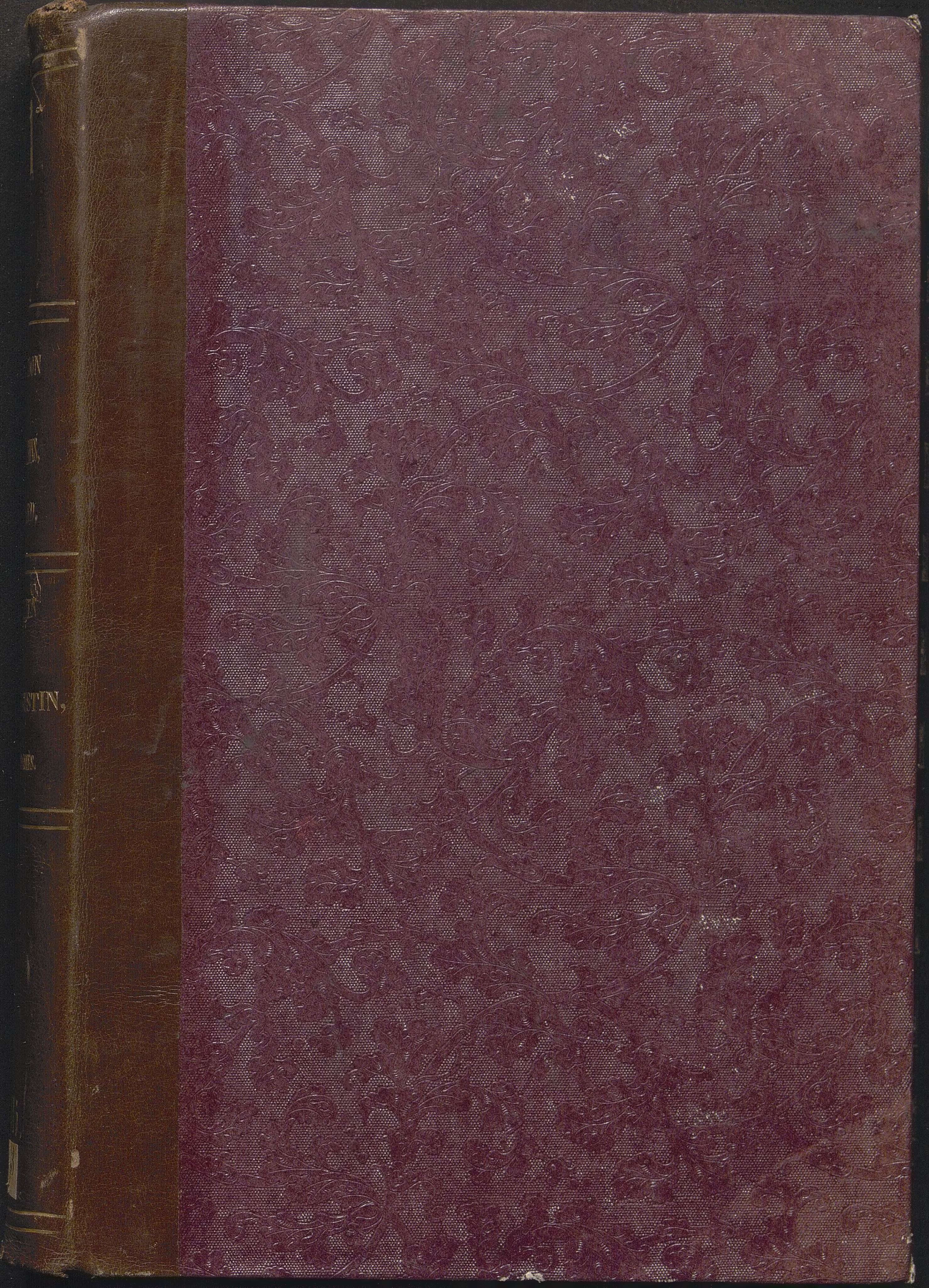
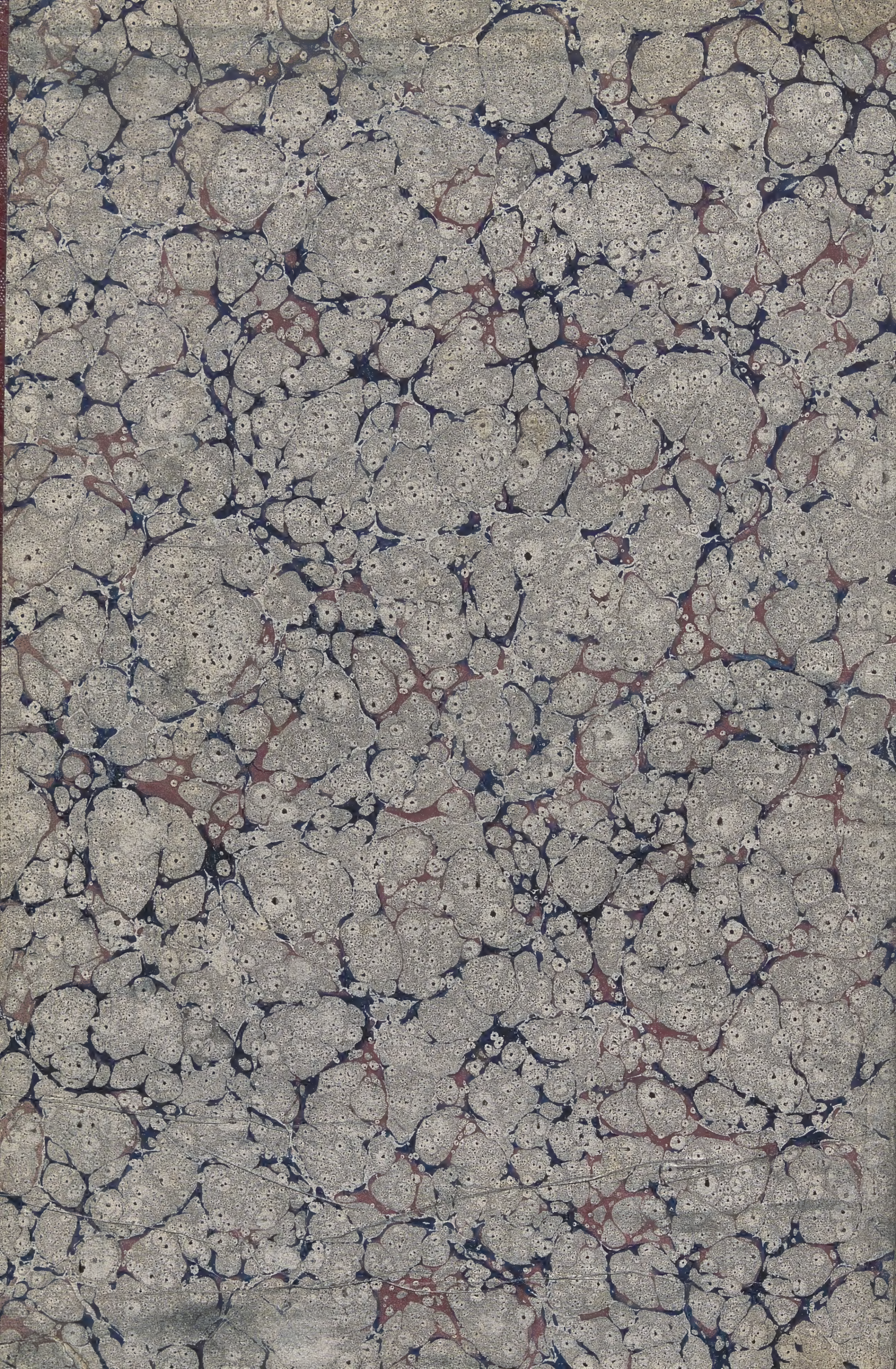
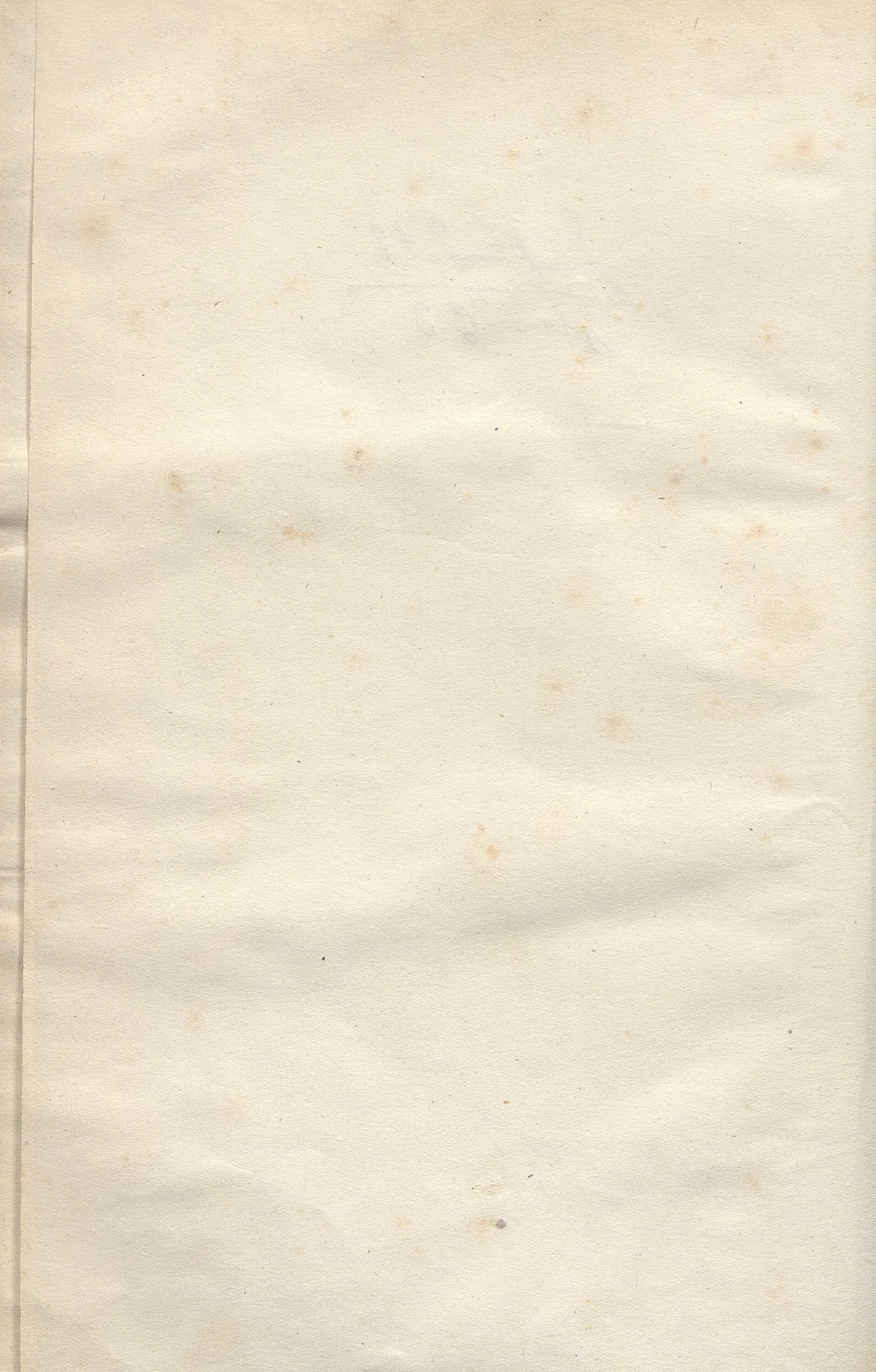








COLLECTION

DES

AUTEURS LATINS

AVEC LA TRADUCTION EN FRANÇAIS,

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION

DE M. NISARD,

PROFESSEUR D'ÉLOQUENCE LATINE AU COLLÉGE DE FRANCE.



TERTULLIEN

ET

SAINT AUGUSTIN.

ŒUVRES CHOISIES.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, RUE JACOB, 56.

TERTULLIEN

ET

SAINT AUGUSTIN

ŒUVRES CHOISIES,

AVEC LA TRADUCTION EN FRANÇAIS,

PUBLIÉES

SOUS LA DIRECTION DE M. NISARD,

PROFESSEUR D'ÉLOQUENCE LATINE AU COLLÉGE DE FRANCE.



PARIS,

J. J. DUBOCHET, LE CHEVALIER ET COMP., ÉDITEURS,

RUE RICHELIEU, N° 60.

—

1845.

AVERTISSEMENT DES ÉDITEURS.

Un choix de prosateurs et de poëtes chrétiens était un complément indispensable de notre collection, non-seulement à titre de monument de la latinité, mais encore comme appendice historique et philosophique de l'antiquité païenne. Nous donnons dans ce volume l'*Apologétique* de Tertullien, et les vingt-deux livres de la *Cité de Dieu*, de saint Augustin. Nous avons cru devoir, pour la prose, restreindre notre choix à ces deux auteurs. Saint Jérôme, le plus célèbre après eux, n'a laissé que quelques lettres sur des sujets particuliers; et la plupart des autres Pères de l'Église latine, qui sont du reste en très-petit nombre, n'intéressent guère que la théologie. Mais nous avions dans Tertullien un véritable orateur, et, dans saint Augustin, un de ces hommes d'un génie supérieur, qui résument en eux toute une époque de l'histoire de l'esprit humain.

L'*Apologétique* est le plus célèbre des ouvrages de Tertullien, et peut être regardé comme le premier modèle d'une éloquence inconnue aux Grecs et aux Romains, dont les plus grands orateurs appartiennent exclusivement à l'éloquence politique et civile. Tertullien est dur, incorrect, souvent obscur, mais plein de feu et d'énergie. On sait que Bossuet avait une sorte de prédilection pour cet écrivain, et n'a pas dédaigné de lui emprunter quelquefois des pensées et des images. Quant à saint Augustin, la *Cité de Dieu* est, de ses nombreux écrits, celui qui nous a paru le plus approprié au but que nous nous proposions. C'est un vaste tableau où l'auteur passe en revue l'histoire politique et religieuse de l'antiquité. On peut y apprécier en même temps le génie tout entier de l'illustre évêque avec ses qualités et ses défauts. A côté des jeux de mots, des antithèses, des détails futiles, on y retrouve cette rare pénétration, et cette éloquence à la fois douce et passionnée, qui caractérise l'auteur des *Confessions*.

La traduction de l'*Apologétique* et de la première moitié de la *Cité de Dieu* est nouvelle. Quant à la seconde partie de ce dernier ouvrage, qui est pro-

prement l'histoire de la Cité de Dieu, c'est-à-dire de la religion et du peuple chrétien, nous avons cru devoir conserver, en général, l'ancienne traduction de Lombert, qui se recommande par le naturel et la clarté, et qui obtint de son temps les suffrages des solitaires de Port-Royal. En fait d'intelligence des ouvrages de théologie, nous ne pouvions pas prétendre à mieux faire que les écrivains du siècle de Louis XIV.

Nous avons adopté, pour le texte de la *Cité de Dieu*, l'édition des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur; et, pour l'*Apologétique*, celle du savant Rigault, qui est la plus accréditée dans l'Église.

TERTULLIEN.

NOTICE SUR TERTULLIEN.

Tertullien (*Quintus Septimus Florens Tertullianus*) naquit à Carthage vers le milieu du deuxième siècle. Il était fils d'un centurion des gardes proconsulaires. Il étudia toutes les sciences avec succès, et passait pour l'homme le plus éloquent de son temps. D'abord païen, il se convertit de bonne heure au christianisme; et, quoiqu'il fût marié, ses talents et ses vertus le firent élever au sacerdoce.

Il composa plusieurs ouvrages utiles à l'Église, dont le plus célèbre est celui dont nous donnons la traduction. Son *Apologétique* n'est pas seulement un chef-d'œuvre d'éloquence, mais encore un grand acte de courage. Tertullien écrivait sous le règne de Sévère, et durant la cruelle persécution que ce prince exerça contre les chrétiens. C'est alors que souffrirent Origène, à Alexandrie; Saturnin, Félicité, Perpétue, à Carthage; l'évêque Irénée, à Lyon; le pape Victor, à Rome.

L'*Apologétique* a pour objet de défendre les chrétiens contre les gentils. Tertullien établit d'abord qu'on viole toutes lois divines et humaines dans le jugement des chrétiens; que tout ce qu'on leur reproche n'a pour garant que la renommée toujours suspecte; que les crimes qu'on leur impute ne sont pas croyables; en un mot, que les persécuteurs des chrétiens ne connaissent ni la religion qu'ils persécutent, ni ceux qui la professent. Il oppose ensuite les vertus des chrétiens aux vices des païens, leur religion à l'idolâtrie; et finit en bravant la fureur de ses ennemis. Le style de Tertullien est dur, hérissé de locutions africaines, mais extraordinairement énergique. Balzac disait de lui : « Le style de Tertullien est de fer, mais « avouons qu'avec ce fer il a forgé d'excellentes « armes. »

Cependant cet esprit si vigoureux et si ferme se laissa séduire aux rêveries de Montan. Ce Montan était un fanatique qui jouait le prophète. Il prétendait que Dieu avait d'abord voulu sauver le monde par Moïse et les prophètes; mais que, ayant échoué dans ce dessein, il s'était incarné; et que, n'ayant pas encore réussi, il était descendu en lui, Montan, par le moyen du Saint-Esprit, et dans deux prophétesses, Priscilla et Maximilla, toutes deux femmes de distinction, qui avaient abandonné leurs maris pour suivre ce nouveau sectaire. Tertullien crut reconnaître en Montan le Paraclet. Son génie sévère et violent s'accommodait de la rigueur de la secte des Montanistes, qui relevait excessivement la continence, défendait d'éviter le martyre, ordonnait plus de jeûnes, de veilles et de prières que l'Église catholique. Suivant saint Jérôme, la jalousie du clergé de Rome et quelques injustices qu'il eut à en essuyer, ont pu contribuer à sa défection.

On ne connaît pas le temps de sa mort : on sait seulement qu'il se sépara même de la secte des Montanistes, et forma des conciliabules particuliers. Ses sectateurs, nommés Tertullianistes, durèrent à Carthage encore deux cents ans, jusqu'au temps de saint Augustin, qui les ramena dans le sein de l'Église.

APOLOGÉTIQUE
DE TERTULLIEN
OU
DÉFENSE DES CHRÉTIENS CONTRE LES GENTILS.

I. Puisqu'il ne vous est pas permis, magistrats de l'empire romain, d'admettre les chrétiens à plaider leur cause devant le tribunal où vous êtes assis, dans le lieu le plus éminent de la ville, pour dispenser la justice à tous, publiquement, solennellement; puisque la crainte ou le respect humain, quand il s'agit des chrétiens, et des chrétiens seulement, vous fait déroger au droit commun, qui veut que tout accusé puisse répondre publiquement à son accusateur; puisque enfin, comme on l'a vu naguère, votre haine, incapable de revenir sur des jugements domestiques, ferme vos oreilles à toute défense judiciaire : que la vérité puisse du moins, à l'aide de l'écriture, parvenir, silencieuse et voilée, jusqu'à vous. Elle ne demande pas de grâce, parce qu'elle ne s'étonne pas de sa condition. Étrangère en ce monde, elle sait qu'on est exposé à rencontrer des ennemis hors de son pays; elle marche, les yeux levés vers le ciel, sa patrie et son espérance, sans attendre d'ailleurs ni crédit, ni gloire; elle ne souhaite qu'une chose ici-bas, c'est qu'on ne la condamne pas sans la connaître. Eh! que pourriez-vous appréhender pour vos lois, en permettant ici à la vérité de se défendre? Ne sont-elles pas ici souveraines et maîtresses? Est-ce que leur puissance se montrerait avec plus d'éclat, en condamnant la vérité sans l'entendre? Mais, en la condamnant sans l'entendre, outre que ce serait une injustice odieuse, vous donneriez à penser que vous ne refusez de l'entendre que parce que vous ne pourriez plus la condamner, une fois que vous l'auriez entendue. Voilà notre premier grief, je veux dire cette haine injuste du nom chrétien. Votre ignorance même, qui semblerait devoir l'excuser, est précisément ce qui la prouve et la rend encore plus criante. Quoi de plus injuste, en effet, que de haïr ce qu'on ignore, quand même ce qu'on ignore serait en soi haïssable? car la haine n'est légitime qu'autant qu'elle sait ce qu'elle hait. Le hasard peut bien faire que la chose qu'on hait soit haïssable; mais il ne saurait faire que cette haine soit juste. Puis donc que vous haïssez parce que vous ne connaissez pas ce que vous haïssez, pourquoi ne vous arriverait-il pas de haïr une chose qui ne mérite pas d'être haïe? De là je conclus, et que vous ne connaissez pas tant que vous haïssez, et que vous haïssez injustement tant que vous ne connaissez pas. En paraissant déposer pour vous, votre ignorance

Q. SEPT. FLOR. TERTULLIANI
APOLOGETICUS
ADVERSUS GENTES.

I. Si non licet vobis, Romani imperii antistites, in aperto et edito, in ipso fere vertice civitatis præsidentibus ad judicandum, palam dispicere et coram examinare quid sit liquido in causa Christianorum; si ad hanc solam speciem auctoritas vestra de justitiæ diligentia in publico aut timet, aut erubescit inquirere; si denique, quod proxime accidit, domesticis judiciis nimis operata sectæ hujus infestatio obstruit defensioni : liceat veritati vel occulta via tacitarum litterarum ad aures vestras pervenire. Nihil de causa sua deprecatur, quia nec de conditione miratur. Scit se peregrinam in terris agere; inter extraneos facile inimicos invenire; cæterum, genus, sedem, spem, gratiam, dignitatem in cœlis habere. Unum gestit interdum, ne ignorata damnetur. Quid hic deperit legibus in suo regno dominantibus, si audiatur? an hoc magis gloriabitur potestas earum, quo etiam inauditam damnabunt veritatem? Cæterum inauditam si damnent, præter invidiam iniquitatis, etiam suspicionem merebuntur alicujus conscientiæ, nolentes audire quod auditum damnare non possint. Hanc itaque primam causam apud vos collocamus iniquitatis odii erga nomen Christianorum. Quam iniquitatem idem titulus et onerat et revincit quid videtur excusare, ignorantia scilicet. Quid enim iniquius, quam ut oderint homines quod ignorant, etiamsi res meretur odium? tunc etenim meretur, cum cognoscitur an mereatur. Vacante autem meriti notitia, unde odii justitia defenditur? quæ non de eventu, sed de conscientia probanda est. Cum ergo propterea oderint homines, quia ignorant quale sit quod oderunt, cur non liceat ejusmodi illud esse quod non debeant odisse? ita utrumque ex alterutro redarguimus, et ignorare illos dum oderunt, et injuste odisse dum ignorant. Testimonium ignorantiæ est quæ

est un témoin qui, en effet, vous condamne. Tous ceux qui nous haïssent, faute de savoir qui nous sommes, cessent de nous haïr dès qu'ils commencent à nous connaître. Puis, ils deviennent chrétiens; et ils le deviennent parce qu'ils nous connaissent. Alors ils commencent à détester ce qu'ils étaient et à professer ce qu'ils détestaient. Leur nombre s'est tellement multiplié, qu'on s'est ému contre nous : de là ces clameurs, que la ville est assiégée, que les campagnes, les châteaux, les îles regorgent de chrétiens; que des personnes de tout âge, de tout sexe, de toute condition, même du premier rang, courent s'enrôler parmi eux. On s'attriste de cette défection comme d'une sorte de dépopulation. Et cependant on ne songe pas le moins du monde à s'enquérir s'il n'y aurait pas là quelque bien caché. On ne se permet pas d'être plus juste dans ses soupçons; on répugne à s'éclairer : dans cette occasion seule la curiosité humaine est endormie; on se plaît à ignorer ce que d'autres sont ravis de connaître. Ah! en jugeant, sans les connaître, ceux qui savent ce qu'ils croient, vous méritez bien plus la censure d'Anacharsis que ceux qui jugeaient des musiciens sans l'être eux-mêmes. Vous vous complaisez dans votre ignorance, parce que c'est pour vous un parti pris que de haïr. Vous préjugez donc que ce que vous ignorez est tel que, si vous le connaissiez, vous ne pourriez plus le haïr. Cependant, en approfondissant la vérité, ou vous trouverez que votre haîne est injuste, et, en ce cas, votre devoir est d'y renoncer; ou vous découvrirez qu'elle est fondée, et alors, loin que la connaissance de la vérité l'affaiblisse, elle ne la rendra que plus durable, en la rendant légitime. Mais enfin, dites-vous, de ce qu'un grand nombre d'hommes s'y convertissent, il ne s'ensuit pas que le christianisme soit un bien. Que de gens embrassent tous les jours le vice! que de transfuges de la vertu! Personne ne le nie; mais aussi, parmi ceux-là même que le mal entraîne, où sont ceux qui osent le faire passer pour le bien? La nature a, en quelque sorte, infligé au mal la pâleur de la crainte ou la rougeur de la honte. Les méchants aiment les ténèbres : s'ils sont surpris, ils tremblent; si on les accuse, ils nient; si on les met à la question, ils n'avouent qu'à la dernière extrémité, ou même ils n'avouent pas; condamnés enfin, ils se désespèrent, ils s'adressent les plus vifs reproches, ils imputent au destin ou à leur étoile ce que la fureur de la passion leur a fait faire : tant ils répugnent à se reconnaître les auteurs du mal qu'ils avouent. A-t-on jamais rien vu de semblable parmi les chrétiens? Jamais un chrétien ne rougit, ne se repent, si ce n'est de n'avoir pas toujours été chrétien. Si on le dénonce comme tel, il en fait gloire; si on l'accuse, il ne se défend pas; interrogé, il confesse hautement sa foi; condamné, il rend grâces. Quelle étrange sorte de mal, qui n'a aucun des caractères du mal, ni crainte, ni honte, ni déguisements, ni repentir, ni regret! Quel mal dont le prétendu coupable se réjouit, dont l'accusation fait l'objet de ses vœux, dont le châtiment fait son bonheur! Vous ne sauriez taxer de fanatisme ce que vous êtes convaincus d'ignorer.

II. Enfin, s'il est certain que nous sommes coupables et très-coupables, pourquoi donc ne sommes-nous pas traités comme les autres coupables? Les mêmes crimes appellent le même traitement. Les autres accusés peuvent se défendre, ou par eux-mêmes, ou par le ministère d'un avocat; ils ont tous la liberté de contester et de répliquer, parce que la loi ne permet pas de con-

iniquitatem dum excusat condemnat, cum omnes qui retro oderant quia ignorabant, simul desinunt ignorare, cessant et odisse. Ex his fiunt Christiani : utique de comperto, et incipiunt odisse quod fuerant, et profiteri quod oderant, et sunt tanti quanti et denotamur. Obsessam vociferantur civitatem; in agris, in castellis, in insulis, Christianos; omnem sexum, ætatem, conditionem, et jam dignitatem transgredi ad hoc nomen quasi detrimento mœrent : nec tamen hoc ipso modo ad æstimationem alicujus latentis boni promovent animos : non licet rectius suspicari, non libet propius experiri : hic tantum curiositas humana torpescit : amant ignorare, cum alii gaudeant cognovisse. Quanto magis hos Anacharsis denotasset imprudentes de prudentibus judicantes, quam immusicos de musicis? malunt nescire, quia jam oderunt : adeo quod nesciunt, præjudicant id esse quod, si sciant, odisse non poterant; quando si nullum odii debitum deprehendatur, optimum utique sit desinere injuste odisse : si vero de merito constet, non modo nihil odii detrahatur, sed amplius acquiratur ad perseverantiam, etiam justitiæ ipsius auctoritate. Sed non ideo, inquit, bonum, quia multos convertit; quanti enim ad malum performantur! quanti transfugæ in perversum! Quis negat? tamen quod vere malum est, ne ipsi quidem quos rapit defendere pro bono audent : omne malum aut timore aut pudore natura perfudit : denique malefici gestiunt latere, trepidant deprehensi, negant accusati, ne torti quidem facile aut semper confitentur, certe damnati mœrent : dinumerant in semetipsos : mentis malæ impetus vel fato vel astris imputant; nolunt enim suum esse quod malum agnoscunt. Christianus vero quid simile? neminem pudet, neminem pœnitet, nisi plane retro non fuisse : si denotatur, gloriatur; si accusatur, non defendit : interrogatus, vel ultro confitetur; damnatus, gratias agit. Quid hoc mali est, quod naturalia mali non habet, timorem, pudorem, tergiversationem, pœnitentiam, deplorationem? Quid hoc mali est, cujus reus gaudet? cujus accusatio votum est, et pœna felicitas? Non potes dementiam dicere quod revinceris ignorare.

II. Si certum est denique nos nocentissimos esse, cur a vobis ipsis aliter tractamur quam pares nostri, id est cæteri nocentes; cum ejusdem noxietatis eadem tractatio deberet intervenire? Quodcumque dicimur cum alii dicuntur, et proprio ore, et mercenaria advocatione utuntur ad

damner un homme sans l'entendre et sans qu'il se soit défendu. Les chrétiens sont les seuls à qui il n'est pas permis de parler pour se justifier, pour défendre la vérité, pour prévenir un jugement inique. On n'attend pour nous condamner qu'une chose, qui suffit du reste à la haine publique : c'est qu'ils confessent leur nom. Quant à leur crime, on ne pense pas seulement à en informer, tandis que s'il s'agit de tout autre coupable, il ne suffit pas qu'il s'avoue homicide, sacrilége, incestueux, ennemi de l'État (pour me servir des qualifications que nous donnent nos accusateurs); vous l'interrogez encore, avant de prononcer, sur toutes les circonstances, la qualité du fait, le lieu, le temps, la manière, les témoins, les complices. Avec nous rien de semblable, et cependant il serait conséquent d'arracher également des chrétiens l'aveu des crimes qu'on leur impute : de combien d'enfants égorgés ils ont goûté; combien d'incestes ils ont commis à la faveur des ténèbres; quels cuisiniers, quels chiens sont au nombre des complices. Quelle gloire, en effet, pour un magistrat qui convaincrait un chrétien d'avoir déjà mangé sa part de cent enfants! Nous trouvons qu'on a même défendu d'informer contre nous. Pline le Jeune, étant gouverneur de Bithynie, après avoir condamné à mort quelques chrétiens, en avoir privé d'autres de leurs charges, effrayé néanmoins de leur multitude, consulta l'empereur Trajan sur la conduite qu'il avait à tenir dans la suite. Il expose, dans sa lettre, que tout ce qu'il a pu découvrir des mystères des chrétiens, outre leur obstination à ne pas sacrifier, se réduit à ceci : Qu'ils s'assemblent avant le jour, pour chanter les louanges de Christ, leur Dieu, et pour entretenir parmi eux une exacte discipline; qu'ils défendent l'homicide, l'adultère, la fraude, la trahison, et généralement tous les crimes. Trajan répondit qu'il fallait s'abstenir de les rechercher, et les punir néanmoins quand ils seraient dénoncés. Arrêt évidemment contradictoire! Trajan nous déclare innocents en défendant qu'on nous recherche, et nous déclare coupables en ordonnant qu'on nous punisse; il épargne et il sévit, il dissimule et il condamne. Quelle étrange inconséquence! Si vous condamnez les chrétiens, pourquoi ne pas les rechercher? si vous ne les recherchez pas, pourquoi ne pas les absoudre? Il y a dans toutes les provinces un détachement de soldats, chargé de rechercher les voleurs; contre les criminels de lèse-majesté, contre les ennemis de l'État, tout homme est soldat, et la recherche s'étend aux complices et aux témoins. Les chrétiens sont les seuls qu'il ne soit pas permis de rechercher, quoiqu'il soit permis de les dénoncer : comme si la recherche pouvait produire autre chose que la dénonciation. Vous condamnez un chrétien dénoncé, quoique vous défendiez de le rechercher. Il est donc punissable, non parce qu'il est coupable, mais parce qu'il a été découvert. Vous violez toutes les formes de la procédure criminelle dans le jugement des chrétiens; vous torturez les autres accusés pour les faire avouer, et les chrétiens pour les faire nier. Assurément, si le nom de chrétien était un crime, nous le nierions, et vous auriez raison de recourir à la torture pour nous forcer à l'avouer. Vous ne sauriez dire qu'il est inutile de tirer des chrétiens l'aveu de leurs crimes, parce que la confession du nom chrétien emporte celle de tous les crimes; car vous-mêmes, quand un homicide

innocentiæ suæ commendationem : respondendi, altercandi facultas patet; quando nec liceat indefensos et inauditos omnino damnari. Sed Christianis solis nihil permittitur loqui quod causam purget, quod veritatem defendat, quod judicem non faciat injustum; sed illud solum expectatur quod odio publico necessarium est, confessio nominis, non examinatio criminis : quando si de aliquo nocente cognoscitis, non statim confesso eo nomen homicidæ, vel sacrilegi, vel incesti, vel publici hostis (ut de nostris elogiis loquar) contenti sitis ad pronuntiandum, nisi et consequentia exigatis, qualitatem facti, locum, modum, tempus, conscios, socios. De nobis nihil tale : cum æque extorqueri oporteret quodcumque falso jactatur; quot quisque jam infanticidia degustasset, quot incesta contenebrasset; qui coqui, qui canes affuissent. O quanta illius præsidis gloria, si eruisset aliquem qui centum jam infantes comedisset! Atquin invenimus inquisitionem quoque in nos prohibitam. Plinius enim Secundus, cum provinciam regeret, damnatis quibusdam Christianis, quibusdam gradu pulsis, ipsa tamen multitudine perturbatus, quid de cætero ageret consuluit tunc Trajanum imperatorem, allegans, præter obstinationem non sacrificandi, nihil aliud se de sacramentis eorum comperisse, quam cœtus antelucanos ad canendum Christo ut Deo, et ad confœderandam disciplinam : homicidium, adulterium, fraudem, perfidiam et cætera scelera prohibentes. Tunc Trajanus rescripsit, hoc genus inquirendos quidem non esse, oblatos vero puniri oportere. O sententiam necessitate confusam! negat inquirendos, ut innocentes; et mandat puniendos, ut nocentes : parcit, et sævit : dissimulat, et animadvertit. Quid temetipsam censura circumvenis? Si damnas, cur non et inquiris? Si non inquiris, cur non et absolvis? Latronibus vestigandis per universas provincias militaris statio sortitur; in reos majestatis et publicos hostes omnis homo miles est; ad socios, ad conscios usque inquisitio extenditur : solum Christianum inquiri non licet, offerri licet; quasi aliud esset actura inquisitio, quam oblationem. Damnatis ergo oblatum, quem nemo voluit requisitum; qui puto jam non ideo meruit pœnam quia nocens est, sed quia, non requirendus, inventus est. Itaque nec in illo ex forma malorum judicandorum agitis erga nos, quod cæteris negantibus adhibetis tormenta ad confitendum, solis Christianis ad negandum; cum si malum esset, nos quidem negaremus, vos vero confiteri tormentis compelleretis. Neque enim ideo non putaretis requirenda quæstionibus scelera, quia certi essetis admitti ea ex nominis confessione, qui hodie de confesso homicida, scientes homicidium quid sit, nihilominus ordinem

avoue son crime, vous le forcez encore à en déclarer les circonstances, quoique vous n'ignoriez pas ce que c'est qu'un homicide. Vous renversez donc toutes les règles de la justice, en contraignant les chrétiens à nier qu'ils soient chrétiens, c'est-à-dire à nier avec leur nom tous les crimes que, selon vous, ce nom fait présumer. Serait-ce que vous ne voudriez pas voir périr des hommes que vous regardez comme des scélérats? Car vous dites à ce chrétien, c'est-à-dire à un homicide, à un sacrilége : *Nie;* et s'il persiste à confesser qu'il est chrétien, vous le faites déchirer. Or, si vous en usez tout autrement à l'égard des autres accusés, vous nous jugez donc tout à fait innocents; car ce ne peut être que par la seule raison de cette innocence que vous ne voulez pas que nous persévérions dans un aveu que vous vous sentez forcés de condamner, non par justice, mais par nécessité. Un homme crie : *Je suis chrétien*; il dit ce qu'il est, et vous voulez entendre l'aveu du contraire. Vous êtes préposés pour tirer la vérité de la bouche des accusés : pourquoi sommes-nous donc les seuls que vous vouliez forcer au mensonge? Vous me demandez si je suis chrétien, et je réponds que je le suis : pourquoi me torturez-vous pour me faire dire le contraire? J'avoue, et vous me torturez : que feriez-vous donc si je niais. Vous ne croyez pas facilement les autres quand ils nient; pour nous, vous nous croyez aussitôt. Un tel renversement de l'ordre doit vous être suspect, et vous faire craindre qu'il n'y ait quelque force secrète qui vous fasse agir contre toutes les formes, contre la nature des jugements, contre les lois elles-mêmes; car, si je ne me trompe, les lois ordonnent de découvrir les coupables, et non de les cacher; de les condamner quand ils ont avoué, et non de les absoudre. C'est ce que portent expressément les décrets du sénat et les édits des princes. Le pouvoir dont vous êtes les dépositaires n'est point tyrannique, il est humain. Il n'appartient qu'aux tyrans d'employer les tortures comme peines. Chez vous, elles ne sont que des moyens de parvenir à la découverte de la vérité. Servez-vous-en donc, si vous le voulez; mais jusqu'à l'aveu seulement. Quand l'aveu les a prévenues, elles n'ont plus de lieu; il ne reste qu'à prononcer, à faire subir au coupable la peine qu'il a méritée, et non pas à l'y soustraire. En un mot, il n'est point de juge qui ait la pensée d'absoudre un coupable; il sait qu'il ne lui est pas permis de le vouloir. Aussi, ne met-on aucun criminel à la question pour le forcer à nier. Et un chrétien, coupable, selon vous, de tous les crimes, ennemi des dieux, des empereurs, des lois, des mœurs, de la nature entière, vous le forcez à nier pour pouvoir l'absoudre! C'est une manifeste prévarication. Vous voulez qu'il nie ce qui fait son crime, pour le déclarer innocent; et cela malgré lui, malgré ce qu'il a fait. Quelle étrange bizarrerie de ne pas voir qu'il est plus naturel de s'en rapporter à un aveu volontaire qu'à un désaveu arraché par la violence! ou que celui qui nie par force peut bien ne le pas faire de bonne foi, et qu'il peut arriver qu'après avoir été renvoyé absous, et chrétien comme auparavant, il ne se moque de votre crédule intolérance! Puis donc que vous en usez en tout avec nous tout autrement qu'avec les autres coupables, que vous n'exigez de nous qu'une chose, c'est-à-dire que nous abjurions le nom de chrétien (nous l'abjurons, sans doute, dès que nous faisons ce que font ceux qui ne sont pas chrétiens), vous sentez bien vous-mêmes que dès lors notre nom seul

extorquetis admissi : quo perversius, cum præsumatis de sceleribus nostris ex nominis confessione, cogitis tormentis de confessione decedere, ut negantes nomen, pariter utique negemus et scelera de quibus ex confessione nominis præsumpseratis. Sed, opinor, non vultis nos perire, quos pessimos creditis : sic enim soletis dicere homicidæ, Nega; laniari jubere sacrilegum si confiteri perseveraverit. Si non ita agitis circa nos nocentes, ergo nos innocentissimos judicatis, cum quasi innocentissimos non vultis in ea confessione perseverare, quam necessitate, non justitia damnandam a vobis sciatis. Vociferatur homo, Christianus sum : quod est dicit : tu vis audire quod non est. Veritatis extorquendæ præsides, de nobis solis mendacium elaboratis audire. Hoc sum, inquit, quod quæris an sim : quid me torques in perversum? confiteor, et torques : quid faceres, si negarem? Plane aliis negantibus non facile fidem accommodatis : nobis, si negaverimus, statim creditis. Suspecta sit vobis ista perversitas, ne qua vis lateat in occulto quæ vos adversus formam, adversus naturam judicandi, contra ipsas quoque leges ministret. Nisi enim fallor, leges malos erui jubent, non abscondi; confessos damnari præscribunt, non absolvi : hoc senatus consulta, hoc principum mandata definiunt. Hoc imperium cujus ministri estis, civilis, non tyrannica dominatio est : apud tyrannos enim tormenta etiam pro pœna adhibentur; apud vos, soli quæstioni temperantur : vestram illis servate legem usque ad confessionem; si confessione præveniantur, vacabunt : sententia opus est, debito pœnæ nocens expungendus est, non eximendus : denique nemo illum gestit absolvere : non licet hoc velle; ideo nec cogitur quisquam negare. Christianum hominem omnium scelerum reum, deorum, imperatorum, legum, morum, naturæ totius inimicum existimas, et cogis negare ut absolvas, quem non poteris solvere nisi negaverit : prævaricaris in leges : vis ergo neget se nocentem, ut eum facias innocentem; et quidem invitum jam, nec de præterito reum? unde ista perversitas, ut etiam illud non recogitetis, sponte confesso magis credendum esse, quam per vim neganti; vel ne, compulsus negare, non ex fide negarit; et absolutus, ibidem post tribunal, de vestra rideat æmulatione iterum Christianus? Cum igitur in omnibus nos aliter disponitis quam cæteros nocentes, id unum contendendo, ut de eo nomine excludamur (excludimur enim, si facimus quæ faciunt non Christiani), intelligere potestis

fait tout notre crime, qu'il est l'unique objet de votre haine: haine intolérante et aveugle, dont le premier effet est de vous empêcher de connaître ce que vous ignorez sciemment. Aussi croyez-vous sur notre compte ce qui n'a jamais été prouvé, sans vouloir prendre aucune information, de peur de trouver des preuves du contraire. Vous aimez à conserver vos préjugés, pour pouvoir, sur notre seule confession, condamner un nom qui vous est odieux. C'est pour cela qu'on nous met à la torture si nous confessons, qu'on nous condamne à la mort si nous persévérons, qu'on nous absout si nous nions, parce qu'on ne fait la guerre qu'à notre nom. Enfin, pourquoi, dans vos arrêts, ne nous condamnez-vous que comme chrétiens, et non pas comme homicides, comme incestueux, comme coupables, en un mot, de tous les crimes que vous nous imputez? Nous sommes les seuls dont vous sembliez rougir ou dédaigner, en nous condamnant, de nommer les crimes. Mais si le nom de chrétien n'est celui d'aucun crime, n'est-il pas contraire à toute raison de nous faire un crime de ce nom seul?

III. Que dis-je? La haine que la plupart ont pour ce nom les aveugle à tel point, que, même en louant un chrétien en tant qu'homme, ils lui font un crime de son nom. C'est un homme de bien, dit-on, que Caïus Séius; mais c'est un chrétien. Je m'étonne, dit un autre, qu'un homme aussi éclairé que Lucius se soit tout d'un coup fait chrétien. Personne ne remarque que Caïus n'est vertueux, ni Lucius un homme éclairé, que parce qu'ils sont chrétiens; ou qu'ils ne sont devenus chrétiens que parce que l'un était un homme éclairé, et l'autre un homme de bien. Nos ennemis louent ce qu'ils connaissent, blâment ce qu'ils ne connaissent pas, et gâtent le mérite de ce qu'ils savent par ce qu'ils ignorent; tandis qu'il serait plus raisonnable de juger ce qu'on ne voit pas par ce qu'on voit, que de condamner ce qu'on voit par ce qu'on ne voit pas. D'autres, croyant décrier des chrétiens qu'ils connaissaient, avant leur conversion, pour des gens sans lois ni mœurs, ne s'aperçoivent pas qu'ils font leur éloge : tant la passion les aveugle. Quoi! dit-on, cette femme qui était si libre, si galante; ce jeune homme autrefois si joueur, si débauché: les voilà devenus chrétiens! N'est-ce pas faire honneur de leur changement au nom qu'ils portent? Il s'en trouve qui sacrifient leurs propres intérêts à leur haine, qui aiment mieux se nuire que de transiger, même à leur avantage, avec un nom qui leur est odieux. Un mari, quoique forcé de n'être plus jaloux, répudie une femme devenue chaste. Un père déshérite un fils désormais soumis, dont il souffrait auparavant les désordres. Un maître chasse un esclave fidèle, qu'il avait traité jusque-là avec douceur. Plus on s'amende en devenant chrétien, plus on se rend odieux : tant la haine du nom chrétien l'emporte sur le bien dont il est le principe. C'est donc le nom, le nom seul qu'on déteste! Mais de quoi un mot peut-il être coupable? de quoi peut-on accuser un son qui frappe l'air, si ce n'est peut-être de choquer l'oreille, ou d'éveiller dans l'esprit quelque idée de funeste présage, d'injure ou d'impureté? Rien de tout cela dans le mot *christianus*, dérivé d'un mot grec qui signifie *onction*. Il signifie encore *douceur*, lorsqu'on le prononce peu correctement par un *e*, comme vous le faites (car l'étymologie même de notre nom ne vous est pas bien connue). Il est donc vrai qu'on hait un nom innocent dans des hommes

non scelus aliquod in causa esse, sed nomen quod quædam ratio æmulæ operationis insequitur, hoc primum agens ut homines nolint scire pro certo quod se nescire pro certo sciunt: ideo et credunt de nobis quæ non probantur et nolunt inquiri, ne probentur non esse quæ malunt credi esse, ut nomen illius æmulæ rationis inimicum, præsumptis non probatis criminibus, de sua sola confessione damnetur : ideo torquemur confitentes, et punimur perseverantes, et absolvimur negantes, quia nominis prælium est. Denique, quid de tabella recitatis illum Christianum, cur non et homicidam? si homicida Christianus, cur non et incestus? vel quodcumque aliud esse non creditis? in nobis solis pudet aut piget ipsis nominibus scelerum pronuntiare. Christianus si nullius criminis nomen est, valde ineptum si solius nominis crimen est.

III. Quid? quod ita plerique clausis oculis in odium ejus impingunt, ut bonum alicui testimonium ferentes, admisceant nominis exprobrationem : Bonus vir Caius Seius, tantum quod Christianus. Item alius : Ego miror Lucium sapientem virum repente factum Christianum. Nemo retractat, ne ideo bonus Caius, et prudens Lucius, quia Christianus; aut ideo Christianus, quia prudens et bonus. Laudant quæ sciunt; vituperant quæ ignorant: et id quod sciunt, eo quod ignorant, corrumpunt; cum sit justius occulta de manifestis præjudicare, quam manifesta de occultis prædamnare. Alii, quos retro ante hoc nomen vagos, viles, improbos noverant, ex ipso denotant quo laudant : cæcitate odii in suffragium impingunt. Quæ mulier! quam lasciva, quam festiva! Qui juvenis! quam lusius! quam amasius! Facti sunt Christiani. Ita nomen emendationi imputatur. Nonnulli etiam de utilitatibus suis cum odio isto paciscuntur, contenti injuria, dum ne domi habeant quod oderunt. Uxorem jam pudicam maritus jam non zelotypus ejecit : filium jam subjectum pater retro patiens abdicavit: servum jam fidelem dominus olim mitis ab oculis relegavit. Ut quisque hoc nomine emendatur, offendit. Tanti non est bonum, quanti est odium Christianorum. Nunc igitur, si nominis odium est, quis nominum reatus? quæ accusatio vocabulorum? nisi si aut barbarum sonat aliqua vox nominis, aut infaustum, aut maledicum, aut impudicum? Christianus vero, quantum interpretatio est, de unctione deducitur. Sed et cum perperam aut Christianus pronuntiatur a vobis (nam nec nominis certa est notitia penes vos), de suavitate vel benignitate compositum est. Oditur itaque in hominibus innocuis etiam nomen innocuum. At enim secta oditur in nomine utique

innocents. C'est, dit-on, la secte qu'on hait dans le nom de son auteur. Mais est-ce une chose nouvelle que les disciples prennent le nom de leur maître? D'où vient le nom des platoniciens, des épicuriens, des pythagoriciens? Les stoïciens ont emprunté le leur du lieu de leurs écoles; les médecins, d'Erasistrate; les grammairiens, d'Aristarque; les cuisiniers, d'Apicius. Voit-on qu'on leur fasse un crime d'avoir adopté, avec la doctrine, le nom de son auteur? Sans doute si l'on prouve qu'une secte est pernicieuse, que son auteur ne l'est pas moins, on prouvera que le nom est pernicieux, digne de haine, mais à cause de la secte et de l'auteur. C'est pour cela qu'avant de prendre en haine le nom de chrétien, il convenait de s'enquérir de la secte par l'auteur, ou de l'auteur par la secte. Mais ici, sans information, sans éclaircissement ni sur la secte ni sur l'auteur, on s'attaque au nom, on ne persécute que le nom; on condamne la secte et l'auteur sans établir leur culpabilité, et sur leur nom seul.

IV. Après ces observations préliminaires, qui m'ont paru indispensables pour flétrir l'injustice de la haine publique dont nous sommes l'objet, j'entreprends de prouver directement notre innocence, non-seulement en réfutant ce dont vous nous accusez, mais en rétorquant contre vous vos propres accusations; afin que vous sachiez tous que les chrétiens ne commettent aucun des crimes qu'on leur impute, comme vous savez pertinemment que vous les commettez; afin que vous rougissiez d'accuser, je ne dis pas des hommes irréprochables, pendant que vous êtes vous-mêmes l'opprobre de l'humanité, mais des hommes qui, comme chrétiens, sont à vos yeux coupables de tous les crimes, et partant vos complices et vos pareils. Je discuterai donc chacune des choses que vous nous accusez de faire en secret et que vous faites en public, et pour lesquelles vous nous regardez comme les plus corrompus, les plus méprisables et les plus punissables de tous les hommes. Mais en vain la vérité aura-t-elle répondu à tout par notre bouche, vous lui opposez l'autorité de vos lois, après lesquelles, dites-vous, il n'est pas permis d'examiner, et que la nécessité de l'obéissance vous force à préférer, malgré vous, à la vérité. Commençons par discuter ce qui regarde ces lois dont vous êtes les ministres. Lorsque vous prononcez durement, irrévocablement, *Il ne vous est pas permis d'être chrétiens*, ne vous montrez-vous pas injustes et souverainement tyranniques, en prétendant que cela ne nous est pas permis parce que telle est votre volonté, et non parce qu'en effet cela ne doit pas l'être? Si c'est au nom de la vérité que vous ne voulez pas que cela soit permis, sans doute ce qui est mal doit être défendu, de même que tout ce qui est bien doit être permis. Si donc je réussis à prouver que la religion que proscrit votre loi est un bien, j'aurai prouvé que cette loi n'a pu la proscrire, comme elle aurait droit de le faire si c'était un mal. Si votre loi s'est trompée, c'est qu'elle est l'œuvre de l'homme; car elle n'est point tombée du ciel. Doit-on s'étonner, en effet, qu'un législateur ait pu se tromper, et qu'il se soit réformé lui-même? Les Lacédémoniens n'ont-ils pas corrigé les lois de Lycurgue? et celui-ci ne se fit-il pas justice de cet affront, en se condamnant lui-même à mourir de faim dans le lieu de sa retraite? Et vous-mêmes, ne vous voit-on pas porter le flambeau de l'expérience dans les ténè-

sui auctoris. Quid novi, si aliqua disciplina de magistro cognomentum sectatoribus suis inducit? nonne philosophi de auctoribus suis nuncupantur, Platonici, Epicurei, Pythagorici? etiam a locis conventiculorum et stationum suarum, Stoïci, Academici? æque medici ab Erasistrato, et grammatici ab Aristarcho, coqui etiam ab Apicio? nec tamen quemquam offendit professio nominis cum institutione transmissi ab institutore. Plane si qui probavit malam sectam, et ita malum et auctorem, is probabit et nomen malum, dignum odio de reatu sectæ et auctoris: ideoque ante odium nominis competebat prius de auctore sectam recognoscere, vel auctorem de secta. At nunc utriusque inquisitione et agnitione neglecta, nomen detinetur, nomen expugnatur: et ignotam sectam, ignotum et auctorem vox sola prædamnat, quia nominantur; non quia revincuntur.

IV. Atque adeo quasi præfatus hæc ad sugillandam odii erga nos publici iniquitatem, jam de causa innocentiæ consistam; nec tantum refutabo quæ nobis objiciuntur, sed etiam in ipsos retorquebo qui objiciunt: ut ex hoc quoque sciant omnes in Christianis non esse quæ in se non nesciunt esse; simul uti erubescant accusantes, non dico pessimi optimos, sed jam, ut volunt, compares suos. Respondebimus ad singula quæ in occulto admittere dicimur, quæ palam adinveniuntur, in quibus scelesti, in quibus vani, in quibus damnandi, inquibus irridendi deputamur. Sed quoniam, cum ad omnia occurrit veritas nostra, postremo legum obstruitur auctoritas adversus eam, ut aut nihil dicatur retractandum esse post leges, aut ingratis necessitas obsequii præferatur veritati; de legibus prius consistam vobiscum, ut cum tutoribus legum. Jam primum, cum dure definitis, dicendo, Non licet esse vos, et hoc sine ullo retractatu humaniore præscribitis, vim profitemini, et iniquam ex arce dominationem, si ideo negatis licere quia vultis, non quia debuit, non licere. Quod si quia non debet, ideo non vultis licere, sine dubio id non debet licere quod male fit, et utique hoc ipso præjudicatur licere quod bene fit. Si bonum invenero esse, quod lex tua prohibuit, nonne ex illo præjudico prohibere eam non posse quod, si malum esset, jure prohiberet? Si lex tua erravit, puto ab homine concepta est: neque enim de cœlo ruit. Miramini hominem aut errare potuisse in lege condenda, aut resipuisse in reprobanda? Non enim et ipsius Lycurgi leges a Lacedæmoniis emendatæ tantum auctori suo doloris incusserunt, ut in secessu inedia de semetipso judicarit? Nonne et vos quotidie, experimentis

bres de l'antiquité, et chaque jour émonder, par des rescrits et des édits émanés des princes, l'immense et confuse forêt de vos lois? L'empereur Sévère, tout ennemi qu'il est des innovations, n'a-t-il pas naguère abrogé une loi réprouvée par la raison, quelque vénérable qu'elle fût par son antiquité, la loi Papia, qui ordonnait d'avoir des enfants avant le temps fixé pour le mariage par la loi Julia? Cette loi barbare, qui permettait au créancier de couper en morceaux un débiteur insolvable, a été abolie d'un commun consentement par le peuple romain; et la peine de mort a été commuée en une peine infamante. Au lieu de répandre son sang, on a voulu qu'il fît rougir le front du banqueroutier, que la loi se contente à présent de punir par la confiscation de ses biens. Que de réformes il vous reste à faire dans une multitude de lois dont vous ne connaissez pas les défauts, s'il est vrai que ce n'est ni leur ancienneté ni la dignité de leurs auteurs, mais l'équité seule, qui les rend respectables! car dès qu'elles sont reconnues injustes, on a droit de les condamner, ces mêmes lois qui nous condamnent. Je dis injustes : je devrais dire insensées, quand nous voyons qu'elles punissent un nom, un mot. Si ce sont les actions qu'elles doivent atteindre et punir, pourquoi donc, quand il s'agit de nous, les punissent-elles sur la seule confession de notre nom, tandis que quand il s'agit de tout autre accusé, elles ne les punissent que sur la preuve du fait? Je suis incestueux : pourquoi n'informe-t-on pas contre moi? infanticide : que ne me met-on à la question? coupable envers les dieux, envers les Césars : pourquoi ne pas entendre ma justification? Il n'y a point de loi qui défende d'examiner les preuves du crime qu'elle condamne; il n'y a point de juge en droit de punir, s'il ne sait qu'un crime a été commis; il n'y a point de citoyen qui puisse observer la loi, s'il ne sait ce qu'elle punit. Ce n'est pas assez que la loi ait, pour ainsi dire, la conscience de son équité : il faut qu'elle la fasse connaître à ceux dont elle exige l'obéissance. Elle est suspecte quand elle ne veut pas qu'on l'examine; elle est tyrannique quand elle commande une obéissance aveugle.

V. Pour remonter à l'origine des lois qui regardent la religion, un ancien décret défendait aux empereurs de consacrer aucune divinité sans l'approbation du sénat. M. Émilius l'a appris à l'occasion de son dieu Alburnus. Et il n'est pas indifférent pour notre cause de faire remarquer que, chez vous, c'est le caprice de l'homme qui décide de la divinité. Si le dieu ne plaît pas à l'homme, il ne sera point dieu; c'est l'homme qui doit être propice au dieu. Tibère, sous qui le nom chrétien est entré dans le siècle, rendit compte au sénat des preuves de sa divine origine, qu'il avait reçues de la Palestine, et les appuya de son suffrage. Le sénat, n'ayant point partagé le sentiment de l'empereur, les rejeta. Mais Tibère persista, et menaça de son animadversion ceux qui accuseraient les chrétiens. Consultez vos annales, et vous verrez que Néron, sous qui la religion chrétienne a commencé de paraître à Rome, est le premier qui ait tiré contre elle le glaive impérial, et sévi contre ses sectateurs avec une cruauté digne de lui. Mais nous tenons à honneur de l'avoir à la tête de nos persécuteurs; car qui connaît Néron ne saurait douter que ce que Néron a condamné ne soit un grand bien. Domitien, qui avait hérité d'une partie de la cruauté de Né-

illuminantibus tenebras antiquitatis, totam illam veterem et squalentem silvam legum novis principalium rescriptorum et edictorum securibus rustatis et cæditis? Nonne vanissimas Papias leges, quæ ante liberos suscipi cogunt quam Juliæ matrimonium contrahi, post tantæ auctoritatis senectutem, heri Severus constantissimus principum exclusit? Sed et judicatos retro in partes secari a creditoribus leges erant : consensu tamen publico crudelitas postea erasa; est in pudoris notam capitis pœna conversa; bonorum adhibita proscriptio suffundere maluit hominis sanguinem, quam effundere. Quot adhuc vobis repurgandæ latent leges! quas neque annorum numerus, neque conditorum dignitas commendat, sed æquitas sola; et ideo, cum iniquæ recognoscuntur, merito damnantur, licet damnent. Quomodo iniquas dicimus? imo si nomen puniunt, etiam stultas : si vero facta, cur in nobis de solo nomine puniunt facta quæ in aliis de admisso, non de nomine, probanda definiunt? Incestus sum, cur non requirunt? infanticida, cur non extorquent? in deos, in Cæsares aliquid committo, cur non audior si quid habeo quo purger? Nulla lex vetat discuti quod prohibet admitti : quia neque judex juste ulciscitur, nisi cognoscat admissum esse quod non licet; neque civis fideliter legi obsequitur, ignorans quale sit quod ulciscitur. Nulla lex sibi soli conscientiam justitiæ suæ debet, sed eis a quibus obsequium expectat. Cæterum suspecta lex est quæ probari se non vult; improba autem, si non probata dominetur.

V. Ut de origine aliquid retractemus ejusmodi legum, vetus erat decretum, Ne quis deus ab imperatore consecraretur, nisi a senatu probatus. Scit M. Æmilius de deo suo Alburno. Facit et hoc ad causam nostram, quod apud vos de humano arbitratu divinitas pensitatur : nisi homini deus placuerit, deus non erit; homo jam deo propitius esse debebit. Tiberius ergo, cujus tempore nomen Christianum in sæculum intravit, annuntiata sibi ex Syria Palæstina quæ illic veritatem istius divinitatis revelarant detulit ad senatum cum prærogativa suffragii sui. Senatus, quia non ipse probaverat, respuit : Cæsar in sententia mansit, comminatus periculum accusatoribus Christianorum. Consulite commentarios vestros : illic reperietis primum Neronem in hanc sectam cum maxime Romæ orientem Cæsariano gladio ferocisse. Sed tali dedicatore damnationis nostræ etiam gloriamur. Qui enim scit illum, intelligere potest non nisi grande aliquod bonum a Nerone damnatum. Tentaverat et Domitianus, portio Neronis de crudelitate; sed qua et homo, facile cœptum repressit, res-

ron, voulut suivre l'exemple de son prédécesseur; mais comme il lui restait encore quelque chose de l'homme, il s'arrêta bientôt, et rappela même ceux qu'il avait exilés. Voilà quels ont été dans tous les temps nos persécuteurs, des hommes injustes, impies, infâmes : vous-mêmes vous n'hésitez pas à les condamner, et vous réhabilitez ceux qu'ils ont condamnés. Au contraire, de tous les princes qui ont connu les lois divines et humaines, nommez-en un seul qui ait persécuté les chrétiens. Nous pouvons même en nommer un qui s'est déclaré leur protecteur, le sage Marc-Aurèle. Qu'on lise la lettre où il atteste que la soif cruelle qui désolait son armée en Germanie fut apaisée par la pluie que le ciel accorda aux prières des soldats chrétiens. S'il ne révoqua pas expressément les édits contre les chrétiens, du moins les rendit-il sans effet, en établissant des peines, même plus rigoureuses, contre leurs accusateurs. Qu'est-ce donc que ces lois, qui ne sont exécutées que par des princes impies, injustes, infâmes, cruels, extravagants, insensés; que Trajan a éludées en partie, en défendant de rechercher les chrétiens; que n'ont jamais autorisées ni un Adrien, qui voulait tout savoir; ni un Vespasien, le destructeur des Juifs; ni un Antonin, ni un Vérus? Cependant c'était à des princes vertueux, vengeurs naturels du crime, à exterminer une secte de scélérats, et non pas à d'autres scélérats.

VI. Que ces grands zélateurs des lois et des institutions de leurs pères me disent maintenant s'ils les ont respectées toutes, s'ils les ont toujours observées scrupuleusement, s'ils n'ont pas laissé tomber en désuétude les règlements les plus sages et les plus nécessaires au maintien de l'ordre et des mœurs. Que sont devenues ces lois si sévères contre le luxe et l'ambition, qui ne permettaient pas que la dépense d'un repas se montât à plus de cent as; qui défendaient d'y servir plus d'une volaille, encore n'était-il pas permis qu'elle fût grasse; qui retranchaient du sénat un patricien possesseur de dix livres d'argent, comme convaincu par là d'une ambition démesurée; qui faisaient raser les théâtres à peine élevés, comme n'étant propres qu'à corrompre les mœurs; qui ne souffraient pas qu'on usurpât impunément les insignes des dignités et de la noblesse? Je vois à présent donner des repas nommés *centenaires*, parce qu'ils coûtent cent mille sesterces. Je vois l'argent des mines converti en vaisselle, je ne dis pas chez des sénateurs, mais chez des affranchis, chez des esclaves encore tout flétris de leurs fers. Je vois qu'on multiplie les théâtres, qu'on les met à couvert des injures de l'air. Sans doute, c'était pour garantir du froid les membres délicats de voluptueux spectateurs, que les Lacédémoniens inventèrent autrefois leurs pesants manteaux. Je vois les dames romaines s'habiller comme les prostituées, et ne pas rougir de se voir confondues avec l'opprobre de leur sexe. Ces anciennes coutumes, qui maintenaient les femmes dans la modestie et la tempérance sont abolies. Autrefois les femmes ne portaient point d'or, à l'exception de l'anneau nuptial que leurs maris leur avaient mis au doigt. L'usage du vin leur était si rigoureusement interdit, qu'une femme fut condamnée par sa famille à mourir de faim pour avoir ouvert un cellier. Sous Romulus, Mécénius tua impunément sa femme, qui n'avait fait que goûter du vin. Les femmes étaient obligées d'embrasser leurs parents, pour

titutis etiam quos relegaverat. Tales semper nobis insecutores, injusti, impii, turpes, quos et ipsi damnare consuetis, a quibus damnatos restituere soliti estis. Cæterum de tot exinde principibus ad hodiernum, divinum humanumque sapientibus, edite aliquem debellatorem Christianorum. At nos e contrario edimus protectorem; si litteræ Marci Aurelii gravissimi imperatoris requirantur, quibus illam Germanicam sitim Christianorum forte militum precationibus impetrato imbri discussam contestatur : sicut non palam ab ejusmodi hominibus pœnam dimovit, ita alio modo palam dispersit, adjecta etiam a cusatoribus damnatione, et quidem tetriore. Quales ergo leges istæ, quas adversus nos soli exsequuntur impii, injusti, turpes, truces, vani, dementes? quas Trajanus ex parte frustratus est, vetando inquiri Christianos; quas nullus Hadrianus, quamquam curiositatum omnium explorator; nullus Vespasianus, quanquam Judæorum debellator; nullus Pius, nullus Verus impressit. Facilius utique pessimi ab optimis quibusque, ut ab æmulis, quam a suis sociis eradicandi judicarentur.

VI. Nunc religiosissimi legum et paternorum institutorum protectores et cultores respondeant, velim, de sua fide et honore et obsequio erga majorum consulta, si a nullo desciverunt? si in nullo exorbitaverunt? si non necessaria, et aptissima quæque disciplinæ oblitteraverunt. Quonam illæ leges abierunt, sumptum et ambitionem comprimentes? quæ centum æra non amplius in cœnam subscribi jubebant, nec amplius quam unam inferri gallinam, et eam non saginatam? quæ patricium, quod decem pondo argenti habuisset, pro magno titulo ambitionis senatu summovebant? quæ theatra stuprandis moribus orientia statim destruebant? quæ dignitatum et honestorum natalium insignia non temere nec impune usurpari sinebant? Video enim et centenarias cœnas a centenis jam sestertiis dicendas, et in lances (parum est si senatorum, et non libertinorum, vel adhuc flagra rumpentium) argentaria metalla producta. Video et theatra, nec singula satis esse, nec nuda : nam ne vel hieme voluptas impudica frigeret, primi Lacedæmonii odium penulæ ludis excogitaverunt. Video et inter matronas atque prostibulas nullum de habitu discrimen relictum. Circa fœminas quidem etiam illa majorum instituta ceciderunt, quæ modestiæ, quæ sobrietati patrocinabantur; cum aurum nulla norat, præter unico digito quem sponsus oppignerasset pronubo annulo; cum mulieres usque adeo vino abstinerent, ut matronam ob resignatos cellæ vinariæ loculos sui inedia necarint : sub Romulo vero quæ vinum attigerat, impune a Mecenio marito trucidata est : idcirco et oscula propinquis offerre

qu'on pût s'assurer par leur haleine si elles n'avaient pas enfreint cette défense. Qu'est devenue cette antique félicité du mariage, fondée sur la pureté des mœurs, qui en cimenta tellement l'harmonie, que pendant près de six cents ans il n'y eut pas un seul exemple de divorce? Aujourd'hui tout le corps d'une femme plie sous le poids de l'or; et si elles embrassent quelqu'un, ce n'est qu'en tremblant. Le divorce est le vœu et comme le fruit du mariage. Religieux observateurs des traditions de vos ancêtres, qu'avez-vous fait de leurs sages ordonnances sur le culte des dieux? Les consuls, conformément au décret du sénat, avaient chassé Bacchus et ses mystères non-seulement de Rome, mais de l'Italie entière. Les consuls Pison et Gabinius, qui cependant n'étaient pas chrétiens, avaient interdit l'entrée du Capitole, c'est-à-dire du palais des dieux, à Sérapis, à Isis, à Harpocrate, à celui qu'on représente avec une tête de chien; ils avaient ordonné qu'on renversât leurs autels, pour arrêter les désordres qu'autorisaient de vaines et infâmes superstitions. Vous, vous avez réintégré tous ces dieux dans leurs sanctuaires, vous leur avez conféré les attributs de la souveraine majesté. Où est donc votre religion? où est le respect dû à vos pères? Vous les reniez par vos costumes, par vos goûts, par votre luxe, par vos sentiments, par votre langage. Vous vantez sans cesse l'antiquité, et vous affectez ouvertement de rechercher en tout la nouveauté. Vous vous éloignez de plus en plus des sages institutions de vos pères; et si vous les imitez, ce n'est que dans ce qui ne devrait pas être imité. Je pourrai vous montrer ultérieurement que, semblables en ce point aux chrétiens, à qui vous en faites un crime, vous méprisez, vous négligez, vous abolissez le culte de vos propres divinités, quoique vous vous piquiez d'avoir hérité du zèle religieux et aveugle de vos pères, quoique vous ayez comme naturalisé parmi vous Sérapis et ses autels, Bacchus et ses fureurs. Mais je veux auparavant discuter les crimes secrets dont vous nous accusez, pour pouvoir nous justifier ensuite des crimes publics qu'on nous impute également.

VII. On dit que, dans nos mystères, nous égorgeons un enfant, que nous le mangeons, et qu'après cet abominable repas nous commettons des incestes avec nos sœurs et nos mères, lorsque des chiens, immondes entremetteurs de nos plaisirs, ont renversé les flambeaux, et qu'en nous délivrant de la lumière, ils nous ont affranchis de la honte. On le dit toujours; mais, depuis si longtemps qu'on le dit, vous n'avez pas encore pris la peine de vous enquérir de la vérité. Si vous croyez ce qu'on dit, informez-en donc; ou si vous ne le faites pas, ne le croyez donc pas. Votre indifférence à cet égard prouve assez qu'il n'y a rien de réel dans ce qu'on nous impute, puisque vous n'osez vous en éclaircir. Loin de là : vous ordonnez au bourreau de nous torturer, pour nous forcer, non pas à avouer ce que nous faisons, mais à nier ce que nous sommes. La religion chrétienne, comme je l'ai déjà dit, a commencé sous Tibère. La vérité a été haïe, dès qu'elle a paru. Autant d'étrangers, autant d'ennemis : les Juifs par jalousie, les soldats par besoin d'exaction, nos serviteurs par la malignité naturelle de leur état. Tous les jours on nous assiége, tous les jours on nous trahit; bien souvent on vient nous faire violence jusque dans nos assemblées. Eh bien! quelqu'un a-t-il jamais entendu les vagissements de cet enfant qu'on

necessitas erat, ut spiritu judicarentur. Ubi est illa felicitas matrimoniorum de moribus utique prosperata, qua per annos ferme sexcentos ab Urbe condita nulla repudium domus scripsit? Nunc in fœminis præ auro nullum leve est membrum; præ vino nullum liberum est osculum : repudium vero jam et votum est, quasi matrimonii fructus. Etiam circa ipsos deos vestros quæ prospecte decreverant patres vestri, iidem vos obsequentissimi rescidistis. Liberum patrem cum mysteriis suis consules senatus auctoritate non modo urbe, sed universa Italia eliminaverunt; Serapidem, et Isidem, et Harpocratem cum suo cynocephalo, Capitolio prohibitos, id est, curia deorum pulsos, Piso et Gabinius coss. non utique Christiani, eversis etiam aris eorum abdicaverunt, turpium et otiosarum superstitionum vitia cohibentes. His vos restitutis summam majestatem contulistis. Ubi religio? ubi veneratio majoribus debita a vobis? habitu, victu, instructu, censu, ipso denique sermone proavis renuntiastis. Laudatis semper antiquos, sed nove de die vivitis. Per quod ostenditur, dum a bonis majorum institutis deceditis, ea vos retinere et custodire quæ non debuistis, cum quæ debuistis non custoditis. Adhuc quod videmini fidelissime tueri a patribus traditum, in quo principaliter reos transgressionis Christianos destinatis, studium dico deorum colendorum, quo maxime erravit antiquitas, licet Serapidi jam Romano aras restruxeritis, licet Baccho jam Italico furias vestras immolaveritis, suo loco ostendam proinde despici et negligi et destrui a vobis adversus majorum auctoritatem. Nunc enim ad illam occultorum facinorum infamiam respondebo, ut viam mihi ad manifestiora purgem.

VII. Dicimur sceleratissimi de sacramento infanticidii, et pabulo inde, et post convivium incesto, quod eversores luminum canes, lenones scilicet, tenebras tum et libidinum impiarum inverecundiam procurent. Dicimur tamen semper, nec vos quod tamdiu dicimur, eruere curatis. Ergo aut eruite, si creditis; aut nolite credere, qui non eruistis. De vestra vobis dissimulatione præscribitur, non esse, quod nec ipsi audetis eruere. Longe aliud munus carnifici in Christianos imperatis, non ut dicant quæ faciunt, sed ut negent quod sunt. Census istius disciplinæ, ut jam edidimus, a Tiberio est. Cum odio sui cœpit veritas simul atque apparuit inimica esse : tot hostes ejus quot extranei, et quidem proprie ex æmulatione Judæi, ex concussione milites, ex natura ipsi etiam domestici nostri. Quotidie obsidemur, quotidie prodimur : in ipsis plurimum cœtibus et congregationibus nostris opprimimur.

prétend que nous immolons? Qui a jamais fait voir au juge nos lèvres teintes de sang, comme celles des Cyclopes et des Sirènes? Avez-vous jamais remarqué dans vos femmes chrétiennes la trace immonde des infamies que vous nous imputez? Si quelqu'un avait été témoin de ces abominations, les aurait-il cachées? se serait-il laissé corrompre par les mêmes hommes qu'il traînait devant les tribunaux?

Si, comme vous le dites, nous nous cachons toujours, quand ce que nous faisons a-t-il pu être découvert? Qui a pu le révéler? Les coupables mêmes? cela ne peut être. Le secret est ordonné dans tous les mystères. Il est inviolable dans ceux de Samothrace et d'Éleusis : il doit l'être, à plus forte raison, dans les nôtres, qui ne pourraient être révélés sans attirer aussitôt la vengeance des hommes, en attendant que celle de Dieu ait son tour. Si les chrétiens n'ont pu se trahir eux-mêmes, ils ont donc été trahis par des étrangers. Mais d'où les étrangers ont-ils pu avoir connaissance de nos mystères, puisque toutes les initiations, même celles des hommes pieux, écartent les profanes? à moins qu'on ne dise que plus on est impie, moins on craint. Si c'est la renommée qui vous a instruits, chacun sait ce que c'est que la renommée. Votre poëte l'appelle *le plus rapide de tous les fléaux*. Pourquoi l'appelle-t-il un *fléau?* est-ce à cause de sa vitesse? est-ce parce qu'elle rend les choses publiques, ou parce qu'elle est presque toujours menteuse? Oui, la renommée est menteuse, même lorsqu'elle annonce la vérité, parce qu'elle l'altère toujours, soit en l'atténuant, soit en l'exagérant. Sa nature même est de ne vivre qu'autant qu'elle ment, de n'exister qu'autant qu'elle laisse la chose incertaine. Dès que la chose est constatée, la renommée se retire, comme si sa fonction de messagère était remplie. Il ne reste plus qu'un fait, dont on est sûr, et qu'on énonce positivement. Ainsi l'on ne dira plus, par exemple, *Le bruit court que telle chose est arrivée à Rome, que le gouvernement de telle province est échu à un tel;* mais, *Cette province est échue à un tel, cela est arrivé à Rome.* La renommée, nom de l'incertitude, ne saurait se rencontrer là où est la certitude. Qui donc en pourra croire la renommée? ce ne sera pas le sage, qui ne croit jamais à ce qui est incertain. Quelque étendu que soit le cours de la renommée, quelque fondement qu'elle paraisse avoir, il est clair qu'un seul homme lui a donné naissance, que de là elle a passé de bouche en bouche, d'oreille en oreille, comme par autant de canaux. Mais l'obscurité de son origine est tellement dissimulée par l'éclat de son cours, que personne ne fait réflexion qu'elle a pu avoir le mensonge pour père : ce qui arrive tantôt par jalousie, tantôt par des soupçons téméraires, tantôt par cette pente naturelle que les hommes ont en général pour le mensonge. Heureusement, il n'est rien que le temps ne découvre à la longue : cela est passé en proverbe parmi vous. La nature a voulu que rien ne pût être longtemps caché, pas même ce qui a échappé à la renommée.

VIII. Ce n'est donc pas sans raison que, depuis tant de temps, la renommée dépose contre les chrétiens. Voilà le seul accusateur que vous produisez contre nous, et qui jusqu'ici n'a pas encore pu prouver ce qu'il publie depuis tant d'années, en tant de lieux et avec tant de succès. Mais j'en appelle à la nature contre ceux à qui de

Quis unquam taliter vagienti infanti supervenit? quis cruenta, ut invenerat, Cyclopum et Sirenarum ora judici reservavit? quis vel in uxoribus aliqua immunda vestigia deprehendit? quis talia facinora, cum invenisset, celavit, aut vendidit, ipsos trahens homines? Si semper latemus, quando proditum est quod admittimus? imo a quibus prodi potuit? Ab ipsis enim reis. Non utique; cum vel ex forma omnibus mysteriis silentii fides debeatur. Samothracia et Eleusinia reticentur : quanto magis talia, quæ prodita interim etiam humanam animadversionem provocabunt, dum divina servatur! Si ergo non ipsi proditores sui, sequitur ut extranei : et unde extraneis notitia? cum semper etiam piæ initiationes arceant profanos, et arbitris caveant : nisi si impii minus metuunt. Natura famæ omnibus nota est : vestrum est, « Fama malum, quo non « aliud velocius ullum. » Cur malum fama? quia velox? quia index? an quia plurimum mendax? quæ ne tunc quidem cum aliquid veri affert, sine mendacii vitio est, detrahens, adjiciens, demutans de veritate. Quid? quod ea illi conditio est, ut non, nisi cum mentitur, perseveret : et tamdiu vivit, quamdiu non probat : siquidem ubi probavit cessat esse, et quasi officio nuntiandi functa, rem tradit, et exinde res tenetur, res nominatur : nec quisquam dicit, verbi gratia, Hoc Romæ aiunt factum, aut, Fama est illum provinciam sortitum; sed, Sortitus est ille provinciam, et, Hoc factum est Romæ. Fama, nomen incerti, locum non habet ubi certum est. An vero famæ credat, nisi inconsideratus? quia sapiens non credit incerto. Omnium erit æstimare, quantacumque illa ambitione diffusa sit, quantacumque asseveratione constructa, quod ab uno aliquando principe exorta sit necesse est; exinde in traduces linguarum et aurium serpat : et ita modici seminis vitium cætera rumoris obscurant, ut nemo recogitet ne primum illud os mendacium seminaverit; quod sæpe fit, aut ingenio æmulationis, aut arbitrio suspicionis, aut non nova, sed ingenita quibusdam mentiendi voluptate. Bene autem, quod omnia tempus revelat, testibus etiam vestris proverbiis atque sententiis, ex dispositione naturæ, quæ ita ordinavit ut nihil diu lateat, etiam quod fama non distulit.

VIII. Merito igitur fama tamdiu conscia sola est scelerum Christianorum. Hanc indicem adversus nos profertis, quæ, quod aliquando jactavit, tantoque spatio in opinionem corroboravit, usque adhuc probare non valuit. Ut fidem naturæ ipsius appellem adversus eos qui talia credenda esse præsumunt, ecce proponimus horum facinorum

tels bruits ne paraissent pas indignes de foi. Je suppose que nous proposions, en effet, la vie éternelle comme récompense de ces forfaits : croyez pour un moment ce dogme incroyable. Mais je vous le demande, à vous qui le croyez, voudriez-vous de la récompense à cette condition? Oui, venez plonger le fer dans le sein de cet enfant, de cette créature innocente, qui n'a pu faire de mal à personne, et que tous regardent comme leur enfant commun; ou si ce barbare ministère est commis à un autre, venez voir mourir votre semblable presque avant qu'il ait connu la vie; soyez attentif au moment où s'échappera cette âme qui avait eu à peine le temps de s'unir au corps; recevez ce sang qui commençait à circuler dans les veines, trempez-y votre pain, rassasiez-vous. Remarquez, pendant le repas, remarquez avec soin la place de votre mère, celle de votre sœur, afin qu'il n'y ait pas de méprise dès que les chiens auront éteint les flambeaux; car ce serait un crime que de manquer à commettre un inceste. Initié de cette sorte aux mystères, vous êtes sûr de l'immortalité. Répondez-moi de grâce, voudriez-vous de l'immortalité à ce prix? Non sans doute. Aussi ne sauriez-vous croire qu'elle soit à ce prix. Mais quand vous le croiriez, vous n'en voudriez pas; et quand vous le voudriez, vous ne le pourriez pas. Comment donc d'autres le pourraient-ils, si vous ne le pouvez pas? Et si d'autres le peuvent, comment ne le pourriez-vous pas comme eux? Sommes-nous d'une autre nature que vous? Sommes-nous des cynocéphales ou des sciapodes? Avons-nous les dents faites autrement que les vôtres? La nature nous a-t-elle conformés exprès pour l'inceste? Si vous croyez ces horreurs d'un homme, vous êtes capables de les commettre; car vous êtes hommes comme les chrétiens. Si vous êtes incapables de les commettre, vous ne devez pas les croire; car un chrétien est homme comme vous. Mais on trompe, on surprend les simples : comme s'ils pouvaient ignorer ce qu'on dit des chrétiens; comme s'ils n'avaient pas le plus grand intérêt à se tenir sur leurs gardes, à s'assurer de la vérité. D'ailleurs, l'usage est que tous ceux qui veulent se faire initier à des mystères aillent trouver l'hiérophante, pour recevoir de lui ses instructions. Il leur dira donc : « Il faut avoir un enfant qui ne sache pas encore ce que c'est que la mort, qui rie à la vue du couteau. Ayez du pain pour tremper dans le sang; ayez des flambeaux; ayez des chiens pour les renverser, avec un appât pour attirer ces chiens au delà de la corde qui les tiendra attachés : surtout, ne manquez pas d'amener votre mère et votre sœur. » Mais si elles ne voulaient pas venir, ou si le postulant n'en avait pas? s'il était le seul chrétien de sa famille? On ne serait donc pas initié, si l'on n'avait ni sœur, ni mère? Mais quand même les nouveaux chrétiens n'auraient été prévenus de rien et se présenteraient sans défiance, du moins ils savent tout dans la suite : ils le souffrent et ne s'en plaignent pas! Seraient-ils retenus par la crainte du châtiment? Mais ils sont sûrs, en nous dénonçant, de trouver qui les protége. Après tout, ils préféreraient la mort à une pareille vie. Je veux que la crainte leur ferme la bouche : pourquoi donc persévèrent-ils? car il est naturel de vouloir rompre un engagement qu'on n'eût jamais pris, si on l'eût connu avant de le prendre.

IX. Pour répondre encore mieux à vos calomnies, je vais prouver que vous commettez, partie en public, partie en secret, les crimes dont vous nous accusez; et c'est peut-être pour cela que vous nous en croyez capables. En Afrique, on a

mercedem : vitam æternam repromittunt : credite interim; de hoc enim quæro, an et qui credideris, tanti habeas ad eam tali conscientia pervenire? Veni, demerge ferrum in infantem nullius inimicum, nullius reum, omnium filium : vel si alterius officium est, tu modo assiste morienti homini antequam vixit; fugientem animam novam exspecta; excipe rudem sanguinem, eo panem tuum satia : vescere libenter : interea discumbens dinumera loca ubi mater, ubi soror; nota diligenter, ut, cum tenebræ ceciderint caninæ, non erres; piaculum enim admiseris, nisi incestum feceris : talia initiatus et consignatus vivis in ævum. Cupio respondeas, si tanti æternitas? Aut si non, ideo nec credenda. Etiamsi credideris, nego te velle; etiamsi volueris, nego te posse. Cur ergo alii possint, si vos non potestis? cur non possitis, si alii possunt? Alia nos, opinor, natura. Cynocephali aut Sciapodes? alii ordines dentium? alii ad incestam libidinem nervi? Qui ista credis de homine, potes et facere; homo es et ipse, quod et Christianus : qui non potes facere, non debes credere; homo est enim et Christianus, et quod et tu. Sed ignorantibus subjicitur, et imponitur. Nihil enim tale de Christianis asseverari sciebant, observandum utique sibi, et omni vigilantia investigandum. Atquin volentibus initiari moris est, opinor, prius patrem illum sacrorum adire; quæ præparanda sint describere : tum ille, Infans tibi necessarius, adhuc tener, qui nesciat mortem, qui sub cultro tuo rideat; item panis, quo sanguinis jurulentiam colligas; præterea candelabra, et lucernæ, et canes aliqui, et offulæ, quæ illos ad eversionem luminum extendant : ante omnia cum matre et sorore tua venire debebis. Quid si noluerint? vel nullæ fuerint? quid denique singulares Christiani? Non erit, opinor, legitimus Christianus nisi frater aut filius. Quid nunc et si ista omnia ignaris præparantur? Certe postea cognoscunt, et sustinent, et ignoscunt. Timent plecti, qui si proclament defendi merebuntur; qui etiam ultro perire malint, quam sub tali conscientia vivere. Age nunc, timeant; cur etiam perseverant? Sequitur enim ne ultra velis id te esse, quod si prius scisses non fuisses.

IX. Hæc quo magis refutaverim, a vobis fieri ostendam partim in aperto et partim in occulto, per quod forsitan et de nobis credidistis. Infantes penes Africam Saturno immolabantur palam usque ad proconsulatum Tiberii, qui

immolé publiquement des enfants à Saturne, jusqu'au proconsulat de Tibère, qui fit attacher les prêtres de Saturne aux arbres mêmes qui couvraient le lieu de ces affreux sacrifices, comme à autant de croix votives. Je prends à témoin les soldats de mon pays, qui exécutèrent les ordres du proconsul. Cependant ces détestables sacrifices continuent encore en secret : tant il est vrai que les chrétiens ne sont pas les seuls qui vous bravent, qu'une habitude criminelle ne se déracine pas tout d'un coup, et que surtout un dieu ne saurait changer sa nature. Saturne, qui n'a pas épargné ses propres enfants, aurait-il épargné des enfants étrangers que leurs pères et leurs mères venaient d'eux-mêmes lui offrir, et qu'ils caressaient au moment où le prêtre levait sur eux le couteau, pour les empêcher de pleurer? Cependant quelle distance d'un parricide à un simple homicide! Les anciens Gaulois sacrifiaient des hommes à Mercure. Je laisse à vos poëtes tragiques le soin de vous raconter les usages de la Tauride, et je parle de Rome. Dans cette ville religieuse des pieux descendants d'Énée, n'adore-t-on pas un Jupiter, que, dans ses jeux mêmes, on abreuve de sang humain? C'est, dites-vous, du sang d'hommes condamnés aux bêtes; et vous entendez par là que ce ne sont pas, à proprement parler, des hommes. Que ce soit un sang vil, parce que c'est le sang des méchants, je le veux bien; mais toujours est-il que c'est du sang humain. Que ce Jupiter doit vous paraître chrétien, et vraiment fils unique de son père, du moins pour la cruauté! Mais puisqu'il importe peu qu'on tue un enfant pour honorer les dieux ou par quelque autre motif, puisque dans l'un et l'autre cas il y a homicide, à part toutefois la différence du parricide et du simple homicide, je m'adresse maintenant au peuple. Combien d'entre vous, hommes altérés du sang des chrétiens, combien même de vos magistrats, si équitables pour vous, si rigoureux contre nous, je pourrais confondre, par des reproches trop fondés d'avoir ôté la vie à leurs enfants au moment de leur naissance! Vous ajoutez encore à la cruauté par le genre de mort : vous les noyez, vous les faites mourir de faim ou de froid, vous les donnez à manger aux chiens : ce serait une mort trop douce de périr par le fer. Pour nous, à qui tout homicide est défendu, il nous est également défendu de détruire le fruit d'une mère dans son sein, avant même que l'homme soit formé. C'est un homicide anticipé que d'empêcher la naissance; car quelle différence y a-t-il entre s'opposer à la naissance d'une âme et l'arracher du corps qu'elle anime? L'homme est dans ce qui doit être un homme, de même que le fruit est dans son germe. Pour en venir à ces repas de sang et de chair humaine, qui font frémir la nature, vous pouvez lire dans Hérodote, si je ne me trompe, qu'il y a des peuples qui, pour sceller les traités qu'ils font ensemble, se tirent du sang des veines du bras, et se le présentent à boire les uns aux autres. Il s'est passé quelque chose de semblable dans la conjuration de Catilina. On dit qu'il y a des Scythes qui mangent leurs parents après leur mort. Mais, sans chercher si loin, chez vous-mêmes, aujourd'hui, pour être initié aux mystères de Bellone, il faut avoir bu du sang qu'on se tire de la cuisse, et qu'on reçoit dans la main. Et ceux qui sont attaqués d'épilepsie, ne les voit-on pas, pour se guérir, sucer avec avidité le sang des criminels égorgés dans l'arène? Ceux qui mangent des animaux tués dans le même lieu ne se nourrissent-ils pas

ipsos sacerdotes in eisdem arboribus templi sui obumbratricibus scelerum, votivis crucibus exposuit, teste militia patriæ nostræ, quæ idipsum munus illi proconsuli functa est. Sed et nunc in occulto perseveratur hoc sacrum facinus. Non soli vos contemnunt Christiani, nec ullum scelus in perpetuum eradicatur, aut mores suos aliquis deus mutat. Cum propriis filiis Saturnus non pepercit, extraneis utique non parcendo perseverabat, quos quidem ipsi parentes sui offerebant, et libentes respondebant, et infantibus blandiebantur, ne lacrymantes immolarentur. Et tamen multum homicidio parricidium differt. Major ætas apud Gallos Mercurio prosecabatur. Remitto Tauricas fabulas theatris suis. Ecce in illa religiosissima urbe Æneadarum piorum est Jupiter quidam, quem ludis suis humano proluunt sanguine. Sed bestiarii, inquitis. Hoc opinor minus quam hominis : an hoc turpius, quod mali hominis? certe tamen de homicidio funditur. O Jovem Christianum, et solum patris filium de crudelitate! Sed quoniam de infanticidio nihil interest, sacro an arbitrio perpetretur, licet de parricidio intersit, convertar ad populum. Quot vultis ex his circumstantibus, et in Christianorum sanguinem hiantibus, ex ipsis etiam vobis justissimis et severissimis in nos præsidibus, apud conscientias pulsem, qui natos sibi liberos enecent? Siquidem et de genere necis differt, utique crudelius in aqua spiritum extorqnetis, aut frigori, et fami, et canibus exponitis; ferro enim mori ætas quoque major optaverit. Nobis vero homicidio semel interdicto, etiam conceptum utero, dum adhuc sanguis in hominem deliberatur, dissolvere non licet. Homicidii festinatio est prohibere nasci : nec refert natam quis eripiat animam, an nascentem disturbet. Homo est et qui est futurus; etiam fructus omnis jam in semine est. De sanguinis pabulo, et ejusmodi tragicis ferculis legite necubi relatum sit (est apud Herodotum, opinor) defusum brachiis sanguinem ex alterutro degustatum nationes quasdam fœderi comparasse. Nescio quid et sub Catilina tale degustatum est. Aiunt et apud quosdam gentiles Scytharum defunctum quemque à suis comedi. Longe excurro. Hodie istic Bellonæ sacratos sanguis de femore proscisso in palmulam exceptus esui datus signat. Item, illi qui munere in arena noxiorum jugulatorum sanguinem recentem avida siti comitiali morbo medentes auferunt, ubi sunt? item, illi qui de arena ferinis obsoniis cœnant? qui de apro, qui de cervo petunt? Aper ille quem cruentavit, colluctando detersit; cervus ille in

de la chair de leurs semblables? car ce sanglier s'est abreuvé du sang du malheureux qu'il a déchiré, ce cerf a expiré dans le sang d'un gladiateur; et dans le ventre des ours on voit encore palpiter les membres des hommes qu'ils ont dévorés. Vous vous nourrissez donc d'une chair nourrie de celle des hommes. En quoi, je vous le demande, vos repas diffèrent-ils des prétendus repas des chrétiens? Et ceux d'entre vous qui, par une brutalité exécrable, prennent leurs plaisirs dans les horreurs d'une impudicité monstrueuse, sont-ils moins criminels parce qu'ils dévorent les hommes sans les faire mourir? Leur infamie les rend-elle moins coupables du sang humain, parce qu'ils se nourrissent d'un sang qui n'en est pas encore? Ce ne sont pas des enfants, ce sont des hommes qu'ils mangent. Rougissez donc de vos préjugés contre les chrétiens, eux qui se sont même interdit dans leurs repas le sang des animaux, et qui, pour cette raison, s'abstiennent des bêtes étouffées ou mortes d'elles-mêmes, de peur de se souiller de quelque sang que ce soit, même de celui qui est resté dans le corps. En effet, le sang des animaux est un des moyens dont vous vous servez pour tenter la foi des chrétiens, tant vous êtes convaincus qu'il leur est défendu de manger ce que vous leur présentez pour leur faire violer leur religion. Or, pouvez-vous vous persuader que les mêmes hommes qui (et vous n'en doutez pas) ont horreur du sang des animaux soient altérés du sang de leurs semblables? à moins peut-être que vous n'ayez, par expérience, trouvé celui-ci plus délicat. Que ne joignez-vous le sang humain au feu et à l'encens, pour éprouver les chrétiens? Vous les reconnaîtrez et vous les enverrez au supplice, s'ils consentent à goûter du sang humain, comme s'ils refusent de sacrifier. Et certainement le bourreau chargé de les torturer ou de les mettre à mort ne vous laissera pas manquer de sang. Vous nous accusez d'inceste : mais à qui l'inceste doit-il être mieux connu qu'à ceux qui en ont reçu des leçons de Jupiter même? Nous lisons dans Ctésias que les Perses épousaient leurs mères. Les Macédoniens ne sont pas non plus hors de tout soupçon : témoin leur indécente équivoque, lorsqu'assistant, pour la première fois, à la représentation de la tragédie d'Œdipe, ils s'écrièrent avec ironie : Ἔλαυνε εἰς τὴν μήτερα. Et parmi vous, livrés aux désordres d'une luxure sans frein, voyez combien les méprises sont propres à multiplier les incestes. Vous exposez vos enfants, vous les abandonnez à la compassion des étrangers qui passent, ou vous les émancipez pour les faire adopter à de meilleurs pères. La trace d'une famille, ainsi dispersée, doit nécessairement s'effacer; et les erreurs, en se multipliant de génération en génération, multiplient et perpétuent les incestes. Enfin, comme vous portez votre passion partout, chez vous, en voyage, au delà des mers, il doit arriver que les fruits de votre incontinence, semés en tous lieux, inconnus à vous-même, s'allient ensemble ou avec leurs auteurs sans soupçonner leur parenté. Quant à nous, la chasteté la plus vigilante et la plus sévère nous garantit de ces erreurs; et la pureté de nos mœurs, avant comme pendant le mariage, nous met à l'abri de l'inceste. Il y en a qui éloignent jusqu'à l'ombre du danger, en gardant la virginité jusqu'au tombeau, où ils arrivent vieillards et enfants tout ensemble. Si vous aviez pris garde que vous commettez les crimes dont vous nous accusez, vous auriez découvert en même temps que nous ne les commettons pas :

gladiatoris sanguine jacuit; ipsorum ursorum alvei appetuntur cruditantes adhuc de visceribus humanis : ructatur proinde ab homine caro pasta de homine. Hæc qui editis, quantum abestis a conviviis Christianorum! Minus autem et illi faciunt qui libidine fera humanis membris inhiant, quia vivos vorant? minus humano sanguine ad spurcitiam consecrantur, quia futurum sanguinem lambunt? Non edunt infantes plane, sed magis puberes. Erubescat error vester Christianis, qui ne animalium quidem sanguinem in epulis esculentis habemus; qui propterea quoque suffocatis et morticinis abstinemus, ne quo sanguine contaminemur vel intra viscera sepulto. Denique inter tentamenta Christianorum, botulos etiam cruore distentos admovetis, certissimi scilicet illicitum esse penes illos, per quod exorbitare eos vultis. Porro quale est, ut quos sanguinem pecoris horrere confiditis, humano inhiare credatis? nisi forte suaviorem eum experti; quem quidem et ipsum proinde examinatorem Christianorum adhiberi ut foculum, ut acerram, oportebat; proinde enim probarentur sanguinem humanum appetendo, quemadmodum sacrificium respuendo; alioquin necandi si gustassent, quemadmodum si non immolassent : et utique non deesset vobis in auditione custodiarum et damnatione sanguis humanus. Proinde incesti qui magis, quam quos ipse Jupiter docuit? Persas cum suis matribus misceri Ctesias refert; sed et Macedones suspecti, quia cum primum Œdipum tragœdiam audissent, ridentes incesti dolorem, ΕΛΑΥΝΕ, dicebant, ΕΙΣ ΤΗΝ ΜΗΤΕΡΑ. Jam nunc recogitate quantum liceat erroribus ad incesta miscenda, suppeditante materias passivitate luxuriæ. In primis filios exponitis suscipiendos ab aliqua prætereunte misericordia extranea, vel adoptandos melioribus parentibus emancipatis. Alienati generis necesse est quandoque memoriam dissipari : et simul error impegerit, exinde jam tradux proficiet incesti serpente genere cum scelere. Tunc deinde quocumque in loco, domi, peregre, trans freta comes est libido : cujus ubique saltus facile possunt alicubi ignaris filios pangere, velut ex aliqua seminis sparsione; ut ita sparsum genus per commercia humana concurrat in memorias suas, neque eas cœtus incesti sanguinis agnoscat. Nos ab isto eventu diligentissima et fidelissima castitas sepsit; quantumque ab stupris et ab omni post matrimonium excessu, tantum et ab incesti casu tuti sumus. Quidam multo securiores totam vim hujus erroris virgine continentia depellunt, senes pueri. Si hæc in vobis

avec un peu d'attention, le contraste ne vous aurait pas échappé. Mais, par une contradiction qui n'est que trop ordinaire, vous ne voyez pas ce qui est, et vous croyez voir ce qui n'est pas. C'est ce que je vous ferai sentir dans toute la suite de cette apologie. Venons à ce qui est public.

X. Vous n'adorez pas nos dieux, dites-vous, et vous ne sacrifiez pas pour les empereurs. Sans doute nous n'offrons de sacrifices pour personne, puisque nous n'en offrons pas pour nous-mêmes. C'est, en un mot, que nous n'adorons pas vos dieux. Voilà pourquoi nous sommes poursuivis comme coupables de sacrilége et de lèse-majesté; voilà le point capital de notre cause, ou plutôt la voilà tout entière. Elle est digne de toute l'attention d'un juge qui n'est point aveuglé par la prévention ou par l'injustice. L'une s'interdit la connaissance de la vérité; l'autre refuse de la voir. Nous avons cessé d'adorer vos dieux, depuis que nous avons reconnu qu'ils ne sont pas des dieux. Ainsi vous avez droit d'exiger de nous la preuve qu'ils ne sont pas des dieux, et que par conséquent il n'y a pas lieu de les adorer, puisque l'adoration n'est due qu'à la divinité; et les chrétiens seraient punissables s'il était certain que les dieux qu'ils n'adorent pas dans la persuasion qu'ils ne sont point dieux le fussent en effet. Mais, dites-vous, nous les tenons pour dieux : nous appelons de vous-mêmes à votre conscience. Qu'elle nous juge, qu'elle nous condamne, si elle peut nier que tous vos dieux ont été des hommes. Et si elle pouvait le nier, il serait facile de la confondre par les monuments de l'antiquité, qui vous en ont transmis la connaissance et qui subsistent encore; par les villes où ils sont nés, par les pays où ils ont laissé des traces de leur séjour, où l'on montre même leurs tombeaux. Je n'entreprendrai pas de discuter ce qui regarde ce nombre innombrable de dieux, nouveaux, anciens, barbares, grecs, romains, étrangers, captifs, adoptifs, particuliers, communs, mâles, femelles, de la campagne, de la ville, marins et guerriers. Il serait superflu même de les nommer, et je me bornerai à en parler en général; non pour vous apprendre ce que vous ne savez pas, mais pour vous rappeler ce que vous feignez d'avoir oublié. Vous n'avez point de dieu avant Saturne : il est l'auteur de ce que vous avez de meilleur et de plus connu en fait de divinités. Ainsi, ce qui est certain du père, il faudra l'avouer des descendants. Or, ni Diodore de Sicile, ni Thallus, ni Cassius Sévérus, ni Cornélius Népos, ni aucun autre de ceux qui ont écrit sur l'antiquité, ne parlent de Saturne que comme d'un homme. Si nous interrogeons les monuments, on ne saurait en trouver nulle part de plus authentiques qu'en Italie, où Saturne, après avoir parcouru le monde et s'être, en dernier lieu, arrêté dans l'Attique, fut reçu par Janus, ou Jané, comme le prononcent vos Saliens. Il laissa son nom à la montagne qu'il avait habitée, à la ville qu'il avait fondée et qui l'a conservé jusqu'à ce jour, à toute l'Italie enfin, qui perdit dès lors le nom d'Œnotrie. Il fut le premier qui donna des lois à cette contrée, et qui y fit battre monnaie à son effigie. C'est pour cela qu'il préside aux trésors. Saturne est donc un homme : s'il est homme, il est fils d'un homme, et non pas du ciel et de la terre. Mais, comme ses parents étaient inconnus, on a pu aisément voir en lui un fils du ciel et de la terre, qui, jusqu'à un certain point, peuvent être regardés comme les auteurs communs

esse consideraretis, proinde in Christianis non esse perspiceretis : iidem oculi renuntiassent utrumque; sed cæcitatis duæ species facile concurrunt, ut qui non vident quæ sunt, et videre videantur quæ non sunt. Sic per omnia ostendam.

X. Nunc de manifestis. Deos, inquitis, non colitis, et pro imperatoribus sacrificia non impenditis. Sequitur, ut eadem ratione pro aliis non sacrificemus, quia nec pro nobis ipsis, semel deos non colendo : itaque sacrilegii et majestatis rei convenimur. Summa hæc causa, imo tota est, et utique digna cognosci, si non præsumptio aut iniquitas judicet : altera, quæ desperat; altera, quæ recusat veritatem. Deos vestros colere desinimus, ex quo illos non esse cognoscimus. Hoc igitur exigere debetis, uti probemus non esse illos deos, et idcirco non colendos, quia tunc demum coli debuissent si dii fuissent : tunc et Christiani puniendi, si quos colerent quia putarent non esse, constaret illos deos esse. Sed nobis, inquitis, dii sunt. Appellamus et provocamus a vobis ad conscientiam vestram : illa nos judicet, illa nos damnet, si poterit negare omnes istos deos vestros homines fuisse. Si et ipsa inficias ierit, de suis antiquitatum instrumentis revincetur, de quibus eos didicit; testimonium perhibentibus ad hodiernum, et civitatibus in quibus nati sunt, et regionibus in quibus aliquid operati vestigia reliquerunt, in quibus etiam sepulti demonstrantur. Nec ego per singulos decurram, tot ac tantos, novos, veteres, barbaros, Græcos, Romanos, peregrinos, captivos, adoptivos, proprios, communes, masculos, fœminas, rusticos, urbanos, nauticos, militares : otiosum est etiam titulos persequi ut colligam in compendium, et hoc non quo cognoscatis, sed recognoscatis; certe enim oblitos agitis. Ante Saturnum deus penes vos nemo est : ab illo census totius, vel potioris, vel notioris divinitatis : itaque quod de origine constiterit, id et de posteritate conveniet. Saturnum itaque, quantum litteræ docent, neque Diodorus Græcus, aut Thallus, neque Cassius Severus, aut Cornelius Nepos, neque ullus commentator ejusmodi antiquitatum, aliud quam hominem promulgaverunt : si quantum rerum argumenta, nusquam invenio fideliora, quam apud ipsam Italiam, in qua Saturnus, post multas expeditiones postque Attica hospitia, consedit exceptus ab Jano, vel Jane, ut Salii volunt : mons quem incoluerat, Saturnius dictus : civitas quam depalaverat, Saturnia usque nunc est : tota denique Italia post Œnotriam, Saturnia cognominabatur : ab ipso primum tabulæ, et imagine signatus nummus, et inde ærario præsidet. Tamen si homo Saturnus, utique ex homine : et quia ab homine, non utique de cœlo et terra. Sed cujus parentes

du genre humain. N'est-on pas porté par respect à honorer le ciel et la terre des noms de père et de mère? N'avons-nous pas même coutume de dire de ceux que nous ne connaissons pas, et qui paraissent tout à coup devant nous, qu'ils sont tombés du ciel? C'est ce qui est arrivé à Saturne : en le voyant paraître tout à coup, on a dit qu'il était fils du ciel, comme on appelle vulgairement enfants de la terre ceux dont on ignore l'origine. Je pourrais dire que, dans ces temps reculés où les hommes étaient encore grossiers, l'aspect d'un personnage inconnu devait naturellement les frapper, comme aurait pu faire l'apparition de quelque divinité, puisque aujourd'hui même, dans le siècle des lumières, leurs descendants mettent au nombre des dieux des hommes dont, quelques jours auparavant, le deuil public attestait la mort. Ce peu de mots sur Saturne doit suffire. Nous démontrerons par le même argument que Jupiter fut homme, puisqu'il était fils d'un homme, et que les essaims de dieux sortis de Saturne et de Jupiter furent, comme leurs auteurs, des hommes mortels.

XI. Mais comme vous n'osez le nier, vous avez pris le parti d'assurer qu'ils furent faits dieux après leur mort. Examinons donc les raisons qu'on a pu avoir de les diviniser. Il faut d'abord que vous admettiez un dieu suprême, possédant en soi la divinité, et capable de la communiquer à des hommes; car ceux qui ne l'avaient pas n'ont pu se la donner à eux-mêmes, et nul n'a pu la leur communiquer que celui qui la possédait en propre. En un mot, c'est une absurdité de prétendre qu'ils aient été faits dieux, s'il n'existe pas un être capable de faire des dieux. Certainement, s'ils avaient pu se faire dieux eux-mêmes, ils n'auraient pas choisi la condition d'hommes; étant les maîtres de s'en procurer une meilleure. Si donc il existe un être capable de faire des dieux, je reviens aux raisons qu'il a pu avoir d'associer des hommes à sa divinité. Or, je n'en vois pas d'autre que son insuffisance personnelle pour remplir les fonctions diverses de la divinité. Mais d'abord il était indigne de la nature souveraine de ce dieu d'avoir besoin du concours de quelqu'un, et surtout d'un mort. Pourquoi n'avoir pas plutôt créé un dieu dès le commencement? Encore je ne vois pas à quoi il aurait pu occuper ce nouveau dieu. Car que le monde existe par lui-même et n'ait point eu de commencement, comme l'enseigne Pythagore; ou, comme le prétend Platon, qu'il ait eu un commencement et qu'il soit l'ouvrage d'un être supérieur, il est certain qu'il a été créé une fois pour toutes, ou qu'il a existé de tout temps tel qu'il est aujourd'hui. Celui de qui émane toute perfection ne saurait être imparfait, ni avoir eu besoin du secours de Saturne et de ses enfants. Il faudrait être bien simple pour croire que la pluie, les astres, la lumière, le tonnerre, ne sont pas aussi anciens que le monde; que la foudre, dont vous armez la main de Jupiter, ne l'ait pas fait trembler de tout temps; que la terre ne produisait pas toute sorte de fruits avant Bacchus, Cérès et Minerve, et même avant le premier homme; car rien de ce qui est nécessaire à la vie de l'homme n'a pu être postérieur à l'homme. On dit bien que les hommes ont découvert différentes choses propres à son usage, mais non pas qu'ils les ont faites. Or, ce qu'on découvre existait auparavant, et doit être attribué à celui qui l'a fait, non à celui qui l'a découvert. Au reste, si Bacchus a été fait dieu pour

ignoti erant, facile fuit eorum filium dici quorum et omnes possumus videri : quis enim non cœlum et terram matrem ac patrem, venerationis et honoris gratia, appellet, vel ex consuetudine humana qua ignoti, vel ex inopinato apparentes, de cœlo supervenisse dicuntur? proinde Saturno repentino ubique cœlitem contigit dici; nam et terræ filios vulgus vocat, quorum genus incertum est : taceo quod ita rudes adhuc homines agebant, ut cujuslibet novi viri aspectu quasi divino commoverentur; cum hodie jam politi, quos ante paucos dies luctu publico mortuos sint confessi, in deos consecrent. Satis jam de Saturno, licet paucis. Etiam Jovem ostendemus tam hominem quam ex homine, et deinceps totum generis examen tam mortale, quam seminis sui par.

XI. Et quoniam sicut illos homines fuisse non audetis negare, ita post mortem deos factos instituistis asseverare, causas quæ hoc exegerint retractemus. In primis quidem necesse est concedatis esse aliquem sublimiorem deum, et mancipem quemdam divinitatis, qui ex hominibus deos fecerit : nam neque sibi illi potuissent sumere divinitatem, quam non habebant; nec alius præstare eam non habentibus, nisi qui proprie possidebat. Cæterum si nemo esset qui deos faceret, frustra præsumitis deos factos auferendo factorem : certe quidem si ipsi se facere potuissent, nunquam homines fuissent, possidentes scilicet melioris conditionis potestatem. Igitur si est qui faciat deos, revertor ad causas examinandas faciendorum ex hominibus deorum : nec ullas invenio, nisi si ministeria et auxilia officiis divinis desideravit ille magnus deus. Primo, indignum est ut alicujus opera indigeret, et quidem mortui, cum dignius ab initio deum aliquem fecisset qui mortui erat operam desideraturus. Sed nec operæ locum video : totum enim hoc mundi corpus sive innatum et infectum secundum Pythagoram, sive natum et factum secundum Platonem, semel utique in ista constructione dispositum et instructum et ordinatum cum omni rationis gubernaculo inventum est : imperfectum non potuit esse, quod perficit omnia : nihil Saturnum et Saturniam gentem exspectabat. Vani erunt homines, nisi certi sint a primordio et pluvias de cœlo ruisse, et sidera radiasse, et lumina floruisse, et tonitrua mugisse, et ipsum Jovem quæ in manu ejus ponitis fulmina timuisse; item omnem frugem ante Liberum, et Cererem, et Minervam, imo ante illum aliquem principem hominem, de terra exuberasse, quia nihil continendo et sustinendo homini prospectum post hominem potuit inferri. Denique invenisse dicuntur necessaria ista vitæ, non instituisse : quod autem invenitur, fuit; et quod fuit, non ejus deputabitur qui invenit, sed ejus qui instituit : erat

avoir montré aux hommes l'usage de la vigne, on a commis une grande injustice envers Lucullus, en ne lui décernant pas le même honneur pour avoir le premier transporté des cerisiers de Pont en Italie. Si donc tout était ordonné de telle sorte dès le commencement, que l'univers pouvait fonctionner de lui-même, qu'était-il besoin d'appeler l'humanité en aide à la divinité, pour assigner à des dieux secondaires des emplois et des fonctions qui étaient remplis sans eux et avant eux? Vous alléguez une autre raison : vous prétendez que l'apothéose est la récompense du mérite. Vous accorderez sans doute que ce dieu, créateur de dieux, est souverainement juste; qu'il ne saurait prodiguer une telle récompense, ni la donner au hasard et sans fondement. Voyons donc si vos dieux ont mérité d'être élevés au ciel, et non pas plutôt d'être précipités dans le Tartare, que vous regardez, quand il vous plaît de le croire et de l'affirmer, comme la prison des méchants. C'est là que sont plongés tous les enfants dénaturés, les incestueux, les adultères, les ravisseurs, les infâmes, les hommes cruels, les meurtriers, les voleurs, les fourbes, tous ceux, en un mot, qui ressemblent à quelqu'un de vos dieux; car il n'en est pas un seul qui n'ait donné l'exemple du crime ou du vice, à moins que vous ne disiez qu'ils n'ont pas été des hommes. Mais, pour vous empêcher de le dire, ils portent des caractères qui ne permettent pas de croire qu'on en ait fait des dieux; car si vous êtes établis pour punir ceux qui leur ressemblent, si tous les gens de bien fuient le commerce et jusqu'au contact des méchants et des infâmes, et que votre dieu suprême ait associé de tels hommes à sa majesté, pourquoi condamnez-vous ceux dont vous adorez les collègues? Votre justice condamne le ciel. Divinisez plutôt tous les grands scélérats : vous êtes sûrs de flatter vos dieux et de les honorer, en rendant un culte divin à leurs pareils. Mais abandonnons cette récrimination. Je suppose que vos dieux ont été des hommes vertueux et irréprochables. Cependant combien n'avez-vous pas laissé dans les enfers de personnages qui sont beaucoup au-dessus d'eux, un Socrate par sa sagesse, un Aristide par sa justice, un Thémistocle par sa valeur, un Alexandre par sa grandeur, un Polycrate par son bonheur, un Crésus par ses richesses, un Démosthène par son éloquence! Nommez-moi un de vos dieux plus austère et plus sage que Caton, plus juste et plus brave que Scipion, plus grand que Pompée, plus heureux que Sylla, plus riche que Crassus, plus éloquent que Cicéron. Ce sont de tels hommes que votre dieu suprême, à qui l'avenir ne pouvait être caché, aurait dû attendre pour les associer à sa divinité. Il s'est trop hâté, ce me semble, de fermer le ciel, et il doit rougir maintenant d'entendre des âmes, assurément plus dignes de son choix, murmurer contre lui dans l'oubli des enfers.

XII. Je finis sur ce point. En vous montrant ce que sont vos dieux, je vous ferai voir, par une suite nécessaire, ce qu'ils ne sont pas. Or, quant à leurs personnes, je ne vois que les noms de quelques anciens morts, je n'entends que des fables, et ces fables m'expliquent votre culte. Quant à leurs simulacres, je vois que la matière est la même que celle de la vaisselle et des meubles ordinaires; que souvent même, changeant

enim antequam inveniretur. Cæterum si propterea Liber deus quod vitem demonstravit, male cum Lucullo actum est, qui primus cerasa ex Ponto Italiæ promulgavit, quod non est propterea consecratus ut novæ frugis auctor, quia inventor et ostensor. Quamobrem si ab initio et instructa, et certis exercendorum officiorum suorum rationibus dispensata universitas constitit, vacat ex hac parte causa allegendæ humanitatis in divinitatem, quia quas illis stationes et potestates distribuistis, tam fuerunt ab initio quam et fuissent etiamsi deos istos non creassetis. Sed convertimini ad causam aliam, respondentes collationem divinitatis meritorum remunerandorum fuisse rationem : et hinc conceditis, opinor, illum deum deificum justitia præcellere, qui nec temere, nec indigne, nec prodige tantum præmium dispensarit. Volo igitur merita recensere, an ejusmodi sint ut illos in cœlum extulerint, et non potius in imum tartarum merserint, quem carcerem pœnarum infernarum cum vultis affirmatis : illuc enim abstrudi solent impii quique in parentes, et in sorores incesti, et maritarum adulteri, et virginum raptores, et puerorum contaminatores, et qui sæviunt, et qui occidunt, et qui furantur, et qui decipiunt, et quicumque similes sunt alicujus dei vestri quem neminem integrum a crimine aut vitio probare poteritis, nisi hominem negaveritis. Atquin ut illos homines fuisse non possitis negare, etiam istæ notæ accedunt, quæ nec deos postea factos credi permittunt. Si enim talibus vos puniendis præsidetis; si commercium, colloquium, convictum malorum et turpium probi quique respuitis, horum autem pares deus ille majestatis suæ consortio ascivit, quid ergo damnatis quorum collegas adoratis? suggillatio est in cœlo vestra justitia : deos facite criminosissimos quosque, ut placeatis diis vestris; illorum est honor, consecratio coæqualium. Sed, ut omittam hujus indignitatis retractatum, probi, et integri, et boni fuerint : quot tamen potiores viros apud inferos reliquistis! aliquem de sapientia Socratem, de justitia Aristidem, de militia Themistoclem, de sublimitate Alexandrum, de felicitate Polycratem, de copia Crœsum, de eloquentia Demosthenem : quis ex illis diis vestris gravior et sapientior Catone, justior et militarior Scipione? quis sublimior Pompeio, felicior Sylla, copiosior Crasso, eloquentior Tullio? quanto dignius istos deos ille assumendos expectasset, præscius utique potiorum! properavit, opinor, et cœlum semel clusit, et nunc utique melioribus apud inferos mussitantibus erubescit.

XII. Cesso jam de istis, ut qui sciam me ex ipsa veritate demonstraturum quid non sint, cum ostendero quid sint. Quantum igitur de diis vestris, nomina solummodo video quorumdam veterum mortuorum, et fabulas audio, et sacra de fabulis recognosco : quantum autem de simulacris ipsis, nihil aliud deprehendo, quam materias sorores esse

la destinée de cette vaisselle et de ces meubles, vous en faites des divinités, grâce au secours de l'art, qui donne à cette matière une forme nouvelle, mais d'une manière pour eux si ignominieuse et si outrageante, que nous nous consolons à les voir souffrir, pour obtenir les honneurs de la divinité, les tourments auxquels vous nous condamnez à cause d'eux. Vous attachez les chrétiens à des croix, à des poteaux : n'y appliquez-vous pas l'argile toutes les fois que vous ébauchez un de vos simulacres? N'est-ce pas sur un gibet que le corps de votre dieu reçoit les premiers traits? Vous déchirez les flancs des chrétiens avec des ongles de fer : mais les scies, les rabots et les limes tourmentent encore plus violemment tous les membres de vos dieux. On tranche la tête aux chrétiens : vos dieux sont sans tête jusqu'à ce que le statuaire leur en ait donné une, à l'aide de plomb, de soudure et de clous. Nous sommes exposés aux bêtes : ces bêtes ne sont-elles pas les mêmes que vous attachez à Bacchus, à Cybèle et à Célestis? On nous jette dans les flammes : n'y jetez-vous pas la matière de vos simulacres? On nous condamne aux mines : c'est de là qu'on tire vos dieux. On nous relègue dans les îles : on y a vu naître ou mourir vos dieux. Si c'est à tout cela que tient la qualité de dieu, vous déifiez donc ceux que vous punissez, et les supplices sont autant d'apothéoses. Ce qu'il y a de certain, c'est que vos dieux ne sentent pas plus les outrages de la main qui les fabrique que les honneurs qu'on leur rend. O impiété! ô sacrilége! vous écriez-vous. Frémissez, écumez de colère, vous qui lisez si patiemment ce que Sénèque a écrit contre vos superstitions en termes bien plus durs et plus amers. Si donc nous refusons d'adorer des statues et des images qui n'ont pas plus de vie que ceux qu'elles représentent, et dont les milans, les rats et les araignées ne sont pas dupes, notre courage à répudier une erreur qui nous paraît évidente ne mérite-t-il pas plutôt des éloges que des châtiments? Dès que nous sommes certains que vos dieux ne sont pas, pouvons-nous être accusés de les offenser? car ce qui n'est pas ne peut rien sentir.

XIII. Quoi qu'il en soit, insistez-vous, nous les tenons pour dieux. Mais si vous les tenez pour dieux, comment se fait-il que vous vous rendiez coupables à leur égard d'impiété et de sacrilége? Vous croyez que ce sont des dieux, et vous les négligez; vous dites que vous les craignez, et vous les détruisez; vous faites profession de les défendre, et vous vous en moquez. Jugez avec moi si j'en impose. Premièrement, comme chacun parmi vous adore les dieux qu'il lui plaît, il s'ensuit que vous offensez ceux que vous n'adorez pas. En préférer un, n'est-ce pas faire injure à un autre? car toute préférence implique dédain. Vous méprisez donc ceux auxquels vous en préférez d'autres, et vous ne craignez pas de les offenser par votre préférence; car c'est le sénat, comme je l'ai déjà dit, qui décide du sort de chacun de ces dieux. Celui dont l'homme n'a pas voulu, que l'homme a réprouvé, ne peut être un dieu. Les dieux domestiques, que vous appelez Lares, sont traités en effet parmi vous comme des domestiques. Vous les engagez, vous les vendez; d'un Saturne, vous en faites une chaudière, et d'une Minerve, un vaisseau à ordure, à mesure qu'ils vieillissent et qu'ils s'usent par les hommages mêmes qu'ils reçoivent, ou lorsqu'une

vasculorum instrumentorumque communium, vel ex iisdem vasculis et instrumentis quasi fatum consecratione mutantes, licentia artis transfigurante, et quidem contumeliosissime, et in ipso opere sacrilege; ut revera nobis, maxime qui propter deos ipsos plectimur, solatium pœnarum esse possit quod eadem et ipsi patiuntur ut fiant. Crucibus et stipitibus imponitis Christianos : quod simulacrum non prius argilla deformat cruci et stipiti superstructa? in patibulo primum corpus dei vestri dedicatur. Ungulis deraditis latera Christianorum : at in deos vestros per omnia membra validius incumbunt asciæ, et runcinæ, et scobinæ. Cervices ponimus : ante plumbum et glutinum et gomphos sine capite sunt dii vestri. Ad bestias impellimur : certe quas Libero, et Cybele, et Cœlesti applicatis. Ignibus urimur : hoc et illi a prima quidem massa. In metalla damnamur : inde censentur dii vestri. In insulas relegamur : solet et in insula aliquis deus vester, aut nasci, aut mori. Si per hæc constat divinitas aliqua, ergo qui puniuntur consecrantur, et numina erunt dicenda supplicia. Sed plane non sentiunt has injurias et contumelias suæ fabricationis dii vestri, sicut nec obsequia. O impiæ voces! o sacrilega convicia! Infrendite, inspumate, iidem estis qui Senecam aliquem pluribus et amarioribus de vestra superstitione perorantem probatis. Igitur si statuas et imagines frigidas mortuorum suorum simillimas non adoramus, quas milvi, et mures, et araneæ intelligunt, nonne laudem magis quam pœnam merebatur repudium agniti erroris? possumus enim videri lædere eos quos certi sumus omnino non esse? quod non est, nihil ab ullo patitur, quia non est.

XIII. Sed nobis dii sunt, inquis. Et quomodo vos e contrario impii, et sacrilegi, et irreligiosi erga deos vestros deprehendimini? qui quos præsumitis esse, negligitis; quos etiam vindicatis, illuditis. Recognoscite si mentior. Primo, quia cum alii alios colitis, utique quos non colitis offenditis : prælatio alterius sine alterius contumelia non potest procedere, quia nec electio sine reprobatione : jam ergo contemnitis quos reprobatis, quos reprobando offendere non timetis; nam, ut supra perstrinximus, status dei cujusque in senatus æstimatione pendebat : deus non erat, quem homo consultus noluisset, et nolendo damnasset. Domesticos deos, quos Lares dicitis, domestica potestate tractatis, pignerando, venditando, demutando, aliquando in cacabulum de Saturno, aliquando in trullam de Minerva, ut quisque contritus atque contusus est dum diu colitur, ut quisque deum sanctiorem expertus est domesticam

divinité plus inviolable, la nécessité, leur fait sentir le pouvoir qu'elle a sur eux. A l'égard de vos dieux publics, vous les outragez au nom de l'autorité publique, vous les inscrivez sur le registre des revenus publics, comme le Capitole ou le marché aux légumes. Vous les mettez à l'enchère, vous les adjugez, vous les faites recenser par le questeur. Cependant des terres, chargées d'impôts, perdent beaucoup de leur prix; les hommes, soumis à la capitation, en sont moins estimés : ce sont des marques de servitude. Au contraire, plus les dieux payent d'impôts, plus ils sont honorés; ou, pour mieux dire, plus ils sont honorés, plus ils payent d'impôts. On trafique de la majesté des dieux; on voit la religion demander l'aumône à la porte des cabarets; on paye le droit d'entrer dans les temples, et la place qu'on y occupe. Il n'est pas possible de voir les dieux, qu'il n'en coûte. Que faites-vous pour les honorer, que vous ne fassiez aussi pour honorer vos morts? Vous élevez des temples et des autels aux seconds comme aux premiers; la forme, les ornements des statues sont les mêmes; un homme, en devenant dieu, conserve l'âge, l'état et la profession qu'il avait en mourant. Quelle différence entre les festins en l'honneur de Jupiter et ceux des funérailles; entre les vases des sacrifices et les vases funéraires; entre l'aruspice et l'officier qui embaume les morts? L'aruspice lui-même a aussi ses fonctions dans les cérémonies funèbres. Je ne vous blâme pas de rendre aux empereurs morts les honneurs divins que vous leur aviez décernés pendant leur vie. Vos dieux vous sauront gré et se féliciteront eux-mêmes d'avoir leurs maîtres pour collègues. Mais quand vous placez entre Junon, Cérès et Diane, une courtisane telle que Larentina (encore si c'était Laïs ou Phryné); quand vous érigez une statue à Simon le Magicien, avec cette inscription : *Au dieu saint;* quand vous introduisez dans le conseil céleste un infâme favori de cour, quoique, à dire vrai, les anciens dieux ne vaillent pas mieux, ils doivent néanmoins regarder comme une injure que d'autres viennent partager avec eux un droit dont ils étaient seuls en possession depuis tant de siècles.

XIV. Venons à vos rites. Je ne parle pas de vos sacrifices, où vous n'offrez que des bêtes à demi mortes, pourries ou malades; et si par hasard la victime est saine et grasse, vous avez grand soin de ne consacrer que les extrémités de la tête et des pieds, morceaux de rebut, que vous n'auriez pu donner chez vous qu'à vos esclaves ou à vos chiens. De la dîme d'Hercule, il n'en paraît que le tiers sur ses autels. Je loue, du reste, votre économie, qui a du moins pour effet de sauver une partie de ce qui, sans cela, serait tout à fait perdu. Mais si j'ouvre les livres où vous puisez vos principes de sagesse et de morale, que de fables ridicules! Vos dieux, partagés entre les Grecs et les Troyens, se battent entre eux un contre un, à la façon des gladiateurs. Vénus est blessée d'une flèche lancée par une main mortelle; Mars languit misérablement dans les fers pendant treize mois; Jupiter doit à un monstre de ne pas subir le même sort, que lui préparait la troupe des dieux. Tantôt ce maître du ciel pleure la mort de Sarpédon; tantôt, haletant d'amour, comme un bête en rut, auprès de sa sœur, il lui nomme toutes ses maîtresses, et lui jure qu'aucune d'elles ne lui a jamais inspiré une passion aussi vive. Enhardis par l'exemple de leur prince, quels poëtes auraient pu, après cela, être arrêtés par la crainte de déshonorer leurs dieux? L'un fait gar-

necessitatem. Publicos æque publico jure fœdatis, quos in hastario vectigales habetis : sic Capitolium, sic olitorium forum petitur; sub eadem voce præconis, sub eadem annotatione quæstoris divinitas addicta conducitur : sed enim agri tributo onusti, viliores; hominum capita stipendio censa, ignobiliora : nam hæ sunt notæ captivitatis : dii vero, qui magis tributarii, magis sancti; imo qui magis sancti, magis tributarii : majestas quæstuaria efficitur, circuit caupanas religio mendicans : exigitis mercedem pro solo templi, pro aditu sacri : non licet deos nosse gratis, venales sunt. Quid omnino ad honorandos eos facitis, quod non etiam mortuis vestris conferatis? ædes proinde, aras proinde : idem habitus et insignia in statuis : ut ætas, ut ars, ut negotium mortui fuit, ita deus est : quo differt ab epulo Jovis silicernium, a simpulo obba, ab aruspice pollinctor? nam et aruspex mortuis apparet. Sed digne imperatoribus defunctis honorem divinitatis dicatis, quibus et viventibus eum addicitis; accepto ferent dii vestri, imo gratulabuntur, quod pares eis fiant domini sui : sed cum Larentinam publicum scortum, velim saltem Laïdem, aut Phrynen, inter Junones, et Cereres, ac Dianas adoratis; cum Simonem magum statua, et inscriptione sancti dei inauguratis; cum de pædagogiis aulicis nescio quem synodi deum facitis, licet non nobiliores dii veteres : tamen contumeliam a vobis deputabunt, hoc et aliis licuisse quod soli ab antiquitate perceperant.

XIV. Volo et ritus vestros recensere, non dico quales sitis in sacrificando, cum enecta, et tabidosa, et scabiosa quæque mactatis; cum de opimis et integris supervacua quæque truncatis, capitula et ungulas, quæ domi quoque pueris vel canibus destinassetis, cum de decima Herculis nec tertiam partem in aram ejus imponitis : laudo magis sapientiam, quod de perdito aliquid eripitis. Sed conversus ad litteras vestras, quibus informamini ad prudentiam et liberalia officia, quanta invenio ludibria! deos inter se propter Trojanos et Achivos ut gladiatorum paria congressos depugnasse; Venerem humana sagitta sauciatam; Martem tredecim mensibus in vinculis pene consumptum; Jovem, ne eamdem vim a cæteris cœlitibus experiretur, opera cujusdam monstri liberatum, et nunc flentem Sarpedonis casum, nunc fœde subantem in sororem sub commemoratione non ita dilectarum jam pridem amicarum. Exinde quis non poeta ex auctoritate principis sui dedecorator invenitur deorum? hic Apollinem Admeto regi pas-

der à Apollon les troupeaux du roi Admète; l'autre loue Neptune à Laomédon, comme un manouvrier, pour la construction des murs de Troie. Pindare, ce fameux lyrique, chante qu'Esculape fut frappé de la foudre pour avoir exercé la médecine avec une avarice criminelle. Si le coup est parti de la main de Jupiter, Jupiter est à la fois coupable, et de cruauté pour avoir tué son petit-fils, et d'envie pour avoir fait périr l'inventeur d'un art aussi utile. Des hommes bien zélés pour la religion n'auraient dû ni divulguer de pareils faits, s'ils sont vrais, ni les inventer, s'ils ne le sont pas. Les poëtes tragiques et comiques n'ont pas été plus réservés que les autres, et ne se sont pas fait scrupule de prendre pour sujets de leurs pièces les infortunes ou les scandales de la maison de quelque dieu. De tous vos philosophes je ne veux citer que Socrate, qui, pour se moquer des dieux, affectait de jurer par un chêne, par un bouc ou par un chien. Aussi, direz-vous, a-t-il été condamné comme coupable d'athéisme. Je vois, moi, que la vérité était haïe dans ce temps-là : dans ce temps-là, c'est-à-dire, toujours. Au reste, les Athéniens se repentirent de leur jugement : ils réhabilitèrent Socrate, en punissant ses accusateurs et en élevant à sa mémoire une statue d'or dans un temple. Diogène ne s'est-il pas permis certaines railleries envers Hercule? et le cynique romain Varron n'a-t-il pas imaginé trois cents dieux sans tête, sous le nom de Jupiter?

XV. Les auteurs de vos drames impurs ne vous divertissent qu'aux dépens de vos dieux. De qui croyez-vous rire, des comédiens ou des dieux, dans les pièces bouffonnes des Lentulus et des Hostilius? dans *Anubis adultère*, *la Lune changeant de sexe*, *Diane battue de verges*, *le Testament de Jupiter*, *les trois Hercules affamés?* N'y apprend-on pas, de la bouche de vils histrions, toutes les turpitudes de vos dieux? Le Soleil pleure son fils précipité du ciel, vous riez : Cybèle soupire pour un berger dédaigneux, vous ne rougissez pas : on chante les histoires scandaleuses de Jupiter; Pâris juge Junon, Vénus et Minerve, et vous le souffrez. Et ce sont les plus abjects, les plus infâmes de tous les hommes, qui jouent les rôles de vos dieux! C'est un corps dévoué à l'impureté, et dressé à l'imitation par des exercices lascifs, qui représente une Minerve, un Hercule! N'est-ce pas là violer la majesté, outrager la divinité? et vous pouvez applaudir! Êtes-vous plus religieux dans le cirque, où, sur un théâtre converti en hideux charnier, parmi des flots de sang humain, vos dieux viennent aussi danser, et fournir aux criminels les sujets des divertissements qu'ils donnent au public? Souvent même ces malheureux y jouent au naturel le personnage des dieux. Nous avons vu celui qui jouait Atys, ce dieu de Pessinunte, se châtrer sur le théâtre; cet autre, qui jouait Hercule, expirer dans les flammes. Nous avons vu, non sans rire beaucoup, dans les jeux barbares du Midi, le Mercure sonder les morts avec sa verge brûlante; le frère de Jupiter précipiter dans les enfers, à coups de marteau, les corps des gladiateurs. Si ce que je viens de dire, et ce que d'autres pourront remarquer après moi, déshonore vos dieux et outrage leur majesté, il faut avouer que de pareilles licences décèlent un souverain mépris pour leurs personnes, et dans les acteurs et dans les spectateurs. Ce ne sont là, dites-vous, que des jeux. Mais si j'ajoute (ce que vos consciences ne sauraient non plus désavouer) que c'est dans vos temples, au pied des autels,

cendis pecoribus addicit : ille Neptuni structorias operas Laomedonti locat : est et ille de lyricis, Pindarum dico, qui Æsculapium canit avaritiæ merito, quia medicinam nocenter exercebat, fulmine judicatum : malus Jupiter si fulmen illius est, impius in nepotem, invidus in artificem : hæc neque vera prodi, neque falsa confingi apud religiosissimos oportebat. Nec Tragici quidem aut Comici parcunt, et non ærumnas vel errores domus alicujus dei præfantur : taceo de Philosophis, Socrate contentus, qui in contumeliam deorum quercum, et hircum, et canem dejerabat. Sed propterea damnatus est Socrates, quia deos destruebat. Plane olim, id est, semper, veritas odio est : tamen cum pœnitentia sententiæ Athenienses, et criminatores Socratis postea afflixerint, et imaginem ejus auream in templo collocarint, rescissa damnatio testimonium Socrati reddidit. Sed et Diogenes nescio quid in Herculem ludit : et Romanus Cynicus Varro trecentos Joves, sive Jupiteres dicendum, sine capitibus introducit.

XV. Cætera lasciviæ ingenia etiam voluptatibus vestris per deorum dedecus operantur : dispicite Lentulorum et Hostiliorum venustates, utrum mimos an deos vestros in jocis et strophis rideatis : mœchum Anubim, et masculum Lunam, et Dianam flagellatam, et Jovis mortui testamentum recitatum, et tres Hercules famelicos irrisos. Sed et histrionum litteræ omnem fœditatem eorum designant : luget Sol filium detractum de cœlo lætantibus vobis : et Cybele pastorem suspirat fastidiosum non erubescentibus vobis : et sustinetis Jovis elogia cantari, et Junonem, Venerem, Minervam a pastore judicari. Quid, quod imago dei vestri ignominiosissimum caput et famosum vestit? quod corpus impurum, et ad istam artem effeminatione productum, Minervam aliquam, vel Herculem repræsentat? nonne violatur majestas, et divinitas constupratur plaudentibus vobis? Plane religiosiores estis in cavea, ubi super sanguinem humanum, super inquinamenta pœnarum proinde saltant dii vestri, argumenta et historias noxiis ministrantes; nisi quod et ipsos deos vestros sæpe noxii induunt. Vidimus aliquando castratum Atyn illum deum ex Pessinunte : et qui vivus ardebat, Herculem induerat : risimus et inter ludicras meridianorum crudelitates Mercurium mortuos cauterio examinantem. Vidimus et Jovis fratrem gladiatorum cadavera cum malleo deducentem. Singula ista, quæque adhuc investigare quis posset, si honorem inquietant divinitatis, si majestatis fastigia adsolant, de contemptu utique censentur, tam eorum qui ejusmodi factitant, quam eorum quibus factitant. Sed ludicra ista

que se traitent les adultères, les plus infâmes commerces; que c'est d'ordinaire dans les tabernacles des prêtres et des ministres des dieux, à l'ombre des ornements sacrés, au milieu de la fumée de l'encens, que l'impudicité s'assouvit : je crains bien que vos dieux n'aient plus de raison de se plaindre de vous que des chrétiens. Du moins s'il se commet des sacriléges, ce n'est que parmi vous : les chrétiens n'entrent pas même de jour dans vos temples. Il est vrai que s'ils adoraient de pareilles divinités, ils seraient peut-être tentés de les voler comme vous le faites. Qu'adorent-ils donc, ceux qui n'adorent pas de tels dieux? Il est à présumer qu'ils adorent la vérité, puisqu'ils n'adorent pas le mensonge; qu'ils ne marchent plus dans le chemin de l'erreur, puisqu'ils l'ont abandonné dès qu'ils se sont reconnus. Cela posé, je vais entrer dans l'examen des dogmes de notre religion; mais il faut, auparavant, que je démontre la fausseté des opinions que vous en avez.

XVI. Quelques-uns de vous ont rêvé que nous adorions une tête d'âne. Tacite est l'auteur de ce conte. Dans le cinquième livre de ses Histoires, où il parle de la guerre contre les Juifs, il remonte à l'origine de cette nation; et, après avoir dit sur cet article, sur le nom et la religion des Juifs, tout ce qu'il lui a plu, il raconte que les Juifs, délivrés du joug de l'Égypte, ou, comme il le suppose, chassés de ce pays, et traversant les vastes et arides déserts de l'Arabie, étaient près de mourir de soif, lorsqu'ils aperçurent des ânes sauvages, qui leur paraissaient revenir des pâturages et chercher à boire; qu'ils suivirent ces ânes et découvrirent des sources d'eau : puis il ajoute que, par reconnaissance, ils ont placé sur leurs autels la figure d'un âne. De là, probablement, on a induit que les chrétiens, dont la religion a quelque analogie avec celle des Juifs, adoraient la même idole. Cependant ce même Tacite, si fertile en mensonges, rapporte, dans la même histoire, que Pompée, après s'être rendu maître de Jérusalem, entra par curiosité dans le temple, pour soulever le voile de la religion juive, et qu'il n'y trouva aucun simulacre. Assurément si les Juifs eussent adoré quelque idole, ils l'eussent placée dans le sanctuaire plutôt que partout ailleurs : d'autant que, quelque ridicule qu'eût été cette idole, ils n'avaient pas à craindre des regards profanes, puisqu'il n'était permis qu'aux prêtres d'entrer dans le sanctuaire, et que le voile qui le séparait du reste du temple en dérobait la vue aux autres hommes. Pour vous, vous ne nierez pas que vous n'adoriez les chevaux et les bêtes de somme tout entières, avec leur déesse Épone. Voilà peut-être ce qui vous fait trouver à redire dans les chrétiens, c'est que, parmi tant d'adorateurs de toute espèce de bêtes, ils se bornent, eux, à adorer l'âne. Quant à ceux qui croient que nous rendons un culte à la croix, ils partagent notre idolâtrie lorsqu'ils rendent des hommages à un morceau de bois. Qu'importe la forme, si la matière est la même, et si cette matière est censée le corps d'un dieu? Et, d'ailleurs, quelle différence y a-t-il entre une croix et la Pallas athénienne, ou la Cérès du Phare, qui n'est autre chose qu'une souche grossière et informe? Tout morceau de bois, posé debout, représente une partie de la croix : nous donc, s'il était vrai que nous adorassions la croix, nous adorerions le dieu tout entier : nous avons vu plus haut que vos dieux d'argile sont ébauchés sur une croix.

sint. Cæterum si adjiciam, quæ non minus conscientiæ omnium recognoscent, in templis adulteria componi, inter aras lenocinia tractari, in ipsis plerumque æedituorum et sacerdotum tabernaculis, sub iisdem vittis, et apicibus, et purpuris, thure flagrante libidinem expungi; nescio ne plus de vobis dii vestri, quam de Christianis querantur : certe sacrilegi de vestris semper apprehenduntur. Christiani enim templa nec interdiu norunt : spoliarent forsitan ea et ipsi, si et ipsi ea adorarent. Quid ergo colunt, qui talia non colunt? jam quidem intelligi subjacet veritatis esse cultores, qui mendacii non sint; nec errare amplius in eo, in quo errasse se recognoscendo cessaverint. Hoc prius capite, et omnem hinc sacramenti nostri ordinem haurite, repercussis ante tamen opinionibus falsis.

XVI. Nam et quidem somniastis caput asininum esse deum nostrum : hanc Cornelius Tacitus suspicionem ejusmodi inseruit; is enim in quinta Historiarum suarum bellum Judaicum exorsus ab origine gentis, etiam de ipsa tam origine quam de nomine et religione gentis, quæ voluit, argumentatus, Judæos refert Ægypto expeditos, sive, ut putavit, extorres, vastis Arabiæ in locis aquarum egentissimis, cum siti macerarentur, onagris, qui forte de pastu potum petituri æstimabantur, indicibus fontis usos, ob eam gratiam consimilis bestiæ superficiem consecrasse : atque ita inde præsumptum opinor, nos quoque, ut Judaicæ religionis propinquos, eidem simulacro initiari. At enim idem Cornelius Tacitus, sane ille mendaciorum loquacissimus, in eadem historia refert Cn. Pompeium, cum Hierusalem cepisset, proptereaque templum adisset speculandis Judaicæ religionis arcanis, nullum illic reperisse simulacrum. Et utique si id colebatur quod aliqua effigie repræsentabatur, nusquam magis quam in sacrario suo exhiberetur, eo magis, quia nec verebatur extraneos arbitros quanquam vana cultura : solis enim sacerdotibus adire licitum, etiam conspectus cæterorum velo oppanso interdicebatur. Vos tamen non negabitis et jumenta omnia et totos canthericos cum sua Epona coli a vobis. Hoc forsitan improbamur, quod inter cultores omnium pecudum bestiarumque asinarii tantum sumus. Sed et qui crucis nos religiosos putat, consecraneus erit noster cum lignum aliquod propitiatur : viderit habitus dum materiæ qualitas eadem sit; viderit forma, dum id ipsum dei corpus sit : et tamen, quanto distinguitur a crucis stipite Pallas Attica! et Ceres Pharia quæ sine effigie, rudi palo, et informi ligno prostat! pars crucis est omne robur quod erecta statione defigitur : nos, si forte, integrum et totum deum colimus. Diximus originem deorum vestrorum a plastis de cruce induci : sed et victorias adoratis, cum in

Que dis-je? en adorant les Victoires, vous adorez les croix qui sont au milieu des trophées. Quel respect vos légions n'ont-elles pas pour leurs étendards? elles jurent par ces signes vénérés, qui leur semblent plus propices que tous les dieux ensemble. Ces images dont vous surmontez vos enseignes, ces voiles dont vous les ornez, sont des parures dont vous semblez prendre plaisir à embellir la croix. Je loue votre goût de n'avoir pas voulu l'adorer nue et sans ornement. D'autres, ayant de nous une idée plus *humaine* et plus croyable, pensent que c'est le soleil que nous adorons. Si cela est, il faut nous ranger parmi les Persans, quoique nous n'adorions pas, comme eux, l'image du soleil sur nos boucliers. Ce qui peut avoir donné lieu à cette opinion, c'est que nous nous tournons vers l'orient pour prier. Mais ne voit-on pas la plupart de vous, tournés vers le même point de l'horizon, affecter d'adorer le ciel, en remuant les lèvres? Il est vrai, nous donnons à la joie le jour du soleil; mais le soleil n'entre pour rien dans notre joie. Nous élevons plus haut nos pensées en célébrant le jour, qui suit immédiatement celui de Saturne, que vous passez, vous, dans l'oisiveté et les festins, bien différemment des Juifs, dont vous ignorez les lois et les rites. Mais, depuis peu, on a fait paraître notre Dieu dans cette ville sous une forme nouvelle. Un de ces hommes qui se louent pour combattre contre les bêtes, a exposé un tableau avec cette inscription : *Le Dieu des chrétiens, race d'âne.* Il y était représenté avec des oreilles d'âne, un pied de corne, un livre à la main, et vêtu de la toge. Nous avons ri et du nom et de la figure; mais il semble que les autres spectateurs auraient dû, au lieu de rire comme nous, fléchir le genou devant ce monstre, naturellement digne des hommages de gens habitués à adorer des divinités avec des têtes de lion et de chien, des cornes de chèvre et de bélier, boucs depuis les reins, serpents depuis les cuisses, portant des ailes aux pieds ou au dos. Je n'étais pas obligé d'entrer dans ces détails : je l'ai fait pour n'être pas soupçonné d'avoir éludé sciemment ce qu'on dit de nous. L'exposition de notre foi va nous justifier contre toutes ces calomnies.

XVII. Les chrétiens n'adorent qu'un Dieu, qui, par sa parole, par son intelligence et sa toute-puissance, a tiré du néant et ordonné le monde, avec les éléments, les corps et les esprits, pour être l'ornement de sa divine majesté. C'est pour cela que les Grecs ont aussi donné au monde un nom (κόσμος) qui signifie *ornement.* Il est invisible, quoiqu'on ne puisse pas dire qu'on ne le voit pas; il est impalpable, quoique sa grâce nous le donne à toucher; incompréhensible, quoique la raison humaine le conçoive. C'est ce qui prouve à la fois son existence et sa grandeur; car ce qu'on peut voir, toucher et comprendre en la manière ordinaire, est moindre que les yeux qui voient, que les mains qui touchent, que la raison qui comprend. Mais ce qui est immense ne peut être parfaitement connu que de soi-même. L'impossibilité de comprendre Dieu entièrement est ce qui donne de Dieu l'idée la plus magnifique. Son infinie grandeur le découvre et le cache tout à la fois aux hommes : voilà pourquoi ils sont inexcusables de ne pas vouloir reconnaître celui qu'ils ne sauraient ignorer. Voulez-vous que nous prouvions l'existence de Dieu par ses ouvrages, par ceux qui nous environnent, qui nous conservent, qui nous réjouissent, qui nous effrayent? par le témoignage même de l'âme, qui, toute captive qu'elle est

tropæis cruces intestina sint tropæorum : religio tota castrensis signa veneratur, signa jurat, signa omnibus deis præponit. Omnes illi imaginum suggestus insignes, monilia crucum sunt : siphara illa vexillorum et cantabrorum, stolæ crucum sunt : laudo diligentiam, noluistis nudas et incultas cruces consecrare. Alii plane humanius et verisimilius solem credunt deum nostrum : ad Persas, si forte, deputabimur, licet solem non in linteo depictum adoremus, habentes ipsum utique in suo clypeo : denique inde suspicio, quod innotuerit nos ad orientis regionem precari : sed et plerique vestrum, affectatione aliquando et cœlestia adorandi, ad solis ortum labia vibratis. Æque si diem Solis lætitiæ indulgemus, alia longe ratione quam religione solis, secundo loco ab eis sumus qui diem Saturni otio et victui decernunt, exorbitantes et ipsi a Judaico more, quem ignorant. Sed nova jam dei nostri in ista proxime civitate editio publicata est, ex quo quidam frustrandis bestiis mercenarius noxius picturam proposuit cum ejusmodi inscriptione, DEUS CHRISTIANORUM ONOCHOETES. Is erat auribus asininis, altero pede ungulatus, librum gestans, et togatus. Risimus et nomen, et formam. Sed illi debebant adorare statim biforme numen, quia et canino et leonino capite commixtos, et de capro et de ariete cornutos, et a lumbis hircos, et a cruribus serpentes, et planta vel tergo alites deos receperunt. Hæc ex abundanti, ne quid rumoris inrepercussum quasi de conscientia preterissemus.

XVII. Quæ omnia conversi jam ad demonstrationem religionis nostræ repurgavimus. Quod colimus, Deus unus est, qui totam molem istam cum omni instrumento elementorum, corporum, spirituum, verbo quo jussit, ratione qua disposuit, virtute qua potuit, de nihilo expressit in ornamentum majestatis suæ, unde et Græci nomen mundo ΚΟΣΜΟΝ accommodaverunt. Invisibilis est, etsi videatur : incomprehensibilis, etsi per gratiam repræsentetur : inæstimabilis, etsi humanis sensibus æstimetur : ideo verus et tantus est. Cæterum quod videri communiter, quod comprehendi, quod æstimari potest, minus est oculis quibus occupatur, et manibus quibus contaminatur, et sensibus quibus invenitur : quod vero immensum est, soli sibi notum est : hoc est quod Deum æstimari facit, dum æstimari non capit : ita eum vis magnitudinis et notum hominibus objicit et ignotum. Et hæc est summa delicti nolentium recognoscere, quem ignorare non possunt. Vultis ex operibus ipsius tot ac talibus quibus continemur, quibus sustinemur, quibus oblectamur, etiam quibus

dans la prison du corps, pervertie par l'éducation, énervée par les passions et la concupiscence, esclave des faux dieux, lorsqu'elle revient à elle-même, comme d'une ivresse, ou d'une profond sommeil, ou de quelque grave maladie, lorsqu'elle recouvre, pour ainsi dire, la santé, invoque Dieu sous le seul nom qui lui convienne : *Grand Dieu! Bon Dieu! Ce qu'il plaira à Dieu?* Ce langage est dans la bouche de tout le monde. Elle le reconnaît aussi pour juge par ces paroles : *Dieu le voit. — Je remets tout entre les mains de Dieu. — Dieu me le rendra.* O témoignage d'une âme naturellement chrétienne? Et, en disant cela, ce n'est point le Capitole qu'elle regarde, c'est le ciel, parce qu'elle sait que c'est là la demeure du Dieu vivant, que c'est de Dieu, que c'est du ciel qu'elle vient.

XVIII. Pour nous donner une connaissance plus étendue et plus sensible de lui-même et de ses volontés, Dieu nous a accordé le secours de l'Écriture, où ceux qui le cherchent le trouvent; et, après l'avoir trouvé, croient en lui et l'adorent; car dès le commencement Dieu a envoyé dans le siècle des hommes dignes, par leur justice et leur innocence, de le connaître et de le faire connaître : il les a remplis de son esprit, pour annoncer qu'il n'y a qu'un Dieu, qui a tout créé, qui a formé l'homme d'un peu de terre (car c'est là le vrai Prométhée), qui a établi dans le monde cette invariable succession des temps que nous admirons, qui a mis dans les orages et les éclairs des signes de ses redoutables jugements, qui a donné des préceptes pour lui plaire, préceptes que vous ignorez ou que vous méprisez, mais auxquels sont attachées des récompenses dignes de lui : car à la fin des temps tous les hommes, morts depuis le commencement du monde, ressusciteront et comparaîtront devant son tribunal, pour être jugés et rémunérés chacun selon ses œuvres. A ceux qui l'auront servi, il réserve la vie éternelle; aux autres, le supplice d'un feu qui ne s'éteindra pas. Nous avons ri, comme vous, de ces dogmes; nous avons été des vôtres : les hommes ne naissent pas chrétiens, ils le deviennent. Les prédicateurs, dont nous avons parlé, sont appelés prophètes, parce qu'ils prédisaient l'avenir. Ce qu'ils ont dit et ce qu'ils ont fait, pour prouver la divinité de leur mission, est consigné dans des livres sacrés, qui sont maintenant ouverts à tout le monde. Le plus savant des Ptolémées, surnommé Philadelphe, très-curieux en tout genre de littérature, ayant conçu le projet de former une nombreuse bibliothèque, à l'exemple peut-être de Pisistrate, s'appliqua à rassembler les livres les plus anciens et les plus renommés; et, par le conseil de Démétrius de Phalère, un des plus savants hommes de ce temps, qu'il avait fait intendant de sa bibliothèque, il fit demander aux Juifs leurs livres, écrits en leur langue, et qui ne se trouvaient que chez eux. Les prophètes, qui étaient tous Juifs, n'avaient prophétisé que pour les Juifs, selon le dessein de Dieu, qui les avait adoptés en la personne de leurs pères. Les Juifs s'appelaient autrefois Hébreux : c'est le même peuple; et c'est pour cela qu'ils parlent hébreu, et que leurs livres sont écrits en cette langue. Mais, pour en donner l'intelligence à Ptolémée et concourir à son projet, ils lui envoyèrent soixante-douze interprètes. Le philosophe Méné-

exterremur? vultis ex animæ ipsius testimonio comprobemus? quæ licet carcere corporis pressa, licet institutionibus pravis circumscripta, licet libidinibus ac concupiscentiis evigorata, licet falsis deis exancillata, cum tamen resipiscit, ut ex crapula, ut ex somno, ut ex aliqua valetudine, et sanitatem suam potitur, Deum nominat, hoc solo nomine, quia proprio Dei veri : *Deus magnus*, *Deus bonus*, et, *Quod Deus dederit*, omnium vox est; judicem quoque contestatur illum, *Deus videt*, et, *Deo commendo*, et, *Deus mihi reddet.* O testimonium animæ naturaliter Christianæ! denique pronuntians hæc, non ad Capitolium, sed ad cœlum respicit : novit enim sedem Dei vivi : ab illo, et inde descendit.

XVIII. Sed quo plenius et impressius tam ipsum quam dispositiones ejus et voluntates adiremus, instrumentum adjecit litteraturæ, si quis velit de Deo inquirere, et inquisito invenire, et invento credere, et credito deservire. Viros enim justitia et innocentia dignos Deum nosse et ostendere a primordio in sæculum emisit Spiritu divino inundatos, quo prædicarent Deum unicum esse, qui universa condiderit, qui hominem de humo struxerit (hic enim est verus Prometheus), qui sæculum certis temporum dispositionibus et exitibus ordinaverit; exinde qui signa majestatis suæ judicantis ediderit per imbres, per ignes, qui demerendo sibi disciplinas determinaverit quas ignoratis aut deseritis, sed observantibus præmia destinarit; qui producto ævo isto judicaturus sit suos cultores in vitæ æternæ retributionem, profanos in ignem æque perpetem et jugem, suscitatis omnibus ab initio defunctis, et reformatis, et recensitis ad utriusque meriti dispunctionem. Hæc et nos risimus aliquando; de vestris fuimus : fiunt, non nascuntur Christiani. Quos diximus prædicatores, Prophetæ de officio præfandi vocantur : voces eorum, itemque virtutes, quas ad fidem divinitatis edebant, in thesauris Litterarum manent; nec istæ nunc latent. Ptolemæorum eruditissimus, quem Philadelphum supernominant, et omnis litteraturæ sagacissimus, cum studio bibliothecarum Pisistratum, opinor, æmularetur, inter cætera memoriarum quibus aut vetustas aut curiositas aliqua ad famam patrocinabatur, ex suggestu Demetrii Phalerei grammaticorum probatissimi, cui præfecturam mandaverat, libros a Judeis quoque postulavit, proprias atque vernaculas Litteras, quas soli habebant : ex ipsis enim et ad ipsos semper Prophetæ peroraverant, scilicet ad domesticam Dei gentem ex patrum gratia. Hebræi retro, qui nunc Judæi. Igitur et litteræ Hebrææ, et eloquium. Sed ne notitia vacaret, hoc quoque Ptolemæo a Judæis subscriptum est, septuaginta et duobus interpretibus indultis,

dème a rendu gloire à la Providence en se récriant d'admiration sur l'uniformité de leurs versions, et vous pouvez vous assurer de ce fait dans le livre qu'Aristée a écrit en grec à ce sujet. On voit encore aujourd'hui un exemplaire de ces livres, en langue hébraïque, dans le temple de Sérapis, où Ptolémée établit sa bibliothèque. Les Juifs ont la liberté de les lire publiquement, moyennant un tribut : on a coutume d'aller les entendre le jour du sabbat. Quiconque ira, apprendra à connaître Dieu ; et quiconque s'appliquera à le connaître, sera forcé de croire en lui.

XIX. La haute antiquité de ces livres leur donne une autorité supérieure à celle de tous les autres. Chez vous, comme partout ailleurs, l'antiquité n'est pas moins respectable que la religion même. Or, les livres d'un seul des prophètes, qui sont comme un trésor où se gardent tous les mystères de la religion juive, et par conséquent de la religion chrétienne ; ces livres, dis-je, devancent de plusieurs siècles ce que vous avez de plus antique : vos monuments, vos origines, vos dates, les sources les plus reculées de votre langage, la plupart même des nations, les villes les plus fameuses, les histoires les plus vieilles, jusqu'aux caractères de l'écriture, ces témoins et ces gardiens de toutes les choses humaines. Je n'en dis pas assez : ils sont antérieurs de plusieurs siècles à vos dieux, à vos temples, à vos oracles, à vos sacrifices. Si vous avez entendu parler de Moïse, il est contemporain de l'Argien Inachus, antérieur de cent soixante-dix ans à Danaüs, un de vos plus anciens rois ; d'environ mille ans à la ruine de Troie. Je pourrais aussi (et les autorités ne me manqueraient pas) le faire précéder Homère de plus de cinq cents ans. Tous les autres prophètes sont postérieurs à Moïse ; et cependant les moins anciens d'entre eux devancent encore les plus anciens de vos sages, de vos législateurs et de vos historiens. La preuve de ce que je viens d'avancer n'est pas difficile, mais elle est immense et demanderait de longs calculs. Il faudrait compulser les archives des peuples les plus anciens, des Égyptiens, des Chaldéens, des Phéniciens ; il faudrait consulter les historiens indigènes de chacun de ces peuples, Manéthon d'Égypte, Bérose de Chaldée, Iromus de Phénicie, roi de Tyr, et ceux qui ont écrit d'après eux, Ptolémée de Mendès, Ménandre d'Éphèse, Démétrius de Phalère, le roi Juba, Appion, Thallus et le Juif Josèphe, qui tantôt les suit, tantôt les combat, dans le livre qu'il nous a laissé sur les antiquités de son pays. Il faudrait aussi conférer les annales des Grecs, s'attacher à fixer les dates de chaque événement, pour former une chaîne des temps exacte et lumineuse ; il faudrait feuilleter les histoires et les livres du monde entier. Nous avons déjà fait une partie de la preuve, en indiquant les sources d'où l'on peut la tirer. Nous nous en tiendrons là aujourd'hui, de peur ou de la tronquer en nous pressant, ou de nous écarter trop en voulant la mettre dans tout son jour.

XX. Nous allons vous dédommager de ce délai. Si nous ne prouvons pas, quant à présent, l'antiquité de nos Écritures, nous ferons quelque chose de plus : nous allons prouver leur majesté. Si leur antiquité peut être douteuse, leur divinité ne le sera pas. La preuve ne se fera pas attendre, ni chercher ; nous l'avons sous les yeux : c'est le

quos Menedemus quoque philosophus providentiæ vindex de sententiæ communione suspexit. Affirmavit hæc vobis etiam Aristæus : ita in Græcum stylum ex aperto monumenta reliquit. Hodie apud Serapeum, Ptolemæi bibliothecæ cum ipsis Hebraicis litteris exhibentur. Sed et Judæi palam lectitant : vectigalis libertas vulgo aditur sabbatis omnibus : qui adierit, inveniet Deum : qui etiam studuerit intelligere, cogetur et credere.

XIX. Primam instrumentis istis auctoritatem summa antiquitas vindicat : apud vos quoque religionis est instar fidem de temporibus asserere. Omnes itaque substantias, omnesque materias, origines, ordines, venas veterani cujusque styli vestri, gentes etiam plerasque, et urbes insignes, canas memoriarum, ipsas denique effigies litterarum indices custodesque rerum, et puto adhuc minus dicimus, ipsos, inquam, deos vestros, ipsa templa, et oracula, et sacra, unius interim Prophetæ scrinium sæculis vincit, in quo videtur thesaurus collocatus totius Judaici sacramenti, et inde etiam nostri. Si quem audistis interim Moysem, Argivo Inacho pariter ætate est : quadringentis pene annis, nam et septem minus, Danaüm et ipsum apud vos vetustissimum prævenit, mille circiter cladem Priami antecedit : possem etiam dicere quingentis amplius et Homerum, habens quos sequar : cæteri quoque Prophetæ, etsi Moysi posthumant, extremissimi tamen eorum non retrosiores deprehenduntur primoribus vestris sapientibus, et legiferis, et historicis. Hæc quibus ordinibus probari possint, non tam difficile est nobis exponere, quam enorme ; nec arduum, sed interim longum : multis instrumentis cum digitorum supputariis gesticulis assidendum est : reseranda antiquissimarum etiam gentium archiva, Ægyptiorum, Chaldæorum, Phœnicum : advocandi municipes eorum, per quos notitia subministrata est, aliqui Manethon Ægyptius, et Berosus Chaldæus, sed et Iromus Phœnix Tyri rex ; sectatores quoque eorum, Mendesius Ptolemæus, et Menander Ephesius, et Demetrius Phalereus, et rex Juba, et Appion, et Thallus, et qui istos aut probat aut revincit Judæus Josephus antiquitatum Judaicarum vernaculus vindex : Græcorum etiam censuales conferendi, et quæ quando sint gesta, ut concatenationes temporum aperiantur, per quæ luceant annalium numeri : peregrinandum est in historias et litteras orbis. Et tamen quasi partem jam probationis intulimus, cum per quæ probari possint aspersimus : verum differre præstat, ne vel minus persequamur festinando, vel diutius evagemur persequendo.

XX. Plus jam offerimus pro ista dilatione, majestatem Scripturarum, si non vetustatem : divinas probamus, si dubitatur antiquas : nec hoc tardius, aut aliunde discendum : coram sunt quæ docebunt, mundus, et sæculum, et exi-

monde, le siècle, et les événements dont il est le théâtre. Ce qui arrive, ce que nous voyons tous les jours, a été prédit. Il a été prédit que la terre engloutirait des villes ; que la mer submergerait des îles ; que des guerres étrangères et intestines ensanglanteraient la terre ; que les royaumes s'en-trechoqueraient ; que la famine, la peste, des calamités publiques, désoleraient certains pays ; que les bêtes féroces rendraient la plupart des montagnes inaccessibles ; que les petits seraient élevés et les grands humiliés ; que la justice deviendrait plus rare ; que l'iniquité se fortifierait ; que l'amour du bien irait s'affaiblissant ; que les saisons même et les éléments se dérangeraient ; que des monstres et des prodiges troubleraient l'ordre de la nature. Tandis que nous souffrons toutes ces épreuves, nous les lisons dans nos Écritures ; et, en les y reconnaissant, nous ne pouvons douter de la véracité des livres où elles sont annoncées. L'accomplissement des prophéties est, ce me semble, un garant de leur divinité. Les prophéties déjà accomplies nous font croire à celles qui restent à s'accomplir. Les mêmes bouches les ont prononcées, les mêmes mains les ont écrites, le même esprit les a dictées. Il n'y a qu'un temps pour les prophètes : à leurs yeux tout est présent, tandis que les hommes ordinaires distinguent le temps à mesure qu'il s'écoule, séparant le présent de l'avenir, et le passé du présent. Or, je vous le demande, avons-nous tort de croire pour l'avenir ceux que nous avons trouvés si véridiques pour le présent et pour le passé ?

XXI. Comme nous venons de dire que notre religion a pour fondement les livres des Juifs, les plus anciens qui existent, et que néanmoins on sait généralement qu'elle ne remonte pas au delà de l'empire de Tibère, ce que nous publions nous-mêmes, on nous accusera peut-être de chercher à répandre des opinions nouvelles et téméraires, à l'ombre d'une religion fameuse et tolérée ; car il est certain que, indépendamment de l'ancienneté, l'abstinence de certaines viandes, les fêtes, la circoncision, ne nous sont point communes avec eux ; que nous ne portons pas le même nom : ce qui devrait être, si nous servions le même dieu. Il n'est pas jusqu'au peuple qui ne sache que le Christ a paru sur la terre comme un homme ordinaire, que les Juifs l'ont jugé tel ; et de là on se croit fondé à croire que nous adorons un homme. Cependant nous n'avons garde de rougir de Jésus-Christ, nous nous glorifions au contraire d'être persécutés et condamnés pour son nom ; et, pourtant, nous avons de Dieu la même idée que les Juifs. Pour me faire entendre, il est nécessaire que j'entre dans quelques explications sur la divinité du Christ. Les Juifs seuls étaient agréables à Dieu, à cause de la justice et de la foi de leurs pères. De là l'éclat et la puissance de leur nation, de là ce privilége singulier d'avoir eu Dieu même pour maître et pour guide. Mais, follement enflés des mérites de leurs pères, ils abandonnèrent sa loi et tombèrent dans toute sorte de prévarications. Quand ils n'en conviendraient pas, l'état déplorable où ils sont aujourd'hui le prouverait assez. Dispersés, vagabonds, bannis de leur patrie, ils se promènent sur la surface de la terre, sans avoir ni dieu ni homme pour guide, sans qu'il leur soit permis de mettre le pied dans leur pays, même comme étrangers. Les saints oracles qui les menaçaient de ces malheurs leur annon-

tus : quidquid agitur, prænuntiabatur : quidquid videtur, audiebatur : quod terræ vorant urbes, quod insulas maria fraudant, quod externa atque interna bella dilaniant, quod regnis regna compulsant, quod fames et lues et locales quæque clades et frequentiæ pleraque montium vastant, quod humiles sublimitate, sublimes humilitate mutantur, quod justitia rarescit et iniquitas increbrescit, bonarum omnium disciplinarum cura torpescit, quod etiam officia temporum et elementorum munia exorbitant, quod et monstris et portentis naturalium forma turbatur, providenter scripta sunt : dum patimur, leguntur ; dum recognoscimus, probantur : idoneum, opinor, testimonium divinitatis veritas divinationis. Hinc igitur apud nos futurorum quoque fides tuta est, jam scilicet probatorum : quia cum illis quæ quotidie probantur prædicebantur, eædem voces sonant, eædem litteræ notant, idem spiritus pulsat : unum tempus est divinationi, futura præfandi : apud homines, si forte, distinguitur, dum expungitur : dum ex futuro præsens, dehinc ex præsenti præteritum deputatur. Quid delinquimus, oro vos, futura quoque credentes, qui jam didicimus illis per duos gradus credere ?

XXI. Sed quoniam edidimus antiquissimis Judæorum instrumentis sectam istam esse suffultam, quam aliquanto novellam, ut Tiberiani temporis plerique sciunt, profitentibus nobis quoque ; fortasse an hoc nomine de statu ejus retractetur, quasi sub umbraculo insignissimæ religionis, certe licitæ, aliquid propriæ præsumptionis abscondat, vel quia præter ætatem neque de victus exceptionibus, neque de solemnitatibus dierum, neque de ipso signaculo corporis, neque de consortio nominis cum Judæis agimus, quod utique oporteret si eidem Deo manciparemur. Sed et vulgus jam scit Christum, ut aliquem hominum, qualem Judæi judicaverunt, quo facilius quis nos hominis cultores existimaverit. Verum neque de Christo erubescimus, cum sub nomine ejus deputari et damnari juvat, neque de Deo aliter præsumimus. Necesse est igitur pauca de Christo, ut Deo. Tantum Judæis erat apud Deum gratia, ob insignem justitiam et fidem originalium auctorum : unde illis et generis magnitudo et regni sublimitas floruit, et tanta felicitas, ut Dei vocibus, de promerendo Deo et non offendendo præmonerentur. Sed quanta deliquerint, fiducia patrum inflati, deviantes ab disciplina in profanum modum, etsi ipsi non confiterentur, probaret exitus hodiernus ipsorum : dispersi, palabundi, et cœli et soli sui extorres vagantur per orbem sine homine, sine deo rege, quibus nec advenarum jure terram patriam saltem vestigio salutare conceditur. Cum hæc illis sanctæ voces præminarentur, eædem semper omnes ingerebant

çaient aussi sans cesse que, dans les derniers temps, Dieu choisirait, entre tous les peuples et dans tous les lieux, des adorateurs plus fidèles, sur qui il transporterait sa grâce, mais une grâce plus abondante, et proportionnée à l'excellence de celui qui en serait la source. Il était prédit que l'auteur de cette grâce, le maître qui viendrait éclairer, réformer et conduire le genre humain, serait le Fils de Dieu : non pas un fils qui eût à rougir de sa naissance, qui dût le jour à l'inceste d'une sœur, à la faiblesse d'une fille, à l'adultère d'une épouse, à un père métamorphosé en serpent, en taureau, en oiseau, en pluie d'or (vous reconnaissez là votre Jupiter). Le Fils de Dieu n'est pas même né d'un mariage : il a pris naissance dans le sein d'une vierge qui ne connaissait point d'homme. Je vais vous expliquer sa nature, pour vous faire comprendre le mystère de sa nativité. J'ai déjà dit que Dieu a créé le monde par sa puissance, par sa sagesse et par sa parole. Vos philosophes même conviennent que le monde est l'ouvrage de la *parole*, de la *raison*, λόγος. C'est le sentiment de Zénon, qui appelle encore cette cause *destin*, *dieu*, *âme de Jupiter, nécessité de toutes choses.* Cléanthe, rassemblant tous ces attributs en un seul, en fait un *esprit répandu dans toutes les parties de l'univers.* Nous disons aussi que la propre substance de la parole, de la sagesse et de la puissance par laquelle Dieu a tout fait, est esprit : parole, quand il ordonne; sagesse, quand il dispose; puissance, quand il exécute. Nous avons appris que Dieu a proféré cet esprit, et en le proférant l'a engendré; que, pour cette raison, il est appelé Fils de Dieu, et Dieu même à cause de l'unité de substance; car Dieu est esprit. Lorsque le soleil darde un rayon, ce rayon est une portion d'un tout; le soleil est dans le rayon, puisque c'est un rayon du soleil; il y a, non pas division, mais expansion de substance. Ainsi, la parole est esprit de l'esprit, Dieu de Dieu. On peut comparer cette génération à celle de la lumière, qui naît de la lumière sans que le foyer, qui en est la source, perde, en se communiquant, la moindre diminution de substance. Ainsi donc ce qui est sorti de Dieu est Dieu et Fils de Dieu (et les deux ne font qu'un), esprit de l'esprit, Dieu de Dieu : autre en propriété, non en nombre; en ordre, non en nature; sorti de son principe sans l'avoir quitté. Ce rayon de Dieu, selon l'antique prédiction, est descendu dans une vierge, et s'est incarné dans son sein, d'où il est sorti Homme-Dieu. La chair unie à l'esprit se nourrit, croît, parle, enseigne, opère, et c'est le Christ. Acceptez pour le moment cette fable semblable aux vôtres, en attendant que je vous prouve la divinité du Christ. Ceux d'entre vous qui ont inventé des fables pour détruire la vérité que je vous annonce, savaient que le Christ devait venir. Les Juifs le savaient : c'est à eux que les prophètes l'avaient promis. Ils l'attendent même encore aujourd'hui; et le plus grand sujet de contestation entre eux et nous, c'est qu'ils prétendent qu'il n'est pas encore venu. Deux avénements du Christ sont marqués dans les prophètes : l'un, dans la bassesse de la condition humaine, il est accompli; l'autre, dans la splendeur de la majesté divine, il sera le signal de la consommation du siècle. Les Juifs, ne comprenant pas le premier, espèrent le second

fore uti sub extimis curriculis sæculi, ex omni jam gente, et populo, et loco cultores sibi allegeret Deus multo fideliores, in quos gratiam transferret, pleniorem quidem ob disciplinæ Auctoris capacitatem. Hujus igitur gratiæ disciplinæque arbiter et magister, illuminator atque deductor generis humani Filius Dei annuntiabatur : non quidem ita genitus ut erubescat in filii nomine, aut de patris semine : non de sororis incesto, nec de stupro filiæ aut conjugis alienæ deum patrem passus est squamatum aut cornutum aut plumatum amatorem, aut in aurum conversum; Jovis enim ista sunt numina vestri : cæterum Dei Filius nullam de impudicitia habet matrem : etiam quam videtur habere, non nupserat. Sed prius substantiam edisseram, et ita nativitatis qualitas intelligetur. Jam ediximus Deum universitatem hanc mundi verbo et ratione et virtute molitum. Apud vestros quoque sapientes, ΛΟΓΟΝ, id est, sermonem atque rationem, constat artificem videri universitatis : hunc enim Zeno determinat factitatorem, qui cuncta in dispositione formaverit; eumdem et fatum vocari, et deum, et animum Jovis, et necessitatem omnium rerum. Hæc Cleanthes in spiritum congerit, quem permeatorem universitatis affirmat : et nos etiam sermoni atque rationi, itemque virtuti, per quæ omnia molitum Deum ediximus, propriam substantiam spiritum inscribimus, cui et sermo insit prænuntianti, et ratio adsit disponenti, et virtus præsit perficienti. Hunc ex Deo prolatum didicimus, et prolatione generatum, et idcirco Filium Dei, et Deum dictum ex unitate substantiæ; nam et Deus spiritus : et cum radius ex sole porrigitur, portio ex summa, sed sol erit in radio, quia solis est radius, nec separatur substantia, sed extenditur : ita de spiritu spiritus, et de deo Deus, ut lumen de lumine accensum : manet integra et indefecta materiæ matrix, etsi plures inde traduces qualitatum mutueris : ita et quod de Deo profectum est, Deus est, et Dei Filius, et unus ambo : ita et de spiritu spiritus, et de Deo Deus : modulo alterum, non numero; gradu, non statu fecit : et a matrice non recessit, sed excessit. Iste igitur Dei radius, ut retro semper prædicabatur, delapsus in virginem quamdam, et in utero ejus caro figuratus nascitur homo Deo mixtus; caro spiritu instructa nutritur, adolescit, affatur, docet, operatur, et Christus est. Recipite interim hanc fabulam, similis est vestris, dum ostendimus quomodo Christus probetur. Sciebant qui penes vos fabulas ad destructionem veritatis istius æmulas præministraverunt; sciebant et Judæi venturum esse Christum; scilicet quibus Prophetæ loquebantur : nam et nunc adventum ejus expectant, nec alia magis inter nos et illos compulsatio est, quam quod jam venisse non credunt : duobus enim adventibus ejus significatis, primo, qui jam expunctus est in humilitate conditionis humanæ;

qui a été prédit en termes plus clairs, et ils croient qu'il est l'unique. L'aveuglement dont ils ont été punis à cause de leurs prévarications les a empêchés de comprendre le premier, qu'ils auraient cru s'ils l'eussent compris, et qui les aurait sauvés s'ils l'eussent cru. Ils lisent eux-mêmes dans leurs livres que Dieu, pour les châtier, leur a ôté l'esprit de sagesse et d'intelligence, l'usage des yeux et des oreilles. L'abaissement de Jésus-Christ le faisant paraître aux Juifs comme un pur homme, ils prirent sa puissance pour celle d'un magicien. Par la vertu de sa parole, chassant les démons du corps des hommes, rendant la vue aux aveugles, guérissant les lépreux, ranimant les paralytiques, ressuscitant les morts, commandant en maître aux éléments, apaisant les tempêtes, marchant sur les eaux, il se montrait partout le Verbe éternel de Dieu, son premier-né, toujours accompagné de sa sagesse et de sa puissance, et soutenu de son esprit. Mais les docteurs et les premiers d'entre les Juifs, révoltés contre sa doctrine, qui les confondait, furieux de voir le peuple courir en foule sur ses pas, le traînèrent devant Ponce Pilate, alors gouverneur de la Syrie pour les Romains, et le forcèrent, par leurs clameurs, à le leur abandonner pour le crucifier. Lui-même il l'avait prédit. Ce n'est pas assez: les prophètes l'avaient aussi prédit longtemps auparavant. Attaché à la croix, il rendit l'esprit avec la parole, et prévint la main du bourreau. A l'instant le ciel s'obscurcit en plein midi. Ceux qui ignoraient que ce phénomène avait été prédit pour la mort du Christ, le prirent pour une éclipse; plus tard, faute de pouvoir en découvrir la raison, on l'a nié; mais vous le trouverez rapporté dans vos archives. Après qu'on eut détaché de la croix le corps du Christ, et qu'on l'eut déposé dans le sépulcre, les Juifs le firent garder avec soin par une troupe de soldats, dans la crainte que ses disciples ne l'enlevassent furtivement, et ne fissent accroire à des gens déjà prévenus qu'il était ressuscité le troisième jour, comme il l'avait prédit. Mais tout à coup, le troisième jour, la terre tremble, la pierre qui fermait le sépulcre se soulève et se renverse, les gardes épouvantés s'enfuient; et, avant qu'aucun des disciples ait paru, on ne trouve dans le sépulcre que les linceuls funéraires. Cependant les principaux d'entre les Juifs, intéressés à supposer un crime pour détourner de la foi, pour retenir tributaire et sous leur joug un peuple prêt à leur échapper, répandirent le bruit que le corps du Christ avait été enlevé par ses disciples. Le Christ ne se montra pas à la multitude, pour laisser les impies dans leur aveuglement, pour que la foi, destinée à de magnifiques récompenses, coûtât quelque chose à l'homme; mais il demeura pendant quarante jours avec ses disciples dans la Galilée, contrée de la Judée, leur enseignant ce qu'ils devaient enseigner à leur tour. Ensuite, après leur avoir ordonné de prêcher son Évangile par toute la terre, il monta au ciel, environné d'une nuée qui le déroba à leurs yeux : ascension plus visible que celle de Romulus, quelque digne de foi que vous paraisse votre Proculus, qui en fut le témoin oculaire. Pilate, chrétien dans le cœur, rendit compte à Tibère de tout ce que je viens de dire; et les empereurs eux-mêmes auraient cru au Christ, s'ils n'étaient nécessaires au siècle,

secundo, qui concludendo sæculo imminet in sublimitate divinitatis exsertæ, primum non intelligendo, secundum, quem manifestius prædicatum sperant, unum existimaverunt : ne enim intelligerent pristinum, crediturí si intellexissent, et consecuturi salutem si credidissent, meritum fuit delictum eorum. Ipsi legunt ita scriptum : Mulctatos se sapientia et intelligentia, et oculorum et aurium fruge. Quem igitur solummodo hominem præsumpserant de humilitate, sequebatur uti magum æstimarent de potestate, cum ille verbo dæmonia de hominibus excuteret, cæcos reluminaret, leprosos purgaret, paralyticos restringeret, mortuos denique verbo redderet vitæ, elementa ipsa famularet, compescens procellas, et freta ingrediens, ostendens sese ΛΟΓΟΝ Dei, id est, Verbum illud primordiale, primogenitum, virtute et ratione comitatum, et spiritu fultum : ad doctrinam vero ejus quia revincebantur magistri primoresque Judæorum, ita exasperantur, maxime quod ad eum ingens multitudo deflecteret, ut postremo oblatum Pontio Pilato Syriam tunc ex parte Romana procuranti violentia suffragiorum in crucem dedi sibi extorserint : prædixerat et ipse ita facturos. Parum hoc, si non et Prophetæ retro. Et tamen suffixus spiritum cum verbo dimisit, prævento carnificis officio. Eodem momento dies medium orbem signante sole subducta est : deliquium utique putaverunt, qui id quoque super Christo prædicatum non scierunt : ratione non deprehensa, negaverunt : et tamen eum mundi casum relatum in arcanis vestris habetis. Hunc Judæi detractum, et sepulcro conditum, magna etiam militaris custodiæ diligentia circumsederunt, ne, quia prædixerat tertia die resurrecturum se a morte, discipuli furto amoliti cadaver fallerent suspectos. Sed ecce die tertia, concussa repente terra, et mole revoluta quæ obstruxerat sepulcrum, et custodia pavore disjecta, nullis apparentibus discipulis, nihil in sepulcro repertum est, præterquam exuviæ sepulcri : nihilominus tamen primores, quorum intererat et scelus divulgare, et populum vectigalem et famularem sibi et fide revocare, surreptum a discipulis jactitaverunt : nam nec ille se in vulgus eduxit, ne impii errore liberarentur, ut et fides non mediocri præmio destinata, difficultate constaret; cum discipulis autem quibusdam apud Galilæam Judææ regionem ad quadraginta dies egit, docens eos quæ docerent : dehinc ordinatis eis ad officium prædicandi per orbem, circumfusa nube in cœlum est ereptus, multo melius quam apud vos asseverare de Romulis Proculi solent. Ea omnia super Christo Pilatus, et ipse jam pro sua conscientia Christianus, Cæsari tunc Tiberio nuntiavit : sed et Cæsares credidissent super Christo, si aut Cæsares non essent sæculo

ou s'ils pouvaient être à la fois empereurs et chrétiens. Les apôtres, fidèles à leur mission, se partagèrent l'univers; et, après avoir beaucoup souffert des Juifs, dont la haine avait survécu au Christ, avec le courage que donne la vérité, ils semèrent le sang chrétien à Rome dans la persécution de Néron. Nous vous produirons des témoins compétents de la divinité du Christ, ceux mêmes que vous adorez. Il vous paraîtra sans doute exorbitant que nous nous servions, pour vous faire croire les chrétiens, de ceux qui vous empêchent de les croire. Quoi qu'il en soit, voilà pour le moment l'histoire et la date de notre religion, de son auteur et de notre nom. Qu'on ne cherche plus à nous décrier comme des imposteurs. Il implique contradiction qu'on puisse mentir en confessant sa religion; car, en disant qu'on adore ce qu'on n'adore pas en effet, on renie l'objet de son culte : on abjure sa religion, en transportant ses adorations à une autre. Nous le disons hautement, nous le disons à la face du ciel et au milieu des tortures, le corps mis en pièces et ruisselant de sang : Oui, nous adorons Dieu par le Christ. Croyez-le un homme si vous voulez; pour nous, nous croyons que c'est par lui et en lui que Dieu veut être connu et adoré. Je répondrai aux Juifs qu'eux-mêmes ils ont appris d'un homme, c'est-à-dire de Moïse, à servir Dieu. Je répondrai aux Grecs qu'ils ont été initiés à la religion par Orphée dans la Piérie, par Musée à Athènes, par Mélampe à Argos, par Trophonius dans la Béotie. Je répondrai à vous-mêmes, ô maîtres du monde : N'est-ce pas Numa Pompilius, qui n'était qu'un homme, qui a imposé aux Romains le joug de tant de gênantes superstitions? Qu'il soit donc permis, à plus forte raison, au Christ, c'est-à-dire à Dieu lui-même, de révéler le mystère de sa nature : non pour dompter, pour humaniser un peuple grossier et farouche par le culte d'une foule de divinités bizarres, mais pour initier à la connaissance de la vérité des hommes déjà civilisés, mais éblouis par leurs propres lumières. Examinez donc avec nous si le Christ est véritablement Dieu, si sa religion corrige et rend meilleurs ceux qui la connaissent. Car si cela est, il s'ensuit que toute autre religion qui lui est contraire est fausse, particulièrement celle qui, se cachant sous des images et des noms de morts, n'a pour preuve de sa divinité que quelques prétendus signes, prodiges ou oracles.

XXII. Nous reconnaissons des substances spirituelles; et le nom même que nous leur donnons n'est pas nouveau. Les philosophes savent qu'il y a des démons : Socrate n'attendait-il pas pour agir la réponse de son démon, qui, comme chacun sait, s'était attaché à lui dès l'enfance, et dont les suggestions tendaient toujours à le détourner du bien? Les poëtes savent qu'il y a des démons; le vulgaire même, le vulgaire ignorant le sait : ne l'entend-on pas, dans ses jurements et ses imprécations, employer, par une sorte d'instinct, les noms des démons et de Satan, le chef de ces esprits du mal? Platon reconnaît aussi des anges, et les magiciens eux-mêmes rendent témoignage de l'existence des bons et des mauvais esprits. Mais comment, de quelques anges qui se sont volontairement pervertis, est sortie la race plus perverse encore des démons, race réprouvée de Dieu avec ses auteurs et son chef? C'est ce qui est explicitement exposé dans les livres saints. Il suffira de parler de leurs opérations.

necessarii, aut si et Christiani potuissent esse Cæsares : discipuli quoque diffusi per orbem, præcepto magistri Dei paruerunt, qui et ipsi a Judæis insequentibus multa perpessi, utique pro fiducia veritatis libenter, Romæ postremo per Neronis sævitiam sanguinem Christianum seminaverunt. Sed monstravimus vobis idoneos testes Christi, ipsos illos quos adoratis : multum est, si eos adhibeam ut credatis Christianis, propter quos non creditis Christianis : interim hic est ordo nostræ institutionis : hunc edidimus et sectæ et nominis censum cum suo auctore : nemo jam infamiam incutiat, nemo aliud existimet, quia nec fas est ulli de sua religione mentiri : eo enim quod aliud a se coli dicit, quam colit, negat quod colit, et culturam in alterum transfert, et transferendo jam non colit quod negavit. Dicimus, et palam dicimus, et vobis torquentibus : lacerati et cruenti vociferamur, Deum colimus per Christum : illum hominem putate : per eum et in eo se cognosci vult Deus et coli. Ut Judæis respondeamus, et ipsi Deum per hominem Moysem colere didicerunt : ut Græcis occurram, Orpheus Pieriæ, Musæus Athenis, Melampus Argis, Trophonius Bœotiæ, initiationibus homines obligaverunt : ut ad vos quoque dominatores gentium aspiciam, homo fuit Pompilius Numa, qui Romanos operosissimis superstitionibus oneravit : licuerit et Christo commentari divinitatem, rem propriam; non qui rupices et adhuc feros homines multitudine tot numinum demerendorum attonitos efficiendo ad humanitatem temperaret, quod Numa; sed qui jam expolitos, et ipsa urbanitate deceptos, in agnitionem veritatis ocularet. Quærite ergo, si vera est ista divinitas Christi : si ea est qua cognita ad bonum quis reformatur, sequitur ut falsa renuntietur quævis alia contraria comperta, in primis illa quæ delitescens sub nominibus et imaginibus mortuorum, quibusdam signis et miraculis et oraculis fidem divinitatis operatur.

XXII. Atque adeo dicimus esse substantias quasdam spiritales : nec nomen novum est. Sciunt dæmonas philosophi, Socrate ipso ad dæmonii arbitrium exspectante : quidni? cum et ipsi dæmonium adhæsisse a pueritia dicatur, dehortatorium plane a bono : dæmonas sciunt poetæ : et jam vulgus indoctum in usum maledicti frequentat; nam et Satanam principem hujus mali generis, proinde de propria conscientia animæ eadem exsecramenti voce pronuntiat : Angelos quoque etiam Plato non negavit : utriusque nominis testes esse vel Magi adsunt. Sed quomodo de Angelis quibusdam sua sponte corruptis corruptior gens dæmonum evaserit damnata a Deo cum generis auctoribus, et cum eo quem diximus principe, apud Litteras sanctas ordine cognoscitur. Nunc de operatione eo-

Elles ne tendent qu'à perdre l'homme : aussi la ruine du genre humain a-t-elle été le coup d'essai de leur malice. Ils suscitent au corps des maladies ou autres accidents fâcheux, ou tout à coup remplissent l'âme de troubles extraordinaires. La subtilité de leur nature leur est d'un secours merveilleux pour agir sur l'une et l'autre substance de l'homme. Invisibles et impalpables, ils ont un grand pouvoir ; car on ne les reconnaît qu'aux maux qu'ils ont faits : soit, par exemple, qu'une secrète altération de l'air fasse tomber les fleurs, étouffe les germes ou corrompe les fruits, soit que, devenu infect, l'air exhale des vapeurs pestilentielles. C'est par des ressorts aussi cachés que les démons et les anges remuent les âmes, les corrompent, leur ôtent l'usage de la raison, leur inspirent d'extravagantes passions, et les remplissent de toute sorte d'illusions, dont la plus triomphante est de vous porter à les adorer, à offrir à leurs simulacres ces odeurs de graisse et de sang qui leur sont si agréables. Mais ce qu'il y a de plus délicieux pour eux, c'est de détourner l'homme de la pensée du vrai Dieu par leurs prestiges et leurs oracles, dont je vais vous dévoiler le mensonge. Tout esprit a l'agilité de l'oiseau : c'est pourquoi les anges et les démons se transportent partout où ils veulent en un moment. Le monde entier n'est pour eux qu'un seul lieu ; et il leur est aussi facile de savoir ce qui se passe en quelque lieu que ce soit, que de le publier. Leur agilité, parce que la nature de leur substance est inconnue, les fait regarder comme des dieux. Ils veulent paraître les auteurs des choses qu'ils annoncent : ils le sont quelquefois du mal, jamais du bien. Ils ont même appris les desseins de Dieu, autrefois par la voix de ses prophètes, aujourd'hui par la lecture qu'ils entendent faire des livres saints. C'est par ce larcin qu'ils parviennent quelquefois à contrefaire la Divinité en prédisant l'avenir. On sait d'ailleurs avec quelle adresse ils savent envelopper leurs oracles sous des mots ambigus, de manière que leurs réponses s'accordent toujours avec l'événement : Crésus et Pyrrhus peuvent vous l'apprendre. Si la pythonisse sut à Delphes que Crésus faisait cuire une tortue avec un morceau d'agneau, c'est que le dieu, par la vertu dont j'ai parlé, s'était transporté au même instant en Lydie. Répandus dans l'air, portés sur les nues, voisins des astres, il leur est aisé de connaître les secrets de la température ; et lorsqu'ils prédisent la pluie, c'est qu'ils ont déjà commencé à la sentir. Quelle obligation leur a-t-on, quand ils guérissent les maladies ? Ils commencent par les donner, ils ordonnent ensuite des remèdes extraordinaires, souvent même contraires au mal, afin que la guérison en paraisse plus miraculeuse ; et l'on croit qu'ils ont guéri le mal, parce qu'ils ont cessé de nuire. A quoi bon continuer à énumérer les prestiges de ces esprits trompeurs, ces fantômes sous la figure de Castor et de Pollux, l'eau qu'une vestale porte dans un crible, le navire qu'une autre tire avec sa ceinture, cette barbe qui, de noire qu'elle était, devient rousse incontinent ? Quel était le but de tous ces prodiges ? de faire adorer des pierres à la place du vrai Dieu.

XXIII. Or, si les magiciens font paraître les fantômes, s'ils évoquent les âmes des morts, s'ils font rendre des oracles à des enfants, à des chèvres, à des tables ; s'ils trompent les yeux, en charlatans adroits, par des prodiges apparents ; s'ils savent même envoyer des songes par le

rum satis erit exponere. Operatio eorum est hominis eversio : sic malitia spiritalis a primordio auspicata est in hominis exitium : itaque corporibus quidem et valetudines infligunt, et aliquos casus acerbos, animæ vero repentinos et extraordinarios per vim excessus : suppetit illis ad utramque substantiam hominis adeundam subtilitas et tenuitas sua. Multum spiritalibus viribus licet, ut invisibiles et insensibiles in effectu potius quam in actu suo appareant, si poma, si fruges nescio quod auræ latens vitium in flore præcipitat, in germine exanimat, in pubertate convulnerat, ac si cæca ratione tentatus aër pestilentes haustus suos offundit. Eadem igitur obscuritate contagionis, aspiratio dæmonum et Angelorum, mentis quoque corruptelas agit furoribus et amentiis fœdis, ac sævis libidinibus, cum erroribus variis ; quorum iste potissimus, quo deos istos captis et circumscriptis hominum mentibus commendat, ut et sibi pabula propria nidoris et sanguinis procuret simulacris imaginibus oblata. Et quæ illis accuratior pascua est, quam ut hominem a recogitatu veræ dignitatis avertant præstigiis falsæ divinationis ? quas et ipsas quomodo operentur, expediam Omnis spiritus ales : hoc et Angeli et dæmones igitur momento ubique sunt : totus orbis illis locus unus est, quid ubi geratur tam facile sciunt quam enuntiant : velocitas, divinitas creditur, quia substantia ignoratur : sic et auctores interdum videri volunt eorum quæ annuntiant ; et sunt plane malorum nonnunquam, bonorum tamen nunquam : dispositiones etiam Dei, et tunc Prophetis concionantibus exceperunt, et nunc lectionibus resonantibus carpunt : ita et hinc sumentes quasdam temporum sortes, æmulantur divinitatem dum furantur divinationem. In oraculis autem, quo ingenio ambiguitates temperent in eventus, sciunt Crœsi, sciunt Pyrrhi. Cæterum testudinem decoqui cum carnibus pecudis Pythius eo modo renuntiavit quo supra diximus : momento apud Lydiam fuerat. Habent de incolatu aëris, et de vicinia siderum, et de commercio nubium cœlestes sapere paraturas, ut et pluvias quas jam sentiunt, repromittant. Benefici plane et circa curas valetudinum : lædunt enim primo, dehinc remedia præcipiunt, ad miraculum nova, sive contraria, post quæ desinunt lædere, et curasse creduntur. Quid ergo de cæteris ingeniis, vel etiam viribus fallaciæ spiritalis edisseram ? phantasmata Castorum, et aquam cribro gestatam, et navem cingulo promotam, et barbam tactu irrufatam ; ut numina lapides crederentur, et Deus verus non quæreretur.

XXIII. Porro si et Magi phantasmata edunt, et jam defunctorum inclamant animas, si pueros in eloquium oraculi elidunt, si multa circulatoriis præstigiis ludunt, si et

moyen des anges et des démons, avec lesquels ils ont fait un pacte, à plus forte raison ces esprits malins feront-ils d'eux-mêmes et pour eux-mêmes ce qu'ils font pour des intérêts étrangers. Mais si vos dieux ne font rien de plus que les anges et les démons, où est donc la prééminence, la supériorité qui caractérise essentiellement la nature divine? Ne serait-il pas plus honorable pour eux qu'on crût que les démons cherchent à contrefaire la divinité, que de croire qu'ils ne sont pas plus puissants que les démons? ou toute la différence viendrait-elle des lieux, en sorte que ceux que vous reconnaissez pour dieux dans les temples cessent de l'être partout ailleurs? Il faudrait dire de même que ceux qui courent sur les tours des temples ne sont pas fous comme ceux qui courent sur les toits de leurs voisins; ceux qui se mutilent ou qui se découpent les bras, comme ceux qui se coupent la gorge. Des extravagances si semblables n'annoncent-elles pas le même principe? Mais jusqu'ici ce ne sont que des paroles : voici la démonstration, par le fait, que les dieux et les démons sont absolument les mêmes. Qu'on amène devant vos tribunaux un homme qui soit reconnu pour possédé du démon, et qu'un chrétien, quel qu'il soit, commande à l'esprit de parler : il confessera, et qu'il est véritablement démon, et qu'ailleurs il se dit faussement Dieu. Qu'on amène également quelqu'un de ceux qu'on croit agités par un dieu, qui aient aspiré la divinité avec la fumée des autels, qui rendent leurs oracles d'une voix rauque et haletante : oui, si cette vierge Célestis, qui prédit la pluie, si Esculape, inventeur de la médecine, qui a rendu la vie à Socordius, à Thanatius, à Asclépiodore, destinés à la perdre une seconde fois; si tous ces dieux, dis-je, n'osant mentir à un chrétien, ne confessent pas qu'ils sont des démons, répandez sur le lieu même le sang de ce téméraire chrétien. Quoi de plus manifeste et de plus sûr qu'une pareille preuve? La vérité est là sous vos yeux; vous pouvez la toucher. Forte de sa propre vertu, elle ne saurait vous être suspecte. Direz-vous qu'il y a là de la magie ou quelque autre prestige? mais vos yeux et vos oreilles vous démentent. Non, vous n'avez rien à opposer à l'évidence toute nue, pour ainsi dire, et sans art. Si d'un côté vos dieux sont véritablement dieux, pourquoi disent-ils faussement qu'ils sont des démons? Est-ce par déférence pour nous? leur divinité est donc soumise aux chrétiens. Eh! quelle Divinité qui dépend des hommes, et, ce qui serait encore plus humiliant, de ses adversaires! Si, d'un autre côté, ils sont anges ou démons, pourquoi se donnent-ils ailleurs pour des dieux? Car, de même que ceux qui passent pour des dieux, s'ils l'étaient réellement, ne se diraient pas des démons, pour ne pas se dégrader eux-mêmes, ainsi ceux que vous reconnaissez positivement pour des démons ne se donneraient pas ailleurs pour des dieux, si ceux dont ils usurpent les noms étaient effectivement des dieux. Sans doute, ils n'oseraient profaner la majesté de leurs maîtres : tant il est vrai que vos dieux ne sont rien moins que des dieux, puisque, s'ils étaient dieux, leur divinité ne serait ni usurpée par les démons, ni désavouée par eux-mêmes. Il y a là deux négations qui impliquent une affirmation, à laquelle vous ne sauriez échapper, et qui vous force à reconnaître que ni les uns ni les autres ne

somnia immittunt, habentes semel invitatorum Angelorum et dæmonum assistentem sibi potestatem, per quos et capræ et mensæ divinare consueverunt; quanto magis ea potestas de suo arbitrio et pro suo negotio studeat totis viribus operari quod alienæ præstat negotiationi, aut si eadem et Angeli et dæmones operantur quæ et dii vestri, ubi est ergo præcellentia divinitatis, quam utique superiorem omni potestate credendum est? Non ergo dignius præsumetur ipsos esse qui se deos faciant cum eadem edant quæ faciant deos credi, quam pares Angelis et dæmonibus deos esse? Locorum differentia distinguitur, opinor, ut a templis deos æstimetis, quos alibi deos non dicitis; ut aliter dementire videatur qui sacras turres pervolat, aliter qui tecta viciniæ transilit; et alia vis pronuntietur in eo qui genitalia vel lacertos, alia, qui sibi gulam prosecat. Compar exitus furoris, et una ratio est instigationis. Sed hactenus verba; jam hinc demonstratio rei ipsius, qua ostendemus unam esse utriusque nominis qualitatem. Edatur hic aliquis sub tribunalibus vestris, quem dæmone agi constet; jussus a quolibet Christiano loqui spiritus ille, tam se dæmonem confitebitur de vero, quam alibi deum de falso : æque producatur aliquis ex iis qui de deo pati existimantur, qui aris inhalantes numen de nidore concipiunt, qui ructando conantur, qui anhelando profantur; ista ipsa virgo Cœlestis pluviarum pollicitatrix, iste ipse Æsculapius medicinarum demonstrator, alia die morituris Socordio et Thanatio et Asclepiodoro vitæ subministrator; nisi se dæmones confessi fuerint, Christiano mentiri non audentes, ibidem illius Christiani procacissimi sanguinem fundite. Quid isto opere manifestius? quid hac probatione fidelius? simplicitas veritatis in medio est; virtus illi sua assistit; nihil suspicari licebit : magia, aut aliqua ejusmodi fallacia fieri dicetis, si oculi vestri et aures permiserint vobis; quid autem injici potest adversus id quod ostenditur nuda sinceritate? Si altera parte vere dei sunt, cur sese dæmonia mentiuntur? an ut nobis obsequantur? jam ergo subjecta Christianis divinitas vestra : nec divinitas deputanda est, quæ subdita est homini, et, si quid ad dedecus facit, æmulis suis. Si altera parte dæmones sunt, vel Angeli, cur se alibi pro diis agere respondent? nam sicut illi qui dii habentur dæmones se dicere noluissent, si vere dii essent, scilicet ne se de majestate deponerent : ita et isti, quos directo dæmonas nostis, non auderent alibi pro diis agere, si aliqui omnino dii essent quorum nominibus utuntur; vererentur enim abuti majestate superiorum sine dubio, et timendorum. Adeo nulla est divinitas ista, quam tenetis : quia si esset, neque a dæmoniis affectaretur neque a diis negaretur. Cum ergo utraque pars concurrit in confessionem deos esse negans, agnoscite unum genus esse, id est, dæmonas. Verum utrobique jam

sont des dieux, mais qu'ils sont tous des démons. Cherchez donc ailleurs la divinité, puisque vos prétendus dieux ne sont évidemment que des démons. Les chrétiens, après vous avoir convaincus de la fausseté de vos dieux par vos dieux mêmes, vous font découvrir par la même voie et par une conséquence implicite quel est le vrai Dieu, s'il est unique, si c'est celui que reconnaissent les chrétiens, s'il faut croire en lui et l'adorer, comme la foi et les dogmes des chrétiens le prescrivent. Oui, que vos dieux vous disent qui est Jésus-Christ, si son histoire n'est qu'une fable, si lui-même il ne fut qu'un homme ordinaire ou un magicien, si ses disciples ont enlevé son corps du tombeau, s'il est maintenant au rang des morts, ou s'il n'est pas plutôt dans le ciel; s'il ne doit pas en descendre sur les ruines du monde, au milieu des frémissements et des gémissements de tous les mortels, les chrétiens seuls exceptés, s'il ne doit pas en descendre avec la majesté de celui qui est la puissance et l'esprit de Dieu, sa parole, sa sagesse, sa raison, son fils. Qu'ils rient avec vous de nos mystères; qu'ils nient que le Christ, après la résurrection générale des âmes et des corps, jugera tous les hommes morts depuis le commencement du siècle; que, suivant Platon et les poëtes, ils placent sur un tribunal Minos et Rhadamanthe; mais qu'au moins ils essayent d'effacer les marques ignominieuses de leur condamnation; qu'ils osent nier qu'ils sont des esprits immondes, ce qu'on n'est que trop fondé à induire de l'infection de leurs sacrifices et de l'impureté de leurs prêtres; qu'ils nient qu'ils doivent être condamnés, à cause de leur méchanceté, au jour du jugement, avec leurs adorateurs et leurs ministres.

Le pouvoir que nous avons sur les démons nous vient du nom de Jésus-Christ, et des menaces que nous leur faisons de sa part et de celle de Dieu. Craignant le Christ en Dieu, et Dieu dans le Christ, ils sont soumis aux serviteurs de Dieu et du Christ. Aussi, au moindre attouchement de nos mains, au moindre souffle de notre bouche, effrayés par la pensée et l'image du feu éternel, ils sortent du corps des hommes, pleins de rage et de douleur, honteux surtout de se voir humiliés en votre présence. Vous les croyez, lorsqu'ils vous trompent; croyez-les de même, lorsqu'ils vous disent la vérité. On ment bien par vanité, mais jamais pour se déshonorer. Aussi sommes-nous bien plus portés à croire ceux qui font des aveux contre eux-mêmes que ceux qui nient pour leur propre intérêt. Les témoignages de vos dieux font beaucoup de chrétiens, parce qu'on ne peut les croire sans croire au Christ. Oui, ils enflamment la foi à nos saintes Écritures, ils affermissent le fondement de notre espérance. Vous leur faites même, si je suis bien informé, des libations de sang, dont les chrétiens font les frais: comment donc pourraient-ils se résoudre à perdre en vous des serviteurs si utiles, si zélés, s'exposer, en vous rendant chrétiens, à se voir un jour chassés par vous-mêmes, s'il leur était permis de mentir, quand un chrétien veut en votre présence tirer la vérité de leur bouche?

XXIV. En reconnaissant eux-mêmes qu'ils ne sont pas dieux, et qu'il n'y a point d'autre dieu que celui que nous adorons, vos prétendus dieux rendent un témoignage plus que suffisant pour nous disculper du crime d'impiété, surtout envers la religion romaine; car s'il est certain que

deos quærite: quos enim sumpseratis, dæmonas esse cognoscitis. Eadem vero opera nostra ab eisdem diis vestris non tantum hoc detegentibus, quod neque ipsi dii sint, neque ulli alii, etiam illud in continenti cognoscitis, qui sit vere Deus, et an ille, et an unicus, quem Christiani profitemur, et an ita credendus colendusque, ut fides, ut disciplina disposita est Christianorum. Dicant ibidem: Ecquis ille Christus cum sua fabula? si homo communis conditionis? si magus? si post mortem de sepulcro a discipulis surreptus? si nunc denique penes inferos? si non in cœlis potius, et inde venturus cum totius mundi motu, cum horrore orbis, cum planctu omnium, sed non Christianorum, ut Dei virtus, et Dei spiritus, et sermo, et sapientia, et ratio, et Dei filius? quodcumque ridetis, rideant et illi vobiscum: negent Christum omnem ab ævo animam restituto corpore judicaturum: dicant hoc, pro tribunali, si forte, Minoen et Rhadamanthum secundum consensum Platonis et poetarum esse sortitos: suæ saltem ignominiæ et damnationis notam refutent: renuant se immundos spiritus esse, quod vel ex pabulis eorum, sanguine, et fumo, et putidis rogis pecorum, et impuratissimis linguis ipsorum vatum intelligi debuit: renuant ob malitiam prædamnatos se in eumdem judicii diem cum omnibus cultoribus et operatoribus suis. Atqui omnis

hæc nostra in illos dominatio et potestas de nominatione Christi valet, et de commemoratione eorum quæ sibi a Deo per arbitrum Christum imminentia exspectant. Christum timentes in Deo, et Deum in Christo, subjiciuntur servis Dei et Christi: ita de contactu, deque afflatu nostro, contemplatione et repræsentatione ignis illius correpti, etiam de corporibus nostro imperio excedunt inviti et dolentes, et vobis præsentibus erubescentes. Credite illis cum verum de se loquuntur, qui mentientibus creditis: nemo ad suum dedecus mentitur; quin potius ad honorem magis fides proxima est adversus semetipsos confitentes, quam pro semetipsis negantes. Hæc denique testimonia deorum vestrorum Christianos facere consuerunt, quia plurimum illis credendo, in Christo Domino credimus: ipsi litterarum nostrarum fidem accendunt: ipsi spei nostræ fidentiam ædificant: colitis illos, quod sciam, etiam de sanguine Christianorum: nollent itaque vos, tam fructuosos, tam officiosos sibi amittere, vel ne a vobis quandoque an Christianis fugentur, si illis sub Christiano volente vobis veritatem probare, mentiri liceret.

XXIV. Omnis ista confessio illorum, qua se deos negant esse, quaque non alium Deum respondent præter unum cui nos mancipamur, satis idonea est ad depellendum crimen læsæ maxime Romanæ religionis. Si enim

vos dieux ne sont pas dieux, il est certain que votre religion n'est pas une religion; et par conséquent nous ne sommes point coupables d'irréligion. Ce reproche, au contraire, retombe sur vous, qui adorez le mensonge, qui méprisez, qui persécutez la vraie religion du vrai Dieu, et qui par là vous rendez véritablement coupables d'une véritable impiété. Et quand il serait vrai que vos idoles fussent des dieux, ne convenez-vous pas, avec tout le monde, qu'il y en a un plus grand et plus puissant, Dieu des dieux, prince du monde, en qui réside la perfection de la puissance et de la majesté? car l'opinion la plus commune parmi vous sur la Divinité est que le souverain pouvoir est entre les mains d'un seul, qui partage ses fonctions avec plusieurs. Voilà pourquoi Platon nous représente Jupiter accompagné, dans le ciel, d'une grande armée de dieux et de démons; et c'est pour cela que vous prétendez qu'il faut adorer avec Jupiter tous ceux qu'il a institués ses officiers et ses lieutenants. Cependant quel crime commet-on en ne voulant plaire qu'à lui, en attendant tout de lui, en refusant de communiquer à d'autres le nom de Dieu, à l'exemple de ceux qui, sur la terre, élèvent leurs yeux au-dessus de toutes les puissances pour ne voir que celle de l'empereur? car c'est un crime capital d'appeler ou de souffrir qu'on appelle César un autre que César. Permettez à l'un d'adorer le vrai Dieu, à l'autre Jupiter; à l'un de lever des mains suppliantes vers le ciel, à l'autre vers l'autel de la Foi; à celui-ci de compter en priant, comme vous le supposez, les nuages qui passent, à celui-là les panneaux d'un lambris; à l'un enfin, d'offrir sa vie à son Dieu, à l'autre d'offrir la vie d'un bouc. Prenez garde, en effet, de vous rendre suspects d'irréligion en ôtant aux hommes la liberté religieuse et en leur interdisant le droit de se choisir un dieu, c'est-à-dire en ne me permettant pas d'adorer celui que je veux adorer, et en me contraignant d'adorer celui que je ne veux pas adorer. Il n'est point de dieu qui puisse prendre plaisir à des hommages forcés : l'homme lui-même n'en voudrait pas. C'est pour cela que les Égyptiens ont toute liberté de se livrer à l'extravagance de leurs superstitions, jusqu'à mettre au rang des dieux des oiseaux et toutes sortes de bêtes, et à punir de mort quiconque s'avise de tuer un de ces dieux de l'air, de la terre ou des eaux. Chaque province, chaque ville a son dieu particulier : la Syrie a Astarté, l'Arabie Dysarès, la Norique Bélénus, l'Afrique Célestis, la Mauritanie ses Rois. Je crois n'avoir nommé que des provinces romaines, et cependant leurs dieux ne sont pas les dieux des Romains, puisqu'ils ne sont pas plus adorés à Rome que ceux des villes municipales de l'Italie. Car ces villes ont aussi leurs dieux particuliers : Delventinus est adoré à Casinum, Visidianus à Narnia, Ancaria à Asculum, Nursia à Volsinium, Valentia à Otriculum, Nortia à Sutrium; et les Falisques ont leur Junon, qui porte le nom de son père Curis. A nous seuls il est interdit d'avoir une religion propre. Nous offensons les Romains, nous ne sommes plus regardés comme Romains, parce que nous adorons un dieu que les Romains ne connaissent pas. Mais que l'homme le veuille ou ne le veuille pas, c'est pourtant le Dieu de tous, le Dieu de qui nous dépendons tous; et chez vous il est permis d'adorer tout, excepté le vrai Dieu, comme s'il n'était pas plus juste que le Dieu de qui nous dépendons tous fût le Dieu de tous.

XXV. Il me semble qu'il ne doit rester aucun

non sunt dei pro certo, nec religio pro certo est. Si religio non est, quia nec dei pro certo, nec nos pro certo rei sumus læsæ religionis. At e contrario in vos exprobratio resultavit, qui mendacium colentes, veram religionem veri Dei non modo negligendo, quin insuper expugnando, in verum committitis crimen veræ irreligiositatis. Nam, ut constaret illos deos esse, nonne conceditis de æstimatione communi aliquem esse sublimiorem et potentiorem, velut principem mundi, perfectæ potentiæ et majestatis? nam et sic plerique disponunt divinitatem, ut imperium summæ dominationis esse penes unum, officia ejus penes multos velint, ut Plato Jovem magno in cœlo comitatum exercitu describit deorum pariter et dæmonum, itaque oportere et procurantes, et præfectos, et præsides pariter suscipi. Et tamen, quod facinus admittit qui magis ad Cæsarem promerendum et operam et spem suam transfert? nec appellationem Dei, ita ut Imperatoris, in alio quam principe confitetur? cum capitale esse judicetur alium præter Cæsarem et dicere et audire? colat alius deum, alius Jovem; alius ad cœlum supplices manus tendat, alius ad aram Fidei; alius, si hoc putatis, nubes numeret orans, alius lacunaria : alius suam animam deo suo voveat, alius hirci? Videte enim, ne et hoc ad irreligiositatis elogium concurrat, adimere libertatem religionis, et interdicere optionem divinitatis, ut non liceat mihi colere quem velim, sed cogar colere quem nolim. Nemo se ab invito coli volet; ne homo quidem : atque ideo et Ægyptiis permissa est tam vanæ superstitionis potestas, avibus et bestiis consecrandis, et capite damnandis qui aliquem hujusmodi deum occiderint. Unicuique etiam provinciæ et civitati suus deus est, ut Syriæ Astartes, ut Arabiæ Disares, ut Noricis Belenus, ut Africæ Cœlestis, ut Mauritaniæ Reguli sui. Romanas, ut opinor, provincias edidi, nec tamen Romanos deos earum, quia Romæ non magis coluntur, quam qui per ipsam quoque Italiam municipali consecratione censentur, Casiniensium Delventinus, Narniensium Visidianus, Æsculanorum Ancaria, Volsiniensium Nursia, Otriculanorum Valentia, Sutrinorum Nortia, Faliscorum, in honorem patris Curis, et accepit cognomen Juno. Sed nos soli arcemur a religionis proprietate : lædimus Romanos, nec Romani habemur, quia non Romanorum deum colimus. Bene quod omnium Deus est, cujus, velimus aut nolimus, omnes sumus. Sed apud vos quodvis colere jus est, præter Deum verum; quasi non hic magis omnium sit, cujus omnes sumus.

XXV. Satis mihi quidem videor probasse de falsa et

doute sur la fausseté de vos dieux et sur la vérité du nôtre, après tant de preuves fondées non-seulement sur la raison, mais sur le témoignage même de vos prétendus dieux. Il serait donc inutile d'insister sur ce point; mais comme je viens de parler des Romains en particulier, je ne veux point décliner l'objection de ceux qui prétendent que c'est à cause de leur zèle pour la religion que les Romains se sont élevés à un si haut point de gloire et sont devenus les maîtres de la terre; que la plus grande preuve que leurs dieux sont véritables, c'est que leurs plus religieux adorateurs sont aussi le peuple le plus florissant. Il est présumable, dans ce cas, que c'est aux dieux romains que vous êtes redevables de votre grandeur: à Sterculus, par exemple, à Mutunus, à Larentina. Car je ne saurais me persuader que des dieux étrangers aient favorisé une nation étrangère au détriment de la leur, et qu'ils aient abandonné à des peuples d'outre-mer leur propre patrie, le sol où ils sont nés, où ils ont passé leur vie, où ils se sont illustrés, et où ils sont ensevelis. Mais peut-être Cybèle chérit-elle dans Rome le sang troyen, les descendants de ses compatriotes qu'elle défendit autrefois contre les Grecs; peut-être a-t-elle voulu transporter son amour sur un peuple destiné à vaincre un jour les vainqueurs de la Phrygie. Aussi a-t-elle donné de notre temps une preuve bien éclatante de sa divine protection à sa ville adoptive, lorsque, après la mort de Marc-Aurèle, enlevé à la république le seize des calendes d'avril, à Sirmium, le très-vénérable chef des prêtres de la déesse faisait néanmoins des libations de son sang le neuf des calendes du même mois, et ordonnait les prières ordinaires pour la santé du défunt empereur. O courriers paresseux, ô tardives dépêches, qui êtes cause que Cybèle n'a pas été plus tôt instruite de la mort de l'empereur! En vérité les chrétiens riraient bien d'une pareille divinité.

Parlons de Jupiter. Croyez-vous que ce dieu ait pu voir d'un œil indifférent son île de Crète ébranlée jusqu'en ses fondements par les faisceaux romains? qu'il ait oublié l'antre du mont Ida, et les danses des Corybantes, et l'odeur délicieuse de sa nourrice? Le lieu de sa sépulture ne devait-il pas lui être plus cher que tous les capitoles? et si la chose eût dépendu de lui, n'eût-il pas plutôt accordé l'empire du monde à la terre qui couvrait ses cendres? Et Junon, croyez-vous aussi qu'elle ait aidé la race d'Énée à renverser Carthage, cette ville chérie, pour laquelle elle avait délaissé Samos, cette ville *où étaient ses armes*, *où était son char*, *et dont elle eût fait la capitale de l'univers*, *si le destin l'eût permis*? Hélas! vainement fière de marcher l'épouse et la sœur de Jupiter, elle ne pouvait rien contre le destin : *Jupiter lui-même est soumis au destin.* Que faut-il même penser du destin, qui, en dépit de Junon, vous a livré Carthage? Lui avez-vous jamais rendu les honneurs que vous rendez à une Larentina, la plus infâme des prostituées? Admettons encore que plusieurs de vos dieux aient été rois. Or, si ce sont eux à présent qui dispensent les royaumes, de qui tenaient-ils les leurs? Qui Jupiter et Saturne adoraient-ils? quelque Sterculus, apparemment? Mais Sterculus n'est pas plus ancien que Rome et ses habitants. Quant à ceux de vos dieux qui n'ont pas été rois, il est certain que de leur temps

vera divinitate, cum demonstravi quemadmodum probatio consistat, non modo disputationibus, nec argumentationibus, sed ipsorum etiam testimoniis quos deos creditis, ut nihil jam ad hanc causam sit retractandum : quoniam tamen Romani nominis proprie mentio occurrit, non omittam congressionem quam provocat illa præsumptio dicentium Romanos pro merito religiositatis diligentissimæ in tantum sublimitatis elatos ut orbem occuparint, et adeo deos esse ut præter cæteros floreant qui illis officium præter cæteros faciant. Scilicet ista merces a Romanis deis pro gratia expensa est; Sterculus, et Mutunus, et Larentina provexit imperium : peregrinos enim deos non putem extraneæ genti magis fautum voluisse, quam suæ; et patrium solum, in quo nati, adulti, nobilitati, sepultique sunt, transfretanis dedisse. Viderit Cybele, si urbem Romanam ut memoriam Trojani generis adamavit, vernaculi sui scilicet adversus Achivorum arma protecti, si ad ultores transire prospexit, quos sciebat Græciam Phrygiæ debellatricem subacturos. Itaque majestatis suæ in Urbem collatæ grande documentum nostra etiam ætate proposuit, cum M. Aurelio apud Syrmium reipublicæ exempto die sexto decimo calendarum aprilium, Archigallus ille sanctissimus die nono calendarum earumdem, quo sanguinem impurum lacertos quoque castrando libabat, pro salute Marci jam intercepti solita æque imperia mandavit. O nuntios tardos, o somniculosa diplomata, quorum vitio excessum imperatoris non ante Cybele cognovit. Næ deam talem riderent Christiani. Sed non statim et Jupiter Cretam suam Romanis fascibus concuti sineret, oblitus antrum illud Idæum, et æra Corybantia, et jucundissimum illic nutricis suæ odorem. Nonne omni capitolio tumulum illum suum præposuisset, ut ea potius orbi terra præcelleret quæ cineris Jovis texit? Vellet Juno Punicam urbem, posthabita Samo, dilectam ab Æneadarum utique gente deleri? quod sciam, « hic illius arma, « Hic currus fuit, hoc regnum dea gentibus esse, Si qua « fata sinant, jam tum tenditque fovetque : » misera illa conjux Jovis et soror adversus fata non valuit : plane « fato stat Jupiter ipse : » nec tantum tamen honoris fatis Romani dicaverunt dedentibus sibi Carthaginem adversus destinatum votumque Junonis, quantum prostitutissimæ lupæ Larentinæ. Plures deos vestros regnasse certum est: igitur si conferendi imperii tenent potestatem, cum ipsi regnarent, a quibus acceperant eam gratiam? quem coluerat Saturnus et Jupiter? aliquem, opinor, Sterculum; sed Romæ postea cum indigenis : etiam si qui non regnarunt, tamen regnabatur ab aliis nondum cultoribus suis, ut qui nondum di habebantur : ergo

il y avait des rois qui ne leur rendaient point de culte, puisqu'ils n'étaient pas encore au rang des dieux. La dispensation des royaumes ne leur appartient donc pas, puisqu'il y avait des rois longtemps avant que la main de l'homme en eût fait des dieux. Mais qu'on est peu fondé à attribuer à la reconnaissance des dieux la grandeur du nom romain, puisque le progrès du culte religieux n'a suivi que de loin celui de la puissance politique de Rome, alors même qu'elle n'était encore qu'un royaume! car, quoique vos superstitions remontent au temps de Numa, néanmoins vous n'aviez alors ni statues ni temples : la religion était frugale, les cérémonies pauvres ; il n'y avait point de Capitole, rival du ciel, mais des autels de gazon dressés au hasard, des vases d'argile, une fumée légère : le dieu ne se voyait nulle part, l'art des Grecs et des Tusques n'ayant pas encore rempli Rome de simulacres. La religion des Romains n'a donc point précédé leur grandeur, et leur grandeur n'est donc pas la récompense de leur religion. Et comment pourraient-ils devoir leur grandeur à la religion, eux qui ne se sont accrus, au contraire, que par l'irréligion? En effet, les royaumes et les empires, si je ne me trompe, s'établissent par la guerre, s'agrandissent par les victoires. Or, la guerre et les victoires entraînent d'ordinaire la prise et la ruine des villes : ce qui ne saurait se faire sans que les dieux en souffrent. Les temples n'y sont pas plus épargnés que les remparts, le sang des prêtres coule mêlé avec celui des autres habitants, et le vainqueur pille, sans distinction, les dieux et les hommes. Ainsi, chez les Romains, autant de trophées, autant de sacriléges; autant de triomphes sur les hommes, autant de triomphes sur les dieux : de sorte qu'on peut compter par les simulacres des dieux le nombre de vos victoires. Et ces dieux consentiraient à recevoir les hommages de leurs ennemis! et ils auraient donné un empire éternel à ceux dont ils avaient à punir les outrages plutôt qu'à récompenser les adorations! C'est qu'on ne risque pas plus à outrager qu'on ne gagne à adorer des dieux qui ne sentent rien. Eh! comment, en effet, se persuader que la religion soit la source de la grandeur d'un peuple qui, comme nous l'avons fait voir, s'est agrandi à mesure qu'il l'offensait, ou l'a offensée à mesure qu'il s'agrandissait? D'ailleurs, ces peuples vaincus, dont les royaumes, confondus dans l'empire romain, en font aujourd'hui la grandeur, n'avaient-ils pas aussi leurs religions?

XXVI. Voyez donc si le dispensateur des royaumes ne serait pas plutôt cet être souverain de qui relèvent et la terre où sont les royaumes, et les hommes qui en sont les rois; si ce n'est pas celui qui était avant tous les temps et qui a fait le siècle, ou le corps des temps, qui aurait réglé les vicissitudes des empires sur celles des temps dans le siècle; si, quand les cités tombent ou s'élèvent, ce n'est pas au gré de celui qui régnait sur le genre humain lorsqu'il n'y avait pas encore de cités. Pourquoi chercher à vous tromper vous-mêmes? Rome sauvage est plus ancienne que quelques-uns de vos dieux; elle avait des rois avant que le Capitole eût déployé sa vaste enceinte. Les Babyloniens ont précédé vos pontifes; les Mèdes, vos quindécemvirs; les Égyptiens, vos saliens; les Assyriens, vos luperques; les Amazones, vos vestales. Enfin, si c'étaient vos dieux qui dispensassent les royaumes, les contempteurs de toutes ces divinités impures que vous adorez, les Juifs n'auraient jamais dû former un corps de peuple et un royaume. Que dis-

aliorum est regnum dare, quia regnabatur multo ante quam isti dii inciderentur. Sed quam vanum est fastigium Romani nominis religiositatis meritis deputare, cum post imperium, sive adhuc regnum, auctis jam rebus religio profecerit : nam etsi a Numa concepta est curiositas superstitiosa, nondum tamen aut simulacris aut templis res divina apud Romanos constabat, frugi religio, et pauperes ritus, et nulla capitolia certantia cœlo, sed temeraria de cespite altaria, et vasa adhuc Samia, et nidor exilis, et deus ipse nusquam : nondum enim tunc ingenia Græcorum atque Tuscorum fingendis simulacris Urbem inundaverant. Ergo non ante religiosi Romani quam magni : ideoque non ob hoc magni, quia religiosi. Atqui quomodo ob religionem magni, quibus magnitudo de irreligiositate provenit? Ni fallor enim omne regnum vel imperium bellis quæritur, et victoriis propagatur; porro bella et victoriæ captis et eversis plurimum urbibus constant : id negotium sine deorum injuria non est; eædem strages mœnium et templorum; pares cædes civium et sacerdotum; nec dissimiles rapinæ sacrarum divitiarum, et profanarum. Tot igitur sacrilegia Romanorum, quot trophæa : tot de deis, quot de gentibus triumphi : tot manubiæ, quot manent adhuc simulacra captivorum deorum. Et ab hostibus ergo suis sustinent adorari, et illis imperium sine fine decernunt, quorum magis injurias quam adorationes remunerasse debuerant. Sed qui nihil sentiunt, tam impune læduntur, quam frustra coluntur. Certe non potest fidei convenire, ut religionis meritis excrevisse videantur qui, ut suggessimus, religionem aut lædendo creverunt, aut crescendo læserunt. Etiam illi quorum regna conflata sunt in imperii Romani summam, cum ea amitterent, sine religionibus non fuerunt.

XXVI. Videte igitur ne ille regna dispenset, cujus est et orbis qui regnatur et homo ipse qui regnat : ne ille vices dominationum ipsis temporibus in sæculo ordinaverit qui ante omne tempus fuit, et sæculum corpus temporum fecit : ne ille civitates extollat aut deprimat, sub quo fuit aliquando sine civitatibus gens hominum. Quid erratis? prior est quibusdam diis suis sylvestris Roma : ante regnavit quam tantum ambitum capitolii exstrueret : regnaverunt et Babylonii ante Pontifices, et Medi ante Quindecimviros, et Ægyptii ante Salios, et Assyrii ante Lupercos, et Amazones ante virgines Vestales : postremo si Romanæ religiones regna præstant, nunquam retro

je? vous avez vous-mêmes offert des victimes à leur dieu, des présents à leur temple; vous avez honoré, pendant quelque temps, de votre alliance cette nation, qui n'eût jamais senti votre joug, si elle n'eût mis le comble à ses prévarications par son attentat contre le Christ.

XXVII. Nous nous sommes suffisamment justifiés du crime de lèse-divinité, en vous prouvant que vos idoles ne sont rien moins que des dieux. Aussi, quand on nous presse de leur offrir des sacrifices, nous refusons de le faire, pour ne point désobéir à notre conscience, qui nous apprend ce que c'est que ces dieux à qui s'adressent vos hommages, qui nous dit que ce sont de vains simulacres, consacrés à de vains noms d'hommes. Mais il y en a parmi vous qui nous traitent d'insensés de mieux aimer renoncer à la vie qu'à notre entêtement, lorsque nous pourrions éviter la mort en sacrifiant extérieurement; ce qui ne nous empêcherait pas de penser toujours de même. Vous nous donnez là généreusement un assez bon conseil contre vous-mêmes; mais nous reconnaissons sans peine celui qui vous l'a suggéré, celui à qui tous les moyens sont bons, l'artifice ou la cruauté, pour triompher de notre constance. C'est cet esprit, ange et démon, qui, devenu notre ennemi depuis sa révolte, et envieux de la grâce que Dieu nous a faite, se glisse furtivement dans vos âmes, et de là nous fait une guerre occulte, en vous dictant, à votre insu, les jugements iniques et barbares dont je me suis plaint au commencement de cette apologie. Car, quoique les démons et autres esprits de cette espèce nous soient soumis, cependant, semblables à de méchants esclaves, ils sont à la fois craintifs et malveillants; car la crainte ne va pas sans la haine : aussi sont-ils toujours prêts à nuire à ceux qu'ils craignent. Condamnés irrévocablement, ils tâchent à se consoler de leur condition désespérée par l'exercice qu'ils peuvent faire de leur malice, tandis que leur supplice est encore suspendu. Toutefois, sitôt qu'ils sentent notre présence, déconcertés et vaincus, ils rentrent dans leur néant : de loin ils nous attaquent, mais, de près, ils nous demandent grâce. Ainsi lorsque, pareils à des esclaves qui, sous le poids des fers, dans les prisons ou dans les mines, se révoltent contre leurs maîtres, ils s'élancent contre nous avec d'autant plus de fureur qu'ils sentent l'inégalité de leurs forces, nous leur résistons avec une constance égale à leur acharnement; nous nous attachons surtout à ne pas nous laisser surprendre par l'endroit où ils nous attaquent; et nous ne triomphons jamais plus glorieusement de leurs efforts que lorsque nous mourons pour notre foi.

XXVIII. Mais c'est peu de dire qu'il est injuste, il est déraisonnable de vouloir contraindre un autre homme à rendre à la Divinité des hommages que de lui-même il est assez intéressé à lui rendre. N'aurait-il pas droit de répondre : *Je ne veux pas que Jupiter me soit propice : de quoi vous mêlez-vous? Que Janus se fâche, qu'il me regarde de quel visage il voudra : que vous importe?* C'est pour cela que les mêmes esprits vous ont suggéré de nous faire sacrifier pour les jours de l'empereur; et vous vous croyez aussi obligés de nous y contraindre que nous le sommes de vous résister au péril de notre vie. Nous voilà donc arrivés au second chef de l'accusation dont nous sommes l'objet, c'est-à-

Judæa regnasset despectrix communium istarum divinitatum, cujus et Deum victimis, et templum donis, et gentem fœderibus aliquandiu honorastis, nunquam dominaturi ejus, si non ultimo deliquisset in Christum.

XXVII. Satis hæc adversus intentationem læsæ divinitatis, quo non videamur lædere eam quam ostendimus non esse. Igitur provocati ad sacrificandum obstruimus gradum pro fide conscientiæ nostræ, qua certi sumus ad quos ista perveniant officia, sub imaginum prostitutione, et humanorum nominum consecratione. Sed quidam dementiam existimant, quod cum possimus et sacrificare in præsenti, et illæsi abire, manente apud animum proposito, obstinationem saluti præferamus. Datis scilicet consilium, quo vobis abutamur : sed agnoscimus unde talia suggerantur, quis totum hoc agitet, et quomodo nunc astutia suadendi, nunc duritia sæviendi ad constantiam nostram dejiciendam operetur. Ille scilicet spiritus dæmoniacæ et Angelicæ paraturæ, qui noster ob divortium æmulus, et ob Dei gratiam invidus, de mentibus vestris adversus nos præliatur, occulta inspiratione modulatis et subornatis ad omnem quam in primordio exorsi sumus et judicandi perversitatem et sæviendi iniquitatem : nam licet subjecta sit nobis tota vis dæmonum et ejusmodi spiritus, ut nequam tamen servi, metui nonnunquam contumaciam miscent, et lædere gestiunt quos alias verentur : odium enim etiam timor spirat; præterque et desperata conditio eorum ex prædamnatione solatium reputat fruendæ interim malignitatis de pœnæ mora : et tamen apprehensi subiguntur, et conditioni suæ succidunt, et quos de longinquo oppugnant, de proximo obsecrant. Itaque cum vice rebellantium ergastulorum, sive carcerum, vel metallorum, vel hoc genus pœnalis servitutis erumpunt adversum nos, in quorum potestate sunt, certi impares se esse, et hoc magis perditi, ingrati resistimus ut æquales, et repugnamus perseverantes in eo quod oppugnant, et illos nunquam magis detriumphamus, quam cum pro fidei obstinatione damnamur.

XXVIII. Quoniam autem facile iniquum videretur liberos homines invitos urgeri ad sacrificandum, nam et alias divinæ rei faciendæ libens animus indicitur, certe ineptum existimaretur, si quis ab alio cogeretur ad honorem deorum, quos ultro sui causa placare deberet, ne præ manu esset jure libertatis dicere : Nolo mihi Jovem propitium : tu quis es? Me conveniat Janus iratus ex qua velit fronte : quid tibi mecum est? Formati estis ab iisdem utique spiritibus, ut nos pro salute imperatoris sacrificare cogatis : et imposita est tam vobis necessitas cogendi, quam nobis obligatio periclitandi. Ventum est igitur ad secundum titulum læsæ augustioris majestatis : siquidem majore formidine, et callidiore timiditate Cæsarem observatis,

dire au crime de lèse-majesté, mais d'une majesté plus auguste; car vous craignez plus l'empereur que Jupiter, et vous servez avec plus de zèle les rois de la terre que le roi du ciel. Je me garderais bien de vous en blâmer, si en cela vous agissiez sciemment; car le dernier des vivants vaut mieux que quelque mort que ce soit. Mais ce n'est point là le motif qui vous fait agir : vous cédez à l'impression que fait sur vous la puissance visible d'un empereur. Vous craignez plus les hommes que les dieux; et, par là, vous donnez la mesure de ce qu'il faut penser de votre religion. Vous hésiteriez moins à vous parjurer au mépris de tous vos dieux qu'au mépris du seul génie de César.

XXIX. Qu'on établisse d'abord que ceux à qui vous sacrifiez peuvent conserver la vie aux empereurs ou à quelque autre homme. Si cela est constaté, qu'on nous traite en criminels. Mais quoi! si des esprits méchants, anges ou démons, sont capables de faire quelque bien; si des êtres, perdus eux-mêmes, peuvent sauver; si des condamnés peuvent absoudre; si, enfin, des morts (vous savez ce qui en est) peuvent protéger les vivants, qu'ils commencent donc par garantir leurs statues, leurs images et leurs temples, qui, ce me semble, ne sauraient se passer des sentinelles que leur donne l'empereur. Et ces statues, ces temples, la matière n'en est-elle pas tirée des mines impériales? Les temples ne dépendent-ils pas entièrement de la volonté des Césars? Plusieurs dieux ont éprouvé leur colère; d'autres, plus heureux, se sont ressentis de leur magnificence et de leur faveur. Or, si les dieux relèvent des Césars, s'ils tiennent tout de leur grâce, comment concevoir qu'ils soient les arbitres de leur destinée? Comment un empereur devra-t-il aux dieux sa conservation, puisque ce sont eux, au contraire, qui lui sont redevables de la leur? C'est donc parce que nous n'abaissons pas les empereurs au-dessous de ce qui leur est soumis, qu'on nous accuse d'offenser la majesté impériale. Nous sommes coupables, parce que nous ne savons pas nous jouer du salut de l'empereur en le plaçant dans des mains défaillantes, que la soudure retient à peine. Mais vous qui êtes si zélés pour la conservation de l'empereur, et qui la cherchez où elle n'est pas, vous la demandez à qui ne peut vous l'accorder, oubliant celui dont elle dépend, jusqu'à déclarer la guerre à ceux qui savent à qui il faut s'adresser, et qui par conséquent peuvent espérer de l'obtenir.

XXX. Car nous invoquons, pour le salut des empereurs, le Dieu éternel, le vrai Dieu, le Dieu vivant, dont les empereurs eux-mêmes recherchent la propitiation; car ils savent qui leur a donné l'empire; ils savent, en tant qu'hommes, qui leur a donné la vie; ils sentent qu'il n'y a point d'autre dieu que ce Dieu souverain; qu'ils ne relèvent que de lui, qu'il est au-dessus d'eux, et qu'ils sont immédiatement après lui, avant et au-dessus de tous les dieux. En effet, s'ils sont au-dessus de tous les hommes vivants, à plus forte raison sont-ils au-dessus de ceux qui sont morts. En considérant les bornes de leur pouvoir, ils apprennent à connaître Dieu; en considérant qu'ils ne peuvent rien contre lui, ils comprennent que c'est par lui qu'ils peuvent tout. Car que l'empereur déclare la guerre au ciel, qu'il entreprenne de le traîner captif à la suite de son char, de mettre des sentinelles dans le ciel, de rendre le ciel tributaire : c'est ce qui dépasse son pouvoir. Il n'est grand qu'autant qu'il se croit au-dessous du ciel; car il relève lui-même de

quam ipsum de Olympo Jovem : et merito, si sciatis : quid enim? ex viventibus quilibet non mortuo potior? sed nec hoc vos ratione facitis, potius quam respectu præsentaneæ potestatis : adeo et in isto irreligiosi erga deos vestros deprehendimini, cum plus timoris humano dominio dicatis citius : denique apud vos per omnes deos, quam per unum genium Cæsaris pejeratur.

XXIX. Constet igitur prius, si isti quibus sacrificatur, salutem imperatoribus vel cuilibet homini impertiri possunt, et ita nos crimini addicite. Si Angeli aut dæmones, substantia pessimi spiritus, beneficium aliquod operantur, si perditi conservant, si damnati liberant, si denique, quod in conscientia vestra est, mortui vivos tuentur, jam utique suas primo statuas et imagines et ædes tuerentur, quæ, ut opinor, Cæsarum milites excubiis suis salva præstant. Puto autem hæ ipsæ materiæ de metallis Cæsarum veniunt, et tota templa de nutu Cæsaris constant : multi denique dii habuerunt Cæsarem iratum; facit ad causam si et propitium; cum illis aliquid liberalitatis aut privilegii confert : ita qui sunt in Cæsaris potestate, cujus et toti sunt, quomodo habebunt salutem Cæsaris in potestate, ut eam præstare posse videantur, quam facilius ipsi a Cæsare consequantur? Ideo ergo committimus in majestatem imperatorum, quia illos non subjicimus rebus suis? quia non ludimus de officio salutis ipsorum, qui eam non putamus in manibus esse plumbatis? sed vos religiosi, qui eam quæritis ubi non est, petitis a quibus dari non potest, præterito eo in cujus est potestate : insuper eos debellatis qui eam sciunt petere, qui etiam possint impetrare, dum sciunt petere.

XXX. Nos enim pro salute imperatorum Deum invocamus æternum, Deum verum, Deum vivum, quem et ipsi imperatores proprium sibi præter cæteros malunt : sciunt quis illis dederit imperium; sciunt qua homines, quis et animam : sentiunt eum esse Deum solum, in cujus solius potestate sunt, a quo sunt secundi, post quem primi, ante omnes et super omnes deos : quidni? cum super omnes homines qui utique vivunt, et mortuis antistant, recogitant quousque vires imperii sui valeant, et ita Deum intelligunt, adversus quem valere non possunt; per eum valere se cognoscunt. Cœlum denique debellet imperator; cœlum captivum triumpho suo invehat; cœlo mittat excubias; cœlo vectigalia imponat : non potest : ideo magnus est, quia cœlo minor est; illius enim est ipse, cujus et cœlum

celui qui commande au ciel et à toute créature. C'est par lui qu'il est empereur, et qu'avant d'être empereur il est homme. Il tient sa puissance de celui dont il tient la vie. C'est à ce Dieu que nous adressons nos prières, les mains levées vers le ciel, parce qu'elles sont pures; la tête nue, parce que nous n'avons à rougir de rien; sans ministre qui nous dicte les paroles que nous devons dire, parce que c'est le cœur qui prie. C'est à ce Dieu que nous demandons pour tous les empereurs une longue vie, un règne tranquille, la sûreté dans leur palais, la valeur dans les armées, la fidélité dans le sénat, la vertu dans le peuple, la paix dans l'univers, enfin tout ce que peut souhaiter un homme et un empereur. Je ne puis demander tout cela qu'à celui de qui je suis assuré de l'obtenir, puisqu'il est le seul qui le puisse accorder, et que je suis le seul qui puisse espérer de l'obtenir, étant son serviteur, le seul qui lui rende le culte qui lui est dû, prêt à mourir pour sa loi, lui offrant la victime la plus précieuse et la plus agréable à ses yeux, celle qu'il m'a demandée lui-même, une prière émanée d'un corps chaste et d'une âme innocente, sous l'inspiration de l'Esprit-Saint. Je ne lui offre pas quelques grains d'encens, des larmes tombées de l'écorce d'un arbre d'Arabie, une ou deux gouttes de vin, du sang d'un bœuf de rebut qui demande la mort; bien moins encore une conscience souillée. Aussi j'admire la conduite de vos prêtres corrompus, qui examinent plutôt les entrailles des animaux offerts en sacrifice, que le cœur de ceux qui les offrent. Pendant que nous prions ainsi, les mains étendues vers Dieu, déchirez-nous, si vous le voulez, avec des ongles de fer; attachez-nous à des croix, jetez-nous dans les flammes, égorgez-nous avec le glaive, livrez-nous aux bêtes : le chrétien qui prie est prêt à endurer tous les supplices. Hâtez-vous donc, magistrats zélés, hâtez-vous d'arracher la vie à des hommes qui la consacrent à prier pour l'empereur, car nous sommes coupables du plus grand des crimes : nous adorons Dieu et la vérité.

XXXI. Mais, direz-vous, nous sommes des hypocrites qui feignons de prier pour l'empereur, dans la vue d'échapper au supplice. En vérité, cette feinte nous est d'un grand secours, avec vous surtout, qui êtes si portés à nous laisser prouver ce que nous voulons. Je dirai néanmoins à ceux d'entre vous qui sont persuadés que nous ne nous intéressons point au salut des empereurs : Ouvrez nos livres, qui contiennent la parole de Dieu même : nous ne les cachons à personne, et maintes circonstances ont dû les faire passer en des mains étrangères. Vous y verrez qu'il nous est ordonné de prier Dieu non-seulement pour ceux qui nous aiment, mais encore pour ceux qui nous haïssent; de souhaiter du bien à ceux qui nous persécutent. Or, qui sont nos plus grands ennemis et nos plus cruels persécuteurs, sinon ceux dont nous sommes accusés d'offenser la majesté? Vous verrez même dans ces livres que Dieu nous dit nommément, expressément : « Priez pour les rois, pour les princes et pour les puissances, afin que vous jouissiez d'une paix parfaite. » En effet, l'empire ne peut être ébranlé que tous ses membres ne le soient; et nous-mêmes, quoique le peuple nous regarde comme en dehors de l'État, nous nous trouvons enveloppés dans ses malheurs.

XXXII. Nous avons d'ailleurs une raison toute particulière de prier pour les empereurs, et même pour l'empire romain tout entier, c'est que nous

est et omnis creatura : inde est imperator, unde et homo antequam imperator : inde potestas illi, unde et spiritus. Illuc suspicientes Christiani manibus expansis, quia innocuis; capite nudo, quia non erubescimus; denique sine monitore, quia de pectore, oramus pro omnibus imperatoribus, vitam illis prolixam, imperium securum, domum tutam, exercitus fortes, senatum fidelem, populum probum, orbem quietum, et quæcumque hominis et Cæsaris vota sunt : hæc ab alio orare non possum, quam a quo scio me consecuturum, quoniam et ipse est qui solus præstat, et ego sum cui impetrare debetur; famulus ejus, qui eum solus observo, qui propter disciplinam ejus occidor; qui ei offero opimam et majorem hostiam, quam ipse mandavit, orationem de carne pudica, de anima innocenti, de Spiritu Sancto profectam, non grana thuris unius assis, non Arabicæ arboris lacrymas, nec duas meri guttas, nec sanguinem reprobi bovis mori optantis, et post omnia inquinamenta, etiam conscientiam spurcam : ut mirer, cum hostiæ probantur penes vos a vitiosissimis sacerdotibus, cur præcordia potius victimarum quam ipsorum sacrificantium examinantur? Sic ita nos ad Deum expansos ungulæ fodiant, cruces suspendant, ignes lambant, gladii guttura detruncent, bestiæ insiliant; paratus est ad omne supplicium ipse habitus orantis Christiani. Hoc agite, boni præsides, extorquete animam Deo supplicantem pro imperatore.

XXXI. Adulati nunc sumus imperatori, et mentiti vota quæ diximus, ad evadendam scilicet vim. Plane proficit ista fallacia : admittitis nos enim probare quodcumque defendimus. Qui ergo putaveris nihil nos de salute Cæsarum curare, inspice Dei voces, Litteras nostras quas neque ipsi supprimimus, et plerique casus ad extraneos transferunt : scitote ex illis præceptum esse nobis, ad redundantiam benignitatis, etiam pro inimicis Deum orare, et persecutoribus nostris bona precari : qui magis inimici et persecutores Christianorum, quam de quorum majestate convenimur in crimen? sed etiam nominatim atque manifeste : « Orate, *inquit*, pro regibus, et pro principibus « et potestatibus, ut omnia tranquilla sint vobis : » cum enim concutitur imperium, concussis etiam cæteris membris ejus, utique et nos, licet extranei a turbis, in aliquo loco casus invenimur.

XXXII. Est et alia major necessitas nobis orandi pro imperatoribus, etiam pro omni statu imperii rebusque Ro-

savons que la fin du monde, avec les calamités affreuses qui doivent en être les avant-coureurs, n'est retardée que par le cours de l'empire romain. En priant Dieu de nous épargner le spectacle de cette catastrophe, nous demandons par conséquent que la durée de l'empire soit prolongée. Nous jurons, non par le génie des Césars, mais par leur salut, plus auguste que tous les génies, qui ne sont que des démons. Nous respectons dans les empereurs le jugement de Dieu, qui les a établis pour gouverner les peuples. Nous savons qu'ils tiennent de la volonté de Dieu le pouvoir dont ils sont investis; nous demandons la conservation de ce que Dieu lui-même a voulu, et c'est là pour nous un grand serment. Quant aux démons, c'est-à-dire aux génies, nous les conjurons pour les chasser du corps des hommes, et nous nous gardons de jurer par eux, et de leur déférer par là un honneur qui n'est dû qu'à Dieu.

XXXIII. Mais pourquoi parler davantage de nos sentiments de religion et de piété à l'égard de l'empereur? Ne sommes-nous pas obligés de respecter en lui l'élu de Notre Seigneur? Je pourrais même dire que l'empereur est plus à nous qu'à personne, puisque c'est notre Dieu qui l'a établi. C'est pour cela que je contribue plus qu'un autre à sa conservation, non-seulement parce que je la demande à qui peut l'accorder, ou que je suis tel qu'il faut être pour l'obtenir, mais encore parce qu'en abaissant la majesté impériale au-dessous de la majesté divine, je dispose Dieu par là à être plus propice à l'empereur. Si je le place au-dessous de Dieu, c'est que je ne le crois pas égal à Dieu; car je ne l'appellerai point Dieu, ou parce que je ne sais pas mentir, ou parce que je le respecte trop pour me moquer de lui, ou parce que lui-même doit s'offenser de ce nom. Homme, il est de son intérêt de reconnaître que Dieu est au-dessus de lui; il doit lui suffire de porter le nom d'empereur. N'est-ce pas un grand nom que celui qu'on tient de Dieu? Dire qu'il est Dieu, c'est nier qu'il soit empereur, puisqu'il ne peut être empereur qu'autant qu'il est homme. C'est ce qu'on a soin de lui rappeler, en criant derrière son char de triomphe: *Regarde derrière toi, et souviens-toi que tu es homme.* Quoi de plus propre à lui donner une haute idée de sa gloire, que cette précaution qu'on juge nécessaire, de le faire ressouvenir de ce qu'il est! Il serait moins grand si on l'appelait Dieu, parce que ce serait une fausseté. Ce qui fait sa véritable grandeur, c'est d'avoir besoin qu'on lui rappelle qu'il n'est pas un dieu.

XXXIV. Le fondateur de votre empire, Auguste, n'a jamais voulu qu'on le nommât seigneur. C'est, en effet, un des noms de Dieu. Toutefois, je consens à donner à l'empereur le nom de seigneur, pourvu que ce ne soit pas dans le même sens que je le donne à Dieu; car je ne suis pas à l'empereur: je n'ai proprement qu'un seigneur, le Dieu tout-puissant, éternel, qui est aussi le seigneur de l'empereur. Aussi bien, comment le père de la patrie en serait-il le seigneur? Un nom, symbole de l'amour, n'est-il pas plus doux qu'un titre qui ne désigne que la puissance? Aussi les chefs de famille sont-ils plutôt appelés pères que seigneurs. Si le nom de seigneur ne convient pas à un empereur, combien moins celui de dieu! Ce n'est qu'à la plus honteuse et la plus funeste flatterie qu'il appartient de le lui donner. C'est comme si vous transportiez le nom d'empereur de celui qui l'est réellement à un autre qui ne l'est pas. Ne craindriez-

manis, qui vim maximam universo orbi imminentem, ipsamque clausulam sæculi acerbitates horrendas comminantem, Romani imperii commeatu scimus retardari: itaque nolumus experiri, et dum precamur differri, Romanæ diuturnitati favemus. Sed et juramus, sicut non per genios Cæsarum, ita per salutem eorum, quæ est augustior omnibus geniis: nescitis genios dæmonas dici, et inde diminutiva voce dæmonia: nos judicium Dei suspicimus in imperatoribus, qui gentibus illos præfecit: id in eis scimus esse quod Deus voluit, ideoque et salvum volumus esse quod Deus voluit, et pro magno id juramento habemus: cæterum dæmonas, id est genios, adjurare consuevimus ut illos de hominibus exigamus, non dejerare ut illis honorem divinitatis conferamus.

XXXIII. Sed quid ego amplius de religione atque pietate Christiana in imperatorem? quem necesse est suspiciamus, ut eum quem Dominus noster elegit: et merito dixerim, Noster est magis Cæsar, a nostro Deo constitutus. Itaque et in eo plus ego illi operor in salutem, quod non solum ab eo postulo eam qui potest præstare, aut quod talis postulo qui merear impetrare, sed etiam quod temperans majestatem Cæsaris infra Deum, magis illum commendo Deo, cui soli subjicio. Subjicio autem cui non adæquo; non enim deum imperatorem dicam, vel quia mentiri nescio, vel quia illum deridere non audeo, vel quia nec ipse se deum volet dici: si homo sit, interest homini Deo cedere: satis habet appellari imperator: grande et hoc nomen est, quod a Deo traditur: negat illum imperatorem, qui deum dicit: nisi homo sit, non est imperator: hominem se esse etiam triumphans in illo sublimissimo curru admonetur; suggeritur enim ei a tergo, Respice post te, hominem te memento: et utique hoc magis gaudet, tanta se gloria coruscare, ut illi admonitio conditionis suæ sit necessaria: minor erat, si tunc deus diceretur, quia non vere diceretur; major est, qui revocatur ne se deum existimet.

XXXIV. Augustus, imperii formator, ne dominum quidem dici se volebat. Et hoc enim Dei est cognomen. Dicam plane imperatorem dominum: sed quando non cogor, ut dominum, Dei vice, dicam. Cæterum liber sum illi. Dominus enim meus unus est, Deus omnipotens, et æternus, idem qui et ipsius. Qui pater patriæ est, quomodo dominus est? Sed et gratius nomen est pietatis, quam potestatis. Etiam familiæ magis patres quam domini vocantur: tanto abest

vous pas d'attirer, par ce sanglant outrage, la vengeance de celui qui est véritablement empereur, non-seulement sur vous-même, mais encore sur celui à qui vous auriez donné le nom d'empereur? Rendez à Dieu ce qui est à Dieu, si vous voulez que Dieu soit propice à l'empereur : cessez de croire qu'il puisse y avoir un autre dieu que Dieu; cessez d'appeler dieu celui qui a besoin de Dieu. Que si, en donnant à un homme le nom de dieu, votre flatterie ne rougit pas de son mensonge, que du moins elle en redoute les suites. C'est porter malheur à un empereur que de l'appeler dieu avant son apothéose.

XXXV. Les chrétiens sont donc des ennemis de l'État, parce qu'ils rendent aux empereurs des honneurs qui ne sont ni vains ni téméraires, parce que, faisant profession de la vraie religion, ils solennisent les fêtes des empereurs par de bonnes pensées et non par des orgies. Grande preuve de zèle, en effet, que d'allumer des feux et de dresser des tables dans les rues, d'y faire de grands festins, de convertir la ville en une immense taverne, de tremper de vin la poussière des rues, de courir par bandes, comme des forcenés, au gré d'impudiques désirs. La joie publique ne saurait-elle donc se manifester que par le mépris public de toute pudeur? Ce qui serait indécent un autre jour devient-il décent dans les jours consacrés au prince? Faut-il, pour honorer le prince, violer les lois dont il est l'auteur? La licence et le déréglement doivent-ils passer pour piété; et une occasion de dissolution, pour une fête religieuse? Oh! que nous sommes vraiment dignes du dernier supplice, de nous acquitter de nos devoirs envers les empereurs, sans cesser d'être sobres, chastes et modestes! Pourquoi refuser, dans un jour de fête, d'ombrager nos portes de lauriers, et d'allumer des lampes en plein jour? Quoi de plus honnête, en effet, de donner alors à sa maison l'air d'un lieu de prostitution? Voyons maintenant ce qu'on doit penser de la sincérité de vos démonstrations pour cette seconde majesté, qu'on nous accuse d'offenser par un second sacrilége, parce que nous ne célébrons pas avec vous les fêtes des empereurs d'une manière que réprouve à la fois la modestie, la bienséance et la pudeur. Voyons si ceux qui nous refusent le nom de Romains, qui nous traitent d'ennemis des empereurs romains, ne seraient pas, par hasard, plus coupables que nous. Je me transporte à Rome, je demande à cette multitude qui remplit la vallée des sept collines, quel est le Romain dont la langue a jamais su épargner son empereur : le Tibre et le cirque peuvent en rendre témoignage. Si le voile qui couvre les cœurs était transparent, on y verrait, sur un théâtre imaginaire, se succéder sans fin de nouveaux princes payant leur bienvenue par des largesses, et cela dans le temps même qu'on vous entend crier : *Que Jupiter retranche de nos années pour ajouter aux vôtres?* Un chrétien ne sait ni tenir ce langage, ni faire en secret des vœux pour un nouvel empereur. Le peuple, dites-vous, est toujours peuple. Cependant ce sont là des Romains, et, de tous les Romains, les plus violents accusateurs des chrétiens. Vous direz peut-être encore que les autres sont d'une fidélité qui semble s'accroître à proportion de leur élévation; que jamais il ne s'est trouvé de factieux, ni dans le sénat, ni dans l'ordre équestre, ni dans les camps, ni dans le palais.

ut imperator deus debeat dici, non modo turpissima, sed et perniciosa adulatione : tanquam si habens imperatorem, alterum appelles; nonne maximam et inexorabilem offensam contrahes ejus quem habuisti etiam ipsi timendam quem appellasti? Esto religiosus in Deum, qui vis illum propitium imperatori : desine alium deum credere, atque ita et hunc deum dicere cui Deo opus est. Si non de mendacio erubescit adulatio, ejusmodi hominem deum appellans, timeat saltem de infausto : maledictum est, ante apotheosin deum Cæsarem nuncupare.

XXXV. Propterea igitur publici hostes Christiani, quia imperatoribus neque vanos, neque mentientes, neque temerarios honores dicant, quia veræ religionis homines etiam solemnia eorum, conscientia potius quam lascivia, celebrant. Grande videlicet officium! focos et thoros in publicum educere, vicatim epulari, civitatem tabernæ habitu abolefacere, vino lutum cogere, catervatim cursitare ad injurias, ad impudentias, ad libidinis illecebras. Siccine exprimitur publicum gaudium per publicum dedecus? Hæccine solemnes dies principum decent, quæ alios dies non decent? Qui observant disciplinam de Cæsaris respectu, hi eam propter Cæsarem deserent? et malorum morum licentia pietas erit? occasio luxuriæ religio deputabitur? O nos merito damnandos! cur enim vota et gaudia Cæsarum casti et sobrii et probi expungimus? cur die læto non laureis postes obumbramus nec lucernis diem infringimus? honesta res est, solemnitate publica exigente, induere domui tuæ habitum alicujus novi lupanaris. Velim tamen in hac quoque religione secundæ majestatis, de qua in secundum sacrilegium convenimur Christiani, non celebrando vobiscum solemnia Cæsarum, quo more celebrari nec modestia, nec verecundia, nec pudicitia permittunt, fidem et veritatem vestram demonstrare, ne forte et isthic deteriores Christianis deprehendantur qui nos nolunt Romanos haberi, sed hostes principum Romanorum. Ipsos Quirites, ipsam vernaculam septem collium plebem convenio, an alicui Cæsari suo parcat illa lingua Romana : testis est Tiberis, et schola bestiarum. Jam si pectoribus ad translucendum quamdam specularem materiam natura obduxisset, cujus non præcordia insculpta apparerent novi ac novi Cæsaris scenam congiario dividendo præsidentis? etiam illa hora qua acclamant : DE NOSTRIS ANNIS TIBI JUPITER AUGEAT ANNOS : hæc Christianus tam enuntiare non novit, quam de novo Cæsare optare. Sed vulgus, inquis, ut vulgus. Tamen Romani nec ulli magis depostulatores Christianorum quam vulgus. Plane cæteri ordines pro auctoritate religiosi ex fide : nihil hosticum de ipso senatu, de equite, de castris,

D'où sont donc sortis les Cassius, les Niger, les Albinus? ceux qui assassinent leur prince entre deux lauriers? ceux qui trouvent, en l'étranglant, une occasion de faire briller leur adresse gymnastique? ceux qui forcent le palais à main armée, plus audacieux que les Sigérius et les Parthénius? C'étaient, si je ne me trompe, des Romains, et non des chrétiens; car les chrétiens ne sont pas des Romains. Cependant, jusqu'au moment où leur rébellion sacrilége a éclaté, ils sacrifiaient pour le salut de l'empereur et juraient par son génie, les uns en public, les autres dans leur maison, et tous donnaient aux chrétiens le nom d'ennemis publics. Ceux qui sont aujourd'hui connus pour avoir été complices ou partisans des dernières conspirations, restes échappés d'une pépinière de parricides, n'ombrageaient-ils pas leurs portes des lauriers les plus frais et les plus touffus? n'enfumaient-ils pas leurs vestibules des plus brillantes illuminations? ne remplissaient-ils pas les places de lits superbes, non, à la vérité, dans l'intention de prendre part à la joie publique, mais pour y rêver une autre solennité, pour l'appeler de leurs vœux, faisant en quelque sorte dans le secret de leur cœur l'inauguration d'un nouveau prince et d'un nouvel avénement? Sont-ils mieux intentionnés, ceux qui consultent les astrologues, les aruspices, les augures, les magiciens, sur la destinée de l'empereur, recourant à des sciences inventées par des anges rebelles, mais réprouvées de Dieu, et dont les chrétiens ne se servent pas même dans les choses qui les regardent? Et d'où peut venir cette curiosité de connaître la destinée d'un empereur, sinon d'un cœur qui médite, ou souhaite, ou espère, ou favorise quelque dessein contre la vie du prince? Car on ne tire pas l'horoscope de ses maîtres par le même motif qu'on tire celui des personnes qu'on aime : autre est la curiosité de l'amour, autre celle de la crainte.

XXXVI. Si donc il est certain que ceux que vous appelez Romains, qui passent pour Romains, sont convaincus d'être les ennemis des empereurs, ne pourrait-il pas se faire que ceux qui passent pour leurs ennemis, à qui vous refusez le nom de Romains, fussent effectivement Romains et rien moins qu'ennemis? Tant il est vrai que la fidélité et le dévouement aux empereurs ne consistent pas dans ces démonstrations extérieures, qui ne servent qu'à déguiser la trahison, mais dans ces sentiments du cœur, dans cette bienveillance à laquelle nous ne sommes pas moins obligés envers les empereurs qu'envers tout autre homme. Car ce n'est pas seulement aux empereurs que nous devons vouloir du bien. Nous faisons le bien sans acception des personnes, parce que nous le faisons pour nous, sans attendre ni louange ni récompense d'aucun homme, et dans la vue de plaire à Dieu seul, qui nous fait une loi d'aimer tous les hommes indistinctement. Nous sommes les mêmes pour les empereurs que pour nos voisins, parce qu'il nous est généralement défendu de vouloir du mal à qui que ce soit, d'en faire, d'en dire, d'en penser même. Ce qui ne nous est pas permis contre l'empereur, ne l'est non plus contre personne; et ce qui ne l'est contre personne, l'est, sans doute, encore moins contre celui que Dieu a fait si grand.

XXXVII. Si, comme je l'ai dit, il nous est ordonné d'aimer nos ennemis, qui pourrions-nous

de palatiis ipsis spirat. Unde Cassii, et Nigri, et Albini? unde qui inter duas lauros obsident Cæsarem? unde qui faucibus ejus exprimendis palæstricam exercent? unde qui armati palatium irrumpunt omnibus Sigeriis atque Partheniis audaciores? de Romanis (nisi fallor), id est, de non Christianis : atque adeo omnes illi, sub ipsa usque impietatis eruptione, et sacra faciebant pro salute imperatoris, et genium ejus dejerabant, alii foris, alii intus; et utique publicorum hostium nomen Christianis dabant. Sed et qui nunc scelestarum partium socii aut plausores quotidie revelantur, post vindemiam parricidarum racematio superstes, quam recentissimis et ramosissimis laureis postes præstruebant! quam elatissimis et clarissimis lucernis vestibula nebulabant! quam cultissimis et superbissimis thoris forum sibi dividebant! non ut gaudia publica celebrarent, sed ut vota propria jam edicerent in aliena solemnitate, et exemplum atque imaginem spei suæ inaugurarent, nomen principis in corde mutantes. Eadem officia dependunt et qui astrologos, et aruspices, et augures, et magos de Cæsarum capite consultant; quas artes ut ab Angelis desertoribus proditas, et a Deo interdictas, ne suis quidem causis adhibent Christiani. Cui autem opus est perscrutari super Cæsaris salute, nisi a quo aliquid adversus illam cogitatur vel optatur, aut post illam speratur et sustinetur? non enim ea mente de charis consulitur, qua de dominis : aliter curiosa est sollicitudo sanguinis, aliter servitutis.

XXXVI. Si hæc ita sunt, ut hostes deprehendantur qui Romani vocabantur, cur nos, qui hostes existimamur, Romani negamur? non possumus et Romani esse, et hostes non esse, cum hostes reperiantur qui Romani habebantur? adeo pietas et religio et fides imperatoribus debita non in hujusmodi officiis consistit quibus et hostilitas magis ad velamentum sui potest fungi, sed in iis moribus quibus civilitas tam vere in imperatorem quam circa omnes necesse habet exhiberi : neque enim hæc opera bonæ mentis solis imperatoribus debentur a nobis : nullum bonum sub exceptione personarum administramus, quia nobis præstamus, qui non ab homine aut laudis aut præmii expensum captamus, sed a Deo exactore et remuneratore indifferentis benignitatis : iidem sumus imperatoribus, qui et vicinis nostris : male enim velle, male facere, male dicere, male cogitare de quoquam ex æquo vetamur; quodcumque non licet in imperatorem, id nec in quemquam; quod in neminem, eo forsitan magis nec in ipsum qui per Deum tantus est.

XXXVII. Si inimicos, ut supra diximus, jubemur diligere, quem habemus odisse? Item, si læsi vicem referre

haïr? S'il nous est défendu de nous venger de ceux qui nous offensent, pour ne pas nous rendre aussi coupables qu'eux, qui pourrions-nous offenser? Vous-mêmes, je vous en fais juges. Combien de fois n'avez-vous pas exercé des cruautés contre les chrétiens, ou pour satisfaire votre haine, ou pour obéir aux lois? combien de fois, sans attendre vos ordres, la populace, prévenue contre nous, ne nous a-t-elle pas accablés de pierres et n'a-t-elle pas mis le feu à nos maisons? Dans la fureur des Bacchanales, on n'épargne pas même les morts : on viole le repos de la tombe, l'asile de la mort, pour en arracher les cadavres des chrétiens, quoique déjà méconnaissables, quoique déjà corrompus, pour les mettre en pièces et en traîner les lambeaux par les rues. Cependant, avez-vous remarqué que nous ayons jamais cherché à nous venger de cet acharnement qui nous poursuit au delà du tombeau? Une seule nuit avec quelques flambeaux, c'en serait assez, s'il nous était permis de rendre le mal pour le mal; mais à Dieu ne plaise qu'une religion divine ait recours au feu humain pour se venger, ou qu'elle se laisse abattre par des épreuves qui servent à en établir la vérité! Que si, au lieu de nous venger sourdement, nous voulions agir en ennemis déclarés, croyez-vous que le nombre et la force nous manquassent? Les Maures, les Marcomans, les Parthes, quelque nation que ce soit, circonscrite après tout dans ses limites, est-elle plus nombreuse qu'une nation qui n'en a d'autres que l'univers? Nous ne sommes que d'hier, et nous remplissons tout, vos villes, vos îles, vos châteaux, vos municipes, vos conseils, vos camps, vos tribus, vos décuries, le palais, le sénat, le forum : nous ne vous laissons que vos temples. Quelle guerre ne serions-nous pas capables d'entreprendre, quelle guerre n'accepterions-nous pas, même à forces inégales, nous qui nous laissons massacrer si volontiers, si ce n'était une de nos maximes qu'il vaut mieux être tué que de tuer? Sans même recourir aux armes, sans nous révolter, nous pourrions vous combattre, en nous bornant à nous séparer de vous; car si, étant en aussi grand nombre, nous nous séparions tout à coup de vous pour nous retirer dans quelque coin du monde, la perte de tant de citoyens, quels qu'ils soient à vos yeux, troublerait ou, pour mieux dire, punirait assez vos prétentions à la domination universelle; vous seriez épouvantés de votre solitude, du silence du monde, frappé d'immobilité et comme mort; vous chercheriez à qui commander; il vous resterait plus d'ennemis que de citoyens. A présent, la multitude des chrétiens fait que vos ennemis paraissent en petit nombre. Puis, qui vous délivrerait de ces ennemis cachés, aussi funestes à vos âmes qu'à vos corps, je veux dire des démons, que nous chassons sans intérêt et sans récompense? Il suffirait, pour notre vengeance, de vous laisser à la merci de ces esprits immondes. Et vous, sans nous tenir compte d'un aussi grand service, sans réfléchir que, loin de vous être nuisibles, nous vous sommes nécessaires, vous nous traitez en ennemis. Il est vrai que nous sommes des ennemis, mais de l'erreur, et nullement du genre humain.

XXXVIII. Il fallait donc traiter avec un peu plus de douceur et mettre au rang des factions licites une religion qui ne fait rien de tout ce qu'on appréhende des factions illicites. On n'a défendu celles-ci, si je ne me trompe, que dans l'intérêt de la tranquillité publique, pour empêcher que

prohibemur, ne de facto pares simus, quem possumus lædere? Nam de isto ipsi recognoscite. Quoties enim in Christianos desævitis, partim animis propriis, partim legibus obsequentes! quoties etiam, præteritis vobis, suo jure nos inimicum vulgus invadit lapidibus et incendiis! ipsis Bacchanalium furiis nec mortuis parcunt Christianis, quin illos de requie sepulturæ, de asylo quodam mortis, jam alios, jam nec totos, avellant, dissecent, distrahant! Quid tamen unquam denotastis de tam conspiratis, de tam animatis ad mortem usque, pro injuria repensatum? quando vel una nox pauculis faculis largiter ultionis posset operari, si malum malo dispungi penes nos liceret. Sed absit ut aut igni humano vindicetur divina secta, aut doleat pati in quo probatur. Si enim et hostes exsertos, non tantum vindices occultos agere vellemus, deesset nobis vis numerorum et copiarum? Plures nimirum Mauri, et Marcomanni, ipsique Parthi, vel quantæcumque, unius tamen loci et suorum finium, gentes, quam totius orbis. Hesterni sumus, et vestra omnia implevimus, urbes, insulas, castella, municipia, conciliabula, castra ipsa, tribus, decurias, palatium, senatum, forum : sola vobis relinquimus templa. Cui bello non idonei, non prompti fuissemus, etiam impares copiis, qui tam libenter trucidamur, si non apud istam disciplinam magis occidi liceret quam occidere? Potuimus et inermes nec rebelles, sed tantummodo discordes, solius divortii invidia adversus vos dimicasse. Si enim tanta vis hominum in aliquem orbis remoti sinum abrupissemus a vobis, suffudisset utique dominationem vestram tot qualiumcumque amissio civium, imo etiam et ipsa destitutione punisset; procul dubio expavissetis ad solitudinem vestram, ad silentium rerum, et stuporem quemdam quasi mortui orbis : quæsissetis quibus imperaretis : plures hostes quam cives vobis remansissent; nunc enim pauciores hostes habetis præ multitudine Christianorum. Quis autem vos ab illis occultis et usquequaque vastantibus mentes et valetudines vestras hostibus raperet; a dæmoniorum incursibus dico, quæ de vobis sine præmio, sine mercede depellimus? Suffecisset hoc solum nostræ ultioni, quod vacua exinde possessio immundis spiritibus pateret. Porro nec tanti præsidii compensationem cogitantes, non modo non molestum vobis genus, verum etiam necessarium, hostes judicare maluistis, qui sumus plane, non generis humani tamen, sed potius erroris.

XXXVIII. Proinde nec paulo lenius inter licitas factiones sectam istam deputari oportebat, a qua nihil tale committitur quale de illicitis factionibus timeri solet. Nisi fallor enim, prohibendarum factionum causa de provi-

la ville ne fût déchirée par des partis opposés, dont l'existence n'aurait pour résultat que de troubler les assemblées du peuple et du sénat, les spectacles même, surtout dans un temps où les hommes vendent jusqu'aux violences qu'ils commettent. Pour nous, dont le cœur est fermé à l'amour de la gloire humaine et des honneurs, nous n'avons nul intérêt à former des partis, et rien n'est plus étranger à un chrétien que l'envie de gouverner : le monde, voilà notre république. Nous renonçons sans peine à vos spectacles : pleins de mépris pour tout ce qui s'y passe, nous ne les réprouvons pas moins que les superstitions d'où ils tirent leur origine. Nous n'avons rien de commun avec les folies du cirque, avec les impuretés du théâtre, avec les cruautés de l'arène, avec les vains exercices des athlètes. On a permis aux épicuriens de se faire de la volupté l'idée qu'il leur a plu : si nous nous en faisons une autre idée, où est le crime? si nous faisons tort à quelqu'un en renonçant à tout amusement, ce n'est qu'à nous-mêmes. Nous ne goûtons pas vos plaisirs, comme, de votre côté, vous ne goûtez pas les nôtres : voilà tout.

XXXIX. Je vais maintenant vous faire connaître à quoi s'occupe la prétendue faction des chrétiens : après l'avoir justifiée du mal, il me reste à établir le bien qui est en elle. Unis par le lien d'une même foi, d'une même doctrine et d'une même espérance, nous ne faisons qu'un corps. Nous nous assemblons pour prier Dieu : nous formons une sainte conjuration, pour lui faire une violence qui lui est agréable. Nous prions pour les empereurs, pour leurs ministres, pour les puissances, pour l'état présent du siècle, pour le repos et la durée du monde. Nous nous assemblons pour lire les saintes Écritures, où, suivant les circonstances, tantôt nous trouvons des avertissements pour l'avenir, tantôt nous confrontons les événements qui viennent de se passer avec ce qui a été prédit. Cette sainte parole nourrit notre foi, relève notre espérance, affermit notre confiance, resserre la discipline en inculquant le précepte. C'est là que se font les exhortations et les corrections, que se prononcent les censures au nom de Dieu. Certains que nous sommes en sa présence, les jugements qui se rendent entre nous ont une grande autorité; et c'est un terrible préjugé pour le jugement futur, quand quelqu'un a mérité d'être retranché de la communion des prières, de nos assemblées et de toute participation aux choses saintes. Des vieillards président : ils parviennent à cet honneur, non par argent, mais par le témoignage d'une vertu éprouvée; car les choses de Dieu ne s'achètent pas; et si nous avons une espèce de trésor parmi nous, c'est un argent qu'on amasse sans déshonorer la religion et sans qu'il en soit le prix. Chacun y apporte une modique offrande au commencement de chaque mois, ou lorsqu'il le veut, et jamais sans qu'il le veuille et qu'il le puisse; on n'y contraint personne : rien de plus libre que cette contribution. Ce trésor est un dépôt de piété, qu'on ne dissipe pas en vaines débauches de table : il n'est employé qu'à nourrir ou enterrer les pauvres, à soulager les orphelins sans bien, les serviteurs cassés de vieillesse, les malheureux qui ont fait naufrage. S'il y a des chrétiens condamnés aux mines, relégués dans les îles, ou détenus dans les prisons uniquement pour la cause de Dieu, ils sont assistés par la religion qu'ils ont confessée. Il se trouve néanmoins des

dentia constat modestiæ publicæ, ne civitas in partes scinderetur, quæ res facile comitia, concilia, curias, conciones, spectacula etiam, æmulis studiorum compulsationibus inquietaret, cum jam et in quæstu habere cœpissent venalem et mercenariam homines violentiæ suæ operam. At enim nobis ab omni gloriæ et dignitatis ardore frigentibus nulla est necessitas cœtus, nec ulla magis res aliena quam publica : unam omnium rempublicam agnoscimus, mundum : æque spectaculis vestris in tantum renuntiamus in quantum originibus eorum, quas scimus de superstitione conceptas; quin et ipsis rebus de quibus transiguntur prætersumus : nihil est nobis cum insania circi, cum impudicitia theatri, cum atrocitate arenæ, cum xysti vanitate. Licuit Epicureis aliquam decernere voluptatis veritatem. Quo vos offendimus, si alias præsumimus voluptates? Si oblectari novisse nolumus, nostra injuria est; si forte, non vestra. Sed reprobamus quæ placent vobis, nec vos nostra delectant.

XXXIX. Edam jam nunc ego ipse negotia Christianæ factionis, ut qui mala refutaverim, bona ostendam. Corpus sumus de conscientia religionis, et disciplinæ unitate, et spei fœdere. Coimus ad Deum, quasi manu facta precationibus ambiamus. Hæc vis Deo grata est. Oramus etiam pro imperatoribus, pro ministris eorum, ac potestatibus, pro statu sæculi, pro rerum quiete, pro mora finis. Coimus ad Litterarum divinarum commemorationem, si quid præsentium temporum qualitas aut præmonere cogit, aut recognoscere : certe fidem sanctis vocibus pascimus, spem erigimus, fiduciam figimus, disciplinam præceptorum nihilominus inculcationibus densamus. Ibidem etiam exhortationes, castigationes, et censura divina. Nam et judicatur magno cum pondere, ut apud certos de Dei conspectu; summumque futuri judicii præjudicium est, si quis ita deliquerit, ut a communicatione orationis, et conventus, et omnis sancti commercii relegetur. Præsident probati quique seniores, honorem istum non pretio, sed testimonio adepti; neque enim pretio ulla res Dei constat. Etiam si quod arcæ genus est, non dehonoraria summa quasi redemptæ religionis congregatur : modicam unusquisque stipem menstrua die, vel cum velit, et si modo velit, et si modo possit, apponit : nam nemo compellitur, sed sponte confert. Hæc quasi deposita pietatis sunt. Nam inde non epulis, nec potaculis, nec ingratis voratrinis dispensatur, sed egenis alendis humandisque, et pueris ac puellis re ac parentibus destitutis, jamque domesticis senibus, item naufragis : et si qui in metallis, et si qui in insulis vel in custodiis, duntaxat ex causa Dei sectæ, alumni confessionis suæ

gens qui nous font précisément un crime de cette charité. « Voyez, disent-ils, comme ils s'aiment. » Cela les étonne, parce qu'ils s'entre-haïssent. « Voyez, disent-ils encore, comme ils sont prêts à mourir les uns pour les autres ; » car, pour eux, ils sont toujours prêts à s'entr'égorger. Quant au nom de frères que nous nous donnons, ils ne le décrient, ce me semble, que parce que chez eux tous les noms de parenté ne sont que des noms de mensonge. Nous sommes aussi vos frères par le droit de la nature, notre mère commune, quoique vous n'ayez presque rien de l'humanité, étant de très-mauvais frères. Mais qu'ils ont une raison bien plus excellente de s'appeler frères, de se regarder comme frères, ceux qui reconnaissent Dieu pour leur père commun, qui ont reçu le même esprit de sainteté, qui, sortis du sein commun de l'ignorance, ont vu avec transport luire le jour de la même vérité ! Mais peut-être nous regarde-t-on comme des frères d'une légitimité douteuse, parce qu'il n'est question de notre fraternité dans aucune de vos tragédies, ou parce que nous étendons la fraternité jusqu'à faire part aux autres des biens qui chez vous divisent tous les jours les frères. Ne faisant tous qu'un cœur et qu'une âme, pourrions-nous avoir de la répugnance à communiquer nos biens ? Tout est commun parmi nous, hormis les femmes : nous sommes divisés dans ce seul point, qui seul fait l'union des autres hommes. Non-seulement ils prennent les femmes de leurs amis, mais encore ils prêtent bénévolement à leurs amis leurs propres femmes, à l'exemple, sans doute, de leurs sages les plus fameux, d'un Socrate parmi les Grecs, d'un Caton parmi les Romains, qui abandonnèrent à leurs amis des femmes qu'ils avaient épousées, pour en avoir des enfants dont ils ne seraient pas les pères. Ces femmes en étaient-elles bien chagrines ? on peut en douter ; car pourquoi se seraient-elles souciées d'une chasteté dont leurs maris faisaient si bon marché ? O sagesse attique ! ô gravité romaine ! Un philosophe et un censeur faisant l'office d'entremetteurs ! Pourquoi donc trouver étrange que, nous aimant si tendrement, nous ayons des repas communs ? Car vous décriez ces repas non-seulement comme des rendez-vous criminels, mais comme des occasions de prodigalité. Serait-ce de nous que Diogène entendait parler, lorsqu'il disait : « Les Mégariens dépensent tout ce qu'ils ont en un seul repas, comme s'ils devaient mourir le lendemain, et ils bâtissent comme s'ils étaient immortels. » Mais on voit plutôt une paille dans l'œil d'autrui qu'une poutre dans le sien. L'air est infecté des vapeurs qu'exhale la digestion de tant de tribus, de curies et de décuries. Les saliens auront bientôt besoin d'un crédit ouvert pour suffire à leurs repas ; il faudra des teneurs de livres pour supputer les frais des festins en l'honneur d'Hercule. On fait appel aux plus habiles cuisiniers pour les Apaturies, les Dionysies et les mystères de l'Attique. La fumée de la cuisine de Sérapis donne l'alarme aux gardes préposés pour les incendies ; et l'on ne se récrie que sur les repas des chrétiens ! Le nom d'*agapes*, que nous leur donnons, les fait assez connaître : c'est un mot grec qui signifie *charité*, *amour*. Quoi qu'ils puissent coûter, nous nous croyons bien dédommagés par l'occasion qu'ils nous procurent de faire du bien. Nous soulageons par là les pauvres, non à la manière dont vous traitez vos parasites, qui font gloire de sacrifier leur

fiunt. Sed ejusmodi vel maxime dilectionis operatio notam nobis inurit penes quosdam. Vide, inquiunt, ut invicem se diligant ; ipsi enim invicem oderunt : Et, ut pro alterutro mori sint parati ; ipsi enim ad occidendum alterutrum paratiores. Sed et quod fratrum appellatione censemur, non alias, opinor, infamant, quam quod apud ipsos omne sanguinis nomen de affectione simulatum est. Fratres autem etiam vestri sumus jure naturæ matris unius, etsi vos parum homines, quia mali fratres. A quanto dignius fratres et dicuntur et habentur, qui unum patrem Deum agnoverunt, qui unum spiritum biberunt sanctitatis, qui de uno utero ignorantiæ ejusdem ad unam lucem expaverunt veritatis ? Sed eo fortasse minus legitimi existimamur, quia nulla de nostra fraternitate tragœdia exclamat, vel quia ex substantia familiari fratres sumus, quæ penes vos fere dirimit fraternitatem. Itaque qui animo animaque miscemur, nihil de rei communicatione dubitamus. Omnia indiscreta sunt apud nos, præter uxores. In isto solo consortium solvimus, in quo solo cæteri homines consortium exercent, qui non amicorum solummodo matrimonia usurpant, sed et sua amicis patientissime subministrant ; ex illa, credo, majorum et sapientissimorum disciplina, Græci Socratis, et Romani Catonis qui uxores suas amicis communicaverunt, quas in matrimonium duxerant liberorum causa et alibi creandorum : nescio quidem an invitas ; quid enim de castitate curarent, quam mariti tam facile donaverant ? O sapientiæ Atticæ, o Romanæ gravitatis exemplum ! Lenones Philosophus et Censor. Quid ergo mirum si tanta charitas convivatur ? Nam et cœnulas nostras præterquam sceleris infames, ut prodigas suggillatis. De nobis scilicet Diogenis dictum est : Megarenses obsonant, quasi crastina die morituri ; ædificant vero quasi nunquam morituri. Sed stipulam quis in alieno oculo facilius perspicit quam in suo trabem. Tot tribubus, et curiis, et decuriis ructantibus acescit aer. Saliis cœnaturis creditor erit necessarius ; Herculanarum decimarum et polluctorum sumptus tabularii supputabunt ; Apaturiis, Dionysiis, mysteriis Atticis coquorum dilectus indicitur ; ad fumum cœnæ Serapiacæ sparteoli excitabuntur ; de solo triclinio Christianorum retractatur. Cœna nostra de nomine rationem sui ostendit : id vocatur quod dilectio penes Græcos. Quantiscumque sumptibus constet, lucrum est pietatis nomine facere sumptum ; siquidem inopes quosque refrigerio isto juvamus, non qua penes vos parasiti affectant ad gloriam famulandæ libertatis sub auctoramento ventris inter contu-

liberté à leur ventre et viennent s'engraisser au prix de mille avanies, mais en les accueillant comme des hommes sur qui Dieu abaisse ses regards avec le plus de complaisance. Vous voyez combien le motif de nos repas est honnête et louable : tout ce qui s'y passe répond à ce motif, tout y est sanctifié par la religion. On n'y souffre rien de bas, ni d'immodeste; on ne se met à table qu'après avoir préludé par une prière à Dieu. On mange autant qu'on a faim; on boit autant que la chasteté le permet : une pensée veille toujours, celle d'être en état d'adorer Dieu pendant la nuit; on converse, comme des personnes qui savent que Dieu les écoute. Après qu'on s'est lavé les mains et qu'on a allumé les flambeaux, chacun est invité à chanter des cantiques tirés des saintes Écritures, ou qu'il compose lui-même, et par là on fait connaître si l'on a bu avec excès. Le repas finit, comme il a commencé, par la prière. On sort de là, non comme une bande d'assassins, ou comme une armée de bandits, ou comme une troupe de débauchés, mais avec modestie, avec pudeur; on paraît sortir d'une école de vertu plutôt que d'un repas. Défendez, condamnez nos assemblées, si elles ne sont point différentes des assemblées illicites et criminelles, si l'on peut leur faire le même reproche qu'aux factions réprouvées par les lois. Mais quand nous sommes-nous assemblés pour nuire à quelqu'un? Nous sommes tels réunis que séparés, tous ensemble que chacun en particulier, n'offensant personne, ne contristant personne. Quand des hommes probes, vertueux, pieux et chastes, se réunissent, ce n'est point une faction, c'est un sénat.

XL. Le nom de faction convient, au contraire, à ceux qui conspirent contre ces gens de bien, qui demandent à grands cris le sang d'hommes innocents; qui prétextent, pour justifier leur haine, que les chrétiens sont la cause de toutes les calamités publiques. Pitoyable prétexte! si le Tibre inonde Rome, si le Nil n'inonde pas les campagnes, si le ciel est fermé, si la terre tremble, s'il survient une famine, une peste, on entend crier aussitôt : *Les chrétiens au lion!* Quoi! tant d'hommes pour la gueule d'une seule bête? Mais, dites-moi, je vous prie, avant Tibère, c'est-à-dire avant l'avénement de Jésus-Christ, la terre, les villes n'ont-elles pas éprouvé de grandes catastrophes? Ne lisons-nous pas que Hiérapolis, que les îles de Délos, de Rhodes et de Cos ont été submergées avec des milliers d'hommes? Platon rapporte que la mer Atlantique arracha autrefois à l'Asie ou à l'Afrique plus de terre qu'il n'en reste aujourd'hui à ces contrées. Un tremblement de terre a mis à sec la mer de Corinthe; la violence des flots a détaché la Lucanie de l'Italie et en a fait l'île de Sicile. Ces révolutions n'ont pu arriver sans nuire aux habitants. Où étaient, je ne dis pas les chrétiens, ces contempteurs de vos dieux, où étaient vos dieux eux-mêmes, lorsque le déluge a submergé toute la terre, où seulement les plaines, comme Platon l'a prétendu? Les villes où ils sont nés, où ils sont morts, celles même qu'ils ont bâties, attestent qu'ils sont postérieurs au déluge; car elles ne subsisteraient pas aujourd'hui, si elles avaient précédé ce grand cataclysme. Les Juifs, d'où les chrétiens tirent leur origine, n'étaient pas encore établis dans la Palestine, lorsque une pluie de

melias saginandi, sed qua penes Deum major est contemplatio mediocrium. Si honesta causa est convivii, reliquum ordinem disciplinæ æstimate qui sit, de religionis officio : nihil vilitatis, nihil immodestiæ admittit : non prius discumbitur, quam oratio ad Deum prægustetur : editur quantum esurientes cupiunt : bibitur quantum pudicis est utile : ita saturantur, ut qui meminerint etiam per noctem adorandum Deum sibi esse : ita fabulantur, ut qui sciant Dominum audire, post aquam manualem et lumina : ut quisque de Scripturis sanctis vel de proprio ingenio potest, provocatur in medium Deo canere; hinc probatur quomodo biberit : æque oratio convivium dirimit : inde disceditur non in catervas cæsionum, neque in classes discursationum, nec in eruptiones lasciviarum, sed ad eamdem curam modestiæ et pudicitiæ; ut qui non tam cœnam cœnaverint, quam disciplinam. Hæc coitio Christianorum merito sane illicita, si illicitis par; merito damnanda, si non dissimilis damnandis, si quis de ea queritur eo titulo quo de factionibus querela est. In cujus perniciem aliquando convenimus? hoc sumus congregati, quod et dispersi; hoc universi, quod et singuli; neminem lædentes, neminem contristantes. Cum probi, cum boni coeunt, cum pii, cum casti congregantur, non est factio dicenda, sed curia.

XL. At e contrario illis nomen factionis accommodandum est qui in odium bonorum et proborum conspirant, qui adversum sanguinem innocentium conclamant, prætextentes sane ad odii defensionem illam quoque vanitatem, quod existiment omnis publicæ cladis, omnis popularis incommodi Christianos esse causam. Si Tiberis ascendit in mœnia, si Nilus non ascendit in arva, si cœlum stetit, si terra movit, si fames, si lues, statim : CHRISTIANOS AD LEONEM. Tantos ad unum? Oro vos, ante Tiberium, id est, ante Christi adventum, quantæ clades orbem et urbes ceciderunt! Legimus Hierannapen, et Delon, et Rhodon, et Co insulas multis cum millibus hominum pessum abiisse : memorat et Plato majorem Asiæ vel Africæ terram Atlantico mari ereptam; sed et mare Corinthium terræ motus ebibit, et vis undarum Lucaniam Italiæ abscissam in Siciliæ nomen relegavit. Hæc utique non sine injuria incolentium accidere potuerunt. Ubi vero tunc, non dicam deorum vestrorum contemptores Christiani, sed ipsi dii vestri, cum totum orbem cataclysmus abolevit? vel, ut Plato putavit, campestre solummodo? posteriores enim illos clade diluvii contestantur ipsæ urbes in quibus nati mortuique sunt, etiam quas condiderunt; neque enim alias hodiernum manerent, nisi et ipsæ postumæ cladis illius. Nondum Judæum ab Ægypto examen Palæstina sus-

feu consuma les villes de Sodome et de Gomorrhe, voisines de cette contrée, qu'ils n'habitèrent qu'après leur sortie d'Égypte. La terre y exhale encore une odeur d'incendie, et le peu d'arbres qu'on y voit ne portent que des fruits apparents, qui tombent en cendres dès qu'on y touche. La Tuscie et la Campanie ne se plaignaient pas des chrétiens, lorsque Vulsinies fut brûlée par le feu du ciel, et Pompéies par celui de sa montagne. Personne n'adorait à Rome le vrai Dieu, lorsque Annibal, après la journée de Cannes, mesurait au boisseau les anneaux des Romains. Tous vos dieux étaient adorés de tout le monde, lorsque les Sénonais vinrent assiéger le Capitole. Et, à cette occasion, si vous voulez remarquer que les temples ont toujours partagé les désastres des villes, vous serez convaincus que les dieux ne sauraient être regardés comme les auteurs des calamités humaines, puisqu'ils n'ont pas été plus garantis que les hommes. Dans tous les temps les hommes ont offensé Dieu, non-seulement en ne le cherchant pas, quoiqu'il se révélât à eux en partie, mais encore en adorant des dieux de leur invention; ou, pour n'avoir pas cherché l'auteur de l'innocence, le juge et le vengeur du crime, ils sont tombés dans toute sorte de vices et de déréglements. Car s'ils l'eussent cherché, ils l'auraient connu; s'ils l'eussent connu, ils l'auraient adoré; s'ils l'eussent adoré, au lieu d'être en butte à sa colère, ils auraient éprouvé sa miséricorde. Or ce Dieu, qui châtiait les hommes avant qu'il y eût des chrétiens, est le même qui les châtie encore aujourd'hui. Dieu avait commencé par faire du bien aux hommes; mais les hommes, méconnaissant leur bienfaiteur, se firent des idoles pour les adorer. Qu'ils comprennent donc que les maux viennent aussi de celui dont ils n'ont pas reconnu que venaient les biens, et que leur punition n'est que la suite de leur ingratitude. Cependant, si l'on compare les maux présents aux maux passés, on reconnaîtra que les hommes sont traités avec moins de rigueur depuis que, par la grâce de Dieu, il y a des chrétiens dans le monde. Car ce n'est que depuis ce temps que l'innocence a contrebalancé l'iniquité, et que le siècle a eu des intercesseurs auprès de Dieu. Lorsque la sécheresse fait craindre que l'année ne manque, vous invitez le peuple à venir pieds nus faire des sacrifices à Jupiter pour demander de l'eau; vous cherchez le ciel au Capitole, vous attendez que la pluie tombe des voûtes du temple, et cela, sans que vos bains, vos cabarets et vos lieux de prostitution cessent d'être ouverts à tout le monde; et, tandis que vous outragez Dieu et le ciel, nous, exténués par les jeûnes, purifiés par la continence, étrangers à tout ce qui peut charmer la vie temporelle, prosternés sous le sac et la cendre, nous faisons honte au ciel de sa rigueur; et lorsque nous l'avons désarmé, c'est à Jupiter que vous adressez vos actions de grâce.

XLI. C'est donc vous qui êtes à charge au monde; c'est vous qui, méprisant Dieu pour adorer des idoles, êtes la cause de tous les malheurs publics. En effet, qui doit-on plutôt croire irrité, ou celui qu'on méprise, ou celui qu'on honore? Oh! que vos dieux sont injustes, s'ils punissent, à cause de nous, des hommes qui les adorent, et qu'ils ne devraient pas confondre avec les coupables! On pourrait, allez-vous dire, rétorquer l'accusation contre votre Dieu, puisqu'il souffre que ses adorateurs partagent les châ-

ceperat, nec jam illic Christianæ sectæ origo consederat, cum regiones ad fines ejus Sodoma et Gomorrha igneus imber excussit: olet adhuc incendio terra, et si qua illic arborum poma conantur oculis tenus, cæterum contacta cinerescunt. Sed nec Tuscia jam tunc atque Campania de Christianis querebatur, cum Vulsinios de cœlo, Pompeios de suo monte perfudit ignis. Nemo adhuc Romæ Deum verum adorabat, cum Annibal apud Cannas Romanos annulos cæde sua modio metiebatur. Omnes dii vestri ab omnibus colebantur, cum ipsum Capitolium Senones occupaverunt. Et bene, quod si quid adversi urbibus accidit, eædem clades templorum quæ et mœnium fuerunt ut jam hoc revincam non a deis evenire, quia et ipsis evenit. Semper humana gens male de Deo meruit, primo quidem ut inofficiosa ejus quem, cum intelligeret ex parte, non requisivit, sed et alios insuper sibi commentata est quos coleret; dehinc quod non inquirendo innocentiæ magistrum, et nocentiæ judicem et exactorem, omnibus vitiis et criminibus inolevit. Cæterum si requisisset, sequebantur ut recognosceret, et recognitum observaret, et observatum propitium magis experiretur quam iratum. Eumdem igitur nunc quoque scire debet iratum, quem et retro semper, priusquam Christiani nominarentur. Cujus bonis utebatur ante editis quam sibi deos fingeret, cur non ab eo etiam mala intelligat evenire, cujus bona esse non sensit? Illius rea est, cujus et ingrata. Et tamen si pristinas clades comparemus, leviora nunc accidunt, ex quo Christianos a Deo orbis accepit; ex eo enim et innocentia sæculi iniquitates temperavit, et deprecatores Dei esse cœperunt. Denique cum ab imbribus æstiva hiberna suspendunt, et annus in cura est, vos quidem balneis et cauponis et lupanaribus operantibus aquilicia Jovi immolatis, nudipedalia populo denuntiatis, cœlum apud Capitolium quæritis, nubila de laquearibus exspectatis, aversi ab ipso et Deo et cœlo: nos vero jejuniis aridi, et omni continentia expressi, ab omni vitæ fruge dilati, in sacco et cinere volutantes, invidia cœlum tundimus, et misericordiam cum extorserimus, Jupiter honoratur.

XLI. Vos igitur importuni rebus humanis, vos reipublicorum incommodorum illices semper, apud quos Deus spernitur, statuæ adorantur. Etenim credibilius haberi debet eum irasci qui negligatur, quam qui coluntur: aut næ illi iniquissimi, si propter Christianos etiam cultores suos lædunt, quos separare deberent a meritis Christianorum. Hoc, inquitis, et in Deum vestrum repercutere est, quod et ipse patiatur propter profanos etiam cultores suos lædi.

timents qu'il inflige aux impies. Mais apprenez quels sont les desseins de Dieu, et vos objections finiront. Dieu, qui a renvoyé après la fin du monde le jugement éternel de tous les hommes, ne précipite point avant le terme fatal la séparation qui doit être la suite de ce jugement. En attendant, sa miséricorde et sa colère s'exercent indifféremment sur tous les hommes : il a voulu que les infidèles partageassent les biens de ses serviteurs, et que ses serviteurs eussent part aux maux des infidèles; que les uns et les autres éprouvassent et sa douceur et sa sévérité. Instruits par lui-même de ses décrets, nous aimons sa douceur, nous craignons sa sévérité. Pour vous, vous méprisez l'une et l'autre. De là il arrive que les plaies du siècle sont pour nous des avertissements, et pour vous des châtiments. Nous ne nous plaignons pas d'abord, parce que nous n'avons pas d'autre intérêt en ce monde que d'en sortir au plus tôt; ensuite, parce que nous savons que ce sont vos crimes qui attirent sur la terre les fléaux du ciel; et, quoique nous nous en ressentions nécessairement, comme faisant partie avec vous de la même société, nous ne laissons pas de nous en réjouir, parce que nous reconnaissons dans l'accomplissement des saintes Écritures la certitude et l'infaillibilité de notre espérance. Si, au contraire, ce sont ceux que vous adorez qui vous envoient tous ces maux à cause de nous, comment pouvez-vous persévérer à adorer des dieux si ingrats, si injustes, qui devraient plutôt vous en garantir et vous combler de biens, en haine des chrétiens?

XLII. On nous fait un autre reproche : on dit que nous sommes des membres inutiles à la société. Comment cela pourrait-il être? nous vivons avec vous, nous avons la même nourriture, les mêmes habillements, les mêmes nécessités temporelles. Nous ne ressemblons pas aux brahmanes et aux gymnosophistes de l'Inde : nous n'habitons pas les forêts, nous ne fuyons pas le commerce des hommes. Nous ne voyons dans tout ce qui nous entoure que des motifs de bénir Dieu, notre seigneur et notre créateur. Aussi nous ne rejetons rien de ce qu'il a fait : seulement, nous nous tenons en garde contre l'excès et contre l'abus. Nous ne pouvons donc pas ne pas nous trouver avec vous dans vos places, dans vos marchés, aux bains, dans les boutiques, dans les magasins, dans les hôtelleries, dans les foires, dans tous les lieux où l'homme est appelé par les nécessités de la vie. Nous naviguons, nous portons les armes, nous cultivons la terre, nous trafiquons, avec vous et comme vous. Nous exerçons les mêmes métiers, et nos ouvriers sont aussi les vôtres. Je ne vois donc pas comment nous pouvons vous paraître inutiles, puisque nous échangeons avec vous tout ce qui est de la vie. Si je n'assiste pas à vos cérémonies, je n'en suis pas moins homme ce jour-là. Je ne vais pas au bain au coucher du soleil pendant les Saturnales, pour ne point perdre la nuit après avoir perdu le jour; je ne laisse pourtant pas de me baigner, mais à une heure convenable, pour ne pas me glacer le sang : il sera assez temps après ma mort d'être roide et livide au sortir de l'eau. Je ne mange point en public aux fêtes de Bacchus, à l'exemple des bestiaires faisant leur repas suprême; mais, quelque part que je soupe, mes aliments sont les vôtres. Je n'achète point de couronnes de fleurs, mais j'achète des fleurs : et que vous importe ce que j'en fais? Je les aime

Admittite prius dispositiones ejus, et non retorquebitis. Qui enim semel æternum judicium destinavit post sæculi finem, non præcipitat discretionem quæ est conditio judicii, ante sæculi finem : æqualis est interim super omne hominum genus, et indulgens et increpans, communia voluit esse et commoda profanis et incommoda suis, ut pari consortio omnes et lenitatem ejus et severitatem experiremur. Quia hæc ita didicimus apud ipsum, diligimus lenitatem, metuimus severitatem : vos contra utramque despicitis; et sequitur, ut omnes sæculi plagæ nobis, si forte, in admonitionem, vobis in castigationem a Deo obveniant. Atquin nos nullo modo lædimur : in primis, quia nihil nostra refert in hoc ævo, nisi de eo quam celeriter excedere; dehinc, quia si quid adversi infligitur, vestris meritis deputatur : sed etsi aliqua nos quoque perstringunt ut vobis cohærentes, lætamur magis recognitione divinarum prædicationum, confirmantium scilicet fiduciam et fidem spei nostræ. Si vero ab eis quos colitis omnia vobis mala eveniunt nostri causa, quid colere perseveratis tam ingratos, tam injustos, qui magis vos in dolorem Christianorum juvare et asserere debuerant?

XLII. Sed alio quoque injuriarum titulo postulamur, et infructuosi in negotiis dicimur. Quo pacto homines vobiscum degentes, ejusdem victus, habitus, instructus, ejusdem ad vitam necessitatis? neque enim brachmanæ, aut Indorum gymnosophistæ sumus, sylvicolæ, et exules vitæ : meminimus gratiam debere nos Deo, domino, creatori : nullum fructum operum ejus repudiamus; plane temperamus, ne ultra modum, aut perperam utamur. Itaque non sine foro, non sine macello, non sine balneis, tabernis, officinis, stabulis, nundinis vestris, cæterisque commerciis cohabitamus hoc sæculum : navigamus et nos vobiscum, et vobiscum militamus, et rusticamur, et mercamur : proinde miscemus artes, operas nostras publicamus usui vestro : quomodo infructuosi videamur negotiis vestris, cum quibus et de quibus vivimus, non scio. Sed si cæremonias tuas non frequento, attamen et illa die homo sum. Non lavo sub noctem Saturnalibus, ne et noctem et diem perdam : attamen lavo et debita hora et salubri, quæ mihi et calorem et sanguinem servet : rigere et pallere post lavacrum mortuus possum. Non in publico Liberalibus discumbo, quod bestiariis supremam cœnantibus mos est : attamen ubiubi de copiis tuis cœno. Non emo capiti coronam; quid tua interest emptis nihilominus floribus quomodo utar? puto gratius liberis, et solutis, et undique vagis : sed et si in coronam coactis, nos coronam naribus novimus;

mieux quand elles ne sont pas liées ensemble, quand elles ne forment ni couronnes ni bouquets. Si elles sont tressées en couronne, je me borne à en respirer le parfum, et, en cela, je ne saurais offusquer que ceux qui ont l'odorat dans les cheveux. Nous n'allons pas aux spectacles : mais quand j'ai envie de ce qui s'y vend, je l'achète plus volontiers dans la boutique des marchands. Nous n'achetons pas d'encens, il est vrai : si les Arabes s'en plaignent, les Sabéens vous diront qu'ils nous vendent, pour ensevelir nos morts, des aromates plus chers et en plus grande quantité que vous n'en consumez pour enfumer vos dieux. Du moins, dites-vous, il est certain que les revenus des temples diminuent tous les jours. Qui est-ce qui met encore dans les troncs? c'est que nous ne pouvons suffire à la mendicité des hommes et des dieux, et que nous ne croyons devoir donner qu'à ceux qui demandent. Que Jupiter tende la main, nous lui donnerons. Au reste, nous dépensons plus en aumônes dans les rues que vous ne dépensez en offrandes dans les temples. Quant aux autres tributs, il me semble que le fisc n'a qu'à se louer des chrétiens. Tandis que vous fraudez l'État par vos fausses déclarations, nous nous acquittons des dettes publiques aussi scrupuleusement que nous payons nos dettes privées, et nous pouvons dire que le seul article où vous nous reprochez d'être inutiles à la société est bien compensé par les autres.

XLIII. Je suis prêt à l'avouer néanmoins, il y a des gens fondés à se plaindre qu'il n'y a rien à gagner avec les chrétiens. Mais qui sont-ils? les fauteurs de l'impudicité publique et leurs agents, les assassins, les empoisonneurs, les magiciens, les aruspices, les devins, les astrologues. En vérité, n'est-ce pas un grand gain que de ne rien faire gagner à ces gens-là? Mais s'il était vrai que notre religion vous causât quelque tort, n'en êtes-vous pas amplement dédommagés? Comptez-vous pour rien d'avoir parmi vous des hommes, je ne dis plus qui chassent le démon de vos corps, qui invoquent pour vous le vrai Dieu, mais de qui vous n'avez rien à craindre?

XLIV. Mais une perte, aussi grande que réelle pour l'État, à laquelle personne ne fait attention, dont personne ne tient compte, c'est celle de tant de justes et d'innocents, dont vous faites si bon marché. Oui, des justes et des innocents! j'en prends à témoin vos propres registres, vous qui jugez tous les jours tant d'accusés qu'on amène enchaînés devant vous; qui condamnez tant de coupables de toute espèce, des assassins, des filous, des sacriléges, des séducteurs, des voleurs de bains : en est-il un seul d'entre eux qui soit chrétien? ou, parmi ceux qui vous sont déférés comme chrétiens, s'en trouve-t-il un seul coupable d'aucun des crimes que vous punissez dans ceux qui ne sont pas chrétiens? C'est donc des vôtres que regorgent les prisons; c'est de leurs gémissements que retentissent les mines; c'est de la chair des vôtres que s'engraissent les bêtes; c'est parmi les vôtres qu'on recrute ces troupeaux de criminels, destinés aux combats de l'arène. Nul d'entre eux n'est chrétien, ou il n'est que chrétien; et s'il est coupable d'ailleurs, il n'est plus chrétien.

XLV. Il n'y a donc que nous d'innocents. Qu'y a-t-il là qui doive étonner, puisque l'innocence est pour nous une nécessité? Oui, une nécessité! L'innocence est une chose que nous tenons

viderint qui per capillum odorantur. Spectaculis non convenimus : quæ tamen apud illos cœtus venditantur si desideravero, libentius de propriis locis sumam. Thura plane non emimus : si Arabiæ queruntur, scient Sabæi pluris et carioris suas merces Christianis sepeliendis profligari, quam diis fumigandis. Certe, inquitis, templorum vectigalia quotidie decoquunt : stipes quotusquisque jam jactat? Non enim sufficimus et hominibus et diis vestris mendicantibus opem ferre, nec putamus aliis quam petentibus impertiendum : denique porrigat manum Jupiter, et accipiat : cum interim plus nostra misericordia insumit vicatim, quam vestra religio templatim. Sed cætera vectigalia gratias Christianis agent ex fide dependentibus debitum, qua alieno fraudando abstinemus : ut si ineatur quantum vectigalibus pereat fraude et mendacio vestrarum professionum, facile ratio haberi possit, unius speciei querela compensata pro commodo cæterarum rationum.

XLIII. Plane confitebor, quinam, si forte, vere de sterilitate Christianorum conqueri possunt : primi erunt lenones, perductores, aquarioli; tum sicarii, venenarii, magi; item aruspices, arioli, mathematici. His infructuosos esse magnus fructus est. Et tamen quodcumque dispendium est rei vestræ per hanc sectam cum aliquo utique præsidio compensari potest. Quanti habetis, non dico jam qui de vobis dæmonia excutiant, non dico jam qui pro vobis quoque vero Deo preces sternant, sed a quibus nihil timere possitis?

XLIV. At enim illud detrimentum reipublicæ tam grande quam verum nemo circumspicit : illam injuriam civitatis nullus expendit, cum tot justi impendimur, cum tot innocentes erogamur : vestros enim jam contestamur actus, qui quotidie judicandis custodiis præsidetis, qui sententiis elogia dispungitis. Tot a vobis nocentes variis criminum elogiis recensentur; quis illic sicarius, quis manticularius, quis sacrilegus, aut corruptor, aut lavantium prædo, idem etiam Christianus ascribitur! aut cum Christiani suo titulo offeruntur, quis ex illis etiam talis quales tot nocentes? De vestris semper æstuat carcer; de vestris semper metalla suspirant; de vestris semper bestiæ saginantur; de vestris semper munerarii noxiorum greges pascunt : nemo illic Christianus, nisi hoc tantum; aut si et aliud, jam non Christianus.

XLV. Nos ergo soli innocentes. Quid mirum, si necesse est? Enimvero necesse est. Innocentiam a Deo edocti, et perfecte eam novimus, ut a perfecto magistro revelatam, et fideliter custodimus, ut ab incontemptibili dispectore

de Dieu même; que nous connaissons parfaitement, l'ayant apprise du plus parfait de tous les maîtres; que nous observons fidèlement, parce qu'elle nous a été commandée par un juge qu'on ne peut mépriser. Pour vous, ce sont des hommes qui vous l'ont enseignée, ce sont des hommes qui vous l'ont ordonnée. Aussi vous ne pouvez la connaître comme nous, ni appréhender comme nous de la perdre. Qu'est-ce que la sagesse de l'homme pour faire connaître le vrai bien? qu'est-ce que son autorité pour le faire pratiquer? L'une est si sujette à faillir, et l'autre à être méprisée! D'ailleurs, quelle est la loi la plus parfaite, de celle qui dit, *Tu ne tueras pas*, ou de celle qui dit : *Tu ne te mettras pas même en colère?* de celle qui défend l'adultère, ou de celle qui défend jusqu'à la solitaire concupiscence des yeux? Lequel est le plus sage, de condamner les mauvaises actions, ou de condamner jusqu'aux paroles? de défendre de faire injure à personne, ou de ne pas même permettre qu'on rende la pareille? Et remarquez que vos lois ont emprunté ce qu'elles peuvent avoir de bon de la loi divine, puisque cette loi est plus ancienne, ainsi que je l'ai démontré en parlant du temps où vécut Moïse. Mais, encore une fois, qu'est-ce que l'autorité des lois humaines? Presque toujours l'homme peut échapper à leur vengeance en péchant dans l'ombre; ou bien même il les brave, entraîné par la passion ou par la nécessité. Considérez encore qu'un supplice, quel qu'il soit, est de courte durée; que du moins on ne peut le prolonger au delà de la vie. C'est pour cela qu'Épicure méprisait tous les tourments et toutes les douleurs : « Si la douleur est légère, disait-il, elle est aisée à supporter; si elle est violente, elle ne dure pas. » Pour nous, qui devons être jugés par un Dieu qui voit tout, et qui savons que ses châtiments sont éternels, nous sommes les seuls qui puissions véritablement aimer et embrasser l'innocence, et par la pleine connaissance que nous en avons, et par l'impossibilité où nous sommes de nous dérober aux yeux de Dieu, et par la menace de tourments redoutables, qui doivent être, je ne dis pas de longue durée, mais éternels : craignant celui que doit craindre lui-même l'homme qui juge des hommes qui le craignent, c'est-à-dire craignant Dieu, et non le proconsul.

XLVI. Je crois avoir justifié les chrétiens de tous les crimes que leur imputent des accusateurs altérés de leur sang. J'ai fait voir ce que c'est que notre religion, et j'ai prouvé que je n'avais rien avancé que de vrai, en m'appuyant sur l'autorité et l'ancienneté des saintes Écritures, et même sur le témoignage des démons. Si quelqu'un entreprend de me réfuter, qu'il laisse là les artifices du langage : qu'il me combatte sur le terrain où je me suis placé, et avec les mêmes armes, c'est-à-dire avec la vérité. Mais l'incrédulité, forcée de rendre hommage à l'excellence de notre religion, dont elle a pu se convaincre par expérience et par le commerce qu'elle a avec nous, se retranche à dire que cette religion n'est point une révélation surnaturelle et divine; que ce n'est qu'un système de philosophie comme tant d'autres. Les philosophes, nous dit-on, enseignent comme vous, professent comme vous l'innocence, la justice, la patience, la sobriété, la chasteté. Mais alors, si notre doctrine est la même que celle des philosophes, pourquoi ne nous permet-on pas de la professer avec la même liberté et la même impunité? Pourquoi, s'ils sont ce que nous sommes, ne les soumet-on pas,

mandatam. Vobis autem humana æstimatio innocentiam tradidit, humana item dominatio imperavit : inde nec plenæ, nec adeo timendæ estis disciplinæ ad innocentiæ veritatem. Quanta est prudentia hominis ad demonstrandum quid vere bonum? quanta auctoritas ad exigendum? tam illa falli facilis, quam ista contemni. Atque adeo, quid plenius dictum est, Non occides, an vero, Ne irascaris quidem? quid perfectius prohibere adulterium, an etiam ab oculorum solitaria concupiscentia arcere? quid eruditius de maleficio, an et de maleloquio interdicere? quid instructius injuriam non permittere, an nec vicem injuriæ sinere? dum tamen sciatis ipsas leges quoque vestras, quæ videntur ad innocentiam pergere, de divina lege, ut antiquiore, formam mutuatas. Diximus jam de Mosis ætate. Sed quanta auctoritas legum humanarum? cum illas et evadere homini contingat, plerumque in admissis delitescenti, et aliquando contemnere ex involuntate vel necessitate delinquenti : recogitate etiam pro brevitate supplicii cujuslibet, non tamen ultra mortem remansuri. Sic et Epicurus omnem cruciatum doloremque depretiat, modicum quidem contemptibilem pronuntiando, magnum vero, non diuturnum. Enimvero nos qui sub Deo omnium speculatore dispungimur, quique æternam ab eo pœnam providemus, merito soli innocentiæ occurrimus, et pro scientiæ plenitudine, et pro latebrarum difficultate, et pro magnitudine cruciatus, non diuturni, verum sempiterni, eum timentes quem timere debebit et ipse qui timentes judicat, Deum, non proconsulem timentes.

XLVI. Constitimus, ut opinor, adversus omnium criminum intentationem, quæ Christianorum sanguinem flagitat. Ostendimus totum statum nostrum, et quibus modis probare possimus ita esse sicut ostendimus, ex fide scilicet et antiquitate divinarum Litterarum; item ex confessione spiritalium potestatum. Qui nos revincere audebit, non arte verborum, sed eadem forma qua probationem constituimus, de veritate debebit reniti. Sed interim incredulitas, dum de bono sectæ hujus obducitur, quod usu jam et de commercio innotuit, non utique divinum negotium existimat, sed magis philosophiæ genus. Eadem, inquit, et philosophi monent atque profitentur, innocentiam, justitiam, patientiam, sobrietatem, pudicitiam. Cur ergo quibus comparamur de disciplina, non proinde adæquamur ad licentiam impunitatemque disciplinæ? vel cur et illi, ut pares nostri non urgentur ad officia, quæ nos non

comme nous, à ces épreuves auxquelles nous ne pouvons nous refuser sans courir risque de la vie? Quel est, en effet, le philosophe qu'on ait forcé à sacrifier, à jurer par les dieux, à allumer inutilement des lampes en plein midi? Loin de là : ils détruisent ouvertement le culte de vos dieux, ils écrivent contre vos superstitions, et vous leur applaudissez. La plupart même se déchaînent contre les empereurs, et vous les approuvez; au lieu de les condamner aux bêtes, vous leur décernez des récompenses, vous leur élevez des statues. Cela s'explique : ils portent le nom de philosophes, et non celui de chrétiens; et le nom de philosophes ne met pas en fuite les démons. Que dis-je? les philosophes placent les démons au second rang après les dieux. *Si mon démon le permet*, disait Socrate. Ce philosophe, qui du moins entrevoyait la vérité, puisqu'il niait la plurarité des dieux, ordonna cependant, sur le point de mourir, qu'on sacrifiât pour lui un coq à Esculape, sans doute pour honorer le père de ce dieu, Apollon, dont l'oracle l'avait déclaré le plus sage de tous les hommes. Cet infaillible Apollon s'est montré bien inconsidéré, ce me semble, en s'avisant de rendre témoignage de la sagesse d'un homme qui niait l'existence des dieux! Plus une vérité est odieuse, plus celui qui n'en dissimule rien se fait détester. Mais un moyen sûr de plaire à ceux qui la persécutent, c'est de la déguiser et de l'altérer. Moyen connu des philosophes : ils affectent la vérité, et, en l'affectant, ils la corrompent, parce qu'ils ne se proposent pas d'autre fin que la gloire humaine. Les chrétiens, qui portent leurs regards plus haut, l'aiment nécessairement, et la professent dans toute sa pureté. Les philosophes ne sont donc pas, comme vous le pensez, à comparer aux chrétiens, soit pour la doctrine, soit pour les mœurs. Thalès, ce grand physicien, put-il répondre quelque chose de positif à Crésus sur la divinité? On sait qu'il éluda la question du roi de Lydie, en demandant du temps pour y penser. Chez les chrétiens, le dernier des artisans connaît Dieu, le fait connaître aux autres, et satisfait à toutes vos questions sur l'auteur de l'univers, tandis que Platon nous assure qu'il est bien difficile de le connaître, et encore plus, quand on croit le connaître, d'en expliquer la nature à tout le monde. Les philosophes prétendraient-ils nous le disputer pour la chasteté? Je lis dans l'arrêt de mort de Socrate, qu'il fut condamné, entre autres motifs, comme corrupteur des jeunes Athéniens : un chrétien sait que, même avec les femmes, la nature a des bornes infranchissables. La courtisane Phryné servait à apaiser les ardeurs amoureuses de Diogène; Speusippe, disciple de Platon, fut tué en flagrant délit d'adultère : un chrétien n'est homme que pour sa femme. Démocrite se crevant les yeux parce qu'il ne pouvait voir une femme sans la convoiter, ni se borner à la convoiter sans souffrir, publie assez son incontinence par la peine qu'il s'impose : un chrétien conserve ses yeux et ne voit pas les femmes, parce que son cœur est aveugle pour les appas de la volupté. Parlerai-je de l'humilité? Je vois Diogène fouler de ses pieds couverts de boue l'orgueil de l'ameublement de Platon, avec un autre orgueil : un chrétien ne connaît pas l'orgueil, même avec un pauvre. S'agit-il de modération? Pythagore veut régner sur les Thuriens, Zénon sur les Priéniens : un chrétien ne brigue pas même l'édilité. Si je viens à l'égalité d'âme, Lycurgue se laisse mourir de faim, parce que les Lacédémoniens ont changé

obeuntes periclitamur? quis enim philosophum sacrificare, aut dejerare, aut lucernas meridie vanas prostituere compellit? Quinimo et deos vestros palam destruunt, et superstitiones vestras commentariis quoque accusant, laudantibus vobis : plerique etiam in principes latrant, sustinentibus vobis, et facilius statuis et salariis remunerantur, quam ad bestias pronuntiantur. Sed merito; Philosophi enim, non Christiani cognominantur : nomen hoc Philosophorum dæmonia non fugat : quidni? cum secundum deos philosophi dæmonas deputent. Socratis vox est : Si dæmonium permittat. Idem et cum aliquid de veritate sapiebat deos negans, Æsculapio tamen gallinacium prosecari jam in fine jubebat : credo ob honorem patris ejus, quia Socratem Apollo sapientissimum omnium cecinit. O Apollinem inconsideratum! Sapientiæ testimonium reddidit ei viro qui negabat deos esse. In quantum odium flagrat veritas, in tantum qui eam ex fide præstat, offendit : qui autem adulterat, hoc maxime nomine gratiam pangit apud insectatores veritatis. Philosophi affectant veritatem, et affectando corrumpunt, ut qui gloriam captant. Christiani et necessario appetunt, et integre præstant, ut qui saluti suæ curant. Adeo neque de scientia, neque de disciplina, ut putatis, æquamur. Quid enim Thales ille princeps physicorum sciscitanti Crœso de divinitate certum renuntiavit, commeatus deliberandi sæpe frustratus? Deum quilibet opifex Christianus et invenit, et ostendit; et exinde totum quod in Deo quæritur, re quoque assignat : licet Plato affirmet factitatorem universitatis, neque inveniri facilem, et inventum enarrari in omnes difficilem. Cæterum si de pudicitia provocemur, lego partem sententiæ Atticæ in Socratem; corruptor adolescentium pronuntiatur : Christianus ad sexum nec fœminæ mutat. Novi et Phrynen meretricem Diogenis supra recumbentis ardori subantem; audio et quemdam Speusippum de Platonis schola in adulterio periisse : Christianus uxori suæ soli masculus nascitur. Democritus excæcando semetipsum, quod mulieres sine concupiscentia aspicere non posset, et doleret si non esset potitus, incontinentiam emendatione profitetur : at Christianus salvis oculis fœminas non videt; animo adversus libidinem cæcus est. Si de probitate defendam, ecce lutulentis pedibus Diogenes superbos Platonis toros alia superbia deculcat? Christianus nec in pauperem superbit. Si de modestia certem, ecce Pythagoras apud Thurios, Zenon apud Prienenses tyrannidem affectant : Christia-

quelque chose à ses lois : un chrétien bénit celui qui le condamne. Si je considère la bonne foi, Anaxagore nie un dépôt que des étrangers lui avaient confié : les hommes de tous les pays rendent témoignage à la fidélité des chrétiens. La sincérité? Aristote fait chasser honteusement son ami Hermias de la place qu'il occupait : un chrétien rougirait d'humilier son ennemi. Le même Aristote flatte bassement Alexandre, pour le gouverner à sa guise ; et Platon vend lâchement sa liberté à Denys, pour avoir une meilleure table. Aristippe dans la pourpre, et sous le masque de la plus grande austérité, s'abandonne à la débauche. Hippias est tué au moment où il conspire contre sa patrie ; ce qu'un chrétien n'a jamais tenté, même pour venger ses frères des traitements les plus inhumains. On dira, peut-être, qu'il s'en trouve aussi parmi nous qui s'écartent des règles de la morale : cela est vrai; mais qu'on ajoute donc aussi que nous les rayons aussitôt du nombre des chrétiens; tandis que vos philosophes, tout en démentant leurs paroles par leurs actions, conservent parmi vous le nom de sages, et les honneurs dus à ce beau nom. Et qu'y a-t-il de commun entre un philosophe et un chrétien, entre un disciple de la Grèce et un disciple du ciel, entre un homme dont le cœur ne bat que pour la gloire humaine et celui qui n'a d'autre ambition que celle de son salut, entre un homme qui parle en sage et un homme qui vit en sage, entre un homme qui détruit et un homme qui édifie? Comment pouvez-vous mettre dans la même balance le partisan et l'adversaire de l'erreur, le corrupteur et le vengeur de la vérité celui qui la dérobe et celui qui en est le dépositaire et le plus ancien possesseur?

XLVII. Car l'antiquité des saintes Écritures, que j'ai établie plus haut, vous doit incliner à croire qu'elles sont comme le trésor commun d'où les sages, qui sont venus après elles, ont tiré ce qu'ils savaient; et si je ne craignais de trop grossir cet ouvrage, j'en entreprendrais la preuve. Quel est le poëte, quel est le sophiste, qui n'a puisé dans les prophètes? C'est dans cette source sacrée que les philosophes ont essayé d'étancher leur soif. C'est pour cela qu'on les compare aux chrétiens; c'est même, je pense, à cause du rapport de leurs maximes avec les divines Écritures, que quelques États ont banni les philosophes de leur sein, tels que Thèbes, Sparte et Argos. Ces hommes, passionnés uniquement pour la gloire humaine et pour l'éloquence, s'efforcèrent d'atteindre à l'élévation de nos Écritures; et lorsqu'ils y rencontraient quelque chose qui pouvait servir à leurs vues, ils se l'appropriaient, et en faisaient l'usage que leur curiosité s'était proposé en l'y cherchant. Ne les regardant pas comme divines, ils ne se faisaient pas scrupule de les altérer : aussi-bien ils ne pouvaient avoir l'intelligence de bien des passages, voilés même pour les Juifs, à qui elles s'adressaient directement. La simplicité même de la vérité était un écueil pour des esprits subtils et pointilleux ; ils la méprisaient, à cause de sa nudité; et, en y mêlant leurs conjectures, ils obscurcissaient ce qui était clair. Au lieu d'enseigner Dieu tel qu'ils l'avaient trouvé dans nos livres, ils disputèrent sur sa nature, sur ses attributs, sur le lieu de sa demeure. Les uns, tels que les platoniciens, prétendent que Dieu est incorporel ; les autres, tels que les stoïciens, soutiennent le contraire. Suivant Épicure, Dieu est un composé d'atomes; suivant Pythagore, de nombres; suivant Héraclite, de feu ; suivant

nus vero nec ædilitatem. Si de animi æquitate congrediar, Lycurgus apocarteresin optavit, quod leges ejus Lacones emendassent : Christianus etiam damnatus gratias agit. Si de fide comparem, Anaxagoras depositum denegavit hospitibus : Christianus et extra fidelis vocatur. Si de simplicitate consistam, Aristoteles familiarem suum Hermiam turpiter loco excedere fecit : Christianus nec inimicum suum lædit. Idem Aristoteles tam turpiter Alexandro regendo potius adulatur, quam Plato Dionysio ventris gratia venditatur. Aristippus in purpura sub magna gravitatis superficie nepotatur; et Hippias, dum civitati insidias disponit, occiditur : hoc pro suis omni atrocitate dissipatis nemo unquam tentavit Christianus. Sed dicet aliquis etiam de nostris excedere quosdam a regula disciplinæ. Desinunt tamen Christiani haberi penes nos. Philosophi vero illi cum talibus factis in nomine et in honore sapientiæ perseverant apud vos. Adeo, quid simil philosophus et Christianus? Græciæ discipulus, et Cœli? famæ negotiator, et salutis? verborum, et factorum operator? rerum ædificator, et destructor? interpolator erroris, et integrator veritatis? furator ejus, et custos?

XLVII. Adhuc enim mihi proficit antiquitas præstructa divinæ litteraturæ, quo facile credatur thesaurum eam fuisse posteriori cuique sapientiæ. Et si non onus jam voluminis temperarem, excurrerem in hanc quoque probationem. Quis poetarum, quis sophistarum, qui non de Prophetarum fonte potaverit? Inde igitur et philosophi sitim ingenii sui rigaverunt. Inde et a quibusdam quoque ejecta philosophia, a Thebanis dico, a Spartiatis et Argivis, dum ad nostra contaminantur. Sed homines gloriæ, ut diximus, et eloquentiæ solius libidinosi; si quid in sanctis offenderunt digestis, exinde regestum pro instituto curiositatis ad propria verterunt, neque satis credentes divina esse, quo minus interpolarent, neque satis intelligentes ut adhuc tunc subnubila, etiam ipsis Judæis obumbrata, quorum propria videbantur. Nam et si qua simplicitas erat veritatis, eo magis scrupulositas humana fidem aspernata nutabat, per quod in incertum miscuerunt etiam quod invenerant certum. Inventum enim solummodo Deum, non ut invenerant disputaverunt : ut et de qualitate et de natura ejus et de sede disceptent. Alii incorporalem asseverant, alii corporalem, qua Platonici et Stoici : alii ex atomis, alii ex numeris, qua Epicurus et Pythagoras : alii ex igne, qua Heraclito visum est : et Platonici quidem curantem rerum;

les platoniciens, il prend soin de tout; suivant les épicuriens, il est toujours dans le repos et l'inaction; il est nul, pour ainsi dire, dans tout ce qui arrive aux hommes. Les stoïciens le supposent hors du monde, qu'il meut comme un potier tourne sa roue; suivant les platoniciens, il est dans le monde qu'il régit comme un pilote dans le vaisseau qu'il gouverne. Ils ne sont pas moins partagés sur ce qui regarde le monde : s'il a été fait ou s'il ne l'a pas été, s'il doit finir ou s'il durera toujours. Ils ne s'accordent pas mieux sur la nature de l'âme, qui, selon ceux-ci, est divine et éternelle; selon ceux-là, dissoluble. Chacun, en un mot, a ajouté ou changé à sa fantaisie. Il ne faut pas s'étonner que l'imagination des philosophes ait défiguré des livres aussi anciens, puisque des hommes sortis de leurs écoles ont dénaturé jusqu'aux nouveaux livres des chrétiens, en voulant les accommoder à leurs systèmes; et que d'un seul chemin ils ont fait une multitude de sentiers détournés, où l'on se perd. Ce que je dis en passant, de peur que le grand nombre de sectes qui divise les chrétiens ne fournisse un nouveau prétexte de nous comparer aux philosophes, et qu'on ne prétende juger la vérité sur des interprétations contradictoires. Or, à tous ces corrupteurs de l'Évangile nous opposons l'argument péremptoire de la prescription, ou, en d'autres termes, nous disons que la seule véritable religion est celle qui, enseignée par Jésus-Christ, nous a été transmise par ses disciples, auxquels tous les novateurs sont postérieurs. C'est dans la vérité même que, par la suggestion des esprits de mensonge, ils ont trouvé des matériaux pour élever leurs systèmes d'erreurs. Ce sont ces esprits qui ont corrompu notre salutaire doctrine par un alliage impur; ce sont eux qui ont inventé des fables à l'imitation de nos dogmes, pour affaiblir la croyance due à la vérité, ou se l'attirer à eux-mêmes tout entière, soit en détournant de croire les chrétiens, par la raison qu'on ne peut pas croire les poëtes et les philosophes, soit en faisant même croire d'autant plus ceux-ci, qu'ils ne sont pas chrétiens. Ainsi, prêchons-nous le jugement futur de Dieu, on se moque de nous, parce que les poëtes et les philosophes mettent aussi un tribunal dans les enfers. Menaçons-nous des feux souterrains qui sont destinés à la punition des coupables, on rit encore plus fort, parce que la fable fait couler un fleuve de feu dans le royaume de Pluton. Parlons-nous du paradis, ce lieu de délices, préparé par Dieu même pour les âmes des saints, et séparé de ce monde habitable par une portion de la zone de feu, nous trouvons les champs Élysées en possession de la croyance générale. Or, qu'est-ce qui a pu donner aux poëtes et aux philosophes l'idée de vérités qui ont tant d'analogie avec celles que nous faisons profession de croire, sinon les mystères des chrétiens? On ne peut échapper à ce dilemme : Si nos mystères sont, comme plus anciens, la source des récits de vos poëtes et de vos philosophes, ils doivent nécessairement paraître d'autant plus croyables et plus certains, que vous croyez même ce qui n'en est qu'une reproduction imparfaite; ou si vous dites que c'est dans leur imagination seule que les philosophes et les poëtes ont puisé tout cela, il faut ajouter que nos mystères sont l'image de choses qu'ils ont précédées; ce qui est absurde : jamais l'ombre n'est avant le corps, ni la copie avant la chose qu'elle représente.

XLVIII. Que quelque philosophe s'avise de soutenir, comme Labérius le prétend, sur la foi de Pythagore, qu'un mulet devient un

contra Epicurei otiosum et inexercitum, et, ut ita dixerim, neminem humanis rebus; positum vero extra mundum Stoici, qui figuli modo extrinsecus torquat molem hanc; intra mundum Platonici, qui gubernatoris exemplo intra illud maneat, quod regat. Sic et de ipso mundo, natus innatusve sit, decessurus mansurusve sit, variant. Sic et de animæ statu, quam alii divinam et æternam, alii dissolubilem contendunt, ut quis sensit, ita et intulit aut reformavit. Nec mirum si vetus instrumentum ingenia philosophorum interverterunt. Ex horum semine etiam nostram hanc novitiolam paraturam viri quidam suis opinionibus ad philosophicas sententias adulteraverunt, et de una via obliquos multos et inexplicabiles tramites sciderunt : quod ideo suggesserim, ne cui nota varietas sectæ hujus in hoc quoque nos philosophis adæquare videatur, et ex varietate defensionum judicet veritatem. Expedite autem præscribimus adulteris nostris, illam esse regulam veritatis, quæ veniat a Christo, transmissa per comites ipsius, quibus aliquanto posteriores diversi isti commentatores probabuntur. Omnia adversus veritatem de ipsa veritate constructa sunt, operantibus æmulationem istam spiritibus erroris. Ab iis adulteria hujusmodi salutaris disciplinæ subornata : ab his quædam etiam fabulæ immissæ, quæ de similitudine fidem infirmarent veritatis, vel eam sibi potius evincerent, ut quis ideo non putet Christianis credendum, quia nec poetis nec philosophis; vel ideo magis poetis et philosophis existimet credendum, quia non Christianis. Itaque ridemur Deum prædicantes judicaturum; sic enim et poetæ et philosophi tribunal apud inferos ponunt : et gehennam si comminemur, quæ est ignis arcani sub terranea ad pœnam thesaurus, proinde decachinnamur; sic enim et Pyriphlegeton apud mortuos amnis est : et si paradisum nominemus locum divinæ amœnitatis recipiendis sanctorum spiritibus destinatum, maceria quadam igneæ illius zonæ a notitia orbis communis segregatum, Elysii campi fidem occupaverunt. Unde hæc, oro vos, philosophis aut poetis tam consimilia? non nisi de nostris sacramentis. Si de nostris sacramentis, ut de prioribus, ergo fideliora sunt nostra magisque credenda, quorum imagines quoque fidem inveniunt. Si de suis sensibus, jam ergo sacramenta nostra imagines posteriorum habebuntur, quod rerum forma non sustinet : nunquam enim corpus umbra, aut veritatem imago præcedit.

XLVIII. Age jam, si quis philosophus affirmet, ut ait

homme, et qu'une femme devient une vipère; qu'il joigne toute la force de l'éloquence à celle du raisonnement pour établir son système; ne vous séduira-t-il pas, ne vous persuadera-t-il pas de vous abstenir de la chair des animaux, en vous faisant craindre de manger vos ancêtres en mangeant du bœuf? Mais qu'un chrétien assure que l'homme reprendra la figure de l'homme, que Caïus redeviendra Caïus, ce ne sera pas assez pour le peuple de le charger de coups, il prendra encore des pierres pour l'assommer. Si, cependant, il y a quelque raison de croire au retour des âmes humaines dans des corps, pourquoi ne rentreraient-elles pas dans les mêmes corps, puisque la résurrection consiste proprement à redevenir ce qu'on a été? Séparées du corps, les âmes ne sont plus ce qu'elles étaient; car elles n'ont pu devenir ce qu'elles n'étaient pas qu'en cessant d'être ce qu'elles étaient. J'apprêterais trop à rire et je perdrais trop de temps, si je voulais m'amuser à examiner ici en quelle sorte de bête chacun doit être changé; mais nous travaillerons mieux à notre apologie en faisant remarquer qu'il est bien plus raisonnable de croire que chaque homme redeviendra ce qu'il avait été, que la même âme reprendra le même corps, quoique peut-être la figure ne soit pas absolument la même. Comme c'est pour être jugé qu'on doit ressusciter, l'homme doit nécessairement redevenir ce qu'il était, pour recevoir de Dieu la récompense ou la peine qu'il aura méritée. Le corps doit donc se représenter, et parce que l'âme ne peut sentir qu'autant qu'elle est unie à une matière qui la fixe, c'est-à-dire à la chair, et parce qu'elle a mérité dans le corps et avec le corps le traitement qu'elle éprouvera en vertu du jugement de Dieu. Mais, dites-vous, comment un corps, réduit en poussière, peut-il redevenir ce qu'il était? O homme! jette les yeux sur toi-même, et tu croiras. Qu'étais-tu avant que d'être? rien; car si tu avais été quelque chose, tu t'en souviendrais. Toi donc qui n'étais rien avant que d'être, et qui ne seras plus rien quand tu auras cessé d'être, pourquoi celui qui t'a tiré une première fois du néant par sa volonté ne pourrait-il pas t'en faire sortir une seconde fois, si une seconde fois il le veut? Qu'y aurait-il de nouveau? tu n'étais pas, et tu es; tu ne seras plus, et tu seras encore. Dis-moi d'abord comment tu as été créé une première fois, puis tu pourras me demander comment tu le seras une seconde fois. Ne semble-t-il pas même que ta seconde existence doive coûter moins de peine, après que la première n'a rien coûté? Révoquerez-vous en doute la puissance de Dieu qui a tiré l'univers du néant, des royaumes du vide et de la mort, qui a donné la vie à tout ce qui respire? Pour vous aider à croire, il vous a tracé plusieurs images de la résurrection. Tour à tour la lumière succède aux ténèbres, et les ténèbres succèdent à la lumière; les astres s'éteignent et se rallument; les saisons finissent et recommencent; les fruits tombent et renaissent; les semences se corrompent pour mieux fructifier : tout se perpétue par sa destruction, tout retrouve une nouvelle vie dans la mort. Et toi, homme, dont le nom est si grand, quand tu n'aurais appris ce que tu es que par l'oracle de Delphes, *seigneur de tout ce qui meurt et de tout ce qui renaît*, toi seul en mourant tu périrais pour toujours. En quelque lieu que

Laberius de sententia Pythagoræ, hominem fieri ex mulo, colubram ex muliere, et in eam opinionem omnia argumenta eloquii virtute distorserit; nonne consensum movebit et fidem infiget, etiam ab animalibus abstinendi? propter eaque persuasum quis habeat ne forte bubulam de aliquo proavo suo obsonet? At enim Christianus, si de homine hominem, ipsumque de Caio Caium reducem repromittat, lapidibus magis, nec saltem cæstibus, a populo exigetur. Si quæcumque ratio præest animarum humanarum reciprocandarum in corpora, cur non in eamdem substantiam redeant, cum hoc sit restitui, id esse quod fuerat? Jam non ipsæ sunt quæ fuerant, quia non potuerunt esse quod non erant, nisi desinant esse quod fuerant. Multis etiam jocis et otio opus erit si velimus ad hanc partem lascivire : quis in quam bestiam reformari videretur. Sed de nostra magis defensione, qui proponimus multo utique dignius credi, hominem ex homine rediturum, quemlibet pro quolibet, dum hominem : ut eadem qualitas animæ in eamdem restauretur conditionem, etsi non effigiem. Certe quia ratio restitutionis destinatio judicii est, necessario idem ipse qui fuerat exhibebitur, ut boni seu contrarii meriti judicium a Deo referat. Ideoque repræsentabuntur et corpora : quia neque pati quidquam potest anima sola sine materia stabili, id est carne; et quod omnino Dei de judicio pati debent animæ, non sine carne meruerunt, intra quam omnia egerunt. Sed quomodo, inquit, dissoluta materia exhiberi potest? Considera temetipsum, o homo, et fidem rei invenies. Recogita quid fueris antequam esses : utique nihil; meminisses enim, si quid fuisses. Qui ergo nihil fueras priusquam esses, idem nihil factus cum esse desieris, cur non possis rursus esse de nihilo, ejusdem ipsius Auctoris voluntate qui te voluit esse de nihilo, quid novi tibi eveniet? qui non eras, factus es; cum iterum non eris, fies. Redde, si potes, rationem qua factus es, et tunc require qua fies. Et tamen facilius utique fies quod fuisti aliquando, quia æque non difficile factus es quod nunquam fuisti aliquando. Dubitabitur, credo, de Dei viribus, qui tantum corpus hoc mundi de eo quod non fuerat, non minus quam de morte vacationis et inanitatis, composuit, animatum spiritu omnium animatore. Signatum et per ipsum humanæ resurrectionis exemplum in testimonium vobis. Lux quotidie interfecta resplendet, et tenebræ pari vice decedendo succedunt : sidera defuncta reviviscunt : tempora ubi finiuntur, incipiunt : fructus consumuntur et redeunt : certe semina nonnisi corrupta et dissoluta fœcundius surgunt : omnia pereundo servantur omnia de interitu reformantur. Tu, homo, tantum nomen, si intelligas te, vel de titulo Pythiæ discens, dominus omnium morientium et resurgentium, ad hoc morieris ut pereas? Ubicumque resolu-

tu meures, quelle que soit la matière qui te détruise, qui t'engloutisse, qui te consume, qui t'anéantisse, elle rendra sa proie; car le maître de tout ce qui est l'est aussi du néant. Eh quoi! direz-vous, il faudra donc toujours mourir, toujours renaître? Si le Seigneur de toutes choses l'avait ainsi réglé, il vous faudrait bien, bon gré mal gré, subir la loi de votre condition; mais il n'a rien réglé là-dessus que ce qu'il nous a lui-même appris. La même sagesse qui a composé l'univers, ce tout si bien assorti des éléments les plus divers et les plus opposés; qui fait concourir à sa perfection le plein et le vide, les êtres animés et inanimés, ce qui tombe sous les sens et ce qui leur échappe, la lumière et les ténèbres, la vie et la mort; la même sagesse a uni deux périodes de temps bien différentes : la première, qui a commencé avec le monde, dont nous faisons partie, et qui finira avec lui; la seconde, que nous attendons, et qui sera l'éternité même. Lors donc que sera arrivé ce terme qui sépare le temps de l'éternité, la figure de ce monde, qui nous cache ce qui est au delà du siècle, s'évanouira, et, le rideau levé, l'éternité paraîtra. Alors tous les hommes ressusciteront pour recevoir la récompense ou le châtiment de ce qu'ils auront fait de bien ou de mal en cette vie, pour être éternellement heureux ou éternellement malheureux. Ainsi, nous ne mourrons ni ne ressusciterons plus : redevenus ce que nous sommes à présent, nous ne changerons plus. Les adorateurs du vrai Dieu, revêtus de la substance de l'éternité, seront pour toujours unis à Dieu; les infidèles, et tous ceux qui n'auront pas trouvé grâce devant Dieu, seront condamnés à des flammes éternelles, qui, par l'effet de la nature particulière qu'elles ont reçue de Dieu, auront la vertu de les rendre incorruptibles. Les philosophes même ont connu la différence de ce feu mystérieux d'avec le feu ordinaire. Celui-ci, qui sert aux usages de la vie temporelle, est tout autre que celui qui sert à la vengeance de Dieu, soit qu'il tombe du ciel en forme de foudre, soit qu'il s'élance du sein de la terre par le sommet des montagnes. Loin de consumer pour toujours ce qu'il brûle, il répare ce qu'il détruit. Ainsi, les montagnes brûlent et subsistent toujours; et, parmi vous, un homme frappé de la foudre est assuré de n'être jamais consumé par le feu. Image de ce feu vengeur qui, comme l'arrêt qui l'aura allumé, durera autant que l'éternité. Si les montagnes brûlent, sans se consumer, que sera-ce des pécheurs et des ennemis de Dieu?

XLIX. Ces dogmes, vous les traitez chez nous de visions; chez vos philosophes et vos poëtes, ce sont des connaissances sublimes. Ils sont tous des génies transcendants : pour nous, nous ne sommes que des idiots. Ils sont dignes de tout honneur; nous, nous ne méritons que le mépris, que la mort. Mais je veux que nos dogmes ne soient que faussetés et préjugés, ils n'en sont pas moins nécessaires; que ce soient des absurdités, ces absurdités ne laissent pas d'être utiles : car ceux qui les croient se trouvent forcés de devenir meilleurs, tant par la crainte d'un supplice que par l'espérance d'une félicité éternelle. Il ne convient donc pas de traiter de faussetés et d'absurdités des dogmes qu'il est utile de croire. On ne peut avoir aucune raison de condamner ce qui ne produit que du bien; et s'il y a préjugé,

tus fueris, quæcumque te materia destruxerit, hauserit, aboleverit, in nihilum prodegerit, reddet te : ejus est nihilum ipsum, cujus et totum. Ergo, inquitis, semper moriendum erit, et semper resurgendum. Si ita rerum Dominus destinasset, ingratis experireris conditionis tuæ legem : at nunc non aliter destinavit, quam prædicavit. Quæ ratio universitatem ex diversitate composuit, ut omnia æmulis substantiis sub unitate constarent, ex vacuo et solido, ex animali et inanimali, ex comprehensibili et incomprehensibili, ex luce et tenebris, ex ipsa vita et morte, eadem ævum quoque ita destinata ac distincta conditione conseruit, ut prima hæc pars ab exordio rerum quam incolimus, temporali ætate ad finem defluat; sequens vero, quam expectamus, in infinitam æternitatem propagetur. Cum ergo finis et limes medius, qui interhiat, affuerit, ut etiam mundi ipsius species transferatur, æque temporalis, quæ illi dispositioni æternitatis aulæi vice oppansa est, tunc restituetur omne humanum genus, ad expungendum quod in isto ævo boni seu mali meruit, et exin dependendum in immensam æternitatis perpetuitatem. Ideoque nec mors jam, nec rursus ac rursus resurrectio; sed erimus iidem qui nunc, nec alii post; Dei quidem cultores apud Deum semper, superinduti substantia propria æternitatis; profani vero, et qui non integre ad Deum, in pœnam æque jugis ignis, habentes ex ipsa natura ejus, divina scilicet, subministrationem incorruptibilitatis. Noverunt et philosophi diversitatem arcani et publici ignis : ita longe alius est qui usui humano, alius qui judicio Dei apparet, sive de cœlo fulmina stringens, sive de terra per vertices montium eructans; non enim absumit quod exurit, sed dum erogat reparat : adeo manent montes semper ardentes, et qui de cœlo tangitur salvus est, ut nullo jam igni decinerescat. Et hoc erit testimonium ignis æterni, hoc exemplum jugis judicii pœnam nutrientis. Montes uruntur, et durant; quid nocentes, et Dei hostes?

XLIX. Hæc sunt quæ in nobis solis præsumptiones vocantur, in philosophis et poëtis summæ scientiæ et insignia ingenia : illi prudentes, nos inepti : illi honorandi, nos irridendi; imo, eo amplius, et puniendi. Falsa nunc sint quæ tuemur, et merito præsumptiones, attamen necessaria; inepta, attamen utilia : siquidem meliores fieri coguntur qui eis credunt, metu æterni supplicii, et spe æterni refrigerii. Itaque non expedit falsa dici, nec inepta haberi, quæ expedit vera præsumi : nullo titulo damnari licet omnino quæ prosunt. In vobis itaque præsumptio est hæc ipsa, quæ damnat utilia. Proinde nec inepta esse possunt : certe et si falsa, et inepta, nulli tamen noxia;

c'est de votre part, vous qui condamnez ce qui est utile. Quand même (ce qui ne peut être) ce seraient des faussetés et des absurdités, ces croyances ne font de mal à personne; et vous devriez par conséquent les ranger dans la classe de tant d'opinions vaines et fabuleuses, que personne ne vous défère, que vous ne punissez pas, parce qu'elles sont inoffensives. En supposant qu'elles méritent une punition, punissez-les, à la rigueur, par le ridicule, et non par le fer, le feu, les croix et les bêtes. Ce n'est pas seulement une populace stupide qui triomphe de ces cruautés révoltantes, et qui nous insulte : il en est, parmi vous, qui cherchent à gagner par là la faveur du peuple, et qui se glorifient de leur injustice, comme si le pouvoir que vous avez sur nous ne venait pas tout entier de nous-mêmes. Il est certain que si je suis chrétien, c'est parce que je veux l'être : donc vous ne me condamnez que parce que je veux bien être condamné. Puisque vous n'avez de pouvoir sur moi qu'autant que je vous en donne, ce n'est donc pas de vous, c'est de moi seul que vous tenez ce pouvoir, et c'est bien vainement que la populace triomphe de nous voir persécutés. C'est notre joie qu'elle nous dérobe à nous, qui aimons mieux être condamnés que d'être infidèles à Dieu; et nos ennemis devraient s'affliger plutôt que se réjouir, puisque nous avons obtenu ce que nous désirions.

L. Mais pourquoi donc vous plaindre, nous direz-vous, de ce qu'on vous persécute, puisque vous n'êtes jamais si contents que lorsque vous souffrez? vous devez aimer ceux de qui vous viennent les souffrances. Sans doute nous aimons les souffrances; mais comme on aime la guerre, où personne ne s'engage volontiers, à cause des alarmes et des périls, mais où l'on ne laisse pas de se battre vaillamment, où l'on se réjouit de la victoire après s'être plaint de la lutte, parce qu'on en sort chargé de gloire et de butin. Eh bien! c'est la guerre qu'on nous déclare lorsqu'on nous mène devant les tribunaux, où il nous faut combattre pour la vérité, au péril de notre vie; et cette guerre est suivie de la victoire, puisque nous obtenons ce qui faisait le prix du combat, c'est-à-dire la gloire de plaire à Dieu et la conquête de la vie éternelle. Mais vous ne nous échappez pas, dites-vous. Il est vrai, nous perdons la vie, mais après avoir obtenu ce que nous voulions; et par là notre captivité devient une délivrance, notre mort une victoire. Donnez-nous, tant que vous voudrez, des noms ridicules sur ce que vous nous attachez à des poteaux pour nous brûler avec des sarments : ce sont nos trophées, nos vêtements et notre char de triomphe. Nos vaincus ont bien raison de ne pas nous aimer : aussi nous traitent-ils de furieux et de désespérés. Cependant cette fureur et ce désespoir, quand ils sont produits par la passion de la gloire humaine et de la réputation, passent, parmi vous, pour des actions héroïques. Mucius Scévola se brûle la main sur un autel : quelle magnanimité! Empédocle se précipite dans les flammes du mont Etna : quel courage! La fondatrice de Carthage préfère un bûcher à un second mariage : quel prodige de chasteté! Régulus, plutôt que d'échanger sa vie, la vie d'un seul homme, contre la délivrance d'une multitude d'ennemis prisonniers, souffre dans tout son corps des tourments inouïs : ô courage admirable, qui fait d'un vaincu un vainqueur, d'un captif un homme libre! Anaxarque, tandis qu'on le pilait comme une drogue dans un mortier, *Frappe,* disait-il, *frappe,*

nam et multis aliis similia quibus nullas pœnas irrogatis, vanis et fabulosis, inaccusatis et impunitis, ut innoxiis. Sed in ejusmodi enim, si utique irrisu judicandum est, non gladiis, et ignibus, et crucibus, et bestiis : de qua iniquitate sævitiæ non modo cæcum hoc vulgus exultat et insultat, sed et quidam vestrum, quibus favor vulgi de iniquitate captatur, gloriantur : quasi non totum quod in nos potestis, nostrum sit arbitrium. Certe, si velim, christianus sum : tunc ergo me damnabis, si damnari velim : cum vero quod in me potes, nisi velim, non potes, jam meæ voluntatis est quod potes, non tuæ potestatis. Proinde et vulgus vane de nostra vexatione gaudet. Proinde enim nostrum est gaudium quod sibi vindicat, qui malumus damnari quam a Deo excidere. Contra illi qui nos oderunt, dolere, non gaudere debebant, consecutis nobis quod elegimus.

L. Ergo, inquitis, cur querimini quod vos insequamur, si pati vultis; cum diligere debeatis per quos patimini quod vultis? Plane volumus pati, verum eo more quo et bellum nemo quidem libens patitur, cum et trepidare et periclitari sit necesse : tamen et præliatur omnibus viribus, et vincens in prælio gaudet, qui de prælio querebatur, quia et gloriam consequitur et prædam. Prælium est nobis, quod provocamur ad tribunalia, ut illic sub discrimine capitis pro veritate certemus. Victoria est autem, pro quo certaveris obtinere. Ea victoria habet et gloriam placendi Deo, et prædam vivendi in æternum. Sed obducimur. Certe cum obtinuimus : ergo vincimus cum occidimur : denique evadimus cum obducimur. Licet nunc Sarmentitios et Semaxios appelletis, quia ad stipitem dimidii axis revincti sarmentorum ambitu exurimur. Hic est habitus victoriæ nostræ : hæc palmata vestis : tali curru triumphamus : merito itaque victis non placemus. Propterea enim desperati et perditi existimamur. Sed hæc desperatio et perditio penes vos, in causa gloriæ et famæ, vexillum virtutis extollunt. Mutius dexteram suam libens in ara reliquit : o sublimitas animi! Empedocles totum sese Catanensium Ætneis incendiis donavit : o vigor mentis! Aliqua Carthaginis conditrix rogo secundum matrimonium dedit : o præconium castitatis! Regulus, ne unus pro multis hostibus viveret, toto corpore cruces patitur : o virum fortem, et in captivitate victorem! Anaxarchus cum in exemplum ptisanæ pilo contunderetur : « Tunde, tunde, « aiebat, Anaxarchi follem, Anaxarchum enim non tun« dis : » o philosophi magnanimitatem, qui de tali exitu suo etiam jocabatur! Omitto eos qui cum gladio proprio, aliove

le fourreau d'Anaxarque; Anaxarque ne sent rien: quelle force d'âme dans ce philosophe de pouvoir plaisanter sur un pareil dénoûment de la vie! Je ne dis rien de ceux qui ont espéré de s'immortaliser en se donnant la mort avec le fer, ou de quelque autre façon plus douce, pour venir à ceux dont vous célébrez la constance à souffrir les tourments. Une courtisane d'Athènes, après avoir lassé le bourreau, se coupa la langue avec ses dents et la cracha au visage du tyran, pour n'être point exposée à découvrir ses complices, dans le cas où, vaincue par la douleur, sa volonté défaillirait. Zénon d'Élée, interrogé par Denys à quoi servait la philosophie, *Je méprise la mort,* répondit-il; et le tyran l'ayant condamné à être battu des verges jusqu'à ce qu'il se rétractât, il scella sa réponse de tout son sang et expira sous les coups. Dans la flagellation des jeunes Lacédémoniens, que la présence et les exhortations de leurs parents rendaient encore plus cruelle, la mesure du sang répandu était celle de la gloire qu'on remportait dans ce genre de combat. Gloire légitime, parce qu'elle vient des hommes! on ne la regarde ni comme un préjugé furieux, ni comme un entêtement de forcenés, qui fait mépriser la mort et les supplices les plus affreux. Pour la mériter, il est permis d'endurer pour la patrie, pour l'empire, pour l'amitié, ce qu'on ne nous permet pas d'endurer pour Dieu. Vous élevez des statues à toutes ces victimes de la gloire humaine; vous gravez leurs éloges sur le marbre et l'airain, pour immortaliser leur mémoire, et vous leur procurez, autant que la chose est possible, une sorte de résurrection par ces monuments : tandis que le chrétien, qui espère obtenir de Dieu une véritable résurrection en souffrant pour son nom, vous le traitez d'insensé. Continuez donc, dignes magistrats, dont la considération ne peut que s'accroître aux yeux du peuple, tant que vous lui immolerez des chrétiens : condamnez-nous, crucifiez-nous, torturez-nous, broyez-nous : votre injustice est la preuve de notre innocence; et c'est pour cela que Dieu permet que nous soyons persécutés. Naguère une jeune chrétienne, que vous avez condamnée à être exposée dans un lieu infâme plutôt qu'à la fureur des lions, vous a forcés de reconnaître que la perte de la chasteté est pour nous le plus grand des supplices, et plus terrible que la mort même. Mais vos cruautés les plus raffinées ne servent de rien : c'est un attrait de plus que vous ajoutez à notre religion. Nous multiplions à mesure que vous nous moissonnez : le sang des chrétiens est une semence. Plusieurs de vos philosophes ont écrit des traités pour exhorter à souffrir la douleur et la mort, comme l'a fait Cicéron dans ses *Tusculanes;* Sénèque, dans son livre *Des choses fortuites;* comme l'ont fait Diogène, Pyrrhon, Callinicus; mais ils n'ont pas convaincu autant de monde par leurs préceptes que les chrétiens n'en convertissent par leurs exemples. Cette obstination que vous nous reprochez est l'éloquence qui a persuadé les hommes. Qui peut en être témoin sans en être ébranlé, sans en vouloir rechercher la cause? Qui l'a recherchée, sans s'être fait chrétien; et qui est devenu chrétien, sans désirer de souffrir, pour se racheter au prix de son sang de la servitude du péché, et rentrer en grâce avec Dieu? car il n'est point de péché que le martyre n'efface. C'est pour cela que nous bénissons vos arrêts. Étrange contradiction des jugements de Dieu et des jugements des hommes! tandis que vous nous condamnez, Dieu nous absout.

genere mortis mitiore de laude pepigerunt : ecce enim et tormentorum certamina coronantur a vobis. Attica meretrix, carnifice jam fatigato, postremo linguam suam comesam in faciem tyranni sævientis exspuit, ut exspueret et vocem, ne conjuratos confiteri posset, si etiam victa voluisset. Zeno Eleates, consultus a Dionysio, quidnam philosophia præstaret? cum respondisset, Contemptum mortis, flagellis tyranni subjectus, sententiam suam ad mortem usque signabat. Certe Laconum flagella sub oculis etiam hortantium propinquorum acerbata tantum honoris conferunt, quantum sanguinis fuderint. O gloriam licitam, quia humanam, cui nec præsumptio perdita, nec persuasio desperata reputatur, in contemptu mortis et atrocitatis omnimodæ, cui tantum pro patria, pro imperio, pro amicitia pati permissum est, quantum pro Deo non licet! Et tamen illis omnibus et statuas defunditis, et imagines inscribitis, et titulos inciditis in æternitatem; quantum de monimentis potestis scilicet, præstatis et ips quodammodo mortuis resurrectionem : hanc qui veram a Deo sperat, si pro Deo patiatur, insanus est. Sed hoc agite, boni præsides, meliores multo apud populum si illis Christianos immolaveritis, cruciate, torquete, damnate, atterite nos : probatio est enim innocentiæ nostræ iniquitas vestra : ideo nos hæc pati Deus patitur : nam et proxime ad lenonem damnando Christianam, potius quam ad leonem, confessi estis labem pudicitiæ apud nos atrociorem omni pœna et omni morte reputari. Nec quidquam tamen proficit exquisitior quæque credulitas vestra, illecebra est magis sectæ. Plures efficimur, quoties metimur a vobis : semen est sanguis Christianorum. Multi apud vos ad tolerantiam doloris et mortis hortantur, ut Cicero in Tusculanis, ut Seneca in Fortuitis, ut Diogenes, ut Pyrrhon, ut Callinicus; nec tamen tantos inveniunt verba discipulos, quantos Christiani factis docendo. Illa ipsa obstinatio quam exprobratis, magistra est. Quis enim non contemplatione ejus concutitur, ad requirendum quid intus in re sit? Quis non ubi requisivit, accedit? ubi accessit, pati exoptat, ut Dei totam gratiam redimat, ut omnem veniam ab eo compensatione sanguinis sui expediat? omnia enim huic operi delicta donantur. Inde est quod ibidem sententiis vestris gratias agimus. Ut est æmulatio divinæ rei et humanæ, cum damnamur a vobis, a Deo absolvimur.



NOTES

SUR L'APOLOGÉTIQUE DE TERTULLIEN.

I. *Romani imperii antistites.* C'est aux magistrats de Carthage que Tertullien adresse son apologie. Les termes de *civitas*, *præsides*, *proconsul*, qu'il emploie souvent, ne permettent pas d'en douter.

Quanto magis hos Anacharsis. Anacharsis, philosophe scythe, disciple de Solon, s'illustra à Athènes par son savoir et l'austérité de ses mœurs. Diogène Laërce a écrit sa vie.

II. *Plinius enim Secundus, cum provinciam regeret.* Nous possédons la lettre de Pline le Jeune, dont parle ici Tertullien, ainsi que la réponse de Trajan. Voy. *Lettres de Pline le Jeune*, X, 97 et 98.

III. *Coci etiam ab Apicio.* Il y a eu trois Romains de ce nom, à qui la gourmandise a fait une sorte de célébrité : le premier sous Sylla, le second sous Auguste et Tibère, le troisième sous Trajan. Le second, le plus connu de tous, publia un traité *de Opsoniis et condimentis, sive de arte coquinaria*, qui nous est parvenu. Après avoir fait des dépenses prodigieuses pour sa bouche, voyant qu'il ne lui restait que deux cent cinquante mille livres, il s'empoisonna, de peur de mourir de faim.

V. *M. Æmilius de deo suo Alburno.* Il est probable que Tertullien fait allusion à un Marcus Æmilius dont parle Valère Maxime, comme d'un homme qui avait une dévotion singulière pour les divinités étrangères. Quant à son dieu Alburnus, on ne sait pas ce que c'était.

Illic reperietis primum Neronem in hanc sectam. Voy. Tacite, *Annales*, liv. XV, ch. 44.

VI. *Serapidem, et Isidem, et Harpocratem cum suo Cynocephalo. Sérapis* était un dieu égyptien, que l'on confondait avec Osiris. On le représentait la tête couverte d'un boisseau, pour figurer l'abondance dont ce dieu, considéré comme le soleil, était le père.

Isis et *Osiris* étaient les deux principales divinités des Égyptiens.

Harpocrate, fils d'Osiris et d'Isis, était le dieu du silence. On le représentait sous la figure d'un jeune homme demi-nu, tenant d'une main une corne, et ayant un doigt sur la bouche.

Le dieu à tête de chien, dont parle Tertullien sans le nommer, est *Anubis*. Sa statue était toujours à la porte des temples, comme la garde d'Osiris et d'Isis.

VII. *Fama, malum quo non.* Vers de Virgile, IV, 174.

VIII. *Cynocephali et Sciapodes.* Les *cynocéphales* étaient des monstres qui avaient le corps d'un homme et la tête d'un chien, comme l'indique leur nom. Ils étaient nés de l'accouplement d'Anubis et d'Hécube métamorphosée en chienne.

Les *Sciapodes*, autrement *Monoscèles*, étaient un peuple fabuleux des Indes, selon quelques-uns, ou de Libye, selon d'autres. On les nommait *Sciapodes* (ombre des pieds), parce que, étant couchés au soleil, ils se servaient de leurs pieds comme d'un parasol. On les appelait aussi *Monoscèles* (qui n'a qu'une jambe), parce qu'ils couraient sur une jambe avec une vitesse incroyable.

IX. *Remitto Tauricas fabulas.* L'usage était, dans la Tauride (presqu'île située entre le Pont-Euxin et le Palus-Méotide), de sacrifier à Diane tous les étrangers que leur mauvais destin amenait dans cette contrée.

Nescio quid ei sub Catilina. Salluste et Dion Cassius racontent que Catilina fit jurer ses complices sur les entrailles d'un enfant qu'il avait égorgé, et qu'il mangea ensuite avec eux.

Minus humano sanguine ad spurcitiam. Caligula, dans un intervalle lucide, eut l'intention de faire noyer les inventeurs de ces impudicités détestables. Voy. Suétone, *Vie de Caligula*.

X. *Aut Thallus, neque Cassius Severus. Thallus*, auteur grec qui écrivit une *histoire de Syrie*, que nous ne connaissons que par les passages que plusieurs Pères de l'Église en ont cités. Il s'accorde avec Phlégon, écrivain du temps d'Adrien, dont il nous reste quelques fragments, sur les ténèbres arrivées à la mort de Jésus-Christ.

On connaît sous le nom de *Cassius Severus* un orateur du temps d'Auguste, qui eut quelque célébrité.

XI. *De felicitate Polycratem.* Polycrate, tyran de Samos vers l'an 532 avant J.C., passa pour le plus heureux homme de son temps. Tout lui réussissait, jusque-là que, ayant laissé tomber dans la mer une bague d'un grand prix, il la retrouva dans le ventre d'un poisson qu'on lui servit quelque jour après sur sa table. Toutefois il fit une fin malheureuse : Oronte, un des satrapes de Cambyse, le surprit par ruse, et le fit pendre.

XII. *Qui Senecam aliquem pluribus et amarioribus de vestra superstitione perorantem probatis.* Ce livre de Sénèque, sur les superstitions païennes, est cité par saint Augustin, livre VI de la *Cité de Dieu*.

XIII. *Velim saltem Laïdem aut Phrynem. Laïs*, fameuse courtisane, née en Sicile, vint s'établir à Corinthe, où sa beauté attira Diogène, Aristippe, Démosthène, et beaucoup d'autres hommes célèbres. Elle vendait fort cher ses bonnes grâces : de là le proverbe : *Il n'est pas donné à tout le monde d'aller à Corinthe.*

Phryné, autre courtisane célèbre, qui fut la maîtresse de Praxitèle. Elle s'enrichit tant par sa prostitution, qu'elle offrit de faire rebâtir Thèbes, pourvu qu'on y mît cette inscription : *Alexandre a détruit Thèbes, et la courtisane Phryné l'a rebâtie.*

Cum de pædagogiis aulicis nescio quem synodi deum facitis. Tertullien fait allusion à Antinoüs, mignon d'Adrien. Après avoir pleuré sa mort comme un amant pleure celle d'une maîtresse, cet empereur lui éleva un temple, lui donna des prêtres, fit frapper des médailles en son honneur, etc.

XIV. *Nunc fœde subantem in sororem.* Voy. Homère, *Il.*, XIV, 312-329.

XIX. *Manethon ægyptius, et Berosus chaldæus. Manéthon*, prêtre égyptien, florissait du temps de Ptolémée Philadelphe. Il avait écrit une histoire d'Égypte, souvent citée par Josèphe et d'autres auteurs anciens.

Bérose, prêtre du temple de Bélus à Babylone, avait composé une *Histoire de Chaldée*, dont on trouve quelques fragments dans Josèphe.

XXI. *Multo melius quam apud vos asseverare de Romulis Proculi solent.* Quelques jours après la mort de Romulus, le peuple se souleva contre les sénateurs, les accusant d'avoir assassiné leur roi. Alors Julius Proculus, un des plus graves d'entre eux, se présenta devant le peuple, et lui dit que celui qu'il demandait était au rang des dieux; que lui, Proculus, l'avait vu dans tout l'éclat de la divinité, et qu'il venait les assurer de sa part qu'il leur serait désormais plus utile dans le ciel qu'il ne l'avait été sur la terre. Ces paroles calmèrent la fureur du peuple, qui depuis honora Romulus comme un dieu.

Trophonius Bœotiæ. L'antre de Trophonius était un des oracles célèbres de la Grèce. Ce Trophonius passait pour fils d'Apollon. Les cérémonies qu'on observait en le consultant étaient si lugubres, qu'on s'en retournait ordinairement frappé pour toute la vie d'une sorte de tristesse; ce qui donna lieu à ce proverbe : *Il a vu l'antre de Trophonius*, pour dire, *il ne rit jamais.*

XXII. *Sciunt Pyrrhi.* La pythonisse, consultée par Pyrrhus, roi d'Épire, au sujet de la guerre qu'il faisait aux Romains, lui fit cette réponse ambiguë : *Aio te, Æacida, Romanos vincere posse.*

Et aquam cribro gestatam. Une vestale, nommée Tuscia, faussement accusée d'avoir violé son vœu de chasteté, demanda qu'on lui permît de donner des preuves de son innocence; et s'adressant à Vesta : « Déesse, dit-elle, si je n'ai jamais porté sur votre autel que des mains pures et innocentes, faites que je puise de l'eau avec ce crible, et que je la porte jusqu'à votre temple. » La déesse exauça, dit-on, la prière de la vestale, qui porta jusqu'au temple le crible plein d'eau, sans qu'il en tombât une goutte.

Et navem cingulo promotam. Comme on transportait la statue de Cybèle à Rome par le Tibre, le navire s'arrêta tout à coup, sans qu'on pût le faire avancer. Une vestale, nommée Claudia, accusée du même crime que la précédente, s'offrit témérairement de faire avancer ce navire; et, après avoir invoqué la déesse, elle prit sa ceinture, l'attacha à la proue, et fit avancer le vaisseau sans aucun effort.

Et barbam tactu irrufatam. Un jour que L. Domitius revenait des champs, deux jeunes-hommes lui apparurent, qui lui ordonnèrent d'aller dire au sénat que le peuple romain venait de remporter une grande victoire; et, pour que le sénat crût à sa parole, ils lui touchèrent légèrement la barbe, qui de noire qu'elle était devint couleur de cuivre; ce qui lui fit donner le surnom d'Ahénobarbus. Voy. Suétone, *Vie de Néron.*

XXIV. *Ut Africæ Cœlestis.* C'était le nom de la grande déesse des Africains. Saint Augustin en parle dans la *Cité de Dieu*, liv. II, ch. 4.

Sterculus, et Mutunus, et Larentina. Sterculus était le dieu du fumier : il présidait aux engrais, et passait pour avoir enseigné aux Romains l'art de fumer les terres.

Mutunus était le Priape des Romains, et *Larentina*, une courtisane divinisée, qui paraît être la même que *Larentia* ou *Laurentia.*

XXIX. *Multi denique dii habuerunt Cæsarem iratum.* Caligula fit un jour ôter la tête aux statues des dieux, pour y mettre la sienne. Une fois il menaça le Jupiter Olympien de le renvoyer en Grèce, s'il continuait à lui donner des sujets de mécontentement.

XLVIII. *Et qui de cœlo tangitur, salvus est, ut nullo jam igni decinerescat.* Il était défendu par les lois romaines de brûler les corps de ceux qui avaient été tués par le tonnerre. *Hominem ita exanimatum cremari fas non est: condi terra religio tradidit.* (Pline, *Hist. nat.*, II, 55.)

SAINT AUGUSTIN.

NOTICE SUR SAINT AUGUSTIN.

Saint Augustin est, sans contredit, le plus illustre des Pères de l'Eglise latine; il dominait évidemment ses contemporains par la grandeur de son génie et par l'immensité de ses travaux : de sorte que, pour écrire sa vie, il faudrait faire l'histoire philosophique et religieuse des quatrième et cinquième siècles.

Né à Tagaste, petite ville de Numidie, en Afrique, l'an 354, d'un père païen et d'une mère chrétienne, sainte Monique, il étudia d'abord dans sa ville natale, puis à Madaure et à Carthage, où il fit de grands progrès dans la philosophie et dans l'éloquence. Bien qu'il déplore amèrement dans ses *Confessions* les égarements de sa jeunesse, il ne faut pas croire cependant qu'il eût à se reprocher de honteux désordres. Dans le retour qu'il fait sur le passé, saint Augustin se juge au point de vue de la perfection chrétienne. A l'âge de vingt ans, il s'était attaché à une femme qu'il aima uniquement, et qu'il ne quitta qu'au moment de sa conversion : il en avait eu un fils nommé Adéodat, qui mourut jeune, et qui était né avec le génie de son père. Cependant, au milieu des plaisirs et de la dissipation dont il s'accuse, il sentait qu'il lui manquait quelque chose, et souhaitait ardemment de trouver la véritable sagesse. Il crut l'avoir rencontrée dans la secte des Manichéens, dont il partagea longtemps les erreurs. Il professa successivement la rhétorique à Carthage, à Rome et à Milan, où le préfet Symmaque l'avait envoyé. Dans cette dernière ville, il allait quelquefois entendre saint Ambroise qui excitait, à cette époque, une grande admiration. Touché de ses discours et des larmes de sa pieuse mère, il se convertit, et fut baptisé à Milan le jour de Pâques de l'année 387. Il renonça dès lors à la profession de rhéteur, et retourna à Tagaste, où il distribua son bien aux pauvres, et se consacra entièrement à la gloire de la religion. Quelque temps après, il fut ordonné prêtre, malgré sa résistance, par Valère, évêque d'Hippone; et il devint lui-même évêque de cette ville en 395. Le reste de sa vie fut rempli de travaux et de vertus. Il combattit, soit par ses discours, soit par ses écrits, les hérésies qui déchiraient l'Église; instruisit son peuple par ses prédications, soulagea les pauvres, et maintint la discipline dans plusieurs conciles.

Il mourut à Hippone, pendant le siége de cette ville par les Vandales, le 28 août 430, à l'âge de soixante-seize ans. Il ne fit point de testament, *parce que,* dit Posidius, évêque de Calame, qui a écrit sa vie, *cet homme de Dieu ne possédait rien.*

La beauté de son génie a excité dans tous les temps une admiration universelle. Les protestants ne le vénèrent pas moins que ne le font les catholiques. « L'Église, dit Luther, n'a point eu, depuis les apôtres, de docteur plus éminent que saint Augustin. » On remarque, en effet, dans tous ses écrits un esprit vaste et pénétrant, une force de raisonnement incroyable, et une éloquence singulièrement persuasive, quoique son style ne soit pas exempt du mauvais goût qui régnait alors. Il est de tous les Pères latins celui qui a le plus écrit sur la philosophie. Sans tenir à aucune secte en particulier, il paraît avoir donné la préférence aux Platoniciens.

Il nous reste à dire un mot de la *Cité de Dieu*, qui est, avec les *Confessions*, un des ouvrages les plus remarquables de saint Augustin. Il nous apprend lui-même qu'il l'entreprit pour répondre aux plaintes des païens, qui attribuaient les irruptions des Barbares et les malheurs de l'Empire à l'établissement de la religion chrétienne, et à la destruction des temples. Comme l'indique le titre de l'ouvrage, l'auteur oppose continuellement la sagesse humaine à la sagesse divine, l'amour du monde à l'amour de Dieu, la religion à la philosophie. On peut dire que ce livre ferme, en quelque sorte, les temps anciens, et, en achevant la constitution de l'Église, ouvre l'ère des temps modernes.

LA CITÉ DE DIEU

DE

SAINT AUGUSTIN.

LIVRE PREMIER.

Dessein de l'ouvrage.

Je me suis souvenu de ta prière et de ma promesse, mon très-cher fils Marcellin, et ne veux pas tarder plus longtemps à défendre la cité de Dieu contre ceux qui ne craignent pas d'opposer leurs idoles à son divin fondateur. Cité glorieuse, soit qu'on la considère dans le cours des temps et dans le lieu de son pèlerinage, encore mêlée aux impies et vivant de la foi, ou dans l'état immuable du séjour éternel, qu'elle attend maintenant avec patience, « jusqu'à ce que la justice soit convertie en jugement, » et où elle doit enfin arriver triomphante par une dernière victoire, suivie d'une paix parfaite. L'entreprise est grande et difficile, mais Dieu est mon aide. Eh ! qui n'aurait pas besoin de son secours pour faire comprendre aux esprits superbes ce que c'est que l'humilité, qui, en abaissant l'homme, l'élève infiniment au-dessus de toutes les grandeurs éphémères et chancelantes de la terre? élévation sans faste, qui n'est point une usurpation de la vanité humaine, mais un don de la grâce divine, comme le roi et le fondateur de cette cité l'a révélé à son peuple, en disant : « Dieu résiste aux superbes et donne sa grâce aux humbles. » Que dis-je? cet attribut, qui n'appartient qu'à Dieu, nous voyons l'homme, dans son orgueil, chercher à se l'approprier, et n'estimer rien tant que de s'entendre louer, comme le peuple romain, de savoir « pardonner à l'ennemi abattu qui se soumet, et dompter la résistance orgueilleuse. » Aussi, selon que mon sujet l'exigera ou le permettra, m'arrêterai-je à parler de cette cité de la terre, qui, tout en dominant sur les nations, ne laisse pas d'être elle-même esclave de la passion de dominer.

CHAPITRE PREMIER.

Des ennemis du nom de Jésus-Christ, qui, dans la dévastation de Rome, n'ont été épargnés par les barbares qu'à cause de Jésus-Christ.

N'est-ce pas, en effet, de cette cité terrestre que s'élancent ces ennemis, contre l'attaque desquels nous avons à défendre la cité divine? Plusieurs d'entre eux, il est vrai, abjurant leur im-

SANCTI AURELII AUGUSTINI

DE CIVITATE DEI

LIBRI VIGINTI DUO.

LIBER PRIMUS.

De suscepti operis consilio et argumento.

Gloriosissimam civitatem Dei, sive in hoc temporum cursu, cum inter impios peregrinatur ex fide vivens, sive in illa stabilitate sedis æternæ, quam nunc exspectat per patientiam, quoadusque justitia convertatur in judicium, deinceps adeptura per excellentiam victoria ultima et pace perfecta, hoc opere a te instituto et mea promissione debito, defendere adversus eos qui Conditori ejus deos suos præferunt, fili charissime Marcelline, suscepi. Magnum opus et arduum : sed Deus adjutor noster est. Nam scio quibus viribus opus sit, ut persuadeatur superbis quanta sit virtus humilitatis, qua fit ut omnia terrena cacumina, temporali mobilitate nutantia, non humano usurpata fastu, sed divina gratia donata celsitudo transcendat. Rex enim et conditor civitatis hujus, de qua loqui instituimus, in Scriptura populis suis sententiam divinæ legis aperuit, qua dictum est : *Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam.* Hoc vero quod Dei est, superbæ quoque animæ spiritus inflatus affectat, amatque sibi in laudibus dici,

Parcere subjectis, et debellare superbos.

Unde etiam de terrena civitate, quæ cum dominari appetit, etsi populi serviant, ipsa ei dominandi libido dominatur, non est prætereundum silentio quidquid dicere suscepti hujus operis ratio postulat, et facultas datur.

CAPUT PRIMUM.

De adversariis nominis Christi, quibus in vastatione Urbis propter Christum Barbari pepercerunt.

Ex hac namque existunt inimici, adversus quos defendenda est Dei civitas : quorum tamen multi, correcto impietatis errore, cives in ea fiunt satis idonei; multi vero in eam tantis exardescunt ignibus odiorum, tamque ma-

piété, viennent grossir le nombre des serviteurs du vrai Dieu, et font oublier leurs erreurs passées; mais aussi combien n'en voit-on pas qui, dans leur haine aveugle, poussent l'ingratitude jusqu'à blasphémer le nom de notre divin Rédempteur, eux dont la bouche serait muette aujourd'hui, s'ils n'eussent trouvé dans nos sanctuaires un asile contre le glaive des barbares, et la remise d'une vie, que, dans leur orgueil, ils tournent aujourd'hui contre celui dont ils la tiennent! Car ces ennemis du nom du Christ, ne sont-ce pas ces mêmes Romains que les barbares ont épargnés à cause du Christ? Les sépulcres des martyrs et les basiliques des apôtres l'attestent, qui, dans cette désolation de Rome, ont accueilli tout ce qui venait s'y réfugier, fidèle ou infidèle? Au dehors, l'ennemi se baignait, sans scrupule, dans le sang; mais là s'arrêtait la fureur du glaive; là des vainqueurs, désarmés par la pitié, amenaient ceux qu'ils voulaient sauver, pour les soustraire aux mains de ceux qui n'éprouvaient pas la même commisération; et ceux-ci, partout ailleurs farouches et impitoyables, dès qu'ils avaient touché le seuil de ces lieux où leur était interdit ce que le droit de la guerre leur permettait dans le reste de la ville, sentaient leur rage et leurs bras défaillir. Ainsi beaucoup ont échappé à la mort, qui calomnient aujourd'hui les temps nouveaux, imputant au Christ les maux que Rome a soufferts, et n'attribuant qu'à leur destin la conservation de leur vie, laquelle n'est pourtant l'effet que du respect que les barbares ont eu pour le nom du Christ. Cependant, s'ils pouvaient rentrer un moment en eux-mêmes, ne reconnaîtraient-ils pas, dans les maux qu'ils ont endurés, la main de cette Providence qui se sert du fléau de la guerre pour châtier les crimes des hommes, pour corriger leurs cœurs corrompus, et qui se plaît même quelquefois à exercer ici-bas les justes par les mêmes afflictions, pour les faire passer, après cette épreuve, dans un monde meilleur, ou les retenir encore sur la terre et les y faire servir à ses desseins mystérieux? Et lorsque des barbares, d'ailleurs cruels et sanguinaires, les ont épargnés au nom du Christ et contre toutes les lois de la guerre, soit dans les lieux profanes, soit dans les édifices consacrés à son nom, que les vainqueurs semblent avoir désignés aux vaincus, à cause de leur vaste enceinte, pour pouvoir sauver plus de monde, n'en devraient-ils pas faire honneur aux temps chrétiens, en rendre grâces à Dieu; et, pour éviter un feu éternel, accourir sincèrement à son nom, dont plusieurs d'entre eux se sont mensongèrement servis pour éviter une mort temporelle? Car ceux que vous voyez insulter aujourd'hui avec tant d'insolence aux serviteurs du Christ, ce sont ceux-là même, au moins pour la plupart, que le glaive aurait moissonnés comme les autres, s'ils ne s'étaient couverts du titre de serviteurs du Christ. Et maintenant, ô ingratitude de l'orgueil! ô délire de l'impiété! dans l'égarement de leur cœur, ils courent au-devant des ténèbres éternelles, en s'élevant contre ce nom sacré, dont ils s'étaient fait un asile pour sauver la jouissance de la lumière temporelle!

CHAPITRE II.

Jamais les dieux des païens n'ont protégé les vaincus contre les vainqueurs.

Bien des guerres ont eu lieu avant et depuis la fondation de Rome. Eh bien! qu'on ouvre l'his-

nifestis beneficiis Redemptoris ejus ingrati sunt, ut hodie contra eam linguas non moverent, nisi, ferrum hostile fugientes, in sacratis ejus locis vitam, de qua superbiunt, invenirent. Annon etiam illi Romani Christi nomini infesti sunt, quibus propter Ch istum Barbari pepercerunt? Testantur hoc martyrum loca et basilicæ Apostolorum, quæ in illa vastatione Urbis ad se confugientes suos alienosque receperunt. Hucusque cruentus sæviebat inimicus; ibi accipiebat limitem trucidatoris furor: illo ducebantur a miserantibus hostibus quibus etiam extra ipsa loca pepercerant, ne in eos incurrerent qui similem misericordiam non habebant. Qui tamen etiam ipsi alibi truces atque hostili more sævientes, posteaquam ad loca illa veniebant, ubi fuerat interdictum quod alibi jure belli licuisset, tota feriendi refrenabatur immanitas, et captivandi cupiditas frangebatur. Sic evaserunt multi, qui nunc christianis temporibus detrahunt, et mala quæ illa civitas pertulit Christo imputant; bona vero quæ in eos, ut viverent, propter Christi honorem facta sunt, non imputant Christo nostro, sed fato suo: cum potius deberent, si quid recti saperent, illa quæ ab hostibus aspera et dura perpessi sunt, illi divinæ providentiæ tribuere, quæ solet corruptos hominum mores bellis emendare atque conterere; itemque vitam mortalium justam atque laudabilem talibus afflictionibus exercere, probatamque vel in meliora transferre, vel in his adhuc terris propter usus alios detinere: illud vero, quod eis vel ubicumque, propter Christi nomen, vel in locis Christi nomini dedicatissimis et amplissimis, ac pro largiore misericordia ad capacitatem multitudinis electis, præter bellorum morem truculenti Barbari pepercerunt, hoc tribuere temporibus christianis; hinc Deo gratias agere, hinc ad ejus nomen veraciter currere, ut effugiant pœnas ignis æterni; quod nomen multi eorum mendaciter usurparunt, ut effugerent pœnas præsentis exitii. Nam quos vides petulanter et procaciter insultare servis Christi, sunt in eis plurimi qui illum interitum clademque non evasissent, nisi servos Christi se esse finxissent. Et nunc ingrata superbia atque impiissima insania ejus nomini resistunt corde perverso, ut sempiternis tenebris puniantur, ad quod nomen ore vel subdolo confugerunt, ut temporali luce fruerentur.

CAPUT II.

Quod nulla unquam bella ita gesta sunt, ut victores, propter deos eorum quos vicerant, parcerent victis.

Tot bella gesta conscripta sunt, vel ante conditam Romam, vel ab ejus exortu et imperio: legant, et proferant

toire ; qu'on nous montre des étrangers, des ennemis, maîtres d'une ville, épargnant ceux qui s'étaient réfugiés dans les temples de leurs dieux; qu'on nous montre un chef barbare donnant l'ordre, après la prise d'une ville, de faire grâce à quiconque serait trouvé dans tel ou tel temple. Énée n'a-t-il pas vu Priam, « égorgé au pied des autels, éteindre de son sang les feux que lui-même avait consacrés ? » Diomède et Ulysse « n'ont-ils pas enlevé la statue de Pallas, après avoir égorgé ses gardes? n'ont-ils pas osé profaner de leurs mains sanglantes les bandelettes sacrées de la chaste déesse? » Virgile, dira-t-on, ajoute que « de ce moment les Grecs sentirent leurs espérances s'évanouir ; » mais l'histoire dément le poëte ; car depuis les Grecs furent vainqueurs; depuis, ils mirent la ville de Troie à feu et à sang; depuis, ils égorgèrent Priam au pied des autels où il s'était réfugié. Et Troie ne périt pas pour avoir perdu Minerve; car Minerve elle-même, pour périr, n'avait-elle rien perdu auparavant? Ses gardes peut-être? Oui, certes ; et, ses gardes morts, on put l'enlever. En effet, ce n'était pas la statue qui gardait les hommes, mais c'étaient les hommes qui gardaient la statue. Comment donc adorait-on comme gardienne de la patrie et des citoyens une déesse qui n'avait pas le pouvoir de garder ses propres gardes?

CHAPITRE III.

Imprudence des Romains de s'être mis sous la protection des dieux pénates, qui n'avaient pas eu le pouvoir de protéger Troie.

Voilà donc à quels dieux les Romains s'applaudissaient d'avoir confié le salut de Rome ! O aveuglement vraiment digne de pitié! Et ils s'emportent contre nous quand nous parlons ainsi de leurs dieux, et ils ne s'emportent pas contre leurs poëtes. Loin de là : ils payent pour les apprendre; et même ils ne croient pas trop faire pour ceux qui les leur enseignent, en leur assignant un salaire public, en leur conférant les plus insignes honneurs. Et cependant Virgile, qu'on fait lire de bonne heure aux enfants, afin que les vers de ce prince des poëtes se gravent pour toujours dans leur mémoire, suivant le mot d'Horace, « Un vase garde longtemps l'odeur de la première liqueur dont il a été imbu étant neuf »; Virgile, dis-je, nous représente la vindicative Junon disant à Éole, roi des vents, pour l'animer contre les Troyens : « Une nation qui m'est odieuse navigue en ce moment sur la mer Tyrrhénienne, portant en Italie Ilion et ses pénates vaincus. » Est-ce à ces pénates vaincus que la prudence conseillait de recommander Rome, pour qu'elle ne fût pas vaincue à son tour? Mais peut-être que Junon disait cela comme une femme en colère, qui ne sait ce qu'elle dit. Écoutons Énée lui-même, qui est tant de fois appelé pieux : « Panthus, fils d'Othrys, prêtre de Minerve et d'Apollon, accourait éperdu vers ma demeure, portant entre ses mains nos dieux vaincus. » Et ces dieux qu'É-

sic ab alienigenis aliquam captam esse civitatem, ut hostes qui ceperant, parcerent eis quos ad deorum suorum templa confugisse compererant; aut aliquem ducem Barbarorum præcepisse, ut irrupto oppido nullus feriretur, qui in illo vel illo templo fuisset inventus. Nonne vidit Æneas Priamum

per aras
Sanguine fœdantem quos ipse sacraverat ignes?

Nonne Diomedes et Ulysses,

cæsis summæ custodibus arcis,
Corripuere sacram effigiem, manibusque cruentis
Virgineas ausi divæ contingere vittas?

Nec tamen quod sequitur verum est :

Ex illo fluere, ac retro sublapsa referri
Spes Danaûm.

Postea quippe vicerunt, postea Trojam ferro ignibusque deleverunt, postea confugientem ad aras Priamum obtruncaverunt. Nec ideo Troja periit, quia Minervam perdidit. Quid enim prius ipsa Minerva perdiderat, ut periret? an forte custodes suos? Hoc sane verum est : illis quippe interemptis potuit auferri. Neque enim homines a simulacro, sed simulacrum ab hominibus servabatur. Quomodo ergo colebatur, ut patriam custodiret et cives, quæ suos non valuit custodire custodes?

CAPUT III.

Quam imprudenter Romani deos penates, qui Trojam custodire non potuerant, sibi crediderunt profuturos.

Ecce qualibus diis Urbem Romani servandam se commendasse gaudebant. O nimium miserabilem errorem! Et nobis succensent, cum de diis eorum talia dicimus, nec succensent auctoribus suis, quos ut ediscerent, mercedem dederunt; doctoresque ipsos insuper et salario publico et honoribus dignissimos habuerunt. Nempe apud Virgilium, quem propterea parvuli legunt, ut videlicet poeta magnus omniumque præclarissimus atque optimus teneris ebibitus animis non facile oblivione possit aboleri; secundum illud Horatii,

Quo semel est imbuta recens servabit odorem
Testa diu :

apud hunc ergo Virgilium nempe Juno inducitur infesta Trojanis, Æolo ventorum regi adversus eos irritando dicere :

Gens inimica mihi Tyrrhenum navigat æquor,
Ilium in Italiam portans, victosque penates.

Itane istis penatibus victis Romam, ne vinceretur, prudentes commendare debuerunt? Sed hæc Juno dicebat, velut irata mulier, quid loqueretur ignorans. Quid Æneas ipse pius toties appellatus? nonne ita narrat :

Panthus Othryades, arcis Phœbique sacerdos,
Sacra manu, victosque deos, parvumque nepotem
Ipse trahit, cursuque amens ad limina tendit?

Nonne deos ipsos, quos victos non dubitat dicere, sibi

née ne craint pas de dire vaincus, ne fait-il pas entendre qu'ils lui furent plutôt recommandés que lui-même ne le fut à ces dieux, lorsqu'il rapporte qu'Hector lui dit : « Troie te confie son culte et ses pénates ? »

Si donc Virgile déclare que ces dieux furent vaincus, et que, pour échapper aux vainqueurs, n'importe comment, ils furent confiés à un homme, quelle folie n'est-ce pas que de croire qu'on ait fait sagement de mettre Rome sous leur protection, et de prétendre qu'elle n'eût pu être saccagée, si elle ne les eût pas perdus? Que dis-je? honorer et servir des dieux vaincus comme des patrons et des protecteurs, qu'est-ce, sinon faire fond sur des cautions insolvables? N'est-il pas infiniment plus raisonnable de croire que ces dieux auraient péri depuis longtemps, si Rome ne les eût protégés, autant qu'elle l'a pu, que de s'imaginer que Rome n'eût point été prise, si ces dieux avaient continué de la protéger? Qui ne voit, après un moment d'examen, combien il est vain de se regarder comme invincible avec des défenseurs vaincus, et d'attribuer sa perte à la leur, lorsqu'il suffit pour périr d'avoir choisi des gardiens périssables? Croyons donc que lorsque les poëtes ont parlé ainsi des dieux, ce n'était point une fiction poétique, mais un aveu que la force de la vérité arrachait à leur raison. Mais je traiterai ailleurs ce sujet plus à propos, et avec le développement qu'il exige. Je reviens maintenant à ces ingrats qui, par un blasphème exécrable, imputent au Christ les maux qu'ils ont attirés sur eux par leur perversité, sans daigner faire attention qu'ils ne doivent leur salut, tout pécheurs qu'ils sont, qu'à ce nom sacré, qu'ils insultent aujourd'hui avec une effronterie sacrilége, après l'avoir invoqué pour sauver leur vie, ou après avoir lâchement gardé le silence dans ces asiles d'où ils sont sortis sains et saufs, mais plus furieux que jamais, et pour s'élancer contre leur libérateur.

CHAPITRE IV.

Le temple de Junon ne sauva personne de ceux qui s'y réfugièrent après la prise de Troie, tandis que les basiliques des apôtres protégèrent contre les barbares tous ceux qui vinrent y chercher un asile.

Troie, disais-je, Troie, cette mère du peuple romain, ne put, dans les temples de ses dieux, défendre ses propres habitants contre le fer et le feu des Grecs, qui adoraient les mêmes dieux. « Dans l'asile de Junon, Phénix et le cruel Ulysse veillaient à la garde du butin. C'est là que de toutes parts venaient s'entasser les richesses de Troie, ravies aux temples incendiés, les tables des dieux, les vases d'or pur, les voiles précieux. Une foule d'enfants et de femmes tremblantes se tenait debout à l'entour. » Ainsi le lieu consacré à une si grande déesse fut choisi pour servir, non de refuge, mais de prison aux vaincus. Comparez maintenant cet asile dédié, non à quelque obscure divinité, confondue dans la foule de la plèbe divine, mais à la sœur, à l'épouse de Jupiter, à la reine de tous les dieux; comparez-le, dis je, aux monuments de nos

potius quam se illis perhibet commendatos, cum ei dicitur,

Sacra suosque tibi commendat Troja penates?

Si igitur Virgilius tales deos et victos dicit, et, ut vel victi quoquo modo evaderent, homini commendatos; quæ dementia est existimare his tutoribus Romam sapienter fuisse commissam, et nisi eos amisisset, non potuisse vastari? Imo vero victos deos tanquam præsides ac defensores colere, quid est aliud quam tenere non numina bona, sed nomina mala? Quanto enim sapientius creditur, non Romam ad istam cladem non fuisse venturam, nisi prius illi perissent; sed illos potius olim fuisse perituros, nisi eos, quantum potuisset, Roma servasset? Nam quis non, cum adverterit, videat, quanta sit vanitate præsumptum non posse vinci sub defensoribus victis, et ideo perisse, quia custodes perdidit deos; cum vel sola potuerit esse causa pereundi, custodes habere voluisse perituros? Non itaque, cum de diis victis illa conscriberentur atque canerentur, poetas libebat mentiri, sed cordatos homines cogebat veritas confiteri. Verum ista opportunius alio loco diligenter copioseque tractanda sunt : nunc quod institueram de ingratis hominibus dicere, parumper explicem, ut possum : qui ea mala, quæ pro suorum morum perversitate merito patiuntur, blasphemantes Christo imputant; quod autem illis etiam talibus propter Christum parcitur, nec dignantur attendere, et eas linguas adversus ejus nomen dementia sacrilegæ protervitatis exercent, quibus linguis usurpaverunt mendaciter ipsum nomen, ut viverent; vel quas linguas in locis ei sacratis metuendo presserunt, ut illic tuti atque muniti, ubi propter eum illæsi ab hostibus fuerunt, inde in eum maledictis hostilibus prosilirent.

CAPUT IV.

De asylo Junonis in Troja, quod neminem liberavit a Græcis, et basilicis Apostolorum, quæ omnes ad se confugientes a Barbaris defenderunt.

Ipsa, ut dixi, Troja, mater populi Romani, sacratis in locis deorum suorum munire non potuit cives suos ab ignibus ferroque Græcorum, eosdem ipsos deos colentium : quin etiam,

Junonis asylo
Custodes lecti, Phœnix et dirus Ulysses
Prædam asservabant; huc undique Troia gaza
Incensis erepta adytis, mensæque deorum,
Crateresque auro solidi, captivaque vestis
Congeritur : pueri et pavidæ longo ordine matres
Stant circum.

Electus est videlicet locus tantæ deæ sacratus, non unde captivos non liceret educere, sed ubi captivos liberet includere. Compara nunc asylum illud, non cujuslibet dei gregalis, vel de turba plebis, sed Jovis ipsius sororis et conjugis et reginæ omnium deorum, cum memoriis nos-

apôtres. Là on apportait les dépouilles des dieux dont on avait brûlé les temples, non pour les rendre aux vaincus, mais pour les partager entre les vainqueurs; ici, tout objet même reconnu ailleurs pour appartenir à ces saints lieux y était rapporté religieusement avec honneur et respect. Là on perdait sa liberté; ici on la sauvait. Là les prisonniers étaient enchaînés; ici ils étaient délivrés. Là des captifs étaient traînés par des ennemis farouches, pour être remis entre les mains de leurs maîtres; ici ils étaient conduits par des ennemis miséricordieux, pour être mis en liberté. Là enfin, le temple de Junon avait été choisi par la cupidité et l'orgueil des Grecs, d'ailleurs si polis; ici les basiliques du Christ, par la pitié et l'humilité des barbares, tout grossiers qu'ils sont : à moins qu'on ne prétende que les Grecs, dans leur victoire, ont respecté les temples de ces dieux qui leur étaient communs avec les vaincus, et qu'ils n'ont osé ni frapper ni faire prisonniers les malheureux Troyens qui s'y réfugiaient; que le récit de Virgile est un mensonge poétique. Mais il faut renoncer à cette supposition : la description du poëte est un tableau fidèle de ce que des ennemis ont coutume de faire dans une ville prise d'assaut.

CHAPITRE V.

Témoignage de César sur ce qui se passe ordinairement dans la prise d'une ville.

César, au rapport de Salluste, qui passe pour un historien très-véridique, César, dans son discours au sénat sur Catilina et ses complices, ne dit-il pas que, dans une ville tombée au pouvoir de l'ennemi, l'usage est « d'enlever les vierges, d'arracher les enfants des bras de leurs mères, d'attenter à l'honneur des femmes, de piller les temples et les maisons, de tuer, de brûler, enfin de remplir tout de cadavres, de sang et de deuil ? » S'il n'eût point parlé des temples, on pourrait croire que d'ordinaire les vainqueurs épargnaient les demeures des dieux. Et ce qui est à remarquer, c'est que les temples romains avaient à craindre ces profanations, non de vainqueurs étrangers, mais de Catilina et de ses partisans, c'est-à-dire de citoyens romains et des plus nobles d'entre les sénateurs. Mais on me répondra que c'étaient des citoyens pervers et parricides.

CHAPITRE VI.

Les Romains eux-mêmes n'ont jamais épargné les temples des villes qu'ils avaient prises.

Mais à quoi bon chercher au loin des exemples parmi tant de peuples divers, qui, dans les guerres qu'ils se sont faites, n'ont jamais épargné les vaincus qui s'étaient réfugiés dans les temples de leurs dieux? Considérons seulement les Romains, ce peuple qu'on a loué surtout de savoir « pardonner à l'humble soumission et dompter la résistance orgueilleuse, » — « d'aimer mieux pardonner une injure que d'en tirer vengeance. » Lorsqu'ils ont pris et saccagé tant de villes considérables pour étendre leur empire, qu'on nous dise quels temples ils avaient coutume d'épargner, et de laisser pour asile aux vaincus? Leurs historiens auraient-ils oublié d'en faire mention? Mais quelle apparence que des

trorum Apostolorum. Illuc incensis templis et diis erepta spolia portabantur, non reddenda victis, sed dividenda victoribus; huc autem, et quod alibi ad ea loca compertum est pertinere, cum honore et obsequio religiosissimo reportatum est. Ibi amissa, hic servata libertas; ibi clausa, hic interdicta captivitas; ibi possidendi a dominantibus hostibus premebantur, huc liberandi a miserantibus ducebantur : postremo illud Junonis templum sibi elegerat avaritia et superbia levium Græcorum; istas Christi basilicas misericordia et humilitas etiam immanium Barbarorum. Nisi forte Græci quidem in illa sua victoria templis deorum communium pepercerunt, atque illo confugientes miseros victosque Trojanos ferire vel captivare non ausi sunt; sed Virgilius, poetarum more, illa mentitus est. Imo vero morem hostium civitates evertentium ille descripsit.

CAPUT V.

De generali consuetudine hostium victas civitates evertentium, quid Cæsar senserit.

Quem morem etiam Cæsar (sicut scribit Sallustius, nobilitatæ veritatis historicus) sententia sua, quam de conjuratis in senatu habuit, commemorare non prætermittit : « Rapi virgines, pueros; divelli liberos a parentum complexu, matres familiarum pati quæ victoribus « collibuisset, fana atque domos spoliari, cædem, in- « cendia fieri; postremo armis, cadaveribus, cruore at- « que luctu omnia repleri. » Hic si fana tacuisset, deorum sedibus solere hostes parcere putaremus. Et hæc non ab alienigenis hostibus, sed a Catilina et sociis ejus, nobilissimis senatoribus et Romanis civibus, Romana templa metuebant. Sed hi videlicet perditi et patriæ parricidæ.

CAPUT VI.

Quod nec Romani quidem ita ullas ceperint civitates, ut in templis earum parcerent victis.

Quid ergo per multas gentes, quæ inter se bella gesserunt et nusquam victis in deorum suorum sedibus pepercerunt, noster sermo discurrat? Romanos ipsos videamus : ipsos, inquam, recolamus respiciamusque Romanos, de quorum præcipua laude dictum est,

Parcere subjectis, et debellare superbos :

et quod accepta injuria ignoscere, quam persequi malebant : quando tot tantasque urbes, ut late dominarentur, expugnatas captasque everterunt, legatur nobis quæ templa excipere solebant, ut ad ea quisquis confugisset, liberaretur. An illi faciebant, et scriptores earumdem re-

écrivains, si attentifs à recueillir tout ce qui peut être matière à louange, eussent omis ce qu'il y a, de leur aveu, de plus recommandable, des actes de piété? Le grand Marcellus, vainqueur de Syracuse, pleura, dit-on, sur le sort de cette ville superbe, qui bientôt ne devait plus être qu'un nom, et répandit des larmes sur la victime dont il allait répandre le sang. Que dis-je? il alla jusqu'à ordonner qu'on respectât l'honneur de l'ennemi. Avant de donner le signal de l'assaut, il porta défense expresse de faire violence à aucune personne libre. La ville, néanmoins, fut saccagée à l'ordinaire, et l'on ne lit nulle part qu'un capitaine si chaste et si clément ait ordonné qu'on épargnât ceux qui se réfugieraient dans tel ou tel temple : ce que bien certainement les historiens n'auraient eu garde de passer sous silence, eux qui n'ont oublié ni ses larmes ni son édit en faveur de la chasteté. Fabius, celui qui détruisit Tarente, est loué pour s'être abstenu de voler les statues des dieux. Comme son secrétaire lui demandait ce qu'il voulait qu'on fît de ces statues, qui étaient en fort grand nombre, il s'enquit de ce qu'elles étaient; et, ayant appris qu'il y en avait plusieurs de hauteur colossale et même qui étaient armées, « Laissons aux Tarentins, dit-il en plaisantant, leurs dieux irrités. » Or, puisque les historiens romains n'ont point omis les larmes ni la chaste compassion de Marcellus, ni la modération spirituelle de Fabius, comment peut-on croire qu'ils eussent oublié un trait aussi remarquable que celui dont nous parlons, de commander, en l'honneur de quelqu'un de leurs dieux, qu'on ne fît aucun mal à ceux qui se seraient réfugiés dans ses temples?

CHAPITRE VII.

Que les actes de cruauté qui ont été commis dans Rome par les barbares doivent être imputés aux lois de la guerre; que les actes de clémence doivent être attribués à la puissance du nom de Jésus-Christ.

Tout ce qui s'est commis d'atroce dans cette récente calamité de Rome, dévastation, meurtre, pillage, incendie, tout cela est une des suites ordinaires de la guerre. Mais ce qu'on a vu d'inusité et d'inouï, des barbares s'adoucissant au point de choisir de vastes basiliques pour mettre plus de monde à l'abri de leur férocité; d'ordonner qu'on n'y frappe personne, qu'on n'en arrache personne; d'y conduire même les vaincus pour assurer leur liberté, et d'en faire un asile inviolable contre la cruauté et les droits de la victoire, c'est au nom du Christ, c'est à l'ère chrétienne qu'il faut en faire honneur. Qui ne le voit, est aveugle; qui le voit et n'en loue pas Dieu, est ingrat; qui ne veut pas qu'on l'en loue, est insensé. A Dieu ne plaise qu'aucun homme sage en rapporte la gloire à des barbares! Celui-là seul a jeté l'épouvante dans des âmes si farouches et si inhumaines, celui-là seul les a contenues et si miraculeusement adoucies, qui a dit il y a si longtemps, par la bouche du prophète : « Je visiterai leurs iniquités avec la verge, et leurs péchés avec le fouet; mais je ne leur retirerai pas ma miséricorde. »

rum gestarum ista reticebant? Itane vero, qui ea quæ laudarent maxime requirebant, ista præclarissima secundum ipsos pietatis indicia præterirent? Egregius Romani nominis Marcus Marcellus, qui Syracusas, urbem ornatissimam, cepit, refertur eam prius flevisse ruituram, et ante ejus sanguinem suas illi lacrymas effudisse. Gessit et curam pudicitiæ, etiam in hoste servandæ. Nam priusquam oppidum victor jussisset invadi, constituit edicto, ne quis corpus liberum violaret. Eversa est tamen civitas more bellorum, nec uspiam legitur ab imperatore tam casto atque clementi fuisse præceptum, ut quisquis ad illud vel illud templum fugisset, abiret illæsus. Quod utique nullo modo præteriretur, quando nec ejus fletus, nec quod edixerat pro pudicitia minime violanda, potuit taceri. Fabius, Tarentinæ urbis eversor, a simulacrorum deprædatione se abstinuisse laudatur. Nam cum ei scriba suggessisset quid de signis deorum, quæ multa capta fuerant, fieri juberet, continentiam suam etiam jocando condivit. Quæsivit enim cujusmodi essent : et cum ei non solum multa grandia, verum etiam renuntiarentur armata, « Relinquamus, » inquit, « Tarentinis deos iratos. » Cum igitur nec illius fletum, nec hujus risum, nec illius castam misericordiam, nec hujus facetam continentiam, Romanarum rerum gestarum scriptores tacere potuerint; quando prætermitteretur, si aliquibus hominibus in honorem cujuspiam deorum suorum sic pepercissent, ut in quoquam templo cædem vel captivitatem fieri prohiberent?

CAPUT VII.

Quod in eversione Urbis quæ aspere gesta sunt, de consuetudine acciderint belli; quæ vero clementer, de potentia provenerint nominis Christi.

Quidquid ergo vastationis, trucidationis, deprædationis, concremationis, afflictionis, in ista recentissima Romana clade commissum est, fecit hoc consuetudo bellorum. Quod autem novo more factum est, quod inusitata rerum facie immanitas barbara tam mitis apparuit, ut amplissimæ basilicæ implendæ populo cui parceretur, eligerentur et decernerentur, ubi nemo feriretur, unde nemo raperetur, quo liberandi multi a miserantibus hostibus ducerentur, unde captivandi ulli nec a crudelibus hostibus abducerentur; hoc Christi nomini, hoc christiano tempori tribuendum quisquis non videt, cæcus; quisquis videt nec laudat, ingratus; quisquis laudanti reluctatur, insanus est. Absit ut prudens quisquam hoc feritati imputet Barbarorum. Truculentissimas et sævissimas mentes ille terruit, ille frenavit, ille mirabiliter temperavit, qui per prophetam tanto ante prædixit : *Visitabo in virga iniquitates eorum, et in flagellis peccata eorum; misericordiam autem meam non dispergam ab eis.*

CHAPITRE VIII.

Que les biens et les maux de ce monde sont communs aux bons et aux méchants.

Mais, dira-t-on, pourquoi donc cette divine miséricorde s'est-elle aussi étendue à des impies et à des ingrats? — Pourquoi? c'est sans doute parce que celui qui l'a exercée est le même qui chaque jour « fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants, et pleuvoir sur les justes et sur les injustes. » Quoique plusieurs, faisant réflexion sur cette bonté, se repentent de leur impiété et se corrigent, et que d'autres, « méprisant, comme dit l'Apôtre, les richesses de la bonté et de la longanimité de Dieu, s'amassent, par leur endurcissement et leur impénitence, un trésor de colère pour le jour de la vengeance et du juste jugement de Dieu, qui rendra à chacun selon ses œuvres, » il est toujours vrai de dire que la patience de Dieu invite les méchants à la pénitence, comme ses fléaux exercent les bons à la patience; et que sa miséricorde embrasse les bons pour les presser sur son sein, comme sa sévérité étend la main sur les méchants pour les châtier. Il a plu, en effet, à la divine Providence de préparer aux justes, dans l'avenir, des biens dont les injustes ne jouiront pas, et aux impies, des maux dont les bons seront exempts. Mais pour les biens et les maux temporels, elle a voulu qu'ils fussent communs aux uns et aux autres, afin qu'on ne recherchât pas avec trop d'ardeur des biens que les méchants possèdent comme les autres, et qu'on n'évitât pas comme une honte des maux dont les bons ne sont pas toujours à couvert.

Il y a pourtant une très-grande différence dans l'usage que les uns ou les autres font de ces biens et de ces maux; car les bons ne s'élèvent point dans la bonne fortune et ne s'abattent point dans la mauvaise, tandis que les méchants considèrent l'adversité comme une grande peine, et sont ainsi punis de s'être laissé corrompre par la prospérité. Souvent néanmoins Dieu fait paraître plus clairement qu'il agit lui-même dans la dispensation des biens et des maux. En effet, si tout péché était puni dès cette vie d'une punition manifeste, on pourrait croire que la justice de Dieu ne s'est rien réservé pour le dernier jugement; et, d'autre part, si Dieu ne punissait ouvertement aucun péché sur la terre, on croirait qu'il n'y a point de Providence. Il en est de même des biens temporels. Si Dieu, par une libéralité toute visible, ne les accordait quelquefois à ceux qui les lui demandent, nous dirions que ces biens ne sont pas à sa disposition; s'il les accordait toujours, nous croirions qu'il ne le faut servir que pour être récompensé, et ce service, loin de nous rendre pieux, ne ferait que nous rendre cupides et avares. Cela étant ainsi, on ne doit pas conclure de la communauté des maux qu'il n'y ait point de différence entre les bons et les méchants, parce qu'il n'y en a pas entre les peines qu'ils souffrent. La différence de ceux qui souffrent subsiste sous la similitude des souffrances, et l'identité des tourments n'implique pas l'identité du vice et de la vertu. Sous l'action du même feu, l'or brille et la paille fume; le même fléau broie le chaume et sépare le froment; l'huile et la lie ne se confondent pas en coulant dans le même pressoir. Ainsi un même malheur, venant à fondre sur les bons et sur les méchants, éprouve, purifie et fait resplendir les uns, et, au contraire, damne, ruine et

CAPUT VIII.

De commodis atque incommodis, quæ bonis ac malis plerumque communia sunt.

Dicet aliquis : Cur ergo ista divina misericordia etiam ad impios ingratosque pervenit? Cur, putamus, nisi quia eam ille præbuit, qui quotidie *facit oriri solem suum super bonos et malos, et pluit super justos et injustos?* Quamvis enim quidam eorum ista cogitantes, pœnitendo ab impietate se corrigant; quidam vero, sicut Apostolus dicit, *divitias bonitatis et longanimitatis Dei* contemnentes, *secundum duritiam cordis sui et cor impœnitens* thesaurizent *sibi iram in die iræ et revelationis justi judicii Dei, qui reddet unicuique secundum opera ejus*; tamen patientia Dei ad pœnitentiam invitat malos, sicut flagellum Dei ad patientiam erudit bonos. Itemque misericordia Dei fovendos amplectitur bonos, sicut severitas Dei puniendos corripit malos. Placuit quippe providentiæ divinæ præparare in posterum bona justis, quibus non fruentur injusti; et mala impiis, quibus non excruciabuntur boni. Ista vero temporalia bona et mala utrisque voluit esse communia : ut nec bona cupidius appetantur, quæ mali quoque habere cernuntur; nec mala turpiter evitentur, quibus et boni plerumque afficiuntur.

Interest autem plurimum, qualis sit usus vel earum rerum quæ prosperæ, vel earum quæ dicuntur adversæ. Nam bonus temporalibus nec bonis extollitur, nec malis frangitur; malus autem ideo hujuscemodi infelicitate punitur, quia felicitate corrumpitur. Ostendit tamen Deus sæpe etiam in his distribuendis evidentius operationem suam. Nam si nunc omne peccatum manifesta plecteret pœna, nihil ultimo judicio servari putaretur : rursus, si nullum peccatum nunc puniret aperte Divinitas, nulla esse providentia divina crederetur. Similiter in rebus secundis, si non eas Deus quibusdam petentibus evidentissima largitate concederet, non ad eum ista pertinere diceremus : itemque si omnibus eas petentibus daret, nonnisi propter talia præmia serviendum illi esse arbitraremur; nec pios nos faceret talis servitus, sed potius cupidos et avaros. Hæc cum ita sint, quicumque boni et mali pariter afflicti sunt, non ideo ipsi distincti non sunt, quia distinctum non est quod utrique perpessi sunt. Manet enim dissimilitudo passorum etiam in similitudine passionum; et licet sub eodem tormento, non est idem virtus et vitium. Nam sicut sub uno igne aurum rutilat, palea fumat; et sub eadem tribula stipulæ comminuuntur, frumenta purgantur; nec ideo cum oleo amurca confunditur, quia eodem preli pondere exprimitur : ita una eadem-

anéantit les autres. Ainsi, dans une même affliction, les méchants se répandent contre Dieu en imprécations et en blasphèmes; les bons, en prières et en bénédictions. Tant il importe de considérer, non ce que souffre l'homme, mais avec quel esprit il souffre! car le même mouvement, qui tire de la fange une exhalaison fétide, fait sortir d'un parfum une suave odeur.

CHAPITRE IX.

Pourquoi les bons sont affligés dans ce monde avec les méchants.

Qu'ont donc souffert les chrétiens dans cette désolation publique, qui, regardé avec les yeux de la foi, ne leur soit avantageux? Qu'ils considèrent d'abord, en méditant humblement sur ces péchés qui ont allumé la colère de Dieu et attiré sur les hommes des calamités si terribles, qu'encore que leur conduite soit bien éloignée de celle des grands pécheurs et des impies, ils ne sont pas tellement exempts de faute qu'ils ne méritent de souffrir quelque peine temporelle. Car, outre qu'il n'est personne, quelque régulière que soit sa vie, qui ne cède parfois à la concupiscence charnelle, et, sans tomber dans l'énormité du crime, dans le gouffre du vice et de l'impiété, se puisse garantir de quelques péchés, ou rares, ou d'autant plus fréquents qu'ils sont plus légers; où trouver qui se conduise comme il le faut avec ceux dont l'orgueil, la luxure, l'avarice, les iniquités et l'exécrable impiété sont cause que Dieu désole la terre, comme il a menacé de le faire par la bouche de son prophète? qui traite avec eux comme il faut traiter avec de telles âmes? En effet, il arrive souvent que, par une coupable dissimulation, nous faisons semblant de ne pas voir leurs fautes, pour n'avoir point à les instruire, à les avertir, quelquefois même à les reprendre et à les corriger : soit indifférence paresseuse, soit pour n'avoir pas le courage de leur résister en face, soit crainte de les offenser, et de nous nuire par là dans ces biens temporels que notre convoitise veut encore acquérir, ou dont notre faiblesse redoute la perte. Et ainsi, quoique les bons haïssent la conduite des méchants, et que cette haine les empêche de tomber dans la damnation qui attend les réprouvés au sortir de cette vie, toutefois, parce qu'ils les épargnent dans leurs offenses mortelles, et cela dans la crainte d'être atteints à leur tour dans ce qui fait l'objet de leurs péchés, péchés véniels, il est vrai, et qui n'ont rien de damnable, c'est avec justice qu'ils sont châtiés avec eux dans le temps; c'est avec justice qu'étant providentiellement affligés avec eux, ils sentent l'amertume de cette vie, dont la douceur, chère à leur faiblesse, les a empêchés d'être amers pour les pécheurs.

Je ne blâme pourtant pas la conduite de ceux qui s'abstiennent de reprendre et de corriger les pécheurs, soit parce qu'ils attendent, pour le faire, une occasion plus favorable, soit dans la crainte qu'ils ne deviennent pires, ou qu'ils ne mettent obstacle à l'amendement de ceux qui sont encore faibles, en les opprimant et en les détournant de la foi; car alors c'est plutôt l'effet d'une charité prudente que d'une indulgence intéressée.

que vis irruens bonos probat, purificat, eliquat; malos damnat, vastat, exterminat. Unde in eadem afflictione mali Deum detestantur atque blasphemant; boni autem precantur et laudant. Tantum interest, non qualia, sed qualis quisque patiatur. Nam pari motu exagitatum et exhalat horribiliter cœnum, et suaviter fragrat unguentum.

CAPUT IX.

De causis correptionum, propter quas et boni et mali pariter flagellantur.

Quid igitur in illa rerum vastitate Christiani passi sunt, quod non eis magis fideliter ista considerantibus ad profectum valeret? Primo, quod ipsa peccata, quibus Deus indignatus implevit tantis calamitatibus mundum, humiliter cogitantes, quamvis longe absint a facinorosis, flagitiosis atque impiis, tamen non usque adeo se a delictis deputant alienos, ut nec temporalia pro eis mala perpeti se judicent dignos. Excepto enim quod unusquisque, quamlibet laudabiliter vivens, cedit in quibusdam carnali concupiscentiæ, etsi non ad facinorum immanitatem et gurgitem flagitiorum atque impietatis abominationem, ad aliqua tamen peccata vel rara vel tanto crebriora, quanto minora : hoc ergo excepto, quis tandem facile reperitur, qui eosdem ipsos, propter quorum horrendam superbiam, luxuriam et avaritiam, atque exsecrabiles iniquitates et impietates, Deus, sicut minando prædixit, conterit terras, sic habeat, ut habendi sunt? sic cum eis vivat, ut cum talibus est vivendum? Plerumque enim ab eis docendis, admonendis, aliquando etiam objurgandis et corripiendis male dissimulatur; vel cum laboris piget, vel cum eorum os coram verecundamur offendere; vel cum inimicitias devitamus, ne impediant et noceant in istis temporalibus rebus, sive quas adipisci adhuc appetit nostra cupiditas, sive quas amittere formidat infirmitas : ita ut, quamvis bonis vita malorum displiceat, et ideo cum eis non incidant in illam damnationem, quæ post hanc vitam talibus præparatur; tamen quia propterea peccatis eorum damnabilibus parcunt, dum eos in suis licet levibus et venialibus metuunt, jure cum eis temporaliter flagellentur, quamvis in æternum minime puniantur. Jure istam vitam, quando divinitus affliguntur cum eis, amaram sentiunt, cujus amando dulcedinem peccantibus eis amari esse noluerunt.

Nam si propterea quisque objurgandis et corripiendis male agentibus parcit, quia opportunius tempus inquirit, vel eisdem ipsis metuit, ne deteriores ex hoc efficiantur, vel ad bonam vitam et piam erudiendos impediant alios infirmos, et premant atque avertant a fide; non videtur esse cupiditatis occasio, sed consilium charitatis. Illud est culpabile, quod hi qui dissimiliter vivunt et a malorum factis abhorrent, parcunt tamen peccatis alienis, quæ

Mais le mal est que ceux qui mènent une vie toute différente de celle des méchants, et abhorrent leurs exemples, s'abstiennent de leur faire des remontrances ou des réprimandes, de peur de se mettre mal avec eux, et de se voir traversés en des choses dont l'usage est permis, il est vrai, aux âmes bonnes et innocentes, mais qu'ils recherchent néanmoins avec trop d'ardeur pour des gens qui sont voyageurs en ce monde, et qui font profession de regarder le ciel comme leur patrie. Car ce n'est pas seulement aux faibles, qui sont engagés dans la vie conjugale, qui ont des enfants ou désirent en avoir, qui possèdent des maisons et entretiennent des serviteurs, et à qui l'Apôtre s'adresse dans les églises, quand il donne des préceptes sur la manière dont les femmes doivent vivre avec leurs maris et les maris avec leurs femmes, sur les devoirs mutuels des pères et des enfants, des maîtres et des serviteurs; ce n'est pas à eux seuls que l'amour de certains biens temporels et terrestres ôte le courage de choquer des hommes dont ils détestent la vie criminelle et infâme; mais ceux même qui, placés à un degré supérieur dans la vie chrétienne, ne sont point engagés dans les liens du mariage, qui vivent de peu et se couvrent pauvrement, ceux-là même se montrent trop souvent préoccupés du soin de leur réputation et de leur vie, en s'abstenant de reprendre les méchants, dans la crainte de leurs embûches et de leur violence. Et encore qu'ils ne les craignent pas au point de devenir leurs complices, quelques menaces que ceux-ci leur pourraient faire, toutefois ils n'osent blâmer ce qu'ils refuseraient d'imiter. Peut-être en eussent-ils corrigé quelques-uns par leurs reproches; mais ils cèdent à la crainte de compromettre leur réputation et leur vie; car leur circonspection ne leur est pas conseillée par le besoin de ménager l'une et l'autre pour l'utilité et l'instruction du prochain, mais plutôt par cette faiblesse qui se complaît aux paroles flatteuses et « au jour du jugement humain, » qui redoute le jugement du vulgaire, les meurtrissures et la mort de la chair; c'est-à-dire qu'ils n'agissent que selon des vues d'intérêt personnel, et non par des motifs de charité.

Voilà pourquoi (et cette raison me paraît d'un assez grand poids) les bons sont châtiés avec les méchants, lorsqu'il plaît à Dieu de punir, même par des peines temporelles, les mœurs corrompues des hommes. Ils sont châtiés avec les méchants, non parce qu'ils vivent comme eux, mais parce qu'ils aiment comme eux, moins qu'eux cependant, cette vie temporelle qu'ils devraient mépriser, dans l'espoir de les attirer par leur exemple et leurs remontrances dans le chemin de la vie éternelle. Que s'ils ne pouvaient les avoir pour compagnons, il leur resterait à les souffrir et à les aimer comme ennemis; car, tant qu'ils vivent, nul ne peut dire qu'ils ne se convertiront pas. Et ceux-là sont encore plus coupables, à qui il a été dit par la bouche du prophète : « Cet homme mourra dans son péché, mais je redemanderai son sang à celui qui devait veiller sur lui. » Car ceux qui doivent veiller sur la vie d'autrui, c'est-à-dire les pasteurs des peuples, ne sont établis dans l'Église que pour résister en face aux pécheurs : ce qui toutefois n'excuse pas entièrement le simple fidèle, qui, voyant beaucoup à reprendre et à corriger en ceux qui

dedocere aut objurgare deberent, dum eorum offensiones cavent, ne sibi noceant in his rebus quibus licite boni atque innocentes utuntur, sed cupidius quam oportebat eos qui in hoc mundo peregrinantur et spem supernæ patriæ præ se gerunt. Non solum quippe infirmiores, vitam ducentes conjugalem, filios habentes vel habere quærentes, domos ac familias possidentes (quos Apostolus in Ecclesiis alloquitur, docens et monens quemadmodum vivere debeant et uxores cum maritis, et mariti cum uxoribus, et filii cum parentibus, et parentes cum filiis, et servi cum dominis, et domini cum servis), multa temporalia, multa terrena libenter adipiscuntur et moleste amittunt, propter quæ non audent offendere homines quorum sibi vita contaminatissima et consceleratissima displicet : verum etiam hi qui superiorem vitæ gradum tenent, nec conjugalibus vinculis irretiti sunt, et victu parvo ac tegumento utuntur, plerumque suæ famæ ac saluti consulentes, dum insidias atque impetus malorum timent, ab eorum reprehensione sese abstinent. Et quamvis non in tantum eos metuant, ut ad similia perpetranda quibuslibet eorum terroribus atque improbitatibus cedant; ea ipsa tamen, quæ cum eis non perpetrant, nolunt plerumque corripere, cum fortasse possint aliquos corripiendo corrigere; ne, si non potuerint, sua salus ac fama in periculum exitiumque perveniat : nec ea consideratione qua suam famam ac salutem vident esse necessariam utilitati erudiendorum hominum, sed ea potius infirmitate qua delectat lingua blandiens et humanus dies, et reformidatur vulgi judicium et carnis excruciatio vel peremptio; hoc est, propter quædam cupiditatis vincula, non propter officia charitatis.

Non mihi itaque videtur hæc parva esse causa, quare cum malis flagellentur et boni, quando Deo placet perditos mores etiam temporalium pœnarum afflictione punire. Flagellantur enim simul, non quia simul agunt malam vitam, sed quia simul amant temporalem vitam; non quidem æqualiter, sed tamen simul : quam boni contemnere deberent, ut illi correpti atque correcti consequerentur æternam ; ad quam consequendam si nollent esse socii, ferrentur et diligerentur inimici : quia, donec vivunt, semper incertum est utrum voluntatem sint in melius mutaturi. Qua in re non utique parem, sed longe graviorem habent causam, quibus per prophetam dicitur : *Ille quidem in suo peccato morietur, sanguinem autem ejus de manu speculatoris requiram.* Ad hoc enim speculatores, hoc est populorum præpositi, constituti sunt in Ecclesiis, ut non parcant objurgando peccata. Nec ideo tamen ab hujuscemodi culpa penitus alienus est, qui, licet præpositus non sit, in eis tamen quibus vitæ hujus necessitate conjungitur, multa monenda vel arguenda novit, et negligit, devitans eorum offensiones, propter

lui sont unis par les liens de cette vie, néglige de le faire, de peur d'encourir leur disgrâce, et de se voir lésé dans ces biens temporels dont il lui est permis d'user, mais auxquels il est plus attaché qu'il ne le doit. Enfin, Dieu envoie les souffrances aux bons, afin de leur donner, comme à Job, une occasion de se connaître, et de savoir si leur amour est désintéressé.

CHAPITRE X.

Que les saints ne perdent rien en perdant les biens temporels.

Si l'on considère attentivement toutes ces raisons, on sera forcé de convenir qu'il n'est arrivé aux véritables chrétiens aucun mal qui n'ait dû tourner à leur avantage, à moins qu'on ne regarde comme vaine cette parole de l'Apôtre : « Nous savons que tout contribue au bien de ceux qui aiment Dieu. » Ils ont perdu, dira-t-on, tout ce qu'ils possédaient. Ont-ils perdu la foi? ont-ils perdu la piété? ont-ils perdu ces biens de l'homme intérieur, qui ne laisse pas d'être riche devant Dieu? Voilà les richesses des chrétiens, les richesses de l'apôtre, qui disait : « C'est un grand trésor que la piété unie au contentement d'esprit. Car nous n'avons rien apporté en ce monde, et nous n'en pouvons rien emporter. Nous avons de quoi vivre et de quoi nous vêtir : cela doit nous suffire. Car ceux qui veulent devenir riches tombent dans la tentation et dans le piége, et s'égarent en tous ces désirs insensés et funestes qui plongent les hommes dans le malheur et dans la perdition. La convoitise des richesses est la racine de tous les maux; et plusieurs qui en étaient possédés se sont détournés de la foi, et se sont engagés dans toute sorte de douleurs. »

Or ceux qui, dans la désolation de Rome, ont perdu les richesses de la terre, s'ils les possédaient comme le leur avait enseigné cet apôtre, qui était pauvre au dehors et riche au dedans, c'est-à-dire s'ils usaient du monde comme n'en usant pas, ils ont pu dire, avec celui qui fut vivement tenté sans être vaincu : « Nu je suis sorti du ventre de ma mère, nu je retournerai en terre. L'Éternel l'avait donné, l'Éternel l'a ôté; il m'est advenu selon son bon plaisir : que le nom de l'Éternel soit béni! » Bon serviteur, ses richesses étaient la volonté de son maître; et, grâce à sa parfaite soumission, il était riche en esprit, et ne s'affligeait pas de se voir quitter, durant sa vie, de choses qu'il devait tôt ou tard quitter à sa mort. Quant à ceux qui, n'étant pas aussi forts, étaient attachés à ces biens terrestres, sans les préférer toutefois à Jésus-Christ, ils ont éprouvé, en les perdant, jusqu'à quel point ils avaient péché en les aimant; car ils ont souffert à proportion du degré jusqu'où, selon la parole de l'apôtre, ils s'étaient engagés dans les douleurs. N'était-il pas juste, en effet, que la discipline de l'expérience vînt en aide à celle de la parole qu'ils avaient si longtemps méprisée? Car en disant, « Ceux qui veulent devenir riches tombent dans la tentation, etc., » l'apôtre blâme la convoitise et non l'usage des richesses, puisqu'il recommande ailleurs aux riches de ce monde « de n'être pas hautains, de ne point fonder leur espérance sur des richesses incertaines, mais sur le Dieu vivant qui nous donne tout abondamment pour nous en servir; d'être bienfaisants,

illa quibus in hac vita non indebitis utitur, sed plus quam debuit delectatur. Deinde habent aliam causam boni, quare temporalibus affligantur malis; qualem habuit Job : ut sibi ipse humanus animus sit probatus et cognitus, quanta virtute pietatis gratis Deum diligat.

CAPUT X.

Quod sanctis in amissione rerum temporalium nihil pereat.

Quibus recte consideratis atque perspectis, attende utrum aliquid mali acciderit fidelibus et piis, quod eis non in bonum verteretur : nisi forte putandum est apostolicam illam vacare sententiam, ubi ait, *Scimus quia diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum.* Amiserunt omnia quæ habebant. Numquid fidem? numquid pietatem? numquid interioris hominis bona, qui est ante Deum dives? Hæ sunt opes Christianorum, quibus opulentus dicebat Apostolus : *Est autem quæstus magnus pietas cum sufficientia. Nihil enim intulimus in hunc mundum, sed nec auferre aliquid possumus : habentes autem victum et tegumentum, his contenti simus. Nam qui volunt divites fieri, incidunt in tentationem et laqueum, et desideria multa stulta et noxia, quæ mergunt homines in interitum et perditionem. Radix est enim omnium malorum avaritia : quam quidam appetentes, a fide pererraverunt, et inseruerunt se doloribus multis.*

Quibus ergo terrenæ divitiæ in illa vastatione perierunt, si eas sic habebant quemadmodum ab isto foris paupere, intus divite audierant; id est, si mundo utebantur, tanquam non utentes : potuerunt dicere quod ille graviter tentatus et minime superatus : *Nudus exivi de utero matris meæ, nudus revertar in terram. Dominus dedit, Dominus abstulit; sicut Domino placuit, ita factum est : sit nomen Domini benedictum :* ut bonus servus magnas facultates haberet ipsam sui Domini voluntatem, cui pedissequus mente ditesceret, nec contristaretur eis rebus vivens relictus, quas cito fuerat moriens relicturus. Illi autem infirmiores, qui terrenis his bonis, quamvis ea non præponerent Christo, aliquantula tamen cupiditate cohærebant; quantum hæc amando peccaverint, perdendo senserunt. Tantum quippe doluerunt, quantum se doloribus inseruerant; sicut Apostolum dixisse supra commemoravi. Oportebat enim ut eis adderetur etiam experimentorum disciplina, a quibus fuerat tam diu neglecta verborum. Nam cum dixit Apostolus, *Qui volunt divites fieri, incidunt in tentationem*, et cætera; profecto in divitiis cupiditatem reprehendit, non facultatem : qui præcepit alibi, dicens, *Præcipe divitibus hujus mundi, non superbe sapere, neque sperare in incerto divitiarum; sed in Deo vivo, qui præstat*

riches en bonnes œuvres, prompts à donner, généreux ; de se faire un trésor pour l'avenir, appuyé sur un fondement solide, afin d'obtenir la véritable vie. » Ceux qui usaient ainsi de leurs richesses se sont consolés d'une perte légère par un gain considérable, et ce qu'ils ont conservé en donnant libéralement leur a causé une joie plus grande que la tristesse qu'a pu leur laisser le souvenir de ce qu'ils ont perdu en retenant avec avarice. Ils devaient s'attendre à perdre sur la terre ce qu'ils n'avaient pas voulu transporter ailleurs. En effet, ceux qui ont écouté ce commandement de leur Seigneur : « Ne vous amassez pas des trésors dans la terre, où les vers et la rouille les dévorent, où les voleurs les déterrent et les dérobent ; mais amassez-vous des trésors dans le ciel, où les voleurs ne pénètrent pas, où les vers ne consument rien ; car où est votre trésor, là est aussi votre cœur : » — ceux, dis-je, qui ont écouté cette voix ont éprouvé, au jour de la tribulation, combien ils ont été sages de ne point mépriser le conseil d'un maître si véridique, et d'un gardien de leur trésor si fidèle et si inexpugnable. Que si plusieurs se sont réjouis d'avoir caché leurs richesses en des lieux d'où un heureux hasard a voulu que l'ennemi n'ait pas approché, avec combien plus d'assurance et de sécurité ont dû se réjouir ceux qui, sur l'avertissement de leur Dieu, les avaient transportées dans un lieu dont il était absolument impossible d'approcher? Aussi notre cher Paulin, évêque de Nole, qui, de très-riche qu'il était, s'est fait volontairement très-pauvre, et qui a échangé l'opulence du monde contre l'abondance de la sainteté, devenu prisonnier des barbares au sac de Nole, faisait au fond du cœur cette prière à Dieu, comme nous l'avons appris plus tard de lui-même : « Seigneur, ne permettez pas que je sois livré aux tortures pour de l'or et de l'argent ; car où est tout mon bien, vous le savez. » En effet, tout était caché où celui qui avait menacé le monde de ces calamités lui avait recommandé de grossir et de cacher son trésor. Ainsi, ceux qui avaient obéi à leur Seigneur, qui leur enseignait où et comment ils devaient thésauriser, n'ont pas même perdu leurs richesses temporelles dans cette invasion des barbares. Quant à ceux qui ont eu à se repentir de ne lui avoir pas obéi, ils ont appris, à leur tour, l'usage qu'ils devaient faire de ces biens, sinon par les lumières d'une sagesse qui en eût prévenu la perte, du moins par l'expérience qui l'a suivie.

Mais, dit-on, de bons chrétiens ont été torturés pour livrer le secret de leurs biens. Je réponds qu'ils n'ont pu ni découvrir ni perdre le bien qui les rendait bons. S'ils ont mieux aimé souffrir que de découvrir leurs fausses richesses, ils n'étaient pas bons ; et ceux qui enduraient de si cruels tourments pour l'amour de l'or avaient besoin d'être avertis combien plus ils devaient endurer pour Jésus-Christ, afin d'apprendre à aimer celui qui enrichit d'une félicité éternelle ceux qui consentent à souffrir pour lui, à l'aimer de préférence à l'or et à l'argent, déplorable objet d'amour, qu'on ne peut sauver que par le mensonge, et qu'on perd en disant la vérité. En effet, dans les tourments personne n'a perdu Jésus-Christ pour avoir confessé Jésus-Christ, tandis que personne n'a conservé son or qu'en reniant son or. C'est pour cela que les tourments, qui leur apprenaient à aimer un bien incorruptible, leur étaient peut-être plus utiles que ces biens

nobis omnia abundanter ad fruendum : bene faciant, divites sint in operibus bonis, facile tribuant, communicent, thesaurizent sibi fundamentum bonum in futurum, ut apprehendant veram vitam. Hæc qui de suis faciebant divitiis, magnis sunt lucris levia damna solati ; plusque lætati ex his, quæ facile tribuendo tutius servaverunt, quam contristati ex his, quæ timide retinendo facilius amiserunt. Hoc enim potuit in terra perire, quod piguit inde transferre. Nam qui receperunt consilium Domini sui, dicentis, *Nolite condere vobis thesauros in terra, ubi tinea et rubigo exterminant, et ubi fures effodiunt et furantur ; sed thesaurizate vobis thesauros in cœlo, quo fur non accedit, neque tinea corrumpit : ubi enim est thesaurus tuus, ibi erit et cor tuum ;* tribulationis tempore probaverunt quam recte sapuerint, non contemnendo veracissimum præceptorem et thesauri sui fidelissimum invictissimumque custodem. Nam si multi sunt gavisi, ibi se habuisse divitias suas, quo contigit ut hostis non accederet ; quanto certius et securius gaudere potuerunt qui monitu Dei sui illuc migraverant, quo accedere omnino non posset? Unde Paulinus noster, Nolensis episcopus, ex opulentissimo divite voluntate pauperrimus et copiosissime sanctus, quando et ipsam Nolam Barbari vastaverunt, cum ab eis teneretur, sic in corde suo, ut ab eo postea cognovimus, precabatur : « Domine, non excrucier propter aurum et « argentum ; ubi enim sint omnia mea, tu scis. » Ibi enim habebat omnia sua, ubi eum condere et thesaurizare ille monstraverat, qui et hæc mala mundo ventura prædixerat. Ac per hoc qui Domino suo monenti obedierant, ubi et quomodo thesaurizare deberent, nec ipsas terrenas divitias Barbaris incursantibus amiserunt quos : autem non obedisse pœnituit, quid de talibus rebus faciendum esset, si non præcedente sapientia, certe consequente experientia didicerunt.

At enim quidam boni etiam Christiani tormentis excruciati sunt, ut bona sua hostibus proderent. Illi vero nec prodere, nec perdere potuerunt bonum, quo et ipsi boni erant. Si autem torqueri, quam mammona iniquitatis prodere maluerunt, boni non erant. Admonendi autem fuerant, qui tanta patiebantur pro auro, quanta essent sustinenda pro Christo : ut eum potius diligere discerent, qui pro se passos æterna felicitate ditaret ; non aurum et argentum, pro quo pati miserrimum fuit, seu mentiendo occultaretur, seu verum dicendo proderetur. Namque inter tormenta nemo Christum confitendo amisit ; nemo aurum, nisi negando, servavit. Quocirca utiliora erant fortasse tormenta, quæ bonum incorruptibile amandum docebant,

dont l'amour faisait le supplice de ceux qui les possédaient, sans leur procurer aucune utilité. Mais, dit-on encore, plusieurs qui n'avaient rien n'ont pas laissé d'être torturés, parce qu'on ne les croyait pas. Peut-être souhaitaient-ils d'avoir; et alors, n'étant pas pauvres en esprit, il fallait qu'ils apprissent que ce n'est point aux richesses, mais à la convoitise des richesses, que s'adresse le châtiment. En est-il qui, aspirant à une vie meilleure, et n'ayant par conséquent ni or ni argent caché, mais passant pour en avoir, aient été torturés? je l'ignore. Eh bien! quand cela serait? celui-là, certes, qui, dans les tourments, confessait la sainte pauvreté, confessait en même temps Jésus-Christ. Qu'importe alors que l'ennemi ne l'ait pas cru? Un confesseur de la sainte pauvreté n'a pu souffrir sans recevoir une récompense céleste.

CHAPITRE XI.

On meurt toujours bien quand on a bien vécu.

On ajoute : Plusieurs chrétiens ont péri, et la mort, pour les dévorer, a multiplié ses formes hideuses. Si c'est là un malheur, c'est un malheur commun à tous les enfants des hommes. Ce que je sais du moins, c'est qu'il n'est mort personne qui ne dût mourir un jour. Or, la fin de la vie réduit la plus longue et la plus courte à la même mesure; car ce qui n'est plus n'est ni pire, ni meilleur, ni plus long, ni plus court. Qu'importe donc de quel genre de mort on meure, puisqu'on n'est pas condamné à mourir deux fois? D'ailleurs comme il n'est point de mortel qui, à cause des divers accidents de la vie, ne soit menacé tous les jours d'un nombre infini de morts, tant qu'il est incertain de laquelle il mourra, ne vaut-il pas mieux, je le demande, en souffrir une seule en mourant, que de les craindre toutes en vivant? Je sais que notre lâcheté fait que nous aimons mieux vivre longtemps et craindre tant de morts, que de mourir une fois pour toutes et n'en avoir plus à craindre; mais autre chose est ce qui épouvante nos sens et la faiblesse de notre chair, autre chose ce que nous connaissons avec certitude par les lumières de notre esprit. La mort précédée d'une bonne vie ne doit pas être réputée un mal; elle ne peut être un mal que par ce qui la suit. Ce dont il faut se mettre en peine n'est donc pas l'accident qui a emporté un être nécessairement dévoué à la mort, mais le lieu où il va en mourant. Or, les chrétiens savent que la mort du bon pauvre, sous les langues des chiens qui lèchent ses plaies, est infiniment meilleure que celle du méchant riche qui expire dans la pourpre et le lin. En quoi donc ces horribles genres de mort ont-ils pu nuire à ceux qui sont morts, s'ils ont bien vécu?

CHAPITRE XII.

Le défaut de sépulture ne saurait nuire aux chrétiens.

Enfin, dira-t-on, dans un si grand massacre, combien de chrétiens ont dû être privés de la sépulture! C'est encore un malheur qu'une foi pieuse ne redoute guère, sachant que, lors même que les corps de ceux dont il a été dit qu'il ne se perdra pas un cheveu de leur tête seraient dévorés par les bêtes sauvages, cela n'empêchera pas qu'ils ne ressuscitent. La Vérité eût-elle dit,

quam illa bona, quæ sine ullo utili fructu dominos sui amore torquebant. Sed quidam etiam non habentes quod proderent, dum non creduntur, torti sunt. Et hi forte habere cupiebant, nec sancta voluntate pauperes erant : quibus demonstrandum fuit, non facultates, sed ipsas cupiditates talibus esse dignas cruciatibus. Si vero melioris vitæ proposito reconditum aurum argentumque non habebant, nescio quidem utrum cuiquam talium acciderit, ut dum habere creditur, torqueretur : verumtamen etiamsi accidit, profecto qui inter illa tormenta paupertatem sanctam confitebatur, Christum confitebatur. Quapropter etsi non meruit ab hostibus credi, non potuit tamen sanctæ paupertatis confessor sine cœlesti mercede torqueri.

CAPUT XI.

De fine temporalis vitæ, sive longioris, sive brevioris.

Sed enim multi etiam Christiani interfecti sunt, multi multarum mortium fœda varietate consumpti. Hoc si ægre ferendum est, omnibus qui in hanc vitam procreati sunt, utique commune est. Hoc scio, neminem fuisse mortuum, qui non fuerat aliquando moriturus. Finis autem vitæ tam longam quam brevem vitam hoc idem facit. Neque enim aliud melius, et aliud deterius; aut aliud majus, et aliud brevius est, quod jam pariter non est. Quid autem interest, quo mortis genere vita ista finiatur, quando ille cui finitur, iterum mori non cogitur? Cum autem unicuique mortalium sub quotidianis vitæ hujus casibus innumerabiles mortes quodammodo comminentur, quamdiu incertum est, quænam earum ventura sit; quæro utrum satius sit, unam perpeti moriendo, an omnes timere vivendo. Nec ignoro quam inertius eligatur diu vivere sub timore tot mortium, quam semel moriendo nullam deinceps formidare. Sed aliud est quod carnis sensus infirmiter pavidus refugit, aliud quod mentis ratio diligenter enucleata convincit. Mala mors putanda non est, quam bona vita præcesserit : neque enim facit malam mortem, nisi quod sequitur mortem. Non itaque multum curandum est eis, qui necessario morituri sunt, quid accidat ut moriantur; sed moriendo quo ire cogantur. Cum igitur Christiani noverint longe meliorem fuisse religiosi pauperis mortem inter lingentium canum linguas, quam impii divitis in purpura et bysso; horrenda illa genera mortium quid mortuis obfuerunt, qui bene vixerunt?

CAPUT XII.

De sepultura humanorum corporum, quæ Christianis etiamsi fuerit negata, nil adimit.

At enim in tanta strage cadaverum nec sepeliri potuerunt. Neque istud pia fides nimium reformidat, tenens prædictum, nec absumentes bestias resurrecturis corporibus obfuturas, quorum capillus capitis non peribit. Nullo

« Ne craignez point ceux qui tuent le corps et ne peuvent tuer l'âme, » si rien de tout ce que l'ennemi peut faire aux corps de ceux qu'il a tués était capable de leur nuire pour l'autre vie? A moins qu'il ne se trouve un homme assez déraisonnable pour prétendre qu'on ne doit pas craindre, avant la mort, ceux qui peuvent tuer le corps, mais qu'on doit les craindre après la mort, parce qu'ils peuvent empêcher qu'on ne donne la sépulture aux corps qu'ils ont tués. Jésus-Christ aurait donc dit faussement : « Ne craignez pas ceux qui tuent le corps et qui ensuite ne peuvent plus rien, » s'ils peuvent encore faire tant de mal à des cadavres? Loin de nous de croire que ce qu'a dit la Vérité soit faux! Il est dit, en effet, qu'ils font quelque chose au moment où ils tuent, parce que le corps vivant est sensible au coup qui le tue; mais qu'après ils ne peuvent plus rien, parce qu'un cadavre n'a pas de sentiment. Il est donc vrai que la terre n'a pas couvert les corps d'un grand nombre de chrétiens; mais personne n'en a pu retrancher aucun du ciel ni de la terre, que remplit toute de sa présence celui qui sait comment il doit ressusciter ce qu'il a créé. Le Psalmiste dit bien : « Ils ont exposé les corps de vos serviteurs pour servir de pâture aux oiseaux du ciel et aux bêtes de la terre; ils ont répandu leur sang comme l'eau autour de Jérusalem, et il n'était là personne pour les ensevelir! » Mais il parle ainsi pour exagérer plutôt la cruauté des vainqueurs que le malheur des vaincus. Cela paraît dur et cruel aux hommes; mais, « aux yeux de Dieu, la mort de ses saints est toujours précieuse. » Aussi tout le reste, c'est-à-dire le soin des funérailles, le choix de la sépulture, la pompe des obsèques, tout cela est destiné plutôt à consoler les vivants qu'à soulager les morts. Si de riches funérailles profitaient à l'impie, une sépulture commune ou le défaut de sépulture nuirait à l'homme pieux. Cette foule de serviteurs qui suivait le corps de ce riche mort dans la pourpre, dont parle l'Évangile, composait aux yeux des hommes de magnifiques obsèques; mais combien plus éclatantes étaient aux yeux de Dieu celles que firent les anges à ce pauvre couvert d'ulcères! Ils ne déposèrent pas son corps dans un tombeau de marbre, mais ils l'emportèrent dans le sein d'Abraham.

Cela fait rire ceux contre qui j'ai entrepris de défendre la Cité de Dieu; et cependant leurs philosophes même ont fait profession de mépriser le soin de la sépulture, et souvent des armées entières, contentes de mourir pour la patrie terrestre, ne se sont pas souciées de ce que deviendraient leurs corps après la mort, et de quelles bêtes ils seraient la pâture. C'est ce qui a fait dire à un poëte ce mot généralement applaudi : « Le ciel couvre le corps de qui n'a point de tombeau. » Combien moins sont-ils fondés à insulter aux chrétiens de ce que leurs corps sont restés sans sépulture, puisqu'il a été promis aux chrétiens que leur chair, que tous leurs membres redemandés non-seulement à la terre, mais à tous les autres éléments auxquels ils se seraient mêlés, surgiraient des abîmes de la mort pour former de nouveau un corps vivant!

CHAPITRE XIII.

Pourquoi il faut ensevelir les corps des fidèles.

Ce n'est pas néanmoins une raison d'abandonner avec mépris les corps de ceux qui sont morts,

modo diceret Veritas, *Nolite timere eos qui corpus occidunt, animam autem non possunt occidere;* si quidquam obesset futuræ vitæ, quidquid inimici de corporibus occisorum facere voluissent. Nisi forte quispiam sic absurdus est, ut contendat eos, qui corpus occidunt, non debere timeri ante mortem, ne corpus occidant, et timeri debere post mortem, ne corpus occisum sepeliri non sinant. Falsum est ergo quod ait Christus, *Qui corpus occidunt, et postea non habent quid faciant;* si habent tanta quæ de cadaveribus faciant. Absit ut falsum sit quod Veritas dixit. Dictum est enim aliquid eos facere cum occidunt, quia in corpore sensus est occidendo; postea vero nihil habere quod faciant, quia nullus sensus est in corpore occiso. Multa itaque corpora Christianorum terra non texit : sed nullum eorum quisquam a cœlo et terra separavit, quam totam implet præsentia sui, qui novit unde resuscitet quod creavit. Dicitur quidem in Psalmo, *Posuerunt mortalia servorum tuorum escas volatilibus cœli, carnes sanctorum tuorum bestiis terræ : effuderunt sanguinem eorum, sicut aquam, in circuitu Jerusalem, et non erat qui sepeliret :* sed magis ad exaggerandam crudelitatem eorum qui ista fecerunt, non ad eorum infelicitatem qui ista perpessi sunt. Quamvis enim hæc in conspectu hominum dura et dira videantur; sed *pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus.* Proinde omnia ista, id est, curatio funeris, conditio sepulturæ, pompa exsequiarum, magis sunt vivorum solatia, quam subsidia mortuorum. Si aliquid prodest impio sepultura pretiosa, oberit pio vilis aut nulla. Præclaras exsequias in conspectu hominum exhibuit purpurato illi diviti turba famulorum; sed multo clariores in conspectu Domini ulceroso illi pauperi ministerium præbuit Angelorum, qui eum non extulerunt in marmoreum tumulum, sed in Abrahæ gremium sustulerunt.

Rident hæc illi contra quos defendendam suscepimus civitatem Dei. Verumtamen sepulturæ curam etiam eorum philosophi contempserunt : et sæpe universi exercitus, dum pro terrena patria morerentur, ubi postea jacerent, vel quibus bestiis esca fierent, non curarunt : licuitque de hac re poetis plausibiliter dicere.

Cœlo tegitur qui non habet urnam.

Quanto minus debent de corporibus insepultis insultare Christianis, quibus et ipsius carnis et membrorum omnium reformatio non solum ex terra, verum etiam ex aliorum elementorum secretissimo sinu, quo dilapsa cadavera recesserunt, in temporis puncto reddenda et redintegranda promittitur?

surtout des justes et des fidèles, dont le Saint-Esprit a daigné se servir comme d'instruments et de vases pour toutes sortes de bonnes œuvres. Si la robe d'un père ou son anneau, ou tel autre objet semblable, est d'autant plus précieux pour ses enfants que sa mémoire leur est plus chère, à plus forte raison devons-nous prendre soin du corps, qui nous est bien plus étroitement uni qu'un vêtement quel qu'il soit, puisqu'il n'est pas seulement pour l'homme un ornement, un secours extérieur, mais qu'il fait même partie de sa nature. De là le zèle pieux avec lequel, aux anciens jours, on rendait aux restes des justes les devoirs funèbres; de là la pompe de leurs obsèques, le soin de leur sépulture, et ces ordres qu'eux-mêmes, durant leur vie, donnaient à leurs enfants d'ensevelir ou de transporter leurs corps. Tobie est loué dans l'Écriture d'avoir enseveli les morts, et l'ange témoigne que c'est ce qui attira sur lui les grâces de Dieu. Notre-Seigneur lui-même, qui devait ressusciter le troisième jour, n'a pas laissé de relever et de vouloir qu'on publiât comme une bonne œuvre l'action de cette femme pieuse qui répandit sur lui un parfum précieux, comme pour l'ensevelir par avance. L'Évangile parle aussi avec éloge de ceux qui reçurent son corps à la descente de la croix, et prirent soin de le couvrir d'un linceul et de l'ensevelir honorablement. Or ces exemples vénérables ne prouvent pas que les cadavres conservent aucun sentiment, mais ils font entendre que la providence de Dieu ne cesse pas de veiller sur les corps de ceux qui sont morts, et que ces devoirs de piété lui sont agréables, parce qu'ils sont un témoignage utile de la foi à la résurrection. Par là nous apprenons encore combien doit être grande la rémunération des aumônes que nous faisons à ceux qui ont la vie et le sentiment, si même ces devoirs de charité, que nous rendons à des corps inanimés, ne sont pas perdus devant Dieu.

Il y a encore d'autres mystères cachés sous ces ordres que les saints patriarches, remplis d'un esprit prophétique, donnaient à leurs enfants d'inhumer leurs corps, ou de les transporter dans le sépulcre de leurs pères; mais ce n'est point ici le lieu de traiter cette matière, et ce que j'en ai dit doit suffire. Si donc la privation des choses nécessaires à la vie, comme la nourriture et le vêtement, ne brise pas, toute pénible qu'elle est, la patience des bons, et, loin de déraciner la piété dans leurs cœurs, l'exerce et la féconde, combien est-il plus vrai de dire que, lorsque leurs corps ne reçoivent pas ces derniers offices de piété que l'on rend d'ordinaire aux morts, cela ne trouble pas leur repos dans leurs saintes et bienheureuses demeures! Ainsi, quand ces pieux devoirs ont manqué aux cadavres des chrétiens dans la désolation de Rome ou de toute autre ville, ce n'est ni une faute de la part des vivants, qui n'ont pu s'en acquitter, ni une peine pour les morts, qui n'ont pu sentir cette privation.

CHAPITRE XIV.

De la captivité et de ses consolations.

Mais des chrétiens ont été emmenés captifs! C'est sans doute un très-grand malheur, s'ils

CAPUT XIII.

Quæ sit ratio sanctorum corpora sepeliendi.

Nec ideo tamen contemnenda et abjicienda sunt corpora defunctorum, maximeque justorum atque fidelium, quibus tanquam organis et vasis ad omnia bona opera sanctus usus est Spiritus. Si enim paterna vestis et annulus, ac si quid hujusmodi, tanto charius est posteris, quanto erga parentes major affectus; nullo modo ipsa spernenda sunt corpora, quæ utique multo familiarius atque conjunctius, quam quælibet indumenta, gestamus. Hæc enim non ad ornamentum vel adjutorium, quod adhibetur extrinsecus, sed ad ipsam naturam hominis pertinent. Unde et antiquorum justorum funera officiosa pietate curata sunt, et exsequiæ celebratæ, et sepultura provisa: ipsique dum viverent, de sepeliendis, vel etiam transferendis suis corporibus filiis mandaverunt: et Tobias sepeliendo mortuos Deum promeruisse, teste angelo, commendatur. Ipse quoque Dominus die tertio resurrecturus, religiosæ mulieris bonum opus prædicat, prædicandumque commendat, quod unguentum pretiosum super membra ejus effuderit, atque hoc ad eum sepeliendum fecerit. Et laudabiliter commemorantur in Evangelio qui corpus ejus de cruce acceptum diligenter atque honorifice tegendum sepeliendumque curarunt. Verum istæ auctoritates non hoc admonent, quod insit ullus cadaveribus sensus; sed ad Dei providentiam, cui placent etiam talia pietatis officia, corpora quoque mortuorum pertinere significant, propter fidem resurrectionis adstruendam. Ubi et illud salubriter discitur, quanta possit esse remuneratio pro eleemosynis, quas viventibus et sentientibus exhibemus, si neque hoc apud Deum perit, quod exanimis hominum membris officii diligentiæque persolvitur. Sunt quidem et alia, quæ sancti Patriarchæ de corporibus suis vel condendis vel transferendis prophetico spiritu dicta intelligi voluerunt: non autem hic locus est, ut ea pertractemus, cum sufficiant ista quæ diximus. Sed si ea quæ sustentandis viventibus sunt necessaria, sicut victus et amictus, quamvis cum gravi afflictione desint, non frangunt in bonis perferendi tolerandique virtutem, nec eradicant ex animo pietatem, sed exercitatam faciunt fecundiorem: quanto magis, cum desunt ea quæ curandis funeribus condendisque corporibus defunctorum adhiberi solent, non efficiunt miseros in occultis piorum sedibus jam quietos? Ac per hoc, quando ista cadaveribus Christianorum in illa magnæ urbis, vel etiam aliorum oppidorum vastatione defuerunt; nec vivorum culpa est, qui non potuerunt ista præbere, nec pœna mortuorum, qui non possunt ista sentire.

CAPUT XIV.

De captivitate sanctorum, quibus nunquam divina solatia defuerunt.

Sed multi, inquiunt, Christiani etiam captivi ducti sunt. Hoc sane miserrimum est, si aliquo duci potuerunt, ubi

ont pu être emmenés quelque part où ils n'aient pu trouver leur Dieu. Mais nous trouvons encore, dans les saintes Écritures, de grandes consolations contre une affliction de ce genre. Les trois enfants de Babylone furent captifs, Daniel le fut aussi, et d'autres prophètes; et Dieu ne manqua pas de les consoler. Doit-on s'étonner que Dieu n'ait pas abandonné ses serviteurs sous la domination de maîtres barbares, mais hommes après tout, lui qui n'abandonna pas un prophète dans le ventre même d'une bête? Je sais que ceux à qui j'ai affaire aiment mieux rire que de croire; et cependant ils croient, sur la foi de leurs auteurs, qu'Arion de Méthymne, le célèbre musicien, ayant été jeté dans la mer par les matelots du navire qui le portait, fut conduit au rivage par un dauphin qui l'avait reçu sur son dos. Mais l'histoire du prophète Jonas est plus incroyable. Oui, elle est plus incroyable, car elle est plus merveilleuse; et elle est plus merveilleuse, parce qu'elle est l'œuvre d'une main plus puissante.

CHAPITRE XV.

La piété de Régulus envers les dieux n'empêcha pas les Carthaginois de le faire mourir.

On trouve aussi néanmoins, parmi les beaux traits de leurs hommes illustres, un célèbre exemple de captivité volontaire pour cause de religion. Régulus, général romain, avait été pris par les Carthaginois : ceux-ci, qui aimaient mieux recouvrer leurs prisonniers que de retenir ceux des Romains, l'envoyèrent à Rome avec leurs ambassadeurs pour traiter de cet échange, après l'avoir obligé par serment de revenir à Carthage, s'il ne réussissait pas à faire agréer leur proposition. Régulus partit; mais, ne jugeant pas l'échange avantageux à la république, il en dissuada le sénat : après quoi, sans y être forcé par ses concitoyens, mais volontairement et pour ne point manquer à son serment, il retourna chez l'ennemi. Les Carthaginois le firent périr dans d'affreux supplices, inventés exprès pour lui. On l'enferma dans un coffre étroit, intérieurement hérissé de clous aigus, où, contraint de se tenir debout, et ne pouvant s'appuyer d'aucun côté sans d'horribles souffrances, il mourut, faute de sommeil. C'est assurément avec raison qu'ils louent la vertu de cet homme, plus grande encore que son malheur. Et cependant il avait juré par ces dieux dont le culte aujourd'hui défendu est, dit-on, la cause des calamités du monde. Si donc ces dieux, qu'on honorait en vue d'un bonheur temporel, ont voulu ou permis qu'un si religieux observateur de la foi jurée endurât un tel supplice, qu'auraient-ils pu faire de pis contre un parjure? Or, voici le dilemme que je propose à nos adversaires. Tel était le respect de Régulus pour les dieux, qu'il croyait que son serment ne lui permettait pas de rester dans sa patrie, ni de se retirer ailleurs; mais que ce serment l'obligeait à retourner chez ses plus cruels ennemis. S'il pensait que cette résolution dût tourner à son avantage pour cette vie, il se trompait certainement, puisqu'il la finit d'une manière si affreuse. Il fit voir, par son exemple, que le culte des dieux ne sert de rien pour la félicité temporelle, puisque un homme qui était

Deum suum non invenerunt. Sunt in Scripturis sanctis hujus etiam cladis magna solatia. Fuerunt in captivitate tres pueri, fuit Daniel, fuerunt alii prophetæ : nec Deus defuit consolator. Sic ergo non deseruit fideles suos sub dominatione gentis, licet barbaræ, tamen humanæ, qui prophetam non deseruit nec in visceribus belluæ. Hæc quoque illi, cum quibus agimus, malunt irridere, quam credere : qui tamen in suis litteris credunt Arionem Methymnæum, nobilissimum citharistam, cum esset dejectus e navi, exceptum delphini dorso, et ad terras esse pervectum. Verum illud nostrum de Jona propheta incredibilius est. Plane incredibilius, quia mirabilius; et mirabilius, quia potentius.

CAPUT XV.

De Regulo, in quo captivitatis, ob religionem etiam sponte tolerandæ, exstat exemplum : quod tamen illi deos colenti prodesse non potuit.

Habent tamen isti de captivitate religionis causa etiam sponte toleranda et in suis præclaris viris nobilissimum exemplum. Marcus Attilius Regulus, imperator populi Romani, captivus apud Carthaginienses fuit. Qui cum sibi mallent a Romanis suos reddi, quam eorum tenere captivos, ad hoc impetrandum etiam istum præcipue Regulum cum legatis suis Romam miserunt prius, juratione constrictum, si quod volebant minime peregisset, rediturum esse Carthaginem. Perrexit ille, atque in senatu contraria persuasit, quoniam non arbitrabatur utile esse Romanæ reipublicæ mutare captivos. Nec post hanc persuasionem a suis ad hostes redire compulsus est; sed quia juraverat, id sponte complevit. At illi eum excogitatis atque horrendis cruciatibus necaverunt. Inclusum quippe angusto ligno, ubi stare cogeretur, clavisque acutissimis undique confixo, ut se in nullam ejus partem sine pœnis atrocissimis inclinaret, etiam vigilando peremerunt. Merito certe laudant virtutem tam magna infelicitate majorem. Et per deos ille juraverat, quorum cultu prohibito, has generi humano clades isti opinantur infligi. Qui ergo propterea colebantur, ut istam vitam prosperam redderent, si verum juranti has irrogari pœnas seu voluerunt, seu permiserunt, quid perjuro gravius irati facere potuerunt? Sed cur non ratiocinationem meam potius ad utrumque concludam? Deos certe sic ille coluit, ut propter jurisjurandi fidem nec remaneret in patria, nec inde quolibet ire, sed ad suos acerrimos inimicos redire minime dubitaret. Hoc si huic vitæ utile existimabat, cujus tam horrendum exitum meruit, procul dubio fallebatur. Suo quippe docuit exemplo, nihil deos ad istam temporalem felicitatem suis prodesse cultoribus : quandoquidem ille eorum deditus cultui, et victus et captivus abductus, et quia noluit aliter quam per eos juraverat facere, novo ac

si attaché à ce culte, fut vaincu, emmené captif, et, pour n'avoir pas voulu violer le serment qu'il avait fait par ces mêmes dieux, trouva la mort dans un supplice épouvantable et jusqu'alors inconnu. Que si la piété envers les dieux n'est récompensée qu'après cette vie, pourquoi calomnier le christianisme? Pourquoi dire que le malheur de Rome n'est venu que de ce qu'elle avait cessé de servir ses dieux, puisqu'elle aurait pu les servir religieusement encore, et ne pas laisser pour cela d'être aussi affligée que Régulus? A moins qu'on ne s'aveugle au point de prétendre que tout un peuple qui sert les dieux ne saurait être malheureux, quoiqu'un seul individu puisse l'être : comme si la conservation d'un seul répugnait plus à la puissance de leurs dieux que la conservation de plusieurs. Car qu'est-ce qu'un peuple, sinon une collection d'individus?

Diront-ils que la vertu a pu rendre Régulus heureux, en dépit de sa captivité et de ses tourments? Eh bien ! qu'ils cherchent donc cette vraie vertu, cette vertu capable de rendre également une république heureuse. Autre n'est pas le bonheur d'une république, autre le bonheur d'un homme; car qu'est-ce qu'une république, sinon une multitude d'hommes réunis par le lien d'une même volonté? C'est pourquoi je n'examine pas pour le moment quelle était la vertu de Régulus. Il suffit que nos adversaires soient forcés de reconnaître, dans un exemple si éclatant, que l'on ne doit pas servir les dieux pour les biens du corps, pour les biens extérieurs et passagers, puisque Régulus aima mieux en être privé, que d'offenser les dieux qu'il avait pris à témoin. Mais que peut-on attendre de gens qui se glorifient d'avoir eu un tel citoyen, et qui appréhendent d'avoir une cité qui lui ressemble? S'ils ne l'appréhendent pas, qu'ils avouent donc que ce qui est arrivé à Régulus peut arriver à une cité qui honore les dieux aussi religieusement que lui, et qu'ils cessent de calomnier le christianisme. En effet, puisque la question s'est élevée au sujet des chrétiens qui ont été emmenés captifs, je suis en droit de dire à ceux qui se moquent avec autant d'impudence que de témérité d'une religion qui est le vrai chemin du salut : Considérez cet exemple, et taisez-vous. Car si l'on n'a point reproché à leurs dieux qu'un de leurs plus scrupuleux adorateurs, pour ne pas leur manquer de foi, ait été exterminé de sa patrie, quoiqu'il n'en eût point privé d'autre, et qu'entre les mains de ses ennemis il ait épuisé, dans une longue agonie, tous les raffinements d'une cruauté inouïe, à moins forte raison doivent-ils faire un crime à la religion chrétienne de la captivité de quelques fidèles, puisque les chrétiens vivent dans l'attente d'une patrie meilleure et plus sûre, « sachant qu'ils sont étrangers et voyageurs sur cette terre. »

CHAPITRE XVI.

La violence a-t-elle pu porter atteinte à la chasteté des femmes chrétiennes ?

On croit, sans doute, avoir trouvé une belle occasion de honnir les chrétiens, lorsque, pour exagérer le malheur de leur captivité, on ajoute que non-seulement des femmes mariées et des vierges destinées au mariage, mais des religieuses même, ont été violées. Ce qui pourrait se

prius inaudito nimiumque horribili supplicii genere cruciatus exstinctus est. Si autem deorum cultus post hanc vitam velut mercedem reddit felicitatem, cur calumniantur temporibus christianis, ideo dicentes Urbi accidisse illam calamitatem, quia deos suos colere destitit, cum potuerit etiam illos diligentissime colens tam infelix fieri, quam ille Regulus fuit? Nisi forte contra clarissimam veritatem tanta quisquam dementia miræ cæcitatis obnititur, ut contendere audeat universam civitatem deos colentem infelicem esse non posse, unum vero hominem posse; quod videlicet potentia deorum suorum multos potius sit idonea conservare, quam singulos; cum multitudo constet ex singulis.

Si autem dicunt M. Regulum etiam in illa captivitate illisque cruciatibus corporis, animi virtute beatum esse potuisse; virtus potius vera quæratur, qua beata possit esse et civitas. Neque enim aliunde beata civitas, aliunde homo : cum aliud civitas non sit, quam concors hominum multitudo. Quamobrem nondum interim disputo, qualis in Regulo virtus fuerit : sufficit nunc, quod isto nobilissimo exemplo coguntur fateri, non propter corporis bona, vel earum rerum quæ extrinsecus homini accidunt, colendos deos; quandoquidem ille carere his omnibus maluit, quam deos per quos juravit offendere. Sed quid faciamus hominibus qui gloriantur talem se habuisse civem, qualem timent habere civitatem? Quod si non timent, tale ergo aliquid, quale accidit Regulo, etiam civitati tam diligenter, quam ille, deos colenti accidere potuisse fateantur, et christianis temporibus non calumnientur. Verum quia de illis Christianis orta quæstio est, qui etiam captivi ducti sunt; hoc intueantur et taceant, qui saluberrimæ religioni hinc impudenter atque imprudenter illudunt : quia si diis eorum probro non fuit, quod attentissimus cultor illorum, dum eis jurisjurandi fidem servaret, patria caruit, cum aliam non haberet, captivusque apud hostes per longam mortem supplicio novæ crudelitatis occisus est : multo minus nomen criminandum est christianum in captivitate sacratorum suorum, qui supernam patriam veraci fide exspectantes, etiam in suis sedibus peregrinos se esse noverunt.

CAPUT XVI.

An stupris, quæ etiam sanctarum forte virginum est passa captivitas, contaminari potuerit virtus animi sine voluntatis assensu.

Magnum sane crimen se putant objicere Christianis, cum eorum exaggerantes captivitatem, addunt etiam stupra commissa, non solum in aliena matrimonia virginesque nupturas, sed etiam in quasdam sanctimoniales.

trouver ici un peu gêné, ce n'est ni la foi, ni la piété, ni même la chasteté, mais la pudeur, dont la susceptibilité délicate a toujours de la peine à partager le calme de la froide raison. Aussi nous proposons-nous moins de répondre à nos adversaires que de donner des consolations à nos sœurs. Qu'on tienne donc, disons-nous, pour certain et indubitable, que la vertu, qui fait que l'on vit bien, a son siége dans l'âme, d'où elle commande aux membres du corps; et que le corps est sanctifié par la sainteté de la volonté. Tant que la volonté demeure ferme et constante dans le bien, rien de ce qu'un autre fait du corps ou dans le corps, sans qu'il soit possible d'éviter cette violence sans péché, ne rend coupable celui qui la souffre. Mais comme on peut produire dans le corps une autre sensation que celle de la douleur, quand cela arrive, encore que cette violence ne fasse pas perdre la chasteté à l'âme qui résiste avec fermeté, elle ne laisse pas d'alarmer la pudeur, en suscitant la crainte que d'autres ne soupçonnent l'esprit d'une certaine complicité avec le corps.

CHAPITRE XVII.

De la mort volontaire par crainte du châtiment ou du déshonneur.

Aussi quel est le cœur humain qui ne pardonnerait pas aux femmes qui se sont tuées pour éviter un si grand outrage? Et pour celles qui n'ont pas voulu se tuer pour ne pas se défendre d'un crime par un crime, qui pourrait les accuser sans heurter le bon sens? En effet, s'il n'est permis à personne de tuer de son autorité privée un homme même coupable, car les lois n'ont jamais accordé ce droit, il s'ensuit que celui qui se tue lui-même est un homicide; et il est d'autant plus coupable en se tuant, qu'il était plus innocent dans la cause pour laquelle il a cru devoir se tuer. Si nous avons raison de détester l'action de Judas, et si la Vérité prononce qu'en se donnant la mort il a plutôt aggravé qu'expié le crime de sa trahison, puisque, faute de confiance dans la miséricorde de Dieu, il s'est ôté la possibilité d'un repentir salutaire par un repentir désespéré, combien plus doit-on s'abstenir de se tuer, lorsqu'on n'a point commis de crime digne d'un tel supplice? Car lorsque Judas s'est tué, il a tué un méchant homme; et néanmoins il est mort coupable non-seulement de la mort de Jésus-Christ, mais encore de la sienne propre; et s'il est vrai de dire qu'il s'est tué à cause de son crime, il ne l'est pas moins que sa mort volontaire l'a chargé d'un second crime. Et pourquoi un homme qui n'a point fait de mal s'en ferait-il à lui-même? pourquoi, en se tuant, tuerait-il un innocent, afin d'empêcher qu'un autre ne se rende coupable? pourquoi commettrait-il sur sa personne un péché qui lui serait propre, pour en éviter un qui lui serait étranger?

CHAPITRE XVIII.

De la violence que souffre le corps sans que l'âme y participe.

Il appréhende, dira-t-on, que l'impudicité d'autrui ne le souille. Elle ne le souille pas, si elle est d'autrui; et elle n'est pas d'autrui, si elle le souille. Et véritablement, puisque la chasteté est une

Hic vero non fides, non pietas, non ipsa virtus quæ castitas dicitur, sed nostra potius disputatio inter pudorem atque rationem quibusdam coarctatur angustiis. Nec tantum curamus hic alienis responsionem reddere, quantum ipsis nostris consolationem. Sit igitur in primis positum atque firmatum, virtutem qua recte vivitur, ab animi sede membris corporis imperare, sanctumque corpus usu fieri sanctæ voluntatis : qua inconcussa ac stabili permanente, quidquid alius de corpore vel in corpore fecerit, quod sine peccato proprio non valeat evitari, præter culpam esse patientis. Sed quia non solum quod ad dolorem, verum etiam quod ad libidinem pertinet, in corpore alieno perpetrari potest; quidquid tale factum fuerit, et si retentam constantissimo animo pudicitiam non excutit, pudorem tamen incutit; ne credatur factum cum mentis etiam voluntate, quod fieri fortasse sine carnis aliqua voluptate non potuit.

CAPUT XVII.

De morte voluntaria ob metum pœnæ sive dedecoris.

Ac per hoc et quæ se occiderunt, ne quidquam hujusmodi paterentur, quis humanus affectus eis nolit ignosci? et quæ se occidere noluerunt, ne suo facinore alienum flagitium devitarent, quisquis eis hoc crimini dederit, ipse crimine insipientiæ non carebit. Nam utique si non licet privata potestate hominem occidere vel nocentem, cujus occidendi licentiam lex nulla concedit : profecto etiam qui se ipsum occidit, homicida est; et tanto fit nocentior, cum se occiderit, quanto innocentior in ea causa fuit, qua se occidendum putavit. Nam si Judæ factum merito detestamur, eumque Veritas judicat, cum se laqueo suspendit, sceleratæ illius traditionis auxisse potius quam expiasse commissum; quoniam Dei misericordiam desperando exitiabiliter pœnitens, nullum sibi salubris pœnitentiæ locum reliquit : quanto magis a sua nece se abstinere debet qui tali supplicio quod in se puniat, non habet? Judas enim cum se occidit, sceleratum hominem occidit : et tamen non solum Christi, verum etiam suæ mortis reus finivit hanc vitam; quia licet propter suum scelus, alio suo scelere occisus est. Cur autem homo, qui mali nihil fecit, sibi malefaciat, et se ipsum interficiendo hominem interficiat innocentem, ne alium patiatur nocentem; atque in se perpetret peccatum proprium, ne in eo perpetretur alienum?

CAPUT XVIII.

De aliena violentiarum libidine, quam in oppresso corpore mens invita perpetitur.

At enim, ne vel aliena polluat libido, metuitur. Non polluet, si aliena erit : si autem polluet, aliena non erit. Sed cum pudicitia virtus sit animi, comitemque habeat fortitu-

vertu de l'âme, puisqu'elle a pour compagne la force morale, qui la rend capable de souffrir toute sorte de maux plutôt que de consentir au mal, et qu'il n'est point d'homme, quelque chaste qu'il soit, qui ait le pouvoir d'empêcher la violence qu'on lui fait en son corps, mais seulement celui d'y consentir ou de s'y refuser en esprit, qui serait assez déraisonnable pour se croire déchu de la chasteté, s'il arrive que son corps soit livré, en dépit de sa volonté, aux impures passions d'autrui? Que si cela est capable de faire perdre la chasteté, il faudra dire alors que la chasteté n'est point une vertu de l'âme, et cesser de la compter au nombre des biens de la vie morale, pour la ranger parmi les biens du corps, tels que la force, la beauté, la santé, et autres avantages semblables, dont l'altération n'altère aucunement la pureté du cœur. Or, si la chasteté est quelque chose de tel, pourquoi se mettre en peine de la conserver au péril même de sa vie? Mais si elle est un bien de l'âme, la violence exercée sur le corps ne saurait la faire perdre. Que dis-je? en résistant aux assauts de la concupiscence charnelle, la continence communique sa sainteté au corps, et la persévérance inébranlable de l'intention le préserve de toute souillure, parce que le corps s'associe, autant qu'il dépend de lui, à la sainte résistance de l'esprit.

La sainteté du corps n'est point matérielle, puisque le corps est naturellement exposé à toute sorte d'atteintes, et que souvent son salut exige des opérations dont la vue fait horreur. Soit malice, soit ignorance ou hasard, en voulant s'assurer de la virginité d'une jeune fille, une sage-femme la lui fit perdre : dira-t-on que cet accident a fait perdre au corps de cette vierge quelque chose de sa sainteté? cela serait injuste et déraisonnable. Conséquemment, tant que l'âme demeure ferme en la résolution par laquelle le corps lui-même se trouve sanctifié, la violence exercée par la passion d'autrui n'ôte rien au corps de la sainteté que lui communique l'esprit de continence. Mais qu'une femme, entraînée par la corruption de son cœur, et infidèle au vœu qu'elle a fait à Dieu, coure s'abandonner à son séducteur, dira-t-on que, dans le chemin, elle conserve la sainteté corporelle, quand elle a perdu, quand elle a aboli cette sainteté spirituelle qui sanctifiait son corps? Loin de nous cette erreur! Concluons plutôt que le corps, même profané par la violence, ne perd rien de sa sainteté, si l'âme demeure pure; et que, même intact, il la perd, si l'âme a cessé d'être pure. Ainsi, puisqu'une femme qui a été, malgré elle, profanée dans son corps, n'a rien fait qu'elle doive punir d'une mort volontaire, combien moins doit-elle attenter à sa vie avant qu'on ait attenté à sa chasteté? Ce serait commettre un homicide certain, pour éviter un crime qui, quoique étranger, est encore incertain.

CHAPITRE XIX.

De la mort volontaire de Lucrèce.

Je ne sais si ceux contre qui nous défendons non-seulement la sainteté de l'esprit, mais aussi la sainteté du corps des femmes chrétiennes dont les barbares ont outragé la pudeur,

dinem, qua potius quælibet mala tolerare, quam malo consentire decernit; nullus autem magnanimus et pudicus in potestate habeat, quid de sua carne fiat, sed tantum quid annuat mente, vel renuat : quis eadem sana mente putaverit se perdere pudicitiam, si forte in apprehensa et oppressa carne sua exerceatur et expleatur libido non sua? Si enim hoc modo pudicitia perit, profecto pudicitia virtus animi non erit; nec pertinebit ad ea bona, quibus bene vivitur, sed in bonis corporis numerabitur; qualia sunt, vires, pulchritudo, sana integraque valetudo, ac si quid hujusmodi est : quæ bona, etiam si minuantur, bonam justamque vitam omnino non minuunt. Quod si tale aliquid est pudicitia, utquid pro illa, ne amittatur, etiam cum periculo corporis laboratur? Si autem animi bonum est, etiam oppresso corpore non amittitur. Quin etiam sanctæ continentiæ bonum cum immunditiæ carnalium concupiscentiarum non cedit, et ipsum corpus sanctificatur : et ideo cum eis non cedere inconcussa intentione persistit, nec de ipso corpore perit sanctitas, quia eo sancte utendi perseverat voluntas, et quantum in ipso est, etiam facultas.

Neque enim eo corpus sanctum est, quod ejus membra sunt integra, aut eo, quod nullo contrectantur attactu; cum possint diversis etiam casibus vulnerata vim perpeti, et medici aliquando saluti opitulantes hæc ibi faciant, quæ horret aspectus. Obstetrix virginis cujusdam integritatem manu velut explorans, sive malevolentia, sive inscitia, sive casu, dum inspicit, perdidit : non opinor quemquam tam stulte sapere, ut huic periisse aliquid existimet etiam de ipsius corporis sanctitate, quamvis membri illius integritate jam perdita. Quocirca proposito animi permanente, per quod etiam corpus sanctificari meruit, nec ipsi corpori aufert sanctitatem violentia libidinis alienæ, quam servat perseverantia continentiæ suæ. An vero si aliqua femina mente corrupta, violatoque proposito quod Deo voverat, pergat vitianda ad deceptorem suum; adhuc eam pergentem sanctam vel corpore dicimus, ea sanctitate animi, per quam corpus sanctificabatur, amissa atque destructa? Absit hic error! et hinc potius admoneamur, ita non amitti corporis sanctitatem, manente animi sanctitate, etiam corpore oppresso, sicut amittitur corporis sanctitas violata animi sanctitate, etiam corpore intacto. Quamobrem non habet quod in se morte spontanea puniat femina, sine ulla sua consensione violenter oppressa, et alieno compressa peccato : quanto minus ante quam hoc fiat, ne admittatur homicidium certum, cum ipsum flagitium, quamvis alienum, adhuc pendet incertum?

CAPUT XIX.

De Lucretia, quæ se ob illatum sibi stuprum peremit.

An forte huic perspicuæ rationi, qua dicimus corpore oppresso, nequaquam proposito castitatis ulla in malum

oseront contredire une raison aussi claire que celle qui nous fait soutenir que, si la volonté ne cède pas à la violence exercée sur le corps, il n'y a de coupable que l'auteur de la violence; mais je sais du moins qu'ils s'accordent à exalter la chasteté de Lucrèce, cette célèbre dame de l'ancienne Rome. L'histoire nous apprend que le fils du roi Tarquin ayant attenté à son honneur, elle s'en plaignit à Collatin son mari, et à Brutus son parent, tous deux éminents et par leur rang et par leur caractère, et qu'elle les obligea, par serment, à la venger : après quoi, impatiente de l'affront qu'elle avait reçu, elle se tua. Que dirons-nous? est-elle adultère ou innocente? Mais qui serait en peine à cette question? « Ils étaient deux, mais un seul fut adultère; » mot brillant, et aussi juste que brillant, d'un déclamateur. En effet, il a distingué dans cette action honteuse l'impudique violence de l'un et la chaste résistance de l'autre; et, fermant les yeux sur l'union des corps pour ne considérer que le divorce des âmes : « Ils étaient deux, dit-il; mais un seul fut adultère. »

D'où vient donc que la vengeance est tombée plus terrible sur la tête innocente que sur la tête coupable? Sextus est seulement banni avec son père; Lucrèce périt du dernier supplice. S'il n'y a point impudicité là où il n'y a pas consentement, il n'y a pas justice là où la chasteté est punie. J'en appelle à votre tribunal, lois et juges de Rome. Vous ne voulez pas qu'on puisse impunément faire mourir un criminel, quelque coupable qu'il soit, s'il n'a été auparavant condamné. Si donc ce crime était porté devant vous, et qu'il vous fût démontré qu'une femme a reçu la mort, non-seulement sans avoir été condamnée, mais chaste, mais innocente, ne châtieriez-vous pas comme il le mériterait celui qui lui aurait donné la mort? Eh bien! c'est Lucrèce qui s'est tuée, c'est elle, cette Lucrèce tant vantée, qui a tué la chaste et l'innocente Lucrèce, pour la punir de la violence d'autrui! Prononcez maintenant. Que si vous ne le pouvez, parce qu'elle n'est plus au monde, pourquoi préconisez-vous si haut la meurtrière de l'innocente et chaste Lucrèce?

Vous ne pourriez même la défendre devant ces juges d'enfer, tels que vos poëtes les représentent, si nous supposons qu'elle soit allée grossir le nombre de ceux « qui, sans avoir commis aucun crime, se sont volontairement donné la mort, et, par dégoût de la lumière, ont jeté loin d'eux le fardeau de la vie; qui voudraient bien retourner au monde, mais que le destin enchaîne sur les tristes bords du marais infernal. » Mais peut-être n'est-elle pas là; peut-être, en s'arrachant la vie, n'a-t-elle fait que céder à l'aiguillon du remords? Que serait-ce en effet (elle seule a pu le savoir), si, vaincue elle-même par sa propre concupiscence, elle eût consenti secrètement à la violence de Sextus, et que, pour se punir de sa faiblesse, elle eût cru devoir se donner la mort, quoique, dans ce cas même, elle n'eût pas dû se tuer, si elle eût pu espérer de satisfaire à ses faux dieux par un sincère repentir? Car s'il est vrai

consensione mutato, illius tantum esse flagitium qui opprimens concubuerit, non illius quæ oppressa concumbenti nulla voluntate consenserit, contradicere audebunt hi, contra quos feminarum christianarum in captivitate oppressarum non tantum mentes, verum etiam corpora sancta defendimus? Lucretiam certe, matronam nobilem veteremque Romanam, pudicitiæ magnis efferunt laudibus. Hujus corpore cum violenter oppresso Tarquinii regis filius libidinose potitus esset, illa scelus improbissimi juvenis marito Collatino et propinquo Bruto, viris clarissimis et fortissimis, indicavit, eosque ad vindictam constrinxit : deinde fœdi in se commissi ægra atque impatiens se peremit. Quid dicemus? adultera hæc, an casta judicanda est? Quis in hac controversia laborandum putaverit? Egregie quidam ex hoc veraciterque declamans, ait : « Mirabile dictu; duo fuerunt, et adulterium unus admi« sit. » Splendide atque verissime. Intuens enim in duorum corporum commixtione unius inquinatissimam cupiditatem, alterius castissimam voluntatem; et non quid conjunctione membrorum, sed quid animorum diversitate ageretur, attendens, « Duo, » inquit, « fuerunt, et adul« terium unus admisit. »

Sed quid est hoc, quod in eam gravius vindicatur, quæ adulterium non admisit? Nam ille patria cum patre pulsus est; hæc summo est mactata supplicio. Si non est illa impudicitia, qua invita opprimitur; non est hæc justitia, qua casta punitur. Vos appello, leges judicesque Romani. Nempe post perpetrata facinora nec quemquam scelestum indemnatum impune voluistis occidi. Si ergo ad vestrum judicium quisquam deferret hoc crimen, vobisque probaretur, non solum indemnatam, verum etiam castam et innocentem interfectam esse mulierem; nonne eum qui id fecisset, severitate congrua plecteretis? Hoc fecit illa Lucretia; illa, illa sic prædicata Lucretia innocentem, castam, vim perpessam Lucretiam insuper interemit. Proferte sententiam. Quod si propterea non potestis, quia non adstat quam punire possitis; cur interfectricem innocentis et castæ tanta prædicatione laudatis? Quam certe apud infernos judices, etiam tales, quales poetarum vestrorum carminibus cantitantur, nulla ratione defenditis, constitutam scilicet inter illos,

qui sibi letum
Insontes peperere manu, lucemque perosi,
Projecere animas.

Cui ad superna redire cupienti

Fas obstat, tristique palus inamabilis unda
Alligat.

An forte ideo ibi non est, quia non insontem, sed male sibi consciam se peremit? Quid si enim (quod ipsa tantummodo nosse poterat), quamvis juveni violenter irruenti, etiam sua libidine illecta consensit, idque in se puniens ita doluit, ut morte putaret expiandum? Quanquam nec sic quidem occidere se debuit, si fructuosam posset apud deos falsos agere pœnitentiam. Verumtamen si forte ita est, falsumque est illud, quod duo fuerunt, et adulte-

que Sextus et Lucrèce soient tous deux coupables d'adultère, l'un par une violence ouverte, l'autre par un consentement secret, ce n'est pas une Lucrèce innocente qu'elle a tuée; et par conséquent ses éloquents défenseurs peuvent dire qu'elle n'est pas aux enfers avec ceux « qui, sans avoir commis aucun crime, se sont volontairement donné la mort. » Mais ici deux extrémités inévitables : si elle n'est point homicide, elle est adultère; si elle n'est point adultère, elle est homicide : de telle sorte qu'il est impossible d'échapper à ce dilemme : Si elle est adultère, pourquoi ces éloges? si elle est chaste, pourquoi cette mort?

Toutefois, il nous suffit du célèbre exemple de cette femme pour réfuter ces hommes étrangers à toute idée de sainteté, qui insultent au malheur des femmes chrétiennes; il nous suffit qu'on ait dit à sa louange : Ils étaient deux, mais un seul fut adultère. En effet, on a mieux aimé croire que la chasteté de Lucrèce était telle qu'elle n'a pu être souillée par aucun consentement criminel. Si donc Lucrèce s'est tuée, non pour avoir commis un adultère, mais pour l'avoir souffert, ce n'est plus amour de la chasteté, mais faiblesse de la pudeur. Elle rougit d'un crime commis sur elle et non pas avec elle; et cette Romaine, trop jalouse de la gloire, craignit que, si elle survivait à cet affront, on ne la soupçonnât d'y avoir consenti : elle crut qu'elle devait par sa mort témoigner de son innocence aux yeux de ceux qui n'avaient pu lire dans le fond de son cœur; elle appréhenda qu'en voyant sa résignation on ne la crût complice de l'action honteuse commise sur sa personne. Les femmes chrétiennes qui ont éprouvé le malheur de Lucrèce n'ont pas suivi son exemple. Elles vivent, elles n'ont point vengé sur elles-mêmes le crime d'autrui, et n'ont point, cédant à une honte dont la cause n'était pas dans leur cœur, ajouté l'homicide à l'adultère; car elles ont la gloire de la chasteté, c'est-à-dire le témoignage de leur conscience, et en elles-mêmes et aux yeux de Dieu : ce qui leur suffit, puisqu'en voulant faire mieux, et en voulant éviter les injurieux soupçons des hommes, elles se seraient écartées de la voie des commandements de Dieu.

CHAPITRE XX.

Rien ne saurait jamais autoriser un chrétien à se donner la mort.

Ce n'est pas sans raison que nulle part, dans les livres saints et canoniques, on ne saurait trouver que Dieu nous ait jamais commandé ou permis de nous donner la mort, non pas même pour parvenir à l'immortalité, ou pour nous délivrer ou nous garantir de quelque mal. Au contraire, nous devons croire qu'il nous l'a défendu quand il a dit, « Tu ne tueras pas, » sans ajouter « ton prochain, » ainsi qu'il le fait lorsqu'il défend le faux témoignage : « Tu ne porteras pas de faux témoignage contre ton prochain. » Cela ne fait pas néanmoins que le faux témoin contre soi-même soit irrépréhensible, puisque la règle de l'amour du prochain est l'amour de soi-même, ainsi qu'il est écrit : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même. » Si donc l'on n'est pas moins coupable en portant un faux témoignage contre

rium unus admisit, sed potius ambo adulterium commiserunt, unus manifesta invasione, altera latente consensione : non se occidit insontem, et ideo potest a litteratis ejus defensoribus dici non esse apud inferos inter illos, « qui sibi letum insontes peperere manu. » Sed ita hæc causa ex utroque latere coarctatur, ut si extenuatur homicidium, adulterium confirmetur; si purgatur adulterium, homicidium cumuletur : nec omnino invenitur exitus, ubi dicitur, Si adulterata, cur laudata? si pudica, cur occisa?

Nobis tamen in hoc tam nobili feminæ hujus exemplo ad istos refutandos, qui christianis feminis in captivitate compressis alieni ab omni cogitatione sanctitatis insultant, sufficit quod in præclaris ejus laudibus dictum est : « Duo « fuerunt, et adulterium unus admisit. » Talis enim ab eis Lucretia magis credita est, quæ se nullo adulterino potuerit maculare consensu. Quod ergo se ipsam, quoniam adulterum pertulit, etiam non adulterata occidit, non est pudicitiæ charitas, sed pudoris infirmitas. Puduit enim eam turpitudinis alienæ in se commissæ, etiamsi non secum; et Romana mulier laudis avida nimium verita est, ne putaretur, quod violenter est passa cum viveret, libenter passa si viveret. Unde ad oculos hominum mentis suæ testem illam pœnam adhibendam putavit, quibus conscientiam demonstrare non potuit. Sociam quippe facti se credi erubuit, si, quod alius in ea fecerat turpiter, ferret ipsa patienter. Non hoc fecerunt feminæ christianæ, quæ passæ similia vivunt. Tamen nec in se ultæ sunt crimen alienum, ne aliorum sceleribus adderent sua, si, quoniam hostes in eis concupiscendo stupra commiserant, illæ in se ipsis homicidia erubescendo committerent. Habent quippe intus gloriam castitatis, testimonium conscientiæ : habent autem coram oculis Dei sui, nec requirunt amplius, ubi, quid recte faciant, non amplius habent; ne devient ab auctoritate legis divinæ, cum male devitant offensionem suspicionis humanæ.

CAPUT XX.

Nullam esse auctoritatem, quæ Christianis in qualibet causa jus voluntariæ necis tribuat.

Neque enim frustra in sanctis canonicis Libris nusquam nobis divinitus præceptum permissumve reperiri potest, ut vel ipsius adipiscendæ immortalitatis, vel ullius carendi cavendive mali causa, nobismetipsis necem inferamus. Nam et prohibitos nos esse intelligendum est, ubi Lex ait, *Non occides :* præsertim quia non addidit, proximum tuum : sicut falsum testimonium cum vetaret, *Falsum,* inquit, *testimonium non dices adversus proximum tuum.* Nec ideo tamen si adversus se ipsum quisquam falsum testimonium dixerit, ab hoc crimine se putaverit alienum. Quoniam regulam diligendi proximum a semetipso dilector accepit; quandoquidem scriptum est, *Diliges proximum tuum, tanquam te ipsum.* Porro si falsi testimonii non minus reus est qui de se ipso falsum fatetur, quam si

soi-même qu'en portant un faux témoignage contre le prochain, quoique la loi, en ne parlant que du prochain, semble ne pas étendre la prohibition au faux témoignage contre soi-même, à plus forte raison faut-il penser qu'il n'est pas permis à l'homme de se tuer, puisque cette défense, Tu ne tueras pas, est absolue, et n'excepte personne, pas même celui à qui elle est faite. C'est ce qui fait que certaines personnes s'efforcent d'étendre cette loi jusqu'aux bêtes, prétendant qu'il n'est pas permis de les tuer. Mais que ne l'étendent-ils aussi aux plantes? car, bien que les plantes soient dépourvues de sentiment, on ne laisse pas de dire qu'elles vivent; et par conséquent on peut dire qu'elles meurent, et même, si elles périssent par violence, qu'elles sont tuées. Ainsi l'apôtre parlant des semences qu'on jette dans la terre : « Ce que tu sèmes, dit-il, ne saurait vivre, s'il ne meurt auparavant. » On lit encore dans le psaume : « Il a tué leurs vignes par la grêle. » Est-ce à dire que cette parole, « Tu ne tueras pas, » nous fasse un crime d'arracher un arbrisseau, et qu'il faille acquiescer à la folle terreur des manichéens? Si donc, rejetant ces rêveries, nous n'étendons le précepte qui défend le meurtre, ni aux plantes, parce qu'elles sont privées de sentiment, ni aux bêtes de l'air, de la terre et des eaux, parce qu'elles ne partagent pas avec nous le bien de l'intelligence (d'où il suit qu'un juste conseil du Créateur a mis leur vie et leur mort à la disposition de nos besoins), nous n'avons plus qu'à entendre de l'homme seul ce commandement : « Tu ne tueras pas, » c'est-à-dire, tu ne tueras ni ton prochain, ni toi-même; car celui qui se tue, qu'est-ce, sinon un homicide?

CHAPITRE XXI.

Exception à la loi qui défend l'homicide.

Mais cette même autorité divine a établi certaines exceptions à la loi qui défend l'homicide. Quelquefois Dieu ordonne l'homicide, soit par une loi générale, soit par un commandement temporaire et particulier. Or celui-là ne tue pas, qui doit son ministère à l'autorité; et il ne doit être regardé que comme une épée entre les mains de celui qui s'en sert. Aussi n'ont-ils aucunement violé la loi qui défend l'homicide, ceux qui ont fait la guerre par l'ordre de Dieu, ou qui, dans l'exercice de la puissance publique, ont, suivant les lois, c'est-à-dire suivant les règles d'une raison très-juste, puni de mort les criminels. Ainsi tant s'en faut qu'Abraham ait été accusé de cruauté pour avoir voulu tuer son fils, qu'il en a au contraire été loué comme d'un acte de piété et d'obéissance. Et l'on demande avec raison si Jephté ne fit qu'obéir à Dieu lorsqu'il tua sa fille, pour accomplir le vœu qu'il avait fait d'immoler la première tête qui s'offrirait à sa vue au retour du combat et de la victoire. On n'excuse Samson de s'être écrasé lui-même avec ses ennemis sous la ruine d'une maison, qu'en disant qu'il obéissait à l'ordre intérieur du Saint-Esprit, qui par lui faisait ces miracles. Excepté donc ceux qu'une loi générale et juste, ou qu'une inspiration particulière de Dieu, source de toute justice, ordonne

adversus proximum hoc faceret; cum in eo præcepto, quo falsum testimonium prohibetur, adversus proximum prohibeatur, possitque non recte intelligentibus videri non esse prohibitum ut adversus se ipsum quisque falsus testis assistat : quanto magis intelligendum est, non licere homini se ipsum occidere, cum in eo, quod scriptum est, *Non occides*, nihilo deinde addito, nullus, nec ipse utique cui præcipitur, intelligatur exceptus? Unde quidam hoc præceptum etiam in bestias ac pecora conantur extendere, ut ex hoc nullum etiam illorum liceat occidere. Cur non ergo et herbas, et quidquid humo radicitus alitur ac figitur? nam et hoc genus rerum, quamvis non sentiat, dicitur vivere; ac per hoc potest et mori; proinde etiam, cum vis adhibetur, occidi. Unde et Apostolus, cum de hujuscemodi seminibus loqueretur, *Tu*, inquit, *quod seminas, non vivificatur, nisi moriatur.* Et in Psalmo scriptum est, *Occidit vites eorum in grandine.* Num igitur ob hoc, cum audimus, *Non occides*, virgultum vellere nefas ducimus, et Manichæorum errori insanissime acquiescimus? His igitur deliramentis remotis, cum legimus, *Non occides,* si propterea non accipimus hoc dictum esse de frutectis, quia nullus est eis sensus; nec de animantibus irrationalibus, volatilibus, natatilibus, ambulatilibus, reptilibus, quia nulla nobis ratione sociantur, quam non eis datum est nobiscum habere communem; unde justissima ordinatione Creatoris et vita et mors eorum nostris usibus subditur : restat ut de homine intelligamus, quod dictum est, *Non occides :* nec alterum ergo, nec te. Neque enim qui se occidit, aliud quam hominem occidit.

CAPUT XXI.

De interfectionibus hominum, quæ ab homicidii crimine excipiuntur.

Quasdam vero exceptiones eadem ipsa divina fecit auctoritas, ut non liceat hominem occidi. Sed his exceptis, quos Deus occidi jubet, sive data lege, sive ad personam pro tempore expressa jussione : non autem ipse occidit, qui ministerium debet jubenti, sicut adminiculum gladius utenti : et ideo nequaquam contra hoc præceptum fecerunt, quo dictum est, *Non occides*, qui Deo auctore bella gesserunt, aut personam gerentes publicæ potestatis secundum ejus leges, hoc est justissimæ rationis imperium, sceleratos morte punierunt. Et Abraham non solum non est culpatus crudelitatis crimine, verum etiam laudatus est nomine pietatis, quod voluit filium, nequaquam scelerate, sed obedienter occidere. Et merito quæritur, utrum pro jussu Dei sit habendum, quod Jephte filiam, quæ patri occurrit, occidit, cum se immolaturum Deo id vovisset, quod ei redeunti de prælio victori primitus occurrisset. Nec Samson aliter excusatur, quod se ipsum cum hostibus ruina domus oppressit, nisi quia spiritus latenter hoc jusserat, qui per illum miracula faciebat. His igitur exceptis, quos vel lex justa generaliter, vel ipse fons justitiæ Deus

de tuer, quiconque tue un homme, soi-même ou un autre, est coupable d'homicide.

CHAPITRE XXII.

Il n'y a jamais de grandeur d'âme à se tuer.

Tous ceux qui ont commis cet attentat sur eux-mêmes peuvent bien être admirés pour la grandeur de leur courage, mais on ne les saurait louer d'une véritable sagesse; et même si nous interrogeons mieux la raison, elle nous répondra qu'on ne doit pas même appeler grandeur de courage cette impuissance à supporter l'affliction ou les péchés d'autrui. N'est-ce pas plutôt faiblesse de ne pouvoir souffrir ou la dure servitude du corps ou les folles opinions du monde; et n'y a-t-il pas beaucoup plus de magnanimité à endurer qu'à fuir les misères de la vie, et à mépriser, à la lumière d'une conscience pure, les ténèbres d'erreur qui enveloppent d'ordinaire les jugements des hommes, et surtout ceux du vulgaire? Que si l'on ne peut refuser un certain courage à ceux qui se donnent la mort, qui a plus de droit à cette gloire que Cléombrote? Après avoir lu, dit-on, le livre de Platon sur l'immortalité de l'âme, il se précipita du haut d'un mur, pour passer de cette vie à une autre qu'il croyait meilleure. En effet, il ne mourait pas pour se dérober à l'insupportable fardeau d'un malheur ou d'un crime, réel ou imaginaire : en embrassant la mort, en brisant les doux liens de cette vie, il ne suivait que l'élan d'une grande âme. Cependant cette action est plutôt grande que bonne, et il aurait pu en juger ainsi d'après Platon lui-même, qu'il avait lu; car Platon l'eût faite le premier, ou du moins en eût donné le précepte, si, dans cette lumière intérieure qui lui découvrit l'immortalité de l'âme, il n'eût vu aussi que c'est une action que non-seulement on ne doit pas faire, mais qu'on doit encore défendre.

Plusieurs, dit-on, se sont tués pour ne point tomber entre les mains de leurs ennemis. Mais nous ne cherchons pas ici ce qui s'est fait, mais ce qui s'est dû faire; car la saine raison doit être préférée aux exemples, quoiqu'on en puisse citer qui s'accordent avec l'autorité de la raison; exemples d'autant plus dignes d'imitation, qu'ils appartiennent à une piété plus éminente. Ni les patriarches, ni les prophètes, ni les apôtres, n'ont attenté à leur propre vie; et Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, qui les a avertis de fuir de ville en ville pour éviter la persécution, pouvait bien aussi leur conseiller de se donner la mort, pour ne point tomber entre les mains de leurs persécuteurs. Que s'il n'a ni ordonné ni conseillé aux siens de sortir ainsi de cette vie, eux à qui il a promis des demeures éternelles dans l'autre, quelques exemples qu'opposent les gentils, qui ne connaissent point Dieu, il est évident que cela n'est point permis aux adorateurs du seul et vrai Dieu.

CHAPITRE XXIII.

De la mort de Caton.

Cependant après Lucrèce, sur qui j'ai suffisamment exprimé mon sentiment, il leur est difficile d'invoquer une autre autorité que celle du fameux Caton, qui se tua à Utique. Ce n'est pas

specialiter occidi jubet; quisquis hominem vel se ipsum, vel quemlibet occiderit, homicidii crimine innectitur.

CAPUT XXII.

Quod nunquam possit mors voluntaria ad magnitudinem animi pertinere.

Et quicumque hoc in se ipsis perpetraverunt, animi magnitudine fortasse mirandi, non sapientiæ sanitate laudandi sunt. Quanquam si rationem diligentius consulas, ne ipsa quidem animi magnitudo recte nominatur, ubi quisque non valendo tolerare vel quæque aspera vel aliena peccata, se ipse interemerit. Magis enim mens infirma deprehenditur, quæ ferre non potest vel duram sui corporis servitutem, vel stultam vulgi opinionem; majorque animus merito dicendus est, qui vitam ærumnosam magis potest ferre, quam fugere; et humanum judicium, maximeque vulgare, quod plerumque caligine erroris involvitur, præ conscientiæ luce ac puritate contemnere. Quamobrem si magno animo fieri putandum est, cum sibi homo ingerit mortem, ille potius Cleombrotus in hac animi magnitudine reperitur; quem ferunt lecto Platonis libro, ubi de immortalitate animæ disputavit, se præcipitem dedisse de muro, atque ita ex hac vita migrasse ad eam, quam credidit esse meliorem. Nihil enim urgebat aut calamitatis, aut criminis, seu verum, seu falsum, quod non valendo ferre se auferret; sed ad capessendam mortem, atque ad hujus vitæ suavia vincula rumpenda sola adfuit animi magnitudo. Quod tamen magne potius factum esse quam bene, testis ei potuit esse Plato ipse, quem legerat : qui profecto id præcipue potissimumque fecisset, vel etiam præcepisset; nisi ea mente, qua immortalitatem animæ vidit, nequaquam faciendum, quin etiam prohibendum esse judicasset.

At enim multi se interemerunt, ne in manus hostium pervenirent. Non modo quærimus utrum sit factum, sed utrum fuerit faciendum. Sana quippe ratio etiam exemplis anteponenda est, cui quidem et exempla concordant, sed illa quæ tanto digniora sunt imitatione, quanto excellentiora pietate. Non fecerunt Patriarchæ, non Prophetæ, non Apostoli : quia et ipse Dominus Christus, quando eos, si persecutionem paterentur, fugere admonuit de civitate in civitatem, potuit admonere ut sibi manus inferrent, ne in manus persequentium pervenirent. Porro si hoc ille non jussit, aut monuit, ut eo modo sui ex hac vita migrarent, quibus migrantibus mansiones æternas se præparaturum esse promisit; quælibet exempla opponant gentes quæ ignorant Deum, manifestum est hoc non licere colentibus unum verum Deum.

CAPUT XXIII.

Quale exemplum sit Catonis, qui se, victoriam Cæsaris non ferens, interemit.

Sed tamen etiam illi præter Lucretiam, de qua supra satis quod videbatur diximus, non facile reperiunt de

qu'il soit le seul qui ait donné un pareil exemple; mais comme il était renommé pour sa science et pour sa vertu, il semble accréditer l'opinion qu'on a pu, qu'on peut légitimement faire ce qu'il a fait. Que dirai-je donc de cette action, sinon que ses amis, non moins éclairés, mais plus sages, jugeaient, en le dissuadant de cette résolution, qu'elle accusait plutôt pusillanimité que courage, et qu'elle décelait moins un principe d'honneur, qui porte à se mettre en garde contre la honte, qu'un sentiment de faiblesse, qui porte à se soustraire à l'adversité? Caton lui-même fit bien voir que c'était là sa disposition dans les conseils qu'il donna à son fils. S'il était honteux, en effet, de vivre sous la domination de César, pourquoi ce père, qui aimait tant son fils, lui conseilla-t-il d'accepter cette honte, en lui ordonnant d'espérer tout de la clémence de César? Pourquoi ne le força-t-il pas à mourir avec lui? Et véritablement, si Torquatus a été loué d'avoir fait mourir son fils, quoique vainqueur, parce qu'il avait combattu contre ses ordres, pourquoi Caton, vaincu, a-t-il épargné son fils, vaincu comme lui, lorsqu'il ne s'épargnait pas lui-même? Était-il plus honteux d'être vainqueur contre le commandement de son général, que de souffrir un vainqueur contre les lois de l'honneur? Non, Caton n'a pas jugé qu'il fût honteux de vivre sous la domination de César; autrement, il aurait garanti son fils de cet opprobre avec le même fer dont il se perça le sein. Que dirons-nous donc de sa conduite, sinon qu'autant il a aimé son fils, sur qui ses vœux et son espoir appelaient la clémence de César, autant il a envié à César, comme celui-ci l'a dit lui-même, la gloire de lui pardonner; ou, pour dire quelque chose de plus doux pour Caton, autant il en a eu honte.

CHAPITRE XXIV.

Régulus supérieur à Caton; les chrétiens supérieurs à Régulus.

Nos adversaires ne veulent pas que nous préférions à Caton le saint homme Job, qui aima mieux souffrir en sa chair les plus cruelles douleurs que de s'en délivrer par la mort; non plus que les autres saints dont l'Écriture, ce livre d'une si haute autorité et si digne de foi, fait mention, et qui aimèrent mieux supporter la captivité que de s'affranchir par la mort de la domination de leurs ennemis; mais nous pouvons fort bien, d'après leurs livres mêmes, lui préférer Régulus. En effet, Caton n'avait jamais vaincu César; et, vaincu par lui, il dédaigna de se soumettre et aima mieux se tuer. Régulus, au contraire, avait déjà vaincu les Carthaginois; et, chef des armées romaines, à la gloire de l'empire romain, il avait remporté, non contre ses concitoyens, mais contre leurs ennemis, une victoire qui était, non un sujet de deuil, mais une matière de triomphe. Cependant, après avoir été vaincu par les Carthaginois, il aima mieux vivre sous leur domination en demeurant leur prisonnier, que de s'y soustraire en se donnant la mort. Ainsi, il fit éclater sa patience dans sa soumission aux Carthaginois, et sa constance dans son amour pour les Romains, également incapable de dérober son corps vaincu à ses ennemis, et de détacher son âme invincible de ses concitoyens. Et ce ne fut pas l'amour de la vie qui l'empêcha de se tuer, comme il le fit bien voir quand, pour rester fidèle à son serment, il n'hé-

cujus auctoritate præscribant, nisi illum Catonem, qui se Uticæ occidit: non quia solus id fecit, sed quia vir doctus et probus habebatur, ut merito putetur recte etiam fieri potuisse vel posse quod fecit. De cujus facto quid potissimum dicam, nisi quod amici ejus etiam docti quidam viri, qui hoc fieri prudentius dissuadebant, imbecillioris quam fortioris animi facinus esse censuerunt, quo demonstraretur non honestas turpia præcavens, sed infirmitas adversa non sustinens? Hoc et ipse Cato in suo charissimo filio indicavit. Nam si turpe erat sub victoria Cæsaris vivere, cur auctor hujus turpitudinis pater filio fuit, quem de Cæsaris benignitate omnia sperare præcepit? cur non et illum secum coegit ad mortem? Nam si eum filium, qui contra imperium in hostem pugnaverat, etiam victorem laudabiliter Torquatus occidit; cur victus victo filio pepercit Cato, qui non pepercit sibi? an turpius erat contra imperium esse victorem, quam contra decus ferre victorem? Nullo modo igitur Cato turpe esse judicavit, sub victore Cæsare vivere; alioquin ab hac turpitudine paterno ferro filium liberaret. Quid est ergo, nisi quod filium quantum amavit, cui parci a Cæsare et speravit et voluit; tantum gloriæ ipsius Cæsaris, ne ab illo etiam sibi parceretur, ut ipse Cæsar dixisse fertur, invidit; aut, ut aliquid nos mitius dicamus, erubuit?

CAPUT XXIV.

Quod in ea virtute, qua Regulus Catone præstantior fuit, multo magis emineant Christiani.

Nolunt autem isti, contra quos agimus, ut sanctum virum Job, qui tam horrenda mala in sua carne perpeti maluit, quam illata sibi morte omnibus carere cruciatibus, vel alios sanctos ex nostris Litteris summa auctoritate celsissimis, fideque dignissimis, qui captivitatem dominationemque hostium ferre, quam sibi necem inferre maluerunt, Catoni præferamus: sed ex litteris eorum, eidem illi Marco Catoni Marcum Regulum præferamus. Cato enim nunquam Cæsarem vicerat, cui victus dedignatus est subjici, et ne subjiceretur, a se ipso elegit occidi: Regulus autem Pœnos jam vicerat, imperioque Romano Romanus imperator non ex civibus dolendam, sed ex hostibus laudandam victoriam reportaverat; ab eis tamen postea victus, maluit eos ferre serviendo, quam eis se auferre moriendo. Proinde servavit et sub Carthaginiensium dominatione patientiam, et in Romanorum dilectione constantiam, nec victum auferens corpus ab hostibus, nec invictum animum a civibus. Nec quod se occidere noluit, vitæ hujus amore fecit. Hoc probavit, cum causa promissi jurisque jurandi ad eosdem hostes, quos gravius in senatu

sita pas à retourner parmi des ennemis, qu'il avait blessés plus mortellement par ses paroles dans le sénat que par ses armes sur le champ de bataille. Cet homme donc, qui méprisait si généreusement la vie, préférant la finir dans les plus cruels tourments que la rage de ses ennemis pût inventer contre lui, plutôt que de se tuer lui-même, témoigna bien par là que c'était à ses yeux un grand crime que de se donner la mort. Les Romains, entre leurs plus grands personnages, n'en sauraient citer un plus éminent que ce Régulus, qui ne se laissa point corrompre par la bonne fortune, puisque, après une si grande victoire, il vécut toujours très-pauvrement; ni abattre par la mauvaise, puisqu'il retourna intrépidement s'exposer à une mort si cruelle. Si donc de si magnanimes et si illustres défenseurs de la patrie terrestre, qui adoraient, mais en vérité, des dieux de mensonge, et observaient si religieusement leur serment; qui, suivant la coutume et le droit de la guerre, pouvaient frapper l'ennemi vaincu, vaincus par l'ennemi, n'ont pas voulu se frapper eux-mêmes, et, bien qu'ils ne craignissent pas la mort, ont mieux aimé souffrir la domination du vainqueur que de s'y soustraire par une mort volontaire : combien plus les chrétiens, qui servent le vrai Dieu et qui soupirent après la céleste patrie, se doivent-ils abstenir de ce crime, quand la Providence, pour les éprouver ou pour les châtier, les assujettit pour un temps à leurs ennemis, humiliation passagère, dans laquelle ne les abandonne pas celui qui, de si haut, est venu si humble pour l'amour d'eux; combien plus, dis-je, se doivent-ils abstenir de se tuer eux-mêmes, eux qui n'ont ni puissance militaire ni loi de la guerre qui les oblige à frapper leur ennemi vaincu! Que dire de cette pernicieuse erreur? Quoi! pour expier ou prévenir le crime d'autrui, un homme se tue, lorsqu'il n'oserait pas tuer l'ennemi même qui a commis ou qui va commettre ce crime!

CHAPITRE XXV.

On ne doit pas éviter un péché par un autre.

Mais, dit-on, il est à craindre que le corps, soumis à la brutalité de l'ennemi, ne force par les attraits de la volupté l'esprit à y consentir: de sorte que l'on doit se tuer, non pour éviter le péché d'autrui, mais pour prévenir le sien propre. Je réponds qu'il n'arrivera jamais qu'un esprit, qui est plutôt assujetti à Dieu et à sa sagesse qu'à la concupiscence de la chair, consente aux mouvements impudiques qu'un autre excite en son corps. Et si c'est un crime détestable et digne de la damnation que de se tuer soi-même, comme cela est très-évident, qui serait assez déraisonnable pour dire : Péchons maintenant, de peur de pécher plus tard; commettons maintenant un homicide, de peur de tomber tantôt dans un adultère? Quoi! si l'ascendant de l'iniquité est tel que nous soyons réduits non plus à l'alternative entre l'innocence et le crime, mais seulement au choix des crimes, ne vaut-il pas mieux préférer un adultère incertain et à venir, à un homicide actuel et certain? Ne vaut-il pas mieux commettre un péché qui peut être expié par la pénitence, que d'en commettre un qui nous mette hors d'état de faire pénitence? Je m'adresse ici aux personnes qui, pour prévenir, non le péché

verbis quam in bello armis offenderat, sine ulla dubitatione remeavit. Tantus itaque vitæ hujus contemptor, cum sævientibus hostibus per quaslibet pœnas eam finire, quam se ipse perimere maluit, magnum scelus esse, si se homo interimat, procul dubio judicavit. Inter omnes suos laudabiles et virtutum insignibus illustres viros non proferunt Romani meliorem; quem neque felicitas corruperit, nam in tanta victoria mansit pauperrimus; nec infelicitas fregerit, nam ad tanta exitia revertit intrepidus. Porro si fortissimi et præclarissimi viri terrenæ patriæ defensores, deorumque licet falsorum, non tamen fallaces cultores, sed veracissimi etiam juratores, qui hostes victos more ac jure belli ferire potuerunt, hi ab hostibus victi se ipsos ferire noluerunt; et cum mortem minime formidarent, victores tamen dominos ferre, quam eam sibi inferre maluerunt : quanto magis Christiani verum Deum colentes et supernæ patriæ suspirantes, ab hoc facinore temperabunt, si eos divina dispositio vel probandos vel emendandos ad tempus hostibus subjugaverit; quos in illa humilitate non deserit, qui propter eos tam humiliter venit, Altissimus; præsertim quos nullius militaris potestatis vel talis militiæ jura constringunt, ipsum hostem ferire superatum? Quis ergo tam malus error obrepit, ut homo se occidat, vel quia in eum peccavit, vel ne in eum peccet inimicus; cum vel peccatorem vel peccaturum ipsum occidere non audeat inimicum?

CAPUT XXV.

Quod peccatum non per peccatum debeat declinari.

At enim timendum est et cavendum, ne libidini hostili subditum corpus illecebrosissima voluptate animum alliciat consentire peccato. Proinde, inquiunt, non jam propter alienum, sed propter suum peccatum, antequam hoc quisque committat, se debet occidere. Nullo modo quidem hoc faciet animus, ut consentiat libidini carnis suæ aliena libidine concitatæ, qui Deo potius ejusque sapientiæ, quam corporis concupiscentiæ subjectus est. Veruntamen si detestabile facinus et damnabile scelus est, etiam se ipsum hominem occidere, sicut veritas manifesta proclamat; quis ita desipiat, ut dicat, Jam nunc peccemus, ne postea forte peccemus; jam nunc perpetremus homicidium, ne forte postea incidamus in adulterium? Nonne si tantum dominatur iniquitas, ut non innocentia, sed potius peccata eligantur, satius est incertum de futuro adulterium, quam certum de præsenti homicidium? nonne satius est flagitium committere, quod pœnitendo sanetur, quam tale facinus ubi locus salubris pœnitentiæ non relinquitur? Hæc dixi propter eos vel eas, quæ non alieni, sed proprii peccati devitandi causa, ne sub alterius libidine etiam excitatæ suæ forte consentiant, vim sibi, qua moriantur, inferendam putant. Cæterum absit a mente chris-

d'autrui, mais le leur propre, croient devoir se donner la mort. Au reste, loin de nous la pensée qu'une âme chrétienne qui se confie en son Dieu, qui met son espérance en lui et se fonde sur son assistance, puisse jamais céder aux voluptés de la chair et consentir à l'impureté! Que si cette concupiscence rebelle, qui habite en nos membres mortels, se meut par sa loi propre contre la loi de notre volonté, peut-elle être imputable à celui qui la subit sans y consentir, lorsqu'elle ne l'est à celui qui la ressent pendant le sommeil?

CHAPITRE XXVI.

Comment on doit interpréter les actions des saints, contraires à la lettre de la loi.

Mais au temps de la persécution, disent-ils, de saintes femmes, pour échapper au déshonneur, ont cherché dans les eaux un refuge et la mort; et toutefois l'Église catholique les honore et les célèbre comme des martyres. Je m'abstiens ici de tout jugement téméraire. L'autorité divine, par certaines communications dignes de foi, a-t-elle inspiré à l'Église d'honorer ainsi leur mémoire? Je l'ignore : peut-être en est-il ainsi. Que dire en effet, si elles ont cédé, non à une illusion humaine, mais à un ordre de Dieu; non à l'erreur, mais à l'obéissance, comme nous devons fermement le croire de Samson? Or, lorsque Dieu commande une chose et intime clairement sa volonté, qui oserait faire un crime de l'obéissance, et reprocher à la piété sa soumission? Il ne s'ensuit pas qu'on puisse innocemment immoler son fils à Dieu, parce qu'Abraham l'a fait et en a été loué. Quand un soldat tue un homme pour obéir à son chef, il n'est coupable d'homicide devant aucune loi civile; au contraire, s'il ne tue pas, il se rend coupable de rébellion; mais s'il avait agi de sa propre autorité, le sang de l'homme crierait contre lui : de sorte qu'il est puni pour une même action, et quand il la fait sans ordre, et quand, ayant ordre de la faire, il ne la fait pas. Que s'il en est ainsi quand la créature ordonne, qu'est-ce alors que le Créateur commande? Que celui donc qui sait qu'il n'est pas permis de se tuer soi-même se tue, si c'est pour obéir à celui dont il n'est pas permis non plus de mépriser les ordres : qu'il prenne garde seulement que le commandement divin ne soit pas douteux. Pour nous, nous ne savons pas d'autre chemin que l'oreille pour aller à la conscience de quelqu'un; s'il en est de plus mystérieux, je m'abstiens d'en juger. « Personne ne sait ce qui se passe en l'homme, que l'esprit de l'homme qui est en lui. » Ce que nous disons, ce que nous soutenons, ce que nous approuvons en toutes manières, c'est que personne ne doit se donner la mort, ni pour se délivrer des misères temporelles, ni pour se soustraire aux péchés d'autrui, parce qu'on s'exposerait, dans le premier cas, à tomber dans les misères éternelles, et, dans l'autre, à se souiller d'un crime propre avant d'être souillé du crime d'autrui; ni en haine de ses péchés passés, parce qu'au contraire on a besoin de vivre pour les expier par le repentir; ni enfin par le désir d'une vie meilleure, parce que ceux qui se tuent n'ont point de vie meilleure à attendre au delà de celle-ci.

tiana, quæ Deo suo fidit, in eoque spe posita ejus adjutorio nititur; absit, inquam, ut mens talis cujuslibet carnis voluptatibus ad consensum turpitudinis cedat. Quod si illa concupiscentialis inobedientia, quæ adhuc in membris moribundis habitat, præter nostræ voluntatis legem quasi lege sua movetur; quanto magis absque culpa est in corpore non consentientis, si absque culpa est in corpore dormientis?

CAPUT XXVI.

De his quæ fieri non licent, cum a sanctis facta noscuntur, qua ratione facta credenda sint.

Sed quædam, inquiunt, sanctæ feminæ tempore persecutionis, ut insectatores suæ pudicitiæ devitarent, in rapturum atque necaturum se fluvium projecerunt; eoque modo defunctæ sunt, earumque martyria in catholica Ecclesia veneratione celeberrima frequentantur. De his nihil temere audeo judicare. Utrum enim Ecclesiæ aliquibus fide dignis testificationibus, ut earum memoriam sic honoret, divina persuaserit auctoritas, nescio : et fieri potest ut ita sit. Quid si enim hoc fecerunt, non humanitus deceptæ, sed divinitus jussæ; nec errantes, sed obedientes? sicut de Samsone aliud nobis fas non est credere. Cum autem Deus jubet, seque jubere sine ullis ambagibus intimat; quis obedientiam in crimen vocet? quis obsequium pietatis accuset? sed non ideo sine scelere facit, quisquis Deo immolare filium decreverit, quia hoc Abraham etiam laudabiliter fecit. Nam et miles cum obediens potestati, sub qua legitime constitutus est, hominem occidit, nulla civitatis suæ lege reus est homicidii; imo nisi fecerit, reus est imperii deserti atque contempti. Quod si sua sponte atque auctoritate fecisset, in crimen effusi humani sanguinis incidisset. Itaque unde punitur si fecerit injussus, inde punietur nisi fecerit jussus. Quod si ita est jubente imperatore, quanto magis jubente Creatore? Qui ergo audit, non licere se occidere, faciat, si jussit cujus non licet jussa contemnere : tantummodo videat, utrum divina jussio nullo nutet incerto. Nos per aurem conscientiam convenimus, occultorum nobis judicium non usurpamus. Nemo scit quid agatur in homine, nisi spiritus hominis, qui in ipso est. Hoc dicimus, hoc asserimus, hoc modis omnibus approbamus, neminem spontaneam mortem sibi inferre debere, velut fugiendo molestias temporales, ne incidat in perpetuas : neminem propter aliena peccata, ne hoc ipse incipiat habere gravissimum proprium, quem non polluebat alienum : neminem propter sua peccata præterita, propter quæ magis hac vita opus est, ut possint pœnitendo sanari : neminem velut desiderio vitæ melioris, quæ post mortem speratur; quia reos suæ mortis melior post mortem vita non suscipit.

CHAPITRE XXVII.

S'il est permis de chercher dans la mort volontaire un refuge contre le péché.

Enfin, dernière raison que j'ai déjà touchée, on croit utile de se donner la mort, de peur que la douceur de la volupté ou la violence de la douleur ne nous fasse succomber au péché. Si cette raison était admissible, il serait plus court et plus charitable de conseiller aux hommes, une fois pour toutes, de se tuer au moment où ils viennent de recevoir dans le baptême la rémission de tous leurs péchés. Est-il un temps plus opportun d'éviter les péchés à venir, que l'instant où tous les autres sont remis? Si cela se peut faire par une mort volontaire, pourquoi ne le fait-on pas préférablement alors? Pourquoi un nouveau baptisé s'épargne-t-il lui-même? Pourquoi s'expose-t-il encore à tant de périls après en avoir été délivré, quand il lui est si aisé de les éviter en se donnant la mort, et qu'il est écrit : « Celui qui aime le péril y tombera? » Pourquoi donc, je le répète, aime-t-on tant et de si grands périls? ou si on ne les aime pas, pourquoi s'y expose-t-on? pourquoi celui à qui il est permis de sortir de la vie y demeure-t-il? Et quel cœur, si plongé dans les ténèbres de l'erreur et de l'iniquité, pourrait croire qu'il est loisible de se tuer pour n'être point entraîné dans le péché par la tyrannie d'un homme, et qu'on doit, au contraire, se condamner à vivre pour soutenir les attaques du monde, qui nous sollicite à toute heure au péché, et qui est tout plein de ces tentations que l'on a à craindre sous un seul maître, sans parler d'une infinité d'autres auxquelles nous sommes continuellement exposés? Pourquoi donc perdre le temps à recommander aux baptisés de garder la virginité, ou de demeurer chastes dans l'état de viduité ou de mariage, puisque nous avons des voies plus courtes et plus assurées d'envoyer à Dieu plus saints et plus purs tous ceux à qui nous pourrions persuader de se tuer au moment même qu'ils ont reçu le pardon de leurs péchés? Mais croire que cela puisse se faire et se conseiller, ce n'est pas seulement déraison, c'est démence. Et de quel front dire à un homme, Tuez-vous, de peur que votre soumission à un maître barbare et impudique ne vous expose à un plus grand péché que ceux que vous avez déjà commis, s'il est impossible de dire sans abomination : Tuez-vous maintenant que tous vos péchés sont effacés, de peur que vous n'en commettiez encore de pareils ou de plus énormes, au milieu de ce monde où l'impureté, la cruauté, l'erreur, la crainte, nous assiégent continuellement et sous toutes les formes? Comme ce serait un crime de tenir un semblable langage, c'est donc aussi un crime de se tuer, puisque, s'il pouvait y avoir une cause légitime de le faire, il est certain qu'il n'y en aurait pas de plus légitime que celle-là. Or, celle-là ne l'est pas : donc il n'y en a pas qui le soit.

CHAPITRE XXVIII.

Pourquoi Dieu a permis l'outrage fait à la chasteté de ses servantes.

Ainsi, ô fidèles servantes de Jésus-Christ, que la vie ne vous soit point à charge, de ce que

CAPUT XXVII.

An propter declinationem peccati mors spontanea appetenda sit.

Restat una causa, de qua dicere cœperam, qua utile putatur, ut se quisque interficiat, scilicet ne in peccatum irruat, vel blandiente voluptate, vel dolore sæviente. Quam causam si voluerimus admittere, eo usque progressa perveniet, ut hortandi sint homines tunc se potius interimere, cum lavacro sanctæ regenerationis abluti, universorum remissionem acceperint peccatorum. Tunc enim tempus est cavendi omnia futura peccata, cum omnia sunt deleta præterita. Quod si morte spontanea recte fit, cur non tunc potissimum fit? cur baptizatus sibi quisque parcit? cur liberatum caput tot rursus vitæ hujus periculis inserit, cum sit facillimæ potestatis illata sibi nece omnia devitare, scriptumque sit, *Qui amat periculum incidit in illud?* Cur ergo amantur tot et tanta pericula, vel certe, etiamsi non amantur, suscipiuntur, cum manet in hac vita cui abscedere licitum est? An vero tam insulsa perversitas cor evertit, et a consideratione veritatis avertit, ut, si se quisque interimere debet, ne unius captivantis dominatu corruat in peccatum, vivendum sibi existimet, ut ipsum perferat mundum per omnes horas tentationibus plenum, et talibus, quales sub uno domino formidantur, et innumerabilibus cæteris, sine quibus hæc vita non ducitur? Quid igitur causæ est, cur in eis exhortationibus tempora consumamus, quibus baptizatos alloquendo studemus accendere, sive ad virginalem integritatem, sive ad continentiam vidualem, sive ad ipsam tori conjugalis fidem; cum habeamus meliora et ab omnibus peccandi periculis remota compendia, ut, quibuscumque post remissionem recentissimam peccatorum arripiendam mortem sibique ingerendam persuadere potuerimus, eos ad Dominum saniores purioresque mittamus? Porro si quisquis hoc aggrediendum et suadendum putat, non dico desipit, sed insanit : qua tandem fronte homini dicit, Interfice te, ne parvis tuis peccatis adjicias gravius, dum vivis sub domino barbaris moribus impudico, qui non potest nisi sceleratissime dicere, Interfice te, peccatis tuis omnibus absolutis, ne rursus talia vel etiam pejora committas; dum vivis in mundo tot impuris voluptatibus illecebroso, tot nefandis crudelitatibus furioso, tot erroribus et terroribus inimico? Hoc quia nefas est dicere, nefas est profecto se occidere. Nam si hoc sponte faciendi ulla causa justa esse posset, procul dubio justior quam ista non esset. Quia vero nec ista est, ergo nulla est.

CAPUT XXVIII.

Quo judicio Dei in corpora continentium libido hostilis peccare permissa sit.

Non itaque vobis, o fideles Christi, sit tædio vita ves-

les ennemis ont outragé votre pudeur. Vous avez une grande et véritable consolation, si votre conscience vous rend témoignage de n'avoir point consenti au péché de ceux à qui Dieu a permis d'attenter à votre chasteté. Demanderez-vous pourquoi Dieu le leur a permis? Rappelez-vous que la providence de celui qui a créé le monde et qui le gouverne est un abîme; « que ses jugements sont insondables et ses voies incompréhensibles. » Toutefois interrogez sincèrement votre conscience. Ne vous êtes-vous pas un peu enorgueillies de votre virginité ou de votre chasteté? n'avez-vous point pris plaisir aux louanges des hommes? n'avez-vous pas même porté envie à celles à qui Dieu avait fait la même grâce? Je ne vous accuse pas de ce que je ne sais pas; et je ne puis entendre ce que vos cœurs vous répondent. Mais s'ils vous répondent qu'il en est ainsi, ne vous étonnez pas d'avoir perdu ce qui vous rendait si jalouses de plaire aux hommes, et conservé ce que leurs yeux ne peuvent point voir. Si vous n'avez point consenti au péché d'autrui, la grâce divine vous est demeurée, grâce à l'assistance de celui qui en est la source; et la gloire humaine, flétrie par ceux qui en sont les dispensateurs, a cessé d'être pour vous un objet aimable. Consolez-vous de l'un et de l'autre, faibles âmes : l'un vous a servi d'épreuve, et l'autre de châtiment; vous avez été justifiées par l'un, et par l'autre instruites. Quant à celles à qui leur conscience ne reproche pas de s'être jamais enorgueillies de leur chasteté, et qui, au contraire, n'ayant que d'humbles sentiments d'elles-mêmes, se sont réjouies avec crainte de ce don de Dieu; qui, bien loin de porter envie à celles que Dieu avait favorisées de la même grâce, et de rechercher les louanges des hommes, presque toujours d'autant plus grandes que la vertu qui les attire est plus rare, ont souhaité de voir s'opérer dans le nombre des âmes chastes un accroissement qui les eût confondues dans la foule, plutôt qu'une diminution qui les eût fait remarquer davantage; si quelques-unes d'elles ont été exposées à la brutalité des barbares, qu'elles ne se plaignent pas d'avoir souffert, par la permission de Dieu, un semblable affront, et qu'elles ne prennent pas sujet de douter de sa providence, de ce qu'il permet des choses que personne ne commet impunément. Car quelquefois, par un secret jugement de sa providence, Dieu relâche la chaîne des passions mauvaises, s'en réservant la punition manifeste pour le jour du jugement dernier. Peut-être ces personnes, à qui leur conscience rend témoignage de ne s'être point enorgueillies de leur chasteté, et qui néanmoins ont été outragées par les barbares, avaient quelque faiblesse secrète qui eût pu dégénérer en vaine gloire, si, dans cette désolation publique, elles eussent échappé à l'humiliation qu'elles ont essuyée. De même donc que quelques-unes ont été enlevées de ce monde par la mort, de peur que la contagion du mal qui y règne ne les atteignît; ainsi quelque chose a été ravi à ces personnes par la violence, de peur que la prospérité ne corrompît leur modestie. Par là celles qui étaient fières de leur pureté extérieure, et celles qui le pouvaient devenir si cette disgrâce ne leur fût pas arrivée, n'ont pas cessé d'être chastes, mais elles ont appris à être humbles. Les unes ont été guéries de l'orgueil, et les autres en ont été préservées.

Ajoutons à cela que plusieurs de celles que les barbares ont outragées ont bien pu s'imagi-

tra, si ludibrio fuit hostibus castitas vestra. Habetis magnam veramque consolationem, si fidam conscientiam retinetis, non vos consensisse peccatis eorum, qui in vos peccare permissi sunt. Quod si forte, cur permissi sint quæritis, alta quidem est providentia Creatoris mundi atque Rectoris, et inscrutabilia sunt judicia ejus, et investigabiles viæ ejus. Verumtamen interrogate fideliter animas vestras, ne forte de isto integritatis et continentiæ vel pudicitiæ bono vos inflatius extulistis, et humanis laudibus delectatæ in hoc etiam aliquibus invidistis. Non accuso quod nescio, nec audio quod vobis interrogata corda vestra respondent. Tamen si ita esse responderint, nolite mirari hoc vos amisisse, unde hominibus placere gestiistis; illud vobis remansisse, quod ostendi hominibus non potest. Si peccantibus non consensistis, divinæ gratiæ, ne amitteretur, divinum accessit auxilium; humanæ gloriæ, ne amaretur, humanum successit opprobrium. In utroque consolamini, pusillanimes; illinc probatæ, hinc castigatæ; illinc justificatæ, hinc emendatæ. Quarum vero corda interrogata respondent, nunquam se de bono virginitatis vel viduitatis vel conjugalis pudicitiæ superbiisse, sed humilibus consentiendo de dono Dei cum tremore exsultasse, nec invidisse cuiquam paris excellentiam sanctitatis et castitatis; sed humana laude postposita, quæ tanto major deferri solet, quanto est bonum rarius quod exigit laudem, optasse potius ut earum amplior numerus esset, quam ut ipsæ in paucitate amplius eminerent: nec istæ, quæ tales sunt, si earum quoque aliquas barbarica libido compressit, permissum hoc esse causentur; nec ideo credant Deum ista negligere, quia permittit quod nemo impune committit. Quædam enim veluti pondera malarum cupiditatum, et per occultum præsens divinum judicium relaxantur, et manifesto ultimo reservantur. Fortassis autem istæ, quæ bene sibi sunt consciæ non se ex isto castitatis bono cor inflatum extulisse, et tamen vim hostilem in carne perpessæ sunt, habebant aliquid latentis infirmitatis, quæ posset in superbiæ fastum, si hanc humilitatem in vastatione illa evasissent, extolli. Sicut ergo quidam morte rapti sunt, ne malitia mutaret intellectum eorum; ita quiddam ab istis vi raptum est, ne prosperitas mutaret modestiam earum. Utrisque igitur, quæ de carne sua, quod turpem nullius esset perpessa contactum, vel jam superbiebant, vel superbire, si nec hostium violentia contrectata esset, forsitan poterant; non ablata est castitas, sed humilitas persuasa : illarum tumori succursum est immanenti, istarum occursum est imminenti.

Quanquam et illud non sit tacendum, quod quibusdam, quæ ista perpessæ sunt, potuit videri continentiæ bonum

ner que la continence était un bien corporel, qui se conservait tant que le corps n'était souillé d'aucune impureté étrangère, et non un bien qui consiste dans une volonté ferme, aidée de la grâce de Dieu, par laquelle le corps et l'âme sont sanctifiés; un bien, en un mot, qu'on ne peut perdre sans le consentement intérieur. Peut-être sont-elles maintenant désabusées. Lorsqu'elles pensent avec quelle pureté elles ont servi Dieu, et qu'elles sont convaincues par la foi qu'il ne peut abandonner ceux qui le servent et l'invoquent ainsi, quand d'ailleurs il est certain que la chasteté lui est très-agréable, elles concluent qu'il n'aurait jamais permis que cet accident fût arrivé à ses saints, si la sainteté qu'il leur a donnée et qu'il aime en eux pouvait aussi se perdre.

CHAPITRE XXIX.

De la réponse que les serviteurs de Jésus-Christ doivent faire aux infidèles, lorsque ceux-ci leur reprochent que Jésus-Christ ne les a point assistés contre leurs ennemis.

Toute la famille du Dieu véritable et souverain a donc ses consolations : consolations qui ne trompent pas, et qui ne sont pas fondées sur l'espérance de choses mobiles et fugitives. Elle n'a pas même sujet de se plaindre de la vie temporelle, qui est pour elle comme un apprentissage de l'éternité, où elle use des biens d'ici-bas comme étrangère, sans y mettre son affection, et où les maux servent à l'éprouver ou à la corriger. Quant à ceux qui l'insultent dans ses épreuves, et lui demandent, au jour de son affliction, « Où est votre Dieu? » qu'ils disent eux-mêmes où sont leurs dieux, lorsqu'ils souffrent à leur tour ces mêmes maux, dont la crainte est le seul lien qui les attache au culte de ces dieux. Car, pour la famille de Jésus-Christ, elle répond : Notre Dieu est présent partout, il est tout entier en tout lieu, sans être enfermé dans aucun lieu; il peut être présent sans qu'on le voie, comme il peut être absent sans s'éloigner. Lorsqu'il m'afflige, c'est ou pour éprouver ma vertu, ou pour me châtier de mes péchés, et il me réserve une récompense éternelle pour les maux temporels que j'aurai pieusement soufferts : mais vous, qui êtes-vous pour mériter qu'on vous parle, même de vos dieux; et combien moins de mon Dieu, ce Dieu terrible par-dessus tous les autres? car tous les dieux des gentils sont des démons, mais le Seigneur est celui qui a fait les cieux.

CHAPITRE XXX.

Les infidèles n'imputent aux chrétiens les calamités publiques que parce qu'ils voudraient que rien ne les traversât dans la jouissance de leurs plaisirs criminels.

Si votre souverain pontife Scipion Nasica, qui, dans la terreur de la guerre punique, fut choisi par le sénat comme le plus vertueux citoyen de Rome pour aller recevoir la déesse phrygienne; si ce grand homme, dis-je, dont vous n'oseriez soutenir les regards, vivait encore, il arrêterait lui-même cette impudence avec laquelle vous vous emportez contre nous. Car pourquoi vos malheurs vous portent-ils à vous plaindre du nom chrétien, si ce n'est que vous seriez bien aises d'être vicieux en toute assurance, et de mener une vie toute dissolue, sans que rien vous trou-

in bonis corporalibus deputandum, et tunc manere, si nullius libidine corpus attrectaretur; non autem esse positum in solo adjuto divinitus robore voluntatis, ut sit sanctum et corpus et spiritus; nec tale bonum esse, quod invito animo non possit auferri : qui error eis fortasse sublatus est. Cum enim cogitant qua conscientia Deo servierint, et fide inconcussa non de illo sentiunt quod ita sibi servientes eumque ita invocantes deserere ullo modo potuerit; quantumque illi castitas placeat, dubitare non possunt : vident esse consequens, nequaquam illum fuisse permissurum ut hæc acciderent sanctis suis, si eo modo perire posset sanctitas, quam contulit eis et diligit in eis.

CAPUT XXIX.

Quid familia Christi respondere debeat infidelibus, cum exprobrant quod eam a furore hostium non liberavit Christus.

Habet itaque omnis familia summi et veri Dei consolationem suam, non fallacem, nec in spe rerum nutantium vel labentium constitutam; vitamque etiam ipsam temporalem minime pœnitendam, in qua eruditur ad æternam, bonisque terrenis tanquam peregrina utitur, nec capitur, malis autem aut probatur, aut emendatur. Illi vero qui probationi ejus insultant, eique dicunt, cum forte in aliqua temporalia mala devenerit, « Ubi est Deus tuus? » ipsi dicant, ubi sint dii eorum, cum talia patiuntur, pro quibus evitandis eos vel colunt, vel colendos esse contendunt. Nam ista respondet : Deus meus ubique præsens est, ubique totus, nusquam inclusus, qui possit adesse secretus, abesse non motus : ille cum me adversis rebus exagitat, aut merita examinat, aut peccata castigat, mercedemque mihi æternam pro toleratis pie malis temporalibus servat : vos autem qui estis, cum quibus loqui dignum sit saltem de diis vestris, quanto minus de Deo meo, qui terribilis est super omnes deos; quoniam dii gentium dæmonia, Dominus autem cœlos fecit?

CAPUT XXX.

Quam pudendis prosperitatibus affluere velint qui de christianis temporibus conqueruntur.

Si Nasica ille Scipio vester quondam pontifex viveret, quem sub terrore belli Punici in suscipiendis Phrygiis sacris, cum vir optimus quæreretur, universus senatus elegit, cujus os fortasse non auderetis aspicere, ipse vos ab hac impudentia cohiberet. Cur enim afflicti rebus adversis de temporibus querimini christianis, nisi quia vestram luxuriam cupitis habere securam, et perditissimis moribus remota omni molestiarum asperitate diffluere? Neque

blât dans la jouissance de vos plaisirs? Si vous désirez la paix et l'abondance, ce n'est pas pour en user honnêtement, c'est-à-dire avec modération, sobriété, tempérance et piété, mais afin de poursuivre de nouvelles voluptés, et de multiplier par de folles dépenses ces poisons qui corrompent les mœurs, et enfantent, au milieu de la prospérité publique, des maux mille fois pires que toutes les cruautés des ennemis. Or Scipion, ce souverain pontife, ce grand personnage, le plus vertueux de Rome au jugement de tout le sénat, redoutait pour vous cette calamité; et c'est pour cela qu'il s'opposait à la destruction de Carthage, alors rivale de Rome, contre le sentiment de Caton, qui s'écriait sans cesse : Il faut détruire Carthage. Il apercevait derrière Carthage un autre ennemi pour les âmes amollies, la sécurité; et ses concitoyens lui semblaient des pupilles qu'il fallait maintenir sous la tutelle de la terreur. L'événement a justifié sa prévoyance. Carthage détruite, et, avec elle, la terreur salutaire de la république romaine, la prospérité porta les fruits les plus déplorables. D'abord, de furieuses et sanglantes séditions corrompirent, brisèrent les liens de la concorde; puis, par un enchaînement de causes funestes, les guerres civiles devinrent le signal de si effroyables carnages, de tant de sang répandu, d'une soif si cruelle de proscriptions et de rapines, que les Romains eurent alors à souffrir de leurs concitoyens des maux plus cruels que ceux qu'à l'époque où leurs mœurs étaient aussi pures qu'elles pouvaient l'être, ils appréhendaient de leurs ennemis. Qu'arriva-t-il enfin? Après que l'amour de la domination, qui, entre tous les vices du genre humain, était la plus vivace passion de tout Romain, eût triomphé entre les mains de quelques hommes puissants, tout le reste, fatigué, écrasé, se plia sans résistance au joug de la servitude.

CHAPITRE XXXI.

Cause de l'ambition toujours croissante des Romains.

Et quand cette passion aurait-elle pu se reposer dans ces cœurs superbes, tant qu'elle n'était pas arrivée, d'honneur en honneur, jusqu'à la puissance royale? continuité d'honneurs qui n'eût pas été possible, si l'ambition n'eût prévalu. Or l'ambition ne pouvait prévaloir que chez un peuple corrompu par la cupidité et la dissolution, fruit naturel de cette prospérité dont la sagesse de Nasica voulait préserver Rome en s'opposant à la destruction de Carthage, sa puissante et redoutable rivale. Il voulait que la crainte réprimât la convoitise et prévînt la dissolution, et que la servitude des passions mauvaises laissât croître et fleurir la vertu, mère de la vraie liberté. C'est encore sous l'inspiration de ce prévoyant amour de la patrie que ce souverain pontife, unanimement reconnu par le sénat d'alors (on ne saurait trop le redire) pour l'homme le plus vertueux, détourna ses collègues du projet pernicieux de bâtir un théâtre, et les conjura avec une mâle éloquence de sauver l'austérité des mœurs romaines de la contagion des mœurs étrangères, et de ne pas souffrir que la volupté grecque se glissât dans le sein de la patrie pour l'amollir et la perdre. Vaincu par l'ascendant de sa parole, le sénat s'émut, et

enim propterea cupitis habere pacem et omni genere copiarum abundare, ut his bonis honeste utamini, hoc est modeste, sobrie, temperanter, pie; sed ut infinita varietas voluptatum insanis effusionibus exquiratur, secundisque rebus ea mala oriantur in moribus, quæ sævientibus pejora sint hostibus. At ille Scipio pontifex maximus vester, ille judicio totius senatus vir optimus, istam vobis metuens calamitatem, nolebat æmulam tunc imperii Romani Carthaginem dirui, et decernenti ut dirueretur, contradicebat Catoni, timens infirmis animis hostem, securitatem; et tanquam pupillis civibus idoneum tutorem, necessarium videns esse terrorem. Nec eum sententia fefellit : re ipsa probatum est, quam verum diceret. Deleta quippe Carthagine, magno scilicet terrore Romanæ reipublicæ depulso et exstincto, tanta de rebus prosperis orta mala continuo subsecuta sunt, ut corrupta disruptaque concordia prius sævis cruentisque seditionibus, deinde mox malarum connexione causarum, bellis etiam civilibus tantæ strages ederentur, tantus sanguis effunderetur, tanta cupiditate proscriptionum ac rapinarum ferveret immanitas, ut Romani illi qui vita integriore mala metuebant ab hostibus, perdita integritate vitæ crudeliora paterentur a civibus : eaque ipsa libido dominandi, quæ inter alia vitia generis humani meracior inerat universo populo Romano, posteaquam in paucis potentioribus vicit, obtritos fatigatosque cæteros etiam jugo servitutis oppressit.

CAPUT XXXI.

Quibus vitiorum gradibus aucta sit in Romanis cupido regnandi.

Nam quando illa quiesceret in superbissimis mentibus, donec continuatis honoribus ad potestatem regiam perveniret? Honorum porro continuandorum facultas non esset, nisi ambitio prævaleret. Minime autem prævaleret ambitio, nisi in populo avaritia luxuriaque corrupto. Avarus vero luxuriosusque populus secundis rebus effectus est, quas Nasica ille providentissime cavendas esse censebat, quando civitatem hostium maximam, fortissimam, opulentissimam nolebat auferri; ut timore libido premeretur, libido pressa non luxuriaretur, luxuriaque cohibita nec avaritia grassaretur : quibus vitiis obseratis, civitati utilis virtus floreret et cresceret, eique virtuti libertas congrua permaneret. Hinc etiam erat, et ex hac providentissima patriæ charitate veniebat, quod idem ipse vester pontifex maximus, a senatu temporis illius (quod sæpe dicendum est) electus sine ulla sententiarum discrepantia vir optimus, caveam theatri senatum construere molientem, ab hac dispositione et cupiditate compescuit; persuasitque oratione gravissima, ne Græcam luxuriam virilibus patriæ moribus paterentur obrepere, et ad virtutem labefactandam enervandamque Romanam peregrinæ consentire ne-

alla jusqu'à supprimer l'usage des siéges qu'on était dans l'habitude d'apporter pour assister à la représentation des jeux. Et ces jeux, quel n'eût pas été son empressement à les faire abolir aussi, s'il eût osé s'élever contre l'autorité de ceux qu'il tenait pour dieux, et qu'il ne savait pas être de funestes démons? Peut-être le soupçonnait-il, mais il croyait qu'il fallait plutôt les apaiser que les mépriser; car elle n'avait point été révélée aux gentils cette céleste doctrine qui, purifiant, renouvelant le cœur par la foi, l'initie, par une humble piété, à la connaissance des choses célestes et supercélestes, et le délivre de la superbe domination des démons.

CHAPITRE XXXII.

De l'origine des jeux scéniques.

Car apprenez, vous qui l'ignorez ou qui affectez l'ignorance, et qui, délivrés de pareils tyrans, murmurez contre votre libérateur, apprenez que ces jeux scéniques, spectacles de turpitude et de licencieuses folies, ont été institués, non par la volonté corrompue des hommes, mais par l'ordre de vos dieux. En vérité, il serait plus raisonnable de décerner les honneurs divins à Nasica, que de les rendre à de tels dieux; car ces dieux ne valaient pas leurs pontifes. Jugez entre eux et lui, si toutefois votre raison, depuis si longtemps enivrée des breuvages de l'erreur, peut entrevoir le jour de la vérité. C'est pour apaiser une peste qui n'attaquait que le corps que vos dieux réclament l'institution des jeux scéniques; c'est pour prévenir une peste morale, que votre pontife s'oppose à la construction d'un théâtre. S'il vous reste encore quelque lueur d'intelligence pour préférer l'âme au corps, voyez qui vous devez adorer. Car la contagion ne s'est pas retirée des corps parce qu'une autre contagion plus subtile s'est insinuée dans ces âmes guerrières, qui n'avaient connu jusqu'alors que les jeux du cirque; mais ces esprits malfaisants et rusés, prévoyant que l'une finirait bientôt, saisirent avec joie l'occasion de susciter l'autre, qui devait être infiniment plus dangereuse et plus durable, qui, en effet, a plongé les âmes dans des ténèbres si épaisses et dans une si hideuse corruption, que naguère (la postérité aura peine à le croire) ceux qui avaient pu échapper au désastre de Rome et se réfugier à Carthage venaient chaque jour, au théâtre, se livrer à l'envi à de frénétiques transports pour des histrions.

CHAPITRE XXXIII.

La ruine de Rome n'a pas corrigé les Romains.

Quelle aberration, ou plutôt quelle frénésie! Quoi! les peuples de l'Orient pleurent sur le sort de Rome; aux extrémités de la terre, les plus grandes cités sont dans le deuil et dans la consternation; et vous, vous courez aux théâtres, vous les assiégez, vous les encombrez, et ce qui n'était qu'amour insensé est devenu délire! C'est cette maladie, cette peste des âmes, cette subversion de toute probité et de toute pudeur, que Scipion Nasica redoutait pour vous, quand il s'opposait à la construction d'un théâtre, quand il prévoyait avec quelle facilité vous vous laisseriez corrompre et conduire à votre perte par la pros

quitiæ: tantumque auctoritate valuit, ut ejus verbis commota senatoria providentia, etiam subsellia, quibus ad horam congestis in ludorum spectaculo jam uti civitas cœperat, deinceps prohiberet apponi. Quanto studio iste ab urbe Roma ludos ipsos scenicos abstulisset, si auctoritati eorum, quos deos putabat, resistere auderet; quos esse noxios dæmones non intelligebat, aut si intelligebat, placandos etiam ipse potius quam contemnendos existimabat. Nondum enim fuerat declarata Gentibus superna doctrina, quæ fide cor mundans, ad cœlestia vel supercœlestia capessenda, humili pietate humanum mutaret affectum, et a dominatu superborum dæmonum liberaret.

CAPUT XXXII.

De scenicorum institutione ludorum.

Verumtamen scitote, qui ista nescitis; et qui vos scire dissimulatis, advertite, qui adversus liberatorem a talibus dominis murmuratis: ludi scenici, spectacula turpitudinum et licentia vanitatum, non hominum vitiis, sed deorum vestrorum jussis Romæ instituti sunt. Tolerabilius divinos honores deferretis illi Scipioni, quam deos ejusmodi coleretis: neque enim erant illi dii suo pontifice meliores. Ecce attendite, si mens tamdiu potatis erroribus ebria, vos aliquid sanum considerare permittit. Dii propter sedandam corporum pestilentiam ludos sibi scenicos exhiberi jubebant; pontifex autem propter animorum cavendam pestilentiam, ipsam scenam construi prohibebat. Si aliqua luce mentis animum corpori præponitis, eligite quem colatis. Neque enim et illa corporum pestilentia ideo conquievit, quia populo bellicoso et solis antea ludis circensibus assueto ludorum scenicorum delicata subintravit insania: sed astutia spirituum nefandorum prævidens illam pestilentiam jam fine debito cessaturam, aliam longe graviorem, qua plurimum gaudet, ex hac occasione non corporibus, sed moribus curavit immittere; quæ animos miserorum tantis obcæcavit tenebris, tanta deformitate fœdavit, ut etiam modo (quod incredibile forsitan erit, si a nostris posteris audietur), Romana urbe vastata, quos pestilentia ista possedit, atque inde fugientes Carthaginem pervenire potuerunt, in theatris quotidie certatim pro histrionibus insanirent.

CAPUT XXXIII.

De vitiis Romanorum, quos patriæ non correxit eversio.

O mentes amentes! quis est hic tantus, non error, sed furor, ut exitium vestrum, sicut audivimus, plangentibus orientalibus populis, et maximis civitatibus in remotissimis terris publicum luctum mœroremque ducentibus, vos theatra quæreretis, intraretis, impleretis, et multo insaniora, quam fuerant antea, faceretis? Hanc animorum labem ac pestem, hanc probitatis et honestatis eversionem vobis Scipio ille metuebat, quando construi theatra prohibebat, quando rebus prosperis vos facile corrumpi

périté, quand il ne voulait pas vous délivrer de la peur de Carthage; car il ne croyait pas qu'on pût dire heureuse une ville dont les murs sont debout et les mœurs en ruines. Mais la malice impie des démons a eu sur vous plus d'ascendant pour vous perdre, que la sagesse des hommes pour vous sauver. Voilà pourquoi vous ne voulez pas qu'on vous impute le mal que vous faites, et que vous imputez à la religion chrétienne le mal que vous souffrez; car, dans la sécurité, ce n'est pas la paix de l'État, c'est l'impunité du désordre, que vous aimez; la prospérité vous a dépravés, et l'adversité vous trouve incorrigibles. Il voulait, ce grand pontife, que la crainte de l'ennemi vous empêchât de tomber dans le vice; et vous, terrassés par l'ennemi, vous n'avez pas eu la force de vous relever pour chasser le vice : vous avez perdu le fruit du malheur, et vous êtes devenus les plus misérables sans cesser d'être les plus méchants des hommes.

CHAPITRE XXXIV.

La bonté de Dieu a tempéré dans Rome les horreurs qui accompagnent ordinairement la prise d'une ville.

Cependant, si vous vivez, c'est encore un bienfait de Dieu, qui ne vous épargne ainsi que pour vous avertir de vous corriger et de faire pénitence; qui a permis que des ingrats comme vous aient échappé au glaive de l'ennemi, soit en se couvrant du nom de ses serviteurs, soit en se retirant dans les églises des martyrs. On dit que Romulus et Rémus, pour peupler leur ville, ouvrirent à tous les fugitifs un asile où l'impunité leur était assurée. Merveilleux précédent de ce qu'on a fait naguère en l'honneur de Jésus-Christ! Les destructeurs de Rome ont imité ses fondateurs; mais faut-il s'étonner que ceux-ci aient fait, pour accroître le petit nombre de leurs citoyens, ce que ceux-là firent, plus tard, pour sauver la multitude de leurs ennemis?

CHAPITRE XXXV.

L'Église a des enfants parmi ses ennemis, et des ennemis parmi ses enfants.

Qu'elle réponde ainsi à ses adversaires, qu'elle réponde plus abondamment et plus pertinemment encore, si cela est possible, la famille rachetée de Notre Seigneur Jésus-Christ, la cité de ce grand roi, étrangère ici-bas. Qu'elle se souvienne toutefois que ses ennemis cachent dans leurs rangs plusieurs de ses futurs concitoyens, de peur qu'elle ne regarde comme stérile à leur égard la patience avec laquelle elle doit les supporter comme ennemis jusqu'au jour où elle les recevra dans son sein comme confesseurs. Qu'elle se souvienne aussi que, pendant son pèlerinage en ce monde, plusieurs lui sont unis par la communion des sacrements, qui n'auront point de part avec elle dans la gloire éternelle des saints. Ouvertement ou dans l'ombre, ces hommes marqués du sceau divin ne craignent pas de murmurer contre Dieu avec ses ennemis, se mêlant tantôt à eux dans les théâtres, tantôt à nous dans les églises. Mais il ne faut nullement désespérer du retour de plusieurs d'entre eux, puisque, parmi ceux-là même qui font profession d'être nos ennemis les plus irréconciliables, nous avons des amis qui sont prédestinés au salut, sans qu'eux-mêmes s'en doutent. Les deux cités sont, en effet, mêlées

atque everti posse cernebat, quando vos ab hostili terrore securos esse nolebat. Neque enim censebat ille felicem esse rempublicam stantibus mœnibus, ruentibus moribus. Sed in vobis plus valuit quod dæmones impii seduxerunt, quam quod homines providi præcaverunt. Hinc est quod mala quæ facitis, vobis imputari non vultis; mala vero quæ patimini, christianis temporibus imputatis. Neque enim in vestra securitate pacatam rempublicam, sed luxuriam quæritis impunitam, qui depravati rebus prosperis, nec corrigi potuistis adversis. Volebat vos ille Scipio terreri ab hoste, ne in luxuriam flueretis; vos nec contriti ab hoste luxuriam repressistis : perdidistis utilitatem calamitatis, et miserrimi facti estis, et pessimi permansistis.

CAPUT XXXIV.

De clementia Dei, quæ Urbis excidium temperavit.

Et tamen quod vivitis, Dei est; qui vobis parcendo admonet, ut corrigamini pœnitendo; qui vobis etiam ingratis præstitit, ut vel sub nomine servorum ejus, vel in locis martyrum ejus hostiles manus evaderetis. Romulus et Remus asylum constituisse perhibentur, quo quisquis confugeret, ab omni noxa liber esset, augere quærentes creandæ multitudinem civitatis. Mirandum in honorem Christi præcessit exemplum. Hoc constituerunt eversores Urbis, quod constituerant antea conditores. Quid autem magnum, si hoc fecerunt illi, ut civium suorum numerus suppleretur, quod fecerunt isti, ut suorum hostium numerositas servaretur?

CAPUT XXXV.

De latentibus inter impios Ecclesiæ filiis, et de falsis intra Ecclesiam christianis.

Hæc et talia, si qua uberius et commodius potuerit, respondeat inimicis suis redempta familia Domini Christi, et peregrina civitas regis Christi. Meminerit sane, in ipsis inimicis latere cives futuros, ne infructuosum vel apud ipsos putet quod, donec perveniat ad confessos, portat infensos : sicut ex illorum numero etiam Dei civitas habet secum, quamdiu peregrinatur in mundo, connexos communione Sacramentorum, nec secum futuros in æterna sorte sanctorum; qui partim in occulto, partim in aperto sunt; qui etiam cum ipsis inimicis adversus Deum, cujus sacramentum gerunt, murmurare non dubitant, modo cum illis theatra, modo ecclesias nobiscum replentes. De correctione autem quorumdam etiam talium multo minus est desperandum, si apud apertissimos adversarios prædestinati amici latitant, adhuc ignoti etiam sibi. Perplexæ quippe sunt istæ duæ civitates in hoc sæculo, invicemque

et confondues dans le siècle jusqu'à ce que le jugement dernier les sépare. C'est de leur naissance, de leurs progrès, et de la fin qui les attend, que j'ai dessein de traiter, avec l'assistance divine, pour la gloire de la cité de Dieu, qui tirera de ce contraste un nouvel éclat.

CHAPITRE XXXVI.

Plan des livres suivants.

Mais auparavant j'ai encore quelque chose à dire contre ceux qui rejettent sur notre religion les malheurs de l'empire romain, parce qu'on leur interdit de sacrifier à leurs dieux. Il faut pour cela que je rappelle, autant que ma mémoire me le permettra ou qu'il sera plus ou moins nécessaire à mon sujet, les maux qui ont accablé Rome ou les provinces dépendantes de son empire, avant cette prohibition, et qu'ils ne manqueraient pas de nous attribuer, si notre religion eût dès ce temps fait luire sa lumière à leurs yeux, ou qu'elle eût provoqué l'interdiction de leurs sacrifices impies. Je montrerai ensuite à quelles vertus et dans quel but le vrai Dieu, qui tient dans sa main tous les royaumes de la terre, a daigné prêter son assistance pour l'agrandissement de l'empire; comme aussi je ferai voir que leurs prétendues divinités, loin de les avoir aidés en rien, leur ont plutôt nui par leurs séductions et leurs prestiges. Je m'élèverai enfin contre ceux qui, réfutés et convaincus par les plus irrécusables témoignages, s'obstinent à soutenir qu'il faut servir les dieux, non pour les biens de la vie présente, mais pour ceux de la vie qui suit la mort. Controverse qui, si je ne me trompe, sera d'autant plus laborieuse et d'autant plus haute, que nous aurons affaire aux philosophes, et aux philosophes les plus célèbres et les plus accrédités parmi les gentils, d'accord même avec nous sur beaucoup de points, sur l'immortalité de l'âme, sur la vérité d'un Dieu créateur et conservateur de l'univers. Mais comme ils ont aussi beaucoup d'opinions contraires à nos dogmes, j'aurai plus d'une fois à réfuter leurs assertions impies : c'est un devoir que je ne puis décliner, et dont je tâcherai de m'acquitter, selon les forces qu'il plaira à Dieu de me départir, et le désir que j'ai de glorifier la cité sainte, la piété véritable, et le culte du Dieu en qui seul l'homme peut trouver la béatitude éternelle. Je vais donc aborder ce nouveau sujet : ce qui m'avertit de mettre fin ici à ce livre.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

Les disputes n'auraient pas de fin, si l'on répondait toujours.

Si l'esprit malade de l'homme, au lieu de se révolter orgueilleusement contre la vérité, voulait se soumettre au traitement d'une doctrine salutaire, jusqu'à ce que, par le mérite de la foi et de l'humilité, il obtînt de Dieu la grâce de la guérison, un sens droit et quelque facilité à s'exprimer suffirait, sans longs discours, pour convaincre toute erreur de son néant. Mais parce

permixtæ, donec ultimo judicio dirimantur : de quarum exortu et procursu et debitis finibus, quod dicendum arbitror, quantum divinitus adjuvabor, expediam, propter gloriam civitatis Dei, quæ alienis a contrario comparatis clarius eminebit.

CAPUT XXXVI.

De quibus causis sequenti disputatione sit disserendum.

Sed adhuc quædam mihi dicenda sunt adversus eos, qui Romanæ reipublicæ clades in religionem nostram referunt, qua diis suis sacrificare prohibentur. Commemoranda enim sunt quæ et quanta occurrere potuerint, vel satis esse videbuntur, mala quæ illa civitas pertulit, vel ad ejus imperium pertinentes provinciæ, antequam eorum sacrificia prohibita fuissent : quæ omnia procul dubio nobis tribuerent, si jam vel illis clareret nostra religio, vel ita eos a sacris sacrilegis prohiberet. Deinde monstrandum est, quos eorum mores, et quam ob causam verus Deus ad augendum imperium adjuvare dignatus est, in cujus potestate sunt regna omnia; quamque nihil eos adjuverint hi, quos deos putant, quin potius quantum decipiendo et fallendo nocuerint. Postremo adversus eos dicetur, qui manifestissimis documentis confutati atque convicti conantur asserere, non propter vitæ præsentis utilitatem, sed propter eam, quæ post mortem futura est, colendos deos. Quæ, nisi fallor, quæstio multo erit operosior, et sublimiore disputatione dignior; ut et contra philosophos in ea disseratur, non quoslibet, sed qui apud illos excellentissima gloria clari sunt, et nobiscum multa sentiunt, scilicet de animæ immortalitate, et quod Deus verus mundum condiderit, et de providentia ejus, qua universum, quod condidit, regit. Sed quoniam et ipsi in illis quæ contra nos sentiunt, refellendi sunt; deesse huic officio non debemus : ut refutatis impiis contradictionibus pro viribus, quas Deus impertiet, asseramus civitatem Dei, veramque pietatem, et Dei cultum, in quo uno veraciter sempiterna beatitudo promittitur. Hic itaque modus sit hujus voluminis, ut deinceps disposita ab alio sumamus exordio.

LIBER SECUNDUS.

CAPUT PRIMUM.

De modo, qui necessitati disputationis adhibendus est.

Si rationi perspicuæ veritatis infirmus humanæ consuetudinis sensus non auderet obsistere, sed doctrinæ salubri languorem suum tanquam medicinæ subderet, donec divino adjutorio fide pietatis impetrante sanaretur; non multo sermone opus esset ad convincendum quemlibet vanæ opinationis errorem, his qui recte sentiunt, et sensa verbis sufficientibus explicant. Nunc vero quoniam ille est

que cette maladie est aujourd'hui plus incurable que jamais, et que les hommes, soit aveuglement profond qui ne voit plus l'évidence, soit indomptable opiniâtreté qui ne saurait la souffrir, soutiennent les propositions les plus déraisonnables, comme s'ils défendaient la raison et la vérité même, on se trouve dans la nécessité, quoiqu'on ait satisfait pleinement à toutes les objections et autant qu'un homme le doit attendre d'un autre, de s'étendre longuement sur des choses fort claires; non pour les montrer à ceux qui les regardent, mais pour les faire, en quelque sorte, toucher à ceux qui détournent les yeux. Et néanmoins, si nous voulions toujours répondre à ceux qui nous répondent, quand finiraient les contestations? car ceux qui ne peuvent comprendre ce qu'on dit, ou qui, le comprenant, sont trop opiniâtres pour se rendre, ceux-là ne se lassent pas de répondre; et, comme il est écrit, « ils ne parlent qu'un langage d'iniquité, et leur vanité est infatigable. » Si donc nous voulions les réfuter autant de fois qu'ils prennent obstinément le parti de ne pas se soucier de ce qu'ils disent, pourvu qu'ils nous contredisent n'importe comment, vous voyez combien cela serait long, pénible et inutile. Aussi ne voudrais-je pour juge de mes écrits, ni vous-même, mon fils Marcellin, ni aucun de ceux à qui, pour l'amour de Jésus-Christ, je me propose d'être utile, si vous étiez d'humeur à vouloir une réponse à chaque contradiction qui s'élèverait contre moi, semblables à ces femmes dont parle l'apôtre, « apprenant toujours, et n'arrivant jamais à la connaissance de la vérité. »

CHAPITRE II.

Résumé du livre précédent.

Ainsi, ayant abordé, au livre précédent, cet ouvrage de la cité de Dieu, que j'ai entrepris avec la foi en celui de qui nous vient toute véritable assistance, j'ai cru devoir d'abord répondre à ceux qui imputent les guerres dont le monde est affligé, et surtout la récente désolation de Rome, à la religion chrétienne, et cela parce que cette religion s'élève contre le culte abominable des démons. J'ai donc fait voir qu'ils devraient plutôt rendre grâce au nom de Jésus-Christ, en se souvenant que les barbares, désarmés par la puissance de ce nom, leur avaient laissé pour refuge nos saintes et vastes basiliques, et avaient tellement honoré en plusieurs d'entre eux la profession feinte ou sincère de la religion de Jésus-Christ, qu'ils ne crurent pas qu'il leur fût permis de faire contre eux ce qu'il leur était permis de faire contre les autres par le droit de la guerre. Là s'est présentée la question de savoir pourquoi cette faveur divine s'est étendue à des impies et à des ingrats, et pourquoi les bons aussi bien que les méchants ont été enveloppés dans la même affliction. Je me suis un peu arrêté là-dessus, parce que, dans le cours ordinaire des choses, les biens et les maux arrivent indifféremment aux uns et aux autres, ce qui trouble un grand nombre d'esprits; mais je l'ai fait surtout pour consoler de saintes et chastes femmes dont l'ennemi a pu troubler la pudeur, mais sans porter atteinte à leur chasteté, de peur qu'elles ne se repentent de vivre encore, quoi-

major et tetrior insipientium morbus animorum, quo irrationabiles motus suos, etiam post rationem plene redditam, quanta homini ab homine debetur, sive nimia cæcitate, qua nec aperta cernuntur, sive obstinatissima pervicacia, qua et ea quæ cernuntur, non feruntur, tanquam ipsam rationem veritatemque defendunt : fit necessitas copiosius dicendi plerumque res claras, velut eas non spectantibus intuendas, sed quodammodo tangendas palpantibus et conniventibus offeramus. Et tamen quis disceptandi finis erit et loquendi modus, si respondendum esse respondentibus semper existimemus? Nam qui vel non possunt intelligere quod dicitur, vel tam duri sunt adversitate mentis, ut, etiamsi intellexerint, non obediant; respondent, ut scriptum est, et loquuntur iniquitatem, atque infatigabiliter vani sunt. Quorum dicta contraria si toties velimus refellere, quoties obnixa fronte statuerint non curare quid dicant, dum quocumque modo nostris disputationibus contradicant; quam sit infinitum, et ærumnosum, et infructuosum, vides. Quamobrem nec te ipsum, mi fili Marcelline, nec alios, quibus hic labor noster in Christi charitate utiliter ac liberaliter servit, tales meorum scriptorum velim judices, qui responsionem semper desiderent, cum his quæ leguntur, audierint aliquid contradici; ne fiant similes earum mulierculárum, quas commemorat Apostolus, *semper discentes, et ad veritatis scientiam nunquam pervenientes.*

CAPUT II.

De his quæ primo volumine expedita sunt.

Superiore itaque libro, cum de civitate Dei dicere instituissem, unde hoc universum opus, illo adjuvante, in manus sumptum est; occurrit mihi respondendum esse primitus eis qui hæc bella, quibus mundus iste conteritur, maximeque Romanæ urbis recentem a Barbaris vastationem christianæ religioni tribuunt, qua prohibentur nefandis sacrificiis servire dæmonibus : cum potius hoc deberent tribuere Christo, quod propter ejus nomen, contra institutum moremque bellorum, eis, quo confugerent, religiosa et amplissima loca Barbari libera præbuerunt; atque in multis famulatum deditum Christo, non solum verum, sed etiam timore confictum sic honoraverunt, ut quod in eos belli jure fieri licuisset, illicitum sibi esse judicarent. Inde incidit quæstio, cur hæc divina beneficia etiam ad impios ingratosque pervenerint; et cur illa itidem dura, quæ hostiliter facta sunt, pios cum impiis pariter afflixerint. Quam quæstionem per multa diffusam (in omnibus enim quotidianis vel Dei muneribus vel hominum cladibus, quorum utraque bene ac male viventibus permixte atque indiscrete sæpe accidunt, solet multos movere) ut pro suscepti operis necessitate dissolverem, aliquantum immoratus sum; maxime ad consolandas sanctas feminas et pie castas, in quibus ab hoste aliquid perpetratum est, quod intulit verecundiæ dolorem, etsi

qu'elles n'aient rien fait dont elles doivent se repentir. Ensuite j'ai répondu à ceux dont la cynique impudence insulte aux afflictions des fidèles, et principalement à la pudeur de ces saintes et chastes femmes dont je viens de parler, bien qu'ils aient eux-mêmes renoncé à toute pudeur par le débordement de leur vie, et qu'ils aient tellement dégénéré de leurs ancêtres, dont l'histoire a gardé tant de nobles souvenirs, qu'on peut les regarder comme les plus grands ennemis de leur gloire. Rome, fondée par les vertus de leurs aïeux, et élevée par leur courage à un si haut point de splendeur, était en effet devenue, par les vices de ceux-ci, plus hideuse, quoiqu'elle fût encore debout, qu'elle ne l'a été dans sa chute, puisque, après tout, dans la ruine de ses murs, il ne s'est écroulé que des pierres et du bois; au lieu que, dans la ruine des mœurs, ce sont des biens infiniment plus précieux, les biens de l'âme, qui ont péri, du moment que les convoitises eurent allumé dans leur cœur un feu plus funeste que celui qui ravage les maisons. C'est par là que j'ai fini mon premier livre. Mon dessein maintenant est de faire voir les maux que Rome a soufferts depuis sa naissance, soit dans l'intérieur, soit dans les provinces soumises à son empire, et qu'ils ne manqueraient pas d'attribuer à la religion chrétienne, si dès ce temps-là la doctrine de l'Évangile se fût élevée contre leurs fausses et trompeuses divinités.

CHAPITRE III.

Il suffit de lire l'histoire pour voir qu'avant l'établissement de la religion chrétienne, et lorsqu'ils adoraient leurs dieux en toute liberté, les afflictions n'ont pas manqué aux Romains.

Je suis bien aise de vous rappeler que je plaide encore ici contre des ignorants, dont l'impiété a donné lieu à ce proverbe : *Il ne pleut pas, c'est la faute des chrétiens.* Dans le fait, il en est parmi eux qui ont l'esprit cultivé et qui aiment l'histoire, où ils ont pu apprendre aisément ce que nous disons; mais, afin de soulever contre nous la multitude ignorante, ils affectent l'ignorance, et tâchent à persuader au peuple que ces désastres qui, dans l'ordre de la nature, affligent les hommes de temps en temps et en certains lieux, n'ont d'autre cause que le nom chrétien, qui se répand partout avec un éclat et une réputation incroyables, et tend à détruire le culte de leurs dieux. Qu'ils se souviennent donc avec nous de combien de calamités la république romaine a été affligée avant que le Christ se fût incarné, et avant que son nom se propageât parmi les peuples avec cette gloire dont ils sont vainement jaloux ; et qu'ils défendent, s'ils le peuvent, leurs dieux sur ce point, s'il faut en effet les servir pour détourner les maux dont ils nous imputent aujourd'hui la souffrance. Car pourquoi ces dieux ont-ils permis que les malheurs dont je vais parler arrivassent à ceux qui les servaient, avant qu'ils eussent été offensés par la profession du nom de Jésus-Christ, et que leurs sacrifices eussent été défendus par des empereurs chrétiens ?

CHAPITRE IV.

Les infidèles n'ont jamais reçu de leurs dieux aucun précepte de morale, et les honneurs

non abstulit pudicitiæ firmitatem; ne pœniteat eas vitæ, quas non est unde possit pœnitere nequitiæ. Deinde pauca dixi in eos qui Christianos adversis illis rebus affectos, et præcipue pudorem humiliatarum feminarum, quamvis castarum atque sanctarum, protervitate impudentissima exagitant, cum sint nequissimi et irreverentissimi, longe ab eis ipsis Romanis degeneres, quorum præclara multa laudantur et litterarum memoria celebrantur, imo illorum gloriæ vehementer adversi. Romam quippe partam veterum auctamque laboribus, fœdiorem stantem fecerant quam ruentem : quandoquidem in ruina ejus lapides et ligna, in istorum autem vita omnia, non murorum, sed morum munimenta atque ornamenta ceciderunt; cum funestioribus eorum corda cupiditatibus, quam ignibus tecta illius urbis arderent. Quibus dictis, primum terminavi librum. Deinceps itaque dicere institui, quæ mala civitas illa perpessa sit ab origine sua, sive apud se ipsam, sive in provinciis sibi jam subditis : quæ omnia christianæ religioni tribuerent, si jam tunc evangelica doctrina adversus falsos et fallaces eorum deos testificatione liberrima personaret.

CAPUT III.

De assumenda historia, qua ostendatur quæ mala acciderint Romanis, cum deos colerent, antequam religio christiana obcresceret.

Memento autem, me ista commemorantem, adhuc contra imperitos agere, ex quorum imperitia illud quoque ortum est vulgare proverbium : Pluvia defit, causa Christiani. Sunt namque qui eorum studiis liberalibus instituti amant historiam, qua facillime ista noverunt : sed ut nobis ineruditorum turbas infestissimas reddant, se nosse dissimulant; atque hoc apud vulgus confirmare nituntur, clades quibus per certa intervalla locorum et temporum genus humanum oportet affligi, causa accidere nominis christiani, quod contra deos suos ingenti fama et præclarissima celebritate per cuncta diffunditur. Recolant ergo nobiscum, antequam Christus venisset in carne, antequam ejus nomen ea, cui frustra invident, gloria populis innotesceret, quibus calamitatibus res Romanæ multipliciter varieque contritæ sint; et in his defendant, si possunt, deos suos, si propterea coluntur, ne ista mala patiantur cultores eorum, quorum si quid nunc passi fuerint, nobis imputandum esse contendunt. Cur enim ea quæ dicturus sum, permiserunt accidere cultoribus suis, antequam eos declaratum Christi nomen offenderet, eorumque sacrificia prohiberet?

qu'ils leur rendaient étaient accompagnés de mille infamies.

Et d'abord, pourquoi leurs dieux n'ont-ils pas voulu prendre soin de leurs mœurs et en prévenir le déréglement? Pour le vrai Dieu, c'est avec justice qu'il a négligé ceux qui ne le servaient pas; mais comment expliquer que ces dieux, que des ingrats se plaignent de ne pouvoir plus servir, aient laissé leurs adorateurs sans lois, sans préceptes de morale? N'était-il pas juste que, de même que les hommes veillaient au culte des dieux, les dieux, à leur tour, veillassent aux actions des hommes? On répond que nul n'est méchant que parce qu'il veut l'être. Qui en doute? Mais les dieux ne laissaient pas d'être les conseillers naturels des hommes, et ne devaient pas cacher aux peuples dont ils étaient adorés les préceptes de la vie morale. Ils devaient, au contraire, les publier hautement, enseigner, reprendre les pécheurs par des prophètes, effrayer les méchants par des menaces, et encourager les bons par des promesses. Or, a-t-on jamais entendu prêcher rien de semblable dans leurs temples? Quand j'étais jeune, j'allais quelquefois voir ce qui s'y passait; j'assistais à ces spectacles, à ces parades sacriléges; je contemplais leurs prêtres hors de sens, j'écoutais leurs musiciens, et je prenais plaisir à ces jeux infâmes qui se célébraient en l'honneur des dieux et des déesses, de la vierge Célestis, et particulièrement de la mère de tous les dieux. Le jour où l'on baignait solennellement dans un fleuve la statue de cette déesse de Bérécynthe, les plus vils histrions chantaient en public, devant son char, de telles obscénités, qu'il eût été honteux de les entendre, non pas à la mère des dieux, mais à la mère d'un sénateur quelconque, ou de n'importe quel citoyen honnête: que dis-je? ces bouffons en eussent rougi pour leur mère; car l'homme conserve toujours au fond du cœur pour ses parents un certain sentiment de pudeur, que la dépravation ne saurait effacer. Oui, ces bouffons eux-mêmes auraient eu honte de répéter chez eux devant leurs mères, ne fût-ce que pour s'exercer, ces paroles et ces postures obscènes, dont, en présence de la mère des dieux et d'une multitude de personnes de l'un et de l'autre sexe, ils affligeaient les yeux et les oreilles. Si cette foule de spectateurs cédait à la curiosité en accourant à ces cérémonies et en y assistant, ne devait-elle pas se retirer confuse et honteuse? Si c'est là une cérémonie sacrée, qu'est-ce donc qu'un sacrilége? Si c'est là une ablution, qu'est-ce donc qu'une souillure? Et tout cela s'appelait *mets* : festin digne, en effet, des démons immondes auxquels il était servi. Car qui ne sait de quelle nature sont ces esprits qui se délectent dans ces infamies, à moins d'ignorer absolument qu'il y a des esprits immondes qui trompent les hommes en se faisant passer pour des dieux, ou de vivre de telle sorte que l'on préfère leur propitiation à celle du vrai Dieu, et qu'on redoute plus leur colère que la sienne?

CHAPITRE V.

Des obscénités par lesquelles on honorait la mère des dieux.

Et ce ne sont point ceux qui, loin de s'opposer à ces turpitudes solennelles, s'y associent et s'y complaisent, c'est cet illustre Scipion Nasica,

CAPUT IV.

Quod cultores deorum nulla unquam a diis suis præcepta probitatis acceperint, et in sacris eorum turpia quæque celebraverint.

Primo ipsos mores ne pessimos haberent, quare dii eorum curare noluerunt? Deus enim verus eos, a quibus non colebatur, merito neglexit; dii autem illi, a quorum cultu se prohiberi homines ingratissimi conqueruntur, cultores suo ad bene vivendum quare nullis legibus adjuverunt? Utique dignum erat ut quomodo isti illorum sacra, ita illi istorum facta curarent. Sed respondetur, quod voluntate propria quisque malus est. Quis hoc negaverit? Verumtamen pertinebat ad consultores deos, vitæ bonæ præcepta non occultare populis cultoribus suis, sed clara prædicatione præbere; per vates etiam convenire, atque arguere peccantes; palam minari pœnas male agentibus, præmia recte viventibus polliceri. Quid unquam tale in deorum illorum templis prompta et eminenti voce concrepuit? Veniebamus etiam nos aliquando adolescentes ad spectacula ludibriaque sacrilegiorum; spectabamus arreptitios, audiebamus symphoniacos; ludis turpissimis, qui diis deabusque exhibebantur, oblectabamur, Cœlesti virgini, et Berecynthiæ matri omnium: ante cujus lecticam die solemni lavationis ejus, talia per publicum cantitabantur a nequissimis scenicis, qualia, non dico matrem deorum, sed matrem qualiumcumque senatorum vel quorumlibet honestorum virorum, imo vero qualia matrem nec ipsorum scenicorum deceret audire. Habet enim quiddam erga parentes humana verecundia, quod nec ipsa nequitia possit auferre. Illam proinde turpitudinem obscenorum dictorum atque factorum, scenicos ipsos domi suæ proludendi causa coram matribus suis agere puderet, quam per publicum agebant, coram deûm matre, spectante et audiente utriusque sexus frequentissima multitudine. Quæ si illecta curiositate adesse potuit circumfusa, saltem offensa castitate debuit abire confusa. Quæ sunt sacrilegia, si illa sunt sacra? aut quæ inquinatio, si illa lavatio? Et hæc Fercula appellabantur, quasi celebraretur convivium, quo velut suis epulis immunda dæmonia pascerentur. Quis enim non sentiat cujusmodi spiritus talibus obscenitatibus delectentur, nisi vel nesciens utrum omnino sint ulli immundi spiritus deorum nomine decipientes, vel talem agens vitam, in qua istos potius quam Deum verum et optet propitios, et formidet iratos?

CAPUT V.

De obscenitatibus, quibus mater deum a cultoribus suis honorabatur.

Nequaquam istos, qui flagitiosissimæ consuetudinis vitiis oblectari magis quam obluctari student, sed illum

choisi par le sénat comme le plus vertueux citoyen, pour aller au-devant de l'idole de ce démon et l'amener dans Rome, que je voudrais avoir ici pour juge. Il pourrait nous dire s'il désirerait que sa mère eût rendu à la république des services assez éminents pour qu'on lui décernât des honneurs divins, tels que les Grecs, les Romains et d'autres peuples en ont décerné, dans leur reconnaissance, à des mortels dont ils avaient reçu des bienfaits signalés, et qu'ils croyaient devenus immortels et admis au nombre des dieux. Sans doute il souhaiterait un pareil bonheur à sa mère, si la chose était possible; mais voudrait-il que ces honneurs divins fussent célébrés par de telles infamies? A cette question, ne s'écrierait-il pas qu'il souhaiterait à sa mère de demeurer morte et insensible, plutôt que de vivre, déesse, pour prendre plaisir à un semblable culte? En effet, quelle apparence qu'un sénateur romain, qui empêcha qu'on ne bâtît un théâtre dans la ville des mâles enfants de Romulus, consentît à ce que, dans les honneurs qu'on rendrait à sa mère divinisée, on se servît de paroles dont, simple mortelle, elle se fût offensée? Certainement, il ne croirait pas que l'apothéose pût corrompre à tel point la pudeur d'une femme honnête, qu'elle fût bien aise d'entendre sortir de la bouche de ses adorateurs des mots si impurs que si, pendant sa vie, elle en eût entendu de pareils autour d'elle sans se boucher les oreilles et sans s'esquiver, ses parents, son mari et ses enfants en eussent rougi pour elle. Ainsi cette mère des dieux, que le dernier des hommes ne voudrait pas avouer pour sa mère, voulant subjuguer le cœur des Romains, demanda le plus vertueux d'entre eux, non pas pour le rendre effectivement tel par ses conseils et son assistance, mais pour le séduire par ses artifices, semblable à cette femme dont il est écrit : « Elle chasse après l'âme précieuse de l'homme; » car elle ne prétendait pas autre chose par là, sinon que cet homme d'une âme naturellement grande, enorgueilli d'un témoignage tenu pour divin, et se croyant véritablement très-vertueux, se dispensât de chercher la vraie piété et la vraie religion, sans quoi, quelque bonne inclination que l'on ait, on tombe dans le néant de l'orgueil. En effet, comment cette déesse aurait-elle demandé un homme de bien, si ce n'est pour le surprendre, puisqu'elle veut que, dans ses fêtes, on fasse des choses que les gens de bien auraient horreur de faire dans leurs festins?

CHAPITRE VI.

Les dieux des gentils n'ont jamais enseigné à bien vivre.

C'est pour cela que ces dieux ne se sont pas souciés de régler les mœurs des peuples qui les adoraient, ni de détourner, par la terreur des menaces, ces maux affreux qui désolent, non les champs et les vignes, non la maison et la fortune, non le corps qui est soumis à l'âme, mais cette âme, cet esprit qui gouverne le corps. Si l'on prétend le contraire, qu'on nous le montre donc, qu'on nous le prouve; et qu'on n'allègue pas ici de vains chuchotements murmurés à l'oreille de quelques rares initiés, à qui on révélait la vertu et la chasteté comme un secret, comme un mystère; mais qu'on nous signale, qu'on nous rappelle les lieux publics, où les peuples étaient

ipsum Nasicam Scipionem, qui vir optimus a senatu electus est, cujus manibus ejusdem dæmonis simulacrum susceptum est, in Urbemque pervectum, habere de hac re judicem vellem. Diceret nobis, utrum matrem suam tam optime de republica vellet mereri, ut ei divini honores decernerentur : sicut et Græcos et Romanos aliasque gentes constat quibusdam decrevisse mortalibus, quorum erga se beneficia magnipenderant, eosque immortales factos, atque in deorum numerum receptos esse crediderant. Profecto ille tantam felicitatem suæ matri, si fieri posset, optaret. Porro si ab illo deinde quæreremus, utrum inter ejus divinos honores vellet illa turpia celebrari; nonne se malle clamaret, ut sua mater sine ullo sensu mortua jaceret, quam ad hoc dea viveret, ut illa libenter audiret? Absit ut senator populi Romani ea mente præditus, qua theatrum ædificari in urbe fortium virorum prohibuit, sic vellet coli matrem suam, ut talibus dea sacris propitiaretur, qualibus matrona verbis offenderetur. Nec ullo modo crederet verecundiam laudabilis feminæ ita in contrarium divinitate mutari, ut honoribus eam talibus advocarent cultores sui, qualibus conviciis in quempiam jaculatis, cum inter homines viveret, nisi aures clauderet seseque subtraheret, erubescerent pro illa et propinqui, et maritus, et liberi. Proinde talis mater deûm, qualem habere matrem puderet quemlibet etiam pessimum virum, Romanas occupatura mentes quæsivit optimum virum, non quem monendo et adjuvando faceret, sed quem fallendo deciperet, et similis de qua scriptum est, *Mulier autem virorum pretiosas animas captat :* ut ille magnæ indolis animus hoc velut divino testimonio sublimatus, et vere se optimum existimans, veram pietatem religionemque non quæreret, sine qua omne quamvis laudabile ingenium superbia vanescit et decidit. Quomodo igitur nisi insidiose quæreret dea illa optimum virum, cum talia quærat in suis sacris, qualia viri optimi abhorrent suis adhiberi conviviis?

CAPUT VI.

Deos Paganorum nunquam bene vivendi sanxisse doctrinam.

Hinc est quod de vita et moribus civitatum atque populorum, a quibus colebantur illa numina, non curarunt, ut tam horrendis et detestabilibus malis, non in agro et vitibus, non in domo atque pecunia, non denique in ipso corpore, quod menti subditur, sed in ipsa mente, in ipso rectore carnis animo, eos impleri ac pessimos fieri sine ulla sua terribili prohibitione permitterent. Aut si prohibebant, hoc ostendatur potius, hoc probetur. Nec nobis nescio quos susurros paucissimorum auribus anhelatos et arcana velut religione traditos jactent, quibus vitæ probi-

convoqués, non pour assister à des cérémonies obscènes et à ces fêtes qu'on appelait *Fuites*, et qui, par les infamies qui s'y commettaient, étaient une véritable fuite de la pudeur et de l'honnêteté; mais pour entendre ce que les dieux enseignaient pour la répression de l'avarice, de l'ambition, de l'impudicité; pour apprendre enfin ce que Perse veut que l'homme apprenne, quand il dit: « Remontez, ô malheureux mortels, aux principes des choses : apprenez ce que nous sommes, pour quelle fin nous sommes nés; quelle est notre place; quel est l'art d'arriver au but sans se briser; quelle mesure nous devons nous imposer dans l'acquisition des richesses; ce qu'il est permis de désirer; quelle est l'utilité de cette monnaie nouvellement frappée; quelle part nous en devons à la patrie et à la famille; ce que Dieu veut que tu sois, et dans quelle condition de l'humanité sa providence t'a placé. » Qu'on nous le dise, où enseignait-on ces maximes au nom des dieux? où le peuple, fréquemment convoqué, s'assemblait-il pour les entendre? qu'on nous les montre, comme nous montrons nos églises, établies pour cela partout où la religion chrétienne est répandue.

CHAPITRE VII.

L'exemple des dieux a plus de force pour porter les hommes au vice que les instructions humaines des philosophes n'en ont pour les en détourner.

On nous citera peut-être les écoles et les disputes des philosophes. D'abord, elles ne sont point d'origine romaine; elles sont grecques; ou, si l'on veut les tenir pour romaines, parce que la Grèce est devenue province de l'empire romain, encore n'y professe-t-on pas les préceptes des dieux, mais les inventions de certains hommes, dont l'esprit subtil a tâché de découvrir rationnellement les secrets de la nature, et d'établir quelques règles pour les mœurs et l'art du raisonnement. Et quelques-uns ont fait d'importantes découvertes en tant que Dieu les a aidés; mais ils sont tombés dans l'erreur lorsque ce même Dieu les a abandonnés à eux-mêmes; surtout lorsqu'il a justement résisté à leur orgueil, pour faire connaître, par l'exemple même de ces hommes superbes, que ce n'est que par l'humilité qu'on peut s'élever aux choses sublimes : question que nous aurons sujet d'approfondir et de discuter ultérieurement, avec la grâce du vrai Dieu. Si pourtant les philosophes ont, jusqu'à un certain point, découvert les moyens de bien vivre et d'arriver à la béatitude, combien serait-il plus juste de décerner à de tels hommes les honneurs divins? Ne serait-il pas plus convenable et plus honnête de lire les livres de Platon dans un temple qu'on lui aurait dédié, que d'assister, dans le temple des démons, aux mutilations des prêtres de Cybèle, à ces consécrations impudiques, à ces lacérations forcenées; enfin, à toutes ces turpitudes cruelles, à toutes ces cruautés honteuses qui se pratiquent dans les fêtes de ces infâmes divinités? Combien serait-il plus utile, pour former la jeunesse à la vertu, de lire publiquement un code de lois divines, que de faire l'éloge stérile des lois et des institutions de nos ancêtres? car les adorateurs de ces dieux ne sentent pas

tas castitasque discatur : sed demonstrentur vel commemorentur loca talibus aliquando conventiculis consecrata; non ubi ludi agerentur obscenis vocibus et motibus histrionum, nec ubi Fugalia celebrarentur effusa omni licentia turpitudinum (et vere Fugalia, sed pudoris et honestatis); sed ubi populi audirent quid dii præciperent de cohibenda avaritia, ambitione frangenda, luxuria refrenanda; ubi discerent miseri, quod discendum Persius increpavit, dicens :

Discite, o miseri, et causas agnoscite rerum,
Quid sumus, aut quidnam victuri gignimur; ordo
Quis datus, aut metæ qua mollis flexus, et unde;
Quis modus argenti, quid fas optare, quid asper
Utile nummus habet; patriæ charisque propinquis
Quantum elargiri deceat; quem te Deus esse
Jussit, et humana qua parte locatus es in re.

Dicatur in quibus locis hæc docentium deorum solebant præcepta recitari, et a cultoribus eorum populis frequenter audiri, sicut nos ostendimus ad hoc ecclesias institutas, quaquaversum religio christiana diffunditur.

CAPUT VII.

Inutilia esse inventa philosophica sine auctoritate divina, ubi quemquam ad vitia pronum magis movet quod dii fecerint, quam quod homines disputarint.

An forte nobis philosophorum scholas disputationesque memorabunt? Primo hæc non Romana, sed Græca sunt; aut si propterea jam Romana, quia et Græcia facta est Romana provincia; non deorum præcepta sunt, sed hominum inventa, qui utcumque conati sunt ingeniis acutissimis præditi ratiocinando vestigare, quid in rerum natura latitaret, quid in moribus appetendum esset atque fugiendum, quid in ipsis ratiocinandi regulis certa connexione traheretur, aut quid non esset consequens, vel etiam repugnaret. Et quidam eorum quædam magna, quantum divinitus adjuti sunt, invenerunt; quantum autem humanitus impediti sunt, erraverunt : maxime cum eorum superbiæ juste providentia divina resisteret, ut viam pietatis ab humilitate in superna surgentem, etiam istorum comparatione monstraret : unde postea nobis erit in Dei veri Domini voluntate disquirendi ac disserendi locus. Verumtamen si philosophi aliquid invenerunt, quod agendæ bonæ vitæ beatæque adipiscendæ satis esse possit; quanto justius talibus divini honores decernerentur? Quanto melius et honestius in Platonis templo libri ejus legerentur, quam in templis dæmonum Galli absciderentur, molles consecrarentur, insani secarentur, et quidquid aliud vel crudele, vel turpe, vel turpiter crudele, vel crudeliter turpe in sacris talium deorum celebrari solet? Quanto satius erat, ad erudiendum justitiam juventutem, publice recitari leges deorum, quam laudari inaniter leges atque instituta majorum? Omnes enim cultores talium deorum,

plutôt fermenter dans leur cœur le venin d'un coupable désir, selon l'expression de Perse, qu'ils songent à ce que Jupiter a fait, plutôt qu'à ce que Platon ou Caton a enseigné. C'est ainsi que, dans Térence, un jeune débauché, jetant les yeux sur un tableau représentant Jupiter qui se glisse, sous la forme de pluie d'or, dans le sein de Danaé, se saisit d'un si grand exemple pour autoriser son crime, et se vante d'avoir en cela imité un dieu. « Et quel dieu! dit-il : celui qui fait trembler le ciel du bruit de son tonnerre! Et moi, qui ne suis qu'un faible mortel, je ne ferais pas ce qu'il a fait? Oui vraiment je l'ai fait, et de grand cœur. »

CHAPITRE VIII.

Loin d'offenser les dieux dont il représente les turpitudes, le théâtre sert à les rendre propices.

Dira-t-on que l'on n'enseigne pas ces choses dans les fêtes des dieux, et qu'elles ne se trouvent que dans les livres des poëtes? Je pourrais répondre, en ce cas, que les mystères de la religion sont plus infâmes que les pièces de théâtre; mais je me bornerai à rappeler un fait dont l'histoire ne permet pas de douter : c'est que ces jeux, où l'on représente les fictions des poëtes, n'ont pas été introduits dans les cérémonies religieuses par l'ignorance et la superstition des Romains; mais que ce sont les dieux eux-mêmes qui ont commandé, avec menaces, qu'on les célébrât en leur honneur, comme je l'ai dit en passant au premier livre; puisque les jeux scéniques furent originairement institués à Rome par l'autorité des pontifes, pour faire cesser une grande peste qui affligeait la ville. Qui donc, dans sa conduite, ne croirait pas devoir plutôt suivre les exemples retracés dans des spectacles d'institution divine, que les préceptes promulgués dans des lois purement humaines? Si Jupiter ne fut jamais adultère que dans les fictions des poëtes, ces dieux si chastes auraient dû s'indigner et se venger de ce qu'on leur faisait un aussi grand outrage dans des jeux publics, et non pas de ce qu'on s'en abstenait. Et cependant, ce qu'il y a de plus supportable, ce sont les comédies et les tragédies, c'est-à-dire ces pièces dont les sujets sont au fond très-obscènes, mais où du moins, comme dans beaucoup d'autres cas, l'expression déguise l'obscénité de la pensée : ce qui fait qu'elles entrent dans l'étude des belles-lettres, et que des personnes âgées obligent les enfants à les lire et à les apprendre.

CHAPITRE IX.

Les anciens Romains ont réprimé la licence des poëtes; mais les Grecs, autorisés en cela par la religion, leur donnèrent plus de liberté.

Quel était le sentiment des anciens Romains sur les jeux de la scène, Cicéron nous l'apprend dans ses livres de la République, où Scipion, un des interlocuteurs, s'exprime ainsi : « Jamais la comédie n'eût fait admettre ses licences sur le théâtre, si ces licences n'eussent trouvé leur sanction dans la vie privée. » Pour les Grecs, ils avaient une sorte d'excuse : leurs lois, d'ailleurs,

mox ut eos libido perpulerit, « ferventi, » ut ait Persius, « tincta veneno, » magis intuentur quid Jupiter fecerit, quam quid docuerit Plato, vel censuerit Cato. Hinc apud Terentium flagitiosus adolescens spectat

> Tabulam quamdam pictam in pariete, ubi inerat pictura hæc, Jovem
> Quo pacto Danaæ misisse aiunt in gremium quondam imbrem aureum :

atque ab hac tanta auctoritate adhibet patrocinium turpitudini suæ, cum in ea se jactat imitari deum.

> At quem deum? (inquit) Qui templa cœli summo sonitu concutit.
> Ego homuncio hoc non facerem? Ego vero illud feci, ac libens.

CAPUT VIII.

De ludis scenicis, in quibus dii non offenduntur editione suarum turpitudinum, sed placantur.

At enim non traduntur ista sacris deorum, sed fabulis poetarum. Nolo dicere illa mystica quam ista theatrica esse turpiora : hoc dico, quod negantes convincit historia, eosdem illos ludos, in quibus regnant figmenta poetarum, non per imperitum obsequium sacris deorum suorum intulisse Romanos; sed ipsos deos, ut sibi solemniter ederentur et honori suo consecrarentur, acerbe imperando, et quodammodo extorquendo fecisse : quod in primo libro brevi commemoratione perstrinxi. Nam ingravescente pestilentia, ludi scenici auctoritate pontificum Romæ primitus instituti sunt. Quis igitur in agenda vita non ea sibi potius sectanda arbitretur, quæ actitantur ludis auctoritate divina institutis, quam ea quæ scriptitantur legibus humano consilio promulgatis? Adulterum Jovem si poetæ fallaciter prodiderunt, dii utique casti, quia tantum nefas per humanos ludos confictum est, non quia neglectum, irasci ac vindicare debuerunt. Et hæc sunt scenicorum tolerabiliora ludorum, comœdiæ scilicet et tragœdiæ, hoc est fabulæ poetarum agendæ in spectaculis, multa rerum turpitudine, sed nulla saltem, sicut alia multa, verborum obscenitate compositæ : quas etiam inter studia, quæ honesta ac liberalia vocantur, pueri legere et discere coguntur a senibus.

CAPUT IX.

Quid Romani veteres de cohibenda poetica licentia senserint, quam Græci deorum secuti judicium, liberam esse voluerunt.

Quid autem hinc senserint Romani veteres, Cicero testatur in libris quos de Republica scripsit, ubi Scipio disputans ait : « Nunquam comœdiæ, nisi consuetudo vitæ « pateretur, probare sua theatris flagitia potuissent. » Et Græci quidem antiquiores vitiosæ suæ opinionis quamdam convenientiam servaverunt, apud quos fuit etiam lege

permettaient à la comédie de parler, librement et nommément, de tout et de tous. Aussi, dans les mêmes livres, Scipion l'Africain ajoute : « Qui n'a-t-elle pas atteint? ou, pour mieux dire, sur qui ne s'est-elle pas acharnée? qui a-t-elle épargné? Qu'elle ait déchiré des flatteurs du peuple, des citoyens pervers et séditieux, un Cléon, un Cléophon, un Hyperbole : passe encore; souffrons-le, quoiqu'il eût mieux valu que des hommes de cette espèce fussent repris par un censeur que par un poëte; mais qu'elle se soit attaquée à un Périclès; qu'elle ait outragé dans des vers, récités sur le théâtre, un homme qui gouvernait la république depuis tant d'années et avec tant d'éclat dans la paix et dans la guerre, en vérité cela n'est pas moins inconvenant que si, parmi nous, Plaute ou Névius se fût permis de médire des Scipions, ou Cécilius de Caton. » Et un peu plus loin : « Nos lois des Douze Tables, au contraire, si avares de la peine capitale, n'ont pas laissé de la porter contre tout citoyen qui flétrirait l'honneur d'autrui par des vers ou des parodies outrageantes; et cela est très-juste, car c'est à la censure légitime des magistrats, et non au caprice des poëtes, que notre conduite doit être soumise; et nous devons être à couvert de l'injure, s'il ne nous est pas permis d'y répondre et de nous défendre en justice. » Tel est le passage du quatrième livre de la République de Cicéron, que j'ai cru devoir citer littéralement, sauf quelques légers changements ou omissions pour en faciliter l'intelligence, parce qu'il importe beaucoup à mon sujet. Suivent d'autres développements, dont la conclusion tend à établir que les anciens Romains ne souffraient pas qu'un homme fût, pendant sa vie, loué ou blâmé sur la scène. Les Grecs, qui, comme je l'ai dit, admettaient cette licence, ne laissaient pas d'être conséquents, puisqu'ils voyaient leurs dieux prendre plaisir à l'opprobre dont la scène couvrait non-seulement les hommes, mais les dieux eux-mêmes, soit mensonge ou vérité de la part des poëtes; et plût au ciel que les spectateurs n'eussent fait que rire de ces dieux ainsi parodiés, et qu'ils ne les eussent point pris pour modèles! En effet, c'eût été une trop grande délicatesse d'épargner la réputation des principaux de la ville et des autres citoyens, quand les dieux ne tenaient pas à ce que leur propre réputation fût respectée.

CHAPITRE X.

Malice des démons.

On allègue pour excuse que les crimes imputés aux dieux sont faux et supposés : mais alors quoi de plus criminel, si l'on consulte les règles de la piété et de la religion? et si l'on considère la malice des démons, quoi de plus perfide et de plus artificieux? Car si la diffamation d'un citoyen recommandable par son rang, par ses vertus et par ses services, est d'autant plus indigne qu'elle est plus contraire à la vérité, quels supplices pourront suffire, quand cette injure si criminelle s'adresse à Dieu même? Mais qu'importe à ces esprits de malice que l'on prend pour des dieux, qu'importe qu'on leur impute des crimes supposés, pourvu qu'ils enveloppent les âmes humaines dans les filets d'une folle superstition, et les en-

concessum, ut quod vellet comœdia, de quo vellet, nominatim diceret. Itaque, sicut in eisdem libris loquitur Africanus, « Quem illa non attigit? vel potius quem non « vexavit? cui pepercit? Esto, populares homines impro- « bos, in republica seditiosos, Cleonem, Cleophontem, « Hyperbolum læsit. Patiamur, inquit, etsi ejusmodi cives « a censore melius est quam a poeta notari : sed Periclem, « cum jam suæ civitati maxima auctoritate plurimos annos « domi et belli præfuisset, violari versibus, et eos agi in « scena, non plus decuit, quam si Plautus, inquit, noster « voluisset, aut Nævius Publio et Cneo Scipioni, aut Cæ- « cilius Marco Catoni maledicere. » Deinde paulo post : « Nostræ, » inquit, « contra Duodecim Tabulæ cum per- « paucas res capite sanxissent, in his hanc quoque san- « ciendam putaverunt, si quis occentavisset, sive carmen « condidisset, quod infamiam faceret flagitiumve alteri. « Præclare. Judiciis enim magistratuum, disceptationibus « legitimis propositam vitam, non poetarum ingeniis habere « debemus; nec probrum audire, nisi ea lege ut respon- « dere liceat, et judicio defendere. » Hæc ex Ciceronis quarto de Republica libro ad verbum excerpenda arbitratus sum, nonnullis, propter faciliorem intellectum, vel prætermissis, vel paululum commutatis. Multum enim ad rem pertinent, quam molior explicare, si potero. Dicit deinde alia, et sic concludit hunc locum, ut ostendat veteribus displicuisse Romanis, vel laudari quemquam in scena vivum hominem, vel vituperari. Sed, ut dixi, hoc Græci quanquam inverecundius, tamen convenientius licere voluerunt, cum viderent diis suis accepta et grata esse opprobria, non tantum hominum, verum et ipsorum deorum in scenicis fabulis; sive a poetis essent illa conficta, sive flagitia eorum vera commemorarentur et agerentur in theatris, atque ab eorum cultoribus utinam solo risu, ac non etiam imitatione digna viderentur. Nimis enim superbum fuit, famæ parcere principum civitatis et civium, ubi suæ famæ parci numina noluerunt.

CAPUT X.

Qua nocendi arte dæmones velint vel falsa de se crimina, vel vera narrari.

Nam quod affertur pro defensione, non illa vera in deos dici, sed falsa atque conficta, idipsum est scelestius, si pietatem consulas religionis; si autem malitiam dæmonum cogites, quid astutius ad decipiendum atque callidius? Cum enim probrum jacitur in principem patriæ bonum atque utilem, nonne tanto est indignius, quanto a veritate remotius, et a vita illius alienius? Quæ igitur supplicia sufficiunt, cum Deo fit ista tam nefaria, tam insignis injuria? Sed maligni spiritus, quos isti deos putant, etiam flagitia quæ non admiserunt, de se dici volunt, dum tamen humanas mentes his opinionibus velut retibus induant, et

traînent avec eux dans le supplice qui les attend : soit que ces crimes aient été commis effectivement par des hommes, que ces amis des erreurs humaines aiment à voir adorer comme dieux, et même auxquels ils se substituent par mille artifices ; soit que, nul homme n'en étant coupable, ils prennent plaisir à les entendre raconter des dieux, afin qu'il semble aux hommes que le ciel autorise les actions les plus méchantes et les plus honteuses? C'est ce qui explique pourquoi les Grecs, qui n'osaient résister à l'ascendant de ces divinités, n'ont pas cru que les poëtes dussent les épargner eux-mêmes sur les théâtres, soit par le désir d'être assimilés par là à leurs dieux, soit par la crainte de les offenser s'ils ménageaient plus leur réputation que la leur.

CHAPITRE XI.

Les Grecs avaient raison d'admettre les comédiens aux charges publiques, puisque leurs dieux aimaient et autorisaient la comédie.

C'est pour cela que les Grecs admettaient les acteurs aux plus hautes dignités. Nous lisons, en effet, dans ce même livre de la République de Cicéron, que l'Athénien Eschine, homme très-éloquent, après avoir joué la tragédie dans sa jeunesse, parvint à l'administration des affaires publiques ; et qu'Aristodème, acteur tragique aussi, fut souvent envoyé par les Athéniens en ambassade auprès de Philippe, pour traiter les affaires les plus importantes de la guerre et de la paix. Et en effet, comme ils voyaient que les jeux du théâtre étaient agréables à leurs dieux, ils n'estimaient pas raisonnable de mettre au rang des personnes infâmes ceux qui servaient à les donner. En cela les Grecs étaient peu recommandables, mais la religion leur servait d'excuse ; et ils n'osaient pas empêcher la langue des poëtes et des histrions de déchirer la vie de leurs citoyens, lorsqu'ils voyaient ces mêmes poëtes déchirer celle de leurs dieux avec l'agrément et l'approbation de ces dieux mêmes. Il n'est donc pas étonnant que non seulement ils n'aient pas méprisé, mais qu'ils aient même jugé dignes des plus grands honneurs les acteurs de ces jeux si agréables à leurs divinités. Quelle raison, en effet, d'honorer les prêtres parce qu'ils rendent les dieux propices en leur immolant des victimes, et de noter d'infamie les acteurs, ministres de ces jeux scéniques que les dieux réclamaient, même avec menaces, comme un plaisir et un honneur? Et d'ailleurs Labéon, qui passe pour avoir été fort versé dans la science des choses sacrées, ne distingue-t-il pas deux sortes de divinités, les unes bonnes, et les autres mauvaises? et ne veut-il pas qu'on distingue également deux sortes de culte? aux mauvaises, des sacrifices sanglants et des prières funèbres ; aux bonnes, des hommages de joie et de plaisir, « les spectacles, dit-il, les festins, les lectisternes. » Plus tard, avec l'aide de Dieu, nous examinerons ce qu'il faut penser de cette opinion ; mais, pour le moment, soit que l'on rende toutes sortes d'honneurs indifféremment à tous les dieux comme bons (sied-il bien à des dieux d'être méchants, quoique, à vrai dire, ils le soient tous, car ils ne sont que des esprits immondes), soit que, comme l'a cru Labéon, il faille distinguer

ad prædestinatum supplicium secum trahant : sive homines ista commiserint, quos deos haberi gaudent qui humanis erroribus gaudent, pro quibus se etiam colendos mille nocendi fallendique artibus interponunt; sive etiam non ullorum hominum illa crimina vera sint, quæ tamen de numinibus fingi libenter accipiunt fallacissimi spiritus, ut ad scelesta ac turpia perpetranda, velut ab ipso cœlo traduci in terras satis idonea videatur auctoritas. Cum igitur Græci talium numinum servos se esse sentirent, inter tot et tanta eorum theatrica opprobria parcendum sibi a poetis nullo modo putaverunt, vel diis suis etiam sic consimilari appetentes, vel metuentes ne honestiorem famam ipsi requirendo, et eis se hoc modo præferendo, illos ad iracundiam provocarent.

CAPUT XI.

De scenicis apud Græcos in reipublicæ administrationem receptis, eo quod placatores deorum injuste ab hominibus spernerentur.

Ad hanc convenientiam pertinet, quod etiam scenicos actores earumdem fabularum non parvo civitatis honore dignos existimarunt. Siquidem, quod in eo quoque de Republica libro commemoratur, et Æschines Atheniensis, vir eloquentissimus, cum adolescens tragœdias actitavisset, rempublicam capessivit; et Aristodemum, tragicum item actorem, maximis de rebus pacis ac belli legatum ad Philippum Athenienses sæpe miserunt. Non enim consentaneum putabatur, cum easdem artes eosdemque scenicos ludos etiam diis suis acceptos viderent, illos, per quos agerentur, infamium loco ac numero deputare. Hæc Græci turpiter quidem, sed sane diis suis omnino congruenter, qui nec vitam civium lacerandam linguis poetarum et histrionum subtrahere ausi sunt; a quibus cernebant deorum vitam eisdem ipsis diis volentibus et libentibus carpi; et ipsos homines, per quos ista in theatris agebantur, quæ numinibus, quibus subditi erant, grata esse cognoverant, non solum minime spernendos in civitate, verum etiam maxime honorandos putarunt. Quid enim causæ reperire possent, cur sacerdotes honorarent, quia per eos victimas diis acceptabiles offerebant; et scenicos probrosos haberent, per quos illam voluptatem sive honorem diis exhiberi, petentibus, et, nisi fieret, irascentibus, eorum admonitione didicerant? Cum præsertim Labeo, quem hujuscemodi rerum peritissimum prædicant, numina bona a numinibus malis ista etiam cultus diversitate distinguat, ut malos deos propitiari cædibus et tristibus supplicationibus asserat; bonos autem obsequiis lætis atque jucundis : qualia sunt, ut ipse ait, ludi, convivia, lectisternia. Quod totum quale sit, postea, si Deus juverit, diligentius disseremus. Nunc ad rem præsentem quod attinet, sive omnibus omnia tanquam bonis permixte tribuantur (neque enim esse decet deos malos, cum potius isti, quia immundi sunt spiritus, omnes sint mali), sive certa discretione, si-

deux sortes de culte, on peut avancer que c'est avec beaucoup de raison que les Grecs honorent également et les prêtres qui offrent les victimes, et les acteurs qui célèbrent les jeux. Autrement, ne seraient-ils pas convaincus de faire injure à tous leurs dieux, si tous aiment les jeux du théâtre, ou, ce qui serait encore plus indigne, à ceux qu'ils croient bons, s'il n'y a que ceux-là qui s'y plaisent?

CHAPITRE XII.

Les Romains, en refusant aux poëtes la liberté de diffamer les hommes, et en leur permettant de diffamer les dieux, ont eu meilleure opinion d'eux-mêmes que des dieux.

Quant aux Romains, loin de consentir, comme Scipion en fait gloire dans ce même traité de la République, à ce que leur vie et leur réputation fût exposée aux médisances et aux injures des poëtes, ils ont porté la peine de mort contre quiconque composerait des vers diffamatoires. Par là ils ont assez bien pourvu à leur honneur; mais, en même temps, ils ont témoigné bien peu de respect et de piété envers leurs dieux. Ils n'ignoraient pas que ces dieux souffraient, ou, pour mieux dire, agréaient les outrages des poëtes; et cependant ils n'ont pas cru devoir se montrer aussi traitables quand il s'agissait d'eux-mêmes : ils ont même placé leur honneur sous la sauvegarde d'une loi, tandis qu'ils permettaient de mêler l'outrage au culte de leurs dieux. Eh quoi! Scipion, tu loues les Romains d'avoir défendu à leurs poëtes d'insulter un citoyen quelconque, tandis que tu vois que les mêmes poëtes n'ont épargné aucun de vos dieux! Tu fais donc plus d'état du sénat que du Capitole, de la seule ville de Rome que de tout le ciel? Vous avez établi une loi expresse pour protéger les hommes contre la langue envenimée des poëtes; et ces mêmes poëtes peuvent prodiguer l'outrage aux dieux, sans que ni sénateur, ni censeur, ni prince, ni pontife, s'y oppose! Vous avez jugé indigne que Plaute, que Névius pût attaquer la réputation des Scipions, ou Cécilius celle de Caton; et quand votre Térence encourage l'incontinence de la jeunesse par l'exemple du grand Jupiter, vous n'avez vu là rien que de juste.

CHAPITRE XIII.

Les Romains auraient dû reconnaître que des dieux qui demandaient à être honorés par les infamies du théâtre étaient indignes de leur adoration.

Scipion me répondrait peut-être, s'il vivait : « Comment ne laisserions-nous pas impunies des choses que les dieux mêmes ont consacrées, puisque ce sont eux qui ont introduit chez les Romains les jeux scéniques où elles se disent et se représentent, et qui ont ordonné de les célébrer en leur honneur? » — Mais, répliquerais-je, comment un pareil ordre n'a-t-il pas plutôt fait comprendre aux Romains que ces dieux n'étaient rien moins que des dieux, et qu'ils étaient indignes qu'une telle république leur déférât les honneurs divins? Il n'eût été ni décent ni raisonnable de les adorer, s'ils eussent exigé des représentations injurieuses à l'honneur des Romains : comment donc, je le

cut Labeoni visum est, illis illa, istis ista distribuantur obsequia : competentissime Græci utrosque honore dignos ducunt, et sacerdotes, per quos victimæ ministrantur, et scenicos, per quos ludi exhibentur; ne vel omnibus diis suis, si et ludi omnibus grati sunt, vel, quod est indignius, his quos bonos putant, si ludi ab eis solis amantur, facere convincantur injuriam.

CAPUT XII.

Quod Romani auferendo libertatem poetis in homines, quam dederunt in deos, melius de se, quam de diis suis senserint.

At Romani, sicut in illa de republica disputatione Scipio gloriatur, probris et injuriis poetarum subjectam vitam famamque habere noluerunt, capite etiam plectendum sancientes, tale carmen condere si quis auderet. Quod erga se quidem satis honeste constituerunt, sed erga deos suos superbe et irreligiose : quos cum scirent non solum patienter, verum etiam libenter poetarum probris maledictisque lacerari; se potius quam illos hujuscemodi injuriis indignos esse duxerunt, seque ab eis etiam lege munierunt, illorum autem ista etiam sacris solemnitatibus miscuerunt. Itane tandem, Scipio, laudas hanc poetis Romanis negatam esse licentiam, ut cuiquam opprobrium infligerent Romanorum, cum videas eos nulli deorum pepercisse vestrorum? Itane pluris tibi habenda visa est existimatio curiæ vestræ quam Capitolii, imo Romæ unius quam cœli totius; ut linguam maledicam in cives tuos exercere poetæ etiam lege prohiberentur, et in deos tuos securi tanta convicia, nullo senatore, nullo censore, nullo principe, nullo pontifice prohibente, jacularentur? Indignum videlicet fuit, ut Plautus, aut Nævius Publio et Cneo Scipioni, aut Cæcilius M. Catoni malediceret; et dignum fuit, ut Terentius vester flagitio Jovis optimi maximi adolescentium nequitiam concitaret?

CAPUT XIII.

Debuisse intelligere Romanos, quod dii eorum, qui se turpibus ludis coli expetebant, indigni essent honore divino.

Sed responderet mihi fortasse, si viveret : Quomodo nos ista impunita esse nollemus, quæ ipsi dii sacra esse voluerunt, cum ludos scenicos, ubi talia celebrantur, dictitantur, actitantur, et Romanis moribus invexerunt, et suis honoribus dicari exhiberique jusserunt? Cur ergo non hinc magis ipsi intellecti sunt non esse dii veri, nec omnino digni quibus divinos honores deferret illa respublica? Quos enim coli minime deceret, minimeque oporteret, si ludos expeterent agendos conviciis Romanorum; quomodo, quæso, colendi putati sunt, quomodo non detestandi spiritus intellecti, qui cupiditate fallendi inter suos honores sua celebrari crimina poposcerunt? Itemque Romani, quam-

demande, a-t-on pu prendre pour des dieux dignes d'adoration de détestables démons qui se trahissaient eux-mêmes, lorsque, pour tromper les hommes, ils ont voulu que la notoriété de leurs crimes fût une partie de leur culte? Aussi, quoique la superstition aveuglât les Romains au point de leur faire adorer comme dieux les esprits de mensonge qui revendiquaient pour leur culte les obscénités du théâtre, ce peuple, qui gardait le sentiment de sa dignité, s'est refusé par pudeur à rendre aux comédiens les honneurs dont les Grecs les jugeaient dignes, « tenant pour infâme, comme le dit encore Scipion dans le traité de Cicéron, tout ce qui tient au théâtre; de sorte que les comédiens étaient exclus, non-seulement des emplois publics, mais encore de la tribu, sur la note du censeur. » Voilà certes un règlement digne de la sagesse des Romains; mais je voudrais que tout le reste y eût répondu, et qu'ils eussent été plus conséquents avec eux-mêmes. Qu'un citoyen romain qui s'est fait comédien soit exclu, non-seulement des honneurs, mais encore de la tribu, par la note du censeur; cela est grand, cela est vraiment romain : mais qu'on me réponde : Quelle raison d'exclure des honneurs les hommes de la scène, et de mêler les jeux de la scène aux honneurs des dieux? Ces jeux scéniques ont été longtemps inconnus à la mâle vertu des Romains; et s'ils les eussent recherchés pour le plaisir, on eût pu l'attribuer à la corruption des mœurs; mais ce sont les dieux eux-mêmes qui les ont réclamés pour leur plaisir. Pourquoi donc rejette-t-on avec mépris l'acteur, c'est-à-dire un des ministres du culte que l'on rend aux dieux? Et comment ose-t-on flétrir celui qui représente les infamies du théâtre, pendant qu'on adore ceux qui les exigent? C'est un différend à vider entre les Grecs et les Romains. Les Grecs pensent qu'ils ont raison d'honorer les hommes de la scène, puisqu'ils adorent des dieux qui réclament les jeux de la scène; les Romains, au contraire, croiraient déshonorer le sénat, que dis-je? la tribu même où la plèble est admise, s'ils n'en chassaient les comédiens. Voici un raisonnement qui terminera la dispute. Les Grecs disent : « Si l'on doit adorer de tels dieux, il faut honorer de tels hommes. » Les Romains répondent : « Mais il est impossible d'honorer de tels hommes. » Les chrétiens concluent : « Donc il ne faut point adorer de tels dieux. »

CHAPITRE XIV.

Platon, qui n'a pas voulu donner place aux poëtes dans une ville bien policée, valait mieux que les dieux, qui ont voulu être honorés par des représentations théâtrales.

Je demande encore pourquoi les poëtes qui composent ces pièces de théâtre, et à qui la loi des Douze Tables défend de diffamer les citoyens, ne sont pas réputés infâmes comme les comédiens; et s'il y a justice à flétrir les acteurs de ces fictions poétiques qui outragent les dieux d'une manière si indécente, et à en honorer les auteurs. Ne devrions-nous pas plutôt décerner la palme de l'équité à Platon, qui, dans le modèle qu'il a tracé d'une république bien réglée, est d'avis qu'on en bannisse les poëtes comme ennemis de la vérité? Ce philosophe ne pouvait souffrir ni ces parodies sacriléges, ni ces fables trompeuses et corruptrices. Comparez mainte-

vis jam superstitione noxia premerentur, ut illos deos colerent, quos videbant sibi voluisse scenicas turpitudines consecrari, suæ tamen dignitatis memores ac pudoris, actores talium fabularum nequaquam honoraverunt more Græcorum, sed sicut apud Ciceronem idem Scipio loquitur, « Cum artem ludicram scenamque totam in probro « ducerent, genus id hominum non modo honore civium « reliquorum carere, sed etiam tribu moveri notatione censoria voluerunt. » Præclara sane, et Romanis laudibus annumeranda prudentia : sed vellem se ipsa sequeretur, se imitaretur. Ecce enim recte, quisquis civium Romanorum esse scenicus elegisset, non solum ei nullus ad honorem dabatur locus, verum etiam censoris nota tribum tenere propriam minime sinebatur. O animum civitatis laudis avidum, germaneque Romanum! Sed respondeatur mihi, qua consentanea ratione homines scenici ab omni honore repelluntur, et ludi scenici deorum honoribus admiscentur? Illas theatricas artes diu virtus Romana non noverat : quæ si ad oblectamentum voluptatis humanæ quærerentur, vitio morum irreperent humanorum. Dii eas sibi exhiberi petiverunt : quomodo ergo abjicitur scenicus, per quem colitur deus? et theatricæ illius turpitudinis qua fronte notatur actor, si adoratur exactor? In hac controversia Græci Romanique concertant. Græci putant recte se honorare homines scenicos, quia colunt ludorum scenicorum flagitatores deos : Romani vero hominibus scenicis nec plebeiam tribum, quanto minus senatoriam curiam dehonestari sinunt? In hac disceptatione hujuscemodi ratiocinatio summam quæstionis absolvit. Proponunt Græci : Si dii tales colendi sunt, profecto etiam tales homines honorandi. Assumunt Romani : Sed nullo modo tales homines honorandi sunt. Concludunt Christiani : Nullo modo igitur dii tales colendi sunt.

CAPUT XIV.

Meliorem fuisse Platonem, qui poetis locum in bene morata urbe non dederit, quam hos deos, qui se ludis scenicis voluerint honorari.

Deinde quærimus, ipsi poetæ, talium fabularum compositores, qui Duodecim Tabularum lege prohibentur famam lædere civium, tam probrosa in deos convicia jaculantes, cur non ut scenici habeantur inhonesti. Qua ratione rectum est, ut poeticorum figmentorum et ignominiosorum deorum infamentur actores, honorentur auctores? an forte Græco Platoni potius palma danda est, qui cum ratione formaret, qualis esse civitas debeat, tanquam adversarios veritatis, poetas censuit urbe pellendos? Iste vero et deorum injurias indigne tulit, et fucari corrumpique figmentis animos civium noluit. Confer nunc Platonis hu-

nant Platon, qui n'était qu'un homme, et qui voulait qu'on expulsât les poëtes d'une ville bien policée, avec ces dieux qui, tout dieux qu'ils sont, demandent qu'on célèbre des jeux scéniques en leur honneur. Celui-là, quoique sans succès, dissuade les Grecs légers et voluptueux de la pensée même d'écrire de telles infamies; et ceux-ci en ordonnent, en arrachent la représentation aux graves et sages Romains. Ce n'était pas assez de les faire représenter : ils ont voulu qu'on les leur dédiât, qu'on les leur consacrât, qu'on les célébrât solennellement en leur honneur. A qui, je vous prie, serait-il plus convenable de décerner des honneurs divins, ou à Platon, qui proscrit ces turpitudes criminelles, ou aux démons, qui se plaisent à séduire par là des hommes que Platon a voulu détromper?

Labéon a cru devoir mettre ce philosophe au rang des demi-dieux, comme Hercule, comme Romulus. Or il préfère les demi-dieux aux héros, quoiqu'il mette également les uns et les autres au nombre des divinités. Pour moi, je n'hésite pas à déclarer que son demi-dieu doit être préféré non-seulement aux héros, mais aux dieux mêmes. Quoi qu'il en soit, les lois romaines approchent assez des sentiments de Platon, qui condamne généralement toutes les fictions des poëtes, en ce que les Romains ôtent aux poëtes la liberté de médire des hommes, et que si le philosophe grec leur interdit jusqu'au séjour de la ville, ils retranchent du nombre des citoyens ceux qui représentent leurs pièces, et les chasseraient peut-être tout à fait, s'ils osaient opposer quelque résistance à des dieux avides de représentations théâtrales. Les Romains n'ont donc à recevoir ni à espérer, pour la direction ou la correction de leurs mœurs, aucune loi de ces dieux que les lois romaines humilient et confondent. En effet, les dieux veulent qu'on célèbre des jeux de théâtre en leur honneur; les Romains excluent de tout honneur ceux qui montent sur le théâtre. Ceux-là commandent qu'on représente les fictions poétiques qui outragent la divinité, et ceux-ci défendent aux poëtes d'attenter à la réputation des hommes. Or Platon, ce demi-dieu, s'est opposé à la folle passion de ces dieux, et a indiqué ce que la vertu devait réaliser, lorsqu'il s'est opposé à ce que l'on souffrît dans une ville bien policée les poëtes, artisans de mensonge ou séducteurs des malheureux mortels, qu'ils convient à imiter les crimes les plus abominables, comme des actions divines. Pour moi, sans donner Platon ni pour un dieu ni pour un demi-dieu, sans le comparer à aucun des anges ou des prophètes du vrai Dieu, ni à aucun apôtre ou martyr de Jésus-Christ, pas même à aucun chrétien (et ce sentiment, avec la grâce de Dieu, j'en développerai la raison en son lieu), cependant ce demi-dieu de Labéon, j'estime qu'il doit être préféré, sinon à Hercule ou à Romulus (quoiqu'il n'y ait ni historien ni poëte qui ait dit ou inventé qu'il ait tué son frère, ou qu'il ait commis quelque autre grand crime), au moins à un Priape, à un Cynocéphale, à la Fièvre enfin, divinités que les Romains ont empruntées aux nations étrangères, ou qu'eux-mêmes ont consacrées. Comment donc de tels dieux pourraient-ils donner des préceptes et des lois pour prévenir ou guérir tant de misères morales, eux qui prennent à tâche de susciter le vice et d'accroître la corruption, lorsqu'ils ordonnent de

manitatem a civibus decipiendis poetas urbe pellentem, cum deorum divinitate honori suo ludos scenicos expetente. Ille, ne talia vel scriberentur, etsi non persuasit disputando, tamen suasit levitati lasciviæque Græcorum : isti, ut talia etiam agerentur, jubendo extorserunt gravitati et modestiæ Romanorum. Nec tantum hæc agi voluerunt, sed sibi dicari, sibi sacrari, sibi solemniter exhiberi. Cui tandem honestius divinos honores decerneret civitas? utrum Platoni hæc turpia et nefanda prohibenti; an dæmonibus hac hominum deceptione gaudentibus, quibus ille vera persuadere non potuit?

Hunc Platonem Labeo inter semideos commemorandum putavit, sicut Herculem, sicut Romulum : semideos autem heroibus anteponit, sed utrosque inter numina collocat. Verumtamen istum, quem appellat semideum, non heroibus tantum, sed etiam diis ipsis præferendum esse non dubito. Propinquant autem Romanorum leges disputationibus Platonis, quando ille cuncta poetica figmenta condemnat, isti autem poetis adimunt saltem in homines maledicendi licentiam; ille poetas ab urbis ipsius habitatione, isti saltem actores poeticarum fabularum removent a societate civitatis, et, si contra deos ludorum scenicorum expetitores aliquid auderent, forte undique removerent. Nequaquam igitur leges ad instituendos bonos aut corrigendos malos mores, a diis suis possent accipere seu sperare Romani, quos legibus suis vincunt atque convincunt. Illi enim honori suo deposcunt ludos scenicos, isti ab honoribus omnibus repellunt homines scenicos : illi celebrari sibi jubent figmentis poeticis opprobria deorum, isti ab opprobriis hominum deterrent impudentiam poetarum. Semideus autem ille Plato et talium deorum libidini restitit, et ab indole Romanorum quid perficiendum esset, ostendit; qui poetas ipsos vel pro arbitrio mentientes, vel hominibus miseris quasi deorum facta pessima imitanda proponentes, omnino in civitate bene instituta vivere noluit. Nos quidem Platonem nec deum, nec semideum perhibemus; nec ulli sancto angelo summi Dei, nec veridico prophetæ, nec apostolo alicui; nec cuilibet Christi martyri, nec cuiquam christiano homini comparamus; cujus nostræ sententiæ ratio, Deo prosperante, suo loco explicabitur : sed eum tamen, quandoquidem ipsi volunt fuisse semideum, præferendum esse censemus, si non Romulo et Herculi (quamvis istum nec fratrem occidisse, nec aliquod perpetrasse flagitium quisquam historicorum vel poetarum dixit aut finxit), certe vel Priapo, vel alicui Cynocephalo, postremo vel Febri, quæ Romani numina partim peregrina receperunt, partim sua propria sacraverunt. Quomodo igitur tanta animi et morum mala bonis præceptis et legibus vel imminentia prohiberent, vel insita exstirpanda curarent dii tales, qui etiam seminanda

publier, sur les théâtres, devant tout le monde, leurs crimes véritables ou supposés; enfin de mettre les passions humaines en pleine liberté, en les autorisant de leur exemple. C'est ce qui a donné sujet à Cicéron de s'écrier, mais en vain, en parlant des poëtes : « Lorsque avec cela ils ont encore l'approbation et les applaudissements du peuple comme d'un maître bien savant et bien entendu, quelles ténèbres ou quelles terreurs ne répandent-ils pas dans les âmes ? quelles convoitises n'y allument-ils pas? »

CHAPITRE XV.

Les Romains ont adopté certaines divinités plutôt par esprit de flatterie que par raison.

Mais n'est-il pas visible que c'est plutôt l'esprit de flatterie que la raison qui a décidé du choix de leurs faux dieux, puisque ce Platon, qu'ils érigent en demi-dieu, et qui a tant travaillé, par ses écrits, à prémunir les mœurs humaines contre les maux de l'âme, les plus dangereux de tous, ils ne l'ont pas jugé digne du plus humble temple, tandis qu'ils ont placé leur Romulus au-dessus de plusieurs dieux, quoique une doctrine secrète lui assigne plutôt le rang d'un demi-dieu que celui d'un dieu? N'ont-ils pas, en effet, institué pour Romulus un flamine, dignité sacerdotale si éminente dans les rites anciens, ainsi que le témoigne la forme de la mitre, qu'il n'existait que trois flamines attachés à trois divinités : le Dialis à Jupiter, le Martialis à Mars, le Quirinalis à Romulus, qui reçut le nom de Quirinus après avoir été introduit dans le ciel par la faveur de ses concitoyens. Ainsi ce fondateur de Rome a été élevé au-dessus de Neptune et de Pluton, frères de Jupiter, au-dessus même de Saturne, leur père, puisqu'ils ont affecté à son culte ce grand sacerdoce réservé à Jupiter, et qui ne fut accordé peut-être à Mars, père de Romulus, qu'en considération de son fils.

CHAPITRE XVI.

Les Romains n'ont eu recours aux lois des Athéniens que faute d'en recevoir de leurs dieux.

Si les Romains avaient pu recevoir de leurs dieux des lois morales, ils n'auraient pas, quelques années après la fondation de Rome, emprunté aux Athéniens les lois de Solon. Encore ne les observèrent-ils pas telles qu'ils les avaient reçues : ils tâchèrent de les rendre meilleures et plus parfaites. Il est vrai que Lycurgue avait feint d'avoir reçu les siennes d'Apollon, pour leur donner plus d'autorité parmi les Lacédémoniens; mais, sagement incrédules, les Romains ne les adoptèrent pas. Numa Pompilius, successeur de Romulus, passe pour avoir donné à son peuple quelques lois, qui du reste étaient insuffisantes pour le règlement de l'État. Cependant on ne dit pas qu'il ait reçu ces lois des dieux, quoiqu'il ait institué un grand nombre de cérémonies sacrées. Ainsi ces maux de l'âme, ces pestes morales, qui, au témoignage des plus savants hommes d'entre les païens, ruinent les cités, alors même que leurs maisons et leurs murs sont encore debout, ces dieux n'ont rien fait pour en préserver

et augenda flagitia curaverunt, talia vel sua vel quasi sua facta per theatricas celebritates populis innotescere cupientes, ut tanquam auctoritate divina, sua sponte nequissima libido accenderetur humana : frustra hoc exclamante Cicerone, qui cum de poetis ageret, « Ad quos « cum accessit, » inquit, « clamor et approbatio populi, « quasi magni cujusdam et sapientis magistri, quas illi ob« ducunt tenebras! quos invehunt metus! quas inflammant « cupiditates! »

CAPUT XV.

Quod Romani quosdam sibi deos non ratione, sed adulatione instituerint.

Quæ autem illic eligendorum deorum etiam ipsorum falsorum ratio, ac non potius adulatio est? quando istum Platonem, quem semideum volunt, tantis disputationibus laborantem ne animi malis, quæ præcipue cavenda sunt, mores corrumperentur humani, nulla sacra ædicula dignum putarunt; et Romulum suum diis multis prætulerunt, quamvis et ipsum semideum potius quam deum velut secretior eorum doctrina commendet. Nam etiam flaminem illi instituerunt, quod sacerdotii genus adeo in Romanis sacris testante apice excelluit, ut tres solos flamines haberent tribus numinibus institutos, Dialem Jovi, Martialem Marti, Quirinalem Romulo. Nam benevolentia civium velut receptus in cœlum, Quirinus est postea nominatus. Ac per hoc et Neptuno et Plutoni, fratribus Jovis, et ipsi Saturno, patri eorum, isto Romulus honore prælatus est, ut pro magno sacerdotium, quod Jovi tribuerunt, hoc etiam huic tribuerent, et Marti tanquam patri ejus, forsitan propter ipsum.

CAPUT XVI.

Quod si diis ulla esset cura justitiæ, ab eis Romani accipere debuerint præcepta vivendi potius, quam leges ab aliis hominibus mutuari.

Si autem a diis suis Romani vivendi leges accipere potuissent, non aliquot annos post Romam conditam ab Atheniensibus mutuarentur leges Solonis : quas tamen non ut acceperunt tenuerunt, sed meliores et emendatiores facere conati sunt. Quamvis Lycurgus Lacedæmoniis leges ex Apollinis auctoritate se instituisse confinxerit : quod prudenter Romani credere noluerunt, propterea non inde acceperunt. Numa Pompilius, qui Romulo successit in regnum, quasdam leges, quæ quidem regendæ civitati nequaquam sufficerent, condidisse fertur; qui eis multa etiam sacra constituit : non tamen perhibetur easdem leges a numinibus accepisse. Mala igitur animi, mala vitæ, mala morum, quæ ita magna sunt, ut his doctissimi eorum viri etiam stantibus urbibus respublicas perire confirment, dii eorum, ne suis cultoribus acciderent, minime curarunt; imo vero ut augerentur, sicut supra disputatum est, omni modo curaverunt.

leurs adorateurs : loin de là, ils ont tout fait, comme je l'ai déjà dit, pour les aggraver.

CHAPITRE XVII.

De l'enlèvement des Sabines, et de quelques autres injustices commises par les Romains dans les temps les plus vantés de leur république.

Mais peut-être les dieux n'ont-ils pas donné de lois aux Romains, parce que, comme le dit Salluste, « c'était l'inclination naturelle qu'ils avaient pour la justice, autant que les lois, qui les rendait équitables. » Ce fut probablement cette inclination naturelle pour la justice qui les porta à ravir les Sabines. Quoi de plus juste en effet, quoi de plus légitime, que d'enlever par force des filles à leurs parents, après leur avoir tendu un piége pour les surprendre? Avouons-le, si les Sabins étaient injustes de les leur refuser, combien les Romains n'étaient-ils pas plus injustes de les ravir aux Sabins? Il y aurait même eu plus de justice à faire la guerre à des gens qui refusaient leurs filles à leurs voisins, que de la faire à ces mêmes gens venant redemander leurs filles qu'on leur avait enlevées. Il eût été plus noble à Romulus de recourir à la guerre franche et ouverte. Mars n'aurait pas manqué d'aider son fils à tirer vengeance de l'injurieux refus des Sabins. La guerre pouvait offrir au vainqueur quelque droit de ravir des femmes qu'on lui avait injustement refusées; mais la paix ne lui en donnait aucun, et l'on peut dire qu'il fit une guerre injuste à des pères justement irrités. Aussi, quoique sa perfidie ait eu un heureux succès, et que les jeux du cirque en aient jusqu'à nous perpétué la mémoire, l'exemple ne s'en est point accrédité chez les Romains; et s'ils ont pu aller jusqu'à faire un dieu de Romulus après cette injustice, on ne voit pas qu'ils en aient autorisé l'imitation par aucune loi ni coutume.

Ce fut encore, sans doute, par cette inclination naturelle des Romains pour la justice qu'après l'expulsion du roi Tarquin, dont le fils avait violé Lucrèce, le consul Junius Brutus contraignit son collègue Tarquin Collatin, mari de cette même Lucrèce, citoyen vertueux et irréprochable, à se démettre du consulat, et même à s'exiler de Rome, parce qu'il était parent et portait le nom des Tarquins. Injustice révoltante, qui trouva pour fauteur ou tranquille témoin ce peuple dont Collatin, comme Brutus lui-même, avait reçu le consulat. Ce fut aussi sous l'inspiration de cette équité naturelle que plus tard ce même peuple reconnut les services de ce fameux Camille qui le délivra de la terrible inimitié des Véiens, en terminant par la prise de leur puissante cité une guerre qui durait depuis dix ans, et avait réduit Rome à la dernière extrémité. Une accusation fut sa récompense, accusation suscitée contre lui par la haine de ses envieux et l'insolence des tribuns du peuple; et telle fut l'ingratitude de cette ville dont il était le sauveur, que, certain de sa condamnation, il la prévint par un exil volontaire. Absent même, il est condamné à une amende de dix mille livres, lui qui était destiné à délivrer bientôt son ingrate patrie de l'invasion des Gaulois, et à en être une seconde fois le sauveur. J'aurais honte de rappeler une infinité d'actes honteux et injustes qui se passaient dans Rome, lorsque les grands s'efforçaient d'as-

CAPUT XVII.

De raptu Sabinarum, aliisque iniquitatibus, quæ in civitate Romana etiam laudatis viguere temporibus.

An forte populo Romano propterea leges non sunt a numinibus constitutæ, quia, sicut Sallustius ait, « jus bonumque apud eos non legibus magis quam natura valebat? » Ex hoc jure ac bono credo raptas esse Sabinas. Quid enim justius et melius, quam filias alienas fraude spectaculi inductas, non a parentibus accipi, sed vi, ut quisque poterat, auferri? Nam si inique facerent Sabini negare postulatas, quanto fuit iniquius rapere non datas? Justius autem bellum cum ea gente geri potuit, quæ filias suas ad matrimonium conregionalibus et confinalibus suis negasset petitas, quam cum ea quæ repetebat ablatas. Illud ergo potius fieret : ibi Mars filium suum pugnantem juvaret, ut conjugiorum negatorum armis ulcisceretur injuriam, et eo modo ad feminas quas voluerat, perveniret. Aliquo enim fortasse jure belli, injuste negatas, juste victor auferret; nullo autem jure pacis non datas rapuit, et injustum bellum cum earum parentibus juste succensentibus gessit. Hoc sane utilius feliciusque successit, quod etsi ad memoriam fraudis illius circensium spectaculum mansit, facinoris tamen in illa civitate et imperio non placuit exemplum : faciliusque Romani in hoc erraverunt, ut post illam iniquitatem deum sibi Romulum consecrarent, quam ut in feminis rapiendis factum ejus imitandum lege ulla vel more permitterent. Ex hoc jure ac bono post expulsum cum liberis suis regem Tarquinium, cujus filius Lucretiam stupro violenter oppresserat, Junius Brutus consul Lucium Tarquinium Collatinum, maritum ejusdem Lucretiæ, collegam suum, bonum atque innocentem virum, propter nomen et propinquitatem Tarquiniorum coegit magistratu se abdicare, nec vivere in civitate permisit. Quod scelus favente vel patiente populo fecit, a quo populo consulatum idem Collatinus, sicut etiam ipse Brutus, acceperat. Ex hoc jure ac bono Marcus Camillus, illius temporis vir egregius, qui Veientes, gravissimos hostes populi Romani, post decennale bellum, quo Romanus exercitus toties male pugnando graviter afflictus est, jam ipsa Roma de salute dubitante atque trepidante, facillime superavit, eorumque urbem opulentissimam cepit, invidia obtrectatorum virtutis suæ et insolentia tribunorum plebis reus factus est, tamque ingratam sensit quam liberaverat civitatem, ut de sua damnatione certissimus in exsilium sponte discederet, et decem millibus æris absens etiam damnaretur; mox iterum a Gallis vindex patriæ futurus ingratæ. Multa commemorare jam piget fœda et injusta, quibus agitabatur illa civitas, cum potentes plebem sibi subdere conarentur, plebsque illis subdi

servir les plébéiens, et que ceux-ci tâchaient de s'affranchir de la domination des grands, lorsque les chefs des deux partis étaient plutôt poussés par le désir de la victoire que par la raison et l'équité.

CHAPITRE XVIII.

Témoignage de Salluste sur les mœurs des Romains, tour à tour refrénées par la crainte et relâchées par la sécurité.

Je m'arrête donc, et me contente de rapporter le témoignage de Salluste, qui, après avoir dit à la louange des Romains ces paroles sur lesquelles je viens de m'étendre (et cela pour relever ce temps où Rome, délivrée des rois, reçut en très-peu d'années un accroissement presque incroyable), ne laisse pas d'avouer, dès le commencement du premier livre de son histoire, qu'alors même quand le pouvoir passa des rois aux consuls, ou du moins fort peu après, les grands commencèrent à opprimer les petits : ce qui fut cause de la scission des plébéiens et des patriciens, et d'autres dissensions intérieures. En effet, après avoir rappelé qu'entre la seconde et la troisième guerre punique les bonnes mœurs et la concorde régnaient parmi les Romains, ce qu'il attribue, non à l'amour de la justice, mais à la crainte dont ils ne pouvaient se défendre, pendant une paix suspecte, tant que Carthage était debout (d'où vient que Scipion Nasica ne voulait pas qu'on la ruinât, afin de les tenir toujours en haleine), le même Salluste ajoute aussitôt : « Mais la discorde, la cupidité, l'ambition, et les autres désordres qui naissent ordinairement de la prospérité, s'accrurent surtout après la ruine de Carthage, » pour nous faire entendre que ces désordres n'étaient pas nouveaux. « Car, dit-il, les injustices des grands, qui provoquèrent la séparation des plébéiens d'avec les patriciens, et autres dissensions intérieures, remontent à l'origine de Rome ; et ce ne fut qu'à l'époque de l'expulsion des rois, tant qu'on eut à craindre les Tarquins, et une guerre sérieuse à soutenir contre l'Étrurie, qu'on tint quelque compte de la justice et de la modération. » Vous voyez qu'il dit positivement que, même pendant la vie des Tarquins, on ne s'astreignit à la modération et à l'équité que par crainte de la guerre que le roi exilé faisait avec les Étrusques au peuple qui l'avait chassé du trône et de Rome. Écoutez maintenant la suite du récit de Salluste : « Mais bientôt après les patriciens traitèrent les plébéiens en esclaves, disposant en rois de son corps et de sa vie, le déposédant du sol, partout maîtres et arbitres souverains. Enfin, exaspérée par tant de violence, accablée par l'usure, par les impôts et les recrues continuelles, la plèbe prit les armes, et se retira sur le mont sacré et le mont Aventin, d'où elle obtint ses tribuns et d'autres garanties. La seconde guerre punique put seule mettre un terme aux dissensions et à la lutte. » Vous voyez le temps qu'a duré la vertu des Romains, et ce qu'il faut penser de cette vertu. Une vertu passagère et imposée par la crainte !

Or, si telle a été l'époque vantée comme la plus belle et la plus vertueuse de la république romaine, que dire ou que penser de l'âge suivant,

recusaret; et utriusque partis defensores magis studiis agerent amore vincendi, quam æquum et bonum quidquam cogitarent.

CAPUT XVIII.

Quæ de moribus Romanorum, aut metu compressis, aut securitate resolutis, Sallustii prodat historia.

Itaque habebo modum, et ipsum Sallustium testem potius adhibebo, qui cum in laude Romanorum dixisset, unde nobis iste sermo ortus est, « Jus bonumque apud « eos non legibus magis quam natura valebat; » prædicans illud tempus, quo expulsis regibus incredibiliter civitas brevi ætatis spatio plurimum crevit : idem tamen in primo Historiæ suæ libro atque ipso ejus exordio fatetur, etiam tunc, cum ad consules a regibus esset translata respublica, post parvum intervallum, injurias validiorum, et ob eas discessionem plebis a patribus, aliasque in Urbe dissensiones fuisse. Nam cum optimis moribus et maxima concordia populum Romanum inter secundum et postremum bellum Carthaginiense commemorasset egisse, causamque hujus boni, non amorem justitiæ, sed stante Carthagine metum pacis infidæ fuisse dixisset; unde et Nasica ille ad reprimendam nequitiam, servandosque istos mores optimos, ut metu vitia cohiberentur, Carthaginem nolebat everti : continuo subjecit idem Sallustius, et ait : « At di- « scordia, et avaritia, atque ambitio, et cætera secundis « rebus oriri sueta mala, post Carthaginis excidium maxi- « me aucta sunt. » Ut intelligeremus etiam antea et oriri solere, et augeri. Unde subnectens cur hoc dixerit, « Nam « injuriæ, » inquit, « validiorum, et ob eas discessio plebis « a patribus, aliæque dissensiones domi fuere jam inde a « principio, neque amplius quam regibus exactis, dum « metus a Tarquinio et bellum grave cum Etruria positum « est, æquo et modesto jure agitatum. » Vides quemadmodum illo etiam brevi tempore, ut regibus exactis, id est ejectis, aliquantum æquo et modesto jure ageretur, metum dixit fuisse causam; quoniam metuebatur bellum, quod rex Tarquinius regno atque Urbe pulsus, Etruscis sociatus, contra Romanos gerebat. Attende itaque quid deinde contexat : « Dein, » inquit, « servili imperio patres « plebem exercere, de vita atque tergo regio more consu- « lere, agro pellere, et cæteris expertibus soli in imperio « agere. Quibus sævitiis et maxime fenore oppressa plebs « cum assiduis bellis tributum et militiam simul toleraret, « armata montem Sacrum atque Aventinum insedit : tum- « que tribunos plebis et alia sibi jura paravit. Discordiarum « et certaminis utrimque finis fuit secundum bellum Pu- « nicum. » Cernis ex quo tempore, id est parvo intervallo post reges exactos, quales Romani fuerint, de quibus ait, « Jus bonumque apud eos non legibus magis quam natura « valebat. »

Porro si illa tempora talia reperiuntur, quibus pulcher-

où, « changée peu à peu (pour me servir des expressions du même historien), déchue de tant de beauté et de vertu, Rome tomba au plus bas degré de la corruption; » et cela, comme il a soin de le faire remarquer, après la destruction de Carthage? On peut voir, dans son histoire, la description qu'il fait, en peu de mots, de ces temps de décadence, où Rome, corrompue par sa prospérité même, alla d'abîme en abîme se précipiter dans les horreurs des guerres civiles. « Dès lors, dit-il, la dépravation des mœurs, jusque-là lente et graduelle, devint semblable à un torrent qui se précipite : car le luxe et la cupidité avaient tellement corrompu la jeunesse, qu'on peut dire qu'il lui était devenu aussi impossible d'avoir de patrimoine que de souffrir que les autres en eussent. » Salluste s'arrête un peu plus longtemps sur la hideuse époque de Sylla; et ce qu'il en dit est confirmé par les autres historiens, qui sont d'accord avec lui sur les faits, et seulement ne les racontent pas avec la même éloquence.

Cela suffit, ce me semble, pour vous faire voir, à vous et à quiconque veut ouvrir les yeux, en quel gouffre de corruption Rome était tombée avant la venue du Roi de gloire; car tout cela est arrivé non-seulement avant que Jésus-Christ revêtu d'un corps eût commencé à enseigner sa doctrine, mais avant qu'il eût pris naissance dans le sein d'une vierge. Si donc les païens n'osent imputer à leurs dieux les maux de ces temps antérieurs, tolérables avant la destruction de Carthage, intolérables depuis, bien que ce soient ces dieux malfaisants et rusés qui aient semé dans les cœurs les folles opinions qui ont donné naissance aux maux effroyables dont nous parlons, pourquoi imputent-ils les maux présents à Jésus-Christ, dont la doctrine salutaire enseigne à fuir le commerce de ces dieux faux et trompeurs, et qui, détestant et condamnant par une autorité divine les dangereuses et criminelles convoitises des hommes, retire peu à peu sa famille de ce monde corrompu et chancelant sous le poids de tant de misères, pour édifier, non sur les vains applaudissements des hommes, mais sur le jugement même de la vérité, sa glorieuse et éternelle cité?

CHAPITRE XIX.

De la corruption des Romains avant la venue de Jésus-Christ.

Voilà comment la république, « peu à peu changée, et déchue de tant de beauté et de tant de vertu, finit par tomber dans un abîme de corruption. » Et je ne suis pas le premier à le dire : leurs auteurs, dont nous l'avons appris pour notre argent, l'ont dit longtemps avant la venue de Jésus-Christ. Voilà comment, depuis la ruine de Carthage et avant l'avénement du Sauveur, « la décadence des mœurs, jusqu'alors lente et graduelle, devint semblable à un torrent qui se précipite : tant le luxe et la cupidité avaient corrompu la jeunesse! » Où sont donc les préceptes que leurs dieux ont jamais donnés au peuple romain contre le luxe, contre la cupidité? Plût à Dieu qu'ils se fussent contentés de ne pas lui parler de chasteté ni de modestie, sans exiger de lui des pratiques indécentes et honteuses, auxquelles ils donnent une autorité pernicieuse par leur fausse divinité! Qu'ils ouvrent, au contraire, nos écritures, et qu'ils lisent, à leur honte, ces préceptes sublimes, divins, qui abondent dans les

rima atque optima fuisse prædicatur Romana respublica; quid jam de consequenti ætate dicendum aut cogitandum arbitramur, « cum paulatim mutata, » ut ejusdem historici verbis utar, « ex pulcherrima atque optima, pessima « ac flagitiosissima facta est; » post Carthaginis videlicet, ut commemoravit, excidium? Quæ tempora ipse Sallustius, quemadmodum breviter recolat et describat, in ejus Historia legi potest, quantis malis morum, quæ secundis rebus exorta sunt, usque ad bella civilia demonstret esse perventum. « Ex quo tempore, » ut ait, « majorum mores non paulatim, ut antea, sed torrentis modo « præcipitati; adeo juventus luxu atque avaritia corrupta, « ut merito dicatur genitos esse qui neque ipsi habere « possent res familiares, neque alios pati. » Dicit deinde plura Sallustius de Syllæ vitiis cæteraque fœditate reipublicæ : et alii scriptores in hæc consentiunt, quamvis eloquio multum impari.

Cernis tamen, ut opinor, et quisquis adverterit, facillime perspicit colluvie morum pessimorum quo illa civitas prolapsa fuerit, ante nostri superni Regis adventum. Hæc enim gesta sunt non solum antequam Christus in carne præsens docere cœpisset, verum etiam antequam de Virgine natus esset. Cum igitur tot et tanta mala temporum illorum vel tolerabiliora superius, vel post eversam Carthaginem intoleranda et horrenda diis suis imputare non audeant, opiniones humanis mentibus, unde talia vitia silvescerent, maligna astutia inserentibus; cur mala præsentia Christo imputant, qui doctrina saluberrima et falsos ac fallaces deos coli vetat, et istas hominum noxias flagitiosasque cupiditates divina auctoritate detestans atque condemnans, his malis tabescenti ac labenti mundo ubique familiam suam sensim subtrahit, qua condat æternam, et non plausu vanitatis, sed judicio veritatis gloriosissimam civitatem?

CAPUT XIX.

De corruptione Romanæ reipublicæ, priusquam cultum deorum Christus auferret.

Ecce Romana respublica (quod non ego primus dico, sed auctores eorum, unde hæc mercede didicimus, tanto ante dixerunt ante Christi adventum) « paulatim mutata, « ex pulcherrima atque optima, pessima ac flagitiosissima « facta est. » Ecce ante Christi adventum, post deletam Carthaginem, « majorum mores, non paulatim, ut an-« tea, sed torrentis modo præcipitati; adeo juventus luxu « atque avaritia corrupta est. » Legant nobis contra luxum et avaritiam præcepta deorum suorum populo Romano data. Cui utinam tantum casta et modesta reticerent, ac non etiam ab illo probrosa et ignominiosa deposcerent quibus per falsam divinitatem perniciosam concilia-

prophètes, dans le saint Évangile, dans les Actes et les Épîtres des apôtres, et qui retentissent de tous côtés aux oreilles des peuples assemblés pour les entendre, non comme les vaines disputes des philosophes, mais comme des oracles du ciel et « des tonnerres qui sortent des nuées de Dieu. » Cependant ils n'imputent pas à leurs dieux le luxe, la cupidité, les cruautés, les dissolutions, et tant d'autres désordres qui avaient corrompu la république avant l'avénement de Jésus-Christ; et ils reprochent à la religion chrétienne toutes les afflictions que leur orgueil et leurs débauches attirent aujourd'hui sur elle. Et pourtant, si les rois de la terre et tous les peuples, si les princes et tous les juges de la terre, si les jeunes hommes et les jeunes filles, si les enfants et les vieillards, et ceux à qui s'adresse saint Jean-Baptiste, publicains et soldats, avaient soin d'écouter et d'observer les règles que donne la religion chrétienne pour bien vivre, la république serait ici-bas heureuse et florissante, et s'acheminerait ainsi vers le royaume bienheureux de la vie éternelle; mais comme l'un écoute et l'autre méprise, et que les hommes, pour la plupart, préfèrent la douceur mortelle du vice à l'amertume salutaire de la vertu, il reste aux serviteurs de Jésus-Christ, de quelque condition qu'ils soient, rois, princes, soldats, provinciaux, riches ou pauvres, libres ou esclaves de l'un et l'autre sexe, à supporter cette république, quelque corrompue qu'elle soit, pour mériter par leur patience un rang glorieux dans la sainte et auguste cour des anges, dans cette république céleste, dont la volonté de Dieu est l'unique loi.

CHAPITRE XX.

De la félicité et du genre de vie qui plairaient le plus aux ennemis de la religion chrétienne.

Mais qu'importe aux adorateurs passionnés de ces dieux dont ils se plaisent à imiter les déréglements et les crimes, que leur importe que la république soit vicieuse et corrompue? Qu'elle continue à subsister, disent-ils, florissante par la force de ses armes, par l'éclat de ses victoires, ou, mieux encore, par la paix et la sécurité, il suffit: que nous importe le reste? ou, plutôt, il nous importe que chacun puisse accroître ses richesses pour suffire à ses profusions de chaque jour, pour s'assujettir les faibles; que le pauvre fasse la cour au riche pour avoir de quoi vivre, et pour jouir d'une oisiveté tranquille, à l'ombre de sa protection; et que le riche abuse du pauvre, instrument servile d'un fastueux patronage; que les peuples applaudissent, non pas aux tuteurs de leurs véritables intérêts, mais aux pourvoyeurs de leurs plaisirs; que rien de pénible ne soit ordonné, que rien d'impur ne soit défendu; que les rois s'inquiètent, non de la vertu, mais de l'obéissance; que les sujets obéissent aux rois, non comme aux directeurs de leurs mœurs, mais comme aux arbitres de leur fortune et aux intendants de leurs voluptés; et qu'au lieu de les honorer sincèrement, ils n'aient pour eux qu'une crainte basse et servile; que les lois protégent plutôt la vigne que l'innocence de l'homme; que nul ne soit traduit devant les tribunaux qu'autant qu'il a volé, pillé, tué, ou commis quelque autre acte de vio-

rent auctoritatem. Legant nostra, et per Prophetas, et per sanctum Evangelium, et per apostolicos Actus, et per Epistolas, tam multa contra avaritiam atque luxuriam, ubique populis ad hoc congregatis, quam excellenter, quam divine, non tanquam ex philosophorum concertationibus strepere, sed tanquam ex oraculis et Dei nubibus intonare. Et tamen luxu atque avaritia sævisque ac turpibus moribus ante adventum Christi rempublicam pessimam ac flagitiosissimam factam, non imputant diis suis: afflictionem vero ejus, quamcumque isto tempore superbia deliciæque eorum perpessæ fuerint, religioni increpitant christianæ. Cujus præcepta de justis probisque moribus, si simul audirent atque curarent reges terræ et omnes populi, principes et omnes judices terræ, juvenes et virgines, seniores cum junioribus, ætas omnis capax et uterque sexus, et quos Baptista Joannes alloquitur, exactores ipsi atque milites; et terras vitæ præsentis ornaret sua felicitate respublica, et vitæ æternæ culmen beatissime regnatura conscenderet. Sed quia iste audit, ille contemnit, pluresque vitiis male blandientibus quam utili virtutum asperitati sunt amiciores; tolerare Christi famuli jubentur, sive sint reges, sive principes, sive judices, sive milites, sive provinciales, sive divites, sive pauperes, sive liberi, sive servi utriuslibet sexus, pessimam etiam, si ita necesse est, flagitiosissimamque rempublicam; et in illa Angelorum quadam sanctissima atque augustissima curia cœlestique republica, ubi Dei voluntas lex est, clarissimum sibi locum etiam ista tolerantia comparare.

CAPUT XX.

Quali velint felicitate gaudere, et quibus moribus vivere, qui tempora christianæ religionis incusant.

Verum tales cultores et dilectores deorum istorum, quorum etiam imitatores in sceleribus et flagitiis se esse lætantur, nullo modo curant pessimam ac flagitiosissimam non esse rempublicam. Tantum stet, inquiunt, tantum floreat copiis referta, victoriis gloriosa; vel, quod est felicius, pace secura sit. Et quid ad nos? imo id ad nos magis pertinet, si divitias quisque semper augeat, quæ quotidianis effusionibus suppetant, per quas sibi etiam infirmiores subdat quisque potentior. Obsequantur divitibus pauperes causa saturitatis; atque ut eorum patrociniis quieta inertia perfruantur, divites pauperibus ad clientelas et ad ministerium sui fastus abutantur. Populi plaudant, non consultoribus utilitatum suarum, sed largitoribus voluptatum. Non jubeantur dura, non prohibeantur impura. Reges non curent quam bonis, sed quam subditis regnent. Provinciæ regibus non tanquam rectoribus morum, sed tanquam rerum dominatoribus et deliciarum suarum provisoribus serviant; eosque non sinceriter honorent, sed nequiter ac serviliter timeant. Quid alienæ viti potius, quam quid suæ vitæ quisque noceat, legi-

lence semblable, contre le gré d'autrui; mais que, du reste, on puisse faire librement tout ce qu'on veut des siens, ou avec les siens, ou avec tous ceux qui y consentent; que les prostituées abondent dans les rues, pour la joie de ceux qui s'en voudront servir, et principalement de ceux qui n'ont pas le moyen d'entretenir de concubine; qu'on élève à l'envi des maisons somptueuses; qu'on célèbre festins sur festins; que l'on puisse à sa fantaisie, en tous lieux, à toute heure du jour et de la nuit, jouer, boire, rendre gorge, se noyer dans la débauche; qu'on entende partout le bruit de la danse; que les théâtres retentissent des clameurs d'une joie dissolue, et frémissent des émotions demandées aux voluptés les plus cruelles ou les plus honteuses; et que celui qui désapprouvera ce genre de bonheur soit regardé comme un ennemi public; que quiconque voudra s'y opposer ne soit point écouté, et que la multitude, sans autre forme de procès, le jette dehors et l'assomme; qu'il n'y ait de vrais dieux que ceux qui ont su procurer aux hommes cette félicité et qui la leur conservent; qu'on les adore, comme ils le demandent; qu'ils exigent tels jeux qu'il leur plaira, et qu'ils les obtiennent avec ou de leurs adorateurs : qu'ils fassent seulement que ni la guerre, ni la peste, ni aucune autre calamité, ne trouble un état si prospère. Est-ce là, je le demande à tout homme sain d'esprit, est-ce là l'empire romain? ou n'est-ce pas plutôt le palais de Sardanapale, ce prince voluptueux qui fit graver sur son tombeau qu'il n'emportait dans la mort que ce qui avait servi à ses plaisirs pendant sa vie? Ah! si nos ennemis avaient un roi comme celui-là, qui se prêtât à toutes leurs débauches, je ne doute pas qu'ils ne lui consacrassent plus volontiers un temple et un flamine, que les anciens Romains ne l'ont fait pour Romulus.

CHAPITRE XXI.

Jugement de Cicéron sur la république romaine.

Si nos adversaires méprisent le témoignage de celui qui nous a décrit la corruption de la république romaine, et s'il leur importe peu qu'elle soit souillée et avilie, pourvu qu'elle subsiste : qu'ils écoutent Cicéron, qui va plus loin que lui et soutient qu'elle était déjà morte, qu'elle n'existait plus que de nom. Cicéron introduit Scipion, le destructeur de Carthage, discourant sur la république en un temps où la corruption, décrite par Salluste, faisait pressentir sa ruine prochaine; c'est-à-dire peu après la mort de celui des Gracques qui, au rapport de l'historien que je viens de nommer, fut le premier auteur des grandes séditions qui ébranlèrent la république jusqu'en ses fondements; car, dans le même ouvrage, il est parlé de sa mort. Or, sur la fin du second livre, Scipion compare l'accord qui doit régner dans la musique, où la moindre discordance blesserait des oreilles exercées, à celui qui doit régner entre les différentes classes des citoyens d'un même État : accord qui ne saurait subsister sans la justice, et qui est, dans l'ordre politique, ce qu'est l'harmonie dans un concert de voix et d'instruments; puis il développe sa thèse sur la justice, énumérant tous les biens dont elle est la source, et tous les maux que l'injustice,

bus advertatur. Nullus ducatur ad judices, nisi qui alienæ rei, domui, saluti, vel cuiquam invito fuerit importunus, aut noxius : cæterum de suis, vel cum suis, vel cum quibusque volentibus faciat quisque quod libet. Abundent publica scorta, vel propter omnes quibus frui placuerit, vel propter eos maxime, qui privata habere non possunt. Exstruantur amplissimæ atque ornatissimæ domus, opipara convivia frequententur; ubi cuique libuerit et potuerit, die noctuque ludatur, bibatur, vomatur, diffluatur. Saltationes undique concrepent, theatra inhonestæ lætitiæ vocibus atque omni genere sive crudelissimæ sive turpissimæ voluptatis exæstuent. Ille sit publicus inimicus, cui hæc felicitas displicet; quisquis eam mutare vel auferre tentaverit, eum libera multitudo avertat ab auribus, evertat a sedibus, auferat a viventibus. Illi habeantur dii veri, qui hanc adipiscendam populis procuraverint, adeptamque servaverint. Colantur ut voluerint, ludos exposcant quales voluerint, quos cum suis vel de suis possint habere cultoribus : tantum efficiant ut tali felicitati nihil ab hoste, nihil a peste, nihil ab ulla clade timeatur. Quis hanc rempublicam sanus, non dicam Romano imperio, sed domui Sardanapali comparaverit? qui quondam rex ita fuit voluptatibus deditus, ut in sepulcro suo scribi fecerit, ea sola se habere mortuum, quæ libido ejus etiam cum viveret, hauriendo consumpserat. Quem regem isti si haberent sibi in talibus indulgentem, nec in eis cuiquam ulla severitate adversantem; huic libentius, quam Romani veteres Romulo, templum et flaminem consecrarent.

CAPUT XXI.

Quæ sententia fuerit Ciceronis de Romana republica.

Sed si contemnitur qui Romanam rempublicam pessimam ac flagitiosissimam dixit, nec curant isti quanta morum pessimorum ac flagitiosorum labe ac dedecore impleatur, sed tantummodo ut consistat et maneat; audiant eam, non, ut Sallustius narrat, pessimam ac flagitiosissimam factam, sed, sicut Cicero disputat, jam tunc prorsus perisse, et nullam omnino remansisse rempublicam. Inducit enim Scipionem, eum ipsum qui Carthaginem exstinxerat, de republica disputantem, quando præsentiebatur ea corruptione, quam describit Sallustius, jam jamque peritura. Eo quippe tempore disputatur, quo jam unus Gracchorum occisus fuit, a quo scribit seditiones graves cœpisse Sallustius. Nam mortis ejus fit in eisdem libris commemoratio. Cum autem Scipio in secundi libri fine dixisset, « Ut in fidibus « aut tibiis atque cantu ipso ac vocibus concentus est quidam tenendus ex distinctis sonis, quem immutatum aut « discrepantem aures eruditæ ferre non possunt; isque con« centus ex dissimillimarum vocum moderatione concors « tamen efficitur et congruens : sic ex summis et infimis « et mediis interjectis ordinibus, ut sonis, moderata ra-

au contraire, attire sur un État. Alors Pilus, un des interlocuteurs, prend la parole et demande que la question soit traitée plus à fond ; qu'on entre dans des considérations plus intimes sur la justice, pour conjurer le danger de cette maxime, qui s'accréditait de jour en jour, qu'il est impossible de gouverner sans violer les lois de la morale. Scipion consent à ce qu'on poursuive la solution de la question, ajoutant qu'il n'estime pas qu'on ait encore rien dit de la république, ni qu'on puisse passer outre, si l'on ne pose préalablement que non-seulement il n'est pas impossible de gouverner sans violer les lois de la morale, mais qu'il est même impossible de gouverner sans observer les règles de la plus sévère justice. Cette question, remise au lendemain, est discutée avec beaucoup de chaleur : c'est le sujet du troisième livre. Pilus prend le parti de ceux qui soutiennent qu'un État ne peut être gouverné sans injustice, après avoir protesté néanmoins que ce n'est pas son sentiment, et plaidé à fond pour l'injustice contre la justice, ne négligeant rien pour démontrer, par des raisons vraisemblables et par des exemples, que la première est aussi avantageuse à l'État que l'autre lui est inutile. Alors Lélius, à la prière de tous, entreprend la défense de la justice, et fait tous ses efforts pour établir qu'il n'y a rien de plus contraire au salut d'un État que l'injustice, et que, sans une justice rigoureuse, il n'y a ni gouvernement ni stabilité possible.

Cette question paraissant suffisamment traitée, Scipion reprend son discours, et recommande cette courte définition qu'il avait donnée de la république : La chose du peuple, selon lui. Or, le peuple n'est point purement et simplement un certain nombre d'hommes rassemblés, mais une association fondée sur des droits et des intérêts communs. Ensuite, il fait voir combien il est utile, dans toute discussion, de bien définir ce qui est en question, et il conclut de sa définition que la république, la chose du peuple, n'existe réellement qu'autant qu'elle est bien et justement administrée, soit par un roi, soit par un petit nombre de grands, soit par le peuple entier. Mais quand un roi est injuste, c'est-à-dire tyran, comme disent les Grecs, ou que les grands sont injustes, par un accord qu'il nomme faction, ou qu'enfin le peuple lui-même est injuste, ce que, faute d'autre nom, il appelle aussi tyrannie : dès lors la république n'est pas seulement corrompue, suivant les conclusions de la veille, mais, suivant la conclusion forcée de la définition établie, la république n'est plus, puisqu'elle a cessé d'être la chose du peuple, pour devenir celle d'un tyran ou d'une faction ; puisque le peuple lui-même, en devenant injuste, cesse d'être peuple, c'est-à-dire une association fondée sur des droits et des intérêts communs.

Lors donc que la république romaine était telle que la décrit Salluste, elle n'était pas seulement vicieuse et corrompue, comme il le dit lui-même, mais elle avait cessé d'être, suivant le raisonnement des grands hommes dont je viens de rapporter le témoignage. C'est ce que Cicéron prouve

« tione civitatem consensu dissimillimorum concinere ; et « quæ harmonia a musicis dicitur in cantu, eam esse in « civitate concordiam, arctissimum atque optimum omni « in republica vinculum incolumitatis, eamque sine justi« tia nullo pacto esse posse : » ac deinde cum aliquanto latius et uberius disseruisset, quantum prodesset justitia civitati, quantumque obesset, si abfuisset ; suscepit deinde Pilus, unus eorum qui disputationi aderant, et poposcit ut hæc ipsa quæstio diligentius tractaretur, ac de justitia plura dicerentur, propter illud, quod jam vulgo ferebatur, rempublicam regi sine injuria non posse. Hanc proinde quæstionem discutiendam et enodandam esse, assensus est Scipio, responditque « nihil esse, quod adhuc de repu« blica dictum putaret, et quo possent longius progredi, « nisi esset confirmatum, non modo falsum esse illud, « sine injuria non posse ; sed hoc verissimum esse, sine « summa justitia rempublicam regi non posse. » Cujus quæstionis explicatio cum in diem consequentem dilata esset, in tertio libro magna conflictatione res acta est. Suscepit enim Pilus ipse disputationem eorum qui sentirent sine injustitia regi non posse rempublicam, purgans præcipue, ne hoc ipse sentire crederetur. Egitque sedulo pro injustitia contra justitiam, ut hanc esse utilem reipublicæ, illam vero inutilem, verisimilibus rationibus et exemplis velut conaretur ostendere. Tum Lælius rogantibus omnibus, justitiam defendere aggressus est ; asseruitque quantum potuit, nihil tam inimicum quam injustitiam civitati, nec omnino nisi magna justitia geri aut stare posse rempublicam.

Qua quæstione, quantum satis visum est, pertractata, Scipio ad intermissa revertitur, recolitque suam atque commendat brevem reipublicæ definitionem, qua dixerat eam esse rem populi. Populum autem non omnem cœtum multitudinis, sed cœtum juris consensu et utilitatis communione sociatum esse determinat. Docet deinde quanta sit in disputando definitionis utilitas : atque ex illis suis definitionibus colligit tunc esse rempublicam, id est rem populi, cum bene ac juste geritur, sive ab uno rege, sive a paucis optimatibus, sive ab universo populo. Cum vero injustus est rex, quem tyrannum, more græco, appellavit ; aut injusti optimates, quorum consensum dixit esse factionem ; aut injustus ipse populus, cui nomen usitatum non reperit, nisi ut etiam ipsum tyrannum vocaret : non jam vitiosam, sicut pridie fuerat disputatum ; sed, sicut ratio ex illis definitionibus connexa docuisset, omnino nullam esse rempublicam : quoniam non esset res populi, cum tyrannus eam factiove capesseret ; nec ipse populus jam populus esset, si esset injustus, quoniam non esset multitudo juris consensu et utilitatis communione sociata, sicut populus fuerat definitus.

Quando ergo respublica Romana talis erat, qualem illam describit Sallustius ; non jam pessima ac flagitiosissima, sicut ipse ait, sed omnino nulla erat, secundum istam rationem, quam disputatio de republica inter magnos ejus tum principes habita patefecit. Sicut etiam ipse Tullius, non Scipionis, nec cujusquam alterius, sed suo sermone loquens, in principio quinti libri, commemorato prius Ennii poetæ versu, quo dixerat,

au commencement du cinquième livre. Après avoir cité ce vers d'Ennius,

Rome vit par ses mœurs et ses hommes antiques,

« Il me semble, dit-il, quand je lis ce vers, que je lis un oracle, tant il est précis et véridique. Ni les hommes en effet, si l'État n'avait eu de telles mœurs; ni les mœurs publiques, s'il ne s'était montré de tels hommes, n'auraient pu fonder ou maintenir, pendant tant d'années, une si vaste domination. Aussi voyait-on, avant notre siècle, la force des mœurs héréditaires appeler naturellement les hommes supérieurs, et ces hommes éminents retenir les vieilles coutumes et les institutions des aïeux. Notre siècle, au contraire, recevant la république comme une belle peinture qui déjà commençait à vieillir et à s'effacer, non-seulement a négligé de renouveler les couleurs primitives, mais ne s'est pas même occupé d'en sauver au moins le dessin et les contours. Que reste-t-il, en effet, de ces mœurs antiques sur lesquelles le poëte appuyait la république romaine? elles sont tellement surannées, tellement oubliées, que, loin de les pratiquer, on ne les connaît même plus. Parlerai-je des hommes? les mœurs elles-mêmes n'ont péri que par le manque de grands hommes. Désastre qu'il ne suffit pas d'expliquer, et dont nous aurions besoin de nous faire absoudre comme d'un crime capital; car c'est grâce à nos vices, et non par quelque coup du sort, que, conservant la république de nom, nous en avons dès longtemps perdu la réalité. »

Voilà ce que pensait Cicéron longtemps après la mort du second Africain, il est vrai, mais néanmoins avant l'avénement de Jésus-Christ. Que si cela se fût passé et eût été dit depuis l'établissement de la religion chrétienne, on n'eût pas manqué d'accuser les chrétiens. D'où vient donc que les dieux de nos adversaires ne se sont pas mis en peine de prévenir cette décadence de la république, que Cicéron déplore dans un si sombre langage, longtemps avant l'incarnation de Jésus-Christ? Quant à ceux qui font tant de bruit des hommes et des mœurs antiques, c'est à eux de voir si la justice régnait dès ce temps-là, si la vertu de la république n'était pas plutôt une brillante peinture qu'une réalité, suivant l'expression échappée à Cicéron dans l'éloge de la vieille Rome. Nous discuterons ailleurs cette question, s'il plaît à Dieu; car je tâcherai de démontrer en temps et lieu que, suivant les définitions de république et de peuple que Cicéron met dans la bouche de Scipion, appuyées de ce que Cicéron lui-même et les autres interlocuteurs disent dans le même ouvrage, jamais Rome n'a été une vraie république, parce qu'elle n'a jamais eu une vraie justice. Au reste, quoique, suivant une définition moins rigoureuse, on puisse dire qu'elle a été, jusqu'à un certain point, une république, et qu'elle a été mieux gouvernée par les anciens Romains que par leurs descendants, il demeure certain que la véritable justice ne se trouve que dans cette république dont Jésus-Christ est le fondateur et le chef, si toutefois nous la nommons république, ne pouvant nier qu'elle ne soit réellement la chose du peuple. Que si ce nom, qui se prend ailleurs dans un autre sens, s'éloigne trop de notre langage accoutumé, il n'est pas moins certain qu'il n'y a de vraie justice que

Moribus antiquis res stat Romana virisque.

« Quem quidem ille versum, » inquit, « vel brevitate vel « veritate tanquam ex oraculo mihi quodam esse effatus « videtur. Nam neque viri, nisi ita morata civitas fuisset, « neque mores, nisi hi viri præfuissent, aut fundare, aut « tam diu tenere potuissent tantam et tam juste lateque im- « perantem rempublicam. Itaque ante nostram memoriam « et mos ipse patrius præstantes viros adhibebat, et vete- « rem morem ac majorum instituta retinebant excellentes « viri. Nostra vero ætas cum rempublicam sicut picturam « accepisset egregiam, sed evanescentem vetustate, non « modo eam coloribus iisdem, quibus fuerat, renovare ne- « glexit; sed ne id quidem curavit, ut formam saltem ejus « et extrema tanquam lineamenta servaret. Quid enim manet « ex antiquis moribus, quibus ille dixit rem stare Roma- « nam, quos ita oblivione obsoletos videmus, ut non modo « non colantur, sed jam ignorentur? Nam de viris quid di- « cam? Mores enim ipsi interierunt virorum penuria, « cujus tanti mali non modo reddenda ratio nobis, sed « etiam tanquam reis capitis quodammodo dicenda causa « est. Nostris enim vitiis, non casu aliquo, rempublicam « verbo retinemus, reipsa vero jam pridem amisimus. »

Hæc Cicero fatebatur, longe quidem post mortem Africani quem in suis libris fecit de republica disputare, adhuc tamen ante adventum Christi: quæ si diffamata et prævalescente religione christiana sentirentur atque dicerentur, quis non istorum ea Christianis imputanda esse censeret? Quamobrem cur non curarunt dii eorum, ne tunc periret atque amitteretur illa respublica, quam Cicero longe antequam Christus in carne venisset, tam lugubriter deplorat amissam? Viderint laudatores ejus etiam illis antiquis viris et moribus qualis fuerit, utrum in ea viguerit vera justitia; an forte nec tunc fuerit viva moribus, sed picta coloribus. Quod et ipse Cicero nesciens, cum eam præferret, expressit. Sed alias, si Deus voluerit, hoc videbimus. Enitar enim suo loco, ut ostendam secundum definitiones ipsius Ciceronis, quibus quid sit respublica, et quid sit populus, loquente Scipione, breviter posuit (attestantibus etiam multis, sive ipsius, sive eorum, quos loqui fecit in eadem disputatione, sententiis), nunquam illam fuisse rempublicam, quia nunquam in ea fuit vera justitia. Secundum probabiliores autem definitiones, pro suo modo quodam respublica fuit: et melius ab antiquioribus Romanis, quam a posterioribus administrata est. Vera autem justitia non est, nisi in ea republica, cujus conditor rectorque Christus est; si et ipsam rempublicam placet dicere, quoniam eam rem populi esse negare non possumus. Si autem hoc nomen, quod alibi aliterque vulgatum est, ab usu nostræ locutionis est forte remotius; in

dans cette cité dont l'Écriture sainte a dit : « On a publié de toi des choses glorieuses, ô cité de Dieu ! »

CHAPITRE XXII.

Indifférence des dieux pour la moralité des Romains.

Mais, pour revenir à ce qui fait l'objet de la discussion actuelle, qu'on vante tant qu'on voudra la république romaine telle qu'elle est ou telle qu'elle a été, il est certain que, au témoignage de leurs plus savants auteurs, elle était très-corrompue avant l'avénement de Jésus-Christ, ou plutôt qu'elle n'était plus, qu'elle avait péri entièrement, entraînée dans le naufrage de ses mœurs. Or, pour prévenir sa ruine, ses dieux tutélaires n'auraient-ils pas dû donner au peuple qui les adorait des préceptes de sagesse et de conduite, en retour de tant de temples et de prêtres, de tant de sacrifices, de fêtes, de jeux, de cérémonies de toute sorte, que ce peuple leur avait consacrés? Mais en tout cela, les démons ne songeaient qu'à leurs intérêts, peu soucieux de la manière dont ce peuple vivait, ou plutôt prenant à tâche de le corrompre, pourvu toutefois que, retenu par la crainte, il continuât d'être le pourvoyeur de leur culte. Si l'on répond que les dieux lui ont donné quelques préceptes, qu'on les produise, qu'on les montre, qu'on lise les lois divines, au mépris desquelles les Gracques ont allumé de si furieuses séditions, et Marius, Cinna, Carbon, se sont portés à ces guerres civiles injustes dans leur cause, cruelles dans leur cours, plus cruelles dans leur fin; au mépris desquelles s'est conduit Sylla, dont on ne peut lire la vie dans Salluste et les autres historiens sans frémir d'horreur? Qui n'avouera que déjà la république avait cessé d'exister?

Oseront-ils, pour justifier leurs dieux, alléguer la corruption des Romains, et dire, avec Virgile, que « les dieux protecteurs de cet empire avaient déserté leurs temples et leurs autels? » Et d'abord, s'il en est ainsi, quelle raison ont-ils d'accuser la religion chrétienne de cette désertion de leurs dieux, puisque depuis longtemps la corruption de leurs ancêtres avait chassé des autels de Rome, et fait fuir comme des mouches, cet essaim de petites divinités? Où était d'ailleurs cette foule de dieux, lorsque, longtemps avant la dépravation des mœurs anciennes, Rome fut prise et brûlée par les Gaulois? Ils étaient présents, mais endormis peut-être. En effet, de toute la ville tombée au pouvoir des ennemis, il ne restait plus aux Romains que le rocher du Capitole, qui aurait été pris comme le reste de la ville, si les oies n'eussent veillé pendant que les dieux dormaient: ce qui, depuis l'institution de la fête de l'oie, faillit précipiter les Romains dans la superstition des Égyptiens, qui adorent des bêtes et des oiseaux. Mais mon dessein n'est point de parler maintenant de ces maux extérieurs, qui appartiennent plus au corps qu'à l'esprit, et qui sont causés par la guerre ou par quelque autre calamité de ce genre : je ne parle que de la décadence des mœurs, qui, jusqu'alors lente et graduelle, devint tout à coup semblable à un torrent qui se précipite, et plongea la république dans une corruption si profonde, qu'encore que les maisons et les remparts fussent debout, de graves auteurs n'hési-

ea certe civitate est vera justitia, de qua Scriptura sancta dicit, *Gloriosa dicta sunt de te, civitas Dei.*

CAPUT XXII.

Quod diis Romanorum nulla unquam cura fuerit, ne malis moribus respublica deperiret.

Sed quod pertinet ad præsentem quæstionem, quamlibet laudabilem dicant istam fuisse vel esse rempublicam, secundum eorum auctores doctissimos jam longe ante Christi adventum pessima ac flagitiosissima facta erat : imo vero nulla erat, atque omnino perierat perditissimis moribus. Ut ergo non periret, dii custodes ejus populo cultori suo dare præcipue vitæ ac morum præcepta debuerunt, a quo tot templis, tot sacerdotibus et sacrificiorum generibus, tam multiplicibus variisque sacris, tot festis solemnitatibus, tot tantorumque ludorum celebritatibus colebantur : ubi nihil dæmones nisi negotium suum egerunt, non curantes quemadmodum illi viverent, imo curantes ut etiam perdite viverent, dum tamen honori suo illa omnia metu subditi ministrarent. Aut si dederunt, proferatur, ostendatur, legatur, quas deorum leges illi civitati datas contempserint Gracchi, ut seditionibus cuncta turbarent; quas Marius, et Cinna, et Carbo, ut in bella etiam progrederentur civilia, causis iniquissimis suscepta, et crudeliter gesta crudeliusque finita; quas denique Sylla ipse, cujus vitam, mores, facta, describente Sallustio aliisque historiæ scriptoribus, quis non exhorreat? Quis illam rempublicam non tunc perisse fateatur?

An forte propter hujuscemodi civium mores Virgilianam illam sententiam, sicut solent, pro defensione suorum deorum opponere audebunt,

Discessere omnes adytis arisque relictis
Di, quibus imperium hoc steterat?

Primum si ita est, non habent cur querantur de religione christiana, quod hac offensi eos dii sui deseruerint : quoniam quidem majores eorum jam pridem moribus suis ab Urbis altaribus tam multos ac minutos deos, tanquam muscas abegerunt. Sed tamen hæc numinum turba ubi erat, cum longe antequam mores corrumperentur antiqui, a Gallis Roma capta et incensa est? an præsentes forte dormiebant? Tunc enim tota Urbe in hostium potestatem redacta, solus collis Capitolinus remanserat; qui etiam ipse caperetur, nisi saltem anseres diis dormientibus vigilarent. Unde pene in superstitionem Ægyptiorum bestias avesque colentium Roma deciderat, cum anseri solemnia celebrabant. Verum de his adventitiis, et corporis potius quam animi mali, quæ vel ab hostibus vel alia clade accidunt, nondum interim disputo : nunc ago de labe morum, quibus primum paulatim decoloratis, deinde torrentis modo præcipitatis, tanta, quamvis integris tectis mœnibusque, facta est ruina reipublicæ, ut magni auctores

tent pas à dire qu'elle était dès lors entièrement anéantie. Les dieux, à la vérité, auraient eu raison de déserter leurs temples et leurs autels, et d'abandonner Rome à sa destinée, si effectivement elle eût méprisé leurs bons conseils, leurs leçons de justice; mais que dire de l'inconséquence de ces dieux qui, ne s'étant jamais mis en peine d'apprendre à bien vivre à leurs adorateurs, répugnent à vivre avec eux, sous prétexte qu'ils vivent mal?

CHAPITRE XXIII.

Les bons et les mauvais événements ne dépendent pas de la faveur et de la colère des démons, mais de la providence du vrai Dieu.

Que dois-je penser? car il semble que ces dieux aient pris plaisir à favoriser leurs passions, tandis que rien ne prouve qu'ils aient pris soin de les contenir. Grâce à leur assistance, Marius, homme nouveau, sans naissance, sanguinaire artisan de guerres civiles, est sept fois consul; il meurt plein de jours, entouré des faisceaux consulaires, et sa mort naturelle le soustrait à la vengeance de Sylla qui va revenir vainqueur : pourquoi donc ne l'ont-ils pas assisté de même, pour l'empêcher de commettre tant de crimes? Mais on répond que sa fortune n'est point l'ouvrage des dieux : je m'empare de cet aveu. Quoi! un homme peut jouir, sans avoir les dieux pour lui, de cette prospérité temporelle, qui a tant d'attraits pour la faiblesse humaine! on peut, comme Marius, être comblé de tous biens, santé, force, richesses, honneurs, dignités, longue vie, quoiqu'on ait les dieux contraires; ou, comme Régulus, mourir pauvre, captif, consumé par les veilles et les tortures, quoiqu'on ait les dieux propices! Si nos adversaires demeurent d'accord de cette contradiction, il faut qu'ils avouent purement et simplement que leurs dieux sont inutiles aux hommes, et que c'est en vain qu'on les adore. Car si, loin de convier les hommes à la pratique des vertus, dont on est fondé à espérer récompense après la mort, ils les égarent dans les sentiers du vice; s'ils sont, quant aux biens temporels et passagers, incapables de nuire à leurs ennemis et inutiles à leurs amis, pourquoi cet empressement à les servir et à les adorer? Pourquoi, dans les mauvais jours, murmure-t-on, comme si ces dieux s'étaient retirés par colère? Pourquoi ces blasphèmes, à cause d'eux, contre la religion chrétienne? Que s'ils peuvent, dans le temps, nuire ou faire du bien à qui il leur plaît, pourquoi ont-ils protégé l'exécrable Marius, et abandonné le vertueux Régulus? Cela ne fait-il pas voir qu'ils sont eux-mêmes très-injustes et très-pervers? Si c'est à cause de cela même qu'on croit devoir les craindre et les honorer davantage, on se trompe; car rien ne prouve que Régulus les ait moins honorés que Marius. Et qu'on ne s'imagine pas non plus que l'on doive mener une vie criminelle, à cause qu'il semble que les dieux aient plutôt favorisé Marius que Régulus : je répondrais que Métellus, un des Romains les plus vantés pour ses vertus, eut cinq fils consulaires, et connut toutes les félicités temporelles; tandis que Catilina, qui était un très-méchant homme, fut réduit à une extrême pauvreté, et tué misérablement dans la guerre criminelle qu'il avait déclarée à sa patrie. Reconnaissons donc qu'il n'y a de vraie félicité, et de

eorum eam tunc amissam non dubitent dicere. Recte autem abscesserant, ut amitteretur, « omnes adytis arisque « relictis dii, » si eorum de bona vita atque justitia civitas præcepta contempserat. Nunc vero quales, quæso, dii fuerunt, si noluerunt cum populo cultore suo vivere, quem male viventem non docuerant bene vivere?

CAPUT XXIII.

Varietates rerum temporalium, non ex favore aut impugnatione dæmonum, sed ex veri Dei pendere judicio.

Quid, quod etiam videntur eorum adfuisse cupiditatibus implendis, et ostenduntur non præfuisse refrenandis? Qui enim Marium, novum hominem et ignobilem, cruentissimum auctorem bellorum civilium atque gestorem, ut septies consul fieret adjuverunt, atque ut in septimo suo consulatu moreretur senex, nec in manus Syllæ futuri mox victoris irrueret, cur non etiam juverunt, ut a tantorum se compesceret immanitate facinorum? Si enim ad hæc eum dii eorum non juverunt, non parum est quod fatentur etiam non propitiis diis suis posse accidere homini istam temporalem, quam nimis diligunt, tantam felicitatem; et posse homines, sicut fuit Marius, salute, viribus, opibus, honoribus, dignitate, longævitate cumulari et perfrui, diis iratis : posse etiam homines, sicut fuit Regulus, captivitate, servitute, inopia, vigiliis, doloribus excruciari et emori, diis amicis. Quod si ita esse concedunt, compendio, nihil eos prodesse, et coli superfluo, confitentur. Nam si virtutibus animi et probitati vitæ, cujus præmia post mortem speranda sunt, magis contraria ut populus disceret instituerunt; si nihil etiam in his transeuntibus et temporalibus bonis, vel eis quos oderunt nocent, vel eis quos diligunt prosunt : utquid coluntur? utquid tanto studio colendi requiruntur? Cur laboriosis tristibusque temporibus, tanquam offensi abscesserint, murmuratur; et propter eos christiana religio conviciis indignissimis læditur? Si autem habent in his rebus, vel beneficii, vel maleficii potestatem; cur in eis adfuerunt pessimo viro Mario, et optimo Regulo defuerunt? An ex hoc ipsi intelliguntur injustissimi et pessimi? Quod si propterea magis timendi et colendi putantur, neque hoc putentur : neque enim minus eos invenitur Regulus coluisse, quam Marius. Nec ideo vita pessima eligenda videatur, quia magis Mario quam Regulo dii favisse existimantur. Metellus enim, Romanorum laudatissimus, qui habuit quinque filios consulares, etiam rerum temporalium felix fuit; et Catilina pessimus, oppressus inopia et in bello sui sceleris prostratus infelix : et verissima atque certissima felicitate præpollent boni Deum colentes, a quo solo conferri potest.

félicité assurée, que pour le serviteur du vrai Dieu, de ce Dieu qui seul peut la donner.

Ainsi, quand cette république périssait, entraînée dans la ruine de ses mœurs, ces dieux ne faisaient rien pour diriger ou corriger ses mœurs, et empêcher qu'elle ne périt : au contraire, ils travaillaient à la perdre en aidant à sa corruption. Et qu'ils n'espèrent pas de passer pour bons, en tâchant de faire accroire qu'ils avaient déserté leurs temples pour ne point voir les iniquités des Romains ! Leur imposture est flagrante : ils sont toujours demeurés où ils étaient, incapables d'aider les hommes par de bons conseils, et de se taire pour dissimuler leur présence. Je ne dirai pas que les habitants de Minturnes, touchés du sort de Marius, le recommandèrent à la déesse Marica, et que, sauvé contre toute espérance, cet homme cruel retourna à Rome à la tête d'une armée composée d'hommes aussi cruels que lui, et se montra dans la victoire plus atroce, plus impitoyable que ne l'eût été l'ennemi le plus barbare, comme on peut le voir dans les historiens. Mais, je le répète, je laisse cela de côté, et je n'attribue pas cette sanglante prospérité de Marius à je ne sais quelle Marica, mais bien à une secrète providence de Dieu, qui a voulu par là fermer la bouche à nos ennemis, et retirer de l'erreur ceux qui, au lieu d'agir par passion, réfléchissent sérieusement sur les faits. Car, encore que les démons aient quelque pouvoir en ces sortes d'événements, ils n'en ont qu'autant qu'il plaît au Tout-Puissant de leur en donner, afin que nous n'attachions pas tant de prix à la félicité temporelle, qui est souvent accordée aux méchants, à un Marius par exemple, et que nous ne la rangions pas non plus au nombre des maux, puisque nous voyons que les bons et pieux serviteurs du seul et vrai Dieu en ont joui aussi, malgré les démons; afin que nous ne soyons pas portés à croire qu'il faille craindre ces esprits immondes ou chercher à se les rendre propices, en vue de ces biens ou de ces maux temporels; car il en est des démons comme des méchants en ce monde, qui ne peuvent faire que ce que leur permet celui dont les jugements sont aussi justes qu'incompréhensibles.

CHAPITRE XXIV.

Complicité des dieux dans les cruautés de Sylla.

Il est certain que lorsque Sylla, dont les temps furent si cruels qu'ils firent regretter ceux qu'il prétendait venger, se fût approché de Rome pour combattre Marius, les entrailles des victimes parurent si favorables, suivant Tite-Live, que l'aruspice Postumius répondit sur sa tête du succès de Sylla. Vous voyez bien que les dieux n'avaient pas déserté leurs autels, puisqu'ils prédisaient l'avenir, sans se mettre en peine de rendre Sylla meilleur. Ils lui promettaient une grande félicité par leurs présages, et n'avaient point de menaces pour réprimer son ambition sanguinaire. En Asie, pendant qu'il faisait la guerre à Mithridate, Jupiter lui fit dire par Lucius Titius qu'il serait vainqueur, et il le fut. Plus tard, lorsqu'il se préparait à retourner à Rome pour venger ses injures et celles de ses partisans, le même Jupiter lui fit savoir, par un soldat de la sixième légion, que la même assistance qui lui avait donné la victoire sur Mithridate l'aiderait à recouvrer

Illa igitur respublica malis moribus cum periret, nihil dii eorum pro dirigendis vel pro corrigendis egerunt moribus, ne periret; imo depravandis et corrumpendis addiderunt moribus, ut periret. Nec se bonos fingant, quod velut offensi civium iniquitate discesserint. Prorsus ibi erant; produntur, convincuntur : nec subvenire præcipiendo, nec latere tacendo potuerunt. Omitto quod Marius a miserantibus Minturnensibus Maricæ deæ in luco ejus commendatus est, ut ei omnia prosperaret; et ex summa desperatione reversus incolumis, in Urbem duxit crudelem crudelis exercitum : ubi quam cruenta, quam incivilis, hostilique immanior ejus victoria fuerit; eos qui scripserunt, legant qui volunt. Sed hoc, ut dixi, omitto : nec Maricæ nescio cui tribuo Marii sanguineam felicitatem, sed occultæ potius providentiæ Dei ad istorum ora claudenda, eosque ab errore liberandos qui non studiis agunt, sed hæc prudenter advertunt. Quia etsi aliquid in his rebus dæmones possunt, tantum possunt, quantum secreto Omnipotentis arbitrio permittuntur, ne magnipendamus terrenam felicitatem, quæ, sicut Mario, malis etiam plerumque conceditur; nec eam rursus quasi malam arbitremur, cum ea multos etiam pios et bonos unius Dei veri cultores, invitis dæmonibus præpolluisse videamus; nec eosdem immundissimos spiritus vel propter hæc ipsa bona malave terrena propitiandos aut timendos existimemus. Quia sicut ipsi mali homines in terra, sic etiam illi non omnia quæ volunt facere possunt, nisi quantum illius ordinatione sinuntur, cujus plene judicia nemo comprehendit, juste nemo reprehendit.

CAPUT XXIV.

De Syllanis actibus, quorum se dæmones ostentaverunt adjutores.

Sylla certe ipse, cujus tempora talia fuerunt, ut superiora, quorum vindex esse videbatur, illorum comparatione quærerentur, cum primum ad Urbem contra Marium castra movisset, adeo læta exta immolanti fuisse scribit Livius, ut custodiri se Postumius aruspex voluerit capitis supplicium subiturus, nisi ea quæ in animo Sylla haberet, diis juvantibus implevisset. Ecce non discesserant adytis arisque relictis dii, quando de rerum eventu prædicebant, nihilque de ipsius Syllæ correctione curabant. Promittebant præsagiendo felicitatem magnam, nec malam cupiditatem minando frangebant. Deinde cum esset in Asia bellum Mithridaticum gerens, per Lucium Titium ei mandatum est a Jove, quod esset Mithridatem superaturus : et factum est. Ac postea molienti redire in Urbem, et suas amicorumque injurias civili sanguine ulcisci, iterum mandatum est ab eodem Jove per militem quemdam legionis

la république sur ses ennemis, mais non sans une grande effusion de sang. Que peut-on répondre pour justifier les dieux du soin qu'ils prirent d'annoncer à Sylla ces heureux événements, et de leur négligence à détourner par leurs conseils sa fureur sanguinaire, et les maux affreux qui devaient non-seulement défigurer la république, mais l'anéantir pour jamais? Que conclure de là, sinon, comme je l'ai dit plusieurs fois, et comme l'Écriture sainte et l'expérience même nous l'apprennent, que les démons n'ont pas d'autre but que de passer pour dieux, de se faire adorer comme tels, et de porter les mortels à leur offrir des hommages qui les associent à leur sort, afin qu'étant compromis avec eux dans une même cause, ils soient condamnés avec eux par un même jugement de Dieu?

Lorsque Sylla fut venu à Tarente quelque temps après et y eut sacrifié, il aperçut au haut du foie de la victime la figure d'une couronne d'or. L'aruspice Postumius, interrogé sur ce présage, lui promit une victoire éclatante, et ordonna qu'il n'y eût que lui qui mangeât de ce foie. Presque au même moment l'esclave d'un certain Lucius Pontius s'écria, comme inspiré: Je viens de la part de Bellone, Sylla: la victoire est à toi. A quoi il ajouta que le Capitole allait brûler. Là-dessus il sortit du camp, et revint le lendemain, encore plus ému, dire que le Capitole était brûlé. Et en effet il l'était: on sait qu'il est facile à un démon de prédire des événements de ce genre, et d'en apporter la nouvelle en peu d'instants. Considérez ici, car cela importe beaucoup à notre sujet, considérez sous quels dieux veulent vivre ceux qui blasphèment le nom du Sauveur, venu pour délivrer la volonté des fidèles de la domination des démons. Cet homme s'écrie, comme inspiré: La victoire est à toi, Sylla! et, afin que l'on crût qu'il parlait réellement sous l'inspiration d'un esprit prophétique, il annonça comme imminent un fait qui bientôt après s'accomplit loin du prophète. Et cependant il ne s'écrie pas: Garde-toi d'être cruel, c'est-à-dire de commettre ces horribles cruautés que rappelle le nom de ce farouche vainqueur, à qui l'apparition d'une couronne d'or avait présagé la victoire. Que si de semblables présages avaient pour auteurs des dieux justes, et non de malheureux démons, les entrailles des victimes auraient plutôt représenté à Sylla les crimes qu'il allait commettre, et les maux qui devaient en résulter pour lui aussi bien que pour la république. Car il est certain qu'il gagna moins comme dictateur qu'il ne perdit comme homme par sa victoire, puisque la prospérité devint pour lui un gouffre de corruption où son âme s'abîma, et périt plus misérablement que le corps de ceux qu'il avait immolés à ses vengeances. Cependant cette fin si triste, si lamentable, les dieux ne la lui annoncèrent ni par les entrailles des victimes, ni par des augures, ni par des songes ou des prophéties: ils appréhendaient bien plus sa victoire sur lui-même que le mauvais succès de ses armes; ou plutôt ils travaillaient à faire que ce glorieux vainqueur de ses concitoyens, honteusement vaincu par ses passions, n'en fût que plus étroitement asservi au joug des démons.

sextæ, prius se de Mithridate prænuntiasse victoriam, et tunc promittere daturum se potestatem, qua recuperaret ab inimicis rempublicam non sine multo sanguine. Tunc percontatus Sylla, quæ forma militi visa fuerit; cum ille indicasset, eam recordatus est quam prius ab illo audierat, qui de Mithridatica victoria ab eodem mandata pertulerat. Quid hic responderi potest, quare dii curaverint velut felicia ista nuntiare, et nullus eorum curaverit Syllam monendo corrigere, mala tanta facturum scelestis armis civilibus, qualia non fœdarent, sed auferrent omnino rempublicam? Nempe intelliguntur dæmones, sicut sæpe dixi, notumque nobis est in Litteris sacris, resque ipsæ satis indicant, negotium suum agere, ut pro diis habeantur et colantur, et ea illis exhibeantur, quibus ii qui exhibent sociati, unam pessimam causam cum eis habeant in judicio Dei.

Deinde cum venisset Tarentum Sulla, atque ibi sacrificasset, vidit in capite vitulini jecoris similitudinem coronæ aureæ. Tunc Postumius aruspex ille respondit, præclaram ei significare victoriam, jussitque ut extis illis solus vesceretur. Postea parvo intervallo servus cujusdam Lucii Pontii vaticinando clamavit: A Bellona nuntius venio; victoria tua est, Sylla. Deinde adjecit, arsurum esse Capitolium. Hoc cum dixisset, continuo egressus e castris, postera die concitatior reversus est, et Capitolium arsisse clamavit. Arserat autem revera Capitolium. Quod quidem dæmoni et prævidere facile fuit, et celerrime nuntiare. Illud sane intende, quod ad causam maxime pertinet, sub qualibus diis esse cupiant qui blasphemant Salvatorem voluntates fidelium a dominatu dæmonum liberantem. Clamavit homo vaticinando, Victoria tua est Sylla; atque ut id divino spiritu clamare crederetur, nuntiavit etiam aliquid et prope futurum et mox factum, unde longe aberat per quem ille spiritus loquebatur: non tamen clamavit, Ab sceleribus parce, Sylla, quæ illic victor tam horrenda commisit, cui corona aurea ipsius victoriæ illustrissimum signum in vitulino jecore apparuit. Qualia signa si dii justi dare solerent, ac non dæmones impii, profecto illis extis nefaria potius atque ipsi Syllæ graviter noxia mala futura monstrarent. Neque enim ejus dignitati tantum profuit illa victoria, quantum nocuit cupiditati; qua factum est ut immoderatis inhians, et secundis rebus elatus ac præcipitatus, magis ipse periret in moribus, quam inimicos in corporibus perderet. Hæc illi dii vere tristia vereque lugenda, non extis, non auguriis, non cujusquam somnio vel vaticinio prænuntiabant. Magis enim timebant ne corrigeretur, quam ne vinceretur. Imo satis agebant, ut victor civium gloriosus, victus atque captivus nefandis vitiis, et per hæc ipsis etiam dæmonibus multo obstrictius subderetur.

CHAPITRE XXV.

Les faux dieux prennent à tâche d'autoriser les crimes des hommes par leurs exemples.

Qui donc, à moins qu'il n'aime mieux imiter de tels dieux que de se retirer de leur société par l'effet de la grâce divine, qui donc ne comprend et ne voit tous les efforts que font ces esprits de malice pour prêter au crime par leur exemple une autorité divine? Ne les a-t-on pas vus se battre entre eux dans une grande plaine de la Campanie, où peu après se donna une bataille entre les deux partis qui divisaient la république? On entendit d'abord un grand bruit; et plusieurs racontèrent qu'ensuite ils avaient été témoins d'une lutte engagée entre deux armées, laquelle avait duré quelques jours. Le combat fini, on retrouva comme des débris d'hommes et de chevaux, autant qu'il en pouvait rester après une telle mêlée. Si donc cette lutte est réelle, il n'en faut pas davantage pour excuser les guerres civiles; et néanmoins voyez un peu quelle est la méchanceté ou la misère de ces dieux. Si leur combat n'est qu'une apparence, qu'ont-ils voulu, sinon justifier et autoriser par leur exemple les guerres civiles des Romains? Car déjà ces guerres étaient allumées, déjà des prémices de sang avaient coulé, et les esprits étaient encore émus d'un tragique épisode. Un soldat se jette sur le corps d'un ennemi qu'il vient de tuer; il veut le dépouiller, mais que voit-il? cet homme mort, c'est son frère. Il déteste l'affreuse guerre civile, et, de douleur, il se tue et tombe sur le cadavre fraternel. Il fallait donc conjurer les remords, il fallait ranimer l'ardeur du crime; et ces démons, qui avaient trouvé le moyen de se faire adorer et respecter comme des dieux, apparaissent aux hommes, se battant entre eux, afin que l'autorité de leur exemple refoulât dans les cœurs l'instinct de la pitié ou le remords. C'est par le même esprit de malice qu'ils ont exigé, comme je l'ai déjà dit, l'institution de ces jeux scéniques, où le chant et le drame célèbrent, sous leur nom, de telles infamies, qu'il suffit de les en croire capables ou seulement de les voir applaudir à ces abominations, pour les imiter sans scrupule. Aussi, pour qu'on ne révoquât pas en doute les célestes combats dont nous lisons la description dans les poëtes, et qu'on ne les regardât pas comme des fictions injurieuses, non contents de les faire représenter sur les théâtres par des acteurs, ils se sont donnés eux-mêmes en spectacle sur un champ de bataille.

Je n'ai pas craint d'entrer dans ces récriminations, après avoir rapporté le témoignage des auteurs païens, qui n'ont pas hésité à dire et à écrire que la république romaine était morte de corruption, qu'elle n'était plus, et cela dès longtemps avant l'avénement de Jésus-Christ. Car on n'hésite pas à imputer à notre Sauveur ces maux passagers, qui ne sauraient perdre les bons ni en cette vie ni dans l'autre, et l'on ne veut pas imputer à ses dieux la perdition de la république. Étrange aveuglement! ils accusent le Christ qui a donné tant de préceptes pour affermir la vertu contre le vice, et ils n'accusent point

CAPUT XXV.

Quantum maligni spiritus ad flagitia incitent homines, cum in committendis sceleribus quasi divinam exempli sui interponunt auctoritatem.

Illinc vero quis non intelligat, quis non videat, nisi qui tales deos imitari magis elegit, quam divina gratia ab eorum societate separari, quantum moliantur maligni isti spiritus exemplo suo velut divinam auctoritatem præbere sceleribus, quod etiam in quadam Campaniæ lata planitie, ubi non multo post civiles acies nefario prælio conflixerunt, ipsi inter se prius pugnare visi sunt? Namque ibi auditi sunt primum ingentes fragores: moxque multi se vidisse nuntiarunt per aliquot dies duas acies præliari. Quæ pugna ubi destitit, vestigia quoque velut hominum et equorum, quanta de illa conflictatione exprimi poterant, invenerunt. Si ergo veraciter inter se numina pugnaverunt, jam bella civilia excusantur humana; consideretur tamen quæ sit talium deorum vel malitia, vel miseria: si autem se pugnasse finxerunt, quid aliud egerunt, nisi ut sibi Romani bellando civiliter, tanquam deorum exemplo nullum nefas admittere viderentur? Jam enim cœperant bella civilia, et aliquod nefandorum præliorum strages exsecranda præcesserat: jam multos moverat quod miles quidam, dum occiso spolia detraheret, fratrem nudato cadavere agnovit, ac detestatus bella civilia, se ipsum ibi perimens fraterno corpori adjunxit. Ut ergo tanti hujus mali minime tæderet, sed armorum scelestorum magis magisque ardor increscerct, noxii dæmones, quos illi deos putantes colendos et venerandos arbitrabantur, inter se pugnantes hominibus apparere voluerunt; ne imitari tales pugnas civica trepidaret affectio, sed potius humanum scelus divino excusaretur exemplo. Hac astutia maligni spiritus etiam ludos, unde multa jam dixi, scenicos sibi dicari sacrarique jusserunt: ubi deorum tanta flagitia theatricis canticis atque fabularum actionibus celebrata, et quisquis eos talia fecisse crederet, et quisquis non crederet, sed tamen illos libentissime sibi talia velle exhiberi cerneret, securus imitaretur. Ne quis itaque existimaret in deos convicia potius, quam eis dignum aliquid scriptitasse, ubicumque illos inter se pugnasse poetæ commemorarunt; ipsi ad decipiendos homines poetarum carmina firmaverunt, pugnas videlicet suas non solum per scenicos in theatro, verum etiam per se ipsos in campo humanis oculis exhibentes.

Hæc dicere compulsi sumus, quoniam pessimis moribus civium Romanam rempublicam jam antea perditam fuisse, nullamque remansisse ante adventum Domini nostri Jesus Christi, auctores eorum dicere et scribere minime dubitarunt. Quam perditionem diis suis non imputant, qui mala transitoria, quibus boni, seu vivant, seu moriantur, perire non possunt, Christo nostro imputant: cum Christus noster tanta frequentet pro moribus optimis præcepta contra perditos mores; dii vero ipsorum nullis

leurs dieux, qui, loin d'en donner à un peuple qui les servait pour prévenir sa perdition, ont pris à tâche de la hâter par l'autorité de leurs funestes exemples. On n'osera donc plus, je l'espère, prétendre que la république a péri parce que « les dieux ont déserté leurs temples et leurs autels, » comme pour n'être pas témoins des crimes des hommes : non, car ces présages tirés des entrailles des victimes, ces augures, ces prédictions, tous ces prestiges à l'aide desquels ils cherchaient à faire croire qu'ils connaissent l'avenir et ont quelque influence sur le sort des combats, trahissent assez leur présence. Ah ! que ne se sont-ils retirés en effet! abandonnée à elle-même, la fureur des Romains dans les guerres civiles ne se serait pas emportée si loin.

CHAPITRE XXVI.

Les démons enseignent le bien en secret, et le mal en public.

Maintenant qu'il est établi que, soit pour plaire aux dieux, soit pour éviter leur courroux, la superstition a fait instituer des spectacles solennels, où les turpitudes et les crimes feints ou véritables de ces dieux sont exposés publiquement aux regards et à l'imitation des hommes, je demande pourquoi ces mêmes démons, qui confessent assez par là qu'ils ne sont que des esprits immondes, pourquoi, dis-je, ces mêmes démons, dans le secret de leurs sanctuaires, donnent, dit-on, quelques enseignements moraux à un certain nombre d'initiés ? Si cela est, ils trahissent par là une malice plus raffinée ; car tel est le pouvoir de la droiture et de la chasteté, qu'il n'est personne ou presque personne qui ne soit bien aise d'en être loué, ni de cœur si corrompu qu'il ait perdu le sens de l'honnête. Si donc ils ne se transformaient parfois, comme dit l'Écriture, en anges de lumière, les démons ne sauraient accomplir leur œuvre de séduction. Ainsi l'impudicité monte effrontément sur le théâtre bruyant du monde, et la chasteté murmure dans l'ombre quelques mots à l'oreille d'un petit nombre d'initiés; les leçons du vice sont publiques, celles de la vertu sont secrètes; l'honneur se cache, la honte s'affiche ; les mauvaises actions attirent une multitude de spectateurs, les bonnes paroles trouvent à peine quelques auditeurs : comme si l'on devait rougir de ce qui est honnête, et faire gloire de ce qui ne l'est pas ! Mais où cela, sinon dans les temples des démons? où, sinon dans les réceptacles de l'imposture? Et pourquoi? pour séduire les hommes honnêtes, qui sont toujours en petit nombre, et pour entretenir les méchants, qui sont toujours en majorité, dans le vice et l'impiété.

Où et quand les initiés de la déesse Célestis entendaient-ils des paroles de chasteté? nous l'ignorons; mais ce que nous savons, c'est que quand nous étions tous rassemblés devant son temple, en présence de sa statue, chacun se tenant où il pouvait, nous regardions les jeux avec une grande attention, considérant tour à tour le cortége lubrique des courtisanes et l'air virginal de

talibus præceptis egerint aliquid cum suo cultore populo, pro illa republica, ne periret; imo eosdem mores velut suis exemplis auctoritate noxia corrumpendo, egerunt potius ut periret. Quam non ideo tunc perisse quisquam, ut arbitror, jam dicere audebit, quia

Discessere omnes adytis arisque relictis
Di,

velut amici virtutibus, cum vitiis hominum offenderentur, quia tot signis extorum, auguriorum, vaticiniorum, quibus se tanquam præscios futurorum adjutoresque præliorum jactare et commendare gestiebant, convincuntur fuisse præsentes : qui si vere abscessissent, mitius Romani in bella civilia suis cupiditatibus quam illorum instigationibus exarsissent.

CAPUT XXVI.

De secretis dæmonum monitis, quæ pertinebant ad bonos mores, cum palam in sacris eorum omnis nequitia disceretur.

Quæ cum ita sint, cum palam aperteque turpitudines crudelitatibus mixtæ, opprobria numinum et crimina, sive prodita, sive conficta, ipsis exposcentibus, et nisi fieret irascentibus, etiam certis et statis solemnitatibus consecrata illis et dedicata claruerint, atque ad omnium oculos, ut imitanda proponerentur, spectanda processerint : quid est, quod iidem ipsi dæmones, qui se hujuscemodi voluptatibus immundos spiritus esse confitentur, qui suis flagitiis et facinoribus, sive indicatis, sive simulatis, eorumque sibi celebratione petita ab impudentibus, extorta a pudentibus, auctores se vitæ scelestæ immundæque testantur; perhibentur tamen in adytis suis secretisque penetralibus dare quædam bona præcepta de moribus, quibusdam velut electis sacratis suis? Quod si ita est, hoc ipso callidior advertenda est et convincenda malitia spirituum noxiorum. Tanta enim vis est probitatis et castitatis, ut omnis vel pene omnis ejus laude moveatur humana natura, nec usque adeo sit turpitudine vitiosa, ut totum amittat sensum honestatis. Proinde malignitas dæmonum, nisi alicubi se, quemadmodum scriptum in nostris Litteris novimus, transfiguret in angelos lucis, non implet negotium deceptionis. Foris itaque populis celeberrimo strepitu impietas impura circumsonat, et intus paucis castitas simulata vix sonat : præbentur propatula pudendis, et secreta laudandis : decus latet, et dedecus patet : quod malum geritur, omnes convocat spectatores; quod bonum dicitur, vix aliquos invenit auditores : tanquam honesta erubescenda sint, et inhonesta glorianda. Sed ubi hoc, nisi in dæmonum templis? ubi, nisi in fallaciæ diversoriis? Illud enim fit, ut honestiores, qui pauci sunt, capiantur; hoc autem, ne plures, qui sunt turpissimi, corrigantur.

Ubi et quando sacrati Cœlestis audiebant castitatis præcepta, nescimus : ante ipsum tamen delubrum, ubi simulacrum illud locatum conspiciebamus, universi undique confluentes, et ubi quisque poterat stantes, ludos qui agebantur intentissimi spectabamus, intuentes alternante

la déesse ; d'un côté, l'adoration ; de l'autre, la prostitution. Or, dans la célébration de ces cérémonies divines, nous aurions cherché en vain un histrion qui ne fût pas obscène, une comédienne qui ne fût pas effrontément impudique : chacun remplissait fidèlement son rôle d'infamie. On savait ce qui était agréable à la déesse vierge; et s'il se trouvait à cette représentation quelque femme pudique, elle sortait du temple plus savante qu'elle n'y était venue. Les plus sages détournaient les yeux de ces postures lascives, mais, au fond du cœur, elles prenaient part à ces leçons du vice. Elles n'osaient, en présence des hommes, arrêter librement leurs regards sur des gestes impudiques; mais en même temps la présence de la déesse qu'elles adoraient forçait intérieurement leur chasteté à respecter les impuretés qu'elle agréait. On enseignait publiquement dans le temple ce qu'on n'osait faire qu'en secret sous le toit domestique. Après cela, n'eût-ce pas été merveille qu'il restât quelque pudeur pour contenir ces crimes que la religion professait au nom des dieux, et dont ces dieux eux-mêmes exigeaient la représentation, si l'on ne voulait encourir leur colère? Et quel autre esprit peut remuer intérieurement les cœurs pervers, pour les pousser à commettre des adultères et s'en repaître lorsqu'ils sont commis, que celui qui se complaît dans ces rites impurs, qui érige dans les temples les images des démons, qui sourit dans les jeux aux images des vices, qui murmure dans le secret quelques paroles de justice pour tromper quelques âmes honnêtes, tandis qu'en public, au grand jour, il multiplie les séductions de la volupté pour retenir sous son joug le nombre innombrable des méchants.

CHAPITRE XXVII.

Funeste influence que les jeux publics en l'honneur des dieux ont exercée sur les mœurs des Romains.

Cicéron, qui était un homme grave et qui se piquait de philosophie, sur le point d'être édile, criait aux oreilles de qui voulait l'entendre qu'entre autres devoirs de sa magistrature, il avait à apaiser Flore par la célébration des jeux institués en l'honneur de cette déesse.

On sait que ces jeux étaient d'autant plus religieux qu'ils étaient plus obscènes. Il dit ailleurs (alors il était consul et la république se trouvait dans une situation très-critique) que l'on avait célébré des jeux pendant dix jours, et que rien n'avait été négligé pour apaiser les dieux : comme s'il n'eût pas mieux valu irriter de tels dieux par la tempérance, que les apaiser par la dissolution; provoquer leur haine par l'honnêteté, que se les concilier par l'impudicité. Et en effet, les hommes qui donnaient lieu à ces expiations n'auraient pu faire autant de mal, quelques cruautés qu'ils eussent commises, que les dieux en faisaient eux-mêmes en exigeant ces infâmes propitiations. Pour détourner le mal dont l'ennemi menaçait les corps, on recourait à des remèdes qui tuaient l'âme; et ces dieux que l'on cherchait à se rendre propices ne consentaient à sauver les murs qu'après avoir ruiné les mœurs. Cependant ce culte abominable, immonde, que repoussait l'instinct moral des Romains, dont

conspectu, hinc meretriciam pompam, illinc virginem deam; illam suppliciter adorari, ante illam turpia celebrari : non ibi pudibundos mimos, nullam verecundiorem scenicam vidimus; cuncta obscenitatis implebantur officia. Sciebatur virginali numini quid placeret, et exhibebatur quod de templo domum matrona doctior reportaret. Nonnullæ pudentiores avertebant faciem ab impuris motibus scenicorum, et artem flagitii furtiva intentione discebant. Hominibus namque verecundabantur, ne auderent impudicos gestus ore libero cernere; sed multo minus audebant sacra ejus, quam venerabantur, casto corde damnare. Hoc tamen palam discendum præbebatur in templo, ad quod perpetrandum saltem secretum quærebatur in domo : mirante nimium (si ullus ibi erat) pudore mortalium, quod humana flagitia non libere homines committerent, quæ apud deos etiam religiose discerent, iratos habituri, nisi etiam exhibere curarent. Quis enim alius spiritus occulto instinctu nequissimas agitans mentes, et instat faciendis adulteriis, et pascitur factis, nisi qui etiam sacris talibus oblectatur, constituens in templis simulacra dæmonum, amans in ludis simulacra vitiorum; susurrans in occulto verba justitiæ ad decipiendos etiam paucos bonos, frequentans in aperto invitamenta nequitiæ ad possidendos innumerabiles malos?

CAPUT XXVII.

Quanta eversione publicæ disciplinæ Romani diis suis placandis sacraverint obscena ludorum.

Vir gravis et philosophaster Tullius ædilis futurus, clamabat in auribus civitatis, inter cætera sui magistratus officia sibi Floram matrem ludorum celebritate placandam : qui ludi tanto devotius, quanto turpius celebrari solent. Dicit alio loco jam consul in extremis periculis civitatis, et ludos per decem dies factos, neque rem ullam quæ ad placandos deos pertineret, prætermissam : quasi non satius erat tales deos irritare temperantia, quam placare luxuria; et eos honestate etiam ad inimicitias provocare, quam tanta deformitate lenire. Neque enim gravius fuerant quamlibet crudelissima immanitate nocituri homines, propter quos placabantur, quam nocebant ipsi, cum vitiositate fœdissima placarentur : quandoquidem ut averteretur quod metuebatur ab hoste in corporibus, eo modo dii conciliabantur, quo virtus debellaretur in mentibus; qui non opponerentur defensores oppugnatoribus mœnium, nisi prius fierent expugnatores morum bonorum. Hanc talium numinum placationem petulantissimam, impurissimam, impudentissimam, nequissimam, immundissimam, cujus actores laudanda Romanæ virtutis indoles honore privavit, tribu movit, agnovit turpes, fecit infames; hanc

ce peuple vouait les ministres à l'infamie, les excluant, non-seulement des honneurs, mais de la tribu; ces fables qui flattaient les dieux en les outrageant, ignominieuses et sacriléges si elles étaient vraies, plus ignominieuses et plus sacriléges encore si elles étaient fausses, tout cela composait l'enseignement moral du peuple romain. A voir les dieux se complaire dans ces abominations, il regardait comme un devoir, non-seulement de leur en offrir la représentation, mais encore de les imiter, plutôt que ce je ne sais quoi de bon et d'honnête, qui se révélait à si peu de personnes et si secrètement (si toutefois on le disait), et que l'on appréhendait plus de voir publié que mal observé.

CHAPITRE XXVIII.

Puissance salutaire de la religion chrétienne.

Il n'y a donc que des méchants, des ingrats, des esprits obsédés et tyrannisés par l'esprit du mal, qui puissent se plaindre de ce que les hommes sont délivrés par le nom de Jésus-Christ du joug infernal de ces puissances impures et de la communauté des peines réservées à leurs crimes, et de ce qu'il leur a été donné, grâce à ce nom, de passer des ténèbres de l'erreur à la lumière de la vérité. Eux seuls ne sauraient souffrir que les peuples courent en foule aux églises, où il ne se passe rien que de chaste, où les femmes sont séparées des hommes, où l'on apprend ce qu'il faut faire pour bien vivre en ce monde, afin d'être éternellement heureux dans l'autre; où l'Écriture, cet oracle de justice, est lue et enseignée d'un lieu élevé en présence de tous, afin que ceux qui observent ses préceptes les entendent pour leur salut, et ceux qui ne les observent pas les entendent pour leur condamnation. Que si quelques moqueurs viennent se mêler aux fidèles, leur impertinence tombe tout à coup sous l'illumination d'une soudaine conversion, ou du moins s'arrête subjuguée par la crainte ou la honte. Car rien d'impur ni de déshonnête n'est exposé aux yeux du corps et de l'âme là où, en présence du vrai Dieu, on publie ses commandements, on raconte ses miracles, on bénit ses bienfaits, on sollicite ses grâces.

CHAPITRE XXIX.

Exhortation aux Romains.

Ah! plutôt tournez les yeux vers ces saints tabernacles, illustres et généreux Romains, noble race des Régulus, des Scévola, des Scipion, des Fabricius; aspirez à y être initiés, et apprenez à distinguer la vérité pure de ces folies honteuses que la malice des démons inventa pour vous perdre. Un principe naturel de vertu fait le fond de votre cœur, mais il n'y a que la vraie piété qui puisse le purifier et le perfectionner, tandis que l'impiété le rend stérile et en fait même une matière de châtiment. Choisissez (vous le pouvez maintenant) qui vous devez suivre, pour que ce ne soit plus en vous, mais dans le vrai Dieu, que vous soyez loués justement. Vous étiez jadis en possession de la gloire humaine; mais, par un secret conseil de la divine Providence, la vraie religion manquait à votre choix. Réveillez-vous, il est jour; comme vous vous êtes déjà réveillés en plusieurs d'entre vous dont la vertu parfaite, dont les souffrances pour la vraie foi font notre gloire: intrépides combattants, qui, vainqueurs

inquam, pudendam, veræque religioni aversandam et detestandam talium numinum placationem, has fabulas in deos illecebrosas atque criminosas, hæc ignominiosa deorum facta vel scelerate turpiterque commissa, vel sceleratius turpiusque conficta, oculis et auribus publicis civitas tota discebat: hæc commissa numinibus placere cernebat; et ideo non solum illis exhibenda, sed sibi quoque imitanda credebat: non illud nescio quid velut bonum et honestum, quod tam paucis et tam occulte dicebatur (si tamen dicebatur), ut magis ne innotesceret, quam ne non fieret, timeretur.

CAPUT XXVIII.

De Christianæ religionis salubritate.

Ab istarum immundissimarum potestatum tartareo jugo et societate pœnali erui per Christi nomen homines, et in lucem saluberrimæ pietatis ab illa perniciosissimæ impietatis nocte transferri, queruntur et murmurant iniqui et ingrati, et illo nefario spiritu altius obstrictiusque possessi, quia populi confluunt ad ecclesias casta celebritate, honesta utriusque sexus discretione: ubi audiant quam bene hic ad tempus vivere debeant, ut post hanc vitam beate semperque vivere mereantur; ubi sancta Scriptura justitiæque doctrina de superiore loco in conspectu omnium personante, et qui faciunt, audiant ad præmium; et qui non faciunt, audiant ad judicium. Quo etsi veniunt quidam talium præceptorum irrisores, omnis eorum petulantia aut repentina immutatione deponitur, aut timore vel pudore comprimitur. Nihil enim eis turpe ac flagitiosum spectandum imitandumque proponitur, ubi veri Dei aut præcepta insinuantur, aut miracula narrantur, aut dona laudantur, aut beneficia postulantur.

CAPUT XXIX.

De abjiciendo cultu deorum cohortatio ad Romanos.

Hæc potius concupisce, o indoles Romana laudabilis, o progenies Regulorum, Scævolarum, Scipionum, Fabriciorum: hæc potius concupisce, hæc ab illa turpissima vanitate et fallacissima dæmonum malignitate discerne. Si quid in te laudabile naturaliter eminet, nonnisi vera pietate purgatur atque perficitur; impietate autem disperditur et punitur. Nunc jam elige quid sequaris, ut non in te, sed in Deo vero sine ullo errore lauderis. Tunc enim tibi gloria popularis adfuit, sed occulto judicio divinæ providentiæ vera religio, quam eligeres, defuit. Expergiscere, dies est; sicut experrecta es in quibusdam, de quorum virtute perfecta, et pro fide vera etiam passionibus gloriamur, qui usquequaque adversus potestates inimicissimas confligen-

en mourant des puissances infernales, nous ont enfanté par leur sang la nouvelle patrie que nous habitons. C'est dans cette patrie que nous vous convions d'entrer; venez, venez grossir le nombre de ses citoyens : c'est ici que les péchés sont véritablement remis, c'est ici, enfants de Romulus, le véritable asile. N'écoutez pas ceux d'entre vous qui, dégénérés de la vertu de leurs pères, calomnient le Christ et les chrétiens, accusant l'ère qui porte son nom comme une ère de calamité! Qu'est-ce, à leurs yeux, qu'un temps de bonheur? un temps de sécurité pour le vice, et non de repos pour la vie : ce que vous n'avez jamais accepté, pas même pour la patrie terrestre. Emportez aujourd'hui la patrie céleste : la conquête en est aisée, et, vainqueurs, vous régnerez véritablement et éternellement. Ici, vous trouverez, non plus le foyer de Vesta ni la pierre du Capitole, mais le Dieu unique et véritable, qui, « ne vous mesurant ni l'espace ni la durée, vous « donnera un empire sans fin. »

Cessez de courir après des dieux faux et trompeurs : ah! plutôt secouez et brisez leur joug avec mépris, et rendez-vous à l'air de la vraie liberté. Ces dieux ne sont point des dieux, mais des esprits malfaisants, dont votre félicité éternelle ferait le supplice. Non, Junon n'envia jamais aux Troyens, dont vous descendez par la chair, la gloire de la cité romaine, comme ces démons, qui sont encore pour vous des dieux, envient au genre humain la félicité des éternelles demeures. Vous avez vous-mêmes assez bien jugé de ces malheureux esprits, quand, leur consacrant des jeux pour les rendre propices, vous avez cependant déclaré infâmes les acteurs de ces jeux. Souffrez qu'on vous affranchisse de la domination de ces esprits immondes, qui vous ont imposé comme un joug la consécration et le culte de leur ignominie. Vous avez exclu des honneurs les acteurs de ces crimes divins : conjurez le vrai Dieu d'éloigner de vous ces dieux qui se complaisent dans la représentation de leurs crimes, représentation honteuse, s'ils sont vrais; plus honteuse encore et plus criminelle, s'ils sont faux. Vous avez spontanément exclu de la cité les histrions, les comédiens; c'est bien: achevez d'ouvrir les yeux, et considérez que la majesté divine ne saurait être propice à des hommages qui avilissent la dignité humaine. Comment donc pouvez-vous ranger au nombre des saintes puissances du ciel des dieux qui prennent plaisir à de tels hommages, quand vous avez banni des derniers rangs du peuple les ministres de ces hommages? N'est-elle pas incomparablement plus glorieuse cette cité d'en-haut, où la victoire c'est la vérité; où la dignité, la sainteté; où la paix, la félicité; où la vie, l'éternité? Peut-elle compter de tels dieux dans sa société, si dans la vôtre vous avez rougi de compter de tels hommes? Si donc vous voulez parvenir à cette cité bienheureuse, fuyez la société des démons. Il est indigne de l'honnête homme de servir des dieux que fléchit l'infâme. Que la pureté chrétienne les exclue de votre culte, ces dieux, comme la sévérité du censeur a exclu ces hommes de vos dignités.

Quant aux biens et aux maux temporels, seuls biens dont les méchants veulent jouir, seuls maux qu'ils ne veulent pas souffrir, nous ferons voir dans le livre suivant que les démons n'en disposent pas aussi souverainement qu'on le croit;

tes, easque fortiter moriendo vincentes, sanguine nobis hanc patriam peperere suo. Ad quam patriam te invitamus, et exhortamur ut ejus adjiciaris numero civium, cujus quodammodo asylum est vera remissio peccatorum. Non audias degeneres tuos Christo Christianisve detrahentes, et accusantes velut tempora mala, cum quærant tempora quibus non sit quieta vita, sed potius secura nequitia. Hæc tibi nunquam nec pro terrena patria placuerunt. Nunc jam cœlestem arripe, pro qua minimum laborabis, et in ea veraciter semperque regnabis. Illic enim tibi non Vestalis focus, non lapis Capitolinus, sed Deus unus et verus

nec metas rerum, nec tempora ponet,
Imperium sine fine dabit.

Noli deos falsos fallacesque requirere; abjice potius atque contemne, in veram emicans libertatem. Non sunt dii, maligni sunt spiritus, quibus æterna tua felicitas pœna est. Non tam Juno Trojanis, a quibus carnalem originem ducis, arces videtur invidisse Romanas, quam isti dæmones, quos adhuc deos putas, omni generi hominum sedes invident sempiternas. Et tu ipsa non parva ex parte de talibus judicasti, quando ludis eos placasti, et per quos homines eosdem ludos fecisti, infames esse voluisti. Patere asseri libertatem tuam adversus immundos spiritus, qui tuis cervicibus imposuerant sacrandam sibi et celebrandam ignominiam suam. Actores criminum divinorum removisti ab honoribus tuis : supplica Deo vero, ut a te removeat illos deos, qui delectantur criminibus suis, seu veris, quod ignominiosissimum est; seu falsis, quod malitiosissimum est. Bene, quod tua sponte histrionibus et scenicis societatem civitatis patere noluisti; evigila plenius: nullo modo his artibus placatur divina majestas, quibus humana dignitas inquinatur. Quo igitur pacto deos, qui talibus delectantur obsequiis, haberi putas in numero sanctarum cœlestium potestatum; cum homines per quos eadem aguntur obsequia, non putasti habendos in numero qualiumcunque civium Romanorum? Incomparabiliter superna est civitas clarior, ubi victoria, veritas; ubi dignitas, sanctitas; ubi pax, felicitas; ubi vita, æternitas. Multo minus habet in sua societate tales deos, si tu in tua tales homines habere erubuisti. Proinde si ad beatam pervenire desideras civitatem, devita dæmonum societatem. Indigne ab honestis coluntur, qui per turpes placantur. Sic isti a tua pietate removeantur purgatione christiana, quomodo illi a tua dignitate remoti sunt notatione censoria. De bonis autem carnalibus, quibus solis mali perfrui volunt, et de malis carnalibus, quæ sola perpeti nolunt, quod neque in his habeant, quam putantur habere isti dæmones, potestatem; quanquam si haberent, deberemus potius etiam ista contemnere, quam propter ista illos co-

et quand cela serait, loin de les servir pour obtenir leur propitiation, nous devrions plutôt fouler aux pieds un culte qui nous ferme l'accès à la félicité que ces malins esprits nous envient.

LIVRE TROISIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Des maux que les méchants craignent uniquement, et dont le culte des dieux n'a jamais préservé le monde.

Je crois m'être assez étendu sur les maux que nous devons craindre plus que tous les autres, et qui sont, en d'autres termes, les maux de l'âme; je crois aussi avoir suffisamment établi que les faux dieux, loin de s'occuper à en délivrer le peuple qui les servait, semblent avoir pris à tâche de les aggraver. Je vais maintenant parler des maux qui sont les seuls que les païens ne veulent pas souffrir, c'est-à-dire la faim, les maladies, la guerre, le pillage, la servitude, la mort, et autres déjà énumérés au premier livre. Les méchants, en effet, n'en connaissent pas d'autres, quoique ces maux ne rendent pas l'homme mauvais; et ils ne rougissent pas d'être eux-mêmes mauvais au milieu des biens qu'ils exaltent, plus fâchés d'avoir une mauvaise métairie que de mener une vie mauvaise : comme si le souverain bien de l'homme consistait à avoir tout bon, hors soi-même. Et cependant on ne voit pas que leurs dieux les aient jamais garantis de ces maux qu'ils redoutent uniquement, alors qu'ils les servaient en toute liberté. Car, avant la venue de notre Rédempteur, le genre humain a été affligé en divers temps et en divers lieux d'innombrables calamités, dont quelques-unes même sont presque incroyables; et pourtant quels autres dieux que ces dieux le monde adorait-il, si l'on excepte le peuple hébreu, et, en dehors de ce peuple, un petit nombre d'âmes qui, en vertu d'un juste et impénétrable jugement de Dieu, ont mérité, en quelque lieu que ce fût, de recevoir sa grâce? Je passe, pour abréger, les grandes calamités qui ont frappé les divers peuples du monde, et ne me propose de rapporter ici que celles qui ont affligé Rome et l'empire romain avant la naissance de Jésus-Christ, c'est-à-dire la ville proprement dite, et les provinces qui, réunies à la république, soit par alliance, soit par soumission, étaient devenues depuis longtemps parties intégrantes de ce grand corps.

CHAPITRE II.

Les dieux, que servaient en commun les Grecs et les Romains, avaient-ils quelque raison de permettre la ruine de Troie?

Et d'abord pourquoi Troie ou Ilion, d'où sont sortis les Romains (car il ne faut point taire ou dissimuler une chose que j'ai déjà touchée dans le premier livre), pourquoi, dis-je, Troie a-t-elle été vaincue, prise et ruinée par les Grecs, dont les dieux étaient les siens? On nous répond que le malheur de Priam fut une expiation du parjure de Laomédon. Il est donc vrai qu'Apollon et Neptune louèrent leurs bras à Laomédon pour bâtir les murs de Troie, sur la promesse qu'il

lere, et eos colendo ad illa, quæ nobis invident, pervenire non posse : tamen nec in istis eos hoc valere, quod hi putant, qui propter hæc eos coli oportere contendunt, deinceps videbimus, ut hic sit hujus voluminis modus.

LIBER TERTIUS.

CAPUT PRIMUM.

De adversitatibus quas soli mali metuunt, et quas semper passus est mundus, cum deos coleret.

Jam satis dictum arbitror de morum malis et animorum, quæ præcipue cavenda sunt, nihil deos falsos populo cultori suo, quominus eorum malorum aggere premeretur, subvenire curasse; sed potius, ut maxime premeretur, egisse. Nunc de illis malis video dicendum, quæ sola isti perpeti nolunt, qualia sunt fames, morbus, bellum, expoliatio, captivitas, trucidatio, et si qua similia jam in primo libro commemoravimus. Hæc enim sola mali deputant mala, quæ non faciunt malos, nec erubescunt inter bona quæ laudant, ipsi mali esse qui laudant; magisque stomachantur, si villam malam habeant, quam si vitam : quasi hoc sit hominis maximum bonum, habere bona omnia, præter se ipsum. Sed neque talia mala, quæ isti sola formidant, dii eorum, quando ab eis libere colebantur, ne illis acciderent, obstiterunt. Cum enim variis per diversa loca temporibus ante adventum Redemptoris nostri innumerabilibus nonnullisque etiam incredibilibus cladibus genus contereretur humanum; quos alios quam istos deos mundus colebat, excepto uno populo Hebræo, et quibusdam extra ipsum populum, ubicumque gratia divina digni occultissimo atque justissimo Dei judicio fuerunt? Verum ne nimium longum faciam, tacebo aliarum usquequaque gentium mala gravissima : quod ad Romam pertinet Romanumque imperium, tantum loquar; id est, ad ipsam proprie civitatem, et quæcumque illi terrarum vel societate conjunctæ, vel conditione subjectæ sunt, quæ sint perpessæ ante adventum Christi, cum jam ad ejus quasi corpus reipublicæ pertinerent.

CAPUT II.

An dii, qui et a Romanis et a Græcis similiter colebantur, causas habuerint quibus Ilium paterentur excindi.

Primum ipsa Troja vel Ilium, unde origo est populi Romani (neque enim prætereundum aut dissimulandum est, quod et in primo libro attigi), eosdem habens deos et colens, cur a Græcis victum, captum atque deletum est? Priamo, inquiunt, sunt reddita Laomedontea paterna perjuria. Ergo verum est, quod Apollo atque Neptunus

leur avait faite, dit-on, et qu'il ne tint pas, de les payer de leurs journées. Je m'étonne qu'Apollon, qui passe pour devin, ait entrepris une si rude besogne sans savoir qu'il n'en serait pas payé. Il est même assez étrange que Neptune son oncle, frère de Jupiter, et roi des mers, se soit montré aussi imprévoyant; car Homère, qui vivait, suivant l'opinion commune, avant la fondation de Rome, lui fait prédire un glorieux avenir aux descendants d'Énée, fondateurs de cette ville; et il ajoute même que ce dieu couvrit Énée d'un nuage pour le dérober à la fureur d'Achille, quoiqu'il n'eût pas été fâché, ainsi qu'il l'avoue dans Virgile, de raser jusqu'en leurs fondements les murs de Troie, ouvrage de ses mains, pour se venger de l'infidélité de Laomédon. Ainsi, des dieux aussi éminents que Neptune et Apollon, ne prévoyant pas que Laomédon leur retiendrait leur salaire, perdirent leur temps et leur peine à bâtir les murs de Troie. A nos adversaires de voir s'il n'est pas plus dangereux de croire en de pareilles divinités que de les tromper par un parjure. Homère lui-même me semble n'avoir pas trop ajouté foi à ce marché; car s'il représente Neptune combattant contre les Troyens, il fait combattre Apollon pour eux, quoique, suivant la fable, ils n'aient ni l'un ni l'autre pardonné à Laomédon sa mauvaise foi. Si donc ils croient aux fables, qu'ils rougissent d'honorer de tels dieux; s'ils n'y croient pas, qu'ils cessent d'alléguer le parjure de Troie, ou qu'ils s'étonnent au moins de voir les dieux punir le parjure de Troie et sanctionner ceux des Romains. Comment en effet, même dans une ville aussi grande et aussi corrompue que Rome, Catilina eût-il trouvé tant de traîtres dont la langue et les mains se nourrissaient de parjures et de sang romain? Que faisaient chaque jour et les sénateurs dans les jugements, et le peuple dans les suffrages ou dans toutes les causes appelées devant lui, que faisaient-ils, sinon que se parjurer? car, au milieu de la corruption générale, on gardait encore l'antique usage du serment, non pour retenir les crimes par le frein de la crainte, mais pour ajouter le parjure à tant d'autres crimes.

CHAPITRE III.

Les dieux n'ont pu s'offenser de l'adultère de Pâris, puisque l'adultère est un crime commun parmi eux.

C'est donc à tort qu'on allègue le parjure de Laomédon et la colère des dieux pour rendre raison de la ruine de Troie, puisqu'il est démontré que cette ville n'a péri que parce que les dieux, qui, comme le dit votre poëte, l'avaient jusque-là protégée, n'ont pas été assez puissants pour se défendre eux-mêmes contre les Grecs. Il faut en dire autant de l'adultère de Pâris, qu'on allègue aussi pour les excuser. Auteurs et conseillers du crime, ils n'ont guère coutume d'en être les vengeurs. « Rome, dit Salluste, eut pour fondateurs et premiers habitants des Troyens fugitifs, qui depuis longtemps erraient à l'aventure sous la conduite d'Énée. » Si donc des dieux ont cru devoir punir l'adultère de Pâris, ils auraient dû faire tomber toute leur vengeance sur les Romains, ou du moins l'étendre jusqu'à eux, puisque cet adultère était l'œuvre de la mère d'Énée : mais pouvaient-

eidem Laomedonti mercenariis operibus servierunt : illis quippe promisisse mercedem falsumque jurasse perhibetur. Miror Apollinem, nominatum divinatorem, in tanto opificio laborasse, nescientem quod Laomedon fuerat promissa negaturus. Quanquam nec ipsum Neptunum patruum ejus, fratrem Jovis, regem maris, decuit ignarum esse futurorum. Nam hunc Homerus de stirpe Æneæ, a cujus posteris condita Roma est, cum ante illam urbem conditam idem poeta fuisse dicatur, inducit magnum aliquid divinantem : quem etiam nube rapuit, ut dicit, ne ab Achille occideretur,

cuperet cum vertere ab imo

(quod apud Virgilium confitetur)

Structa suis manibus perjuræ mœnia Trojæ.

Nescientes igitur tanti dii, Neptunus et Apollo, Laomedontem sibi negaturum esse mercedem, structores mœnium Trojanorum gratis, et ingratis fuerunt. Videant ne gravius sit tales deos credere, quam diis talibus pejerare. Hoc enim nec ipse Homerus facile credidit, qui Neptunum quidem contra Trojanos, Apollinem autem pro Trojanis pugnantem facit, cum illo perjurio ambos fabula narret offensos. Si igitur fabulis credunt, erubescant talia colere numina; si fabulis non credunt, non obtendant Trojana perjuria, aut mirentur deos perjuria punisse Trojana, amasse Romana. Unde enim conjuratio Catilinæ in tanta tamque corrupta civitate habuit etiam eorum grandem copiam, quos manus atque lingua perjurio aut sanguine civili alebat? Quid enim aliud toties senatores corrupti in judiciis, toties populus in suffragiis vel in quibusque causis, quæ apud eum concionibus agebantur, nisi etiam pejerando peccabant? Namque corruptissimis moribus ad hoc mos jurandi servabatur antiquus, non ut ab sceleribus metu religionis prohiberentur, sed ut perjuria quoque sceleribus cæteris adderentur.

CAPUT III.

Non potuisse offendi deos Paridis adulterio, quod inter ipsos traditur frequentatum.

Nulla itaque causa est, quare dii, quibus, ut dicunt, steterat illud imperium, cum a Græcis prævalentibus probentur victi, Trojanis pejerantibus fingantur irati. Nec adulterio Paridis, ut rursus a quibusdam defenduntur, ut Trojam desererent, succensuerunt. Auctores enim doctoresque peccatorum esse assolent, non ultores. « Urbem « Romam, » inquit Sallustius, « sicuti ego accepi, condidere « atque habuere initio Trojani, qui Ænea duce profugi sedibus incertis vagabantur. » Si ergo adulterium Paridis vindicandum numina censuerunt, aut magis in Romanis, aut certe etiam in Romanis puniendum fuit; quia Æneæ mater hoc fecit. Sed quomodo in illo illud flagitium ode-

ils haïr l'adultère de Pâris, quand ils ne haïssaient pas en leur compagne Vénus celui, par exemple, qu'elle commit avec Anchise, et dont Énée fut le fruit? Est-ce que l'un se fit en dépit de Ménélas, et l'autre avec l'agrément de Vulcain? Car les dieux, que je sache, ne sont guère jaloux de leurs épouses, jusque-là qu'ils daignent partager leurs droits conjugaux avec les hommes. On m'accusera peut-être de railler, de manquer de gravité dans une question aussi sérieuse : eh bien! cessons de croire, si l'on veut, qu'Énée soit fils de Vénus, j'y consens; mais cessons de croire aussi que Romulus soit fils de Mars. Car si l'on croit l'un, pourquoi ne croire pas l'autre? Serait-il donc permis aux dieux de s'unir à des femmes, et interdit aux déesses de s'unir avec des hommes? Certes, ce serait une condition bien dure ou plutôt incroyable, que, dans le ressort de la loi d'amour, ce qui est permis à Mars ne le soit pas à la déesse de l'amour. Mais l'autorité de Rome confirme les deux faits : César, dans les temps modernes, croyait aussi sincèrement que Vénus était son aïeule, que Romulus, dans les temps anciens, croyait que Mars était son père.

CHAPITRE IV.

Opinion de Varron sur l'utilité des mensonges qui donnent à certains hommes une origine divine.

On me dira : Est-ce que vous croyez ces légendes? Non vraiment je ne les crois pas; et Varron lui-même, le plus savant des Romains, bien qu'il hésite à se prononcer, n'est pas éloigné d'avouer qu'il ne faut voir là que des fables. Il prétend qu'un État ne peut que gagner à ce que des hommes généreux se croient, même à tort, issus du sang des dieux. Le sentiment d'une si noble origine élève l'âme, la porte aux grandes choses, l'enhardit, lui donne de l'élan, et lui facilite le succès par la sécurité même. Cette pensée de Varron, que j'ai revêtue au mieux de mes paroles, ouvre, comme vous le voyez, une large porte à l'illusion; car vous comprenez avec quelle facilité on se sera laissé entraîner à consacrer des mensonges, toutes les fois qu'on les aura crus utiles aux peuples.

CHAPITRE V.

Il n'est pas probable que les dieux aient puni l'adultère de Pâris, et qu'ils aient fermé les yeux sur celui de la mère de Romulus.

Je ne veux pas discuter maintenant si Vénus a pu enfanter Énée de son commerce avec Anchise, ou si Mars a pu engendrer Romulus de celui qu'il eut avec la fille de Numitor; car il y a quelque chose dans nos Écritures qui pourrait donner lieu à une semblable question, et faire demander si les anges prévaricateurs ont pu s'unir avec les filles des hommes, union d'où seraient issus les géants, ces hommes forts et de taille prodigieuse, dont alors la terre était remplie. Je me borne pour le moment à ce dilemme : Si ce qu'on dit de la mère d'Énée et du père de Romulus est vrai, comment l'adultère chez les hommes peut-il déplaire aux dieux, quand ils le souffrent parmi eux de si bonne grâce? Si cela est faux, comment peuvent-ils s'offenser des véritables adultères de l'homme, quand ils sou-

rant, qui in sua socia Venere non oderant (ut alia omittam) quod cum Anchise commiserat, ex quo Æneam pepererat? An quia illud factum est indignante Menelao, illud autem concedente Vulcano? Dii enim, credo, non zelant conjuges suas, usque adeo ut eas etiam cum hominibus dignentur habere communes. Irridere fabulas fortassis existimor, nec graviter agere tanti ponderis causam. Non ergo credamus, si placet, Ænean esse Veneris filium : ecce concedo, si nec Romulum Martis. Si autem illud, cur non et illud? An deos fas est hominibus feminis, mares autem homines deabus misceri nefas? Dura, vel potius non credenda conditio, quod ex jure Veneris in concubitu Marti licuit, hoc in jure suo ipsi Veneri non licere. At utrumque firmatum est auctoritate Romana. Neque enim minus credidit recentior Cæsar aviam Venerem, quam patrem antiquior Romulus Martem.

CAPUT IV.

De sententia Varronis, qua utile esse dixit ut se homines diis genitos mentiantur.

Dixerit aliquis : Itane tu ista credis? Ego vero ista non credo. Nam et vir doctissimus eorum Varro falsa hæc esse, quamvis non audacter, neque fidenter, pene tamen fatetur. Sed utile esse civitatibus dicit, ut se viri fortes, etiamsi falsum sit, diis genitos esse credant : ut eo modo animus humanus velut divinæ stirpis fiduciam gerens, res magnas aggrediendas præsumat audacius, agat vehementius, et ob hoc impleat ipsa securitate felicius. Quæ Varronis sententia expressa, ut potui, meis verbis, cernis quam latum locum aperiat falsitati; ut ibi intelligamus plura jam sacra et quasi religiosa potuisse confingi, ubi putata sunt civibus etiam de ipsis diis prodesse mendacia.

CAPUT V.

Non probari quod dii adulterium Paridis punierint, quod in Romuli matre non ulti sunt.

Sed utrum potuerit Venus ex concubitu Anchisæ Ænean parere, vel Mars ex concubitu filiæ Numitoris Romulum gignere, in medio relinquamus. Nam pene talis quæstio etiam de Scripturis nostris oboritur, qua quæritur utrum prævaricatores angeli cum filiabus hominum concubuerint; unde natis gigantibus, id est nimium grandibus ac fortibus viris, tunc terra completa est. Proinde ad utrumque interim modo nostra disputatio referatur. Si enim vera sunt, quæ apud illos de matre Æneæ et de patre Romuli lectitantur, quomodo possunt diis adulteria displicere hominum, quæ in se ipsis concorditer ferunt? Si autem falsa sunt; nec sic quidem possunt irasci veris adulteriis humanis, qui etiam falsis delectantur suis. Huc accedit, quo-

rient à ceux que les fictions poétiques leur attribuent? Ajoutez que si l'on ne croit pas à l'adultère de Mars, on ne doit pas croire davantage à celui de Vénus : de sorte qu'on ne peut sauver l'honneur de la mère de Romulus par la supposition d'un accouplement divin. Or Sylvia était vestale, et les dieux auraient dû venger plus rigoureusement ce sacrilége sur les Romains qu'ils n'ont vengé l'adultère de Pâris sur les Troyens. Car on sait qu'autrefois les Romains eux-mêmes enterraient toute vive la vestale convaincue d'avoir violé son vœu de chasteté, tandis qu'ils se contentaient de châtier les femmes adultères sans les faire mourir, pour montrer qu'ils punissaient avec plus de rigueur les profanations du sanctuaire que celles du lit conjugal.

CHAPITRE VI.

Les dieux n'ont pas vengé le fratricide de Romulus.

Il y a plus : si les crimes des hommes déplaisaient tellement aux dieux que, dans leur indignation contre l'adultère de Pâris, ils aient abandonné Troie au fer et aux flammes, le meurtre du frère de Romulus aurait dû les émouvoir encore plus contre les Romains que ne l'avait fait l'injure d'un mari grec contre les Troyens; ils auraient dû être plus offensés du parricide d'une ville naissante que de l'adultère d'un royaume florissant. Et peu importe à la question que Romulus ait commandé le meurtre de son frère ou qu'il l'ait commis lui-même, ce que plusieurs ont l'impudence de nier, ou révoquent en doute par honte, ou dissimulent par douleur. Sans nous arrêter à peser sur ce point les nombreux témoignages de l'histoire, toujours est-il que le frère de Romulus a été tué, et qu'il ne l'a été ni par des ennemis ni par des étrangers. C'est Romulus qui commit ce meurtre, ou qui le commanda; et Romulus était bien plus le chef des Romains que Pâris ne l'était des Troyens. D'où vient donc que le ravisseur provoque la colère des dieux contre Troie, et que le fratricide, au contraire, attire la faveur de ces mêmes dieux sur les Romains? Que si Romulus n'a ni commis ni ordonné ce crime, en négligeant de le venger, toute la ville en devient coupable; elle en assume la responsabilité : et ce n'est plus le sang d'un frère, mais, ce qui est bien plus odieux, c'est le sang d'un père qui crie contre elle; car Rémus a été son fondateur aussi bien que Romulus, quoique sa fin tragique l'ait empêché de partager la royauté avec son frère. Je le demande, qu'est-ce que Troie a fait de mal pour se voir abandonnée de ses dieux et ruinée de fond en comble? Qu'est-ce que Rome a fait de bien pour mériter que ces mêmes dieux viennent l'habiter et concourir à sa grandeur? Que peut-on dire, sinon qu'ayant été vaincus avec les Troyens, ils se sont réfugiés chez les Romains pour les tromper à leur tour, ou, plutôt, qu'ils sont demeurés sur le sol troyen pour en séduire, selon leur coutume, les nouveaux habitants, et qu'ils ont passé chez les Romains pour les abuser par de plus grands prestiges et en tirer de plus grands honneurs?

CHAPITRE VII.

Seconde destruction de Troie par Fimbria.

En effet, quel nouveau crime avait commis la malheureuse Ilion, pour mériter, au commen-

niam si illud de Marte non creditur, ut hoc quoque de Venere non credatur, nullo divini concubitus obtentu matris Romuli causa defenditur. Fuit autem sacerdos Sylvia vestalis, et ideo dii magis in Romanos sacrilegum illud flagitium, quam in Trojanos Paridis adulterium, vindicare debuerunt. Nam et ipsi Romani antiqui in stupro detectas Vestæ sacerdotes, vivas etiam defodiebant; adulteras autem feminas, quamvis aliqua damnatione, nulla tamen morte plectebant : usque adeo gravius quæ putabant adyta divina, quam humana cubilia vindicabant.

CAPUT VI.

De parricidio Romuli, quod dii non vindicarunt.

Aliud adjicio, quia si eo usque peccata hominum illis numinibus displicerent, ut offensi Paridis facto desertam Trojam ferro ignibusque donarent; magis eos contra Romanos moveret Romuli frater occisus, quam contra Trojanos Græcus maritus illusus; magis irritaret parricidium nascentis, quam regnantis adulterium civitatis. Nec ad causam, quam nunc agimus, interest, utrum hoc fieri Romulus jusserit, aut Romulus fecerit, quod multi impudentia negant, multi pudore dubitant, multi dolore dissimulant. Nec nos itaque in ea re diligentius requirenda per multorum scriptorum perpensa testimonia demoremur : Romuli fratrem palam constat occisum, non ab hostibus, non ab alienis. Si aut perpetravit aut imperavit hoc Romulus; magis ipse fuit Romanorum, quam Paris Trojanorum caput : cur igitur Trojanis iram deorum provocavit ille alienæ conjugis raptor, et eorumdem deorum tutelam Romanis invitavit iste sui fratris exstinctor? Si autem illud scelus a facto imperioque Romuli alienum est; quoniam debuit utique vindicari, tota hoc illa civitas fecit, quod tota contempsit; et non jam fratrem, sed patrem, quod est pejus, occidit. Uterque enim fuit conditor, ubi alter scelere ablatus non permissus est esse regnator. Non est, ut arbitror, quod dicatur quid mali Troja meruerit, ut eam dii desererent, quo posset exstingui; et quid boni Roma, ut eam dii inhabitarent, quo posset augeri : nisi quod victi inde fugerunt, et se ad istos, quos pariter deciperent, contulerunt. Imo vero et illic manserunt, ad eos more suo decipiendos, qui rursus easdem terras habitarent; et hic easdem artes fallaciæ suæ magis etiam exercendo, majoribus honoribus gloriati sunt.

CAPUT VII.

De eversione Ilii, quod dux Marii Fimbria excidit.

Certe enim civilibus jam bellis scatentibus, quid miserum commiserat Ilium, ut a Fimbria, Marianarum partium

cement des guerres civiles, d'être détruite par un Fimbria, le plus féroce partisan de Marius, et de l'être avec plus de barbarie et de cruauté qu'elle ne l'avait été jadis par les Grecs? Au temps de sa première désolation, la fuite ou la captivité sauva du moins de la mort un grand nombre de Troyens; mais Fimbria ordonne tout d'abord qu'on n'épargne personne, et brûle la ville entière avec tous ses habitants. Voilà comment Troie fut traitée, non pas par les Grecs justement indignés de sa perfidie, mais par les Romains nés de son malheur, sans que les dieux, qui leur étaient communs, se missent en peine de la secourir, ou, pour mieux dire, sans qu'ils en eussent le pouvoir. Dira-t-on qu'une seconde fois ces dieux, protecteurs d'Ilion sortie, après tant de siècles, de ses cendres et de ses ruines, « ont déserté leurs temples et leurs autels? » Si cela est, j'en demande la raison; car la cause des dieux me paraît ici d'autant plus mauvaise, que je trouve celle des Troyens meilleure. Ils avaient fermé les portes de leur ville à Fimbria, pour la conserver à Sylla : Fimbria, dans sa fureur, incendie la ville, ou plutôt la ruine de fond en comble. Or Sylla était alors le chef du meilleur parti : il avait tiré l'épée pour délivrer la république opprimée. Le commencement de son entreprise était légitime, et la suite n'en avait pas encore démenti le principe. Que pouvaient donc faire de mieux les habitants de Troie? Quoi de plus honorable, de plus fidèle, de plus digne de leur parenté avec les Romains, que de conserver leur ville au parti le plus juste, et de fermer leurs portes à un citoyen parricide? Et cependant leur fidélité leur a coûté cher : qu'en disent les défenseurs des dieux? Je veux que ces dieux aient abandonné des adultères, qu'ils aient livré Troie aux flammes des Grecs, pour que Rome, plus chaste, naquît de ses cendres; mais aujourd'hui pourquoi l'abandonner, cette ville mère de Rome, qui, loin de se révolter contre sa noble fille, gardait au contraire une sainte et incorruptible fidélité au parti le plus juste; pourquoi l'abandonner, non plus à l'élite de la Grèce, mais au plus vil, au plus infâme des Romains? Que si le parti de Sylla, à qui ces infortunés avaient voulu conserver leur ville, déplaisait aux dieux, d'où vient qu'ils promettaient, qu'ils annonçaient à ce même Sylla une si prodigieuse félicité? Cela ne fait-il pas voir qu'ils sont plutôt les flatteurs de ceux à qui la fortune sourit, que les défenseurs des malheureux? Ce n'est donc pas pour avoir été délaissée qu'Ilion a été détruite. Toujours vigilants quand il s'agit de tromper, les démons ont fait ce qu'ils purent. En effet, Tite-Live rapporte qu'au milieu des statues des autres dieux, renversées et brûlées avec la ville, on trouva celle de Minerve intacte sous les ruines de son temple : ce qui arriva, non pas afin qu'on pût dire à leur louange, « Dieux de la patrie, sous la protection desquels Troie vit et subsiste toujours! » mais de peur que l'on ne pût dire pour leur défense : « Car ils ont tous déserté leurs temples et leurs autels. » Il leur fut permis de faire une chose qui servît, non pas à prouver leur puissance, mais à attester leur présence.

homine pessimo, everteretur, multo ferocius atque crudelius, quam olim a Græcis? Nam tunc et multi inde fugerunt, et multi captivati saltem in servitute vixerunt. Porro autem Fimbria prius edictum proposuit, ne cui parceretur; atque urbem totam cunctosque in ea homines incendio concremavit. Hoc meruit Ilium, non a Græcis, quos sua irritaverat iniquitate, sed a Romanis, quos sua calamitate propagaverat; diis illis communibus ad hæc repellanda nihil juvantibus, seu, quod verum est, nihil valentibus. Numquid et tunc

Abscessere omnes adytis arisque relictis

dii, quibus illud oppidum steterat, post antiquos Græcorum ignes ruinasque reparatum? Si autem abscesserant, causam requiro; et oppidanorum quidem quanto invenio meliorem, tanto deteriorem deorum. Illi enim contra Fimbriam portas clauserant, ut Syllæ servarent integram civitatem : hinc eos iratus incendit, vel potius penitus exstinxit. Adhuc autem meliorum partium civilium Sylla dux fuit, adhuc armis rempublicam recuperare moliebatur : horum bonorum initiorum nondum malos eventus habuit. Quid ergo melius cives illius urbis facere potuerunt? quid honestius? quid fidelius? quid Romana parentela dignius, quam meliori causæ Romanorum civitatem servare, et contra parricidam Romanæ reipublicæ portas claudere? At hoc eis in quantum exitium verterit, attendant defensores deorum. Deseruerint dii adulteros, Iliumque flammis Græcorum reliquerint, ut ex ejus cineribus Roma castior nasceretur : cur et postea deseruerunt eamdem civitatem Romanis cognatam, non rebellantem adversus Romam nobilem filiam, sed justioribus ejus partibus fidem constantissimam piissimamque servantem; eamque delendam reliquerunt, non Græcorum viris fortibus, sed viro spurcissimo Romanorum? Aut si displicebat diis causa partium Syllanarum, cui servantes urbem miseri portas clauserant; cur eidem Syllæ tanta bona promittebant et prænuntiabant? An et hinc agnoscuntur adulatores felicium potius quam infelicium defensores? Non ergo Ilium etiam tunc, ab eis cum desereretur, eversum est. Nam dæmones ad decipiendum semper vigilantissimi, quod potuerunt, fecerunt. Eversis quippe et incensis omnibus cum oppido simulacris, solum Minervæ sub tanta ruina templi illius, ut scribit Livius, integrum stetisse perhibetur : non ut diceretur,

Di patrii, quorum semper sub numine Troja est,

ad eorum laudem; sed ne diceretur,

Excessere omnes adytis arisque relictis

dii, ad eorum defensionem. Illud enim posse permissi sunt, non unde probarentur potentes, sed unde præsentes convincerentur.

CHAPITRE VIII.

Rome devait-elle se mettre sous la protection des dieux de Troie?

Était-il prudent, après l'enseignement qu'avait donné le malheur de la ville de Troie, de mettre Rome sous la protection de ces mêmes dieux? On dira peut-être qu'ils habitaient Rome depuis longtemps, lorsque Troie tomba sous les coups de Fimbria. D'où vient donc qu'on trouva encore debout la statue de Minerve? D'ailleurs, s'ils étaient à Rome quand Fimbria détruisit Troie, peut-être étaient-ils à Troie quand Rome fut prise et brûlée par les Gaulois. Mais comme ces dieux ont l'ouïe très-fine et sont d'une nature fort agile, il est probable qu'ils accoururent au cri des oies pour sauver le roc du Capitole, sinon pour protéger le reste de la ville, attendu qu'ils avaient été avertis trop tard.

CHAPITRE IX.

Faut-il attribuer aux dieux la paix dont jouirent les Romains sous le règne de Numa?

On croit encore que c'est à l'assistance de ces dieux que Numa Pompilius, successeur de Romulus, dut de jouir d'une paix profonde pendant tout le temps de son règne, et de fermer les portes de Janus, qu'on est dans l'usage de tenir ouvertes pendant la guerre; et cela, sans doute, en récompense de son zèle pour la religion. Il y aurait lieu certainement de le féliciter d'un si grand loisir, s'il avait su l'employer à des institutions salutaires, et renoncer à une curiosité pernicieuse, pour chercher le vrai Dieu sous l'inspiration de la vraie piété. Mais je ne saurais voir dans ce loisir qu'un piége tendu par les dieux, une occasion de le séduire plus aisément; car ils l'ont d'autant plus occupé qu'ils le trouvèrent moins occupé. Varron nous a révélé le secret de ses institutions, et tous les moyens dont il s'est servi pour établir une société entre eux et lui, entre Rome et de tels dieux. Nous en parlerons plus amplement ailleurs, s'il plaît au Seigneur. Or, il s'agit ici de leurs bienfaits, et nous reconnaissons que la paix en est un des plus grands, mais un bienfait du vrai Dieu, comme le soleil, comme la pluie, comme tant d'autres biens providentiels dont il fait part aux ingrats et aux méchants, aussi bien qu'aux bons. Que s'il faut regarder ces dieux comme ayant été pour Rome ou pour Numa les auteurs d'un bien aussi désirable, pourquoi depuis ne l'ont-ils jamais accordé à l'empire romain, même dans les temps où les mœurs étaient le mieux réglées? Est-ce que les cérémonies dont nous parlons étaient plus efficaces alors qu'on les instituait, que lorsqu'on les célébrait après leur institution? Elles n'étaient pas avant Numa, et ce prince en conçut l'idée: après lui elles furent, et on les observa afin qu'elles fussent propitiatoires. Pourquoi ces quarante-trois ans, ou, selon d'autres, ces trente-neuf ans du règne de Numa se sont-ils écoulés dans une paix si profonde, et ensuite, lorsque les cérémonies sont définitivement établies, lorsque les dieux y ont été invités et en ont accepté la présidence et la tutelle, durant ce long espace de temps qui s'étend depuis la fondation de Rome jusqu'à Auguste, signale-t-on, comme une grande merveille, une seule année à peine, entre la première et la

CAPUT VIII.

An debuerit diis Iliacis Roma committi.

Diis itaque Iliacis, post Trojæ ipsius documentum, qua tandem prudentia Roma custodienda commissa est? Dixerit quispiam, jam eos Romæ habitare solitos, quando expugnante Fimbria cecidit Ilium. Unde ergo stetit Minervæ simulacrum? Deinde, si apud Romam erant quando Fimbria delevit Ilium, fortasse apud Ilium erant quando a Gallis ipsa Roma capta et incensa est: sed ut sunt auditu acutissimi motuque celerrimi, ad vocem anseris cito redierunt, ut saltem Capitolinum collem, qui remanserat, tuerentur: cæterum ad alia defendenda serius sunt redire commoniti.

CAPUT IX.

An illam pacem, quæ sub Numæ regno fuit, deos præstitesse credendum sit.

Hi etiam Numam Pompilium, successorem Romuli, adjuvisse creduntur, ut toto regni sui tempore pacem haberet, et Jani portas, quæ bellis patere assolent, clauderet: eo merito scilicet, quia Romanis multa sacra constituit. Illi vero homini pro tanto otio gratulandum fuit, si modo id rebus salubribus scisset impendere, et perniciosissima curiositate neglecta, Deum verum vera pietate perquirere. Nunc autem non ei dii contulerunt illud otium; sed eum minus fortasse decepissent, si otiosum minime reperissent. Quanto enim minus eum occupatum invenerunt, tanto magis ipsi occupaverunt. Nam quid ille molitus sit, et quibus artibus deos tales sibi, vel illi civitati consociare potuerit, Varro prodit: quod si Domino placuerit, suo diligentius disseretur loco. Modo autem quia de beneficiis eorum quæstio est, magnum beneficium est pax; sed Dei veri beneficium est, plerumque etiam sicut sol, sicut pluvia vitæque alia subsidia, super ingratos et nequam. Sed si hoc tam magnum bonum dii illi Romæ vel Pompilio contulerunt, cur imperio Romano per ipsa tempora laudabilia id nunquam postea præstiterunt? an utiliora erant sacra, cum instituerentur, quam cum instituta celebrarentur? Atqui tunc nondum erant, sed ut essent addebantur; postea vero jam erant, quæ ut prodessent custodiebantur. Quid ergo est quod illi quadraginta tres, vel, ut alii volunt, triginta et novem anni in tam longa pace transacti sunt regnante Numa, et postea sacris institutis, diisque ipsis, qui eisdem sacris fuerant invitati, jam præsidibus atque tutoribus, vix post tam multos annos ab Urbe condita usque ad Augustum, unus pro magno miraculo commemoratur annus post primum

seconde guerre punique, où les Romains aient pu fermer les portes de la guerre?

CHAPITRE X.

Les dieux qui avaient fait fleurir l'empire romain sous le règne paisible de Numa pouvaient continuer à le faire prospérer sans le secours de la guerre.

Répondra-t-on que sans ces guerres continuelles, incessantes, l'empire romain n'aurait pu étendre aussi loin sa puissance et sa gloire? Quoi donc! un empire ne saurait-il devenir grand sans être agité? Une stature moyenne avec la santé ne vaut-elle pas mieux pour le corps humain qu'une taille gigantesque qui ne se développe que péniblement, et qui, arrivée au terme de son accroissement, au lieu d'assurer le repos du corps, le détruit par l'excès de sa force? Serait-ce donc un mal, ou plutôt ne serait-ce pas un grand bien, de demeurer toujours au temps dont parle Salluste, quand il dit : « Au commencement les rois (c'est le premier nom de l'autorité sur la terre), les rois, suivant leurs inclinations, se livraient aux exercices du corps ou de l'esprit. Alors la vie des hommes s'écoulait exempte de cupidité : chacun se contentait du sien. » Fallait-il donc, pour que l'empire devînt si puissant, qu'il arrivât ce que Virgile déplore : « Peu à peu le siècle s'altère et se décolore : à l'innocence succède la soif du sang et de l'or. » On dit, pour excuser les Romains de tant de guerres, qu'ils avaient à résister aux attaques de leurs ennemis, et qu'ils combattaient, non pour acquérir de la gloire, mais pour défendre leur vie et leur liberté. A la bonne heure; car, dit Salluste, « lorsque l'État, développant ses institutions, ses mœurs, son territoire, fut arrivé à un certain degré de prospérité et de puissance, sa fortune, selon le sort des choses humaines, suscita l'envie et la haine. Les rois et les peuples voisins deviennent ses ennemis et l'attaquent; peu d'amis s'associent à sa résistance : la crainte tient le reste éloigné du péril. Mais les Romains, attentifs au dedans et au dehors, se lèvent, se préparent, s'encouragent, marchent à l'ennemi : liberté, patrie, famille, tout est à l'abri sous leurs armes. Puis, quand la valeur a dissipé le danger, ils s'empressent de porter secours aux alliés et amis, et ils s'en font plus à donner qu'à recevoir. » Voilà, sans doute, une manière généreuse de s'agrandir; mais je serais bien aise de savoir si sous le règne de Numa, qui ne fut qu'une longue paix, leurs voisins les attaquaient, ou si, au contraire, ils respectaient cet état paisible. Car si Rome alors, quoique provoquée par ses voisins, n'opposait point le glaive au glaive; si elle trouvait moyen de les vaincre sans combattre, de les contenir sans recourir à la terreur des armes, elle aurait fort bien pu se servir du même moyen pour régner toujours en paix, et avoir les portes de Janus toujours closes. Que si cela n'a pas été en son pouvoir, il s'ensuit qu'elle a joui de la paix, non pas tant que les dieux l'ont voulu, mais seulement tant qu'il a plu à ses voisins de la laisser en repos : à moins que de pareils dieux n'osent se faire un mérite auprès

bellum Punicum, quo belli portas Romani claudere potuerunt?

CAPUT X.

An optandum fuerit quod tanta bellorum rabie Romanorum augeretur imperium, cum eo studio, quo sub Numa auctum est, et quietum esse potuisset et tutum.

An respondent quod nisi assiduis sibique continuo succedentibus bellis Romanum imperium tam longe lateque non posset augeri, et tam grandi gloria diffamari? Idonea vero causa : ut magnum esset imperium, cur esse deberet inquietum? Nonne in corporibus hominum satius est modicam staturam cum sanitate habere, quam ad molem aliquam giganteam perpetuis afflictionibus pervenire, nec cum perveneris, requiescere, sed quanto grandioribus membris, tanto majoribus agitari malis? Quid autem mali esset, ac non potius plurimum boni, si ea tempora perdurarent, quæ perstrinxit Sallustius, ubi ait, « Igitur initio reges (nam in terris nomen imperii id primum fuit) diversi; pars ingenium, alii corpus exercebant : etiam tum vita hominum sine cupiditate agitabatur, « sua cuique satis placebant? » An ut tam multum augeretur imperium, debuit fieri quod Virgilius detestatur, dicens :

Deterior donec paulatim ac decolor ætas,
Et belli rabies, et amor successit habendi?

Sed plane pro tantis bellis susceptis et gestis justa defensio Romanorum est, quod irruentibus sibi importune inimicis resistere cogebat, non aviditas adipiscendæ laudis humanæ, sed necessitas tuendæ salutis et libertatis. Ita sit plane. Nam « postquam res eorum, » sicut scribit ipse Sallustius, « legibus, moribus, agris aucta, satis pros- « pera, satisque pollens videbatur, sicuti pleraque mor- « talium habentur, invidia ex opulentia orta est. Igitur « reges populique finitimi bello tentare, pauci ex amicis « auxilio esse : nam cæteri metu perculsi a periculis abe- « rant. At Romani domi militiæque intenti festinare, parare, « alius alium hortari, hostibus obviam ire; libertatem, « patriam, parentesque armis tegere. Post ubi pericula « virtute propulerant, sociis atque amicis auxilia porta- « bant, magisque dandis quam accipiendis beneficiis ami- « citias parabant. » Decenter his artibus Roma crevit. Sed regnante Numa, ut tam longa pax esset, utrum irruebant improbi belloque tentabant; an nihil eorum fiebat, ut posset pax illa persistere? Si enim bellis etiam tum Roma lacessebatur, nec armis arma obvia ferebantur : quibus modis agebatur, ut nulla pugna superati, nullo martio impetu territi sedarentur inimici; his modis semper ageretur, et semper Roma clausis Jani portis pacata regnaret. Quod si in potestate non fuit, non ergo Roma pacem habuit quamdiu dii eorum, sed quamdiu homines finitimi cir-

de l'homme de ce que l'homme veut ou ne veut pas. Qu'il soit permis à ces démons de retenir ou entraîner les esprits pervers en leur communiquant leurs propres passions, cela est tout différent; mais s'ils avaient toujours ce pouvoir, si leurs efforts n'étaient souvent déjoués par une puissance supérieure et plus secrète encore que la leur, ils seraient en tout temps les arbitres de la paix, de la guerre et de la victoire, événements qui ont d'ordinaire leur source dans les passions humaines. Cependant ils arrivent pour la plupart contre la volonté de ces dieux, non-seulement comme le témoignent des fables menteuses, où l'on rencontre à peine çà et là quelque trait de vérité, mais encore comme l'histoire romaine en fait foi.

CHAPITRE XI.

De la statue d'Apollon de Cumes, dont on prétend que les larmes présagèrent la défaite des Grecs, qu'il ne pouvait secourir.

Apollon de Cumes n'eut pas d'autre raison que celle-là de pleurer pendant quatre jours, au temps de la guerre contre les Achéens et le roi Aristonicus. Effrayés de ces larmes, les aruspices étaient d'avis qu'on jetât la statue dans la mer; mais les vieillards de Cumes s'y opposèrent, en disant que le même prodige était arrivé durant la guerre contre Antiochus et Persée, et que, la fortune ayant favorisé les armes romaines, il avait été décrété par sénatus-consulte que des présents seraient envoyés à Apollon. Alors on fit venir d'autres aruspices, qu'on supposait plus habiles, et qui répondirent que les larmes d'Apollon étaient de bon augure pour les Romains, parce que Cumes étant une colonie grecque, elles présageaient le deuil du pays d'où on l'avait apporté. Peu de temps après on annonça que le roi Aristonicus avait été pris et vaincu, et cela contre la volonté d'Apollon, comme le témoignaient les larmes de douleur que sa statue avait répandues. On voit que les poëtes, tout menteurs qu'ils sont, n'ont pas laissé de reproduire assez fidèlement dans leurs fictions les mœurs des démons. Ainsi, dans Virgile, Diane regrette Camille; Hercule pleure la mort prochaine de Pallas. C'est peut-être pour cette raison que Numa, jouissant d'une paix profonde sans savoir de qui il la tenait, sans se mettre en peine de le savoir, et songeant dans son loisir à quels dieux il ferait bien de confier le salut de Rome, parce que, d'un côté, il ne présumait pas que le Dieu véritable et tout-puissant se mêlât du gouvernement des choses terrestres, et que, de l'autre, il se souvenait que les dieux troyens, apportés par Énée, n'avaient pu longtemps conserver le royaume de Troie ni celui de Lavinium, qu'Énée lui-même avait fondé; c'est peut-être, dis-je, pour cette raison que Numa crut devoir en ajouter d'autres à ceux qui avaient déjà passé à Rome avec Romulus, ou qui devaient y passer après la destruction d'Albe, soit pour prévenir leur fuite en leur donnant des gardes, soit pour les renforcer par des auxiliaires.

CHAPITRE XII.

Les Romains n'ont rien gagné à augmenter le nombre de leurs dieux.

Et pourtant Rome ne crut pas devoir se con-

cumquaque voluerunt, qui eam nullo bello provocaverunt: nisi forte dii tales etiam id homini vendere audebunt, quod alius homo voluit sive noluit. Interest quidem jam vitio proprio, malas mentes quatenus sinantur isti dæmones vel terrere vel excitare: sed si semper hoc possent, nec aliud secretiore ac superiore potestate contra eorum conatum sæpe aliter ageretur, semper in potestate haberent paces bellicasque victorias, quæ semper fere per humanorum animorum motus accidunt: quas tamen plerumque contra eorum fieri voluntatem, non solum fabulæ multa mentientes, et vix veri aliquid vel indicantes vel significantes, sed etiam ipsa Romana confitetur historia.

CAPUT XI.

De simulacro Cumani Apollinis, cujus fletus creditus est cladem Græcorum, quibus opitulari non poterat, indicare.

Neque enim aliunde Apollo ille Cumanus, cum adversus Achæos regemque Aristonicum bellaretur, quatriduo flevisse nuntiatus est: quo prodigio aruspices territi, cum id simulacrum in mare putavissent esse projiciendum, Cumani senes intercesserunt, atque retulerunt tale prodigium et Antiochi et Persis bello in eodem apparuisse figmento: et quia Romanis feliciter provenisset, ex senatus-consulto eidem Apollini suo dona esse missa testati sunt. Tunc velut peritiores acciti aruspices responderunt, simulacri Apollinis fletum ideo prosperum esse Romanis, quoniam Cumana colonia Græca esset, suisque terris, unde accitus esset, id est ipsi Græciæ, luctum et cladem Apollinem significasse plorantem. Deinde mox regem Aristonicum victum et captum esse, nuntiatum est; quem vinci utique Apollo nolebat et dolebat, et hoc sui lapidis etiam lacrymis indicabat. Unde non usquequaque incongrue, quamvis fabulosis, tamen veritati similibus, mores dæmonum describuntur carminibus poetarum. Nam Camillam Diana doluit apud Virgilium, et Pallantem moriturum Hercules flevit. Hinc fortassis et Numa Pompilius pace abundans, sed quo donante nesciens, nec requirens; cum cogitaret otiosus, quibusnam diis tuendam Romanam salutem regnumque committeret, nec verum illum atque omnipotentem summum Deum curare opinaretur ista terrena, atque recoleret Trojanos deos, quos Æneas advexerat, neque Trojanum, neque Laviniense ab ipso Ænea conditum regnum diu conservare potuisse, alios providendos existimavit, quos illis prioribus (sive qui cum Romulo jam Romam transierant, sive quandoque Alba eversa fuerant transituri) vel tanquam fugitivis custodes adhiberet, vel tanquam invalidis adjutores.

tenter des dieux de Numa, déjà si nombreux. Jupiter n'avait pas encore dans cette ville son temple souverain, et ce fut le roi Tarquin qui bâtit le Capitole. Esculape passa d'Épidaure à Rome : habile médecin, il voulait une ville célèbre pour y exercer son art avec plus d'éclat. La mère des dieux y est aussi venue, je ne sais d'où, de Pessinunte. Il eût été indigne, en effet, qu'elle demeurât confinée dans une ville obscure, pendant que son fils avait un trône sur le rocher du Capitole. S'il est vrai qu'elle soit la mère de tous les dieux, elle a non-seulement suivi, mais précédé à Rome plusieurs de ses enfants. Je serais étonné cependant qu'elle fût mère de ce Cynocéphale, venu d'Égypte longtemps après. J'ignore si elle l'est aussi de la Fièvre : je m'en rapporte à son petit-fils Esculape. Mais de qui que ce soit que cette déesse ait reçu le jour, je ne suppose pas que des dieux étrangers osent se permettre de traiter de déesse sans naissance une citoyenne de Rome. Du moment que Rome se trouvait placée sous la protection de tant de dieux (et qui pourrait les compter? indigènes et étrangers, dieux du ciel, de la terre, de la mer, des fontaines et des fleuves, et, comme dit Varron, certains et incertains; enfin, dans toutes leurs variétés, mâles et femelles, comme les espèces animales), Rome devait-elle être en butte à tant de calamités, à des calamités aussi effroyables que celles qu'elle a éprouvées, et dont je ne veux rappeler qu'un petit nombre? Car sa fumée, comme un signal, avait attiré une assez grande quantité de dieux pour sa défense; elle leur avait assez prodigué les temples, les autels, les sacrifices et les prêtres, au mépris du Dieu véritable et souverain, qui seul a droit aux adorations de l'homme. Il est certain qu'elle vivait plus heureuse quand elle avait moins de dieux ; mais, à mesure qu'elle s'est accrue, elle a pensé qu'elle avait besoin d'un plus grand nombre de dieux, comme un plus grand navire veut un plus grand nombre de matelots : s'imaginant, sans doute, que le nombre des dieux, sous lesquels ses mœurs étaient pures en comparaison de ce qu'elles furent depuis, était devenu insuffisant pour la protection d'un empire qui avait pris un aussi grand développement. En effet, sous ses rois mêmes (j'en excepte Numa, dont j'ai parlé plus haut), il fallait que l'esprit de dissension fût déjà bien violent, pour que le sang du frère de Romulus arrosât les murs de la ville naissante.

CHAPITRE XIII.

De l'enlèvement des Sabines.

Comment se fait-il que ni Junon, qui, avec son Jupiter, favorisait déjà « les Romains dominateurs du monde, le peuple vêtu de la toge, » ni Vénus elle-même, qui devait naturellement venir en aide aux descendants de son fils, ne purent leur ménager de légitimes alliances, de sorte que, dans leur disette d'épouses, ils se virent réduits à enlever par ruse les filles de leurs voisins, et à faire ensuite à leurs beaux-pères une guerre, où ces malheureuses femmes, encore à peine réconciliées avec leurs maris, reçurent en dot le sang de ceux qui leur avaient

CAPUT XII.

Quantos sibi deos Romani præter constitutionem Numæ adjecerint, quorum eos numerositas nihil juverit.

Nec his sacris tamen Roma dignata est esse contenta, quæ tam multa illic Pompilius constituerat : nam ipsius summum templum nondum habebat Jovis. Rex quippe Tarquinius ibi Capitolium fabricavit. Æsculapius autem ab Epidauro ambivit Romam, ut peritissimus medicus in urbe nobilissima artem gloriosius exerceret. Mater etiam deum nescio unde, a Pessinunte. Indignum enim erat, ut cum ejus filius jam colli Capitolino præsideret, adhuc ipsa in loco ignobili latitaret. Quæ tamen si omnium deorum mater est, non solum secuta est Romam quosdam filios suos, verum et alios præcessit etiam secuturos. Miror sane, si ipsa peperit Cynocephalum, qui longe postea venit ex Ægypto. Utrum etiam dea Febris ex illa nata sit, viderit Æsculapius pronepos ejus. Sed undecumque nata sit, non (opinor) audebunt eam ignobilem dicere dii peregrini deam civem Romanam. Sub hoc tot deorum præsidio, quos numerare quis potest, indigenas et alienigenas, cœlites, terrestres, infernos, marinos, fontanos, fluviales; et, ut Varro dicit, certos atque incertos, in omnibusque generibus deorum, sicut in animalibus, mares et feminas? sub hoc ergo tot deorum præsidio constituta Roma, non tam magnis et horrendis cladibus, quales ex multis paucas commemorabo, agitari affligique debuit. Nimis enim multos deos grandi fumo suo, tanquam signo dato, ad tuitionem congregaverat; quibus templa, altaria, sacrificia, sacerdotes instituendo atque præbendo, summum verum Deum, cui uni hæc rite gesta debentur, offenderet. Et felicior quidem cum paucioribus vixit : sed quanto major facta est, sicut navis nautas, tanto plures adhibendos putavit; credo, desperans pauciores illos, sub quibus in comparatione pejoris vitæ melius vixerat, non sufficere ad opitulandum granditati suæ. Primo enim sub ipsis regibus, excepto Numa Pompilio, de quo jam supra locutus sum, quantum malum discordiosi certaminis fuit, quod fratrem Romuli coegit occidi?

CAPUT XIII.

Quo jure, quo fœdere Romani obtinuerint prima conjugia.

Quomodo nec Juno, quæ cum Jove suo jam fovebat
Romanos rerum dominos, gentemque togatam,
nec Venus ipsa Æneidas suos potuit adjuvare, ut bono et æquo more conjugia mererentur, cladesque tanta irruit hujus inopiæ, ut ea dolo raperent, moxque compellerentur pugnare cum soceris; ut miseræ feminæ nondum ex injuria maritis conciliatæ, jam parentum sanguine dotarentur? At enim vicerunt in hac conflictione Romani vicinos suos. Quantis et quam multis utrimque vulneribus et funeribus tam pro-

donné le jour? Les Romains, dit-on, sortirent victorieux de ce combat. Mais combien de morts et de blessés de part et d'autre cette victoire impie n'a-t-elle pas dû coûter? La guerre de César et de Pompée n'était que la lutte d'un seul gendre et d'un seul beau-père; la mort de la fille de César, femme de Pompée, avait même dissous cette alliance; et cependant Lucain s'écrie, avec l'accent profond d'une juste douleur : « Je chante cette guerre plus que civile, qui se décida dans les plaines de l'Émathie; le crime justifié par la victoire... » Les Romains vainquirent donc, et, grâce à cette victoire, tout couverts du sang de leurs beaux-pères, ils peuvent impunément contraindre les filles de ceux qu'ils ont tués à souffrir leurs funestes embrassements; tandis que celles-ci, qui pendant le combat ne savaient pour qui elles devaient faire des vœux, n'osent pleurer leurs pères morts, de peur d'offenser leurs maris victorieux. Non, ce n'est pas Vénus, c'est Bellone qui présida à ces noces, ou plutôt Alecton, cette furie d'enfer, qui fit plus de mal aux Romains en cette rencontre, quoique Junon se fût dès ce temps-là rangée de leur parti, que lorsque cette déesse la déchaîna contre Énée. Andromaque fut plus heureuse dans sa captivité que les Sabines ne le furent dans leur mariage. Quoique esclave autant qu'épouse, elle ne vit plus le sang des Troyens couler sous la main de Pyrrhus. Les Romains tuaient sur un champ de bataille ceux dont ils embrassaient les filles dans leurs lits. Andromaque pouvait bien, sous la puissance du vainqueur, pleurer des pertes anciennes, mais au moins elle n'en avait plus à craindre de nouvelles; au lieu que les Sabines, filles et femmes des combattants, tremblaient avant le combat, pleuraient après le combat, ou plutôt n'étaient libres ni de trembler ni de pleurer. En effet, elles ne pouvaient voir sans pitié la mort de leurs concitoyens, de leurs proches, de leurs frères, de leurs pères, ni se réjouir sans cruauté des victoires de leurs maris. Ajoutez à cela que le sort des armes dut faire que plusieurs de ces infortunées perdirent à la fois leurs pères et leurs maris; car les Romains ne laissèrent pas de courir le plus grand danger. Repoussés par les Sabins, ils en vinrent à soutenir un siége, à s'enfermer dans leurs murs pour se défendre; et les assiégeants ayant trouvé moyen de s'introduire par ruse dans la ville, il s'engagea dans le Forum même, entre les beaux-pères et les gendres, une horrible mêlée. Les ravisseurs plient; plus d'une fois ils sont réduits à chercher un refuge dans leurs maisons, ajoutant la honte de la lâcheté à la honte et au crime de leurs premiers succès. C'est alors que Romulus, désespérant du courage des siens, prie Jupiter d'arrêter leur fuite : ce qui eut lieu, et fit donner au dieu le surnom de Stator. Et cependant cette lutte sacrilége n'aurait point eu de fin, si les femmes ne se fussent jetées, les cheveux épars, aux pieds de leurs pères, et n'eussent apaisé leur juste colère par de pieuses supplications. Ensuite Romulus fut contraint de partager la royauté avec Tatius, roi des Sabins, lui qui n'avait pu souffrir à côté de lui un frère, et un frère jumeau; mais il se défit bientôt de ce nouveau collègue, et demeura seul roi, afin d'être un jour un plus grand dieu. Voilà les flambeaux de noces des Romains, c'est-à-dire des brandons de guerre! voilà leurs pactes de famille, de société, de religion! voilà les mœurs d'une ville placée sous la tutelle de tant

pinquorum et confinium istæ victoriæ constiterunt? Propter unum Cæsarem socerum et unum generum ejus Pompeium, jam mortua Cæsaris filia, uxore Pompeii, quanto et quam justo doloris instinctu Lucanus exclamat :

> Bella per Emathios plus quam civilia campos,
> Jusque datum sceleri canimus!

Vicerunt ergo Romani, ut strage socerorum manibus cruentis ab eorum filiabus amplexus miserabiles extorquerent; nec illæ auderent flere patres occisos, ne offenderent victores maritos; quæ adhuc illis pugnantibus, pro quibus facerent vota nesciebant. Talibus nuptiis populum Romanum non Venus, sed Bellona donavit : aut fortassis Alecto illa infernalis furia, jam eis favente Junone, plus in illos habuit licentiæ quam cum ejus precibus contra Æneam fuerat excitata. Andromacha felicius captivata est, quam illa conjugia Romana nupserunt : licet serviles, tamen post ejus amplexus nullum Trojanorum Pyrrhus occidit. Romani autem soceros interficiebant in præliis, quorum jam filias amplexabantur in thalamis. Illa victori subdita, dolere tantum suorum mortem potuit, non timere : illæ sociatæ bellantibus, parentum suorum mortes procedentibus viris timebant, redeuntibus dolebant, nec timorem habentes liberum, nec dolorem. Nam propter interitum civium, propinquorum, fratrum, parentum, aut pie cruciabantur aut crudeliter lætabantur victoriis maritorum. Huc accedebat quod, ut sunt alterna bellorum, aliquæ parentum ferro amiserunt viros, aliquæ utrorumque ferro et parentes et viros : neque enim et apud Romanos parva fuerunt illa discrimina. Siquidem ad obsidionem quoque perventum est civitatis, clausisque portis se tuebantur : quibus dolo apertis, admissisque hostibus intra mœnia, in ipso foro scelerata et nimis atrox inter generos socerosque pugna commissa est. Et raptores illi etiam superabantur; et crebro fugientes intra domos suas, gravius fœdabant pristinas, quamvis et ipsas pudendas lugendasque victorias. Hic tamen Romulus de suorum jam virtute desperans, Jovem oravit ut starent : atque ille hac occasione nomen Statoris invenit. Nec finis esset tanti mali, nisi raptæ illæ laceratis crinibus emicarent, et provolutæ parentibus, iram eorum justissimam, non armis victricibus, sed supplici pietate sedarent. Deinde Titum Tatium, regem Sabinorum, socium regni Romulus ferre compulsus est, germani consortis impatiens : sed quando et istum diu toleraret, qui fratrem geminumque non pertulit? Unde et ipso interfecto, ut major deus esset, regnum solus obtinuit. Quæ sunt ista jura nuptiarum, quæ irritamenta bellorum, quæ fœdera germanitatis, affinitatis, societatis, divinitatis? quæ post-

de dieux ! Vous voyez tout ce que je pourrais dire là-dessus si j'avais le temps de m'y arrêter, et si je ne me hâtais de passer au reste.

CHAPITRE XIV.

Guerre impie entre Rome et Albe.

Qu'arriva-t-il après Numa, sous les autres rois? Quels maux la guerre d'Albe ne causa-t-elle pas aux Romains, aussi bien qu'aux Albains qu'ils avaient provoqués? Mais on était si dégoûté de la longue paix du règne de Numa! Combien de fois le sang des deux peuples n'a-t-il pas rougi la terre? Quel épuisement de part et d'autre! Albe, qui avait été fondée par Ascagne, fils d'Énée, et qui était de plus près encore que Troie la mère de Rome, Albe est attaquée par le roi Tullus Hostilius; mais si les Romains lui firent du mal, elle ne leur en fit pas moins, au point qu'après plusieurs combats qui ne décidaient rien, les deux partis, las de ces alternatives, furent d'avis de remettre le sort de la guerre aux mains des trois Horaces et des trois Curiaces. Deux Horaces sont, au premier choc, vaincus et tués par les trois Curiaces; mais ceux-ci sont tués à leur tour par celui des Horaces qui avait survécu. Ainsi Rome demeura victorieuse, mais à quel prix? sur six, un seul revint du combat. Après tout, pour qui fut la perte et le dommage, sinon pour la race d'Énée, pour la postérité d'Ascagne, pour les enfants de Vénus, pour les petits-fils de Jupiter? Cette guerre ne fut-elle pas plus que civile, puisque la cité fille y combattit contre la cité mère? Ajoutez à cela le crime horrible, atroce, qui couronna le combat des jumeaux. Comme auparavant les deux peuples étaient amis à cause du voisinage et de la parenté, la sœur des Horaces avait été fiancée à l'un des Curiaces. Or cette fille, à la vue de son frère chargé des dépouilles de son fiancé, ne put retenir ses larmes; et pour avoir pleuré elle périt de la main d'un frère. Je trouve que dans cette conjoncture cette fille se montra plus humaine que tout le peuple de Rome, et je ne vois pas qu'on la puisse blâmer d'avoir donné des larmes à la mémoire de celui à qui elle avait donné sa foi, d'avoir peut-être même pleuré sur un frère qui venait de tuer l'ami à qui il avait promis sa sœur. Ainsi l'on aime, dans Virgile, à voir le pieux Énée pleurer l'ennemi qu'il vient de tuer; ainsi Marcellus, vainqueur de Syracuse, en songeant de quel degré de splendeur cette ville allait être précipitée, s'émeut de pitié et pleure sur la destinée humaine. Je le demande au nom de l'humanité, peut-on faire un crime à une femme d'avoir pleuré son fiancé tué par son frère, lorsque des hommes ont été loués d'avoir pleuré sur leurs ennemis vaincus? Dans le temps que cette femme pleurait la mort de son fiancé tué par son frère, Rome se réjouissait d'avoir combattu avec tant de rage contre la cité sa mère, et d'avoir vaincu au prix de tant de sang, et d'un sang versé de part et d'autre par des mains parricides.

Et que l'on n'allègue pas ici les noms de gloire et de victoire! il faut écarter tous ces vains prestiges, il faut considérer, peser, juger ces actions en elles-mêmes. Qu'on nous dise le crime d'Albe, comme on objecte l'adultère de Pâris : on ne trouvera rien de tel, rien de semblable. Tullus

remo sub tot diis tutoribus vita civitatis? Vides quanta hinc dici et quam multa possent, nisi quæ supersunt nostra curaret intentio, et sermo in alia festinaret.

CAPUT XIV.

De impietate belli quod Albanis Romani intulerunt.

Quid deinde post Numam sub aliis regibus? Quanto malo, non solum suo, sed etiam Romanorum, in bellum Albani provocati sunt! quia videlicet pax Numæ tam longa viluerat. Quam crebræ strages Romani Albanique exercitus fuerunt, et utriusque comminutio civitatis! Alba namque illa, quam filius Æneæ creavit Ascanius, Romæ mater propior ipsa quam Troja, a Tullo Hostilio rege provocata conflixit : confligens autem et afflicta est, et afflixit, donec multorum tæderet pari defectione certaminum. Tunc eventum belli de tergeminis hinc atque inde fratribus placuit experiri : a Romanis tres Horatii, ab Albanis autem tres Curiatii processerunt; a Curiatiis tribus Horatii duo, ab uno autem Horatio tres Curiatii superati et exstincti sunt. Ita Roma exstitit victrix, ea clade etiam in certamine extremo, ut de sex vivis unus rediret domum. Cui damnum in utrisque? cui luctus, nisi Æneæ stirpi, nisi Ascanii posteris, nisi proli Veneris, nisi nepotibus Jovis? nam et hoc plus quam civile bellum fuit, quando filia civitas cum civitate matre pugnavit. Accessit aliud huic tergeminorum pugnæ ultimæ atrox atque horrendum malum. Nam ut erant ambo populi prius amici (vicini quippe atque cognati), uni Curiatiorum desponsata fuerat Horatiorum soror : hæc posteaquam sponsi spolia in victore fratre conspexit, ab eodem fratre, quoniam flevit, occisa est. Humanior hujus unius feminæ, quam universi populi Romani, mihi fuisse videtur affectus. Illa quem virum jam fide media retinebat, aut forte etiam ipsum fratrem dolens qui eum occiderat cui sororem promiserat, puto quod non culpabiliter fleverit. Unde enim apud Virgilium pius Æneas laudabiliter dolet hostem etiam sua peremptum manu? unde Marcellus Syracusanam civitatem, recolens ejus paulo ante culmen et gloriam sub manus suas subito concidisse, communem cogitans conditionem flendo miseratus est? Quæso ab humano impetremus affectu, ut femina sponsum suum a fratre suo peremptum sine crimine fleverit, si viri hostes a se victos etiam cum laude fleverunt. Ergo sponso a fratre illatam mortem quando femina illa flebat, tunc se contra matrem civitatem tanta strage bellasse, et tanta hinc et inde cognati cruoris effusione vicisse, Roma gaudebat.

Quid mihi obtenditur nomen laudis, nomenque victoriæ? Remotis obstaculis insanæ opinionis facinora nuda cernantur, nuda pensentur, nuda judicentur. Causa dicatur Albæ, sicut Trojæ adulterium dicebatur. Nulla talis, nulla similis invenitur : tantum ut resides moveret

ne veut que « réveiller les courages endormis, et ranimer un peuple belliqueux qui a désappris la victoire. » Voilà donc l'unique cause d'une guerre sociale, parricide : une ambition criminelle! C'est cette ambition que Salluste flétrit en passant, lorsque, après avoir fait l'éloge des premiers temps, où les hommes vivaient sans convoitise, et où chacun se contentait du sien, il ajoute : « Mais depuis que Cyrus en Asie, les Lacédémoniens et les Athéniens en Grèce, eurent commencé à subjuguer villes et peuples, sans autre raison de faire la guerre que la passion de dominer, mesurant la gloire à l'étendue de l'empire, etc. » Qui pourrait dire toutes les calamités que cette passion de dominer a suscitées au genre humain? C'est vaincue par elle que Rome triomphait d'avoir vaincu Albe, et acceptait sous le nom de gloire la louange qu'on donnait à son crime. « Car, dit l'Écriture, on loue le pécheur de ses mauvaises convoitises, et l'homme qui commet l'iniquité est béni. » Enlevons ce fard trompeur et ces fausses couleurs, afin de pouvoir juger nettement des choses. Qu'on ne me dise pas : Tel est grand, parce qu'il a combattu contre tel, et l'a vaincu; car le gladiateur se bat aussi et triomphe, et sa cruauté reçoit son salaire de gloire. Or mieux vaut à mes yeux être méprisé comme un lâche, que d'être glorifié pour cette sorte de courage. Cependant si l'on voyait descendre dans l'arène des gladiateurs, pour s'entr'égorger, un père et un fils, qui applaudirait? ou, plutôt, qui ne s'opposerait à cette scène d'horreur? Comment donc le combat de la mère et de la fille, d'Albe et de Rome, a-t-il pu être glorieux? Dira-t-on que ce n'est pas la même chose, parce qu'on ne se battait pas dans une arène? Il est vrai; mais au lieu d'une arène, c'était un vaste champ, où, au lieu de deux gladiateurs, deux peuples jonchaient la terre de leurs cadavres; le combat n'était pas renfermé dans un amphithéâtre, mais il avait pour spectateurs l'univers entier, et tous ceux qui, dans la suite des temps, devaient entendre parler de ce spectacle impie.

Cependant ces dieux tutélaires de l'empire romain, qui assistaient aussi à ces combats, comme des spectateurs de théâtre, n'étaient pas pleinement satisfaits; et ils ne furent contents que lorsque la sœur des Horaces, tuée par son frère, fut allée rejoindre les trois Curiaces morts, afin que Rome victorieuse n'eût pas moins de morts qu'Albe vaincue. Quelque temps après, pour fruit de cette victoire, Albe fut détruite : Albe, troisième asile des dieux troyens, émigrés d'abord de Troie ruinée par les Grecs, puis de Lavinium où le roi Latinus avait recueilli Énée étranger et fugitif. Mais peut-être étaient-ils déjà sortis d'Albe, selon leur coutume; et, les dieux partis, Albe tombe. Vous verrez que « tous les dieux protecteurs de cet empire avaient déserté leurs temples et leurs autels; » vous verrez, dis-je, qu'ils se sont retirés une troisième fois, pour que Rome fût la quatrième ville qu'on leur confiât: trait de prudence vraiment admirable! En effet, Albe leur avait déplu, Albe, où Amulius avait chassé son frère pour régner; et Rome leur plaisait, Rome, où Romulus avait tué le sien pour demeurer seul roi! Mais, dit-on, avant de ruiner Albe, on en avait fait passer les habitants à Rome,

Tullus in arma viros, et jam desueta triumphis
Agmina.

Illo itaque vitio tantum scelus perpetratum est socialis belli atque cognati. Quod vitium Sallustius magnum transeunter attingit. Cum enim laudans breviter antiquiora commemorasset tempora, quando vita hominum sine cupiditate agitabatur, et sua cuique satis placebant : « Post« ea vero, » inquit, « quam in Asia Cyrus, in Græcia Lacedæmonii atque Athenienses, cœpere urbes atque nationes subigere, libidinem dominandi causam belli habere, maximam gloriam in maximo imperio putare : » et cætera quæ ipse instituerat dicere. Mihi hucusque satis sit ejus verba posuisse. Libido ista dominandi magnis malis agitat et conterit humanum genus. Hac libidine Roma tunc victa Albam se vicisse triumphabat, et sui sceleris laudem gloriam nominabat. *Quoniam laudatur,* inquit Scriptura nostra, *peccator in desideriis animæ suæ; et qui iniqua gerit, benedicitur*. Fallacia igitur tegmina, et deceptoriæ dealbationes auferantur a rebus, ut sincero inspiciantur examine. Nemo mihi dicat, Magnus ille atque ille, quia cum illo et illo pugnavit, et vicit. Pugnant etiam gladiatores, vincunt et ipsi : habet præmia laudis et illa crudelitas. Sed puto esse satius cujuslibet inertiæ pœnas luere, quam illorum armorum quærere gloriam. Et tamen si in arenam procederent pugnaturi inter se gladiatores, quorum alter filius, alter pater esset, tale spectaculum quis ferret? quis non auferret? Quomodo ergo gloriosum alterius matris, alterius filiæ civitatis, inter se armorum potuit esse certamen? An ideo diversum fuit, quod arena illa non fuit, et latiores campi non duorum gladiatorum, sed in duobus populis multorum funeribus implebantur; nec amphitheatro cingebantur illa certamina, sed universo orbe, et tunc vivis, et posteris, quousque ista fama porrigitur, impium spectaculum præbebatur?

Vim tamen patiebantur studii sui dii illi præsides imperii Romani, et talium certaminum tanquam theatrici spectatores, donec Horatiorum soror propter Curiatios tres peremptos etiam ipsa tertia ex altera parte fraterno ferro duobus fratribus adderetur, ne minus haberet mortium etiam Roma quæ vicerat. Deinde ad fructum victoriæ Alba subversa est : ubi post Ilium, quod Græci everterunt, et post Lavinium, ubi Æneas regnum peregrinum atque fugitivum constituerat, tertio loco habitaverant numina illa Trojana. Sed more suo etiam inde jam fortasse migraverant; ideo deleta est. Discesserant videlicet « omnes ady« tis arisque relictis dii, quibus imperium illud steterat. » Discesserant sane ecce jam tertio, ut eis quarta Roma providentissime crederetur. Displicuerat enim et Alba, ubi Amulius expulso fratre, et Roma placuerat, ubi Romulus occiso fratre regnaverat. Sed antequam Alba dirueretur, transfusus est, inquiunt, populus ejus in Romam, ut ex utraque una civitas fieret. Esto, ita factum sit : urbs ta-

pour ne faire qu'une seule ville des deux. Je le veux bien ; mais il n'en reste pas moins vrai que la cité d'Ascagne, troisième domicile des dieux troyens, que la cité mère a été ruinée par sa fille. Enfin, pour arriver à cette triste agglomération des débris de deux peuples épuisés par la guerre, que de sang versé de part et d'autre! Qu'est-il besoin que je raconte en détail la suite de ces guerres tant de fois renouvelées sous les rois, quoiqu'elles semblassent terminées par tant de victoires sanglantes, et comment, après tant de traités conclus entre les gendres et les beaux-pères, leurs descendants ne laissèrent pas de reprendre les armes et de se battre avec plus de rage que jamais? Ce n'est pas une faible preuve de ces calamités, qu'aucun des rois de Rome n'ait fermé les portes de la guerre. Aucun d'eux n'a donc pu, sous la protection de tant de rois, régner en paix.

CHAPITRE XV.

Quelle a été la vie et la mort des rois de Rome.

Et quelle fut la fin des rois eux-mêmes? Quant à Romulus, que faut-il croire ou de la fable adulatrice qui, au lieu de le faire mourir, l'enlève miraculeusement au ciel, ou de ces historiens qui prétendent que, las de sa dureté hautaine, les sénateurs le mirent en pièces, et subornèrent un certain Julius Proculus pour déclarer qu'il lui était apparu, et, par sa bouche, ordonnait au peuple romain de l'honorer comme un dieu : expédient qui apaisa, dit-on, les murmures du peuple, prêt à se soulever contre le sénat. Et puis il était survenu fort à propos une éclipse de soleil, que, dans son ignorance des conjonctions périodiques des corps célestes, la multitude ne manqua pas d'attribuer à la vertu de Romulus : comme si la défaillance de cet astre, à la prendre pour un signe de deuil, ne devait pas plutôt faire supposer que Romulus avait été assassiné, et que le soleil s'était voilé pour ne pas éclairer un crime aussi détestable, ainsi qu'il advint réellement lorsque les Juifs cruels et impies crucifièrent le Seigneur? Ici le soleil s'obscurcit contre les lois ordinaires de la nature, car c'était le jour de la pâque, c'est-à-dire pendant la pleine lune : or, on sait que les éclipses de soleil n'arrivent jamais naturellement qu'au déclin de la lune. Cicéron témoigne assez que l'apothéose de Romulus est plutôt une opinion qu'un fait, lorsque, faisant l'éloge de ce prince par la bouche de Scipion, dans son traité de la République, il dit : « Il laissa de lui une si haute idée, qu'ayant subitement disparu pendant une éclipse de soleil, on crut qu'il avait été enlevé au ciel et placé parmi les dieux : opinion que nul mortel n'a jamais pu faire concevoir de lui sans le prestige d'une vertu extraordinaire. » Et quant à ce qu'il dit, qu'il disparut subitement, il suppose certainement ou une violente tempête ou un assassinat clandestin; car d'autres écrivains rapportent que l'éclipse fut accompagnée d'une tempête soudaine, qui facilita le crime ou emporta elle-même Romulus. En effet, dans le même traité, au sujet de Tullus Hostilius, troisième roi de Rome, qui fut tué, lui aussi, par la foudre, Cicéron dit qu'on ne crut pas néanmoins qu'il eût été reçu parmi les dieux, comme on le croyait de Romulus, peut-être parce que les Romains ne voulurent pas avilir cet honneur en le rendant trop commun. Il dit encore,

men illa, Ascanii regnum et tertium domicilium Trojanorum deorum, ab urbe filia mater eversa est. Ut autem belli reliquiæ e duobus populis unum facerent miserabile coagulum, multus ante fusus utriusque sanguis fuit. Quid jam singillatim dicam sub cæteris regibus toties eadem bella renovata, quæ victoriis finita videbantur, et tantis stragibus iterum iterumque confecta, iterum iterumque post fœdus et pacem inter generos et soceros et eorum stirpem posterosque repetita? Non parvum indicium calamitatis hujus fuit, quod portas belli nullus clausit illorum. Nullus ergo illorum sub tot diis præsidibus in pace regnavit.

CAPUT XV.

Qualis Romanorum regum vita atque exitus fuerit.

Ipsorum autem regum qui exitus fuerunt? De Romulo viderit adulatio fabulosa, qua perhibetur receptus in cœlum : viderint quidam scriptores eorum, qui eum propter ferocitatem a senatu discerptum esse dixerunt, subornatumque nescio quem Julium Proculum, qui eum sibi apparuisse diceret, eumque per se populo mandasse Romano, ut inter numina coleretur; eoque modo populum, qui contra senatum intumescere cœperat, repressum atque sedatum. Acciderat enim et solis defectio, quam certa ratione sui cursus effectam imperita nesciens multitudo meritis Romuli tribuebat. Quasi vero si luctus ille solis fuisset, non magis ideo credi deberet occisus, ipsumque scelus aversione etiam diurni luminis indicatum : sicut revera factum est, cum Dominus crucifixus est crudelitate atque impietate Judæorum. Quam solis obscurationem non ex canonico siderum cursu accidisse, satis ostendit, quod tunc erat pascha Judæorum; nam plena luna solemniter agitur : regularis autem solis defectio non nisi lunæ fine contingit. Satis et Cicero illam inter deos Romuli receptionem putatam magis significat esse, quam factam, quando et laudans eum in libris de Republica, Scipionisque sermone : « Tantum est, » inquit, « consecutus, ut cum subito sole obscurato non comparuisset, deorum in numero collocatus putaretur : quam opinionem nemo unquam mortalis assequi potuit sine eximia virtutis gloria. » Quod autem dicit, eum subito non comparuisse, profecto ibi intelligitur aut violentia tempestatis, aut cædis facinorisque secretum. Nam et alii scriptores eorum defectioni solis addunt etiam subitam tempestatem, quæ profecto aut occasionem sceleri præbuit, aut Romulum ipsa consumpsit. De Tullo quippe etiam Hostilio, qui tertius a Romulo rex fuit, qui et ipse fulmine absumptus est, dicit in eisdem libris idem Cicero, propterea et istum non creditum in deos receptum tali morte, quia fortasse quod erat in Romulo probatum (id est persuasum) Romani vulgare noluerunt, id est vile facere, si hoc et alteri facile tribue-

et ouvertement, dans ses harangues : « Celui qui a fondé cette ville, Romulus, nous l'avons par notre bienveillance et nos acclamations élevé au rang des dieux immortels; » pour faire entendre que la divinité de Romulus n'était qu'une fable volontairement accréditée par l'admiration reconnaissante. Enfin nous lisons dans son dialogue d'Hortensius, au sujet des éclipses régulières de soleil : « Pour produire les mêmes ténèbres qui couvrirent la mort de Romulus, arrivée pendant une éclipse. » Dans ce passage, où Cicéron parle plutôt en philosophe qu'en panégyriste, Romulus est pour lui purement et simplement un homme mort.

Si l'on excepte Numa et Ancus qui moururent de maladie, quelle déplorable fin n'eurent pas les autres rois de Rome? Tullus Hostilius, le destructeur d'Albe, est consumé, comme je l'ai dit, par la foudre, avec toute sa maison. Tarquin l'Ancien est assassiné par les fils de son prédécesseur. Servius Tullius périt par le crime de son gendre Tarquin le Superbe, qui lui succède. Et, devant cet exécrable parricide commis sur un si bon roi, ils ne se retirent pas de leurs temples, ils ne désertent pas leurs autels, ces dieux qui, pour l'adultère de Pâris, avaient cru devoir se retirer de Troie, et livrer cette malheureuse ville au fer et à la flamme des Grecs? Que dis-je? après avoir assassiné son beau-père, Tarquin lui succède, et les dieux, loin de se retirer, ont le courage de voir ce meurtrier se faire de son crime un degré pour monter sur le trône, s'illustrer par de nombreuses victoires, et, des dépouilles de ses ennemis, bâtir le Capitole; ils souffrent même que Jupiter, leur roi, règne et préside du haut de ce temple, ouvrage d'un parricide! Car Tarquin n'était pas innocent lorsqu'il construisit le Capitole, puisqu'il ne parvint à la royauté que par le plus abominable meurtre. Quand plus tard les Romains le chassèrent du trône et de Rome, ce ne fut qu'à cause du crime de son fils, qui avait violé Lucrèce; et encore ce crime fut-il commis non-seulement à son insu, mais en son absence. Il assiégeait alors la ville d'Ardée, il combattait pour le peuple romain. Nous ne savons pas ce qu'il eût fait si on lui eût déféré l'attentat de son fils; mais sans recourir à ce moyen préliminaire, sans attendre son jugement, le peuple prononce sa déchéance, et ordonne aux soldats de l'abandonner; puis, quand l'armée est rentrée dans Rome, on ferme les portes devant le roi. Pour lui, après avoir soulevé contre ses sujets révoltés les Étrusques, leurs voisins, et leur avoir fait beaucoup de mal, forcé de renoncer à son royaume par l'abandon de ceux en qui il avait mis sa confiance, il se retire, dit-on, à Tusculum, ville voisine de Rome, où il vit encore quatorze ans avec sa femme, et trouve, dans le calme de la vie privée, une fin plus désirable peut-être que celle de son beau-père, victime d'un gendre, d'une fille que l'histoire accuse de complicité. Et cependant les Romains n'ont pas appelé ce Tarquin le cruel, l'assassin, mais le superbe; et cela, peut-être, pour se venger d'un orgueil qui blessait un autre orgueil. En effet, ils tinrent si peu de compte du sang du meilleur de leurs rois, qu'ils firent roi celui qui l'avait versé; et je me demande si la récompense d'un

retur. Dicit etiam aperte in Invectivis, « Illum qui hanc « urbem condidit, Romulum ad deos immortales benevo- « lentia famaque sustulimus : » ut non vere factum, sed propter merita virtutis ejus benevolentia jactatum diffamatumque monstraret. In Hortensio vero dialogo cum de solis canonicis defectionibus loqueretur, « Ut easdem, » inquit, « tenebras efficiat, quas effecit in interitu Romuli, « qui obscuratione solis est factus. » Certe hic minime timuit hominis interitum dicere, quia disputator magis quam laudator fuit.

Cæteri autem reges populi Romani, excepto Numa Pompilio et Anco Martio, qui morbo interierunt, quam horrendos exitus habuerunt? Tullus, ut dixi, Hostilius, victor et eversor Albæ, cum tota domo sua fulmine concrematus est. Priscus Tarquinius per sui decessoris filios interemptus est. Servius Tullius generi sui Tarquinii Superbi, qui ei successit in regnum, nefario scelere occisus est. Nec « discessere adytis arisque relictis dii, » tanto in optimum illius populi regem parricidio perpetrato, quos dicunt, ut hoc miseræ Trojæ facerent, eamque Græcis diruendam exurendamque relinquerent, adulterio Paridis fuisse commotos. Sed insuper interfecto a se socero Tarquinius ipse successit. Hunc illi dii nefarium parricidam soceri interfectione regnantem, insuper multis bellis victoriisque gloriantem, et de manubiis Capitolium fabricantem, non abscedentes, sed præsentes manentesque viderunt, et regem suum Jovem in illo altissimo templo, hoc est in opere parricidæ, sibi præsidere atque regnare perpessi sunt. Neque enim adhuc innocens Capitolium struxit, et postea malis meritis Urbe pulsus est : sed ad ipsum regnum, in quo Capitolium fabricaret, immanissimi sceleris perpetratione pervenit. Quod vero eum Romani regno postea depulerunt, ac secluserunt mœnibus civitatis, non ipsius de Lucretiæ stupro, sed filii peccatum fuit, illo non solum nesciente, sed etiam absente commissum. Ardeam civitatem tunc oppugnabat, et pro populo Romano bellum gerebat : nescimus quid faceret, si ad ejus notitiam flagitium filii deferretur. Et tamen inexplorato ejus judicio et inexperto, ei populus ademit imperium; et recepto exercitu, a quo deseri jussus est, clausis deinde portis non sivit intrare redeuntem. At ille post bella gravissima, quibus eosdem Romanos concitatis finitimis attrivit, posteaquam desertus ab eis quorum fidebat auxilio, regnum recipere non evaluit, in oppido Tusculo Romæ vicino quatuordecim, ut fertur, annos privatam vitam quietus habuit, et cum uxore consenuit, optabiliore fortassis exitu, quam socer ejus generi sui facinore, nec ignorante filia, sicut perhibetur, exstinctus. Nec tamen istum Tarquinium Romani crudelem aut sceleratum, sed superbum appellaverunt, fortassis regios ejus fastus alia superbia non ferentes. Nam scelus occisi ab eo soceri optimi regis sui usque adeo contempserunt, ut eum regem suum facerent : ubi

si grand crime ne fut pas un crime encore plus grand. Cependant les dieux n'ont point déserté leurs temples et leurs autels : à moins qu'on ne dise, pour leur défense, qu'ils ne demeurèrent à Rome que pour la châtier, en séduisant les Romains par de vaines victoires, et les écrasant en effet par des guerres terribles. Telle fut la fortune des Romains sous les rois, dans leurs plus beaux jours, jusqu'à l'expulsion de Tarquin le Superbe, c'est-à-dire environ l'espace de deux cent quarante-trois ans, pendant lesquels toutes ces victoires, achetées au prix de tant de sang et de calamités, étendirent à peine leur empire à vingt milles de Rome : territoire à peine comparable à celui de la moindre bourgade de Gétulie.

CHAPITRE XVI.

Rome sous ses premiers consuls.

Ajoutons à cette époque celle où, suivant Salluste, Rome se gouverna avec justice et modération, c'est-à-dire tant que l'on eut Tarquin à craindre et la guerre à soutenir contre l'Etrurie. En effet, tant que les Etrusques restèrent ligués avec Tarquin, la situation de Rome fut assez critique. Aussi l'historien nous dit-il que la vertu des Romains d'alors était plutôt un effet de la crainte que d'un véritable amour de la justice. Et, dans cet intervalle si court, quelle année désastreuse que celle où les consuls remplacèrent les rois? ces premiers magistrats n'achevèrent pas même leur année. Junius Brutus force son collègue Tarquin Collatin à se démettre du consulat, et le chasse de Rome; et lui-même bientôt après périt dans un combat où il s'enferre avec un fils de Tarquin, ayant fait mourir quelque temps auparavant ses fils et les frères de sa femme, convaincus d'avoir des intelligences avec le roi exilé. Virgile ne peut s'empêcher de détester cette action, tout en lui donnant des éloges. A peine a-t-il dit, « Au nom de la liberté sainte, ce père enverra à la mort ses fils convaincus d'avoir conspiré contre leur patrie, » qu'il s'écrie aussitôt : « Malheureux, quel que soit le jugement que la postérité porte de ton action! » c'est-à-dire, malgré l'admiration et les éloges de la postérité, malheureux le père qui tue ses enfants! Et il ajoute, comme pour le consoler : « L'amour de la patrie et la passion démesurée de la gloire triompheront de son cœur. » La destinée de ce Brutus, qui tue ses fils, qui ne peut survivre à son ennemi, au fils de Tarquin, qu'il a frappé d'un coup mortel, tandis que Tarquin, au contraire, lui survit, ne semble-t-elle pas venger l'innocence de son collègue Collatin, qui, bon citoyen, après l'expulsion de Tarquin fut traité aussi sévèrement que le tyran Tarquin? Remarquez que Brutus aussi était, dit-on, parent de Tarquin; seulement il n'en portait pas le nom comme Collatin. Que ne se bornait-il à forcer Collatin à quitter simplement ce nom plutôt que sa patrie : on l'eût appelé Lucius Collatin, et un nom de moins eût été une perte peu regrettable. Mais cela ne faisait pas le compte de Brutus,

miror si non scelere graviore mercedem tantam tanto sceleri reddiderunt. Nec « discessere adytis arisque relictis « dii. » Nisi forte quispiam sic defendat istos deos, ut dicat eos ideo mansisse Romæ, quo possent Romanos magis punire suppliciis, quam beneficiis adjuvare, seducentes eos vanis victoriis et bellis gravissimis conterentes. Hæc fuit Romanorum vita sub regibus laudabili tempore illius reipublicæ usque ad expulsionem Tarquinii Superbi per ducentos ferme et quadraginta et tres annos, cum illæ omnes victoriæ tam multo sanguine et tantis emptæ calamitatibus, vix illud imperium intra viginti ab Urbe millia dilataverint : quantum spatium absit ut saltem alicujus Getulæ civitatis nunc territorio comparetur?

CAPUT XVI.

De primis apud Romanos consulibus.

Huic tempori adjiciamus etiam tempus illud, quousque dicit Sallustius æquo et modesto jure agitatum, dum metus a Tarquinio et grave bellum cum Etruria positum est. Quamdiu enim Etrusci Tarquinio redire in regnum conanti opitulati sunt, gravi bello Roma concussa est. Ideo dicit æquo et modesto jure gestam rempublicam metu premente, non persuadente justitia. In quo brevissimo tempore quam funestus ille annus fuit, quo primi consules creati sunt, expulsa regia potestate? Annum quippe suum non compleverunt. Nam Junius Brutus exhonoratum ejecit Urbe collegam Lucium Tarquinium Collatinum; deinde mox ipse in bello cecidit mutuis cum hoste vulneribus, occisis a se ipso primitus filiis suis et uxoris suæ fratribus, quod eos pro restituendo Tarquinio conjurasse cognoverat. Quod factum Virgilius posteaquam laudabiliter commemoravit, continuo clementer exhorruit. Cum enim dixisset,

> Natosque pater nova bella moventes
> Ad pœnam pulchra pro libertate vocabit;

mox deinde exclamavit, et ait :

> Infelix! utcumque ferent ea facta minores

Quomodolibet, inquit, ea facta posteri ferant; id est præferant et extollant; qui filios occidit, infelix est. Et tanquam ad consolandum infelicem, subjunxit :

> Vincit amor patriæ, laudumque immensa cupido.

Nonne in hoc Bruto, qui et filios occidit, et a se percusso hosti filio Tarquinii mutuo percussus supervivere non potuit, eique potius ipse Tarquinius supervixit, Collatini collegæ videtur innocentia vindicata, qui bonus civis hoc Tarquinio pulso passus est quod tyrannus ipse Tarquinius? Nam et idem Brutus consanguineus Tarquinii fuisse perhibetur. Sed Collatinum videlicet similitudo nominis pressit, quia etiam Tarquinius vocabatur. Mutare ergo nomen, non patriam cogeretur : postremo in ejus nomine hoc vocabulum minus esset, L. Collatinus tantummodo vocaretur. Sed ideo non amisit quod sine ullo detrimento posset amittere, ut et honore primus consul et civitate

qui tenait à dépouiller un premier consul de sa dignité et à exiler de Rome un bon citoyen. Fera-t-on à Brutus un titre de gloire d'une injustice aussi révoltante et aussi inutile à la république? Dira-t-on que, dans cette conjoncture, il sacrifia aussi à l'amour de la patrie et de la gloire? Après l'expulsion de Tarquin le Superbe, Lucius Tarquin Collatin, mari de Lucrèce, avait été consul avec Brutus. Combien le peuple se montra juste en s'arrêtant plutôt aux mœurs qu'au nom d'un tel citoyen! et combien Brutus, au contraire, s'est-il montré injuste envers son collègue dans une dignité toute nouvelle, en lui ôtant sa charge et sa patrie, lorsqu'il pouvait ne lui ôter que son nom, si ce nom le choquait! Voilà les crimes, voilà les malheurs de ce temps où Rome se gouvernait avec justice et modération. Lucrétius, qui avait été subrogé en la place de Brutus, mourut de maladie avant la fin de l'année. P. Valérius, successeur de Collatin, et M. Horatius, qui avait remplacé Lucrétius, achevèrent cette année lugubre et funeste, qui compta cinq consuls, et inaugura sous de tristes auspices l'établissement de la puissance consulaire.

CHAPITRE XVII.

Des malheurs de la république après l'expulsion des rois.

La crainte étant un peu diminuée, non que la guerre fût finie, mais parce qu'on respirait un peu, le temps de la justice et de la modération cessa, et fit place à celui que Salluste décrit en ce peu de mots : « Alors les patriciens commencèrent à traiter le peuple en esclave, à disposer tyranniquement du corps et de la vie des plébéiens, à les déposséder du sol, à se rendre partout maîtres et arbitres absolus. Exaspéré par tant de cruautés, dévoré par l'usure, la guerre et les tributs, le peuple se retira en armes sur le mont Sacré et le mont Aventin, d'où il obtint ses tribuns et d'autres garanties. La lutte et les dissensions ne cessèrent qu'à l'époque de la seconde guerre punique ». Mais à quoi bon arrêter mes lecteurs ou m'arrêter moi-même aux détails de tant de misères? Salluste ne nous a-t-il pas appris, dans le peu de mots que je viens de citer, combien cette république fut malheureuse pendant cette longue période d'années qui s'est écoulée jusqu'à la seconde guerre punique? guerres au dehors, désordres et séditions au dedans. Ainsi ses victoires ne furent point pour elle un sujet de joies véritables, un surcroît de prospérité, mais la vaine consolation d'une misère trop réelle, et une trompeuse amorce pour des esprits inquiets, qu'elles engageaient de plus en plus dans de stériles malheurs. Que les bons et sages Romains ne se fâchent pas de ce que nous disons ici, si toutefois ils s'en peuvent fâcher, puisque nous ne disons rien de plus fort ou de plus amer que leurs auteurs, dont nous n'avons du reste ni l'éloquence ni le loisir, qu'ils ont étudiés eux-mêmes, et qu'ils obligent leurs enfants à étudier. S'il en est qui le trouvent mauvais, que feraient-ils donc si je disais ce qu'on lit dans Salluste : « Les troubles, les séditions s'élevèrent, et enfin les guerres civiles, tandis qu'un petit nombre

---

bonus civis carere juberetur. Etiamne ista est gloria Junii Bruti detestanda iniquitas et nihilo utilis reipublicæ? Etiamne ad hanc perpetrandam,

Vicit amor patriæ, laudumque immensa cupido?

Jam expulso utique Tarquinio tyranno, consul cum Bruto creatus est maritus Lucretiæ L. Tarquinius Collatinus. Quam juste populus mores in cive, non nomen attendit! quam injuste Brutus collegam primæ ac novæ illius potestatis, quem posset, si hoc offendebatur, nomine tantum privare, et patria privavit et honore? Hæc mala facta sunt, hæc adversa acciderunt, quando in illa republica æquo et modesto jure agitatum est. Lucretius quoque, qui in locum Bruti fuerat subrogatus, morbo, antequam idem annus terminaretur, absumptus est. Ita P. Valerius, qui successerat Collatino, et M. Horatius, qui pro defuncto Lucretio suffectus fuerat, annum illum funereum atque tartareum, qui consules quinque habuit, compleverunt : quo anno consulatus ipsius novum honorem ac potestatem auspicata est Romana respublica.

CAPUT XVII.

Post initia consularis imperii, quibus malis vexata fuerit Romana respublica.

Tunc jam diminuto paululum metu, non quia bella conquieverant, sed quia non tam gravi pondere urgebant, finito scilicet tempore quo æquo et modesto jure agitatum est, secuta sunt quæ idem Sallustius breviter explicat: « Dein servili imperio patres plebem exercere, de vita atque tergo regio more consulere, agro pellere, et cæteris expertibus soli in imperio agere. Quibus sævitiis, et maxime fenore oppressa plebes, cum assiduis bellis tributum et militiam simul toleraret, armata montem Sacrum atque Aventinum insedit : tumque tribunos plebis et alia sibi jura paravit. Discordiarum et certaminis utrimque finis fuit secundum bellum Punicum. » Quid itaque ego tantas moras vel scribens patiar, vel lecturis afferam? Quam misera fuerit illa respublica tam longa ætate per tot annos usque ad secundum bellum Punicum, bellis forinsecus inquietare non desistentibus et intus discordiis seditionibusque civilibus, a Sallustio breviter intimatum est. Proinde victoriæ illæ non solida beatorum gaudia fuerunt, sed inania solatia miserorum, et ad alia atque alia sterilia mala subeunda illecebrosa incitamenta minime quietorum. Nec nobis, quia hæc dicimus, boni Romani prudentesque succenseant : quanquam de hac re nec petendi sint, nec monendi, quando eos minime succensuros esse certissimum est. Neque enim gravius vel graviora dicimus auctoribus eorum, et stilo et otio multum impares : quibus tamen ediscendis et ipsi elaboraverunt, et filios suos elaborare compellunt. Qui autem succensen quando me ferrent, si ego dicerem, quod Sallustius ait? « Plurimæ turbæ, seditiones, et ad postremum bella civilia orta sunt, dum pauci potentes, quorum in gratiam ple-

d'hommes puissants, dont la plupart des autres dépendaient, affectaient la domination, sous le spécieux prétexte du bien du peuple ou du sénat; et l'on appelait bons citoyens, non ceux qui prenaient les intérêts de la république (tous étaient également corrompus), mais ceux qui, par leurs richesses et leur puissance, maintenaient l'état présent des choses. » Si donc ces historiens ont cru qu'ils pouvaient sans blesser les convenances révéler les désordres de leur propre patrie, que d'ailleurs ils préconisent si fort, faute de connaître cette autre patrie plus véritable et qui doit être composée de citoyens immortels, que ne devons-nous pas faire, nous qui pouvons parler avec une liberté d'autant plus grande que notre espérance en Dieu est plus haute et plus certaine, et que nos adversaires imputent à Jésus-Christ les calamités présentes, dans l'espoir d'éloigner les personnes faibles et ignorantes de la seule cité où l'on puisse jouir d'une vie éternellement heureuse? Au reste, nous ne racontons pas de leurs dieux plus d'horreurs que n'en racontent leurs écrivains, qu'ils lisent aussi bien que nous, et pour lesquels ils n'ont jamais eu que des éloges : c'est là que nous puisons nos paroles; il nous serait même impossible de rapporter tout ce qu'ils disent, ou de le citer comme ils le disent.

Où étaient-ils donc ces dieux que l'on croit devoir servir pour la chétive et trompeuse félicité de ce monde, quand les Romains, dont ils se faisaient adorer par leurs prestiges et leurs impostures, souffraient de si grandes calamités? Où étaient-ils, quand Valérius périt en défendant le Capitole contre une troupe d'esclaves et de bannis? Il fut plus aisé à ce consul de secourir le temple, qu'à cette armée de dieux commandée par le grand Jupiter de venir en aide à leur libérateur. Où étaient-ils, quand Rome, fatiguée de tant de séditions, et attendant, dans un moment de calme, le retour des députés qu'elle avait envoyés à Athènes pour lui emprunter ses lois, fut désolée par la famine et la peste? Où étaient-ils, quand le peuple, encore affligé par la disette, créa le préfet des vivres; quand Spurius Mélius, pour avoir distribué du blé à ce peuple affamé, encourut le soupçon d'aspirer à la royauté, et, accusé sur la poursuite du nouveau préfet devant le vieux dictateur L. Quintius, fut tué par Q. Servilius, maître de la cavalerie, au milieu du plus effroyable tumulte qui ait jamais mis Rome en péril? Où étaient-ils, quand, ravagé par une affreuse contagion qu'aucune prière n'avait pu conjurer, le peuple s'avisa de dresser des lits dans les temples en l'honneur des dieux : chose qui n'avait jamais été faite jusqu'alors, et qui fit donner le nom de Lectisternium à cette cérémonie sacrée, ou plutôt sacrilége? Où étaient-ils, quand l'armée romaine, épuisée par une guerre de dix ans sous les murs de Véies, allait succomber sans l'assistance de Camille, qui depuis fut condamné par son ingrate patrie? Où étaient-ils, quand les Gaulois prirent Rome, la pillèrent, l'incendièrent, la remplirent de carnage? Où étaient-ils au temps de cette peste d'horrible mémoire, qui enleva ce généreux Camille, vainqueur des Véiens et des Gaulois? Ce fut durant cette peste qu'on introduisit à Rome les jeux scéniques, autre peste plus funeste encore, non

« rique concesserant, sub honesto patrum aut plebis nomine dominationes affectabant; bonique et mali cives appellati, non ob merita in rempublicam, omnibus pariter « corruptis, sed uti quisque locupletissimus et injuria validior, quia præsentia defendebat, pro bono ducebatur. » Porro si illi scriptores historiæ ad honestam libertatem pertinere arbitrati sunt, mala civitatis propriæ non tacere, quam multis locis magno præconio laudare compulsi sunt, cum aliam veriorem, quo cives æterni legendi sunt, non haberent : quid nos facere convenit, quorum spes quanto in Deo melior et certior, tanto major debet esse libertas, cum mala præsentia Christo nostro imputant, ut infirmiores imperitioresque mentes alienentur ab ea civitate, in qua sola jugiter feliciterque vivendum est? Nec in deos eorum horribiliora nos dicimus, quam eorum identidem auctores, quos legunt et prædicant : quandoquidem et ex ipsis quæ diceremus accepimus, et nullo modo dicere vel talia, vel cuncta sufficimus.

Ubi erant ergo illi dii, qui propter exiguam fallacemque hujus mundi felicitatem colendi existimantur; cum Romani, quibus se colendos mendacissima astutia venditabant, tantis calamitatibus vexarentur? Ubi erant, quando Valerius consul ab exsulibus et servis incensum Capitolium cum defensaret, occisus est? Faciliusque ipse prodesse potuit ædi Jovis, quam illi turba tot numinum cum suo maximo atque optimo rege, cujus templum liberaverat, subvenire. Ubi erant, quando densissimis fatigata civitas seditionum malis, cum legatos Athenas missos ad leges mutuandas paululum quieta opperiretur, gravi fame pestilentiaque vastata est? Ubi erant, quando rursus populus, cum fame laboraret, præfectum annonæ primum creavit; atque illa fame invalescente, Spurius Melius, qui esurienti multitudini frumenta largitus est, regni affectati crimen incurrit, et ejusdem præfecti instantia per dictatorem L. Quintium ætate decrepitum, a Quinto Servilio magistro equitum cum maximo et periculosissimo tumultu civitatis occisus est? Ubi erant, quando pestilentia maxima exorta, diis inutilibus populus diu multumque fatigatus nova lectisternia, quod nunquam antea fecerat, exhibenda arbitratus est? Lecti autem sternebantur in honorem deorum, unde hoc sacrum vel potius sacrilegium nomen accepit. Ubi erant, quando per decem continuos annos male pugnando crebras et magnas clades apud Veios exercitus Romanus acceperat, nisi per Furium Camillum tandem subveniretur, quem postea civitas ingrata damnavit? Ubi erant, quando Galli Romam ceperunt, spoliaverunt, incenderunt, cædibus impleverunt? Ubi erant, cum illa insignis pestilentia tam ingentem stragem dedit, qua et ille Furius Camillus exstinctus est, qui rempublicam ingratam et a Veientibus ante defendit, et de Gallis postea

pour les corps, mais pour les âmes. Où étaient-ils, quand un autre fléau se déclara dans Rome, je veux dire ces empoisonnements attribués à tant de dames romaines des plus illustres familles, dont l'attentat révéla une corruption de mœurs pire que tous les fléaux? Aux Fourches Caudines, quand deux consuls assiégés avec leur armée, forcés de conclure un traité honteux, laissent aux Samnites six cents chevaliers romains en otages, et que, dépouillés de leurs armes et de tous leurs ornements, tous passent sous le joug, presque nus: Quand, au milieu d'une horrible épidémie, le feu du ciel vint tomber sur le camp romain? Quand, désolée par une peste non moins insupportable, Rome se décida à faire venir d'Épidaure le dieu Esculape en qualité de médecin, ne pouvant, dans cette conjoncture, s'adresser au grand Jupiter leur hôte, qui, ayant eu une jeunesse fort dissipée, n'avait pas eu le temps d'étudier la médecine? Quand, ligués avec les Gaulois Sénonois, tous les ennemis de Rome, Lucaniens, Brutiens, Samnites, Étrusques, massacrèrent ses ambassadeurs, écrasèrent son armée, et tuèrent treize mille hommes, avec le préteur et sept tribuns? Quand, après de longues et fâcheuses séditions, qui dégénérèrent en véritables hostilités, le peuple s'étant retiré sur le Janicule, on se vit réduit à la déplorable nécessité de recourir à une magistrature que l'on n'instituait que dans les périls extrêmes, et de nommer dictateur Hortensius, qui, après avoir ramené le peuple dans la ville, mourut dans l'exercice de ces fonctions, ce qui n'était encore arrivé à aucun dictateur: grief d'autant plus grave contre les dieux, que le médecin Esculape était présent?

Alors tant de guerres s'allumèrent de toutes parts, que, faute de soldats, on fut obligé d'enrôler les prolétaires, c'est-à-dire ceux qui, trop pauvres pour porter les armes, n'avaient pas d'autre emploi que de se reproduire. A cette époque, les Tarentins appelèrent Pyrrhus, roi d'Épire, qui remplissait alors le monde du bruit de son nom, pour faire la guerre aux Romains. Ce fut à lui qu'Apollon, consulté sur le succès de son entreprise, répondit assez spirituellement par un oracle si ambigu, que, quoi qu'il arrivât, le dieu ne pouvait manquer d'avoir deviné. Cet oracle était conçu de telle sorte qu'il pouvait signifier que Pyrrhus vaincrait les Romains, ou que les Romains vaincraient Pyrrhus; et, de cette façon, Apollon pouvait attendre l'événement en toute assurance. Quel horrible carnage de part et d'autre! Pyrrhus, il est vrai, fut d'abord vainqueur, et pouvait dès lors expliquer à son avantage la réponse d'Apollon; mais, peu de temps après, dans un autre combat, les Romains eurent le dessus. A tant de calamités vint se joindre une étrange maladie qui enlevait les femmes enceintes. Esculape allégua, sans doute, qu'il était médecin et non sage-femme. La mortalité s'étendit aux animaux, et l'on eût dit que l'espèce entière allait s'éteindre. Que dirai-je de ce mémorable hiver, où le froid fut si rigoureux, que la neige, amoncelée à une hauteur incroyable, demeura sans fondre pendant qua-

vindicavit? In hac pestilentia scenicos ludos, aliam novam pestem, non corporibus Romanorum, sed, quod est multo perniciosius, moribus intulerunt. Ubi erant, quando alia pestilentia gravis de venenis matronarum exorta credita est, quarum supra fidem multarum atque nobilium mores deprehensi sunt omni pestilentia graviores? Vel quando in Caudinas furculas a Samnitibus obsessi ambo cum exercitu consules fœdus cum eis fœdum facere coacti sunt; ita ut equitibus Romanis sexcentis obsidibus datis, cæteri amissis armis aliisque spoliati privatique tegminibus, sub jugum hostium cum vestimentis singulis mitterentur? Vel quando gravi pestilentia cæteris laborantibus multi etiam in exercitu icti fulmine perierunt? Vel quando item alia intolerabili pestilentia Æsculapium ab Epidauro quasi medicum deum Roma advocare atque adhibere compulsa est? quoniam regem omnium Jovem, qui jam diu in Capitolio sedebat, multa stupra, quibus adolescens vacaverat, non permiserant fortasse discere medicinam. Vel cum conspirantibus uno tempore hostibus, Lucanis, Bruttis, Samnitibus, Etruscis et Senonibus Gallis, primo ab eis legati perempti sunt, deinde cum prætore oppressus exercitus, septem tribunis cum illo pereuntibus et militum tredecim millibus? Vel quando post graves et longas Romæ seditiones, quibus ad ultimum plebs in Janiculum hostili direptione secesserat, hujus mali tam dira calamitas erat, ut ejus rei causa, quod in extremis periculis fieri solebat, dictator crearetur Hortensius, qui, plebe revocata, in eodem magistratu exspiravit, quod nulli dictatori ante contigerat, et quod illis diis jam præsente Æsculapio gravius crimen fuit.

Tum vero tam multa bella ubique crebruerunt, ut inopia militum proletarii illi, qui eo quod proli gignendæ vacabant, ob egestatem militare non valentes, hoc nomen acceperant, militiæ conscriberentur. Accitus etiam a Tarentinis Pyrrhus, rex Græciæ, tunc ingenti gloria celebratus, Romanorum hostis effectus est. Cui sane de rerum futuro eventu consulenti, satis urbane Apollo sic ambiguum oraculum edidit, ut e duobus quidquid accidisset, ipse divinus haberetur. Ait enim: Dico te, Pyrrhe, vincere posse Romanos. Atque ita sive Pyrrhus a Romanis, sive Romani a Pyrrho vincerentur, securus fatidicus utrumlibet exspectaret eventum. Quæ tunc et quam horrenda utriusque exercitus clades? In qua tamen superior Pyrrhus exstitit, ut jam posset Apollinem pro suo intellectu prædicare divinum; nisi proxime alio prælio Romani abscederent superiores. Atque in tanta strage bellorum etiam pestilentia gravis exorta est mulierum: nam priusquam maturos partus ederent, gravidæ moriebantur. Ubi se, credo, Æsculapius excusabat, quod archiatrum, non obstetricem profitebatur. Pecudes quoque similiter interibant, ita ut jam defecturum genus animalium crederetur. Quid hiems illa memorabilis tam incredibili immanitate sæviens, ut nivibus horrenda altitudine etiam in foro per dies quadraginta manentibus, Tiberis quoque glacie du-

rante jours, même dans les rues, et que le cours du Tibre fut enchaîné par les glaces? Si cela fût arrivé de nos jours, que ne dirait-on pas contre les chrétiens? Parlerai-je encore de cette peste effroyable qui emporta tant de monde, et qui, prenant d'une année à l'autre tant d'intensité, sans que la présence d'Esculape servît de rien, obligea d'avoir recours aux livres Sibyllins, espèce d'oracles où, suivant Cicéron (traité de la Divination), on s'en rapporte aux conjectures de ceux qui les interprètent comme ils peuvent ou comme ils veulent? Les interprètes dirent donc alors que la peste venait de ce qu'un grand nombre de particuliers s'étaient approprié plusieurs édifices sacrés : réponse qui, dans cette conjoncture, vint à propos sauver Esculape des reproches d'impéritie ou de négligence. Or, comment ne s'était-il trouvé personne qui s'opposât à l'occupation de ces lieux sacrés? il faut croire qu'on était las de s'adresser en vain à cette foule de divinités, et qu'on ne trouva pas mauvais que ces lieux, devenus vacants faute d'adorateurs, servissent au moins aux besoins de la vie humaine. On les rendit au culte, il est vrai ; on les répara, pour conjurer la peste ; mais bientôt, négligés de nouveau, ils passèrent encore une fois des dieux aux hommes, et l'on oublia leur destination primitive : autrement on ne louerait pas Varron d'une si grande érudition, pour avoir, dans son livre des Édifices sacrés, exhumé tant de monuments inconnus. C'est qu'en effet on se servit alors de ce moyen plutôt pour excuser adroitement les dieux que pour chasser la peste.

CHAPITRE XVIII.

Malheurs de Rome pendant la première guerre punique.

Et durant les guerres puniques, lorsque la victoire demeura si longtemps en balance, dans cette lutte terrible, acharnée, entre les deux peuples les plus puissants du monde, combien de petits royaumes écrasés! combien de villes opulentes et célèbres, ruinées! combien de cités désolées, anéanties! Quelle immense étendue de pays dévastée! Quelle sanglante alternative de revers et de victoires! Quelle moisson d'hommes tués en combattant, ou égorgés sans défense! Combien de flottes submergées par la guerre ou par les tempêtes! Raconter ou rappeler tant de désastres, que serait-ce, sinon recommencer l'histoire? C'est alors que Rome épouvantée eut recours à de vains et ridicules remèdes. Par l'autorité des livres Sibyllins on rétablit la célébration des jeux séculaires, dont la mémoire s'était perdue en des temps plus heureux. Les pontifes remirent aussi en honneur les jeux infernaux, qui étaient également tombés en désuétude en des jours meilleurs. Et en effet, au moment de leur rénovation, il devait y avoir aussi fête aux enfers, où descendait tant de monde ; car, grâce à tant de guerres furieuses, à tant de victoires achetées de part et d'autre au prix de tant de funérailles, la curée devait être belle pour les démons. Mais il n'y eut rien de plus déplorable dans la première guerre punique que cette défaite des Romains où les Carthaginois prirent Régulus, dont nous avons parlé dans les deux livres

raretur, si nostris temporibus accidisset, quæ isti et quanta dixissent? Quid illa itidem ingens pestilentia, quamdiu sævivit, quam multos peremit? Quæ cum in annum alium multo gravius tenderetur, frustra præsente Æsculapio, aditum est ad libros Sibyllinos. In quo genere oraculorum, sicut Cicero in libris de Divinatione commemorat, magis interpretibus, ut possunt seu volunt, dubia conjectantibus, credi solet. Tunc ergo dictum est eam esse causam pestilentiæ, quod plurimas ædes sacras multi occupatas privatim tenerent : sic interim a magno imperitiæ vel desidiæ crimine Æsculapius liberatus est. Unde autem a multis ædes illæ fuerant occupatæ, nemine prohibente, nisi quia tantæ numinum turbæ diu frustra fuerat supplicatum; atque ita paulatim loca deserebantur a cultoribus, ut tanquam vacua sine ullius offensione possent humanis saltem usibus vindicari? Nam quæ tunc velut ad sedandam pestilentiam diligenter repetita atque reparata, nisi postea eodem modo neglecta atque usurpata latitarent, non utique magnæ peritiæ Varronis tribueretur, quod scribens de ædibus sacris tam multa ignorata commemorat. Sed tunc interim elegans, non pestilentiæ depulsio, sed deorum excusatio procurata est.

CAPUT XVIII.

Quantæ clades Romanos sub bello Punico primo triverint.

Jam vero Punicis bellis, cum inter utrumque imperium victoria diu anceps atque incerta penderet, populique duo prævalidi impetus in alterutrum fortissimos et opulentissimos agerent, quot minutiora regna contrita sunt? quæ urbes amplæ nobilesque deletæ? quot afflictæ, quot perditæ civitates? quam longe lateque tot regiones terræque vastatæ sunt? quoties victi hinc atque inde victores? quid hominum consumptum est, vel pugnantium militum, vel ab armis vacantium populorum? quanta vis navium marinis etiam præliis oppressa, et diversarum tempestatum varietate submersa est? Si enarrare vel commemorare conemur, nihil aliud quam scriptores etiam nos erimus historiæ. Tunc magno metu perturbata Romana civitas ad remedia vana et ridenda currebat. Instaurati sunt ex auctoritate librorum Sibyllinorum ludi sæculares, quorum celebritas inter centum annos fuerat instituta, felicioribusque temporibus memoria negligente perierat. Renovarunt etiam pontifices ludos sacros inferis, et ipsos abolitos annis retrorsum melioribus. Nimirum enim quando renovati sunt, tanta copia morientium ditatos inferos etiam ludere delectabat : cum profecto miseri homines ipsa rabida bella et cruentas animositates funereasque hinc atque inde victorias, magnos agerent ludos dæmonum et opimas epulas inferorum. Nihil sane miserabilius primo bello Punico accidit, quam quod ita Romani victi sunt, ut etiam Regulus ille caperetur, cujus in primo et in altero libro mentionem fecimus, vir plane magnus et victor antea domitorque Pœnorum : qui etiam ipsum primum bellum Pu-

précédents : Régulus, ce grand homme jusqu'alors vainqueur, qui eût mis fin à cette guerre, si, trop avide de gloire, il n'eût imposé des conditions trop dures à un peuple déjà épuisé. Si la captivité imprévue de cet homme héroïque, si l'indignité de sa servitude, si sa fidélité à garder son serment, si l'atrocité de sa mort, ne forcent pas les dieux à rougir, il faut avouer qu'ils sont aussi insensibles que leurs statues.

Au reste, durant ce temps les calamités ne manquèrent pas à Rome au dedans de ses murs. Un débordement extraordinaire du Tibre envahit les parties basses de la ville : ce que le torrent des eaux n'emporta pas, tomba ruiné par leur trop long séjour. Cette inondation fut suivie d'un incendie plus terrible encore. Le feu, qui avait déjà dévoré les hauts édifices du forum, n'épargna pas même son propre sanctuaire, le temple de Vesta, où des vierges étaient condamnées à l'honneur de le faire vivre éternellement. Mais alors il ne vivait pas seulement, il sévissait. Épouvantées de sa fureur, les vestales essayent en vain de dérober aux flammes cette divinité fatale qui avait déjà causé la ruine de trois villes qu'elle avait habitées. Alors le pontife Métellus, sans s'inquiéter de son propre salut, se jeta à travers les flammes, et en tira l'idole, demi-brûlé; car le feu ne sut pas même le reconnaître. Étrange divinité qui, sans l'assistance d'un homme, n'eût pas eu la force de s'enfuir ! Un homme fut donc plus puissant pour secourir une déesse qu'une déesse ne le fut pour secourir un homme. Si les dieux ne se pouvaient défendre eux-mêmes du feu, comment auraient-ils pu protéger contre l'eau et le feu une ville placée sous leur sauvegarde? En effet, il parut bien qu'ils n'y pouvaient rien du tout. Nous ne ferions pas de telles objections à nos adversaires, s'ils disaient que leurs idoles ne sont que des symboles des biens éternels, et qu'ainsi, quand l'emblème éprouverait le sort de toutes les choses corporelles et visibles, les choses invisibles et incorporelles ne partageraient pas la destinée de cet emblème, toujours réparable; mais, par un aveuglement inconcevable, ils s'imaginent que des idoles périssables pouvaient assurer à une ville une félicité impérissable sur la terre; et, lorsqu'on leur démontre que la présence même de ces idoles n'a pu les garantir d'aucun malheur, ils s'obstinent à demeurer dans une opinion qu'ils ne peuvent défendre.

CHAPITRE XIX.

Malheurs de Rome pendant la seconde guerre punique.

Quant à la seconde guerre punique, il serait trop long de rappeler les désastres de ces deux peuples, dont la lutte se déploya sur un si vaste théâtre, puisque, de l'aveu même des auteurs qui ne se sont pas tant proposé de raconter les guerres des Romains que d'en faire l'éloge, le peuple à qui échut la victoire sembla plutôt vaincu que vainqueur. Lorsque Annibal, sorti de l'Espagne, et après avoir franchi les Pyrénées, traversé la Gaule, ouvert les Alpes, et accru ses forces dans une si longue marche en ravageant, en domptant tout sur son passage, se fut élancé des gorges de l'Italie comme un torrent, quelle

nicum confecisset, nisi aviditate nimia laudis et gloriæ duriores conditiones, quam ferre possent, fessis Carthaginensibus imperasset. Illius viri et captivitas inopinatissima, et servitus indignissima, et juratio fidelissima, et mors crudelissima si deos illos non cogit erubescere, verum est quod ærei sunt, et non habent sanguinem.

Nec mala illo tempore gravissima intra mœnia defuerunt. Nam exundante nimis ultra morem fluvio Tiberino pene omnia urbis plana subversa sunt; aliis impetu quasi torrentis impulsis, aliis velut stagno diuturno madefactis atque sublapsis. Istam deinde pestem ignis perniciosior subsecutus est, qui correptis circa forum quibusque celsioribus, etiam templo Vestæ suo familiarissimo non pepercit, ubi ei veluti vitam perpetuam diligentissima substitutione lignorum, non tam honoratæ quam damnatæ virgines donare consueverant. Tunc vero illic ignis, non tantum vivebat, sed etiam sæviebat. Cujus impetu exterritæ virgines, sacra illa fatalia, quæ jam tres, in quibus fuerant, presserant civitates, cum ab illo incendio liberare non possent; Metellus pontifex suæ quodam modo salutis oblitus irruens ea semiustulatus abripuit. Neque enim vel ipsum ignis agnovit : aut vero erat ibi numen, quod non etiam, si fuisset, fugisset. Homo igitur potius sacris Vestæ, quam illa homini prodesse potuerunt. Si autem a se ipsis ignem non repellebant, civitatem, cujus salutem tueri putabantur, quid contra illas aquas flammasque poterant adjuvare? sicut etiam res ipsa nihil ea prorsus potuisse patefecit. Hæc istis nequaquam objicerentur a nobis, si illa sacra dicerent, non tuendis his bonis temporalibus instituta, sed significandis æternis; et ideo, cum ea quod corporalia visibiliaque essent, perire contingeret, nihil his rebus minui, propter quas fuerant instituta, et posse ad eosdem usus denuo reparari. Nunc vero cæcitate mirabili, eis sacris quæ perire possint, fieri potuisse existimant, ut salus terrena et temporalis felicitas civitatis perire non posset. Proinde cum illis etiam manentibus sacris, vel salutis contritio, vel infelicitas irruisse monstratur, mutare sententiam, quam defendere nequeunt, erubescunt.

CAPUT XIX.

De afflictione belli Punici secundi.

Secundo autem bello Punico nimis longum est commemorare clades duorum populorum, tam longe secum lateque pugnantium; ita ut his quoque fatentibus, qui non tam narrare bella Romana, quam Romanum imperium laudare instituerunt, similior victo fuerit ille qui vicit. Annibale quippe ab Hispania surgente, et Pyrenæis montibus superatis, Gallia transcursa, Alpibusque disruptis, tam longo circuitu auctis viribus, cuncta vastando aut subigendo, torrentis modo Italiæ faucibus irruente, quam cruenta bella gesta sunt, quam multa prælia? Quoties

guerre! quels flots de sang! que de défaites essuyées par les Romains! Combien de villes prises, forcées, ou détachées de leur parti! que de combats funestes, où Annibal triomphant put insulter au nom romain! Que dirai-je de cette épouvantable journée de Cannes, où, malgré sa férocité, Annibal, rassasié de sang, arrêta, dit-on, le carnage, et ordonna qu'on fît grâce à ses plus mortels ennemis? Que dirai-je de ces trois boisseaux d'anneaux d'or qu'il envoya à Carthage pour faire entendre qu'il était resté tant de chevaliers sur le champ de bataille, qu'il était plus facile d'apprécier la perte de la noblesse romaine par la mesure que par le nombre, et pour laisser à penser ce qu'avait dû être le massacre des combattants sans nom et sans anneau? Rome fut alors dans une telle pénurie de soldats, qu'elle promit l'impunité aux malfaiteurs et donna la liberté aux esclaves, pour former de ces troupes infâmes, non un corps auxiliaire, mais une armée nouvelle. Ce n'est pas tout : les armes manquaient à ces esclaves, je me trompe, à ces affranchis qui allaient combattre pour la république romaine. On en prend dans les temples, comme si les Romains eussent dit à leurs dieux : Remettez-nous ces armes que vous avez si longtemps portées en vain, pour voir si nos esclaves n'en feront pas un meilleur usage. Enfin, le trésor public manquant d'argent pour payer les troupes, les particuliers vinrent au secours de l'État, et chacun contribua de son bien avec tant de zèle, que le sénat, hors l'anneau et la bulle, misérables marques de dignité, ni les autres ordres, ni les tribus, ne se réservèrent aucun objet d'or. Qui pourrait tenir contre l'exaspération de nos ennemis, si, de nos jours, ils se voyaient réduits à une pareille détresse, eux qu'à peine pouvons-nous supporter dans ce temps où l'on donne plus à des histrions, pour salaire d'un vain divertissement, qu'on ne donna autrefois aux légions pour tirer la république d'un péril extrême?

CHAPITRE XX.

Ruine de Sagonte.

Mais de tous les malheurs de la seconde guerre punique, il n'en est pas de plus digne de compassion, de plus lamentable que la ruine de Sagonte. Cette ville d'Espagne, si dévouée au peuple romain, périt pour lui être demeurée trop fidèle. Annibal, après avoir rompu la paix, et ne cherchant qu'à provoquer les Romains à la guerre, assiégea Sagonte avec fureur. A cette nouvelle, Rome lui envoya des députés chargés de le déterminer à lever le siége. Sur son refus d'acquiescer à leurs réclamations, ceux-ci passent à Carthage pour s'y plaindre de cette infraction des traités, et s'en retournent à Rome sans avoir rien obtenu. Cependant la florissante et malheureuse Sagonte, cette ville si chère à l'Espagne et à la république, est détruite par les Carthaginois après huit ou neuf mois de siége. On n'en saurait lire la ruine sans horreur, encore bien moins l'écrire. Je la rapporterai toutefois en peu de mots, parce que les réflexions qui naissent de ce récit importent beaucoup à mon sujet. D'abord elle fut tellement pressée par la faim, qu'elle fut réduite, disent quelques historiens, à

Romani superati? quam multa ad hostem oppida defecerunt, quam multa capta et oppressa? quam diræ pugnæ, et toties Annibali Romana clade gloriosæ? De Cannensi autem mirabiliter horrendo malo quid dicam, ubi Annibal cum esset crudelissimus, tamen tanta inimicorum atrocissimorum cæde satiatus, parci jussisse perhibetur? Unde tres modios annulorum aureorum Carthaginem misit : quo intelligerent tantam in illo prælio dignitatem cecidisse Romanam, ut facilius eam caperet mensura quam numerus; atque hinc strages turbæ cæteræ, tanto utique numerosioris, quanto infimioris, quæ sine annulis jacebat, conjicienda potius quam nuntianda putaretur. Denique tanta militum inopia secuta est, ut Romani reos facinorum proposita impunitate colligerent, servitia libertate donarent, atque ex illis pudendus non tam suppleretur quam institueretur exercitus. Servis itaque, imo ne faciamus injuriam, jam libertis pro Romana republica pugnaturis arma defuerunt. Detracta sunt templis, tanquam Romani diis suis dicerent, Ponite quæ tam diu inaniter habuistis, ne forte aliquid utile inde facere possint nostra mancipia, unde vos, nostra numina, nihil facere potuistis. Tunc etiam stipendiis sufficiendis cum defecisset ærarium, in usus publicos opes venere privatæ, adeo unoquoque id quod habuit conferente, ut præter singulos annulos aureos singulasque bullas, miserabilia dignitatis insignia, nihil sibi auri senatus ipse, quanto magis cæteri ordines tribusque relinquerent! Quis ferret istos, si nostris temporibus ad hanc inopiam cogerentur, cum eos modo vix feramus, quando pro superflua voluptate plura donantur histrionibus, quam tunc legionibus pro extrema salute collata sunt?

CAPUT XX.

De exitio Saguntinorum.

Sed in his omnibus belli Punici secundi malis, nihil miserabilius ac miserabili querela dignius, quam exitium Saguntinorum fuit. Hæc quippe Hispaniæ civitas amicissima populi Romani, dum eidem populo fidem servat, eversa est. Hinc enim Annibal fracto fœdere Romanorum, causas quæsivit quibus eos irritaret ad bellum. Saguntum ergo ferociter obsidebat : quod ubi Romæ auditum est, missi legati ad Annibalem, ut ab ejus obsidione discederet. Contempti Carthaginem pergunt, querimoniamque deponunt fœderis rupti, infectoque negotio Romam redeunt. Dum hæ moræ aguntur, misera illa civitas opulentissima, suæ reipublicæ Romanæque charissima, octavo vel nono a Pœnis mense deleta est. Cujus interitum legere, quanto magis scribere, horroris est. Breviter tamen eum commemorabo : ad rem quippe quæ agitur, multum pertinet. Primo fame contabuit : nam etiam suorum cadaveribus a nonnullis pasta perhibetur. Deinde omnium fessa rerum, ne saltem captiva in manus Annibalis perveniret, ingen-

se repaître de cadavres humains; ensuite, épuisée de misères, pour ne pas tomber captive entre les mains d'Annibal, elle dresse un immense bûcher, sur lequel les habitants s'entr'égorgent et expirent au milieu des flammes. Certainement ces dieux, si gourmands, si dissolus, si âpres à humer la graisse fumante des sacrifices, et qui se plaisent tant à abuser les hommes par leurs oracles ambigus, auraient dû faire ici quelque chose en faveur d'une ville si affectionnée aux Romains, et ne pas souffrir qu'elle pérît pour lui avoir gardé une inviolable fidélité, d'autant plus qu'ils avaient été les médiateurs de l'alliance qui l'unissait à Rome. Cependant Sagonte, fidèle à la parole qu'elle avait jurée en présence des dieux, est assiégée, opprimée, ruinée par un perfide. Si ces dieux épouvantèrent depuis Annibal par des foudres et des tempêtes lorsqu'il était sous les murs de Rome, d'où ils le forcèrent à s'éloigner, que n'en faisaient-ils autant pour Sagonte? J'ose dire qu'il y aurait eu plus d'honneur à eux à déchaîner les orages en faveur de ces alliés des Romains, attaqués pour leur fidélité et dénués de tout secours, qu'en faveur de ces mêmes Romains combattant pour leur propre intérêt, et en état de résister à Annibal. S'ils eussent été véritablement les défenseurs de la félicité et de la gloire de Rome, ils lui auraient épargné la honte ineffaçable de la ruine de Sagonte. Mais maintenant n'est-ce pas une folie de croire que c'est à leur protection que Rome dut la retraite d'Annibal victorieux, lorsqu'ils n'ont pu garantir de sa fureur une ville qui lui était si fidèle? Si le peuple de Sagonte eût été chrétien, s'il eût souffert ainsi pour la foi évangélique, sans toutefois hâter sa mort sur un bûcher dressé par ses mains, il eût du moins souffert avec l'espérance que donne la foi en Jésus-Christ : espérance, non d'une félicité passagère, mais d'une éternité bienheureuse. Mais quant à ces dieux que l'on ne sert, que l'on ne doit, dit-on, servir que pour s'assurer la jouissance des biens périssables de cette vie, que pourront alléguer leurs défenseurs pour les excuser de la ruine de Sagonte? ils diront, sans doute, ce qu'ils disent au sujet de Régulus. Mais toute la différence que je vois ici, c'est qu'il y a, d'une part, un seul homme, et, de l'autre, une ville entière; car, du reste, Régulus et les Sagontins ne sont morts que pour avoir gardé la foi jurée. C'est pour cela que l'un voulut retourner aux ennemis, et que les autres ne voulurent point y passer. Est-ce donc que la fidélité provoque le courroux des dieux, ou que non-seulement les individus, mais les peuples entiers peuvent avoir les dieux favorables et ne pas laisser de périr? Qu'on choisisse : ou la fidélité irrite les dieux, et alors ils doivent chercher des perfides pour les servir; ou leur protection ne saurait garantir ni les individus ni les peuples d'aucune calamité, et alors le culte qu'on leur rend est stérile pour la félicité temporelle. Qu'ils cessent donc de s'élever contre nous, ceux qui attribuent leurs malheurs à l'abolition du culte de ces dieux, puisque enfin ils pourraient avoir leurs dieux présents et même propices, et ne pas laisser non-seulement d'éprouver les malheurs qui les font murmurer, mais encore de mourir dans les tortures de Régulus ou des Sagontins.

tem rogum publice struxit, in quem ardentem ferro etiam trucidatos omnes se suosque miserunt. Hic aliquid agerent dii helluones atque nebulones, sacrificiorum adipibus inhiantes, et fallacium divinationum caligine decipientes : hic aliquid agerent, civitati populi Romani amicissimæ subvenirent, fidei conservatione pereuntem perire non sinerent. Ipsi utique medii præfuerunt, cum Romanæ reipublicæ interjecto fœdere copulata est. Custodiens itaque fideliter quod ipsis præsidibus placito junxerat, fide vinxerat, juratione constrinxerat, a perfido obsessa, oppressa, consumpta est. Si ipsi dii tempestate atque fulminibus Annibalem postea Romanis proximum mœnibus terruerunt, longeque miserunt; tunc primum tale aliquid facerent. Audeo quippe dicere, honestius illos pro amicis Romanorum, ideo periclitantibus ne Romanis frangerent fidem, et nullam opem tunc habentibus, quam pro ipsis Romanis, qui pro se pugnabant, atque adversus Annibalem opulenti erant, potuisse tempestate sævire. Si ergo tutores essent Romanæ felicitatis et gloriæ, tam grave ab ea crimen Saguntinæ calamitatis averterent : nunc vero quam stulte creditur diis illis defensoribus Romam victore Annibale non perisse, qui Saguntinæ urbi non potuerunt, ne pro ejus periret amicitia, subvenire? Si Saguntinorum christianus populus esset, et hujusmodi aliquid pro fide evangelica pateretur, quanquam se ipse nec ferro, nec ignibus corrupisset; sed tamen si pro fide evangelica excidium pateretur, ea spe pateretur qua in Christum crediderat, non mercede brevissimi temporis, sed æternitatis interminæ. Pro istis autem diis, qui propterea coli perhibentur, qui propterea colendi requiruntur, ut harum labentium atque transeuntium rerum felicitas tuta sit, quid nobis defensores et excusatores eorum de Saguntinis pereuntibus respondebunt, nisi quod de illo Regulo exstincto? Hoc quippe interest, quod ille unus homo, hæc tota civitas; utriusque tamen interitus causa conservatio fidei fuit. Propter hanc enim ad hostes et redire ille voluit, et noluit ista transire. Conservata ergo provocat deorum iram fides? an possunt et diis propitiis perire non solum quique homines, verum etiam integræ civitates? Utrum volunt, eligant. Si enim fidei servatæ irascuntur illi dii, quærant perfidos a quibus colantur : si autem etiam illis propitiis multis gravibusque cruciatibus afflicti, interire homines civitatesque possunt, nullo fructu felicitatis hujus coluntur. Desinant igitur succensere, qui sacris deorum suorum perditis se infelices esse factos putant. Possent enim illis non solum manentibus, verum etiam faventibus, non, sicut modo, de miseria murmurare, sed sicut tunc Regulus et Saguntini, excruciati horribiliter etiam penitus interire.

CHAPITRE XXI.

De l'ingratitude des Romains envers Scipion, leur libérateur, et de leurs mœurs à l'époque où, suivant Salluste, la république était vertueuse.

J'abrége, pour ne pas excéder les bornes que je me suis prescrites, et je passe au temps qui s'est écoulé entre la seconde et la dernière guerre contre Carthage, où Salluste dit que la vertu et la concorde florissaient parmi les Romains. Or, en ces jours de vertu singulière et de rare concorde, le libérateur de Rome et de l'Italie, Scipion, qui avait terminé si glorieusement cette seconde guerre punique, si terrible, si funeste, si dangereuse; qui avait vaincu Annibal et dompté Carthage, et dont toute la vie avait été consacrée au service des dieux; Scipion se voit forcé de céder aux accusations de ses ennemis, et de renoncer à une patrie sauvée et affranchie par sa valeur: après le plus mémorable triomphe, il se retire à Literne, où il achève ses jours, devenu si indifférent pour Rome, qu'il ne voulut pas même, dit-on, que cette ville ingrate possédât ses cendres. Ce fut alors qu'à la suite du proconsul Cnéius Manlius, vainqueur des Galates, le luxe asiatique s'introduisit pour la première fois dans Rome, de tous les ennemis le plus redoutable. Pour la première fois, on vit, dit-on, des lits d'airain, des tapis précieux; pour la première fois, des chanteuses parurent dans les festins, et la porte fut dès lors ouverte à toutes les sortes de dissolutions. Je ne devrais parler ici que des maux que les hommes n'aiment pas à souffrir, et non de ceux qu'ils aiment à faire; car ce qui importe pour le moment à mon sujet, c'est plutôt l'exemple de Scipion mourant loin de sa patrie, abandonné de ces mêmes dieux dont il avait défendu les temples contre Annibal, de ces dieux que l'on ne sert qu'en vue de la félicité temporelle. Mais comme Salluste dit que la vertu régnait à Rome en ce temps-là, j'ai cru devoir dire un mot de l'invasion du luxe asiatique, pour faire voir que Salluste ne parle ainsi de cette époque que par comparaison aux âges suivants, où les mœurs étaient infiniment plus corrompues, et où la discorde arma les citoyens les uns contre les autres. En effet, ce fut alors, c'est-à-dire entre la seconde et la troisième guerre punique, que fut portée la loi Voconia, qui défendait d'instituer une fille héritière, même une fille unique. Or, je ne pense pas qu'il se puisse rien trouver ou imaginer de plus injuste que cette loi. Toutefois, dans l'intervalle des deux guerres dont je viens de parler, les malheurs de Rome furent un peu plus supportables; car si elle était écrasée de guerres, au dehors elle avait ses victoires pour se consoler, et au dedans elle jouissait d'une tranquillité qu'elle n'avait guère connue jusqu'alors. Mais après la dernière guerre punique, quand le second Scipion eut, d'un seul coup, abattu la rivale de Rome, et mérité par là, lui aussi, le surnom d'Africain, la république, qui n'avait plus d'ennemis à craindre, fut tellement corrompue par la prospérité, et cette corruption fut suivie de calamités si désastreuses, que Carthage fit plus de mal à Rome par sa chute rapide qu'elle ne lui en avait fait par sa longue résistance. Je

CAPUT XXI.

Quam ingrata fuerit Romana civitas Scipioni liberatori suo, et in quibus moribus egerit, quando eam Sallustius optimam fuisse describit.

Porro inter secundum et postremum bellum Carthaginiense, quando Sallustius optimis moribus et maxima concordia dixit egisse Romanos (multa enim prætereo, suscepti operis modum cogitans): eodem ergo ipso tempore morum optimorum maximæque concordiæ, Scipio ille Romæ Italiæque liberator, ejusdemque belli Punici secundi tam horrendi, tam exitiosi, tam periculosi præclarus mirabilisque confector, victor Annibalis domitorque Carthaginis, cujus ab adolescentia vita describitur diis dedita templisque nutrita, inimicorum accusationibus cessit, carensque patria, quam sua virtute salvam et liberam reddidit, in oppido Linternensi egit reliquam complevitque vitam, post insignem suum triumphum nullo illius urbis captus desiderio, ita ut jussisse perhibeatur, ne saltem mortuo in ingrata patria funus fieret. Deinde tunc primum per Cneum Manlium proconsulem de Gallogræcis triumphantem, Asiatica luxuria Romam omni hoste pejor irrepsit. Tunc enim primum lecti ærati, et pretiosa stragula visa perhibentur: tunc inductæ in convivia psaltriæ, et alia licentiosa nequitia. Sed nunc de his malis quæ intolerabiliter homines patiuntur, non de his quæ libenter faciunt, dicere institui. Unde illud magis quod de Scipione commemoravi, quod cedens inimicis extra patriam, quam liberavit, mortuus est, ad præsentem pertinet disputationem, quod ei Romana numina, a quorum templis avertit Annibalem, non reddiderunt vicem, quæ propter istam tantummodo coluntur felicitatem. Sed quia Sallustius eo tempore ibi dixit mores optimos fuisse, propterea hoc de Asiana luxuria commemorandum putavi, ut intelligatur etiam illud a Sallustio in comparatione aliorum temporum dictum, quibus temporibus pejores utique in gravissimis discordiis mores fuerunt. Nam tunc, id est inter secundum et postremum bellum Carthaginiense, lata est etiam illa lex Voconia, ne quis hæredem feminam faceret, nec unicam filiam. Qua lege quid iniquius dici aut cogitari possit, ignoro. Verumtamen toto illo intervallo duorum bellorum Punicorum tolerabilior infelicitas fuit. Bellis tantummodo foris conterebatur exercitus, sed victoriis consolabatur: domi autem nullæ, sicut alias, discordiæ sæviebant. Sed ultimo bello Punico uno impetu alterius Scipionis, qui ob hoc etiam ipse Africani cognomen invenit, æmula imperii Romani ab stirpe deleta est: ac deinde tantis malorum aggeribus oppressa Romana respublica, ut prosperitate ac securitate rerum, unde nimium corruptis moribus mala illa congesta sunt, plus nocuisse monstretur tam cito eversa, quam prius nocuerat tam diu adversa Carthago. Hoc toto tempore usque ad Cæsa-

ne dirai rien des revers sans nombre que, pour différentes causes, les Romains eurent à essuyer dans la guerre depuis ce temps-là jusqu'à Auguste qui leur ravit la liberté, mais, comme ils le reconnaissent eux-mêmes, une liberté factieuse, funeste, énervée et languissante; qui plia tout au joug d'une autorité semblable à celle des rois, et communiqua une nouvelle vie à ce grand corps qui chancelait sous le poids d'une vieillesse maladive. Je ne dirai rien non plus de l'ignominieux traité qu'ils ne rougirent pas de conclure avec Numance, parce que les poulets s'étaient envolés de leur cage : ce qui était, disent-ils, d'un fort mauvais présage pour le consul Mancinus, comme si, depuis tant d'années que cette petite ville tenait en échec les armées romaines, et était devenue même pour la république un objet de terreur, les autres chefs ne l'eussent attaquée que sous de funestes auspices.

CHAPITRE XXII.

Du massacre, ordonné par Mithridate, de tous les citoyens romains qui se trouvaient en Asie.

Je passe tout cela sous silence; mais puis-je taire l'ordre donné par Mithridate, roi de Pont, de tuer en un même jour tous les citoyens romains qui voyageaient ou résidaient en Asie : ordre qui fut exécuté? Spectacle digne de pitié! Au même instant, partout où se trouvait un Romain, à la campagne, par les chemins, à la ville, dans les maisons, dans les rues, dans les places publiques, dans les temples, au lit, à table, il fut impitoyablement massacré! Écoutez les plaintes des mourants, voyez les larmes des spectateurs, et peut-être même des bourreaux. Quelle dure nécessité pour leurs hôtes, non-seulement d'être témoins de tant d'assassinats, mais encore d'en être les exécuteurs; de quitter tout à coup le sourire de la bienveillance ou de l'amitié, pour exercer au sein de la paix l'affreux devoir de la guerre, et recevoir intérieurement le contre-coup des blessures mortelles qu'ils portaient aux Romains! Tous ces malheureux égorgés sans défense avaient-ils donc aussi méprisé les augures? N'avaient-ils pas des dieux publics et domestiques, qu'ils pouvaient consulter avant que d'entreprendre ce voyage sans retour? S'ils ne l'ont pas fait, nos adversaires n'ont pas sujet de se plaindre de la religion chrétienne, puisqu'il y a déjà si longtemps que les Romains méprisent ces vaines prédictions; et s'ils l'ont fait, quel profit en ont-ils retiré, alors que les lois, les lois humaines, autorisaient ces superstitions?

CHAPITRE XXIII.

Des maux intérieurs qui affligèrent la république romaine à la suite d'une rage soudaine dont furent atteints tous les animaux domestiques.

Rapportons maintenant le plus succinctement que nous pourrons des maux qui furent d'autant plus déplorables qu'ils furent plus intérieurs : je veux parler des dissensions civiles, ou plutôt rien moins que civiles. Ce n'étaient plus des séditions, mais de véritables guerres où l'on ne s'amusait pas à répondre à un discours par un autre, mais où l'on opposait le glaive au glaive.

rem Augustum, qui videtur non adhuc vel ipsorum opinione gloriosam, sed contentiosam et exitiosam et plane jam enervem ac languidam libertatem omni modo extorsisse Romanis, et ad regale arbitrium cuncta revocasse, et quasi morbida vetustate collapsam veluti instaurasse ac renovasse rempublicam : toto ergo isto tempore, omitto ex aliis atque aliis causis etiam atque etiam bellicas clades, et Numantinum fœdus horrenda ignominia maculosum : volaverant enim pulli de cavea, et Mancino consuli, ut aiunt, augurium malum fecerant; quasi per tot annos, quibus illa exigua civitas Romanum circumsessa exercitum afflixerat, ipsique Romanæ reipublicæ terrori esse jam cœperat, alii contra eam malo augurio processerint.

CAPUT XXII.

De Mithridatis edicto, quo omnes cives Romanos, qui intra Asiam invenirentur, jussit occidi.

Sed hæc, inquam, omitto, quamvis illud nequaquam tacuerim, quod Mithridates rex Asiæ ubique in Asia peregrinantes cives Romanos, atque innumerabili copia suis negotiis intentos, uno die occidi jussit : et factum est. Quam illa miserabilis rerum facies erat, subito quemque, ubicumque fuisset inventus, in agro, in via, in oppido, in domo, in vico, in foro, in templo, in lecto, in convivio, inopinate atque impie fuisse trucidatum? Quis gemitus morientium, quæ lacrymæ spectantium, fortasse etiam ferientium fuerunt? Quam dura necessitas hospitum, non solum videndi nefarias illas cædes domi suæ, verum etiam perpetrandi; ab illa blanda comitate humanitatis repente mutatis vultibus ad hostile negotium in pace peragendum, mutuis dicam omnino vulneribus, cum percussus in corpore, et percussor in animo feriretur? Num et isti omnes auguria contempserant? num deos et domesticos et publicos, cum de sedibus suis ad illam irremeabilem peregrinationem profecti sunt, quos consulerent, non habebant? Hoc si ita est, non habent cur isti in hac causa de nostris temporibus conquerantur. Olim Romani hæc vana contemnunt. Si autem consuluerunt, respondeatur quid ista profuerunt, quando per humanas duntaxat leges, nemine prohibente, licuerunt.

CAPUT XXIII.

De interioribus malis, quibus Romana respublica exagitata est, præcedente prodigio, quod in rabie omnium animalium, quæ hominibus serviunt, fuit.

Sed jam illa mala breviter, quantum possumus, commemoremus, quæ quanto interiora, tanto miseriora exstiterunt : discordiæ civiles, vel potius inciviles; nec jam seditiones, sed etiam ipsa bella urbana, ubi tantus sanguis effusus est, ubi partium studia, non concionum dissensionibus variisque vocibus in alterutrum, sed plane jam ferro armisque sæviebant : bella socialia, bella servilia,

Quels flots de sang romain ont fait couler les guerres civiles, celles des alliés, celles des esclaves! L'Italie désolée n'est plus qu'un vaste désert. On dit qu'avant la guerre des alliés tous les animaux domestiques, chiens, chevaux, ânes, bœufs, et autres assujettis à la puissance de l'homme, devinrent tout à coup tellement farouches, qu'ils sortirent de leurs étables et s'enfuirent çà et là, sans que personne osât les approcher; dans leur fureur, ils ne reconnaissaient pas même la voix de leurs maîtres ; et les poursuivre, c'eût été s'exposer à la mort ou au plus grand péril. Quels maux ne présageait pas un tel prodige, qui, s'il n'était pas un présage, était déjà un si grand mal? Si pareille chose fût arrivée de nos jours, nous verrions les gentils plus enragés contre nous que leurs animaux ne l'étaient alors contre eux.

CHAPITRE XXIV.

De la discorde civile qu'allumèrent les séditions des Gracques.

Les séditions excitées à l'occasion des lois des Gracques donnèrent naissance aux guerres civiles. Ces lois avaient pour objet de distribuer au peuple les terres que la noblesse possédait injustement. Mais vouloir extirper un abus aussi ancien, c'était une entreprise non-seulement la plus dangereuse, mais encore, comme l'événement l'a prouvé, la plus pernicieuse à la république. Quelles tristes funérailles solennisèrent la fin tragique du premier des Gracques, et celle de son frère, peu de temps après! Ce n'est plus la loi, ce n'est plus l'autorité publique qui condamne et frappe : ce sont les factions armées qui enveloppent nobles et plébéiens dans un commun massacre. On dit qu'après le meurtre du second des Gracques, le consul Lucius Opimius, qui avait soulevé la ville contre lui, qui avait amoncelé tant de cadavres sur celui du tribun massacré, poursuivit judiciairement le reste du parti vaincu, et fit condamner à mort jusqu'à trois mille hommes : d'où l'on peut juger combien il en avait été tué dans la chaleur de la sédition, quand on voit le glaive de la justice en immoler un si grand nombre de sang-froid. Le meurtrier de Tibérius Gracchus vendit sa tête au consul son pesant d'or, ainsi que le marché en avait été conclu entre eux avant le massacre, où périt aussi le consulaire M. Fulvius avec ses enfants.

CHAPITRE XXV.

Du temple élevé à la Concorde par décret du sénat, sur le lieu même de la sanglante sédition des Gracques.

Le sénat eut une pensée assez ingénieuse, en décrétant qu'il serait élevé un temple à la Concorde dans le lieu où la sanglante sédition des Gracques fit périr tant de citoyens de tout ordre, afin que ce monument du supplice des deux tribuns frappât toujours les yeux et l'esprit des orateurs. Et cependant n'était-ce pas une raillerie jetée à la face des dieux, que la consécration d'un temple à cette déesse? Si elle eût été alors dans Rome, sans doute cette ville n'aurait pas été déchirée par de si cruelles séditions, à moins qu'on ne dise que la Concorde, responsable des crimes des Romains pour s'être retirée

bella civilia quantum Romanum cruorem fuderunt, quantam Italiæ vastationem desertionemque fecerunt? Namque antequam se adversus Romam sociale Latium commoveret, cuncta animalia humanis usibus subdita, canes, equi, asini, boves, et quæque alia pecora sub hominum dominio fuerunt, subito efferata et domesticæ lenitatis oblita, relictis tectis libera vagabantur, et omnem non solum aliorum, verum etiam dominorum aversabantur accessum, non sine exitio vel periculo audentis, si quis de proximo urgeret. Quanti mali signum fuit, si hoc signum fuit, quod tantum malum fuit, si etiam signum non fuit? Hoc si nostris temporibus accidisset, rabidiores istos quam illi sua animalia pateremur.

CAPUT XXIV.

De discordia civili, quam Gracchiæ seditiones excitaverunt.

Initium autem civilium bellorum fuit, seditiones Gracchorum agrariis legibus excitatæ. Volebant enim agros populo dividere, quos nobilitas perperam possidebat. Sed tam vetustam iniquitatem audere convellere, periculosissimum; imo vero, ut ipsa res docuit, perniciosissimum fuit. Quæ funera facta sunt, cum prior Gracchus occisus est? quæ etiam, cum alius frater ejus non longo interposito tempore? Neque enim legibus et ordine potestatum, sed turbis armorumque conflictibus nobiles ignobilesque necabantur. Post Gracchi alterius interfectionem, Lucius Opimius consul, qui adversus eum intra Urbem arma commoverat, eoque cum sociis oppresso et exstincto ingentem civium stragem fecerat, cum quæstionem haberet jam judiciaria inquisitione cæteros persequens, tria millia hominum occidisse perhibetur. Ex quo intelligi potest, quantam multitudinem mortium habere potuerit turbidus conflictus armorum, quando tantam habuit judiciorum velut examinata cognitio. Percussor Gracchi ipsius caput quantum grave erat, tanto auri pondere consuli vendidit : hæc enim pactio cædem præcesserat. In qua etiam occisus est cum liberis Marcus Fulvius consularis.

CAPUT XXV.

De æde Concordiæ ex senatusconsulto in loco seditionum et cædium condita.

Eleganti sane senatusconsulto eo ipso loco, ubi funereus tumultus ille commissus est, ubi tot cives ordinis cujusque ceciderunt, ædes Concordiæ facta est, ut Gracchorum pœnæ testis concionantium oculos feriret, memoriamque compungeret. Sed hoc quid aliud fuit, quam irrisio deorum, illi deæ templum construere, quæ si esset in civitate, non tantis dissensionibus dilacerata corrueret? nisi forte sceleris hujus rea Concordia, quia deseruerat

du cœur des citoyens, méritait d'être enfermée dans ce temple comme dans une prison. En effet, si l'on voulait faire quelque chose qui eût du rapport à ce qui s'était passé, pourquoi ne bâtissait-on pas plutôt un temple à la Discorde? Y a-t-il une raison pour que la Concorde soit une déesse et que la Discorde n'en soit pas une? celle-là bonne et celle-ci mauvaise, selon la distinction de Labéon. Cette distinction semble n'avoir eu d'autre fondement que la remarque faite par cet auteur, du temple que les Romains avaient élevé à la Fièvre aussi bien qu'à la Santé. Pour être conséquents, ils devaient en dédier un non-seulement à la Concorde, mais aussi à la Discorde. Il y avait danger pour les Romains à vivre sous le courroux d'une déesse aussi méchante : c'était oublier que sa colère avait causé la ruine de Troie. Ce fut elle en effet qui, pour se venger de ce qu'elle n'avait pas été invitée aux noces de Thétis avec les autres dieux, jeta sur la table, entre les trois déesses, la fatale pomme d'or qui suscita leur dispute, la victoire de Vénus, l'enlèvement d'Hélène et la ruine de Troie. C'est pourquoi, si elle s'était trouvée offensée de ce que Rome n'avait pas daigné lui élever un temple comme aux autres divinités, et que ce fut pour cela qu'elle y excita tant de troubles et de désordres, son indignation dut encore s'accroître de ce que sur le lieu même du massacre, c'est à dire sur le lieu de son œuvre, on avait construit un temple à sa rivale. Ils s'emportent contre nous, les savants et les sages, quand nous rions de ces vanités; et cependant, puisqu'ils font profession d'adorer de bonnes et de mauvaises divinités, ils ne sauraient se tirer du dilemme que nous leur proposons au sujet de la Concorde et de la Discorde : Ou ils ont négligé le culte de ces déesses, et leur ont préféré la Fièvre et la Guerre, qui ont eu des temples à Rome dès la plus haute antiquité; ou, s'ils les ont honorées, pourquoi la Concorde, en se retirant, les a-t-elle laissés en proie aux suggestions de la Discorde, qui leur a soufflé sa fureur jusqu'à les armer les uns contre les autres?

CHAPITRE XXVI.

Des guerres qui suivirent la construction du temple de la Concorde.

Ils crurent donc, en plaçant devant les yeux des orateurs ce temple de la Concorde, destiné à leur rappeler sans cesse la fin tragique des Gracques, conjurer pour jamais les séditions; mais les temps qui suivirent, temps plus malheureux encore, prouvèrent l'inutilité de leur précaution. En effet, à partir de cette époque, loin de songer à mettre à profit l'exemple des Gracques, les orateurs semblent avoir pris à tâche de les surpasser en excès. C'est ainsi que le tribun Saturninus, le préteur C. Servilius, et, plus tard, M. Drusus, excitèrent ces sanglantes séditions, d'où naquirent les guerres sociales, qui désolèrent l'Italie et la réduisirent à un état déplorable. Puis vint la guerre des esclaves, suivie des guerres civiles, pendant lesquelles il se livra tant de combats, et qui coûtèrent tant de sang. On eût dit que tous les peuples de l'Italie, qui faisaient la force principale de l'empire, étaient tombés au pouvoir des barbares. Dirai-je comment soixante-dix gladiateurs donnèrent naissance à la guerre des esclaves, comment cette poignée d'hommes s'accrut en nombre et en audace jusqu'à mettre en déroute les plus illustres

animos civium, meruit in illa æde tanquam in carcere includi. Cur enim, si rebus gestis congruere voluerunt, non ibi potius ædem Discordiæ fabricaverunt? an ulla ratio redditur, cur Concordia dea sit, et Discordia dea non sit; ut secundum Labeonis distinctionem, bona sit ista, illa vero mala? Nec ipse aliud secutus videtur, quam quod advertit Romæ etiam Febri, sicut Saluti, templum constitutum. Eo modo igitur non tantum Concordiæ, verum etiam Discordiæ constitui debuit. Periculose itaque Romani tam mala dea irata vivere voluerunt, nec Trojanum excidium recoluerunt originem ab ejus offensione sumpsisse. Ipsa quippe quia inter deos non fuerat invitata, trium dearum litem aurei mali suppositione commenta est : unde rixa numinum, et Venus victrix, et rapta Helena, et Troja deleta. Quapropter, si forte indignata quod inter deos in Urbe nullum templum habere meruit, ideo jam turbabat tantis tumultibus civitatem; quanto atrocius potuit irritari, cum in loco illius cædis, hoc est in loco sui operis, adversariæ suæ constitutam ædem videret? Hæc vana ridentibus nobis illi docti sapientesque stomachantur, et tamen numinum bonorum malorumque cultores de hac quæstione Concordiæ Discordiæque non exeunt, sive prætermiserint harum dearum cultum, eisque Febrem Bellonamque prætulerint, quibus antiqua fana fecerunt; sive et istas coluerint, cum sic eos, discedente Concordia, Discordia sæviens usque ad civilia bella perduxerit.

CAPUT XXVI.

De diversis generibus belli, quæ post conditam ædem Concordiæ sunt secuta.

Præclarum vero seditionibus obstaculum, ædem Concordiæ testem cædis suppliciique Gracchorum concionantibus opponendam putarunt. Quantum ex hoc profecerint, indicant secuta pejora. Laborarunt enim deinceps concionatores, non exemplum devitare Gracchorum, sed superare propositum, Lucius Saturninus tribunus plebis, et Caius Servilius prætor, et multo post Marcus Drusus, quorum omnium seditionibus cædes primo jam tunc gravissimæ, deinde socialia bella exarserunt : quibus Italia vehementer afflicta, et ad vastitatem mirabilem desertionemque perducta est. Bellum deinde servile successit, et bella civilia : in quibus quæ prælia commissa sunt, quid sanguinis fusum? ut omnes fere Italæ gentes, quibus Romanum maxime præpollebat imperium, tanquam sæva barbaries domarentur. Jam ex paucissimis, hoc est minus quam septuaginta, gladiatoribus quemadmodum bellum servile contractum sit, ad quantum numerum et quam acrem ferocemque pervenerit : quos ille numerus impera-

généraux du peuple romain? Dirai-je toutes les villes qu'ils ruinèrent, et jusqu'où s'étendit la dévastation? A peine les historiens suffisent à décrire tant de calamités. Et ce ne fut pas la seule guerre faite par les esclaves : ils avaient déjà ravagé la Macédoine, la Sicile et toute la côte. Qui pourrait encore rapporter convenablement ces affreux brigandages des pirates, qui de voleurs deviennent bientôt des ennemis puissants et redoutables?

CHAPITRE XXVII.

Marius et Sylla.

Après que Marius, encore tout couvert du sang de ses concitoyens, eut été vaincu à son tour et forcé de s'enfuir, Rome commençait à respirer un peu, quand Cinna et lui y rentrèrent plus puissants que jamais. « Ce fut alors, pour me servir des paroles de Cicéron, que Rome, par la mort de ses plus illustres citoyens, perdit les lumières de ses conseils. Sylla vengea depuis cette atroce victoire, et l'on sait combien ces représailles ont coûté de sang et de larmes. » Vengeance plus funeste, en effet, que ne l'eût été l'impunité des crimes qu'elle punissait! Lucain l'a dit : « Le remède excéda toute mesure en se proportionnant au mal. Les coupables périrent, mais quand il ne restait plus que des coupables, etc. » Dans cette lutte de Marius et de Sylla, sans compter ceux qui périrent au dehors sur le champ de bataille, la ville fut jonchée de cadavres : les rues, les places publiques, les marchés, les théâtres, les temples, en régorgeaient à tel point qu'on ne saurait décider si les vainqueurs commirent plus de meurtres pour vaincre ou pour avoir vaincu, avant ou après la victoire? Que ne vit-on pas en effet, lorsque Marius revint de son exil, sans parler des innombrables assassinats dont sa rentrée triomphante fut le signal? la tête du consul Octavius exposée sur la tribune aux harangues, César et Fimbria tués dans leurs maisons, les deux Crassus père et fils égorgés sous les yeux l'un de l'autre, Bébius et Numitorius traînés par les rues avec un croc de fer, et leurs entrailles dispersées; Catulus se dérobant par le poison aux mains de ses ennemis; enfin Mérula, flamine de Jupiter, s'ouvrant les veines, et faisant au dieu une libation de son sang. En même temps, sous les yeux de Marius, on massacrait tous ceux à qui il ne rendait pas le salut.

CHAPITRE XXVIII.

Sylla vengeur des cruautés de Marius.

La victoire de Sylla, qui vengea ces cruautés au prix du sang de tant de citoyens, mit fin à la guerre; mais, comme elle n'avait pas éteint les inimitiés, elle rendit la paix encore plus sanglante. Aux massacres récents du premier Marius, Marius le jeune et Carbon en ajoutèrent d'autres encore plus effroyables. Instruits de l'approche de Sylla, désespérant et de la victoire et de la vie, ils se baignèrent dans le sang de leurs ennemis et de leurs partisans mêmes. Non contents du carnage qui décimait la ville, ils assiégent le sénat, et les sénateurs, tirés du palais comme d'une prison, sont égorgés sur le

---

tores populi Romani superaverit : quas et quomodo civitates regionesque vastaverit, vix qui historiam conscripserunt, satis explicare potuerunt. Neque id solum fuit servile bellum; sed et Macedoniam provinciam prius servitia depopulata sunt, et deinde Siciliam oramque maritimam. Quanta etiam et quam horrenda commiserint primo latrocinia, deinde valida bella piratarum, quis pro magnitudine rerum valeat eloqui?

CAPUT XXVII.

De bello civili Mariano atque Syllano.

Cum vero Marius civili sanguine jam cruentus, multis adversarum sibi partium peremptis, victus Urbe profugisset, vix paululum respirante civitate, ut verbis Tullianis utar, « superavit postea Cinna cum Mario. Tum vero « clarissimis viris interfectis, lumina civitatis exstincta « sunt. Ultus est hujus victoriæ crudelitatem postea Sylla, « ne dici quidem opus est quanta diminutione civium et « quanta calamitate reipublicæ. » De hac enim vindicta, quæ perniciosior fuit, quam si scelera quæ puniebantur, impunita relinquerentur, ait et Lucanus :

Excessit medicina modum; nimiumque secuta est,
Qua morbi duxere manum; periere nocentes.
Sed cum jam soli possent superesse nocentes,
Tunc data libertas odiis, resolutaque legum
Frenis ira ruit.

Illo bello Mariano atque Syllano, exceptis his qui foris in acie ceciderunt, in ipsa quoque Urbe cadaveribus vici, plateæ, fora, theatra, templa, completa sunt; ut difficile judicaretur quando victores plus funerum ediderint, utrum prius ut vincerent, an postea quia vicissent : cum primum victoria Mariana, quando de exsilio se ipse restituit, exceptis passim quaquaversum cædibus factis, caput Octavii consulis poneretur in rostris, Cæsar et Fimbria in domibus trucidarentur suis, duo Crassi, pater et filius, in conspectu mutuo mactarentur, Bebius et Numitorius unco tracti sparsis visceribus interirent, Catulus hausto veneno se manibus inimicorum subtraheret, Merula, flamen Dialis, præcisis venis Jovi etiam suo sanguine litaret. In ipsius autem Marii oculis continuo feriebantur, quibus salutantibus dexteram porrigere noluisset.

CAPUT XXVIII.

Qualis fuerit Syllana victoria vindex Marianæ crudelitatis.

Syllana vero victoria secuta, hujus videlicet vindex crudelitatis, post tantum sanguinem civium, quo fuso comparata fuerat, finito jam bello inimicitiis viventibus, crudelius in pace grassata est. Jam etiam post Marii majoris pristinas ac recentissimas cædes additæ fuerant aliæ graviores a Mario juvene, atque Carbone earumdem partium Marianarum : qui Sylla imminente, non solum victoriam, verum etiam ipsam desperantes salutem, cuncta suis alienisque cædibus impleverunt. Nam præter stragem late per

seuil. Le temple le plus révéré des Romains a cessé d'être un asile : en vain le pontife Mucius Scévola embrasse l'autel de Vesta; il tombe sous le glaive, et le feu sacré qu'entretenait nuit et jour la main des vestales est presque éteint par son sang. Ensuite Sylla rentre victorieux, après avoir fait massacrer, dans une ferme publique, dix mille hommes qui avaient déposé les armes : car ce n'est plus la guerre, c'est la paix qui tue; ce n'est plus un combat, c'est l'exécution d'un arrêt de mort. Dans la ville, les partisans de Sylla frappent qui bon leur semble; on ne peut plus compter les morts, tant qu'enfin on suggère à Sylla de laisser vivre au moins quelques personnes, afin que les vainqueurs aient à qui commander. Alors la fureur du glaive s'arrête, et l'on dresse, à la satisfaction générale, cette liste de proscription qui dévoue à la mort deux mille citoyens, tant chevaliers que sénateurs. Le nombre attriste, mais on se console en pensant qu'il met un terme au carnage, et l'on s'afflige moins du sort réservé à tant de proscrits que l'on ne se réjouit de n'avoir plus à craindre pour soi. Cependant, malgré cette cruelle sécurité, on ne peut retenir un cri de pitié à la vue des atrocités que, par un raffinement de barbarie, on exerce sur quelques-uns de ceux qui étaient destinés à la mort. L'un fut mis en pièces à belles mains, et l'on vit des hommes déchirer un homme vivant avec plus de férocité que les bêtes ne font un cadavre qu'elles rencontrent. Un autre, les yeux arrachés de leurs orbites, tous les membres taillés et découpés, est réduit à vivre ou plutôt à mourir lentement dans ces atroces souffrances. On mit des villes célèbres à l'encan, comme on aurait fait une ferme; il y en eut même une dont on condamna à mort tous les habitants, comme s'il se fût agi d'un seul criminel. Tout cela se passa après la guerre, en pleine paix, non pour hâter la victoire, mais pour n'en pas perdre le fruit. La paix et la guerre disputèrent de cruauté, et la paix l'emporta; car la guerre frappait des hommes qui pouvaient se défendre, et la paix, des hommes qui ne le pouvaient pas : la guerre laissait la faculté de rendre meurtre pour meurtre; la paix ne laissait que la triste nécessité de tendre la gorge sans résistance.

CHAPITRE XXIX.

Rome eut moins à souffrir des invasions des Gaulois et des Goths que des guerres civiles.

Quelle rage, quelle cruauté des nations barbares et étrangères peut être comparée à ces victoires de citoyens sur des citoyens? Qu'est-ce que Rome a jamais vu de plus funeste, de plus hideux, de plus lamentable? Quelle proportion entre l'ancienne invasion des Gaulois ou la récente irruption des Goths, et les cruautés inouïes exercées par Marius, par Sylla, et par tant d'autres chefs renommés, qui étaient comme les lumières des deux partis, sur leurs propres concitoyens, sur les membres d'un même corps? Il est vrai que les Gaulois égorgèrent tout ce qu'ils trouvèrent de sénateurs dans Rome, le Capitole excepté; mais si un obstacle plus fort que leur volonté les empêcha de faire périr par le fer ceux qui s'étaient réfugiés dans la citadelle, ils pouvaient faire du moins qu'un long siége consumât

diversa diffusam, obsesso etiam senatu, de ipsa curia, tanquam de carcere, producebantur ad gladium. Mucius Scævola pontifex, quoniam nihil apud Romanos templo Vestæ sanctius habebatur, aram ipsam amplexus, occisus est; ignemque illum, qui perpetua cura virginum semper ardebat, suo pene sanguine exstinxit. Urbem deinde Sylla victor intravit, qui in villa publica, non jam bello, sed ipsa pace sæviente, septem millia deditorum (unde utique inermia) non pugnando, sed jubendo prostraverat. In Urbe autem tota quem vellet Syllanus quisque feriebat : unde tot funera numerari omnino non poterant, donec Syllæ suggereretur, sinendos esse aliquos vivere, ut essent quibus possent imperare qui vicerant. Tunc jam cohibita, quæ hac atque hac passim furibunda ferebatur licentia jugulandi, tabula illa cum magna gratulatione proposita est, quæ hominum ex utroque ordine splendido, equestri scilicet atque senatorio, occidendorum ac proscribendorum duo millia continebat. Contristabat numerus, sed consolabatur modus; nec quia tot cadebant tantum erat mœroris, quantum lætitiæ quia cæteri non timebant. Sed in quibusdam eorum, qui mori jussi erant, etiam ipsa licet crudelis cæterorum securitas, genera mortium exquisita congemuit. Quemdam enim sine ferro laniantium manus diripuerunt, immanius homines hominem vivum, quam bestiæ solent discerpere cadaver abjectum. Alius oculis effossis et particulatim membris amputatis in tantis cruciatibus diu vivere, vel potius diu mori coactus est. Subhastatæ sunt etiam, tanquam villæ, quædam nobiles civitates. Una vero, velut unus reus duci juberetur, sic tota jussa est trucidari. Hæc facta sunt in pace post bellum, non ut acceleraretur obtinenda victoria, sed ne contemneretur obtenta. Pax cum bello de crudelitate certavit, et vicit. Illud enim prostravit armatos, ista nudatos. Bellum erat, ut qui feriebatur, si posset, feriret : pax autem, non ut qui evaserat, viveret, sed ut moriens non repugnaret.

CAPUT XXIX.

De comparatione Gothicæ irruptionis cum eis cladibus quas Romani vel a Gallis, vel a bellorum civilium auctoribus exceperunt.

Quæ rabies exterarum gentium, quæ sævitia barbarorum huic de civibus victoriæ civium comparari potest? Quid Roma funestius, tetrius, amariusque vidit, utrum olim Gallorum et paulo ante Gothorum irruptionem, an Marii et Syllæ aliorumque in eorum partibus virorum clarissimorum tanquam suorum luminum in sua membra ferocitatem? Galli quidem trucidaverunt senatum, quidquid ejus in Urbe tota, præter arcem Capitolinam, quæ sola utcumque defensa est, reperire potuerunt; sed in illo colle constitutis auro vitam saltem vendiderunt, quam etsi ferro rapere non possent, possent tamen obsidione

leur vie; et cependant ils leur permirent de la racheter à prix d'argent. Les Goths firent grâce à tant de sénateurs, qu'on ne saurait affirmer s'ils en ont tué quelques-uns. Sylla, lui, du vivant même de Marius, entre en vainqueur dans ce Capitole qu'avaient respecté les Gaulois, et de là il donne le signal du carnage ; et, pendant que Marius fuit pour revenir bientôt plus cruel et plus altéré de sang, le même Sylla, assis au Capitole, fait confirmer par un sénatus-consulte ses arrêts de mort et de confiscation. Puis, quand Marius rentre à son tour dans Rome en l'absence de Sylla, qu'y a-t-il de si sacré qu'eussent respecté ses satellites, quand ils n'épargnent pas même Mucius Scévola, citoyen, sénateur, pontife, embrassant dans sa détresse l'autel auquel on croyait que les destinées de Rome étaient attachées? Enfin, la dernière proscription de Sylla, pour ne point parler d'une infinité d'autres massacres, ne fit-elle pas périr plus de sénateurs que les Goths n'en ont pu même dépouiller?

CHAPITRE XXX.

Suite des guerres civiles qui précédèrent l'avénement de Jésus-Christ.

Quelle effronterie, quelle audace, quelle impudence, quelle déraison ou plutôt quelle démence aux gentils de ne pas imputer à leurs dieux les anciennes calamités, et d'imputer les nouvelles à Jésus-Christ! Les guerres civiles, plus cruelles, de l'aveu même de leurs historiens, que toutes les guerres étrangères, et qui, à leur jugement, ont été non-seulement le fléau, mais la ruine de la république, ces guerres ont précédé de bien des années l'avénement de Jésus-Christ, et, par un enchaînement de crimes, se rattachent de Marius et Sylla à Sertorius et Catilina, dont l'un avait été proscrit et l'autre formé par Sylla. Après vint la guerre de Lépidus et de Catulus, dont l'un voulait abolir ce qu'avait fait Sylla, et l'autre le maintenir; puis celle de Pompée et de César, dont le premier, partisan de Sylla, égala et même surpassa sa puissance; et le second ne put, par jalousie, souffrir la puissance de Pompée, qu'il porta cependant plus haut, après avoir vaincu son rival. De là nous arrivons à cet autre César, depuis appelé Auguste, et sous qui Jésus-Christ vint au monde. Cet Auguste figura lui-même dans plusieurs guerres civiles où périrent beaucoup d'hommes illustres, entre autres Cicéron, cet homme d'État si éloquent. Quant à Jules César, après avoir vaincu Pompée, et usé de sa victoire avec tant de clémence qu'il pardonna à ses ennemis et les rétablit même dans leurs dignités, il fut poignardé en plein sénat par quelques patriciens, prétendus vengeurs de la liberté romaine, sous prétexte qu'il aspirait à la royauté. Après sa mort, un homme de mœurs bien différentes et tout perdu de vices, Antoine affecta la même puissance; mais Cicéron défendit vigoureusement contre lui le fantôme de la liberté. C'est alors qu'on vit s'élever, sous l'influence de la plus merveilleuse nature, cet autre César, fils adoptif de Jules, qui depuis, comme je l'ai dit, fut appelé Auguste. Cicéron favorisait son élévation en haine d'Antoine, espérant qu'Octave, après avoir ruiné la domination de son rival, se servirait de son pouvoir pour restaurer la liberté

consumere : Gothi vero tam multis senatoribus pepercerunt, ut magis mirum sit quod aliquos peremerunt. At vero Sylla, vivo adhuc Mario, ipsum Capitolium, quod a Gallis tutum fuit, ad decernendas cædes victor insedit; et cum fuga Marius essel elapsus, ferocior cruentiorque rediturus, iste in Capitolio per senatus etiam consultum tam multos vita rebusque privavit. Marianis autem partibus, Sylla absente, quid sanctum cui parcerent fuit, quando Mucio civi, senatori, pontifici, aram ipsam, ubi erant, ut aiunt, fata Romana, miseris ambienti amplexibus non pepercerunt? Syllana porro tabula illa postrema, ut omittamus alias innumerabiles mortes, plures jugulavit senatores, quam Gothi vel spoliare potuerunt.

CAPUT XXX.

De connexione bellorum, quæ adventum Christi præcesserunt.

Qua igitur fronte, quo corde, qua impudentia, qua insipientia, vel potius amentia, illa diis suis non imputant, et hæc nostro imputant Christo? Crudelia bella civilia omnibus bellis hostilibus, auctoribus etiam eorum fatentibus, amariora, quibus illa respublica nec afflicta, sed perdita omnino judicata est, longe ante adventum Christi exorta sunt, et sceleratarum concatenatione causarum a bello Mariano atque Syllano ad bella Sertorii et Catilinæ, quorum a Sylla fuerat ille proscriptus, ille nutritus : inde ad Lepidi et Catuli bellum, quorum alter gesta Syllana rescindere, alter defendere cupiebat : inde ad Pompeii et Cæsaris, quorum Pompeius sectator Syllæ fuerat, ejusque potentiam vel æquaverat, vel jam etiam superaverat; Cæsar autem Pompeii potentiam non ferebat, sed quia non habebat, quam tamen illo victo interfectoque transcendit. Hinc ad alium Cæsarem, qui post Augustus appellatus est, pervenerunt, quo imperante natus est Christus. Nam et ipse Augustus cum multis gessit bella civilia : et in eis etiam multi clarissimi viri perierunt, inter quos et Cicero, disertus ille artifex regendæ reipublicæ. Pompeii quippe victorem Caium Cæsarem (qui victoriam civilem clementer exercuit, suisque adversariis vitam dignitatemque donavit) tanquam regni appetitorem quorumdam nobilium conjuratio senatorum velut pro reipublicæ libertate in ipsa curia trucidavit. Hujus deinde potentiam, multum moribus dispar, vitiisque omnibus inquinatus atque corruptus, affectare videbatur Antonius, cui vehementer pro eadem illa velut patriæ libertate Cicero resistebat. Tunc emerserat mirabilis indolis adolescens ille alius Cæsar, illius Caii Cæsaris filius adoptivus : qui, ut dixi, postea appellatus est Augustus. Huic adolescenti Cæsari, ut ejus potentia contra Antonium nutriretur, Cicero favebat; sperans eum depulsa et oppressa Antonii dominatione instauraturum reipublicæ libertatem, usque adeo cæcus atque

romaine. Mais en cela Cicéron se montra bien aveugle et bien imprévoyant; car, bientôt après, ce jeune homme, dont il avait caressé l'ambition, livra sa tête à ce même Antoine en gage de réconciliation, et, resté seul maître, abolit jusqu'au souvenir de cette liberté pour laquelle le grand orateur avait fait tant de bruit.

CHAPITRE XXXI.

Imprudence des gentils d'attribuer les calamités présentes à la religion chrétienne qui a fait tomber le culte des faux dieux, lorsqu'il est constant que des calamités bien plus grandes ont affligé l'empire alors que ce culte était en vogue.

Qu'ils accusent leurs dieux de tant de maux, ces mêmes hommes qui se montrent si ingrats envers Jésus-Christ, dont le nom a été pour eux la source de tant de biens. Certainement, à l'époque de ces calamités, l'encens fumait sur les autels des dieux, leurs statues exhalaient l'odeur des fleurs nouvelles, les prêtres marchaient en habits magnifiques, les temples étaient resplendissants : sacrifices, jeux, fureurs fanatiques, rien ne manquait à ces dieux. Et cependant le sang des citoyens coulait à flots sous le glaive des citoyens, partout, jusqu'au pied des autels! Cicéron ne s'avisa pas de chercher un refuge dans le sanctuaire ou le pontife Mucius Scévola avait trouvé la mort, tandis que de nos jours ceux qui s'emportent avec le plus de fureur contre le nom du Christ, ou se sont réfugiés eux-mêmes dans les lieux consacrés au Christ, ou y ont été conduits par la main des barbares; et ils savent si leur confiance a été trompée! Oui, je ne crains pas de l'affirmer, et tout homme libre de prévention l'affirmera comme moi, que si l'avénement de la religion chrétienne eût précédé les guerres puniques et les immenses calamités que ces guerres ont attirées sur l'Europe et l'Afrique, il n'est pas aujourd'hui un seul de nos ennemis qui ne les eût imputées au nom de Jésus-Christ. Que ne diraient-ils pas surtout si elle eût précédé ces calamités particulières de Rome, invasion des Gaulois, débordement du Tibre, incendie, ou, ce qui surpasse tous ces maux, les guerres civiles? Et tant d'autres maux si étranges qu'on les a mis au rang des prodiges, à qui en ferait-on un crime, sinon aux chrétiens, s'ils étaient arrivés de notre temps? Je passe sous silence ceux de ces phénomènes qui furent plus merveilleux que nuisibles. Et, en effet, que des bœufs parlent, que des enfants articulent quelques mots dans le ventre de leurs mères, que des serpents volent, que des femmes changent de sexe, que des poules deviennent coqs, etc., tous ces prodiges, vrais ou faux, racontés, non par les poëtes, mais par les historiens, étonnent les hommes sans leur nuire.

Mais qu'il pleuve de la terre, qu'il pleuve de la craie, des pierres, des pierres véritables, et non de la grêle, voilà certes des accidents qui peuvent être des plus nuisibles. Nous lisons encore dans leurs livres que l'Etna épancha de son cratère des feux si ardents, que la mer, envahie par ces torrents de lave brûlante, calcina ses rochers et fondit la poix des navires : prodige aussi terrible qu'incroyable. Une semblable éruption

improvidus futurorum, ut ille ipse juvenis, cujus dignitatem ac potestatem fovebat, et eumdem Ciceronem occidendum Antonio quadam quasi concordiæ pactione permitteret, et ipsam libertatem reipublicæ, pro qua multum ille clamaverat, ditioni propriæ subjugaret.

CAPUT XXXI.

Quod impudenter præsentia incommoda Christo imputent qui deos colere non sinuntur, cum tantæ clades eo tempore, quo colebantur, exstiterint.

Deos suos accusent de tantis malis, qui nostro Christo ingrati sunt de tantis bonis. Certe quando illa mala fiebant, calebant aræ numinum, Sabæo thure sertisque recentibus halabant, clarebant sacerdotia, fana renidebant; sacrificabatur, ludebatur, furebatur in templis, quando passim tantus civium sanguis a civibus, non modo in cæteris locis, verum inter ipsa quoque deorum altaria fundebatur. Non elegit templum, quo confugeret Tullius; quia frustra elegerat Mucius. Hi vero qui multo indignius insultant christianis temporibus, aut ad loca Christo dicatissima confugerunt, aut illuc eos ut viverent, etiam ipsi Barbari deduxerunt. Illud scio, et hoc mecum quisquis sine studio partium judicat, facillime agnoscit (ut omittam cætera quæ multa commemoravi, et alia multo plura quæ commemorare longum putavi), si humanum genus ante bella Punica christianam reciperet disciplinam, et consequeretur rerum tanta vastatio, quanta illis bellis Europam Africamque contrivit; nullus talium, quales nunc patimur, nisi christianæ religioni mala illa tribuisset. Multo autem minus eorum voces tolerarentur, quantum attinet ad Romanos, si christianæ religionis receptionem et diffamationem, vel irruptio illa Gallorum, vel Tiberini fluminis igniumque illa depopulatio, vel quod cuncta mala præcedit, bella illa civilia sequerentur. Mala etiam alia, quæ usque adeo incredibilia acciderunt, ut inter prodigia numerarentur, si christianis temporibus accidissent, quibus ea, nisi christianis hominibus, tanquam crimina objicerent? Omitto quippe illa, quæ magis fuerunt mira quam noxia, boves locutos, infantes nondum natos de uteris matrum quædam verba clamasse, volasse serpentes, feminas et gallinas in masculinum sexum fuisse conversas: et cætera hujusmodi, quæ in eorum libris, non fabulosis, sed historicis, seu vera seu falsa sint, non inferunt hominibus perniciem, sed stuporem. Sed cum pluit terra, cum pluit creta, cum pluit lapidibus, non ut grando appellari solet hoc nomine, sed omnino lapidibus; hæc profecto etiam graviter lædere potuerunt. Legimus apud eos Ætnæis ignibus ab ipso montis vertice usque ad littus proximum decurrentibus ita mare ferbuisse, ut rupes exurerentur, et pices navium solverentur. Hoc utique non leviter noxium fuit, quamvis incredibiliter mirum. Eodem rursus æstu ignium tanta vi favillæ scripserunt oppletam esse Siciliam, ut

couvrit, dit-on, la Sicile d'un tel amas de cendres que les maisons de Catane s'écroulèrent, et furent ensevelies sous cette terre enflammée : malheur qui engagea les Romains, touchés de compassion, à remettre à cette province le tribut de l'année. Nous lisons enfin qu'on vit s'abattre sur l'Afrique, alors qu'elle était déjà province romaine, une prodigieuse quantité de sauterelles. Après avoir tout consumé, feuilles et fruits, immense et formidable nuée, elles vinrent fondre sur la mer. Rejetés morts sur le rivage, la pourriture de ces insectes infecta l'air, et engendra une peste si horrible que, dans le seul royaume de Masinissa, il périt, dit-on, huit cent mille hommes, et bien davantage sur les côtes. De trente mille soldats renfermés dans Utique, on assure qu'il n'en resta que dix. Est-il une de ces calamités qu'une aberration semblable à celle qui nous accuse, et contre laquelle nous sommes forcés de nous justifier, n'attribuerait au christianisme, si quelque chose de tel fût arrivé depuis la prédication de l'Évangile? Et cependant ils ne les imputent pas à leurs dieux; et, pour conjurer des malheurs qui ne sont rien comparativement à ces malheurs passés, ils réclament ce culte qui avait été impuissant à protéger leurs ancêtres.

LIVRE QUATRIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Des choses dont il a été parlé au premier volume.

En commençant cet ouvrage de la cité de Dieu, j'ai cru devoir répondre d'abord à ceux qui, épris des seules joies de ce monde, attribuent à la religion chrétienne, la seule religion véritable et salutaire, tout ce qui traverse ces joies passagères, quoique les maux dont ils se plaignent soient plutôt des avertissements donnés par la miséricorde de Dieu que des châtiments envoyés par sa justice. Et comme il y a parmi eux des ignorants, dont les savants autorisent et enveniment la haine contre nous en leur laissant croire que les calamités de notre temps sont sans exemple dans les siècles passés, et que ces savants, qui savent fort bien le contraire, dissimulent la vérité pour donner à leurs murmures une apparence de justice, j'ai dû, en conséquence, faire voir par leurs historiens mêmes qu'il en est tout autrement qu'ils ne pensent. Il a fallu aussi montrer que ces faux dieux qu'ils adoraient autrefois publiquement, et qu'ils adorent aujourd'hui en secret, ne sont que des esprits immondes, qui poussent l'artifice et la méchanceté jusqu'à se complaire dans leurs crimes réels ou supposés, mais qui, dans l'un et l'autre cas, sont toujours leurs crimes, et dont ils ont ordonné la solennelle représentation dans leurs fêtes, afin que l'homme, naturellement porté au mal par sa faiblesse, commît sans remords des crimes dont les dieux lui donnaient l'exemple. Nos preuves à cet égard ne reposent pas sur de simples conjectures, elles s'appuient en partie sur ce qui s'est passé de notre temps, où nous avons vu nous-mêmes célébrer ces jeux, et en partie sur les livres où les gentils, pour honorer leurs dieux, ont transmis la honte de ces dieux à la postérité. Aussi Varron,

Catinensis urbis tecta obruta et oppressa dirueret : qua calamitate permoti, misericorditer ejusdem anni tributum ei relaxavere Romani. Locustarum etiam in Africa multitudinem prodigii similem fuisse, cum jam esset populi Romani provincia, litteris mandaverunt : consumptis enim fructibus foliisque lignorum, ingenti atque inæstimabili nube in mare dicunt esse dejectam : qua mortua redditaque littoribus, atque hinc aere corrupto, tantam ortam pestilentiam, ut in solo regno Masinissæ octingenta hominum millia periisse referantur, et multo amplius in terris littoribus proximis. Tunc Uticæ ex triginta millibus juniorum, quæ ibi erant, decem remansisse confirmant. Talis itaque vanitas, qualem ferimus, eique respondere compellimur, quid horum non christianæ religioni tribueret, si temporibus christianis videret? Et tamen diis suis non ista tribuunt : quorum cultum ideo requirunt, ne ista vel minora patiantur, cum ea majora pertulerint a quibus antea colebantur.

LIBER QUARTUS.

CAPUT PRIMUM.

De his quæ primo volumine disputata sunt.

De civitate Dei dicere exorsus, prius respondendum putavi ejus inimicis, qui terrena gaudia consectantes, rebusque fugacibus inhiantes, quidquid in eis triste, misericordia potius admonentis Dei, quam punientis severitate patiuntur, religioni increpitant christianæ, quæ una est salubris et vera religio. Et quoniam, cum sit in eis etiam vulgus indoctum, velut doctorum auctoritate in odium nostrum gravius irritantur, existimantibus imperitis ea, quæ suis temporibus insolite acciderunt, per alia retro tempora accidere non solere; eorumque opinionem, etiam iis qui eam falsam esse noverunt, ut adversum nos justa murmura habere videantur, suæ scientiæ dissimulatione firmantibus : de libris quos auctores eorum ad cognoscendam præteritorum temporum historiam memoriæ mandaverunt, longe aliter esse quam putant, demonstrandum fuit; et simul docendum, deos falsos, quos vel palam colebant, vel occulte adhuc colunt, eos esse immundissimos spiritus et malignissimos ac fallacissimos dæmones; usque adeo ut aut veris, aut fictis etiam, suis tamen criminibus delectentur, quæ sibi celebrari per sua festa voluerunt; ut a perpetrandis damnabilibus factis humana revocari non possit infirmitas, dum ad hæc imitanda velut divina præbetur auctoritas. Hæc non ex nostra conjectura probavimus, sed partim ex recenti memoria, quia et ipsi vidimus talia ac talibus numinibus exhiberi; partim ex litteris eorum, qui non tanquam in contumeliam, sed tanquam in honorem deorum suorum ista conscripta posteris relique-

cet homme si savant et d'une si grande autorité parmi eux, traitant des choses humaines et des choses divines, qu'il divise en deux classes distinctes et distribue dans l'ordre de leur importance, met les jeux scéniques au rang des choses divines, ces jeux qu'une cité qui ne serait composée que d'honnêtes gens ne devrait pas seulement mettre au rang des choses humaines. Et ce n'est pas de son autorité privée que Varron les a ainsi classées; né, élevé à Rome, il n'a fait que se conformer à l'usage. Or, comme à la fin du premier livre j'ai exposé le sujet de cet ouvrage, et que j'ai commencé à le traiter dans les deux livres précédents, ce qui me reste à dire pour satisfaire à l'attente du lecteur est clairement déterminé.

CHAPITRE II.

Suite.

J'avais donc promis de réfuter ceux qui veulent faire retomber sur notre religion les calamités de la république romaine, en rappelant tous les malheurs qui ont affligé Rome et les provinces soumises à son empire avant l'interdiction des sacrifices de l'idolâtrie, et qu'ils ne manqueraient pas de nous attribuer, si dès ce temps-là notre religion eût éclairé le monde et fait interdire leurs cérémonies sacriléges. C'est ce que je crois avoir suffisamment développé dans les second et troisième livres. Dans l'un, j'ai parlé des maux de l'âme, qui sont les seuls et véritables maux, ou du moins les plus grands; dans l'autre, j'ai parlé des maux du corps, de ces maux extérieurs communs aux méchants et aux bons, et qui sont les seuls que redoutent les premiers, tandis qu'ils acceptent non-seulement avec patience, mais avec plaisir même, ceux qui les rendent mauvais. Et cependant qu'ai-je dit de Rome seulement et de son empire, à ne prendre que ce qui s'est passé jusqu'au temps d'Auguste? Que serait-ce si j'avais voulu rapporter sans en rien atténuer, je ne dis pas les maux que les hommes se font les uns aux autres, comme la guerre et ses suites, mais ceux auxquels la terre est sujette et qui naissent de la discorde des éléments? accidents naturels dont Apulée parle en passant dans son livre *du Monde*, où il dit que la terre est un théâtre de vicissitudes, de catastrophes et de destructions. Il dit en propres termes que la terre, entr'ouverte par d'effroyables tremblements, a englouti des villes avec leurs habitants; que des déluges d'eau ont noyé des contrées entières; que des continents envahis par les flots de la mer ont été transformés en îles, et que la mer à son tour a été transformée en continent par la retraite des eaux; que des tourbillons de vent ont renversé des villes; que le feu du ciel a consumé certaines contrées de l'Orient, et que d'autres pays en Occident ont été dévastés par de furieuses inondations; que l'Etna, épanchant de son cratère un feu surnaturel, a vomi dans les plaines des torrents de flammes. Si j'avais voulu recueillir tous les fléaux de ce genre que fournit l'histoire, quand serais-je arrivé au temps où le nom de Jésus-Christ est venu chasser les vaines et funestes superstitions de la gentilité? J'ai encore

runt : ita ut vir doctissimus apud eos, Varro, et gravissimæ auctoritatis, cum rerum humanarum atque divinarum dispertitos faceret libros, alios humanis, alios divinis, pro sua cujusque rei dignitate distribuens, non saltem in rebus humanis, sed in rebus divinis ludos scenicos poneret : cum utique, si tantummodo boni et honesti homines in civitate essent, nec in rebus humanis ludi scenici esse debuissent. Quod profecto non auctoritate sua fecit, sed quoniam eos Romæ natus et educatus in divinis rebus invenit. Et quoniam in fine primi libri, quæ deinceps dicenda essent, breviter posuimus, et ex his quædam in duobus consequentibus diximus, exspectationi legentium quæ restant reddenda cognoscimus.

CAPUT II.

De his quæ libro secundo et tertio continentur.

Promiseramus ergo quædam nos esse dicturos adversus eos, qui Romanæ reipublicæ clades in religionem nostram referunt, et commemoraturos quæcumque et quantacumque occurrere potuissent, vel satis esse viderentur, mala, quæ illa civitas pertulit, vel ad ejus imperium provinciæ pertinentes, antequam eorum sacrificia prohibita fuissent : quæ omnia procul dubio nobis tribuerent, si jam vel illis clareret nostra religio, vel ita eos a sacris sacrilegis prohiberet. Hæc in secundo et tertio libro satis, quantum existimo, absolvimus : in secundo agentes de malis morum, quæ mala vel sola, vel maxima deputanda sunt; in tertio autem de his quæ stulti sola perpeti exhorrent, corporis videlicet externarumque rerum, quæ plerumque patiuntur et boni. Illa vero mala non dico patienter, sed libenter habent, quibus ipsi fiunt mali. Et quam pauca dixi de sola ipsa civitate atque ejus imperio? nec inde omnia usque ad Cæsarem Augustum. Quid, si commemorare voluissem, et exaggerare illa mala, quæ non sibi invicem homines faciunt, sicut sunt vastationes eversionesque bellantium, sed ex ipsius mundi elementis terrenis accidunt rebus? quæ uno loco Apuleius breviter stringit in eo libro quem de Mundo scripsit, terrena omnia dicens mutationes, conversiones et interitus habere. Namque immodicis tremoribus terrarum, ut verbis ejus utar, dissiluisse humum, et interceptas urbes cum populis dicit : abruptis etiam imbribus prolutas totas esse regiones : illas etiam quæ prius fuerant continentes, hospitibus atque advenis fluctibus insulatas, aliasque desidia maris pedestri accessu pervias factas : ventis ac procellis eversas esse civitates : incendia de nubibus emicasse, quibus Orientis regiones conflagratæ perierunt; et in Occidentis plagis scaturigines quasdam ac proluviones easdem strages dedisse. Sic ex Ætnæ verticibus quondam effusis crateribus, divino incendio per declivia, torrentis vice flammarum flumina cucurrisse. Si hæc atque hujusmodi, quæ habet historia, unde possem, colligere voluissem, quando finissem quæ illis temporibus evenerunt,

promis de montrer pourquoi le vrai Dieu, qui tient en sa main tous les royaumes, a daigné favoriser l'accroissement de l'empire romain, et, loin d'y avoir contribué en quoi que ce fût, combien les faux dieux ont nui à la véritable grandeur de Rome par leurs artifices et leurs mensonges. C'est ce dont j'ai maintenant à parler, et surtout de l'accroissement de l'empire romain. Car, pour ce qui est de la pernicieuse influence que les prestiges des démons ont exercée sur les mœurs, je me suis suffisamment étendu sur ce point au second livre. J'ai eu soin aussi jusqu'à présent de signaler en temps et lieu toutes les consolations que, par la vertu du nom de Jésus-Christ, qui a fait tomber le glaive de la main des barbares, Dieu a su ménager aux bons et aux méchants, ce Dieu « qui fait lever son soleil sur les justes et sur les injustes. »

CHAPITRE III.

Doit-on réputer heureux un État qui ne s'accroît que par la guerre?

Voyons donc maintenant par quelles raisons les gentils osent attribuer l'étendue et la durée de l'empire romain à ces dieux qu'ils tiennent pour décemment honorés par des jeux infâmes et des ministres non moins infâmes. Mais, avant d'aller plus loin, je voudrais savoir s'il est juste, s'il est raisonnable de se glorifier de la grandeur et de l'étendue d'un empire, quand il est impossible de prouver que des hommes soient heureux, alors qu'ils vivent toujours en guerre soit avec leurs concitoyens, soit avec des étrangers, toujours dans le sang, toujours dans les noires pensées de la crainte, ou en proie à une ambition qui ne rêve que destruction; de sorte que, s'ils ont quelque joie, on la peut comparer au verre, dont l'éclat ne sert qu'à faire trembler pour sa fragilité. Pour en mieux juger, ne nous laissons point abuser par une vaine emphase, ne nous laissons point étourdir par les mots sonores de peuples, de royaumes, de provinces; mais, comme chaque homme est dans un État, quelque étendu qu'il soit, ce que chaque lettre est dans un discours, c'est-à-dire un élément d'un tout de même nature, représentons-nous deux hommes : l'un pauvre, ou plutôt dans une condition médiocre; l'autre extrêmement riche, mais assiégé de terreurs, rongé de soucis, dévoré de convoitises, ne sachant ce que c'est que la sécurité, toujours inquiet, toujours dans l'exaspération des querelles et des dissensions, accroissant néanmoins prodigieusement son patrimoine par ces misères, et augmentant par cet accroissement même ses soucis et ses amertumes, tandis que l'autre, d'une condition médiocre mais qui suffit à ses désirs, coule ses jours dans une douce paix, chéri de sa famille, de ses voisins, de ses amis, pieux, bienveillant, sain de corps, sobre, chaste, la conscience en repos : qui serait assez insensé pour douter à qui donner la préférence? Or, il est certain que la règle selon laquelle nous jugeons de ces deux hommes doit nous servir pour juger de deux familles, de deux peuples, de deux royaumes, et que si nous voulons écarter tout préjugé pour faire une

antequam Christi nomen illa istorum vana et veræ saluti perniciosa comprimeret? Promiseram etiam me demonstraturum, quos eorum mores, et quam ob causam Deus verus ad augendum imperium adjuvare dignatus est, in cujus potestate sunt regna omnia; quamque nihil eos adjuverint hi quos deos putant, et potius quantum decipiendo et fallendo nocuerint : unde nunc mihi video esse dicendum, et magis de incrementis imperii Romani. Nam de noxia fallacia dæmonum, quos velut deos colebant, quantum malorum invexerit moribus eorum, in secundo maxime libro non pauca jam dicta sunt. Per omnes autem absolutos tres libros, ubi opportunum visum est, commendavimus etiam in ipsis bellicis malis quantum solatiorum Deus per Christi nomen, cui tantum honoris, Barbari detulerunt præter bellorum morem, bonis malisque contulerit, quomodo qui facit solem suum oriri super bonos et malos, et pluit super justos et injustos.

CAPUT III.

An latitudo imperii, quæ nonnisi bellis acquiritur, in bonis sive sapientium habenda sit, sive felicium.

Jam itaque videamus quale sit, quod tantam latitudinem ac diuturnitatem imperii Romani illis diis audent tribuere : quos etiam per turpium ludorum obsequia et per turpium hominum ministeria se honeste coluisse contendunt. Quanquam prius vellem paululum inquirere, quæ sit ratio, quæ prudentia, cum hominum felicitatem non possis ostendere, semper in bellicis cladibus et in sanguine civili, vel hostili, tamen humano, cum tenebroso timore et cruenta cupiditate versantium, ut vitrea lætitia comparetur fragiliter splendida, cui timeatur horribilius ne repente frangatur, de imperii magnitudine ac latitudine velle gloriari. Hoc ut facilius dijudicetur, non vanescamus inani ventositate jactati, atque obtundamus intentionis aciem altisonis vocabulis rerum, cum audimus populos, regna, provincias : sed duos constituamus homines (nam singulus quisque homo, ut in sermone una littera, ita quasi elementum est civitatis et regni, quantalibet terrarum occupatione latissimi), quorum duorum hominum, pauperem unum, vel potius mediocrem; alium prædivitem cogitemus : sed divitem timoribus anxium, mœroribus tabescentem, cupiditate flagrantem, nunquam securum, semper inquietum, perpetuis inimicitiarum contentionibus anhelantem, augentem sane his miseriis patrimonium suum in immensum modum, atque illis augmentis curas quoque amarissimas aggerantem; mediocrem vero illum re familiari parva atque succincta sibi sufficientem, charissimum suis, cum cognatis, vicinis, amicis dulcissima pace gaudentem, pietate religiosum, benignum mente, sanum corpore, vita parcum, moribus castum, conscientia securum. Nescio utrum quisquam ita desipiat, ut audeat dubitare quem præferat. Ut ergo in his duobus hominibus, ita in duabus familiis, ita in duobus populis, ita in duobus regnis re-

rigoureuse application de cette règle, nous reconnaîtrons aisément de quel côté est la vanité, de quel côté la félicité. Aussi, quand on sert le vrai Dieu, et qu'on l'honore par de justes sacrifices et des mœurs pures, il est avantageux que les bons règnent longtemps et étendent au loin leur empire, non pas tant pour leur avantage que pour celui de ceux à qui ils commandent; car, pour eux, leur piété et leur justice, qui sont de grands dons de Dieu, suffisent pour les rendre véritablement heureux en cette vie et en l'autre. Mais, pour les méchants, leur autorité, loin de leur être avantageuse, leur est extrêmement nuisible, parce qu'ils ne s'en servent que pour faire plus de mal. Quant à leurs sujets, il n'y a que leur propre corruption qui puisse leur nuire; et si les bons ont à souffrir de l'injuste domination de leurs maîtres, il faut voir là non un châtiment, mais une épreuve. L'homme de bien, dans les fers, est donc libre, tandis que le méchant est esclave sur le trône même, esclave non d'un seul homme, mais d'autant de maîtres qu'il a de vices. C'est de ces maîtres que l'Écriture a dit : « Chacun est esclave de celui qui l'a vaincu. »

CHAPITRE IV.

Les royaumes, sans la justice, ne sont que des ramas de brigands.

Sans la justice, en effet, que sont les royaumes, sinon des ramas de brigands? car qu'est-ce qu'une troupe de brigands, sinon un petit royaume, une espèce de société, qui a son chef, qui a son pacte, et où le partage du butin se fait suivant certaines conventions? Que si cette troupe malfaisante vient à se recruter, et à grossir au point de se saisir de places où elle établisse le siége de sa domination, de prendre des villes, de subjuguer des peuples, alors elle s'arroge ouvertement le nom de royaume, non parce qu'elle a renoncé au brigandage, mais parce qu'elle l'a couronné par l'impunité. On connaît la réponse aussi juste que spirituelle que fit à Alexandre le Grand un pirate tombé en son pouvoir. A quoi penses-tu, lui dit le roi, d'infester la mer? — A quoi penses-tu d'infester la terre? répond fièrement le pirate. Parce que je n'ai qu'un frêle navire, on m'appelle corsaire; et parce que tu as une grande flotte, on te nomme conquérant.

CHAPITRE V.

La puissance des gladiateurs fugitifs fut presque égale à celle de certains rois.

Je ne veux point examiner quels étaient les gens ramassés par Romulus; car, en leur ouvrant un asile où, de vagabonds qu'ils étaient, ils devinrent des citoyens, et en les délivrant de la pensée des châtiments qu'ils méritaient, et de la crainte qui, loin de les contenir, les aurait poussés à commettre des crimes plus grands encore, il les rendit plus doux et plus humains. Je suis bien aise seulement de rappeler un événement qui suscita de sérieux embarras à l'empire romain, et le fit trembler, alors qu'il dominait sur un grand nombre de peuples et qu'il faisait trembler les autres. Je veux parler de la révolte de cette poignée de gladiateurs de la Campanie, qui, s'étant échappés de l'amphithéâtre, levèrent une armée considérable, et, sous la conduite de trois chefs, exercèrent

gula sequitur æquitatis : qua vigilanter adhibita, si nostra intentio corrigatur, facillime videbimus ubi habitet vanitas, et ubi felicitas. Quaproter si verus Deus colatur, eique sacris veracibus et bonis moribus serviatur, utile est ut boni longe lateque diu regnent. Neque hoc tam ipsis, quam illis utile est, quibus regnant. Nam quantum ad ipsos pertinet, pietas et probitas eorum, quæ magna dona Dei sunt, sufficit eis ad veram felicitatem, qua et ista vita bene agatur, et postea percipiatur æterna. In hac ergo terra regnum bonorum non tam illis præstatur, quam rebus humanis : malorum vero regnum magis regnantibus nocet, qui suos animos vastant scelerum majore licentia; his autem qui eis serviendo subduntur, non nocet nisi iniquitas propria. Nam justis quidquid malorum ab iniquis dominis irrogatur, non est pœna criminis, sed virtutis examen. Proinde bonus etiamsi serviat, liber est : malus autem etiamsi regnet, servus est; nec unius hominis, sed quod est gravius, tot dominorum, quot vitiorum. De quibus vitiis cum ageret Scriptura divina, *A quo enim quis*, inquit, *devictus est, huic et servus addictus est.*

CAPUT IV.

Quam similia sint latrociniis regna absque justitia.

Remota itaque justitia, quid sunt regna, nisi magna latrocinia? quia et ipsa latrocinia quid sunt, nisi parva regna? Manus et ipsa hominum est, imperio principis regitur, pacto societatis astringitur, placiti lege præda dividitur. Hoc malum si in tantum perditorum hominum accessibus crescit, ut et loca teneat, sedes constituat, civitates occupet, populos subjuget, evidentius regni nomen assumit, quod ei jam in manifesto confert non adempta cupiditas, sed addita impunitas. Eleganter enim et veraciter Alexandro illi Magno quidam comprehensus pirata respondit. Nam cum idem rex hominem interrogasset, quid ei videretur, ut mare haberet infestum : ille libera contumacia, « Quod tibi, » inquit, « ut orbem terrarum : « sed quia id ego exiguo navigio facio, latro vocor; quia « tu magna classe, imperator. »

CAPUT V.

De fugitivis gladiatoribus, quorum potentia similis fuerit regiæ dignitatis.

Proinde omitto quærere quales Romulus congregaverit, quoniam multum eis consultum est, ut ex illa vita, dato sibi consortio civitatis, pœnas debitas cogitare desisterent, quarum metus eos in majora facinora propellebat; ut deinceps pacatiores essent rebus humanis. Hoc dico, quod ipsum Romanum imperium, jam magnum multis gentibus subjugatis cæterisque terribile, acerbe sensit, graviter timuit, non parvo negotio devitandæ ingentis cladis oppressit; quando paucissimi gladiatores in Campania de ludo fugientes, exercitum magnum compararunt, tres

les plus affreux ravages dans toute l'Italie. Qu'on nous dise par le secours de quelle divinité, d'un si obscur et misérable brigandage, ils parvinrent à une puissance formidable à toutes les forces de l'empire? Conclura-t-on de la courte durée de leur règne que les dieux ne les ont point assistés? Comme si la vie de l'homme, quelle qu'elle fût, était jamais longue! A ce compte, les dieux n'aident personne à régner, parce qu'il n'est personne qui ne meure bientôt; et l'on ne saurait tenir pour un bienfait ce qui en chaque homme et successivement dans tous les hommes s'évanouit comme une vapeur. Qu'importe, en effet, à ceux qui ont servi les dieux sous Romulus, et qui sont morts depuis longtemps, qu'après eux l'empire romain ait pris un tel accroissement, quand pour eux ils sont réduits à défendre leur cause dans les enfers? Qu'elle soit bonne ou mauvaise, cela n'intéresse pas la question; mais enfin, quelque étendu que soit l'espace dans lequel se sont succédé tant de générations mortelles, la vie de chaque individu a été le passage d'une ombre, une course rapide; après quoi il a disparu, chargé du fardeau de ses actions. Que si, au contraire, il faut attribuer à la faveur des dieux tous les biens, quelque peu durables que soient ces biens, les gladiateurs dont je parle ne leur sont pas peu redevables, car nous les voyons briser leurs fers, s'échapper, fuir, lever une puissante armée, et, sous la conduite de chefs habiles, faire chanceler la grandeur romaine, mettre en déroute plusieurs généraux romains, et, recueillant le fruit de leurs victoires, jouir au gré de leurs passions de tout ce que peut donner la volupté, en un mot mener une vie royale, jusqu'à ce qu'ils aient été enfin domptés, ce qui ne s'est pas fait aisément. Mais passons à des exemples d'un ordre plus relevé.

CHAPITRE VI.

De l'ambition du roi Ninus, qui le premier déclara la guerre à ses voisins, afin d'étendre son empire.

Justin, qui a écrit en latin l'histoire de la Grèce, ou plutôt l'histoire des peuples étrangers, et abrégé Trogue-Pompée, commence ainsi son ouvrage : « Au commencement, les peuples étaient gouvernés par des rois, qui devaient leur élévation, non à la faveur populaire, mais à leur justice et aux suffrages des gens de bien. La volonté des princes leur tenait lieu de loi. On songeait plutôt à conserver les États qu'à les accroître, et chaque roi se renfermait dans les limites naturelles de la patrie. Ninus, roi d'Assyrie, fut le premier qui, poussé par l'ambition, fit perdre aux peuples le goût de cette sagesse antique et héréditaire. Le premier il déclara la guerre à ses voisins, et ceux-ci étant encore inhabiles à se défendre, il assujettit tout jusqu'aux frontières de la Libye. » Et un peu après : « Ninus affermit ses vastes conquêtes par une longue possession. Après avoir vaincu ses voisins et accru ses forces de celles de ses tributaires, il passa à d'autres conquêtes; chaque victoire devenait l'instrument d'une nouvelle victoire, et il ne tarda pas à soumettre tout l'Orient. » Quel que soit le jugement qu'on porte de la

duces habuerunt, Italiam latissime et crudelissime vastaverunt. Dicant quis istos deus adjuverit, ut ex parvo et contemptibili latrocinio pervenirent ad regnum, tantis jam Romanis viribus arcibusque metuendum. An quia non diu fuerunt, ideo divinitus negabuntur adjuti? Quasi vero ipsa cujuslibet hominis vita diuturna est. Isto ergo pacto neminem dii adjuvant ad regnandum, quoniam singuli quique cito moriuntur; nec beneficium deputandum est, quod exiguo tempore in uno quoque homine, ac per hoc singillatim utique in omnibus vice vaporis evanescit. Quid enim interest eorum qui sub Romulo deos coluerunt, et olim sunt mortui, quod post eorum mortem Romanum tantum crevit imperium, cum illi apud inferos causas suas agant : utrum bonas, an malas, ad rem præsentem non pertinet? Hoc autem de omnibus intelligendum est, qui per ipsum imperium (quamvis decedentibus succedentibusque mortalibus in longa spatia protendatur) paucis diebus vitæ suæ cursim raptimque transierunt, actuum suorum sarcinas bajulantes. Sin vero etiam ipsa brevissimi temporis beneficia deorum adjutorio tribuenda sunt, non parum adjuti sunt illi gladiatores, qui servilis conditionis vincula ruperunt, fugerunt, evaserunt, exercitum magnum et fortissimum collegerunt, obedientes regum suorum consiliis et jussis; multum Romanæ celsitudini metuendi, et aliquot Romanis imperatoribus insuperabiles multa ceperunt : potiti sunt victoriis plurimis, usi voluptatibus quibus voluerunt; quod suggessit libido, fecerunt : postremo donec vincerentur, quod difficillime est factum, sublimes regnantesque vixerunt. Sed ad majora veniamus.

CAPUT VI.

De cupiditate Nini regis, qui, ut latius dominaretur, primus intulit bella finitimis.

Justinus qui græcam, vel potius peregrinam, Trogum Pompeium secutus, non latine tantum, sicut ille, verum etiam breviter scripsit historiam, opus librorum suorum sic incipit : « Principio rerum gentium nationumque imperium penes reges erat, quos ad fastigium hujus majestatis non ambitio popularis, sed spectata inter bonos moderatio provehebat. Populi nullis legibus tenebantur : arbitria principum pro legibus erant. Fines imperii tueri magis quam proferre mos erat : intra suam cuique patriam regna finiebantur. Primus omnium Ninus, rex Assyriorum, veterem et quasi avitum gentibus morem nova imperii cupiditate mutavit. Hic primus intulit bella finitimis, et rudes adhuc ad resistendum populos ad terminos usque Libyæ perdomuit. » Et paulo post : « Ninus, » inquit, « magnitudinem quæsitæ dominationis continua possessione firmavit. Domitis igitur proximis, cum accessione virium fortior ad alios transiret, et proxima quæque victoria instrumentum sequentis esset, totius Orientis populos subegit. » Qualibet autem fide rerum, vel iste vel Trogus scripserit (nam quædam illos

véracité de Justin ou de Trogue-Pompée, car il est des historiens plus exacts, dont l'autorité peut quelquefois les convaincre d'infidélité, il est néanmoins constant que Ninus étendit prodigieusement le royaume des Assyriens, royaume qui a subsisté si longtemps, que l'empire romain n'égale pas encore son âge; car les chronologistes comptent douze cent quarante ans depuis la première année du règne de Ninus jusqu'au temps de la domination des Mèdes. Or, faire la guerre à ses voisins, attaquer les peuples l'un après l'autre, les fouler, les subjuguer, sans en avoir reçu la moindre offense, et seulement pour satisfaire son ambition, qu'est-ce autre chose que du brigandage en grand?

CHAPITRE VII.

Doit-on attribuer à l'assistance ou à l'abandon des dieux la grandeur ou la décadence des royaumes?

Si les dieux n'ont été pour rien dans la grandeur et la durée de l'empire d'Assyrie, quelle raison d'attribuer à ceux de Rome la grandeur et la durée de son empire? Quelle qu'en soit la cause de part et d'autre, elle est la même. Si l'on prétend que l'assistance des dieux a été pour quelque chose dans l'accroissement du premier, je demande de quels dieux; car les peuples que Ninus a subjugués n'adoraient point d'autres dieux que les siens; ou si les Assyriens avaient des dieux particuliers, plus propres et, en quelque sorte, ouvriers plus habiles à bâtir et conserver des empires, ces dieux sont-ils morts au moment où les Assyriens perdirent leur puissance? ou bien serait-ce que, faute d'avoir été payés de leur salaire, ou séduits par l'appât d'une plus grande récompense, ils ont mieux aimé passer aux Mèdes, et, plus tard, des Mèdes aux Perses, sur l'invitation de Cyrus et la promesse d'une condition meilleure? En effet, ce dernier peuple, depuis la domination, vaste en étendue mais courte en durée, d'Alexandre de Macédoine, occupe encore une partie considérable de l'Orient. S'il en est ainsi, ou les dieux sont infidèles : ils abandonnent leurs amis pour passer du côté des ennemis, et font ce que Camille, qui n'était qu'un homme, ne fit pas, lorsque, après avoir délivré sa patrie d'une inimitié redoutable, et n'avoir recueilli pour salaire que l'ingratitude, loin de conserver le moindre ressentiment, délivra Rome une seconde fois en chassant les Gaulois; ou ces dieux ne sont pas aussi puissants qu'ils devraient l'être, puisqu'ils peuvent être vaincus par l'habileté ou la force humaine; ou enfin, s'il n'est pas vrai qu'ils soient vaincus par les hommes, mais par d'autres dieux, dans ces luttes célestes où chaque cité a ses défenseurs, il règne donc entre eux des inimitiés auxquelles ils se dévouent pour le parti qu'ils soutiennent. Quoi qu'il en soit de ce passage, de cette fuite, de cette migration, de cette défection des dieux, il est certain que le nom de Jésus-Christ n'avait point encore été annoncé à l'époque et dans les contrées où ces monarchies ont éprouvé les vicissitudes dont j'ai parlé. Car lorsqu'après une durée de douze cents ans et plus le royaume des Assyriens disparut, si déjà la religion chrétienne eût annoncé le

fuisse mentitos, aliæ fideliores litteræ ostendunt), constat tamen et inter alios scriptores, regnum Assyriorum a Nino rege fuisse longe lateque porrectum. Tam diu autem perseveravit, ut Romanum nondum sit ejus ætatis. Nam sicut scribunt qui chronicam historiam persecuti sunt, mille ducentos et quadraginta annos ab anno primo quo Ninus regnare cœpit, permansit hoc regnum, donec transferretur ad Medos. Inferre autem bella finitimis, et in cætera inde procedere, ac populos sibi non molestos sola regni cupiditate conterere et subdere, quid aliud quam grande latrocinium nominandum est?

CAPUT VII.

An regna terrena inter profectus suos atque defectus deorum vel juventur vel deserantur auxilio.

Si nullo deorum adjutorio tam magnum hoc regnum et prolixum fuit, quare diis Romanis tribuitur Romanum regnum locis amplum temporibusque diuturnum? Quæcumque enim causa est illa, eadem est etiam ista. Si autem et illud deorum adjutorio tribuendum esse contendunt, quæro quorum. Non enim aliæ gentes, quas Ninus domuit et subegit, alios tunc colebant deos. Aut si proprios habuerunt Assyrii, quasi peritiores fabros imperii construendi atque servandi, numquidnam mortui sunt, quando et ipsi imperium perdiderunt, aut mercede non sibi reddita, vel alia promissa majore, ad Medos transire maluerunt, atque inde rursus ad Persas, Cyro invitante et aliquid commodius pollicente? Quæ gens non angustis Orientis finibus, post Alexandri Macedonis regnum magnum locis, sed brevissimum tempore, in suo regno adhuc usque perdurat. Hoc siita est, aut infideles dii sunt, qui suos deserunt, et ad hostes transeunt; quod nec homo fecit Camillus, quando victor et expugnator adversissimæ civitatis, Romam, cui vicerat, sensit ingratam, quam tamen postea oblitus injuriæ, memor patriæ, a Gallis iterum liberavit : aut non ita fortes sunt, ut deos esse fortes decet, qui possunt humanis vel consiliis vel viribus vinci. Aut si, cum inter se belligerant, non dii ab hominibus, sed dii ab aliis diis forte vincuntur, qui sunt quarumque proprii civitatum; habent ergo et ipsi inter se inimicitias, quas pro sua quisque parte suscipiunt. Non itaque deos suos debuit colere civitas magis, quam alios, à quibus adjuvarentur sui. Postremo, quoquo modo se habeat deorum iste vel transitus, vel fuga, vel migratio, vel in pugna defectio, nondum illis temporibus atque in illis terrarum partibus Christi nomen fuerat prædicatum, quando illa regna per ingentes bellicas clades amissa atque translata sunt. Nam si post mille ducentos et quod excurrit annos, quando regnum Assyriis ablatum est, jam ibi christiana religio aliud regnum prædicaret æternum, et deorum falsorum cultus sacrilegos inhiberet; quid aliud gen-

royaume éternel et fait interdire le culte sacrilége des faux dieux, qu'eût dit aussi cette nation idolâtre, sinon qu'un royaume qui subsistait depuis si longtemps n'avait pu périr que pour avoir sacrifié sa religion à une religion nouvelle? Que la vanité de ces plaintes, qui n'auraient pas manqué de s'élever alors, soit un miroir où nos adversaires reconnaissent la vanité des leurs; et s'il leur reste encore quelque pudeur, qu'ils rougissent de se plaindre ainsi. Mais que dis-je? Rome est plutôt affligée que détruite : elle a connu ces sortes d'afflictions avant la venue de Jésus-Christ, et elle s'en est relevée. Faut-il aujourd'hui désespérer qu'elle se relève encore? car en cela qui sait la volonté de Dieu?

CHAPITRE VIII.

A quelles divinités les Romains peuvent-ils se croire redevables de la grandeur de leur empire?

Mais, de grâce, cherchons dans cette multitude de dieux que les Romains adoraient quel est le dieu, ou, si l'on veut, quels sont les dieux à qui ils se croient particulièrement redevables de la grandeur et de la conservation de leur empire. Je ne pense pas que, dans une œuvre aussi glorieuse et aussi relevée, ils osent assigner un rôle à la déesse Cloacina, ni à Volupia qui doit son nom à la volupté, ni à Libentina qui tire le sien du libertinage, ni à Vaticanus qui préside aux vagissements des enfants, ni à Cunina qui veille sur leur berceau. Un seul passage de ce livre pourrait-il rappeler tous les noms de dieux et de déesses que peuvent à peine contenir tant de gros volumes, où l'on s'est proposé de faire connaître les fonctions particulières de chaque divinité? On n'a pas jugé à propos, par exemple, de confier à un seul dieu le soin des campagnes; mais la plaine a été donnée à Rusina, le sommet des montagnes à Jugatinus, la colline à Collatina, la vallée à Vallonia. On n'a pu même trouver une divinité assez vigilante pour lui confier exclusivement le soin des moissons : on a recommandé à Séia les semences, pendant qu'elles sont encore en terre; à Ségétia, les blés, quand ils sont levés; à Tutilina, la tutelle des récoltes et des grains recueillis dans les greniers. On n'a pas cru que Ségétia pût s'occuper des blés depuis leur naissance jusqu'à leur maturité. Et cependant ce n'était pas encore assez pour l'avide superstition de ces idolâtres, dont l'âme corrompue dédaignait les chastes embrassements du seul et vrai Dieu, pour se prostituer à une foule de démons : ils ont fait présider Proserpine au germe du blé; un dieu Nodatus, aux nœuds de tuyau; une Volutina, à l'enveloppe de l'épi; Patélana, à l'épi qui s'ouvre; Hostilina, quand la barbe et l'épi sont de niveau; Flora, quand il fleurit; Lacturnus, quand il blanchit; Matuta, quand il mûrit; Runcina, quand on le coupe. Je m'arrête; car je me lasse sans arriver à les faire rougir. Mais le peu que j'en ai dit suffit pour montrer qu'ils n'oseraient soutenir que l'empire romain doit son établissement, ses progrès, sa conservation à des dieux tellement attachés à des fonctions de détail, qu'il y eût eu de l'impru-

tis illius vani homines dicerent, nisi regnum, quod tam diu conservatum est, nulla alia causa nisi suis religionibus desertis et illa recepta perire potuisse? In qua voce vanitatis, quæ poterat esse, isti attendant speculum suum; et similia conqueri, si ullus in eis pudor est, erubescant. Quanquam Romanum imperium afflictum est potius, quam mutatum; quod et aliis ante Christi nomen temporibus ei contigit: et ab illa est afflictione recreatum; quod nec istis temporibus desperandum est. Quis enim de hac re novit voluntatem Dei?

CAPUT VIII.

Quorum deorum præsidio putent Romani imperium suum auctum atque servatum?

Deinde quæramus, si placet, ex tanta deorum turba, quam Romani colebant, quem potissimum, vel quos deos credant illud imperium dilatasse atque servasse. Neque enim in hoc tam præclaro opere et tantæ plenissimo dignitatis audent aliquas partes deæ Cloacinæ tribuere; aut Volupiæ, quæ a voluptate appellata est; aut Lubentinæ, cui nomen est a libidine; aut Vaticano qui infantum vagitibus præsidet; aut Cuninæ, quæ cunas eorum administrat. Quando autem possunt uno loco libri hujus commemorari omnia nomina deorum, aut dearum, quæ illi grandibus voluminibus vix comprehendere potuerunt, singulis rebus propria dispertientes officia numinum? Nec agrorum munus uni alicui deo committendum arbitrati sunt; sed rura deæ Rusinæ, juga montium deo Jugatino; collibus deam Collatinam, vallibus Valloniam præfecerunt. Nec saltem potuerunt unam Segetiam talem invenire, cui semel segetes commendarent : sed sata frumenta quamdiu sub terra essent, præpositam voluerunt habere deam Sejam; cum vero jam essent super terram et segetem facerent, deam Segetiam; frumentis vero collectis atque reconditis, ut tuto servarentur, deam Tutilinam præposuerunt. Cui non sufficere videretur illa Segetia, quamdiu seges ab initiis herbidis usque ad aristas aridas perveniret? Non tamen satis fuit hominibus deorum multitudinem amantibus, ut anima misera dæmoniorum turbæ prostitueretur, unius Dei veri castum dedignata complexum. Præfecerunt ergo Proserpinam frumentis germinantibus, geniculis nodisque culmorum deum Nodutum, involumentis folliculorum deam Volutinam; cum folliculi patescunt, ut spica exeat, deam Patelanam; cum segetes novis aristis æquantur, quia veteres æquare hostire dixerunt, deam Hostilinam; florentibus frumentis deam Floram, lactescentibus deum Lacturnum, maturescentibus deam Matutam; cum runcantur, id est a terra auferuntur, deam Runcinam. Nec omnia commemoro, quia me piget quod illos non pudet. Hæc autem paucissima ideo dixi, ut intelligeretur nullo modo eos dicere audere ista numina imperium constituisse, auxisse, conservasse Romanum, quæ ita suis quæque adhibebantur officiis, ut

dence à leur confier un emploi tout entier. Comment Ségétia se fût-elle mêlée du soin de l'empire, quand il ne lui était pas donné d'avoir soin à la fois des moissons et des arbres? Comment Cunina eût-elle pensé à la guerre, quand sa charge ne s'étendait pas au delà du berceau des enfants? Quel secours eût-on pu attendre de Nodatus dans les combats, quand son pouvoir, borné aux nœuds du tuyau, ne s'élevait pas jusqu'à la barbe de l'épi? On se contente d'un portier pour garder l'entrée de chaque maison : ce portier suffit, c'est un homme. On y a mis trois dieux : Forculus, à la porte; Cardéa, aux gonds; Limentinus, au seuil. Forculus eût été incapable de garder à la fois la porte, les gonds et le seuil.

CHAPITRE IX.

Est-ce à Jupiter qu'il faut attribuer la grandeur et la durée de l'empire romain?

Mais laissons là, pour quelque temps du moins, cette foule de petits dieux, et voyons quel est le rôle de ces grandes divinités, à qui Rome doit sa grandeur merveilleuse et sa domination universelle. C'est là sans doute l'œuvre de Jupiter, lui qui passe pour le roi de tous les dieux, de toutes les déesses, comme l'indique son sceptre, et ce Capitole bâti sur le sommet d'une haute colline. « Tout est plein de Jupiter, » dit-on avec emphase, quoique l'auteur de ces paroles soit un poëte. C'est lui que Varron croit adoré, sous un autre nom, de ceux même qui n'adorent qu'un seul dieu sans image. Si cela est, d'où vient qu'on l'a si peu respecté à Rome non plus qu'ailleurs, que de lui dresser une statue? ce qui a tellement déplu à Varron lui-même, que, tout entraîné qu'il était par le torrent de la coutume et par l'autorité de Rome, il n'a pas laissé de dire et d'écrire que ceux qui ont exposé des simulacres à l'adoration des peuples ont substitué l'erreur à la crainte.

CHAPITRE X.

De la superstition qui assigne des dieux différents aux différentes parties de l'univers.

Pourquoi avoir associé à Jupiter la déesse Junon, « sa sœur et son épouse? » C'est, dit-on, parce que Jupiter occupe l'éther, ou la région supérieure du ciel, Junon l'air ou la région inférieure, et que ces deux éléments sont unis. Ce n'est donc plus ce dieu dont on a dit : « Tout est plein de Jupiter, » si Junon en remplit une partie. Ou bien faut-il dire qu'ils remplissent tous deux ces deux éléments, et qu'ils sont ensemble en chacun d'eux? Mais alors pourquoi assigner l'éther à Jupiter et l'air à Junon? Au reste, s'il suffisait de ces deux divinités, pourquoi donner la mer à Neptune et la terre à Pluton? Que dis-je? pour ne pas les laisser sans épouses, on a adjoint Salacie à Neptune et Proserpine à Pluton. Car, dit-on, de même que Junon occupe la région inférieure du ciel ou l'air, Salacie, de son côté, occupe la région inférieure de la mer, et Proserpine la région inférieure de la terre. Voilà comment ils tâchent d'ajuster leurs fables, mais sans y réussir. Car, s'il en était ainsi, leurs anciens sages auraient compté trois éléments et non

nihil universum uni alicui crederetur. Quando ergo Segetia curaret imperium, cui curam gerere simul et segetibus et arboribus non licebat? Quando de armis Cunina cogitaret, cujus præpositura parvulorum cunas non permittebatur excedere? Quando Nodutus adjuvaret in bello, qui nec ad folliculum spicæ, sed tantum ad nodum geniculi pertinebat? Unum quisque domui suæ ponit ostiarium, et quia homo est, omnino sufficit: tres deos isti posuerunt, Forculum foribus, Cardeam cardini, Limentinum limini. Ita non poterat Forculus simul et cardinem limenque servare.

CAPUT IX.

An imperii Romani amplitudo et diuturnitas Jovi fuerit adscribenda?

Omissa igitur ista turba minutorum deorum, vel aliquantum intermissa, officium majorum deorum debemus inquirere, quo Roma tam magna facta est, ut tamdiu tot gentibus imperaret. Nimirum ergo Jovis hoc opus est. Ipsum enim deorum omnium dearumque regem esse volunt : hoc ejus indicat sceptrum, hoc in alto colle Capitolium. De isto deo, quamvis a poeta, dictum convenientissime prædicant,

Jovis omnia plena.

Hunc Varro credit etiam ab his coli, qui unum Deum solum sine simulacro colunt, sed alio nomine nuncupari. Quod si ita est, cur tam male tractatus est Romæ (sicut quidem et in cæteris gentibus), ut ei fieret simulacrum? Quod ipsi etiam Varroni ita displicet, ut cum tantæ civitatis perversa consuetudine premeretur, nequaquam tamen dicere et scribere dubitaret quod hi qui populis instituerunt simulacra, et metum dempserunt, et errorem addiderunt.

CAPUT X.

Quas opiniones secuti sint, qui diversos deos diversis mundi partibus præfecerunt.

Cur illi etiam Juno uxor adjungitur, quæ dicatur « soror et conjux? » Quia Jovem, inquiunt, in æthere accipimus, in aere Junonem; et hæc duo elementa conjuncta sunt, alterum superius, alterum inferius. Non est ergo ille de quo dictum est,

Jovis omnia plena;

si aliquam partem implet et Juno. An uterque utrumque implet, et ambo isti conjuges et in duobus istis elementis, et in singulis simul sunt? Cur ergo æther datur Jovi, aer Junoni? Postremo ipsi duo satis essent : quid est quod mare Neptuno tribuitur, terra Plutoni? Et ne ipsi quoque sine conjugibus remanerent, additur Neptuno Salacia, Plutoni Proserpina. Nam sicut inferiorem cœli partem, id est aerem, inquiunt, Juno tenet; ita inferiorem maris Salacia, et terræ inferiorem Proserpina. Quærunt quemadmodum sarciant fabulas, nec inveniunt. Si enim hæc ita essent, tria potius elementa mundi esse, non quatuor,

pas quatre, afin de concilier le nombre des couples divins avec celui des éléments. Cependant ils affirment positivement que l'éther est tout à fait distinct de l'air. Quant à l'eau, qu'elle soit supérieure ou inférieure, c'est toujours de l'eau, quelque différence qu'on veuille y voir. Il en est de même de la terre : plus haut ou plus bas, c'est toujours le même élément. Au surplus, comme le nombre des éléments dont le monde est composé se réduit à trois ou à quatre au plus, où sera Minerve? quel lieu occupera-t-elle? quel lieu remplira-t-elle? Car on l'a placée aussi dans le Capitole avec Jupiter et Junon, bien qu'elle ne soit pas issue de leur mariage. Si l'on dit qu'elle occupe la partie supérieure de l'éther, et que c'est là ce qui a donné occasion aux poëtes de feindre qu'elle est née du cerveau de Jupiter, que n'est-elle plutôt la reine des dieux, puisqu'elle est au-dessus de Jupiter? Serait-ce qu'il eût été peu convenable de mettre la fille au-dessus du père? Pourquoi donc n'a-t-on pas observé la même justice entre Jupiter et Saturne? Est-ce parce que Saturne a été vaincu? Ils se sont donc battus? Point du tout, s'écrie-t-on : ce sont des bavardages de la fable. Eh bien! ne croyons pas à la fable, et ayons meilleure opinion des dieux. Pourquoi donc n'a-t-on pas donné au père de Jupiter un rang, sinon supérieur, du moins égal à celui de son fils? C'est, dit-on, parce que Saturne est l'image du temps. Ainsi, ceux qui adorent Saturne adorent le temps, et l'on peut induire de là que le roi des dieux, Jupiter, est né du temps. Et, à bien prendre la chose, quelle injure ferait-on à Jupiter et à Junon de dire qu'ils sont nés du temps, si l'un est le ciel et l'autre la terre, le ciel et la terre ayant été faits dans le temps? C'est ce qu'on lit en effet dans les livres des savants et des sages; et ce n'est pas d'après les fictions des poëtes, mais suivant la doctrine des philosophes, que Virgile a dit : « Alors le père tout-puissant, l'éther descend au sein de son épouse, et la réjouit par des pluies fécondes, » c'est-à-dire au sein de Tellus ou de la Terre ; car on veut encore voir ici quelque différence : on croit qu'autre est la Terre, autre Tellus, autre enfin Tellumo. Chacune de ces divinités a son nom propre, ses fonctions distinctes, son culte et ses autels particuliers. On donne encore à la Terre le nom de mère des dieux, en sorte que les fictions des poëtes deviennent plus supportables, puisque les livres même qui traitent du culte des dieux nous apprennent que Junon est non-seulement « la sœur et la femme, » mais encore la mère de Jupiter. On veut encore que la Terre soit Cérès et Vesta, quoique le plus souvent Vesta ne soit que le feu des foyers, dont une ville ne saurait se passer; et c'est pour cela que des vierges sont consacrées à son service, parce que le feu, non plus qu'une vierge, ne donne naissance à rien. Mais toutes ces rêveries ont dû être abolies et éteintes par Celui qui est né d'une vierge. Et qui pourrait souffrir qu'après avoir attribué tant de dignité et, pour ainsi dire, de chasteté au feu, ils ne rougissent pas de confondre quelquefois Vesta avec Vénus, sans doute afin que la virginité, si révérée dans ses prêtresses, ne soit plus qu'un vain nom? Car si Vesta est la même que Vénus, comment des vierges qui s'abstien-

eorum veteres proderent, ut singula deorum conjugia singulis dividerentur elementis. Nunc vero omni modo affirmaverunt, aliud esse ætherem, aliud aerem. Aqua vero sive superior, sive inferior, utique aqua est : puta quia dissimilis, numquid in tantum ut aqua non sit? Et inferior terra, quid aliud potest esse quam terra, quantalibet diversitate distincta? Deinde ecce jam totus in his quatuor vel tribus elementis corporeus completus est mundus : Minerva ubi erit? quid tenebit? quid implebit? Simul enim cum his in Capitolio constituta est, cum ista filia non sit amborum. Aut si ætheris partem superiorem Minervam tenere dicunt, et hac occasione fingere poetas quod de Jovis capite nata sit; cur non ergo ipsa potius deorum regina deputatur, quod sit Jove superior? an quia indignum erat præponere patri filiam? Cur non de Jove ipso erga Saturnum justitia ista servata est? an quia victus est? Ergo pugnarunt? Absit, inquiunt : fabularum est ista garrulitas. Ecce fabulis non credatur, et de diis sentiantur meliora : cur ergo non data est patri Jovis, et si non sublimior, æqualis certe sedes honoris? Quia Saturnus, inquiunt, temporis longitudo est. Tempus igitur colunt, qui Saturnum colunt, et rex deorum Jupiter insinuatur natus ex tempore. Quid enim indignum dicitur, cum Jupiter et Juno nati dicuntur ex tempore, si cœlum est ille et illa terra, cum facta sint utique cœlum et terra? Nam hoc quoque in libris suis habent eorum docti atque sapientes : neque de figmentis poeticis, sed de philosophorum libris a Virgilio dictum est,

Tum pater omnipotens fecundis imbribus æther,
Conjugis in lætæ gremium descendit,

id est in gremium telluris aut terræ. Quia et hic aliquas differentias volunt esse, atque in ipsa terra aliud Terram, aliud Tellurem, aliud Tellumonem putant. Et hos omnes deos habent suis nominibus appellatos, suis officiis distinctos, suis aris sacrisque veneratos. Eamdem Terram etiam matrem deorum vocant : ut jam poetæ tolerabiliora confingant, si secundum istorum, non poeticos, sed sacrorum libros, non solum Juno « soror et conjux, » sed etiam mater est Jovis. Eamdem terram Cererem, eamdem etiam Vestam volunt : cum tamen sæpius Vestam nonnisi ignem esse perhibeant, pertinentem ad focos, sine quibus civitas esse non potest; et ideo illi virgines solere servire, quod sicut ex virgine, ita nihil ex igne nascatur. Quam totam aboleri vanitatem et exstingui utique ab illo oportuit, qui est natus ex Virgine. Quis enim ferat, quod cum tantum honoris et quasi castitatis igni tribuerint, aliquando Vestam non erubescunt etiam Venerem dicere, ut vanescat in ancillis ejus honorata virginitas? Si enim Vesta Venus est, quomodo ei rite virgines a venereis operibus abstinendo servierunt? An Veneres duæ sunt, una virgo, altera mulier? an potius

nent des œuvres auxquelles préside Vénus peuvent-elles servir dignement cette déesse? Y aurait-il par hasard deux Vénus, l'une vierge et l'autre femme? ou plutôt trois : la Vénus des vierges ou Vesta, celle des femmes, celle des courtisanes, à qui les Phéniciens offraient le prix de la prostitution de leurs filles avant de les marier? Laquelle de ces trois Vénus est l'épouse de Vulcain? Ce n'est pas la vierge, puisqu'elle a un mari. Loin de nous la pensée que ce soit la courtisane : ce serait faire trop d'injure au fils de Junon et à l'émule de Minerve. C'est donc la Vénus des épouses; mais que celles-ci prennent garde de l'imiter dans ce qu'elle a fait avec Mars. Vous en revenez encore aux fables, me dit-on; mais où est la justice de s'emporter contre nous quand nous parlons ainsi de leurs dieux, et de ne pas s'emporter contre eux-mêmes quand ils assistent si volontiers aux représentations des crimes de ces mêmes dieux, et ce qui serait incroyable, si le fait n'était pas avéré, quand ces représentations ont été instituées en leur honneur?

CHAPITRE XI.

Tous les dieux, suivant les doctes du paganisme, ne sont autres que Jupiter.

Qu'ils apportent donc autant de raisons physiques qu'il leur plaira pour établir tantôt que Jupiter est l'âme du monde, qui remplit et meut cette masse immense composée de quatre éléments, ou, si l'on veut, d'un plus grand nombre; tantôt qu'il assigne un rôle à sa sœur et à ses frères; tantôt qu'il est l'éther et qu'il embrasse Junon ou l'air répandu au-dessous de lui; tantôt qu'avec l'air il est tout le ciel, et que par ses pluies et ses semences il féconde la terre, son épouse et sa mère (car, entre dieux, cela n'a rien de déshonnête); tantôt enfin, pour n'avoir pas à courir çà et là dans l'univers, qu'il est ce Dieu unique dont plusieurs croient qu'a entendu parler un des poëtes les plus célèbres, lorsqu'il a dit : « Dieu pénètre et anime les profondeurs de la terre, de la mer et du ciel; » qu'ainsi, dans l'éther, il soit Jupiter; dans l'air, Junon; dans la région supérieure de la mer, Neptune; dans la région inférieure du même élément, Salacie; dans la région supérieure de la terre, Pluton; dans la région inférieure, Proserpine; dans les foyers domestiques, Vesta; dans les forges, Vulcain; dans le ciel, le soleil, la lune et les étoiles; dans les prédictions, Apollon; dans le commerce, Mercure; dans ce qui commence, Janus; dans ce qui finit, Terminus; dans le temps, Saturne; dans la guerre, Mars et Bellone; dans les fruits de la vigne, Liber; dans les moissons, Cérès; dans les forêts, Diane; dans les arts, Minerve; enfin, qu'il soit encore cette foule de petits dieux, pour ainsi dire, plébéiens : qu'il préside, sous le nom de Liber, à la faculté générative des hommes, et, sous celui de Libéra, à celle des femmes; qu'il soit Diespiter ou le dieu qui amène l'enfant au jour, ou la déesse Ména préposée aux règles des femmes, ou Lucina, que les mères invoquent au moment de l'accouchement; que, sous le nom d'Opis, il assiste les nouveau-nés et les recueille sur le sein de la terre; qu'il ouvre leur bouche aux premiers vagissements, et prenne alors le nom de Vaticanus; que, sous le nom de Cunina, il veille sur

tres, una virginum, quæ etiam Vesta est, alia conjugatarum, alia meretricum? Cui etiam Phœnices donum dabant de prostitutione filiarum, antequam jungerent eas viris. Quæ illarum est matrona Vulcani? Non utique virgo, quoniam habet maritum. Absit autem ut meretrix, ne filio Junonis et cooperario Minervæ facere videamur injuriam. Ergo hæc ad conjugatas intelligitur pertinere : sed eam nolumus imitentur in eo quod fecit illa cum Marte. Rursus, inquiunt, ad fabulas redis. Quæ ista justitia est, nobis succensere, quod talia dicimus de diis eorum; et sibi non succensere, qui hæc in theatris libentissime spectant crimina deorum suorum? Et quod esset incredibile, nisi constantissime probaretur, hæc ipsa theatrica crimina deorum suorum in honorem instituta sunt eorumdem deorum.

CAPUT XI.

De multis diis, quos doctores Paganorum unum eumdemque Jovem esse defendunt.

Quotquot libet igitur physicis rationibus et disputationibus asserant : modo sit Jupiter corporei hujus mundi animus, qui universam istam molem ex quatuor, vel quot eis placet, elementis constructam atque compactam implet et movet; modo inde suas partes sorori et fratribus cedat : modo sit æther, ut aerem Junonem subterfusam desuper amplectatur; modo totum simul cum aere sit ipse cœlum, terram vero tanquam conjugem eamdemque matrem (quia hoc in divinis turpe non est) fecundis imbribus et seminibus fetet; modo autem (ne sit necesse per cuncta discurrere) deus unus, de quo multi a poeta nobilissimo dictum putant,

Deum namque ire per omnes
Terrasque tractusque maris, cœlumque profundum :

ipse in æthere sit Jupiter, ipse in aere Juno, ipse in mari Neptunus, in inferioribus etiam maris ipse Salacia, in terra Pluto, in terra inferiore Proserpina, in focis domesticis Vesta, in fabrorum fornace Vulcanus, in sideribus sol et luna et stellæ, in divinantibus Apollo, in merce Mercurius, in Jano initiator, in Termino terminator, Saturnus in tempore, Mars et Bellona in bellis, Liber in vineis, Ceres in frumentis, Diana in silvis, Minerva in ingeniis : ipse sit postremo etiam in illa turba quasi plebeiorum deorum : ipse præsit nomine Liberi virorum seminibus, et nomine Liberæ feminarum : ipse sit Diespater, qui partum perducat ad diem; ipse sit dea Mena, quam præfecerunt menstruis feminarum; ipse Lucina, quæ a parturientibus invocetur : ipse opem ferat nascentibus, excipiendo eos sinu terræ, et vocetur Opis; ipse in vagitu os aperiat, et vocetur deus Vaticanus : ipse levet de terra, et vocetur dea Levana; ipse cunas tueatur, et vocetur dea Cunina : non sit

leur berceau ; qu'il soit dans ces déesses qui prédisent leurs destinées, et qu'on appelle Carmentes ; qu'il préside aux événements fortuits et s'appelle Fortune ; que, sous le nom de Rumina, il présente la mamelle aux enfants et qu'il soit ainsi appelé du vieux mot *ruma*, qui signifie mamelle ; que, sous celui de Potina, il leur donne à boire et à manger sous celui d'Éduca ; qu'il doive à la peur enfantine le nom de Paventia ; à l'espérance qui vient, celui de Vénilia ; à la volupté, celui de Volupia ; à l'acte, celui d'Agénoria ; aux aiguillons qui provoquent l'excès, celui de Stimula ; Strénia, qu'il inspire le courage ; Numéria, qu'il enseigne à compter ; Caména, à chanter ; qu'il soit le dieu Consus, pour les conseils qu'il donne ; la déesse Sentia, pour les pensées qu'il inspire ; qu'il préside, sous le nom de Juventas, au passage de l'enfance à la jeunesse ; qu'il soit Fortune Barbue pour couvrir de duvet le menton des adultes, et qu'on aurait dû nommer Fortunius plutôt que Fortune, ou Barbatus à cause de sa barbe, comme on dit le dieu Nodatus à cause des nœuds de la tige, puisque, quelle que puisse être cette divinité, elle est indubitablement mâle, attendu qu'elle a de la barbe ; que ce soit lui qui, sous le nom de Jugatinus, unisse les époux, et que l'on invoque sous celui de Virginiensis, quand on détache la ceinture virginale de la jeune mariée ; qu'il soit le dieu Mutunus ou Tutunus, le même que Priape chez les Grecs ; et s'il n'en rougit pas, qu'il soit enfin tout ce que j'ai dit et tout ce que je n'ai pas dit, car je n'ai pas eu dessein de tout dire ; qu'il soit à lui seul tous ces dieux et toutes ces déesses ; ou que toutes ces divinités soient ses parties, suivant quelques-uns, ou ses vertus, suivant ceux qui le regardent comme l'âme du monde, opinion la plus commune parmi les doctes du paganisme ; qu'il en soit ainsi, et je n'ai pas en ce moment l'intention d'examiner ce qui en est : qu'y perdraient les gentils, si, par un calcul plus court et plus prudent, ils n'adoraient qu'un seul dieu ? Que mépriserait-on de lui en effet, en l'adorant lui-même ? S'il y avait à craindre que quelques parties de sa divinité omises ou négligées n'en conçussent de l'indignation, il n'est donc pas vrai qu'il soit la vie universelle, l'âme de tous les dieux, en tant que ses vertus, ses membres, ses parties ; mais il faut que chaque partie ait sa vie propre, distincte de la vie des autres, si l'une peut se fâcher ou s'apaiser sans l'autre ? Prétendra-t-on que toutes ces parties ensemble, c'est-à-dire Jupiter tout entier, s'offenseraient si chaque partie n'était particulièrement adorée ? Ce serait une absurdité, car aucune partie ne serait négligée du moment où l'on adorerait celui qui les comprend toutes. Sans entrer à ce sujet dans des détails infinis, quand ils disent que tous les astres sont des parties de Jupiter, qu'ils ont tous la vie et des âmes raisonnables, et qu'ainsi, sans contredit, ce sont des dieux, ils ne voient pas qu'il y a par conséquent une infinité de dieux qu'ils n'adorent pas et à qui ils n'élèvent ni temples ni autels, puisqu'il est si peu d'astres à qui ils aient voué un culte et des sacrifices particuliers. Si donc les dieux s'offensent quand on ne les adore pas en particulier, comment les gentils ne craignent-ils pas, pour quelques dieux qu'ils se rendent favorables, d'avoir le reste du ciel contre eux ? Si en adorant Jupiter ils croient adorer toutes les étoiles, parce qu'il les contient toutes, que ne résument-ils dans le culte unique de Jupiter tant de cultes divers ?

alius, sed ipse in deabus illis, quæ fata nascentibus canunt, et vocantur Carmentes : præsit fortuitis, voceturque Fortuna : in diva Rumina mammam parvulo immulgeat, quia rumam dixerunt veteres mammam ; in diva Potina potionem ministret ; in diva Educa escam præbeat : de pavore infantum Paventia nuncupetur ; de spe quæ venit, Venilia ; de voluptate Volupia ; de actu Agenoria ; de stimulis, quibus ad nimium actum homo impellitur, dea Stimula nominetur : Strenia dea sit, strenuum faciendo ; Numeria, quæ numerare doceat ; Camœna, quæ canere : ipse sit et deus Consus, præbendo consilia ; et dea Sentia, sententias inspirando : ipse dea Juventas, quæ post prætextam excipiat juvenalis ætatis exordia : ipse sit et Fortuna Barbata, quæ adultos barba induat ; quos honorare noluerunt, ut hoc qualecumque numen saltem masculum deum, vel a barba Barbatum, sicut a nodis Nodutum, vel certe non Fortunam, sed quia barbas habet, Fortunium nominarent : ipse in Jugatino deo conjuges jungat ; et cum virgini uxori zona solvitur, ipse invocetur, et dea Virginiensis vocetur : ipse sit Mutunus vel Tutunus, qui est apud Græcos Priapus : si non pudet, hæc omnia quæ dixi, et quæcumque non dixi (non enim omnia dicenda arbitratus sum), hi omnes dii deæque sit unus Jupiter : sive sint, ut quidam volunt, omnia ista partes ejus, sive virtutes ejus, sicut eis videtur, quibus eum placet esse mundi animum ; quæ sententia velut magnorum multumque doctorum est. Hæc si ita sint (quod quale sit, nondum interim quæro), quid perderent, si unum Deum colerent prudentiore compendio ? Quid enim ejus contemneretur, cum ipse coleretur ? Si autem metuendum fuit, ne prætermissæ sive neglectæ partes ejus irascerentur : non ergo ut volunt, velut unius animantis hæc tota vita est, quæ omnes continet deos, quasi suas virtutes, vel membra, vel partes ; sed suam quæque pars habet vitam a cæteris separatam, si præter alteram irasci altera potest, et alia placari, alia concitari. Si autem dicitur omnes simul, id est totum ipsum Jovem potuisse offendi, si partes ejus non etiam singillatim minutatimque colerentur, stulte dicitur. Nulla quippe earum prætermitteretur, cum ipse unus qui habet omnia, coleretur. Nam ut alia omittam, quæ sunt innumerabilia, cum dicunt omnia sidera partes Jovis esse, et omnia vivere atque rationales animas habere, et ideo sine controversia deos esse, non vident quam multos non colant, quam multis ædes non construant, aras non statuant, quas tamen paucissimis siderum statuendas esse putaverunt, et singillatim sacrificandum. Si igitur irascuntur, qui non singillatim coluntur, non metuunt, paucis placatis, toto cœlo irato vivere ? Si autem stellas omnes ideo colunt,

Nul dieu en particulier n'aurait à se plaindre, puisque tous se trouveraient honorés en celui qui les comprend tous; au lieu que le culte rendu à quelques-uns ne peut que mécontenter ceux qu'on oublie et qui sont en beaucoup plus grand nombre, surtout lorsqu'ils se voient préférer un Priape dans son obscène nudité, à eux qui brillent au ciel d'une lumière éclatante.

CHAPITRE XII.

Du panthéisme.

Que dirai-je de cette opinion? Ne doit-elle pas soulever tout homme intelligent, ou plutôt tout homme quel qu'il soit? Il n'est pas besoin, en effet, d'une grande pénétration : il suffit de s'affranchir de tout esprit de contention, pour comprendre que si Dieu est l'âme du monde, et le monde le corps de cette âme, en sorte que ce soit un animal composé d'âme et de corps, et que si ce Dieu est comme le sein de la nature contenant toutes choses en soi, l'âme universelle d'où découle pour tous les êtres l'âme et la vie suivant la condition de chaque être, il ne reste rien qui ne soit partie de Dieu. Et s'il en est ainsi, qui ne voit les conséquences impies, subversives de toute religion, qui découlent de ce système? Quand on marche sur quelque chose, on marche sur une partie de Dieu; toutes les fois qu'on tue un animal, c'est une partie de Dieu que l'on tue. Je ne veux pas dire tout ce qui peut venir à la pensée là-dessus : il serait impossible de le dire sans honte.

CHAPITRE XIII.

De ceux qui allèguent qu'il n'y a que les êtres raisonnables qui soient parties de Dieu.

Dira-t-on que les êtres raisonnables, les hommes par exemple, font seuls partie de Dieu? Je ne vois pas sur quoi l'on se fonde pour avancer cela; car si le monde entier est Dieu, les bêtes font nécessairement partie de lui comme les hommes. Mais, pour abréger une vaine discussion, je veux que l'animal raisonnable, que l'homme fasse seul partie de Dieu : quoi de plus triste que de croire que quand on frappe un enfant, c'est une partie de Dieu qu'on frappe? Quoi ! c'est Dieu qui, dans l'homme, se rend impudique, injuste, impie, détestable? Pour acquiescer à une pareille doctrine, il faut être entièrement fou. Je demanderai encore pourquoi Dieu se fâche contre ceux qui ne l'adorent pas, puisque ce sont des parties de lui-même qui manquent à l'adorer. Que ne disent-ils tout de suite que chaque dieu a sa vie propre, que chacun vit pour soi, qu'aucun dieu ne fait partie d'un autre, et qu'il faut adorer tous ceux que l'on peut connaître et servir? car il y en a tant qu'il est impossible de les connaître tous. Ainsi, comme Jupiter est leur roi, c'est à lui, je pense, qu'on attribue la fondation et l'accroissement de l'empire romain. S'il n'était pas l'auteur d'un si grand ouvrage, à quelle autre divinité pourraient-ils en faire honneur, puisqu'elles ont toutes des emplois distincts qui les occupent assez, et ne leur laissent pas le temps d'entreprendre sur les fonctions les unes des autres? Il n'y a donc que le roi des dieux qui ait pu travailler à l'accroissement et à la grandeur du roi des peuples.

quia in Jove sunt quem colunt, isto compendio possent in illo uno omnibus supplicare. Sic enim nemo irasceretur, cum in illo uno nemo contemneretur, potius quam, cultis quibusdam, justa irascendi causa illis, qui prætermissi essent, multo numerosioribus præberetur : præsertim cum eis de superna sede fulgentibus, turpi nuditate distentus præponeretur Priapus.

CAPUT XII.

De opinione eorum qui Deum animam mundi, et mundum corpus Dei esse putaverunt.

Quid illud, nonne debet movere acutos homines, vel qualescumque homines? Non enim ad hoc ingenii opus est excellentia, ut deposito studio contentionis attendant, si mundi animus Deus est, eique animo mundus ut corpus est, ut sit unum animal constans ex animo et corpore, atque iste Deus est sinu quodam naturæ in se ipso continens omnia, ut ex ipsius anima, qua vivificatur tota ista moles, vitæ atque animæ cunctorum viventium pro cujusque nascentis sorte sumantur, nihil omnino remanere, quod non sit pars Dei. Quod si ita est, quis non videat quanta impietas et irreligiositas consequatur, ut quod calcaverit quisque, partem Dei calcet, et in omni animante occidendo, pars Dei trucidetur? Nolo omnia dicere quæ possunt occurrere cogitantibus, dici autem sine verecundia non possunt.

CAPUT XIII.

De his qui sola rationalia animantia partes esse unius Dei asserunt.

Si autem sola animalia rationalia, sicut sunt homines, partes Dei esse contendunt; non video quidem, si totus mundus est Deus, quomodo bestias ab ejus partibus separent. Sed obluctari quid opus est? De ipso rationali animante, id est homine, quid infelicius credi potest, quam Dei partem vapulare, cum puer vapulat? Jam vero partes Dei fieri lascivas, iniquas, impias, atque omnino damnabiles, quis ferre possit, nisi qui prorsus insanit? Postremo quid irascitur eis a quibus non colitur, cum a suis partibus non colatur? Restat ergo ut dicant, omnes deos suas habere vitas, sibi quemque vivere, nullum eorum esse partem cujusquam; sed omnes colendos, qui cognosci et coli possunt; quia tam multi sunt, ut omnes non possint. Quorum Jupiter, quia rex præsidet, ipsum credo ab eis putari regnum constituisse, vel auxisse Romanum. Nam si hoc ipse non fecit, quem alium deum opus tam magnum potuisse aggredi credant, cum omnes occupati sint officiis et operibus propriis, nec alter irruat in alterius? A rege igitur deorum regnum hominum potuit propagari et augeri.

CHAPITRE XIV.

C'est à tort qu'on attribue à Jupiter la grandeur des empires, puisque, si la Victoire est une déesse, elle eût pu suffire à cette affaire.

Je demande d'abord ici pourquoi l'empire n'est pas au nombre des dieux? Pourquoi non, si la Victoire est une déesse? Qu'est-il même besoin ici de Jupiter, si la Victoire a ses prérogatives, si elle va toujours trouver ceux qu'elle veut rendre vainqueurs? Avec la protection de cette déesse, quand Jupiter demeurerait les bras croisés ou occupé ailleurs, quelles nations, quels royaumes n'assujettirait-on pas? Serait-ce que les bons sont peu soucieux d'entreprendre des guerres injustes, et d'attaquer des voisins pacifiques et qui ne leur ont fait aucun mal, seulement pour étendre leur empire? Si nos adversaires sont dans ce sentiment, je m'en réjouis et je les en félicite.

CHAPITRE XV.

Convient il à un peuple vertueux de souhaiter la domination?

Mais, en vérité, sied-il bien à un peuple vertueux de se réjouir de l'extension de ses limites? Car cette extension a pour cause l'injustice de ses voisins, qui, en l'attaquant sans raison, lui ont donné une occasion de s'agrandir par la guerre. Tout royaume serait d'une très-petite étendue, si les voisins, amis de la justice et de la paix, n'eussent jamais, par d'injustes agressions, provoqué de justes résistances; mais cette médiocrité serait le gage du repos des sociétés humaines, et il y aurait plusieurs royaumes dans le monde, comme il y a plusieurs familles dans une cité. Ainsi, guerroyer, subjuguer les nations, étendre son empire, est aux yeux des méchants une félicité, aux yeux des bons une nécessité. Toutefois, comme le mal serait plus grand si les auteurs de l'injure devenaient les maîtres de ceux qui l'ont reçue, ce n'est pas sans raison qu'on appelle bonheur une victoire juste : ce qui n'empêche pas que le bonheur ne soit plus grand de vivre en paix avec un bon voisin que d'avoir à en subjuguer un mauvais qui ne respirait que la guerre. On est coupable de souhaiter d'avoir à haïr ou à craindre, pour avoir à vaincre. Si donc ce n'est que par des guerres justes et légitimes que les Romains sont parvenus à étendre si loin leur empire, n'y aurait-il pas lieu pour eux d'adorer comme une déesse l'injustice étrangère, puisqu'elle a si puissamment coopéré à l'agrandissement de leur empire, par le soin qu'elle a pris de leur susciter d'injustes ennemis à qui ils pouvaient faire justement et avantageusement la guerre? Et pourquoi l'injustice ne serait-elle pas une déesse pour les étrangers du moins, lorsque la peur, la pâleur et la fièvre sont au rang des divinités romaines? C'est donc à ces deux déesses, l'Injustice étrangère et la Victoire, qu'il convient de rapporter la grandeur des Romains, puisqu'ils doivent à l'une des guerres que l'autre a heureusement terminées sans que Jupiter s'en soit mêlé. Et, en effet, quelle part y pourrait-il avoir, du moment où les faveurs qui seraient réputées venir de lui sont elles-mêmes prises pour des divinités, et sont honorées et invoquées comme telles? Il y aurait part s'il s'appelait aussi Empire comme l'autre s'appelle Vic-

CAPUT XIV.

Augmenta regnorum Jovi incongruenter adscribi: cum, si Victoria, ut volunt, dea est, ipsa huic negotio sola sufficeret.

Hic primum quæro, cur non etiam ipsum regnum aliquis deus est? Cum enim non ita sit si Victoria dea est? Aut quid ipso Jove in hac causa opus est, si Victoria faveat sitque propitia, et semper eat ad illos, quos vult esse victores? Hac dea favente et propitia, etiam Jove vacante vel aliud agente, quæ gentes non subditæ remanerent? quæ regna non cederent? An forte displicet bonis, iniquissima improbitate pugnare, et finitimos quietos nullamque injuriam facientes ad dilatandum regnum bello spontaneo provocare? Plane si ita sentiunt, approbo et laudo.

CAPUT XV.

An congruat bonis latius velle regnare.

Videant ergo ne forte non pertineat ad viros bonos, gaudere de regni latitudine. Iniquitas enim eorum, cum quibus justa bella gesta sunt, regnum adjuvit ut cresceret: quod utique parvum esset, si quies et justitia finitimorum contra se bellum geri nulla provocaret injuria: ac sic felicioribus rebus humanis omnia regna parva essent concordi vicinitate lætantia; et ita essent in mundo regna plurima gentium, ut sunt in urbe domus plurimæ civium. Proinde belligerare et perdomitis gentibus dilatare regnum, malis videtur felicitas, bonis necessitas. Sed quia pejus esset, ut injuriosi justioribus dominarentur, ideo non incongrue dicitur etiam ista felicitas. Sed procul dubio felicitas major est, vicinum bonum habere concordem, quam vicinum malum subjugare bellantem. Mala vota sunt, optare habere quem oderis, vel quem timeas, ut possit esse quem vincas. Si ergo justa gerendo bella, non impia, non iniqua, Romani imperium tam magnum acquirere potuerunt, numquid tanquam aliqua dea colenda est eis etiam iniquitas aliena? Multum enim ad istam latitudinem imperii eam cooperatam videmus, quæ faciebat injuriosos, ut essent cum quibus justa bella gererentur, et augeretur imperium. Cur autem et iniquitas dea non sit, vel externarum gentium, si Pavor et Pallor et Febris dii Romani esse meruerunt? His igitur duabus, id est aliena iniquitate et dea Victoria, dum bellorum causas iniquitas excitat, Victoria eadem bella feliciter terminat, etiam feriato Jove crevit imperium. Quas enim hic partes Jupiter haberet, cum ea quæ possent beneficia ejus putari, dii habentur, dii vocantur, dii coluntur, ipsi pro suis partibus invocantur? Haberet autem hic etiam ille aliquam partem, si regnum etiam ipse appellaretur, sicut appellatur illa Victoria. Aut si regnum munus est

toire. Ou si l'on dit que l'empire est un don de Jupiter, pourquoi la victoire n'en serait-elle pas un aussi? Certainement c'en serait un si, au lieu d'une pierre au Capitole, on reconnaissait et on adorait celui qui est en vérité le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs.

CHAPITRE XVI.

Pourquoi les Romains avaient placé hors de la ville le temple du Repos.

Je m'étonne beaucoup de ce que, ayant affecté une divinité à chaque objet et presque à chaque mouvement, et ayant bâti des temples dans la ville à la déesse Agénoria qui nous fait agir, à la déesse Stimula qui nous pousse trop loin, à la déesse Murcia qui nous frappe d'inertie, et, suivant l'expression de Pomponius, rend l'homme *murcidus*, c'est-à-dire lâche et mou; à la déesse Strénia qui nous donne de la résolution, ils n'ont pas voulu y admettre le Repos, et l'ont laissé hors de la porte Colline. Était-ce un témoignage de leur esprit inquiet? ou plutôt n'était-ce pas une preuve que quiconque se rend esclave, je ne dis pas de ces dieux, mais de ces démons, ne peut jouir du repos auquel nous convie le vrai médecin, quand il dit: « Apprenez de moi à être doux et humble de cœur, et vous trouverez le repos de vos âmes. »

CHAPITRE XVII.

Si Jupiter est tout-puissant, la Victoire peut-elle être déesse?

Dira-t-on que c'est Jupiter qui envoie la Victoire, et que cette déesse, par suite de l'obéissance qu'elle doit au roi des dieux, va trouver ceux qu'il lui désigne, et se range à leur parti? Il se peut dire avec vérité, non de ce prétendu roi des dieux, mais du vrai Roi des siècles, qu'il envoie, non pas la victoire, qui n'est point une substance, mais son ange, et qu'il fait vaincre qui bon lui semble, lui dont les conseils peuvent être cachés, jamais injustes. Car si la victoire est une déesse, qu'est-ce qui empêche que le triomphe ne soit aussi un dieu? et que n'en font-ils le mari, ou le frère, ou le fils de la victoire? Les opinions qu'ils se sont faites des dieux sont telles, en effet, que si les poëtes en avaient dit autant et que nous les voulussions relever, ils répondraient que ce sont des fictions poétiques dont il faut rire, sans les attribuer à de véritables divinités; et cependant ils ne riaient pas d'eux-mêmes, lorsque, au lieu de lire ces extravagances dans les poëtes, ils les adoraient dans les temples. C'est donc à Jupiter qu'ils devaient demander toutes choses, à lui seul qu'ils devaient adresser leurs prières; car, quelque part qu'il eût envoyé la Victoire, en sa qualité de déesse et, comme telle, soumise à son roi, elle n'eût pas osé lui résister pour suivre sa volonté propre.

CHAPITRE XVIII.

Raisons qui ont porté les gentils à faire deux déesses de la Félicité et de la Fortune.

N'a-t-on pas fait aussi une déesse de la félicité? Ne lui a-t-on pas construit un temple, dressé un autel, et affecté un culte conforme à

Jovis, cur non et victoria munus ejus habeatur? Quod profecto haberetur, si non lapis in Capitolio, sed verus Rex regnum et Dominus dominantium cognosceretur atque coleretur.

CAPUT XVI.

Quid fuerit quod Romani ædem Quietis extra portas esse voluerunt.

Miror autem plurimum, quod cum deos singulos singulis rebus et pene singulis motibus attribuerent, vocaverunt deam Agenoriam, quæ ad agendum excitaret; deam Stimulam, quæ ad agendum ultra modum stimularet; deam Murciam, quæ præter modum non moveret, ac faceret hominem, ut ait Pomponius, murcidum, id est nimis desidiosum et inactuosum; deam Streniam, quæ faceret strenuum; his omnibus diis et deabus publica sacra facere susceperunt: Quietem vero appellantes, quæ faceret quietum, cum ædem haberet extra portam Collinam, publice illam suscipere noluerunt. Utrum indicium fuit animi inquieti, an potius ita significatum est, qui illam turbam colere perseveraret, non plane deorum, sed dæmoniorum, eum quietem habere non posse? ad quam vocat verus Medicus, dicens: *Discite a me quia mitis sum et humilis corde, et invenietis requiem animabus vestris.*

CAPUT XVII.

An, si Jovis summa potestas est, etiam Victoria dea debuerit æstimari.

An forte dicunt, quod deam Victoriam Jupiter mittat, atque illa tanquam regi deorum obtemperans, ad quos jusserit veniat, et in eorum parte considat? Hoc vere dicitur, non de illo Jove, quem deorum regem pro sua opinione confingunt; sed de illo vero Rege sæculorum, quod mittat non Victoriam, quæ nulla substantia est, sed angelum suum, et faciat vincere quem voluerit; cujus consilium occultum esse potest, iniquum non potest. Nam si victoria dea est, cur non deus est et triumphus, et victoriæ jungitur vel maritus, vel frater, vel filius? Talia quippe isti de diis opinati sunt, qualia si poetæ fingerent, atque a nobis exagitarentur; responderent isti, ridenda esse figmenta poetarum, non veris attribuenda numinibus: et tamen se ipsi non ridebant, cum talia deliramenta non apud poetas legebant, sed in templis colebant. Jovem igitur de omnibus rogarent, ei uni tantummodo supplicarent. Non enim, quo misisset Victoriam, si dea est et sub illo rege est, posset ei audere resistere, et suam potius facere voluntatem.

CAPUT XVIII.

Felicitatem et Fortunam qui deas putant, qua ratione secernunt.

Quid quod et Felicitas dea est? ædem accepit, aram meruit,

ses attributs? Il fallait en ce cas s'en tenir à elle ; car, où elle est, quel bien peut manquer? Mais non, la fortune a obtenu comme elle le rang et les honneurs divins. Est-ce que la félicité est autre que la fortune? La différence consisterait-elle en ce que la fortune peut être mauvaise, tandis que, si la félicité était mauvaise, elle ne serait plus félicité? Cependant tous les dieux des deux sexes, si toutefois ils ont aucun sexe, doivent être réputés également bons. Au moins est-ce le sentiment de Platon et des autres philosophes, aussi bien que des plus grands législateurs. Comment donc la déesse Fortune est-elle tantôt bonne, tantôt mauvaise? Serait-ce par hasard que, quand elle devient mauvaise, elle cesse d'être déesse et se change tout à coup en un malfaisant démon? Combien y a-t-il donc de fortunes? Il faut assurément qu'il y en ait autant de bonnes qu'il y a d'hommes heureux ; et puisqu'il existe en même temps des malheureux, et en grand nombre, il faut dire aussi qu'il y a plusieurs mauvaises fortunes. S'il n'y en avait qu'une, pourrait-elle être à la fois bonne et mauvaise, bonne pour les uns et mauvaise pour les autres? La question est de savoir si celle qui est déesse est toujours bonne. En cas d'affirmative, elle est la même que la Félicité. Mais alors pourquoi deux noms? Cependant, passe encore pour cela ; car il n'est pas extraordinaire qu'une même chose porte deux noms. Mais pourquoi deux temples, deux autels, deux cultes? C'est, dit-on, que la félicité est la déesse qui se donne à l'homme qui a mérité ses faveurs ; tandis que la bonne fortune, sans égard au mérite, arrive fortuitement aux bons et aux méchants, et de là vient son nom de fortune. Comment donc est-elle bonne, si elle se donne sans discernement aux bons et aux méchants? A quelle fin la servir, si, déesse aveugle, elle tombe dans les bras du premier venu, et passe à côté de qui la sert, pour s'attacher à qui la méprise? Que si ses serviteurs obtiennent la faveur d'être aperçus et aimés, elle a donc égard au mérite et ne vient pas fortuitement. Que devient alors la définition de la fortune, et comment peut-on dire qu'elle tire son nom du hasard? De deux choses l'une : ou il est inutile de la servir, si elle est fortune ; ou, si elle sait discerner ceux qui la servent, elle n'est plus fortune. Jupiter l'envoie-t-il aussi où il lui plaît? Qu'on ne serve donc que Jupiter, puisqu'elle n'a pas le pouvoir de résister à sa puissance, et qu'il faut qu'elle aille où il l'envoie ; ou du moins qu'elle n'ait pour adorateurs que les méchants, que les hommes qui ne veulent rien faire pour mériter les faveurs de la Félicité.

CHAPITRE XIX.

De la Fortune des femmes.

Les gentils ont une telle opinion de cette prétendue divinité adorée par eux sous le nom de Fortune, qu'ils ont consigné dans des livres que la statue qui lui a été érigée par les dames romaines, sous le nom de *Fortune des femmes,* avait parlé, et dit plus d'une fois qu'elles avaient fort bien fait de lui rendre cet honneur. Cela serait vrai, qu'il ne faudrait pas encore s'en étonner ; car il n'est pas difficile aux démons de tromper aussi les hommes. Mais ce qui aurait dû les désabuser, c'est que cette déesse qui a parlé est celle

sacra ei congrua persoluta sunt. Ipsa ergo sola coleretur : ubi enim ipsa esset, quid boni non esset? Sed quid sibi vult, quod et Fortuna dea putatur, et colitur? An aliud est felicitas aliud fortuna? Quia fortuna potest esse et mala : felicitas, autem si mala fuerit, felicitas non erit. Certe omnes deos utriusque sexus (si et sexum habent) nonnisi bonos existimare debemus. Hoc Plato dicit, hoc alii philosophi, hoc excellentes reipublicæ populorumque rectores. Quomodo ergo dea Fortuna aliquando bona est, aliquando mala? An forte quando mala est, dea non est, sed in malignum dæmonem repente convertitur? Quot sunt ergo deæ istæ? Profecto quotquot homines fortunati, hoc est bonæ fortunæ. Nam cum sint et alii plurimi simul, hoc est uno tempore, malæ fortunæ, numquid, si ipsa esset, simul et mala esset et bona, his aliud, illis aliud? An illa quæ dea est, semper bona est? Ipsa est ergo Felicitas : cur adhibentur duo nomina? Sed hoc ferendum est : solet enim et una res duobus nominibus appellari. Quid diversæ ædes, diversæ aræ, diversa sacra? Est causa, inquiunt; quia felicitas illa est, quam boni habent præcedentibus meritis; fortuna vero quæ dicitur bona, sine ullo examine meritorum fortuitu accidit hominibus et bonis et malis, unde etiam fortuna nominatùr. Quomodo ergo bona est, quæ sine ullo judicio venit et ad bonos et ad malos? Utquid autem colitur, quæ ita cæca est, passim in quoslibet incurrens, ut suos cultores plerumque prætereat, et suis contemptoribus hæreat? Aut si aliquid proficiunt cultores ejus, ut ab illa videantur et amentur, jam merita sequitur, non fortuitu venit. Ubi est ergo definitio illa fortunæ? ubi est quod a fortuitis etiam nomen accepit? Nihil enim prodest eam colere, si fortuna est. Si autem suos cultores discernit, ut prosit, fortuna non est. An et ipsam, quo voluerit, Jupiter mittit? Colatur ergo ipse solus : non enim potest ei jubenti et eam quo voluerit mittenti Fortuna resistere. Aut certe istam mali colant, qui nolunt habere merita, quibus possit dea Felicitas invitari.

CAPUT XIX.

De Fortuna muliebri.

Tantum sane huic, velut numini tribuunt, quam Fortunam vocant, ut simulacrum ejus, quod a matronis dedicatum est (et appellata est Fortuna muliebris), etiam locutum esse memoriæ commendaverint, atque dixisse non semel, sed iterum, quod eam rite matronæ dedicaverint. Quod quidem si verum sit, mirari nos non oportet. Non enim malignis dæmonibus etiam sic difficile est fallere, quorum artes atque versutias hinc potius isti advertere

qui vient fortuitement, et non celle qui a égard aux mérites. La Fortune a parlé, et la Félicité est demeurée muette. A quelle fin, sinon pour que les hommes ne se souciassent pas de bien vivre, assurés d'avance de la protection de la déesse? Et, en vérité, si la Fortune avait eu à parler, c'eût été la Fortune des hommes plutôt que celle des femmes, pour prévenir l'idée qu'un aussi grand miracle pouvait bien n'avoir d'autre origine que le bavardage des femmes.

CHAPITRE XX.

De la Vertu et de la Foi, autres déesses des gentils.

Ils ont fait aussi une déesse de la vertu. Si véritablement elle en était une, elle serait préférable à beaucoup d'autres; mais, comme ce n'est pas une déesse, mais un don de Dieu, demandons-la à celui qui seul peut la donner, et toute la foule des faux dieux s'évanouira. Mais sur quel fondement a-t-on pris aussi la Foi pour une déesse, et lui a-t-on consacré un temple et un autel? Son plus beau temple n'est-il pas un cœur éclairé qui la connaît? Eh! d'où savent-ils ce que c'est que la foi, dont le premier et le plus important devoir est de faire croire au vrai Dieu? La vertu ne suffisait-elle pas? La foi n'est-elle pas où est la vertu? Eux-mêmes n'ont-ils pas divisé la vertu en quatre espèces : la prudence, la justice, la force et la tempérance? Or, la foi fait partie de la justice, surtout parmi nous qui savons que « le juste vit de la foi. » Mais je m'étonne que des gens si enclins à multiplier les dieux aient fait une déesse de la foi, et qu'ils aient oublié tant d'autres vertus à qui ils pouvaient tout aussi bien dédier des temples et des autels. Pourquoi, par exemple, la tempérance n'a-t-elle pas mérité d'être une déesse, après avoir fait acquérir tant de gloire à quelques-uns des plus illustres Romains? Pourquoi la force n'a-t-elle pas des autels, elle qui assura la main de Mucius Scévola sur un brasier ardent, qui précipita Curtius dans un abîme pour l'amour de la patrie, qui assista les deux Décius, lorsqu'ils se dévouèrent pour le salut de l'armée? si toutefois ces hommes ont eu une véritable force, ce qu'il ne s'agit pas d'examiner ici. Pourquoi enfin la prudence, pourquoi la sagesse ne figurent-elle pas au nombre des déesses? Est-ce parce qu'elles se trouvent honorées sous le nom général de vertu? On pourrait donc aussi n'adorer qu'un seul Dieu, si l'on croit que les autres dieux ne sont que des parties de ce Dieu souverain. Mais la vertu comprend aussi la foi et la chasteté, qui cependant ont été jugées dignes d'avoir des autels dans des temples séparés.

CHAPITRE XXI.

Les gentils auraient dû se contenter de la vertu et de la félicité.

Reconnaissons que c'est la vanité, et non la vérité, qui a imaginé toutes ces déesses. Ce sont, en effet, des dons du vrai Dieu, et non pas des déesses. Aussi bien, quand on possède la vertu et la félicité, qu'est-il besoin d'autre chose? Qu'est-ce qui pourra suffire à qui ne suf-

debuerunt, quod illa dea locuta est, quæ fortuitu accidit, non quæ meritis venit. Fuit enim Fortuna loquax, et muta Felicitas; utquid aliud, nisi ut homines recte vivere non curarent, conciliata sibi Fortuna, quæ illos sine ullis bonis meritis faceret fortunatos? Et certe si Fortuna loquitur, non saltem muliebris, sed virilis potius loqueretur, ut non ipsæ, quæ simulacrum dedicaverunt, putarentur tantum miraculum muliebri loquacitate finxisse.

CAPUT XX.

De Virtute et Fide, quas Pagani templis et sacris honoraverunt.

Virtutem quoque deam fecerunt : quæ quidem si dea esset, multis fuerat præferenda. Et nunc quia dea non est, sed donum Dei est, ipsa ab illo impetretur, a quo solo dari potest : et omnis falsorum deorum turba vanescet. Sed cur et Fides dea credita est, et accepit etiam ipsa templum et altare? Quam quisquis prudenter agnoscit, habitaculum illi se ipsum facit. Unde autem sciunt illi quid sit fides, cujus primum et maximum officium est, ut in verum credatur Deum? Sed cur non suffecerat virtus? nonne ibi est et fides? Quandoquidem virtutem in quatuor species distribuendam esse viderunt, prudentiam, justitiam, fortitudinem, temperantiam. Et quoniam istæ singulæ species suas habent, in partibus justitiæ fides est; maximumque locum apud nos habet, quicumque scimus quid sit, quod justus ex fide vivit. Sed illos miror appetitores multitudinis deorum, si fides dea est, quare aliis tam multis deabus injuriam fecerint, prætermittendo eas, quibus similiter ædes et aras dedicare potuerunt? Cur temperantia dea esse non meruit, cum ejus nomine nonnulli Romani principes non parvam gloriam compararint? Cur denique fortitudo dea non est, quæ adfuit Mucio, cum dexteram porrexit in flammas; quæ adfuit Curtio, cum se pro patria in abruptam terram præcipitem dedit; quæ adfuit Decio patri, et Decio filio, cum pro exercitu se voverunt? Si tamen his omnibus vera inerat fortitudo, unde modo non agitur. Quare prudentia, quare sapientia nulla numinum loca meruerunt? an quia in nomine generali ipsius virtutis omnes coluntur? Sic ergo posset et unus Deus coli, cujus partes cæteri dii putantur. Sed in illa una virtute et fides est, et pudicitia, quæ tamen extra in ædibus propriis altaria meruerunt.

CAPUT XXI.

Quod dona non intelligentes Dei, Virtute saltem et Felicitate debuerint esse contenti.

Has deas non veritas, sed vanitas facit : hæc enim veri Dei munera sunt, non ipsæ sunt deæ. Verumtamen ubi est virtus et felicitas, quid aliud quæritur? Quid ei sufficit, cui virtus felicitasque non sufficit? Omnia quippe agenda complectitur virtus; omnia optanda, felicitas. Si

fisent pas la vertu, qui comprend tout ce que l'on doit faire, et la félicité, qui renferme tout ce qu'on peut désirer? Si l'on servait Jupiter pour les obtenir (car si l'étendue et la durée d'un empire est un bien, ce bien est compris dans la félicité), comment ne voyait-on pas que c'étaient des dons de Dieu, et non des déesses? Et si on les tenait pour déesses, pourquoi ne pas s'en contenter, sans recourir à une foule d'autres divinités? Car, examen fait des attributs divers que l'imagination a prêtés à tous les dieux et à toutes les déesses, qu'ils découvrent, s'il est possible, un bien quelconque qu'une divinité, quelle qu'elle soit, puisse donner à qui possède la vertu, à qui possède la félicité. Quelle science demanderait-on à Mercure ou à Minerve, quand la vertu contient en soi toutes les sciences? N'a-t-elle pas été définie par les anciens l'art de bien vivre? ce qui leur a fait penser que le mot latin *Ars* venait du mot ἀρετή, vertu. Si la vertu implique l'intelligence, quel besoin avait-on du dieu Catius pour rendre les hommes fins et prudents, puisque la félicité pouvait leur procurer cet avantage? car naître spirituel est un bonheur. Il suit de là que si ceux qui n'étaient pas encore nés ne pouvaient servir la Félicité pour obtenir d'elle cette faveur, le culte que lui rendaient leurs parents suppléait à ce défaut. Quelle nécessité pour les femmes en couche d'invoquer Lucine, quand, avec l'assistance de la Félicité, elles pouvaient non-seulement avoir une heureuse délivrance, mais encore mettre au monde des enfants heureusement doués? Quel besoin de recommander à la déesse Ops l'enfant qui naît, au dieu Vaticanus l'enfant qui vagit, à la déesse Cunina l'enfant au berceau, à la déesse Rumina l'enfant qui tette, au dieu Statilinus celui qui se tient debout, à la déesse Adéona ceux qui nous abordent, à la déesse Abéona ceux qui s'en vont? Pourquoi fallait-il s'adresser à la déesse Mens pour être intelligent, au dieu Volumnus et à la déesse Volumna pour avoir la volonté du bien, au dieu des noces pour le bonheur du mariage, aux dieux champêtres et surtout à la déesse Fructéséa pour avoir une récolte abondante, à Mars et à Bellone pour le succès de la guerre, à la déesse Victoire pour vaincre, au dieu Honos pour s'élever aux honneurs, à la déesse Pécunia pour être riche, au dieu Æsculanus et à son fils Argentinus pour abonder en monnaie de cuivre et d'argent (car ils ont fait Æsculanus père d'Argentinus, parce que la monnaie de cuivre précéda la monnaie d'argent)? Mais je m'étonne qu'Argentinus n'ait pas engendré Aurinus, puisque la monnaie d'or est venue ultérieurement. Sans doute, si ce dieu eût existé, ils l'auraient préféré à son père Argentinus et à son grand-père Æsculanus, comme ils ont préféré Jupiter à Saturne. Qu'était-il besoin, pour obtenir les biens de l'âme ou du corps, ou autres, d'adorer et d'invoquer cette foule de dieux, que je n'ai pas tous nommés et que les gentils eux-mêmes n'ont pu multiplier en proportion du nombre de nos besoins, lorsque la seule déesse Félicité pouvait suffire à tout? Non-seulement ils ne devaient point s'adresser à d'autres qu'à elle pour se procurer les biens, mais encore pour conjurer les maux. Fallait-il invoquer une déesse Fessonia contre la fatigue? une déesse Pellonia pour repousser les ennemis? un Apollon ou

Jupiter, ut hæc daret, ideo colebatur; quia si bonum aliquid est latitudo regni atque diuturnitas, ad eamdem pertinet felicitatem; cur non intellectum est dona Dei esse, non deas? Si autem putatæ sunt deæ, saltem, alia tanta deorum turba non quæreretur. Consideratis enim officiis deorum dearumque omnium, quæ sicut voluerunt pro sua opinatione finxerunt, inveniant, si possunt, aliquid quod ab aliquo deo præstari possit homini habenti virtutem, habenti felicitatem. Quid doctrinæ vel a Mercurio, vel a Minerva petendum esset, cum virtus omnia secum haberet? Ars quippe ipsa bene recteque vivendi, virtus a veteribus definita est. Unde ab eo quod græce ἀρετή dicitur virtus, nomen artis Latinos traduxisse putaverunt. Sed si virtus nonnisi ad ingeniosum posset venire, quid opus erat deo Catio patre, qui catos, id est acutos, faceret, cum hoc posset conferre felicitas? Ingeniosum quippe nasci, felicitatis est. Unde, etiamsi non potuit a nondum nato coli dea Felicitas, ut hoc ei conciliata donaret, conferret hoc parentibus ejus cultoribus suis, ut eis ingeniosi filii nascerentur. Quid opus erat parturientibus invocare Lucinam, cum, si adesset Felicitas, non solum bene parerent, sed etiam bonos? Quid necesse erat Opi deæ commendare nascentes, deo Vaticano vagientes, deæ Cuninæ jacentes, deæ Ruminæ sugentes, deo Statilino stantes, deæ Adeonæ adeuntes, Abeonæ abeuntes; deæ Menti, ut bonam haberent mentem; deo Volumno et deæ Volumnæ, ut bona vellent; diis nuptialibus, ut bene conjugarentur; diis agrestibus, ut fructus uberrimos caperent, et maxime ipsi divæ Fructeseæ; Marti et Bellonæ, ut bene belligerarent; deæ Victoriæ, ut vincerent; deo Honori, ut honorarentur; deæ Pecuniæ, ut pecuniosi essent; deo Æsculano et filio ejus Argentino, ut haberent æream argenteamque pecuniam? Nam ideo patrem Argentini Æsculanum posuerunt, quia prius ærea pecunia in usu esse cœpit, post argentea. Miror autem, quod Argentinus non genuit Aurinum, quia et aurea subsecuta est. Quem deum isti si haberent, sicut Saturno Jovem, ita et patri Argentino et avo Æsculano Aurinum præponerent. Quid ergo erat necesse propter hæc bona vel animi, vel corporis, vel externa, tantam deorum turbam colere et invocare, quos neque omnes commemoravi, nec ipsi potuerunt omnibus bonis humanis minutatim singillatimque digestis deos minutos et singulos providere; cum posset magno facilique compendio una dea Felicitas cuncta conferre; nec solum ad bona capienda quisquam alius, sed neque ad depellanda mala quæreretur? Cur enim esset invocanda propter fessos diva Fessonia, propter hostes depellendos diva Pellonia, propter ægros medicus vel Apollo, vel

Esculape médecin dans les maladies, et tous deux quand le cas était grave? un dieu Spiniensis pour arracher les épines des champs? une déesse Rubigo pour éloigner la nielle des blés? La seule Félicité, par sa présence et sa protection, pouvait prévenir ou dissiper tous ces maux. Enfin, puisque nous parlons ici de la Vertu et de la Félicité, si la félicité est la récompense de la vertu, ce n'est pas une déesse, mais un don de Dieu; et si c'est une déesse, que ne dit-on que c'est elle-même qui donne la vertu, puisque c'est un grand bonheur d'être vertueux?

CHAPITRE XXII.

Ce qu'il faut penser du service que Varron se glorifiait d'avoir rendu aux Romains.

Que faut-il donc penser du service que Varron se glorifie d'avoir rendu à ses concitoyens en leur enseignant, non-seulement quels dieux ils doivent adorer, mais encore quelles fonctions appartiennent à chacun de ces dieux? « Comme il ne sert de rien, dit-il, de connaître un médecin de nom et de vue, si l'on ignore qu'il est médecin, de même il est inutile de savoir qu'Esculape est un dieu, si l'on ignore qu'il guérit les maladies et à quelle fin on doit l'implorer. » Il se sert encore d'une autre comparaison pour confirmer son assertion : « Il est impossible non-seulement de vivre à l'aise, mais de vivre, si l'on ne sait ce que c'est qu'un forgeron, un boulanger, un couvreur, ou tout autre artisan; qui l'on doit choisir pour aide, pour guide, pour maître. De même, la connaissance des dieux n'est utile qu'autant qu'elle se joint à celle de la puissance et des attributs de chacun d'eux. Par ce moyen, nous pouvons savoir quel dieu nous devons invoquer dans nos besoins divers, et nous ne risquerons pas de nous adresser, comme les baladins, à Bacchus pour avoir de l'eau, ou aux nymphes pour avoir du vin. » Voilà sans doute une science fort utile, et il n'est personne qui n'en rendît grâce à Varron, si ce qu'il enseigne était la vérité, et qu'il apprît aux hommes à servir le seul vrai Dieu, source de tous les biens.

CHAPITRE XXIII.

Les Romains n'ont adoré que fort tard la félicité, quoiqu'ils adorassent déjà tant de dieux, et qu'elle seule dût leur tenir lieu de tous les autres.

Mais, pour revenir à la question, si le culte et les livres des païens sont fondés sur la vérité, si la Félicité est une déesse, que ne l'ont-ils uniquement adorée, elle qui pouvait tout donner, et rendre à elle seule l'homme heureux? Eh! que désirons-nous, sinon le bonheur? Pourquoi ont-ils attendu jusqu'à Lucullus, postérieur à tant d'autres Romains illustres, pour lui bâtir un temple? Pourquoi Romulus, qui voulait fonder une ville heureuse, ne lui en a-t-il pas construit un de préférence à tous les autres dieux qu'il pouvait se dispenser d'invoquer, puisque rien ne lui aurait manqué avec elle? En effet, sans son assistance, il n'aurait été ni roi, ni plus tard mis au rang des dieux. A quelle fin donc a-t-il donné pour dieux aux Romains Janus, Jupiter, Mars,

Æsculapius, vel ambo simul quando esset grande periculum? Nec deus Spiniensis, ut spinas ex agris eradicaret; nec dea Rubigo, ut non accederet, rogaretur : una Felicitate præsente et tuente, vel nulla mala exorirentur, vel facillime pellerentur. Postremo quoniam de duabus istis deabus Virtute et Felicitate tractamus, si felicitas virtutis est præmium, non dea, sed Dei donum est : si autem dea est, cur non dicatur et virtutem ipsam conferre; quandoquidem etiam virtutem consequi felicitas magna est?

CAPUT XXII.

De scientia colendorum deorum, quam a se Varro gloriatur collatam esse Romanis.

Quid ergo est, quod pro ingenti beneficio Varro jactat præstare se civibus suis, quia non solum commemorat deos, quos coli oporteat a Romanis, verum etiam dicit quid ad quemque pertineat? Quoniam nihil prodest, inquit, hominis alicujus medici nomen formamque nosse, et quod sit medicus ignorare : ita dicit nihil prodesse scire, deum esse Æsculapium, si nescias eum valetudini opitulari, atque ita ignores cur ei debeas supplicare. Hoc etiam alia similitudine affirmat, dicens, non modo bene vivere, sed vivere omnino neminem posse, si ignoret quisnam sit faber, quis pistor, quis tector, a quo quid utensile petere possit, quem adjutorem assumere, quem ducem, quem doctorem : eo modo nulli dubium esse asserens, ita esse utilem cognitionem deorum, si sciatur quam quisque deus vim et facultatem ac potestatem cujusque rei habeat. « Ex eo enim « poterimus, » inquit, « scire quem cujusque causa deum « advocare atque invocare debeamus : ne faciamus, ut « mimi solent, et optemus a Libero aquam, a Lymphis « vinum. » Magna sane utilitas. Quis non huic gratias ageret, si vera monstraret; et si unum verum deum, a quo essent omnia bona, hominibus colendum doceret?

CAPUT XXIII.

De Felicitate, quam Romani, multorum veneratores deorum, diu non coluerunt honore divino, cum pro omnibus sola sufficeret.

Sed unde nunc agitur, si libri et sacra eorum vera sunt, et Felicitas dea est, cur non ipsa una quæ coleretur constituta est, quæ posset universa conferre, et compendio facere felicem? Quis enim optat aliquid propter aliud quam ut felix fiat? Cur denique tam sero huic tantæ deæ post tot Romanos principes Lucullus ædem constituit? Cur ipse Romulus felicem cupiens condere civitatem, non huic templum potissimum struxit? Nec propter aliquid diis cæteris supplicavit, quando nihil deesset, sic hæc adesset. Nam et ipse nec prius rex, nec, ut putant, postea deus fieret, si hanc deam propitiam non haberet. Utquid ergo constituit Romanis deos, Janum, Jovem, Martem, Picum,

Picus, Faunus, Tibérinus, Hercule? Pourquoi Titus Tatius a-t-il ajouté à ces dieux Saturne, Ops, le Soleil, la Lune, Vulcain, la Lumière, et une infinité d'autres, jusqu'à la déesse Cloacina, sans penser à la Félicité? Pourquoi Numa a-t-il introduit tant de dieux et de déesses sans elle? Serait-ce qu'il n'a pu la découvrir dans une si grande foule de divinités? Sans doute le roi Hostilius n'aurait pas divinisé la Peur et la Pâleur, s'il eût connu ou adoré la Félicité. En présence de la Félicité, la Peur et la Pâleur se seraient retirées, je ne dis pas apaisées, mais vaincues.

Au surplus, comment se fait-il que l'empire se fût déjà prodigieusement accru, avant que personne adorât encore la Félicité? Serait-ce pour cela qu'il était plus grand qu'heureux? Et, en effet, comment la vraie félicité aurait-elle pu se trouver où n'était pas la véritable piété? car la piété est le culte sincère du vrai Dieu, et non le culte de tant de fausses divinités qui sont autant de démons. Il est vrai que plus tard la Félicité eut des autels, mais sa présence ne détourna pas les guerres civiles. Faut-il les attribuer à l'indignation qu'elle dut éprouver d'avoir été invitée si tard, et moins par honneur que par dérision, à figurer parmi des divinités telles que Priape, Cloacina, la Peur, la Pâleur, la Fièvre, et tant d'autres vaines idoles qui déshonoraient leurs adorateurs?

Après tout, si l'on voulait associer une si grande déesse à cette troupe infâme, que ne lui rendait-on au moins plus d'honneur qu'aux autres? Quoi! la Félicité n'a pas été jugée digne d'être placée entre les dieux Consentes, qui composent, dit-on, le conseil de Jupiter, ni parmi ceux qu'on appelle Choisis? On n'a pas daigné lui dédier quelque temple qui se fît remarquer par sa position élevée et la beauté de l'architecture? Pourquoi n'aurait-on pas fait plus pour elle que pour Jupiter même, puisque c'est elle qui a mis Jupiter sur le trône, si toutefois on peut dire qu'il ait été heureux pendant son règne? Que dis-je? la félicité vaut mieux qu'un trône. Car personne ne doute qu'on ne trouve aisément un homme qui craigne d'être roi; mais où trouverait-on un homme qui ne voulût pas être heureux? Que l'on demande aux dieux eux-mêmes, soit par les augures, soit par quelque autre moyen de communication possible, s'ils voudraient céder la place à la Félicité, au cas où leurs temples et leurs autels ne laisseraient pas assez d'espace pour lui élever un édifice digne d'elle : Jupiter lui-même, j'en suis sûr, consentirait à ce qu'elle occupât le Capitole. Personne, en effet, ne résisterait à la Félicité, que celui qui voudrait être malheureux, ce que personne ne peut vouloir. Non, Jupiter ne ferait pas à cette déesse ce que lui ont fait, à lui Jupiter, les dieux Mars et Terme, et la déesse Juventas, qui refusèrent obstinément de lui céder la place, quoiqu'il fût leur souverain. On lit en effet dans les auteurs romains que, lorsque Tarquin voulut bâtir le Capitole en l'honneur de Jupiter, voyant la place la plus honorable occupée par d'autres dieux, et n'osant en disposer sans leur consentement, mais persuadé en même temps que ces dieux ne feraient pas difficulté de se déplacer pour un dieu de cette importance et qui était leur roi, il s'en-

Faunum, Tiberinum, Herculem, et si quos alios utquid Titus Tatius addidit Saturnum, Opem, Solem, Lunam, Vulcanum, Lucem, et quoscumque alios addidit, inter quos etiam deam Cloacinam, Felicitate neglecta? utquid Numa tot deos et tot deas sine ista? an eam forte in tanta turba videre non potuit? Hostilius certe rex deos et ipse novos Pavorem atque Pallorem propitiandos non introduceret, si deam istam nosset aut coleret. Præsente quippe Felicitate omnis pavor et pallor, non propitiatus abscederet, sed pulsus aufugeret.

Deinde quid est hoc, quod jam Romanum imperium longe lateque crescebat, et adhuc nemo Felicitatem colebat? An ideo grandius imperium, quam felicius fuit? Nam quomodo ibi esset vera felicitas, ubi vera non erat pietas? Pietas enim est verax veri Dei cultus, non cultus falsorum tot deorum, quot dæmoniorum. Sed et postea jam in deorum numerum Felicitate suscepta, magna bellorum civilium infelicitas subsecuta est. An forte juste est indignata Felicitas, quod et tam sero, et non ad honorem, sed ad contumeliam potius invitata est, ut cum ea coleretur Priapus, et Cloacina, et Pavor, et Pallor, et Febris, et cætera non numina colendorum, sed crimina colentium?

Ad extremum, si cum turba indignissima tanta dea colenda visa est, cur non vel illustrius cæteris colebatur? Quis enim ferat, quod neque inter deos Consentes quos dicunt in consilium Jovis adhiberi, nec inter deos quos Selectos vocant, Felicitas constituta est? Templum aliquod ei fieret, quod et loci sublimitate et operis dignitate præemineret. Cur enim non aliquid melius, quam ipsi Jovi? Nam quæ etiam Jovi regnum nisi Felicitas dedit? si tamen cum regnaret, felix fuit. Et potior est felicitas regno. Nemo enim dubitat, facile inveniri hominem qui timeat se fieri regem : nullus autem invenitur qui se nolit esse felicem. Ipsi ergo dii, si per auguria vel quolibet modo eos posse consuli putant, de hac re consulerentur, utrum vellent Felicitati loco cedere : si forte aliorum ædibus vel altaribus jam fuisset locus occupatus, ubi ædes major atque sublimior Felicitati construeretur, etiam ipse Jupiter cederet, ut ipsum verticem collis Capitolini Felicitas potius obtineret. Non enim quispiam resisteret Felicitati, nisi, quod fieri non potest, qui esse vellet infelix. Nullo modo omnino si consuleretur, faceret Jupiter, quod ei fecerunt tres dii, Mars, Terminus, et Juventas, qui majori et regi suo nullo modo cedere loco voluerunt. Nam sicut habent eorum litteræ, cum rex Tarquinius Capitolium fabricare vellet, eumque locum qui ei dignior aptiorque videbatur, ab diis aliis cerneret præoccupatum, non audens aliquid contra eorum, facere arbitrium, et credens eos tanto numini suoque principi voluntate cessuros; quia multi erant illic ubi Capitolium constitutum est, per augurium quæsivit, utrum concedere locum vellent Jovi :

quît de leur volonté par les augures : tous consentirent à se retirer, excepté ceux que j'ai déjà nommés, Mars, Terme et Juventas : de sorte que ces derniers restèrent au Capitole, mais sous des représentations si obscures, qu'à peine les plus doctes savaient qu'ils y fussent. Non, Jupiter n'eût pas méprisé la Félicité, comme il le fut lui-même par Mars, Terme et Juventas. Mais assurément ces dieux mêmes qui ont résisté à Jupiter n'auraient pas résisté à la Félicité, qui avait fait Jupiter leur roi; ou, du moins s'ils ne cédaient pas, ce serait moins par mépris que par le désir de demeurer obscurs dans le temple de la Félicité, plutôt que de briller sans elle dans des sanctuaires particuliers.

Ainsi, la Félicité une fois établie dans un lieu vaste et éminent, tous les citoyens sauraient à qui ils devraient adresser leurs vœux; et, portés naturellement à laisser là cette multitude inutile de divinités, tous ceux qui aspireraient au bonheur, c'est-à-dire tous les hommes, n'adoreraient plus que la Félicité, n'invoqueraient plus qu'elle, ne fréquenteraient plus que son temple, et demanderaient la félicité à la Félicité même, elle que l'on demandait auparavant aux autres dieux. Eh! que veut-on obtenir d'un dieu, quel qu'il soit, sinon la félicité, ou du moins ce qui paraît être la félicité? Si donc il dépend de la Félicité de se donner à qui bon lui semble, ce dont on ne saurait douter si elle est en effet déesse, quelle folie de demander la félicité à quelque autre dieu, quand on peut l'obtenir d'elle-même? On lui devait donc de la distinguer de tous les autres dieux, en lui consacrant un temple plus éminent. C'est ainsi, suivant une autre tradition, que les anciens Romains avaient, pour je ne sais quel dieu Summanus à qui ils attribuaient les foudres de la nuit, une vénération plus profonde que pour Jupiter lui-même, qui ne lançait que les foudres du jour. Mais depuis qu'on eût bâti à Jupiter un temple superbe en un lieu éminent, la magnificence de l'édifice a attiré la foule, et à peine se trouverait-il un homme, je ne dis pas qui ait entendu parler de Summanus, mais qui se trouve même avoir jamais lu son nom. Que si la félicité n'est point une déesse, puisqu'elle est un don de Dieu, qu'on cherche donc ce Dieu qui peut la donner, et qu'on laisse là cette multitude pernicieuse de faux dieux, après laquelle s'empresse une vaine multitude d'hommes insensés, qui se fait des dieux des dons de Dieu, et offense, par l'obstination d'une volonté superbe, le dispensateur de ces dons. Car il ne peut manquer d'être malheureux, celui qui adore la félicité comme une déesse, au mépris du Dieu qui donne la félicité, de même que celui-là ne peut manquer d'avoir faim, qui lèche un pain en peinture, au lieu d'en demander un véritable à son ami.

CHAPITRE XXIV.

Des raisons qu'allèguent les gentils pour se défendre de ce qu'ils adorent les dons de Dieu comme dieux.

Voyons maintenant les raisons des idolâtres. Peut-on croire, disent-ils, que nos ancêtres aient eu assez peu de sens pour ignorer que ce sont là des dons divins, et non pas des dieux? Mais sachant que personne ne peut les posséder qu'autant que quelque dieu les lui donne, faute

atque ipsi inde cedere omnes voluerunt, præter illos quos commemoravi, Martem, Terminum, Juventatem : atque ideo Capitolium ita constructum est, ut etiam isti tres intus essent tam obscuris signis, ut hoc vix homines doctissimi scirent. Nullo modo igitur Felicitatem Jupiter ipse contemneret, sicut a Termino, Marte, Juventate contemptus est. Sed ipsi etiam qui non cesserant Jovi, profecto cederent Felicitati, quæ illis regem fecerat Jovem. Aut si non cederent, non id contemptu ejus facerent, sed quod in domo Felicitatis obscuri esse mallent, quam sine illa in locis propriis eminere.

Ita dea Felicitate in loco amplissimo et celsissimo constituta, discerent cives unde omnis boni voti petendum esset auxilium. Ac sic ipsa suadente natura, aliorum deorum superflua multitudine derelicta, coleretur una Felicitas, uni supplicaretur, unius templum frequentaretur a civibus qui felices esse vellent, quorum esset nemo qui nollet : atque ita ipsa a se ipsa peteretur, quæ ab omnibus petebatur. Quis enim aliquid ab aliquo deo, nisi felicitatem, velit accipere, vel quod ad felicitatem existimat pertinere? Proinde si felicitas habet in potestate cum quo homine sit (habet autem, si dea est), quæ tandem stultitia est, ab aliquo eam deo petere, quam possis a se ipsa impetrare? Hanc ergo deam super deos cæteros honorare etiam loci dignitate debuerunt. Sicut enim apud ipsos legitur, Romani veteres nescio quem Summanum, cui nocturna fulmina tribuebant, coluerunt magis quam Jovem, ad quem diurna fulmina pertinerent. Sed postquam Jovi templum insigne ac sublime constructum est, propter ædis dignitatem sic ad eum multitudo confluxit, ut vix inveniatur qui Summani nomen, quod audire jam non potest, se saltem legisse meminerit. Si autem felicitas dea non est, quoniam, quod verum est, munus est Dei; ille Deus quæratur, qui eam dare possit, et eorum falsorum multitudo noxia relinquatur, quam stultorum hominum multitudo vana sectatur, dona Dei deos sibi faciens, et ipsum, cujus ea dona sunt, obstinatione superbæ voluntatis offendens. Sic enim carere non potest infelicitate, qui tanquam deam felicitatem colit, et Deum datorem felicitatis relinquit : sicut carere non potest fame, qui panem pictum lingit, et ab homine qui verum habet, non petit.

CAPUT XXIV.

Qua ratione defendant Pagani, quod inter deos colant ipsa dona divina.

Libet autem eorum considerare rationes. Usque adeone, inquiunt, majores nostros insipientes fuisse credendum est, ut hæc nescirent munera divina esse, non deos? Sed quoniam sciebant nemini talia nisi aliquo deo largiente con-

de trouver le nom des dieux qui en sont les dispensateurs, ils les appelaient du nom même de la chose, tantôt avec une certaine modification, comme Bellona, du mot *bellum;* Cunina, de *cunæ;* Segetia, de *seges;* Pomona, de *pomum;* Bubona, de *boves;* tantôt sans modification, comme Pecunia, la déesse qui donne l'argent, sans croire néanmoins que l'argent fût une divinité; comme Virtus, la déesse de la vertu; Honos, le dieu de l'honneur; Concordia, la déesse de la concorde; Victoria, la déesse de la victoire. Ainsi, disent-ils, quand on dit que la félicité est une déesse, on n'entend pas la félicité qu'on obtient, mais la divinité qui la donne.

CHAPITRE XXV.

On ne doit adorer qu'un Dieu, que ceux même qui ignorent son nom ne peuvent s'empêcher de reconnaître pour l'unique dispensateur de la félicité.

J'accepte ces explications : elles me serviront peut-être à persuader plus aisément ceux dont le cœur n'est pas tout à fait endurci. Si l'humaine faiblesse n'a pas laissé de reconnaître qu'il n'y a qu'un Dieu qui puisse donner la félicité; si cette vérité a été sentie par des hommes qui adoraient une multitude de divinités, à la tête desquelles ils plaçaient Jupiter; si, dans l'ignorance où ils étaient du nom de ce Dieu, dispensateur de la félicité, ils l'ont désigné par le nom même du bien qu'ils croyaient lui devoir, ils ont assez montré par là que, dans leur pensée, Jupiter même, qu'ils adoraient déjà, ne pouvait donner la félicité, mais qu'il fallait l'attendre de celui qu'ils croyaient devoir honorer sous le nom même de la félicité. Il est donc évident, je le répète, que la félicité est un don de quelque dieu qu'ils ne connaissaient pas. Qu'on le cherche donc ce Dieu, qu'on le serve, et cela suffit. Qu'on dissipe cet essaim tumultueux d'innombrables démons; que ce Dieu ne suffise pas à celui à qui il ne suffit pas d'être heureux. Non, qu'il ne se contente pas d'adorer le dispensateur de la félicité, celui qui ne se contente pas d'obtenir la félicité en partage. Mais que celui à qui le bonheur suffit (et qui pourrait désirer quelque chose de plus?) serve le Dieu seul à qui il appartient de donner le bonheur. Ce Dieu n'est pas celui qu'ils nomment Jupiter; car, s'ils l'eussent reconnu pour l'auteur de la félicité, ils n'auraient pas cherché, sous le nom de Félicité, un autre dieu ou une autre déesse qui pût la leur assurer. Ils seraient d'ailleurs plus respectueux envers lui, et ne diraient pas, comme ils le font, qu'il est adultère, qu'il est l'amant et l'impudique ravisseur d'un bel enfant.

CHAPITRE XXVI.

Des jeux scéniques institués par l'ordre des dieux mêmes.

Ce sont, dit Cicéron, des fictions d'Homère, de ce poëte qui attribuait aux dieux les passions des hommes; mais j'aimerais mieux, ajoute-t-il, qu'il eût attribué aux hommes les perfections des dieux. Cet homme grave a eu raison de ne pas approuver un poëte qui prête des crimes à la divinité. Mais pourquoi donc les plus savants d'entre les païens mettent-ils au rang des choses

cedi, quorum deorum nomina non inveniebant earum rerum nominibus appellabant deos, quas ab eis sentiebant dari, aliqua vocabula inde flectentes, sicut a bello Bellonam nuncupaverunt, non bellum; sicut a cunis Cuninam, non cunam; sicut a segetibus Segetiam, non segetem; sicut a pomis Pomonam non pomum; sicut a bubus Bubonam, non bovem : aut certe nulla vocabuli declinatione, sicut res ipsæ nominantur, ut Pecunia dicta est dea, quæ dat pecuniam, non omnino pecunia dea ipsa putata est : ita Virtus, quæ dat virtutem; Honor, qui honorem; Concordia, quæ concordiam; Victoria, quæ dat victoriam. Ita, inquiunt, cum Felicitas dea dicitur, non ipsa quæ datur, sed numen illud attenditur a quo felicitas datur.

CAPUT XXV.

De uno tantum colendo Deo, qui, licet nomine ignoretur, tamen felicitatis dator esse sentitur.

Ista nobis reddita ratione, multo facilius eis, quorum cor non nimis obduruit, persuadebimus fortasse quod volumus. Si enim jam humana infirmitas sensit, nonnisi ab aliquo Deo dari posse felicitatem; et hoc senserunt homines qui tam multos colebant deos, in quibus et ipsum eorum regem Jovem; quia ejus nomen, a quo daretur felicitas, ignorabant, ideo ipsius rei nomine, quam credebant ab illo dari, eum appellare voluerunt : satis ergo judicarunt, nec ab ipso Jove dari posse felicitatem, quem jam colebant; sed utique ab illo quem nomine ipsius felicitatis colendum esse censebant. Confirmo prorsus a quodam Deo, quem nesciebant, eos credidisse dari felicitatem : ipse ergo quæratur, ipse colatur, et sufficit. Repudietur strepitus innumerabilium dæmoniorum : illi non sufficiat hic Deus, cui non sufficit munus ejus. Illi, inquam, non sufficiat ad colendum Deus dator felicitatis, cui non sufficit ad accipiendum ipsa felicitas. Cui autem sufficit (non enim habet homo quid amplius optare debeat), serviat uni Deo datori felicitatis. Non est ipse quem nominant Jovem. Nam si eum datorem felicitatis agnoscerent, non utique alium, vel aliam, a qua daretur felicitas, nomine ipsius Felicitatis inquirerent; neque ipsum Jovem cum tantis injuriis colendum putarent. Iste alienarum dicitur adulter uxorum, iste pueri pulchri impudicus amator et raptor.

CAPUT XXVI.

De ludis scenicis, quos sibi dii celebrari a suis cultoribus exegerunt.

Sed « fingebat hæc Homerus, » ait Tullius, « et humana ad « deos transferebat : divina mallem ad nos. » Merito displicuit viro gravi divinorum criminum poeta confictor. Cur ergo ludi scenici, ubi hæc dictitantur, cantitantur, actitantur, deorum honoribus exhibentur, inter res divinas a doctissimis

divines les jeux scéniques, où ces crimes sont débités, chantés, joués par des acteurs? C'était ici que Cicéron aurait dû se récrier, non plus contre les fictions des poëtes, mais contre les institutions de ses ancêtres. Mais, à leur tour, ceux-ci n'auraient-ils pas raison de dire : Quel mal avons-nous fait? Ce sont les dieux eux-mêmes qui ont voulu que ces jeux fussent célébrés en leur honneur, qui nous les ont demandés avec instance, avec menaces; qui nous ont sévèrement punis de la moindre négligence, et qui se sont apaisés quand nous avons acquiescé pleinement à leurs désirs. Voici ce que l'on rapporte comme un de leurs beaux faits : Un paysan romain, père de famille, Titus Latinius, reçut en songe l'ordre d'aller dire au sénat qu'on eût à recommencer les jeux, parce que, le premier jour de leur célébration, on avait conduit un criminel au supplice en présence de la multitude des spectateurs, et que ce triste épisode avait déplu à la cour céleste, qui ne cherchait dans les représentations du théâtre qu'un agréable passe-temps. Le lendemain, à son réveil, Latinius n'ose s'acquitter de sa commission; mais, la nuit suivante, nouvel ordre, plus impérieux que le premier. Il n'obéit pas : il perd son fils. La troisième nuit, il est menacé d'un châtiment encore plus terrible. Sa timidité le retient encore, et il est frappé d'une grave et dangereuse maladie. Dans cette extrémité, ses amis lui conseillent d'aller trouver les magistrats; il s'y décide, et se fait porter au sénat en litière. A peine a-t-il parlé, qu'il se trouve entièrement guéri et en état de s'en retourner à pied. Le sénat, stupéfait d'un si grand miracle, ordonna une nouvelle célébration des jeux, où l'on ferait quatre fois plus de dépense. Quel homme de bon sens ne reconnaîtra que ces malheureux idolâtres, asservis au malin empire des démons, dont on ne peut être affranchi que par la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ, étaient forcés de donner à ces dieux immondes des spectacles dont l'abomination était manifeste? En effet, dans ces jeux imposés par les dieux, exécutés par ordre du sénat, le peuple assistait à la représentation des crimes divins qui se lisent dans les poëtes; d'infâmes histrions chantaient, jouaient un Jupiter adultère et ravisseur, et l'apaisaient par là. Si c'était fiction, Jupiter ne devait-il pas s'en offenser? Si, loin de se courroucer, il prenait plaisir à la représentation de ces crimes supposés, n'est-il pas évident que l'adorer, c'était servir le démon? Et ce serait à ce Jupiter que l'empire romain doit sa fondation, son accroissement, sa conservation, à lui, plus méprisable que le dernier des Romains révolté de ces infamies! C'est lui qui serait le dispensateur de la félicité, lui qui recevait de si malheureux hommages, et qui s'abandonnait à un courroux plus malheureux encore, quand on les lui refusait!

CHAPITRE XXVII.

Des trois espèces de dieux distingués par le pontife Scévola.

On lit que le savant pontife Scévola distinguait trois espèces de divinités, introduites, l'une par les poëtes, l'autre par les philosophes, la troisième par les politiques. Ainsi, dit-il, la première espèce est un pur badinage, où ce qu'on dit des dieux est indigne de leur nature; la seconde ne convient pas aux États, en ce qu'elle renferme

conscribuntur? Hic exclamet Cicero, non contra figmenta poetarum, sed contra instituta majorum. Annon exclamarent et illi, Quid nos fecimus? Ipsi dii ista suis honoribus exhibenda flagitaverunt, atrociter imperarunt, cladem nisi fieret prænuntiarunt; quia neglectum est aliquid, severissime vindicarunt; quia id quod neglectum fuerat factum est, placatos se esse monstrarunt. Inter eorum commemoratur virtutes et miranda facta quod dicam. Tito Latinio, rustico Romano patrifamilias, dictum est in somnis, in senatum nuntiaret, ut ludi Romani instaurarentur, quod primo eorum die in quodam scelerato, qui populo spectante ad supplicium duci jussus est, numinibus videlicet ex ludis hilaritatem quærentibus, triste displicuisset imperium. Cum ergo ille, qui somnio commonitus erat postero die jussa facere non ausus esset, secunda nocte hoc idem rursus severius imperatum est : amisit filium, quia non fecit. Tertia nocte dictum est homini quod major ei pœna, si non faceret, immineret. Cum etiam sic non auderet, in morbum incidit acrem et horribilem. Tum vero ex amicorum sententia ad magistratus rem detulit, atque in lectica allatus est in senatum : expositoque somnio, recepta continuo valetudine, pedibus suis sanus abscessit. Tanto stupefactus miraculo senatus quadruplicata pecunia ludos censuit instaurari. Quis non videat, qui sanum sapit subditos homines malignis dæmonibus, a quorum dominatione non liberat nisi gratia Dei per Jesum Christum Dominum nostrum, vi compulsos esse exhibere talibus diis, quæ recto consilio poterant turpia judicari? In illis certe ludis poetica numinum crimina frequentantur, qui ludi cogentibus numinibus jussu senatus instaurabantur. In illis ludis corruptorem pudicitiæ Jovem turpissimi histriones cantabant, agebant, placabant. Si illud fingebatur, ille irasceretur : si autem suis criminibus etiam fictis delectabatur, quando coleretur, nisi diabolo serviretur? Itane iste Romanum conderet, dilataret, conservaret imperium, quovis Romano, cui displicebant talia, homine abjectior? iste daret felicitatem, qui tam infeliciter colebatur; et nisi ita coleretur, infelicius irascebatur?

CAPUT XXVII.

De tribus generibus deorum, de quibus Scævola pontifex disputavit.

Relatum est in litteras, doctissimum pontificem Scævolam disputasse tria genera tradita deorum : unum a poetis, alterum a philosophis, tertium a principibus civitatis. Primum genus nugatorium dicit esse, quod multa de diis fingantur indigna; secundum non congruere civitatibus, quod habeat aliqua supervacua, aliqua etiam quæ obsit

beaucoup de choses superflues, quelques-unes même dont la connaissance peut être nuisible aux peuples. Pour les superflues, cela ne tire pas à conséquence, car c'est une maxime de droit, que ce qui est superflu ne nuit pas. Maintenant quelles sont celles dont la connaissance peut être nuisible aux peuples? C'est, selon ce pontife, qu'Hercule, Esculape, Castor, Pollux ne sont pas des dieux; car les savants déclarent qu'ils ont été des hommes, et qu'il ont payé à la nature le tribut que lui doit l'humanité. Or, que faut-il entendre par là, sinon que les peuples n'adorent que des idoles menteuses, qui ne leur donnent point une idée vraie de la Divinité; que le vrai Dieu n'a ni sexe, ni âge, ni corps. Voilà ce qu'un pontife veut que les peuples ignorent, car il tient cela pour vrai. Il pense donc qu'il est avantageux aux États de se tromper en matière de religion; et Varron lui-même ne craint pas de le déclarer positivement dans son traité des choses divines. Sublime religion, et bien capable de sauver le faible qui se réfugie dans son sein! Au lieu de la vérité qu'il cherche et dont il attend sa délivrance, il lui faut croire qu'il est plus avantageux pour lui de vivre dans l'erreur. Quant aux dieux des poëtes, nous apprenons, à la même source, que Scévola les rejette, attendu qu'ils sont tellement défigurés, qu'ils ne méritent pas même d'être comparés aux hommes qui ont quelque honnêteté. Leurs chantres font de l'un un voleur, de l'autre un adultère; ils leur prêtent des actions et des paroles honteuses ou ridicules: trois déesses se disputent le prix de la beauté, et les deux rivales de Vénus ruinent Troie pour se venger de leur défaite; Jupiter se change en taureau, en cygne, pour jouir de quelques femmes; deux déesses épousent des hommes; Saturne dévore ses enfants : en un mot, on ne saurait imaginer un prodige ou un vice, qu'ils n'aient imputé à quelque dieu, quoiqu'il n'y ait rien de plus étranger à la nature divine que tout cela. O grand pontife Scévola! abolis ces jeux, si tu le peux; défends aux peuples de rendre aux dieux immortels des honneurs où l'on se plaît à admirer leurs crimes pour les imiter ensuite autant que possible. Si le peuple te répond que ce sont les pontifes eux-mêmes qui les ont introduits, prie donc les dieux, par l'ordre desquels vous les avez établis, de cesser de les exiger. Si ce qu'on y représente est indigne de la majesté des dieux, l'injure est d'autant plus grave que l'impunité est assurée à ces fictions sacriléges. Mais ils ne t'écoutent pas : ce ne sont que des démons qui enseignent le mal et ne se plaisent qu'aux turpitudes; et tant s'en faut qu'ils tiennent à injure ces honteuses fictions, qu'ils se croiraient offensés si on ne les étalait sur un théâtre. Tu invoquerais en vain Jupiter contre la célébration de ces jeux, sous prétexte que c'est à lui que le théâtre prête plus de crimes; car vous avez beau l'appeler le maître et le roi de l'univers, ne lui faites-vous pas la plus cruelle injure de le confondre avec ces autres divinités, et de le leur donner pour chef?

CHAPITRE XXVIII.

Le culte des dieux a-t-il contribué à l'établissement et à l'accroissement de l'empire romain?

Non, ces dieux que l'on apaise, ou plutôt que

populis nosse. De supervacuis non magna causa est : solet enim et a jurisperitis dici, Superflua non nocent. Quæ sunt autem illa quæ prolata in multitudinem nocent? Hæc, inquit, non esse deos, Herculem, Æsculapium, Castorem, Pollucem : proditur enim a doctis quod homines fuerint, et humana conditione defecerint. Quid aliud? Quod eorum qui sint dii non habeant civitates vera simulacra; quod verus Deus nec sexum habeat, nec ætatem, nec definita corporis membra. Hæc pontifex nosse populos non vult : nam falsa esse non putat. Expedire igitur existimat, falli in religione civitates. Quod dicere etiam in libris Rerum divinarum ipse Varro non dubitat. Præclara religio, quo confugiat liberandus infirmus, et cum veritatem qua liberetur inquirat, credatur ei expedire quod fallitur. Poeticum sane deorum genus cur Scævola respuat, eisdem litteris non tacetur : quia sic videlicet deos deformant, ut nec bonis hominibus comparentur, cum alium faciunt furari, alium adulterare; sic item aliquid aliter, turpiter, atque inepte dicere ac facere; tres inter se deas certasse de præmio pulchritudinis, victas duas a Venere Trojam evertisse; Jovem ipsum converti in bovem aut cycnum, ut cum aliqua concumbat; deam homini nubere, Saturnum liberos devorare : nihil denique posse confingi miraculorum atque vitiorum, quod non ibi reperiatur, atque ab deorum natura longe absit. O Scævola pontifex maxime, ludos tolle, si potes : præcipe populis, ne tales honores diis immortalibus deferant, ubi crimina deorum libeat mirari, et quæ fieri possunt placeat imitari. Si autem tibi responderit populus, Vos nobis importastis ista, pontifices : deos ipsos roga, quibus instigantibus ista jussistis, ne talia sibi jubeant exhiberi. Quæ si mala sunt, et propterea nullo modo de deorum majestate credenda, major est deorum injuria, de quibus impune finguntur. Sed non te audiunt, dæmones sunt, prava docent, turpibus gaudent : non solum non deputant injuriam, si de illis ista fingantur; sed eam potius injuriam ferre non possunt, si per eorum solemnia non agantur. Jam vero si adversus eos Jovem interpelles, maxime ob eam causam, quia ejus plura crimina ludis scenicis actitantur; nonne etiamsi Deum Jovem nuncupatis, a quo regitur totus atque administratur hic mundus, eo illi fit a vobis maxima injuria quod eum cum istis colendum putatis, eorumque regem esse perhibetis?

CAPUT XXVIII.

An ad obtinendum dilatandumque regnum profuerit Romanis cultus deorum.

Nullo igitur modo dii tales, qui talibus placantur, vel potius accusantur honoribus, ut majus sit crimen quod

l'on accuse par de tels honneurs, et qui seraient moins coupables de se plaire à la représentation de crimes réels que de crimes supposés, non, de tels dieux n'ont pu accroître et conserver l'empire romain. S'ils avaient eu véritablement ce pouvoir, ils en auraient usé plutôt en faveur des Grecs, qui se sont montrés bien plus dévoués à leurs plaisirs, eux qui n'ont pas voulu se soustraire aux morsures dont les poëtes déchiraient les dieux, qui ont au contraire permis à ces poëtes de diffamer les hommes à leur gré, et qui, loin de tenir les comédiens pour infâmes, les ont jugés dignes des plus grands honneurs. Mais, de même que les Romains ont eu de la monnaie d'or sans adorer un dieu Aurinus; de même qu'ils n'auraient pas laissé d'avoir de la monnaie d'argent et de cuivre, quand ils n'auraient pas eu Argentinus ni Æsculanus; ainsi est-il vrai de dire qu'ils n'auraient pu parvenir à l'empire sans la volonté du vrai Dieu, tandis que s'ils avaient vécu dans l'ignorance et dans le mépris de ces innombrables et fausses divinités, ne connaissant que le seul et vrai Dieu, l'adorant avec une foi sincère et des mœurs pures, leur royaume ici-bas, quel qu'il fût, eût été meilleur; et, qu'ils eussent régné ou non sur la terre, ils auraient régné éternellement dans le ciel.

CHAPITRE XXIX.

De la fausseté du présage sur lequel les Romains fondaient la force et la stabilité de leur empire.

Que faut-il penser de ce beau présage qu'ils ont cru reconnaître dans l'obstination des dieux Mars et Terme, et de la déesse Juventas, qui, comme je l'ai rapporté plus haut, ne voulurent pas céder la place à Jupiter, au roi des dieux? Cela signifiait, disent-ils, que le peuple de Mars, c'est-à-dire le peuple romain, ne céderait jamais la place qu'il aurait une fois occupée, que personne ne remuerait les bornes de son empire, et que la jeunesse romaine serait invincible. Comment donc pouvaient-ils reconnaître en Jupiter le roi des dieux et celui de qui ils tenaient leur empire, en même temps qu'ils acceptaient ce présage au nom des divinités rivales qui faisaient gloire de ne lui point céder? Après tout, quand ils diraient vrai, ils n'ont absolument rien à craindre; car ils n'avoueront pas sans doute que ces dieux, qui n'ont point voulu céder à Jupiter, aient cédé à Jésus-Christ. Ces dieux pouvaient le faire néanmoins, et abandonner à Jésus-Christ les lieux où ils étaient adorés, et surtout le cœur des croyants, sans qu'il y eût à craindre pour les bornes de l'empire. Mais avant l'incarnation de Jésus-Christ, avant même que l'on eût écrit ce que nous rapportons de leurs livres, et toutefois depuis cet augure arrivé sous le roi Tarquin, combien de fois les armées romaines, réduites à prendre la fuite, n'ont-elles pas convaincu de mensonge le présage que l'on tirait de la résistance de la déesse Juventas à Jupiter? Le peuple de Mars n'a-t-il pas été vaincu dans Rome même, à l'époque de l'invasion des Gaulois? Les bornes de l'empire n'ont-elles pas reculé devant Annibal, devenu maître de tant de villes qui s'étaient rangées à son parti? Ainsi s'évanouirent les belles promesses de ce grand présage, et il n'est resté que la rébellion de trois dieux ou plutôt de trois démons contre Jupiter. Car on ne

eis falsis oblectantur, quam si de illis vera dicerentur, Romanum imperium augere et conservare potuissent. Hoc enim si possent, Græcis potius donum tam grande conferrent, qui eos in hujuscemodi rebus divinis, hoc est ludis scenicis, honorabilius digniusque coluerunt, quando et a morsibus poetarum, quibus deos dilacerari videbant, se non subtraxerunt, dando eis licentiam male tractandi homines quos liberet, et ipsos scenicos non turpes judicaverunt, sed dignos etiam præclaris honoribus habuerunt. Sicut autem potuerunt auream pecuniam habere Romani, quamvis deum Aurinum non colerent: sic et argenteam habere potuerunt, et æream, si nec Argentinum, nec ejus patrem colerent Æsculanum: et sic omnia, quæ retexere piget. Sic ergo et regnum invito quidem Deo vero nullo modo habere possent; diis vero istis falsis et multis ignoratis sive contemptis, atque illo uno cognito et fide sincera ac moribus culto, et melius hic regnum haberent, quantumcumque haberent, et post hæc acciperent sempiternum, sive hic haberent, sive non haberent.

CAPUT XXIX.

De falsitate auspicii, quo Romani regni fortitudo et stabilitas visa est indicari.

Nam illud quale est quod pulcherrimum auspicium fuisse dixerunt, quod paulo ante commemoravi, Martem et Terminum et Juventatem nec Jovi regi deorum loco cedere voluisse? Sic enim, inquiunt, significatum est, Martiam gentem, id est Romanam, nemini locum quem teneret daturam; Romanos quoque terminos propter deum Terminum neminem commoturum; juventutem etiam Romanam propter deam Juventatem nemini esse cessuram. Videant ergo quomodo habeant istum regem deorum suorum et datorem regni sui, ut eum auspicia ista pro adversario ponerent, cui non cedere pulchrum esset. Quanquam hæc si vera sunt, non habent omnino quid timeant. Non enim confessuri sunt quod dii cesserint Christo, qui Jovi cedere noluerunt. Salvis quippe imperii finibus Christo cedere potuerunt, et de sedibus locorum et maxime de corde credentium. Sed antequam Christus veniret in carne, antequam denique ista scriberentur, quæ de libris eorum proferimus; sed tamen posteaquam factum est sub rege Tarquinio illud auspicium, aliquoties Romanus exercitus fusus est, hoc est versus in fugam falsumque ostendit auspicium, quo Juventas illa non cessserat Jovi; et gens Martia, superantibus atque irrumpentibus Gallis, in ipsa Urbe contrita est; et termini imperii, deficientibus multis ad Annibalem civitatibus, in angustum fuerant coarctati. Ita evacuata est pulchritudo auspiciorum, remansit contra Jovem contumacia, non deorum, sed dæmoniorum.

prétendra pas que ce soit la même chose de n'avoir pas quitté la place qu'on occupait, ou de s'y réintégrer. Ajoutez même à cela qu'Adrien déplaça en Orient les bornes de l'empire, par la cession qu'il fit au roi de Perse de trois belles provinces, l'Arménie, la Mésopotamie et l'Assyrie : en sorte qu'il semble que le dieu Terme, qui présidait aux bornes de l'empire, et dont l'immobilité avait été si ingénieusement interprétée, ait craint plutôt Adrien, roi des hommes, que Jupiter, roi des dieux. Il est vrai que ces provinces furent plus tard rendues à l'empire; mais depuis, et presque de notre temps, le dieu Terme a encore été forcé de reculer, lorsque Julien, si crédule aux oracles des faux dieux, brûla témérairement sa flotte chargée de vivres : le défaut de subsistances, et bientôt après la mort de l'empereur lui-même, qui était tombé sous le coup d'une flèche ennemie, réduisirent l'armée à une telle extrémité, que personne n'eût échappé, si, par un traité, on n'eût remis les bornes de l'empire où elles sont aujourd'hui : traité qui fut, à la vérité, moins désastreux que celui d'Adrien, mais dont toutefois les conditions étaient loin d'être avantageuses. C'était donc un vain augure que cette immobilité du dieu Terme, qui, après avoir tenu bon contre Jupiter, cède à la volonté d'Adrien, à la témérité de Julien, à la détresse de Jovien. Les plus sages et les plus clairvoyants d'entre les Romains ont bien vu tout cela; mais leur autorité pouvait-elle prévaloir contre une superstition enracinée dans les cœurs, outre qu'eux-mêmes croyaient qu'on devait rendre à la nature les hommages qui ne sont dus qu'au vrai Dieu, qui en est le moteur et le maître, « servant, comme dit l'Apôtre, la créature au lieu du Créateur, qu'on bénisse à jamais? » Il fallait que la grâce de ce vrai Dieu envoyât ses saints et pieux apôtres, et les remplît de sa force pour édifier par leur mort la vraie religion, et abolir la fausse dans le cœur des vivants.

CHAPITRE XXX.

Idées que les gentils se font de leurs dieux.

Cicéron, tout augure qu'il était, ne pouvait regarder un augure sans rire, et raillait ceux qui prenaient conseil du cri d'un corbeau ou d'une corneille. Mais ce philosophe de l'école académique, qui prétend que tout est incertain, ne doit pas faire autorité ici. Dans son traité de la Nature des Dieux, au second livre, il introduit un certain Q. Lucilius Balbus, qui, tout en s'efforçant de justifier les superstitions par des raisons naturelles et philosophiques, ne laisse pas de s'élever contre l'institution des idoles et contre les opinions fabuleuses. « Voyez-vous, dit-il, comment, de bonnes et utiles découvertes dans le monde physique, on en est venu à l'invention de dieux imaginaires? Telle est la source de tant de fausses opinions, d'erreurs pernicieuses et de superstitions ridicules. On sait des dieux quelle est leur figure, quel âge ils ont, comment ils sont habillés : généalogies, mariages, alliances, tout en eux est réduit aux proportions de la nature humaine. Car on leur prête aussi nos passions; ils ont, comme nous, des convoitises, des

Aliud est enim non cessisse; aliud unde cesseras redisse. Quanquam et postea in Orientalibus partibus Hadriani voluntate mutati sunt termini imperii Romani. Ille namque tres provincias nobiles, Armeniam, Mesopotamiam, Assyriam, Persarum concessit imperio : ut deus ille Terminus, qui Romanos terminos secundum istos tuebatur, et per illud pulcherrimum auspicium loco non cesserat Jovi, plus Hadrianum regem hominum, quam regem deorum timuisse videatur. Receptis quoque alio tempore provinciis memoratis, nostra pene memoria retrorsus Terminus cessit, quando Julianus deorum illorum oraculis deditus immoderato ausu naves jussit incendi, quibus alimonia portabatur : qua exercitus destitutus, mox etiam ipso hostili vulnere exstincto, in tantam est redactus inopiam, ut inde nullus evaderet, undique hostibus incursantibus militem imperatoris morte turbatum, nisi placito pacis illic imperii fines constituerentur, ubi hodieque persistunt; non quidem tanto detrimento, quantum concesserat Hadrianus, sed media tamen compositione defixi. Vano igitur augurio deus Terminus non cessit Jovi, qui cessit Hadriani voluntati, cessit etiam Juliani temeritati, et Joviani necessitati. Viderunt hæc intelligentiores gravioresque Romani; sed contra consuetudinem civitatis, quæ dæmoniacis ritibus fuerat obligata, parum valebant : quia et ipsi etiamsi illa vana esse sentiebant, naturæ tamen rerum sub unius veri Dei regimine atque imperio constitutæ, religiosum cultum, qui Deo debetur, exhibendum putabant : *servientes*, ut ait Apostolus, *creaturæ potius quam Creatori, qui est benedictus in secula.* Hujus Dei veri erat auxilium necessarium, a quo mitterentur sancti viri et veraciter pii, qui pro vera religione morerentur, ut falsæ a viventibus tollerentur.

CAPUT XXX.

Qualia de diis Gentium etiam cultores eorum se sentire fateantur.

Cicero augure irridet auguria, et reprehendit homines corvi et corniculæ vocibus vitæ consilia moderantes. Sed iste Academicus, qui omnia esse contendit incerta, indignus est qui habeat ullam in his rebus auctoritatem. Disputat apud eum Q. Lucilius Balbus in secundo de Deorum Natura libro, et cum ipse superstitiones ex natura rerum velut physicas et philosophicas inserat, indignatur tamen institutioni simulacrorum et opinionibus fabulosis, ita loquens : « Videtisne igitur, ut a physicis « rebus bene atque utiliter inventis, ratio si tracta ad « commentitios et fictos deos? Quæ res genuit falsas opi« niones, erroresque turbulentos, et superstitiones pene « aniles. Et formæ enim nobis deorum, et ætates, et ves« titus ornatusque noti sunt : genera præterea, conjugia, « cognationes, omniaque traducta ad similitudinem im« becillitatis humanæ. Nam et perturbatis animis indu« cuntur : accepimus enim deorum cupiditates, ægritu-

chagrins, des ressentiments. N'ont-ils pas aussi, s'il faut en croire les fables, leurs guerres et leurs combats? Et non-seulement, comme dans Homère, ils prennent parti pour une armée contre une autre; mais encore, pour leur propre cause, ils s'arment contre les Titans ou les Géants. Cependant on est assez fou pour débiter et pour croire ces contes, quoiqu'il n'y ait rien de plus vain ni de plus frivole. » Tels sont les aveux des défenseurs du paganisme. Après avoir dit que tout cela n'est que superstition, et que la religion consiste en ce qu'il semble enseigner d'après la doctrine des stoïciens, il ajoute : « Ce ne sont pas seulement les philosophes, mais nos ancêtres même, qui ont séparé la religion de la superstition. En effet, ceux qui passaient des jours entiers à prier et à sacrifier pour obtenir que leurs enfants leur survécussent, étaient appelés superstitieux. » Qui ne voit que, dans la crainte de blesser le préjugé public, il fait tous ses efforts pour relever la religion des anciens et pour la séparer de la superstition, et qu'il n'y saurait parvenir? En effet, si les anciens appelaient superstitieux ceux qui passaient les jours à prier et à sacrifier, ceux-là ne l'étaient-ils pas qui, comme lui-même les en reprend, ont inventé ces idoles d'âge et de costumes divers, ces généalogies, ces mariages, ces alliances des dieux? Assurément, blâmer tout cela comme superstitieux, c'est accuser de superstition les anciens qui ont inventé et adoré ce qu'il blâme; l'accusation retombe même sur l'accusateur, qui, quelque liberté qu'il affecte dans ses écrits, était forcé d'adorer ces idoles, et qui n'eût osé dire en public le moindre mot de ce qu'il proclame en si beau style dans un dialogue philosophique. Nous donc, chrétiens, rendons grâce, non au ciel et à la terre, comme le veut ce philosophe, mais au Seigneur notre Dieu, qui a fait le ciel et la terre, de ce que, par la profonde humilité du Christ, par la prédication de ses apôtres, par la foi des martyrs qui sont morts pour la vérité, mais qui vivent avec la vérité, il a détruit, non-seulement dans les cœurs, mais encore dans les temples, ces superstitions que son Balbus ne condamne qu'en balbutiant.

CHAPITRE XXXI.

Varron avait entrevu l'unité de Dieu.

Varron, à qui je regrette au reste d'avoir à reprocher de mettre les jeux scéniques au rang des choses divines, quoique au fond ce ne soit pas son propre sentiment, Varron n'avoue-t-il pas, dans divers passages où il recommande d'honorer les dieux, que ce n'est point par son choix qu'il suit le culte que Rome leur rend, et que, s'il avait à constituer une nouvelle république, il consacrerait plutôt les dieux et les noms des dieux selon les règles de la nature? Mais, comme il était né dans une cité déjà vieille, il ajoute qu'il est obligé de s'en tenir à ce que l'antiquité a transmis à son siècle, et que son but, en recherchant les traditions sacrées, est de porter le peuple à respecter les dieux plutôt qu'à les mépriser. En parlant ainsi, cet homme d'une si rare sagacité fait assez entendre qu'il ne découvre pas toutes les choses que non seulement il méprisait dans la religion, mais que le peuple même aurait méprisées si on les lui eût découvertes. On pourrait croire

« dines, iracundias. Nec vero (ut fabulæ ferunt) dii bellis « præliisque caruerunt. Nec solum, ut apud Homerum, « cum duos exercitus contrarios alii dii ex alia parte de« fenderent, sed etiam ut cum Titanis aut cum Giganti« bus sua propria bella gesserunt. Hæc et dicuntur et cre« duntur stultissime, et plena sunt vanitatis summæque le« vitatis. » Ecce interim quæ confitentur qui defendunt deos Gentium. Deinde cum hæc ad superstitionem pertinere dicat, ad religionem vero, quæ ipse secundum Stoicos vi« detur docere : « Num enim philosophi solum, » inquit, « verum etiam majores nostri superstitionem a religione se« paraverunt. Nam qui totos dies precabantur, » inquit, et « immolabant, ut sibi sui liberi superstites essent, supersti« tiosi sunt appellati : » quis non intelligat eum conari, dum consuetudinem civitatis timet, religionem laudare majorum, eamque a superstitione velle sejungere, sed quomodo id possit non invenire? Si enim a majoribus illi sunt appellati superstitiosi, qui totos dies precabantur et immolabant, numquid et illi, qui instituerunt (quod iste reprehendit) deorum simulacra diversa ætate et veste distincta, deorum genera, conjugia, cognationes? Hæc utique cum tanquam superstitiosa culpantur, implicat ista culpa majores talium simulacrorum institutores atque cultores; implicat et ipsum, qui quantolibet eloquio se in libertatem nitatur evolvere, necesse habebat ista venerari; nec quod in hac disputatione disertus insonat, mutire auderet in populi concione. Agamus itaque Christiani Domino Deo nostro gratias, non Cœlo et Terræ, sicut iste disputat, sed ei qui fecit cœlum et terram; qui has superstitiones, quas iste Balbus velut balbutiens vix reprehendit, per altissimam Christi humilitatem, per Apostolorum prædicationem, per fidem martyrum pro veritate morientium et cum veritate viventium, non solum in cordibus religiosis, verum etiam in ædibus superstitiosis libera suorum servitute subvertit.

CAPUT XXXI.

De opinionibus Varronis, qui reprobata persuasione populari, licet ad notitiam veri Dei non pervenerit, unum tamen deum colendum esse censuerit.

Quid ipse Varro, quem dolemus in rebus divinis ludos scenicos, quamvis non judicio proprio, posuisse, cum ad deos colendos multis locis velut religiosus hortetur, nonne ita confitetur, non se illa judicio suo sequi, quæ civitatem Romanam instituisse commemorat, ut si eam civitatem novam constitueret, ex naturæ potius formula deos nominaque eorum se fuisse dedicaturum non dubitet confiteri? Sed jam quoniam in vetere populo esset, acceptam ab antiquis nominum et cognominum historiam tenere, ut tradita est, debere se dicit, et ad eum finem illa scribere ac perscrutari, ut potius eos magis colere, quam despicere vulgus velit. Quibus verbis homo acutissimus satis indicat, non se aperire omnia, quæ non sibi tantum contemptui essent, sed etiam ipsi vulgo despicienda viderentur

que ce que je dis n'est qu'une conjecture, si lui-même, dans un autre passage, il ne disait clairement, au sujet des religions, qu'il y a beaucoup de vérités qu'il n'est pas bon que le peuple sache, et beaucoup d'impostures qu'il est bon qu'il prenne pour des vérités; qu'ainsi les Grecs couvraient d'ombre et de silence leurs mystères et leurs initiations.

Varron trahit ici évidemment l'habile politique des chefs de gouvernements, et le secret de cette conduite artificieuse si agréable aux démons, à ces esprits de malice, qui tiennent également en leur pouvoir et ceux qui trompent et ceux qui sont trompés, sans que rien puisse en délivrer les uns et les autres, que la grâce de Dieu par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Il dit encore, ce même auteur dont la pénétration égale la science, que ceux-là seuls lui semblent avoir compris la nature de Dieu, qui ont cru que Dieu était une âme qui gouverne le monde par le mouvement et l'intelligence. On peut conclure de là que, bien que Varron n'eût pas encore atteint la vérité, car le vrai Dieu n'est pas une âme, mais le créateur de l'âme, toutefois, s'il eût pu s'affranchir de préjugés de la coutume, il eût confessé et enseigné qu'on ne doit adorer qu'un seul Dieu qui gouverne le monde par le mouvement et l'intelligence : de sorte que tout le débat entre lui et nous serait sur ce qu'il définit Dieu une âme, et non le créateur de l'âme. Il dit encore que les anciens Romains ont, pendant plus de cent soixante-dix ans, adoré les dieux sans en faire aucune image; et si cet usage s'était maintenu, ajoute-t-il, le culte qu'on leur rend n'en serait que plus pur. Il invoque même, entre autres preuves à l'appui de son sentiment, l'exemple de la nation juive, et conclut sans hésiter que les premiers qui ont offert des idoles à l'adoration des peuples ont aboli la crainte et augmenté l'erreur; persuadé avec raison que le mépris des dieux devait être la suite naturelle de l'impuissance de leurs simulacres. En disant qu'ils n'ont pas établi mais augmenté l'erreur, il fait entendre que l'erreur précédait les idoles. Ainsi, quand il dit que ceux-là seuls ont connu la nature de Dieu qui ont cru que Dieu était l'âme du monde, et que la religion en serait plus pure s'il n'y avait point d'idoles, qui ne voit combien il a approché de la vérité? S'il avait eu quelque pouvoir contre une erreur aussi invétérée, je ne doute pas qu'il n'eût recommandé le culte de ce Dieu seul par qui il croyait que le monde est gouverné, et qu'il faut adorer sans image. Peut-être même, se trouvant si près de la vérité, aurait-il été porté, par la considération de la nature muable de l'âme, à reconnaître que le vrai Dieu est une nature immuable, qui a créé l'âme même. Dans cet état de choses, il faut avouer que toutes les railleries de ces savants écrivains touchant la pluralité des dieux n'étaient pas tant des conseils indirects destinés à éclairer le peuple, que des aveux arrachés à leur conscience par la secrète volonté de Dieu. Si donc nous tirons quelques témoignages de leurs livres, c'est afin de les produire contre ceux qui s'obstinent à ne pas reconnaître combien est grande et tyrannique la domination des démons, dont nous sommes délivrés par le sacrifice unique de ce sang précieux répandu pour notre salut, et par le don du Saint-Esprit qui nous a été communiqué.

tur, nisi tacerentur. Ego ista conjicere putari debui, nisi evidenter alio loco ipse diceret de religionibus loquens, multa esse vera, quæ non modo vulgo scire non sit utile, sed etiam, tametsi falsa sunt, aliter existimare populum expediat, et ideo Græcos teletas ac mysteria taciturnitate parietibusque clausisse. Hic certe totum consilium prodidit velut sapientium, per quos civitates et populi regerentur. Hac tamen fallacia miris modis maligni dæmones delectantur, qui et deceptores et deceptos pariter possident, a quorum dominatione non liberat nisi gratia Dei per Jesum Christum Dominum nostrum.

Dicit etiam idem auctor acutissimus atque doctissimus, quod hi soli ei videantur animadvertisse quid esset Deus, qui crediderunt eum esse animam motu ac ratione mundum gubernantem. Ac per hoc, etsi nondum tenebat quod veritas habet; Deus enim verus, non anima, sed animæ quoque est effector et conditor : tamen si contra præjudicia consuetudinis liber esse posset, unum Deum colendum fateretur atque suaderet, motu ac ratione mundum gubernantem : ut ea cum illo de hac re quæstio remaneret, quod eum diceret esse animam, non potius et animæ creatorem. Dicit etiam antiquos Romanos plus annos centum et septuaginta deos sine simulacro coluisse. « Quod « si adhuc, » inquit, « mansisset, castius dii observaren- « tur. » Cui sententiæ suæ testem adhibet inter cætera etiam gentem Judæam : nec dubitat eum locum ita concludere, ut dicat, qui primi simulacra deorum populis posuerunt, eos civitatibus suis et metum dempsisse, et errorem addidisse; prudenter existimans deos facile posse in simulacrorum stoliditate contemni. Quod vero non ait, Errorem tradiderunt; sed, addiderunt; jam utique fuisse etiam sine simulacris intelligi vult errorem. Quapropter cum solos dicit animadvertisse quid esset Deus, qui eum crederent animam mundum gubernantem, castiusque existimat sine simulacris observari religionem, quis non videat quantum propinquaverit veritati? Si enim aliquid contra vetustatem tanti posset erroris, profecto et unum Deum, a quo mundum crederet gubernari, et sine simulacro colendum esse censeret; atque in tam proximo inventus facile fortasse de animæ mutabilitate commoneretur, ut naturam potius incommutabilem, quæ ipsam quoque animam condidisset, Deum verum esse sentiret. Hæc cum ita sint, quæcumque tales viri in suis litteris multorum deorum ludibria posuerunt, confiteri ea potius occulta Dei voluntate compulsi sunt, quam persuadere conati. Si qua igitur a nobis inde testimonia proferuntur, ad eos redarguendos proferuntur, qui nolunt advertere de quanta et quam maligna dæmonum potestate nos liberet singulare sacrificium tam sancti sanguinis fusi et donum Spiritus impertiti.

CHAPITRE XXXII.

Intérêt des gouvernants à tromper les peuples en matière de religion.

Varron dit encore, au sujet des généalogies des dieux, que les peuples ont eu plus d'inclination pour les poëtes que pour les philosophes, et que c'est ce qui a porté les anciens Romains à admettre des dieux mâles et femelles, des dieux qui naissent ou qui se marient. La source de cette croyance est, à ce qu'il me semble, dans l'intérêt qu'ont eu les gouvernants à tromper le peuple en matière de religion : en cela, imitateurs zélés des démons qu'ils adoraient, et qui n'ont pas de plus grande passion que de tromper les hommes. De même en effet que les démons ne peuvent posséder que ceux qu'ils abusent, ainsi ces hommes d'État qui leur ressemblaient enseignaient aux peuples, sous prétexte de religion, des opinions dont ils savaient la vanité, afin de les gouverner à leur gré en les tenant attachés par les liens les plus étroits de la société civile. Or, comment des gens faibles et ignorants auraient-ils pu se sauver des piéges que leur tendaient et les gouvernants et les démons conjurés contre eux?

CHAPITRE XXXIII.

Les royaumes et les rois relèvent du vrai Dieu.

Ce Dieu donc, auteur et dispensateur de la félicité parce qu'il est le seul vrai Dieu, est aussi le seul qui donne les royaumes de la terre aux bons et aux méchants. Il les donne non pas au hasard et sans raison, car il est Dieu et non la Fortune, mais suivant l'ordre des choses et des temps qu'il connaît et que nous ignorons. Il n'est pas néanmoins assujetti à cet ordre, mais lui-même le règle et en dispose comme il lui plaît. Quant à la félicité, il ne la donne qu'aux bons; car les sujets peuvent la posséder, comme ne la posséder pas; et les rois peuvent ne la posséder pas, comme ils peuvent la posséder; mais personne n'en jouira pleinement que dans cette vie, où il n'y aura ni maîtres ni sujets. Or, il donne les royaumes de la terre aux bons et aux méchants, de peur que ceux qui le servent, mais dont l'âme est encore dans l'enfance, ne les considèrent comme des objets d'un grand prix, et comme des récompenses dignes de la vertu. C'est en cela que consiste le secret de l'Ancien Testament, qui cachait le Nouveau sous ses figures. On y promettait des biens de la terre; mais les âmes spirituelles comprenaient, sans toutefois l'exprimer hautement, que ces biens temporels figuraient ceux de l'éternité, et elles n'ignoraient pas en quels dons de Dieu consiste la vraie félicité.

CHAPITRE XXXIV.

Du royaume des Juifs, qui fut fondé par le vrai Dieu, et conservé par lui tant qu'ils persévérèrent dans la vraie religion.

Aussi, pour montrer que c'est de lui, et non de cette multitude de faux dieux à qui les Romains ont cru devoir adresser leurs vœux, que dépendent les biens mêmes de la terre, les seuls auxquels aspirent ceux qui n'en peuvent concevoir de meilleurs, Dieu voulut que le peuple juif, qui à son

CAPUT XXXII.

Ob quam speciem utilitatis principes Gentium apud subjectos sibi populos falsas religiones voluerunt permanere.

Dicit etiam de generationibus deorum magis ad poetas, quam ad physicos fuisse populos inclinatos; et ideo et sexum et generationes deorum majores suos, id est veteres credidisse Romanos, et eorum constituisse conjugia. Quod utique non aliam ob causam factum videtur, nisi quia hominum velut prudentium et sapientium negotium fuit populum in religionibus fallere, et in eo ipso non solum colere, sed imitari etiam dæmones, quibus maxima est fallendi cupiditas. Sicut enim dæmones nisi eos quos fallendo deceperint, possidere non possunt; sic et homines principes, non sane justi, sed dæmonum similes, ea, quæ vana esse noverant, religionis nomine populis tanquam vera suadebant, hoc modo eos civili societati velut arctius alligantes, quo similiter subditos possiderent. Quis autem infirmus et indoctus evaderet simul fallaces et principes civitatis et dæmones?

CAPUT XXXIII.

Quod judicio et potestate Dei veri omnium regum atque regnorum ordinata sint tempora.

Deus igitur ille felicitatis auctor et dator, quia solus est verus Deus, ipse dat regna terrena et bonis et malis. Neque hoc temere et quasi fortuitu, quia Deus est, non fortuna; sed pro rerum ordine ac temporum occulto nobis, notissimo sibi : cui tamen ordini temporum non subditus servit, sed eum ipse tanquam dominus regit moderatorque disponit. Felicitatem vero non dat nisi bonis. Hanc enim possunt et non habere et habere servientes, possunt et non habere et habere regnantes. Quæ tamen plena in eà vita erit, ubi nemo jam serviet. Et ideo regna terrena et bonis ab illo dantur, et malis; ne ejus cultores adhuc in provectu animi parvuli hæc ab eo munera quasi magnum aliquid concupiscant. Et hoc est sacramentum veteris Testamenti, ubi occultum erat novum, quod illic promissa et dona terrena sunt : intelligentibus et tunc spiritualibus, quamvis nondum in manifestatione prædicantibus, et quæ illis temporalibus rebus significaretur æternitas, et in quibus Dei donis esset vera felicitas.

CAPUT XXXIV.

De regno Judæorum, quod ab uno et vero Deo institutum atque servatum est, donec in vera religione manserunt.

Itaque ut cognoscerentur etiam illa terrena bona, quibus solis inhiant qui meliora cogitare non possunt, in ipsius unius Dei esse posita potestate, non in multorum falsorum, quos colendos Romani antea crediderunt, populum suum in Ægypto de paucissimis multiplicavit, et

entrée en Égypte ne se composait que d'une seule famille, s'y multipliât prodigieusement, et dût sa délivrance aux miracles les plus étonnants. Et ce n'était point Lucine que les femmes juives invoquaient, quand Dieu sauva leurs enfants des mains des Égyptiens qui avaient juré de les exterminer tous. Ces enfants sucèrent le lait sans la déesse Rumina ; ils dormirent dans leurs berceaux sans Cunina ; ils se passèrent d'Éduca et de Potina pour boire et pour manger ; ils furent élevés sans le secours des dieux enfantins ; ils se marièrent sans l'assistance des dieux conjugaux, et s'unirent à leurs femmes sans adorer Priape. Ils n'avaient point invoqué Neptune quand la mer s'ouvrit pour les laisser passer, et ramena ses flots pour submerger les Egyptiens. Ils ne consacrèrent point une déesse Mannia, quand la manne tomba du ciel pour les nourrir ; et quand le rocher frappé par Moïse donna de l'eau pour les désaltérer, ils ne rendirent grâces ni aux Nymphes ni aux Lymphes. Ils firent la guerre sans les folles cérémonies du culte de Mars et de Bellone ; et, quoiqu'ils n'aient pas vaincu sans la victoire, ils la prirent, non pour une déesse, mais pour un don de leur Dieu. Ils ont eu des moissons sans Ségétia, des bœufs sans Bubona, du miel sans Mellona, des fruits sans Pomone. Enfin ils ont obtenu très-heureusement du seul Dieu véritable tous ces biens pour lesquels les Romains crurent devoir recourir à tant de fausses divinités. S'ils ne l'avaient point offensé en se laissant aller à une curiosité impie, si les séductions de la magie ne les eussent détournés vers le culte des dieux étrangers et des idoles, s'ils n'eussent enfin comblé la mesure en faisant mourir le Christ, leur royaume se fût maintenu, sinon plus étendu, du moins plus heureux que l'empire romain. S'ils sont maintenant dispersés presque par toute la terre, c'est un effet de la providence du vrai Dieu, afin que nous puissions prouver par leurs livres que la destruction des idoles, des autels, des bois sacrés et des temples, la cessation des sacrifices des faux dieux, que tous ces événements dont nous sommes aujourd'hui témoins ont été prédits depuis longtemps ; car si on ne les lisait que dans les nôtres, on s'imaginerait peut-être que nous les avons inventés. Mais réservons la suite de ces considérations pour un autre livre, et finissons celui-ci, qui est déjà assez long.

LIVRE CINQUIÈME.

Préface.

Puisqu'il est certain que tous nos désirs possibles ont pour terme la félicité, qui est un don de Dieu, et non pas une déesse, et qu'ainsi les hommes ne doivent point adorer d'autre dieu que celui qui peut les rendre heureux, car si la félicité était une déesse, elle seule mériterait d'être adorée, voyons maintenant pourquoi Dieu, dispensateur unique de ces biens que peuvent posséder les hommes même qui ne sont pas bons, et qui par conséquent ne sont pas heureux, a voulu assurer aux Romains une si vaste et si durable puissance : avantage dont ils ne sont nullement redevables à cette multitude de fausses divinités qu'ils adoraient, ainsi que nous l'avons déjà fait voir amplement, et que nous le montrerons encore quand l'occasion s'en présentera.

inde signis mirabilibus liberavit. Nec Lucinam mulieres illæ invocaverunt, quando earum partus, ut miris modis multiplicarentur, et gens illa incredibiliter cresceret, ab Ægyptiorum persequentium et infantes omnes necare volentium manibus ipse liberavit, ipse servavit. Sine dea Rumina suxerunt; sine Cunina in cunis fuerunt, sine Educa et Potina escam potumque sumpserunt : sine tot diis puerilibus educati sunt; sine diis conjugalibus conjugati; sine cultu Priapi conjugibus mixti. Sine invocatione Neptuni mare transeuntibus divisum patuit, et sequentes eorum inimicos fluctibus in se redeuntibus obruit. Nec consecraverunt aliquam deam Manniam, quando de cœlo manna sumpserunt; nec quando sitientibus aquam percussa petra profudit, Nymphas Lymphasque coluerunt. Sine insanis sacris Martis et Bellonæ bella gesserunt, et sine victoria quidem non vicerunt, non eam tamen deam, sed Dei sui munus habuerunt. Sine Segetia segetes, sine Bubona boves, mella sine Mellona, poma sine Pomona; et prorsus omnia, pro quibus tantæ falsorum deorum turbæ Romani supplicandum putaverunt, ab uno vero Deo multo felicius acceperunt. Et si non in eum peccassent impia curiositate, tanquam magicis artibus seducti, ad alienos deos et ad idola defluendo, et postremo Christum occidendo, in eodem regno, et si non spatiosiore, tamen feliciore mansissent. Et nunc quod per omnes fere terras gentesque dispersi sunt, illius unius veri Dei providentia est, ut quod deorum falsorum usquequaque simulacra, aræ, luci, templa evertuntur, et sacrificia prohibentur, de codicibus eorum probetur quemadmodum hoc fuerit tanto ante prophetatum ; ne forte, cum legeretur in nostris, a nobis putaretur esse confictum. Jam quod sequitur, in volumine sequenti videndum est, et hic dandus hujus prolixitatis modus.

LIBER QUINTUS.

Præfatio.

Quoniam constat omnium rerum optandarum plenitudinem esse felicitatem, quæ non est dea, sed donum Dei; et ideo nullum deum colendum esse ab hominibus, nisi qui potest eos facere felices; unde si illa dea esset, sola colenda merito diceretur : jam consequenter videamus, qua causa Deus, qui potest et illa bona dare, quæ habere possunt etiam non boni, ac per hoc etiam non felices, Romanum imperium tam magnum tamque diuturnum esse voluerit. Quia enim hoc deorum falsorum illa, quam colebant, multitudo non fecit, et multa jam diximus, et ubi visum fuerit opportunum esse, dicemus.

CHAPITRE PREMIER.

Le sort de l'empire romain et de tous les autres royaumes n'a jamais dépendu ni d'une cause fortuite ni de l'influence des astres.

La cause de la grandeur de l'empire romain n'est donc ni fortuite, ni fatale, à entendre ces mots dans le sens de ceux qui tiennent pour fortuit ce qui paraît être sans cause ou sans convenance avec les règles de la raison, et pour fatal, ce qui semble arriver en dehors de la volonté de Dieu et des hommes, par une espèce de nécessité. Il est hors de doute que c'est la divine Providence qui établit les royaumes de la terre. Que si quelqu'un prétend qu'ils dépendent du destin, parce qu'il donne à la volonté ou à la puissance de Dieu le nom de destin, il peut garder son opinion, mais il doit corriger son langage. Que ne dit-il d'abord ce qu'il va dire ensuite, quand on lui demandera ce qu'il entend par destin? Le destin se prend en effet dans le langage ordinaire pour l'influence de la position des astres à l'instant de la naissance ou de la conception; et les uns la regardent comme indépendante, les autres comme dépendante de la volonté de Dieu. Mais l'opinion qui affranchit nos actions de la volonté de Dieu et les fait dépendre des astres, ainsi que nos joies et nos souffrances, doit être rejetée, non-seulement de ceux qui professent la vraie religion, mais aussi de ceux qui en ont une fausse, quelle qu'elle soit. Car où tend cette opinion, si ce n'est à abolir tout culte, toute prière? Mais ce n'est pas à ceux qui la soutiennent que nous nous adressons ici : nos adversaires sont ceux qui, pour défendre leurs prétendues divinités, déclarent la guerre à la religion chrétienne. Quant à ceux qui font dépendre la position des étoiles de la volonté de Dieu, s'ils croient qu'elles tiennent de lui le pouvoir qu'ils leur attribuent sur les actions et la fortune des hommes, ils font une grande injure au ciel de s'imaginer que, dans cette cour brillante, dans ce sénat radieux, on ordonne des crimes tels que, si quelque république en ordonnait de semblables, le genre humain devrait se liguer pour la détruire. Et d'ailleurs, en attribuant au ciel une influence nécessitante sur les actions humaines, que reste-t-il au jugement de Dieu, maître des astres et des hommes? S'ils disent que, tenant leur pouvoir de la souveraineté de Dieu, les étoiles ne disposent pas à leur gré du sort des hommes, mais qu'elles ne font qu'exécuter ses ordres dans les nécessités qu'elles imposent, nous leur demanderons comment ils peuvent avoir de Dieu un sentiment qu'il serait indigne d'avoir seulement des étoiles? Prétendront-ils que les étoiles sont les signes et non les causes des événements, comme quelques hommes d'une haute intelligence l'ont cru? je réponds que le langage des astrologues est différent; qu'ils ne disent pas, par exemple : Dans telle position, Mars annonce un homicide, mais il fait un homicide. Je veux toutefois qu'ils ne s'expriment pas exactement, et qu'il faille les renvoyer aux philosophes pour apprendre d'eux à s'énoncer comme il faut, et à dire que les étoiles ne font qu'annoncer ce qu'ils

CAPUT PRIMUM.

Causam Romani imperii omniumque regnorum nec fortuitam esse, nec in stellarum positione consistere.

Causa ergo magnitudinis imperii Romani nec fortuita est, nec fatalis, secundum eorum sententiam sive opinionem, qui ea dicunt esse fortuita, quæ vel nullas causas habent, vel non ex aliquo rationabili ordine venientes; et ea fatalia, quæ præter Dei et hominum voluntatem cujusdam ordinis necessitate contingunt. Prorsus divina providentia regna constituuntur humana. Quæ si propterea quisquam fato tribuit, quia ipsam Dei voluntatem vel potestatem fati nomine appellat, sententiam teneat, linguam corrigat. Cur enim non hoc primum dicit, quod postea dicturus est, cum ab illo quisquam quæsierit quid dixerit fatum? Nam id homines quando audiunt, usitata loquendi consuetudine non intelligunt nisi vim positionis siderum, qualis est quando quis nascitur, sive concipitur : quod aliqui alienant a Dei voluntate, aliqui ex illa etiam hoc pendere confirmant. Sed illi, qui sine Dei voluntate decernere opinantur sidera quid agamus, vel quid bonorum habeamus malorumve patiamur, ab auribus omnium repellendi sunt; non solum eorum qui veram religionem tenent, sed qui deorum qualiumcumque, licet falsorum, volunt esse cultores. Hæc enim opinio quid aliud agit, nisi ut nullus omnino colatur aut rogetur Deus? Contra quos modo nobis disputatio non est instituta, sed contra eos qui pro defensione eorum quos deos putant, christianæ religioni adversantur. Illi vero, qui positionem stellarum quodammodo decernentium qualis quisque sit, et quid ei proveniat boni quidve mali accidat, ex Dei voluntate suspendunt, si easdem stellas putant habere hanc potestatem traditam sibi a summa illius potestate, ut volentes ista decernant; magnam cœlo faciunt injuriam, in cujus velut clarissimo senatu ac splendidissima curia opinantur scelera facienda decerni; qualia si aliqua terrena civitas decrevisset, genere humano decernente fuerat evertenda. Quale deinde judicium de hominum factis Deo relinquitur, quibus cœlestis necessitas adhibetur, cum Dominus ille sit et siderum et hominum? Aut si non dicunt stellas, accepta quidem potestate a summo Deo, arbitrio suo ista decernere, sed in talibus necessitatibus ingerendis illius omnino jussa complere : itane de ipso Deo sentiendum est, quod indignissimum visum est de stellarum voluntate sentire? Quod si dicuntur stellæ significare potius ista quam facere; ut quasi locutio quædam sit illa positio, prædicens futura, non agens (non enim mediocriter doctorum hominum fuit ista sententia) : non quidem ita solent loqui mathematici, ut verbi gratia dicant, Mars ita positus homicidam significat; sed, Homicidam facit : verumtamen ut concedamus non eos ut debent loqui, et a philosophis accipere oportere sermonis regulam ad ea prænuntianda, quæ in siderum positione se reperire putant :

disent qu'elles font : d'où vient qu'ils n'ont jamais pu rendre compte de la diversité qui, dans la vie de deux jumeaux, dans leurs actions, dans leur fortune, dans leurs emplois, dans leurs occupations, dans tout le reste de leur existence et jusque dans la mort, est quelquefois si grande qu'ils ont l'un avec l'autre moins de rapports qu'avec des étrangers, quoiqu'ils n'aient été séparés dans leur naissance que par un très-petit espace de temps, et que leur conception ait eu lieu dans le même moment?

CHAPITRE II.

Ressemblance et diversité des maladies de deux jumeaux.

On lit dans Cicéron que le célèbre médecin Hippocrate a écrit que les communes intermittences et les redoublements simultanés de la maladie dont deux frères étaient atteints, et qui les avait pris tous les deux en même temps, lui avaient fait juger qu'ils étaient jumeaux. De son côté, le stoïcien Posidonius, grand astrologue, soutenait que l'identité de ces phénomènes provenait de ce qu'ils avaient été conçus et étaient nés sous la même constellation. Ainsi, ce que le médecin rapportait à la conformité des tempéraments, l'astrologue l'attribuait à une même situation des astres. Mais la conjecture du médecin est infiniment plus plausible; car il est possible que la disposition du père et de la mère au moment de la conception ait influé sur les enfants, et que ceux-ci, recevant ensuite dans le sein maternel un même accroissement, soient nés avec une complexion toute semblable. Ajoutez à cela que, nourris des mêmes aliments dans la même maison, respirant le même air, buvant de même eau, faisant les mêmes exercices, toutes choses qui, suivant les médecins, influent beaucoup sur la santé, soit en bien, soit en mal, ce genre de vie commun à l'un et à l'autre dut rendre leur tempérament si semblable, que les mêmes causes les faisaient tomber malades en même temps. Mais vouloir attribuer à la constitution du ciel et des astres au moment de leur conception ou de leur naissance cette conformité physique, lorsque dans un même pays, sous le même ciel, tant d'êtres d'inclinations et de fortunes différentes ont pu être conçus et naître en même temps, quoi de plus impertinent? Pour moi, je sais qu'il y a des jumeaux dont non-seulement les actions et les manières, mais les maladies même, sont tout opposées. Il me semble qu'Hippocrate rendrait aisément raison de cette diversité, en l'attribuant à la différence des aliments et des exercices, qui dépendent de la volonté et non du tempérament; mais quant à Posidonius ou à tout autre défenseur de la fatalité des astres, je ne vois pas ce qu'il aurait à dire ici, s'il renonçait à abuser de la crédulité des gens qui n'entendent rien à ces matières. Pour ce qui est de l'induction qu'on voudrait tirer du faible intervalle de temps qui sépare la naissance de deux jumeaux, et d'où provient la différence de leur horoscope, ou cet intervalle n'est pas assez considérable pour motiver une si grande diversité dans leurs volontés, dans leurs actions, dans leurs inclinations et dans leur fortune, ou il l'est trop pour convenir avec la commune élévation ou bassesse de leur

qui fit, quod nihil unquam dicere potuerunt, cur in vita geminorum, in actionibus, in eventis, in professionibus, artibus, honoribus, cæterisque rebus ad humanam vitam pertinentibus, atque in ipsa morte sit plerumque tanta diversitas, ut similiores eis sint, quantum ad hæc attinet, multi extranei, quam ipsi inter se gemini, perexiguo temporis intervallo in nascendo separati, in conceptu autem per unum concubitum uno etiam momento seminati?

CAPUT II.

De geminorum simili dissimilique valetudine.

Cicero dicit, Hippocratem, nobilissimum medicum, scriptum reliquisse, quosdam fratres, cum simul ægrotare cœpissent, et eorum morbus eodem tempore ingravesceret, eodem levaretur, geminos suspicatum. Quos Posidonius Stoicus, multum astrologiæ deditus, eadem constitutione astrorum natos eademque conceptos solebat asserere. Ita quod medicus pertinere credebat ad simillimam temperiem valetudinis, hoc philosophus astrologus ad vim constitutionemque siderum, quæ fuerat quo tempore concepti natique sunt. In hac causa multo est acceptabilior et de proximo credibilior conjectura medicinalis : quoniam parentes ut erant corpore affecti, dum concumberent, ita primordia conceptorum affici potuerunt, ut consecutis ex materno corpore prioribus incrementis paris valetudinis nascerentur; deinde in una domo eisdem alimentis nutriti, ubi aerem et loci positionem et vim aquarum plurimum valere ad corpus vel bene vel male afficiendum, medicina testatur; eisdem etiam exercitationibus assuefacti tam similia corpora gererent, ut etiam ad ægrotandum uno tempore eisdem causis similiter moverentur. Constitutionem vero cœli ac siderum, quæ fuit quando concepti sive nati sunt, velle trahere ad istam ægrotandi parilitatem, cum tam multa diversissimi generis diversissimorum affectuum et eventorum eodem tempore in unius regionis terra eidem cœlo subdita potuerint concipi et nasci, nescio cujus sit insolentiæ. Nos autem novimus geminos, non solum actus et peregrinationes habere diversas, verum etiam dispares ægritudines perpeti. De qua re facillimam, quantum mihi videtur, rationem redderet Hippocrates, diversis alimentis et exercitationibus, quæ non de corporis temperatione, sed de animi voluntate veniunt, dissimiles eis accidere potuisse valetudines. Porro autem Posidonius, vel quilibet fatalium siderum assertor, mirum si potest hic invenire quid dicat, si nolit imperitorum mentibus in eis, quas nesciunt, rebus illudere. Quod enim conantur efficere de intervallo exiguo temporis, quod inter se gemini, dum nascerentur, habuerunt, propter cœli particulam, ubi ponitur horæ notatio, quem horoscopum vocant; aut non tantum valet, quanta invenitur in geminorum voluntatibus, actibus, moribus,

condition, dont on fait consister la principale différence dans le moment de leur naissance. Or, si l'un naît immédiatement après l'autre, de sorte qu'ils aient tous deux le même horoscope, je demande une parfaite conformité en toutes choses, ce qui ne saurait jamais se rencontrer; et si l'intervalle qui sépare la naissance des deux jumeaux est tel que cela change l'horoscope, je demande, ce qui ne saurait non plus se rencontrer en deux jumeaux, la diversité de père et mère.

CHAPITRE III.

De l'argument de la roue du potier, allégué par Nigidius pour trancher la question qu'on lui proposait sur deux jumeaux.

On aurait donc en vain recours à ce célèbre argument de la roue du potier, que Nigidius allégua, dit-on, pour se tirer d'une si grande difficulté, et qui lui valut le surnom de *Potier*. Tandis qu'une roue de potier, docile à l'impulsion qu'elle avait reçue de lui, tournait avec une extrême rapidité, il la marqua d'encre deux fois de suite, le plus vite qu'il put, tellement qu'on aurait dit qu'elle n'avait été marquée qu'en un seul endroit; mais lorsque la roue fut arrêtée, on y trouva deux marques distantes l'une de l'autre d'un intervalle assez grand. Ainsi, concluait-il, dans la rotation si rapide de la sphère céleste, encore que deux jumeaux se suivent avec une vitesse égale à celle de ma main quand j'ai marqué deux fois la roue, cela fait une grande distance dans les cieux; et de là résulte toute la diversité que l'on remarque dans les inclinations et dans la fortune de deux jumeaux. Mais cet argument est plus frêle que les vases façonnés par la rotation de cette roue. Car si cette énorme distance qui se trouve dans le ciel à la naissance de deux jumeaux ne permet pas de déterminer pourquoi l'un est riche et l'autre pauvre, comment a-t-on la hardiesse de prédire à d'autres, qui ne sont point jumeaux, de semblables événements dont la cause est enveloppée de voiles impénétrables, et de les déterminer d'après le moment de leur naissance? Diront-ils que, dans l'horoscope de ceux qui ne sont point jumeaux, ils déduisent leurs prédictions de plus longs espaces de temps, tandis que le court intervalle qui sépare la naissance de deux jumeaux ne peut produire de différence entre eux qu'en de petites choses sur lesquelles on ne consulte guère les astrologues, comme pour s'asseoir, se promener, etc.? Mais quoi! nous arrêterons-nous à ces bagatelles, quand nous montrons que ces diversités si profondes qui se rencontrent entre deux jumeaux sont des diversités de mœurs, d'actions et de fortunes?

CHAPITRE IV.

Ésaü et Jacob.

Nous lisons que, du temps de nos premiers pères, il naquit deux jumeaux (pour ne parler que des plus célèbres), qui se suivirent de si près que l'un tenait l'autre par le pied. Cependant quelle différence entre eux, et dans leur vie, et dans leurs inclinations, et dans leurs actes, et dans l'affection de leurs parents! Le faible intervalle qui sépare leur naissance suffit pour les rendre même ennemis. Disons-nous que, quand l'un parlait, l'autre était assis, ou que l'un dormait ou gar-

casibusque diversitas; aut plus etiam valet, quam est geminorum vel humilitas generis eadem, vel nobilitas, cujus maximam diversitatem nonnisi in hora, qua quisque nascitur, ponunt. Ac per hoc, si tam celeriter alter post alterum nascitur, ut eadem pars horoscopi maneat, cuncta paria quæro, quæ in nullis possunt geminis inveniri: si autem sequentis tarditas horoscopum mutat, parentes diversos quæro, quos gemini habere non possunt.

CAPUT III.

De argumento quod ex rota figuli Nigidius mathematicus assumpsit in quæstione geminorum.

Frustra itaque affertur nobil. illud commentum de figuli rota, quod respondisse ferunt Nigidium hac quæstione turbatum, unde et Figulus appellatus est. Dum enim rotam figuli vi quanta potuit intorsisset, currente illa bis numero de atramento tanquam uno ejus loco summa celeritate percussit; deinde inventa sunt signa, quæ fixerat, desistente motu, non parvo intervallo in rotæ illius extremitate distantia. Sic, inquit, in tanta rapacitate cœli, etiamsi alter post alterum tanta celeritate nascatur, quanta rotam bis ipse percussi, in cœli spatio plurimum est: hinc sunt, inquit, quæcumque dissimillima perhibentur in moribus casibusque geminorum. Hoc figmentum fragilius est, quam vasa, quæ illa rotatione finguntur. Nam si tam multum in cœlo interest, quod constellationibus comprehendi non potest, ut alteri geminorum hæreditas obveniat, alteri non obveniat; cur audent cæteris, qui gemini non sunt, cum inspexerint eorum constellationes, talia pronuntiare, quæ ad illud secretum pertinent, quod nemo potest comprehendere, et momentis annotare nascentium? Si autem propterea talia dicunt in aliorum genituris, quia hæc ad productiora spatia temporum pertinent; momenta vero illa partium minutarum, quæ inter se gemini possunt habere nascentes, rebus minimis tribuuntur, de qualibus mathematici non solent consuli: (quis enim consulat quando sedeat, quando deambulet, quando vel quid prandeat?) numquid ista dicimus, quando in moribus, operibus, casibusque geminorum plurima plurimumque diversa monstramus?

CAPUT IV.

De Esaü et Jacob geminis, multum inter se morum et actionum qualitate disparibus.

Nati sunt duo gemini antiqua patrum memoria (ut de insignibus loquar) sic alter post alterum, ut posterior plantam prioris teneret. Tanta in eorum vita fuerunt moribusque diversa, tanta in actibus disparilitas, tanta in parentum amore dissimilitudo, ut etiam inimicos eos inter se faceret ipsa distantia. Numquid hoc dicitur, quia uno ambulante alius sedebat, et alio dormiente alius vigilabat, alio loquente alius tacebat; quæ pertinent ad illas minu-

dait le silence, tandis que l'autre veillait ou parlait? car ce sont là des minuties qui dépendent de ce petit intervalle que ne sauraient déterminer ceux qui signalent la position des astres au moment de la naissance, pour consulter ensuite les astrologues. L'un a été longtemps mercenaire, et l'autre n'a point servi; l'un était aimé de sa mère, et l'autre ne l'était pas; l'un perdit son droit d'aînesse, si important parmi eux, et l'autre l'usurpa. Parlerai-je de leurs femmes, de leurs enfants, de leurs biens? quelle diversité! Si donc cette diversité est une conséquence de ce court intervalle de temps qui sépare la naissance de deux jumeaux, et ne peut être attribuée aux constellations, comment ose-t-on prononcer sur le sort de ceux qui ne sont pas jumeaux d'après la position des astres? Et si l'on dit que ces prédictions sont fondées sur des espaces de temps plus longs et plus observables, que fait ici la roue du potier, sinon de tourner des cœurs d'argile, et d'empêcher de convaincre de vanité la prétendue science des astrologues?

CHAPITRE V.

L'astrologie judiciaire convaincue de fausseté.

Quoi! ces deux frères dont la maladie redoublait ou diminuait en même temps, d'où Hippocrate, qui raisonnait en médecin, conclut qu'ils étaient jumeaux, ne confondent-ils pas ceux qui veulent attribuer aux astres une conformité qui venait de celle du tempérament? Pourquoi étaient-ils malades en même temps, et non l'un après l'autre, de même qu'ils étaient nés l'un après l'autre, ce qui ne pouvait être autrement? Ou si la différence dans l'heure de leur naissance est sans influence sur le temps de leurs maladies, pourquoi en aurait-elle sur les autres événements de la vie? Pourquoi ont-ils pu voyager, se marier, avoir des enfants en divers temps, et n'ont-ils pas pu pareillement être malades en divers temps? Car si la différence dans l'heure de la naissance a influé sur l'horoscope, pourquoi l'identité du moment de la conception s'est-elle seulement maintenue dans le cas de maladie? Que si l'on rapporte le destin de la santé à la conception, et le destin du reste à la naissance, il est inconséquent de répondre sur la santé, puisqu'on ignore nécessairement l'instant de la conception. D'un autre côté, si l'on prédit les maladies sans consulter l'horoscope de la conception, parce qu'elles sont indiquées par le moment de la naissance, comment prédire à des jumeaux, d'après l'heure où ils sont nés, à quelle époque l'un doit être malade, puisque la différence dans l'heure de leur naissance ne saurait les empêcher d'être malades en même temps? Bien plus, si l'intervalle entre la naissance de deux jumeaux est tel qu'il change les constellations et l'horoscope, et tous ces ascendants auxquels on attribue tant d'influence sur les destinées, sur quoi reposera la prédiction, du moment où les deux frères ont été conçus en même temps? Si l'identité du moment de la conception n'empêche pas qu'il y ait différence dans le moment de la naissance, pourquoi les destinées de deux enfants nés en même temps ne seraient-elles

tias, quæ non possunt ab eis comprehendi, qui constitutionem siderum, qua quisque nascitur, scribunt, unde mathematici consulantur? Unus duxit mercenariam servitutem, alius non servivit; unus a matre diligebatur, alius non diligebatur; unus honorem, qui magnus apud eos habebatur, amisit, alter indeptus est. Quid de uxoribus, quid de filiis, quid de rebus, quanta diversitas? Si ergo hæc ad illas pertinent minutias temporum, quæ inter se habent gemini, et constellationibus non adscribuntur; quare aliorum constellationibus inspectis ista dicuntur? Si autem ideo dicuntur, quia non ad minuta incomprehensibilia, sed ad temporum spatia pertinent, quæ observari notarique possunt; quid hic agit rota illa figuli, nisi ut homines luteum cor habentes in gyrum mittantur, ne mathematicorum vaniloquia convincantur?

CAPUT

Quibus modis convincantur mathematici vanam scientiam profiteri.

Quid iidem ipsi, quorum morbum, quod eodem tempore gravior leviorque apparebat amborum, medicinaliter inspiciens Hippocrates, geminos suspicatus est, nonne satis istos redarguunt, qui volunt sideribus dare, quod de corporum simili temperatione veniebat? Cur enim similiter eodemque tempore, non alter prior, alter posterior ægrotabant, sicut nati fuerant, quia utique simul nasci ambo non poterant? Aut si nihil momenti attulit, ut diversis temporibus ægrotarent, quod diversis temporibus nati sunt; quare tempus in nascendo diversum ad aliarum rerum diversitates valere contendunt? Cur potuerunt diversis temporibus peregrinari, diversis temporibus ducere uxores, diversis temporibus filios procreare, et multa alia, propterea quia diversis temporibus nati sunt, et non potuerunt eadem causa diversis etiam temporibus ægrotare? Si enim dispar nascendi mora mutavit horoscopum, et disparilitatem intulit cæteris rebus; cur illud in ægritudinibus mansit, quod habebat in temporis æqualitate conceptus? Aut si fata valetudinis in conceptu sunt, aliarum vero rerum in ortu esse dicuntur, non deberent inspectis natalium constellationibus de valetudine aliquid dicere, quando eis inspicienda conceptionalis hora non datur. Si autem ideo prænuntiant ægritudines, non inspecto conceptionis horoscopo, quia indicant eas momenta nascentium; quomodo dicerent cuilibet eorum geminorum ex nativitatis hora, quando ægrotaturus esset, cum et alter qui non habebat eamdem horam nativitatis, necesse haberet pariter ægrotare? Deinde quæro, si tanta distantia est temporis in nativitate geminorum, ut per hanc oporteat eis constellationes fieri diversas, propter diversum horoscopum, et ob hoc diversos omnes cardines, ubi tanta vis ponitur, ut hinc etiam diversa sint fata; unde hoc accidere potuit, cum eorum conceptus diversum tempus habere non possit? Aut si duorum uno momento temporis conceptorum potuerunt esse ad nascendum fata disparia, cur non et duorum uno momento temporis natorum possint esse

pas différentes pour la vie et pour la mort? En effet, si l'unité de la conception n'a pas empêché que l'un ne vînt avant l'autre, je ne vois pas pour quelle raison l'unité de la naissance s'opposerait à ce que celui-ci mourût avant celui-là. Si la simultanéité de la conception permet des accidents divers dans le sein même de la mère, pourquoi la simultanéité de la naissance ne serait-elle pas suivie d'accidents divers dans le cours de la vie, afin de confondre toutes les rêveries d'un art chimérique? Quoi! deux enfants conçus au même moment, sous la même constellation, peuvent naître en des temps divers; et deux enfants nés de deux mères différentes, mais dans le même instant et sous les mêmes signes, ne pourront pas avoir des destinées différentes, qui varient les événements de la vie et le moment de la mort! Est-ce donc que l'enfant déjà conçu ne peut avoir de destinée qu'en naissant? Pourquoi dire alors que, si le moment de la conception était connu, les astrologues prédiraient des choses bien plus merveilleuses? De là vient qu'un sage, dit-on, choisit son heure pour avoir de sa femme un enfant admirablement doué. C'est encore pour cela que Posidonius, grand astrologue et grand philosophe, attribuait la simultanéité des maladies des deux jumeaux dont nous avons parlé à la simultanéité de leur naissance et de leur conception. Remarquez qu'il ajoutait *conception*, pour prévenir l'objection qu'ils n'avaient pu naître tout à fait en même temps, tandis qu'il était certain qu'ils avaient été conçus dans un seul et même moment, ne voulant pas attribuer à la conformité de leur tempérament la simultanéité de leurs maladies, mais rapporter les phénomènes de leur santé à l'influence des astres. Si donc le temps de la conception a tant d'ascendant sur les destinées qu'elle les identifie irrévocablement, comment la naissance peut-elle contribuer à les déranger? Ou si les destinées des jumeaux changent à cause qu'ils naissent en divers temps, que ne dit-on qu'elles sont déjà changées par cela seul qu'ils naissent en divers temps? Est-il possible que la volonté des vivants ne change rien aux destins de la naissance, quand l'ordre de la naissance change ceux de la conception?

CHAPITRE VI.

Des jumeaux de sexe différent.

Il arrive quelquefois que, de deux jumeaux nécessairement conçus dans le même moment, l'un soit mâle et l'autre femelle, et cela pourtant sous la même constellation. Je connais deux jumeaux de sexe différent, qui vivent encore et sont dans la force de l'âge. Bien qu'ils se ressemblent extérieurement autant que le comporte la différence des sexes, ils mènent toutefois un genre de vie si opposé, abstraction faite des occupations qui sont propres aux hommes ou aux femmes, que l'un, comte militaire, est presque toujours absent, et l'autre ne quitte jamais son pays ni sa terre; et, chose plus incroyable si l'on croyait à l'influence des astres, mais qui n'a rien d'étonnant si l'on considère la volonté de l'homme et la grâce divine, que l'un est marié,

ad vivendum atque moriendum fata disparia? Nam si unum momentum, quo ambo concepti sunt, non impedivit, ut alter prior, alter posterior nasceretur; cur, uno momento si duo nascuntur, impediat aliquid, ut alter prior, alter posterior moriatur? Si conceptio momenti unius diversos casus in utero geminos habere permittit; cur nativitas momenti unius non etiam quoslibet duos in terra diversos casus habere permittat, ac sic omnia hujus artis vel potius vanitatis commenta tollantur? Quid est hoc quod uno tempore, uno momento, sub una eademque cœli positione concepti diversa habent fata, quæ illos perducant ad diversarum horarum nativitatem, et uno momento temporis sub una eademque cœli positione de duabus matribus duo pariter nati, diversa fata habere non possunt, quæ illos perducant ad diversam vivendi vel moriendi necessitatem? An concepti nondum habent fata, quæ, nisi nascantur, habere non poterunt? Quid est ergo quod dicunt, si hora conceptionalis inveniatur, multa ab istis dici posse divinis? Unde etiam illud a nonnullis prædicatur, quod quidam sapiens horam elegit, qua cum uxore concumberet, unde filium mirabilem gigneret. Unde postremo et hoc est, quod de illis pariter ægrotantibus geminis Posidonius, magnus astrologus idemque philosophus, respondebat, ideo fieri, quod eodem tempore fuissent nati, eodemque concepti. Nam utique propter hoc addebat conceptionem, ne diceretur ei non ad liquidum eodem tempore potuisse nasci, quos constabat omnino eodem tempore fuisse conceptos; ut hoc, quod similiter simulque ægrotabant, non dare de proximo pari corporis temperamento, sed eamdem quoque valetudinis parilitatem sidereis nexibus alligaret. Si igitur in conceptu tanta vis est ad æqualitatem fatorum, non debuerunt nascendo eadem fata mutari. Aut si propterea mutantur fata geminorum, quia temporibus diversis nascuntur, cur non potius intelligamus jam fuisse mutata, ut diversis temporibus nascerentur? Itane non mutat fata nativitatis voluntas viventium, cum mutet fata conceptionis ordo nascentium?

CAPUT VI

De geminis disparis sexus.

Quanquam et in ipsis geminorum conceptibus, ubi certe amborum eadem momenta sunt temporum, unde fit ut sub eadem constellatione fatali alter concipiatur masculus, altera femina? Novimus geminos diversi sexus; ambo adhuc vivunt, ambo ætate vigent adhuc; quorum cum sint inter se similes corporum species, quantum in diverso sexu potest; instituto tamen et proposito vitæ ita sunt dispares, ut, præter actus, quos necesse est a virilibus distare, femineos, quod ille in officio Comitis militat et a sua domo pene semper peregrinatur, illa de solo patrio et de rure proprio non recedit: insuper (quod est incredibilius, si astralia fata credantur; non autem mirum, si voluntates hominum et Dei munera cogitentur),

et l'autre vierge consacrée à Dieu; que l'un a beaucoup d'enfants, et l'autre n'en veut point avoir. Mais, dira-t-on, la force de l'horoscope peut beaucoup. J'en ai suffisamment démontré toute la vanité; et, après tout, les astrologues ne l'admettent que pour la naissance. Il est donc sans influence sur la conception, qui, comme on n'en saurait douter, est le résultat d'un acte indivisible, puisque tel est l'ordre inviolable de la nature, que, dès qu'une femme a conçu un enfant, elle ne peut plus en concevoir un autre: d'où il suit nécessairement que deux jumeaux sont conçus dans un instant indivisible. Dira-t-on qu'étant nés sous un horoscope différent, ils ont été changés, lors de leur naissance, l'un en mâle et l'autre en femelle? Il ne serait point tout à fait absurde de dire que les influences des astres ne sont pas sans pouvoir sur la forme des corps. Ainsi le rapprochement ou l'éloignement du soleil produit la variété des saisons; et, suivant les phases de la lune, on voit certaines choses augmenter ou diminuer, comme les hérissons de mer, les huîtres et les marées: mais que les volontés de l'âme soient subordonnées à la position des astres, c'est ce que nous ne voyons pas. Que dis-je? vouloir y rattacher nos actions, c'est nous inviter à chercher des raisons pour affranchir de leur influence jusqu'aux objets corporels. Qu'y a-t-il, en effet, de plus réellement corporel que le sexe? Et cependant, sous une même constitution céleste, deux jumeaux de sexe différent ont pu être conçus. Aussi quoi de plus déraisonnable de dire ou de croire que la position des astres, qui a été la même pour ces deux jumeaux au moment de leur conception, n'a pu leur donner un même sexe, et que celle qui a présidé à leur naissance a pu les engager dans des états aussi peu semblables que le mariage et la virginité?

CHAPITRE VII.

Du choix des jours pour faire telle ou telle chose.

Comment s'imaginer qu'on puisse s'assurer de nouveaux destins en choisissant le jour pour commencer telle ou telle chose? Cet homme, dit-on, n'était pas né pour avoir un enfant recommandable, mais plutôt pour en avoir un méprisable: comme il était habile homme, il a choisi le moment pour s'unir à sa femme. Il s'est donc fait un destin qu'il n'avait pas, et par là a commencé pour lui une fatalité qui n'était pas au moment de sa naissance. Étrange folie! on choisit un jour pour se marier, sans doute de peur de tomber, faute de choix, sur quelque jour malencontreux, et de se marier sous de funestes auspices. Que deviennent en ce cas les destins de la naissance? Un homme pourra donc changer à son gré sa destinée, et ce qu'il se sera imposé à lui-même ne pourra être changé par une autre puissance? D'ailleurs, s'il n'y a sous le ciel que les hommes qui soient soumis aux influences des astres, pourquoi choisir certains jours pour planter, pour semer; d'autres jours pour dompter les animaux, pour les accoupler, etc.? Dira-t-on que ce choix est important en ce que tous les corps animés ou inanimés sont soumis à l'influence des astres? Mais que l'on con-

ille conjugatus, illa virgo sacra est; ille numerosam prolem genuit, illa nec nupsit. At enim plurimum vis horoscopi valet? Hoc quam nihil sit, jam satis disserui. Sed qualecumque sit, in ortu valere dicunt: numquid et in conceptu? ubi et unum concubitum esse manifestum est; et tanta naturæ vis est, ut cum conceperit femina, deinde alterum concipere omnino non possit: unde necesse est, eadem esse in geminis momenta conceptus. An forte, quia diverso horoscopo nati sunt, aut ille in masculum, dum nascerentur, aut illa in feminam commutata est? Cum igitur non usquequaque absurde dici posset, ad solas corporum differentias afflatus quosdam valere sidereos, sicut in solaribus accessibus et decessibus videmus etiam ipsius anni tempora variari, et lunaribus incrementis atque decrementis augeri et minui quædam genera rerum, sicut echinos, et conchas, et mirabiles æstus oceani; non autem et animi voluntates positionibus siderum subdi: nunc isti, cum etiam nostros actus inde religare conantur, admonent ut quæramus, unde ne in ipsis quidem corporibus eis possit ratio ista constare. Quid enim tam ad corpus pertinens, quam corporis sexus? et tamen sub eadem positione siderum diversi sexus gemini concipi potuerunt. Unde quid insipientius dici aut credi potest, quam siderum positionem, quæ ad horam conceptionis eadem ambobus fuit, facere non potuisse, ut, cum quo habebat eamdem constellationem, sexum diversum a fratre non haberet; et positionem siderum, quæ fuit ad horam nascentium, facere potuisse, ut ab eo tam multum virginali sanctitate distaret?

CAPUT VII.

De electione diei quo uxor ducitur, quove in agro aliquid plantatur aut seritur.

Jam illud quis ferat, quod in eligendis diebus nova quædam suis actibus fata moliuntur? Non erat videlicet ille ita natus, ut haberet admirabilem filium; sed ita potius, ut contemptibilem gigneret: et ideo vir doctus elegit horam qua misceretur uxori. Fecit ergo fatum, quod non habebat, et ex ipsius facto cœpit esse fatale, quod in ejus nativitate non fuerat. O stultitiam singularem! Eligitur dies ut ducatur uxor: credo propterea, quia potest in diem non bonum, nisi eligatur, incurri, et infeliciter duci. Ubi est ergo quod nascenti jam sidera decreverunt? an potest homo, quod ei jam constitutum est, diei electione mutare, et quod ipse in eligendo die constituerit, non poterit ab alia potestate mutari? Deinde si soli homines, non autem omnia quæ sub cœlo sunt, constellationibus subjacent, cur alios eligunt dies accommodatos ponendis vitibus, vel arboribus, vel segetibus; alios dies pecoribus vel domandis, vel admittendis maribus, quibus equarum vel boum fetentur armenta, et cætera hujusmodi? Si autem propterea valent ad has res dies

sidère combien d'êtres naissent ou commencent au même instant, et dont néanmoins la fin est si différente, que cela suffit pour faire comprendre à un enfant tout le ridicule de ces observations. Est-il, en effet, un homme assez dépourvu de sens pour oser dire que chaque arbre, chaque herbe, chaque bête, serpent, oiseau, poisson, vermisseau, ait en particulier son instant natal? Cependant, pour éprouver la science des astrologues, on leur apporte souvent l'horoscope des animaux. Plusieurs font chez eux d'exactes observations sur la naissance de ces animaux, et donnent la palme à ceux des astrologues, qui, après avoir considéré l'horoscope, disent : Ce n'est pas un homme qui est né, mais une bête. Ces astrologues vont jusqu'à désigner hardiment à quelle espèce elle appartient, si c'est une bête à laine ou une bête de trait, propre au labourage ou à la garde de la maison. Car on les consulte même sur la destinée des chiens, et leurs réponses sont accueillies avec des cris d'admiration. Les hommes sont-ils donc assez insensés pour croire que la naissance d'un homme suspend tellement le développement de tout autre germe, qu'une mouche ne saurait naître sous la même constellation que lui? car, s'ils admettaient la production d'une mouche, on pourrait remonter de proche en proche jusqu'à celle d'un chameau et d'un éléphant. Et ils ne veulent pas remarquer que, nonobstant le choix qu'ils ont fait d'un jour pour ensemencer un champ, une infinité de grains tombent ensemble, germent ensemble, lèvent, croissent, mûrissent ensemble, et que néanmoins, de tant d'épis de même âge et, pour ainsi dire, de même germe, les uns sont rongés par la nielle, les autres mangés par les oiseaux ou arrachés par les passants. Dira-t-on que la différence dans la destinée de ces épis vient de la différence dans les constellations? ou avouera-t-on que ce choix des jours est une extravagance, parce que ces sortes de choses ne sont pas soumises aux influences célestes? et n'y assujettira-t-on que les hommes, c'est-à-dire les seules créatures sur la terre à qui Dieu ait donné une volonté libre? D'après toutes ces considérations, on a quelque raison de croire que si les astrologues étonnent quelquefois par la vérité de leurs réponses, ils ont été secrètement inspirés par les démons, dont le soin le plus cher est d'insinuer, d'accréditer dans les âmes ces fausses et pernicieuses opinions sur la fatalité des astres, et qu'ils n'ont point été guidés dans leurs prédictions par l'inspection de l'horoscope, et par une science qui est purement chimérique.

CHAPITRE VIII.

De ceux qui appellent destin l'enchaînement des causes dépendantes de la volonté de Dieu.

Quant à ceux qui appellent destin, non la disposition des astres au moment de la conception ou de la naissance, mais l'enchaînement des causes de tout ce qui arrive, nous ne nous arrêterons pas à les chicaner sur un mot, puisqu'ils attribuent cet enchaînement des causes à la volonté et à la puissance souveraine de Dieu, dont il est bon et vrai de croire qu'il connaît toutes choses avant qu'elles arrivent, qu'il prédispose tout, et que

electi, quia terrenis omnibus corporibus, sive animantibus, sive non animantibus, secundum diversitates temporalium momentorum, siderum positio dominatur; considerent quam innumerabilia sub uno temporis puncto vel nascantur, vel oriantur, vel inchoentur, et tam diversos exitus habeant, ut istas observationes cuivis puero ridendas esse persuadeant. Quis enim est tam excors, ut audeat dicere, omnes arbores, omnes herbas, omnes bestias, serpentes, aves, pisces, vermiculos, momenta nascendi singillatim habere diversa? Solent tamen homines ad tentandam peritiam mathematicorum afferre ad eos constellationes mutorum animalium, quorum ortus propter hanc explorationem domi suæ diligenter observant, eosque mathematicos præferunt cæteris, qui constellationibus inspectis dicunt non esse hominem natum, sed pecus. Audent etiam dicere quale pecus, utrum aptum lanicio, an vectationi, an aratro, an custodiæ domus. Nam et ad canina fata tentantur, et cum magnis admirantium clamoribus ista respondent. Sic desipiunt homines, ut existiment, cum homo nascitur, cæteros rerum ortus ita inhiberi, ut cum illo sub eadem cœli plaga nec musca nascatur. Nam si hanc admiserint, procedit ratiocinatio, quæ gradatim accessibus modicis eos a muscis ad camelos elephantosque perducat. Nec illud volunt advertere, quod electo ad seminandum agrum die, tam multa grana in terram simul veniunt, simul germinant, exorta segete simul herbescunt, pubescunt, flavescunt; et tamen inde spicas cæteris coævas, atque, ut ita dixerim, congerminales, alias rubigo interimit, alias aves depopulantur, alias homines avellunt. Quomodo istis alias constellationes fuisse dicturi sunt, quas tam diversos exitus habere conspiciunt? an eos pœnitebit his rebus dies eligere, easque ad cœleste negabunt pertinere decretum, et solos sideribus subdent homines, quibus solis in terra Deus debit liberas voluntates? His omnibus consideratis, non immerito creditur, cum astrologi mirabiliter multa vera respondent, occulto instinctu fieri spirituum non bonorum, quorum cura est has falsas et noxias opiniones de astralibus fatis inserere humanis mentibus atque firmare, non horoscopi notati et inspecti aliqua arte, quæ nulla est.

CAPUT VIII.

De his qui connexionem causarum ex Dei voluntate pendentem fati nomine appellant.

Qui vero non astrorum constitutionem, sicuti est cum quidque concipitur, vel nascitur, vel inchoatur, sed omnium connexionem seriemque causarum, qua fit omne quod fit, fati nomine appellant; non multum cum eis de verbi controversia laborandum atque certandum est: quandoquidem ipsum causarum ordinem et quamdam connexionem Dei summi tribuunt voluntati et potestati, qui optime et veracissime creditur et cuncta scire antequam fiant, et nihil inordinatum relinquere; a quo sunt

de lui procèdent toutes les puissances, mais non pas toutes les volontés. C'est donc cette volonté de Dieu, dont l'irrésistible puissance s'étend sur tout, qu'ils appellent destin, comme le prouvent ces vers dont Sénèque est l'auteur, si je ne me trompe : « Conduis-moi, père et souverain maître du monde, conduis-moi partout où tu voudras, je te suis et t'obéis sans différer : me voilà. Aussi bien, quand je m'y refuserais, je serais contraint de te suivre; je ferai le bien sans cesser d'aimer le mal. Le destin conduit la volonté docile, et contraint la volonté rebelle. » Il paraît clairement par ce dernier vers qu'il appelle destin ce qu'il avait auparavant appelé la volonté du père souverain de l'univers, à qui il offre d'obéir volontairement, pour ne pas se voir entraîné contre sa volonté. Homère exprime à peu près la même pensée dans deux vers que Cicéron a traduits : « Les volontés des mortels sont ce qu'il plaît chaque jour au père des dieux et des hommes. » Il est vrai que le sentiment d'un poëte n'est pas ici d'une grande autorité; mais, comme Cicéron nous apprend que, pour établir la puissance du destin, les stoïciens ont coutume d'alléguer ces vers d'Homère, il ne s'agit pas tant de la pensée du poëte que de l'opinion des philosophes. On voit au moins clairement ce qu'ils entendent par destin, lorsqu'ils lui donnent le nom de Jupiter, qu'ils regardent comme le Dieu suprême dont ils font dépendre l'enchaînement des destinées.

CHAPITRE IX.

De la prescience de Dieu et du libre arbitre de l'homme, contre Cicéron.

Cicéron s'attache à réfuter ces philosophes, mais il ne croit pas pouvoir y réussir s'il ne ruine d'abord la divination. Pour y parvenir, il nie formellement qu'il existe une science de l'avenir : il fait tous ses efforts pour établir qu'elle n'est ni en Dieu ni en l'homme, et qu'il n'est point de prédiction possible. Ainsi il nie la prescience de Dieu et tâche d'anéantir toute prophétie, quoique plus claire que le jour ; et cela par de vains raisonnements et en s'opposant quelques oracles faciles à convaincre de fausseté, encore que lui-même n'y réussisse pas. Tant qu'il s'agit de combattre les conjectures des astrologues, qui d'ailleurs se détruisent et se réfutent d'elles-mêmes, il triomphe; mais, au fond, ceux qui établissent une fatalité dans les astres sont beaucoup plus supportables que lui, qui rejette toute possibilité de connaître l'avenir. N'est-ce pas une folie manifeste que d'admettre un Dieu et de lui refuser la prescience? Cicéron le sentait si bien, qu'il semble chercher à justifier cette parole de l'Écriture : « L'insensé a dit en son cœur : Il n'y a point de Dieu. » Il ne parle pas en son nom ; et, pour ne pas se charger de l'odieux de cette opinion, il la fait soutenir à Cotta contre les stoïciens dans son traité De la nature des dieux. Quant à lui, il se range du côté de Balbus, à qui il fait plaider la cause de ces philosophes. Mais, dans son traité De la divination, il se déclare ouvertement l'adversaire

omnes potestates, quamvis ab illo non sint omnium voluntates. Ipsam itaque præcipue Dei summi voluntatem, cujus potestas insuperabiliter per cuncta porrigitur, eos appellare fatum sic probatur. Annæi Senecæ sunt, nisi fallor, hi versus :

Duc, summe pater, altique dominator poli,
Quocumque placuit, nulla parendi mora est.
Adsum impiger : fac nolle, comitabor gemens
Malusque patiar facere quod licuit bono.
Ducunt volentem fata, nolentem trahunt.

Nempe evidentissime hoc ultimo versu ea fata appellavit, quam supra dixerat summi patris voluntatem : cui se paratum obedire dicit, ut volens ducatur, ne nolens trahatur; quoniam scilicet

Ducunt volentem fata nolentem trahunt.

Illi quoque versus Homerici huic sententiæ suffragantur, quos Cicero in latinum vertit :

Tales sunt hominum mentes, quali pater ipse
Juppiter auctiferas lustravit lumine terras.

Nec in hac quæstione auctoritatem haberet poetica sententia : sed quoniam Stoicos dicit, vim fati asserentes, istos ex Homero versus solere usurpare, non de illius poetæ, sed de istorum philosophorum opinione tractatur, cum per istos versus, quos disputationi adhibent, quam de fato habent, quid sentiant esse fatum, apertissime declaratur, quoniam Jovem appellant, quem summum deum putant, a quo connexionem dicunt pendere fatorum.

CAPUT IX.

De præscientia Dei et libera hominis voluntate, contra Ciceronis definitionem.

Hos Cicero ita redarguere nititur, ut non existimet aliquid se adversus eos valere, nisi auferat divinationem. Quam sic conatur auferre, ut neget esse scientiam futurorum, eamque omnibus viribus nullam esse omnino contendat, vel in Deo, vel in homine, nullamque rerum prædictionem. Ita et Dei præscientiam negat, et omnem prophetiam luce clariorem conatur evertere vanis argumentationibus, et opponendo sibi quædam oracula, quæ facile possunt refelli : quæ tamen nec ipsa convincit. In his autem mathematicorum conjecturis refutandis ejus regnat oratio; quia vere tales sunt, ut se ipsæ destruant et refellant. Multo sunt autem tolerabiliores qui vel siderea fata constituunt, quam iste, qui tollit præscientiam futurorum. Nam et confiteri esse Deum et negare præscium futurorum, apertissima insania est. Quod et ipse cum videret, etiam illud tentavit asserere, quod scriptum est, *Dixit insipiens in corde suo, Non est Deus* : sed non ex sua persona. Vidit enim quam esset invidiosum et molestum : ideoque Cottam fecit disputantem de hac re adversum Stoicos in libris de Deorum Natura, et pro Lucilio Balbo, cui Stoicorum partes defendendas dedit, maluit ferre sententiam, quam pro Cotta, qui nullam naturam divinam esse contendit. In libris vero de Divinatione ex

de la prescience, ce qu'il ne semble faire que dans la crainte de reconnaître le destin et de ruiner par conséquent le libre arbitre. Car il part de ce point, que, la connaissance de l'avenir une fois admise, la fatalité est une conséquence immédiate qu'il est impossible de ne pas admettre. Quoi qu'il en soit après tout de ces disputes sophistiques et embarrassées, nous, qui reconnaissons un Dieu souverain et véritable, nous reconnaissons sa prescience ainsi que son pouvoir et sa volonté, et nous ne craignons pas de faire sans volonté ce que nous faisons volontairement, sous prétexte que celui dont la prescience est infaillible a prévu que nous le ferions. C'est ce que craignaient Cicéron et les stoïciens, lorsque l'un a combattu la prescience, et que les autres ont nié la nécessité universelle, quoiqu'ils admissent l'empire universel du destin.

Qu'est-ce donc que Cicéron appréhendait tant dans la prescience de l'avenir, pour qu'il s'efforçât de la détruire avec une si triste opiniâtreté? C'est sans doute parce que si tous les événements futurs sont prévus, ils ne peuvent manquer d'arriver dans le même ordre qu'ils ont été prévus. S'ils arrivent dans cet ordre, il y a donc un ordre fixe et déterminé dans la prescience de Dieu ; et si l'ordre des choses est fixe et déterminé, l'ordre des causes l'est donc aussi, puisqu'il n'y a point d'événement possible qui ne soit précédé d'une cause efficiente quelconque. Or, si l'ordre des causes est déterminé, par lequel se fait tout ce qui se fait, c'est le destin, dit-il, qui fait tout ce qui se fait. Ainsi rien n'est en notre puissance, et la volonté n'a plus de libre arbitre. Si nous accordons cela, ajoute-t-il, toutes les règles de la vie humaine sont renversées : c'est en vain qu'on fait des lois, en vain que l'on a recours aux reproches, aux louanges, au blâme, aux exhortations; il n'y a plus de justice à récompenser les bons ni à punir les méchants. C'est donc pour prévenir des conséquences si monstrueuses, si absurdes, si pernicieuses à la société humaine, que Cicéron rejette la prescience, et réduit un esprit religieux à la pénible alternative de professer, ou qu'il y a quelque chose qui dépend de notre volonté, ou qu'il y a une prescience de l'avenir. Il pense, en effet, que ces deux choses sont incompatibles, et qu'on ne peut établir l'une sans ruiner l'autre : que si nous admettons le libre arbitre, nous détruisons la prescience. C'est pour cela qu'en homme sage, éclairé, ami du genre humain, il se décide pour le libre arbitre; et, afin de l'établir, il nie la prescience de l'avenir, c'est-à-dire que, pour rendre les hommes libres, il les fait sacriléges. Mais un cœur vraiment religieux adopte l'un et l'autre, confesse l'un et l'autre, et établit l'un et l'autre sur la foi et la piété. Comment cela? dit-on ; car s'il y a une prescience de l'avenir, cette opinion, par une conséquence nécessaire, nous amène à conclure que rien ne dépend de notre volonté; et si quelque chose en dépend, on arrivera, en remontant par les mêmes degrés, à nier la prescience. Et en effet, si la volonté a un libre arbitre, le destin ne fait pas tout; si le destin ne fait pas tout, l'ordre de toutes les causes n'est pas déterminé; si l'ordre de toutes les causes n'est pas déterminé, l'ordre des choses ne l'est pas non plus dans la

se ipso apertissime oppugnat præscientiam futurorum. Hoc autem totum facere videtur, ne fatum esse consentiat, et perdat liberam voluntatem. Putat enim, concessa scientia futurorum, ita esse consequens fatum, ut negari omnino non possit. Sed quoquo modo se habeant tortuosissime concertationes et disputationes philosophorum, nos ut confitemur summum et verum Deum, ita voluntatem summamque potestatem ac præscientiam ejus confitemur. Nec timemus ne ideo non voluntate faciamus, quod voluntate facimus, quia id nos facturos ille præscivit, cujus præscientia falli non potest. Quod Cicero timuit, ut oppugnaret præscientiam; et Stoici, ut non omnia necessitate fieri dicerent, quamvis omnia fato fieri contenderent.

Quid est ergo quod Cicero timuit in præscientia futurorum, ut eam labefactare disputatione detestabili niteretur? Videlicet quia si præscita sunt omnia futura, hoc ordine venient, quo ventura esse præscita sunt : et si hoc ordine venient, certus est ordo rerum præscienti Deo : et si certus est ordo rerum, certus est ordo causarum; non enim aliquid fieri potest, quod non aliqua efficiens causa præcesserit : si autem certus est ordo causarum, quo fit omne quod fit; « fato, » inquit, « fiunt omnia quæ fiunt. » Quod si ita est, nihil est in nostra potestate, nullumque est arbitrium voluntatis : « quod si concedimus, » inquit, « omnis humana vita subvertitur; frustra leges dantur; « frustra objurgationes, laudes, vituperationes, exhorta- « tiones adhibentur; neque ulla justitia bonis præmia, et « malis supplicia constituta sunt. » Hæc ergo ne consequantur indigna et absurda et perniciosa rebus humanis, non vult esse præscientiam futurorum : atque in has angustias coarctat animum religiosum, ut unum eligat e duobus, aut esse aliquid in nostra voluntate, aut esse præscientiam futurorum : quoniam utrumque arbitratur esse non posse, sed si alterum confirmabitur, alterum tolli; si elegerimus præscientiam futurorum, tolli voluntatis arbitrium; si elegerimus voluntatis arbitrium, tolli præscientiam futurorum. Ipse itaque ut vir magnus et doctus, et vitæ humanæ plurimum ac peritissime consulens, ex his duobus elegit liberum voluntatis arbitrium : quod ut confirmaretur, negavit præscientiam futurorum : atque ita, dum vult facere liberos, fecit sacrilegos. Religiosus autem animus utrumque eligit, utrumque confitetur, et fide pietatis utrumque confirmat. Quomodo, inquit? Nam si est præscientia futurorum, sequentur illa omnia, quæ connexa sunt, donec eo perveniatur, ut nihil sit in nostra voluntate. Porro si est aliquid in nostra voluntate, eisdem recursis gradibus eo pervenitur, ut non sit præscientia futurorum. Nam per illa omnia sic recurritur : Si est voluntatis arbitrium, non omnia fato fiunt : si non omnia fato fiunt, non est omnium certus ordo causarum : si certus causarum ordo non est, nec rerum certus est

prescience de Dieu, parce qu'elles ne peuvent arriver qu'en vertu de causes efficientes qui les précèdent; si l'ordre des choses n'est pas déterminé dans la prescience de Dieu, les choses n'arrivent point comme il les a prévues; et si les choses n'arrivent point comme il les a prévues, il n'y a point en Dieu de prescience de l'avenir.

A ces raisonnements impies et sacriléges, nous répondons, nous, que Dieu connaît toutes choses avant qu'elles arrivent, et que nous faisons par notre volonté tout ce que nous sentons ne faire que parce que nous le voulons. Mais que tout arrive par le destin, c'est ce que nous ne disons pas : nous disons plutôt que rien n'arrive par le destin, car le destin, selon l'acception ordinaire de ce mot, c'est-à-dire en tant qu'il signifie certaine disposition des astres au moment de la naissance ou de la conception, est un nom aussi vide de sens que l'objet qu'il exprime est vain et chimérique. Quant à l'ordre des causes où la volonté de Dieu a une souveraine puissance, ni nous ne le nions, ni nous ne l'appelons destin, à moins qu'on ne fasse venir ce mot d'un autre qui signifie *parler*, et qu'on ne le prenne en ce sens. Car nous ne pouvons contester qu'il ne soit écrit dans les livres saints : « Dieu a parlé une fois, et j'ai entendu ces deux choses : La puissance est à Dieu, et la miséricorde est aussi à Dieu, qui rendra à chacun selon ses œuvres. » Quand nous lisons : Dieu a parlé une fois, il faut entendre une parole immuable comme la connaissance qu'il a de tout ce qui doit arriver et de tout ce qu'il doit faire. Nous pourrions par conséquent appeler cela *fatum* (destin), par dérivation de *fari* (parler), si le *fatum* ne se prenait d'ordinaire dans un autre sens où nous ne voulons pas que les hommes laissent incliner leurs cœurs. Mais de ce que l'ordre des causes est déterminé relativement à Dieu, il ne s'ensuit pas que rien ne dépende de notre volonté. Car nos volontés elles-mêmes sont dans l'ordre des causes, puisque les volontés des hommes sont les causes de leurs actions : de sorte que celui qui a la prescience de toutes les causes n'a pu dans le nombre ignorer nos volontés, qu'il connaissait nécessairement comme causes de nos actions.

L'aveu même de Cicéron, que rien n'arrive qui n'ait été précédé d'une cause efficiente, suffit ici pour le réfuter. Il ne lui sert de rien d'ajouter que, s'il est vrai que rien n'arrive sans cause, toute cause néanmoins n'est pas fatale; qu'il y a des causes fortuites, des causes naturelles, des causes volontaires : il suffit que, de son aveu, rien n'arrive qui n'ait été précédé d'une cause. Car celles que l'on dit fortuites, et d'où est venu le nom de fortune, nous n'entendons pas les nier, mais nous les disons occultes, et nous les attribuons à la volonté du vrai Dieu ou d'un esprit quelconque. Nous ne séparons pas non plus les naturelles de la volonté de celui qui est le créateur et l'auteur de la nature. Quant aux causes volontaires, elles sont de Dieu, ou des anges, ou des hommes, ou des bêtes, si toutefois on peut appeler volontés les mouvements instinctifs qui portent les brutes à fuir ou à éviter telle ou telle chose. Quand je parle des anges, j'entends

ordo præscienti Deo, quæ fieri non possunt, nisi præcedentibus et efficientibus causis : si rerum ordo præscienti Deo certus non est, non omnia sic veniunt, ut ea ventura præscivit : porro si non omnia sic veniunt, ut ab illo ventura præscita sunt, non est, inquit, in Deo præscientia omnium futurorum.

Nos adversus istos sacrilegos ausus atque impios, et Deum dicimus omnia scire antequam fiant, et voluntate nos facere, quidquid a nobis nonnisi volentibus fieri sentimus et novimus. Omnia vero fato fieri non dicimus, imo nulla fieri fato dicimus : quoniam fati nomen ubi solet a loquentibus poni, id est in constitutione siderum cum quisque conceptus aut natus est (quoniam res ipsa inaniter asseritur), nihil valere monstramus. Ordinem autem causarum, ubi voluntas Dei plurimum potest, neque negamus, neque fati vocabulo nuncupamus, nisi forte ut fatum a fando dictum intelligamus, id est a loquendo : non enim abnuere possumus esse scriptum in Litteris sanctis, *Semel locutus est Deus, duo hæc audivi; quoniam potestas Dei est, et tibi, Domine, misericordia, quia tu reddes unicuique secundum opera ejus.* Quod enim dictum est, *Semel locutus est*, intelligitur Immobiliter, hoc est incommutabiliter, est locutus, sicut novit incommutabiliter omnia quæ futura sunt, et quæ ipse facturus est. Hac itaque ratione possemus a fando fatum appellare, nisi hoc nomen jam in alia re soleret intelligi, quo corda hominum nolumus inclinari. Non est autem consequens, ut, si Deo certus est omnium ordo causarum, ideo nihil sit in nostræ voluntatis arbitrio. Et ipsæ quippe nostræ voluntates in causarum ordine sunt, qui certus est Deo ejusque præscientia continetur; quoniam et humanæ voluntates humanorum operum causæ sunt. Atque ita qui omnes rerum causas præscivit, profecto in eis causis etiam nostras voluntates ignorare non potuit, quas nostrorum operum causas esse præscivit.

Nam et illud quod idem Cicero concedit, nihil fieri si causa efficiens non præcedat, satis est ad eum in hac quæstione redarguendum. Quid enim eum adjuvat, quod dicit, nihil quidem fieri sine causa, sed non omnem causam esse fatalem, quia est causa fortuita, est naturalis, est voluntaria? Sufficit quia omne quod fit nonnisi causa præcedente fieri confitetur. Nos enim eas causas, quæ dicuntur fortuitæ, unde etiam fortuna nomen accepit, non esse dicimus nullas, sed latentes; easque tribuimus vel Dei veri, vel quorumlibet spirituum voluntati : ipsasque naturales nequaquam ab illius voluntate sejungimus, qui est auctor omnis conditorque naturæ. Jam vero causæ voluntariæ aut Dei sunt, aut Angelorum, aut hominum, aut quorumque animalium : si tamen appellandæ sunt voluntates animalium rationis expertium motus illi, quibus aliqua faciunt secundum naturam suam, cum quid vel appetunt, vel evitant. Angelorum autem voluntates dico, sive bonorum, quos Angelos Dei dicimus; sive malorum, quos angelos diaboli vel etiam dæmones appellamus : sic et hominum

et les bons anges ou anges de Dieu, et les mauvais anges ou anges du diable; ainsi des hommes, bons et mauvais. Il suit de là qu'il n'y a point d'autres causes efficientes de tout ce qui arrive que des causes volontaires, c'est-à-dire procédant de cette nature qui est esprit de vie. A la vérité, l'air ou le vent s'appelle aussi esprit, mais ce n'est réellement qu'un corps, ce n'est pas l'esprit de vie. Or l'esprit de vie qui vivifie tout, qui est le créateur de tout corps et de tout esprit créé, c'est Dieu, esprit incréé. Dans sa volonté réside la toute-puissance, par laquelle il aide les bonnes volontés des esprits créés, juge les mauvaises, les ordonne toutes, donne aux unes le pouvoir d'agir, et ne l'accorde pas aux autres. Comme il est le créateur de toutes les natures, il est le dispensateur de toute puissance, mais il n'est pas l'auteur de toute volonté; car les mauvaises volontés ne viennent pas de lui, parce qu'elles sont contre la nature, qui vient de lui. Les corps sont soumis aux volontés, les uns aux nôtres, c'est-à-dire aux volontés de tous les animaux mortels, et plutôt des hommes que des brutes; les autres, aux volontés des anges; mais tous les corps relèvent de la volonté suprême de Dieu, de qui relèvent aussi toutes les volontés, parce qu'elles n'ont de puissance que ce qu'elles en tiennent de Dieu. Ainsi la cause qui fait tout et n'est point faite, c'est Dieu. Les autres causes font et sont faites, et dans cet ordre sont les esprits créés, surtout les raisonnables. Quant aux causes corporelles, qui sont plutôt faites qu'elles ne font, elles ne doivent pas être rangées au nombre des causes efficientes, parce qu'elles ne peuvent que ce que font par elles les volontés des esprits. Comment donc l'ordre des causes, quoique certain dans la prescience de Dieu, pourrait-il faire que rien ne dépende de notre volonté, lorsque nos volontés tiennent une place si considérable dans l'ordre des causes? Laissons donc Cicéron aux prises avec ceux qui soutiennent que cet ordre des causes est fatal, ou plutôt qui l'appellent destin : ce que nous repoussons avec horreur, surtout à cause du sens dans lequel on prend abusivement ce mot. Mais quand il nie que cet ordre soit déterminé et que Dieu soit doué de prescience, nous détestons son opinion encore plus que ne le faisaient les stoïciens; car ou il nie l'existence de Dieu, comme il essaye de le faire dans son traité de la Nature des Dieux, sous le nom d'un autre interlocuteur; ou si, en même temps qu'il confesse son existence, il lui refuse la prescience, il ne dit encore autre chose que ce que dit au fond du cœur l'insensé dont parle l'Écriture : « Il n'y a point de Dieu. » Et en effet, l'être qui n'a pas la prescience de l'avenir n'est point Dieu. Ainsi nos volontés n'ont de pouvoir qu'autant que Dieu l'a voulu et prévu : d'où il suit qu'elles peuvent très-certainement tout ce qu'elles peuvent, et qu'elles feront effectivement ce qu'elles feront, parce que leur pouvoir et leurs actions ont été prévus de celui dont la prescience est infaillible. C'est pourquoi, si je voulais me servir du mot *destin,* je dirais que le destin du faible est la volonté du puissant dont le faible dépend, plutôt que d'accorder que cet ordre des causes, que les stoïciens ont abusivement appelé *fatum,* soit destructif de notre libre arbitre.

bonorum scilicet et malorum. Ac per hoc colligitur, non esse causas efficientes omnium quæ fiunt, nisi voluntarias, illius naturæ scilicet quæ spiritus vitæ est. Nam et aer iste seu ventus, dicitur spiritus : sed quoniam corpus est, non est spiritus vitæ. Spiritus ergo vitæ, qui vivificat omnia, creatorque est omnis corporis et omnis creati spiritus, ipse est Deus, spiritus utique non creatus. In ejus voluntate summa potestas est, quæ creatorum spirituum voluntates bonas adjuvat, malas judicat, omnes ordinat; et quibusdam tribuit potestates, quibusdam non tribuit. Sicut enim omnium naturarum creator est, ita omnium potestatum dator, non voluntatum. Malæ quippe voluntates ab illo non sunt; quoniam contra naturam sunt, quæ ab illo est. Corpora igitur magis subjacent voluntatibus; quædam nostris, id est omnium animantium mortalium, et magis hominum quam bestiarum; quædam vero angelorum : sed omnia maxime Dei voluntati subdita sunt; cui etiam voluntates omnes subjiciuntur, quia non habent potestatem nisi quam ille concedit. Causa itaque rerum quæ facit, nec fit, Deus est. Aliæ vero causæ et faciunt, et fiunt; sicut sunt omnes creati spiritus, maxime rationales. Corporales autem causæ, quæ magis fiunt, quam faciunt, non sunt inter causas efficientes annumerandæ; quoniam hoc possunt, quod ex ipsis faciunt spirituum voluntates. Quomodo igitur ordo causarum, qui præscienti certus est Deo, id efficit, ut nihil sit in nostra voluntate, cum in ipso causarum ordine magnum habeant locum nostræ voluntates? Contendat ergo Cicero cum eis, qui hunc causarum ordinem dicunt esse fatalem, vel potius ipsum fati nomine appellant; quod nos abhorremus, præcipue propter vocabulum, quod non in re vera consuevit intelligi. Quod vero negat ordinem omnium causarum esse certissimum et Dei præscientiæ notissimum, plus eum quam Stoici detestamur. Aut enim Deum esse negat, quod quidem inducta alterius persona in libris de Deorum Natura facere molitus est : aut si esse confitetur Deum, quem negat præscium futurorum, etiam sic dicit nihil aliud, quam quod ille *dixit insipiens in corde suo, Non est Deus.* Qui enim non est præscius omnium futurorum, non est utique Deus. Quapropter et voluntates nostræ tantum valent, quantum Deus eas valere voluit atque præscivit : et ideo quidquid valent, certissime valent; et quod facturæ sunt, ipsæ omnino facturæ sunt : quia valituras atque facturas ille præscivit, cujus præscientia falli non potest. Quapropter si mihi fati nomen alicui rei adhibendum placeret, magis dicerem fatum esse infirmioris, potentioris voluntatem, qui eum habet in potestate, quam illo causarum ordine, quem non usitato, sed suo more Stoici fatum appellant, arbitrium nostræ voluntatis auferri.

CHAPITRE X.

Les volontés humaines sont-elles soumises à quelque nécessité?

Ainsi n'appréhendons pas davantage cette nécessité dont la crainte a entraîné les stoïciens à distinguer les causes, à soustraire les unes à la nécessité et à y soumettre les autres, et à ranger nos volontés parmi les premières, de peur qu'elles ne fussent pas libres si elles étaient soumises à la nécessité. Véritablement, s'il faut entendre par nécessité ce qui n'est pas en notre pouvoir et se fait malgré nous, comme par exemple la nécessité de la mort, il est évident que nos volontés qui nous font bien ou mal vivre ne sont pas soumises à une semblable nécessité. Nous faisons, en effet, beaucoup de choses qu'il ne tiendrait qu'à nous de ne pas faire, c'est-à-dire de ne pas vouloir. Telle est l'essence du vouloir : si nous voulons, il est; si nous ne voulons pas, il n'est pas; car nous ne voudrions pas, si nous ne voulions pas. Mais si l'on définit la nécessité conformément à notre manière de nous énoncer, quand nous disons qu'il est nécessaire que telle chose soit ou arrive ainsi, je ne vois pas pourquoi nous craindrions qu'elle nous privât du libre arbitre. Plaçons-nous en effet la vie et la prescience de Dieu sous l'empire de la nécessité, en disant : Il est nécessaire que Dieu vive toujours, et qu'il connaisse tout par sa prescience? Diminue-t-on sa puissance en disant qu'il ne peut mourir ni être trompé, puisque au contraire il serait moins puissant s'il pouvait l'un ou l'autre? Et c'est avec raison qu'on l'appelle tout-puissant, quoiqu'il ne puisse ni mourir ni être trompé; car il est tout-puissant parce qu'il fait ce qu'il veut, et ne souffre pas ce qu'il ne veut pas. S'il en était autrement, il ne serait plus tout-puissant. C'est même précisément parce qu'il ne peut pas certaines choses, qu'il est tout-puissant. De même, quand nous disons qu'il est nécessaire que, lorsque nous voulons, nous voulions par notre libre arbitre, nous énonçons une vérité indubitable; et cependant nous ne soumettons pas notre libre arbitre à une nécessité qui détruit la liberté. Nos volontés sont donc à nous, elles font ce que nous faisons en le voulant, et ne ferions pas en ne le voulant pas. Et quand un homme souffre malgré lui par la volonté d'un autre homme, c'est encore l'effet de la volonté, non de celui qui souffre, mais du Dieu tout-puissant. Car s'il ne s'agissait que d'une volonté incapable de faire ce qu'elle veut, c'est qu'elle serait empêchée par une volonté plus puissante; et cette volonté n'en serait pas moins une volonté, et la volonté de celui qui l'aurait conçue, et non d'un autre, lors même qu'il n'aurait pu l'accomplir. C'est pourquoi tout ce que l'homme souffre contre sa volonté, il ne doit l'attribuer ni à une volonté humaine, ni à celle des anges ou de quelque autre esprit créé, mais à la volonté de celui qui donne le pouvoir aux volontés.

On aurait donc tort de conclure que rien ne dépend de notre volonté, parce que Dieu a prévu ce qui devait en dépendre. Car ce n'est pas un néant que ce qu'il a prévu, et par conséquent ce qu'il a prévu est dans notre volonté. C'est pourquoi nous ne sommes pas réduits à l'alternative ou de nier le libre arbitre pour sauver la prescience de Dieu, ou de nier la prescience divine

CAPUT X.

An voluntatibus hominum aliqua dominetur necessitas.

Unde nec illa necessitas formidanda est, quam formidando Stoici laboraverunt causas rerum ita distinguere, ut quasdam subtraherent necessitati, quasdam subderent : atque in his quas esse sub necessitate noluerunt, posuerunt etiam nostras voluntates, ne videlicet non essent liberæ, si subderentur necessitati. Si enim necessitas nostra illa dicenda est, quæ non est in nostra potestate, sed, etiamsi nolimus, efficit quod potest, sicut est necessitas mortis; manifestum est voluntates nostras, quibus recte vel perperam vivitur, sub tali necessitate non esse. Multa enim facimus, quæ, si nollemus, non utique faceremus. Quo primitus pertinet ipsum velle : nam, si volumus, est; si nolumus, non est : non enim vellemus, si nollemus. Si autem illa definitur esse necessitas, secundum quam dicimus necesse esse ut ita sit aliquid, vel ita fiat; nescio cur eam timeamus, ne nobis libertatem auferat voluntatis. Neque enim et vitam Dei et præscientiam Dei sub necessitate ponimus, si dicamus necesse esse Deum semper vivere, et cuncta præscire : sicut nec potestas ejus minuitur, cum dicitur mori fallique non posse. Sic enim hoc non potest, ut potius, si posset, minoris esset utique potestatis. Recte quippe omnipotens dicitur, qui tamen mori et falli non potest. Dicitur enim omnipotens faciendo quod vult, non patiendo quod non vult : quod ei si accideret, nequaquam esset omnipotens. Unde propterea quædam non potest, quia omnipotens est. Sic etiam, cum dicimus necesse esse ut, cum volumus, libero velimus arbitrio; et verum procul dubio dicimus, et non ideo ipsum liberum arbitrium necessitati subjicimus, quæ adimit libertatem. Sunt igitur nostræ voluntates, et ipsæ faciunt quidquid volendo facimus, quod non fieret, si nollemus. Quidquid autem aliorum hominum voluntate nolens quisque patitur, etiam sic voluntas valet; etsi non illius tamen hominis voluntas, sed potestas Dei. Nam si voluntas tantum esset, nec posset quod vellet, potentiore voluntate impediretur : nec sic tamen voluntas, nisi voluntas esset; nec alterius, sed ejus esset, qui vellet, etsi non posset implere quod vellet. Unde quidquid præter suam voluntatem patitur homo, non debet tribuere humanis vel angelicis vel cujusquam creati spiritus voluntatibus, sed ejus potius, qui dat potestatem volentibus.

Non ergo propterea nihil est in nostra voluntate, quia Deus præscivit quid futurum esset in nostra voluntate : non enim qui hoc præscivit, nihil præscivit. Porro si ille, qui præscivit quid futurum esset in nostra voluntate, non utique nihil, sed aliquid præscivit; profecto et illo præsciente est aliquid in nostra voluntate. Quocirca nullo modo co-

(loin de nous cette pensée!) pour sauver le libre arbitre; mais nous embrassons tout ensemble ces deux vérités, et nous les confessons toutes deux avec la même foi et la même sincérité, l'une pour bien croire, et l'autre pour bien vivre. On vit mal, si l'on n'a de Dieu la croyance qu'il faut. Gardons-nous donc bien, sous prétexte de vouloir être libres, de nier la prescience de celui dont l'assistance nous rend ou nous rendra libres. Ainsi ce n'est pas en vain qu'il y a des lois, ni qu'on a recours aux réprimandes, aux exhortations, à la louange et au blâme, parce que Dieu a prévu tous ces moyens et le pouvoir qu'ils auraient. Les prières de même servent à obtenir les biens qu'il a prévu qu'il accorderait à ceux qui prient, et c'est avec justice que des récompenses sont réservées aux bons, et des châtiments aux méchants. Un homme ne pèche pas parce que Dieu a prévu qu'il pécherait; il est au contraire hors de doute que lorsqu'il pèche, c'est lui-même qui pèche, attendu que celui dont la prescience est infaillible a prévu que ce ne serait ni le destin, ni la fortune, ni quelque autre chose, mais lui même, qui pécherait. Il est vrai que, s'il ne le veut pas, il ne pèche pas; mais cette volonté même de ne point pécher, Dieu l'a aussi prévue.

CHAPITRE XI.

Providence universelle de Dieu.

Donc ce Dieu souverain et véritable qui, avec son Verbe et son Esprit-Saint, ne forme qu'un seul Dieu en trois personnes; ce Dieu un et tout-puissant, auteur et créateur de toutes les âmes et de tous les corps, source de la félicité de quiconque est heureux en vérité et non en vanité; ce Dieu qui a fait l'homme, animal raisonnable, composé d'âme et de corps; qui, après le péché de l'homme, ne l'a laissé ni sans châtiment ni sans miséricorde; qui aux bons et aux méchants a donné l'être avec les pierres, la vie végétative avec les plantes, la vie sensitive avec les bêtes, la vie intellectuelle avec les anges; principe de toute règle, de toute beauté, de tout ordre, principe de toute mesure, de tout nombre et de tout poids; principe de toute production naturelle, quels qu'en soient le genre et le prix; principe de la semence des formes, de la forme des semences, et du mouvement des semences et des formes; qui a créé la chair avec sa beauté, sa vigueur, sa fécondité, et cette harmonie des organes qui assure la conservation du corps; lui qui a doué l'âme irraisonnable de mémoire, de sensibilité et d'appétit, et la raisonnable, d'intelligence et de volonté; lui qui n'a laissé, je ne dirai pas le ciel et la terre, l'ange et l'homme, mais les entrailles du plus petit et du plus vil des animaux, la plume de l'oiseau, la moindre fleur des champs, la feuille de l'arbre, sans la convenance de ses parties et sans la paix qui résulte de cet accord, est-il croyable qu'il ait voulu laisser les royaumes des hommes, et leurs dominations et leurs servitudes, en dehors des lois de sa providence?

CHAPITRE XII.

Par quelles vertus les anciens Romains ont

gimur, aut retenta præscientia Dei tollere voluntatis arbitrium, aut retento voluntatis arbitrio Deum (quod nefas est) negare præscium futurorum: sed utrumque amplectimur, utrumque fideliter et veraciter confitemur; illud, ut bene credamus; hoc, ut bene vivamus. Male autem vivitur, si de Deo non bene creditur. Unde absit a nobis ejus negare præscientiam, ut liberi esse velimus, quo adjuvante sumus liberi, vel erimus. Proinde non frustra sunt leges, objurgationes, exhortationes, laudes et vituperationes: quia et ipsas futuras esse præscivit, et valent plurimum, quantum eas valituras esse præscivit; et preces valent ad eà impetranda, quæ se precantibus concessurum esse præscivit: et juste præmia bonis factis, et peccatis supplicia constituta sunt. Neque enim ideo peccat homo, quia Deus illum peccaturum esse præscivit: imo ideo non dubitatur ipsum peccare, cum peccat, quia ille, cujus præscientia falli non potest, non fatum, non fortunam; non aliquid aliud, sed ipsum peccaturum esse præscivit. Qui si nolit utique non peccat: sed si peccare noluerit, etiam hoc ille præscivit.

CAPUT XI.

De universali providentia Dei, cujus legibus omnia continentur.

Deus itaque summus et verus cum Verbo suo et Spiritu sancto, quæ tria unum sunt, Deus unus omnipotens, creator et factor omnis animæ atque omnis corporis: cujus sunt participatione felices, quicumque sunt veritate, non vanitate felices; qui fecit hominem rationale animal ex anima et corpore; qui eum peccantem nec impunitum esse permisit, nec sine misericordia dereliquit; qui bonis et malis essentiam etiam cum lapidibus, vitam seminalem etiam cum arboribus, vitam sensualem etiam cum pecoribus, vitam intellectualem cum solis Angelis dedit: a quo est omnis modus, omnis species, omnis ordo; a quo est mensura, numerus, pondus; a quo est quidquid naturaliter est, cujuscumque generis est, cujuslibet æstimationis est; a quo sunt semina formarum, formæ seminum, motus seminum atque formarum: qui dedit et carni originem, pulchritudinem, valetudinem, propagationis fecunditatem, membrorum dispositionem, salutem concordiæ: qui et animæ irrationali dedit memoriam, sensum, appetitum; rationali autem insuper mentem, intelligentiam, voluntatem: qui non solum cœlum et terram, nec solum angelum et hominem; sed nec exigui et contemptibilis animantis viscera, nec avis pennulam, nec herbæ flosculum, nec arboris folium sine suarum partium convenientia, et quadam veluti pace dereliquit: nullo modo est credendus regna hominum eorumque dominationes et servitutes a suæ providentiæ legibus alienas esse voluisse.

CAPUT XII.

Quibus moribus antiqui Romani meruerint ut Deus

mérité que le vrai Dieu accrût leur empire, quoiqu'ils ne le servissent pas.

Voyons maintenant en faveur de quelles vertus le vrai Dieu, qui tient en sa main tous les royaumes de la terre, a daigné favoriser l'accroissement de l'empire romain. C'est pour en venir là, et traiter une telle question comme elle le réclame, que nous avons montré, dans le livre précédent, que ces dieux qu'ils honoraient par des jeux ridicules n'ont pu concourir en rien à cet accroissement; et, au commencement de celui-ci, que le destin est un mot vide de sens, de peur que, désabusés du culte des dieux, certains esprits n'attribuassent la grandeur et la conservation de l'empire à je ne sais quel destin, plutôt qu'à la volonté toute-puissante du Dieu souverain.

Les anciens Romains adoraient, il est vrai, les faux dieux, offrant, comme toutes les autres nations, à l'exception du peuple hébreu, des sacrifices aux démons et non au vrai Dieu; mais l'histoire leur rend ce témoignage que « ils étaient avides de louanges et prodigues de leurs biens, contents d'une fortune médiocre, mais insatiables de gloire. » C'est pour la gloire seule qu'ils respiraient; ils ne voulaient vivre que pour elle, et pour elle ils n'hésitaient pas à mourir. Cette passion étouffait toutes les autres dans leur cœur. Persuadés qu'il était honteux à leur patrie d'être esclave, et glorieux de commander, ils appliquèrent tous leurs soins, d'abord à la rendre libre, ensuite à la rendre souveraine. De là vint que, ne pouvant souffrir l'autorité des rois, ils créèrent deux chefs annuels qu'ils appelèrent consuls, titre moins fastueux et moins superbe que celui de roi ou de seigneur. Après l'expulsion de Tarquin et l'institution du consulat, il arriva, comme le même Salluste le rapporte à la louange des Romains, que, « depuis qu'ils eurent conquis la liberté, la république s'accrut avec une rapidité incroyable, tant ils étaient possédés de l'amour de la gloire. » C'est donc à cette passion de la gloire qu'il faut rapporter tant d'actions admirables et héroïques selon le monde.

Salluste dit encore de deux personnages célèbres de son temps, Caton et César : « Depuis longtemps la république était stérile et n'avait produit que deux hommes d'un mérite aussi éminent, quoique de mœurs si différentes. Or, entre autres éloges qu'il donne à César, il le loue d'avoir désiré un grand commandement, une grande armée, et une guerre nouvelle où il pût montrer ce qu'il était. Ainsi c'était le vœu des plus grands hommes de voir Bellone, armée de son fouet sanglant, exciter à la guerre de malheureuses nations, afin d'avoir une occasion de se signaler. Tels étaient les sentiments qu'inspiraient aux Romains cette passion démesurée qu'ils avaient pour la gloire. Ainsi ce fut d'abord l'amour de la liberté, puis celui de la domination et de la gloire, qui leur fit faire tant d'actions héroïques. Leur grand poëte leur a rendu témoignage de ce double amour, en disant d'abord : « Porsenna leur ordonnait de rouvrir leurs portes à Tarquin exilé, et tenait Rome-

verus, quamvis non eum colerent, eorum augeret imperium.

Proinde videamus quos Romanorum mores, et quam ob causam Deus verus ad augendum imperium adjuvare dignatus est, in cujus potestate sunt etiam regna terrena. Quod ut absolutius disserere possemus, ad hoc pertinentem et superiorem librum conscripsimus, quod in hac re potestas nulla sit eorum deorum, quos etiam rebus nugatoriis colendos putarunt; et præsentis voluminis partes superiores, quas huc usque perduximus, de fati quæstione tollenda; ne quisquam, cui jam persuasum esset non illorum deorum cultu Romanum imperium propagatum atque servatum, nescio cui fato potius id tribueret, quam Dei summi potentissimæ voluntati. Veteres igitur primique Romani, quantum eorum docet et commendat historia, quamvis ut aliæ gentes, excepta una populi Hebræorum, deos falsos colerent, et non Deo victimas, sed dæmoniis immolarent; tamen « laudis avidi, pecuniæ liberales « erant, gloriam ingentem, divitias honestas volebant : » hanc ardentissime dilexerunt, propter hanc vivere voluerunt, pro hac emori non dubitaverunt. Cæteras cupiditates hujus unius ingenti cupiditate presserunt. Ipsam denique patriam suam, quoniam servire videbatur inglorium, dominari vero atque imperare gloriosum, prius omni studio liberam, deinde dominam esse concupierunt. Hinc est quod regalem dominationem non ferentes, annua imperia binosque imperatores sibi fecerunt, qui consules appellati sunt a consulendo, non reges aut domini a regnando atque dominando : cum et reges utique a regendo dicti melius videantur, ut regnum a regibus, reges autem, ut dictum est, a regendo; sed fastus regius non disciplina putata est regentis, vel benevolentia consulentis, sed superbia dominantis. Expulso itaque rege Tarquinio, et consulibus institutis, secutum est quod idem auctor in Romanorum laudibus posuit, quod « civitas, incredibile « memoratu est, adepta libertate quantum brevi creverit, « tanta cupido gloriæ incesserat. » Ista ergo laudis aviditas et cupido gloriæ multa illa miranda fecit, laudabilia scilicet atque gloriosa secundum hominum existimationem.

Laudat idem Sallustius temporibus suis magnos et præclaros viros, Marcum Catonem et Caium Cæsarem, dicens quod diu illa respublica non habuit quemquam virtute magnum, sed sua memoria fuisse illos duos ingenti virtute, diversis moribus. In laudibus autem Cæsaris posuit, quod sibi magnum imperium, exercitum, bellum novum exoptabat, ubi virtus enitescere posset. Ita fiebat in votis virorum virtute magnorum, ut excitaret in bellum miseras gentes, et flagello agitaret Bellona sanguineo, ut esset ubi virtus eorum enitesceret. Hoc illa profecto laudis aviditas et gloriæ cupido faciebat. Amore itaque primitus libertatis, post etiam dominationis, et cupiditate laudis et gloriæ, multa magna fecerunt. Reddit eis utriusque rei testimonium etiam poeta insignis illorum : inde quippe ait,

Necnon Tarquinium ejectum Porsenna jubebat

étroitement assiégée; mais les enfants d'Énée volaient à la mort pour l'amour de la liberté. » Voilà donc alors leur unique ambition : mourir généreusement, ou vivre libres. Libres, l'amour de la gloire s'empara tellement de leurs cœurs, que la liberté n'était rien, si elle n'était accompagnée de la domination. Ils appelaient déjà de leurs vœux ces temps que le même poëte annonce par la bouche de Jupiter : « Le jour viendra où la maison d'Assaracus asservira Phthie et la célèbre Mycènes, et régnera sur la Grèce vaincue. » Virgile, à la vérité, fait prédire à Jupiter des événements accomplis de son temps; mais, en citant ce poëte, j'ai voulu montrer qu'après la liberté la domination était si chère aux cœurs des Romains, qu'ils en faisaient le sujet de leurs plus hautes louanges. De là vient encore que le même Virgile préfère aux arts des nations étrangères celui de régner et de commander, de réduire et de dompter les peuples, comme la science propre de Rome : « D'autres, dit-on, sculpteront l'airain d'une main plus savante, etc. »

Et les Romains excellaient d'autant mieux dans l'art de commander, qu'ils étaient moins adonnés aux voluptés, qui énervent l'âme et le corps, et à la passion des richesses, qui dépravent les mœurs, et que l'on ravit à de pauvres citoyens pour les donner à d'infâmes histrions. Aussi, comme la corruption avait envahi Rome et débordait de toutes parts, au temps où écrivait Salluste, où chantait Virgile, ce n'était plus par ce noble chemin, c'était par la fraude et l'artifice que les Romains montaient à la gloire. C'est ce qui a fait dire à l'historien : « Ce fut moins la cupidité qui remua d'abord le cœur des hommes, que l'ambition, vice plus voisin de la vertu. En effet, les lâches comme les nobles cœurs désirent la gloire, les honneurs et la puissance; mais ceux-ci n'y tendent que par la bonne voie, tandis que les autres les recherchent par de mauvais moyens, parce que les bons leur manquent. » La vertu, et non la fraude, voilà donc la voie honnête qui conduit aux honneurs, à la gloire et à la puissance, la voie que choisit l'homme de bien. Or ce sentiment était inné dans le cœur des Romains, comme le témoignent les temples qu'ils ont élevés, l'un auprès de l'autre, à la Vertu et à l'Honneur, prenant pour dieux les dons de Dieu. Cette contiguïté nous fait connaître quel but ils donnaient à la vertu, et à quoi les bons la rapportaient, c'est-à-dire à l'honneur; car les méchants ne la possédaient pas, quoiqu'ils désirassent aussi de posséder les honneurs, auxquels ils s'efforçaient de parvenir par de mauvais moyens, c'est-à-dire par la fraude et par l'artifice.

Le même Salluste a fait un bel éloge de Caton en disant de lui que, « moins il recherchait la gloire, plus elle le suivait, » puisque cette gloire dont les Romains étaient si avides n'est que la bonne opinion que l'homme a de l'homme. C'est pour cette raison qu'il y a plus de vertu à se contenter du témoignage de sa conscience, selon

Accipere, ingentique urbem obsidione premebat :
Æneadæ in ferrum pro libertate ruebant.

Tunc itaque magnum illis fuit aut fortiter emori, aut liberos vivere. Sed cum esset adepta libertas, tanta cupido gloriæ incesserat, ut parum esset sola libertas, nisi et dominatio quæreretur, dum pro magno haberetur quod, velut loquente Jove, idem poeta dicit,

Quin aspera Juno,
Quæ mare nunc terrasque metu cœlumque fatigat,
Consilia in melius referet, mecumque fovebit
Romanos rerum dominos gentemque togatam.
Sic placitum. Veniet lustris labentibus ætas,
Cum domus Assaraci Phthiam clarasque Mycenas
Servitio premet, ac victis dominabitur Argis.

Quæ quidem Virgilius, Jovem inducens tanquam futura prædicentem, ipse jam facta recolebat, cernebatque præsentia : verum propterea commemorare illa volui, ut ostenderem dominationem post libertatem sic habuisse Romanos, ut in eorum magnis laudibus poneretur. Hinc est et illud ejusdem poetæ, quod, cum aliarum gentium artibus eas ipsas proprias Romanorum artes regnandi atque imperandi et subigendi ac debellandi populos anteponeret, ait,

Excudent alii spirantia mollius æra :
Credo equidem, vivos ducent de marmore vultus :
Orabunt causas melius, cœlique meatus
Describent radio, et surgentia sidera dicent.
Tu regere imperio populos, Romane, memento.
Hæ tibi erunt artes, pacique imponere morem,
Parcere subjectis, et debellare superbos.

Has artes illi tanto peritius exercebant, quanto minus se voluptatibus dabant, et enervationi animi et corporis in concupiscendis et augendis divitiis, et per illas moribus corrumpendis, rapiendo miseris civibus, largiendo scenicis turpibus. Unde quia tales jam morum labes superabant atque abundabant, quando scribebat ista Sallustius, canebatque Virgilius, non illis artibus ad honores et gloriam, sed dolis atque fallaciis ambiebant. Unde idem dicit : « Sed primo magis ambitio quam avaritia animos « hominum exercebat, quod tamen vitium propius vir« tutem erat. Nam gloriam, honorem, imperium bonus « et ignavus æque sibi exoptant : sed ille, » inquit, « vera « via nititur; huic quia bonæ artes desunt, dolis atque « fallaciis contendit. » Hæ sunt illæ bonæ artes, per virtutem scilicet, non per fallacem ambitionem ad honorem et gloriam et imperium pervenire; quæ tamen bonus et ignavus æque sibi exoptant : sed ille, id est bonus, vera via nititur. Via virtus est, qua nititur tanquam ad possessionis finem, id est ad gloriam, honorem, imperium. Hoc insitum habuisse Romanos, etiam deorum apud illos ædes indicant, quas conjunctissimas constituerunt, Virtutis et Honoris, pro diis habentes quæ dantur a Deo. Unde intelligi potest quem finem volebant esse virtutis, et quo eam referebant, qui boni erant, ad honorem scilicet : nam mali nec habebant eam, quamvis honorem habere cuperent, quem malis artibus conabantur adipisci, id est dolis atque fallaciis.

Melius laudatus est Cato. De illo quippe ait, « Quo « minus petebat gloriam, eo illum magis sequebatur. » Quandoquidem gloria est, cujus illi cupiditate flagrabant, judicium hominum bene de hominibus opinantium. Et

la parole de l'apôtre : « Notre gloire, c'est le témoignage de notre conscience ; » et ailleurs : « Que chacun examine ses œuvres, et alors il aura sa gloire en lui-même, et non dans les autres. » Conséquemment ce n'est pas à la vertu à suivre cette gloire, ces honneurs et cette puissance que les Romains ambitionnaient, et que les bons recherchaient par des moyens honnêtes ; mais c'est à ces biens à suivre la vertu, car la vraie vertu est celle qui a pour but le souverain bien de l'homme. Ainsi ces honneurs que Caton demandait, il n'aurait pas dû les demander; mais c'était à la république à les lui déférer, sans qu'il les demandât.

Véritablement, de ces deux illustres contemporains, César et Caton, Caton fut celui dont la vertu approcha le plus de la vérité. Voyons maintenant quelle était alors la république, et ce qu'elle avait été autrefois, au jugement même de Caton. « Ne vous imaginez pas, dit-il, que ce soit par les armes que nos ancêtres ont fait la république, de si petite, si grande. S'il en était ainsi, elle serait aujourd'hui plus florissante que jamais, puisque nous avons un bien plus grand nombre de citoyens et d'alliés, d'armes et de chevaux. Mais d'autres causes ont fait leur grandeur, qui aujourd'hui ne sont plus : au dedans, activité ; au-dehors, gouvernement juste. Ils apportaient dans les conseils un esprit libre, une conscience irréprochable, un cœur pur. Au lieu de cela, nous avons le luxe et la cupidité, misère publique, opulence privée, etc. »

A entendre ainsi parler Caton ou Salluste, on serait tenté de croire que les anciens Romains étaient tous, ou du moins la plupart, tels qu'ils les présentent à notre admiration ; mais il n'en est rien : autrement ce que nous avons cité du même historien, au second livre de cet ouvrage, ne serait pas véritable. « Dès la naissance de Rome, dit-il, les injustices des grands provoquèrent la séparation du peuple et du sénat et d'autres dissensions intérieures, et l'on ne vit fleurir l'équité et la modération qu'au moment de l'expulsion des rois, tant que l'on eut Tarquin à craindre, et sur les bras une rude guerre avec l'Étrurie. Le danger passé, les patriciens traitèrent le peuple en esclave, disposant tyranniquement de la vie et de la personne du citoyen, le chassant de son champ, partout maîtres et despotes. Les dissensions et les animosités ne s'arrêtèrent que devant la seconde guerre punique, alors que la terreur s'empara de nouveau des âmes, et que le souci du danger ramena momentanément le calme et la concorde. » Mais alors même ce qui se faisait de grand était l'œuvre particulière de quelques hommes vertueux à leur manière, dont les conseils, au milieu de désordres tolérés, mais tempérés par là, faisaient fleurir la république. C'est ce qu'atteste le même historien, quand il dit que, voulant rechercher comment le peuple romain avait fait tant de belles actions, soit en paix, soit en guerre, sur mer ou sur terre, souvent avec une poignée d'hommes et de faibles ressources contre des armées formidables et des rois très-puissants, il avait remarqué que la vertu de quelques citoyens était le ressort caché

ideo melior est virtus, quæ humano testimonio contenta non est, nisi conscientiæ suæ. Unde dicit Apostolus, *Nam gloria nostra hæc est, testimonium conscientiæ nostræ;* et alio loco, *Opus autem suum probet unusquisque, et tunc in semetipso tantum gloriam habebit, et non in altero.* Gloriam ergo et honorem et imperium, quæ sibi exoptabant, et quo bonis artibus pervenire nitebantur boni, non debet sequi virtus, sed ipsa virtutem. Neque enim est vera virtus, nisi quæ ad eum finem tendit, ubi est bonum hominis, quo melius non est. Unde et honores quos petivit Cato, petere non debuit, sed eos civitas ob ejus virtutem non petenti dare.

Sed cum illa memoria duo Romani essent virtute magni, Cæsar et Cato, longe virtus Catonis veritati videtur propinquior fuisse, quam Cæsaris. Proinde qualis esset illo tempore civitas, et antea qualis fuisset, videamus in ipsa sententia Catonis : « Nolite, » inquit, « existimare, majores nostros armis rempublicam ex parva magnam fecisse. Si ita esset, multo pulcherrimam eam nos haberemus. Quippe sociorum atque civium, præterea armorum « et equorum major copia nobis quam illis est. Sed alia « fuere quæ illos magnos fecerunt, quæ nobis nulla sunt : « domi industria, foris justum imperium, animus in consulendo liber, neque delicto neque libidini obnoxius. « Pro his non habemus luxuriam atque avaritiam, publice « egestatem, privatim opulentiam : laudamus divitias, « sequimur inertiam : inter bonos et malos discrimen « nullum ; omnia virtutis præmia ambitio possidet. Neque « mirum : ubi vos separatim sibi quisque consilium capitis, ubi domi voluptatibus, hic pecuniæ aut gratiæ servitis, eo fit ut impetus fiat in vacuam rempublicam. »

Qui audit hæc Catonis verba sive Sallustii, putat quales laudantur Romani veteres, omnes eos tales tunc fuisse, vel plures. Non ita est : alioquin vera non essent quæ ipse item scribit, ea quæ commemoravi in secundo libro hujus operis, ubi dicit, injurias validiorum, et ob eas discessionem plebis a patribus, aliasque dissensiones domi fuisse jam inde a principio, neque amplius æquo et modesto jure actum, quam expulsis regibus, quamdiu metus a Tarquinio fuit, donec bellum grave, quod propter ipsum cum Etruria susceptum fuerat, finiretur : postea vero servili imperio patres exercuisse plebem, regio more verberasse, agro pepulisse, et, cæteris expertibus, solos egisse in imperio ; quarum discordiarum, dum illi dominari vellent, illi servire nollent, finem fuisse bellum Punicum secundum : quia rursus gravis metus cœpit urgere, atque ab illis perturbationibus, alia majore cura cohibere animos inquietos, et ad concordiam revocare civilem. Sed per quosdam paucos, qui pro suo modo boni erant, magna administrabantur, atque, illis toleratis ac temperatis malis, paucorum bonorum providentia res illa crescebat, sicut idem historicus dicit, multa sibi legenti et audienti, quæ populus Romanus domi militiæque, mari atque terra præclara facinora fecerit, libuisse se attendere quæ res maxime tanta negotia sustinuisset ; quoniam sciebat sæpenumero parva manu cum magnis legionibus

de ces grands événements, et que c'était à eux que la république avait dû le triomphe de la pauvreté sur la richesse, du petit nombre sur la multitude. « Mais, ajoute Salluste, quand le luxe et l'oisiveté eurent corrompu Rome, la république à son tour soutint par sa grandeur les vices de ses gouvernants. » Donc, lorsque Caton faisait l'éloge de ceux qui s'élevaient à la gloire, aux honneurs et à la puissance, par la voie droite, c'est-à-dire par la vertu, ce n'était qu'à un petit nombre d'hommes que ses louanges s'adressaient. De là le désintéressement qui faisait que l'État était riche, et le citoyen, pauvre. De là le reproche contraire que le même Caton faisait à la corruption, qui avait rendu l'État pauvre, et le particulier, opulent.

CHAPITRE XIII.

L'amour de la gloire est un vice qui passe pour vertu, parce qu'il surmonte des vices plus grands.

Ainsi, après que les empires d'Orient eurent brillé sur la terre, Dieu suscita l'empire d'Occident, le dernier dans l'ordre des temps, mais le premier par son étendue et sa grandeur. Et cet empire par lequel il se proposait de châtier les crimes du monde, il l'a remis à des hommes qui, en vue de la gloire, mettront leur gloire dans celle de leur patrie, toujours prêts à sacrifier à son salut leur propre salut, triomphant de la cupidité et de tous les autres vices par un seul, la passion de la gloire. Car il ne faut pas se dissimuler que l'amour de la gloire ne soit un vice. Le poëte Horace en est convenu lui-même : « Es-tu gonflé de l'amour de la gloire? certains livres t'offrent des topiques sûrs : tu les y trouveras en les lisant trois fois avec un esprit pur. » Et dans une de ses odes, il chante : « Tu te rendras plus grand en régnant sur toi-même que si, réunissant la Libye et la lointaine Gadès, tu tenais les deux Carthage sous le même joug. » Et cependant si l'on n'a pas reçu du Saint-Esprit la grâce de surmonter les passions honteuses par la foi, la piété et l'amour de la beauté intelligible, au moins vaut-il mieux en triompher par l'amour de la gloire humaine; car si cet amour ne rend pas l'homme saint, il le rend moins infâme. C'est pourquoi Cicéron, dans ses livres de la République, où il traite de l'éducation du chef de l'État, dit qu'il faut le nourrir de gloire, et ajoute, pour le prouver, que ce fut cette passion de la gloire qui fit faire à leurs ancêtres tant d'actions héroïques. Ainsi non-seulement ils ne résistaient pas à ce vice, mais ils croyaient même qu'il fallait le fomenter dans l'intérêt de la république. Et, jusque dans ses livres de philosophie, Cicéron ne dissimule pas son goût pour ce poison séduisant, il le confesse même en termes plus clairs que le jour. Car, bien qu'il dise qu'il y a certaines choses où l'on ne doit se proposer pour fin que le vrai bien, et non la vaine gloire, il ne laisse pas d'établir cette maxime générale : « L'honneur est l'aliment de l'activité humaine, et la gloire, l'aiguillon du travail : de là vient que ce qui est généralement méprisé languit délaissé. »

hostium contendisse Romanos, cognoverat parvis copiis bella gesta cum opulentis regibus; sibique multa agitanti constare dixit, paucorum civium egregiam virtutem cuncta patravisse, eoque factum ut divitias paupertas, multitudinem paucitas superaret. « Sed postquam luxu atque « desidia, » inquit, « civitas corrupta est, rursus respu- « blica magnitudine sui imperatorum atque magistratuum « vitia sustentabat. » Paucorum igitur virtus ad gloriam, honorem, imperium, vera via, id est virtute ipsa, nitentium, etiam a Catone laudata est. Hinc erat domi industria, quam commemoravit Cato, ut ærarium esset opulentum, tenues res privatæ. Unde corruptis moribus vitium e contrario posuit, publice egestatem, privatim opulentiam.

CAPUT XIII.

De amore laudis, qui cum sit vitium, ob hoc virtus putatur, quia per ipsum vitia majora cohibentur.

Quamobrem cum diu fuissent regna Orientis illustria, voluit Deus et occidentale fieri, quod tempore esset posterius, sed imperii latitudine et magnitudine illustrius. Idque talibus potissimum concessit hominibus ad domanda gravia mala multarum gentium, qui causa honoris, laudis et gloriæ consuluerunt patriæ, in qua ipsam gloriam requirebant, salutemque ejus saluti suæ præponere non dubitaverunt, pro isto uno vitio, id est amore laudis, pecuniæ cupiditatem et multa alia vitia comprimentes. Nam sanius videt, qui et amorem laudis vitium esse cognoscit: quod nec poetam fugit Horatium, qui ait :

Laudis amore tumes, sunt certa piacula quæ te
Ter pure lecto poterunt recreare libello.

Idemque in carmine lyrico, ad reprimendam dominandi libidinem ita cecinit :

Latius regnes avidum domando
Spiritum, quam si Libyam remotis
Gadibus jungas, et uterque Pœnus
Serviat uni.

Verumtamen qui libidines turpiores, fide pietatis impetrato Spiritu sancto, et amore intelligibilis pulchritudinis non refrenant, melius saltem cupiditate humanæ laudis et gloriæ, non quidem jam sancti, sed minus turpes sunt. Etiam Tullius hinc dissimulare non potuit, in eisdem libris quos de Republica scripsit, ubi loquitur de instituendo principe civitatis, quem dicit alendum esse gloria; et consequenter commemorat majores suos multa mira atque præclara gloriæ cupiditate fecisse. Huic ergo vitio non solum non resistebant, verum etiam id excitandum et accendendum esse censebant, putantes hoc utile esse reipublicæ. Quanquam nec in ipsis philosophiæ libris Tullius ab hac peste dissimulet, ubi eam luce clarius confitetur. Cum enim de studiis talibus loqueretur, quæ utique sectanda sunt fine veri boni, non ventositate laudis humanæ, hanc intulit universalem generalemque sententiam : « Honos alit ar- « tes, omnesque accenduntur ad studia gloria, jacentque « ea semper quæ apud quosque improbantur. »

CHAPITRE XIV.

Il faut étouffer l'amour de la gloire humaine, parce que la gloire des justes est toute en Dieu.

Il vaut donc mieux sans doute résister à cette passion que d'y céder; car on est d'autant plus semblable à Dieu qu'on est plus pur de cette impureté. Il est vrai qu'en cette vie il n'est pas possible de la déraciner entièrement du cœur, parce qu'elle ne cesse de tenter même ceux qui marchent dans le chemin de la vérité; mais il faut tâcher au moins de la surmonter par l'amour de la justice; et si l'on voit certaines choses, bonnes et saintes en elles-mêmes, languir délaissées à cause du mépris dont le monde les frappe, que l'amour de la gloire humaine rougisse de ce délaissement, et cède à l'amour de la vérité. Car ce vice est tellement ennemi de la foi pieuse, lorsqu'il l'emporte dans notre cœur sur la crainte ou l'amour de Dieu, que le Seigneur a dit: « Comment pouvez-vous croire, vous qui attendez la gloire les uns des autres, indifférents à celle qui vient de Dieu seul? » Et, parlant de certaines personnes qui croyaient en Jésus-Christ et n'osaient le confesser en public, l'évangéliste ne dit-il pas: « Ils aimaient plus la gloire des hommes que celle de Dieu. » C'est ce que les saints apôtres ne firent pas; car ils prêchaient le nom de Jésus-Christ en des lieux où non-seulement il était dédaigné, et où par conséquent, selon la maxime de Cicéron, il ne devait se trouver personne qui entreprît de le défendre, mais où il était même en détestation, se souvenant de cette parole du bon maître, du médecin des âmes: « Celui qui me renoncera devant les hommes, je le renoncerai devant mon Père qui est dans les cieux, et devant les anges de Dieu; » si bien que ni les malédictions et les opprobres, ni les persécutions les plus terribles et les supplices les plus cruels, ne les purent détourner de prêcher le salut humain au milieu des frémissements de l'orgueil révolté. Et quand leurs actions, leurs paroles, leur vie vraiment divines, quand la victoire remportée sur des cœurs durs et rebelles, qui s'ouvrirent à la paix de la justice, leur eut acquis une gloire immense dans l'Église du Christ, ils ne s'y reposèrent pas comme dans la fin de leur vertu, mais ils la rapportèrent à la gloire de Dieu, dont la grâce les avait faits ce qu'ils étaient. C'est à ce foyer qu'ils allumaient l'amour de leurs disciples pour celui qui devait les rendre tels qu'ils étaient eux-mêmes; car leur maître leur avait enseigné de ne pas faire le bien en vue de la gloire humaine: « Gardez-vous, disait-il, de faire le bien devant les hommes pour en être regardés: autrement vous ne recevrez pas de récompense de votre Père qui est dans les cieux. » Mais aussi, de peur qu'ils interprétassent mal ses paroles, et que leur vertu craintive, en se dérobant aux yeux des hommes, perdît le fruit du bon exemple, il leur apprend à quelle fin ils doivent se montrer: « Que vos œuvres, dit-il, brillent devant les hommes, afin qu'en les voyant ils glorifient votre Père qui est dans les cieux. » Que ce ne soit donc pas afin qu'ils vous voient, et qu'en vous voyant ils s'attachent à vous, qui par vous-mêmes n'êtes rien, mais afin qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux, et que, s'attachant à lui, ils deviennent ce que vous êtes. C'est ce qu'ont pratiqué les mar-

CAPUT XIV.

De resecando amore laudis humanæ, quoniam justorum gloria omnis in Deo sit.

Huic igitur cupiditati melius resistitur sine dubitatione, quam ceditur. Tanto enim quisque est Deo similior, quanto est ab hac immunditia mundior. Quæ in hac vita etsi non funditus eradicatur ex corde, quia etiam bene proficientes animos tentare non cessat; saltem cupiditas gloriæ superetur dilectione justitiæ: ut si alicubi jacent, quæ apud quosque improbantur, si bona, si recta sunt, etiam ipse amor humanæ laudis erubescat, et cedat amori veritatis. Tam enim est hoc vitium inimicum piæ fidei, si major in corde sit cupiditas gloriæ quam Dei timor vel amor, ut Dominus diceret, *Quomodo potestis credere, gloriam ab invicem exspectantes, et gloriam quæ a solo Deo est non quærentes?* Item de quibusdam, qui in eum crediderant, et verebantur palam confiteri, ait Evangelista: *Dilexerunt gloriam hominum magis quam Dei.* Quod sancti Apostoli non fecerunt: qui cum in his locis prædicarent Christi nomen, ubi non solum improbabatur (sicut ille ait, « Jacentque ea semper, quæ apud quosque improbantur »), verum etiam summæ detestationis habebatur; tenentes quod audierant a bono Magistro eodemque medico mentium, *Si quis me negaverit coram hominibus, negabo eum coram Patre meo qui in cœlis est, et coram Angelis Dei;* inter maledicta et opprobria, inter gravissimas persecutiones crudelesque pœnas non sunt deterriti a prædicatione salutis humanæ tanto fremitu offensionis humanæ. Et quod eos divina facientes atque dicentes divineque viventes, debellatis quodammodo cordibus duris, atque introducta pace justitiæ, ingens in Ecclesia Christi gloria consecuta est; non in ea tanquam in suæ virtutis fine quieverunt: sed eam quoque ipsam ad Dei gloriam referentes, cujus gratia tales erant, isto quoque fomite eos, quibus consulebant, ad amorem illius, a quo et ipsi tales fierent, accendebant. Namque ne propter humanam gloriam boni essent, docuerat eos Magister illorum, dicens: *Cavete facere justitiam vestram coram hominibus, ut videamini ab eis; alioquin mercedem non habebitis apud Patrem vestrum, qui in cœlis est.* Sed rursus ne hoc perverse intelligentes hominibus placere metuerent, minusque prodessent latendo quod boni sunt, demonstrans quo fine innotescere deberent, *Luceant*, inquit, *opera vestra coram hominibus, ut videant bona facta vestra, et glorificent Patrem vestrum, qui in cœlis est.* Non ergo *ut videamini ab eis*, id est hac intentione ut eos ad vos converti velitis, quia non per vos aliquid estis: sed *ut glorificent Patrem vestrum, qui in cœlis est,* ad quem conversi fiant quod estis. Hos

tyrs, qui ont surpassé les Scévola, les Curtius, les Décius, autant par leur nombre que par la vérité de leur vertu, puisque cette vertu était fondée sur la vraie piété, non en se donnant la mort, mais en la souffrant. Mais quant à ces Romains citoyens d'une cité terrestre, comme ils ne se proposaient pour fin de leur devoir envers elle que sa conservation et son règne, non dans le ciel, mais sur la terre, non dans la vie éternelle, mais sur cette scène du monde où les morts ne laissent après eux que des mourants, qu'eussent-ils aimé, que la gloire qui leur promettait l'ombre d'une seconde vie dans la mémoire de leurs admirateurs?

CHAPITRE XV.

De la récompense temporelle que Dieu a bien voulu accorder aux vertus des Romains.

Si donc Dieu, qui ne les avait pas prédestinés au partage de la vie éternelle avec ses saints anges dans sa cité céleste, où conduit la vraie piété, qui ne rend le culte religieux, que les Grecs appellent *latrie*, qu'au seul vrai Dieu; si Dieu, dis-je, ne leur eût accordé la gloire terrestre d'un empire puissant, les vertus qui leur ont servi de degrés pour parvenir à cette gloire seraient demeurées sans récompense. Le Seigneur en effet n'a-t-il pas dit de ceux qui ne font le bien, ou du moins ce qui en a l'apparence, qu'afin d'être glorifiés des hommes : « Je vous le dis en vérité, ils ont reçu leur récompense? » Ainsi, il est vrai que les Romains ont méprisé leur salut privé pour le salut commun; qu'ils ont mieux aimé accroître le trésor public que leur trésor particulier; qu'ils ont résisté à la cupidité; qu'ils ont été désintéressés dans tout ce qui regardait le bien de la patrie, et qu'ils ont asservi toutes leurs volontés à la loi : mais ils ne marchaient dans cette voie, ils ne pratiquaient ces vertus, que pour parvenir aux honneurs, à l'empire, à la gloire. Or, ils ont été honorés chez presque toutes les nations, ils ont assujetti à leur empire une infinité de peuples, et aujourd'hui les annales du monde ont porté leur renommée jusqu'aux extrémités de la terre. Ils n'ont donc pas sujet de se plaindre de la justice du Dieu souverain et véritable : « Ils ont reçu leur récompense. »

CHAPITRE XVI.

De la récompense des citoyens de la cité éternelle, et de l'utilité qu'ils peuvent retirer ici-bas de l'exemple des vertus romaines.

Combien est différente la récompense des saints qui souffrent ici-bas pour la cité de Dieu, objet de haine pour ceux qui aiment le monde! Cette cité est éternelle. Là personne n'y naît, parce que personne n'y meurt. Là règne la véritable et parfaite félicité, qui n'est point une déesse, mais un don de Dieu. C'est de là que nous avons reçu le gage de la foi, qui nous fait soupirer pour la beauté de cette cité divine pendant le temps de notre pèlerinage. Là le soleil ne se lève point sur les bons et sur les méchants; mais le soleil de justice y luit seulement sur les bons. Là on ne sera point en peine d'enrichir le trésor public aux dépens des fortunes privées, parce qu'il n'y a qu'un trésor de vérité auquel tous ont part. Aussi ce n'a pas été seulement pour récompenser les Romains de leurs vertus humaines, que la gloire humaine

secuti sunt martyres, qui Scævolas, et Curtios, et Decios, non sibi inferendo pœnas, sed illatas ferendo, et virtute vera, quoniam vera pietate, et innumerabili multitudine superarunt. Sed cum illi essent in civitate terrena, quibus propositus erat omnium pro illa officiorum finis, incolumitas ejus, et regnum non in cœlo, sed in terra; non in vita æterna, sed in decessione morientium et successione moriturorum : quid aliud amarent quam gloriam, qua volebant etiam post mortem tanquam vivere in ore laudantium?

CAPUT XV.

De mercede temporali, quam Deus reddidit bonis moribus Romanorum.

Quibus ergo non erat Deus daturus vitam æternam cum sanctis Angelis suis in civitate sua cœlesti, ad cujus societatem pietas vera perducit quæ non exhibet servitutem religionis, quam λατρείαν Græci vocant, nisi uni vero Deo; si neque hanc eis terrenam gloriam excellentissimi imperii concederet, non redderetur merces bonis artibus eorum, id est virtutibus, quibus ad tantam gloriam pervenire nitebantur. De talibus enim, qui propter hoc boni aliquid facere videntur, ut glorificentur ab hominibus, etiam Dominus ait, *Amen dico vobis perceperunt mercedem suam.* Sic et isti privatas res suas pro re communi, hoc est republica, et pro ejus ærario contempserunt, avaritiæ restiterunt, consuluerunt patriæ consilio libero; neque delicto secundum suas leges, neque libidini obnoxii: his omnibus artibus tanquam vera via nisi sunt ad honores, imperium, gloriam : honorati sunt in omnibus fere gentibus, imperii sui leges imposuerunt multis gentibus, hodieque litteris et historia gloriosi sunt pene in omnibus gentibus. Non est quod de summi et veri Dei justitia conquerantur : *Perceperunt mercedem suam.*

CAPUT XVI.

De mercede sanctorum civium civitatis æternæ; quibus utilia sunt Romanorum exempla virtutum.

Merces autem sanctorum longe alia est etiam hic opprobria sustinentium pro civitate Dei, quæ mundi hujus dilectoribus odiosa est. Illa civitas sempiterna est : ibi nullus oritur, quia nullus moritur : ibi est vera et plena felicitas, non dea, sed donum Dei : inde fidei pignus accepimus, quamdiu peregrinantes ejus pulchritudini suspiramus : ibi non oritur sol super bonos et malos, sed sol justitiæ solos protegit bonos : ibi non erit magna industria, ditare ærarium publicum privatis rebus angustis, ubi thesaurus communis est veritatis. Proinde non solum ut talis merces talibus hominibus redderetur, Romanum imperium ad humanam gloriam dilatatum est; verum etiam ut cives

leur a été donnée, mais encore afin que les citoyens de la cité éternelle, en considérant avec exactitude et sobriété ce grand exemple, apprissent, pendant le temps de leur pèlerinage, combien ils doivent aimer la céleste patrie pour la vie éternelle, si la patrie terrestre a été tant aimée de ses citoyens pour la gloire humaine.

CHAPITRE XVII.

A vrai dire, les victoires des Romains n'ont pas fait leur condition meilleure que celle des vaincus.

Quant à cette vie mortelle, qui dure si peu, qu'importe sous quel maître vit l'homme qui doit mourir, pourvu que ce maître ne l'oblige à rien qui soit contraire à la piété et à la justice? Les Romains ont-ils autrement nui aux nations qui ont subi leur joug, que par les guerres cruelles et sanglantes qui ont précédé la victoire? Si leur empire eût été paisiblement accepté, le succès eût été meilleur, mais la gloire du triomphe leur eût manqué. Du reste, les Romains ne vivaient-ils pas eux-mêmes sous les lois qu'ils imposaient aux autres? Si donc cela se fût fait sans l'entremise de Mars et de Bellone, personne n'étant vainqueur là où il n'y aurait eu ni combat ni occasion de victoire, la condition des Romains et des autres peuples n'eût-elle pas été la même? surtout si l'on eût fait d'abord ce que l'humanité conseilla plus tard, de donner le droit de cité à tous les sujets de l'empire, et de rendre commune à tous une chose qui n'était auparavant que le privilége d'un petit nombre, à la charge seulement de contribuer à la nourriture de ceux qui n'auraient point de terres pour leur subsistance : nourriture que leur départiraient de bons et pacifiques administrateurs de la république, avec plus de satisfaction qu'ils n'en auraient à la leur ravir de force, après les avoir vaincus.

En effet, je ne vois pas en quoi la sûreté publique, ni les bonnes mœurs, ni même les dignités sociales, étaient intéressées à ce que les uns fussent plutôt vainqueurs que les autres. Il n'y avait là que le vain éclat d'une gloire humaine qui eût fait faute à ses adorateurs, lesquels, pour obtenir leur récompense, ont livré tant de combats sanglants. Et, du reste, leurs terres ne payent-elles pas aussi tribut? Leur est-il permis d'apprendre quelque chose que les autres ne puissent apprendre comme eux? N'y a-t-il pas plusieurs sénateurs dans les provinces qui ne connaissent pas Rome, même de vue? Retranchez la vaine gloire, que sont tous les hommes, sinon des hommes? Et quand même la perversité du siècle permettrait que les plus vertueux fussent les plus honorés, encore ne devrait-on pas faire un si grand état de l'honneur humain, qui n'est qu'une légère fumée. Mais profitons même en ceci du bienfait de notre Dieu : considérons combien ont méprisé de séductions, enduré de travaux, dompté de passions pour la gloire humaine, ceux qui ont mérité de la recevoir comme la récompense de telles vertus; et que cela nous serve à humilier notre orgueil. Puisque cette cité, où nous avons la promesse de régner un jour, est autant au-dessus de celle d'ici-bas que le ciel est au-dessus de la terre, la vie éternelle au-dessus des joies temporelles, la gloire solide au-dessus de la vaine

æternæ illius civitatis, quamdiu hic peregrinantur, diligenter et sobrie illa intueantur exempla, et videant quanta dilectio debeatur supernæ patriæ propter vitam æternam, si tantum a suis civibus terrena dilecta est propter hominum gloriam.

CAPUT XVII.

Quo fructu Romani bella gesserint, et quantum his quos vicere, contulerint.

Quantum enim pertinet ad hanc vitam mortalium, quæ paucis diebus ducitur et finitur, quid interest sub cujus imperio vivat homo moriturus, si illi qui imperant, ad impia et iniqua non cogant? Aut vero aliquid nocuerunt Romani gentibus, quibus subjugatis imposuerunt leges suas, nisi quia id factum est ingenti strage bellorum? Quod si concorditer fieret, idipsum fieret meliore successu : sed nulla esset gloria triumphantium. Neque enim et Romani non vivebant sub legibus suis, quas cæteris imponebant. Hoc si fieret sine Marte et Bellona, ut nec victoria locum haberet, nemine vincente ubi nemo pugnaverat, nonne Romanis et cæteris gentibus una esset eademque conditio? præsertim si mox fieret, quod postea gratissime atque humanissime factum est, ut omnes ad Romanum imperium pertinentes societatem acciperent civitatis et Romani cives essent; ac sic esset omnium, quod erat ante paucorum : tantum, quod plebs illa, quæ suos agros non haberet, de publico viveret : qui pastus ejus per bonos administratores reipublicæ gratius a concordibus præstaretur, quam victis extorqueretur.

Nam quid intersit ad incolumitatem bonosque mores, ipsas certe hominum dignitates, quod alii vicerunt, alii victi sunt, omnino non video, præter illum gloriæ humanæ inanissimum fastum, in quo perceperunt mercedem suam, qui ejus ingenti cupidine arserunt, et ardentia bella gesserunt. Numquid enim illorum agri tributa non solvunt? numquid eis licet discere, quod aliis non licet? numquid non multi senatores sunt in aliis terris, qui Romam ne facie quidem norunt? Tolle jactantiam, et omnes homines quid sunt nisi homines? Quod si perversitas sæculi admitteret, ut honoratiores essent quique meliores; nec sic pro magno haberi debuit honor humanus, quia nullius est ponderis fumus. Sed utamur etiam in his rebus beneficio Domini Dei nostri : consideremus quanta contempserint, quæ pertulerint, quas cupiditates subegerint pro humana gloria, qui eam tanquam mercedem talium virtutum accipere meruerunt : et valeat nobis etiam hoc ad opprimendam superbiam; ut cum illa civitas, in qua nobis regnare promissum est, tantum ab hac distet, quantum distat cœlum a terra, a temporali lætitia vita æterna, ab inanibus laudibus solida gloria, a societate mortalium societas Angelorum, a lumine solis et lunæ lumen ejus qui fecit solem

gloire, la compagnie des anges au-dessus de celle des mortels, la lumière de celui qui a fait le soleil et la lune au-dessus de la lumière du soleil et de la lune, comment les citoyens d'une si illustre patrie peuvent-ils croire avoir fait quelque chose de grand, quand ils ont fait quelque bien ou souffert quelque peine pour l'habiter dans la vie future, tandis que ceux-là ont tant fait et tant souffert pour une patrie terrestre qu'ils possédaient déjà dans le temps? Surtout lorsqu'il y a ce rapport entre les deux cités, que cet asile où Romulus réunit, par la promesse de l'impunité, cette foule de criminels appelés à fonder Rome, est comme une figure de la rémission des péchés, qui rassemble tous les citoyens de la céleste patrie.

CHAPITRE XVIII.

Les chrétiens n'ont pas lieu de se glorifier de ce qu'ils font pour l'amour de la céleste patrie, lorsque les Romains ont tant fait pour une patrie terrestre et pour la gloire humaine.

Qu'y a-t-il donc de si grand à mépriser tous les charmes et toutes les séductions du siècle pour la patrie céleste et éternelle, lorsque, pour une patrie terrestre et temporelle, Brutus a pu se résoudre à faire mourir ses enfants, triste sacrifice que n'exige pas la véritable patrie? Il est sans doute bien plus pénible de verser le sang de ses enfants que d'accomplir ce que Jésus-Christ nous a commandé, c'est-à-dire, de donner aux pauvres, ou d'abdiquer pour la foi et la justice des biens que l'on aurait amassés et conservés pour ses enfants. Car ce ne sont pas les richesses de la terre qui nous rendent heureux, ni nous ni nos enfants, puisque, ces richesses, nous sommes exposés à les perdre de notre vivant, ou à les laisser après notre mort en des mains inconnues et peut-être ennemies: mais Dieu, qui est la véritable richesse des âmes, est aussi le seul qui nous puisse rendre heureux. Quant à Brutus, le poëte même, en le louant de son sacrifice, ne laisse pas de le dire malheureux : « Ce père, dit-il, enverra ses fils séditieux à la mort, au nom de la sainte liberté: malheureux, quel que soit le jugement que la postérité porte de cette action. » Et il ajoute, comme pour le consoler : « L'amour de la patrie et la passion démesurée de la gloire l'emporteront dans son cœur. » Voilà donc le double mobile de l'héroïsme des Romains, la liberté et la gloire. Si donc, pour la liberté d'hommes qui mourront demain, et pour l'amour d'une gloire qui nous vient d'hommes mortels, un père a pu sacrifier ses propres enfants, quelle merveille si, pour la véritable liberté qui nous affranchit du joug du péché, de la mort et du diable, et pour satisfaire, non pas notre vanité, mais notre charité, en délivrant les hommes, non de la domination du roi Tarquin, mais de celle des démons et de leur prince, notre sacrifice consiste, non pas à faire mourir nos enfants, mais à mettre les pauvres de Jésus-Christ au nombre de nos enfants?

Si Torquatus, général romain, punit de mort son fils victorieux, pour avoir combattu, non contre la patrie, mais pour la patrie, et toutefois contre son commandement, et s'être élancé, par une ardeur de jeunesse, contre un ennemi qui le provoquait; si, dis-je, Torquatus fit mourir son propre fils, dans la pensée que l'exemple de

et lunam, nihil sibi magnum fecisse videantur tantæ patriæ cives, si pro illa adipiscenda fecerint boni operis aliquid, vel mala aliqua sustinuerint; cum illi pro hac terrena jam adepta tanta fecerint, tanta perpessi sint. Præsertim quia remissio peccatorum, quæ cives ad æternam colligit patriam, habet aliquid, cui per umbram quamdam simile fuit asylum illud Romuleum, quo multitudinem, qua illa civitas conderetur, quorumlibet delictorum congregavit impunitas.

CAPUT XVIII.

Quam alieni a jactantia esse debeant Christiani, si aliquid fecerint pro dilectione æternæ patriæ, cum tanta Romani gesserint pro humana gloria et civitate terrena.

Quid ergo magnum est pro illa æterna cœlestique patria, cuncta sæculi hujus quamlibet jucunda blandimenta contemnere, si pro hac temporali atque terrena filios Brutus potuit et occidere, quod illa facere neminem cogit? Sed certe difficilius est filios interimere, quam quod pro ista faciendum est, ea quæ filiis congreganda videbantur atque servanda, vel donare pauperibus, vel, si existat tentatio quæ id pro fide atque justitia fieri compellat, amittere. Felices enim vel nos vel filios nostros non divitiæ terrenæ faciunt, aut nobis viventibus amittendæ, aut, nobis mortuis, a quibus nescimus, vel forte a quibus nolumus, possidendæ : sed Deus felices facit, qui est mentium vera opulentia. Bruto autem, quia filios occidit, infelicitatis perhibet testimonium etiam poeta laudator. Ait enim :

> Natosque pater nova bella moventes
> Ad pœnam pulchra pro libertate vocabit,
> Infelix, utcumque ferent ea facta minores.

Sed versu sequenti consolatus est infelicem :

> Vincit amor patriæ, laudumque immensa cupido.

Hæc sunt duo illa, libertas et cupiditas laudis humanæ, quæ ad facta compulere miranda Romanos. Si ergo pro libertate moriturorum et cupiditate laudum, quæ a mortalibus expetuntur, occidi filii a patre potuerunt; quid magnum est, si pro vera libertate, quæ nos ab iniquitatis et mortis et diaboli dominatu liberos facit, nec cupiditate humanarum laudum, sed charitate liberandorum hominum, non a Tarquinio rege, sed a dæmonibus et dæmonum principe, non filii occiduntur, sed Christi pauperes inter filios computantur?

Si alius etiam Romanus princeps, cognomine Torquatus, filium, non quia contra patriam, sed etiam pro patria, tamen quia contra imperium suum, id est contra quod imperaverat pater imperator, ab hoste provocatus juvenili ardore pugnaverat, licet vicisset, occidit; ne plus mali

son autorité méprisée pouvait être plus nuisible que la victoire remportée sur un ennemi n'était avantageuse, quel sujet peuvent avoir de se glorifier ceux qui, pour obéir aux lois de l'immortelle patrie, méprisent les biens terrestres, qui sont beaucoup moins chers que des enfants? Si Camille, après avoir délivré sa patrie de la fureur des Véiens, ne laissa pas, quoiqu'elle l'eût sacrifié à ses envieux, de la délivrer encore des Gaulois, faute de trouver une autre patrie où il pût vivre avec gloire, pourquoi s'applaudirait-il comme d'une grande résignation, celui qui, après avoir reçu dans l'Église une cruelle injure de la part de charnels ennemis, mais loin de passer dans le camp des hérétiques ou de former lui-même quelque nouvelle hérésie, aurait continué à défendre de tout son pouvoir la pureté de la doctrine de l'Église contre les efforts des hérétiques, parce qu'il n'y a point d'autre Église où l'on puisse, je ne dirai pas vivre dans l'estime des hommes, mais acquérir la vie éternelle? Si, trompé dans son dessein de délivrer Rome du roi Porsenna qui la tenait étroitement assiégée, Mucius Scévola étendit sur un brasier ardent la main qui s'était trompée de victime, en déclarant à ce prince que beaucoup d'autres Romains tels que lui avaient conjuré sa perte (sang-froid héroïque qui frappa Porsenna d'une telle épouvante, que sans différer il conclut la paix avec Rome), qui osera se croire un titre au royaume des cieux, quand, pour le mériter, il aura abandonné, je ne dis pas une main, mais tout son corps, aux buchers de ses persécuteurs? Si Curtius se précipita tout armé avec son cheval dans un abîme, pour obéir à l'oracle qui avait commandé aux Romains d'y jeter ce qu'ils avaient de meilleur, ceux-ci concluant de leur supériorité en hommes et en armes que les dieux réclamaient le sacrifice d'un homme armé, qui s'imaginera avoir fait quelque chose de grand pour la patrie éternelle, parce qu'il aura, non pas prévenu, mais souffert, au nom de la foi, une semblable mort, après avoir reçu de son Seigneur, du roi de sa véritable patrie, cet oracle bien plus certain : « Ne craignez point ceux qui tuent le corps, mais qui ne peuvent tuer l'âme? » Si les Décius se sont dévoués à la mort en se consacrant en quelque sorte par certaines paroles, et cela pour apaiser dans leur sang la colère des dieux et sauver l'armée romaine, gardez-vous, saints martyrs, de vous enorgueillir, et de croire que vous ayez rien fait qui soit digne de la céleste patrie, où habite la vraie et immortelle félicité, si vous avez combattu jusqu'à l'effusion du sang, soutenus par la foi de la charité et la charité de la foi, qui vous faisaient aimer, non-seulement vos frères pour qui vous le répandiez, mais vos ennemis mêmes qui le répandaient. Si, lorsqu'il dédiait un temple à Jupiter, à Junon et à Minerve, Marcus Pulvillus se montra insensible à la fausse nouvelle de la mort de son fils, que ses envieux lui apportèrent malicieusement, afin que, dans son trouble, il désertât la cérémonie, et ménageât ainsi à son collègue la gloire de cette dédicace; s'il ordonna même que l'on jetât le cadavre sans sépulture, faisant ici céder à l'amour de la gloire le sentiment de la douleur paternelle, osera-t-on prétendre avoir fait quelque chose de considérable pour la prédication de

esset in exemplo imperii contempti, quam boni in gloria hostis occisi : utquid se jactent, qui pro immortalis patriæ legibus omnia, quæ multo minus quam filii diliguntur, bona terrena contemnunt? Si Furius Camillus etiam ingratam patriam, a cujus cervicibus acerrimorum hostium Veientium jugum depulerat, damnatusque ab æmulis fuerat, a Gallis iterum liberavit, quia non habebat potiorem ubi posset vivere gloriosus : cur extollatur velut grande aliquid fecerit, qui forte in Ecclesia ab inimicis carnalibus gravissimam exhonorationis passus injuriam, non se ad ejus hostes hæreticos transtulit, aut aliquam contra illam ipse hæresim condidit, sed eam potius quantum valuit ab hæreticorum perniciosissima pravitate defendit; cum alia non sit, non ubi vivatur in hominum gloria, sed ubi vita acquiratur æterna? Si Mucius, ut cum Porsenna rege pax fieret, qui gravissimo bello Romanos premebat, quia Porsennam ipsum occidere non potuit, et pro eo alterum deceptus occidit, in ardentem aram ante oculos ejus dexteram extendit, dicens multos tales, qualem illum videret, in ejus exitium conjurasse; cujus ille fortitudinem et conjurationem talium perhorrescens, sine ulla dilatione se ab illo bello facta pace compescuit : quis regno cœlorum imputaturus est merita sua, si pro illo non unam manum, neque hoc sibi ultro faciens, sed persequente aliquo patiens, totum flammis corpus impenderit? Si Curtius armatus equo concito in abruptum hiatum terræ se præcipitem dedit, deorum suorum oraculis serviens, quoniam jusserant ut illuc id, quod Romani haberent optimum, mitteretur, nec aliud intelligere potuerunt, quam viris armisque se excellere, unde videlicet oportebat ut deorum jussis in illum interitum vir præcipitaretur armatus : quid se magnum pro æterna patria fecisse dicturus est, qui aliquem fidei suæ passus inimicum, non se ultro in talem mortem mittens, sed ab illo missus obierit; quandoquidem a Domino suo eodemque rege patriæ suæ certius oraculum accepit, *Nolite timere eos qui corpus occidunt, animam autem non possunt occidere?* Si se occidendos certis verbis quodammodo consecrantes Decii devoverunt, ut illis cadentibus et iram deorum sanguine suo placantibus Romanus liberaretur exercitus; nullo modo superbient sancti martyres tanquam dignum aliquid pro illius patriæ participatione fecerint, ubi æterna est et vera felicitas, si usque ad sui sanguinis effusionem, non solum suos fratres pro quibus fundebatur, verum et ipsos inimicos, a quibus fundebatur, sicut eis præceptum est, diligentes, charitatis fide et fidei charitate certarunt? Si Marcus Pulvillus dedicans ædem Jovis, Junonis, Minervæ, falso sibi ab invidis morte filii nuntiata, ut illo nuntio perturbatus abscederet, atque ita dedicationis gloriam collega ejus consequeretur, ita contempsit, ut eum etiam projici insepultum juberet; et sic in ejus corde orbitatis dolorem gloriæ cupiditas vicerat : quid magnum se pro Evangelii sancti prædicatione,

l'Evangile, qui délivre les hommes des ténèbres de l'erreur et les ramène dans le chemin de la céleste patrie, par cela seul qu'on aura laissé son père sans sépulture, suivant l'ordre du Seigneur : « Suis-moi, et laisse les morts ensevelir leurs morts? » Si Régulus, pour garder la foi à de féroces ennemis, retourna à Carthage, répondant, dit-on, à ses concitoyens qui voulaient le retenir, qu'il ne lui était plus possible de vivre à Rome avec honneur après avoir porté les fers des Carthaginois; s'il expia dans les plus cruels supplices le conseil qu'il avait donné au sénat, quels tourments ne doit on pas mépriser pour garder la foi à cette patrie dont la bienheureuse possession est le prix de cette foi même? Et que rendrons-nous au Seigneur pour tous les biens que nous avons reçus de lui, en souffrant pour la foi que nous lui devons ce que souffrit Régulus pour celle qu'il devait à d'impitoyables ennemis? Comment un chrétien osera-t-il tirer vanité de la pauvreté qu'il a embrassée volontairement, pour marcher plus léger dans la voie qui mène à la patrie dont Dieu fait toutes les richesses, lorsqu'il peut avoir lu ou entendu dire que Valérius Publicola, qui mourut consul, était si pauvre, qu'il fallut que le peuple contribuât à ses funérailles; et que Cincinnatus, qui possédait pour tout bien quatre arpents de terre qu'il cultivait de ses mains, fut tiré de la charrue pour être fait dictateur, c'est-à-dire plus que consul, et qu'après avoir vaincu les ennemis et s'être couvert de gloire, il retourna à son champ et à sa charrue? Ou qui pourrait avoir une haute opinion de sa vertu pour ne s'être laissé entraîner par l'attrait d'aucun des biens de ce monde loin de la bienheureuse patrie, lorsqu'il voit Fabricius rejeter généreusement toutes les offres du roi Pyrrhus, même la quatrième partie de l'Épire, pour demeurer pauvre et simple citoyen de Rome? En effet, dans le temps où le trésor de la république, le trésor commun, regorgeait d'or, les particuliers néanmoins étaient si pauvres, que l'un d'eux, après avoir été deux fois consul, fut chassé du sénat par le censeur, comme indigne de figurer dans ce conseil d'indigents, parce qu'il avait dans sa maison dix livres pesant d'argent en vaisselle. Or, si tel était le dénûment de ces hommes dont les triomphes enrichissaient l'État, les chrétiens, qui mettent leur bien en commun sous l'inspiration d'une pensée infiniment plus haute, c'est-à-dire afin que, selon ce qu'il est écrit dans les Actes des Apôtres, « il soit distribué à chacun suivant son besoin, que nul ne possède rien en propre, mais que le bien de chacun soit le bien de tous; » les chrétiens, dis-je, ne doivent-ils pas comprendre qu'ils n'ont aucun sujet de se glorifier de ce qu'ils font pour mériter d'être admis dans la compagnie des anges, quand ces idolâtres en ont fait presque autant pour la gloire de leur patrie?

Comment ces traits de générosité et autres semblables, qui se lisent dans les annales de Rome, auraient-ils acquis cette renommée universelle, si l'empire romain ne se fût si prodigieusement accru? Ainsi, en obtenant un empire si étendu, si durable, si glorieux, si riche en hommes et en vertus, les Romains ont reçu la

qua cives supernæ patriæ de diversis liberantur et colliguntur erroribus, fecisse dicturus est, cui Dominus de sepultura patris sui sollicito ait, *Sequere me, et sine mortuos sepelire mortuos suos?* Si M. Regulus, ne crudelissimos hostes jurando falleret, ad eos ab ipsa Roma reversus est, quoniam, sicut Romanis eum tenere volentibus respondisse fertur, posteaquam Afris servierat, dignitatem illic honesti civis habere non posset; eumque Carthaginienses, quoniam contra eos in Romano senatu egerat, gravissimis suppliciis necaverunt : qui cruciatus non sunt pro fide illius patriæ contemnendi, ad cujus beatitudinem fides ipsa perducit? aut quid retribuetur Domino pro omnibus quæ retribuit, si pro fide quæ illi debetur talia fuerit homo passus, qualia pro fide quam perniciosissimis inimicis debebat passus est Regulus? Quomodo autem se audebit extollere de voluntaria paupertate christianus, ut in hujus vitæ peregrinatione expeditior ambulet viam, quæ perducit ad patriam, ubi veræ divitiæ ipse Deus est, cum audiat vel legat L. Valerium, qui in suo defunctus est consulatu, usque adeo fuisse pauperem, ut nummis a populo collatis ejus sepultura curaretur? audiat vel legat Quintium Cincinnatum, cum quatuor jugera possideret, et ea suis manibus coleret, ab aratro esse abductum, ut dictator fieret, major utique honore quam consul; victisque hostibus ingentem gloriam consecutum in eadem paupertate mansisse? Aut quid se magnum fecisse prædicabit, quod nullo præmio mundi hujus fuerit ab æternæ illius patriæ societate seductus, cum Fabricium didicerit tantis muneribus Pyrrhi, regis Epirotarum, promissa etiam quarta parte regni, a Romana civitate non potuisse divelli, ibique in sua paupertate privatum manere maluisse? Nam illud quod rempublicam, id est rem populi, rem patriæ, rem communem, cum haberent opulentissimam atque ditissimam, sic ipsi in suis domibus pauperes erant, ut quidam eorum, qui jam bis consul fuisset, ex illo senatu pauperum hominum pelleretur notatione censoria, quod decem pondo argenti in vasis habere compertus est; ita iidem ipsi pauperes erant, quorum triumphis publicum ditabatur ærarium : nonne omnes Christiani, qui excellentiore proposito divitias suas communes faciunt, secundum id quod scriptum est in Actibus Apostolorum, ut distribuatur unicuique, sicut cuique opus est; et nemo dicat aliquid proprium, sed sint illis omnia communia; intelligunt se nulla ob hoc ventilari oportere jactantia, id faciendo pro obtinenda societate Angelorum, cum pene tale aliquid illi fecerint pro conservanda gloria Romanorum?

Hæc et alia, si qua hujuscemodi reperiuntur in litteris eorum, quando sic innotescerent, quando tanta fama prædicarentur, nisi Romanum imperium longe lateque porrectum, magnificis successibus augeretur? Proinde per illud imperium tam latum tamque diuturnum, virorumque tantorum virtutibus præclarum atque gloriosum, et illorum intentioni merces quam quærebant est reddita, et

récompense à laquelle ils aspiraient, et leurs actions nous ont été proposées comme des exemples utiles qui nous avertissent de notre devoir, afin que, si nous ne pratiquons pas pour la glorieuse cité de Dieu les vraies vertus, dont les Romains embrassaient l'image pour la gloire de la cité terrestre, nous rougissions de notre lâcheté; et que, si nous les pratiquons, nous n'en tirions pas vanité. Car, dit l'Apôtre, « les souffrances de cette vie n'ont aucune proportion avec la gloire qui sera révélée en nous. » Quant à la gloire humaine et temporelle, les vertus des Romains en étaient assez dignes. Aussi lorsque le Nouveau Testament, déchirant le voile de l'Ancien, vint nous annoncer que ce n'est point pour les biens terrestres et passagers, qui tombent indifféremment des mains de la Providence divine sur les bons et sur les méchants, mais pour la vie éternelle, pour les biens impérissables, pour la cité d'en haut, que le Dieu véritable veut être adoré, les Juifs, qui ont fait mourir Jésus-Christ, ont été livrés aux Romains pour servir de trophée à leur gloire, suivant une juste dispensation de Dieu, qui a voulu que ceux qui recherchaient la gloire terrestre par des vertus telles quelles, réduisissent sous le joug une nation criminelle qui avait rejeté et mis à mort l'auteur de la vraie gloire, le roi de l'éternelle cité.

CHAPITRE XIX.

Différence entre l'amour de la gloire et l'amour de la domination.

Il y a certainement une différence entre l'amour de la gloire et l'amour de la domination; car, bien que l'amour immodéré de la gloire incline naturellement à l'amour de la domination, ceux qui aiment la gloire humaine en ce qu'elle a de vrai ont à cœur de ne pas déplaire aux juges éclairés de leurs actions. Il y a en effet des qualités morales, dont plusieurs jugent bien sans les posséder; et c'est par là que tendent à la gloire et à la domination ceux dont Salluste a dit qu'ils y tendent par la bonne voie. Au contraire, quiconque aspire à la domination sans avoir ce désir de gloire auquel se mêle la crainte de déplaire aux juges éclairés, aucun moyen ne lui répugne, pas même le crime effronté, pourvu qu'il arrive à son but; tandis que l'amant de la vraie gloire tend à la domination par la bonne voie, ou du moins par la ruse et les déguisements, étant bien aise de passer pour homme de bien sans l'être. Aussi est-ce à l'homme vertueux une grande vertu de mépriser la gloire, parce que ce mépris a Dieu seul pour témoin, et que les hommes n'en peuvent juger. Et en effet, quoi qu'on fasse devant les hommes pour leur persuader qu'on méprise la gloire, il n'est guère possible de les empêcher de soupçonner qu'on n'affecte ce mépris qu'en vue d'une gloire plus grande. Mais celui qui méprise les louanges des hommes méprise aussi leurs soupçons téméraires, quoique, s'il est vraiment homme de bien, il ne méprise pas leur salut; car telle est la justice en celui qui tient ses vertus de l'Esprit-Saint, qu'il aime jusqu'à ses ennemis et à ses envieux ou détracteurs, et souhaite de les voir se corriger afin de partager avec eux les joies, non de la terre, mais du ciel. Quant à ceux qui le louent, bien qu'il fasse peu de cas

nobis proposita necessariæ commonitionis exempla : ut si virtutes, quarum istæ utcumque sunt similes, quas isti pro civitatis terrenæ gloria tenuerunt, pro Dei gloriosissima civitate non tenuerimus, pudore pungamur; si tenuerimus, superbia non extollamur : quoniam, sicut dicit Apostolus, *indignæ sunt passiones hujus temporis ad futuram gloriam, quæ revelabitur in nobis.* Ad humanam vero gloriam præsentisque temporis satis digna vita æstimabatur illorum. Unde etiam Judæi, qui Christum occiderunt, revelante Testamento Novo, quod in Vetere velatum fuit, ut non pro terrenis et temporalibus beneficiis, quæ divina providentia permixte bonis malisque concedit, sed pro æterna vita muneribusque perpetuis et ipsius supernæ civitatis societate colatur Deus unus et verus, rectissime istorum gloriæ donati sunt; ut hi qui qualibuscumque virtutibus terrenam gloriam quæsierunt et acquisiverunt, vincerent eos qui magnis vitiis datorem veræ gloriæ et civitatis æternæ occiderunt atque respuerunt.

CAPUT XIX.

Quo inter se differant cupiditas gloriæ, et cupiditas dominationis.

Interest sane inter cupiditatem humanæ gloriæ, et cupiditatem dominationis. Nam licet proclive sit, ut qui humana gloria nimium delectatur, etiam dominari ardenter affectet; tamen qui veram licet humanarum laudum gloriam concupiscunt, dant operam bene judicantibus non displicere. Sunt enim multa in moribus bona, de quibus multi bene judicant, quamvis ea multi non habeant : per ea bona morum nituntur ad gloriam et imperium vel dominationem, de quibus ait Sallustius, « Sed ille vera via « nititur. » Quisquis autem sine cupiditate gloriæ, qua veretur homo bene judicantibus displicere, dominari atque imperare desiderat, etiam per apertissima scelera quærit plerumque obtinere quod diligit. Proinde qui gloriam concupiscit, aut vera via nititur, aut certe dolis atque fallaciis contendit, volens bonus videri esse, quod non est. Et ideo virtutes habenti magna virtus est contemnere gloriam; quia contemptus ejus in conspectu Dei est, judicio autem non aperitur humano. Quidquid enim fecerit ad oculos hominum, quo gloriæ contemptor appareat, ad majorem laudem, hoc est ad majorem gloriam, facere si credatur, non est unde se suspicantium sensibus aliter esse, quam suspicantur, ostendat. Sed qui contemnit judicia laudantium, contemnit etiam suspicantium temeritatem : quorum tamen, si vere bonus est, non contemnit salutem; quoniam tantæ justitiæ est qui de Spiritu Dei virtutes habet, ut etiam ipsos diligat inimicos; et ita diligat, ut suos osores vel detractores velit correctos habere consortes; non in terrena patria, sed superna : in laudatoribus autem suis quamvis parvipendat quod eum laudant,

de leurs louanges, il ne laisse pas de tenir à leur sympathie. Aussi, comme il ne veut pas tromper qui le loue, de peur de tromper qui l'aime, il s'efforce ardemment de détourner ses louanges vers celui de qui nous tenons tout ce qu'il y a de vraiment louable en nous. Mais pour celui qui convoite la domination sans aimer la gloire, il est plus féroce et plus brutal que les bêtes. Il y a eu quelques hommes de cette espèce parmi les Romains, qui, indifférents à l'estime, n'en brûlaient pas moins de la soif de dominer. Dans le nombre de ceux dont l'histoire fait mention, Néron mérite le premier rang, et l'on peut dire qu'il règne là sans rival : homme si luxurieux, qu'il semblait que rien de viril ne fût à redouter de sa part, et si cruel, qu'on n'eût rien soupçonné en lui d'efféminé, si on ne l'eût connu. Du reste, la puissance souveraine n'est donnée à de tels hommes que par la providence du Dieu souverain, quand il juge que le monde mérite de tels maîtres. Sa parole est claire sur ce point, et la Sagesse divine a dit elle-même : « C'est par moi que règnent les rois; c'est par moi que les tyrans dominent sur la terre. » Et afin qu'on ne croie pas que *tyran* se prenne ici dans l'ancienne acception de ce mot pour un roi digne de la puissance, comme Virgile l'entend dans ce passage : « Ce sera pour moi un gage de paix, de toucher la main du tyran des Troyens, » il est dit ailleurs de Dieu, en termes exprès : « C'est lui qui fait régner l'homme fourbe, pour châtier la perversité du peuple. » Ainsi, bien que j'aie suffisamment montré, selon mon pouvoir, pourquoi le seul Dieu véritable et juste a contribué à porter si haut la gloire des Romains, qui, après tout, étaient vertueux selon le monde, il peut y avoir néanmoins une autre cause plus cachée, comme, par exemple, divers mérites du genre humain mieux connus de Dieu que de nous. Mais il n'importe, pourvu qu'il demeure constant pour tout homme vraiment pieux que, sans la vraie piété, c'est-à-dire sans le vrai culte du vrai Dieu, il n'est point de vraie vertu, et que la vertu est une illusion quand elle se propose pour fin la gloire humaine; et que toutefois ceux qui n'appartiennent pas à cette cité éternelle, que nos saintes Écritures appellent cité de Dieu, sont plus utiles à la cité terrestre en possédant cette ombre de vertu, qu'en ne la possédant pas du tout. Et quant à ceux qui sont vraiment pieux, et qui joignent à la vraie vertu la science de gouverner les peuples, il ne peut rien arriver de plus heureux au monde que lorsque Dieu, dans sa miséricorde, remet la puissance entre leurs mains. Mais, quelque éminent que soit leur mérite ici-bas, ces hommes rares ne l'attribuent qu'à la grâce de Dieu, qui a daigné l'accorder à leurs désirs, à leur foi, à leurs prières, et savent reconnaître combien ils sont encore loin de la perfection de la justice telle qu'elle existe dans les saints anges, à qui ils désirent ardemment d'être associés. Quant à cette vertu qui, destituée de la vraie piété, ne se propose pour but que la gloire humaine, quelques louanges qu'on lui prodigue, elle ne mérite pas seulement d'être comparée aux faibles commencements des fidèles, qui mettent leur espérance dans la grâce et la miséricorde du vrai Dieu.

CHAPITRE XX.

Il n'est pas moins honteux d'asservir les vertus à la gloire humaine qu'à la volupté.

Pour faire honte à ceux qui, ne laissant pas

non tamen parvipendit quod amant; nec eos vult fallere laudantes, ne decipiat diligentes : ideoque instat ardenter, ut potius ille laudetur, a quo habet homo quidquid in eo jure laudatur. Qui autem contemptor gloriæ, dominationis est avidus, bestias superat sive crudelitatis vitiis, sive luxuriæ. Tales quidam Romani fuerunt : non enim, cura existimationis amissa, dominationis cupiditate caruerunt. Multos tales fuisse, prodit historia : sed hujus vitii summitatem et quasi arcem quamdam Nero Cæsar primus obtinuit; cujus fuit tanta luxuries, ut nihil ab eo putaretur virile metuendum; tanta crudelitas, ut nihil molle habere crederetur, si nesciretur. Etiam talibus tamen dominandi potestas non datur nisi summi Dei providentia, quando res humanas judicat talibus dominis dignas. Aperta de hac re vox divina est, loquente Dei sapientia : *Per me reges regnant, et tyranni per me tenent terram.* Sed ne tyranni non pessimi atque improbi reges, sed vetere nomine fortes dicti existimentur, unde ait Virgilius,

Pars mihi pacis erit, dextram tetigisse tyranni;

apertissime alio loco de Deo dictum est, *Qui regnare facit hominem hypocritam propter perversitatem populi.* Quamobrem, quamvis, ut potui, satis exposuerim qua causa Deus unus verus et justus Romanos secundum quamdam formam terrenæ civitatis bonos adjuverit ad tanti imperii gloriam consequendam : potest tamen et alia causa esse latentior, propter diversa merita generis humani, Deo magis nota quam nobis; dum illud constet inter omnes veraciter pios, neminem sine vera pietate, id est veri Dei vero cultu, veram posse habere virtutem; nec eam veram esse, quando gloriæ servit humanæ. Eos tamen qui cives non sint civitatis æternæ, quæ in sacris Litteris nostris dicitur civitas Dei, utiliores esse terrenæ civitati, quando habent virtutem vel ipsam, quam si nec ipsam. Illi autem qui vera pietate præditi bene vivunt, si habent scientiam regendi populos, nihil est felicius rebus humanis, quam si Deo miserante habeant potestatem. Tales autem homines virtutes suas, quantascumque in hac vita possunt habere, non tribuunt nisi gratiæ Dei, quod eas volentibus, credentibus, petentibus dederit; simulque intelligunt, quantum sibi desit ad perfectionem justitiæ, qualis est in illorum sanctorum Angelorum societate, cui se nituntur aptare. Quantumlibet autem laudetur atque prædicetur virtus, quæ sine vera pietate servit hominum gloriæ, nequaquam sanctorum exiguis initiis comparanda est, quorum spes posita est in gratia et misericordia veri Dei.

d'estimer la vertu, la rapportent néanmoins à la volupté comme à sa fin, les philosophes, qui font consister le souverain bien dans la vertu, ont coutume de représenter la Volupté assise sur un trône comme une reine délicate. Les Vertus la servent comme ses femmes, attentives à tous ses mouvements et toujours prêtes à exécuter ses ordres. Elle commande à la Prudence de veiller au repos et à la sûreté de son empire; à la Justice, de répandre des bienfaits pour lui concilier les amitiés nécessaires à son bien-être corporel, et de respecter tous les droits, de peur de provoquer des rébellions qui troubleraient la sécurité de ses plaisirs; à la Force, si le corps est atteint de quelque douleur qui n'aille pas jusqu'à mettre la vie en danger, de retenir sa souveraine au fond de l'âme, afin que le souvenir des plaisirs passés émousse l'aiguillon de la souffrance présente; et à la Tempérance, de régler la mesure des aliments et d'imposer un frein à la sensualité, pour prévenir tout excès qui, en altérant la santé, détruirait, selon les épicuriens, la plus grande volupté de l'homme. Ainsi les Vertus avec toute leur gloire, toute leur majesté, serviront la Volupté comme une femmelette hautaine et impudente. Rien de plus infâme que ce tableau, disent les sages, rien de plus hideux, rien de plus insupportable aux yeux des gens de bien; et ils disent vrai. Mais je ne pensé pas non plus que l'art le plus prestigieux puisse faire admettre les mêmes vertus au service de la gloire humaine. Encore que cette gloire ne soit pas une femme délicate, elle est néanmoins toute vaine et toute bouffie; et par conséquent il serait peu digne de lui asservir la sévérité et la fermeté des vertus, et de vouloir que les prévisions de la prudence, les arrêts de la justice, la patience de la force et la modération de la tempérance, n'aient point d'autre but que de plaire aux hommes et de servir la vanité de la gloire. Et qu'ils ne se croient pas exempts de cette honteuse faiblesse, ceux qui sont sages à leurs yeux et se complaisent en eux-mêmes, parce qu'ils méprisent les jugements des hommes et s'érigent en contempteurs de la gloire; car leur vertu, s'ils ont quelque vertu, est d'une certaine manière asservie au jugement humain, puisqu'en la rapportant à soi-même on la rapporte à un homme. Mais celui qui croit et espère sincèrement en Dieu qu'il aime, s'applique plus à considérer ce qui lui déplaît en lui-même que ce qui peut lui plaire, à lui moins encore qu'à la vérité; et ce qui peut plaire en lui, il ne l'attribue qu'à la miséricorde de celui à qui il craint de déplaire, lui rendant grâces des plaies guéries, et le priant pour celles qui restent à guérir.

CHAPITRE XXI.

C'est le vrai Dieu, unique et souverain dispensateur des royaumes, qui a donné l'empire aux Romains.

N'attribuons donc la puissance de disposer des royaumes qu'au vrai Dieu, qui ne donne qu'aux bons le royaume des cieux, mais qui donne les royaumes de la terre aux bons et aux méchants, comme il lui plaît, lui à qui rien d'injuste ne saurait plaire. J'ai dit sur les raisons de sa con-

CAPUT XX.

Tam turpiter servire virtutes humanæ gloriæ, quam corporis voluptati.

Solent philosophi, qui finem boni humani in ipsa virtute constituunt, ad ingerendum pudorem quibusdam philosophis, qui virtutes quidem probant, sed eas voluptatis corporalis fine metiuntur, et illam per se ipsam putant appetendam, istas propter ipsam, tabulam quamdam verbis pingere, ubi voluptas in sella regali quasi delicata quædam regina considat; eique virtutes famulæ subjiciantur, observantes ejus nutum, ut faciant quod illa imperaverit: quæ prudentiæ jubeat, ut vigilanter inquirat, quomodo voluptas regnet, et salva sit; justitiæ jubeat, ut præstet beneficia quæ potest ad comparandas amicitias corporalibus commodis necessarias; nulli faciat injuriam, ne offensis legibus voluptas vivere secura non possit; fortitudini jubeat, ut, si dolor corpori acciderit, qui non compellat in mortem, teneat dominam suam, id est voluptatem, fortiter in animi cogitatione, ut per pristinarum deliciarum suarum recordationem mitiget præsentis doloris aculeos; temperantiæ jubeat, ut tantum capiat alimentorum, et, si qua delectant, ne per immoderationem noxium aliquid valetudinem turbet, et voluptas, quam etiam in corporis sanitate Epicurei maximam ponunt, graviter offendatur. Ita virtutes cum tota suæ gloriæ dignitate tanquam imperiosæ cuidam et inhonestæ mulierculæ servient voluptati. Nihil hac pictura dicunt esse ignominiosius et deformius, et quod minus ferre bonorum possit aspectus: et verum dicunt. Sed non existimo satis debiti decoris esse picturam, si etiam talis fingatur, ubi virtutes humanæ gloriæ serviant. Licet enim ista gloria delicata mulier non sit, inflata tamen est, et multum inanitatis habet. Unde non ei digne servit soliditas quædam firmitasque virtutum, ut nihil provideat prudentia, nihil distribuat justitia, nihil toleret fortitudo, nihil temperantia moderetur, nisi unde placeatur hominibus et ventosæ gloriæ serviatur. Nec illi se ab ista fœditate defenderint, qui, cum aliena spernant judicia velut gloriæ contemptores, sibi sapientes videntur et sibi placent. Nam eorum virtus, si tamen ulla est, alio modo quodam humanæ subditur laudi: neque enim ipse qui sibi placet, homo non est. Qui autem vera pietate in Deum, quem diligit, credit et sperat, plus intendit in ea, in quibus sibi displicet, quam in ea, si qua in illo sunt, quæ non tam ipsi quam veritati placent: neque id tribuit, unde jam potest placere, nisi ejus misericordiæ, cui metuit displicere: de his sanatis gratias agens, de illis sanandis preces fundens.

CAPUT XXI.

Romanum regnum a Deo vero esse dispositum, a quo est omnis potestas, et cujus providentia reguntur universa.

Quæ cum ita sint, non tribuamus dandi regni atque imperii potestatem, nisi Deo vero, qui dat felicitatem in regno cœlorum solis piis; regnum vero terrenum et piis et impiis, sicut ei placet, cui nihil injuste placet. Quamvis

duite ce qu'il a daigné nous en révéler; mais, à cela près, je reconnais qu'il est infiniment au-dessus de mes forces de scruter les replis du cœur humain, et de discerner exactement les mérites dont Dieu tient compte dans la dispensation des royaumes. Aussi ce seul vrai Dieu, dont la providence ne se retire jamais du genre humain, c'est lui qui a donné l'empire aux Romains quand il l'a voulu, et aussi grand qu'il l'a voulu; c'est lui qui a donné l'empire aux Assyriens, et même aux Perses, qui, comme leurs livres en font foi, adoraient deux divinités, l'une bonne et l'autre mauvaise, sans parler ici du peuple hébreu, qui, tant qu'il a été souverain, n'a servi qu'un seul Dieu; c'est lui qui a donné aux Perses des moissons et les autres biens de la terre, sans qu'ils rendissent aucun culte à Ségétia, ni à tant d'autres divinités à qui les Romains assignaient des fonctions particulières, ou qu'ils associaient plusieurs pour un seul emploi; c'est lui qui leur a donné l'empire, sans l'assistance de ces dieux à qui Rome s'est crue redevable de sa grandeur. C'est encore lui qui a donné la puissance à Marius, à César, à Auguste, à Néron même, aux Vespasien père et fils, délices du genre humain, et à Domitien, ce monstre de cruauté. En un mot, c'est lui qui a donné le sceptre à Constantin, ce prince chrétien, et à Julien l'apostat, dont l'heureux naturel fut corrompu par l'ambition et par une curiosité détestable et sacrilége, et qui, prostituant sa foi à de vains oracles qui l'assuraient de la victoire, s'avisa de brûler la flotte chargée des vivres de son armée; puis, poursuivant avec une folle ardeur sa téméraire entreprise, fut tué misérablement, et laissa ses soldats à la merci de la faim et de l'ennemi : détresse désespérée d'où nul n'eût échappé, si, malgré le présage du dieu Terme, dont j'ai déjà parlé au livre précédent, on n'eût déplacé les bornes de l'empire romain; car le dieu Terme céda à la Nécessité, lui qui avait tenu bon contre Jupiter. Oui, tous ces événements ont leur cause en la volonté du seul et vrai Dieu, qui les dispose et les gouverne comme il lui plaît; et si les raisons de sa conduite nous sont cachées, qui oserait dire qu'elles sont injustes?

CHAPITRE XXII.

La durée et l'issue des guerres dépendent de Dieu.

C'est encore le même arbitre du genre humain, qu'il afflige ou console selon les règles de sa justice et de sa miséricorde, qui abrége ou prolonge la durée des guerres. La guerre des pirates et la troisième guerre punique furent terminées, l'une par Pompée et l'autre par Scipion, avec une incroyable célérité. La guerre des gladiateurs fugitifs, où plusieurs généraux et deux consuls furent vaincus, où toute l'Italie fut affreusement désolée, ne laissa pas de s'achever en trois ans. Picentes, Marses, Péligniens, peuples italiens, après avoir longtemps supporté, ou, pour mieux dire, aimé le joug de Rome, essayent de relever la tête et de reconquérir leur indépendance, alors que Rome avait déjà assujetti plusieurs nations étrangères et détruit Carthage. Les Romains, souvent battus dans cette guerre, perdent leurs consuls et plusieurs sénateurs : toutefois le mal ne s'invétéra pas, et la cinquième année y mit

enim aliquid dixerimus, quod apertum nobis esse voluit, tamen multum est ad nos, et valde superat vires nostras, hominum occulta discutere, et liquido examine merita dijudicare regnorum. Ille igitur unus verus Deus, qui nec judicio, nec adjutorio deserit genus humanum, quando voluit, et quantum voluit, Romanis regnum dedit : qui dedit Assyriis, vel etiam Persis, a quibus solos duos deos coli, unum bonum, alterum malum continent litteræ istorum : ut taceam de populo Hebræo, de quo jam dixi, quantum satis visum est, qui præter unum Deum non coluit et quando regnavit. Qui ergo Persis dedit segetes sine cultu deæ Segetiæ, qui alia dona terrarum sine cultu tot deorum, quos isti rebus singulis singulos, vel etiam rebus singulis plures præposuerunt; ipse etiam regnum dedit sine cultu eorum, per quorum cultum se iste regnasse crediderunt. Sic etiam hominibus; qui Mario, ipse Caio Cæsari; qui Augusto, ipse et Neroni; qui Vespasianis, vel patri vel filio, suavissimis imperatoribus, ipse et Domitiano crudelissimo : et ne per singulos ire necesse sit, qui Constantino christiano, ipse apostatæ Juliano : cujus egregiam indolem decepit amore dominandi sacrilega et detestanda curiositas, cujus vanis deditus oraculis erat, quando fretus securitate victoriæ, naves, quibus victus necessarius portabatur, incendit; deinde fervide instans immodicis ausibus, et mox merito temeritatis occisus, in locis hostilibus egenum reliquit exercitum, ut aliter inde non posset evadi, nisi contra illud auspicium dei Termini, de quo superiore libro diximus, Romani imperii termini moverentur. Cessit enim Terminus deus necessitati, qui non cesserat Jovi. Hæc plane Deus unus et verus regit et gubernat, ut placet : et si occultis causis, numquid injustis?

CAPUT XXII.

Tempora exitusque bellorum ex Dei pendere judicio.

Sic etiam tempora ipsa bellorum, sicut in ejus arbitrio est justoque judicio et misericordia, vel atterere, vel consolari genus humanum, ut alia citius, alia tardius finiantur. Bellum Piratarum a Pompeio, bellum Punicum tertium a Scipione incredibili celeritate et temporis brevitate confecta sunt. Bellum quoque fugitivorum gladiatorum, quamvis multis Romanis ducibus et duobus consulibus victis, Italiaque horribiliter contrita atque vastata, tertio tamen anno post multa consumpta consumptum est. Picentes, Marsi et Peligni, gentes non exteræ, sed Italicæ, post diuturnam et devotissimam sub Romano jugo servitutem, in libertatem caput erigere tentaverunt, jam multis nationibus Romano imperio subjugatis, deletaque Carthagine : in quo bello Italico Romanis sæpissime victis, ubi et duo consules perierunt, et alii nobilissimi senatores : non diuturno tamen tempore tractum est hoc malum; nam quintus ei annus finem dedit. Sed bellum Punicum secundum

fin. Mais la seconde guerre punique, si féconde en revers et en calamités pour la république, exténua pendant dix-huit ans et faillit épuiser les forces romaines. Deux batailles coûtèrent près de soixante-dix mille hommes. La première guerre punique dura vingt-trois ans, et celle de Mithridate, quarante ans. Et, afin qu'on ne s'imagine pas que les Romains fussent plus expéditifs dans ces temps de jeunesse et d'apprentissage dont on a tant exalté les vertus, la guerre des Samnites se prolongea pendant près de cinquante ans, et les Romains y furent si maltraités qu'ils passèrent même sous le joug. Or, comme ils n'aimaient pas la gloire pour la justice, mais la justice pour la gloire, ils violèrent la paix et rompirent le traité. Je rappelle tout cela, parce que plusieurs, ignorant le passé ou affectant de l'ignorer, quand ils voient de nos jours quelque guerre un peu longue, s'attaquent insolemment à notre religion, et s'écrient que si cette religion n'existait pas, si l'on servait les dieux comme autrefois, cette valeur romaine, jadis si prompte, sous les auspices de Mars et de Bellone, à terminer les guerres, les terminerait de même aujourd'hui. Qu'ils se souviennent donc, ceux qui ont lu, combien furent longues, combien mêlées de chances diverses, combien désastreuses, ces guerres soutenues par les anciens Romains; qu'ils considèrent que le monde a, comme la mer, ses agitations et ses tempêtes, et que, s'avouant vaincus par la vérité, ils cessent de tromper les ignorants, et de se donner la mort à eux-mêmes par les blasphèmes de leur langue insensée.

CHAPITRE XXIII.

Défaite de Rhadagaise, roi des Goths, qui fut vaincu dans une seule action avec toute son armée.

Et cependant, ce miracle récent de la puissance et de la miséricorde divine, ils n'ont garde de s'en montrer reconnaissants; mais, autant qu'il est en eux, ils voudraient l'abolir, s'il était possible, dans la mémoire de tous les hommes. Si, de notre côté, nous gardions le silence, nous serions comme eux des ingrats. Rhadagaise, roi des Goths, à la tête d'une formidable armée de barbares, occupait dans les environs de Rome une position menaçante; et en un seul jour, sans qu'un seul Romain fût tué, ni même blessé, il perdit plus de cent mille des siens, et, pris lui-même avec ses fils, il reçut le juste châtiment de son audace. Or, si cet impie fût entré dans Rome avec cette multitude effroyable de soldats aussi impies que lui, qui eût-il épargné? quel tombeau des martyrs eût-il respecté? en quel homme eût-il craint Dieu? à qui eût-il laissé la vie ou l'honneur? et quelles récriminations n'eût-on pas élevées contre nous en faveur des dieux? N'aurait-on pas crié insolemment que si Rhadagaise était vainqueur, c'est qu'il avait pris soin de se rendre les dieux propices par les sacrifices qu'il leur offrait journellement, et que la religion chrétienne interdisait aux Romains? En effet, lorsque, précédé de la renommée, il approchait de ces lieux où le Dieu souverain l'anéantit, on nous disait à Carthage que les païens croyaient et publiaient haute-

cum maximis detrimentis et calamitate reipublicæ per annos decem et octo Romanas vires extenuavit, et pene consumpsit: duobus præliis ferme septuaginta Romanorum millia ceciderunt. Bellum Punicum primum per viginti et tres annos peractum est: bellum Mithridaticum quadraginta annis. Ac ne quisquam arbitretur rudimenta Romanorum fuisse fortiora ad bella citius peragenda, superioribus temporibus, multum in omni virtute laudatis, bellum Samniticum annis tractum est ferme quinquaginta: in quo bello ita Romani victi sunt, ut sub jugum etiam mitterentur. Sed quia non diligebant gloriam propter justitiam, sed justitiam propter gloriam diligere videbantur, pacem factam fœdusque ruperunt. Hæc ideo commemoro, quoniam multi præteritarum rerum ignari, quidam etiam dissimulatores suæ scientiæ, si temporibus christianis aliquod bellum paulo diutius trahi vident, illico in nostram religionem protervissime insiliunt, exclamantes, quod, si ipsa non esset, et vetere ritu numina colerentur, jam Romana illa virtute, quæ adjuvante Marte et Bellona tanta celeriter bella confecit, id quoque celerrime finiretur. Recolant igitur qui legerunt quam diuturna bella, quam variis eventis, quam luctuosis cladibus a veteribus sint gesta Romanis, sicut solet orbis terrarum velut procellosissimum pelagus varia talium malorum tempestate jactari: et, quod nolunt, aliquando fateantur, nec insanis adversus Deum linguis se interimant, et decipiant imperitos.

CAPUT XXIII.

De bello in quo Rhadagaisus, rex Gothorum, uno die cum ingentibus copiis suis victus est.

Quod tamen nostra memoria recentissimo tempore Deus mirabiliter et misericorditer fecit, non cum gratiarum actione commemorant; sed quantum in ipsis est, omnium, si fieri potest, hominum oblivione sepelire conantur: quod a nobis si tacebitur, similiter erimus ingrati. Cum Rhadagaisus rex Gothorum agmine ingenti et immani jam in Urbis vicinia constitutus, Romanis cervicibus immineret, uno die tanta celeritate sic victus est, ut ne uno quidem, non dicam exstincto, sed vulnerato Romanorum, multo amplius quam centum millium prosterneretur ejus exercitus, atque ipse cum filiis mox captus pœna debita necaretur. Nam si ille tam impius cum tantis et tam impiis copiis Romam fuisset ingressus, cui pepercisset? quibus honorem locis martyrum detulisset? in qua persona Deum timeret? cujus non sanguinem fusum, cujus pudicitiam vellet intactam? Quas autem isti pro diis suis voces haberent, quanta insultatione jactarent, quod ille ideo vicisset, ideo tanta potuisset, quia quotidianis sacrificiis placabat atque invitabat deos, quod Romanos facere christiana religio non sinebat? Nam propinquante jam illo his locis, ubi nutu summæ majestatis oppressus est, cum ejus fama ubique crebresceret, nobis apud Carthaginem dicebatur, hoc credere, spargere, jactare Paganos, quod ille

ment que ce roi ayant pour lui la faveur et la protection des dieux, à qui, disait-on, il sacrifiait chaque jour, ne saurait être vaincu par les Romains, qui n'offraient plus et ne permettaient pas d'offrir des sacrifices aux dieux de Rome. Et cependant ils ne se confondent pas en actions de grâces, les malheureux, devant la mansuétude infinie de Dieu, qui, après avoir résolu de châtier les crimes des hommes par la main des barbares, montra que, s'il est juste, il n'est pas moins miséricordieux. En effet, il voulut d'abord que Rhadagaise fût miraculeusement vaincu, de peur qu'on n'attribuât sa victoire aux démons qu'il servait, et que le triomphe de l'impiété n'ébranlât les consciences faibles; et il permit ensuite que Rome fût prise par d'autres barbares, mais qui, par respect pour la religion chrétienne, et contre l'usage et le droit de la guerre, épargnèrent tous ceux qui s'étaient réfugiés dans les lieux saints, se montrant, au nom du Christ, ennemis si acharnés des démons et de tout ce culte idolâtre où Rhadagaise mettait sa confiance, qu'on eût dit qu'ils leur avaient déclaré une guerre plus terrible qu'aux hommes mêmes. Ainsi ce maître et cet arbitre souverain du monde a usé de miséricorde en châtiant les Romains, et a fait voir, par la défaite miraculeuse des adorateurs des démons, que leurs sacrifices ne sont point nécessaires au salut des empires, afin que les hommes sages et modérés, loin d'abandonner la véritable religion par la crainte des maux temporels, n'en demeurent que plus fermes dans l'attente de la vie éternelle.

CHAPITRE XXIV.

Véritable bonheur des empereurs chrétiens.

Quand nous disons de quelques empereurs chrétiens qu'ils furent heureux, nous ne voulons pas dire qu'ils ont été tels pour avoir régné longtemps ou pour être morts en paix, laissant leur sceptre à leurs enfants, ni pour avoir vaincu les ennemis du dehors ou réprimé des séditions intestines. Ces biens ou ces consolations d'une vie misérable ont été aussi le partage de princes qui adoraient les démons, et n'appartenaient pas comme ceux-ci au royaume de Dieu; et cela s'est fait par une dispensation de sa miséricorde, afin que ceux qui croiraient en lui ne désirassent pas ces biens comme le terme suprême du bonheur. Mais nous disons que les princes sont heureux lorsqu'ils font régner la justice, lorsqu'ils ne se laissent pas enivrer par l'encens des flatteries et des louanges qu'on leur prodigue, et qu'ils se souviennent toujours qu'ils sont hommes; lorsqu'ils mettent leur puissance au service de la majesté de Dieu pour propager son culte; lorsqu'ils craignent Dieu, lorsqu'ils l'aiment, lorsqu'ils l'honorent; lorsqu'ils préfèrent à leur royaume celui où ils n'appréhendent pas de trouver des égaux; lorsqu'ils sont lents à punir et prompts à pardonner; lorsqu'ils ne tirent le glaive que dans l'intérêt de l'ordre public, et jamais pour satisfaire leur haine ou leur vengeance; lorsqu'ils pardonnent, non pour assurer l'impunité au coupable, mais dans l'espoir de l'amener à repentance; lorsque, forcés d'user de sévérité, ils compensent cette nécessité par la clémence et les bienfaits; lorsqu'ils sont

diis amicis protegentibus et opitulantibus, quibus immolare quotidie ferebatur, vinci omnino non posset ab eis, qui talia diis Romanis sacra non facerent, nec fieri a quoquam permitterent. Et non agunt miseri gratias tantæ misericordiæ Dei, qui, cum statuisset irruptione barbarica graviora pati dignos mores hominum castigare, indignationem suam tanta mansuetudine temperavit, ut illum primo faceret mirabiliter vinci, ne ad infirmorum animos evertendos gloria daretur dæmonibus, quibus eum supplicare constabat; deinde ab his Barbaris Roma caperetur, qui contra omnem consuetudinem bellorum ante gestorum ad loca sancta confugientes christianæ religionis reverentia tuerentur, ipsisque dæmonibus atque impiorum sacrificiorum ritibus, de quibus ille præsumpserat, sic adversarentur pro nomine christiano, ut longe atrocius bellum cum eis quam cum hominibus gerere viderentur: ita verus Dominus gubernatorque rerum et Romanos cum misericordia flagellavit, et tam incredibiliter victis supplicatoribus dæmonum, nec saluti rerum præsentium necessaria esse sacrificia illa monstravit; ut ab his, qui non pervicaciter contendunt, sed prudenter attendunt, nec propter præsentes necessitates religio vera deseratur, et magis æternæ vitæ fidelissima exspectatione teneatur.

CAPUT XXIV.

Quæ sit christianorum imperatorum, et quam vera felicitas.

Neque enim nos christianos quosdam imperatores ideo felices dicimus, quia vel diutius imperarunt, vel imperantes filios morte placida reliquerunt, vel hostes reipublicæ domuerunt, vel inimicos cives adversus se insurgentes et cavere et opprimere potuerunt. Hæc et alia vitæ hujus ærumnosæ vel munera, vel solatia, quidam etiam cultores dæmonum accipere meruerunt, qui non pertinent ad regnum Dei, quo pertinent isti: et hoc ipsius misericordia factum est, ne ab illo ista, qui in eum crederent, velut summa bona desiderarent. Sed felices eos dicimus, si juste imperant, si inter linguas sublimiter honorantium et obsequia nimis humiliter salutantium non extolluntur, sed se homines esse meminerunt; si suam potestatem ad Dei cultum maxime dilatandum majestati ejus famulam faciunt; si Deum timent, diligunt, colunt; si plus amant illud regnum, ubi non timent habere consortes; si tardius vindicant, facile ignoscunt; si eamdem vindictam pro necessitate regendæ tuendæque reipublicæ, non pro saturandis inimicitiarum odiis exserunt; si eamdem veniam non ad impunitatem iniquitatis, sed ad spem correctionis indulgent; si, quod aspere coguntur plerumque decernere, misericordiæ lenitate et beneficiorum largitate compensant;

d'autant plus retenus dans les plaisirs qu'ils seraient plus libres de s'y abandonner ; lorsqu'ils aiment mieux commander à leurs passions qu'à tous les peuples de la terre ; et qu'ils vivent ainsi, non pour la vaine gloire, mais pour l'amour de la félicité éternelle : ayant soin d'offrir au vrai Dieu, pour leurs péchés, des sacrifices d'humilité, de miséricorde et de prière. Voilà les princes chrétiens que nous disons heureux, heureux dès ce monde par l'espérance, et plus tard en réalité quand ce que nous attendons sera venu.

CHAPITRE XXV.

Prospérité de Constantin.

Dieu, qui est bon, dans le dessein d'empêcher que ceux qui croient qu'il le faut adorer pour la vie éternelle ne pensassent qu'il est impossible d'acquérir les grandeurs et les royaumes de la terre sans la faveur des démons, qui passent pour avoir tant de pouvoir en cela ; Dieu, dis-je, dans sa bonté, a comblé l'empereur Constantin, qui, loin d'avoir recours aux démons, n'adorait au contraire que lui, de plus de biens qu'un autre n'en eût seulement osé souhaiter. Il lui a même accordé de fonder cette ville, compagne de l'empire, fille de Rome, où les démons n'ont ni temple ni idole. Son règne a été long ; seul il a gouverné et soutenu le monde romain par son bras puissant, victorieux dans toutes ses guerres, et fortuné dans ses entreprises contre les tyrans. Il mourut chargé d'années, et laissa l'empire à ses enfants. Mais, d'un autre côté, afin que nul empereur ne se fît chrétien pour obtenir la félicité de Constantin, tandis qu'on ne doit l'être qu'en vue de la vie éternelle, Dieu a voulu que le règne de Jovien fût plus court que celui de Julien ; et il a permis même que Gratien tombât sous le fer d'un tyran, moins malheureux néanmoins dans sa disgrâce que le grand Pompée, qui adorait les dieux de Rome, puisque Pompée ne put être vengé par Caton, qu'il avait laissé, pour ainsi dire, son héritier dans la guerre civile. Gratien fut en effet vengé (consolation que ne souhaitent pas les âmes pieuses) par Théodose, qu'il avait associé à l'empire, quoiqu'il eût un jeune frère, plus jaloux en cela d'une fidèle association que d'une vaste puissance.

CHAPITRE XXVI.

Foi et piété de Théodose.

Et Théodose ne se borna pas à garder à Gratien vivant la fidélité qu'il lui devait ; il prit encore sous sa protection le jeune Valentinien, que Maxime, meurtrier de Gratien, avait chassé de l'héritage fraternel, et à qui, en prince vraiment chrétien, il témoigna un amour de père, lorsqu'il s'en pouvait défaire aisément, s'il eût eu plus d'ambition que de justice. Loin de là, il le traita avec tous les égards dus à son rang, et le consola avec la bonté la plus touchante. Cependant, le succès ayant rendu Maxime redoutable, Théodose ne se laissa pas entraîner par les troubles de son âme à des curiosités sacriléges et illicites ; mais il envoya vers Jean, solitaire d'Égypte, que la renommée lui avait fait connaître comme un

si luxuria tanto eis est castigatior, quanto posset esse liberior ; si malunt cupiditatibus pravis, quam quibuslibet gentibus imperare : et si hæc omnia faciunt, non propter ardorem inanis gloriæ, sed propter charitatem felicitatis æternæ : si pro suis peccatis, humilitatis et miserationis et orationis sacrificium Deo suo vero immolare non negligunt. Tales christianos imperatores dicimus esse felices interim spe, postea re ipsa futuros, cum id, quod exspectamus, advenerit.

CAPUT XXV.

De prosperitatibus, quas Constantino imperatori christiano Deus contulit.

Nam bonus Deus, ne homines, qui eum crederent propter æternam vitam colendum, has sublimitates et regna terrena existimarent posse neminem consequi, nisi dæmonibus supplicet, quod hi spiritus in talibus multum valerent, Constantinum imperatorem non supplicantem dæmonibus, sed ipsum verum Deum colentem, tantis terrenis implevit muneribus, quanta optare nullus auderet : cui etiam condere civitatem Romano imperio sociam, velut ipsius Romæ filiam, sed sine aliquo dæmonum templo simulacroque concessit. Diu imperavit, universum orbem Romanum unus Augustus tenuit et defendit ; in administrandis et gerendis bellis victoriosissimus fuit ; in tyrannis opprimendis per omnia prosperatus est ; grandævus ægritudine et senectute defunctus est ; filios imperantes reliquit. Sed rursus ne imperator quisquam ideo christianus esset, ut felicitatem Constantini mereretur, cum propter vitam æternam quisque debeat esse christianus ; Jovianum multo citius quam Julianum abstulit ; Gratianum ferro tyrannico permisit interimi ; longe quidem mitius, quam Magnum Pompeium, colentem velut Romanos deos. Nam ille vindicari a Catone non potuit, quem civilis belli quodammodo hæredem reliquerat : iste autem, quamvis piæ animæ solatia talia non requirant, a Theodosio vindicatus est, quem regni participem fecerat, cum parvulum haberet fratrem ; avidior fidæ societatis, quam nimiæ potestatis.

CAPUT XXVI.

De fide et pietate Theodosii Augusti.

Unde et ille non solum vivo servavit quam debebat fidem, verum etiam post ejus mortem pulsum ab ejus interfectore Maximo Valentinianum, ejus parvulum fratrem, in sui partes imperii tanquam christianus excepit pupillum, paterno custodivit affectu, quem destitutum omnibus opibus nullo negotio posset auferre, si latius regnandi cupiditate magis quam benefaciendi charitate flagraret : unde potius eum, servata ejus imperatoria dignitate susceptum, ipsa humanitate et gratia consolatus est. Deinde cum Maximum terribilem faceret ille successus, hic in angustiis curarum suarum non est lapsus ad curiositates sacrilegas atque illicitas, sed ad Joannem in Ægypti eremo constitu-

grand serviteur de Dieu, rempli de l'esprit de prophétie, et il reçut de lui l'assurance de la victoire. Il ne tarda pas en effet à abattre le tyran Maxime, et rétablit avec tous les témoignages d'une miséricordieuse compassion le jeune Valentinien dans la possession des droits dont il avait été dépouillé. Valentinien étant mort bientôt après, victime d'une trahison ou de tout autre accident, Théodose marcha contre un autre tyran, Eugénius, qui s'était fait proclamer successeur de Valentinien; et, assuré du succès par une nouvelle réponse prophétique, il défit l'armée formidable de l'usurpateur plutôt par ses prières que par l'effort de ses armes. Des soldats qui s'étaient trouvés à la bataille nous ont rapporté qu'ils se sentaient en quelque sorte enlever des mains les traits qu'ils lançaient contre les ennemis; car il se leva un vent si impétueux du côté de Théodose, que non-seulement il poussait avec violence tout ce que l'on jetait contre les ennemis, mais qu'il faisait même retourner leurs flèches contre eux. C'est pour cela que le poëte Claudien, quoique ennemi du nom de Jésus-Christ, a dit à la louange de Théodose : « O prince aimé de Dieu! Éole arme en votre faveur ses légions impétueuses; le ciel combat pour vous, et les vents conjurés volent à l'appel de vos clairons. » Au retour de cette expédition, dont il avait prédit le succès, il fit abattre des statues de Jupiter, qu'on avait élevées dans les Alpes avec certaines cérémonies magiques qui appelaient sur lui la colère des dieux; et il donna avec une aimable libéralité les foudres d'or dont elles étaient armées à ses coureurs, qui lui avaient dit en riant qu'ils seraient bien aises d'en être foudroyés. Ses ennemis furent tués, non par son ordre, mais dans la chaleur du combat, et ils laissaient des fils qui se réfugièrent dans une église, quoiqu'ils ne fussent pas encore chrétiens : il saisit cette occasion pour leur faire embrasser le christianisme; et les aima d'une charité toute chrétienne. Loin de les dépouiller de leurs biens, il les combla de faveurs nouvelles. Il ne permit pas, après la victoire, qu'on se livrât à des vengeances particulières. Sa conduite dans les guerres civiles ne ressembla pas à celle de Cinna, de Marius, de Sylla et de tant d'autres qui les prolongèrent au delà de leur terme : il songea plus à en déplorer la naissance qu'à profiter de leur issue pour se venger des vaincus. Au milieu de toutes ces préoccupations, et dès le commencement de son règne, il ne laissa pas de protéger l'Église par des lois très-justes et très-miséricordieuses contre les assauts de l'impiété; cette Église que l'hérétique Valens, fauteur des ariens, avait tant persécutée, et dont lui Théodose tenait à plus grand honneur d'être membre que de régner sur tous les peuples de la terre. Partout il fit abattre les idoles, persuadé que les biens mêmes de la terre dépendent du vrai Dieu, et non des démons. Quoi de plus admirable que son humilité, lorsqu'après avoir promis, à la prière des évêques, de pardonner aux habitants de Thessalonique qui l'avaient grièvement offensé, et s'être cru néanmoins, à la sollicitation de quelques-uns de ses courtisans, dans la nécessité de sévir, ce qui lui attira les censures de l'Église, il fit une telle pénitence de sa sévérité, que le peuple de Thessalonique, qui intercédait pour lui, fut plus affligé de voir la majesté impériale humiliée, qu'il n'avait été effrayé de ses

tum, quem Dei servum prophetandi spiritu præditum fama crebrescente didicerat, misit; atque ab eo nuntium victoriæ certissimum accepit. Mox tyranni Maximi exstinctor Valentinianum puerum imperii sui partibus, unde fugatus fuerat, cum misericordissima veneratione restituit : eoque sive per insidias, sive quo alio pacto vel casu proxime exstincto, alium tyrannum Eugenium, qui in illius imperatoris locum non legitime fuerat subrogatus, accepto rursus prophetico responso, fide certus oppressit, contra cujus robustissimum exercitum magis orando, quam feriendo pugnavit. Milites nobis, qui aderant, retulerunt, extorta sibi esse de manibus quæcumque jaculabantur, cum a Theodosii partibus in adversarios vehemens ventus iret, et non solum, quæcumque in eos jaciebantur, concitatissime raperet, verum etiam ipsorum tela in eorum corpora retorqueret. Unde et poeta Claudianus, quamvis a Christi nomine alienus, in ejus tamen laudibus dixit :

O nimium dilecte Deo, cui fundit ab antris
Æolus armatas hiemes; cui militat æther,
Et conjurati veniunt ad classica venti!

Victor autem, sicut crediderat et prædixerat, Jovis simulacra, quæ adversus eum fuerant nescio quibus ritibus velut consecrata, et in Alpibus constituta, deposuit : eorumque fulmina, quod aurea fuissent, jocantibus (quod illa lætitia permittebat) cursoribus, et se ab eis fulminari velle dicentibus, hilariter benigneque donavit. Inimicorum suorum filios, quos non ipsius jussus, sed belli abstulerat impetus, etiam nondum christianos ad ecclesiam confugientes, christianos hac occasione fieri voluit, et christiana charitate dilexit; nec privavit rebus, et auxit honoribus. In neminem post victoriam privatas inimicitias valere permisit. Bella civilia, non sicut Cinna et Marius et Sylla et alii tales nec finita finire voluerunt, sed magis doluit exorta quam cuiquam nocere voluit terminata. Inter hæc omnia ex ipso initio imperii sui non quievit justissimis et misericordissimis legibus adversus impios laboranti Ecclesiæ subvenire, quam Valens hæreticus favens Arianis vehementer afflixerat : cujus Ecclesiæ se membrum esse magis quam in terris regnare gaudebat. Simulacra Gentilium ubique evertenda præcepit, satis intelligens nec terrena munera in dæmoniorum, sed in Dei veri esse posita potestate. Quid autem fuit ejus religiosa humilitate mirabilius, quando in Thessalonicensium gravissimum scelus, cui jam, episcopis intercedentibus, promiserat indulgentiam, tumultu quorumdam, qui ei cohærebant, vindicare compulsus est, et ecclesiastica coercitus disciplina, sic egit pœnitentiam, ut imperatoriam celsitudinem pro illo populus orans magis fleret videndo prostratam, quam peccando timeret iratam? Hæc ille secum, et si qua similia,

menaces et de sa colère ! Ce sont ces bonnes œuvres et autres semblables, qu'il serait trop long de rappeler, que Théodose a emportées avec lui, et qui, survivant seules à toutes ces grandeurs humaines évanouies comme une légère vapeur, l'ont suivi dans le séjour de la félicité, que Dieu n'a promis qu'aux âmes vraiment pieuses. Quant aux autres biens de cette vie, tels que les honneurs ou les richesses, il les donne aux bons et aux méchants, comme il donne aux uns et aux autres le monde, la lumière, l'air, la terre, l'eau, les fruits, l'âme, le corps, les sens, la raison et la vie ; et dans ces biens sont aussi compris les empires, quelque grands qu'ils soient, lesquels il dispense selon les temps et selon les desseins de sa providence.

Il s'agit donc maintenant de répondre à ceux qui, convaincus par les preuves les plus claires que la multitude des faux dieux ne sert de rien pour obtenir les biens temporels, unique objet des vœux des cœurs insensés, s'efforcent d'établir que ce n'est point dans l'intérêt de la vie présente, mais en vue de celle qui doit suivre la mort, qu'il faut les servir. Quant à ceux que les liens de ce monde attachent au culte de vaines idoles, et qui se plaignent de ne pouvoir plus s'abandonner à de puériles superstitions, je crois leur avoir suffisamment répondu dans ces cinq premiers livres.

Après avoir publié les trois premiers, et lorsqu'ils étaient déjà dans les mains d'un grand nombre de personnes, j'ai appris qu'on y préparait une réponse ; et depuis je fus informé qu'elle était écrite, et que ceux qui l'ont faite attendaient seulement l'occasion de pouvoir la publier sans danger. Je les avertis de ne pas souhaiter une chose qui ne saurait leur être avantageuse. On se flatte aisément d'avoir répondu, parce qu'on n'a pas su se taire. La vanité ne demeure jamais court ; mais de ce qu'il ne tient qu'à elle de crier plus haut que la vérité, il ne s'ensuit pas qu'elle soit plus forte que la vérité. Qu'ils réfléchissent donc sérieusement ; et si, jugeant des choses sans esprit de parti, ils viennent à reconnaître qu'il est plus aisé d'attaquer ce que nous disons par un bavardage impertinent ou des bouffonneries satiriques, que de le ruiner par des raisons solides, qu'ils renoncent à ce badinage, et qu'ils préfèrent les remontrances des personnes éclairées aux éloges des insensés ; car s'ils attendent l'occasion, non de dire la vérité librement, mais de mentir avec pleine licence, à Dieu ne plaise qu'ils aient jamais le triste bonheur de cet homme dont Cicéron disait : « Malheureux, à qui il était permis de mal faire ! » Si donc il en est un qui mette son bonheur dans la liberté de pouvoir médire, je proteste qu'il sera plus heureux de n'en avoir jamais la faculté, d'autant qu'il peut dès aujourd'hui, en résistant aux suggestions d'une vanité inconsidérée et en n'apportant dans la discussion que le désir de s'éclairer, répliquer tout ce qu'il voudra, et espérer, en retour d'une controverse amicale, une réponse digne, grave et sincère.

LIVRE SIXIÈME.

Préface.

Je crois avoir suffisamment réfuté dans les cinq livres précédents ceux qui pensent qu'il faut

quæ commemorare longum est, bona opera tulit, ex isto temporali vapore cujuslibet culminis et sublimitatis humanæ ; quorum operum merces est æterna felicitas, cujus dator est Deus solis veraciter piis. Cætera vero vitæ hujus vel fastigia vel subsidia, sicut ipsum mundum, lucem, auras, terras, aquas, fructus, ipsiusque hominis animam, corpus, sensus, mentem, vitam, bonis malisque largitur : in quibus est etiam quælibet imperii magnitudo, quam pro temporum gubernatione dispensat.

Proinde jam etiam illis respondendum esse video, qui manifestissimis documentis, quibus ostenditur quod ad ista temporalia, quæ sola stulti habere concupiscunt, nihil deorum falsorum numerositas prosit, confutati atque convicti conantur asserere, non propter vitæ præsentis utilitatem, sed propter eam quæ post mortem futura est, colendos deos. Nam istis qui propter amicitias mundi hujus volunt vana colere, et non se permitti puerilibus sensibus conqueruntur, his quinque libris satis arbitror esse responsum. Quorum tres priores cum edidissem, et in multorum manibus esse cœpissent, audivi quosdam nescio quam adversus eos responsionem scribendo præparare. Deinde ad me perlatum est, quod jam scripserint, sed tempus quærant, quo sine periculo possint edere. Quos admoneo, non optent quod eis non expedit. Facile est enim cuiquam videri respondisse, qui tacere noluerit. Aut quid est loquacius vanitate? quæ non ideo potest quod veritas, quia, si voluerit, etiam plus potest clamare quam veritas. Sed considerent omnia diligenter : et si forte, sine studio partium judicantes, talia esse perspexerint, quæ potius exagitari quam convelli possint garrulitate impudentissima et quasi satirica vel mimica levitate, cohibeant suas nugas ; et potius a prudentibus emendari, quam laudari ab imprudentibus eligant. Nam si non ad libertatem vera dicendi, sed ad licentiam maledicendi tempus exspectant, absit ut eis eveniat quod ait Tullius de quodam, qui peccandi licentia felix appellabatur : O miserum, cui peccare licebat ! Unde quisquis est, qui maledicendi licentia felicem se putat, multo erit felicior, si hoc illi omnino non liceat : cum possit deposita inanitate jactantiæ etiam isto tempore, tanquam studio consulendi, quidquid voluerit, contradicere ; et quantum possunt, ab eis, quos consulit amica disputatione, honeste, graviter, libere quod oportet audire.

LIBER SEXTUS.

Præfatio.

Quinque superioribus libris satis mihi adversus eos videor disputasse, qui multos deos et falsos, quos esse inu-

adorer, pour les biens temporels, cette multitude de faux dieux, convaincus par la vérité chrétienne de n'être que de vains simulacres, des esprits immondes, de pernicieux démons, ou du moins des créatures, et non le Créateur; et qu'il faut leur rendre ce culte de latrie qui n'est dû qu'au seul vrai Dieu. Je n'ignore pas toutefois que ni ces cinq livres ni mille autres ne sauraient prévaloir contre l'aveuglement ou l'opiniâtreté. Ne sait-on pas que la vanité ne se tient jamais pour battue, bien qu'après tout cette obstination ne tourne qu'au dommage de celui en qui elle domine? C'est une maladie incurable, non par la faute du médecin, mais par celle du malade. Quant à ceux qui pèsent et considèrent sans opiniâtreté ce qu'ils lisent, ou du moins sans trop d'obstination dans leurs vieilles erreurs, j'espère qu'ils trouveront que nous avons satisfait, et au delà, à la question, et qu'ils nous accuseront plutôt d'excès que d'insuffisance. Ils doivent être convaincus que la haine que les ignorants cherchent à exciter contre la religion chrétienne en lui imputant les calamités et les révolutions de ce monde, et que les savants, cédant à la rage d'impiété qui les possède, s'efforcent d'entretenir par une coupable dissimulation, est absolument déraisonnable, et l'effet de la passion et de l'animosité.

CHAPITRE PREMIER.

De ceux qui disent qu'ils ne servent pas les dieux pour cette vie, mais pour la vie éternelle.

Maintenant donc que, pour suivre l'ordre que je me suis prescrit, j'ai à répondre à ceux qui prétendent que ce n'est point pour cette vie, mais pour celle qui doit suivre la mort, qu'il faut servir ces dieux que la religion chrétienne est venue abolir, je veux entrer en matière par cet oracle du psaume : « Bienheureux celui qui a mis son espérance dans le Seigneur, et n'a point arrêté ses regards aux vanités et aux folles impostures. » Toutefois, au milieu des vanités et des folies de la gentilité, ce qu'il y a de plus supportable, c'est l'opinion des philosophes qui ont réprouvé la superstition des peuples, leurs vaines croyances, leurs rites et leurs sacrifices ridicules; qui, s'ils ne se sont pas élevés hautement contre les préjugés du vulgaire, les ont du moins combattus dans leurs écoles : et l'on peut au moins consentir à discuter avec de tels hommes si c'est le Dieu unique, auteur de toutes les créatures spirituelles et corporelles, qu'il faut servir pour la vie future, ou cette multitude de dieux qui, au sentiment des plus célèbres, des plus éminents philosophes, doivent à ce seul Dieu leur naissance et leur dignité.

Quant à ces divinités dont j'ai parlé au quatrième livre, et dont l'emploi restreint à de petits détails ne laisse pas de les occuper tout entières, qui pourrait se laisser soutenir qu'elles aient le pouvoir de

tilia simulacra, vel immundos spiritus et perniciosa dæmonia, vel certe creaturas, non Creatorem, veritas christiana convincit, propter vitæ hujus mortalis rerumque terrenarum utilitatem, eo ritu ac servitute, quæ græce λατρεία dicitur, et uni vero Deo debetur, venerandos et colendos putant. Et nimiæ quidem stultitiæ vel pertinaciæ, nec istos quinque, nec ullos alios quanticumque numeri libros satis esse posse, quis nesciat? quando ea putatur gloria vanitatis, nullis cedere viribus veritatis; in perniciem utique ejus, cui vitium tam immane dominatur. Nam et contra omnem curantis industriam, non malo medici, sed ægroti insanabilis, morbus invictus est. Hi vero qui ea quæ legunt, vel sine ulla, vel non cum magna ac nimia veteris erroris obstinatione, intellecta et considerata perpendunt, facilius nos isto numero terminatorum quinque voluminum plus, quam quæstionis ipsius necessitas postulabat, satisfecisse, quam minus disseruisse judicabunt; totamque invidiam, quam christianæ religioni de hujus vitæ cladibus terrenarumque contritione ac mutatione rerum imperiti facere conantur, non solum dissimulantibus, sed contra suam conscientiam faventibus etiam doctis, quos impietas vesana possedit, omnino esse inanem rectæ cogitationis atque rationis, plenamque levissimæ temeritatis et perniciosissimæ animositatis, dubitare non poterunt.

CAPUT PRIMUM.

De his qui dicunt deos a se non propter præsentem vitam coli, sed propter æternam.

Nunc ergo quoniam deinceps, ut promissus ordo expetit, etiam hi refellendi et docendi sunt, qui non propter istam vitam, sed propter illam quæ post mortem futura est, deos Gentium, quos christiana religio destruit, colendos esse contendunt; placet a veridico oraculo sancti Psalmi sumere exordium disputationis meæ : *Beatus cujus est Dominus Deus spes ipsius, et non respexit in vanitates et insanias mendaces.* Verumtamen in omnibus vanitatibus insaniisque mendacibus longe tolerabilius philosophi audiendi sunt, quibus displicuerunt istæ opiniones erroresque populorum : qui populi constituerunt simulacra numinibus, multaque de eis, quos deos immortales vocant, falsa atque indigna sive finxerunt, sive ficta crediderunt, et credita eorum cultui sacrorumque ritibus miscuerunt. Cum his hominibus, qui, etsi non libere prædicando, saltem utcumque in disputationibus mussitando, talia se improbare testati sunt, non usque adeo inconvenienter quæstio ista tractatur : utrum non unum Deum, qui fecit omnem spiritualem corporalemque creaturam, propter vitam quæ post mortem futura est, coli oporteat; sed multos deos, quos ab illo uno factos et sublimiter collocatos quidam eorumdem philosophorum cæteris excellentiores nobilioresque senserunt.

Cæterum quis ferat dici atque contendi, deos illos, quorum in quarto libro quosdam commemoravi, quibus

donner la vie éternelle à qui que ce soit? En effet, ces hommes si ingénieux et d'un esprit si subtil, qui se flattent d'avoir rendu un grand service au monde en lui apprenant ce qu'il faut demander à chaque divinité, de peur que, par une de ces méprises ridicules dont les poëtes comiques ont su tirer parti, on ne demande de l'eau à Bacchus ou du vin aux nymphes, ces savants hommes conseilleront-ils à celui que les nymphes auront éconduit avec cette réponse, « Nous n'avons que de l'eau, adressez-vous à Bacchus, » de répliquer : « Si vous n'avez pas de vin, donnez-moi du moins la vie éternelle? » Ne serait-ce pas le comble de l'absurdité? Et les nymphes, si, contrairement à la nature malicieuse des démons, elles répugnaient à tromper cet homme, n'auraient-elles pas sujet de lui répondre en ricanant (car on sait que ce sont de grandes rieuses) : « Pauvre homme, crois-tu donc que nous puissions disposer de la vie, nous qui, de notre aveu, ne pouvons disposer de la vigne? » Il y a donc une monstrueuse folie à solliciter ou à attendre la vie éternelle de ces divinités, dont les fonctions sont tellement partagées pour les choses qui regardent le soutien de cette vie si misérable et si courte, et dont la puissance est si restreinte et si limitée, qu'on ne saurait demander à l'une ce qui dépend des attributions d'une autre, sans tomber dans un ridicule qui rappelle aussitôt les bouffonneries de la scène. On rit au théâtre, quand on voit un histrion donner sciemment dans ces méprises : n'a-t-on pas droit de rire encore plus fort, quand on voit dans le monde les superstitieux le faire par ignorance? Or les savants, fiers de leurs ingénieuses découvertes, ont cru devoir enseigner par écrit auxquelles de ces divinités, instituées par les hommes, il fallait s'adresser pour chaque chose; et ce qu'il convenait de demander, par exemple, à Bacchus, aux nymphes, à Vulcain, et aux autres dont j'ai fait mention dans le quatrième livre, ou que j'ai cru devoir passer sous silence. Conséquemment, si c'est une méprise grossière que de demander du vin à Cérès, du pain à Bacchus, de l'eau à Vulcain, et du feu aux nymphes, n'est-ce pas une extravagance que de demander la vie éternelle à aucun de ces dieux ?

Si donc, comme nous l'avons démontré, il est impossible d'admettre qu'aucun des dieux ou déesses de la gentilité puisse seulement disposer des royaumes de la terre, n'est-ce pas le comble de l'impiété et de la folie de croire qu'aucune de ces mêmes divinités puisse disposer de la vie éternelle, qui est infiniment au-dessus de tous les royaumes terrestres? Et si ces dieux n'ont jamais donné les empires, ce n'est point parce qu'ils eussent rougi de s'abaisser à des soins indignes de leur majesté; mais, quelque misérables, quelque fragiles que puissent paraître les grandeurs de la terre, c'est l'indignité de ces dieux qui n'a point permis de voir en eux les dispensateurs ou les protecteurs de ces vanités. Or si, comme nous l'avons établi dans les deux livres précédents, aucun de ces innombrables dieux, noble ou plébéien, ne peut donner aux mortels la puissance mortelle, à combien plus forte raison ne saurait-il de mortels les rendre immortels?

rerum exiguarum singulis singula distribuuntur officia, vitam æternam cuiquam præstare? An vero illi peritissimi et acutissimi viri, qui se pro magno beneficio conscripta docuisse glorientur, ut sciretur quare cuique deo supplicandum esset, quid a quoque esset petendum, ne absurditate turpissima, qualis jlocalariter in mimo fieri solet, peteretur a Libero aqua, a Lymphis vinum; auctores erunt cuipiam hominum diis immortalibus supplicanti, ut cum a Lymphis petierit vinum, eique responderint, Nos aquam habemus, hoc a Libero pete; possit recte dicere, Si vinum non habetis, saltem date mihi vitam æternam? Quid hac absurditate monstrosius? Nonne illæ cachinnantes (solent enim esse ad risum faciles) si non affectent fallere ut dæmones, supplici respondebunt, O homo, putasne in potestate nos habere vitam, quas audis non habere vel vitem? Impudentissimæ igitur stultitiæ est, vitam æternam a talibus diis petere vel sperare, qui vitæ hujus ærumnosissimæ atque brevissimæ, et si qua ad eam pertinent adminiculandam atque fulciendam, ita singulas particulas tueri asseruntur, ut si id quod sub alterius tutela ac potestate est, petatur ab altero, tam sit inconveniens et absurdum, ut mimicæ scurrilitati videatur esse simillimum. Quod cum fit a scientibus mimis, digne ridentur in theatro; cum vero a nescientibus stultis, dignius irridentur in mundo. Cui ergo deo vel deæ, propter quid supplicaretur, quantum ad illos deos attinet, quos instituerunt civitates, a doctis solerter inventum memoriæque mandatum est; quid a Libero, verbi gratia, quid a Lymphis, quid a Vulcano, ac sic a cæteris, quos partim commemoravi in quarto libro, partim prætereundos putavi. Porro si a Cerere vinum, a Libero panem, a Vulcano aquam, a Lymphis ignem petere erroris est; quanto majoris deliramenti esse intelligi debet, si cuiquam istorum pro vita supplicetur æterna?

Quamobrem, si, cum de regno terreno quæreremus, quosnam illud deos vel deas hominibus credendum esset posse conferre, discussis omnibus longe alienum a veritate monstratum est, a quoquam istorum multorum numinum atque falsorum saltem regna terrena existimare constitui : nonne insanissimæ impietatis est, si æterna vita, quæ terrenis omnibus regnis sine ulla dubitatione vel comparatione præferenda est, ab istorum quoquam dari cuiquam posse credatur? Neque enim propterea dii tales vel terrenum regnum dare non posse visi sunt, quia illi magni et excelsi sunt, hoc quiddam parvum et abjectum, quod non dignarentur in tanta sublimitate curare. Sed quantumlibet consideratione fragilitatis humanæ caducos apices terreni regni merito quisque contemnat; illi dii tales apparuerunt, ut indignissimi viderentur, quibus danda atque servanda deberent vel ista committi. Ac per hoc, si (ut superiora proximis duobus libris pertractata docuerunt) nullus deus ex illa turba, vel quasi plebeiorum, vel quasi procerum deorum, idoneus est regna mortalia mortalibus dare, quanto minus potest immortales ex mortalibus facere?

Huc accedit quia, si jam cum illis agimus, qui non

Ajoutez à cela, puisque nous avons maintenant affaire à ceux qui croient que ce n'est point pour la vie présente, mais pour la vie future, qu'on doit servir ces dieux, qu'on doit tomber d'accord qu'il ne faut nullement les servir pour les choses qu'une vaine superstition a placées dans les attributions particulières de chacun de ces dieux : opinion que je crois avoir suffisamment réfutée, autant du moins que je l'ai pu, dans les livres précédents. Ainsi, quand les adorateurs de la déesse Juventas jouiraient d'une jeunesse plus florissante, et que les contempteurs de cette déesse seraient condamnés à mourir jeunes ou à se flétrir avant l'âge; quand la Fortune Barbue couvrirait d'un poil de plus belle couleur les joues de ses serviteurs, et refuserait de la barbe à ceux qui ne l'honorent pas, ou ne leur donnerait qu'une laide toison, nous aurions toujours raison de dire que le pouvoir de chacune de ces déesses n'excède pas les limites de leurs attributions, et qu'ainsi l'on ne doit demander la vie éternelle, ni à Juventas, qui ne peut même donner de la barbe, ni à la Fortune Barbue, dont le pouvoir ne va pas jusqu'à donner cet âge où le menton se couvre de barbe. Si donc le culte de ces déesses n'est pas même nécessaire pour obtenir les faveurs dont on pense qu'elles disposent (et en effet combien de ceux qui adoraient Juventas n'ont pas laissé d'avoir une jeunesse très-languissante, tandis que d'autres qui ne l'adoraient pas ont joui de toute la vigueur de cet âge?), combien de ceux qui invoquaient la Fortune Barbue n'ont point eu de barbe, ou n'en ont eu qu'une si laide qu'ils faisaient rire ceux qui en avaient une belle sans l'avoir demandée? Si donc le culte de ces divinités est inutile et dérisoire pour ces biens temporels et fugitifs auxquels elles président uniquement, n'est-ce pas un délire que de croire que ce culte puisse être utile pour obtenir la vie éternelle? Ceux-là même ne l'ont osé dire, qui, pour les faire adorer du vulgaire stupide, ont distribué à chacun de ces innombrables dieux son chétif emploi dans le monde temporel, pour qu'il ne s'en trouvât aucun qui demeurât oisif.

CHAPITRE II.

Opinion de Varron sur les dieux.

Qui a recherché ces choses plus soigneusement que Varron? qui les a approfondies avec plus d'érudition, étudiées avec plus d'attention, distinguées avec plus de finesse, écrites avec plus d'exactitude et d'une manière plus complète? Quoique son élocution ait moins de charme, il est si plein de sens et de savoir, que, dans tout ce qui tient à la science que nous nommons séculière et que les païens appellent libérale, il satisfait autant ceux qui recherchent les choses, que Cicéron plaît à ceux qui aiment les paroles. Cicéron le témoigne lui-même dans ses Académiques, où il dit qu'il a conféré du sujet qu'il y traite avec Varron, « l'homme du monde, ajoute-t-il, le plus pénétrant, et sans contredit le plus savant. » Il ne dit pas « le plus éloquent ou le plus disert, » car Varron lui est très-inférieur en éloquence, mais « le plus pénétrant des hommes. » Et, dans ces mêmes livres où il soutient qu'il faut douter

propter istam, sed propter vitam quæ post mortem futura est, existimant colendos deos; jam nec propter illa saltem, quæ deorum talium potestati tanquam dispartita et propria, non ratione veritatis, sed vanitatis opinione tribuuntur, omnino colendi sunt; sicut credunt hi qui cultum eorum vitæ hujus mortalis utilitatibus necessarium esse contendunt : contra quos jam quinque præcedentibus voluminibus satis, quantum potui, disputavi. Quæ cum ita sint, si eorum qui colerent deam Juventatem, ætas ipsa floreret insignius; contemptores autem ejus, vel intra annos occumberent juventutis, vel in ea tanquam senili torpore frigescerent : si malas cultorum suorum speciosius et festivius Fortuna barbata vestiret; a quibus autem sperneretur, glabros aut male barbatos videremus : etiam sic rectissime diceremus, huc usque istas deas singulas posse, suis officiis quodammodo limitatas; ac per hoc nec a Juventate oportere peti vitam æternam, quæ non daret barbam; nec a Fortuna barbata boni aliquid post hanc vitam esse sperandum, cujus in hac vita potestas nulla esset, ut eamdem saltem ætatem, quæ barba induitur, ipsa præstaret. Nunc vero, cum earum cultus nec propter ista ipsa, quæ putant eis subdita, sit necessarius; quia et multi colentes Juventatem deam minime in illa ætate viguerunt, et multi non eam colentes gaudent robore juventutis; itemque multi Fortunæ barbatæ supplices ad nullam vel deformem barbam pervenire potuerunt, et si qui eam pro barba impetranda venerantur, a barbatis ejus contemptoribus irridentur : itane desipit cor humanum, ut, quorum deorum cultum propter ista ipsa temporalia et cito prætereuntia munera, quibus singulis singuli præesse perhibentur, inanem ludibriosumque cognoscit, propter vitam æternam credat esse fructuosum? Hanc dare illos posse nec hi dicere ausi sunt, qui eis, ut ab insipientibus populis colerentur, ista opera temporalia, quoniam nimis multos putaverunt, ne quisquam eorum sederet otiosus, minutatim divisa tribuerunt.

CAPUT II.

Quid Varronem de diis Gentium sensisse credendum sit.

Quis Marco Varrone curiosius ista quæsivit? quis invenit doctius? quis consideravit attentius? quis distinxit acutius? quis diligentius pleniusque conscripsit? Qui tametsi minus est suavis eloquio, doctrina tamen atque sententiis ita refertus est, ut in omni eruditione, quam nos sæcularem, illi autem liberalem vocant, studiosum rerum tantum iste doceat, quantum studiosum verborum Cicero delectat. Denique et ipse Tullius huic tale testimonium perhibet, ut in libris Academicis dicat eam, quæ ibi versatur, disputationem, se habuisse cum Marco Varrone, « homine, » inquit, « omnium facile acutissimo, « et sine ulla dubitatione doctissimo. » Non ait, Eloquentissimo, vel, facundissimo; quoniam revera in hac facultate multum impar est : sed, « omnium, » inquit,

de tout, il ne laisse pas de dire, en parlant de Varron, qu'il est sans aucun doute le plus savant des hommes : comme s'il n'y eût eu que cette vérité au monde dont il fût assuré, et pour laquelle seule, oubliant qu'il était académicien, il eût abjuré le doute dont il allait plaider la cause. Dans le passage du premier livre où il fait l'éloge des ouvrages de Varron, il s'adresse ainsi à cet écrivain : « J'errais comme un étranger et un voyageur dans ma propre ville : tes livres m'ont reconduit en quelque sorte chez moi, et m'ont appris enfin qui j'étais et où j'étais. C'est toi qui nous as révélé l'âge de notre patrie, l'ordre et la suite des temps, les lois du culte religieux, les attributions des pontifes, la discipline privée et publique, l'histoire des lieux, les noms, les genres et les fonctions des dieux et des déesses, et enfin les causes de toutes les choses divines et humaines. » Si donc cet homme, d'une si rare et si profonde érudition, dont Térentianus a dit, dans un vers élégant et précis, qu'il était savant de tous points; qui a tant lu que l'on s'étonne qu'il ait eu assez de loisir pour écrire, et qui a plus écrit qu'il n'est peut-être possible de lire ; si, dis-je, cet homme, doué de tant d'esprit et de savoir, eût entrepris de combattre et de détruire les choses dont il traite comme de choses divines, et de prouver qu'elles étaient l'œuvre de la superstition plutôt que de la religion, je ne sais s'il aurait relevé plus de choses ridicules, méprisables et détestables, qu'il ne l'a fait. Mais comme il adorait ces dieux dont il a écrit l'histoire, et que son avis était qu'il les fallait adorer, tellement que, de son aveu, il craignait que leur culte ne vînt à périr, non par suite d'une invasion étrangère, mais par la négligence de ses concitoyens, ce qui l'a porté, ainsi qu'il le déclare, à composer son ouvrage pour les soustraire à leur ruine, en les mettant sous la sauvegarde de la mémoire des gens de bien : précaution plus utile que le dévouement de Métellus ou d'Énée, pour sauver, l'un la statue de Vesta de l'embrasement de son temple, l'autre ses dieux pénates de l'incendie de Troie ; et que néanmoins il ne laisse pas de consigner à l'adresse de la postérité des choses également méprisables aux yeux du sage et aux yeux de l'insensé, comme tout à fait contraires à la piété véritable : que faut-il penser, sinon que cet homme d'un esprit si pénétrant et si profond, mais que l'Esprit-Saint n'avait pas rendu à la liberté, subissait le joug de la coutume et des lois sous lesquelles il était né, et que toutefois, sous prétexte de relever sa religion, il ne laissait pas d'émettre sa pensée sur ce qui lui déplaisait?

CHAPITRE III.

Plan des Antiquités de Varron.

Varron a écrit quarante et un livres d'Antiquités : vingt-cinq sur les choses humaines, et seize sur les choses divines. Le traité des choses humaines se divise en quatre parties, chacune de six livres : division fondée sur la distinction qu'il fait des actions considérées dans ceux qui les font, dans le lieu et le temps où elles se font, et dans leur nature. Ainsi, dans les six premiers livres, il traite des personnes ; dans les six livres suivants,

« facile acutissimo. » Et in eis libris, id est Academicis, ubi cuncta dubitanda esse contendit, addidit, « sine ulla « dubitatione doctissimo. » Profecto de hac re sic erat certus, ut auferret dubitationem, quam solet in omnibus adhibere, tanquam de hoc uno etiam pro Academicorum dubitatione disputaturus, se Academicum fuisset oblitus. In primo autem libro cum ejusdem Varronis litteraria opera prædicaret, « Nos, » inquit, « in nostra urbe peregri« nantes errantesque, tanquam hospites, tui libri quasi « domum reduxerunt, ut possemus aliquando qui et ubi « essemus agnoscere. Tu ætatem patriæ, tu descriptiones « temporum, tu sacrorum jura, tu sacerdotum, tu dome« sticam, tu publicam disciplinam, tu sedem regionum, « locorum, tu omnium divinarum humanarumque rerum « nomina, genera, officia, causas aperuisti. » Iste igitur vir tam insignis excellentisque peritiæ, et quod de illo etiam Terentianus elegantissimo versiculo breviter ait :

Vir doctissimus undecumque Varro :

qui tam multa legit, ut aliquid ei scribere vacasse miremur; tam multa scripsit, quam multa vix quemquam legere potuisse credamus : iste, inquam, vir tantus ingenio, tantusque doctrina, si rerum velut divinarum, de quibus scribit, oppugnator esset atque destructor, easque non ad religionem, sed ad superstitionem diceret pertinere, nescio utrum tam multa in eis ridenda, contemnenda, dete tanda conscriberet. Cum vero Deos eosdem ita coluerit, colendosque censuerit, ut in eo ipso opere litterarum suarum dicat se timere ne pereant, non incursu hostili, sed civium negligentia, de qua illos velut ruina liberari a se dicit, et in memoria bonorum per hujusmodi libros recondi atque servari utiliore cura, quam Metellus de incendio sacra Vestalia, et Æneas de Trojano excidio penates liberasse prædicantur; et tamen ea legenda sæculis prodit, quæ a sapientibus et insipientibus merito abjicienda, et veritati religionis inimicissima judicentur : quid existimare debemus, nisi hominem acerrimum ac peritissimum, non tamen sancto Spiritu liberum, oppressum fuisse suæ civitatis consuetudine ac legibus; et tamen ea, quibus movebatur, sub specie commendandæ religionis tacere noluisse ?

CAPUT III.

Quæ sit partitio Varronis librorum suorum, quos de Antiquitatibus rerum humanarum divinarumque composuit.

Quadraginta et unum libros scripsit Antiquitatum : hos in res humanas divinasque divisit, rebus humanis viginti quinque, divinis sedecim tribuit : istam secutus in ea partitione rationem, ut rerum humanarum libros senos quatuor partibus daret. Intendit enim qui agant, ubi agant, quando agant, quid agant. In sex itaque primis de hominibus scripsit, in secundis sex de locis, sex tertios de

des lieux; dans les six autres, des temps; et dans les six derniers, des choses : en tout, vingt-quatre livres, précédés d'un livre particulier servant d'introduction générale. Il suit le même ordre pour les choses divines en ce qui touche le culte des dieux, ordre également fondé sur la subtile distinction des personnes qui sacrifient, des lieux, des temps et de la nature des sacrifices; et il y consacre douze livres, dont trois pour chaque partie. Mais parce qu'il fallait dire aussi à qui les hommes sacrifient, et que c'est l'objet le plus intéressant, il le fait dans les trois derniers livres, où il parle des dieux. Ces trois livres, ajoutés aux précédents, font quinze livres; et si l'on y joint celui qui sert d'introduction générale, cela donne le nombre de seize. Des trois premiers livres relatifs aux personnes, le premier traite des pontifes, le second des augures, le troisième des quindécemvirs. Les trois livres suivants, qui regardent les lieux, comprennent, l'un, les autels privés; l'autre, les temples; le dernier, les lieux sacrés. Dans ceux qui ont pour objet le temps, il parle d'abord des jours fériés, ensuite des jeux du cirque, enfin des jeux scéniques. Pour les trois autres livres, qui concernent les choses sacrées, le premier est destiné aux consécrations; le second, aux sacrifices particuliers; le troisième, aux sacrifices publics. Enfin les dieux viennent à la suite de toute cette pompe religieuse, et, des trois livres qui leur sont consacrés, l'un traite des dieux certains; l'autre, des dieux incertains; le dernier, des dieux principaux et choisis.

CHAPITRE IV.

Il résulte des dissertations de Varron que les adorateurs des faux dieux regardaient les choses humaines comme antérieures aux choses divines.

De ce que nous avons dit et de ce que nous dirons, il résulte une vérité claire pour quiconque ne s'est pas rendu, en quelque sorte, ennemi de lui-même par l'obstination de son cœur : c'est qu'il y aurait de l'extravagance à espérer de trouver les arrhes de la vie éternelle dans toutes ces belles et savantes divisions; car tout cela est de l'invention des hommes, ou des démons: non de ceux que les gentils appellent bons démons, mais, pour parler sans détour, de ces esprits impurs, envieux et malfaisants, qui, pour égarer l'homme de plus en plus, et l'empêcher de s'unir à la vérité éternelle et immuable, tantôt troublent son âme par des suggestions occultes, tantôt imposent à ses sens par des prestiges visibles, pour les confirmer dans son égarement. Et Varron, Varron lui-même, témoigne qu'il traite en premier lieu des choses humaines, puis des choses divines, parce que les sociétés ont précédé l'institution des cultes. Mais la vraie religion n'est point une institution de la cité terrestre, elle est descendue du ciel même; et c'est le vrai Dieu, dispensateur de la vie éternelle, qui l'inspire et l'enseigne à ses vrais serviteurs.

Varron avoue donc qu'il a traité des choses humaines avant les divines, parce que celles-ci

temporibus, sex quartos eosdemque postremos de rebus absolvit. Quater autem seni, viginti et quatuor fiunt. Sed unum singularem, qui communiter prius de omnibus loqueretur, in capite posuit. In divinis identidem rebus eadem ab illo divisionis forma servata est, quantum attinet ad ea quæ diis exhibenda sunt : exhibentur enim ab hominibus in locis et temporibus sacra. Hæc quatuor, quæ dixi, libris complexus est ternis : nam tres priores de hominibus scripsit, sequentes de locis, tertios de temporibus, quartos de sacris; etiam hic qui exhibeant, ubi exhibeant, quando exhibeant, quid exhibeant, subtilissima distinctione commendans. Sed quia oportebat dicere, et maxime id exspectabatur, quibus exhibeant, de ipsis quoque diis tres conscripsit extremos, ut quinquies terni quindecim fierent. Sunt autem omnes, ut diximus, sedecim : quia et istorum exordio unum singularem, qui prius de omnibus loqueretur, apposuit : quo absoluto, consequenter ex illa quinquepartita distributione tres præcedentes, qui ad homines pertinent, ita subdivisit, ut primus sit de pontificibus, secundus de auguribus, tertius de quindecimviris sacrorum. Secundos tres ad loca pertinentes; ita ut in uno eorum de sacellis, altero de sacris ædibus diceret, tertio de locis religiosis. Tres porro qui istos sequuntur, et ad tempora pertinent, id est ad dies festos; ita ut unum eorum faceret de feriis, alterum de ludis circensibus, de scenicis tertium. Quartorum trium ad sacra pertinentium uni dedit consecrationes, alteri sacra privata, ultimo publica. Hanc velut pompam obsequiorum in tribus, qui restant, dii ipsi sequuntur extremi, quibus iste universus cultus impensus est : in primo dii certi, in secundo incerti, in tertio cunctorum novissimo dii præcipui atque selecti.

CAPUT IV.

Quod ex disputatione Varronis apud cultores deorum antiquiores res humanæ quam divinæ reperiantur.

In hac tota serie pulcherrimæ ac subtilissimæ distributionis et distinctionis vitam æternam frustra quæri et sperari impudentissime vel optari, ex his quæ jam diximus, et quæ deinceps dicenda sunt, cuivis hominum, qui corde obstinato sibi non fuerit inimicus, facillime apparet. Vel hominum enim sunt ista instituta, vel dæmonum : non quales vocant illi dæmones bonos; sed, ut loquar apertius, immundorum spirituum et sine controversia malignorum, qui noxias opiniones, quibus anima humana magis magisque vanescat, et incommutabili æternæque veritati coaptari atque inhærere non possit, invidentia mirabili et occulte inserunt cogitationibus impiorum, et aperte aliquando ingerunt sensibus, et qua possunt fallaci attestatione confirmant. Iste ipse Varro propterea se prius de rebus humanis, de divinis autem postea scripsisse testatur, quod prius exstiterint civitates, deinde ab eis hæc instituta sint. Vera autem religio non a terrena aliqua civitate instituta est; sed plane cœlestem ipsa instituit civitatem : eam vero inspirat et docet verus Deus, dator vitæ æternæ, veris cultoribus suis.

Varronis igitur, confitentis ideo se prius de rebus huma-

sont de l'institution des hommes; et voici comment il raisonne : « Comme le peintre précède le tableau, l'architecte l'édifice, de même les cités précèdent les institutions. » Il ajoute qu'il eût traité d'abord des dieux, s'il eût embrassé toute la nature divine : comme s'il ne traitait que d'une partie de cette nature, ou même comme si une partie quelconque de la nature divine ne devait pas précéder la nature humaine! Mais puisque, dans les trois derniers livres, il fait une revue si exacte des dieux certains, incertains et choisis, ne semble-t-il pas avoir pris à tâche de n'oublier aucune partie de la nature divine? Que prétend-il donc en disant que, s'il eût traité entièrement de la nature divine et de la nature humaine, il se fût d'abord occupé des choses divines? car enfin il traite entièrement ou en partie de la nature divine, ou il n'en traite pas du tout. S'il en traite entièrement, nul doute qu'on ne doive lui donner la priorité sur les choses humaines. S'il n'en traite qu'en partie, pourquoi n'en serait-il pas de même? Est-ce qu'une partie quelconque de la nature divine n'est pas au-dessus de toute la nature humaine? Que si c'est trop accorder à une partie de la nature divine d'être placée au-dessus de toute la nature humaine, du moins mérite-t-elle bien de l'être au-dessus de ce qui ne touche que les Romains; car les livres que Varron a écrits des choses humaines ne regardent que Rome, et non pas la terre entière. Et cependant il s'applaudit d'avoir donné la priorité aux choses humaines, sous prétexte que le peintre précède son tableau et l'architecte son édifice. Or n'est-ce pas avouer nettement que les choses divines, comme l'architecture, comme la peinture, sont d'institution humaine? Il ne reste donc plus que l'hypothèse où il n'aurait nullement traité de la nature divine : ce dont il n'aurait pas voulu convenir ouvertement, mais ce qu'il aurait laissé à entendre aux esprits éclairés. En effet, il se sert d'une expression équivoque, qui, bien que, dans l'acception ordinaire, elle se prenne pour « quelque, » peut également signifier « aucune. » Ce qui justifierait cette dernière interprétation, c'est qu'il déclare lui-même que, s'il eût traité de toute la nature des dieux, l'ordre serait d'en parler avant les choses humaines; et comme la vérité le crie au défaut de son aveu, quand il n'eût traité que d'une partie de cette nature, au moins aurait-elle dû précéder ce qui touche les Romains. Mais il prétend qu'il a raison de ne la mettre qu'après; et par conséquent il ne parle pas même en partie de la nature divine. Ce n'est donc pas que Varron ait voulu donner la priorité aux choses humaines sur les choses divines, mais plutôt qu'il n'a pas voulu subordonner des choses réelles à des choses fausses. Véritablement, en ce qu'il écrit des choses humaines, il s'appuie sur l'histoire de faits réellement accomplis; au lieu que, dans les choses divines, qu'a-t-il suivi, sinon des opinions vaines et fantastiques? Et c'est ce qu'il a voulu faire entendre adroitement, non-seulement par l'ordre qu'il a suivi, mais encore par la raison qu'il en donne. Peut-être, s'il eût gardé le silence, soutiendrait-on que ce n'était pas là sa pensée; mais la raison qu'il donne de l'ordre qu'il a suivi ne permet pas de lui supposer une autre pensée, et prouve suffisamment qu'il entendait seulement placer les hommes avant les institutions des hommes, et non pas mettre la nature humaine au-

nis scripsisse, postea de divinis, quia divinæ istæ ab hominibus institutæ sunt, hæc ratio est : « Sicut prior est, » inquit, « pictor quam tabula picta, prior faber quam « ædificium; ita priores sunt civitates, quam ea quæ a « civitatibus instituta sunt. » Dicit autem se prius scripturum fuisse de diis, postea de hominibus, si de omni natura deorum scriberet. Quasi hic de aliqua scribat, et non de omni; aut vero etiam aliqua, licet non omnis, deorum natura non prior debeat esse, quam hominum? Quid quod in illis tribus novissimis libris, deos certos et incertos et selectos diligenter explicans, nullam deorum naturam prætermittere videtur? Quid est ergo quod ait, Si de omni natura deorum et hominum scriberemus, prius divina absolvissemus, quam humana attigissemus? Aut enim de omni natura deorum scribit, aut de aliqua, aut omnino de nulla. Si de omni, præponenda est utique rebus humanis : si de aliqua, cur non etiam ipsa res præcedat humanas? an indigna est præferri etiam universæ naturæ hominum pars aliqua deorum? Quod si multum est ut aliqua pars divina præponatur universis rebus humanis, saltem digna est vel Romanis : rerum quippe humanarum libros, non quantum ad orbem terrarum, sed quantum ad solam Romam pertinet, scripsit. Quos tamen rerum divinarum libris se dixit scribendi ordine merito prætulisse, sicut pictorem tabulæ pictæ, sicut fabrum ædificio; apertissime confitens quod etiam istæ res divinæ, sicut pictura, sicut structura, ab hominibus institutæ sint. Restat ut de nulla deorum natura scripsisse intelligatur; neque hoc aperte dicere voluisse, sed intelligentibus reliquisse. Ubi enim dicitur, Non omnis, usitate quidem intelligitur aliqua : sed potest intelligi et nulla; quoniam quæ nulla est, nec omnis, nec aliqua est. Nam, ut ipse dicit, si omnis esset natura deorum de qua scriberet, scribendi ordine rebus humanis præponenda esset : ut autem et ipso tacente veritas clamat, præponenda esset certe rebus Romanis, etiam si non omnis, sed saltem aliqua esset : recte autem postponitur; ergo nulla est. Non itaque rebus divinis anteferre voluit res humanas, sed rebus veris noluit anteferre res falsas. In his enim, quæ scripsit de rebus humanis, secutus est historiam rerum gestarum : quæ autem de his, quas divinas vocat, quid nisi opiniones rerum vanarum? Hoc est nimirum, quod voluit subtili significatione monstrare; non solum scribens de his posterius quam de illis, sed etiam rationem reddens cur id fecerit. Quam si tacuisset, aliter hoc factum ejus ab aliis fortasse defenderetur. In ea vero ipsa ratione, quam reddidit, nec aliis quidquam reliquit pro arbitrio suspicari, et satis probavit homines se præposuisse institutis hominum, non naturam hominum naturæ deorum. Ita se libros rerum divinarum, non de veritate

dessus de la nature divine. Ainsi il a reconnu positivement que le sujet de son traité des choses divines était, non pas la vérité, qui est de l'essence de la nature, mais la fausseté, qui est de l'essence de l'erreur. C'est ce qu'il a déclaré ailleurs plus formellement encore, comme je l'ai fait remarquer au quatrième livre, quand il a dit qu'il parlerait des dieux selon les principes de la nature, s'il avait à fonder une nouvelle cité; mais que, citoyen d'un État déjà vieux, il ne pouvait que suivre la coutume.

CHAPITRE V.

De la science des choses divines, divisée par Varron en théologie fabuleuse, en théologie naturelle, et en théologie civile.

Il y a plus : pourquoi Varron distingue-t-il trois espèces de théologie ou science des dieux : théologie mythique, théologie physique, théologie civile? Si l'usage le permettait, nous traduirions « mythique » par fabuleux ; car l'expression grecque « mythe » signifie fable. Quant au synonyme « naturel, » l'usage l'autorise ; et le terme « civil, » Varron lui-même l'emploie. « On appelle mythique, ajoute-t-il, la théologie des poëtes ; physique, celle des philosophes ; civile, celle des peuples. » « Dans la première, dit-il encore, il y a beaucoup de choses inventées à plaisir contre la dignité et la nature des dieux immortels, comme, par exemple, la fiction d'une divinité née du cerveau de quelque autre dieu, ou de sa cuisse, ou de quelques gouttes de son sang; ou celle d'un dieu voleur, d'un dieu adultère, d'un dieu tombé au service de l'homme. Enfin, dans ce genre, on attribue aux dieux tous les désordres, non-seulement des hommes, mais des hommes les plus infâmes. » Ainsi, quand il le peut, quand il l'ose, quand il croit le pouvoir faire impunément, Varron s'explique sans ambiguïté sur la sacrilége audace avec laquelle les fables menteuses outrageaient la nature divine; car il parle ici, non de la théologie naturelle ou civile, mais de la théologie fabuleuse, qu'il croit pouvoir librement attaquer.

Voyons maintenant ce qu'il dit de la théologie naturelle. « La seconde espèce de théologie que j'ai distinguée, dit-il, est celle des philosophes, lesquels ont écrit sur ce sujet de nombreux ouvrages, où ils recherchent le nombre, la résidence, l'espèce et la nature des dieux, s'ils sont éternels ou non, s'ils sont nés du feu, comme le pense Héraclite, ou des nombres, suivant Pythagore, ou des atomes, comme le prétend Épicure; et semblables questions qu'il est plus sûr de discuter dans l'intérieur d'une école qu'en public. » Il ne trouve rien à censurer dans cette théologie naturelle et philosophique; il se contente de remarquer la diversité des opinions des philosophes, qui les a partagés en tant de sectes différentes; et cependant il la bannit du public et la renferme dans les écoles, tandis qu'il livre aux peuples la première espèce de théologie, avec tous ses mensonges et toutes ses infamies. Quelle susceptibilité religieuse dans les oreilles des peuples, et surtout des Romains! Ils ne sauraient souffrir les savantes controverses des philosophes sur les dieux immortels; mais les chants des poëtes, mais les jeux de la scène et des histrions, qui

quæ pertinet ad naturam, sed de falsitate quæ pertinet ad errorem, scripsisse confessus est. Quod apertius alibi posuit, sicut in quarto libro commemoravi, ex naturæ formulâ se scripturum fuisse, si novam ipse conderet civitatem; quia vero jam veterem invenerat, non se potuisse nisi ejus consuetudinem sequi.

CAPUT V.

De tribus generibus theologiæ secundum Varronem, scilicet uno fabuloso, altero naturali, tertioque civili.

Deinde illud quale est, quod tria genera theologiæ dicit esse, id est rationis quæ de diis explicatur, eorumque unum mythicon appellari, alterum physicon, tertium civile? Latine si usus admitteret, genus quod primum posuit, fabulare appellaremus; sed fabulosum dicamus : a fabulis enim mythicon dictum est; quoniam μῦθος græce fabula dicitur. Secundum autem ut naturale dicatur, jam et consuetudo locutionis admittit. Tertium etiam ipse latine enuntiavit, quod civile appellatur. Deinde ait : « Mythicon « appellant, quo maxime utuntur poetæ; physicon, quo « philosophi; civile, quo populi. Primum, » inquit, « quod « dixi, in eo sunt multa contra dignitatem et naturam im« mortalium ficta. In hoc enim est, ut deus alius ex capite, « alius ex femore sit, alius ex guttis sanguinis natus : in « hoc, ut dii furati sint, ut adulterarint, ut servierint ho« mini : denique in hoc omnia diis attribuuntur, quæ non « modo in hominem, sed etiam quæ in contemptissimum « hominem cadere possunt. » Hic certe ubi potuit, ubi ausus est, ubi impunitum putavit, quanta mendacissimis fabulis naturæ deorum fieret injuria, sine caligine ullius ambiguitatis expressit. Loquebatur enim, non de naturali theologia, non de civili, sed de fabulosa, quam libere a se putavit esse culpandam.

Videamus quid de altera dicat. « Secundum genus est, » inquit, « quod demonstravi, de quo multos libros philoso« phi reliquerunt : in quibus est, dii qui sint, ubi, quod « genus, quale; a quodam tempore, an a sempiterno fue« rint dii; ex igni sint, ut credit Heraclitus; an ex nume« ris, ut Pythagoras; an ex atomis, ut ait Epicurus. Sic « alia, quæ facilius intra parietes in schola, quam extra « in foro ferre possunt aures. » Nihil in hoc genere culpavit, quod physicon vocant, et ad philosophos pertinet : tantum quod eorum inter se controversias commemoravit, per quos facta est dissidentium multitudo sectarum. Removit tamen hoc genus a foro, id est a populis; scholis vero et parietibus clausit : illud autem primum mendacissimum atque turpissimum a civitatibus non removit. O religiosas aures populares, atque in his etiam Romanas! Quod de diis immortalibus philosophi disputant, ferre non possunt : quod vero poetæ canunt, et histriones agunt,

outragent la majesté et la nature des dieux immortels, qui leur imputent des désordres dont les hommes les plus avilis ne seraient pas capables, on les tolère : que dis-je? on les accueille avec joie, on croit même que les dieux prennent plaisir à ces abominations, et qu'elles contribuent à apaiser leur colère.

On me dira peut-être : Sachons distinguer la théologie fabuleuse et la théologie naturelle de la théologie civile, comme Varron l'a fait lui-même, et voyons ce qu'il dit de celle-ci. Je vois bien, à la vérité, pourquoi il faut mettre à part la théologie fabuleuse : c'est qu'elle est fausse, c'est qu'elle est infâme, c'est qu'elle est indigne. Mais vouloir séparer la théologie naturelle de la théologie civile, qu'est-ce, sinon avouer que la civile même est fausse? Si en effet elle est naturelle, qu'a-t-elle en soi qui doive la faire exclure? Et si la théologie civile n'est pas naturelle, à quel titre l'admet-on? Et voici pourquoi Varron a donné aux choses humaines la priorité sur les choses divines : c'est que, en traitant de celles-ci, il ne touche pas à la nature des dieux, mais aux institutions des hommes. Examinons néanmoins cette théologie civile. « La troisième espèce de théologie, dit-il, est celle que les citoyens et surtout les prêtres doivent connaître et pratiquer; qui consiste à savoir quels dieux il faut adorer publiquement, et les cérémonies ou les sacrifices auxquels chacun est obligé. » Considérons encore ce qu'il dit ensuite. « La première espèce de théologie, dit-il, est propre au théâtre, la seconde au monde, la troisième à la cité. » Qui ne voit à laquelle il donne la préférence? Ce ne peut être qu'à la seconde, c'est-à-dire à celle des philosophes, puisqu'il témoigne qu'elle appartient au monde, et que, selon les philosophes, il n'y a rien de plus excellent que le monde. Quant aux deux autres théologies, celle du théâtre et de la cité, on ne saurait dire s'il les distingue ou s'il les confond. En effet, de ce qu'une chose appartient à la cité, il ne s'ensuit pas qu'elle appartienne au monde, quoique les cités soient dans le monde; et il peut arriver que, sur de fausses opinions, on croie et on adore dans une cité des choses qui ne sont dans le monde ni hors du monde : mais le théâtre, où est-il, sinon dans la cité? qui l'a institué, sinon la cité? et pourquoi l'a-t-elle institué, sinon pour les jeux scéniques? et où figurent ces jeux scéniques, sinon entre les choses divines, dont Varron traite si savamment?

CHAPITRE VI.

Réfutation de Varron touchant la théologie mythique ou fabuleuse, et la théologie civile.

O Marcus Varron, tu es le plus pénétrant et sans aucun doute le plus savant de tous les hommes; homme toutefois et non pas Dieu, ni même élevé par l'esprit de Dieu à ce degré de lumière et de liberté d'où l'on peut contempler et annoncer les choses divines : tu vois clairement combien il importe de les séparer des folies et des mensonges des hommes, mais tu crains de choquer les fausses opinions du vulgaire et les superstitions accréditées par la coutume, quoique tu sentes toi-même, après les avoir considérées sérieusement, et que tous tes livres le publient,

quia contra dignitatem ac naturam immortalium ficta sunt, quia non modo in hominem, sed etiam in contemptissimum hominem cadere possunt, non solum ferunt, sed etiam libenter audiunt. Neque id tantum, sed diis quoque ipsis hæc placere, et per hæc eos placandos esse decernunt.

Dixerit aliquis, Hæc duo genera, mythicon et physicon, id est fabulosum atque naturale, discernamus ab hoc civili, de quo nunc agitur; unde illa et ipse discrevit : jamque ipsum civile videamus qualiter explicet. Video quidem, cur debeat discerni fabulosum : quia falsum, quia turpe, quia indignum est. Naturale autem a civili velle discernere, quid est aliud, quam etiam ipsum civile fateri esse mendosum? Si enim illud naturale est, quid habet reprehensionis, ut excludatur? si autem hoc quod civile dicitur, naturale non est, quid habet meriti, ut admittatur? Hæc nempe illa causa est, quare prius scripserit de rebus humanis, posterius de divinis; quoniam in divinis rebus non naturam, sed hominum instituta secutus est. Intueamur sane et civilem theologiam. « Tertium genus « est, » inquit, « quod in urbibus cives, maxime sacer« dotes, nosse atque administrare debent. In quo est, « quos deos publice, quæ sacra ac sacrificia colere et facere « quemque par sit. » Adhuc quod sequitur attendamus. « Prima, » inquit, « theologia maxime accommodata est « ad theatrum, secunda ad mundum, tertia ad urbem. » Quis non videat, cui palmam dederit? Utique secundæ, quam supra dixit esse philosophorum. Hanc enim pertinere testatur ad mundum, quo isti nihil esse excellentius opinantur in rebus. Duas vero illas theologias, primam et tertiam, theatri scilicet atque urbis, distinxit an junxit? Videmus enim non continuo quod est urbis, pertinere posse et ad mundum; quamvis urbes esse videamus in mundo : fieri enim potest ut in urbe, secundum falsas opiniones, ea colantur et ea credantur, quorum in mundo vel extra mundum natura sit nusquam : theatrum vero ubi est, nisi in urbe? quis theatrum instituit, nisi civitas? propter quid instituit, nisi propter ludos scenicos? ubi sunt ludi scenici, nisi in rebus divinis, de quibus hi libri tanta solertia conscribuntur?

CAPUT VI.

De theologia mythica, id est fabulosa, et de civili, contra Varronem.

O Marce Varro, cum sis homo omnium acutissimus et sine ulla dubitatione doctissimus, sed tamen homo, non Deus, nec Spiritu Dei ad videnda et annuntianda divina in veritatem libertatemque subvectus, cernis quidem quam sint res divinæ ab humanis nugis atque mendaciis dirimendæ : sed vitiosissimas populorum opiniones et consuetudines in superstitionibus publicis vereris offendere, quas a deorum natura abhorrere, vel talium, quales in hujus

combien elles répugnent à la nature des dieux, de ces dieux mêmes que la faiblesse de l'esprit humain se figure dans les éléments du monde. Que fait ici l'esprit de l'homme, quelque excellent qu'il soit? A quoi toute cette science humaine, si variée et si profonde, te sert-elle dans l'alternative où tu te trouves? Tu voudrais honorer les dieux naturels, et tu es forcé d'adorer les dieux civils. Il est vrai que les dieux fabuleux t'ont fourni l'occasion de donner un libre cours à tes sentiments; mais tu ne vois pas que, bon gré mal gré, tout ce que tu dis contre eux retombe sur les dieux civils. Ne dis-tu pas, en effet, que les dieux fabuleux sont propres au théâtre, les naturels au monde, les civils à la cité? Or, le monde n'est-il pas une œuvre divine, tandis que le théâtre et la cité sont des œuvres humaines? Et les dieux dont on rit au théâtre, ou à qui l'on consacre des jeux, ne sont-ils pas les mêmes que ceux qu'on adore dans les temples ou à qui l'on immole des victimes? Combien y aurait-il eu plus de sincérité et même d'adresse à diviser les dieux en dieux naturels et en dieux institués par les hommes, et à déclarer, touchant les dieux d'institution humaine, que, bien que le langage des poëtes ne soit pas celui des prêtres, les uns et les autres ne s'accordent pas moins toutefois en ce point que ce qu'ils en disent est également faux, et par conséquent également agréable aux démons, ces ennemis naturels de la vérité?

Laissons donc un moment de côté la théologie naturelle, sur laquelle nous reviendrons, et dis-moi s'il te semble raisonnable de solliciter ou d'attendre la vie éternelle de ces dieux des poëtes et du théâtre? Que le Dieu de vérité nous garde d'une pensée aussi sacrilége que monstrueuse! Aurons-nous recours à des dieux qui prennent plaisir à ces abominations, qu'on ne peut apaiser que par ces infamies? Non, le délire de l'impiété ne saurait tomber si bas. La vie éternelle ne peut donc s'obtenir ni par la théologie fabuleuse ni par la théologie civile. L'une imagine, l'autre favorise de honteuses fictions sur les dieux; l'une les sème, et l'autre les moissonne; l'une répand des mensonges, et l'autre les recueille; l'une outrage la nature divine en lui imputant des crimes supposés, et l'autre met au rang des choses divines les représentations de ces crimes; l'une célèbre en vers les abominables fictions des hommes, et l'autre les consacre aux dieux mêmes par des fêtes solennelles; l'une chante les infamies des dieux, et l'autre s'y délecte; l'une les dévoile ou les invente, et l'autre les atteste pour vraies, ou s'en réjouit quoiqu'elles soient fausses. Toutes deux sont impures, toutes deux détestables : si la théologie du théâtre fait profession publique d'impudicité, la théologie civile, de son côté, se pare de son honteux manteau. Attendra-t-on la vie éternelle d'une source corrompue qui souille jusqu'à cette vie temporelle et passagère? ou dira-t-on que ce qui souille cette vie mortelle, c'est la compagnie des méchants, dont l'exemple s'insinue dans notre cœur et dans notre volonté; et que la société des démons, à qui l'on fait un culte de leurs propres crimes, n'est point contagieuse? Si ces crimes sont vrais, que penser de ces dieux? S'ils sont supposés, que penser de ceux qui s'en servent pour honorer ces dieux?

Mais peut-être ceux qui sont peu versés dans ces matières s'imagineront-ils que c'est seulement dans les poëtes et sur le théâtre que la majesté divine est outragée par des fictions et des repré-

mundi elementis humani animi suspicatur infirmitas, et sentis ipse, cum eas usquequaque consideras, et omnis vestra litteratura circumsonat. Quid hic agit humanum quamvis excellentissimum ingenium? quid tibi humana licet multiplex ingensque doctrina in his angustiis suffragatur? Naturales deos colere cupis, civiles cogeris : invenisti alios fabulosos, in quos liberius quod sentis evomas, unde et istos civiles velis nolisve perfundas. Dicis quippe fabulosos accommodatos esse ad theatrum, naturales ad mundum, civiles ad urbem : cum mundus opus sit divinum, urbes vero et theatra opera sint hominum; nec alii dii rideantur in theatris, quam qui adorantur in templis; nec aliis ludos exhibeatis, quam quibus victimas immolatis. Quanto liberius subtiliusque ista divideres, dicens alios esse deos naturales, alios ab hominibus institutos; sed de institutis aliud habere litteras poetarum, aliud sacerdotum; utrasque tamen ita esse inter se amicas consortio falsitatis, ut gratæ sint utræque dæmonibus, quibus doctrina inimica est veritatis?

Sequestrata igitur paululum theologia, quam naturalem vocant, de qua postea disserendum est, placetne tandem vitam æternam peti aut sperari a diis poeticis, theatricis, ludicris, scenicis? Absit : imo avertat Deus verus tam immanem sacrilegamque dementiam. Quid, ab eis diis, quibus hæc placent, et quos hæc placant, cum eorum illic crimina frequententur, vita æterna poscenda est? Nemo, ut arbitror, usque ad tantum præcipitium furiosissimæ impietatis insanit. Nec fabulosa igitur, nec civili theologia sempiternam quisquam adipiscitur vitam. Illa enim de diis turpia fingendo seminat, hæc favendo metit : illa mendacia spargit, hæc colligit : illa res divinas falsis criminibus insectatur, hæc eorum criminum ludos in divinis rebus amplectitur : illa de diis nefanda figmenta hominum carminibus personat, hæc ea deorum ipsorum festivitatibus consecrat : facinora et flagitia numinum illa cantat, hæc amat : illa prodit, aut fingit; hæc autem aut attestatur veris, aut oblectatur et falsis. Ambæ turpes, ambæque damnabiles : sed illa, quæ theatrica est, publicam turpitudinem profitetur; ista, quæ urbana est, illius turpitudine ornatur. Hinccine vita æterna sperabitur, unde ista brevis temporalisque polluitur? an vero vitam polluit consortium nefariorum hominum, si se inserant affectionibus et assensionibus nostris, et vitam non polluit societas dæmonum, qui coluntur criminibus suis? Si veris, quam mali? si falsis, quam male?

Hæc cum dicimus, videri fortasse cuipiam nimis harum rerum ignaro potest ea sola de diis talibus majestati indigna divinæ, et ridicula, detestabilia celebrari, quæ poe-

sentations ridicules ou abominables, et que les mystères célébrés par les prêtres sont purs et dignes des dieux. Si cela était, on n'eût jamais pensé qu'il fallût consacrer en leur honneur les turpitudes de la scène, et jamais les dieux n'en eussent réclamé la représentation. Ce qui fait qu'on ne rougit pas de les honorer ainsi sur le théâtre, c'est qu'on n'en rougit pas dans les temples. Aussi, lorsque Varron essaye de distinguer la théologie civile de la fabuleuse et de la naturelle, il donne néanmoins assez à entendre qu'elle est plutôt mêlée de l'une et de l'autre, qu'elle n'en est véritablement distincte. Il dit en effet que ce que les poëtes ont écrit des deux est indigne de la croyance même des peuples, et que ce qu'en ont dit les philosophes est au-dessus de leur portée. « Et cependant malgré la divergence de ces deux théologies, ajoute-t-il, on a beaucoup pris à l'une et à l'autre pour composer la civile. C'est pourquoi, en parlant de celle-ci, nous indiquerons ce qu'elle a de commun avec celle des poëtes; mais il faut qu'elle nous initie à celle des philosophes plutôt qu'à celle des poëtes. » La théologie civile n'est donc pas sans rapport avec celle des poëtes. Cependant il dit ailleurs que, en ce qui touche les généalogies des dieux, les peuples se sont plus attachés aux poëtes qu'aux philosophes. C'est qu'il dit tantôt ce qu'on doit faire, et tantôt ce qu'on fait. Il ajoute que les philosophes ont écrit pour être utiles, et les poëtes pour plaire. Donc ce que les poëtes ont écrit, ce que les peuples ne doivent point imiter, ce sont les crimes des dieux; et cependant c'est à quoi les peuples et les dieux prennent plaisir. C'est en effet pour plaire et non pour instruire, ainsi qu'il le dit lui-même, que les poëtes écrivent; et cependant ils écrivent ce que les dieux veulent qu'on leur consacre et ce que les peuples leur dédient.

CHAPITRE VII.

Conformité des théologies fabuleuse et civile.

Ainsi à la théologie civile revient la théologie fabuleuse du théâtre, toute remplie d'indignités et de turpitudes; et cette théologie, que l'on condamne et que l'on rejette avec tant de raison, fait partie de celle que l'on juge digne d'un culte. Et quand je dis qu'elle en fait partie, je n'entends pas une partie hétérogène, ainsi que je me propose de le démontrer, un membre parasite, mais une partie intégrante d'un seul et même corps. Que représentent les statues des dieux, leurs figures, leur âge, leur sexe, leurs ornements, sinon ce qu'en disent les poëtes? Si les poëtes ont un Jupiter barbu et un Mercure sans barbe, les pontifes ne les ont-ils pas de même? Priape se présente-t-il sous une forme moins obscène chez les histrions que chez les prêtres, dans les temples où on l'adore que sur les théâtres où l'on en rit? Saturne n'est-il pas vieux et Apollon jeune aussi bien sur les autels que sur la scène? Pourquoi Forculus qui préside aux portes, et Limentinus qui préside au seuil, sont-ils mâles, et leur collègue Cardée, qui veille sur les gonds, est-elle femelle? Ne lit-on pas cela dans les livres des choses divines, tandis que les poëtes, que nous savons si graves, ont dédaigné d'en parler? Diane n'est-elle armée que sur le théâtre, et, dans la ville, est-elle simplement vêtue en jeune fille?

ticis cantantur carminibus, et ludis scenicis actitantur; sacra vero illa, quæ non histriones, sed sacerdotes agunt, ab omni esse dedecore purgata et aliena. Hoc si ita esset, nunquam theatricas turpitudines in eorum honorem quisquam celebrandas esse censeret, nunquam eas ipsi dii præciperent sibimet exhiberi. Sed ideo nihil pudet ad obsequium deorum talia gerere in theatris, quia similia geruntur in templis. Denique cum memoratus auctor civilem theologiam a fabulosa et naturali, tertiam quamdam sui generis, distinguere conaretur, magis eam ex utraque temperatam, quam ab utraque separatam intelligi voluit. Ait enim, ea quæ scribunt poetæ, minus esse quam ut populi sequi debeant; quæ autem philosophi, plus quam ut ea vulgum scrutari expediat. « Quæ sic abhorrent, » inquit, « ut tamen ex utroque genere ad civiles rationes « assumpta sint non pauca. Quare quæ sunt communia « cum poetis, una cum civilibus scribemus : e quibus « major societas debet esse nobis cum philosophis, quam « cum poetis. » Non ergo nulla cum poetis. Et tamen alio loco dicit de generationibus deorum magis ad poetas quam ad physicos fuisse populos inclinatos. Hic enim dixit quid fieri debeat; ibi, quid fiat. Physicos dixit utilitatis causa scripsisse; poetas, delectationis. Ac per hoc ea quæ a poetis conscripta populi sequi non debent, crimina sunt deorum : quæ tamen delectant et populos et deos. Delectationis enim causa, sicut dicit, scribunt poetæ, non utilitatis : ea tamen scribunt, quæ dii expetant, populi exhibeant.

CAPUT VII.

De fabulosæ et civilis theologiæ similitudine atque concordia.

Revocatur igitur ad theologiam civilem theologia fabulosa, theatrica, scenica, indignitatis et turpitudinis plena : et hæc tota, quæ merito culpanda et respuenda judicatur, pars hujus est, quæ colenda et observanda censetur; non sane pars incongrua, sicut ostendere institui, et quæ ab universo corpore aliena importune illi connexa atque suspensa sit, sed omnino consona, et tanquam ejusdem corporis membrum convenientissime copulata. Quid enim aliud ostendunt illa simulacra, formæ, ætates, sexus, habitus deorum? numquid barbatum Jovem, imberbem Mercurium poetæ habent, pontifices non habent? numquid Priapo mimi, non etiam sacerdotes enormia pudenda fecerunt? an aliter stat adorandus in locis sacris, quam procedit ridendus in theatris? num Saturnus senex, Apollo ephebus, ita personæ sunt histrionum, ut non sint statuæ delubrorum? cur Forculus, qui Foribus præest, et Limentinus, qui limini, dii sunt masculi, atque inter hos Cardea femina est, quæ cardinem servat? Nonne ista in rerum divinarum libris reperiuntur, quæ graves poetæ suis carminibus indigna duxerunt? numquid Diana theatrica portat arma,

Apollon ne joue-t-il de la lyre que sur la scène, et renonce-t-il à cet instrument pour aller visiter Delphes? Mais tout cela est honnête en comparaison du reste. Quel sentiment avaient de Jupiter même ceux qui ont placé sa nourrice dans le Capitole? N'ont-ils pas confirmé celui d'Évhémère, qui, non comme un mythologue bavard, mais en historien exact, a écrit que tous ces dieux ont été originairement des hommes mortels? De même, en donnant à Jupiter des commensaux et des parasites, n'a-t-on pas changé le culte des dieux en bouffonnerie? Si c'eût été un bouffon qui eût dit que Jupiter admettait des parasites à sa table, on aurait cru qu'il voulait faire rire; et cependant Varron l'a dit, et il l'a dit, non pour se moquer des dieux, mais au contraire pour les rendre plus recommandables; il l'a dit, non dans les livres où il traite des choses humaines, mais dans ceux où il parle des choses divines; ni à propos des jeux du théâtre, mais quand il nous instruit de la discipline du Capitole. Enfin, la force de la vérité le contraint d'avouer que, après avoir donné aux dieux la forme humaine, les peuples ont été entraînés à croire qu'ils étaient sensibles aux plaisirs de l'homme.

Les malins esprits, attentifs à leurs intérêts, n'ont pas manqué de confirmer par leurs prestiges les âmes humaines dans ces pernicieuses opinions. C'est ainsi qu'un surveillant du temple d'Hercule se trouvant libre et désœuvré se mit à jouer aux dés tout seul, d'une main pour Hercule et de l'autre pour lui, à condition que, s'il gagnait, il se préparerait un souper et achèterait les faveurs d'une maîtresse aux dépens du temple; et que si, au contraire, Hercule gagnait, il ferait, pour la distraction du dieu, les frais de la femme et du souper. Hercule ayant gagné, il le régala suivant la convention, et lui amena la fameuse courtisane Larentina. Celle-ci, s'étant endormie dans le temple, se vit en songe dans les bras d'Hercule, qui lui dit que le premier jeune homme qu'elle rencontrerait au sortir du temple acquitterait sa dette d'amour. Et, en effet, le premier qui s'offrit à sa vue fut un jeune homme fort riche, nommé Tarutius, qui, après l'avoir entretenue fort longtemps, mourut, et la laissa héritière de tous ses biens. Maîtresse d'une immense fortune, pour n'être pas ingrate envers le ciel, Larentina crut plaire aux dieux en instituant le peuple romain son héritier. Elle disparut alors, et l'on trouva son testament, qui lui valut, dit-on, les honneurs divins.

Si les poëtes eussent imaginé de pareilles fictions et que les comédiens les eussent représentées, on n'eût pas manqué de dire qu'elles appartenaient à la théologie fabuleuse, et qu'elles n'avaient rien de commun avec la gravité de la théologie civile. Mais lorsqu'un auteur si célèbre rapporte ces infamies, non comme des fictions de poëtes, mais comme des dogmes de la religion des peuples; non comme des bouffonneries de théâtre, mais comme des mystères sacrés; c'est-à-dire, dès qu'il les attribue, non à la théologie fabuleuse, mais à la théologie civile, ce n'est pas sans raison que les histrions représentent sur la scène ces abominations divines, mais c'est en vain que les prêtres veulent feindre dans leurs mystères prétendus religieux une honnêteté qui n'y est pas. Junon a ses mys-

et urbana simpliciter virgo est? numquid scenicus Apollo citharista est, et ab hac arte Delphicus vacat? Sed hæc honestiora sunt in comparatione turpiorum. Quid de ipso Jove senserunt, qui ejus nutricem in Capitolio posuerunt? Nonne attestati sunt Euhemero, qui omnes tales deos non fabulosa garrulitate, sed historica diligentia homines fuisse mortalesque conscripsit? Epulones etiam deos, parasitos Jovis, ad ejus mensam qui constituerunt, quid aliud quam mimica sacra esse voluerunt? Nam parasitos Jovis ad ejus convivium adhibitos si mimus dixisset, risum utique quæsisse videretur. Varro dixit; non cum irrideret deos, sed cum commendaret, hoc dixit : divinarum, non humanarum rerum libri, hoc eum scripsisse testantur; nec ubi ludos scenicos exponebat, sed ubi Capitolina jura pandebat. Denique a talibus vincitur, et fatetur, sicut forma humana deos fecerunt, ita eos delectari humanis voluptatibus credidisse.

Non enim et maligni spiritus suo negotio defuerunt, ut has noxias opiniones humanarum mentium ludificatione firmarent. Unde etiam illud est, quod Herculis æditus otiosus atque feriatus lusit tesseris secum, utraque manu alternante, in una constituens Herculem, in altera se ipsum; sub ea conditione, ut, si ipse vicisset, de stipe templi sibi cœnam pararet, amicamque conduceret; si autem victoria Herculis fieret, hoc idem de pecunia sua voluptati Herculis exhiberet: deinde cum a se ipso tanquam ab Hercule victus esset, debitam cœnam et nobilissimam meretricem Larentinam deo Herculi dedit. At illa cum dormivisset in templo, vidit in somnis Herculem sibi esse commixtum, sibique dixisse, quod inde discedens cui primum juveni obvia fieret, apud illum esset inventura mercedem, quam sibi credere deberet ab Hercule persolutam. Ac sic abeunti cum primus juvenis ditissimus Tarutius occurrisset, eamque dilectam secum diutius habuisset, illa hærede relicta defunctus est. Quæ amplissimam adepta pecuniam, ne divinæ mercedi videretur ingrata, quod acceptissimum putavit esse numinibus, populum Romanum etiam ipsa scripsit hæredem; atque illa non comparente, inventum est testamentum : quibus meritis eam ferunt etiam honores meruisse divinos.

Hæc si poetæ fingerent, si mimi agerent, ad fabulosam theologiam dicerentur procul dubio pertinere, et a civilis theologiæ dignitate separanda judicarentur. Cum vero hæc dedecora, non poetarum, sed populorum; non mimorum, sed sacrorum; non theatrorum, sed templorum; id est non fabulosæ, sed civilis theologiæ, a tanto auctore produntur; non frustra histriones ludicris artibus fingunt deorum, quæ tanta est, turpitudinem, sed plane frustra sacerdotes velut sacris ritibus conantur fingere deorum, quæ nulla est, honestatem. Sacra sunt Junonis, et hæc in

tères, qui se célèbrent dans sa chère île de Samos, où elle épousa Jupiter. Cérès a ses mystères, où l'on cherche Proserpine enlevée par Pluton. Vénus a ses mystères, où l'on pleure la mort du jeune et bel Adonis, son amant, tué par un sanglier. La Mère des dieux a ses mystères, où des eunuques, qu'on appelle Galles, déplorent par leur propre infortune celle du charmant Atys, qu'elle aimait éperdument, et qu'elle mutila par jalousie. La scène est certainement plus chaste; et pourquoi donc alors vouloir séparer les fictions fabuleuses qui appartiennent au théâtre, de cette théologie civile qu'on veut affecter particulièrement à la cité, comme on séparerait ce qui est impur et honteux de ce qui est pur et honnête? Il faudrait plutôt remercier les histrions de ce qu'ils ont épargné la pudeur des hommes, en n'exposant pas à leurs yeux sur le théâtre les secrètes turpitudes des temples. Que faut-il penser de ce qui se passe dans les ténèbres, quand ce qui se fait au grand jour est si détestable? Nos adversaires savent mieux que nous ce qui se pratique dans l'ombre entre eux et ces vils eunuques, qui ne sauraient après tout cacher la honte de leur impuissance et de leur dégradation. Qu'ils persuadent à qui voudra les croire qu'il ne se pratique rien que de religieux par le ministère de ces hommes, qu'ils ne sauraient se défendre, en définitive, d'avoir mis au rang des choses saintes : nous ne savons pas ce qui se fait, mais nous savons quels sont les ministres de ces mystères. Nous savons aussi ce qui se passe sur la scène, où cependant jamais eunuque n'a paru, même pour se mêler à un chœur de courtisanes, quoique les comédiens soient réputés infâmes, et que l'honnêteté soit regardée comme incompatible avec la profession d'histrion. Quels sont donc ces mystères où la religion admet pour ministres des hommes qui ne sont pas même dignes de monter sur le thymèle?

CHAPITRE VIII.

Des interprétations à l'aide desquelles les savants du paganisme prétendent justifier la nature de leurs dieux.

Mais, dit-on, toutes ces choses ont un sens mystique et des raisons naturelles : comme s'il était ici question de physique et non de théologie, de la connaissance de la nature et non de la connaissance de Dieu. De ce que le vrai Dieu est réellement dieu par nature et non par opinion, il ne s'ensuit pas que toute nature soit Dieu. L'homme, les bêtes, les arbres, les pierres, sont autant de natures, et nulle d'elles cependant n'est Dieu. Que si, par exemple, l'objet principal des mystères de la Mère des dieux est de faire entendre que la terre est la Mère des dieux, qu'est-il besoin d'une plus longue investigation? Quoi de plus propre à confirmer le sentiment de ceux qui disent que tous ces dieux ont été originairement des hommes? Puisque la terre est leur mère, ils sont donc nés de la terre : or, dans la vraie théologie, la terre n'est pas la mère de Dieu, elle est son ouvrage. Mais, de quelque façon qu'on interprète les mystères de cette déesse, quelque effort qu'on fasse pour les présenter comme des symboles des choses naturelles, il sera toujours vrai de dire qu'il n'est pas dans la nature, mais contre la nature, que des hommes servent de femmes. Ce désordre, dont on fait profession dans ces

ejus dilecta insula Samo celebrantur, ubi nuptum data est Jovi. Sacra sunt Cereris, ubi a Plutone rapta Proserpina quæritur. Sacra sunt Veneris, ubi amatus ejus Adonis aprino dente exstinctus juvenis formosissimus plangitur. Sacra sunt Matris deum, ubi Atys pulcher adolescens ab ea dilectus et muliebri zelo abscisus, etiam hominum abscisorum, quos Gallos vocant, infelicitate deploratur. Hæc cum deformiora sint omni scenica fœditate, quid est quod fabulosa de diis figmenta poetarum ad theatrum videlicet pertinentia velut secernere nituntur a civili theologia, quam pertinere ad urbem volunt, quasi ab honestis et dignis indigna et turpia? Itaque potius est unde gratiæ debeantur histrionibus, qui oculis hominum pepercerunt, nec omnia spectaculis nudaverunt, quæ sacrarum ædium parietibus occultuntur. Quid de sacris eorum boni sentiendum est, quæ tenebris operiuntur, cum tam sint detestabilia, quæ proferuntur in lucem? Et certe quid in occulto agant per abscisos et molles, ipsi viderint : eosdem tamen homines infeliciter ac turpiter enervatos atque corruptos minime occultare potuerunt. Persuadeant cui possunt, se aliquid sanctum per tales agere homines; quos inter sua sancta numerari atque versari negare non possunt. Nescimus quid agant, sed scimus per quales agant. Novimus enim quæ agantur in scena, quo nunquam, vel in choro meretricum, abscisus aut mollis intravit : et tamen etiam ipsa turpes et infames agunt; neque enim ab honestis agi debuerunt. Quæ sunt ergo illa sacra, quibus agendis tales elegit sanctitas, quales nec thymelica in se admittit obscenitas?

CAPUT VIII.

De interpretationibus, quas doctores pagani pro diis suis conantur ostendere.

At enim habent ista physiologicas quasdam, sicut aiunt, id est naturalium rationum, interpretationes. Quasi vero nos in hac disputatione physiologiam quæramus, et non theologiam; id est rationem, non naturæ, sed Dei. Quamvis enim qui verus Deus est, non opinione, sed natura sit Deus : non tamen omnis natura deus est; quia et hominis, et pecoris, et arboris, et lapidis utique natura est, quorum nihil est Deus. Si autem interpretationis hujus, quando agitur de sacris Matris deum, caput est certe quod mater deum terra est, quid ultra quærimus, quid cætera perscrutamur? Quid evidentius suffragatur eis, qui dicunt, omnes istos deos homines fuisse? Sic enim sunt terrigenæ, sic eis mater est terra. In vera autem theologia opus Dei est terra, non mater. Verumtamen quoquo modo sacra ejus interpretentur, et referant ad rerum naturam; viros muliebria pati, non est secundum naturam, sed contra naturam. Hic morbus, hoc

mysteres, est si abominable, que les hommes les plus infâmes rougiraient de le confesser au milieu des tortures. Et d'ailleurs si ces mystères, qui sont convaincus d'être plus détestables que les turpitudes de la scène, peuvent s'excuser et se justifier, sous prétexte qu'ils sont des emblèmes de la nature, pourquoi n'excuserait-on, ne justifierait-on pas de même les fictions des poëtes? On pourrait même en citer plusieurs exemples, et, entre autres, la plus monstrueuse, la plus exécrable de leurs fictions, celle de Saturne dévorant ses enfants. Car on a prétendu que cela devait s'entendre du temps qui consume tout ce qu'il produit, ou, selon l'opinion de Varron, des semences qui retombent sur la terre d'où elles sont sorties.

Et cependant cette théologie est appelée fabuleuse; et, malgré tant de savantes interprétations, elle est condamnée, rejetée, réprouvée, retranchée enfin, non-seulement de la théologie naturelle ou philosophique, mais encore de la théologie civile, de la théologie des cités et des peuples, comme sacrilége et indigne des dieux. Quelle était donc l'intention des hommes savants et subtils qui ont traité de ces matières, sinon, à l'aide des ressemblances qu'ils signalaient entre ces deux théologies sur lesquelles ils n'osaient s'exprimer avec la même liberté, de les faire rejeter toutes deux, et de pouvoir sans danger proposer la théologie naturelle, comme seule digne des bons esprits? En effet, la théologie fabuleuse et la théologie civile sont toutes deux fabuleuses, et toutes deux civiles : toutes deux fabuleuses, si l'on considère attentivement les folies et les obscénités de l'une et de l'autre ; toutes deux civiles, si l'on remarque que les jeux scéniques, qui appartiennent à la théologie fabuleuse, font partie des fêtes des dieux civils et de la religion publique. Comment donc attribuer à aucun de ces dieux le pouvoir de donner la vie éternelle, lorsqu'ils sont convaincus par leurs statues et leurs mystères d'être semblables aux dieux réprouvés de la Fable, et d'en avoir la figure, l'âge, le sexe, le vêtement, avec les alliances, les généalogies et les cérémonies : toutes circonstances qui ne permettent pas de douter que ces dieux n'aient été des hommes à qui l'on a consacré des fêtes et des mystères par l'instigation des démons, selon les accidents de leur vie ou de leur mort; ou du moins que ces esprits impurs n'ont laissé échapper aucune occasion de s'insinuer dans le cœur des hommes pour les tromper?

CHAPITRE IX.

Des fonctions particulières de chaque divinité.

Et ces emplois mêmes des dieux si misérablement morcelés, sur quoi l'on s'est fondé pour dire qu'il fallait adresser à chacun d'eux des prières particulières, ces emplois dont nous avons tant parlé sans avoir tout dit, ne sentent-ils pas plutôt les bouffonneries du théâtre que la majesté du sanctuaire? Que dirait-on d'un père qui donnerait deux nourrices à son enfant, l'une pour le faire manger, l'autre pour le faire boire,

crimen, hoc dedecus habet inter illa sacra professionem, quod in vitiosis hominum moribus vix habet inter tormenta confessionem. Deinde si ista sacra, quæ scenicis turpitudinibus convincuntur esse fœdiora, hinc excusantur atque purgantur, quod habent interpretationes suas, quibus ostendantur rerum significare naturam; cur non etiam poetica similiter excusentur atque purgentur? Multa enim et ipsa ad eumdem modum interpretati sunt : usque adeo ut quod ab eis immanissimum et infandissimum dicitur, Saturnum suos filios devorasse, ita nonnulli interpretentur, quod longinquitas temporis, quæ Saturni nomine significatur, quidquid gignit ipsa consumat : vel, sicut idem opinatur Varro, quod pertineat Saturnus ad semina, quæ in terram, de qua oriuntur, iterum recidunt. Itemque alii alio modo, et similiter cætera.

Et tamen theologia fabulosa dicitur, et cum omnibus hujuscemodi interpretationibus suis reprehenditur, abjicitur, improbatur; nec solum a naturali, quæ philosophorum est, verum etiam ab ista civili, de qua agimus, quæ ad urbes populosque pertinere asseritur, eo quod de diis indigna confinxerit, merito repudianda discernitur : eo nimirum consilio, ut quoniam acutissimi homines atque doctissimi, a quibus ista conscripta sunt, ambas improbandas intelligebant, et illam scilicet fabulosam et istam civilem; illam vero audebant improbare, hanc non audebant; illam culpandam proposuerunt, hanc ejus similem comparandam exposuerunt; non ut hæc præ illa tenenda eligeretur, sed ut cum illa respuenda intelligeretur; atque ita sine periculo eorum qui civilem theologiam reprehendere metuebant, utraque contempta, ea quam naturalem vocant, apud meliores animos inveniret locum. Nam et civilis et fabulosa ambæ fabulosæ sunt ambæque civiles : ambas inveniet fabulosas qui vanitates et obscenitates ambarum prudenter inspexerit; ambas civiles qui scenicos ludos pertinentes ad fabulosam in deorum civilium festivitatibus et in urbium divinis rebus adverterit. Quomodo igitur vitæ æternæ dandæ potestas cuiquam deorum istorum tribuitur, quos sua simulacra et sacra convincunt, diis fabulosis apertissime reprobatis esse simillimos formis, ætatibus, sexu, habitu, conjugiis, generationibus, ritibus, in quibus omnibus aut homines fuisse intelliguntur, et pro uniuscujusque vita vel morte sacra eis et solemnia constituta, hunc errorem insinuantibus firmantibusque dæmonibus, aut certe ex qualibet occasione immundissimi spiritus fallendis humanis mentibus irrepsisse?

CAPUT IX.

De officiis singulorum deorum.

Quid ipsa numinum officia tam viliter minutatimque concisa, propter quod eis dicunt pro uniuscujusque proprio munere supplicari oportere, unde non quidem omnia, sed multa jam diximus, nonne scurrilitati mimicæ, quam divinæ consonant dignitati? Si duas quisquam nutrices adhiberet infanti, quarum una nihil nisi escam,

comme on a pour cet office deux déesses, Éduca et Potina? Ne le prendrait-on pas pour un fou qui joue chez lui la comédie? On veut que les noms de Liber et de Libera viennent de ce que, dans l'acte charnel, Liber aide l'homme à se délivrer de sa semence, et que Libera ou Vénus facilite dans la femme la même émission : raison pour laquelle il y a un temple où l'on offre à l'un le sexe de l'homme, et à l'autre celui de la femme. On assigne encore les femmes et le vin à Liber, pour allumer les feux de la concupiscence. De là les incroyables fureurs des Bacchanales; et Varron lui-même avoue que les bacchantes ne peuvent faire ce qu'elles font sans avoir l'esprit troublé. Ces orgies toutefois déplurent dans la suite au sénat, qui les interdit. Peut-être alors reconnut-on ce que les esprits impurs peuvent sur le cœur humain, quand on les adore comme des dieux. Quoi qu'il en soit, il est certain que l'on n'oserait rien faire de pareil sur le théâtre. On y joue, il est vrai; mais on n'y devient pas furieux, encore que ce soit une sorte de fureur de prendre pour dieux des esprits qui prennent plaisir à de tels jeux.

Mais que prétend Varron, lorsque, après avoir établi entre l'homme religieux et le superstitieux une différence qu'il fait consister en ce que celui-ci craint les dieux, au lieu que l'autre les honore comme pères, et ne les redoute pas comme ennemis, parce que, à l'en croire, leur bonté est si grande qu'il leur en coûte moins de pardonner au coupable que de frapper un innocent; que prétend-il, dis-je, lorsqu'en même temps il remarque qu'on assigne trois dieux à la garde des accouchées, de peur que le dieu Sylvain ne vienne les tourmenter la nuit, et que, pour figurer ces trois dieux, trois hommes font la ronde autour du logis, qu'ils frappent d'abord le seuil de la porte avec une cognée, ensuite avec un pilon, et enfin le nettoient avec un balai : emblèmes de l'agriculture qui ont pour effet d'empêcher Sylvain d'entrer; car c'est le fer qui taille et coupe les arbres, c'est le pilon qui broie le blé, c'est le balai qui amoncelle la farine; et de là trois divinités qui prennent leurs noms : Intercidona, de l'incision faite par la cognée; Pilumnus, du pilon; et Deverra, du balai : trois divinités chargées de protéger l'accouchée contre les violences du dieu Sylvain? Ainsi, contre la brutalité d'un dieu mauvais, l'assistance des dieux bons serait inutile, s'ils n'étaient trois contre un, et s'ils n'opposaient à la nature âpre, sauvage, inculte d'une divinité des bois, des emblèmes d'agriculture qui lui sont contraires. Est-ce là l'innocence et la concorde des dieux? Sont-ce là ces divinités tutélaires des villes, plus ridicules que toutes les bouffonneries du théâtre?

Que le dieu Jugatinus préside à l'union conjugale, à la bonne heure; mais il faut conduire l'épousée à la demeure de son époux, et l'on appelle le dieu Domiducus; il faut l'y retenir, c'est l'emploi du dieu Domitius; et, pour qu'elle se détermine à résider avec son mari, on leur adjoint la déesse Manturna. Que faut-il de plus? Grâce du moins pour la pudeur humaine! Laissez la concupiscence de la chair et du sang achever le reste dans l'ombre et le secret. Pourquoi remplir la chambre nuptiale d'une foule de divinités, lorsque les paranymphes eux-mêmes se sont déjà retirés? Et remarquez qu'on la remplit

altera nihil nisi potum daret, sicut isti ad hoc duas adhibuerunt deas, Educam et Potinam; nempe desipere, et aliquid mimo simile in sua domo agere videretur. Liberum a liberamento appellatum volunt, quod mares in coeundo per ejus beneficium emissis seminibus liberentur : hoc idem in feminis agere Liberam, quam etiam Venerem putant, quod et ipsas perhibeant semina emittere; et ob hoc Libero eamdem virilem corporis partem in templo poni, femineam Liberæ. Ad hæc addunt mulieres attributas Libero, et vinum propter libidinem concitandam. Sic Bacchanalia summa celebrabantur insania. Ubi Varro ipse confitetur a Bacchantibus talia fieri non potuisse, nisi mente commota. Hæc tamen postea displicuerunt senatui saniori, et ea jussit auferri. Saltem hic tandem forsitan senserunt quid immundi spiritus, dum pro diis habentur, in hominum possint mentibus. Hæc certe non fierent in theatris. Ludunt quippe ibi, non furunt : quamvis deos habere, qui etiam ludis talibus delectentur, simile sit furoris.

Quale autem illud est, quod cum religiosum a superstitioso ea distinctione discernat, ut a superstitioso dicat timeri deos, a religioso autem tantum vereri ut parentes, non ut hostes timeri; atque omnes ita bonos dicat, ut facilius sit eos nocentibus parcere, quam lædere quemquam innocentem : tamen mulieri fetæ post partum tres deos custodes commemorat adhiberi, ne Silvanus deus per noctem ingrediatur et vexet; eorumque custodum significandorum causa tres homines noctu circumire limina domus, et primo limen securi ferire, postea pilo, tertio deverrere scopis, ut his datis culturæ signis, deus Silvanus prohibeatur intrare; quod neque arbores cæduntur ac putantur sine ferro, neque far conficitur sine pilo, neque fruges coacervantur sine scopis; ab his autem tribus rebus tres nuncupatos deos, Intercidonam a securis intercisione, Pilumnum a pilo, Deverram a scopis, quibus diis custodibus contra vim dei Silvani feta conservaretur? Ita contra dei nocentis sævitiam non valeret custodia bonorum, nisi plures essent adversus unum, eique aspero, horrendo, inculto, utpote silvestri, signis culturæ tanquam contrariis repugnarent. Itane ista est innocentia deorum, ista concordia? hæccine sunt numina salubria urbium, magis ridenda quam ludibria theatrorum?

Cum mas et femina conjunguntur, adhibetur deus Jugatinus : sit hoc ferendum. Sed domum est ducenda quæ nubit, adhibetur et deus Domiducus; ut in domo sit, adhibetur deus Domitius; ut maneat cum viro, additur dea Manturna. Quid ultra quæritur? Parcatur humanæ verecundiæ : peragat cætera concupiscentia carnis et sanguinis, procurato secreto pudoris. Quid impletur cubiculum turba numinum, quando et paranymphi inde

de tant de témoins, non pas afin que la pensée de leur présence rende les époux plus retenus, mais afin que, grâce à leur coopération, une jeune fille, naturellement tremblante en un pareil moment, se laisse enlever sa virginité sans résistance. Le mari voit, en effet, venir à son aide la déesse Virginiensis, le père Subigus, la mère Préma, la déesse Pertunda, Vénus et Priape. Mais quoi ! si, après tout, le mari ne pouvait se passer de l'assistance céleste dans cette affaire, ne suffisait-il pas d'un seul dieu ou d'une seule déesse? n'était-ce pas assez de Vénus, qui n'y est appelée, dit-on, que parce que sans sa puissante intervention une femme ne peut cesser d'être vierge? S'il reste aux hommes une pudeur que n'ont pas les dieux, la présence de tant de divinités des deux sexes, qui viennent officieusement s'ingérer dans cette affaire, ne doit-elle pas pénétrer les époux d'une honte si invincible, que l'homme soit moins entreprenant et que la femme fasse plus de résistance? Enfin, si la déesse Virginiensis est là pour dénouer la ceinture de l'épousée, le dieu Subigus pour la mettre au lit, la déesse Préma pour la subjuguer et l'empêcher de se débattre, que fait là la déesse Pertunda? Qu'elle rougisse, qu'elle sorte, qu'elle laisse quelque chose à faire au mari. Il n'est assurément pas convenable qu'un autre que lui s'acquitte du devoir que le nom de cette déesse exprime. Mais peut-être la souffre-t-on parce que c'est une déesse et non pas un dieu; car si c'était un dieu mâle sous le nom de Pertundus, le mari, pour sauver l'honneur de sa femme, aurait encore plus de sujet de crier au secours contre lui, que les accouchées contre Sylvain. Mais que dis-je? n'y a-t-il pas là aussi Priape, ce dieu immonde qui n'a pas voulu qu'en le voyant on pût douter de son sexe, et sur les genoux duquel, par une chaste et pieuse coutume des dames romaines, on faisait asseoir la jeune épousée, comme sur un talisman?

Après cela, qu'on affecte de vouloir distinguer subtilement la théologie civile de la théologie fabuleuse; la cité, du théâtre; le temple, de la scène; les mystères des pontifes, des fictions des poëtes, comme l'on distinguerait l'honnêteté de la turpitude, la vérité du mensonge, la gravité du badinage, le sérieux du bouffon, ce qu'il faut rechercher de ce qu'il faut fuir. Nous devinons la pensée de ceux qui ont imaginé cette distinction. Ils ne doutent pas au fond que la théologie scénique et fabuleuse ne dépende de la théologie civile, et que les fictions des poëtes ne soient comme un miroir qui reflète la théologie qu'ils proposent au monde, et qu'ils n'osent condamner. Aussi est-ce l'image qu'ils accusent, qu'ils flétrissent librement, afin que ceux qui pénètrent leur intention détestent à la fois l'image et le miroir où les dieux se plaisent tant à se regarder, que pour les bien connaître il faut consulter et le portrait et l'original. C'est pour cela qu'ils ont forcé leurs adorateurs, sous de terribles menaces, à leur dédier les turpitudes de la théologie fabuleuse, de les solenniser en leur honneur, de les mettre au rang des choses divines. C'est par là qu'ils ont montré jusqu'à l'évidence qu'ils ne sont que des esprits impurs, en ce que, faisant un seul et même corps de deux théologies, dont l'une était réprouvée et l'autre respectée, ils ont rendu les prêtres com-

discedunt? Et ad hoc impletur, non ut eorum præsentia cogitata major sit cura pudicitiæ, sed ut feminæ, sexu infirmæ, novitate pavidæ, illis cooperantibus sine ulla difficultate virginitas auferatur : adest enim dea Virginiensis, et deus pater Subigus, et dea mater Prema, et dea Pertunda, et Venus, et Priapus. Quid est hoc? Si omnino laborantem in illo opere virum ab diis adjuvari oportebat, non sufficeret aliquis unus, aut aliqua una? Numquid Venus sola parum esset, quæ ob hoc etiam dicitur nuncupata, quod sine ejus vi femina virgo esse non desinat? Si est ulla frons in hominibus, quæ non est in numinibus, nonne cum credunt conjugati tot deos utriusque sexus esse præsentes, et huic operi instantes, ita pudore afficiuntur, ut et ille minus moveatur, et illa plus reluctetur? Et certe si adest Virginiensis dea, ut virgini zona solvatur; si adest deus Subigus, ut viro subigatur; si adest dea Prema, ut subacta, ne se commoveat, comprimatur; dea Pertunda ibi quid facit? Erubescat, eat foras : agat aliquid et maritus. Valde inhonestum est, ut quod vocatur illa, impleat quisquam nisi ille. Sed forte ideo toleratur, quia dea dicitur esse, non deus. Nam si masculus crederetur, et Pertundus vocaretur, magis contra eum pro uxoris pudicitia posceret maritus auxilium, quam feta contra Silvanum. Sed quid hoc dicam, cum ibi sit et Priapus nimius masculus, super cujus immanissimum et turpissimum facinum sedere nova nupta jubebatur, more honestissimo et religiosissimo matronarum?

Eant adhuc, et civilem theologiam a theologia fabulosa, urbes a theatris, templa a scenis, sacra pontificum a carminibus poetarum, velut res honestas a turpibus, veraces a fallacibus, graves a levibus, serias, a ludicris, appetendas a respuendis, qua possunt quasi conentur subtilitate discernere. Intelligimus quid agant : illam theatricam et fabulosam theologiam ab ista civili pendere noverunt, et ei de carminibus poetarum tanquam de speculo resultare; et ideo ista exposita, quam damnare non audent, illam ejus imaginem liberius arguunt et reprehendunt, ut qui agnoscunt quid velint, et hanc ipsam faciem, cujus illa imago est, detestentur; quam tamen dii ipsi tanquam in eodem speculo se intuentes ita diligunt, ut qui qualesque sint in utraque melius videantur. Unde etiam cultores suos terribilibus imperiis compulerunt, ut immunditiam theologiæ fabulosæ sibi dicarent, in suis solemnitatibus ponerent, in rebus divinis haberent; atque ita et se ipsos immundissimos spiritus manifestius esse docuerunt, et hujus urbanæ theologiæ velut electæ et probatæ illam theatricam, abjectam atque reprobatam, membrum partemque fecerunt; ut cum sit universa turpis et fallax, atque in se contineat commentitios deos, una pars ejus sit in litteris sacerdo-

plices des turpitudes des poëtes. La théologie païenne se réduit-elle à ces trois parties ? c'est une autre question ; il me suffit, ce me semble, d'avoir montré, en me bornant à la division de Varron, que la théologie scénique et la théologie civile sont identiques ; et, puisqu'elles sont toutes deux également impures et absurdes, également indignes et fausses, loin de la pensée des personnes pieuses d'attendre de celle-ci ou de celle-là la vie éternelle !

Enfin Varron fait le dénombrement des dieux en partant de la conception de l'homme. Il commence par Janus, et, passant en revue successivement toutes les divinités qui tour à tour ont soin de l'homme jusqu'à sa décrépitude, il ferme sa liste par la déesse Nænia, qui n'est autre que le chant lugubre qui accompagne les funérailles des vieillards. Il énumère ensuite d'autres divinités, dont les emplois ne se rapportent pas directement à la personne de l'homme, mais aux choses dont il fait usage, comme le vivre, le vêtement, etc. Chemin faisant, il précise les fonctions de chacune d'elles, ainsi que l'objet particulier pour lequel il faut les invoquer ; et cependant, dans cette minutieuse revue, il ne désigne, il ne nomme aucune divinité à qui l'on doive demander la vie éternelle, pour laquelle seule proprement nous sommes chrétiens. Il faudrait être bien peu clairvoyant pour ne pas apercevoir que quand Varron développe et explique avec tant de soin la théologie civile, quand il fait voir sa ressemblance avec la théologie fabuleuse, si ignoble et si méprisable, quand il fait entendre assez clairement que cette théologie fabuleuse est une partie intégrante de la théologie civile, son intention est d'insinuer adroitement dans l'esprit des hommes intelligents qu'il faut les rejeter toutes deux, et s'en tenir à la théologie naturelle, dont nous parlerons ailleurs plus en détail, avec l'aide de Dieu.

CHAPITRE X.

Sénèque s'est élevé avec plus de force contre la théologie civile que Varron contre la théologie fabuleuse.

Mais si Varron n'a pas osé s'élever ouvertement contre la théologie civile, si semblable à la théologie scénique, cette hardiesse n'a pas manqué à Sénèque, qui florissait à Rome, comme certains documents me portent à le croire, au temps où les apôtres y parurent : hardiesse dont il a fait preuve, sinon dans sa vie, du moins dans ses écrits. En effet, dans le livre qu'il a publié contre la superstition, il critique avec plus de force et d'étendue la théologie civile, que Varron n'a fait la théologie fabuleuse. Il dit, à propos des idoles : « Ils se servent de la matière vile et insensible pour représenter la majesté inviolable et sacrée des dieux immortels ; ils les présentent à notre adoration sous la figure d'hommes, de bêtes, de poissons. Quelquefois ils leur donnent des corps à double sexe ; et on appelle dieux des objets qui seraient des monstres s'ils étaient animés. » Passant ensuite à la théologie naturelle, après avoir exposé les opinions de quelques philosophes, il se fait cette objection : « Ici peut-être

tum, altera in carminibus poetarum. Utrum habeat et alias partes, alia quæstio est : nunc propter divisionem Varronis, et urbanam et theatricam theologiam ad unam civilem pertinere, satis, ut opinor, ostendi. Unde, quia sunt ambæ similis turpitudinis, absurditatis, indignitatis, falsitatis, absit a viris religiosis, ut sive ab hac, sive ab illa vita speretur æterna.

Denique et ipse Varro commemorare et enumerare deos cœpit a conceptione hominis, quorum numerum exorsus est a Jano ; eamque seriem perduxit usque ad decrepiti hominis mortem, et deos ad ipsum hominem pertinentes clausit ad Næniam deam, quæ in funeribus senum cantantur : deinde cœpit deos alios ostendere, qui pertinerent, non ad ipsum hominem, sed ad ea quæ sunt hominis, sicuti est victus atque vestitus, et quæcumque alia huic vitæ sunt necessaria ; ostendens in omnibus quod sit cujusque munus ; et propter quid cuique debeat supplicari : in qua universa diligentia nullos demonstravit vel nominavit deos, a quibus vita æterna poscenda sit, propter quam unam proprie nos christiani sumus. Quis ergo usque adeo tardus sit, ut non intelligat istum hominem civilem theologiam tam diligenter exponendo et aperiendo, eamque illi fabulosæ, indignæ atque probrosæ similem demonstrando, atque ipsam fabulosam partem esse hujus satis evidenter docendo, nonnisi illi naturali, quam dicit ad philosophos pertinere, in animis hominum moliri locum, ea subtilitate, ut fabulosam reprehendat, civilem vero reprehendere quidem non audeat, sed prodendo reprehensibilem ostendat, atque ita utraque judicio recte intelligentium reprobata, sola naturalis remaneat eligenda ? De qua suo loco in adjutorio Dei veri diligentius disserendum est.

CAPUT X.

De libertate Senecæ, qui vehementius civilem theologiam reprehendit, quam Varro fabulosam.

Libertas sane, quæ huic defuit, ne istam urbanam theologiam, theatricæ simillimam, aperte sicut illam reprehendere auderet, Annæo Senecæ, quem nonnullis indiciis invenimus Apostolorum nostrorum claruisse temporibus, non quidem ex toto, verum ex aliqua parte non defuit. Adfuit enim scribenti, viventi defuit. Nam in eo libro quem contra superstitiones condidit, multo copiosius atque vehementius reprehendit ipse civilem istam et urbanam theologiam, quam Varro theatricam atque fabulosam. Cum enim de simulacris ageret, « Sacros, » inquit, « immortales, inviolabiles in materia vilissima « atque immobili dedicant, habitus illis hominum fera- « rumque et piscium, quidam vero mixto sexu diversis « corporibus induunt : numina vocant, quæ si spiritu « accepto subito occurrerent, monstra haberentur. » Deinde aliquanto post, cum theologiam naturalem prædicans, quorumdam philosophorum sententias digessisset, opposuit sibi quæstionem, et ait : « Hoc loco dicit aliquis, Cre-

me dira-t-on : Croirai-je que le ciel et la terre sont des dieux, qu'il y a des dieux au-dessus de la lune, et d'autres au-dessous? Puis-je souffrir Platon ou Straton le péripatéticien, dont l'un veut que Dieu soit un être sans corps, et l'autre, un être sans âme ? » Et il répond : « Quoi ! est-ce que les rêveries de Titus Tatius ou de Romulus, ou de Tullus Hostilius, vous semblent plus vraies? Titus Tatius a fait une déesse de Cloacina, Romulus a fait dieux Picus et Tibérinus, et Hostilius a divinisé la peur et la pâleur, hideuses passions de l'homme, dont l'une est une affection de l'âme interdite, et l'autre une affection du corps, une couleur plutôt qu'une maladie. » Croirez-vous plutôt à ces divinités, et leur donnerez-vous place dans le ciel? Mais avec quelle liberté surtout n'a-t-il point parlé de ces mystères dont la cruauté égale l'abomination? « L'un, dit-il, se retranche les organes de la virilité ; l'autre se fait aux bras des incisions. Comment peut-on redouter la colère de divinités qu'on peut se rendre propices par de pareilles infamies? Si les dieux demandent un culte de cette espèce, on ne leur en doit véritablement aucun. Tel est le délire des ministres de ce culte insensé, qu'ils croient pouvoir fléchir les dieux par des actes qui répugneraient à la cruauté des hommes. Les plus noirs tyrans dont la barbarie a servi de sujet aux poëtes tragiques ont fait déchirer les membres de leurs victimes, mais ils ne leur ont jamais ordonné de se déchirer de leurs propres mains. Des malheureux ont été mutilés pour être employés à l'intendance des voluptés royales, mais jamais aucun esclave ne s'est mutilé lui-même sur l'ordre de son maître. Eux, dans leurs temples, se déchirent à l'envi, et leurs prières sont des blessures et du sang. Si l'on voulait étudier à loisir ce qu'ils font et ce qu'ils souffrent, on verrait des actes si ignominieux pour des hommes d'honneur, si indignes de personnes libres, si contraires à la raison, qu'on ne pourrait douter qu'on a devant les yeux des fous furieux, s'ils étaient en moins grand nombre : c'est là ce qui les sauve du soupçon de folie.

Croira-t-on que ce qui se passe au Capitole, au rapport de Sénèque, qui exhale encore à ce sujet une généreuse indignation, puisse se faire, sinon par des bouffons ou des furieux? Que faut-il penser de ces mystères venus d'Égypte, où l'on pleure Osiris perdu, puis l'on se réjouit de l'avoir retrouvé; et où, sans avoir rien perdu ni rien retrouvé, on fait éclater la même douleur, la même joie que si tout cela était le plus vrai du monde? Sénèque en rit : « Et toutefois, dit-il, cette fureur a un temps déterminé, et jusqu'à un certain point il est permis d'être fou une fois l'an. Mais montez au Capitole, vous rougirez des extravagances qui s'y commettent, et de l'audace avec laquelle la folie se donne en public. L'un nomme à Jupiter les dieux qui viennent le saluer, l'autre lui annonce l'heure qu'il est, celui-ci fait l'office d'huissier, celui-là de parfumeur, et imite, par un vain mouvement des bras, l'action d'une personne qui répand des parfums sur une autre. Junon et Minerve ont des coiffeuses qui, bien qu'éloignées de la statue et même du temple, remuent les doigts comme si elles tressaient la chevelure des déesses. Celles-ci tiennent un miroir, celles-là prient les dieux d'assister à leurs procès. L'une leur présente des requêtes, l'autre leur explique leur affaire. Le chef décrépit d'une troupe d'histrions joue chaque jour au Capitole, comme si les dieux goûtaient un ac-

« dam ego cœlum et terram deos esse, et supra lunam alios,
« infra alios? Ego feram aut Platonem, aut Peripateticum
« Stratonem, quorum alter fecit deum sine corpore, alter
« sine animo? » Et ad hoc respondens, « Quid ergo tan-
« dem, » inquit, veriora tibi videntur T. Tatii, aut Romuli,
« aut Tulli Hostilii somnia? Cloacinam Tatius dedicavit
« deam, Picum Tiberinumque Romulus, Hostilius Pavorem
« atque Pallorem teterrimos hominum affectus, quorum
« alter mentis territæ motus est, alter corporis, ne mor-
« bus quidem, sed color. » Hæc numina potius credes,
et cœlo recipies? De ipsis vero ritibus crudeliter turpibus
quam libere scripsit? « Ille, » inquit, « viriles sibi partes
« amputat, ille lacertos secat. Ubi iratos deos timent, qui
« sic propitios merentur? Dii autem nullo debent coli
« genere, si et hoc volunt. Tantus est perturbatæ men-
« tis et sedibus suis pulsæ furor, ut sic dii placentur,
« quemadmodum ne homines quidem sæviunt. Teterrimi
« et in fabulas traditæ crudelitatis tyranni laceraverunt
« aliquorum membra, neminem sua lacerare jusserunt. In
« regiæ libidinis voluptatem castrati sunt quidam : sed
« nemo sibi, ne vir esset, jubente domino, manus in-
« tulit. Se ipsi in templis contrucidant, vulneribus suis ac
« sanguine supplicant. Si cui intueri vacet, quæ faciunt,
« quæque patiuntur, inveniet tam indecora honestis, tam
« indigna liberis, tam dissimilia sanis, ut nemo fuerit
« dubitaturus furere eos, si cum paucioribus furerent :
« nunc sanitatis patrocinium est insanientium turba. »

Jam illa quæ in ipso Capitolio fieri solere commemorat, et intrepide omnino coarguit, quis credat nisi ab irridentibus aut furentibus fieri? Nam cum in sacris Ægyptiis Osirim lugeri perditum, mox autem inventum magno esse gaudio derisisset, cum perditio ejus inventioque fingatur, dolor tamen ille atque lætitia ab eis, qui nihil perdiderunt nihilque invenerunt, veraciter exprimatur, « Huic ta-
« men, » inquit, « furori certum tempus est. Tolerabile est,
« semel in anno insanire. In Capitolium perveni, pudebit
« publicatæ dementiæ, quod sibi vanus furor attribuit of-
« ficii. Alius nomina deo subjicit, alius horas Jovi nuntiat;
« alius lictor est, alius unctor, qui vano motu brachiorum
« imitatur ungentem. Sunt quæ Junoni ac Minervæ ca-
« pillos disponant, longe a templo, non tantum a simu-
« lacro stantes, digitos movent ornantium modo. Sunt
« quæ speculum teneant : sunt quæ ad vadimonia sua
« deos advocent : sunt qui libellos offerant, et illos cau-
« sam suam doceant. Doctus archimimus, senex jam de-
« crepitus, quotidie in Capitolio mimum agebat, quasi dii
« libenter spectarent, quem illi homines desierant. Omne
« illic artificum genus operatum diis immortalibus desi-

teur que les hommes ne goûtent plus. On trouve là toute sorte d'artisans qui travaillent pour les dieux immortels. » Et un peu après : « Toutefois, dit-il, si ces gens-là rendent à la divinité des services inutiles, au moins ne lui en rendent-ils pas d'infâmes. Mais il est des femmes qui viennent s'asseoir au Capitole dans la persuasion que Jupiter est amoureux d'elles, sans être retenues par la considération de Junon, qui, si l'on en croit les poëtes, est si jalouse et si vindicative. »

Varron n'a point parlé avec cette liberté; il n'a eu d'audace que contre la théologie poétique, et il a respecté la théologie civile, que Sénèque met en pièces. Cependant, si l'on y réfléchit, on trouvera que les temples où se passent réellement ces actions sont plus abominables que les théâtres, où l'on se borne à les feindre. C'est pourquoi Sénèque exige du sage, en ce qui regarde les mystères de cette théologie civile, non pas un culte de l'âme, mais une profession purement extérieure. « Le sage, dit-il, observera toutes ces pratiques parce que les lois les commandent, et non parce qu'elles peuvent être agréables aux dieux. » Et il ajoute un peu plus bas : « Que dirai-je des mariages que nous formons entre les dieux, et où nous ne gardons pas même la bienséance, alliant sans honte le frère avec la sœur? Nous donnons Bellone à Mars, Vénus à Vulcain, Salacie à Neptune. Nous en laissons quelques-uns dans le célibat, comme s'ils n'eussent pu trouver un parti, bien qu'il y ait des veuves à leur disposition, comme Populonia, Fulgora, Rumina, dont l'abandon au reste ne m'étonne pas. Nous nous assujettirons donc à adorer cette ignoble cohue de divinités, qu'une longue superstition a grossie avec le temps, mais nous n'oublierons pas que, si nous leur rendons ce culte, c'est pour obéir à la coutume plutôt qu'à la vérité. » Il est donc vrai que ni les lois ni la coutume n'ont rien institué dans la théologie civile qui fût agréable aux dieux, ni même qui fût conforme à la vérité; mais cet homme, que la philosophie avait presque affranchi, ne laissait pas d'honorer ce qu'il censurait, de faire ce qu'il désapprouvait, d'adorer ce qu'il condamnait, et cela parce qu'il était sénateur du peuple romain. Éclairé par la philosophie, il avait secoué dans le monde le joug de la superstition, mais les lois et la coutume le tenaient asservi : il ne montait pas sur le théâtre, mais il imitait les comédiens dans les temples, d'autant plus coupable en cela que le peuple le croyait sincère dans son rôle, et moins excusable que les comédiens, qui, après tout, cherchent plutôt à divertir qu'à tromper.

CHAPITRE XI.

Sentiment de Sénèque sur les Juifs.

Entre autres superstitions de la théologie civile, Sénèque condamne les cérémonies des Juifs, et surtout le sabbat, qui est à ses yeux une pratique nuisible, en ce que demeurer le septième jour sans rien faire, c'est perdre, dit-il, la septième partie de la vie, outre que souvent des intérêts pressants doivent souffrir de cette oisiveté forcée. Quant aux chrétiens, déjà ennemis déclarés des Juifs, il n'a osé en parler ni en bien ni en mal, soit de peur de les louer contre l'ancienne coutume de sa patrie, soit qu'il ne voulût peut-être pas les blâmer contre sa propre inclination. Quant aux Juifs, voici ce qu'il en dit positivement :

« det. » Et paulo post : « Hi tamen, » inquit, « etiamsi supervacuum usum, non turpem nec infamem deo promittunt. Sedent quædam in Capitolio, quæ se a Jove amari putant : ne Junonis quidem, si credere poetis velis, iracundissimæ, respectu terrentur. »

Hanc libertatem Varro non habuit : tantummodo poeticam theologiam reprehendere ausus est; civilem non ausus est, quam iste concidit. Sed si verum attendamus, deteriora sunt templa ubi hæc aguntur, quam theatra ubi finguntur. Unde in his sacris civilis theologiæ has partes potius elegit Seneca sapienti, ut eas in animi religione non habeat, sed in actibus fingat. Ait enim : « Quæ omnia sapiens servabit tanquam legibus jussa, non tanquam diis grata. » Et paulo post : « Quid quod et matrimonia, » inquit, « deorum jungimus, et ne pie quidem, fratrum ac sororum? Bellonam Marti collocamus, Vulcano Venerem, Neptuno Salaciam. Quosdam tamen cælibes relinquimus, quasi conditio defecerit; præsertim cum quædam viduæ sint, ut Populonia, vel Fulgora, et diva Rumina : quibus non miror petitorem defuisse. Omnem istam ignobilem deorum turbam, quam longo ævo longa superstitio congessit, sic, » inquit, « adorabimus, ut meminerimus cultum ejus magis ad morem, quam ad rem pertinere. » Nec leges ergo illæ, nec mos in civili theologia id instituerunt, quod diis gratum esset, vel ad rem pertineret. Sed iste, quem philosophia quasi liberum fecerat, tamen quia illustris populi Romani senator erat, colebat quod reprehendebat, agebat quod arguebat, quod culpabat adorabat : quia videlicet magnum aliquid cum philosophia docuerat, ne superstitiosus esset in mundo, sed propter leges civium moresque hominum, non quidem ageret fingentem scenicum in theatro, sed imitaretur in templo : eo damnabilius, quo illa, quæ mendaciter agebat, sic ageret, ut eum populus veraciter agere existimaret; scenicus autem ludendo potius delectaret, quam fallendo deciperet.

CAPUT XI.

Quid de Judæis Seneca senserit.

Hic inter alias civilis theologiæ superstitiones reprehendit etiam sacramenta Judæorum, et maxime sabbata; inutiliter eos facere affirmans, quod per illos singulos septem interpositos dies, septimam fere partem ætatis suæ perdant vacando, et multa in tempore urgentia non agendo lædantur. Christianos tamen jam tunc Judæis inimicissimos, in neutram partem commemorare ausus est, ne vel laudaret contra suæ patriæ veterem consuetudinem, vel reprehenderet contra propriam forsitan voluntatem. De illis sane Judæis cum loqueretur, ait : « Cum interim usque eo sceleratissimæ

« Et cependant les coutumes de cette nation perverse ont tellement prévalu, que presque toute la terre les a reçues : les vaincus font la loi aux vainqueurs. » Il s'étonne, parce qu'il ignore les secrets de la Providence. Il exprime ensuite son sentiment sur la religion même des Juifs. « Il y en a parmi eux, dit-il, qui connaissent les raisons de leurs rites ; mais la plus grande partie du peuple ne saurait dire pourquoi elle fait ce qu'elle fait. » Or, pourquoi ou comment les mystères des Juifs ont été établis par l'autorité divine, et comment au temps marqué, et par la même autorité, ils ont été retirés au peuple de Dieu à qui le secret de la vie éternelle avait été révélé, j'en ai parlé ailleurs, principalement dans mes livres contre les manichéens, et j'en parlerai encore, en temps et lieu, dans un autre endroit de cet ouvrage.

CHAPITRE XII.

L'impuissance des dieux une fois établie en ce qui regarde la vie temporelle, il est évident qu'ils ne sauraient donner la vie éternelle.

Or, de ces trois théologies que les Grecs appellent mythique, physique, politique, et les Latins fabuleuse, naturelle, civile, ce n'est ni de la fabuleuse, si hautement censurée par les idolâtres eux-mêmes, ni de la civile, convaincue de n'être qu'une partie, une image fidèle, ou, pour mieux dire, plus détestable encore de la première, qu'il faut attendre la vie éternelle ; et si ce que j'ai dit dans ce livre paraissait insuffisant, on peut y joindre les considérations que j'ai développées dans les livres précédents, et surtout dans le quatrième, où je me suis appliqué à démontrer que Dieu seul peut donner la félicité. Si la félicité était en effet une déesse, quelle autre divinité les hommes devraient-ils servir pour obtenir la vie éternelle ? Mais comme elle est un don de Dieu, et non pas une déesse, quel autre dieu que le dispensateur de la félicité devons-nous servir, nous qui soupirons avec un pieux amour après cette vie éternelle où habite la véritable et parfaite félicité ? Or, je pense qu'après ce que j'ai dit personne ne doute qu'aucun de ces dieux honorés par de si grandes infamies, et s'avouant eux-mêmes pour des esprits impurs, plus infâmes que leur culte, en se courrouçant contre les hommes lorsque ceux-ci ne consentent pas à les honorer de cette sorte, ne saurait donner la félicité que nous cherchons. Qui ne donne pas la félicité, peut-il donner la vie éternelle ? Et qu'est-ce que la vie éternelle, sinon la vie où la félicité est sans fin ? En effet, la vie que l'âme conservera dans les supplices éternels dont ces esprits immondes seront aussi tourmentés, est plutôt une mort éternelle qu'une vie éternelle, d'autant qu'il n'y a point de mort pire que celle où la mort ne meurt pas. Or, comme la nature de l'âme a été créée immortelle, elle ne saurait être destituée de toute vie ; de sorte que sa mort suprême consiste à être séparée de la vie de Dieu dans l'éternité des supplices. Il n'y a donc que celui qui donne la vraie félicité qui puisse donner la vie éternelle, c'est-à-dire la vie éternellement heureuse. Ainsi, puisque les dieux de la théologie civile sont convaincus de ne pouvoir la donner, il s'ensuit qu'on ne les doit pas adorer pour les biens temporels, comme nous l'avons démontré dans

« gentis consuetudo convaluit, ut per omnes jam terras re« cepta sit : victi victoribus leges dederunt. » Mirabatur hæc dicens, et quid divinitus ageretur ignorans, subjecit plane sententiam, qua significaret quid de illorum sacramentorum ratione sentiret. Ait enim : « Illi tamen causas ritus « sui noverunt ; major pars populi facit, quod cur faciat igno« rat. » Sed de sacramentis Judæorum, vel cur, vel quatenus instituta sint auctoritate divina, ac postmodum a populo Dei, cui vitæ æternæ mysterium revelatum est, tempore quo oportuit eadem auctoritate sublata sint, et alias diximus, maxime cum adversus Manichæos ageremus, et in hoc opere loco opportuniore dicendum est.

CAPUT XII.

Quod Gentilium deorum vanitate detecta, nequeat dubitari æternam eos vitam nemini posse præstare, qui nec ipsam adjuvent temporalem.

Nunc propter tres theologias, quas Græci dicunt mythicen, physicen, politicen, latine autem dici possunt, fabulosa, naturalis, civilis ; quod neque de fabulosa, quam et ipsi multorum falsorumque deorum cultores liberrime reprehenderunt, neque de civili, cujus illa pars esse convincitur, ejusque et ista simillima vel etiam deterior invenitur, speranda est æterna vita ; si cui satis non sunt quæ in hoc volumine dicta sunt, adjungat etiam illa quæ in superioribus libris, et maxime quarto de felicitatis datore Deo plurima disputata sunt. Nam cui nisi uni felicitati propter æternam vitam consecrandi homines essent, si dea felicitas esset ? Quia vero non dea, sed munus est Dei ; cui Deo nisi datori felicitatis consecrandi sumus, qui æternam vitam, ubi vera est et plena felicitas, pia charitate diligimus ? Non autem datorem esse felicitatis quemquam istorum deorum, qui tanta turpitudine coluntur, et nisi ita colantur, multo turpius irascuntur, atque ob hoc se spiritus immundissimos confitentur, puto ex his quæ dicta sunt, neminem dubitare oportere. Porro qui non dat felicitatem, vitam quomodo possit dare æternam ? eam quippe vitam æternam dicimus, ubi est sine fine felicitas. Nam si anima in pœnis vivit æternis, quibus et ipsi spiritus cruciabuntur immundi, mors est illa potius æterna, quam vita. Nulla quippe major et pejor est mors, quam ubi non moritur mors. Sed quod animæ natura, per id quod immortalis creata est, sine qualicumque vita esse non potest, summa mors ejus est alienatio a vita Dei in æternitate supplicii. Vitam igitur æternam, id est sine ullo fine felicem, solus ille dat, qui dat veram felicitatem. Quam quoniam illi, quos colit theologia ista civilis, dare non posse convicti sunt ; non solum propter ista temporalia atque terrena, quod superioribus quinque libris ostendimus, sed multo magis propter vitam æternam, quæ post mortem futura est, quod isto uno etiam illis coope-

les cinq livres précédents, et encore moins pour la vie éternelle, comme nous avons achevé de le prouver dans ce dernier livre. Mais, comme une coutume invétérée jette d'ordinaire de profondes racines, si quelqu'un trouve insuffisant ce que j'ai dit pour faire rejeter la théologie civile, qu'il lise avec attention le livre qui, avec l'aide de Dieu, va suivre celui-ci.

LIVRE SEPTIÈME.

Préface.

Si je m'efforce d'extirper des cœurs ces opinions contraires à la vraie piété, qu'une longue et funeste erreur y a profondément enracinées, en coopérant, selon mes faibles forces, mais avec le secours d'en haut, à la grâce de celui qui peut tout faire comme vrai Dieu, j'espère que les lecteurs qui, doués d'un esprit plus prompt et plus judicieux, trouvent que les livres précédents sont plus que suffisants pour cela, ne verront pas avec déplaisir ce que je vais ajouter à tout ce que j'ai déjà dit, et qu'en considération des personnes qui sont moins éclairées, ils ne regarderont pas comme superflu ce qui pour eux ne leur semble pas nécessaire. Car ils n'ignorent pas combien il est important de persuader aux hommes que ce n'est point pour les biens de cette vie mortelle qui s'évanouit comme une ombre, quoiqu'il ne laisse pas de nous donner tout ce qui est nécessaire ici-bas à notre fragilité, mais pour la vie bienheureuse et éternelle, qu'il faut servir le vrai Dieu, le Dieu vraiment saint.

CHAPITRE PREMIER.

Si les attributs du vrai Dieu ne se rencontrent pas dans la théologie civile, peut-on espérer de les trouver chez les dieux choisis?

Pour ceux que le sixième livre n'a pas achevé de convaincre, et qui ne sont pas encore tout à fait persuadés que cette divinité ou, pour ainsi parler, cette déité (expression dont on a déjà commencé à se servir parmi nous pour rendre plus exactement l'idée de θεότης) ne se rencontre pas dans cette théologie civile que Varron a développée en seize livres, c'est-à-dire que ce n'est point par le culte des dieux civils que l'on peut parvenir à la félicité de la vie éternelle, ils ne trouveront peut-être plus rien à désirer pour un entier éclaircissement quand ils auront lu celui-ci. Je ne serais pas surpris qu'il se rencontrât des gens qui s'imaginent qu'on doit au moins servir pour la vie bienheureuse, c'est-à-dire la vie éternelle, ces dieux d'élite dont Varron a parlé dans son dernier livre, et dont j'ai dit peu de chose. Je n'alléguerai pas à ce sujet ce mot de Tertullien, plus ingénieux que vrai : « Si l'on choisit les dieux comme on fait les oignons, tout ce qui n'est pas de choix est de rebut. » Non, je ne dirai point cela, attendu que, dans l'élite, on en peut choisir encore quelques-uns pour des fonctions plus importantes et plus relevées, comme dans les camps, entre les jeunes soldats d'élite, on choisit encore pour les coups de main. Ainsi, lorsqu'on élit des

rantibus egimus, colendi non sunt. Sed quoniam veternosæ consuetudinis vis nimis in alto radices habet, si cui de ista civili theologia respuenda atque vitanda parum videor disputasse, in aliud volumen, quod huic, opitulante Deo, conjungendum est, animum intendat.

LIBER SEPTIMUS.

Præfatio.

Diligentius me pravas et veteres opiniones, veritati pietatis inimicas, quas tenebrosis animis altius et tenacius diuturnus humani generis error infixit, evellere atque exstirpare conantem, et illius gratiæ, qui hoc ut verus Deus potest, pro meo modulo in ejus adjutorio cooperantem, ingenia celeriora atque meliora, quibus ad hanc rem superiores libri satis superque sufficiunt, patienter et æquanimiter ferre debebunt; et propter alios non putare superfluum, quod jam sibi sentiunt non necessarium. Multum magna res agitur, cum vera et vere sancta divinitas, quamvis ab ea nobis etiam huic, quam nunc gerimus, fragilitati necessaria subsidia præbeantur, non tamen propter mortalis vitæ transitorium vaporem, sed propter vitam beatam, quæ nonnisi æterna est, quærenda et colenda prædicatur.

CAPUT PRIMUM.

An, cum in theologia civili deitatem non esse constiterit, in selectis diis eam inveniri posse credendum sit.

Hanc divinitatem, vel, ut sic dixerim, deitatem; nam et hoc verbo uti jam nostros non piget, ut de græco expressius transferant id quod illi θεότητα appellant : hanc ergo divinitatem sive deitatem non esse in ea theologia, quam civilem vocant, quæ a Marco Varrone sedecim voluminibus explicata est, id est, non perveniri ad æternæ vitæ felicitatem talium deorum cultu, quales a civitatibus qualiterque colendi instituti sunt, cui nondum persuasit sextus liber, quem proxime absolvimus, cum istum forsitan legerit, quid de hac quæstione expedienda ulterius desideret, non habebit. Fieri enim potest ut saltem deos selectos atque præcipuos, quos Varro volumine complexus est ultimo, de quibus parum diximus, quisquam colendos propter vitam beatam, quæ nonnisi æterna est, opinetur. Qua in re non dico, quod facetius ait Tertullianus fortasse quam verius : « Si dii seliguntur ut bulbi, utique cæteri « reprobi judicantur. » Non hoc dico : video enim etiam ex selectis seligi aliquos ad aliquid majus atque præstantius; sicut in militia, cum tirones electi fuerint, ex his quoque eliguntur ad opus aliquod majus armorum. Et cum eligun-

pasteurs dans l'Église, on ne réprouve pas pour cela les autres fidèles, puisque tous les fidèles sont appelés élus, et à juste titre. De même encore, dans la construction d'un édifice, on choisit les grosses pierres pour les angles, sans rejeter pour cela les autres, qui ont aussi leur destination; on choisit des grappes de raisin pour manger, sans rebuter celles que l'on garde pour faire du vin. Il est inutile de multiplier les exemples : la chose est assez claire d'elle-même. C'est pourquoi, de ce qu'entre plusieurs dieux on en a choisi quelques-uns, il ne s'ensuit pas qu'on doive blâmer, ou celui qui rapporte cela, ou ceux qui servent ces dieux, ou ces dieux eux-mêmes; mais il s'agit d'examiner quels sont ces dieux, et pourquoi on les a choisis.

CHAPITRE II.

Des dieux choisis.

Voici donc les dieux choisis que Varron a compris en un seul livre : Janus, Jupiter, Saturne, Génius, Mercure, Apollon, Mars, Vulcain, Neptune, le Soleil, Orcus, Liber, Tellus, Cérès, Junon, la Lune, Diane, Minerve, Vénus et Vesta: vingt en tout, douze mâles et huit femelles. Or, ces divinités sont-elles appelées choisies parce qu'elles ont des fonctions plus importantes dans le monde, ou parce qu'elles ont été plus connues des hommes et qu'on leur a rendu de plus grands honneurs? Si c'est à cause de l'importance de leurs emplois, d'où vient qu'elles se trouvent confondues dans cette populace de divinités à qui sont réservés les plus infimes offices? Pour commencer par Janus, il préside à la conception des enfants, c'est-à-dire, par où commencent les petites fonctions de ces petits dieux. Saturne se trouve là aussi à cause de l'intendance qu'il a sur la matière de la génération; Liber, pour aider l'homme à engendrer, et Libéra, la même, dit-on, que Vénus, pour faciliter dans la femme la consommation du même acte. Tous ces dieux sont du nombre des dieux choisis; mais j'aperçois Ména, qui préside aux règles des femmes, déesse après tout peu connue, quoique fille de Jupiter. Cependant Varron, dans le livre des dieux choisis, assigne le même emploi à Junon, qui n'est pas seulement une divinité choisie, mais la reine des divinités choisies; et elle préside à l'écoulement périodique du sang chez les femmes en qualité de Junon-Lucine, conjointement avec Ména, sa belle-fille. Enfin on rencontre encore ici deux autres dieux des plus obscurs, Vitumnus et Sentinus, dont l'un donne la vie et l'autre le sentiment à l'enfant. Et néanmoins, quelque peu considérables qu'ils soient, ils font beaucoup plus que toutes ces autres divinités patriciennes et choisies; car, sans la vie et le sentiment, qu'est-ce que la masse de chair qu'une femme porte dans son sein, sinon une chose extrêmement abjecte, peu différente du limon et de la poussière?

CHAPITRE III.

On ne peut apporter aucune raison du choix qu'on a fait de certains dieux.

D'où vient donc que tant de divinités choisies se sont abaissées à de si petits emplois, où elles jouent même un rôle moins important que Vi-

tur in Ecclesia qui fiant præpositi, non utique cæteri reprobantur, cum omnes boni fideles electi merito nuncupentur. Eliguntur in ædificio lapides angulares, non reprobatis cæteris, qui structuræ partibus aliis deputantur. Eliguntur uvæ ad vescendum, nec reprobantur aliæ, quas relinquimus ad bibendum. Non opus est multa percurrere, cum res in aperto sit. Quamobrem non ex hoc, quod dii ex multis quidam selecti sunt, vel is qui scripsit, vel eorum cultores, vel dii ipsi vituperandi sunt : sed advertendum potius quinam isti sint, et ad quam rem selecti videantur.

CAPUT II.

Qui sint dii selecti.

Hos certe deos selectos Varro unius libri contextione commendat, Janum, Jovem, Saturnum, Genium, Mercurium, Apollinem, Martem, Vulcanum, Neptunum, Solem, Orcum, Liberum patrem, Tellurem, Cererem, Junonem, Lunam, Dianam, Minervam, Venerem, Vestam : in quibus omnibus ferme viginti, duodecim mares, octo sunt feminæ. Hæc numina utrum propter majores in mundo administrationes selecta dicuntur, an quod populis magis innotuerunt, majorque est eis cultus exhibitus? Si propterea, quia opera majora ab his administrantur in mundo, non eos invenire debuimus inter illam quasi plebeiam numinum multitudinem minutis opusculis deputatam. Nam ipse primum Janus, cum puerperium concipitur, unde cuncta opera illa sumunt exordium, minutatim minutis distributa numinibus, aditum aperit recipiendo semini : ibi est et Saturnus propter ipsum semen : ibi Liber, qui marem effuso semine liberat : ibi Libera, quam et Venerem volunt, quæ hoc idem beneficium conferat feminæ, ut etiam ipsa emisso semine liberetur. Omnes hi ex illis sunt, qui selecti appellantur. Sed ibi est et dea Mena, quæ menstruis fluoribus præest, quamvis Jovis filia, tamen ignobilis. Et hanc provinciam fluorum menstruorum in libro selectorum deorum ipsi Junoni idem auctor assignat, quæ in diis selectis etiam regina est : et hic tanquam Juno Lucina cum eadem Mena, privigna sua, eidem cruori præsidet. Ibi sunt et duo, nescio qui obscurissimi, Vitumnus et Sentinus; quorum alter vitam, alter sensus puerperio largiuntur. Et nimirum multo plus præstant, cum sint ignobilissimi, quam tot illi proceres et selecti Nam profecto sine vita et sensu, quid est illud totum, quod muliebri utero geritur, nisi nescio quid abjectissimum limo ac pulveri comparandum?

CAPUT III.

Quam nulla sit ratio, quæ de selectione quorumdam deorum possit ostendi.

Quæ igitur causa tot selectos deos ad hæc opera minima

tumnus et Sentinus, qui font si peu de bruit? Car c'est Janus, dieu choisi, qui introduit la semence et lui ouvre pour ainsi dire la porte (*janua*); c'est Saturne, dieu choisi, qui fournit la semence même; c'est Liber, dieu choisi, et Libera, la même que Cérès ou Vénus, qui en facilitent l'émission : l'un dans l'homme, et l'autre dans la femme; c'est Junon, déesse choisie, et encore n'est-elle pas seule, c'est Junon, dis-je, conjointement avec Ména, fille de Jupiter, qui procure le sang aux femmes pour l'accroissement de leur fruit; et c'est un Vitumnus, un Sentinus, dieux obscurs et inconnus, qui donnent la vie et le sentiment : deux choses qui sont autant au-dessus de celles que donnent les autres dieux, qu'elles sont au-dessous de l'intelligence et de la raison. Car autant les êtres doués d'intelligence et de raison l'emportent sur ceux qui, privés de ces dons, ne font que vivre et sentir, autant les êtres vivants et sensibles l'emportent sur la nature brute et insensible. Il était donc plus juste de mettre au rang des dieux choisis Vitumnus auteur de la vie, et Sentinus auteur de la sensibilité, que Janus, Saturne, Liber et Libera, puisque la semence est une matière vile jusqu'à ce qu'elle ait reçu la vie, et la sensibilité : dons choisis qui pourtant ne viennent pas des dieux choisis, mais de je ne sais quelles divinités inconnues et éclipsées par l'éclat des autres. Que si l'on répond que Janus préside à tout commencement, et qu'ainsi on peut justement lui attribuer la conception de l'enfant; que Saturne préside à toute semence, et qu'ainsi on ne saurait distraire de ses attributions la semence de l'homme; que Liber et Libera président à l'émission de toute semence, et par conséquent à l'émission de la semence qui sert à la propagation des hommes; que Junon préside à toute purgation, à tout enfantement, et partant qu'elle veille aux purgations et à la délivrance des femmes : pour Vitumnus et Sentinus, qu'a-t-on à répondre? Président-ils à tout ce qui a la vie et le sentiment? Si l'on accorde cela, à quel rang ne doit-on pas les élever? car tout ce qui naît d'une semence naît dans la terre ou sur la terre; mais vivre et sentir, suivant l'opinion de nos adversaires, appartient même aux astres, qu'ils prennent pour des dieux. Que si l'on dit que le pouvoir de Vitumnus et de Sentinus ne s'étend que sur les êtres qui vivent dans la chair et sont servis par des sens, pourquoi ce dieu, qui donne la vie et le sentiment à toutes choses, ne donne-t-il pas aussi la vie et le sentiment à la chair? pourquoi la génération n'est-elle pas comprise dans l'ensemble de son œuvre, et qu'est-il besoin de Vitumnus et de Sentinus? Que si ce dieu universel a commis à ces petits dieux, comme à des serviteurs, le soin des êtres charnels comme trop bas et trop infimes, les dieux choisis sont-ils donc dans une telle pénurie de domestiques qu'ils n'aient pu trouver sur qui se décharger aussi de ces détails inférieurs, et qu'ils aient été obligés, malgré toute leur noblesse et leur distinction, de partager les occupations de ces divinités vulgaires? Junon, déesse choisie, reine des dieux, sœur et femme de Jupiter, conduit les enfants sous le nom d'Iterduca, conjointement avec deux déesses de nulle considération, Abéona et Adéona. On trouve encore ici la déesse Mens, chargée de veiller sur l'intelligence des enfants, et qui néanmoins n'a pas été

compulit, ubi a Vitumno et Sentino, quos fama obscura recondit, in hujus munificentiæ partitione superentur? Confert enim selectus Janus aditum et quasi januam semini; confert selectus Saturnus semen ipsum; confert selectus Liber ejusdem seminis emissionem viris; confert hoc idem Libera, quæ Ceres seu Venus est, feminis; confert selecta Juno, et hæc non sola, sed cum Mena, filia Jovis, fluores menstruos ad ejus, quod conceptum est, incrementum : et confert Vitumnus obscurus et ignobilis vitam; confert Sentinus obscurus et ignobilis sensum : quæ duo tanto illis rebus præstantiora sunt, quanto et ipsa intellectu ac ratione vincuntur. Sicut enim quæ ratiocinantur et intelligunt, profecto potiora sunt his quæ sine intellectu atque ratione, ut pecora, vivunt et sentiunt : ita et illa quæ vita sensuque sunt prædita, his quæ nec vivunt nec sentiunt, merito præferuntur. Inter selectos itaque deos Vitumnus vivificator et Sentinus sensificator magis haberi debuerunt, quam Janus seminis admissor et Saturnus seminis dator vel sator, et Liber et Libera seminum commotores vel emissores; quæ semina indignum est cogitare, nisi ad vitam sensumque pervenerint. Quæ munera selecta non dantur a diis selectis, sed a quibusdam incognitis et præ istorum dignitate neglectis. Quod si respondetur, omnium initiorum potestatem habere Janum, et ideo illi etiam quod aperitur conceptui, non immerito attribui; et omnium seminum Saturnum, et ideo seminationem quoque hominis non posse ab ejus operatione sejungi; omnium seminum emittendorum Liberum et Liberam, et ideo his etiam præesse, quæ ad substituendos homines pertinent; omnium purgandorum et pariendorum Junonem, et ideo eam non deesse purgationibus feminarum et partubus hominum : quærant quid respondeant de Vitumno et Sentino, utrum et ipsos velint habere omnium quæ vivunt et sentiunt potestatem. Quod si concedunt, attendant quam eos sublimius locaturi sint. Nam seminibus nasci, in terra et ex terra est; vivere autem atque sentire etiam deos sidereos opinantur. Si autem dicunt Vitumno atque Sentino hæc sola attributa, quæ in carne vivescunt et sensibus adminiculantur; cur non deus ille, qui facit omnia vivere atque sentire, etiam carni vitam præbet et sensum, universali opere hoc munus etiam partubus tribuens? Et quid opus est Vitumno atque Sentino? Quod si ab illo qui vitæ et sensibus universaliter præsidet, his quasi famulis ista carnalia velut extrema et ima commissa sunt; itane sunt illi selecti destituti familia, ut non invenirent quibus etiam ipsi ista committerent, sed cum tota sua nobilitate, qua visi sunt seligendi, opus facere cum ignobilibus cogerentur? Juno selecta et regina Jovisque « soror et conjux, » hæc tamen Iterduca est pueris, et opus facit cum deabus ignobilissimis Abeona et Adeona. Ibi posuerunt et Mentem

mise au rang des divinités choisies, quoiqu'un bon esprit soit le plus magnifique présent qu'on puisse faire à l'homme. Et cependant Junon est au nombre des divinités choisies sous le nom d'Iterduca et de Domiduca, comme s'il servait à quelque chose de ne pas s'égarer et de savoir retourner chez soi, lorsqu'on n'a pas l'esprit comme il faut. Certes, la déesse qui donne l'intelligence méritait bien d'être préférée à Minerve, à qui, parmi tant de menus détails, on a assigné le soin de la mémoire des enfants. Qui peut douter qu'il ne vaille infiniment mieux avoir l'esprit bien fait que d'avoir la plus vaste mémoire? Nul ne saurait être méchant avec un esprit droit, tandis qu'il y a de très-méchants hommes avec une mémoire admirable, et qui sont d'autant plus méchants qu'ils peuvent moins oublier leurs mauvaises pensées. Cependant Minerve est du nombre des divinités choisies, tandis que Mens est perdue dans la foule des divinités plébéiennes. Que dirai-je de la Vertu et de la Félicité, dont j'ai déjà beaucoup parlé dans le quatrième livre? On en a fait des déesses, mais sans les mettre au rang des divinités choisies, quoique l'on y ait mis Mars et Orcus, dont l'un sème la mort et l'autre la moissonne.

Or, puisque nous voyons les divinités choisies se mêler dans ces menus emplois avec les divinités subalternes pour partager leur tâche, comme les magistrats avec le peuple, et que même plusieurs des divinités inférieures font des choses beaucoup plus importantes et plus dignes que les divinités qu'on appelle choisies, il reste à croire qu'on ne les a pas appelées ainsi à cause de la dignité de leurs attributions dans le gouvernement du monde, mais à cause de leur notoriété. C'est pour cela que Varron lui-même a dit qu'il y a des dieux et des déesses du premier ordre qui sont tombés, comme il arrive aux hommes, dans l'obscurité et l'oubli. Si donc la félicité n'a peut-être pas dû être placée au nombre des dieux choisis, parce que ce n'est point le mérite mais le hasard qui les a élevés à ce rang, au moins devrait-on y voir figurer la Fortune, même de préférence à toute divinité choisie, puisqu'on dit que cette déesse dispense ses faveurs au hasard. Elle avait droit assurément à la première place parmi les dieux choisis, puisque c'est envers eux principalement qu'elle a montré ce qu'elle pouvait, puisque nous voyons qu'ils n'ont été choisis ni pour l'éminence de leur vertu, ni par le droit d'une juste félicité, mais par une puissance aveugle et téméraire de la Fortune, comme parlent ceux qui les adorent. Et peut-être l'éloquent Salluste avait-il en vue ces dieux mêmes, quand il disait : « Oui, la Fortune domine en toute chose; c'est elle qui élève ou abaisse toute chose, plutôt par caprice que par raison. » On ne saurait dire en effet pourquoi Vénus est célèbre et la Vertu inconnue, déesses toutes deux, mais d'un mérite bien différent. Si l'on dit que le renom d'une chose vient de ce que plus de personnes la désirent (et Vénus, par exemple, est plus recherchée que la Vertu), pourquoi Minerve est-elle si renommée, et la déesse Pécunia presque dans l'oubli? car la plupart des hommes sont attirés par l'argent plutôt que par la science; et même, parmi ceux qui cultivent les arts, à peine en trouverez-vous un qui ne s'y propose un gain et une récompense.

deam, quæ faciat pueris bonam mentem, et inter selectos ista non ponitur, quasi quidquam majus præstari homini possit: ponitur autem Juno, quia Iterduca est et Domiduca, quasi quidquam prosit iter carpere et domum duci, si mens non est bona : cujus muneris deam selectores isti inter selecta numina minime posuerunt. Quæ profecto et Minervæ fuerat præferenda, cui per ista minuta opera puerorum memoriam tribuerunt. Quis enim dubitet multo esse melius habere bonam mentem, quam memoriam quamtumlibet ingentem? Nemo enim malus est, qui bonam habet mentem : quidam vero pessimi memoria sunt mirabili, tanto pejores quanto minus possunt, quod male cogitant, oblivisci. Et tamen Minerva est inter selectos deos; Mentem autem deam turba vilis operuit. Quid de Virtute dicam? quid de Felicitate? de quibus in quarto libro plura jam diximus : quas cum deas haberent, nullum eis locum inter selectos deos dare voluerunt, ubi dederunt Marti et Orco; uni effectori mortium, alteri receptori.

Cum igitur in his minutis operibus, quæ minutatim diis pluribus distributa sunt, etiam ipsos selectos videamus tanquam senatum cum plebe pariter operari; et inveniamus a quibusdam diis, qui nequaquam seligendi putati sunt, multo majora atque meliora administrari, quam ab illis qui selecti vocantur : restat arbitrari, non propter præstantiores in mundo administrationes, sed quia provenit eis ut populis magis innotescerent, selectos eos et præcipuos nuncupatos. Unde dicit etiam ipse Varro, quod diis quibusdam patribus et deabus matribus, sicut hominibus, ignobilitas accidisset. Si ergo Felicitas ideo fortasse inter selectos deos esse non debuit, quod ad istam nobilitatem non merito, sed fortuitu pervenerunt; saltem inter illos, vel potius præ illis Fortuna poneretur, quam dicunt deam non rationabili dispositione, sed, ut temere acciderit, sua cuique dona conferre. Hæc in diis selectis tenere apicem debuit, in quibus maxime quid posset ostendit; quando eos videmus non præcipua virtute, non rationabili felicitate, sed temeraria, sicut eorum cultores de illa sentiunt, Fortunæ potestate selectos. Nam et vir disertissimus Sallustius etiam ipsos deos fortassis attendit, cum diceret : « Sed profecto Fortuna in omni re dominatur; ea res cunctas ex libidine magis quam ex vero celebrat obscuratque. » Non enim possunt invenire causam cur celebrata sit Venus, et obscurata sit Virtus; cum ambarum ab istis consecrata sint numina, nec comparanda sint merita. Aut si hoc nobilitari meruit, quod plures appetunt; plures enim Venerem quam Virtutem; cur celebrata est dea Minerva, et obscurata est dea Pecunia? cum in genere humano plures alliciat avaritia quam peritia; et in eis ipsis qui sunt artificiosi, raro invenias hominem, qui non habeat artem suam pecuniaria mercede venalem; plurisque pendatur

Or, il est certain qu'on se préoccupe toujours plus de la raison pour laquelle on fait une chose que de la chose que l'on fait. Si donc le choix des dieux s'est opéré par le jugement de la multitude ignorante, pourquoi la déesse Pécunia n'a-t-elle pas été préférée à Minerve, puisque tant d'hommes ne travaillent qu'en vue de l'argent? Si au contraire ce choix a été fait par le petit nombre des sages, pourquoi la Vertu n'a-t-elle pas été préférée à Vénus, quand la raison lui donne une préférence si marquée? Du moins si la Fortune, qui, au sentiment de ceux qui lui reconnaissent un si grand ascendant, domine en toute chose, et élève ou abaisse toute chose plutôt par caprice que par raison; si la Fortune, dis-je, a eu sur les dieux mêmes tant de pouvoir qu'elle a fait célèbres ou obscurs tous ceux qu'il lui a plu, et sans autre raison que sa fantaisie, assurément elle devrait occuper la première place parmi les dieux choisis, sur qui elle a fait principalement l'épreuve de sa puissance. Est-ce que la Fortune se serait trouvée ici contraire à elle-même, et n'aurait pas pu faire pour elle ce qu'elle avait fait pour les autres?

CHAPITRE IV.

La condition des petits dieux est préférable à celle des dieux choisis.

L'homme, amoureux de la gloire et des grandeurs, aurait sujet de féliciter les dieux choisis et de les dire heureux, s'il ne voyait que ce choix a moins pour but de les honorer que de les couvrir d'opprobre. La foule obscure est protégée contre les outrages par son obscurité même. Il est vrai qu'on ne peut s'empêcher de rire en voyant cette troupe de petits dieux occupée aux différents emplois que la fantaisie humaine a partagés entre eux, et qu'ils ne représentent pas mal cette multitude de petits collecteurs d'impôts, ou cette foule de petits ouvriers qui, dans la rue des Orfèvres, travaillent à un petit vase, où chacun met quelque chose du sien, quoique un seul, un peu habile, eût pu suffire; mais on a divisé le travail, afin que chaque ouvrier, borné à une partie de l'art, et par conséquent ayant moins à étudier pour arriver à la perfection, se rendît plus vite utile. Toutefois, entre ces petits dieux, à peine en trouverait-on un dont la réputation ait reçu quelque atteinte; tandis que, parmi les dieux choisis, il serait difficile d'en citer un dont le nom ne rappelle quelque insigne infamie. Les grands dieux sont descendus aux humbles emplois des petits dieux, mais ceux-ci ne se sont pas élevés aux crimes sublimes des grands dieux. Pour Janus, je ne sache rien, à la vérité, dont son honneur ait à souffrir; et peut-être sa vie, plus pure et plus innocente que celle des autres, n'a-t-elle en effet donné aucune prise à la médisance. On raconte même qu'il accueillit avec bonté Saturne fugitif, et qu'il partagea son royaume avec lui : témoin les deux villes qu'ils bâtirent, Janiculum et Saturnia; mais, sollicités par le besoin de souiller le culte de leurs dieux, les idolâtres ont déshonoré l'image de celui-ci, faute de pouvoir déshonorer sa vie : ils se sont avisés de le représenter par une statue monstrueusement difforme, à laquelle ils ont donné deux et même quatre visages, comme si sa personne était multiple. Peut-être ont-ils voulu donner à ce dieu vertueux d'autant plus

semper propter quod aliquid fit, quam id quod propter aliud fit. Si ergo insipientis judicio multitudinis facta est deorum ista selectio, cur dea Pecunia Minervæ prælata non est, cum propter pecuniam sint artifices multi? Si autem paucorum sapientium est ista distinctio, cur non prælata est Veneri Virtus, cum eam longe ratio præferat? Saltem certe, ut dixi, ipsa Fortuna, quæ, sicut putant qui ei plurimum tribuunt, in omni re dominatur, et res cunctas ex libidine magis quam ex vero celebrat obscuratque; si tantum et in deos valuit, ut temerario judicio suo quos vellet celebraret, obscuraretque quos vellet, præcipuum locum haberet in selectis, quæ in ipsos quoque deos tam præcipuæ est potestatis. An ut illic esse non posset, nihil aliud etiam ipsa Fortuna, nisi adversam putanda est habuisse fortunam? Sibi ergo adversata est, quæ alios nobiles faciens nobilitata non est.

CAPUT IV.

Melius actum cum diis inferioribus, quam cum selectis.

Gratularetur autem diis istis selectis quisquam nobilitatis et claritudinis appetitor, et eos diceret fortunatos, si non eos magis ad injurias quam ad honores selectos videret. Nam illam infimam turbam ipsa ignobilitas texit, ne obrueretur opprobriis. Ridemus quidem, cum eos videmus figmentis humanarum opinionum partitis inter se operibus distributos, tanquam minuscularios vectigalium conductores, vel tanquam opifices in vico argentario, ubi unum vasculum ut perfectum exeat, per multos artifices transit, cum ab uno perfecto perfici posset. Sed aliter non putatum est operantium multitudini consulendum, nisi ut singulas artis partes cito ac facile discerent singuli, ne omnes in arte una tarde ac difficile cogerentur esse perfecti. Verumtamen vix quisquam reperitur deorum non selectorum, qui aliquo crimine famam traxit infamem; vix autem selectorum quispiam, qui non in se notam contumeliæ insignis acceperit. Illi ad istorum humilia opera descenderunt, isti in illorum sublimia crimina non venerunt. De Jano quidem non mihi facile quidquam occurrit, quod ad probrum pertineat: et fortasse talis fuerit, innocentius vixerit et a facinoribus flagitiisque remotius. Saturnum fugientem benignus excepit : cum hospite partitus est regnum, ut etiam civitates singulas conderent; iste Janiculum, ille Saturniam. Sed isti in cultu deorum omnis dedecoris appetitores, cujus vitam minus turpem invenerunt, eum simulacri monstrosa deformitate turparunt; nunc eum bifrontem, nunc etiam quadrifrontem, tanquam geminum, facientes. An forte voluerunt, ut, quoniam plurimi dii selecti erubescenda perpetrando amiserant frontem, quanto iste innocentior esset, tanto frontosior appareret?

de front que les autres dieux si infâmes en avaient moins.

CHAPITRE V.

De la doctrine secrète et des raisons physiques du paganisme.

Mais écoutons plutôt les raisons physiques à l'aide desquelles les païens cherchent à colorer leurs honteuses et misérables erreurs, comme si, au fond, ces erreurs recélaient une sagesse respectable. Varron, par exemple, dit que les statues des dieux, leurs attributs et leurs ornements ont eu pour but, dans la pensée des anciens, d'élever ceux qui pénétreraient les mystères cachés sous ces emblèmes à la contemplation intellectuelle de l'âme du monde et de ses parties, c'est-à-dire à la connaissance véritable des dieux mêmes; que ceux qui les ont représentés sous une figure humaine paraissent l'avoir fait parce que l'esprit qui anime le corps de l'homme est semblable à l'esprit immortel de la divinité; et que, de même que, si l'on plaçait dans les temples des vases destinés à distinguer les dieux, un œnophore, par exemple, dans le temple de Bacchus, cela servirait à faire connaître le contenu par le contenant; ainsi une statue qui a une figure humaine représente l'âme raisonnable, dont le corps est comme le vase, et dont la nature est la même que celle de la divinité ou des dieux. Voilà les mystères de doctrine que le savant Varron avait pénétrés, et dont il a fait part au monde. Mais dites-nous, vous qui êtes si subtil, qu'avez-vous fait de cet esprit judicieux qui vous avait fait dire auparavant que ceux qui ont introduit les premiers l'usage de représenter les dieux par des statues ont ôté la crainte aux peuples et fondé la superstition, et que les anciens Romains, qui n'avaient point d'idoles, rendaient aux dieux un culte plus pur? C'est grâce à ces vieux Romains que vous avez eu la hardiesse de parler ainsi à leurs descendants; et s'ils eussent adoré des statues aussi bien que ceux-ci, peut-être la crainte vous eût-elle empêché de rendre hommage à la vérité, et d'exprimer hautement votre pensée; peut-être même eussiez-vous mis encore plus de zèle à justifier les prétendus mystères de cette vaine et pernicieuse idolâtrie. Et cependant votre âme, avec toutes ses lumières et sa haute intelligence (et c'est ce qui redouble nos regrets), votre âme n'a pu s'élever, à l'aide de ces mystères, jusqu'à la connaissance de son Dieu, de ce Dieu qui l'a faite et dont elle n'a pas été faite, dont elle était la créature et non une émanation, qui n'est pas l'âme de toutes choses, mais le créateur de toute âme, unique lumière qui fait la béatitude de l'âme quand l'âme n'est point rebelle à sa grâce. Or, quels sont ces mystères et quelle estime il en faut faire, c'est ce que nous ferons voir ultérieurement. Toutefois ce savant homme veut que l'âme du monde et ses parties soient véritablement des dieux : d'où il suit que toute sa théologie, même la naturelle dont il fait tant de cas, n'a pu s'élever au delà de l'idée de l'âme raisonnable. Il s'étend du reste fort peu sur cette théologie naturelle dans le livre où il en parle; et nous verrons si, par ses interprétations physiques, il peut y rattacher la théologie civile, la dernière qui traite des dieux choisis. S'il peut y parvenir, toute la théologie sera naturelle; et si cela est, qu'était-il besoin de prendre tant de

CAPUT V.

De Paganorum secretiore doctrina physicisque rationibus.

Sed ipsorum potius interpretationes physicas audiamus, quibus turpitudinem miserrimi erroris, velut altioris doctrinæ specie, colorare conantur. Primum eas interpretationes sic Varro commendat, ut dicat antiquos simulacra deorum et insignia ornatusque finxisse; quæ cum oculis animadvertissent hi qui adissent doctrinæ mysteria, possent animam mundi ac partes ejus, id est deos veros, animo videre : quorum qui simulacra specie hominis fecerunt, hoc videri secutos quod mortalium animus qui est in corpore humano, simillimus est immortalis animi : tanquam si vasa ponerentur causa notandorum deorum, et in Liberi æde œnophorum sisteretur, quod significaret vinum, per id quod continet id quod continetur : ita per simulacrum quod formam haberet humanam, significari animam rationalem, quod eo velut vase natura ista soleat contineri, cujus naturæ deum volunt esse, vel deos. Hæc sunt mysteria doctrinæ, quæ iste vir doctissimus penetraverat, unde in lucem ista proferret. Sed, o homo acutissime, num in istis doctrinæ mysteriis illam prudentiam perdidisti, qua tibi sobrie visum est, quod hi qui primi populis simulacra constituerunt, et metum dempserunt civibus suis, et errorem addiderunt, castiusque deos sine simulacris veteres observasse Romanos? hi enim tibi fuerunt auctores, ut hæc contra posteriores Romanos dicere auderes. Nam si et illi antiquissimi simulacra coluissent, fortassis totum istum sensum de simulacris non constituendis, interim verum, timoris silentio premeres, et in hujuscemodi perniciosis vanisque figmentis mysteria ista doctrinæ loquacius et elatius prædicares. Anima tamen tua tam docta et ingeniosa (ubi te multum dolemus) per hæc mysteria doctrinæ ad Deum suum, id est a quo facta est, non cum quo facta est; nec cujus portio, sed cujus conditio est; nec qui est omnium anima, sed qui fecit omnem animam, quo solo illustrante fit anima beata, si ejus gratiæ non sit ingrata, nullo modo potuit pervenire. Verum ista mysteria doctrinæ qualia sint, quantique pendenda, quæ sequuntur ostendent. Fatetur interim vir iste doctissimus, animam mundi ac partes ejus esse veros deos : unde intelligitur totam ejus theologiam, eam ipsam scilicet naturalem, cui plurimum tribuit, usque ad animæ rationalis naturam se extendere potuisse. De naturali enim paucissima præloquitur in hoc libro : in quo videbimus utrum per interpretationes physiologicas ad hanc naturalem possit referre civilem, quam de diis selectis ultimam scripsit. Quod si potuerit, tota naturalis erit : et quid opus erat ab ea civilem tanta cura distinctionis abjungere? Si autem

peine à en séparer la civile? Et si cette distinction est juste, la théologie naturelle qui lui plaît tant n'est pas vraie, puisqu'elle n'atteint pas le vrai Dieu, créateur de l'âme; et, cela étant, combien la civile est-elle plus méprisable et plus fausse, puisqu'elle ne s'élève pas au-dessus de la nature corporelle, comme on pourra le voir clairement par les explications si savantes et si subtiles qu'on en donne, et dont je serai obligé de parler dans la suite!

CHAPITRE VI.

De l'opinion de Varron, que Dieu est l'âme du monde.

Varron dit encore, dans ses considérations préliminaires sur la théologie naturelle, qu'il croit que Dieu est l'âme du monde (en grec, κόσμος), et que ce monde est Dieu; mais que, comme l'homme sage, quoique composé de corps et d'âme, doit ce nom de sage à son âme, ainsi le monde est appelé Dieu à cause de l'âme qui le régit, quoiqu'il soit également composé d'un corps et d'une âme. Il semble ici jusqu'à un certain point reconnaître l'existence d'un seul Dieu; mais, cédant au besoin d'en introduire plusieurs, il ajoute que le monde est divisé en deux parties, le ciel et la terre; le ciel en deux autres, l'éther et l'air; et la terre aussi, en eau et en continent; que l'éther occupe la première région, l'air la seconde, l'eau la troisième, la terre enfin la plus basse : que ces quatre parties sont remplies d'âmes; l'éther et l'air, d'âmes immortelles; l'eau et la terre, d'âmes mortelles; que, dans l'espace qui s'étend depuis la circonférence du ciel jusqu'au cercle de la lune, habitent les âmes éthérées, astres, étoiles : dieux célestes qu'on ne conçoit pas seulement par la pensée, mais qu'on voit même avec les yeux; qu'entre la sphère de la lune et la région de l'air où se forment les nuées et les vents, habitent les âmes aériennes, que l'esprit conçoit, mais que l'œil ne voit pas, c'est-à-dire les héros, les lares, les génies. Voilà le résumé que, dans son avant-propos, Varron donne de cette théologie naturelle qui a tant d'attrait pour lui et pour la plupart des philosophes. J'examinerai à fond cette théologie quand j'aurai, avec l'assistance du vrai Dieu, achevé ce qui me reste à dire de la théologie civile pour ce qui regarde les dieux choisis.

CHAPITRE VII.

Était-il raisonnable de faire deux divinités de Janus et de Terme?

Je demande d'abord ce que c'est que Janus, le premier dieu de cette théologie? on me répond que c'est le monde. Réponse courte et claire assurément. Cependant pourquoi lui attribue-t-on le commencement des choses, et la fin à un autre qu'on nomme Terme? Car c'est pour cela, dit-on, qu'en dehors des dix mois qui s'écoulent de mars à décembre, on a consacré deux mois à ces divinités: Janvier à Janus, et Février à Terme. C'est pour cela, dit-on encore, que les Terminales se célèbrent en février, mois qui ramène une solennité expiatoire appelée Fébruum, origine du nom de Février. Quoi! est-ce que le commencement des choses appartient au monde, à Janus, et que la fin ne lui appartient

recto discrimine separata est; quando nec ista vera est quæ illi naturalis placet; pervenit enim usque ad animam, non usque ad verum Deum qui fecit et animam : quanto est abjectior et falsior ista civilis, quæ maxime circa corporum est occupata naturam; sicut ipsæ interpretationes ejus, ex quibus quædam necessario commemorare me oportet tanta ab ipsis exquisitæ et enucleatæ diligentia demonstrabunt?

CAPUT VI.

De opinione Varronis, qua arbitratus est Deum animam esse mundi.

Dicit ergo idem Varro adhuc de naturali theologia præloquens, deum se arbitrari esse animam mundi, quem Græci vocant κόσμον, et hunc ipsum mundum esse deum : sed sicut hominem sapientem, cum sit ex corpore et animo, tamen ab animo dici sapientem; ita mundum deum dici ab animo, cum sit ex animo et corpore. Hic videtur quoquo modo confiteri unum Deum; sed ut plures etiam introducat, adjungit mundum dividi in duas partes, cœlum et terram; et cœlum bifariam, in æthera et aera; terram vero in aquam et humum : e quibus summum esse æthera, secundum aera, tertiam aquam, infimam terram : quas omnes partes quatuor animarum esse plenas, in æthere et aers immortalium, in aqua et terra mortalium; ab summo autem circuitu cœli ad circulum lunæ æthereas animas esse astra ac stellas, eos cœlestes deos non modo intelligi esse, sed etiam videri : inter lunæ vero gyrum et nimborum ac ventorum cacumina aereas esse animas, sed eas animo, non oculis videri; et vocari heroas, et lares, et genios. Hæc est videlicet breviter in ista prælocutione proposita theologia naturalis, quæ non huic tantum, sed multis philosophis placuit : de qua tunc diligentius disserendum est, cum de civili, quantum ad deos selectos attinet, opitulante Deo vero, quod restat implevero.

CAPUT VII.

An rationabile fuerit, Janum et Terminum in duo numina separari.

Janus igitur, a quo sumpsit exordium, quæro quisnam sit? Respondetur, Mundus est. Brevis hæc plane est atque aperta responsio. Cur ergo ad eum dicuntur rerum initia pertinere, fines vero ad alterum, quem Terminum vocant? Nam propter initia et fines duobus istis diis duos menses perhibent dedicatos, præter illos decem quibus usque ad Decembrem caput est Martius; Januarium Jano, Februarium Termino. Ideo Terminalia eodem mense Februario celebrari dicunt, cum fit sacrum purgatorium, quod vocant Februum; unde mensis nomen accepit. Numquid ergo ad mundum, qui Janus est, initia rerum pertinent, et

pas, pour avoir assigné à cette fin un autre dieu? Ne reconnaît-on pas que ce qui commence en ce monde y prend aussi fin? Quelle inconséquence! on donne à ce dieu une demi-puissance, et à sa statue un double visage. N'expliquerait-on pas plus judicieusement cet emblème en disant que Janus et Terme sont un seul et même dieu, dont une face désigne le commencement et l'autre la fin? car, dans toute action, on ne peut se dispenser de considérer ces deux points correspondants. Quiconque, en effet, ne regarde pas le commencement de ce qu'il fait ne saurait en prévoir la fin; et, sans la mémoire qui regarde en arrière, l'esprit ne sait où il va. Qui oublie le moment où il a commencé, peut-il savoir quand il finira? Que si l'on croyait que la vie bienheureuse commence en ce monde et trouve son complément hors du monde, et que c'est pour cela qu'on a seulement donné à Janus, c'est-à-dire au monde, pouvoir sur les commencements, on lui aurait certainement préféré le dieu Terme, naturellement appelé à prendre sa place parmi les divinités choisies. Et même, dès cette vie, où l'on partage le commencement et la fin des choses entre Janus et Terme, celui-ci aurait dû être plus considéré que Janus. C'est, en effet, quand on touche au terme, qu'on éprouve le plus de joie. Tout commencement est accompagné d'inquiétude, et cette inquiétude ne cesse qu'au moment où l'on aperçoit la fin de son entreprise; c'est à la fin qu'on aspire de tous ses efforts, de toutes ses pensées, de tous ses désirs; on n'est content, on n'est heureux que lorsqu'on a fini.

CHAPITRE VIII.

Pourquoi a-t-on donné deux et même quatre visages à Janus?

Mais passons à l'explication de la statue de Janus. On dit que ce dieu a deux visages, l'un devant, et l'autre derrière, parce que notre bouche, quand elle est ouverte, a quelque ressemblance avec le monde, d'où vient que les Grecs ont appelé le palais οὐρανὸς, et quelques poëtes latins *cœlum*. Ce n'est pas tout: notre bouche ouverte présente deux issues, l'une extérieure du côté des dents, l'autre intérieure vers le gosier. Voilà ce qu'on a fait du monde avec un mot grec ou poétique qui signifie palais. Mais quel rapport cela a-t-il avec l'âme, avec la vie éternelle? Qu'on adore ce dieu seulement pour la salive qui entre ou sort sous le ciel du palais, à la bonne heure; mais est-il rien de plus absurde que de ne pas savoir trouver dans le monde deux portes opposées l'une à l'autre, et servant à y introduire les choses du dehors et à en rejeter celles du dedans, et de vouloir, de notre bouche et de notre gosier, auxquels le monde ne ressemble en rien, figurer le monde sous les traits de Janus, à cause du palais seul, auquel Janus ne ressemble pas davantage? En second lieu, quand on lui donne quatre visages et qu'on l'appelle double Janus, on le propose comme un emblème des quatre parties du monde, comme si le monde regardait quelque chose hors de soi, de même que Janus regarde par ses quatre visages. Et puis, si Janus est le monde et que le monde ait quatre parties, la statue de Janus à deux visages est fausse; ou, si elle est vraie en ce sens qu'on en-

fines non pertinent, ut alter illis deus præficeretur? Nonne omnia quæ in hoc mundo fieri dicunt, in hoc etiam mundo terminari fatentur? Quæ est ista vanitas, in opere illi dare potestatem dimidiam, in simulacro faciem duplam? Nonne istum bifrontem multo elegantius interpretarentur, si eumdem et Janum et Terminum dicerent; atque initiis unam faciem, finibus alteram darent? quoniam qui operatur, utrumque debet intendere. In omni enim motu actionis suæ qui non respicit initium, non prospicit finem. Unde necesse est a memoria respiciente prospiciens connectatur intentio. Nam cui exciderit quod cœperit, quomodo finiat non inveniet. Quod si vitam beatam in hoc mundo inchoari putarent, extra mundum perfici, et ideo Jano, id est mundo, solam initiorum tribuerent potestatem; profecto ei præponerent Terminum, eumque a diis selectis non alienarent. Quanquam etiam nunc cum in istis duobus diis initia rerum temporalium finesque tractantur, Termino dari debuit plus honoris. Major enim lætitia est, cum res quæque perficitur: sollicitudinis autem plena sunt cœpta, donec perducantur ad finem, quem qui aliquid incipit, maxime appetit, intendit, exspectat, exoptat; nec de re inchoata, nisi terminetur, exsultat.

CAPUT VIII.

Ob quam causam cultores Jani bifrontem imaginem ipsius finxerint, quam tamen etiam quadrifrontem videri volunt.

Sed jam bifrontis simulacri interpretatio proferatur. Duas eum facies ante et retro habere dicunt, quod hiatus noster, cum os aperimus, mundo similis videatur: unde et palatum Græci οὐρανὸν appellant; et nonnulli, inquit, poetæ Latini cœlum vocaverunt palatum: a quo hiatu oris, et foras esse aditum ad dentes versus, et introrsus ad fauces. Ecce quo perductus est mundus propter palati nostri vocabulum, vel græcum, vel poeticum. Quid autem hoc ad animam, quid ad vitam æternam? Propter solas salivas colatur hic deus, quibus partim glutiendis, partim exspuendis, sub cœlo palati utraque panditur janua. Quid est porro absurdius, quam in ipso mundo non invenire duas januas ex adverso sitas, per quas vel admittat ad se aliquid intro, vel emittat a se foras; et de nostro ore et gutture, quorum similitudinem mundus non habet, velle mundi simulacrum componere in Jano, propter solum palatum, cujus similitudinem Janus non habet? Cum vero eum faciunt quadrifrontem et Janum geminum appellant, ad quatuor mundi partes hoc interpretantur, quasi aliquid spectet mundus foras, sicut per omnes facies Janus. Deinde, si Janus est mundus, et mundus quatuor partibus constat, falsum est simulacrum Jani bifrontis: aut si

tend ordinairement le monde entier par les noms d'orient et d'occident, la comparaison ne laisse pas d'être fausse encore sous un autre rapport; car, en considérant les deux autres parties du monde, le septentrion et le midi, nous ne disons pas que le monde est double, comme on dit que le Janus à quatre visages est double. Au moins ne saurait-on trouver dans le monde rien qui ressemble aux quatre portes figurées par les quatre visages de Janus, de même qu'on a trouvé dans la bouche de l'homme un rapport avec le Janus à deux visages, à moins que Neptune ne vienne au secours des interprètes, tenant à la main un poisson, qui, outre la bouche et le gosier, présente à droite et à gauche l'ouverture de ses ouïes. Et cependant, de tant de portes, il n'en est pas une par laquelle l'âme puisse échapper à l'erreur, à moins qu'elle n'écoute la Vérité, qui a dit: « Je suis la porte. »

CHAPITRE IX.

De la puissance de Jupiter, et comparaison de ce dieu avec Janus.

Je serais bien aise encore d'apprendre quel est ce Jovis qu'ils nomment aussi Jupiter. C'est, dit-on, le dieu dont dépendent les causes de tout ce qui se fait dans le monde. Virgile a exprimé admirablement la grandeur de ce pouvoir par ce vers si célèbre: « Heureux qui peut connaître les causes des choses! » D'où vient donc qu'on a placé Janus au-dessus de lui? Que le docte et profond Varron nous réponde là-dessus. « C'est, dit-il, qu'à Janus appartient le commencement, à Jupiter la perfection des choses. Il est donc juste que Jupiter soit regardé comme l'être souverain; car si la perfection vient après le commencement dans l'ordre des temps, elle a la priorité par son importance. » Cela serait bon s'il s'agissait ici du commencement et de la fin des effets. Partir est le commencement d'une action; arriver, en est le terme. L'étude est le commencement d'une action, et la science en est la fin. Ainsi, en toutes choses, le commencement est le premier en ordre, et la fin est la perfection. Mais c'est un différend déjà vidé entre Janus et Terme. Or, les causes dont on prétend que Jupiter dispose sont des efficients et non des effets, et il est impossible que les effets et le commencement des effets précèdent d'un seul instant les causes; car ce qui fait une chose est toujours avant la chose qui est faite. Donc, de ce que les commencements des effets appartiennent à Janus, il ne s'ensuit pas qu'ils précèdent les causes efficientes qu'on attribue à Jupiter; car, de même que rien ne se fait, ainsi rien ne commence qui ne soit précédé d'une cause efficiente. Or, si ce dieu en qui sont toutes les causes de toutes les natures faites et de toutes les choses naturelles est le même qu'on appelle Jupiter, et que les peuples honorent par tant d'opprobres et d'infamies, certainement ils se rendent coupables d'une impiété plus sacrilége que s'ils ne reconnaissaient point de dieu. N'eût-il pas mieux valu donner le nom de Jupiter à quelque objet digne de ces honneurs honteux et criminels, et lui substituer un fantôme qu'ils pussent blasphémer en toute liberté, comme on dit qu'on donna une pierre à Saturne pour assouvir sa voracité, que de représenter Jupiter à la fois tonnant

propterea verum est, quia etiam nomine Orientis et Occidentis totus solet mundus intelligi, numquid cum duas partes alias nominamus Septemtrionis et Austri, sicut illum quadrifrontem dicunt geminum Janum, ita quisquam geminum dicturus est mundum? Non habent omnino unde quatuor januas, quæ intrantibus et exeuntibus pateant, interpretentur ad mundi similitudinem; sicut de bifronte quod dicerent saltem in ore hominis invenerunt; nisi Neptunus forte subveniat et porrigat piscem, cui præter hiatum oris et gutturis etiam dextra et sinistra fauces patent. Et tamen hanc vanitatem per tot januas nulla effugit anima, nisi quæ audit Veritatem dicentem, *Ego sum janua.*

CAPUT IX.

De Jovis potestate, atque ejusdem cum Jano comparatione.

Jovem autem, qui etiam Jupiter dicitur, quem velint intelligi, exponant. Deus est, inquiunt, habens potestatem causarum, quibus aliquid fit in mundo. Hoc quam magnum sit, nobilissimus Virgilii versus ille testatur:

Felix qui potuit rerum cognoscere causas!

Sed cur ei præponitur Janus, hoc nobis vir ille acutissimus doctissimusque respondeat. « Quoniam penes Janum, » inquit, « sunt prima, penes Jovem summa. Merito ergo rex omnium Jupiter habetur. Prima enim vincuntur a summis: quia licet prima præcedant tempore, summa superant dignitate. » Sed recte hoc diceretur, si factorum prima discernerentur et summa: sicut initium facti est proficisci, summum pervenire; initium facti inceptio discendi, summum perceptio doctrinæ: ac sic in omnibus prima sunt initia, summique sunt fines. Sed jam hoc negotium inter Janum Terminumque discussum est. Causæ autem quæ dantur Jovi, efficientia sunt, non effecta: neque ullo modo fieri potest, ut vel tempore præveniantur a factis initiisve factorum. Semper enim prior est res quæ facit, quam illa quæ fit. Quapropter si ad Janum pertinent initia factorum, non ideo priora sunt efficientibus causis, quas Jovi tribuunt. Sicut enim nihil fit, ita nihil inchoatur ut fiat, quod non faciens causa præcesserit. Hunc sane deum, penes quem sunt omnes causæ factarum omnium naturarum naturaliumque rerum, si Jovem populi appellant, et tantis contumeliis tamque scelestis criminationibus colunt, tetriore sacrilegio sese obstringunt, quam si prorsus nullum putarent deum. Unde satius esset eis alium aliquem Jovis nomine nuncupare, dignum turpibus et flagitiosis honoribus, supposito vano figmento quod potius blasphemarent (sicut Saturno dicitur suppositus lapis, quem pro filio devoraret), quam istum deum dicere et tonantem et adulterantem, et totum mundum regentem et per tot stupra diffluentem, et naturarum om-

et adultère, maître du monde et asservi à l'impudicité, arbitre de toutes les causes et étant à lui-même une cause de corruption.

Je demanderai encore quel est le rang que Jupiter aura parmi les dieux, si Janus est le monde. Varron n'a-t-il pas dit que les vrais dieux sont l'âme du monde et ses parties? Et par conséquent, aux yeux des gentils, tout ce qui n'est pas cela n'est pas vraiment dieu. Dira-t-on que Jupiter est l'âme du monde et que Janus en est le corps, c'est-à-dire le monde visible? Si cela est, je ne vois pas comment Janus peut rester dieu, puisque, dans leur système, ce n'est pas le corps du monde qui est dieu, mais l'âme du monde et ses parties : ce qui a fait dire explicitement à Varron que, suivant lui, dieu est l'âme du monde et que le monde même est dieu, mais en ce sens que, de même que l'homme sage, quoique composé de corps et d'âme, doit seulement à l'esprit ce nom de sage, ainsi le monde, quoique composé de corps et d'âme, est appelé dieu à cause de son âme. D'où il suit que le corps du monde, indépendamment de l'âme, n'est pas dieu; et, s'il est dieu, c'est en tant qu'âme seulement, ou en tant qu'âme et corps tout ensemble; en sorte néanmoins que ce ne soit pas le corps, mais l'âme, qui le constitue dieu. Si donc Janus est le monde, et que Janus soit dieu, pour que Jupiter soit aussi dieu, dira-t-on qu'il est une partie de Janus? N'a-t-on pas coutume de tout attribuer à Jupiter? Le poëte a dit : « Tout est plein de Jupiter. » Donc, pour que Jupiter soit dieu et surtout le roi des dieux, il faut nécessairement qu'il soit le monde. Autrement il ne pourrait régner sur les autres dieux, c'est-à-dire sur ses parties. C'est à l'appui de cette opinion que Varron, dans un autre ouvrage qu'il a composé sur le culte des dieux, rapporte deux vers de Valérius Soranus, que voici : Jupiter tout-puissant, père et mère des dieux, dieu unique et tout. » Et Varron les explique ainsi : « Jupiter est mâle en tant qu'il répand la semence, et femelle en tant qu'il la reçoit; Jupiter est le monde, et toute semence vient de lui et rentre en lui. « C'est pour cela, » ajoute Varron, que Soranus appelle Jupiter père et mère, et qu'il a dit avec raison qu'il est à la fois un et tout; car le monde est un, et tout est en lui. »

CHAPITRE X.

A-t-on eu raison de distinguer Janus de Jupiter?

Si donc Janus est le monde, si Jupiter l'est aussi, et que le monde soit un, pourquoi Janus et Jupiter font-ils deux dieux? Pourquoi ont-ils chacun leurs temples, leurs autels, leurs sacrifices, leurs statues? Si l'on répond qu'autre est la vertu des commencements, et autre celle des causes, et que c'est pour cela que l'on a appelé l'un Janus et l'autre Jupiter, je demanderai à mon tour si, parce qu'un homme est revêtu d'un double pouvoir ou exerce une double profession, on est fondé à voir en lui deux magistrats ou deux artisans? Pourquoi donc, d'un Dieu unique, arbitre absolu des commencements et des causes, ferait-on deux dieux distincts, sous prétexte que

nium naturaliumque rerum causas summas habentem et suas causas bonas non habentem.

Deinde quæro, quem jam locum inter deos huic Jovi tribuant, si Janus est mundus. Deos enim veros animam mundi ac partes ejus iste definivit : ac per hoc quidquid hoc non est, non est utique secundum istos verus deus. Num igitur ita dicturi sunt Jovem animam mundi, ut Janus sit corpus ejus, id est iste visibilis mundus? Hoc si dicunt, non erit quemadmodum Janum deum dicant; quoniam mundi corpus non est deus vel secundum ipsos, sed anima mundi ac partes ejus. Unde apertissime idem dicit, deum se arbitrari esse animam mundi, et hunc ipsum mundum esse deum : sed sicut hominem sapientem, cum sit ex animo et corpore, tamen ex animo dici sapientem; ita mundum deum dici ab animo, cum sit ex animo et corpore. Solum itaque mundi corpus non est deus : sed aut sola anima ejus, aut simul corpus et animus; ita tamen ut non sit a corpore, sed ab animo deus. Si ergo Janus est mundus, et deus est Janus, numquid Jovem ut deus esse possit, aliquam partem Jani esse dicturi sunt? Magis enim Jovi universum solent tribuere : unde est,

Jovis omnia plena.

Ergo et Jovem, ut deus sit, et maxime rex deorum, non alium possunt existimare quam mundum; ut diis cæteris secundum istos suis partibus regnet. In hanc sententiam etiam quosdam versus Valerii Sorani exponit idem Varro, in eo libro quem seorsum ab istis de cultu deorum scripsit; qui versus hi sunt :

Juppiter omnipotens, regum rerumque deumque
Progenitor, genitrixque deum, deus unus, et omnes.

Exponuntur autem in eodem libro, ita ut eum marem existimarent, qui semen emitteret, feminam quæ acciperet; Jovemque esse mundum, et eum omnia semina ex se emittere, et in se recipere : « Qua causa, » inquit, « scripsit Soranus, Jupiter progenitor genitrixque : nec minus « cum causa unum et omnia idem esse; mundus enim « unus, et in eo uno omnia sunt. »

CAPUT X.

An Jani et Jovis recta discretio sit.

Cum ergo et Janus mundus sit, et Jupiter mundus sit, unusque sit mundus, quare duo dii sunt Janus et Jupiter? quare seorsus habent templa, seorsus aras, diversa sacra, dissimilia simulacra? Si propterea quod alia vis est primordiorum, alia causarum, et illa Jani, illa Jovis nomen accepit; numquid si unus homo in diversis rebus duas habeat potestates aut duas artes, quia singularum diversa vis est, ideo duo judices aut duo dicuntur artifices? Sic ergo et unus Deus, cum ipse habeat potestatem primordiorum, ipse causarum, num propterea illum duos deos esse necesse est putari, quia primordia causæque res duæ

les commencements et les causes sont deux choses différentes? Si cette distinction paraît juste, il faut dire aussi que Jupiter fait autant de dieux qu'il a d'attributions et de noms analogues à ces attributions, puisque les objets qui lui ont fait donner ces noms sont des choses différentes. Je vais citer quelques-uns de ces noms.

CHAPITRE XI.

Des différents surnoms de Jupiter.

Jupiter a été surnommé Vainqueur, Invincible, Secourable, Moteur, Stator, Centipède, Supinal, Soliveau, Nourricier, Ruminus, etc. : toutes dénominations fondées sur la pluralité de ses pouvoirs, et non sur la pluralité de sa nature divine. C'est le même dieu qui a été surnommé Vainqueur, parce qu'il surmonte tout; Invincible, parce que personne ne peut le vaincre; Secourable, parce qu'il assiste les faibles; Moteur, Stator, Centipède et Supinal, parce qu'il a le pouvoir de pousser, d'arrêter, d'affermir et de renverser; Soliveau, parce qu'il soutient le monde; Nourricier, parce qu'il alimente toutes choses; Ruminus, parce qu'il est la mamelle qui allaite tous les êtres vivants. De ces fonctions, il est visible que les unes sont importantes et que les autres le sont peu; et cependant on dit que le même dieu suffit à toutes. Il me semble qu'il y a plus d'affinité entre les causes et les commencements qu'entre soutenir le monde et donner la mamelle aux animaux; et cependant on a voulu faire deux dieux du monde qui est un, Janus et Jupiter, tandis que, pour deux fonctions si différentes en importance et en dignité, on n'a pas cru devoir scinder Jupiter, et l'on s'est contenté de l'appeler pour l'une Tigillus, et pour l'autre Ruminus. Je ne dirai pas qu'il eût été plus naturel de confier à Junon le soin d'allaiter les animaux, si même on n'eût point voulu s'en reposer sur la déesse Rumina, qui existait déjà pour cet office; car on pourrait me répondre que Junon elle-même n'est autre que Jupiter, comme le témoignent ces vers de Soranus, que j'ai déjà cités : « Jupiter tout-puissant, père et mère des dieux et des choses. » Mais pourquoi l'appeler Ruminus, lorsque, en y regardant de plus près, on pourrait découvrir qu'il est aussi la déesse Rumina? car si nous avons déjà fait voir qu'il était indigne de la majesté des dieux que, dans un même épi de blé, l'un fût chargé des nœuds du tuyau et l'autre de l'enveloppe des grains, combien est-il plus indigne qu'un emploi aussi misérable que celui de présenter la mamelle aux animaux soit partagé entre deux dieux, dont l'un soit Jupiter lui-même, ce roi de tous les dieux, et qu'il le remplisse, non pas avec son épouse, mais avec je ne sais quelle obscure Rumina; à moins que lui-même ne soit tout ensemble Ruminus et Rumina : Ruminus pour les mâles, Rumina pour les femelles? Je dirais qu'on n'a pas voulu donner un nom féminin à Jupiter, s'il n'était appelé « père et mère » dans les vers de Soranus, et si je ne lisais que, entre autres surnoms, il porte aussi celui de Pécunia, qui est une de ces petites divinités femelles dont nous avons parlé au quatrième livre. Mais puisque tous, hommes et femmes, ont de

sunt? Quod si hoc justum putant, etiam ipsum Jovem tot deos esse dicant, quotquot ei cognomina propter multas potestates dederunt : quoniam res omnes, ex quibus illa cognomina sunt adhibita, multæ atque diversæ sunt; ex quibus pauca commemoro.

CAPUT XI.

De diversis cognominibus Jovis.

Dixerunt eum Victorem, Invictum, Opitulum, Impulsorem, Statorem, Centumpedam, Supinalem, Tigillum, Almum, Ruminum, et alia quæ persequi longum est. Hæc autem cognomina imposuerunt uni deo propter causas potestatesque diversas, non tamen propter tot res etiam tot deos eum esse coegerunt : quod omnia vinceret, quod a nemine vinceretur, quod opem indigentibus ferret, quod haberet impellendi, statuendi, stabiliendi, resupinandi potestatem, quod tanquam tigillus mundum contineret ac sustineret, quod aleret omnia, quod ruma, id est mamma, aleret animalia. In his, ut advertimus, quædam magna sunt, quædam exigua; et tamen unus utraque facere perhibetur. Puto inter se propinquiora esse causas rerum atque primordia, propter quas res unum mundum duos deos esse voluerunt, Jovem atque Janum, quam continere mundum et mammam dare animalibus : nec tamen propter hæc duo opera tam longe inter se vi et dignitate diversa, duo dii esse compulsi sunt; sed unus Jupiter, propter illud Tigillus, propter illud Ruminus appellatus est. Nolo dicere, quod animalibus mammam præbere sugentibus magis Junonem potuit decere, quam Jovem : præsertim cum esset etiam diva Rumina, quæ in hoc opus adjutorium illi famulatumve præberet. Cogito enim posse responderi, et ipsam Junonem nihil aliud esse quam Jovem, secundum illos Valerii Sorani versus, ubi dictum est :

Juppiter omnipotens, regum rerumque deumque
Progenitor, genitrixque deum.

Quare ergo dictus est et Ruminus, cum diligentius fortasse quærentibus ipse inveniatur esse etiam illa diva Rumina. Si enim majestate deorum recte videbatur indignum, ut in una spica alter ad curam geniculi, altera ad folliculi pertineret; quanto est indignius unam rem infimam, id est ut mammis alantur animalia, duorum deorum potestate curari, quorum sit unus Jupiter, rex ipse cunctorum; et hoc agat non saltem cum conjuge sua, sed cum ignobili nescio qua Rumina, nisi quia ipse est etiam ipsa Rumina; Ruminus fortasse pro sugentibus maribus, Rumina pro feminis? Dicerem quippe noluisse illos Jovi femininum nomen imponere, nisi et in illis versibus « Progenitor genitrixque » diceretur; et inter alia ejus cognomina legerem, quod etiam Pecunia vocaretur, quam deam inter illos minuscularios invenimus, et in quarto libro commemoravimus. Sed cum et mares et feminæ habeant pecu-

l'argent, que ne l'a-t-on surnommé Pécunia et Pécunius, ainsi que Rumina et Ruminus?

CHAPITRE XII.

Jupiter est aussi appelé Pécunia.

Admirons la raison que l'on donne de ce surnom. Jupiter, dit-on, est appelé Pécunia, parce que tout est à lui. O sublime raison d'un nom divin! N'est-ce pas au contraire avilir, outrager celui à qui tout appartient, que de le nommer Pécunia? Qu'est-ce en effet que les hommes possèdent sous cette dénomination, en comparaison de tout ce que contiennent le ciel et la terre? Il est évident que ce n'a pu être que l'avarice qui ait donné ce nom à Jupiter, pour justifier ceux qui aiment l'argent, comme aimant, non quelque obscure divinité, mais le roi même des dieux. Il n'en serait pas de même s'il était appelé richesse; car autre chose est la richesse, autre chose est l'argent. L'homme sage, juste, bon, qu'il ait peu ou point d'argent, est appelé riche. Il est effectivement riche par les vertus qui font que, même dans les rigueurs des nécessités temporelles, il se contente de ce qu'il a, tandis que l'avare, au contraire, est pauvre, parce que, quelques biens qu'il possède, comme il en désire toujours davantage, il est toujours dans l'indigence. C'est encore avec raison que nous disons que le vrai Dieu est riche, non pas en argent, mais à cause de sa toute-puissance. Il est vrai que les hommes pécunieux passent aussi pour riches, et réellement ils sont pauvres, s'ils sont cupides. Ceux qui n'ont point d'argent sont réputés pauvres, et cependant ils sont riches intérieurement, s'ils sont sages. Or, quel état le sage doit-il faire de cette théologie qui donne au roi des dieux le nom d'une chose que le sage n'a jamais convoitée? Que si cette théologie pouvait enseigner quelque chose qui fût utile pour la vie éternelle, n'eût-il pas été plus simple de donner au souverain arbitre du monde le nom de Sagesse, plutôt que celui de Pécunia? N'est-ce pas en effet l'amour de la sagesse qui purifie le cœur des souillures de l'avarice, c'est-à-dire de l'amour de l'argent?

CHAPITRE XIII.

Saturne et Génius ne sont autres que Jupiter.

Mais à quoi bon parler davantage de ce Jupiter, auquel il faut peut-être rapporter tous les autres dieux : de sorte que le polythéisme ne subsiste plus du moment que tous ne sont autres que lui, soit qu'on les regarde comme ses parties ou ses puissances, soit que l'on donne à l'âme du monde qu'on croit répandue partout le nom de plusieurs dieux, à cause des diverses parties du monde et des différentes opérations de la nature? Qu'est-ce en effet que Saturne? « C'est, dit Varron, un des principaux dieux, dont le pouvoir s'étend sur toutes les semences. » Est-ce là son explication des vers de Soranus, que Jupiter est le monde, que c'est de lui que sortent et en lui que rentrent toutes les semences? C'est donc lui qui a en son pouvoir toutes les semences. Qu'est-ce que Génius? « Un dieu, répond-il, qui préside à toute génération. » Mais à qui attribuent-ils ce pouvoir, si ce n'est au monde,

niam, cur non et Pecunia et Pecunius appellatus sit, sicut Rumina et Ruminus, ipsi viderint.

CAPUT XII.

Quod Jupiter etiam Pecunia nuncupetur.

Quam vero eleganter rationem hujus nominis reddiderunt! Et Pecunia, inquiunt, vocatur, quod ejus sunt omnia. O magnam rationem divini nominis! Imo vero ille, cujus sunt omnia, vilissime et contumeliosissime Pecunia nuncupatur. Ad omnia enim, quæ cœlo et terra continentur, quid est pecunia in omnibus omnino rebus, quæ ab hominibus nomine pecuniæ possidentur? Sed nimirum hoc avaritia Jovi nomen imposuit, ut quisquis amat pecuniam, non quemlibet deum, sed ipsum regem omnium sibi amare videatur. Longe autem aliud esset, si divitiæ vocaretur : aliud namque sunt divitiæ, aliud pecunia. Nam dicimus divites, sapientes, justos, bonos, quibus pecunia vel nulla, vel parva est; magis enim sunt virtutibus divites, per quas eis etiam in ipsis corporalium rerum necessitatibus sat est quod adest : pauperes vero avaros, semper inhiantes et egentes; quamlibet enim magnas pecunias habere possunt, sed in earum quantacumque abundantia non egere non possunt. Et Deum ipsum verum recte dicimus divitem, non tamen pecunia, sed omnipotentia. Dicuntur itaque et divites pecuniosi; sed interius egeni, si cupidi. Item dicuntur pauperes pecunia carentes; sed interius divites, si sapientes. Qualis ergo ista theologia debet esse sapienti, ubi rex deorum ejus rei nomen accepit, « quam nemo sapiens « concupivit? » Quanto enim facilius, si aliquid hac doctrina quod ad vitam pertineret æternam salubriter disceretur, deus mundi rector non ab eis pecunia, sed sapientia vocaretur, cujus amor purgat a sordibus avaritiæ, hoc est ab amore pecuniæ?

CAPUT XIII.

Quod dum exponitur quid Saturnus, quidve sit Genius, uterque unus Jupiter esse doceatur.

Sed quid de hoc Jove plura, ad quem fortasse cæteri referendi sunt, ut inanis remaneat deorum opinio plurimorum, cum hic ipse sit omnes; sive quando partes ejus vel potestates existimantur, sive cum vis animæ, quam putant per cuncta diffusam, ex partibus molis hujus, in quas visibilis mundus iste consurgit, et multiplici administratione naturæ, quasi plurium deorum nomina accepit? Quid est enim et Saturnus? « Unus, » inquit, « de principibus « deus, penes quem sationum omnium dominatus est. » Nonne expositio versuum illorum Valerii Sorani sic se habet, Jovem esse mundum, et eum omnia semina ex se emittere, et in se recipere? Ipse est igitur penes quem sationum omnium dominatus est. Quid est Genius? « Deus, » inquit, « qui præpositus est ac vim habet omnium rerum « gignendarum. » Quem alium hanc vim habere credunt,

c'est-à-dire, suivant Soranus, « Jupiter père et mère de toutes choses? » Et quand Varron dit ailleurs que Génius est l'âme raisonnable de chaque homme et qu'ainsi chacun a son génie, quand d'autre part il dit que l'âme du monde est Dieu, ne donne-t-il pas à entendre que l'âme du monde est comme un génie universel? C'est donc lui que l'on nomme Jupiter; car si tout génie est Dieu et que l'âme de tout homme soit un génie, il s'ensuit que l'âme de tout homme est Dieu. Que si l'absurdité de cette proposition la fait rejeter des païens mêmes, que reste-t-il, sinon d'appeler exclusivement et par excellence Génius ce dieu qu'on dit l'âme du monde, et par conséquent Jupiter?

CHAPITRE XIV.

Des fonctions de Mercure et de Mars.

Quant à Mercure et à Mars, comme ils ne les rapportent à aucune partie du monde, à aucune action divine sur les éléments, ils se sont contentés de les faire présider à quelques actes humains, et de leur donner puissance sur la parole et sur la guerre. Or, si Mercure a pouvoir aussi sur la parole des dieux, il s'ensuit que le roi des dieux lui est soumis comme tout le reste, puisqu'il ne peut parler qu'autant que Mercure y consent : ce qui est absurde. Que si Mercure n'a de pouvoir que sur la parole humaine, est-il croyable que Jupiter ait consenti à s'abaisser jusqu'à allaiter, non-seulement les enfants, mais encore les bêtes, d'où lui est venu le nom de Ruminus, et qu'il ait répugné à prendre soin de la parole humaine, de ce don qui nous élève si haut au-dessus des brutes? Donc Mercure n'est autre que Jupiter. Que si le langage même s'appelle Mercure, comme on peut l'induire des interprétations qu'on donne de ce dieu (car « Mercure signifie, » dit-on, « qui court au milieu, » parce que la parole court entre les hommes; et les Grecs le nomment « Hermès, » parce que la parole ou l'interprétation de la parole se dit « Herménéia : » d'où vient qu'il préside au commerce, parce que la parole est, pour ainsi dire, médiatrice entre les vendeurs et les acheteurs; d'où viennent encore les ailes qu'on lui met à la tête et aux pieds, parce que la parole est un son qui s'envole; et le nom de messager qu'on lui donne, parce que la parole est la messagère de nos pensées); si donc Mercure est le langage même, de leur aveu même il n'est plus dieu. Or, comme ils se font des dieux qui ne sont pas même des démons, en adressant leurs supplications à des esprits immondes, ils s'assujettissent, non pas à des dieux, mais aux démons. De même, dans l'impossibilité d'assigner à Mars aucun élément, aucune partie du monde, pour y pratiquer quelque œuvre naturelle, ils en ont fait le dieu de la guerre, qui est l'œuvre des hommes, et une œuvre peu désirable pour eux. Si donc la Félicité faisait régner une paix perpétuelle, Mars serait condamné à rester oisif. Que si Mars est la guerre même, comme Mercure est le langage, plût à Dieu que la guerre ne fût pas plus réelle que ne l'est cette divinité!

quam mundum, cui dictum est, « Jupiter progenitor genitrixque? » Et cum alio loco Genium dicit esse uniuscujusque animum rationalem, et ideo esse singulos singulorum, talem autem mundi animum deum esse; ad hoc idem utique revocat, ut tanquam universalis genius ipse mundi animus esse credatur. Hic est igitur quem appellant Jovem. Nam si omnis genius deus, et omnis viri animus genius, sequitur ut sit omnis viri animus deus : quod si et ipsos abhorrere absurditas ipsa compellit, restat ut eum singulariter et excellenter dicant deum genium, quem dicunt mundi animum, ac per hoc Jovem.

CAPUT XIV.

De Mercurii et Martis officiis.

Mercurium vero et Martem quomodo referrent ad aliquas partes mundi et opera Dei, quæ sunt in elementis, non invenerunt; et ideo eos saltem operibus hominum præposuerunt, sermocinandi et belligerandi administros. Quorum Mercurius si sermonis etiam deorum potestatem gerit, ipsi quoque regi deorum dominatur, si secundum ejus arbitrium Jupiter loquitur, aut loquendi ab illo accepit facultatem : quod utique absurdum est. Si autem illi humani tantum sermonis potestas tributa perhibetur, non est credibile ad lactandos mamma, non solum pueros, sed etiam pecora, unde Ruminus cognominatus est, Jovem descendere voluisse, et curam nostri sermonis, quo pecoribus antecellimus, ad se pertinere noluisse : ac per hoc idem ipse est Jovis atque Mercurius. Quod si sermo ipse dicitur esse Mercurius, sicut ea quæ de illo interpretantur, ostendunt : nam ideo Mercurius, quasi medius currens dicitur appellatus, quod sermo currat inter homines medius; ideo Ἑρμῆς græce, quod sermo vel interpretatio, quæ ad sermonem utique pertinet, ἑρμηνεία dicitur; ideo et mercibus præesse, quia inter vendentes et ementes sermo fit medius; alas ejus in capite et pedibus significare volucrem ferri per aera sermonem; nuntium dictum, quoniam per sermonem omnia cogitata enuntiantur : si ergo Mercurius ipse sermo est, etiam ipsis confitentibus, deus non est. Sed cum sibi deos faciunt eos, qui nec dæmones sunt, immundis supplicando spiritibus, possidentur ab eis qui non dii, sed dæmones sunt. Item quia nec Marti aliquod elementum vel partem mundi invenire potuerunt, ubi ageret opera qualiacumque naturæ, deum belli esse dixerunt, quod opus est hominum, et optabile eis non est. Si ergo pacem perpetuam Felicitas daret, Mars quid ageret non haberet. Si autem ipsum bellum est Mars, sicut sermo Mercurius; utinam quam manifestum est quod non sit deus, tam non sit et bellum quod vel falso vocetur deus.

CAPUT XV.

De stellis quibusdam, quas Pagani deorum suorum nominibus nuncuparunt.

Nisi forte illæ stellæ sunt hi dii, quas eorum appellavere

CHAPITRE XV.

Des étoiles que les païens désignent par les noms de leurs dieux.

Ces dieux sont peut-être les étoiles auxquelles on a donné leurs noms. Il en est une en effet qu'on appelle Mercure, et une autre qu'on appelle Mars; il en est une aussi qui porte le nom de Jupiter, et cependant Jupiter passe pour être le monde. Il en est une qu'on appelle Saturne, à qui toutefois on n'accorde pas une médiocre vertu, puisque toutes les semences sont en lui. Il en est une, la plus éclatante de toutes, qui se nomme Vénus, et néanmoins on veut que Vénus soit aussi la lune, quoique, au sujet de Lucifer, il y ait entre Junon et Vénus le même différend qu'au sujet de la pomme d'or; mais, comme de coutume, Vénus l'emporte, elle a presque toutes les voix de son côté, et à peine trouverait-on quelqu'un qui ne lui donnât pas le nom de Vénus. Or qui ne rirait d'entendre appeler Jupiter le roi des dieux, quand on voit son étoile si pâle auprès de celle de Vénus? L'étoile de ce dieu souverain ne devrait-elle pas être d'autant plus brillante qu'il est lui-même plus puissant? On répond qu'elle paraît moins lumineuse parce qu'elle est plus haute et plus éloignée de la terre. Mais si elle est plus haute parce qu'elle appartient à un plus grand dieu, pourquoi Saturne est-il plus élevé que Jupiter? Est-ce que le mensonge de la fable, qui a fait Jupiter roi, n'a pu monter jusqu'aux astres, et que ce que Saturne n'a pu obtenir dans son royaume ni dans le Capitole, il l'a obtenu dans le ciel? Et pourquoi Janus n'a-t-il pas son étoile? Est-ce parce qu'il est le monde, et que toutes les étoiles sont en lui? Jupiter est le monde aussi, et cependant il en a une. Janus se serait-il arrangé de son mieux, et, au lieu d'une étoile qu'il devrait avoir au ciel, s'est-il tenu pour satisfait d'avoir plusieurs visages sur la terre? En outre, si c'est seulement à cause de leurs étoiles qu'ils regardent Mercure et Mars comme parties du monde, afin de pouvoir les regarder comme des dieux, car le langage et la guerre ne sont point des parties du monde, mais des actes humains, pourquoi n'ont-ils pas dressé des temples et des autels au Bélier, au Taureau, au Cancer, au Scorpion, et autres signes célestes, qui ne sont pas composés d'une seule étoile, mais chacun de plusieurs, et placé au plus haut des cieux avec des mouvements si réglés et si justes? pourquoi ne les ont-ils pas mis, sinon au rang des dieux choisis, au moins parmi les dieux plébéiens?

CHAPITRE XVI.

D'Apollon, de Diane, et d'autres dieux choisis.

On veut qu'Apollon soit devin et médecin; et cependant, pour le placer dans quelque partie du monde, on dit qu'il est aussi le soleil, et que Diane, sa sœur, est la lune, et qu'elle préside aux chemins. C'est pour cela que Diane est vierge, parce que le chemin ne produit rien. Tous deux ont des flèches, image des rayons qu'ils lancent du ciel sur la terre. Vulcain est le feu, Neptune l'eau, et Dis ou Orcus, la plus basse partie du monde. Liber et Cérès président aux semences, le premier à celle des mâles, le second à celle des femelles, ou l'un à ce qu'elles ont de liquide, et l'autre à ce qu'elles ont de sec. Et on rapporte

---

nominibus : nam stellam quamdam vocant Mercurium, quamdam itidem Martem. Sed ibi est et illa quam vocant Jovem; et tamen eis mundus est Jovis : ibi quam vocant Saturnum; et tamen ei præterea dant non parvam substantiam, omnium videlicet seminum : ibi est et illa omnium clarissima, quæ ab eis appellatur Venus; et tamen eamdem Venerem esse etiam Lunam volunt : quamvis de illo fulgentissimo sidere apud eos tanquam de malo aureo Juno Venusque contendant. Luciferum enim quidam Veneris, quidam dicunt esse Junonis : sed, ut solet, Venus vincit. Nam multo plures eam stellam Veneri tribuunt, ita ut vix eorum quisquam reperiatur, qui aliud opinetur. Quis autem non rideat, cum regem omnium Jovem dicant, quod stella ejus ab stella Veneris tanta vincitur claritate? tanto enim esse debuit cæteris illa fulgentior, quanto est ipse potentior. Respondent ideo sic videri, quia illa quæ putatur obscurior, superior est atque a terris longe remotior. Si ergo superiorem locum major dignitas meruit, quare Saturnus ibi est Jove superior? an vanitas fabulæ, quæ regem Jovem facit, non potuit usque ad sidera pervenire; et quod non valuit Saturnus in regno suo, neque in Capitolio, saltem obtinere est permissus in cœlo? Quare autem Janus non accepit aliquam stellam? Si propterea mundus est, et omnes in illo sunt; et Jovis mundus est, et habet tamen. An iste causam suam composuit ut potuit, et pro una stella quam non habet inter sidera, tot facies accepit in terra? Deinde si propter solas stellas Mercurium et Martem partes mundi putant, ut eos deos habere possint, quia utique sermo et bellum non sunt partes mundi, sed actus hominum; cur Arieti et Tauro et Cancro et Scorpioni cæterisque hujusmodi, quæ cœlestia signa numerant, et stellis non singulis, sed singula pluribus constant, superiusque istis in summo cœlo perhibent collocata, ubi constantior motus inerrabilem meatum sideribus præbet, nullas aras, nulla sacra, nulla templa fecerunt; nec deos, non dico inter hos selectos, sed ne inter illos quidem quasi plebeios habuerunt?

CAPUT XVI.

De Apolline et Diana cæterisque selectis diis.

Apollinem quamvis divinatorem et medicum velint, tamen ut in aliqua parte mundi statuerent, ipsum etiam solem esse dixerunt; Dianamque germanam ejus similiter lunam et viarum præsidem. Unde et virginem volunt, quod via nihil pariat : et ideo ambos sagittas habere, quod ipsa duo sidera de cœlo radios terras usque pertendant. Vulcanum volunt ignem mundi, Neptunum aquas mundi, Ditem patrem, hoc est Orcum, terrenam et infimam partem mundi. Liberum et Cererem præponunt seminibus, vel illum masculinis, illam femininis; vel illum liquori

tout cela au monde, c'est-à-dire à Jupiter, qui est appelé père et mère, comme répandant hors de son sein et y recueillant toute semence. On veut encore que la grande Mère des dieux soit Cérès, c'est-à-dire la terre, et qu'elle soit aussi Junon. C'est pourquoi on lui attribue les causes secondes, quoique Jupiter, comme nous l'avons vu, soit père et mère, ou le monde entier. Quant à Minerve, dont on a fait la déesse des arts, dans l'impossibilité de trouver une étoile où la placer, on a dit qu'elle était l'éther ou même la lune. Vesta passe aussi pour la plus grande des déesses, comme étant la terre, quoiqu'on lui ait départi ce feu léger mis au service de l'homme, qui n'est pas ce feu violent dont Vulcain a l'intendance. Ainsi tous les dieux choisis ne sont autre chose que le monde : les uns, le monde entier, comme Jupiter; les autres, ses parties, comme Génius, la grande Mère, le soleil et la lune, ou plutôt Apollon et Diane. Tantôt un seul dieu est plusieurs choses, tantôt une seule chose est plusieurs dieux. Un même dieu est plusieurs choses : ainsi Jupiter est le monde, Jupiter est le ciel, Jupiter est une étoile. Junon de même est la reine des causes secondes, Junon est l'air, Junon est la terre, et, si elle l'eût emporté sur Vénus, Junon serait une étoile. De même Minerve est la partie supérieure de l'éther, et Minerve est encore la lune, que l'on place dans la partie inférieure. Une seule et même chose est plusieurs dieux : le monde est Jupiter, le monde est Janus; la terre est Junon, elle est la grande Mère, elle est Cérès.

CHAPITRE XVII.

Varron lui-même n'a donné que comme douteuses ses opinions sur les dieux.

Et ce que je n'ai pas rapporté de leur théologie, comme ce que j'en viens de citer, ils ne l'expliquent pas mieux, ou plutôt ils l'embrouillent également. Ils disent tantôt une chose et tantôt une autre à l'aventure, au gré de leur imagination flottante et vagabonde, à tel point que Varron lui-même a mieux aimé douter de tout que de rien affirmer. En effet, après avoir achevé le premier de ses trois derniers livres sur les dieux certains, voici comme au début du second il parle des dieux incertains : « Si je mets dans ce livre des opinions douteuses au sujet des dieux, on ne doit pas le trouver mauvais. Ceux qui, après l'avoir lu, croiront qu'on peut énoncer un jugement positif, pourront le faire eux-mêmes, s'ils le veulent. Quant à moi, je serais plutôt porté à révoquer en doute ce que j'ai dit dans le premier livre, qu'à donner pour certain tout ce que je dirai dans celui-ci. » Ainsi, il a rendu incertain non-seulement ce qu'il dit des dieux incertains, mais encore ce qu'il dit des dieux certains. Bien plus : dans le troisième livre, où il traite des dieux choisis, passant de quelques considérations préliminaires sur la théologie naturelle aux folies et aux mensonges de la théologie civile, où, loin d'être conduit par la vérité des choses, il se trouve pressé par l'autorité des ancêtres : « Je vais parler, dit-il, des dieux publics du peuple romain, auxquels on a élevé des

illam vero ariditati seminum. Et hoc utique totum refertur ad mundum, id est ad Jovem, qui propterea dictus est « Progenitor genitrixque, » quod omnia semina ex se emitteret, et in se reciperet. Quandoquidem etiam Matrem magnam eamdem Cererem volunt, quam nihil aliud dicunt esse quam terram, eamque perhibent et Junonem. Et ideo ei secundas causas rerum tribuunt : cum tamen Jovi sit dictum, « Progenitor genitrixque deûm : » quia secundum eos totus ipse mundus est Jovis. Minervam etiam, quia eam humanis artibus præposuerunt, nec invenerunt vel stellam ubi eam ponerent, eamdem vel summum æthera vel etiam lunam esse dixerunt. Vestam quoque ipsam propterea dearum maximam putaverunt, quod ipsa sit terra; quamvis ignem mundi leviorem qui pertinet ad usus hominum faciles, non violentiorem qualis Vulcani est, ei deputandum esse crediderunt. Ac per hoc omnes istos selectos deos hunc esse mundum volunt, in quibusdam universum, in quibusdam partes ejus : universum sicut Jovem; partes ejus, ut Genium, ut Matrem magnam, ut Solem et Lunam, vel potius Apollinem et Dianam. Et aliquando unum deum res plures, aliquando unam rem deos plures faciunt. Nam unus deus res plures sunt, sicut ipse Jupiter : et mundus enim totus Jupiter, et solum cœlum Jupiter, et sola stella Jupiter habetur et dicitur. Itemque Juno secundarum causarum domina, et Juno aer, et Juno terra, et si Venerem vinceret, Juno stella. Similiter Minerva summus æther, et Minerva itidem luna, quam esse in ætheris infimo limite existimant. Unam vero rem deos plures ita faciunt. Et Janus est mundus, et Jupiter : sic et Juno est terra, et Mater magna, et Ceres.

CAPUT XVII.

Quod etiam ipse Varro opiniones suas de diis pronuntiarit ambiguas.

Et sicut hæc, quæ exempli gratia commemoravi, ita cætera non explicant, sed potius implicant; sicut impetus errabundæ opinionis impulerit, ita huc atque illuc, hinc atque illinc insiliunt et resiliunt : ut ipse Varro de omnibus dubitare, quam aliquid affirmare maluerit. Nam trium extremorum primum cum de diis certis absolvisset librum, in altero de diis incertis dicere ingressus, ait : « Cum in « hoc libello dubias de diis opiniones posuero, reprehendi « non debeo. Qui enim putabit judicari oportere et posse, « cum audierit, faciet ipse : ego citius perduci possum, « ut in primo libro quæ dixi in dubitationem revocem, « quam in hoc quæ perscribam omnia ut ad aliquam dirigam summam. » Ita non solum istum de diis incertis, sed etiam illum de certis fecit incertum. In tertio porro isto de diis selectis, posteaquam prælocutus est quod ex naturali theologia præloquendum putavit, ingressurus hujus civilis theologiæ vanitates et insanias mendaces, ubi eum non solum non ducebat rerum veritas, sed etiam majorum premebat auctoritas : « De diis, » inquit, « populi Romani

temples et des statues; mais, pour me servir des expressions de Xénophane de Colophon, j'exposerai plutôt ce que je pense que ce que je voudrais affirmer; car l'homme peut bien se faire une opinion sur ces choses, mais il n'y a que Dieu qui les sache. » Il ne promet donc qu'en tremblant de parler de ces choses, comme n'étant ni comprises ni crues fermement, mais douteuses et incertaines, et de l'institution des hommes. Il savait bien qu'il y a un monde, un ciel et une terre; que le ciel est orné d'astres étincelants, que la terre est riche en semences : il croyait que ce vaste univers, que la nature est conduite et réglée par une force invisible et toute-puissante; mais il ne pouvait pas assurer de même que Janus fût le monde, ni découvrir comment Saturne, père de Jupiter, en devient le sujet, et autres mystères semblables.

CHAPITRE XVIII.

Raison la plus vraisemblable de l'origine du paganisme.

Ce qu'on peut dire là-dessus de plus vraisemblable, c'est que les dieux du paganisme ont été des hommes à qui la flatterie a consacré un culte et des cérémonies selon leur caractère, leurs mœurs, leurs actions, et les divers accidents de leur vie; que ce culte s'est insinué peu à peu dans les âmes des hommes, naturellement amoureuses, comme celles des démons, de tout ce qui est vain et frivole, et s'est enfin propagé chez tous les peuples, grâce aux ingénieux mensonges des poëtes et aux séductions des esprits de malice. Il est en effet plus probable qu'un fils ambitieux et impie, ou craignant d'être tué par un père dénaturé, ait chassé ce père de son royaume, qu'il n'y a d'apparence que Saturne, suivant Varron, ait passé pour avoir été vaincu par son fils Jupiter par la raison que la cause représentée par Jupiter précède la semence représentée par Saturne. Si cela était, Saturne n'eût été le prédécesseur ni le père de Jupiter, puisque la cause précède nécessairement la semence et n'en est jamais engendrée. Mais lorsqu'ils tâchent de relever de vaines fables et des actions purement humaines par des explications tirées de la nature, ces mêmes hommes, dont on ne peut se refuser à admirer la pénétration, se trouvent réduits néanmoins à de telles extrémités, que leur égarement nous force de les plaindre.

CHAPITRE XIX.

Des prétendues explications du culte de Saturne.

« On dit de Saturne (c'est Varron qui parle) qu'il dévorait ce qui naissait de lui, parce que les semences rentrent là où elles ont pris naissance. Quant à cette motte de terre substituée à Jupiter, elle signifie qu'avant l'invention du labourage les semences étaient recouvertes de terre par la main de l'homme. » Il fallait donc dire que Saturne était la terre et non pas la semence, puisque la terre dévore en quelque sorte ce qu'elle a produit quand les semences sorties de son sein y rentrent de nouveau. Et cette glèbe que Saturne prit pour Jupiter, quel rapport a-t-elle avec la semence

« publicis, quibus ædes dedicaverunt, eosque pluribus « signis ornatos notaverunt, in hoc libro scribam; sed, « ut Xenophanes Colophonius scribit, quid putem, non « quid contendam, ponam. Hominis est enim hæc opinari, « Dei scire. » Rerum igitur non comprehensarum, nec firmissime creditarum, sed opinatarum et dubitandarum sermonem trepidus pollicetur, dicturus ea quæ ab hominibus instituta sunt. Neque enim, sicut sciebat esse mundum, esse cœlum et terram, cœlum sideribus fulgidum, terram seminibus fertilem, atque hujusmodi cætera, sicut hanc totam molem atque naturam vi quadam invisibili ac præpotenti regi atque administrari certa animi stabilitate credebat; ita poterat affirmare de Jano, quod mundus ipse esset; aut de Saturno invenire, quomodo et Jovis pater esset et Jovi regnanti subditus factus esset, et cætera talia.

CAPUT XVIII.

Quæ credibilior causa sit, qua error Paganitatis inoleverit.

De quibus credibilior redditur ratio, cum perhibentur homines fuisse, et unicuique eorum ab his qui eos adulando deos esse voluerunt, ex ejus ingenio, moribus, actibus, casibus, sacra et solemnia constituta, atque hæc paulatim per animas hominum dæmonibus similes et ludicrarum rerum avidas irrependo, longe lateque vulgata, ornantibus ea mendaciis poetarum, et ad ea fallacibus spiritibus seducentibus. Facilius enim fieri potuit, ut juvenis impius vel ab impio patre interfici metuens et avidus regni patrem pelleret regno, quam id, quod iste interpretatur, ideo Saturnum patrem a Jove filio superatum, quod ante est causa quæ pertinet ad Jovem, quam semen quod pertinet ad Saturnum. Si enim hoc ita esset, nunquam Saturnus prior fuisset, nec pater Jovis esset. Semper enim semen causa præcedit, nec unquam generatur ex semine. Sed cum conantur vanissimas fabulas sive hominum res gestas velut naturalibus interpretationibus honorare, etiam homines acutissimi tantas patiuntur angustias, ut eorum quoque vanitatem dolere cogamur.

CAPUT XIX.

De interpretationibus, quibus colendi Saturni ratio concinnatur.

Saturnum, inquit, dixerunt, quæ nata ex eo essent, solitum devorare; quod eo semina, unde nascerentur, redirent. Et quod illi pro Jove gleba objecta est devoranda, significat, inquit, manibus humanis obrui cœptas serendo fruges, antequam utilitas arandi esset inventa. Saturnus ergo dici debuit ipsa terra, non semina : ipsa enim quodammodo devorat quæ genuerit, cum ex ea nata semina in eam rursus recipienda redierint. Et quod pro Jove accepisse dicitur glebam, quid hoc ad id valet, quod manibus hominum semen gleba coopertum est? Numquid ideo non

que la main de l'homme recouvre de terre? Cette semence, pour être recouverte de terre, n'est-elle pas dévorée comme le reste? Pour que cette explication fût satisfaisante, il faudrait qu'elle donnât à entendre que celui qui refermait le sillon dérobait la semence, comme on déroba, dit-on, Jupiter à Saturne en substituant à l'enfant une motte de terre; car, en recouvrant de terre une semence, cela ne peut servir qu'à la faire dévorer plus vite. D'ailleurs, de cette façon, Jupiter est la semence, et non, comme on le disait tout à l'heure, la cause de la semence. Mais que peuvent dire de raisonnable des gens qui veulent expliquer des folies? « Saturne a une faux, dit encore Varron, à cause de l'agriculture. » Mais assurément sous son règne l'agriculture était encore inconnue, et on le fait régner dans les premiers temps, parce que, suivant l'interprétation du même auteur, les premiers hommes vivaient de ce que la terre produisait sans culture. N'est-ce point qu'après avoir perdu son sceptre il a pris une faux, afin de n'être pas aussi oisif sous le règne de son fils qu'il l'avait été pendant le sien? Varron ajoute que dans certains pays, à Carthage par exemple, on immolait des enfants à Saturne, et que les Gaulois lui sacrifiaient même des hommes, parce que de toutes les semences celle de l'homme est la plus excellente. Qu'est-il besoin d'insister sur une si cruelle folie? Qu'il nous suffise de remarquer et de tenir pour certain que toutes ces explications n'ont aucun rapport avec le vrai Dieu, avec cette nature vivante, incorporelle, immuable, à qui l'on doit demander la vie éternellement heureuse; mais qu'elles se terminent toutes à des choses corporelles, temporelles, muables et mortelles. « Quand on dit que Saturne a mutilé le Ciel son père, cela signifie (c'est toujours Varron qui parle) que la semence divine appartient à Saturne, et non pas au Ciel, et cela parce que, autant qu'on en peut juger, rien ne naît au Ciel de semence. » Mais si Saturne est fils du Ciel, il est fils de Jupiter; car il est généralement et positivement reconnu que le Ciel est Jupiter. C'est ainsi que d'ordinaire ce qui ne vient pas de la vérité se ruine de soi-même, sans que personne y mette la main. Varron dit aussi que Saturne est appelé Kronos, mot grec qui signifie le temps, parce que sans le temps les semences ne sauraient être fécondes. Voilà ce qu'on raconte de Saturne, et beaucoup d'autres interprétations qui toutes se rapportent à la semence. Il semble du moins que Saturne, avec une telle puissance, aurait dû suffire tout seul à ce qui regarde la semence: pourquoi donc lui adjoindre d'autres divinités, comme Liber, comme Libera ou Cérès? divinités dont Varron discute les attributions au sujet des semences, comme s'il n'eût rien dit de Saturne.

CHAPITRE XX.

Des mystères de Cérès Éleusine.

Entre les mystères de Cérès, les plus fameux sont ceux qui se célébraient à Éleusis, ville de l'Attique. Varron n'en dit rien que ce qui regarde l'invention du froment attribuée à Cérès, et l'enlèvement par Pluton de sa fille Proserpine. Cet enlèvement est, selon lui, le symbole de la fécondité des semences. Cette fécondité, dit-il, étant venue à manquer pendant quelque temps, et la

est, ut cætera, devoratum, quod gleba coopertum est? Ita enim hoc dictum est, quasi qui glebam opposuit, semen abstulerit, sicut Saturno perhibent oblata gleba ablatum Jovem; ac non potius gleba semen operiendo fecerit illud diligentius devorari. Deinde isto modo semen est Jupiter, non seminis causa, quod paulo ante dicebatur. Sed quid faciant homines, qui cum res stultas interpretantur, non inveniunt quid sapienter dicatur? Falcem habet, inquit, propter agriculturam. Certe illo regnante nondum erat agricultura, et ideo priora ejus tempora perhibentur, sicut idem ipse fabellas interpretatur, quia primi homines ex his vivebant seminibus, quæ terra sponte gignebat. An falcem sceptro perdito accepit, ut, qui primis temporibus rex fuerat otiosus, filio regnante fieret operarius laboriosus? Deinde ideo dicit a quibusdam pueros ei solitos immolari, sicut a Pœnis, et a quibusdam etiam majores, sicut a Gallis, quia omnium seminum optimum est genus humanum. De hac crudelissima vanitate quid opus est plura dicere? Hoc potius advertamus atque teneamus, has interpretationes non referri ad verum Deum, vivam, incorpoream, incommutabilemque naturam, a quo vita in æternum beata poscenda est; sed earum esse fines in rebus corporalibus, temporalibus, mutabilibus atque mortalibus. Quod Cœlum, inquit, patrem Saturnus castrasse in fabulis dicitur, hoc significat penes Saturnum, non penes Cœlum, semen esse divinum. Hoc propterea, quantum intelligi datur, quia nihil in Cœlo de seminibus nascitur. Sed ecce, Saturnus si Cœli est filius, Jovis est filius. Cœlum enim esse Jovem, innumerabiliter et diligenter affirmant. Ita ista, quæ a veritate non veniunt, plerumque et nullo impellente se ipsa subvertunt. Κρόνον appellatum dicit, quod græco vocabulo significat temporis spatium: sine quo semen, inquit, non potest esse fecundum. Hæc et alia de Saturno multa dicuntur, et ad semen omnia referuntur. Sed saltem Saturnus seminibus cum tanta ista potestate sufficeret: quid ad hæc dii alii requiruntur, maxime Liber et Libera, id est Ceres? De quibus rursus, quod ad semen attinet, tanta dicit, quasi de Saturno nihil dixerit.

CAPUT XX.

De sacris Cereris Eleusinæ.

In Cereris autem sacris prædicantur illa Eleusinia, quæ apud Athenienses nobilissima fuerunt. De quibus iste nihil interpretatur, nisi quod attinet ad frumentum, quod Ceres invenit, et ad Proserpinam, quam rapiente Orco perdidit. Et hanc ipsam dicit significare fecunditatem seminum: quæ cum defuisset quodam tempore, eademque sterilitate terra mœreret, exortam esse opinionem, quod filiam Ce-

terre étant désolée et stérile, cela donna lieu à l'opinion que Pluton avait enlevé et retenu dans les enfers la fille de Cérès, c'est-à-dire la fécondité même qui a été appelée Proserpine, de *proserpere* (serpenter). Mais comme après cette calamité, qui avait causé un deuil public, la fécondité reparut, on crut que Pluton avait rendu Proserpine, et l'on institua des fêtes solennelles en l'honneur de Cérès. Varron ajoute qu'on enseigne dans ces mystères une foule de choses, qui toutes se rapportent à l'invention du blé.

CHAPITRE XXI.

De l'infamie des mystères de Liber ou Bacchus.

Quant aux mystères de Liber, qu'ils font présider aux semences liquides, c'est-à-dire non-seulement à la liqueur des fruits où le vin tient le premier rang, mais encore aux semences animales, j'hésite à aborder le long détail des turpitudes qu'ils ont consacrées ; et néanmoins il le faut pour confondre une orgueilleuse stupidité. Entre autres rites que je suis forcé d'omettre, parce qu'il y en a trop, Varron rapporte qu'en certains lieux de l'Italie on célébrait les fêtes de Bacchus avec tant de cynisme, qu'on adorait les parties viriles de l'homme en son honneur, non dans le secret pour épargner la pudeur, mais en public pour le triomphe de l'impudicité. Ce membre honteux était placé avec de grands honneurs sur un chariot que l'on conduisait dans la ville, après l'avoir d'abord promené dans la campagne. A Lavinium, on donnait un mois entier à Bacchus, et pendant ce mois on proférait les paroles les plus obscènes, jusqu'à ce qu'enfin le chariot eût traversé la place publique, et fût arrivé au lieu destiné à recevoir ce qu'il portait. Et il fallait que la plus honnête mère de famille vînt couronner devant tout le monde cette infâme idole! C'est ainsi que l'on rendait le dieu Liber propice aux semences, et que l'on détournait des champs tout sortilége, en contraignant une vertueuse mère de famille à faire en public ce qui sur le théâtre devrait être interdit même à une courtisane, en présence de femmes honnêtes. Si donc l'on n'a pas cru que Saturne pût suffire tout seul aux semences, c'est afin que l'âme impure eût occasion de multiplier les dieux, et que, justement abandonnée du vrai dieu, et, par un besoin toujours croissant d'impureté, misérablement prostituée à une multitude de fausses divinités, elle appelât ces sacriléges du nom de mystères sacrés, et s'abandonnât aux immondes embrassements de cette foule abominable de démons.

CHAPITRE XXII.

De Neptune, de Salacie et de Vénilie.

Neptune avait déjà pour épouse Salacie, qui passe pour l'eau la plus basse de la mer : à quoi bon lui donner encore Vénilie? Je ne puis voir là que le besoin de se prostituer à un plus grand nombre de démons. Car enfin qu'on nous donne de cette belle théologie une explication qui la mette à couvert de nos censures. « Vénilie, dit Varron, est l'eau qui vient battre le rivage, et Salacie celle qui retourne dans le sein de la mer. » Pourquoi donc en faire deux déesses, puisque l'eau qui va et l'eau qui revient sont une seule et même

---

reris, id est ipsam fecunditatem, quæ a proserpendo Proserpina dicta esset, Orcus abstulerat, et apud inferos detinuerat : quæ res cum fuisset luctu publico celebrata, quia rursus eadem fecunditas rediit, Proserpina reddita exortam esse lætitiam, et ex hoc solemnia constituta. Dicit deinde multa in mysteriis ejus tradi, quæ nisi ad frugum inventionem non pertineant.

CAPUT XXI.

De turpitudine sacrorum, quæ Libero celebrabantur.

Jam vero Liberi sacra, quem liquidis seminibus, ac per hoc non solum liquoribus fructuum, quorum quodammodo primatum vinum tenet, verum etiam seminibus animalium præfecerunt, ad quantam turpitudinem pervenerint, piget quidem dicere, propter sermonis longitudinem ; sed propter superbam istorum hebetudinem non piget. Inter cætera quæ prætermittere, quoniam multa sunt, cogor ; in Italiæ compitis quædam dicit sacra Liberi celebrata cum tanta licentia turpitudinis, ut in ejus honorem pudenda virilia colerentur ; non saltem aliquantum verecundiore secreto, sed in propatulo exsultante nequitia. Nam hoc turpe membrum per Liberi dies festos cum honore magno plostellis impositum, prius rure in compitis, et usque in urbem postea vectabatur. In oppido autem Lavinio unus Libero totus mensis tribuebatur, cujus diebus omnes verbis flagitiosissimis uterentur, donec illud membrum per forum transvectum esset, atque in loco suo quiesceret. Cui membro inhonesto matremfamilias honestissimam palam coronam necesse erat imponere. Sic videlicet Liber deus placandus fuerat proventibus seminum : sic ab agris fascinatio repellenda, ut matrona facere cogeretur in publico, quod nec meretrix, si matronæ spectarent, permitti debuit in theatro. Propter hæc Saturnus solus creditus non est sufficere posse seminibus, ut occasiones multiplicandorum deorum immunda anima reperiret, et ab uno vero Deo merito immunditiæ destituta, ac per multos falsos aviditate majoris immunditiæ prostituta, ista sacrilegia sacra nominaret, seseque spurcorum dæmonum turbis conviolandam polluendamque præberet.

CAPUT XXII.

De Neptuno, et Salacia, ac Venilia.

Jam utique habebat Salaciam Neptunus uxorem, quam inferiorem aquam maris esse dixerunt; utquid illi adjuncta est et Venilia, nisi ut sine ulla causa necessariorum sacrorum, sola libidine animæ prostitutæ, multiplicaretur invitatio dæmoniorum ? Sed proferatur interpretatio præclaræ theologiæ, quæ nos ab ista reprehensione reddita ratione compescat. Venilia, inquit, unda est, quæ ad littus venit; Salacia, quæ in salum redit. Cur

eau? En vérité, cette passion pour la pluralité des dieux n'est pas moins tumultueuse que les flots de la mer. Bien que l'eau du flux et du reflux ne constitue pas deux eaux différentes, néanmoins, sous le vain prétexte de ces deux mouvements, l'âme, « qui s'en va et ne revient pas, » invoque deux démons pour s'enfoncer encore plus avant dans la fange. Je vous en conjure, Varron, ou vous tous qui avez lu les écrits de ces savants hommes et qui vous vantez d'y avoir appris tant de choses, de grâce, donnez-nous une explication conforme, sinon à cette nature éternelle et immuable qui est Dieu seul, du moins à cette âme du monde et à ses parties, que vous tenez pour de vrais dieux. Que vous ayez fait un dieu, sous le nom de Neptune, de cette partie de l'âme du monde qui pénètre la mer, c'est une erreur jusqu'à un certain point tolérable; mais cette eau qui vient battre le rivage et retourne dans le sein de la mer constitue-t-elle deux parties du monde ou deux parties de l'âme du monde? Qui d'entre vous serait assez insensé pour le supposer? Pourquoi donc vous en a-t-on fait deux déesses, sinon parce que vos ancêtres, qui étaient des hommes sages, ont pourvu à ce que vous fussiez, je ne dirai pas conduits par plusieurs dieux, mais possédés par une multitude de démons passionnés pour ces vanités et ces mensonges? Mais à quelle fin, par cette explication, retire-t-on Salacie de cette partie inférieure de la mer où elle était soumise à son mari? Car, en disant qu'elle est le flux et le reflux, on l'élève à la surface. Aurait-elle chassé son mari de la région supérieure de la mer, pour se venger d'une rivale, de Vénilie?

CHAPITRE XXIII.

De la Terre, que Varron regardait comme une déesse.

Il n'y a qu'une terre, peuplée, il est vrai, d'êtres animés, mais qui après tout n'est qu'un grand corps parmi les éléments, et la plus basse partie du monde. Pourquoi en veut-on faire une déesse? Est-ce à cause de sa fécondité? Mais pourquoi les hommes ne seraient-ils pas plutôt des dieux, puisque ce sont eux qui la rendent encore plus féconde en la cultivant, et non pas en l'adorant? On répond que cette partie de l'âme du monde qui la pénètre l'associe à sa puissance divine : comme si l'âme des hommes, dont l'existence ne fait pas question, ne se manifestait pas plus évidemment? et cependant les hommes ne passent point pour des dieux. Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que, par la plus incroyable et la plus triste des aberrations, ils se font les adorateurs et les esclaves d'êtres qui ne sont pas des dieux et qui ne les valent pas. Dans le même livre des dieux choisis, Varron dit que l'âme universelle de la nature a trois degrés. Au premier degré, elle pénètre toutes les parties d'un corps vivant; elle ne donne pas la sensibilité, mais seulement le principe de la vie : c'est celle, par exemple, qui s'insinue dans les os, dans les ongles, dans les cheveux. C'est ainsi que nous voyons les plantes se nourrir, croître et vivre à leur manière, sans avoir de sentiment. Au second degré, l'âme est sensitive et répand sa force dans les yeux, dans les oreilles, dans le nez, dans la bouche et dans les organes du tact. Le troisième degré est celui de l'âme raisonnable et

ergo deæ fiunt duæ, cum sit una unda quæ venit et redit? Nempe ipsa est exæstuans in multa numina libido vesana. Quamvis enim aqua non geminetur quæ it et redit; hujus tamen occasione vanitatis, duobus dæmoniis invitatis, amplius anima commaculatur, quæ it, et non redit. Quæso te, Varro, vel vos, qui tam doctorum hominum talia scripta legistis, et aliquid magnum vos didicisse jactatis, interpretamini hoc, nolo dicere secundum illam æternam incommutabilemque naturam, qui solus est Deus; sed saltem secundum animam mundi, et partes ejus, quos deos esse veros existimatis. Partem animæ mundi, quæ mare permeat, deum vobis fecisse Neptunum, utcumque tolerabilioris est erroris. Itane unde ad littus veniens et in salum rediens, duæ sunt partes mundi, aut duæ partes animæ mundi? Quis vestrum ita desipiat, ut hoc sapiat? Cur ergo vobis duas deas fecerunt, nisi quia provisum est a sapientibus majoribus vestris, non ut dii plures vos regerent, sed ut ea quæ istis vanitatibus et falsitatibus gaudent, plura vos dæmonia possiderent? Cum autem illa Salacia per hanc interpretationem inferiorem maris partem, qua viro erat subdita, perdidit? namque illam modo, cum refluentem fluctum esse perhibetis, in superficie posuistis. An quia Veniliam pellicem accepit, irata suum maritum de supernis maris exclusit?

CAPUT XXIII.

De Terra, quam Varro deam esse confirmat.

Nempe una est terra, quam plenam quidem videmus animalibus suis; verumtamen ipsam magnum corpus in elementis mundique infimam partem, cur eam volunt deam? An quia fecunda est? Cur ergo non magis homines dii sunt, qui eam fecundiorem faciunt excolendo; sed cum arant, non cum adorant? Sed pars animæ mundi, inquiunt, quæ per illam permeat, deam facit. Quasi non evidentior sit in hominibus anima, quæ utrum sit, nulla fit quæstio; et tamen homines dii non habentur : et quod est graviter dolendum, his, qui dii non sunt, et quibus ipsi meliores sunt, colendis et adorandis mirabili et miserabili errore subduntur. Et certe idem Varro in eodem de diis selectis libro, tres esse affirmat animæ gradus in omni universaque natura : unum, qui omnes partes corporis quæ vivunt, transit, et non habet sensum, sed tantum ad vivendum valetudinem : hanc vim in nostro corpore permanare dicit in ossa, ungues, capillos; sicut in mundo arbores sine sensu aluntur et crescunt, et modo quodam suo vivunt. Secundum gradum animæ, in quo sensus est : hanc vim pervenire in oculos, aures, nares, os, tactum. Tertium gradum esse animæ summum, quod

intelligente, qui, entre tous les êtres mortels, n'a été départie qu'à l'homme. Varron ajoute que dans le monde cette âme s'appelle dieu, et en nous génie. Il dit encore que les pierres et la terre que nous voyons, où le sentiment ne pénètre pas, sont comme les os et les ongles de dieu; que le soleil, la lune, les étoiles, que nous sentons et par quoi il sent, sont ses sens; que l'éther est son âme, dont l'influence, en pénétrant les astres, fait des dieux à son tour; en passant des astres dans la terre, fait la déesse Tellus; et, en se communiquant à la mer, fait le dieu Neptune.

Que Varron laisse donc là cette prétendue théologie naturelle, où, après tant de détours et de circuits, il était venu se reposer, en quelque sorte, de ses fatigues; et qu'il revienne à la civile, où je suis bien aise de l'arrêter encore un moment. Je pourrais lui dire en passant que si la terre et les pierres sont semblables à nos os et à nos ongles, elles sont semblablement dépourvues d'intelligence comme de sentiment; ou que, si l'on dit que nos os et nos ongles ont de l'intelligence parce qu'ils appartiennent à l'homme, être intelligent, il est aussi extravagant de dire que la terre et les pierres sont des dieux, que de vouloir que les os et les ongles des hommes soient des hommes. Mais c'est une question que nous aurons peut-être à débattre avec les philosophes : pour le moment, je ne veux discuter qu'avec le politique. Car, bien qu'il semble avoir voulu relever un peu la tête et se donner quelque liberté à la faveur de la théologie naturelle, il est possible que, comme il parlait encore des dieux choisis et de la théologie civile, il n'ait dit tout ce que je viens de rapporter de la naturelle que dans la crainte de laisser croire que les anciens Romains et d'autres peuples aient rendu un vain culte à Tellus et à Neptune. Mais je dis : Si la terre est une, pourquoi cette partie de l'âme du monde qui la pénètre ne fait-elle pas une seule divinité sous le nom de Tellus? S'il n'en fait qu'une divinité, que devient alors Orcus ou Dis, frère de Jupiter et de Neptune? Que devient son épouse Proserpine, qui, suivant une autre opinion rapportée dans les mêmes livres, n'est pas la fécondité de la terre, mais sa partie inférieure? Que si l'on dit que l'âme du monde devient le dieu Dis en pénétrant la partie supérieure de la terre, et Proserpine en pénétrant sa partie inférieure, que devient à son tour Tellus? Car ce tout qui la constituait se trouve si exactement divisé en deux parties et entre deux divinités, qu'elle reste comme un tiers dont on ne peut dire ni ce qu'il est ni où il est, à moins qu'on n'allègue que Orcus et Proserpine ne sont ensemble que la déesse Tellus, et que ce ne sont pas trois dieux, mais un ou deux au plus. Et cependant on s'obstine à en compter trois, on en adore trois, c'est trois qui ont leurs autels, leurs sanctuaires, leurs sacrifices, leurs statues, leurs prêtres, c'est-à-dire autant de cultes sacriléges, autant de démons à qui l'âme est misérablement prostituée. Qu'on me dise encore quelle est la partie de la terre que pénètre l'âme du monde pour faire le dieu Tellumon? Ce n'est pas cela, dit Varron, mais c'est que la terre, sans cesser d'être une, a deux vertus : l'une masculine, pour produire la semence; l'autre féminine, pour la recevoir et la développer : de l'une lui vient le nom de

vocatur animus, in quo intelligentia præeminet : hoc præter hominem omnes carere mortales : hanc partem animæ mundi dicit deum, in nobis autem genium vocari. Esse autem in mundo lapides ac terram, quam videmus, quo non permanat sensus, ut ossa, ut ungues dei : solem vero, lunam, stellas, quæ sentimus, quibusque ipse sentit, sensus esse ejus. Æthera porro animum ejus : ex cujus vi, quæ pervenit in astra, ipsam quoque facere deos; et per ea quod in terram permeat, deam Tellurem; quod autem inde permeat in mare atque oceanum, deum esse Neptunum.

Redeat ergo ab hac, quam theologiam naturalem putat, quo velut requiescendi causa ab his ambagibus atque anfractibus fatigatus egressus est. Redeat, inquam, redeat ad civilem : hic eum adhuc teneo, tantisper de hac ago. Nondum dico, si terra et lapides nostris sunt ossibus et unguibus similes, similiter eos intelligentiam non habere, sicut sensu carent; aut si idcirco habere dicuntur ossa et ungues nostri intelligentiam, quia in homine sunt qui habet intelligentiam, tam stultum esse qui hos deos in mundo dicit, quam stultus est qui in nobis ossa et ungues homines dicit. Sed hæc cum philosophis fortassis agenda sunt : nunc autem istum adhuc politicum volo. Fieri enim potest, ut, licet in illam naturalis theologiæ veluti libertatem caput erigere paululum voluisse videatur, adhuc tamen hunc librum versans, et se in illo versari cogitans, eum etiam inde respexerit; et hoc propterea dixerit, ne majores ejus, sive aliæ civitates, Tellurem atque Neptunum inaniter coluisse credantur. Sed hoc dico, pars animi mundani quæ per terram permeat, sicut una est terra, cur non etiam unam fecit deam, quam dicit esse Tellurem? Quod si ita fecit, ubi erit Orcus, frater Jovis atque Neptuni, quem Ditem patrem vocant? ubi ejus conjux Proserpina, quæ secundum aliam in eisdem libris positam opinionem, non terræ fecunditas, sed pars inferior perhibetur? Quod si dicunt, animi mundani partem, cum permeat terræ partem superiorem, Ditem patrem facere deum; cum vero inferiorem, Proserpinam deam; Tellus illa quid erit? Ita enim totum, quod ipsa erat, in duas istas partes deosque divisum est, ut ipsa tertia quæ sit, aut ubi sit, inveniri non possit : nisi quis dicat simul istos deos Orcum atque Proserpinam, unam deam esse Tellurem; et non esse jam tres, sed aut unam, aut duos : et tamen tres dicuntur, tres habentur, tres coluntur aris suis, delubris suis, sacris, simulacris, sacerdotibus suis, et per hæc etiam fallacibus prostitutam animam constuprantibus dæmonibus suis. Adhuc respondeatur, quam partem terræ permeet pars mundani animi, ut deum faciat Tellumonem. Non, inquit, sed una eademque terra habet geminam vim, et masculinam, quod se-

Tellus, et de l'autre celui de Tellumon. Pourquoi donc alors les prêtres, selon le même auteur, ajoutant deux autres divinités à celle que je viens de nommer, sacrifient-ils non-seulement et à Tellus et à Tellumon, mais encore à Altor et à Rusor? Quant aux deux premiers, il en a déjà dit la raison, mais pourquoi à Altor? parce que, dit-il, la terre nourrit tout ce qui naît. Pourquoi à Rusor? Parce que tout retourne à la terre.

CHAPITRE XXIV.

Des divers noms de Tellus et de leur prétendue signification.

Les quatre vertus de la terre auraient dû lui faire donner quatre noms, et non pas en faire quatre divinités, de même que les divers surnoms symboliques de Jupiter et de Junon n'en font pas pour cela plusieurs dieux ou plusieurs déesses. Mais comme nous voyons quelquefois des femmes luxurieuses et débauchées finir par se dégoûter et rougir de leur prostitution, ainsi il arrive qu'une âme, après s'être abandonnée aux esprits impurs, se lasse de multiplier ses idoles et ses souillures. Et Varron lui-même, comme s'il avait honte de ce dévergondage qui multiplie les dieux à l'infini, veut que Tellus ne soit qu'une seule déesse. « On l'appelle aussi, dit-il, la grande Mère; et le tambour qu'on lui donne est la figure du globe terrestre; les tours qui couronnent sa tête sont les villes; les siéges dont elle est environnée signifient que, tandis que tout se meut autour d'elle, elle seule demeure immobile. Les Galles qui la servent indiquent que, pour obtenir des semences, il faut cultiver la terre, parce que tout est renfermé dans son sein. S'ils s'agitent devant elle, c'est, dit-il encore, pour apprendre aux laboureurs à ne pas demeurer oisifs, parce qu'ils ont toujours quelque chose à faire. Le son des cymbales qu'ils font retentir est le symbole du bruit que font les instruments du labourage; et elles sont d'airain, parce qu'on se servait de ce métal avant la découverte du fer. Le lion libre et apprivoisé signifie qu'il n'est point de terre si sauvage et si rebelle qu'on ne puisse dompter et cultiver. » Il ajoute que les divers noms et surnoms donnés à Tellus ont fait croire qu'il s'agissait de plusieurs divinités. « On croit, dit-il, que Tellus est Ops, parce qu'elle s'améliore par le travail; qu'elle est la mère, parce qu'elle est féconde; la grande Mère, parce qu'elle produit les aliments; Proserpine, parce que les blés sortent de son sein; Vesta, parce que l'herbe est son vêtement : et c'est ainsi, et non sans raison, qu'on rapporte plusieurs déesses à celle-ci. » Mais si c'est une seule déesse, elle qui dans la vérité n'est pas même une déesse, qu'était-il besoin d'en feindre plusieurs? Que ce soient les noms d'une seule, à la bonne heure, mais du moins que des noms ne soient pas autant de déesses. Cependant l'autorité d'une vieille erreur a tant de pouvoir, que Varron, après ce qu'il vient de dire, tremble encore, et ajoute : « Cette opinion ne contredit pas celle de nos ancêtres, qui voyaient là plusieurs divinités. » Comment ne la contredit-elle pas, lorsqu'il y a tant de dif-

mina producat; et femininam, quod recipiat atque enutriat : inde a vi feminina dictam esse Tellurem, a masculina Tellumonem. Cur ergo pontifices, ut ipse indicat, additis quoque aliis duobus, quatuor diis faciunt rem divinam, Telluri, Tellumoni, Altori, Rusori? De Tellure et Tellumone jam dictum est : Altori quare? Quod ex terra, inquit, aluntur omnia quæ nata sunt. Rusori quare? Quod rursus, inquit, cuncta eodem revolvuntur.

CAPUT XXIV.

De Telluris cognominibus eorumque significationibus.

Debuit ergo una terra propter istam quadrigeminam vim quatuor habere cognomina, non quatuor facere deos : sicut tot cognominibus unus Jupiter, et tot cognominibus una Juno; in quibus omnibus vis multiplex esse dicitur ad unum deum vel unam deam pertinens, non multitudo cognominum, deorum etiam multitudinem faciens. Sed profecto sicut aliquando etiam ipsas vilissimas feminas earum, quas libidine quæsierunt, tædet pœnitetque turbarum : sic animam vilem factam et immundis spiritibus prostitutam deos sibi multiplicare, quibus contaminanda prosterneretur, sicut plurimum libuit, sic aliquando et piguit. Nam et ipse Varro quasi de ipsa turba verecundatus, unam deam vult esse Tellurem. « Eamdem, » inquit, « dicunt Matrem magnam, quod tympanum habeat, significari esse orbem terræ : quod turres in capite, oppida : quod sedes fingantur circa eam, cum omnia moveantur, ipsam non moveri. Quod Gallos huic deæ ut servirent fecerunt, significat qui semine indigeant, terram sequi oportere; in ea quippe omnia reperiri. Quod se apud eam jactant, præcipitur, » inquit, « qui terram colunt, ne sedeant; semper enim esse quod agant. Cymbalorum sonitus, ferramentorum jactandorum ac manuum, et ejus rei crepitus, in colendo agro qui fit, significant : ideo ære, quod eam antiqui colebant ære, antequam ferrum esset inventum. Leonem, » inquit, « adjungunt solutum ac mansuetum, ut ostendant nullum genus esse terræ tam remotum ac vehementer ferum, quod non subigi colique conveniat. » Deinde adjungit et dicit, Tellurem matrem et nominibus pluribus et cognominibus quod nominarunt, deos existimatos esse complures. « Tellurem, » inquit, « putant esse Opem, quod opere fiat melior; Matrem, quod plurima pariat; Magnam, quod cibum pariat; Proserpinam, quod ex ea proserpant fruges; Vestam, quod vestiatur herbis. Sic alias deas, » inquit, « non absurde ad hanc revocant. » Si ergo una dea est, quæ quidem consulta veritate nec ipsa est, interim quid itur in multas? Unius sint ista multa nomina, non tam deæ multæ quam nomina. Sed errantium majorum auctoritas deprimit, et eumdem Varronem post hanc sententiam trepidare compellit. Adjungit enim et dicit : « Cum quibus opinio majorum de his deabus, quod plures eas putarunt esse, non pugnat. »

férence entre donner plusieurs noms à une seule déesse, et supposer autant de déesses que de noms? « Mais il se peut, dit-il, qu'une chose soit à la fois une et multiple. » J'accorderai bien, par exemple, qu'il y a plusieurs choses dans l'homme; mais s'ensuit-il qu'il y ait plusieurs hommes? Ainsi, de ce qu'il y a plusieurs choses en une seule déesse, il ne s'ensuit pas qu'il y ait plusieurs déesses. Au surplus, qu'ils les divisent, qu'ils les réunissent, qu'ils les multiplient, qu'ils les démêlent et les confondent comme il leur plaira : c'est leur affaire.

Voilà donc les sublimes mystères de Tellus et de la grande Mère, où tout se réduit à des semences périssables et à la culture des champs! voilà à quoi aboutissent ces tambours, ces tours, ces Galles, ces convulsions insensées, ces cymbales retentissantes, ces lions symboliques! Quant à la vie éternelle, où en est la promesse? Comment peut-on dire que la mutilation de ces Galles consacrés au service de cette grande déesse a pour but d'indiquer que, pour obtenir la semence, il faut cultiver la terre, quand eux-mêmes s'en sont privés précisément à cause du service qu'ils lui rendent? Acquièrent-ils, en s'attachant à cette déesse, une semence qu'ils n'ont pas; ou plutôt ne perdent-ils pas celle qu'ils ont? Est-ce là expliquer des mystères, ou n'est-ce pas plutôt en découvrir l'abomination? Et l'on ne remarque pas jusqu'à quel point a prévalu la malignité des démons, d'avoir promis si peu aux hommes, et néanmoins d'avoir exigé d'eux des sacrifices si cruels. Si l'on n'eût pas pris la terre pour une déesse, la main des hommes se serait tournée uniquement contre elle pour en tirer des semences, et non contre eux-mêmes pour s'en priver en son honneur; ils la rendraient féconde, et ne deviendraient pas stériles. Que dans les fêtes de Bacchus une femme honnête couronne l'image des parties honteuses de l'homme en présence de tout le monde, et peut-être même de son mari qui sue et rougit de honte, s'il lui reste quelque pudeur; que, dans la célébration des noces, on fasse asseoir la nouvelle mariée sur les genoux de Priape : tout cela n'est rien en comparaison de ces mystères à la fois cruels et infâmes, où l'artifice des démons déshonore les deux sexes, sans toutefois les détruire. Là on craint pour les champs l'influence des sortiléges, ici l'on ne craint pas la mutilation des membres de la génération. Là on blesse la pudeur de la nouvelle mariée, mais sans lui ravir sa fécondité ni même sa virginité; ici on mutile un homme, qui perd son sexe sans prendre celui de la femme.

CHAPITRE XXV.

Explication que les philosophes grecs donnent de la mutilation d'Atys.

Varron ne fait pas mention d'Atys, et ne cherche point à expliquer cet amour dont les Galles célèbrent la mémoire par le sacrifice qu'ils font volontairement de leur sexe. Mais les savants et les sages de la Grèce n'ont pas négligé l'occasion de relever une fable aussi noble et aussi sainte. C'est à leurs yeux un emblème du printemps, qui est la plus belle saison de l'année : et, suivant le célèbre philosophe Porphyre, Atys est l'image des fleurs; sa mutilation représente la chute de la fleur avant

Quomodo non pugnat, cum valde aliud sit, unam deam nomina habere multa, aliud, esse deas multas? Sed potest, inquit, fieri ut eadem res et una sit, et in ea quædam res sint plures. Concedo in uno homine esse res plures, numquid ideo et homines plures? sic in una dea esse res plures, numquid ideo et deas plures? Verum sicut volunt, dividant, conflent, multiplicent, replicent, implicent.

Hæc sunt Telluris et Matris magnæ præclara mysteria, unde omnia referuntur ad mortalia semina et ad exercendam agriculturam. Itane ad hæc relata et hunc finem habentia tympanum, turres, Galli, jactatio insana membrorum, crepitus cymbalorum, confictio leonum, vitam cuiquam pollicentur æternam? itane propterea Galli abscisi huic Magnæ deæ serviunt, ut significent qui semine indigeant, terram sequi oportere; quasi non eos ipsa potius servitus semine faciat indigere? Utrum enim sequendo hanc deam, cum indigeant, semen acquirunt; an potius sequendo hanc deam, cum habeant, semen amittunt? Hoc interpretari est, an detestari? Nec attenditur, quantum maligni dæmones prævaluerint, qui nec aliqua magna his sacris polliceri ausi sunt, et tam crudelia exigere potuerunt. Si dea terra non esset, manus ei homines operando inferrent, ut semina consequerentur per illam; non etiam sibi sæviendo, ut semina perderent propter illam. Si dea non esset, ita fecunda fieret manibus alienis, ut non cogeret hominem sterilem fieri manibus suis. Jam quod in Liberi sacris honesta matrona pudenda virilia coronabat, spectante multitudine, ubi rubens et sudans, si est ulla frons in hominibus, adstabat forsitan et maritus; et quod in celebratione nuptiarum, super Priapi scapum nova nupta sedere jubebatur : longe contemptibiliora atque leviora sunt præ ista turpitudine crudelissima vel crudelitate turpissima, ubi dæmoniacis artibus sic uterque sexus illuditur, ut neuter suo vulnere perimatur. Ibi fascinatio timetur agrorum, hic membrorum amputatio non timetur : ibi sic dehonestatur novæ nuptæ verecundia, ut non solum fecunditas, sed nec virginitas adimatur; hic ita amputatur virilitas, ut nec convertatur in feminam, nec vir relinquatur.

CAPUT XXV.

Quam interpretationem de abscisione Atydis Græcorum sapientium doctrina repererit.

Et Atys ille non est commemoratus, nec ejus ab isto interpretatio requisita est, in cujus dilectionis memoriam Gallus absciditur. Sed docti Græci atque sapientes nequaquam rationem tam sanctam præclaramque tacuerunt. Propter vernalem quippe faciem terræ, quæ cæteris temporibus est pulchrior, Porphyrius, philosophus nobilis, Atyn flores significare perhibuit, et ideo abscisum, quia

le fruit. Ce n'est donc pas un homme ou à peine un homme que, sous le nom d'Atys, ils ont comparé à la fleur, mais seulement son sexe. Car ce fut son sexe qui tomba, lui demeurant vivant; ou, pour mieux dire, il ne tomba pas, il ne fut pas cueilli, mais arraché et mis en pièces; et, loin que la perte de cette fleur fît place à aucun fruit, elle fut suivie de stérilité. Que signifie donc ce qui resta de cet homme ainsi mutilé? A quoi se rapporte cette violence? Quelle interprétation lui donne-t on? Certainement les efforts que l'on fait sans succès pour en trouver une prouvent bien qu'il faut s'en tenir à ce que la renommée en publie et à ce qu'on en a écrit, c'est-à-dire que ce fut un homme véritablement mutilé. Aussi Varron a-t-il témoigné par son silence qu'il n'admettait pas l'explication que les philosophes donnent de cette fable; car un homme aussi savant que lui ne pouvait ignorer ce qu'on en disait.

CHAPITRE XXVI.

Infamies des mystères de la grande Mère.

Quant à ces hommes sans nom consacrés à la grande Mère par une profanation qui outrage également les deux sexes, que l'on a vus encore de nos jours dans les places et les rues de Carthage, les cheveux parfumés, le visage fardé, avec une démarche molle et lascive, demander publiquement de quoi soutenir leur infâme existence, Varron, si ma mémoire ne me trompe pas, ne parle d'eux nulle part. L'interprétation a manqué, la raison a rougi, la langue s'est glacée. La grande Mère a surpassé tous ses enfants par la grandeur, non de sa divinité, mais de sa scélératesse. La monstruosité de Janus n'est pas comparable à celle de cette déesse. Au moins Janus n'est hideux que dans ses statues, tandis que la hideuse cruauté de la Mère des dieux a passé jusque dans ses mystères. Janus a des membres superflus dans les pierres qui le représentent; la Mère des dieux fait perdre aux hommes les membres nécessaires. Les débauches de Jupiter sont au-dessous de cette infamie. Au milieu de toutes ses intrigues avec des femmes, il n'a déshonoré le ciel que par la présence du seul Ganymède; mais elle, par cette multitude d'eunuques de profession, elle a souillé la terre et outragé le ciel. Peut-être, en ce genre de cruauté obscène, pourrait-on lui comparer ou lui préférer Saturne, qui passe pour avoir mutilé son père; mais, dans les mystères de Saturne, les hommes périssent par la main des autres; ils ne se mutilent point eux-mêmes. Ce dieu dévora ses enfants, disent les poëtes, ce que les philosophes interprètent à leur fantaisie; mais l'histoire nous dit qu'il les tua. Les Carthaginois lui sacrifiaient leurs enfants, mais les Romains n'ont point reçu cette barbare coutume. La Mère des dieux, au contraire, a introduit ses eunuques dans les temples romains, et ce culte cruel s'est perpétué; comme si cette déesse eût pu accroître la virilité de l'âme en retranchant la virilité du corps. En comparaison de cette abomination, que sont les larcins de Mercure, l'impudicité de Vénus, les adultères et les turpitudes des autres dieux, que nous prouverions par leurs livres, si chaque jour on ne prenait soin de les reproduire sur le théâtre par le chant et la danse? Qu'est-ce que tout cela auprès d'une infamie qui semblait, par sa grandeur même, réservée à la Mère des dieux? On allé-

flos decidit ante fructum. Non ergo ipsum hominem, vel quasi hominem, qui vocatus est Atys, sed virilia ejus flori comparaverunt. Ipsa quippe illo vivente deciderunt: imo vero non deciderunt, neque decerpta, sed plane discerpta sunt; nec illo flore amisso quisquam postea fructus, sed potius sterilitas consecuta est. Quid ergo ipse reliquus? et quidquid remansit absciso, quid eo significari dicitur? quo refertur? quæ interpretatio inde profertur? an hæc frustra moliendo nihilque inveniendo persuadent illud potius esse credendum, quod de homine castrato fama jactavit, litterisque mandatum est? Merito hinc aversatus est Varro noster, neque hoc dicere voluit: non enim hominem doctissimum latuit.

CAPUT XXVI.

De turpitudine sacrorum Matris magnæ.

Itemque de mollibus eidem Matri magnæ contra omnem virorum mulierumque verecundiam consecratis, qui usque in hesternum diem madidis capillis, facie dealbata, fluentibus membris, incessu femineo per plateas vicosque Carthaginis, etiam a populis unde turpiter viverent exigebant, nihil Varro dicere voluit, nec uspiam me legisse commemini. Defecit interpretatio, erubuit ratio, conticuit oratio. Vicit Matris magnæ omnes deos filios, non numinis magnitudo, sed criminis. Huic monstro nec Jani monstrositas comparatur. Ille in simulacris habebat solam deformitatem, ista in sacris deformem crudelitatem; ille membra in lapidibus addita, hæc in hominibus perdita. Hoc dedecus tot Jovis ipsius et tanta stupra non vincunt: ille inter femineas corruptelas uno Ganymede cœlum infamavit; ista tot mollibus professis et publicis et inquinavit terram, et cœlo fecit injuriam. Saturnum fortasse possemus huic in isto genere turpissimæ crudelitatis sive conferre, sive præferre, qui patrem castrasse perhibetur: sed in Saturni sacris homines alienis manibus potius occidi, quam suis abscidi potuerunt. Devoravit ille filios, ut poetæ ferunt, et physici ex hoc interpretantur quod volunt; ut autem historia prodit, necavit: sed quod ei Pœni suos filios sacrificaverunt, non recepere Romani. At vero ista magna deorum Mater etiam Romanis templis castratos intulit, atque istam sævitiam moremque servavit; credita vires adjuvare Romanorum, exsecando virilia virorum. Quid sunt ad hoc malum Mercurii furta, Veneris lascivia, stupra ac turpitudines cæterorum; quæ proferremus de libris, nisi quotidie cantarentur et saltarentur in theatris? sed hæc quid sunt ad tantum malum, cujus magnitudo magnæ Matri tantummodo competebat, præsertim quod illa dicuntur a poetis esse conficta: quasi poetæ id etiam finxerint, quod ea sint diis grata et accepta. Ut ergo cane-

guera pour excuse qu'il ne faut voir là qu'une fiction poétique; mais le plaisir que les dieux trouvent à voir représenter ces inventions des poëtes, est-ce aussi une fiction? Qu'on impute à l'audace ou à l'impudence des poëtes la publicité que leur donne la poésie ou la scène, j'y consens; mais en faire, par l'ordre des dieux, une partie de leur culte et des honneurs qui leur sont rendus, n'est-ce pas le crime des dieux mêmes, ou plutôt un aveu qu'ils ne sont que des démons, dont le plaisir est de tromper les âmes misérables des hommes? Après tout, ces eunuques consacrés à la Mère des dieux ne sont point des fictions; et, quoique leur mutilation ne soit que trop réelle, les poëtes n'ont pu se résoudre à en décrire la cérémonie. Qui pourrait se consacrer à ces dieux choisis dans l'espérance d'être heureux après la mort, quand, dès ici-bas, on ne peut vivre même honnêtement à leur service? « Mais tout cela, dit Varron, se rapporte au monde. » Qu'il prenne garde que ce ne soit plutôt à l'immonde. D'ailleurs est-il rien dans le monde qui ne se puisse rapporter au monde? Ce n'est pas, au reste, ce que nous cherchons; nous demandons une âme qui, affermie par la vraie religion, n'adore pas le monde comme son dieu, mais le loue comme l'œuvre de Dieu à cause de Dieu, et, lavée de toute souillure mondaine, s'élève pure à Dieu, créateur du monde.

CHAPITRE XXVII.

Des raisons physiques alléguées par certains philosophes, qui ne connaissent ni le vrai Dieu ni le culte qui lui est dû.

Nous voyons, il est vrai, que ces dieux choisis ont été plus célèbres que les autres; mais leur célébrité a servi, non pas à faire ressortir leur dignité, mais à faire éclater leur honte : ce qui rend plus croyable l'opinion qu'ils ont été des hommes, comme le témoignent non-seulement les poëtes, mais encore les historiens. Virgile, en effet, a dit : « Saturne le premier quitta l'Olympe « pour se soustraire à la vengeance de Jupiter qui « l'avait détrôné; » et, de son côté, Évhémère a rapporté tout au long l'histoire de cette aventure, qu'Ennius, après lui, a traduite en latin. Mais comme ceux qui, avant nous, ont combattu les erreurs du paganisme, tant grecs que latins, ont suffisamment discuté ce point, je ne veux pas m'y arrêter plus longtemps.

Quant aux raisons physiques apportées par des hommes aussi subtils que savants pour transformer en choses divines ces choses purement humaines, je n'y vois rien qui ne se doive rapporter à des ouvrages terrestres et temporels, à une nature corporelle ou muable, qui, même invisible, ne saurait être le vrai Dieu. Du moins si ces emblèmes avaient quelque rapport convenable avec la religion, bien qu'il fût toujours déplorable qu'ils ne servissent pas à donner la connaissance du vrai Dieu, il y aurait pourtant sujet de se consoler de ce que tant de choses honteuses et impures ne seraient ni prescrites ni pratiquées. Mais comme c'est un crime d'adorer le corps ou l'âme à la place du vrai Dieu, qui seul peut rendre heureuse l'âme où il fait sa demeure, combien est-il plus criminel encore de les adorer de telle sorte, que cette adoration ne contribue ni au salut ni même à l'honneur de celui qui la rend! Que des temples, des prêtres, des sacrifi-

rentur vel scriberentur, sit audacia vel petulantia poetarum : ut vero divinis rebus et honoribus eisdem imperantibus et extorquentibus numinibus adderentur, quid est nisi crimen deorum; imo vero confessio dæmoniorum, et deceptio miserorum? Verum illud quod de abscisorum consecratione Mater deorum coli meruit, non poetæ confinxerunt, sed horrere magis quam canere maluerunt. Hisne diis selectis quisquam consecrandus est, ut post mortem vivat beate, quibus consecratus ante mortem honeste non potest vivere, tam fœdis superstitionibus subditus et immundis dæmonibus obligatus? Sed hæc omnia, inquit, referuntur ad mundum. Videat ne potius ad immundum. Quid autem non potest referri ad mundum, quod esse demonstratur in mundo? Nos autem animum quærimus, qui vera religione confisus, non tanquam deum suum adoret mundum; sed tanquam opus Dei propter Deum laudet mundum, et mundanis sordibus expiatus, mundus perveniat ad Deum, qui condidit mundum.

CAPUT XXVII.

De figmentis physiologorum, qui nec veram divinitatem colunt, nec eo cultu quo colenda est vera divinitas.

Istos vero deos selectos videmus quidem clarius innotuisse quam cæteros; non tamen ut eorum illustrarentur merita, sed ne occultarentur opprobria : unde magis eos homines fuisse credibile est; sicut non solum poeticæ litteræ, verum etiam historicæ tradiderunt. Nam quod Virgilius ait,

> Primus ab æthereo venit Saturnus Olympo,
> Arma Jovis fugiens, et regnis exsul ademptis :

et quæ ad hanc rem pertinentia consequuntur, totam de hoc Euhemerus pandit historiam, quam Ennius in latinum vertit eloquium : unde quia plurima posuerunt, qui contra hujusmodi errores ante nos vel græco sermone vel latino scripserunt, non in eo mihi placuit immorari.

Ipsas physiologias cum considero, quibus docti et acuti homines has res humanas conantur vertere in res divinas; nihil video nisi ad temporalia terrenaque opera naturamque corpoream, vel etiamsi invisibilem, tamen mutabilem potuisse revocari : quod nullo modo est verus Deus. Hoc autem si saltem religiositati congruis significationibus ageretur, esset quidem dolendum, non his verum Deum annuntiari atque prædicari; tamen aliquo modo ferendum tam fœda et turpia non fieri nec juberi : at nunc cum pro Deo vero, quo solo anima se inhabitante sit felix, nefas sit colere aut corpus aut animam; quanto magis nefarium est ista sic colere, ut nec salutem, nec decus humanum corpus aut anima colentis obtineat? Quamobrem si tem-

ces, que tous ces tributs qui ne sont dus qu'au vrai Dieu soient consacrés à quelque élément du monde, ou à quelque esprit créé, lors même qu'il ne serait ni impur ni méchant, c'est un mal assurément; non que le mal se trouve dans les choses employées à ce culte, mais parce qu'elles ne doivent servir qu'à honorer celui à qui ce culte est dû. Que si l'on prétend adorer le vrai Dieu, c'est-à-dire le créateur de toute âme et de tout corps, par des statues ridicules ou monstrueuses, par des homicides, par des couronnes déposées sur de honteux organes, par des prix décernés à l'impudicité, par des incisions et des mutilations cruelles, par la consécration d'hommes efféminés, par des spectacles impurs et déshonnêtes, c'est encore un grand mal; non qu'on ne doive adorer celui qu'on adore ainsi, mais parce que ce n'est pas ainsi qu'on doit l'adorer. Mais d'adorer une créature quelle qu'elle soit, même la plus pure, soit âme ou corps, soit âme et corps tout ensemble, à la place du vrai Dieu, c'est-à-dire du créateur de l'âme et du corps, et de l'adorer par ce culte infâme et détestable, c'est pécher doublement contre Dieu, en ce qu'on adore au lieu de lui ce qui n'est pas lui, et en ce qu'on lui offre un culte qui ne doit être offert ni à lui ni à ce qui n'est pas lui. Pour le culte des païens, il est aisé de voir combien il est honteux et abominable; mais on aurait une idée moins nette des êtres à qui ils le rendent, si l'histoire n'était là pour nous apprendre que ce sont les dieux eux-mêmes qui, sous de terribles menaces, ont imposé ce culte à leurs adorateurs. Ainsi plus de doute que toute cette théologie civile n'a eu pour but que d'attirer les esprits de malice et d'impureté sous ces stupides simulacres, pour s'emparer des cœurs insensés des hommes.

CHAPITRE XXVIII.

Contradiction de la théologie de Varron.

Que sert au savant et subtil Varron de faire tant d'efforts pour rattacher par un lien fantastique tous ces dieux au ciel et à la terre? Vains efforts! ces dieux lui échappent des mains, ils s'écoulent, glissent et tombent. En effet, avant de parler des déesses, il s'exprime ainsi: « Comme je l'ai dit au premier livre en parlant des lieux, les dieux ont deux principes, le ciel et la terre, ce qui fait qu'on les a divisés en dieux célestes et en dieux terrestres. Dans les livres précédents, j'ai commencé par le ciel, c'est-à-dire par Janus, qui pour les uns est le ciel, et pour les autres le monde; dans celui-ci je commencerai par la déesse Tellus. » Je remarque ici dans quel dédale inextricable se perd ce grand génie. Il a bien quelque raison de rapporter au ciel le principe actif et à la terre le principe passif, et d'attribuer par conséquent à l'un la vertu masculine, et à l'autre la vertu féminine; mais il ne prend pas garde que celui qui a créé ces rapports est celui-là même qui a créé le ciel et la terre. C'est ainsi qu'il a expliqué les célèbres mystères des dieux de Samothrace dans le livre précédent, où il promet de révéler des choses inconnues à ses concitoyens, et s'engage solennellement à leur en faire part. Il dit en effet qu'il a observé dans ces mystères plusieurs choses

plo, sacerdote, sacrificio, quod vero Deo debetur, colatur aliquod elementum mundi, vel creatus aliquis spiritus, etiamsi non immundus et malus; non ideo malum est, quia illa mala sunt quibus colitur; sed quia illa sunt talia, quibus solus ille colendus sit, cui talis cultus servitusque debetur. Si autem stoliditate vel monstrositate simulacrorum, sacrificiis homicidiorum, coronatione virilium pudendorum, mercede stuprorum, sectione membrorum, abscisione genitalium, consecratione mollium, festis impurorum obscenorumque ludorum, unum verum Deum, id est omnis animæ corporisque creatorem, colere se quisque contendat; non ideo peccat, quia non est colendus quem colit; sed quia colendum, non ut colendus est, colit. Qui vero et rebus talibus, id est turpibus et scelestis, et non Deum verum, id est animæ corporisque factorem, sed creaturam quamvis non vitiosam colit, sive illa sit anima, sive corpus, sive anima simul et corpus, bis peccat in Deum, quod et pro ipso colit, quod non est ipse; et talibus rebus colit, qualibus nec ipse colendus est, nec non ipse. Sed hi quonam modo, id est quam turpiter nefarieque, coluerint, in promptu est. Quid autem vel quos coluerint, esset obscurum, nisi eorum testaretur historia, ea ipsa quæ fœda et turpia confitentur numinibus terribiliter exigentibus reddita. Unde remotis constat ambagibus, nefarios dæmones atque immundissimos spiritus hac omni civili theologia in visendis stolidis imaginibus, et per eas possidendis etiam stultis cordibus, invitatos.

CAPUT XXVIII.

Quod doctrina Varronis de theologia in nulla sibi parte concordet.

Quid igitur valet, quod vir doctissimus et acutissimus Varro velut subtili disputatione hos omnes deos in cœlum et in terram redigere ac referre conatur? Non potest: fluunt de manibus, resiliunt, labuntur et decidunt. Dicturus enim de feminis, hoc est deabus: « Quoniam, » inquit, « ut primo libro dixi de locis, duo sunt principia « deorum animadversa de cœlo et terra, a quo dii partim « dicuntur cœlestes, partim terrestres: ut in superioribus « initium fecimus a cælo, cum diximus de Jano, quem « alii cœlum, alii dixerunt esse mundum; sic de feminis « scribendi facimus initium a Tellure. » Sentio quantam molestiam tale ac tantum patiatur ingenium. Ducitur enim quadam ratione verisimili, cœlum esse quod faciat, terram quæ patiatur; et ideo illi masculinam vim tribuit, huic femininam: et non attendit eum potius esse qui hæc facit, qui utrumque fecit. Hinc etiam Samothracum nobilia mysteria in superiore libro sic interpretatur, eaque se quæ nec suis nota sunt scribendo expositurum eisque missurum quasi religiosissime pollicetur. Dicit enim se ibi

qui lui permettent de supposer que, de ces statues, l'une est l'emblème du ciel, celle-ci de la terre, celle-là de ces exemplaires des choses que Platon appelle idées. Il veut que le ciel soit Jupiter, la terre Junon, et les idées Minerve. Le ciel est le principe, la terre est la matière, et les idées sont les exemplaires de toutes choses. Je ne m'arrête pas à relever l'importance que Platon attache à ces idées, jusqu'à soutenir que non-seulement le ciel n'a rien fait selon ces idées, mais que c'est selon ces idées que le ciel même a été fait; je dis seulement que Varron, dans le livre des dieux choisis, perd de vue cette doctrine des trois divinités, dans lesquelles il avait compris presque tout. En effet, il attribue au ciel les dieux et à la terre les déesses, parmi lesquelles il range Minerve, qu'il avait auparavant placée au-dessus du ciel même. Remarquez encore que Neptune, qui est une divinité mâle, a pour demeure la mer, laquelle pourtant appartient plutôt à la terre qu'au ciel. Enfin Dis, ou, suivant les Grecs, Pluton, qui est aussi un dieu, frère de Jupiter et de Neptune, a pour séjour la terre, dont il habite la partie supérieure, laissant à son épouse Proserpine la partie inférieure. Que devient donc la distinction qui attribue le ciel aux dieux et la terre aux déesses? Où est la solidité, la conséquence, le sens et la fixité de cette doctrine? A la tête des déesses est Tellus, la grande Mère, autour de laquelle s'agite follement cette troupe bruyante d'hommes sans sexe et sans force, qui se déchirent en son honneur; et à la tête des dieux est Janus; et cependant la superstition n'a pas voulu que Janus n'eût qu'une seule tête, ni que Tellus eût une tête saine. A quoi donc aboutissent leurs efforts pour rattacher tout cela au monde, puisque, même s'ils y parvenaient, l'âme vraiment pieuse n'adorera jamais le monde à la place du vrai Dieu? Leur impuissance n'est-elle pas évidente? Qu'ils rapportent donc plutôt ces fables à des hommes morts, à d'impurs démons, et toute difficulté cessera.

CHAPITRE XXIX.

On peut aisément rapporter au vrai Dieu tout ce que la théologie des païens rapporte au monde ou à ses parties.

Et en effet, il serait aisé de démontrer que tout ce que leur théologie rapporte au monde par des raisons physiques, ils pourraient fort bien le rapporter au vrai Dieu, auteur du monde, auteur de toutes les âmes et de tous les corps, sans crainte de tomber dans aucune opinion sacrilége. Voici comme je le prouverais : Nous adorons Dieu, et non pas le ciel et la terre, ces deux parties dont se compose le monde, ni l'âme ou les âmes répandues dans tous les corps vivants; mais le Dieu qui a créé le ciel et la terre avec tout ce qu'ils contiennent, aussi bien qu'il a créé toutes les âmes quelles qu'elles soient, végétatives, sensitives et raisonnables.

CHAPITRE XXX.

Nécessité de distinguer le Créateur des créatures, pour ne pas adorer autant de dieux qu'il existe d'œuvres de ses mains.

Parcourons donc les œuvres de ce Dieu unique

multis indiciis collegisse in simulacris aliud significare cœlum, aliud terram, aliud exempla rerum, quas Plato appellat ideas : cœlum Jovem, terram Junonem, ideas Minervam vult intelligi : cœlum a quo fiat aliquid, terram de qua fiat, exemplum secundum quod fiat. Qua in re omitto dicere, quod Plato illas ideas tantam vim habere dicit, ut secundum eas non cœlum aliquid fecerit, sed etiam cœlum factum sit. Hoc dico, istum in hoc libro selectorum deorum rationem illam trium deorum, quibus quasi cuncta complexus est, perdidisse. Cœlo enim tribuit masculos deos, feminas terræ : inter quas posuit Minervam, quam supra ipsum cœlum ante posuerat. Deinde masculus deus Neptunus in mari est, quod ad terram potius quam ad cœlum pertinet. Dispater postremo, qui græce Πλούτων dicitur, etiam ipse masculus frater amborum, terrenus deus esse perhibetur; superiorem terram tenens, in inferiore habens Proserpinam conjugem. Quomodo ergo deos ad cœlum, deas ad terram referre conantur? Quid solidum, quid constans, quid sobrium, quid definitum habet hæc disputatio? Illa autem est Tellus initium dearum, Mater scilicet magna, apud quam mollium et abscisorum seseque secantium atque jactantium insana perstrepit turpitudo : qui est ergo quod dicitur caput deorum Janus, caput dearum Tellus? Nec ibi facit unum caput error, nec hic sanum furor. Cur hæc frustra referre nituntur ad mundum? Quod et si possent, pro Deo vero mundum nemo pius colit : et tamen eos nec hoc posse, veritas aperta convincit. Referant hæc potius ad homines mortuos, et ad dæmones pessimos, et nulla quæstio remanebit.

CAPUT XXIX.

Quod omnia quæ physiologi ad mundum partesque ipsius retulerunt, ad unum verum Deum referre debuerint.

Namque omnia quæ ab eis ex istorum deorum theologia velut physicis rationibus referuntur ad mundum, quam sine ullo scrupulo sacrilegæ opinionis Deo potius vero, qui fecit mundum, omnis animæ et omnis corporis conditori tribuantur, advertamus hoc modo : Nos Deum colimus, non cœlum et terram, quibus duabus partibus mundus hic constat : nec animam vel animas per viventia quæcumque diffusas; sed Deum qui fecit cœlum et terram et omnia quæ in eis sunt : qui fecit omnem animam, sive quocumque modo viventem et sensus ac rationis expertem, sive etiam sentientem, sive etiam intelligentem.

CAPUT XXX.

Qua pietate discernatur a creaturis Creator, ne pro uno tot dii colantur, quot sunt opera unius auctoris.

Et jam ut incipiam illa unius et veri Dei opera percur-

et véritable, qui ont donné lieu aux païens de se forger cette multitude de faux dieux, dont ils s'efforcent d'expliquer par des interprétations spécieuses les mystères infâmes et détestables. Nous adorons ce Dieu, qui a assigné aux natures dont il est le créateur le commencement et la fin de leur mouvement et de leur durée; qui renferme en soi les causes, qui les connaît et les dispose à sa volonté; qui est l'auteur de la vertu des semences; qui a doué d'une âme raisonnable telles créatures vivantes qu'il lui a plu; qui leur a donné la faculté et l'usage de la parole; qui communique à qui bon lui semble le don de prophétie; qui prédit l'avenir par la bouche de ses serviteurs privilégiés et guérit par leurs mains; qui règle le commencement, le progrès et la fin des guerres, lorsqu'il juge à propos de corriger ou de châtier le genre humain par ce fléau; qui a créé le feu de ce monde, et en tempère la violence et l'activité selon les besoins de l'immense nature; qui a créé toutes les eaux, et qui les gouverne; qui a fait le soleil, le plus brillant de tous les corps lumineux, et règle son influence et son mouvement; qui étend sa puissance et sa domination jusque dans les enfers; qui a communiqué aux semences et aux aliments, tant liquides que solides, destinés à la nourriture de l'homme, les propriétés qui leur conviennent; qui a fondé la terre et qui la rend féconde; qui distribue libéralement aux hommes et aux animaux les fruits qu'elle produit; qui connaît et règle également les causes premières et les causes secondes; qui a assigné à la lune son cours; qui ouvre des routes dans le ciel et sur la terre au déplacement des corps; qui a départi à l'esprit humain qu'il a créé les sciences et les arts, pour le soutien de la vie et de la nature; qui a établi l'union des sexes pour la propagation des espèces; qui a fait don aux sociétés du feu terrestre pour la lumière et la chaleur. Voilà ce que le docte et subtil Varron s'est efforcé de distribuer entre ses dieux choisis, par je ne sais quelles explications physiques, qu'il a empruntées des autres ou tirées de son imagination. Mais c'est le Dieu unique et véritable qui gouverne toutes les parties de cet univers, lui qui est tout entier partout, sans être enfermé dans aucun lieu ni retenu par aucun obstacle, indivisible, immuable, emplissant le ciel et la terre, non de sa nature, mais de sa présence. Il gouverne tout ce qu'il a créé, mais de telle sorte qu'il laisse aux créatures une action et un mouvement qui leur est propre. Encore que rien ne puisse être sans lui, rien néanmoins n'est lui. Il agit souvent par le ministère des anges, mais il fait seul la félicité des anges. De même, quoiqu'il envoie quelquefois des anges aux hommes, ce n'est point pourtant par les anges, mais par lui-même, qu'il rend les hommes heureux. Or c'est de ce Dieu unique et véritable que nous attendons la vie éternelle.

CHAPITRE XXXI.

De quels bienfaits de Dieu jouissent spécialement les sectateurs de la vérité.

Outre les biens qu'il dispense aux bons et aux méchants dans ce gouvernement général de la nature dont je viens de parler, nous avons encore

rere, propter quæ isti sibi dum quasi honeste conantur sacramenta turpissima et scelestissima interpretari, deos multos falsosque fecerunt: illum Deum colimus, qui naturis a se creatis et subsistendi et movendi initia finesque constituit; qui rerum causas habet, novit atque disponit; qui vim seminum condidit; qui rationalem animam, quod dicitur animus, quibus voluit viventibus indidit; qui sermonis facultatem usumque donavit; qui munus futura dicendi, quibus placuit spiritibus impertivit, et per quos placet ipse futura prædicit, et per quos placet malas valetudines pellit; qui bellorum quoque ipsorum, cum sic emendandum et castigandum est genus humanum, exordiis, progressibus, finibusque moderatur; qui hujus mundi ignem vehementissimum et violentissimum pro immensæ naturæ temperamento et creavit et regit; qui universarum aquarum creator et gubernator est; qui solem fecit corporalium clarissimum luminum, eique vim congruam et motum dedit; qui ipsis etiam inferis dominationem suam potestatemque non subtrahit; qui semina et alimenta mortalium, sive arida sive liquida, naturis competentibus attributa substituit; qui terram fundat atque fecundat; qui fructus ejus animalibus hominibusque largitur; qui causas non solum principales, sed etiam subsequentes novit atque ordinat; qui lunæ statuit motum suum; qui vias cœlestes atque terrestres locorum mutationibus præbet; qui humanis ingeniis, quæ creavit, etiam scientias artium variarum ad adjuvandam vitam naturamque concessit; qui conjunctionem maris et feminæ ad adjutorium propagandæ prolis instituit; qui hominum cœtibus, quem focis et luminibus adhiberent, ad facillimos usus munus terreni ignis indulsit. Ista sunt certe, quæ diis selectis, per nescio quas physicas interpretationes vir acutissimus atque doctissimus Varro, sive quæ aliunde accepit, sive quæ ipse conjecit, distribuere laboravit. Hæc autem facit atque agit unus verus Deus; sed sicut Deus, id est ubique totus, nullis inclusus locis, nullis vinculis alligatus, in nullas partes sectilis, ex nulla parte mutabilis, implens cœlum et terram præsente potentia, non natura. Sic itaque administrat omnia quæ creavit, ut etiam ipsa proprios exercere et agere motus sinat. Quamvis enim nihil esse possint sine ipso, non sunt quod ipse. Agit autem multa etiam per Angelos: sed non nisi ex se ipso beatificat Angelos. Ita quamvis propter aliquas causas hominibus Angelos mittat: non tamen ex Angelis homines, sed ex se ipso, sicut Angelos, beatificat. Ab hoc uno et vero Deo vitam speramus æternam.

CAPUT XXXI.

Quibus proprie beneficiis Dei, excepta generali largitate, sectatores veritatis utantur.

Habemus enim ab illo, præter hujuscemodi beneficia, quæ ex hac, de qua nonnulla diximus, administratione naturæ bonis malisque largitur, magnum et bonorum

une grande preuve de l'amour qu'il porte particulièrement aux bons. Quoique nous ne puissions en effet le remercier dignement de nous avoir donné, avec l'être et la vie et la faculté de contempler le ciel et la terre, une intelligence et une raison capables de le connaître et de bénir en lui le créateur de tant de merveilles, si nous venons à considérer que, dans l'état où nous sommes tombés, c'est-à-dire chargés et accablés du poids de nos péchés, aveuglés par l'amour des ténèbres, de l'iniquité, qui nous prive de la contemplation de sa lumière, loin de nous avoir abandonnés à nous-mêmes, il a daigné nous envoyer son Verbe, son Fils unique, pour nous apprendre, par l'humilité de son incarnation, par sa passion et sa mort, combien l'homme est précieux devant Dieu; pour nous purifier de tous nos péchés par ce sacrifice unique, et répandre par son esprit la charité dans nos cœurs, et nous faire arriver, à travers tous les obstacles, au repos éternel et à la jouissance des délices inestimables de sa vision bienheureuse : quels cœurs et quelles langues peuvent suffire pour lui rendre les actions de grâces qui lui sont dues?

CHAPITRE XXXII.

Le mystère de l'incarnation du Verbe a été annoncé dans tous les temps.

Ce mystère de la vie éternelle a été annoncé par les anges dès l'origine du genre humain, par des signes et des sacrements appropriés aux temps. Puis les Hébreux ont été réunis en société, en corps de peuple, pour figurer ce mystère; et c'est au sein de ce peuple que tout ce qui s'est accompli depuis l'avénement du Christ jusqu'à nos jours, et tout ce qui s'accomplira dans la suite des temps, a été prédit par des hommes dont les uns comprenaient et les autres ne comprenaient pas ce qu'ils prédisaient. Plus tard, ce peuple a été dispersé par toute la terre pour servir de témoignage aux Écritures, qui annonçaient le salut éternel en Jésus-Christ. En effet, non-seulement toutes les prophéties, transmises par la parole, non-seulement les préceptes de morale et de piété, qui sont contenus dans les saintes lettres, mais encore les rites sacrés, les prêtres, le tabernacle, le temple, les autels, les sacrifices, les cérémonies, les fêtes, et généralement tout ce qui appartient au culte qui est dû à Dieu, et que les Grecs appellent *latrie*, étaient des figures ou prédictions des choses que nous croyons accomplies dans le passé, que nous voyons s'accomplir dans le présent, et dont nous espérons l'accomplissement dans l'avenir : lesquelles se rapportent toutes à la vie éternelle, dont les fidèles jouiront en Jésus-Christ.

CHAPITRE XXXIII.

La fourberie des esprits du mal n'a pu être dévoilée que par la religion chrétienne.

Il n'appartenait qu'à la religion chrétienne, la seule véritable, de convaincre les dieux des gentils de n'être que des esprits immondes, dont le but est de se faire passer pour dieux, sous le nom de quelques hommes morts ou sous la forme de quelques autres créatures, et de se faire rendre des honneurs divins qui flattent leur orgueil, et auxquels se mêlent des turpitudes et des abomi-

proprium magnæ dilectionis indicium. Quanquam enim, quod sumus, quod vivimus, quod cœlum terramque conspicimus, quod habemus mentem atque rationem, qua eum ipsum, qui hæc omnia condidit, inquiramus, nequaquam valeamus actioni sufficere gratiarum : tamen quod nos oneratos obrutosque peccatis, et a contemplatione suæ lucis aversos, ac tenebrarum, id est iniquitatis, dilectione cæcatos, non omnino deseruit, misitque nobis Verbum suum, qui est ejus unicus Filius, quo pro nobis assumpta carne nato atque passo, quanti Deus hominem penderet nosceremus, atque illo sacrificio singulari a peccatis omnibus mundaremur, ejusque Spiritu in cordibus nostris dilectione diffusa, omnibus difficultatibus superatis in æternam requiem et contemplationis ejus ineffabilem dulcedinem veniremus, quæ corda, quot linguæ ad agendas ei gratias satis esse contenderint?

CAPUT XXXII.

Quod sacramentum redemptionis Christi nullis retro temporibus defuerit, semperque sit diversis significationibus prædicatum.

Hoc mysterium vitæ æternæ jam inde ab exordio generis humani per quædam signa et sacramenta temporibus congrua, quibus oportuit, per Angelos prædicatum est. Deinde populus Hebræus in unam quamdam rempublicam, quæ hoc sacramentum ageret, congregatus est; ubi per quosdam scientes, per quosdam nescientes, id quod ex adventu Christi usque nunc et deinceps agitur, prænuntiaretur esse venturum : sparsa etiam postea eadem gente per gentes propter testimonium Scripturarum, quibus æterna salus in Christo futura prædicta est. Omnes enim non solum prophetiæ, quæ in verbis sunt; nec tantum præcepta vitæ, quæ mores pietatemque conformant, atque illis litteris continentur; verum etiam sacra, sacerdotia, tabernaculum, sive templum, altaria, sacrificia, cerimoniæ, dies festi, et quidquid aliud ad eam servitutem pertinet, quæ Deo debetur, et græce proprie λατρεία dicitur, ea significaverunt et prænuntiaverunt, quæ propter æternam vitam fidelium in Christo et impleta credimus, et impleri cernimus, et implenda confidimus.

CAPUT XXXIII.

Quod per solam christianam religionem manifestari potuerit fallacia spirituum malignorum.

Per hanc ergo religionem unam et veram potuit aperiri, deos Gentium esse immundissimos dæmones, sub defunctarum occasionibus animarum vel creaturarum specie mundanarum deos se putari cupientes, et quasi divinis honoribus eisdemque scelestis ac turpibus rebus superba impuritate lætantes, atque ad verum Deum conversionem

nations conformes à leur nature. Ces esprits immondes envient aux âmes humaines leur retour au vrai Dieu, mais l'homme cesse d'être assujetti à leur domination cruelle et impie, lorsqu'il croit en celui qui lui a donné pour se relever l'exemple d'une humilité aussi grande que l'est l'orgueil qui a fait tomber les démons. De ce nombre sont non-seulement ceux dont j'ai déjà beaucoup parlé, et tant d'autres semblables qu'on voit adorés des autres nations, mais aussi ceux dont je parle maintenant, cette élite et pour ainsi dire ce sénat des dieux, qui doit cette distinction, non à l'éclat de leurs vertus, mais à l'énormité de leurs crimes. Ce sont ces dieux dont Varron s'efforce de justifier les mystères par des explications tirées de l'ordre de la nature. Il cherche des couleurs pour déguiser des choses honteuses, mais il ne peut y parvenir, par la raison que les causes de ces mystères ne sont pas telles qu'il les croit ou plutôt qu'il veut les faire croire. Si elles étaient telles en effet, et qu'il fût possible d'en donner une interprétation naturelle quelconque, cette interprétation diminuerait au moins un peu le scandale que causent certaines pratiques qui paraissent obscènes ou absurdes, parce qu'on en ignore le sens. Et c'est ce que Varron a tâché de faire pour certaines fictions théâtrales ou certains mystères du temple; et, bien qu'il ait moins réussi à justifier le théâtre par le temple qu'à condamner le temple par le théâtre, il n'a toutefois rien négligé pour affaiblir, par de prétendues interprétations naturelles, la répugnance qu'inspirent des choses abominables.

CHAPITRE XXXIV.

Des livres de Numa.

Mais tant s'en faut qu'il soit possible de rendre raison de ces mystères, qu'au contraire, comme ce savant homme nous l'apprend lui-même, on ne put souffrir les livres de Numa, où ce roi expliquait les causes de leur institution; qu'on les jugea non-seulement indignes d'être lus des personnes religieuses, mais encore d'être conservés par écrit et même dans le secret des ténèbres. Et à ce sujet je vais dire ce que j'avais promis au troisième livre de rapporter en son lieu. Voici donc ce qu'on lit dans le traité de Varron sur le culte des dieux : « Un certain Térentius, dit-il, possédait un héritage au pied du Janicule. Un jour son bouvier, passant la charrue près du tombeau de Numa Pompilius, déterra les livres où ce roi avait consigné les raisons de l'institution des mystères. Térentius les porta aussitôt au préteur, qui, en ayant lu le commencement, jugea que la chose était assez importante pour en donner avis au sénat. Les principaux sénateurs, après les avoir parcourus, crurent devoir respecter les institutions du feu roi; mais quant aux livres qui en contenaient les raisons, ils pensèrent que l'intérêt de la religion exigeait qu'ils fussent brûlés par la main du préteur. » Permis à chacun de croire ce que bon lui semble; et même que tout habile défenseur d'une impiété si grande émette ici tout ce que l'amour insensé de la dispute pourra lui suggérer : il me suffit de remarquer que ce que Numa avait écrit sur les causes des mystères institués par lui devait rester inconnu

humanis animis invidentes. Ex quorum immanissimo et impiissimo dominatu homo liberatur, cum credit in eum qui præbuit ad exsurgendum tantæ humilitatis exemplum, quanta illi superbia ceciderunt. Hinc sunt non solum illi, de quibus multa jam diximus, et alii atque alii similes cæterarum gentium atque terrarum; sed etiam hi, de quibus nunc agimus, tanquam in senatum deorum selecti; sed plane selecti nobilitate criminum, non dignitate virtutum. Quorum sacra Varro dum quasi ad naturales rationes referre conatur, quærens honestare res turpes, quomodo his quadret et consonet, non potest invenire : quoniam non sunt ipsæ illorum sacrorum causæ quas putat, vel potius vult putari. Nam si non solum ipsæ, verum etiam quælibet aliæ hujus generis essent, quamvis nihil ad Deum verum vitamque æternam, quæ in religione quærenda est, pertinerent; tamen qualicumque de rerum natura reddita ratione, aliquantulum mitigarent offensionem, quam non intellecta in sacris aliqua velut turpitudo aut absurditas fecerat; sicut in quibusdam theatrorum fabulis vel delubrorum mysteriis facere conatus est : ubi non theatra delubrorum similitudine absolvit, sed theatrorum potius similitudine delubra damnavit; tamen utcumque conatus est, ut sensum horribilibus rebus offensum velut naturalium causarum ratione reddita deliniret.

CAPUT XXXIV.

De libris Numæ Pompilii.

Sed contra invenimus, sicut ipse vir doctissimus prodidit, de Numæ Pompilii libris redditas sacrorum causas nullo modo potuisse tolerari, nec dignas habitas, quæ non solum lectæ innotescerent religiosis, sed saltem scriptæ reconderentur in tenebris. Jam enim dicam, quod in tertio hujus operis libro me suo loco dicturum esse promiseram. Nam, sicut apud eumdem Varronem legitur in libro de Cultu deorum, « Terentius quidam cum haberet ad Janiculum fundum, et bubulcus ejus juxta sepulcrum Numæ Pompilii trajiciens aratrum eruisset ex terra libros ejus, ubi sacrorum institutorum scriptæ erant causæ, in Urbem pertulit ad prætorem. At ille cum inspexisset principia, rem tantam detulit ad senatum. Ubi cum primores quasdam causas legissent, cur quidque in sacris fuerit institutum, Numæ mortuo senatus assensus est, eosque libros tanquam religiosi patres conscripti, prætor ut combureret, censuerunt. » Credat quisque quod putat : imo vero dicat quod dicendum suggesserit vesana contentio, quilibet tantæ impietatis defensor egregius. Me admonere sufficiat, sacrorum causas a rege Pompilio, Romanorum sacrorum institutore, conscriptas, nec populo, nec senatui, nec saltem ipsis

au peuple, au sénat, aux prêtres mêmes; et qu'une curiosité illicite avait initié ce roi aux secrets des démons, qu'il mit par écrit pour son usage et pour s'en souvenir, mais qu'il n'osa jamais, tout roi qu'il était et n'ayant personne à craindre, ni les communiquer à personne, ni les effacer, ni les détruire, tant pour ne pas découvrir aux hommes des choses abominables que pour ne pas attirer sur lui le courroux des dieux : ce qui le porta à les enfouir dans un lieu qu'il croyait sûr, ne présumant pas que la charrue dût jamais approcher de son tombeau. Quant au sénat, quoiqu'il craignît de condamner la religion des ancêtres, et qu'il fût obligé par là de respecter les institutions de Numa, il jugea néanmoins ces livres si pernicieux, qu'il défendit de les rendre même à la terre, de peur d'irriter la curiosité humaine éveillée par cette découverte, et ordonna de livrer aux flammes ce monument d'iniquité. Convaincu, il est vrai, qu'il n'était plus temps d'abolir la célébration de ces mystères, il crut aussi qu'il valait mieux laisser les hommes dans l'erreur en leur en cachant les causes, que de jeter le trouble dans l'État en les leur découvrant.

CHAPITRE XXXV.

De l'hydromancie dont se servaient les démons pour tromper Numa.

Comme Dieu n'avait envoyé à Numa aucun prophète ni aucun ange, ce roi fut entraîné à recourir à l'hydromancie pour voir dans l'eau les images des dieux ou plutôt les prestiges des démons, et apprendre d'eux les mystères et les rites qu'il devait instituer. Suivant Varron, ce genre de divination, originaire de la Perse, fut employé par Numa, et plus tard par le philosophe Pythagore. Il dit qu'on interroge aussi les enfers en répandant du sang : ce que, selon lui, les Grecs appellent nécromancie. Mais hydromancie ou nécromancie, c'est toujours la même chose, puisque, dans l'un et l'autre cas, on se sert des morts pour deviner. Comment y réussit-on? c'est l'affaire de ceux qui s'adonnent à cette théurgie. Quant à moi, je ne prétends pas que ces sortes de divinations fussent défendues par les lois, et sous des peines rigoureuses, chez tous les peuples, même avant l'avénement du Christ; non, je ne dis pas cela, car peut-être étaient-elles permises : je dis seulement que c'est par ces moyens que Numa connut les mystères qu'il institua, mais dont il dissimula les causes, tant il avait peur lui-même de ce qu'il avait entrepris; et que le sénat fit depuis brûler les livres où elles étaient contenues. Que sert-il donc à Varron d'apporter de ces mystères d'autres causes tirées de la nature? Car si les livres de Numa n'en avaient allégué que de cette espèce, on ne les eût pas condamnés au feu; ou le sénat y eût aussi condamné ceux que Varron adresse à César, souverain pontife. Parce que Numa puisait de l'eau pour son hydromancie, on dit qu'il avait épousé la nymphe Égérie, comme le même Varron le rapporte. Ainsi l'alliage du mensonge convertit en fables des vérités. C'est donc par l'hydromancie que ce roi curieux fut initié aux mystères qu'il consigna dans les livres des pontifes, et à la connaissance des causes de ces mystères, dont il se ré-

sacerdotibus innotescere debuisse, ipsumque Numam Pompilium curiositate illicita ad ea dæmonum pervenisse secreta, quæ ipse quidem scriberet, ut haberet unde legendo commoneretur : sed ea tamen, cum rex esset, qui minime quemquam metueret, nec docere aliquem, nec delendo vel quoquo modo consumendo perdere auderet; ita quod scire neminem voluit, ne homines nefaria doceret, violare autem timuit, ne dæmones iratos haberet, obruit ubi tutum putavit, sepulcro suo propinquare aratrum posse non credens. Senatus autem cum religiones formidaret damnare majorum, et ideo Numæ assentiri cogeretur; illos tamen libros tam perniciosos esse judicavit, ut nec obrui rursus juberet, ne humana curiositas multo vehementius rem jam proditam quæreret, sed flammis aboleri nefanda monumenta : ut, quia jam necesse esse existimabant sacra illa facere, tolerabilius erraretur causis eorum ignoratis, quam cognitis civitas turbaretur.

CAPUT XXXV.

De hydromantia, per quam Numa, visis quibusdam dæmonum imaginibus, ludificabatur.

Nam et ipse Numa, ad quem nullus Dei propheta, nullus sanctus angelus mittebatur, hydromantiam facere compulsus est, ut in aqua videret imagines deorum, vel potius ludificationes dæmonum, a quibus audiret quid in sacris constituere atque observare deberet. Quod genus divinationis idem Varro a Persis dicit allatum, quo et ipsum Numam, et postea Pythagoram philosophum usum fuisse commemorat : ubi adhibito sanguine etiam inferos perhibet sciscitari, et νεκρομαντεία græce dicit vocari : quæ sive hydromantia, sive necromantia dicatur, idipsum est, ubi videntur mortui divinare. Quibus hæc artibus fiant, ipsi viderint. Nolo enim dicere has artes etiam ante nostri Salvatoris adventum in ipsis civitatibus Gentium legibus solere prohiberi, et pœna severissima vindicari. Nolo, inquam, hoc dicere : fortassis enim talia tunc licebant. His tamen artibus didicit sacra illa Pompilius, quorum sacrorum facta prodidit, causas obruit; ita timuit et ipse quod didicit : quarum causarum proditos libros senatus incendit. Quid mihi ergo Varro illorum sacrorum alias nescio quas causas velut physicas interpretatur; quales si libri illi habuissent, non utique arsissent; aut et istos Varronis ad Cæsarem pontificem scriptos atque editos patres conscripti similiter incendissent? Quod ergo aquam egesserit, id est exportaverit, Numa Pompilius, unde hydromantiam faceret, ideo nympham Egeriam conjugem dicitur habuisse, quemadmodum in supradicto libro Varronis exponitur. Ita enim solent res gestæ aspersione mendaciorum in fabulas verti. In illa igitur hydromantia curiosissimus ille rex Romanus et sacra didicit, quæ in libris suis pontifices haberent; et eorum causas, quas præter se

serva à lui seul le secret, mais qu'il fit mourir en quelque sorte avec lui, en prenant soin de les ensevelir dans son tombeau.

Il faut assurément, ou que ces livres continssent des choses bien détestables au sujet des démons, pour que toute cette théologie révoltât ceux même qui en avaient reçu tant de rites infâmes; ou qu'ils révélassent que toutes ces prétendues divinités n'étaient que des hommes morts, dont le temps avait consacré le culte chez la plupart des peuples, à la grande joie des démons, qui se faisaient adorer sous le nom de ces morts dont ils avaient accrédité l'apothéose. Mais il est arrivé, par une secrète providence de Dieu, que, gagnés à Numa par l'art de l'hydromancie, ils lui firent amicalement ces révélations, et que néanmoins ils ne songèrent pas à l'avertir de brûler ses livres en mourant, plutôt que de les enterrer. Ils n'ont pu même empêcher qu'ils aient été découverts par un laboureur, et que Varron ait fait passer cette aventure jusqu'à nous; car ils ne peuvent rien au delà de ce qui leur est permis. Ajoutons que Dieu, par un jugement aussi juste que profond, ne leur laisse de pouvoir que sur ceux qui méritent d'être affligés par eux, ou d'être assujettis à leurs perfides suggestions. Ce qui montre au reste combien ces livres étaient pernicieux et contraires au culte du vrai Dieu, c'est que le sénat passa par-dessus la crainte de Numa, et les fit brûler. Que ceux donc qui ne se soucient pas d'être pieux, même en cette vie, demandent la vie éternelle à de tels mystères; mais, pour ceux qui ne veulent point avoir de société avec les démons, qu'ils ne redoutent rien de cette superstition dont on honore ces esprits de malice; et qu'ils embrassent la vraie religion, qui les dévoile et les surmonte.

LIVRE HUITIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

De la théologie naturelle, contre les platoniciens.

Maintenant qu'il n'est plus question de la théologie fabuleuse ou de la théologie civile, c'est-à-dire, de la théologie du théâtre et de la cité, dont l'une publie les crimes des dieux, et l'autre les désirs encore plus criminels de ces dieux ou plutôt de ces malicieux démons; maintenant, dis-je, j'ai besoin de m'armer d'une attention plus forte qu'il ne l'a fallu jusqu'ici. Car j'ai à traiter de la théologie naturelle, non pas avec des hommes sans autorité, mais avec des philosophes dont le nom même implique la profession de l'amour de la sagesse. Or si, selon l'Écriture et la vérité, la sagesse est Dieu même qui a créé toutes choses, le vrai philosophe est celui qui aime Dieu; mais comme tous ceux qui se glorifient de ce nom ne possèdent pas pour cela la vraie sagesse, je dois choisir, entre les philosophes, ceux qui sont les plus dignes de ce titre. Au surplus, je ne me suis pas proposé de réfuter toutes

neminem scire voluit. Itaque eas seorsum scriptas secum quodammodo mori fecit, quando ita subtrahendas hominum notitiæ sepeliendasque curavit. Aut ergo dæmonum illic tam sordidæ et noxiæ cupiditates erant conscriptæ, ut ex his tota illa theologia civilis etiam apud tales homines exsecrabilis appareret, qui tam multa in ipsis sacris erubescenda susceperant aut illi omnes nihil aliud quam homines mortui prodebantur, quos tam prolixi temporis vetustate fere omnes populi Gentium deos immortales esse crediderant: cum et talibus sacris iidem illi dæmones oblectarentur, qui se colendos pro ipsis mortuis, quos deos putari fecerant quibusdam fallacium miraculorum attestationibus, supponebant. Sed occulta Dei veri providentia factum est, ut et Pompilio amico suo illis conciliati artibus, quibus hydromantia fieri potuit, cuncta illa confiteri permitterentur; et tamen ut moriturus incenderet ea potius, quam obrueret, admonere non permitterentur: qui ne innotescerent, nec aratro, quo sunt eruta, obsistere potuerunt, nec stilo Varronis, quo ea quæ de hac re gesta sunt, in nostram memoriam pervenerunt. Non enim possunt quod non sinuntur efficere: sinuntur autem alto Dei summi justoque judicio pro meritis eorum, quos ab eis vel affligi tantum, vel etiam subjici ac decipi justum est. Quam vero perniciosæ vel a cultu veræ divinitatis alienæ illæ litteræ judicatæ sint, hinc intelligi potest, quod eas maluit senatus incendere, quas Pompilius occultavit, quam timere quod timuit qui hoc audere non potuit. Qui ergo vitam nec modo habere vult piam, talibus sacris quærat æternam. Qui autem cum malignis dæmonibus non vult habere societatem, non superstitionem, qua coluntur, noxiam pertimescat; sed veram religionem, qua produntur et vincuntur, agnoscat.

LIBER OCTAVUS.

CAPUT PRIMUM.

De quæstione naturalis theologiæ cum philosophis excellentioris scientiæ discutienda.

Nunc intentiore nobis opus est animo multo quam erat in superiorum solutione quæstionum et explicatione librorum. De theologia quippe, quam naturalem vocant, non cum quibuslibet hominibus (non enim fabulosa est vel civilis, hoc est vel theatrica vel urbana; quarum altera jactitat deorum crimina, altera indicat deorum desideria criminosiora, ac per hoc malignorum potius dæmonum quam deorum); sed cum philosophis est habenda collatio: quorum ipsum nomen si latine interpretemur, amorem sapientiæ profitetur. Porro si sapientia Deus est, per quem facta sunt omnia, sicut divina auctoritas veritasque monstravit, verus philosophus est amator Dei. Sed quia res ipsa, cujus hoc nomen est, non est in omnibus qui hoc nomine gloriantur (neque enim continuo versæ sapientiæ sunt amatores, quicumque appellantur philosophi): profecto ex omnibus, quorum sententias e litteris nosse potuimus, eligendi sunt cum quibus non indigne quæstio ista tracte-

les vaines opinions de tous les philosophes : je ne veux m'occuper que de celles qui regardent la théologie, c'est-à-dire la science de Dieu ; et même, entre ces opinions, je ne m'arrêterai qu'à celles des philosophes qui, reconnaissant l'existence de Dieu et sa providence, n'estiment pas néanmoins que le culte du Dieu un et immuable soit suffisant pour obtenir après la mort une vie bienheureuse, et croient qu'il en faut servir plusieurs, qui tous néanmoins ont été créés et institués par un seul. Or ces philosophes ont déjà un avantage sur Varron et sont plus près que lui de la vérité, puisqu'il n'a pu porter la théologie naturelle plus loin que le monde ou que l'âme du monde, et que ceux-ci reconnaissent que Dieu est au-dessus de l'âme, de quelque nature qu'elle soit ; qu'il a créé non-seulement ce monde visible, appelé ordinairement le ciel et la terre, mais encore toutes les âmes raisonnables et intelligentes, telles que l'âme humaine, âmes qu'il rend heureuses par la participation de sa lumière immuable et incorporelle. Ces philosophes sont les platoniciens, appelés ainsi de Platon leur maître : ce que nul n'ignore, pour peu qu'il ait entendu parler de philosophie. Je citerai donc Platon dans ce qui se rattache au sujet que je traite, après avoir parlé de ceux qui l'ont précédé dans l'étude de la philosophie.

CHAPITRE II.

De l'école Italique et de l'école Ionique.

Entre les monuments de la langue grecque, qui passe pour la plus belle de toutes les langues des gentils, on trouve deux écoles philosophiques : l'Italique, qui doit son nom à cette partie de l'Italie connue autrefois sous le nom de Grande-Grèce, et l'Ionique, née dans cette contrée qu'on appelle encore aujourd'hui la Grèce. L'école Italique a eu pour auteur Pythagore de Samos, de qui, dit-on, vient le nom même de philosophie. Avant lui on donnait le nom de sages à ceux qui semblaient pratiquer un genre de vie plus louable que celui du commun des hommes ; mais Pythagore, interrogé sur sa profession, répondit qu'il était philosophe, c'est-à-dire ami de la sagesse, regardant comme une insigne présomption de s'arroger le titre de sage. Le fondateur de l'école Ionique fut Thalès de Milet, un des sept sages. Les six autres se rendirent recommandables par leur conduite extérieure et par quelques préceptes de morale. Mais Thalès s'adonna particulièrement à l'étude de la physique, où il acquit beaucoup de réputation, et il mit ses leçons par écrit afin de propager sa doctrine. Ce qui le rendit partout célèbre, c'est que, par ses connaissances astronomiques, il prédisait les éclipses de soleil et de lune. Il crut néanmoins que l'eau était le principe des choses, des éléments du monde, du monde lui-même et de tout ce que le monde produit ; et, dans cet admirable système de l'univers, il n'a point fait la part d'une Intelligence divine. Anaximène, un de ses disciples, lui succéda, mais sans le suivre en tout. Il n'admit pas avec Thalès que l'eau fût le principe unique des choses : son opinion était que chaque chose avait son principe particulier ;

tur. Neque enim hoc opere omnes omnium philosophorum vanas opiniones refutare suscepi, sed eas tantum quæ ad theologiam pertinent, quo verbo græco significari intelligimus de divinitate rationem sive sermonem : nec eas omnium, sed eorum tantum, qui cum et esse divinitatem et humana curare consentiant, non tamen sufficere unius incommutabilis Dei cultum ad vitam adipiscendam, etiam post mortem, beatam, sed multos, ab illo sane uno conditos atque institutos, ob eam causam colendos putant. Hi jam etiam Varronis opinionem veritatis propinquitate transcendunt : siquidem ille totam theologiam naturalem usque ad mundum istum vel ejus animam extendere potuit : isti vero supra omnem animæ naturam confitentur Deum, qui non solum mundum istum visibilem, qui sæpe cœli et terræ nomine nuncupatur, sed etiam omnem omnino animam fecerit ; et qui rationalem et intellectualem, cujus generis anima humana est, participatione sui luminis incommutabilis et incorporei beatam facit. Hos philosophos Platonicos appellatos, a Platone doctore vocabulo derivato, nullus qui hæc vel tenuiter audivit, ignorat. De hoc igitur Platone, quæ necessaria præsenti quæstioni existimo, breviter attingam, prius illos commemorans, qui eum in eodem genere litterarum tempore præcesserunt.

CAPUT II.

De duobus philosophorum generibus, id est, Italico et Ionico, eorumque auctoribus.

Quantum enim attinet ad litteras græcas, quæ lingua inter cæteras gentium clarior habetur, duo philosophorum genera traduntur ; unum Italicum, ex ea parte Italiæ, quæ quondam magna Græcia nuncupata est ; alterum Ionicum, in eis terris, ubi et nunc Græcia nominatur. Italicum genus auctorem habuit Pythagoram Samium, a quo etiam ferunt ipsum philosophiæ nomen exortum. Nam cum antea Sapientes appellarentur, qui modo quodam laudabilis vitæ aliis præstare videbantur ; iste interrogatus, quid profiteretur, Philosophum se esse respondit, id est studiosum vel amatorem sapientiæ : quoniam sapientem profiteri, arrogantissimum videbatur. Ionici vero generis princeps fuit Thales Milesius, unus illorum septem qui appellati sunt Sapientes. Sed illi sex vitæ genere distinguebantur, et quibusdam præceptis ad bene vivendum accommodatis : iste autem Thales, ut successores etiam propagaret, rerum naturam scrutatus suasque disputationes litteris mandans eminuit ; maximeque admirabilis exstitit, quod astrologiæ numeris comprehensis, defectus solis et lunæ etiam prædicere potuit. Aquam tamen putavit rerum esse principium, et hinc omnia elementa mundi ipsumque mundum, et quæ in eo gignuntur, existere. Nihil autem huic operi, quod mundo considerato tam admirabile aspicimus, ex divina mente præposuit. Huic successit Anaximander, ejus auditor, mutavitque de rerum natura opinionem. Non enim ex una re, sicut Thales ex humore, sed ex suis propriis principiis quasque res nasci putavit. Quæ rerum principia singularum esse credidit infinita, et innumerabiles mundos gignere, et quæcum-

qu'ainsi les principes étaient infinis, et engendraient une infinité de mondes qui mouraient et renaissaient successivement, après avoir achevé le temps de leur durée. Il n'attribuait non plus à l'Intelligence divine aucune part dans ces formations et révolutions de l'univers. Il eut pour disciple et successeur Anaximène, qui regardait l'air infini comme la cause de toutes choses. Celui-ci ne niait ni ne dissimulait l'existence des dieux, mais il les croyait engendrés de l'air. Anaxagoras, sorti de l'école d'Anaximène, sentit qu'un esprit divin est nécessairement l'auteur de tout ce que nous voyons. Il disait qu'une matière infinie composée de particules homogènes avait formé chaque chose suivant son espèce et le mode de son existence, mais toutefois en vertu de l'action divine. Diogène, autre disciple d'Anaximène, admettait à la vérité que l'air était la matière de toutes choses; mais il ajoutait que l'air était doué d'une raison divine, sans laquelle il ne pourrait rien produire. Archélaüs, disciple et successeur d'Anaxagoras, disait aussi que l'univers était composé de particules homogènes qui en étaient la matière, mais qu'une intelligence présidait à la composition et à la décomposition de ces particules éternelles, et en formait tout ce qui existe. Il passe pour avoir été le maître de Socrate, qui fut à son tour celui de Platon, en vue duquel j'ai rapporté succinctement ce qui précède.

CHAPITRE III.

De la philosophie de Socrate.

Socrate est le premier qui ait ramené toute la philosophie à la réforme et au règlement des mœurs; car avant lui tous les philosophes s'appliquaient plutôt à l'étude de la nature extérieure. Il ne me semble pas possible de constater positivement si c'est par dégoût de ces questions, remplies d'obscurité et d'incertitude, qu'il s'adonna exclusivement à l'étude de la morale, comme à une chose plus certaine, plus claire, et qui intéresse cette félicité que tous les philosophes semblent s'être proposée pour unique fin de leurs veilles et de leurs travaux; ou, comme le pensent quelques philosophes qui lui prêtent une intention plus haute, parce qu'il ne voulait pas que des âmes obscurcies par les passions impures de la terre tentassent tout d'abord de s'élever à la connaissance des choses divines, de ces causes premières qui, à ses yeux, dépendaient de la seule volonté du seul et vrai Dieu, et n'étaient intelligibles que pour les hommes dont le cœur est pur. C'est pourquoi il estimait qu'il fallait travailler avant tout à purifier sa vie, pour rendre à l'esprit, affranchi des passions qui le tiennent courbé vers la terre, cette vigueur naturelle, cette pureté par laquelle il lui est donné de s'élever jusqu'aux vérités éternelles, à la contemplation de cette lumière incorporelle et immuable, où les causes de toutes les natures créées ont un être stable et vivant. Il est constant néanmoins qu'il attaqua par des railleries fines et délicates ceux qui s'imaginaient savoir quelque chose, soit en confessant son ignorance, soit en dissimulant sa science sur les questions mêmes de morale, auxquelles il paraissait s'être appliqué tout entier. Cette conduite lui suscita des ennemis, qui, sur des accusations fausses et calom-

que in eis oriuntur; eosque mundos modo dissolvi, modo iterum gigni existimavit, quanta quisque ætate sua manere potuerit; nec ipse aliquid divinæ menti in his rerum operibus tribuens. Iste Anaximenem discipulum et successorem reliquit : qui omnes rerum causas aeri infinito dedit : nec deos negavit, aut tacuit; non tamen ab ipsis aerem factum, sed ipsos ex aere ortos credidit. Anaxagoras vero, ejus auditor, harum rerum omnium, quas videmus, effectorem divinum animum sensit; et dixit ex infinita materia, quæ constaret similibus inter se particulis, rerum omnium genera pro modulis et speciebus propriis singula fieri, sed animo faciente divino. Diogenes quoque, Anaximenis alter auditor, aerem quidem dixit rerum esse materiam, de qua omnia fierent; sed eum esse compotem divinæ rationis, sine qua nihil ex eo fieri posset. Anaxagoræ successit auditor ejus Archelaus : etiam ipse de particulis inter se similibus, quibus singula quæque fierent, ita putavit constare omnia, ut inesse etiam mentem diceret, quæ corpora æterna, id est illas particulas, conjungendo et dissipando ageret omnia. Socrates hujus discipulus fuisse perhibetur, magister Platonis, propter quem breviter cuncta ista recolui.

CAPUT III.

De Socratica disciplina.

Socrates ergo primus universam philosophiam ad corrigendos componendosque mores flexisse memoratur; cum ante illum omnes magis physicis, id est naturalibus, rebus perscrutandis operam maximam impenderent. Non mihi autem videtur posse ad liquidum colligi, utrum Socrates, ut hoc faceret, tædio rerum obscurarum et incertarum ad aliquid apertum et certum reperiendum animum intenderit, quod esset beatæ vitæ necessarium; propter quam unam omnium philosophorum invigilasse ac laborasse videtur industria : an vero, sicut de illo quidam benevolentius suspicantur, nolebat immundos terrenis cupiditatibus animos se extendere in divina conari. Quandoquidem ab eis causas rerum videbat inquiri, quas primas atque summas nonnisi in unius ac summi Dei voluntate esse credebat : unde non eas putabat nisi mundata mente posse comprehendi; et ideo purgandæ bonis moribus vitæ censebat instandum, ut deprimentibus libidinibus exoneratus animus naturali vigore in æterna se attolleret, naturamque incorporei, et incommutabilis luminis, ubi causæ omnium factarum naturarum stabiliter vivunt, intelligentiæ puritate conspiceret. Constat eum tamen imperitorum stultitiam scire se aliquid opinantium, etiam in ipsis moralibus quæstionibus, quo totum animum intendisse videbatur, vel confessa ignorantia sua, vel dissimulata scientia, lepore mirabili disserendi et acutissima urbanitate agitasse atque versasse. Unde et concitatis inimicitiis calumniosa criminatione damnatus, morte

nieuses, le firent condamner à mort; mais Athènes, qui l'avait condamné publiquement, le réhabilita par un deuil public; et tout le monde conçut une telle indignation contre ses deux accusateurs, que l'un fut mis en pièces par le peuple, et l'autre n'évita le même sort que par un exil volontaire et perpétuel. Ce philosophe, également célèbre par sa vie et par sa mort, laissa un grand nombre de sectateurs qui traitèrent à l'envi les questions de morale où il s'agit du souverain bien, sans lequel l'homme ne peut être heureux. Comme on ne voit pas clairement quelle a été là-dessus son opinion, parce que sa méthode était, en disputant, de remuer toutes les questions et de ne rien établir, il arriva que chacun d'eux en prit ce que bon lui sembla; et ils s'accordèrent si peu sur ce qui regarde le souverain bien, que, chose incroyable des disciples d'un même maître, les uns le firent consister dans la volupté, comme Aristippe; les autres dans la vertu, comme Antisthène, et d'autres en d'autres fins qu'il serait trop long de rapporter.

CHAPITRE IV.

Platon.

De tous les disciples de Socrate, celui qui fut, à juste titre, le plus célèbre, et qui a effacé tous les autres par l'éclat de sa réputation, c'est Platon. Il sortait d'une famille distinguée d'Athènes, et n'avait pas tardé à surpasser tous ses condisciples par l'élévation de son génie. Toutefois, dans la pensée que les talents et les leçons de Socrate ne suffisaient pas pour le perfectionner dans l'étude de la philosophie, il résolut de voyager, et alla partout où la renommée lui promettait quelque connaissance à recueillir. C'est ainsi qu'il apprit ce qui s'enseignait de plus rare et de plus curieux en Égypte; et de là, passant dans cette contrée de l'Italie où florissaient les pythagoriciens, il se rangea parmi les auditeurs des plus savants d'entre eux, et fut initié en peu de temps à tout ce qu'il y avait de meilleur dans la secte Italique. Comme il avait aimé singulièrement Socrate son maître, il l'introduit dans presque tous ses dialogues, où il mêle ce qu'il avait appris des autres aux résultats de ses propres méditations, avec la grâce qui embellissait les conversations morales de Socrate.

Or, comme l'étude de la sagesse consiste dans l'action et dans la spéculation, d'où l'on peut appeler active celle de ses parties qui regarde la conduite de la vie et le règlement des mœurs, et spéculative celle qui a pour objet de rechercher les causes et la vérité pure, Socrate excella, dit-on, dans la première, et Pythagore dans la seconde. Platon, en réunissant l'une et l'autre, s'est acquis la gloire d'avoir porté la philosophie à sa perfection. Il l'a divisée en trois parties: la morale, qui consiste principalement dans l'action; la physique, qui s'occupe de la spéculation; la logique, qui sert à distinguer le vrai du faux. Encore que la logique soit nécessaire à l'action et à la spéculation, la spéculation néanmoins revendique particulièrement l'intuition de la vérité: d'où il ré-

multatus est. Sed eum postea illa ipsa, quæ publice damnaverat, Atheniensium civitas publice luxit, in duos accusatores ejus usque adeo populi indignatione conversa, ut unus eorum oppressus vi multitudinis interiret, exsilio autem voluntario atque perpetuo pœnam similem alter evaderet. Tam præclara igitur vitæ mortisque fama Socrates reliquit plurimos suæ philosophiæ sectatores, quorum certatim studium fuit in quæstionum moralium disceptatione versari, ubi agitur de summo bono, quo fieri homo beatus potest. Quod in Socratis disputationibus, dum omnia movet, asserit, destruit, quoniam non evidenter apparuit; quod cuique placuit, inde sumpserunt, et ubi cuique visum est, constituerunt finem boni. Finis autem boni appellatur, quo quisque cum pervenerit, beatus est. Sic autem diversas inter se Socratici de isto fine sententias habuerunt, ut (quod vix credibile est, unius magistri potuisse facere sectatores) quidam summum bonum esse dicerent voluptatem, sicut Aristippus; quidam virtutem, sicut Antisthenes. Sic alii atque alii aliud atque aliud opinati sunt: quos commemorare longum est.

CAPUT IV.

De Platone.

Sed inter discipulos Socratis, non quidem immerito, excellentissima gloria claruit, qui omnino cæteros obscuraret, Plato. Qui cum esset Atheniensis, honesto apud suos loco natus, et ingenio mirabili longe suos condiscipulos anteiret; parum tamen putans perficiendæ philosophiæ sufficere se ipsum ac Socraticam disciplinam, quam longe lateque potuit peregrinatus est, quaquaversum eum alicujus nobilitate scientiæ percipiendæ fama rapiebat. Itaque et in Ægypto didicit quæcumque illic magna habebantur atque docebantur, et inde in eas Italiæ partes veniens ubi Pythagoræorum fama celebrabatur, quidquid Italicæ philosophiæ tunc florebat, auditis eminentioribus in ea doctoribus facillime comprehendit. Et quia magistrum Socratem singulariter diligebat, eum loquentem fere in omnibus sermonibus suis faciens, etiam illa quæ vel ab aliis didicerat, vel ipse quanta potuerat intelligentia viderat, cum illius lepore et moralibus disputationibus temperavit. Itaque cum studium sapientiæ in actione et contemplatione versetur, unde una pars ejus activa, altera contemplativa dici potest; quarum activa ad agendam vitam, id est ad mores instituendos, pertinet, contemplativa autem ad conspiciendas naturæ causas et sincerissimam veritatem: Socrates in activa excelluisse memoratur; Pythagoras vero magis contemplativæ, quibus potuit intelligentiæ viribus, institisse. Proinde Plato utrumque jungendo philosophiam perfecisse laudatur, quam in tres partes distribuit: unam moralem, quæ maxime in actione versatur; alteram naturalem, quæ contemplationi deputata est; tertiam rationalem, qua verum disterminatur a falso: quæ licet utrique, id est actioni et contemplationi, sit necessaria, maxime tamen contemplatio perspectionem sibi vindicat veritatis. Ideo hæc tripartitio non est contra-

sulte que cette division de la philosophie en trois parties n'a rien de contraire à la précédente, qui la partage tout entière en action et en spéculation. Savoir quels ont été les sentiments de Platon sur ces trois parties, sur chacune d'elles, c'est-à-dire où il a mis la fin de toutes les actions, la cause de tous les êtres et la lumière de toutes les raisons, cela serait trop long à rechercher, et j'estime qu'il y aurait même de la témérité à vouloir décider ce point. L'affectation à suivre la méthode de son maître Socrate, qu'il introduit dans ses dialogues, et qui, comme tout le monde le sait, avait coutume de cacher sa science et ses opinions, ne permet pas de s'assurer aisément de celles de Platon. Il nous faudra pourtant citer de ses ouvrages, où il parle, soit en son nom, soit d'après les autres, certains passages qui sont favorables à la vraie religion, ou qui y semblent contraires, en ce qui touche la pluralité des dieux ou l'unité de Dieu, par rapport à la vie véritablement heureuse qui doit suivre la mort. Peut-être en effet ceux qui ont la réputation d'avoir le mieux compris Platon, ce prince de la philosophie païenne, et de l'avoir suivi de plus près, ont-ils de Dieu ce sentiment, qu'en lui se trouve la cause de l'être, le principe de l'intelligence, et la fin de toutes les actions : trois choses, dont l'une appartient à la physique, la seconde à la logique, et la troisième à la morale. Et véritablement si l'homme a été créé pour s'élever, par ce qu'il y a de plus excellent en lui, à la connaissance de l'être par excellence, c'est-à-dire du seul vrai Dieu, souverainement bon, sans lequel il n'existe ni être, ni doctrine, ni ordre, cherchons donc celui où tout est sécurité, contemplons celui où tout est certitude, aimons celui où tout est justice.

CHAPITRE V.

Que l'opinion des platoniciens sur la Divinité étant la plus raisonnable, il vaut mieux discuter avec eux qu'avec les autres philosophes.

Or, si Platon a dit que le sage est celui qui imite, connaît et aime ce Dieu dont la participation fait la souveraine félicité de l'homme, qu'est-il besoin d'entrer en discussion avec les autres philosophes, puisque aucun n'a approché autant de notre doctrine que les platoniciens? Qu'elle cède à Platon et à ses disciples, cette théologie fabuleuse, qui repaît les âmes impies des crimes de leurs dieux, et cette théologie civile où des démons impurs, se donnant comme dieux pour mieux séduire les peuples asservis aux voluptés terrestres, ont divinisé l'erreur, et exigé qu'on leur consacrât, à titre de culte, des jeux infâmes, où ils se font de leurs adorateurs un spectacle encore plus agréable que les jeux mêmes; cette théologie civile, dis-je, où ce que les temples peuvent avoir d'honnête est flétri par son affinité avec les abominations du théâtre, et ce que le théâtre a d'impur est justifié par les abominations des temples. Qu'elles cèdent aussi à ces philosophes, les explications par lesquelles Varron s'efforce de rattacher tous ces mystères au ciel et à la terre, aux semences et

ria illi distinctioni, qua intelligitur omne studium sapientiæ in actione et contemplatione consistere. Quid autem in his vel de his singulis partibus Plato senserit, id est, ubi finem omnium actionum, ubi causam omnium naturarum, ubi lumen omnium rationum esse cognoverit vel crediderit, disserendo explicare et longum esse arbitror, et temere affirmandum esse non arbitror. Cum enim magistri sui Socratis, quem facit in suis voluminibus disputantem, notissimum morem dissimulandæ scientiæ vel opinionis suæ servare affectat, quia et illi ipse mos placuit, factum est ut etiam ipsius Platonis de rebus magnis sententiæ non facile perspici possint. Ex his tamen quæ apud eum leguntur, sive quæ dixit, sive quæ ab aliis dicta esse narravit atque conscripsit, quæ sibi placita viderentur, quædam commemorari et huic operi inseri oportet a nobis, vel ubi suffragatur religioni veræ, quam fides nostra suscipit ac defendit, vel ubi ei videtur esse contrarius, quantum ad istam de uno Deo et pluribus pertinet quæstionem, propter vitam, quæ post mortem futura est, veraciter beatam. Fortassis enim qui Platonem cæteris philosophis gentium longe recteque prælatum acutius atque veracius intellexisse atque secuti esse fama celebriore laudantur, aliquid tale de Deo sentiunt, ut in illo inveniatur et causa subsistendi, et ratio intelligendi, et ordo vivendi : quorum trium, unum ad naturalem, alterum ad rationalem, tertium ad moralem partem intelligitur pertinere. Si enim homo ita creatus est, ut per id quod in eo præcellit, attingat illud, quod cuncta præcellit, id est unum verum optimum Deum, sine quo nulla natura subsistit, nulla doctrina instruit, nullus usus expedit : ipse quæratur, ubi nobis secura sunt omnia; ipse cernatur, ubi nobis certa sunt omnia; ipse diligatur, ubi nobis recta sunt omnia.

CAPUT V.

Quod de theologia cum Platonicis potissimum disceptandum sit, quorum opinioni omnium philosophorum postponenda sint dogmata.

Si ergo Plato Dei hujus imitatorem, cognitorem, amatorem dixit esse sapientem, cujus participatione sit beatus, quid opus est excutere cæteros? Nulli nobis, quam isti, propius accesserunt. Cedat eis igitur non solum theologia illa fabulosa deorum criminibus oblectans animos impiorum; nec solum etiam illa civilis, ubi impuri dæmones terrestribus gaudiis deditos populos deorum nomine seducentes, humanos errores tanquam suos divinos honores habere voluerunt, ad spectandos suorum criminum ludos cultores suos tanquam ad suum cultum studiis immundissimis excitantes, et sibi delectabiliores ludos de ipsis spectatoribus exhibentes : ubi si qua velut honesta geruntur in templis, conjuncta sibi theatrorum obscenitate turpantur; et quæcumque turpia geruntur in theatris, comparata sibi templorum fœditate laudantur. Et ea quæ Varro ex his sacris, quasi ad cœlum et terram rerumque mortalium

aux phénomènes naturels, puisque tous ces rapports sont faux, et que, quand ils seraient vrais, l'âme ne devrait pas adorer pour son Dieu ce qui, dans l'ordre de la nature, est au-dessous d'elle, ni préférer à soi, comme des divinités, ces créatures auxquelles le vrai Dieu la préfère elle-même. Qu'ils cèdent encore aux platoniciens, les écrits que Numa consacra de fait à ces mystères, mais qu'il prit soin d'ensevelir avec lui, et qui, exhumés par la charrue d'un laboureur, furent livrés aux flammes par ordre du sénat; et, pour traiter plus favorablement Numa, mettons au même rang cette lettre où Alexandre de Macédoine faisait confidence à sa mère des secrets que lui avait dévoilés un certain Léon, grand-prêtre égyptien, et où il lui apprenait, non que Picus, Faune, Enée, Romulus, ou même Hercule, Esculape, Liber, fils de Sémélé, les Tyndarides et autres mortels divinisés, mais que les grands dieux, ceux dont Cicéron parle dans ses Tusculanes sans les nommer, Jupiter, Junon, Saturne, Vulcain, Vesta et tant d'autres, en qui Varron voit les emblèmes des parties ou des éléments du monde, n'ont été que des hommes. En effet, ce prêtre égyptien, craignant, lui aussi, que ces mystères ne vinssent à être divulgués, pria Alexandre d'avoir soin de recommander à sa mère de jeter au feu la lettre qu'il lui écrivait à ce sujet. Que non-seulement donc cette théologie civile et cette théologie fabuleuse cèdent aux platoniciens, qui ont reconnu le vrai Dieu comme auteur de la nature, comme maître de la vérité, comme dispensateur de la béatitude; mais encore les philosophes dont l'esprit, asservi au corps, n'a donné à la nature que des principes corporels, comme Thalès, qui attribue tout à l'eau; Anaximène, à l'air; les stoïciens, au feu; Épicure, aux atomes, c'est-à-dire à des corpuscules indivisibles et impalpables; et tant d'autres qu'il est inutile d'énumérer, qui ont cru que des corps simples ou composés, inanimés ou vivants, mais après tout des corps, étaient les causes et les principes des choses. Quelques-uns, en effet, comme les épicuriens, ont cru que des choses sans vie pouvaient produire des choses vivantes; d'autres, que la faculté de produire des choses vivantes ou sans vie n'appartenait qu'à des principes vivants, mais pourtant à des corps. Ainsi les stoïciens ont pensé que le feu, c'est-à-dire un corps et l'un des quatre éléments dont ce monde visible est composé, était doué de vie et de sagesse, qu'il était l'auteur du monde et de tout ce qu'il contient, en un mot, qu'il était Dieu. Voilà donc les plus hautes spéculations où aient pu s'élever les cœurs charnels de ces philosophes et autres semblables! Et cependant ils se représentaient ce qu'ils ne voyaient pas, ils avaient en eux l'image de ce qu'ils avaient vu extérieurement, même lorsqu'ils ne le voyaient plus, et ils le voyaient seulement par la pensée. Or, cette image intellectuelle n'est plus un corps, mais l'idée d'un corps; et ce qui perçoit intérieurement cette image d'un corps n'est ni un corps ni l'image d'un corps; et ce qui juge intérieurement de la beauté ou de la laideur de l'image est sans doute plus excellent que l'objet du jugement. Or c'est ce

semina et actus interpretatus est; quia nec ipsa illis ritibus significantur, quæ ipse insinuare conatur; et ideo veritas conantem non sequitur : et si ipsa essent, tamen animæ rationali ea, quæ infra illam naturali ordine constituta sunt, pro deo suo colenda non essent; nec sibi præferre debuit, tanquam deos, eas res, quibus ipsam prætulit verus Deus. Et ea, quæ Numa Pompilius revera ad sacra ejusmodi pertinentia secum sepeliendo curavit abscondi, et aratro eruta senatus jussit incendi. In eo genere sunt etiam illa, ut aliquid de Numa mitius suspicemur, quæ Alexander Macedo scribit ad matrem, sibi a magno antistite sacrorum Ægyptiorum quodam Leone patefacta : ubi non Picus et Faunus et Æneas et Romulus, vel etiam Hercules et Æsculapius et Liber Semela natus, et Tyndaridæ fratres, et si quos alios ex mortalibus pro diis habent, sed ipsi etiam majorum gentium dii, quos Cicero in Tusculanis tacitis nominibus videtur attingere, Jupiter, Juno, Saturnus, Vulcanus, Vesta, et alii plurimi, quos Varro conatur ad mundi partes sive elementa transferre, homines fuisse produntur. Timens enim et ille quasi revelata mysteria, petens admonet Alexandrum, ut cum ea matri conscripta insinuaverit, flammis jubeat concremari. Non solum ergo ista, quæ duæ theologiæ, fabulosa continet et civilis, Platonicis philosophis cedant, qui verum Deum, et rerum auctorem, et veritatis illustratorem, et beatitudinis largitorem esse dixerunt : sed alii quoque philosophi, qui corporalia naturæ principia corpori deditis mentibus opinati sunt, cedant his tantis et tanti Dei cognitoribus viris, ut Thales in humore, Anaximenes in aere, Stoici in igne, Epicurus in atomis, hoc est minutissimis corpusculis, quæ nec dividi nec sentiri queunt, et quicumque alii, quorum enumerationi immorari non est necesse, sive simplicia, sive conjuncta corpora, sive vita carentia, sive viventia, sed tamen corpora, causam principiumque rerum esse dixerunt. Nam quidam eorum a rebus non vivis res vivas fieri posse crediderunt, sicut Epicurei : quidam vero a vivente quidem et viventia et non viventia, sed tamen a corpore corpora. Nam Stoici ignem, id est corpus unum ex his quatuor elementis, quibus visibilis mundus hic constat, et viventem, et sapientem, et ipsius mundi fabricatorem atque omnium quæ in eo sunt, eumque omnino ignem deum esse putaverunt. Hi et cæteri similes eorum id solum cogitare potuerunt, quod cum eis corda eorum obstricta carnis sensibus fabulata sunt. In se quippe habebant quod non videbant, et apud se imaginabantur quod foris viderant, etiam quando non videbant, sed tantummodo cogitabant. Hoc autem in conspectu talis cogitationis jam non est corpus, sed similitudo corporis. Illud autem unde videtur in animo hæc similitudo corporis, nec corpus est, nec similitudo corporis; et unde videtur, atque utrum pulchra an deformis sit judicatur, profecto est melius quam ipsa quæ judicatur. Hæc mens hominis et rationalis animæ natura est, quæ utique corpus non est; si jam illa corporis similitudo, cum in animo cogitantis

qu'on appelle la pensée, l'âme raisonnable, qui assurément n'est point un corps, puisque l'image qu'elle voit et dont elle juge n'est pas même un corps. Ce n'est donc ni de la terre, ni de l'eau, ni de l'air, ni du feu, qui sont les quatre corps ou éléments dont ce monde corporel est composé. Que si notre âme n'est point un corps, comment Dieu, créateur de l'âme, serait-il un corps? Que ces philosophes cèdent donc aux platoniciens, comme je l'ai déjà dit; et que ceux-là leur cèdent aussi, qui, à la vérité, rougissent de dire que Dieu est un corps, mais qui le font de même nature que nos âmes. Se peut-il qu'ils n'aient point été frappés de cette étrange mutabilité de l'âme, que l'on ne peut sans une impiété sacrilége attribuer à Dieu? Mais, disent-ils, c'est le corps qui rend l'âme muable; car de soi elle est immuable. Que ne disent-ils que ce sont les corps qui blessent la chair? car de soi la chair est invulnérable. Véritablement rien ne saurait altérer l'immuable : or, ce qui peut être altéré par un corps ne peut évidemment être qualifié d'immuable.

CHAPITRE VI.

Excellence des platoniciens dans la partie de la philosophie qu'on appelle physique ou naturelle.

Ces philosophes, si justement supérieurs aux autres en gloire et en renommée, ont bien vu qu'aucun corps n'est Dieu; et c'est pour cela qu'ils ont cherché Dieu au-dessus de tous les corps. Ils ont vu de même que tout ce qui est muable n'est pas le Dieu souverain, et dès lors ils ont cherché Dieu au-dessus de toutes les âmes et de tous les esprits, qui sont naturellement muables. Ils ont vu que, dans toutes les choses muables, la forme par laquelle un être, de quelque mode et de quelque nature qu'il soit, est ce qu'il est, ne peut venir que de celui qui est en vérité, parce que son être est immuable; et qu'ainsi le corps du monde entier, avec ses figures, ses qualités, ses mouvements réglés, ses éléments, dont l'harmonie soutient l'univers et tous les corps qu'il renferme; que toute âme, soit végétative, comme celle des arbres; soit sensitive, comme celle des bêtes; soit intelligente, comme celle des hommes; soit purement spirituelle, comme celle des anges; que rien enfin ne peut être que par celui dont l'être est parfaitement simple, en qui l'être n'est pas distinct de la vie, comme s'il pouvait être et ne vivre pas; en qui l'intelligence n'est point distincte de la vie, comme s'il pouvait vivre et n'être pas intelligent; ni la béatitude distincte de l'intelligence, comme s'il pouvait être intelligent et n'être pas heureux; mais en qui la vie, l'intelligence et la béatitude constituent un seul et même être. C'est cette immuable simplicité qui leur a fait connaître que tout tient l'être de lui, et qu'il ne le tient de rien. Ils ont considéré que tout être est corps ou âme; que l'âme est plus excellente que le corps; que la forme du corps est sensible, et celle de l'âme intelligible : ce qui les a conduits à préférer l'âme au corps. Nous appelons sensible ce qui tombe sous la vue ou sous le tact, et intelligible ce qui est perçu par l'esprit. En effet, il n'est point de

aspicitur atque judicatur, nec ipsa corpus est. Non est ergo nec terra, nec aqua, nec aer, nec ignis : quibus quatuor corporibus, quæ dicuntur quatuor elementa, mundum corporeum videmus esse compactum. Porro si noster animus corpus non est, quomodo Deus creator animi corpus est? Cedant ergo et isti, ut dictum est Platonicis : cedant et illi, quos quidem puduit dicere Deum corpus esse, verumtamen ejusdem naturæ, cujus ille est, animos nostros esse putaverunt. Ita non eos movit tanta mutabilitas animæ, quam Dei naturæ tribuere nefas est. Sed dicunt, Corpore mutatur animæ natura; nam per se ipsam incommutabilis est. Poterant isti dicere, Corpore aliquo vulneratur caro; nam per se ipsam invulnerabilis est. Prorsus quod mutari non potest, nulla re potest : ac per hoc quod corpore mutari potest, aliqua re potest, et ideo incommutabile recte dici non potest.

CAPUT VI.

De Platonicorum sensu in ea parte philosophiæ, quæ physica nominatur.

Viderunt ergo isti philosophi, quos cæteris non immerito fama atque gloria prælatos videmus, nullum corpus esse Deum : et ideo cuncta corpora transcenderunt quærentes Deum. Viderunt quidquid mutabile est, non esse summum Deum : et ideo omnem animam mutabilesque omnes spiritus transcenderunt, quærentes summum Deum. Deinde viderunt omnem speciem in re quacumque mutabili, qua est quidquid illud est, quoquo modo et qualiscumque natura est, non esse posse nisi ab illo qui vere est, quia incommutabiliter est. Ac per hoc sive universi mundi corpus, figuras, qualitates, ordinatumque motum, et elementa disposita a cœlo usque ad terram, et quæcumque corpora in eis sunt; sive omnem vitam, vel quæ nutrit et continet, qualis est in arboribus; vel quæ et hoc habet et sentit, qualis est in pecoribus; vel quæ et hæc habet et intelligit, qualis est in hominibus; vel quæ nutritorio subsidio non indiget, sed tantum continet, sentit, intelligit, qualis est in Angelis, nisi ab illo esse non posse qui simpliciter est : quia non aliud illi est esse, aliud vivere, quasi possit esse non vivens; nec aliud illi est vivere, aliud intelligere, quasi possit vivere non intelligens; nec aliud illi est intelligere, aliud beatum esse, quasi possit intelligere et non beatus esse; sed quod est illi vivere, intelligere, beatum esse, hoc est illi esse. Propter hanc incommutabilitatem et simplicitatem intellexerunt eum et omnia ista fecisse, et ipsum a nullo fieri potuisse. Consideraverunt enim, quidquid est, vel corpus esse, vel vitam; meliusque aliquid vitam esse, quam corpus; speciemque corporis esse sensibilem, intelligibilem vitæ. Proinde intelligibilem speciem sensibili prætulerunt. Sensibilia dicimus, quæ visu tactuque corporis sentiri queunt : intelligibilia, quæ conspectu mentis intelligi possunt. Nulla est enim pulchritudo corporalis, sive in statu corporis, sicut est figura, sive in motu,

beauté corporelle (qu'elle réside dans l'état extérieur du corps, comme la figure, ou dans son mouvement, comme le chant) dont l'esprit ne juge (et certainement il ne pourrait en juger) si cette forme n'était pas en eux d'une manière plus excellente, c'est-à-dire sans matière, sans bruit, sans espace de lieu ou de temps. Mais, d'autre part aussi, si elle n'y était d'une manière muable, actif ou lent, savant ou ignorant, exercé ou inculte, nul esprit ne jugerait mieux qu'un autre des choses sensibles, et le jugement ne gagnerait rien à se perfectionner. Or, ce qui est susceptible de plus ou de moins est nécessairement sujet au changement. Aussi ces savants et habiles philosophes ont-ils conclu sans peine que la forme par excellence n'est point là où il est certain qu'il y a quelque chose de muable. Voyant donc que les corps et les esprits ont plus ou moins de forme, et que, s'ils n'en avaient point du tout, ils ne seraient point, ils ont reconnu qu'il est un être où réside cette forme première, immuable, et qui par conséquent ne saurait être comparé à aucun autre; et ils ont cru, selon la vérité, que cet être est le principe des choses, principe qui n'a point été fait, et qui a fait tout ce qui est. C'est ainsi que « ce qui se peut connaître de Dieu, Dieu le leur a manifesté; car les choses invisibles de Dieu, savoir, tant sa puissance éternelle que sa divinité, se voient comme à l'œil dans la création du monde. » Voilà pour ce qui regarde cette partie de la philosophie qu'on appelle physique.

CHAPITRE VII.

Excellence des platoniciens dans la logique.

Quant à la logique ou philosophie rationnelle, loin de nous la pensée de comparer aux platoniciens ceux qui font les sens juges de la vérité, et ont placé dans ces organes infidèles et trompeurs la règle de nos connaissances, comme les épicuriens et autres philosophes semblables, sans en excepter les stoïciens, qui, dans l'excès de leur amour pour cet art de disputer qu'ils nomment dialectique, le font dériver des sens. C'est de là que, suivant ces philosophes, viennent ces notions de l'esprit, ἔννοιαι, ou notions des choses qu'ils expliquent en les définissant, et que découle toute méthode d'apprendre et d'enseigner. J'admire souvent à ce sujet comment ils peuvent concilier cette assertion avec ce qu'ils disent, qu'il n'y a que le sage qui soit beau; et je leur demanderais volontiers de quels sens ils se sont servis pour découvrir cette beauté, et avec quels yeux ils ont vu la forme et l'éclat de la sagesse. Mais ceux que nous préférons justement aux autres ont distingué ce que l'on perçoit par l'esprit d'avec ce que l'on perçoit par les sens, sans ôter toutefois aux sens ce qui leur appartient, et sans leur accorder plus qu'il ne leur appartient. Or ils ont dit que cette lumière de l'esprit, qui nous rend capables de comprendre toutes choses, c'est Dieu même, créateur de toutes choses.

CHAPITRE VIII.

Excellence des platoniciens dans la morale.

Reste la morale, que les Grecs appellent

sicut est cantilena, de qua non animus judicet. Quod profecto non posset, nisi melior in illo esset hæc species, sine tumore molis, sine strepitu vocis, sine spatio vel loci vel temporis. Sed ibi quoque nisi mutabilis esset, non alius alio melius de specie sensibili judicaret: melius ingeniosior quam tardior, melius peritior quam imperitior, melius exercitatior quam minus exercitatus, et idem ipse unus cum proficit, melius utique posteaquam prius. Quod autem recipit magis et minus, sine dubitatione mutabile est. Unde ingeniosi et docti et in his exercitati homines facile collegerunt, non esse in eis rebus primam speciem, ubi mutabilis esse convincitur. Cum igitur in eorum conspectu et corpus et animus magis minusque speciosa essent, si autem omni specie carere possent, omnino nulla essent, viderunt esse aliquid ubi prima esset et incommutabilis, et ideo nec comparabilis: atque ibi esse rerum principium rectissime crediderunt, quod factum non esset, et ex quo facta cuncta essent. Ita quod notum est Dei, ipse manifestavit eis, cum ab eis invisibilia ejus, per ea quæ facta sunt intellecta conspecta sunt; sempiterna quoque virtus ejus et divinitas: a quo etiam visibilia et temporalia cuncta creata sunt. Hæc de illa parte quam physicam, id est naturalem, nuncupant, dicta sint.

CAPUT VII.

Quanto excellentiores cæteris in logica, id est, rationali philosophia, Platonici sint habendi.

Quod autem attinet ad doctrinam, ubi altera pars versatur, quæ ab eis logica, id est rationalis, vocatur; absit ut his comparandi videantur, qui posuerunt judicium veritatis in sensibus corporis, eorumque infidis et fallacibus regulis omnia quæ discuntur metienda esse censuerunt, ut Epicurei, et quicumque alii tales; ut etiam ipsi Stoici, qui cum vehementer amaverint solertiam disputandi, quam dialecticam nominant, a corporis sensibus eam ducendam putarunt; hinc asseverantes animum concipere notiones, quas appellant ἐννοίας, earum rerum scilicet quas definiendo explicant; hinc propagari atque connecti totam discendi docendique rationem. Ubi ego multum mirari soleo, cum pulchros dicant non esse nisi sapientes, quibus sensibus corporis istam pulchritudinem viderint, qualibus oculis carnis formam sapientiæ decusque conspexerint. Hi vero, quos merito cæteris anteponimus, discreverunt ea quæ mente conspiciuntur, ab iis quæ sensibus attinguntur; nec sensibus adimentes quod possunt, nec eis dantes ultra quam possunt. Lumen autem mentium esse dixerunt ad discenda omnia, eumdem ipsum Deum a quo facta sunt omnia.

ἠθικὴ, où l'on traite du souverain bien auquel nous rapportons toutes nos actions, que nous ne recherchons que pour lui-même, et dont la possession met un terme à nos désirs. C'est pour cela qu'il est aussi appelé fin, parce que c'est pour lui que nous souhaitons tout le reste, parce que nous ne le désirons que pour lui-même. Or, ce bien, source de toute félicité, les uns disent qu'il vient du corps, les autres, de l'esprit; d'autres, du corps et de l'esprit. Voyant en effet que l'homme est composé d'esprit et de corps, ils ont cru que l'un ou l'autre, ou bien que l'un et l'autre pouvaient le rendre heureux de ce bonheur qui doit être la fin de toutes ses actions et le comble de tous ses désirs. De là, ceux qui ont ajouté une troisième espèce de biens qu'on appelle extérieurs, comme l'honneur, la gloire, les richesses, etc., ne les ont point regardés comme l'objet final de nos désirs, qu'on dût rechercher pour lui-même, mais pour un autre bien qui en fait un bien pour les bons, un mal pour les méchants. Quoi qu'il en soit, ceux qui ont fait dépendre le souverain bien de l'esprit ou du corps, ou de tous les deux ensemble, n'ont pas cru qu'il fallût le chercher ailleurs que dans l'homme même. Il est vrai que le demander au corps, c'est le demander à la partie la moins noble; que le demander à l'esprit, c'est le demander à la partie la plus noble; que le demander à l'esprit et au corps, c'est le demander à tout l'homme; mais enfin les uns et les autres ne l'ont cherché que dans l'homme. Or, bien que cette division semble ne comporter que trois sortes de questions, elle a produit, non pas seulement trois sujets de controverse, mais une infinité de sectes philosophiques, parce qu'on s'est égaré en mille opinions diverses sur ce qui constitue véritablement le bien du corps ou de l'esprit, ou de tous les deux ensemble. Que tous cèdent donc à ceux qui ont dit que l'homme est heureux, non quand il jouit du corps ou de l'esprit, mais quand il jouit de Dieu, et qu'il en jouit, non comme l'esprit jouit du corps ou de lui-même, ou comme un ami jouit de son ami, mais comme l'œil jouit de la lumière. Que s'il est besoin d'ajouter encore quelque chose à l'appui de cette comparaison, je tenterai de le faire ailleurs, avec l'aide de Dieu. Il suffit maintenant de remarquer que Platon met le souverain bien à vivre selon la vertu; que, suivant lui, cela n'est possible qu'à l'homme qui connaît et imite Dieu, et qu'à cette condition seule il peut espérer d'être heureux. Conformément à ce principe, il n'hésite pas à dire que philosopher c'est aimer Dieu, dont la nature est incorporelle. Il suit de là que l'ami de la sagesse, c'est-à-dire le philosophe, n'est heureux que lorsqu'il commence à jouir de Dieu. Encore que l'on ne soit pas nécessairement heureux pour jouir de ce qu'on aime, car plusieurs sont malheureux d'aimer ce qu'on ne doit pas aimer, et plus malheureux encore d'en jouir, personne néanmoins n'est heureux qu'autant qu'il jouit de ce qu'il aime; et véritablement, ceux même qui attachent leur cœur à ce qu'il ne faut pas aimer ne se croient pas heureux par l'amour, mais par la jouissance. Ainsi, qui serait assez malheureux pour ne pas réputer heureux quiconque aime le souverain bien et jouit de l'objet de son amour? Or Platon dit que Dieu est ce vrai et souverain

CAPUT VIII.

Quod etiam in morali philosophia Platonici obtineant principatum.

Reliqua est pars moralis, quam græco vocabulo dicunt ἠθικὴν, ubi quæritur de summo bono, quo referentes omnia quæ agimus, et quod non propter aliud, sed propter se ipsum appetentes, idque adipiscentes, nihil quo beati simus, ulterius requiramus. Ideo quippe et finis est dictus, quia propter hunc cætera volumus, ipsum autem nonnisi propter ipsum. Hoc ergo beatificum bonum alii a corpore, alii ab animo, alii ab utroque in homine esse dixerunt. Videbant quippe ipsum hominem constare ex animo et corpore, et ideo ab alterutro istorum duum, aut ab utroque bene sibi esse posse credebant, finali quodam bono, quo beati essent, quo cuncta quæ agebant referrent, atque id quo referendum esset non ultra quærerent. Unde illi qui dicuntur addidisse tertium genus bonorum, quod appellatur extrinsecus, sicuti est honor, gloria, pecunia, et si quid hujusmodi, non sic addiderunt, ut finale esset, id est propter se ipsum appetendum, sed propter aliud; bonumque esse hoc genus bonis; malum autem malis. Ita bonum hominis, qui vel ab animo, vel a corpore, vel ab utroque expetiverunt, nihil aliud quam ab homine expetendum esse putaverunt. Sed qui id appetiverunt a corpore, a parte hominis deteriore; qui vero ab animo, a parte meliore; qui autem ab utroque, a toto homine. Sive ergo a parte qualibet, sive a toto, non nisi ab homine. Nec istæ differentiæ, quoniam tres sunt, ideo tres, sed multas dissensiones philosophorum sectasque fecerunt: quia et de bono corporis, et de bono animi, et de bono utriusque diversi diversa opinati sunt. Cedant igitur hi omnes illis philosophis, qui non dixerunt beatum esse hominem fruentem corpore, vel fruentem animo, sed fruentem Deo: non sicut corpore vel se ipso animus, aut sicut amico amicus, sed sicut luce oculus; si aliquid ab his ad illa similitudinis afferendum est, quod quale sit, si Deus ipse adjuverit, alio loco, quantum per nos fieri poterit, apparebit. Nunc satis sit commemorare, Platonem determinasse finem boni esse, secundum virtutem vivere, et ei soli evenire posse, qui notitiam Dei habeat et imitationem; nec esse aliam ob causam beatum. Ideoque non dubitat hoc esse philosophari, amare Deum; cujus natura sit incorporalis. Unde utique colligitur, tunc fore beatum studiosum sapientiæ (id enim est philosophus), cum Deo frui cœperit. Quamvis enim non continuo beatus sit, qui eo fruitur quod amat; multi enim amando ea quæ amanda non sunt, miseri sunt, et miseriores cum fruuntur: nemo tamen beatus est, qui eo quod amat non fruitur. Nam et ipsi qui res non amandas amant, non se beatos amando putant, sed fruendo. Quisquis ergo fruitur eo quod amat, verumque et summum bonum amat, quis eum beatum

bien, et conséquemment il veut que le philosophe soit celui qui aime Dieu, persuadé que, si la fin de la philosophie consiste à être heureux, celui qui aime Dieu est heureux en jouissant de Dieu.

CHAPITRE IX.

De la philosophie qui a le plus approché de la vérité du christianisme.

Tous les philosophes donc, quels qu'ils soient, qui ont eu ces sentiments de Dieu, qu'il est l'auteur de tous les êtres, la lumière dans laquelle nous voyons toute vérité, et la fin de toutes nos actions; que c'est de lui que nous tenons le principe de la nature, la vérité de la doctrine et la félicité de la vie : soit qu'on les appelle platoniciens ou qu'on leur donne un autre nom, soit que les principaux de l'école ionique aient seuls professé ces opinions, comme le même Platon et ceux qui l'ont bien compris, ou que ceux de l'école italique les aient aussi professées, à cause de Pythagore et des pythagoriciens, ou même qu'elles aient été connues et enseignées par ceux qui ont été appelés sages dans d'autres nations, comme les Atlantiques, les Libyens, les Égyptiens, les Indiens, les Perses, les Chaldéens, les Scythes, les Gaulois, les Espagnols et autres : ces philosophes, disons-nous, nous les préférons à tous les autres, et nous avouons qu'ils ont approché le plus de notre croyance.

CHAPITRE X.

La piété d'un chrétien est infiniment au-dessus de toute la science des philosophes.

Quoiqu'un chrétien, qui ne s'est appliqué qu'à la lecture des livres sacrés, ignore peut-être le nom des platoniciens, et ne sache pas qu'il y a eu parmi les Grecs deux écoles de philosophie, l'Ionique et l'Italique, il n'est pas toutefois si étranger à ce qui se passe dans le monde, qu'il ne sache que les philosophes professent l'étude de la sagesse, ou la sagesse elle-même. Il se garde pourtant de ceux qui font tout dépendre des éléments du monde, et non de Dieu, qui est le créateur du monde, averti par ce précepte de l'apôtre, qu'il conserve fidèlement en son cœur : « Prenez garde de vous laisser séduire par les raisonnements captieux d'une philosophie qui attribue tout aux éléments du monde. » Mais, afin de ne pas s'imaginer que tous les philosophes se ressemblent, il écoute encore la voix de l'apôtre, qui ajoute : « Ils ont connu ce qui se peut connaître de Dieu naturellement; car, depuis la création du monde, ce qui peut se voir de Dieu se voit en quelque sorte à l'œil dans ses ouvrages, où éclatent sa puissance éternelle et sa divinité. » Ainsi, dans son discours aux Athéniens, après avoir dit de Dieu une grande chose, et que peu de personnes pouvaient entendre, que « c'est en lui que nous avons la vie, le mouvement et l'être, » il ajoute : « Comme l'ont dit quelques-uns même de vos sages. » Mais le chrétien, comme je l'ai déjà dit, sait aussi se garder des erreurs où ceux-là même sont tombés. Car au même endroit où il est écrit que Dieu leur a fait

---

nisi miserrimus negat? Ipsum autem verum ac summum bonum Plato dicit Deum, unde vult esse philosophum amatorem Dei, ut, quoniam philosophia ad beatam vitam tendit, fruens Deo sit beatus qui Deum amaverit.

CAPUT IX.

De ea philosophia quæ ad veritatem fidei christianæ propius accessit.

Quicumque igitur philosophi de Deo summo et vero ista senserunt, quod et rerum creatarum sit effector, et lumen cognoscendarum, et bonum agendarum; quod ab illo nobis sit et principium naturæ, et veritas doctrinæ, et felicitas vitæ; sive Platonici accommodatius nuncupentur, sive quodlibet aliud sectæ suæ nomen imponant; sive tantummodo Ionici generis, qui in eis præcipui fuerunt, ista senserint, sicut idem Plato, et qui eum bene intellexerunt; sive etiam Italici, propter Pythagoram et Pythagoræos, et si qui forte alii ejusdem sententiæ identidem fuerunt; sive aliarum quoque gentium, qui sapientes vel philosophi habiti sunt, Atlantici, Libyci, Ægyptii, Indi, Persæ, Chaldæi, Scythæ, Galli, Hispani, aliique reperiuntur, qui hoc viderint ac docuerint, eos omnes cæteris anteponimus, eosque nobis propinquiores fatemur.

CAPUT X.

Quæ sit inter philosophicas artes religiosi excellentia christiani.

Quamvis enim homo christianus litteris tantum ecclesiasticis eruditus, Platonicorum forte nomen ignoret, nec utrum duo genera philosophorum exstiterint in græca lingua, Ionicorum et Italicorum, sciat; non tamen ita surdus est in rebus humanis, ut nesciat philosophos vel studium sapientiæ, vel ipsam sapientiam profiteri. Cavet eos tamen, qui secundum elementa hujus mundi philosophantur, non secundum Deum, a quo ipse factus est mundus. Admonetur enim præcepto apostolico, fideliterque audit quod dictum est : *Cavete ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem seductionem, secundum elementa mundi.* Deinde ne omnes tales esse arbitretur, audit ab eodem apostolo dici de quibusdam, *Quia quod notum est Dei manifestum est in illis : Deus enim illis manifestavit. Invisibilia enim ejus, a constitutione mundi, per ea quæ facta sunt, intellecta conspiciuntur; sempiterna quoque virtus ejus et divinitas.* Et ubi Atheniensibus loquens, cum rem magnam de Deo dixisset, et quæ a paucis possit intelligi, quod *in illo vivimus, movemur et sumus;* adjecit et ait : *Sicut et vestri quidam dixerunt.* Novit sane etiam ipsos, in quibus errant, cavere. Ubi enim dictum est quod per ea quæ facta sunt, Deus illis manifestavit intellectu conspi-

voir et comprendre, par les choses créées, ce qui se peut voir de lui, il est dit aussi qu'ils n'ont pas servi Dieu comme il faut, parce qu'ils ont rendu à d'autres objets les honneurs divins qui ne sont dus qu'à lui seul. « Ils ont connu Dieu, dit l'apôtre, et ils ne lui ont pas rendu l'honneur et la gloire qu'ils lui devaient; mais ils se sont perdus en de vains raisonnements, et leur cœur insensé s'est rempli de ténèbres. En voulant être sages, ils sont devenus fous, et ils ont profané la gloire qui n'est due qu'au Dieu incorruptible, en la donnant à des images de l'homme corruptible, et à des figures d'oiseaux, de quadrupèdes et de serpents. » Saint Paul a désigné par là les Romains, les Grecs et les Égyptiens, qui se glorifiaient d'être plus sages que les autres. Mais nous discuterons cela avec eux dans la suite de cet ouvrage. Nous disons seulement ici que nous les préférons aux autres, en ce qu'ils s'accordent avec nous sur l'unité d'un Dieu créateur de l'univers, qui n'est pas seulement incorporel et au-dessus de tous les corps, mais incorruptible et au-dessus de toutes les âmes, en un mot notre principe, notre lumière et notre bien.

Que si un chrétien, qui ne connaît pas leurs livres, ne se sert pas en discutant de termes qu'il ignore, et n'appelle pas naturelle avec les Latins, ou physique avec les Grecs, cette partie de la philosophie qui traite des choses naturelles; rationnelle ou logique celle où l'on donne des règles pour distinguer le vrai du faux; morale ou éthique celle qui regarde les mœurs et le souverain bien, est-ce à dire qu'il ignore que c'est du vrai Dieu que nous tenons la nature par laquelle nous avons été créés à son image, la doctrine par laquelle nous le connaissons et nous nous connaissons nous-mêmes, et la grâce qui nous unit à lui et à sa béatitude? C'est pour cela que nous préférons les disciples de Platon aux autres philosophes, parce que les autres ont appliqué tout leur esprit et toute leur étude à la recherche des causes naturelles, de la méthode d'apprendre, et des règles de la vie morale; tandis que les platoniciens ont trouvé, dès qu'ils ont connu Dieu, la cause de tous les êtres, la lumière où l'on voit toute vérité, et la source de toute félicité. Que ce soient donc les platoniciens ou d'autres qui aient ces sentiments de la Divinité, nous disons qu'en cela ils croient ce que nous croyons. Mais j'aime mieux discuter avec les platoniciens, attendu que leur doctrine est plus connue. En effet, les Grecs, dont la langue est la plus répandue de toutes, lui ont donné de magnifiques éloges; et les Latins, rendant gloire à son excellence ou à sa réputation, l'ont embrassée de préférence à toute autre, et ont augmenté son éclat et sa popularité en la traduisant dans leur langue.

CHAPITRE XI.

Comment Platon a-t-il pu autant approcher de la doctrine chrétienne?

Il en est, parmi ceux qui nous sont unis dans la grâce de Jésus-Christ, qui s'étonnent d'entendre ou de lire que Platon ait eu de Dieu des sentiments si conformes à la vérité de notre religion. Aussi cette conformité a-t-elle fait croire à plusieurs que, dans son voyage en Égypte, il avait entendu le prophète Jérémie, ou qu'il avait lu

cienda invisibilia sua; ibi etiam dictum est, non illos ipsum Deum recte coluisse, quia et aliis rebus, quibus non oportebat, divinos honores illi uni tantum debitos detulerunt: *Quoniam cognoscentes Deum, non sicut Deum glorificaverunt, aut gratias egerunt; sed evanuerunt in cogitationibus suis, et obscuratum est insipiens cor eorum. Dicentes enim se esse sapientes, stulti facti sunt, et immutaverunt gloriam incorruptibilis Dei in similitudinem imaginis corruptibilis hominis, et volucrum, et quadrupedum, et serpentium.* Ubi et Romanos, et Græcos, et Ægyptios, qui de sapientiæ nomine gloriati sunt, fecit intelligi. Sed de hoc cum istis postmodum disputabimus. In quo autem nobis consentiunt de uno Deo hujus universitatis auctore, qui non solum super omnia corpora est incorporeus, verum etiam super omnes animas incorruptibilis, principium nostrum, lumen nostrum, bonum nostrum, in hoc eos cæteris anteponimus.

Nec, si litteras eorum christianus ignorans, verbis quæ non didicit in disputatione non utitur, ut vel naturalem latine, vel physicam græce appellet eam partem in qua de inquisitione naturæ tractatur, et rationalem sive logicam, in qua quæritur quonam modo veritas percipi possit, et moralem vel ethicam, in qua de moribus agitur bonorumque finibus appetendis malorumque vitandis, ideo nescit ab uno vero Deo atque optimo, et naturam nobis esse, qua facti ad ejus imaginem sumus, et doctrinam, qua eum nosque noverimus, et gratiam, qua illi cohærendo beati simus. Hæc itaque causa est cur istos cæteris præferamus; quia cum alii philosophi ingenia sua studiaque contriverint in requirendis rerum causis, et quinam esset modus discendi atque vivendi; isti Deo cognito repererunt ubi esset causa constitutæ universitatis, et lux percipiendæ veritatis, et fons bibendæ felicitatis. Sive ergo isti Platonici, sive quicumque alii quarumlibet gentium philosophi de Deo ista sentiunt, nobiscum sentiunt. Sed ideo cum Platonicis magis placuit hanc causam agere, quia eorum sunt litteræ notiores. Nam et Græci, quorum lingua in gentibus præeminet, eas magna prædicatione celebrarunt; et Latini permoti earum vel excellentia, vel gloria, ipsas libentius didicerunt, atque in nostrum eloquium transferendo nobiliores clarioresque fecerunt.

CAPUT XI.

Unde Plato eam intelligentiam potuerit acquirere, qua christianæ scientiæ propinquavit.

Mirantur autem quidam nobis in Christi gratia sociati, cum audiunt vel legunt Platonem de Deo ista sensisse, quæ multum congruere veritati nostræ religionis agnoscunt. Unde nonnulli putaverunt eum, quando perrexit in Ægyptum, Jeremiam audisse prophetam, vel Scripturas

les livres des prophètes. J'ai moi-même émis cette opinion dans quelques-uns de mes ouvrages; mais depuis j'ai reconnu, par la chronologie, que Platon ne vint au monde qu'environ cent ans après Jérémie, et que la version grecque des Septante ne fut faite par l'ordre de Ptolémée, roi d'Égypte, que soixante ans environ après la mort de Platon, qui en vécut quatre-vingt-un. Il n'a donc pu ni voir Jérémie mort si longtemps auparavant, ni lire les Écritures, qui n'étaient point encore traduites en grec : à moins qu'on ne prétende que, comme il était fort studieux, il se les fit interpréter, ainsi qu'il l'avait fait pour les livres égyptiens, non dans une traduction écrite comme Ptolémée, ce qui n'appartenait qu'à un roi, mais de vive voix et dans des conversations avec quelques Juifs. Ce qui favorise cette conjecture, c'est qu'on lit au début de la Genèse : « Au commencement Dieu créa le ciel et la terre. Or la terre était une masse confuse et informe, et les ténèbres couvraient la surface de l'abîme, et l'Esprit de Dieu était porté sur les eaux. » Et Platon, dans son Timée, où il traite de la formation du monde, dit que Dieu joignit d'abord le feu et la terre. Il est évident que par le feu il a entendu le ciel; ce qui est assez conforme à ce passage de l'écriture : « Au commencement Dieu créa le ciel et la terre. » Il ajoute que l'eau et l'air furent comme les deux moyens de jonction qui unirent la terre et le feu; et il est probable qu'il a cru bien interpréter ces mots : « L'Esprit de Dieu était porté sur les eaux; » car ne prenant pas garde au sens de ces paroles de l'Écriture : « l'Esprit de Dieu, » parce que l'air est aussi nommé *esprit*, il semble qu'il ait supposé qu'il s'agissait ici des quatre éléments. Quant à ce qu'il dit, que le philosophe est celui qui aime Dieu, l'Écriture sainte ne respire pas autre chose. Ce qui surtout me porte à croire que Platon a eu quelque connaissance de nos livres, c'est un autre point de ressemblance que je vais signaler. Lorsque Moïse demanda à l'ange le nom de celui qui lui commandait d'aller délivrer le peuple hébreu : « Je suis celui qui est, lui fut-il répondu; et tu diras aux enfants d'Israël : Celui qui est m'a envoyé vers vous; » comme si toutes les créatures, qui sont muables, n'étaient point en comparaison de Celui qui est en vérité, parce qu'il est immuable. Or, c'est ce que Platon établit fortement dans ses ouvrages, et ce qu'il a grand soin d'inculquer partout; et je doute qu'on lise rien de semblable dans aucun livre antérieur à Platon, excepté les saintes Écritures, où il est dit : « Je suis celui qui est; celui qui est m'a envoyé vers vous. »

CHAPITRE XII.

Contradictions des platoniciens.

Quoi qu'il en soit de la manière dont il a été initié à ces vérités, ou par les livres de ceux qui l'ont précédé, ou plutôt, comme l'a dit l'Apôtre, « parce qu'il a connu ce qu'il est possible de connaître de Dieu naturellement, etc., » je pense avoir

propheticas in eadem peregrinatione legisse : quorum quidem opinionem in quibusdam libris meis posui. Sed diligenter supputata temporum ratio, quæ chronica historia continetur, Platonem indicat a tempore quo prophetavit Jeremias, centum ferme annos postea natum fuisse : qui cum octoginta et unum vixisset, ab anno mortis ejus usque ad id tempus, quo Ptolemæus rex Ægypti Scripturas propheticas gentis Hebræorum de Judæa poposcit, et per septuaginta viros Hebræos, qui etiam græcam linguam noverant, interpretandas habendasque curavit, anni reperiuntur ferme sexaginta. Quapropter in illa peregrinatione sua Plato nec Jeremiam videre potuit tanto ante defunctum, nec easdem Scripturas legere, quæ nondum fuerant in græcam linguam translatæ, qua ille pollebat : nisi forte, quia fuit acerrimi studii, sicut Ægyptias, ita et istas per interpretem didicit, non ut scribendo transferret, quod Ptolemæus pro ingenti beneficio, qui regia potestate etiam timeri poterat, meruisse perhibetur, sed ut colloquendo, quid continerent, quantum capere posset, addisceret. Hoc ut existimetur, illa suadere videntur indicia, quod liber Geneseos sic incipit : *In principio fecit Deus cœlum et terram. Terra autem erat invisibilis et incomposita, et tenebræ erant super abyssum, et Spiritus Dei superferebatur super aquam.* In Timæo autem Plato, quem librum de mundi constitutione conscripsit, Deum dicit in illo opere terram primo ignemque junxisse : manifestum est autem quod igni tribuat cœli locum : habet ergo hæc sententia quamdam illius similitudinem, qua dictum est, *In principio fecit Deus cœlum et terram.* Deinde illa duo media, quibus interpositis sibimet hæc extrema copularentur, aquam dicit et aerem : unde putatur sic intellexisse quod spiritum est, *Spiritus Dei superferebatur super aquam.* Parum quippe attendens quo more soleat illa Scriptura appellare Scriptum Dei, quoniam et aer spiritus dicitur, quatuor opinatus elementa loco illo commemorata videri potest. Deinde quod Plato dicit amatorem Dei esse philosophum, nihil sic in illis sacris Litteris flagrat : et maxime illud, quod et me plurimum adducit, ut pene assentiar Platonem illorum Librorum expertem non fuisse, quod cum ad sanctum Moysen ita verba Dei per angelum perferantur, ut quærenti quod sit nomen ejus, qui eum pergere præcipiebat ad populum Hebræum ex Ægypto liberandum, respondeatur, *Ego sum qui sum; et dices filiis Israel : Qui est, misit me ad vos;* tanquam in ejus comparatione qui vere est quia incommutabilis est, ea quæ mutabilia facta sunt non sint : vehementer hoc Plato tenuit, et diligentissime commendavit. Et nescio utrum hoc uspiam reperiatur in libris eorum qui ante Platonem fuerunt, nisi ubi dictum est, *Ego sum qui sum; et dices eis : Qui est, misit me ad vos.*

CAPUT XII.

Quod etiam Platonici, licet de uno vero Deo bene senserint, multis tamen diis sacra facienda censuerint.

Sed undecumque ille ista didicerit, sive præcedentibus eum veterum libris, sive potius quomodo dicit Apostolus, *quia quod notum est Dei, manifestum est in illis; Deus enim illis manifestavit : invisibilia enim ejus,*

suffisamment démontré que ce n'est pas sans raison que j'ai choisi les platoniciens pour débattre cette question de théologie naturelle : S'il faut servir un seul Dieu ou plusieurs pour la félicité de l'autre vie. En effet, je les ai spécialement choisis comme les philosophes qui, pour avoir eu de Dieu, créateur du ciel et de la terre, l'idée la plus saine, ont mérité par là un rang qui les met au-dessus de tous les autres. Et en effet, la postérité les a traités avec tant de distinction, que, bien qu'Aristote, disciple de Platon, homme d'un esprit si éminent, inférieur à la vérité en éloquence à son maître, mais supérieur à beaucoup d'autres, ait formé l'école des péripatéticiens, qui prit son nom de ce qu'il avait coutume d'enseigner en se promenant, et qu'il ait réuni, du vivant même de Platon, de nombreux auditeurs attirés par le bruit de sa renommée; et encore qu'après la mort du même Platon, Speusippe, fils de sa sœur, et Xénocrate, son disciple bien-aimé, qui avaient succédé à ce grand homme dans son école, appelée Académie, prissent de là le nom d'académiciens, eux et leurs successeurs : toutefois les plus illustres philosophes de notre temps qui ont suivi Platon n'ont voulu être nommés ni péripatéticiens, ni académiciens, mais platoniciens. Les plus célèbres d'entre eux ont été, parmi les Grecs, Plotin, Iamblique et Porphyre, auxquels je joins Apulée, illustre Africain, également versé dans la langue grecque et dans la latine. Mais tous ces philosophes et tous les autres de la même école, et Platon lui-même, ont cru qu'il fallait adorer plusieurs dieux.

CHAPITRE XIII.

De l'opinion de Platon touchant les dieux, qu'il définit des êtres essentiellement bons et amis des hommes vertueux.

Bien qu'ils diffèrent de nous en plusieurs autres points fort importants, je ne laisserai pas, attendu la gravité de celui dont il s'agit ici, de leur demander d'abord quels dieux ils jugent dignes d'être honorés, les bons ou les méchants, ou les uns et les autres? Mais Platon s'est déclaré là-dessus, lorsqu'il a dit que tous les dieux sont bons, et qu'il n'y en a pas de mauvais. Il s'ensuit donc que c'est aux bons qu'il faut rendre honneur, puisque s'ils n'étaient bons, ils ne seraient pas dieux. S'il en est ainsi (et peut-on penser autrement des dieux?), que devient cette opinion, qu'il faut apaiser les mauvais par des sacrifices, de peur qu'ils ne nous nuisent, et invoquer les bons, afin qu'ils nous soient propices? Les méchants ne sont pas dieux : or, le culte, de son propre aveu, n'est dû qu'aux bons. Mais que sont donc ces dieux qui se plaisent aux jeux scéniques, qui veulent à toute force que ces jeux soient mis au rang des choses divines et des cérémonies religieuses? Cette violence trahit leur existence; mais la passion qu'ils témoignent pour ces spectacles prouve que ce sont de mauvais dieux. On sait, en effet, ce que Platon a pensé de ces représentations, lui qui veut qu'on chasse les poëtes mêmes d'un État bien policé, comme auteurs de fictions indignes de la bonté et de la majesté des dieux. Que sont donc ces dieux qui contestent ici avec Platon? Le phi-

a constitutione mundi, per ea quæ facta sunt, intellecta conspiciuntur; sempiterna quoque ejus virtus et divinitas : nunc non immerito me Platonicos philosophos elegisse cum quibus agam, quod in ista quæstione, quam modo suscepimus, agitur de naturali theologia, utrum propter felicitatem, quæ post mortem futura est, uni Deo, an pluribus sacra facere oporteat, satis, ut existimo, exposui. Ideo quippe hos potissimum elegi, quoniam de uno Deo, qui fecit cœlum et terram, quanto melius senserunt, tanto cæteris gloriosiores et illustriores habentur : in tantum aliis prælati judicio posterorum, ut cum Aristoteles, Platonis discipulus, vir excellentis ingenii, et eloquio Platoni quidem impar, sed multos facile superans, sectam Peripateticam condidisset, quod deambulans disputare consueverat, plurimosque discipulos præclara fama excellens, vivo adhuc præceptore in suam hæresim congregasset, post mortem vero Platonis Speusippus, sororis ejus filius, et Xenocrates, dilectus ejus discipulus, in scholam ejus, quæ Academia vocabatur, eidem successissent, atque ob hoc et ipsi et eorum successores Academici appellarentur; recentiores tamen philosophi nobilissimi, quibus Plato sectandus placuit, noluerint se dici Peripateticos, aut Academicos, sed Platonicos. Ex quibus sunt valde nobilitati Græci, Plotinus, Iamblichus, Porphyrius : in utraque autem lingua, id est et græca et latina, Apuleius Afer exstitit Platonicus nobilis. Sed hi omnes, et cæteri ejusmodi, et ipse Plato, diis plurimis esse sacra facienda putaverunt.

CAPUT XIII.

De sententia Platonis, qua definivit deos non esse nisi bonos amicosque virtutum.

Quanquam ergo a nobis et in aliis multis rebus magnisque dissentiant, in hoc tamen quod modo posui, quia neque parva res est, et inde nunc quæstio est, primum ab eis quæro, quibus diis istum cultum exhibendum arbitrentur, utrum bonis, an malis, an et bonis et malis. Sed habemus sententiam Platonis, dicentis omnes deos bonos esse, nec esse omnino ullum deorum malum. Consequens est igitur, ut bonis hæc exhibenda intelligantur : tunc enim diis exhibentur; quoniam nec dii erunt, si boni non erunt. Hoc si ita est, (nam de diis quid aliud decet credere?) illa profecto vacuatur opinio, qua nonnulli putant deos malos sacris placandos esse, ne lædant; bonos autem, ut adjuvent, invocandos. Mali enim nulli sunt dii : bonis porro debitus, ut dicunt, honor sacrorum est deferendus. Qui sunt ergo illi qui ludos scenicos amant, eosque divinis rebus adjungi et suis honoribus flagitant exhiberi? quorum vis non eos indicat nullos, sed iste affectus nimirum indicat malos. Quid enim de ludis scenicis Plato senserit, notum est; cum poetas ipsos, quod tam indigna deorum majestate atque bonitate carmina composuerint, censet civitate pellendos. Qui sunt igitur isti dii, qui de scenicis ludis cum ipso Platone contendunt? Ille quippe non patitur deos falsis criminibus infamari :

losophe ne peut souffrir qu'on déshonore les dieux par des crimes supposés, et ceux-ci au contraire exigent qu'on les honore par la représentation de ces crimes. Lorsqu'ils ordonnèrent le rétablissement de ces jeux, ils accompagnèrent d'une méchanceté leur infâme commandement, en privant Latinus de son fils, en le frappant lui-même de maladie pour le punir de sa désobéissance, et en ne lui rendant la santé qu'après qu'il eut acquiescé à leur volonté. Mais, si méchants qu'ils soient, Platon ne les trouve pas à craindre; et il demeure ferme dans son sentiment, qu'il faut bannir d'un État bien réglé toutes les fictions sacriléges des poëtes, dont ces dieux se rendent si volontiers complices. Or Labéon met Platon au nombre des demi-dieux, comme je l'ai remarqué au second livre de cet ouvrage. Cependant ce même Labéon pense que les mauvais dieux s'apaisent par des sacrifices sanglants et des solennités dignes de leur triste nature, et les bons par des jeux et des fêtes riantes. D'où vient donc que le demi-dieu Platon ose si hardiment priver, non pas des demi-dieux, mais des dieux, et des dieux bons, de ces divertissements qu'il répute infâmes? Au reste, ces dieux se sont chargés eux-mêmes de réfuter l'opinion de Labéon, puisque Latinus a eu à souffrir, je ne dis pas de leur humeur plaisante, mais de leur cruauté vindicative. Que les platoniciens nous expliquent donc cela, eux qui, selon le sentiment de leur maître, croient que tous les dieux sont bons, chastes, amis de la vertu et des hommes vertueux, et qu'il y a de l'impiété à en juger autrement. Nous l'expliquons, disent-ils. Écoutons-les donc avec attention.

CHAPITRE XIV.

Trois espèces d'âmes raisonnables, suivant les platoniciens.

Trois sortes d'êtres, suivant les platoniciens, sont doués d'une âme raisonnable : les dieux, les hommes, et les démons. Les dieux occupent la région supérieure, les hommes l'inférieure, et les démons la moyenne, attendu que les dieux font leur demeure dans le ciel, les hommes sur la terre, les démons dans l'air. Comme les lieux qu'ils occupent, leur nature est différente. Ainsi les dieux sont plus excellents que les hommes et les démons, les hommes le sont moins que les dieux et les démons, et les démons le sont moins que les dieux et plus que les hommes. Le corps des démons, à la vérité, est immortel comme celui des dieux, mais ils sont sujets aux passions comme les hommes. C'est pourquoi, disent les platoniciens, il ne faut pas s'étonner de ce qu'ils se plaisent à la licence des spectacles et aux fictions des poëtes, puisqu'ils ont les passions des hommes, dont les dieux sont entièrement exempts. Lors donc que Platon réprouve et proscrit les fables des poëtes, il est visible que ce n'est pas aux dieux, tous bons et sublimes, mais aux démons, qu'il refuse le divertissement des spectacles.

Voilà ce qu'on lit dans les écrits des platoniciens. Apulée, entre autres partisans de la même secte, a composé sur ce sujet un livre particulier qu'il a intitulé *Du dieu de Socrate*, où il discute et explique de quel ordre de dieux était cet

isti eisdem criminibus suos honores celebrari jubent. Denique isti cum eosdem ludos instaurari præciperent, poscentes turpia, etiam maligna gesserunt, Tito Latinio auferentes filium, et immittentes morbum, quod eorum abnuisset imperium, eumque morbum retrahentes, cum jussa complesset : iste autem illos nec tam malos timendos putat, sed suæ sententiæ robur constantissime retinens, omnes poetarum sacrilegas nugas, quibus illi immunditiæ societate oblectantur, a populo bene instituto removere non dubitat. Hunc autem Platonem, quod jam in secundo libro commemoravi, inter semideos Labeo ponit. Qui Labeo numina mala victimis cruentis atque hujusmodi supplicationibus placari existimat, bona vero ludis, et talibus quasi ad lætitiam pertinentibus rebus. Quid est ergo quod semideus Plato non semideis, sed deis, et hoc bonis, illa oblectamenta, quia judicat turpia, tam constanter audet auferre? Qui sane dii refellunt sententiam Labeonis : nam se in Latinio non lascivos tantum atque ludibundos, sed etiam sævos terribilesque monstrarunt. Exponant ergo nobis ista Platonici, qui omnes deos secundum auctoris sui sententiam bonos et honestos et virtutibus sapientium esse socios arbitrantur, aliterque de ullo deorum sentiri nefas habent. Exponimus, inquiunt. Attente igitur audiamus.

CAPUT XIV.

De opinione eorum qui rationales animas trium generum esse dixerunt.

Omnium, inquiunt, animalium, in quibus est anima rationalis, tripartita divisio est, in deos, homines, dæmones. Dii excelsissimum locum tenent, homines infimum, dæmones medium. Nam deorum sedes in cœlo est, hominum in terra, in aere dæmonum. Sicut eis diversa dignitas est locorum, ita etiam naturarum. Proinde dii sunt hominibus dæmonibusque potiores; homines vero infra deos et dæmones constituti sunt, ut elementorum ordine, sic differentia meritorum. Dæmones igitur medii, quemadmodum diis, quibus inferius habitant, postponendi, ita hominibus, quibus superius, præferendi sunt. Habent enim cum diis communem immortalitatem corporum, animorum autem cum hominibus passiones. Quapropter non est mirum, inquiunt, si etiam ludorum obscenitatibus et poetarum figmentis delectantur; quandoquidem humanis capiuntur affectibus, a quibus dii longe absunt et modis omnibus alieni sunt. Ex quo colligitur, Platonem poetica detestando et prohibendo figmenta, non deos, qui omnes boni et excelsi sunt, privasse ludorum scenicorum voluptate, sed dæmones.

Hæc si ita sunt, quæ licet apud alios quoque reperiantur, Apuleius tamen Platonicus Madaurensis de hac re

esprit familier et bienveillant qui avait coutume, dit-on, de détourner Socrate de toute action qui ne devait pas lui réussir. Apulée donc, après avoir analysé avec soin l'opinion de Platon touchant le lieu et la nature qu'il assigne aux dieux, aux hommes et aux démons, établit clairement et fort au long que cet esprit de Socrate n'était point un dieu, mais un démon. Mais s'il en est ainsi, comment Platon a-t-il été assez hardi pour ôter aux démons mêmes les passe-temps du théâtre, en bannissant les poëtes des villes bien policées? N'est-il pas manifeste qu'il a enseigné par là aux hommes, quoique engagés encore dans les liens de ce corps mortel, à mépriser les commandements impurs des démons, et à détester leurs infamies, pour s'en tenir à l'éclat sans tache de l'honnêteté? Si Platon a en effet flétri ces turpitudes au nom de l'honnêteté, certainement les démons n'ont pu les demander et les prescrire sans honte. Il faut donc dire ou qu'Apulée se trompe, et que ce génie familier de Socrate n'était pas un démon, ou que Platon se contredit lui-même, en ce que tantôt il honore les démons, et tantôt bannit leurs plaisirs d'un État bien réglé; ou enfin il ne faut point faire honneur à Socrate du commerce intime qu'il avait avec un démon. En effet, Apulée lui-même en a eu tant de honte, qu'il a intitulé son ouvrage *Du dieu de Socrate*, bien que, s'il eût voulu concilier le titre avec le livre, il n'aurait pas dû dire *Du dieu*, mais *Du démon de Socrate*. Mais il a mieux aimé placer cette expression dans le corps de son ouvrage qu'au titre du livre. Véritablement, depuis que les hommes ont été éclairés par la saine doctrine, presque tous ont tellement en horreur le nom de démon, que quiconque eût jeté les yeux sur ce titre : *Du démon de Socrate*, avant d'avoir lu l'ouvrage et l'apologie qu'Apulée y fait des démons, eût cru que l'auteur avait perdu le sens. Et qu'a trouvé Apulée même de recommandable dans les démons, hors la subtilité et la vigueur de leurs corps, et le lieu de leur séjour un peu plus élevé que celui de l'homme? Car, pour leurs mœurs, tant s'en faut qu'il en dise rien de bon, qu'au contraire il en dit beaucoup de mal : de sorte que, après la lecture de ce livre, il n'y a pas sujet de s'étonner de ce qu'ils aient ordonné la consécration des infamies du théâtre, non plus que de ce qu'en voulant passer pour dieux, ils aient pu prendre plaisir aux crimes des dieux, d'autant que tout ce qui se pratique d'obscène ou de cruel dans leurs cérémonies correspond si bien aux dérèglements de leurs passions.

CHAPITRE XV.

Des démons.

Loin donc d'une âme vraiment pieuse et soumise au vrai Dieu, la pensée de croire que les démons soient plus excellents qu'elle, parce que leurs corps sont plus excellents que le sien! Autrement il faudrait qu'elle se préférât celles d'entre les bêtes qui l'emportent sur nous par la subtilité de leurs sens, par leur agilité, par leur force, ou par leur longévité. Quel homme est, pour le sens de la vue, comparable à l'aigle et au vautour? au chien, pour l'adorat? au lièvre, au cerf,

sola unum scripsit librum, cujus titulum esse voluit, De deo Socratis : ubi disserit et exponit, ex quo genere numinum Socrates habebat adjunctum et amicitia quadam conciliatum, a quo perhibetur solitus admoneri, ut desisteret ab agendo, quando id quod agere volebat, non prospere fuerat eventurum. Dicit enim apertissime, et copiosissime asserit, non illum Deum fuisse, sed dæmonem, diligenti disputatione pertractans istam Platonis de deorum sublimitate et hominum humilitate et dæmonum medietate sententiam. Hæc ergo si ita sunt, quonam modo ausus est Plato, etiamsi non diis, quos ab omni humana contagione semovit, certe ipsis dæmonibus, poetas urbe pellendo, auferre theatricas voluptates, nisi quia hoc pacto admonuit animum humanum, quamvis adhuc in his moribundis membris positum, pro splendore honestatis impura dæmonum jussa contemnere, eorumque immunditiam detestari? nam si Plato hæc honestissime arguit et prohibuit, profecto dæmones turpissime poposcerunt atque jusserunt. Aut ergo fallitur Apuleius, et non ex isto genere numinum habuit amicum Socrates; aut contraria inter se sentit Plato, modo dæmones honorando, modo eorum delicias a civitate bene morata removendo; aut non est Socrati amicitia dæmonis gratulanda, de qua usque adeo et ipse Apuleius erubuit, ut De deo Socratis prænotaret librum, quem secundum suam disputationem, qua deos a dæmonibus tam diligenter copioseque discernit, non appellare De deo, sed De dæmone Socratis debuit. Maluit autem hoc in ipsa disputatione, quam in titulo libri ponere. Ita enim per sanam doctrinam, quæ humanis rebus illuxit, omnes vel pene omnes dæmonum nomen exhorrent, ut quisquis ante disputationem Apuleii, qua dæmonum dignitas commendatur, titulum libri, De dæmone Socratis legeret, nequaquam illum hominem sanum fuisse sentiret. Quid autem etiam ipse Apuleius, quod in dæmonibus laudaret, invenit, præter subtilitatem et firmitatem corporum, et habitationis altiorem locum? nam de moribus eorum, cum de omnibus generaliter loqueretur, non solum nihil boni dixit, sed etiam plurimum mali. Denique e lecto illo libro prorsus nemo miratur eos etiam scenicam turpitudinem in rebus divinis habere voluisse, et, cum deos se putari velint, deorum criminibus oblectari potuisse, et quidquid in eorum sacris obscena solemnitate seu turpi crudelitate vel ridetur, vel horretur, eorum affectibus convenire.

CAPUT XV.

De dæmonibus.

Quamobrem absit ut ista considerans animus veraciter religiosus et vero Deo subditus, ideo arbitretur dæmones se ipso esse meliores, quod habeant corpora meliora. Alioquin multas sibi et bestias prælaturus est, quæ nos et acrimonia sensuum, et motu facillimo atque celerrimo, et valentia virium, et annosissima firmitate corporum vincunt. Quis hominum videndo æquabitur aquilis et vulturibus? quis odorando canibus? quis velocitate leporibus, cervis,

aux oiseaux, pour la vitesse? au lion, à l'éléphant, pour la force? et pour la longévité, au serpent, qui passe même pour rajeunir, et se dépouiller de la vieillesse en se dépouillant de sa peau? Mais de même que la raison et l'intelligence nous élèvent au-dessus de tous ces animaux, la pureté et l'honnêteté de notre vie doivent nous élever au-dessus des démons. La Providence divine a voulu que des êtres qui sont incontestablement moins nobles que nous possédassent certains avantages corporels qui nous manquent, pour nous inviter par là à cultiver de préférence au corps cette partie par laquelle nous les surpassons, et à compter pour rien cette perfection matérielle que possèdent les démons, en comparaison de la vertu qui nous rend plus excellents qu'eux, puisque nos corps sont destinés à jouir aussi un jour de l'immortalité, non pour souffrir comme eux une éternité de peines, mais pour recevoir la récompense de la pureté de nos âmes.

Quant à l'élévation de leur séjour, croire que les démons soient préférables à l'homme parce qu'ils demeurent dans l'air et non sur la terre, cela est tout à fait ridicule. Il faudrait, à ce titre, nous regarder comme inférieurs à tous les oiseaux. Mais, dit-on, les oiseaux s'abattent sur la terre pour se reposer ou se repaître : ce que ne font pas les démons. Quoi donc! veut-on que les oiseaux soient plus excellents que nous, et les démons plus excellents que les oiseaux? Que si cette pensée est une extravagance, l'élément supérieur où résident les démons ne leur donne aucun droit à nos adorations. De même en effet que les oiseaux de l'air non-seulement ne sont pas plus excellents que nous, mais nous sont soumis à cause de l'excellence de l'âme raisonnable qui est en nous, quoique nous habitions sur la terre; ainsi, bien que les démons aient un corps aérien, ils ne sont pas plus excellents que nous, par la seule raison que l'air est au-dessus de la terre; mais au contraire nous leur sommes supérieurs, parce qu'il n'y a point de comparaison entre l'espérance des âmes pieuses et le désespoir des démons. L'ordre même que Platon établit entre les quatre éléments, lorsqu'il place l'air et l'eau entre le feu et la terre, comme entre le plus mobile et le plus inerte des éléments; en sorte qu'autant l'air est au-dessus de l'eau et le feu au-dessus de l'air, autant l'eau est au-dessus de la terre: cet ordre, dis-je, nous apprend à ne point juger de la valeur des êtres animés selon la hiérarchie des éléments. Apulée, aussi bien que tous les autres, appelle l'homme un animal terrestre : animal infiniment plus noble que tous les animaux aquatiques, quoique Platon place les eaux au-dessus de la terre. Ce qui fait voir que, lorsqu'il s'agit de l'excellence des âmes, il n'en faut pas juger par celle des corps, et qu'il se peut faire qu'une âme soit plus excellente qu'un moindre corps, et réciproquement.

CHAPITRE XVI.

Opinion d'Apulée sur les démons.

Le même Apulée dit, au sujet des mœurs des démons, qu'ils ont les mêmes passions que les hommes, que l'injure les offense, que les hom-

avibus omnibus? quis multum valendo leonibus et elephantis? quis diu vivendo serpentibus, qui etiam deposita tunica senectutem deponere, atque in juventam redire perhibentur? Sed sicut his omnibus ratiocinando et intelligendo meliores sumus, ita etiam dæmonibus bene atque honeste vivendo meliores esse debemus. Ob hoc enim et providentia divina eis, quibus nos constat esse potiores, data sunt quædam potiora corporum munera, ut illud quo eis præponimur, etiam isto modo nobis commendaretur multo majore cura excolendum esse, quam corpus: ipsamque excellentiam corporalem, quam dæmones habere nossemus, præ bonitate vitæ, qua illis anteponimur, contemnere disceremus, habituri et nos immortalitatem corporum, non quam suppliciorum æternitas torqueat, sed quam puritas præcedat animorum.

Jam vero de loci altitudine, quod dæmones in aere, nos autem habitamus in terra, ita permoveri, ut hinc eos nobis esse præponendos existimemus, omnino ridiculum est. Hoc enim pacto nobis et omnia volatilia præponimus. At enim volatilia, cum volando fatigantur, vel reficiendum alimentis corpus habent, terram repetunt, vel ad requiem, vel ad pastum; quod dæmones, inquiunt, non faciunt. Numquid ergo placet eis, ut volatilia nobis, dæmones autem etiam volatilibus antecellant? Quod si dementissimum est opinari, nihil est quod de habitatione superioris elementi dignos esse dæmones existimemus, quibus nos religionis affectu subdere debeamus. Sicut enim fieri potuit ut aeriæ volucres terrestribus nobis non solum non præferantur, verum etiam subjiciantur propter rationalis animæ, quæ in nobis est, dignitatem, ita fieri potuit ut dæmones, quamvis magis aerii sint, terrestribus nobis non ideo meliores sint, quia est aer quam terra superior; sed ideo eis homines præferendi sint, quoniam spei piorum hominum nequaquam illorum desperatio comparanda est. Nam et illa ratio Platonis, qua elementa quatuor proportione contexit atque ordinat, ita duobus extremis, igni mobilissimo et terræ immobili, media duo, aerem et aquam, interserens, ut quanto aer est aquis et aere ignis, tanto et aquæ superiores sint terris; satis nos admonet animalium merita non pro elementorum gradibus æstimare. Et ipse quippe Apuleius cum cæteris terrestre animal hominem dicit, qui tamen longe præponitur animalibus aquatilibus, cum ipsas aquas terris præponat Plato : ut intelligamus non eumdem ordinem tenendum, cum agitur de meritis animarum, qui videtur esse ordo in gradibus corporum; sed fieri posse ut inferius corpus anima melior inhabitet, deteriorque superius.

CAPUT XVI.

Quid de moribus atque actionibus dæmonum Apuleius Platonicus senserit.

De moribus ergo dæmonum cum idem Platonicus loqueretur, dixit eos eisdem quibus homines animi perturbatio-

mages et les présents les apaisent, qu'ils aiment les honneurs, qu'ils prennent plaisir aux rites et aux cérémonies, et qu'ils se courroucent pour la plus légère omission qui s'y commet. Il ajoute, entre autres choses, que les prédictions des augures et des aruspices sont leur ouvrage, ainsi que les oracles et les interprétations des songes; il leur attribue aussi les miracles de la magie. Il définit en peu de mots leur nature, en disant que les démons sont des animaux sujets aux passions, doués d'une âme raisonnable et d'un corps aérien, et enfin éternels; que les trois premières qualités leur sont communes avec nous, que la quatrième leur est propre, et que la cinquième leur est commune avec les dieux. Mais je remarque que, des trois qualités qui leur sont communes avec nous, il y en a deux qu'ils partagent avec les dieux, puisqu'il dit que les dieux mêmes sont des animaux; et, dans la distribution qu'il fait des éléments entre chaque espèce, il donne la terre aux hommes, l'eau aux poissons, l'air aux démons, et l'éther aux dieux. Par conséquent, si les démons sont du genre animal, c'est une qualité qui leur est commune non-seulement avec les hommes, mais encore avec les dieux et avec les brutes. Il leur est encore commun avec les dieux et avec les hommes d'avoir une âme raisonnable. Mais des trois autres qualités, c'est-à-dire d'être éternels, d'avoir un esprit sujet aux passions et un corps aérien, la première leur est commune avec les dieux seuls, la seconde avec les hommes seuls, et la troisième leur est propre. Ce n'est donc pas un grand avantage pour eux d'appartenir au genre animal, puisque les bêtes en font partie comme eux; ils n'ont rien au-dessus de nous pour être raisonnables, puisque nous le sommes aussi; et quel bien leur revient-il de leur éternité, s'ils ne sont pas heureux, puisqu'une félicité temporelle vaut mieux qu'une éternité malheureuse? Quant à leurs passions, quel avantage leur donnent-elles sur nous? Nous aussi nous sommes passionnés, et c'est un effet de notre misère. Enfin, quant à la nature aérienne de leur corps, quel état en devons-nous faire, puisqu'il n'y a point d'âme, de quelque nature qu'elle soit, qui ne doive être préférée à tous les corps? Donc le culte divin, qui est un hommage de l'âme, n'est point dû à ce qui est au-dessous de l'âme. Il est vrai que si, parmi les qualités qu'Apulée attribue aux démons, il comptait la vertu, la sagesse et la félicité; s'il disait que ces avantages leur sont communs avec les dieux, et qu'ils les possèdent éternellement, ce serait quelque chose de grand et de désirable; et cependant avec tout cela on ne devrait pas encore les adorer, mais plutôt rendre grâce à celui de qui nous saurions qu'ils tiennent ces dons. Combien moins ces animaux aériens méritent-ils donc des honneurs divins, eux qui n'ont la raison que pour mieux sentir leur misère; les passions, que pour être en effet misérables; l'éternité, que pour l'être à jamais?

CHAPITRE XVII.

L'homme doit-il adorer des esprits dont il doit fuir les vices?

Pour ne parler maintenant que de ce que les démons, suivant Apulée, ont de commun avec nous, c'est-à-dire les passions de l'âme, si les quatre éléments sont peuplés de leurs animaux propres, le feu et l'air d'animaux immortels,

nibus agitari, irritari injuriis, obsequiis donisque placari, gaudere honoribus, diversis sacrorum ritibus oblectari, et in eis si quid neglectum fuerit, commoveri. Inter cætera etiam dicit, ad eos pertinere divinationes augurum, aruspicum, vatum, atque somniorum : ab his quoque esse miracula magorum. Breviter autem eos definiens ait, dæmones esse genere animalia, animo passiva, mente rationalia, corpore aeria, tempore æterna: horum vero quinque tria priora illis esse quæ nobis, quartum proprium, quintum eos cum diis habere commune. Sed video trium superiorum quæ nobiscum habent, duo etiam cum diis habere. Animalia quippe esse dicit et deos, qui sua cuique elementa distribuens, in terrestribus animalibus nos posuit cum cæteris quæ in terra vivunt et sentiunt, in aquatilibus pisces et alia natatilia, in aeriis dæmones, in ætheriis deos. Ac per hoc, quod dæmones genere sunt animalia, non solum eis cum hominibus, verum etiam cum diis pecoribusque commune est : quod mente rationalia, cum diis et hominibus; quod tempore æterna, cum diis solis; quod animo passiva, cum hominibus solis; quod corpore aeria, ipsi sunt soli. Proinde quod genere sunt animalia, non est magnum; quia hoc sunt et pecora: quod mente rationalia, non est supra nos; quia sumus et nos : quod tempore æterna, quid boni est, si non beata? Melior est enim temporalis felicitas, quam misera æternitas. Quod animo passiva, quomodo supra nos est : quando et nos hoc sumus, nec ita esset, nisi miseri essemus? Quod corpore aeria, quanti æstimandum est, cum omni corpori præferatur animæ qualiscumque natura; et ideo religionis cultus, qui debetur ex animo, nequaquam debeatur ei rei, quæ inferior est animo? Porro si inter illa, quæ dæmonum esse dicit, annumeraret virtutem, sapientiam, felicitatem, et hæc eos diceret habere cum diis æterna atque communia, profecto aliquid diceret exoptandum magnique pendendum : nec sic eos tamen propter hæc tanquam Deum colere deberemus, sed potius ipsum, a quo hæc illos accepisse nossemus. Quanto minus nunc honore divino aeria digna sunt animalia, ad hoc rationalia, ut misera esse possint, ad hoc passiva, ut misera sint, ad hoc æterna, ut miseriam finire non possint?

CAPUT XVII.

An dignum sit eos spiritus ab homine coli, a quorum vitiis eum oporteat liberari.

Quapropter, ut omittam cætera, et hoc solum pertractem, quod nobiscum dæmones dixit habere commune, id est animi passiones, si omnia quatuor elementa suis anima-

l'eau et la terre d'animaux mortels, pourquoi, je le demande, les âmes des démons sont-elles sujettes aux troubles et aux orages des passions? Car ces perturbations qu'Apulée appelle passions, du mot grec πάθος, ne sont que des révoltes contre la raison. Comment se fait-il donc que les âmes des démons éprouvent ces troubles inconnus aux bêtes? Bien que l'on remarque en elles quelques mouvements analogues, ce ne sont pas néanmoins des révoltes contre la raison, puisque les bêtes sont dépourvues de raison. Mais dans les hommes, c'est folie ou misère; car nous ne sommes pas encore dans la bienheureuse possession de cette sagesse qui nous est promise pour le temps où nous serons délivrés de ce corps mortel. A l'égard des dieux, qui, selon les philosophes, ont une âme raisonnable comme nous, si ce n'est qu'elle est pure et incorruptible, ils sont exempts, dit-on, de ces passions, non-seulement parce qu'ils sont éternels, mais aussi parce qu'ils sont bienheureux. Or, si les dieux ne sont point sujets aux passions, parce que ce sont des animaux qui jouissent d'un bonheur inaltérable, et si les bêtes n'y sont point sujettes non plus, parce que ce sont des animaux qui ne peuvent être ni heureux, ni malheureux, il s'ensuit que les démons y sont sujets comme les hommes, parce que ce sont des animaux misérables.

Quelle déraison, ou plutôt quelle folie, de nous enchaîner aux démons par les liens d'un culte religieux, quand la vraie religion nous délivre de ces passions désordonnées qui nous rendent semblables à eux! Car Apulée qui les épargne et les juge dignes des honneurs divins, Apulée lui-même est forcé de reconnaître qu'ils sont sujets à la colère; et la vraie religion au contraire nous commande de ne point céder, de résister à la colère. Les démons se laissent séduire par des présents, et la vraie religion nous défend de mettre un prix à nos bienfaits. Les démons sont sensibles aux honneurs, et la vraie religion ne veut pas que notre cœur s'y laisse entraîner. Les démons ont de l'amour pour les uns et de la haine pour les autres, non par un jugement sage et tranquille, mais, comme le dit Apulée lui-même, par l'effet d'une émotion désordonnée; et la vraie religion nous ordonne d'aimer jusqu'à nos ennemis. Enfin la vraie religion nous commande d'apaiser ces mouvements déréglés et impétueux de l'âme, dont il dit que les démons sont agités. N'est-ce donc pas une folie et un aveuglement étrange d'adorer des êtres à qui l'on serait bien fâché de ressembler, puisque la fin de tout culte religieux doit être d'imiter le dieu qu'on adore?

CHAPITRE XVIII.

Ce qu'on doit penser d'une religion qui admet la médiation des démons entre les dieux et les hommes.

C'est donc en vain qu'Apulée et tous ceux qui partagent ses opinions font aux démons l'honneur de les placer dans l'air, entre le ciel et la terre, et de croire que, aucun dieu n'ayant de communication directe avec les hommes, ces esprits intermédiaires transmettent aux dieux les prières des hommes, et rapportent aux hommes les faveurs des dieux. Ils ont pensé en effet qu'il

libus plena sunt, immortalibus ignis et aer, mortalibus aqua et terra; quæro cur animi dæmonum passionem turbelis et tempestatibus agitentur? Perturbatio est enim, quæ græce πάθος dicitur: unde illa voluit vocare animo passiva; quia verbum, de verbo πάθος, passio diceretur motus animi contra rationem. Cur ergo sunt ista in animis dæmonum, quæ in pecoribus non sunt? Quoniam, si quid in pecore simile apparet, non est perturbatio; quia non est contra rationem, qua pecora carent. In hominibus autem ut sint istæ perturbationes, facit hoc stultitia, vel miseria. Nondum enim sumus in illa perfectione sapientiæ beati, quæ nobis ab hac mortalitate liberatis in fine promittitur. Deos vero ideo dicunt istas perturbationes non perpeti, quia non solum æterni, verum etiam beati sunt. Easdem quippe animas rationales etiam ipsos habere perhibent, sed ab omni labe ac peste purissimas. Quamobrem si propterea dii non perturbantur, quod animalia sunt beata, non misera; et propterea pecora non perturbantur, quod animalia sunt, quæ nec beata possunt esse, nec misera: restat ut dæmones sicut homines ideo perturbentur, quod animalia sunt non beata, sed misera.

Qua igitur insipientia, vel potius amentia per aliquam religionem dæmonibus subdimur, cum per veram religionem ab ea vitiositate, in qua illis sumus similes, liberemur? Cum enim dæmones, quod et iste Apuleius, quamvis eis plurimum parcat, et divinis honoribus dignos censeat, tamen cogitur confiteri, ira instigentur; nobis vera religio præcipit, ne ira instigemur, sed ei potius resistamus. Cum dæmones donis invitentur, nobis vera religio præcipit, ne cuiquam donorum acceptione faveamus. Cum dæmones honoribus mulceantur, nobis vera religio præcipit, ut talibus nullo modo moveamur. Cum dæmones quorumdam hominum osores, quorumdam amatores sint, non prudenti tranquilloque judicio, sed animo, ut appellat ipse, passivo; nobis vera religio præcipit, ut inimicos nostros etiam diligamus. Postremo omnem motum cordis et salum mentis, omnesque turbelas et tempestates animi, quibus dæmones æstuare atque fluctuare asserit, nos vera religio deponere jubet. Quæ igitur causa est, nisi stultitia errorque miserabilis, ut ei te facias venerando humilem, cui te cupias vivendo dissimilem; et religione colas, quem imitari nolis, cum religionis summa sit imitari quem colis?

CAPUT XVIII.

Qualis religio sit, in qua docetur quod homines, ut commendentur diis bonis, dæmonibus uti debeant advocatis.

Frustra igitur eis Apuleius, et quicumque ita sentiunt, hunc detulit honorem, sic eos in aere medios inter æthereum cœlum terramque constituens, ut, « quoniam nullus « deus miscetur homini, » quod Platonem dixisse perhibent, isti ad deos perferant preces hominum, et inde ad

était indigne des dieux d'avoir commerce avec les hommes, mais qu'il était digne des démons d'être les médiateurs entre les hommes et les dieux, afin sans doute que l'homme juste, qui a en horreur les crimes de la magie, emploie pour intercesseurs auprès des dieux ceux qui aiment ces crimes, quoique l'aversion même qu'il en a doive faire qu'ils l'exaucent plus tôt et plus volontiers. Étranges médiateurs, qui aiment les turpitudes du théâtre, odieuses à la pudeur; et ces abominables pratiques de la magie, odieuses à l'innocence! Ainsi, quand la pudeur et l'innocence voudront obtenir quelque faveur des dieux, elles seront sans pouvoir si elles ne sont secondées de l'intercession de leurs ennemis. C'est en vain qu'Apulée chercherait à justifier les fictions des poëtes et les infamies du théâtre. Nous opposons à ce philosophe l'autorité du maître, l'autorité de Platon, si toutefois l'homme peut abdiquer la pudeur au point non-seulement d'aimer des choses si honteuses, mais encore de croire qu'elles puissent être agréables à la divinité.

CHAPITRE XIX.

De l'impiété de la magie.

Pour confondre les artifices de la magie, dont quelques hommes sont assez malheureux et assez impies pour tirer vanité, je ne veux d'autre témoin que le grand jour. Si elle est l'œuvre d'esprits dignes d'adoration, pourquoi est-elle si sévèrement punie par les lois? Sont-ce les chrétiens qui ont porté ces lois? Et n'est-ce pas en effet parce que la magie est une pernicieuse impiété, qu'un grand poëte a dit: « J'atteste les dieux, et toi-même, chère sœur, et ta précieuse vie, que je n'ai recours qu'à regret aux conjurations magiques; » et ailleurs: « J'ai vu des moissons passer d'un champ dans un autre; » parce que cette émigration du bien d'autrui dans un autre champ ne s'opère, dit-on, que par un art impie et exécrable? Cicéron ne remarque-t-il pas qu'il existe une loi des Douze Tables, c'est-à-dire une des plus anciennes lois de Rome, qui menace de peines rigoureuses les magiciens? Enfin est-ce devant des magistrats chrétiens qu'Apulée lui-même a été accusé de magie? Que s'il eût cru que ces pratiques étaient innocentes et saintes, et conformes aux œuvres de la puissance divine, il aurait dû en faire non-seulement aveu, mais profession, et s'élever contre des lois ennemies de ce qui a droit à l'admiration et au respect des hommes. De cette façon, ou il aurait persuadé ses juges, ou si, trop attachés à des lois injustes, ils l'eussent condamné à mort, les démons n'auraient pas manqué de récompenser son courage. C'est ainsi que, lorsque l'on faisait un crime à nos martyrs de la religion chrétienne, dans laquelle ils savaient qu'ils devaient trouver leur salut et une éternité de gloire, loin de la renier pour éviter un supplice temporel, ils la confessèrent hautement, publiquement; et en souffrant généreusement pour elle toutes les tortures, en mourant pour elle avec une sainte sécurité, ils

homines impetrata quæ poscunt. Indignum enim putaverunt qui ista crediderunt, misceri homines diis et deos hominibus: dignum autem misceri dæmones et diis et hominibus, hinc petita qui allegent, inde concessa qui apportent: ut videlicet homo castus, et ab artium magicarum sceleribus alienus, eos patronos adhibeat, per quos illum dii exaudiant, qui hæc amant, quæ ille non amando fit dignior quem facilius et libentius exaudire debeant. Amant quippe illi scenicas turpitudines, quas non amat pudicitia: amant in maleficiis magorum mille nocendi artes, quas non amat innocentia. Ergo et pudicitia et innocentia, si quid ab diis impetrare voluerit, non poterit suis meritis, nisi suis intervenientibus inimicis. Non est quod iste poetica figmenta, et theatrica ludibria justificare conetur. Habemus contra ista magistrum eorum et tantæ apud eos auctoritatis Platonem: si pudor humanus ita de se male meretur, ut non solum diligat turpia, verum etiam divinitati existimet grata.

CAPUT XIX.

De impietate artis magicæ.

Porro adversus magicas artes, de quibus quosdam nimis infelices et nimis impios etiam gloriari libet, nonne ipsam publicam lucem testem citabo? Cur enim tam graviter ista plectuntur severitate legum, si opera sunt numinum colendorum? An forte istas leges Christiani instituerunt, quibus artes magicæ puniuntur? Secundum quem alium sensum, nisi quod hæc maleficia generi humano perniciosa esse non dubium est, ait poeta clarissimus,

Testor, chara, deos, et te, germana, tuumque
Dulce caput, magicas invitam accingier artes?

Illud etiam, quod alio loco de his artibus dicit,

Atque satas alio vidi traducere messes;

eo quod hac pestifera scelerataque doctrina fructus alieni in alias terras transferri perhibentur: nonne in duodecim Tabulis, id est Romanorum antiquissimis legibus, Cicero commemorat esse conscriptum, ei qui hoc fecerit supplicium constitutum? Postremo ipse Apuleius numquid apud judices christianos de magicis artibus accusatus est? Quas utique sibi objectas, si divinas et pias esse noverat, et divinarum potestatum operibus congruas, non solum eas confiteri debuit, sed etiam profiteri, leges culpans potius, quibus hæc prohiberentur et damnanda putarentur, quæ haberi miranda et veneranda oporteret. Ita enim vel sententiam suam persuaderet judicibus, vel, si illi secundum iniquas leges saperent, eumque talia prædicantem atque laudantem morte mulctarent, digna animæ illius dæmones donare penderent, pro quorum divinis operibus prædicandis humanam vitam sibi adimi non timeret. Sicut martyres nostri, cum eis pro crimine objiceretur christiana religio, qua noverant se fieri salvos et gloriosissimos in æternum, non eam negando temporales pœnas evadere delegerunt; sed potius confitendo, profitendo, prædicando, et pro hac omnia fideliter fortiterque tolerando,

ont forcé les lois qui la proscrivaient à rougir de leur injustice et à déposer leur glaive. Mais ce philosophe platonicien n'a pas donné le même exemple. On possède encore aujourd'hui le discours aussi étendu qu'éloquent par lequel il se justifie du crime de magie, et ne prétend passer pour innocent qu'en désavouant des choses qu'on ne peut faire sans être coupable. Cependant toutes les merveilles qu'opèrent les magiciens, et qu'il regarde avec raison comme condamnables, se font par les leçons et par la puissance des démons. Pourquoi donc veut-il qu'on les honore, et assure-t-il que, pour offrir nos prières à Dieu, nous avons besoin de la médiation de ceux dont nous devons fuir les œuvres, si nous voulons que nos prières montent jusqu'au vrai Dieu? D'ailleurs, je demande quelle sorte de prières les démons se chargent de se présenter aux dieux bons? des conjurations magiques, ou des prières permises? Mais ces dieux rejettent les premières; et, pour les secondes, ils veulent d'autres médiateurs. De plus, si ces prières sont faites par un pécheur qui se repente de ses crimes, et entre autres d'avoir eu recours à la magie, obtiendra-t-il le pardon de cette faute par l'intercession de ceux qui l'ont poussé à la commettre? ou serait-ce que les démons, pour obtenir le pardon des pécheurs, font eux-mêmes les premiers pénitence de les avoir trompés? C'est ce que personne n'a jamais dit. En effet, s'ils se repentaient de leurs crimes et en faisaient pénitence, ils n'auraient pas la hardiesse de revendiquer pour eux les honneurs divins, puisque l'un est l'effet d'un orgueil détestable, et l'autre celui d'une humilité digne de pardon.

CHAPITRE XX.

Est-il croyable que les dieux aiment mieux avoir commerce avec les démons qu'avec les hommes?

Mais, dit-on, la médiation des démons est fondée sur une raison puissante, sur une nécessité. Voyons un peu quelle est cette raison, cette nécessité? C'est qu'aucun dieu ne communique directement avec l'homme. Voilà certes une merveilleuse sainteté, de ne point communiquer avec les hommes qui les prient humblement, et de communiquer avec des démons superbes et arrogants; de s'éloigner des hommes pénitents, et de se rapprocher des esprits séducteurs; de repousser des hommes qui se réfugient dans le sein de la divinité, et de se mêler avec les démons qui usurpent la divinité! Ils ne communiquent point avec les hommes qui implorent le pardon de leurs crimes, et ils communiquent avec les démons, conseillers des crimes! Ils ne communiquent point avec les hommes qui, instruits par les livres des philosophes, bannissent les poëtes d'un État bien policé, et ils communiquent avec les démons qui exigent du sénat et des pontifes qu'on représente sur le théâtre les jeux de l'imagination des poëtes! Ils ne communiquent point avec les hommes qui défendent d'imputer de faux crimes aux dieux, et ils communiquent avec les démons qui se plaisent aux crimes supposés des dieux! Ils ne communiquent point avec les hommes qui ont établi des lois très-justes contre les magiciens, et ils communiquent avec les démons qui enseignent et exercent la magie! Ils ne communiquent point avec les hommes qui

et cum pia securitate moriendo, leges quibus prohibebatur, erubescere compulerunt, mutarique fecerunt. Hujus autem philosophi Platonici copiosissima et disertissima exstat oratio, qua crimen artium magicarum a se alienum esse defendit, seque aliter non vult innocentem videri, nisi ea negando quæ non possunt ab innocente committi. At omnia miracula magorum, quos recte sentit esse damnandos, doctrinis fiunt et operibus dæmonum; quos viderit cur censeat honorandos, necessarios eos asserens perferendis ad deos nostris precibus, quorum debemus opera devitare, si ad Deum verum preces nostras volumus pervenire. Deinde quæro, quales preces hominum diis bonis per dæmones allegari putat, magicas, an licitas? Si magicas, nolunt tales: si licitas, nolunt per tales. Si autem peccator pœnitens preces fundit, maxime si aliquid magicum admisit; itane tandem illis intercedentibus accipit veniam, quibus impellentibus aut faventibus se cecidisse plangit in culpam? An et ipsi dæmones ut possint pœnitentibus mereri indulgentiam, priores agunt, quod eos deceperint, pœnitentiam? Hoc nemo unquam de dæmonibus dixit: quia si ita esset, nequaquam sibi auderent divinos honores expetere, qui pœnitendo desiderarent ad gratiam veniæ pervenire. Ibi enim est detestanda superbia, hic humilitas miseranda.

CAPUT XX.

An credendum sit quod dii boni libentius dæmonibus quam hominibus misceantur.

At enim urgens causa et arctissima cogit dæmones medios inter deos et homines agere, ut ab hominibus offerant desiderata, et a diis referant impetrata. Quænam tandem causa est ista, et quanta necessitas? Quia nullus, inquiunt, Deus miscetur homini. Præclara igitur sanctitas Dei, qui non miscetur homini supplicanti, et miscetur dæmoni arroganti; non miscetur homini pœnitenti, et miscetur dæmoni decipienti; non miscetur homini confugienti ad divinitatem, et miscetur dæmoni fingenti divinitatem; non miscetur homini petenti indulgentiam, et miscetur dæmoni suadenti nequitiam; non miscetur homini per philosophicos libros poetas de bene instituta civitate pellenti, et miscetur dæmoni a principibus et pontificibus civitatis per scenicos ludos poetarum ludibria requirenti; non miscetur homini deorum crimina fingere prohibenti, et miscetur dæmoni se falsis deorum criminibus oblectanti; non miscetur homini magorum scelera justis legibus punienti, et miscetur dæmoni magicas artes docenti et implenti; non miscetur homini imitationem

ont en horreur les œuvres des démons, et ils communiquent avec les démons qui tâchent de séduire les hommes!

CHAPITRE XXI.

Si les démons sont les messagers et les interprètes des dieux.

On objecte : Ce qui vous paraît absurde et indigne est pourtant l'effet d'une nécessité indispensable, attendu que les dieux, qui veillent sur les choses humaines, ne sauraient rien de ce que les hommes font sur la terre, s'ils n'en étaient avertis par les démons; car l'éther où ces dieux résident est extrêmement éloigné de la terre, tandis que l'air touche à la fois au ciel et à la terre. O sagesse admirable! ne voit-on pas bien où tend ce raisonnement? On a, d'un côté, à soutenir que les dieux, nécessairement bons de leur nature, prennent soin des choses humaines, de peur qu'on ne les juge indignes d'être honorés; et, de l'autre, on est entraîné à dire que la distance des éléments les empêche de savoir ce qui se passe ici-bas, afin de rendre nécessaire le ministère des démons et d'accréditer leur culte parmi les peuples, sous prétexte que c'est par leur entremise que les dieux peuvent apprendre ce qui se fait sur la terre, et dans quelles conjonctures les hommes ont besoin de leur assistance. Si cela est, les dieux connaissent mieux les démons par la proximité des corps, qu'ils ne connaissent les hommes par la bonté de leurs âmes. O déplorable nécessité, ou plutôt ridicule et détestable erreur, qui n'a été inventée que pour couvrir le néant de fausses divinités! En effet, si, par l'intuition d'un esprit libre des obstacles du corps, les dieux peuvent se mettre en rapport avec notre esprit, qu'ont-ils besoin de l'entremise des démons? et si le visage, la parole, le mouvement et autres expressions corporelles des esprits, font impression sur leurs corps, et leur servent d'interprètes pour comprendre ce que les démons leur transmettent, il s'ensuit qu'ils peuvent aussi être trompés par les mensonges des démons. Que si l'on dit qu'ils ne peuvent être trompés par les démons, il s'ensuit également qu'ils ne sauraient ignorer ce que nous faisons.

Mais, je le demande, les démons ont-ils rapporté aux dieux que Platon condamnait les fictions sacriléges des poëtes, et leur ont-ils célé qu'elles leur étaient agréables? ou bien leur ont-ils caché l'un et l'autre, et ont-ils mieux aimé qu'ils n'en eussent point du tout connaissance? ou bien encore leur ont-ils fait connaître la religieuse sagesse de Platon, et leur libertinage si injurieux pour la majesté divine? ou enfin ont-ils dissimulé la condamnation prononcée par Platon contre la licence impie des poëtes, et en même temps ont-ils sans pudeur ou sans crainte fait l'aveu du plaisir criminel qu'ils goûtaient à voir les dieux avilis sur la scène? Qu'on choisisse entre ces quatre suppositions, je demande, quelle que soit celle à laquelle on s'arrête, s'il est possible d'avoir une bonne opinion des dieux. Si l'on choisit la première, il faut accorder qu'il n'a pas été permis aux dieux de communiquer avec Platon quand il s'élevait contre les outrages qu'on leur prodiguait, et qu'ils ont communiqué avec les démons qui s'applaudissaient de ces outrages, puisque ces dieux si bons ne connaissaient un homme pieux, mais relégué si loin d'eux, que par l'entremise des démons qu'ils ne connaissaient pas eux-mêmes, malgré leur voisinage.

dæmonis fugienti, et miscetur dæmoni deceptionem hominis aucupanti!

CAPUT XXI.

An dæmonibus nuntiis et interpretibus dii utantur.

Sed nimirum tantæ hujus absurditatis et indignitatis est magna necessitas, quod scilicet deos ætherios humana curantes quid terrestres homines agerent utique lateret, nisi dæmones aerii nuntiarent, quoniam æther longe a terra est alteque suspensus, aer vero ætheri terræque contiguus. O mirabilem sapientiam! Quid aliud de diis isti sentiunt, quos omnes optimos volunt, nisi eos et humana curare, ne cultu videantur indigni, et propter elementorum distantiam humana nescire, ut credantur dæmones necessarii, et ob hoc etiam ipsi putentur colendi, per quos dii possint et quid in rebus humanis agatur addiscere, et ubi oportet hominibus subvenire? Hoc si ita est, diis istis bonis magis notus est dæmon per corpus vicinum, quam homo per animum bonum. O multum dolenda necessitas, an potius irridenda vel detestanda vanitas, ne sit vana divinitas! Si enim animo ab obstaculo corporis libero animum nostrum videre dii possunt, non ad hoc dæmonibus indigent nuntiis: si autem animorum indicia corporalia, qualia sunt vultus, locutio, motus, per corpus suum ætherii dii sentiunt, et inde colligunt quid etiam dæmones nuntient, possunt et mendaciis dæmonum decipi. Porro si deorum divinitas a dæmonibus non potest falli, ab eadem divinitate, quod agimus, non potest ignorari.

Vellem autem mihi isti dicerent, utrum diis dæmones nuntiaverint de criminibus deorum poetica Platoni displicere figmenta, et sibi ea placere celaverint; an utrumque occultaverint, deosque esse maluerint totius rei hujus ignaros, an utrumque indicaverint, et religiosam erga deos Platonis prudentiam, et in deos injuriosam libidinem suam; an sententiam quidem Platonis, qua noluit deos per impiam licentiam poetarum falsis criminibus infamari, ignotam diis esse voluerint, suam vero nequitiam, qua ludos scenicos amant, quibus illa deorum dedecora celebrantur, prodere non erubuerint vel timuerint. Horum quatuor, quæ interrogando proposui, quodlibet eligant, et in quolibet eorum quantum mali de diis bonis opinentur, attendant. Si enim primum elegerint, confessuri sunt non licuisse diis bonis habitare cum bono Platone, quando eorum injurias prohibebat, et habitasse cum dæmonibus malis, quando eorum injuriis exsultabant; cum dii boni hominem bonum longe a se positum nonnisi per malos dæmones nossent, quos vicinos nosse non possent. Si au-

Si l'on prétend que les démons ont célé aux dieux et la sainte répugnance de Platon et leur joie sacrilége, à quoi sert pour la connaissance des choses humaines l'entremise des démons, du moment que ceux-ci cachent aux dieux ce que les hommes font de bon en leur honneur contre les passions déréglées des démons? S'ils adoptent la troisième supposition et qu'ils répondent que les démons n'ont pas seulement rapporté aux dieux la pieuse opinion de Platon, mais aussi leur malin penchant à applaudir aux outrages que recevaient les dieux, je demande si ce n'est pas là plutôt une insulte qu'un rapport? Cependant, bien que ces dieux aient su l'un et l'autre, non-seulement ils n'ont pas rompu tout commerce avec les démons ennemis de leur dignité et de la piété de Platon, mais ils ont chargé même ces perfides voisins de transmettre leurs dons au vertueux Platon, trop éloigné d'eux. Ils sont donc tellement liés par la chaîne indissoluble des éléments, qu'ils peuvent communiquer avec ceux qui les calomnient, et ne peuvent se mettre en rapport avec ceux qui les défendent; ils savent tout, mais ils sont hors d'état de changer le poids de l'air et de la terre. Enfin, si l'on admet la dernière supposition, c'est le plus mauvais parti. Comment admettre que les démons aient rapporté aux dieux les fictions des poëtes et les folies du théâtre, si injurieuses à la majesté divine, avec la passion ardente qu'ils ont pour ces jeux et le plaisir désordonné qu'ils y prennent; et qu'ils leur aient dissimulé que le sage Platon a voulu que l'on bannît tout cela d'une république bien policée : qu'ainsi les dieux soient contraints d'apprendre par ces médiateurs les désordres, non pas des autres, mais de ces médiateurs mêmes qui les déshonorent, et qu'il ne leur soit pas permis de savoir ce que les philosophes font en leur honneur?

CHAPITRE XXII.

Condamnation du culte des démons, contre Apulée.

Comme on ne saurait admettre aucune de ces suppositions sans concevoir des dieux une opinion indigne de leur nature, il s'ensuit qu'il ne faut point croire ce qu'Apulée et ses partisans s'efforcent de persuader, que les démons sont comme médiateurs et interprètes entre les dieux et les hommes, qu'ils transmettent nos prières aux dieux et nous en rapportent des grâces; mais il faut croire que ce sont des esprits nuisibles, injustes, superbes, envieux, fourbes, qui à la vérité habitent dans l'air comme dans une prison, après avoir été chassés du ciel pour leur transgression criminelle et irréparable, et toutefois ne sont pas moralement supérieurs aux hommes, pour habiter au-dessus de la terre et des eaux, parce que les hommes l'emportent infiniment sur eux, sinon par leur corps terrestre, du moins et incontestablement par le culte qu'ils rendent au vrai Dieu, dont ils implorent l'assistance. Il est vrai qu'il y a bon nombre d'hommes qui sont indignes de participer à la vraie religion, et que les démons traitent en esclaves : c'est à la plupart de ceux-là qu'ils se sont donnés pour des dieux,

tem secundum elegerint, et utrumque occultatum a dæmonibus dixerint, ut dii omnino nescirent et Platonis religiosissimam legem et dæmonum sacrilegam delectationem; quid in rebus humanis per internuntios dæmones dii nosse utiliter possunt, quando illa nesciunt, quæ in honorem deorum bonorum religione bonorum hominum contra libidinem malorum dæmonum decernuntur? Si vero tertium elegerint, et non solum sententiam Platonis deorum injurias prohibentem, sed etiam dæmonum nequitiam deorum injuriis exsultantem, per eosdem dæmones nuntios diis innotuisse responderint; hoc nuntiare est, an insultare? Et dii utrumque sic audiunt, sic utrumque cognoscunt, ut non solum malignos dæmones deorum dignitati et Platonis religioni contraria cupientes atque facientes a suo accessu non arceant, verum etiam per illos malos propinquos Platoni bono longinquo dona transmittant. Sic enim eos elementorum quasi catenata series colligavit, ut illis a quibus criminantur, conjungi possint; huic a quo defenduntur, non possint : utrumque scientes, sed aeris et terræ pondera transmutare non valentes. Jam quod reliquum est, si quartum elegerint, pejus est cæteris. Quis enim ferat, si poetarum de diis immortalibus criminosa figmenta et theatrorum indigna ludibria, suamque in his omnibus ardentissimam cupiditatem et suavissimam voluptatem diis dæmones nuntiaverunt, et, quod Plato philosophica gravitate de optima republica hæc omnia censuit removenda, tacuerunt; ut jam dii boni per tales nuntios nosse cogantur mala pessimorum, nec aliena, sed eorumdem nuntiorum, atque his contraria non sinantur nosse bona philosophorum, cum illa sint in injuriam, ista in honorem ipsorum deorum?

CAPUT XXII.

De abjiciendo cultu dæmonum, contra Apuleium.

Quia igitur nihil istorum quatuor eligendum est, ne in quolibet eorum de diis tam male sentiatur; restat ut nullo modo credendum sit, quod Apuleius persuadere nititur, et quicumque alii sunt ejusdem sententiæ philosophi, ita esse medios dæmones inter deos et homines tanquam internuntios et interpretes, qui hinc ferant petitiones nostras, inde referant deorum suppetias : sed esse spiritus nocendi cupidissimos, a justitia penitus alienos, superbia tumidos, invidentia lividos, fallacia callidos : qui in hoc quidem aere habitant, quia de cœli superioris sublimitate dejecti, merito irregressibilis transgressionis in hoc sibi congruo velut carcere prædamnati sunt; nec tamen quia supra terras et aquas aeri locus est, ideo et ipsi sunt meritis superiores hominibus, qui eos non terreno corpore, sed electo in auxilium Deo vero, pia mente facillime superant. Sed multis plane participatione veræ religionis indignis, tanquam captis subditisque dominantur : quorum maximæ parti mirabilibus et fallacibus signis sive factorum, sive prædictorum, deos se esse persuaserunt.

grâce à leurs prestiges et à leurs prédictions menteuses. Ils n'ont pu toutefois le persuader à quelques-uns de ceux qui ont considéré leurs vices de plus près : de sorte qu'ils ont tâché de les engager dans une autre erreur, en feignant d'être les médiateurs entre les dieux et les hommes, et les distributeurs des bienfaits du ciel. Cependant ceux qui ne croyaient pas à leur divinité parce qu'ils connaissaient leur malice, et qu'ils soutenaient que tous les dieux étaient bons, ne jugeaient pas devoir leur déférer les honneurs divins; et avec tout cela ils n'osaient dire ouvertement qu'ils en étaient indignes, surtout de peur de heurter les peuples asservis à leur culte par une superstition invétérée.

CHAPITRE XXIII.

Sentiment d'Hermès Trismégiste sur l'idolâtrie.

L'Hermès égyptien, surnommé Trismégiste, en a différemment pensé et écrit. Il est vrai qu'Apulée nie que ce soient des dieux; mais dire que les démons sont médiateurs nécessaires entre les dieux et les hommes, c'est ne point mettre de différence entre leur culte et celui des dieux. Quant à Trismégiste, il distingue deux espèces de dieux : des dieux faits par le Dieu souverain, et des dieux faits par les hommes. A n'entendre que cela, on pourrait croire d'abord qu'il veut parler des simulacres, qui sont l'ouvrage des hommes; mais il dit que ces idoles visibles et tangibles sont comme les corps des dieux, et qu'il y a au-dedans certains esprits qui y ont été appelés et qui peuvent nuire ou faire du bien, suivant le culte et le degré d'honneur qu'on leur rend. Il ajoute que joindre par un art mystérieux ces esprits invisibles à une matière visible et corporelle, pour en faire comme des corps animés et des idoles dédiées et soumises à ces esprits, c'est ce qu'on appelle faire des dieux; et que les hommes ont reçu ce grand et merveilleux pouvoir. Je rapporterai ici ses propres paroles, telles qu'elles ont été traduites en notre langue : « Puisque nous traitons de la société qui existe entre les dieux et les hommes, considérez, je vous prie, mon cher Esculape, quel est le pouvoir de l'homme. De même que le Seigneur et Père, Dieu en un mot, a fait les dieux célestes; ainsi l'homme s'est fait les dieux qui sont dans les temples, et qui se plaisent au voisinage de l'homme. » Et un peu après : « L'homme donc, se souvenant de sa nature et de son origine, persévère à imiter la divinité; de sorte qu'à l'exemple de ce Père et Seigneur qui a fait les dieux éternels comme lui, l'homme s'est fait des dieux à sa ressemblance. » Ici Esculape lui ayant demandé s'il entendait parler des statues : « Oui, répond Trismégiste, c'est des statues que je parle, afin que vous n'en doutiez pas. Voyez-vous ces statues animées, qui font tant et de si grandes choses; ces statues qui connaissent l'avenir, qui le prédisent par les sortiléges, par les devins, par les songes; qui envoient des maladies aux hommes et qui les guérissent; qui répandent la tristesse ou la joie dans les cœurs, selon qu'ils le méritent? Ignorez-vous que l'Égypte est l'image du ciel, ou, pour mieux dire, que le ciel

Quibusdam vero vitia eorum aliquanto attentius et diligentius intuentibus, non potuerunt persuadere quod dii sint; atque inter deos et homines internuntios ac beneficiorum impetratores se esse finxerunt : si tamen non istum saltem honorem homines eis deferendum putarunt, qui illos nec deos esse credebant, quia malos videbant; deos autem omnes bonos volebant, nec audebant tamen omnino indignos dicere honore divino; maxime ne offenderent populos, a quibus eis cernebant inveterata superstitione per tot sacra et templa serviri.

CAPUT XXIII.

Quid Hermes Trismegistus de idololatria senserit.

Nam diversa de illis Hermes Ægyptius, quem Trismegistum vocant, sensit et scripsit. Apuleius enim deos quidem illos negat : sed cum dicit ita inter homines deosque quadam medietate versari, ut hominibus apud ipsos deos necessarii videantur, cultum eorum a supernorum deorum religione non separat. Ille autem Ægyptius alios deos esse dicit a summo Deo factos, alios ab hominibus. Hoc qui audit, sicut a me positum est, putat dici de simulacris, quia opera sunt manuum hominum : at ille visibilia et contrectabilia simulacra, velut corpora deorum esse asserit; inesse autem his quosdam spiritus invitatos, qui valeant aliquid, sive ad nocendum, sive ad desideria nonnulla complenda eorum, a quibus eis divini honores et cultus obsequia deferuntur. Hos ergo spiritus invisibiles per artem quamdam visibilibus rebus corporalis materiæ copulare, ut sint quasi animata corpora, illis spiritibus dicata et subdita simulacra, hoc esse dicit deos facere, eamque magnam et mirabilem deos faciendi accepisse homines potestatem. Hujus Ægyptii verba, sicut in nostram linguam interpretata sunt, ponam. « Et quoniam de cognatione, » inquit, « et consortio hominum deorumque « nobis indicitur sermo, potestatem hominis, o Asclepi, « vimque cognosce. Dominus, » inquit, « et Pater, vel « quod est summum, Deus, ut effector est deorum cœlestium, ita homo fictor est deorum qui in templis sunt « humana proximitate contenti. » Et paulo post : « Ita « humanitas, » inquit, « semper memor naturæ et originis « suæ in illa divinitatis imitatione perseverat; ut sicuti « Pater ac Dominus, ut sui similes essent, deos fecit « æternos, ita humanitas deos suos ex sui vultus similitu« dine figuraret. » Hic cum Asclepius, ad quem maxime loquebatur, ei respondisset atque dixisset, Statuas dicis, o Trismegiste : tum ille, « Statuas, » inquit, « o Asclepi, « videsne quatenus tu ipse diffidas? statuas animatas sensu « et spiritu plenas, tantaque facientes et talia; statuas « futurorum præscias, eaque sorte, vate, somniis, mul« tisque aliis rebus prædicentes; imbecillitates hominibus « facientes, easque curantes, tristitiam lætitiamque pro « meritis. An ignoras, o Asclepi, quod Ægyptus imago « sit cœli, aut, quod est verius, translatio aut descensio

et toutes ses merveilles y sont descendues; en un mot, que notre pays est le temple de l'univers? Toutefois, puisqu'un homme sage doit tout prévoir, il est bon de vous avertir qu'il viendra un temps où l'on reconnaîtra que c'est en vain que les Égyptiens se sont adonnés si religieusement au culte de la divinité, et que leurs cérémonies les plus saintes seront méprisées et abolies. »

Hermès s'étend fort au long sur ce sujet, et il semble prédire ce temps où la religion chrétienne devait ruiner les vaines superstitions de l'idolâtrie par la puissance de sa vérité et de sa sainteté, pour arracher l'homme, par la grâce du véritable Sauveur, à la domination de ces dieux qui sont l'ouvrage de l'homme, et le soumettre aux dieux dont il est l'ouvrage. Mais lorsque Trismégiste fait cette prédiction, il parle en homme séduit par les prestiges des démons, et il n'exprime pas clairement le nom des chrétiens; il s'afflige au contraire comme d'un grand malheur de la destruction future de ces institutions dont l'observation, suivant lui, entretenait en Egypte la ressemblance de l'homme avec les dieux. Car il était de ceux dont l'Apôtre dit : « Ils ont connu Dieu, mais sans le glorifier comme Dieu, sans lui rendre grâces : ils se sont perdus dans la vanité de leurs pensées, et leur cœur perverti a été rempli de ténèbres. En se disant sages, ils sont devenus fous, et ils ont prostitué la gloire du Dieu incorruptible à la figure de l'homme corruptible. » Véritablement Trismégiste dit beaucoup de choses du vrai Dieu créateur de l'univers, qui sont conformes à la vérité; et je ne sais par quel aveuglement du cœur il veut que les hommes demeurent toujours soumis à ces dieux qui, de son aveu, sont leur ouvrage, et s'afflige de ce que cette idolâtrie doit finir un jour : comme s'il était rien de plus malheureux qu'un homme esclave de l'œuvre de ses mains. Il lui est, après tout, plus facile de cesser d'être homme en adorant des dieux de sa façon, qu'à ces idoles de devenir dieux par le culte qu'il leur rend; car l'homme, qui a perdu le bien de l'intelligence, a moins de peine à descendre au rang des brutes, que l'ouvrage de l'homme n'en a à s'élever au rang de l'ouvrage que Dieu a fait à sa ressemblance, c'est-à-dire de l'homme. C'est donc justement que l'homme se voit abandonné de Dieu, lorsqu'il s'assujettit à son propre ouvrage.

Voilà les vanités décevantes, pernicieuses et sacriléges dont l'abolition future affligeait Trismégiste; mais sa plainte était aussi impie que sa connaissance de l'avenir était impure. Car le Saint-Esprit ne lui avait pas révélé ces choses comme aux saints prophètes, qui, en voyant ce qui devait arriver, s'écriaient avec allégresse : « L'homme se fera des dieux, qui ne sont rien moins que des dieux. » Et ailleurs : « Le jour viendra, dit le Seigneur, où j'exterminerai les noms des idoles de dessus la terre, et la mémoire même en périra. » Et Isaïe prophétisant de l'Égypte en particulier : « Les idoles de l'Égypte, dit-il, tomberont devant le Seigneur, et le cœur des Égyptiens défaillira. » De ces hommes inspirés étaient aussi ceux qui se réjouirent de l'accomplissement des événements qu'ils attendaient, comme Siméon et Anne, qui connurent Jésus-Christ aussitôt après sa naissance; ou comme

« omnium quæ gubernantur atque exercentur in cœlo; ac « si dicendum est, verius terra nostra mundi totius est « templum? Et tamen, quoniam præscire cuncta prudentem decet, istud vos ignorare fas non est : Futurum « tempus est, quo appareat Ægyptios incassum pia mente « divinitatem sedula religione servasse, et omnis eorum « sancta veneratio in irritum casura frustrabitur. »

Deinde multis verbis Hermes hunc locum exsequitur, in quo videtur hoc tempus prædicere, quo christiana religio, quanto est veracior atque sanctior, tanto vehementius et liberius cuncta fallacia figmenta subvertit; ut gratia verissimi Salvatoris liberet hominem ab eis diis quos facit homo, et ei Deo subdat a quo factus est homo. Sed Hermes, cum ista prædicit, velut amicus eisdem ludificationibus dæmonum loquitur, nec christianum nomen evidenter exprimit; sed tanquam ea tollerentur atque delerentur, quorum observatione cœlestis similitudo custodiretur in Ægypto, ita hæc futura deplorans, luctuosa quodammodo prædicatione testatur. Erat enim de his, de quibus dicit Apostolus, quod *cognoscentes Deum, non sicut Deum glorificaverunt, aut gratias egerunt; sed evanuerunt in cogitationibus suis, et obscuratum est insipiens cor eorum : dicentes enim se esse sapientes, stulti facti sunt; et immutaverunt gloriam incorrupti Dei in similitudinem imaginis corruptibilis hominis :* et cætera, quæ commemorare longum est. Multa quippe talia dicit de uno vero Deo fabricatore mundi, qualia veritas habet : et nescio quomodo illa obscuratione cordis ad ista delabitur, ut diis quos confitetur ab hominibus fieri, semper velit homines subdi, et hæc futuro tempore plangat auferri. Quasi quidquam sit infelicius homine, cui sua figmenta dominantur : cum sit facilius, ut tanquam deos colendo, quos fecit, nec ipse sit homo quam ut per ejus cultum dii possint esse, quos fecit homo. Citius enim fit ut homo in honore positus pecoribus non intelligens comparetur, quam ut operi Dei ad ejus imaginem facto, id est ipsi homini, opus hominis præferatur. Quapropter merito homo deficit ab illo, qui eum fecit, cum sibi præficit ipse quod fecit.

Hæc vana, deceptoria, perniciosa, sacrilega Hermes Ægyptius, quia tempus quo auferrentur venturum sciebat, dolebat : sed tam impudenter dolebat, quam imprudenter sciebat. Non enim hæc ei revelaverat Spiritus sanctus, sicut Prophetis sanctis, qui hæc prævidentes cum exsultatione dicebant : *Si faciet homo deos, et ecce ipsi non sunt dii.* Et alio loco : *Erit in illo die, dicit Dominus, exterminabo nomina simulacrorum a terra, et non jam erit eorum memoria.* Proprie vero de Ægypto, quod ad hanc rem attinet, ita sanctus Isaias prophetat : *Et movebuntur manufacta Ægypti a facie ejus, et cor eorum vincetur in eis :* et cætera hujusmodi. Ex quo genere et illi erant, qui venturum quod sciebant, venisse

Élisabeth, qui le connut en esprit dès sa conception; ou comme Pierre, qui, éclairé par le Père, s'écria : « Vous êtes le Christ, fils du Dieu vivant. » Quant à cet Égyptien, les esprits qui lui avaient révélé le temps de leur perdition étaient ces mêmes esprits qui disaient en tremblant au Seigneur, pendant sa vie mortelle : « Pourquoi es-tu venu nous perdre avant le temps? » soit qu'ils fussent surpris de voir arriver sitôt ce qu'ils prévoyaient à la vérité, mais sans le croire si proche; soit que leur perdition fût pour eux d'être connus, et, comme tels, méprisés. Et cela arrivait avant le temps, c'est-à-dire avant le temps du jugement, où ils seront livrés à la damnation éternelle avec tous les hommes qui auront accepté leur société, comme l'enseigne une religion qui ne peut ni tromper ni être trompée, et qui ne ressemble pas à celui qui, flottant à tout vent de doctrine, et confondant la vérité avec le mensonge, déplore la ruine future d'une religion, qu'il avoue ensuite n'être qu'une erreur.

CHAPITRE XXIV.

Inconséquence d'Hermès.

Après un long discours, il revient à ce qu'il avait dit des dieux que les hommes ont faits : « Que cela suffise pour le moment, dit-il ; retournons à l'homme et à la raison, ce don divin qui l'a fait appeler animal raisonnable. En effet, quoi qu'on publie à la gloire de l'homme, tout cela n'est véritablement rien en comparaison de l'art de créer des dieux. Cet art doit sa naissance à l'esprit inventif de nos pères, qui, aveuglés par l'incrédulité et méconnaissant la nature véritable de la Divinité, s'avisèrent de se faire des dieux de leurs propres mains; et, dans l'impuissance de créer des âmes, ils évoquèrent celles des démons ou des anges, pour les faire entrer dans des images sacrées et dans les divins mystères, et communiquer aux idoles la faculté de faire du bien ou de nuire. » Je ne sais si les démons conjurés voudraient eux-mêmes en confesser autant que cet Égyptien. « Nos pères, dit-il, aveuglés par l'incrédulité, et méconnaissant la vraie nature de la Divinité, etc. » Remarquez qu'il signale non pas une simple erreur, mais l'aveuglement d'une profonde incrédulité. Voilà donc l'origine de cet art merveilleux; et c'est ce même art, né de l'oubli de la vraie religion, dont cet homme déplore la perte future, comme s'il s'agissait d'une institution divine. N'est-il pas visible qu'en confessant l'erreur de ses pères il a obéi à la volonté secrète du vrai Dieu, et qu'en gémissant sur les supplices futurs des démons, il a cédé aux suggestions de ces esprits du mal? Car enfin, si l'art de faire des dieux doit sa naissance à l'erreur, à l'incrédulité, à l'irréligion, faut-il s'étonner que toutes les œuvres de cet art détestable et impie aient été abolies par la vraie religion, puisque c'est à la vérité de corriger l'erreur, à la foi de dissiper l'incrédulité, à la piété de détruire l'irréligion?

gaudebant : qualis Simeon, qualis Anna, qui mox natum Jesum; qualis Elisabeth, quæ etiam conceptum in Spiritu agnovit : qualis Petrus, revelante Patre dicens, *Tu es Christus Filius Dei vivi*. Huic autem Ægyptio illi spiritus indicaverant futura tempora perditionis suæ, qui etiam præsenti in carne Domino trementes dixerunt, *Quid venisti ante tempus perdere nos?* sive quia subitum illis fuit, quod futurum quidem, sed tardius opinabantur; sive quia perditionem suam hanc ipsam dicebant, qua fiebat ut cogniti spernerentur. Et hoc erat *ante tempus*, id est ante tempus judicii, quo æterna damnatione puniendi sunt cum omnibus etiam hominibus, qui eorum societate detinentur : sicut religio loquitur, quæ nec fallit, nec fallitur; non sicut iste quasi omni vento doctrinæ hinc atque inde perflatus, et falsis vera permiscens, dolet quasi perituram religionem, quem postea confitetur, errorem.

CAPUT XXIV.

Quomodo Hermes parentum suorum sit confessus errorem, quem tamen doluerit destruendum.

Post multa enim ad hoc ipsum redit, ut iterum dicat de diis quos homines fecerunt, ita loquens : « Sed jam de « talibus sint satis dicta talia. Iterum, » inquit, « ad ho- « minem rationemque redeamus, ex quo divino dono homo « animal dictum est rationale. Minus enim miranda, etsi « miranda, sunt quæ de homine dicta sunt. Omnium « enim mirabilium vicit admirationem, quod homo divi- « nam potuit invenire naturam, eamque efficere. Quo- « niam ergo proavi nostri multum errabant circa deorum « rationem increduli, et non animadvertentes ad cultum « religionemque divinam, invenerunt artem qua efficerent « deos. Et quoniam animas facere non poterant, evocantes « animas dæmonum vel angelorum, eas indiderunt ima- « ginibus sanctis divinisque mysteriis, per quas idola et « bene faciendi, et male, vires habere potuissent. » Nescio utrum sic confiterentur ipsi dæmones adjurati, quomodo iste confessus est. « Quoniam, » inquit, « proavi nostri « multum errabant circa deorum rationem increduli, et « non animadvertentes ad cultum religionemque divinam, « invenerunt artem qua efficerent deos. » Numquidnam saltem mediocriter eos dixit errasse, ut hanc artem invenirent faciendi deos; aut contentus fuit dicere, Errabant, nisi adderet et diceret, Multum errabant? Iste ergo multus error et incredulitas non animadvertentium ad cultum religionemque divinam, invenit artem qua efficeret deos. Et tamen quod multus error et incredulitas et a cultu ac religione divina aversio animi invenit, ut homo arte faceret deos, hoc dolet vir sapiens tanquam religionem divinam ventura certo tempore auferri. Vide si non et vi divina majorum suorum errorem præteritum prodere, et vi diabolica pœnam dæmonum futuram dolere compellitur. Si enim proavi eorum multum errando circa deorum rationem incredulitate et aversione animi a cultu ac religione divina invenerunt artem qua deos efficerent; quid mirum, si hæc ars detestanda quidquid fecit aversa a religione divina, aufertur religione divina, cum veritas emendat errorem, fides redarguit incredulitatem, conversio corrigit aversionem?

Si enim tacitis causis dixisset, proavos suos invenisse

Que si Trismégiste se fût borné à constater l'idolâtrie de ses pères, sans nous en révéler l'origine, c'eût été à nous, pour peu que la piété éclairât nos cœurs, de comprendre que jamais l'homme n'eût songé à se faire des dieux, s'il ne se fût détourné du chemin de la vérité, s'il eût conservé de Dieu une idée digne de la majesté divine, s'il n'eût abjuré son culte et sa religion. Et toutefois, si c'étaient les chrétiens qui eussent dit que cet art était né de l'erreur et de l'incrédulité des hommes, et de leur oubli de la vraie religion, l'impudence des adversaires de la vérité serait jusqu'à un certain point supportable; mais lorsque celui-là même qui s'extasie sur cette puissance qu'a l'homme de se faire des dieux, et qui ne voit qu'avec douleur le temps où les lois aboliront toutes ces fausses divinités; lorsque celui-là même, dis-je, confesse la cause de ces folles superstitions, que devons-nous dire, nous, ou plutôt que devons-nous faire, sinon rendre des actions de grâces immortelles au Seigneur notre Dieu, de ce qu'il a détruit ce culte sacrilége par des causes toutes contraires à celles qui l'ont établi? Ainsi la vérité a fait évanouir ce que l'erreur avait inventé, la foi a dissipé les œuvres de l'incrédulité, et la piété a renversé ce qui était fondé sur l'irréligion. Ce merveilleux changement ne s'est pas seulement opéré dans l'Égypte, sur laquelle seule les démons ont fait lamenter Trismégiste, mais par toute la terre, qui chante au Seigneur un nouveau cantique, selon cette prédiction des Écritures vraiment saintes et vraiment prophétiques : « Chantez un nouveau cantique au Seigneur; que toute la terre chante des hymnes de louange au Seigneur. » Aussi le titre de ce psaume porte : « Quand la maison s'édifiait après la captivité. » Or, la maison du Seigneur, cette cité de Dieu, qui est la sainte Église, s'édifie par toute la terre, après la captivité dans laquelle les démons tenaient les vrais croyants, qui sont devenus les pierres vivantes du divin édifice. Encore que l'homme fût l'auteur de ces dieux, il n'en était pas moins leur esclave, puisque en les adorant il entrait dans leur société : je ne dis pas dans la société de ces idoles stupides, mais dans celle de ces démons artificieux. En effet, que sont les idoles, sinon ce qu'en dit l'Écriture : « Ils ont des yeux pour ne point voir, » et tout ce que l'on peut dire de ces statues qui, pour être des chefs-d'œuvre de l'art, n'en sont pas moins dépourvues de vie et de sentiment? Mais les esprits immondes, liés à ces mêmes statues par un art détestable, avaient misérablement asservi les âmes de leurs adorateurs en se les associant. C'est pour cela que l'apôtre a dit : « Nous savons qu'une idole n'est rien; et quand les gentils sacrifient, c'est aux démons et non à Dieu qu'ils sacrifient. Or, je ne veux pas que vous ayez commerce avec les démons. » C'est donc après cette captivité qui asservissait les hommes aux démons que la maison de Dieu s'édifie par toute la terre; et de là le titre du psaume où il est dit : « Chantez un nouveau cantique au Seigneur; que toute la terre chante des hymnes de louange au Seigneur. Chantez des cantiques au Seigneur, et bénissez son nom; annoncez de jour en jour le salut qu'il

artem qua deos facerent; nostrum fuit utique, si quid rectum piumque saperemus, attendere et videre nequaquam illos ad hanc artem perventuros fuisse, qua homo deos facit, si a veritate non aberrarent, si ea quæ Deo digna sunt crederent, si animum adverterent ad cultum religionemque divinam. Et tamen si causas artis hujus nos diceremus multum errorem hominum et incredulitatem et animi errantis atque infidelis a divina religione aversionem, utcumque ferenda esset impudentia resistentium veritati : cum vero idem ipse, qui potestatem hujus artis super omnia cætera miratur in homine, qua illi deos facere concessum est, et dolet venturum esse tempus, quo hæc omnia deorum figmenta ab hominibus instituta, etiam legibus jubeantur auferri; confitetur tamen atque exprimit causas, quare ad ista perventum sit, dicens proavos suos multo errore et incredulitate, et animum non advertendo ad cultum religionemque divinam invenisse hanc artem qua facerent deos : nos quid oportet dicere, vel potius quid agere, nisi quantas possumus gratias Domino Deo nostro, qui hæc contrariis causis, quam instituta sunt, abstulit? Nam quod instituit multitudo erroris, abstulit via veritatis; quod instituit incredulitas, abstulit fides; quod instituit a cultu divinæ religionis aversio, abstulit ad unum verum Deum sanctumque conversio : nec in sola Ægypto, quam solam in isto plangit dæmonum spiritus, sed in omni terra quæ cantat Domino canticum novum; sicut vere sacræ et vere propheticæ Litteræ prænuntiarunt, ubi scriptum est, *Cantate Domino canticum novum; cantate Domino, omnis terra.* Titulus quippe psalmi hujus est, *Quando domus ædificabatur post captivitatem.* Ædificatur enim domus Domino civitas Dei, quæ est sancta Ecclesia, in omni terra, post eam captivitatem, qua illos homines, de quibus credentibus in Deum tanquam lapidibus vivis domus ædificatur, captos dæmonia possidebant. Neque enim quia homo deos faciebat, ideo non ab eis possidebatur ipse qui fecerat, quando in eorum societatem colendo traducebatur : societatem dico, non idolorum stolidorum, sed versutorum dæmoniorum. Nam quid sunt idola, nisi quod eadem Scriptura dicit, *Oculos habent, et non vident :* et quidquid tale de materiis licet affabre effigiatis, tamen vita sensuque carentibus, dicendum fuit? Sed immundi spiritus eisdem simulacris arte illa nefaria colligati, cultorum suorum animas in suam societatem redigendo miserabiliter captivaverant. Unde dicit Apostolus : *Scimus quia nihil est idolum; sed quæ immolant Gentes, dæmoniis immolant, et non Deo : nolo vos socios fieri dæmoniorum.* Post hanc ergo captivitatem, qua homines a malignis dæmonibus tenebantur, Dei domus ædificatur in omni terra : unde titulum ille psalmus accepit, ubi dicitur, *Cantate Domino canticum novum; cantate Domino, omnis terra. Cantate Domino, et benedicite nomen ejus; bene nuntiate diem ex die salutare ejus. Annuntiate in gentibus gloriam ejus, in omnibus populis mirabilia ejus.*

nous envoie. Publiez sa gloire chez toutes les nations, et ses merveilles chez tous les peuples. Car le Seigneur est grand, il est infiniment digne de louange, il est terrible par-dessus tous les dieux. Les dieux des gentils ne sont que des démons; mais le Seigneur a fait les cieux. »

Celui qui s'affligeait de ce qu'il viendrait un temps où le culte des idoles serait aboli, et où les démons perdraient la domination qu'ils exerçaient sur leurs adorateurs, souhaitait, sous l'inspiration du malin esprit, que cette captivité durât toujours, contrairement à la prophétie du psaume qui annonçait que, lorsqu'elle serait passée, une maison serait édifiée par toute la terre. Voilà ce que Trismégiste prédisait en gémissant, et ce que le prophète prédisait aussi, mais avec allégresse; et comme le Saint-Esprit qui inspirait les prophètes est toujours victorieux, Trismégiste lui-même a été miraculeusement forcé d'avouer que les institutions dont la ruine future affligeait son âme n'étaient pas l'ouvrage d'hommes sages, croyants et religieux, mais d'hommes ignorants, incrédules et impies. Il a beau décorer du nom de dieux les vaines idoles dont il raconte l'origine, en avouant que ces prétendus dieux ont été faits par des hommes auxquels nous ne devons pas ressembler; il prouve, malgré qu'il en ait, qu'ils ne doivent pas être adorés des hommes qui ne ressemblent pas à ceux qui les ont faits, c'est-à-dire des personnes sages, croyantes et religieuses. Il prouve encore que ceux-là même qui les ont faits se sont soumis à adorer comme dieux des objets qui n'étaient pas des dieux, suivant cette parole du prophète : « L'homme se fera des dieux qui ne sont rien moins que des dieux ». Lorsque Trismégiste a appelé dieux de vaines idoles, c'est-à-dire des démons qu'un art mystérieux avait unis à une certaine matière par les liens de leurs passions déréglées, il n'a pas prétendu néanmoins, comme le platonicien Apulée, qu'ils fussent médiateurs entre les dieux que Dieu a créés et les hommes que Dieu a créés aussi, ni avancé qu'ils transmettent aux dieux les prières des hommes, et rapportent aux hommes les faveurs des dieux. Il serait trop absurde de croire que les dieux, ouvrage de l'homme, aient plus de pouvoir auprès des dieux que Dieu a faits, que n'en a l'homme que Dieu a fait aussi. En effet, le démon qu'un homme a uni à une statue par un art impie est devenu un dieu, mais pour cet homme seulement, et non pour tous les hommes. Quel est donc ce dieu qu'un homme ne ferait pas s'il n'était aveugle, incrédule et impie? Enfin, si les démons qu'on adore dans les temples, et que les hommes ont unis aux statues, ne sont point médiateurs entre les dieux et les hommes; et si les hommes même, quelque incrédules et irréligieux qu'ils soient, sont indubitablement meilleurs que les dieux qu'ils se sont faits dans les temps où, éloignés de la vraie religion, ils n'étaient pas toutefois aussi méchants que ces prétendus médiateurs entre le ciel et eux; il s'ensuit que ces dieux n'ont de pouvoir qu'en tant que démons, et que dès lors, ou ils nuisent ouvertement aux hommes, ou, s'ils semblent leur faire du bien, c'est pour leur nuire encore plus en les trompant. Néanmoins, ils ne peuvent ni l'un ni l'autre qu'autant que Dieu le leur permet par un jugement secret et profond; et ils ne tiennent pas ce pouvoir sur les hommes de l'amitié

Quoniam magnus Dominus, et laudabilis nimis, terribilis est super omnes deos. Quia omnes dii Gentium dæmonia, Dominus autem cœlos fecit.

Qui ergo doluit venturum fuisse tempus, quo auferretur cultus idolorum, et in eos qui colerent dominatio dæmoniorum, malo spiritu instigatus semper volebat istam captivitatem manere, qua transacta Psalmus canit ædificari domum in omni terra. Prænuntiabat illa Hermes dolendo; prænuntiabat hæc Propheta gaudendo. Et quia Spiritus victor est, qui hæc per sanctos Prophetas canebat; etiam Hermes ipse ea quæ nolebat et dolebat auferri, non a prudentibus et fidelibus et religiosis, sed ab errantibus et incredulis et a cultu divinæ religionis aversis esse instituta, miris modis coactus est confiteri. Qui quamvis eos appellet deos, tamen cum dicit a talibus hominibus factos, quales esse utique non debemus, velit nolit, ostendit colendos non esse ab eis qui tales non sunt, quales fuerunt a quibus facti sunt; hoc est a prudentibus, fidelibus, religiosis : simul etiam demonstrans, ipsos homines, qui eos fecerunt, sibimet importasse, ut eos haberent deos qui dii non erant. Verum est quippe illud propheticum, *Si faciet homo deos, et ecce ipsi non sunt dii.* Deos ergo tales, talium deos, arte factos a talibus, cum appellasset Hermes; id est, idolis dæmones, per artem nescio quam, cupiditatum suarum vinculis illigatos, cum appellaret factos ab hominibus deos, non tamen eis dedit, quod Platonicus Apuleius (unde satis jam diximus, et quam sit inconveniens absurdumque monstravimus), ut ipsi essent interpretes et intercessores inter deos quos fecit Deus, et homines quos idem fecit Deus; hinc afferentes vota, inde munera referentes. Nimis enim stultum est credere, deos quos fecerunt homines, plus valere apud deos quos fecit Deus, quam valent ipsi homines, quos idem ipse fecit Deus. Dæmon quippe simulacro arte impia colligatus ab homine, factus est Deus; sed tali homini, non omni homini. Qualis est ergo iste deus, quem non faceret homo nisi errans et incredulus et aversus a vero Deo? Porro si dæmones qui coluntur in templis, per artem nescio quam imaginibus inditi, hoc est visibilibus simulacris, ab eis hominibus qui hac arte fecerunt deos, cum aberrarent aversique essent a cultu et religione divina, non sunt internuntii nec interpretes inter homines et deos, et propter suos pessimos ac turpissimos mores, et quod homines, quamvis errantes et increduli et aversi a cultu ac religione divina, tamen eis sine dubio meliores sunt, quos deos ipsi arte fecerunt : restat ut quod possunt, tanquam dæmones possint, vel quasi beneficia præstando magis nocentes, quia magis decipientes; vel aperte malefaciendo. Nec tamen quodlibet horum, nisi quando et quantum permittuntur alta et secreta Dei providentia : non autem tanquam medii inter ho-

des dieux, en qualité de médiateurs entre ceux-ci et les hommes. Ils ne sauraient aucunement être amis de ces dieux bons que nous appelons Anges, Trônes, Dominations, Principautés, Puissances, toutes créatures raisonnables qui habitent le ciel, et dont ils sont autant éloignés par la disposition de leur esprit que le vice l'est de la vertu, et la malice de la bonté.

CHAPITRE XXV.

De ce qu'il peut y avoir de commun entre les anges et les hommes.

Ce n'est donc point par la médiation des démons que nous devons aspirer à l'amitié et à la faveur des dieux, ou plutôt des bons anges; mais en tâchant de devenir semblables aux bons anges par cette bonne volonté qui fait que nous sommes avec eux, que nous vivons avec eux, que nous adorons avec eux le Dieu qu'ils adorent, quoique nous ne puissions les voir avec les yeux du corps. Car ce qui nous éloigne d'eux, ce n'est pas la différence du lieu qu'habite notre corps, mais notre misère, c'est-à-dire la différence de notre volonté et la fragilité de notre faiblesse. Ce n'est point la condition de la chair, laquelle nous retient sur la terre, mais l'impureté de notre cœur et notre attachement aux choses terrestres, qui s'oppose à ce que nous soyons unis à eux. Mais lorsque nous sommes guéris de nos langueurs et que nous sommes redevenus semblables à eux, notre foi nous approche d'eux, si nous croyons avec leur assistance que celui qui les a rendus bienheureux nous fera un jour participer à leur bonheur.

CHAPITRE XXVI.

Les dieux des gentils n'étaient que des hommes morts.

Tout en déplorant la future abolition des pratiques qui, de son aveu, ont été instituées par des hommes aveugles, incrédules et irréligieux, Trismégiste dit entre autres choses : « Alors cette terre vénérable, consacrée par tant de temples et d'autels, se couvrira de sépulcres et de morts : » comme si, quand l'idolâtrie ne serait pas abolie, les hommes ne dussent pas mourir, et qu'on dût leur donner un autre asile que la terre; comme si la révolution des jours et des siècles, en multipliant les funérailles, ne dût pas multiplier les tombeaux. Mais le véritable sujet de sa douleur, c'est qu'il prévoyait que les monuments de nos martyrs succéderaient à leurs temples; et peut-être en lisant ceci nos adversaires vont-ils s'imaginer, dans leur haine et leur impiété, que les gentils adoraient des dieux dans des temples, et que nous adorons des morts dans des tombeaux. Tel est l'aveuglement de ces impies, qu'ils se heurtent, pour ainsi dire, contre des montagnes, et ne veulent pas voir des choses qui leur crèvent les yeux. Ils ne considèrent point que, de tous les dieux dont il est parlé dans les livres des gentils, à peine s'en trouve-t-il un seul qui n'ait été homme : ce qui ne les empêche pas de leur rendre à tous les honneurs divins. Je laisse de côté ce que dit Varron, qu'on donnait à tous les morts le nom de dieux mânes, ce qu'il prétend prouver par l'institution des jeux funèbres que l'on célèbre en

mines et deos per amicitiam deorum multum apud homines valeant. Hi enim diis bonis, quos sanctos Angelos nos vocamus rationalesque creaturas sanctæ cœlestis habitationis, sive Sedes, sive Dominationes, sive principatus, sive Potestates, amici esse omnino non possunt; a quibus tam longe absunt animi affectione, quam longe absunt a virtutibus vitia, et a bonitate malitia.

CAPUT XXV.

De his quæ sanctis Angelis et hominibus possunt esse communia.

Nullo modo igitur per dæmonum quasi medietatem ambiendum est ad benevolentiam seu beneficentiam deorum, vel potius bonorum Angelorum; sed per bonæ voluntatis similitudinem, qua cum illis sumus, et cum illis vivimus, et cum illis Deum quem colunt colimus, etsi eos carnalibus oculis videre non possumus : in quantum autem dissimilitudine voluntatis et fragilitate infirmitatis miseri sumus, in tantum ab eis longe sumus vitæ merito, non corporis loco. Non enim quia in terra conditione carnis habitamus, sed si immunditia cordis terrena sapimus, non eis jungimur. Cum vero sanamur, ut quales ipsi sunt, simus; fide interim illis propinquamus, si ab illo nos fieri beatos, a quo et ipsi facti sunt, etiam ipsis faventibus credimus.

CAPUT XXVI.

Quod omnis religio Paganorum circa homines mortuos fuerit impleta.

Sane advertendum est quomodo iste Ægyptius, cum doleret tempus esse venturum, quo illa auferrentur ex Ægypto, quæ fatetur a multum errantibus et incredulis, et a cultu divinæ religionis aversis esse instituta, ait inter cætera : « Tunc terra ista sanctissima sedes delubrorum « atque templorum, sepulcrorum, erit mortuorumque « plenissima. » Quasi vero, si illa non auferrentur, non essent homines morituri, aut alibi essent mortui ponendi quam in terra : et utique quanto plus volveretur temporis et dierum, tanto major esset numerus sepulcrorum, propter majorem numerum mortuorum. Sed hoc videtur dolere, quod memoriæ martyrum nostrorum templis eorum delubrisque succederent : ut videlicet qui hæc legunt animo a nobis averso atque perverso, putent a Paganis deos cultos fuisse in templis, a nobis autem coli mortuos in sepulcris. Tanta enim homines impii cæcitate in montes quodammodo offendunt, resque oculos suos ferientes nolunt videre, ut non attendant in omnibus litteris Paganorum aut non inveniri, aut vix inveniri deos, qui non homines fuerint, mortuisque divini honores delati sint. Omitto quod Varro dicit, omnes ab eis mortuos existimari Manes deos, et probat per ea sacra, quæ omnibus

leur honneur : comme si ces jeux étaient une grande preuve de divinité, en ce qu'on n'en consacre jamais qu'à des dieux.

Hermès lui-même, dans le livre où il dit; « Alors cette terre vénérable, etc., » témoigne que les dieux des Égyptiens n'étaient que des hommes morts. A peine a-t-il rappelé que ses ancêtres, aveuglés par l'irréligion, avaient trouvé le secret de faire des dieux en unissant à des idoles les âmes des démons ou anges qu'ils évoquaient, qu'il ajoute, comme pour confirmer cette assertion par des exemples : « Votre aïeul, ô Esculape, a été l'inventeur de la médecine, et on lui a consacré un temple sur la montagne de Libye, près du rivage des crocodiles, où repose de lui l'homme terrestre, c'est-à-dire son corps ; car ce qui reste de lui, ou plutôt l'homme tout entier, puisque l'homme entier est ce qui a vie et sentiment, est remonté au ciel, meilleur qu'il n'était; et les mêmes services qu'il rendait autrefois aux malades par sa science médicale, il les leur rend encore maintenant par sa puissance divine. » Peut-il déclarer plus clairement que l'on adorait comme dieu un homme mort, au lieu même où était son tombeau? Quant à ce qu'il ajoute, qu'Esculape était remonté au ciel, d'où il continuait d'assister les malades, il se trompe et trompe les autres. « Hermès, continue-t-il, Hermès mon aïeul, ne fait-il pas sa demeure dans la ville qui porte son nom, où il assiste et protége tous les hommes qui y accourent de toutes parts? » On rapporte en effet que le grand Hermès, c'est-à-dire Mercure, que Trismégiste appelle son aïeul, a son tombeau dans Hermopolis. Voilà donc deux dieux qui, de son propre aveu, ont été des hommes, Esculape et Mercure. Pour Esculape, les Grecs et les Latins en conviennent; mais, à l'égard de Mercure, plusieurs refusent de voir un mortel dans celui que Trismégiste appelle son aïeul. C'est un différend que je leur laisse à démêler. Il me suffit que ce Mercure dont parle Trismégiste son petit-fils, si célèbre dans son pays, ait été un simple mortel, aussi bien qu'Esculape, qui d'homme est devenu dieu.

Il dit encore qu'Isis, femme d'Osiris, fait autant de bien quand elle est propice qu'elle fait de mal quand elle est irritée. Ensuite, pour montrer que les dieux que font les hommes par le moyen des idoles, auxquelles ils unissent les âmes des démons, sont de ce genre-là, c'est-à-dire que ce sont des âmes de morts, il ajoute : « Car les dieux terrestres sont sujets à se courroucer, parce que les hommes les ont composés de l'une et de l'autre nature : » par où il entend l'âme et le corps, l'âme, c'est-à-dire le démon, et le corps, c'est-à-dire la statue. « D'où vient, poursuit-il, que les Égyptiens les appellent de saints animaux et que chaque ville honore d'un culte divin les âmes de ceux qui les ont consacrés de leur vivant, se gouverne par leurs lois et porte leur nom. » Que deviennent donc ces plaintes et ce deuil de Trismégiste, sur ce que l'Égypte, qui était une terre consacrée par tant de temples et d'autels, devait se couvrir de sépulcres et de

fere mortuis exhibentur, ubi et ludos commemorat funebres, tanquam hoc sit maximum divinitatis indicium, quod non soleant ludi nisi numinibus celebrari.

Hermes ipse, de quo nunc agitur, in eodem ipso libro ubi quasi futura prænuntiando deplorans ait, « Tunc terra « ista sanctissima sedes delubrorum atque templorum, « sepulcrorum erit mortuorumque plenissima; » deos Ægypti, homines mortuos esse testatur. Cum enim dixisset proavos suos multum errantes circa deorum rationem, incredulos et non animadvertentes ad cultum religionemque divinam, invenisse artem qua efficerent deos; « Cui « inventæ, » inquit, « adjunxerunt virtutem de mundi na- « tura convenientem, eamque miscentes, quoniam animas « facere non poterant, evocantes animas dæmonum vel an- « gelorum, eas indiderunt imaginibus sanctis divinisque « mysteriis, per quas idola et bene faciendi, et male, vires « habere potuissent : » deinde sequitur tanquam hoc exemplis probaturus, et dicit, Avus enim tuus, o Asclepi, « medicinæ primus inventor, cui templum consecratum « est in monte Libyæ circa littus Crocodilorum, in quo « ejus jacet mundanus homo, id est corpus : reliquus enim, « vel potius totus, si est homo totus in sensu vitæ, melior « remeavit in cœlum, omnia etiam nunc hominibus adju- « menta præstans infirmis numine nunc suo, quæ ante sole- « bat medicinæ arte præbere. » Ecce dixit mortuum coli pro deo in eo loco ubi habebat sepulcrum : falsus ac fallens, quod remeavit in cœlum. Adjungens deinde aliud : « Her- « mes, » inquit, cujus avitum mihi nomen est, nonne in sibi « cognomine patria consistens, omnes mortales undique ve- « nientes adjuvat atque conservat? » Hic enim Hermes major, id est Mercurius, quem dicit avum suum fuisse, in Hermopoli, hoc est in sui nominis civitate, esse perhibetur. Ecce duos deos dicit homines fuisse, Æsculapium et Mercurium. Sed de Æsculapio et Græci et Latini hoc idem sentiunt; Mercurium autem multi non putant fuisse mortalem, quem tamen iste avum suum fuisse testatur. At enim alius est ille, alius iste, quamvis eodem nomine nuncupentur. Non multum pugno, alius ille sit, alius iste : verum et iste, sicut Æsculapius, ex homine deus, secundum testimonium tanti apud suos viri, hujus Trismegisti, nepotis sui.

Adhuc addit, et dicit : « Isin vero uxorem Orisis quam « multa bona præstare propitiam, quantis obesse scimus « iratam? » Deinde ut ostenderet ex hoc genere esse deos, quos illa arte homines faciunt; unde dat intelligi dæmones se opinari ex hominum mortuorum animis exstitisse, quos per artem, quam invenerunt homines multum errantes, increduli et irreligiosi, ait inditos simulacris, quia hi qui tales deos faciebant, animas facere non utique poterant : cum de Iside dixisset, quod commemoravi, quantis obesse scimus iratam, secutus adjunxit, « Terrenis etenim diis atque mundanis facile est irasci, ut- « pote qui sint ab hominibus ex utraque natura facti at- « que compositi. » Ex utraque natura dicit, ex anima et corpore : ut pro anima sit dæmon, pro corpore simulacrum. « Unde contigit, » inquit, « ab Ægyptiis hæc sancta « animalia nuncupari, colique per singulas civitates eorum « animas, quorum sunt consecratæ viventes, ita ut eorum

morts, lorsque le même esprit séducteur, dont Trismégiste était l'organe, a été forcé d'avouer que dès lors l'Égypte était pleine de sépulcres et de morts qu'on y adorait comme dieux? C'est que les démons déploraient par sa bouche les peines futures qui les attendaient sur les monuments des saints martyrs. Et en effet, combien de fois n'a-t-on pas vu ces esprits de ténèbres y souffrir la torture, confesser leur nom, et sortir du corps des possédés?

CHAPITRE XXVII.

Des honneurs que les chrétiens rendent aux martyrs.

Et toutefois nous n'avons en l'honneur des martyrs ni temples, ni prêtres, ni cérémonies, ni sacrifices, parce qu'ils ne sont pas des dieux pour nous, et que nous n'avons pas d'autre Dieu que leur Dieu. Il est vrai que nous honorons leurs tombeaux comme ceux de fidèles serviteurs de Dieu qui ont combattu pour la vérité jusqu'à la mort, et répandu leur sang pour propager la vraie religion et ruiner la superstition et le mensonge : noble désir qui était au fond du cœur de quelques païens, mais que la crainte y refoulait. Mais qui d'entre les fidèles a jamais entendu un prêtre, debout devant l'autel consacré à Dieu sur les saintes reliques des martyrs, dire dans les prières : « Pierre, Paul ou Cyprien, je vous offre ce sacrifice? » car ce sacrifice offert sur le tombeau des martyrs ne l'est qu'à Dieu seul, à ce Dieu qui les a faits hommes et martyrs, et les a associés à la gloire céleste de ses saints anges. Que si ces solennités ont été instituées sur leurs sépulcres, c'est afin de rendre grâces au vrai Dieu de leurs victoires, et de nous exciter, par la commémoration de leurs noms, à nous rendre dignes, avec l'assistance du même Dieu, d'avoir part à leurs couronnes et à leurs palmes. Tous les actes de religion qui se pratiquent sur les tombeaux des saints martyrs sont donc des hommages rendus à leur mémoire, et non des sacrifices offerts à des morts comme à des dieux. Et ceux même qui y portent des mets, coutume qui, du reste, n'est reçue qu'en fort peu d'endroits et que les chrétiens d'une piété plus éclairée n'observent pas, ceux-là, dis-je, les emportent après quelques prières, pour s'en nourrir ou pour les distribuer aux pauvres, et les tiennent seulement pour sanctifiées par les mérites des martyrs, au nom du Seigneur des martyrs. Enfin, quiconque connaît l'unique sacrifice des chrétiens qui s'offre à Dieu sur ces tombeaux, sait aussi qu'on n'y sacrifie point aux martyrs.

Ce n'est donc ni par des honneurs divins ni par des crimes humains que nous honorons nos martyrs; nous ne leur offrons point de sacrifices, et nous ne leur prêtons pas des infamies pour en faire le sujet de leur culte, comme font les païens à l'égard de leurs dieux. Parlerai-je ici d'Isis, femme d'Osiris, déesse égyptienne, et de leurs ancêtres, qui, selon l'histoire, ont été tous des rois? Comme elle leur sacrifiait, elle trouva une moisson d'orge, dont elle montra quelques épis au roi Osiris son mari, et à Mercure, conseiller de ce prince : d'où vient qu'on la

« legibus incolantur, et eorum nominibus nuncupentur. » Ubi est illa velut querela luctuosa, quod terra Ægypti sanctissima sedes delubrorum atque templorum, sepulcrorum futura esset mortuorumque plenissima? Nempe spiritus fallax, cujus instinctu Hermes ista dicebat, per eum ipsum coactus est confiteri jam tunc illam terram sepulcrorum et mortuorum, quos pro diis colebant, fuisse plenissimam. Sed dolor dæmonum per eum loquebatur, qui suas futuras pœnas apud sanctorum martyrum memorias imminere mœrebant. In multis enim talibus locis torquentur et confitentur, et de possessis hominum corporibus ejiciuntur.

CAPUT XXVII.

De modo honoris, quem Christiani martyribus impendunt.

Nec tamen nos eisdem martyribus templa, sacerdotia, sacra et sacrificia constituimus : quoniam non ipsi, sed Deus eorum nobis est Deus. Honoramus sane memorias eorum tanquam sanctorum hominum Dei, qui usque ad mortem corporum suorum pro veritate certarunt, ut innotesceret vera religio, falsis fictisque convictis : quod etiam si qui antea sentiebant, timendo reprimebant. Quis autem audivit aliquando fidelium stantem sacerdotem ad altare etiam super sanctum corpus martyris ad Dei honorem cultumque constructum, dicere in precibus, Offero tibi sacrificium, Petre, vel Paule, vel Cypriane; cum apud eorum memorias offeratur Deo, qui eos et homines et martyres fecit, et sanctis suis Angelis cœlesti honore sociavit; ut ea celebritate et Deo vero de illorum victoriis gratias agamus, et nos ad imitationem talium coronarum atque palmarum eodem invocato in auxilium ex illorum memoriæ renovatione adhortemur? Quæcumque igitur adhibentur religiosorum obsequia in martyrum locis, ornamenta sunt memoriarum, non sacra vel sacrificia mortuorum tanquam deorum. Quicumque etiam epulas suas eo deferunt, quod quidem a christianis melioribus non fit, et in plerisque terrarum nulla talis est consuetudo; tamen quicumque id faciunt; quas cum apposuerint orant, et auferunt, ut vescantur, vel ex eis etiam indigentibus largiantur, sanctificari sibi eas volunt per merita martyrum in nomine Domini martyrum. Non autem esse ista sacrificia martyrum novit qui novit unum, quod etiam illic offertur, sacrificium Christianorum.

Nos itaque martyres nostros nec divinis honoribus, nec humanis criminibus colimus, sicut colunt illi deos suos : nec sacrificia illis offerimus, nec eorum probra in eorum sacra convertimus. Nam de Iside uxore Osiris, Ægyptia dea, et de parentibus eorum, qui omnes reges fuisse scribuntur, quibus parentibus suis illa cum sacrificaret, invenit hordei segetem, atque inde spicas marito regi et ejus consiliario Mercurio demonstravit, unde eamdem et Cererem volunt, quæ et quanta mala, non a poetis, sed mys-

confond avec Cérès. Si l'on veut savoir de combien de maux elle a été l'occasion, qu'on lise, non les poëtes, mais les livres sacrés, d'où Alexandre apprit, par les confidences du prêtre Léon, ce qu'il écrivit à sa mère Olympias; et l'on verra quels sont les hommes dont on a fait des dieux après leur mort, et de quelles actions on a composé leur culte. A Dieu ne plaise qu'on ose comparer ces dieux à nos saints martyrs, que néanmoins nous ne tenons pas pour des dieux! nous n'avons institué en leur honneur ni prêtres, ni sacrifices, parce qu'il est inconvenant, illicite, impie, d'offrir à la créature le culte qui n'est dû qu'au Créateur; nous ne cherchons pas non plus à leur plaire en leur imputant des crimes et en leur consacrant des jeux infâmes, comme à ces dieux que les gentils honorent par la représentation des forfaits dont ils se sont souillés quand ils étaient hommes, ou dont on a flétri leur divinité, à la grande joie des démons. Non, ce n'est pas un dieu de cette espèce qu'aurait eu Socrate, s'il avait eu un dieu. Mais peut-être lui a-t-il été donné par des gens qui se piquaient d'exceller dans l'art de faire des dieux, et que pour lui il était fort éloigné et fort innocent de cette superstition. Pourquoi donc nous arrêter plus longtemps à démontrer qu'on ne doit pas honorer ces esprits pour obtenir la vie bienheureuse qui succède à la mort, lorsqu'il est impossible qu'un homme quelconque, pour peu qu'il ait de sens, s'avise d'en douter? Mais, dira-t-on, tous les dieux sont bons, et tous les démons ne sont pas mauvais; et c'est aux bons qu'il faut rendre un culte pour obtenir la vie éternelle et bienheureuse. L'examen de cette objection sera l'objet du livre suivant.

LIVRE NEUVIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Récapitulation.

Quelques uns ont avancé qu'il y a de bons et de mauvais dieux; d'autres, au contraire, qui en avaient un sentiment plus avantageux, leur ont rendu hommage et honneur, jusqu'à ne point croire à de mauvais. Mais les premiers ont aussi désigné les démons du nom de dieux, et quelquefois, mais plus rarement, donnant aux dieux le nom de démons. Ainsi ils avouent qu'Homère a appelé *démon* Jupiter même, qu'ils regardent comme le roi et le premier des dieux. Quant à ceux qui ne reconnaissent que des dieux bons, qu'ils préfèrent aux hommes les plus vertueux, ils s'affligent justement de l'action des démons qu'ils ne peuvent nier; et, ne pouvant l'imputer à des dieux bons, ils sont forcés d'admettre une différence entre les dieux et les démons. Ainsi ce qui leur déplaît dans la maligne influence de ces esprits occultes, dans leurs opérations et leurs pensées perverses, ils l'attribuent aux démons et non aux dieux. Mais comme, dans leur système, ces mêmes démons font l'office de médiateurs entre les dieux et les hommes, portant les vœux et rapportant les grâces, puisque telle est l'opinion

ticis eorum litteris memoriæ mandata sint, sicut Leone sacerdote prodente, ad Olympiadem matrem scribit Alexander, legant qui volunt vel possunt, et recolant qui legerunt; et videant quibus hominibus mortuis, vel de quibus eorum factis tanquam diis sacra fuerint instituta. Absit ut eos, quamvis deos habeant, sanctis martyribus nostris, quos tamen deos non habemus, ulla ex parte audeant comparare. Sic enim non constituimus sacerdotes, nec offerimus sacrificia martyribus nostris; quia incongruum, indebitum, illicitum est, atque uni Deo tantummodo debitum : ut nec criminibus suis, nec ludis eos turpissimis oblectemus, ubi vel flagitia isti celebrant deorum suorum, si, cum homines essent, talia commiserunt; vel conficta delectamenta dæmonum noxiorum, si homines non fuerunt. Ex isto genere dæmonum Socrates non haberet deum, si haberet Deum : sed fortasse homini ab illa arte faciendi deos alieno et innocenti, illi importaverint talem deum, qui eadem arte excellere voluerunt. Quid ergo plura? Non esse spiritus istos colendos propter vitam beatam, quæ post mortem futura est, nullus vel mediocriter prudens ambigit. Sed fortasse dicturi sunt, deos quidem esse omnes bonos, dæmones autem alios malos, alios bonos : et eos per quos ad vitam in æternum beatam perveniamus colendos esse censebunt, quos bonos opinantur. Quod quale sit, jam in volumine sequenti videndum est.

LIBER NONUS.

CAPUT PRIMUM.

Ad quem articulum disputatio præmissa pervenerit.

Et bonos et malos deos esse quidam opinati sunt : quidam vero de diis meliora sentientes, tantum eis honoris laudisque tribuerunt, ut nullum deorum malum credere auderent. Sed illi qui deos quosdam bonos, quosdam malos esse dixerunt, dæmones quoque appellaverunt nomine deorum : quanquam et deos, sed rarius, nomine dæmonum; ita ut ipsum Jovem, quem volunt esse regem ac principem cæterorum, ab Homero fateantur dæmonem nuncupatum. Hi autem, qui omnes deos nonnisi bonos esse asserunt, et longe præstantiores eis hominibus qui boni perhibentur, merito moventur dæmonum factis, quæ negare non possunt, eaque nullo modo a diis, quos omnes bonos volunt, committi posse existimantes, differentiam inter deos et dæmones adhibere coguntur; ut quidquid eis merito displicet in operibus vel affectibus pravis, quibus vim suam manifestant occulti spiritus, id credant esse dæmonum, non deorum. Sed quia eosdem dæmones inter homines et deos ita medios constitutos putant, tanquam nullus deus homini misceatur ut hinc perferant desiderata, inde referant impetrata, atque hoc Platonici præcipui philosophorum ac nobilissimi sentiunt, cum quibus

des platoniciens, les plus célèbres des philosophes, avec lesquels nous avons traité la question de savoir si le culte de plusieurs dieux est nécessaire pour le salut dans l'autre monde, nous nous sommes demandé, dans le livre précédent, s'il est possible que les démons, qui se plaisent à des crimes réprouvés des hommes sages et vertueux, sacriléges, flétrissures, attentats, non-seulement de la part des hommes, mais aussi de la part des dieux dans les fables des poëtes, enfin toute la scélératesse de la magie, servent, comme plus voisins et plus amis des dieux, à faire communiquer ensemble le ciel et la terre. Nous en avons démontré l'impossibilité.

CHAPITRE II.

Parmi les démons, reconnus comme inférieurs aux dieux, en est-il de bons, dont l'assistance puisse conduire les hommes à la vraie et éternelle félicité?

Ce livre aura donc pour objet, comme je l'ai annoncé à la fin du dernier, de traiter de la différence, s'il y en a une, non des dieux entre eux, ces dieux tous bons, suivant les platoniciens; non des dieux et des démons, les uns séparés des hommes par un intervalle immense, les autres placés comme intermédiaires entre les hommes et les dieux; mais des démons entre eux. La plupart en effet ont coutume de parler de bons et de mauvais démons : que ce soit la doctrine des platoniciens ou de toute autre secte, il est important de la combattre, de peur qu'on ne s'avise de s'attacher aux démons comme à de bons génies, dans l'espoir de parvenir, par leur entremise, à se concilier la faveur des dieux, reconnus tous comme bons, et d'entrer dans leur société après la mort; et qu'ainsi, trompé par les artifices des malins esprits, on ne s'éloigne infiniment du vrai Dieu, avec qui seul, en qui seul et par qui seul l'âme de l'homme, c'est-à-dire l'âme raisonnable et intellectuelle, peut être heureuse.

CHAPITRE III.

Attributions des démons, suivant Apulée, qui, sans leur refuser la raison, ne leur accorde néanmoins aucune vertu.

Quelle est donc la différence des bons et des mauvais démons? Le platonicien Apulée, dans une dissertation générale à ce sujet, s'étend fort au long sur leurs corps aériens, et ne dit rien des vertus qui doivent en faire de bons génies. Il a passé sous silence ce qui peut les rendre heureux, et n'a pu taire ce qui prouve qu'ils sont misérables. En effet, il avoue que leur esprit, qui en fait des êtres raisonnables, non-seulement n'a pas la vertu nécessaire pour résister aux passions vicieuses, mais que, comme celui des plus méchants hommes, il est violemment agité par des émotions orageuses. Voici comme il s'explique à ce sujet : « C'est cette espèce de démons que désignent les poëtes quand, sans s'éloigner beaucoup de la vérité, ils feignent que les dieux aiment ou haïssent certains hommes, élevant et favorisant les uns, persécutant et affligeant les

velut cum excellentioribus placuit istam examinare quæstionem, utrum cultus plurimorum deorum prosit ad consequendam vitam beatam, quæ post mortem futura est : libro superiore quæsivimus, quo pacto dæmones, qui talibus gaudent, qualia boni et prudentes homines aversantur et damnant, id est sacrilega, flagitiosa, facinorosa, non de quolibet homine, sed de ipsis diis figmenta poetarum, et magicarum artium sceleratam puniendamque violentiam, possint quasi propinquiores et amiciores diis bonis conciliare homines bonos; et hoc nulla ratione posse, compertum est.

CAPUT II.

An inter dæmones, quibus dii superiores sunt, sit aliqua pars bonorum, quorum præsidio ad veram beatitudinem possit humana anima pervenire.

Proinde hic liber, sicut in illius fine promisimus, disputationem continere debebit de differentia (si quam volunt esse), non deorum inter se, quos omnes bonos dicunt; nec de differentia deorum et dæmonum, quorum illos ab hominibus longe lateque sejungunt, istos inter deos et homines collocant, sed de differentia ipsorum dæmonum, quod ad præsentem pertinet quæstionem. Apud plerosque enim usitatum est dici alios bonos, alios malos dæmones : quæ sive sit etiam Platonicorum, sive quorumlibet sententia, nequaquam ejus est negligenda discussio, ne quisquam velut dæmones bonos sequendo sibi esse arbitretur, per quos tanquam medios, diis quos omnes bonos credit, dum conciliari affectat et studet, ut quasi cum eis possit esse post mortem, irretitus malignorum spirituum deceptusque fallacia, longe aberret a vero Deo, cum quo solo, et in quo solo, et de quo solo anima humana, id est rationalis et intellectualis, beata est.

CAPUT III.

Quæ dæmonibus Apuleius adscribat; quibus cum rationem non subtrahat, nihil virtutis assignat.

Quæ igitur est differentia dæmonum bonorum et malorum? quandoquidem platonicus Apuleius, de his universaliter disserens, et tam multa loquens de aeriis eorum corporibus, de virtutibus tacuit animorum, quibus essent præditi, si boni essent. Tacuit ergo beatitudinis causam : indicium vero miseriæ tacere non potuit, confitens eorum mentem, qua rationales esse perhibuit, non saltem imbutam munitamque virtute, passionibus animi irrationabilibus nequaquam cedere, sed ipsam quoque, sicut stultarum mentium mos est procellosis quodammodo perturbationibus agitari. Verba namque ejus de hac re ista sunt : « Ex hoc ferme dæmonum numero, » inquit, « poetæ solent, haudquaquam procul a veritate, osores et amatores « quorumdam hominum deos fingere, hos prosperare et evehere, illos contra adversari et affligere. Igitur et misereri

autres. Ainsi, compassion, colère, joie et tristesse, en un mot toutes les passions des hommes leur sont attribuées, et excitent dans leur esprit des troubles qui n'approchent jamais le séjour tranquille des dieux célestes. » Il est visible que, quand il nous représente l'âme des démons agitée de passions comme une mer orageuse, il n'entend pas parler de quelque partie inférieure de l'âme, mais bien de l'âme même des démons, qui en fait des animaux raisonnables. Ainsi on ne peut pas même les comparer à des hommes sages, qui ressentent à la vérité ces passions inséparables de notre nature faible et mortelle, sans s'y laisser pourtant entraîner; mais seulement aux plus insensés d'entre les hommes, à qui ils ressemblent, sinon pour le corps, du moins pour les mœurs. Peut-être même sont-ils encore plus méchants parce qu'ils ont vieilli dans le crime, et que, devenu incorrigible par l'attente du châtiment, leur esprit est comme une mer profondément agitée de violentes tempêtes; de sorte que rien en eux ne participe à la vérité et à la vertu, qui nous servent d'abri contre les orages des passions.

CHAPITRE IV.

Opinion des péripatéticiens et des stoïciens sur les passions.

Il y a deux opinions des philosophes touchant ces mouvements de l'âme, que les Grecs nomment πάθη, les Latins avec Cicéron *perturbations*, d'autres *affections*, ou, plus conformément à l'expression grecque, *passions*. Les uns disent qu'elles existent même dans l'âme du sage, mais qu'elles y sont modérées et soumises à la raison, qui leur impose des lois et les contient dans de justes bornes. Tel est le sentiment des platoniciens, ou des aristotéliciens, car Aristote, auteur des péripatéticiens, a été disciple de Platon. Les autres, comme les stoïciens, ne veulent pas y faire participer l'âme du sage; mais Cicéron, dans ses livres sur *les vrais biens et les vrais maux*, prouve que les stoïciens diffèrent des platoniciens, ou des péripatéticiens, plutôt sur la forme que pour le fond. Les stoïciens ne veulent pas en effet donner le nom de biens à ce que l'on nomme d'ordinaire ainsi; mais ils voient dans les biens des commodités du corps étrangères à l'âme, conséquents en cela avec leur opinion que l'unique bien de l'homme consiste dans la vertu, qui est l'art de bien vivre, et ne réside que dans l'âme; au lieu que les autres, s'exprimant d'une manière simple et conforme à l'usage, appellent *biens* ces commodités corporelles, qu'ils ne considèrent du reste que comme fort minimes, et peu considérables en comparaison de la vertu. Ainsi, de quelque façon que les uns ou les autres les nomment, soit *biens*, soit *commodités*, il est visible qu'ils en portent le même jugement, et qu'en cela les stoïciens ne font que parler un nouveau langage. Pour moi, il me semble que, dans la question de savoir si le sage est soumis ou non aux passions, les stoïciens disputent beaucoup plus du nom que de la chose, et qu'ils ne diffèrent point, au fond, des platoniciens ou des péripatéticiens.

« et indignari, et angi, et lætari, omnemque humani animi « faciem pati, simili motu cordis et salo mentis, per omnes « cogitationum æstus fluctuare. Quæ omnes turbelæ tem- « pestatesque procul a deorum cælestium tranquillitate ex- « sulant. » Num est in his verbis ulla dubitatio, quod non animorum aliquas inferiores partes, sed ipsas dæmonum mentes quibus rationalia sunt animalia, velut procellosum salum dixit passionum tempestate turbari? ut ne hominibus quidem sapientibus comparandi sint, qui hujusmodi perturbationibus animorum, a quibus humana non est immunis infirmitas, etiam cum eas hujus vitæ conditione patiuntur mente imperturbata resistunt, non eis cedentes ad aliquid approbandum vel perpetrandum, quod exorbitet ab itinere sapientiæ et lege justitiæ : sed stultis mortalibus et injustis, non corporibus, sed moribus similes (ut non dicam deteriores, eo quo vetustiores et debita pœna insanabiles), ipsius quoque mentis, ut iste appellavit, salo fluctuant; nec in veritate atque virtute, qua turbulentis et pravis affectionibus repugnatur, ex ulla animi parte consistunt.

CAPUT IV.

De perturbationibus quæ animo accidunt, quæ sit Peripateticorum Stoicorumque sententia.

Duæ sunt sententiæ philosophorum, de his animi motibus, quæ Græci πάθη, nostri autem quidam, sicut Cicero, perturbationes, quidam affectiones, vel affectus, quidam vero, sicut iste de græco expressius, passiones vocant. Has ergo perturbationes, sive affectiones, sive passiones quidam philosophi dicunt etiam in sapientem cadere, sed moderatas rationique subjectas ut eis leges quodammodo, quibus ad necessarium redigantur modum, dominatio mentis imponat. Hoc qui sentiunt, Platonici sunt sive Aristotelici, cum Aristoteles discipulus Platonis fuerit, qui sectam Peripateticam condidit. Aliis autem, sicut Stoicis, cadere ullas omnino hujuscemodi passiones in sapientem non placet. Hos autem, id est Stoicos, Cicero in libris de Finibus bonorum et malorum, verbis magis quam rebus adversus Platonicos seu Peripateticos certare convincit : quandoquidem Stoici nolunt bona appellare, sed commoda corporis et externa; eo quod nullum bonum volunt esse hominis præter virtutem, tanquam artem bene vivendi, quæ nonnisi in animo est. Hæc autem isti simpliciter et ex communi loquendi consuetudine appellant bona; sed in comparatione virtutis, qua recte vivitur, parva et exigua. Ex quo fit, ut ab utrisque quodlibet vocentur, seu bona, seu commoda, pari tamen æstimatione pensentur, nec in hac quæstione Stoici delectentur, nisi novitate verborum. Videtur ergo mihi etiam in hoc, ubi quæritur utrum accidant sapienti passiones animi, an ab eis sit prorsus alienus, de verbis eos potius quam de rebus facere controversiam. Nam et ipsos nihil hinc aliud quam Platonicos et Peripateticos sentire existimo, quantum ad vim rerum attinet, non ad vocabulorum sonum.

Entre autres preuves que je pourrais alléguer à l'appui de mon sentiment, je n'en apporterai qu'une, que je crois péremptoire. Aulu-Gelle, écrivain non moins recommandable par l'élégance de son style que par l'étendue de ses connaissances, rapporte dans les *Nuits attiques* que, dans un voyage qu'il faisait sur mer avec un célèbre stoïcien, ils furent assaillis d'une violente tempête qui les menaçait d'engloutir leur vaisseau : le philosophe en pâlit d'effroi. Ce mouvement fut remarqué des autres passagers, qui, quoique aux portes de la mort, le considéraient attentivement, pour voir si un philosophe aurait peur comme les autres. Aussitôt que la tempête fut passée, et que l'on se fut un peu rassuré, un riche et voluptueux Asiatique se mit à railler le stoïcien de ce qu'il avait changé de couleur, tandis qu'il était lui-même resté impassible. Mais ce philosophe lui répondit ce qu'Aristippe, disciple de Socrate, répondit à un autre en pareille occasion, qu'il avait eu raison de ne pas s'inquiéter pour l'âme d'un vil débauché, mais que lui devait craindre pour celle d'Aristippe. Cette réponse ayant détourné le riche voluptueux de revenir à la charge, Aulu-Gelle demanda à Aristippe, non pour le railler, mais pour s'instruire, quelle avait été la cause de sa peur. Celui-ci, s'empressant de satisfaire à la question d'un homme si zélé pour l'étude, tira soudain de sa cassette un livre d'Épictète, contenant les dogmes de Zénon et de Chrysippe, chefs de la secte des stoïciens. Aulu-Gelle dit avoir lu dans ce livre que les stoïciens reconnaissent que certaines imaginations qu'ils appellent *fantaisies* sont indépendantes de nous; elles sont, en effet, produites par des choses terribles, et l'âme du sage en est nécessairement émue jusqu'à en concevoir une crainte ou une tristesse passagère qui prévient l'usage de la raison, sans pourtant que l'esprit les regarde comme un mal, sans qu'il les approuve ou y consente, car cet acquiescement seul est en notre pouvoir. Quant à la différence qui existe entre l'âme du sage et l'âme de celui qui ne l'est pas, ils la font consister en ce que celui qui n'est pas sage cède et acquiesce aux passions, tandis que le sage les ressent, il est vrai, mais en porte toujours un jugement conforme à la raison; et, encore que son âme souffre ce trouble par nécessité, elle n'en est pas moins fixée d'une manière inébranlable sur les choses que la raison lui prescrit de fuir ou de rechercher. J'ai rapporté ceci de mon mieux, avec moins d'élégance qu'Aulu-Gelle, qui dit l'avoir lu dans Épictète, mais plus succinctement, et à mon avis plus clairement.

S'il en est ainsi, la différence entre les stoïciens et les autres philosophes touchant les passions est nulle ou peu s'en faut, puisque les uns et les autres prétendent qu'elles ne dominent pas sur l'âme du sage; et quand les stoïciens disent que le sage n'y est point sujet, ils n'entendent autre chose par-là, sinon que sa sagesse n'en reçoit aucune atteinte. Or, elles arrivent au sage, sans troubler néanmoins la sérénité de son âme par la présence de ce qu'ils appellent commodités ou incommodités; mais quoiqu'ils ne veuillent pas les nommer des biens ou des maux, il est pourtant

Ut enim alia omittam quibus id ostendam, ne longum faciam, aliquid unum quod sit evidentissimum dicam. In libris quibus titulus est Noctium Atticarum, scribit A. Gellius, vir elegantissimi eloquii, et multæ ac facundæ scientiæ, se navigasse aliquando cum quodam philosopho nobili Stoico. Is philosophus, sicut latius et uberius, quod ego breviter attingam, narrat A. Gellius, cum illud navigium horribili cœlo et mari periculosissime jactaretur, vi timoris expalluit. Id animadversum est ab eis qui aderant, quamvis in mortis vicinia, curiosissime attentis, utrumne philosophus animo turbaretur. Deinde tempestate transacta, mox ut securitas præbuit colloquendi vel etiam garriendi locum, quidam ex his, quos navis illa portabat, dives luxuriosus Asiaticus philosophum compellat, illudens quod extimuisset atque palluisset, cum ipse mansisset intrepidus in eo quod impendebat exitio. At ille Aristippi Socratici responsum retulit, qui cum in re simili eadem verba ab homine simili audisset, respondit illum pro anima nequissimi nebulonis merito non fuisse sollicitum, se autem pro Aristippi anima timere debuisse. Hac illo divite responsione depulso, postea quæsivit A. Gellius a philosopho, non exagitandi animo, sed discendi, quænam illa ratio esset pavoris sui. Qui ut doceret hominem sciendi studio naviter accensum, protulit statim de sarcinula sua Stoici Epicteti librum, in quo ea scripta essent, quæ congruerent decretis Zenonis et Chrysippi, quos fuisse Stoicorum principes novimus. In eo libro se legisse dicit A. Gellius, hoc Stoicis placuisse, quod animi visa, quas appellant phantasias, nec in potestate est utrum et quando incidant animo; cum veniunt ex terribilibus et formidabilibus rebus, necesse est etiam sapientis animum moveant; ita ut paulisper vel pavescat metu, vel tristitia contrahatur, tanquam his passionibus prævenientibus mentis et rationis officium : nec ideo tamen in mente fieri opinionem mali, nec approbari ista, eisque consentiri. Hoc enim esse volunt in potestate, idque interesse censent inter animum sapientis et stulti, quod stulti animus eisdem passionibus cedit, atque accommodat mentis assensum; sapientis autem, quamvis eas necessitate patiatur, retinet tamen de his quæ appetere vel fugere rationabiliter debet, veram et stabilem inconcussa mente sententiam. Hæc ut potui, non quidem commodius A. Gellio, sed certe brevius, et, ut puto, planius exposui, quæ ille se in Epicteti libro legisse commemorat, eum ex decretis Stoicorum dixisse atque sensisse.

Quæ si ita sunt, aut nihil, aut pene nihil distat inter Stoicorum aliorumque philosophorum opinionem de passionibus et perturbationibus animorum : utrique enim mentem rationemque sapientis ab earum dominatione defendunt. Et ideo fortasse dicunt eas in sapientem non cadere Stoici, quia nequaquam ejus sapientiam, qua utique sapiens est, ullo errore obnubilant, aut labe subvertunt. Accidunt autem animo sapientis, salva serenitate sapientiæ, propter illa, quæ commoda vel incommoda appellant, quamvis ea nolint dicere bona vel mala. Nam profecto si nihili pen-

hors de doute que si ce philosophe dont parle Aulu-Gelle n'eût point tenu compte de sa vie et des autres choses qu'il était menacé de perdre en faisant naufrage, le danger ne l'aurait pas fait pâlir. Il pouvait en effet se sentir ému, et cependant demeurer ferme dans cette pensée que la vie et le salut du corps, que la violence de la tempête mettait en péril, ne sont pas de ces biens dont la possession, comme celle de la justice, rend le possesseur bon. Quant à la distinction des noms qu'il faut leur donner, ce n'est qu'une dispute de mots. Eh! qu'importe comment on les nomme, du moment qu'un stoïcien n'en redoute pas moins la perte qu'un péripatéticien, et que l'un et l'autre en portent le même jugement, tout en leur donnant un nom différent? Il est vrai qu'ils disent tous deux que si l'on voulait les contraindre à commettre un crime, et qu'ils ne pussent l'éviter que par la perte de ces biens ou de ces commodités, ils aimeraient mieux les perdre que de violer la justice. C'est ainsi qu'une âme, qui demeure ferme dans ce sentiment, ne souffre point que les passions l'emportent sur la raison, bien qu'elle les ressente dans la partie inférieure d'elle-même : au contraire, elle leur commande avec empire, et la résistance généreuse qu'elle leur oppose ne sert qu'à affermir le règne de la vertu. Tel Virgile nous dépeint Énée, quand il dit : « En vain ses yeux se remplissent de lar« mes, sa raison demeure inébranlable. »

CHAPITRE V.

Les passions qui assiégent les cœurs vraiment chrétiens ne servent qu'à les éprouver.

Il n'est pas nécessaire maintenant de développer, touchant les passions, ce qu'enseigne l'Écriture sainte, qui renferme toute la doctrine des chrétiens. Il suffit de dire en général qu'elle soumet l'âme à Dieu pour qu'il l'assiste et la dirige, et qu'elle assujettit à l'âme les passions, pour les régler et les modérer de telle sorte qu'elles servent à la vertu. Dans notre religion, on ne demande pas tant si l'on se met en colère, que la raison pour laquelle on se met en colère; et si l'on a de la tristesse ou de la crainte, que la cause qui produit l'une ou l'autre. En effet, je ne sais si l'on peut raisonnablement blâmer une personne qui s'emporte contre un pécheur pour le corriger; qui s'afflige de la misère d'autrui pour la soulager, et qui craint pour un homme en danger, afin de l'empêcher de périr. Les stoïciens, il est vrai, condamnent la pitié; mais combien serait-il plus honorable à un stoïcien de compatir aux malheurs d'un affligé, que de craindre un naufrage? Cicéron en parle bien mieux et d'une manière bien plus conforme à l'humanité et à la piété, lorsque, pour louer César, il lui dit: «De ce grand nombre de vertus qui brillent en vous, la plus touchante et la plus admirable est la miséricorde. » Mais qu'est-ce que la miséricorde, sinon la part que prend notre cœur à la misère d'autrui, sentiment qui nous porte à la secourir autant que nous le pouvons? Or, ce mouvement de l'âme sert la raison lorsqu'il est réglé par la justice, comme lorsqu'on assiste un pauvre, ou qu'on pardonne à un pécheur qui se repent. Cicéron, dont les expressions sont si heureusement choisies, n'hésite point à appeler vertu cette douce pitié que les stoïciens n'ont point rougi de mettre au nombre des vices. Cependant, comme l'en-

deret eas res ille philosophus, quas amissurum se naufragio sentiebat, sicuti est vita ista salusque corporis; non ita illud periculum perhorresceret, ut palloris etiam testimonio proderetur. Verumtamen et illam poterat permotionem pati, et fixam tenere mente sententiam, vitam illam salutemque corporis, quorum amissionem minabatur tempestatis immanitas, non esse bona quæ illos, quibus inessent, facerent bonos, sicut facit justitia. Quod autem aiunt ea nec bona appellanda esse, sed commoda; verborum certamini, non rerum examini deputandum est. Quid enim interest, utrum aptius bona vocentur, an commoda; dum tamen ne his privetur, non minus Stoicus, quam Peripateticus pavescat et palleat; ea non æqualiter appellando, sed æqualiter æstimando? Ambo sane, si bonorum istorum seu commodorum periculis ad flagitium vel facinus urgeantur, ut aliter ea retinere non possint, malle se dicunt hæc amittere quibus natura corporis salva et incolumis habetur, quam illa committere quibus justitia violatur. Ita mens, ubi fixa est ista sententia, nullas perturbationes, etiamsi accidant inferioribus animi partibus, in se contra rationem prævalere permittit : quin imo eis ipsa dominatur, eisque non consentiendo, sed potius resistendo regnum virtutis exercet. Talem describit etiam Virgilius Æneam, ubi ait :

Mens immota manet, lacrymæ volvuntur inanes.

CAPUT V.

Quod passiones, quæ christianos animos afficiunt, non in vitium trahant, sed virtutem exerceant.

Non est nunc necesse copiose ac diligenter ostendere, quid de istis passionibus doceat Scriptura divina, qua christiana eruditio continetur. Deo quippe illam ipsam mentem subjicit regendam et juvandam, mentique passiones ita moderandas atque frenandas, ut in usus justitiæ convertantur. Denique in disciplina nostra non tam quæritur utrum pius animus irascatur, sed quare irascatur; nec utrum sit tristis, sed unde sit tristis; nec utrum timeat, sed quid timeat. Irasci enim peccanti, ut corrigatur; contristari pro afflicto, ut liberetur; timere periclitanti, ne pereat; nescio utrum quisquam sana consideratione reprehendat. Nam et misericordiam Stoicorum est solere culpare : sed quanto honestius ille Stoicus misericordia perturbaretur hominis liberandi, quam timore naufragii! Longe melius et humanius, et piorum sensibus accommodatius Cicero in Cæsaris laude locutus est, ubi ait : « Nulla de virtutibus « tuis nec admirabilior, nec gratior misericordia est. » Quid est autem misericordia, nisi alienæ miseriæ quædam in nostro corde compassio, qua utique, si possumus, subvenire compellimur? Servit autem motus iste rationi, quando ita præbetur misericordia, ut justitia conservetur,

seigne le célèbre Épictète, d'après Zénon et Chrysippe, ils admettent ces passions dans l'âme du sage, quoique le sage soit le modèle de la perfection : ce qui montre bien qu'à leurs yeux ce ne sont pas en effet des vices, et qu'ainsi leur opinion n'est point différente de celle des platoniciens ou des péripatéticiens. Mais, comme dit Cicéron, ce n'est pas d'aujourd'hui que les Grecs s'aheurtent à un mot, petits esprits plus amoureux de la dispute que de la vérité. On pourrait néanmoins encore demander si ce n'est point un effet de la faiblesse inhérente à cette vie passagère, d'endurer ces passions dans le bien même que nous faisons. Quant aux saints anges, quoiqu'ils punissent sans colère ceux que la loi éternelle de Dieu leur ordonne de punir, qu'ils assistent les misérables sans compassion de leur misère, et délivrent sans crainte ceux qui sont en danger et qu'ils aiment : cependant on leur attribue, dans le langage ordinaire, les affections humaines, à cause de la ressemblance, non de leurs faiblesses, mais de leurs actes aux nôtres. Ainsi Dieu, suivant l'Écriture, est irrité ; et cependant aucune passion ne saurait le troubler. C'est qu'on veut exprimer l'effet de la vengeance, et non la turbulence passionnée de l'âme.

CHAPITRE VI.

Des passions des démons.

Ajournons néanmoins cette question des saints anges, et voyons comment, suivant les platoniciens, ces démons médiateurs entre les dieux et les hommes sont sujets aux passions. S'ils n'y étaient véritablement sujets, Apulée ne dirait pas que leur esprit en est agité comme de violentes tempêtes. Cet esprit, c'est-à-dire la partie supérieure de leur âme, par laquelle ils sont raisonnables, et d'où la vertu et la sagesse, s'ils en étaient capables, devraient régner sur les mouvements impétueux de la partie inférieure; leur esprit, dis-je, est donc sujet aux orages des passions, de l'aveu même de ce philosophe platonicien. Il résulte de là que les démons sont esclaves de la convoitise, de la crainte, de la colère, et des autres affections de cette nature. Quelle partie donc est libre en eux et capable de sagesse, pour pouvoir plaire aux dieux et exciter dans les hommes l'émulation du bien, lorsque leur esprit, asservi aux passions, emploie avec d'autant plus d'ardeur tout ce qu'il a naturellement d'intelligence pour séduire et tromper, qu'il est possédé d'un plus violent désir de nuire?

CHAPITRE VII.

Suivant les platoniciens, les poëtes ont prêté aux dieux des affections qui ne conviennent qu'aux démons.

On dira peut-être que, lorsque les poëtes feignent, sans s'éloigner beaucoup de la vérité, que les dieux aiment ou haïssent certains hommes, cela ne doit pas s'entendre de tous les démons, mais seulement de ceux qui, suivant Apulée,

sive cum indigenti tribuitur, sive cum ignoscitur pœnitenti. Hanc Cicero, locutor egregius, non dubitavit appellare virtutem, quam Stoicos inter vitia numerare non pudet : qui tamen, ut docuit liber Epicteti nobilissimi Stoici, ex decretis Zenonis et Chrysippi, qui hujus sectæ primas habuerunt, hujusmodi passiones in animum sapientis admittunt, quem vitiis omnibus liberum volunt. Unde fit consequens, ut hæc ipsa non putent vitia, quando sapienti sic accidunt, ut contra virtutem mentis rationemque nihil possint, et una sit eademque sententia Peripateticorum, vel etiam Platonicorum, et ipsorum Stoicorum : sed, ut ait Tullius, verbi controversia jam diu torqueat homines Græculos contentionis cupidiores, quam veritatis. Sed adhuc merito quæri potest, utrum ad vitæ præsentis pertineat infirmitatem, etiam in quibusque bonis officiis hujuscemodi perpeti affectus : sancti vero Angeli et sine ira puniant quos accipiunt æterna Dei lege puniendos, et miseris sine miseriæ compassione subveniant, et periclitantibus eis quos diligunt, sine timore opitulentur; et tamen istarum nomina passionum consuetudine locutionis humanæ etiam in eos usurpentur, propter quamdam operum similitudinem, non propter affectionum infirmitatem : sicut ipse Deus secundum Scripturas irascitur, nec tamen ulla passione turbatur. Hoc enim verbum vindictæ usurpavit effectus, non illius turbulentus affectus.

CAPUT VI.

De passionibus dæmonum.

Qua interim de sanctis Angelis quæstione dilata, videamus quemadmodum dicant Platonici medios dæmones inter deos et homines constitutos istis passionum æstibus fluctuare. Si enim mente ab his libera eisque dominante motus hujuscemodi paterentur, non eos diceret Apuleius simili motu cordis et salo mentis per omnes cogitationum æstus fluctuare. Ipsa igitur mens eorum, id est pars animi superior, qua rationales sunt, in qua virtus et sapientia, si ulla eis esset, passionibus turbulentis inferiorum animi partium regendis moderandisque dominaretur; ipsa, inquam, mens eorum, sicut iste Platonicus confitetur, salo perturbationum fluctuat. Subjecta est ergo mens dæmonum passionibus libidinum, formidinum, irarum, atque hujuscemodi cæteris. Quæ igitur pars in eis libera est composque sapientiæ, qua placeant diis, et ad bonorum morum similitudinem hominibus consulant; cum eorum mens passionum vitiis subjugata et oppressa, quidquid rationis naturaliter habet, ad fallendum et decipiendum tanto acrius intendat, quanto eam magis possidet nocendi cupiditas?

CAPUT VII.

Quod Platonici figmentis poetarum infamatos asserant deos de contrariorum studiorum certamine, cum hæ partes dæmonum, non deorum sint.

Quod si quisquam dicit, non ex omnium, sed ex malorum dæmonum numero esse, quos poetæ quorumdam hominum osores et amatores deos non procul a veritate confingunt : hos enim dixit Apuleius, salo mentis per omnes cogitationum æstus fluctuare : quomodo istud intelligere

sont sujets aux orages des passions. Mais comment admettre cette excuse, lorsque Apulée ne s'explique ainsi qu'après avoir avancé que les démons tiennent le milieu entre les dieux et les hommes, à cause de leurs corps aériens, sans établir entre eux aucune distinction, ce qui prouve qu'il parle de tous les démons? Suivant ce philosophe, la fiction des poëtes consiste en ce que de plusieurs de ces démons ils font des dieux, leur imposent les noms des dieux, et, grâce à l'impunité de leur licence poétique, les partagent à leur gré entre les hommes, comme protecteurs ou comme ennemis, tandis que les dieux sont infiniment au-dessus de ces faiblesses, et par l'élévation de leur séjour et par la béatitude de leur nature. La fiction des poëtes consiste donc à appeler dieux des êtres qui ne sont pas dieux, et à dire que, sous le nom de dieux, ils combattent entre eux pour les hommes qu'ils aiment ou qu'ils haïssent, selon le parti qu'ils ont adopté. Il ajoute que cette fiction n'est pas éloignée de la vérité, attendu que, au nom près, ces prétendus dieux sont représentés tels qu'ils sont, c'est-à-dire des démons. De ce nombre est cette Minerve d'Homère, qui intervint dans le camp des Grecs pour empêcher Achille d'outrager Agamemnon. Il veut donc que Minerve ne figure ici que par une fiction poétique, parce que, selon lui, Minerve est une déesse qui réside dans les hautes régions de l'éther, loin du commerce des mortels, au milieu des dieux, qu'ils réputent tous bons et bienheureux. Mais qu'un démon ait embrassé la cause des Grecs contre les Troyens, qu'un autre ait protégé les Troyens contre les Grecs, et que, sous les noms de Mars et de Vénus, divinités qui, suivant Apulée, habitent au plus haut des cieux sans jamais se mêler de pareilles querelles, ces démons aient combattu entre eux pour le parti que chacun d'eux avait adopté, c'est une fiction qui, de l'aveu du philosophe, est peu éloignée de la vérité; car les poëtes n'ont dit cela que de ces êtres qui, suivant lui, sont sujets à toutes les passions des hommes, et par conséquent enclins à s'éprendre pour eux d'amour ou de haine, non pas selon la justice, mais avec cet esprit de faction qui partage le peuple entre des chasseurs ou des cochers. Il semble vraiment que ce philosophe n'ait eu ici qu'une intention, celle d'empêcher que, sur la foi des poëtes, on n'attribuât, non pas aux démons, mais aux dieux mêmes, ces fictions qu'ils donnent sous le nom des dieux.

CHAPITRE VIII.

Des dieux, des démons et des hommes, suivant Apulée.

La définition d'Apulée n'établit-elle pas jusqu'à l'évidence qu'il entend parler de tous, lorsqu'il dit que les démons sont des êtres du genre animal, sujets aux passions, doués de raison, revêtus d'un corps aérien, et éternels de leur nature? Or, ces cinq qualités ne distinguent en rien les démons, je ne dis pas des hommes honnêtes, mais des hommes les plus pervers. En effet, quand, après avoir parlé des dieux, il passe à la définition des hommes pour arriver aux démons, qui tiennent le milieu entre les habitants de la région supérieure et ceux de la région inférieure, il s'exprime ainsi: « Les hommes, que distinguent la raison et l'usage de la parole, dont l'âme est immor-

poterimus, quando, cum hoc diceret, non quorumdam, id est malorum, sed omnium dæmonum medietatem propter aeria corpora, inter deos et homines describebat? Hoc enim ait fingere poetas, quod ex istorum dæmonum numero deos faciunt, et eis deorum nomina imponunt, et quibus voluerint hominibus ex his amicos inimicosque distribuunt ficti carminis impunita licentia; cum deos ab his dæmonum moribus, et cœlesti loco et beatitudinis opulentia remotos esse perhibeant. Hæc est ergo fictio poetarum, deos dicere qui dii non sunt, eosque sub deorum nominibus inter se decertare propter homines, quos pro studio partium diligunt vel oderunt. Non procul autem a veritate dicit hanc esse fictionem; quoniam deorum appellati vocabulis qui dii non sunt, tales tamen describuntur dæmones, quales sunt. Denique hinc esse dicit Homericam illam Minervam, « quæ mediis cœtibus Graiûm cohibendo « Achilli intervenit. » Quod ergo Minerva illa fuerit, poeticum vult esse figmentum; eo quod Minervam deam putat, eamque inter deos, quos omnes bonos beatosque credit, in alta ætheria sede collocat, procul a conversatione mortalium. Quod autem aliquis dæmon fuerit Græcis favens Trojanisque contrarius, sicut alius adversus Græcos Trojanorum opitulator, quem Veneris seu Martis nomine idem poeta commemorat, quos deos iste talia non agentes in cœlestibus habitationibus ponit; et hi dæmones pro eis quos amabant, contra eos quos oderant, inter se decertaverint, hoc non procul a veritate poetas dixisse confessus est. De his quippe ista dixerunt, quos hominibus simili motu cordis et salo mentis per omnes cogitationum æstus fluctuare testatur, ut possent amores et odia, non pro justitia, sed sicut populus similis eorum in venatoribus et aurigis, secundum suarum studia partium, pro aliis adversus alios exercere. Id enim videtur philosophus curasse Platonicus, ne, cum hæc a poetis canerentur, non a dæmonibus mediis, sed ab ipsis diis, quorum nomina poetæ fingendo ponunt, fieri crederentur.

CAPUT VIII.

De diis et dæmonibus hominibusque Apuleii definitio.

Quid illa ipsa definitio dæmonum, parumne intuenda est (ubi certe omnes determinando complexus est), quod ait dæmones esse genere animalia, animo passiva, mente rationalia, corpore aeria, tempore æterna? In quibus quinque commemoratis, nihil dixit omnino, quod dæmones cum bonis saltem hominibus id viderentur habere commune, quod non esset in malis. Nam ipsos homines cum aliquanto latius describendo complecteretur, suo loco de illis dicens tanquam de infimis atque terrenis, cum prius dixisset de cœlestibus diis; ut commendatis duabus partibus ex summo et infimo ultimis, tertio loco de mediis

telle et les organes périssables; esprits légers et inquiets, corps grossiers et corruptibles, de mœurs différentes et d'erreurs semblables, d'une audace obstinée, d'une espérance invincible; les hommes, dont les travaux sont vains et la fortune inconstante, mortels individuellement, immortels quant à l'espèce, se succédant les uns aux autres par une suite continuelle de générations, dont le temps est rapide et court, la sagesse tardive, la mort prompte, la vie fâcheuse; les hommes, dis-je, habitent la terre. » Parmi tant d'attributs communs à la plupart des hommes, a-t-il oublié ce privilége du petit nombre, cette sagesse qui vient si tard? En effet, s'il l'eût oublié, sa définition de l'homme, d'ailleurs si exacte, n'eût pas été complète. De même que, pour relever la supériorité des dieux, il assure qu'ils possèdent éminemment cette béatitude à laquelle les hommes s'efforcent de parvenir par la sagesse; de même, s'il avait voulu laisser croire qu'il existe de bons démons, il aurait réservé dans sa définition quelque qualité qui donnât à penser qu'ils ont quelque part à la béatitude des dieux ou à la sagesse des hommes. Mais il ne leur attribue rien de ce qui distingue les bons des méchants, quoiqu'il ne les représente pas aussi méchants qu'ils le sont, non pas tant par crainte de les offenser, que pour ne pas choquer leurs adorateurs, devant qui il parlait. Cependant il donne assez à entendre aux esprits éclairés ce qu'il faut penser des démons, quand, d'un côté, il dit que les dieux, qu'il répute tous bons et heureux, sont entièrement exempts de leurs passions, et n'ont de commun avec eux que l'éternité du corps; et que, de l'autre, il inculque sans détour que l'âme des démons les rend semblables, non pas aux dieux, mais aux hommes, et que cette ressemblance même ne consiste pas en ce qu'ils possèdent la sagesse, comme les hommes, mais en ce qu'ils sont sujets aux passions qui tyrannisent les insensés et les méchants, et que les sages et les bons règlent de telle sorte qu'ils aimeraient mieux toutefois ne les point éprouver que de les vaincre. En effet, si par l'immortalité, qui, selon lui, est commune aux dieux et aux démons, il voulait faire entendre celle des esprits et non celle des corps, il ne distinguerait pas en cela les hommes des démons, puisque, comme philosophe platonicien, il croyait indubitablement à l'immortalité de l'âme humaine. N'a-t-il pas défini l'homme : « un être doué d'une âme immortelle et d'un corps périssable? » Si donc les hommes ne partagent l'éternité avec les dieux, à cause qu'ils ont un corps mortel, il s'ensuit que les démons n'ont part à cette éternité qu'à cause de l'immortalité de leurs corps.

CHAPITRE IX.

L'intercession des démons peut-elle assurer aux hommes la bienveillance des dieux?

Quels sont donc ces médiateurs entre les dieux et les hommes, à qui les hommes doivent s'adresser pour se concilier la faveur des dieux; ces médiateurs si inférieurs aux hommes dans la partie de leur être commune avec eux, c'est-à-dire dans l'âme; et si supérieurs aux hommes dans celle qui leur est commune avec les dieux, c'est-à-dire dans le corps? En effet, dans l'être

dæmonibus loqueretur : « Igitur homines, » inquit, « ratione cluentes, oratione pollentes, immortalibus animis, « moribundis membris, levibus et anxiis mentibus, bru« tis et obnoxiis corporibus, dissimilibus moribus, simili« bus erroribus, pervicaci audacia, pertinaci spe, casso « labore, fortuna caduca, singillatim mortales, cuncti ta« men universo genere perpetui, vicissim sufficienda prole « mutabiles, volucri tempore, tarda sapientia, cita morte, « querula vita terras incolunt. » Cum hic tam multa diceret, quæ ad plurimos homines pertinent, numquid etiam illud tacuit, quod noverat esse paucorum, ubi ait, « tarda sapientia? » quod si prætermisisset, nullo modo recte genus humanum descriptionis hujus tam intenta diligentia terminasset. Cum vero deorum excellentiam commendaret, ipsam beatitudinem, quo volunt homines per sapientiam pervenire, in eis affirmavit excellere. Proinde si aliquos dæmones bonos vellet intelligi, aliquid etiam in ipsorum descriptione poneret, unde vel cum diis aliquam beatitudinis partem, vel cum hominibus qualemcumque sapientiam putarentur habere communem. Nunc vero nullum bonum eorum commemoravit, quo boni discernuntur a malis. Quamvis et eorum malitiæ liberius exprimendæ pepercerit, non tam ne ipsos, quam ne cultores eorum, apud quos loquebatur, offenderet : significavit tamen prudentibus, quid de illis sentire deberent; quandoquidem deos, quos omnes bonos beatosque credi voluit, ab eorum passionibus, atque, ut ait ipse, turbelis omni modo separavit, sola illos corporum æternitate conjungens; animo autem non diis, sed hominibus similes dæmones apertissime inculcans : et hoc non sapientiæ bono, cujus et homines possunt esse participes; sed perturbatione passionum, quæ stultis malisque dominatur, a sapientibus vero et bonis ita regitur, ut malint eam non habere, quam vincere. Nam si non corporum, sed animorum æternitatem cum diis habere dæmones vellet intelligi, non utique homines ab hujus rei consortio separaret : quia et hominibus æternos esse animos, procul dubio, sicut Platonicus, sentit. Ideo cum hoc genus animantium describeret, immortalibus animis, moribundis membris dixit esse homines. Ac per hoc si propterea communem cum diis æternitatem non habent homines, quia corpore sunt mortales : propterea ergo dæmones habent, quia corpore sunt immortales.

CAPUT IX.

An amicitia cœlestium deorum per intercessionem dæmonum possit homini provideri.

Quales igitur mediatores sunt inter homines et deos, per quos ad deorum amicitias homines ambiant, qui hoc cum hominibus habent deterius, quod est in animante melius, id est animum; hoc autem habent cum diis melius, quod est in animante deterius, id est corpus? Cum enim animans,

composé d'âme et de corps, l'âme, quoique faible et vicieuse, est plus excellente que le corps, quelque sain et vigoureux qu'il soit, parce qu'elle tient de sa nature cette prééminence, et qu'il ne saurait dépendre du vice de la lui faire perdre, de même que l'or ne laisse pas, pour être terni, de l'emporter sur l'argent ou le plomb le plus pur. Et ces médiateurs entre les dieux et les hommes ont d'éternel le corps, qui leur est commun avec les dieux, et de vicieux l'esprit, qui leur est commun avec les hommes : comme si la religion, dont ces philosophes font le lien des hommes avec les dieux par l'entremise des démons, consistait dans le corps et non pas dans l'esprit. Quelle malignité ou plutôt quel châtiment tient ces faux et perfides médiateurs comme pendus la tête en bas, en sorte qu'ils ont la partie inférieure de l'animal, c'est-à-dire le corps, engagée avec les natures supérieures; et la partie supérieure, c'est-à-dire l'esprit, engagée avec les natures inférieures : unis aux dieux ou au ciel par la partie qui obéit, et malheureux avec les hommes ou la terre par celle qui commande? Car le corps est un esclave, et, comme dit Salluste, « l'esprit doit commander et le corps obéir. » Cet écrivain ajoute que l'un nous est commun avec les dieux, et l'autre avec les bêtes, parce qu'il parlait des hommes qui ont un corps mortel comme les brutes; mais pour ceux-ci, que les philosophes nous donnent pour médiateurs entre les dieux et nous, ils peuvent dire aussi, à la vérité, que l'un leur est commun avec les dieux, et l'autre avec les hommes; et toutefois, je le répète, comme ils sont en quelque sorte pendus la tête en bas, c'est le corps qui leur est commun avec les dieux, et l'esprit avec les hommes; c'est-à-dire qu'ils sont grands et élevés par la partie inférieure, et qu'ils sont petits et humiliés par la partie supérieure. Ainsi leur corps, qui ne se sépare jamais de leur esprit, comme celui des autres animaux, est moins pour eux le char d'un éternel triomphe, que la chaîne d'un éternel supplice.

CHAPITRE X.

Les hommes, au jugement de Plotin, sont moins malheureux dans des corps mortels, que les démons avec leurs corps éternels.

Le philosophe Plotin, qui vivait à une époque peu éloignée de nos jours, et qu'on loue d'avoir le mieux entendu Platon, dit au sujet de l'âme humaine : « Le Père, dans sa miséricorde, lui a fait des liens mortels. » Il a donc cru que c'était une miséricorde de Dieu d'avoir donné aux hommes un corps mortel, afin qu'ils ne fussent pas éternellement enchaînés aux misères de cette vie. Or, les démons ont été jugés indignes de cette miséricorde; et, quoique sujets aux misères et aux passions des hommes, ils n'ont pas laissé de recevoir un corps immortel. Ils seraient en effet plus heureux que les hommes, s'ils avaient comme eux un corps mortel, et, comme les dieux, une âme bienheureuse. Leur condition serait égale à celle des hommes, si, avec une âme misérable, ils avaient au moins été jugés dignes d'avoir comme eux un corps mortel, pourvu toutefois qu'ils fussent capables de quelque sentiment de piété, qui leur assurât dans la

id est animal, ex anima constet et corpore, quorum duorum anima est utique corpore melior; etsi vitiosa et infirma, melior certe corpore etiam sanissimo atque firmissimo; quoniam ejus natura excellentior nec labe vitiorum postponitur corpori; sicut aurum etiam sordidum argento seu plumbo, licet purissimo, carius æstimatur : isti mediatores deorum et hominum, per quos interpositos divinis humana junguntur, cum diis habent corpus æternum, vitiosum autem cum hominibus animum; quasi religio, qua volunt diis homines per dæmones jungi, in corpore sit, non in animo, constituta. Quænam tandem istos mediatores falsos atque fallaces quasi capite deorsum nequitia vel pœna suspendit, ut inferiorem animalis partem, id est corpus, cum superioribus, superiorem vero, id est animum, cum inferioribus habeant, et cum diis cœlestibus in parte serviente conjuncti, cum hominibus autem terrestribus in parte dominante sint miseri? Corpus quippe servum est, sicut etiam Sallustius ait : « Animi imperio, « corporis servitio magis utimur. » Adjunxit autem ille, « Alterum nobis cum diis, alterum cum belluis commune « est; » quoniam de hominibus loquebatur, quibus, sicut belluis, mortale corpus est. Isti autem, quos inter nos et deos mediatores nobis philosophi providerunt, possunt quidem dicere de animo et corpore, « Alterum nobis cum diis, alterum cum hominibus commune est » : sed, sicut dixi, tanquam in perversum ligati atque suspensi, servum corpus cum diis beatis, dominum animum cum hominibus miseris habentes, parte inferiore exaltati, superiore dejecti. Unde etiam si quisquam propter hoc eos putaverit æternitatem habere cum diis, quia nulla morte, sicut animalium terrestrium, animi eorum solvuntur a corpore : nec sic existimandum est eorum corpus tanquam honoratorum æternum vehiculum, sed æternum vinculum damnatorum.

CAPUT X.

Quod secundum Plotini sententiam, minus miseri sint homines in corpore mortali, quam dæmones in æterno.

Plotinus certe nostræ memoriæ vicinis temporibus, Platonem cæteris excellentius intellexisse laudatur. Is cum de humanis animis ageret, « Pater, » inquit, « misericors « mortalia illis vincula faciebat. » Ita hoc ipsum quod mortales sunt homines corpore, ad misericordiam Dei patris pertinere arbitratus est, ne semper hujus vitæ miseria tenerentur. Hac misericordia indigna judicata est iniquitas dæmonum, quæ in animi passivi miseria, non mortale, sicut homines, sed æternum corpus accepit. Essent quippe feliciores hominibus, si mortale cum eis haberent corpus, et cum diis beatum animum. Essent autem pares hominibus, si cum animo misero corpus saltem mortale cum eis habere meruissent; si tamen acquirerent aliquid pieta-

mort un terme à leur misère. Mais, loin d'être plus heureux que les hommes, puisque leur âme est misérable comme la leur, ils sont même plus malheureux, puisque le lien de leur corps éternise leur misère. Apulée, loin de prétendre en effet que les démons deviennent des dieux par leurs progrès dans la piété et dans la sagesse, déclare positivement au contraire que leur condition est éternelle.

CHAPITRE XI.

Suivant les platoniciens, les âmes humaines deviennent des démons après la mort.

Il dit encore, il est vrai, que les âmes humaines sont des démons, que les hommes deviennent des Lares, s'ils ont bien vécu, et des Lémures ou Larves, s'ils ont été méchants; et que, quand on ignore s'ils ont été bons ou mauvais, on les appelle dieux Mânes. Il est aisé de voir, avec un peu de réflexion, quelle large porte cette opinion ouvre à la dépravation, puisque plus les hommes auront le penchant à nuire, plus ils seront méchants, dans la pensée qu'ils sont destinés à devenir Larves ou Mânes, et qu'après leur mort on leur offrira des sacrifices et des honneurs divins pour les inviter à faire du mal; car le même Apulée affirme que les Larves sont des hommes transformés en démons malfaisants. C'est pourquoi, dit-il, les Grecs appellent les bienheureux εὐδαίμονες, bons esprits ou bons démons, témoignant ainsi de nouveau que les âmes des hommes sont des démons.

CHAPITRE XII.

Des trois qualités contraires qui, suivant les platoniciens, distinguent la nature des démons de celle des hommes.

Mais nous ne parlons maintenant que des démons proprement dits, qui, suivant la définition d'Apulée, sont des êtres intermédiaires entre les dieux et les hommes, animaux raisonnables, passionnés, aériens, éternels. Car après avoir placé les dieux au ciel et les hommes sur la terre, et les avoir distingués les uns des autres, tant par la distance des lieux que par la dignité de leur essence, il conclut ainsi : « Vous avez donc deux espèces d'êtres animés, les hommes d'une part, et de l'autre les dieux, si différents des hommes par l'élévation de leur séjour, par la durée éternelle de leur vie, et par la perfection de leur nature; en sorte qu'il n'y a entre eux et nous aucune communication prochaine, à cause de l'immense espace qui sépare le ciel de la terre, et d'autant que là règne une éternelle et indéfectible vitalité, ici une vie faible et caduque; que les esprits des dieux sont comblés d'une béatitude glorieuse, tandis que ceux des hommes languissent dans la misère. » Voilà donc les trois qualités contraires des deux natures extrêmes, la plus haute et la plus basse. Quoique en d'autres termes, il reproduit les trois qualités d'excellence qu'il attribue aux dieux, et les oppose aux trois qualités d'infériorité inhérentes à la condition humaine : aux dieux l'élévation du séjour, l'éternité

tis, ut ab ærumnis vel in morte requiescerent. Nunc vero non solum feliciores hominibus non sunt animo misero, sed etiam miseriores sunt perpetuo corporis vinculo. Non enim aliqua pietatis et sapientiæ disciplina proficientes, intelligi voluit ex dæmonibus fieri deos, cum apertissime dixerit dæmones æternos.

CAPUT XI.

De opinione Platonicorum, qua putant animas hominum dæmones esse post corpora.

Dicit quidem et animas hominum dæmones esse, et ex hominibus fieri Lares, si boni meriti sunt; Lemures, si mali, seu Larvas : Manes autem deos dici, si incertum est bonorum eos, seu malorum esse meritorum. In qua opinione, quantam voraginem aperiant sectandis perditis moribus, quis non videat, si vel paululum attendat? Quandoquidem quamlibet nequam fuerint homines, vel Larvas se fieri dum opinantur, vel dum Manes deos; tanto pejores fiunt, quanto sunt nocendi cupidiores : ut etiam quibusdam sacrificiis tanquam divinis honoribus post mortem se invitari opinentur, ut noceant : Larvas quippe dicit esse noxios dæmones ex hominibus factos. Sed hinc alia quæstio est. Inde autem perhibet appellari græce beatos εὐδαίμονας, quod boni sint animi, hoc est boni dæmones; animos quoque hominum dæmones esse confirmans.

CAPUT XII.

De ternis contrariis, quibus secundum Platonicos dæmonum et hominum natura distinguitur.

Sed nunc de his agimus, quos in natura propria descripsit inter deos et homines genere animalia, mente rationalia, animo passiva, corpore aeria, tempore æterna. Nempe cum prius deos in sublimi cœlo, homines autem in terra infima disjunctos locis, et naturæ dignitate secerneret, ita conclusit : « Habetis, » inquit, « interim bina animalia; deos ab hominibus plurimum differentes, loci sublimitate, vitæ perpetuitate, naturæ perfectione; nullo inter se propinquo communicatu, cum et habitacula summa ab infimis tanta intercapedo fastigii dispescat; et vivacitas illic æterna et indefecta sit, hic caduca et subcisiva; et ingenia illa ad beatitudinem sublimata, hæc ad miserias infimata. » Hic terna video commemorata contraria de duabus naturæ partibus ultimis, id est summis atque infimis. Nam tria quæ proposuit de diis laudabilia, eadem repetivit, aliis quidem verbis, ut eis alia tria adversa ex hominibus redderet. Tria deorum hæc sunt : loci sublimitas, vitæ perpetuitas, perfectio naturæ. Hæc aliis verbis ita repetivit, ut eis tria contraria humanæ conditionis opponeret : « Cum et habitacula, » inquit, « summa ab infimis tanta intercapedo fastigii dispescat : » quia dixerat loci sublimitatem. « Et vivacitas illic, » inquit, « æterna et indefecta sit, hic caduca et subcisiva : » quia dixerat vitæ perpetuitatem. « Et ingenia illa, » inquit, « ad beatitudinem sublimata, hæc ad miserias infimata : » quia dixe-

de l'existence, la perfection de la nature; aux hommes, comme il le dit dans le passage que j'ai cité plus haut, le lieu bas, la mortalité et la misère.

CHAPITRE XIII.

Si les démons ne participent ni à la béatitude des dieux ni à la misère des hommes, comment peuvent-ils être médiateurs entre les uns et les autres?

Entre ces deux extrémités, il n'y a point de difficulté pour le lieu à l'égard des démons, qui, suivant Apulée, occupent l'espace intermédiaire; car il est évident qu'entre le lieu le plus haut et le lieu le plus bas il y a un milieu. Mais il reste deux qualités de part et d'autre qu'il faut bien examiner, pour voir si elles sont étrangères aux démons, ou, dans le cas où l'on voudrait les leur attribuer, comment elles s'accordent avec leur position mitoyenne. Or, elles ne sauraient leur être étrangères. Par la même raison que l'on dit que le milieu n'est ni le plus haut ni le plus bas lieu, on ne saurait dire que les démons, qui sont des animaux raisonnables, ne sont ni heureux ni malheureux. Nous pouvons fort bien le dire des plantes et des bêtes, parce qu'elles sont privées de raison ou de sentiment; mais des âmes douées de raison sont nécessairement heureuses ou malheureuses. Nous ne pouvons pas dire non plus que les démons ne sont ni mortels ni immortels, puisque tout ce qui a vie, ou vit toujours, ou finit par mourir : outre qu'Apulée prétend que les démons sont éternels. Que reste-t-il donc, sinon que les démons, qui tiennent le milieu entre les natures extrêmes, participent en quelque point de l'une et de l'autre? Car si les deux autres attributs, soit dans l'ordre inférieur, soit dans l'ordre supérieur, leur sont départis, ils ne tiennent plus le milieu, et ils retombent dans l'une ou l'autre extrémité. Mais comme ils ne peuvent pas être privés de l'une et de l'autre de ces deux qualités, ainsi que nous l'avons démontré, il faut donc qu'ils en aient une des deux parts pour conserver le milieu. Dans l'impossibilité d'emprunter l'éternité à la nature la plus basse, parce qu'elle ne l'a pas elle même, ils doivent la prendre de la plus haute; et par conséquent, pour rendre leur médiation complète, il ne leur reste à prendre de la plus basse que la misère.

Ainsi, selon les platoniciens, les dieux, habitants de la plus haute partie du monde, possèdent une éternité bienheureuse ou une béatitude éternelle; les hommes, habitants de la partie la plus basse, une misère mortelle ou une mortalité misérable; et les démons, qui tiennent le milieu, une misère immortelle ou une immortalité misérable. Au reste, Apulée, par les cinq qualités qu'il attribue aux démons dans la définition qu'il en a donnée, n'établit pas, comme il l'avait promis, la médiation des démons entre les dieux et les hommes. Ils ont, dit-il, trois attributs communs avec nous : le genre animal, l'âme raisonnable, et l'esprit passible. Il ajoute qu'ils en ont un qui leur est commun avec les dieux, l'éternité, et un qui leur est propre, un corps aérien. Comment donc sont-ils médiateurs entre la nature supérieure et la nature inférieure, lorsqu'ils n'ont qu'une qualité commune avec la première, et qu'ils en ont trois avec la seconde? Qui ne voit combien ils s'éloignent du milieu et s'inclinent vers la partie la plus basse? Toutefois

rat naturæ perfectionem. Tria igitur ab eo posita sunt deorum, id est, locus sublimis, æternitas, beatitudo : et his contraria tria hominum, id est, locus infimus, mortalitas, miseria.

CAPUT XIII.

Quomodo dæmones, si nec cum diis beati, nec cum hominibus sunt miseri, inter utramque partem sine utriusque communione sint medii.

Inter hæc terna deorum et hominum, quoniam dæmones medios posuit, de loco nulla est controversia : inter sublimem quippe et infimum, medius locus aptissime habetur et dicitur. Cætera bina restant, quibus cura attentior adhibenda est, quemadmodum vel aliena esse a dæmonibus ostendantur, vel sic eis distribuantur, ut medietas videtur exposcere. Sed ab eis aliena esse non possunt. Non enim, sicut dicimus locum medium nec summum esse, nec infimum, ita dæmones cum sint animalia rationalia, nec beatos esse, nec miseros, sicuti sunt arbusta vel pecora, quæ sunt sensus vel rationis expertia, recte possumus dicere. Quorum ergo ratio mentibus inest, aut miseros esse, aut beatos necesse est. Item non possumus recte dicere, nec mortales esse dæmones, nec æternos. Omnia namque viventia aut in æternum vivunt, aut finiunt morte quod vivunt. Jam vero iste tempore æternos dæmones dixit. Quid igitur restat, nisi ut hi medii de duobus summis unum habeant, et de duobus infimis alterum? Nam si utraque de imis habebunt, aut utraque de summis, medii non erunt, sed in alterutram partem vel resiliunt, vel recumbunt. Quia ergo his binis, sicut demonstratum est, carere utrisque non possunt, acceptis ex utraque parte singulis mediabuntur. Ac per hoc quia de infimis habere non possunt æternitatem, quæ ibi non est, unum hoc de summis habent : et ideo non est alterum ad complendam medietatem suam, quod de infimis habeant, nisi miseriam.

Est itaque, secundum Platonicos, sublimium deorum vel beata æternitas, vel æterna beatitudo; hominum vero infimorum vel miseria mortalis, vel mortalitas misera : dæmonum autem mediorum vel misera æternitas, vel æterna miseria. Nam et quinque illis, quæ in definitione dæmonum posuit, non eos medios, sicut promittebat, ostendit; quoniam tria dixit eos habere nobiscum, quod genere animalia, quod mente rationalia, quod animo passiva sunt; cum diis autem unum, quod tempore æterna; et unum proprium, quod corpore aeria. Quomodo ergo medii, quando unum habent cum summis, tria cum infimis? Quis non videat, relicta medietate, quantum inclinentur et deprimantur ad infima? Sed plane ibi etiam me-

on pourrait encore trouver qu'ils occupent le milieu, en alléguant que, de ces cinq attributs, il y en a un qui leur est propre, un corps aérien, de même que les dieux et les hommes en ont aussi un qui leur est respectivement particulier, les dieux un corps céleste, et les hommes un corps terrestre; qu'il y en a deux qui sont communs à tous, le genre animal et la raison (car Apulée dit, en parlant des dieux et des hommes : « Vous avez deux espèces d'êtres animés; » et les platoniciens n'ont coutume de parler des dieux que comme d'esprits raisonnables); et pour les deux autres, une âme passible et une nature éternelle : ils ont le premier commun avec les hommes, et le second avec les dieux, ce qui les tient dans un parfait équilibre entre les uns et les autres. Or, c'est en ces deux choses que consiste l'éternité malheureuse ou la misère éternelle des démons. Véritablement celui qui a dit qu'ils sont sujets aux passions aurait aussitôt dit qu'ils sont misérables, s'il n'en eût rougi pour leurs adorateurs. Mais puisque, du propre aveu de ces philosophes, le monde est gouverné par la providence de Dieu et non par une fortune aveugle, il faut conclure que la misère des démons ne serait point éternelle si leur malice n'était énorme.

Si l'on a raison d'appeler bons démons les bienheureux, on ne peut donner ce nom à ceux que ces philosophes ont placés entre les dieux et les hommes. Où mettra-t-on donc ces bons démons, qui, au-dessus des hommes, mais au-dessous des dieux, prêtent leur assistance à ceux-là, et leur ministère à ceux-ci? S'ils sont bons et éternels, ils sont sans doute éternellement bienheureux. Or, cette félicité éternelle ne leur permet pas de tenir le milieu entre les dieux et les hommes, parce qu'elle les approche autant des premiers qu'elle les éloigne des seconds. Il suit de là que ces philosophes s'efforcent en vain de montrer comment les bons démons, s'ils sont immortels et bienheureux, tiennent le milieu entre les dieux heureux et immortels, et les hommes mortels et misérables; car, du moment qu'ils partagent avec les dieux la béatitude et l'immortalité, deux qualités auxquelles les hommes ne participent pas, n'y a-t-il pas plus de raison de dire qu'ils sont fort éloignés des hommes et fort voisins des dieux, que de prétendre qu'ils tiennent le milieu entre les dieux et les hommes? Cela serait bon s'ils avaient deux qualités qui leur fussent communes, non avec deux autres qualités des dieux ou des hommes, mais avec une de chacun d'eux. C'est ainsi que l'homme est en quelque façon un être mitoyen entre les bêtes et les anges. Puisque la bête est un animal sans raison et mortel, et l'ange un animal raisonnable et immortel, on peut dire que l'homme est un être intermédiaire, au-dessous des anges et au-dessus des bêtes, mortel avec les bêtes et raisonnable avec les anges : en un mot, animal raisonnable mortel. Lors donc que nous cherchons un terme moyen entre les bienheureux immortels et les misérables mortels, il faut, pour le trouver, ou qu'un mortel soit bienheureux, ou un immortel, misérable.

CHAPITRE XIV.

Les hommes peuvent-ils, dans cette vie immortelle, posséder le bonheur?

Or, l'homme peut-il être mortel et bienheureux? c'est une grande question parmi les hommes.

dii possunt ita inveniri, ut unum habeant proprium, quod est corpus aerium, sicut et illi de summis atque infimis singula propria, dii corpus ætherium, hominesque terrenum; duo vero communia sint omnibus, quod genere sunt animalia, et mente rationalia. Nam et ipse cum de diis et hominibus loqueretur; « Habetis, » inquit, « bina animalia. » Et non solent isti deos nisi rationales mente perhibere. Duo sunt residua, quod sunt animo passiva, et tempore æterna : quorum habent unum cum infimis, cum summis alterum, ut proportionali ratione librata medietas neque sustollatur in summa, neque in infima deprimatur. Ipsa est autem illa dæmonum misera æternitas, vel æterna miseria. Qui enim ait, animo passiva, etiam misera dixisset, nisi eorum cultoribus erubuisset. Porro quia providentia summi Dei, sicut etiam ipsi fatentur, non fortuita temeritate regitur mundus, nunquam esset istorum æterna miseria, nisi esset magna malitia.

Si igitur beati recte dicuntur eudæmones, non sunt eudæmones dæmones, quos inter homines et deos isti in medio locaverunt. Quis ergo est locus bonorum dæmonum, qui supra homines, infra deos, istis præbeant adjutorium, illis ministerium? Si enim boni æternique sunt, profecto et beati sunt. Æterna autem beatitudo medios eos esse non sinit, quia multum diis comparat, multumque ab hominibus separat. Unde frustra isti conabuntur ostendere, quomodo dæmones boni, si et immortales sunt et beati, recte medii constituantur inter deos immortales ac beatos et homines mortales ac miseros. Cum enim utrumque habeant cum diis, et beatitudinem scilicet et immortalitatem, nihil autem horum cum hominibus et miseris et mortalibus; quomodo non potius remoti sunt ab hominibus, diisque conjuncti, quam inter utrosque medii constituti? Tunc enim medii essent, si haberent et ipsi duo quædam sua, non cum binis alterutrorum, sed cum singulis utrorumque communia : sicut homo medium quiddam est, sed inter pecora et Angelos; ut, quia pecus est animal irrationale atque mortale, Angelus autem rationale et immortale, medius homo esset, inferior Angelis, superior pecoribus, habens cum pecoribus mortalitatem, rationem cum Angelis, animal rationale mortale. Ita ergo cum quærimus medium inter beatos immortales miserosque mortales, hoc invenire debemus, quod aut mortale sit beatum, aut immortale sit miserum.

CAPUT XIV.

An homines, cum sint mortales, possint esse felices.

Utrum autem et beatus et mortalis homo esse possit,

Quelques-uns, considérant humblement leur condition, ont dit que l'homme est incapable d'être heureux tant qu'il vit pour mourir ; d'autres, au contraire, qui concevaient une haute idée de leur nature, ont osé assurer que le sage peut posséder le bonheur, quoique mortel. Si cela est, que ne place-t-on plutôt le sage entre les mortels malheureux et les bienheureux immortels, puisqu'il partage la béatitude avec ceux-ci, et la mortalité avec ceux-là? Sans doute, s'il est bienheureux, il ne porte envie à personne, car il n'y a rien de plus misérable que l'envie. Qu'il s'efforce donc de tout son pouvoir d'aider les misérables mortels à parvenir à la béatitude, afin qu'ils puissent aussi être immortels après leur mort, et associés aux anges immortels et bienheureux.

CHAPITRE XV.

Le Christ, fait homme pour être médiateur entre Dieu et les hommes.

Que si, d'après l'opinion la plus probable et la plus plausible, les hommes sont nécessairement malheureux tant qu'ils sont mortels, il faut chercher un médiateur qui ne soit pas seulement homme, mais Dieu, afin que sa nature mortelle et cependant bienheureuse puisse nous conduire de la misère mortelle à la bienheureuse immortalité. Il ne fallait pas que ce médiateur fût exempt de la mort, ni qu'il demeurât toujours son esclave. Il s'est fait mortel, sans infirmer la divinité du Verbe, mais en prenant l'infirmité de la chair; et d'ailleurs il n'est pas toujours demeuré mortel dans cette chair, mais il l'a ressuscitée des morts, parce que le fruit de sa médiation est de ne pas laisser même dans une chair éternellement sujette à la mort ceux pour la délivrance desquels il s'est fait médiateur. Ainsi, il fallait que ce médiateur entre Dieu et les hommes eût une mortalité passagère et une félicité permanente, afin d'être conforme aux hommes mortels par ce qui passe, et de les transporter de leur état mortel dans le lieu où tout demeure éternellement. Les bons anges ne peuvent par conséquent tenir le milieu entre les malheureux mortels et les bienheureux immortels, par la raison qu'ils sont eux-mêmes bienheureux et immortels; mais les mauvais anges le peuvent, en ce qu'ils sont immortels avec les uns et malheureux avec les autres. A ceux-ci est opposé le bon médiateur qui, contre leur immortalité et leur misère, a voulu être mortel pour un temps, et a pu demeurer toujours bienheureux; et c'est ainsi que, par l'humilité de sa mort et par la gloire de sa béatitude, il a dompté ces superbes immortels et ces méchants malheureux, et les a empêchés de séduire, sous prétexte de leur immortalité, et de rendre misérables ceux dont il a purifié les cœurs par la foi qu'il leur a inspirée, et qu'il a délivrés de la domination de ces esprits immondes.

Quel médiateur l'homme mortel et misérable, infiniment éloigné des immortels et des bienheureux, choisira-t-il donc pour parvenir à l'immortalité et à la béatitude? Ce qui peut plaire dans l'immortalité des démons est misérable, et ce qui peut déplaire dans la mortalité du Christ n'est déjà plus. Là, c'est une misère éternelle

magna est inter homines quæstio. Quidam enim conditionem suam humilius inspexerunt, negaveruntque hominem capacem esse posse beatitudinis, quamdiu mortaliter vivit: quidam vero extulerunt se, et ausi sunt dicere, sapientiæ compotes, beatos esse posse mortales. Quod si ita est, cur non ipsi potius medii constituuntur inter mortales miseros et immortales beatos, beatitudinem habentes cum immortalibus beatis, mortalitatem cum mortalibus miseris? Profecto enim si beati sunt, invident nemini : nam quid miserius invidentia? et ideo mortalibus miseris, quantum possunt, ad consequendam beatitudinem consulunt; ut et etiam immortales valeant esse post mortem, et Angelis immortalibus beatisque conjungi.

CAPUT XV.

De Mediatore Dei et hominum, homine Christo Jesu.

Si autem, quod multo credibilius et probabilius disputatur, omnes homines, quamdiu mortales sunt, etiam miseri sint necesse est, quærendus est medius, qui non solum homo, verum etiam Deus sit; ut homines ex mortali miseria ad beatam immortalitatem hujus medii beata mortalitas interveniendo perducat. Quem neque non fieri mortalem oportebat, neque permanere mortalem. Mortalis quippe factus est, non infirmata Verbi divinitate, sed carnis infirmitate suscepta : non autem permansit in ipsa carne mortalis, quam resuscitavit a mortuis : quoniam ipse fructus est mediationis ejus, ut nec ipsi, propter quos liberandos mediator effectus est, in perpetua vel carnis morte remanerent. Proinde mediatorem inter nos et Deum, et mortalitatem habere oportuit transeuntem, et beatitudinem permanentem : ut per id quod transit, congrueret morituris; et ad id quod permanet, transferret ex mortuis. Boni igitur Angeli inter miseros mortales et beatos immortales medii esse non possunt; quia ipsi quoque et beati et immortales sunt : possunt autem medii esse angeli mali; quia immortales sunt cum illis, miseri cum istis. His contrarius est Mediator bonus, qui adversus eorum immortalitatem et miseriam, et mortalis esse ad tempus voluit, et beatus in æternitate persistere potuit : ac sic eos et immortales superbos, et miseros noxios, ne immortalitatis jactantia seducerent ad miseriam, et suæ mortis humilitate et suæ beatitudinis benignitate destruxit in eis, quorum corda per suam fidem mundans, ab illorum immundissima dominatione liberavit.

Homo itaque mortalis et miser longe sejunctus ab immortalibus et beatis, quid eligat medium, per quod immortalitati et beatitudini copuletur? Quod possit delectare in dæmonum immortalitate, miserum est : quod possit offendere in Christi mortalitate, jam non est. Ibi ergo cavenda est miseria sempiterna : hic mors timenda non est, quæ esse non potuit sempiterna, et beatitudo aman-

qu'il faut conjurer ; ici, une mort qui n'est pas à craindre, parce qu'elle ne saurait être éternelle ; puis, une béatitude souverainement aimable, puisqu'elle durera éternellement. L'immortel malheureux ne s'interpose donc que pour nous empêcher d'arriver à l'immortalité bienheureuse, attendu que la misère qui empêche d'y parvenir subsiste toujours en lui ; et au contraire le mortel bienheureux ne s'est rendu médiateur qu'afin qu'au sortir de cette vie il rendît les morts immortels, comme il l'a montré en sa propre personne par sa résurrection, et que des misérables parvinssent à la félicité que lui-même n'avait jamais perdue. Il y a donc un mauvais intermédiaire qui sépare les amis, et un bon intermédiaire qui réconcilie les ennemis. Et s'il y a plusieurs intermédiaires qui séparent, c'est que la multitude des bienheureux ne jouit de la béatitude que par son union avec le seul et vrai Dieu, tandis que la multitude des mauvais anges, dont le malheur est d'être privée de cette union, est plutôt un obstacle qu'une médiation : essaim tumultueux qui, pour ainsi dire, bourdonne autour de nous, pour nous détourner de la voie qui conduit à ce bien unique d'où dépend notre bonheur, et pour lequel nous avions besoin, non de plusieurs médiateurs, mais d'un seul, et de celui-là même dont la communication nous rend bienheureux, c'est-à-dire du Verbe de Dieu, qui n'a pas été fait et qui a fait toutes choses. Toutefois il n'est pas médiateur en tant que Verbe : comme tel il possède une immortalité et une béatitude qui s'éloignent infiniment des misérables mortels ; mais il est médiateur en tant qu'homme. Il montre ainsi qu'il n'est pas nécessaire, pour parvenir à la béatitude, que nous cherchions d'autres médiateurs, lorsque le Dieu bienheureux et source de la béatitude nous a lui-même abrégé le chemin qui conduit à sa divinité. Lorsqu'il nous délivre ainsi de cette vie mortelle et misérable, ce n'est point à ses anges immortels et bienheureux qu'il nous unit, mais à cette Trinité même qui fait le bonheur des anges. Aussi, quand, pour être médiateur, il a daigné s'abaisser au-dessous des anges en prenant la forme de l'esclave, il est toujours demeuré au-dessus d'eux par sa nature divine, le même étant ici-bas le chemin de la vie, qui dans le ciel est la vie même.

CHAPITRE XVI.

Que penser de la définition que les platonicieus ont donnée des dieux ?

Rien n'est moins vrai que l'opinion que le platonicien Apulée émet après Platon : « Aucun dieu ne se mêle à l'humanité ; » ajoutant que le principal caractère de la grandeur des dieux, c'est de n'être jamais souillés du contact de l'homme. Les démons, de son aveu, en sont donc souillés ; et par conséquent ils ne peuvent purifier qui les souille, et tous deviennent également impurs, les démons par le commerce des hommes, et les hommes par le culte des démons. Ou si les démons peuvent communiquer avec les hommes sans en être souillés, ils sont donc à préférer aux dieux que le commerce souillerait, puisque l'on prétend que le souverain privilége des dieux consiste à être tellement élevés au-dessus des hommes par le lieu de leur séjour, qu'ils ne peuvent être souillés de leur fréquentation. Ce même philosophe affirme encore que Platon

da est sempiterna. Ad hoc quippe se interponit medius immortalis et miser, ut ad immortalitatem beatam transire non sinat, quoniam persistit quod impedit, id est ipsa miseria : ad hoc autem se interposuit mortalis et beatus, ut mortalitate transacta, et ex mortuis faceret immortales, quod in se resurgendo monstravit, et ex miseris beatos, unde nunquam ipse discessit. Alius est ergo medius malus, qui separat amicos : alius bonus, qui reconciliat inimicos. Et ideo multi sunt medii separatores, quia multitudo quæ beata est, unius Dei participatione fit beata ; cujus participationis privatione misera multitudo malorum angelorum, quæ se opponit potius ad impedimentum, quam interponit ad beatitudinis adjutorium, etiam ipsa multitudine obstrepit quodammodo, ne possit ad illud unum beatificum bonum perveniri, ad quod ut perduceremur, non multis, sed uno mediatore opus erat ; et hoc eo ipso, cujus participatione simus beati, hoc est Verbo Dei non facto, per quod facta sunt omnia. Nec tamen ob hoc mediator est, quia Verbum : maxime quippe immortale et maxime beatum Verbum longe est a mortalibus miseris ; sed mediator per quod homo : eo ipso utique ostendens ad illud non solum beatum, verum etiam beatificum bonum non oportere quæri alios mediatores, per quos arbitremur nobis perventionis gradus esse moliendos, quia beatus et beatificus Deus factus particeps humanitatis nostræ compendium præbuit participandæ divinitatis suæ. Neque enim nos a mortalitate et miseria liberans ad Angelos immortales beatosque ita perducit, ut eorum participatione etiam nos immortales et beati simus ; sed ad illam Trinitatem, cujus et Angeli participatione beati sunt. Ideo quando in forma servi, ut mediator esset, infra Angelos esse voluit, in forma Dei supra Angelos mansit : idem in inferioribus via vitæ, qui in superioribus vita.

CAPUT XVI.

An rationabiliter Platonici definierint deos cœlestes.

Non enim verum est, quod idem Platonicus ait dixisse Platonem, « Nullus deus miscetur homini. » Et hoc præcipuum eorum sublimitatis ait esse specimen, quod nulla attrectatione hominum contaminantur. Ergo dæmones contaminari fatetur : et ideo eos a quibus contaminantur, mundare non possunt, omnesque immundi pariter fiunt, et dæmones contrectatione hominum, et homines cultu dæmonum. Aut si et contrectari miscerique hominibus, nec tamen contaminari, dæmones possunt, diis profecto meliores sunt : quia illi, si miscerentur, contaminarentur. Nam hoc deorum dicitur esse præcipuum, ut eos sublimiter separatos humana contrectatio contaminare non possit. Deum quidem summum omnium creatorem, quem nos verum

a écrit que le Dieu souverain, créateur de toutes choses, et que nous nommons le vrai Dieu, est le seul dont la parole humaine ne puisse donner une idée, si faible qu'elle soit; et que c'est tout ce que peuvent faire les sages, en se détachant du corps, autant qu'il est possible, par la vigueur de leur esprit, d'en comprendre quelque chose; et que le peu même qu'ils en comprennent n'est que comme une lumière très-pure qui passe aussi vite qu'un éclair, après avoir percé l'épaisseur des profondes ténèbres. S'il est vrai que ce Dieu, vraiment élevé au-dessus de toutes choses, soit quelquefois présent à l'âme des sages d'une manière spirituelle et ineffable (quoique cette présence passe comme un éclair), sans en recevoir aucune souillure, pourquoi place-t-on ces dieux si loin des hommes, de peur que leur commerce ne les souille? Ne suffit-il pas de voir ces corps célestes, dont la lumière éclaire la terre autant qu'elle en a besoin? Que si les astres, qui passent tous pour des dieux visibles, ne sont pas souillés lorsque nous les regardons, pourquoi notre regard souillerait-il les démons, encore qu'ils soient vus de plus près? N'est-ce point que ces dieux seraient souillés par la voix des hommes dont les yeux ne les souillent pas, et que c'est pour cela que les démons sont placés dans la moyenne région, afin de porter aux dieux la voix des hommes et de conserver leur pureté intacte? Parlerai-je des autres sens? Quand les dieux seraient présents, ils ne pourraient être souillés par l'odorat; et les démons même, qui sont en effet présents, ne peuvent être souillés par les vapeurs qui sortent des corps vivants des hommes, dès qu'ils ne le sont pas par tant d'odeurs fétides qui s'exhalent des corps morts des victimes qu'on leur immole. Pour le goût, comme les dieux n'ont pas besoin de manger pour s'empêcher de mourir, la faim ne les oblige point de demander des aliments aux hommes. Quant au toucher, cela dépendrait d'eux; car, bien que le contact se réfère particulièrement à ce sens, il ne tiendrait cependant qu'à eux de communiquer avec les hommes, de les voir et d'en être vus, de les entendre et d'en être entendus. Mais quelle nécessité de toucher? Les hommes se trouveraient assez heureux de voir ou d'entendre les dieux ou les bons démons, et n'oseraient pas en demander davantage. Lors même que la curiosité les porterait jusque-là, comment pourraient-ils toucher un dieu ou un démon malgré lui, eux qui ne sauraient toucher un passereau s'ils ne l'ont pris?

Les dieux pourraient donc fort bien communiquer corporellement avec les hommes, en se laissant seulement voir à eux et en leur parlant. Prétendre que ce commerce les souillerait, quoiqu'il ne souille pas les démons, c'est avancer, comme je l'ai dit plus haut, que les dieux peuvent être souillés, et que les démons ne sauraient l'être. Mais si les démons en sont aussi souillés, quel secours l'homme peut-il en attendre pour cette vie bienheureuse qui doit suivre la mort, du moment que leur propre souillure s'oppose à ce qu'ils rendent les hommes purs et capables d'être unis aux dieux? S'ils ne remplissent pas cet objet spécial de leur médiation, n'est-elle pas absolument inutile aux hommes? Serait-ce qu'ils ne sont pas médiateurs pour faire passer les hommes, après leur mort, avec les dieux,

Deum dicimus, sic a Platone prædicari asseverat, quod ipse sit solus qui non possit penuria sermonis humani quavis oratione vel modice comprehendi; vix autem sapientibus viris, cum se vigore animi, quantum licuit, a corpore removerint, intellectum hujus Dei, et id quoque interdum velut in altissimis tenebris rapidissimo coruscamine lumen candidum intermicare. Si ergo supra omnia vere summus Deus intelligibili et ineffabili quadam præsentia, etsi interdum, etsi tanquam rapidissimo coruscamine lumen candidum intermicans, adest tamen sapientium mentibus, cum se quantum licuit, a corpore removerint, nec ab eis contaminari potest; quid est quod isti dii propterea constituuntur longe in sublimi loco, ne contrectatione contaminentur humana? Quasi vero aliud corpora illa ætheria quam videre sufficiat, quorum luce terra, quantum sufficit, illustratur. Porro si non contaminantur sidera, cum videntur, quos deos omnes visibiles dicit; nec dæmones hominum contaminantur aspectu, quamvis de proximo videantur. An forte vocibus humanis contaminarentur, qui acie non contaminantur oculorum; et ideo dæmones medios habent, per quos eis voces hominum nuntientur, a quibus longe absunt, ut incontaminatissimi perseverent? quid jam de cæteris sensibus dicam? Non enim olfaciendo contaminari vel dii possent, si adessent, vel cum adsunt dæmones, possunt vivorum corporum vaporibus humanorum, si tantis sacrificiorum cadaverinis non contaminantur nidoribus. In gustandi autem sensum nulla necessitate reficiendæ mortalitatis urgentur, ut fame adacti cibos ab hominibus quærant. Tactus vero in potestate est. Nam licet ab eo potissimum sensu contrectatio dicta videatur, hactenus tamen, si vellent, miscerentur hominibus, ut viderent et viderentur, audirent et audirentur : tangendi autem quæ necessitas, nam neque homines id concupiscere auderent, cum deorum vel dæmonum bonorum conspectu vel colloquio fruerentur : et, si in tantum curiositas progrederetur, ut vellent; quonam pacto quispiam posset invitum tangere deum, vel dæmonem, qui nisi captum non potest passerem?

Videndo igitur visibusque se præbendo et loquendo et audiendo, dii corporaliter misceri hominibus possent. Hoc autem modo dæmones si miscentur, ut dixi, et non contaminantur, dii autem contaminarentur, si miscerentur; incontaminabiles dicunt dæmones, et contaminabiles deos. Si autem contaminantur et dæmones, quid conferunt hominibus ad vitam post mortem beatam, quos contaminati mundare non possunt, ut eos mundos diis incontaminatis possint adjungere, inter quos et illos medii constituti sunt? Aut si hoc eis beneficii non conferunt, quid prodest hominibus dæmonum amica mediatio? an ut post mortem non ad deos homines per dæmones transeant, sed simul

mais afin de demeurer avec eux couverts des mêmes souillures ? Mais en ce cas les uns et les autres ne sont-ils pas également misérables ? A moins qu'on ne dise que les démons, comme des éponges, absorbent les souillures dont ils purifient ceux qu'ils aiment, et qu'ils deviennent eux-mêmes d'autant plus sales qu'ils rendent les hommes plus purs. Que si cela est, il en résultera que les dieux qui ont évité le commerce des hommes, de peur de se souiller, sont infiniment plus souillés de celui des démons. Mais il dépend peut-être des dieux de purifier les démons souillés par les hommes sans se souiller eux-mêmes, puissance qui leur manque à l'égard des hommes. Qui pourrait le croire, à moins d'être aveuglé par les démons? Quoi! si l'on est souillé pour voir ou pour être vu, les dieux seront vus des hommes, puisque, suivant Apulée, les astres et les corps célestes qui éclairent le monde sont les dieux visibles; et les démons, qu'on ne peut voir s'ils ne le veulent, seront plus à couvert qu'eux de cette corruption? Que si l'on n'est pas souillé pour être vu, mais pour voir, qu'ils ne disent donc pas que les astres, dont on fait des dieux, voient les hommes quand ils dardent leurs rayons sur la terre. Cependant, ces rayons se répandent sur les objets les plus immondes sans en être souillés; et les dieux le seraient s'ils communiquaient avec les hommes, lors même qu'ils seraient forcés de les toucher pour les secourir? Les rayons du soleil et de la lune touchent la terre, et néanmoins leur lumière n'en est pas moins pure.

CHAPITRE XVII.

Le Christ, seul médiateur possible.

Au reste, j'admire comment de si savants hommes, qui comptent pour rien toutes les choses sensibles et corporelles, en comparaison des choses incorporelles et intellectuelles, nous viennent parler d'attouchements corporels, quand il s'agit de la béatitude. Où est ce mot de Plotin : « Il faut fuir vers cette patrie si chère : là est le Père, et tout avec lui. Où est le navire ? où est le char? devenir semblable à Dieu. » Si donc on s'approche d'autant plus de Dieu qu'on lui devient plus semblable, on ne s'éloigne de lui qu'en s'écartant de sa ressemblance. Or, l'âme de l'homme ressemble d'autant moins à cet être éternel et immuable, qu'elle a plus de passion pour les choses muables et passagères. Pour la guérir de ce déréglement, comme il n'y a aucun rapport entre les choses mortelles et impures d'ici-bas et la pureté immortelle d'en-haut, elle a besoin d'un médiateur, mais d'un médiateur qui n'ait pas un corps immortel comme la plus haute nature, ni un esprit malade comme la plus basse, de peur que, loin de nous aider à nous guérir, il ne nous envie notre guérison; mais qui soit tel que, s'unissant à notre bassesse par la mortalité du corps, il nous donne un secours vraiment divin pour nous purifier et nous délivrer par la justice immortelle de son esprit, qui l'a toujours maintenu dans le séjour de gloire, non par la distance des lieux, mais par sa parfaite ressemblance avec son Père. Ce Dieu, qui est la souveraine pureté, n'avait garde de craindre de se

vivant utrique contaminati, ac per hoc neutri beati? Nisi forte quis dicat more spongiarum vel hujuscemodi rerum mundare dæmones amicos suos, ut tanto ipsi sordidiores fiant, quanto fiunt homines eis velut tergentibus mundiores. Quod si ita est contaminatioribus dii miscentur dæmonibus, qui ne contaminarentur, hominum propinquitatem contrectationemque vitarunt. An forte dii possunt ab hominibus contaminatos mundare dæmones; nec ab eis contaminari, et eo modo non possent et homines? Quis talia sentiat, nisi quem fallacissimi dæmones deceperunt? Quid quod si videri et videre contaminat, videntur ab hominibus dii, quos visibiles dicit, « clarissima mundi lumina » et cætera sidera, tutioresque sunt dæmones ab ista hominum contaminatione, qui non possunt videri, nisi velint? Aut si non videri, sed videre contaminat, negent ab istis clarissimis mundi luminibus, quos deos opinantur, videri homines, cum radios suos terras usque pertendant. Qui tamen eorum radii per quæque immunda diffusi non contaminantur : et dii contaminarentur, si hominibus miscerentur, etiamsi esset necessarius in subveniendo contactus? Nam radiis solis et lunæ terra contingitur, nec istam contaminat lucem.

CAPUT XVII.

Non tali mediatore indigere hominem qualis est dæmon, sed tali qualis unus est Christus.

Miror autem plurimum tam doctos homines, qui cuncta corporea et sensibilia, præ incorporalibus et intelligibilibus, postponenda judicaverunt, cum agitur de beata vita, corporalium contrectationum facere mentionem. Ubi est illud Plotini, ubi ait, « Fugiendum est igitur ad charissimam patriam, et ibi pater, et ibi omnia? Quæ igitur, » inquit, « classis aut fuga? Similem deo fieri. » Si ergo deo quanto similior, tanto fit quisque propinquior; nulla est ab illo alia longinquitas quam ejus dissimilitudo. Incorporali vero illi æterno et incommutabili tanto est anima hominis dissimilior, quanto rerum temporalium mutabiliumque cupidior. Hoc ut sanetur, quoniam immortali puritati, quæ in summo est, ea quæ in imo sunt mortalia et immunda convenire non possunt, opus est quidem mediatore; non tamen tali qui corpus quidem habeat immortale propinquum summis, animum autem morbidum similem infimis; quo morbo nobis invideat potius ne sanemur, quam adjuvet ut sanemur : sed tali qui nobis infimis ex corporis mortalitate coaptatus, immortali spiritus justitia, per quam non locorum distantia, sed similitudinis excellentia mansit in summis, mundandis liberandisque nobis vere divinum præbeat adjutorium. Qui profecto in-

souiller par l'union de la nature humaine, ni par le commerce qu'il a eu comme homme avec les hommes; car, entre les autres avantages que nous recevons de son incarnation, il nous a donné ces deux enseignements salutaires, que la vraie divinité ne peut être souillée par la chair, et qu'on ne doit pas croire que les démons vaillent mieux que nous pour n'être point de chair. « Ce médiateur entre Dieu et les hommes, c'est Jésus-Christ homme, » comme nous l'apprend la sainte Écriture. Mais ce n'est pas ici le lieu de parler, comme je le pourrais faire, de sa divinité par laquelle il est toujours égal à son Père, et de son humanité par laquelle il a bien voulu se rendre semblable à nous.

CHAPITRE XVIII.

Artificieuse médiation des démons.

Au surplus, les démons sont de faux et cauteleux médiateurs, qui, bien que l'impureté de leur esprit ait souvent trahi leur misère et leur malice, ne s'efforcent pas moins, par l'agilité de leurs corps aériens et par les lieux qu'ils occupent, d'arrêter les progrès de nos âmes, et, loin de nous ouvrir la voie pour aller à Dieu, nous empêchent d'y entrer. Ce n'est pas en effet par la voie corporelle, voie d'erreur et de mensonge, où ne marche pas la justice, que nous devons nous élever à Dieu, mais par la voie spirituelle, c'est-à-dire par la ressemblance incorporelle avec lui. Et c'est néanmoins dans cette voie corporelle, qui, selon les amis des démons, est occupée par ces esprits aériens comme un lieu intermédiaire entre les dieux habitants du ciel, et les hommes habitants de la terre, que les platoniciens voient un avantage précieux pour les dieux, en ce que l'intervalle les préserve de tout contact humain. Ainsi, ils jugent plutôt que les démons sont souillés par les hommes, qu'ils ne pensent que les hommes soient purifiés par les démons; et ils estiment pareillement que les dieux eux-mêmes n'auraient pu échapper à la souillure sans l'intervalle qui les sépare des hommes. Qui serait assez malheureux pour espérer sa purification dans une voie où il n'est question que d'hommes qui souillent, de démons qui sont souillés, et de dieux qui peuvent l'être; et pour ne pas choisir plutôt la voie où l'on évite les démons corrupteurs, et où le Dieu immuable purifie les hommes de toutes leurs souillures, afin de les faire entrer dans la société incorruptible des anges?

CHAPITRE XIX.

Le nom de démon ne se prend jamais qu'en mauvaise part.

Cependant, pour qu'on ne m'accuse de disputer sur les mots, comme plusieurs des démonolâtres, et entre autres Labéon, disent qu'il y en a qui appellent anges les esprits qu'eux nomment démons, je crois nécessaire de m'arrêter un moment sur ce point. Les platoniciens ne nient pas l'existence des bons anges, mais ils aiment mieux les appeler bons démons que bons anges. Pour nous, nous voyons bien que la sainte Écriture, selon laquelle nous sommes chrétiens, dit qu'il y a de bons et de mauvais anges, mais nous ne

contaminabilis Deus absit ut contaminationem timeret ex homine quo indutus est, aut ex hominibus inter quos in homine conversatus est. Non enim parva sunt hæc interim duo, quæ salubriter sua incarnatione monstravit, nec carne posse contaminari veram divinitatem, nec ideo putandos dæmones nobis esse meliores, quia non habent carnem. Hic est, sicut eum prædicat sancta Scriptura, *Mediator Dei et hominum, homo Christus Jesus*, de cujus et divinitate, qua Patri est semper æqualis, et humanitate, qua nobis factus est similis, non hic locus est ut competenter pro nostra facultate dicamus.

CAPUT XVIII.

De fallaci dæmonum intercessione.

Falsi autem illi fallacesque mediatores dæmones, qui cum per spiritus immunditiam miseri ac maligni multis effectibus clareant, per corporalium tamen locorum intervalla et per aeriorum corporum levitatem a provectu animorum nos avocare atque avertere moliuntur, non viam præbent ad Deum; sed, ne via teneatur, impediunt. Quandoquidem et in ipsa via corporali, quæ falsissima est et plenissima erroris, qua non iter agit justitia; quoniam non per corporalem altitudinem, sed per spiritualem, hoc est incorporalem similitudinem ad Deum debemus ascendere; in ipsa tamen corporali via, quam dæmonum amici per elementorum gradus ordinant, inter ætherios deos et terrenos homines aeriis dæmonibus mediis constitutis, hoc deos opinantur habere præcipuum, ut propter hoc intervallum locorum contrectatione non contaminentur humana. Ita dæmones contaminari potius ab hominibus, quam homines mundari a dæmonibus credunt, et deos ipsos contaminari potuisse, nisi loci altitudine munirentur. Quis tam infelix est, ut ista via mundari se existimet, ubi homines contaminantes, dæmones contaminati, dii contaminabiles prædicantur; et non potius eligat viam, ubi contaminantes magis dæmones evitentur, et ab incontaminabili Deo ad ineundam societatem incontaminatorum Angelorum homines a contaminatione mundentur?

CAPUT XIX.

Quod appellatio dæmonum jam nec apud cultores eorum assumatur in significationem alicujus boni.

Sed ne de verbis etiam nos certare videamur, quoniam nonnulli istorum, ut ita dixerim, dæmonicolarum, in quibus et Labeo est, eosdem perhibent ab aliis angelos dici, quos ipsi dæmones nuncupant, jam mihi de bonis Angelis aliquid video disserendum, quos isti esse non negant, sed eos bonos dæmones vocare quam Angelos malunt. Nos autem, sicut Scriptura loquitur, secundum quam christiani sumus, Angelos quidem partim bonos,

voyons pas que jamais elle parle de bons démons. En quelque endroit que se rencontre le nom de *démons,* il n'y est employé que pour désigner les malins esprits. Ce sens est tellement passé en usage parmi les hommes, qu'entre les païens même, qui veulent qu'on adore plusieurs dieux et plusieurs démons, il n'y en a aucun, quelque lettré et savant qu'il soit, qui ose dire même à son esclave, pour le louer : « Tu as un démon; et qui puisse douter qu'adressé à qui que ce soit, ce propos ne suppose une intention offensante. Mais qu'est-il besoin de nous étendre davantage sur ce mot, lorsqu'il n'est presque personne qui ne le prenne en mauvaise part, et qu'il ne tient qu'à nous d'éviter l'équivoque en nous servant de celui d'ange?

CHAPITRE XX.

Science superbe des démons.

Toutefois l'origine même du nom de démon, si nous consultons les livres saints, présente une particularité qui mérite d'être connue. Ce nom vient d'un mot grec qui signifie *je sais;* et les démons ont été nommés ainsi à cause de leur science. Or, l'Apôtre, qui était inspiré du Saint-Esprit, dit : « La science enfle, et la charité édifie : » ce qui veut dire que la science ne sert qu'autant qu'elle se rencontre avec la charité, et que sans la charité elle enfle le cœur et le remplit du vent de la vaine gloire. Les démons ont donc la science, mais sans la charité; et c'est ce qui les enfle d'un tel orgueil, qu'ils ont osé disputer au vrai Dieu le culte qui n'est dû qu'à lui, et qu'ils cherchent encore à se faire adorer de ceux qu'ils espèrent séduire. A cet orgueil des démons, qui leur avait justement assujetti les hommes, Dieu a opposé l'humilité profonde qui l'a fait paraître sous la forme d'esclave; et les hommes, dont les âmes sont enflées par l'impureté de l'orgueil, et qui se sont rendus semblables aux démons, non en science, mais en vanité, ne savent pas de quelle vertu est cette prodigieuse humilité.

CHAPITRE XXI.

Jusqu'à quel point le Seigneur a voulu se découvrir aux démons.

Quant aux démons, ils le savent si bien, qu'ils disaient au Seigneur, revêtu de l'infirmité de la chair : « Qu'y a-t-il entre toi et nous, Jésus de Nazareth? Es-tu venu pour nous perdre avant le temps? » Il est clair par ces paroles qu'ils avaient la connaissance de ce grand mystère, mais qu'ils n'avaient point la charité. Assurément ils n'aimaient pas en lui la justice, mais ils appréhendaient de lui leur châtiment. Or, ils l'ont connu autant qu'il l'a voulu, et il l'a voulu autant qu'il le fallait. Mais il s'est fait connaître à eux, non pas comme il est connu des anges, qui jouissent de lui comme Verbe de Dieu et participent à son éternité; mais autant qu'il était nécessaire pour leur donner de la terreur, comme devant délivrer de leur tyrannie ceux qui étaient prédestinés pour son royaume, et pour cette gloire aussi véritable qu'éternelle. Il s'est donc fait connaître aux démons, non en tant

partim malos, nunquam vero bonos dæmones legimus : sed ubicumque illarum Litterarum hoc nomen positum reperitur, sive dæmones, sive dæmonia dicantur, nonnisi maligni significantur spiritus. Et hanc loquendi consuetudinem in tantum populi usquequaque secuti sunt, ut eorum etiam qui Pagani appellantur, et deos multos ac dæmones colendos esse contendunt, nullus fere sit tam litteratus et doctus, qui audeat in laude vel servo suo dicere, dæmonem habes : sed cuilibet hoc dicere voluerit, non se aliter accipi, quam maledicere voluisse, dubitare non possit. Quæ igitur nos causa compellit, ut post offensionem aurium tam multarum, ut jam pene sint omnium, quæ hoc verbum nonnisi in malam partem audire consueverunt, quod diximus cogamur exponere, cum possimus Angelorum nomine adhibito, eamdem offensionem, quæ nomine dæmonum fieri poterat, evitare?

CAPUT XX.

De qualitate scientiæ, quæ dæmones superbos facit.

Quanquam etiam ipsa origo hujus nominis, si divinos intueamur Libros, aliquid affert cognitione dignissimum. Δαίμονες enim dicuntur, quoniam vocabulum græcum est, ob scientiam nominati. Apostolus autem Spiritu sancto locutus ait, *Scientia inflat, charitas vero ædificat.* Quod recte aliter non intelligitur, nisi scientiam tunc prodesse, cum charitas inest; sine hac autem inflare, id est in superbiam inanissimæ quasi ventositatis extollere. Est ergo in dæmonibus scientia sine charitate, et ideo tam inflati, id est tam superbi, sunt, ut honores divinos et religionis servitutem, quam vero Deo deberi sciunt, sibi sategerint exhiberi, et quantum possunt, et apud quos possunt, adhuc agunt. Contra superbiam porro dæmonum, qua pro meritis possidebatur genus humanum, Dei humilitas, quæ in forma servi apparuit, quantam virtutem habeat, animæ hominum nesciunt immunditia elationis inflatæ, dæmonibus similes superbia, non scientia.

CAPUT XXI.

Ad quem modum Dominus voluerit dæmonibus innotescere.

Ipsi autem dæmones etiam hoc ita sciunt, ut eidem Domino infirmitate carnis induto dixerint : *Quid nobis et tibi, Jesu Nazarene? venisti ante tempus perdere nos?* Clarum est in his verbis, quod in eis et tanta scientia erat, et charitas non erat. Pœnam quippe suam formidabant ab illo, non in illo justitiam diligebant. Tantum vero eis innotuit, quantum voluit : tantum autem voluit, quantum oportuit. Sed innotuit, non sicut Angelis sanctis, qui ejus secundum id quod Dei Verbum est, participata æternitate perfruuntur; sed sicut eis terrendis innotescendum fuit, ex quorum tyrannica quodammodo potestate fuerat liberaturus prædestinatos in suum regnum et gloriam semper veracem et veraciter sempiternam. Innotuit ergo dæmonibus, non per id quod est vita æterna, et lumen incom-

qu'il est la vie éternelle et la lumière immuable qui éclaire les fidèles par le moyen de la foi dont il est la source, mais par certains effets passagers de sa puissance et par certains signes de sa présence occulte, qui pouvaient frapper encore plus la nature spirituelle des mauvais anges que les sens infirmes des hommes. Enfin, lorsqu'il jugea à propos de supprimer ces miracles et de se tenir caché, le prince des démons entra en doute de ce qu'il était, et le tenta pour s'assurer s'il était le Christ; mais il ne le tenta qu'autant que Notre-Seigneur le lui permit pour proportionner à nous l'homme dont il s'était revêtu, afin de nous servir de modèle. Comme les anges le servaient après cette tentation, c'est-à-dire ceux qui sont bons et saints, les démons reconnurent de plus en plus sa grandeur, lorsqu'ils virent qu'encore qu'il fût revêtu d'une chair infirme et méprisable, personne n'osait lui résister.

CHAPITRE XXII.

Différence entre la science des saints anges et celle des démons

Donc, aux yeux des bons anges, cette science des choses corporelles et sujettes au temps n'est qu'une science misérable; non qu'elle leur manque, mais parce que l'amour de Dieu, qui les sanctifie, remplit entièrement leurs cœurs, et que, en comparaison de cette beauté incorporelle et immuable, et ineffable, qui les enflamme d'un saint amour, ils méprisent tout ce qui est au-dessous d'elle, tout ce qui n'est pas elle, sans en excepter eux-mêmes, afin de jouir, par tout ce qu'il y a de bon en eux, de ce bien, qui est la source de leur bonté. S'ils connaissent même les choses muables et temporelles avec plus de certitude que les démons, c'est qu'ils en contemplent les raisons primordiales dans le Verbe de Dieu qui a fait le monde, et qui, selon ces raisons, approuve certaines choses, en réprouve d'autres, et les règle toutes. Les démons, au contraire, ne voient pas dans la sagesse de Dieu ces causes éternelles et, pour ainsi dire, cardinales des temps; mais, par l'expérience qu'ils ont de certains signes qui nous sont cachés, ils lisent beaucoup plus loin que nous dans l'avenir, ou quelquefois même ils annoncent à l'avance ce qu'ils ont l'intention de faire. Enfin les démons se trompent souvent, et les anges jamais. Car autre chose est de tirer, de ce qui est muable et temporel, des conjectures de ce qui est temporel et muable, et d'y mêler quelques effets muables et passagers de sa volonté et de sa puissance, ce qui, à un certain degré, est permis aux démons; autre chose, de lire les changements des choses temporelles dans les lois éternelles et immuables de Dieu, qui sont toujours vivantes dans sa sagesse, et de connaître, par la participation de son Esprit, sa volonté souveraine et infaillible : ce qui a été accordé aux saints anges par un juste discernement. Aussi les anges ne sont pas seulement éternels, ils sont aussi bienheureux; et le bien qui les rend heureux, c'est Dieu, leur créateur; car ils jouissent sans déclin de sa participation et de sa contemplation.

mutabile quod illuminat pios, cui videndo per fidem, quæ in illo est, corda mundantur; sed per quædam temporalia suæ virtutis effecta et occultissimæ signa præsentiæ, quæ angelicis sensibus etiam malignorum spirituum potius quam infirmitati hominum possent esse conspicua. Denique quando ea paululum supprimenda judicavit, et aliquanto altius latuit, dubitavit de illo dæmonum princeps, eumque tentavit, an Christus esset explorans, quantum se tentari ipse permisit, ut hominem quem gerebat, ad nostræ imitationis temperaret exemplum. Post illam vero tentationem, cum Angeli, sicut scriptum est, ministrarent ei, boni utique et sancti, ac per hoc spiritibus immundis metuendi et tremendi, magis magisque innotescebat dæmonibus quantus esset, ut ei jubenti, quamvis in illo contemptibilis videretur carnis infirmitas, resistere nullus auderet.

CAPUT XXII.

Quid intersit inter scientiam sanctorum Angelorum, et scientiam dæmonum.

His igitur Angelis bonis omnis corporalium temporaliumque rerum scientia, qua inflantur dæmones, vilis est: non quod earum ignari sint, sed quod illis Dei, qua sanctificantur, charitas chara est præ cujus non tantum incorporali, verum etiam incommutabili et ineffabili pulchritudine, cujus sancto amore inardescunt, omnia quæ infra sunt, et quod illud est non sunt, seque ipsos inter illa contemnunt, ut ex toto, quod boni sunt, eo bono, ex quo boni sunt, perfruantur. Et ideo certius etiam temporalia et mutabilia ista noverunt; quia eorum principales causas in Verbo Dei conspiciunt, per quod factus est mundus : quibus causis quædam probantur, quædam reprobantur, cuncta ordinantur. Dæmones autem non æternas temporum causas et quodammodo cardinales in Dei Sapientia contemplantur; sed quorumdam signorum nobis occultorum majore experientia multo plura quam homines futura prospiciunt. Dispositiones quoque suas aliquando prænuntiant. Denique sæpe isti, nunquam illi omnino falluntur. Aliud est enim temporalibus temporalia et mutabilibus mutabilia conjectare, eisque temporalem et mutabilem modum suæ voluntatis et facultatis inserere, quod dæmonibus certa ratione permissum est : aliud autem in æternis atque incommutabilibus Dei legibus, quæ in ejus Sapientia vivunt, mutationes temporum prævidere, Deique voluntatem, quæ tam certissima quam potentissima est omnium, Spiritus ejus participatione cognoscere; quod sanctis Angelis recta discretione donatum est. Itaque non solum æterni, verum etiam beati sunt. Bonum autem quo beati sunt, Deus illis est, a quo creati sunt. Illius quippe indeclinabiliter participatione et contemplatione perfruuntur.

CHAPITRE XXIII.

D'après l'autorité de l'Écriture, les anges et les justes peuvent être appelés du nom de dieux, faussement attribué aux dieux des gentils.

Si les platoniciens aiment mieux les appeler dieux que démons, et les mettre au rang de ces dieux qui, suivant Platon leur maître, ont été créés par le Dieu suprême, à la bonne heure; je ne veux point disputer avec eux sur des mots. En effet, s'ils disent qu'ils sont immortels, mais créés de Dieu, et qu'ils sont heureux, non par eux-mêmes, mais par leur union avec leur créateur, ils disent ce que nous disons, quelque nom qu'ils leur donnent. Or, que ce soit là l'opinion des platoniciens, ou de tous, ou des plus éclairés, c'est ce qui se justifie par leurs livres. Ce qui fait que nous sommes presque d'accord avec eux sur cette dénomination de « dieux » qu'ils donnent à ces créatures immortelles et bienheureuses, c'est qu'on lit aussi dans les saintes Lettres: « Le Dieu des dieux, le Seigneur a parlé; » — et : « Rendez gloire au Dieu des dieux; » — et encore : « Le grand Roi élevé au-dessus de tous les dieux. » Quant à ce passage : « Il est terrible par-dessus tous les dieux, » le verset suivant complète la pensée du psalmiste : « Car tous les dieux des gentils ne sont que des démons; mais c'est le Seigneur qui a fait les cieux. » Le prophète dit donc que le Seigneur est terrible par-dessus tous les dieux; mais il entend parler des dieux des gentils, et qui ne sont que des démons. De la terreur de ce Dieu étaient frappés ces démons quand ils criaient: « Es-tu venu pour nous perdre? » mais « le Dieu des dieux » ne peut pas s'entendre du dieu des démons. De même ces paroles : « Le grand Roi élevé au-dessus de tous les dieux », ne veulent point dire « au-dessus de tous les démons; mais c'est que l'Écriture appelle aussi dieux quelques hommes choisis du peuple de Dieu : « J'ai dit : Vous êtes tous des dieux et les enfants du Très-Haut. » Lors donc que l'Écriture l'appelle le Dieu des dieux, on peut fort bien entendre qu'il est le Dieu de ces dieux-là, et que c'est dans le même sens qu'elle dit qu'il est le grand Roi élevé au-dessus de tous les dieux.

Mais, dira-t-on, si des hommes ont été nommés dieux pour être de ce peuple à qui Dieu adresse sa parole par le ministère des anges ou des hommes, combien plus sont dignes de ce nom des esprits immortels qui jouissent de la félicité à laquelle les hommes aspirent en servant Dieu? Que répondrons-nous à cela, sinon que ce n'est pas sans raison que l'Écriture a plutôt donné le nom de dieux aux hommes qu'à ces esprits immortels et bienheureux dont on nous promet la félicité après la résurrection des corps; et qu'elle l'a fait de peur que notre faiblesse et notre infidélité, frappées de l'excellence de ces créatures, ne nous portassent à faire un dieu de quelqu'un d'entre eux : danger que l'homme n'offrait pas? D'ailleurs les hommes du peuple de Dieu ont dû être nommés dieux plus clairement, afin qu'ils fussent assurés que celui qui a été appelé le Dieu des dieux est certainement leur Dieu; car, encore que ces esprits immortels et bienheureux qui sont dans le ciel soient appelés dieux, ils n'ont pourtant pas été appelés les dieux des dieux, c'est-à-dire les dieux des hommes du peuple de Dieu, auxquels il a été dit : « Vous êtes tous des dieux et les enfants du

CAPUT XXIII.

Nomen deorum falso adscribi diis Gentium, quod tamen et Angelis sanctis et hominibus justis ex divinarum Scripturarum auctoritate commune est.

Hos si Platonici malunt deos quam dæmones dicere, eisque annumerare, quos a summo Deo conditos deos scribit eorum auctor et magister Plato; dicant quod volunt : non enim cum eis de verborum controversia laborandum est. Si enim sic immortales, ut tamen a summo Deo factos, etsi non per se ipsos, sed ei, a quo facti sunt, adhærendo, beatos esse dicunt; hoc dicunt quod dicimus, quolibet eos nomine appellent. Hanc autem Platonicorum esse sententiam, sive omnium, sive meliorum, in eorum litteris inveniri potest. Nam et de ipso nomine, quo hujusmodi immortalem beatamque creaturam deos appellant; ideo inter nos et ipsos pene nulla dissensio est, quia et in nostris sacris Litteris legitur, *Deus deorum Dominus locutus est* : et alibi, *Confitemini Deo deorum.* Et alibi, *Rex magnus super omnes deos.* Illud autem ubi scriptum est, *Terribilis est super omnes deos*; cur dictum sit, deinceps ostenditur. Sequitur enim, *Quoniam omnes dii gentium dæmonia, Dominus autem cœlos fecit. Super omnes* ergo *deos* dixit, sed *gentium*, id est, quos gentes pro diis habent, quæ sunt *dæmonia* : ideo *terribilis*, sud quo terrore Domino dicebant, *Venisti perdere nos?* Illud vero ubi dicitur, *Deus deorum*, non potest intelligi Deus dæmoniorum : et *Rex magnus super omnes deos*, absit ut dicatur Rex magnus super omnia dæmonia. Sed homines quoque in populo Dei, eadem Scriptura deos appellat. *Ego*, inquit, *dixi, Dii estis, et filii Excelsi omnes.* Potest itaque intelligi horum deorum Deus, qui dictus est *Deus deorum* : et super hos deos Rex magnus, qui dictus est *Rex magnus super omnes deos.*

Verumtamen cum a nobis quæritur, si homines dicti sunt dii, quod in populo Dei sunt, quem per Angelos vel per homines alloquitur Deus; quanto magis immortales eo nomine digni sunt, qui ea fruuntur beatitudine, ad quam Deum colendo cupiunt homines pervenire? quid respondebimus, nisi non frustra in Scripturis sanctis expressius homines nuncupatos deos, quam illos immortales et beatos, quibus nos æquales futuros in resurrectione promittitur, ne scilicet propter illorum excellentiam aliquem eorum nobis constituere deum infidelis auderet infirmitas? Quod in homine facile est evitare. Et evidentius dici debuerunt homines dii in populo Dei, ut certi ac fidentes fierent, eum esse Deum suum, qui dictus est *Deus deorum* : quia, etsi appellentur dii immortales illi et beati, qui in cœlis sunt; non tamen dicti sunt dii deorum, id est dii hominum in populo Dei constitutorum, quibus est dictum, *Ego dixi*,

Très Haut. » L'apôtre a dit en conséquence : « Encore qu'il y en ait que l'on appelle dieux, soit dans le ciel, soit sur la terre, et qu'il y ait ainsi plusieurs dieux et plusieurs seigneurs; pour nous, néanmoins, nous n'avons qu'un seul Dieu, le Père, de qui toutes choses procèdent et en qui nous sommes, et qu'un seul Seigneur, Jésus-Christ, par qui toutes choses sont et par qui nous sommes. »

Il est donc inutile d'insister sur cette dispute de mots, puisque la chose est si claire qu'elle ne permet aucun doute. Quant à ce que nous disons, que les anges, qui ont été envoyés aux hommes pour leur annoncer la volonté de Dieu, sont du nombre de ces esprits bienheureux et immortels, les platoniciens ne s'accordent plus avec nous. Car ils attribuent ce ministère, non à ceux qu'ils appellent dieux, c'est-à-dire à ces esprits bienheureux et immortels, mais aux démons, dont ils affirment l'immortalité, et non la béatitude ; ou, s'ils disent qu'ils sont immortels et bienheureux, ils prétendent que ce sont de bons démons, et non les dieux qui font leur demeure dans le ciel, et qui sont séparés du commerce des hommes. Quoiqu'il semble que ce ne soit là qu'une dispute de mots, le nom de démon néanmoins est si odieux, que nous sommes forcés de le rejeter absolument, quand nous parlons des saints anges. Concluons donc, pour finir ce livre, que ces esprits immortels et bienheureux qui, quelque nom qu'on leur donne, ont été tirés du néant, ne peuvent servir de médiateurs pour conduire les misérables mortels à la béatitude éternelle, parce qu'ils ne partagent avec eux ni la mortalité ni la misère. A l'égard des démons, qui tiennent le milieu entre les dieux et les hommes, et qui ont l'immortalité avec ceux-là et la misère avec ceux-ci ; comme c'est en punition de leur méchanceté qu'ils sont misérables, ils sont plus capables de nous envier la béatitude, dont ils ne jouissent pas, que de nous la procurer. Dès lors, les amis des démons n'ont point de bonne raison pour établir l'obligation où nous sommes, selon eux, d'honorer comme nos protecteurs ceux que nous devons éviter comme des trompeurs. Quant aux esprits qu'ils réputent bons, et par conséquent immortels et bienheureux tout ensemble, et à qui ils croient devoir offrir des sacrifices sous le nom de dieux, pour acquérir la félicité après cette vie, nous ferons voir au livre suivant que, quels qu'ils soient et quelque nom qu'ils méritent, ces esprits veulent qu'on ne rende ce culte qu'au seul Dieu qui les a créés, et dont la jouissance les rend bienheureux.

LIVRE DIXIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

De la vraie religion.

Il est certain, pour quiconque est en état de raisonner, que tous les hommes veulent être heureux. Mais qui est heureux, comment le devenir, c'est le problème qui exerce la faiblesse humaine, et qui a suscité de nombreuses et vives disputes entre les philosophes. Ils ont consumé leur temps dans ces controverses, qu'il serait trop long et à peu près inutile de reproduire ici.

dii estis, et filii Excelsi omnes. Hinc est quod ait Apostolus : *Etsi sunt qui dicuntur dii, sive in cœlo, sive in terra; sicuti sunt dii multi, et domini multi : nobis tamen unus Deus Pater, ex quo omnia, et nos in ipso; et unus Dominus Jesus Christus, per quem omnia, et nos per ipsum.*

Non multum ergo de nomine disceptandum est, cum res ipsa ita clareat, ut a scrupulo dubitationis aliena sit. Illud vero, quod nos ex eorum immortalium beatorum numero missos Angelos esse dicimus, qui Dei voluntatem hominibus annuntiarent, illis autem non placet, quia hoc ministerium non per illos quos deos appellant, id est immortales et beatos, sed per dæmones fieri credunt, quos immortales tantum, non etiam beatos audent dicere; aut certe ita immortales ac beatos, ut tamen dæmones bonos, non deos sublimiter collocatos et ab humana contrectatione semotos : quamvis nominis controversia videatur, tamen ita detestabile est nomen dæmonum, ut hoc modis omnibus a sanctis Angelis nos removere debeamus. Nunc ergo ita liber iste claudatur, ut sciamus immortales ac beatos, quodlibet vocentur, qui tamen facti et creati sunt, medios non esse ad immortalem beatitudinem perducendis mortalibus miseris, a quibus utraque differentia separantur. Qui autem medii sunt communem habendo immortalitatem cum superioribus, miseriam cum inferioribus, quoniam merito malitiæ sunt miseri, beatitudinem quam non habent, invidere nobis possunt potius quam præbere. Unde nihil habent amici dæmonum quod nobis dignum afferant, cur eos tanquam adjutores colere debeamus, quos potius ut deceptores evitare debemus. Quos autem bonos, et ideo non solum immortales, verum etiam beatos deorum nomine sacris et sacrificiis propter vitam beatam post mortem adipiscendam colendos putant, qualescumque illi sint, et quolibet vocabulo digni sint, non eos velle per tale religionis obsequium nisi unum Deum coli, a quo creati et cujus participatione beati sunt, adjuvante ipso, in sequenti libro diligentius disseremus.

LIBER DECIMUS.

CAPUT PRIMUM.

De vera religione.

Omnium certa sententia est, qui ratione quoquo modo uti possunt, beatos esse omnes homines velle. Qui autem sint, vel unde fiant, dum mortalium quærit infirmitas, multæ magnæque controversiæ concitatæ sunt, in quibus philosophi sua studia et otia contriverunt; quas in medium adducere atque discutere, et longum est, et non necessarium. Si enim recolit qui hæc legit, quid in libro egerimus

Si le lecteur se rappelle ce que j'ai dit au huitième livre, lorsque j'étais en peine de choisir des philosophes avec qui je pusse débattre la question du bonheur de la vie future : savoir, si nous pouvons y parvenir par le culte de l'unique et vrai Dieu, créateur des dieux mêmes, ou si, pour cela, il faut servir plusieurs dieux ; il n'est pas besoin de retourner sur nos pas, et une seconde lecture pourrait remédier à l'oubli. Notre choix s'est arrêté sur les platoniciens, les plus éminents, sans contredit, de tous les philosophes, parce que, comme ils ont connu que l'âme de l'homme, tout immortelle et raisonnable ou intellectuelle qu'elle est, ne peut posséder la béatitude qu'autant qu'elle participe à la lumière de celui qui l'a faite et qui a fait le monde, ils soutiennent que nul n'arrivera à ce qui fait l'objet des vœux de tous les hommes, c'est-à-dire au bonheur, si, par un amour chaste et pur, il n'est étroitement uni à cet Être un et souverainement bon, qui n'est autre que le Dieu suprême et immuable. Mais comme ces mêmes philosophes, ou entraînés par l'erreur des peuples, ou perdus, suivant l'expression de l'Apôtre, dans la vanité de leurs raisonnements, ont si bien cru qu'il fallait adorer plusieurs dieux, que même quelques-uns d'entre eux ont pensé que le culte divin était dû aux démons (ce que nous avons assez longuement réfuté) ; il faut voir maintenant et expliquer, avec l'aide de Dieu, comment nous devons croire que les immortels et bienheureux établis dans les siéges célestes, les Dominations, les Principautés et les Puissances, que ceux-ci appellent dieux, et quelques-uns d'eux, ou bons démons, ou anges avec nous, il faut voir, dis-je, comment ces esprits célestes veulent que nous entendions la religion et la piété, c'est-à-dire, pour m'expliquer plus clairement, s'ils veulent que nous leur offrions des sacrifices, ou que nous leur consacrions quelque chose de nous, ou nous-mêmes, par des cérémonies religieuses ; ou bien seulement à leur Dieu, qui est aussi le nôtre.

Tel est, en effet, le culte qui est dû à la Divinité, ou plus expressément à la Déité ; et, pour désigner ce culte en un seul mot, faute d'expression latine qui puisse rendre exactement mon idée, je me servirai du mot grec. Partout où les saintes Lettres emploient le mot de *latrie*, nous traduisons par *service ;* mais ce service, qui est dû aux hommes, et dont parle l'Apôtre quand il commande aux esclaves d'être soumis à leurs maîtres, s'exprime, en grec, par un autre terme. Or, le mot de *latrie*, chez les écrivains sacrés, signifie toujours, ou du moins presque toujours, le service de Dieu. Par conséquent, il semble que le mot *cultus* n'exprime pas exclusivement l'hommage qu'on doit à Dieu, puisque l'on s'en sert aussi pour désigner certains honneurs et respects que nous rendons aux hommes qui sont présents, ou à leur mémoire. Et il ne se dit pas seulement des choses auxquelles nous nous soumettons par une humilité religieuse, mais de celles qui nous sont soumises ; car de ce mot dérivent *agricolæ*, *coloni*, *incolæ*, mots qui signifient laboureurs, colons, habitants. Les païens même n'appellent leurs dieux *cælicolæ* que parce qu'ils habitent le ciel, non pas en tant qu'ils le révèrent, mais en tant qu'ils

octavo in eligendis philosophis, cum quibus hæc de beata vita, quæ post mortem futura est, quæstio tractaretur, utrum ad eam uni Deo vero, qui etiam est deorum effector, an plurimis diis religione sacrisque serviendo, pervenire possimus ; non etiam hic eadem repeti exspectat, præsertim cum possit relegendo, si forte oblitus est, adminiculari memoriam. Elegimus enim Platonicos omnium philosophorum merito nobilissimos : propterea, quia sicut sapere potuerunt, licet immortalem ac rationalem vel intellectualem hominis animam, nisi participato lumine illius Dei, a quo et ipsa et mundus factus est, beatam esse non posse ; ita illud quod omnes homines appetunt, id est vitam beatam, quemquam isti assecuturum negant, qui non illi uni optimo, qui est incommutabilis Deus, puritate casti amoris adhæserit. Sed quia ipsi quoque sive cedentes vanitati errorique populorum, sive, ut ait Apostolus, evanescentes in cogitationibus suis, multos deos colendos ita putaverunt, vel putari voluerunt, ut quidam eorum etiam dæmonibus divinos honores sacrorum et sacrificiorum deferendos esse censerent, quibus jam non parva ex parte respondimus : nunc videndum ac disserendum est, quantum Deus donat, immortales ac beati in cœlestibus sedibus, dominationibus, principatibus, potestatibus constituti, quos isti deos, et ex quibus quosdam vel bonos dæmones, vel nobiscum Angelos nominant, quomodo credendi sint velle a nobis religionem pietatemque servari ; hoc est, ut apertius dicam, utrum etiam sibi, an tantum Deo suo, qui etiam noster est, placeat eis ut sacra faciamus et sacrificemus, vel aliqua nostra seu nos ipsos religionis ritibus consecremus.

Hic est enim divinitati vel, si expressius dicendum est, deitati debitus cultus, propter quem uno verbo significandum, quoniam mihi satis idoneum non occurrit latinum, græco ubi necesse est insinuo quid velim dicere. Λατρείαν quippe nostri, ubicumque sanctarum Scripturarum positum est, interpretati sunt Servitutem. Sed ea servitus, quæ debetur hominibus, secundum quam præcipit Apostolus, servos dominis suis subditos esse debere, alio nomine græce nuncupari solet : λατρεία vero secundum consuetudinem qua locuti sunt qui nobis divina eloquia condiderunt, aut semper, aut tam frequenter ut pene semper, ea dicitur servitus quæ pertinet ad colendum Deum. Proinde si tantummodo Cultus ipse dicatur, non soli Deo deberi videtur. Dicimur enim colere etiam homines, quos honorifica vel recordatione vel præsentia frequentamus. Nec solum ea quibus nos religiosa humilitate subjicimus, sed quædam etiam quæ subjecta sunt nobis, coli perhibentur. Nam ex hoc verbo et agricolæ et coloni et incolæ vocantur : et ipsos deos non ob aliud appellant cœlicolas, nisi quod cœlum colant ; non utique venerando, sed inhabitando ; tanquam cœli quosdam colonos : non sicut appellantur coloni, qui conditionem

l'habitent en quelque sorte comme colons; et encore non pas comme des colons ordinaires, qui sont attachés à la terre pour la cultiver sous leurs maîtres, mais dans le sens où l'un des oracles de la langue latine a employé ce mot, lorsqu'il a dit : « Il était une ville antique, que les Tyriens occupaient comme colons. » Remarquez qu'il ne les appelle pas colons en tant qu'agriculteurs, mais en tant qu'habitants. De là vient que les États fondés par des États plus grands, comme de nouveaux essaims de peuples, s'appellent colonies. Ainsi, il est très-vrai que le mot de culte, pris en un certain sens propre et limité, signifie le culte qui n'est dû qu'à Dieu; mais comme il a encore d'autres acceptions, il s'ensuit qu'on ne saurait exprimer en un seul mot latin le culte qui n'appartient qu'à Dieu.

Le mot même de *religion*, quoiqu'il semble signifier plus distinctement, non toute sorte de culte, mais le culte de Dieu (ce qui fait que les Latins l'emploient comme synonyme du mot grec θρησκεία); toutefois, comme selon l'usage de la langue latine, non-seulement les ignorants, mais même les plus savants, disent qu'il faut garder la religion des alliances, des affinités humaines et de toutes les relations sociales, il est clair qu'en se servant du mot de religion lorsqu'on parle du culte de la déité, on n'échappe pas à l'équivoque, et que nous ne pouvons pas dire formellement que la religion n'est autre chose que le culte de Dieu, puisqu'il semble que ce serait nier témérairement qu'on s'en sert aussi pour exprimer le respect des liens du sang. C'est encore proprement du culte de Dieu que s'entend ce que les Grecs appellent εὐσέβεια, piété; et cependant on dit aussi la piété envers les parents; et le peuple s'en sert même pour désigner les œuvres de miséricorde. Je crois que cet usage a été introduit parce que Dieu recommande ces œuvres particulièrement, et assure qu'elles lui sont agréables autant ou plus que les sacrifices. De là vient qu'on donne à Dieu même l'épithète de pieux. Les Grecs, toutefois, ne se servent pas dans cette acception du mot εὐσεβεῖν, encore que le peuple emploie εὐσέβεια dans le sens de miséricorde. Ils ont mieux aimé, par cette raison, en certains passages de l'Écriture, pour rendre la distinction plus précise, se servir du mot θεοσέβεια (culte de Dieu), que de εὐσέβεια, qui désigne simplement un bon culte. Pour nous autres Latins, nous ne saurions exprimer ni l'un ni l'autre en un seul mot. Or, nous disons que ce qui s'appelle en grec λατρεία, et en latin service, mais service exclusivement voué à Dieu; ou ce qui s'appelle en grec θρησκεία, et en latin religion, mais religion qui nous attache à Dieu; ou que ce qui s'appelle en grec θεοσέβεια, et que nous ne pouvons exprimer en un seul mot, mais que nous pouvons traduire par *culte de Dieu;* nous disons, je le répète, que tout cela n'est dû qu'à Dieu, qui est le vrai Dieu, et qui fait des dieux de ceux qui lui rendent le culte qui lui appartient. Donc tous les esprits bienheureux et immortels, qui sont dans les demeures célestes, s'ils ne nous aiment point et ne veulent point notre bonheur, il ne faut point les honorer; et, s'ils nous aiment et souhaitent notre bonheur, dira-t-on qu'ils veulent que nous soyons heureux en puisant le bonheur à une autre source que celle d'où découle leur béatitude?

debent genitali solo propter agriculturam sub dominio possessorum; sed, sicut ait quidam latini eloquii magnus auctor,

Urbs antiqua fuit, Tyrii tenuere coloni.

Ab incolendo enim colonos vocavit, non ab agricultura. Hinc et civitates a majoribus civitatibus velut populorum examinibus conditæ, coloniæ nuncupantur. Ac per hoc cultum quidem non deberi nisi Deo, propria quadam notione verbi hujus omnino verissimum est : sed quia et aliarum rerum dicitur cultus, ideo latine uno verbo significari cultus Deo debitus non potest.

Nam et ipsa Religio quamvis distinctius non quemlibet, sed Dei cultum significare videatur; unde isto nomine interpretati sunt nostri eam quæ græce θρησκεία dicitur : tamen quia latina loquendi consuetudine, non imperitorum, verum etiam doctissimorum, et cognationibus humanis atque affinitatibus et quibusque necessitudinibus dicitur exhibenda religio; non eo vocabulo vitatur ambiguum, cum de cultu deitatis vertitur quæstio, ut fidenter dicere valeamus, religionem non esse nisi Dei cultum; quoniam videtur hoc verbum a significanda observantia propinquitatis humanæ insolenter auferri. Pietas quoque proprie Dei cultus intelligi solet, quam Græci εὐσέβειαν vocant. Hæc tamen et erga parentes officiose haberi dicitur. More autem vulgi hoc nomen etiam in operibus misericordiæ frequentatur : quod ideo arbitror evenisse, quia hæc fieri præcipue Deus mandat, eaque sibi vel pro sacrificiis, vel præ sacrificiis placere testatur. Ex qua loquendi consuetudine factum est, ut et Deus ipse dicatur pius : quem sane Græci nullo suo sermonis usu εὐσεβεῖν vocant; quamvis εὐσέβειαν pro misericordia illorum etiam vulgus usurpet. Unde in quibusdam Scripturarum locis, ut distinctio certior appareret, non εὐσέβειαν, quod ex bono cultu, sed θεοσέβειαν, quod ex Dei cultu compositum resonat, dicere maluerunt. Utrumlibet autem horum nos uno verbo enuntiare non possumus. Quæ itaque λατρεία græce nuncupatur, et latine interpretatur Servitus, sed ea qua colimus Deum : vel quæ θρησκεία græce, latine autem Religio dicitur, sed ea quæ nobis est erga Deum : vel quam illi θεοσέβειαν, nos vero non uno verbo exprimere, sed Dei cultum possumus appellare; hanc ei tantum Deo deberi dicimus, qui verus est Deus, facitque suos cultores deos. Quicumque igitur sunt in cœlestibus habitationibus immortales et beati, si nos non amant nec beatos esse nos volunt, colendi utique non sunt. Si autem amant et beatos volunt, profecto inde volunt, unde et ipsi sunt : an aliunde ipsi beati, aliunde nos?

CHAPITRE II.

De l'illumination divine, suivant Plotin.

Mais, sur ce point, nous ne sommes pas en désaccord avec ces illustres philosophes. Ils ont vu, ils ont établi de mille et mille manières dans leurs ouvrages que le principe de notre félicité est aussi celui de la félicité des anges, c'est-à-dire une lumière intellectuelle qui les éclaire, qui est Dieu pour eux, qui est autre chose qu'eux, qui les illumine, et, en les pénétrant de ses rayons, les rend parfaits et bienheureux. Plotin, en commentant Platon, déclare à plusieurs reprises que l'âme même que ces philosophes appellent l'âme du monde n'a point d'autre principe de son bonheur que nous du nôtre, et que ce principe est une lumière qui n'est pas elle, à qui elle doit son être, et qui la remplit d'une clarté intellectuelle. Il allègue à ce sujet une comparaison prise des corps célestes, suivant laquelle Dieu est le soleil, et l'âme la lune; car c'est du soleil, dit-on, que la lune emprunte sa lumière. Ce grand platonicien dit donc que l'âme raisonnable, ou plutôt l'âme intellectuelle, parce qu'il veut aussi parler de celle des anges, n'a point de nature supérieure à soi que celle de Dieu, auteur du monde et son auteur; et que les esprits célestes ne reçoivent la lumière de l'intelligence et de la vérité que d'où nous la recevons nous-mêmes; doctrine conforme à ces paroles de l'Évangile : « Il fut un homme envoyé de Dieu, dont le nom était Jean. Il vint comme témoin, pour rendre témoignage à la lumière, afin que tous crussent par lui. Ce n'était pas lui qui était la lumière, mais il venait rendre témoignage à la lumière. Cette lumière était la véritable, celle qui éclaire tout homme venant en ce monde. » Cette distinction montre assez clairement que l'âme raisonnable ou intellectuelle, telle qu'elle était en saint Jean, ne peut être à soi-même sa lumière, et qu'elle n'éclaire que par la participation de la vraie lumière. Et le même saint Jean le reconnaît, lorsque, lui rendant témoiguage, il dit : « Nous avons tous reçu de sa plénitude. »

CHAPITRE III.

Du vrai culte de Dieu.

Cela étant, si les platoniciens, ou autres philosophes, quels qu'ils soient, professant les mêmes sentiments, glorifiaient le Dieu qu'ils connaissent et lui rendaient grâce; s'ils ne se perdaient pas dans leurs vaines pensées, auteurs ou complices de l'erreur des peuples, ils confesseraient assurément que ni les esprits immortels et bienheureux, ni les hommes mortels et malheureux, ne sauraient être ou devenir bienheureux et immortels qu'en suivant cet unique Dieu des dieux, qui est le nôtre et le leur.

C'est à ce Dieu que nous devons rendre le culte de latrie, soit extérieurement, soit en nous-mêmes. En effet, nous sommes son temple, tous ensemble et chacun en particulier; car il daigne aussi bien habiter dans chaque fidèle que dans tout le corps de l'Église, sans qu'il soit plus grand en tous qu'en chacun, puisque sa nature répugne à l'étendue et à la division. Quand notre

CAPUT II.

De superna illuminatione quid Plotinus senserit.

Sed non est nobis ullus cum his excellentioribus philosophis in hac quæstione conflictus. Viderunt enim, suisque litteris multis modis copiosissime mandaverunt, hinc illos, unde et nos, fieri beatos, objecto quodam lumine intelligibili, quod Deus est illis, et aliud est quam illi, a quo illustrantur, ut clareant, atque ejus participatione perfecti beatique subsistant. Sæpe multumque Plotinus asserit sensum Platonis explanans, ne illam quidem, quam credunt esse universitatis animam, aliunde beatam esse quam nostram : idque esse lumen quod ipsa non est, sed a quo creata est, et quo intelligibiliter illuminante intelligibiliter lucet. Dat etiam similitudinem ad illa incorporea de his cœlestibus conspicuis amplisque corporibus, tanquam ille sit sol, et ipsa sit luna. Lunam quippe solis objectu illuminari putant. Dicit ergo ille magnus Platonicus, animam rationalem (sive potius intellectualis dicenda sit, ex quo genere etiam immortalium beatorumque animas esse intelligit, quos in cœlestibus sedibus habitare non dubitat) non habere supra se naturam nisi Dei, qui fabricatus est mundum, a quo et ipsa facta est : nec aliunde illis supernis præberi vitam beatam, et lumen intelligentiæ veritatis, quam unde præbetur et nobis ; consonans Evangelio, ubi legitur, *Fuit homo missus a Deo, cui nomen erat Joannes : hic venit in testimonium, ut testimonium perhiberet de lumine, ut omnes crederent per eum. Non erat ille lumen, sed ut testimonium perhiberet de lumine. Erat lumen verum, quod illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum.* In qua differentia satis ostenditur, animam rationalem vel intellectualem, qualis erat in Joanne, sibi lumen esse non posse, sed alterius veri luminis participatione lucere. Hoc et ipse Joannes fatetur, ubi ei perhibens testimonium dicit : *Nos omnes de plenitudine ejus accepimus.*

CAPUT III.

De vero Dei cultu.

Quæ cum ita sint, si Platonici, vel quicumque alii ista senserunt, cognoscentes Deum, sicut Deum glorificarent, et gratias agerent, nec evanescerent in cogitationibus suis, nec populorum erroribus partim auctores fierent, partim resistere non auderent; profecto confiterentur, et illis immortalibus ac beatis, et nobis mortalibus ac miseris, ut immortales ac beati esse possimus, unum Deum deorum colendum, qui et noster est et illorum.

Huic nos servitutem, quæ λατρεία græce dicitur, sive in quibusque sacramentis, sive in nobis ipsis debemus. Hujus enim templum simul omnes, et singuli templa sumus; quia et omnium concordiam, et singulos inhabitare dignatur : non in omnibus quam in singulis major; quoniam

cœur est élevé à lui, il devient son autel; son Fils unique est le prêtre qui le fléchit pour nous; nous lui immolons des victimes sanglantes, quand nous combattons jusqu'à l'effusion du sang pour sa vérité; nous brûlons en sa présence un encens très-agréable, lorsque nous sommes embrasés d'un pieux et saint amour; nous lui offrons les dons qu'il nous a faits, et nous nous offrons nous-mêmes à lui; et, de peur que le temps, fortifiant l'ingratitude, ne nous fasse perdre le souvenir de ses bienfaits, nous les rappelons par des fêtes solennelles; nous lui faisons un sacrifice d'humilité et de louange sur l'autel de notre cœur avec le feu d'une ardente charité; nous tâchons de nous purifier de toute souillure de péché et d'impure convoitise; et nous nous vouons à lui, afin de nous rendre dignes de le voir et de lui être unis, autant que cela se peut. Il est la source de notre félicité et la fin de tous nos désirs. En nous attachant, ou plutôt en nous rattachant (car nous l'avions perdu par un détachement coupable) et nous reliant à lui (d'où vient, dit-on, le mot de religion), nous tendons vers lui de tout notre cœur, afin de trouver notre repos en lui, et avec le repos la béatitude qui suit la perfection. Ce souverain bien, problème des philosophes, c'est d'être uni à ce Dieu, dont les embrassements, pour ainsi dire, incorporels, rendent l'âme féconde en vraies vertus. Aussi, est-ce le bien qu'il nous est ordonné d'aimer de tout notre cœur, de toute notre âme et de tout notre esprit. C'est à ce bien que ceux qui nous aiment doivent nous conduire, et que nous devons conduire ceux que nous aimons; et ainsi s'accomplissent ces deux commandements qui renferment la loi et les prophètes : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton esprit; et tu aimeras ton prochain comme toi-même. » Pour apprendre à l'homme à s'aimer lui-même comme il faut, une fin lui a été proposée, où il doit rapporter toutes ses actions pour être heureux; car on ne s'aime que pour être heureux; et cette fin, c'est d'être uni à Dieu. Quand donc on enjoint, à celui qui sait déjà s'aimer comme il faut, d'aimer son prochain comme soi-même, que lui commande-t-on, sinon de le porter autant que possible à aimer Dieu? Voilà le culte de Dieu, et la vraie religion, et la solide piété, et le service qui n'est dû qu'à Dieu. Ainsi, quelque esprit immortel que ce soit, et de quelque vertu qu'il soit doué, s'il nous aime comme il s'aime lui-même, il doit souhaiter que nous soyons soumis, pour être heureux, à celui dont il est heureux de dépendre. S'il ne sert pas Dieu, il est malheureux, parce que Dieu lui manque; et s'il le sert, il ne veut pas être servi à la place de Dieu, et son amour pour lui le fait au contraire acquiescer à cette sentence divine : « Quiconque sacrifiera à d'autres dieux qu'au Seigneur sera exterminé. »

CHAPITRE IV.

Le sacrifice n'est dû qu'au vrai Dieu.

En effet, sans parler ici des autres devoirs religieux, qui oserait dire que le sacrifice soit dû à un autre que Dieu? Il est vrai que la bassesse ou la flatterie ont déféré à des hommes beaucoup d'honneurs qui n'appartiennent qu'à Dieu, sans

nec mole distenditur, nec partitione minuitur. Cum ad illum sursum est, ejus est altare cor nostrum : ejus Unigenito eum sacerdote placamus : ei cruentas victimas cædimus, quando usque ad sanguinem pro ejus veritate certamus : ei suavissimum adolemus incensum, cum in ejus conspectu pio sanctoque amore flagramus : ei dona ejus in nobis, nosque ipsos vovemus, et reddimus : ei beneficiorum ejus solemnitatibus festis et diebus statutis dicamus sacramusque memoriam, ne volumine temporum ingrata subrepat oblivio : ei sacrificamus hostiam humilitatis et laudis in ara cordis igne fervidæ charitatis. Ad hunc videndum, sicut videri potest, eique cohærendum, ab omni peccatorum et cupiditatum malarum labe mundamur, et ejus nomine consecramur. Ipse enim fons nostræ beatitudinis, ipse omnis appetitionis est finis. Hunc eligentes, vel potius religentes, amiseramus enim negligentes : hunc ergo religentes, unde et religio dicta perhibetur, ad eum dilectione tendimus, ut perveniendo quiescamus : ideo beati, quia illo fine perfecti. Bonum enim nostrum, de cujus fine inter philosophos magna contentio est, nullum est aliud, quam illi cohærere : cujus unius anima intellectualis incorporeo, si dici potest, amplexu, veris impletur fecundaturque virtutibus. Hoc bonum diligere in toto corde, in tota anima, et in tota virtute præcipimur. Ad hoc bonum debemus, et a quibus diligimur duci, et quos diligimus ducere. Sic complentur duo illa præcepta, in quibus tota Lex pendet et Prophetæ : *Diliges Dominum Deum tuum in toto corde tuo, et in tota anima tua, et in tota mente tua*; et, *Diliges proximum tuum tanquam te ipsum.* Ut enim homo sese diligere nosset, constitutus est ei finis quo referret omnia quæ ageret, ut beatus esset. Non enim qui se diligit, aliud esse vult quam beatus. Hic autem finis est adhærere Deo. Jam igitur scienti diligere se ipsum, cum mandatur de proximo diligendo sicut se ipsum, quid aliud mandatur, nisi ut ei, quantum potest, commendet diligendum Deum? Hic est Dei cultus, hæc vera religio, hæc recta pietas, hæc tantum Deo debita servitus. Quæcumque igitur immortalis potestas quantalibet virtute prædita, si nos diligit sicut se ipsam, ei vult esse subditos, ut beati simus, cui et ipsa subdita beata est. Si ergo non colit Deum, misera est, quia Deo privatur : si autem colit Deum, non vult se coli pro Deo. Illi enim potius divinæ sententiæ suffragatur, et dilectionis viribus favet, qua scriptum est : *Sacrificans diis eradicabitur, nisi Domino soli.*

CAPUT IV.

Quod uni vero Deo sacrificium debeatur.

Nam, ut alia nunc taceam, quæ pertinent ad religionis obsequium, quo colitur Deus; sacrificium certe nullus hominum est qui audeat dicere deberi, nisi Deo. Multa

cesser néanmoins de les réputer hommes, tout en les jugeant dignes de toute sorte de respects et même d'adoration; mais qui a jamais cru devoir offrir des sacrifices, si ce n'est à celui qu'il savait, croyait ou voulait faire croire son Dieu? Quant à l'antiquité des sacrifices, elle est constatée par l'exemple des deux frères Caïn et Abel. Dieu rejeta ceux de l'aîné, et regarda favorablement ceux de l'autre.

CHAPITRE V.

Des sacrifices figuratifs.

Cependant qui serait assez insensé pour croire que Dieu ait quelque besoin des choses qui lui sont offertes en sacrifice? L'Écriture sainte témoigne le contraire en plusieurs passages; et qu'il me suffise de rapporter cette parole du psaume : « J'ai dit au Seigneur : Vous êtes mon Dieu; car vous n'avez pas besoin de mes biens. » Ainsi, Dieu n'a besoin ni des animaux qu'on lui sacrifie, ni d'aucun objet terrestre et corruptible, ni même de la justice de l'homme; et tout le culte légitime qui lui est rendu n'est utile qu'à l'homme qui le lui rend. Dira-t-on qu'il revienne quelque chose à la source de ce qu'on s'y désaltère, ou à la lumière de ce qu'on la voit? Que si nos pères ont, dans les anciens temps, immolé à Dieu des victimes, ce que nous lisons dans l'Écriture, mais sans le pratiquer, ces sacrifices n'étaient que des figures de ce qui se passe en nous, c'est-à-dire de l'amour qui nous unit à Dieu, et à notre prochain pour le porter à Dieu. Le sacrifice visible est donc un sacrement, ou, en d'autres termes, un signe sacré du sacrifice invisible. C'est pour cela que l'âme pénitente dans le prophète, ou le prophète lui-même, cherchant à fléchir Dieu pour ses péchés, lui dit : « Si vous aviez voulu des sacrifices, je vous en aurais offert; mais vous ne vous plaisez pas aux holocaustes. Le sacrifice agréable à Dieu est un esprit brisé de douleur : vous ne mépriserez pas, ô mon Dieu, un cœur contrit et humilié. » Considérons qu'en même temps que le prophète dit que Dieu ne veut point de sacrifices, il montre qu'il en veut un. Il ne demande pas le sacrifice d'une bête égorgée, mais celui d'un cœur contrit. Ainsi, ce que le prophète dit que Dieu ne veut pas, est la figure de ce qu'il dit qu'il veut. Dieu ne veut pas de sacrifices, selon le désir que les insensés lui prêtent, celui d'une vaine satisfaction; car s'il ne voulait pas que le sacrifice qu'il demande, le sacrifice d'un cœur contrit et humilié par le repentir, fût signifié par ceux dont on lui supposait le désir, assurément il n'aurait pas commandé dans l'ancienne loi qu'on lui offrît ceux-ci. Aussi devaient-ils cesser au temps convenable et déterminé, pour que l'on ne pensât pas que Dieu les désirait pour l'amour de lui et de nous, tandis qu'il ne demandait pour nous que celui qu'ils figuraient. De là ces paroles d'un autre psaume : « Si j'ai faim, je ne vous le dirai pas; car tout l'univers est à moi, avec tout ce qu'il renferme. Mangerai-je la chair des taureaux, ou boirai-je le sang des boucs? » C'est comme si Dieu disait : Quand j'aurais besoin de ces choses, je ne vous les demanderais pas; car je les ai en ma puissance. Le

denique de cultu divino usurpata sunt, quæ honoribus deferrentur humanis, sive humilitate nimia, sive adulatione pestifera; ita tamen ut quibus ea deferrentur, homines haberentur, qui dicuntur colendi et venerandi; si autem eis multum additur, et adorandi : quis vero sacrificandum censuit, nisi ei quem Deum aut scivit, aut putavit, aut finxit? Quam porro antiquus sit in sacrificando Dei cultus, duo illi fratres Cain et Abel satis indicant, quorum majoris Deus reprobavit sacrificium, minoris aspexit.

CAPUT V.

De sacrificiis figurativis.

Quis autem ita desipiat, ut existimet aliquibus usibus Dei esse necessaria quæ in sacrificiis offeruntur? Quod cum multis locis divina Scriptura testetur, ne longum faciamus, breve illud de Psalmo commemorare suffecerit : *Dixi Domino, Deus meus es tu; quoniam bonorum meorum non eges.* Non solum igitur pecore, vel qualibet alia re corruptibili atque terrena, sed ne ipsa quidem justitia hominis Deus egere credendus est, totumque quod recte colitur Deus, homini prodesse, non Deo. Neque enim fonti se quisquam dixerit profuisse, si biberit; aut luci, si viderit. Nec quod ab antiquis patribus talia sacrificia facta sunt in victimis pecorum, quæ nunc Dei populus legit, non facit, aliud intelligendum est, nisi rebus illis eas res fuisse significatas, quæ aguntur in nobis, ad hoc ut inhæreamus Deo, et ad eumdem finem proximo consulamus. Sacrificium ergo visibile invisibilis sacrificii sacramentum, id est sacrum signum, est. Unde ille pœnitens apud prophetam, vel ipse propheta quærens Deum peccatis suis habere propitium : *Si voluisses*, inquit, *sacrificium, dedissem utique; holocaustis non delectaberis. Sacrificium Deo spiritus contribulatus; cor contritum et humiliatum Deus non spernet.* Intueamur quemadmodum ubi Deum dixit nolle sacrificium, ibi Deum ostendit velle sacrificium. Non vult ergo sacrificium trucidati pecoris, sed vult sacrificium contriti cordis. Ille igitur quod eum nolle dicit, hoc significatur quod eum velle subjecit. Sic itaque illa Deum nolle dixit, quomodo ab stultis ea velle creditur, velut suæ gratia voluptatis. Nam si ea sacrificia quæ vult, quorum hoc unum est, cor contritum et humiliatum dolore pœnitendi, nollet eis sacrificiis significari, quæ velut sibi delectabilia desiderare putatus est, non utique de his offerendis in Lege vetere præcepisset. Et ideo mutanda erant opportuno certoque jam tempore, ne ipsi Deo desiderabilia, vel certe in nobis acceptabilia, ac non potius quæ his significata sunt, crederentur. Hinc et alio loco psalmi alterius : *Si esuriero*, inquit, *non dicam tibi; meus est enim orbis terræ, et plenitudo ejus. Numquid manducabo carnes taurorum, aut sanguinem hircorum potabo?* tanquam diceret, Utique si mihi necessaria essent, non a te peterem, quæ habeo in potestate. Deinde subjungens

psalmiste, pour expliquer le sens de ces paroles, ajoute : « Immolez à Dieu un sacrifice de louanges, et rendez vos vœux au Très-Haut. Invoquez-moi au jour de la tribulation, je vous délivrerai, et vous me glorifierez. » — « Qu'offrirai-je, dit un autre prophète, qu'offrirai-je au Seigneur qui soit digne de lui? Fléchirai-je le genou devant le Très-Haut? lui offrirai-je pour holocaustes de jeunes taureaux? Peut-il être apaisé par le sacrifice de mille béliers ou de dix mille boucs engraissés? Lui consacrerai-je mon premier-né pour mon iniquité, le fruit de mes entrailles pour le péché de mon âme? Je t'apprendrai, ô homme, ce que tu dois faire et ce que Dieu demande de toi : Pratique la justice, aime la miséricorde, et sois toujours prêt à marcher avec le Seigneur ton Dieu. » Ces paroles font assez voir que Dieu ne recherche pas pour eux-mêmes ces sacrifices figuratifs. Il est dit aussi dans l'épître aux Hébreux : « N'oubliez pas d'exercer aussi la charité, et de faire part de vos biens aux pauvres; car c'est par de tels sacrifices qu'on se rend Dieu favorable. » Ainsi, quand il est écrit : « J'aime mieux la miséricorde que le sacrifice, » il ne faut entendre autre chose, sinon qu'un sacrifice est préféré à l'autre, attendu que ce qu'on appelle vulgairement sacrifice n'est que le signe du véritable sacrifice. Or la miséricorde est le véritable sacrifice; ce qui a fait dire à l'apôtre : « C'est par de tels sacrifices qu'on se rend Dieu favorable. » Donc toutes les ordonnances, divinement inspirées, touchant les sacrifices du temple ou du tabernacle, se rapportent à l'amour de Dieu et du prochain. « Car, ainsi qu'il est écrit, ces deux commandements renferment la loi et les prophètes. »

CHAPITRE VI.

Du vrai et parfait sacrifice.

Conséquemment le vrai sacrifice, c'est toute œuvre que nous accomplissons pour nous unir à Dieu d'une union sainte, et qui se rapporte à ce souverain bien qui seul peut nous rendre heureux. C'est pourquoi la miséricorde même envers le prochain n'est pas un sacrifice, si on ne l'exerce pour l'amour de Dieu. Bien que le sacrifice soit offert par un homme, il ne laisse pas toutefois d'être une chose divine, comme l'indique le mot même, qui signifie *action sacrée*. Et l'homme même consacré et voué à Dieu devient un sacrifice, en tant qu'il meurt au monde pour ne vivre qu'à Dieu; car cette consécration et ce dévouement font aussi partie de la miséricorde que chacun exerce envers soi-même; et c'est pour cela qu'il est écrit : « Aie pitié de ton âme, rends-toi agréable à Dieu. » Notre corps est pareillement un sacrifice quand nous le mortifions par la tempérance, si nous le faisons pour plaire à Dieu, comme nous y sommes tenus, et que, loin de prêter nos membres au péché pour lui servir d'instrument d'iniquité, nous les consacrons à Dieu comme des armes de justice. L'apôtre nous y exhorte en disant : « Je vous conjure, mes frères, par la miséricorde de Dieu, de lui offrir vos corps comme une victime vivante, sainte et agréable à ses yeux, et de lui rendre un

quid illa significent : *Immola*, inquit, *Deo sacrificium laudis, et redde Altissimo vota tua. Et invoca me in die tribulationis, et eximam te, et glorificabis me.* Item apud alium prophetam : *In quo*, inquit, *app r hendam Dominum, assumam Deum meum excelsum? Si apprehendam illum in holocaustis, in vitulis anniculis? si acceptaverit Dominus in millibus arietum, aut in denis millibus hircorum pinguium? si dedero primogenita mea pro impietate mea, fructum ventris mei pro peccato animæ meæ? si annuntiatum est tibi, homo, bonum, aut quid Dominus exquirat a te, nisi facere judicium, et diligere misericordiam, et paratum esse ire cum Domino Deo tuo?* Et in hujus prophetæ verbis utrumque distinctum est, satisque declaratum, illa sacrificia per se ipsa non requirere Deum, quibus significantur hæc sacrificia quæ requirit Deus. In Epistola quæ inscribitur ad Hebræos, *Bene facere*, inquit, *et communicatores esse nolite oblivisci : talibus enim sacrificiis placetur Deo.* Ac per hoc ubi scriptum est, *Misericordiam volo quam sacrificium;* nihil aliud quam sacrificio sacrificium prælatum oportet intelligi : quoniam illud quod ab omnibus appellatur sacrificium, signum est veri sacrificii. Porro autem misericordia verum sacrificium est : unde dictum est quod paulo ante commemoravi, *Talibus enim sacrificiis placetur Deo.* Quæcumque igitur in ministerio tabernaculi sive templi multis modis de sacrificiis leguntur divinitus esse præcepta, ad dilectionem Dei et proximi significandam referuntur. *In his* enim *duobus præceptis*, ut scriptum est, *tota Lex pendet et Prophetæ.*

CAPUT VI.

De vero perfectoque sacrificio.

Proinde verum sacrificium est omne opus, quod agitur, ut sancta societate inhæreamus Deo, relatum scilicet ad illum finem boni, quo veraciter beati esse possimus. Unde et ipsa misericordia qua homini subvenitur, si propter Deum non fit, non est sacrificium. Etsi enim ab homine fit vel offertur, tamen sacrificium res divina est : ita ut hoc quoque vocabulo id Latini veteres appellaverint. Unde ipse homo Dei nomine consecratus, et Deo votus, in quantum mundo moritur ut Deo vivat, sacrificium est. Nam et hoc ad misericordiam pertinet, quam quisque in se ipsum facit. Propterea scriptum est : *Miserere animæ tuæ placens Deo.* Corpus etiam nostrum cum per temperantiam castigamus, si hoc, quemadmodum debemus, propter Deum facimus, ut non exhibeamus membra nostra arma iniquitatis peccato, sed arma justitiæ Deo, sacrificium est. Ad quod exhortans Apostolus ait : *Obsecro itaque vos, fratres, per miserationem Dei, ut exhibeatis corpora vestra hostiam vivam, sanctam, Deo placentem, rationabile obsequium vestrum.* Si ergo corpus, quo inferiore tanquam famulo, vel tanquam instrumento utitur

culte spirituel. » Or, si le corps, dont l'âme se sert comme d'un serviteur et d'un instrument, est un sacrifice quand l'âme rapporte à Dieu le service qu'elle en tire, à combien plus forte raison l'âme en est-elle un lorsqu'elle s'offre à Dieu, afin qu'embrasée du feu de son amour, elle se dépouille de toute concupiscence du siècle, et soit comme renouvelée par sa soumission à cet être immuable, qui aime en elle les grâces qu'elle a reçues de sa souveraine beauté? C'est ce que le même apôtre insinue, en disant : « Ne vous conformez point au siècle présent; mais transformez-vous par le renouvellement de l'esprit, afin que vous connaissiez ce que Dieu demande de vous, c'est-à-dire ce qui est bon, ce qui lui est agréable, ce qui est parfait. » Or, puisque les œuvres de miséricorde, si nous les rapportons à Dieu, sont de vrais sacrifices, soit que nous les pratiquions envers nous-mêmes ou envers le prochain, et qu'elles n'ont d'autre fin que de nous délivrer de toute misère et de nous rendre bien heureux, ce qui ne se peut faire que par la possession de ce bien, dont il est écrit : « Mon bien à moi est de m'attacher à Dieu; » il s'ensuit que toute la cité du rédempteur, c'est-à-dire, l'assemblée et la société des saints, est elle-même comme un sacrifice universel offert à Dieu par le pontife souverain, qui s'est aussi offert lui-même dans sa passion, afin que nous fussions le corps de ce chef auguste, descendu sous la forme d'esclave. C'est cette forme, en effet, qu'il a offerte à Dieu, et c'est en elle qu'il a été offert, parce que c'est selon cette forme qu'il est le médiateur, le prêtre et le sacrifice. Voilà pourquoi l'apôtre, après nous avoir exhortés à faire de notre corps une victime vivante, sainte et agréable, à rendre à Dieu un culte spirituel, à ne pas nous conformer au siècle, mais à nous transformer par un renouvellement d'esprit, afin de connaître ce que Dieu demande de nous, c'est-à-dire, ce qui est bon, ce qui lui est agréable, ce qui est parfait ; sacrifice qui consiste tout entier en nous-mêmes : « C'est, ajoute-t-il, par la grâce de Dieu, qui m'a été donnée, que je vous recommande à tous de ne pas aspirer à être plus sages qu'il ne faut; mais de l'être avec sobriété, et selon la mesure de foi que Dieu a départie à chacun de vous. Car, comme dans un seul corps nous avons plusieurs membres, et que tous ces membres n'ont pas la même fonction; ainsi, quoique nous soyons plusieurs, nous ne sommes tous qu'un seul corps en Jésus-Christ, et les membres les uns des autres, ayant des dons différents, selon la grâce qui nous a été donnée. » Tel est le sacrifice des chrétiens, d'être tous ensemble un seul et même corps en Jésus-Christ; et c'est ce mystère que l'Église célèbre assidûment dans le sacrement de l'autel que les fidèles connaissent, qui lui apprend qu'elle est offerte elle-même dans l'oblation qu'elle fait à Dieu.

CHAPITRE VII.

Les saints anges veulent que nous n'adorions que le vrai Dieu.

Comme ces esprits justement immortels et bienheureux, qui résident dans le ciel, où ils jouissent, par la participation de leur Créateur, d'un bonheur que son éternité et sa vérité rendent certain et immuable, en même temps qu'ils sont saints par sa grâce; comme, dis-je, ces esprits

anima, cum ejus bonus et rectus usus ad Deum refertur, sacrificium est; quanto magis anima ipsa cum se refert ad Deum, ut igne amoris ejus accensa, formam concupiscentiæ sæcularis amittat, eique tanquam incommutabili formæ subdita reformetur, hinc ei placens, quod ex ejus pulchritudine acceperit, fit sacrificium? Quod idem apostolus consequenter adjungens : *Et nolite*, inquit, *conformari huic sæculo : sed reformamini in novitate mentis vestræ, ad probandum vos quæ sit voluntas Dei, quod bonum et beneplacitum, et perfectum.* Cum igitur vera sacrificia opera sint misericordiæ, sive in nos ipsos, sive in proximos, quæ referuntur ad Deum; opera vero misericordiæ non ob aliud fiant, nisi ut a miseria liberemur, ac per hoc ut beati simus; quod non fit, nisi bono illo de quo dictum est, *Mihi autem adhærere Deo, bonum est :* profecto efficitur, ut tota ipsa redempta civitas, hoc est congregatio societasque sanctorum, universale sacrificium offeratur Deo per sacerdotem magnum, qui etiam se ipsum obtulit in passione pro nobis, ut tanti capitis corpus essemus, secundum formam servi. Hanc enim obtulit, in hac oblatus est; quia secundum hanc mediator est, in hac sacerdos, in hac sacrificium est. Cum itaque nos hortatus esset Apostolus, ut exhibeamus corpora nostra hostiam vivam, sanctam, Deo placentem, rationabile obsequium nostrum, et non conformemur huic sæculo, sed reformemur in novitate mentis nostræ; ad probandum quæ sit voluntas Dei, quod bonum et beneplacitum et perfectum, quod totum sacrificium ipsi nos sumus : *Dico enim*, inquit, *per gratiam Dei, quæ data est mihi, omnibus qui sunt in vobis, non plus sapere, quam oportet sapere, sed sapere ad temperantiam; sicut unicuique Deus partitus est fidei mensuram. Sicut enim in uno corpore multa membra habemus, omnia autem membra non eosdem actus habent : ita multi unum corpus sumus in Christo; singuli autem, alter alterius membra, habentes dona diversa secundum gratiam, quæ data est nobis.* Hoc est sacrificium Christianorum : *multi unum corpus in Christo.* Quod etiam sacramento altaris fidelibus noto frequentat Ecclesia, ubi ei demonstratur, quod in ea re quam offert, ipsa offeratur.

CAPUT VII.

Quod sanctorum Angelorum ea sit in nos dilectio, ut nos non suos, sed unius veri Dei velint esse cultores.

Merito illi in cœlestibus sedibus constituti, immortales et beati, qui Creatoris sui participatione congaudent, cujus æternitate firmi, cujus veritate certi, cujus munere

célestes nous aiment d'un amour compatissant, et désirent que nous soyons délivrés de notre condition de mortalité et de misère, pour devenir comme eux immortels et bienheureux, ils ne veulent pas que nos sacrifices s'adressent à eux, mais à celui dont ils savent que, comme nous, ils sont le sacrifice. Véritablement, nous sommes avec eux une seule cité de Dieu, à qui il est dit dans le psaume : « On a dit des choses glorieuses de toi, ô cité de Dieu ! » et de cette cité, une partie est exilée et souffrante en nous, et l'autre, en eux, triomphante et secourable. En effet, c'est de cette cité suprême, qui n'a point d'autre loi que la volonté de Dieu, qu'est descendue, par le ministère des anges, cette Écriture sacrée, où il est dit que quiconque sacrifiera à un autre que Dieu sera exterminé. Et cette défense a été confirmée par tant de miracles, que l'on voit assez à qui ces esprits immortels et bienheureux, qui nous souhaitent le même bonheur qu'ils possèdent, veulent que nous offrions nos sacrifices.

CHAPITRE VIII.

Des miracles que Dieu a daigné opérer par le ministère des anges, à l'appui de ses promesses, pour fortifier la foi des justes.

Si je ne craignais de remonter trop haut, je rapporterais tous ces anciens miracles qui avaient pour but d'attester la vérité des promesses que Dieu fit à Abraham tant de milliers d'années avant qu'elles s'accomplissent, que toutes les nations seraient bénies en sa race. En effet, qui n'admirerait qu'une femme stérile ait donné un fils à Abraham, après avoir passé l'âge de la fécondité? que, dans le sacrifice du même patriarche, une flamme descendue du ciel ait couru au milieu des victimes immolées? que les anges à qui il donna l'hospitalité, comme à des voyageurs, lui aient prédit l'embrasement de Sodome et la naissance d'un fils? qu'au moment où la ville allait être consumée par le feu du ciel, ces mêmes anges aient miraculeusement délivré Lot, son neveu, dont la femme, regardant en arrière sur le chemin, et transformée soudain en statue de sel, nous enseigne par ce mystérieux exemple qu'une fois dans la voie du salut, il ne faut rien regretter de ce qu'on a abandonné? Mais combien plus merveilleux encore les prodiges opérés par Moïse pour délivrer le peuple élu de la servitude d'Égypte, lorsque les mages de Pharaon, c'est-à-dire du roi d'Égypte, tyran de ce peuple, n'eurent permission de faire quelques prodiges que pour être plus glorieusement vaincus ! Ils n'opéraient que par les charmes et les enchantements de la magie, ou, ce qui revient au même, par l'entremise des démons. Aussi furent-ils aisément vaincus par Moïse, qui opérait au nom du Seigneur, créateur du ciel et de la terre, et avec l'assistance des bons anges : de sorte que, les mages se trouvant déconcertés à la troisième plaie, Moïse en porta le nombre jusqu'à dix, figures de grands mystères, qui fléchirent enfin le cœur de Pharaon et des Égyptiens, au point qu'ils permirent au peuple de Dieu de s'en aller. Ils s'en repentirent aussitôt; et comme ils le poursuivaient, la mer s'ouvrit devant les Hébreux fugitifs, qui la passèrent à pied sec, tandis que les Égyptiens furent tous submergés par les eaux qui retombè-

sancti sunt; quoniam nos mortales et miseros, ut immortales beatique simus, misericorditer diligunt, nolunt nos sibi sacrificare; sed ei, cujus et ipsi nobiscum sacrificium se esse noverunt. Cum ipsis enim sumus una civitas Dei, cui dicitur in Psalmo, *Gloriosa dicta sunt de te, civitas Dei :* cujus pars in nobis peregrinatur, pars in illis opitulatur. De illa quippe superna civitate, ubi Dei voluntas intelligibilis atque incommutabilis lex est, de illa superna quodammodo curia (geritur namque ibi cura de nobis) ad nos ministrata per Angelos sancta illa Scriptura descendit, ubi legitur : *Sacrificans diis eradicabitur, nisi Domino soli.* Huic Scripturæ, huic legi, talibus præceptis tanta sunt attestata miracula, ut satis appareat, cui nos sacrificare velint immortales ac beati, qui hoc nobis volunt esse quod sibi.

CAPUT VIII.

De miraculis quæ Deus ad corroborandam fidem piorum, etiam per Angelorum ministerium, promissis suis adhibere dignatus est.

Nam nimis vetera si commemorem, longius quam sat est revolvere videbor, quæ miracula facta sint attestantia promissis Dei, quibus ante annorum millia prædixit Abrahæ, quod in semine ejus omnes gentes benedictionem fuerant habituræ. Quis enim non miretur eidem Abrahæ filium peperisse conjugem sterilem, eo tempore senectutis, quo parere nec fecunda jam posset; atque in ejusdem Abrahæ sacrificio flammam cœlitus factam inter divisas victimas cucurrisse; eidemque Abrahæ prædictum ab Angelis cœleste incendium Sodomorum, quos Angelos hominibus similes hospitio susceperat, et per eos de prole ventura Dei promissa tenuerat; ipsoque imminente jam incendio, miram de Sodomis per eosdem Angelos liberationem Lot filii fratris ejus; cujus uxor in via retro respiciens, atque in salem repente conversa, magno admonuit sacramento, neminem in via liberationis suæ præterita desiderare debere? Illa vero quæ et quanta sunt, quæ jam per Moysen pro populo Dei de jugo servitutis eruendo in Ægypto mirabiliter gesta sunt, ubi magi Pharaonis, hoc est regis Ægypti, qui populum illum dominatione deprimebat, ad hoc facere quædam mira permissi sunt, ut mirabilius vincerentur? Illi enim faciebant veneficiis et incantationibus magicis, quibus sunt mali angeli, hoc est dæmones, dediti : Moyses autem tanto potentius, quanto justius in nomine Domini, qui fecit cœlum et terram, servientibus Angelis, eos facile superavit. Denique in tertia plaga deficientibus magis, decem plagæ per Moysen magna mysteriorum dispositione completæ sunt; quibus ad Dei populum dimittendum, Pharaonis et Ægyptiorum dura corda cesserunt. Moxque pœnituit, et cum abscedentes Hebræos consequi conarentur, illis diviso mari per siccum transeuntibus, unda hinc atque hinc in sese

rent sur eux en se rejoignant. Parlerai-je de ces autres miracles du désert, où éclata toute la puissance divine? des eaux, dont on ne pouvait boire, perdant leur amertume au contact du bois qu'on y jette, et désaltérant la multitude; de la manne tombant du ciel pour rassasier ce peuple affamé, avec cette circonstance que ce qu'on en ramassait par jour au delà de la mesure fixée se corrompait, la veille du sabbat exceptée, où la double mesure se conservait sans se corrompre, parce que le jour du sabbat il était défendu de rien recueillir; du camp tout couvert de cailles venues en troupe pour satisfaire ce peuple qui voulait manger de la chair, et qui en mangea jusqu'au dégoût? Dirai-je les ennemis qui s'opposaient au passage des Hébreux les armes à la main, exterminés à la prière de Moïse, qui tenait ses bras étendus en forme de croix, sans qu'aucun Hébreu ait succombé; la terre entr'ouverte pour engloutir tout vivants des séditieux qui voulaient se séparer de la société instituée par Dieu même, et pour les faire servir d'exemple visible d'une peine invisible; la verge qui frappe le rocher, et en fait jaillir assez d'eau pour étancher la soif d'une si grande multitude; la vue du serpent d'airain élevé sur un tronc d'arbre, guérissant les blessures mortelles que des serpents avaient faites aux Hébreux en juste punition de leurs crimes, afin que la mort fût détruite par la figure de la mort crucifiée? serpent qui, après avoir été conservé longtemps en mémoire d'un tel miracle, fut depuis brisé par le saint roi Ézéchias, qui mettait toute sa puissance au service de Dieu, et cela, parce que le peuple égaré voulait s'en faire une idole.

CHAPITRE IX.

Opinion de Porphyre sur la théurgie.

Ces miracles, et tant d'autres qu'il serait trop long de rapporter, n'ont eu pour objet que d'établir le culte du vrai Dieu et de ruiner l'erreur du polythéisme; mais ils se faisaient par une foi simple et par la confiance en Dieu, et non par les charmes et les enchantements de cette curiosité criminelle qu'on appelle magie, ou d'un nom plus détestable, goétie, ou, plus honorablement, théurgie. On voudrait faire une différence entre ces pratiques; et l'on prétend que de ceux qui s'adonnent aux sciences illicites, les uns méritent d'être condamnés, et ce sont ceux qui pratiquent la goétie, et que le peuple appelle magiciens; et que les autres, au contraire, qui exercent la théurgie, ne méritent que des éloges. Cependant les uns et les autres sont malheureusement asservis au culte des démons, qu'ils honorent sous le nom d'anges.

En effet, quoique Porphyre promette une certaine purification de l'âme par la théurgie, il ne la promet qu'en tremblant et avec une sorte de pudeur; mais que l'âme puisse retourner à Dieu par cette voie, il le nie formellement. Et on le voit ainsi flotter entre les principes de la philosophie et les secrets d'une curiosité sacrilége. Tantôt il nous détourne de cet art comme d'une chose dangereuse dans la pratique et prohibée par les lois; et tantôt, retombant dans l'opinion

redeunte cooperti et oppressi sunt. Quid de illis miraculis dicam, quæ cum in deserto idem populus ductaretur, stupenda divinitate crebruerunt; aquas quæ bibi non poterant, misso in eas, sicut Deus præceperat, ligno, amaritudine caruisse, sitientesque satiasse: manna esurientibus venisse de cœlo; et cum esset colligentibus constituta mensura, quidquid amplius quisque collegerat, exortis vermibus putruisse; ante diem vero sabbati duplum collectum, quia sabbato colligere non licebat, nulla putredine violatum: desiderantibus carne vesci, quæ tanto populo nulla sufficere posse videbatur, volatilibus castra completa, et cupiditatis ardorem fastidio satietatis exstinctum: obvios hostes transitumque prohibentes atque præliantes, orante Moyse, manibusque ejus in figuram crucis extentis, nullo Hebræorum cadente prostratos: seditiosos in populo Dei, ac sese ab ordinata divinitus societate dividentes, ad exemplum visibile invisibilis pœnæ, vivos terra dehiscente submersos: virga percussam petram tantæ multitudini abundantia fluenta fudisse: serpentum morsus mortiferos, pœnam justissimam peccatorum, in ligno exaltato atque prospecto æneo serpente sanatos, ut et populo subveniretur afflicto, et mors morte destructa, velut crucifixæ mortis similitudine signaretur? Quem sane serpentem propter facti memoriam reservatum, cum postea populus errans tanquam idolum colere cœpisset, Ezechias rex religiosa potestate Deo serviens, cum magna pietatis laude contrivit.

CAPUT IX.

Quid Porphyrius de arte magica senserit.

Hæc et alia multa hujuscemodi, quæ omnia commemorare nimis longum est, fiebant ad commendandum unius Dei veri cultum, et multorum falsorumque prohibendum. Fiebant autem simplici fide atque fiducia pietatis, non incantationibus et carminibus nefariæ curiositatis arte compositis, quam vel magiam, vel detestabiliore nomine goetiam, vel honorabiliore theurgiam vocant qui quasi conantur ista discernere, et illicitis artibus deditos alios damnabiles, quos et maleficos vulgus appellat (hos enim ad goetiam pertinere dicunt); alios autem laudabiles videri volunt, quibus theurgiam deputant; cum sint utrique ritibus fallacibus dæmonum obstricti sub nominibus angelorum.

Nam et Porphyrius quamdam quasi purgationem animæ per theurgiam, cunctanter tamen et pudibunda quodammodo disputatione promittit; reversionem vero ad Deum hanc artem præstare cuiquam negat: ut videas eum inter vitium sacrilegæ curiositatis et philosophiæ professionem sententiis alternantibus fluctuare. Nunc enim hanc artem tanquam fallacem et in ipsa actione periculosam et legibus prohibitam, cavendam monet: nunc autem velut ejus laudatoribus cedens, utilem dicit esse mundandæ parti animæ, non quidem intellectuali, qua rerum intelligibi-

des partisans de cet art, il prétend qu'il est utile pour purifier une partie de l'âme, non pas, à la vérité, la partie intellectuelle, par laquelle on perçoit la vérité des choses intelligibles et incorporelles, mais la partie spirituelle, qui reflète les images des corps. A l'entendre, celle-ci, au moyen de certaines consécrations théurgiques, appelées télètes, s'ouvre à l'inspiration des esprits et des anges, et devient capable de la vision des dieux. Il avoue néanmoins que ces consécrations sont impuissantes à purifier l'âme intellectuelle, et ne sauraient la rendre apte à la vision de son Dieu et à la contemplation de ce qui est véritablement. On peut se faire une idée du genre de vision qui s'obtient par des consécrations qui ont pour effet de faire voir ce qui n'est pas véritablement. Il ajoute que la partie raisonnable, ou, suivant son expression favorite, la partie intellectuelle de l'âme, peut prendre son essor vers le ciel, sans que sa partie spirituelle ait été purifiée par aucune consécration théurgique; et que cette partie spirituelle même, pour être ainsi purifiée, ne parvient pas à l'immortalité. Ainsi, quoiqu'il distingue les anges des démons, assignant à ceux-ci l'air pour résidence, et à ceux-là l'éther ou l'empyrée, et, quoiqu'il nous conseille de rechercher l'amitié de quelque démon qui veuille bien, après notre mort, nous soulever un peu de terre (car il veut qu'il y ait une autre voie pour arriver à la céleste compagnie des anges), il déclare néanmoins assez ouvertement qu'il faut éviter la société des démons, quand il dit que l'âme, tourmentée après la mort, abhorre le culte des démons qui l'ont séduite. Il n'a pu même s'empêcher de reconnaître que cette théurgie qu'il recommande comme un art propre à nous concilier les anges et les dieux, traite avec des puissances qui envient à l'âme sa purification, ou qui favorisent la malice de ceux qui la lui envient. Il rapporte à ce sujet les plaintes de je ne sais quel Chaldéen : « Un bon Chaldéen, dit-il, se plaint qu'après avoir pris beaucoup de peine à purifier une âme, il n'y a pas réussi, parce qu'un autre magicien envieux a lié les puissances par ses conjurations, et les a empêchées d'accorder ce qu'on leur demandait. » Celui-là donc, ajoute-t-il, a formé des liens qu'un autre n'a pu rompre : d'où il conclut que la théurgie est aussi bien un instrument pour le mal que pour le bien, et que les dieux ne sont pas exempts des passions, qu'Apulée n'attribue cependant qu'aux hommes et aux démons. Au reste, Porphyre lui-même, qui ne fait en cela que suivre Platon, distingue aussi les dieux des démons par le lieu plus élevé qu'occupent les premiers.

CHAPITRE X.

De la théurgie.

Voilà donc un autre platonicien, Porphyre, estimé plus savant encore qu'Apulée, qui dit que les dieux mêmes peuvent être assujettis aux passions des hommes par je ne sais quel art théurgique, puisque des conjurations ont suffi pour les détourner de la volonté de purifier une âme, et que celui qui commandait le mal a eu plus d'empire sur eux que la prière de celui qui leur demandait le bien en se servant du même art. Qui

lium percipitur veritas, nullas habentium similitudines corporum; sed spirituali, qua corporalium rerum capiuntur imagines. Hanc enim dicit per quasdam consecrationes theurgicas, quas teletas vocant, idoneam fieri atque aptam susceptioni spirituum et Angelorum, et ad videndos deos. Ex quibus tamen theurgicis teletis fatetur intellectuali animæ nihil purgationis accedere, quod eam faciat idoneam ad videndum Deum suum, et perspicienda ea quæ vere sunt. Ex quo intelligi potest, qualium deorum vel qualem visionem fieri dicat theurgicis consecrationibus, in qua non ea videntur quæ vere sunt. Denique animam rationalem, sive quod magis amat dicere, intellectualem, in superna posse dicit evadere, etiamsi quod ejus spirituale est, nulla theurgica fuerit arte purgatum : porro autem a theurgo spiritualem purgari hactenus, ut non ex hoc ad immortalitatem æternitatemque perveniat. Quanquam itaque discernat a dæmonibus Angelos, aeria esse loca dæmonum, ætheria vel empyrea disserens Angelorum, et admoneat utendum alicujus dæmonis amicitia, quo subvectante vel paululum possit elevari a terra quisque post mortem, aliam vero viam esse perhibeat ad Angelorum superna consortia : cavendam tamen dæmonum societatem expressa quodammodo confessione testatur, ubi dicit animam post mortem luendo pœnas, cultum dæmonum a quibus circumveniebatur horrescere; ipsamque theurgiam, quam velut conciliatricem Angelorum deorumque commendat, apud tales agere potestates negare non potuit, quæ vel ipsæ invideant purgationi animæ, vel artibus serviant invidorum, querelam de hac re Chaldæi nescio cujus expromens : « Conqueritur, » inquit, « vir in « Chaldæa bonus, purgandæ animæ magno in molimine « frustratos sibi esse successus, cum vir ad eadem potens « tactus invidia adjuratas sacris precibus potentias alli« gasset, ne postulata concederent. Ergo et ligavit ille, » inquit, « et iste non solvit. » Quo indicio dixit apparere theurgiam esse tam boni conficiendi quam mali et apud deos et apud homines disciplinam; pati etiam deos, et ad illas perturbationes passionesque deduci, quas communiter dæmonibus et hominibus Apuleius attribuit, deos tamen ab eis ætheriæ sedis altitudine separans, et Platonis asserens in illa discretione sententiam.

CAPUT X.

De theurgia.

Ecce nunc alius Platonicus, quem doctiorem ferunt, Porphyrius, per nescio quam theurgicam disciplinam etiam ipsos deos obstrictos passionibus et perturbationibus dicit : quoniam sacris precibus adjurari terrerique potuerunt, ne præstarent animæ purgationem, et ita terreri ab eo qui imperabat malum, ut ab alio qui poscebat bonum, per eamdem artem theurgicam solvi illo timore non pos-

ne reconnaît là les démons et leur imposture, à moins que d'être du nombre de leurs malheureux esclaves, et sans communication avec la grâce du véritable libérateur? Si l'on traitait en effet avec les dieux bons, un homme qui voudrait purifier une âme l'emporterait sans doute auprès d'eux sur la malveillance d'un ennemi; ou si les dieux jugeaient indigne de cette grâce l'âme qu'on voulait purifier, au moins ne devaient-ils pas s'épouvanter des conjurations d'un envieux, ni, comme le dit Porphyre lui-même, être enchaînés par la crainte d'une divinité plus puissante, mais la refuser en vertu d'un jugement libre. N'est-il pas étrange que ce bon Chaldéen, qui désirait purifier une âme par des consécrations théurgiques, n'ait pu trouver un dieu supérieur, qui, en triomphant de ces dieux par l'effet d'une terreur plus forte, les contraignît à faire le bien qu'on réclamait d'eux, ou qui les délivrât de toute crainte, afin qu'ils fissent ce bien librement? Et toutefois l'honnête théurgien manqua de pratiques pour purger d'abord de cette crainte fatale les dieux qu'il invoquait pour purger une âme. Je voudrais bien savoir pourquoi l'on peut employer un dieu puissant qui remplisse de terreur l'âme des autres dieux, et qu'on n'en puisse faire venir un autre encore plus puissant qui les délivre de toute terreur? Sera-t-il dit qu'on peut trouver un dieu qui exauce un envieux et détourne par la terreur les dieux prêts à faire le bien, et qu'on n'en puisse pas trouver un qui favorise un bon dessein, et dégage de toute crainte la bonne volonté des dieux? O secret admirable pour purifier une âme! ô sublime théurgie, où une détestable envie triomphe d'une intention pure, et où l'on doit plus songer à éviter les piéges des malins esprits, qu'à apprendre une salutaire doctrine! Quant à ces belles images des anges ou des dieux, que les auteurs sacriléges de ces purifications impures présentent, suivant Porphyre, à l'âme purifiée, si tant est qu'on voie quelque chose, ce ne serait après tout que ce que dit l'apôtre, « que Satan se transforme en ange de lumière; » puisque ces fantômes viennent de celui qui, pour engager les âmes dans les mystères trompeurs de fausses divinités, et pour les détourner du culte du vrai Dieu, le seul capable de les purifier et de les guérir, revêt, comme Protée, toutes sortes de formes, également nuisible, soit qu'il aide ou qu'il persécute.

CHAPITRE XI.

De la lettre de Porphyre à l'Égyptien Anébon, au sujet des démons.

Porphyre s'est montré plus raisonnable dans sa lettre à l'Égyptien Anébon, où, avec l'air d'un homme qui en consulte un autre, il trahit et ruine cet art sacrilége. Là ce philosophe s'élève contre tous les démons, et dit qu'ils ont une folle passion pour l'épaisse vapeur des sacrifices : d'où il conclut qu'ils ne résident pas au ciel, mais dans l'air, au-dessous, et dans le globe même de la lune. Il n'ose pas cependant charger tous les démons de toutes les méchancetés, folies et impostures dont il est justement choqué. Il dit, comme les autres, qu'il y a de bons démons, quoique, de son aveu, leur caractère en

sent, et ad dandum beneficium liberari. Quis non videat hæc omnia fallacium dæmonum esse commenta, nisi eorum miserrimus servus et a gratia veri liberatoris alienus? Nam si hæc apud deos agerentur bonos, plus ibi utique valeret beneficus purgator animæ, quam malevolus impeditor. Aut si diis justis homo, pro quo agebatur, purgatione videbatur indignus, non utique ab invido territi, nec, sicut ipse dicit, per metum valentioris numinis impediti, sed judicio libero id negare debuerunt. Mirum est autem, quod benignus ille Chaldæus, qui theurgicis sacris animam purgare cupiebat, non invenit aliquem superiorem deum, qui vel plus terreret atque ad benefaciendum cogeret territos deos, vel ab eis terrentem compesceret, ut libere benefacerent : si tamen theurgo bono sacra defuerunt, quibus ipsos deos, quos invocabat animæ purgatores, prius ab illa timoris peste purgaret. Quid enim causæ est, cur Deus potentior adhiberi possit a quo terreantur, nec possit a quo purgentur? An invenitur deus qui exaudiat invidum, et timorem diis incutiat ne benefaciant; nec invenitur Deus qui exaudiat benevolum, et timorem diis auferat ut benefaciant? O theurgia præclara! o animæ prædicanda purgatio! ubi plus imperat immunda invidentia, quam impetrat pura beneficentia : imo vero malignorum spirituum cavenda et detestanda fallacia, et salutaris audienda doctrina. Quod enim qui has sordidas purgationes sacrilegis ritibus operantur, quasdam mirabiliter pulchras, sicut iste commemorat, vel Angelorum imagines vel deorum, tanquam purgato spiritu vident (si tamen vel tale aliquid vident), illud est quod Apostolus dicit, quoniam *satanas transfigurat se velut angelum lucis.* Ejus enim sunt illa phantasmata, qui miseras animas multorum falsorumque deorum fallacibus sacris cupiens irretire, et a vero veri Dei cultu, quo solo mundantur et sanantur, avertere, sicut de Proteo dictum est,

Formas se vertit in omnes,

hostiliter insequens, fallaciter subveniens, utrobique nocens.

CAPUT XI.

De epistola Porphyrii ad Anebontem Ægyptium, in qua petit de diversitate dæmonum se doceri.

Melius sapuit iste Porphyrius, cum ad Anebontem scripsit Ægyptium, ubi consulenti similis et quærenti, et prodit artes sacrilegas et evertit. Et ibi quidem omnes dæmones reprobat, quos dicit ob imprudentiam trahere humidum vaporem, et ideo non in æthere, sed in aere esse sub luna, atque in ipso lunæ globo : verumtamen non audet omnes fallacias et malitias et ineptias, quibus merito movetur, omnibus dæmonibus dare. Quosdam namque benignos dæmones more appellat aliorum, cum omnes generaliter imprudentes esse fateatur. Miratur autem quod

général soit la démence. Il témoigne sa surprise de ce que les dieux sont, non-seulement attirés, mais contraints et forcés par les victimes à faire ce que les hommes demandent d'eux, et s'étonne, si la distinction entre les dieux et les démons consiste en ce que ceux-ci ont un corps et que ceux-là sont incorporels, comment on peut mettre au rang des dieux le soleil, la lune et les autres astres visibles du ciel, qu'il regarde incontestablement comme des corps. Il ne peut comprendre que l'on dise, si ce sont des dieux, que les uns soient bienfaisants et les autres malfaisants, et que l'on associe des êtres corporels aux dieux qui sont incorporels. Il demande encore, avec une expression de doute, si ceux qui prédisent l'avenir et qui font des prodiges ont des âmes plus puissantes que les autres, ou s'ils tiennent ce pouvoir de quelques esprits étrangers; et il estime que cette dernière opinion est la plus plausible, parcequ'ils se servent de pierres et d'herbes pour ouvrir les portes, pour opérer des alligations et autres prestiges. D'où vient, dit-il, que plusieurs croient qu'il y a des esprits d'un certain ordre qui prêtent l'oreille aux vœux des hommes, qui sont naturellement fourbes, qui prennent toutes sortes de formes, qui se changent tantôt en dieux, tantôt en démons, tantôt en âmes des trépassés, et que ce sont eux qui font ce qui semble arriver de bien ou de mal, quoique au fond ils n'aident jamais pour ce qui est vraiment bon, et que même ils ne le connaissent pas; qu'ils ne donnent que de funestes conseils; qu'ils adressent des reproches et s'opposent à ceux qui suivent le chemin de la vertu; qu'ils sont glorieux et téméraires; qu'ils savourent la graisse et la fumée des sacrifices, et s'enivrent de la flatterie. Enfin il énumère tous les autres vices de ces esprits malicieux et menteurs, qui s'insinuent dans l'âme et fascinent les esprits des hommes endormis ou éveillés. Il parle de tout cela, non du ton de la conviction, mais comme d'un soupçon, d'un doute suggéré par une opinion étrangère. Certes, il était difficile à un si grand philosophe de connaître ou de blâmer hautement toute cette ligue diabolique, que la moindre femme chrétienne devine sans peine et déteste librement; ou peut-être craignait-il d'offenser Anébon, grand prêtre de cette religion, et les autres admirateurs de ces opérations prétendues divines et religieuses.

Il poursuit néanmoins, et, par forme de questions, il parle de certaines choses qui, bien considérées, ne peuvent s'attribuer qu'à des puissances malignes et trompeuses. En effet, il demande pourquoi, après avoir invoqué les bons esprits, on commande aux mauvais d'exécuter les volontés injustes des hommes : pourquoi ils n'exaucent pas la prière d'un homme qui sort des bras d'une femme, quand eux-mêmes n'hésitent à précipiter les hommes dans l'adultère et l'inceste : pourquoi ils ordonnent à leurs prêtres de s'abstenir de la chair des animaux, pour les préserver sans doute de toute souillure, quand eux-mêmes se repaissent de la vapeur et de la graisse des victimes : pourquoi il est défendu à l'initié de toucher un cadavre, quand les mystères ne s'y célèbrent qu'avec des cadavres : comment un homme, livré à toute sorte de vices, peut faire des menaces, non-seulement à un démon ou à l'âme de quelque trépassé, mais au soleil et à la lune, ou à quelque autre des dieux célestes, qu'il intimide par de vaines terreurs, pour tirer d'eux la

non solum dii alliciantur victimis, sed etiam compellantur atque cogantur facere quod homines volunt : et si corpore et incorporalitate dii a dæmonibus distinguuntur, quomodo deos esse existimandum sit solem et lunam, et visibilia cætera in cœlo, quæ corpora esse non dubitat; et si dii sunt, quomodo alii benefici, alii malefici esse dicantur; et quomodo incorporalibus, cum sint corporei, conjungantur. Quærit etiam veluti dubitans, utrum in divinantibus et quædam mira facientibus animæ sint potentiores, an aliqui spiritus extrinsecus veniant, per quos hæc valeant. Et potius venire extrinsecus conjicit, eo quod lapidibus et herbis adhibitis, et alligent quosdam, et aperiant clausa ostia, vel aliquid ejusmodi mirabiliter operentur. Unde dicit alios opinari esse quoddam genus, cui exaudire sit proprium, natura fallax, omniforme, multimodum, simulans deos et dæmones et animas defunctorum; et hoc esse quod efficiat hæc omnia quæ videntur bona esse vel prava; cæterum circa ea quæ vere bona sunt nihil opitulari, imo vero ista nec nosse, sed et male conciliare, et insimulare atque impedire nonnunquam virtutis sedulos sectatores; et plenum esse temeritatis et fastus, gaudere nidoribus, adulationibus capi, et cætera quæ de hoc genere fallacium malignorumque spirituum, qui extrinsecus in animam veniunt, humanosque sensus sopitos vigilantesve deludunt, non tanquam sibi persuasa confirmat, sed tam tenuiter suspicatur aut dubitat, ut hæc alios asserat opinari. Difficile quippe fuit tanto philosopho cunctam diabolicam societatem vel nosse, vel fidenter arguere, quam quælibet anicula christiana nec cunctatur esse, et liberrime detestatur. Nisi forte iste, et ipsum, ad quem scribit, Anebontem tanquam talium sacrorum præclarissimum antistitem, et alios talium operum tanquam divinorum et ad deos colendos pertinentium admiratores verecundatur offendere.

Sequitur tamen, et ea velut inquirendo commemorat, quæ sobrie considerata tribui non possunt nisi malignis et fallacibus potestatibus. Quærit enim cur tanquam melioribus invocatis, quasi pejoribus imperetur, ut injusta hominis præcepta exsequantur : cur attrectatum re venerea non exaudiant imprecantem, cum ipsi ad incestos quosque concubitus quoslibet ducere non morentur : cur animantibus suos antistites oportere abstinere denuntient, ne vaporibus profecto corporeis polluantur, ipsi vero et aliis vaporibus illiciantur et nidoribus hostiarum; cumque a cadaveris contactu prohibeatur inspector, plerumque illa cadaveribus celebrentur : quid sit, quod non dæmoni vel alicui animæ defuncti, sed ipsi soli et lunæ aut cuicumque cœlestium, homo vitio cuilibet obnoxius intendit minas,

vérité; car il les menace de bouleverser les cieux, et d'autres actes semblables qui sont impossibles à l'homme, afin que les dieux, effrayés, comme des enfants, de ces vaines chimères, fassent ce qui leur est ordonné. Porphyre rapporte en outre qu'un certain Chérémon, profondément versé dans cette science mystérieuse ou plutôt sacrilége, a écrit qu'Isis et son mari Osiris, si célèbres parmi les Égyptiens, ont un grand pouvoir sur les dieux pour les contraindre à exécuter les commandements humains, quand le magicien les menace de divulguer ou d'anéantir les mystères de ces deux personnages divins, et s'écrie d'une voix terrible que, s'ils n'obéissent pas, il va mettre en pièces les membres d'Osiris. Ce philosophe a raison de s'étonner qu'un homme fasse ces vaines et folles menaces aux dieux, non pas à des dieux tels quels, mais aux dieux célestes et tout rayonnants d'une lumière sidérale, et qu'il les contraigne, par la force de ces imprécations, à faire ce qu'il désire; ou plutôt, sous l'apparence de la surprise, sous prétexte de rechercher la cause de ces phénomènes, Porphyre a donné assez à entendre qu'ils sont produits par ces esprits dont il a décrit auparavant l'espèce sous le voile d'une opinion étrangère : esprits trompeurs, non par nature, comme il l'avance, mais par leur propre malice; qui se donnent pour des dieux ou des âmes de trépassés, et non pas pour démons, comme il le dit, parce qu'ils le sont réellement. Quant à ce qu'il lui semble que, par le moyen d'herbes, de pierres, d'animaux, par certains tons de voix, par quelques figures faites à plaisir ou empruntées aux mouvements des corps célestes, les hommes forment ici-bas des puissances capables de produire divers effets; tout cela n'est qu'une mystification de ces mêmes démons, qui se jouent ainsi des âmes qu'ils tiennent asservies, et se font un passetemps des égarements de l'homme. Ou Porphyre a eu des doutes sérieux sur ce point, tout en rapportant des faits qui montrent invinciblement que tous ces prestiges ne viennent pas de puissances qui nous aident à acquérir la vie bienheureuse, mais de démons séducteurs; ou, pour juger plus favorablement d'un philosophe, il a voulu prendre ce détour avec un Égyptien attaché à ses erreurs et enflé de l'opinion de son savoir, dans la pensée qu'il parviendrait plutôt à le convaincre de la vanité et du péril de cette science, en adoptant le ton d'un homme qui veut s'instruire et propose des questions, qu'en le combattant ouvertement et en affectant l'autorité d'un docte censeur. Il le prie, vers la fin de sa lettre, de lui enseigner comment la science des Égyptiens peut conduire à la béatitude. A l'égard de ceux qui ne conversaient avec les dieux et ne les importunaient que pour des biens temporels, comme pour retrouver un esclave fugitif, pour l'acquisition d'un héritage, pour un mariage, pour un négoce, etc., il déclare, sans balancer, que ces gens-là font en vain profession de sagesse. Il ajoute même que, quand les prédictions de ces dieux seraient vraies sur tout le reste, ce ne sont toutefois ni des dieux, ni de bons démons, par cela seul qu'ils n'ont aucun conseil, aucun précepte à donner qui intéresse la béatitude; mais que c'est ou l'esprit

eosque territat falso, ut eis extorqueat veritatem. Nam et cœlum se collidere comminatur, et cætera similia homini impossibilia, ut illi dii tanquam insipientissimi pueri falsis et ridiculis comminationibus territi, quod imperatur efficiant. Dicit etiam scripsisse Chæremonem quemdam, talium sacrorum vel potius sacrilegiorum peritum, ea quæ apud Ægyptios sunt celebrata rumoribus, vel de Iside, vel de Osiride marito ejus, maximam vim habere cogendi deos, ut faciant imperata, quando ille qui carminibus cogit, ea se prodere vel evertere comminatur, ubi se etiam Osiridis membra dissipaturum terribiliter dicit, si facere jussa neglexerint. Hæc atque hujusmodi vana et insana hominem diis minari, nec quibuslibet, sed ipsis cœlestibus et siderea luce fulgentibus, nec sine effectu, sed violenta potestate cogentem, atque his terroribus ad facienda quæ voluerit perducentem, merito Porphyrius admiratur : imo vero sub specie mirantis et causas rerum talium requirentis, dat intelligi illos hæc agere spiritus, quorum genus superius sub aliorum opinatione descripsit, non, ut ipse posuit, natura, sed vitio fallaces, qui simulant deos et animas defunctorum, dæmones autem non, ut ait ipse, simulant, sed plane sunt. Et quod ei videtur herbis et lapidibus et animantibus et sonis certis quibusdam ac vocibus, et figurationibus atque figmentis, quibusdam etiam observatis in cœli conversione motibus siderum, fabricari in terra ab hominibus potestates idoneas variis effectibus exsequendis; totum hoc ad eosdem ipsos dæmones pertinet ludificatores animarum sibimet subditarum, et voluptaria sibi ludibria de hominum erroribus exhibentes. Aut ergo revera dubitans et inquirens ista Porphyrius, ea tamen commemorat, quibus convincantur et redarguantur, nec ad eas potestates quæ nobis ad beatam vitam capessendam faveant, sed ad deceptores dæmones pertinere monstrentur : aut, ut meliora de philosopho suspicemur, eo modo voluit hominem Ægyptium talibus erroribus deditum, et aliqua magna se scire opinantem, non superba quasi auctoritate doctoris offendere, nec aperte adversantis altercatione turbare, sed quasi quærentis et discere cupientis humilitate ad ea cogitanda convertere, et quam sint contemnenda vel etiam devitanda monstrare. Denique prope ad epistolæ finem petit se ab eo doceri, quæ sit ad beatitudinem via ex Ægyptia sapientia. Cæterum illos quibus conversatio cum diis ad hoc esset, ut ob inveniendum fugitivum vel prædium comparandum, vel propter nuptias vel mercaturam vel quid hujusmodi, mentem divinam inquietarent, frustra eos videri dicit coluisse sapientiam. Illa etiam ipsa numina cum quibus conversarentur, etsi de cæteris rebus vera prædicerent, tamen quoniam de beatitudine nihil cautum nec satis idoneum monerent, nec deos illos esse, nec benignos dæmones, sed aut illum qui dicitur fallax, aut humanum omne commentum.

séducteur, ou une fiction purement humaine.

CHAPITRE XII.

Des miracles que le vrai Dieu opère par le ministère de ses anges.

Toutefois, comme il s'opère par le moyen de cet art tant de prodiges qui surpassent toute la puissance des hommes, que faut-il raisonnablement conclure, sinon que ces prédictions ou opérations merveilleuses et surnaturelles, si elles ne se rattachent pas au culte du vrai Dieu, dont la jouissance est seule capable, du propre aveu des platoniciens, de donner la béatitude, ne sont que des illusions des malins esprits, des séductions et des piéges, qu'il faut éviter avec le secours d'une piété sincère? Or, nous devons croire que tous les miracles qui se font ou par les anges ou autrement, et dont la fin est d'établir le culte du vrai Dieu, en qui seul se trouve la vie bienheureuse, s'opèrent réellement par les esprits qui nous aiment selon la vérité et la piété, ou par leur entremise, et que Dieu se sert pour cela de leur ministère. Il ne faut point écouter ceux qui ne veulent pas qu'un Dieu invisible fasse des miracles visibles, puisque, suivant eux-mêmes, c'est lui qui a fait le monde, dont ils ne sauraient nier la visibilité, et qui est une merveille au-dessus de toutes celles dont il est le théâtre. La manière dont cet ouvrage a été fait n'est pas moins incompréhensible aux hommes que son auteur. Ainsi, quoique ce miracle permanent de la nature visible ait perdu de son prix à nos yeux par l'habitude que nous avons de le voir, nous trouvons néanmoins, quand nous le considérons attentivement, qu'il surpasse les merveilles les plus extraordinaires et les plus rares. L'homme lui-même n'est-il pas un miracle plus grand que tous les miracles dont il est l'instrument? Aussi Dieu, qui a fait les choses visibles, le ciel et la terre, ne dédaigne-t-il pas de faire des miracles visibles au ciel et sur la terre, afin d'élever l'âme de la contemplation des choses visibles au culte de leur créateur invisible : mais quant au lieu et au temps où il les fait, c'est le secret de son immuable sagesse, qui dispose l'avenir comme s'il était déjà présent. Il meut toutes les choses temporelles, sans être mu lui-même dans le temps; il ne connaît pas ce qui doit se faire autrement que ce qui est déjà fait; et il exauce ceux qui l'invoquent de la même manière qu'il voit ceux qui doivent l'invoquer. Lorsque ses anges exaucent les prières des hommes, c'est lui qui les exauce en eux, comme dans son vrai temple, dans son temple spirituel; et les saints sont aussi ce temple. Enfin, ce qui arrive dans le temps par son ordre n'est que l'accomplissement de sa loi éternelle.

CHAPITRE XIII.

Comment Dieu invisible s'est quelquefois rendu visible.

On ne doit pas trouver étrange que Dieu, tout invisible qu'il est, ait souvent apparu visiblement aux patriarches. De même que le son, qui manifeste au dehors la pensée conçue dans le silence de l'âme, n'est pas la pensée même, ainsi la forme sous laquelle Dieu, invisible de sa nature, s'est rendu visible, était autre chose que

CAPUT XII.

De miraculis quæ per sanctorum Angelorum ministerium Deus verus operatur.

Verum quia tanta et talia geruntur his artibus, ut universum modum humanæ facultatis excedant : quid restat, nisi ut ea quæ mirifice tanquam divinitus prædici vel fieri videntur, nec tamen ad unius Dei cultum referuntur, cui simpliciter inhærere, fatentibus quoque Platonicis et per multa testantibus, solum beatificum bonum est, malignorum dæmonum ludibria et seductoria impedimenta, quæ vera pietate cavenda sunt, prudenter intelligantur? Porro autem quæcumque miracula, sive per Angelos, sive quocumque modo ita divinitus fiunt, ut Dei unius, in quo solo beata vita est, cultum religionemque commendent, ea vere ab eis vel per eos, qui nos secundum veritatem pietatemque diligunt, fieri, ipso Deo in illis operante, credendum est. Neque enim audiendi sunt qui Deum invisibilem visibilia miracula operari negant; cum ipse etiam secundum ipsos fecerit mundum, quem certe visibilem negare non possunt. Quidquid igitur mirabile fit in hoc mundo, profecto minus est quam totus hic mundus, id est cœlum et terra et omnia quæ in eis sunt, quæ certe Deus fecit. Sicut autem ipse qui fecit, ita modus quo fecit occultus est et incomprehensibilis homini. Quamvis itaque miracula visibilium naturarum videndi assiduitate viluerint; tamen cum ea sapienter intuemur, inusitatissimis rarissimisque majora sunt. Nam et omni miraculo quod fit per hominem, majus miraculum est homo. Quapropter Deus qui fecit visibilia cœlum et terram, non dedignatur facere visibilia miracula in cœlo vel in terra, quibus ad se invisibilem colendum excitet animam adhuc visibilibus deditam : ubi vero et quando faciat, incommutabile consilium penes ipsum est, in cujus dispositione jam tempora facta sunt quæcumque futura sunt. Nam temporalia movens, temporaliter non movetur; nec aliter novit facienda, quam facta; nec aliter invocantes exaudit, quam invocaturos videt. Nam et cum exaudiunt Angeli ejus, ipse in eis exaudit, tanquam in vero, nec manufacto templo suo, sicut in hominibus sanctis suis; ejusque temporaliter fiunt jussa, æterna ejus lege conspecta.

CAPUT XIII.

De invisibili Deo, qui se visibilem sæpe præstiterit, non secundum quod est, sed secundum quod poterant ferre cernentes.

Nec movere debet, quod cum sit invisibilis, sæpe visibiliter Patribus apparuisse memoratur. Sicut enim sonus quo auditur sententia in silentio intelligentiæ constituta, non est hoc quod ipsa; ita et species qua visus est Deus in natura invisibili constitutus, non erat quod ipse. Ve-

Dieu. Et cependant c'est lui qui, sous cette forme, se fait voir, comme c'est la pensée qui, dans le son de la voix, se fait entendre. Les patriarches eux-mêmes n'ignoraient pas qu'ils voyaient Dieu, qui est invisible, sous une apparence corporelle qui n'était pas lui. Dieu parlait à Moïse, Moïse parlait à Dieu; et cependant Moïse ne laissait pas de lui dire : « Si j'ai trouvé grâce devant vous, montrez-vous vous-même à moi, afin que je sois assuré que c'est vous. » Et comme la loi de Dieu devait être donnée, non à un seul homme, non à un petit nombre de sages, mais à une nation tout entière, à un peuple immense, il fallait que sa publication fût accompagnée d'un appareil terrible; et Dieu fit de grandes choses par le ministère des anges sur cette montagne où un seul homme reçut la loi, en présense de cette multitude qui contemplait avec effroi tant de merveilles surprenantes. C'est que le peuple d'Israël ne croyait pas Moïse, comme les Lacédémoniens crurent Lycurgue, attribuant à Jupiter ou à Apollon les lois dont il était l'auteur, parce que la loi de Moïse commandait d'adorer un seul Dieu; et dès lors il était nécessaire que Dieu fît éclater toute sa majesté par des signes terribles et miraculeux, qui apprissent au peuple que Moïse n'était qu'une créature, dont le Créateur se servait pour annoncer sa loi.

CHAPITRE XIV.

Il ne faut adorer qu'un seul Dieu pour les biens éternels et temporels.

L'éducation du genre humain représenté par le peuple de Dieu, comme celle d'un seul homme, a dû suivre la succession progressive des âges, pour s'élever, comme par degrés, du temps à l'éternité et du visible à l'invisible, en sorte néanmoins qu'alors même qu'on ne lui promettait pour récompense que des biens visibles, on ne laissait pas de lui commander l'adoration d'un seul Dieu, afin d'apprendre à l'homme que, pour ces biens même, il ne doit s'adresser qu'à celui qui les a créés et qui l'a créé avec eux. Quiconque, en effet, ne convient pas que tout le bien que les anges ou les hommes peuvent faire à l'homme dépend du seul Tout-Puissant, est véritablement insensé. Plotin, philosophe platonicien, prouve, par la beauté des fleurs et des feuilles, que la providence de Dieu, dont la beauté est ineffable, descend des hauteurs de la majesté divine jusqu'aux choses de la terre les plus viles et les plus basses; et il assure que ces créatures si frêles et de si courte durée ne pourraient être aussi belles, si elles n'étaient un reflet de cette beauté intelligible et immuable, qui possède en soi tout dans une union indivisible et simultanée. C'est ce qu'enseigne Notre Seigneur Jésus-Christ, quand il dit : « Considérez les lis des champs; ils ne travaillent ni ne filent; et cependant je vous dis que Salomon, dans toute sa gloire, ne fut jamais vêtu comme l'un d'eux. Que si Dieu prend soin de vêtir de la sorte l'herbe des champs, qui est aujourd'hui, et qui demain sera jetée au four, combien n'aura-t-il pas plus de soin de vous, ô gens de petite foi? » Il était donc bien raisonnable d'accoutumer l'homme, encore faible et attaché aux objets terrestres, à n'attendre que d'un seul Dieu les biens nécessaires pour cette vie mortelle et passagère, et d'ailleurs si méprisables en

rumtamen ipse in eadem specie corporali videbatur, sicut illa sententia ipsa in sono vocis auditur : nec illi ignorabant, invisibilem Deum in specie corporali, quod ipse non erat, se videre. Nam et loquebatur cum loquente Moyses, et ei tamen dicebat, *Si inveni gratiam ante te, ostende mihi temetipsum, scienter ut videam te.* Cum igitur oporteret Dei legem in edictis Angelorum terribiliter dari, non uni homini paucisve sapientibus, sed universæ genti et populo ingenti, coram eodem populo magna facta sunt in monte, ubi lex per unum dabatur, conspiciente multitudine metuenda ac tremenda quæ fiebant. Non enim populus Israel sic Moysi credidit, quemadmodum suo Lycurgo Lacedæmonii, quod a Jove seu Apolline leges, quas condidit, accepisset. Cum enim lex dabatur populo, qua coli unus jubebatur Deus, in conspectu ipsius populi, quantum sufficere divina providentia judicabat, mirabilibus rerum signis ac motibus apparebat, ad eamdem legem dandam Creatori servire creaturam.

CAPUT XIV.

De uno Deo colendo, non solum propter æterna, sed etiam propter temporalia beneficia.

Sicut autem unius hominis, ita humani generis, quod ad Dei populum pertinet, recta eruditio per quosdam articulos temporum tanquam ætatum profecit accessibus, ut a temporalibus ad æterna capienda et a visibilibus ad invisibilia surgeretur; ita sane ut etiam illo tempore quo visibilia promittebantur divinitus præmia, unus tamen colendus commendaretur Deus, ne mens humana vel pro ipsis terrenis vitæ transitoriæ beneficiis cuiquam nisi vero animæ Creatori ac Domino subderetur. Omnia quippe quæ præstare hominibus vel Angeli vel homines possunt, in unius esse Omnipotentis potestate quisquis diffitetur, insanit. De providentia certe Plotinus Platonicus disputat, eamque a summo Deo, cujus est intelligibilis atque ineffabilis pulchritudo, usque ad hæc terrena et ima pertingere, flosculorum atque foliorum pulchritudine comprobat : quæ omnia quasi abjecta et velocissime pereuntia decentissimos formarum suarum numeros habere non posse confirmat, nisi inde formentur, ubi forma intelligibilis et incommutabilis simul habens omnia perseverat. Hoc Dominus Jesus ibi ostendit, ubi ait : *Considerate lilia agri; non laborant, neque nent. Dico autem vobis, quia nec Salomon in tanta gloria sua sic amictus est sicut unum ex eis. Quod si fenum agri, quod hodie est et cras in clibanum mittitur, Deus sic vestit; quanto magis vos, modicæ fidei?* Optime igitur anima humana adhuc terrenis desideriis infirma, ea ipsa quæ temporaliter exoptat bona infima atque terrena vitæ huic transitoriæ necessaria, et præ illius vitæ sempiternis beneficiis

comparaison de ceux de l'autre vie, afin que, dans la possession même de ces biens, il ne se laissât pas détourner du culte de celui qu'il ne peut posséder qu'en les comptant pour rien.

CHAPITRE XV.

Du ministère des saints anges.

Il a donc plu à la divine Providence d'ordonner le cours des temps de telle sorte, comme je l'ai déjà dit et qu'on le voit dans les Actes des apôtres, que la loi qui commandait le culte d'un seul Dieu fût publiée par le ministère des anges. Or, Dieu voulut paraître visiblement dans cette occasion, non en sa propre substance, qui demeure toujours invisible aux yeux mortels, mais par certaines marques sensibles que les créatures, qui lui sont soumises, donnaient de la présence de leur créateur. Il se servit des sons du langage humain et du bruit successif et divisible de la voix sensible, pour transmettre aux hommes cette voix spirituelle, insensible, éternelle, qui ne commence ni ne cesse de parler, et qu'entendent, dans sa pureté intelligible, non par l'oreille, mais par l'esprit, les ministres de ses volontés, ces esprits bienheureux, admis à jouir éternellement de sa vérité immuable, et toujours prêts à exécuter, par des opérations sensibles, sans délai et sans obstacle, les ordres qu'elle leur communique d'une manière ineffable. Ainsi la loi a été donnée selon la dispensation des temps : elle ne promettait d'abord que des biens temporels, qui figuraient néanmoins les biens éternels ; mais ces mystères, que des solennités visibles avaient pour objet de consacrer, tout un peuple les célébrait, mais peu les comprenaient. Toutefois, et les paroles et les cérémonies de cette loi prêchaient le culte d'un seul Dieu, non d'un Dieu comme tant d'autres, mais de celui qui a fait le ciel et la terre, toute âme et tout esprit qui n'est pas ce qu'il est ; car il est le Créateur, et tout ce qui n'est pas lui est créé ; et pour être, pour subsister dans son ordre, toute créature a besoin de celui qui l'a faite.

CHAPITRE XVI.

Quels anges faut-il croire?

A quels anges faut-il ajouter foi pour parvenir à la vie bienheureuse et éternelle? à ceux qui veulent que les hommes leur rendent un culte religieux et des honneurs divins, ou à ceux qui disent que ce culte n'est dû qu'au seul Dieu créateur de l'univers, et qui commandent, au nom de la vraie piété, de le rendre à celui dont ils nous promettent que la vision fera notre félicité comme elle fait la leur? Cette vision de Dieu est, en effet, la contemplation d'une beauté si parfaite et digne de tant d'amour, que Plotin n'hésite pas à dire que sans elle l'homme, comblé d'ailleurs de tous biens, ne peut être que très-malheureux. Lors donc que, entre les anges, les uns nous invitent par des miracles à rendre le culte de latrie à ce seul Dieu, et les autres en font aussi pour nous porter à le leur rendre, mais avec cette différence que les premiers défendent d'adorer ceux-ci, et que ceux-ci, au contraire, ne défendent pas d'adorer le seul Dieu que ceux-là veulent que l'on adore, je demande quels sont ceux à qui il faut ajouter foi? Que les plato-

contemnenda, non tamen nisi ab uno Deo exspectare consuescit, ut ab illius cultu etiam in istorum desiderio non recedat, ad quem contemptu eorum et ab eis aversione perveniat.

CAPUT XV.

De ministerio sanctorum Angelorum.

Sic itaque divinæ providentiæ placuit ordinare temporum cursum, ut quemadmodum dixi, et in Actibus Apostolorum legitur, lex in edictis Angelorum daretur de unius veri Dei cultu, in quibus et persona ipsius Dei, non quidem per suam substantiam, quæ semper corruptibilibus oculis invisibilis permanet, sed certis indiciis per subjectam Creatori creaturam visibiliter appareret, et syllabatim per transitorias temporum morulas humanæ linguæ vocibus loqueretur, qui in sua natura non corporaliter, sed spiritualiter ; non sensibiliter, sed intelligibiliter; non temporaliter, sed, ut ita dicam, æternaliter, nec incipit loqui, nec desinit : quod apud illum sincerius audiunt, non corporis aure, sed mentis, ministri ejus et nuntii, qui ejus veritate incommutabili perfruuntur immortaliter beati ; et quod faciendum modis ineffabilibus audiunt, et usque in ista visibilia atque sensibilia perducendum, incunctanter atque indifficulter efficiunt. Hæc autem lex distributione temporum data est, quæ prius haberet, ut dictum est, promissa terrena, quibus tamen significarentur æterna, quæ visibilibus sacramentis celebrarent multi, intelligerent pauci. Unius tamen Dei cultus apertissima illic et vocum et rerum omnium contestatione præcipitur, non unius de turba, sed qui fecit cœlum et terram, et omnem animam, et omnem spiritum qui non est quod ipse. Ille enim fecit, hæc facta sunt : atque ut sint et bene se habeant, ejus indigent a quo facta sunt.

CAPUT XVI.

Quibus Angelis sit credendum.

Quibus igitur Angelis de beata et sempiterna vita credendum esse censemus? utrum eis qui se religionis ritibus coli volunt, sibi sacra et sacrificia flagitantes a mortalibus exhiberi ; an eis qui hunc omnem cultum uni Deo creatori omnium deberi dicunt, eique reddendum vera pietate præcipiunt, cujus et ipsi contemplatione beati sunt, et nos futuros esse promittunt? Illa namque visio Dei tantæ pulchritudinis visio est, et tanto amore dignissima, ut sine hac quibuslibet aliis bonis præditum atque abundantem, non dubitet Plotinus infelicissimum dicere. Cum ergo ad hunc unum quidam Angeli, quidam vero ad se ipsos latria colendos signis mirabilibus excitent ; et hoc ita ut illi istos coli prohibeant, isti autem illum prohibere non audeant ; quibus potius sit credendum, respondeant Plato-

niciens répondent à cette question; que tous les autres philosophes y répondent; qu'ils y répondent aussi ces magiciens théurgiques, ou plutôt périurgiques (vains et curieux), car ils ne méritent pas un nom plus flatteur; en un mot, que tous les hommes répondent, s'il leur reste encore quelque étincelle de raison, et qu'ils nous disent si nous devons adorer ces anges ou ces dieux qui veulent qu'on les adore de préférence au Dieu que les autres nous commandent d'adorer, à l'exclusion d'eux-mêmes et des autres anges. Quand ni les uns ni les autres ne feraient de miracles, cette seule considération, que les uns ordonnent qu'on leur sacrifie, tandis que les autres le défendent et exigent que l'on ne sacrifie qu'au vrai Dieu, suffirait pour faire discerner à une âme pieuse de quel côté est l'arrogance et l'orgueil, ou la vraie religion. Je dis plus : n'y eût-il que ceux qui demandent qu'on leur sacrifie qui fissent des miracles, et les autres dédaigneraient-ils d'en faire, l'autorité de ceux-ci devrait l'emporter auprès de quiconque en jugerait plutôt par la raison que par les sens. Mais puisque Dieu, pour honorer sa vérité, a permis que ces esprits immortels, plus jaloux de sa gloire que de la leur, aient opéré des miracles plus grands, plus certains, plus clairs que ceux qui veulent usurper un culte auquel il a seul droit de prétendre, de peur que ceux-ci ne séduisissent par leurs prestiges les âmes faibles et simples : ne serait-ce pas le comble de la déraison que de se refuser à embrasser la vérité, lorsqu'elle a pour elle des signes encore plus étonnants que le mensonge?

Car, pour dire quelque chose des miracles des dieux du paganisme dont l'histoire fait mention, en quoi je n'entends pas parler des accidents qui arrivent de loin en loin par des causes occultes de la nature, soumises néanmoins aux décrets de la Providence divine, tels, par exemple, que la naissance monstrueuse de quelques animaux, ou le changement extraordinaire de la face du ciel et de la terre, soit qu'il répande la dévastation ou simplement l'effroi, et que le culte des démons, à en croire ces esprits astucieux, a le pouvoir de détourner ou de rendre moins nuisibles; mais d'autres événements dont ils sont apparemment les auteurs, comme ce que l'on rapporte des images des dieux pénates qu'Énée apporta de Troie, qui passèrent d'elles-mêmes d'un lieu à un autre; de Tarquin, qui coupa une pierre avec un rasoir; du serpent d'Épidaure, qui accompagna Esculape dans son voyage à Rome; de la vestale qui, pour rendre témoignage de sa chasteté, tira seule avec sa ceinture le navire qui portait l'idole de la mère des dieux, que tant d'hommes et d'animaux n'avaient pu seulement ébranler; de cette autre prêtresse de Vesta, qui, pour se justifier du même crime, puisa de l'eau du Tibre dans un crible : tous ces miracles ne sont comparables ni en grandeur, ni en puissance, à ceux dont le peuple de Dieu fut témoin. Combien moins peut-on leur comparer ces œuvres de magie ou de théurgie, prohibées et punies par la loi des peuples qui adoraient de tels dieux? œuvres de mensonge, dont l'objet le plus ordinaire est de fasciner les yeux par des illusions, comme lorsque les magiciens font descendre la lune en terre,

nici, respondeant quicumque philosophi, respondeant theurgi, vel potius periurgi : hoc enim sunt illæ omnes artes vocabulo digniores. Postremo respondeant homines, si ullus naturæ suæ sensus, quo rationales creati sunt, ex aliqua parte vivit in eis : respondeant, inquam, eisne sacrificandum sit diis vel angelis qui sibi sacrificari jubent, an illi uni, cui jubent hi qui et sibi et istis prohibent? Si nec illi nec isti ulla miracula facerent, sed tantum præciperent, alii quidem ut sibi sacrificaretur, alii vero id vetarent, sed uni tantum juberent Deo; satis deberet pietas ipsa discernere quid horum de fastu superbiæ, quid de vera religione descenderet. Plus etiam dicam : si tantum hi mirabilibus factis humanas permoverent mentes, qui sacrificia sibi expetunt, illi autem qui hoc prohibent, et uni tantum Deo sacrificari jubent, nequaquam ista visibilia miracula facere dignarentur; profecto non sensu corporis, sed ratione mentis præponenda eorum esset auctoritas : cum vero Deus id egerit ad commendanda eloquia veritatis suæ, ut per istos immortales nuntios, non sui factum, sed majestatem illius prædicantes, faceret majora, certiora, clariora miracula, ne infirmis piis illi qui sacrificia sibi expetunt, falsam religionem facilius persuaderent, eo quod sensibus eorum quædam stupenda monstrarent; quem tandem ita desipere libeat, ut non vera eligat quæ sectetur, ubi et ampliora invenit quæ miretur?

Illa quippe miracula deorum gentilium, quæ commendat historia, non ea dico quæ intervallis temporum occultis ipsius mundi causis, verum tamen sub divina providentia constitutis et ordinatis monstrosa contingunt; quales sunt inusitati partus animalium, et cœlo terraque rerum insolita facies, sive tantum terrens, sive etiam nocens, quæ procurari atque mitigari dæmoniacis ritibus fallacissima eorum astutia perhibentur : sed ea dico, quæ vi ac potestate eorum fieri satis evidenter apparet, ut est quod effigies deorum Penatium quas de Troja Æneas fugiens advexit, de loco in locum migrasse referuntur; quod cotem Tarquinius novacula secuit; quod Epidaurius serpens Æsculapio naviganti Romam comes adhæsit; quod navim qua simulacrum matris Phrygiæ vehebatur, tantis hominum boumque conatibus immobilem redditam, una muliercula zona alligatam, ad suæ pudicitiæ testimonium movit et traxit; quod virgo Vestalis, de cujus corruptione quæstio vertebatur, aqua impleto cribro de Tiberi, neque perfluente, abstulit controversiam. Hæc ergo atque alia hujusmodi nequaquam illis quæ in populo Dei facta legimus, virtute ac magnitudine conferenda sunt : quanto minus ea quæ illorum quoque populorum, qui tales deos coluerunt, legibus judicata sunt prohibenda atque plectenda, magica scilicet vel theurgica? quorum pleraque specie tenus mortalium sensus imaginaria ludificatione decipiunt, quale est lunam deponere, « donec suppositas, » ut ait Lucanus, « propior despumet in herbas : » quædam

afin, dit le poëte Lucain, que cet astre répande de plus près son écume sur les herbes. Quoique quelques-uns de ces prestiges semblent égaler quelques miracles des vrais serviteurs de Dieu, la fin pour laquelle on les fait montre que les nôtres sont incomparablement plus excellents. En effet, les uns ont pour objet d'établir le culte de fausses divinités, que leur vain orgueil rend indignes de nos sacrifices, tandis que les autres n'ont pour but que la gloire d'un Dieu, qui témoigne dans ses Écritures qu'il n'a aucun besoin de tels sacrifices, et l'a fait connaître plus tard d'une manière formelle, en s'opposant à ce qu'on les lui offrît à l'avenir. Si donc il y a des anges qui revendiquent le sacrifice pour eux-mêmes, on doit leur préférer ceux qui ne le réclament que pour le Dieu qu'ils servent et qui a créé l'univers. En quoi ils nous montrent, ces bons anges, de quel sincère amour ils nous aiment; car ce n'est pas à eux qu'ils veulent nous assujettir par le sacrifice, mais au Dieu seul dont la vision les rend bienheureux, et à laquelle ils désirent de nous faire participer avec eux dans l'union d'une inviolable fidélité. Que s'il y a des anges qui ne veulent pas qu'on leur sacrifie, mais qu'on sacrifie aux dieux dont ils sont les anges, il faut encore leur préférer les anges du Dieu des dieux et sacrifier à ce seul Dieu, d'autant que les autres ne défendent pas de sacrifier à ce Dieu souverain. Enfin, si ceux qui veulent qu'on leur sacrifie ne sont ni de bons anges, ni les anges de bonnes divinités, mais de mauvais démons, comme l'atteste leur orgueil et leur imposture, quelle protection plus puissante peut-on invoquer contre eux que celle du seul Dieu que servent les bons anges, ces anges qui ne revendiquent pas le sacrifice pour eux, mais pour celui dont nous devons nous-mêmes être le sacrifice?

CHAPITRE XVII.

Des miracles que Dieu opéra par l'arche du Testament, pour fortifier l'autorité de sa loi et les promesses qu'il avait faites à son peuple.

C'est pour cela que la loi de Dieu, promulguée par le ministère des anges, laquelle ordonnait d'adorer le seul Dieu des dieux, à l'exclusion de tous les autres, était déposée dans l'arche du Testament. Ce nom indique assez que Dieu, qui était honoré par ce culte extérieur, ne connaît ni limites ni enceinte, quoiqu'il rendît ses oracles du fond de l'arche et manifestât sa puissance par certains signes sensibles; mais que de là émanaient les témoignages de sa volonté, puisque la loi même était gravée sur des tables de pierre et renfermée dans l'arche. Au temps où le peuple errait dans le désert, les prêtres la portaient respectueusement avec le tabernacle, appelé aussi le tabernacle du Testament; et le signe qui la guidait était une colonne nébuleuse pendant le jour, et une colonne lumineuse pendant la nuit. Quand cette nuée marchait, les Hébreux la suivaient; où elle s'arrêtait, ils campaient. Outre ce miracle et les voix qui se faisaient entendre de l'arche, il y en eut encore d'autres qui rendirent témoignage à la loi; car, lorsque le peuple entra dans la terre promise, et que l'arche passa le Jourdain, ce fleuve s'ouvrit pour lui donner passage aussi bien qu'à toute l'armée. Ensuite, après que l'arche eut été portée sept fois autour des

vero etsi nonnullis piorum factis videantur opere coæquari, finis ipse quo discernuntur, incomparabiliter hæc nostra ostendit excellere. Illis enim multi tanto minus sacrificiis colendi sunt, quanto magis hæc expetunt: his vero unus commendatur Deus, qui se nullis talibus indigere, et Scripturarum suarum testificatione, et eorumdem postea sacrificiorum remotione demonstrat. Si ergo angeli sibi expetunt sacrificium, præponendi eis sunt illi qui non sibi, sed Deo creatori omnium, cui serviunt. Hinc enim ostendunt quam sincero amore nos diligunt, quando per sacrificium non sibi, sed ei nos subdere volunt, cujus et ipsi contemplatione beati sunt, et ad eum nos pervenire, a quo ipsi non recesserunt. Si autem angeli qui non uni, sed plurimis sacrificia fieri volunt, non sibi, sed eis diis volunt, quorum deorum angeli sunt; etiam sic eis præponendi sunt illi qui unius Dei deorum Angeli sunt, cui sacrificari sic jubent, ut alicui alteri vetent; cum eorum nullus huic vetet, cui uni isti sacrificari jubent. Porro si, quod magis indicat eorum superba fallacia, nec boni, nec bonorum deorum angeli sunt, sed dæmones mali, qui non unum solum ac summum Deum, sed se ipsos sacrificiis coli volunt; quod majus quam unius Dei contra eos eligendum est præsidium, cui serviunt Angeli boni, qui non sibi, sed illi jubent ut sacrificio serviamus, cujus nos ipsi sacrificium esse debemus?

CAPUT XVII.

De arca Testamenti miraculisque signorum, quæ ad commendandam Legis ac promissionis auctoritatem divinitus facta sunt.

Proinde lex Dei, quæ in edictis data est Angelorum, in qua unus Deus deorum religione sacrorum jussus est coli, alii vero quilibet prohibiti, in Arca erat posita, quæ Arca testimonii nuncupata est. Quo nomine satis significatur, non Deum, qui per illa omnia colebatur, circumcludi solere vel contineri loco, cum responsa ejus et quædam humanis sensibus darentur signa ex illius Arcæ loco, sed voluntatis ejus hinc testimonia perhiberi. Quod etiam ipsa lex erat in tabulis conscripta lapideis, et in Arca, ut dixi, posita; quam tempore peregrinationis in eremo, cum Tabernaculo quod similiter appellatum est Tabernaculum testimonii, cum debita sacerdotes veneratione portabant: signumque erat, quod per diem nubes apparebat, quæ sicut ignis nocte fulgebat: quæ nubes cum moveretur, castra movebantur; et ubi staret, castra ponebantur. Reddita sunt autem illi legi magni miraculi testimonia, præter ista quæ dixi, et præter voces quæ ex illius Arcæ loco edebantur. Nam cum terram promissionis intrantibus eadem Arca transiret Jordanem, fluvius ex parte superiore subsistens, et ex inferiore decurrens, et

murailles de la première ville ennemie que l'on rencontra, qui, à l'instar des nations, adorait plusieurs dieux, elles tombèrent d'elles-mêmes, sans être ébranlées par la sape ni par le bélier. Lorsque depuis, et à une époque où les Israélites étaient déjà établis dans la terre de promission, cette même arche eut été prise par l'ennemi en punition de leurs péchés, ceux qui la prirent la portèrent honorablement dans le temple du plus considérable de leurs dieux, et le fermèrent; mais le lendemain, à l'ouverture du temple, ils trouvèrent par terre l'idole de ce faux dieu misérablement fracassée. Divers prodiges, et la plaie honteuse dont ils furent frappés, les engagèrent dans la suite à restituer l'arche au peuple de Dieu. Mais comment lui fut-elle rendue? ils la placèrent sur un chariot auquel ils attelèrent des vaches qui allaitaient des petits, qu'ils retinrent; et ils les laissèrent aller où elles voudraient, pour éprouver s'il y avait en cela quelque chose de divin. Mais les vaches, abandonnées à elles-mêmes, marchèrent droit en Judée, et, sans être arrêtées par les cris de leurs petits affamés, remirent l'arche entre les mains des Hébreux, et leur donnèrent par là un grand exemple de la vénération qu'ils lui devaient. Toutes petites que sont ces choses à l'égard de Dieu, elles sont grandes pour les instructions qu'elles peuvent donner aux hommes. Si les platoniciens ont, en effet, mérité d'être loués par-dessus tous les autres philosophes, de ce qu'ils ont été conduits par la contemplation des beautés qui éclatent dans les moindres productions de la nature, dans l'herbe des champs comme dans les corps des animaux, à enseigner que la providence de Dieu gouverne toutes les choses d'ici-bas, comment ne pas se rendre aux témoignages miraculeux dont la fin est de confirmer une religion qui défend de sacrifier à aucune créature du ciel, de la terre et des enfers, à aucune autre puissance que Dieu même. Ce Dieu est celui qui, aimé sans partage, nous conduit par son amour à l'éternelle béatitude, et qui, bornant le temps des sacrifices de l'ancienne loi, dont il avait prédit la réforme par un meilleur pontife, a témoigné qu'il ne les désire pas, et qu'il n'avait fait par ceux-là que figurer des sacrifices plus parfaits. Ce n'est pas, après tout, qu'il lui revienne rien de ces honneurs; mais il a voulu que le feu de son amour nous excitât à les lui rendre, et cela avec d'autant plus de raison que nous en retirons seuls tous les avantages.

CHAPITRE XVIII.

Contre ceux qui nient que l'on doive croire aux miracles rapportés dans les livres de l'Ancien Testament.

Dira-t-on que ces miracles sont faux et supposés? Quiconque parle ainsi, et prétend que l'on ne doit ajouter foi, sous ce rapport, à aucun écrivain, peut prétendre aussi qu'il n'est point de Dieu qui s'intéresse au monde temporel. Les dieux même des païens n'ont fondé leur culte que sur des miracles, ainsi que l'atteste l'histoire profane; et ils ont eu plus de soin d'attirer l'admiration des hommes que de pourvoir à leur utilité. C'est pour cela que nous n'avons pas entrepris dans cet ouvrage de réfuter ceux qui nient la

ipsi et populo siccum præbuit transeundi locum. Deinde civitatis, quæ prima hostilis occurrit, more Gentium deos plurimos colens, septies eadem Arca circumacta, muri repente ceciderunt, nulla manu oppugnati, nullo ariete percussi. Post hæc etiam cum jam in terra promissionis essent, et eadem Arca propter eorum peccata fuisset ab hostibus capta, hi qui eam ceperant, in templo Dei sui, quem præ cæteris colebant, honorifice collocarunt, abeuntesque clauserunt, apertoque postridie, simulacrum cui supplicabant, invenerunt collapsum deformiterque confractum. Deinde ipsi prodigiis acti, deformiusque puniti, Arcam divini testimonii populo, unde ceperant, reddiderunt. Ipsa autem redditio qualis fuit? Imposuerunt eam plaustro, eique juvencas, a quibus vitulos sugentes abstraxerant, subjunxerunt, et eas quo vellent ire siverunt, etiam hinc vim divinam explorare cupientes. At illæ sine homine duce atque rectore, ad Hebræos viam pertinaciter gradientes, nec revocatæ mugitibus esurientium filiorum, magnum sacramentum suis cultoribus reportarunt. Hæc atque hujusmodi Deo parva sunt, sed magna terrendis salubriter erudiendisque mortalibus. Si enim philosophi, præcipueque Platonici, rectius cæteris sapuisse laudantur, sicut paulo ante commemoravi, quod divinam providentiam hæc quoque rerum infima atque terrena administrare docuerunt, numerosarum testimonio pulchritudinum, quæ non solum in corporibus animalium, verum in herbis etiam fenoque gignuntur: quanto evidentius hæc attestantur divinitati, quæ ad horam prædicationis ejus fiunt, ubi ea religio commendatur quæ omnibus cœlestibus, terrestribus, infernis sacrificari vetat, uni Deo tantum jubens, qui solus diligens et dilectus beatos facit, eorumque sacrificiorum tempora imperata præfiniens, eaque per meliorem sacerdotem in melius mutanda prædicens, non ista se appetere, sed per hæc alia potiora significare testatur; non ut ipse his honoribus sublimetur, sed ut nos ad eum colendum, eique cohærendum igne amoris ejus accensi, quod nobis, non illi, bonum est, excitemur.

CAPUT XVIII.

Contra eos qui de miraculis, quibus Dei populus eruditus est, negant ecclesiasticis Libris esse credendum.

An dicet aliquis ista falsa esse miracula, nec fuisse facta, sed mendaciter scripta? Quisquis hoc dicit, si de his rebus negat omnino ullis litteris esse credendum, potest etiam dicere nec deos ullos curare mortalia. Non enim se aliter colendos esse persuaserunt, nisi mirabilium operum effectibus, quorum et historia gentium testis est, quarum dii se ostentare mirabiles potius quam utiles ostendere potuerunt. Unde hoc opere nostro, cujus hunc jam decimum librum habemus in manibus, non eos sus-

Divinité, ou qui soutiennent qu'elle ne se met pas en peine de conduire le monde; mais ceux qui préfèrent leurs dieux au Dieu fondateur de la sainte et glorieuse cité, ne sachant pas qu'il est pareillement le fondateur invisible et immuable de ce monde muable et visible, et le véritable dispensateur de cette félicité qui réside en lui-même et non dans les objets qu'il a créés. Car c'est ce que la Vérité enseigne par la bouche du prophète: « Pour moi, mon bien est de m'attacher à Dieu. » Je reviens sur cette citation, parce qu'il s'agit ici de la fin, si controversée entre les philosophes, de ce souverain bien à l'acquisition duquel il faut rapporter tous les devoirs. Le prophète ne dit pas: « Mon bien est de posséder de grandes richesses, ou de porter la pourpre, le sceptre et le diadème; » ou, comme quelques philosophes même n'ont point rougi de le dire: « Mon bien est de jouir des voluptés du corps; » ou enfin, comme d'autres philosophes plus sages l'ont dit plus sagement: « Mon bien est la vertu de mon âme; » mais, « Mon bien, dit-il, est de m'attacher à Dieu. » Il avait appris cela de celui à qui les anges l'avaient averti, par des miracles incontestables, de sacrifier exclusivement. Aussi était-il lui-même le sacrifice de Dieu, puisqu'il était consumé du feu de son amour, et qu'il désirait ardemment de jouir de ses chastes et ineffables embrassements. Mais enfin, si ceux qui adorent plusieurs dieux, quelque sentiment qu'ils en aient, ne doutent point de la vérité des miracles qu'on leur attribue, et s'en rapportent, soit à ce que l'histoire en dit, soit aux livres de magie ou de théurgie pourquoi, refusent-ils de croire aux miracles attestés par nos Ecritures, dont l'autorité est d'autant plus grande, que celui à qui seul elles commandent de sacrifier est plus grand?

CHAPITRE XIX.

Les sacrifices visibles ne sont que des signes de ceux que la vraie religion nous prescrit d'offrir au seul Dieu véritable et invisible.

Quant à ceux qui estiment que les sacrifices visibles doivent être offerts aux autres dieux, mais que les sacrifices invisibles, tels que les hommages d'une âme pure et d'une bonne volonté, appartiennent, comme plus excellents, à ce Dieu invisible, ils ignorent assurément que les sacrifices visibles ne sont que les signes des sacrifices invisibles, de même que les paroles sont les signes des pensées. Or, de même que, dans la prière, nous adressons nos paroles à celui-là même à qui nous offrons les pensées de notre cœur que ces paroles expriment; ainsi, quand nous sacrifions, n'oublions pas que nous ne devons offrir le sacrifice visible qu'à celui dont nous devons être nous-mêmes le sacrifice invisible. C'est alors que les anges et les Vertus supérieures, dont la bonté et la piété font la puissance, se réjouissent avec nous de ce culte que nous rendons à Dieu, et nous aident à le lui rendre. Mais si nous voulons le leur rendre à eux-mêmes, ils sont d'autant moins portés à l'agréer qu'ils le défendent ouvertement lorsqu'ils sont envoyés visiblement vers les hommes. L'Écriture sainte en fournit des exemples. En effet, comme quelques-uns croyaient devoir leur rendre, par l'adoration ou le sacrifice, l'honneur qui n'est dû qu'à Dieu, ils les en ont empêchés, avec ordre

cepimus refellendos, qui vel ullam esse vim divinam negant, vel humana non curare contendunt; sed eos qui nostro Deo conditori sanctæ et gloriosissimæ civitatis deos suos præferunt, nescientes eum ipsum esse etiam mundi hujus visibilis et mutabilis invisibilem et incommutabilem conditorem, et vitæ beatæ non de his quæ condidit, sed de se ipso verissimum largitorem. Ejus enim propheta veracissimus ait, *Mihi autem adhærere Deo, bonum est.* De fine namque boni inter philosophos quæritur, ad quod adipiscendum omnia officia referenda sunt. Nec dixit iste, Mihi autem divitiis abundare, bonum est; aut insigniri purpura et sceptro, vel diademate excellere; aut, quod nonnulli etiam philosophorum dicere non erubuerunt, Mihi voluptas corporis bonum est; aut, quod melius velut meliores dicere visi sunt, Mihi virtus animi mei bonum est: sed, *Mihi*, inquit, *adhærere Deo, bonum est.* Hoc eum docuerat, cui uni tantummodo sacrificandum sancti quoque Angeli ejus miraculorum etiam contestatione monuerunt. Unde et ipse sacrificium ejus factus erat, cujus igne intelligibili correptus ardebat, et in ejus ineffabilem incorporeumque complexum sancto desiderio ferebatur. Porro autem si multorum deorum cultores, (qualescumque deos suos esse arbitrentur) ab eis facta esse miracula, vel civilium rerum historiæ, vel libris magicis, sive, quod honestius putant, theurgicis credunt; quid causæ est, cur illis Litteris nolint credere, ista facta esse, quibus tanto major debetur fides, quanto super omnes est magnus, cui uni soli sacrificandum esse præcipiunt?

CAPUT XIX.

Quæ ratio sit visibilis sacrificii, quod uni vero et invisibili Deo offerri docet vera religio.

Qui autem putant hæc visibilia sacrificia diis aliis congruere, illi vero tanquam invisibili invisibilia, et majora majori, meliorique meliora, qualia sunt puræ mentis et bonæ voluntatis officia; profecto nesciunt, hæc ita esse signa illorum, sicut verba sonantia signa sunt rerum. Quocirca, sicut orantes atque laudantes ad eum dirigimus significantes voces, cui res ipsas in corde quas significamus offerimus: ita sacrificantes non alteri visibile sacrificium offerendum esse noverimus, quam illi cujus in cordibus nostris invisibile sacrificium nos ipsi esse debemus. Tunc nobis favent, nobisque congaudent, atque ad hoc ipsum nos pro suis viribus adjuvant Angeli quique Virtutesque superiores et ipsa bonitate ac pietate potentiores. Si autem illis hæc exhibere voluerimus, non libenter accipiunt, et cum ad homines ita mittuntur, ut eorum præsentia sentiatur, apertissime vetant. Sunt exempla in Litteris sanctis. Putaverunt quidam deferendum Angelis honorem, vel adorando, vel sacrificando, qui debetur Deo, et eorum

de les reporter à celui-là seul à qui seul ils savent qu'il est dû. Les saints ont imité les anges. Après la guérison miraculeuse que Paul et Barnabé firent en Lycaonie, le peuple les prit pour des dieux, et voulut leur sacrifier; mais leur humble piété s'y opposa, et ils annoncèrent aux Lycaoniens le Dieu en qui ils devaient croire. Les esprits trompeurs même n'exigent ce culte que parce qu'ils savent qu'il n'appartient qu'au vrai Dieu. Ce n'est pas au fond l'odeur des victimes qu'ils aiment, quoi qu'en dise Porphyre et qu'en pensent quelques autres, mais bien les honneurs divins. Dans le fait, ils ont assez de ces sortes d'odeurs qui leur viennent de tous côtés; et s'ils en voulaient davantage, il ne tiendrait qu'à eux de s'en procurer à eux-mêmes; mais ces mauvais esprits, qui usurpent insolemment la gloire de la divinité, ne se contentent pas de la vapeur des corps : ils demandent le parfum du cœur, afin d'exercer leur domination sur ceux qu'ils abusent, et de leur fermer la voie qui mène au vrai Dieu, en les empêchant, par ces sacrifices impies, de devenir eux-mêmes un sacrifice agréable à Dieu.

CHAPITRE XX.

Du vrai sacrifice effectué par le souverain médiateur entre Dieu et les hommes.

De là vient que ce véritable médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme, recevant en tant que Dieu le sacrifice avec son Père, avec qui il ne fait qu'un seul Dieu, a mieux aimé, en tant qu'homme, être lui-même le sacrifice que de le recevoir, pour ne donner occasion à personne de croire qu'il soit permis de sacrifier à quelque créature que ce soit. Il est par là le prêtre et la victime tout ensemble, et c'est ce qu'il a voulu figurer dans le sacrifice que l'Église lui offre tous les jours; car, comme elle est le corps de ce chef adorable, elle s'offre elle-même par lui-même. Les anciens sacrifices des saints étaient autant de signes de ce véritable sacrifice qui était figuré par divers signes, de même que l'on exprime une même pensée sous des formes différentes, afin de l'inculquer plus profondément sans ennuyer. C'est à ce véritable et auguste sacrifice que tous les sacrifices fictifs ont cédé.

CHAPITRE XXI.

Du pouvoir laissé aux démons pour la gloire des saints.

Or, les démons ont permission, en des temps réglés et limités par la Providence, d'exercer leur fureur contre la cité de Dieu, par le moyen de ceux dont ils se sont rendus les maîtres, et de ne pas recevoir seulement les sacrifices volontaires qu'on leur offre, mais encore d'en exiger par de violentes persécutions. Et tant s'en faut que cette tyrannie soit pernicieuse à l'Église, qu'au contraire elle en tire de grands avantages, puisqu'elle sert à compléter le nombre des martyrs, qui tiennent un rang d'autant plus glorieux dans la cité de Dieu, qu'ils combattent plus généreusement et jusqu'à l'effusion de leur sang contre les puissances du monde. Si le langage de l'Église le permettait, nous les appellerions à bon droit nos héros. On fait venir ce nom de

sunt admonitione prohibiti, jussique hoc ei deferre, cui uni fas esse noverunt. Imitati sunt Angelos sanctos etiam sancti homines Dei. Nam Paulus et Barnabas in Lycaonia facto quodam miraculo sanitatis putati sunt dii, eisque Lycaonii immolare victimas voluerunt; quod a se humili pietate removentes, eis in quem crederent annuntiaverunt Deum. Nec ob aliud fallaces illi superbe sibi hoc exigunt, nisi quia vero Deo deberi sciunt. Non enim revera, ut ait Porphyrius et nonnulli putant, cadaverinis nidoribus, sed divinis honoribus gaudent. Copiam vero nidorum magnam habent undique, et si amplius vellent, ipsi sibi poterant exhibere. Qui ergo divinitatem sibi arrogant spiritus, non cujuslibet corporis fumo, sed supplicantis animo delectantur, cui decepto subjectoque dominentur, intercludentes iter ad Deum verum, ne sit homo illius sacrificium, dum sacrificatur cuipiam præter illum.

CAPUT XX.

De summo veroque sacrificio, quod ipse Dei et hominum Mediator effectus est.

Unde verus ille Mediator, in quantum formam servi accipiens mediator effectus est Dei et hominum homo Christus Jesus, cum in forma Dei sacrificium cum Patre sumat, cum quo et unus Deus est, tamen in forma servi sacrificium maluit esse quam sumere, ne vel hac occasione quisquam existimaret cuilibet sacrificandum esse creaturæ. Per hoc et sacerdos est, ipse offerens, ipse et oblatio. Cujus rei sacramentum quotidianum esse voluit Ecclesiæ sacrificium : quæ cum ipsius capitis corpus sit, se ipsam per ipsum discit offerre. Hujus veri sacrificii multiplicia variaque signa erant sacrificia prisca sanctorum, cum hoc unum per multa figuraretur, tanquam verbis multis res una diceretur, ut sine fastidio multum commendaretur. Huic summo veroque sacrificio cuncta sacrificia falsa cesserunt.

CAPUT XXI.

De modo potestatis dæmonibus datæ ad glorificandos sanctos.

Moderatis autem præfinitisque temporibus, etiam potestas permissa dæmonibus, ut hominibus quos possident excitatis, inimicitias adversus Dei civitatem tyrannice exerceant, sibique sacrificia non solum ab offerentibus sumant, et a volentibus expetant, verum etiam ab invitis persequendo violenter extorqueant, non solum perniciosa non est, sed etiam utilis invenitur Ecclesiæ, ut martyrum numerus impleatur : quos civitas Dei tanto clariores et honoratiores cives habet, quanto fortius adversus impietatis peccatum etiam usque ad sanguinem certant. Hos multo elegantius, si ecclesiastica loquendi consuetudo

celui de Junon, qui en grec est nommée Ἥρα; et les traditions grecques appellent en conséquence Héros un de ses fils. Le sens mystique de cette fable est que Junon signifie l'air, dans lequel ils placent avec les démons les héros, c'est-à-dire les âmes des hommes qui se sont rendus célèbres. Mais, au contraire, nos martyrs s'appelleraient fort bien héros, si, comme je l'ai dit, l'usage de l'Église le souffrait; non parce qu'ils habitent l'air dans la société des démons, mais parce qu'ils surmontent les démons, ou, en d'autres termes, les puissances de l'air, et, entre autres, Junon même, que les poëtes nous représentent avec assez de justesse comme ennemie de la vertu, et jalouse de la gloire des hommes supérieurs qui aspirent au ciel. Virgile met ceux-ci au-dessus d'elle, quand il lui fait dire : « Énée est mon vainqueur, » mais lui cède ensuite misérablement lorsqu'il introduit Hélénus donnant au même Énée ce prétendu conseil de piété : « Rends hommage à Junon, et tâche de fléchir par tes présents cette puissante divinité. » Porphyre était de cette opinion, quoiqu'il ne la donne que pour l'opinion d'autrui, lorsqu'il a dit que le bon génie n'assiste point celui qui l'invoque, si le mauvais n'a été préalablement apaisé : de sorte que parmi eux les mauvaises divinités sont plus puissantes que les bonnes, dès lors que les mauvaises empêchent que nous ne soyons assistés des autres avant qu'elles-mêmes ne soient fléchies, et que les bonnes ne peuvent nous aider à moins que les mauvaises n'y consentent; tandis que les mauvaises peuvent nous nuire sans qu'il soit au pouvoir des bonnes de les en détourner. Il n'en est pas ainsi dans la véritable religion ; ce n'est pas ainsi que nos martyrs surmontent Junon, c'est-à-dire les puissances de l'air, ennemies de la vertu des âmes pieuses. Nos héros, s'il était permis de les appeler ainsi, n'emploient pour vaincre Héra que des vertus divines, et non des offrandes suppliantes. Certes, Scipion a mérité bien mieux le surnom d'Africain en domptant l'Afrique par sa valeur, que s'il eût apaisé ses ennemis par des présents.

CHAPITRE XXII.

Puissance des saints contre les démons.

Les serviteurs de Dieu chassent ces puissances aériennes en les conjurant par des exorcismes, loin de songer à les apaiser; et ils surmontent toutes les tentations et les traverses qu'elles leur suscitent, non en s'adressant à elles, mais en recourant à Dieu contre elles. Aussi ne s'assujettissent-elles que ceux qui leur sont unis par la complicité. Elles sont donc vaincues au nom de celui qui s'est revêtu de la nature humaine, et qui a vécu sans péché, afin que, comme il était ensemble le prêtre et le sacrifice, les péchés fussent remis par lui, c'est-à-dire, par le médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme, qui nous purifie de nos péchés et nous réconcilie avec Dieu. Véritablement nos péchés seuls nous séparent de Dieu; et, lorsque nous en sommes purifiés, cela ne se fait pas par notre propre vertu, mais par sa miséricorde; car le peu de force que nous avons est un don de sa bonté.

pateretur, nostros Heroas vocaremus. Hoc enim nomen a Junone dicitur tractum, quod græce Juno Ἥρα appellatur; et ideo nescio quis filius ejus secundum Græcorum fabulas, Heros fuerit nuncupatus : hoc videlicet veluti mysticum significante fabula, quod aer Junoni deputetur, ubi volunt cum dæmonibus heroas habitare, quo nomine appellant alicujus meriti animas defunctorum. Sed a contrario martyres nostri heroes nuncuparentur, si, ut dixi, usus ecclesiastici sermonis admitteret; non quod eis esset cum dæmonibus in aere societas, sed quod eosdem dæmones, id est, aerias vincerent potestates; et in eis ipsam, quidquid putatur significare, Junonem, quæ non usquequaque inconvenienter a poetis inducitur inimica virtutibus, et cœlum petentibus viris fortibus invida. Sed rursus ei succumbit infeliciter ceditque Virgilius, ut cum apud eum illa dicat,

Vincor ab Ænea!

ipsum Ænean admoneat Helenus quasi consilio religioso, et dicat,

Junoni cane vota libens, dominamque potentem
Supplicibus supera donis.

Ex qua opinione Porphyrius, quamvis non ex sua sententia, sed ex aliorum, bonum dicit deum vel genium non venire in hominem, nisi malus fuerit ante placatus : tanquam fortiora sint apud eos numina mala quam bona; quandoquidem mala impediunt adjutoria bonorum, nisi eis placata dent locum, malisque nolentibus bona prodesse non possunt; nocere autem mala possunt, non sibi valentibus resistere bonis. Non est ista veræ veraciterque sanctæ religionis via : non sic Junonem, hoc est aerias potestates piorum virtutibus invidentes, nostri martyres vincunt. Non omnino, si dici usitate posset, heroes nostri supplicibus donis, sed virtutibus divinis Heram superant. Commodius quippe Scipio Africanus est cognominatus, quod virtute Africam vicerit, quam si hostes donis placasset, ut parcerent.

CAPUT XXII.

Unde sit sanctis adversum dæmones potestas.

Vera pietate homines Dei aeriam potestatem inimicam contrariamque pietati exorcizando ejiciunt, non placando; omnesque tentationes adversitatis ejus vincunt orando, non ipsam, sed suum Deum adversus ipsam. Non enim aliquem vincit, aut subjugat, nisi societate peccati. In ejus ergo nomine vincitur, qui hominem assumpsit, egitque sine peccato, ut in ipso sacerdote ac sacrificio fieret remissio peccatorum, id est per Mediatorem Dei et hominum hominem Christum Jesum, per quem facta peccatorum purgatione reconciliamur Deo. Non enim nisi peccatis homines separantur a Deo, quorum in hac vita non fit nostra virtute, sed divina miseratione purgatio; per indulgentiam illius, non per nostram potentiam. Quia et

Que si nous n'avions pas besoin sur la terre de l'indulgence du Créateur, nous serions trop fiers de notre partage. Or nous sommes redevables de cette indulgence à la grâce du Médiateur qui nous a purifiés des souillures d'une chair de péché, lorsqu'il a daigné en revêtir l'apparence. C'est cette grâce de Dieu qui nous prouve son infinie miséricorde, qui nous conduit par la foi durant cette vie, et qui nous élèvera après la mort à l'état d'une vertu parfaite, par la contemplation de la vérité immuable.

CHAPITRE XXIII.

Des principes qui, suivant les platoniciens, opèrent la purification de l'âme.

Porphyre dit aussi qu'un oracle divin a répondu que les sacrifices à la lune et au soleil ne sauraient nous purifier, pour établir que les hommes ne peuvent l'être par les sacrifices offerts à aucun des dieux. Et véritablement quels sacrifices auront cette vertu, si ceux de la lune et du soleil, qu'ils mettent au rang de leurs premières divinités du ciel, ne l'ont pas? Il ajoute que le même oracle a déclaré que les principes peuvent purifier, dans la crainte peut-être que, d'après sa réponse qui refuse aux sacrifices du soleil et de la lune la faculté de purifier, on ne s'avisât de l'attribuer aux sacrifices de quelqu'un d'entre les petits dieux. Or, nous savons ce que Porphyre, en sa qualité de platonicien, entend par les principes. Il dit en effet que c'est Dieu le Père et Dieu le Fils qu'il appelle la pensée ou l'entendement du Père. Quant au Saint-Esprit, ou il n'en dit rien, ou ce qu'il en dit n'est pas clair. Quel est en effet cet intermédiaire qu'il semble indiquer? Car s'il parlait, comme Plotin, de la troisième substance principale, qui est l'âme raisonnable, il ne dirait pas qu'elle tient le milieu entre le Père et le Fils, puisque Plotin la place après l'entendement du Père; au lieu que, d'après l'expression dont se sert Porphyre, il n'y a pas postposition, mais interposition. Bien certainement il s'est exprimé comme il a pu ou comme il a voulu, pour dire ce que nous disons, que le Saint-Esprit n'est pas seulement l'Esprit du Père ni du Fils, mais de tous les deux. En effet, les expressions des philosophes sont fort libres; et ils s'inquiètent peu de la susceptibilité des oreilles pieuses, lorsqu'ils parlent de choses extrêmement difficiles à concevoir. Pour nous, nous sommes plus réservés en ces matières, et il ne nous est pas permis de nous écarter du langage de l'Église, de peur que la liberté des expressions ne donne naissance à des opinions impies.

CHAPITRE XXIV.

Du vrai principe, qui seul purifie et renouvelle la nature humaine.

Ainsi, quand nous parlons de Dieu, nous n'énonçons point deux ou trois principes, non plus que deux ou trois dieux, bien que nous reconnaissions que chacune des trois personnes divines est Dieu. Nous ne tombons pas toutefois dans l'hérésie des Sabelliens, qui disent que le Père est le même que le Fils, et que le Saint-Esprit est le même que le Fils et que le Père; mais nous di-

ipsa quantulacumque virtus, quæ dicitur nostra, illius est nobis bonitate concessa. Multum autem nobis in hac carne tribueremus, nisi usque ad ejus depositionem sub venia viveremus. Propterea ergo nobis per Mediatorem præstita est gratia, ut polluti carne peccati carnis peccati similitudine mundaremur. Hac Dei gratia, qua in nos ostendit magnam misericordiam suam, et in hac vita per fidem regimur, et post hanc vitam per ipsam speciem incommutabilis veritatis ad perfectionem plenissimam perducemur.

CAPUT XXIII.

De principiis, in quibus Platonici purgationem animæ esse profitentur.

Dicit etiam Porphyrius divinis oraculis fuisse responsum, non nos purgari lunæ teletis atque solis : ut hinc ostenderetur nullorum deorum teletis hominem posse purgari. Cujus enim teletæ purgant, si lunæ solisque non purgant, quos inter cœlestes deos præcipuos habent? Denique eodem dicit oraculo expressum, principia posse purgare; ne forte cum dictum esset non purgare teletas solis et lunæ, alicujus alterius dei de turba valere ad purgandum teletæ crederentur. Quæ autem dicat esse principia tanquam Platonicus, novimus. Dicit enim Deum Patrem et Deum Filium, quem græce appellat paternum intellectum, vel paternam mentem : de Spiritu autem sancto, aut nihil, aut non aperte aliquid dicit : quamvis quem alium dicat horum medium, non intelligo. Si enim tertiam, sicut Plotinus, ubi de tribus principalibus substantiis disputat, animæ naturam etiam iste vellet intelligi, non utique diceret horum medium, id est Patris et Filii medium. Postponit quippe Plotinus animæ naturam paterno intellectui : iste autem cum dicit medium, non postponit, sed interponit. Et nimirum hoc dixit ut potuit, sive ut voluit, quod nos Spiritum sanctum, nec Patris tantum, nec Filii tantum, sed utriusque Spiritum dicimus. Liberis enim verbis loquuntur philosophi, nec in rebus ad intelligendum difficillimis offensionem religiosarum aurium pertimescunt. Nobis autem ad certam regulam loqui fas est, ne verborum licentia etiam de rebus quæ his significantur, impiam gignat opinionem.

CAPUT XXIV.

De uno veroque principio, quod solum naturam humanam purgat et renovat.

Nos itaque ita non dicimus duo vel tria principia, cum de Deo loquimur, sicut nec duos deos vel tres nobis licitum est dicere : quamvis de unoquoque loquentes, vel de Patre, vel de Filio, vel de Spiritu sancto, etiam singulum quemque Deum esse fateamur; nec dicamus tamen quod hæretici Sabelliani, eumdem esse Patrem, qui est et Filius, et eumdem Spiritum sanctum, qui est et Pater et Filius; sed Patrem esse Filii Patrem, et Filium Patris Filium, et

sons que le Père est le père du Fils, que le Fils est le fils du Père, et que le Saint-Esprit est l'esprit du Père et du Fils, sans être ni le Père ni le Fils. Il est donc vrai de dire qu'il n'y a que le principe qui purifie l'homme, et non les principes, comme l'ont dit ces philosophes. Mais Porphyre, soumis à ces puissances envieuses dont il rougissait, et qu'il n'osait néanmoins confondre, n'a pas voulu reconnaître que Notre Seigneur Jésus-Christ est le principe qui nous purifie par son incarnation. Il l'a sans doute méprisé dans la chair même qu'il a prise pour le sacrifice de notre purification ; et ce mépris venait de ce qu'il ne comprenait pas un aussi grand mystère à cause de cet orgueil que le bon et véritable Médiateur a détruit par son humilité, lorsqu'il s'est fait mortel avec les mortels, tandis que les démons, ces faux et pernicieux médiateurs, qui ne sont point sujets à la mort, se sont élevés insolemment, et, sous prétexte de leur immortalité, ont promis un secours trompeur aux hommes mortels et misérables. Ce bon et véritable Médiateur a donc montré que ce n'est pas la substance ou la nature de la chair, mais le péché, qui est un mal, puisqu'il l'a prise avec l'âme de l'homme sans prendre le péché, qu'il y a vécu, qu'il l'a quittée par la mort, et qu'elle a été changée en mieux par la résurrection. Il a montré aussi que l'on ne doit point éviter la mort par le péché, quoiqu'elle soit la peine du péché, mais plutôt la souffrir pour la justice quand l'occasion s'en présente, puisqu'il l'a soufferte lui-même pour nous, encore qu'il fût exempt de tout péché. Ce qui l'a rendu capable d'acquitter nos péchés en mourant, c'est qu'il n'est pas mort pour ses péchés. Porphyre n'a point connu qu'il fût le principe, car il aurait aussi connu que c'est lui qui nous purifie de nos souillures. En effet, ce n'est ni la chair ni l'âme de l'homme qui est le principe, mais le Verbe créateur de toutes choses. Ainsi la chair ne purifie point par elle-même, mais par le Verbe qui l'a prise, lorsque « le Verbe a été fait chair et a habité parmi nous. » Comme il parlait mystiquement de la manducation de sa chair, et que ceux qui ne comprenaient pas en furent offensés, et le quittèrent en disant : « Ce discours est dur : qui le peut écouter? » il répondit aux autres qui étaient restés : « C'est « l'esprit qui vivifie; la chair ne sert de rien. » Il suit de là que le principe qui a pris une âme et une chair est celui qui purifie l'âme et la chair des croyants. C'est pour cela qu'il répondit aux Juifs qui s'informaient de ce qu'il était : « Je suis le principe. » Nous ne pourrions nous-mêmes comprendre cette réponse, charnels que nous sommes, infirmes et pécheurs, et enveloppés des ténèbres de l'ignorance, si nous n'étions purifiés et guéris, par ce que nous étions et par ce que nous n'étions pas : car nous étions hommes, mais nous n'étions pas justes; et dans l'incarnation le Verbe a pris la nature humaine, mais juste et sans péché. Voilà le Médiateur qui nous a tendu la main pour nous relever, lorsque nous étions tombés et gisants sur la terre; voilà la race dont parle saint Paul, disposée par le ministère des anges, qui ont aussi publié cette loi, où se trouvaient et le commandement d'adorer un seul Dieu, et la promesse de ce divin Médiateur.

Patris et Filii Spiritum sanctum nec Patrem esse nec Filium. Verum itaque dictum est, non purgari hominem nisi principio, quamvis pluraliter sint apud eos dicta principia. Sed subditus Porphyrius invidis potestatibus, de quibus et erubescebat, et eas libere redarguere formidabat, noluit intelligere Dominum Christum esse principium, cujus incarnatione purgamur. Eum quippe in ipsa carne contempsit, quam propter sacrificium nostræ purgationis assumpsit; magnum scilicet sacramentum ea superbia non intelligens, quam sua ille humilitate dejecit verus benignusque Mediator, in ea se ostendens mortalitate mortalibus, quam maligni fallacesque mediatores non habendo se superbius extulerunt, miserisque hominibus adjutorium deceptorium velut immortales mortalibus promiserunt. Bonus itaque verusque Mediator ostendit peccatum esse malum, non carnis substantiam vel naturam; quæ cum anima hominis et suscipi sine peccato potuit, et haberi, et morte deponi, et in melius resurrectione mutari : nec ipsam mortem, quamvis esset pœna peccati, quam tamen pro nobis sine peccato ipse persolvit, peccando esse vitandam; sed potius, si facultas datur, pro justitia perferendam. Ideo enim solvere potuit moriendo peccata, quia et mortuus est, et non pro suo peccato. Hunc ille Platonicus non cognovit esse principium; nam cognosceret purgatorium. Neque enim caro principium est, aut anima humana; sed Verbum per quod facta sunt omnia. Non ergo caro per se ipsam mundat, sed per Verbum a quo suscepta est, cum *Verbum caro factum est, et habitavit in nobis*. Nam de carne sua manducanda mystice loquens, cum hi qui non intellexerunt offensi recederent, dicentes, *Durus est hic sermo, quis eum potest audire?* respondit manentibus cæteris, *Spiritus est qui vivificat, caro autem non prodest quidquam*. Principium ergo suscepta anima et carne et animam credentium mundat et carnem. Ideo quærentibus Judæis quis esset, respondit se esse principium. Quod utique carnales, infirmi, peccatis obnoxii, et ignorantiæ tenebris obvoluti nequaquam percipere possemus, nisi ab eo mundaremur atque sanaremur, per hoc quod eramus et non eramus. Eramus enim homines, sed justi non eramus : in illius autem incarnatione natura humana erat, sed justa, non peccatrix erat. Hæc est mediatio, qua manus lapsis jacentibusque porrecta est : hoc est semen dispositum per Angelos, in quorum edictis et lex dabatur, qua et unus Deus coli jubebatur, et hic Mediator venturus promittebatur.

CAPUT XXV.

Omnes sanctos et sub Legis tempore, et sub prioribus

CHAPITRE XXV.

Les saints qui ont vécu sous la loi écrite et dans les temps primitifs ont été justifiés par la foi en Jésus-Christ.

Les saints même des premiers âges ont pu être purifiés par la foi en ce mystère, accompagnée d'une vie pieuse, soit sous la loi de nature, où Dieu et les anges n'ont pas laissé de les avertir, soit sous la loi de Moïse, quoiqu'ils ne reçussent que des promesses de biens charnels, qui étaient la figure des biens spirituels : ce qui fait appeler cette loi l'Ancien Testament. Ils avaient dès lors les prophètes, dont la voix, comme celle des anges, a promis le Médiateur; et de ce nombre était celui dont j'ai rapporté plus haut cette divine sentence touchant le souverain bien de l'homme : « Mon bien à moi est de m'attacher à Dieu. » Le psaume d'où elle est tirée distingue assez clairement l'Ancien et le Nouveau Testament; car le prophète dit qu'à la vue des impies qui regorgeaient des biens temporels, ses pieds ont chancelé, comme si le service qu'il avait rendu à Dieu eût été inutile, puisqu'il voyait ceux qui le méprisaient jouir de la félicité qu'il attendait de lui. Il ajoute qu'il avait tâché vainement d'approfondir ce secret, jusqu'au moment où, entré dans le sanctuaire de Dieu, il vit la fin de ceux qui lui paraissaient si heureux en ce monde. Il reconnut alors qu'ils avaient été précipités du sommet de leur gloire, qu'ils avaient été entraînés dans l'abîme par le poids de leurs iniquités, et que toute cette félicité mondaine s'était évanouie comme un songe qui ne laisse au réveil qu'un vain souvenir. Et parce que, dans cette cité de la terre, ils étaient pleins de leur grandeur : « Seigneur, dit-il, vous anéantirez leur image dans votre cité. » Il montre toutefois combien il lui a été avantageux de n'attendre les biens même de la terre que du seul vrai Dieu, souverain maître de toutes choses, lorsqu'il dit : « J'ai été comme une bête brute devant vous, et je suis toujours demeuré avec vous. » Quand il dit, Comme une bête brute, c'est comme s'il disait : J'ai manqué d'intelligence, *pour comprendre les conseils de la Sagesse divine;* car je ne devais vous demander que ce qui ne pouvait m'être commun avec les impies, et non cette abondance dont je les ai vus jouir : ce qui me persuadait que je vous avais servi inutilement, puisque ceux qui n'avaient pas voulu vous servir les possédaient aussi. Toutefois « je suis toujours demeuré avec vous, » parce qu'encore que je désirasse ces sortes de biens, je ne me suis point adressé à d'autres dieux pour les obtenir. « Vous m'avez pris, poursuit-il, par la main droite, et m'avez conduit selon votre volonté, et vous m'avez fait marcher dans la gloire; » comme si tous les biens dont il avait vu jouir les impies, et qui l'avaient presque ébranlé, n'appartenaient qu'à la gauche. Il ajoute : « Qu'y a-t-il au ciel ou sur la terre que je désire, que vous-même? » Il se condamne lui-même; il s'en veut justement de ce que, possédant un si grand bien au ciel, il s'est abusé jusqu'à demander à son Dieu des biens fragiles et périssables, et pour ainsi dire de boue. « Mon cœur et ma chair, dit-il encore, sont tombés en défaillance, Dieu de mon cœur. » Heureuse défaillance, qui

sæculis, in sacramento et fide Christi justificatos fuisse.

Hujus sacramenti fide etiam justi antiqui mundari pie vivendo potuerunt, non solum antequam lex populo Hebræo daretur (neque enim eis prædicator Deus vel Angeli defuerunt), sed ipsius quoque legis temporibus, quamvis in figuris rerum spiritualium habere videretur promissa carnalia, propter quod vetus dicitur Testamentum. Nam et Prophetæ tunc erant, per quos, sicut per Angelos, eadem promissio prædicata est : et ex illorum numero erat, cujus tam magnam divinamque sententiam de boni humani fine paulo ante commemoravi, *Mihi autem adhærere Deo, bonum est.* In quo plane psalmo duorum Testamentorum, quæ dicuntur vetus et novum, satis est declarata distinctio. Propter carnales enim terrenasque promissiones, cum eas impiis abundare perspiceret, dicit pedes suos pene fuisse commotos, et effusos in lapsum propemodum gressus suos, tanquam frustra Deo ipse servisset, cum ea felicitate, quam de illo exspectabat, contemptores ejus florere perspiceret; seque in rei hujus inquisitione laborasse, volentem cur ita esset apprehendere, donec intraret in sanctuarium Dei, et intelligeret in novissima eorum, qui felices videbantur erranti. Tunc eos intellexit in eo quod se extulerunt, sicut dicit, fuisse dejectos, et defecisse ac perisse propter iniquitates suas; totumque illud culmen temporalis felicitatis ita eis factum tanquam somnium evigilantis, qui se repente invenit suis quæ somniabat fallacibus gaudiis destitutum. Et quoniam in hac terra vel civitate terrena magni sibi videbantur, *Domine*, inquit, *in civitate tua imaginem eorum ad nihilum rediges.* Quod huic tamen utile fuerit, etiam ipsa terrena nonnisi ab uno vero Deo quærere, in cujus potestate sunt omnia, satis ostendit, ubi ait, *Velut pecus factus sum apud te, et ego semper tecum. Velut pecus* dixit, utique non intelligens. Ea quippe a te desiderare debui, quæ mihi cum impiis non possunt esse communia; non ea quibus eos cum abundare cernerem, putavi me incassum tibi servisse, quando et illi hæc haberent, qui tibi servire noluissent. Tamen *ego semper tecum,* qui etiam in talium rerum desiderio deos alios non quæsivi. Ac per hoc sequitur : *Tenuisti manum dexteræ meæ, et in voluntate tua deduxisti me, et cum gloria assumpsisti me :* tanquam ad sinistram cuncta illa pertineant, quæ abundare apud impios cum vidisset, pene collapsus est. *Quid enim mihi est,* inquit, *in cœlo? et a te quid volui super terram?* Reprehendit se ipsum, justeque sibi displicuit : quia cum tam magnum bonum haberet in cœlo (quod post intellexit), rem transitoriam, fragilem, et quodammodo luteam felicitatem a suo Deo quæsivit in terra. *Defecit*, inquit, *cor meum et caro mea, Deus cordis mei :* defectu utique bono ab inferioribus

fait tomber de la terre au ciel ! Et ailleurs : « Mon âme tombe en défaillance, pressée du désir d'entrer dans la maison du Seigneur. Et mon âme est tombée en défaillance, dans l'attente de votre salut. » Néanmoins, après avoir parlé de la défaillance du cœur et de la chair, il n'a pas ajouté : « Dieu de mon cœur et de ma chair, » mais seulement : « Dieu de mon cœur ; » car c'est le cœur qui purifie la chair. Le Seigneur a dit : « Nettoyez d'abord le dedans, et le dehors sera pur. » Le prophète continue, et déclare que Dieu même est son partage, et non les biens qu'il a créés : « Dieu de mon cœur, dit-il, Dieu de mon partage à jamais. » C'est que, de tant de choses que les hommes jugent dignes de leur choix, il trouve Dieu seul digne du sien. « Car voilà que ceux qui s'éloignent de vous périront ; et vous perdrez toute âme adultère : » c'est-à-dire qui se prostituent à cette multitude de faux dieux. Il ajoute encore, par le même motif, cette parole, au sujet de laquelle nous avons cru devoir rapporter tout le reste : « Pour moi, mon bien est de m'attacher à Dieu, » de ne point m'éloigner de lui, de ne point me prostituer à plusieurs divinités. Mais nous ne serons parfaitement unis à Dieu que lorsque tout ce qui doit être délivré en nous le sera entièrement. Il faut pratiquer maintenant ce qu'ajoute le prophète : « Je mettrai mon espérance en Dieu. Or, ce n'est pas, dit l'apôtre, à ce que l'on voit présent que l'espérance se porte ; car qui espère ce qu'il voit ? Que si nous espérons ce que nous ne voyons pas, nous l'attendons avec patience. » Fermes dans cette espérance, faisons ce qui suit dans le psaume, et soyons aussi, selon notre faible pouvoir, les anges de Dieu, c'est-à-dire ses messagers ; annonçons sa volonté, et publions sa gloire et sa grâce. En effet, le psalmiste, après avoir dit : « Je mettrai mon espérance en Dieu, » ajoute : « afin que je chante vos louanges aux portes de la fille de Sion. » Sion, où la glorieuse cité de Dieu, qui ne connaît et n'adore qu'un seul Dieu ; qu'ont annoncée les saints anges qui nous invitent à y entrer, et désirent que nous en devenions avec eux les citoyens. Ils ne veulent pas que nous les servions comme nos dieux, mais que nous servions avec eux leur Dieu et le nôtre. Ils ne veulent pas que nous leur offrions des sacrifices, mais que nous soyons comme eux un sacrifice à Dieu. Or, quiconque considère ces choses avec un esprit libre de toute obstination maligne, ne saurait douter que tous ces esprits immortels et bienheureux, qui ne nous portent point envie (car dans ce cas ils ne seraient pas bienheureux), mais qui, au contraire, nous aiment et souhaitent que nous soyons associés à leur bonheur, ne nous soient plus favorables lorsque nous adorons avec eux un seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, que si nous les adorions eux-mêmes par des sacrifices.

CHAPITRE XXVI.

Perplexité de Porphyre entre la confession du seul vrai Dieu et le culte des démons.

Porphyre rougissait probablement pour ses amis les théurgistes lorsqu'il connaissait à peu près ces choses, et n'osait toutefois défendre ouvertement le culte du vrai Dieu contre le polythéisme. Il dit en effet que des anges descendent ici-bas pour enseigner les choses divines aux théur-

ad superna. Unde in alio psalmo dicitur : *Desiderat et deficit anima mea in atria Domini.* Item in alio : *Defecit in salutare tuum anima mea.* Tamen cum de utroque dixisset, id est de corde et carne deficiente, non subjecit, Deus cordis et carnis meæ ; sed, *Deus cordis mei.* Per cor quippe caro mundatur. Unde dicit Dominus : *Mundate quæ intus sunt, et quæ foris sunt munda erunt.* Partem deinde suam dicit ipsum Deum, non aliquid ab eo, sed ipsum : *Deus,* inquit, *cordis mei, et pars mea Deus, in sæcula* : quod inter multa quæ ab hominibus eliguntur, ipse illi placuerit eligendus. *Quia ecce,* inquit, *qui longe se faciunt a te, peribunt : perdidisti omnem qui fornicatur abs te ;* hoc est, qui multorum deorum vult esse prostibulum. Unde sequitur illud, propter quod et cætera de eodem psalmo dicenda visa sunt : *Mihi autem adhærere Deo, bonum est :* non longe ire, non per plurima fornicari. Adhærere autem Deo tunc perfectum erit, cum totum quod liberandum est, fuerit liberatum. Nunc vero fit illud quod sequitur : *Ponere in Deo spem meam. Spes enim quæ videtur, non est spes : quod enim videt quis, quid sperat ?* ait Apostolus. *Si autem quod non videmus speramus, per patientiam exspectamus.* In hac autem spe nunc constituti agamus quod sequitur, et simus nos quoque pro modulo nostro angeli Dei, id est nuntii ejus, annuntiantes ejus voluntatem, et gloriam gratiamque laudantes. Unde cum dixisset, *Ponere in Deo spem meam : ut annuntiem,* inquit, *omnes laudes tuas in portis filiæ Sion.* Hæc est gloriosissima civitas Dei ; hæc unum Deum novit et colit : hanc Angeli sancti annuntiaverunt, qui nos ad ejus societatem invitaverunt, civesque suos in illa esse voluerunt ; quibus non placet ut eos colamus tanquam nostros deos, sed cum eis et illorum et nostrum Deum ; nec eis sacrificemus, sed cum ipsis sacrificium Deo simus. Nullo itaque dubitante, qui hæc deposita maligna obstinatione considerat, omnes immortales beati, qui nobis non invident (neque enim, si inviderent, essent beati), sed potius nos diligunt, ut et nos cum ipsis beati simus ; plus nobis favent, plus adjuvant, quando unum Deum cum illis colimus, Patrem et Filium et Spiritum sanctum, quam si eos ipsos per sacrificia coleremus.

CAPUT XXVI.

De inconstantia Porphyrii, inter confessionem veri Dei et cultum dæmonum fluctuantis.

Nescio quomodo (quantum mihi videtur) amicis suis theurgis erubescebat Porphyrius. Nam ista utcumque sapiebat, sed contra multorum deorum cultum non libere defendebat. Et angelos quippe alios esse dixit, qui deorsum descendentes hominibus theurgicis divina pronuntient ;

gistes, et que d'autres y viennent annoncer la volonté du Père, et déclarer les profonds mystères de sa providence. Je demande s'il est croyable que ces anges, dont l'emploi est d'annoncer la volonté du Père, veuillent nous forcer à reconnaître un autre Dieu que celui dont ils annoncent la volonté? Aussi ce philosophe platonicien nous avertit avec raison de les imiter plutôt que de les invoquer. Nous ne devons donc pas craindre d'offenser ces esprits immortels et bienheureux, soumis à un seul Dieu, en ne leur sacrifiant pas; car ils savent que le sacrifice n'est dû qu'au seul vrai Dieu, dont la participation fait leur béatitude; et dès lors ils n'ont garde de le demander pour eux-mêmes, soit en figure, soit en réalité. Cette usurpation insolente n'appartient qu'aux démons superbes et malheureux; mais pour les autres qui sont pieusement soumis à Dieu, il faut que le sincère attachement qu'ils nous témoignent les porte à nous faire partager leur béatitude, et à nous associer à eux dans la jouissance de celui à qui ils en sont redevables. Voilà celui qu'ils doivent nous annoncer, au lieu de réclamer nos hommages pour eux-mêmes. Que craignez-vous encore, ô philosophe, qui vous empêche de vous déclarer hautement contre ces puissances ennemies des véritables vertus et des dons du vrai Dieu? Vous savez distinguer les anges qui annoncent la volonté du Père, de ceux qui descendent vers les théurgistes par le moyen de je ne sais quel art : comment faites-vous donc encore l'honneur à ceux-ci de dire qu'ils annoncent des choses divines? Quelles choses divines annoncent-ils, eux qui n'annoncent pas la volonté du Père? Ne sont-ce pas eux qu'un envieux a liés par la force de ses conjurations, pour les empêcher de purifier une âme, et qui, de votre aveu, n'ont pu être délivrés de ces liens et remis en liberté par une bonne divinité, pour opérer la purification qu'ils désiraient? Pouvez-vous encore douter que ces puissances ne soient de mauvais démons; ou bien feignez-vous de l'ignorer, de peur d'offenser les théurgistes, à qui vous vous tenez fort redevable de ce qu'ils vous ont appris de pernicieuses folies? Osez-vous élever par delà l'atmosphère jusqu'au ciel, et placer parmi vos dieux, je ne dirai pas ces puissances, mais ces pestes, qui sont plutôt les esclaves que les souverains des âmes envieuses, comme vous le reconnaissez vous-même, et déshonorer ainsi les astres mêmes?

CHAPITRE XXVII.

Impiété de Porphyre.

Combien l'erreur d'Apulée, platonicien ainsi que vous, est-elle moins monstrueuse et moins révoltante! Il n'attribue les passions des hommes qu'aux démons qui résident au-dessous du globe de la lune, quoique d'ailleurs il les honore; et quant aux dieux supérieurs, qui habitent dans la plus haute région de l'air, soit visibles, comme le soleil, la lune et les astres, soit invisibles, comme il en suppose quelques-uns, il les distingue toujours des démons, et s'efforce de les affranchir de toute passion. Aussi, n'avez-vous pas puisé cette doctrine dans Platon, mais chez les Chaldéens. Eux seuls vous ont enseigné à porter les vices des hommes jusque dans l'Em-

alios autem qui in terris ea quæ Patris sunt, et altitudinem ejus profunditatemque declarent. Num igitur hos angelos, quorum ministerium est declarare voluntatem Patris, credendum est velle nos subdi, nisi ei cujus nobis annuntiant voluntatem? Unde optime admonet etiam ipse Platonicus, imitandos eos potius quam invocandos. Non itaque debemus metuere, ne immortales et beatos uni Deo subditos non eis sacrificando offendamus. Quod enim nonnisi uni vero Deo deberi sciunt, cui et ipsi adhærendo beati sunt, procul dubio neque per ullam significantem figuram, neque per ipsam rem quæ sacramentis significatur, sibi exhiberi volunt. Dæmonum est hæc arrogantia superborum atque miserorum, a quibus longe diversa est pietas subditorum Deo, nec aliunde quam illi cohærendo beatorum. Ad quod bonum percipiendum etiam nobis sincera benignitate oportet ut faveant, neque sibi arrogent quo eis subjiciamur; sed eum annuntient, sub quo eis in pace sociemur. Quid adhuc trepidas, o philosophe, adversus potestates et veris virtutibus et veri Dei muneribus invidas habere liberam vocem? Jam distinxisti angelos qui Patris annuntiant voluntatem, ab eis angelis qui ad theurgos homines, nescio qua deducti arte, descendunt. Quid adhuc eos honoras, ut dicas pronuntiare divina? Quæ tandem divina pronuntiant, qui non voluntatem Patris nuntiant? Nempe illi sunt, quos sacris precibus invidus alligavit, ne præstarent animæ purgationem; nec a bono, ut dicis, purgare cupiente ab illis vinculis solvi et suæ potestati reddi potuerunt. Adhuc dubitas hæc maligna esse dæmonia; vel te fingis fortasse nescire, dum non vis theurgos offendere, a quibus curiositate deceptus, ista perniciosa et insana pro magno beneficio didicisti? Audes istam invidam, non potentiam, sed pestilentiam, et non dicam dominam, sed quod tu fateris, ancillam potius invidorum, isto aere transcenso levare in cœlum, et inter deos vestros etiam sidereos collocare, vel ipsa quoque sidera his opprobriis infamare?

CAPUT XXVII.

De impietate Porphyrii.

Quanto humanius et tolerabilius consectaneus tuus Platonicus Apuleius erravit, qui tantummodo dæmones a luna et infra ordinatos agitari morbis passionum mentisque turbelis, honorans eos quidem, sed volens nolensque confessus est; deos tamen cœli superiores ad ætheria spatia pertinentes, sive visibiles, quos conspicuos lucere cernebat, solem ac lunam et cætera ibidem lumina, sive invisibiles quos putabat, ab omni labe istarum perturbationum quanta potuit disputatione secrevit? Tu autem hoc didicisti non a Platone, sed a Chaldæis magistris, ut in ætherias vel Empyreas mundi sublimitates et firmamenta cœlestia extolleres vitia humana, ut possent dii vestri theurgis

pyrée, afin que vos dieux pussent annoncer des choses divines aux théurgistes. Cependant, vous vous mettez au-dessus de ces choses divines par votre vie intellectuelle; et, en votre qualité de philosophe, vous ne jugez pas que ces purifications théurgiques vous soient nécessaires. Vous prétendez néanmoins qu'elles le sont aux autres; et, comme pour n'être pas en reste avec vos maîtres, vous renvoyez aux théurgistes tous ceux qui ne sont pas philosophes, non pas, il est vrai, pour être purifiés dans la partie intellectuelle de leur âme, car la théurgie ne va pas jusque là, mais au moins dans la partie spirituelle. Ainsi, comme le nombre de ceux qui ne sont pas philosophes est sans comparaison le plus grand, vos écoles secrètes et illicites de théurgie seront plus fréquentées que celles de Platon. Les démons impurs qui veulent passer pour des dieux célestes, et dont vous êtes le messager et le héraut, vous ont sans doute promis que ceux dont la partie spirituelle de l'âme a été purifiée par les opérations théurgiques ne retourneront pas, il est vrai, au Père, mais habiteront au-dessus de la région de l'air parmi les dieux célestes; vous ne persuaderez pas du moins ces impertinences aux hommes que Jésus-Christ est venu affranchir de la domination des démons, et qui sont purifiés en lui, par son infinie miséricorde, de toutes les souillures de l'âme, de l'esprit et du corps. Aussi, est-ce pour cela qu'il s'est revêtu de toute la nature de l'homme sans en prendre le péché, afin de guérir de la contagion du péché tout ce qui compose la nature de l'homme. Que ne l'avez-vous aussi connu, et que ne vous en êtes-vous remis à lui pour être guéri, plutôt qu'à vos propres forces qui ne sont que des forces humaines et fragiles, ou qu'à votre pernicieuse curiosité? Il ne vous aurait pas trompé, puisque vos oracles ont reconnu, comme vous l'écrivez vous-même, qu'il est saint et immortel. C'est de lui qu'un grand poëte a dit d'une manière fictive, si l'on ne considère que le personnage allégorique à qui Virgile s'adresse, mais en vérité, si l'on rapporte ces paroles au Sauveur : « Sous vos auspices, s'il reste encore quelques traces de nos crimes, votre sagesse les effacera, et la terre sera délivrée de ses éternelles alarmes. » Et Virgile s'est exprimé ainsi, parce que les hommes, quelques progrès que la faiblesse de leur nature leur permette de faire dans la vertu de la justice, peuvent bien se détourner du crime, mais ne sauraient en faire disparaître les traces; ce qui est réservé à ce Sauveur dont parle le poëte. En effet, Virgile montre bien qu'il ne dit pas cela de lui-même, à en juger par le début de cette églogue, où on lit : « Le dernier âge prédit par la sibylle de Cumes est arrivé. » On voit tout de suite qu'il a emprunté sa prédiction à cette sibylle. Mais les théurgistes, ou pour mieux dire les démons qui prennent la figure des dieux, souillent bien plutôt l'âme par leurs vains fantômes, qu'ils ne la purifient. Eh! comment pourraient-ils purifier l'esprit de l'homme, lorsqu'ils sont eux-mêmes des esprits impurs? S'il en était autrement, ils ne seraient pas liés par les charmes d'un envieux, et ne refuseraient pas par crainte, ou par envie, le bienfait illusoire de cette purification qu'ils témoignent vouloir accorder.

pronuntiare divina : quibus divinis te tamen per intellectualem vitam facis altiorem, ut tibi videlicet tanquam philosopho theurgicæ artis purgationes nequaquam necessariæ videantur; sed aliis eas tamen importas, ut hanc veluti mercedem reddas magistris tuis, quod eos qui philosophari non possunt, ad ista seducis, quæ tibi tanquam superiorum capaci esse inutilia confiteris; ut videlicet quicumque a philosophiæ virtute remoti sunt, quæ ardua nimis atque paucorum est, te auctore theurgos homines, a quibus non quidem in anima intellectuali, verum saltem in anima spirituali purgentur, inquirant; et quoniam istorum quos philosophari piget, incomparabiliter major est multitudo, plures ad secretos et illicitos magistros tuos, quam ad scholas Platonicas venire cogantur. Hoc enim tibi immundissimi dæmones, deos ætherios se esse fingentes, quorum prædicator et angelus factus es, promiserunt; quod in anima spirituali theurgica arte purgati, ad Patrem quidem non redeunt, sed super aerias plagas inter deos ætherios habitabunt. Non audit ista hominum multitudo, propter quos a dæmonum dominatu liberandos Christus advenit. In illo enim habent misericordissimam purgationem et mentis et spiritus et corporis sui. Propterea quippe totum hominem sine peccato ille suscepit, ut totum quo constat homo, a peccatorum peste sanaret. Quem tu quoque utinam cognovisses, eique te potius, quam vel tuæ virtuti, quæ humana, fragilis et infirma est, vel perniciosissimæ curiositati sanandum tutius commisisses. Non enim te decepisset, quem vestra, ut tu ipse scribis, oracula sanctum immortalemque confessa sunt. De quo etiam poeta nobilissimus, poetice quidem, quia in alterius adumbrata persona, veraciter tamen, si ad ipsum referas, dixit :

Te duce, si qua manent sceleris vestigia nostri,
Irrita perpetua solvent formidine terras.

Ea quippe dixit, quæ etiam multum proficientium in virtute justitiæ possunt, propter hujus vitæ infirmitatem, etsi non scelera, scelerum tamen manere vestigia, quæ nonnisi ab illo Salvatore sanantur, de quo iste versus expressus est. Nam hoc utique non a se ipso se dixisse Virgilius in Eclogæ ipsius quarto ferme versu indicat, ubi ait :

Ultima Cumæi venit jam carminis ætas.

Unde hoc a Cumæa Sibylla dictum esse incunctanter apparet. Theurgi vero illi, vel potius dæmones, deorum species figurasque fingentes, inquinant potius quam purgant humanum spiritum falsitate phantasmatum et deceptoria vanarum ludificatione formarum. Quomodo enim purgent hominis spiritum, qui immundum habent proprium? Alioquin nullo modo carminibus invidi hominis ligarentur, ipsumque inane beneficium quod præstaturi videbantur, aut metu premerent, aut simili invidentia dene-

Pour nous, il nous suffit de votre aveu, que ces purifications théurgiques ne sauraient purifier l'âme intellectuelle, c'est-à-dire l'entendement; et de ce que, tout en affirmant qu'elles purifient l'âme spirituelle, c'est-à-dire la partie inférieure de notre âme, vous ne dissimulez pas néanmoins qu'elles sont incapables de la rendre immortelle. Jésus-Christ, au contraire, promet la vie éternelle; et c'est pour cela que le monde court à lui, non-seulement à votre grand regret, mais encore à votre grand étonnement. Que vous revient-il de ce que la force de la vérité ne vous a pas permis de nier que la théurgie ne soit un art dangereux qui a égaré beaucoup d'âmes, et que ce ne soit une erreur manifeste de recourir aux anges par des sacrifices et des prières, puisqu'ensuite, comme si vous aviez peur d'avoir perdu votre peine en étudiant, vous adressez les hommes aux théurgistes, afin de faire purifier par eux la partie spirituelle de ceux qui ne vivent pas de la vie intellectuelle?

CHAPITRE XXVIII.

De l'aveuglement de Porphyre, qui l'a empêché de connaître la vraie sagesse, c'est-à-dire, Jésus-Christ.

Ainsi donc vous engagez les hommes dans une erreur évidente, et vous n'en rougissez point, malgré le beau titre de philosophe dont vous vous parez! Si vous aviez eu pour la sagesse un amour constant et sincère, vous eussiez connu Jésus-Christ, qui est la vertu et la sagesse de Dieu, et l'enflure d'une vaine science ne vous aurait pas poussé à la révolte contre son humilité salutaire. Vous ne laissez pas d'avouer que, sans le secours de la théurgie et de ces sacrifices parfaits auxquels vous avez sans fruit employé tant de temps, la partie spirituelle de l'âme peut être purifiée par la seule vertu de la continence; vous convenez aussi quelquefois que la théurgie n'élève pas l'âme après la mort, en sorte qu'il semble qu'elle soit inutile pour l'autre vie, même à cette partie de l'âme que vous appelez spirituelle; et cependant vous tournez et rebattez cela en plusieurs façons, sans autre dessein, ce me semble, que de paraître savant en ces matières, afin de plaire à ceux qui ont de la curiosité pour les sciences défendues, ou afin de leur en inspirer. Je suis bien aise, après tout, de ce que vous dites que cet art est dangereux, tant pour la pratique qu'à cause des lois qui le proscrivent. Plût à Dieu que les malheureux qui s'y adonnent réfléchissent au moins là-dessus, et que votre déclaration, en les effrayant sur le danger qu'ils courent, servît à les en retirer! Vous dites, il est vrai, qu'il n'y a point de théurgie qui puisse délivrer de l'ignorance et des autres vices où l'ignorance engage, et que cela n'appartient qu'à l'entendement du Père, qui connaît sa volonté; mais vous ne croyez pas que Jésus-Christ soit l'entendement du Père, et vous le méprisez à cause du corps qu'il a pris d'une femme, et de l'opprobre de la croix; car vous êtes capable d'acquérir la haute sagesse, et de vous élever au-dessus des choses viles et abjectes. Quant au Christ, il accomplit ce que les saints prophètes ont prédit de lui: « Je « détruirai la sagesse des sages, et j'anéantirai la « prudence des prudents. » Il ne détruit pas, en effet, la sagesse qu'il leur a donnée, mais celle qu'ils s'attribuent et qui ne vient pas de lui. Aussi

garent. Sufficit quod purgatione theurgica, neque intellectualem animam, hoc est mentem nostram, dicis posse purgari, et ipsam spiritualem, id est nostræ animæ partem mente inferiorem, quam tali arte purgari posse asseris, immortalem tamen æternamque non posse hac arte fieri confiteris. Christus autem vitam promittit æternam: unde ad eum mundus, vobis quidem stomachantibus, mirantibus tamen stupentibusque concurrit. Quid prodest quia negare non potuisti errare homines theurgica disciplina, et quamplurimos fallere per cæcam insipientemque sententiam, atque esse certissimum errorem, agendo et supplicando ad principes angelosque decurrere; et rursum, quasi ne operam perdidisse videaris ista discendo, mittis homines ad theurgos, ut per eos anima spiritualis purgetur illorum, qui non secundum intellectualem animam vivunt?

CAPUT XXVIII.

Quibus persuasionibus Porphyrius obcæcatus non potuerit veram sapientiam, quod est Christus, agnoscere.

Mittis ergo homines in errorem certissimum. Neque hoc tantum malum te pudet, cum virtutis et sapientiæ profitearis amatorem. Quam si vere ac fideliter amasses, Christum Dei virtutem et Dei sapientiam cognovisses, nec ab ejus saluberrima humilitate tumore inflatus vanæ scientiæ resiluisses. Confiteris tamen etiam spiritualem animam sine theurgicis artibus et sine teletis, quibus frustra discendis elaborasti, posse continentiæ virtute purgari. Aliquando etiam dicis, quod teletæ non post mortem elevant animam; ut jam nec eidem ipsi, quam spiritualem vocas, aliquid post hujus vitæ finem prodesse videantur: et tamen versas hæc multis modis et repetis, ad nihil aliud, quantum existimo, nisi ut talium quoque rerum quasi peritus appareas, et placeas illicitarum artium curiosis, vel ad eas facias ipse curiosos. Sed bene, quod metuendam dicis hanc artem vel legum periculis, vel ipsius actionis. Atque utinam hoc saltem a te miseri audiant, et inde, ne illic absorbeantur, abscedant, aut eo penitus non accedant. Ignorantiam certe et propter eam multa vitia per nullas teletas purgari dicis, sed per solum πατρικὸν νοῦν, id est, paternam mentem sive intellectum, qui paternæ est conscius voluntatis. Hunc autem Christum esse non credis: contemnis enim eum propter corpus ex femina acceptum et propter crucis opprobrium, excelsam videlicet sapientiam spretis atque abjectis infimis idoneus de superioribus carpere. At ille implet, quod Prophetæ sancti de illo veraciter prædixerunt: *Perdam sapientiam sapientium, et prudentiam prudentium reprobabo.* Non enim suam in eis perdit et reprobat, quam ipse donavit; sed quam sibi arrogant qui non habent ipsius. Unde commemorato

l'apôtre, après avoir rapporté ce témoignage des prophètes, ajoute : « Où sont les sages? où sont « les docteurs de la loi? où sont les esprits curieux « des secrets de la nature? Dieu n'a-t-il pas changé « la sagesse de ce monde en folie? Car le monde, « éclairé par les lumières de la Sagesse divine, « n'ayant pas reconnu par là sa sagesse, il a plu « à Dieu de sauver par la folie de la prédication « ceux qui recevraient la foi; parce que les Juifs « demandent des miracles, et les Grecs cherchent « la science. Mais, pour nous, nous prêchons Jé- « sus-Christ crucifié, qui est un scandale aux « Juifs, et qui paraît une folie aux gentils; mais « qui est pour ceux qui sont appelés, soit d'en- « tre les Juifs, soit d'entre les Grecs, la force et la « sagesse de Dieu. Car ce qui semble folie en Dieu « est plus sage que les hommes; et ce qui paraît « faiblesse en Dieu est plus puissant que les « hommes. » C'est cette folie et cette faiblesse apparente que méprisent ceux qui se croient forts et sages par leur propre vertu; mais c'est là en même temps la grâce qui guérit les faiblesses de ceux qui n'étalent pas avec orgueil les dehors trompeurs d'une fausse félicité, mais qui reconnaissent humblement leur misère réelle.

CHAPITRE XXIX.

L'impiété des platoniciens les a empêchés de confesser l'incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Vous proclamez le Père avec le Fils, que vous nommez l'entendement du Père, et un autre qui tient le milieu entre ces deux personnes divines, d'où nous conjecturons que vous entendez le Saint-Esprit; et vous les appelez trois dieux selon votre coutume. Bien que vos expressions ne soient pas précises, vous entrevoyez néanmoins en cela quel est le but où l'on doit tendre. Mais vous ne voulez pas reconnaître l'incarnation du Fils immuable de Dieu, par laquelle nous sommes sauvés, afin de parvenir à cette félicité à laquelle nous croyons, et dont nous n'avons maintenant qu'une idée fort imparfaite. Ainsi, vous voyez comme de loin et confusément la patrie où nous devons aller, mais vous ne savez pas la voie qu'il faut suivre. Vous confessez cependant la grâce, puisque vous dites qu'il est donné à peu de personnes d'arriver à Dieu par la lumière de l'intelligence; vous ne dites pas : *Il plaît à peu de personnes*, mais, *Il est donné à peu de personnes*; et vous avouez par là que cela ne dépend pas de la seule volonté de l'homme. Vous vous expliquez encore plus clairement lorsque, suivant le sentiment de Platon, vous déclarez, sans hésiter, que l'homme ne peut atteindre ici-bas à la perfection de la sagesse, mais que néanmoins tout ce qui manque à ceux qui vivent d'une vie intellectuelle peut être suppléé après cette vie par la providence de Dieu et par sa grâce. Oh! si vous eussiez connu la grâce de Dieu par Notre Seigneur Jésus-Christ, vous auriez pu connaître aussi que l'incarnation de ce Sauveur, par laquelle il s'est revêtu de l'âme et du corps de l'homme, est un chef-d'œuvre de grâce. Que dis-je? A quoi bon m'adresser à vous qui êtes mort? Mais ce que je dis ne sera peut-être pas inutile à ceux qui ont grande opinion de vous et qui vous aiment, ou par je ne sais quelle affection qu'ils ont pour la sagesse, ou par une certaine curiosité pour ces sciences que vous ne de-

isto prophetico testimonio, sequitur et dicit Apostolus : *Ubi sapiens? ubi scriba? ubi conquisitor hujus sæculi? Nonne stultam fecit Deus sapientiam hujus mundi? Nam quoniam in Dei sapientia non cognovit mundus per sapientiam Deum, placuit Deo per stultitiam prædicationis salvos facere credentes. Quoniam quidem Judæi signa petunt, et Græci sapientiam quærunt : nos autem*, inquit, *prædicamus Christum crucifixum; Judæis quidem scandalum, Gentibus autem stultitiam; ipsis vero vocatis Judæis et Græcis Christum Dei virtutem et Dei sapientiam : quoniam stultum Dei sapientius est hominibus, et infirmum Dei fortius est hominibus.* Hoc quasi stultum et infirmum tanquam sua virtute sapientes fortesque contemnunt. Sed hæc est gratia, quæ sanat infirmos, non superbe jactantes falsam beatitudinem suam, sed humiliter potius veram miseriam confitentes.

CAPUT XXIX.

De incarnatione Domini nostri Jesu Christi, quam confiteri Platonicorum erubescit impietas.

Prædicas Patrem et ejus Filium, quem vocas paternum intellectum seu mentem; et horum medium, quem putamus te dicere Spiritum sanctum, et more vestro appellas tres deos. Ubi, etsi verbis indisciplinatis utimini, videtis tamen qualitercumque, et quasi per quædam tenuis imaginationis umbracula, quo nitendum sit : sed incarnationem incommutabilis Filii Dei, qua salvamur, ut ad illa quæ credimus, vel ex quantulacumque parte intelligimus, venire possimus, non vultis agnoscere. Itaque videtis utcumque, etsi de longinquo, etsi acie caligante, patriam in qua manendum est; sed viam qua eundum est, non tenetis. Confiteris tamen gratiam, quandoquidem ad Deum per virtutem intelligentiæ pervenire, paucis dicis esse concessum. Non enim dicis, Paucis placuit, vel, Pauci voluerunt : sed cum dicis esse concessum, procul dubio Dei gratiam, non hominis sufficientiam confiteris. Uteris etiam hoc verbo apertius, ubi, Platonis sententiam sequens, nec ipse dubitas, in hac vita hominem nullo modo ad perfectionem sapientiæ pervenire, secundum intellectum tamen viventibus omne quod deest, providentia Dei et gratia, post hanc vitam posse compleri. O si cognovisses Dei gratiam per Jesum Christum Dominum nostrum, ipsamque ejus incarnationem, qua hominis animam corpusque suscepit, summum esse exemplum gratiæ videre potuisses. Sed quid faciam? Scio me frustra loqui mortuo : sed quantum ad te attinet; quantum autem ad eos, qui te magnipendunt, et te vel qualicumque amore sapientiæ, vel curiositate artium, quas non debuisti discere, diligunt, quos potius in

viez pas enseigner. Aussi est-ce à eux que je parle en vous parlant : plaise à Dieu qu'ils m'entendent! La grâce gratuite de Dieu ne pouvait mieux se signaler qu'en faisant que le Fils unique de Dieu, sans cesser d'être immuable en soi, se revêtît de la nature humaine, et donnât aux hommes un gage de son amour par un homme médiateur entre Dieu et les hommes, entre l'immortel et les mortels, entre l'être immuable et des êtres sujets au changement, entre le juste et des impies, entre un Dieu bienheureux et des hommes misérables. Et de même qu'il nous a naturellement inspiré le désir de parvenir à la béatitude et à l'immortalité, lorsque plus tard, sans cesser d'être heureux, il est devenu mortel, afin de nous donner ce que nous aimons, il nous a appris, par ses souffrances, à mépriser ce que nous craignons.

Mais, pour acquiescer à cette vérité, vous aviez besoin d'humilité; et c'est une vertu qu'il est difficile de persuader à vos âmes hautaines. Dans le fait, qu'y a-t-il de si incroyable quand nous disons que Dieu a pris l'âme et le corps de l'homme, particulièrement pour vous qui avez une idée tellement haute de l'âme intellectuelle, laquelle n'est après tout que l'âme humaine, que vous présentez hardiment comme capable de devenir consubstantielle à l'entendement du Père, qui, de votre aveu, est le Fils même de Dieu? Pourquoi donc n'aurait-il pas pu s'unir d'une façon singulière et ineffable à quelque âme intellectuelle pour en sauver plusieurs? Quant à l'union du corps et de l'âme, qui constitue l'homme entier, c'est une chose dont nous sommes convaincus par notre propre nature. Et véritablement, si cette union n'était un fait dont nous ne pouvons douter, elle serait bien plus difficile à croire que l'autre; car il est bien plus aisé de se figurer l'union de deux esprits malgré la distance qui sépare le divin de l'humain, l'immuable du muable, que l'union d'un corps et d'un esprit. Ne serait-ce point que vous êtes choqués de ce qu'un corps est né d'une vierge? Mais, loin qu'il y ait en cela rien de choquant, vous devez au contraire être touchés de ce qu'une vie miraculeuse commence par une naissance miraculeuse. Ne seriez-vous point blessés aussi de ce qu'il a quitté son corps par la mort, et qu'après l'avoir changé en mieux par sa résurrection, il l'a emporté immortel et désormais incorruptible dans le ciel? Voilà peut-être ce que vous refusez de croire, parce que vous savez que Porphyre, dans ses livres Du retour de l'âme, dont j'ai déjà cité tant de passages, inculque souvent que l'âme, pour demeurer bienheureuse avec Dieu, doit éviter toute sorte de corps. Il fallait bien plutôt condamner Porphyre sur ce point, puisque ce sentiment est contraire à tant d'opinions incroyables que vous embrassez avec lui touchant l'âme de ce monde visible, et de cette masse corporelle si vaste et si grande. Vous dites en effet avec Platon que le monde est un animal, et un animal très-heureux, et vous voulez même qu'il soit éternel; mais si l'âme doit éviter toute sorte de corps pour être bienheureuse, comment se fait-il que cet animal ne sera jamais délivré de son corps, et ne cessera néanmoins jamais d'être bienheureux? Vous reconnaissez de même que le soleil et les autres astres sont non-seulement des corps, ce dont tout le monde convient avec

tua compellatione alloquor, fortasse non frustra. Gratia Dei non potuit gratius commendari, quam ut ipse unicus Dei Filius in se incommutabiliter manens indueret hominem, et spem dilectionis suæ daret hominibus, homine medio, quo ad illum ab hominibus veniretur, qui tam longe erat immortalis a mortalibus, incommutabilis a commutabilibus, justus ab impiis, beatus a miseris. Et quia naturaliter indidit nobis, ut beati immortalesque esse cupiamus, manens beatus, suscipiensque mortalem, ut nobis tribueret quod amamus, perpetiendo docuit contemnere quod timemus.

Sed huic veritati ut possetis acquiescere, humilitate opus erat, quæ cervici vestræ difficillime persuaderi potest. Quid enim incredibile dicitur, præsertim vobis qui talia sapitis, quibus ad hoc credendum vos ipsos admonere debeatis; quid, inquam, vobis incredibile dicitur, cum Deus dicitur assumpsisse humanam animam et corpus? Vos certe tantum tribuitis animæ intellectuali, quæ anima utique humana est, ut eam consubstantialem paternæ illi menti, quem Dei Filium confitemini, fieri posse dicatis. Quid ergo incredibile est, si aliqua una intellectualis anima modo quodam ineffabili et singulari pro multorum salute suscepta est? Corpus vero animæ cohærere, ut homo totus et plenus sit, natura nostra ipsa teste cognoscimus. Quod nisi usitatissimum esset, hoc profecto esset incredibilius : facilius quippe in fidem recipiendum est, etsi humanum divino, etsi mutabilem incommutabili, tamen spiritum spiritui, aut, ut verbis utar quæ in usu habetis, incorporeum incorporeo, quam corpus incorporeo cohærere. An forte vos offendit inusitatus corporis partus ex virgine? Neque hoc debet offendere, imo potius ad pietatem suscipiendam debet adducere, quod mirabilis mirabiliter natus est. An vero quod ipsum corpus morte depositum, et in melius resurrectione mutatum, jam incorruptibile, neque mortale in superna subvexit? Hoc fortasse credere recusatis, intuentes Porphyrium in his ipsis libris, ex quibus multa posui, quos de regressu animæ scripsit; tam crebro præcipere, omne corpus esse fugiendum, ut anima possit beata permanere cum Deo. Sed ipse potius ista sentiens corrigendus fuit, præsertim cum de anima mundi hujus visibilis et tam ingentis corporeæ molis, cum illo tam incredibilia sapiatis. Platone quippe auctore, animal esse dicitis mundum, et animal beatissimum, quod vultis esse etiam sempiternum. Quomodo ergo nec unquam solvetur a corpore, nec unquam carebit beatitudine, si ut anima beata sit, corpus est omne fugiendum? Solem quoque istum et cætera sidera, non solum in libris vestris corpora esse fatemini,

vous, mais, par une science, selon vous, plus haute, vous les regardez comme des animaux très-heureux et éternels? D'où vient donc que, lorsqu'on tâche de vous inspirer la foi chrétienne, vous oubliez ou faites semblant d'oublier ce que vous enseignez tous les jours. Pourquoi des opinions que vous combattez vous-mêmes vous empêchent-elles de vous faire chrétiens, sinon parce que l'avénement de Jésus-Christ au monde a été humble, et que vous êtes superbes? Les chrétiens les plus versés dans l'Écriture sainte peuvent agiter entre eux la question de savoir quels seront les corps des saints après la résurrection; mais, quels qu'ils doivent être, nous ne saurions douter au moins qu'ils ne soient éternels, et tels que Jésus-Christ par sa résurrection nous en a donné l'exemple. Mais lorsque nous disons qu'ils seront immortels et incorruptibles, et qu'ils n'empêcheront point que l'âme ne soit unie à Dieu, et que vous dites aussi que les corps immortels des immortels bienheureux sont dans le ciel, pourquoi, dans l'intention de vous conserver un prétexte spécieux de rejeter le christianisme, pensez-vous qu'il faille éviter toute sorte de corps pour être bienheureux, si ce n'est, comme je l'ai déjà dit, parce que Jésus-Christ est humble et que vous êtes superbes? Auriez-vous honte par hasard de vous rétracter de vos erreurs? Ce vice n'est-il pas celui des orgueilleux? Assurément ces savants hommes rougissent de devenir, de disciples de Platon, disciples de Jésus-Christ, qui a fait dire à un pêcheur pénétré de son esprit : « Au commencement était le « Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe « était Dieu. Il était au commencement en Dieu. « Toutes choses ont été faites par lui, et rien de « ce qui a été fait n'a été fait sans lui. Ce « qui a été fait était vie en lui, et la vie était la « lumière des hommes, et la lumière luit dans les « ténèbres, et les ténèbres ne l'ont point com- « prise. » Le saint vieillard Simplicien, qui a été depuis évêque de Milan, nous a souvent rapporté qu'un certain platonicien disait qu'il fallait écrire en lettres d'or, dans les lieux les plus éminents des églises, ce commencement de l'évangile de saint Jean. Mais les superbes ont dédaigné de prendre ce Dieu pour maître, et cela parce que « le Verbe a été fait chair, » et a habité parmi nous; de sorte que ces malheureux ne se contentent pas d'être malades : ils se glorifient même de leur maladie, et rougissent du médecin qui pourrait les guérir. Certes, on peut dire qu'ils agissent moins en tout ceci afin de s'élever, que pour rendre leur chute plus terrible.

CHAPITRE XXX.

Modification apportée par Porphyre à la doctrine de Platon.

Si l'on croit qu'il n'y a rien à reprendre dans les opinions de Platon, d'où vient que Porphyre en a corrigé quelques-unes, et de fort importantes? En effet, Platon a écrit que les âmes des hommes retournaient après la mort jusque dans les corps des bêtes. Plotin et lui ont professé ce sentiment, et toutefois Porphyre l'a condamné avec raison. Il a bien cru avec Platon que les âmes retournent en d'autres corps que ceux qu'elles

quod vobiscum omnes homines et conspicere non cunctantur, et dicere : verum etiam altiore, ut putatis, peritia, hæc esse animalia beatissima perhibetis, et cum his corporibus sempiterna. Quid ergo est, quod cum vobis fides christiana suadetur, tunc obliviscimini, aut ignorare vos fingitis, quid disputare aut docere soleatis? Quid causæ est cur, propter opiniones vestras, quas vos ipsi oppugnatis, christiani esse nolitis, nisi quia Christus humiliter venit, et vos superbi estis? Qualia sanctorum corpora in resurrectione futura sint, potest aliquando scrupulosius inter christianarum Scripturarum doctissimos disputari : futura tamen sempiterna minime dubitamus; et talia futura, quale sua resurrectione Christus demonstravit exemplum. Sed qualiacumque sint, cum incorruptibilia prorsus et immortalia, nihiloque animæ contemplationem, qua in Deo figitur, impedientia prædicentur; vosque etiam dicatis esse in cœlestibus immortalia corpora immortaliter beatorum : quid est quod ut beati simus, omne corpus fugiendum esse opinamini, ut fidem christianam quasi rationabiliter fugere videamini; nisi quia illud est, quod iterum dico, Christus est humilis, vos superbi? An forte corrigi pudet? Et hoc vitium nonnisi superborum est. Pudet videlicet doctos homines ex discipulis Platonis fieri discipulos Christi, qui piscatorem suo Spiritu docuit sapere ac dicere, *In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum: hoc erat in principio apud Deum. Omnia per ipsum facta sunt, et sine ipso factum est nihil. Quod factum est, in ipso vita erat; et vita erat lux hominum, et lux in tenebris lucet, et tenebræ eam non comprehenderunt.* Quod initium sancti Evangelii, cui nomen est, Secundum Joannem, quidam Platonicus, sicut a sancto sene Simpliciano, qui postea Mediolanensi Ecclesiæ præsedit episcopus, solebamus audire, aureis litteris conscribendum, et per omnes Ecclesias in locis eminentissimis proponendum esse dicebat. Sed ideo viluit superbis Deus ille magister, quia *Verbum caro factum est, et habitavit in nobis* : ut parum sit miseris quod ægrotant, nisi se in ipsa etiam ægritudine extollant, et de medicina qua sanari poterant, erubescant. Non enim hoc faciunt ut erigantur, sed ut cadendo gravius affligantur.

CAPUT XXX.

Quanta Platonici dogmatis Porphyrius refutaverit, et dissentiendo correxerit.

Si post Platonem aliquid emendare existimatur indignum, cur ipse Porphyrius nonnulla et non parva emendavit? Nam Platonem, animas hominum post mortem revolvi usque ad corpora bestiarum, scripsisse certissimum est. Hanc sententiam Porphyrii doctor tenuit et Plotinus : Porphyrio tamen jure displicuit. In hominum

ont quittés, mais non pas dans ceux des bêtes. Ainsi, il n'a pas voulu suivre son maître en ce dernier point, de peur qu'il n'arrivât qu'une mère, devenue mule, ne vînt à servir de monture à son enfant; et il n'a point fait difficulté de le suivre dans le premier, quoique par là il puisse se faire qu'une mère redevenue jeune fille épouse son fils. Combien est-il plus honnête de croire ce qu'ont enseigné les anges, les prophètes, les apôtres et le Sauveur même, que les âmes retourneront une seule fois dans leur propre corps, qu'il ne l'est de s'imaginer qu'elles retournent tant de fois en tant de corps différents? Encore une fois, Porphyre a singulièrement modifié Platon en admettant seulement la transmigration des âmes dans d'autres corps d'hommes, et en rejetant une métempsycose qui leur donne pour prison le corps d'une brute. Il dit encore que Dieu a donné une âme au monde, afin que, instruite par expérience des maux dont la matière est cause, elle retournât au Père, et fût affranchie pour jamais d'une semblable contagion. Encore qu'il y ait quelque chose à dire ici, puisque l'âme a été donnée au corps principalement pour faire le bien, et que, si elle ne faisait le mal, le mal lui serait inconnu, Porphyre a néanmoins corrigé en cela un point très-important de la doctrine des autres platoniciens, en ce qu'il est convenu que l'âme, après la purification de tous ses vices et sa réunion au Père, sera délivrée pour jamais des maux de ce monde. Il a détruit par là cette fameuse opinion des platoniciens, que les hommes meurent et revivent par une révolution continuelle, et cette assertion de Virgile, qui dit, probablement d'après le système de Platon, que les âmes purifiées de leurs souillures sont envoyées dans les champs Élysées, après avoir bu dans les eaux du Léthé l'oubli du passé; « afin, ajoute le poëte, que, « délivrées de leurs tristes souvenirs, elles veuil« lent bien encore revoir la lumière du jour, et « recommencer dans des corps une vie nouvelle. » Porphyre a justement réprouvé cette opinion, attendu que c'est une folie de croire que les âmes désirent de quitter une vie où elles ne pourront être bienheureuses que par la certitude qu'elle sera éternelle, pour retourner en ce monde et rentrer dans des corps corruptibles: comme si leur suprême purification n'était qu'une invitation à de nouvelles souillures. Si cette purification parfaite efface réellement de leur mémoire tous les maux passés, et que cet oubli les porte à désirer de rentrer dans des corps pour y être en butte à de nouvelles traverses, il est indubitable que la souveraine félicité sera la cause de leur malheur, et que la parfaite sagesse et la souveraine pureté produiront en elles l'impureté et la folie. Et, quelque séjour que l'âme fasse dans ce lieu, où elle a besoin d'être trompée pour être bienheureuse, elle ne sera pas bienheureuse par la connaissance de la vérité, par cela seul que son bonheur tient à la certitude qu'elle en a. Or, pour en être assurée, elle croira faussement qu'elle sera toujours bienheureuse, puisqu'elle doit être un jour misérable. Comment donc se réjouira-t-elle de la vérité, lorsque la cause de sa joie sera fausse? Porphyre a bien vu cela; c'est aussi ce qui lui a fait dire que l'âme

sane, non sua quæ dimiserant, sed alia nova corpora redire humanas animas arbitratus est. Puduit scilicet illud credere, ne mater fortasse filium in mulam revoluta vectaret: et non puduit hoc credere, ubi revoluta mater in puellam filio forsitan nuberet. Quanto creditur honestius quod sancti et veraces Angeli docuerunt, quod Prophetæ Dei Spiritu acti locuti sunt, quod ipse quem venturum Salvatorem præmissi nuntii prædixerunt, quod missi Apostoli qui orbem terrarum Evangelio repleverunt? quanto, inquam, honestius creditur, reverti semel animas ad corpora propria, quam reverti toties ad diversa? Verumtamen, ut dixi, ex magna parte correctus est in hac opinione Porphyrius, ut saltem in solos homines humanas animas præcipitari posse sentiret; belluinos autem carceres evertere, minime dubitaret. Dicit etiam, Deum ad hoc animam mundo dedisse, ut materiæ cognoscens mala, ad Patrem recurreret, nec aliquando jam talium polluta contagione teneretur. Ubi etsi aliquid inconvenienter sapit (magis enim data est corpori, ut bona faceret; non enim mala disceret, si non faceret), in eo tamen aliorum Platonicorum opinionem, et non in re parva emendavit, quod mundatam ab omnibus malis animam et cum Patre constitutam, nunquam jam mala mundi hujus passuram esse confessus est. Qua sententia profecto abstulit, quod esse Platonicum maxime perhibetur, ut mortuos ex vivis, ita vivos ex mortuis semper fieri: falsumque esse ostendit, quod Platonice videtur dixisse Virgilius, in campos Elysios purgatas animas missas (quo nomine tanquam per fabulam videntur significari gaudia beatorum), ad fluvium Letheum evocari, hoc est ad oblivionem præteritorum :

> Scilicet immemores supera ut convexa revisant,
> Rursus et incipiant in corpora velle reverti.

Merito displicuit hoc Porphyrio : quoniam revera credere stultum est, ex illa vita, quæ beatissima esse non poterit nisi de sua fuerit æternitate certissima, desiderare animas corruptibilium corporum labem, et inde ad ista remeare, tanquam hoc agat summa purgatio, ut inquinatio requiratur. Si enim quod perfecte mundantur, hoc efficit, ut omnium obliviscantur malorum, malorum autem oblivio facit corporum desiderium, ubi rursus implicentur malis : profecto erit infelicitatis causa, summa felicitas; et stultitiæ causa, perfectio sapientiæ; et immunditiæ causa, summa mundatio. Nec veritate ibi beata erit anima, quamdiucumque erit, ubi oportet fallatur, ut beata sit. Non enim beata erit, nisi secura. Ut autem secura sit, falso putabit semper se beatam fore; quoniam aliquando erit, et misera. Cui ergo gaudendi causa falsitas erit, quomodo de veritate gaudebit? Vidit hoc Porphyrius, purgatamque animam ob hoc reverti dixit ad Patrem, ne aliquando jam malorum polluta contagione

purifiée retourne au Père, affranchie pour jamais de la contagion des corps. Il résulte évidemment de ce qui précède que certains platoniciens ont eu une fausse opinion de l'âme, quand ils ont cru qu'elle était obligée de sortir de ce monde, et d'y retourner par une révolution nécessaire. Mais quand cela serait vrai, que servirait-il de le savoir? à moins que les platoniciens ne voulussent prendre avantage sur nous de ce que nous ne saurions pas en cette vie ce qu'ils ignoreraient eux-mêmes dans une vie meilleure, où, nonobstant toute leur pureté et leur sagesse, ils ne seraient bienheureux qu'en ajoutant foi à une chose fausse. Que si cela ne peut se dire sans absurdité et sans folie, il est hors de doute que l'opinion de Porphyre est préférable au sentiment de ceux qui ont inventé ce cercle des âmes, et cette succession perpétuelle de félicité et de misère. Voilà dès lors un platonicien qui abandonne le sentiment de Platon pour en suivre un meilleur, qui a vu ce que Platon n'a pas vu, et qui n'a pas craint de s'écarter de son maître, et d'un maître tel que celui-là, pour ne s'attacher qu'à la vérité.

CHAPITRE XXXI.

Erreur des platoniciens, qui veulent que l'âme soit coéternelle à Dieu.

Que ne croyons-nous plutôt la Divinité en des choses qui passent la portée de l'esprit humain? Que ne nous en rapportons-nous aux saintes Écritures, qui nous disent que l'âme même n'est point coéternelle à Dieu, mais qu'elle a été créée? Ce qui empêchait les platoniciens de le croire, c'est qu'ils prétendaient que ce qui n'avait pas toujours été ne pouvait durer toujours. Cependant Platon, dans un des traités où il parle du monde et des dieux que, selon lui, Dieu a faits dans le monde, assure positivement que leur être a eu un commencement, mais qu'il n'aura point de fin, et qu'ils subsisteront éternellement par la volonté toute-puissante de leur créateur. Mais les platoniciens ont trouvé moyen d'expliquer cette assertion de leur maître; ils ont soutenu que le commencement dont parle Platon n'est pas un commencement de temps, mais de cause. De même, disent-ils, que « si le pied d'un « homme avait été de toute éternité imprimé dans « la poussière, le vestige en serait éternel, et « l'on ne pourrait pas conclure que le pied existât « avant le vestige, bien qu'il fût impossible de « nier que le vestige ne fût marqué par le pied; « ainsi le monde et les dieux qui ont été créés « dans le monde ont toujours été, parce que ce- « lui qui les a faits a toujours été, et néanmoins « ils ont été faits. » Mais si l'âme a toujours été, dira-t-on aussi qu'elle a toujours été misérable? Que s'il est quelque chose en elle qui n'ait pas été de toute éternité, et qui ait commencé dans le temps, y a-t-il impossibilité qu'elle-même, qui n'était point auparavant, ait commencé d'être dans le temps? D'ailleurs, la béatitude dont elle jouit après les maux de cette vie a commencé sans doute dans le temps, comme Platon lui-même en convient, et toutefois elle durera éternellement. Tout ce raisonnement, d'après lequel rien ne saurait durer toujours que ce qui n'a point commencé dans le temps, tombe en ruine par cela seul que la béatitude de l'âme commence dans le temps, et ne laissera pas pourtant de du-

teneatur. Falso igitur a quibusdam Platonicis est creditus quasi necessarius orbis ille, ab eisdem abeundi et ad eadem revertendi. Quod etiamsi verum esset, quid hoc scire prodesset, nisi forte inde se nobis auderent præferre Platonici, quia id nos in hac vita jam nesciremus, quod ipsi in alia meliore vita purgatissimi et sapientissimi fuerant nescituri, et falsum credendo beati futuri? Quod si absurdissimum et stultissimum est dicere, Porphyrii profecto est præferenda sententia, his qui animarum circulos alternante semper beatitate et miseria suspicati sunt. Quod si ita est, ecce Platonicus in melius a Platone dissentit: ecce vidit, quod ille non vidit, nec post talem ac tantum magistrum refugit correctionem, sed homini præposuit veritatem.

CAPUT XXXI.

Contra argumentum Platonicorum, quo animam humanam Deo asserunt esse coæternam.

Cur ergo non potius divinitati credimus de his rebus, quas humano ingenio pervestigare non possumus, quæ animam quoque ipsam non Deo coæternam, sed creatam dicit esse, quæ non erat? Ut enim hoc Platonici nollent credere, hanc utique causam idoneam sibi videbantur afferre, quia nisi quod semper antea fuisset, sempiternum deinceps esse non posset. Quanquam et de mundo et de his quos in mundo deos a Deo factos scribit Plato, apertissime dicat eos esse cœpisse, et habere initium, finem tamen non habituros, sed per Conditoris potentissimam voluntatem in æternum permansuros esse perhibeat. Verum id quomodo intelligant, invenerunt, non esse hoc videlicet temporis, sed substitutionis initium. « Sicut « enim » inquiunt, « si pes ex æternitate semper fuisset in « pulvere, semper ei subesset vestigium; quod tamen « vestigium a calcante factum nemo dubitaret, nec « alterum altero prius esset, quamvis alterum ab al- « tero factum esset : sic, » inquiunt, « et mundus atque « in illo dii creati, et semper fuerunt semper existente qui « fecit, et tamen facti sunt. » Numquid ergo si anima semper fuit, etiam miseria ejus semper fuisse dicenda est? Porro si aliquid in illa, quod ex æterno non fuit, esse cœpit ex tempore, cur non fieri potuerit, ut ipsa esset ex tempore, quæ antea non fuisset? Deinde beatitudo quoque ejus post experimentum malorum firmior et sine fine mansura, sicut iste confitetur, procul dubio cœpit ex tempore, et tamen semper erit, cum antea non fuerit. Illa igitur omnis argumentatio dissoluta est, qua putatur nihil esse posse sine fine temporis, nisi quod initium non habet temporis. Inventa est enim animæ beatitudo, quæ cum initium temporis habuerit, finem temporis non ha-

rer toujours. Que l'infirmité humaine cède donc à l'autorité divine; et croyons-en, pour ce qui regarde la véritable religion, ces esprits bienheureux et immortels qui ne demandent pas qu'on leur rende des honneurs qu'ils savent n'être dus qu'à leur Dieu et au nôtre, et n'ordonnent d'offrir le sacrifice qu'à celui dont, comme je l'ai déjà dit, nous devons être avec eux le sacrifice, pour être offerts par ce souverain prêtre, qui, dans la nature humaine qu'il a prise, et selon laquelle il a voulu être prêtre, a daigné devenir lui-même sacrifice pour nous.

CHAPITRE XXXII.

La religion chrétienne est la voie universelle de la délivrance de l'âme.

C'est là cette religion qui contient la voie universelle de la délivrance de l'âme, parce qu'aucune âme ne peut être délivrée par une autre voie. Elle est en quelque sorte la voie royale, par laquelle seule on parvient à un royaume qui n'est pas inconstant comme ceux d'ici-bas, mais qui est appuyé sur le fondement inébranlable de l'éternité. Or, quand Porphyre dit, vers la fin de son premier livre Du retour de l'âme, qu'il n'y a point encore eu, à sa connaissance, de secte philosophique qui contienne la voie universelle de la délivrance de l'âme; qu'elle ne se rencontre ni dans la philosophie la plus vraie, ni dans l'austère discipline des sages de l'Inde, ni dans les calculs des Chaldéens; qu'il n'en trouve non plus aucune trace dans l'histoire : cette déclaration équivaut à un aveu qu'il en existe une, mais qu'il n'a pu encore la découvrir. Ainsi, tout ce qu'il avait appris avec tant de peine touchant la délivrance de l'âme, et qu'il s'imaginait savoir sur ce point, ou plutôt que les autres croyaient qu'il savait, ne le satisfaisait nullement. Il voyait bien, en effet, qu'il avait besoin de quelque grande autorité qu'il pût suivre dans une matière aussi importante que celle-là. Et lorsqu'il dit que la philosophie la plus vraie ne contient point cette voie universelle de la délivrance de l'âme, il témoigne assez, à mon avis, que la philosophie dont il faisait profession n'était pas la plus vraie, ou au moins qu'elle ne contenait pas cette voie. Mais comment pourrait-elle être la plus vraie, si cette voie n'est pas en elle? Car est-il une autre voie universelle de la délivrance de l'âme que celle par laquelle toutes les âmes sont délivrées, et sans laquelle par conséquent nulle âme n'est délivrée? Quand il ajoute que cette voie ne se trouve ni dans la doctrine des sages de l'Inde, ni dans les calculs des Chaldéens, il montre bien qu'il avait étudié la science des Chaldéens et des Indiens. Quelle est donc cette voie universelle de la délivrance de l'âme dont parle Porphyre, et qui, selon lui, ne se trouve nulle part, pas même parmi ces nations si célèbres dans la science des choses divines, et si adonnées aux mystères des anges bons ou mauvais? Quelle est cette voie universelle, sinon celle qui n'est pas particulière à une nation, mais commune à tous les peuples du monde, et dont ce philosophe éclairé ne révoque point en doute

bebit. Quapropter divinæ auctoritati humana cedat infirmitas, eisque beatis et immortalibus de vera religione credamus, qui sibi honorem non expetunt, quem Deo suo, qui etiam noster est, deberi sciunt; nec jubent, ut sacrificium faciamus, nisi ei tantummodo, cujus et nos cum illis, ut sæpe dixi et sæpe dicendum est, sacrificium esse debemus, per eum sacerdotem offerendi, qui in homine quem suscepit, secundum quem et sacerdos esse voluit, etiam usque ad mortem sacrificium pro nobis dignatus est fieri.

CAPUT XXXII.

De universali via animæ liberandæ, quam sola gratia christiana reseravit.

Hæc est religio, quæ universalem continet viam animæ liberandæ; quoniam nulla nisi hac liberari potest. Hæc est enim quodam modo regalis via, quæ una ducit ad regnum, non temporali fastigio nutabundum, sed æternitatis firmitate securum. Cum autem dicit Porphyrius in primo juxta finem de Regressu animæ libro, nondum receptam unam quamdam sectam, quæ universalem contineat viam animæ liberandæ, vel a philosophia verissima aliqua, vel ab Indorum moribus ac disciplina, aut inductione Chaldæorum, aut alia qualibet via, nondumque in suam notitiam eamdem viam historiali cognitione perlatam; procul dubio confitetur esse aliquam, sed nondum in suam venisse notitiam. Ita ei non sufficiebat quidquid de anima liberanda studiosissime didicerat, sibique, vel potius aliis nosse ac tenere videbatur. Sentiebat enim adhuc sibi deesse aliquam præstantissimam auctoritatem, quam de re tanta sequi oporteret. Cum autem dicit, vel a philosophia verissima aliqua nondum in suam notitiam pervenisse sectam quæ universalem contineat viam animæ liberandæ; satis, quantum arbitror, ostendit, vel eam philosophiam, in qua ipse philosophatus est, non esse verissimam, vel ea non contineri talem viam. Et quomodo jam potest esse verissima, qua non continetur hæc via? Nam quæ alia via est universalis animæ liberandæ, nisi qua universæ animæ liberantur, ac per hoc sine illa nulla anima liberatur? Cum autem addit et dicit, « Vel ab Indorum moribus et disciplina, vel ab inductione Chaldæorum, vel alia qualibet via; » manifestissima voce testatur, neque illis quæ ab Indis, neque illis quæ a Chaldæis didicerat, hanc universalem viam animæ liberandæ contineri; et utique se a Chaldæis oracula divina sumpsisse, quorum assiduam commemorationem facit, tacere non potuit. Quam vult ergo intelligi animæ liberandæ universalem viam nondum receptam, vel ex aliqua verissima philosophia, vel ex earum gentium doctrinis, quæ magnæ velut in divinis rebus habebantur, quia plus apud eas curiositas valuit quorumque angelorum cognoscendorum et colendorum, nondumque in suam notitiam historiali cognitione perlatam? Quænam ista est universalis via, nisi quæ non suæ cuique genti propria, sed universis gentibus quæ communis esset, divinitus impertita est? Quam

l'existence, persuadé que la Providence divine n'a pas pu laisser les hommes sans ce secours; mais dont il déclare, en définitive, n'avoir point encore acquis la connaissance? Et il ne faut pas s'en étonner, puisqu'il vivait dans un temps où Dieu permettait que cette voie universelle de la délivrance de l'âme, qui n'est autre que la religion chrétienne, fût combattue par les idolâtres et par les princes de la terre, pour accomplir et consacrer le nombre des martyrs, c'est-à-dire des témoins de la vérité, dont la constance devait établir l'obligation imposée à tous les chrétiens, de souffrir toutes sortes de maux corporels pour la défense de la véritable religion. Porphyre voyait ces persécutions, et, dans l'opinion qu'elles dussent bientôt éteindre le christianisme, il ne pensait pas que ce fût la voie universelle de la délivrance de l'âme, ignorant que notre religion devait s'affermir par les persécutions mêmes, dont la crainte le détournait de cette voie.

Voilà donc la voie universelle de la délivrance de l'âme, ou, en d'autres termes, une voie que Dieu a ouverte par sa miséricorde à toutes les nations de la terre; et, en quelque lieu qu'elle soit connue ou qu'elle doive l'être, nul n'a droit de lui dire : Pourquoi si tôt? Pourquoi si tard? Porphyre lui-même en a senti la raison, lorsqu'il a dit que ce don de Dieu n'avait pas encore été reçu, et qu'il n'était pas jusque-là venu à sa connaissance; toutefois il ne l'en a pas cru moins véritable. Voilà, je le répète, la voie universelle de la délivrance de tous les croyants, qui fut ainsi annoncée par le ciel au fidèle Abraham : « Toutes les nations seront bénies en toi. » Il était, à la vérité, Chaldéen de naissance; mais afin qu'il pût recevoir l'effet de ces promesses, et qu'il sortît de lui une race disposée par les anges dans la main d'un Médiateur, en qui devait se trouver cette voie universelle de la délivrance de l'âme, il lui fut ordonné d'abandonner son pays, ses parents et la maison de son père. Alors Abraham, délivré des superstitions des Chaldéens, adora le seul vrai Dieu, et ajouta foi à ses promesses. La voilà cette voie universelle, dont le prophète a dit : « Que Dieu ait pitié de « nous, et qu'il nous bénisse ; qu'il fasse luire sur « nous la lumière de son visage, et qu'il nous « fasse miséricorde, afin que nous connaissions « votre voie sur la terre et votre secours salutaire « chez toutes les nations. » C'est pour cela que le Sauveur qui, si longtemps après, prit chair de la semence d'Abraham, a dit de lui-même : « Je « suis la voie, la vérité et la vie. » Voilà cette voie universelle, dont un autre prophète, a dit tant de siècles auparavant : « Aux derniers temps, « la montagne de la maison du Seigneur paraîtra « sur le sommet des montagnes, et sera élevée « par-dessus toutes collines. Tous les peuples y « viendront, et les nations y accourront en foule, « et diront : Venez, montons sur la montagne du « Seigneur et dans la maison du Dieu de Jacob; « il nous enseignera sa voie, et nous marcherons « dans ses sentiers; car la loi sortira de Sion, et « la parole du Seigneur, de Jérusalem. » Cette voie donc n'est pas pour un seul peuple, mais

certe iste homo non mediocri ingenio præditus esse non dubitat. Providentiam quippe divinam sine ista universali via liberandæ animæ genus humanum relinquere potuisse non credit. Neque enim ait non esse, sed hoc tantum bonum tantumque adjutorium nondum receptum, nondum in suam notitiam esse perlatum : nec mirum. Tunc enim Porphyrius erat in rebus humanis, quando ista liberandæ animæ universalis via, quæ non est alia quam religio christiana, oppugnari permittebatur ab idolorum dæmonumque cultoribus regibusque terrenis, propter asserendum et consecrandum martyrum numerum, hoc est testium veritatis, per quos ostenderetur, omnia corporalia mala pro fide pietatis et commendatione veritatis esse toleranda. Videbat ergo ista Porphyrius, et per hujusmodi persecutiones cito istam viam perituram, et propterea non esse ipsam liberandæ animæ universalem putabat, non intelligens hoc quod eum movebat, et quod in ejus electione perpeti metuebat, ad ejus confirmationem robustioremque commendationem potius pertinere.

Hæc est igitur animæ liberandæ universalis via, id est universis gentibus divina miseratione concessa; cujus profecto notitia ad quoscumque jam venit, et ad quoscumque ventura est, nec debuit, nec debebit ei dici, Quare modo? et quare sero? quoniam mittentis consilium non est humano ingenio penetrabile. Quod sensit etiam iste, cum dixit, nondum receptum hoc donum Dei, et nondum in suam notitiam fuisse perlatum. Nec enim propterea verum non esse judicavit, quia nondum in suam fidem receptum fuerat, vel in notitiam nondum pervenerat. Hæc est, inquam, liberandorum credentium universalis via, de qua fidelis Abraham divinum accepit oraculum : *In semine tuo benedicentur omnes gentes.* Qui fuit quidem gente Chaldæus, sed ut talia promissa perciperet, et ex illo propagaretur semen dispositum per Angelos in manu Mediatoris, in quo esset ista liberandæ animæ universalis via, hoc est omnibus gentibus data, jussus est discedere de terra sua et de cognatione sua et de domo patris sui. Tunc ipse primitus a Chaldæorum superstitionibus liberatus, unum verum Deum sequendo coluit, cui hæc promittenti fideliter credidit. Hæc est universalis via, de qua in sancta prophetia dictum est : *Deus misereatur nostri, et benedicat nos; illuminet vultum suum super nos, et misereatur nostri : ut cognoscamus in terra viam tuam, in omnibus gentibus salutare tuum.* Unde tanto post ex Abrahæ semine carne suscepta, de se ipso ait ipse Salvator : *Ego sum via, et veritas, et vita.* Hæc est universalis via, de qua tanto ante tempore prophetatum est : *Erit in novissimis diebus manifestus mons domus Domini, paratus in cacumine montium, et extolletur super colles; et venient ad eum universæ gentes, et ingredientur nationes multæ, et dicent : Venite, ascendamus in montem Domini, et in domum Dei Jacob; et annuntiabit nobis viam suam, et ingrediemur in ea. Ex Sion enim prodiet lex, et Verbum*

pour toutes les nations; et la loi et la parole du Seigneur ne sont pas demeurées dans Sion et dans Jérusalem, mais elles en sont sorties pour se répandre par tout l'univers. C'est pourquoi le Médiateur même, après sa résurrection, a dit à ses disciples, que sa mort avait troublés : « Il fal- « lait que tout ce qui est écrit de moi dans la loi, « dans les prophètes et dans psaumes, fût ac- « compli. » Alors il leur ouvrit l'esprit pour entendre les Écritures, et il leur dit : « Il fallait que le « Christ souffrît, et qu'il ressuscitât des morts le « troisième jour, et que l'on prêchât en son nom « la pénitence et la rémission des péchés dans « toutes les nations, en commençant par Jérusa- « lem. » La voilà donc cette voie universelle de la délivrance de l'âme, que les saints anges et les saints prophètes ont figurée d'abord partout où ils ont pu, dans le petit nombre de personnes en qui ils avaient trouvé la grâce de Dieu, surtout dans les Hébreux, dont la république était en quelque sorte consacrée pour la prédication de la cité de Dieu, qui devait se composer de toutes les nations de la terre; ils l'ont figurée par le tabernacle, par le temple, par le sacerdoce et par les sacrifices, et prédite par des prophéties quelquefois claires, et le plus souvent obscures et mystérieuses. Mais quand le Médiateur lui-même, revêtu de chair, et ses bienheureux apôtres ont manifesté la grâce du Nouveau Testament, ils ont fait connaître plus clairement cette voie qui avait été cachée dans les ombres des siècles précédents, quoiqu'il ait toujours plu à Dieu de la faire entrevoir en tout temps par des miracles de sa puissance. Les anges n'ont pas seulement apparu comme autrefois; mais, à la seule voix des serviteurs de Dieu qui agissaient par une piété simple, les esprits immondes ont été chassés des corps des hommes, et les malades guéris; les bêtes farouches, les oiseaux, les poissons, les éléments, les astres, ont obéi à leurs ordres; l'enfer a cédé à leur pouvoir, et les morts sont ressuscités. Je ne parle point des miracles particuliers au Sauveur, et surtout de sa naissance et de sa résurrection, dont le premier a découvert le mystère de la virginité de sa mère, et le second a donné même un exemple de la résurrection qui se fera à la fin des siècles. Cette voie purifie l'homme entier, et le dispose dans toutes ses parties à devenir immortel, de mortel qu'il est maintenant. Et pour que l'homme ne cherchât point un autre mode de purifier la partie que Porphyre appelle intellectuelle, ou celle qu'il nomme spirituelle, c'est-à-dire, le corps, ce véritable et puissant Sauveur, source de toute pureté, a pris la nature de l'homme entier. Personne n'a été, n'est et ne peut être délivré que par cette voie, qui n'a jamais manqué aux hommes, ni lorsque ces choses étaient prédites, ni quand elles ont été accomplies.

Quant à la déclaration de Porphyre, que cette voie universelle de la délivrance de l'âme n'est point encore venue à sa connaissance par le moyen de l'histoire, peut-on trouver une histoire plus illustre et plus fidèle que celle du Sauveur, qui a acquis une si grande autorité par toute la terre, et qui raconte tellement les choses passées, qu'elle prédit encore les futures, dont un grand nombre déjà accompli nous garantit l'accomplis-

Domini ab Jerusalem. Via ergo ista non est unius gentis, sed universarum gentium. Et lex verbumque Domini non in Sion et Jerusalem remansit; sed inde processit, ut se per universa diffunderet. Unde ipse Mediator post resurrectionem suam discipulis trepidantibus ait : *Oportebat impleri quæ scripta sunt in Lege, et Prophetis, et Psalmis de me. Tunc aperuit illis sensum, ut intelligerent Scripturas, et dixit eis, Quia oportebat Christum pati, et resurgere a mortuis tertio die, et prædicari in nomine ejus pœnitentiam et remissionem peccatorum per omnes gentes, incipientibus ab Jerusalem.* Hæc est igitur universalis animæ liberandæ via, quam sancti Angeli sanctique Prophetæ prius in paucis hominibus ubi potuerunt Dei gratiam reperientibus, et maxime in Hebræa gente, cujus erat ipsa quodammodo sacrata respublica, in prophetationem et prænuntiationem civitatis Dei ex omnibus gentibus congregandæ, et tabernaculo et templo et sacerdotio et sacrificiis significaverunt, et eloquiis quibusdam manifestis, plerisque mysticis, prædixerunt; præsens autem in carne ipse Mediator, et beati ejus Apostoli jam Testamenti novi gratiam revelantes apertius indicarunt, quæ aliquanto occultius superioribus sunt significata temporibus, pro ætatum generis humani distributione; sicut eam Deo sapienti placuit ordinare mirabilium operum divinorum, quorum superius pauca jam posui, contestantibus signis. Non enim apparuerunt tantummodo visiones angelicæ, et cœlestium ministrorum sola verba sonuerunt : verum etiam hominibus Dei verbo simplicis pietatis agentibus spiritus immundi de hominum corporibus ac sensibus pulsi sunt; vitia corporis languoresque sanati; fera animalia terrarum et aquarum, volatilia cœli, ligna, elementa, sidera, divina jussa fecerunt, inferna cesserunt, mortui revixerunt : exceptis ipsius Salvatoris propriis singularibusque miraculis, maxime nativitatis et resurrectionis; in quorum uno maternæ virginitatis tantummodo sacramentum, in altero autem etiam eorum qui in fine resurrecturi sunt, demonstravit exemplum. Hæc via totum hominem mundat, et immortalitati mortalem ex omnibus quibus constat partibus præparat. Ut enim non alia purgatio ei parti quæreretur, quam vocat intellectualem Porphyrius, alia ei quam vocat spiritualem, aliaque ipsi corpori, propterea totum suscepit veracissimus potentissimusque mundator atque salvator. Præter hanc viam, quæ partim cum hæc futura prænuntiantur, partim cum facta nuntiantur, nunquam generi defuit humano, nemo liberatus est, nemo liberatur, nemo liberabitur.

Quod autem Porphyrius universalem viam animæ liberandæ nondum in suam notitiam historiali cognitione dicit esse perlatam : quid hac historia vel illustrius inveniri potest, quæ universum orbem tanto apice auctoritatis obtinuit, vel fidelius, in qua ita narrantur præterita, ut

sement des autres? Porphyre ni les autres platoniciens ne sauraient mépriser les prédictions qui se sont faites dans cette voie, comme si elles ne concernaient que des choses passagères, et dépendantes de cette vie mortelle. Cela est bon à l'égard des prédictions qui se font dans d'autres voies; et ils ont raison de dire qu'il n'en faut pas faire beaucoup de cas, et que ceux qui les font ne doivent pas passer pour de grands personnages; car elles se font, ou par la prénotion des causes inférieures, comme dans la médecine, où l'on peut prévoir divers accidents de la maladie par des signes qui les précèdent; ou parce que les démons prédisent ce qu'ils ont résolu de faire, et se servent des passions déréglées des méchants pour l'exécuter, afin de persuader qu'ils disposent des événements d'ici-bas. Les saints, qui ont marché dans cette voie universelle de la délivrance des âmes, ne sont pas arrêtés à prédire ces choses comme fort importantes; non qu'ils les aient ignorées, puisqu'ils en ont souvent prédit de la sorte pour établir la créance des autres qui étaient au-dessus des sens, et dont l'expérience ne pouvait pas aisément convaincre les hommes; mais il y avait d'autres événements véritablement grands et divins, qu'ils annonçaient selon les lumières qu'il plaisait à Dieu de leur départir. En effet, l'incarnation de Jésus-Christ, et toutes les merveilles qui ont éclaté en lui et qui ont été accomplies en son nom, la pénitence des hommes, la conversion des volontés à Dieu, la rémission des péchés, la grâce justifiante, la foi des âmes pieuses, cette multitude d'hommes qui croient au vrai Dieu par toute la terre, la destruction du culte des idoles et des démons, les tentations qui exercent les fidèles, les lumières qui éclairent et purifient ceux qui s'avancent dans la vertu, la délivrance de tout mal, le jour du jugement, la résurrection des morts, la damnation éternelle des impies, et le règne éternel de cette glorieuse cité de Dieu, qui jouira à jamais de ses beautés ineffables : tout cela a été prédit et promis dans les Écritures de cette bienheureuse voie; et de ces prédictions, de ces promesses, nous en voyons tant d'accomplies, que nous avons une sainte confiance que les autres s'accompliront de même. Ceux qui ne croient pas, et qui par conséquent ne sauraient comprendre combien il est vrai de dire que cette voie, qui conduit directement à la vision de Dieu et à notre union éternelle en lui, est enseignée dans la vérité des Écritures, peuvent bien la combattre, mais non en triompher.

C'est pour cela que nous avons employé ces dix livres à réfuter les impies, qui préfèrent leurs dieux au fondateur de la sainte cité; en quoi, bien que nous n'ayons peut-être pas répondu à l'attente de quelques-uns, il en est aussi que, grâce à Dieu, nous avons contentés. De ces dix livres, les cinq premiers sont dirigés contre ceux qui croient qu'on doit adorer les dieux pour les biens de cette vie, et les cinq derniers contre ceux qui veulent que l'on serve ces dieux pour être heureux après la mort. Il me reste donc encore à parler, ainsi que j'en ai pris l'engagement au premier livre, de la naissance, du progrès et de

futura etiam prædicantur; quorum multa videmus impleta, ex quibus ea quæ restant sine dubio speremus implenda? Non enim potest Porphyrius, vel quicumque Platonici, etiam in hac via quasi terrenarum rerum et ad istam vitam mortalem pertinentium, divinationem prædictionemque contemnere : quod merito in aliis vaticinationibus et quorumlibet modorum vel artium divinationibus faciunt. Negant enim hæc vel magnorum hominum, vel magni esse pendenda : et recte. Nam vel inferiorum fiunt præsensione causarum, sicut arte medicinæ quibusdam antecedentibus signis plurima eventura valetudini prævidentur; vel immundi dæmones sua disposita facta prænuntiant, quorum jus et in mentibus atque cupiditatibus iniquorum ad quæque congruentia facta ducendis quodam modo sibi vindicant, et in materia infima fragilitatis humanæ. Non talia sancti homines in ista universali animarum liberandarum via gradientes, tanquam magna prophetare curarunt : quamvis et ista eos non fugerint, et ab eis sæpe prædicta sint, ad eorum fidem faciendam, quæ mortalium sensibus non poterant intimari, nec ad experimentum celeri facilitate perduci. Sed alia erant vere magna atque divina, quæ quantum dabatur, cognita Dei voluntate, futura nuntiabant. Christus quippe in carne venturus, et quæ in illo tam clara perfecta sunt atque in ejus nomine impleta, pœnitentia hominum et ad Deum conversio voluntatum, remissio peccatorum, gratia justitiæ, fides piorum et per universum orbem in veram divinitatem multitudo credentium, culturæ simulacrorum dæmonumque subversio et a tentationibus exercitatio, proficientium purgatio et liberatio ab omni malo, judicii dies, resurrectio mortuorum, societatis impiorum æterna damnatio, regnumque æternum gloriosissimæ civitatis Dei conspectu ejus immortaliter perfruentis, in hujus viæ Scripturis prædicta atque promissa sunt : quorum tam multa impleta conspicimus, ut recta pietate futura esse cætera confidamus. Hujus viæ rectitudinem usque ad Deum videndum eique in æternum cohærendum, in sanctarum Scripturarum, qua prædicatur atque asseritur, veritate, quicumque non credunt, et ob hoc nec intelligunt, oppugnare possunt, sed expugnare non possunt.

Quapropter in decem libris istis, etsi minus quam nonnullorum de nobis exspectabat intentio, tamen quorumdam studio, quantum verus Deus et Dominus adjuvare dignatus est, satisfecimus, refutando contradictiones impiorum, qui Conditori sanctæ civitatis, de qua disputare instituimus, deos suos præferunt. Quorum decem librorum quinque superiores adversus eos conscripti sunt, qui propter bona vitæ hujus deos colendos putant; quinque autem posteriores adversus eos qui cultum deorum propter vitam, quæ post mortem futura est, servandum existimant. Deinceps itaque, ut in primo libro polliciti sumus, de duarum civitatum, quas in hoc sæculo perplexas

la fin des deux cités, mêlées et confondues dans le siècle ; et j'en parlerai autant que je le jugerai à propos, et qu'il plaira à Dieu de m'assister.

LIVRE ONZIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Des deux cités.

Nous appelons cité de Dieu celle dont il est rendu témoignage dans cette Écriture, dont l'autorité divine et surhumaine s'est assujetti toutes sortes d'esprits, non par les mouvements fortuits des âmes, mais par la disposition souveraine de la providence de Dieu. C'est là en effet qu'il est écrit : « On a dit des merveilles de toi, ô cité de « Dieu ! » et dans un autre psaume : « Le Seigneur « est grand, et digne des plus hautes louanges dans « la cité de Dieu et sur sa montagne sainte, etc. » Et un peu après : « Ce que nous avons entendu, « nous l'avons vu dans la cité du Seigneur des « armées, dans la cité de notre Dieu ; Dieu l'a « fondée pour l'éternité ; » et encore, dans un autre psaume : « Un fleuve de joie a inondé la cité « de Dieu ; le Très-Haut a sanctifié son tabernacle ; « Dieu est au milieu d'elle, elle ne sera point « ébranlée. » Ces témoignages et autres semblables, qu'il serait trop long de rapporter, nous apprennent qu'il existe une cité de Dieu, dont nous désirons être citoyens par l'amour que son fondateur nous a inspiré. Les citoyens de la cité de la terre préfèrent leurs divinités à ce fondateur de la cité sainte, faute de savoir qu'il est le Dieu des dieux, non des faux dieux, c'est-à-dire des dieux impies et superbes, qui, privés de sa lumière immuable et commune à tous, et réduits à je ne sais quelle pauvre puissance, sont remplis d'une personnalité jalouse, et demandent des honneurs divins de ceux qu'ils ont trompés et assujettis ; mais des dieux saints et pieux, qui aiment mieux se soumettre eux-mêmes à un seul que de s'en soumettre plusieurs, et adorer Dieu que d'être adorés en sa place. Mais nous avons répondu aux ennemis de cette sainte cité dans les dix livres précédents, autant que nous l'avons pu avec l'assistance de notre Seigneur et Roi. Je dois maintenant, ainsi que je m'y suis engagé, parler avec la même assistance de la naissance, du progrès et de la fin des deux cités, de celle de la terre et de celle du ciel, qui sont, comme je l'ai dit, mêlées et confondues momentanément dans le siècle. Voyons d'abord comment elles ont pris naissance dans la diversité des anges.

CHAPITRE II.

Personne ne peut arriver à la connaissance de Dieu que par Jésus-Christ homme et médiateur entre Dieu et les hommes.

Il est très-difficile et fort rare de s'élever au-dessus de toutes les créatures corporelles et incorporelles, après les avoir considérées et reconnues

diximus invicemque permixtas, exortu et procursu et debitis finibus, quod dicendum arbitror, quantum divinitus adjuvabor, expediam.

LIBER UNDECIMUS.

CAPUT PRIMUM.

De ea parte operis, qua duarum civitatum, id est cœlestis ac terrena, initia et fines incipiunt demonstrari.

Civitatem Dei dicimus, cujus ea Scriptura testis est, quæ non fortuitis motibus animorum, sed plane summæ dispositione providentiæ super omnes omnium gentium litteras, omnia sibi genera ingeniorum humanorum divina excellens auctoritate subjecit. Ibi quippe scriptum est : *Gloriosa dicta sunt de te, civitas Dei.* Et in alio psalmo legitur : *Magnus Dominus, et laudabilis valde in civitate Dei nostri, in monte sancto ejus, dilatans exsultationes universæ terræ.* Et paulo post in eodem psalmo : *Sicut audivimus, ita et vidimus, in civitate Domini virtutum, in civitate Dei nostri ; Deus fundavit eam in æternum.* Item in alio : *Fluminis impetus lætificat civitatem Dei, sanctificavit tabernaculum suum Altissimus ; Deus in medio ejus, non commovebitur.* His atque hujusmodi testimoniis, quæ omnia commemorare nimis longum est, didicimus esse quamdam civitatem Dei, cujus cives esse concupiscimus illo amore, quem nobis illius Conditor inspiravit. Huic Conditori sanctæ civitatis, cives terrenæ civitatis deos suos præferunt, ignorantes eum esse Deum deorum, non deorum falsorum, hoc est impiorum et superborum, qui ejus incommutabili omnibusque communi luce privati, et ob hoc ad quamdam egenam potestatem redacti, suas quodammodo privatas potentias consectantur, honoresque divinos a deceptis subditis quærunt ; sed deorum piorum atque sanctorum, qui potius se ipsos uni subdere quam multos sibi, potiusque Deum colere quam pro Deo coli delectantur. Sed hujus sanctæ civitatis inimicis, decem superioribus libris, quantum potuimus, Domino et Rege nostro adjuvante, respondimus. Nunc vero quid a me jam exspectetur agnoscens, meique non immemor debiti, de duarum civitatum, terrenæ scilicet et cœlestis, quas in hoc interim sæculo perplexas quodammodo diximus invicemque permixtas, exortu et excursu et debitis finibus, quantum valuero, disputare, ejus ipsius Domini et Regis nostri ubique opitulatione fretus, aggrediar : primumque dicam quemadmodum exordia duarum istarum civitatum in Angelorum diversitate præcesserint.

CAPUT II.

De cognoscendo Deo, ad cujus notitiam nemo hominum pervenit, nisi per Mediatorem Dei et hominum hominem Jesum Christum.

Magnum est et admodum rarum universam creaturam corpoream et incorpoream consideratam compertamque

muables, pour contempler la substance immuable de Dieu, et apprendre de lui-même que nul autre que lui n'a créé tous les êtres qui ne sont pas ce qu'il est. Car pour cela Dieu ne parle pas à l'homme par le moyen de quelque créature corporelle, comme une voix qui se fait entendre aux oreilles en frappant l'air interposé entre celui qui parle et celui qui écoute, ni par quelque image spirituelle, semblable à celles qui se présentent à nous dans nos songes, et qui ont beaucoup de ressemblance avec les corps : mais il parle par la vérité même, dont l'esprit seul peut entendre le langage. Il s'adresse à ce que l'homme a de plus excellent, et en quoi il ne reconnaît que Dieu qui lui soit supérieur. L'homme, comme l'enseigne la saine raison, ou, au défaut de la raison, la foi; l'homme, dis-je, ayant été créé à l'image de Dieu, il est hors de doute qu'il approche d'autant plus de Dieu qui est au-dessus de lui, qu'il s'élève au-dessus des bêtes par la partie supérieure à celles qui sont communes à l'homme et à la brute. Mais comme ce même esprit, naturellement doué de raison et d'intelligence, se trouve incapable, au milieu des ténèbres dont certains vices invétérés l'ont rempli, non-seulement de jouir de cette lumière immuable, mais même d'en soutenir l'éclat, jusqu'à ce que sa lente et successive guérison le renouvelle et le rende capable d'une si grande félicité; il fallait que préalablement il fût pénétré et purifié par la foi, afin qu'il s'appuyât avec plus de confiance sur la foi dans le chemin de la vérité, la Vérité même, c'est-à-dire le Fils de Dieu, Dieu même, fait homme sans cesser d'être Dieu, auteur et fondateur de cette foi qui doit conduire l'homme à Dieu par l'Homme-Dieu; car c'est Jésus-Christ homme qui est médiateur entre Dieu et les hommes; et c'est comme homme qu'il est notre médiateur aussi bien que notre voie. En effet, lorsqu'il y a une voie entre celui qui veut aller quelque part et le lieu où il veut aller, on peut espérer qu'il arrivera où il prétend; mais lorsqu'il n'y en a point, ou qu'on l'ignore, à quoi sert de savoir où il faut aller? Or, le seul moyen assuré pour se garantir de toutes sortes d'erreurs, c'est que le même soit Dieu et homme : on va à lui, comme Dieu; et, comme homme, on va par lui.

CHAPITRE III.

De l'autorité divine de l'Écriture canonique.

Ce Dieu, après avoir parlé autant qu'il l'a jugé à propos, d'abord par les prophètes, ensuite par lui-même, et en dernier lieu par les apôtres, a composé l'Écriture que l'on nomme canonique, qui a une autorité si éminente, et à laquelle nous croyons pour les choses qu'il ne nous est pas bon d'ignorer, et que nous sommes incapables de savoir par nous-mêmes. Véritablement, s'il nous est possible de connaître ce dont nous sommes témoins, ce qui tombe sous nos sens intérieurs ou extérieurs, il n'en est pas de même de ce qui passe hors de la portée de nos sens, et pour ainsi dire en notre absence; il nous faut bien alors recourir à d'autres témoignages, et nous en croyons les personnes qui sont censées avoir vu ou entendu ce qui s'est fait ou dit. Ce que nous obser-

mutabilem intentione mentis excedere, atque ad incommutabilem Dei substantiam pervenire, et illic discere ex ipso, quod cunctam naturam quæ non est quod ipse, non fecit nisi ipse. Sic enim Deus cum homine non per aliquam creaturam loquitur corporalem, corporalibus instrepens auribus, ut inter sonantem et audientem aeria spatia verberentur; neque per ejusmodi spiritualem quæ corporum similitudinibus figuratur, sicut in somniis vel quo alio tali modo; nam et sic velut corporis auribus loquitur, quia velut per corpus loquitur et velut interposito corporalium locorum intervallo; multum enim similia sunt talia visa corporibus : sed loquitur ipsa veritate, si quis sit idoneus ad audiendum mente, non corpore. Ad illud enim hominis ita loquitur, quod in homine cæteris quibus homo constat est melius, et quo ipse Deus solus est melior. Cum enim homo rectissime intelligatur, vel si hoc non potest, saltem credatur factus ad imaginem Dei; profecto ea sui parte est propinquior superiori Deo, qua superat inferiores suas, quas etiam cum pecoribus communes habet. Sed quia ipsa mens, cui ratio et intelligentia naturaliter inest, vitiis quibusdam tenebrosis et veteribus invalida est, non solum ad inhærendum fruendo, verum etiam ad perferendum incommutabile lumen, donec de die in diem renovata atque sanata fiat tantæ felicitatis capax, fide primum fuerat imbuenda atque purganda. In qua ut fidentius ambularet ad veritatem, ipsa veritas Deus Dei Filius homine assumpto, non Deo consumpto, eamdem constituit atque fundavit fidem, ut ad hominis Deum iter esset homini per hominem Deum. Hic est enim mediator Dei et hominum homo Christus Jesus. Per hoc enim mediator, per quod homo; per hoc et via. Quoniam si inter eum qui tendit et illud quo tendit, via media est, spes est perveniendi : si autem desit, aut ignoretur qua eundum sit, quid prodest nosse quo eundum sit? Sola est autem adversus omnes errores via munitissima, ut idem ipse sit Deus et homo : quo itur, Deus; qua itur, homo.

CAPUT III.

De auctoritate canonicæ Scripturæ, divino Spiritu conditæ.

Hic prius per Prophetas, deinde per se ipsum, postea per Apostolos, quantum satis esse judicavit, locutus, etiam Scripturam condidit, quæ canonica nominatur, eminentissimæ auctoritatis, cui fidem habemus de his rebus quas ignorare non expedit, nec per nosmetipsos nosse idonei sumus. Nam si ea sciri possunt testibus nobis, quæ remota non sunt a sensibus nostris, sive interioribus sive etiam exterioribus; unde et præsentia nuncupantur, quod ita ea dicimus esse præ sensibus, sicut præ oculis quæ præsto sunt oculis : profecto ea quæ remota sunt a sensibus nostris, quoniam nostro testimonio scire non possumus, de his alios testes requirimus, eisque credimus a quorum sensibus remota esse vel fuisse non credimus.

vons pour ce qui tombe sous les sens corporels, nous devons également le pratiquer en ce qui regarde l'intelligence ou *sens intellectuel;* car on donne aussi à l'esprit ce nom, d'où vient le mot de *sentiment.* Ainsi donc, nous ne saurions nous empêcher d'ajouter foi, pour les choses invisibles qui ne tombent point sous les sens extérieurs, aux saints qui les ont vues, ou aux anges qui les voient encore dans cette lumière immuable et incorporelle.

CHAPITRE IV.

Le monde a été créé dans le temps, quoique la volonté de le créer ait été éternelle en Dieu.

Le monde est le plus grand de tous les êtres visibles, comme le plus grand de tous les invisibles est Dieu; mais nous voyons le monde, et nous croyons que Dieu est. Or, que Dieu ait créé le monde, nous n'en pouvons croire personne plus sûrement que Dieu même, qui dit dans les Écritures saintes, par la bouche de son prophète: « Au commencement Dieu fit le ciel et la terre. » Il est incontestable que ce prophète n'assistait pas à cette création; mais la Sagesse de Dieu, par qui toutes choses ont été faites, était présente; et c'est elle qui pénètre les âmes des saints, les fait amis et prophètes de Dieu, et leur raconte ses œuvres intérieurement et sans bruit. Ils conversent aussi avec les anges de Dieu, qui voient toujours la face du Père, et qui annoncent sa volonté à ceux que Dieu leur désigne. » De ces prophètes était celui qui a écrit: « Au commencement Dieu créa le ciel et la terre; » et nous devons d'autant plus l'en croire, que le même Esprit qui lui a révélé ceci lui a fait prédire si longtemps auparavant que nous y ajouterions foi.

Mais pourquoi a-t-il plu au Dieu éternel de créer alors le ciel et la terre, qu'il n'avait pas créés auparavant? Si ceux qui font cette objection prétendent que le monde est éternel et sans commencement, et qu'ainsi Dieu ne l'a point créé, ils s'abusent étrangement et sont dans une erreur mortelle. Sans parler des témoignages des prophètes, le monde même crie en quelque sorte, par ses révolutions si régulières et par la beauté de toutes les choses visibles, qu'il a été créé, et qu'il n'a pu l'être que par un Dieu dont la grandeur et la beauté sont invisibles et ineffables. Quant à ceux qui, tout en avouant qu'il est l'ouvrage de Dieu, veulent néanmoins qu'il ait un commencement, non de durée, mais de création, en sorte que, par une contradiction presque inintelligible, il ait toujours été fait, ils semblent, il est vrai, sauver Dieu de l'idée d'une témérité fortuite, et empêcher qu'on ne croie qu'il ne lui soit venu tout d'un coup une pensée en l'esprit qu'il n'avait pas eue auparavant, c'est-à-dire, une volonté toute nouvelle de créer le monde, bien que son esprit ne soit sujet à aucun changement; mais je ne vois pas comment cette opinion peut subsister pour le reste, et surtout à l'égard de l'âme. Soutiendront-ils qu'elle est coéternelle à Dieu? Comment pourront-ils alors expliquer d'où lui est survenu une misère qu'elle n'avait point eue pendant toute l'éternité? En effet, s'ils disent qu'elle a toujours été dans une vicissitude

Sicut ergo de visibilibus, quæ non vidimus, eis credimus qui viderunt, atque ita de cæteris quæ ad suum quemque sensum corporis pertinent: ita de his quæ animo ac mente sentiuntur (quia et ipse rectissime dicitur sensus, unde et sententia vocabulum accepit), hoc est de invisibilibus quæ a nostro sensu interiore remota sunt, iis nos oportet credere, qui hæc in illo incorporeo lumine disposita didicerunt, vel manentia contuentur.

CAPUT IV.

De conditione mundi, quod nec intemporalis sit, nec novo Dei ordinata consilio, quasi postea voluerit, quod antea noluerit.

Visibilium omnium maximus est mundus; invisibilium omnium maximus est Deus. Sed mundum esse conspicimus, Deum esse credimus. Quod autem Deus mundum fecerit, nulli tutius credimus, quam ipsi Deo. Ubi eum audivimus? Nusquam interim nos melius quam in Scripturis sanctis, ubi dixit propheta ejus, *In principio fecit Deus cœlum et terram.* Numquidnam ibi fuit iste propheta, quando fecit Deus cœlum et terram? Non: sed ibi fuit Sapientia Dei, per quam facta sunt omnia, quæ in animas etiam sanctas se transfert, amicos Dei et Prophetas constituit, eisque opera sua sine strepitu intus enarrat. Loquuntur eis quoque Angeli Dei, qui semper vident faciem Patris, voluntatemque ejus quibus oportet annuntiant. Ex his unus erat iste propheta, qui dixit et scripsit, *In principio fecit Deus cœlum et terram.* Qui tam idoneus testis est per quem Deo credendum sit, ut eodem Spiritu Dei, quo hæc sibi revelata cognovit, etiam ipsam fidem nostram futuram tanto ante prædixerit.

Sed quid placuit Deo æterno tunc facere cœlum et terram, quæ antea non fecisset? Qui hoc dicunt, si mundum æternum sine ullo initio, et ideo nec a Deo factum videri volunt, nimis aversi sunt a veritate, et letali morbo impietatis insaniunt. Exceptis enim propheticis vocibus, mundus ipse ordinatissima sua mutabilitate et mobilitate et visibilium omnium pulcherrima specie quodammodo tacitus et factum se esse, et nonnisi a Deo ineffabiliter atque invisibiliter magno et ineffabiliter atque invisibiliter pulchro fieri se potuisse proclamat. Qui autem a Deo quidem factum fatentur, non tamen eum volunt temporis habere, sed suæ creationis initium, ut modo quodam vix intelligibili semper sit factus, dicunt quidem aliquid, unde sibi Deum videntur velut a fortuita temeritate defendere, ne subito illi venisse credatur in mentem, quod nunquam ante venisset, facere mundum, et accidisse illi voluntatem novam, cum in nullo sit omnino mutabilis: sed non video quomodo eis possit in cæteris rebus ratio ista subsistere, maximeque in anima, quam si Deo coæternam esse contenderint, unde illi acciderit nova miseria, quæ nunquam antea per æternum, nullo modo poterunt explicare. Si enim alternasse semper ejus mise-

de félicité et de misère, il faut nécessairement qu'ils disent qu'elle sera toujours dans cet état; d'où s'ensuivra cette absurdité, qu'elle est heureuse sans l'être, puisqu'elle prévoit sa misère et sa difformité à venir. Que si elle ne la prévoit pas, et qu'elle compte sur un éternel bonheur, elle n'est donc heureuse que parce qu'elle se trompe : ce que l'on ne peut avancer sans extravagance. S'ils disent que dans l'infinité des siècles passés elle a subi une continuelle alternative de félicité et de misère, mais qu'immédiatement après sa délivrance elle ne sera plus sujette à cette vicissitude, il faut donc toujours qu'ils reconnaissent qu'elle n'a jamais été vraiment heureuse, qu'elle commencera à l'être dans la suite, et qu'ainsi il lui surviendra quelque chose de nouveau, et une chose éminemment importante qui ne lui était jamais arrivée dans toute l'éternité. Nier que la cause de cette nouveauté ait toujours été dans les desseins éternels de Dieu, c'est nier que Dieu soit l'auteur de sa béatitude : sentiment qui serait d'une horrible impiété. S'ils prétendent, d'un autre côté, que Dieu a voulu par un nouveau dessein que l'âme fût désormais éternellement bienheureuse, comment le défendront-ils de cette mutabilité dont ils avouent eux-mêmes qu'il est exempt? Enfin, s'ils confessent qu'elle a été créée dans le temps, mais qu'elle subsistera éternellement, comme les nombres qui ont un commencement et point de fin, et qu'ainsi, après avoir éprouvé la misère, elle n'y retombera plus après sa délivrance, ils avoueront sans doute aussi que cela se fait sans qu'il arrive aucun changement dans les desseins immuables de Dieu. Qu'ils croient donc également que le monde a pu être créé dans le temps, sans que Dieu en le créant ait changé de dessein et de volonté.

CHAPITRE V.

Il n'y a point eu de temps avant le monde, comme il n'y a point de lieu hors du monde.

D'ailleurs, que ceux qui reconnaissent avec nous un Dieu créateur, et toutefois ne laissent pas de nous demander le temps de la création du monde, que ceux-là voient comment ils nous satisferont eux-mêmes touchant le lieu où il a été créé. De même qu'ils veulent que nous leur disions pourquoi il a plutôt été créé alors qu'auparavant, nous pouvons leur demander pourquoi il a plutôt été créé où il est qu'ailleurs. En effet, s'ils supposent avant le monde des espaces infinis de temps, où il ne leur semble pas possible que Dieu soit demeuré sans rien faire, qu'ils supposent donc aussi hors du monde des espaces infinis de lieux; et si quelqu'un juge impossible que le Tout-Puissant soit resté oisif au milieu de tous ces espaces sans bornes, ne sera-t-il pas obligé de rêver, comme Épicure, une infinité de mondes? avec cette seule différence qu'Épicure veut qu'ils soient formés et détruits par le concours fortuit des atomes, au lieu que ceux-ci, selon leurs principes sur l'immensité infinie des lieux et l'activité éternelle du Créateur, diront que tous ces mondes sont l'ouvrage de Dieu, et qu'ils ne peuvent être détruits. Il ne faut pas oublier que nous discutons toujours avec ces philosophes qui croient comme nous que Dieu est incorporel, et qu'il a

riam et beatitudinem dixerint, necesse est dicant etiam semper alternaturam : unde illa eos sequetur absurditas, ut etiam cum beata dicitur, in hoc utique non sit beata, si futuram suam miseriam et turpitudinem prævidet; si autem non prævidet, nec se turpem ac miseram fore, sed beatam semper existimat, falsa opinione sit beata : quo dici stultius nihil potest. Si autem semper quidem per sæcula retro infinita cum beatitudine alternasse animæ miseriam putant, sed nunc jam de cætera cum fuerit liberata, ad miseriam non esse redituram, nihilominus convincuntur nunquam eam fuisse vere beatam, sed deinceps esse incipere nova quadam nec fallaci beatitudine; ac per hoc fatebuntur accidere illi aliquid novi, et hoc magnum atque præclarum, quod nunquam retro per æternitatem accidisset. Cujus novitatis causam si Deum negabunt in æterno habuisse consilio, simul eum negabunt beatitudinis ejus auctorem, quod nefandæ impietatis est : si autem dicent etiam ipsum novo consilio excogitasse, ut de cætero sit anima in æternum beata, quomodo eum alienum ab ea, quæ illis quoque displicet, mutabilitate monstrabunt? Porro, si ex tempore creatam, sed nullo ulterius tempore perituram, tanquam numerum, habere initium, sed non habere finem fatentur, et ideo semel expertam miserias, si ab eis fuerit liberata, nunquam miseram postea futuram, non utique dubitabunt hoc fieri manente incommutabilitate consilii Dei. Sic ergo credant et mundum ex tempore fieri potuisse, nec tamen ideo Deum in eo faciendo æternum consilium voluntatemque mutasse.

CAPUT V.

Tam non esse cogitandum de infinitis temporum spatiis ante mundum, quam nec de infinitis locorum.

Deinde videndum est istis, qui Deum conditorem mundi esse consentiunt, et tamen quærunt de mundi tempore quid respondeamus, quid ipsi respondeant de mundi loco. Ita enim quæritur cur potius tunc et non antea factus sit, quemadmodum quæri potest cur hic potius ubi est et non alibi. Nam si infinita spatia temporis ante mundum cogitant, in quibus eis non videtur Deus ab opere cessare potuisse, similiter cogitent extra mundum infinita spatia locorum, in quibus si quisquam dicat non potuisse vacare omnipotentem, nonne consequens erit, ut innumerabiles mundos cum Epicuro somniare cogantur; ea tantum differentia, quod eos ille fortuitis motibus atomorum gigni asserit et resolvi, isti autem opere Dei factos dicturi sunt, si eum per interminabilem immensitatem locorum extra mundum circumquaque patentium vacare noluerint, nec eosdem mundos, quod etiam de isto sentiunt, ulla causa posse dissolvi? Cum his enim agimus qui et Deum incorporeum, et omnium naturarum quæ non sunt quod ipse, creatorem nobiscum sentiunt; alios autem nimis indignum

créé tout ce qui n'est pas ce qu'il est lui-même. Pour les autres, qui estiment qu'on doit adorer plusieurs divinités, ils ne méritent pas d'avoir part en cette controverse. Les adversaires que nous avons choisis ne les surpassent en excellence et en autorité que parce qu'ils sont plus près de la vérité, quoiqu'ils en soient encore bien éloignés. Diront-ils donc que la substance divine, qu'ils ne limitent à aucun lieu, mais qu'ils conçoivent, selon la véritable idée qu'on en doit avoir, comme étant indivisiblement tout entière en tout lieu, est absente de ces grands espaces qui sont hors du monde, et n'occupe que le petit espace où le monde est placé? Je ne pense pas qu'ils soutiennent une opinion aussi absurde. Puis donc qu'ils disent qu'il n'y a qu'un seul monde, grand à la vérité, mais fini néanmoins et compris dans un certain espace, et que c'est Dieu qui l'a créé; qu'ils se répondent à eux-mêmes touchant les temps infinis qui ont précédé le monde, quand ils demandent pourquoi Dieu y est demeuré sans rien faire : ce qu'ils répondent aux autres touchant les lieux infinis qui sont hors du monde, quand on leur demande pourquoi Dieu n'y fait rien. Comme, de ce que Dieu a choisi pour créer le monde un lieu que rien ne rendait plus digne de ce choix que tant d'autres espaces infinis, il ne s'ensuit pas que cela soit arrivé par hasard, quoique nous n'en puissions pénétrer la raison : de même il ne s'ensuit pas qu'il soit rien arrivé de fortuit en Dieu, pour avoir choisi un temps plutôt qu'un autre pour le créer, puisque un temps antérieur quelconque n'aurait été qu'une partie d'une durée infinie, et qu'il n'y avait aucune raison de préférer un point quelconque de la durée à un autre. Que s'ils disent que c'est une rêverie de s'imaginer qu'il y ait hors du monde des lieux infinis, parce qu'il n'y a point d'autre lieu que le monde, nous disons de même que c'est une chimère de s'imaginer qu'il y ait eu avant le monde des temps infinis où Dieu soit demeuré sans rien faire, puisqu'il n'y avait point de temps avant le monde.

CHAPITRE VI.

Le monde et le temps ont été créés ensemble.

Si la véritable différence du temps et de l'éternité consiste en ce que le temps implique changement et que l'éternité au contraire l'exclut, qui ne voit qu'il n'y aurait point de temps sans l'existence de quelque créature dont les mouvements successifs, qui ne peuvent avoir lieu simultanément, composent nécessairement des intervalles plus longs ou plus courts, ce qui fait le temps? Je ne vois donc pas comment on peut dire que Dieu, être éternel et immuable, qui est le créateur et l'ordonnateur des temps, a créé le monde après le temps, à moins qu'on ne veuille dire aussi qu'avant le monde il y avait déjà quelque créature dont les mouvements mesuraient le temps. Mais puisque l'Écriture sainte, dont l'autorité est incontestable, nous assure que « au « commencement Dieu créa le ciel et la terre, » c'est-à-dire qu'il n'avait rien créé auparavant, il est certain que le monde n'a pas été créé dans le

est ad istam disputationem religionis admittere : maxime quod apud eos qui multis diis sacrorum obsequium deferendum putant, isti philosophos cæteros nobilitate atque auctoritate vicerunt, non ob aliud, nisi quia longo quidem intervallo, verumtamen reliquis propinquiores sunt veritati. An forte substantiam Dei, quam nec includunt, nec determinant, nec distendunt loco, sed eam, sicut de Deo sentire dignum est, fatentur incorporea præsentia ubique totam, a tantis locorum extra mundum spatiis absentem esse dicturi sunt, et uno tantum, atque in comparatione illius infinitatis tam exiguo loco, in quo mundus est, occupatam? Non opinor eos in hæc vaniloquia progressuros. Cum igitur unum mundum ingenti quidem mole corporea, finitum tamen et loco suo determinatum, et operante Deo factum esse dicant : quod respondent de infinitis extra mundum locis, cur in eis ab opere Deus cesset; hoc sibi respondeant de infinitis ante mundum temporibus, cur in eis ab opere Deus cessaverit. Et sicut non est consequens ut fortuito potius quam ratione divina Deus, non alio, sed isto in quo est loco, mundum constituerit, cum pariter infinitis ubique patentibus nullo excellentiore merito posset hic eligi, quamvis eamdem divinam rationem, qua id factum est, nulla possit humana comprehendere : ita non est consequens ut Deo aliquid existimemus accidisse fortuitum, quod illo potius quam anteriore tempore condidit mundum, cum æqualiter anteriora tempora per infinitum retro spatium præterissent, nec fuisset aliqua differentia unde tempus tempori eligendo præponeretur. Quod si dicunt inanes esse hominum cogitationes quibus infinita imaginantur loca, cum locus nullus sit præter mundum; respondetur eis, isto modo inaniter homines cogitare præterita tempora vacationis Dei, cum nullum tempus sit ante mundum.

CAPUT VI.

Creationis mundi et temporum unum esse principium, nec aliud alio præveniri.

Si enim recte discernuntur æternitas et tempus, quod tempus sine aliqua mobili mutabilitate non est, in æternitate autem nulla mutatio est; quis non videat quod tempora non fuissent, nisi creatura fieret, quæ aliquid aliqua motione mutaret; cujus motionis et mutationis cum aliud atque aliud, quæ simul esse non possunt, cedit atque succedit, in brevioribus vel productioribus morarum intervallis tempus sequeretur? Cum igitur Deus, in cujus æternitate nulla est omnino mutatio, creator sit temporum et ordinator, quomodo dicatur post temporum spatia mundum creasse, non video; nisi dicatur ante mundum jam aliquam fuisse creaturam, cujus motibus tempora currerent. Porro si Litteræ sacræ maximeque veraces ita dicunt, in principio fecisse Deum cœlum et terram, ut nihil antea fecisse intelligatur, quia hoc potius in principio fecisse diceretur, si quid fecisset ante cætera cuncta quæ

temps, mais avec le temps : car ce qui se fait dans le temps se fait après et avant quelque temps, après le passé et avant l'avenir. Or, avant le monde il ne pouvait y avoir aucun temps passé, puisqu'il n'y avait point de créature dont les mouvements le mesurassent. Mais le monde a été créé avec le temps, puisque le mouvement a été créé avec lui ; comme cela est visible par l'ordre même des six ou sept premiers jours, où le soir et le matin sont marqués, jusqu'à ce que toutes les choses que Dieu fit pendant ces jours fussent accomplies le sixième, et que, par un grand mystère, le repos de Dieu fût marqué le septième. Il est très-difficile, ou même impossible, de comprendre la nature de ces jours : combien plus donc de l'expliquer?

CHAPITRE VII.

Quels étaient ces premiers jours qui ont eu un soir et un matin avant la création du soleil.

Véritablement, nous voyons que nos jours ordinaires n'ont leur soir que du coucher du soleil, et leur matin que de son lever ; au lieu que ces trois premiers jours se sont écoulés sans soleil, puisque, suivant l'Écriture, cet astre ne fut créé que le quatrième. Elle nous dit bien que le verbe de Dieu créa d'abord la lumière, et la sépara des ténèbres ; qu'il appela la lumière jour, et les ténèbres nuit : mais quelle était cette lumière, et par la vicissitude de quel mouvement se faisait le soir et le matin : c'est ce qui passe nos sens et ce que nous ne saurions concevoir, quoique nous devions le croire sans hésiter. Ou c'était une lumière corporelle, soit qu'elle réside dans les parties supérieures du monde éloignées de notre vue, soit que le soleil en ait été allumé ; ou ce mot de lumière signifie la sainte cité composée des saints anges et des esprits bienheureux, dont l'apôtre dit : « La Jérusalem d'en haut, qui de- « meurera éternellement dans les cieux, et qui « est notre mère. » Il dit en effet ailleurs : « Vous « êtes tous enfants de lumière et enfants du jour. « Nous ne sommes point enfants de la nuit ni des « ténèbres. » Toutefois ce jour a en quelque façon son soir et son matin, parce que la science de la créature est comme un soir en comparaison de celle du Créateur ; mais elle devient un jour et un matin lorsqu'on la rapporte à sa gloire et à son amour, et elle ne penche point vers la nuit quand on n'abandonne point le Créateur pour s'attacher à la créature. Enfin, lorsque l'Écriture compte ces jours par ordre, elle ne se sert jamais du mot de nuit ; car elle ne dit nulle part : La nuit se fit ; mais, « Du soir et du matin se fit un « jour ; » et ainsi du second et des suivants. Dans le fait, la connaissance de la créature en elle-même a moins d'éclat que lorsqu'on la possède dans la Sagesse de Dieu comme dans l'art qui l'a produite ; de sorte qu'on peut l'appeler plus convenablement un soir qu'une nuit ; et néanmoins, comme je l'ai dit, si on la rapporte à la gloire et à l'amour du Créateur, elle devient en quelque façon un matin. Ainsi, lorsque cela se fait par la connaissance de soi-même, c'est un jour ; quand c'est par la connaissance du firmament, qui a été placé entre les eaux inférieures et supérieures, et appelé ciel, c'est le second jour ; quand c'est par la connaissance de la terre et de la mer, et de

fecit ; procul dubio non est mundus factus in tempore, sed cum tempore. Quod enim fit in tempore, et post aliquod fit, et ante aliquod tempus ; post id quod præteritum est, ante id quod futurum est : nullum autem posset esse præteritum ; quia nulla erat creatura, cujus mutabilibus motibus ageretur. Cum tempore autem factus est mundus, si in ejus conditione factus est mutabilis motus, sicut videtur se habere etiam ordo ille primorum sex vel septem dierum, in quibus et mane et vespera nominantur, donec omnia quæ his diebus Deus fecit, sexto perficiantur die, septimoque in magno mysterio Dei vacatio commendetur. Qui dies cujusmodi sint, aut perdifficile nobis, aut etiam impossibile est cogitare ; quanto magis dicere?

CAPUT VII.

De qualitate primorum dierum, qui antequam sol fieret, vesperam et mane traduntur habuisse.

Videmus quippe istos dies notos non habere vesperam nisi de solis occasu, nec mane nisi de solis exortu : illorum autem priores tres dies sine sole peracti sunt, qui quarto die factus refertur. Et primitus quidem lux verbo Dei facta, atque inter ipsam et tenebras Deus separasse narratur, et eamdem lucem vocasse diem, tenebras autem noctem : sed qualis illa sit lux, et quo alternante motu ; qualemque vesperam et mane fecerit, remotum est a sensibus nostris ; nec ita ut est, intelligi a nobis potest, quod tamen sine ulla hæsitatione credendum est. Aut enim aliqua lux corporea est, sive in superioribus mundi partibus longe a conspectibus nostris, sive unde sol postmodum accensus est : aut lucis nomine significata est sancta civitas, in sanctis Angelis et spiritibus beatis, de qua dicit Apostolus, *Quæ sursum est Jerusalem, mater nostra æterna in cœlis.* Ait quippe et alio loco, *Omnes enim vos filii lucis estis, et filii diei ; non sumus noctis neque tenebrarum.* Si tamen et vesperam diei hujus et mane aliquatenus congruenter intelligere valeamus. Quoniam scientia creaturæ in comparatione scientiæ Creatoris quodammodo vesperascit : itemque lucescit et mane fit, cum et ipsa re fertur ad laudem dilectionemque Creatoris ; nec in noctem vergitur, ubi non Creator creaturæ dilectione relinquitur. Denique Scriptura cum illos dies dinumeraret ex ordine, nusquam interposuit vocabulum noctis. Non enim ait alicubi, Facta est nox ; sed, *Facta est vespera, et factum est mane dies unus.* Ita dies secundus, et cæteri. Cognitio quippe creaturæ in se ipsa decoloratior est, ut ita dicam, quam cum in Dei Sapientia cognoscitur, velut in arte qua facta est. Ideo vespera congruentius quam nox dici potest : quæ tamen, ut dixi, cum ad laudandum et amandum refertur Creatorem, recurrit in mane. Et hoc cum facit in cognitione sui ipsius, dies unus est : cum in cognitione firmamenti, quod inter aquas inferiores et

toutes les plantes qui tiennent à la terre par leurs racines, c'est le troisième jour; quand c'est par la connaissance des deux grands astres et des étoiles, c'est le quatrième jour; quand c'est par la connaissance de tous les animaux engendrés des eaux, soit qu'ils nagent ou qu'ils volent, c'est le cinquième jour; et enfin, quand c'est par la connaissance de tous les animaux terrestres et de l'homme même, c'est le sixième jour.

CHAPITRE VIII.

Ce qu'il faut entendre par le repos de Dieu après l'œuvre des six jours.

Lorsqu'il est dit que Dieu se reposa de toutes ses œuvres le septième jour et le sanctifia, il ne faut pas entendre cela d'une manière puérile, comme si Dieu s'était lassé à force de travailler, puisqu'à sa parole toutes choses furent créées, et que cette parole n'était pas corporelle et passagère, mais une parole divine et éternelle. Le repos de Dieu signifie le repos de ceux qui se reposent en lui, comme la joie d'une maison signifie la joie de ceux qui se réjouissent dans la maison, bien que ce ne soit pas la maison même, mais autre chose qui cause leur joie. Combien sera-t-il donc plus raisonnable de dire cette maison joyeuse, si par sa beauté elle inspire de la joie à ceux qui y demeurent? en sorte qu'on la dise telle non-seulement par une façon de parler dont nous nous servons pour signifier ce qui contient par ce qui est contenu, comme quand nous disons que les théâtres applaudissent, que les prés mugissent, parce que les hommes applaudissent sur les théâtres et que les bœufs mugissent dans les prés; mais encore par cette figure qui exprime ce qui est fait par ce qui le fait, comme lorsqu'on dit qu'une épître est joyeuse, pour marquer la joie qu'elle donne à ceux qui la lisent. Ainsi, lorsque le prophète dit que Dieu s'est reposé, il marque fort bien le repos de ceux qui se reposent en lui, et dont lui-même fait le repos : ce qui regarde aussi les hommes pour qui l'Écriture a été composée, et à qui elle promet également par là un repos éternel à la suite des bonnes œuvres que Dieu opère en eux et par eux, s'ils ont commencé dans cette vie à s'approcher de lui par la foi. C'est ce qui a été pareillement figuré par le repos du sabbat que la loi commandait d'observer à l'ancien peuple de Dieu, et dont je me propose de parler ailleurs plus au long.

CHAPITRE IX.

Ce que l'on doit penser de la condition des anges, d'après les témoignages de l'Écriture sainte.

Comme j'ai entrepris de parler de la naissance de la sainte cité, et, en premier lieu, des anges, qui en sont la partie la plus considérable, et d'autant plus heureuse qu'elle n'a jamais été pèlerine ici-bas, j'essayerai maintenant, avec l'aide de Dieu, d'expliquer les témoignages divins qui se rapportent à cet objet de mes travaux. Lorsque l'Écriture parle de la création du monde, elle n'énonce pas positivement si les anges ont été créés, ni quand ils l'ont été; mais s'ils n'ont pas été oubliés, ils sont marqués ou par le ciel, lorsqu'il est dit : « Au commencement Dieu créa le « ciel et la terre, » ou par la lumière, dont je viens

superiores cœlum appellatum est, dies secundus : cum in cognitione terræ ac maris omniumque gignentium, quæ radicibus continuata sunt terræ, dies tertius : cum in cognitione luminarium majoris et minoris omniumque siderum, dies quartus : cum in cognitione omnium ex aquis animalium natatilium atque volatilium, dies quintus : cum in cognitione omnium animalium terrenorum atque ipsius hominis, dies sextus.

CAPUT VIII.

Quæ qualisve intelligenda sit Dei requies, qua post opera sex dierum requievit in septimo.

Cum vero in die septimo requiescit Deus ab omnibus operibus suis, et sanctificat eum; nequaquam est accipiendum pueriliter, tanquam Deus laboraverit operando, qui *dixit, et facta sunt*, verbo intelligibili et sempiterno, non sonabili et temporali. Sed requies Dei requiem significat eorum qui requiescunt in Deo; sicut lætitia domus, lætitiam significat eorum qui lætantur in domo, etiamsi non eos domus ipsa, sed alia res aliqua lætos facit. Quanto magis, si eadem domus pulchritudine sua faciat lætos habitatores, ut non solum eo loquendi modo læta dicatur, quo significamus per id quod continet id quod continetur; sicut, Theatra plaudunt, prata mugiunt, cum in illis homines plaudant, in his boves mugiant : sed etiam illo quo significatur per efficientem id quod efficitur; sicut læta epistola dicitur, significans eorum lætitiam, quos legentes efficit lætos? Convenientissime itaque cum Deum requievisse prophetica narrat auctoritas, significatur requies eorum qui in illo requiescunt, et quos facit ipse requiescere. Hoc etiam hominibus quibus loquitur, et propter quos utique conscripta est, promittente prophetia, quod etiam ipsi post bona opera quæ in eis et per eos operatur Deus, si ad illum prius in ista vita per fidem quodammodo accesserint, in illo habebunt requiem sempiternam. Hoc enim et sabbati vacatione ex præcepto legis in vetere Dei populo figuratum est, unde suo loco diligentius arbitror disserendum.

CAPUT IX.

De Angelorum conditione quid secundum divina testimonia sentiendum sit.

Nunc, quoniam de sanctæ civitatis exortu dicere institui, et prius quod ad sanctos Angelos attinet dicendum putavi, quæ hujus civitatis et magna pars est, et eo beatior, quod nunquam peregrinata, quæ hinc divina testimonia suppetant, quantum satis videbitur, Deo largiente, explicare curabo. Ubi de mundi constitutione sacræ Litteræ loquuntur, non evidenter dicitur utrum vel quo ordine creati sint Angeli : sed si prætermissi non sunt, vel cœli nomine, ubi dictum est, *In principio fecit Deus cœlum et terram;* vel potius lucis hujus, de qua loquor,

de parler. Ce qui me persuade qu'ils n'ont pas été oubliés dans ce divin livre, c'est que, d'un côté, il est écrit que Dieu se reposa le septième jour de toutes ses œuvres; et que, de l'autre, la Genèse commence ainsi : « Au commencement Dieu créa « le ciel et la terre; » tellement qu'il semble que Dieu n'a rien fait avant cela. Donc, puisqu'il a commencé par le ciel et par la terre, et que la terre, qui était d'abord une masse ténébreuse et confuse, comme l'Ecriture le dit ensuite, a été mise en ordre par la création de la lumière qui dissipa les ténèbres dont elle était couverte, et que la séparation d'éléments hétérogènes et la disposition de tous les corps du monde créé ont été accomplies en six jours, comment les anges auraient-ils été oubliés, eux qui font une partie si importante de ces œuvres de Dieu, après lesquelles il se reposa le septième jour? Cependant, quoiqu'assurément les anges n'aient pas été oubliés, ils ne sont pas marqués d'une manière positive dans ce passage; mais l'Écriture s'explique ailleurs hautement sur ce sujet. Dans le cantique des trois jeunes hommes au milieu de la fournaise, qui commence ainsi : « Ouvrages du « Seigneur, bénissez-le tous, » les anges sont nommés immédiatement après, dans le dénombrement de ces ouvrages. Le psalmiste chante de son côté : « Louez le Seigneur du haut des cieux; « louez-le au plus haut du firmament. Anges du « Seigneur, louez-le tous; Vertus du Seigneur, « bénissez-le toutes. Soleil et lune, louez le Sei- « gneur; étoiles et lumière, louez-le toutes. Cieux « des cieux, louez le Seigneur, et que les eaux « qui sont au-dessus des cieux louent son saint « nom. Car il a dit, et toutes choses ont été fai- « tes; il a commandé, et toutes choses ont été « créées. » Il résulte évidemment de ces paroles des livres saints, que les anges sont aussi l'ouvrage de Dieu. Osera-t-on avancer maintenant qu'ils ont été créés après toutes ces autres choses qui sont infiniment au-dessous d'eux, et dont la création a été partagée entre ces six jours? l'Écriture sainte détruit cette imagination, quand Dieu dit : « Lorsque les astres ont été créés, tous « mes anges m'ont béni à haute voix. » Les anges étaient donc déjà lorsque les astres ont été faits. Mais les astres n'ont été créés que le quatrième jour : en conclurons-nous que les anges ont été créés le troisième? Nullement; car on sait ce qui fut fait ce jour-là où les eaux furent séparées de la terre pour former un élément à part, et où la terre produisit tout ce qui y tient par des racines. Nous ne pouvons pas dire non plus que ce fût le second, puisque ce même jour-là le firmament fut créé entre les eaux supérieures et les inférieures, et nommé le ciel, dans lequel les astres furent faits le quatrième jour. Dès lors, si les anges ont rang parmi les ouvrages de Dieu qui furent créés pendant ces six jours, c'est cette lumière qui est appelée jour, et qui n'est pas dite le premier jour, mais un *jour*, afin d'en recommander l'unité. Car le second jour, le troisième et les suivants ne sont pas d'autres jours, mais ce jour unique, qui a été ainsi répété pour accomplir le nombre de six ou de sept, dont le premier figure la connaissance des ouvrages de Dieu, et le second celle de son repos. En effet, si par la création de la lumière on doit entendre la création des anges,

significati sunt. Non autem prætermissos esse hinc existimo, quod scriptum est requievisse Deum in septimo die ab omnibus operibus suis quæ fecit; cum liber ipse ita sit exorsus, *In principio fecit Deus cœlum et terram:* ut ante cœlum et terram nihil aliud fecisse videatur. Cum ergo a cœlo et terra cœperit, atque ipsa terra quam primitus fecit, sicut Scriptura consequenter eloquitur, invisibilis et incomposita, nondumque luce facta, utique tenebræ fuerint super abyssum, id est super quamdam terræ et aquæ indistinctam confusionem (ubi enim lux non est, tenebræ sint necesse est); deinde omnia creando disposita sint, quæ per sex dies consummata narrantur : quomodo Angeli prætermitterentur, tanquam non essent in operibus Dei, a quibus in die septimo requievit? Opus autem Dei esse Angelos, hic quidem etsi non prætermissum, non tamen evidenter expressum est; sed alibi hoc sancta Scriptura clarissima voce testatur. Nam et in hymno trium in camino virorum cum prædictum esset, *Benedicite, omnia opera Domini, Domino;* in exsecutione eorumdem operum, etiam Angeli nominati sunt. Et in Psalmo canitur : *Laudate Dominum de cœlis, laudate eum in excelsis. Laudate eum, omnes Angeli ejus; laudate eum, omnes Virtutes ejus. Laudate eum, sol et luna; laudate eum, omnes stellæ et lumen. Laudate eum, cœli cœlorum; et aquæ quæ super cœlos sunt, laudent nomen Domini. Quoniam ipse dixit, et facta sunt; ipse mandavit, et creata sunt.* Etiam hic apertissime a Deo factos esse Angelos divinitus dictum est, cum eis inter cætera cœlestia commemoratis, infertur ad omnia, *Ipse dixit, et facta sunt.* Quis porro audebit opinari, post omnia ista quæ sex diebus enumerata sunt, Angelos factos? Sed et si quisquam ita desipit, redarguit istam vanitatem illa Scriptura paris auctoritatis, ubi Deus dicit, *Quando facta sunt sidera, laudaverunt me voce magna omnes Angeli mei.* Jam ergo erant Angeli, quando facta sunt sidera. Facta sunt autem quarto die. Numquidnam ergo die tertio factos esse dicemus? Absit. In promptu est enim, quid illo die factum sit. Ab aquis utique terra discreta est, et distinctas sui generis species duo ista elementa sumpserunt, et produxit terra quidquid ei radicitus inhæret. Numquidnam secundo? Ne hoc quidem : tunc enim firmamentum factum est inter aquas superiores et inferiores, cœlumque appellatum est; in quo firmamento facta sunt sidera quarto die. Nimirum ergo si ad istorum dierum opera Dei pertinent Angeli, ipsi sunt lux illa quæ diei nomen accepit, cujus unitas ut commendaretur, non est dictus dies primus, sed dies unus. Nec alius est dies secundus, aut tertius, aut cæteri : sed idem ipse unus ad implendum senarium vel septenarium numerum repetitus est, propter senariam vel septenariam cognitionem; senariam scilicet operum quæ fecit Deus, et septenariam quietis Dei. Cum enim dixit Deus, *Fiat lux, et facta*

certes ils ont été admis sur-le-champ à participer à la lumière éternelle, qui n'est autre que la Sagesse immuable de Dieu, par laquelle toutes choses ont été faites, et que nous appelons son Fils unique; et s'ils ont été éclairés de cette lumière qui les avait créés, c'était pour qu'ils devinssent eux-mêmes lumière, et fussent appelés jour par la participation de cette lumière et de ce jour immuable, qui est le Verbe de Dieu, par qui eux et toutes choses ont été créés. La vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde éclaire pareillement tout ange pur, afin qu'il soit lumière, non en soi, mais en Dieu; aussi tout ange qui s'éloigne de Dieu devient-il impur, comme sont tous ceux qu'on nomme esprits immondes, et qui ne sont plus lumière dans le Seigneur, mais ténèbres en eux-mêmes, parce qu'ils sont privés de la participation de la lumière éternelle. Dans le fait, le mal n'est point une substance, mais on a appelé mal la privation du bien.

CHAPITRE X.

De l'immuable et indivisible Trinité.

Il n'existe qu'un seul bien de simple, et par conséquent d'immuable, qui est Dieu. C'est par ce bien qu'ont été créés tous les autres biens; mais ceux-ci sont muables parce qu'ils ne sont pas simples. Lorsque je dis qu'ils ont été créés par Dieu, j'entends faits et non pas engendrés, attendu que ce qui est engendré du bien simple est simple comme lui et la même chose que lui. Nous trouvons cette commune simplicité et cette homogénéité dans le Père et le Fils, qui tous deux ensemble ne font qu'un seul Dieu avec leur Esprit; et cet Esprit du Père et du Fils est appelé l'Esprit-Saint dans l'Écriture, par appropriation particulière de ce nom. Or, il est autre que le Père et le Fils, parce qu'il n'est ni le Père ni le Fils. Je dis autre, et non autre chose, parce qu'il est aussi ce bien simple, immuable et éternel. Cette Trinité n'est qu'un seul Dieu, qui n'en est pas moins simple pour être un en trois personnes; car nous ne faisons pas consister la simplicité de ce bien dans l'unité des personnes, et nous ne disons pas, comme les Sabelliens, que cette Trinité n'est que de nom, sans subsistance des personnes; mais nous disons que ce bien est simple parce qu'il est ce qu'il a, hors la relation entre les personnes qui sont en lui. En effet, le Père a un Fils et n'est toutefois pas Fils; le Fils a un Père, sans être Père lui-même; mais il est ce qu'il a, en ce qui l'établit en soi-même sans rapport à un autre. Ainsi, comme il est vivant en soi-même et sans relation, il est la vie même qu'il a. On n'appelle la nature de la Trinité une nature simple, que par la raison qu'elle n'a rien qu'elle puisse perdre, et qu'elle n'est pas autre chose que ce qu'elle a. Un vase n'est pas l'eau qu'il contient, ni un corps la couleur qui le colore, ni l'air la lumière ou la chaleur qui l'échauffe ou l'éclaire, ni l'âme la sagesse qui la rend sage. Ces choses ne sont donc pas simples, puisqu'elles peuvent être privées de ce qu'elles ont, et recevoir d'autres qualités ou formes : ainsi le vase peut se vider; le corps, perdre sa couleur; l'air, s'obscurcir ou se refroidir; l'âme, perdre la sagesse. Il est vrai qu'un corps

est lux; si recte in hac luce creatio intelligitur Angelorum, profecto facti sunt participes lucis æternæ, quod est ipsa incommutabilis Sapientia Dei, per quam facta sunt omnia, quem dicimus unigenitum Dei Filium; ut ea luce illuminati, qua creati, fierent lux, et vocarentur dies participatione incommutabilis lucis et diei, quod est Verbum Dei, per quod et ipsi et omnia facta sunt. *Lumen quippe verum, quod illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum,* hoc illuminat et omnem angelum mundum, ut sit lux non in se ipso, sed in Deo : a quo si avertitur angelus, fit immundus; sicut sunt omnes qui vocantur immundi spiritus, nec jam lux in Domino, sed in se ipsis tenebræ, privati participatione lucis æternæ. Mali enim nulla natura est; sed amissio boni, mali nomen accepit.

CAPUT X.

De simplici et incommutabili Trinitate.

Est itaque bonum solum simplex, et ob hoc solum incommutabile, quod est Deus. Ab hoc bono creata sunt omnia bona, sed non simplicia, et ob hoc mutabilia. Creata sane, inquam, id est facta, non genita. Quod enim de simplici bono genitum est, pariter simplex est, et hoc est quod illud de quo genitum est; quæ duo Patrem et Filium dicimus; et utrumque hoc cum Spiritu suo unus est Deus : qui Spiritus Patris et Filii, Spiritus sanctus propria quadam notione hujus nominis in sacris Litteris nuncupatur. Alius est autem quam Pater et Filius, quia nec Pater est, nec Filius : sed, Alius dixi, non, Aliud; quia et hoc pariter simplex pariterque bonum est incommutabile et coæternum. Et hæc Trinitas unus est Deus : nec ideo non simplex, quia Trinitas. Neque enim propter hoc naturam istam boni simplicem dicimus, quia Pater in ea solus, aut solus Filius, aut solus Spiritus sanctus; aut vero sola est ista nominis Trinitas sine subsistentia personarum, sicut Sabelliani hæretici putaverunt : sed ideo simplex dicitur, quoniam quod habet, hoc est, excepto quod relative quæque persona ad alteram dicitur. Nam utique Pater habet Filium, nec tamen ipse est Filius; et Filius habet Patrem, nec tamen ipse est Pater. In quo ergo ad se ipsum dicitur, non ad alterum, hoc est quod habet : sicut ad se ipsum dicitur vivens, habendo utique vitam, et eadem vita ipse est.

Propter hoc itaque natura dicitur simplex, cui non sit aliquid habere, quod vel possit amittere : vel aliud sit habens, aliud quod habet; sicut vas aliquem liquorem, aut corpus colorem, aut aer lucem sive fervorem, aut anima sapientiam. Nihil enim horum est id quod habet : nam neque vas liquor est, nec corpus color, nec aer lux sive fervor, neque anima sapientia est. Hinc est quod etiam privari possunt rebus quas habent, et in alios habitus vel qualitates verti atque mutari, ut et vas evacuetur hu-

incorruptible, tel que celui que l'on promet aux saints dans la résurrection, ne peut perdre cette qualité; mais cette qualité n'est pas sa substance même. L'incorruptibilité réside tout entière dans chaque partie du corps, sans être plus grande ou plus petite dans l'une que dans l'autre, une partie n'étant pas plus incorruptible que l'autre; au lieu que le corps même est plus grand dans son tout que dans une de ses parties. Le corps n'est pas partout tout entier, tandis que l'incorruptibilité est tout entière partout; elle est dans le doigt, par exemple, comme dans le reste de la main, malgré la différence qu'il y a entre l'étendue de toute la main et celle d'un seul doigt. Ainsi, quoique l'incorruptibilité soit inséparable d'un corps incorruptible, elle n'est pas néanmoins la substance même du corps; et par conséquent le corps n'est pas ce qu'il a. Il en est de même de l'âme. Encore qu'elle doive être un jour éternellement sage, elle ne le sera que par la participation de la lumière immuable, qui n'est pas ce qu'elle est. En effet, quand l'air ne perdrait jamais la lumière qui est répandue dans toutes ses parties, il ne s'ensuivrait pas pour cela qu'il ne fût pas autre chose que la lumière même: ce que je ne dis pas toutefois comme si l'âme était un air subtil, ainsi que l'ont cru quelques philosophes, qui n'ont pu comprendre une nature incorporelle. Mais ces choses, dans leur extrême différence, ne laissent pas d'avoir assez de rapport pour qu'il soit permis de dire que l'âme incorporelle est éclairée de la lumière incorporelle de la sagesse de Dieu, qui est parfaitement simple, de même que le corps de l'air est éclairé par une lumière corporelle; et que, comme l'air s'obscurcit quand elle vient à se retirer (car ce qu'on appelle ténèbres n'est autre chose que l'air privé de lumière), l'âme s'obscurcit de même lorsqu'elle est privée de la lumière de la sagesse.

Si donc on appelle simple la nature divine et souveraine, c'est qu'en elle la qualité n'est pas autre chose que la substance, en sorte que sa divinité, sa béatitude et sa sagesse ne sont point différentes d'elle-même. L'Écriture, il est vrai, dit que l'esprit de sagesse est multiple; mais c'est à cause de la diversité des choses qu'il renferme en soi, lesquelles toutes néanmoins ne sont que lui-même, et lui seul est toutes ces choses. Il n'y a pas en effet plusieurs sagesses, mais une seule, en qui se trouvent ces trésors immenses et infinis où sont les raisons invisibles et immuables de toutes les choses muables et visibles, qu'elle a créées; car Dieu n'a rien fait sans connaissance, ce qu'on ne dirait pas avec justice du moindre artisan. Or, s'il a fait tout avec connaissance, il est hors de doute qu'il a connu ce qu'il a fait: d'où l'on peut tirer cette conclusion merveilleuse, mais véritable, que nous ne connaîtrions point ce monde s'il n'était; au lieu qu'il ne pourrait être, si Dieu ne le connaissait.

CHAPITRE XI.

Doit-on croire que les anges prévaricateurs aient participé à la béatitude dont n'ont pas

more quo plenum est, et corpus decoloretur, et aer tenebrescat sive frigescat, et anima desipiat. Sed etsi sit corpus incorruptibile, quale sanctis in resurrectione promittitur, habet quidem ipsius incorruptionis inamissibilem qualitatem, sed manente substantia corporali non hoc est, quod ipsa incorruptio. Nam illa etiam per singulas partes corporis tota est, nec alibi major, alibi minor; neque enim ulla pars est incorruptior quam altera: corpus vero ipsum majus est in toto quam in parte, et cum alia pars est in eo amplior, alia minor, non ea quæ amplior est incorruptior quam ea quæ minor. Aliud est itaque corpus, quod non ubique sui totum est: alia incorruptio, quæ ubique ejus tota est, quia omnis pars incorruptibilis corporis etiam cæteris inæqualis æqualiter incorrupta est. Neque enim, verbi gratia, quia digitus minor est quam tota manus, ideo incorruptibilior manus quam digitus. Ita cum sint inæquales manus et digitus, æqualis est tamen incorruptibilitas manus et digiti. Ac per hoc quamvis a corpore incorruptibili inseparabilis incorruptibilitas sit; aliud est tamen substantia, qua corpus dicitur, aliud qualitas ejus, qua incorruptibile nuncupatur. Et ideo etiam sic non hoc est quod habet. Anima quoque ipsa, etiamsi semper sit sapiens, sicut erit cum liberabitur in æternum; participatione tamen incommutabilis sapientiæ sapiens erit, quæ non est quod ipsa. Neque enim si aer infusa luce nunquam deseratur, ideo non aliud est ipse, aliud lux qua illuminatur. Neque hoc ita dixerim, quasi aer sit anima: quod putaverunt quidam, qui non potuerunt incorpoream cogitare naturam. Sed habent hæc ad illa etiam in magna disparilitate quamdam similitudinem, ut non inconvenienter dicatur, sic illuminari animam incorpoream luce incorporea simplicis sapientiæ Dei, sicut illuminatur aeris corpus luce corporea; et sicut aer tenebrescit ista luce desertus (nam nihil sunt aliud quæ dicuntur locorum quorumcumque corporalium tenebræ, quam aer carens luce), ita tenebrescere animam sapientiæ luce privatam.

Secundum hoc ergo dicuntur illa simplicia, quæ principaliter vereque divina sunt, quod non aliud est in eis qualitas, aliud substantia, nec aliorum participatione vel divina, vel sapientia, vel beata sunt. Cæterum dictus est in Scripturis sanctis Spiritus sapientiæ multiplex, eo quod multa in se habeat: sed quæ habet, hæc et est, et ea omnia unus est. Neque enim multæ, sed una sapientia est, in qua sunt immensi quidam atque infiniti thesauri rerum intelligibilium, in quibus sunt omnes invisibiles atque incommutabiles rationes rerum, etiam visibilium et mutabilium, quæ per ipsam factæ sunt. Quoniam Deus non aliquid nesciens fecit, quod nec de quolibet homine artifice recte dici potest: porro, si sciens fecit omnia, ea utique fecit quæ noverat. Ex quo occurrit animo quiddam mirum, sed tamen verum, quod iste mundus nobis notus esse non posset, nisi esset; Deo autem nisi notus esset, esse non posset.

CAPUT XI.

An ejus beatitudinis, quam sancti Angeli ab initio sui

cessé de jouir les bons anges depuis leur création?

Il suit de là que les esprits que nous appelons anges n'ont pas été d'abord esprits de ténèbres; mais aussitôt qu'ils ont été faits, ils ont été lumière: et comme ils n'ont pas été créés seulement pour être ou vivre de manière ou d'autre, mais aussi pour vivre sages et heureux, ils ont été illuminés dès le premier moment de leur création. Quelques-uns de ces anges, pour s'être éloignés de cette lumière, n'ont point acquis la perfection de la sagesse et de la béatitude, qui dépend sans contredit de l'éternité de l'existence et de la certitude de cette éternité; mais ils n'ont pas perdu la vie raisonnable, quoique pleine de folie en eux, et ils ne sauraient la perdre quand ils le voudraient. Qui peut au reste déterminer à quel degré ces esprits ont participé à cette sagesse avant leur chute? Comment peut-on dire qu'ils y aient participé également avec les autres, que la certitude de leur félicité rend vraiment et parfaitement heureux, puisque, si cela était, ils seraient aussi demeurés éternellement heureux, par la raison qu'ils auraient été de même assurés de leur bonheur? Une vie, quelle que soit sa durée, ne peut véritablement être appelée éternelle, si elle doit avoir une fin. Ainsi, bien que tout ce qui est éternel ne soit pas heureux (le feu d'enfer, par exemple), toutefois, si la vie ne peut être pleinement et véritablement heureuse qu'elle ne soit éternelle, la vie de ces mauvais anges n'était pas bien heureuse, puisqu'elle devait cesser de l'être, soit qu'ils le sussent, soit qu'ils l'ignorassent. Dans l'un ou l'autre cas, la crainte ou l'erreur s'opposait à leur félicité. S'ils ne croyaient pas positivement devoir être perpétuellement heureux, ou s'ils étaient seulement incertains de la durée de leur bonheur, cette incertitude même était incompatible avec l'entière béatitude dont nous croyons que jouissent les bons anges. Quand nous parlons de béatitude, nous ne restreignons pas tellement l'étendue de cette expression, que nous ne l'affections qu'à Dieu seul; quoiqu'il soit vrai de dire qu'il ne peut y avoir de plus grande félicité que la sienne, et que celle des anges, quelle qu'elle soit, n'est rien en comparaison.

CHAPITRE XII.

Comparaison de la félicité des justes sur la terre et de celle de nos premiers parents avant le péché.

Nous ne la bornons pas même aux bons anges. Et qui oserait nier que nos premiers parents n'aient été bien heureux avant le péché dans le paradis terrestre, quoiqu'ils fussent incertains de la durée de leur béatitude, qui aurait été éternelle s'ils n'eussent point péché? Qui l'oserait, je le demande, lorsque nous-mêmes n'hésitons point à appeler heureux les fidèles qui, pleins de l'espérance de l'immortalité future, vivent exempts de crimes et de remords, et obtiennent aisément de la miséricorde de Dieu le pardon des fautes attachées à l'humaine fragilité? Cependant, quelque assurés qu'ils soient du prix de leur persévé-

semper habuerunt, etiam illos spiritus qui in veritate non steterunt, participes fuisse credendum sit.

Quæ cum ita sint, nullo quidem modo secundum aliquod temporis spatium prius erant illi spiritus tenebræ, quos Angelos dicimus; sed simul ut facti sunt, lux facti sunt: non tamen ita tantum creati, ut quoquo modo essent, et quoquo modo viverent; sed etiam illuminati, ut sapienter beateque viverent. Ab hac illuminatione aversi quidam angeli, non obtinuerunt excellentiam sapientis beatæque vitæ, quæ procul dubio nonnisi æterna est æternitatisque suæ certa atque secura: sed et rationalem vitam licet insipientem sic habent, ut eam non possint amittere, nec si velint. Quatenus autem antequam peccassent, illius sapientiæ fuerint participes, definire quis potest? In ejus tamen participatione æquales fuisse istos illis, qui, propterea vere pleneque beati sunt, quoniam nequaquam de suæ beatitudinis æternitate falluntur, quomodo dicturi sumus? quandoquidem si æquales in ea fuissent, etiam isti in ejus æternitate mansissent pariter beati, quia pariter certi. Neque enim sicut vita quamdiucumque fuerit, ita æterna vita veraciter dici poterit, si finem habitura sit: siquidem vita tantummodo vivendo, æterna vero finem non habendo nominata est. Quapropter, quamvis non quidquid æternum, continuo beatum sit (dicitur enim etiam pœnalis ignis æternus); tamen si vere perfecteque beata vita nonnisi æterna est, non erat talis istorum, quandoque desitura, et propterea non æterna, sive id scirent, sive nescientes aliud putarent: quia scientes timor, nescientes error beatos esse utique non sinebat. Si autem hoc ita nesciebant, ut falsis incertisve non fiderent, sed utrum sempiternum, an quandoque finem habiturum esset bonum suum, in neutram partem firma assensione ferrentur, ipsa de tanta felicitate cunctatio eam beatæ vitæ plenitudinem, quam in sanctis Angelis esse credimus, non habebat. Neque enim beatæ vitæ vocabulum ita contrahimus ad quasdam significationis angustias, ut solum Deum dicamus beatum; qui tamen ita vere beatus est, ut major beatitudo esse non possit: in cujus comparatione, quod Angeli beati sunt, sua quadam summa beatitudine, quanta esse in Angelis potest, quid aut quantum est?

CAPUT XII.

De comparatione beatitudinis justorum, necdum tenentium promissionis divinæ præmium, et primorum in paradiso hominum ante peccatum.

Nec ipsos tantum, quod attinet ad rationalem vel intellectualem creaturam, beatos nuncupandos putamus. Quis enim primos illos homines in paradiso negare audeat beatos fuisse ante peccatum, quamvis de sua beatitudine quam diuturna vel utrum æterna esset incertos (esset autem æterna, nisi peccassent); cum hodie non impudenter beatos vocemus, quos videmus juste ac pie cum spe futuræ immortalitatis hanc vitam ducere sine crimine vastante conscientiam, facile impetrantes peccatis hujus infirmitatis divinam misericordiam. Qui licet de suæ perse-

rance, ils ne le sont pas de leur persévérance même. Qui peut en effet se promettre de persévérer jusqu'à la fin dans l'exercice de la vertu, à moins que d'en être assuré par quelque révélation de celui qui, par un juste et secret jugement, ne le révèle pas à tout le monde, mais qui ne trompe jamais personne? Pour ce qui regarde la satisfaction présente, le premier homme était donc plus heureux dans le paradis que quelque juste que ce soit en cette vie mortelle; mais quant à l'espérance du bien à venir, quiconque est assuré de jouir un jour de Dieu en la compagnie des anges est plus heureux, quoiqu'il souffre, que ne l'était le premier homme, incertain de sa chute, dans toute la félicité du paradis.

CHAPITRE XIII.

Si tous les anges ont été créés dans un état de félicité commun à tous.

Il est dès lors aisé de voir que l'union de ces deux choses constitue la béatitude à laquelle aspire justement la nature intellectuelle, je veux dire la jouissance de Dieu et la certitude d'en jouir toujours. La foi nous apprend que les anges de lumière possèdent cette béatitude; et la raison nous fait conclure que les anges prévaricateurs ne la possédaient pas même avant leur chute. Il faut croire cependant qu'ils ont eu quelque félicité dont la durée ne leur était pas connue, s'ils ont vécu quelque temps avant leur péché. S'il semble dur de dire que, lorsque les anges ont été créés, les uns ont ignoré qu'ils persévéreraient et les autres l'ont su, et qu'on veuille prétendre qu'ils ont tous été créés originairement dans une égale félicité, et qu'ils y sont demeurés jusqu'à ce que ceux qui sont maintenant mauvais aient quitté volontairement la source de leur bonheur; il est certes beaucoup plus dur de croire que les bons anges sont encore, à cette heure, incertains de leur béatitude, et qu'ils ignorent d'eux-mêmes ce que nous en avons pu apprendre par le témoignage des saintes Écritures. Quel catholique ne sait qu'il ne se fera plus de démons d'aucun des bons anges, comme il ne se fera point de bons anges d'aucun des démons? En effet, la Vérité promet, dans l'Évangile aux fidèles chrétiens, qu'ils seront semblables aux anges de Dieu et qu'ils jouiront de la vie éternelle. Or, si nous sommes certains de ne jamais déchoir de cette félicité immortelle, et que les anges n'en soient pas assurés, notre condition sera, nous ne disons plus égale, mais préférable à la leur. Mais puisque la Vérité ne trompe point, et que nous leur serons égaux, ils sont, sans doute, également certains de l'éternité de leur bonheur. Comme les autres anges n'en étaient pas certains, il faut conclure, ou que leur félicité n'était pas pareille, ou que si elle l'était, les bons n'ont été assurés de leur bonheur qu'après la chute des autres; à moins que de prétendre que ce que Notre-Seigneur dit du diable dans l'Évangile, « qu'il fut homicide dès le com« mencement et qu'il n'est point demeuré dans la « vérité, » doit s'entendre du commencement de la création du monde, et non simplement de celle

verantiæ præmio certi sint, de ipsa tamen perseverantia sua reperiuntur incerti. Quis enim hominum se in actione profectuque justitiæ perseveraturum usque in finem sciat, nisi aliqua revelatione ab illo fiat certus, qui de hac re justo latentique judicio non omnes instruit, sed neminem fallit? Quantum itaque pertinet ad delectationem præsentis boni, beatior erat primus homo in paradiso, quam quilibet justus in hac infirmitate mortali : quantum autem ad spem futuri, beatior quilibet in quibuslibet cruciatibus corporis, cui non opinione, sed certa veritate manifestum est, sine fine se habiturum omni molestia carentem societatem Angelorum in participatione summi Dei, quam erat ille homo sui casus incertus in magna illa felicitate paradisi.

CAPUT XIII.

An unius felicitatis omnes Angeli sint creati.

Quocirca cuivis jam non difficulter occurrit utroque conjuncto effici beatitudinem, quam recto proposito intellectualis natura desiderat; hoc est, ut et bono incommutabili, quod Deus est, sine ulla molestia perfruatur, et in eo se in æternum esse mansuram, nec ulla dubitatione cunctetur, nec ullo errore fallatur. Hanc habere Angelos lucis pia fide credimus : hanc nec antequam caderent. habuisse angelos peccatores, qui sua pravitate illa luce privati sunt, consequenti ratione colligimus; habuisse tamen aliquam, etsi non præsciam beatitudinem, si vitam egerunt ante peccatum, profecto credendi sunt. Aut si durum videtur, quando facti sunt Angeli, alios credere ita factos ut non acciperent præscientiam vel perseverantiæ vel casus sui, alios autem ita ut veritate certissima æternitatem suæ beatitudinis nossent; sed æqualis felicitatis omnes ab initio creati sunt, et ita fuerunt, donec isti qui nunc mali sunt, ab illo bonitatis lumine sua voluntate cecidissent : procul dubio multo est durius nunc putare Angelos sanctos æternæ suæ beatitatis incertos, et ipsos de semetipsis ignorare, quod nos de illis per Scripturas sanctas nosse potuimus. Quis enim catholicus christianus ignorat, nullum novum diabolum ex bonis Angelis ulterius futurum; sicut nec istum in societatem bonorum Angelorum ulterius rediturum? Veritas quippe in Evangelio sanctis fidelibusque promittit quod erunt æquales Angelis Dei : quibus etiam promittitur quod ibunt in vitam æternam. Porro autem si nos certi sumus, nunquam nos ex illa immortali felicitate casuros, illi vero si certi non sunt; jam potiores, non æquales eis erimus. Sed quia nequaquam Veritas fallit, et æquales eis erimus, profecto etiam ipsi certi sunt suæ felicitatis æternæ. Cujus illi alii quia certi non fuerunt; non enim erat eorum æterna felicitas cujus certi essent, quæ finem fuerat habitura : restat ut aut impares fuerint, aut si pares fuerunt, post istorum ruinam illis certa scientia suæ sempiternæ felicitatis accesserit. Nisi forte quis dicat, id quod Dominus ait de diabolo in Evangelio, *Ille homicida erat ab initio, et in veritate non stetit;* sic esse accipiendum, ut non solum homicida fuerit ab initio, id est initio humani generis, ex quo utique homo factus est, quem deci-

de l'homme, qu'il devait entraîner dans la mort, et qu'ainsi il n'a jamais été heureux avec les saints anges, parce que, dès qu'il a été créé, il a refusé de se soumettre à son Créateur, source de toute vérité, et que c'est le sens de cette parole de l'apôtre saint Jean : « Le diable a péché dès le commencement, » c'est-à-dire que dès l'instant de sa création il a rejeté la justice, qu'on ne peut conserver si l'on ne soumet sa volonté à celle de Dieu. Ce sentiment est bien éloigné de l'hérésie des manichéens, et de ces autres pestes qui attribuent en propre au diable une nature de mal, qu'il a tirée d'un principe contraire à Dieu. Ils sont si extravagants, qu'ils ne prennent pas garde que dans cet évangile, dont ils admettent l'autorité aussi bien que nous, Notre-Seigneur ne dit pas, Il était étranger à la vérité, mais : « Il n'est point « demeuré dans la vérité, » pour montrer qu'il en est déchu ; et certainement, s'il y était demeuré, il y participerait encore maintenant, et serait bien heureux avec les saints anges.

CHAPITRE XIV.

Explication de cette parole de l'Évangile : « *Le « diable n'est point demeuré dans la vérité, « parce que la vérité n'est point en lui.* »

Aussi Notre-Seigneur, comme pour prouver que le diable n'est pas demeuré dans la vérité, ajoute : « Car la vérité n'est point en lui. » Or, elle serait en lui, s'il fût demeuré en elle. Mais cette locution est assez extraordinaire, puisqu'elle semble revenir à ceci : « Il n'est point demeuré « dans la vérité, parce que la vérité n'est point « en lui ; » comme si la cause pour laquelle il n'est point demeuré dans la vérité était que la vérité n'est point en lui ; tandis qu'au contraire la cause pour laquelle la vérité n'est point en lui, c'est qu'il n'est point demeuré dans la vérité. Cette même façon de parler se trouve ainsi dans un psaume : « J'ai crié, mon Dieu, dit le prophète, « parce que vous m'avez exaucé ; » au lieu qu'il aurait dû dire, ce semble : Vous m'avez exaucé, mon Dieu, parce que j'ai crié. Mais c'est comme s'il disait : Ce qui prouve que j'ai crié, c'est que vous m'avez exaucé.

CHAPITRE XV.

Comment il faut entendre cette parole : « *Le « diable a péché dès le commencement.* »

Quant à ce que saint Jean dit du diable, « qu'il « a péché dès le commencement, » ils ne sentent pas que si le péché lui est naturel, il n'est point coupable. Mais que peuvent-ils répondre à ce témoignage d'Isaïe, qui dit du diable, qu'il désigne sous la personne du prince de Babylone : « Com« ment est tombé Lucifer, qui se levait le matin? » et cet autre d'Ézéchiel : « Vous avez joui des délices « du paradis, orné de toutes sortes de pierres pré« cieuses ? » On voit par là qu'il a été sans péché pendant quelque temps ; et c'est ce que le prophète lui rappelle un peu après en termes plus formels : « Vous avez marché sans péché en vo-

piendo posset occidere : verum etiam ab initio suæ conditionis in veritate non steterit ; et ideo nunquam beatus cum sanctis Angelis fuerit, suo recusans esse subditus Creatori, et sua per superbiam velut privata potestate lætatus, ac per hoc falsus et fallax ; quia nec unquam potestatem Omnipotentis evadit, et qui per piam subjectionem noluit tenere quod vere est, affectat per superbam elationem simulare quod non est : ut sic intelligatur etiam quod beatus Joannes apostolus ait : *Ab initio diabolus peccat ;* hoc est, ex quo creatus est, justitiam recusavit, quam nisi pia Deoque subdita voluntas habere non possit. Huic sententiæ quisquis acquiescit, non cum illis hæreticis sapit, id est Manichæis, et si quæ aliæ pestes ita sentiunt, quod suam quandam propriam tanquam ex adverso quodam principio diabolus habeat naturam mali : qui tanta vanitate desipiunt, ut cum verba ista evangelica in auctoritate nobiscum habeant, non attendant non dixisse Dominum, A veritate alienus fuit ; sed, *In veritate non stetit :* ubi a veritate lapsum intelligi voluit : in qua utique si stetisset, ejus particeps factus, beatus cum sanctis Angelis permaneret.

CAPUT XIV.

Quo genere locutionis dictum sit de diabolo, quod in veritate non steterit, quia veritas non est in eo.

Subjecit autem indicium, quasi quæsissemus unde ostendatur quod in veritate non steterit, atque ait, *Quia non est veritas in eo.* Esset autem in eo, si in illa stetisset. Locutione autem dictum est minus usitata. Sic enim videtur sonare, *In veritate non stetit, quia non est veritas in eo,* tanquam ea sit causa, ut in veritate non steterit, quod in eo veritas non sit : cum potius ea sit causa, ut in eo veritas non sit, quod in veritate non steterit. Ista locutio est et in Psalmo : *Ego clamavi, quoniam exaudisti me, Deus* : cum dicendum fuisse videatur, Exaudisti me, Deus, quoniam clamavi. Sed cum dixisset, *Ego clamavi*; tanquam ab eo quæreretur, unde se clamasse monstraret; ab effectu exauditionis Dei clamoris sui ostendit affectum, tanquam diceret, Hinc ostendo clamasse me, quoniam exaudisti me.

CAPUT XV.

Quid sentiendum sit de eo quod scriptum est, Ab initio diabolus peccat.

Illud etiam quod ait de diabolo Joannes, *Ab initio diabolus peccat*; non intelligunt, si naturale est, nullo modo esse peccatum. Sed quid respondetur propheticis testimoniis, sive quod Isaias ait, sub figurata persona principis Babyloniæ diabolum notans, *Quomodo cecidit Lucifer, qui mane oriebatur ?* sive quod Ezechiel, *In deliciis paradisi Dei fuisti, omni lapide pretioso ornatus es?* ubi intelligitur fuisse aliquando sine peccato. Nam expressius ei paulo post dicitur : *Ambulasti in diebus tuis sine vitio.* Quæ si aliter convenientius intelligi nequeunt, oportet etiam illud quod dictum est, *In veritate*

« tre temps. » Que si ce sens est le plus naturel que l'on puisse donner à ces paroles, il faut expliquer de même celles-ci : « Il n'est point demeuré « dans la vérité, » et admettre qu'il a été dans la vérité, mais qu'il n'y est pas demeuré. Pour cette autre, que « le diable pèche dès le commence- « ment, » elle ne lui impute pas d'avoir péché dès le commencement de sa création, mais dès qu'il a commencé à être orgueilleux. De même, quand nous lisons dans Job, à propos du diable : « C'est le commencement de l'ouvrage de Dieu, « qu'il a fait pour le livrer aux railleries de ses « anges ; » à quoi semble se rapporter ce verset du psaume : « Ce dragon que vous avez formé « pour servir de jouet ; » nous ne devons pas nous imaginer, d'après ces passages, qu'il ait été créé d'abord pour être moqué des anges, mais que leurs railleries ont été la peine de son péché. Il est donc l'ouvrage du Seigneur par sa création. Et s'il n'existe point d'être dans la nature, pas même le plus vil insecte, qui ne soit l'ouvrage de celui qui est l'auteur de tout ce qu'il y a de règle, de beauté, d'ordre, qualités sans lesquelles on ne peut rien trouver ni imaginer dans l'univers ; à combien plus forte raison la créature angélique, qui surpasse par son excellence tous les autres ouvrages de Dieu, est-elle sortie des mains de cet immortel auteur?

CHAPITRE XVI.

De la différence entre les créatures.

Entre les choses créées, lesquelles, sans exception, ne sont pas ce qu'est Dieu qui les a faites, on préfère les vivantes aux non vivantes, et celles qui ont la faculté d'engendrer, ou même de désirer, à celles qui en sont privées. Parmi les vivantes, celles qui ont du sentiment sont préférées aux autres qui n'en ont point, comme les animaux aux plantes. Entre celles qui ont du sentiment, les êtres intelligents l'emportent sur ceux qui sont dépourvus d'intelligence, comme les hommes sur les bêtes ; et entre les intelligents, les immortels sur les mortels, comme les anges sur les hommes. Cette préférence est fondée sur l'ordre de la nature. Il en est une autre qui dépend de l'estime que chacun fait des choses selon l'utilité qu'il en tire, d'où il arrive que nous préférons quelquefois tellement certaines choses insensibles à d'autres qui sont douées de sentiment : que si cela dépendait de nous, nous exterminerions celles-ci de la nature, soit faute de connaître le rang qu'elles y tiennent, soit que nous les considérions moins que notre avantage personnel. Qui n'aimerait mieux avoir dans sa maison du pain que des souris, et des écus que des puces? Qu'y a-t-il d'étonnant, lorsque les hommes mêmes, dont la nature est si noble, achètent souvent plus cher un cheval ou une pierre précieuse qu'un esclave ou une servante? Ainsi les jugements de la raison sont bien différents de ceux de la nécessité ou de la volupté : la raison juge des choses en elles-mêmes et selon la vérité, au lieu que la nécessité n'en juge que selon ses besoins, et la volupté selon les plaisirs des sens. Mais le poids de la volonté et de l'amour a tant de force dans les êtres raisonnables, qu'encore que, selon l'ordre de la nature, les anges soient plus que les hommes, selon la loi de la justice, les hommes vertueux sont préférés aux mauvais anges.

non stetit, sic accipiamus, quod in veritate fuerit, sed non permanserit. Et illud, quod *ab initio diabolus peccat*, non ab initio ex quo creatus est peccare putandus est; sed ab initio peccati, quod ab ipsius superbia cœperit esse peccatum. Nec illud quod scriptum est in libro Job, cum de diabolo sermo esset, *Hoc est initium figmenti Domini, quod fecit ad illudendum ab Angelis suis*; cui consonare videtur et Psalmus, ubi legitur, *Draco hic quem finxisti ad illudendum ei* : sic intelligendum est, ut existimemus talem ab initio creatum, cui ab Angelis illuderetur, sed in hac pœna post peccatum ordinatum. Initium ergo ejus figmentum est Domini : non enim est ulla natura etiam in extremis infimisque bestiolis, quam non ille constituit, a quo est omnis modus, omnis species, omnis ordo, sine quibus nihil rerum inveniri vel cogitari potest : quanto magis angelica creatura, quæ omnia cætera quæ Deus condidit, naturæ dignitate præcedit?

CAPUT XVI.

De gradibus et differentiis creaturarum.

In his enim quæ quoquo modo sunt, et non sunt quod Deus est a quo facta sunt, præponuntur viventia non viventibus; sicut ea quæ habent vim gignendi vel etiam appetendi, his quæ isto motu carent. Et in his quæ vivunt, præponuntur sentientia non sentientibus, sicut arboribus animalia. Et in his quæ sentiunt, præponuntur intelligentia non intelligentibus, sicut homines pecoribus. Et in his quæ intelligunt, præponuntur immortalia mortalibus, sicut Angeli hominibus. Sed ista præponuntur naturæ ordine : est autem alius atque alius pro suo cujusque usu æstimationis modus, quo fit ut quædam sensu carentia quibusdam sentientibus præponamus, in tantum ut si potestas esset, ea prorsus de natura rerum auferre vellemus, sive quem in ea locum habeant ignorantes, sive etiamsi sciamus, nostris ea commodis postponentes. Quis enim non domi suæ panem habere quam mures, nummos quam pulices malit? Sed quid mirum, cum ipsorum etiam hominum æstimatione, quorum certe natura tantæ est dignitatis, plerumque carius comparetur equus quam servus, gemma quam famula? Ita libertate judicandi plurimum distat ratio considerantis a necessitate indigentis, seu voluptate cupientis, cum ista quid per se ipsum in rerum gradibus pendat, necessitas autem quid propter quid expetat, cogitet; et ista quid verum luci mentis appareat, voluptas vero quid jucundum corporis sensibus blandiatur, exquirat. Sed tantum valet in naturis rationalibus quoddam veluti pondus voluntatis et amoris, ut cum ordine naturæ Angeli hominibus, tamen lege justitiæ boni homines malis angelis præferantur.

CHAPITRE XVII.

Le mal n'est pas une nature, mais contre nature; et il a pour auteur, non le Créateur, mais la volonté.

Ce n'est donc qu'à l'égard de la nature du diable, et non de sa malice, qu'il est écrit : « C'est « le commencement de l'ouvrage de Dieu ; » puisque indubitablement une nature ne saurait être viciée, qu'elle n'ait été auparavant sans vice. Or, le vice est tellement contre nature qu'il ne peut que nuire à la nature. Ainsi, s'éloigner de Dieu ne serait pas un vice, s'il n'était naturel d'être avec Dieu. C'est pourquoi la mauvaise volonté même est une grande preuve de la bonté de la nature. Mais comme Dieu a créé toutes les natures parce qu'il est bon, il règle et ordonne les mauvaises volontés parce qu'il est juste ; et, toutes mauvaises qu'elles sont, il se sert bien d'elles, quoique elles-mêmes se servent mal de la nature, qui est toujours bonne. C'est ainsi qu'il a voulu que le diable, qui était bon dans sa création, et qui est devenu mauvais par sa volonté, descendît dans un ordre inférieur, servît de jouet à ses anges, c'est-à-dire que les tentations dont il se sert pour nuire à ses saints leur soient utiles. Quand il le créait, il n'ignorait pas sa malignité future; et comme il prévoyait le bien qu'il devait tirer de ce mal, il a dit, par l'organe du psalmiste : « Ce dragon que vous avez formé pour servir de « jouet, » afin de montrer que, lors même qu'il le créait bon, sa providence disposait déjà les moyens de se servir utilement de lui quand il serait devenu mauvais.

CHAPITRE XVIII.

L'univers tire une nouvelle beauté des contrastes.

Assurément Dieu n'aurait créé non-seulement aucun ange, mais aucun homme, dont il eût prévu la dépravation, s'il n'avait prévu en même temps les moyens d'en tirer parti pour l'avantage des bons, et de relever la beauté de l'univers par l'opposition de ces contraires, comme on embellit un poëme par des antithèses. Cette figure de rhétorique, qui consiste à opposer un mot à un autre mot, une pensée à une autre pensée, est un des grands ornements du discours, et il n'est point de langue qui ne s'en serve. Saint Paul même l'a employée dans ce beau passage de sa seconde épître aux Corinthiens : « Nous nous « montrons en toutes choses comme de fidèles « serviteurs de Dieu,.... par les armes de jus- « tice pour combattre à droite et à gauche, par « la gloire et par l'infamie, par les calomnies et « par les louanges ; comme des séducteurs, quoi- « que nous annoncions la vérité ; comme des « inconnus, quoique nous soyons bien connus; « comme des mourants, et néanmoins nous vi- « vons ; comme des hommes que l'on châtie et « que l'on ne fait pas mourir ; comme tristes, « quoique nous soyons toujours dans la joie; « comme pauvres, quoique nous enrichissions « plusieurs ; comme n'ayant rien, quoique « nous possédions toutes choses. » De même que l'opposition de ces contraires fait la beauté du langage, ainsi la beauté du monde résulte de la sage disposition des contrastes, qui constitue

CAPUT XVII.

Vitium malitiæ non naturam esse, sed contra naturam, cui ad peccandum non Conditor causa est, sed voluntas.

Propter naturam igitur, non propter malitiam diaboli, dictum recte intelligimus, *Hoc est initium figmenti Domini :* quia sine dubio ubi esset vitium malitiæ, natura non vitiata præcessit. Vitium autem ita contra naturam est, ut non possit nisi nocere naturæ. Non itaque esset vitium recedere a Deo, nisi naturæ, cujus id vitium est, potius competeret esse cum Deo. Quapropter etiam voluntas mala grande testimonium est naturæ bonæ. Sed Deus sicut naturarum bonarum optimus creator est, ita malarum voluntatum justissimus ordinator; ut cum male illæ utuntur naturis bonis, ipse bene utatur etiam voluntatibus malis. Itaque fecit ut diabolus institutione illius bonus, voluntate sua malus, in inferioribus ordinatus illuderetur ab Angelis ejus, id est, ut prosint tentationes ejus sanctis, quibus eas obesse desiderat. Et quoniam Deus cum eum conderet, futuræ malignitatis ejus non erat utique ignarus, et prævidebat quæ bona de malis ejus esset ipse facturus : propterea Psalmus ait, *Draco hic, quem finxisti ad illudendum ei*, ut in eo ipso quod eum finxit, licet per suam bonitatem bonum, jam per suam præscientiam præparasse intelligatur quomodo illo uteretur et malo.

CAPUT XVIII.

De pulchritudine universitatis, quæ etiam ex contrariorum fit oppositione luculentior.

Neque enim Deus ullum, non dico Angelorum, sed vel hominum crearet, quem malum futurum esse præscisset, nisi pariter nosset quibus eos bonorum usibus commodaret, atque ita ordinem sæculorum tanquam pulcherrimum carmen ex quibusdam quasi antithetis honestaret. Antitheta enim quæ appellantur, in ornamentis elocutionis sunt decentissima, quæ latine appellantur opposita, vel quod expressius dicitur, contraposita. Non est apud nos hujus vocabuli consuetudo, cum tamen eisdem ornamentis locutionis etiam sermo latinus utatur, imo linguæ omnium gentium. His antithetis et Paulus apostolus in secunda ad Corinthios Epistola, illum locum suaviter explicat, ubi dicit : *Per arma justitiæ a dextris et a sinistris, per gloriam et ignobilitatem, per infamiam et bonam famam; ut seductores, et veraces; ut qui ignoramur, et cognoscimur; quasi morientes, et ecce vivimus; ut coerciti, et non mortificati; ut tristes, semper autem gaudentes; sicut egeni, multos autem ditantes; tanquam nihil habentes, et omnia possidentes.* Sicut ergo ista contraria contrariis opposita sermonis pulchritudinem reddunt; ita quadam, non verborum, sed rerum eloquentia contrariorum oppositione sæculi pulchritudo com-

une certaine éloquence de choses et non de paroles. Cela se voit clairement dans ce passage suivant de l'Ecclésiastique : « Le bien est contraire « au mal, la vie à la mort, l'homme de bien au « méchant ; et dans tous les ouvrages de Dieu « vous trouverez toujours ainsi deux choses, dont « l'une est contraire à l'autre. »

CHAPITRE XIX.

Ce qu'il faut entendre par ces paroles de l'Écriture : « Dieu sépara la lumière des ténèbres. »

Encore que l'obscurité de l'Écriture ait cet avantage que l'on puisse en tirer divers sens conformes à la vérité, et que l'on confirme ou par le témoignage de choses manifestes ou par d'autres passages bien clairs ; soit que, dans le cours d'un long travail, on parvienne à découvrir le véritable sens de l'auteur ; soit que, dans l'impossibilité de le pénétrer, on ait du moins l'occasion de rencontrer d'autres vérités au sein des ténèbres où l'on s'est égaré, il me semble qu'il n'est pas indigne des ouvrages de Dieu d'entendre par la création de la première lumière la création des anges, et de voir la distinction des bons et des mauvais dans ces paroles : « Dieu « sépara la lumière des ténèbres, et nomma la « lumière jour, et les ténèbres nuit. » En effet, celui-là seul a pu les séparer, qui a pu prévoir leur chute et connaître qu'ils demeureraient obstinés dans leur présomptueux aveuglement. Pour la séparation de ce jour et de cette nuit qui nous sont si connus, Dieu créa au ciel deux grands astres que nous ne connaissons pas moins : « Que « des astres, dit-il, paraissent dans le firmament « du ciel, pour luire sur la terre et séparer le jour « de la nuit. » Et un peu après : « Et Dieu fit « deux grands astres, l'un plus grand pour pré- « sider au jour, et l'autre moindre pour présider « à la nuit, et les étoiles. Et Dieu les mit dans « le firmament du ciel pour luire sur la terre et « présider au jour et à la nuit, et séparer la lu- « mière des ténèbres. » Quant à la séparation de cette lumière qui est la sainte société des anges, tout éclatante des splendeurs de la vérité intelligible, et des ténèbres qui lui sont contraires, c'est-à-dire, des esprits corrompus des mauvais anges, éloignés par leur faute de la lumière de la justice, celui-là seul pouvait l'opérer, à qui le mal de la mauvaise volonté, et non de la nature, n'a pu être caché, même avant qu'il arrivât.

CHAPITRE XX.

Explication de ce passage : « Et Dieu vit que « la lumière était bonne. »

Il est bon aussi de remarquer qu'après que Dieu a dit, « Que la lumière soit, et la lumière « fut, » l'Écriture ajoute aussitôt : « Et Dieu vit « que la lumière était bonne : » ce qu'elle ne dit pas après qu'il eut séparé la lumière des ténèbres, et appelé la lumière jour et les ténèbres nuit, de peur qu'il ne semblât qu'il eût également approuvé ces ténèbres et cette lumière. A l'égard de ces autres ténèbres incapables de faillir, que les astres séparent de cette lumière qui éclaire nos yeux, l'Écriture ne rapporte le témoignage

ponitur. Apertissime hoc positum est in libro Ecclesiastico, hoc modo : *Contra malum bonum est, et contra mortem vita : sic contra pium peccator. Et sic intuere in omnia opera Altissimi, bina et bina, unum contra unum.*

CAPUT XIX.

Quid sentiendum videatur de eo quod scriptum est, Divisit Deus inter lucem et tenebras.

Quamvis itaque divini sermonis obscuritas etiam ad hoc sit utilis, quod plures sententias veritatis parit et in lucem notitiæ producit, dum alius eum sic, alius sic intelligit ; ita tamen ut quod in obscuro loco intelligitur, vel attestatione rerum manifestarum, vel aliis locis minime dubiis asseratur ; sive cum multa tractantur, ad id quoque perveniatur, quod sensit ille qui scripsit ; sive id quidem lateat, sed ex occasione tractandæ profundæ obscuritatis alia quædam vera dicantur : non mihi videtur ab operibus Dei absurda sententia, si cum lux illa prima facta est, Angeli creati intelliguntur, et inter sanctos Angelos et immundos fuisse discretum, ubi dictum est, *Et divisit Deus inter lucem et tenebras; et vocavit Deus lucem diem, et tenebras vocavit noctem.* Solus quippe ille ista discernere potuit, qui potuit etiam priusquam caderent præscire casuros, et lumine privatos veritatis in tenebrosa superbia remansuros. Nam inter istum nobis notissimum diem et noctem, id est inter hanc lucem et has tenebras, vulgatissima sensibus nostris luminaria cœli ut dividerent, imperavit : *Fiant,* inquit, *luminaria in firmamento cœli, ut luceant super terram, et dividant inter diem et noctem.* Et paulo post : *Et fecit,* inquit, *Deus duo luminaria magna, luminare majus in principia diei, et luminare minus in principia noctis, et stellas : et posuit illa Deus in firmamento cœli, lucere super terram, et præesse diei et nocti, et dividere inter lucem et tenebras.* Inter illam vero lucem, quæ sancta societas Angelorum est illustratione veritatis intelligibiliter fulgens, et ei contrarias tenebras, id est malorum angelorum aversorum a luce justitiæ teterrimas mentes, ipse dividere potuit, cui etiam futurum, non naturæ, sed voluntatis malum, occultum aut incertum esse non potuit.

CAPUT XX.

De eo quod post discretionem lucis atque tenebrarum dictum est, Et vidit Deus lucem, quia bona est.

Denique nec illud est prætereundum silentio, quod ubi dixit Deus, *Fiat lux, et facta est lux,* continuo subjunctum est, *Et vidit Deus lucem quia bona est :* non posteaquam separavit inter lucem et tenebras, et vocavit lucem diem, et tenebras noctem, ne simul cum luce etiam talibus tenebris testimonium placiti sui perhibuisse videretur. Nam ubi tenebræ inculpabiles sunt, inter quas et lucem istam his oculis conspicuam luminaria cœli dividunt, non ante, sed post infertur, *Et vidit Deus quia*

de l'approbation de Dieu qu'après leur séparation : « Il les mit, dit-elle, dans le firmament « du ciel pour luire sur la terre, présider au jour « et à la nuit, et séparer la lumière des ténèbres. « Et Dieu vit que cela était bon. » L'un et l'autre lui plurent, parce que l'un et l'autre sont sans péché. Mais lorsque Dieu eut dit : « Que la « lumière soit, et la lumière fut; et Dieu vit que « la lumière était bonne, » l'Écriture ajoute immédiatement : « Et Dieu sépara la lumière des « ténèbres, et appela la lumière jour et les té- « nèbres nuit ; » elle n'ajoute pas : Et Dieu vit que cela était bon, de peur que l'un et l'autre ne fussent nommés bons; tandis que l'un des deux était mauvais, non par nature, mais par son propre vice. C'est pourquoi, en ce passage, la seule lumière plut au Créateur; et, pour les ténèbres, c'est-à-dire les mauvais anges, il ne devait pas les approuver, bien qu'il eût résolu d'en disposer pour quelque bien.

CHAPITRE XXI.

De la science éternelle et immuable de Dieu, par laquelle tout ce qu'il a fait lui a toujours plu comme il l'avait fait.

Que doit-on entendre par ces paroles, qui sont répétées après la création de chaque chose : « Dieu « vit que cela était bon, » sinon une approbation de l'ouvrage fait selon l'art, qui est la Sagesse de Dieu? En effet, Dieu n'apprit pas que son ouvrage était bon lorsqu'il fut fait, puisqu'il ne l'eût pas fait s'il ne l'avait connu tel avant de le faire. Lors donc qu'il voit qu'il est bon, il le dit afin de nous l'apprendre. Platon a poussé même plus avant, quand il a dit que Dieu fut transporté de joie après avoir achevé le monde. Il n'était pas déraisonnable au point de croire que Dieu fût devenu plus heureux par la nouveauté de son ouvrage; mais il a voulu faire entendre par là que l'ouvrage qui avait plu à Dieu avant que de le faire, lui avait plu aussi lorsqu'il fut fait; non que la science de Dieu éprouve aucune variation, comme s'il connaissait diversement ce qui est, ce qui a été et ce qui sera. La connaissance qu'il a du présent, du passé et de l'avenir, diffère essentiellement de la nôtre. Il ne passe pas comme nous d'une chose à une autre en changeant de pensée, mais il contemple toutes choses immuablement. Le passé, le présent et l'avenir sont toujours présents devant lui, et il embrasse tout cela du même regard : et il ne voit pas autrement des yeux que de l'esprit, parce qu'il n'est pas composé de corps et d'âme; ni autrement à cette heure qu'il ne faisait auparavant ou qu'il ne fera ensuite, parce que sa connaissance n'est pas changeante comme la nôtre, selon la variété des temps. N'est-ce pas de lui qu'il a été dit, « qu'il n'est sujet à aucun changement « ni au moindre obscurcissement? » car il ne passe pas successivement d'une pensée à une autre, mais il embrasse indivisiblement tout ce qu'il connaît dans une intuition incorporelle. Il connaît les temps d'une connaissance qui est au-dessus de tous les temps, comme il meut tout ce qui est dans le temps, sans être mu lui-même dans le temps. Il a donc vu que ce qu'il a fait est bon, par la même vue qu'il a vu qu'il était bon de le faire ; et il n'a pas doublé ou accru sa con-

bonum est. Et posuit illa, inquit, *in firmamento cœli, lucere super terram, et præesse diei et nocti, et separare inter lucem et tenebras. Et vidit Deus quia bonum est.* Utrumque enim placuit, quia utrumque sine peccato est. Ubi autem dixit Deus, *Fiat lux, et facta est lux. Et vidit Deus lucem, quia bona est;* et postmodum infertur, *Et separavit Deus inter lucem et tenebras; vocavitque Deus lucem diem, et tenebras vocavit noctem :* non hoc loco additum est, *Et vidit Deus quia bonum est*, ne utrumque appellaretur bonum, cum esset horum alterum malum, vitio proprio, non natura. Et ideo sola ibi lux placuit Conditori : tenebræ autem angelicæ, etsi fuerant ordinandæ, non tamen fuerant approbandæ.

CAPUT XXI.

De æterna et incommutabili scientia Dei ac voluntate, qua semper illi universa quæ fecit, sic placuerunt facienda, quemadmodum facta.

Quid est enim aliud intelligendum in eo quod per omnia dicitur, *Vidit Deus quia bonum est :* nisi operis approbatio secundum artem facti, quæ Sapientia Dei est? Deus autem usque adeo non cum factum est, tunc didicit bonum, ut nihil eorum fieret, si ei fuisset incognitum. Dum ergo videt quia bonum est, quod nisi vidisset antequam fieret, non utique fieret; docet bonum esse, non discit. Et Plato quidem plus ausus est dicere, elatum esse scilicet Deum gaudio, mundi universitate perfecta. Ubi et ipse non usque adeo desipiebat, ut putaret Deum sui operis novitate factum beatiorem : sed sic ostendere voluit, artifici suo placuisse jam factum; quod placuerat in arte faciendum; non quod ullo modo Dei scientia varietur, ut aliud in ea faciant quæ nondum sunt, aliud quæ jam sunt, aliud quæ fuerunt. Non enim more nostro ille vel quod futurum est prospicit, vel quod præsens est aspicit, vel quod præteritum est respicit; sed alio modo quodam a nostrarum cogitationum consuetudine longe alteque diverso. Ille quippe non ex hoc in illud cogitatione mutata, sed omnino incommutabiliter videt; ita ut illa quidem quæ temporaliter fiunt, et futura nondum sint, et præsentia jam sint, et præterita jam non sint, ipse vero hæc omnia stabili ac sempiterna præsentia comprehendat : nec aliter oculis, aliter mente; non enim ex animo constat et corpore : nec aliter nunc, aliter antea, et aliter postea; quoniam non sicut nostra, ita ejus quoque scientia trium temporum, præsentis videlicet et præteriti vel futuri, varietate mutatur : apud quem non est immutatio, nec momenti obumbratio. Neque enim ejus intentio de cogitatione in cogitationem transit, in cujus incorporeo contuitu simul adsunt cuncta quæ novit : quoniam tempora ita novit nullis suis temporalibus notionibus, quemadmodum temporalia movet nullis suis temporalibus motibus. Ibi ergo

naissance pour l'avoir vu fait, comme si elle eût été moindre auparavant, lui dont les ouvrages ne seraient pas si parfaits s'ils pouvaient ajouter quelque chose à la perfection de sa connaissance. C'est pourquoi, s'il n'eût été question que de nous apprendre quel est l'auteur de la lumière, il aurait suffi de dire : Dieu fit la lumière; ou si l'Écriture eût voulu se borner à nous faire savoir en outre par quel moyen il l'a faite, c'était assez de ces paroles : « Dieu dit que la lumière soit, et la lumière fut; » et nous aurions su que non-seulement Dieu a fait la lumière, mais qu'il l'a faite par sa parole. Mais comme il était important de nous apprendre trois choses touchant la créature : qui l'a faite, par quel moyen elle a été faite, et pourquoi; l'Écriture a marqué tout cela en disant : « Dieu dit : Que la lumière soit, « et la lumière fut. Et Dieu vit que la lumière « était bonne. » Ainsi, c'est Dieu qui a fait toutes choses; c'est par sa parole qu'il les a faites; et il les a faites, parce qu'elles sont bonnes. Il n'est point de plus excellent ouvrier que Dieu, ni d'art plus efficace que sa parole, ni de meilleure raison de faire quelque chose que la création de ce qui est bon par un Dieu qui est la bonté même. Platon apporte aussi cette raison de la création du monde, et dit qu'il était bien juste que des ouvrages si bons fussent faits par un Dieu souverainement bon; soit qu'il ait lu cela dans nos livres, ou qu'il l'ait appris de ceux qui l'y avaient lu, ou qu'il se soit élevé par la force de son génie, de la connaissance des ouvrages visibles de Dieu, à celle de ses grandeurs invisibles, ou qu'il en ait été instruit par ceux qui s'étaient élevés jusque-là.

CHAPITRE XXII.

De ceux qui croient à l'existence d'une mauvaise nature.

Cependant, quelques hérétiques n'ont pas vu cette bonté de Dieu à créer de bonnes choses, ou, en d'autres termes, cette raison de la création universelle, qui est si juste et si convenable, que sa considération seule suffit pour résoudre toutes les difficultés sur l'origine du monde, aux yeux d'un homme capable de bien voir et de méditer pieusement sur ce qu'il voit. Ces impies n'ont vu que notre corps mortel et fragile, qui n'est tel qu'en punition du péché, exposé ici-bas à une foule d'accidents dont les uns lui sont contraires et d'autres le détruisent, comme le feu, le froid, les bêtes farouches, et autres choses semblables. Ils ne prennent pas garde combien ces choses sont excellentes dans leur nature et dans leur ordre, comme elles sont admirablement disposées, à quel point elles contribuent chacune en particulier à la beauté de l'univers, quels avantages elles nous procurent quand nous savons en bien user, en sorte que les poisons mêmes deviennent des remèdes quand ils sont employés à propos, et qu'au contraire les choses qui nous flattent le plus, comme la lumière, le boire et le manger, sont nuisibles par l'abus que l'on en fait. La divine Providence nous avertit par là de ne pas blâmer témérairement les choses, mais d'en rechercher soigneusement l'utilité; et, lorsque notre intelligence se trouve en défaut, de croire que ces choses sont cachées comme l'étaient plusieurs autres que nous avons eu peine à découvrir. Si Dieu permet qu'elles nous soient

vidit bonum esse quod fecit, ubi bonum esse vidit ut faceret. Nec quia factum vidit, scientiam duplicavit, vel ex aliqua parte auxit, tanquam minoris scientiæ fuerit priusquam faceret quod videret : qui tam perfecte non operaretur, nisi tam perfecta scientia, cui nihil ex ejus operibus adderetur. Quapropter, si tantummodo nobis insinuandum esset quis fecerit lucem, sufficeret dicere, Deus fecit lucem. Si autem non solum quis fecerit, verum etiam per quid fecerit; satis esset ita enuntiari, *Et dixit Deus, Fiat lux, et facta est lux;* ut non tantum Deum, sed etiam per Verbum lucem fecisse nossemus. Quia vero tria quædam maxime scienda de creatura nobis oportuit intimari, quis eam fecerit, per quid fecerit, quare fecerit : *Deus dixit*, inquit, *Fiat lux, et facta est lux. Et vidit Deus lucem, quia bona est.* Si ergo quærimus quis fecerit, *Deus* est. Si per quid fecerit, *Dixit, Fiat, et facta est.* Si quare fecerit, *Quia bona est.* Nec auctor est excellentior Deo, nec ars efficacior Dei Verbo, nec causa melior quam ut bonum crearetur a Deo bono. Hanc etiam Plato causam condendi mundi justissimam dicit, ut a bono Deo bona opera fierent : sive ista legerit, sive ab his qui legerant forte cognoverit; sive acerrimo ingenio invisibilia Dei, per ea quæ facta sunt, intellecta conspexerit, sive ab his qui ista conspexerant et ipse didicerit.

CAPUT XXII.

De his qui putant nonnullam esse naturam malam.

Hanc tamen causam, id est ad bona creanda bonitatem Dei; hanc, inquam, causam tam justam atque idoneam, quæ diligenter considerata et pie cogitata omnes controversias quærentium mundi originem terminat, quidam hæretici non viderunt : quia egenam carnis hujus fragilemque mortalitatem, jam de justo supplicio venientem, dum ei non conveniunt, plurima offendunt; sicut ignis, aut frigus, aut fera bestia, aut quid hujusmodi. Nec attendunt, quam vel in suis locis naturisque vigeant, pulchroque ordine disponantur; quantumque universitati rerum pro suis portionibus decoris tanquam in communem rempublicam conferant, vel nobis ipsis, si eis congruenter atque scienter utamur, commoditatis attribuant; ita ut venena ipsa, quæ per inconvenientiam perniciosa sunt, convenienter adhibita in salubria medicamenta vertantur : quamque a contrario etiam hæc quibus delectantur, sicut cibus et potus et ista lux, immoderato et inopportuno usu noxia sentiantur. Unde nos admonet divina Providentia, non res insipienter vituperare, sed utilitatem rerum diligenter inquirere; et ubi nostrum ingenium vel infirmitas deficit, ita credere occultam, sicut erant quædam quæ vix potuimus invenire : quia et ipsa utilitatis occultatio, aut

cachées, c'est, ou pour exercer notre humilité, ou pour abaisser notre orgueil. En effet, il n'y a aucune nature mauvaise, et le mal n'est qu'une privation du bien : mais depuis les choses de la terre jusqu'à celles du ciel, depuis les visibles jusqu'aux invisibles, il en est qui sont meilleures les unes que les autres, et leur existence à toutes tient essentiellement à leur inégalité. Or, Dieu n'est pas moins grand dans les petites que dans les grandes; car il ne faut pas mesurer les petites par leur grandeur naturelle, qui est presque nulle, mais par la sagesse de leur auteur. C'est ainsi qu'en rasant un sourcil à un homme on ôterait fort peu de son corps, mais on ôterait beaucoup de sa beauté, parce que la beauté du corps ne consiste pas dans la grandeur de ses membres, mais dans leur proportion. Au reste, il ne faut pas trop s'étonner de ce que ceux qui croient à l'existence de quelque nature mauvaise, engendrée d'un mauvais principe, ne veuillent pas voir dans la bonté de Dieu la cause de la création du monde. Ces gens-là tiennent au contraire que Dieu n'a créé cette machine de l'univers que pour obéir à une impérieuse nécessité, et pour se défendre du mal qui se révoltait contre lui; qu'ainsi il a mêlé sa nature qui est bonne avec celle du mal, afin de le réprimer et de le vaincre; qu'il a bien de la peine à la purifier et à la délivrer, parce que le mal l'a étrangement corrompue et tyranniquement captivée, et qu'il ne la purifie pas même tout entière; mais que ce qui demeurera de sa corruption servira comme de prison et de fers à son ennemi vaincu. Les manichéens ne donneraient pas dans ces extravagances, s'ils croyaient, selon la vérité, que la nature de Dieu est immuable, incorruptible, inaltérable, et s'ils étaient convaincus, par une foi vraiment chrétienne, que l'âme, qui a pu être détériorée par sa volonté et corrompue par le péché, n'est pas une partie de la nature de Dieu, mais une créature infiniment éloignée de la perfection de son Créateur.

CHAPITRE XXIII.

De l'erreur reprochée à la doctrine d'Origène.

Il est bien plus surprenant que quelques-uns, qui croient comme nous qu'il n'y a qu'un seul principe de toutes choses, et que nulle nature qui n'est pas Dieu ne peut avoir d'autre créateur que Dieu, ne veuillent pas croire avec simplicité et bonté cette cause si simple et si bonne de la création du monde, c'est-à-dire que Dieu, qui est la bonté même, n'a pu créer que des choses bonnes, qui, sans être ce qui est Dieu, n'ont pu être créées que par un Dieu bon. Ceux-là disent que les âmes qui ne sont pas à la vérité des parties de Dieu, mais ses créatures, ont péché en s'éloignant de leur Créateur; qu'elles ont mérité par là d'être enfermées, depuis le ciel jusqu'en terre, dans divers corps, comme dans une prison, selon la diversité de leurs crimes; que c'est là le monde, et qu'ainsi la cause de sa création n'a pas été de faire de bonnes choses, mais d'en réprimer de mauvaises. Tel est le sentiment d'Origène, qu'il a consigné dans ses livres des Principes. Je ne saurais assez m'étonner de ce

humilitatis exercitatio est, aut elationis attritio; cum omnino natura nulla sit malum, nomenque hoc non sit nisi privationis boni : sed a terrenis usque ad cœlestia, et a visibilibus usque ad invisibilia sunt aliis alia bona meliora; ad hoc inæqualia, ut essent omnia. Deus autem ita est artifex magnus in magnis, ut minor non sit in parvis : quæ parva non sua granditate (nam nulla est), sed artificis sapientia metienda sunt : sicut in specie visibilis hominis, si unum radatur supercilium, quam propemodum nihil corpori, et quam multum detrahitur pulchritudini; quoniam non mole constat, sed parilitate ac dimensione membrorum. Nec sane multum mirandum est, quod hi qui nonnullam malam putant esse naturam suo quodam contrario exortam propagatamque principio, nolunt accipere istam causam creationis rerum, ut bonus Deus conderet bona; credentes eum potius ad hæc mundana molimina rebellantis adversum se mali repellendi extrema necessitate perductum, suamque naturam bonam malo coercendo superandoque miscuisse, quam turpissime pollutam et crudelissime captivatam et oppressam labore magno vix mundet ac liberet, non totam tamen; sed quod ejus non potuerit ab illa inquinatione purgari, tegmen ac vinculum futurum hostis victi et inclusi. Sic autem Manichæi non desiperent vel potius insanirent, si Dei naturam, sicuti est, incommutabilem atque omnino incorruptibilem crederent, cui nocere nulla res possit : animam vero quæ voluntate mutari in deterius et peccato corrumpi potuit, atque ita incommutabilis veritatis luce privari, non Dei partem, nec ejus naturæ quæ Dei est, sed ab illo conditam longe imparem Conditori christiana sanitate sentirent.

CAPUT XXIII.

De errore, in quo Origenis doctrina inculpatur.

Sed multo est mirandum amplius, quod etiam quidam, qui unum nobiscum credunt omnium rerum esse principium, ullamque naturam, quæ non est quod Deus est, nisi ab illo conditore esse non posse; noluerunt tamen istam causam fabricandi mundi tam bonam ac simplicem bene ac simpliciter credere, ut Deus bonus conderet bona, et essent post Deum quæ non essent quod est Deus, bona tamen quæ non faceret nisi bonus Deus. Sed animas dicunt, non quidem partes Dei, sed factas a Deo, peccasse a Conditore recedendo; et diversis progressibus pro diversitate peccatorum, a cœlis usque ad terras, diversa corpora quasi vincula meruisse : et hunc esse mundum; eamque causam mundi fuisse faciendi, non ut conderentur bona, sed ut mala cohiberentur. Hinc Origenes jure culpatur. In libris enim quos appellat περὶ Ἀρχῶν, id est de Principiis, hoc sensit, hoc scripsit. Ubi plus quam dici potest, miror hominem in ecclesiasticis litteris tam

qu'un homme si savant, et si versé dans les lettres sacrées, n'ait pas vu combien cette opinion est contraire à l'Écriture sainte, qui, après chaque ouvrage de Dieu qu'elle rapporte, ajoute : « Et « Dieu vit que cela était bon ; » et après les avoir rapportés : « Et Dieu vit, dit-elle, toutes les « choses qu'il avait faites, et elles étaient très-« bonnes ; » pour montrer qu'il n'y a point eu d'autre raison de créer le monde, sinon la nécessité que des choses parfaitement bonnes fussent créées par un Dieu tout bon, et que, si personne n'eût péché, le monde ne serait plein et orné que de bonnes natures. Mais, de ce que le péché a été commis, il ne s'ensuit pas que toutes choses soient corrompues, puisque dans le ciel le nombre des créatures angéliques qui gardent l'ordre de leur nature est le plus grand. D'ailleurs, la mauvaise volonté, pour s'être écartée de cet ordre, ne s'est pas soustraite aux lois de la justice de Dieu, qui dispose bien de toutes choses. De même qu'un tableau plaît avec ses ombres quand elles sont bien distribuées, ainsi l'univers est beau même avec les pécheurs, quoique, considérés en eux-mêmes, ils soient laids et difformes.

Origène et tous ceux qui partagent son opinion devaient en outre considérer que si le monde a été créé afin que les âmes, en punition de leurs péchés, fussent enfermées dans des corps comme dans une prison, en sorte que celles qui sont moins coupables eussent des corps plus légers, et les autres plus pesants ; il faudrait que les démons, qui sont les plus méchants de toutes les créatures, eussent des corps terrestres plutôt que les hommes. Cependant, pour montrer que ce n'est pas par là qu'on doit juger du mérite des âmes, les démons ont des corps aériens ; et l'homme, quoique beaucoup moins coupable, même avant son péché, en a reçu un de terre. Qu'y a-t-il au reste de plus impertinent que de dire que s'il n'y a qu'un soleil dans le monde, cela ne vient pas de la sagesse admirable de Dieu qui l'a voulu ainsi, et pour la beauté et pour l'utilité de l'univers, mais parce qu'il est arrivé qu'une âme a commis un péché qui méritait qu'on l'enfermât dans un tel corps ? De sorte que s'il fût arrivé que non pas une âme, mais que cent eussent commis le même péché, il y aurait cent soleils dans le monde. Il est heureux en ce cas qu'une seule âme pécheresse ait fait tant de progrès, qu'elle ait exclusivement mérité d'être logée dans le soleil. Au reste, la création de chaque chose par Dieu, par sa parole, et parce qu'elle est bonne, nous insinue-t-elle le mystère de la Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit ? ou y a-t-il quelque empêchement à ce que nous interprétions ainsi ce passage de l'Écriture ? C'est une question qui demanderait un long discours, et rien ne nous oblige à tout expliquer dans un seul livre.

CHAPITRE XXIV.

La Trinité a répandu dans tous ses ouvrages quelques indices de sa signification.

Nous croyons, nous tenons et nous enseignons

doctum et exercitatum, non attendisse, primum quam hoc esset contrarium Scripturæ hujus tantæ auctoritatis intentioni, quæ per omnia opera Dei subjungens, *Et vidit Deus, quia bonum est;* completisque omnibus inferens, *Et vidit Deus omnia, quæ fecit, et ecce bona valde :* nullam aliam causam faciendi mundi intelligi voluit, nisi ut bona fierent a bono Deo. Ubi si nemo peccasset, tantummodo naturis bonis esset mundus ornatus et plenus : et quia peccatum est, non ideo cuncta sunt impleta peccatis, cum bonorum longe major numerus in cœlestibus suæ naturæ ordinem servet. Nec mala voluntas, quia naturæ ordinem servare noluit, ideo justi Dei leges omnia bene ordinantis effugit. Quoniam sicut pictura cum colore nigro, loco suo posita, ita universitas rerum, si quis possit intueri, etiam cum peccatoribus pulchra est, quamvis per se ipsos consideratos sua deformitas turpet.

Deinde videre debuit Origenes, et quicumque ita sapiunt, si hæc opinio vera esset, mundum ideo factum, ut animæ pro meritis peccatorum suorum tanquam ergastula quibus pœnaliter includerentur, corpora acciperent, superiora et leviora quæ minus, inferiora vero et graviora quæ amplius peccaverunt; dæmones quibus deterius nihil est, terrena corpora quibus inferius et gravius nihil est, potius quam homines etiam malos habere debuisse. Nunc vero ut intelligeremus animarum merita non qualitatibus corporum esse pensanda, aerium pessimus dæmon, homo autem et nunc licet malus, longe minoris mitiorisque malitiæ, et certe ante peccatum tamen luteum corpus accepit. Quid autem stultius dici potest, quam per istum solem, ut in uno mundo unus esset, non decori pulchritudinis, vel etiam saluti rerum corporalium consuluisse artificem Deum, sed hoc potius evenisse, quia una anima sic peccaverat, ut tali corpore mereretur includi? Ac per hoc si contigisset, ut non una, sed duæ; imo non duæ, sed decem, vel centum, similiter æqualiterque peccassent, centum soles haberet hic mundus. Quod ut non fieret, non opificis provisione mirabili ad rerum corporalium salutem decoremque consultum est; sed contigit potius tanta unius animæ progressione peccantis, ut sola corpus tale mereretur. Non plane animarum, de quibus nesciunt quid loquantur, sed eorum ipsorum qui talia sapiunt, multum longe a veritate et merito est coercenda progressio. Hæc ergo tria quæ superius commendavi, cum in unaquaque creatura requiruntur, quis eam fecerit, per quid fecerit, quare fecerit, ut respondeatur, Deus, Per Verbum, Quia bona est, utrum altitudine mystica nobis ipsa Trinitas intimetur, hoc est Pater et Filius et Spiritus sanctus; an aliquid occurrat, quod in hoc loco Scripturarum id accipiendum esse prohibeat, multi sermonis est quæstio, nec omnia uno volumine ut explicemus urgendum est.

CAPUT XXIV.

De Trinitate divina, quæ per omnia opera sua significationis suæ sparsit indicia.

Credimus, et tenemus, et fideliter prædicamus, quod

fidèlement que le Père a engendré le Verbe, c'est-à-dire la Sagesse, par qui toutes choses ont été faites, son Fils unique, un comme lui, éternel comme lui, souverainement bon comme lui, et que le Saint-Esprit est ensemble l'esprit du Père et du Fils, consubstantiel et coéternel à tous deux; et que tout cela est Trinité, à cause de la propriété des personnes, et un seul Dieu à cause de la divinité inséparable, comme un seul Tout-Puissant à cause de la toute-puissance inséparable, en sorte néanmoins que chaque personne est Dieu et Tout-Puissant, et que toutes les trois ensemble ne sont point trois Dieux ni trois Tout-Puissants, mais un seul Dieu tout-puissant; tant l'unité de ces trois personnes divines est inséparable! Or, le Saint-Esprit du Père qui est bon, et du Fils qui est bon aussi, peut-il avec raison s'appeler la bonté des deux, parce qu'il est commun aux deux? Je n'ai pas la témérité de l'assurer. Je dirais plutôt qu'il est la sainteté des deux, en ne prenant pas ce mot pour une qualité, mais pour une substance, et pour la troisième personne de la Trinité. Ce qui me déterminerait à hasarder cette réponse, c'est qu'encore que le Père soit Esprit et soit saint, et le Fils de même, la troisième personne divine ne laisse pas, toutefois, de s'appeler proprement l'Esprit-Saint, comme la sainteté substantielle et consubstantielle de tous deux. Cependant, si la bonté divine n'est autre chose que la sainteté divine, une raison active contribue certainement plus qu'un orgueil téméraire à nous faire découvrir le mystère de la Trinité dans ces trois choses, dont on peut s'enquérir en chaque créature qui l'a faite, par quoi elle a été faite, et pour quelle raison elle a été faite. En effet, c'est le Père du Verbe qui a dit: « Que cela soit fait; » ce qui a été fait à sa parole l'a sans doute été par le Verbe; et lorsque l'Écriture ajoute; « Dieu vit que cela était bon, » cela nous montre assez que ce n'a point été par nécessité ni par indigence, mais pour la seule bonté, que Dieu a fait ce qu'il a fait, c'est-à-dire parce que c'est une bonne chose. Par cette raison, la créature n'a été appelée bonne qu'après sa création, afin de marquer qu'elle est conforme à cette bonté pour laquelle elle a été faite. Que si par cette bonté on peut fort bien entendre le Saint-Esprit, toute la Trinité nous est insinuée dans ses ouvrages. De là procède l'origine, la beauté et la béatitude de la sainte Cité, qui est là-haut dans les saints anges. Si l'on demande quel est l'auteur de son être, c'est Dieu qui l'a créée; si l'on s'informe pourquoi elle est sage, c'est que Dieu l'éclaire; si l'on veut savoir d'où vient qu'elle est heureuse, c'est qu'elle jouit de Dieu. Ainsi, Dieu est le principe de son être, de sa lumière et de sa joie. Elle subsiste dans son éternité, luit dans sa vérité, et se réjouit dans sa bonté.

CHAPITRE XXV.

De la division de la philosophie en trois parties.

Autant qu'on en peut juger, c'est de là que les philosophes ont divisé l'étude de la sagesse en trois parties; ou, pour mieux dire, ils ont adopté cette division, après en avoir reconnu l'existence:

Pater genuerit Verbum, hoc est Sapientiam, per quam facta sunt omnia, unigenitum Filium, unus unum, æternus coæternum, summe bonus æqualiter bonum; et quod Spiritus sanctus simul et Patris et Filii sit Spiritus, et ipse consubstantialis et coæternus ambobus: atque hoc totum et Trinitas sit propter proprietatem personarum, et unus Deus propter inseparabilem divinitatem, sicut unus omnipotens propter inseparabilem omnipotentiam: ita tamen ut etiam cum de singulis quæritur, unusquisque eorum et Deus et omnipotens esse respondeatur; cum vero de omnibus simul, non tres dii vel tres omnipotentes, sed unus Deus omnipotens; tanta ibi est in tribus inseparabilis unitas, quæ sic se voluit prædicari. Utrum autem boni Patris et boni Filii Spiritus sanctus, quia communis ambobus est, recte bonitas dici possit amborum, non audeo temerariam præcipitare sententiam. verumtamen amborum eum dicere sanctitatem facilius ausus fuero, non amborum quasi qualitatem, sed ipsum quoque substantiam, et tertiam in Trinitate personam. Ad hoc enim me probabilius ducit, quod cum sit et Pater spiritus et Filius spiritus, et Pater sanctus et Filius sanctus, proprie tamen ipse vocatur Spiritus sanctus, tanquam sanctitas substantialis et consubstantialis amborum. Sed si nihil aliud est bonitas divina quam sanctitas, profecto et illa diligentia rationis est, non præsumptionis audacia, ut in operibus Dei secreto quodam loquendi modo, quo nostra exerceatur intentio, eadem nobis insinuata intelligatur Trinitas, unamquamque creaturam quis fecerit, per quid fecerit, propter quid fecerit. Pater quippe intelligitur Verbi, qui dixit, *Fiat.* Quod autem illo dicente factum est, procul dubio per Verbum fectum est. In eo vero quod dicitur, *Vidit Deus quia bonum est*; satis significatur, Deum nulla necessitate, nulla suæ cujusquam utilitatis indigentia, sed sola bonitate fecisse quod factum est, id est, quia bonum est: quod ideo, posteaquam factum est, dicitur, ut res quæ facta est, congruere bonitati propter quam facta est, indicetur. Quæ bonitas si Spiritus sanctus recte intelligitur, universa nobis Trinitas in suis operibus intimatur. Inde est civitatis sanctæ, quæ in sanctis Angelis sursum est, et origo, et informatio, et beatitudo. Nam si quæratur unde sit, Deus eam condidit: si unde sit sapiens, a Deo illuminatur: si unde sit felix, Deo fruitur: subsistens modificatur, contemplans illustratur, inhærens jucundatur; est, videt, amat; in æternitate Dei viget, in veritate Dei lucet, in bonitate Dei gaudet.

CAPUT XXV.

De tripartita totius philosophiæ disciplina.

Quantum intelligi datur, hinc philosophi sapientiæ disciplinam tripartitam esse voluerunt; imo tripartitam esse animadvertere potuerunt (neque enim ipsi instituerunt ut ita esset, sed ita esse potius invenerunt): cujus una

savoir, en physique, logique et éthique, c'est-à-dire en philosophie naturelle, rationnelle et morale, ainsi que nous l'avons déjà indiqué au huitième livre. Je ne prétends pas induire de là qu'ils aient songé à la Trinité en cette triple division, quoique Platon, qui l'a trouvée, ait reconnu Dieu comme l'unique auteur de toute la nature, le dispensateur de l'intelligence, et l'inspirateur de cet amour qui est la source d'une bonne et heureuse vie. Je dis seulement qu'encore que les philosophes aient des opinions différentes de la nature des choses, du chemin qui mène à la vérité, et de la fin du bien auquel nous devons rapporter toutes nos actions, ils adoptent tous néanmoins cette division générale; et nul d'entre eux, de quelque secte qu'il soit, ne révoque en doute qu'il n'y ait quelque cause de la nature, quelque méthode pour apprendre, et quelques règles pour se conduire. En tout ouvrier de même, trois choses concourent à la production de ses ouvrages : la nature, l'art et l'usage. On reconnaît la nature par l'esprit, l'art par la science, et l'usage par le fruit. Je sais bien qu'à proprement parler le fruit appartient à la jouissance, et qu'il y a cette différence entre jouir d'une chose et s'en servir, qu'en jouir c'est l'aimer pour elle-même, et s'en servir c'est l'aimer pour une autre; d'où vient que nous ne devons qu'user des choses passagères, afin de mériter de jouir des éternelles, et ne pas faire comme ces misérables qui veulent jouir de l'argent et se servir de Dieu, n'employant pas l'argent pour Dieu, mais adorant Dieu pour l'argent. Toutefois, à prendre ces mots dans l'acception la plus ordinaire, nous usons des fruits, et nous jouissons de l'usage; car nous disons les fruits de la terre, quoique nous ne fassions que nous en servir. C'est donc en ce sens que j'emploie le nom d'usage, en parlant des trois choses propres à l'artisan, savoir, la nature, la doctrine et l'usage. Les philosophes ont tiré de là leur triple division de la science qui sert à acquérir la vie bienheureuse, en naturelle à cause de la nature, en rationnelle à cause de la doctrine, et en morale à cause de l'usage. Si nous étions les auteurs de notre nature, nous serions aussi les auteurs de notre science, et nous n'aurions que faire de l'instruction d'autrui; il suffirait pareillement, pour être heureux, de rapporter notre amour à nous-mêmes et de jouir de nous; mais puisque Dieu est l'auteur de notre nature, il faut, si nous voulons connaître la vérité et le bonheur, qu'il soit notre maître et l'objet de notre amour.

CHAPITRE XXVI.

L'image de la Trinité est jusqu'à un certain point empreinte dans l'homme mortel.

Nous trouvons véritablement en nous une image de Dieu, c'est-à-dire de cette souveraine Trinité; et bien qu'elle ne soit pas égale à lui, ou, pour mieux dire, qu'elle en soit infiniment éloignée, puisqu'elle ne lui est ni coéternelle ni consubstantielle, et qu'elle a même besoin d'être réformée pour lui ressembler en quelque sorte, il n'est rien

pars appellaretur physica, altera logica, tertia ethica. Quarum nomina latina jam multorum litteris frequentata sunt, ut naturalis, rationalis, moralisque vocarentur : quas etiam in octavo libro breviter perstrinximus. Non quod sit consequens, ut isti in his tribus aliquid secundum Deum de Trinitate cogitaverint. Quamvis Plato primus istam distributionem reperisse et commendasse dicatur, cui neque naturarum omnium auctor nisi Deus visus est, neque intelligentiæ dator, neque amoris, quo bene beateque vivitur, inspirator. Sed certe cum et de natura rerum, et de ratione indagandæ veritatis, et de boni fine ad quem cuncta quæ agimus referre debemus, diversi diversa sentiant : in his tamen tribus magnis et generalibus quæstionibus omnis eorum versatur intentio. Ita cum in unaquaque earum quid quisque sectetur, multiplex sit discrepantia opinionum, esse tamen aliquam naturæ causam, scientiæ formam, vitæ summam, nemo cunctatur. Tria etiam sunt quæ in unoquoque homine artifice spectantur, ut aliquid efficiat; natura, doctrina, usus : natura ingenio, doctrina scientia, usus fructu dijudicandus est. Nec ignoro quod proprie fructus fruentis, usus utentis sit; atque hoc interesse videatur, quod ea re frui dicimur, quæ nos non ad aliud referenda per se ipsam delectat; uti vero ea re, quam propter aliud quærimus. Unde temporalibus magis utendum est, quam fruendum, ut frui mereamur æternis. Non sicut perversi, qui frui volunt nummo, uti autem Deo; quoniam non nummum propter Deum impendunt, sed Deum propter nummum colunt. Verumtamen eo loquendi modo, quem plus obtinuit consuetudo, et fructibus utimur, et usibus fruimur. Nam et fructus jam proprie dicuntur agrorum, quibus utique omnes temporaliter utimur. Hoc itaque more usum dixerim in his tribus quæ in homine spectanda commonui, quæ sunt natura, doctrina, usus. Ex his propter obtinendam beatam vitam, tripartita, ut dixi, a philosophis inventa est disciplina; naturalis propter naturam, rationalis propter doctrinam, moralis propter usum. Si ergo natura nostra esset a nobis, profecto et nostram nos genuissemus sapientiam, nec eam doctrina, id est aliunde discendo, percipere curaremus; et noster amor a nobis profectus, et ad nos relatus, ad beate vivendum sufficeret, nec bono alio quo frueremur ullo indigeret : nunc vero quia natura nostra, ut esset, Deum habet auctorem; procul dubio ut vera sapiamus, ipsum debemus habere doctorem; ipsum etiam ut beati simus, suavitatis intimæ largitorem.

CAPUT XXVI.

De imagine summæ Trinitatis, quæ secundum quemdam modum in natura etiam necdum beatificati hominis invenitur.

Et nos quidem in nobis, tametsi non æqualem, imo valde longeque distantem, neque coæternam, et quo brevius totum dicitur, non ejusdem substantiæ, cujus est Deus, tamen qua Deo nihil sit in rebus ab eo factis natura propinquius, imaginem Dei, hoc est summæ illius Trini-

néanmoins, entre tous ses ouvrages, qui approche de plus près de sa nature. En effet, nous sommes, nous connaissons que nous sommes, et nous aimons notre être et la connaissance que nous en avons. Nous sommes bien assurés de la vérité de ces trois choses, attendu que nous ne les touchons par aucun sens corporel, ainsi que nous le pratiquons pour celles qui sont hors de nous, telles que les couleurs, les sons, les odeurs, les saveurs, les résistances plus ou moins fortes, tous objets sensibles dont nous avons aussi dans l'esprit et dans la mémoire des images très-ressemblantes et incorporelles, et qui nous portent à les désirer; mais je suis très-certain par moi-même, sans fantôme et sans illusion, que je suis, que je connais et que j'aime mon être. Je ne redoute point ici les arguments des académiciens; je ne crains pas qu'ils me disent: Mais si vous vous trompez? Si je me trompe, je suis; car on ne peut se tromper si l'on n'est. Puis donc que je suis, moi qui me trompe, comment me puis-je tromper en croyant que je suis, dès lors qu'il est certain que je suis, si je me trompe? Ainsi, puisque je serais toujours, moi qui serais trompé, quand il serait vrai que je me trompe, il est indubitable que je ne puis me tromper lorsque je crois que je suis. Il suit de là que quand je connais que je connais, je ne me trompe pas non plus; car je connais que j'ai cette connaissance de la même manière que je connais que je suis. Lorsque j'aime ces deux choses, j'y en ajoute une troisième, qui est mon amour, dont je ne suis pas moins assuré que des deux autres. Je ne me trompe pas lorsque je pense aimer, puisque je ne me trompe pas dans les choses que j'aime : lors même que ce que j'aime serait faux, il serait toujours vrai que j'aime une chose fausse. Et comment serait-on fondé à me blâmer d'aimer une chose fausse, s'il était faux que je l'aimasse? Mais comme ce que j'aime est certain et véritable, qui peut douter de la certitude et de la vérité de mon amour? Or, il n'y a personne qui ne veuille être, de même qu'il n'y a personne qui ne veuille être heureux. Dans le fait, comment celui qui n'est point pourrait-il être heureux?

CHAPITRE XXVII.

De l'être, de la science, et de l'amour de l'un et de l'autre.

L'existence est naturellement si douce, que ce n'est que pour cela que les misérables même ne veulent pas mourir; lorsqu'ils sentent qu'ils sont misérables, ce n'est pas eux, mais leur misère, dont ils souhaitent l'anéantissement. Cela est si vrai, que si à ces hommes qui sont très-misérables à leurs propres yeux, qui le sont véritablement, et qui sont jugés tels, non-seulement par les sages, parce qu'ils sont dépourvus de sagesse, mais encore par ceux qui se croient très-heureux, parce qu'ils sont pauvres et mendiants; si, dis-je, on leur proposait, ou de demeurer toujours dans cet état de misère sans mourir, ou d'être anéantis au cas qu'ils n'y voulussent pas demeurer, vous les verriez bondir de joie et s'arrêter au premier parti. J'en atteste leur propre sentiment. Pourquoi craignent-ils de mourir, et aiment-ils mieux vivre misérables que de voir finir leur misère par la mort, sinon parce que la nature abhorre le

tatis, agnoscimus adhuc reformatione perficiendam, ut sit etiam similitudine proxima. Nam et sumus, et nos esse novimus, et id esse ac nosse diligimus. In his autem tribus quæ dixi, nulla nos falsitas verisimilis turbat. Non enim ea, sicut illa quæ foris sunt, ullo sensu corporis tangimus, velut colores videndo, sonos audiendo, odores olfaciendo, sapores gustando, dura et mollia contrectando sentimus, quorum sensibilium etiam imagines eis simillimas, nec jam corporeas, cogitatione versamus, memoria tenemus, et per ipsas in istorum desideria concitamur: sed sine ulla phantasiarum vel phantasmatum imaginatione ludificatoria, mihi esse me, idque nosse et amare certissimum est. Nulla in his veris Academicorum argumenta formido, dicentium, Quid, si falleris? Si enim fallor, sum. Nam qui non est, utique nec falli potest : ac per hoc sum, si fallor. Quia ergo sum si fallor, quomodo esse me fallor, quando certum est me esse, si fallor? Quia igitur essem qui fallerer, etiamsi fallerer; procul dubio in eo quod me novi esse, non fallor. Consequens est autem, ut etiam in eo quod me novi nosse, non fallar. Sicut enim novi me esse, ita novi etiam hoc ipsum, nosse me. Eaque duo cum amo, eumdem quoque amorem quiddam tertium, nec imparis æstimationis, eis quas novi rebus adjungo. Neque enim fallor amare me, cum in his quæ amo non fallar : quanquam etsi illa falsa essent, falsa me amare verum esset. Nam quo pacto recte reprehenderer et recte prohiberer ab amore falsorum, si me illa amare falsum esset? Cum vero et illa vera atque certa sint, quis dubitet quod eorum, cum amantur, et ipse amor verus et certus est? Tam porro nemo est qui esse se nolit, quam nemo est qui non beatus esse velit. Quomodo enim potest beatus esse, si nihil sit?

CAPUT XXVII.

De essentia et scientia, et utriusque amore.

Ita vero vi quadam naturali ipsum esse jucundum est, ut non ob aliud et hi qui miseri sunt nolint interire, et cum se miseros esse sentiant, non se ipsos de rebus, sed miseriam suam potius auferri velint. Illis etiam qui et sibi miserrimi apparent, et plane sunt, et non solum a sapientibus, quoniam stulti, verum et ab his qui se beatos putant, miseri judicantur, quia pauperes atque mendici sunt, si quis immortalitatem daret, qua nec ipsa miseria moreretur, proposito sibi quod si in eadem miseria semper esse nollent, nulli et nusquam essent futuri, sed omni modo perituri, profecto exsultarent lætitia, et sic semper eligerent esse, quam omnino non esse. Hujus rei testis est notissimus sensus illorum. Unde enim mori metuunt, et malunt in illa ærumna vivere, quam eam morte finire, nisi quia satis apparet quam refugiat natura non esse? Atque ideo cum se noverint esse morituros, pro magno beneficio sibi hanc impendi misericordiam desiderant, ut aliquanto pro-

néant? Aussi, lorsqu'ils sont près de mourir, ils regardent comme une grande faveur tout ce qu'on fait pour leur conserver la vie, c'est-à-dire pour prolonger leur misère. Ils montrent bien avec quelle allégresse ils recevraient l'immortalité, quand même ils seraient assurés d'être toujours malheureux. Que dirai je de tous les animaux irraisonnables? Tous, depuis les plus grands dragons jusqu'aux plus petits vers de terre, ne témoignent-ils pas, par tout ce qu'il y a de mouvement en eux, qu'ils sont bien aises d'être, et conséquemment qu'ils abhorrent le néant? Les arbres et les plantes, quoique privés de sentiment, n'enfoncent-ils pas leurs racines en terre à proportion qu'ils s'élèvent dans l'air, afin d'en tirer leur nourriture, et de conserver ainsi en quelque façon l'être qu'ils ont reçu? Enfin, les corps même insensibles et inanimés ne tendent-ils pas toujours vers leur centre, comme pour ne point s'éloigner du lieu où la nature les a placés, et où ils se conservent le mieux?

Pour ce qui regarde maintenant le désir de connaître et la crainte naturelle à l'homme d'être trompé, j'en apporterai pour preuve qu'il n'est personne qui n'aime mieux être sage et s'affliger, que d'être fou et se réjouir. L'homme est le seul de tous les animaux mortels qui soit capable d'un sentiment si grand et si noble. Quelques-uns d'eux ont les yeux meilleurs que nous pour voir la lumière d'ici-bas; mais ils ne peuvent atteindre à cette lumière incorporelle qui éclaire notre âme et nous fait juger sainement de toutes choses; car nous n'en saurions juger qu'à proportion qu'elle nous éclaire. Mais, quoiqu'il n'y ait point de science dans les bêtes, elles en ont toutefois quelque ombre; au lieu que, pour le reste des choses corporelles, on ne les appelle pas sensibles parce qu'elles sentent, mais parce qu'on les sent, encore que les plantes soient douées d'une qualité peu éloignée de la sensibilité, en ce qu'elles se nourrissent et qu'elles engendrent. En définitive, toutes ces choses ont leurs causes secrètes dans la nature; quant à leurs formes, qui servent à l'embellissement de ce monde visible, elles les exposent à nos sens, afin que si elles ne peuvent connaître, elles soient du moins connues. Mais, quoique nos sens corporels en soient frappés, ce ne sont pas eux toutefois qui en jugent. Nous avons un sentiment intérieur beaucoup plus excellent, qui connaît ce qui est juste et ce qui ne l'est pas, l'un par une espèce intelligible, et l'autre par la privation de cette espèce. Ce sentiment n'a point son origine dans l'ouïe, ni dans la vue, ni dans l'odorat, ni dans le goût, ni dans le tact. Par ce sens intime, par ce sentiment intérieur, je suis certain que je suis, que je connais que je suis, et que j'aime mon être et ma connaissance.

CHAPITRE XXVIII.

Si nous devons aimer l'amour même par lequel nous aimons notre être et notre connaissance, pour mieux ressembler à la Trinité.

Mais j'en ai dit assez sur notre être, sur notre connaissance, et sur l'amour que nous avons pour l'un et pour l'autre, aussi bien que sur la ressemblance, tout imparfaite qu'elle est, qu'on peut

ductius in eadem miseria vivant, tardiusque moriantur. Procul dubio ergo indicant immortalitatem, saltem talem quæ non habeat finem mendicitatis, quanta gratulatione susciperent. Quid? animalia omnia etiam irrationalia, quibus datum non est ista cogitare, ab immensis draconibus usque ad exiguos vermiculos, nonne se esse velle, atque ob hoc interitum fugere omnibus quibus possunt motibus indicant? Quid? arbusta omnesque frutices, quibus nullus est sensus ad vitandam manifesta motione perniciem, nonne ut in auras tutum culminis germen emittant, altius terræ radices affigunt, quo alimentum trahant, atque ita suum quodammodo esse conservent? Ipsa postremo corpora, quibus non solum sensus, sed nec ulla saltem seminalis est vita, ita tamen vel exsiliunt in superna, vel in ima descendunt, vel librantur in mediis, ut essentiam suam, ubi secundum naturam possunt esse, custodiant.

Jam vero nosse quantum ametur, quamque falli nolit humana natura, vel hinc intelligi potest, quod lamentari quisque sana mente mavult, quam lætari in amentia. Quæ vis magna atque mirabilis mortalibus, præter homini, animantibus nulla est; licet eorum quibusdam ad istam lucem contuendam multo quam nobis sit acrior sensus oculorum : sed lucem illam incorpoream contingere nequeunt, qua mens nostra quadammodo irradiatur, ut de his omnibus recte judicare possimus. Nam in quantum eam capimus, in tantum id possumus. Verumtamen inest sensibus irrationalium animantium, etsi scientia nullo modo, at certe quædam scientiæ similitudo. Cætera autem rerum corporalium, non quia sentiunt, sed quia sentiuntur, sensibilia nuncupata sunt. Quorum in arbustis hoc simile est sensibus, quod aluntur et gignunt. Verumtamen et hæc et omnia corporalia latentes in natura causas habent; sed formas suas, quibus mundi hujus visibilis structura formosa est, sentiendas sensibus præbent, ut pro eo quod nosse non possunt, quasi innotescere velle videantur. Sed nos ea sensu corporis ita capimus, ut de his non sensu corporis judicemus. Habemus enim alium interioris hominis sensum isto longe præstantiorem; quo justa et injusta sentimus : justa, per intelligibilem speciem; injusta, per ejus privationem. Ad hujus sensus officium non acies pupillæ, non foramen auriculæ, non spiramenta narium, non gustus faucium, non ullus corporeus tactus accedit. Ibi me et esse et hoc nosse certus sum, et hæc amo atque amare me similiter certus sum.

CAPUT XXVIII.

An etiam ipsum amorem, quo et esse et scire diligimus, diligere debeamus, quo magis divinæ Trinitatis imagini propinquamus.

Sed de duobus illis, essentia scilicet et notitia, quantum amentur in nobis, et quemadmodum etiam in cæteris re-

remarquer sur ce point dans les autres choses qui sont au-dessous de nous. Quant à l'amour par lequel nous aimons ces trois choses, savoir, si nous l'aimons aussi, c'est ce dont je n'ai rien dit. Mais il est aisé de montrer que nous l'aimons, puisqu'en ceux que nous aimons d'un amour plus pur et plus parfait, nous aimons cet amour-là encore plus que nous ne les aimons eux-mêmes. On n'appelle pas homme de bien celui qui sait ce qui est bon, mais celui qui l'aime. Comment donc n'aimerions-nous pas en nous l'amour même qui nous fait aimer tout ce que nous aimons de bon? En effet, il y a un autre amour par lequel on aime ce qu'il ne faut pas aimer; et celui qui aime cet amour par lequel on aime ce qu'on doit aimer, hait cet autre amour-là. Le même homme peut les réunir tous les deux; et cette réunion lui est profitable lorsque l'amour qui fait que nous vivons bien augmente, et que l'autre diminue jusqu'à ce qu'il soit entièrement détruit, et que tout ce qu'il y a de vie en nous soit changé en bien. Si nous étions brutes, nous aimerions la vie de la chair et des sens, et ce bien suffirait pour nous rendre contents, sans que nous eussions la peine d'en chercher un autre. Si nous étions arbres, quoique nous ne pussions rien aimer de ce qui flatte les sens, toutefois nous semblerions comme désirer tout ce qui pourrait nous rendre plus fertiles. De même encore, si nous étions pierres, flots, vent ou flamme, ou quelque autre chose semblable, nous serions privés à la vérité de vie et de sentiment, mais nous ne laisserions pas d'éprouver comme un certain désir de conserver le lieu et l'ordre où la nature nous aurait mis. Le poids des corps, soit qu'il les fasse tendre en haut ou en bas, peut être considéré comme leur amour; et de même que l'esprit est entraîné par l'amour, ainsi le corps est entraîné par son poids. Puis donc que nous sommes hommes, faits à l'image de notre Créateur, dont l'éternité est véritable, la vérité éternelle, et la charité éternelle et véritable, et qui est lui-même l'aimable, l'éternelle et la véritable Trinité, sans confusion ni division, parcourons tous ses ouvrages d'un pas miraculeusement immobile, et recueillons des vestiges plus ou moins grands de sa divinité dans les choses qui sont au-dessous de nous, et qui ne seraient en aucune façon, ni n'auraient aucune beauté, ni ne demanderaient et ne garderaient aucun ordre, si elles n'avaient été créées par celui qui possède l'être souverain, la sagesse souveraine et la souveraine bonté. Quant à nous, après avoir contemplé son image en nous-mêmes, levons-nous, et rentrons dans notre cœur à l'exemple de l'enfant prodigue de l'Évangile, et retournons à celui de qui nous nous étions éloignés par nos péchés. Là, notre être ne sera point sujet à la mort, ni notre connaissance à l'erreur, ni notre amour au désordre. Bien que nous soyons assurés maintenant que ces trois choses sont en nous, et que nous n'ayons point besoin de nous en rapporter à d'autres, parce que nous les sentons et que nous en sommes convaincus intérieurement; toutefois, comme nous ne pouvons savoir par nous-mêmes combien de temps elles dureront, si elles ne finiront jamais, et où elles doivent aboutir, selon le bon et le mauvais usage que nous en aurons fait, nous en cherchons ou nous en

bus quæ infra sunt, eorum reperiatur, etsi differens, quædam tamen similitudo, quantum suscepti hujus operis ratio visa est postulare, satis diximus : de amore autem quo amantur, utrum et ipse amor ametur, non dictum est. Amatur autem : et hinc probamus, quod in hominibus qui rectius amantur, ipse magis amatur. Neque enim vir bonus merito dicitur qui scit quod bonum est, sed qui diligit. Cur ergo et in nobis ipsis non et ipsum amorem nos amare sentimus, quo amamus quidquid boni amamus? Est enim et amor, quo amatur et quod amandum non est: et istum amorem odit in se, qui illum diligit, quo id amatur quod amandum est. Possunt enim ambo esse in uno homine, et hoc bonum est homini, ut illo proficiente quo bene vivimus, iste deficiat quo male vivimus, donec ad perfectum sanetur, et in bonum commutetur omne quod vivimus. Si enim pecora essemus, carnalem vitam et quod secundum sensum ejus est amaremus: idque esset sufficiens bonum nostrum, et secundum hoc cum esset nobis bene, nihil aliud quæreremus. Item si arbores essemus, nihil quidem sentiente motu amare possemus, verumtamen id quasi appetere videremur, quo feracius essemus uberiusque fructuosæ. Si essemus lapides, aut fluctus, aut ventus, aut flamma, vel quid ejusmodi, sine ullo quidem sensu atque vita, non tamen nobis deesset quasi quidam nostrorum locorum atque ordinis appetitus. Nam velut amores corporum momenta sunt ponderum, sive deorsum gravitate, sive sursum levitate nitantur. Ita enim corpus pondere, sicut animus amore fertur, quocumque fertur. Quoniam igitur homines sumus, ad nostri Creatoris imaginem creati, cujus est vera æternitas, æterna veritas, æterna et vera charitas, estque ipsa æterna et vera et chara Trinitas, neque confusa, neque separata; in iis quidem rebus quæ infra nos sunt, quoniam et ipsa nec aliquo modo essent, nec aliqua specie continerentur, nec aliquem ordinem vel appeterent, vel tenerent, nisi ab illo facta essent qui summe est, qui summe sapiens est, qui summe bonus est; tanquam per omnia quæ fecit mirabili stabilitate currentes, quasi quædam ejus alibi magis, alibi minus impressa vestigia colligamus; in nobis autem ipsis ejus imaginem contuentes, tanquam minor ille evangelicus filius ad nosmetipsos reversi surgamus, ut ad illum redeamus, a quo peccando recesseramus. Ibi esse nostrum non habebit mortem, ibi nosse nostrum non habebit errorem, ibi amare nostrum non habebit offensionem. Nunc autem ista tria nostra quamvis certa teneamus, nec aliis ea credamus testibus, sed nos ipsi præsentia sentiamus, atque interiore veracissimo cernamus aspectu, tamen quamdiu futura, vel utrum nunquam defutura, et quo si bene, quo autem si male agantur, perventura sint, quoniam per nos ipsos nosse non possumus, alios hinc testes vel quærimus, vel habemus; de quorum fide cur nulla debeat esse dubitatio, non est iste, sed poste-

avons déjà d'autres témoignages, dont nous prouverons ailleurs la véracité. Il faut achever en ce livre ce que nous avions commencé d'expliquer touchant la Cité de Dieu, qui n'est point pèlerine en cette vie mortelle, mais qui est toujours immortelle dans les cieux, c'est-à-dire ce qui regarde les saints anges demeurés à jamais fidèles à Dieu, et que Dieu sépara, comme je l'ai dit, de ceux qui, s'éloignant de la lumière éternelle, sont devenus ténèbres.

CHAPITRE XXIX.

De la science des saints anges.

Ces saints anges n'apprennent pas à connaître Dieu par des paroles sensibles, mais par la présence même de la vérité immuable, c'est-à-dire par le Verbe, qui est son Fils unique; et ils connaissent tellement le Verbe, et le Père, et leur Esprit, et l'indivisibilité de cette Trinité dont chaque personne est une seule et même substance, sans néanmoins être ensemble trois dieux, que cette connaissance est plus claire pour eux que ne l'est pour nous celle que nous avons de nous-mêmes. Ils connaissent mieux encore la créature dans la sagesse de Dieu, comme dans l'art qui l'a produite, que dans la créature même; et par conséquent ils se connaissent mieux là eux-mêmes que dans eux-mêmes, quoiqu'ils se connaissent aussi dans eux-mêmes. Car ils ont été créés, et sont par conséquent autre chose que celui qui les a créés. Aussi se connaissent-ils là comme dans la lumière du jour, et dans eux-mêmes comme dans celle du soir, ainsi que je l'ai dit ci-dessus. Or, il y a une grande différence entre connaître une chose dans la raison de son être, ou la connaître en elle-même; comme on connaît autrement les figures de mathématiques lorsqu'on les contemple par l'esprit, que quand on les voit tracées sur le sable; ou comme la justice est autrement représentée dans la vérité immuable que dans l'âme du juste. Il en est ainsi du firmament étendu entre les eaux supérieures et inférieures, qui fut appelé ciel; du rassemblement des eaux en un lieu plus bas; de la séparation de la terre; de la production des herbes et des arbres; de la création du soleil, de la lune et des étoiles; des animaux aquatiques, tant ailés qu'armés de nageoires, et amphibies; des animaux terrestres, tant quadrupèdes que reptiles; de l'homme même, qui surpasse en excellence toutes les créatures de la terre. Toutes ces merveilles de la création sont autrement connues des anges dans le Verbe de Dieu, où elles ont leurs causes et leurs raisons éternellement subsistantes selon lesquelles elles ont été faites, que dans elles-mêmes. Là, ils les connaissent d'une connaissance plus claire, comme dans l'art même; et ici d'une connaissance plus obscure, comme dans les ouvrages de l'art. Cependant, lorsque ces ouvrages sont rapportés à la louange et à l'honneur du Créateur, il se fait comme un matin dans l'esprit de ceux qui les contemplent.

CHAPITRE XXX.

De la perfection du nombre senaire.

Or, l'Écriture dit qu'ils furent achevés en six

rior erit diligentius disserendi locus. In hoc autem libro de civitate Dei, quæ non peregrinatur in hujus vitæ mortalitate, sed immortalis semper in cœlis est, id est, de Angelis sanctis Deo cohærentibus, qui nec fuerunt unquam, nec futuri sunt desertores, inter quos et illos qui æternam lucem deserentes, tenebræ facti sunt, Deum primitus divisisse jam diximus, illo adjuvante quod cœpimus, ut possumus explicemus.

CAPUT XXIX.

De sanctorum Angelorum scientia.

Illi quippe Angeli sancti non per verba sonantia Deum discunt; sed per ipsam præsentiam immutabilis veritatis, hoc est, Verbum ejus unigenitum : et ipsum Verbum et Patrem et eorum Spiritum sanctum; eamque esse inseparabilem Trinitatem, singulasque in ea personas esse unam substantiam; et tamen omnes non tres deos esse, sed unum Deum, ita noverunt, ut eis magis ista, quam nos ipsi nobis cogniti sumus. Ipsam quoque creaturam melius ibi, hoc est in sapientia Dei, tanquam in arte qua facta est, quam in ea ipsa sciunt : ac per hoc et se ipsos ibi melius quam in se ipsis, verumtamen et in se ipsis. Facti sunt enim, et aliud sunt quam ille qui fecit. Ibi ergo tanquam in cognitione diurna, in se ipsis autem tanquam in vespertina, sicut supra jam diximus. Multum enim differt utrum in ea ratione cognoscatur aliquid secundum quam factum est, an in se ipso. Sicut aliter scitur rectitudo linearum seu veritas figurarum, cum intellecta conspicitur, aliter cum in pulvere scribitur; et aliter justitia in veritate incommutabili, aliter in anima justi. Sic deinde cætera, sicut firmamentum inter aquas superiores et inferiores, quod cœlum vocatum est; sicut deorsum aquarum congeries terræque nudatio, et herbarum institutio atque lignorum; sicut solis et lunæ stellarumque conditio; sicut ex aquis animalium, volucrum scilicet atque piscium belluarumque natantium; sicut quorumcumque in terra gradientium atque repentium, et ipsius hominis, qui cunctis in terra rebus excelleret. Omnia hæc aliter in Verbo Dei cognoscuntur ab Angelis, ubi habent causas rationesque suas, id est secundum quas facta sunt, incommutabiliter permanentes, aliter in se ipsis; illic clariore, hic obscuriore cognitione, velut artis atque operum : quæ tamen opera cum ad ipsius Creatoris laudem venerationemque referuntur, tamquam mane lucescit in mentibus contemplantium.

CAPUT XXX.

De senarii numeri perfectione.

Hæc autem propter senarii numeri perfectionem, eodem die sexies repetito, sex diebus perfecta narrantur : non

jours, non que Dieu ait eu besoin de ce temps, comme s'il n'eût pu les créer tous à la fois, et leur faire ensuite marquer les temps par les mouvements convenables; mais pour montrer la perfection de ces ouvrages par celle du nombre six. Il est le premier de tous les nombres qui se compose de ses parties, c'est-à-dire de son sixième, de son tiers et de sa moitié, qui sont un, deux et trois, dont le total donne six. J'entends ici parler des parties aliquotes, comme la moitié, le tiers, le quart, etc. Le nombre quatre, par exemple, est bien une partie de neuf; mais non une de ses parties aliquotes, comme un, qui en est le neuvième, ou trois, qui en est le tiers. Or, ces deux nombres fractionnaires un et trois, pris ensemble, sont bien éloignés de faire neuf. De même, quatre est une fraction de dix, mais on ne saurait le considérer comme un, qui en est le dixième. Il a aussi un cinquième, qui est deux, et une moitié, qui est cinq. Mais le total de ces trois nombres, un, deux et cinq, ne donne que huit et non dix. Pour le nombre douze, la réunion de ses parties forme un nombre plus grand, puisque un, deux, trois, quatre et six, c'est-à-dire son douzième, son sixième, son quart, son tiers et sa moitié, ne font pas douze, mais seize. J'ai cru devoir toucher ceci en passant, afin de montrer la perfection du nombre senaire, qui, comme je l'ai dit, est le premier de tous qui se compose de la somme de ses parties, telle que je les ai déterminées. C'est dans ce nombre parfait de six que Dieu acheva ses ouvrages : on aurait donc tort de mépriser les raisons qu'on peut tirer des nombres; et ceux qui y regardent de près reconnaissent combien elles sont considérables en plusieurs passages de l'Écriture. Elle ne donne pas en vain à Dieu cette louange, d'avoir fait tout avec poids, nombre et mesure.

CHAPITRE XXXI.

De la sanctification et du repos du septième jour.

Quant au septième jour, c'est-à-dire au même jour répété sept fois, nombre qui est aussi parfait pour une autre raison, il marque le repos de Dieu, qui en est le terme et la sanctification. Ainsi, Dieu n'a pas voulu sanctifier ce jour par ses ouvrages, mais par son repos, qui n'a point de soir; car il n'y a plus dès lors de créature, qui, connue dans le Verbe de Dieu autrement qu'en elle-même, constitue la distinction du jour en matin et en soir. Il y aurait beaucoup de choses à dire touchant la perfection du nombre sept; mais ce livre est déjà bien long, et je crains que l'on ne m'accuse de vouloir faire un vain étalage de ma suffisance. Je dois donc montrer de la modération et avoir égard à la gravité de mon sujet, de peur que, parlant trop du nombre, il ne semble que je néglige le poids et la mesure. Il suffira d'avertir ici que trois est le premier nombre impair, et quatre le premier pair, et que ces deux nombres pris ensemble font celui de sept. On l'emploie souvent par cette raison pour marquer indéfiniment tous les nombres, comme, par

quia Deo necessaria fuerit mora temporum, quasi qui non potuerit creare omnia simul, quæ deinceps congruis motibus peragerent tempora; sed quia per senarium numerum est operum significata perfectio. Numerus quippe senarius primus completur suis partibus, id est, sexta sui parte, et tertia, et dimidia, quæ sunt unum, et duo, et tria : quæ in summam ducta, sex fiunt. Partes autem in hac consideratione numerorum illæ intelligendæ sunt, quæ quotæ sint dici potest : sicut dimidia, tertia, quarta, et deinceps ab aliquo numero denominatæ. Neque enim, exempli gratia, quia in novenario numero quatuor pars aliqua ejus est, ideo dici potest quota ejus sit : unum autem potest, nam nona ejus est; et tria potest, nam tertia ejus est. Conjunctæ vero istæ duæ partes ejus, nona scilicet atque tertia, id est, unum et tria, longe sunt a tota summa ejus, quod est novem. Itemque in denario quaternarius est aliqua pars ejus; sed quota sit dici non potest : unum autem potest, nam decima pars ejus est. Habet et quintam, quod sunt duo : habet et dimidiam, quod sunt quinque. Sed hæ tres partes ejus, decima et quinta et dimidia, id est unum et duo et quinque, simul ductæ non complent decem : sunt enim octo. Duodenarii vero partes numeri in summam ductæ, transeunt eum : habet enim duodecimam, quod est unum; habet sextam, quæ sunt duo; habet quartam, quæ sunt tria; habet tertiam, quæ sunt quatuor; habet et dimidiam, quæ sunt sex : unum autem et duo et tria et quatuor et sex, non duodecim, sed amplius, id est, sexdecim fiunt. Hoc breviter commemorandum putavi ad commendandam senarii numeri perfectionem, qui primus, ut dixi, partibus suis in summam redactis ipse perficitur : in quo perfecit Deus opera sua. Unde ratio numeri contemnenda non est, quæ in multis sanctarum Scripturarum locis, quam magni æstimanda sit, elucet diligenter intuentibus. Nec frustra in laudibus Dei dictum est, *Omnia in mensura et numero et pondere disposuisti.*

CAPUT XXXI.

De die septimo, in quo plenitudo et requies commendatur.

In septimo autem die, id est eodem die septies repetito, qui numerus etiam ipse alia ratione perfectus est, Dei requies commendatur, in qua primum sanctificatio sonat. Ita Deus noluit istum diem in ullis suis operibus sanctificare, sed in requie sua, quæ non habet vesperam : neque enim ulla creatura est, ut etiam ipsa aliter in Dei Verbo, aliter in se cognita, faciat aliam velut diurnam, aliam velut vespertinam notitiam. De septenarii porro numeri perfectione dici quidem plura possunt : sed et liber iste jam prolixus est; et vereor ne occasione comperta, scientiolam nostram leviter magis quam utiliter jactare velle videamur. Habenda est itaque ratio moderationis atque gravitatis, ne forte cum de numero multum loquimur, mensuram et pondus negligere judicemur. Hoc itaque satis sit admonere, quod totus impar primus numerus ternarius est, totus par quaternarius : ex quibus duobus septenarius constat. Ideo pro universo sæpe po-

exemple, lorsqu'on dit : « Le juste tombera sept « fois et se relèvera, » c'est-à-dire : il ne périra point autant de fois qu'il tombera. Il ne faut pas entendre par ces chutes des péchés, mais des afflictions qui servent à rendre humble. Le psalmiste dit aussi : « Je vous louerai sept fois le « jour ; » ce qui est exprimé ailleurs ainsi : « Ses « louanges seront toujours en ma bouche. » Il y a beaucoup d'autres passages analogues dans l'Écriture, où le nombre sept est mis pour marquer une généralité de choses. Il est encore souvent employé pour signifier le Saint-Esprit, dont Notre Seigneur dit : « Il vous enseignera toute vérité. » C'est là qu'est le repos de Dieu, par lequel on se repose en Dieu ; car le repos se trouve dans le tout, c'est-à-dire dans la plénitude de la perfection, et le travail dans la partie. Aussi est-ce le temps du travail aujourd'hui que nous ne savons encore qu'en partie ; mais « lorsque ce qui est parfait sera arrivé, ce qui n'est qu'en partie s'évanouira. » De là vient aussi que nous avons de la peine à découvrir le sens de l'Écriture. Quant aux saints anges, après l'heureuse compagnie desquels nous soupirons dans ce laborieux pèlerinage, comme ils jouissent d'un état permanent et immuable, la facilité qu'ils ont pour comprendre égale la félicité de leur repos. Véritablement, s'ils nous aident sans peine, c'est que leurs mouvements sont libres et célestes.

CHAPITRE XXXII.

De ceux qui croient que la création des anges a précédé celle du monde.

Quelqu'un prétendra-t-il que ces paroles de la Genèse : « Que la lumière soit, et la lumière fut, » ne doivent point s'entendre de la création des anges, mais d'une lumière corporelle, quelle qu'elle soit ; et que les anges ont été créés, non-seulement avant le firmament, mais encore avant toute autre créature ? Alléguera-t-il, à l'appui de cette opinion, que le premier verset de la Genèse ne signifie pas que le ciel et la terre furent les premières choses que Dieu créa, puisqu'il avait déjà créé les anges, mais que toutes choses furent créées dans sa sagesse, c'est-à-dire dans son Verbe, que l'Écriture nomme ici *principe*, nom qu'il prend lui-même dans l'Évangile, lorsqu'il répond aux Juifs qui lui demandaient qui il était ? Je ne combattrai point cette interprétation, à cause de la religieuse satisfaction que j'éprouve à voir la Trinité marquée dès le commencement du saint livre de la Genèse. On lit d'abord : « Au commencement Dieu créa le ciel « et la terre, » pour signifier que le Père a créé le monde par son Fils, suivant ce témoignage du psalmiste : « Que vos œuvres, Seigneur, sont ma« gnifiques ! vous avez fait toutes choses selon la « sagesse ; » mais l'Écriture ne tarde pas à faire mention du Saint-Esprit. Après avoir rapporté quelle était la terre qui fut le premier ouvrage de Dieu, ou quelle masse ou matière Dieu avait préparée pour la structure de l'univers sous le nom du ciel et de la terre, qu'elle décrit ainsi : « Or la terre était ténébreuse et informe, et les « ténèbres étaient répandues sur l'abîme ; » elle ajoute aussitôt, pour accomplir le nombre des personnes de la Trinité : « Et l'Esprit de Dieu était « porté sur les eaux. » Chacun, au reste, est libre

nitur, sicuti est, *Septies cadet justus, et resurget* : id est, quotiescumque ceciderit, non peribit. Quod non de iniquitatibus, sed de tribulationibus ad humilitatem perducentibus intelligi voluit. Et, *Septies in die laudabo te.* Quod alibi alio modo dictum est : *Semper laus ejus in ore meo.* Et multa hujusmodi in divinis auctoritatibus reperiuntur, in quibus septenarius numerus, ut dixi, pro cujusque rei universitate poni solet. Propter hoc eodem sæpe numero significatur Spiritus sanctus, de quo Dominus ait, *Docebit vos omnem veritatem.* Ibi requies Dei, qua requiescitur in Deo. In toto quippe, id est in plena perfectione, requies ; in parte autem labor. Ideo laboramus, quamdiu ex parte scimus ; sed cum venerit quod perfectum est, quod ex parte est evacuabitur. Hinc est quod etiam Scripturas istas cum labore rimamur. Sancti vero Angeli, ad quorum societatem et congregationem in hac peregrinatione laboriosissima suspiramus, sicut habent permanendi æternitatem, ita cognoscendi facilitatem et requiescendi felicitatem. Sine difficultate quippe nos adjuvant ; quoniam spiritualibus motibus puris et liberis non laborant.

CAPUT XXXII.

De opinione eorum qui Angelorum creationem anteriorem volunt esse, quam mundi.

Ne quis autem contendat, et dicat non sanctos Angelos esse significatos, in eo quod scriptum est, *Fiat lux, et facta est lux* ; sed quamlibet lucem tunc primum factam esse corpoream aut opinetur, aut doceat : Angelos autem prius esse factos, non tantum ante firmamentum, quod inter aquas et aquas factum, appellatum est cœlum, sed ante illud quod dictum est, *In principio fecit Deus cœlum et terram* : atque illud quod dictum est, *In principio*, non ita dictum tanquam primum hoc factum sit, cum ante fecerit Angelos ; sed quia omnia in sapientia fecit, quod est Verbum ejus, et ipsum Scriptura principium nominavit ; sicut ipse in Evangelio Judæis quærentibus quis esset, respondit se esse principium : non e contrario referam contentionem, maxime quia hoc me delectat plurimum, quod etiam in summo exordio sancti libri Geneseos Trinitas commendatur. Cum enim ita dicitur, *In principio fecit Deus cœlum et terram*, ut Pater fecisse intelligatur in Filio, sicut attestatur Psalmus, ubi legitur, *Quam magnificata sunt opera tua, Domine ! omnia in sapientia fecisti* : convenientissime paulo post commemoratur etiam Spiritus sanctus. Cum enim dictum esset, qualem terram Deus primitus fecerit, vel quam molem materiamve futuræ constructionis mundi cœli et terræ nomine nuncupaverit, subjiciendo et addendo, *Terra autem erat invisibilis et incomposita, et tenebræ erant super abyssum* : mox ut Trinitatis commemoratio compleretur, *Et spiritus*, inquit, *Dei*

d'entendre comme il le voudra ce qui est si profond, que les lecteurs peuvent en tirer des opinions différentes, toutes conformes à la foi ; pourvu cependant que personne ne doute que les saints anges du ciel ne sont pas, à la vérité, coéternels à Dieu, mais qu'ils sont néanmoins certains de leur véritable et éternelle félicité. C'est à la société bienheureuse de ces anges que Notre-Seigneur enseigne qu'appartiennent ces petits enfants, lorsqu'il dit : « Ils seront semblables aux « anges de Dieu. » Il nous apprend encore, par les paroles suivantes, de quelle félicité les anges jouissent au ciel : « Prenez garde, dit-il, de ne « mépriser aucun de ces petits ; car je vous dé« clare que leurs anges voient sans cesse la face « de mon Père, qui est dans les cieux. »

CHAPITRE XXXIII.

On peut entendre par la lumière et les ténèbres les deux sociétés des bons et des mauvais anges.

Que quelques anges aient péché, et qu'ils aient été précipités dans la plus basse partie du monde, où ils sont comme emprisonnés, jusqu'à la dernière condamnation qui sera prononcée au jour du jugement, l'apôtre Pierre le montre clairement, lorsqu'il dit que « Dieu n'a point épargné « les anges prévaricateurs ; mais qu'il les a pré« cipités dans les prisons obscures de l'enfer, en « attendant qu'il les punisse au jour du juge« ment. » Qui doutera dès lors que Dieu n'ait séparé ceux-ci des autres, ou par sa prescience, ou par le fait ? Qui niera que ces derniers ne soient fort bien appelés lumière, lorsque l'apôtre nous donne ce nom, à nous qui vivons encore par la foi, et qui espérons leur devenir semblables, mais qui ne le sommes pas encore ? « Au« trefois, dit-il, vous étiez ténèbres, mais main« tenant vous êtes lumière en Notre-Seigneur. » A l'égard des anges infidèles, ceux qui savent ou croient qu'ils sont pires que les païens reconnaissent que l'Écriture les a pu nommer très-justement ténèbres. Ainsi, quand on devrait entendre une autre lumière, par ce passage de la Genèse : « Dieu dit que la lumière soit, et la « lumière fut ; » et d'autres ténèbres par celui-ci : « Dieu sépara la lumière des ténèbres ; » on ne saurait toutefois nous blâmer de les avoir interprétées des deux sociétés des anges, l'une qui jouit de Dieu, et l'autre qui est enflée d'orgueil ; l'une à qui l'on dit : « Vous tous qui êtes ses anges, ado« rez-le ; » et l'autre dont le prince dit : « Je vous « donnerai tout cela, si vous voulez vous pros« terner devant moi et m'adorer ; » l'une embrasée du saint amour de Dieu, et l'autre fumante de l'amour impur de sa propre grandeur ; et parce qu'il est écrit que « Dieu résiste aux superbes, et « donne sa grâce aux humbles, » l'une habitant dans les cieux des cieux, et l'autre précipitée de ce bienheureux séjour, et reléguée dans cette basse région de l'air ; l'une tranquille au sein d'une piété lumineuse, l'autre livrée aux troubles de ses convoitises aveugles ; l'une qui secourt avec bonté et punit avec justice selon le bon plaisir de Dieu, et l'autre à qui son orgueil inspire une passion furieuse de nuire et de dominer ; l'une ministre de la bonté de Dieu pour faire le bien autant qu'il lui plaît, et l'autre liée

superferebatur super aquam. Proinde ut volet quisque accipiat, quod ita profundum est, ut ad exercitationem legentium a fidei regula non aberrantes plures possit generare sententias : dum tamen Angelos sanctos in sublimibus sedibus, non quidem Deo coæternos, sed tamen de sua sempiterna et vera felicitate securos et certos esse, nemo ambigat. Ad quorum societatem pertinere parvulos suos Dominus docens, non solum illud ait, *Erunt æquales Angelis Dei* : verum ipsi quoque Angeli qua contemplatione fruantur, ostendit, ubi ait, *Videte ne contemnatis unum ex pusillis istis : dico enim vobis quia Angeli eorum in cœlis semper vident faciem Patris mei, qui in cœlis est.*

CAPUT XXXIII.

De duabus Angelorum societatibus diversis atque disparibus, quæ non incongrue intelliguntur lucis et tenebrarum nominibus nuncupatæ.

Peccasse autem quosdam angelos, et in hujus mundi ima detrusos, qui eis velut carcer est, usque ad futuram in die judicii ultimam damnationem, apostolus Petrus apertissime ostendit, dicens, quod Deus angelis peccantibus non pepercerit, sed carceribus caliginis inferi retrudens tradiderit in judicio puniendos reservari. Inter hos ergo et illos, Deum vel præscientia vel opere divisisse quis dubitet ? illosque lucem merito appellari, quis contradicat ? quandoquidem nos adhuc in fide viventes, et eorum æqualitatem adhuc sperantes, utique nondum tenentes, jam lux dicti ab Apostolo sumus : *Fuistis enim*, inquit, *aliquando tenebræ, nunc autem lux in Domino.* Istos vero desertores, tenebras apertissime nuncupari, profecto advertunt, qui pejores esse hominibus infidelibus sive intelligunt, sive credunt. Quapropter, etsi alia lux in isto hujus libri loco intelligenda est, ubi legimus, *Dixit Deus, Fiat lux, et facta est lux* ; et aliæ tenebræ significatæ sunt in eo quod scriptum est, *Divisit Deus inter lucem et tenebras* : nos tamen has duas angelicas societates, unam fruentem Deo, alteram tumentem typho : unam cui dicitur, *Adorate eum, omnes Angeli ejus* ; aliam cujus princeps dicit, *Hæc omnia tibi dabo, si prostratus adoraveris me* : unam Dei sancto amore flagrantem, alteram propriæ celsitudinis immundo amore fumantem : et quoniam, sicut scriptum est, *Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam* ; illam in cœlis cœlorum habitantem, istam inde dejectam in hoc infimo aerio cœlo tumultuantem : illam luminosa pietate tranquillam, istam tenebrosis cupiditatibus turbulentam : illam Dei nutu clementer subvenientem, juste ulciscentem ; istam suo fastu subdendi et nocendi libidine exæstuantem : illam, ut quantum vult consulat, Dei bonitati ministram ; istam, ne quantum vult noceat, Dei potestate

par la puissance de Dieu pour l'empêcher de nuire autant qu'elle le voudrait; celle-là se moquant de celle-ci de ce que le mal qu'elle fait tourne malgré elle en bien, et celle-ci jalouse de l'autre lorsqu'elle recueille ses pèlerins. Si, d'après d'autres passages de l'Écriture qui nous représentent plus clairement comme si contraires ces deux sociétés d'anges, l'une bonne de sa nature et par sa volonté, et l'autre mauvaise par sa volonté et bonne de sa nature, nous avons cru les voir marquées dans le premier chapitre de la Genèse sous les noms de lumière et de ténèbres, quoique ce n'ait pas été peut-être le sentiment de celui qui a écrit ce livre, ce que j'en ai dit n'est pas inutile, puisque je ne me suis pas écarté de la règle de la foi, qui est assez connue des fidèles par d'autres passages de la même Écriture. En effet, bien que le livre de la Genèse ne semble faire mention que des ouvrages corporels de Dieu, ces ouvrages mêmes ne laissent pas d'avoir quelque rapport avec les spirituels, suivant cette parole de saint Paul : « Vous êtes « tous enfants de lumière et enfants du jour; nous « ne sommes point enfants de la nuit ni des té« nèbres. » Mais si l'auteur de ce livre a eu la même pensée que moi, la discussion dans laquelle je suis entré en tire une nouvelle force. Au fond, il est très-présumable que cet homme rempli d'une sagesse divine, ou plutôt l'esprit de Dieu qui parlait en lui, n'a pas oublié les anges dans l'énumération des ouvrages de Dieu, soit qu'on entende par ces paroles, « Au commen« cement Dieu créa le ciel et la terre, » que c'est ce qu'il fit d'abord; soit, ce qui me paraît plus raisonnable, qu'on l'explique de son Verbe et de son Fils unique, par qui il a créé toutes choses. De même, par *le ciel* et par *la terre*, on peut entendre toutes les créatures tant spirituelles que corporelles, explication la plus vraisemblable; ou ces deux grandes parties du monde qui contiennent tout le reste des créatures, et que Moïse propose d'abord en général, pour en faire ensuite une description détaillée selon le nombre mystique des six jours.

CHAPITRE XXXIV.

De ceux qui croient que, par les eaux que sépara le firmament, il faut entendre les anges; et de quelques autres qui pensent que les eaux n'ont point été créées.

Quelques-uns ont cru que les eaux marquent la multitude des anges, et que c'est ce qu'on doit entendre par ces paroles : « Que le firmament soit « fait entre l'eau et l'eau; » en sorte que les eaux qui sont au-dessus du firmament soient les anges, et celles qui sont au-dessous soient ou les eaux que nous voyons, ou la multitude des mauvais anges, ou tous les peuples et toutes les nations de la terre. S'il en est ainsi, on ne voit pas par là quand les anges ont été créés, mais quand ils ont été séparés. Croira-t-on qu'il se soit aussi trouvé des gens assez déraisonnables et assez impies pour nier que Dieu ait créé les eaux, sous prétexte qu'il n'est écrit nulle part : Dieu dit : Que les eaux soient faites? Par la même raison, ils pourraient en dire autant de la terre, puisqu'on ne lit nulle part : Dieu dit : Que la terre soit faite? Mais, disent-ils, il est écrit : « Au commencement Dieu

frenatam : illam huic illudentem, ut nolens prosit persecutionibus suis; hanc illi invidentem, cum peregrinos colligit suos : nos ergo has duas societates angelicas inter se dispares atque contrarias, unam et natura bonam, et voluntate rectam; aliam vero natura bonam, sed voluntate perversam, aliis manifestioribus divinarum Scripturarum testimoniis declaratas, quod etiam in hoc libro, cui nomen est Genesis, lucis tenebrarumque vocabulis significatas existimavimus, etiamsi aliud sensit hoc loco forte qui scripsit, non est inutiliter obscuritas hujus pertractata sententiæ : quia etsi voluntatem auctoris libri hujus indagare nequivimus, a regula tamen fidei, quæ per alias ejusdem auctoritatis sacras Litteras satis fidelibus nota est, non aberravimus. Etsi enim corporalia hic commemorata sunt opera Dei, habent procul dubio nonnullam similitudinem spiritualium, secundum quam dicit Apostolus : *Omnes enim vos filii lucis estis et filii diei; non sumus noctis, neque tenebrarum.* Si autem hoc sensit etiam ille qui scripsit, ad perfectiorem disputationis finem nostra pervenit intentio : ut homo Dei tam eximiæ divinæque sapientiæ, imo per eum Spiritus Dei in commemorandis operibus Dei, quæ omnia sexto die dicit esse perfecta, nullo modo Angelos prætermisisse credatur : sive *In principio*, quia primo fecit; sive quod convenientius intelligitur, *In principio*, quia in Verbo unigenito fecit, scriptum sit, *In principio fecit Deus cœlum et terram* : quibus nominibus universalis est significata creatura, vel spiritualis et corporalis, quod est credibilius; vel magnæ duæ mundi partes, quibus omnia quæ creata sunt continentur, ut primitus eam totam proponeret, ac deinde partes ejus secundum mysticum dierum numerum exsequeretur

CAPUT XXXIV.

De eo quod quidam putant, in conditione firmamenti aquarum discretarum nomine Angelos significatos, et quod quidam aquas existimant non creatas.

Quanquam nonnulli putaverint aquarum nomine significatos quodammodo populos Angelorum; et hoc esse quod dictum est, *Fiat firmamentum inter aquam et aquam* : ut supra firmamentum Angeli intelligantur, infra vero vel aquæ istæ visibiles, vel malorum angelorum multitudo, vel omnium hominum gentes. Quod si ita est, non illic apparet ubi facti sunt Angeli, sed ubi discreti. Quamvis et aquas, quod perversissimæ atque impiæ vanitatis est, negent quidam factas a Deo, quoniam nusquam scriptum est, Dixit Deus, Fiant aquæ. Quod possunt simili vanitate etiam de terra dicere : nusquam enim legitur, Dixit Deus, Fiat terra. Sed, inquiunt, scriptum est, *In principio fecit Deus cœlum et terram.* Illic ergo et aqua intelligenda est : uno enim nomine utrumque

« créa le ciel et la terre. » Il faut donc aussi entendre l'eau par là ; car ces deux choses ont été exprimées sous un même nom. En effet, « La mer « est à lui, » comme le dit le psalmiste, « et c'est « lui qui l'a faite ; et ses mains ont formé la terre. » Pour ceux qui veulent que, par les eaux qui sont au-dessus des cieux, on entende les anges, ils n'adoptent cette opinion qu'à cause de la nature pesante et liquide de cet élément, qui, suivant eux, n'a pu demeurer ainsi suspendu. D'après cela, s'ils pouvaient faire un homme, ils ne mettraient pas dans sa tête le flegme ou la pituite, qui est comme l'eau dans les quatre éléments dont notre corps est composé. La tête est, dans le fait, le siége de la pituite ; et cela est fort bien ordonné ainsi relativement à l'ouvrage de Dieu : mais quant à la conjecture de ces gens-là, elle est si absurde, que si nous ignorions ce qui en est, et qu'il fût écrit de même dans le livre de la Genèse que Dieu a mis une humeur froide et liquide, et par conséquent pesante, dans la plus haute partie du corps de l'homme, ces peseurs d'éléments ne le croiraient pas, et diraient que c'est une expression allégorique. Mais si nous voulions examiner en particulier toutes les choses qui sont écrites dans ce livre divin de la création du monde, l'entreprise demanderait trop de temps et nous mènerait trop loin. Comme il nous semble avoir assez parlé de ces deux sociétés contraires des anges, où se trouvent quelques commencements des cités dont nous avons dessein de traiter dans la suite, il est à propos de terminer ici ce livre.

LIVRE DOUZIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Unité de la nature des bons et des mauvais anges.

Avant de passer à la création de l'homme, où j'exposerai le commencement des deux cités dans les hommes, comme on en a déjà vu quelque chose au livre précédent dans les anges, je crois devoir encore parler un peu des mêmes anges, pour montrer que la société des hommes et des anges n'est pas incompatible, et qu'ainsi il n'y a pas quatre cités ou sociétés, deux des anges et deux des hommes ; mais qu'il n'y en a que deux, l'une composée de bons et l'autre de méchants, soit anges ou hommes.

Il n'est pas permis de douter que les inclinations contraires des bons et des mauvais anges ne proviennent de leur volonté et non de leur nature, puisque Dieu, qui n'a rien fait que de bon, est le Créateur des uns et des autres. Cette différence tient à ce que les uns sont demeurés constamment attachés au bien commun à tous, qui est Dieu, sans se départir jamais de son éternité, de sa vérité et de sa charité ; tandis que les autres, enivrés de leur pouvoir, comme s'ils eussent été leur bien à eux-mêmes, se sont détachés du bien commun à tous pour s'attacher à leur bien particulier ; et, réduits à n'avoir plus désormais qu'une élévation fastueuse au lieu de la gloire éminente de l'éternité, une astucieuse vanité au lieu de la

comprehensum est. Nam *ipsius est mare*, sicut in Psalmo legitur, *et ipse fecit illud, et aridam terram manus ejus finxerunt.* Sed hi qui in nomine aquarum quæ super cœlos sunt, Angelos intelligi volunt, ponderibus elementorum moventur, et ideo non putant aquarum fluidam gravemque naturam in superioribus mundi locis potuisse constitui : qui secundum rationes suas si ipsi hominem facere possent, non ei pituitam, quod græce φλέγμα dicitur, et tanquam in elementis corporis nostri aquarum vicem obtinet, in capite ponerent. Ibi enim sedes est phlegmatis, secundum Dei opus utique aptissime : secundum istorum autem conjecturam tam absurde, ut si hoc nesciremus, et in hoc libro similiter scriptum esset, quod Deus humorem fluidum et frigidum, ac per hoc gravem, in superiore omnibus cæteris humani corporis parte posuerit, isti trutinatores elementorum nequaquam crederent; et si auctoritati ejusdem Scripturæ subditi essent, aliquid aliud ex hoc intelligendum esse censerent. Sed quoniam, si diligenter singula scrutemur atque tractemus, quæ in illo divino libro de constitutione mundi scripta sunt, et multa dicenda, et a proposito instituti operis longe digrediendum est; jamque de duabus istis diversis inter se atque contrariis societatibus Angelorum, in quibus sunt quædam exordia duarum etiam in rebus humanis civitatum, de quibus deinceps dicere institui, quantum satis esse visum est, disputavimus, hunc quoque librum aliquando claudamus.

LIBER DUODECIMUS.

CAPUT PRIMUM.

De una bonorum malorumque angelorum natura.

Antequam de institutione hominis dicam, ubi duarum civitatum, quantum ad rationalium mortalium genus attinet, apparebit exortus, sicut superiore libro apparuisse in Angelis jam videtur ; prius mihi quædam de ipsis Angelis video esse dicenda, quibus demonstretur, quantum a nobis potest, quam non inconveniens neque incongrua dicatur esse hominibus Angelisque societas : ut non quatuor, duæ scilicet Angelorum totidemque hominum, sed duæ potius civitates, hoc est societates, merito esse dicantur ; una in bonis, altera in malis, non solum Angelis, verum etiam hominibus constitutæ.

Angelorum bonorum et malorum inter se contrarios appetitus non naturis principiisque diversis, cum Deus omnium substantiarum bonus auctor et conditor utrosque creaverit, sed voluntatibus et cupiditatibus exstitisse, dubitare fas non est; dum alii constanter in communi omnibus bono, quod ipse illis Deus est, atque in ejus æternitate, veritate, charitate persistunt; alii sua potestate potius delectati, velut bonum suum sibi ipsi essent, a superiore communi omnium beatifico bono ad propria defluxerunt, et habentes elationis fastum pro excelsissima æter-

vérité infaillible, et un esprit de faction au lieu de l'union de la charité, ils sont devenus superbes, trompeurs et envieux. Ainsi, l'attachement à Dieu est la cause de la béatitude des uns, comme celle de la misère des autres est leur séparation de Dieu. Il est évident par là que Dieu seul peut rendre heureuse la créature raisonnable et intellectuelle. Conséquemment, bien que toute créature ne puisse pas être heureuse (car une bête, du bois, une pierre ne le saurait être), celle néanmoins qui le peut ne le peut pas par elle-même, car elle a été créée de rien, mais par celui qui l'a créée. Elle est heureuse en effet par la possession de celui dont la perte la rend malheureuse; au lieu que celui qui est heureux, non par un autre, mais par lui-même, ne saurait devenir malheureux, parce qu'il ne saurait se perdre.

Nous disons donc qu'il n'y a point d'autre bien immuable que le seul vrai Dieu : et, à l'égard des créatures, qu'elles sont bonnes à la vérité, parce qu'elles viennent de lui; mais qu'elles sont muables, parce qu'elles ne sont pas faites de lui, mais de rien. Toutes muables qu'elles sont, elles ne laissent pas cependant d'être de grands biens, par cela seul que, pour être heureuses, il leur suffit de s'unir au bien immuable, qui est tellement leur bien que, sans lui, elles sont nécessairement misérables. Il ne suit pas de là que les autres créatures soient plus excellentes parce qu'elles ne peuvent être malheureuses, comme les autres membres de notre corps ne sont pas plus nobles que les yeux, parce qu'ils ne peuvent devenir aveugles; mais, de même que la nature sensitive est meilleure, lors même qu'elle souffre, qu'une pierre qui ne peut rien souffrir; ainsi la nature raisonnable l'emporte, quoique malheureuse, sur celle que la privation de sentiment ou de raison rend incapable de misère. Ainsi, puisque cette créature si excellente, que sa mutabilité n'empêche pas de devenir heureuse si elle s'attache au bien immuable, ne peut combler son indigence qu'autant qu'elle est bien heureuse et que Dieu seul lui en offre le moyen, c'est sans doute un vice à elle de ne pas s'attacher à Dieu. Or, tout vice nuit à la nature, et par conséquent lui est contraire. Dès lors la créature qui n'adhère pas à Dieu diffère de celle qui y adhère, non par nature, mais par vice. Ce vice même marque la grandeur et la dignité de sa nature, puisque le vice n'est blâmable qu'en tant qu'il déshonore la nature. Lorsque l'on dit que l'aveuglement est le vice des yeux, et la surdité celui des oreilles, on témoigne que l'ouïe est naturelle aux oreilles, et la vue aux yeux; de même, quand on dit que le vice de la créature angélique est de n'être pas unie à Dieu, on déclare qu'il est de sa nature de lui être unie. Quelle gloire n'est-ce pas d'être uni à Dieu de manière à ne vivre que pour lui, à n'être sage que par lui, à ne se réjouir qu'en lui, et à participer à un si grand bien, sans que la mort, l'erreur, ni aucun déplaisir, puissent traverser cette jouissance? Qui peut concevoir ou exprimer dignement cette suprême félicité? Aussi, le vice même des mauvais anges qui ne sont pas unis à Dieu ne sert-il qu'à faire éclater l'excellence de leur nature, puisque rien

nitate, vanitatis astutiam pro certissima veritate, studia partium pro individua charitate, superbi, fallaces, invidi effecti sunt. Beatitudinis igitur illorum causa est, adhærere Deo. Quocirca istorum miseriæ causa ex contrario est intelligenda, quod est, non adhærere Deo. Quamobrem, si cum quæritur quare illi beati sint, recte respondetur, quia adhærent Deo; et cum quæritur cur isti sint miseri, recte respondetur, quia non adhærent Deo : non est creaturæ rationalis vel intellectualis bonum, quo beata sit, nisi Deus. Ita quamvis non omnis beata possit esse creatura (neque enim hoc munus adipiscuntur aut capiunt feræ, ligna, saxa, et si quid ejusmodi est), ea tamen quæ potest, non ex se ipsa potest, quia ex nihilo creata est; sed ex illo, a quo creata est. Hoc enim adepto beata, quo amisso misera est. Ille vero qui non alio, sed se ipso bono beatus est, ideo ipse miser non potest esse, quia non se potest amittere.

Dicimus itaque incommutabile bonum non esse, nisi unum verum beatum Deum : ea vero quæ fecit, bona quidem esse, quod ab illo; verumtamen mutabilia, quod non de illo, sed de nihilo facta sunt. Quanquam ergo summa non sint; quibus est Deus majus bonum : magna sunt tamen ea mutabilia bona, quæ adhærere possunt, ut beata sint, immutabili bono; quod usque adeo bonum eorum est, ut sine illo misera esse necesse sit. Nec ideo cætera in hac creaturæ universitate meliora sunt, quia misera esse non possunt. Neque enim cætera membra corporis nostri ideo dicendum est oculis esse meliora, quia cæca esse non possunt. Sicut autem melior est natura sentiens et cum dolet, quam lapis qui dolere nullo modo potest : ita rationalis natura præstantior est etiam misera, quam illa quæ rationis vel sensus est expers, et ideo in eam non cadit miseria. Quod cum ita sit, huic naturæ, quæ in tanta excellentia creata est, ut licet ipsa sit mutabilis, inhærendo tamen incommutabili bono, id est summo Deo, beatitudinem consequatur, nec expleat indigentiam suam nisi utique beata sit, eique explendæ non sufficiat nisi Deus, profecto non illi adhærere, vitium est. Omne autem vitium naturæ nocet, ac per hoc contra naturam est. Ab illa igitur quæ adhæret Deo, non natura differt ista, sed vitio : quo tamen etiam vitio valde magna multumque laudabilis ostenditur ipsa natura. Cujus enim recte vituperatur vitium, procul dubio natura laudatur. Nam recta vitii vituperatio est, quod illo dehonestatur natura laudabilis. Sicut ergo cum vitium oculorum dicitur cæcitas, id ostenditur, quod ad naturam oculorum pertinet visus; et cum vitium aurium dicitur surditas, ad earum naturam pertinere demonstratur auditus : ita cum vitium creaturæ angelicæ dicitur, quod non adhæret Deo, hinc apertissime declaratur, ejus naturæ, ut Deo adhæreat, convenire, quam porro magna sit laus adhærere Deo, ut ei vivat, inde sapiat, illo gaudeat, tantoque bono sine morte, sine errore, sine molestia perfruatur, quis cogitare digne possit, aut eloqui? Quapropter etiam vitio malorum angelorum, quo

ne leur peut être plus désavantageux que de n'être pas avec Dieu.

CHAPITRE II.

Aucune nature ne peut être contraire à Dieu.

J'ai dit tout cela de peur que, lorsque nous parlons des anges prévaricateurs, quelqu'un ne s'imagine qu'ils tiennent leur nature d'un autre principe, et que Dieu n'en est pas l'auteur. Mais il sera d'autant plus aisé de se défendre de cette erreur impie, que l'on comprendra mieux ce que Dieu dit à Moïse par un ange, quand il l'envoya vers les enfants d'Israël : « Je suis celui qui est. » En effet, comme Dieu est la souveraine essence, c'est-à-dire est souverainement, et qu'il est par conséquent immuable, il a donné l'être aux choses qu'il a tirées du néant, aux unes plus, aux autres moins, mais en se réservant l'être suprême; et il a gradué ainsi la nature des différentes essences. Or, ce mot d'essence vient de celui d'être, *esse*, comme celui de sapience (sagesse) de *sapere*, et a été introduit récemment en latin : les anciens auteurs ne s'en sont point servis; mais il est aujourd'hui en usage, afin que nous eussions un terme correspondant à l'*ousia* des Grecs. Il résulte de ce qui précède que, du moment où la souveraine essence a fait les autres essences ce qu'elles sont, rien ne saurait être contraire à sa nature que ce qui n'est pas, parce que le non-être est contraire à l'être. Conséquemment, nulle essence n'est contraire à Dieu, qui est la souveraine essence et l'auteur de toutes les essences, quelles qu'elles soient.

CHAPITRE III.

Suite du même sujet.

Les ennemis de Dieu dont il est parlé dans l'Écriture ne sont pas tels par nature, mais par leurs vices; et ils ne sauraient nuire à ce Dieu immuable et incorruptible, mais seulement à eux-mêmes, par la résistance impuissante qu'ils osent lui opposer. Or, le vice de leur mauvaise volonté leur nuit, parce qu'il corrompt en eux le bien de la nature. Ce n'est donc pas la nature qui est contraire à Dieu, mais le vice, parce que le mal est contraire au bien, et que Dieu est le souverain bien. Le vice est donc contraire à Dieu comme le mal au bien. Mais, quoiqu'il lui soit contraire, il ne lui nuit pas; il ne nuit qu'à la nature qu'il corrompt. Nul mal en effet ne nuit à Dieu; il n'a ce pouvoir que sur les natures muables et corruptibles, mais bonnes après tout, ainsi que l'attestent leurs vices mêmes, puisque, si elles n'étaient bonnes, elles ne sauraient être viciées. Dans le fait, en quoi le mal leur nuit-il, sinon en ce qu'il leur ôte leur intégrité, leur beauté, leur force, leur vertu, et tous les autres biens de la nature que le vice a coutume de détruire ou de diminuer? Et s'il ne lui ôte rien, il ne leur nuit point, et par conséquent n'est point un mal, attendu que la nature du mal est de nuire. Ainsi, quoique le mal ne puisse nuire au bien immuable, il ne

non adhærent Deo, quoniam omne vitium naturæ nocet, satis manifestatur Deum tam bonam eorum creasse naturam, cui noxium sit non esse cum Deo.

CAPUT II.

Nullam essentiam Deo esse contrariam.

Hæc dicta sint, ne quisquam, cum de angelis apostaticis loquimur, existimet eos aliam velut ex alio principio habere potuisse naturam, nec eorum naturæ auctorem Deum. Cujus erroris impietate tanto quisque carebit expeditius et facilius, quanto perspicacius intelligere potuerit, quod per angelum dixit Deus, quando Moysen mittebat ad filios Israel : *Ego sum, qui sum.* Cum enim Deus summa essentia sit, hoc est summe sit, et ideo immutabilis sit; rebus quas ex nihilo creavit, esse dedit, sed non summe esse, sicut ipse est; et aliis dedit esse amplius, aliis minus; atque ita naturas essentiarum gradibus ordinavit. Sicut enim ab eo quod est sapere, vocatur sapientia; sic ab eo quod est esse, vocatur essentia : novo quidem nomine, quo usi veteres non sunt latini sermonis auctores, sed jam nostris temporibus usitato, ne deesset etiam linguæ nostræ, quod Græci appellant οὐσίαν. Hoc enim verbum e verbo expressum est, ut diceretur essentia. Ac per hoc ei naturæ, quæ summe est, qua faciente sunt quæcumque sunt, contraria natura non est, nisi quæ non est. Ei quippe quod est, non esse contrarium est. Et propterea Deo, id est summæ essentiæ, et auctori omnium qualiumcumque essentiarum, essentia nulla contraria est.

CAPUT III.

De inimicis Dei non per naturam, sed per contrariam voluntatem.

Dicuntur autem in Scripturis inimici Dei, qui non natura, sed vitiis adversantur ejus imperio : nihil ei valentes nocere, sed sibi. Inimici enim sunt resistendi voluntate, non potestate lædendi. Deus namque immutabilis est, et omnimodo incorruptibilis. Idcirco vitium quo resistunt Deo, qui ejus appellantur inimici, non est Deo, sed ipsis malum. Neque hoc ob aliud, nisi quia corrumpit in eis naturæ bonum. Natura igitur non est contraria Deo, sed vitium. Quia quod malum est, contrarium est bono. Quis autem neget Deum summe bonum? Vitium ergo contrarium est Deo, tanquam malum bono. Porro autem bonum est et natura quam vitiat; unde et huic bono utique contrarium est : sed Deo tantummodo tanquam bono malum; naturæ vero quam vitiat, non tantum malum, sed etiam noxium. Nulla quippe mala Deo noxia, sed mutabilibus corruptibilibusque naturis, bonis tamen ipsorum quoque testimonio vitiorum. Si enim bonæ non essent, eis vitia nocere non possent. Nam quid eis nocendo faciunt, nisi adimunt integritatem, pulchritudinem, salutem, virtutem, et quidquid boni naturæ per vitium detrahi sive minui consuevit? Quod si omnino desit, nihil boni adimendo non nocet, ac per hoc nec vitium est. Nam esse vitium, et non nocere, non potest. Unde colligitur, quamvis non possit vitium nocere incommutabili bono, non tamen posse nocere nisi bono : quia non inest, nisi ubi no-

peut toutefois nuire qu'au bien, parce qu'il n'est qu'où il nuit. Il n'y a que le bien qui puisse être seul quelque part; le mal n'est jamais absolu. Il n'y a pas jusqu'aux natures corrompues par une mauvaise volonté, qui ne soient bonnes en tant que natures; elles ne sont mauvaises qu'en tant qu'elles sont corrompues. Lors même qu'une nature corrompue est punie, outre qu'elle ne cesse pas d'être bonne comme nature, il est bon encore qu'elle ne demeure pas impunie; car sa punition est juste, et tout ce qui est juste est bon. En effet, personne n'est puni des défauts naturels, mais des volontaires. Or, le vice que l'habitude a converti en seconde nature est volontaire dans son origine; aussi ne parlons-nous maintenant que des vices de cette nature, dont l'esprit est ouvert à cette lumière intellectuelle qui apprend à discerner le juste de l'injuste.

CHAPITRE IV.

Les créatures dépourvues de vie ou de raison n'altèrent pas en leur genre la beauté du système général de l'univers.

Il est absurde de condamner les défauts des bêtes, des arbres, et des autres choses muables et mortelles privées d'intelligence, de sentiment ou de vie. Ces défauts, il est vrai, corrompent leur nature; mais il faut considérer que l'unique destination de ces créatures est d'accomplir par leur succession la beauté inférieure du monde, mais néanmoins une beauté convenable au rang qu'elles tiennent dans l'univers. Les choses de la terre ne devaient pas naturellement rivaliser avec les choses du ciel, et il ne fallait pas priver le monde de ces beautés secondaires, sous prétexte que les autres sont plus excellentes. Lors donc que nous voyons des choses naître de la ruine les unes des autres dans les lieux où il fallait qu'elles trouvassent leur place, les plus faibles céder aux plus puissantes, et les vaincues acquérir les qualités de celles qui les ont surmontées, considérons que tel est l'ordre des choses passagères. Si la beauté de cet ordre ne nous plaît pas, c'est que la condition de notre nature mortelle, qui nous range dans le même ordre, nous empêche de bien comprendre ce tout avec lequel chacune des particules dont la vue nous blesse est dans une si juste harmonie. Il convient dès lors que, dans les choses où nous ne sommes pas capables d'apercevoir les raisons de la providence de Dieu, on nous commande de la confesser par la foi, de peur que nous ne blâmions témérairement l'ouvrage d'un si grand ouvrier : quoique, en faisant une sérieuse réflexion sur les défauts mêmes des choses terrestres qui ne sont ni volontaires, ni des peines du péché, nous trouverions qu'ils ne servent qu'à recommander l'excellence des natures, dont il n'en est pas une qui n'ait Dieu pour auteur et pour créateur. Ce qui nous déplaît en elles, c'est que ces défauts altèrent précisément celles de leurs qualités qui nous plaisent. Il est vrai que les natures mêmes déplaisent souvent aux hommes lors qu'elles leur nuisent, parce qu'ils ne les considèrent pas tant en elles-mêmes que par l'utilité qui leur en revient : ainsi les Égyptiens n'aimaient pas ces petits animaux que Dieu leur envoya pour châtier leur orgueil. Mais de cette façon on pourrait aussi blâmer le soleil, par la raison que les juges condamnaient quelquefois les malfaiteurs ou les banqueroutiers à y être

cet. Hoc etiam isto modo dici potest, vitium esse nec in summo posse bono, nec nisi in aliquo bono. Sola ergo bona alicubi esse possunt, sola mala nusquam : quoniam naturæ etiam illæ quæ ex malæ voluntatis vitio vitiatæ sunt, in quantum vitiosæ sunt, malæ sunt; in quantum autem naturæ sunt, bonæ sunt. Et cum in pœnis est natura vitiosa, excepto eo quod natura est, etiam hoc ibi bonum est, quod impunita non est. Hoc enim est justum, et omne justum procul dubio bonum. Non enim quisquam de vitiis naturalibus, sed de voluntariis pœnas luit. Nam etiam quod vitium consuetudine nimiove progressu roboratum velut naturaliter inolevit, a voluntate sumpsit exordium. De vitiis quippe nunc loquimur ejus naturæ, cui mens inest capax intelligibilis lucis, qua discernitur justum ab injusto.

CAPUT IV.

De natura irrationalium, aut vita carentium, quæ in suo genere atque ordine ab universitatis decore non discrepat.

Cæterum vitia pecorum et arborum, aliarumque rerum mutabilium atque mortalium, vel intellectu, vel sensu, vel vita omnino carentium, quibus eorum dissolubilis natura corrumpitur, damnabilia putare, ridiculum est : cum istæ creaturæ eum modum nutu Creatoris acceperint, ut cedendo ac succedendo peragant infimam pulchritudinem temporum in genere suo istius mundi partibus congruentem. Neque enim cœlestibus fuerant terrena coæquanda, aut ideo universitati deesse ista debuerunt, quoniam sunt illa meliora. Cum ergo in his locis, ubi talia esse competebat, alia aliis deficientibus oriuntur, et succumbunt minora majoribus, atque in qualitates superantium superata vertuntur, rerum est ordo transeuntium. Cujus ordinis decus propterea nos non delectat, quoniam parti ejus pro conditione nostræ mortalitatis intexti, universum, cui particulæ quæ nos offendunt, satis apte decenterque conveniunt, sentire non possumus. Unde nobis, in quibus eam contemplari minus idonei sumus, rectissime credenda præcipitur providentia Conditoris, ne tanti artificis opus in aliquo reprehendere vanitate humanæ temeritatis audeamus. Quanquam et vitia rerum terrenarum non voluntaria, neque pœnalia, naturas ipsas, quarum nulla omnino est, cujus non sit auctor et conditor Deus, si prudenter attendamus, eadem ratione commendant : quia et in eis hoc nobis per vitium tolli displicet, quod in natura placet : nisi quia hominibus etiam ipsæ naturæ plerumque displicent, cum eis fiunt noxiæ, non eas considerantibus, sed utilitatem suam; sicut illa animalia, quorum abundantia Ægyptiorum superbia vapulavit. Sed isto modo possunt et solem vituperare; quoniam quidam peccantes, vel debita non reddentes, poni a judicibus ju-

exposés. C'est donc la nature considérée en elle-même, et non pas la commodité ou l'incommodité que nous en recevons, qui fait la gloire de son Créateur. Bien que le feu éternel doive être le supplice des méchants, il n'en est pas moins bon de sa nature. Qu'y a-t-il de plus beau que le feu, livré à lui-même et projetant la flamme et la lumière? Quoi de plus utile que ce même feu, lorsqu'il échauffe, cuit, ou purifie? Cependant, quoi de plus fâcheux lorsqu'il brûle et consume? Donc un même feu est nuisible et utile, selon les différents usages auxquels il est employé. Et qui pourrait raconter en détail tous les services qu'il rend au monde? Il ne faut point écouter ceux qui louent la lumière du feu et blâment son ardeur, à cause qu'ils sont bien aises de voir, et qu'ils ne voudraient pas être brûlés : en jugeant de cet élément plutôt par leur commodité ou leur incommodité que par sa nature, ils ne considèrent pas que cette lumière qui leur plaît blesse les yeux malades, et que cette ardeur qu'ils condamnent donne la vie à certains animaux.

CHAPITRE V.

Toute espèce de nature honore le Créateur.

Il est hors de doute que toutes les natures sont bonnes parce qu'elles sont; qu'elles ont dès lors leur mesure, leur beauté, et une certaine paix avec elles-mêmes. Une fois placées où elles doivent être, elles se maintiennent dans le degré qui leur est assigné. Celles qui n'ont pas reçu un être permanent sont changées en mieux ou en pis, selon l'usage et les mouvements des autres à qui elles sont soumises par la loi du Créateur, et se portent d'elles-mêmes à la destruction que la Providence divine leur a marquée, et qui a sa raison dans le gouvernement général de l'univers; en ce que la corruption des natures muables et mortelles ne les anéantit pas de telle sorte que leur ruine ne donne naissance aux autres qui doivent prendre leur place. Dans cet état de choses, Dieu, qui est souverainement, et qui, pour cette raison, est auteur de toute essence qui n'est pas souverainement, parce qu'elle ne pouvait lui être égale, puisqu'elle a été faite de rien, et qu'elle ne pourrait être en aucune façon si elle n'avait point été faite par lui; Dieu, dis-je, ne doit pas être blâmé des défauts qui se rencontrent dans les natures, et on le doit louer de l'être qu'il leur a donné.

CHAPITRE VI.

De la cause de la félicité des bons anges, et de la misère des mauvais.

Ainsi, la véritable cause de la béatitude des bons anges, c'est qu'ils s'attachent à celui qui est souverainement; et la véritable cause de la misère des mauvais anges, c'est qu'ils se sont détournés de cet Être souverain pour se tourner vers eux-mêmes, qui ont moins d'être. Ce vice n'est-il pas ce qu'on appelle orgueil? « Le commencement « de tout péché, c'est l'orgueil. » Ils n'ont pas voulu lui rapporter leur grandeur; et lorsqu'il ne tenait qu'à eux d'agrandir leur être en s'attachant à l'essence souveraine, ils ont préféré ce qui a moins d'être en se préférant à lui. Voilà la première défaillance et le premier vice de cette nature, qui n'avait pas été créée pour posséder la

bentur ad solem. Non itaque ex commodo vel incommodo nostro, sed per se ipsam considerata natura dat artifici suo gloriam. Sic est et natura ignis æterni sine ulla dubitatione laudabilis, quamvis damnatis impiis futura pœnalis. Quid enim est igne flammante, vigente, lucente pulchrius? quid calefaciente, curante, coquente utilius? quamvis eo nihil sit urente molestius. Idem igitur ipse aliter appositus perniciosus, qui convenienter adhibitus commodissimus invenitur. Nam ejus in universo mundo utilitates verbis explicare quis sufficit? Nec audiendi sunt, qui laudant in igne lucem, ardorem autem vituperant : videlicet non ex sui natura, sed ex suo commodo vel incommodo. Videre enim volunt, ardere nolunt. Sed parum attendunt eam ipsam lucem, quæ certe et illis placet, oculis infirmis per inconvenientiam nocere; et in illo ardore, qui eis displicet, nonnulla animalia per convenientiam salubriter vivere.

CAPUT V.

Quod in omni naturæ specie ac modo laudabilis sit Creator.

Naturæ igitur omnes, quoniam sunt, et ideo habent modum suum, speciem suam, et quamdam secum pacem suam, profecto bonæ sunt. Et cum ibi sunt, ubi esse per naturæ ordinem debent, quantum acceperunt, suum esse custodiunt. Et quæ semper esse non acceperunt, pro usu motuque rerum, quibus Creatoris lege subduntur, in melius deteriusve mutantur, in eum divina providentia tendentes exitum, quem ratio gubernandæ universitatis includit : ita ut nec tanta corruptio, quanta usque ad interitum naturas mutabiles mortalesque perducit, sic faciat non esse quod erat, ut non inde fiat consequenter quod esse debeat. Quæ cum ita sint, Deus qui summe est, atque ob hoc ab illo facta est omnis essentia, quæ non summe est quia neque illi æqualis esse deberet, quæ de nihilo facta esset; neque ullo modo esse posset, si ab illo facta non esset : nec ullorum vitiorum offensione vituperandus, et omnium naturarum consideratione laudandus est.

CAPUT VI.

Quæ causa sit beatitudinis Angelorum bonorum, et quæ causa sit miseriæ angelorum malorum.

Proinde causa beatitudinis Angelorum bonorum ea verissima reperitur, quod ei adhærent qui summe est. Cum vero causa miseriæ malorum angelorum quæritur, ea merito occurrit, quod ab illo qui summe est aversi, ad se ipsos conversi sunt, qui non summe sunt : et hoc vitium quid aliud quam superbia nuncupatur? *Initium* quippe *omnis peccati, superbia.* Noluerunt ergo ad illum custodire fortitudinem suam : et qui magis essent, si ei qui summe est adhærerent; se illi præferendo, id quod minus est prætulerunt. Hic primus defectus et prima inopia primumque vitium ejus naturæ, quæ ita creata est, ut nec summe esset, et tamen

perfection de l'être, et qui néanmoins pouvait être bien heureuse par la jouissance de l'Être souverain, tandis que sa désertion ne l'a pas à la vérité précipitée dans le néant, mais l'a rendue moindre qu'elle n'était, et par conséquent misérable. Demandera-t-on la cause efficiente de cette mauvaise volonté? il n'y en a point. Rien ne fait la volonté mauvaise, puisque c'est elle qui fait ce qui est mauvais. La mauvaise volonté est donc la cause d'une mauvaise action; mais rien n'est la cause de cette mauvaise volonté. En effet, si quelque chose en est la cause, cette chose a quelque volonté, ou elle n'en a point. Si elle en a une, cette volonté est bonne ou mauvaise. Si elle est bonne, qui serait assez déraisonnable pour prétendre qu'une bonne volonté en engendre une mauvaise? Dans ce dernier cas, la bonne volonté serait cause du péché : ce qu'on ne peut avancer sans une absurdité monstrueuse. Que si la chose qu'on dit être cause de la mauvaise volonté a aussi une volonté qui soit mauvaise, je demande qui l'a faite, je demande la cause de la première volonté mauvaise; car cela ne peut pas aller à l'infini. En effet, une mauvaise volonté, née d'une autre volonté mauvaise, n'est pas quelque chose de primordial; car une chose ne peut être à la fois effet et cause. Si l'on répond que rien ne l'a faite, et qu'ainsi elle a toujours été, je demande si elle a été en quelque nature. Si elle n'a été en aucune nature, elle n'a point été du tout; et si elle a été en quelque nature, elle la corrompait, elle lui était nuisible, et conséquemment elle la privait du bien. Dès lors la mauvaise volonté ne pouvait être dans une mauvaise nature, mais dans une bonne, quoique muable, à qui le vice pouvait nuire. Que si le vice ne lui a point nui, ce n'était point un vice, et dès lors il ne faut point dire que ce fût une mauvaise volonté. Et s'il lui a nui, ce n'a été qu'en ôtant ou diminuant le bien qui était en elle. Il n'est donc pas possible qu'il y ait eu éternellement une mauvaise volonté dans une chose en laquelle il y avait auparavant un bien naturel, qu'une mauvaise volonté pouvait ôter en lui nuisant. Si donc cette mauvaise volonté n'a pas été éternelle, je demande qui l'a faite. Tout ce qu'on peut dire, c'est que cette volonté ait été rendue mauvaise par une chose en laquelle il n'y avait point de volonté. Or, je demande si cette chose est supérieure, ou inférieure, ou égale. Si elle est supérieure, elle est meilleure. Comment n'a-t-elle aucune volonté? comment n'en a-t-elle pas une bonne? De même, si elle est égale; puisque, tant que deux choses ont une bonne volonté, l'une n'en produit point de mauvaise dans l'autre. Il reste que le principe de la mauvaise volonté de la nature angélique, qui a péché la première, soit une chose inférieure à cette nature, et privée elle-même de volonté. Mais cette chose, quelque inférieure qu'elle soit, quand ce ne serait que de la terre, le dernier et le plus bas des éléments ne laisse pas, en sa qualité de nature et de substance, d'être bonne, et d'avoir sa mesure et sa beauté dans son genre et dans son ordre. Comment donc une bonne chose peut-elle produire une mauvaise volonté? Comment, je le répète, un bien peut-il être cause d'un mal? Lorsque la volonté quitte ce qui est au-dessus d'elle pour se tourner vers ce qui lui est inférieur, elle devient mauvaise, non parce que la chose vers laquelle elle se tourne est mauvaise, mais parce que c'est un mal que de s'y tourner. Ainsi, ce

ad beatitudinem habendam, eo qui summe est frui posset, a quo aversa, non quidem nulla, sed tamen minus esset, atque ob hoc misera fieret. Hujus porro malæ voluntatis causa efficiens si quæratur, nihil invenitur. Quid est enim quod facit voluntatem malam, cum ipsa faciat opus malum? Ac per hoc mala voluntas efficiens est operis mali, malæ autem voluntatis efficiens est nihil. Quoniam si res aliqua est, aut habet, aut non habet aliquam voluntatem : si habet, aut bonam profecto habet, aut malam : si bonam, quis ita desipiat, ut dicat quod bona voluntas faciat voluntatem malam? Erit enim, si ita est, bona voluntas causa peccati : quo absurdius putari nihil potest. Si autem res ista quæ putatur facere voluntatem malam, ipsa quoque habet voluntatem malam; etiam eam quæ fecerit res, consequenter interrogo : atque ut sit aliquis inquirendi modus, causam, primæ malæ voluntatis inquiro. Non est enim prima voluntas mala, quam fecit voluntas mala : sed illa prima est, quam nulla fecit. Nam si præcessit a qua fieret, illa prior est, quæ alteram fecit. Si respondetur quod eam nulla res fecerit, et ideo semper fuerit; quæro utrum in aliqua natura fuerit. Si enim in nulla fuit, omnino non fuit : si autem in aliqua, vitiabat eam et corrumpebat, eratque illi noxia, ac per hoc bono privabat. Et ideo in mala natura voluntas mala esse non poterat; sed in bona, mutabili tamen, cui vitium hoc posset nocere. Si enim non nocuit, non utique vitium fuit : ac per hoc nec mala voluntas fuisse dicenda est. Porro si nocuit, bonum auferendo vel minuendo utique nocuit. Non igitur esse potuit sempiterna voluntas mala in ea re, in qua bonum naturale præcesserat, quod mala voluntas nocendo posset adimere. Si ergo non erat sempiterna, quis eam fecerit, quæro. Restat ut dicatur, quod ea res fecerit malam voluntatem, in qua nulla voluntas fuit. Hæc utrum superior sit, requiro; an inferior, an æqualis. Sed si superior, utique melior : quomodo ergo nullius, ac non potius bonæ voluntatis? Hoc idem profecto et æqualis. Duo quippe quamdiu sunt pariter voluntatis bonæ, non facit alter in altero voluntatem malam. Relinquitur ut inferior res, cui nulla voluntas est, fecerit angelicæ naturæ, quæ prima peccavit, voluntatem malam. Sed etiam res ipsa quæcumque est inferior usque ad infimam terram, quoniam natura et essentia est, procul dubio bona est, habens modum et speciem suam in genere atque ordine suo. Quomodo ergo res bona efficiens est voluntatis malæ? quomodo, inquam, bonum est causa mali? Cum enim se voluntas relicto superiore ad inferiora convertit, efficitur mala : non quia malum est, quo se convertit; sed quia perversa est ipsa conversio. Idcirco non res inferior voluntatem malam fecit; sed rem

n'est pas une chose inférieure qui a fait la volonté mauvaise, mais c'est que la volonté même s'est portée vers une chose inférieure par un désir déréglé. Quand deux personnes également disposées de corps et d'esprit voient une beauté, que l'un la regarde avec des yeux lascifs, tandis que l'autre conserve son cœur chaste, d'où vient que l'un a cette mauvaise volonté, et que l'autre ne l'a pas? Quelle est la cause de ce désordre? Ce n'est pas la beauté du corps, puisque tous deux l'ont vue également, et que tous deux n'en ont pas été également touchés. Ce n'est point non plus la différente disposition de la chair ou de l'esprit de ces deux personnes, puisque nous les supposons également disposées. Dirons-nous que l'un a été tenté par une secrète suggestion du malin esprit, comme si ce n'était pas par sa volonté qu'il a consenti à cette suggestion? C'est donc ce consentement de sa volonté qu'il a donné à l'instigation du démon, dont nous recherchons la cause. Pour ôter toute difficulté, si tous deux sont tentés de même, et que l'un cède à la tentation et l'autre y résiste, que peut-on dire autre chose, sinon que l'un a voulu demeurer chaste, et que l'autre ne l'a pas voulu? Et comment cela s'est-il fait, sinon par leur propre volonté, attendu que nous supposons la même disposition de la chair et de l'esprit en l'un et en l'autre? Tous deux ont vu la même beauté, tous deux ont été également tentés : qui a donc produit cette mauvaise volonté en l'un? Certainement, si nous y regardons de près, nous trouverons que rien n'a pu la produire. Dirons-nous que lui-même l'a produite? mais qu'était-il lui-même avant cette mauvaise volonté, si ce n'est une bonne nature, dont Dieu, qui est le bien immuable, est l'auteur? Comment, lorsqu'il était bon avant cette mauvaise volonté, a-t-il pu rendre sa volonté mauvaise? Est-ce en tant que nature, ou comme une nature tirée du néant? Si l'on y prend garde, on trouvera que c'est à ce dernier titre. Car si la nature est cause de la mauvaise volonté, ne serons-nous pas amenés à dire, que le mal ne vient que du bien, et que c'est le bien qui est la cause du mal? Mais comment se peut-il faire qu'une bonne nature, quoique muable, fasse quelque chose de mal, c'est-à-dire produise une mauvaise volonté, avant que d'avoir cette mauvaise volonté?

CHAPITRE VII.

Il ne faut point chercher de cause efficiente de la mauvaise volonté.

Que personne ne cherche donc une cause efficiente de la mauvaise volonté : elle n'existe pas. La cause de la mauvaise volonté est une cause défaillante, attendu que déchoir de ce qui possède un être souverain pour se porter vers ce qui a moins d'être, c'est commencer à avoir une mauvaise volonté. Or, vouloir trouver des causes efficientes de ces défaillances, c'est chercher à voir les ténèbres ou à entendre le silence. Cependant, l'un et l'autre nous sont connus, et ne nous sont connus que par les yeux et par les

inferiorem prave atque inordinate ipsa quæ facta est, appetivit. Si enim aliqui duo æqualiter affecti animo et corpore videant unius corporis pulchritudinem, qua visa unus eorum ad illicite perfruendum moveatur, alter in voluntate pudica stabilis perseveret; quid putamus esse causæ, ut in illo fiat, in illo non fiat voluntas mala? Quæ illam res fecit, in quo facta est? Neque enim pulchritudo illa corporis; nam eam non fecit in ambobus : quandoquidem amborum non dispariliter occurrit aspectibus. An caro intuentis in causa est? Cur non et illius? An vero animus? Cur non utriusque? Ambos enim et animo et corpore æqualiter affectos fuisse prædiximus. An dicendum est, alterum eorum occulta maligni spiritus suggestione tentatum? quasi non eidem suggestioni et qualicumque suasioni propria voluntate consenserit. Hanc igitur consensionem, hanc malam quam male suadenti adhibuit voluntatem, quæ in eo res fecerit, quærimus. Nam ut hoc quoque impedimentum ab ista quæstione tollatur, si eadem tentatione ambo tententur, et unus ei cedat atque consentiat, alter idem qui fuerat perseveret; quid aliud apparet, nisi unum voluisse, alterum noluisse a castitate deficere? Unde, nisi propria voluntate, ubi eadem fuerat in utroque corporis et animi affectio? Amborum oculis pariter visa est eadem pulchritudo, ambobus pariter institit occulta tentatio : propriam igitur in uno eorum voluntatem malam quæ res fecerit scire volentibus, si bene intueantur, nihil occurrit. Si enim dixerimus quod ipse eam fecerit, quid erat ipse ante voluntatem malam nisi natura bona, cujus auctor Deus, qui est incommutabile bonum? Qui ergo dicit eum qui consentit tentanti atque suadenti, cui non consensit alius ad illicite utendum pulchro corpore, quod videndum ambobus pariter adfuit, cum ante illam visionem ac tentationem similes ambo animo et corpore fuerint, ipsum sibi fecisse voluntatem malam, quia utique bonus ante voluntatem malam fuerit; quærat cur eam fecerit, utrum quia natura est, an quia ex nihilo facta est : et inveniet voluntatem malam non ex eo esse incipere quod natura est, sed ex eo quod de nihilo natura facta est. Nam si natura causa est voluntatis malæ, quid aliud cogimur dicere, nisi a bono fieri malum, et bonum esse causam mali? siquidem a natura bona fit voluntas mala. Quod unde fieri potest, ut natura bona, quamvis mutabilis, antequam habeat voluntatem malam, faciat aliquid mali, hoc est, ipsam voluntatem malam?

CAPUT VII.

Causam efficientem malæ voluntatis non esse quærendam.

Nemo igitur quærat efficientem causam malæ voluntatis : non enim est efficiens, sed deficiens; quia nec illa effectio est, sed defectio. Deficere namque ab eo quod summe est, ad id quod minus est, hoc est incipere habere voluntatem malam. Causas porro defectionum istarum, cum efficientes non sint, ut dixi, sed deficientes, velle invenire, tale est ac si quisquam velit videre tenebras, vel audire silentium : quod tamen utrumque nobis notum

oreilles, non par leurs espèces, mais par la privation de ces espèces. Ainsi, que personne ne me demande ce que je sais ne pas savoir, si ce n'est pour apprendre de moi qu'on ne le saurait savoir. Les choses qui ne se connaissent que par leur privation ne se connaissent, pour ainsi dire, qu'en ne les connaissant pas. En effet, lorsque la vue se promène sur les objets sensibles, elle ne voit les ténèbres que lorsqu'elle commence à ne rien voir. Les oreilles de même n'entendent le silence que lorsqu'elles n'entendent rien. Il en est ainsi des choses spirituelles : nous les concevons par notre entendement; mais lorsqu'elles viennent à manquer, nous ne les concevons qu'en ne les concevant pas, car « qui peut com« prendre le péché? »

CHAPITRE VIII.

De l'amour déréglé, par lequel la volonté s'écarte du bien immuable pour un bien muable.

Ce que je sais, c'est que la nature de Dieu n'est sujette à aucune défaillance, et que les choses qui ont été tirées du néant y sont sujettes : que néanmoins, en tant qu'elles s'attachent à l'être immuable et qu'elles font le bien, elles ont des causes efficientes, car ici elles sont actives; mais quand elles défaillent, c'est-à-dire qu'elles font le mal (et que font-elles alors que des choses vaines?), elles n'ont que des causes défaillantes. Je sais encore que la mauvaise volonté n'est en celui en qui elle est que parce qu'il le veut; et qu'ainsi on punit justement une défaillance qui est entièrement volontaire. Cette défaillance ne consiste pas en ce que la volonté se porte vers une mauvaise chose, puisqu'elle ne peut se porter que vers une nature, et toutes les natures sont bonnes, mais parce qu'elle s'y porte par une tendance mauvaise, c'est-à-dire contre l'ordre même des natures, en quittant l'être souverain pour tendre vers ce qui a moins d'être. L'avarice, par exemple, n'est pas le vice de l'or, mais de l'homme qui aime l'or avec excès, en abandonnant pour ce métal la justice, qui doit lui être infiniment préférée. L'impureté, de même, n'est pas le vice des corps qui sont beaux, mais de l'âme qui aime les voluptés corporelles d'un amour déréglé, en négligeant la tempérance, qui nous unit à des choses bien plus belles, parce qu'elles sont spirituelles et incorruptibles. La vaine gloire aussi n'est pas le vice des louanges humaines, mais de l'âme qui méprise le témoignage de sa conscience, et ne se soucie que d'être louée des hommes. Enfin l'orgueil n'est pas le vice de celui qui donne la puissance, ou de la puissance même, mais de l'âme qui a une passion désordonnée pour sa propre puissance, et méprise celle d'un autre qui est plus puissant que lui. Ainsi quiconque aime mal le bien, de quelque nature que ce soit, ne laisse pas, quoiqu'il l'obtienne, d'être mauvais et misérable dans le bien même qu'il possède, parce qu'il est privé d'un plus grand bien.

CHAPITRE IX.

Si Dieu est l'auteur de la bonne volonté des anges, aussi bien que de leur nature.

Il n'y a donc point de cause efficiente, ou, s'il est permis de le dire, de cause essentielle de

est; neque illud nisi per oculos, neque hoc nisi per aures; non sane in specie, sed in speciei privatione. Nemo ergo ex me scire quærat, quod me nescire scio, nisi forte ut nescire discat, quod sciri non posse sciendum est. Ea quippe quæ non in specie, sed in ejus privatione sciuntur, si dici aut intelligi potest, quodammodo nesciendo sciuntur, ut sciendo nesciantur. Cum enim acies etiam oculi corporalis currit per species corporales, nusquam tenebras videt, nisi ubi cœperit non videre. Ita etiam non ad aliquem alium sensum, sed ad solas aures pertinet sentire silentium : quod tamen nullo modo nisi non audiendo sentitur. Sic species intelligibiles mens quidem nostra intelligendo conspicit; sed ubi deficiunt, nesciendo condiscit. *Delicta* enim *quis intelligit?*

CAPUT VIII.

De amore perverso, quo voluntas ab incommutabili bono ad commutabile bonum deficit.

Hoc scio, naturam Dei nunquam, nusquam, nulla ex parte posse deficere; et ea posse deficere, quæ ex nihilo facta sunt. Quæ tamen quanto magis sunt, et bona faciunt (tunc enim aliquid faciunt) causas habent efficientes : in quantum autem deficiunt, et ex hoc mala faciunt, (quid enim tunc faciunt nisi vana?) causas habent deficientes. Itemque scio in quo fit mala voluntas, id in eo fieri, quod si nollet, non fieret : et ideo non necessarios, sed voluntarios defectus justa pœna consequitur. Deficitur enim non ad mala, sed male; id est, non ad malas naturas, sed ideo male, quia contra ordinem naturarum ab eo quod summe est, ad id quod minus est. Neque enim auri vitium est avaritia, sed hominis perverse amantis aurum, justitia derelicta, quæ incomparabiliter auro debuit anteponi. Nec luxuria est vitium pulchrorum suaviumque corporum, sed animæ perverse amantis corporeas voluptates, neglecta temperantia, qua rebus spiritualiter pulchrioribus, et incorruptibiliter suavioribus coaptamur. Nec jactantia vitium est laudis humanæ, sed animæ perverse amantis laudari ab hominibus, spreto testimonio conscientiæ. Nec superbia vitium est dantis potestatem, vel ipsius etiam potestatis, sed animæ perverse amantis potestatem suam, potentioris justiore contempta. Ac per hoc qui perverse amat cujuslibet naturæ bonum, etiamsi adipiscatur, ipse fit in bono malus, et miser meliore privatus.

CAPUT IX.

An sancti Angeli quem habent creatorem naturæ, eumdem habeant bonæ voluntatis auctorem.

Cum ergo malæ voluntatis efficiens naturalis, vel, si dici potest, essentialis nulla sit causa; ab ipsa quippe incipit spirituum mutabilium malum, quo minuitur atque

la mauvaise volonté, puisque c'est d'elle-même que prend naissance le mal qui corrompt le bien de la nature; et rien ne la rend telle que la défaillance qui fait qu'elle s'éloigne de Dieu, et qui n'a point non plus d'autre cause que la privation et le défaut. Quant à la bonne volonté, si nous disons qu'elle n'a point aussi de cause efficiente, prenons garde qu'il ne s'ensuive que la bonne volonté des bons anges n'a pas été créée, mais qu'elle soit coéternelle à Dieu; car puisque eux-mêmes ont été créés, comment ne l'aurait-elle point été aussi? Mais si elle a été créée, l'a-t-elle été avec eux, ou s'ils ont été quelque temps sans elle? Si l'on répond que c'est avec eux, il n'y a point de doute qu'elle n'ait été créée par celui qui les a créés eux-mêmes; et ainsi, dès le premier instant de leur création, ils se sont attachés à leur Créateur par l'amour avec lequel ils ont été créés; et ils se sont séparés de la compagnie des autres, parce qu'ils sont toujours demeurés dans la même bonne volonté; au lieu que les autres s'en sont départis en abandonnant volontairement le souverain bien. Que si les bons anges ont été quelque temps sans la bonne volonté, et qu'ils l'aient produite en eux-mêmes sans le secours de Dieu, ils sont donc devenus par eux-mêmes meilleurs qu'il ne les a créés. Dieu nous garde de cette pensée! Qu'étaient-ils sans la bonne volonté, que des êtres mauvais? Ou s'ils n'étaient pas mauvais, par la raison qu'ils n'avaient pas une mauvaise volonté (car ils ne s'étaient point départis de la bonne qu'ils n'avaient pas encore), au moins n'étaient-ils pas si bons que lorsqu'ils ont commencé à avoir une bonne volonté. Ou s'il est vrai de dire qu'ils n'ont pas pu se rendre eux-mêmes meilleurs que Dieu ne les avait faits, puisque personne ne peut rien faire de meilleur que lui, il faut conclure que cette bonne volonté est l'ouvrage du Créateur. Lorsque cette bonne volonté a fait qu'ils ne se sont pas tournés vers eux-mêmes qui avaient moins d'être, mais vers le souverain Être, afin d'avoir en quelque sorte plus d'être en s'attachant à lui, et de participer à sa sagesse et à sa félicité souveraine, qu'est-ce que cela nous apprend, sinon que la volonté, quelque bonne qu'elle fût, serait toujours demeurée pauvre et n'aurait eu que des désirs imparfaits, si celui qui a créé la nature capable de le posséder ne remplissait lui-même cette capacité, en se donnant à elle, après lui en avoir inspiré un violent désir?

Si les bons anges ont produit en eux-mêmes cette bonne volonté, on peut fort bien demander aussi s'ils l'ont ou non produite par quelque autre volonté. Ils n'y seront assurément point parvenus sans volonté; mais cette volonté était nécessairement bonne ou mauvaise. Si elle était mauvaise, comment une mauvaise volonté en a-t-elle pu produire une bonne? Et si elle était bonne, ils avaient donc déjà une bonne volonté. Qui l'avait faite, sinon celui qui les a créés avec une bonne volonté, c'est-à-dire avec cet amour chaste qui les unit à lui, dont ils ont reçu en même temps la nature et la grâce? Ainsi il faut croire que les bons anges n'ont jamais été sans la bonne volonté, c'est-à-dire, sans l'amour de Dieu. Pour les autres qui, après avoir été créés bons, sont devenus mauvais par leur mauvaise volonté, laquelle ne s'est corrompue que lorsque la nature, par sa propre défaillance, s'est séparée elle-même du souverain bien, en sorte que

depravatur naturæ bonum, nec talem voluntatem facit nisi defectio, qua deseritur Deus, cujus defectionis etiam causa utique deficit : si dixerimus nullam esse efficientem causam etiam voluntatis bonæ, cavendum est, ne voluntas bona bonorum Angelorum, non facta, sed Deo coæterna esse credatur. Cum ergo ipsi facti sint, quomodo illa non esse facta dicetur? Porro quia facta est? utrum cum ipsis facta est, an sine illa fuerunt prius? Sed si cum ipsis, non dubium quod ab illo facta sit, a quo et ipsi; simulque ut facti sunt, ei a quo facti sunt, amore cum quo facti sunt, adhæserunt. Eoque sunt isti ab illorum societate discreti, quod hi in eadem voluntate bona manserunt, illi ab ea deficiendo mutati sunt, mala scilicet voluntate, hoc ipso quod a bona defecerunt : a qua non defecissent, si utique noluissent. Si autem boni Angeli fuerunt prius sine bona voluntate, eamque in se ipsi Deo non operante fecerunt; ergo meliores a se ipsis, quam ab illo facti sunt. Absit. Quid enim erant sine bona voluntate, nisi mali? Aut si propterea non mali, quia nec mala voluntas eis inerat (neque enim ab ea, quam nondum cœperant habere, defecerant), certe nondum tales, nondum tam boni, quam esse cum voluntate bona cœperunt. Aut si non potuerunt se ipsos facere meliores, quam eos ille fecerat, quo nemo melius quidquam facit; profecto et bonam voluntatem, qua meliores essent, nisi operante adjutorio Creatoris, habere non possent. Et cum id egit eorum voluntas bona, ut non ad se ipsos, qui minus erant, sed ad illum qui summe est, converterentur, eique adhærentes magis essent, ejusque participatione sapienter beateque viverent; quid aliud ostenditur, nisi voluntatem quamlibet bonam inopem fuisse in solo desiderio remansuram, nisi ille qui bonam naturam ex nihilo sui capacem fecerat, ex se ipso faceret implendo meliorem, prius faciens excitando avidiorem?

Nam et hoc discutiendum est, si boni Angeli ipsi in se fecerunt voluntatem bonam, utrum aliqua eam, an nulla voluntate fecerunt. Si nulla, utique nec fecerunt. Si aliqua, utrum mala, an bona. Si mala, quomodo esse potuit mala voluntas bonæ voluntatis effectrix? Si bona, jam ergo habebant. Et istam quis fecerat, nisi ille qui eos cum bona voluntate, id est cum amore casto, quo illi adhærerent, creavit, simul eis et condens naturam, et largiens gratiam? Unde sine bona voluntate, hoc est Dei amore, nunquam sanctos Angelos fuisse, credendum est. Isti autem, qui cum boni creati essent, tamen mali sunt, mala propria voluntate, quam bona natura non fecit, nisi cum a bono sponte defecit, ut mali causa non sit bonum, sed defectus a bono, aut minorem acceperunt amoris

la cause du mal n'est pas le bien, mais l'abandon du bien; il faut dire qu'ils ont reçu moins d'amour que ceux qui y ont persévéré, ou que s'ils ont été créés également bons, tandis que ceux-ci sont tombés par leur mauvaise volonté, ceux-là ont reçu un plus grand secours pour arriver à ce comble de bonheur d'où ils ont été assurés de ne point déchoir, comme je l'ai déjà montré au livre précédent. Avouons donc, à la juste louange du Créateur, que ce n'est pas seulement des saints hommes, mais des saints anges, que l'on peut dire que l'amour de Dieu est répandu en eux par le Saint-Esprit qui leur a été donné; et que c'est autant leur bien que celui des hommes d'être étroitement unis à Dieu. Ceux qui ont part à ce bien ont entre eux et avec celui à qui ils sont unis une sainte société, et ne composent ensemble qu'une même Cité de Dieu, qu'un même temple et qu'un même sacrifice. Il est temps maintenant de parler de ceux-là, dont les uns voyagent encore sur cette terre peuplée d'hommes mortels qui doivent être unis aux anges immortels, et les autres se reposent dans les demeures destinées aux âmes saintes; il faut voir l'origine de cette partie de la cité de Dieu, comme nous avons déjà vu celle des anges; car tout le genre humain prend son commencement d'un seul homme que Dieu a créé le premier, selon le témoignage de l'Écriture sainte, qui s'est acquis avec raison une merveilleuse autorité dans toute la terre et parmi toutes les nations, puisque, entre autres choses qu'elle a prédites sous l'inspiration de la vérité divine, elle a annoncé aussi la foi que lui accorderaient toutes ces nations.

CHAPITRE X.

Qu'il ne faut point ajouter foi aux histoires qui donnent au monde des milliers de siècles d'existence.

Laissons là les conjectures de ceux qui ne savent ce qu'ils disent sur l'origine du genre humain. Les uns croient que les hommes ont toujours été, aussi bien que le monde : d'où vient qu'Apulée dit que chaque homme est mortel en particulier, mais que tous les hommes ensemble sont immortels. Lorsqu'on leur demande comment cette opinion peut s'accorder avec ce que leurs histoires rapportent des premiers inventeurs des arts, ou de ceux qui ont habité les premiers certains pays, ils répondent que de temps en temps il arrive des déluges et des embrasements qui désolent et dépeuplent une partie de la terre, ce qui fait perdre l'origine des arts; de sorte que ceux qui viennent ensuite les renouvellent en quelque sorte, mais qu'au reste un homme ne saurait venir que d'un autre homme. Or ils disent ce qu'ils pensent, et non ce qu'ils savent.

Ils sont encore induits en erreur par certaines histoires fabuleuses qui font mention de plusieurs milliers d'années; au lieu que, selon l'Écriture sainte, il n'y a pas encore six mille ans accomplis depuis la création de l'homme. Pour montrer en

divini gratiam, quam illi qui in eadem perstiterunt, aut si utrique boni æqualiter creati sunt, istis mala voluntate cadentibus, illi amplius adjuti, ad eam beatitudinis plenitudinem, unde se nunquam casuros certissimi fierent, pervenerunt : sicut jam etiam in libro, quem sequitur iste, tractavimus. Confitendum est igitur cum debita laude Creatoris, non ad solos sanctos homines pertinere, verum etiam de sanctis Angelis posse dici, quod charitas Dei diffusa sit in eis per Spiritum sanctum, qui datus est eis; nec tantum hominum, sed primitus præcipueque Angelorum bonum esse, quod scriptum est, *Mihi autem adhærere Deo, bonum est*. Hoc bonum quibus commune est, habent et cum illo cui adhærent et inter se societatem sanctam, et sunt una civitas Dei, eademque vivum sacrificium ejus vivumque templum ejus. Cujus pars quæ conjungenda immortalibus Angelis ex mortalibus hominibus congregatur, et nunc mortaliter peregrinatur in terris, vel in eis qui morte obierunt, secretis animarum receptaculis sedibusque requiescit, eodem Deo creante, quemadmodum exorta sit, sicut de Angelis dictum est, jam video esse dicendum. Ex uno quippe homine, quem primum Deus condidit, genus humanum sumpsit exordium, secundum sanctæ Scripturæ fidem, quæ mirabilem auctoritatem non immertio habet in orbe terrarum, atque in omnibus gentibus, quas sibi esse credituras inter cætera vera quæ dixit, vera divinitate prædixit.

CAPUT X.

De falsitate ejus historiæ, quæ multa millia annorum præteritis temporibus adscribat.

Omittamus igitur conjecturas hominum nescientium quid loquantur de natura vel institutione generis humani. Alii namque, sicut de ipso mundo crediderunt, semper fuisse homines opinantur. Unde ait et Apuleius, cum hoc animantium genus describeret : « Singillatim mor« tales, cunctim tamen universo genere perpetui. » Et cum illis dictum fuerit, si semper humanum genus fuit, quonam modo verum eorum loquatur historia, narrans qui fuerint quarumque rerum inventores, qui primi liberalium disciplinarum aliarumque artium institutores, vel a quibus primum illa vel illa regio parsque terrarum, illa atque illa insula incoli cœperit : respondent, diluviis et conflagrationibus per certa intervalla temporum, non quidem omnia, sed plurima terrarum ita vastari, ut redigantur homines ad exiguam paucitatem, ex quorum progenie rursus multitudo pristina reparetur; ac sic identidem reparari et institui quasi prima cum restituantur potius quæ fuerant illis nimiis vastationibus interrupta et exstincta; cæterum hominem nisi ex homine existere omnino non posse. Dicunt autem quod putant, non quod sciunt.

Fallunt eos etiam quædam mendacissimæ litteræ, quas perhibent in historia temporum multa annorum millia continere : cum ex Litteris sacris ab institutione hominis nondum completa annorum sex millia computemus. Unde,

un mot que l'on ne doit point s'arrêter à ces sortes d'histoires, c'est que cette lettre qu'Alexandre le Grand écrivit à sa mère, sur le rapport d'un certain prêtre égyptien, tiré des archives sacrées de son pays, parle aussi des monarchies dont l'histoire grecque fait mention. Or, la monarchie des Assyriens, selon cette lettre, a duré plus de cinq mille ans; au lieu que, selon l'histoire grecque, elle n'en a duré qu'environ treize cents, à compter depuis le règne de Belus, que l'une et l'autre reconnaissent pour roi des Assyriens. Cette lettre donne encore plus de huit mille ans à l'empire des Perses et des Macédoniens, tandis que les Grecs ne font durer ces deux monarchies qu'un peu plus de sept cents ans: celle des Macédoniens, quatre cent quatre-vingt cinq ans, et celle des Perses deux cent trente-trois ans. Mais c'est que les années étaient alors bien plus courtes parmi les Égyptiens et n'avaient que quatre mois, de sorte qu'il en fallait au moins trois pour en faire une des nôtres; encore cela ne suffisait-il pas pour faire concorder la chronologie des Égyptiens avec l'histoire grecque. Il faut dès lors croire plutôt cette dernière, attendu qu'elle n'excède point le nombre des années qui sont marquées dans la sainte Écriture. Du moment que l'on remarque un si grand mécompte pour le temps dans cette lettre si célèbre d'Alexandre, combien doit-on moins ajouter foi à ces histoires inconnues et fabuleuses dont on veut opposer l'autorité à celle de ces livres fameux et divins, qui ont prédit que toute la terre croirait un jour ce qu'ils contiennent, et que toute la terre croit maintenant, suivant ce qu'ils ont prédit, et qui, par l'accomplissement des choses à venir qu'ils ont annoncées, montrent que ce qu'ils rapportent du passé est très-véritable!

CHAPITRE XI.

De ceux qui, sans admettre l'éternité du monde, en supposent un très-grand nombre, ou un seul qui meurt et renaît au bout d'une certaine révolution de siècles.

Quant à ceux qui ne croient pas le monde éternel, soit qu'ils en admettent plusieurs, ou qu'ils n'en tiennent qu'un qui meurt et qui renaît une infinité de fois par certaines révolutions de siècles, il faut qu'ils avouent qu'il y a eu des hommes avant qu'il y en eût d'autres, pour les engendrer. Ils ne sauraient prétendre en effet que lorsque le monde entier périt, il y reste un petit nombre d'hommes pour réparer le genre humain, comme ils le disent pour les déluges et les incendies qui ne désolent qu'une partie de la terre; mais comme ils estiment que le monde même renaît de sa propre matière, ils sont obligés de convenir que le genre humain sort d'abord du sein de ses éléments, et se multiplie ensuite comme les autres animaux, par la voie de la génération.

ne multa disputem quemadmodum illarum litterarum, in quibus longe plura annorum millia referuntur, vanitas refellatur, et nulla in illis rei hujus idonea reperiatur auctoritas; illa epistola Alexandri Magni ad Olympiadem matrem suam, quam scripsit narrationem cujusdam Ægyptii sacerdotis insinuans, quam protulit ex litteris quæ sacræ apud illos haberentur, continentem regna quæ Græca quoque novit historia: in quibus regnum Assyriorum in eadem epistola Alexandri quinque millia excedit annorum; in Græca vero historia mille ferme et trecentos habet ab ipsius Beli principatu, quem regem et ille Ægyptius in ejusdem regni ponit exordio. Persarum autem et Macedonum imperium usque ad ipsum Alexandrum, cui loquebatur, plus quam octo et annorum millium ille constituit: cum apud Græcos Macedonum usque ad mortem Alexandri quadringenti octoginta quinque reperiantur; Persarum vero, donec ipsius Alexandri victoria finiretur, ducenti et triginta tres computentur. Longe itaque hi numeri annorum illis Ægyptiis sunt minores, nec eis, etiamsi ter tantum computarentur, æquarentur. Perhibentur enim Ægyptii quondam tam breves annos habuisse, ut quaternis mensibus finirentur. Unde annus plenior et verior, qualis nunc et nobis et illis est, tres eorum annos complectebatur antiquos. Sed ne sic quidem, ut dixi, Græca Ægyptiæ numero temporum concordat historia. Et ideo Græcæ potius fides habenda est: quia veritatem non excedit annorum, qui Litteris nostris, quæ vere sacræ sunt, continentur. Porro si hæc epistola Alexandri, quæ maxime innotuit, multum abhorret in spatiis temporum a probabili fide rerum; quanto minus credendum est illis litteris, quas plenas fabulosis velut antiquitatibus proferre voluerint contra auctoritatem notissimorum divinorumque librorum, quæ totum orbem sibi crediturum esse prædixit, et cui totus orbis, sicut ab ea prædictum est, credidit; quæ vera se narrasse præterita, ex his quæ futura prænuntiavit, cum tanta veritate implentur, ostendit?

CAPUT XI.

De his qui hunc quidem mundum non sempiternum putant, sed aut innumerabiles, aut eumdem unum certa conclusione sæculorum semper nasci et resolvi opinantur.

Alii vero qui mundum istum non existimant sempiternum, sive non eum solum, sed innumerabiles opinentur, sive solum quidem esse, sed certis sæculorum intervallis innumerabiliter oriri et occidere; necesse est fateantur hominum genus prius sine hominibus gignentibus exstitisse. Neque enim ut alluvionibus incendiisque terrarum, quas illi non putant toto prorsus orbe contingere, et ideo paucos homines ex quibus multitudo pristina reparetur, semper remanere contendunt, ita et hi possunt putare, quod aliqui hominum pereunte mundo relinquantur in mundo: sed sicut ipsum mundum ex materia sua renasci existimant, ita in illo ex elementis ejus genus humanum, ac deinde a parentibus progeniem pullulare mortalium, sicut aliorum animalium.

CHAPITRE XII.

Ce qu'il faut répondre à ceux qui demandent pourquoi l'homme n'a pas été créé plus tôt.

A l'égard de ceux qui demandent pourquoi l'homme n'a point été créé pendant les temps infinis qui ont précédé sa création, et pour quelle raison Dieu a attendu si tard, que, selon l'Écriture, le genre humain ne compte pas encore six mille ans d'existence, je leur ferai la même réponse qu'à ceux qui élèvent la même difficulté touchant la création du monde, et qui ne veulent pas croire qu'il n'a pas toujours été; du nombre desquels est Platon, quoique quelques-uns prétendent qu'il a dit cela contre son propre sentiment. S'ils ne sont choqués que de la brièveté du temps qui s'est écoulé depuis la création de l'homme, qu'ils considèrent que tout ce qui finit est court, et que tous les siècles ne sont rien en comparaison de l'éternité. Ainsi, quand il y aurait, je ne dis pas six mille ans, mais six cents fois cent mille ans et plus que Dieu eût fait l'homme, quand on accumulerait les siècles au delà de tous les nombres connus, on pourrait toujours demander pourquoi il ne l'a pas fait plus tôt. A considérer cette éternité de repos où Dieu est demeuré sans créer l'homme, on trouvera qu'elle a plus de disproportion avec quelque nombre d'années imaginable qu'une goutte d'eau n'en a avec l'Océan, parce qu'au moins l'Océan et une goutte d'eau ont cela de commun qu'ils sont tous deux finis. Car un espace de temps qui a eu un commencement et doit avoir un terme quelconque, si reculé qu'il soit, n'est absolument rien, si on le compare à la durée de ce qui n'a pas commencé. En effet, quand, à partir du terme, on remonterait en retranchant de la somme totale une infinité de moments telle que l'expression manquât pour exprimer les nombres, comme si, par exemple, on énumérait les jours de la vie d'un homme depuis le jour présent jusqu'à celui de la naissance, on finirait néanmoins par arriver au commencement. Mais si pareillement on voulait remonter le cours de ce qui n'a pas eu de commencement, en retranchant non-seulement des jours, des mois, des années, mais des espaces incommensurables de temps, que ferait-on, sinon un calcul vain, qui n'arriverait jamais à un commencement, puisque le commencement n'a pas eu lieu? Ainsi, ce que nous demandons après cinq mille ans et un peu plus, nos descendants pourraient le demander de même après six cents fois cent mille ans, si les hommes allaient jusque là, et qu'ils fussent aussi faibles et aussi ignorants que nous. Ceux qui ont été avant nous vers les premiers temps de la création de l'homme pouvaient faire la même question. Enfin, le premier homme lui-même pouvait demander aussi pourquoi il n'avait pas été créé auparavant, sans que cette difficulté en fût moindre ou plus grande,

CAPUT XII.

Quid respondendum sit his, qui primam conditionem hominis tardam esse causantur.

Quod autem respondimus, cum de mundi origine quæstio verteretur, eis qui nolunt credere non eum semper fuisse, sed esse cœpisse, sicut etiam Plato apertissime confitetur, quamvis a nonnullis contra quam loquitur, sensisse credatur : hoc etiam de prima hominis conditione responderim, propter eos qui similiter moventur, cur homo per innumerabilia atque infinita retro tempora creatus non sit, tamque sero sit conditus, ut minus quam sex millia sint annorum, ex quo esse cœpisse in sacris Litteris invenitur. Si enim brevitas eos offendit temporis, quod tam pauci eis videntur anni ex quo institutus homo in nostris auctoritatibus legitur; considerent nihil esse diuturnum, in quo est aliquid extremum, et omnia sæculorum spatia definita, si æternitati interminatæ comparentur, non exigua existimanda esse, sed nulla. Ac per hoc, si non quinque vel sex, verum etiam sexaginta millia, sive sexcenta, aut sexagies, aut sexcenties, aut sexcenties millies dicerentur annorum; aut itidem per todidem toties multiplicaretur hæc summa, ubi jam nullum numeri nomen haberemus, ex quo Deus hominem fecit; similiter quæri posset, cur ante non fecerit. Dei quippe ab hominis creatione cessatio retrorsus æterna sine initio tanta est, ut si ei conferatur quamlibet magna et ineffabilis numerositas temporum, quæ tamen fine conclusa certi spatii terminetur, nec saltem tanta videri debeat, quanta si humoris brevissimam guttam universo mari, etiam quantum Oceanus circumfluit, comparemus : quoniam istorum duorum unum quidem perexiguum est, alterum incomparabiliter magnum, sed utrumque finitum; illud vero temporis spatium, quod ab initio aliquo progreditur et aliquo termino coercetur, magnitudine quantacumque tendatur, comparatum illi quod initium non habet, nescio utrum pro minimo, an potius pro nullo deputandum est. Hinc enim si a fine vel brevissima singillatim momenta detrahantur, decrescente numero, licet tam ingenti, ut vocabulum non inveniat retrorsum redeundo; tanquam si hominis dies ab illo in quo nunc vivit, usque ad illum in quo natus est, detrahas : quandoque ad initium illa detractio perducetur. Si autem detrahantur retrorsus in spatio, quod a nullo cœpit exordio, non dico singillatim minuta momenta, vel horarum aut dierum aut mensium aut annorum etiam quantitates; sed tam magna spatia, quanta illa summa comprehendit annorum, quæ jam dici a quibuslibet computatoribus non potest, quæ tamen momentorum minutatim detractione consumitur; et detrahantur hæc tanta spatia, non semel atque iterum sæpiusque, sed semper : quid fit, quid agitur, quando numquam ad initium, quod omnino nullum est, pervenitur? Quapropter, quod nos modo quærimus post quinque millia et quod excurrit annorum, possent et posteri etiam post annorum sexcenties millies eadem curiositate requirere, si in tantum hæc mortalitas hominum exoriendo et occumbendo, et imperita perseveraret infirmitas. Potuerunt et qui fuerunt ante nos, ipsis recentibus hominis creati temporibus istam movere quæstionem. Ipse denique primus homo, vel postridie, vel eodem die posteaquam factus est, potuit inquirere, cur non ante sit factus. Et quandocumque antea factus esset, non vires tunc alias et alias nunc, vel

en quelque temps que ce soit qu'il eût pu être créé.

CHAPITRE XIII.

De la révolution régulière des siècles, qui, suivant quelques philosophes, remet toutes choses dans le même ordre et le même état.

Quelques philosophes, pour se tirer de cette difficulté, ont inventé je ne sais quelles révolutions de temps, par lesquelles ils prétendent que toutes choses sont renouvelées et incessamment reproduites, soit que ces révolutions se fassent dans le monde, ou que le monde lui-même, mourant et renaissant sans cesse, leur soit éternellement assujetti. Ils n'en exemptent pas même l'âme immortelle : lorsqu'elle est parvenue à la sagesse, ils la font toujours passer d'une fausse béatitude à une véritable misère. Comment peut-elle être vraiment heureuse, si elle n'est jamais assurée de son bonheur, ou parce qu'elle ignore la misère qui l'attend, ou parce qu'elle l'appréhende? Que si l'on dit qu'elle passe de la misère à la félicité pour n'y plus retourner, il arrive alors quelque chose de nouveau dans le temps, qui ne finit point par le temps. Pourquoi ne pas dire la même chose du monde, et de l'homme qui a été créé dans le monde, sans avoir recours à ces circuits chimériques qu'on ne rencontre pas dans le droit chemin d'une saine doctrine?

En vain quelques-uns s'efforcent de les appuyer par ce passage de Salomon en son livre de l'Ecclésiaste : « Qu'est-ce qui a été? ce qui sera. Que « s'est-il fait? ce qui doit se faire encore : rien « de nouveau sous le soleil; et personne ne peut « dire, Ceci est nouveau; car il est déjà arrivé « dans les siècles précédents. » Ce passage ne doit s'entendre que des choses dont il avait parlé auparavant, comme de la suite des générations, du cours du soleil, de la chute des torrents, ou au moins de tout ce qui naît et qui meurt dans le monde. En effet, il y a eu des hommes avant nous, comme il y en a avec nous et qu'il y en aura après nous, et ainsi des plantes et des animaux. Les monstres mêmes, quoiqu'ils diffèrent entre eux, et qu'il y en ait qui n'aient paru qu'une fois, sont semblables en cela qu'ils sont tous des monstres; et par conséquent il n'est pas nouveau qu'un monstre naisse sous le soleil. D'autres vont plus loin : ils prétendent que le sage a entendu par ces paroles que tout est déjà arrivé dans la prédestination de Dieu, et qu'ainsi il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Mais à Dieu ne plaise que nous les entendions de ces révolutions imaginaires par lesquelles ils veulent que toutes les choses du monde reviennent; en sorte, par exemple, que comme un philosophe nommé Platon a enseigné autrefois la philosophie dans une école d'Athènes appelée Académie, le même Platon ait enseigné la même philosophie dans la même ville, dans la même école et devant les mêmes auditeurs longtemps auparavant en des temps infiniment reculés, et la doive encore enseigner de même après une révolution de plusieurs siècles! Loin de nous une telle extravagance!

etiam postea, ista de initio rerum temporalium controversia reperiret.

CAPUT XIII.

De revolutione sæculorum, quibus certo fine conclusis, universa semper in eumdem ordinem eamdemque speciem reditura quidam philosophi crediderunt.

Hanc autem se philosophi mundi hujus non aliter putaverunt posse vel debere dissolvere, nisi ut circuitus temporum inducerent, quibus eadem semper fuisse renovata atque repetita in rerum natura, atque ita deinceps fore sine cessatione asseverarent volumina venientium prætereuntiumque sæculorum : sive in mundo permanente isti circuitus fierent, sive certis intervallis oriens et occidens mundus eadem semper quasi nova, quæ transacta et quæ ventura sunt, exhiberet. A quo ludibrio prorsus immortalem animam, etiam cum sapientiam perceperit, liberare non possunt, euntem sine cessatione ad falsam beatitudinem, et ad veram miseriam sine cessatione redeuntem. Quomodo enim vera beatitudo est, de cujus nunquam æternitate confiditur, dum anima venturam miseriam aut imperitissime in veritate nescit, aut infelicissime in beatitudine pertimescit? Aut si ad miserias nunquam ulterius reditura, ex his ad beatitudinem pergit; fit ergo aliquid novi in tempore, quod finem non habet temporis. Cur non ergo et mundus? cur non et homo factus in mundo? ut illi nescio qui falsi circuitus a falsis sapientibus fallacibusque comperti, in doctrina sana tramite recti itineris evitentur.

Nam quidam et illud quod legitur in libro Salomonis, qui vocatur Ecclesiastes, *Quid est quod fuit? ipsum quod erit. Et quid est quod factum est? ipsum quod fiet : et non est omne recens sub sole. Quis loquatur, et dicat, Ecce hoc novum est? Jam fuit in sæculis quæ fuerunt ante nos*; propter hos circuitus in eadem redeuntes et in eadem cuncta revocantes, dictum intelligi volunt : quod ille aut de his rebus dixit, de quibus superius loquebatur, hoc est de generationibus aliis euntibus, aliis venientibus, de solis anfractibus, de torrentium lapsibus; aut certe de omnium rerum generibus, quæ oriuntur, atque occidunt. Fuerunt enim homines ante nos, sunt et nobiscum, et erunt post nos; ita quæque animantia, vel arbusta. Monstra quoque ipsa, quæ inusitata nascuntur, quamvis inter se diversa sint, et quædam eorum semel facta narrentur, tamen secundum id quod generaliter miracula et monstra sunt, utique et fuerunt, et erunt; nec recens et novum est, ut monstrum sub sole nascatur. Quamvis hæc verba quidam sic intellexerint, tanquam in prædestinatione Dei jam facta fuisse omnia, sapiens ille voluisset intelligi, et ideo nihil recens esse sub sole. Absit autem a recta fide, ut his Salomonis verbis illos circuitus significatos esse credamus, quibus illi putant sic eadem temporum temporaliumque rerum volumina repeti, ut, verbi gratia, sicut isto sæculo Plato philosophus in urbe Atheniensi, et in ea schola quæ Academia dicta est, discipulos docuit, ita per innumerabilia retro sæcula, multum prolixis quidem intervallis, sed tamen certis, et idem Plato et eadem civitas et eadem schola iidemque discipuli repetiti, et per innumerabilia deinde sæcula repetendi sint :

« Jésus-Christ, qui est mort une fois pour nos « péchés, ne meurt plus, et la mort n'aura plus « d'empire sur lui; » et nous, après la résurrection, nous serons toujours avec le Seigneur, à qui nous disons maintenant comme le psalmiste : « Vous « nous conserverez toujours, Seigneur, depuis ce « siècle jusqu'en l'éternité. » Il me semble encore que ce qui suit dans le même psaume ne convient pas mal à ces philosophes : « Les impies mar- « chent en tournoyant; » non parce qu'ils doivent repasser par ces cercles qu'ils s'imaginent, mais parce qu'ils tournoient dans ce labyrinthe d'erreurs.

CHAPITRE XIV.

De la condition temporelle du genre humain, que Dieu a créé par un dessein éternel

Faut-il s'étonner de ce qu'égarés dans ces cercles ils ne puissent trouver ni entrée ni issue? Ils ignorent et quel commencement a eu le genre humain et quelle fin il doit avoir, parce qu'ils ne sauraient pénétrer la profondeur des conseils de Dieu, ni concevoir comment, étant éternel et sans commencement, il a pu donner un commencement aux temps, et comment il a fait l'homme dans le temps, non par une soudaine et nouvelle résolution, mais par un dessein éternel et immuable. Qui peut sonder cet abîme sans fond, et pénétrer ce qui est impénétrable? Qui peut découvrir ce secret selon lequel Dieu, sans changer de volonté, a créé dans le temps l'homme temporel, et d'un seul a multiplié le genre humain? Aussi le psalmiste, après avoir dit, « Vous nous conserverez toujours, « Seigneur, depuis ce siècle, jusqu'en l'éternité, » et rejeté ensuite l'opinion folle et impie de ceux qui ne veulent pas que la délivrance et la félicité de l'âme soit éternelle, en disant, « Les « impies marchent en tournoyant : » comme si on lui eût objecté : Quel est donc votre sentiment là-dessus? Faut-il croire que Dieu a conçu tout d'un coup le dessein de créer l'homme, après avoir été une éternité sans le créer, lui à qui rien ne peut survenir de nouveau, et en qui il n'y a rien de muable? Il répond aussitôt en s'adressant à Dieu, de peur que cette difficulté ne nous troublât : « Vous avez multiplié les enfants des hommes « selon la profondeur de vos conseils. » C'est comme s'il disait : Que les hommes en pensent ce qu'il leur plaira, vous avez multiplié les enfants des hommes selon la profondeur de ces conseils auxquels personne ne saurait atteindre, attendu qu'il est bien difficile de comprendre que Dieu ait toujours été, et qu'il ait voulu créer l'homme dans le temps, sans changer de dessein et de volonté.

CHAPITRE XV.

Comment Dieu a pu toujours être Seigneur, s'il n'y a toujours eu des créatures; et de quelle manière, s'il y en a toujours eu, elles ne lui ont point été coéternelles.

Pour moi, de même que je n'oserais dire que le Seigneur Dieu n'a pas toujours été Seigneur, je dois dire aussi sans balancer que l'homme n'a

absit, inquam, ut nos ista credamus. Semel enim Christus mortuus est pro peccatis nostris; resurgens autem a mortuis jam non moritur, et mors ei ultra non dominabitur : et nos post resurrectionem semper cum Domino erimus, cui modo dicimus, quod sacer admonet Psalmus, *Tu, Domine, servabis nos, et custodies nos a generatione hac in æternum.* Satis autem istis existimo convenire quod sequitur, *In circuitu impii ambulant :* non quia per circulos quos opinantur, eorum vita est recursura; sed quia modo talis est erroris eorum via, id est, falsa doctrina.

CAPUT XIV.

De temporali conditione generis humani, quam Deus nec novo consilio constituerit, nec mutabili voluntate.

Quid autem mirum est, si in his circuitibus errantes, nec aditum, nec exitum inveniunt. Quia genus humanum atque ista nostra mortalitas, nec quo initio cœpta sit sciunt, nec quo fine claudatur; quandoquidem altitudinem Dei penetrare non possunt : quia cum ipse sit æternus et sine initio, ab aliquo tamen initio exorsus est tempora, et hominem quem nunquam ante fecerat, fecit in tempore, non tamen novo et repentino, sed immutabili æternoque consilio. Quis hanc valeat altitudinem investigabilem vestigare, et inscrutabilem perscrutari, secundum quam Deus hominem temporalem, ante quem nemo unquam hominum fuit, non mutabili voluntate in tempore condidit, et genus humanum ex uno multiplicavit? Quandoquidem Psalmus ipse cum præmisisset atque dixisset, *Tu, Domine, servabis nos, et custodies nos a generatione hac in æternum;* ac deinde repercussisset eos, in quorum stulta impiaque doctrina nulla liberationis et beatitudinis animæ servatur æternitas, continuo subjiciens, *In circuitu impii ambulant :* tanquam ei diceretur, Quid ergo tu credis, sentis, intelligis? numquidam existimandum est subito Deo placuisse hominem facere, quem nunquam antea infinita retro æternitate fecisset, cui nihil novi accidere potest, in quo mutabile aliquid non est? continuo respondit ad ipsum Deum loquens, *Secundum altitudinem tuam multiplicasti filios hominum.* Sentiant, inquit, homines quod putant, et quod eis placet opinentur et disputent. *Secundum altitudinem tuam,* quam nullus potest nosse hominum, *multiplicasti filios hominum.* Valde quippe altum est, et semper Deum fuisse, et hominem quem nunquam fecerat, ex aliquo tempore primum facere voluisse, nec consilium voluntatemque mutasse.

CAPUT XV.

An ut Deus semper, etiam dominus fuisse semper intelligatur, credendum sit creaturam quoque nunquam defuisse cui dominaretur : et quomodo dicatur semper creatum, quod dici non potest coæternum.

Ego quidem sicut Dominum Deum aliquando dominum non fuisse dicere non audeo, ita hominem numquam an-

point été avant le temps, et qu'il a été créé dans le temps. Mais lorsque je considère de quoi Dieu a pu être Seigneur, s'il n'y a pas toujours eu des créatures, je tremble de rien affirmer, parce que je sais qui je suis, et me souviens qu'il est écrit : « Quel homme connaît les desseins de Dieu, « et peut sonder ses conseils? Car les pensées des « hommes sont timides et leur prévoyance incer- « taine; parce que le corps corruptible appesantit « l'âme, et cette habitation terrestre et de boue « accable l'esprit agité de mille pensées. » Peut-être de ce que je pense plusieurs choses sur ce sujet, y en a-t-il une de vraie à laquelle je ne pense pas, et que je ne puis trouver. Si je dis qu'il y a toujours eu des créatures, afin que Dieu ait toujours été Seigneur, mais tantôt l'une et tantôt l'autre, de peur d'en admettre de coéternelle à Dieu (sentiment que condamnent la foi et la raison), il faut prendre garde qu'il n'y ait de l'absurdité à avancer qu'une créature mortelle ait toujours été, et qu'une immortelle n'ait commencé d'être que de notre temps, lorsque les anges ont été créés, au moins s'ils sont désignés par cette première lumière dont il est parlé au commencement de la Genèse, ou plutôt par ce ciel dont il est dit : « Au « commencement Dieu créa le ciel et la terre. » Toutefois, mettre en avant que les anges ont toujours été, ce serait donner à croire qu'ils sont coéternels à Dieu. En effet, si je dis qu'ils n'ont pas été créés dans le temps, mais qu'ils ont été avant tous les temps, et qu'ainsi Dieu, qui est leur Seigneur, a toujours possédé cette qualité, l'on demandera comment ceux qui ont été créés ont pu être toujours. On pourrait peut-être répondre qu'ils ont toujours été, puisqu'on peut fort bien dire que ce qui est en tout temps est toujours ; et qu'ils n'ont pas seulement été en tout temps, mais qu'ils ont même été faits avant tous les temps, pourvu néanmoins que les temps aient commencé avec le ciel, et que les anges aient été avant le ciel. Que si le temps, au lieu de commencer avec le ciel, a été antérieurement, non pas, à la vérité, dans les heures, les jours, le mois et les années, puisqu'il est clair que ces mesures des espaces du temps auxquelles nous donnons proprement le nom de temps ont commencé avec les mouvements des astres, d'où vient que Dieu a dit en les créant : « Qu'ils servent à « marquer les temps, les jours et les années ; » si, dis-je, le temps a été avant le ciel dans le mouvement de quelque chose de muable dont les parties se succédaient l'une à l'autre, parce qu'elles ne pouvaient pas être toutes ensemble ; et s'il y a eu quelque chose de semblable dans les anges avant le ciel, et qu'ils aient été sujets à ces mouvements dès le premier instant de leur création, on peut dire qu'ils ont été en tout temps, puisque les temps ont été faits avec eux. Et qui prétendrait que ce qui a été en tout temps n'a pas toujours été?

Mais si je réponds ainsi, l'on me répliquera : Comment les anges ne sont-ils point coéternels à Dieu, puisqu'ils ont toujours été aussi bien que lui? Comment même peut-on dire qu'il les ait créés, s'ils ont toujours été? Que répondre à cela? Alléguerons-nous qu'ils ont toujours été, vu qu'ils ont été en tout temps, puisqu'ils ont été faits

tea fuisse, et ex quodam tempore primum hominem creatum esse dubitare non debeo. Sed cum cogito cujus rei dominus semper fuerit, si semper creatura non fuit, affirmare aliquid pertimesco : quia et me ipsum intueor, et scriptum esse recolo, *Quis hominum potest scire consilium Dei? aut quis poterit cogitare quid velit Dominus? Cogitationes enim mortalium timidæ, et incertæ adinventiones nostræ. Corruptibile enim corpus aggravat animam, et deprimit terrena inhabitatio sensum multa cogitantem.* Ex his igitur quæ in hac terrena inhabitatione multa cogito (ideo utique multa, quia unum quod ex illis vel præter illa, quod forte non cogito, verum est, invenire non possum), si dixero, semper fuisse creaturam, cujus dominus esset, qui semper est dominus, nec dominus unquam non fuit; sed nunc illam, nunc aliam, per alia atque alia temporum spatia, ne aliquam Creatori coæternam esse dicamus, quod fides ratioque sana condemnat : cavendum est, ne sit absurdum et a luce veritatis alienum, mortalem quidem per vices temporum semper fuisse creaturam decedentem aliam, aliam succedentem; immortalem vero non esse cœpisse, nisi cum ad nostrum sæculum ventum est, quando et Angeli creati sunt, si eos recte lux illa primum facta significat, aut illud potius cœlum de quo dictum est, *In principio fecit Deus cœlum et terram :* cum tamen non fuerint, antequam fierent, ne, immortales si semper fuisse dicantur, Deo coæterni esse credantur. Si autem dixero, non in tempore creatos Angelos, sed ante omnia tempora et ipsos fuisse, quorum Deus dominus esset, qui nunquam nisi dominus fuit : quæretur a me etiam, si ante omnia tempora facti sunt, utrum semper potuerint esse qui facti sunt. Hic respondendum forte videatur, Quomodo non semper, cum id quod est omni tempore, non inconvenienter semper esse dicatur? Usque adeo autem isti omni tempore fuerunt, ut etiam ante omnia tempora facti sint : si tamen a cœlo cœpta sunt tempora, et illi jam erant ante cœlum. At si tempus non a cœlo, verum et ante cœlum fuit; non quidem in horis, et diebus, et mensibus, et annis (nam istæ dimensiones temporalium spatiorum, quæ usitate ac proprie dicuntur tempora, manifestum est quod a motu siderum cœperint; unde et Deus, cum hæc institueret, dixit, *Et sint in signa, et in tempora, et in dies et in annos*) : sed in aliquo mutabili motu, cujus aliud prius, aliud posterius præterierit, eo quod simul esse non possunt : si ergo ante cœlum in angelicis motibus tale aliquid fuit, et ideo tempus jam fuit, atque Angeli ex quo facti sunt, temporaliter movebantur; etiam sic omni tempore fuerunt, quandoquidem cum illis facta sunt tempora. Quis autem dicat, Non semper fuit, quod omni tempore fuit?

Sed si hoc respondero, dicetur mihi, Quomodo ergo non sunt coæterni Creatori, si semper ille, semper illi fuerunt? quomodo etiam creati dicendi sunt, si semper fuisse intelliguntur? Ad hoc quid respondebitur? An dicendum

avec le temps, ou le temps avec eux, et ajouterons-nous que néanmoins ils ont été créés? Dans le fait, nous ne saurions nier que le temps même n'ait été créé, quoique personne ne doute que le temps ait été en tout temps. S'il en était autrement, il serait donc vrai qu'il y a eu un temps où il n'y avait point de temps? Mais il n'est personne d'assez extravagant pour avancer cela. Nous pouvons fort bien dire : Il y avait un temps où Rome n'était point; il y avait un temps où Jérusalem n'était point; il y avait un temps où Abraham n'était point; il y avait un temps où l'homme n'était point : et enfin, si le monde n'a point été fait au commencement du temps, mais après quelque temps, nous pouvons dire aussi : Il y avait un temps où le monde n'était point. Mais dire qu'il y avait un temps où il n'y avait point de temps, c'est comme si l'on disait : Il y avait un homme quand il n'y avait aucun homme, ou : Ce monde était quand il n'y avait point de monde. Par la raison que le temps a été créé, bien qu'il ait toujours été, parce que le temps a été de tout temps, il ne s'en suit pas, de ce que les anges ont toujours été, qu'ils n'aient point été créés. Si l'on dit qu'ils ont toujours été, c'est qu'ils ont été en tout temps; et s'ils ont été en tout temps, c'est que les temps n'ont pu être sans eux. En effet, il ne peut y avoir de temps où il n'y a point de créature dont les mouvements successifs forment le temps; et conséquemment, encore qu'ils aient toujours été, ils ne laissent pas d'avoir été créés, et ne sont point par conséquent coéternels à Dieu. Dieu a toujours été par une éternité immuable, au lieu que ceux-ci n'ont toujours été que parce que le temps n'a pu être sans eux. Or comme le temps passe par sa mobilité naturelle, il ne peut égaler une éternité immuable. C'est pourquoi, bien que l'immortalité des anges ne s'écoule pas dans le temps, et qu'elle ne soit pas passée comme si elle n'était plus, ni à venir comme si elle n'était pas encore; néanmoins leurs mouvements qui composent le temps vont du futur au passé, et partant ne sont point coéternels à Dieu, qui n'est point sujet à ces mouvements.

Donc si Dieu a toujours été Seigneur, il a toujours eu des créatures qui lui ont été assujetties, et qui n'ont pas été engendrées de sa substance, mais qu'il a tirées du néant, et qui par conséquent ne lui sont pas coéternelles. Il était avant elles, quoiqu'il n'ait jamais été sans elles, parce qu'il ne les a pas précédées par un intervalle de temps, mais par une éternité fixe. Si je fais cette réponse à ceux qui demandent comment le Créateur a toujours été Seigneur sans avoir toujours eu des créatures qui lui fussent asservies, ou comment elles ont été créées, et surtout comment elles ne sont pas coéternelles à Dieu, si elles ont toujours été; je crains qu'on ne m'accuse d'affirmer ce que je ne sais pas, plutôt que d'enseigner ce que je sais. Je reviens donc à ce que notre Créateur a voulu nous faire connaître; et quant à ce qu'il a découvert en cette vie à des hommes plus habiles, ou qu'il réserve en l'autre aux parfaits, j'avoue que cela passe ma portée. J'ai cru par cette raison

est, et semper eos fuisse, quoniam omni tempore fuerunt, qui cum tempore facti sunt, aut cum quibus tempora facta sunt, et tamen creatos? Neque enim et ipsa tempora creata esse negabimus, quamvis omni tempore tempus fuisse nemo ambigat. Nam si non omni tempore fuit tempus, erat ergo tempus, quando nullum erat tempus? Quis hoc stultissimus dixerit? Possumus enim recte dicere : Erat tempus, quando non erat Roma; erat tempus, quando non erat Jerusalem; erat tempus, quando non erat Abraham; erat tempus, quando non erat homo; et si quid hujusmodi : postremo si non cum initio temporis, sed post aliquod tempus factus est mundus; possumus dicere, Erat tempus, quando non erat mundus. At vero, Erat tempus, quando nullum erat tempus, tam inconvenienter dicimus, ac si quisquam dicat, Erat homo, quando nullus erat homo; aut, Erat iste mundus, quando iste non erat mundus. Si enim de alio atque alio intelligatur, potest dici aliquo modo, hoc est, Erat alius homo, quando non erat iste homo. Sic ergo, Erat aliud tempus, quando non erat hoc tempus, recte possumus dicere : at vero, Erat tempus, quando nullum erat tempus, quis vel insipientissimus dixerit? Sicut ergo dicimus creatum tempus, cum ideo semper fuisse dicatur, quia omni tempore tempus fuit : ita non est consequens, ut si semper fuerunt Angeli, ideo non sint creati, ut propterea semper fuisse dicantur, quia omni tempore fuerunt; et propterea omni tempore fuerunt, qui a nullo modo sine his ipsa tempora esse potuerunt. Ubi enim nulla creatura est, cujus mutabilibus motibus tempora peragantur, tempora omnino esse non possunt. Ac per hoc et si semper fuerunt, creati sunt; nec, si semper fuerunt, ideo Creatori coæterni sunt. Ille enim semper fuit æternitate immutabili : isti autem facti sunt; sed ideo semper fuisse dicuntur, quia omni tempore fuerunt, sine quibus tempora nullo modo esse potuerunt : tempus autem quoniam mutabilitate transcurrit, æternitati immutabili non potest esse coæternum. Ac per hoc etiamsi immortalitas Angelorum non transit in tempore, nec præterita est quasi jam non sit, nec futura quasi nondum sit, tamen eorum motus quibus tempora peraguntur, ex futuro in præteritum transeunt : et ideo Creatori, in cujus motu dicendum non est vel fuisse quod jam non sit, vel futurum esse quod nondum sit, coæterni esse non possunt.

Quapropter, si Deus semper dominus fuit, semper habuit creaturam suo dominatui servientem; verumtamen non de ipso genitam, sed ab ipso de nihilo factam; nec ei coæternam : erat quippe ante illam, quamvis nullo tempore sine illa; non eam spatio transcurrente, sed manente perpetuitate præcedens. Sed hoc si respondero eis qui requirunt quomodo semper creator, semper dominus fuit, si creatura serviens non semper fuit; aut quomodo creata est, et non potius creatori coæterna est, si semper fuit : vereor ne facilius judicer affirmare quod nescio, quam docere quod scio. Redeo igitur ad id quod Creator noster scire nos voluit : illa vero quæ vel sapientioribus in hac vita scire permisit, vel omnino perfectis in alia vita

qu'il valait mieux parler de ces choses sans en rien assurer, afin que ceux qui liront ceci apprennent à s'abstenir des questions dangereuses, et qu'ils ne se croient pas capables de tout, mais suivent plutôt cet avertissement salutaire de l'Apôtre : « C'est par la grâce qui m'a été donnée, « que j'avertis tous ceux qui sont parmi vous de ne « pas estimer plus que l'on ne doit ses propres « talents ; mais de les estimer avec modération, et « selon la mesure de la foi que Dieu vous a départie « à chacun. » Lorsqu'on ne donne à un enfant qu'autant de nourriture qu'il en peut supporter, il devient capable en croissant d'en recevoir davantage ; au lieu que, lorsqu'on lui en donne trop, il dépérit plutôt que de croitre.

CHAPITRE XVI.

Comment on doit entendre que Dieu a promis à l'homme la vie éternelle avant les temps éternels.

J'ignore, je l'avoue, quels siècles se sont écoulés avant la création du genre humain ; mais je suis certain néanmoins que rien de créé n'est coéternel au Créateur. L'Apôtre parle même de temps éternels, non de ceux qui sont à venir, mais, ce qui est plus étonnant, de ceux qui sont passés. Voici comment il s'exprime : « Nous sommes appelés « à l'espérance de la vie éternelle, que Dieu, qui « ne peut mentir, a promise avant les temps « éternels ; et il a publié sa parole en son temps. » C'est dire clairement qu'il y a eu dans le passé des temps éternels, qui cependant ne sont pas coéternels à Dieu. Dieu non-seulement était avant les temps éternels, mais il a même promis la vie éternelle qu'il a manifestée en son temps : et qu'est-ce autre chose que sa parole ? Comment a-t-il fait cette promesse, puisqu'elle ne s'adressait qu'aux hommes qui n'étaient pas encore avant les temps éternels ? Ce ne peut être que par la raison que ce qui devait arriver en son temps était déjà arrêté dans l'éternité et dans son Verbe, qui lui est coéternel.

CHAPITRE XVII.

Contre les philosophes qui enseignent que le monde se renouvelle périodiquement.

Je ne doute pas non plus qu'il n'y avait point d'homme avant que le premier homme fût créé, et que ce n'est pas le même, ni un autre semblable, qui a été reproduit dans l'univers après je ne sais combien de révolutions. Les philosophes n'ont point d'arguments qui puissent me détourner de cette croyance ; je ne suis pas même ébranlé par cette assertion qui passe pour très-subtile, et qui proclame l'impossibilité absolue de comprendre l'infini. Ils font résulter de là que Dieu n'a en lui-même que des raisons finies de toutes les choses finies qu'il a faites. Or, il ne faut pas croire que sa bonté ait jamais été oisive, de peur d'en conclure que, si son repos a été éternel, il a commencé à travailler dans le temps, comme s'il s'était repenti de sa première oisiveté. Il est nécessaire, ajoutent-ils, que les mêmes choses reviennent toujours et passent pour revenir, soit que le

scienda servavit, ultra vires meas esse contiteor. Sed ideo putavi sine affirmatione tractanda, ut qui hæc legunt, videant a quibus quæstionum periculis debeant temperare, nec ad omnia se idoneos arbitrentur ; potiusque intelligant quam sit Apostolo obtemperandum præcipienti salubriter, ubi ait : *Dico autem per gratiam quæ data est mihi, omnibus qui sunt in vobis, non plus sapere quam oportet sapere ; sed sapere ad temperantiam, sicut unicuique Deus partitus est mensuram fidei.* Si enim pro viribus suis alatur infans, fiet ut crescendo plus capiat : si autem vires suæ capacitatis excedat, deficiet antequam crescat.

CAPUT XVI.

Quomodo intelligenda sit promissa homini a Deo vita æterna ante tempora æterna.

Quæ sæcula præterierint antequam genus institueretur humanum, me fateor ignorare : non tamen dubito nihil omnino creaturæ Creatori esse coæternum. Dicit etiam Apostolus tempora æterna, nec ea futura, sed, quod magis est mirandum, præterita. Sic enim ait : *In spem vitæ æternæ, quam promisit non mendax Deus ante tempora æterna ; manifestavit autem temporibus suis Verbum suum.* Ecce dixit retro quod fuerint tempora æterna, quæ tamen non fuerint Deo coæterna. Si quidem ille ante tempora æterna non solum erat, verum etiam promisit vitam æternam, quam manifestavit temporibus suis, id est congruis, quid aliud quam Verbum suum ? Hoc est enim vita æterna. Quomodo autem promisit, cum hominibus utique promiserit, qui nondum erant ante tempora æterna ; nisi quia in ipsius æternitate, atque in ipso ejus Verbo eidem coæterno, jam prædestinatione fixum erat, quod suo tempore futurum erat ?

CAPUT XVII.

Quid de incommutabili consilio aut voluntate Dei fides sana defendat, contra ratiocinationes eorum qui opera Dei ex æternitate repetita per eosdem semper volunt sæculorum redire circuitus.

Illud quoque non dubito, antequam primus homo creatus esset, nunquam quemquam hominem fuisse : nec eumdem ipsum, nescio quibus circuitibus, nescio quoties revolutum, nec alium aliquem natura similem. Neque ab hac fide me philosophorum argumenta deterrent, quorum acutissimum illud putatur, quod dicunt, nulla infinita ulla scientia posse comprehendi : ac per hoc Deus, inquiunt, rerum quas facit, omnium finitarum omnes finitas apud se rationes habet. Bonitas autem ejus nunquam vacua fuisse credenda est, ne sit temporalis ejus operatio, cujus retro fuerit æterna cessatio, quasi pœnituerit eum prioris sine initio vacationis, ac propterea sit operis aggressus initium. Et ideo necesse est, inquiunt, eadem semper repeti, eademque semper repetenda transcurrere ; vel manente mundo mutabiliter, qui licet nunquam non

monde demeure toujours muable, en admettant qu'il n'ait pas toujours été et que néanmoins il ait été fait sans commencement de temps, soit que le monde meure et renaisse incessamment; pour n'avoir pas à induire que Dieu s'est repenti de son éternelle oisiveté et que ses conseils ont changé. Or, si l'on prétend qu'il a toujours fait des choses temporelles, mais successivement, et qu'il est arrivé ainsi à faire l'homme, qu'il n'avait point fait auparavant, il s'ensuit que ce ne serait pas faute de comprendre l'infini, mais par une inconstance fortuite, qu'il aurait fait ce qu'il a fait, comme une chose qui lui serait venue tout d'un coup à la pensée. Mais, en admettant les révolutions dont nous venons de parler, Dieu échappe au reproche de paresse ou d'imprévoyance, attendu que, si les mêmes choses ne reviennent continuellement, comme on ne saurait assigner un commencement aux ouvrages de Dieu, elles seraient infinies dans leur diversité, et ainsi il ne pourrait les comprendre.

Quand nous manquerions de raisons pour réfuter ces vaines subtilités dont les impies se servent pour nous détourner du droit chemin et nous engager dans leur labyrinthe, la foi seule nous devrait suffire pour nous en moquer; mais nous avons plus d'un moyen de ruiner toutes ces révolutions chimériques. Ce qui trompe nos adversaires, c'est qu'ils mesurent à leur esprit muable et borné l'esprit de Dieu, qui est immuable et sans bornes, et qui connaît toutes choses par une seule pensée. Il leur arrive ce que dit l'Apôtre: « que, pour ne se comparer qu'à eux-« mêmes, ils ne s'entendent pas. » De même que, lorsqu'ils font quelque chose de nouveau, ils le font par un nouveau dessein, parce que leur esprit est muable, ils veulent qu'il en soit ainsi à l'égard de Dieu; et il est dès lors indubitable qu'ils se mettent en sa place, et ne le comparent pas à lui, mais à eux. Pour nous, il ne nous est pas permis de croire que Dieu soit autrement disposé lorsqu'il se repose que lorsqu'il agit, puisqu'on ne doit pas dire même qu'il soit disposé, comme s'il se faisait quelque chose en lui qui n'y fût pas auparavant. En effet, celui qui est disposé de telle ou telle sorte souffre, et tout ce qui souffre quelque chose est muable. On ne doit donc pas supposer d'oisiveté et de paresse dans son repos, non plus que de peine et de contention dans son travail. Il sait agir en se reposant, et se reposer en agissant. Il peut faire un nouvel ouvrage par un dessein éternel, et, lorsqu'il a commencé à faire quelque chose, ce n'est point pour s'être repenti de ne l'avoir pas fait auparavant. Lors même que l'on dit qu'il s'est reposé d'abord et qu'il a ensuite agi, toutes ces différences de temps ne doivent s'entendre que par rapport aux choses qu'il a créées; car une seconde volonté n'a pas changé en lui la première, mais sa même volonté éternelle et immuable s'est opposée à ce que les créatures fussent plus tôt, et leur a donné un commencement, afin peut-être de montrer par là à ceux qui sont capables de le comprendre qu'il n'avait aucun besoin d'elles, et qu'il les a

fuerit et sine initio temporis tamen factus est; vel ejus quoque ortu et occasu semper illis circuitibus repetito, semperque repetendo : ne videlicet, si aliquando primum Dei opera cœpta dicantur, priorem suam sine initio vacationem tanquam inertem ac desidiosam, et ideo sibi displicentem damnasse quodam modo, atque ob hoc mutasse credatur. Si autem semper quidem temporalia, sed alia atque alia perhibetur operatus, ac sic aliquando etiam ad hominem faciendum, quem nunquam antea fecerat, pervenisse : non scientia, qua putant non posse quæcumque infinita comprehendi, sed quasi ad horam, sicut veniebat in mentem, fortuita quadam inconstantia videatur fecisse quæ fecit. Porro si illi circuitus admittantur, inquiunt, quibus vel manente mundo, vel ipso quoque revolubiles ortus suos et occasus eisdem circuitibus inserente, eadem temporalia repetuntur, nec ignavum otium, præsertim tam longæ sine initio diuturnitatis, Deo tribuitur, nec improvida temeritas operum suorum. Quoniam si non eadem repetantur, non possunt infinita diversitate variata ulla ejus scientia vel præscientia comprehendi.

Has argumentationes quibus impii nostram simplicem pietatem, ut cum illis in circuitu ambulemus, de via recta conantur avertere, si ratio refutare non posset, fides irridere deberet. Huc accedit, quod in adjutorio Domini Dei nostri hos volubiles circulos, quos opinio confingit, ratio manifesta confringit. Hinc enim maxime isti errant, ut in circuitu falso ambulare, quam vero et recto itinere malint, quod mentem divinam omnino immutabilem cujuslibet infinitatis capacem, et innumera omnia sine cogitationis alternatione numerantem, de sua humana, mutabili, angustaque metiuntur. Et fit illis quod ait Apostolus : *comparantes* enim *semetipsos sibimetipsis, non intelligunt.* Nam quia illis quidquid novi faciendum venit in mentem, novo consilio faciunt (mutabiles quippe mentes gerunt); profecto non Deum, quem cogitare non possunt, sed semetipsos pro illo cogitantes, non illum, sed se ipsos, nec illi, sed sibi comparant. Nobis autem fas non est credere, aliter Deum affici cum vacat, aliter cum operatur : quia nec affici dicendus est, tanquam in ejus natura fiat aliquid, quod non ante fuerit. Patitur quippe qui afficitur, et mutabile est omne quod aliquid patitur. Non itaque in ejus vacatione cogitetur ignavia, desidia, inertia; sicut nec in ejus opere labor, conatus, industria. Novit quiescens agere, et agens quiescere. Potest ad opus novum, non novum, sed sempiternum adhibere consilium; nec pœnitendo quia prius cessaverat, cœpit facere quod non fecerat. Sed et si prius cessavit, et posterius operatus est (quod nescio quemadmodum ab homine possit intelligi), hoc procul dubio quod dicitur, prius et posterius, in rebus prius non existentibus et posterius existentibus fuit. In illo autem non alteram præcedentem altera subsequens mutavit aut abstulit voluntatem, sed una eademque sempiterna et immutabili voluntate res quas condidit, et ut prius non essent egit, quamdiu non fuerunt, et ut posterius essent, quando esse cœperunt : hinc eis qui talia videre possunt, mirabiliter fortassis ostendens, quam non eis indiguerit,

créées par une bonté purement gratuite, puisqu'il a été une éternité sans elles, et qu'il n'en était pas moins heureux.

CHAPITRE XVIII.

Contre ceux qui disent que Dieu même ne saurait comprendre l'infini.

Quant à leur assertion que Dieu même ne saurait comprendre l'infini, il ne leur reste plus qu'à soutenir, pour mettre le comble à leur impiété, qu'il ne connaît pas tous les nombres, qui bien certainement sont infinis, parce qu'on peut les multiplier à l'infini, outre qu'il n'y a pas deux nombres égaux, et qu'ainsi il y en a une diversité infinie. Chaque nombre a, en effet, des propriétés si spéciales, qu'il n'est point de nombre qu'on puisse comparer à un autre. Ils sont donc divers entre eux, finis en particulier, et infinis en général. Dieu ne percevrait-il qu'une certaine quantité de nombres, et ignorerait-il les autres? Personne n'oserait soutenir une proposition aussi absurde. Prétendre que Dieu ne se met pas en peine des nombres, et qu'ils ne sont pas l'objet de sa science, c'est encore, je pense, ce que ces philosophes n'avanceront pas, lorsque Platon, qui a tant d'autorité parmi eux, introduit Dieu qui crée le monde par les nombres. Lorsque nous lisons dans l'Écriture : « Vous avez fait toutes choses « avec poids, nombre et mesure ; » dans le Prophète : « Il forme les siècles par nombre ; » dans l'Évangile : « Tous les cheveux de votre tête sont « comptés; » comment, après tant de témoignages, pourrions-nous douter que tout nombre ne soit connu à celui « dont l'intelligence, comme dit le « psaume, est au-dessus de tous les nombres? » Si tout ce qui se comprend est fini dans l'entendement de celui qui le comprend, il n'y a rien qui ne soit fini à l'égard de Dieu, du moment où rien ne lui est incompréhensible. Qui sommes-nous pour vouloir limiter sa connaissance, et dire que si les mêmes choses ne revenaient toujours, il ne pourrait les comprendre; lui dont la science est si vaste, que, quand il créerait toujours de nouvelles choses, il les connaîtrait toutes distinctement, et les aurait prévues de toute éternité?

CHAPITRE XIX.

Sur les siècles des siècles.

Je n'aurai pas la témérité d'affirmer si, par *les siècles des siècles*, l'Écriture entend cette suite des siècles qui se succèdent continuellement les uns aux autres dans un ordre et une diversité admirables, sans que ceux qui sont une fois bien heureux retombent jamais dans la misère dont ils ont été délivrés, ou si elle veut marquer par là les siècles qui demeurent immuables dans la sagesse de Dieu, et sont comme les causes éternelles de ces autres siècles que le temps entraîne dans sa course. *Le siècle* n'est peut-être autre chose que *les siècles*, et *le siècle du siècle* que

sed eas gratuita bonitate condiderit, cum sine illis ex æternitate initio carente in non minore beatitate permansit.

CAPUT XVIII.

Contra eos qui dicunt, ea quæ infinita sunt nec Dei posse scientia comprehendi.

Illud autem aliud quod dicunt, nec Dei scientia quæ infinita sunt posse comprehendi; restat eis ut dicere audeant, atque huic se voragini profundæ impietatis immergant, quod non omnes numeros Deus noverit. Eos quippe infinitos esse, certissimum est : quoniam in quocumque numero finem faciendum putaveris, idem ipse, non dico uno addito augeri, sed quamlibet sit magnus et quamlibet ingentem multitudinem continens in ipsa ratione atque scientia numerorum, non solum duplicari, verum etiam multiplicari potest. Ita vero suis quisque numerus proprietatibus terminatur, ut nullus eorum par esse cuicumque alteri possit. Ergo et dispares inter se atque diversi sunt, et singuli quique finiti sunt, et omnes infiniti sunt. Itane numeros propter infinitatem nescit omnes Deus; et usque ad quamdam summam numerorum scientia Dei pervenit, cæteros ignorat? Quis hoc etiam dementissimus dixerit? Nec audebunt isti contemnere numeros, et eos dicere ad Dei scientiam non pertinere, apud quos Plato Deum magna auctoritate commendat mundum numeris fabricantem : et apud nos Deo dictum legitur, *Omnia in mensura, et numero, et pondere disposuisti?* De quo dicit et propheta, *Qui profert numerose sæculum.* Et Salvator in Evangelio, *Capilli*, inquit, *vestri omnes numerati sunt.* Absit itaque ut dubitemus, quod ei notus sit omnis numerus, *cujus intelligentiæ*, sicut in Psalmo canitur, *non est numerus.* Infinitas itaque numeri, quamvis infinitorum numerorum nullus sit numerus, non est tamen incomprehensibilis ei, cujus intelligentiæ non est numerus. Quapropter si, quidquid scientia comprehenditur, scientis comprehensione finitur; profecto et omnis infinitas quodam ineffabili modo Deo finita est, quia scientiæ ipsius incomprehensibilis non est. Quare si infinitas numerorum scientiæ Dei, qua comprehenditur, esse non potest infinita; qui tandem nos sumus homunculi, qui ejus scientiæ limites figere præsumamus, dicentes quod, nisi eisdem circuitibus temporum eadem temporalia repetantur, non potest Deus cuncta quæ fecit vel præscire ut faciat, vel scire cum fecerit? cujus sapientia simpliciter multiplex et uniformiter multiformis, tam incomprehensibili comprehensione omnia incomprehensibilia comprehendit, ut quæcumque nova et dissimilia consequentia præcedentibus si semper facere vellet, inordinata et improvisa habere non posset; nec ea prævideret ex proximo tempore, sed æterna præscientia contineret.

CAPUT XIX.

De sæculis sæculorum

Quod utrum ita faciat, et continuata sibi connexione copulentur quæ appellantur sæcula sæculorum, alia tamen atque alia, ordinata dissimilitudine procurrentia, eis duntaxat qui ex miseria liberantur in sua beata immortalitate sine fine manentibus; an ita dicantur sæcula sæculorum, ut intelligantur sæcula in sapientia Dei inconcussa stabilitate manentia, istorum quæ cum tempore

les siècles des siècles : comme *le ciel du ciel* et *les cieux des cieux* ne sont qu'une même chose dans le langage de l'Écriture. En effet, Dieu appelle *ciel* le firmament au-dessus duquel sont les eaux ; et cependant le psalmiste dit : « Que les « eaux qui sont au-dessus des cieux louent le « nom du Seigneur. » Il est dès lors très-difficile de savoir lequel c'est des deux, ou si ce n'est point encore quelque autre chose; cela d'ailleurs importe peu à la question que nous traitons maintenant, dans le cas même où nous pourrions donner sur ce point quelque explication, comme dans celui où une sage réserve nous détournerait de rien affirmer dans une matière aussi obscure. Il ne s'agit ici que de l'opinion de ceux qui veulent que toutes choses reviennent après certains intervalles de temps. Or le sentiment, quel qu'il soit, que l'on peut avoir touchant les *siècles des siècles*, est absolument étranger à ces révolutions, puisque, soit que l'on entende par les siècles des siècles ceux qui s'écoulent ici-bas par une suite et un enchaînement continuels sans aucune révolution, et sans que ceux qui sont une fois bien heureux retombent jamais dans la misère d'où ils sont sortis; soit qu'on les considère comme ces causes éternelles qui règlent les mouvements de toutes les choses passagères et sujettes au temps; il résulte toujours de l'une et de l'autre opinion que ces vicissitudes qui ramènent les mêmes choses sont tout à fait imaginaires, et complétement réfutées par la vie éternelle des bienheureux.

CHAPITRE XX.

Impiété de ceux qui prétendent que les âmes, après avoir joui de la vue de Dieu, retournent dans des corps par une révolution éternelle de félicité et de misère.

Quel homme assez peu religieux peut entendre de sang-froid assurer qu'au sortir d'une vie sujette à tant de misères, si toutefois on peut appeler vie une mort véritable, et d'autant plus fâcheuse que nous l'aimons jusqu'à redouter celle qui nous en délivre ; qu'après tant de maux soufferts et de travaux essuyés ; qu'après une vie expiée par la véritable religion et la vraie sagesse, nous deviendrons tellement heureux par la contemplation de la lumière immuable de Dieu, qu'il nous faudra pourtant la quitter un jour, pour retourner dans nos premières misères et dans un état où nous perdrons Dieu, où nous haïrons la vérité, où nous nous souillerons de toutes sortes de crimes pour arriver à la béatitude, et que ces révolutions arriveront sans fin de temps en temps, afin que, comme Dieu ne saurait demeurer sans rien faire, il puisse connaître ses ouvrages en les recommençant perpétuellement, ce qu'il ne pourrait pas s'il en faisait toujours de nouveaux ? Qui peut supporter de semblables folies ? qui peut les croire? Fussent-elles vraies, n'y aurait-il pas non-seulement plus de prudence à les taire, mais même, s'il m'est permis d'expliquer ma pensée, plus de science à les ignorer ? Si notre bonheur

transeunt tanquam efficientia sæculorum, definire non audeo. Fortassis enim possit dici sæculum, quæ sunt sæcula; ut nihil aliud perhibeatur sæculum sæculi, quam sæcula sæculorum : sicut nihil aliud dicitur cœlum cœli, quam cœli cœlorum. Nam cœlum Deus vocavit firmamentum super quod sunt aquæ; et tamen Psalmus, *Et aquæ*, inquit, *quæ super cœlos sunt, laudent nomen Domini.* Quid ergo istorum duorum sit, an præter hæc duo aliquid aliud de sæculis sæculorum possit intelligi, profundissima quæstio est : neque hoc quod nunc agimus impedit, si indiscussa interim differatur; sive aliquid in ea definire valeamus, sive nos faciat cautiores diligentior ipsa tractatio, ne in tanta obscuritate rerum affirmare aliquid temere audeamus. Nunc enim contra opinionem disputamus, qua illi circuitus asseruntur, quibus semper eadem per intervalla temporum necesse esse repeti existimantur. Quælibet autem illarum sententiarum de sæculis sæculorum vera sit, ad hos circuitus nihil pertinet : quoniam sive sæcula sæculorum sint, non eadem repetita, sed alterum ex altero connexione ordinatissima procurrentia, liberatorum beatitudine sine ullo recursu miseriarum certissima permanente, sive sæcula sæculorum æterna sint temporalium tanquam dominantia subditorum, circuitus illi eadem revolventes locum non habent, quos maxime refellit æterna vita sanctorum.

CAPUT XX.

De impietate eorum qui asserunt animas summæ veræque beatitudinis participes, iterum atque iterum per circuitus temporum ad easdem miserias laboresque redituras.

Quorum enim aures piorum ferant, post emensam tot tantisque calamitatibus vitam (si tamen ista vita dicenda est, quæ potius mors est, ita gravis, ut mors quæ ab hac liberat, mortis hujus amore timeatur), post tam magna mala tamque multa et horrenda, tandem aliquando per veram religionem atque sapientiam expiata atque finita, ita pervenire ad conspectum Dei, atque ita fieri beatum contemplatione incorporeæ lucis per participationem immutabilis immortalitatis ejus, cujus adipiscendæ amore flagramus, ut eam quandoque necesse sit deseri, et eos qui deserunt, ab illa æternitate, veritate, felicitate dejectos, tartareæ mortalitati, turpi stultitiæ, miseriis exsecrabilibus implicari, ubi Deus amittatur, ubi odio veritas habeatur, ubi per immundas nequitias beatitudo quæratur; et hoc itidem atque itidem sine ullo fine priorum et posteriorum certis intervallis et dimensionibus sæculorum factum et futurum; et hoc propterea, ut possint Deo, circuitibus definitis euntibus semper atque redeuntibus per nostras falsas beatitudines et veras miserias, alternatim quidem, sed revolutione incessabili sempiternas, nota esse opera sua ; quoniam neque a faciendo quiescere, neque sciendo possit ea quæ infinita sunt, indagare? quis hæc audiat? quis credat? quis ferat? Quæ si vera essent, non solum tacerentur prudentius, verum etiam (ut quomodo valeo dicam quod volo) doctius nescirentur. Nam si hæc illic in

dans l'autre vie tient à ce que nous les ignorerons, à quel propos accroître par là notre misère durant celle-ci? S'il nous devient impossible en ce temps-là de nous empêcher de les savoir, ignorons-les au moins ici-bas, afin que l'attente du souverain bien nous rende heureux, si la possession ne le peut faire.

Diront-ils que personne ne peut arriver à la félicité de l'autre monde qu'il n'ait connu en celui-ci qu'elle doit être sujette à toutes ces révolutions? Mais comment avouent-ils en ce cas que plus on aura aimé Dieu, plus tôt on arrivera à cette béatitude, eux qui enseignent des choses si capables de ralentir cet amour? Quel homme n'aimerait moins vivement celui qu'il sait non-seulement devoir quitter un jour après l'avoir possédé autant qu'il en était capable, mais devoir même combattre en haine de sa vérité et de sa sagesse? Il serait impossible de bien aimer un ami ordinaire, si l'on prévoyait que l'on deviendra son ennemi. A Dieu ne plaise qu'il y ait un mot de vrai dans ce qu'ils nous disent d'une véritable misère qui ne finira jamais, mais qui doit être interrompue de temps en temps par une fausse félicité! Est-il rien de plus faux que cette béatitude où nous ignorerons notre misère à venir, au milieu d'une si grande lumière de vérité dont nous serons éclairés? Est-il rien de plus trompeur que cette félicité sur laquelle nous ne pourrons jamais compter, même lorsqu'elle sera à son comble? Si nous ne devons pas prévoir là-haut la misère qui nous attendrait, quelque misérables que nous soyons ici, nous sommes encore plus savants, puisque nous connaissons la béatitude où nous devons arriver; et si cette misère ne nous est pas inconnue, nous sommes plus heureux lorsque nous sommes misérables et que nous espérons un sort plus heureux, que lorsque nous sommes bien heureux et que nous craignons de cesser de l'être. Ainsi, nous avons plus de sujet de souhaiter notre malheur que notre bonheur; de sorte que, comme nous souffrons ici des maux présents, et que là nous en craindrons de futurs, il est plus vrai de dire que nous sommes toujours misérables, que de prétendre que nous soyons quelquefois heureux.

Mais lorsque la piété et la vérité crient que ces révolutions sont imaginaires, et que la religion nous promet une félicité dont nous serons assurés, et qui ne sera traversée d'aucune misère, suivons le droit chemin, qui est Jésus-Christ; et, sous la conduite de ce Sauveur, détournons-nous des routes égarées de ces impies. Si Porphyre, quoique platonicien, n'a point voulu admettre dans les âmes ces vicissitudes perpétuelles de félicité et de misère, soit qu'il ait été frappé de l'extravagance de cette opinion, ou qu'il en ait été détourné par la connaissance qu'il avait du christianisme; et si, comme je l'ai rapporté au dixième livre, il a mieux aimé dire que l'âme a été envoyée en ce monde pour y connaître le mal afin qu'elle n'y fût plus sujette, lorsqu'après en avoir été affranchie elle sera retournée au Père : à combien plus forte raison les fidèles doivent-ils fuir et détester un sentiment si faux et si contraire à la vraie religion? Or, après avoir une fois rejeté toutes ces révolutions, rien ne nous obligera à croire que le genre humain n'a point de com-

memoria non habebimus, et ideo beati erimus, cur hic per eorum scientiam gravatur amplius nostra miseria? Si autem ibi ea necessario scituri sumus, hic saltem nesciamus, ut hic felicior sit exspectatio, quam illic adeptio summi boni : quando hic æterna vita consequenda exspectatur; ibi autem beata, sed non æterna, quandoque amittenda cognoscitur.

Si autem dicunt, neminem posse ad illam beatitudinem pervenire, nisi hos circuitus, ubi beatitudo et miseria vicissim alternant, in hujus vitæ eruditione cognoverit; quomodo ergo fatentur, quanto plus quisque amaverit Deum, tanto eum facilius ad beatitudinem perventurum, qui ea docent quibus amor ipse torpescat? Nam quis non remissius et tepidius amet eum, quem se cogitat necessario deserturum, et contra ejus veritatem sapientiamque sensurum, et hoc cum ad ejus plenam pro sua capacitate notitiam beatitudinis perfectione pervenerit; quando nec hominem amicum possit quisque amare fideliter, cui se futurum noverit inimicum? Sed absit ut vera sint, quæ nobis minantur veram miseriam nunquam finiendam, sed interpositionibus falsæ beatitudinis sæpe ac sine fine rumpendam. Quid enim illa beatitudine falsius atque fallacius, ubi nos futuros miseros, aut in tanta veritatis luce nesciamus, aut in summa felicitatis arce timeamus? Si enim venturam calamitatem ignoraturi sumus, peritior est hic nostra miseria, ubi venturam beatitudinem novimus. Si autem nos illic clades imminens non latebit, beatius tempora transigit anima misera quibus transactis ad beatitudinem sublevetur, quam beata quibus transactis in miseriam revolvatur. Atque ita spes nostræ infelicitatis est felix et felicitatis infelix. Unde fit, ut quia hic mala præsentia patimur, ibi metuimus imminentia, verius semper miseri quam beati aliquando esse possimus.

Sed quoniam hæc falsa sunt clamante pietate, convincente veritate (illa enim nobis veraciter promittitur vera felicitas, cujus erit semper retinenda, et nulla infelicitate rumpenda certa securitas); viam rectam sequentes, quæ nobis est Christus, eo duce ac salvatore a vano et inepto impiorum circuitu iter fidei mentemque avertamus. Si enim de istis circuitibus et sine cessatione alternantibus itionibus et reditionibus animarum Porphyrius Platonicus suorum opinionem sequi noluit, sive ipsius rei vanitate permotus, sive jam tempora christiana reveritus; et quod in libro decimo commemoravi, dicere maluit, animam propter cognoscenda mala traditam mundo, ut ab eis liberata atque purgata, cum ad Patrem redierit, nihil ulterius tale patiatur : quanto magis nos istam inimicam christianæ fidei falsitatem detestari ac devitare debemus? His autem circuitibus evacuatis atque frustratis, nulla necessitas nos compellit, ideo putare non habere initium temporis ex quo esse cœperit genus humanum, quia per nescio quos circuitus nihil sit in rebus novi, quod non et

mencement. Si l'âme est délivrée sans retour par la mort de toutes ces misères, il lui survient quelque événement qui ne lui était jamais arrivé, et un événement considérable, c'est-à-dire une félicité éternelle. Si donc il survient quelque chose de nouveau à une nature immortelle, et cela sans être le résultat d'aucune vicissitude, et sans être exposée à aucune déchéance, pourquoi n'en serat-il pas de même pour les natures mortelles? Diront-ils que ce n'est pas une chose nouvelle à l'âme d'être bienheureuse, parce qu'elle l'était avant que de s'unir au corps? Au moins est-il nouveau pour elle d'être délivrée de sa misère; et la misère même lui a été nouvelle, puisqu'elle ne l'avait jamais soufferte auparavant. Cependant, si cette nouveauté n'arrive point dans l'ordre de la Providence, mais seulement par hasard, que deviennent toutes ces révolutions mesurées et déterminées, dans lesquelles, loin qu'il se fasse rien de nouveau, toutes choses reviennent tour à tour? Et si cette même nouveauté est dans l'ordre de la Providence, soit que l'âme ait été envoyée dans le corps, ou qu'elle y soit venue d'elle-même, il peut se faire quelque chose de nouveau qui n'ait jamais été fait, et qui néanmoins ne soit pas contraire à l'ordre de l'univers. Si l'âme a pu tomber par son imprudence dans une nouvelle misère, connaissant la Providence qui devait l'enfermer dans l'ordre des choses et en délivrer l'âme un jour, aurons-nous l'audace de nier que Dieu ne puisse faire des choses qui ne sont pas nouvelles pour lui, mais pour le monde, et qu'il a prévues de toute éternité? Que s'ils disent qu'à la vérité les âmes délivrées une fois de leur misère n'y retourneront plus, mais qu'en cela il n'arrive rien de nouveau, parce qu'il y en a eu et qu'il y en aura toujours de délivrées, ils doivent dès lors convenir qu'il se fait de nouvelles âmes, à qui cette misère et cette délivrance sont nouvelles. En admettant que les âmes dont se font tous les jours de nouveaux hommes (mais qui n'en animeront plus d'autres pourvu qu'elles aient bien vécu) soient anciennes et aient toujours été, c'est admettre aussi qu'elles sont infinies; car, quelque nombre d'âmes que l'on suppose, elles n'auraient pas pu suffire pour en faire perpétuellement de nouveaux hommes pendant un espace de temps infini. Or, je ne vois pas comment ils pourraient admettre un nombre infini d'âmes, lorsque, selon eux, Dieu ne pourrait les connaître, par l'impossibilité où il est de comprendre l'infini.

Que conclure des raisonnements par lesquels nous avons confondu la chimère de ces révolutions de béatitude et de misère auxquelles certains philosophes prétendent que les âmes sont sujettes, sinon qu'il n'est rien de plus conforme à la piété que de croire que Dieu peut, quand bon lui semble, faire de nouvelles choses, sans néanmoins changer de volonté? Quant à la question de savoir si le nombre des âmes affranchies de leurs misères, et qui n'y doivent plus retourner, peut s'augmenter à l'infini, je la laisse à décider à ceux qui sont si subtils à déterminer jusqu'où doivent aller toutes choses. Pour nous, quoi qu'il en soit, nous trouvons toujours notre compte. Si le nombre des âmes peut se multiplier toujours, pourquoi nier que Dieu n'ait pu créer

antea certis intervallis temporum fuerit, et postea sit futurum. Si enim liberatur anima non reditura ad miserias, sicut nunquam antea liberata est, fit in illa aliquid quod antea nunquam factum est, et hoc quidem valde magnum, id est, quæ nunquam desinat æterna felicitas. Si autem in natura immortali fit tanta novitas, nullo repetita, nullo repetenda circuitu, cur in rebus mortalibus fieri non posse contenditur? Si dicunt non fieri in anima beatitudinis novitatem, quoniam ad eam revertitur in qua semper fuit, ipsa certe liberatio nova fit, cum de miseria liberatur in qua nunquam fuit, et ipsa miseriæ novitas in ea facta est quæ nunquam fuit. Hæc autem novitas si non in rerum, quæ divina providentia gubernantur, ordinem venit, sed casu potius evenit, ubi sunt illi determinati dimensique circuitus, in quibus nulla nova fiunt, sed repetuntur eadem quæ fuerunt? Si autem et hæc novitas ab ordinatione providentiæ non excluditur, sive data sit anima, sive lapsa sit, possunt fieri nova, quæ neque antea facta sint, nec tamen a rerum ordine aliena sint. Et si potuit anima facere per imprudentiam sibi novam miseriam, quæ non esset improvisa divinæ providentiæ, ut hanc quoque in rerum ordine includeret, et ab hac eam non improvide liberaret; qua tandem temeritate humanæ vanitatis audemus negare divinitatem facere posse res, non sibi, sed mundo novas, quas neque antea fecerit, nec unquam habuerit improvisas? Si autem dicunt liberatas quidem animas ad miseriam non reversuras, sed cum hoc fit, in rebus nihil novi fieri, quoniam semper aliæ atque aliæ liberatæ sunt, et liberantur, et liberabuntur: hoc certe concedant, si ita est, novas animas fieri, quibus sit et nova miseria et nova liberatio. Nam si antiquas eas dicunt esse, et retrorsum sempiternas, ex quibus quotidie novi fiant homines, de quorum corporibus, si sapienter vixerint, ita liberentur, ut nunquam ad miserias revolvantur, consequenter dicturi sunt infinitas. Quantuslibet namque finitus numerus fuisset animarum, infinitis retro sæculis sufficere non valeret, ut ex illo semper fierent homines, quorum essent animæ ab ista semper mortalitate liberandæ, nunquam ad eam deinceps rediture. Nec ullo modo explicabunt, quomodo in rebus, quas, ut Deo notæ esse possint, finitas volunt, infinitus sit numerus animarum.

Quapropter quoniam circuitus illi jam explosi sunt, quibus ad easdem miserias necessario putabatur anima reditura; quid restat convenientius pietati, quam credere non esse impossibile Deo, et ea quæ nunquam fecerit nova facere, et ineffabili præscientia voluntatem mutabilem non habere? Porro autem utrum animarum liberatarum nec ulterius ad miserias rediturarum numerus possit semper augeri, ipsi viderint, qui de rerum infinitate cohibenda tam subtiliter disputant: nos vero ratiocinationem nostram ex utroque latere terminamus. Si enim potest, quid causæ est ut negetur creari potuisse quod nun-

ce qu'il n'avait pas créé auparavant, puisque de nouvelles âmes ne cesseront d'être délivrées de leur misère, bien qu'elles ne l'eussent jamais été? Et s'il ne faut pas que ces âmes passent un certain nombre, ce nombre, quel qu'il soit, n'a jamais été auparavant. De même, il n'est pas possible que ce nombre croisse et arrive au terme de la grandeur sans quelque commencement. Or, ce commencement n'avait jamais été non plus; et c'est pour qu'il fût que le premier homme a été créé.

CHAPITRE XXI.

De la condition du premier homme, et du genre humain renfermé en lui.

A présent que nous avons expliqué, autant qu'il a été en notre pouvoir, la question très-difficile de l'éternité de Dieu, qui crée de nouvelles choses sans nouvelle volonté, il est aisé de voir que Dieu a beaucoup mieux fait de ne créer d'abord qu'un homme dont les autres descendissent, que d'en créer plusieurs. A l'égard des autres animaux soit sauvages et solitaires, comme les aigles, les milans, les lions, les loups; soit privés ou vivant en troupes, tels que les pigeons, les étourneaux, les cerfs, les daims et tant d'autres, il ne les a pas fait sortir d'un seul, mais il les a créés plusieurs à la fois. Quant à l'homme, appelé à tenir le milieu entre les anges et les bêtes, en sorte que, s'il eût été soumis à son Créateur comme à son seigneur véritable, il serait passé sans mourir dans la compagnie des anges pour y jouir d'un bonheur éternel, au lieu que, s'il offensait le Seigneur son Dieu par un orgueil et une désobéissance volontaire, il devait être sujet à la mort et réduit à la condition des bêtes, esclave de ses passions, et destiné après sa mort à des supplices éternels; Dieu a jugé bon de n'en créer qu'un seul, non pour le laisser sans compagnie, mais pour lui faire aimer davantage par là l'union et la concorde, en faisant que les hommes ne fussent pas seulement unis entre eux par la ressemblance de la nature, mais aussi par les liens de la parenté; tellement qu'il ne voulût pas même créer la femme comme il avait fait l'homme, mais la tirer de l'homme, afin que tout le genre humain sortît d'un seul.

CHAPITRE XXII.

En même temps que Dieu a prévu le péché du premier homme, il a prévu aussi le grand nombre d'hommes pieux que sa grâce devait sauver.

Cependant Dieu n'ignorait pas que l'homme devait pécher, et que devenu mortel il engendrerait des hommes, qui se porteraient à de si grands excès, que les bêtes, privées de raison et qui ont été créées plusieurs à la fois, vivraient plus sûrement et plus tranquillement entre elles que les hommes, qui devraient être d'autant plus unis qu'ils viennent tous d'un seul; car jamais les lions ni les dragons ne se sont fait la guerre comme les hommes. Mais Dieu prévoyait aussi que les fidèles seraient appelés par sa grâce à de-

quam antea creatum esset, si liberatarum animarum numerus, qui nunquam antea fuit, non solum factus est semel, sed nunquam fieri desinet? Si autem oportet ut certus sit liberatarum aliquis numerus animarum, quæ ad miseriam nunquam redeant, neque iste numerus ulterius augeatur; etiam ipse sine dubio quicumque erit, ante utique nunquam fuit: qui profecto crescere, et ad suæ quantitatis terminum pervenire sine aliquo non possit initio; quod initium eo modo antea nunquam fuit. Hoc ergo ut esset, creatus est homo, ante quem nullus fuit.

CAPUT XXI.

De conditione unius primi hominis, atque in eo generis humani.

Hac igitur quæstione difficillima propter æternitatem Dei nova creantis sine novitate aliqua voluntatis, quantum potuimus, explicata, non est arduum videre multo fuisse melius quod factum est, ut ex uno homine quem primum condidit, multiplicaret genus humanum, quam si id inchoasset a pluribus. Nam cum animantes alias solitarias, et quodammodo solivagas, id est, quæ solitudinem magis appetant, sicuti sunt aquilæ, milvi, leones, lupi, et quæcumque ita sunt; alias congreges instituerit, quæ congregatæ atque in gregibus malint vivere, ut sunt columbi, sturni, cervi, damulæ, et cætera hujusmodi: utrumque tamen genus non ex singulis propagavit, sed plura simul jussit existere. Hominem vero, cujus naturam quodammodo mediam inter Angelos bestiasque condebat, ut, si Creatori suo tanquam vero Domino subditus præceptum ejus pia obedientia custodiret, in consortium transiret angelicum, sine morte media beatam immortalitatem absque ullo termino consecutus; si autem Dominum Deum suum libera voluntate superbe atque inobedienter usus offenderet, morti addictus bestialiter viveret, libidinis servus æternoque post mortem supplicio destinatus; unum ac singulum creavit, non utique solum sine humana societate deserendum, sed ut eo modo vehementius ei commendaretur ipsius societatis unitas vinculumque concordiæ, si non tantum inter se naturæ similitudine, verum etiam cognationis affectu homines necterentur; quando nec ipsam quidem feminam copulandam viro, sicut ipsum creare illi placuit, sed ex ipso, ut omne ex homine uno diffunderetur genus humanum.

CAPUT XXII.

Quod præscierit Deus hominem, quem primum condidit, peccaturum; simulque præviderit quantum piorum populum ex ejus genere in angelicum consortium sua esset gratia translaturus.

Nec ignorabat Deus hominem peccaturum, et morti jam obnoxium morituros propagaturum, eoque progressuros peccandi immanitate mortales, ut tutius atque pacatius inter se rationalis voluntatis expertes bestiæ sui generis viverent, quarum ex aquis et terris plurium pullulavit exordium, quam homines, quorum genus ex uno est ad commendandam concordiam propagatum. Neque

venir ses enfants adoptifs, et qu'après leur avoir pardonné leurs péchés par l'infusion du Saint-Esprit, il les associerait aux anges pour jouir avec eux d'un repos éternel, après les avoir affranchis de la mort, leur dernière ennemie. Il savait de quelle utilité serait pour ce peuple élu la considération de ce qu'il a fait descendre tous les hommes d'un seul, pour témoigner aux hommes combien l'unité en plusieurs lui est agréable.

CHAPITRE XXIII.

De la nature de l'âme humaine créée à l'image de Dieu.

Dieu a fait l'homme à son image, puisqu'il lui a donné une âme qui, douée de raison et d'intelligence, l'élève au-dessus de toutes les bêtes de l'air, de la terre et des eaux. Après la lui avoir donnée, soit qu'il l'eût déjà créée auparavant, ou plutôt en soufflant sur la face de l'homme qu'il avait formé de la poussière, il lui donna aussi une femme pour la génération, en la formant d'un os qu'il avait tiré de son côté par un effet de la toute-puissance divine : car il ne faut pas concevoir ceci grossièrement, comme si Dieu s'était servi de mains pour cela, ainsi que nous voyons tous les jours les artisans se servir des leurs pour faire leurs ouvrages. La main de Dieu est sa puissance, qui fait invisiblement les choses visibles. Mais cela passe pour une fable dans l'esprit de ceux qui mesurent par ce qu'ils voient journellement la puissance et la sagesse de Dieu, qui peut produire les semences mêmes sans aucune semence; comme si les choses même qu'ils connaissent, telles que la conception et la naissance des hommes, ne leur paraîtraient pas encore plus incroyables, s'ils n'en avaient l'expérience; quoique la plupart d'entre eux attribuent plutôt ces effets aux causes naturelles qu'à la vertu de Dieu.

CHAPITRE XXIV.

Les anges ne sauraient créer la moindre chose.

Mais nous n'avons rien ici à démêler avec ceux qui ne croient pas que Dieu ait fait ces choses, ou qu'il en prenne soin. Quant aux platoniciens, qui pensent avec leur maître que la création des animaux mortels n'est pas l'ouvrage du Dieu créateur du monde, mais celui d'autres dieux inférieurs qui sont aussi son ouvrage; comme nous avons montré que c'est une superstition de sacrifier à ces dieux, il s'en suit que c'est aussi une erreur de croire qu'ils nous ont créés. Il n'est permis ni de croire ni de dire qu'un autre que Dieu ait créé la moindre chose du monde même avant qu'on la puisse comprendre. Pour les anges, que les platoniciens appellent ordinairement des dieux, quoiqu'ils emploient leur entremise aux productions de l'univers selon l'ordre ou la permission qu'ils en ont reçue, ils ne sont pas plus créateurs des animaux que les laboureurs ne le sont des blés ou des arbres.

enim unquam inter se leones, aut inter se dracones, qualia homines, bella gesserunt. Sed prævidebat etiam gratia sua populum piorum in adoptionem vocandum, remissisque peccatis justificatum Spiritu sancto sanctis Angelis in æterna pace sociandum, novissima inimica morte destructa : cui populo esset hujus rei consideratio profutura, quod ex uno homine Deus ad commendandum hominibus, quam ei grata sit etiam in pluribus unitas, genus instituisset humanum.

CAPUT XXIII.

De natura humanæ animæ creatæ ad imaginem Dei.

Fecit ergo Deus hominem ad imaginem suam. Talem quippe illi animam creavit, qua per rationem atque intelligentiam omnibus esset præstantior animalibus terrestribus et natatilibus et volatilibus, quæ mentem hujusmodi non haberent. Et cum virum terreno formasset ex pulvere, eique animam qualem dixi, sive quam jam fecerat sufflando indidisset, sive potius sufflando fecisset, eumque flatum quem sufflando fecit, (nam quid est aliud sufflare, quam flatum facere?) animam hominis esse voluisset, etiam conjugem illi in adjutorium generandi ex ejus latere osse detracto fecit, ut Deus. Neque enim hæc carnali consuetudine cogitanda sunt, ut videre solemus opifices ex materia quacumque terrena corporalibus membris, quod artis industria potuerint, fabricantes. Manus Dei potentia Dei est, qui etiam visibilia invisibiliter operatur. Sed hæc fabulosa potius quam vera esse arbitrantur, qui virtutem ac sapientiam Dei, qua novit et potest etiam sine seminibus ipsa certe facere semina, ex his usitatis et quotidianis metiuntur operibus; ea vero quæ primitus instituta sunt, quoniam non noverunt, infideliter cogitant : quasi non hæc ipsa quæ noverunt de humanis conceptibus atque partubus, si inexpertis narrarentur, incredibiliora viderentur; quamvis et ea ipsa plerique magis naturæ corporalibus causis, quam operibus divinæ mentis assignent.

CAPUT XXIV.

An ullius vel minimæ creaturæ possint dici Angeli creatores.

Sed cum his nullum nobis est in his libris negotium, qui divinam mentem facere vel curare ista non credunt. Illi autem qui Platoni suo credunt, non ab illo summo Deo qui fabricatus est mundum, sed ab aliis minoribus, quos quidem ipse creaverit, permissu sive jussu ejus animalia facta esse cuncta mortalia, in quibus homo præcipuum diisque ipsis cognatum teneret locum; si superstitione careant, qua quærunt unde juste videantur sacra et sacrificia facere quasi conditoribus suis, facile carebunt etiam hujus opinionis errore. Neque enim fas est ullius naturæ quamlibet minimæ mortalisque creatorem nisi Deum credere ac dicere, et antequam possit intelligi. Angeli autem, quos illi deos libentius appellant, etiamsi adhibent vel jussi vel permissi operationem suam rebus quæ gignuntur in mundo, tamen tam non eos dicimus creatores animalium, quam nec agricolas frugum atque arborum.

CHAPITRE XXV.

Dieu seul est le créateur de toutes choses.

Les peintres et les statuaires peuvent figurer les formes extérieures du corps des animaux; mais pour cette forme intérieure à laquelle ils doivent la vie et le mouvement, elle n'a d'autre auteur que ce Dieu unique qui a créé le monde et les anges, sans anges et sans monde. La même vertu divine, et pour ainsi dire effective, qui est la cause increée de la rondeur de la terre et du soleil, est la cause de celle de l'œil et d'une pomme, et de toutes les autres figures naturelles; elles n'ont point d'autre principe que la puissance secrète de celui qui a dit : « Je remplis le ciel et la « terre, » et dont la sagesse « atteint d'une « extrémité à l'autre avec force, et gouverne « toutes choses avec douceur. » J'ignore, par conséquent, quel service les anges créés les premiers ont rendu au Créateur dans la création des autres choses; et comme je n'oserais leur attribuer un pouvoir que peut-être ils n'ont pas, je ne dois pas non plus leur dénier celui qu'ils ont. Toutefois, en quoi que ce soit qu'ils y aient contribué, je ne laisse pas d'attribuer la création tout entière au Dieu à qui ils reconnaissent avec action de grâces qu'ils sont aussi redevables de leur être. Non-seulement nous ne disons pas que les laboureurs sont créateurs de quelque fruit que ce soit, puisque nous lisons que « celui qui « plante n'est rien, non plus que celui qui arrose, « mais que c'est Dieu qui donne l'accroissement; » nous ne le disons pas même de la terre, quoiqu'il semble qu'elle soit la mère féconde de toutes choses, parce que nous lisons aussi que « Dieu lui « a donné un corps tel qu'il lui a plu, et à chaque « semence le corps qui lui est propre. » De même, nous ne devons pas dire que la création d'un enfant appartienne à sa mère, mais plutôt à celui qui a dit à l'un de ses serviteurs : « Je te « connaissais avant que de te former dans le sein « de ta mère. » Encore que l'imagination d'une femme grosse puisse faire quelque impression sur son fruit, ainsi que le prouvent les agneaux bigarrés qu'eut Jacob en mettant des baguettes de diverses couleurs sous les yeux de ses brebis pleines, la femme néanmoins ne crée pas plus son fruit qu'elle ne s'est créée elle-même. Quelques autres causes que l'on suppose dans les générations, soit l'entremise des anges ou des hommes, soit l'union du mâle et de la femelle, et quelque pouvoir que les désirs et les imaginations des mères aient sur leurs fruits encore tendres et délicats, toujours faudra-t-il reconnaître que Dieu est le seul auteur de toutes les natures. C'est sa vertu occulte, présente dans toutes les occasions, qui donne l'être à tout ce qui est, quel qu'en soit le mode; car sans Dieu rien n'aurait absolument ni forme ni être. Si même, dans les ouvrages où il ne s'agit que de la forme corporelle, nous ne disons pas, par exemple, que Rome et Alexandrie ont été bâties par les maçons et les archi-

CAPUT XXV.

Omnem naturam et omnem speciem universæ creaturæ nonnisi opere Dei formari.

Cum enim alia sit species quæ adhibetur extrinsecus cuicumque materiæ corporali, sicut operantur homines figuli et fabri atque id genus opifices, qui etiam pingunt et effingunt formas similes corporibus animalium; alia vero quæ intrinsecus efficientes causas habet de secreto et occulto naturæ viventis atque intelligentis arbitrio, quæ non solum naturales corporum species, verum etiam ipsas animantium animas, dum non fit, facit : supradicta illa species artificibus quibusque tribuatur; hæc autem altera nonnisi uni artifici creatori et conditori Deo, qui mundum ipsum et Angelos sine ullo mundo et sine ullis Angelis fecit. Qua enim vi divina, et, ut ita dicam, effectiva, quæ fieri nescit, sed facere, accepit speciem, cum mundus fieret, rotunditas cœli et rotunditas solis, eadem vi divina et effectiva, quæ fieri nescit, sed facere, accepit speciem rotunditas oculi et rotunditas pomi, et cæteræ figuræ naturales quas videmus in rebus quibusque nascentibus non extrinsecus adhiberi, sed intima Creatoris potentia, qui dixit : *Cœlum et terram ego impleo* : et cujus sapientia est quæ *attingit a fine usque ad finem fortiter, et disponet omnia suaviter.* Proinde, facti primitus Angeli cujusmodi ministerium præbuerint Creatori cætera facienti, nescio; nec tribuere illis audeo quod forte non possunt, nec debeo derogare quod possunt. Creationem tamen conditionemque omnium naturarum, qua fit ut omnino naturæ sint, eis quoque faventibus illi Deo tribuo, cui se etiam ipsi debere quod sunt cum gratiarum actione noverunt. Non solum igitur agricolas non dicimus fructuum quorumque creatores, cum legamus, *Neque qui plantat est aliquid, neque qui rigat; sed qui incrementum dat Deus* : sed ne ipsam quidem terram, quamvis mater omnium fecunda videatur, quæ germinibus erumpentia promovet, et fixa radicibus continet, cum itidem legamus, *Deus illi dat corpus quomodo voluerit, et unicuique seminum proprium corpus.* Ita nec feminam sui puerperii creatricem appellare debemus, sed potius illum qui cuidam suo famulo dixit, *Priusquam te formarem in utero, novi te.* Et quamvis anima sic vel sic affecta prægnantis valeat aliquibus velut induere qualitatibus fetum, sicut de virgis variatis fecit Jacob, ut pecora colore varia gignerentur; naturam tamen illam quæ gignitur, tam ipsa non fecit, quam nec ipsa se fecit. Quælibet igitur corporales vel seminales causæ gignendis rebus adhibeantur, sive operationibus Angelorum aut hominum, aut quorumque animalium, sive marium feminarumque mixtionibus; quælibet etiam desideria motusve animæ matris valeant aliquid lineamentorum aut colorum aspergere teneris mollibusque conceptibus, ipsas omnino naturas; quæ sic vel sic in suo genere afficiantur, non facit nisi summus Deus : cujus occulta potentia cuncta penetrans incontaminabili præsentia facit esse quidquid aliquo modo est, in quantumcumque est; quia nisi faciente illo, non tale vel tale esset, sed prorsus esse non posset. Quapropter, si in illa specie quam forinsecus corporalibus opifices rebus imponunt, urbem Romam et urbem Alexandriam non fabros et architectos, sed reges,

tectes, mais par les rois dont l'ordre les a fait construire, et qu'ainsi l'une a eu Romulus et l'autre Alexandre pour son fondateur, à combien plus forte raison devons-nous dire que Dieu seul est le créateur de toutes les natures, puisqu'il ne fait rien que de la matière qu'il a faite; qu'il n'a pour ouvriers que ceux même qu'il a créés, et que s'il retirait sa puissance créatrice des choses qu'il a créées, elles retomberaient dans leur premier néant! Je dis premier à l'égard de l'éternité, et non pas du temps; car y a-t-il quelque autre créateur des temps qui ait fait les choses dont les mouvements mesurent les temps?

CHAPITRE XXVI.

Opinion des platoniciens, suivant laquelle Dieu aurait créé les anges, qui, à leur tour, auraient créé les corps.

Platon, il est vrai, attribue à Dieu la création des âmes ou de la partie immortelle, et veut que les corps seuls ou la partie mortelle des autres animaux aient été créés par les dieux inférieurs, créés eux-mêmes par le Dieu souverain. Ainsi, puisque Porphyre dit que, pour purifier l'âme, il faut fuir le commerce de toute sorte de corps, et qu'il tient avec Platon son maître, et les autres platoniciens, que ceux qui ont mal vécu ici-bas retournent en des corps mortels pour y faire expiation (dans les corps des bêtes, suivant Platon, et seulement dans des corps humains, suivant Porphyre), il s'ensuit que ces dieux, qu'ils veulent que nous honorions comme les auteurs de notre être, ne sont que les auteurs de nos chaînes et de notre prison. Que les platoniciens cessent donc de nous menacer du corps comme d'un supplice, ou qu'ils ne proposent point à notre adoration des dieux dont ils nous exhortent à fuir et à rejeter l'ouvrage. Mais l'une et l'autre de ces deux opinions est très-fausse : il est faux que les âmes retournent dans les corps, en punition de ce qu'elles ont mal vécu; et il est faux encore qu'il y ait un autre créateur de tout ce qui a vie au ciel et en terre, que celui qui a créé le ciel et la terre. En effet, si nous n'avions un corps que pour réparation des crimes que nous avons commis, comment le même Platon dit-il que, pour la beauté et la perfection du monde, il était nécessaire qu'il y eût des animaux de toute sorte, c'est-à-dire des mortels et des immortels? Or, si nos corps, tout mortels qu'ils soient, sont un bienfait de Dieu, comment est-ce une peine d'y retourner? D'ailleurs, si Dieu avait en lui des types éternels de toutes choses, comme Platon le répète si souvent, comment n'a-t-il pas créé toutes choses? N'aurait-il donc pas voulu être l'auteur de certains ouvrages dont il possédait l'art dans son intelligence ineffable, et digne d'une admiration également ineffable?

CHAPITRE XXVII.

Le premier homme renfermait toute la plénitude du genre humain, dans laquelle Dieu voyait d'avance la partie qu'il devait sauver, et celle qui était réservée à la damnation.

La véritable religion reconnaît et proclame avec raison Dieu comme le créateur du monde

quorum voluntate, consilio, imperio fabricatæ sunt, illam Romulum, illam Alexandrum habuisse dicimus conditores : quanto potius nonnisi Deum debemus conditorem dicere naturarum, qui neque ex ea materia facit aliquid quam ipse non fecerit, nec operarios habet nisi quos ipse creaverit; et si potentiam suam, ut ita dicam, fabricatoriam rebus subtrahat, ita non erunt, sicut ante quam fierent non fuerunt? Sed ante dico, æternitate, non tempore. Quis enim alius creator est temporum, nisi qui fecit ea, quorum motibus currerent tempora?

CAPUT XXVI.

De Platonicorum opinione, qua putaverunt angelos quidem a Deo conditos, sed ipsos esse humanorum corporum conditores.

Ita sane Plato minores et a summo Deo factos deos effectores esse voluit animalium cæterorum, ut immortalem partem ab ipso sumerent, ipsi vero mortalem attexerent. Proinde animarum nostrarum eos creatores esse noluit, sed corporum. Unde quoniam Porphyrius propter animæ purgationem dicit omne corpus fugiendum, simulque cum suo Platone aliisque Platonicis sentit eos, qui immoderate ac inhoneste vixerint, propter luendas pœnas ad corpora redire mortalia, Plato quidem etiam ad bestiarum, Porphyrius tantummodo ad hominum; sequitur eos, ut dicant deos istos, quos a nobis volunt quasi parentes et conditores nostros coli, nihil esse aliud quam fabros compedum carcerumve nostrorum; nec institutores, sed inclusores alligatoresque nostros ergastulis ærumnosis et gravissimis vinculis. Aut ergo desinant Platonici pœnas animarum ex istis corporibus comminari; aut eos nobis deos colendos non prædicent, quorum in nobis operationem ut, quantum possumus, fugiamus et evadamus, hortantur; cum tamen sit utrumque falsissimum. Nam neque ita luunt pœnas animæ, cum ad istam vitam denuo revolvuntur; et omnium viventium sive in cœlo, sive in terra, nullus est conditor, nisi a quo facta sunt cœlum et terra. Nam si nulla causa est vivendi in hoc corpore, nisi propter pendenda supplicia; quomodo dicit idem Plato aliter mundum fieri non potuisse pulcherrimum atque optimum, nisi omnium animalium, id est immortalium et mortalium, generibus impleretur? Si autem nostra institutio, qua vel mortales conditi sumus, divinum munus est; quomodo pœna est ad ista corpora, id est ad divina beneficia, remeare? Et si Deus, quod assidue Plato commemorat, sicut universi mundi, ita omnium animalium species æterna intelligentia continebat, quomodo non ipse cuncta condebat? An aliquorum esse artifex nollet, quorum efficiendorum artem ineffabilis ejus et ineffabiliter laudabilis mens haberet?

CAPUT XXVII.

In primo homine exortam fuisse omnem plenitudinem generis humani.

Merito igitur vera religio, quæ mundi universi eum, animalium quoque universorum, hoc est et animarum et

entier et de tous les animaux, c'est-à-dire des âmes aussi bien que des corps. Parmi les animaux terrestres, l'homme tient le premier rang, comme ayant été fait à l'image de Dieu; et c'est pour la raison que j'ai apportée, ou pour quelque autre encore meilleure, que Dieu n'en a créé qu'un, mais qu'il ne l'a pas laissé seul. Il n'est point sur terre d'animal plus sociable de sa nature, quoiqu'il n'y en ait point que le vice rende plus farouche. La nature, pour empêcher ou guérir le mal de la division, n'a point de plus puissant moyen que de faire souvenir les hommes qu'ils viennent tous d'un seul. Sa femme, de même, n'a été tirée de son côté que pour lui rappeler combien l'union du mari et de la femme doit lui être chère. Ces ouvrages de Dieu ne sont extraordinaires que parce qu'ils sont les premiers : et ceux qui ne les croient pas ne doivent non plus croire aucun prodige, car ce qui arrive selon le cours ordinaire de la nature n'est plus un prodige. Mais que pouvons-nous dire qui s'engendre inutilement dans l'ordre d'une si haute Providence, quoique la cause en soit cachée? « Venez, et voyez les ouvrages du Seigneur, « dit le psalmiste; quels prodiges il a faits sur « la terre. » Je remets ailleurs à dire pourquoi la femme a été tirée du côté de l'homme, et ce que ce premier prodige figure.

Maintenant, puisqu'il faut finir ce livre, pensons que deux sociétés, comme deux grandes cités, ont pris naissance dans ce premier homme, non pas manifestement, mais au moins selon la prescience de Dieu. En effet, de cet homme devaient sortir d'autres hommes, dont les uns, par un secret mais juste jugement de Dieu, seront compagnons du supplice des mauvais anges, et les autres de la gloire des bons; et, puisqu'il est écrit que « toutes les voies du Seigneur sont mi- « séricorde et vérité, » sa grâce ne peut être injuste, ni sa justice cruelle.

LIVRE TREIZIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

De la chute du premier homme, et de la mort qui l'a suivie.

Après avoir traité les questions difficiles et épineuses de la création du monde et de l'homme, l'ordre que nous nous sommes prescrit demande que nous parlions maintenant de la chute du premier homme, ou plutôt des premiers hommes, et de la mort qui l'a suivie. Dieu n'avait pas créé les hommes comme les anges, pour ne point mourir quand ils pécheraient, mais pour passer à la félicité éternelle des anges sans mourir, s'ils fussent demeurés dans l'obéissance qu'ils lui devaient; et pour tomber dans la peine très-juste de la mort, en cas de désobéissance.

CHAPITRE II.

De la mort de l'âme et de celle du corps.

Mais il me semble qu'il est à propos de parler un peu de cette mort. Quoiqu'il soit vrai que

corporum, conditorem agnoscit et prædiccat. In quibus terrenis præcipuus ab illo ad ejus imaginem homo propter eam causam, quam dixi, et si qua forte alia major latet, factus est unus, sed non relictus est solus. Nihil enim est quam hoc genus tam discordiosum vitio, tam sociale natura. Neque commodius contra vitium discordiæ vel cavendum ne existeret, vel sanandum cum exstitisset, natura loqueretur humana, quam recordationem illius parentis, quem propterea Deus creare voluit unum, de quo multitudo propagaretur, ut hac admonitione etiam in multis concors unitas servaretur. Quod vero femina illi ex ejus latere facta est, etiam hinc satis significatum est quam chara mariti et uxoris debeat esse conjunctio. Hæc opera Dei propterea sunt utique inusitata, quia prima. Qui autem ista non credunt, nulla facta prodigia debent credere? neque enim et ipsa, si usitato naturæ curriculo gignerentur, prodigia dicerentur. Quid autem sub tanta gubernatione divinæ providentiæ, quamvis ejus causa lateat, frustra gignitur? Ait quidam psalmus sacer : *Venite, et videte opera Domini, quæ posuit prodigia super terram.* Cur ergo ex latere viri femina facta sit, et hoc primum quodammodo prodigium quid præfiguraverit, alio loco, quantum me Deus adjuverit, dicam.

Nunc quoniam liber iste claudendus est, in hoc primo homine, qui primitus factus est, nondum quidem secundum evidentiam, jam tamen secundum Dei præscientiam exortas fuisse existimemus in genere humano societates tanquam civitates duas. Ex illo enim futuri erant homines, alii malis angelis in supplicio, alii bonis in præmio sociandi, quamvis occulto Dei judicio, sed tamen justo. Cum enim scriptum sit, *Universæ viæ Domini, misericordia et veritas* : nec injusta ejus gratia, nec crudelis potest esse justitia.

LIBER DECIMUS TERTIUS.

CAPUT PRIMUM.

De lapsu primi hominis, per quem est contracta mortalitas.

Expeditis de nostri sæculi exortu et de initio generis humani difficillimis quæstionibus, nunc jam de lapsu primi hominis, imo primorum hominum, et de origine ac propagine mortis humanæ disputationem a nobis institutam rerum ordo deposcit. Non enim eo modo quo Angelos, condiderat Deus homines; ut etiam si peccassent mori omnino non possent : sed ita ut perfunctos obedientiæ munere sine interventu mortis angelica immortalitas et beata æternitas sequeretur; inobedientes autem mors plecteret damnatione justissima : quod etiam in libro superiore jam diximus.

CAPUT II.

De ea morte quæ animæ accidere potest, et ea cui corpus obnoxium est.

Sed de ipso genere mortis video mihi paulo diligentius disserendum. Quamvis enim humana anima veraciter im-

l'âme de l'homme est immortelle, elle a néanmoins aussi en quelque sorte une mort qui lui est propre. En effet, on ne l'appelle immortelle que parce que, sous un certain rapport et à un certain degré, elle ne cesse jamais de vivre et de sentir; au lieu que le corps est mortel parce qu'il peut être entièrement privé de vie et qu'il ne vit point par lui-même. La mort de l'âme arrive donc quand Dieu l'abandonne, comme celle du corps quand l'âme le quitte. Ainsi la mort de l'homme entier, c'est lorsque l'âme abandonnée de Dieu abandonne le corps; car alors Dieu n'est plus sa vie, comme elle n'est plus la vie du corps. Or cette mort de l'homme entier est suivie d'une autre, que la sainte Écriture nomme la seconde mort. Le Sauveur l'a marquée, lorsqu'il a dit: « Craignez celui qui peut perdre le corps et l'âme « en l'envoyant dans l'enfer. » Comme cela n'a lieu que lorsque l'âme est tellement unie au corps qu'ils ne peuvent plus être séparés, on peut trouver étrange que l'Écriture dise que le corps meurt, vu que l'âme ne le quitte point et qu'il est seulement tourmenté. Quant au dernier et éternel supplice dont nous parlerons plus amplement ailleurs, on peut fort bien dire que l'âme meurt, parce qu'elle ne vit plus de Dieu; mais comment le dire du corps, lorsqu'il ne laisse pas de vivre de l'âme? Véritablement, s'il n'était vivant, il ne sentirait pas les tourments qu'il souffrira après la résurrection. N'est-ce point que, comme la vie, quelle qu'elle soit, est un bien, et la douleur un mal, on peut dire qu'un corps ne vit plus lorsque l'âme ne l'anime que pour le faire souffrir? L'âme vit de Dieu quand elle vit bien; car elle ne peut bien vivre qu'autant que Dieu opère en elle le bien; et le corps vit de l'âme lorsque l'âme vit en lui, soit qu'elle vive de Dieu ou non. Les méchants ne vivent pas de la vie de l'âme, mais de celle du corps, que l'âme lui communique; parce qu'encore qu'elle soit morte, c'est-à-dire abandonnée de Dieu, elle conserve une espèce de vie qui lui est propre et qu'elle ne perd jamais, d'où vient qu'on la nomme immortelle. Mais en la dernière condamnation, bien que l'homme ne laisse pas de sentir toutefois comme ce sentiment ne sera pas agréable, mais douloureux, ce n'est pas sans raison que l'Écriture l'appelle plutôt une mort qu'une vie. Elle l'appelle la seconde mort, parce qu'elle arrivera après la séparation de l'âme d'avec Dieu ou d'avec le corps. On peut donc dire de la première mort du corps, qu'elle est bonne pour les bons et mauvaise pour les méchants; et de la seconde, que, comme elle n'est pas pour les bons, elle ne peut être avantageuse à personne.

CHAPITRE III.

La mort qui a suivi le péché des premiers hommes est-elle un châtiment pour les justes?

Ici se présente la question de savoir si, en effet, la mort qui arrive par la séparation du corps et de l'âme est un bien pour les bons; car si cela est, comment est-ce une peine du péché? Si les premiers hommes n'eussent péché, ils ne l'auraient point soufferte. Comment donc peut-elle

mortalis perhibeatur, habet tamen quamdam etiam ipsa mortem suam. Nam ideo dicitur immortalis, quia modo quodam quantulocumque non desinit vivere atque sentire: corpus autem ideo mortale, quoniam deseri omni vita potest, nec per se ipsum aliquatenus vivit. Mors igitur animæ fit, cum eam deserit Deus: sicut corporis, cum id deserit anima. Ergo utriusque rei, id est totius hominis, mors est cum anima a Deo deserta deserit corpus. Ita enim nec ex Deo vivit ipsa, nec corpus ex ipsa. Hujusmodi autem totius hominis mortem illa sequitur, quam secundam mortem divinorum eloquiorum appellat auctoritas. Hanc Salvator significavit, ubi ait: *Eum timete, qui habet potestatem et corpus et animam perdere in gehennam.* Quod cum ante non fiat, quam cum anima corpori sic fuerit copulata, ut nulla diremptione separentur; mirum videri potest quomodo corpus ea morte dicatur occidi, qua non ab anima deseritur, sed animatum sentiensque cruciatur. Nam in illa pœna ultima ac sempiterna, de qua diligentius suo loco disserendum est, recte mors animæ dicitur, quia non vivit ex Deo: mors autem corporis quonam modo, cum vivat ex anima? non enim aliter potest ipsa corporalia, quæ post resurrectionem futura sunt, sentire tormenta. An quia vita qualiscumque aliquod bonum est, dolor autem malum, ideo nec vivere corpus dicendum est, in quo anima non vivendi causa est, sed dolendi? Vivit itaque anima ex Deo, cum vivit bene; non enim potest bene vivere nisi Deo in se operante quod bonum est: vivit autem corpus ex anima, cum anima vivit in corpore; seu vivat ipsa, seu non vivat ex Deo. Impiorum namque in corporibus vita, non animarum, sed corporum vita est: quam possunt eis animæ etiam mortuæ, hoc est a Deo desertæ, quantulacumque propria vita, ex qua et immortales sunt, non desistente, conferre. Verum in damnatione novissima quamvis homo sentire non desinat, tamen quia sensus ipse nec voluptate suavis, nec quiete salubris, sed dolore pœnalis est, non immerito mors est potius appellata quam vita. Ideo autem secunda, quia post illam primam est, qua fit cohærentium diremptio naturarum, sive Dei et animæ, sive animæ et corporis. De prima igitur corporis morte dici potest, quod bonis bona sit, malis mala. Secunda vero sine dubio sicut nullorum bonorum est, ita nulli bona.

CAPUT III.

Utrum mors, quæ per peccatum primorum hominum in omnes homines pertransiit, etiam sanctis pœna peccati sit.

Non autem dissimulanda nascitur quæstio, utrum revera mors, qua separantur anima et corpus, bonis sit bona. Quia si ita est, quomodo poterit obtineri quod etiam ipsa sit pœna peccati? Hanc enim primi homines, nisi peccavissent, perpessi utique non fuissent. Quo igitur pacto bona esse possit bonis, quæ accidere non posset

être bonne aux bons, tandis qu'elle n'a pu arriver qu'à des méchants? Mais, d'un autre côté, si elle ne pouvait arriver qu'aux méchants, les bons n'y devraient point être sujets. Pourquoi, en effet, ceux en qui il n'y a rien à punir subiraient-ils quelque peine? Pour résoudre cette question, il faut avouer que les premiers hommes furent créés à condition de ne souffrir aucun genre de mort, s'ils ne péchaient point; mais qu'ayant péché, ils ont été condamnés à la mort, de telle sorte que cette peine a passé à toute leur race. Comme mortels, ils ne pouvaient engendrer que des mortels; et leur crime a tellement corrompu la nature, que la mort, qui n'était pour eux que la peine de leur péché, est devenue naturelle à leurs enfants. En effet, un homme ne naît pas d'un autre homme de la même manière que le premier homme est né de la poussière. La poussière a servi de matière pour former l'homme, au lieu qu'un homme qui en engendre un autre est son père. Ainsi la chair n'est pas de même nature que la terre, quoiqu'elle en ait été tirée; tandis qu'un fils n'est point d'une autre nature que son père. Tout le genre humain était donc dans le premier homme, quand Dieu lui prononça l'arrêt de sa condamnation à lui et à sa femme. De là, l'homme devenu pécheur et mortel a engendré un homme mortel et pécheur comme lui; avec cette différence néanmoins qu'il ne fut pas réduit à cette stupidité ni à cette faiblesse de corps et d'esprit que nous voyons dans les enfants, dont Dieu a voulu que l'entrée en la vie fût en quelque sorte semblable à celle des bêtes: car « l'homme, dit le prophète, lorsqu'il était « dans la grandeur, n'a point compris sa destinée; « il est tombé dans la condition des bêtes bru« tes, et leur est devenu semblable. » Il y a plus: les enfants, en venant au monde, ont encore moins d'usage de leurs membres et moins de sentiment que les petits des bêtes; comme si les hommes s'élevaient ensuite au-dessus des bêtes avec d'autant plus de vigueur qu'ils ont été d'abord au-dessous d'elles; semblables à la flèche, qui est d'autant plus rapide que l'archer l'a ramenée de plus près vers lui. Le premier homme n'est donc pas tombé par son crime dans cet état de faiblesse où naissent les enfants; mais la nature humaine a été tellement viciée et changée en lui, qu'il a senti une révolte dans ses membres, et est devenu sujet à la mort; en sorte qu'il a engendré des hommes semblables à lui, c'est-à-dire sujets au péché et à la mort. Quand les enfants sont délivrés de ces liens du péché par la grâce du Médiateur, ils ne peuvent souffrir que la mort qui sépare l'âme du corps, et ne passent point à cette seconde mort, où l'âme doit endurer des supplices éternels.

CHAPITRE IV.

Pourquoi ceux qui sont absous du péché par le baptême sont encore sujets à la mort, qui est la peine du péché.

Demandera-t-on comment il se fait que, si la mort est une peine du péché, ceux dont le

nisi malis? Sed rursus si nonnisi malis posset accidere, non deberet bonis bona esse, sed nulla. Cur enim esset ulla pœna, in quibus non essent ulla punienda? Quapropter fatendum est, primos quidem homines ita fuisse institutos, ut, si non peccassent, nullum mortis experirentur genus : sed eosdem primos peccatores ita fuisse morte mulctatos, ut etiam quidquid de eorum stirpe esset exortum, eidem pœnæ tenerentur obnoxium. Non enim aliud ex eis, quam quod ipsi fuerant, nasceretur. Pro magnitudine quippe culpæ illius naturam damnatio mutavit in pejus; ut quod pœnaliter præcessit in peccantibus hominibus primis, etiam naturaliter sequeretur in nascentibus cæteris. Neque enim ita homo ex homine, sicut homo ex pulvere. Pulvis namque homini faciendo materies fuit : homo autem homini gignendo parens. Proinde quod est terra, non hoc est caro; quamvis ex terra facta sit caro. Quod est autem parens homo, hoc est et proles homo. In primo igitur homine per feminam in progeniem transiturum universum genus humanum fuit, quando illa conjugum copula divinam sententiam suæ damnationis excepit : et quod homo factus est, non cum crearetur, sed cum peccaret et puniretur, hoc genuit, quantum quidem attinet ad peccati et mortis originem. Non enim ad infantilem hebetudinem et infirmitatem animi et corporis, quam videmus in parvulis, peccato vel pœna ille redactus est : quæ Deus voluit esse tanquam primordia catulorum, quorum parentes in bestialem vitam mortemque dejecerat; sicut scriptum est, *Homo cum in honore esset, non intellexit, comparatus est pecoribus non intelligentibus, et similis factus est illis.* Nisi quod infantes infirmiores etiam cernimus in usu motuque membrorum et sensu appetendi atque vitandi, quam sunt aliorum tenerrimi fetus animalium : tanquam se tanto attollat excellentius supra cætera animantia vis humana, quanto magis impetum suum, velut sagitta, cum arcus extenditur, retrorsum reducta distulerit. Non ergo ad ista infantilia rudimenta præsumptione illicita et damnatione justa prolapsus vel impulsus est primus homo : sed hactenus in eo natura humana vitiata atque mutata est, ut repugnantem pateretur in membris inobedientiam concupiscendi, et obstringeretur necessitate moriendi; atque ita id quod vitio pœnaque factus est, id est, obnoxios peccato mortique generaret. A quo peccati vinculo, si per Mediatoris gratiam solvuntur infantes, hanc solam mortem perpeti possunt, quæ animam sejungit a corpore : in secundam vero illam sine fine pœnalem liberati a peccati obligatione non transeunt.

CAPUT IV.

Cur ab his qui per gratiam regenerationis absoluti sunt a peccato, non auferatur mors, id est, pœna peccati.

Si quem vero movet, cur vel ipsam patiantur, si et ipsa pœna peccati est, quorum per gratiam reatus aboletur;

péché est effacé par le baptême y soient encore sujets? Nous avons déjà satisfait à cette objection dans un autre de nos ouvrages intitulé, *Du baptême des enfants*, où nous avons dit que la séparation de l'âme et du corps est une épreuve de l'âme, qui reste encore, quoique le lien du péché soit déjà brisé; parce que si le corps devenait immortel aussitôt après le baptême, la foi en serait affaiblie. Or la foi n'est telle que lorsque l'on espère ce qu'on ne voit pas encore; c'est elle qui doit nous élever au-dessus de la crainte de la mort, comme on l'a remarqué surtout dans les martyrs, en qui la foi n'aurait pu remporter tant d'illustres victoires sur la mort, s'ils avaient été immortels. D'ailleurs, qui n'accourrait au baptême avec les petits enfants, pour ne point mourir? Ainsi, tant s'en faut que la foi fût éprouvée par la promesse des récompenses invisibles, qu'il n'y en aurait plus du tout, puisqu'elle recevrait à l'heure même sa récompense; tandis que, dans la nouvelle loi, par une grâce du Sauveur bien plus grande et plus admirable, la peine du péché est devenue un sujet de mérite. On disait autrefois à l'homme : « Tu mourras, si tu pèches; » et l'on dit à présent aux martyrs : Mourez, et vous ne pécherez point. On disait alors : Si vous désobéissez, vous mourrez; et aujourd'hui on dit : Si vous ne voulez pas mourir, vous désobéirez à Dieu. Ce qu'il fallait craindre alors pour ne point pécher est ce qu'il faut maintenant souffrir pour éviter le péché. C'est ainsi que, par la miséricorde ineffable de Dieu, la peine du crime devient l'instrument de la vertu, et le supplice de l'homme pécheur le mérite de l'homme juste. La mort, qui fut alors une peine du péché, est maintenant l'accomplissement de la justice; mais cela n'est proposé que pour les martyrs, à qui leurs persécuteurs donnent le choix ou de renoncer à la foi, ou de souffrir la mort. Les justes aiment mieux, en effet, souffrir en croyant ce que les premiers prévaricateurs ont souffert pour n'avoir pas cru. Si ceux-là n'avaient péché, ils ne seraient pas morts; et ceux-ci pécheront s'ils ne meurent. Ceux-là sont donc morts parce qu'ils ont péché; et ceux-ci ne pèchent point parce qu'ils meurent. La faute des uns a été cause de la peine, et la peine des autres est cause qu'on évite la faute : non que la mort qui était un mal soit devenue un bien, mais parce que Dieu a tellement favorisé la foi, que la mort même devient un moyen pour passer à la vie.

CHAPITRE V.

De même que les méchants usent mal de la loi qui est bonne, ainsi les bons usent bien de la mort qui est mauvaise.

L'Apôtre, dans le dessein de montrer combien le péché peut nuire sans le secours de la grâce, n'a pas craint d'appeler *force du péché* la loi même qui le défend. « Le péché, dit-il, est l'aiguillon de la mort, et la loi est la force du péché. » La vérité de cette parole est fondée sur ce que la défense du mal en augmente le désir, si l'on n'aime tellement la vertu que le plaisir qu'on y trouve surmonte la passion. Or, la grâce de

am ista quæstio in alio nostro opere, quod scripsimus de Baptismo parvulorum, tractata ac soluta est: ubi dictum est, ad hoc relinqui animæ experimentum separationis a corpore, quamvis ablato jam criminis nexu; quoniam, si regenerationis Sacramentum continuo sequeretur immortalitas corporis, ipsa fides enervaretur, quæ tunc est fides, quando exspectatur in spe quod in re nondum videtur. Fidei autem robore atque certamine, in majoribus duntaxat ætatibus, etiam mortis fuerat superandus timor, quod in sanctis martyribus maxime eminuit: cujus profecto certaminis nulla esset victoria, nulla gloria; quia nec ipsum omnino posset esse certamen, si post lavacrum regenerationis jam sancti non possent mortem perpeti corporalem. Cum parvulis autem baptizandis quis non ad Christi gratiam propterea potius curreret, ne a corpore solveretur? Atque ita non invisibili præmio probaretur fides; sed jam nec fides esset, confestim sui operis quærendo et sumendo mercedem. Nunc vero majore et mirabiliore gratia Salvatoris in usus justitiæ peccati pœna conversa est. Tunc enim dictum est homini, Morieris, si peccaveris : nunc dicitur martyri, Morere, ne pecces. Tunc dictum est, Si mandatum transgressi fueritis, morte moriemini : nunc dicitur, Si mortem recusaveritis, mandatum transgrediemini. Quod tunc timendum fuerat, ut non peccaretur; nunc suscipiendum est, ne peccetur. Sic per ineffabilem Dei misericordiam, et ipsa pœna vitiorum transit in arma virtutis, et fit justi meritum etiam supplicium peccatoris. Tunc enim mors est acquisita peccando, nunc impletur justitia moriendo. Verum hoc in sanctis martyribus, quibus alterutrum a persecutore proponitur, ut aut deserant fidem, aut sufferant mortem. Justi enim malunt credendo perpeti, quod sunt primi iniqui non credendo perpessi. Nisi enim peccassent illi, non morerentur : peccabunt autem isti, nisi moriantur. Mortui sunt ergo illi, quia peccaverunt : non peccant isti, quia moriuntur. Factum est per illorum culpam, ut veniretur in pœnam : fit per istorum pœnam, ne veniatur in culpam; non quia mors bonum aliquod facta est, quæ antea malum fuit; sed tantam Deus fidei præstitit gratiam, ut mors, quam vitæ constat esse contrariam, instrumentum fieret per quod transiretur ad vitam.

CAPUT V.

Quod sicut iniqui male utuntur lege quæ bona est, ita et justi bene utuntur morte quæ mala est.

Apostolus cum vellet ostendere, quantum peccatum, gratia non subveniente, ad nocendum valeret, etiam ipsam legem qua prohibetur peccatum, non dubitavit dicere virtutem esse peccati. *Aculeus*, inquit, *mortis est peccatum; virtus autem peccati, lex.* Verissime omnino. Auget enim prohibitio desiderium operis illiciti, quando justitia non sic diligitur, ut peccandi cupiditas ejus delectatione vincatur. Ut autem diligatur et delectet vera justitia, non-

Dieu peut seule nous porter à aimer la véritable justice. Mais, pour ne pas donner à croire que la loi est mauvaise parce qu'il l'appelle force du péché, il dit, dans un autre passage sur le même sujet : « Ainsi la loi est sainte, et le commandement est saint, juste et bon. Quoi donc! ce « qui est bon est-il devenu une mort pour moi? « Non; mais le péché, pour montrer sa malice, « s'est servi d'un bien pour me donner la mort, « de sorte qu'il est encore augmenté par le commandement. » Il dit qu'il est augmenté, parce que la prévarication excitée par l'aiguillon de la loi y ajoute le mépris du commandement. Dans quelle vue avons-nous rapporté ceci? Notre intention a été de faire voir que, de même que la loi n'est point un mal quand elle augmente la convoitise des pécheurs, ainsi la mort n'est point un bien quand elle augmente la gloire de ceux qui souffrent; celle-là, lorsqu'elle est abandonnée pour l'iniquité et qu'elle fait des prévaricateurs, et celle-ci quand elle est embrassée pour la vérité et qu'elle fait des martyrs. Conséquemment la loi est bonne parce qu'elle est une défense du péché, et la mort est mauvaise parce qu'elle est la peine du péché. Mais comme les méchants n'usent pas seulement mal des maux, mais des biens, les bons ne font pas seulement bon usage des biens, mais des maux; de là vient que les méchants usent mal de la loi, et que les bons se servent bien de la mort.

CHAPITRE VI.

Du mal de la mort générale qui sépare l'âme d'avec le corps.

La mort n'est donc bonne à personne, puisque la séparation du corps et de l'âme a quelque chose qui est contre la nature. En brisant les liens étroits qui unissaient les deux substances, elle est pour l'homme un passage pénible, jusqu'à ce que la sensibilité, que l'esprit communiquait à la chair, soit entièrement détruite. Elle arrive quelquefois sans aucun sentiment de douleur, comme dans les morts subites. Toutefois, quelque cruelle qu'elle soit, si on la souffre avec la patience d'un vrai chrétien, elle ne sert qu'à augmenter le mérite de la vertu. Ainsi la mort, qui est la peine de tous ceux qui naissent d'Adam, est un sujet de gloire pour ceux qui renaissent en Jésus-Christ, quand ils l'endurent pour la foi et pour la justice; et, bien qu'elle soit le prix du péché, il arrive quelquefois qu'elle libère du péché.

CHAPITRE VII.

De la mort que souffrent pour Jésus-Christ ceux qui n'ont point reçu le baptême.

Tous ceux qui meurent pour la confession du nom de Jésus-Christ obtiennent, sans avoir été baptisés, le pardon de leurs péchés, de même que s'ils l'avaient été. Celui qui a dit que « personne n'entrera dans le royaume des cieux « qu'il ne renaisse de l'eau et du Saint-Esprit, » les a exceptés de cette règle, lorsqu'il a dit,

nisi divina subvenit gratia. Sed ne propterea lex putaretur malum quoniam virtus est dicta peccati; ideo ipse alio loco versans hujusmodi quæstionem, inquit, *Lex quidem sancta, et mandatum sanctum et justum et bonum. Quod ergo bonum est, inquit, mihi factum est mors? Absit. Sed peccatum, ut appareat peccatum, per bonum mihi operatum est mortem, ut fiat supra modum peccator aut peccatum per mandatum. Supra modum*, dixit; quia etiam prævaricatio additur, cum peccandi aucta libidine etiam lex ipsa contemnitur. Cur hoc commemorandum putavimus? Quia scilicet sicut lex non est malum, quando auget peccantium concupiscentiam; ita nec mors bonum est, quando auget patientium gloriam : cum vel illa pro iniquitate deseritur, et efficit prævaricatores; vel ista pro veritate suscipitur, et efficit martyres. Ac per hoc lex quidem bona est, quia prohibitio est peccati; mors autem mala, quia stipendium est peccati : sed quemadmodum injusti male utuntur non tantum malis, sed etiam bonis; ita justi bene non tantum bonis, sed etiam malis. Hinc fit ut et mali male lege utantur, quamvis sit lex bonum; et boni bene moriantur, quamvis sit mors malum.

CAPUT VI.

De generalis mortis malo, quo animæ et corporis societas separatur.

Quapropter, quod attinet ad corporis mortem, id est separationem animæ a corpore, cum eam patiuntur qui morientes appellantur, nulli bona est. Habet enim asperum sensum et contra naturam vis ipsa qua utrumque divellitur, quod fuerat in vivente conjunctum atque consertum, quamdiu moratur, donec omnis adimatur sensus, qui ex ipso inerat animæ carnisque complexu. Quam totam molestiam nonnunquam unus ictus corporis vel animæ raptus intercipit, nec eam sentiri præveniente celeritate permittit. Quidquid tamen illud est in morientibus, quod cum gravi sensu adimit sensum, pie fideliterque tolerando auget meritum patientiæ, non aufert vocabulum pœnæ. Ita cum ex hominis primi perpetuata propagine procul dubio sit mors pœna nascentis; tamen si pro pietate justitiaque pendatur, fit gloria renascentis : et cum sit mors peccati retributio, aliquando impetrat ut nihil retribuatur peccato.

CAPUT VII.

De morte, quam non regenerati pro Christi confessione suscipiunt.

Nam quicumque etiam non percepto regenerationis lavacro pro Christi confessione moriuntur, tantum eis valet ad dimittenda peccata, quantum si abluerentur sacro fonte Baptismatis. Qui enim dixit, *Si quis non renatus fuerit ex aqua et Spiritu sancto, non intrabit in regnum cœlorum* : alia sententia istos fecit exceptos, ubi

non moins généralement : « Quiconque me con- « fessera devant les hommes, je le confesserai « aussi devant mon Père qui est dans les cieux ; » et ailleurs : « Qui perdra sa vie pour moi, la re- « trouvera. » Voilà pourquoi il est écrit : « La « mort des saints est précieuse devant le Sei- « gneur. » Quoi de plus précieux qu'une mort qui efface tous les péchés et qui accroît les mérites ? En effet, ceux-là ne méritent pas tant, qui, ne pouvant différer leur mort, sont baptisés, et sortent de cette vie après que tous leurs péchés leur ont été remis, que ceux qui, pouvant s'empêcher de mourir, ne l'ont pas fait, parce qu'ils ont mieux aimé perdre la vie en confessant Jésus-Christ, que d'être baptisés en le reniant. Quand même, dans ce dernier cas, ils l'auraient renié par la crainte de la mort, ce crime leur eût aussi été remis au baptême. Ceux-là même qui ont fait mourir Jésus-Christ n'ont-ils pas reçu le pardon d'un si horrible attentat quand ils ont été baptisés ? Mais, à l'égard des martyrs, ne faut-il pas que la grâce de cet esprit qui souffle où il veut soit bien puissante, pour faire qu'ils aient tellement aimé Notre-Seigneur, qu'ils ne l'ont pu renier dans un si grand péril de leur vie, avec une si grande espérance de pardon ? La mort des saints est donc précieuse, puisque le mérite de celle de Jésus-Christ leur a été si libéralement appliqué, qu'ils n'ont point hésité à lui sacrifier leur vie pour jouir de lui. Il ne résulte pas de là cependant que la mort soit un bien en soi, pour avoir été cause d'un si grand bien, non par sa propre vertu, mais par le secours de la grâce.

CHAPITRE VIII.

Les saints, en se soumettant à la première mort pour la vérité, se sont affranchis de la seconde.

A considérer la chose de plus près, on trouvera que ceux même qui meurent pour la vérité ne le font que pour se garantir de la mort, et qu'ils n'en souffrent une partie que pour l'éviter tout entière, et de peur de tomber dans la seconde, qui ne finira jamais. En effet, ils n'endurent la séparation de l'âme d'avec le corps que dans la crainte que Dieu ne se sépare de l'âme, et que lorsqu'ils viendront à mourir, cette première mort ne soit suivie de l'autre, qui doit être éternelle. Ainsi, comme je l'ai dit, la mort n'est bonne à personne; mais on la souffre pour conserver ou pour acquérir quelque bien. Quant à ce qui arrive après la mort, on peut dire avec raison qu'elle est mauvaise pour les méchants et bonne pour les bons, attendu que les âmes des fidèles séparées du corps sont en repos, et que celles des méchants sont tourmentées jusqu'à ce que les corps des uns revivent pour la vie éternelle, et ceux des autres pour la mort éternelle, qui est la seconde mort.

CHAPITRE IX.

De l'époque précise de la mort.

Le temps pendant lequel les âmes séparées du

non minus generaliter dixit, *Qui me confessus fuerit coram hominibus, confitebor et ego eum coram Patre meo qui in cœlis est;* et alio loco, *Qui perdiderit animam suam propter me, inveniet eam.* Hinc est quod scriptum est, *Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus.* Quid enim pretiosius quam mors, per quam fit ut et delicta omnia dimittantur, et merita cumulatius augeantur? Neque enim tanti sunt meriti, qui, cum mortem differe non possent, baptizati sunt, deletisque omnibus peccatis ex hac vita emigrarunt, quanti sunt hi qui mortem, cum possent, ideo non distulerunt, quia maluerunt Christum confitendo finire vitam, quam eum negando ad ejus Baptismum pervenire. Quod utique si fecissent, etiam hoc eis in illo lavacro dimitteretur, quod timore mortis negaverant Christum; in quo lavacro et illis facinus tam immane dimissum est, qui occiderant Christum. Sed quando sine abundantia gratiæ Spiritus illius, qui ubi vult spirat, tantum Christum amare possent, ut eum in tanto vitæ discrimine tanta sub spe veniæ negare non possent? Mors igitur pretiosa sanctorum, quibus cum tanta gratia est præmissa et prærogata mors Christi, ut ad eum acquirendum suam non cunctarentur impendere, in eos usus redactum esse monstravit, quod ad pœnam peccantis antea fuerat constitutum, ut inde justitiæ fructus uberior nasceretur. Mors ergo non ideo bonum videri debet, quia in tantam utilitatem non vi sua, sed divina opitulatione conversa est; ut quæ tunc metuenda proposita est, ne peccatum committeretur, nunc suscipienda proponatur, ut peccatum non committatur, commissumque deleatur, magnæque victoriæ debita justitiæ palma reddatur.

CAPUT VIII.

Quod in sanctis primæ mortis pro veritate susceptio, secundæ sit mortis absolutio.

Si enim diligentius consideremus, etiam cum quisque pro veritate fideliter et laudabiliter moritur, mors cavetur. Ideo quippe aliquid ejus suscipitur, ne tota contingat, et secunda insuper, quæ nunquam finiatur, accedat. Suscipitur enim animæ a corpore separatio, ne Deo ab anima separato etiam ipsa separetur a corpore, ac sic totius hominis prima morte completa, secunda excipiat sempiterna. Quocirca mors quidem, ut dixi, cum eam morientes patiuntur, cumque in eis ut moriantur facit, nemini bona est, sed laudabiliter toleratur pro tenendo vel adipiscendo bono. Cum vero in ea sunt, qui jam mortui nuncupantur, non absurde dicitur et malis mala, et bonis bona. In requie enim sunt animæ piorum a corpore separatæ; impiorum autem pœnas luunt : donec istarum ad æternam vitam, illarum vero ad æternam mortem, quæ secunda dicitur, corpora reviviscant.

CAPUT IX.

Tempus mortis, quo vitæ sensus aufertur, in morientibus, an in mortuis esse dicendum sit.

Sed id tempus, quo animæ a corpore separatæ aut in

corps sont heureuses ou malheureuses, est-il le temps de la mort ou d'après la mort? Si c'est le temps d'après la mort, ce n'est plus la mort, laquelle est déjà passée, mais la vie de l'âme qu'il faut dire, et qu'on doit appeler bonne ou mauvaise. A l'égard de la mort, elle était mauvaise pour eux quand elle était présente, c'est-à-dire quand ils mouraient, parce que dans ce moment ils sentaient de grandes douleurs, mal dont les bons savent bien user; mais comment, lorsqu'elle est passée, peut-elle être bonne ou mauvaise, puisqu'elle a cessé d'être? Il y a plus : si nous y prenons garde, nous verrons que les douleurs même des mourants ne sont pas la mort. Ils vivent tant qu'ils ont du sentiment, et ainsi ils ne sont pas encore dans la mort, qui ôte tout sentiment, mais dans les approches de la mort, qui seules sont douloureuses. Comment appelons-nous donc mourants ceux qui ne sont pas encore morts et qui agonisent, vu que nul n'est mourant s'il n'est encore vivant? Ils sont donc tout ensemble vivants et mourants, c'est-à-dire qu'ils s'approchent de la mort et s'éloignent de la vie; mais après tout ils sont encore en vie, parce que l'âme est encore unie au corps. Si, lorsqu'elle en sera sortie, on ne peut pas dire qu'ils soient dans la mort, mais après la mort, quand sont-ils donc dans la mort? Nul ne sera mourant, si nul ne peut être ensemble mourant et vivant. Dans le fait, tant que l'âme est dans le corps, on ne peut nier qu'on ne soit vivant; ou si l'on dit que celui-là est mourant qui tend vers la mort, je ne sais quand on est vivant.

CHAPITRE X.

La vie des mortels est plutôt une mort qu'une vie.

Une fois dans ce corps mortel, on ne cesse de tendre vers la mort, et l'on ne fait autre chose pendant cette vie, si néanmoins on doit la nommer ainsi. Il n'est personne qui ne soit plus proche de la mort dans un an qu'à cette heure, et demain qu'aujourd'hui, et aujourd'hui qu'hier. Tout le temps que l'on vit est autant de retranché de celui que l'on doit vivre, et ce qui reste diminue tous les jours; de sorte que tout le temps de cette vie n'est autre chose qu'une course vers la mort, dans laquelle il n'est permis à personne de se reposer, ou de marcher plus lentement; mais tous y courent d'une égale vitesse. En effet, celui dont la vie est plus courte n'a pas traversé plus vite les heures et les jours que celui dont la vie a été plus longue; mais c'est que, bien qu'ils fussent emportés par un mouvement égal, l'un avait moins de chemin à faire, et l'autre plus, pour arriver. Pour avoir fourni une carrière moins longue, on a pu marcher aussi vite. Si donc nous commençons à mourir, c'est-à-dire à être dans la mort, du moment que nous commençons à avancer vers la mort, il faut dire que nous commençons à mourir dès que nous commençons à vivre. En effet, qu'est-ce que cette succession de jours, d'heures, de moments, sinon une

bonis sunt, aut in malis, utrum post mortem potius, an in morte dicendum est? Si enim post mortem est, jam non ipsa mors, quæ transacta atque præterita est, sed post eam vita præsens animæ, bona seu mala est. Mors autem tunc eis mala erat, quando erat, hoc est, quando eam patiebantur, cum morerentur : quoniam gravis et molestus eis inerat sensus; quo malo bene utuntur boni. Peracta autem mors quonam modo vel bona, vel mala est, quæ jam non est? Porro, si adhuc diligentius attendamus, nec illa mors esse apparebit, cujus gravem ac molestum in morientibus diximus sensum. Quamdiu enim sentiunt, adhuc utique vivunt; et si adhuc vivunt, ante mortem quam in morte potius esse dicendi sunt : quia illa cum venerit, aufert omnem corporis sensum, qui ea propinquante molestus est. Ac per hoc, quomodo morientes dicamus eos qui nondum mortui sunt, sed imminente morte jam extrema et mortifera afflictione jactantur, explicare difficile est : etiamsi recte isti appellantur morientes; quia cum mors quæ jam impendet, advenerit, non morientes, sed mortui nuncupantur. Nullus est ergo moriens, nisi vivens; quoniam cum in tanta est extremitate vitæ, in quanta sunt quos agere animam dicimus, profecto qui nondum anima caruit, adhuc vivit. Idem ipse igitur simul et moriens est et vivens : sed morti accedens, vita decedens; adhuc tamen in vita, quia inest anima corpori; nondum autem in morte, quia nondum abscessit a corpore. Sed si cum abscesserit, nec tunc in morte, sed post mortem potius erit; quando sit in morte quis dixerit? Nam neque ullus moriens erit, si moriens et vivens simul esse nullus potest : quamdiu quippe anima in corpore est, non possumus negare viventem. Aut si moriens potius dicendus est, in cujus jam corpore agitur ut moriatur, nec simul quisquam potest esse vivens et moriens; quando sit vivens nescio.

CAPUT X.

De vita mortalium, quæ mors potius quam vita dicenda est.

Ex quo enim quisque in isto corpore morituro esse cœperit, nunquam in eo non agitur ut mors veniat. Hoc enim agit ejus mutabilitas toto tempore vitæ hujus (si tamen vita dicenda est), ut veniatur in mortem. Nemo quippe est qui non ei post annum sit, quam ante annum fuit, et cras quam hodie, et hodie quam heri, et paulo post quam nunc, et nunc quam paulo ante propinquior. Quoniam quidquid temporis vivitur, de spatio vivendi demitur; et quotidie fit minus minusque quod restat : ut omnino nihil sit aliud tempus vitæ hujus, quam cursus ad mortem, in quo nemo vel paululum stare, vel aliquanto tardius ire permittitur : sed omnes urgentur pari motu, nec diverso impelluntur accessu. Neque enim cui vita brevior fuit, celerius diem duxit, quam ille cui longior : sed cum æqualiter et æqualia momenta raperentur ambobus, alter habuit propius, alter remotius quo non impari velocitate ambo currebant. Aliud est autem amplius viæ peregisse, aliud tardius ambulasse. Qui ergo usque ad mortem productiora spatia temporis agit, non lentius pergit, sed plus itineris conficit. Porro si ex illo quisque incipit mori, hoc est esse in morte, ex quo in illo agi cœperit ipsa mors, id est vitæ detractio; quia, cum detrahendo finita fuerit,

trame dont s'ourdit la mort, qui, une fois consommée, est suivie d'un temps auquel elle n'appartient plus? Donc le temps antérieur, pendant lequel la vie allait s'éteignant peu à peu, était déjà dans la mort; donc l'homme n'est jamais dans la vie, s'il est vrai qu'il ne puisse être ensemble dans la vie et dans la mort; ou plutôt ne faut-il point dire qu'il est tout ensemble dans la vie et dans la mort; dans la vie, parce qu'elle ne lui est pas tout à fait ôtée; et dans la mort, parce qu'il meurt à tout moment par ce qui lui est ôté de la vie? S'il n'est pas dans la vie, que lui est-il donc ôté jusqu'à ce qu'il n'en ait plus rien? Et s'il n'est pas dans la mort, d'où vient qu'il meurt tous les jours en quelque partie de la vie? Il n'y aurait point de raison de dire *après la mort*, lorsque toute la vie est ôtée au corps, si la mort n'était déjà lorsque ce retranchement se faisait.

CHAPITRE XI.

Si l'on peut dire qu'un homme est en même temps mort et vivant.

Mais s'il est absurde de dire qu'un homme soit dans la mort avant qu'il soit arrivé à la mort (car de quoi s'approche-t-il en avançant dans la vie, s'il est déjà dans la mort), ou qu'il soit ensemble vivant et mourant, par la raison qu'il ne peut être ensemble veillant et dormant, je demande quand il sera mourant? Avant que la mort vienne, il n'est pas mourant, mais vivant; et lorsqu'elle sera venue, il ne sera pas mourant, mais mort. Or, l'un de ces deux états est avant la mort, et l'autre après; quand serat-il donc dans la mort, pour pouvoir dire qu'il est mourant? Comme il y a trois temps, avant la mort, dans la mort et après la mort, il faut aussi qu'il y ait trois états qui y répondent, c'est-à-dire, vivant, mourant et mort. Il est donc très-difficile de déterminer quand un homme est mourant, c'est-à-dire, dans la mort, en sorte qu'il ne soit ni vivant ni mort; car tant que l'âme est dans le corps, surtout s'il a du sentiment, il est certain que l'homme vit; et dès lors il ne faut pas dire qu'il est dans la mort, mais avant la mort; et lorsque l'âme a quitté le corps et qu'elle lui a ôté tout sentiment, c'est après la mort, et l'on dit qu'il est mort. Je ne vois pas comment il peut être mourant, c'est-à-dire dans la mort, puisque, s'il vit encore, il est avant la mort, et, s'il a cessé de vivre, il est après la mort. De même, dans le cours des temps, on cherche le présent, et on ne le trouve point, parce que le passage du futur au passé n'a aucun espace. Ne conclurait-on pas de là qu'il n'y a point de mort du corps? S'il y en a une, quand est-elle, puisqu'elle n'est en personne et que personne n'est en elle? En effet, si l'on vit, elle n'est pas encore; et si l'on a cessé de vivre, elle n'est plus. Mais, d'un autre côté, s'il n'y a point de mort, pourquoi dit-on avant ou après la mort? Plût à Dieu que nous eussions si bien vécu dans le paradis qu'en effet il n'y en eût point! Au lieu

post mortem jam erit, non in morte: profecto ex quo esse incipit in hoc corpore, in morte est. Quid enim aliud diebus, horis, momentisque singulis agitur, donec ea consumpta mors quæ agebatur, impleatur; et incipiat jam tempus esse post mortem, quod cum vita detraheretur, erat in morte? Nunquam igitur in vita homo est, ex quo est in corpore isto moriente potius quam vivente, si et in vita et in morte simul non potest esse. An potius et in vita et in morte simul est: in vita scilicet in qua vivit, donec tota detrahatur; in morte autem, qua jam moritur, cum vita detrahitur? Si enim non est in vita, quid est quod detrahitur, donec ejus fiat perfecta consumptio? Si autem non est in morte, quid est vitæ ipsa detractio? Non enim frustra, cum vita fuerit corpori tota detracta, post mortem jam dicitur, nisi quia mors erat, cum detraheretur. Nam si ea detracta non est homo in morte, sed post mortem; quando, nisi cum detrahitur, erit in morte?

CAPUT XI.

An quisquam simul et vivens esse possit, et mortuus.

Si autem absurdum est ut hominem, antequam ad mortem perveniat, jam esse dicamus in morte; (cui enim propinquat peragendo vitæ suæ tempora, si jam in illa est?) maxime quia nimis est insolens, ut simul et vivens esse dicatur et moriens, cum vigilans et dormiens simul esse non possit: quærendum est quando erit moriens. Etenim antequam mors veniat, non est moriens, sed vivens: cum vero mors venerit, mortuus erit, non moriens. Illud ergo est adhuc ante mortem, hoc jam post mortem. Quando ergo in morte? tunc enim est moriens: ut quemadmodum tria sunt cum dicimus, Ante mortem, in morte, post mortem; ita tria singulis singula, Vivens, moriens, mortuusque reddantur. Quando itaque sit moriens, id est in morte, ubi neque sit vivens, quod est ante mortem, neque mortuus, quod est post mortem, sed moriens, id est in morte, difficillime definitur. Quamdiu quippe est anima in corpore, maxime si etiam sensus adsit, procul dubio vivit homo, qui constat ex anima et corpore; ac per hoc adhuc ante mortem, non in morte esse dicendus est: cum vero anima abscesserit, omnemque abstulerit corporis sensum, jam post mortem mortuusque perhibetur. Perit igitur inter utrumque, quo moriens, vel in morte sit: quoniam si adhuc vivit, ante mortem est; si vivere destitit, jam post mortem est. Nunquam ergo moriens, id est in morte esse comprehenditur. Ita etiam in transcursu temporum quæritur præsens, nec invenitur: quia sine ullo spatio est, per quod transitur ex futuro in præteritum. Nonne ergo videndum est, ne ista ratione mors corporis nulla esse dicatur? Si enim est, quando est quæ in nullo, et in qua ullus esse non potest? quandoquidem si vivitur, adhuc non est; quia hoc ante mortem, non in morte: si autem vivere jam cessatum est, jam non est; quia et hoc post mortem est, non in morte. Sed rursus si nulla mors est ante vel post, quid est quod dicitur ante mortem, sive post mortem, nam et hoc inaniter dicitur, si mors nulla est. Atque utinam in paradiso bene vivendo egissemus, ut revera nulla esset mors. Nunc autem non solum est, verum etiam

que maintenant non-seulement il y en a une, mais elle est même si fâcheuse qu'on ne saurait ni l'expliquer ni l'éviter.

Parlons-en donc comme l'Écriture en parle (aussi bien ne devons-nous point suivre d'autre règle), et disons avec elle, avant que la mort soit arrivée : « Ne louez personne avant sa mort. » Disons aussi, lorsqu'elle est arrivée : Telle ou telle chose s'est faite après la mort de celui-ci ou de celui-là. Disons encore du temps présent : En mourant il a fait son testament, et il a laissé telle et telle chose à tels en mourant, quoiqu'il n'ait pu faire ce que je dis s'il n'était vivant, et qu'il l'ait plutôt fait avant la mort que dans la mort. Parlons aussi comme parle l'Écriture, qui déclare positivement que les morts même sont dans la mort. Voici comment elle s'exprime : « Personne ne se souvient de vous dans la mort. » Jusqu'à ce qu'ils ressuscitent, on dit fort bien qu'ils sont dans la mort, comme on dit qu'une personne est dans le sommeil jusqu'à ce qu'elle se réveille; mais, quoique nous appelions dormants ceux qui sont dans le sommeil, nous ne pouvons pas de même appeler mourants ceux qui sont déjà morts. Ceux dont l'âme est séparée du corps, en quoi consiste la mort dont nous parlons maintenant, ne meurent plus; et c'est précisément, comme je l'ai déjà fait observer, ce qu'on ne peut expliquer : à savoir, comment on peut dire d'un mourant qu'il vit, ou d'un mort qu'après la mort il est dans la mort, surtout quand le mot *mourant* n'est pas pris dans le sens de *dormant*, c'est-à-dire qui est dans le sommeil, ou de *languissant*, c'est-à-dire qui est dans la langueur, etc. ; et qu'on appelle mort, et non pas mourant, celui qui est dans la mort et attend la résurrection. Je crois, et cette opinion n'a rien que de plausible, qu'il est arrivé, sans la volonté de l'homme, mais peut-être par la volonté de Dieu, que le verbe *mori* (mourir) ne pût se décliner comme les autres verbes. En effet, le verbe *oriri* (se lever), entre autres, fait au passé *ortus est*, tandis que *mori* fait *mortuus est*, et redouble l'*u*. Ainsi on dit *mortuus*, comme *fatuus*, *arduus*, *conspicuus*, et autres mots qui sont des adjectifs qui ne se déclinent pas selon le temps, et non des participes. Or *mortuus* est pris comme participe passé, comme si ce qu'on ne peut décliner devait se décliner. Il est donc arrivé, par une raison assez juste, que, de même que la chose ne se pût décliner (éviter), le mot ne pût se décliner non plus. Mais au moins pouvons-nous éviter la seconde mort avec la grâce de notre Rédempteur. Celle-là est la pire de toutes; elle n'a pas lieu par la séparation de l'âme et du corps, mais plutôt par l'union de l'une et de l'autre, pour souffrir ensemble une peine éternelle. C'est là que les hommes seront toujours dans la mort et toujours mourants, parce que cette mort sera immortelle.

CHAPITRE XII.

De quelle mort Dieu entendait parler, quand

tam molesta est, ut nec ulla explicari locutione possit, nec ulla ratione vitari.

Loquamur ergo secundum consuetudinem; non enim aliter debemus : et dicamus, Ante mortem, prius quam mors accidat; sicut scriptum est, *Ante mortem ne laudes hominem quemquam*. Dicamus etiam cum acciderit, Post mortem illius vel illius factum est illud vel illud. Dicamus et de præsenti tempore ut possumus, velut cum ita loquimur, Moriens ille testatus est, et illis atque illis illud atque illud moriens dereliquit : quamvis hoc nisi vivens omnino facere non posset, et potius hoc ante mortem fecerit, non in morte. Loquamur etiam sicut loquitur Scriptura divina, quæ mortuos quoque non post mortem, sed in morte esse non dubitat dicere. Hinc enim est illud : *Quoniam non est in morte, qui memor sit tui*. Donec enim reviviscant, recte dicuntur esse in morte; sicut in somno esse quisque, donec evigilet, dicitur : quamvis in somno positos dicamus dormientes, nec tamen eo modo possumus dicere eos qui jam sunt mortui, morientes. Non enim adhuc moriuntur qui, quantum attinet ad corporis mortem, de qua nunc disserimus, jam sunt a corporibus separati. Sed hoc est quod dixi explicari aliqua locutione non posse, quonam modo vel morientes dicantur vivere, vel jam mortui etiam post mortem adhuc esse dicantur in morte. Quomodo enim post mortem, si adhuc in morte? Præsertim cum eos nec morientes dicamus, sicuti eos qui in somno sunt dicimus dormientes; et qui in languore, languentes; et qui in dolore, utique dolentes; et qui in vita, viventes : at vero mortui priusquam resurgant, esse dicuntur in morte, nec tamen possunt appellari morientes. Unde non importune neque incongrue arbitror accidisse, etsi non humana industria, judicio fortasse divino, ut hoc verbum quod est, moritur, in latina lingua nec grammatici declinare potuerint, ea regula qua cætera talia declinantur. Namque ab eo quod est oritur, fit verbum præteriti temporis, ortus est : et si qua similia sunt, per temporis præteriti participia declinantur. Ab eo vero quod est moritur, si quæramus præteriti temporis verbum, responderi assolet, mortuus est, u littera geminata. Sic enim dicitur mortuus, quomodo fatuus, arduus, conspicuus, et si qua similia, quæ non sunt præteriti temporis, sed quoniam nomina sunt, sine tempore declinantur. Illud autem, quasi ut declinetur quod declinari non potest, pro participio præteriti temporis ponitur nomen. Convenienter itaque factum est, ut, quemadmodum id quod significat, non potest agendo, ita ipsum verbum declinari loquendo non possit. Agi tamen potest in adjutorio gratiæ Redemptoris nostri, ut saltem secundam mortem declinare possimus. Illa enim est gravior, et omnium malorum pessima, quæ non fit separatione animæ et corporis, sed in æternam pœnam potius utriusque complexu. Ibi e contrario non erunt homines ante mortem atque post mortem, sed semper in morte : ac per hoc nunquam viventes, nunquam mortui, sed sine fine morientes. Nunquam enim erit homini pejus in morte, quam ubi erit mors ipsa sine morte.

il menaça de la mort les premiers hommes, s'ils transgressaient son commandement.

Quand on demande de quelle mort Dieu menaça les premiers hommes, s'ils transgressaient son commandement, si c'était de celle de l'âme ou de celle du corps, ou de toutes les deux ensemble, ou de celle qu'on nomme la seconde mort, il faut répondre : De toutes. De même que toute la terre est composée de plusieurs terres, et toute l'Église de plusieurs Églises, ainsi toute la mort est composée de toutes les morts. La première mort en effet comprend celle de l'âme et celle du corps, et la seconde les comprend toutes. La première est quand l'âme, séparée de Dieu et du corps, souffre pour un temps ; et la seconde quand l'âme, séparée de Dieu, souffre avec le corps des peines éternelles. Lors donc que Dieu dit au premier homme qu'il avait mis dans le paradis terrestre, en lui parlant du fruit défendu : « Le jour que vous en mangerez vous mourrez, » cette menace ne comprenait pas seulement la première partie de cette première mort qui sépare l'âme de Dieu, ni seulement la dernière qui sépare l'âme du corps, ni seulement toute cette première mort qui consiste dans le châtiment de l'âme séparée de Dieu et du corps, mais toutes les morts, jusqu'à la dernière, qui est la seconde, et après laquelle il n'y en a point.

CHAPITRE XIII.

Quel fut le premier châtiment de la désobéissance de nos premiers parents.

Abandonnés de la grâce de Dieu aussitôt qu'ils eurent désobéi, ils rougirent de leur nudité. C'est pour cela qu'ils se couvrirent de feuilles de figuier, les premières peut-être qui se présentèrent dans le trouble où ils étaient, et en cachèrent leurs parties honteuses, qui n'étaient pas telles auparavant, quoique ce fussent les mêmes membres. Ils sentirent donc un nouveau mouvement dans leur corps qui ne leur était point soumis, en punition de leur désobéissance. Comme l'âme s'était réjouie dans le mauvais usage de sa liberté et avait dédaigné de se soumettre à Dieu, le corps refusa de s'assujettir à elle ; et de même qu'elle avait abandonné volontairement son Seigneur, elle ne put plus disposer à sa volonté de son esclave, ni conserver son empire sur son corps, comme elle aurait fait, si elle fût demeurée soumise à son Dieu. Ce fut alors que la chair commença à convoiter contre l'esprit ; et nous naissons avec le combat de ces deux parties, qui tire son origine de cette première prévarication, et a engendré la mort dans notre nature corrompue.

CHAPITRE XIV.

L'homme créé innocent ne s'est perdu que par le mauvais usage de son libre arbitre.

Dieu, auteur des natures et non des vices, a créé l'homme droit et innocent ; mais l'homme,

CAPUT XII.

Quam mortem primis hominibus Deus, si mandatum ejus transgrederentur, fuerit comminatus.

Cum ergo requiritur, quam mortem Deus primis hominibus fuerit comminatus, si ab eo mandatum transgrederentur acceptum, nec obedientiam custodirent ; utrum animæ, an corporis, an totius hominis, an illam quæ appellatur secunda : respondendum est, Omnes. Prima enim ex duabus constat ; secunda ex omnibus tota. Sicut enim universa terra ex multis terris, et universa Ecclesia ex multis constat Ecclesiis ; sic universa mors ex omnibus. Quoniam prima constat ex duabus, una animæ, altera corporis : ut sit prima totius hominis mors, cum anima sine Deo et sine corpore ad tempus pœnas luit ; secunda vero, ubi anima sine Deo cum corpore pœnas æternas luit. Quando ergo dixit Deus primo illi homini, quem in paradiso constituerat, de cibo vetito, *Quacumque die ederitis ex eo, morte moriemini* : non tantum primæ mortis partem priorem, ubi anima privatur Deo ; nec tantum posteriorem, ubi corpus privatur anima ; nec solum ipsam totam primam, ubi anima et a Deo et a corpore separata punitur : sed quidquid mortis est usque ad novissimam, quæ secunda dicitur, qua est nulla posterior, comminatio illa complexa est.

CAPUT XIII.

Prævaricatio primorum hominum, quam primam senserit pœnam.

Nam posteaquam præcepti facta transgressio est, confestim gratia deserente divina, de corporum suorum nuditate confusi sunt. Unde etiam foliis ficulneis, quæ forte a perturbatis prima comperta sunt, pudenda texerunt : quæ prius eadem membra erant, sed pudenda non erant. Senserunt ergo novum motum inobedientis carnis suæ, tanquam reciprocam pœnam inobedientiæ suæ. Jam quippe anima libertate in perversum propria delectata, et Deo dedignata servire, pristino corporis servitio destituebatur : et quia superiorem Dominum suo arbitrio deseruerat, inferiorem famulum ad suum arbitrium non tenebat : nec omni modo habebat subditam carnem, sicut semper habere potuisset, si Deo subdita ipsa mansisset. Tunc ergo cœpit caro concupiscere adversus spiritum : cum qua controversia nati sumus, trahentes originem mortis, et in membris nostris vitiataque natura contentionem ejus sive victoriam de prima prævaricatione gestantes.

CAPUT XIV.

Qualis homo sit factus a Deo, et in quam sortem deciderit suæ voluntatis arbitrio.

Deus enim creavit hominem rectum, naturarum auctor, non utique vitiorum : sed sponte depravatus justeque damnatus, depravatos damnatosque generavit. Omnes enim

corrompu par sa propre malice et justement condamné, a engendré des enfants corrompus et condamnés comme lui. Nous étions véritablement tous en lui quand nous étions tous cet homme que fit tomber dans le péché sa femme, qui avait été tirée de lui avant le péché. Nous n'avions pas encore reçu à la vérité notre propre existence, mais le germe d'où nous devions sortir était déjà; et comme il était corrompu par le péché, et la nature justement condamnée à la mort, l'homme ne pouvait pas naître de l'homme d'une autre condition que lui. Toute cette suite de misères auxquelles nous sommes sujets, et qui s'est transmise comme de la racine à l'arbre entier, ne vient donc que du mauvais usage du libre arbitre, et elle nous conduit jusqu'à la seconde mort, qui ne doit jamais finir, si la grâce de Dieu ne nous en préserve.

CHAPITRE XV.

Adam pécheur a plutôt abandonné Dieu que Dieu ne l'a abandonné, et sa séparation d'avec Dieu a été la première cause de la mort de l'âme.

Ainsi, quand, par la mort dont Dieu menaça l'homme en cas de désobéissance, nous n'entendrions que celle qui a lieu quand l'âme est abandonnée de Dieu, quoique ce ne soit pas Dieu qui l'ait abandonnée le premier (car la volonté de l'homme prévient Dieu pour le mal, comme la volonté de Dieu prévient l'homme pour le bien, soit pour le former quand il n'était pas encore, ou pour le réformer après sa chute); quand, dis-je, nous n'entendrions que cette mort par la menace que Dieu fit à l'homme : « Le jour où vous en mangerez, vous mourrez de mort, » comme s'il disait: Le jour où vous m'abandonnerez par désobéissance, je vous abandonnerai par justice; certainement dans cette mort étaient comprises toutes les autres qui devaient infailliblement suivre celle-là. Dans le mouvement de rébellion qui s'éleva dans la chair contre l'âme désobéissante, et qui les obligea à couvrir leur nudité, ils sentirent l'effet de cette mort qui arrive quand Dieu abandonne l'âme. C'est cette mort qu'il a voulu marquer, quand il dit à l'homme, qui se cachait tout éperdu : « Adam, où es-tu? » Car il ne le cherchait pas comme s'il eût ignoré où il était, mais il l'avertissait par là de l'état où il était tombé en quittant son Dieu. Mais lorsque l'âme abandonna leur corps cassé de vieillesse, ils éprouvèrent cette autre mort dont Dieu, châtiant encore le péché de l'homme, lui avait dit : « Vous êtes « terre, et vous retournerez en terre; » afin que ces deux morts accomplissent ensemble la première qui est de l'homme entier, et qui est à la fin suivie de la seconde, si la grâce de Dieu ne nous en délivre. En effet, le corps qui est de terre ne retournerait point en terre, si l'âme qui est sa vie ne le quittait; et c'est pour cela que les catholiques croient fermement que la mort même du corps ne vient point de la nature, mais est une peine du péché, et un effet de cette parole que Dieu, châtiant le péché, dit au premier homme, en qui nous étions tous alors : « Vous êtes terre, et « vous retournerez en terre. »

fuimus in illo uno, quando omnes fuimus ille unus, qui per feminam lapsus est in peccatum, quæ de illo facta est ante peccatum. Nondum erat nobis singillatim creata et distributa forma, in qua singuli viveremus; sed jam natura erat seminalis, ex qua propagaremur : qua scilicet propter peccatum vitiata, et vinculo mortis obstricta, justeque damnata, non alterius conditionis homo ex homine nasceretur. Ac per hoc a liberi arbitrii malo usu series hujus calamitatis exorta est, quæ humanum genus origine depravata, velut radice corrupta, usque ad secundæ mortis exitium, quæ non habet finem, solis eis exceptis qui per gratiam Dei liberantur, miseriarum connexione perducit.

CAPUT XV.

Quod Adam peccans prius reliquerit Deum, quam relinqueretur a Deo et primam fuisse animæ mortem a Deo recessisse.

Quamobrem etiamsi in eo quod dictum est, *Morte moriemini*, quoniam non est dictum, Mortibus, eam solam intelligamus, quæ fit cum anima deseritur sua vita, quod illi Deus est : non enim deserta est ut desereret, sed ut desereretur, deseruit : ad malum quippe ejus prior est voluntas ejus, ad bonum vero ejus prior est voluntas Creatoris ejus, sive ut eam faceret quæ nulla erat, sive ut reficiat quæ lapsa perierat : etiamsi ergo hanc intelligamus Deum denuntiasse mortem, in eo quod ait, *Qua die ederitis ex illo, morte moriemini;* tanquam diceret, Qua die me deserueritis per inobedientiam, deseram vos per justitiam : profecto in ea morte etiam cæteræ denuntiatæ sunt, quæ procul dubio fuerant secuturæ. Nam in eo quod inobediens motus in carne animæ inobedientis exortus est, propter quem pudenda texerunt, sensa est mors una in qua deseruit animam Deus. Ea significata est verbis ejus, quando timore dementi sese abscondenti homini dixit, *Adam, ubi es?* non utique ignorando quærens, sed increpando admonens, ut attenderet ubi esset in quo non esset Deus. Cum vero corpus anima ipsa deseruit ætate corruptum et senectute confectum, venit in experimentum mors altera, de qua Deus peccatum adhuc puniens homini dixerat, *Terra es, et in terram ibis* : ut ex his duabus mors illa prima, quæ totius est hominis, compleretur, quam secunda in ultimo sequitur, nisi homo per gratiam liberetur. Neque enim corpus quod de terra est, rediret in terram, nisi sua morte, quæ illi accidit cum deseritur sua vita, id est anima. Unde constat inter christianos veraciter catholicam tenentes fidem, etiam ipsam nobis corporis mortem, non lege naturæ, qua nullam mortem homini Deus fecit, sed merito inflictam esse peccati : quoniam peccatum vindicans Deus, dixit homini, in quo tunc omnes eramus, *Terra es, et in terram ibis.*

CHAPITRE XVI.

Contre les platoniciens, qui ne veulent pas que la séparation du corps et de l'âme soit une peine du péché.

Les philosophes contre qui nous avons entrepris de défendre la cité de Dieu, c'est-à-dire, son Église, pensent être bien sages quand ils se moquent de ce que nous disons, que la séparation de l'âme d'avec le corps est une des peines de l'âme, parce qu'ils ne l'estiment parfaitement heureuse que lorsque entièrement dépouillée du corps, elle retourne toute seule à Dieu. Si je ne trouvais rien dans leurs livres pour réfuter cette opinion, je serais obligé de m'étendre davantage pour montrer que le corps n'est à charge à l'âme que parce qu'il est corruptible. De là vient ce mot de l'Écriture que j'ai rapporté au livre précédent : « Le corps corruptible appesantit l'âme. » Elle ajoute *corruptible*, pour faire voir que ce n'est pas le corps en soi qui appesantit l'âme, mais dans l'état où il est tombé par le péché; et quand elle ne l'aurait pas ajouté, nous ne devrions pas l'entendre autrement. Mais lorsque Platon déclare positivement que les petits dieux qui ont été créés par le Dieu souverain ont des corps immortels, et qu'il introduit ce même Dieu qui leur promet, comme une grande faveur, qu'ils demeureront éternellement avec leurs corps sans qu'aucune mort les en sépare, pourquoi nos adversaires, dans l'intention de calomnier la foi chrétienne, feignent-ils de ne pas savoir ce qu'ils savent, et s'exposent-ils volontiers à parler contre leurs propres sentiments, pourvu qu'ils nous contredisent? Voici, d'après la traduction de Cicéron, les propres paroles que Platon prête au Dieu souverain s'adressant aux dieux créés : « Vous qui « tirez votre origine des dieux, considérez quels « sont mes ouvrages. Ils sont indissolubles par ma « volonté, quoique tout ce qui est composé de « parties différentes puisse naturellement se « dissoudre; mais il n'est pas bon de vouloir « séparer ce que la raison a uni. Comme donc « vous avez été créés, vous ne sauriez être immor- « tels et indissolubles. Cependant vous ne serez « jamais dissous ni détruits par la mort, parce « que la mort ne peut rien contre ma volonté, qui « lie ensemble plus étroitement les parties qui « vous composent, que ne font les liens même de « la nature. » Ainsi Platon assure que les dieux sont mortels à cause qu'ils sont composés de corps et d'âme, et que néanmoins ils sont immortels par la volonté de Dieu, qui les a faits. Si donc c'est une peine pour l'âme d'être unie à quelque corps que ce soit, pourquoi, lorsque Dieu les rassure contre la crainte de la mort, leur dit-il qu'ils seront immortels, non par leur nature, qui est composée de parties dissolubles, mais par sa volonté, dont la toute-puissance peut rendre immortel ce qui est mortel, indissoluble ce qui est dissoluble, et incorruptible ce qui est corruptible?

Or, de savoir maintenant si ce sentiment de Platon touchant les astres est véritable, c'est une autre question. Nous n'accordons pas que ces globes de lumière qui éclairent la terre le jour ou la nuit aient des âmes intellectuelles et bienheu-

CAPUT XVI.

De philosophis, qui animæ separationem a corpore non putant esse pœnalem.

Sed philosophi, contra quorum calumnias defendimus civitatem Dei, hoc est ejus Ecclesiam, sapienter sibi videntur irridere quod dicimus, animæ a corpore separationem inter pœnas ejus esse deputandam : quia videlicet ejus perfectam beatitudinem tunc illi fieri existimant, cum omni prorsus corpore exuta ad Deum simplex et sola et quodammodo nuda redierit. Ubi si nihil, quo ista refelleretur opinio, in eorum litteris invenirem, operosius mihi disputandum esset, quo demonstrarem non corpus esse animæ, sed corruptibile corpus onerosum. Unde illud est quod de Scripturis nostris in superiori libro commemoravimus, *Corpus enim corruptibile aggravat animam.* Addendo utique *corruptibile*, non qualicumque corpore, sed quale factum est ex peccato consequente vindicta, animam perhibuit aggravari. Quod etiamsi non addidisset, nihil aliud intelligere deberemus. Sed cum apertissime Plato deos a summo Deo factos habere immortalia corpora prædicet, eisque ipsum Deum, a quo facti sunt, inducat pro magno beneficio pollicentem, quod in æternum cum suis corporibus permanebunt, nec ab eis ulla morte solventur : quid est quod isti ad exagitandam christianam fidem fingunt se nescire quod sciunt; aut etiam sibi repugnantes adversum se ipsos malunt dicere, dum nobis non desinant contradicere? Nempe Platonis hæc verba sunt, sicut ea Cicero in latinum vertit, quibus inducit summum Deum deos quos fecit alloquentem ac dicentem : « Vos « qui deorum satu orti estis, attendite quorum operum ego « parens effectorque sum. Hæc sunt indissolubilia me in- « vito : quanquam omne colligatum solvi potest. Sed « haudquaquam boni est, ratione vinctum velle dissolvere. « Sed quoniam estis orti, immortales vos quidem esse et « indissolubiles non potestis : nequaquam tamen dissolve- « mini, neque vos ulla mortis fata periment, nec erunt « valentiora quam consilium meum, quod majus est vin- « culum ad perpetuitatem vestram, quam illa quibus es- « tis, tum cum gignebamini, colligati. » Ecce deos Plato dicit et corporis animæque colligatione mortales, et tamen immortales Dei a quo facti sunt voluntate atque consilio. Si ergo animæ pœna est in qualicumque corpore colligari, quid est quod eos alloquens Deus tanquam sollicitos, ne forte moriantur, id est dissolvantur a corpore, de sua facit immortalitate securos; non propter eorum naturam, quæ sit compacta, non simplex, sed propter suam invictissimam voluntatem, qua potens est facere, ut nec orta occidant, nec connexa solvantur, sed incorruptibiliter perseverent?

Et hoc quidem utrum Plato verum de sideribus dicat, alia quæstio est : neque enim ei continuo concedendum est, globos istos luminum sive orbiculos luce corporea super terras, seu die, seu nocte fulgentes, suis quibus-

reuses qui les animent, ce que le même Platon assure aussi de l'univers, comme d'un grand et vaste animal qui contient tous les autres; mais, je le répète, c'est une autre question que je n'ai pas entrepris d'examiner ici. J'ai cru seulement devoir rapporter ceci contre ceux qui se glorifient d'être platoniciens, à qui ce nom donne tant de vanité qu'ils ont honte d'être chrétiens, de peur de déshonorer le manteau de philosophe, et qui semblent affecter d'autant plus d'orgueil qu'ils sont en plus petit nombre. Ce sont eux qui, cherchant à censurer notre doctrine, se moquent de l'éternité des corps, comme s'il y avait de la contradiction à vouloir que l'âme soit bien heureuse, et qu'elle soit éternellement unie à un corps; tandis que Platon leur maître dit que Dieu a accordé, comme une grâce particulière aux dieux qu'il a faits, de ne point mourir, c'est-à-dire, de n'être jamais séparés de leurs corps.

CHAPITRE XVII.

Contre ceux qui ne veulent pas que nos corps puissent devenir immortels et incorruptibles.

Ces mêmes philosophes soutiennent aussi que des corps de terre ne peuvent être éternels, bien qu'ils ne balancent point à déclarer que toute la terre, qui est un membre de leur dieu, non du souverain, mais pourtant d'un grand dieu, c'est-à-dire du monde, est éternelle. Puis donc que le Dieu souverain leur en a fait un autre qu'ils estiment aussi un dieu, c'est-à-dire ce monde, qui doit être préféré à tous les autres dieux qui lui sont inférieurs, et qu'ils croient que ce dieu est un animal doué d'une âme raisonnable ou intellectuelle, qui a pour membres les quatre éléments, dont ils veulent que la liaison soit éternelle et indissoluble, de peur qu'un si grand dieu ne périsse; pourquoi la terre, qui est comme le nombril dans le corps de ce grand animal, sera-t-elle éternelle, et les corps des animaux terrestres ne pourront-ils pas l'être de même, si Dieu le veut? Il faut, disent-ils, rendre la terre à la terre; et ainsi, comme les corps des animaux terrestres en ont été tirés, ils doivent retourner à la masse stable et éternelle de la terre, et conséquemment mourir. Mais si quelqu'un disait la même chose du feu, et qu'il faut lui rendre tous les corps qui en ont été tirés pour en former les animaux célestes, que deviendra l'immortalité que, suivant Platon, le Dieu souverain a promise à ces dieux-là? Dira-t-on que cela ne se fait pas à leur égard, parce que Dieu, dont la volonté est souveraine, comme dit Platon, ne le veut pas? Qu'est-ce qui empêche donc que Dieu ne le veuille pas non plus à l'égard des corps terrestres? Est-ce que Dieu n'est puissant qu'autant que le veulent les platoniciens, et non autant que les chrétiens se l'imaginent? Vous verrez que les philosophes ont connu le pouvoir et les desseins de Dieu, et que les prophètes n'ont pu y parvenir; c'est-à-dire que ceux qui ont été inspirés de l'es-

dam propriis animis vivere, eisque intellectualibus et beatis, quod etiam de ipso universo mundo, tanquam uno animali maximo, quo cuncta cætera continerentur animalia, instanter affirmat. Sed hæc, ut dixi, alia quæstio est, quam nunc discutiendam non suscepimus. Hoc tantum contra istos commemorandum putavi, qui se Platonicos vocari vel esse gloriantur, cujus superbia nominis erubescunt esse Christiani, ne commune illis cum vulgo vocabulum, vilem faciat palliatorum, tanto magis inflatam, quanto magis exiguam paucitatem : et quærentes quid in doctrina christiana reprehendant, exagitant æternitatem corporum, tanquam hæc sint inter se contraria, ut et beatitudinem quæramus animæ, et eam semper esse velimus in corpore, velut ærumnoso vinculo colligatam : cum eorum auctor et magister Plato, donum a Deo summo diis ab illo factis dicat esse concessum, ne aliquando moriantur, id est a corporibus, quibus eos connexuit, separentur.

CAPUT XVII.

Contra eos qui asserunt, terrena corpora incorruptibilia fieri et æterna non posse.

Contendunt etiam isti, terrestria corpora sempiterna esse non posse, cum ipsam universam terram dei sui, non quidem summi, sed tamen magni, id est totius hujus mundi, membrum in medio positum et sempiternum esse non dubitent. Cum ergo Deus ille summus fecerit eis alterum quem putant deum, id est istum mundum, cæteris diis qui infra eum sunt præferendum; eumdemque esse existiment animantem, anima scilicet, sicut asserunt, rationali vel intellectuali in tam magna mole corporis ejus inclusa; ipsiusque corporis tanquam membra locis suis posita atque digesta, quatuor constituerit elementa, quorum juncturam, ne unquam deus eorum tam magnus moriatur, insolubilem ac sempiternam velint : quid causæ est, ut in corpore majoris animantis tanquam medium membrum æterna sit terra, et aliorum animantium terrestrium corpora, si, Deus sicut illud velit, æterna esse non possint? Sed terræ, inquiunt, terra reddenda est, unde animalium terrestria sumpta sunt corpora : ex quo fit, inquiunt, ut ea sit necesse dissolvi et emori; et eo modo terræ stabili ac sempiternæ, unde fuerant sumpta, restitui. Si quis hoc etiam de igne similiter affirmet, et dicat reddenda esse universo igni corpora, quæ inde sumpta sunt, ut cœlestia fierent animalia; nonne immortalitas, quam talibus diis, velut Deo summo loquente, promisit Plato, tanquam violentia disputationis hujus intercidet? An ibi propterea non fit, quia Deus non vult, cujus voluntatem, ut ait Plato, nulla vis vincit? Quid ergo prohibet, ut hoc etiam de terrestribus corporibus Deus possit efficere, quandoquidem ut nec ea quæ orta sunt, occidant, nec ea quæ sunt juncta solvantur, nec ea quæ sunt ex elementis sumpta reddantur, atque ut animæ in corporibus constitutæ nec unquam ea deserant, et cum eis immortalitate ac sempiterna beatitudine perfruantur, posse Deum facere confitetur Plato? Cur ergo non possit, ut nec terrestria moriantur? An Deus non est potens quousque Christiani credunt, sed quousque Platonici volunt? Nimirum quippe consilium Dei et potestatem potuerunt philosophi, nec potuerunt nosse Prophetæ? cum potius e-

prit de Dieu n'ont point connu sa volonté, et que ceux qui ne se sont appuyés que sur des conjectures humaines l'ont découverte.

Ils devaient au moins prendre garde de ne pas tomber dans une contradiction si manifeste, que de soutenir d'un côté que l'âme ne saurait être heureuse si elle ne fuit toute sorte de corps, et de dire, de l'autre, que les âmes des dieux sont bien heureuses quoiqu'elles soient éternellement unies à des corps; et que celle de Jupiter même, qui, suivant eux, est le monde, soit enfermée dans tous les éléments qui composent toute cette grande masse depuis la terre jusqu'au ciel. Platon estime que cette âme s'étend par des nombres de musique depuis le centre de la terre jusqu'aux extrémités du ciel, de telle sorte que le monde soit un grand et heureux animal, dont l'âme parfaitement sage ne doit jamais être séparée de son corps, sans pouvoir en être retardée ni appesantie, bien qu'il soit si massif et composé de tant de corps hétérogènes. Lorsqu'ils donnent tant de liberté à leurs imaginations, qui les empêche de croire que des corps terrestres puissent devenir immortels par la puissance et la volonté de Dieu, et que les âmes y vivent éternellement bien heureuses sans en être appesanties, puisque leurs dieux le peuvent bien dans des corps de feu, et Jupiter même, leur roi, dans tous les éléments corporels? S'il faut qu'une âme, pour être heureuse, évite toutes sortes de corps, que leurs dieux abandonnent donc les globes célestes, que Jupiter quitte le ciel et la terre; ou, s'ils ne le peuvent, qu'on les répute misérables. Mais ces philosophes ne veulent ni l'un ni l'autre, et n'osent ni dire que leurs dieux quittent leur corps, de peur qu'ils ne semblent adorer des divinités mortelles, ni les priver de la félicité, de peur d'avouer qu'ils sont malheureux. Il n'est donc pas nécessaire pour être heureux de fuir toutes sortes de corps, mais seulement ceux qui sont corruptibles, mortels, pesants et incommodes; non tels que ceux que la bonté de Dieu donna aux premiers hommes, mais tels qu'ils sont devenus en punition du péché.

CHAPITRE XVIII.

Des corps terrestres, qui, suivant les philosophes, ne peuvent convenir aux êtres célestes, parce que tout ce qui est terrestre est attiré vers la terre par son poids naturel.

Mais il est nécessaire, disent-ils, que les corps terrestres demeurent à terre, ou y soient portés par leur poids naturel; et ainsi ils ne peuvent être dans le ciel. Il est vrai que les premiers hommes étaient sur la terre, dans le paradis terrestre; mais c'est à quoi aussi il faut répondre, tant à cause du corps avec lequel Jésus-Christ monta au ciel, qu'à cause de ceux que les saints prendront dans la résurrection. Qu'ils considèrent donc un peu de plus près les poids des corps. Si en effet les hommes font nager par leur adresse certains vases composés de métaux qui enfoncent dès qu'on les met sur l'eau, combien est-il plus croyable que Dieu, par des ressorts qui ne nous sont

contrario Dei Prophetas ad enuntiandam ejus, quantum dignatus est, voluntatem, Spiritus ejus docuerit; philosophos autem in ea cognoscenda conjectura humana deceperit.

Verum non usque adeo decipi debuerunt, non solum ignorantia, sed magis etiam pervicacia, ut et sibi apertissime refragentur, magnis disputationum viribus asserentes, animæ, ut beata esse possit, non terrenum tantum, sed omne corpus esse fugiendum; et deos rursus dicentes habere beatissimas animas, et tamen æternis corporibus illigatas, cœlestes quidem igneis, Jovis autem ipsius animam, quem mundum istum volunt, omnibus omnino corporeis elementis, quibus hæc tota moles a terra in cœlum surgit, inclusam. Hanc enim animam Plato ab intimo terræ medio, quod geometræ centrum vocant, per omnes partes ejus usque ad cœli summa et extrema diffundi et extendi per numeros musicos opinatur, ut sit iste mundus animal maximum, beatissimum, sempiternum, cujus anima et perfectam sapientiæ felicitatem teneret, et corpus proprium non relinqueret; cujusque corpus et in æternum ex illa viveret, et eam quamvis non simplex, sed tot corporibus tantisque compactum, hebetare atque tardare non posset. Cum igitur suspicionibus suis ista permittant, cur nolunt credere, divina voluntate atque potentia immortalia corpora fieri posse terrena, in quibus animæ nulla ab eis morte separatæ, nullis eorum oneribus aggravatæ, sempiterne ac feliciter vivant; quod deos suos posse asserunt in corporibus igneis, Jovemque ipsum regem eorum in omnibus corporeis elementis? Nam si animæ, ut beata sit, corpus est omne fugiendum, fugiant dii eorum de globis siderum, fugiat Jupiter de cœlo et terra: aut si non possunt, miseri judicentur. Sed neutrum isti volunt, qui neque a corporibus separationem audent dare diis suis, ne illos mortales colere videantur; nec beatitudinis privationem, ne infelices eos esse fateantur. Non ergo ad beatitudinem consequendam omnia fugienda sunt corpora; sed corruptibilia, molesta, gravia, moribunda; non qualia fecit primis hominibus bonitas Dei, sed qualia esse compulit pœna peccati.

CAPUT XVIII.

De terrenis corporibus, quæ philosophi affirmant in cœlestibus esse non posse; quia quod terrenum est, naturali pondere vocetur ad terram.

Sed necesse est, inquiunt, ut terrena corpora naturale pondus vel in terra teneat, vel cogat ad terram: et ideo in cœlo esse non possint. Primi quidem illi homines in terra erant nemorosa atque fructuosa, quæ paradisi nomen obtinuit: sed quia et ad hoc respondendum est, vel propter Christi corpus cum quo ascendit in cœlum, vel propter sanctorum qualia in resurrectione futura sunt, intueantur paulo attentius pondera ipsa terrena. Si enim ars humana efficit ut ex metallis, quæ in aquis posita continuo submerguntur, quibusdam modis vasa fabricata etiam natare possint; quanto credibilius et efficacius occultus

pas connus, peut empêcher les corps pesants de s'abattre sur la terre? Si Platon dit que Dieu fait, quand il le veut, que les choses qui ont un commencement ne finissent point, et que celles qui sont composées de plusieurs parties ne sont point dissoutes; et si d'ailleurs l'union des esprits aux corps est bien plus merveilleuse que celle des corps à quelques autres corps que ce soit, combien plus aisément peut-il faire que des esprits parfaitement heureux meuvent sans peine où il leur plaît des corps terrestres à la vérité, mais incorruptibles? Ajoutez à cela que les anges ont le pouvoir d'enlever sans difficulté et sans peine les animaux terrestres d'où bon leur semble, et de les placer où ils veulent. Pourquoi donc ne croirons-nous pas que les âmes des bienheureux pourront porter aisément leurs corps partout où il leur plaira? Bien que nous ayons plus de peine à porter les corps qui sont plus pesants, néanmoins l'âme porte plus aisément le sien quand il est sain et robuste que quand il est maigre et malade; et cependant il est plus lourd à porter aux autres dans son embonpoint que dans sa langueur, pour montrer que, dans les corps même mortels et corruptibles, la complexion et le tempérament font plus que leur poids et leur masse. Qui pourrait déterminer, au reste, l'extrême différence qu'il y a entre ce que nous appelons santé et l'immortalité future? Que les philosophes ne condamnent donc point notre foi par les poids des corps. Je pourrais leur demander pourquoi ils ne croient pas qu'un corps terrestre peut être dans le ciel, quand toute la terre est suspendue dans le vide; mais je m'en abstiens, à cause que l'on répondrait peut-être que tous les corps pesants se rendent au centre du monde. Je dis seulement que si les dieux inférieurs, à qui Platon a donné la commission de créer l'homme avec les autres animaux terrestres, ont pu, comme il l'avance, ôter au feu la vertu de brûler sans lui ôter celle de luire dans les yeux, douterons-nous que le Dieu souverain, à qui ce philosophe donne le pouvoir d'empêcher que les choses qui ont pris naissance ne périssent, et que celles qui sont composées de parties aussi différentes que le corps et l'esprit ne se désunissent, ne puisse ôter la corruption et la pesanteur à la chair qu'il rendra immortelle, sans détruire sa nature ni la configuration de ses membres? Nous parlerons plus amplement, s'il plaît à Dieu, vers la fin de cet ouvrage, de la résurrection des morts et de leurs corps immortels.

CHAPITRE XIX.

Contre ceux qui prétendent que les premiers hommes seraient morts, lors même qu'ils n'auraient point péché.

Poursuivons maintenant ce que nous avons commencé des corps des premiers hommes, et disons que cette mort même qui est bonne aux bons, et qui consiste dans la séparation du corps et de l'âme, ainsi que le savent non-seulement les sages ou les croyants, mais tous les hommes;

aliquis modus operationis Dei, cujus omnipotentissima voluntate Plato dicit nec orta interire, nec colligata posse dissolvi, cum multo mirabilius incorporea corporeis, quam quæcumque corporea quibuscumque corporibus copulentur, potest molibus præstare terrenis, ut nullo in ima pondere deprimantur; ipsisque animis perfectissime beatis, ut quamvis terrena, tamen incorruptibilia jam corpora ubi volunt ponant, et quo volunt agant, situ motuque facillimo? An vero si hoc Angeli faciant, et quælibet animalia terrestria rapiant unde libet, constituantque ubi libet, aut eos sine labore non posse, aut onera sentire credendum est? Cur ergo sanctorum perfectos et beatos divino munere spiritus sine ulla difficultate posse ferre quo voluerint, et sistere ubi voluerint sua corpora non credamus? Nam cum terrenorum corporum, sicut onera in gestando sentire consuevimus, quanto major est quantitas, tanto major sit et gravitas, ita ut plura pondo quam pauciora plus premant: membra tamen suæ carnis leviora portat anima cum in sanitate robusta sunt, quam in languore cum macra sunt. Et cum aliis gestantibus onerosior sit salvus et validus, quam exilis et morbidus; ipse tamen ad suum corpus movendum atque portandum agilior est, cum in bona valetudine plus habet molis, quam cum in peste vel fame minimum roboris. Tantum valet in habendis etiam terrenis corporibus, quamvis adhuc corruptibilibus atque mortalibus, non quantitatis pondus, sed temperationis modus. Et quis verbis explicet, quantum distet inter præsentem, quam dicimus sanitatem, et immortalitatem futuram? Non itaque nostram fidem redarguant philosophi de ponderibus corporum. Nolo enim quærere, cur non credant terrenum posse esse corpus in cœlo, cum terra universa libretur in nihilo. Fortassis enim de ipso medio mundi loco, eo quod in eum coeant quæque graviora, etiam argumentatio verisimilior habeatur. Illud dico: si dii minores, quibus inter animalia terrestria cætera etiam hominem faciendum commisit Plato, potuerunt, sicut dicit, ab igne removere urendi qualitatem, lucendi relinquere quæ per oculos emicaret; itane Deo summo concedere dubitabimus, cujus ille voluntati potestatique ne moriantur concessit quæ orta sunt, et tam diversa, tam dissimilia, id est corporea et incorporea, sibimet connexa, nulla possint dissolutione sejungi, ut de carne hominis, cui donat immortalitatem, corruptionem auferat, naturam relinquat, congruentiam figuræ membrorumque detineat, detrahat ponderis tarditatem? Sed de fide resurrectionis mortuorum, et de corporibus eorum immortalibus diligentius, si Deus voluerit, in fine hujus operis disserendum est.

CAPUT XIX.

Contra eorum dogmata, qui primos homines, si non peccassent, immortales futuros fuisse non credunt.

Nunc de corporibus primorum hominum quod instituimus explicemus: quoniam nec mors ista, quæ bona perhibetur bonis, nec tantum paucis intelligentibus sive credentibus, sed omnibus nota est, qua fit animæ a corpore separatio, qua certe corpus animantis, quod evidenter vivebat, evi-

que cette mort, dis-je, qui frappe visiblement le corps abandonné de l'âme dont il tirait visiblement sa vie, ne serait point arrivée aux premiers hommes s'ils n'eussent péché. Encore qu'il ne soit pas permis de douter que les âmes des justes qui sont morts vivent en repos, il est pourtant si vrai qu'il leur serait plus avantageux de vivre avec leurs corps sains et vigoureux, que ceux même qui estiment que c'est un grand bonheur de n'avoir point de corps se condamnent eux-mêmes par leurs propres sentiments. En effet, personne n'oserait préférer leurs sages aux dieux immortels, soit qu'ils vivent encore ici-bas ou qu'ils aient quitté leurs corps; et cependant le Dieu souverain promet à ces dieux, selon Platon, comme une faveur insigne, qu'ils ne mourront point, c'est-à-dire que leur âme sera toujours unie à leur corps. Or le même Platon croit que les hommes qui ont bien vécu en ce monde sont traités très-favorablement quand ils ont quitté leur corps, en ce qu'ils sont reçus dans le sein de ces dieux qui ne quittent jamais le leur, « afin qu'oubliant les misères de cette vie, ils veuillent bien « encore retourner dans des corps, » comme le dit Virgile, suivant l'opinion de ce philosophe; car Platon estime que les âmes des hommes ne peuvent pas être toujours dans leurs corps, et qu'elles en sont nécessairement séparées par la mort; et, d'un autre côté, qu'elles ne peuvent pas demeurer toujours sans corps, mais qu'elles le quittent et le reprennent par de continuelles révolutions. Ainsi il y a cette différence, selon lui, entre les sages et les autres, que les premiers sont portés dans le ciel après leur mort pour y reposer quelque temps, chacun dans son astre, d'où, oubliant leurs misères passées et vaincus du désir d'avoir un corps, ils retournent aux travaux et aux souffrances de cette vie; au lieu que ceux qui ont mal vécu rentrent aussitôt dans des corps d'hommes ou de bêtes, suivant leurs démérites. Platon a donc assujetti les âmes même des bons et des sages à la triste condition de ne pouvoir ni rester à jamais dans des corps, ni se maintenir sans un corps dans l'éternelle pureté : sentiment si étrange, que, comme nous l'avons dit aux livres précédents, Porphyre en a eu honte; de sorte qu'il n'a pas seulement exclu les âmes des hommes du corps des bêtes, mais qu'il a voulu même que celles des sages, une fois délivrées du corps, demeurassent éternellement avec le Père. De cette manière, pour n'en pas dire moins que Jésus-Christ, qui promet une vie éternelle aux saints, il établit dans une éternelle félicité les âmes purifiées de leurs souillures, sans les faire retourner désormais à leurs anciennes misères; et, pour contredire Jésus-Christ, il nie la résurrection des corps, et assure que les âmes vivront éternellement sans en avoir aucun. Cependant, sans se mettre en peine d'être conséquent avec cette opinion telle qu'elle, il ne leur défend point d'adorer les dieux qui en ont; ce qui fait voir qu'il ne les a pas crues plus excellentes qu'eux, quoiqu'elles n'aient point de corps. Si donc les partisans de Porphyre n'osent pas, comme je le

denter emoritur, eis potuisset accidere, nisi peccati meritum sequeretur. Licet enim justorum ac piorum animæ defunctorum, quod in requie vivant, dubitare fas non sit, usque adeo tamen eis melius esset cum suis corporibus bene valentibus vivere, ut etiam illi qui omni modo esse sine corpore beatissimum existimant, hanc opinionem suam sententia repugnante convincant. Neque enim quisquam audebit illorum sapientes homines, sive morituros, sive jam mortuos, id est, aut carentes corporibus, aut corpora relicturos, diis immortalibus anteponere, quibus Deus summus apud Platonem munus ingens, indissolubilem scilicet vitam, id est æternum cum suis corporibus consortium, pollicetur. Optime autem cum hominibus agi arbitratur idem Plato, si tamen hanc vitam pie justeque peregerint, ut a suis corporibus separati, in ipsorum deorum, qui sua corpora nunquam deserunt, recipiantur sinum :

> Scilicet immemores supera ut convexa revisant,
> Rursus et incipiant in corpora velle reverti.

Quod Virgilius ex Platonico dogmate dixisse laudatur. Ita quippe animas mortalium, nec in suis corporibus semper esse posse existimat, sed mortis necessitate dissolvi; nec sine corporibus durare perpetuo, sed alternantibus vicibus indesinentur vivos ex mortuis, et ex vivis mortuos fieri putat : ut a cæteris hominibus hoc videantur differre sapientes, quod post mortem ferantur ad sidera, ut aliquanto diutius in astro sibi congruo quisque requiescat, atque inde rursus miseriæ pristinæ oblitus et cupiditate habendi corporis victus, redeat ad labores ærumnasque mortalium; illi vero qui stultam duxerint vitam, ad corpora suis meritis debita, sive hominum, sive bestiarum, de proximo revolvantur. In hac itaque durissima conditione constituit etiam bonas atque sapientes animas, quibus non talia corpora distributa sunt, cum quibus semper atque immortaliter viverent, ut neque in corporibus permanere, neque sine his possint in æterna puritate durare. De quo Platonico dogmate jam in libris superioribus diximus christiano tempore erubuisse Porphyrium, et non solum ab humanis animis removisse corpora bestiarum, verum etiam sapientium animas ita voluisse de corporeis nexibus liberari, ut corpus omne fugientes beatæ apud Patrem sine fine teneantur. Itaque ne a Christo vinci videretur vitam sanctis pollicente perpetuam, etiam ipse purgatas animas sine ullo ad miserias pristinas reditu in æterna felicitate constituit : et ut Christo adversaretur, resurrectionem incorruptibilium corporum negans, non solum sine terrenis, sed sine ullis omnino corporibus eas asseruit in sempiternum esse victuras. Nec tamen ista qualicumque opinione præcepit saltem ne diis corporatis religionis obsequio subderentur. Quid ita, nisi quia eas quamvis nulli corpori sociatas, non credidit illis esse meliores? Quapropter, si non audebunt isti, sicut eos ausuros esse non arbitror, diis beatissimis, et tamen in æternis corporibus constitutis, humanas animas anteponere; cur eis videtur absurdum, quod fides christiana prædicat, et primos homines ita fuisse conditos, ut si non peccassent, nulla morte a suis

présume, préférer les âmes humaines aux dieux bienheureux et néanmoins revêtus de corps éternels, pourquoi trouvent-ils absurde ce que notre religion enseigne, que les premiers hommes n'auraient point été séparés de leur corps par la mort s'ils n'eussent péché, et que les bienheureux reprendront, dans la résurrection, les mêmes corps qu'ils ont eus en cette vie, mais tels néanmoins qu'ils ne leur causeront plus aucune peine?

CHAPITRE XX.

Les corps des bienheureux ressuscités seront plus parfaits que ceux des premiers hommes dans le paradis terrestre.

Ainsi les âmes des fidèles trépassés ne trouvent point rude la mort qui les a séparées de leurs corps, parce que leur chair repose en espérance, quelques outrages qu'elle ait reçus, sans les sentir après la mort. Elles ne désirent pas d'oublier leurs corps, comme Platon le veut; mais plutôt, comme elles se souviennent de ce que leur a promis celui qui ne trompe personne, et qui les a assurées que le moindre de leurs cheveux ne se perdra point, elles souhaitent et attendent en patience la résurrection de leurs corps dans lesquels elles ont beaucoup souffert, mais où elles ne doivent plus souffrir. Et véritablement, s'ils ne haïssaient pas leur chair quand elle se soulevait contre eux et qu'ils la retenaient par l'empire de l'esprit, combien l'aiment-ils davantage, maintenant qu'elle-même doit devenir spirituelle? De même que l'on appelle charnel l'esprit quand il obéit à la chair, on peut bien aussi appeler spirituelle la chair lorsqu'elle sera soumise à l'esprit; non qu'elle soit convertie en esprit, comme le croient quelques-uns sur cette parole de l'apôtre: « Le corps est semé corps animal, et il ressuscitera corps spirituel, » mais parce qu'elle sera parfaitement soumise à l'esprit, et qu'il en pourra disposer à son gré, sans trouver en elle aucune résistance à l'union indissoluble qui se consommera dans l'immortalité. En effet, après la résurrection, le corps ne sera pas seulement tel qu'il est ici-bas dans la meilleure santé, mais il sera même beaucoup mieux qu'il n'était dans les premiers hommes avant le péché. Quoiqu'ils ne dussent point mourir s'ils n'eussent péché, ils ne laissaient pas toutefois de se servir d'aliments, parce que leurs corps n'étaient pas encore spirituels. Il est vrai qu'ils ne vieillissaient point par l'âge, à cause de l'arbre de vie que Dieu avait mis dans le paradis terrestre auprès de l'arbre défendu; mais cela n'empêchait pas qu'ils ne se nourrissent du fruit de tous les arbres du paradis, à l'exception de celui qui leur avait été interdit; non parce qu'il était mauvais, mais pour consacrer le bien d'une pure et simple obéissance, une des plus grandes vertus que puisse exercer la créature raisonnable à l'égard de son Créateur. Car si l'on ne pouvait toucher à aucun arbre qui fût mauvais, en touchant à l'arbre défendu on ne péchait que par désobéissance. Ils se nourrissaient donc des autres fruits pour se garantir de la faim et de la soif, et ils mangeaient du fruit de l'arbre de vie pour arrêter les progrès de la mort et de la vieillesse; tellement qu'il semble

corporibus solverentur, sed pro meritis obedientiæ custoditæ immortalitate donati, cum eis viverent in æternum; et talia sanctos in resurrectione habituros ea ipsa, in quibus hic laboraverunt, corpora, ut nec eorum carni aliquid corruptionis vel difficultatis, nec eorum beatitudini aliquid doloris et infelicitatis possit accidere?

CAPUT XX.

Quod caro sanctorum, quæ nunc requiescit in spe, in meliorem reparanda sit qualitatem, quam fuit primorum hominum ante peccatum.

Proinde nunc sanctorum animæ defunctorum ideo non habent gravem mortem, qua separatæ sunt a corporibus suis, quia caro eorum requiescit in spe, quaslibet sine ullo jam sensu contumelias accepisse videatur. Non enim, sicut Platoni visum est, corporum oblivionem desiderant: sed potius, quia meminerunt quid sibi ab eo sit promissum, qui neminem fallit, qui eis etiam de capillorum suorum integritate securitatem dedit, resurrectionem corporum, in quibus multa dura perpessi sunt, nihil in eis ulterius tale sensuri, desiderabiliter et patienter exspectant. Si enim carnem suam non oderant, quando eam suæ menti infirmitate resistentem, spirituali jure coercebant, quanto magis eam diligunt etiam ipsam spiritualem futuram? Sicut enim spiritus carni serviens non incongrue carnalis, ita caro spiritui serviens recte appellabitur spiritualis; non quia in spiritum convertetur, sicut nonnulli putant ex eo quod scriptum est, *Seminatur corpus animale, resurget corpus spirituale*: sed quia spiritui summa et mirabili obtemperandi facilitate subdetur, usque ad immortalitatis indissolubilis securissimam voluntatem, omni molestiæ sensu, omni corruptibilitate et tarditate detracta. Non solum enim non erit tale, quale nunc est in quavis optima valetudine; sed nec tale quidem, quale fuit in primis hominibus ante peccatum. Qui licet morituri non essent, nisi peccassent; alimentis tamen ut homines utebantur, nondum spiritualia, sed adhuc animalia corpora terrena gestantes. Quæ licet senio non veterascerent, ut necessitate perducerentur ad mortem (qui status eis de ligno vitæ, quod in medio paradiso cum arbore vetita simul erat, mirabili Dei gratia præstabatur): tamen et alios sumebant cibos præter unam arborem, quæ fuerat interdicta, non quia ipsa erat malum, sed propter commendandum puræ et simplicis obedientiæ bonum, quæ magna virtus est rationalis creaturæ sub Creatore Domino constitutæ. Nam ubi nullum malum tangebatur, profecto si prohibitum tangeretur, sola inobedientia peccabatur. Alebantur ergo aliis quæ sumebant, ne animalia corpora molestiæ aliquid esuriendo ac sitiendo sentirent: de ligno autem vitæ propterea gustabatur, ne mors eis undecumque subreperet, vel senectute confecta decursis temporum spatiis interirent: tanquam cætera essent alimento, illud sacramento; ut sic fuisse accipiatur lignum vitæ in para-

que le fruit de vie était dans le paradis terrestre un sacrement plutôt qu'un aliment, ou, en d'autres termes, ce qu'est dans le paradis spirituel la Sagesse de Dieu, dont il est écrit : « C'est un « arbre de vie pour tous ceux qui l'embrassent. »

CHAPITRE XXI.

On peut donner un sens spirituel à ce que l'Écriture dit du paradis terrestre, pourvu que l'on conserve la vérité de l'histoire.

De là vient que quelques-uns expliquent allégoriquement tout ce paradis où la sainte Écriture rapporte que furent mis nos premiers parents, et entendent des vertus et des mœurs ce qui est dit de ces arbres fruitiers, prétendant qu'il n'y en avait point en effet, mais que tout cela doit se prendre spirituellement. Mais il ne s'ensuit pas qu'il n'ait pu y avoir un paradis terrestre, de ce qu'il peut figurer un paradis spirituel ; c'est comme si l'on voulait dire qu'il n'y a point eu deux femmes, dont l'une s'appelait Agar et l'autre Sara, d'où sont sortis deux enfants d'Abraham, l'un de la servante et l'autre de la femme libre, parce que l'Apôtre dit que cela figurait les deux Testaments ; ou qu'il ne sortit point d'eau de la pierre que Moïse frappa de sa baguette, parce que cette pierre peut figurer Jésus-Christ, suivant cette parole du même apôtre : « Or la pierre était Jé- « sus-Christ. » Rien n'empêche donc que par le paradis terrestre on n'entende la vie des bienheureux ; par ses quatre fleuves, les quatre vertus cardinales, c'est-à-dire la prudence, la force, la tempérance et la justice ; par ses arbres, toutes les sciences utiles ; par les fruits des arbres, les bonnes mœurs ; par l'arbre de vie, la sagesse, qui est la mère de tous biens ; et par l'arbre de la science du bien et du mal, l'expérience du commandement violé. La peine du péché est bonne parce qu'elle est juste, mais elle n'est pas bonne pour l'homme qui l'expérimente. Ces choses se peuvent encore mieux entendre de l'Église par prophétie, en disant que le paradis est l'Église même, à laquelle on donne ce nom dans le Cantique des cantiques ; les quatre fleuves du paradis, les quatre Évangiles ; les arbres fruitiers, les saints ; les fruits, leurs bonnes œuvres ; l'arbre de vie, le Saint des saints, Jésus-Christ ; l'arbre de la science du bien et du mal, le libre arbitre. L'homme qui a méprisé la volonté de Dieu ne saurait faire qu'un usage funeste de lui-même : ce qui lui fait connaître quelle différence il y a entre se tenir attaché au bien commun de tous, ou se plaire en son propre bien ; car celui qui s'aime est abandonné à lui-même, afin que, comblé de craintes et de misères, il chante avec le psalmiste, si toutefois il sent ses maux : « Mon « âme s'étant tournée vers elle-même est tom- « bée dans la confusion ; » et qu'il dise, après avoir reconnu sa faiblesse : « Seigneur, je ne mettrai « plus ma force qu'en vous. » Ces explications allégoriques du paradis et autres semblables sont très-bonnes, pourvu que l'on croie en même temps que tout cela a été en effet comme l'Écriture le rapporte.

diso corporali, sicut in spirituali, hoc est intelligibili, paradiso, Sapientia Dei, de qua scriptum est, *Lignum vitæ est amplectentibus eam.*

CAPUT XXI.

De paradiso, in quo primi homines fuerant, quod recte possit significatione ejus spirituale aliquid intelligi, salva veritate narrationis historicæ de corporali loco.

Unde nonnulli totum ipsum paradisum, ubi primi homines parentes generis humani sanctæ Scripturæ veritate fuisse narrantur, ad intelligibilia referunt, arboresque illas et ligna fructifera in virtutes vitæ moresque convertunt : tanquam visibilia et corporalia illa non fuerint, sed intelligibilium significandorum causa eo modo dicta vel scripta sint. Quasi propterea non potuerit esse paradisus corporalis, quia potest etiam spiritualis intelligi : tanquam ideo non fuerint duæ mulieres, Agar et Sara, et ex illis duo filii Abrahæ, unus de ancilla, alius de libera, quia duo Testamenta in eis figurata dicit Apostolus : aut ideo de nulla petra Moyse percutiente aqua defluxerit, quia potest illic figurata significatione etiam Christus intelligi, eodem apostolo dicente, *Petra autem erat Christus.* Nemo itaque prohibet intelligere paradisum, vitam beatorum, quatuor ejus flumina, quatuor virtutes, prudentiam, fortitudinem, temperantiam, atque justitiam ; et ligna ejus, omnes utiles disciplinas ; et lignorum fructus, mores piorum ; et lignum vitæ, ipsam bonorum omnium matrem sapientiam ; et lignum scientiæ boni et mali, transgressi mandati experimentum. Pœnam enim peccatoribus bene utique, quoniam juste, constituit Deus, sed non bono suo experitur homo. Possunt hæc etiam in Ecclesia intelligi, ut ea melius accipiamus tanquam prophetica indicia præcedentia futurorum : paradisum scilicet ipsam Ecclesiam, sicut de illa legitur in Cantico canticorum : quatuor autem paradisi flumina, quatuor Evangelia ; ligna fructifera, sanctos ; fructus autem eorum, opera eorum ; lignum vitæ, Sanctum sanctorum, utique Christum ; lignum scientiæ boni et mali, proprium voluntatis arbitrium. Nec se ipso quippe homo divina voluntate contempta nisi perniciose uti potest : atque ita discit, quid intersit, utrum inhæreat communi omnibus bono, an proprio delectetur. Se quippe amans donatur sibi, ut inde timoribus mœroribusque completus cantet in Psalmo, si tamen mala sua sentit, *Ad me ipsum turbata est anima mea :* correctusque jam dicat : *Fortitudinem meam ad te custodiam.* Hæc, et si qua alia commodius dici possunt de intelligendo spiritualiter paradiso, nemine prohibente dicantur : dum tamen et illius historiæ veritas fidelissima rerum gestarum narratione commendata credatur.

CHAPITRE XXII.

Les corps des saints seront spirituels après la résurrection, sans que la chair soit convertie en esprit.

Les corps des saints après la résurrection n'auront plus besoin d'aucun arbre pour les empêcher de mourir de vieillesse ou de maladie, ni d'autres aliments corporels pour se garantir de la faim ou de la soif, parce qu'ils seront revêtus d'une immortalité glorieuse; en sorte que, s'ils mangent, ce sera parce qu'ils le voudront, et non par nécessité. C'est ainsi que nous voyons que les anges ont quelquefois mangé avec les hommes lorsqu'ils leur ont apparu; non qu'ils en eussent besoin, mais par complaisance, et pour se conformer davantage à eux. Il ne faut pas croire que les anges aient seulement mangé en apparence quand les hommes les ont reçus chez eux, quoique ceux qui ne les connaissaient pas crussent qu'ils le fissent comme nous par besoin. De là vient ce que l'ange dit dans Tobie : « Vous « me voyez manger, mais vous ne le voyez que de « vos yeux, » c'est-à-dire: Vous croyez que je mangeais comme vous par besoin. Mais si l'on peut se dispenser de croire cela des anges, et avoir une autre opinion peut-être plus vraisemblable, au moins la foi nous oblige-t-elle de croire que Jésus-Christ, après sa résurrection, a vraiment mangé avec ses disciples, bien qu'il eût déjà une chair spirituelle, mais véritable. Ce n'est, comme je l'ai dit, que le besoin, et non le pouvoir de boire et de manger, qui sera ôté aux corps spirituels; et ils ne seront pas spirituels parce qu'ils cesseront d'être corps, mais parce qu'ils vivront de la vie de l'esprit.

CHAPITRE XXIII.

Le corps d'Adam, même avant le péché, n'était pas spirituel, mais animal.

De même que nous appelons corps animaux ceux qui ont une âme vivante; ainsi, on nomme corps spirituels ceux qui ont un esprit vivifiant. Dieu nous garde toutefois de croire qu'ils doivent être esprits, mais bien des corps qui auront la nature des corps, sans en avoir la pesanteur ni la corruption! Alors l'homme ne sera plus terrestre, mais céleste; non que le corps qui a été tiré de la terre cessera d'être, mais parce que Dieu le rendra capable de demeurer dans le ciel, en ne changeant pas sa nature, mais ses qualités. Or, le premier homme, qui était terrestre comme formé de la terre, a été créé avec une âme vivante et non avec un esprit vivifiant, qui lui était réservé pour le récompenser de son obéissance. C'est pourquoi, comme il avait besoin de boire et de manger pour se garantir de la faim et de la soif, et qu'il n'était pas absolument immortel, mais seulement par le moyen de l'arbre de vie qui le défendait de la vieillesse et de la mort, il ne faut point douter que son corps n'était pas spirituel, mais animal. Il ne serait pourtant point mort, s'il n'eût encouru par son péché l'effet des menaces de Dieu; et toutefois il ne mourut que

CAPUT XXII.

De corporibus sanctorum post resurrectionem, quæ sic spiritualia erunt, ut non in spiritum caro vertatur.

Corpora ergo justorum quæ in resurrectione futura sunt, neque ullo ligno indigebunt, quo fiat ut nullo morbo vel senectute inveterata moriantur; neque ullis aliis corporalibus alimentis, quibus esuriendi ac sitiendi qualiscumque molestia devitetur : quoniam certo et omnimodo inviolabili munere immortalitatis induentur, ut nonnisi velint, possibilitate, non necessitate vescantur. Quod Angeli quoque visibiliter et tractabiliter apparentes, non quia indigebant, sed quia volebant et poterant, ut hominibus congruerent sui ministerii quadam humanitate, fecerunt. Neque enim in phantasmate Angelos edisse credendum est, quando eos homines hospitio susceperunt : quamvis utrum Angeli essent ignorantibus, consimili nobis indigentia vesci viderentur. Unde est quod ait angelus in libro Tobiæ, *Videbatis me manducare, sed visu vestro videbatis* : id est, necessitate reficiendi corporis, sicut vos facitis, me cibum sumere putabatis. Sed si forte de Angelis aliud credibilius disputari potest, certe fides christiana de ipso Salvatore non dubitat, quod etiam post resurrectionem, jam quidem in spirituali carne, sed tamen vera, cibum ac potum cum discipulis sumpsit. Non enim potestas, sed egestas edendi ac bibendi talibus corporibus auferetur. Unde et spiritualia erunt; non quia corpora esse desistent, sed quia spiritu vivificante subsistent.

CAPUT XXIII.

Quid intelligendum sit de corpore animali et de corpore spirituali; aut qui moriuntur in Adam, qui vero vivificantur in Christo.

Nam sicut corpora ista, quæ habent animam viventem, nondum spiritum vivificantem, animalia dicuntur corpora; nec tamen animæ sunt, sed corpora : ita illa spiritualia vocantur corpora; absit tamen ut spiritus ea credamus futura, sed corpora carnis habitura substantiam, sed nullam tarditatem corruptionemque carnalem spiritu vivificante passura. Tunc jam non terrenus, sed cœlestis homo erit : non quia corpus quod de terra factum est, non ipsum erit; sed quia dono cœlesti jam tale erit, ut etiam cœlo incolendo non amissa natura, sed mutata qualitate conveniat. Primus autem homo de terra terrenus, in animam viventem factus est, non in spiritum vivificantem, quod ei per obedientiæ meritum servabatur. Ideo corpus ejus, quod cibo ac potu egebat, ne fame afficeretur ac siti, et non immortalitate illa absoluta atque indissolubili, sed ligno vitæ a mortis necessitate prohibebatur, atque in juventutis flore tenebatur, non spirituale, sed animale fuisse, non dubium est : nequaquam tamen moriturum, nisi in Dei prædicentis minantisque sententiam delinquendo corruisset. Et alimentis quidem etiam extra paradisum non negatis, a ligno tamen vitæ prohibitus, traditus esset tempori vetustatique finiendus, in ea duntaxat vita, quam in corpore licet animali, donec spirituale obe-

longtemps après avoir été chassé du paradis, parce que le secours des aliments ne lui fut pas même alors refusé. Ainsi, quand nous entendrions aussi de cette mort sensible, qui sépare l'âme d'avec le corps, ce que Dieu dit aux premiers hommes, « Le jour où vous mangerez de ce fruit, vous mourrez, » on ne doit point trouver étrange que cette séparation de l'âme et du corps ne se fit pas dès le jour même qu'ils mangèrent du fruit défendu. Leur nature fut en effet corrompue dès le même jour, et, par une séparation très-juste de l'arbre de vie, ils tombèrent dans la nécessité de mourir, avec laquelle nous naissons tous.

Aussi l'Apôtre ne dit pas que le *corps* mourra, mais qu'il « est mort à cause du péché, et que « l'esprit est vivant à cause de la justice. » Il ajoute : « Que si l'esprit de celui qui a ressuscité « Jésus-Christ habite en vous, celui qui a res- « suscité Jésus-Christ donnera aussi la vie à vos « corps mortels, parce que son esprit habitera en « vous. » Le corps donc qui n'a maintenant qu'une âme vivante recevra alors un esprit vivifiant; mais, quoiqu'il ait une âme vivante, l'Apôtre ne laisse pas de dire qu'il est mort, parce qu'il est soumis à la nécessité de mourir : au lieu que dans le paradis terrestre il avait tellement une âme vivante, que, quoiqu'il n'eût pas encore un esprit vivifiant, on ne pouvait pas dire qu'il fût mort, parce qu'il n'avait point péché, et qu'il n'était pas encore sujet à la mort. Or Dieu ayant marqué la mort de l'âme qui se fait lorsqu'il la quitte, en disant, « Adam, où es-tu? » et celle du corps qui arrive quand l'âme l'abandonne, en disant encore, « Tu es terre, et tu retourneras en terre, » il faut croire qu'il n'a rien dit de la *seconde mort*, parce qu'il a voulu qu'elle fût cachée dans l'Ancien Testament, la réservant pour le Nouveau, où elle est ouvertement déclarée, afin de faire voir que cette première mort, qui est commune à tous, vient de ce péché, qui d'un seul homme s'est communiqué à tous les hommes. Pour la seconde mort, elle n'est pas commune à tous, à cause de ceux que Dieu a connus et prédestinés de toute éternité, comme dit l'Apôtre, pour être conformes à l'image de son Fils, afin qu'il fût l'aîné de plusieurs frères; car, pour ceux-là, la grâce du Médiateur les a délivrés.

Voici comment l'Apôtre témoigne que le premier homme a été créé dans un corps animal. Dans l'intention de distinguer notre corps qui est maintenant animal, de ce même corps qui sera spirituel dans la résurrection, il dit : « Le corps est « semé dans la corruption, et il ressuscitera incor- « ruptible; il est semé dans l'ignominie, et il res- « suscitera glorieux ; il est semé dans la faiblesse, « et il ressussitera plein de vigueur; il est semé « corps animal, et il ressuscitera corps spirituel; » et, à l'appui de ce qu'il vient de dire, il ajoute : « Comme il a un corps animal, il a aussi un corps « spirituel. » Puis, pour montrer ce que c'est qu'un corps animal, « Il est écrit, dit-il, que le premier « homme a été créé avec une âme vivante. » L'Apôtre veut donc qu'on entende par ces paroles de l'Écriture, « Le premier homme a été créé avec « une âme vivante, » qu'il a été créé avec un corps animal; et il montre ce qu'il faut entendre par un corps spirituel, quand il ajoute :

dientiæ merito fieret, posset in paradiso, nisi peccasset, habere perpetuam. Quapropter, etiamsi mortem istam manifestam, qua fit animæ a corpore separatio, intelligamus simul significatam in eo quod Deus dixerat, *Qua die ederitis ex illo, morte moriemini;* non ideo debet absurdum videri, quia non eo prorsus die a corpore sunt soluti, quo cibum interdictum mortiferumque sumpserunt. Eo quippe die mutata in deterius vitiataque natura, atque a ligno vitæ separatione justissima, mortis in eis etiam corporalis necessitas facta est, cum qua nos necessitate nati sumus. Propter quod Apostolus non ait, Corpus quidem moriturum est propter peccatum; sed ait, *Corpus quidem mortuum est propter peccatum, spiritus autem vita est propter justitiam.* Deinde subjungit : *Si autem Spiritus ejus qui suscitavit Christum a mortuis, habitat in vobis; qui suscitavit Christum a mortuis, vivificabit et mortalia corpora vestra, per inhabitantem Spiritum ejus in vobis.* Tunc ergo erit corpus in spiritum vivificantem, quod nunc est in animam viventem; et tamen mortuum dicit Apostolus, quia jam moriendi necessitate constrictum est. Tunc autem ita erat in animam viventem, quamvis non in spiritum vivificantem, ut tamen mortuum dici recte non posset; quia nisi perpetratione peccati necessitatem moriendi habere non posset. Cum vero Deus et dicendo, *Adam, ubi es?* mortem significaverit animæ, quæ facta est illo deserente; et dicendo, *Terra es, et in terram ibis,* mortem significaverit corporis, quæ illi fit anima discedente : propterea de morte secunda nihil dixisse credendus est, quia occultam esse voluit propter dispensationem Testamenti novi, ubi secunda mors apertissime declaratur; ut prius ista mors prima, quæ communis est omnibus, proderetur ex illo venisse peccato, quod in uno commune factum est omnibus : mors vero secunda non utique communis est omnibus, propter eos *qui secundum propositum vocati sunt, quos* ante *præscivit, et prædestinavit,* sicut ait Apostolus, *conformes imaginis Filii sui, ut sit ipse primogenitus in multis fratribus,* quos a secunda morte per Mediatorem Dei gratia liberavit.

In corpore ergo animali primum hominem factum, sic Apostolus loquitur. Volens enim ab spirituali quod in resurrectione futurum est, hoc quod nunc est animale discernere : *Seminatur,* inquit, *in corruptione, surget in incorruptione; seminatur in contumelia, surget in gloria; seminatur in infirmitate, surget in virtute; seminatur corpus animale, surget corpus spirituale.* Deinde ut hoc probaret, *Si est,* inquit, *corpus animale, est et spirituale.* Et ut quid esset corpus animale ostenderet, *Sic,* inquit, *scriptum est : Factus est primus homo in animam viventem.* Isto igitur modo voluit ostendere quid sit corpus animale, quamvis Scriptura non dixerit de primo homine, qui est appellatus Adam, quando

« Mais le second Adam a été rempli d'un esprit « vivifiant; » par où il marque Jésus-Christ, qui est déjà tellement ressuscité qu'il ne peut plus mourir. Il poursuit encore, et dit : « Mais ce « n'est pas le corps spirituel qui a été formé le « premier, c'est le corps animal, et ensuite le spi- « rituel; » par où il montre encore plus clairement qu'il a entendu le corps animal dans ces paroles : « Le premier homme a été créé avec une âme « vivante; » et le spirituel, quand il a dit : « Le se- « cond Adam a été rempli d'un esprit vivifiant. » Le corps animal est le premier, tel que l'a eu le premier Adam, quoiqu'il ne fût point mort s'il n'eût péché; tel que nous l'avons depuis que la nature corrompue par le péché nous a soumis à la nécessité de mourir; tel que Jésus-Christ même a bien voulu l'avoir d'abord. Mais après vient le spirituel, tel qu'il est déjà dans Jésus-Christ comme dans notre chef, et qu'il sera dans ses membres lors de la dernière résurrection des morts.

L'Apôtre relève ensuite une différence très-manifeste entre ces deux hommes, lorsqu'il dit : « Le premier homme est terrestre et formé de la « terre, et le second est céleste et descendu du « ciel. Comme le premier homme a été terrestre, « ses enfants aussi sont terrestres; et comme le « second homme est céleste, ses enfants aussi « sont célestes. De même donc que nous portons « l'image de l'homme terrestre, portons aussi l'i- « mage de l'homme céleste. » Ce que dit ici l'Apôtre commence maintenant en nous par le sacrement de la régénération, ainsi qu'il le témoigne ailleurs par ces paroles : « Tous tant que vous « êtes qui avez été baptisés en Jésus-Christ, vous « vous êtes revêtus de Jésus-Christ; » mais la chose ne s'accomplira entièrement que lorsque ce qu'il y a d'animal en nous par la naissance sera devenu spirituel par la résurrection; car, pour me servir de ses termes, « nous sommes « sauvés par l'espérance. » Or, nous portons l'image de l'homme terrestre, à cause de la désobéissance et de la mort qui sont passées en nous par la génération : et nous portons celle de l'homme céleste, à cause du pardon et de la vie que nous recevons dans la régénération par le médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme, qui est cet homme céleste dont veut parler saint Paul, parce qu'il est venu du ciel pour se revêtir d'un corps mortel, afin de le revêtir d'immortalité. S'il appelle aussi les autres célestes, c'est qu'ils deviennent ses membres par sa grâce, pour faire ensemble un même Christ. Il déclare encore ceci plus expressément dans la même épître, quand il dit : « La mort « est venue par un homme, et la résurrection « doit aussi venir par un homme. Car comme tous « meurent en Adam, tous revivront aussi en Jé- « sus-Christ, » c'est-à-dire dans un corps spirituel, qui sera animé d'un esprit vivifiant. Ce n'est pas néanmoins que tous ceux qui meurent en Adam doivent devenir membres de Jésus-Christ, puisqu'il y en aura beaucoup plus qui seront punis pour toute l'éternité de la seconde mort; mais l'Apôtre se sert du terme général de *tous*, pour montrer que, comme personne ne

illi anima flatu Dei creata est, Et factus est homo in corpore animali; sed, *Factus est homo in animam viventem.* In eo ergo quod scriptum est, *Factus est primus homo in animam viventem*, voluit Apostolus intelligi corpus hominis animale. Spirituale autem quemadmodum intelligendum esset, ostendit addendo, *Novissimus autem Adam in spiritum vivificantem :* procul dubio Christum significans, qui jam ex mortuis ita resurrexit, ut mori omnino deinceps non possit. Denique sequitur et dicit : *Sed non primum quod spirituale est, sed quod animale; postea, spirituale.* Ubi multo apertius declaravit, se animale corpus insinuasse in eo quod scriptum est, factum esse primum hominem in animam viventem : spirituale autem in eo quod ait, *Novissimus Adam in spiritum vivificantem.* Prius est enim animale corpus, quale habuit primus Adam, quamvis non moriturum, nisi peccasset; quale nunc habemus et nos, hactenus ejus mutata vitiataque natura, quatenus in illo, posteaquam peccavit, effectum est, unde haberet jam moriendi necessitatem; quale pro nobis etiam Christus primitus habere dignatus est, non quidem necessitate, sed potestate : postea vero spirituale, quale jam præcessit in Christo tanquam in capite nostro, secuturum est autem in membris ejus ultima resurrectione mortuorum.

Adjungit deinde Apostolus duorum istorum hominum evidentissimam differentiam, dicens : *Primus homo de terra, terrenus; secundus homo de cœlo, cœlestis. Qualis terrenus, tales et terreni : qualis cœlestis, tales et cœlestes. Et quomodo induimus imaginem terreni, induamus et imaginem ejus qui de cœlo est.* Hoc Apostolus ita posuit, ut nunc quidem in nobis secundum Sacramentum regenerationis fiat; sicut alibi dicit, *Quotquot in Christo baptizati estis, Christum induistis :* re autem ipsa tunc perficietur, cum et in nobis quod est animale nascendo, spirituale factum fuerit resurgendo. Ut enim ejus itidem verbis utar, *Spe salvi facti sumus.* Induimus autem imaginem terreni hominis propagatione prævaricationis et mortis, quam nobis intulit generatio : sed induimus imaginem cœlestis hominis gratia indulgentiæ vitæque perpetuæ, quod nobis præstat regeneratio, nonnisi per Mediatorem Dei et hominum hominem Jesum Christum : quem cœlestem hominem vult intelligi, quia de cœlo venit, ut terrenæ mortalitatis corpore vestiretur, quod cœlesti immortalitate vestiret. Cœlestes vero ideo appellat et alios, quia fiunt per gratiam membra ejus, ut cum illis sit unus Christus, velut caput et corpus. Hoc in eadem Epistola evidentius ita ponit : *Per hominem mors, et per hominem resurrectio mortuorum. Sicut enim in Adam omnes moriuntur, sic et in Christo omnes vivificabuntur.* Jam utique in corpore spirituali, quod erit in spiritum vivificantem. Non quia omnes qui in Adam moriuntur, membra erunt Christi (ex illis enim multo plures secunda in æternum morte plectentur); sed ideo dictum est, *omnes* atque *omnes*, quia sicut nemo corpore animali nisi in Adam moritur, ita nemo corpore spirituali nisi in Christo vivificatur. Proinde nequaquam pu-

meurt qu'en Adam dans ce corps animal, personne ne ressuscitera qu'en Jésus-Christ avec un corps spirituel. Il ne faut donc pas s'imaginer que nous aurons en la résurrection un corps semblable à celui du premier homme avant le péché : alors même le sien n'était pas spirituel, mais animal; et ceux qui sont dans un autre sentiment ne font pas assez de réflexion sur les paroles de ce grand docteur. « Comme il y a, dit-il, un « corps animal, il y a aussi un corps spirituel, ainsi « qu'il est écrit : Adam le premier homme a été « créé avec une âme vivante. » Peut-on dire que cela soit arrivé après le péché, puisque c'est le premier état où l'homme a été créé selon l'Apôtre, qui rapporte ce passage de la Genèse pour montrer ce que c'est que le corps animal.

CHAPITRE XXIV.

Comment il faut entendre que Dieu souffla sur la face d'Adam un esprit de vie.

Quelques-uns se sont figuré avec peu de raison que le passage de la Genèse, où on lit que « Dieu souffla sur la face d'Adam un esprit « de vie, et que l'homme devint une âme vi- « vante, » ne doit pas s'entendre comme si Dieu avait donné alors une âme au premier homme, mais que par là il ne fit que vivifier par le Saint-Esprit celle qu'il avait déjà. Ce qui les porte à en juger ainsi, c'est que Notre-Seigneur Jésus-Christ, après sa résurrection, souffla sur ces disciples, et leur dit : « Recevez le Saint-Esprit; » d'où ils concluent que, puisque la même chose se passa dans la création de l'homme, le même effet s'ensuivit aussi : comme si l'évangéliste, après avoir rapporté cela, avait ajouté, aussi bien que Moïse, qu'ils devinrent une âme vivante. Mais quand il l'aurait ajouté, cela ne signifierait autre chose, sinon que l'Esprit de Dieu est en quelque façon la vie de l'âme, et que sans lui elle est morte, quoique, tant qu'elle est présente dans le corps, il soit vivant. Les paroles mêmes du livre de la Genèse ont un sens assez intelligible, attendu qu'il est dit : « Dieu forma l'homme de « la poussière de la terre; » ce que quelques interprètes, pour l'expliquer plus clairement, traduisent : « Dieu forma l'homme du limon de « la terre, » parce qu'on lit auparavant : « Or « une source jaillissait de la terre, et en arrosait « toute la surface; » ce qui engendrait ce limon dont l'homme fut formé; et l'Ecriture ajoute aussitôt : « Dieu forma l'homme de la poussière « de la terre, » comme le portent les exemplaires grecs sur lesquels l'Écriture a été traduite en latin. Peu importe qu'on ait rendu ἔπλασεν par *finxit* ou *formavit*, quoique *finxit* soit préférable; mais on a mieux aimé rendre le mot grec par *formavit* (il a formé) que par *finxit*, qui en latin implique l'idée d'une imitation menteuse. C'est donc cet homme ainsi formé de la poussière de la terre ou du limon, c'est-à-dire, d'une poussière trempée d'eau, qui, suivant saint Paul, devint un corps animal lorsqu'il reçut l'âme : « Et cet homme devint une âme vivante; » c'est-à-dire, cette poussière, ainsi pétrie, devint une âme vivante.

tandum est, nos in resurrectione tale corpus habituros, quale habuit homo primus ante peccatum. Neque illud quod dictum est, *Qualis terrenus, tales et terreni;* secundum illud intelligendum est, quod factum est admissione peccati. Non enim existimandum est, eum prius quam peccasset, spirituale corpus habuisse, et peccati merito in animale mutatum. Ut enim hoc putetur, parum attenduntur tanti verba doctoris, qui ait, *Si est corpus animale, est et spirituale; sicut scriptum est, Factus est primus homo* Adam *in animam viventem.* Numquid hoc post peccatum factum est, cum sit ista hominis prima conditio, de qua beatissimus Apostolus ad corpus animale monstrandum, hoc testimonium Legis assumpsit?

CAPUT XXIV.

Qualiter accipienda sit illa insufflatio, in qua primus homo factus est in animam viventem.

Unde et illud parum considerate quibusdam visum est, in eo quod legitur, *Inspiravit Deus in faciem ejus spiritum vitæ, et factus est homo in animam viventem,* non tunc animam primo homini datam, sed eam quæ jam inerat, Spiritu sancto vivificatam. Movet enim eos, quod Dominus Jesus posteaquam resurrexit a mortuis, insufflavit, dicens discipulis suis, *Accipite Spiritum sanctum.* Unde tale aliquid existimant factum, quale tunc factum est : quasi et hic secutus Evangelista dixerit, Et facti sunt in animam viventem. Quod quidem si dictum esset, hoc intelligeremus, quod animarum quædam vita sit Spiritus Dei, sine quo animæ rationales mortuæ deputandæ sunt, quamvis earum præsentia vivere corpora videantur. Sed non ita factum, quando est conditus homo, satis ipsa libri verba testantur, quæ ita se habent : *Et formavit Deus hominem pulverem de terra.* Quod quidam planius interpretandum putantes dixerunt, *Et finxit Deus hominem de limo terræ.* Quoniam superius dictum fuerat, *Fons autem ascendebat de terra, et irrigabat omnem faciem terræ :* ut ex hoc limus intelligendus videretur, humore scilicet terraque concretus. Ubi enim hoc dictum est, continuo sequitur, *Et formavit Deus hominem pulverem de terra :* sicut græci codices habent, unde in latinam linguam Scriptura ista conversa est. Sive autem *formavit*, sive *finxit*, quis dicere voluerit, quod græce dicitur ἔπλασεν, ad rem nihil interest : magis tamen proprie dicitur, *finxit.* Sed ambiguitas visa est devitanda eis, qui *formavit* dicere maluerunt, eo quod in latina lingua illud magis obtinuit consuetudo, ut hi dicantur fingere, qui aliquid mendacio simulante componunt. Hunc igitur formatum hominem de terræ pulvere, sive limo (erat enim pulvis humectus); hunc, inquam, ut expressius dicam, sicut Scriptura locuta est, *pulverem de terra,* animale corpus factum esse docet Apostolus, cum animam accepit. *Et factus est* iste *homo in animam viventem :* id est, formatus iste pulvis factus est in animam viventem.

Jam, inquiunt, habebat animam, alioquin non appel-

Mais, disent-ils, il avait déjà une âme, autrement on ne l'appellerait pas homme; car le corps seul ou l'âme seule n'est pas l'homme, mais ce qui est composé des deux. Il est vrai que l'âme, non plus que le corps, n'est pas l'homme entier; mais l'une est la plus noble, et l'autre la moindre partie de l'homme. Lorsqu'elles sont unies ensemble, elles prennent le nom d'homme, qu'elles ne quittent pas néanmoins après leur séparation. Ne disons-nous pas tous les jours : Cet homme-là est mort, et maintenant il souffre ou il est en repos, bien que cela ne se puisse dire que de l'âme seule? ou : Cet homme a été enterré en tel ou tel lieu, quoique cela ne se puisse entendre que du corps seul? Diront-ils que ce n'est pas la façon de parler de l'Écriture? Mais elle ne fait point difficulté d'appeler homme l'une et l'autre de ces deux parties, lors même qu'elles sont unies; et de dire que l'âme est l'homme intérieur, et le corps l'homme extérieur, comme si c'étaient deux hommes, bien qu'en effet ce n'en soit qu'un. Mais il faut entendre dans quel sens l'Écriture dit que l'homme est à l'image de Dieu, et dans quel sens elle l'appelle terre, et dit qu'il retournera en terre. Le premier s'entend selon l'âme raisonnable, telle que Dieu la créa par son souffle dans l'homme, c'est-à-dire dans le corps de l'homme; et le second s'entend selon le corps, tel que Dieu le forma de la poussière, et à qui l'âme fut donnée pour en faire un corps animal, c'est-à-dire, un homme ayant une âme vivante.

C'est pourquoi, quand Notre-Seigneur souffla sur ses disciples en disant, « Recevez le Saint-« Esprit, » il voulait nous apprendre que le Saint-Esprit n'est pas seulement l'Esprit du Père, mais encore du Fils unique; attendu que le même Esprit est l'Esprit du Père et du Fils, avec qui il fait la Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, qui n'est pas créature, mais Créateur. En effet, ce souffle corporel qui sortit de la bouche de Jésus-Christ n'était point la substance ou la nature du Saint-Esprit, mais plutôt un signe, comme je viens de le dire, pour nous faire entendre que le Saint-Esprit est commun au Père et au Fils, parce qu'ils n'en ont pas chacun un, mais qu'il n'y en a qu'un pour tous deux. Or, ce Saint-Esprit est toujours appelé πνεῦμα dans l'Écriture, ainsi que Notre-Seigneur l'appelle ici, lorsque, le marquant par le souffle de sa bouche, il le donna à ses disciples; et je ne me souviens point qu'il y soit appelé autrement : au lieu que dans le passage de la Genèse, où il est dit que « Dieu forma l'homme de la poussière de la terre, « et qu'il souffla sur sa face un esprit de vie, le grec ne porte pas πνεῦμα, mais πνοή, terme dont elle se sert plus souvent pour désigner la créature; d'où vient que quelques interprètes, pour en marquer la différence, ont mieux aimé le rendre par le mot *souffle* que par celui d'*esprit*. C'est ainsi que dans Isaïe, où Dieu dit, « J'ai créé tout souffle, » il faut entendre toute âme. Les interprètes donc expliquent bien quelquefois ce dernier mot par souffle, ou par es-

laretur homo : quoniam homo non est corpus solum, vel anima sola, sed qui ex anima constat et corpore. Hoc quidem verum est, quod non totus homo, sed pars melior hominis anima est; nec totus homo corpus, sed inferior hominis pars est : sed cum est utrumque conjunctum simul, habet hominis nomen; quod tamen et singula non amittunt, etiam cum de singulis loquimur. Quis enim dicere prohibetur quotidiani quadam lege sermonis, Homo ille defunctus est, et nunc in requie est vel in pœnis; cum de anima sola possit hoc dici : et, Illo aut illo loco homo ille sepultus est; cum hoc nisi de solo corpore non possit intelligi? An dicturi sunt, sic loqui Scripturam non solere divinam? Imo vero illa ita nobis in hoc attestatur, ut etiam cum duo ista conjuncta sunt et vivit homo, tamen etiam singula hominis vocabulo appellet; animam scilicet interiorem hominem, corpus vero exteriorem hominem vocans, tanquam duo sint homines, cum simul utrumque sit homo unus. Sed intelligendum est, secundum quid dicatur homo ad imaginem Dei, et homo terra atque iturus in terram. Illud enim secundum animam rationalem dicitur, qualem Deus insufflando, vel, si commodius dicitur, inspirando indidit homini, id est hominis corpori : hoc autem secundum corpus, qualem hominem Deus finxit ex pulvere, cui data est anima, ut fieret corpus animale, id est homo in animam viventem.

Quapropter in eo quod Dominus fecit, quando insufflavit dicens, *Accipite Spiritum sanctum*, nimirum hoc intelligi voluit, quod Spiritus sanctus non tantum sit Patris, verum etiam Unigeniti ipsius Spiritus. Idem ipse quippe Spiritus est et Patris et Filii, cum quo est Trinitas Pater et Filius et Spiritus sanctus, non creatura, sed Creator. Neque enim flatus ille corporeus de carnis ore procedens substantia erat Spiritus sancti atque natura, sed potius significatio, qua intelligeremus, ut dixi, Spiritum sanctum Patri esse Filioque communem : quia non sunt eis singulis singuli, sed unus amborum est. Semper autem iste Spiritus in Scripturis sanctis græco vocabulo πνεῦμα dicitur, sicut eum et hoc loco Dominus appellavit, quando eum corporalis sui oris flatu significans, discipulis suis dedit : et locis omnibus divinorum eloquiorum non mihi aliter unquam nuncupatus occurrit. Hic vero, ubi legitur, *Et finxit Deus hominem pulverem de terra, et insufflavit*, sive *inspiravit in faciem ejus spiritum vitæ*, non ait græcus πνεῦμα, quod solet dici Spiritus sanctus, sed πνοήν : quod nomen in creatura quam in Creatore frequentius legitur : unde nonnulli etiam Latini, propter differentiam, hoc vocabulum non spiritum, sed flatum appellare maluerunt. Hoc enim est in græco etiam illo loco apud Isaiam, ubi Deus dicit, *Omnem flatum ego feci*, omnem animam sine dubitatione significans. Quod itaque græce πνοή dicitur, nostri aliquando flatum, aliquando spiritum aliquando inspirationem, vel adspirationem, quando etiam Dei dicitur, interpretati sunt : πνεῦμα, vero nunquam nisi spiritum; sive hominis, de quo ait Apostolus, *Quis enim scit hominum quæ sunt hominis, nisi spiritus hominis qui in ipso est?* sive pecoris, sicut

prit, ou par inspiration ou aspiration, ou même par âme; mais jamais ils ne traduisent l'autre que par esprit, soit celui de l'homme dont l'Apôtre dit, « Qui connaît ce qui est en l'homme, « que l'esprit même de l'homme qui est en lui? » soit celui de la bête, comme lorsque Salomon dit : « Qui sait si l'esprit de l'homme monte « en haut dans le ciel, et l'esprit de la bête « descend en bas dans la terre? » soit même cet esprit corporel qu'on nomme aussi *vent*, comme, dans le psaume : « Le feu, la grêle, la neige, « la glace, l'esprit de tempête? » soit enfin l'Esprit créateur, tel que celui dont Notre-Seigneur dit, dans l'Évangile : « Recevez le Saint-Esprit, » en le marquant par son souffle, et : « Allez, « baptisez toutes les nations au nom du Père, et « du Fils et du Saint-Esprit, » paroles qui publient clairement la très sainte Trinité; et encore : « Dieu est esprit; » et en beaucoup d'autres passages de l'Écriture, où jamais le grec ne porte πνοή, c'est-à-dire souffle, mais πνεῦμα, c'est-à-dire esprit. Ainsi, quand dans le passage de la Genèse où il est dit que « Dieu souffla « sur la face de l'homme un esprit de vie, » il y aurait au grec πνεῦμα et non πνοή; il ne s'ensuivrait pas pour cela que nous fussions obligés d'entendre l'Esprit créateur. Comme nous avons dit, l'Écriture ne se sert pas seulement du premier de ces mots pour le Créateur, mais aussi pour la créature.

Mais, disent-ils, elle n'ajouterait pas *de vie* (esprit de vie), si elle ne voulait marquer le Saint-Esprit, ni *vivante* (l'homme devint une âme vivante), si elle n'entendait la vie de l'âme qui lui est communiquée par le don de l'Esprit de Dieu; puisque, l'âme vivant d'une vie qui lui est propre, il n'était pas besoin d'ajouter *vivante*, si l'Écriture n'eût voulu signifier cette vie qui lui est donnée par le Saint-Esprit. A quoi aboutit ce raisonnement? N'est-ce pas là défendre avec grand soin ses rêveries, faute de faire assez d'attention au sens de l'Écriture? Sans aller plus loin, qu'y avait-il de plus aisé que de lire ce qui est écrit un peu auparavant au même livre de la Genèse, « Que la terre produise des âmes vivantes, » quand tous les animaux de la terre furent créés? et quelques lignes après, mais toujours au même livre : « Tout homme qui était sur la terre et « toutes les choses qui ont un esprit de vie mou« rurent, » pour dire que tout ce qui vivait sur la terre périt par le déluge? Puis donc que nous trouvons une âme vivante et un esprit de vie même dans les bêtes, selon la façon de parler de l'Écriture, et qu'au lieu même où elle dit, « Toutes les choses qui ont un esprit de vie, » le grec ne porte pas πνεῦμα, mais πνοή, que ne disons-nous aussi : Qu'était-il besoin d'ajouter *vivante*, vu que l'âme ne peut être, si elle ne vit; ou *de vie*, après avoir dit *esprit?* Cela nous fait donc voir que, lorsque l'Écriture a usé de ces mêmes termes en parlant de l'homme, elle ne s'est point éloignée de son langage ordinaire, mais elle a

in Salomonis libro scriptum est, *Quis scit si spiritus hominis ascendat sursum in cœlum, et spiritus pecoris descendat deorsum in terram?* sive istum corporeum, qui etiam ventus dicitur : nam ejus hoc nomen est, ubi in Psalmo canitur, *Ignis, grando, nix, glacies, spiritus tempestatis :* sive jam non creatum, sed Creatorem, sicut est de quo dicit Dominus in Evangelio, *Accipite Spiritum sanctum;* eum corporei sui oris significans flatu. Et ubi ait, *Ite, baptizate omnes gentes in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti :* ubi ipsa Trinitas excellentissime et evidentissime commendata est. Et ubi legitur, *Deus spiritus est.* Et aliis plurimis sacrarum Litterarum locis. In his quippe omnibus testimoniis Scripturarum, quantum ad Græcos attinet, non πνοήν videmus scriptum esse, sed πνεῦμα : quantum autem ad Latinos, non flatum, sed spiritum. Quapropter in eo quod scriptum est, *Inspiravit*, vel, si magis proprie dicendum est, *Insufflavit in faciem ejus spiritum vitæ;* si græcus non πνοήν, sicut ibi legitur, sed πνεῦμα posuisset, nec sic esset consequens, ut Creatorem Spiritum, qui proprie dicitur in Trinitate Spiritus sanctus, intelligere cogeremur : quandoquidem πνεῦμα, ut dictum est, non solum de Creatore, sed etiam de creatura dici solere manifestum est.

Sed cum dixisset, inquiunt, *spiritum*, non adderet *vitæ*, nisi illic Spiritum sanctum vellet intelligi : et cum dixisset, *Factus est homo in animam*, non adderet, *viventem*, nisi animæ vitam significaret, quæ illi divinitus impertitur dono Spiritus Dei. Cum enim vivat anima, inquiunt, proprio suæ vitæ modo, quid opus erat addere *viventem*, nisi ut ea vita intelligeretur, quæ illi per Spiritum sanctum datur? Hoc quid est aliud, nisi diligenter pro humana suspicione contendere, et Scripturas sanctas negligenter attendere? Quid enim magnum erat non ire longius, sed in eodem libro ipso paulo superius legere, *Producat terra animam viventem;* quando animalia terrestria cuncta creata sunt? Deinde aliquantis interpositis, in eodem tamen ipso libro, quid magnum erat advertere quod scriptum est, *Et omnia quæ habent spiritum vitæ, et omnis qui erat super aridam, mortuus est;* cum insinuaret omnia quæ vivebant in terra periisse diluvio? Si ergo et animam viventem, et spiritum vitæ etiam in pecoribus invenimus, sicut loqui divina Scriptura consuevit; et cum hoc quoque loco, ubi legitur, *Omnia quæ habent spiritum vitæ*, non græcus πνεῦμα, sed πνοήν dixerit : cur non dicimus, Quid opus erat ut adderet, *viventem*, cum anima nisi vivat esse non possit? aut, Quid opus erat ut adderet, *vitæ*, cum dixisset *spiritum?* Sed intelligimus *spiritum vitæ*, et *animam viventem* Scripturam suo more dixisse, cum animalia, id est corpora animata, vellet intelligi, quibus inesset per animam perspicuus iste etiam corporis sensus. In hominis autem conditione obliviscimur, quemadmodum loqui Scriptura consueverit, cum suo prorsus more locuta sit : quo insinuaret hominem etiam rationali anima accepta, quam non sicut aliarum carnium aquis et terra producentibus, sed Deo flante creatam voluit intelligi; sic tamen factum, ut in corpore animali, quod fit anima in eo vi-

voulu que l'on entendît par là le principe de la raison, comme dans les bêtes celui de la sensibilité.

Le souffle de Dieu, disent-ils encore, est sorti de sa bouche; de sorte que, si nous croyons que c'est l'âme, il s'ensuivra que nous serons obligés aussi d'avouer qu'elle est de même substance et égale à cette Sagesse qui a dit : « Je suis sortie de « la bouche du Très-Haut. » Mais la Sagesse ne dit pas qu'elle a été soufflée de la bouche de Dieu, mais qu'elle en est sortie. Or, de même que nous pouvons former un souffle, non de notre âme qui nous fait hommes, mais de l'air qui nous entoure et que nous respirons; ainsi Dieu, qui est tout-puissant, a pu très-bien aussi en former un, non de sa nature ni d'aucune chose créée, mais du néant, et le mettre dans le corps de l'homme. D'ailleurs, afin que ces gens qui veulent parler de l'Écriture, et qui ne considèrent pas comment elle s'exprime, apprennent qu'elle ne fait pas sortir de la bouche de Dieu seulement ce qui est de même nature que lui, qu'ils écoutent ce que Dieu y dit : « Parce que vous êtes tiède, c'est-à-dire, ni froid « ni chaud, je vous vomirai de ma bouche. »

Il ne faut donc plus résister aux paroles expresses de l'Apôtre, lorsque, distinguant le corps animal du corps spirituel, c'est-à-dire celui que nous avons maintenant de celui que nous aurons un jour, il dit : « Le corps est semé corps ani« mal, et il ressuscitera spirituel. Comme il y « a un corps animal, il y a aussi un corps spi« rituel, ainsi qu'il est écrit : Adam, le premier « homme, a été créé avec une âme vivante, et le « second Adam a été rempli d'un esprit vivifiant. « Mais ce n'est pas le corps spirituel qui a été « formé le premier, c'est le corps animal, et en« suite le spirituel. Le premier homme est le ter« restre formé de la terre, et le second homme « est le céleste descendu du ciel. Comme le pre« mier homme a été terrestre, ses enfants sont « aussi terrestres; et comme le second homme est « céleste, ses enfants sont aussi célestes. De « même donc que nous avons porté l'image de « l'homme terrestre, portons aussi l'image de « l'homme céleste. » Ainsi, le corps animal, dans lequel l'Apôtre dit que fut créé le premier homme, n'était pas composé de sorte qu'il ne pût mourir, mais de façon qu'il ne fût point mort, si l'homme n'eût péché. Le corps qui sera spirituel, parce que l'esprit le vivifiera, ne pourra mourir non plus que l'âme, qui, bien qu'elle meure en quelque sorte en se séparant de sa vie véritable, c'est-à-dire, de l'Esprit de Dieu, par lequel elle aurait vécu sage et bien heureuse, conserve toujours une vie qui lui est propre, quoique misérable, parce qu'elle a été créée immortelle. Il en est de même des mauvais anges, qui, pour être séparés de Dieu, source de vie, de sagesse et de béatitude, ne laissent pas de vivre et de sentir, parce qu'ils ont été créés immortels; tellement que la seconde mort même où ils seront précipités après le dernier jugement ne leur ôtera

vente, sicut illa animalia viveret, de quibus dixit, *Producat terra animam viventem* : et quæ itidem dicit habuisse in se spiritum vitæ; ubi etiam in græco non dixit πνεῦμα, sed πνοήν : non utique Spiritum sanctum, sed eorum animam tali exprimens nomine.

Sed enim Dei flatus, inquiunt, Dei ore exisse intelligitur, quem si animam crediderimus, consequens erit ut ejusdem fateamur esse substantiæ, paremque illius Sapientiæ, quæ dicit, *Ego ex ore Altissimi prodivi*. Non quidem dixit Sapientia ore Dei efflatam se fuisse, sed ex ejus ore prodisse. Sicut autem nos possumus, non de nostra natura qua homines sumus, sed de isto aere circumfuso, quem spirando ac respirando ducimus ac reducimus, flatum facere cum sufflamus : ita omnipotens Deus, non de sua natura, neque de subjacenti creatura, sed etiam de nihilo potuit facere flatum, quem corpori hominis inserendo inspirasse vel insufflasse convenientissime dictus est, incorporeus incorporeum, sed immutabilis mutabilem; quia non creatus creatum. Verumtamen ut sciant isti, qui de Scripturis loqui volunt, et Scripturarum locutiones non advertunt, non hoc solum dici exire ex ore Dei, quod est æqualis ejusdemque naturæ, audiant, vel legant quod Deo dicente scriptum est : *Quoniam tepidus es, et neque calidus neque frigidus, incipiam te evomere ex ore meo.*

Nulla itaque causa est, cur apertissime loquenti resistamus Apostolo, ubi ab spirituali corpore corpus animale discernens, id est, ab illo in quo futuri sumus, hoc in quo nunc sumus, ait : *Seminatur corpus animale, surget corpus spirituale : si est corpus animale, est et spirituale, sicut scriptum est, Factus est primus homo Adam in animam viventem, novissimus Adam in spiritum vivificantem. Sed non primum quod spirituale est, sed quod animale; postea, quod spirituale. Primus homo de terra, terrenus; secundus homo de cœlo, cœlestis. Qualis terrenus, tales et terreni : qualis cœlestis, tales et cœlestes. Et quomodo induimus imaginem terreni, induamus et imaginem ejus qui de cœlo est.* De quibus omnibus apostolicis verbis superius locuti sumus. Corpus igitur animale, in quo primum hominem Adam factum esse dicit Apostolus, sic erat factum, non ut mori omnino non posset; sed ut non moreretur, nisi homo peccasset. Nam illud quod spiritu vivificante spirituale erit et immortale, mori omnino non poterit. Sicut anima creata est immortalis, quæ licet peccato mortua perhibeatur carens quadam vita sua, hoc est Dei Spiritu, quo etiam sapienter et beate vivere poterat : tamen propria quadam, licet misera, vita sua non desinit vivere; quia immortalis est creata. Sicut etiam desertores angeli, licet secundum quemdam modum mortui sint peccando; quia fontem vitæ deseruerunt, qui Deus est, quem potando, sapienter beateque poterant vivere : tamen non sic mori potuerunt, ut omnino desisterent vivere atque sentire; quoniam immortales creati sunt : atque ita in secundam mortem post ultimum præcipitabuntur judicium, ut nec illic vita careant; quandoquidem etiam sensu, cum in doloribus futuri sunt, non carebunt. Sed homines ad Dei gratiam pertinentes cives sanctorum Angelorum in

pas la vie, puisqu'elle leur fera souffrir de cruelles douleurs. Mais les hommes qui appartiennent à la grâce, et qui seront associés aux saints anges dans la béatitude, seront revêtus de corps spirituels, de telle sorte qu'ils ne pécheront ni ne mourront plus.

Il reste une question à examiner, et que je tâcherai de résoudre avec l'assistance du Dieu de vérité, savoir, comment les premiers hommes auraient pu engendrer des enfants, s'ils n'eussent point péché, puisque nous disons que les mouvements de la concupiscence sont des suites du péché. Mais parce qu'il faut finir ce livre, et que cette question demande à être traitée avec quelque étendue, il vaut mieux la remettre au livre suivant.

LIVRE QUATORZIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Le péché du premier homme eût entraîné tous les hommes dans la mort éternelle de l'âme, si la grâce de Dieu n'en sauvait plusieurs.

Nous avons déjà dit, dans les livres précédents, que Dieu a voulu que tous les hommes sortissent d'un seul, afin de les unir plus étroitement ensemble, non-seulement par la ressemblance de la nature, mais aussi par les nœuds de la parenté; et qu'ils ne seraient point morts si nos deux premiers parents, dont l'un fut tiré du néant, et l'autre de celui-ci, ne l'eussent mérité par leur désobéissance, qui a corrompu toute la nature humaine, et transmis leur péché à leurs descendants, aussi bien que la nécessité de mourir. Or cette mort a tellement établi son empire parmi les hommes, qu'elle les précipiterait tous dans la seconde mort qui n'aura point de fin, si la grâce de Dieu toute gratuite n'en sauvait quelques-uns de ce gouffre. De là vient que tant de nations qui sont dans le monde, si différentes de mœurs, de coutumes et de langage, ne forment toutes ensemble que deux sociétés d'hommes, que nous pouvons justement appeler cités selon l'Écriture. L'une se compose de ceux qui veulent vivre selon la chair, et l'autre de ceux qui vivent selon l'esprit : et quand les uns et les autres ont obtenu ce qu'ils désirent, ils sont en paix chacun dans leur genre.

CHAPITRE II.

Ce qu'il faut entendre par vivre selon la chair

Il faut voir d'abord ce que c'est que vivre selon la chair, et ce que c'est que vivre selon l'esprit. Quelqu'un qui ne serait pas fort versé dans le langage de l'Écriture pourrait s'imaginer d'abord que les épicuriens et les autres philosophes sensualistes, et tous ceux qui, sans faire profession de philosophie, ne connaissent et n'aiment que les plai-

beata vita manentium, ita spiritualibus corporibus induentur, ut neque peccent amplius, neque moriantur : ea tamen immortalitate vestiti, quæ, sicut Angelorum, nec peccato possit auferri; natura quidem manente carnis, sed nulla omnino carnali corruptibilitate vel tarditate remanente.

Sequitur autem quæstio necessario pertractanda, et Domino Deo veritatis adjuvante solvenda. Si libido membrorum inobedientium ex peccato inobedientiæ in illis primis hominibus, cum illos divina gratia deseruisset, exorta est; unde in suam nuditatem oculos aperuerunt, id est, eam curiosius adverterunt, et quia impudens motus voluntatis arbitrio resistebat, pudenda texerunt : quomodo essent filios propagaturi, si, ut creati fuerant, sine prævaricatione mansissent. Sed quia et liber iste claudendus est, nec tanta quæstio in sermonis angustias coarctanda, in eum qui sequitur, commodiore dispositione differatur.

LIBER QUARTUS DECIMUS.

CAPUT PRIMUM.

Per inobedientiam primi hominis in secundæ mortis perpetuitatem ruituros omnes fuisse, nisi multos Dei gratia liberaret.

Diximus jam in superioribus libris ad humanum genus, non solum naturæ similitudine sociandum, verum etiam quadam cognationis necessitudine in unitatem concordem pacis vinculo colligandum, ex homine uno Deum voluisse homines instituere : neque hoc genus fuisse in singulis quibusque moriturum, nisi duo primi, quorum creatus est unus ex nullo, altera ex illo, id inobedientia meruissent : a quibus admissum est tam grande peccatum, ut in deterius eo natura mutaretur humana, etiam in posteros obligatione peccati et mortis necessitate transmissa : Mortis autem regnum in homines usque adeo dominatum est, ut omnes in secundam quoque mortem, cujus nullus est finis, pœna debita præcipites ageret, nisi inde quosdam indebita Dei gratia liberaret. Ac per hoc factum est, ut cum tot tantæque gentes per terrarum orbem diversis ritibus moribusque viventes, multiplici linguarum, armorum, vestium sint varietate distinctæ; non tamen amplius quam duo quædam genera humanæ societatis existerent, quas civitates duas secundum Scripturas nostras merito appellare possimus. Una quippe est hominum secundum carnem, altera secundum spiritum vivere in sui cujusque generis pace volentium; et cum id quod expetunt assequuntur, in sui cujusque generis pace viventium.

CAPUT II.

De vita carnali, quæ non ex corporis tantum, sed etiam ex animi sit intelligenda vitiis.

Prius ergo videndum est, quid sit secundum carnem, quid secundum spiritum vivere. Quisquis enim hoc quod diximus prima fronte inspicit, vel non recolens, vel minus advertens quemadmodum Scripturæ sanctæ loquantur, potest putare philosophos quidem Epicureos secun-

sirs des sens, vivent selon la chair, parce qu'ils mettent le souverain bien de l'homme dans la volupté du corps, et que les stoïciens qui le mettent dans l'âme vivent selon l'esprit; mais, dans le sens de l'Écriture, les uns et les autres vivent selon la chair. En effet, elle n'appelle pas seulement chair le corps de tout animal mortel et terrestre, comme quand elle dit : « Toute chair n'est « pas la même chair; car autre est la chair de « l'homme, autre celle des bêtes, autre celle des « oiseaux, autre celle des poissons; » mais elle donne à ce mot beaucoup d'autres acceptions; elle lui fait entre autres signifier l'homme même, en prenant la partie pour le tout, comme dans ce passage de l'Apôtre : « Nulle chair ne sera justi- « fiée par les œuvres de la loi; » où l'on doit entendre *nul homme*, ainsi que saint Paul le déclare lui-même dans son épître aux Galates : « Nul homme ne sera justifié par la loi; » et : « Sa- « chant qu'aucun homme ne sera justifié par les « œuvres de la loi. » C'est en ce sens que doivent se prendre ces paroles de saint Jean : « Et le « Verbe s'est fait chair, » c'est-à-dire homme. Quelques-uns, pour avoir mal entendu ceci, ont pensé que Jésus-Christ n'avait point d'âme humaine. De même que l'on conçoit la partie par le tout dans ces paroles de Marie Madeleine : « Ils « ont enlevé mon Seigneur, et je ne sais où ils l'ont « mis, » ne voulant parler que de son corps qu'elle croyait qu'on eût enlevé du tombeau; on conçoit aussi quelquefois le tout par la partie, comme en ces autres expressions que nous venons de rapporter.

Lors donc que l'Écriture prend ce mot de chair en plusieurs acceptions qu'il serait trop long de rapporter, pour concevoir ce que c'est que vivre selon la chair, considérons attentivement ce passage de l'épître de saint Paul aux Galates, où il dit : « Les œuvres de la chair sont aisées à con- « naître, comme l'adultère, la fornication, l'im- « pureté, l'impudicité, l'idolâtrie, les empoison- « nements, les inimitiés, les contentions, les ja- « lousies, les animosités, les dissensions, les héré- « sies, les envies, les ivrogneries, les débauches, « et autres semblables, dont je vous ai dit, et vous « le dis encore, que ceux qui commettent ces « crimes ne posséderont point le royaume de « Dieu. » Parmi les œuvres de la chair que l'Apôtre dit qu'il est aisé de connaître et qu'il condamne, nous ne trouvons pas seulement celles qui regardent la volupté du corps, comme la fornication, l'impureté, l'impudicité, l'ivrognerie, la gourmandise, mais encore celles qui ne regardent que l'esprit. En effet, qui ne reconnaîtra que l'idolâtrie, les empoisonnements, les inimitiés, les contentions, les jalousies, les animosités, les dissensions, les hérésies et les envies, sont plutôt des vices de l'âme que du corps? Il se peut faire qu'un homme s'abstienne des plaisirs du corps pour se livrer à l'idolâtrie ou pour former quelque hérésie; et cependant cet homme est convaincu par l'autorité de l'Apôtre de vivre selon la

dum carnem vivere, quia summum bonum hominis in corporis voluptate posuerunt; et si qui alii sunt, qui quoquo modo corporis bonum, summum bonum esse hominis opinati sunt; et omne eorum vulgus, qui non aliquo dogmate, vel eo modo philosophantur, sed proclives ad libidinem, nisi ex voluptatibus, quas corporeis sensibus capiunt, gaudere nesciunt : Stoicos autem, qui summum bonum hominis in animo ponunt, secundum spiritum vivere; quia et hominis animus quid est, nisi spiritus? Sed sicut loquitur Scriptura divina, secundum carnem vivere utrique monstrantur. Carnem quippe appellat, non solum corpus terreni atque mortalis animantis : veluti cum dicit, *Non omnis caro eadem caro; sed alia quidem hominis, alia autem caro pecoris, alia volucrum, alia piscium :* sed aliis multis modis significatione hujus nominis utitur, inter quos varios locutionis modos sæpe etiam ipsum hominem, id est naturam hominis, carnem nuncupat, modo locutionis a parte totum, quale est, *Ex operibus legis non justificabitur omnis caro.* Quid enim voluit intelligi, nisi omnis homo? Quod apertius paulo post ait, *In lege nemo justificatur :* et ad Galatas, *Scientes quia non justificabitur homo ex operibus legis.* Secundum hoc intelligitur, *Et Verbum caro factum est :* id est, homo. Quod non recte accipientes quidam, putaverunt Christo humanam animam defuisse. Sicut enim a toto pars accipitur, ubi Mariæ Magdalenæ verba in Evangelio leguntur dicentis, *Abstulerunt Dominum meum, et nescio ubi posuerunt eum;* cum de sola Christi carne loqueretur, quam sepultam de monumento putabat ablatam : ita et a parte totum, carne nominata intelligitur homo; sicuti ea sunt quæ supra commemoravimus.

Cum igitur multis modis, quos perscrutari et colligere longum est, divina Scriptura nuncupet carnem : quid sit secundum carnem vivere (quod profecto malum est, cum ipsa carnis natura non sit malum) ut indagare possimus, inspiciamus diligenter illum locum Epistolæ Pauli apostoli, quam scripsit ad Galatas, ubi ait, *Manifesta autem sunt opera carnis, quæ sunt adulteria, fornicationes, immunditiæ, luxuriæ, idolorum servitus, veneficia, inimicitiæ, contentiones, æmulationes, animositates, dissensiones, hæreses, invidiæ, ebrietates, comessationes, et his similia; quæ prædico vobis, sicut et prædixi, quoniam qui talia agunt, regnum Dei non possidebunt.* Iste totus Epistolæ apostolicæ locus, quantum ad rem præsentem satis esse videbitur, consideratus, poterit hanc dissolvere quæstionem, quid sit secundum carnem vivere. In operibus namque carnis, quæ manifesta esse dixit, eaque commemorata damnavit, non illa tantum invenimus, quæ ad voluptatem pertinent carnis, sicuti sunt fornicationes, immunditiæ, luxuriæ, ebrietates, comessationes; verum etiam illa quibus animi vitia demonstrantur a voluptate carnis aliena. Quis enim servitutem quæ idolis exhibetur, veneficia, inimicitias, contentiones, æmulationes, animositates, dissensiones, hæreses, invidias, non potius intelligat animi vitia esse quam carnis? Quandoquidem fieri potest, ut propter idololatriam vel hæresis alicujus errorem a voluptatibus carnis temperetur : et tamen etiam tunc homo, quamvis carnis libidines continere atque cohibere videatur, secundum carnem vi-

chair; et même là où il s'abstient des voluptés de la chair, il ne laisse pas évidemment de commettre les œuvres damnables de la chair. Les inimitiés ne sont-elles pas dans l'esprit? Qui s'aviserait de dire à son ennemi : Vous avez une mauvaise chair contre moi, pour dire qu'il a une mauvaise volonté? En un mot, les carnalités (qu'on me permette cette expression) impliquent la chair, comme les animosités impliquent l'âme. Pourquoi donc le Docteur des gentils appelle-t-il tout cela œuvres de la chair, sinon par cette façon de parler qui fait qu'on exprime le tout par la partie, c'est-à-dire, l'homme entier par la chair?

CHAPITRE III.

La chair n'est pas cause de tous les péchés.

Prétendre que la chair est cause de tous les vices, et que l'âme n'y est sujette que parce qu'elle en est revêtue, ce n'est pas donner l'attention qu'il faut à toute la nature de l'homme. Il est vrai que « le corps corruptible appesantit l'âme; » d'où vient que le même apôtre, parlant de ce corps corruptible dont il avait dit un peu auparavant, « Quoique notre homme extérieur se corrompe, » ajoute : « Nous savons que si cette « maison de terre où nous vivons vient à se dissoudre, Dieu nous doit donner dans le ciel une « autre maison, qui ne sera point faite de la main « des hommes. C'est ce qui nous fait soupirer dans « le désir d'être bientôt revêtus de la gloire qui « est cette maison céleste, si toutefois nous sommes trouvés vêtus et non pas nus. Car, pendant « que nous sommes dans cette demeure mortelle, « nous gémissons sous ce faix, dont nous ne dé« sirons pas d'être dépouillés, mais d'être comme « revêtus par-dessus, en sorte que ce qu'il y a « de mortel en nous soit absorbé par la vie. » Nous sommes donc tirés en bas par ce corps corruptible comme par un poids; mais parce que nous savons que cela vient de la corruption et non de la substance même du corps, nous ne voulons pas en être dépouillés, mais être revêtus d'immortalité. Alors le corps demeurera toujours; mais comme il ne sera pas corruptible, il ne nous appesantira point. « Le corps corruptible appesan« tit donc l'âme maintenant, et cette demeure de « terre abat l'esprit qui est vif et agissant. » Toutefois c'est une erreur de croire que tous les déréglements de l'âme viennent du corps.

Quoique Virgile ait exprimé noblement l'opinion de Platon, lorsqu'il a dit, « Un principe céleste, un feu vivifiant donne aux âmes une vigueur divine; mais cette vertu éthérée s'altère lorsqu'elles s'unissent à des corps pesants, à des organes grossiers, à des membres périssables, » et que, pour faire entendre que ces quatre principales passions, le désir, la joie, la crainte et la tristesse, qui sont les sources de tous les vices, viennent du corps, il ajoute : « De là vient qu'elles craignent, qu'elles désirent, qu'elles s'affli« gent et qu'elles se réjouissent; et qu'elles ne « peuvent contempler le ciel, enfermées dans le « corps comme dans une obscure prison; » néanmoins notre foi nous apprend autre chose. Elle nous enseigne que la corruption du corps qui appesantit l'âme n'est pas la cause, mais la peine

vere hac apostolica auctoritate convincitur; et in eo quod abstinet a voluptatibus carnis, damnabilia opera carnis agere demonstratur. Quis inimicitias non in animo habeat? aut quis ita loquatur, ut inimico suo, vel quem putat inimicum, dicat, Malam carnem, ac non potius, Malum animum habes adversum me? Postremo sicut carnalitates, ut ita dicam, si quis audisset, non dubitasset carni tribuere; ita nemo dubitat animositates ad animum pertinere : cur ergo hæc omnia et his similia Doctor Gentium in fide et veritate opera carnis appellat, nisi quia eo locutionis modo, quo totum significatur a parte, ipsum hominem vult nomine carnis intelligi?

CAPUT III.

Peccati causam ex anima, non ex carne prodiisse, et corruptionem ex peccato contractam, non peccatum esse, sed pœnam.

Quod si quisquam dicit, carnem causam esse in malis moribus quorumcumque vitiorum, eo quod anima carne affecta sic vivit, profecto non universam hominis naturam diligenter advertit. Nam *corpus* quidem *corruptibile aggravat animam.* Unde etiam idem apostolus agens de hoc corruptibili corpore, de quo paulo ante dixerat, *Etsi exterior homo noster corrumpitur : Scimus,* inquit, *quia si terrena nostra domus habitationis dissolvatur, ædificationem habemus ex Deo, domum non manufactam æternam in cœlis. Etenim in hoc ingemiscimus, habitaculum nostrum quod de cœlo est superindui cupientes : si tamen et induti, non nudi inveniamur. Etenim qui sumus in hac habitatione, ingemiscimus gravati : eo quod nolumus exspoliari, sed supervestiri, ut absorbeatur mortale a vita.* Et aggravamur ergo corruptibili corpore, et ipsius aggravationis causam, non naturam substantiamque corporis, sed ejus corruptionem scientes, nolumus corpore exspoliari, sed ejus immortalitate vestiri. Et tunc enim erit, sed quia corruptibile non erit, non gravabit. *Aggravat* ergo nunc *animam corpus corruptibile, et deprimit terrena inhabitatio sensum multa cogitantem.* Verumtamen qui omnia animæ mala ex corpore putant accidisse, in errore sunt.

Quamvis enim Virgilius Platonicam videatur luculentis versibus explicare sententiam, dicens,

Igneus est ollis vigor, et cœlestis origo
Seminibus, quantum non noxia corpora tardant,
Terrenique hebetant artus moribundaque membra;

omnesque illas notissimas quatuor animi perturbationes, cupiditatem, timorem, lætitiam, tristitiam, quasi origines omnium peccatorum atque vitiorum volens intelligi ex corpore accidere, subjungat et dicat,

Hinc metuunt cupiuntque, dolent gaudentque, nec auras
Suspiciunt, clausæ tenebris et carcere cæco :

tamen aliter se habet fides nostra. Nam corruptio corpo-

du premier péché ; que ce n'est pas la chair corruptible qui fait l'âme pécheresse, mais l'âme pécheresse qui fait l'âme corruptible : de sorte qu'encore qu'elle excite en nous certains désirs déréglés, il ne faut pas cependant attribuer tous les désordres à la chair; car la conséquence de cette opinion serait la justification du diable, qui n'a point de chair. Bien qu'on ne puisse pas dire qu'il soit fornicateur, ni ivrogne, ni sujet aux autres péchés de la chair, dont il se fait l'instigateur occulte, il ne laisse pas néanmoins d'être infiniment superbe et envieux; il l'est au point que c'est pour cela que, selon l'apôtre saint Pierre, il a été précipité dans les prisons obscures de l'air, et destiné à des supplices éternels. Or saint Paul attribue à la chair ces vices qui règnent principalement dans le diable, encore qu'il soit certain qu'il n'a point de chair. Il dit que les inimitiés, les contentions, les jalousies, les animosités et les envies, sont les œuvres de la chair, aussi bien l'orgueil qui est la source de tous ces vices et celui qui domine particulièrement dans le diable. En effet, qui est plus ennemi des saints que lui? qui a plus d'animosité contre eux? qui est plus jaloux de leur gloire? Lorsqu'il a tous ces vices et qu'il est privé de chair, comment sont-ce les œuvres de la chair, sinon parce que ce sont les œuvres de l'homme, que saint Paul, comme je l'ai dit, entend par le nom de chair? Ce n'est pas, au fond, pour avoir une chair que le diable n'a point, mais pour avoir voulu vivre selon lui-même, c'est-à-dire, selon l'homme, que l'homme est devenu semblable au diable. Le diable a voulu vivre aussi selon lui-même, quand il n'est pas demeuré dans la vérité; en sorte que, quand il mentait, cela ne venait pas de Dieu, mais de lui-même, de lui qui n'est pas seulement menteur, mais aussi le père du mensonge; de lui qui a menti le premier, et qui n'est l'auteur du péché que parce qu'il est l'auteur du mensonge.

CHAPITRE IV.

Ce que c'est que vivre selon l'homme et vivre selon Dieu.

Lors donc que l'homme vit selon l'homme et non selon Dieu, il est semblable au diable, parce que l'ange même ne devait pas vivre selon l'ange, mais selon Dieu, pour demeurer dans la vérité, et pour parler le langage de la vérité, qui vient de Dieu, et non celui du mensonge, qu'il tire de son propre fonds. Si le même apôtre dit, dans un autre passage : « La vérité de Dieu éclate davantage par mon mensonge, » n'est-ce pas déclarer que le mensonge est de l'homme, et la vérité de Dieu? Ainsi, quand l'homme vit selon la vérité, il ne vit pas selon lui-même, mais selon Dieu; car c'est Dieu qui a dit : « Je suis la vérité. » Lorsqu'il vit selon lui-même, il vit selon le mensonge; non qu'il soit lui-même mensonge, puisqu'il a pour auteur et pour créateur un Dieu qui n'est point auteur ni créateur du mensonge, mais parce que l'homme a été créé innocent, non pour vivre selon lui-même, mais pour vivre selon celui qui l'a créé, c'est-à-dire, pour faire plutôt la volonté de Dieu que la sienne. Or le mensonge consiste à ne pas vivre selon l'ordre pour lequel il a été créé. Il veut certainement être heureux, même en ne vivant pas comme il faut pour l'être. Et

ris, quæ aggravat animam, non peccati primi est causa, sed pœna; nec caro corruptibilis animam peccatricem, sed anima peccatrix fecit esse corruptibilem carnem. Ex qua corruptione carnis licet existant quædam incitamenta vitiorum, et ipsa desideria vitiosa : non tamen omnia vitæ iniquæ vitia tribuenda sunt carni, ne ab his omnibus purgemus diabolum, qui non habet carnem. Etsi enim diabolus fornicator vel ebriosus, vel si quid hujusmodi mali est quod ad carnis pertinet voluptates, non potest dici, cum sit etiam talium peccatorum suasor et instigator occultus : est tamen maxime superbus atque invidus. Quæ illum vitiositas sic obtinuit, ut propter hanc esset in carceribus caliginosi hujus aeris æterno supplicio destinatus. Hæc autem vitia quæ tenent in diabolo principatum, carni tribuit Apostolus, quam certum est diabolum non habere. Dicit enim, inimicitias, contentiones, æmulationes, animositates, invidias, opera esse carnis : quorum omnium malorum caput atque origo superbia est, quæ sine carne regnat in diabolo. Quis autem illo est inimicior sanctis? quis adversus eos contentiosior, animosior, et magis æmulus atque invidus invenitur? Et hæc omnia cum habeat sine carne, quomodo sunt ista opera carnis; nisi quia opera sunt hominis, quem, sicut dixi, nomine carnis appellat? Non enim habendo carnem, quam non habet diabolus; sed vivendo secundum se ipsum, hoc est secundum hominem, factus est homo similis diabolo : quia et ille secundum se ipsum vivere voluit, quando in veritate non stetit; ut non de Dei, sed de suo, mendacium loqueretur, qui non solum mendax, verum etiam mendacii pater est. Primus est quippe mentitus, et a quo peccatum, ab illo cœpit esse mendacium.

CAPUT IV.

Quid sit secundum hominem, quidve secundum Deum vivere.

Cum ergo vivit homo secundum hominem, non secundum Deum, similis est diabolo. Quia nec angelo secundum angelum, sed secundum Deum vivendum fuit, ut staret in veritate, et veritatem de illius, non de suo mendacium loqueretur. Nam et de homine alio loco idem apostolus ait, *Si autem veritas Dei in meo mendacio abundavit.* Meum dixit mendacium, veritatem Dei. Cum itaque vivit homo secundum veritatem, non vivit secundum se ipsum, sed secundum Deum. Deus est enim qui dixit, *Ego sum veritas.* Cum vero vivit secundum se ipsum, hoc est secundum hominem, non secundum Deum, profecto secundum mendacium vivit : non quia homo ipse mendacium est, cum sit ejus auctor et creator Deus, qui non est utique auctor creatorque mendacii; sed quia homo ita factus est rectus, ut non secundum se ipsum, sed secundum eum a quo factus est, viveret; id est, illius po-

qu'y a-t-il de plus mensonger que cette volonté? c'est pourquoi on peut fort bien dire que tout péché est un mensonge. Nous ne péchons en effet que par la même volonté qui nous porte à désirer d'être heureux, ou à craindre d'être malheureux. Il y a donc mensonge lorsque ce que nous faisons pour devenir heureux ne sert qu'à nous rendre malheureux. D'où vient cela, sinon de ce que l'homme ne saurait trouver son bonheur qu'en Dieu qu'il abandonne en péchant, et non en soi-même?

Nous avons dit que tous les hommes sont partagés en deux cités différentes et contraires entre elles, en ce que les uns vivent selon la chair et les autres selon l'esprit, ou, en d'autres termes, en ce que les uns vivent selon l'homme, et les autres selon Dieu. Saint Paul se sert même de cette expression dans son épître aux Corinthiens, quand il dit : Puisqu'il y a encore des rivalités et des « jalousies parmi vous, n'est-il pas visible que « vous êtes charnels, et que vous marchez encore « selon l'homme? » C'est donc la même chose de marcher selon l'homme et d'être charnel, en prenant la chair, c'est-à-dire une partie de l'homme, pour tout l'homme. Il avait un peu auparavant appelé animaux ceux qu'il nomme ici charnels : « Qui d'entre les hommes, dit-il, connaît ce qui est « en l'homme, sinon l'esprit même de l'homme « qui est en lui? Ainsi personne ne connaît ce qui « est en Dieu que l'Esprit de Dieu. Or nous n'avons « pas reçu l'esprit du monde, mais l'esprit de « Dieu, pour connaître les dons que Dieu nous « a faits; et nous les annonçons non par les dis« cours éloquents de la sagesse humaine, mais « avec la science de l'esprit communiquant les cho« ses spirituelles à ceux qui sont spirituels. Pour « l'homme animal, il ne conçoit point ce qui « est de l'Esprit de Dieu; car cela passe à son « sens pour une folie. » Il s'adresse à ces sortes de personnes qui sont encore animales, lorsqu'il dit un peu après : « Aussi, mes frères, n'ai-je pu « vous parler comme à des personnes spirituelles, « mais comme à des gens qui sont encore char« nels: » ce que l'on doit encore entendre de même, c'est-à-dire, le tout pour la partie. Tout l'homme peut être désigné par l'esprit ou par la chair, qui sont les deux parties qui le composent; et dès lors l'homme animal et l'homme charnel ne sont point deux choses différentes, mais une même chose, c'est-à-dire, l'homme vivant selon l'homme, comme on ne doit entendre que l'homme, soit en ce passage : « Nulle chair ne sera justifiée par les « œuvres de la loi; » soit en celui-ci : « Soixante « et quinze âmes descendirent en Égypte avec Ja« cob. » Où nous lisons, « Non par les discours élo« quents de la sagesse humaine, » saint Paul aurait pu dire, De la sagesse charnelle, comme il a dit ailleurs : « Vous marchez selon l'homme. » Cela paraît encore plus clairement par ces paroles du même apôtre : « Lorsque l'un dit, Je suis à « Paul, et l'autre, Je suis à Apollon, n'êtes-vous « pas encore des hommes? » Il appelle hommes ceux qu'il avait auparavant appelés charnels et animaux. « Vous êtes des hommes, » dit-il; c'est-à-dire, Vous vivez selon l'homme, et non pas selon Dieu; car si vous viviez selon Dieu, vous seriez des dieux.

tius, quam suam faceret voluntatem : non autem ita vivere, quemadmodum est factus ut viveret, hoc est mendacium. Beatus quippe vult esse, etiam non sic vivendo ut possit esse. Quid est ista voluntate mendacius? Unde non frustra dici potest, omne peccatum esse mendacium. Non enim fit peccatum, nisi ea voluntate, qua volumus ut bene sit nobis, vel nolumus ut male sit nobis. Ergo mendacium est, quod cum fiat ut bene sit nobis, hinc potius male est nobis; vel cum fiat ut melius sit nobis, hinc potius pejus est nobis. Unde hoc, nisi quia de Deo potest bene esse homini, quem delinquendo deserit; non de se ipso, secundum quem vivendo delinquit?

Quod itaque diximus, hinc exstitisse civitates duas diversas inter se atque contrarias, quod alii secundum carnem, alii secundum spiritum viverent; potest etiam isto modo dici quod alii secundum hominem, alii secundum Deum vivant. Apertissime quippe Paulus ad Corinthios dicit : *Cum enim inter vos sint æmulatio et contentio, nonne carnales estis, et secundum hominem ambulatis?* Quod ergo est ambulare secundum hominem, hoc est esse carnalem; quod a carne, id est a parte hominis, intelligitur homo. Eosdem ipsos quippe dixit superius animales, quos postea carnales, ita loquens : *Quis enim scit*, inquit, *hominum quæ sunt hominis, nisi spiritus hominis, qui in ipso est? Sic et quæ Dei sunt, nemo scit nisi Spiritus Dei. Nos autem*, inquit, *non spiritum hujus mundi accepimus, sed Spiritum qui ex Deo est, ut sciamus quæ a Deo donata sunt nobis; quæ et loquimur, non in sapientiæ humanæ doctis verbis, sed doctis spiritu, spiritualibus spiritualia comparantes. Animalis autem homo non percipit quæ sunt Spiritus Dei : stultitia est enim illi.* Talibus igitur, id est animalibus, paulo post dicit, *Et ego, fratres, non potui loqui vobis quasi spiritualibus, sed quasi carnalibus.* Et illud ex hoc eodem loquendi modo, id est, a parte totum. Et ab anima namque, et a carne, quæ sunt partes hominis, potest totum significari, quod est homo : atque ita non est aliud animalis homo, aliud carnalis; sed idem ipsum est utrumque, id est, secundum hominem vivens homo. Sicut non aliud quam homines significantur, sive ubi legitur, *Ex operibus legis non justificabitur omnis caro :* sive quod scriptum est, *Septuaginta quinque animæ descenderunt cum Jacob in Ægyptum.* Et ibi enim per omnem carnem homo, et ibi per septuaginta quinque animas septuaginta quinque homines intelliguntur. Et quod dictum est, *Non in sapientiæ humanæ doctis verbis;* potuit dici, Non in sapientiæ carnalis : sicut quod dictum est, *Secundum hominem ambulatis;* potuit dici, Secundum carnem. Magis autem hoc apparuit in his quæ subjunxit : *Cum enim quis dicat, Ego sum Pauli; alius autem, Ego Apollo : nonne homines estis?* Quod dicebat, *Animales estis*, et, *Carnales estis;* expressius dixit, *Homines estis :* quod est, Secundum hominem vivitis, non secundum Deum; secundum quem si viveretis, dii essetis.

CHAPITRE V.

L'opinion des platoniciens touchant la nature de l'âme et celle du corps est plus supportable que celle des manichéens; et toutefois il faut la rejeter, parce qu'ils pensent que tous les désirs déréglés de l'âme viennent du corps.

Il ne faut donc pas, lorsque nous péchons, accuser la chair en elle-même, pour faire retomber ce reproche sur le Créateur, puisque la chair est bonne en son genre et dans son ordre; mais il n'est pas bon d'abandonner le Créateur pour vivre selon un bien créé, soit qu'on veuille vivre selon la chair, ou selon l'âme, ou selon l'homme tout entier, qui est composé des deux ensemble, et que l'on peut par conséquent désigner par le nom seul ou de l'âme ou du corps. Celui qui loue l'âme comme le souverain bien, et qui condamne la chair comme un mal, aime l'une et fuit l'autre charnellement, parce que sa haine, aussi bien que son amour, n'est pas fondée sur la vérité, mais sur une fausse imagination. Les platoniciens, je l'avoue, ne sont pas aussi extravagants que les manichéens, et ne détestent pas avec eux les corps terrestres comme une nature de mal, puisqu'ils attribuent tous les éléments dont ce monde visible est composé, et toutes leurs qualités, à Dieu comme à leur Créateur. Mais ils croient que le corps mortel affecte tellement l'âme, qu'il engendre en elle la crainte, le désir, la joie et la tristesse, quatre passions qui sont la source de la corruption des mœurs. Que si cela est, d'où vient qu'Énée dans Virgile, entendant dire à son père que les âmes retourneront dans les corps après les avoir quittés, est surpris de cette opinion, et s'écrie : « O mon père! est-il croyable que les « âmes, esprits purs, retournent encore au monde « et rentrent dans des corps mortels? Qui peut « inspirer à ces âmes malheureuses un si funeste amour de la vie terrestre? » Dans la pureté tant vantée que possèdent ces âmes, cette fatale envie leur vient-elle d'un corps terrestre et mortel? N'assure-t-il pas qu'elles ont été délivrées de toute cette contagion de la chair, lorsqu'elles y veulent retourner? Il résulte de là que, quand cette révolution éternelle des âmes serait aussi vraie qu'elle est fausse, on ne pourrait pas dire que tous leurs désirs déréglés leur viennent du corps, puisque, selon les platoniciens eux-mêmes, il est évident que ce funeste amour, comme dit le poëte, ne vient pas du corps; que l'âme la conçoit en un temps où elle en est dépouillée, et purifiée de toute contagion des corps. Aussi accordent-ils que ce n'est pas seulement le corps qui excite dans l'âme des craintes, des désirs, des joies et des tristesses, mais que l'âme peut être agitée d'elle-même de tous ces mouvements.

CAPUT V.

Quod de corporis animæque natura tolerabilior quidem Platonicorum quam Manichæorum sit opinio; sed et ipsi reprobantur, quoniam vitiorum causas naturæ carnis adscribunt.

Non igitur opus est in peccatis vitiisque nostris ad Creatoris injuriam carnis accusare naturam, quæ in genere atque ordine suo bona est : sed deserto Creatore bono, vivere secundum creatum bonum, non est bonum; sive quisque secundum carnem, sive secundum animam, sive secundum totum hominem, qui constat ex anima et carne (unde et nomine solius animæ, et nomine solius carnis significari potest), eligat vivere. Nam qui velut summum bonum laudat animæ naturam, et tanquam malum naturam carnis accusat, profecto et animam carnaliter appetit, et carnem carnaliter fugit : quoniam id vanitate sentit humana, non veritate divina. Non quidem Platonici, sicut Manichæi desipiunt, ut tanquam mali naturam terrena corpora detestentur; cum omnia elementa, quibus iste mundus visibilis contrectabilisque compactus est, qualitatesque eorum Deo artifici tribuant. Verumtamen ex terrenis artubus moribundisque membris sic affici animas opinantur, ut hinc eis sint morbi cupiditatum et timorum et lætitiæ sive tristitiæ : quibus quatuor vel perturbationibus, ut Cicero appellat, vel passionibus, ut plerique verbum e verbo græco exprimunt, omnis humanorum morum vitiositas continetur. Quod si ita est, quid est quod Æneas apud Virgilium, cum audisset a patre apud inferos, animas rursus ad corpora redituras, hanc opinionem miratur, exclamans :

O pater, anne aliquas ad cœlum hinc ire putandum est
Sublimes animas, iterumque ad tarda reverti
Corpora? Quæ lucis miseris tam dira cupido?

Numquidnam hæc tam dira cupido ex terrenis artubus moribundisque membris adhuc inest animarum illi prædicatissimæ puritati? Nonne ab hujusmodi corporeis, ut dicit, pestibus omnibus eas asserit esse purgatas, cum rursus incipiunt in corpora velle reverti? Unde colligitur, etiamsi ita se haberet, quod est omnino vanissimum, vicissim alternans incessabiliter euntium atque redeuntium animarum mundatio et inquinatio, non potuisse veraciter dici, omnes culpabiles atque vitiosos motus animarum eis ex terrenis corporibus inolescere : siquidem secundum ipsos illa, ut locutor nobilis ait, dira cupido usque adeo non est ex corpore, ut ab omni corporea peste purgatam, et extra omne corpus animam constitutam, ipsam compellat esse in corpore. Unde etiam, illis fatentibus, non ex carne tantum afficitur anima, ut cupiat, metuat, lætetur, ægrescat; verum etiam ex se ipsa his potest motibus agitari.

CHAPITRE VI.

Les mouvements de l'âme sont bons ou mauvais, selon que la volonté est bonne ou mauvaise.

Or l'état de la volonté importe beaucoup. Si elle est mauvaise, ces mouvements seront mauvais; et si elle est bonne, ils seront louables : attendu que la volonté est en tous ces mouvements, ou plutôt tous ces mouvements ne sont que des volontés. En effet, qu'est-ce que le désir et la joie, qu'une volonté qui approuve ce que nous voulons? Et qu'est-ce que la crainte et la tristesse, qu'une volonté qui improuve ce que nous ne voulons pas? Mais lorsque nous approuvons ce que nous voulons en le souhaitant, ce mouvement s'appelle désir; et lorsque c'est en le possédant, il s'appelle joie. De même, quand nous improuvons ce qui nous déplaît, avant que cela nous arrive, cette volonté s'appelle crainte; et réciproquement, on la nomme tristesse. En un mot, la volonté de l'homme reçoit des impressions différentes, selon les différents objets qui l'attirent ou qui la blessent. C'est pourquoi il faut que l'homme qui ne vit pas selon l'homme, mais selon Dieu, aime le bien; et il haïra nécessairement le mal; et comme nul n'est mauvais par nature, mais par vice, celui qui vit selon Dieu doit avoir pour les méchants une haine parfaite, en sorte qu'il ne haïsse pas l'homme à cause du vice, et qu'il n'aime pas le vice à cause de l'homme, mais qu'il haïsse le vice et aime l'homme. Lorsque le vice sera guéri, il ne restera plus rien qu'il ne doive aimer.

CHAPITRE VII.

Que les mots amour et dilection se prennent indifféremment en bonne et en mauvaise part dans les saintes Lettres.

On dit de celui qui se propose d'aimer Dieu et d'aimer son prochain, non pas selon l'homme, mais selon Dieu, comme il s'aime lui-même, qu'il a une bonne volonté. Cette bonne volonté s'appelle ordinairement charité dans l'Écriture sainte, qui la nomme aussi quelquefois amour. L'Apôtre veut que celui dont on fait choix pour gouverner le peuple aime le bien. Nous lisons aussi, dans l'Évangile, que Notre-Seigneur ayant dit à Pierre, « Me chéris-tu (*Diligisme me*) plus « que ne font ceux-ci? » Pierre répondit : « Sei- « gneur, vous savez que je vous aime (*amo*). » Et le Seigneur lui ayant demandé de nouveau, non pas s'il l'aimait (*amaret*), mais s'il le chérissait (*diligeret*), Pierre lui répondit encore : « Seigneur, vous savez que je vous aime. » Enfin, le Seigneur lui ayant demandé une troisième fois s'il le chérissait (*Diligis me*), l'évangéliste ajoute : « Pierre fut contristé de ce que le Sei- « gneur lui avait dit trois fois : M'aimes-tu (*amas* « *me*)? » D'où il faut conclure que *amare* et *diligere* sont employés indifféremment l'un pour l'autre.

J'ai cru devoir m'arrêter un moment sur ces deux mots, parce que quelques-uns veulent voir

CAPUT VI.

De qualitate voluntatis humanæ, sub cujus judicio affectiones animi aut pravæ habentur, aut rectæ.

Interest autem qualis sit voluntas hominis : quia si perversa est, perversos habebit hos motus; si autem recta est, non solum inculpabiles, verum etiam laudabiles erunt. Voluntas est quippe in omnibus : imo omnes nihil aliud quam voluntates sunt. Nam quid est cupiditas et lætitia, nisi voluntas in eorum consensionem quæ volumus? et quid est metus atque tristitia, nisi voluntas in dissensionem ab his quæ nolumus? Sed cum consentimus appetendo ea quæ volumus, cupiditas; cum autem consentimus fruendo his quæ volumus, lætitia vocatur. Itemque cum dissentimus ab eo quod accidere nolumus, talis voluntas metus est; cum autem dissentimus ab eo quod nolentibus accidit, talis voluntas tristitia est. Et omnino pro varietate rerum quæ appetuntur atque fugiuntur, sicut allicitur vel offenditur voluntas hominis, ita in hos vel illos affectus mutatur et vertitur. Quapropter homo qui secundum Deum, non secundum hominem vivit, oportet ut sit amator boni : unde fit consequens ut malum oderit. Et quoniam nemo natura, sed quisquis malus est, vitio malus est : perfectum odium debet malis, qui secundum Deum vivit; ut nec propter vitium oderit hominem, nec amet vitium propter hominem; sed oderit vitium, amet hominem. Sanato enim vitio, totum quod amare, nihil autem quod debeat odisse remanebit.

CAPUT VII.

Amorem et dilectionem indifferenter et in bono et in malo apud sacras Litteras inveniri.

Nam cujus propositum est amare Deum, et non secundum hominem, sed secundum Deum amare proximum, sicut etiam se ipsum; procul dubio propter hunc amorem dicitur voluntatis bonæ, quæ usitatius in Scripturis sacris charitas appellatur : sed amor quoque secundum easdem sacras Litteras dicitur. Nam et amatorem boni dicit Apostolus esse debere, quem regendo populo præcipit eligendum. Et ipse Dominus Petrum apostolum interrogans, cum dixisset, *Diligis me plus his?* ille respondit, *Domine, tu scis quia amo te.* Et iterum Dominus quæsivit, non utrum amaret, sed utrum diligeret eum Petrus : at ille respondit iterum, *Domine, tu scis quia amo te.* Tertia vero interrogatione et ipse Dominus non ait, Diligis me, sed, *Amas me?* ubi secutus ait Evangelista, *Contristatus est Petrus, quia dixit ei tertio, Amas me?* cum Dominus non tertio, sed semel dixerit, *Amas me?* bis autem dixerit, *Diligis me?* Unde intelligimus, quod etiam cum dicebat Dominus, *Diligis me?* nihil aliud dicebat, quam, *Amas me?* Petrus autem non mutavit hujus unius rei verbum, sed etiam tertio, *Domine,* inquit, *tu omnia scis, tu scis quia amo te.*

Hoc propterea commemorandum putavi, quia nonnulli arbitrantur aliud esse dilectionem sive charitatem, aliud amorem. Dicunt enim dilectionem accipiendam esse in

une différence entre *dilection* ou *charité* et *amour*. La dilection, disent-ils, se présente en bonne part, et l'amour en mauvaise part. Or il est certain que les auteurs profanes eux-mêmes n'ont pas fait cette distinction. Je laisse aux philosophes le soin de la justifier. Toutefois je ferai observer qu'ils ne laissent pas de relever l'amour qui a pour objet le bien et Dieu même. Quant à l'Écriture sainte, dont l'autorité l'emporte infiniment sur celle de tous les monuments humains, nulle part elle n'insinue qu'il faille voir une différence entre l'amour et la dilection ou charité. J'ai déjà prouvé que l'amour s'y prend en bonne part. Pour s'assurer que cette différence est chimérique, il suffit de se rappeler ce passage du Psalmiste : « Celui qui chérit (*di*- « *ligit*) l'iniquité, hait son âme ; » et cet autre de l'apôtre Saint-Jean : « Celui qui chérit (*si* « *quis dilexerit*) le monde, la dilection du Père « n'est pas en lui. » Enfin nous lisons : « Les hom- « mes deviendront amoureux d'eux-mêmes, amou- « reux de l'argent. »

La bonne volonté est le bon amour, et la mauvaise le mauvais; et les différents mouvements de cet amour font toutes les passions. S'il se porte vers quelque objet, c'est désir; s'il en jouit, c'est joie; s'il s'en éloigne, c'est crainte; s'il le sent malgré lui, c'est tristesse. Or ces passions sont bonnes ou mauvaises, selon que l'amour est bon ou mauvais. Prouvons ceci par l'Écriture. L'Apôtre désire de sortir de cette vie, et d'être avec Jésus-Christ. « Mon âme, dit le « prophète, languit dans le désir dont elle brûle « sans cesse pour votre loi : » voilà pour le désir. La joie se prend aussi en bonne part dans le Psalmiste : « Réjouissez-vous, justes, dans le « Seigneur; » et : « Vous avez rempli mon cœur « de joie; » et encore : « Vous me comblerez de « joie, lorsque vous me montrerez votre face. » L'Apôtre se sert de la crainte pour marquer un bon mouvement de l'âme, quand il dit : « Opérez « votre salut avec crainte et tremblement; » et : « Ne présumez point trop de vous-même, mais « craignez; » et encore : « Je crains que, comme « le serpent séduisit Ève, vous ne dégénériez de « la simplicité qui est selon Jésus-Christ. » Quant à la tristesse, il est plus difficile de savoir si elle peut se prendre en bonne part.

CHAPITRE VIII.

Les stoïciens n'admettent aucune passion dans l'âme du sage, et y substituent d'autres mouvements.

Les stoïciens, qui substituent d'autres mouvements de l'âme aux passions que les Grecs nomment εὐπαθεῖαι, et que Cicéron appelle *constantiæ*, parce qu'ils ne veulent pas que leur sage y soit sujet, la *volonté* au lieu du *désir*, le *contentement d'esprit* au lieu de la *joie*, et la *précaution* au lieu de la *crainte*, disent qu'il ne peut rien y avoir dans l'âme du sage qui tienne la place de la *tristesse*. La volonté, disent-ils, désire le bien, qui est ce que fait le sage; le contentement d'esprit est le fruit de l'accomplissement du bien, que le sage accomplit partout; la

bono, amorem in malo. Sic autem nec ipsos auctores sæcularium litterarum locutos esse, certissimum est. Sed viderint philosophi utrum vel qua ratione ista discernant. Amorem tamen eos in bonis rebus et erga ipsum Deum magni pendere, libri eorum satis loquuntur. Sed Scripturas religionis nostræ, quarum auctoritatem cæteris quibusque litteris anteponimus, non aliud dicere amorem, aliud dilectionem vel charitatem, insinuandum fuit. Nam et amorem in bono dici, jam ostendimus. Sed ne quis existimet amorem quidem et in bono et in malo, dilectionem autem nonnisi in bono esse dicendam, illud attendat quod in Psalmo scriptum est : *Qui autem diligit iniquitatem, odit animam suam.* Et illud apostoli Joannis : *Si quis dilexerit mundum, non est dilectio Patris in eo.* Ecce uno loco dilectio et in bono et in malo. Amorem autem in malo (quia in bono jam ostendimus) ne quisquam flagitet, legat quod scriptum est : *Erunt enim homines se ipsos amantes, amatores pecuniæ.* Recta itaque voluntas est bonus amor, et voluntas perversa malus amor. Amor ergo inhians habere quod amatur, cupiditas est : id autem habens eoque fruens, lætitia est : fugiens quod ei adversatur, timor est; idque si acciderit sentiens, tristitia est. Proinde mala sunt ista, si malus est amor; bona, si bonus. Quod dicimus, de Scripturis probemus. Concupiscit Apostolus dissolvi, et esse cum Christo : et, *Concupivit anima mea desiderare judicia tua;* vel si accommodatius dicitur, *Desideravit anima mea concupiscere judicia tua :* et *Concupiscentia sapientiæ perducit ad regnum.* Hoc tamen loquendi obtinuit consuetudo, ut si cupiditas vel concupiscentia dicatur, nec addatur cujus rei sit, non nisi in malo possit intelligi. Lætitia in bono est, *Lætamini in Domino, et exsultate justi :* et, *Dedisti lætitiam in cor meum* : et, *Adimplebis me lætitia cum vultu tuo.* Timor in bono est apud Apostolum, ubi ait, *Cum timore et tremore vestram ipsorum salutem operamini :* et, *Noli altum sapere, sed time :* et, *Timeo autem, ne sicut serpens Evam seduxit astutia sua, sic et vestræ mentes corrumpantur a castitate quæ est in Christo.* De tristitia vero, quam Cicero magis ægritudinem appellat, dolorem autem Virgilius, ubi ait, « Dolent gaudentque, » sed ideo malui tristitiam dicere, quia ægritudo vel dolor usitatius in corporibus dicitur, scrupulosior quæstio est, utrum inveniri possit in bono.

CAPUT VIII.

De tribus perturbationibus, quas in animo sapientis Stoici esse voluerunt, excluso dolore sive tristitia, quam virtus animi sentire non debeant.

Quas enim Græci appellant εὐπαθείας, latine autem Cicero constantias nominavit, Stoici tres esse voluerunt, pro tribus perturbationibus in animo sapientis, pro cupiditate voluntatem, pro lætitia gaudium, pro metu cautionem : pro ægritudine vero vel dolore, quam nos vitandæ

précaution évite le mal, que le sage doit éviter. Quant à la tristesse, comme elle naît du mal présent, et qu'ils croient qu'il ne peut arriver aucun mal au sage, ils disent qu'il n'y a rien dans l'âme du sage qui tienne la place de la tristesse. Ainsi volonté, contentement d'esprit, précaution, voilà les attributs du sage, et du sage seulement; celui qui ne l'est pas a en partage le désir, la joie, la crainte et la tristesse. Les trois premières affections sont ce que Cicéron appelle *constantiæ,* et les quatre autres sont ce que le même auteur appelle *perturbations,* et le plus grand nombre, *passions.* Lorsque j'ai voulu examiner si ces façons de parler des stoïciens étaient conformes à l'Écriture, j'ai trouvé que le Prophète dit « qu'il n'y a point de contentement « d'esprit pour les impies, » le propre des méchants étant plutôt de se réjouir du mal que d'être contents, ce qui n'appartient qu'aux bons. J'ai aussi trouvé dans l'Évangile : « Faites aux hom« mes tout ce que vous voulez qu'ils vous fas« sent, » comme si l'on ne pouvait vouloir que le bien, au lieu qu'on peut aussi désirer le mal. Il est vrai que quelques versions portent, « Tout le « bien que vous voulez qu'ils vous fassent ; » et elles l'ont fait pour empêcher que quelqu'un voulant souffrir quelque chose de déshonnête, ne crût que cela lui permettait de le faire : mais ce sens n'est point celui de l'original grec.

Bien que ces sortes d'expressions soient les plus propres, il ne faut pas néanmoins toujours nous y assujettir. Il suffit de les prendre en cette acception dans les passages de l'Écriture où elles n'en peuvent avoir d'autres, comme en ceux que je viens d'alléguer. Ne dit-on pas en effet que les impies sont transportés de joie, quoiqu'il n'y ait point de contentement d'esprit pour les impies? D'où vient cela, sinon de ce que *gaudere* est pris dans une acception exclusive, lorsqu'on l'entend au propre? De même, qui osera nier que ce précepte, ainsi exprimé, « Faites à autrui ce que vous désirez qu'on vous fasse », implique la défense de désirer des choses déshonnêtes? et que le même, ainsi exprimé, « Faites à autrui ce que vous voulez qu'on vous « fasse, » n'est ni aussi salutaire et aussi vrai? D'où vient cela encore, sinon de ce que la volonté, dans son acception propre, ne peut s'entendre qu'en bonne part? Toutefois il est certain que cette manière de parler ne serait point passée en usage, « Ne *veuillez* point mentir, » s'il n'y avait aussi une mauvaise volonté, de laquelle est distinguée celle que les anges ont recommandée par ces paroles : « Paix sur la terre aux hommes « de bonne volonté ? » Ce serait inutilement que l'Évangile ajouterait *bonne,* s'il n'y en avait aussi une mauvaise. D'ailleurs, quelle si grande louange l'Apôtre aurait il donnée à la charité, lorsqu'il a dit « qu'elle ne prend point son con« tentement dans le mal, » si la malignité ne l'y

ambiguitatis gratia, tristitiam maluimus dicere, negaverunt esse posse aliquid in animo sapientis. Voluntas quippe, inquiunt, appetit bonum, quod facit sapiens; gaudium de bono adepto est, quod ubique adipiscitur sapiens; cautio devitat malum, quod debet sapiens devitare : tristitia porro quia de malo est, quod jam accidit, nullum autem malum existimant posse accidere sapienti; nihil in ejus animo pro illa esse posse dixerunt. Sic ergo illi loquuntur, ut velle, gaudere, cavere negent nisi sapientem; stultum autem nonnisi cupere, lætari, metuere, contristari. Et illas tres esse constantias, has autem quatuor perturbationes secundum Ciceronem, secundum plurimos autem passiones. Græce autem illæ tres, sicut dixi, appellantur εὐπάθειαι; istæ autem quatuor πάθη. Hæc locutio utrum Scripturis sanctis congruat, cum quærerem quantum potui diligenter, illud inveni quod ait Propheta, *Non est gaudere impiis, dicit Dominus* : tanquam impii lætari possint potius quam gaudere de malis? quia gaudium proprie bonorum et piorum est. Item illud in Evangelio, *Quæcumque vultis ut faciant vobis homines, hæc et vos facite illis*, ita dictum videtur, tanquam nemo possit aliquid male vel turpiter velle, sed cupere. Denique propter consuetudinem locutionis nonnulli interpretes addiderunt, *bona*, et ita interpretati sunt : *Quæcumque vultis ut faciant vobis homines bona.* Cavendum enim putaverunt, ne quisquam inhonesta velit sibi fieri ab hominibus, ut de turpioribus taceam, certe luxuriosa convivia, in quibus se, si et ipse illis faciat similia, hoc præceptum existimet impleturum. Sed in græco Evangelio, unde in latinum translatum est, non legitur, *bona;* sed, *Quæcumque vultis ut faciant vobis homines, hæc et vos facite illis :* credo propterea, quia in eo quod dixit, *vultis*, jam voluit intelligi *bona.* Non enim ait, Cupitis.

Non tamen semper his proprietatibus locutio nostra frenanda est, sed interdum his utendum est : et cum legimus eos quorum auctoritati resultare fas non est, ibi sunt intelligendæ, ubi rectus sensus alium exitum non potest invenire; sicut ista sunt quæ exempli gratia partim ex Propheta, partim ex Evangelio commemoravimus. Quis enim nescit impios exsultare lætitia? et tamen *non est gaudere impiis, dicit Dominus.* Unde, nisi quia gaudere aliud est, quando proprie signateque hoc verbum ponitur? Item quis negaverit non recte præcipi hominibus, ut quæcumque sibi ab aliis fieri cupiunt, hæc eis et ipsi faciant; ne se invicem turpitudine illicitæ voluptatis oblectent? Et tamen saluberrimum verissimumque præceptum est, *Quæcumque vultis ut faciant vobis homines, eadem et vos facite illis.* Et hoc unde, nisi quia hoc loco modo quodam proprio voluntas posita est, quæ in malo accipi non potest? Locutione vero usitatiore, quam frequentat maxime consuetudo sermonis, non utique diceretur, *Noli velle mentiri omne mendacium;* nisi esset et voluntas mala, a cujus pravitate illa distinguitur, quam prædicaverunt Angeli dicentes, *Pax in terra hominibus bonæ voluntatis.* Nam ex abundanti additum est, *bonæ*, si esse non potest nisi bona. Quid autem magnum in charitatis laudibus dixisset Apostolus, quod non gaudeat super iniquitate, nisi quia ita malignitas gaudet? Nam et apud auctores sæcularium litterarum, talis istorum verborum indifferentia reperitur. Ait enim Cicero orator

prenait? Nous voyons aussi que les auteurs profanes se servent indifféremment de ces termes : « Je « désire, sénateurs, dit Cicéron, de ne point sor- « tir des bornes de la modération et de la douceur. » Il prend ici le désir en bonne part. Dans Térence, au contraire, le désir est pris en mauvaise part. Il introduit un jeune libertin qui, brûlant d'assouvir sa convoitise, s'écrie : « Je ne veux « que Philumène. » Que la volonté soit ici un mauvais désir, c'est ce qu'insinue suffisamment la réponse de son esclave : « Combien vous fe- « riez mieux de travailler à chasser cet amour de « votre cœur, que de vous exhaler en paroles qui « ne font qu'enflammer en vain votre passion ! » A l'égard du *contentement d'esprit*, qu'ils l'aient aussi employé en mauvaise part, Virgile seul suffit pour le prouver, lorsqu'il décrit avec une merveilleuse brièveté ces quatre passions de l'âme : « De là vient, dit-il, qu'ils craignent, « qu'ils désirent, qu'ils s'affligent, et qu'ils sont « contents. » Le même poëte dit encore : « Les « mauvais contentements de l'esprit. »

Il est donc commun aux bons et aux méchants de *vouloir*, de *se donner garde*, et d'*être contents*, ou, pour m'exprimer d'une autre sorte : Les bons et les méchants *désirent, craignent, et se réjouissent* également ; mais les uns bien et les autres mal, selon que leur volonté est bonne ou mauvaise. La *tristesse* même, à laquelle les stoïciens n'ont pu rien substituer dans l'âme de leur sage, se prend aussi quelquefois en bonne part, surtout dans nos auteurs. L'Apôtre loue les Corinthiens de ce qu'ils s'étaient attristés selon Dieu. Quelqu'un dira peut-être que cette tristesse dont saint Paul les félicite venait du repentir de leurs fautes, vu qu'il s'explique en ces termes : « Mais encore « que ma lettre vous ait attristés pour un peu de « temps, je ne laisse pas maintenant de me ré- « jouir, non de ce que vous avez été tristes, mais « de ce que votre tristesse vous a portés à faire « pénitence. Votre tristesse a été selon Dieu, et « ainsi vous n'avez pas sujet de vous plaindre de « nous ; car la tristesse qui est selon Dieu produit « un repentir salutaire dont on ne se repent point, « au lieu que la tristesse du monde cause la mort. » Ainsi, les stoïciens peuvent répondre que la tristesse est utile pour se repentir, mais qu'elle ne peut pas tomber en l'âme du sage, parce qu'il n'est pas capable de pécher pour s'en repentir, et que nul autre mal ne peut l'attrister. Ils rapportent, si je ne me trompe, qu'Alcibiade, qui se croyait heureux, pleura quand Socrate lui eut prouvé qu'il était misérable, parce qu'il était fou. La folie donc fut cause en lui de cette tristesse salutaire, qui fait que l'homme s'afflige d'être autre qu'il ne devrait; mais les stoïciens ne disent pas que le fou ne peut être triste, mais le sage.

CHAPITRE IX.

Du bon usage que les bons font des passions.

Nous avons déjà répondu là-dessus à ces philosophes au neuvième livre de cet ouvrage, où nous avons montré que ce n'est qu'une question de mots, et qu'ils sont plus amoureux de la dispute que de la vérité. Mais parmi nous, selon l'É-

amplissimus : « Cupio, Patres conscripti, me esse clemen- « tem. » Quia id verbum in bono posuit, quis tam perverse doctus existat, qui non eum Cupio, sed Volo potius dicere debuisse contendat? Porro apud Terentium flagitiosus adolescens insana flagrans cupidine : « Nihil volo « aliud, » inquit, « nisi Philumenam. » Quam voluntatem fuisse libidinem, responsio quæ ibi servi ejus senioris inducitur, satis indicat. Ait namque domino suo :

Quanto satius est, te id dare operam, quo istum amorem
ex animo amoveas tuo,
Quam id loqui quo magis libido frustra accendatur tua?

Gaudium vero eos et in malo posuisse, ille ipse Virgilianus testis est versus, ubi has quatuor perturbationes summa brevitate complexus est.

Hinc metuunt cupiuntque, dolent gaudentque.

Dixit etiam idem auctor, « Mala mentis gaudia. »

Proinde volunt, cavent, gaudent et boni et mali ; atque ut eadem aliis verbis enuntiemus, cupiunt, timent, lætantur et boni et mali : sed illi bene, isti male, sicut hominibus seu recta seu perversa voluntas est. Ipsa quoque tristitia, pro qua Stoici nihil in animo sapientis inveniri posse putaverunt, reperitur in bono, et maxime apud nostros. Nam laudat Apostolus Corinthios, quod contristati fuerint secundum Deum. Sed fortasse quis dixerit, illis Apostolum fuisse congratulatum, quod contristati fuerint pœnitendo : qualis tristitia, nisi eorum qui peccaverint, esse non potest. Ita enim dicit : *Video quod epistola illa, etsi ad horam contristavit vos, nunc gaudeo, non quia contristati estis, sed quia contristati estis ad pœnitentiam. Contristati enim estis secundum Deum, ut in nullo detrimentum patiamini ex nobis. Quæ enim secundum Deum est tristitia, pœnitentiam in salutem impœnitendam operatur : mundi autem tristitia mortem operatur. Ecce enim idipsum secundum Deum contristari, quantam perficit in vobis industriam.* Ac per hoc possunt Stoici pro suis partibus respondere, ad hoc videri utilem esse tristitiam, ut peccasse pœniteat; in animo autem sapientis ideo esse non posse, quia nec peccatum in eum cadit, cujus pœnitentia contristetur, nec ullum aliud malum, quod perpetiendo et sentiendo sit tristis. Nam et Alcibiadem ferunt (si me de nomine hominis memoria non fallit), cum sibi beatus videretur, Socrate disputante, et ei quam miser esset, quoniam stultus esset, demonstrante, flevisse. Huic ergo stultitia fuit causa etiam hujus utilis optandæque tristitiæ, qua homo esse se dolet quod esse non debet. Stoici autem non stultum, sed sapientem aiunt tristem esse non posse.

CAPUT IX.

De perturbationibus animi, quarum affectus rectos habet vita justorum.

Verum his philosophis, quod ad istam quæstionem de animi perturbationibus attinet, jam respondimus in nono

criture et la saine doctrine, les citoyens de la sainte cité de Dieu, qui vivent selon Dieu dans le pèlerinage de cette vie, craignent, désirent, s'affligent et se réjouissent; et parce que leur amour est pur, toutes ces passions sont innocentes en eux. Ils craignent les supplices éternels, et désirent l'immortalité bienheureuse. Ils s'affligent en effet, parce qu'ils soupirent encore intérieurement dans l'attente de l'adoption divine, qui sera la délivrance de leurs corps. Ils se réjouissent en espérance, parce que cette parole, « La mort sera absorbée dans la victoire, » s'accomplira. Bien plus, ils craignent de pécher, ils désirent de persévérer, ils s'affligent de leurs péchés, ils se réjouissent de leurs bonnes œuvres. Ils craignent de pécher, parce qu'ils entendent que « la charité se refroidira en plusieurs, « à cause qu'ils verront le vice triompher. » Ils désirent de persévérer, parce qu'il est écrit « qu'il « n'y aura de sauvé que celui qui persévérera jus« qu'à la fin. » Ils s'affligent de leurs péchés, parce qu'il est dit : « Si nous nous prétendons « exempts de péché, nous nous abusons nous-mê« mes, et la vérité n'est point en nous. » Ils se réjouissent de leurs bonnes œuvres, parce que saint Paul leur dit : « Dieu aime celui qui donne « avec joie. » D'ailleurs, selon qu'ils sont faibles ou forts, ils craignent ou désirent d'être tentés, et s'affligent ou se réjouissent de leurs tentations. Ils craignent d'être tentés, à cause de cette parole : « Si quelqu'un tombe par surprise en quel« que péché, vous autres qui êtes spirituels, « ayez soin de l'en reprendre avec douceur, dans « la crainte d'être tentés comme lui. » Ils désirent d'être tentés, parce qu'ils entendent un homme fort de la cité de Dieu, qui dit : « Éprouvez-moi, « Seigneur, et me tentez; brûlez mes reins et « mon cœur. » Ils s'affligent dans les tentations, parce qu'ils voient Pierre pleurer. Ils se réjouissent dans les tentations, parce qu'ils entendent cette parole de Jacques : « N'ayez jamais plus « de joie, mes frères, que lorsque vous êtes atta« qués de plusieurs tentations. »

Or ils éprouvent ces mouvements pour eux-mêmes, mais aussi pour ceux dont ils désirent la délivrance ou s'en réjouissent, dont ils craignent la perte ou s'en affligent. Pour ne parler maintenant que de ce grand homme qui se glorifie de ses infirmités, de ce Docteur des gentils, du nombre desquels j'étais moi-même; qui a plus travaillé que tous les autres apôtres, et qui a instruit ceux de son temps et toute la postérité par ses admirables épîtres; du bienheureux Paul, ce brave athlète de Jésus-Christ, formé par lui, oint par lui, crucifié avec lui, glorieux en lui, combattant vaillamment sur le théâtre de ce monde à la vue des anges et des hommes, soutenant vaillamment la grande lutte, et s'avançant sans regarder derrière lui pour remporter le prix auquel Dieu l'avait appelé d'en-haut : qui ne serait ravi de le contempler des yeux de la foi, de le voir se réjouir avec ceux qui se réjouissent, pleurer avec ceux qui pleurent, avoir à livrer des combats au dehors et à refouler des frayeurs au dedans, souhaiter de mourir et d'être avec Jésus-Christ; désirer de visiter les Romains, pour recueillir du fruit parmi eux comme il en avait recueilli parmi les autres nations; avoir pour

hujus operis libro, ostendentes eos non tam de rebus, quam de verbis cupidiores esse contentionis, quam veritatis. Apud nos autem juxta Scripturas sacras sanamque doctrinam, cives sanctæ civitatis Dei in hujus vitæ peregrinatione secundum Deum viventes, metuunt cupiuntque, dolent gaudentque. Et quia rectus est amor eorum, istas omnes affectiones rectas habent. Metuunt pœnam æternam, cupiunt vitam æternam : dolent in re, quia ipsi in semetipsis adhuc ingemiscunt, adoptionem exspectantes redemptionem corporis sui; gaudent in spe, quia fiet *sermo, qui scriptus est, Absorpta est mors in victoriam.* Item metuunt peccare, cupiunt perseverare : dolent in peccatis, gaudent in operibus bonis. Ut enim metuant peccare, audiunt, *Quoniam abundabit iniquitas, refrigescet charitas multorum.* Ut cupiant perseverare audiunt quod scriptum est, *Qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit.* Ut doleant in peccatis, audiunt, *Si dixerimus quia peccatum non habemus, nos ipsos seducimus, et veritas in nobis non est.* Ut gaudeant in operibus bonis, audiunt, *Hilarem datorem diligit Deus.* Item sicuti se infirmitas eorum firmitasque habuerit, metuunt tentari, cupiunt tentari : dolent in tentationibus, gaudent in tentationibus. Ut enim metuant tentari, audiunt, *Si quis præoccupatus fuerit in aliquo delicto, vos qui spirituales estis, instruite hujusmodi in spiritu mansuetudinis; intendens te ipsum, ne et tu tenteris.* Ut autem cupiant tentari, audiunt quemdam virum fortem civitatis Dei dicentem, *Proba me, Domine, et tenta me; ure renes meos et cor meum.* Ut doleant in tentationibus, vident Petrum flentem : ut gaudeant in tentationibus, audiunt Jacobum dicentem, *Omne gaudium existimate, fratres mei, cum in tentationes varias incideritis.*

Non solum autem propter se ipsos his moventur affectibus, verum etiam propter eos quos liberari cupiunt, et ne pereant metuunt, et dolent si pereunt, et gaudent si liberantur. Illum quippe optimum et fortissimum virum, qui in suis infirmitatibus gloriatur, ut eum potissimum commemoremus, qui in Ecclesiam Christi ex Gentibus venimus, Doctorem Gentium in fide et veritate, qui et plus omnibus suis coapostolis laboravit, et pluribus Epistolis populos Dei, non eos tantum qui præsentes ab illo videbantur, verum etiam illos qui futuri prævidebantur, instruxit; illum, inquam, virum, athletam Christi, doctum ab illo, unctum de illo, crucifixum cum illo, gloriosum in illo, in theatro hujus mundi, cui spectaculum factus est et Angelis et hominibus, legitime magnum agonem certantem, et palmam supernæ vocationis in anteriora sectantem, oculis fidei libentissime spectant, gaudere cum gaudentibus, flere cum flentibus, foris habentem pugnas, intus timores, cupientem dissolvi, et esse cum Christo; desiderantem videre Romanos, ut aliquem fructum habeat et in illis, sicut et in cæteris gentibus; æmulantem Corin-

les Corinthiens une sainte jalousie, qui lui fait appréhender qu'ils ne se laissent séduire et ne dégénèrent de la simplicité qui est selon Jésus-Christ; être touché pour les Juifs d'une tristesse profonde et d'une douleur continuelle, qui le pénètre jusqu'au cœur, de ce qu'ignorant la justice de Dieu, et voulant établir leur propre justice, ils n'étaient point soumis à Dieu; et enfin, n'être pas seulement touché de douleur, mais éclater en gémissements et en plaintes au sujet de quelques-uns qui, après être tombés dans de grands désordres, n'en faisaient point pénitence?

Si l'on doit appeler vices ces mouvements qui naissent de l'amour du bien et de la sainte charité, il ne reste plus qu'à appeler vertus les affections qui sont réellement des vices. Mais puisque ces mouvements suivent la droite raison lorsqu'on les emploie où il faut, qui oserait alors les appeler des maladies de l'âme ou des passions vicieuses? Aussi Notre-Seigneur, qui a daigné vivre ici-bas revêtu de la forme de serviteur, mais sans aucun péché, s'en est servi lui-même lorsqu'il a cru le devoir faire. Comme il avait vraiment un corps et une âme, il avait aussi de véritables passions Lors donc que l'Évangile rapporte qu'il fut touché d'une tristesse mêlée d'indignation en voyant l'endurcissement des Juifs, et qu'il dit: « Je me « réjouis pour l'amour de vous de ce que je n'étais « pas là, afin que vous croyiez; » qu'avant de ressusciter Lazare il pleura; qu'il désira ardemment de manger la pâque avec ses disciples; que son âme fut triste jusqu'à la mort aux approches de sa passion: nous ne devons point douter que toutes ces choses ne se soient effectivement passées en lui. Il a ouvert son cœur à ces affections quand il lui a plu pour l'accomplissement de ses desseins, comme il s'est fait homme quand il a voulu.

Mais, quelque bon usage que nous fassions de ces affections, il n'en faut pas moins reconnaître que nous ne les éprouverons pas dans l'autre vie, et qu'en celle-ci elles nous emportent souvent plus loin que nous ne voudrions: ce qui fait que nous pleurons même quelquefois malgré nous, quoiqu'en des choses qui ne sont purement que de charité. C'est en nous une suite de notre condition faible et mortelle; mais il n'en était pas ainsi de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en qui ces faiblesses même émanaient de sa puissance. Tant que nous sommes dans ce corps fragile, ce serait un défaut d'être exempt de toute passion; car l'Apôtre blâmait et même détestait certaines personnes qu'il accuse d'être sans affection. Le Psalmiste de même condamne ceux dont il dit: « J'ai « attendu pour voir si quelqu'un ne prendrait « point part à mon affliction, et personne n'y a « pris part. » En effet, n'avoir aucun sentiment de douleur tandis que nous sommes dans ce lieu de misère, est un état qu'on ne saurait acheter, comme l'a dit un écrivain païen, qu'au prix d'une âme atroce et d'un corps stupide. C'est pourquoi ce que les Grecs appellent *apathie*, c'est-à-dire cet état impassible de l'âme, dans lequel elle ne soit sujette à aucune passion qui la trouble et qui soit contraire à la raison, est véritablement une bonne chose et très-souhaitable, mais qui n'est pas non plus pour cette vie. Ce n'est pas un homme du commun, mais des plus saints et des plus parfaits, qui dit: « Si nous nous prétendons exempts « de péché, nous nous abusons nous-mêmes,

thios, et ipsa æmulatione metuentem, ne seducantur eorum mentes a castitate quæ in Christo est; magnam tristitiam et continuum dolorem cordis de Israelitis habentem, quod ignorantes Dei justitiam, et suam volentes constituere, justitiæ Dei non essent subjecti; nec solum dolorem, verum etiam luctum suum denuntiantem quibusdam qui ante peccaverunt, et non egerunt pœnitentiam super immunditia et fornicationibus suis.

Hi motus, hi affectus de amore boni et de sancta charitate venientes, si vitia vocanda sunt, sinamus ut ea quæ vere vitia sunt, virtutes vocentur. Sed cum rectam rationem sequantur istæ affectiones, quando ubi oportet adhibentur, quis eas tunc morbos seu vitiosas passiones audeat dicere? Quamobrem etiam ipse Dominus in forma servi agere vitam dignatus humanam, sed nullum habens omnino peccatum, adhibuit eas ubi adhibendas esse judicavit. Neque enim in quo verum erat hominis corpus et verus hominis animus, falsus erat humanus affectus. Cum ergo ejus in Evangelio ista referuntur, quod super duritiam cordis Judæorum cum ira contristatus sit; quod dixerit, *Gaudeo propter vos, ut credatis*; quod Lazarum suscitaturus etiam lacrymas fuderit; quod concupiverit cum discipulis suis manducare pascha; quod propinquante passione tristis fuerit anima ejus, non falso utique referuntur. Verum ille hos motus certæ dispensationis gratia, ita cum voluit suscepit animo humano, ut cum voluit factus est homo.

Proinde, quod fatendum est, etiam cum rectas et secundum Deum habemus has affectiones, hujus vitæ sunt, non illius quam futuram speramus, et sæpe illis etiam inviti cedimus. Itaque aliquando, quamvis non culpabili cupiditate, sed laudabili charitate moveamur, etiam dum nolumus, flemus. Habemus ergo eas ex humanæ conditionis infirmitate: non autem ita Dominus Jesus, cujus et infirmitas fuit ex potestate. Sed dum vitæ hujus infirmitatem gerimus, si eas omnino nullas habeamus, tunc potius non recte vivimus. Vituperabat enim et detestabatur Apostolus quosdam, quos etiam esse dixit sine affectione. Culpavit etiam illos sacer Psalmus, de quibus ait, *Sustinui qui simul contristaretur, et non fuit.* Nam omnino non dolere, dum sumus in hoc loco miseriæ, profecto, sicut quidam etiam apud sæculi hujus litteratos sensit et dixit, non sine magna mercede contingit, immanitatis in animo, stuporis in corpore. Quocirca illa quæ ἀπάθεια græce dicitur, quæ si latine posset, impassibilitas diceretur, si ita intelligenda est (in animo quippe, non in corpore accipitur), ut sine his affectionibus vivatur, quæ contra rationem accidunt mentemque perturbant, bona plane et maxime optanda est; sed nec ipsa hujus est vitæ. Non enim qualiumcumque hominum vox est, sed maxime pio-

« et la vérité n'est point en nous. » Ainsi cette *apathie* n'aura lieu que quand l'homme sera affranchi de tout péché. Il suffit maintenant de vivre sans crime; mais croire vivre sans péché est moins le moyen d'en être exempt que de n'en point obtenir le pardon. Que si l'on appelle *apathie* l'état d'une âme que rien ne saurait émouvoir, n'est-il pas vrai que cette insensibilité est pire que tous les vices? On peut donc fort bien dire que la parfaite béatitude dont nous espérons jouir en l'autre vie, sera exempte de crainte et de tristesse; mais qui peut soutenir avec quelque ombre de raison que l'amour et la joie en soient bannis? Si par cette *apathie* on entend un état entièrement exempt de crainte et de douleur, il faut fuir cet état en cette vie, si nous voulons bien vivre, c'est-à-dire, vivre selon Dieu; mais pour l'autre, où l'on nous promet une félicité éternelle, la crainte n'y entrera point.

Cette crainte dont l'apôtre saint Jean dit : « La « crainte ne se trouve point avec la charité; car « la charité parfaite bannit la crainte, parce que « la crainte est pénible; or, celui qui craint n'a pas « la charité : » cette crainte, dis-je, n'est pas du genre de celle qui faisait redouter à saint Paul que les Corinthiens ne se laissassent surprendre aux artifices du serpent, attendu que la charité est susceptible de cette crainte, ou, pour mieux dire, il n'y a que la charité qui en soit capable; mais elle est du genre de celle dont parle le même apôtre, quand il dit : « Vous n'avez point reçu « l'esprit de servitude pour vivre encore dans la « crainte. » Quant à cette crainte chaste « qui « demeure dans le siècle du siècle, » si elle demeure dans le siècle à venir (et comment entendre autrement le siècle du siècle?), ce ne sera pas la crainte d'un mal éventuel, mais une crainte qui nous affermira dans un bien que nous ne pourrons perdre. Lorsque l'amour du bien acquis est immuable, on est en quelque sorte assuré contre l'appréhension de tout mal. En effet, cette crainte chaste dont parle le Prophète signifie cette volonté par laquelle nous voudrons nécessairement ne point pécher; en sorte que nous éviterons le péché avec cette tranquillité qui accompagne un amour parfait, et non avec les inquiétudes qui sont maintenant les suites de notre infirmité. Que si toute sorte de crainte est incompatible avec cet état heureux où nous serons entièrement assurés de notre bonheur, il faut entendre cette parole de l'Écriture : « La crainte chaste du Sei« gneur qui demeure dans le siècle du siècle; » comme cette autre : « La patience des pauvres ne « périra jamais; » non que la patience sera réellement éternelle, puisqu'elle n'est nécessaire qu'où il y a des maux à souffrir; mais le bien qu'on acquiert par la patience sera éternel : de la même manière peut-être que l'Écriture dit que la crainte chaste demeurera dans le siècle du siècle, parce que la récompense en sera éternelle.

Dans cet état de choses, puisqu'il faut mener une bonne vie pour arriver à la vie bienheureuse, il faut conclure que tous ces mouvements sont bons en ceux qui vivent bien, et mauvais dans les autres. A l'égard de la vie bienheureuse et éternelle, elle sera accompagnée d'un amour et d'une joie qui ne seront pas seulement des affections bonnes, mais assurées, et il n'y aura ni

rum multumque justorum atque sanctorum, *Si dixerimus quoniam peccatum non habemus, nos ipsos seducimus, et veritas in nobis non est.* Tunc itaque ἀπάθεια ista erit, quando peccatum in homine nullum erit. Nunc vero satis bene vivitur, si sine crimine : sine peccato autem qui se vivere existimat, non id agit, ut peccatum non habeat, sed ut veniam non accipiat. Porro si ἀπάθεια illa dicenda est, cum animum contingere omnino non potest ullus affectus, quis hunc stuporem non omnibus vitiis judicet esse pejorem? Potest ergo non absurde dici perfectam beatitudinem sine stimulo timoris et sine ulla tristitia futuram : non ibi autem futurum amorem gaudiumque quis dixerit, nisi omni modo a veritate seclusus? Si autem ἀπάθεια illa est, ubi nec metus ullus exterret, nec angit dolor, aversanda est in hac vita, si recte, hoc est secundum Deum, vivere volumus : in illa vero beata, quæ sempiterna promittitur, plane speranda est.

Timor namque ille de quo dicit apostolus Joannes, *Timor non est in charitate, sed perfecta charitas foras mittit timorem, quia timor pœnam habet; qui autem timet, non est perfectus in charitate,* non est ejus generis timor, cujus ille quo timebat apostolus Paulus, ne Corinthii serpentina seducerentur astutia; hunc enim timorem habet charitas, imo non habet nisi charitas : sed illius est generis timor, qui non est in charitate; de quo ipse apostolus Paulus ait, *Non enim accepistis spiritum servitutis iterum in timorem. Timor* vero ille *castus, permanens in sæculum sæculi*, si erit et in futuro sæculo, (nam quo alio modo potest intelligi permanere in sæculum sæculi?) non est timor exterrens a malo, quod accidere potest, sed tenens in bono, quod amitti non potest. Ubi enim boni adepti amor immutabilis est, profecto, si dici potest, mali cavendi timor securus est. Timoris quippe casti nomine ea voluntas significata est, qua nos necesse erit nolle peccare, et non sollicitudine infirmitatis, ne forte peccemus, sed tranquillitate charitatis cavere peccatum. Aut si nullius omnino generis timor esse poterit in illa certissima securitate perpetuorum feliciumque gaudiorum; sic dictum est, *Timor Domini castus, permanens in sæculum sæculi*, quemadmodum dictum est, *Patientia pauperum non peribit in æternum.* Neque enim æterna erit ipsa patientia, quæ necessaria non est, nisi ubi toleranda sunt mala : sed æternum erit, quo per patientiam pervenitur. Ita fortasse timor castus in sæculum sæculi dictus est permanere, quia id permanebit, quo timor ipse perducit.

Quæ cum ita sint, quoniam recta vita ducenda est, qua perveniendum sit ad beatam, omnes affectus istos vita recta rectos habet, perversa perversos. Beata vero eademque æterna amorem habebit et gaudium non solum rectum, verum etiam certum; timorem autem ac dolorem nullum. Unde jam apparet utcumque, quales esse debeant in hac

crainte ni douleur. On voit déjà en quelque façon quels doivent être dans ce pèlerinage les citoyens de la cité de Dieu qui vivent selon l'esprit et non selon la chair, c'est-à-dire selon Dieu et non selon l'homme, et quels ils seront un jour dans cette immortalité à laquelle ils aspirent. Mais pour l'autre cité, c'est-à-dire pour la société des impies qui ne vivent pas selon Dieu, mais selon l'homme, et qui embrassent la doctrine des hommes et des démons dans le culte d'une fausse divinité et dans le mépris de la véritable, elle est tourmentée de ces passions comme d'autant de maladies; et si elle a quelques citoyens qui semblent les modérer, ils sont tellement bouffis d'orgueil que leur enflure est d'autant plus grande qu'ils en ont moins le sentiment. Si quelques-uns d'eux sont montés jusqu'à cet excès de vanité, de n'être touchés d'aucune passion, non pas même de celle de la gloire, ils ont plutôt perdu toute humanité qu'ils n'ont acquis une tranquillité véritable. Une chose n'est pas droite pour être inflexible, ni saine pour n'avoir plus de sentiment.

CHAPITRE X.

Si les premiers hommes avant le péché étaient exempts de toutes passions.

On a raison de demander si nos premiers parents avaient dans un corps animal, avant le péché, ces passions dont nous serons un jour exempts dans un corps spirituel et purifié du péché. En effet, s'ils les avaient, comment étaient-ils bienheureux dans ce lieu mémorable de béatitude, c'est-à-dire dans le paradis? La béatitude peut-elle s'allier avec la crainte ou la douleur? Mais, d'un autre côté, que pouvaient-ils craindre ou souffrir au milieu de tant de biens, dans cet état où ils n'avaient à redouter ni la mort ni les maladies, où leurs justes désirs étaient pleinement comblés, et où rien ne les troublait dans la jouissance d'une si parfaite félicité? L'amour mutuel de ces époux, aussi bien que celui qu'ils portaient à Dieu, était libre de toutes traverses; et de cet amour naissait une joie admirable, parce qu'ils possédaient toujours ce qu'ils aimaient. Ils évitaient le péché sans peine et sans inquiétude, et ils n'avaient point d'autre mal à craindre. Dirons-nous qu'ils désiraient de manger du fruit défendu, mais qu'ils craignaient de mourir, et qu'ainsi ils étaient agités de crainte et de désir? Dieu nous garde d'avoir cette pensée d'eux en un lieu où ils étaient entièrement exempts de péché! N'est-ce pas déjà un péché de désirer ce qui est défendu par la loi de Dieu, et de s'en abstenir par la crainte de la peine, et non par l'amour de la justice? Loin de nous donc la pensée qu'ils fussent coupables dès lors, à l'égard du fruit défendu, de cette sorte de péché dont Notre-Seigneur dit, à l'égard d'une femme: « Quiconque regarde une femme pour la convoiter, « a déjà commis l'adultère dans son cœur. » Tous les hommes seraient maintenant aussi heureux que ces premiers hommes, c'est à-dire qu'ils ne seraient troublés d'aucune passion dans l'âme, ni affligés d'aucune incommodité dans le corps,

peregrinatione cives civitatis Dei, viventes secundum spiritum, non secundum carnem, hoc est, secundum Deum, non secundum hominem: et quales in illa quo tendunt, immortalitate futuri sint. Civitas porro, id est societas, impiorum non secundum Deum, sed secundum hominem viventium, et in ipso cultu falsæ, contemptuque veræ divinitatis, doctrinas hominum dæmonumve sectantium, his affectibus pravis tanquam morbis et perturbationibus quatitur. Et si quos cives habet qui moderari talibus motibus et eos quasi temperare videantur, sic impietate superbi et elati sunt, ut hoc ipso in eis sint majores tumores, quo minores dolores. Et si nonnulli tanto immaniore, quanto rariore vanitate hoc in se ipsis adamaverint, ut nullo prorsus erigantur et excitentur, nullo flectantur atque inclinentur affectu; humanitatem totam potius amittunt, quam veram assequantur tranquillitatem. Non enim quia durum aliquid, ideo rectum; aut quia stupidum est, ideo sanum.

CAPUT X.

An primos homines in paradiso constitutos nullis perturbationibus, priusquam deliquerint, affectos fuisse credendum sit.

Sed utrum primus homo vel primi homines (duorum erat quippe conjugium) habebant istos affectus in corpore animali ante peccatum, quales in corpore spirituali non habebimus, omni purgato finitoque peccato, non immerito quæritur. Si enim habebant, quomodo erant beati in illo memorabili beatitudinis loco, id est paradiso? Quis tandem absolute dici beatus potest, qui timore afficitur, vel dolore? Quid autem timere aut dolere poterant illi homines in tantorum tanta affluentia bonorum, ubi nec mors metuebatur, nec ulla corporis mala valetudo; nec aberat quidquam, quod bona voluntas adipisceretur, nec inerat quod carnem animumve hominis feliciter viventis offenderet? Amor erat imperturbatus in Deum, atque inter se conjugum fida et sincera societate viventium, et ex hoc amore grande gaudium, non desistente quod amabatur ad fruendum. Erat devitatio tranquilla peccati, qua manente nullum omnino aliunde malum, quod contristaret, irruebat. An forte cupiebant prohibitum lignum ad vescendum contingere, sed mori metuebant; ac per hoc et cupiditas, et metus jam tunc illos homines etiam in illo perturbabat loco? Absit ut hoc existimemus fuisse, ubi nullum erat omnino peccatum. Neque enim nullum peccatum est, ea quæ lex Dei prohibet concupis cere, atque ab his abstinere timore pœnæ, non amore justitiæ. Absit, inquam, ut ante omne peccatum jam ibi fuerit tale peccatum, ut hoc de ligno admitterent, quod de muliere Dominus ait, *Si quis viderit mulierem ad concupiscendum eam, jam mœchatus est eam in corde suo.* Quam igitur felices erant primi homines, et nullis agitabantur perturbationibus animorum, nullis corporum lædebantur incommodis: tam felix universa societas esset humana, si nec illi malum, quod etiam in posteros trajecerunt, nec quisquam ex eorum stirpe iniquitatem committeret, quæ damnationem recipe-

si ni eux ni leurs descendants n'eussent point péché ; et leur félicité aurait duré jusqu'à ce que, en vertu de cette bénédiction de Dieu, « Croissez « et multipliez, » le nombre des prédestinés eût été accompli : après quoi ils seraient passés sans mourir dans cette même félicité dont nous espérons jouir après la mort, et qui doit nous égaler aux anges.

CHAPITRE XI.

De la chute du premier homme, dans lequel la nature a été créée bonne, et ne peut être réparée que par son auteur.

Comme Dieu a tout prévu, et qu'ainsi il n'a pu ignorer que l'homme pécherait, il convient que nous parlions de sa sainte cité selon sa divine prescience, et non selon ce qui n'a pu parvenir à notre connaissance, parce que cela n'était pas dans l'ordre de la providence de Dieu. L'homme n'a pu troubler par son péché ses desseins éternels, ni le contraindre à changer de résolution, puisque Dieu avait prévu et combien l'homme qu'il a créé bon devait devenir méchant, et quel bien sa Providence devait tirer de la malice humaine. En effet, quoique l'on dise que Dieu change ses conseils (d'où vient que, par une expresion figurée, on lit dans l'Écriture qu'il s'est repenti), cela ne se dit qu'eu égard à ce que l'homme attendait, ou à l'ordre des causes naturelles, et non pas par rapport à la prescience de Dieu. Dieu, comme parle l'Écriture, a créé l'homme droit, et par conséquent avec une bonne volonté ; autrement il n'aurait pas été droit. La bonne volonté est donc l'ouvrage de Dieu, puisque l'homme l'a reçue dès l'instant de sa création. Quant à la première mauvaise volonté, comme elle a précédé dans l'homme toutes les mauvaises œuvres, elle a plutôt été une défaillance et un abandon de l'œuvre de Dieu pour se porter vers ses propres œuvres, qu'aucune œuvre positive. Si ces œuvres de la volonté ont été mauvaises, c'est qu'elles n'ont pas eu Dieu pour fin, mais la volonté même; en sorte que cette volonté a été comme l'arbre qui a produit ces mauvais fruits, ou, si l'on veut, comme l'homme même en tant qu'il a eu une mauvaise volonté. Bien que la mauvaise volonté, loin d'être selon la nature, lui soit contraire, parce que c'est un vice, toutefois elle est de même nature que le vice, qui ne peut être que dans une nature, mais dans une nature que le Créateur a tirée du néant, et non dans celle qu'il a engendrée de lui-même, telle qu'est le Verbe par qui toutes choses ont été faites. Dieu a formé l'homme de la poussière de la terre, mais la terre elle-même a été créée de rien, aussi bien que l'âme de l'homme. Or le mal est tellement surmonté par le bien, qu'encore que Dieu permette qu'il y en ait, afin de faire voir comment sa justice providentielle en peut bien user, le bien néanmoins peut être sans le mal, comme Dieu qui est le souverain bien, et toutes les créatures célestes et invisibles qui font leur demeure au-dessus de cet air ténébreux ; au lieu que le mal ne saurait subsister sans le bien, parce que les natures en qui il est sont bonnes comme natures. Aussi l'on ôte le mal, non en ôtant

ret : atque ista permanente felicitate, donec per illam benedictionem, qua dictum est, *Crescite, et multiplicamini*, prædestinatorum sanctorum numerus compleretur, alia major daretur, quæ beatissimis Angelis data est : ubi jam esset certa securitas peccaturum neminem, neminemque moriturum : et talis esset vita sanctorum, post nullum laboris, doloris, mortis experimentum, qualis erit post hæc omnia in incorruptione corporum reddita resurrectione mortuorum.

CAPUT XI.

De lapsu primi hominis, in quo bene condita natura est, nec potest nisi a suo Auctore reparari.

Sed quia Deus cuncta præscivit, et ideo hominem quoque peccaturum ignorare non potuit; secundum id quod præscivit atque disposuit civitatem sanctam, eam debemus asserere, non secundum illud quod in nostram cognitionem pervenire non potuit, quia in Dei dispositione non fuit. Nec enim homo peccato suo divinum potuit perturbare consilium, quasi Deum quod statuerat mutare compulerit : cum Deus præsciendo utrumque prævenerit, id est, et homo, quem bonum ipse creavit, quam malus esset futurus, et quid boni etiam sic de illo esset ipse facturus. Deus enim etsi dicitur statuta mutare (unde tropica locutione in Scripturis sanctis etiam pœnituisse legitur Deum), juxta id dicitur, quod homo speraverat, vel naturalium causarum ordo gestabat; non juxta id quod se Omnipotens facturum esse præsciverat. Fecit itaque Deus, sicut scriptum est, hominem rectum : ac per hoc voluntatis bonæ. Non enim rectus esset, bonam non habens voluntatem. Bona igitur voluntas opus est Dei : cum ea quippe ab illo factus est homo. Mala vero voluntas prima, quoniam omnia mala opera præcessit in homine, defectus potius fuit quidam ab opere Dei ad sua opera, quam opus ullum. Et ideo mala opera, quia secundum se, non secundum Deum : ut eorum operum tanquam fructuum malorum voluntas ipsa esset velut arbor mala, aut ipse homo in quantum malæ voluntatis. Porro mala voluntas, quamvis non sit secundum naturam, sed contra naturam, quia vitium est; tamen ejus naturæ est cujus est vitium, quod nisi in natura non potest esse : sed in ea quam creavit ex nihilo, non quam genuit Creator de semetipso, sicut genuit Verbum, per quod facta sunt omnia. Quia etsi de terræ pulvere Deus finxit hominem; eadem terra omnisque terrena materies omnino de nihilo est, animamque de nihilo factam dedit corpori, cum factus est homo. Usque adeo autem mala vincuntur a bonis, ut quamvis sinantur esse ad demonstrandum quam possit et ipsis bene uti justitia providentissima Creatoris; bona tamen sine malis esse possint, sicut Deus ipse verus et summus, sicut omnis super istum caliginosum aerem cœlestis invisibilisque creatura; mala vero sine bonis esse non possint, quoniam naturæ in quibus sunt, in quantum naturæ sunt, utique bonæ sunt. Detrahitur porro malum, non aliqua natura quæ accesserat vel ulla ejus parte sublata, sed ea quæ vitiata ac depravata fuerat,

quelque nature étrangère, ou quelqu'une de ses parties, mais en guérissant celle qui était corrompue. L'arbitre est donc vraiment libre quand il n'est point esclave du péché. Dieu l'avait donné tel à l'homme; et maintenant qu'il l'a perdu par sa faute, il n'y a que celui qui le lui avait donné qui puisse le lui rendre. Aussi la Vérité dit-elle : « Si le Fils vous délivre, c'est alors que vous serez « libres; » ce qui revient à ceci : Si le Fils vous sauve, c'est alors que vous serez vraiment sauvés. Il n'est dans le fait notre libérateur que par cela même qu'il est notre Sauveur.

L'homme vivait donc selon Dieu dans le paradis à la fois corporel et spirituel. Aussi le paradis n'était-il pas corporel pour les biens du corps, ni spirituel pour ceux de l'esprit; ou plutôt il était spirituel afin que l'homme en pût jouir par les sens intérieurs, et non corporel pour qu'il en jouît par les sens extérieurs. Il était assurément l'un et l'autre pour ces deux usages. Mais depuis que cet ange superbe et par conséquent envieux qui s'éloigna de son Créateur pour se tourner vers lui-même, et s'érigea en tyran plutôt que de rester sujet, fut tombé du paradis spirituel (révolte dans laquelle il entraîna une partie des anges de Dieu pour en faire ses propres anges, et dont j'ai parlé aux onzième et douzième livres) : jaloux du bonheur de l'homme, il choisit le serpent, symbole de la ruse, comme l'instrument le plus propre à l'exécution de son dessein, et s'en servit, par l'ascendant de sa nature angélique et spirituelle, pour parler à la femme, s'attaquant à la partie la plus faible de ce couple, afin d'arriver au tout par degrés, parce qu'il ne croyait pas l'homme si crédule, ni capable de se laisser séduire, si ce n'est à la sollicitation de sa femme. De même qu'Aaron ne se porta pas à fabriquer une idole aux Hébreux de son propre mouvement, mais parce qu'il y fut forcé par leurs instances; de même encore qu'il n'est pas croyable que Salomon ait pensé qu'il fallût adorer des simulacres, mais qu'il fut entraîné à ce sacrilége par les caresses de ses concubines; ainsi il n'y a pas d'apparence que le premier homme ait violé la loi de Dieu pour avoir été trompé par sa femme, mais pour n'avoir pu résister à l'amour qu'il lui portait. Si l'apôtre a dit : « Ce n'est point Adam qui a été séduit, mais la « femme, » ce n'est que parce que la femme ajouta foi aux paroles du serpent, et que l'homme ne voulut pas se séparer de sa chère moitié, même pour mal faire. Il n'en est pas toutefois moins coupable, attendu qu'il n'a péché qu'avec connaissance. Aussi l'apôtre ne dit pas : Il n'a point péché, mais, « Il n'a point été séduit. » Il témoigne bien au contraire qu'il a péché, quand il dit : « Le péché est entré dans le monde par un « seul homme; » et un peu après, encore plus clairement : « A la ressemblance de la prévari- « cation d'Adam. » Or il entend que ceux-là sont séduits, qui ne croient pas mal faire : mais Adam savait fort bien qu'il faisait mal; autrement comment serait-il vrai qu'Adam n'a pas été séduit? Comme il n'avait pas encore expérimenté la sévérité de la justice de Dieu, il a pu se tromper en jugeant sa faute vénielle. Ainsi il

sanata atque correcta. Arbitrium igitur voluntatis tunc est vere liberum, cum vitiis peccatisque non servit. Tale datum est a Deo : quod amissum proprio vitio, nisi a quo dari potuit, reddi non potest. Unde Veritas dicit, *Si vos Filius liberaverit, tunc vere liberi eritis.* Id ipsum est autem, ac si diceret, Si vos Filius salvos fecerit, tunc vere salvi eritis. Inde quippe liberator, unde salvator.

Vivebat itaque homo secundum Deum in paradiso, et corporali et spirituali. Neque enim erat paradisus corporalis propter corporis bona, et propter mentis non erat spiritualis; aut vero erat spiritualis quo per interiores, et non erat corporalis quo per exteriores sensus homo frueretur. Erat plane utrumque propter utrumque. Postea vero quam superbus ille angelus, ac per hoc invidus, per eamdem superbiam a Deo ad semetipsum conversus, quodam quasi tyrannico fastu gaudere subditis, quam esse subditus eligens, de spirituali paradiso cecidit (de cujus lapsu sociorumque ejus, qui ex Angelis Dei angeli ejus effecti sunt, in libris undecimo et duodecimo hujus operis satis, quantum potui, disputavi), malesuada versutia in hominis sensus serpere affectans, cui utique stanti, quoniam ipse ceciderat, invidebat, colubrum in paradiso corporali, ubi cum duobus illis hominibus masculo et femina animalia etiam terrestria cætera subdita et innoxia versabantur, animal scilicet lubricum et tortuosis anfractibus mobile, operi suo congruum, per quem loqueretur, elegit; eoque per angelicam præsentiam præstantioremque naturam spirituali nequitia sibi subjecto, et tanquam instrumento abutens, fallacia sermocinatus est feminæ : a parte scilicet inferiore illius humanæ copulæ incipiens, ut gradatim perveniret ad totum, non existimans virum facile credulum, nec errando posse decipi, sed dum alieno cedit errori. Sicut enim Aaron erranti populo ad idolum fabricandum non consensit inductus, sed cessit obstrictus; nec Salomonem credibile est errore putasse idolis esse serviendum, sed blanditiis femineis ad illa sacrilegia fuisse compulsum : ita credendum est, illum virum suæ feminæ, uni unum, hominem homini, conjugem conjugi, ad Dei legem transgrediendam, non tanquam verum loquenti credidisse seductum, sed sociali necessitudine paruisse. Non enim frustra dixit Apostolus : *Sed et Adam non est seductus, mulier autem seducta est* : nisi quia illa quod ei serpens locutus est, tanquam verum esset, accepit, ille autem ab unico noluit consortio dirimi, nec in communione peccati; nec ideo minus reus, sed sciens prudensque peccavit. Unde et Apostolus non ait, Non peccavit; sed, *Non est seductus.* Nam utique ipsum ostendit, ubi dicit, *Per unum hominem intravit peccatum in mundum* : et paulo post apertius, *In similitudine*, inquit, *prævaricationis Adæ.* Eos autem seductos intelligi voluit, qui id quod faciunt, non putant esse peccatum : ille autem scivit. Alioquin quomodo verum erit, *Adam non est seductus?* Sed inexpertus divinæ severitatis in eo falli po-

n'a pas été séduit pour avoir cru ce que crut sa femme, mais pour s'être imaginé que Dieu se contenterait de cette excuse qu'il lui allégua ensuite : « La femme que vous m'avez donnée « pour compagne m'a présenté du fruit, et j'en « ai mangé. » Qu'est-il besoin d'en dire davantage? Il est vrai qu'ils n'ont pas tous deux été déçus ; mais ils ont tous deux péché, et sont tombés tous deux dans les filets du diable.

CHAPITRE XII.

Grandeur du péché du premier homme.

Que si quelqu'un s'étonne de ce que la nature humaine ne soit pas changée par les autres péchés, comme elle l'a été par celui de ces deux premiers hommes, qui est la cause de cette horrible corruption à laquelle elle est sujette, de la mort, et de tant d'autres misères dont elle était exempte dans le paradis terrestre avant le péché, quoique dans un corps mortel, il ne doit pas juger de la grandeur de ce péché par sa matière, mais par la désobéissance qui l'accompagna. En effet, Dieu ne créa ni ne planta rien de mauvais dans ce lieu de félicité ; mais, dans le commandement qu'il fit à l'homme, il ne considérait que son obéissance, vertu qui est la mère et la gardienne de toutes les vertus, puisque la créature raisonnable a été créée de telle sorte que rien ne lui est plus utile que d'être soumise à son Créateur, ni rien de plus pernicieux que de faire sa propre volonté. Ce commandement était si court à retenir et si facile à observer au milieu d'une si grande abondance d'autres fruits dont il lui était libre de manger ! Il a été d'autant plus coupable de le violer, qu'il lui était plus aisé de s'en abstenir, dans un temps surtout où le désir ne combattait pas encore sa volonté : ce qui n'est arrivé depuis qu'en punition de son péché.

CHAPITRE XIII.

Le péché d'Adam a été précédé d'une mauvaise volonté.

Mais ils étaient déjà corrompus au dedans avant que de tomber dans cette désobéissance extérieure, car une mauvaise action est toujours précédée d'une mauvaise volonté. Or, qui a pu donner commencement à cette mauvaise volonté, sinon l'orgueil, puisque, selon l'Écriture, tout péché commence par là? Et qu'est-ce que l'orgueil, sinon le désir d'une fausse grandeur? N'en est-ce pas une d'abandonner celui à qui l'âme doit être attachée comme à son principe, pour devenir en quelque sorte son principe à soi-même? Cela arrive quand elle se plaît trop en sa propre beauté, en quittant cette beauté souveraine et immuable qui devait faire l'unique objet de ses complaisances. Ce mouvement de l'âme qui se détache de son Dieu est volontaire, puisque si la volonté des premiers hommes fût demeurée stable dans l'amour de ce souverain bien qui l'éclairait et l'échauffait, elle ne s'en serait pas détournée pour se plaire en elle-même, c'est-à-dire pour tomber dans l'aveuglement et dans la froideur ; et la femme n'aurait pas cru le serpent, ni l'homme préféré la volonté de sa

tuit, ut veniale crederet esse commissum. Ac per hoc in eo quidem quo mulier seducta est, non est ille seductus, sed eum fefellit, quomodo fuerat judicandum quod erat dicturus, *mulier quam dedisti mecum, ipsa mihi dedit, et manducavi*. Quid ergo pluribus? Etsi credendo non sunt ambo decepti, peccando tamen ambo sunt capti, et diaboli laqueis implicati.

CAPUT XII.

De qualitate primi peccati per hominem admissi.

Si quem vero movet, cur aliis peccatis sic natura non mutetur humana, quemadmodum illa duorum primorum hominum prævaricatione mutata est; ut tantæ corruptioni, quantam videmus atque sentimus, et per hanc subjaceret morti, ac tot et tantis tamque inter se contrariis perturbaretur et fluctuaret affectibus, qualis in paradiso ante peccatum, licet in corpore esset animali, utique non fuit : si quis hoc movetur, ut dixi, non ideo debet existimare leve ac parvum illud fuisse commissum, quia in esca factum est, non quidem mala, nec noxia, nisi quia prohibita. Neque enim quidquam mali Deus in illo tantæ felicitatis loco crearet atque plantaret. Sed obedientia commendata est in præcepto, quæ virtus in creatura rationali mater quodammodo est omnium custosque virtutum : quandoquidem ita facta est, ut ei subditam esse sit utile, perniciosum autem suam, non ejus a quo creata est, facere voluntatem. Hoc itaque de uno cibi genere non edendo, ubi aliorum tanta copia subjacebat, tam leve præceptum ad observandum, tam breve ad memoria retinendum, ubi præsertim nondum voluntati cupiditas resistebat, quod de pœna transgressionis postea subsecutum est, tanto majore injustitia violatum est, quanto faciliore posset observantia custodiri.

CAPUT XIII.

Quod in prævaricatione Adæ ad opus malum voluntas præcessit mala.

In occulto autem mali esse cœperunt, ut in apertam inobedientiam laberentur. Non enim ad malum opus perveniretur, nisi præcessisset mala voluntas. Porro malæ voluntatis initium quod potuit esse nisi superbia? *Initium enim omnis peccati superbia est.* Quid est autem superbia, nisi perversæ celsitudinis appetitus? Perversa enim celsitudo est, deserto eo cui debet animus inhærere principio, sibi quodammodo fieri atque esse principium. Hoc fit, cum sibi nimis placet. Sibi vero ita placet, cum ab illo bono immutabili deficit, quod ei magis placere debuit quam ipse sibi. Spontaneus est autem iste defectus : quoniam si voluntas in amore superioris immutabilis boni, a quo illustrabatur ut videret, et accendebatur ut amaret, stabilis permaneret, non inde ad sibi placendum averteretur, et ex hoc tenebresceret et frigesceret, ut vel illa verum crederet dixisse serpentem, vel ille Dei mandato uxoris præponeret voluntatem, putaretque se venia

femme au commandement de Dieu, avec la pensée qu'il ne commettait qu'un péché véniel. Ils étaient donc méchants avant que de transgresser le commandement. Ce mauvais fruit ne pouvait venir que d'un mauvais arbre, et cet arbre ne pouvait devenir mauvais que par une chose contraire à la nature, c'est-à-dire par le vice de la mauvaise volonté. Or la nature ne pourrait être corrompue par le vice, si elle n'avait été tirée du néant; et c'est à cause de cela qu'elle abandonne l'auteur de son être. L'homme néanmoins, en l'abandonnant, n'est pas retombé dans le néant, mais il s'est tourné vers lui-même, et a commencé dès lors à avoir moins d'être qu'il n'en avait lorsqu'il était attaché à l'Être souverain. Être dans soi-même, ou, en d'autres termes, s'y complaire après avoir abandonné Dieu, ce n'est pas encore être un néant, mais c'est approcher du néant. De là vient que l'Écriture sainte appelle superbes ceux qui se complaisent en eux-mêmes. Il est bon d'avoir le cœur élevé en haut, non pas cependant vers soi-même, ce qui tient de l'orgueil, mais vers Dieu, ce qui est l'effet d'une obéissance dont les humbles seuls soient capables. Il y a donc quelque chose dans l'humilité qui élève le cœur en haut, et quelque chose dans l'orgueil qui le porte en bas. On a peine à entendre d'abord que ce qui s'abaisse tende en haut, et que ce qui s'élève tende en bas; mais c'est que notre humilité envers Dieu nous unit à celui qui ne voit rien de plus élevé que lui, et par conséquent nous élève; tandis que l'orgueil qui refuse de s'assujettir à lui se détache et tombe. Alors s'accomplit cette parole du Prophète : « Vous « les avez abattus lorsqu'ils s'élevaient. » Il ne dit pas lorsqu'ils s'étaient élevés, comme si leur chute eût suivi leur élévation; mais ils ont été abattus, dit il, lorsqu'ils s'élevaient, parce que s'élever c'est tomber. Aussi est-ce l'humilité, si fort recommandée en ce monde à la cité de Dieu et si bien pratiquée par Jésus-Christ, son roi, et l'orgueil, apanage de l'ennemi de cette cité sainte, selon le témoignage de l'Écriture, qui établissent cette grande différence entre les deux cités dont nous parlons, composées, l'une de l'assemblée des bons et l'autre de celle des méchants, chacune avec les anges de son parti, que l'amour de soi et l'amour de Dieu ont distinguées dès le commencement.

Le diable n'aurait donc pas fait tomber l'homme, si l'homme ne s'était complu auparavant en lui-même. Il se flatta de ce qu'on lui dit : « Vous « serez comme des dieux; » mais ils l'auraient mieux été, sa moitié et lui, en se tenant unis par l'obéissance à leur véritable et souverain principe, qu'en voulant par leur orgueil devenir eux-mêmes leur principe. En effet, les dieux créés ne sont pas dieux par leur propre vertu, mais par leur union au véritable Dieu. Quand l'homme désire d'être plus qu'il ne doit, il devient moins qu'il n'était, et, en croyant se suffire à lui-même, il perd celui qui lui aurait réellement suffi. Ce désordre qui fait que l'homme, pour trop se complaire en lui-même, comme s'il était lui-même lumière, se sépare de cette lumière qui le rendrait lumière si elle lui plaisait; ce désordre,

liter transgressorem esse præcepti, si vitæ suæ sociam non desereret etiam in societate peccati. Non malum ergo opus factum est, id est, illa transgressio, ut cibo prohibito vescerentur, nisi ab eis qui jam mali erant. Neque enim fieret ille fructus malus, nisi ab arbore mala. Ut autem esset arbor mala, contra naturam factum est : quia nisi vitio voluntatis, quod contra naturam est, non utique fieret. Sed vitio depravari, nisi ex nihilo facta, natura non posset. Ac per hoc ut natura sit, ex eo habet quod a Deo facta est; ut autem ab eo quod est deficiat, ex hoc quod de nihilo facta est. Nec sic defecit homo, ut omnino nihil esset : sed ut inclinatus ad se ipsum minus esset, quam erat, cum ei qui summe est inhærebat. Relicto itaque Deo, esse in semet ipso, hoc est sibi placere, non jam nihil esse est, sed nihilo propinquare. Unde superbi secundum Scripturas sanctas alio nomine appellantur, *sibi placentes.* Bonum est enim sursum habere cor : non tamen ad se ipsum, quod est superbiæ; sed ad Dominum, quod est obedientiæ, quæ nisi humilium non potest esse. Est igitur aliquid humilitatis miro modo quod sursum faciat cor, et est aliquid elationis quod deorsum faciat cor. Hoc quidem quasi contrarium videtur, ut elatio sit deorsum, et humilitas sursum. Sed pia humilitas facit subditum superiori; nihil est autem superius Deo : et ideo exaltat humilitas, quæ facit subditum Deo. Elatio autem quæ in vitio est, eo ipso quo respuit subjectionem, et cadit ab illo, quo non est quidquam superius, et ex hoc erit inferius, et fit quod scriptum est : *Dejecisti eos, cum extollerentur.* Non enim ait, Cum elati fuissent, ut prius extollerentur, et postea dejicerentur : sed *cum extollerentur*, tunc dejecti sunt. Ipsum quippe extolli, jam dejici est. Quapropter quod nunc in civitate Dei, et civitati Dei in hoc sæculo peregrinanti maxime commendatur humilitas, et in ejus Rege, qui est Christus, maxime prædicatur; contrariumque huic virtuti elationis vitium, in ejus adversario, qui est diabolus, maxime dominari, sacris Litteris edocetur : profecto ista est magna differentia, qua civitas, unde loquimur, utraque discernitur; una scilicet societas piorum hominum, altera impiorum, singula quæque cum Angelis ad se pertinentibus, in quibus præcessit hac amor Dei, hac amor sui.

Manifesto ergo apertoque peccato, ubi factum est quod Deus fieri prohibuerat, diabolus hominem non cepisset nisi jam ille, sibi ipsi placere cœpisset. Hinc enim et delectavit quod dictum est, *Eritis sicut dii.* Quod melius esse possent summo veroque principio cohærendo per obedientiam non suum sibi existendo principium per superbiam. Dii enim creati, non sua veritate, sed Dei veri participatione sunt dii. Plus autem appetendo, minus est : qui dum sibi sufficere diligit, ab illo qui ei vere sufficit, deficit. Illud itaque malum, quo cum sibi homo placet, tanquam sit et ipse lumen, avertitur ab eo lumine, quod ei si placeat et ipse fit lumen : illud, inquam, malum præcessit in abdito, ut sequeretur hoc malum quod perpetratum

dis-je, était déjà dans le cœur de l'homme avant qu'il passât à l'action qui lui avait été défendue Il est écrit avec vérité : « Le cœur s'élève avant « la chute et s'humilie avant la gloire, » c'est-à-dire que la chute qui se fait dans le cœur précède celle qui arrive au dehors, lorsque l'on ne croit pas qu'on soit encore tombé. Qui s'imaginerait que l'élévation fût une chute, bien que cette élévation consiste au fond à se détacher du Très-Haut? Qui ne voit cependant que l'on tombe quand on viole évidemment le commandement? C'est pourquoi Dieu a fait une défense dont la transgression ne saurait se justifier en aucune façon. J'ose dire qu'il est utile aux superbes de tomber en quelque péché évident et manifeste, afin que ceux qui étaient déjà tombés par la complaisance qu'ils avaient en eux-mêmes commencent à se déplaire à eux-mêmes. Les larmes et le déplaisir de saint Pierre lui furent plus salutaires que la fausse complaisance de sa présomption. C'est ce que le Psalmiste dit aussi quelque part : « Couvrez-les de honte, « Seigneur, et ils chercheront votre nom; » c'est-à-dire, ceux qui avaient pris plaisir dans la recherche de leur gloire se plairont à rechercher la vôtre.

CHAPITRE XIV.

L'orgueil de la transgression d'Adam et d'Ève ne fit qu'accroître leur péché.

Mais l'orgueil le plus grand et le plus condamnable est de vouloir excuser des péchés manifestes, comme fit Ève, quand elle dit : « Le « serpent m'a trompée, et j'ai mangé du fruit; » et Adam, quand il répondit : « La femme que vous « m'avez donnée m'a donné du fruit, et j'en ai « mangé. » On ne voit point qu'ils demandent pardon de leur crime, ni qu'ils en implorent le remède. Quoiqu'ils ne le désavouent pas comme Caïn, leur orgueil néanmoins tâche de le rejeter sur un autre, la femme sur le serpent, et l'homme sur la femme. Mais quand le péché est manifeste, c'est s'accuser que de s'excuser. En effet, l'avaient-ils moins commis parce que la femme le commit à la persuasion du serpent, et l'homme à l'instance de la femme, comme s'il y avait quelqu'un à qui l'on dût plutôt croire ou céder qu'à Dieu?

CHAPITRE XV.

La peine du premier péché est très-juste.

Lors donc que l'homme eut méprisé le commandement de Dieu qui l'avait créé, qui l'avait fait à son image, qui l'avait établi sur les autres animaux, qui l'avait placé dans le paradis, qui l'avait comblé de tous biens, qui ne l'avait point chargé d'un grand nombre de préceptes fâcheux, mais ne lui en avait donné qu'un seul très-facile, pour lui recommander l'obéissance, et le faire souvenir qu'il était son Seigneur et qu'il ne pouvait espérer de véritable liberté qu'en le servant; ce fut avec justice qu'il tomba dans la damnation, et dans une damnation telle, que son esprit devint charnel, lui dont le corps même devait devenir spirituel s'il n'eût point péché : et comme il s'était plu en lui-même par son orgueil, la justice de Dieu l'abandonna à lui-même, non pour vivre dans l'indépendance qu'il affectait, mais pour être esclave de celui à qui il s'était

est in aperto. Verum est enim quod scriptum est : *Ante ruinam exaltatur cor, et ante gloriam humiliatur.* Illa prorsus ruina quæ fit in occulto, præcedit ruinam quæ fit in manifesto, dum illa ruina esse non putatur. Quis enim exaltationem ruinam putat; cum jam ibi sit defectus, quo est relictus Excelsus? Quis autem ruinam esse non videat, quando fit mandati evidens atque indubitata transgressio? Propter hoc Deus illud prohibuit, quod cum esset admissum, nulla defendi posset imaginatione justitiæ. Et audeo dicere, superbis esse utile cadere in aliquod apertum manifestumque peccatum, unde sibi displiceant, qui jam sibi placendo ceciderant. Salubrius enim Petrus sibi displicuit quando flevit, quam sibi placuit quando præsumpsit. Hoc dicit et sacer Psalmus : *Imple facies eorum ignominia, et quærent nomen tuum, Domine* : id est, ut tu eis placeas quærentibus nomen tuum, qui sibi placuerunt quærendo suum.

CAPUT XIV.

De superbia transgressionis, quæ ipsa fuit transgressione deterior.

Sed est pejor damnabiliorque superbia, qua etiam in peccatis manifestis suffugium excusationis inquiritur : sicut illi primi homines, quorum et illa dixit, *Serpens seduxit me, et manducavi*; et ille dixit, *Mulier quam dedisti mecum, hæc mihi dedit a ligno, et edi.* Nusquam hic sonat petitio veniæ, nusquam imploratio medicinæ. Nam licet isti non sicut Cain, quod commiserunt, negent, adhuc tamen superbia in alium quærit referre, quod perperam fecit : superbia mulieris, in serpentem; superbia viri, in mulierem. Sed accusatio potius quam excusatio vera est, ubi mandati divini est aperta transgressio. Neque enim hoc propterea non fecerunt, quia id mulier serpente suadente, vir muliere impertiente commisit; quasi quidquam Deo, cui vel crederetur, vel cederetur, anteponendum fuerit.

CAPUT XV.

De justitia retributionis, quam primi homines pro sua inobedientia receperunt.

Quia ergo contemptus est Deus jubens, qui creaverat, qui ad suam imaginem fecerat, qui cæteris animalibus præposuerat, qui in paradiso constituerat, qui rerum omnium copiam salutisque præstiterat, qui præceptis nec pluribus nec grandibus nec difficilibus oneraverat, sed uno brevissimo atque levissimo ad obedientiæ salubritatem adminiculaverat, quo eam creaturam, cui libera servitus expedire, se esse Dominum commonebat : justa damnatio subsecuta est, talisque damnatio, ut homo qui custodiendo mandatum futurus fuerat etiam carne spiritualis, fieret etiam mente carnalis; et qui sua superbia sibi placuerat, Dei justitia sibi donaretur; nec sic ut in sua esset omnimodis potestate, sed a se ipse quoque dis-

associé en péchant, pour souffrir malgré lui la mort du corps comme il s'était volontairement procuré celle de l'âme, et pour être même condamné à la mort éternelle si Dieu ne l'en délivrait par sa grâce, en punition de ce qu'il avait abandonné la vie éternelle. Quiconque estime cette condamnation ou trop grande ou injuste, ne sait certainement pas peser la malice d'un péché qui était si facile à éviter. De même que l'obéissance d'Abraham a été d'autant plus grande que le commandement que Dieu lui avait fait était plus difficile, ainsi la désobéissance du premier homme a été d'autant plus criminelle qu'il n'y avait aucune difficulté à faire ce qui lui avait été commandé : et comme l'obéissance du second Adam est d'autant plus louable qu'il a été obéissant jusqu'à la mort, la désobéissance du premier est d'autant plus détestable qu'il a été désobéissant jusqu'à la mort. Lorsque la chose commandée par le Créateur était si peu considérable et la peine de la désobéissance si grande, qui peut exprimer quel péché c'est d'avoir manqué à faire une chose si aisée en désobéissant à une si grande autorité, et de n'avoir point redouté un si grand supplice?

Enfin, pour le dire en un mot, quelle a été la peine de la désobéissance, sinon la désobéissance même? En quoi consiste au fond la misère de l'homme, sinon dans une révolte de lui-même contre lui-même, en sorte que, comme il n'a pas voulu ce qu'il pouvait, il veut maintenant ce qu'il ne peut pas? En effet, bien que dans le paradis il ne fût pas tout-puissant, il ne voulait que ce qu'il pouvait, et ainsi il pouvait tout ce qu'il voulait; mais maintenant, comme dit l'Écriture, l'homme n'est que vanité. Qui pourrait compter combien il veut de choses qu'il ne peut, tandis que sa volonté est contraire à elle-même et que sa chair ne lui veut pas obéir? Ne voyons-nous pas qu'il se trouble souvent malgré lui, qu'il souffre malgré lui, qu'il vieillit malgré lui, qu'il meurt malgré lui? Combien endurons-nous de choses que nous n'endurerions pas si notre nature obéissait en tout à notre volonté? Mais, dit-on, c'est que notre chair est sujette à certaines infirmités qui l'empêchent de nous obéir. Qu'importe pour quelle raison notre chair, qui nous était soumise, nous fait de la peine en refusant de nous obéir, puisqu'il est toujours certain que c'est un effet de la juste vengeance de Dieu, à qui nous n'avons pas voulu nous-mêmes être soumis, quoique cela n'ait pu lui causer aucune peine? Il n'a pas besoin de notre service comme nous avons besoin de celui de notre corps, et ainsi notre péché n'a fait tort qu'à nous. Pour les douleurs qu'on nomme corporelles, c'est l'âme qui les souffre dans le corps, et par le corps. Et que peut souffrir ou désirer par elle-même une chair sans âme? Quand on dit que la chair souffre ou désire, l'on entend par là ou l'homme entier, comme nous l'avons montré ci-dessus, ou quelque partie de l'âme que la chair affecte d'impressions fâcheuses ou agréables, qui produisent en elle un sentiment de douleur ou de volupté. Ainsi la douleur du corps n'est autre chose qu'un chagrin de l'âme à cause du corps, une opposition de l'âme à ce qui se fait dans le corps; comme la douleur de l'âme qu'on nomme tristesse est l'opposition de notre âme aux choses qui arrivent contre notre gré. Mais la tristesse est ordinaire-

sentiens, sub illo cui peccando consensit, pro libertate quam concupivit, duram miseramque ageret servitutem; mortuus spiritu volens, et corpore moriturus invitus : desertor æternæ vitæ, etiam æterna, nisi gratia liberaret, morte damnatus. Quisquis hujusmodi damnationem vel nimiam, vel injustam putat, metiri profecto nescit quanta fuerit iniquitas in peccando, ubi tanta erat non peccandi facilitas. Sicut enim Abrahæ non immerito magna obedientia prædicatur, quia ut occideret filium, res difficillima est imperata : ita in paradiso tanto major inobedientia fuit, quanto id quod præceptum est, nullius difficultatis fuit. Et sicut obedientia secundi hominis eo prædicabilior, quo factus est obediens usque ad mortem : ita inobedientia primi hominis eo detestabilior, quo factus est inobediens usque ad mortem. Ubi enim magna est inobedientiæ pœna proposita, et res a Creatore facilis imperata, quisnam satis explicet, quantum malum sit, non obedire in re facili, et tantæ potestatis imperio, et tanto terrenti supplicio?

Denique, ut breviter dicatur, in illius peccati pœna quid inobedientiæ nisi inobedientia retributa est? Nam quæ hominis est alia miseria, nisi adversus eum ipsum inobedientia ejus ipsius, ut quoniam noluit quod potuit, quod non potest velit? In paradiso enim etiamsi non omnia poterat ante peccatum, quidquid tamen non poterat, non volebat; et ideo poterat omnia quæ volebat. Nunc vero sicut in ejus stirpe cognoscimus, et divina Scriptura testatur, *homo vanitati similis factus est.* Quis enim enumerat, quam multa quæ non potest velit, dum sibi ipse, id est voluntati ejus, ipse animus ejus, eoque inferior caro ejus non obtemperat? Ipso namque invito, et animus plerumque turbatur, et caro dolet, et veterascit, et moritur; et quidquid aliud patimur, quod non pateremur inviti, si voluntati nostræ nostra natura omni modo atque ex omnibus partibus obediret. At enim aliquid caro patitur, quo servire non sinitur. Quid interest unde, dum tamen per justitiam dominantis Dei, cui subditi servire noluimus, caro nostra nobis, quæ subdita fuerat, non serviendo molesta sit; quamvis nos Deo non serviendo, molesti nobis potuerimus esse, non illi? Neque enim sic ille nostro, ut nos servitio corporis indigemus : et ideo nostra est quod recipimus, non illius pœna quod fecimus. Dolores porro qui dicuntur carnis, animæ sunt in carne, et ex carne. Quid enim caro per se ipsam sine anima vel dolet, vel concupiscit? Sed quod concupiscere caro dicitur vel dolere, aut ipse homo est, sicut disseruimus; aut aliquid animæ, quod carnis afficit passio, vel aspera, ut faciat dolorem; vel lenis, ut voluptatem. Sed dolor carnis tantummodo offensio est animæ ex carne, et quædam ab ejus passione dissensio : sicut animæ dolor, quæ tris-

ment précédée de la crainte, qui est aussi dans l'âme et non dans la chair, au lieu que la douleur de la chair n'est précédée d'aucune crainte de la chair, qui se sente dans la chair avant la douleur. Pour la volupté, elle est précédée dans la chair même d'un certain aiguillon, comme la faim, la soif, et ce libertinage des parties de la génération que l'on nomme convoitise, aussi bien que toutes les autres passions. Les anciens ont défini la colère même une convoitise de se venger, quoique parfois un homme se fâche contre des choses qui ne sont pas capables de ressentir sa vengeance, comme quand il rompt en colère une plume qui ne vaut rien. Mais bien que ce désir de vengeance soit plus déraisonnable que les autres, il ne laisse pas d'être une convoitise, et d'être même fondé sur quelque ombre de justice, qui veut que ceux qui font le mal le souffrent. Il y a donc une convoitise de se venger, qu'on appelle colère; il y a une convoitise d'avoir de l'argent, qu'on nomme avarice; il y a une convoitise de vaincre, qu'on appelle opiniâtreté; et il y a une convoitise de se louer, qu'on appelle vanité. Il y en a encore bien d'autres, dont les unes ont un nom et les autres n'en ont point; car quel nom peut-on donner à la convoitise de dominer, qui néanmoins est si forte dans l'âme des tyrans, comme on le voit par les guerres civiles?

CHAPITRE XVI.

Danger du mal de la convoitise, à n'entendre ce mot que des mouvements impurs du corps.

Bien qu'il y ait plusieurs espèces de convoitises, néanmoins lorsque l'on emploie ce mot dans un sens absolu, il s'entend d'ordinaire de ce mouvement qui provoque l'acte de la génération. Or cette passion est si forte qu'elle ne s'empare pas seulement du corps, mais de l'esprit, et qu'elle émeut l'homme tout entier; de sorte qu'au moment où cette volupté, qui est la plus grande de toutes celles du corps, s'accomplit, l'âme en est tellement enivrée que toutes ses fonctions en demeurent suspendues. Quel est l'ami de la sagesse et des saintes joies qui, étant marié, mais sachant, comme dit l'Apôtre, posséder son vase saintement et honnêtement, sans suivre les désirs déréglés de l'intempérance comme les païens, n'aimât beaucoup mieux, s'il le pouvait, engendrer des enfants sans cette sorte de plaisir, de manière à ce que les membres destinés à la génération fussent soumis à l'empire de la volonté comme les autres, plutôt qu'emportés par les bouillons impétueux de la convoitise? Mais ceux même qui aiment cette volupté, soit dans l'union légitime du mariage, soit dans les commerces honteux de l'impureté, ne sont pas émus quand ils voudraient l'être. Ces mouvements quelquefois nous importunent malgré nous, et quelquefois ils abandonnent ceux qui les désirent avec ardeur; et tandis que leur âme est tout en feu, leur corps demeure glacé. Ainsi, par une étrange merveille, il arrive souvent que non-seulement cette passion déréglée n'obéit pas aux désirs légitimes du mariage, mais qu'elle ne

titia nuncupatur, dissensio est ab his rebus quæ nobis nolentibus acciderunt. Sed tristitiam plerumque præcedit metus, qui et ipse in anima est, non in carne. Dolorem autem carnis non præcedit ullus quasi metus carnis, qui ante dolorem in carne sentiatur. Voluptatem vero præcedit appetitus quidam, qui sentitur in carne quasi cupiditas ejus, sicut fames et sitis, et ea quæ in genitalibus usitatius libido nominatur, cum hoc sit generale vocabulum omnis cupiditatis. Nam et ipsam iram nihil aliud esse, quam ulciscendi libidinem, veteres definierunt : quamvis nonnunquam homo, ubi vindictæ nullus est sensus, etiam rebus inanimis irascatur, ut male scribentem stilum collidat, vel calamum frangat iratus. Verum et ista licet irrationabilior, tamen quædam ulciscendi libido est, et nescio quæ, ut ita dixerim, quasi umbra retributionis, ut qui male faciunt, mala patiantur. Est igitur libido ulciscendi, quæ ira dicitur : est libido habendi pecuniam, quæ avaritia : est libido quomodocumque vincendi, quæ pervicacia : est libido gloriandi, quæ jactantia nuncupatur. Sunt multæ variæque libidines, quarum nonnullæ habent etiam vocabula propria, quædam vero non habent. Quis enim facile dixerit, quid vocetur libido dominandi, quam tamen plurimum valere in tyrannorum animis, etiam civilia bella testantur?

CAPUT XVI.

De libidinis malo, cujus nomen cum multis vitiis congruat, proprie tamen motibus obscenis corporis adscribitur.

Cum igitur sint multarum libidines rerum, tamen cum libido dicitur, neque cujus rei libido sit additur, non fere assolet animo occurrere nisi illa, qua obscenæ corporis partes excitantur. Hæc autem sibi non solum totum corpus, nec solum extrinsecus, verum etiam intrinsecus vindicat, totumque commovet hominem animi simul affectu cum carnis appetitu conjuncto atque permixto, ut ea voluptas sequatur, qua major in corporis voluptatibus nulla est : ita ut momento ipso temporis, quo ad ejus pervenitur extremum, pene omnis acies et quasi vigilia cogitationis obruatur. Quis autem amicus sapientiæ sanctorumque gaudiorum, conjugalem agens vitam, sed, sicut Apostolus monuit, *sciens vas suum possidere in sanctificatione et honore, non in morbo desiderii, sicut et Gentes quæ ignorant Deum*, non mallet, si posset, sine hac libidine filios procreare; ut etiam in hoc serendæ prolis officio, sic ejus menti ea quæ ad hoc opus creata sunt, quemadmodum cætera suis quæque operibus distributa membra servirent, nutu voluntatis acta, non æstu libidinis incitata? Sed neque ipsi amatores hujus voluptatis, sive ad concubitus conjugales, sive ad immunditias flagitiorum, cum voluerint commoventur : sed aliquando motus ille importunus est nullo poscente, aliquando autem destituit inhiantem, et cum in animo concupiscentia ferveat, friget in corpore : atque ita mirum in modum non solum generandi voluntati, verum etiam lasciviendi

suit pas même les désirs déréglés de l'impudicité ; en sorte qu'au lieu que quelquefois elle résiste de tout son pouvoir à l'esprit qui fait effort pour l'arrêter, d'autres fois elle se divise contre elle-même, et ébranle l'âme sans émouvoir le corps.

CHAPITRE XVII.

Comment Adam et Ève connurent qu'ils étaient nus.

C'est avec raison que nous avons honte de cette convoitise, et que ces membres qui sont, pour ainsi dire, de son ressort et indépendants de la volonté, s'appellent honteux : ce qui n'était pas avant le péché. « Ils étaient nus, dit l'Écriture, « et ils n'en rougissaient pas : » non que leur nudité ne leur fût pas connue, mais parce qu'elle n'était pas encore honteuse, d'autant que la concupiscence ne troublait pas alors ces membres contre le consentement de la volonté, et que la désobéissance de la chair ne reprochait point encore à l'homme sa désobéissance. En effet, ils n'avaient pas été créés aveugles, comme le peuple ignorant se l'imagine, puisque Adam vit les animaux, à qui il donna des noms, et qu'il est dit d'Ève qu'elle vit que le fruit défendu était bon à manger et agréable à la vue. Leurs yeux étaient donc ouverts, mais ils ne l'étaient pas pour cela ; c'est-à-dire qu'ils ne prenaient pas garde à ce que la grâce couvrait en eux, alors que leurs membres ne savaient ce que c'était de désobéir à la volonté. Mais quand ils eurent perdu cette grâce, Dieu vengeant leur désobéissance par une autre, un mouvement déshonnête s'éleva tout d'un coup dans leurs corps, qui leur fit apercevoir leur nudité et les couvrit de confusion. De là vient qu'après qu'ils eurent violé le commandement de Dieu, l'Écriture dit : « Leurs yeux furent ouverts, « et, connaissant qu'ils étaient nus, ils entrelacè- « rent des feuilles de figuier et s'en couvrirent. » Leurs yeux, dit-elle, furent ouverts, non pour voir, car ils voyaient auparavant, mais pour connaître le bien qu'ils avaient perdu et le mal qu'ils venaient d'encourir. C'est pour cela que l'arbre même dont le fruit était défendu s'appelait l'arbre de la science du bien et du mal, parce qu'il devait donner cette connaissance, au jour où l'homme y tomberait contre la défense de Dieu. Ainsi l'expérience de la maladie fait mieux sentir le prix de la santé. Ils connurent donc qu'ils étaient nus, c'est-à-dire dépouillés de cette grâce qui empêchait qu'ils n'eussent honte de leur nudité, parce qu'aucune loi du péché ne résistait à leur esprit ; ils connurent ce qu'ils eussent plus heureusement ignoré, si, toujours fidèles et obéissants à Dieu, ils n'eussent point commis un péché qui leur apprit quel mal c'était que l'infidélité et la désobéissance. Confus de la révolte de leur chair comme d'un témoignage honteux de leur rébellion, ils entrelacèrent des feuilles de figuier, et s'en couvrirent. Quelques traductions portent *succinctoria* au lieu de *campestria*, qui est le mot que je lis et qui signifie caleçon, sorte de vêtement court à l'usage des lutteurs (ainsi nommé de *campus*, champ). De

libidini libido non servit; et cum tota plerumque menti cohibenti adversetur, nonnunquam et adversus se ipsam dividitur, commotoque animo in commovendo corpore se ipsa non sequitur.

CAPUT XVII.

De nuditate primorum hominum, quam post peccatum turpem pudendamque viderunt.

Merito hujus libidinis maxime pudet, merito et ipsa membra, quæ suo quodam, ut ita dixerim, jure, non omnimodo ad arbitrium nostrum movet, aut non movet, pudenda dicuntur, quod ante peccatum hominis non fuerunt. Nam sicut scriptum est, *Nudi erant, et non confundebantur :* non quod eis sua nuditas esset incognita, sed turpis nuditas nondum erat; quia nondum libido membra illa præter arbitrium commovebat, nondum ad hominis inobedientiam redarguendam sua inobedientia caro quodammodo testimonium perhibebat. Neque enim cæci creati erant, ut imperitum vulgus opinatur : quandoquidem et ille vidit animalia, quibus nomina imposuit; et de illa legitur, *Vidit mulier quia bonum lignum in escam, et quia placet oculis ad videndum.* Patebant ergo oculi eorum, sed ad hoc non erant aperti, hoc est non attenti, ut cognoscerent quid eis indumento gratiæ præstaretur, quando membra eorum voluntati repugnare nesciebant. Qua gratia remota, ut pœna reciproca inobedientia plecteretur, exstitit in motu corporis quædam impudens novitas, unde esset indecens nuditas; et fecit attentos, reddiditque confusos. Hinc est quod, posteaquam mandatum Dei aperta transgressione violarunt, scriptum est de illis, *Et aperti sunt oculi amborum, et cognoverunt quia nudi erant, et consuerunt folia fici, et fecerunt sibi campestria. Aperti sunt,* inquit, *oculi amborum,* non ad videndum (nam et antea videbant), sed ad discernendum inter bonum quod amiserant, et malum quo ceciderant. Unde et ipsum lignum, eo quod istam faceret dignoscentiam, si ad vescendum contra vetitum tangeretur, ex ea re nomen accepit, ut appellaretur lignum sciendi boni et mali. Experta enim morbi molestia, evidentior fit etiam jucunditas sanitatis. *Cognoverunt* ergo *quia nudi erant :* nudati scilicet ea gratia, qua fiebat ut nuditas corporis nulla eos lege peccati menti eorum repugnante confunderet. Hoc itaque cognoverunt, quod felicius ignorarent, si Deo credentes et obedientes non committerent, quod eos cogeret experiri infidelitas et inobedientia quid nocerent. Proinde confusi inobedientia carnis suæ, tanquam teste pœna inobedientiæ suæ, *consuerunt folia fici, et fecerunt sibi campestria,* id est succinctoria genitalium. Nam quidam interpretes *succinctoria* posuerunt. Porro autem *campestria* latinum quidem verbum est, sed ex eo dictum, quod juvenes, qui nudi exercebantur in campo, pudenda operiebant : unde qui ita succincti sunt, campestratos vulgus appellat. Quod itaque adversus damnatam culpa inobedientiæ voluntatem libido inobedienter movebat, verecundia pudenter tegebat. Ex hoc omnes gentes, quoniam ab illa stirpe procreatæ sunt, usque adeo tenent insitum pudenda velare, ut quidam barbari illas corporis partes nec

là vient qu'il est tellement naturel à tous les peuples de couvrir les parties honteuses, qu'il y a des barbares qui ne les découvrent pas même dans le bain ; et les gymnosophistes de l'Inde, espèce de philosophes qui vivent tout nus dans les forêts, ont soin aussi de les couvrir.

CHAPITRE XVIII.

De la pudeur.

Lorsque la convoitise veut se satisfaire, non-seulement dans les commerces illicites, mais dans ceux même que la société permet ou tolère, elle ne laisse pas de fuir le jour et la vue des hommes ; ce qui prouve qu'il a été plus aisé à l'impudicité de s'affranchir du joug des lois, qu'à l'impudence d'abolir les retraites de la pudeur. Les débauchés appellent eux-mêmes ces actions déshonnêtes ; et, quoiqu'ils les aiment, ils rougissent de les publier. Que dirai-je de l'union légitime du mariage, union licite et honnête qui a pour objet la propagation de l'espèce humaine ? Ne cherche-t-elle pas aussi le secret, et, avant la consommation, ne chasse-t-elle pas tous les serviteurs, les paranymphes eux-mêmes, et toutes les autres personnes qui avaient été conviées aux noces ? Un grand maître en fait d'éloquence dit que toutes les bonnes actions appellent le jour, c'est-à-dire aspirent à être connues ; et celle-ci, quelle que soit son honnêteté, veut être connue, mais sans être vue. Qui ne sait, en effet, ce qui se passe entre les époux dans la procréation des enfants, puisque ce n'est que pour cela que l'on épouse des femmes avec tant de solennité ? et néanmoins, quand le mari et la femme sont ensemble, ils ne souffrent pas seulement que leurs enfants soient présents. D'où vient cela, sinon de ce que cette action, bien qu'honnête et permise, se ressent toujours de la honte qui accompagne la peine du péché ?

CHAPITRE XIX.

Il est nécessaire d'opposer à l'activité de la colère et de la convoitise le frein de la sagesse.

Voilà pour quels motifs ces philosophes qui ont approché le plus près de la vérité ont confessé que la colère et la concupiscence sont des parties vicieuses de l'âme, en ce qu'elles se portent avec tumulte et avec désordre aux choses même que la sagesse ne défend point ; et qu'ainsi elles ont besoin d'être conduites et modérées par la raison, qui, selon eux, a son siége dans la plus haute partie de l'âme, d'où, comme d'un lieu éminent, elle gouverne ces deux autres parties, inférieures, afin que des commandements de l'une et de l'obéissance des autres naisse dans l'homme une justice accomplie. Mais, ces deux parties, qui, de leur aveu, sont vicieuses, même dans l'homme sage et tempérant, en sorte qu'il faut que la raison les retienne et les arrête pour ne leur permettre de se porter qu'à de bonnes actions, comme la colère à châtier justement, et la concupiscence à engendrer des enfants ; ces deux parties, dis-je, n'étaient point vicieuses dans le paradis avant le

in balneis nudas habeant, sed cum earum tegumentis lavent. Per opacas quoque Indiæ solitudines, cum quidam nudi philosophentur, unde Gymnosophistæ nominantur ; adhibent tamen genitalibus tegmina, quibus per cætera membrorum carent.

CAPUT XVIII.

De pudore concubitus, non solum vulgari, sed etiam conjugali.

Opus vero ipsum quod libidine tali peragitur, non solum in quibusque stupris, ubi latebræ ad subterfugienda humana judicia requiruntur ; verum etiam in usu scortorum, quam terrena civitas licitam turpitudinem fecit, quamvis id agatur, quod ejus civitatis nulla lex vindicat, devitat tamen publicum etiam permissa atque impunita libido conspectum ; et verecundia naturali habent provisum lupanaria ipsa secretum, faciliusque potuit impudicitia non habere vincula prohibitionis, quam impudentia removere latibula illius fœditatis. Sed hanc etiam ipsi turpes turpitudinem vocant : cujus licet sint amatores, ostentatores esse non audent. Quid ? concubitus conjugalis, qui secundum matrimonialium præscripta Tabularum procreandorum fit causa liberorum, nonne et ipse quanquam sit licitus et honestus, remotum ab arbitris cubile requirit ? nonne omnes famulos, atque ipsos etiam paranymphos, et quoscumque ingredi quælibet necessitudo permiserat, ante mittit foras, quam vel blandiri conjux conjugi incipiat ? Et quoniam, sicut ait quidam « Romani maximus auctor eloquii, » omnia recte facta in luce se collocari volunt, id est appetunt sciri : hoc recte factum sic appetit sciri, ut tamen erubescat videri. Quis enim nescit, ut filii procreentur, quid inter se conjuges agant ? quandoquidem ut id agatur, tanta celebritate ducuntur uxores : et tamen cum agitur unde filii nascantur, nec ipsi filii, si qui inde jam nati sunt, testes fieri permittuntur. Sic enim hoc recte factum ad sui notitiam lucem appetit animorum, ut tamen refugiat oculorum. Unde hoc, nisi quia sic geritur quod deceat ex natura, ut etiam quod pudeat comitetur ex pœna ?

CAPUT XIX.

Quod partes iræ atque libidinis tam vitiose moventur, ut eas necesse sit frenis sapientiæ cohiberi.

Hinc est quod et illi philosophi, qui veritati propius accesserunt, iram atque libidinem vitiosas animi partes esse confessi sunt, eo quod turbide atque inordinate moverentur, ad ea etiam quæ sapientia perpetrari non vetat ; ac per hoc opus habere moderatrice mente atque ratione. Quam partem animi tertiam, velut in arce quadam ad istas regendas perhibent collocatam ; ut illa imperante, istis servientibus, possit in homine justitia ex omni animi parte servari. Hæ igitur partes, quas et in homine sapiente ac temperante fatentur esse vitiosas, ut eas ab his rebus ad quas injuste moventur, mens compescendo et cohibendo refrenet ac revocet, atque ad ea permittat, quæ sapientiæ lege concessa sunt ; sicut iram ad exercendam justam coercitionem, sicut libidinem ad propagandæ prolis officium : hæ, inquam, partes in paradiso ante peccatum vitiosæ non erant. Non enim contra rectam voluntatem ad aliquid movebantur, unde necesse esset eas rationis

péché. Elles n'avaient point alors de mouvements qui ne fussent parfaitement soumis à la droite raison; et si elles en ont maintenant qui lui sont contraires, et que ceux qui vivent dans la tempérance, la justice et la piété, tâchent de réprimer avec plus ou moins de facilité, ces mouvements ne sont pas l'effet d'une vigueur naturelle, mais au contraire d'une faiblesse qui vient du péché. Mais comment n'avons-nous pas honte des mouvements de la colère et des autres passions, comme de ceux de la concupiscence, et ne nous cachons-nous pas de même pour les suivre, si ce n'est parce que les membres du corps que nous employons pour les exécuter ne se meuvent pas au gré de ces passions, mais par le commandement de la volonté? Lorsque, dans la colère, nous frappons ou injurions quelqu'un, c'est bien certainement la volonté qui meut notre langue ou notre main, et elle les meut aussi lors même que nous ne sommes pas en colère. A l'égard des parties du corps qui servent à la génération, la concupiscence se les est tellement assujetties, qu'elles n'ont de mouvement que ce qu'elle leur en donne. Voilà ce dont nous avons honte, voilà ce qu'on ne peut regarder sans rougir. Aussi un homme souffre plus aisément une multitude de témoins quand il se fâche injustement, qu'il n'en souffrirait un seul dans des embrassements légitimes.

CHAPITRE XX.

Contre l'infamie des cyniques.

C'est à quoi les philosophes cyniques n'ont pas pris garde, lorsqu'ils ont voulu établir cette opinion bestiale qui tend à bannir toute pudeur, que, comme ce qui se passe entre un mari et une femme est légitime, on ne doit point avoir honte de le faire ouvertement, dans la rue ou sur les places publiques. La pudeur naturelle néanmoins l'a emporté sur ce sentiment. Quoique Diogène, dit-on, en ait effrontément donné l'exemple, dans la pensée de rendre sa secte célèbre par une si fameuse impudence, les cyniques ne l'ont point imité depuis en cela, et le sentiment de la pudeur a été plus fort que l'orgueil qui les portait à affecter une honteuse ressemblance avec les chiens. J'estime dès lors que Diogène même, ou ceux qui l'ont suivi, ont feint ces sortes d'actes devant ceux qui ne savaient pas ce qui se passait sous leur manteau, plutôt qu'ils n'ont pu les accomplir réellement sous le regard des hommes; car alors des philosophes ne rougissaient point de simuler des mouvements auxquels la concupiscence même avait honte de prêter son ministère. Nous voyons encore tous les jours des cyniques (ce sont ceux qui portent le manteau et le bâton); mais si quelqu'un d'eux était assez effronté pour entreprendre quelque action semblable, je ne doute point qu'on ne le lapidât, ou du moins qu'on ne lui crachât à la face. L'homme donc a naturellement honte de cette concupiscence, et avec raison, puisqu'elle atteste sa désobéissance; et il fallait que les marques qu'elles lui impriment parussent surtout dans les parties qui servent à la génération de la nature humaine, attendu que cette nature a été tellement corrompue par

tanquam frenis regentibus abstinere. Nam quod nunc ita moventur, et ab eis qui temperanter et juste et pie vivunt, alias facilius, alias difficilius, tamen cohibendo et refrenando modificantur, non est utique sanitas ex natura, sed languor ex culpa. Quod autem iræ opera aliarumque affectionum in quibusque dictis atque factis non sic abscondit verecundia, ut opera libidinis quæ fiunt genitalibus membris, quid causæ est, nisi quia in cæteris membra corporis non ipsæ affectiones, sed, cum eis consenserit, voluntas movet, quæ in usu eorum omnino dominatur? Nam quisquis verbum emittit iratus, vel etiam quemquam percutit, non posset hoc facere, nisi lingua et manus jubente quodammodo voluntate moverentur : quæ membra, etiam cum ira nulla est, moventur eadem voluntate. At vero genitales corporis partes ita libido suo juri quodammodo mancipavit, ut moveri non valeant, si ipsa defuerit, et nisi ipsa vel ultro vel excitata surrexerit. Hoc est quod pudet, hoc est quod intuentium oculos erubescendo devitat : magisque fert homo spectantium multitudinem, quando injuste irascitur homini, quam vel unius aspectum et quando juste miscetur uxori.

CAPUT XX.

De vanissima turpitudine Cynicorum.

Hoc illi canini philosophi, hoc est Cynici, non viderunt, proferentes contra humanam verecundiam, quid aliud quam caninam, hoc est immundam impudentemque sententiam? ut scilicet quoniam justum est quod fit in uxore, palam non pudeat id agere; nec in vico aut platea qualibet conjugalem concubitum devitare. Vicit tamen pudor naturalis opinionem hujus erroris. Nam etsi perhibent hoc aliquando gloriabundum fecisse Diogenem, ita putantem sectam suam nobiliorem futuram, si in hominum memoria insignior ejus impudentia figeretur : postea tamen a Cynicis fieri cessatum est; plusque valuit pudor, ut erubescerent homines hominibus, quam error, ut homines canibus esse similes affectarent. Unde et illum vel illos, qui hoc fecisse referuntur, potius arbitror concumbentium motus dedisse oculis hominum nescientium quid sub pallio gereretur, quam humano premente conspectu potuisse illam peragi voluptatem. Ibi enim philosophi non erubescebant videri se velle concumbere, ubi libido ipsa erubesceret surgere. Et nunc videmus adhuc esse philosophos Cynicos; hi enim sunt, qui non solum amiciuntur pallio, verum etiam clavam ferunt : nemo tamen eorum audet hoc facere; quod si aliqui ausi essent, ut non dicam ictibus lapidantium, certe conspuentium salivis obruerentur. Pudet igitur hujus libidinis humanam sine ulla dubitatione naturam, et merito pudet. In ejus quippe inobedientia, quæ genitalia corporis membra solis suis motibus subdidit, et potestati voluntatis eripuit, satis ostenditur quid sit hominis illi primæ inobedientiæ retributum : quod in ea maxime parte oportuit apparere, qua

ce premier et énorme péché, que personne n'est exempt de cette corruption, à moins que la grâce de Dieu n'expie en elle le crime commis par tous les hommes lorsqu'ils étaient tous en un seul, et vengé par la justice divine sur le genre humain tout entier.

CHAPITRE XXI.

La prévarication des premiers hommes n'a pas détruit la sainteté du commandement qui leur fut donné de croître et de multiplier.

Loin de nous la pensée que les deux époux qui étaient dans le paradis eussent accompli, par cette concupiscence dont la honte les obligea à couvrir leur nudité, ce que Dieu leur avait dit en les bénissant : « Croissez et multipliez, et rem« plissez la terre. » Cette concupiscence est née depuis le péché; c'est depuis le péché que la nature, déchue de l'empire qu'elle avait sur son corps, la sentit, l'aperçut, en eut honte et la couvrit. Quant à cette bénédiction qu'ils reçurent pour croître et multiplier, et pour remplir la terre, quoiqu'elle soit demeurée dans le péché, elle leur fut donnée auparavant, afin de montrer que la génération des enfants appartient à la gloire du mariage, et n'est pas une peine du péché. Mais maintenant les hommes, qui ne savent pas quelle était la félicité du paradis, s'imaginent qu'on n'y aurait pu engendrer des enfants que par le moyen de cette concupiscence dont nous voyons que le mariage même, tout honorable qu'il est, ne laisse pas de rougir. En effet, les uns rejettent avec un mépris insolent cette partie de l'Écriture sainte où il est dit que les premiers hommes, après avoir péché, rougirent de leur nudité et se couvrirent; les autres, il est vrai, la reçoivent respectueusement, mais ils ne veulent pas qu'on entende ces paroles, « Croissez et multi« pliez, » de la fécondité du mariage, parce qu'on lit quelque chose de semblable de l'âme dans les psaumes. « Vous multiplierez, dit le prophète, « la vertu dans mon âme; » et quant à ce qui suit dans la Genèse : « Remplissez la terre, et vous « l'assujettissez; » par *la terre*, ils entendent le corps que l'âme remplit par sa présence, et qu'elle s'assujettit lorsque la vertu est multipliée en elle. Mais ils assurent que les enfants n'eussent point été engendrés dans le paradis autrement qu'ils le sont à cette heure, et que même on n'y en eût point engendré du tout : ce qui est réellement arrivé. Adam n'a connu sa femme et n'en a eu des enfants qu'après être sorti du paradis.

CHAPITRE XXII.

De l'union conjugale instituée originairement par Dieu, qui l'a bénie.

Pour nous, ne doutons point que croître, multiplier, et remplir la terre en vertu de la bénédiction de Dieu, ne soit un don du mariage que Dieu institua dès le commencement avant le péché, en créant un homme et une femme, c'est-à-dire deux sexes différents. Cet ouvrage de Dieu fut immédiatement suivi de sa bénédiction : ce qui résulte évidemment de l'Écriture, qui, après ces paroles, « Il les créa mâle et femelle, » ajoute aussitôt : « Et Dieu les bénit, disant : Croissez

generatur ipsa natura, quæ illo primo et magno in deterius est mutata peccato : a cujus nexu nullus eruitur, nisi id quod, cum omnes in uno essent, in communem perniciem perpetratum est, et Dei justitia vindicatum, Dei gratia in singulis expietur.

CAPUT XXI.

De benedictione multiplicandæ fecunditatis humanæ ante peccatum, quam prævaricatio non adimeret, et cui libidinis morbus accesserit.

Absit itaque, ut credamus illos conjuges in paradiso constitutos per hanc libidinem, de qua erubescendo eadem membra texerunt, impleturos fuisse quod in sua benedictione Deus dixit, *Crescite, et multiplicamini, et implete terram.* Post peccatum quippe orta est hæc libido; post peccatum eam natura non impudens, amissa potestate cui corpus ex omni parte serviebat, sensit, attendit, erubuit, operuit. Illa vero benedictio nuptiarum, ut conjugati crescerent, et multiplicarentur, et implerent terram, quamvis et in delinquentibus manserit; tamen antequam delinquerent, data est, ut cognosceretur procreationem filiorum ad gloriam connubii, non ad pœnam pertinere peccati. Sed nunc homines, profecto illius quæ in paradiso fuit felicitatis ignari, nisi per hoc quod experti sunt, id est per libidinem, de qua videmus ipsam etiam honestatem erubescere nuptiarum, non potuisse gigni filios opinantur : alii Scripturas divinas, ubi legitur post peccatum puduisse nuditatis, et pudenda esse contecta, prorsus non accipientes, sed infideliter irridentes; alii vero quamvis eas accipiant et honorent, illud tamen quod dictum est, *Crescite, et multiplicamini,* non secundum carnalem fecunditatem volunt intelligi; quia et secundum animam legitur tale aliquid dictum, *Multiplicabis me in anima mea virtute tua :* ut id quod in Genesi sequitur, *Et implete terram, et dominamini ejus,* terram intelligant carnem, quam præsentia sua implet anima, ejusque maxime dominatur, cum in virtute multiplicatur. Carnales autem fetus sine libidine, quæ post peccatum exorta, inspecta, confusa, velata est, nec tunc nasci potuisse, sicut neque nunc possunt; nec in paradiso futuros fuisse, sed foris, sicut et factum est. Nam posteaquam inde dimissi sunt, ad gignendos filios coierunt, eosque genuerunt.

CAPUT XXII.

De copula conjugali a Deo primitus instituta, atque benedicta.

Nos autem nullo modo dubitamus secundum benedictionem Dei crescere et multiplicari et implere terram, donum esse nuptiarum, quas Deus ante peccatum hominis ab initio constituit, creando masculum et feminam : qui sexus evidens utique in carne est. Huic quippe operi Dei etiam benedictio ipsa subjuncta est. Nam cum a Scriptura dixisset, *Masculum et feminam fecit eos;* continuo subdidit, *Et benedixit Deus eus, dicens : Crescite, et mul-*

« et multipliez, et remplissez la terre, et vous « l'assujettissez, etc. » Malgré la possibilité de donner un sens spirituel à tout cela, on ne peut pas dire pourtant que ces mots *mâle et femelle* puissent s'entendre de deux choses qui se trouvent en un même homme, sous prétexte qu'en lui autre chose est ce qui gouverne, et autre chose ce qui est gouverné; mais comme cela est d'une évidence sensible, que deux êtres de différent sexe furent créés, afin que, par le moyen de la génération des enfants, ils multipliassent, et remplissent la terre, on ne saurait, sans une choquante absurdité, combattre une chose aussi manifeste. Ce ne fut point par allusion à l'esprit qui commande et au corps qui obéit, ni à la raison qui gouverne et à la convoitise qui est gouvernée, ni à la vertu active qui est soumise à la contemplative, ni à l'entendement et aux sens, mais au lien conjugal qui unit ensemble les deux sexes, que notre-Seigneur, interrogé s'il était permis de quitter sa femme, d'autant que Moïse permettait le divorce aux Juifs à cause de la dureté de leur cœur, répondit : « N'avez-vous point lu « que celui qui les créa dès le commencement les « créa mâle et femelle, et qu'il est dit : C'est « pour cela que l'homme quittera son père et sa « mère pour s'unir à sa femme, et ils ne seront « tous deux qu'une même chair. Ainsi ils ne sont « plus deux, mais une seule chair. Que l'homme « donc ne sépare pas ce que Dieu a joint. » Il est dès lors certain que les deux sexes ont été créés d'abord en deux êtres distincts, comme nous les voyons maintenant; et qu'on les appelle un seul homme, ou à cause de l'union du mariage, ou à cause de l'origine de la femme, qui a été tirée du côté de l'homme; et c'est de cette origine que l'Apôtre prend sujet d'exhorter les maris à aimer leurs femmes.

CHAPITRE XXIII.

Adam et Ève auraient-ils eu des enfants dans le paradis, s'ils étaient demeurés dans l'innocence?

Quiconque soutient qu'ils n'eussent point eu d'enfants s'ils n'eussent péché, ne dit autre chose sinon que le péché de l'homme était nécessaire pour accomplir le nombre des saints. Que si cela ne se peut avancer sans absurdité, ne vaut-il pas mieux croire que le nombre des saints nécessaire à l'accomplissement de cette bienheureuse cité serait aussi grand quand personne n'aurait péché, qu'il l'est maintenant que la grâce de Dieu le recueille de la multitude des pécheurs, tandis que les enfants de ce siècle engendrent et sont engendrés?

Ainsi, de ces mariages dignes de la félicité du paradis, on eût engendré des enfants aimables, et on les eût engendrés sans cette concupiscence honteuse. Comment cela eût-il pu se faire? Nous n'avons point d'exemple pour le montrer; et toutefois il n'est pas incroyable que cette partie du corps eût été soumise à la volonté lorsqu'il y en a tant d'autres qui le sont. Si nous faisons mouvoir les pieds et les mains et tous les autres membres

tiplicamini, et implete terram, et dominamini ejus, et cætera. Quæ omnia quanquam non inconvenienter possint etiam ad intellectum spiritualem referri, masculum tamen et feminam, non sicut simile aliquid etiam in homine uno intelligi potest, quia videlicet in eo aliud est quod regit, aliud quod regitur : sed sicut evidentissime apparet in diversi sexus corporibus, masculum et feminam ita creatos, ut prolem generando crescerent, et multiplicarentur, et implerent terram, magnæ absurditatis est reluctari. Neque enim de spiritu qui imperat, et carne quæ obtemperat; aut de animo rationali qui regit, et irrationali cupiditate quæ regitur; aut de virtute contemplativa quæ excellit, et de activa quæ subditur; aut de intellectu mentis, et sensu corporis : sed aperte de vinculo conjugali, quo invicem sibi uterque sexus obstringitur, Dominus interrogatus utrum liceret quacumque ex causa dimittere uxorem, quoniam propter duritiam cordis Israelitarum Moyses dari libellum repudii permisit, respondit atque ait : *Non legistis quia qui fecit ab initio, masculum et feminam fecit eos, et dixit : Propter hoc dimittet homo patrem et matrem, et adhærebit uxori suæ, et erunt duo in carne una? Itaque jam non sunt duo, sed una caro. Quod ergo Deus conjunxit, homo non separet.* Certum est igitur, masculum et feminam ita primitus institutos, ut nunc homines duos diversi sexus videmus et novimus : unum autem dici, vel propter conjunctionem, vel propter originem feminæ, quæ de masculi latere creata est. Nam et Apostolus per hoc primum quod Deo instituente præcessit exemplum, singulos quosque admonet, ut viri uxores suas diligant.

CAPUT XXIII.

An etiam in paradiso generandum fuisset, si nemo peccasset.

Quisquis autem dicit non fuisse coituros, nec generaturos, nisi peccassent, quid dicit, nisi propter numerositatem sanctorum necessarium hominis fuisse peccatum? Si enim non peccando soli remanerent, quia, sicut putant, nisi peccassent, generare non possent; profecto ut non soli duo justi homines possent esse, sed multi, necessarium peccatum fuit. Quod si credere absurdum est, illud potius est credendum, quod sanctorum numerus quantus complendæ illi suficit beatissimæ civitati, tantus existeret, etsi nemo peccasset, quantus nunc per Dei gratiam de multitudine colligitur peccatorum, quousque filii hujus sæculi generant et generantur. Et ideo illæ nuptiæ dignæ felicitate paradisi, si peccatum non fuisset, et diligendam prolem gignerent, et pudendam libidinem non haberent. Sed quomodo id fieri posset, nunc non est quo demonstretur exemplo. Nec ideo tamen incredibile debet videri, etiam illud unum sine ista libidine voluntati potuisse servire, cui tot membra nunc serviunt. An vero manus et pedes movemus, cum volumus, ad ea quæ his membris agenda sunt, sine ullo renisu, tanta facilitate, quanta et in nobis et in aliis videmus, maxime in artificibus quorumque operum corporalium, ubi ad exercendam infirmiorem tardioremque natu-

de notre corps avec tant de facilité, comme on peut l'admirer surtout chez les hommes qui travaillent la matière d'une manière si merveilleuse, malgré l'infirmité de la nature dégénérée et la nécessité de recourir à des moyens artificiels, pourquoi ne croirions-nous pas qu'il en eût été de même des membres de la génération sans la concupiscence, qui est la peine du péché? Cicéron, parlant de la différence des empires, dans ses livres de la République, ne dit-il pas que l'on commande aux membres du corps comme à des enfants, à cause de leur promptitude à obéir; mais que les parties vicieuses de l'âme sont comme des esclaves qu'il faut gourmander pour les rendre dociles? Cependant, selon l'ordre naturel, l'esprit est plus excellent que le corps; et néanmoins l'esprit commande plus aisément au corps qu'à lui-même. Mais cette concupiscence dont nous parlons maintenant est d'autant plus honteuse que l'esprit n'y est absolument maître ni de lui-même ni de son corps, et que c'est plutôt la concupiscence que la volonté qui le meut. Sans cela, n'aurions-nous point sujet de rougir de ces sortes de mouvements, au lieu que maintenant nous rougissons de voir que le corps, qui naturellement devait être soumis à l'esprit, lui résiste? Certainement la résistance que souffre l'esprit dans les autres passions est moins honteuse, parce qu'elle vient de lui-même, et qu'il est lui-même le vainqueur et le vaincu; ce qui n'empêche pas néanmoins qu'il ne soit contraire à l'ordre que les parties de l'âme qui devraient être soumises à la raison lui fassent la loi. Pour les victoires que l'esprit remporte sur lui-même en s'assujettissant ses mouvements brutaux et déréglés, elles lui sont glorieuses quand il est lui-même soumis à Dieu. Mais enfin il est toujours vrai de dire qu'il y a moins de honte pour lui à être son propre vainqueur, de quelque manière que ce soit, que d'être vaincu par son corps, qui, outre qu'il est d'une nature inférieure à la sienne, n'a de vie qu'autant qu'il lui en communique.

La chasteté néanmoins est conservée, lorsque la volonté retient les autres membres sans lesquels ceux que la concupiscence émeut malgré elle ne peuvent accomplir leur action. C'est cette résistance, c'est ce combat entre la concupiscence et la volonté, qui n'aurait point eu lieu dans le paradis sans le péché; mais tous les membres du corps y eussent été entièrement soumis à l'esprit. Ainsi le champ de la génération eût été ensemencé par les parties destinées à cette œuvre, de même que la main répand des semences dans le sein de la terre; et tandis qu'à cette heure la pudeur nous empêche de parler plus ouvertement de ces matières, et nous fait un devoir de ménager les oreilles chastes, nous eussions pu en discourir librement dans le paradis, sans craindre de susciter de mauvaises pensées; il n'y aurait point même eu de paroles déshonnêtes; mais tout ce que nous eussions dit de ces parties aurait été aussi honnête que ce que nous disons des autres membres du corps. Quiconque lit ceci dans une impure disposition d'esprit, qu'il se blâme lui-même, et non la nature; qu'il condamne la dépravation de son cœur, et non les paroles dont la nécessité nous oblige de nous servir, et que les lecteurs chastes nous pardonneront aisément, jusqu'à ce que nous ayons terrassé l'infidélité qui prétend nous combattre par des rai-

ram agilior accessit industria; et non credimus ad opus generationis filiorum, si libido non fuisset, quæ peccato inobedientiæ retributa est, obedienter hominibus ad voluntatis nutum similiter ut cætera potuisse illa membra servire? Nonne Cicero in libris de Republica, cum de imperiorum differentia disputaret, et hujus rei similitudinem ex natura hominis assumeret, ut filiis dixit imperari corporis membris propter obediendi facilitatem; vitiosas vero animi partes ut servos asperiore imperio coerceri? Et utique ordine naturali animus anteponitur corpori, et tamen ipse animus imperat corpori facilius quam sibi. Verumtamen hæc libido, de qua nunc disserimus, eo magis erubescenda existit, quod animus in ea nec sibi efficaciter imperat, ut omnino non libeat; nec omnimodo corpori, ut pudenda membra voluntas potius quam libido commoveat : quod si ita esset, pudenda non essent. Nunc vero pudet animum resisti sibi a corpore, quod ei natura inferiore subjectum est. In aliis quippe affectionibus cum sibi resistit, ideo minus pudet, quia cum a se ipso vincitur, ipse se vincit; etsi inordinate atque vitiose, quia ex his partibus, quæ rationi subjici debent; tamen a partibus suis, ac per hoc, ut dictum est, a se ipso vincitur. Nam cum ordinate se animus vincit, ut irrationales motus ejus menti rationique subdantur (si tamen et illa Deo subdita est), laudis atque virtutis est. Minus tamen pudet, cum sibi animus ex vitiosis suis partibus non obtemperat, quam cum ei corpus, quod alterum ab illo est, atque infra illum est, et cujus sine illo natura non vivit, volenti jubentique non cedit.

Sed cum alia membra retinentur voluntatis imperio, sine quibus illa quæ contra voluntatem libidine concitantur, id quod appetunt, implere non possunt; pudicitia custoditur, non amissa, sed non permissa delectatione peccati. Hunc renisum, hanc repugnantiam, hanc voluntatis et libidinis rixam, vel certe ad voluntatis sufficientiam, libidinis indigentiam, procul dubio nisi culpabilis inobedientia pœnali inobedientia plecteretur, in paradiso nuptiæ non haberent, sed voluntati membra illa, ut cætera cuncta, servirent. Ita genitale arvum vas in hoc opus creatum seminaret, ut nunc terram manus. Et quod modo de hac re nobis volentibus diligentius disputare, verecundia resistit, et compellit veniam honore præfato a pudicis auribus poscere, cur id fieret nulla causa esset : sed in omnia quæ de hujusmodi membris sensum cogitantis attingerent, sine ullo timore obscenitatis liber sermo ferretur : nec ipsa verba essent, quæ vocarentur obscena; sed quidquid inde diceretur, tam honestum esset, quam de aliis cum loquimur corporis partibus. Quisquis ergo ad has litteras impudicus accedit, culpam refugiat, non naturam; facta denotet suæ turpitudinis, non verba nostræ necessitatis; in quibus mihi facillime pudicus et religiosus lector vel auditor ignoscit, donec infidelitatem refellam, non

sonnements fondés non sur la foi en ce qui aurait pu être, mais sur l'expérience de ce qui est. Celui qui n'est point scandalisé d'ouïr saint Paul parler de l'impudicité monstrueuse de ces femmes qui avaient changé l'usage qui est selon la nature en un autre qui est contre la nature, me lira sans scandale, alors surtout que nous ne parlons pas comme lui de cette abominable infamie, mais qu'en expliquant selon notre pouvoir ce qui se passe dans la génération des enfants, nous évitons, à son exemple, toute parole déshonnête.

CHAPITRE XXIV.

Si les hommes fussent demeurés innocents dans le paradis, tous les actes du corps eussent été soumis sans exception à la volonté.

L'homme et la femme auraient consommé l'acte de la génération sans concupiscence, et par la seule force de la volonté. Nous ne faisons pas mouvoir seulement à notre gré les membres où il y a des os et des jointures, comme les pieds, les mains et les doigts, mais aussi ceux où il n'y a que des chairs et des nerfs; et nous les étendons, les plions, les contractons comme il nous plaît, ainsi que cela se voit dans la bouche et dans le visage. Les poumons enfin, c'est-à-dire, les plus mous de tous les viscères, plus mous même que la moelle des os, et pour cette raison enfermés de la poitrine comme d'un rempart, ne se meuvent-ils pas à notre volonté comme des soufflets d'orgue ou de forge, quand nous respirons ou quand nous parlons? Je ne rappellerai pas ici ces animaux qui donnent un tel mouvement à leur peau lorsqu'il en est besoin, qu'ils ne chassent pas seulement les mouches en remuant la partie où elles sont sans remuer les autres, mais qu'ils font même par là tomber les flèches dont on les a percés. Les hommes, il est vrai, n'ont pas cette faculté; mais niera-t-on que Dieu ne la leur eût pu donner? Ne pouvait-il donc pas faire de même que ce qui ne se meut maintenant dans son corps que par la concupiscence ne se fût ébranlé que par le commandement de la volonté?

Ne voyons-nous pas certains hommes qui font de leur corps tout ce qu'ils veulent, et dont on a peine à croire ce qu'on en rapporte, si on ne l'a vu de ses yeux? Il y en a qui remuent les oreilles, ou toutes deux ensemble ou séparément, comme bon leur semble; il en est qui, sans secouer leur tête, font tomber tous leurs cheveux sur le front, puis les dressent et les renversent de l'autre côté; d'autres qui, après avoir un moment palpé leur estomac, d'une infinité de choses qu'ils ont avalées, en tirent comme d'un sac celle qu'il leur plaît. Quelques-uns contrefont si bien le chant des oiseaux ou la voix des bêtes et des hommes, qu'on ne le saurait discerner si l'on ne les voyait. Il s'en trouve même qui font entendre par en-bas et sans malpropreté des bruits si harmonieux, qu'on dirait qu'ils chantent. J'ai vu, pour mon compte, un homme qui suait à volonté. Tout le monde sait qu'il y en a qui pleurent quand ils veulent et autant qu'ils veulent. Mais

de fide rerum inexpertarum, sed de sensu expertarum argumentantem. Legit enim hæc sine offensione, qui non exhorret Apostolum horrenda feminarum flagitia reprehendentem, quæ *immutaverunt naturalem usum in eum usum qui est contra naturam:* præcipue quia nos non damnabilem obscenitatem nunc, sicut ille, commemoramus atque reprehendimus, sed in explicandis, quantum possumus, humanæ generationis effectibus, verba tamen, sicut ille, obscena vitamus.

CAPUT XXIV.

Quod insontes homines et merito obedientiæ in paradiso permanentes, ita genitalibus membris fuissent usuri ad generationem prolis, sicut cæteris ad arbitrium voluntatis.

Seminaret igitur prolem vir, susciperet femina genitalibus membris, quando id opus esset, et quantum opus esset, voluntate motis, non libidine concitatis. Neque enim ea sola membra movemus ad nutum, quæ compactis articulata sunt ossibus, sicut pedes et manus et digitos; verum etiam illa quæ mollibus remissa sunt nervis, cum volumus, movemus agitando, et porrigendo producimus, et torquendo flectimus, et constringendo duramus; sicut ea sunt quæ in ore ac facie, quantum potest, voluntas movet. Pulmones denique ipsi omnium, nisi medullarum, mollissimi viscerum, et ob hoc antro pectoris communiti, ad spiritum ducendum ac remittendum vocemque emittendam seu modificandam, sicut folles fabrorum vel organorum, flantis, respirantis, loquentis, clamantis, cantantis, serviunt voluntati. Omitto quod animalibus quibusdam naturaliter inditum est, ut tegmen quo corpus omne vestitur, si quid in quocumque loco ejus senserint abigendum, ibi tantum moveant, ubi sentiunt; nec solum insidentes muscas, verum etiam hærentes hastas cutis tremore discutiant. Numquid quia id non potest homo, ideo Creator quibus voluit animantibus donare non potuit? Sic ergo et ipse homo potuit obedientiam etiam inferiorum habere membrorum, quam sua inobedientia perdidit. Neque enim Deo difficile fuit sic illum condere, ut in ejus carne etiam illud nonnisi ejus voluntate moveretur, quod nunc nisi libidine non movetur.

Nam et hominum quorumdam naturas novimus multum cæteris dispares, et ipsa raritate mirabiles, nonnulla ut volunt de corpore facientium, quæ alii nullo modo possunt, et audita vix credunt. Sunt enim qui et aures moveant vel singulas, vel ambas simul. Sunt qui totam cæsariem capite immoto, quantum capilli occupant, deponunt ad frontem revocantque cum volunt. Sunt qui eorum quæ voraverint incredibiliter plurima et varia, paululum præcordiis contrectatis, tanquam de sacculo quod placuerit integerrimum proferunt. Quidam voces avium pecorumque et aliorum quorumlibet hominum sic imitantur atque exprimunt, ut nisi videantur, discerni omnino non possint. Nonnulli ab imo sine pædore ullo ita numerosos pro arbitrio sonitus edunt, ut ex illa etiam parte cantare videantur. Ipse sum expertus, sudare hominem solere cum vellet. Notum est, quosdam flere cum volunt, atque ubertim la-

voici un fait bien plus incroyable qui s'est passé depuis peu, et dont la plupart de nos frères ont été témoins. Il y avait un prêtre de l'église de Calame, nommé Restitut, qui, toutes les fois que bon lui semblait ou qu'on l'en priait, s'aliénait tellement l'esprit à certaines voix plaintives que l'on contrefaisait, qu'il restait étendu par terre comme mort, et ne se sentait ni pincer, ni piquer, ni même brûler, tant qu'il demeurait en cet état. Or, ce qui prouve que son immobilité venait non d'un effort de la volonté, mais d'une insensibilité réelle, c'est qu'il n'avait pas plus de respiration qu'un mort. Il disait néanmoins que quand on parlait fort haut, il entendait comme des voix qui venaient de loin. Donc puisqu'il en est même à cette heure à qui leur corps obéit en des choses si extraordinaires, pourquoi ne croirions-nous pas qu'avant le péché et la corruption de la nature, il eût pu nous obéir pour ce qui regarde l'acte de la génération? L'homme a été abandonné à lui-même, parce qu'il a abandonné Dieu par une vaine complaisance en lui-même; et il n'a pu trouver en soi l'obéissance qu'il n'avait pas voulu rendre à Dieu. De là vient qu'il est manifestement misérable, en ce qu'il ne vit pas comme il l'entend. Il est vrai que, s'il vivait à son gré, il se croirait bien heureux; mais il ne le serait pas même de cette sorte, à moins qu'il ne vécût comme il faut.

CHAPITRE XXV.

On ne saurait être vraiment heureux en cette vie.

A le bien prendre toutefois, celui-là seul est bien heureux qui vit selon sa volonté, et nul n'est heureux s'il n'est juste; mais le juste même ne vit pas comme il veut, qu'il ne soit parvenu à un état où il ne puisse plus ni mourir, ni être trompé, ni souffrir de mal, et qu'il ne soit assuré d'y demeurer toujours. Tel est l'état auquel la nature aspire; et elle ne saurait être pleinement et parfaitement heureuse qu'elle n'ait obtenu l'objet de ses vœux. Or, quel est l'homme qui puisse dès à présent vivre comme il veut, lorsqu'il n'est pas seulement en son pouvoir de vivre? Il veut vivre, et il lui faut mourir. Comment donc vivra-t-il comme il veut, cet être qui ne vit pas autant qu'il veut? Que s'il veut mourir, comment peut-il vivre comme il veut lorsqu'il ne veut pas vivre? De ce qu'il veut mourir, il ne s'ensuit pas après tout qu'il ne soit bien aise de vivre; mais il veut mourir pour mieux vivre après la mort. Il ne vit donc pas encore comme il veut, mais il vivra selon son désir quand il sera arrivé en mourant où il désire arriver. J'admets qu'il vive comme il veut en tant qu'il a gagné sur lui de ne vouloir que ce qui se peut, suivant cet avis de Térence : « Puisque « ce que vous voulez est impossible, tâchez de « vouloir ce qui se peut; » dira-t-on qu'il est heureux parce qu'il souffre son mal en patience? Si l'on n'aime réellement la vie bienheureuse, on ne la possède point. Or, pour l'aimer comme il faut, il est nécessaire de l'aimer pardessus tout, puisque c'est pour elle que l'on doit aimer tout ce que l'on aime. Mais si on l'aime autant qu'elle mérite d'être aimée (car celui-là n'est pas heureux qui n'aime pas la vie

crymas fundere. Jam illud multo est incredibilius, quod plerique fratres memoria recentissima experti sunt. Presbyter fuit quidam nomine Restitutus in parœcia Calamensis ecclesiæ, qui quando ei placebat (rogabatur autem ut hoc faceret ab eis qui rem mirabilem coram scire cupiebant), ad imitatas quasi lamentantis cujuslibet hominis voces, ita se auferebat a sensibus, et jacebat simillimus mortuo, ut non solum vellicantes atque pungentes minime sentiret, sed aliquando etiam igne ureretur admoto, sine ullo doloris sensu, nisi postmodum ex vulnere : non autem obnitendo, sed non sentiendo non movere corpus, eo probabatur, quod tanquam in defuncto nullus inveniebatur anhelitus : hominum tamen voces, si clarius loquerentur, tanquam de longinquo se audire postea referebat. Cum itaque corpus etiam nunc quibusdam, licet in carne corruptibili hanc ærumnosam ducentibus vitam, ita in plerisque motionibus et affectionibus extra usitatum naturæ modum mirabiliter serviat; quid causæ est, ut non credamus ante inobedientiæ peccatum corruptionisque supplicium, ad propagandam prolem sine ulla libidine servire voluntati humanæ humana membra potuisse? Donatus est itaque homo sibi, quia deseruit Deum placendo sibi: et non obediens Deo, non potuit obedire nec sibi. Hinc evidentior miseria, qua homo non vivit ut vult. Nam si ut vellet viveret, beatum se putaret : sed nec sic tamen esset, si turpiter viveret.

CAPUT XXV.

De vera beatitudine, quam temporalis vita non obtinet.

Quanquam si diligentius attendamus, nisi beatus, non vivit ut vult : et nullus beatus, nisi justus. Sed etiam ipse justus non vivit ut vult, nisi eo pervenerit, ubi mori, falli, offendi omnino non possit; eique sit certum, ita semper futurum. Hoc enim natura expetit : nec plene atque perfecte beata erit, nisi adepta quod expetit. Nunc vero quis hominum potest ut vult vivere, quando ipsum vivere non est in potestate? Vivere enim vult, mori cogitur. Quomodo ergo vivit ut vult, qui non vivit quamdiu vult? Quod si mori voluerit, quomodo potest ut vult vivere, qui non vult vivere? Et si ideo mori velit, non quo nolit vivere, sed ut post mortem melius vivat : nondum ergo ut vult vivit, sed cum ad id quod vult, moriendo pervenerit. Verum ecce vivat ut vult, quoniam sibi extorsit sibique imperavit non velle quod non potest, atque hoc velle quod potest; sicut ait Terentius,

> Quoniam non potest id fieri quod vis,
> Id velis quod possit :

num ideo beatus est, quia patienter miser est? Beata quippe vita si non amatur, non habetur. Porro si amatur et habetur, cæteris omnibus rebus excellentius necesse est ametur : quoniam propter hanc amandum est quidquid aliud amatur. Porro si tantum amatur, quantum amari

bienheureuse autant qu'elle le mérite), il ne se peut faire que celui qui l'aime ainsi ne désire qu'elle soit éternelle : sa béatitude tient donc essentiellement à son éternité.

CHAPITRE XXVI.

La honte charnelle eût été inconnue dans le paradis.

L'homme vivait dans le paradis comme il voulait, tant qu'il voulait ce que Dieu lui avait commandé; il vivait dans la jouissance de Dieu, qui le rendait bon par sa souveraine bonté; il vivait sans aucune indigence, et pouvait vivre ainsi éternellement. Il avait toujours de quoi se garantir de la faim et de la soif; et l'arbre de vie le défendait contre la vieillesse. Il ne ressentait aucune corruption en lui qui pût lui causer de la peine. Il n'appréhendait ni les maladies au dedans, ni les accidents au dehors. Son corps jouissait d'une pleine santé, et son âme d'une tranquillité parfaite. Comme il n'y avait ni froid ni chaud dans le paradis, de même il n'y était agité ni de craintes ni de désirs. Point de tristesse ni de fausses joies. Une joie intarissable lui venait de Dieu, qu'il aimait d'une ardente charité; et cette charité prenait sa source dans un cœur pur, une bonne conscience, une foi sincère. La société conjugale y était accompagnée d'un amour honnête. Le corps et l'esprit vivaient dans un parfait accord, et l'obéissance au commandement de Dieu était facile. Point de lassitude qui le fatiguât, point de sommeil qui le surprît. Loin de nous la pensée que, dans une si grande félicité, il n'ait pu engendrer sans concupiscence! Les parties destinées à la génération auraient été mues, comme les autres membres, par le seul commandement de la volonté. Il se serait livré aux embrassements de son épouse sans ressentir en sa chair aucun aiguillon de volupté, mais avec une entière tranquillité de corps et d'esprit, et sans que la virginité de la femme en eût souffert aucune atteinte, comme nous voyons maintenant la menstruation s'accomplir chez les vierges sans les déflorer. La femme, de son côté, eût enfanté sans peine et sans douleur, et l'enfant fût sorti de son sein sans aucun effort, comme un fruit qui tombe lorsqu'il est mûr. Nous parlons de choses qui sont maintenant honteuses; et ainsi, quoique nous tâchions de les concevoir telles qu'elles auraient pu être lorsqu'elles ne l'étaient pas, il vaut mieux néanmoins céder à la pudeur qui nous arrête, que de nous confier imprudemment à la réserve de notre langage. Nous ne saurions, faute d'expérience, concevoir ces choses autrement qu'elles se passent maintenant, c'est-à-dire, avec les mouvements déréglés qui les accompagnent : de là cette retenue que nous avons à en parler, bien que l'on ne manque pas de raisons pour les prouver. Mais le Dieu tout-puissant et souverainement bon, créateur de toutes les natures, qui aide et récompense les bonnes volontés, abandonne et condamne les mauvaises,

digna est (non enim beatus est, a quo ipsa beata vita non amatur ut digna est), fieri non potest, ut eam qui sic amat, non æternam velit. Tunc igitur beata erit, quando æterna erit.

CAPUT XXVI.

Quod felicitas in paradiso viventium sine erubescendo appetitu generandi officium credenda sit implere potuisse.

Vivebat itaque homo in paradiso sicut volebat, quamdiu hoc volebat quod Deus jusserat : vivebat fruens Deo, ex quo bono erat bonus : vivebat sine ulla egestate, ita semper vivere habens in potestate. Cibus aderat, ne esuriret; potus, ne sitiret; lignum vitæ, ne illum senecta dissolveret. Nihil corruptionis in corpore vel ex corpore ullas molestias ullis ejus sensibus ingerebat. Nullus intrinsecus morbus, nullus ictus metuebatur extrinsecus. Summa in carne sanitas, in anima tota tranquillitas. Sicut in paradiso nullus æstus aut frigus, ita in ejus habitatore nulla ex cupiditate vel timore accedebat bonæ voluntatis offensio. Nihil omnino triste, nihil erat inaniter lætum : gaudium verum perpetuabatur ex Deo, in quem flagrabat charitas de corde puro et conscientia bona et fide non ficta : atque inter se conjugum fida ex honesto amore societas, concors mentis corporisque vigilia, et mandati sine labore custodia. Non lassitudo fatigabat otiosum, non somnus premebat invitum. In tanta facilitate rerum et felicitate hominum, absit ut suspicemur non potuisse prolem seri sine libidinis morbo : sed eo voluntatis nutu moverentur illa membra quo cætera, et sine ardoris illecebroso stimulo cum tranquillitate animi et corporis nulla corruptione integritatis infunderetur gremio maritus uxoris. Neque enim quia experientia probari non potest, ideo credendum non est; quando illas corporis partes non ageret turbidus calor, sed spontanea potestas, sicut opus esset, adhiberet; ita tunc potuisse utero conjugis salva integritate feminei genitalis virile semen immitti, sicut nunc potest eadem integritate salva ex utero virginis fluxus menstrui cruoris emitti. Eadem quippe via posset illud injici, qua hoc potest ejici. Ut enim ad pariendum non doloris gemitus, sed maturitatis impulsus feminea viscera relaxaret : sic ad fetandum et concipiendum non libidinis appetitus, sed voluntarius usus naturam utramque conjungeret. De rebus loquimur nunc pudendis : et ideo quamvis, antequam earum puderet, quales esse potuissent conjiciamus ut possumus; tamen necesse est ut nostra disputatio magis frenetur ea quæ nos revocat verecundia, quam eloquentia, quæ nobis parum suppetit, adjuvetur. Nam cum id quod dico, nec ipsi experti fuerint qui experiri potuerunt (quoniam præoccupante peccato exsilium de paradiso ante meruerunt, quam sibi in opere serendæ propaginis tranquillo arbitrio convenirent), quomodo nunc cum ista commemorantur, sensibus occurrit humanis, nisi experientia libidinis turbidæ, non conjectura placidæ voluntatis? Hinc est quod impedit loquentem pudor, etsi non deficiat ratio cogitantem. Verumtamen omnipotenti Deo, summo ac summe bono creatori omnium naturarum, voluntatum autem bonarum adjutori et re-

et les ordonne toutes, ce Dieu n'a pas manqué de moyens pour tirer de la masse corrompu du genre humain un certain nombre de justes, prédestinés par sa sagesse à composer sa sainte cité; ne les discernant pas par leurs mérites, puisqu'ils étaient tous également corrompus, mais par sa grâce, et leur montrant, non-seulement par eux-mêmes qu'il délivre, mais aussi par ceux qu'il ne délivre pas, combien ils lui sont redevables. On ne peut, en effet, imputer sa délivrance qu'à la bonté gratuite de son libérateur, quand on se voit délivré de la compagnie de ceux avec qui l'on méritait d'être châtié. Pourquoi donc Dieu n'aurait-il pas créé ceux dont il prévoyait la chute, puisqu'il était assez puissant pour faire éclater en eux et par eux sa justice et sa miséricorde, et que, sous un maître si sage, les désordres même des méchants contribuent à l'ordre de l'univers?

CHAPITRE XXVII.

Le péché n'a point troublé l'ordre de la divine Providence.

Les anges et les hommes pécheurs ne font rien dès lors qui puisse troubler l'harmonie des grands ouvrages de Dieu, dans lesquels sa volonté se trouve toujours accomplie. Comme il dispense à chaque chose ce qui lui appartient, avec une sagesse égale à sa puissance, il ne sait pas seulement bien user des bons, mais encore des méchants. Ainsi, usant bien du mauvais ange, que sa volonté avait tellement endurci qu'il n'en pouvait plus avoir de bonne, pourquoi n'aurait-il pas permis qu'il tentât le premier homme, qui avait été créé droit, c'est-à-dire, avec une bonne volonté? En effet, il avait été créé de sorte qu'il pouvait vaincre le diable en s'appuyant sur le secours de Dieu, et qu'il en devait être vaincu en abandonnant son créateur et son aide, pour se complaire vainement en soi-même. Si sa volonté, aidée de la grâce, fût demeurée droite, elle aurait été en lui une source de mérite, comme elle devint une source de péché parce qu'il abandonna Dieu. Quoiqu'il ne pût au fond mettre sa confiance dans ce secours du ciel sans ce secours même, il était néanmoins en son pouvoir de ne s'en pas servir. De même que nous ne saurions vivre ici-bas sans prendre des aliments, et que nous pouvons néanmoins n'en pas prendre, comme font ceux qui se laissent mourir de faim; ainsi, même dans le paradis, l'homme ne pouvait bien vivre sans le secours de Dieu; et toutefois il pouvait mal vivre par lui-même, mais en perdant sa béatitude, et tombant dans la peine très-juste qui devait suivre son péché. Qui s'opposait donc à ce que Dieu, même dans les prévisions de la chute de l'homme, permît que le diable le tentât et le vainquît, puisqu'il prévoyait aussi que sa postérité, assistée de sa grâce, remporterait sur le diable une victoire bien plus glorieuse? De cette sorte, rien de ce qui devait arriver n'a été caché à Dieu; sa prescience n'a contraint personne à pécher, et il a fait voir à l'homme et à l'ange, par leur propre expérience, la différence qu'il y a entre la présomption de la créature et la protection du Créateur. Qui oserait dire que

muneratori, malarum autem relictori et damnatori, utrarumque ordinatori, non defuit utique consilium, quo certum numerum civium in sua sapientia prædestinatum etiam ex damnato genere humano suæ civitatis impleret: non eos jam meritis, quandoquidem universa massa tanquam in vitiata radice damnata est, sed gratia discernens; et liberatis non solum de ipsis, verum etiam de non liberatis, quid eis largiatur, ostendens. Non enim debita, sed gratuita bonitate tunc se quisque agnoscit erutum malis, cum ab eorum hominum consortio fit immunis, cum quibus illi justa esset pœna communis. Cur ergo non crearet Deus, quos peccaturos esse præscivit; quandoquidem in eis et ex eis, et quid eorum culpa mereretur, et quid sua gratia donaretur posset ostendere, nec sub illo creatore ac dispositore perversa inordinatio delinquentium rectum perverteret ordinem rerum?

CAPUT XXVII.

De peccatoribus quorum perversitas non perturbat providentiam Dei.

Proinde peccatores, et angeli, et homines nihil agunt, quo impediantur *magna opera Domini, exquisita in omnes voluntates ejus.* Quoniam qui providenter atque omnipotenter sua cuique distribuit, non solum bonis, verum etiam malis bene uti novit. Ac per hoc propter meritum primæ malæ voluntatis ita damnato atque obdurato angelo malo, ut jam bonam voluntatem ulterius non haberet, bene utens Deus, cur non permitteret ut ab illo primus homo, qui rectus, hoc est bonæ voluntatis, creatus fuerat, tentaretur? Quandoquidem sic erat institutus, ut, si de adjutorio Dei fideret bonus homo, malum angelum vinceret; si autem creatorem atque adjutorem Deum superbe sibi placendo desereret, vinceretur: meritum bonum habens in adjuta divinitus voluntate recta, malum vero in deserente Deum voluntate perversa. Quia et ipsum fidere de adjutorio Dei, non quidem posset sine adjutorio Dei: nec tamen ideo ab his divinæ gratiæ beneficiis sibi placendo recedere non habebat in potestate. Nam sicut in hac carne vivere sine adjumentis alimentorum in potestate non est, non autem in ea vivere in potestate est; quod faciunt qui se ipsos necant: ita bene vivere sine adjutorio Dei, etiam in paradiso, non erat in potestate; erat autem in potestate male vivere, sed beatitudine non permansura, et pœna justissima secutura. Cum igitur hujus futuri casus humani Deus non esset ignarus, cur eum non sineret invidi angeli malignitate tentari? nullo modo quidem quod vinceretur incertus; sed nihilominus præscius quod ab ejus semine adjuto sua gratia idem ipse diabolus fuerat sanctorum gloria majore vincendus. Ita factum est ut nec Deum aliquid futurorum lateret, nec præsciendo quemquam peccare compelleret; et quid interesset inter propriam cujusque præsumptionem et suam tuitionem, angelicæ et humanæ rationali creaturæ, consequenti experientia demonstraret. Quis enim audeat credere, aut

Dieu n'aurait pu empêcher la chute de l'homme et de l'ange? Mais il a mieux aimé laisser cela en leur pouvoir, afin de montrer de quel mal l'orgueil est capable, et ce que peut sa grâce victorieuse.

CHAPITRE XXVIII.

Différence des deux cités.

Deux amours ont donc bâti deux cités : l'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu, celle de la terre; et l'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi-même, celle du ciel. L'une se glorifie en soi, et l'autre dans le Seigneur; l'une cherche sa gloire dans les hommes, et l'autre dans le témoignage de sa conscience; l'une marche la tête levée dans l'enivrement de sa propre gloire, et l'autre dit à son Dieu: « Vous êtes ma gloire et mon orgueil; » en l'une les princes sont dominés par la passion de dominer sur leurs sujets, et en l'autre les princes et les sujets s'assistent mutuellement, ceux-là par leur paternelle administration, et ceux-ci par leur obéissance; l'une se flatte de sa vertu en la personne de ses souverains, et l'autre dit à son Dieu : « Seigneur, qui êtes ma vertu, je vous aimerai.» Aussi les sages de l'une, vivant selon l'homme, n'ont cherché que les biens du corps, ou de l'âme, ou de tous les deux ensemble; ou si quelques-uns ont connu Dieu, « ils ne lui ont point rendu « l'honneur et l'hommage qui lui sont dus, mais « ils se sont perdus dans la vanité de leurs pensées, « et sont tombés dans l'erreur et l'aveuglement. « En se disant sages, » c'est-à-dire, en se glorifiant de leur sagesse, « ils sont devenus fous, et ont « rendu l'honneur qui n'appartient qu'au Dieu « incorruptible, à l'image de l'homme corruptible, « et à des figures d'oiseaux, de quadrupèdes et « de serpents ; » car ou ils ont porté les peuples à adorer les idoles, ou ils les ont suivis, et « ont « mieux aimé rendre le culte souverain à la créa« ture qu'au Créateur, qu'on bénit à jamais dans « les siècles des siècles. » Dans l'autre cité, au contraire, il n'y a de sagesse que la piété qui porte à servir le vrai Dieu, et en promet la récompense dans la société des saints, laquelle ne sera pas seulement composée d'hommes, mais d'anges, « afin que Dieu soit tout en tous. »

LIVRE QUINZIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

De la séparation des hommes en deux sociétés, à partir des enfants d'Adam.

On a beaucoup écrit et raisonné sur le paradis terrestre, sur la félicité dont on y jouissait, sur la vie qu'y menaient les premiers hommes, sur leur chute et leur punition. Nous en avons aussi parlé dans les livres précédents, selon ce que nous avons lu ou pu entendre de l'Écriture, en soumettant notre raison à son autorité; mais un examen détaillé de tous ces points ferait naître une infinité de questions qui demanderaient à être traitées avec plus d'étendue, et qui dépas-

dicere, ut neque angelus, neque homo caderet, in Dei potestate non fuisse? Sed hoc eorum potestati maluit non auferre; atque ita et quantum mali eorum superbia, et quantum boni sua gratia valeret, ostendere.

CAPUT XXVIII.

De qualitate duarum civitatum, terrenæ atque cœlestis.

Fecerunt itaque civitates duas amores duo; terrenam scilicet amor sui usque ad contemptum Dei, cælestem vero amor Dei usque ad contemptum sui. Denique illa in se ipsa, hæc in Domino gloriatur. Illa enim quærit ab hominibus gloriam : huic autem Deus conscientiæ testis, maxima est gloria. Illa in gloria sua exaltat caput suum : hæc dicit Deo suo, *Gloria mea, et exaltans caput meum.* Illi in principibus ejus, vel in eis quas subjugat nationibus dominandi libido dominatur : in hac serviunt invicem in charitate, et præpositi consulendo, et subditi obtemperando. Illa in suis potentibus diligit virtutem suam : hæc dicit Deo suo, *Diligam te, Domine, virtus mea.* Ideoque in illa sapientes ejus secundum hominem viventes, aut corporis, aut animi sui bona, aut utriusque sectati sunt; aut qui potuerunt cognoscere Deum, *non ut Deum honoraverunt, vel gratias egerunt; sed evanuerunt in cogitationibus suis, et obscuratum est insipiens cor eorum : dicentes se esse sapientes*, id est, dominante sibi superbia in sua sapientia sese extollentes, *stulti facti sunt; et immutaverunt gloriam incorruptibilis Dei in similitudinem imaginis corruptibilis hominis, et volucrum, et quadrupedum, et serpentium* : ad hujuscemodi enim simulacra adoranda vel duces populorum, vel sectatores fuerunt : *et coluerunt atque servierunt creaturæ potius quam Creatori, qui est benedictus in sæcula.* In hac autem nulla est hominis sapientia, nisi pietas, qua recte colitur verus Deus, id exspectans præmium in societate sanctorum, non solum hominum, verum etiam Angelorum, *ut sit Deus omnia in omnibus.*

LIBER DECIMUS QUINTUS.

CAPUT PRIMUM.

De duobus ordinibus generationis humanæ in diversos fines ab initio procurrentis.

De felicitate paradisi, vel de ipso paradiso, et de vita ibi primorum hominum, eorumque peccato atque supplicio, multi multa senserunt, multa dixerunt, multa litteris mandaverunt. Nos quoque secundum Scripturas sanctas, vel quod in eis legimus, vel quod ex eis intelligere potuimus, earum congruentes auctoritati, de his rebus in superioribus libris diximus. Enucleatius autem si ista quærantur, multiplices atque multimodas pariunt disputatio-

seraient de beaucoup les bornes de cet ouvrage et de notre loisir. Et pourrions-nous trouver assez de temps, si nous prétendions répondre à toutes les difficultés que nous pourraient faire des gens oisifs et pointilleux, toujours plus prêts à faire des objections que capables de comprendre les solutions qu'on y donne? Je crois toutefois avoir déjà éclairci les grandes et difficiles questions du commencement du monde, de la création de l'âme et de celle de tout le genre humain, que nous avons distingué en deux ordres : l'un composé de ceux qui vivent selon l'homme, et l'autre de ceux qui vivent selon Dieu : ordres que nous appelons mystiquement cités, c'est-à-dire deux sociétés d'hommes, dont l'une est prédestinée à vivre éternellement avec Dieu, et l'autre à souffrir un supplice éternel avec le diable. Telle est leur fin, dont nous traiterons dans la suite. Maintenant, puisque nous avons assez parlé de leur naissance, soit dans les anges, soit dans le premier homme et dans la première femme, je crois qu'il convient d'en considérer le cours et les progrès, depuis le moment où nos deux premiers parents commencèrent à engendrer, jusqu'à la fin des générations des hommes. C'est de tout cet espace de temps, où il se fait une révolution continuelle d'hommes qui meurent et qui s'en vont, et d'autres qui naissent et qui prennent leur place, que se compose la durée des deux cités dont nous parlons.

Caïn, qui appartenait à la cité des hommes, naquit le premier de ces deux premiers auteurs du genre humain ; ensuite vint Abel, qui appartenait à la cité de Dieu. De même que nous expérimentons dans chaque homme en particulier la vérité de cette parole de l'Apôtre, que « ce n'est « pas ce qui est spirituel qui est formé le premier, « mais ce qui est animal ; » d'où vient que nous naissons d'abord méchants et charnels comme sortant d'une racine corrompue, et ne devenons bons et spirituels qu'en renaissant de Jésus-Christ : ainsi, de tout le genre humain, lorsque ces deux cités commencèrent à prendre leur cours dans l'étendue des siècles par une alternative de naissances et de morts, le citoyen de ce monde fut celui qui naquit le premier ; et, après lui, l'enfant de la cité de Dieu, prédestiné par la grâce, élu par la grâce, étranger ici-bas par la grâce, et citoyen du ciel par la grâce. Car quant à lui personnellement, il sortit de la même masse qui avait été toute condamnée dans son origine ; mais Dieu, comme un potier (car c'est la comparaison dont se sert saint Paul), fit d'une même masse un vase d'honneur et un vase d'ignominie. Or le vase d'ignominie a été fait le premier, puis le vase d'honneur ; parce que dans chaque homme, comme je viens de le dire, précède ce qui est mauvais, par où il faut nécessairement commencer, mais où il n'est pas nécessaire de demeurer ; et après vient ce qui est bon, où nous parvenons par notre avancement dans la vertu, et où nous devons demeurer quand nous y sommes parvenus. Il est vrai dès lors que tous ceux qui sont méchants ne deviendront pas bons ; mais il l'est aussi qu'aucun ne sera bon, qu'il n'ait été originairement méchant ; et plus tôt l'homme s'améliore, plus tôt il échange le nom de bon pour celui de méchant. L'Écriture dit donc de Caïn

nes, quæ pluribus intexendæ sunt voluminibus, quam hoc opus tempusque deposcit. Quod non ita largum habemus, ut in omnibus quæ possunt requirere otiosi et scrupulosi, paratiores ad interrogandum, quam capaciores ad intelligendum, nos oporteat immorari. Arbitror tamen satis nos jam fecisse magnis et difficillimis quæstionibus de initio vel mundi, vel animæ, vel ipsius generis humani : quod in duo genera distribuimus ; unum eorum qui secundum hominem, alterum eorum qui secundum Deum vivunt. Quas etiam mystice appellamus civitates duas, hoc est duas societates hominum : quarum est una quæ prædestinata est in æternum regnare cum Deo ; altera, æternum supplicium subire cum diabolo. Sed iste finis est earum, de quo post loquendum est. Nunc autem quoniam de exortu earum, sive in Angelis, quorum numerus ignoratur a nobis, sive in duobus primis hominibus, satis dictum est, jam mihi videtur earum aggrediendus excursus, ex quo illi duo generare cœperunt, donec homines generare cessabunt. Hoc enim universum tempus, sive sæculum, in quo cedunt morientes, succeduntque nascentes, istarum duarum civitatum, de quibus disputamus, excursus est.

Natus est igitur prior Cain ex illis duobus generis humani parentibus, pertinens ad hominum civitatem ; posterior Abel, ad civitatem Dei. Sicut enim in uno homine, quod dixit Apostolus, experimur quia *non primum quod spirituale est, sed quod animale, postea spirituale* : unde unusquisque, quoniam ex damnata propagine exoritur, primo sit necesse est ex Adam malus atque carnalis ; quod si in Christum renascendo profecerit, post erit bonus et spiritualis : sic in universo genere humano cum primum duæ istæ cœperunt nascendo atque moriendo procurrere civitates, prior est natus civis hujus sæculi ; posterior autem isto peregrinus in sæculo, et pertinens ad civitatem Dei, gratia prædestinatus, gratia electus, gratia peregrinus deorsum, gratia civis sursum. Nam quantum ad ipsum attinet, ex eadem massa oritur, quæ originaliter est tota damnata : sed tanquam figulus Deus (hanc enim similitudinem non imprudenter, sed prudenter introducit Apostolus) ex eadem massa fecit aliud vas in honorem, aliud in contumeliam. Prius autem factum est vas in contumeliam, post vero alterum in honorem : quia et in ipso uno, sicut jam dixi, homine, prius est reprobum, unde necesse est incipiamus, et ubi non est necesse ut remaneamus ; posterius vero probum, quo proficientes veniamus, et quo pervenientes maneamus. Proinde non quidem omnis homo malus erit bonus, nemo tamen erit bonus qui non erat malus : sed quanto quisque citius mutatur in melius, hoc in se facit nominari quod apprehendit celerius, et posteriore cooperit vocabulum prius. Scriptum est itaque de Cain, quod condiderit civitatem : Abel autem tanquam peregrinus non condidit. Superna est enim sanctorum civitas, quamvis hic pariat cives, in quibus pere-

qu'il bâtit une ville; mais Abel, qui était étranger ici-bas, n'en bâtit point. Car la cité des saints est là-haut, quoiqu'elle enfante ici-bas des citoyens en qui elle est étrangère ici-bas, jusqu'à ce que le temps de son règne arrive, et qu'elle rassemble tous ses citoyens au jour de la résurrection des corps, quand ils obtiendront le royaume qui leur est promis, où ils régneront éternellement avec le Roi des siècles, leur souverain.

CHAPITRE II.

Des fils de la terre et des fils de promission.

Il est vrai qu'il a existé sur la terre une ombre et une image prophétique de cette cité, pour la représenter plutôt que pour la réaliser; et cette image a été appelée elle-même la cité sainte, à cause de ce qu'elle figurait, et non à cause de l'expresse vérité qui doit s'accomplir un jour. C'est de la même image et de la cité libre qu'elle indiquait, que l'Apôtre parle ainsi aux Galates : « Dites-moi, je vous prie, vous qui voulez être « sous la loi, n'avez-vous point ouï ce que dit « la loi? Car il est écrit qu'Abraham a eu deux fils, « l'un de la servante et l'autre de la femme libre. « Mais celui qui naquit de la servante naquit selon « la chair; et celui qui naquit de la femme libre « naquit en vertu de la promesse de Dieu. Or tout « ceci est une allégorie. Ces deux femmes sont « les deux alliances, dont la première, qui a été éta-« blie sur le mont Sina, et qui n'engendre que des « esclaves, est figurée par Agar. Agar est en figure « la même chose que Sina, montagne d'Arabie; et « Sina représente la Jérusalem terrestre, qui est « esclave avec ses enfants; au lieu que la Jérusalem « d'en haut est vraiment libre, et c'est elle qui est « notre mère; car il est écrit : Réjouissez-vous, « stérile qui n'enfantiez point; poussez des cris de « joie, vous qui ne conceviez point; car celle qui « était délaissée a plus d'enfants que celle qui a un « époux. Nous sommes donc, mes frères, les en-« fants de la promesse, ainsi qu'Isaac. Et comme « alors celui qui était né selon la chair persécutait « celui qui était né selon l'esprit, il en est encore « de même aujourd'hui. Mais que dit l'Écriture? « chassez la servante et son fils; car le fils de la « servante ne sera point héritier avec le fils de la « femme libre. Or, mes frères, nous ne sommes « point les enfants de la servante, mais de la femme « libre; et c'est Jésus-Christ qui nous a donné « cette liberté. » Cette explication de l'Apôtre nous apprend comment nous devons entendre les Écritures des deux Testaments. Une partie de la cité de la terre est devenue une image de la cité du ciel, non en se signifiant elle-même, mais en en signifiant une autre, et par conséquent en servant. Elle n'a pas été véritablement établie pour elle-même, mais pour en signifier une autre; et ainsi la cité de la terre, qui était l'image de la cité du ciel, étrangère ici-bas, a eu elle-même une image qui la représentait. En effet, Agar, servante de Sara, et son fils étaient en quelque sorte une image de cette image; et comme à l'apparition de la lumière les ombres devaient s'évanouir, Sara, qui était la femme libre et signifiait la cité libre, que figurait encore d'une autre façon la Jérusalem terrestre, dit : « Chas-« sez la servante et son fils; car le fils de la ser-« vante ne sera point héritier avec mon fils Isaac, » ou, comme dit l'apôtre, « avec le fils de la femme « libre. » Nous trouvons donc deux formes dans la cité de la terre elle-même, et la cité du ciel

grinatur, donec regni ejus tempus adveniat, cum congregatura est omnes in suis corporibus resurgentes, quando eis promissum dabitur regnum, ubi cum suo principe Rege sæculorum sine ullo temporis fine regnabunt.

CAPUT II.

De filiis carnis, et filiis promissionis.

Umbra sane quædam civitatis hujus et imago prophetica ei significandæ potius quam præsentandæ servivit in terris, quo eam tempore demonstrari oportebat, et dicta est etiam ipsa civitas sancta merito significantis imaginis, non expressæ, sicut futura est, veritatis. De hac imagine serviente, et de illa quam significat libera civitate, sic Apostolus ad Galatas loquitur : *Dicite mihi*, inquit, *sub lege volentes esse, legem non audistis? Scriptum est enim quod Abraham duos filios habuit, unum de ancilla, et unum de libera. Sed ille quidem qui de ancilla, secundum carnem natus est; qui autem de libera, per repromissionem : quæ sunt in allegoria. Hæc enim sunt duo testamenta; unum quidem a monte Sina in servitutem generans, quod est Agar. Sina enim est mons in Arabia, qui conjunctus est huic quæ nunc est Jerusalem : servit enim cum filiis suis. Quæ autem sursum est Jerusalem, libera est, quæ est mater omnium nostrum. Scriptum est enim, Lætare, sterilis, quæ non paris; erumpe et clama, quæ non parturis : quoniam multi filii desertæ, magis quam ejus quæ habet virum. Nos autem, fratres, secundum Isaac promissionis filii sumus. Sed sicut tunc qui secundum carnem natus fuerat, persequebatur eum qui secundum spiritum; ita et nunc. Sed quid dicit Scriptura? Ejice ancillam et filium ejus : non enim hæres erit filius ancillæ cum filio liberæ. Nos autem, fratres, non sumus ancillæ filii, sed liberæ, qua libertate Christus nos liberavit.* Hæc forma intelligendi de apostolica auctoritate descendens locum nobis aperit, quemadmodum Scripturas duorum Testamentorum, Veteris et Nov accipere debeamus. Pars enim quædam terrenæ civitatis imago cœlestis civitatis effecta est, non se significando, sed alteram; et ideo serviens. Non enim propter se ipsam, sed propter aliam significandam est instituta; et præcedente alia significatione et ipsa præfigurans præfigurata est. Namque Agar ancilla Sarræ, ejusque filius, imago quædam hujus imaginis fuit. Et quoniam transituræ erant umbræ luce veniente, ideo dixit libera Sarra, quæ significabat liberam civitatem, cui rursus alio modo significandæ etiam illa umbra serviebat : *Ejice ancillam, et filium ejus; non enim*

qu'elle représentait. Or la nature corrompue par le péché enfante les citoyens de la cité de la terre; et la grâce, qui délivre la nature du péché, enfante les citoyens de la cité du ciel : d'où vient que ceux-là sont appelés des vases de colère, et ceux-ci des vases de miséricorde. Cela a été figuré aussi dans les deux fils d'Abraham, attendu que l'un d'eux, savoir, Ismaël, est né, selon la chair, de la servante Agar; et l'autre, savoir, Isaac, est né de la femme libre, en exécution de la promesse de Dieu. L'un et l'autre, à la vérité, sont enfants d'Abraham ; mais l'un, engendré selon le cours ordinaire des choses, qui marquait la nature, et l'autre, donné en vertu de la promesse, qui signifiait la grâce. En l'un paraît l'usage commun des hommes, et l'on reconnaît dans l'autre un bienfait particulier de Dieu.

CHAPITRE III.

De la stérilité de Sara, que Dieu féconda par sa grâce.

Sara était réellement stérile; et comme elle désespérait d'être mère, elle souhaita d'avoir par sa servante ce qu'elle ne pouvait avoir d'elle-même, et la donna à son mari pour habiter avec elle. Elle exigea donc de lui le devoir conjugal, usant de son droit en la personne d'une autre femme. Ismaël naquit comme les autres hommes de l'union des deux sexes, suivant la loi ordinaire de la nature : c'est pour cela que l'Écriture dit qu'il naquit selon la chair : non que les enfants nés de cette manière ne soient des dons et des ouvrages de Dieu, de ce Dieu dont « la sagesse « atteint d'une extrémité à l'autre avec force, et « dispose tout avec douceur; » mais parce que, pour marquer un don de la grâce de Dieu entièrement gratuit et nullement dû aux hommes, il fallait qu'un enfant naquît contre le cours ordinaire de la nature. En effet, la nature a coutume de refuser des enfants à des personnes aussi âgées que l'étaient Abraham et Sara quand ils eurent Isaac, outre que Sara était même naturellement stérile. De ce que des enfants n'étaient pas dus à la nature dans cette disposition, cela signifiait que la nature humaine, corrompue par le péché et justement condamnée, ne méritait désormais de jouir d'aucune véritable félicité. Ainsi Isaac, né en vertu de la promesse de Dieu, figure très-bien les enfants de la grâce, les citoyens de la cité libre, les cohéritiers d'une paix immortelle, où ne règne pas l'amour de la propre volonté, mais une charité humble et soumise, qui se réjouit du bien commun et immuable, et qui de plusieurs cœurs n'en fait qu'un.

CHAPITRE IV.

De la paix et des guerres de la cité terrestre.

Mais la cité de la terre, qui ne sera pas éternelle (car elle ne sera plus cité quand elle sera condamnée au dernier supplice), possède ici un bien qui la réjouit autant que peuvent réjouir de semblables choses. Comme ce bien n'est pas tel qu'il ne cause quelques traverses à ceux qui l'aiment, il en résulte que cette cité est souvent

hæres erit filius ancillæ cum filio meo Isaac, quod ait Apostolus, *cum filio liberæ*. Invenimus ergo in terrena civitate duas formas; unam suam præsentiam demonstrantem, alteram cœlesti civitati significandæ sua præsentia servientem. Parit autem cives terrenæ civitatis peccato vitiata natura; cœlestis vero civitatis cives parit a peccato naturam liberans gratia : unde illa vocantur vasa iræ; ista, vasa misericordiæ. Significatum est hoc etiam in duobus filiis Abrahæ, quod unus de ancilla, quæ dicebatur Agar, secundum carnem natus est Ismael, alter autem de Sarra libera secundum repromissionem natus Isaac. Uterque quidem de semine Abrahæ : sed illum genuit demonstrans consuetudo naturam, istum vero dedit promissio significans gratiam. Ibi humanus usus ostenditur, hic divinum beneficium commendatur.

CAPUT III.

De sterilitate Sarræ, quam Dei gratia fecundavit.

Sarra quippe sterilis erat, et desperatione prolis, saltem de ancilla sua concupiscens habere, quod de se ipsa non se posse cernebat, dedit eam fetandam viro, de quo parere voluerat, nec potuerat. Exegit itaque etiam sic debitum de marito, utens jure suo in utero alieno. Natus est ergo Ismael, sicut nascuntur homines, permixtione sexus utriusque, usitata lege naturæ. Ideo dictum est *secundum carnem* : non quod ista beneficia Dei non sint, aut non illa operetur Deus, cujus opifex sapientia *attingit*, sicut scriptum est, *a fine usque ad finem fortiter, et disponit omnia suaviter* : sed ubi significandum fuerat Dei donum, quod indebitum hominibus gratis gratia largiretur, sic oportuit dari filium, quemadmodum naturæ non debebatur excursibus. Negat enim natura jam filios tali commixtioni maris et feminæ, qualis esse poterat Abrahæ et Sarræ in illa jam ætate, etiam mulieris accedente sterilitate, quæ nec tunc parere potuit, quando non ætas fecunditati, sed ætati fecunditas defuit. Quod ergo naturæ sic affectæ fructus posteritatis non debebatur, significat quod natura generis humani peccato vitiata, ac per hoc jure damnata, nihil veræ felicitatis in posterum merebatur. Recte igitur significat Isaac per repromissionem natus filios gratiæ, cives civitatis liberæ, socios pacis æternæ, ubi sit non amor propriæ ac privatæ quodammodo voluntatis, sed communi eodemque immutabili bono gaudens, atque ex multis unum cor faciens, id est perfecte concors, obedientia charitatis.

CAPUT IV.

De terrenæ civitatis vel concertatione, vel pace.

Terrena porro civitas, quæ sempiterna non erit (neque enim cum in extremo supplicio damnata fuerit, jam civitas erit), hic habet bonum suum, cujus societate lætatur, qualis esse de talibus rebus lætitia potest. Et quoniam non est tale bonum, ut nullas angustias faciat amatoribus suis, ideo civitas ista adversus se ipsam plerumque divi-

divisée contre elle-même, que ses citoyens se font la guerre, livrent des batailles, et remportent des victoires mortelles ou du moins éphémères. Car chaque parti veut demeurer le maître, tandis qu'il est lui-même esclave de ses vices. Que si, lorsqu'il est vainqueur, il s'enfle de ce succès, sa victoire lui devient mortelle; mais si, pensant à la condition et aux disgrâces communes, il se modère par la considération des accidents de la fortune, cette victoire lui est plus avantageuse; mais la mort lui en ôte enfin le fruit, car il ne peut pas toujours dominer sur ceux qu'il s'est assujettis. Or on ne peut pas dire que les choses dont cette cité fait l'objet de ses désirs ne soient des biens, puisque elle-même en son genre est aussi un bien, et un bien plus excellent que ces autres biens. Elle désire en effet une certaine paix pour jouir de ces mêmes biens, et ce n'est que pour cela qu'elle fait la guerre. Lorsqu'elle demeure victorieuse et qu'il n'y a plus personne qui lui résiste, elle a la paix que n'avaient pas les partis contraires qui se battaient pour posséder des choses qu'ils ne pouvaient posséder ensemble. C'est cette paix qui est le but de toutes les guerres, et qu'obtient celui qui remporte la victoire. Et quand ceux qui combattaient pour la cause la plus juste demeurent vainqueurs, qui doute qu'on ne doive se réjouir de leur victoire et de la paix qui la suit? Ces choses sont bonnes, et sans doute des dons de Dieu; mais si l'on se passionne tellement pour ces moindres biens, qu'on les croie uniques, ou qu'on les aime plus que ces autres biens beaucoup plus excellents qui appartiennent à la céleste cité, où il y aura une victoire suivie d'une paix éternelle et souveraine, il faut nécessairement qu'il arrive beaucoup de misères, et que celles qui étaient déjà augmentent encore.

CHAPITRE V.

Du premier meurtre.

C'est ainsi que le premier fondateur de la cité de la terre fut fratricide. Ému de jalousie, il tua son frère qui était citoyen de la cité éternelle et étranger ici-bas. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que ce crime ait été de nouveau commis si longtemps après, lors de la fondation de cette ville qui devait être la maîtresse de tant de peuples, et la capitale de cette Cité de la terre dont nous parlons. Ainsi que l'a dit un de leurs poëtes, « les « premiers murs de Rome furent teints du sang « d'un frère tué par son frère. » Dans le fait, l'histoire rapporte que Romulus tua son frère Rémus, avec cette différence qu'ils étaient tous deux citoyens de la cité de la terre, et que tous deux prétendaient à la gloire d'être les fondateurs de la république romaine. Mais tous deux n'en pouvaient avoir autant que si un seul l'eût fondée; car une puissance partagée est toujours moindre. Afin donc qu'un seul la possédât tout entière, il se défit de son compétiteur, et accrut par son crime un empire qui autrement aurait été moins grand, mais plus juste. Caïn et Abel n'étaient pas animés d'une pareille ambition, et ce n'était pas pour régner seul que l'un des deux tua l'autre. Abel ne se souciait pas en effet de dominer sur la ville que son frère bâtissait; en sorte qu'il ne fut tué que par cette malignité diabolique qui

ditur litigando, bellando, atque pugnando, et aut mortiferas, aut certe mortales victorias requirendo. Nam ex quacumque sui parte adversus alteram sui partem bellando surrexerit, quærit esse victrix gentium, cum sit captiva vitiorum. Et si quidem cum vicerit, superbius extollitur, etiam mortifera; si vero conditionem cogitans casusque communes, magis quæ accidere possunt adversis angitur, quam eis quæ provenerint secundis rebus inflatur, tantummodo mortalis est ista victoria. Neque enim semper dominari poterit permanendo eis quos potuerit subjugare vincendo. Non autem recte dicuntur ea bona non esse, quæ concupiscit hæc civitas, quando est et ipsa in suo genere humano melior. Concupiscit enim terrenam quamdam pro rebus infimis pacem: ad eam namque desiderat pervenire bellando. Quoniam si vicerit, et qui resistat non fuerit, pax erit, quam non habebant partes invicem adversantes, et pro his rebus quas simul habere non poterant infelici egestate certantes. Hanc pacem requirunt laboriosa bella; hanc adipiscitur quæ putatur gloriosa victoria. Quando autem vincunt qui causa justiore pugnabant, quis dubitet gratulandam esse victoriam, et provenisse optabilem pacem? Hæc bona sunt, et sine dubio Dei dona sunt. Sed si, neglectis melioribus, quæ ad supernam pertinent civitatem, ubi erit victoria in æterna et summa pace secura, bona ista sic concupiscuntur, ut vel sola esse credantur, vel his quæ meliora creduntur, amplius diligantur; necesse est miseria consequatur, et quæ inerat augeatur.

CAPUT V.

De primo terrenæ civitatis auctore fratricida.

Primus itaque fuit terrenæ civitatis conditor fratricida: nam suum fratrem civem civitatis æternæ in hac terra peregrinantem invidentia victus occidit. Unde mirandum non est, quod tanto post in ea civitate condenda, quæ fuerat hujus terrenæ civitatis, de qua loquimur, caput futura, et tam multis gentibus regnatura, huic primo exemplo et, ut Græci appellant, ἀρχετύπῳ quædam sui generis imago respondit. Nam et illic, sicut ipsum facinus quidam poeta commemoravit illorum,

Fraterno primi maduerunt sanguine muri.

Sic enim condita est Roma, quando occisum Remum a fratre Romulo Romana testatur historia: nisi quod isti terrenæ civitatis ambo cives erant. Ambo gloriam de Romanæ reipublicæ institutione quærebant: sed ambo eam tantam, quantam, si unus esset, habere non poterant. Qui enim volebat dominando gloriari, minus utique dominaretur, si ejus potestas vivo consorte minueretur. Ut ergo totam dominationem haberet unus, ablatus est socius: et scelere crevit in pejus, quod innocentia minus esset et melius. Hi autem fratres Cain et Abel non habebant ambo inter se similem rerum terrenarum cupidita-

fait que les méchants portent envie aux bons, sans autre raison, sinon que les uns sont bons et les autres méchants. La bonté ne diminue pas pour être possédée par plusieurs; au contraire, elle devient d'autant plus grande que ceux qui la possèdent sont plus unis; en un mot, le moyen de la perdre est de la posséder tout seul; et l'on ne la possède jamais plus entière que quand on est bien aise de la posséder avec plusieurs. Or ce qui arriva entre Rémus et Romulus montre comment la cité de la terre se divise contre elle-même; et ce qui survint entre Caïn et Abel fait voir la division qui existe entre les deux cités, celle de Dieu et celle des hommes. Les méchants se font donc la guerre les uns aux autres, et les méchants la font aussi aux bons; mais les bons, s'ils sont parfaits, ne peuvent avoir aucun différend entre eux. Ils en peuvent avoir, quand ils n'ont pas encore atteint cette perfection, comme un homme peut n'être pas d'accord avec soi-même, puisque dans le même homme « la chair « convoite souvent contre l'esprit, et l'esprit con« tre la chair. » Les inclinations spirituelles de l'un peuvent dès lors combattre les inclinations charnelles de l'autre, et réciproquement, de même que les bons et les méchants se font la guerre les uns aux autres : ou bien les inclinations charnelles de deux hommes de bien, mais qui ne sont pas encore parfaits, peuvent se faire la guerre l'une à l'autre, de même que les méchants entre eux, jusqu'à ce que la grâce victorieuse de Jésus-Christ les ait entièrement guéris de ces faiblesses.

CHAPITRE VI.

Langueurs auxquelles, en punition du péché, sont sujets dans cette vie les citoyens même de la cité de Dieu, et dont ils sont enfin délivrés par la grâce.

Cette langueur, c'est-à-dire cette désobéissance dont nous avons parlé au quatorzième livre, est la peine de la désobéissance du premier homme, et ainsi elle ne vient pas de la nature, mais du vice de la volonté; c'est pourquoi il est dit aux bons qui marchent dans le chemin de la vérité et qui vivent de la foi dans ce pèlerinage : « Portez « les fardeaux les uns des autres, et vous accom« plirez la loi de Jésus-Christ; » et ailleurs : « Re« prenez ceux qui sont inquiets, consolez les « affligés, supportez les faibles, et soyez patients « avec tout le monde. Prenez garde de ne point « rendre le mal pour le mal; » et encore : « Si « quelqu'un est tombé par surprise en quelque « péché, vous qui êtes spirituels, reprenez-le « avec douceur, chacun réfléchissant sur soi, et « craignant d'être tenté comme lui; » et : « Que « le soleil ne se couche point sur votre colère; » et dans l'Évangile : « Lorsque votre frère vous a « offensé, reprenez-le en particulier entre vous « et lui. » L'Apôtre dit aussi, à l'occasion des péchés où l'on craint le scandale : « Reprenez de« vant tout le monde ceux qui ont commis quel« que faute, afin de donner de la crainte aux au« tres. » L'Écriture recommande fortement pour cette raison le pardon des injures, afin d'entretenir la paix, sans laquelle personne ne pourra

tem; nec in hoc alter alteri invidit, quod ejus dominatus fieret angustior, qui alterum occidit, si ambo dominarentur (Abel quippe non quærebat dominationem in ea civitate, quæ condebatur a fratre) : sed invidentia illa diabolica, qua invident bonis mali, nulla alia causa, nisi quia illi boni sunt, illi mali. Nullo enim modo fit minor accedente seu permanente consorte possessio bonitatis; imo possessio bonitas, quam tanto latius, quanto concordius individua sociorum possidet charitas. Non habebit denique istam possessionem, qui eam noluerit habere communem; et tanto eam reperiet ampliorem, quanto amplius ibi potuerit amare consortem. Illud igitur quod inter Remum et Romulum exortum est, quemadmodum adversus se ipsam terrena civitas dividatur, ostendit : quod autem inter Cain et Abel, inter duas ipsas civitates, Dei et hominum, inimicitias demonstravit. Pugnant ergo inter se mali et mali : item pugnant inter se boni et mali. Boni vero et boni, si perfecti sunt, inter se pugnare non possunt : proficientes autem nondumque perfecti ita possunt, ut bonus quisque ex ea parte pugnet contra alterum, qua etiam contra semetipsum. Et in uno quippe homine *caro concupiscit adversus spiritum, et spiritus adversus carnem.* Concupiscentia ergo spiritualis contra alterius potest pugnare carnalem, vel concupiscentia carnalis contra alterius spiritualem, sicut inter se pugnant boni et mali : vel certe ipsæ concupiscentiæ carnales inter se duorum bonorum, nondum utique perfectorum, sicut inter se pugnant mali et mali, donec eorum qui curantur ad ultimam victoriam sanitas perducatur.

CAPUT VI.

De languoribus, quos ex pœna peccati etiam cives civitatis Dei in hujus vitæ peregrinatione patiuntur, et a quibus Deo medente sanantur.

Languor est quippe iste, id est illa inobedientia, de qua in libro quartodecimo disseruimus, primæ inobedientiæ supplicium; et ideo non natura, sed vitium : propter quod dicitur proficientibus bonis, et ex fide in hac peregrinatione viventibus, *Invicem onera vestra portate, et sic adimplebitis legem Christi.* Item alibi dicitur : *Corripite inquietos, consolamini pusillanimes, suscipite infirmos, patientes estote ad omnes. Videte ne quis malum pro malo alicui reddat.* Item alio loco : *Si præoccupatus fuerit homo in aliquo delicto, vos qui spirituales estis, instruite hujusmodi in spiritu mansuetudinis, intendens te ipsum, ne et tu tenteris.* Et alibi : *Sol non occidat super iracundiam vestram.* Et in Evangelio : *Si peccaverit in te frater tuus, corripe eum inter te et ipsum solum.* Item de peccatis, in quibus multorum cavetur offensio, Apostolus dicit : *Peccantes coram omnibus argue, ut et cæteri timorem habeant.* Propter hoc et de venia invicem danda, multa præcipiuntur, et magna cura, propter tenendam pacem,

voir Dieu. De là ce terrible jugement contre ce serviteur que l'on condamne à payer les dix mille talents qui lui avaient été remis, parce qu'il n'en avait pas voulu remettre cent à un autre serviteur comme lui. Après cette parabole, Notre Seigneur Jésus-Christ ajouta : « Ainsi vous traitera « votre Père céleste, si chacun de vous ne par- « donne à son frère du fond du cœur. » C'est ainsi que sont guéris les citoyens de la cité de Dieu, qui sont voyageurs ici-bas, et qui soupirent après le repos de la céleste patrie. Mais c'est le Saint-Esprit qui, en opérant au dedans, donne la vertu aux remèdes qu'on emploie au dehors. Quand Dieu lui-même se servirait des créatures qui lui sont soumises, pour nous parler en songe, ou de toute autre manière, cela serait inutile, si en même temps il ne nous touchait l'esprit d'une grâce intérieure. Or il en use de la sorte, lorsque, par un jugement très-secret, mais très-juste, il sépare des vases de colère les vases de miséricorde. En effet, lorsque, à l'aide du secours qu'il nous prête par des voies cachées et merveilleuses, le péché qui habite dans nos membres, ou plutôt la peine du péché, ne règne point dans notre corps mortel, et que nous ne laissons point aller à ses désirs déréglés ni ne lui abandonnons nos membres pour accomplir l'iniquité, notre esprit acquiert dès ce monde un empire sur nos passions qui les rend plus modérées, jusqu'à ce que, parfaitement guéri et revêtu d'immortalité, il jouisse sans péché d'une paix éternelle dans le ciel.

CHAPITRE VII.

La parole de Dieu ne détourna point Caïn de tuer son frère.

Que servit à Caïn ce que je viens d'exposer de mon mieux, lorsque Dieu le lui eut dit, en lui parlant sous la forme qu'il avait coutume de prendre pour parler aux premiers hommes? En consomma-t-il moins le fratricide qu'il avait conçu? Comme Dieu avait discerné les sacrifices des deux frères, agréant ceux de l'un et rejetant ceux de l'autre, Caïn, qui avait reconnu sans doute cette différence par quelque signe visible, en ressentit un vif déplaisir, et en fut tout abattu. Voici comment l'Écriture s'exprime à ce sujet : « Dieu « dit à Caïn : Pourquoi es-tu triste et abattu? « Quand tu offres bien et que tu ne partages pas « bien, ne pèches-tu pas? Tiens-toi en repos; car il « se tournera vers toi, et tu lui commanderas. » Dans cet avertissement que Dieu donna à Caïn, la difficulté de bien entendre ce que veut dire, « Ne pèches-tu pas, quand tu offres bien et que tu « ne partages pas bien? » a donné lieu aux commentateurs d'en tirer divers sens. Véritablement on offre bien le sacrifice, lorsqu'on l'offre au Dieu véritable à qui seul il est dû; mais on ne partage pas bien, lorsqu'on ne discerne pas comme il faut ou les lieux, ou les temps, ou les choses offertes, ou celui qui les offre, ou celui à qui on les offre, ou ceux à qui l'on fait part du sacrifice pour en manger : comme quand on n'offre pas où il faut, ou ce qu'il y faut offrir, ou lorsqu'on offre dans

sine qua nemo poterit videre Deum : ubi ille terror est, quando jubetur servus decem millium talentorum reddere debita, quæ illi fuerant relaxata, quoniam debitum denariorum centum conservo suo non relaxavit. Qua similitudine proposita, Dominus Jesus adjecit, atque ait : *Sic et vobis faciet Pater vester cœlestis, si non dimiseritis unusquisque fratri suo de cordibus vestris.* Hoc modo curantur cives civitatis Dei in hac terra peregrinantes, et paci supernæ patriæ suspirantes. Spiritus autem sanctus operatur intrinsecus, ut valeat aliquid medicina, quæ adhibetur extrinsecus. Alioquin etiamsi Deus ipse utens creatura sibi subdita in aliqua specie humana sensus alloquatur humanos, sive istos corporis, sive illos quos istis simillimos habemus in somnis, nec interiore gratia mentem regat atque agat, nihil prodest homini omnis prædicatio veritatis. Facit autem hoc Deus a vasis misericordiæ iræ vasa discernens, dispensatione qua ipse novit multum occulta, sed tamen justa. Ipso quippe adjuvante mirabilibus et latentibus modis, cum peccatum, quod habitat in membris nostris, quæ potius jam pœna peccati est, sicut Apostolus præcipit, non regnat in nostro mortali corpore ad obediendum desideriis ejus, nec ei membra nostra velut iniquitatis arma exhibemus, convertitur ad mentem non sibi ad mala, Deo regente, consentientem; et eam regentem tranquillius nunc habebit, postea sanitate perfecta atque immortalitate percepta homo sine ullo peccato in æterna pace regnabit.

CAPUT VII.

De causa et pertinacia sceleris Cain, quem a facinore concepto nec Dei sermo revocavit.

Sed hoc ipsum, quod sicut potuimus exposuimus, cum Deus locutus esset ad Cain eo more, quo cum primis hominibus per creaturam subjectam velut eorum socius forma congrua loquebatur, quid ei profuit? nonne conceptum scelus in necando fratre etiam post verbum divinæ admonitionis implevit? Nam cum sacrificia discrevisset amborum, in illius respiciens, hujus despiciens, quod non dubitandum est potuisse cognosci signo aliquo attestante visibili; et hoc ideo fecisset Deus, quia mala erant opera hujus, fratris vero ejus bona : contristatus est Cain valde, et concidit facies ejus. Sic enim scriptum est : *Et dixit Dominus ad Cain, Quare tristis factus es, et quare concidit facies tua? Nonne si recte offeras, recte autem non dividas, peccasti? Quiesce : ad te enim conversio ejus, et tu dominaberis illius.* In hac admonitione quam Deus protulit ad Cain, illud quidem quod dictum est, *Nonne si recte offeras, recte autem non dividas, peccasti?* quia non elucet cur vel unde sit dictum, multos sensus peperit ejus obscuritas, cum divinarum Scripturarum quisque tractator secundum fidei regulam id conatur exponere. Recte quippe offertur sacrificium, cum offertur Deo vero, cui uni tantummodo sacrificandum est. Non autem recte dividitur, dum non discernuntur recte vel loca, vel tempora, vel res ipsæ

un temps ce qu'il faudrait offrir dans un autre, ou qu'on offre ce qui ne doit être offert en aucun lieu ni en aucun temps, ou qu'on retient pour soi le meilleur du sacrifice au lieu de l'offrir à Dieu, ou qu'on en fait part à un profane ou à quelque autre qu'il n'est pas permis d'y associer. Il est difficile de décider en laquelle de ces prévarications Caïn déplut à Dieu : toutefois, comme l'apôtre saint Jean dit, au sujet de ces deux frères, « N'imitez pas Caïn qui était possédé du « malin esprit, et qui tua son frère. Et pourquoi « le tua-t-il? parce que ses œuvres ne valaient « rien, et que celles de son frère étaient bonnes, » nous en pouvons conclure que les offrandes de Caïn n'attirèrent point les regards de Dieu, parce qu'il ne partageait pas bien, en ce qu'il se réservait pour lui-même une partie de ses biens, en même temps qu'il les offrait à Dieu. C'est ce que font tous ceux qui n'accomplissent pas la volonté de Dieu, mais la leur, c'est-à-dire qui, n'ayant pas le cœur pur, offrent des présents à Dieu comme pour le corrompre; non afin qu'il les aide à guérir leurs passions, mais à les satisfaire. Tel est proprement le caractère de la cité du monde, de servir Dieu ou les dieux pour remporter par leur secours des victoires sur leurs ennemis, et jouir d'une paix humaine, dans le désir, non de faire du bien, mais de s'agrandir. Les bons se servent du monde pour jouir de Dieu, et les méchants, au contraire, veulent se servir de Dieu pour jouir du monde : encore sont-ce ceux qui croient qu'il y en a un, et qu'il prend soin des choses d'ici-bas, car il en est même qui ne le croient pas. Lors donc que Caïn connut que Dieu n'avait point regardé son sacrifice, et qu'il avait agréé celui de son frère, il devait l'imiter, et non pas lui porter envie; mais la tristesse et l'abattement qu'il en ressentit constituent principalement le péché que Dieu reprit en lui, de s'attrister de la bonté, et de la bonté de son frère. Ce fut le sujet de la réprimande qu'il lui adressa, quand il lui dit : « Pourquoi es-tu triste et abattu? » Dieu voyait bien qu'il portait envie à son frère, et c'est de quoi il le reprenait. En effet, comme les hommes ne voient pas le cœur, ils pourraient douter si cette tristesse venait ou de ce qu'il était fâché d'avoir déplu à Dieu par sa malignité, ou de ce que Dieu avait regardé favorablement le sacrifice de son frère, qui était bon. Mais lorsque Dieu déclare pour quelle raison il n'avait pas voulu recevoir son offrande, ce qu'il devait moins imputer à son frère qu'à lui-même, il sait bien que Caïn haïssait injustement le juste Abel.

Comme Dieu ne voulait pas après tout l'abandonner sans lui donner quelque avis bon, juste et saint : « Tiens-toi en repos, lui dit-il; car, « étant tourné vers toi, tu lui commanderas. » Est-ce de son frère qu'il parle? Non vraiment, mais bien de son péché; car il avait dit auparavant : « Ne pèches-tu pas? » puis il ajoute : « Tiens-toi en « repos; car, etc. » On peut entendre par là que l'homme ne doit s'en prendre qu'à lui-même de ce qu'il pèche, et que le véritable moyen d'obtenir le pardon de son péché et de l'empire sur

quæ offeruntur, vel qui offert, et cui offertur, vel hi quibus ad vescendum distribuitur quod oblatum est : ut divisionem hic discretionem intelligamus; sive cum offertur, ubi non oportet, aut quod non ibi, sed alibi oportet; sive cum offertur, quando non oportet, aut quod non tunc, sed alias oportet; sive cum id offertur, quod nusquam et nunquam penitus debuit; sive cum electiora sibi ejusdem generis rerum tenet homo, quam sunt ea quæ offert Deo; sive cum ejus rei quæ oblata est, fit particeps profanus, aut quilibet quem fas non est fieri. In quo autem horum Deo displicuerit Cain, facile non potest inveniri. Sed quoniam Joannes apostolus, cum de his fratribus loqueretur, *Non sicut Cain*, inquit, *qui ex maligno erat, et occidit fratrem suum : et cujus rei gratia occidit eum? Quia opera illius maligna fuerunt, fratris autem illius justa :* datur intelligi propterea Deum non respexisse in munus ejus, quia hoc ipso male dividebat, dans Deo aliquid suum, sibi autem se ipsum. Quod omnes faciunt qui non Dei, sed suam sectantes voluntatem, id est, non recto, sed perverso corde viventes, offerunt tamen Deo munus, quo putant eum redimi, ut eorum non opituletur sanandis pravis cupiditatibus, sed explendis. Et hoc est proprium terrenæ civitatis, Deum vel deos colere, quibus adjuvantibus regnet in victoriis et pace terrena, non charitate consulendi, sed dominandi cupiditate. Boni quippe ad hoc utuntur mundo, ut fruantur Deo : mali autem contra, ut fruantur mundo, uti volunt Deo; qui tamen eum vel esse, vel res humanas curare jam credunt. Sunt enim multo deteriores, qui nec hoc quidem credunt. Cognito itaque Cain quod super ejus germani sacrificium, nec super suum respexerat Deus, utique fratrem bonum mutatus imitari, non elatus debuit æmulari. Sed contristatus est, et concidit facies ejus. Hoc peccatum maxime arguit Deus, tristitiam de alterius bonitate, et hoc fratris. Hoc quippe arguendo interrogavit, dicens, *Quare contristatus es, et quare concidit facies tua?* Quia enim fratri invidebat, Deus videbat, et hoc arguebat. Nam hominibus, quibus absconditum est cor alterius, esse posset ambiguum, et prorsus incertum, utrum illa tristitia malignitatem suam, in qua se Deo displicuisse didicerat, an fratris doluerit bonitatem, quæ Deo placuit, cum in sacrificium ejus aspexit. Sed rationem Deus reddens, cur ejus oblationem accipere noluerit, ut sibi ipse potius merito, quam ei frater immerito displiceret, cum esset injustus non recte dividendo, hoc est non recte vivendo, et indignus cujus approbaretur oblatio, quam esset injustior, quod fratrem justum gratis odisset, ostendit.

Non tamen eum dimittens sine mandato sancto, justo et bono, *Quiesce*, inquit; *ad te enim conversio ejus, et tu dominaberis illius.* Numquid fratris? Absit. Cujus igitur, nisi peccati? Dixerat enim, *Peccasti* : tum deinde addidit, *Quiesce; ad te enim conversio ejus, et tu dominaberis illius.* Potest quidem ita intelligi ad ipsum hominem conversionem esse debere peccati, ut nulli alii quam sibi sciat tribuere debere quod peccat. Hæc est

ses passions, c'est de s'en reconnaître coupable; autrement, s'il prétend l'excuser, il ne fera que le renforcer, et lui donner plus de pouvoir sur lui. Le péché peut se prendre aussi en ce passage pour la concupiscence de la chair, dont l'Apôtre dit : « La chair convoite contre l'esprit; » car il met aussi l'envie au nombre des convoitises, et c'est elle qui anima Caïn contre son frère. En traduisant comme si la proposition était au futur : « Il se tournera vers toi, etc., » ces paroles signifieraient que la concupiscence nous sera soumise, et que nous en deviendrons les maîtres. Lorsqu'en effet cette partie charnelle de l'âme que l'Apôtre appelle péché, quand il dit, « Ce n'est « pas moi qui fais le mal, mais c'est le péché qui « habite en moi », et qui, de l'aveu des philosophes, est vicieuse et ne doit pas commander, mais obéir à l'esprit; lors, dis-je, que cette partie charnelle est émue, si l'on se tient en repos, et si l'on se conforme au conseil de l'Apôtre, « N'a« bandonnez pas vos membres au péché pour lui « servir d'instruments d'iniquité, » elle se tourne vers l'esprit, et se soumet à l'empire de la raison. C'est l'avertissement que Dieu donna à celui qui était rongé d'envie contre son frère, et qui voulait faire périr celui qu'il devait plutôt imiter. « Tiens-toi en repos, » lui dit-il; c'est-à-dire : Ne commets pas le crime que tu médites; que le péché ne règne pas en ton corps mortel, et ne lui abandonne pas tes membres pour lui servir d'instruments d'iniquité; car il se tournera vers toi, pourvu que, au lieu de le seconder, tu tâches de le réprimer; et tu auras empire sur lui, parce que, dès qu'on ne lui permet pas d'agir au dehors, il s'accoutume à ne se plus soulever au dedans contre la raison. On voit au même livre de la Genèse qu'il est dit quelque chose de semblable de la femme, quand, après le péché, le diable reçut l'arrêt de sa condamnation dans le serpent, et Adam et Ève en leur propre personne. Après que Dieu eut dit à Ève : « Je multiplierai les su« jets de tes peines et de tes gémissements, et tu « enfanteras avec angoisses; » il ajoute : « Et tu « te tourneras vers ton mari, et il aura empire « sur toi. » Ce qui est dit ensuite à Caïn du péché ou de la concupiscence de la chair, est dit ici de la femme pécheresse, pour montrer que le mari doit gouverner sa femme comme l'esprit gouverne la chair. C'est ce qui fait dire à l'Apôtre : « Celui « qui aime sa femme s'aime soi-même; car ja« mais personne ne hait sa propre chair. » Il faut guérir ses plaies comme étant véritablement en nous, au lieu de les condamner comme si elles ne nous appartenaient pas. Mais Caïn, qui était déjà corrompu, ne tint aucun compte de l'avertissement de Dieu; et l'envie se rendant la maîtresse de son cœur, il tua traîtreusement son frère. Tel était le fondateur de la cité de la terre. Quant à ce que Caïn figurait aussi les Juifs qui ont fait mourir Jésus-Christ, ce grand pasteur des âmes, représenté par Abel, pasteur de brebis, je n'en veux rien dire ici, et je me souviens d'en avoir touché quelque chose contre Fauste le manichéen.

enim salubris pœnitentiæ medicina, et veniæ petitio non incongrua, ut ubi ait, *Ad te enim conversio ejus*, non subaudiatur, Erit; sed, Sit; præcipientis videlicet, non prædicentis modo. Tunc enim dominabitur quisque peccato, si id sibi non defendendo præposuerit, sed pœnitendo subjecerit : alioquin et illi serviet dominanti, si patrocinium adhibuerit accidenti. Sed ut peccatum intelligatur concupiscentia ipsa carnalis, de qua dicit Apostolus, *Caro concupiscit adversus spiritum;* in cujus carnis fructibus et invidiam commemorat, qua utique Cain stimulabatur, et accendebatur in fratris exitium : bene subauditur, Erit, id est, *Ad te enim conversio ejus erit, et tu dominaberis illius.* Cum enim commota fuerit pars ipsa carnalis, quam peccatum appellat Apostolus, ubi dicit, *Non ego operor illud, sed quod habitat in me peccatum :* quam partem animi etiam philosophi dicunt esse vitiosam, non quæ mentem debeat trahere, sed cui mens debeat imperare, eamque ab illicitis operibus ratione cohibere : cum ergo commota fuerit ad aliquid perperam committendum, si quiescatur et obtemperetur dicenti Apostolo, *Nec exhibueritis membra vestra arma iniquitatis peccato;* ad mentem domita et victa convertitur, ut subditæ ratio dominetur. Hoc præcepit Deus huic, qui facibus invidiæ inflammabatur in fratrem, et quem debuerat imitari, cupiebat auferri. *Quiesce*, inquit : manus ab scelere contine; non regnet peccatum in tuo mortali corpore ad obediendum desideriis ejus, nec exhibeas membra tua iniquitatis arma peccato. *Ad te enim conversio ejus :* dum non adjuvatur relaxando, sed quiescendo frenatur. *Et tu dominaberis illius* : ut cum forinsecus non permittitur operari, sub potestate mentis regentis et benevolentis assuescat etiam intrinsecus non moveri. Dictum est tale aliquid in eodem divino libro et de muliere, quando post peccatum Deo interrogante atque judicante damnationis sententias acceperunt, in serpente diabolus, et in se ipsis illa et maritus. Cum enim dixisset ei, *Multiplicans multiplicabo tristitias tuas et gemitum tuum, et in tristitiis paries filios* : deinde addidit, *Et ad virum tuum conversio tua, et ipse dominabitur tui.* Quod dictum est ad Cain de peccato, vel de vitiosa carnis concupiscentia, hoc isto loco de peccatrice femina : ubi intelligendum est virum ad regendam uxorem, animo carnem regenti similem esse oportere. Propter quod dicit Apostolus : *Qui diligit uxorem suam, se ipsum diligit : nemo enim unquam carnem suam odio habuit.* Sananda sunt enim hæc, sicut nostra; non sicut aliena, damnanda. Sed illud Dei præceptum Cain sicut prævaricator accepit. Invalescente quippe invidentiæ vitio, fratrem insidiatus occidit. Talis erat terrenæ conditor civitatis. Quomodo autem significaverit etiam Judæos, a quibus Christus occisus est pastor ovium hominum, quem pastor ovium pecorum præfigurabat Abel, quia in allegoria prophetica res est, parco nunc dicere, et quædam hinc adversus Faustum Manichæum dixisse me recolo.

CHAPITRE VIII.

Quelle raison porta Caïn à bâtir une ville dès le commencement du monde.

J'aime mieux défendre maintenant la vérité de l'Écriture contre ceux qui prétendent qu'il n'est pas croyable qu'un seul homme ait bâti une ville, sous prétexte qu'il ne devait y avoir encore alors que quatre hommes sur la terre, ou même trois depuis le meurtre d'Abel, savoir, Adam, Caïn, et son fils Énoch, qui donna le nom à cette ville. Ceux qui raisonnent ainsi ne considèrent pas que l'auteur de l'Histoire sacrée pouvait se dispenser de mentionner tous les hommes qui pouvaient exister alors, et n'avaient point trait à son sujet. Le dessein de l'écrivain qui servait en cela d'organe au Saint-Esprit était de descendre jusqu'à Abraham par la suite de certaines générations, et de venir des enfants d'Abraham au peuple de Dieu, qui, séparé de tous les autres peuples de la terre, devait annoncer en figure tout ce qui regardait la cité dont le règne sera éternel, et Jésus-Christ, son roi et son fondateur, sans néanmoins oublier l'autre société d'hommes que nous appelons cité de la terre, et d'en dire autant qu'il fallait pour rehausser par son contraste l'éclat de la cité de Dieu. En effet, lorsque l'Écriture sainte rapporte le nombre des années de la vie de ces premiers hommes, et conclut toujours ainsi, « Et il engendra des fils et des filles, les « jours de sa vie furent de tant d'années, puis il « mourut ; » dira-t-on, sous prétexte qu'elle ne nomme pas ces fils et ces filles, que, pendant tant d'années qu'on vivait alors, il n'ait pu naître assez d'hommes pour bâtir même plusieurs villes? Mais il était de l'ordre de la providence de Dieu, par l'inspiration de qui ces choses ont été écrites, de distinguer d'abord ces deux sociétés d'hommes, en mettant à part les générations des enfants des hommes, c'est-à-dire, de ceux qui vivaient selon l'homme, et à part les générations des enfants de Dieu jusqu'au déluge, alors que tous les hommes furent noyés, excepté Noé et sa femme, avec leurs trois fils et leurs trois brus, huit personnes qui méritèrent seules d'être sauvées dans l'arche de cette ruine universelle.

Lors donc qu'il est écrit, « Caïn connut sa « femme, et elle enfanta Énoch, et il bâtit une « ville du nom de son fils Énoch, » il ne s'ensuit pas qu'Énoch ait été son premier fils ; de même qu'il ne s'ensuit pas de ce qu'il est dit, « Il connut sa femme, » que ce fut pour la première fois qu'il la connaissait. L'Écriture dit la même chose d'Adam, lorsqu'il engendra Seth : « Adam, dit-elle, connut Ève sa femme, et elle « conçut et enfanta un fils qu'elle nomma Seth ; » et cependant Adam avait déjà engendré Caïn et Abel. Il faut induire de là que, dans le langage

CAPUT VIII.

Quæ ratio fuerit, ut Cain inter principia generis humani conderet civitatem.

Nunc autem defendenda mihi videtur historia, ne sit Scriptura incredibilis, quæ dicit ædificatam ab uno homine civitatem eo tempore, quo non plus quam viri quatuor, vel potius tres, posteaquam fratrem frater occidit, fuisse videntur in terra ; id est, primus homo pater omnium, et ipse Cain, et ejus filius Enoch, ex cujus nomine ipsa civitas nuncupata est. Sed hoc quos movet, parum considerant, non omnes homines, qui tunc esse potuerunt, scriptorem sacræ hujus historiæ necesse habuisse nominare ; sed eos solos, quos operis suscepti ratio postulabat. Propositum quippe scriptoris illius fuit, per quem Spiritus sanctus id agebat, per successiones certarum generationum ex uno homine propagatarum pervenire ad Abraham, ac deinde ex ejus semine ad populum Dei : in quo distincto a cæteris gentibus præfigurarentur et prænuntiarentur omnia quæ de civitate, cujus æternum erit regnum, et de Rege ejus eodemque conditore Christo in Spiritu prævidebantur esse ventura ; ita ut nec de altera societate hominum taceretur, quam terrenam dicimus civitatem, quantum ei commemorandæ satis esset, ut civitas Dei etiam suæ adversariæ comparatione clarescat. Cum igitur Scriptura divina, ubi et numerum annorum, quos illi homines vixerunt, commemorat, ita concludat, ut dicat de illo de quo loquebatur, *Et genuit filios et filias, et fuerunt omnes dies* illius, vel illius, quos vixit, anni tot, *et mortuus est ;* numquid quia eosdem filios et filias non nominat, ideo intelligere non debemus per tam multos annos, quibus tunc in sæculi hujus prima ætate vivebant, nasci potuisse plurimos homines, quorum cœtibus condi possent etiam plurimæ civitates? sed pertinuit ad Deum, quo ista inspirante conscripta sunt, has duas societates suis diversis generationibus primitus digerere atque distinguere : ut seorsum hominum, hoc est secundum hominem viventium, seorsum autem filiorum Dei, id est hominum secundum Deum viventium, generationes contexerentur usque ad diluvium, ubi ambarum societatum discretio concretioque narratur : discretio quidem, quod ambarum separatim generationes commemorantur, unius fratricidæ Cain, alterius autem qui vocabatur Seth ; natus quippe fuerat et ipse de Adam, pro illo quem frater occidit : concretio autem, quia, bonis in deterius declinantibus, tales universi facti fuerant, ut diluvio delerentur, excepto uno justo, cui nomen erat Noe, et ejus conjuge, et tribus filiis, totidemque nuribus, qui homines octo ex illa omnium vastatione mortalium per arcam evadere meruerunt.

Quod igitur scriptum est, *Et cognovit Cain uxorem suam, et concipiens peperit Enoch ; et erat ædificans civitatem in nomine filii sui Enoch :* non est quidem consequens, ut istum primum filium genuisse credatur. Neque enim hoc ex eo putandum est, quia dictus est cognovisse uxorem suam, quasi tunc se illi primitus concumbendo miscuisset. Nam et de ipso patre omnium Adam non tunc solum hoc dictum est, quando conceptus est Cain, quem primogenitum videtur habuisse : verum etiam posterius eadem Scriptura, *Cognovit,* inquit, *Adam uxorem suam Evam, et concepit, et peperit filium, et nominavit nomen illius Seth.* Unde intelligitur ita solere illam Scripturam loqui, quamvis non semper cum in ea legitur factos hominum fuisse conceptus, non tamen

ordinaire de l'Ecriture, ce qu'elle raconte n'exclut pas ce qu'elle passe sous silence. Ainsi il ne s'ensuit pas non plus qu'Énoch ait été le premier né de Caïn, de ce que celui-ci appela sa ville du nom de ce fils. Il se pouvait qu'il l'aimât plus que ses autres enfants. En effet, Juda, qui donna le nom à la Judée et aux Juifs, n'était pas l'aîné des enfants de Jacob. Mais quand Énoch serait le fils aîné de Caïn, ce n'est pas à dire que son père ait donné son nom à cette ville dès qu'il fut né, puisqu'un seul homme ne pouvait pas fonder une cité qui n'est autre chose qu'une multitude d'hommes unis ensemble par le lien de quelque société. Il faut croire plutôt que, la famille de Caïn s'étant si fort accrue qu'elle formait un peuple, il bâtit une ville, et l'appela du nom de son premier-né. Dans le fait, la vie de ces premiers hommes était si longue, que celui qui a le moins vécu avant le déluge, selon le témoignage de l'Écriture, a vécu sept cent cinquante-trois ans. Plusieurs même ont passé neuf cents ans, quoique aucun n'ait été jusqu'à mille. Qui peut donc douter que, pendant la vie d'un seul homme, le genre humain n'ait pu tellement se multiplier qu'il ait été suffisant pour peupler plusieurs villes? Cela se peut facilement conjecturer, puisque le peuple hébreu, sorti du seul Abraham, s'accrut si fort en l'espace d'un peu plus de quatre cents ans, qu'à leur sortie d'Égypte l'Écriture compte jusqu'à six cent mille hommes capables de porter les armes; pour ne rien dire des Iduméens qui sortirent d'Ésaü, petit-fils d'Abraham, ni de plusieurs autres nations issues du même Abraham, mais non pas par sa femme Sara.

CHAPITRE IX.

Les hommes vivaient plus long-temps et étaient plus grands avant qu'après le déluge.

Il n'est donc point d'esprit tant soit peu sensé qui puisse douter que Caïn n'ait pu bâtir une ville, même fort grande, dans un temps où la vie des hommes était si longue, à moins qu'on ne veuille encore disputer là-dessus, et prétendre qu'il n'est pas vrai qu'ils aient vécu aussi long-temps que l'Écriture le rapporte. Ces infidèles ne veulent pas croire non plus que les hommes fussent alors beaucoup plus grands qu'aujourd'hui. Cependant le plus illustre de leurs poëtes, Virgile, à propos d'une grosse pierre qui servait de borne à un champ, et qu'un homme très-robuste de ce temps-là leva dans le combat, et lança en courant contre son ennemi : « A peine, « dit-il, douze des plus forts hommes de nos « jours l'auraient-ils pu porter; » pour montrer que les hommes étaient bien plus grands alors qu'à présent. Combien donc l'étaient-ils encore davantage dans les premiers âges du monde, avant cette célèbre catastrophe qui submergea toute la terre? Mais les sépulcres, exhumés par le travail du temps ou par les débordements de fleuves et autres accidents, où l'on a trouvé des os de mort d'une grandeur incroyable, doivent convaincre les plus opiniâtres. J'ai vu moi-même sur les rivages d'Utique, et plusieurs l'ont vu

solum cum primum sibi sexus uterque miscetur. Nec illud necessario est argumento, ut primogenitum patri existimemus Enoch, quod ejus nomine civitas illa nuncupata est. Non enim ab re est, ut propter aliquam causam, cum et alios haberet, diligeret eum pater cæteris amplius. Neque enim et Judas primogenitus fuit, a quo Judæa cognominata est, et Judæi. Sed etiamsi conditori civitatis illius iste filius primus est natus, non ideo putandum est tunc a patre conditæ civitati nomen ejus impositum, quando natus est; quia nec constitui tunc ab uno poterat civitas, quæ nihil aliud est quam hominum multitudo aliquo societatis vinculo colligata : sed cum illius hominis familia tanta numerositate cresceret, ut haberet jam populi quantitatem, tunc potuit utique fieri, ut et constitueret, et nomen primogeniti sui constitutæ imponeret civitati. Tam longa quippe vita illorum hominum fuit, ut illic memoratorum, quorum et anni taciti non sunt, qui minimum vixit ante diluvium, ad septingentos quinquaginta tres perveniret. Nam plures nongentos annos etiam transierunt, quamvis nemo ad mille pervenerit. Quis itaque dubitaverit per unius hominis ætatem tantum multiplicari potuisse genus humanum, ut esset unde constitueretur non una, sed plurimæ civitates? Quod ex hoc conjici facillime potest, quia ex uno Abraham non multo amplius quadringentis annis numerositas Hebrææ gentis tanta procreata est, ut in exitu ejusdem populi ex Ægypto sexcenta millia hominum fuisse referantur bellicæ juventutis, ut omittamus gentem Idumæorum non pertinentem ad populum Israel, quam genuit frater ejus Esau, nepos Abrahæ, et alias natas ex semine ipsius Abrahæ, non per Sarram conjugem procreatas.

CAPUT IX.

De longa vita hominum, quæ fuit ante diluvium, et de ampliore humanorum corporum forma.

Quamobrem nullus prudens rerum existimator dubitaverit, Cain, non solum aliquam, verum etiam magnam potuisse condere civitatem, quando in tam longum tempus protendebatur vita mortalium : nisi forte infidelium quispiam ex ipsa numerositate annorum nobis ingerat quæstionem, qua vixisse tunc homines scriptum est in auctoribus nostris; et hoc neget esse credendum. Ita quippe non credunt etiam magnitudines corporum longe ampliores tunc fuisse quam nunc sunt. Unde et nobilissimus eorum poeta Virgilius, de ingenti lapide, quem in agrorum limite infixum vir fortis illorum temporum pugnans et rapuit, et cucurrit, et intorsit, et misit,

Vix illum (inquit) lecti bis sex cervice subirent,
Qualia nunc hominum producit corpora tellus :

significans majora tunc corpora producere solere tellurem. Quanto magis igitur temporibus recentioribus mundi, ante illud nobile diffamatumque diluvium? Sed de corporum magnitudine plerumque incredulos nudata per vetustatem sive per vim fluminum variosque casus sepulcra convincunt, ubi apparuerunt, vel unde ceciderunt incredibilis magnitudinis ossa mortuorum. Vidi ipse non solus, sed aliquot mecum in Uticensi littore molarem hominis dentem

avec moi, la dent mâchelière d'un homme, si grosse qu'on en eût pu faire cent des nôtres : elle avait appartenu, je crois, à quelque géant; car les hommes d'alors étaient généralement plus grands que nous, mais moins grands que les géants, tels qu'il s'en est trouvé dans tous les temps et même au nôtre. Pline, ce savant naturaliste, assure que plus le temps avance dans sa marche, plus les corps diminuent; et il ajoute que c'est une chose dont se plaint souvent Homère, qu'il prend ici à témoin non comme poëte, mais comme oracle des temps primitifs. Mais, comme je l'ai déjà dit, les os que l'on découvre quelquefois dans de vieux monuments peuvent justifier la grandeur des corps des premiers hommes; tandis que l'on ne saurait prouver de même la durée de leur vie, parce que personne ne vit plus aussi longtemps. Cependant cela ne doit pas empêcher d'ajouter foi à l'histoire sacrée, puisqu'il y aurait d'autant plus d'impudence à ne pas croire ce qu'elle raconte du passé, que nous voyons de nos yeux l'accomplissement de ce qu'elle a prédit de l'avenir. Le même Pline dit toutefois qu'il existe encore une nation où l'on vit deux cents ans. Si donc quelques pays, qui nous sont inconnus, conservent encore des restes de cette longue vie dont nous n'avons point d'expérience, pourquoi ne croirions-nous pas aussi qu'il y a eu des temps où l'on vivait autant que l'Écriture le témoigne? Est-ce qu'il est croyable que ce qui n'est point ici soit ailleurs, et qu'il est incroyable que ce qui n'est pas maintenant ait été autrefois?

CHAPITRE X.

Diversité entre les Hébreux et les Septante, quant au nombre des années des premiers hommes.

Ainsi, bien qu'il semble qu'il y ait quelque diversité, quant au nombre des années, entre les livres hébreux et les nôtres, sans que je sache d'où elle provient, elle n'est pas telle néanmoins qu'ils ne s'accordent touchant la longue vie des hommes de ce temps-là. Nos exemplaires portent qu'Adam engendra Seth à l'âge de deux cent trente ans, et ceux des Hébreux à l'âge seulement de cent trente; mais aussi, selon ceux-ci, il vécut huit cents ans depuis, au lieu que, selon les nôtres, il n'en vécut que sept cents; et ainsi ils conviennent dans la somme totale. Il en est de même des autres générations : les cent années que les Hébreux comptent de moins que nous avant qu'un père ait engendré un tel qu'ils nomment, ils les reprennent ensuite; en sorte que cela revient au même. Dans la sixième génération il n'y a aucune diversité. Pour la septième, on rencontre la même que dans les cinq premières, et elle s'accorde aussi de même. La huitième n'est pas plus difficile à accorder. Il est vrai que, suivant les Hébreux, Énoch, lorsqu'il engendra Mathusalem, avait vingt ans de plus que nous ne lui en donnons; mais aussi lui en don-

tam ingentem, ut si in nostrorum dentium modulos minutatim concideretur, centum nobis videretur facere potuisse. Sed illum gigantis alicujus fuisse crediderim. Nam præter quod erant omnium multo majora, quam nostra, tunc corpora, gigantes longe cæteris anteibant. Sicut aliis deinde nostrisque temporibus rara quidem, sed nunquam ferme defuerunt, quæ modum aliorum plurimum excederent. Plinius Secundus, doctissimus homo, quanto magis magisque præterit sæculi excursus, minora corpora naturam ferre testatur. Quod etiam Homerum commemorat sæpe carmine fuisse conquestum, non hæc velut poetica figmenta deridens, sed in historicam fidem tanquam miraculorum naturalium scriptor assumens. Verum, ut dixi, antiquorum magnitudines corporum inventa plerumque ossa, quoniam diuturna sunt, etiam multo posterioribus sæculis produnt. Annorum autem numerositas cujusque hominis quæ temporibus illis fuit, nullis nunc talibus documentis venire in experimentum potest. Nec tamen ideo fides sacræ huic historiæ deroganda est, cujus tanto impudentius narrata non credimus, quanto impleri certius prænuntiata conspicimus. Dicit tamen etiam idem Plinius, esse adhuc gentem, ubi ducentos annos vivitur. Si ergo humanarum vitarum diuturnitates, quas experti non sumus, hodie habere creduntur incognita nobis loca, cur non habuisse credantur et tempora? An vero est credibile alicubi esse quod hic non est, et incredibile est aliquando fuisse quod nunc non est?

CAPUT X.

De differentia quæ inter hebræos et nostros codices videntur annorum numeri dissonare.

Quocirca etsi inter hebræos et nostros codices de ipso numero annorum nonnulla videtur esse distantia, quod ignoro qua ratione sit factum : non tamen tanta est, ut illos homines tam longævos fuisse dissentiant. Nam ipse homo primus Adam, antequam gigneret filium qui appellatus est Seth, ducentos triginta annos vixisse reperitur in codicibus nostris, in hebræis autem centum triginta perhibetur. Sed posteaquam eum genuit, septingentos vixisse legitur in nostris, octingentos vero in illis. Atque ita in utrisque universitatis summa concordat. Ac deinde per consequentes generationes antequam gignatur qui gigni commemoratur, minus vixisse apud hebræos pater ejus invenitur centum annos : sed posteaquam est genitus idem ipse, centum minus quam in hebræis inveniuntur in nostris. Atque ita hinc et inde numeri universitas consonat. In sexta autem generatione nusquam utrique codices discrepant. In septima vero, ubi ille qui natus est Enoch, non mortuus, sed quod Deo placuerit translatus esse narratur, eadem dissonantia est, quæ in superioribus quinque de centum annis antequam gigneret eum qui ibi commemoratus est filium : atque ita in summa similis consonantia. Vixit enim annos, antequam transferretur, secundum utrosque codices, trecentos sexaginta et quinque. Octava generatio habet quidem nonnullam diversitatem, sed mi-

nent-ils vingt de moins lorsqu'il l'eut engendré. Ce n'est que dans la neuvième génération, c'est-à-dire dans les années de Lamech, fils de Mathusalem et père de Noé, qu'il se rencontre quelque différence dans la somme totale; encore n'est-elle pas considérable, puisqu'elle se borne à vingt-quatre années d'existence que les Hébreux donnent de plus que nous à Lamech : ils lui attribuent six ans de moins que nous avant qu'il engendrât Noé, et trente plus que nous après qu'il l'eut engendré; de sorte que, ces six ans retranchés, restent vingt-quatre, comme nous avons dit.

CHAPITRE XI.

Mathusalem a-t-il vécu encore quatorze ans après le déluge.

Cette diversité entre les livres hébreux et les nôtres a fait mettre en question si Mathusalem a vécu quatorze ans après le déluge, tandis que l'Écriture ne parle que de huit personnes qui en furent sauvées par le moyen de l'arche, entre lesquelles elle ne compte point Mathusalem. Selon les Septante, Mathusalem avait cent soixante-sept ans lorsqu'il engendra Lamech, et Lamech cent quatre-vingt-huit ans avant que d'engendrer Noé : ce qui fait ensemble trois cent cinquante-cinq ans; ajoutez-y les six cents ans de Noé avant le déluge, cela fait neuf cent cinquante-cinq ans depuis la naissance de Mathusalem jusqu'au déluge. Or Mathusalem vécut en tout neuf cent soixante-neuf ans, cent soixante-sept avant que d'engendrer Lamech, et huit cent deux depuis; par conséquent il vécut quatorze ans après le déluge, qui n'arriva que la neuf cent cinquante-cinquième année de la vie de Mathusalem. De là vient que quelques-uns aiment mieux dire qu'il partagea pendant quelque temps la vie de son père Énoch, que Dieu avait ravi hors du monde, que d'accorder qu'il y ait faute dans la version des Septante, à qui l'Église donne tant d'autorité, et prétendent que l'erreur est plutôt du côté des exemplaires hébreux. Ils allèguent, à l'appui de leur sentiment, qu'il n'est pas croyable que les Septante, qui se sont rencontrés mot pour mot dans leur version, aient pu se tromper ou voulu mentir sur un point qui n'était pour eux d'aucun intérêt; qu'il est bien plus probable que les Juifs, jaloux de ce que la loi et les prophètes sont venus à nous par le moyen de cette version, ont altéré leurs exemplaires, afin de diminuer l'autorité des nôtres. Chacun peut croire là-dessus ce qu'il lui plaira : toujours est-il certain que Mathusalem ne vécut point après le déluge, mais qu'il mourut la même année, si la chronologie des Hébreux est véritable. Pour les Septante, j'en dirai ce que j'en pense lorsque je parlerai du temps auquel ils ont

norem, ac dissimilem cæteris. Mathusalem quippe, quem genuit Enoch, antequam gigneret eum qui in ipso ordine sequitur, secundum hebræos non centum minus, sed viginti amplius vixit annos : qui rursus in nostris posteaquam eum genuit, reperiuntur additi, et in utrisque sibi summa universi numeri occurrit. In sola nona generatione, id est in annis Lamech filii Mathusalem, patris autem Noe, summa universitatis discrepat, sed non plurimum. Viginti enim et quatuor annos plus vixisse in hebræis, quam in nostris codicibus invenitur. Nam antequam gigneret filium, qui vocatus est Noe, sex minus habet in hebræis quam in nostris : postea vero quam eum genuit, triginta amplius in eisdem quam in nostris. Unde sex illis detractis, restant viginti et quatuor, ut dictum est.

CAPUT XI.

De annis Mathusalem, cujus ætas quatuordecim annis diluvium videtur excedere.

Per hanc autem discrepantiam hebræorum codicum atque nostrorum, exoritur illa famosissima quæstio, ubi Mathusalem quatuordecim annos vixisse post diluvium computatur, cum Scriptura ex omnibus qui in terra tunc fuerant, solos octo homines in arca exitium commemoret evasisse diluvii, in quibus Mathusalem non fuit. Secundum codices enim nostros Mathusalem, priusquam gigneret illum quem vocavit Lamech, vixit annos centum sexaginta septem : deinde ipse Lamech, antequam ex illo natus esset Noe, vixit annos centum octoginta octo, qui simul fiunt trecenti quinquaginta quinque. His adduntur sexcenti Noe, quoto ejus anno diluvium factum est : qui fiunt nongenti quinquaginta quinque, ex quo Mathusalem natus est usque ad annum diluvii. Omnes autem anni vitæ Mathusalem nongenti sexaginta novem computantur : quia cum vixisset annos centum sexaginta septem, et genuisset filium, qui est appellatus Lamech, post eum genitum vixit annos octingentos duos; qui omnes, ut diximus, nongenti sexaginta novem fiunt. Unde detractis nongentis quinquaginta quinque ab ortu Mathusalem usque ad diluvium, remanent quatuordecim, quibus vixisse creditur post diluvium. Propter quod eum nonnulli, etsi non in terra, ubi omnem carnem, quam vivere in aquis natura non sinit, constat fuisse deletam, cum patre suo qui translatus fuerat aliquantum fuisse, atque ibi donec diluvium præteriret, vixisse arbitrantur; nolentes derogare fidem codicibus, quos in auctoritatem celebriorem suscepit Ecclesia, et credentes Judæorum potius quam istos non habere quod verum est. Non enim admittunt, quod magis hic esse potuerit error interpretum, quam in ea lingua esse falsum, unde in nostram per græcam Scriptura ipsa translata est. Sed inquiunt, non esse credibile Septuaginta interpretes, qui uno simul tempore unoque sensu interpretati sunt, errare potuisse, aut ubi nihil eorum interesset, voluisse mentiri; Judæos vero, dum nobis invident, quod Lex et Prophetæ ad nos interpretando transierint, mutasse quædam in codicibus suis, ut nostris minueretur auctoritas. Hanc opinionem vel suspicionem accipiat quisque ut putaverit : certum est tamen, non vixisse Mathusalem post diluvium, sed eodem anno fuisse defunctum, si verum est quod de numero annorum in hebræis codicibus invenitur. De illis autem Septuaginta interpretibus quid mihi videatur, suo loco diligentius inserendum est, cum ad ipsa tempora, quantum necessitas hujus operis postulat, commemoranda, adjuvante Domino, venerimus. Præsenti enim sufficit quæstioni secundum utrosque codices tam longas

écrit. Il suffit, pour la difficulté présente, que, selon les uns et les autres, les hommes d'alors aient vécu assez longtemps pour qu'il y en eût suffisamment au temps de Caïn pour bâtir une ville.

CHAPITRE XII.

De l'opinion de ceux qui croient que les années des anciens n'étaient pas aussi longues que les nôtres.

Il ne faut point écouter ceux qui prétendent que l'on comptait alors les années autrement qu'aujourd'hui, et qu'elles étaient si courtes, qu'il en fallait dix pour en faire une des nôtres. C'est pour cette raison, disent-ils, que, quand l'Écriture dit de quelqu'un qu'il vécut neuf cents ans, on doit entendre quatre-vingt-dix; car dix de leurs années en font une des nôtres, et dix des nôtres cent des leurs. Ainsi, à leur compte, Adam n'avait que vingt-trois ans quand il engendra Seth, et Seth, vingt ans et six mois quand il engendra Énos. Selon cette opinion, ils divisaient une de nos années en dix parties qu'ils nommaient chacune un an; et chaque partie était composée d'un senaire carré, parce que Dieu acheva ses ouvrages en six jours, et se reposa le septième. Or le carré de six est de trente-six, qui, multipliés par dix, font trois cent soixante jours, c'est-à-dire douze mois lunaires. Quant aux cinq jours qui restaient pour accomplir l'année solaire, et les six heures qui sont cause que tous les quatre ans nous avons une année bissextile, les anciens suppléaient de temps en temps quelques jours afin de compléter le nombre des années, et les Romains appelaient ces jours intercalaires. De même Énos, fils de Seth, n'avait que dix-neuf ans quand il engendra Caïnan : ce qui revient aux cent quatre-vingt-dix ans que lui donne l'Écriture. Aussi, poursuivent-ils, nous ne voyons point, selon les Septante, qu'aucun ait engendré avant le déluge qu'il n'eût au moins cent soixante ans, c'est-à-dire seize ans, en comptant dix années pour une, parce que c'est l'âge destiné par la nature pour avoir des enfants. A l'appui de leur opinion, ils ajoutent que la plupart des historiens rapportent que l'année des Égyptiens était de quatre mois, celle des Acarnaniens de six, et celle des Laviniens de treize. Pline le naturaliste, à propos de quelques personnes qui, suivant certaines histoires, auraient vécu jusqu'à huit cents ans, pense que cette assertion tient à l'ignorance de ces temps-là, attendu, dit-il, que des peuples ne faisaient leur année que d'un été ou d'un hiver, et que les autres comptaient les quatre saisons de l'année pour quatre ans, comme les Arcadiens, dont les années n'étaient que de trois mois. Il ajoute même que les Égyptiens, dont nous avons dit que les années n'étaient composées que de quatre mois, les réglaient quelquefois sur le cours de la lune,

habuisse vitas illius ævi homines, ut posset ætate unius, qui de duobus, quos solos terra tunc habuit, parentibus primus est natus, ad constituendam etiam civitatem multiplicari genus humanum.

CAPUT XII.

De opinione eorum, qui primorum temporum homines tam longævos, quam scribitur, fuisse non credunt.

Neque enim ullo modo audiendi sunt, qui putant aliter annos illis temporibus computatos, id est tantæ brevitatis, ut unus annus noster decem illos habuisse credatur. Quapropter, inquiunt, cum audierit quisque vel legerit, nongentos annos quemquam vixisse, debet intelligere nonaginta : decem quippe illi anni, unus est noster; et decem nostri, centum illi fuerunt. Ac per hoc, ut putant, viginti trium annorum fuit Adam, quando genuit Seth; et ipse Seth viginti habebat et sex menses, quando ex illo natus est Enos, quos appellat Scriptura ducentos et quinque annos. Quoniam, sicut isti suspicantur, quorum exponimus opinionem, unum annum qualem nunc habemus, in decem partes illi dividebant, et easdem partes annos vocabant. Quarum partium habet una quadratum senarium, eo quod Deus sex diebus perfecerit opera sua, ut in septimo requiesceret. De qua re in libro undecimo, sicut potui, disputavi. Sexies autem seni, qui numerus quadratum senarium facit, triginta sex dies fiunt : qui multiplicati decies, ad trecentos sexaginta perveniunt, id est duodecim menses lunares. Propter quinque dies enim reliquos, quibus solaris annus impletur, et diei quadrantem, propter quem quater ductum eo anno, quo bissextum vocant, unus dies adjicitur, addebantur a veteribus postea dies, ut occurreret numerus annorum, quos dies Romani intercalares vocabant. Proinde etiam Enos, quem genuit Seth, decem et novem agebat annos, quando ex illo natus est filius ejus Cainan, quos annos dicit Scriptura centum nonaginta. Et deinceps per omnes generationes, in quibus hominum anni commemorantur ante diluvium, nullus fere in nostris codicibus invenitur, qui cum esset centum annorum vel infra, vel etiam centum viginti, aut non multo amplius, genuerit filium; sed qui minima ætate genuerunt, centum sexaginta, et quod excurrit, fuisse referuntur : quia nemo, inquiunt, decem annorum homo potest gignere filios, qui numerus centum appellabantur anni ab illis hominibus; sed in annis sexdecim est matura pubertas, et proli jam idonea procreandæ, quos centum et sexaginta annos illa tempora nuncupabant. Ut autem aliter annum tunc fuisse computatum non sit incredibile, adjiciunt quod apud plerosque scriptores historiæ reperitur, Ægyptios habuisse annum quatuor mensium, Acarnanas sex mensium, Lavinios tredecim mensium. Plinius Secundus cum commemorasset, relatum fuisse in litteras, quemdam vixisse centum quinquaginta duos annos, alium decem amplius, alios ducentorum annorum habuisse vitam, alios trecentorum, quosdam ad quingentos, alios ad sexcentos, nonnullos ad octingentos etiam pervenisse, hæc omnia propter inscientiam temporum accidisse arbitratus est. « Alii quippe, » inquit, « æstate unum determinabant an« num, et alterum hieme; alii quadripertitis temporibus, « sicut Arcades, » inquit, » quorum anni trimestres « fuere. » Adjecit etiam, aliquando Ægyptios, quorum parvos annos quaternorum mensium fuisse supra diximus,

tellement que l'on voit que parmi eux on vivait jusqu'à mille ans.

Telles sont les raisons apparentes sur lesquelles se fondent ceux qui prétendent par là affermir l'autorité de l'Écriture, et empêcher que ce qu'elle rapporte de la longue vie des premiers hommes ne paraisse incroyable. Il est aisé de montrer évidemment que tout cela est très-faux; mais, avant que de le faire, je suis bien aise de me servir d'une autre preuve pour réfuter cette opinion. Selon les Hébreux, Adam n'avait que cent trente ans lorsqu'il engendra son troisième fils. Or si ces cent trente ans ne reviennent qu'à treize des nôtres, il est certain qu'il n'en avait que onze ou un peu plus quand il eut le premier. Et qui peut engendrer à cet âge-là, selon la loi connue de la nature? Mais, sans parler de lui, qui peut-être fut capable d'engendrer dès qu'il fut créé, attendu qu'il n'est pas croyable qu'il ait été créé aussi petit que nos enfants lorsqu'ils viennent au monde; son fils, d'après les mêmes Hébreux, n'avait que cent cinq ans quand il engendra Énos, et par conséquent n'avait pas encore onze ans, selon nos adversaires. Que dirai-je de son fils Caïnan, qui, suivant le texte hébreu, n'avait que soixante-dix ans quand il engendra Malaléhel? Comment engendrer à sept ans, si soixante-dix ans d'alors n'en font réellement que sept de nos jours?

CHAPITRE XIII.

Si, dans la supputation des années, il faut plutôt s'arrêter aux exemplaires des Hébreux qu'à la traduction des Septante.

Je prévois bien que l'on me répliquera que c'est une imposture des Juifs, qui ont falsifié leurs exemplaires, comme nous l'avons dit plus haut; et qu'il n'est pas présumable que les Septante, ces hommes si célèbres et d'une autorité si accréditée, aient pu en imposer. Cependant, si je demande lequel des deux est le plus croyable, ou que les Juifs, qui sont répandus en tant de lieux différents, aient conspiré ensemble pour écrire cette fausseté, et qu'ils se soient privés eux-mêmes de la vérité pour ruiner l'autorité des autres, ou que les Septante, qui étaient aussi Juifs, assemblés en un même lieu par Ptolémée, roi d'Égypte, pour traduire l'Écriture, aient envié la vérité aux gentils, et concerté ensemble cette imposture, qui ne devine la réponse que l'on fera à ma question? Mais à Dieu ne plaise qu'un homme sage s'imagine que les Juifs, quelque méchants et artificieux qu'on les suppose, aient pu glisser cette fausseté dans un si grand nombre d'exemplaires dispersés en tant de lieux; ou que les Septante, qui ont acquis une si haute réputation, se soient accordés entre eux pour ravir la vérité aux gentils! Il est donc plus simple de dire que, quand on commença à transcrire ces livres de la bibliothèque de Ptolémée, cette erreur se glissa d'abord dans un exemplaire par la faute du copiste,

lunæ fine limitasse annum. « Itaque apud eos, » inquit, « et singula millia annorum vixisse produntur. »

His velut probabilibus argumentis quidam non destruentes fidem sacræ hujus historiæ, sed astruere nitentes, ne sit incredibile quod tam multos annos vixisse referuntur antiqui, persuaserunt sibi, nec se suadere imprudenter existimant, tam exiguum spatium temporis tunc annum vocatum, ut illi decem sint unus noster, et decem nostri centum illorum. Hoc autem falsissimum esse documento evidentissimo ostenditur. Quod antequam faciam, non mihi tacendum videtur, quæ credibilior possit esse suspicio. Poteramus certe hanc asseverationem ex hebræis codicibus redarguere atque convincere, ubi Adam non ducentorum triginta, sed centum triginta annorum fuisse reperitur, quando tertium genuit filium : qui anni si tredecim nostri sunt, procul dubio primum genuit, quando undecim vel non multo amplius annorum fuit. Quis potest hac ætate generare usitata ista nobisque notissima lege naturæ? Sed hunc omittamus, qui fortasse etiam quando creatus est, potuit. Non enim eum tam parvum, quam infantes nostri sunt, factum fuisse, credibile est. Sed filius ejus non ducentorum quinque, sicut nos legimus, sed centum quinque fuit, quando genuit Enos : ac per hoc, secundum istos, nondum habebat undecim annos ætatis. Quid dicam de Cainan ejus filio, qui cum apud nos centum septuaginta reperiatur, apud Hebræos septuaginta legitur fuisse, quando genuit Malalehel? Quis generat homo septennis, si tunc anni septuaginta nuncupabantur qui septem fuerunt?

CAPUT XIII.

An in dinumeratione annorum, Hebræorum magis quam Septuaginta interpretum sit sequenda auctoritas.

Sed cum hoc dixero, continuo referetur illud Judæorum esse mendacium; de quo superius satis actum est : nam Septuaginta interpretes laudabiliter celebratos viros non potuisse mentiri. Ubi si quæram, quid sit credibilius, Judæorum gentem, tam longe lateque diffusam, in hoc conscribendum mendacium uno consilio conspirare potuisse, et dum aliis invident auctoritatem, sibi abstulisse veritatem; an septuaginta homines, qui etiam ipsi Judæi erant, in uno loco positos, quoniam rex Ægypti Ptolemæus eos ad hoc opus asciverat, ipsam veritatem gentibus alienigenis invidisse, et communicato istud fecisse consilio : quis non videat quid proclivius faciliusque credatur? Sed absit ut prudens quispiam, vel Judæos cujuslibet perversitatis atque malitiæ tantum potuisse credat in codicibus tam multis et tam longe lateque dispersis; vel Septuaginta illos memorabiles viros hoc de invidenda gentibus veritate unum communicasse consilium. Credibilius ergo quis dixerit, cum primum de bibliotheca Ptolemæi describi ista cœperunt, tunc aliquid tale fieri potuisse in codice uno, scilicet primitus inde descripto, unde jam latius emanaret, ubi potuit quidem accidere etiam scriptoris error. Sed hoc in illa quæstione de vita Mathusalem non absurdum est suspicari; et in illo alio, ubi superantibus viginti et qua-

et passa de celui-là dans tous les autres. Cette réponse est assez plausible pour ce qui regarde la vie de Mathusalem, et pour les vingt-quatre années qui se rencontrent de plus dans les exemplaires hébreux. A l'égard des cent années qui sont de plus d'abord dans les Septante, et ensuite de moins pour faire concorder la somme totale avec le nombre des années du texte hébreu, et cela dans les cinq premières générations et dans la septième, c'est une erreur trop uniforme pour qu'on l'impute au hasard.

Il est plus présumable que celui qui a opéré ce changement, voulant persuader que les premiers hommes n'avaient vécu tant d'années que parce qu'elles étaient extrêmement courtes, et qu'il en fallait dix pour en faire une des nôtres, a ajouté cent ans d'abord aux cinq premières générations et à la septième, parce qu'en suivant l'hébreu, les hommes eussent été encore trop jeunes pour avoir des enfants, et les a retranchés ensuite pour retrouver le compte juste des années. Ce qui porte encore plus à croire qu'il en a usé de la sorte dans ces générations, c'est qu'il n'a pas fait la même chose dans la sixième, parce qu'il n'en était pas besoin, et que Jareth, selon les Hébreux, avait cent soixante-deux ans lorsqu'il engendra Enoch, c'est-à-dire seize ans et près de deux mois, âge auquel on peut avoir des enfants.

Mais, d'un autre côté, on pourrait demander pourquoi, dans la huitième génération, tandis que l'hébreu donne cent quatre-vingt-deux ans à Mathusalem avant qu'il engendrât Lamech, la version des Septante lui en retranche vingt, au lieu qu'ordinairement elle en donne cent de plus que l'hébreu aux patriarches, avant que de les faire engendrer. On pourrait penser peut-être que cela est arrivé par hasard, si, après avoir ôté vingt années à Mathusalem, il ne les lui redonnait ensuite, afin de trouver le compte des années de sa vie. Ne serait-ce point une manière adroite de couvrir les additions précédentes de cent années, par le retranchement d'un petit nombre d'autres qui n'était pas d'importance, puisque, malgré cela, Mathusalem aurait toujours eu cent soixante-deux ans, c'est-à-dire plus de seize ans, avant que d'engendrer Lamech ? Quoi qu'il en soit, je ne doute point que, lorsque les exemplaires grecs et hébreux ne s'accordent pas, il ne faille plutôt suivre l'hébreu, comme l'original, que les Septante, qui ne sont qu'une version, attendu surtout que quelques exemplaires grecs,

tuor annis summa non convenit. In his autem in quibus continuatur ipsius mendositatis similitudo, ita ut ante genitum filium, qui ordini inseritur, alibi supersint centum anni, alibi desint; post genitum autem ubi deerant, supersint; ubi supererant, desint, ut summa conveniat; et hoc in prima, secunda, tertia, quarta, quinta, septima generatione invenitur : videtur habere quamdam, si dici potest, error ipse constantiam; nec casum redolet, sed industriam.

Itaque illa diversitas numerorum aliter se habentium in codicibus græcis et latinis, aliter in hebræis, ubi non est ista de centum annis prius additis et postea detractis per tot generationes continuata parilitas, nec malitiæ Judæorum, nec diligentiæ vel prudentiæ Septuaginta interpretum, sed scriptoris tribuatur errori, qui de bibliotheca supradicti regis codicem describendum primus accepit. Nam etiam nunc, ubi numeri non faciunt intentum ad aliquid quod facile possit intelligi, vel quod appareat utiliter disci, et negligenter describuntur, et negligentius emendantur. Quis enim existimet sibi esse discendum, quot millia hominum tribus Israel singillatim habere potuerunt ? quoniam prodesse aliquid non putatur : et quotus quisque hominum est, cui profunditas utilitatis hujus appareat? Hic vero ubi per tot contextas generationes centum anni alibi adsunt, alibi desunt; et post natum, qui commemorandus fuerat, filium, desunt ubi adfuerunt, adsunt ubi defuerunt, ut summa concordet : nimirum cum vellet persuadere, qui hoc fecit, ideo numerosissimos annos vixisse antiquos, quod eos brevissimos nuncupabant; et hoc de maturitate pubertatis, qua idonea filii gignerentur, conaretur ostendere; atque ideo in illis centum annis decem nostros insinuandos putaret incredulis, ne homines tam diu vixisse recipere in fidem nollent; addidit centum, ubi gignendis filiis habilem non invenit ætatem; eosdemque, post genitos filios, ut congrueret summa detraxit. Sic quippe voluit credibiles facere idonearum generandæ proli convenientias ætatum, ut tamen numero non fraudaret universas ætates viventium singulorum. Quod autem in sexta generatione id non fecit, hoc ipsum est quod magis movet, illum ideo fecisse cum res quam dicimus postulavit, quia non fecit ubi non postulavit. Invenit namque in eadem generatione apud Hebræos vixisse Jareth, antequam genuisset Enoch, centum sexaginta duos annos, qui secundum illam rationem brevium annorum fiunt anni sexdecim, et aliquid minus quam menses duo; quæ jam ætas apta est ad gignendum : et ideo addere centum annos breves, ut nostri viginti sex fierent, necesse non fuit; nec post natum Enoch eos detrahere, quos non addiderat ante natum. Sic factum est ut hic nulla esset inter codices utrosque varietas.

Sed rursus movet, cur in octava generatione, antequam de Mathusalem nasceretur Lamech, cum apud Hebræos legantur centum octoginta duo anni, viginti minus inveniuntur in codicibus nostris, ubi potius addi centum solent; et post genitum Lamech complendam restituuntur ad summam, quæ in codicibus utrisque non discrepat. Si enim centum septuaginta annos propter pubertatis maturitatem, decem et septem volebat intelligi, sicut nihil addere, ita nihil detrahere jam debebat : quia invenerat ætatem idoneam generationi filiorum, propter quam in aliis centum illos annos, ubi eam non inveniebat, addebat. Hoc autem de viginti annis merito putaremus casu mendositatis accidere potuisse, nisi eos sicut prius detraxerat, restituere postea curaret, ut summæ conveniret integritas. An forte astutius factum existimandum est, ut illa, qua centum anni prius solent adjici et postea detrahi, occultaretur industria, cum et illic ubi necesse non fuerat, non quidem de centum annis, verumtamen de quantulocumque numero prius detracto, post reddito, tale aliquid fieret? Sed quomodolibet istud accipiatur, sive credatur ita esse factum, sive non credatur; sive postremo ita, sive non ita sit : recte fieri nullo modo dubitaverim, ut cum diversum aliquid in utrisque codicibus invenitur, quandoquidem ad fidem rerum gestarum utrumque esse non potest verum, ei linguæ potius credatur, unde est in aliam per interpretes facta translatio. Nam in quibusdam etiam

lons, l'Écriture sainte ne dit point quel âge avaient ceux de la race de Caïn quand ils eurent des enfants, parce que l'Esprit de Dieu n'a jugé dignes de cet honneur que ceux qui représentaient la cité du ciel. La Genèse, à la vérité, marque à quel âge Adam engendra Seth; mais il en avait déjà engendré d'autres auparavant, savoir, Caïn et Abel: qui sait même s'il n'avait engendré que ceux-là? De ce qu'ils sont nommés seuls à cause des ordres des générations qu'il fallait rapporter, ce n'est pas à dire qu'Adam n'en ait point eu d'autres. En effet, lorsque l'Écriture sainte dit en général qu'il engendra des fils et des filles qu'elle ne nomme pas, qui oserait sans témérité en déterminer le nombre? Ce qu'Adam dit après la naissance de Seth, « Dieu m'a « donné un autre fils au lieu d'Abel, » il a pu fort bien le dire par une inspiration divine, en ce que Seth devait imiter la vertu d'Abel, et non de ce qu'il était né immédiatement après lui. De même, quand il est écrit, « Seth avait « deux cent cinq ans, » ou cent cinq selon les Hé« breux, lorsqu'il engendra Énos, qui serait assez hardi pour assurer qu'Énos fut son premier né? Outre qu'il n'y a point d'apparence qu'il ait vécu dans la continence pendant tant d'années, n'ayant point dessein de s'y consacrer, l'Écriture dit aussi de lui : « Et il engendra des fils et des « filles, et Seth vécut en tout neuf cent douze ans. » Il faut en dire autant de tous ceux dont l'Écriture résume ainsi les années et les générations; et, loin de supposer que l'enfant qu'elle nomme expressément ait toujours été le premier-né, il faut se persuader que des hommes, dont la vie était si longue, ont été capables d'engendrer auparavant, et ont eu d'autres enfants avant celui-là. L'Écriture, qui ne se proposait, comme je l'ai déjà dit, que de descendre jusqu'à Noé par une suite de générations, n'a pas marqué celles qui étaient les premières, mais celles où cette suite était gardée.

J'appuierai ces considérations d'un exemple clair et indubitable. Saint Matthieu faisant la généalogie temporelle de Notre-Seigneur, et commençant par Abraham pour venir d'abord à David : « Abraham, dit-il, engendra Isaac. » Que ne dit-il, Ismaël, qui fut le fils aîné d'Abraham? « Isaac, ajoute-t-il, engendra Jacob. » Pourquoi ne dit-il pas Ésaü, qui fut son aîné? C'est sans doute qu'il ne pouvait pas arriver par eux à David. Poursuivons : « Jacob engendra Juda et « ses frères. » Est-ce que Juda fut l'aîné des enfants de Jacob? « Juda, dit-il encore, engendra « Pharès et Zaram; » et cependant il avait déjà eu trois enfants avant ceux-là. Voilà l'unique et véritable solution qu'il faut apporter pour la Genèse, sans aller s'embarrasser dans cette question obscure et superflue, si les hommes avaient plus tard des enfants en ce temps-là.

tinctis ordinibus insinuent civitates, unam cœlestem in terris peregrinantem, alteram terrenam terrenis tanquam sola sint gaudiis inhiantem vel inhærentem; nullus de progenie Cain, cum dinumerata sit connumerato Adam usque ad octavam generationem, quot annorum fuisset expressus est, quando genuit eum qui commemoratur post eum. Noluit enim Spiritus Dei in terrenæ civitatis generationibus tempora notare ante diluvium, sed in cœlestis maluit, tanquam essent memoria digniores. Porro autem Seth quando natus est, non quidem taciti sunt anni patris ejus, sed jam genuerat alios : et utrum solos Cain et Abel, affirmare quis audeat? Non enim quia soli nominati sunt propter ordines generationum, quas commemorari oportebat, ideo consequens videri debet solos fuisse tunc generatos ex Adam. Cum enim silentio coopertis omnium nominibus cæterorum, legatur eum genuisse filios et filias, quota fuerit ista proles ejus, quis præsumat asserere, si culpam temeritatis evitat? Potuit quippe Adam divinitus admonitus dicere, posteaquam Seth natus est, *Suscitavit enim mihi Deus semen aliud pro Abel*; quoniam talis erat futurus, qui impleret illius sanctitatem, non quod ipse prior post eum temporis ordine nasceretur. Deinde quod scriptum est, *Vixit autem Seth quinque et ducentos annos*, vel secundum Hebræos, *quinque et centum annos, et genuit Enos :* quis possit nisi inconsideratus asseverare, hunc ejus primogenitum fuisse? Ut admirantes merito requiramus, quomodo per tot annos immunis fuerit a connubio sine ullo proposito continentiæ, vel non genuerit conjugatus; quandoquidem etiam de ipso legitur, *Et genuit filios et filias, et fuerunt omnes dies Seth duodecim et nongenti anni, et mortuus est.* Atque ita deinceps quorum anni commemorantur, nec filios filiasque genuisse reticentur. Ac per hoc non apparet omnino, utrum qui nominatur genitus, ipse fuerit primogenitus : imo vero, quoniam credibile non est, patres illos ætate tam longa aut impuberes fuisse, aut conjugibus caruisse vel fetibus; nec illos eorum filios primos eis natos fuisse credibile est. Sed cum sacræ scriptor historiæ ad ortum vitamque Noe, cujus tempore diluvium factum est, per successiones generationum notatis temporibus intenderet pervenire, eas utique commemoravit, non quæ primæ suis parentibus fuerint, sed quæ in propagationis ordinem venerint.

Exempli gratia, quo id fiat apertius, aliquid interponam, unde nullus ambigat fieri potuisse quod dico. Evangelista Matthæus generationem Dominicæ carnis per seriem parentum volens commendare memoriæ, ordiens a patre Abraham, atque ad David primitus ut perveniret intendens, *Abraham*, inquit, *genuit Isaac :* cur non dixit, Ismael, quem primitus genuit? *Isaac autem*, inquit, *genuit Jacob :* cur non dixit, Esau, qui ejus primogenitus fuit? Quia scilicet per illos ad David pervenire non posset. Deinde sequitur, *Jacob autem genuit Judam, et fratres ejus :* numquid Judas primogenitus fuit? *Judas*, inquit, *genuit Phares et Zaram :* nec istorum geminorum aliquis fuit primogenitus Judæ, sed ante illos jam tres genuerat. Eos itaque tenuit in ordine generationum, per quos ad David atque inde quo intenderat, perveniret. Ex quo intelligi potest, veteres quoque homines ante diluvium non primogenitos, sed eos fuisse commemoratos, per quos succedentium ordo generationum ad Noe patriarcham duceretur, ne seræ pubertatis illorum obscura et non necessaria quæstio nos fatiget.

CHAPITRE XVI.

Différence entre la loi primitive et la loi postérieure touchant le mariage.

Le premier homme avait été formé du limon de la terre, et la première femme, tirée du côté de l'homme; mais, pour croître et multiplier, ils durent suivre la loi naturelle de l'accouplement des sexes; et, après ce premier mariage, la solitude de la terre rendit indispensables, entre frères et sœurs, des unions qui seraient maintenant des crimes énormes, à cause de la défense que la religion en a faite depuis. Cette défense est fondée sur une raison très-juste, sur une raison d'amour. Puisqu'il est nécessaire d'entretenir l'amitié et la société parmi les hommes, ce but est mieux atteint par des alliances entre étrangers qu'entre membres d'une même famille, qui sont déjà unis par les liens du sang. Père et beau-père sont des noms qui désignent deux alliances. Lors donc que ces qualités sont partagées entre différentes personnes, l'amitié s'étend et se multiplie davantage. Adam était obligé de les réunir en lui seul, parce que ses fils ne pouvaient épouser que leurs sœurs; Ève de même était à la fois la mère et la belle-mère de ses enfants, comme les femmes de ses fils étaient ensemble ses filles et ses brus. Mais le besoin de multiplier les liens sociaux n'avait pas lieu alors qu'il n'y avait encore sur la terre que les frères et sœurs nés de nos premiers parents. Ce ne fut qu'à l'époque où un homme pouvait épouser une femme qui n'était pas sa sœur; et ces mariages entre frères et sœurs non-seulement n'étaient plus nécessaires, mais étaient même réprouvés comme abominables. En effet, si les fils de la seconde génération, qui avaient à leur disposition des cousines, eussent pris leurs sœurs pour épouses, ils auraient réuni, non plus deux, mais trois alliances en une seule personne, et auraient nui par là à l'extension de la charité. Un seul homme eût été à la fois père, beau-père et oncle, et une seule femme eût été de même mère, tante et belle-mère; la même accumulation de qualités contraires aurait eu lieu dans la personne des enfants : mais, au contraire, en se disséminant et en s'éloignant de leur source, ces qualités devaient contribuer à multiplier parmi les hommes les liens de la charité.

Depuis que les hommes se sont multipliés, les choses ont bien changé sous ce rapport, même parmi les idolâtres : encore que ces alliances soient permises en certains pays, une plus louable coutume a proscrit cette licence, et nous en avons autant d'horreur que si cela ne s'était jamais pratiqué. Véritablement, la coutume fait une merveilleuse impression sur les esprits; et comme elle sert ici à arrêter les excès de la convoitise, on ne saurait la violer sans crime. S'il est injuste de remuer les bornes des terres pour

CAPUT XVI.

De jure conjugiorum, quod dissimile a subsequentibus matrimoniis habuerint prima connubia.

Cum igitur genus humanum post primam copulam viri facti ex pulvere, et conjugis ejus ex viri latere, marium feminarumque conjunctione opus haberet, ut gignendo multiplicaretur; nec essent ulli homines, nisi qui ex illis duobus nati fuissent; viri sorores suas conjuges acceperunt : quod profecto quanto est antiquius compellente necessitate, tanto postea factum est damnabilius religione prohibente. Habita est enim ratio rectissima charitatis, ut homines quibus esset utilis atque honesta concordia, diversarum necessitudinum vinculis necterentur; nec unus in uno multas haberet, sed singulæ spargerentur in singulos; ac sic ad socialem vitam diligentius colligandam plurimæ plurimos obtinerent. Pater quippe et socer duarum sunt necessitudinum nomina. Ut ergo alium quisque habeat patrem, alium socerum, numerosius se charitas porrigit. Utrumque autem unus Adam esse cogebatur et filiis et filiabus suis, quando fratres sororesque connubio jungebantur. Sic et Eva, uxor ejus, utrique sexui filiorum fuit et socrus et mater : quæ si duæ feminæ fuissent, mater altera, et socrus altera, copiosius se socialis dilectio colligaret. Ipsa denique jam soror, quod etiam uxor fiebat, duas tenebat una necessitudines : quibus per singulas distributis, ut altera esset soror, altera uxor, hominum numero socialis propinquitas augeretur. Sed hoc unde fieret tunc non erat, quando nisi fratres et sorores ex illis duobus primis nulli homines erant. Fieri ergo debuit quando potuit, ut existente copia inde ducerentur uxores, quæ non erant jam sorores; et non solum istud ut fieret, nulla necessitas esset, verum etiam si fieret, nefas esset. Nam si et nepotes primorum hominum, qui jam consobrinas poterant accipere conjuges, sororibus matrimonio jungerentur; non jam duæ, sed tres in homine uno necessitudines fierent, quæ propter charitatem numerosiore propinquitate nectendam, disseminari per singulos singulæ debuerunt. Esset enim unus homo filiis suis, fratri scilicet sororique conjugibus, et pater et socer et avunculus : ita et uxor ejus iisdem communibus filiis et mater et amita et socrus : iidemque inter se filii eorum, non solum essent fratres, atque conjuges, verum etiam consobrini; quia et fratrum filii. Omnes autem istæ necessitudines, quæ uni homini tres homines connectebant, novem connecterent, si essent in singulis singulæ, ut unus homo haberet alteram sororem, alteram uxorem, alteram consobrinam, alterum patrem, alterum avunculum, alterum socerum, alteram matrem, alteram amitam, alteram socrum : atque ita se non in paucitate coarctatum, sed latius atque numerosius propinquitatibus crebris vinculum sociale diffunderet.

Quod humano genere crescente et multiplicato, etiam inter impios deorum multorum falsorumque cultores sic observari cernimus, ut etiamsi perversis legibus permittantur fraterna conjugia, melior tamen consuetudo ipsam malit exhorrere licentiam; et cum sorores accipere in matrimonium primis humani generis temporibus omnino licuerit, sic aversetur, quasi nunquam licere potuerit. Ad humanum enim sensum vel alliciendum, vel offendendum mos valet plurimum. Qui cum in hac causa immoderationem concupiscentiæ coerceat, eum dissignari atque cor-

envahir l'héritage d'autrui, combien l'est-il plus de renverser celles des bonnes mœurs par des conjonctions illicites? Nous avons éprouvé, même de notre temps, dans le mariage des cousins germains, combien il est rare que l'on suive la permission de la loi, lorsqu'elle est opposée à la coutume. Bien que ces mariages ne soient point défendus par la loi de Dieu, et que celles des hommes n'en eussent point encore parlé, toutefois on en avait horreur à cause de la proximité du degré : il semblait que ce fût presque faire avec une sœur ce que l'on aurait fait avec une cousine germaine. Aussi voyons-nous que les cousins et les cousines à ce degré s'appellent frères et sœurs. Il est vrai que les anciens patriarches ont eu grand soin de ne pas trop laisser éloigner la parenté, et de la rapprocher en quelque sorte par le lien du mariage; de sorte qu'encore qu'ils n'épousassent pas leurs sœurs, ils épousaient toujours quelqu'une de leur famille. Mais qui peut douter qu'il ne soit plus honnête de nos jours de défendre le mariage entre cousins germains, non-seulement pour les raisons que nous avons alléguées, afin de multiplier les alliances et n'en pas réunir plusieurs en une seule personne; mais aussi parce qu'une certaine pudeur louable fait que nous avons naturellement honte de nous unir, même par mariage, aux personnes pour qui la parenté nous donne du respect?

L'union de l'homme et de la femme est comme la pépinière des villes et des cités; mais la cité de la terre se contente de la première naissance des hommes, au lieu que la cité du ciel en demande une seconde pour effacer la corruption de la première. Or l'Histoire sainte ne nous apprend pas si, avant le déluge, il y a eu quelque signe visible et corporel de cette régénération, comme fut depuis la circoncision imposée à Abraham. Elle rapporte toutefois que les premiers hommes ont fait des sacrifices à Dieu, comme cela se voit clairement par ceux de Caïn et d'Abel, et par celui de Noé au sortir de l'arche : et nous avons dit à ce sujet, dans les livres précédents, que les démons, qui veulent usurper la divinité et passer pour dieux, n'exigent des hommes ces sortes d'honneurs que parce qu'ils savent bien qu'ils ne sont dus qu'au vrai Dieu.

CHAPITRE XVII.

Des deux chefs de l'une et l'autre cité issus du même père.

Comme Adam était le père de ces deux sortes d'hommes, tant de ceux qui appartiennent à la cité de la terre que de ceux qui composent la cité du ciel; après la mort d'Abel, qui figurait un grand mystère, il y eut deux chefs de chaque cité, Caïn et Seth, dans la postérité de qui l'on voit paraître des signes plus évidents de ces deux cités. En effet, Caïn engendra Énoch, et bâtit une cité de son nom, qui n'était pas étrangère ici-bas, mais citoyenne du monde, et qui mettait son bonheur dans la possession paisible

rumpi merito esse nefarium judicatur. Si enim iniquum est, aviditate possidendi transgredi limitem agrorum, quanto est iniquius libidine concumbendi subvertere limitem morum? Experti autem sumus in connubiis consobrinarum etiam nostris temporibus propter gradum propinquitatis fraterno gradui proximum, quam raro per mores fiebat, quod fieri per leges licebat; quia id nec divina prohibuit, et nondum prohibuerat lex humana. Verumtamen factum etiam licitum propter vicinitatem horrebatur illiciti; et quod fiebat cum consobrina, pene cum sorore fieri videbatur : quia et ipsi inter se propter tam propinquam consanguinitatem fratres vocantur, et pene germani sunt. Fuit autem antiquis patribus religiosæ curæ, ne ipsa propinquitas se paulatim propaginum ordinibus dirimens longius abiret et propinquitas esse desisteret, eam nondum longe positam rursus matrimonii vinculo colligare, et quodammodo revocare fugientem. Unde jam pleno hominibus orbe terrarum, non quidem sorores ex patre vel matre, vel ex ambobus suis parentibus natas, sed tamen amabant de suo genere ducere uxores. Verum quis dubitet honestius hoc tempore etiam consobrinorum prohibita esse conjugia? non solum secundum ea quæ disputavimus, propter multiplicandas affinitates, ne habeat duas necessitudines una persona, cum duæ possint eas habere, et numerus propinquitatis augeri; sed etiam quia nescio quomodo inest humanæ verecundiæ quiddam naturale atque laudabile, ut cui debet causa propinquitatis reverendum honorem, ab ea contineat, quamvis generatricem, tamen libidinem, de qua erubescere videmus et ipsam pudicitiam conjugalem.

Copulatio igitur maris et feminæ, quantum attinet ad genus mortalium, quoddam seminarium est civitatis : sed terrena civitas generatione tantummodo, cœlestis autem etiam regeneratione opus habet, ut noxam generationis evadat. Utrum autem aliquod fuerit, vel si fuit, quale fuerit corporale atque visibile regenerationis signum ante diluvium, sicut Abrahæ circumcisio postea est imperata, sacra historia tacet. Sacrificasse tamen Deo etiam illos antiquissimos homines non tacet : quod et in duobus primis fratribus claruit; et Noe post diluvium, cum de arca fuisset egressus, hostias Deo legitur immolasse. De qua re in præcedentibus libris jam diximus, non ob aliud dæmones arrogantes sibi divinitatem deosque se credi cupientes sibi expetere sacrificium, et gaudere hujusmodi honoribus, nisi quia verum sacrificium vero Deo deberi sciunt.

CAPUT XVII.

De duobus ex uno genitore procreatis patribus atque principibus.

Cum ergo esset Adam utriusque generis pater, id est, et cujus series ad terrenam, et cujus series ad cœlestem pertinet civitatem; occiso Abel, atque in ejus interfectione commendato mirabili sacramento, facti sunt duo patres singulorum generum, Cain et Seth : in quorum filiis, quos commemorari oportebat, duarum istarum civitatum in genere mortalium evidentius indicia clarere cœperunt. Cain quippe genuit Enoch, in cujus nomine condidit civitatem, terrenam scilicet, non peregrinantem in hoc mundo, sed

des biens temporels. Or Caïn veut dire *possession*, d'où vient que, quand il fut né, son père ou sa mère dit : « J'ai acquis un homme par la « grâce de Dieu ; » et Énoch signifie *dédicace*, à cause que la cité de la terre est dédiée en ce monde même où elle est fondée, parce que dès ce monde elle obtient le but de ses désirs et de ses espérances. Seth au contraire veut dire *résurrection*, et Énos, son fils, signifie *homme*, non comme Adam, qui, en hébreu, est un nom commun à l'homme et à la femme, suivant cette parole de l'Écriture : « Il les créa homme et femme, et les « bénit, et il les nomma Adam ; » ce qui fait voir qu'Ève s'appelait aussi Adam, d'un nom commun aux deux sexes. Mais Énos signifie tellement un homme, que ceux qui sont versés dans la langue hébraïque assurent qu'il ne peut pas être dit d'une femme, comme fils de la résurrection où le mariage n'aura plus lieu ; car il n'y aura point de génération où la régénération nous conduira. Je crois pour cette raison devoir remarquer ici que dans la généalogie de Seth il n'est fait nommément mention d'aucune femme, au lieu que dans celle de Caïn il est dit : « Mathusaël en- « gendra Lamech, et Lamech épousa deux fem- « mes, l'une appelée Ada et l'autre Sella ; et Ada « enfanta Jobel, qui fut le père de ceux qui habi- « tent sous les tentes et des pasteurs. Son frère « s'appelait Jubal, l'inventeur de la harpe et de « la cithare. Sella eut aussi Thobel, qui travaillait « en fer et en cuivre. Sa sœur s'appelait Noëma. » Là finit la généalogie de Caïn, qui est toute comprise en huit générations en comptant Adam, sept jusqu'à Lamech qui épousa deux femmes, et la huitième dans ses enfants, parmi lesquels l'Écriture fait mention d'une femme. Elle insinue par là qu'il y aura des générations charnelles et des mariages jusqu'à la fin dans la cité de la terre ; et de là vient aussi que les femmes de Lamech, le dernier de la race de Caïn, sont désignées par leurs noms, ce qui ne se lit que d'Ève avant le déluge. Or, comme Caïn, fondateur de la cité de la terre, et son fils Énoch, qui nomma cette cité, marquent par leurs noms, dont l'un signifie *possession*, et l'autre *dédicace*, que cette même cité a un commencement et une fin, et qu'elle borne ses espérances à ce monde ; de même Seth, qui signifie *résurrection*, étant le père d'une postérité dont la généalogie est rapportée à part, il est bon de voir ce que l'histoire sainte dit de son fils.

CHAPITRE XVIII.

Figure de Jésus-Christ et de son Église dans Adam, Seth et Enos.

« Seth, dit la Genèse, eut un fils, qu'il appela « Énos ; celui-ci mit son espérance à invoquer « le nom du Seigneur. » Voilà le témoignage qu'en rend la vérité. L'homme donc, fils de la résurrection, vit en espérance tant que la cité de Dieu, qui est engendrée par la foi en la résurrection de Jésus-Christ, est étrangère en ce

in ejus temporali pace ac felicitate quiescentem. Cain autem interpretatur Possessio : unde dictum est quando natus est, sive a patre, sive a matre ejus, *Acquisivi hominem per Deum.* Enoch vero, Dedicatio : hic enim dedicatur terrena civitas, ubi conditur ; quoniam hic habet eum, quem intendit et appetit finem. Porro ille Seth Resurrectio interpretatur, et Enos filius ejus interpretatur Homo : non sicut Adam (et ipsum enim nomen interpretatur Homo), sed commune perhibetur esse in illa lingua, id est hebræa, masculo et feminæ. Nam sic de illo scriptum est : *Masculum et feminam fecit illos, et benedixit illos, et cognominavit nomen eorum Adam.* Unde non ambigitur, sic appellatam fuisse feminam Evam proprio nomine, ut tamen Adam, quod interpretatur Homo, nomen esset amborum. Enos autem sic interpretatur Homo, ut hoc non posse feminam nuncupari periti linguæ illius asseverent, tanquam filius resurrectionis, ubi non nubent, neque uxores ducent. Non enim erit ibi generatio, cum illuc perduxerit regeneratio. Quare et hoc non incassum notandum arbitror, quod in eis generationibus quæ propagantur ex illo qui est appellatus Seth, cum genuisse filios filiasque dicantur, nulla ibi genita nominatim femina expressa est : in his autem quæ propagantur ex Cain, in ipso fine quousque protenduntur, novissima femina genita nominatur. Sic enim legitur : *Mathusael genuit Lamech : et sumpsit sibi Lamech duas uxores, nomen uni Ada, et nomen secundæ Sella ; et peperit Ada Jobel : hic erat pater habitantium in tabernaculis pecuariorum. Et nomen fratris ejus Jubal : hic fuit qui ostendit psalterium et citharam. Sella autem peperit et ipsa Thobel, et erat ærarius et malleator æramenti et ferri. Soror autem Thobel Noema.* Huc usque porrectæ sunt generationes ex Cain, quæ sunt omnes ab Adam octo, annumerato ipso Adam, septem scilicet usque ad Lamech, qui duarum maritus uxorum fuit : et octava est generatio in filiis ejus, in quibus commemoratur et femina. Ubi eleganter significatum est, terrenam civitatem usque in sui finem carnales habituram generationes, quæ marium feminarumque conjunctione proveniunt. Unde et ipsæ, quod præter Evam nusquam reperitur ante diluvium, nominibus propriis exprimuntur uxores illius hominis, qui nominatur hic novissimus pater. Sicut autem Cain, quod interpretatur Possessio, terrenæ conditor civitatis, et filius ejus, in cujus nomine condita est, Enoch, quod interpretatur Dedicatio, indicat istam civitatem et initium et finem habere terrenum ; ubi nihil speratur amplius, quam in hoc sæculo cerni potest : ita Seth, quod interpretatur Resurrectio, cum sit generationum seorsum commemoratarum pater, quid de filio ejus sacra hæc historia dicat, intuendum est.

CAPUT XVIII.

Quid significatum sit in Abel, et Seth, et Enos, quod appareat ad Christum et corpus ejus, id est Ecclesiam, pertinere.

Et Seth, inquit, *natus est filius, et nominavit nomen ejus Enos : hic speravit invocare nomen Domini Dei.* Nempe clamat attestatio veritatis. In spe igitur vivit homo filius resurrectionis ; in spe vivit, quamdiu peregrinatur hic civitas Dei, quæ gignitur ex fide resurrectionis Christi.

monde. La mort et la résurrection du Sauveur sont figurées par ces deux hommes, par Abel qui signifie *deuil*, et par Seth, son frère, qui veut dire *résurrection*. C'est par cette foi qu'est engendrée ici-bas la cité de Dieu, c'est-à-dire, *l'homme* qui a mis son espérance à invoquer le nom du Seigneur. « Car nous sommes sauvés « par l'espérance, dit l'Apôtre : or, quand on voit « ce qu'on avait espéré de voir, il n'y a plus « espérance; car qui espère voir ce qu'il voit « déjà? Que si nous espérons voir ce que nous « ne voyons pas encore, c'est la patience qui « nous le fait attendre. » En effet, qui ne jugerait qu'il y a ici quelque grand mystère? Abel n'a-t-il pas mis son espérance à invoquer le nom du Seigneur, lui dont le sacrifice fut si agréable à Dieu, selon le témoignage de l'Écriture? Seth n'a-t-il pas mis son espérance à invoquer le nom du Seigneur, lui dont il est dit : « Dieu m'a « donné un autre fils pour Abel? » Pourquoi donc attribuer particulièrement à Énos ce qui est commun à tous les hommes pieux, sinon parce qu'il fallait que celui qui naquit le premier du père des prédestinés à la cité de Dieu, figurât l'assemblée des hommes qui ne vivent pas selon l'homme dans la possession d'une félicité passagère, mais dans l'espérance d'un bonheur éternel? Il n'est pas dit, Celui-ci espérera dans le Seigneur, ou, Celui-ci invoqua le nom du Seigneur, mais : « Celui-ci mit son espérance à « invoquer le nom du Seigneur. » Que signifie, « Mit son espérance à invoquer, » sinon une prophétie qu'il naîtrait un peuple qui, selon l'élection de la grâce, invoquerait le nom de Dieu? C'est ce qui a été dit par un autre prophète; et l'Apôtre l'explique de ce peuple qui appartient à la grâce de Dieu : « Tous ceux qui invoqueront « le nom du Seigneur seront sauvés. » Ces paroles de l'Écriture, « Il l'appela Énos, c'est-à- « dire homme, » et ensuite, « Celui-ci mit son « espérance à invoquer le nom du Seigneur, » montrent bien que l'homme ne doit pas placer son espérance en lui-même. Comme il est écrit ailleurs, « Celui-là est maudit qui met son espé- « rance en l'homme, » personne par conséquent ne doit non plus la mettre en soi-même, afin de devenir citoyen de cette autre cité qui n'est pas dédiée sur la terre par le fils de Caïn, c'est-à-dire pendant le cours de ce monde périssable, mais dans l'immortalité de la béatitude éternelle.

CHAPITRE XIX.

Ce que figure le ravissement d'Énoch.

Cette race, dont Seth est le père, a aussi un nom qui signifie *dédicace*, dans la septième génération depuis Adam, en y comprenant Adam lui-même. En effet, Énoch, qui signifie *dédicace*, est né le septième depuis lui; mais c'est Énoch, si agréable à Dieu, qui fut transporté hors du monde, et qui, dans l'ordre des générations, tient un rang remarquable, en ce qu'il désigne le jour consacré au repos. Il est aussi le sixième, à compter depuis Seth, c'est-à-dire, depuis le père de ces générations qui sont séparées de la race de Caïn. Or, c'est le sixième jour que l'homme

Ex duobus namque illis hominibus, Abel, quod interpretatur Luctus, et ejus fratre Seth, quod interpretatur Resurrectio, mors Christi et vita ejus ex mortuis figuratur. Ex qua fide gignitur hic civitas Dei, id est homo, qui speravit invocare nomen Domini Dei. *Spe enim salvi facti sumus*, ait Apostolus. *Spes autem quæ videtur, non est spes : quod enim videt quis, quid sperat? Si autem quod non videmus, speramus, per patientiam exspectamus.* Nam quis vacare hoc existimet ab altitudine sacramenti? Numquid enim Abel non speravit invocare nomen Domini Dei, cujus sacrificium Scriptura tam acceptum Deo fuisse commemorat? numquid ipse Seth non speravit invocare nomen Domini Dei, de quo dictum est, *Suscitavit enim mihi Deus semen aliud pro Abel?* Cur ergo huic proprie tribuitur quod piorum omnium intelligitur esse commune, nisi quia oportebat in eo qui de patre generationum in meliorem partem, hoc est supernæ civitatis separatarum, primus commemoratur exortus, præfigurari hominem, id est hominum societatem, quæ non secundum hominem in re felicitatis terrenæ, sed secundum Deum vivit in spe felicitatis æternæ? Nec dictum est, Hic speravit in Dominum Deum; aut, Hic invocavit nomen Domini Dei : sed, *Hic speravit,* inquit, *invocare nomen Domini Dei.* Quid sibi hoc vult, *Speravit invocare,* nisi quia prophetia est, exorturum populum, qui secundum electionem gratiæ invocaret nomen Domini Dei? Hoc est, quod per alium prophetam dictum, Apostolus de hoc populo intelligit ad Dei gratiam pertinente : *Et erit, omnis quicumque invocaverit nomen Domini, salvus erit.* Hoc enim ipsum quod dicitur, *Et nominavit nomen ejus Enos, quod interpretatur Homo;* ac deinde additur, *Hic speravit invocare nomen Domini Dei :* satis ostenditur, quod non in se ipso spem ponere debeat homo. *Maledictus* enim *omnis*, sicut alibi legitur, *qui spem suam ponit in homine :* ac per hoc, nec in se, ut sit civis alterius civitatis, quæ non secundum filium Cain dedicatur hoc tempore, id est mortalis hujus sæculi labente transcursu, sed in illa immortalitate beatitudinis sempiternæ.

CAPUT XIX.

De significatione quæ in Enoch translatione monstratur.

Nam et ista propago, cujus est pater Seth, in ea generatione habet dedicationis nomen, quæ septima est ab Adam, annumerato Adam. Septimus enim ab illo natus est Enoch, quod interpretatur Dedicatio. Sed ipse est ille translatus, quoniam placuit Deo, et insigni numero in ordine generationum, quo sabbatum consecratum est, septimo scilicet ab Adam. Ab ipso autem patre istarum generationum, quæ discernuntur a propagine Cain, id est a Seth, sextus est : quoto die factus est homo, et consummavit Deus omnia opera sua. Sed hujus Enoch translatio nostræ dedica-

fut créé, et que Dieu acheva tous ses ouvrages. Mais le ravissement d'Énoch marque le délai de notre dédicace. Il est vrai qu'elle est déjà faite en Jésus-Christ, notre chef, qui est ressuscité pour ne plus mourir, et qui a été lui-même transporté; mais il reste une autre dédicace de toute la maison dont Jésus-Christ est le fondement, et celle-là est différée jusqu'à la fin des siècles, où se fera la résurrection de tous ceux qui ne mourront plus. Il n'importe au fond qu'on l'appelle la maison de Dieu, ou son temple, ou sa cité, lorsque Virgile même appelle une cité puissante *la maison d'Assaracus*, désignant ainsi les Romains qui tirent leur origine de ce prince par les Troyens. Il appelle aussi le même peuple *la maison d'Énée*, parce que les Troyens, qui bâtirent dans la suite la ville de Rome, arrivèrent en Italie sous la conduite d'Énée. Le poëte a imité en cela les saintes Lettres, qui nomment le peuple nombreux des Israélites *la maison de Jacob*.

CHAPITRE XX.

Comment la postérité de Caïn est renfermée en huit générations, et pourquoi Noé appartient à la dixième depuis Adam.

Quelqu'un dira : Si celui qui a écrit cette histoire avait l'intention, dans le dénombrement de ces générations, de nous conduire d'Adam par Seth jusqu'à Noé sous qui arriva le déluge, et de Noé à Abraham, auquel l'évangéliste saint Matthieu commence les générations qui mènent à Jésus-Christ, ce roi éternel de la cité de Dieu; quel était son dessein dans le dénombrement de celles de Caïn, et jusqu'où prétendait-il aller? On répond que c'est jusqu'au déluge qui submergea tous les habitants de la cité de la terre; mais leur race fut réparée ensuite par les enfants de Noé. Quant à cette société d'hommes qui vivent selon l'homme, elle subsistera jusqu'à la fin du siècle dont Notre Seigneur a dit : « Les enfants de ce « siècle engendrent et sont engendrés; » mais pour la cité de Dieu, qui est étrangère en ce siècle, la régénération la conduit à un autre siècle, dont les enfants n'engendrent ni ne sont engendrés. Ici donc il est commun à l'une et à l'autre cité d'engendrer et d'être engendré, quoique la cité de Dieu ait dès ce monde plusieurs milliers de citoyens qui s'en abstiennent; mais l'autre en a aussi quelques-uns qui les imitent en cela, bien qu'ils soient dans l'erreur. A cette société appartiennent aussi ceux qui, s'écartant de la foi, ont formé diverses hérésies, et qui par conséquent vivent selon l'homme et non pas selon Dieu. Les gymnosophistes de l'Inde, qui philosophent, dit-on, tout nus au milieu des forêts, sont de ces citoyens; et néanmoins ils s'abstiennent du mariage. Aussi la continence n'est-elle un bien que quand on la garde pour l'amour du souverain bien, qui est Dieu. On ne voit pas toutefois que personne l'ait pratiquée avant le déluge, puisque Énoch même, ravi du monde pour son innocence, engendra des fils et des filles, et entre autres Mathusalem, qui continue l'ordre de ces générations.

Pourquoi compte-t-on un si petit nombre

tionis est præfigurata dilatio. Quæ quidem jam facta est in Christo capite nostro, qui sic resurrexit, ut non moriatur ulterius, sed etiam ipse translatus est : restat autem altera dedicatio universæ domus, cujus ipse Christus est fundamentum, quæ differtur in finem, quando erit omnium resurrectio, non moriturorum amplius. Sive autem domus Dei dicatur, sive templum Dei, sive civitas Dei, idipsum est, nec abhorret a latini eloquii consuetudine. Nam et Virgilius imperiosissimam civitatem domum appellat Assaraci, Romanos volens intelligi, qui de Assaraco per Trojanos originem ducunt; et domum Æneæ eosdem ipsos, quia eo duce Trojani cum Italiam venissent, ab eis condita est Roma. Imitatus namque est poeta ille sacras Litteras, in quibus dicitur domus Jacob tam ingens populus Hebræorum.

CAPUT XX.

De eo quod Cain successio in octo ab Adam generationes clauditur, et in posteris ab eodem patre Adam Noe decimus invenitur.

Dicet aliquis : Si hoc intendebat scriptor hujus historiæ in commemorandis generationibus ex Adam per filium ejus Seth, ut per illas perveniret ad Noe, sub quo factum est diluvium, a quo rursus contexeretur ordo nascentium, quo perveniret ad Abraham, a quo Matthæus evangelista incipit generationes, quibus ad Christum pervenit æternum Regem civitatis Dei; quid intendebat in generationibus ex Cain, et quo eas perducere volebat? Respondetur : Usque ad diluvium, quo totum illud genus terrenæ civitatis absumptum est, sed reparatum ex filiis Noe. Neque enim deesse poterit hæc terrena civitas societasque hominum secundum hominem viventium usque ad hujus sæculi finem, de quo Dominus ait, *Filii hujus sæculi generant, et generantur*. Civitatem vero Dei peregrinantem in hoc sæculo regeneratio perducit ad alterum sæculum, cujus filii nec generant, nec generantur. Hic ergo generari et generare civitati utrique commune est : quamvis Dei civitas habeat etiam hic multa civium millia, quæ ab opere generandi se abstinent; sed habet etiam illa ex imitatione quadam, licet errantium. Ad eam namque pertinent etiam, qui deviantes ab hujus fide diversas hæreses condiderunt : secundum hominem quippe vivunt, non secundum Deum. Et Indorum Gymnosophistæ, qui nudi perhibentur philosophari in solitudinibus Indiæ, cives ejus sunt, et a generando se cohibent. Non enim est hoc bonum, nisi cum fit secundum fidem summi boni, qui est Deus. Hoc tamen nemo fecisse ante diluvium reperitur : quandoquidem etiam ipse Enoch septimus ab Adam, qui translatus refertur esse, non mortuus, genuit filios et filias antequam transferretur; in quibus fuit Mathusalem, per quem generationum memorandarum ordo transcurrit.

Cur ergo tanta paucitas successionum commemoratur in generationibus ex Cain, si eas usque ad diluvium per-

d'individus dans les générations de Caïn, si elles vont jusqu'au déluge, et que les hommes en ce temps-là fussent en âge d'avoir des enfants aussitôt qu'ils le sont aujourd'hui? Si l'auteur du livre de la Genèse n'avait pas en vue quelqu'un auquel il voulût arriver par une suite de générations, comme c'était son dessein, à l'égard de celles de la postérité de Seth qu'il voulait conduire jusqu'à Noé, pour reprendre ensuite l'ordre des générations jusqu'à Abraham; qu'était-il besoin de passer les premiers nés pour arriver à Lamech, auquel finit cette généalogie, c'est-à-dire à la huitième génération depuis Adam et à la septième depuis Caïn, comme si de là il eût voulu passer à quelque autre généalogie pour arriver ou au peuple d'Israël, en qui la Jérusalem terrestre même a servi de figure à la cité céleste, ou à Jésus-Christ comme homme, qui est le Dieu suprême élevé au-dessus de toutes choses, béni dans tous les siècles, et le fondateur et le roi de la Jérusalem du ciel; qu'était-il besoin, dis-je, d'en user ainsi, attendu que toute la postérité de Caïn fut exterminée par le déluge? Cela pourrait faire croire que ce sont les premiers nés qui sont nommés dans cette généalogie. Mais pourquoi y a-t-il si peu de personnes, si, comme nous l'avons dit, les hommes avaient des enfants en ce temps-là d'aussi bonne heure qu'ils en ont à présent? Supposé qu'ils eussent tous trente ans quand ils ont commencé à en avoir, comme il y a huit générations en comptant Adam et les enfants de Lamech, huit fois trente font deux cent quarante ans. Or est-il croyable qu'ils n'aient point eu d'enfants tout le reste du temps jusqu'au déluge? Et s'ils en ont eu, pourquoi l'Écriture n'en fait-elle point mention? Depuis Adam jusqu'au déluge il s'est écoulé deux mille deux cent soixante-deux ans, selon nos exemplaires, et mille six cent cinquante-six selon les Hébreux. Lors donc que nous nous arrêterions à ce dernier nombre comme au plus véritable, si de mille six cent cinquante-six ans on en retranche deux cent quarante, reste mille quatre cents ans et quelque chose de plus. Or peut-on s'imaginer que la postérité de Caïn soit demeurée pendant tout ce temps-là sans avoir d'enfants?

Mais il faut se rappeler ici ce que nous avons dit, lorsque nous demandions comment il se peut faire que ces premiers hommes qui n'avaient aucun dessein de garder la continence aient vécu si longtemps sans connaître de femmes. Nous avons en effet montré qu'il y a deux moyens de résoudre cette difficulté: ou en disant que, comme ils vivaient si longtemps, ils n'étaient pas si tôt en âge d'engendrer; ou que les enfants dont il est parlé dans ces généalogies ne sont pas les aînés, mais ceux qui servent à perpétuer l'ordre des générations jusqu'au déluge. Ainsi, par exemple, si, dans celles de Caïn, l'auteur du livre de la Genèse n'a pas eu cette intention comme dans celles de Seth, il faudra avoir recours à l'autre solution, et dire qu'en ce temps-là les hommes n'étaient capables d'avoir des enfants qu'après cent ans. Il se peut faire néanmoins que cette généalogie de Caïn n'aille pas jusqu'au déluge, et que l'Écriture sainte, pour quelque raison que j'ignore, ne l'ait portée que jusqu'à Lamech et à ses enfants. Indépendamment de cette ré-

duci oportebat, nec erat diuturna ætas præveniens pubertatem, quæ centum vel amplius annos vacaret a fetibus? Nam si non intendebat auctor libri hujus aliquem, ad quem necessario perduceret seriem generationum, sicut in illis quæ veniunt de semine Seth intendebat pervenire ad Noe, a quo rursus ordo necessarius sequeretur; quid opus erat prætermittere primogenitos filios, ut perveniretur ad Lamech, in cujus filiis finitur illa contextio, octava generatione scilicet ex Adam, septima ex Cain, quasi esset inde aliquid deinceps connectendum, unde perveniretur vel ad Israeliticum populum, in quo cœlesti civitati etiam terrena Jerusalem figuram propheticam præbuit, vel ad Christum secundum carnem, qui est super omnia Deus benedictus in sæcula, supernæ Jerusalem fabricator atque regnator; cum tota progenies Cain diluvio sit deleta? Unde videri potest, in eodem ordine generationum primogenitos fuisse commemoratos. Cur ergo tam pauci sunt? Non enim usque ad diluvium tot esse potuerunt, non vacantibus usque ad centenariam pubertatem patribus ab officio generandi, si non erat tunc proportione longævitatis illius etiam sera pubertas. Ut enim peræque triginta annorum fuerint, cum filios generare cœperunt, octies triceni (quoniam octo sunt generationes cum Adam et cum eis quos genuit Lamech), ducenti et quadraginta sunt anni: num itaque toto deinde tempore usque ad diluvium non generaverunt? Qua tandem causa, qui hæc scripsit, generationes commemorare noluit quæ sequuntur? Nam ex Adam usque ad diluvium computantur anni, secundum codices nostros, duo millia ducenti sexaginta duo: secundum hebræos autem, mille sexcenti quinquaginta sex. Ut ergo istum numerum minorem credamus esse veriorem, de mille sexcentis quinquaginta sex annis ducenti quadraginta detrahantur: numquid credibile est per mille quadringentos, et quod excurrit, annos, qui restant usque ad diluvium, progeniem Cain a generationibus vacare potuisse?

Sed qui ex hoc movetur, meminerit, cum quærerem quomodo credendum sit, antiquos illos homines per tam multos annos a gignendis filiis cessare potuisse, duobus modis istam solutam esse quæstionem; aut de sera pubertate, proportione tam longæ vitæ; aut de filiis qui commemorantur in generationibus, quod non fuerint primogeniti; sed hi per quos ad eum, quem intendebat auctor libri, poterat pervenire, sicut ad Noe in generationibus Seth. Proinde in generationibus Cain, si non occurrit qui deberet intendi, ad quem prætermissis primogenitis, per eos qui commemorati sunt, perveniri oportebat, sera pubertas intelligenda restabit; ut aliquanto post centum annos, puberes habilesque ad gignendum facti fuerint, ut ordo generationum per primogenitos curreret, et usque ad diluvium ad numerum annorum tantæ quantitatis occurreret. Quamvis fieri possit, ut propter aliquam

ponse que les hommes avaient des enfants plus tard en ce temps-là, il se peut que la cité bâtie par Caïn ait étendu au loin sa domination, et ait eu plusieurs rois de père en fils les uns après les autres, sans garder l'ordre de primogéniture. Caïn a pu être le premier de ces rois; son fils Énoch, qui donna le nom au siége de cet empire, le second; le troisième, Gaïdad, fils d'Énoch; le quatrième, Manihel, fils de Gaïdad; le cinquième, Mathusaël, fils de Manihel; et le sixième, Lamech, fils de Mathusaël, qui est le septième depuis Adam par Caïn. Il n'était pas nécessaire que les aînés succédassent à leurs pères: le sort, ou le mérite, ou l'affection du père, appelait indifféremment un de ses fils à la royauté. Rien ne s'oppose à ce que le déluge soit arrivé sous le règne de Lamech, et l'ait fait périr avec les autres. Aussi voyons-nous que l'Écriture ne désigne pas un seul fils de Lamech, comme dans les générations précédentes, mais plusieurs, parce qu'il était incertain quel devait être son successeur, si le déluge ne fût point survenu.

Mais, de quelque façon que l'on compte les générations de Caïn, ou par les aînés, ou par les rois, il me semble que je ne dois pas passer sous silence que, Lamech étant le septième en ordre depuis Adam, l'Ecriture, qui lui donne trois fils et une fille, parle d'autant de ses enfants qu'il en faut pour accomplir le nombre onze, qui signifie le péché. Quant aux épouses, comme elles figurent autre chose et qu'il ne s'agit ici que des générations, il n'en est pas question. Comme la loi est comprise en dix commandements, d'où vient le mot *décalogue*, il est hors de doute que le nombre onze, qui passe celui de dix, marque la transgression de la loi, et par conséquent le péché. C'est pour cela que Dieu commanda de faire onze voiles de poil de chèvre dans le Tabernacle du témoignage, qui était comme le temple portatif de son peuple pendant son voyage; attendu que cette étoffe fait penser aux péchés, à cause des boucs qui doivent être mis à la gauche. Aussi, lorsque nous faisons pénitence, nous nous prosternons devant Dieu couverts d'un cilice, comme pour dire avec le psalmiste: « Mon « péché est toujours présent devant moi. » La postérité d'Adam par Caïn, qui était un scélérat, finit donc au nombre onze, qui signifie le péché; et ce nombre est fermé par une femme, dont le sexe a donné commencement au péché, par lequel nous avons tous été assujettis à la mort. Et ce péché a été suivi d'une volupté charnelle qui résiste à l'esprit: d'où vient que le nom de cette fille de Lamech signifie *volupté*. Mais le nombre dix termine les générations descendues d'Adam par Seth jusqu'à Noé. Ajoutez à ce nombre les trois fils de Noé, dont deux seulement furent bénis, et l'autre fut réprouvé à cause de ses

secretiorem causam, quæ me latet, usque ad Lamech et ejus filios generationum perveniente contextu, commendaretur hæc civitas, quam dicimus esse terrenam; ac deinde cessaret scriptor libri commemorare cæteras, quæ usque ad diluvium esse potuerunt. Potest et illa esse causa, cur non ordo generationum per primogenitos duceretur, ut necesse non sit in illis hominibus tam seram credere pubertatem, quod scilicet eadem civitas, quam Cain in nomine Enoch filii sui condidit, longe lateque regnare potuerit, et reges habere non simul plures, sed suis ætatibus singulos, quos genuissent sibi successuros quicumque regnassent. Horum regum primus esse potuit ipse Cain, secundus filius ejus Enoch, in cujus nomine ubi regnaretur, condita est civitas: tertius Gaidad, quem genuit Enoch: quartus Manihel, quem genuit Gaidad: quintus Mathusael, quem genuit Manihel: sextus Lamech, quem genuit Mathusael, qui septimus est ab Adam per Cain. Non autem erat consequens, ut primogeniti regum regnantibus succederent patribus, sed quos regnandi meritum propter virtutem terrenæ utilem civitati, vel sors aliqua reperiret, vel ille potissimum succederet patri hæreditario quodam jure regnandi, quem præ cæteris filiis dilexisset. Potuit autem vivente adhuc Lamech atque regnante fieri diluvium, ut ipsum cum aliis omnibus hominibus, exceptis qui in arca fuerunt, quem perderet, inveniret. Neque enim mirandum est, si varia quantitate numerositatis annorum interposita, per tam longam ætatem ab Adam usque ad diluvium non æqualis numeri generationes habuit utraque progenies, sed per Cain septem, per Seth autem decem: septimus est enim, ut jam dixi, ab Adam Lamech, decimus Noe: et ideo non unus filius Lamech, sicut in cæteris superius, sed plures commemorati sunt; quia incertum erat quis ei fuisset mortuo successurus, si regnandi tempus inter ipsum et diluvium remansisset.

Sed quoquo modo se habeat, sive per primogenitos, sive per reges, ex Cain generationum ordo decurrens, illud mihi nullo pacto prætereundum silentio videtur, quod cum Lamech septimus ab Adam fuisset inventus, tot ejus annumerati sunt filii, donec undenarius numerus impleretur, quo significatur peccatum. Adduntur enim tres filii, et una filia. Uxores autem aliud possunt significare, non hoc quod nunc commendandum videtur. Nunc enim de generationibus loquimur: illæ vero unde sint genitæ, tacitum est. Quoniam ergo Lex denario numero prædicatur, unde est memorabilis ille Decalogus; profecto numerus undenarius, quoniam transgreditur denarium, transgressionem legis, ac per hoc peccatum significat. Hinc est quod in Tabernaculo testimonii, quod erat in itinere populi Dei velut templum ambulatorium, undecim vela cilicina fieri præcepta sunt. In cilicio quippe recordatio est peccatorum, propter hædos ad sinistram futuros: quod confitentes in cilicio prosternimur, tanquam dicentes quod in Psalmo scriptum est, *Et peccatum meum ante me est semper*. Progenies ergo ex Adam per Cain sceleratum undenario numero finitur, quo peccatum significatur: et ipse numerus femina clauditur, a quo sexu initium factum est peccati, per quod omnes morimur. Commissum est autem, ut et voluptas carnis, quæ spiritui resisteret, sequeretur. Nam et ipsa filia Lamech Noema Voluptas interpretatur. Per Seth autem ab Adam usque ad Noe denarius insinuatur legitimus numerus. Cui Noe tres adjiciuntur filii: unde uno lapso duo benedicuntur a patre, ut remoto reprobo et probatis filiis ad nume-

crimes, vous aurez douze : nombre illustre dans les patriarches et dans les apôtres, et composé des parties du nombre sept multipliées l'une par l'autre, puisque trois fois quatre et quatre fois trois font douze. Dans cet état de choses, il nous reste à voir comment ces deux races qui, par des générations distinctes marquent les deux cités, l'une des enfants de la terre et l'autre des régénérés, se sont ensuite tellement mêlées ensemble, que tout le genre humain, à la réserve de huit personnes, a mérité de périr par le déluge.

CHAPITRE XXI.

L'Écriture rapporte différemment les générations de Caïn et celles de Seth.

Il faut considérer d'abord pourquoi, dans le dénombrement des générations de Caïn, après que l'Écriture a fait mention d'Énoch, qui donna son nom à la ville que son père bâtit, elle les continue tout de suite jusqu'au déluge, où finit entièrement toute cette branche; au lieu qu'après avoir parlé d'Énos, fils de Seth, elle interrompt le fil de cette généalogie, en disant : « Voici la « généalogie des hommes. Lorsque Dieu créa « l'homme, il le créa à son image. Il les créa « homme et femme, et les bénit, et les appela « Adam.» Il me semble que cette interruption a eu pour objet de recommencer le dénombrement des temps par Adam : ce que l'Écriture n'a pas voulu faire à l'égard de la cité de la terre, comme si Dieu n'en parlait plutôt en passant, qu'il ne la compte. Mais d'où vient qu'après avoir déjà nommé le fils Seth, cet homme qui mit sa confiance à invoquer le nom du Seigneur, elle y revient encore, sinon de ce qu'il fallait représenter ainsi ces deux cités, l'une descendant d'un homicide jusqu'à un homicide, car Lamech avoue à ses deux femmes qu'il a tué un homme; et l'autre, fondée par celui qui mit sa confiance à invoquer le nom de Dieu? Voilà en effet quelle doit être l'unique occupation de la cité de Dieu, étrangère en ce monde pendant le cours de cette vie mortelle, et ce qu'il a fallu lui recommander par un homme engendré de celui en qui revivait Abel assassiné. Cet homme véritablement marque l'unité de toute la cité céleste, qui recevra un jour son accomplissement, après avoir été représentée ici-bas par cette figure prophétique. D'où le fils de Caïn, c'est-à-dire le *fils de possession*, pouvait-il prendre son nom, sinon des biens de la terre dans la cité de la terre à qui il a donné le sien? Il est de ceux dont il est dit dans le psaume : « Ils ont donné leurs noms à leurs « terres; » aussi tombent-ils dans le malheur dont il est parlé en un autre psaume : « Seigneur, vous « anéantirez leur image dans votre cité. » Pour le fils de Seth, c'est-à-dire *le fils de la résurrection*, qu'il mette sa confiance à invoquer le nom du Seigneur. C'est lui qui figure cette société d'hommes qui dit : « Je serai comme un olivier « fertile en la maison du Seigneur, parce que « j'ai espéré en sa miséricorde. » Qu'il n'aspire point à la vaine gloire d'acquérir un nom célèbre sur la terre; car « heureux celui qui met

rum additis etiam duodenarius numerus intimetur, qui et in Patriarcharum et in Apostolorum numero insignis est, propter septenarii partes, alteram per alteram multiplicatas. Nam ter quaterni, vel quater terni ipsum faciunt. His ita se habentibus, video considerandum et commemorandum, ista utraque progenies, quæ distinctis generationibus duas insinuat civitates, unam terrigenarum, alteram regeneratorum, quomodo postea sic commixta fuerit atque confusa, ut universum genus humanum, exceptis octo hominibus, perire mereretur diluvio.

CAPUT XXI.

De diversa generationum Seth et Cain commemoratione.

Primo autem intuendum est, quemadmodum cum ex Cain generationes enumerarentur, commemorato ante cæteros posteros ejus illo in cujus nomine condita est civitas, id est Enoch, contexti sunt cæteri usque ad illum finem, de quo locutus sum, donec illud genus atque universa propago diluvio deleretur : cum vero filius Seth unus commemoratus fuisset Enos, nondum usque ad diluvium additis cæteris, articulus quidam interponitur et dicitur, *Hic liber nativitatis hominum, qua die fecit Deus Adam, ad imaginem Dei fecit illum. Masculum et feminam fecit illos, et benedixit illos, et cognominavit nomen eorum Adam, qua die fecit illos.* Quod mihi videtur ad hoc interpositum, ut hinc rursus inciperet ab ipso Adam dinumeratio temporum, quam noluit facere qui hæc scripsit in civitate terrena : tanquam eam Deus sic commemoraret, ut non computaret. Sed quare hinc reditur ad istam recapitulationem, posteaquam commemoratus est filius Seth, homo qui speravit invocare nomen Domini Dei; nisi quia sic oportebat istas duas proponere civitates, unam per homicidam usque ad homicidam; nam et Lamech duabus uxoribus suis se perpetrasse homicidium confitetur : alteram per eum qui speravit invocare nomen Domini Dei? Hoc est quippe in hoc mundo peregrinantis civitatis Dei totum atque summum in hac mortalitate negotium, quod per unum hominem, quem sane occisi resurrectio genuit, commendandum fuit. Homo quippe ille unus totius supernæ civitatis est unitas; nondum quidem completa, sed præmissa ista prophetica præfiguratione complenda. Filius ergo Cain, hoc est filius possessionis (cujus, nisi terrenæ?) habeat nomen in civitate terrena, quæ in ejus nomine condita est. De his est enim de quibus cantatur in Psalmo, *Invocabunt nomina eorum in terris ipsorum.* Propter quod sequitur eos quod in alio Psalmo scriptum est, *Domine, in civitate tua imaginem ipsorum ad nihilum rediges.* Filius autem Seth, hoc est filius resurrectionis, speret invocare nomen Domini Dei. Eam quippe societatem hominum præfigurat quæ dicit, *Ego autem, sicut oliva fructifera in domo Dei speravi, in misericordia Dei.* Vanas autem glorias famosi in terra nominis non requirat : *Beatus* enim *vir, cujus est nomen Domini spes ejus, et*

« son espérance au nom du Seigneur, et qui ne « tourne point ses regards vers les vanités et les « folies du monde ! » Après avoir proposé ces deux cités, l'une établie dans la jouissance des biens du siècle, l'autre mettant son espérance en Dieu, mais toutes deux sorties d'Adam comme d'une porte commune de mortalité, pour fournir leur course et arriver chacune à sa fin, l'Écriture commence le dénombrement des temps, auquel elle ajoute d'autres générations en reprenant depuis Adam, de la postérité de qui, comme d'une masse justement réprouvée, Dieu a fait des vases de colère et d'ignominie, et des vases d'honneur et de miséricorde, traitant les uns avec justice et les autres avec miséricorde, afin que la cité céleste, étrangère ici-bas, apprenne, aux dépens des vases de colère, à ne pas se fier en son libre arbitre, mais à mettre sa confiance à invoquer le nom du Seigneur. La volonté a été créée bonne, mais muable, parce qu'elle a été tirée du néant : ainsi, elle peut se détourner du bien et du mal; mais elle n'a besoin pour l'un que de son libre arbitre, et ne saurait faire l'autre sans le secours de la grâce.

CHAPITRE XXII.

Le mélange des enfants de Dieu avec les filles des hommes a causé le déluge qui a anéanti tout le genre humain, à l'exception de huit personnes.

Comme les hommes croissaient et s'augmentaient avec ce libre arbitre, il se fit une espèce de mélange et de confusion de ces deux cités par un commerce d'iniquité; et ce mal prit encore son origine de la femme, quoique d'une autre manière qu'au commencement du monde. Dans le fait, les femmes de la cité de la terre ne portèrent pas les hommes au péché, après avoir été séduites elles-mêmes par l'artifice d'un autre; mais les enfants de Dieu, c'est-à-dire les citoyens de la cité étrangère sur la terre, commencèrent à les aimer pour la beauté de leurs corps, laquelle véritablement est un don de Dieu, mais qu'il accorde aussi aux méchants, de peur que les bons ne l'estiment un grand bien. Ainsi les enfants de Dieu ayant abandonné le bien souverain qui est propre aux bons, se portèrent vers un moindre bien commun aux bons et aux méchants; et, épris d'amour pour les filles des hommes, ils abandonnèrent, afin de les épouser, la piété qu'ils gardaient dans la sainte société. Il est vrai, comme je viens de le dire, que la beauté du corps est un don de Dieu; mais comme c'est un bien misérable, charnel et périssable, on ne l'aime pas comme il faut quand on l'aime plus que Dieu, qui est un bien éternel, intérieur et immuable. Lorsqu'un avare aime plus son argent que la justice, ce n'est pas la faute de l'argent, mais celle de l'homme : il en est de même de toutes les autres créatures : comme elles sont bonnes, elles peuvent être bien ou mal aimées. On les aime bien quand on garde l'ordre, on les aime mal quand on le pervertit. C'est ce que quelqu'un a exprimé en peu de mots dans un éloge du Créateur : « Toutes ces choses, dit-il, « sont à vous et sont bonnes, parce qu'elles vien- « nent de vous, qui êtes souverainement bon.

non respexit in vanitates, et insanias mendaces. Propositis itaque duabus civitatibus, una in re hujus sæculi, altera in spe Dei, tanquam ex communi, quæ aperta est in Adam, janua mortalitatis egressis, ut procurrant et excurrant ad discretos proprios ac debitos fines, incipit dinumeratio temporum : in qua et aliæ generationes adjiciuntur, facta recapitulatione ex Adam, ex cujus origine damnata, veluti massa una meritæ damnationi tradita, fecit Deus alia in contumeliam vasa iræ, alia in honorem vasa misericordiæ; illis reddens quod debetur in pœna, istis donans quod non debetur in gratia : ut ex ipsa etiam comparatione vasorum iræ, superna civitas discat, quæ peregrinatur in terris, non fidere libertate arbitrii sui, sed speret invocare nomen Domini Dei. Quoniam voluntas, in natura quæ facta est bona, a Deo bono, sed mutabilis ab immutabili, quia ex nihilo, et a bono potest declinare, ut faciat malum, quod fit libero arbitrio; et a malo, ut faciat bonum, quod non fit sine divino adjutorio.

CAPUT XXII.

De lapsu filiorum Dei alienigenarum mulierum amore captorum, unde et omnes, exceptis octo hominibus, diluvio perire meruerunt.

Hoc itaque libero voluntatis arbitrio genere humano progrediente atque crescente, facta est permixtio, et iniquitate participata quædam utriusque confusio civitatis. Quod malum a sexu femineo causam rursus invenit : non quidem illo modo quo ab initio; non enim cujusquam etiam tunc fallacia seductæ illæ feminæ persuaserunt peccatum viris : sed ab initio quæ pravis moribus fuerant in terrena civitate, id est in terrigenarum societate, amatæ sunt a filiis Dei, civibus scilicet peregrinantis in hoc sæculo alterius civitatis, propter pulchritudinem corporis. Quod bonum Dei quidem donum est : sed propterea id largitur etiam malis, ne magnum bonum videatur bonis. Deserto itaque magno bono et bonorum proprio, lapsus est factus ad bonum minimum, non bonis proprium, sed bonis malisque commune : ac sic filii Dei filiarum hominum amore sunt capti, atque ut eis conjugibus fruerentur, in mores societatis terrigenæ defluxerunt, deserta pietate quam in sancta societate servabant. Sic enim corporis pulchritudo, a Deo quidem factum, sed temporale, carnale, infimum bonum, male amatur postposito Deo, æterno, interno, sempiterno bono : quemadmodum justitia deserta et aurum amatur ab avaris, nullo peccato auri, sed hominis. Ita se habet omnis creatura. Cum enim bona sit, et bene potest amari, et male : bene, scilicet ordine custodito; male, ordine perturbato. Quod in laude quidam Creatoris breviter versibus dixit :

Hæc tua sunt, bona sunt, quia tu bonus ista creasti.
Nil nostrum est in eis, nisi quod peccamus amantes,

« Il n'y a rien de nous en elles que le péché, qui « fait que, renversant l'ordre, nous aimons, au « lieu de vous, ce qui vient de vous. » Quant au Créateur, si on l'aime véritablement, c'est-à-dire, si on l'aime lui-même sans aimer autre chose au lieu de lui, on ne le saurait mal aimer. Nous devons même aimer avec ordre l'amour qui fait qu'on aime comme il convient tout ce qu'il faut aimer, si nous voulons être bons et vertueux. D'où je conclurais que la meilleure et la plus courte définition de la vertu, c'est l'ordre de l'amour. L'épouse de Jésus-Christ, qui est la Cité de Dieu, chante pour cette raison, dans le Cantique des cantiques : « Ordonnez en moi la charité. » Les enfants de Dieu, pour avoir confondu l'ordre de cet amour, méprisèrent Dieu, et aimèrent les filles des hommes. Ces deux noms distinguent assez l'une et l'autre cité. Bien que ceux-là fussent aussi enfants des hommes par nature, la grâce avait commencé à les rendre enfants de Dieu. En effet, l'Écriture sainte, dans le passage où elle parle de leur amour pour les filles des hommes, les appelle aussi anges de Dieu : ce qui a fait croire à plusieurs que ce n'étaient pas des hommes, mais des anges.

CHAPITRE XXIII.

Les enfants de Dieu, qui, suivant l'Écriture, épousèrent les filles des hommes, dont naquirent les géants, étaient ils des anges?

Nous avons touché, sans la résoudre, au troisième livre de cet ouvrage, la question de savoir si les anges en tant qu'esprits, peuvent avoir commerce avec les femmes. Il est écrit en effet : « Les esprits sont ses anges, » c'est-à-dire que, de ceux qui sont esprits par leur nature, il en fait ses anges, ou, ce qui revient au même, ses messagers; mais il n'est pas aisé de décider si le prophète parle de leurs corps lorsqu'il ajoute, « Et les flammes ardentes, ses ministres ; » ou s'il veut faire entendre par là que ses ministres doivent être embrasés de charité comme d'un feu spirituel. Toutefois l'Écriture témoigne que les anges ont apparu aux hommes dans des corps tels que non-seulement ils pouvaient être vus, mais touchés. Il y a plus : comme c'est un fait public, et que plusieurs ont expérimenté ou appris de ceux dont la foi ne peut être suspecte, que les sylvains, les satyres et les faunes, appelés ordinairement incubes, ont souvent tourmenté les femmes et assouvi leur passion avec elles, et que, suivant des témoignages aussi nombreux et aussi dignes de foi, certains démons à qui les Gaulois donnent le nom de Dusiens, tentent et exécutent tous les jours toutes ces impuretés, en sorte qu'il y aurait de l'impudence à le nier, je n'oserais me déterminer là-dessus, ni dire s'il y a quelques esprits revêtus d'un corps aérien qui soient capables d'avoir ce commerce avec les femmes. Je ne pense pas néanmoins que les saints anges de Dieu aient pu alors tomber dans ces faiblesses, et que ce soit d'eux que parle saint Pierre, quand il dit : « Car si Dieu n'a pas épar« gné les anges qui ont péché, mais les a préci« pités dans les ténébreuses prisons de l'enfer, où « il les réserve pour les peines du dernier juge-

Ordine neglecto, pro te, quod conditur abs te.

Creator autem si veraciter ametur, hoc est, si ipse, non aliud pro illo quod non est ipse, ametur, male amari non potest. Nam et amor ipse ordinate amandus est, quo bene amatur quod amandum est, ut sit in nobis virtus qua vivitur bene. Unde mihi videtur, quod definitio brevis et vera virtutis, Ordo est amoris : propter quod in sancto Cantico canticorum cantat sponsa Christi, civitas Dei, *Ordinate in me charitatem.* Hujus igitur charitatis, hoc est, dilectionis et amoris ordine perturbato, Deum filii Dei neglexerunt, et filias hominum dilexerunt. Quibus duobus nominibus satis civitas utraque discernitur. Neque enim et illi non erant filii hominum per naturam : sed aliud nomen cœperant habere per gratiam. Nam in eadem Scriptura, ubi dicti sunt dilexisse filias hominum filii Dei, iidem dicti sunt etiam angeli Dei. Unde illos multi putant non homines fuisse, sed angelos.

CAPUT XXIII.

An credendum sit angelos substantiæ spiritualis, amore speciosarum mulierum captos, earumdem iniisse conjugia, ex quibus gigantes sint creati.

Quam quæstionem nos transeuntes commemoratam in tertio hujus operis libro reliquimus insolutam, Utrum possint angeli, cum spiritus sint, corporaliter coire cum feminis. Scriptum est enim, *Qui facit angelos suos spiritus :* id est, eos qui natura spiritus sunt, facit esse angelos suos, injungendo eis officium nuntiandi. Qui enim græce dicitur ἄγγελος, quod nomen latina declinatione angelus perhibetur, latina lingua nuntius interpretatur. Sed utrum eorum corpora consequenter adjunxerit, dicendo, *Et ministros suos ignem ardentem :* an quod charitate tanquam igne spirituali fervere debeant ministri ejus, ambiguum est. Apparuisse tamen hominibus angelos in talibus corporibus, ut non solum videri, verum etiam tangi possent, eadem verissima Scriptura testatur. Et quoniam creberrima fama est, multique se expertos, vel ab eis qui experti essent, de quorum fide dubitandum non est, audisse confirmant, Silvanos, et Faunos, quos vulgo incubos vocant, improbos sæpe exstitisse mulieribus, et earum appetisse ac peregisse concubitum : et quosdam dæmones, quos Dusios Galli nuncupant, hanc assidue immunditiam et tentare et efficere, plures talesque asseverant, ut hoc negare impudentiæ videatur : non hinc aliquid audeo definire, utrum aliqui spiritus elemento aerio corporati (nam hoc elementum etiam cum agitatur flabello, sensu corporis tactuque sentitur), possint etiam hanc pati libidinem, ut quomodo possunt, sentientibus feminis misceantur. Dei tamen Angelos sanctos nullo modo illo tempore sic labi potuisse crediderim : nec de his dixisse apostolum Petrum, *Si enim Deus angelis peccantibus non pepercit, sed carceribus caliginis inferi retrudens tradidit in judicio puniendos reservari;* sed potius de

« ment ; » mais plutôt que cet apôtre parle de ceux qui, après s'être révoltés au commencement contre Dieu, tombèrent du ciel avec le diable leur prince, dont l'envie perdit le premier homme par une malice de serpent. D'ailleurs l'Écriture sainte appelle aussi quelquefois anges les hommes de Dieu, comme dans ce passage de saint Jean : « Voilà que j'envoie mon ange devant vous, pour « vous préparer le chemin. » Et le prophète Malachie est appelé ange par une grâce particulière.

Ce qui fait croire à quelques-uns que les anges, dont l'Écriture dit qu'ils épousèrent les filles des hommes, étaient de véritables anges, c'est qu'elle ajoute que de ces mariages sortirent des géants, comme si dans tous les temps il n'y avait pas eu des hommes d'une stature extraordinaire. Quelques années avant la prise de Rome par les Goths, n'y vit-on pas une femme d'une grandeur démesurée, et, ce qui est plus merveilleux, dont le père et la mère n'étaient pas même si grands que les plus grands hommes parmi nous? Il a donc fort bien pu y avoir des géants, même avant que les enfants de Dieu, que l'Écriture appelle aussi des anges, se fussent mêlés avec les filles des hommes, c'est-à-dire de ceux qui vivaient selon l'homme, et que les enfants de Seth eussent épousé les filles de Caïn. Voici comment s'exprime l'Écriture : « Lorsque les hommes eurent « commencé à se multiplier sur la terre, et qu'ils « eurent engendré des filles, les anges de Dieu, « voyant que les filles des hommes étaient bonnes, « choisirent pour femmes celles qui leur plaisaient. Alors Dieu dit : Mon esprit ne demeu« rera plus à jamais dans ces hommes; car ils ne « sont que chair, et ils ne vivront plus que cent « vingt ans. Or, en ce temps-là, il y avait des « géants sur la terre. Et depuis, les enfants de « Dieu ayant commerce avec les filles des hom« mes, ils engendraient pour eux-mêmes; et « ceux qu'ils engendraient étaient ces géants si « renommés dans le monde. » Ces paroles marquent assez qu'il y avait déjà des géants sur la terre, quand les enfants de Dieu épousèrent les filles des hommes, et qu'ils les aimèrent parce qu'elles étaient *bonnes*, c'est-à-dire *belles*; car c'est la coutume de l'Écriture d'appeler bons ceux qui sont beaux. Quant à ce qu'elle ajoute, qu'ils engendraient pour eux-mêmes, cela montre qu'auparavant ils engendraient pour Dieu, ou, en d'autres termes, qu'ils n'engendraient pas par volupté, mais pour avoir des enfants, et qu'ils n'avaient pas pour but l'agrandissement fastueux de leur famille, mais le nombre des citoyens de la cité de Dieu, à qui, comme des anges de Dieu, ils recommandaient de mettre leur espérance en lui, et d'être semblables à ce fils de Seth, à cet enfant de résurrection qui mit sa confiance à invoquer le nom du Seigneur, afin de devenir tous ensemble, avec leur postérité, les héritiers des biens éternels et frères de leurs fils, avec Dieu pour père.

Mais il ne faut pas s'imaginer qu'ils aient tellement été anges de Dieu, qu'ils n'aient point été hommes, puisque l'Écriture déclare formellement qu'ils l'ont été. Après avoir dit que les anges de

illis qui primum apostatantes a Deo cum diabolo principe suo ceciderunt, qui primum hominem per invidiam serpentina fraude dejecit. Angelos autem fuisse etiam Dei homines nuncupatos, eadem Scriptura sancta locupletissima testis est. Nam et de Joanne scriptum est, *Ecce mitto angelum meum ante faciem tuam, qui præparabit viam tuam.* Et Malachias propheta propria quadam, id est sibi proprie impertita, gratia dictus est angelus.

Verum hoc movet quosdam, quod ex illis qui dicti sunt angeli Dei, et ex mulieribus quas amaverunt, non quasi homines generis nostri, sed gigantes legimus esse natos. Quasi vero corpora hominum modum nostrum longe excedentia, quod etiam supra commemoravi, non etiam nostris temporibus nata sint. Nonne ante paucos annos, cum Romanæ urbis, quod a Gothis factum est, appropinquaret excidium, Romæ fuit femina cum suo pâtre et sua matre, quæ corpore quodammodo giganteo longe cæteris præmineret? Ad quam visendam mirabilis fiebat usquequaque concursus. Et hoc erat maxime admirationi, quod ambo parentes ejus nec saltem tam longi homines erant, quam longissimos videre consuevimus. Potuerunt ergo gigantes nasci et prius quam filii Dei, qui et angeli Dei dicti sunt, filiabus hominum, hoc est secundum hominem viventium, miscerentur; filii scilicet Seth filiabus Cain. Nam et canonica Scriptura sic loquitur, in quo libro hæc legimus, cujus verba ista sunt : *Et factum est, postquam cœperunt homines multi fieri super terram, et filiæ natæ sunt illis : videntes autem angeli Dei filias hominum, quia bonæ sunt, sumpserunt sibi uxores ex omnibus quas elegerant. Et dixit Dominus Deus : Non permanebit spiritus meus in hominibus his in æternum, propter quod caro sunt. Erunt autem dies eorum centum viginti anni. Gigantes autem erant super terram in diebus illis : et post illud cum intrarent filii Dei ad filias hominum, et generabant sibi, illi erant gigantes, a sæculo homines nominati.* Hæc libri verba divini satis indicant, jam illis diebus fuisse gigantes super terram, quando filii Dei acceperunt uxores filias hominum, cum eas amarent bonas, id est pulchras. Consuetudo quippe Scripturæ hujus est, etiam speciosos corpore, bonos vocare. Sed et postquam hoc factum est, nati sunt gigantes. Sic enim ait : *Gigantes autem erant super terram in diebus illis : et post illud, cum intrarent filii Dei ad filias hominum.* Ergo et ante in illis diebus, et post illud. Quod autem ait, *Et generabant sibi*, satis ostendit quod prius, antequam sic caderent filii Dei Deo generabant, non sibi, id est, non dominante libidine coeundi, sed serviente officio propagandi; non familiam fastus sui, sed cives civitatis Dei : quibus annuntiarent tanquam angeli Dei, ut ponerent in Deo spem suam, similes illius qui natus est de Seth, filius resurrectionis, et speravit invocare nomen Domini Dei : in qua spe essent cum suis posteris cohæredes æternorum bonorum, et sub Deo patre fratres filiorum.

Non autem illos ita fuisse angelos Dei, ut homines non essent, sicut quidam putant, sed homines procul dubio fuisse, Scriptura ipsa sine ulla ambiguitate declarat. Cum enim præmissum esset, quod *videntes angeli Dei filias*

Dieu, épris de la beauté des filles des hommes, choisirent pour femmes celles qui leur plaisaient le plus, elle ajoute aussitôt : « Alors le Seigneur « dit : Mon esprit ne demeurera plus à jamais « dans ces hommes, car ce n'est que chair. » L'esprit de Dieu les avait rendus anges de Dieu et enfants de Dieu; mais comme ils s'étaient portés vers les choses basses et terrestres, l'Écriture les appelle *hommes*, qui est un nom de nature, et non de grâce; elle les appelle aussi *chair*, parce qu'ils avaient abandonné l'esprit, et mérité par là d'en être abandonnés. Entre les exemplaires des Septante, les uns les nomment anges et enfants de Dieu; et les autres ne leur donnent que cette dernière qualité; et Aquila, que les Juifs préfèrent à tous les autres interprètes, n'a traduit ni anges de Dieu, ni enfants de Dieu, mais *enfants des dieux*. Or l'un et l'autre est véritable. Ils étaient enfants de Dieu et frères de leurs pères, qui avaient, comme eux, Dieu pour père; et ils étaient enfants des dieux parce qu'ils étaient nés de dieux, avec qui ils étaient aussi des dieux, suivant cette parole du psaume : « Je l'ai dit, vous êtes des « dieux, vous êtes tous enfants du Très-Haut. » On pense avec raison que les Septante ont été animés d'un esprit prophétique, et on ne doute point que ce qu'ils ont changé dans la version, ils ne l'aient fait par une inspiration du ciel; encore qu'ici l'on dise que le mot hébreu est équivoque, et qu'il peut aussi bien signifier *enfants de Dieu* comme *enfants des dieux*.

Laissons donc les fables de ces écritures qu'on nomme apocryphes, parce que l'origine en a été inconnue à nos pères, qui nous ont transmis les véritables par une succession très-connue et très-assurée. Bien qu'il se trouve quelque vérité dans ces écritures apocryphes, elles n'ont aucune autorité canonique à cause des nombreuses faussetés qu'elles contiennent. Nous ne pouvons nier qu'Énoch, qui était le septième depuis Adam, n'ait écrit quelque chose, puisque l'apôtre saint Jude le témoigne dans son épître canonique; mais ce n'est pas sans raison que ces écrits ne se trouvent point dans le canon des Écritures, qui était conservé dans le temple des Juifs par le soin des prêtres, attendu que ces prétendus livres d'Énoch ont été jugés suspects à cause de leur trop grande antiquité, et parce qu'on ne pouvait justifier que ce fussent les mêmes qu'Énoch avait écrits, dès lors qu'ils n'étaient pas produits par ceux à qui la garde de ces sortes de livres était confiée. De là vient que les écrits allégués sous son nom, qui portent que les géants n'ont pas eu des hommes pour pères, sont justement rejetés, par les juges éclairés, comme fabuleux, ainsi que beaucoup d'autres que les hérétiques produisent sous le nom d'autres anciens prophètes, ou plus récemment sous celui des apôtres, et qui, après un mûr examen, ont été tous mis par l'Église au rang des livres apocryphes. Il est donc certain, selon les Écritures canoniques, tant hébraïques que chrétiennes, qu'il y a eu avant le déluge beaucoup de géants citoyens de la cité de la terre, et que les enfants de Seth, qui étaient enfants de Dieu par la grâce, s'unirent à eux après s'être écartés de la voie de la justice. Il ne faut pas s'étonner qu'il ait pu sortir aussi d'eux des géants. Ils ne l'étaient pas tous à la vérité, mais il y en avait

hominum, quia bonæ sunt, sumpserunt sibi uxores ex omnibus quas elegerant; mox adjunctum est, *Et dixit Dominus Deus : Non permanebit spiritus meus in hominibus his in æternum, propter quod caro sunt.* Spiritu quippe Dei fuerant facti angeli Dei et filii Dei : sed declinando ad inferiora, homines dicuntur nomine naturæ, non gratiæ; dicuntur et caro, desertores spiritus et deserendo deserti. Et Septuaginta quidem interpretes et angelos Dei dixerunt istos, et filios Dei : quod quidem non omnes codices habent, nam quidam nisi filios Dei non habent. Aquila autem, quem interpretem Judæi cæteris anteponunt, non angelos Dei, nec filios Dei, sed filios deorum interpretatus est. Utrumque autem verum est. Nam et filii Dei erant, sub quo patre suorum patrum etiam fratres erant; et filii deorum, quoniam a diis geniti erant, cum quibus et ipsi dii erant, juxta illud Psalmi : *Ego dixi, dii estis, et filii Excelsi omnes.* Merito enim creduntur Septuaginta interpretes accepisse propheticum spiritum, ut si quid ejus auctoritate mutarent, atque aliter quam erat quod interpretabantur dicerent, neque hoc divinitus esse dictum dubitaretur. Quamvis hoc in hebræo esse perhibeatur ambiguum, ut et filii Dei, et filii deorum, posset interpretari.

Omittamus igitur earum scripturarum fabulas, quæ apocryphæ nuncupantur, eo quod earum occulta origo non claruit patribus, a quibus usque ad nos auctoritas veracium Scripturarum certissima et notissima successione pervenit. In his autem apocryphis etsi invenitur aliqua veritas, tamen propter multa falsa nulla est canonica auctoritas. Scripsisse quidem nonnulla divina Enoch illum septimum ab Adam, negare non possumus, cum hoc in Epistola canonica Judas apostolus dicat. Sed non frustra non sunt in eo canone Scripturarum, qui servabatur in templo Hebræi populi succedentium diligentia sacerdotum, nisi quia ob antiquitatem suspectæ fidei judicata sunt, nec utrum hæc essent quæ ille scripsisset, poterat inveniri, non talibus proferentibus, qui ea per seriem successionis reperirentur rite servasse. Unde illa quæ sub ejus nomine proferuntur, et continent istas de gigantibus fabulas, quod non habuerint homines patres, recte a prudentibus judicantur non ipsius esse credenda; sicut multa sub nominibus et aliorum Prophetarum, et recentiora sub nominibus Apostolorum ab hæreticis proferuntur, quæ omnia nomine apocryphorum ab auctoritate canonica diligenti examinatione remota sunt. Igitur secundum Scripturas canonicas hebræas atque christianas, multos gigantes ante diluvium fuisse, non dubium est, et hos fuisse cives terrigenæ societatis hominum; Dei autem filios, qui secundum carnem de Seth propagati sunt, in hanc societatem deserta justitia declinasse. Nec mirandum est, quod etiam de ipsis gigantes nasci potuerunt. Neque enim omnes gigantes, sed magis multi utique tunc fue-

plus alors que dans toute la suite des temps qui se sont écoulés depuis; et il a plu au Créateur de les créer, pour apprendre aux sages à ne faire pas grand cas, non-seulement de la beauté, mais même de la grandeur et de la force du corps, et à mettre plutôt leur bonheur en des biens spirituels et immortels, comme beaucoup plus durables, et propres aux bons. C'est ce qu'un autre prophète déclare en ces termes: « Alors étaient ces géants « si fameux, gens d'une haute stature, et qui en- « tendaient la guerre. Le Seigneur ne les a pas « choisis pour leur donner la véritable science; « mais ils ont péri et se sont perdus par leur « folie, parce qu'ils ne possédaient pas la sagesse. »

CHAPITRE XXIV.

Comment il faut entendre ce que Dieu dit de ceux qui devaient périr par le déluge: « Ils « ne vivront plus que cent vingt ans. »

Quant à ce que Dieu dit: « Ils ne vivront plus « que cent vingt ans, » il ne faut pas l'entendre comme si les hommes ne devaient pas passer cet âge après le déluge, puisque quelques-uns ont vécu depuis plus de cinq cents ans; mais cela signifie que Dieu ne leur donnait plus que ce temps jusqu'au déluge. Noé avait alors quatre cent quatre-vingts ans; ce que l'Écriture, selon sa coutume, appelle cinq cents ans pour faire le compte rond. Or le déluge arriva l'an 600 de la vie de Noé, en sorte qu'il y avait encore à cette époque cent vingt ans jusqu'au déluge. On croit avec raison que, lorsqu'il arriva, il n'y avait plus sur la terre que des gens dignes d'être exterminés par ce fléau: car, bien que ce genre de mort ne nuise en aucune façon aux bons, qui ne laissaient pas d'être sujets à la mort, toutefois il est vraisemblable que le déluge ne fit mourir aucun des descendants de Seth. Voici quelle fut la cause du déluge, selon l'Écriture sainte: « Or « Dieu, dit-elle, voyant que les hommes deve- « naient de jour en jour plus méchants, et que « toutes leurs pensées étaient sans cesse tournées « au mal, il se souvint que c'était lui qui les avait « créés, et il dit: J'exterminerai de dessus la terre « l'homme que j'ai créé, depuis l'homme jusqu'à « la bête, depuis les serpents jusqu'aux oiseaux; « car je me repens de les avoir créés. »

CHAPITRE XXV.

La colère de Dieu ne trouble point son immuable tranquillité.

La colère de Dieu n'est pas en lui une passion qui le trouble, mais un jugement selon lequel il punit le péché; de même que sa pensée est la raison immuable qu'il a de changer les choses. Il ne se repent pas comme l'homme de ce qu'il a fait, parce que ses desseins ne sont pas moins fermes que sa prescience est certaine: mais si l'Écriture ne se servait de ces expressions familières, elle ne se proportionnerait pas à l'intelligence de tous les hommes, dont elle veut procurer le bien et l'avantage, soit en étonnant les superbes par sa

runt, quam post diluvium temporibus cæteris. Quos propterea creare placuit Creatori, ut etiam hinc ostenderetur non solum pulchritudines, verum etiam et magnitudines et fortitudines corporum non magnipendendas esse sapienti, qui spiritualibus atque immortalibus longe melioribus atque firmioribus et bonorum propriis, non bonorum malorumque communibus beatificatur bonis. Quam rem alius propheta commendans ait: *Ibi fuerunt gigantes illi nominati, qui ab initio fuerunt staturosi, scientes prælium. Non hos elegit Dominus, nec viam scientiæ dedit illis: et interierunt, quia non habuerunt sapientiam, perierunt propter inconsiderantiam.*

CAPUT XXIV.

Quomodo intelligendum sit, quod de eis qui diluvio perdendi erant, Dominus dixerit, Erunt dies eorum centum viginti anni.

Quod autem dixit Deus, *Erunt dies eorum centum viginti anni*, non sic accipiendum est, quasi prænuntiatum sit, post hæc homines centum viginti annos vivendo non transgredi, cum et post diluvium etiam quingentos excessisse inveniamus. Sed intelligendum est hoc Deum dixisse, cum circa finem quingentorum annorum esset Noe, id est, quadringentos octoginta vitæ annos ageret, quos more suo Scriptura quingentos vocat, nomine totius maximam partem plerumque significans: sexcentesimo quippe anno vitæ Noe, secundo mense factum est diluvium; ac sic centum viginti anni prædicti sunt futuri vitæ hominum periturorum, quibus transactis diluvio delerentur. Nec frustra creditur sic factum esse diluvium, jam non inventis in terra qui non erant digni tali morte defungi, qua in impios vindicatum est: non quo hic quidquam bonis quandoque morituris tale genus mortis faciat aliquid quod eis possit obesse post mortem. Verumtamen nullus eorum diluvio mortuus est, quos de semine Seth propagatos sancta Scriptura commemorat. Sic autem divinitus diluvii causa narratur: *Videns*, inquit, *Dominus Deus, quia multiplicatæ sunt malitiæ hominum super terram, et omnis quisque cogitat in corde suo diligenter super maligna omnes dies: et cogitavit Deus quia fecit hominem super terram, et recogitavit, et dixit Deus, Delebo hominem quem feci a facie terræ, ab homine usque ad pecus, et a reptilibus usque ad volatilia cœli, quia iratus sum, quoniam feci eos.*

CAPUT XXV.

De ira Dei, quæ incommutabilem tranquillitatem nulla inflammatione perturbat.

Ira Dei non perturbatio animi ejus est, sed judicium quo irrogatur pœna peccato. Cogitatio vero ejus et recogitatio, mutandarum rerum est immutabilis ratio. Neque enim sicut hominem, ita Deum cujusquam facti sui pœnitet, cujus est de omnibus omnino rebus tam fixa sententia, quam certa præscientia. Sed si non utatur Scriptura talibus verbis, non se quodammodo familiarius insinuabit omni generi hominum, quibus vult esse consultum, ut

hauteur, ou en réveillant les paresseux par sa condescendance, ou en exerçant les laborieux par ses difficultés, ou en nourrissant les savants par ses lumières. Quant à ce qu'elle annonce la mort de tous les animaux, et même de ceux de l'air, c'est une image qu'elle donne de la grandeur de cette calamité à venir, et non une menace qu'elle fait aux animaux dépourvus de raison, comme s'ils avaient aussi péché.

CHAPITRE XXVI.

L'arche de Noé figure Jésus-Christ et l'Église.

En ce qui regarde le commandement que Dieu fit à Noé, qui était un homme parfait selon le témoignage de l'Écriture même, non de cette perfection qui doit un jour égaler aux anges les citoyens de la cité de Dieu, mais de celle dont ils sont capables en cette vie; en ce qui regarde, dis-je, le commandement que Dieu lui fit de construire une arche pour s'y sauver de la fureur du déluge avec sa femme, ses enfants, ses brus, et les animaux qu'il eut ordre d'y faire entrer, c'est sans doute la figure de la Cité de Dieu étrangère ici-bas, c'est-à-dire de l'Église, qui est sauvée par le bois où a été attaché le Médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme. Les mesures mêmes de sa longueur, de sa hauteur et de sa largeur, signifient le corps humain, dont il s'est vraiment revêtu comme il avait été prédit. En effet, la longueur du corps de l'homme, de la tête aux pieds, a six fois autant que sa largeur d'un côté à l'autre, et dix fois autant que sa hauteur, c'est-à-dire que son épaisseur prise du dos au ventre. C'est pourquoi l'arche avait trois cents coudées de long, cinquante de large et trente de haut. La porte qu'elle avait à côté est la plaie que la lance fit au côté de Jésus-Christ crucifié. C'est en effet par là qu'entrent ceux qui viennent à lui, parce que c'est de là que sont sortis les sacrements, qui consacrent les fidèles. Dieu commande qu'on la construise de poutres carrées, pour figurer la vie stable et égale des saints; car, de quelque sens que vous tourniez un carré, il demeure ferme sur son cube. Les autres choses de même qui sont marquées dans la structure de l'arche sont des figures de ce qui se passe dans l'Église.

Il serait trop long d'expliquer tout cela en détail, outre que nous l'avons déjà fait dans nos livres contre Fauste le Manichéen, qui prétend qu'il n'y a aucune prophétie de Jésus-Christ dans l'Ancien Testament. Il se peut bien faire que, des explications qu'on en donnera, les unes soient meilleures que les autres, et même que les nôtres; mais il faut au moins qu'elles se rapportent toutes à cette cité de Dieu dont nous parlons, qui voyage dans ce monde corrompu comme au milieu d'un déluge, si l'on ne veut point s'écarter du sens de l'Écriture. Par exemple, j'ai dit dans mes livres contre Fauste, sur ces paroles, « Vous « y ferez en bas deux et trois étages, » que ces deux étages signifient l'Église qui doit être assemblée de toutes les nations, à cause des deux genres d'hommes qui la composent, les Juifs et

et perterreat superbientes, et excitet negligentes, et exerceat quærentes, et alat intelligentes : quod non faceret, si non se prius inclinaret, et quodammodo descenderet ad jacentes. Quod autem etiam interitum omnium animalium terrenorum volatiliumque denuntiat, magnitudinem futuræ cladis effatur; non animantibus rationis expertibus, tanquam et ipsa peccaverint, minatur exitium.

CAPUT XXVI.

Quod arca quam Noe jussus est facere Christum Ecclesiamque significet.

Jam vero quod Noe homini justo, et sicut de illo Scriptura veridica loquitur, in sua generatione perfecto (non utique sicut perficiendi sunt cives civitatis Dei in illa immortalitate, qua æquabuntur Angelis Dei, sed sicut esse possunt in hac peregrinatione perfecti), imperat Deus, ut arcam faciat, in qua eum suis, id est, uxore, filiis, et nuribus, et cum animalibus, quæ ad illum ex Dei præcepto in arcam ingressa sunt, liberaretur a diluvii vastitate; procul dubio figura est peregrinantis in hoc sæculo civitatis Dei, hoc est Ecclesiæ, quæ fit salva per lignum, in quo pependit Mediator Dei et hominum homo Christus Jesus. Nam et mensuræ ipsæ longitudinis, altitudinis, latitudinisque ejus, significant corpus humanum, in cujus veritate ad homines prænuntiatus est venturus, et venit. Humani quippe corporis longitudo a vertice usque ad vestigia sexies tantum habet, quam latitudo, quæ est ab uno latere ad alterum latus; et decies tantum, quam altitudo, cujus altitudinis mensura est in latere a dorso ad ventrem : velut si jacentem hominem metiaris supinum, seu pronum, sexies tantum longus est a capite ad pedes, quam latus a dextra in sinistram, vel a sinistra in dextram; et decies, quam altus a terra. Unde facta est arca trecentorum in longitudine cubitorum, et quinquaginta in latitudine, et triginta in altitudine. Et quod ostium in latere accepit, profecto illud est vulnus, quando latus crucifixi lancea perforatum est : hac quippe ad illum venientes ingrediuntur; quia inde Sacramenta manarunt, quibus credentes initiantur. Et quod de lignis quadratis fieri jubetur, undique stabilem vitam sanctorum significat : quacumque enim verteris quadratum, stabit. Et cætera quæ in ejusdem arcæ constructione dicuntur, ecclesiasticarum signa sunt rerum.

Sed ea nunc persequi longum est : et hoc jam fecimus in opere quod adversus Faustum Manichæum scripsimus, negantem in libris Hebræorum aliquid de Christo esse prophetatum. Et fieri quidem potest, ut et nobis quispiam, et alius alio exponat hæc aptius : dum tamen ea quæ dicuntur, ad hanc de qua loquimur Dei civitatem, in hoc sæculo maligno tanquam in diluvio peregrinantem, omnia referantur; si ab ejus sensu qui ista conscripsit, non vult longe aberrare qui exponit. Exempli gratia, velut si quispiam quod hic scriptum est, *Inferiora bicamerata et tricamerata facies eam;* non quod ego in illo opere dixi, velit intelligi, quia ex omnibus gentibus Ecclesia congregatur, bicameratam dictam, propter duo genera hominum, circumcisionem scilicet et præputium, quos

les gentils; et que ces trois étages la figurent aussi, parce que toutes les nations sont sorties après le déluge des trois fils de Noé. Un autre, par ces trois étages, entendra peut-être ces trois vertus principales que recommande l'Apôtre, savoir, la foi, l'espérance et la charité. On peut aussi et encore mieux les expliquer de ces trois abondantes moissons de l'Évangile, dont l'une rend trente pour un, l'autre soixante et l'autre cent, en sorte que la chasteté conjugale occupe le dernier étage, la continence des veuves le second, et celle des vierges le troisième et le plus haut; et ainsi du reste, qu'on peut expliquer de différentes manières, mais où l'on doit toujours prendre garde de ne s'éloigner en rien de la foi catholique.

CHAPITRE XXVII.

On ne doit pas s'arrêter à ceux qui ne voient que l'histoire dans ce que la Genèse dit de l'arche et du déluge, et rejettent les allégories; non plus qu'à ceux qui n'y voient que des allégories et rejettent l'histoire.

On aurait tort de penser que ces choses ont été écrites en vain, ou qu'on n'y doit chercher que la vérité historique sans allégories, ou au contraire que ce ne sont que des allégories, ou enfin, quoi que ce soit, qu'elles ne contiennent aucune prophétie de l'Église. Quel homme de bon sens pourrait prétendre que des livres si religieusement conservés durant tant de milliers d'années aient été écrits à l'aventure, ou qu'il y faille seulement considérer la vérité de l'histoire, puisque, pour ne parler que d'un point, il n'y avait aucune nécessité de faire entrer dans l'arche deux animaux immondes de chaque espèce, et sept des autres, puisqu'on y pouvait faire entrer et des uns et des autres en nombre égal? Dieu, qui commandait de les garder ainsi pour en réparer l'espèce, n'était-il pas assez puissant pour les refaire de la même façon qu'il les avait faits?

Pour ceux qui soutiennent que ces choses ne sont pas arrivées en effet, et que ce ne sont que des figures et des allégories, ce qui les porte à en juger ainsi, c'est surtout qu'ils ne croient pas que ce déluge ait pu être assez grand pour dépasser de quinze coudées la cime des plus hautes montagnes, parce que, dit-on, les nuées n'arrivent jamais au sommet de l'Olympe, et qu'il n'y a point là de cet air épais et grossier où s'engendrent les vents, les pluies et les nuages. Mais ils ne prennent pas garde qu'il y a de la terre, qui est le plus matériel de tous les éléments. N'est-ce point peut-être qu'ils prétendent aussi que le sommet de cette montagne n'est pas de la terre? Pourquoi ces peseurs d'éléments veulent-ils donc que la terre ait pu s'élever si haut pendant tant d'années, et que l'eau ne l'ait pas pu de même pendant quelques jours, eux qui avouent que l'eau est plus légère que la terre?

Ils disent encore que l'arche ne pouvait pas être assez grande pour contenir tant d'animaux. Mais ils ne songent pas qu'il y avait trois étages,

Apostolus et alio modo dicit Judæos et Græcos; tricameratam vero, eo quod omnes gentes de tribus filiis Noe post diluvium reparatæ sunt : sed aliud dicat aliquid, quod a fidei regula non sit alienum. Nam quoniam non solas in inferioribus mansiones habere arcam voluit, verum etiam in superioribus, et hæc dixit bicamerata; et in superioribus superiorum, et hæc appellavit tricamerata; ut ab imo sursum versus tertia consurgeret habitatio. Possunt hic intelligi et illa tria quæ commendat Apostolus, fides, spes, charitas. Possunt etiam multo convenientius tres illæ ubertates evangelicæ, tricena, sexagena, centena; ut in infimo habitet pudicitia conjugalis, supra vidualis, atque hac superior virginalis : et si quid melius secundum fidem civitatis hujus intelligi et dici potest. Hoc etiam de cæteris quæ hic exponenda sunt, dixerim, quia etsi non uno disseruntur modo, ad unam tamen catholicæ fidei concordiam revocanda sunt.

CAPUT XXVII.

De arca atque diluvio, nec illis, esse consentiendum, qui solam historiam recipiunt sine allegorica significatione; nec illis qui solas figuras defendunt repudiata historica veritate.

Non tamen quisquam putare debet, aut frustra hæc esse conscripta, aut tantummodo rerum gestarum veritatem sine ullis allegoricis significationibus hic esse quærendam; aut e contrario hæc omnino gesta non esse, sed solas esse verborum figuras; aut quidquid illud est, nequaquam ad prophetiam Ecclesiæ pertinere. Quis enim nisi mente perversus, inaniter scriptos esse contendat libros per annorum millia tanta religione et ta ordinatæ successionis observantia custoditos; aut solas res gestas illic intuendas, ubi certe, ut alia omittam, si numerositas animalium cogebat arcæ tantam fieri magnitudinem, immunda bina et munda septena intromitti animalia quid cogebat, cum æqualis numeri possent utraque servari? Aut vero Deus, qui propter reparandum genus servanda præcepit, eo modo illa quo instituerat, restituere non valebat?

Qui vero non esse gesta, sed solas rerum significandarum figuras esse contendunt, primum opinantur tam magnum fieri non potuisse diluvium, ut altissimos montes quindecim cubitis aqua crescendo transcenderet; propter Olympi verticem montis, supra quem perhibentur nubes non posse concrescere, quod tam sublimis quam cœlum sit, ut non ibi sit aer iste crassior, ubi venti, nebulæ imbresque gignuntur : nec attendunt omnium elementorum crassissimam terram ibi esse potuisse. An forte negant esse terram verticem montis? Cur igitur usque ad illa cœli spatia terris exaltari licuisse, et aquis exaltari non licuisse contendunt, cum isti mensores et pensores elementorum, aquas terris perhibeant superiores atque leviores? Quid itaque rationis afferunt, quare terra gravior et inferior locum cœli tranquillioris invaserit per volumina tot annorum, et aqua levior ac superior permissa non sit hoc facere saltem ad tempus exiguum?

Dicunt etiam non potuisse capere arcæ illius quantitatem animalium genera tam multa in utroque sexu, bina de

chacun de trois cents coudées de long, de cinquante de large et de trente de haut, ce qui fait en tout neuf cents coudées en longueur, cent cinquante en largeur, et quatre-vingt-dix en hauteur. Si nous ajoutons à cela, suivant la remarque ingénieuse d'Origène, que Moïse, parfaitement versé, suivant le témoignage de l'Écriture, dans toutes les siences des Égyptiens, qui s'adonnaient avec amour aux mathématiques, a pu prendre ces coudées pour des coudées géométriques, qui en valent six des nôtres; qui ne voit combien il pouvait tenir de choses dans un lieu aussi vaste? Quant à la prétendue impossibilité qu'ils allèguent de faire une arche si grande, elle ne mérite pas qu'on s'y arrête, attendu que tous les jours on bâtit des villes immenses, et qu'ils ne remarquent pas que Noé fut cent ans à la construire. Il faudrait dire qu'on peut, avec des pierres et de la chaux, construire une muraille qui s'étende dans une longueur de plusieurs milles, et qu'avec du bois, du bitume, des crampons de fer, des clous, etc., on ne saurait parvenir à construire une arche. Ajoutez à cela que cette arche n'était faite que de planches droites; qu'il ne fut besoin d'aucun effort pour la mettre en mer, mais qu'elle fut insensiblement soulevée par les eaux du déluge, et que Dieu même la conduisait, et l'empêchait de faire naufrage.

Quant à ce que l'on demande, si des souris, des lézards, des sauterelles, des scarabées, des mouches et des puces entrèrent aussi dans l'arche en même nombre que les autres animaux, ceux qui proposent cette question doivent savoir d'abord qu'il n'était point nécessaire qu'il y eût dans l'arche, non-seulement aucun des animaux qui peuvent vivre dans l'eau comme les poissons, mais même aucun de ceux qui vivent sur sa surface, comme une infinité d'oiseaux aquatiques. De plus, l'Écriture marque expressément que Noé y fit entrer un mâle et une femelle de chaque espèce, pour montrer que c'était pour en réparer la race, et qu'ainsi il n'était point besoin d'y mettre ceux qui naissent de la corruption; ou que, si l'on y en mit, ce fut sans aucun nombre certain, comme ils sont ordinairement dans les maisons; ou enfin, si l'on prétend que, pour l'accomplissement de ce que cette figure représentait, il fallait qu'il y eût un nombre limité de toutes les sortes d'animaux qui ne peuvent vivre naturellement dans l'eau, je réponds que la providence de Dieu pourvut à tout cela sans que les hommes eussent à s'en mêler. Noé ne les prenait pas pour les mettre dans l'arche, mais ils y venaient d'eux-mêmes. Ces paroles de l'Écriture le font assez entendre : « Ils viendront à vous; c'est-à-dire qu'ils n'y viendront pas par l'entremise des hommes, mais par la volonté de Dieu, qui leur en donnera l'instinct. Il ne faut pas s'imaginer néanmoins que les animaux qui n'ont point de sexe y entrèrent, car l'Écriture marque expressément qu'il devait y entrer un mâle et une femelle de chaque espèce. Il existe en effet certains animaux qui s'engendrent de la corruption et qui ne laissent pas ensuite de s'accoupler, comme les mouches; mais il en est d'au-

immundis, septena de mundis. Qui mihi videntur non computare nisi trecenta cubita longitudinis, et latitudinis quinquaginta, nec cogitare aliud tantum esse in superioribus, itemque aliud tantum in superioribus superiorum, ac per hoc ter ducta illa cubita fieri nongenta centum quinquaginta. Si autem cogitemus quod Origenes non ineleganter astruxit, Moysen scilicet hominem Dei eruditum, sicut scriptum est, omni sapientia Ægyptiorum, qui geometricam dilexerunt, geometrica cubita significare potuisse, ubi unum quantum sex nostra valere asseverant; quis non videat quantum rerum capere potuit illa magnitudo? Nam illud quod disputant tantæ magnitudinis arcam non potuisse compingi, ineptissime calumniantur, cum sciant immensas urbes fuisse constructas, nec attendunt centum annos quibus arca illa est fabricata : nisi forte lapis lapidi adhærere potest sola calce conjunctus, ut murus per tot millia circumagatur, et lignum ligno per subscudines, epiros, clavos, gluten bituminis non potest adhærere, ut fabricetur arca, non curvis, sed rectis lineis longe lateque porrecta, quam nullus in mare mittat conatus hominum, sed levet unda, cum venerit, naturali ordine ponderum, magisque divina providentia, quam humana prudentia natantem gubernet, ne incurrat ubicumque naufragium.

Quod autem scrupulosissime quæri solet de minutissimis bestiolis, non solum quales sunt mures et stelliones, verum etiam quales locustæ, scarabæi, muscæ denique et pulices, utrum non amplioris numeri in arca illa fuerint, quam qui est definitus, cum hoc imperaret Deus : prius admonendi sunt quos hæc movent, sic accipiendum esse quod dictum est, *Quæ repunt super terram;* ut necesse non fuerit conservari in arca, quæ possunt in aquis vivere, non solum mersa, sicut pisces; verum etiam supernatantia sicut multæ alites. Deinde cum dicitur, *Masculus et femina erunt :* profecto intelligitur ad reparandum genus dici : ac per hoc nec illa necesse fuerat ibi esse, quæ possunt sine concubitu de quibusque rebus vel rerum corruptionibus nasci : vel si fuerunt, sicut in domibus esse consueverunt, sine ullo numero definito esse potuisse : aut si mysterium sacratissimum quod agebatur, et tantæ rei figura etiam in veritate facti aliter non posset impleri, nisi ut omnia ibi certo illo numero essent, quæ vivere in aquis natura prohibente non possent, non fuit ista cura illius hominis, vel illorum hominum, sed divina. Non enim ea Noe capta intromittebat, sed venientia et intrantia permittebat. Ad hoc enim valet quod dictum est, *Intrabunt ad te :* non scilicet hominis actu, sed Dei nutu : ita sane, ut non illic fuisse credenda sint, quæ sexu carent. Præscriptum est enim, atque definitum, *Masculus et femina erunt.* Alia sunt quippe quæ de quibusque rebus sine concubitu ita nascuntur, ut postea concumbant et generent, sicut muscæ : alia vero in quibus nihil sit maris et feminæ, sicut apes. Ea porro quæ sic habent sexum, ut non habeant fetum, sicut muli et mulæ, mi-

tres en qui l'on ne remarque aucune différence de sexe, comme dans les abeilles. Pour les bêtes qui ont un sexe, mais qui n'engendrent point, comme les mules et les mulets, je ne sais si elles y eurent place, et peut-être n'y eût-il que celles dont elles procèdent, et ainsi des autres animaux hybrides. Si toutefois cela était nécessaire pour le mystère, elles y étaient, puisque cette espèce d'animaux a aussi un mâle et une femelle.

Quelques-uns demandent encore quelle sorte de nourriture pouvaient avoir là les animaux qui passent pour ne vivre que de chair; si Noé en fit entrer dans l'arche quelques autres pour les nourrir, outre ceux que Dieu lui avait commandés; ou, ce qui est plus vraisemblable, s'il y avait quelques aliments communs à tous; car nous savons que plusieurs animaux qui se nourrissent de chair mangent aussi des fruits, et particulièrement des figues et des châtaignes. Quelle merveille donc que Noé, qui était si sage et si juste, ait préparé dans l'arche une nourriture convenable à tous les animaux; nourriture qu'au surplus Dieu même avait pu lui indiquer? D'ailleurs, que ne mange-t-on point quand on a faim? Enfin, Dieu n'était-il pas assez puissant pour leur rendre agréables et salutaires toutes sortes d'aliments, lui qui n'en avait pas besoin pour les faire subsister, si cela n'eût fait partie du mystère? Au reste, que tant de choses spécifiées dans le plus grand détail ne soient des figures de l'Église, c'est ce que l'on ne saurait nier sans opiniâtreté. Les nations, tant mondes qu'immondes, ont déjà tellement rempli l'Église, et sont si bien unies par les liens inviolables de son unité jusqu'à ce que le nombre en soit accompli, que ce fait seul, qui est si évident, suffit pour ne nous laisser aucun lieu de douter des autres choses qui ne le sont pas autant; et, par conséquent, il faut croire que c'est avec beaucoup de sagesse que ces événements ont été mis par écrit; qu'ils sont arrivés en effet; qu'ils signifient quelque chose, et que ce qu'ils signifient concerne l'Église. Mais il est temps de finir ce livre, pour continuer dans le suivant le cours des deux cités depuis le déluge, de la cité terrestre qui vit selon l'homme, et de la cité céleste qui vit selon Dieu.

LIVRE SEIZIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Si depuis Noé jusqu'à Abraham il y a eu des hommes qui aient servi le vrai Dieu.

Il est difficile de savoir par l'Écriture si, après le déluge, il resta quelques traces de la sainte cité, ou si elles furent entièrement effacées pendant quelque temps, en sorte qu'il n'y eût plus personne qui adorât le vrai Dieu. Depuis Noé, qui mérita avec sa famille d'être sauvé dans l'arche de l'inondation universelle, jusqu'à Abra-

rum si ibi fuerunt, ac non potius parentes eorum ibi fuisse suffecerit, equinum videlicet atque asininum genus : et si qua alia sunt, quæ commixtione diversi generis genus aliquod gignunt. Sed si et hoc ad mysterium pertinebat, ibi erant. Habet enim et hoc genus masculum et feminam.

Solet etiam movere nonnullos, genera escarum quæ illic habere poterant animalia, quæ nonnisi carne vesci putantur, utrum præter numerum ibi fuerint sine transgressione mandati, quæ aliorum alendorum necessitas illic coegisset includi : an vero, quod potius est credendum, præter carnes, aliqua alimenta esse potuerint, quæ omnibus convenirent. Novimus enim quam multa animalia, quibus caro cibus est, frugibus pomisque vescantur, et maxime fico atque castaneis. Quid ergo mirum, si vir ille sapiens et justus, etiam divinitus admonitus, quid cuique congrueret, sine carnibus aptam cuique generi alimoniam præparavit et recondidit? Quid est autem, quo vesci non cogeret fames? aut quid non suave ac salubre facere posset Deus, qui etiam, ut sine cibo viverent, divina facilitate donaret, nisi ut pascerentur etiam hoc implendæ figuræ tanti mysterii conveniret? Non autem ad præfigurandam Ecclesiam pertinere tam multiplicia rerum signa gestarum, nisi fuerit contentiosus, nemo permittitur opinari. Jam enim gentes ita Ecclesiam repleverunt, mundique et immundi, donec certum veniatur ad finem, ita ejus unitatis quadam compagine continentur, ut ex hoc uno manifestissimo, etiam de cæteris, quæ obscurius aliquanto dicta sunt, et difficilius agnosci queunt, dubitari fas non sit. Quæ cum ita sint, si nec inaniter ista conscripta esse putare quisquam vel durus audebit, nec nihil significare cum gesta sint, nec sola dicta esse significativa, non facta, nec aliena esse ab Ecclesia significanda probabiliter dici potest : sed magis credendum est, et sapienter esse memoriæ litterisque mandata, et gesta esse, et significare aliquid, et ipsum aliquid ad præfigurandam Ecclesiam pertinere. Jam usque ad hunc articulum perductus liber iste claudendus est, ut ambarum civitatum cursus, terrenæ scilicet secundum hominem viventis, et cœlestis secundum Deum, post diluvium et deinceps in rebus consequentibus requiratur.

LIBER DECIMUS SEXTUS.

CAPUT PRIMUM.

An post diluvium, a Noe usque ad Abraham, aliquæ familiæ secundum Deum viventium reperiantur.

Post diluvium procurrentis sanctæ vestigia civitatis, utrum continuata sint, an intercurrentibus impietatis interrupta temporibus, ita ut nullus hominum veri unius Dei cultor existeret, ad liquidum Scripturis loquentibus invenire difficile est : propterea quod in canonicis Libris post Noe, qui cum conjuge ac tribus filiis totidemque nuribus suis meruit per arcam a vastatione diluvii liberari, non invenimus usque ad Abraham cujusquam pietatem

ham, nous ne trouvons point que les livres canoniques parlent de la piété de qui que ce soit. On y voit seulement que Noé, pénétré d'un esprit prophétique, et regardant dans l'avenir, bénit deux de ses enfants, Sem et Japhet : d'où vient aussi qu'il ne maudit pas en sa propre personne son second fils Cham, qui l'avait offensé, mais en celle de Chanaan : « Maudit soit l'enfant Chanaan ! il sera l'esclave de ses frères. » Or, Chanaan était fils de Cham, qui, au lieu de couvrir la nudité de son père endormi, l'avait divulguée. De là vient encore que cette bénédiction de ses deux autres enfants, de l'aîné et du plus jeune, « Que le Seigneur Dieu bénisse Sem ! Chanaan sera son esclave. Que Dieu comble de joie « Japhet, et qu'il habite dans les maisons de « Sem ! » que cette bénédiction, dis-je, la vigne que Noé planta, son ivresse, sa nudité, et le reste que l'Écriture rapporte ici, est rempli de mystères et voilé de figures.

CHAPITRE II.

Ce qui a été figuré dans les enfants de Noé.

Mais les événements ont assez découvert ce que ces mystères tenaient caché. Qui ne reconnaît, à considérer ces choses avec un peu de soin et quelque lumière, qu'elles sont accomplies en Jésus-Christ ? Sem, de qui le Sauveur est né selon la chair, signifie *renommé*. Or, qu'y a-t-il de plus renommé que Jésus-Christ, dont le nom exhale une odeur si agréable de toutes parts, qu'il est comparé, dans le Cantique des cantiques, à un parfum répandu ? N'est-ce pas aussi dans ses maisons, c'est-à-dire dans ses églises, qu'habite cette multitude nombreuse de nations figurées par Japhet, qui signifie *largeur*, ou étendue ? Pour Cham, qui signifie *chaud*, et qui était le second fils de Noé entre Sem et Japhet, comme se distinguant de l'un et de l'autre, et ne faisant partie ni des prémices d'Israël, ni de la plénitude des gentils, que signifie-t-il, sinon que les hérétiques, gens chauds et animés, non de l'esprit de sagesse, mais de l'impatience qui les transporte d'ordinaire, et leur fait troubler la paix des fidèles ? Cette ardeur au reste tourne au profit de ceux qui s'avancent dans la vertu, suivant cette parole de l'Apôtre : « Il faut qu'il y ait des hérésies, afin que l'on reconnaisse ceux qui sont d'une vertu éprouvée. » C'est pour cela qu'il est écrit ailleurs : « Un homme « sage se servira utilement de celui qui ne l'est « pas. » Tandis que la chaleur inquiète des hérétiques agite plusieurs questions qui concernent la foi catholique, leur agitation oblige de les examiner avec plus de soin, afin de pouvoir mieux les défendre contre eux, en sorte que les difficultés qu'ils proposent servent à l'instruction des fidèles. On peut dire aussi que non-seulement ceux qui sont ouvertement séparés de l'Église, mais encore tous ceux qui se glorifient du titre de chrétiens et qui vivent mal, sont représentés par le second fils de Noé, parce qu'ils annoncent par leur foi la passion du Sauveur figurée par la nudité de ce patriarche, et la déshonorent par leurs actions. C'est d'eux qu'il est dit : « Vous les re«connaîtrez par leurs fruits. » De là vient que Cham fut maudit en son fils comme en son fruit, c'est-

evidenti divino eloquio prædicatam, nisi quod Noe duos filios suos Sem et Japheth prophetica benedictione commendat, intuens et prævidens quod longe fuerat post futurum. Unde factum est etiam illud, ut filium suum medium, hoc est primogenito minorem ultimoque majorem, qui peccaverat in patrem, non in ipso, sed in filio ejus suo nepote malediceret his verbis : *Maledictus Chanaan puer, famulus erit fratribus suis.* Chanaan porro natus fuerat ex Cham, qui patris dormientis nec texerat, sed potius prodiderat nuditatem. Unde etiam quod secutus adjungit benedictionem duorum maximi et minimi filiorum, dicens, *Benedictus Dominus Deus Sem, et erit Chanaan puer illius; lætificet Deus Japheth, et habitet in domibus Sem* : sicut ipsa ejusdem Noe et vineæ plantatio, et ex ejus fructu inebriatio, et dormientis nudatio, et quæ ibi cætera facta atque conscripta sunt, propheticis sunt gravidata sensibus et velata tegminibus.

CAPUT II.

Quid in filiis Noe prophetice fuerit figuratum.

Sed nunc rerum effectu jam in posteris consecuto, quæ operta fuerant, satis aperta sunt. Quis enim hæc diligenter et intelligenter advertens, non agnoscat in Christo ? Sem quippe, de cujus semine in carne natus est Christus, interpretatur Nominatus. Quid autem nominatius Christo, cujus nomen ubique jam fragrat, ita ut in Cantico canticorum, etiam ipsa præcinente prophetia, unguento comparetur effuso : in cujus domibus, id est ecclesiis, habitat gentium latitudo ? Nam Japheth Latitudo interpretatur. Cham porro, quod interpretatur Calidus, medius Noe filius, tanquam se ab utroque discernens et inter utrumque remanens, nec in primitiis Israelitarum, nec in plenitudine Gentium, quid significat nisi hæreticorum genus calidum, non spiritu sapientiæ, sed impatientiæ, quo solent hæreticorum fervere præcordia, et pacem perturbare sanctorum ? Sed hæc in usum cedunt proficientium, juxta illud Apostoli : *Oportet et hæreses esse, ut probati manifesti fiant in vobis.* Unde etiam scriptum est, *Filius eruditus sapiens erit, imprudente autem ministro utetur.* Multa quippe ad fidem catholicam pertinentia, dum hæreticorum calida inquietudine exagitantur, ut adversus eos defendi possint, et considerantur diligentius, et intelliguntur clarius, et instantius prædicantur : et ab adversario mota quæstio, discendi existit occasio. Quamvis non solum qui sunt apertissime separati, verum etiam omnes qui christiano vocabulo gloriantur et perdite vivunt, non absurde possunt videri medio Noe filio figurati : passionem quippe Christi, quæ illius hominis nuditate significata est, et annuntiant profitendo, et male agendo exhonorant. De talibus ergo dictum est, *Ex fructibus eorum cognoscetis eos.* Ideo Cham in filio suo maledictus est, tanquam in fructu suo, id est in opere suo. Unde convenienter et ipse filius ejus Chanaan interpretatur Motus eorum : quod

à-dire, en son œuvre; et que Chanaan signifie *leurs mouvements*, c'est-à-dire leurs œuvres. Pour Sem et Japhet, figure des Juifs et des gentils, ayant connu en quelque façon la nudité de leur père, qui figurait la passion du Rédempteur, ils prirent leur manteau sur leurs épaules, et, marchant à reculons, le couvrirent, et ne voulurent point voir ce que le respect leur faisait cacher. Ainsi nous honorons ce qui a été fait pour nous dans la passion de Jésus-Christ, et nous ne laissons pas toutefois d'avoir en horreur le crime des Juifs. Le manteau signifie le sacrement; et les épaules, la mémoire des choses passées, parce que l'Église célèbre la passion du Sauveur comme déjà arrivée, et ne la regarde pas comme une chose à venir, maintenant que Japhet demeure dans les maisons de Sem, et que leur mauvais frère habite au milieu d'eux.

Mais ce mauvais frère est esclave de ses bons frères en son fils, c'est-à-dire en son œuvre, lorsque les bons se servent des méchants, ou pour l'exercice de leur patience, ou pour l'affermissement de leur vertu. En effet, l'Apôtre témoigne qu'il y en a qui ne prêchent pas Jésus-Christ avec une intention pure: « Mais pourvu, dit-il, « que Jésus-Christ soit annoncé, par prétexte ou « par un vrai zèle, il n'importe, je m'en réjouis et « m'en réjouirai toujours. » C'est Jésus-Christ, qui a planté la vigne, dont le Prophète dit: « La vigne du Seigneur des armées, c'est la mai-« son d'Israël. » Et il a bu du vin de cette vigne, soit que par ce vin on entende le calice dont il a dit, « Pouvez-vous boire le calice que je dois « boire? » et: « Mon père, si cela se peut, que ce « calice s'éloigne de moi; » allusion manifeste à sa passion, soit que, comme le vin est le fruit de la vigne, on veuille entendre plutôt par là qu'il a pris de la vigne même, c'est-à-dire de la race des Israélites, sa chair et son sang, afin de pouvoir souffrir pour nous, et qu'il s'est enivré, c'est-à-dire qu'il a souffert et qu'il a été nu, parce que c'est là qu'a paru sa faiblesse, dont l'Apôtre dit: « S'il a été crucifié, c'est un effet « de la faiblesse. » Mais, ainsi que le déclare le même apôtre: « Ce qui paraît faiblesse en Dieu « est plus fort que toute la force des hommes, « et sa folie apparente est quelque chose de plus « sage que toute leur sagesse. » Quant à ce que l'Écriture, après avoir dit de Noé « qu'il demeura « nu, » ajoute, « dans sa maison, » cela montre par figure que c'étaient des gens de même origine que Jésus-Christ, qui devaient lui faire souffrir le supplice de la mort et de la croix. Les réprouvés annoncent cette passion de Jésus-Christ seulement de bouche et extérieurement, parce qu'ils ne comprennent pas ce qu'ils annoncent; mais les élus portent au dedans d'eux-mêmes un si grand mystère, et révèrent dans leur cœur cette faiblesse et cette folie de Dieu, parce qu'elles surpassent tout ce qu'il y a de plus fort et de plus sage parmi les hommes. Cham, qui sortit dehors pour publier la nudité de son père, est une figure des premiers; et Sem et Japhet, qui entrèrent pour la cacher, marquent ceux qui honorent intérieurement ce mystère.

Nous sondons ces secrets de l'Écriture comme nous pouvons. D'autres le feront peut-être avec plus ou moins de succès; mais, de quelque façon qu'on le fasse, il faut toujours tenir pour certain que ces choses n'ont pas été faites ni écrites sans

aliud quid est, quam opus eorum? Sem vero et Japheth tanquam circumcisio et præputium, vel sicut alio modo eos appellat Apostolus, Judæi et Græci, sed vocati et justificati, cognita quoquo modo nuditate patris, qua significabatur passio Salvatoris, sumentes vestimentum, posuerunt supra dorsa sua, et intraverunt aversi, et operuerunt nuditatem patris sui, nec viderunt quod reverendo texerunt. Quodam enim modo in passione Christi, et quod pro nobis factum est honoramus, et Judæorum facinus aversamur. Vestimentum significat sacramentum; dorsa, memoriam præteritorum: quia passionem Christi eo scilicet jam tempore quo habitat Japheth in domibus Sem et malus frater in medio eorum, transactam celebrat Ecclesia, non adhuc prospectat futuram.

Sed malus frater in filio suo, hoc est in opere suo, puer, id est servus, est fratrum bonorum, cum vel ad exercitationem patientiæ, vel ad profectum sapientiæ scienter utuntur malis boni. Sunt enim, teste Apostolo, qui Christum annuntiant non caste: *Sed sive occasione*, inquit, *sive veritate Christus annuntietur, in hoc gaudeo, sed et gaudebo.* Ipse quippe plantavit vineam, de qua dicit Propheta, *Vinea Domini Sabaoth domus Israel est:* et bibit de vino ejus: sive ille calix hic intelligatur, de quo dicit, *Potestis bibere calicem, quem ego bibiturus sum?* et, *Pater, si fieri potest transeat a me calix iste;* quo suam sine dubio significat passionem: sive quia vinum fructus est vineæ, hoc potius illo sit significatum, quod ex ipsa vinea, hoc est ex genere Israelitarum, carnem pro nobis et sanguinem, ut pati posset, assumpsit: *Et inebriatus est*, id est, passus est: *Et nudatus est;* ibi namque nudata est, id est apparuit, ejus infirmitas, de qua dicit Apostolus, *Etsi crucifixus est ex infirmitate.* Unde idem dicit, *Infirmum Dei fortius est hominibus, et stultum Dei sapientius est hominibus.* Quod vero cum dictum esset, *Et nudatus est;* addidit Scriptura, *in domo sua*: eleganter ostendit, quod a suæ carnis gente et domesticis sanguinis sui, utique Judæis, fuerat crucem mortemque passurus. Hanc passionem Christi foris in sono tantum vocis reprobi annuntiant: non enim quod annuntiant, intelligunt. Probi autem in interiore homine habent tam grande mysterium, atque honorant intus in corde infirmum et stultum Dei, quod fortius et sapientius est hominibus. Hujus rei figura est, quod Cham exiens hoc nuntiavit foris; Sem vero et Japheth, ut hoc velarent, id est honorarent, ingressi sunt, hoc est, interius id egerunt.

Hæc Scripturæ secreta divinæ indagamus, ut possumus, alius alio magis minusve congruenter, verumtamen fideliter certum tenentes, non ea sine aliqua præfiguratione futurorum gesta atque conscripta, neque nisi ad Christum

mystère, et qu'il ne les faut rapporter qu'à Jésus-Christ et à son Église, qui est la cité de Dieu annoncée dès le commencement du monde par des figures que nous voyons s'accomplir tous les jours. L'Écriture donc, après avoir parlé de la bénédiction des deux enfants de Noé et de la malédiction du second, ne fait mention jusqu'à Abraham d'aucun serviteur du vrai Dieu. Ce n'est pas néanmoins, à mon avis, qu'il n'y en ait eu quelques-uns dans cet espace de temps qui est de plus de mille ans; mais c'est qu'il aurait été trop long de les rapporter tous, et que cela serait plus de l'exactitude d'un historien que de la prévoyance d'un prophète. Aussi, le dessein de l'auteur des saintes Lettres, ou plutôt de l'Esprit de Dieu, dont il était l'organe, n'est pas seulement de raconter le passé, mais d'annoncer l'avenir, en tant qu'il regarde la cité de Dieu. Tout ce qui y est dit de ceux qui n'en sont pas les citoyens, n'est que pour lui servir d'instruction, ou pour rehausser sa gloire. Il ne faut pas s'imaginer toutefois que tous les événements qui y sont rapportés signifient quelque chose; mais ce qui ne signifie rien y est mis en faveur de ce qui emporte quelque signification. Il n'y a que le coutre qui fende la terre, mais pour cela les autres parties de la charrue sont nécessaires. Dans les instruments de musique on ne touche que les cordes, elles seules font le son; et néanmoins on y joint d'autres choses qui servent à nouer et tendre ces mêmes cordes. Ainsi, dans une histoire prophétique, on marque quelques événements qui ne signifient rien, afin d'y attacher, pour ainsi dire, ceux qui signifient quelque chose.

CHAPITRE III.

Généalogie des trois enfants de Noé.

Il faut donc considérer maintenant la généalogie des enfants de Noé, et en dire ce qui sera nécessaire pour marquer le progrès de l'une et de l'autre cité dans le temps. L'Écriture la commence par Japhet, le plus jeune des fils de Noé, qui eut huit enfants, l'un desquels en eut trois, et l'autre quatre; ce qui fait quinze en tout. Cham, le second fils de Noé, en eut quatre, cinq petits-fils et deux arrière-petits-fils; ce qui fait onze. Après quoi l'Écriture revient à Cham, et dit : « Chus (qui est « l'aîné de Cham) engendra Nemrod qui était « un géant, et grand chasseur contre le Seigneur; « d'où est venu le proverbe : Il est aussi grand « chasseur que Nemrod. Les principales villes de « son royaume étaient Babylone, Orech, Archad « et Chalanné, dans le territoire de Sennaar. De « cette contrée sortit Assur, qui bâtit Ninive, « Robooth, Calach, et Dasem entre Ninive et « Calach. Cette ville est fort grande. » Or ce Chus, père du géant Nemrod, est nommé le premier entre les enfants de Cham, et l'Écriture avait déjà fait mention de cinq de ses fils et de deux de ses petits-fils. Mais ou il engendra ce géant après la naissance de ses petits-fils, ou, ce qui est plus probable, l'Écriture en a parlé à part, à cause qu'il était particulièrement remarquable, et qu'en même temps elle parle aussi de son royaume,

et ejus Ecclesiam, quæ civitas Dei est, esse referenda : cujus ab initio generis humani non defuit prædicatio, quam per omnia videmus impleri. Benedictis igitur duobus filiis Noe, atque uno in medio eorum maledicto, deinceps usque ad Abraham de justorum aliquorum, qui pie Deum colerent, commemoratione silitum est per annos amplius quam mille. Nec eos defuisse crediderim : sed si omnes commemorarentur, nimis longum fieret; et hæc esset magis historica diligentia, quam prophetica providentia. Illa itaque exsequitur Litterarum sacrarum scriptor istarum, vel potius per eum Dei Spiritus, quibus non solum narrentur præterita, verum etiam prænuntientur futura, quæ tamen pertinent ad civitatem Dei : quia et de hominibus qui non sunt cives ejus, quidquid hic dicitur, ad hoc dicitur, ut illa ex comparatione contraria vel proficiat, vel emineat. Non sane omnia quæ gesta narrantur, aliquid etiam significare putanda sunt : sed propter illa quæ aliquid significant, etiam ea quæ nihil significant attexuntur. Solo enim vomere terra proscinditur; sed ut hoc fieri possit, etiam cætera aratri membra sunt necessaria : et soli nervi in citharis atque hujusmodi vasis musicis aptantur ad cantum; sed ut aptari possint, insunt et cætera in compagibus organorum, quæ non percutiuntur a canentibus, sed ea quæ percussa resonant, his connectuntur. Ita in prophetica historia dicuntur et aliqua quæ nihil significant, sed quibus adhæreant quæ significant, et quodammodo religentur.

CAPUT III.

De generationibus trium filiorum Noe.

Generationes ergo filiorum Noe deinceps intuendæ, et quod de his dicendum videtur, attexendum est huic operi, quo civitatis utriusque, terrenæ scilicet et cœlestis, per tempora procursus ostenditur. Cœptæ sunt autem commemorari a minimo filio, qui vocatus est Japheth, cujus filii octo nominati sunt; nepotes autem septem de duobus filiis ejus, tres ex uno, quatuor ex altero : fiunt itaque omnes quindecim. Filii autem Cham, hoc est medii filii Noe, quatuor, et nepotes quinque ex uno ejus filio, pronepotes duo ex nepote uno : fit eorum summa undecim. Quibus enumeratis, reditur tanquam ad caput, et dicitur : *Chus autem genuit Nebroth : hic cœpit esse gigas super terram. Hic erat gigas venator contra Dominum Deum. Propter hoc dicunt : Sicut Nebroth gigas venator contra Dominum. Et factum est initium regni ejus Babylon, Orech, Archad, et Chalanne in terra Sennaar. De terra illa exiit Assur, et ædificavit Niniven et Robooth civitatem, et Chalach, et Dasem inter medium Ninives et Chalach : hæc civitas magna.* Iste porro Chus pater gigantis Nebroth primus nominatus est in filiis Cham, cujus quinque filii jam fuerant computati, et nepotes duo. Sed istum gigantem aut post nepotes suos natos genuit; aut, quod est credibilius, seorsum de illo propter ejus eminentiam Scriptura locuta est, quandoqui-

qui avait pour capitale la célèbre Babylone. Quant à ce qu'elle dit d'Assur, qu'il sortit de cette contrée de Sennaar qui dépendait du royaume de Nemrod, et qu'il bâtit Ninive et les autres villes dont elle fait mention, cela n'arriva que longtemps après; mais elle en parle ici en passant, par occasion, à cause de l'empire fameux des Assyriens, que Ninus, fils de Bélus et fondateur de cette grande ville de Ninive, qui en prit le nom, étendit merveilleusement. Pour Assur, d'où sont sortis les Assyriens, il n'était pas fils de Cham, mais de Sem, fils aîné de Noé; d'où il paraît que dans la suite il y en eut de la postérité de Sem qui possédèrent le royaume de Nemrod, et qui, s'étendant plus loin, fondèrent d'autres villes, dont Ninive fut la première. De là l'Écriture remonte à un autre fils de Cham nommé Mesraïm, et à ses sept enfants, et en parle, non comme de particuliers, mais comme de nations, et dit que de la sixième en sortit une appelée Philistine; ce qui en fait huit. Ensuite elle retourne à Chanaan, en qui Cham fut maudit, et fait mention de onze de ses fils et de certaines contrées qu'ils occupaient. Ainsi toute la postérité de Cham monte à trente et une personnes.

Reste à parler des enfants de Sem, fils aîné de Noé; car c'est lui qui termine cette généalogie. Mais il y a ici quelque obscurité dans la Genèse, où il n'est pas aisé de découvrir quel fut le premier fils de Sem. Voici ce qu'elle dit : *Et Sem natus est*, etc. Il faut entendre que de Sem le patriarche, frère aîné de Japhet, naquit Héber, qui n'est en effet que le cinquième de ses descendants. Sem, entre autres fils, engendra Arphaxat, Arphaxat engendra Caïnan, Caïnan engendra Sala, et Sala engendra Héber. L'Écriture a voulu faire entendre par là que Sem est le père de tous ses descendants, tant fils que petits-fils et autres de sa race; et ce n'est pas sans raison qu'elle parle d'Héber avant que de parler des fils de Sem, quoiqu'il ne soit, comme je viens de le dire, que le cinquième de sa race, à cause que c'est de lui que les Hébreux ont pris leur nom : bien que d'autres veuillent que ce soit d'Abraham, mais avec moins d'apparence. Il est évident, en effet, que du nom d'Héber est venu celui du peuple, *Heberœi*, et, par contraction, *Hebrœi*, et celui de sa langue, la langue hébraïque, qu'il n'a été donné de parler qu'au peuple d'Israël, en qui la cité de Dieu a commencé son pèlerinage dans la personne de quelques saints, car le reste du peuple n'en était que la figure. Ainsi l'Écriture nomme d'abord six enfants de Sem, dont l'un en eut quatre autres; puis elle fait mention d'un autre fils de Sem qui lui engendra un petit-fils, et celui-ci un arrière-petit-fils, Héber. Héber eut deux fils, dont l'un fut nommé Phalech, c'est-à-dire *divisant*, à cause, dit l'Écriture, que de son temps la terre fut divisée; ce qui s'expliquera

dem et regnum ejus commemoratum est, cujus initium erat illa nobilissima Babylon civitas, et quæ juxta commemoratæ sunt, sive civitates, sive regiones. Quod vero dictum est, de terra illa; id est de terra Sennaar, quæ pertinebat ad regnum Nebroth, exisse Assur, et ædificasse Niniven, et alias quas contexuit civitates, longe postea factum est, quod ex hac occasione perstrinxit, propter nobilitatem regni Assyriorum, quod mirabiliter dilatavit Ninus, Beli filius, conditor Ninivæ civitatis magnæ : cujus civitatis nomen ex illius nomine derivatum est, ut a Nino Ninive vocaretur. Assur autem, unde Assyrii, non fuit in filiis Cham medii filii Noe, sed in filiis Sem reperitur, qui fuit Noe maximus filius. Unde apparet de progenie Sem exortos fuisse qui postea regnum gigantis illius obtinerent et inde procederent, atque alias conderent civitates, quarum prima est a Nino appellata Ninive. Hinc reditur ad alium filium Cham, qui vocabatur Mesraim, et commemorantur quos genuit; non tanquam singuli homines, sed nationes septem. Et de sexta, velut de sexto filio, gens commemoratur exiisse, quæ appellatur Philistiim : unde fiunt octo. Inde iterum ad Chanaan reditur, in quo filio maledictus est Cham; et quos genuit undecim nominantur. Deinde usque ad quos fines pervenerint, commemoratis quibusdam civitatibus, dicitur. Ac per hoc, filiis nepotibusque computatis; de progenie Cham triginta unus geniti referuntur.

Restat commemorare filios Sem, maximi filii Noe : ad eum quippe gradatim generationum istarum pervenit a minimo exorta narratio. Sed unde incipiunt commemorari filii Sem, habet quiddam obscuritatis, quod expositione illustrandum est : quia et multum ad rem pertinet, quam requirimus. Sic enim legitur : *Et Sem natus est etiam ipsi patri omnium filiorum Heber, fratri Japheth majori.* Ordo verborum est : Et Sem natus est Heber, etiam ipsi, id est ipsi Sem, natus est Heber, qui Sem pater est omnium filiorum suorum. Sem ergo patriarcham intelligi voluit omnium qui de stirpe ejus exorti sunt, quos commemoraturus est, sive sint filii, sive nepotes, sive pronepotes, et deinceps indidem exorti. Non sane istum Heber genuit Sem : sed ab illo quintus in progenitorum serie reperitur. Sem quippe inter alios filios genuit Arphaxat, Arphaxat genuit Cainan, Cainan genuit Sala, Sala genuit Heber. Non utique frustra ipse primus est nominatus in progenie veniente de Sem, et prælatus etiam filiis, cum sit quintus nepos; nisi quia verum est quod traditur, ex illo Hebræos esse cognominatos, tanquam Heberæos : cum et alia possit esse opinio, ut ex Abraham tanquam Abrahæi dicti esse videantur. Sed nimirum hoc verum est, quod ex Heber Heberæi appellati sunt; ac deinde, una detracta littera, Hebræi : quam linguam hebraicam solus Israel populus potuit obtinere, in quo Dei civitas et in sanctis peregrinata est, et in omnibus sacramento adumbrata. Igitur filii Sem prius sex nominantur, deinde ex uno eorum nati sunt quatuor nepotes ejus : itemque alter filiorum Sem genuit ejus nepotem, atque ex illo itidem pronepos natus est, atque inde abnepos, qui est Heber. Genuit autem Heber duos filios, quorum unum appellavit Phalech, quod interpretatur Dividens. Deinde Scriptura subjungens, rationemque hujus nominis reddens, *Quia in diebus*, inquit, *ejus divisa est terra.* Hoc autem quid sit, postea apparebit. Alius vero qui natus est ex Heber, genuit duodecim filios : ac per hoc fiunt omnes progeniti de Sem vi-

ultérieurement. L'autre eut douze fils, de sorte que toute la postérité de Sem est de vingt personnes. Ainsi tous les descendants de Noé, savoir quinze de Japhet, trente et un de Cham et vingt-sept de Sem, font soixante et treize. Ensuite l'Écriture ajoute : « Voilà les enfants de « Sem selon leurs familles, leurs langues, leurs con- « trées et leurs nations ; » et parlant de tous ensemble : « Voilà les familles des enfants de Noé se- « lon leurs générations et leurs peuples : et de ces « familles dispersées fut peuplée la terre après le « déluge. » On voit par là que c'est de nations et non d'individus que parle l'Écriture, lorsqu'elle fait mention de ces soixante et treize, ou plutôt soixante et douze personnes, comme je le démontrerai plus loin. En effet, avant de parler des fils de Japhet, elle avait terminé son récit en disant : « C'est de ces hommes dispersés que fut peuplée « la terre, selon la famille, la langue et la nation de « chacun. »

Toutefois, lorsqu'elle fait mention des fils de Cham, elle exprime plus ouvertement l'idée de nation, comme je l'ai fait voir plus haut. « Mes- « raïm engendra ceux qu'on appelle Ludiim, » et ainsi de sept autres nations ; puis, après les avoir énumérées, elle résume son récit en disant : « Tels furent les fils de Cham, selon leurs familles, « leurs contrées et leurs nations. » Voilà pourquoi l'Écriture en a omis plusieurs de la famille de Noé ; non qu'ils n'aient eu des enfants aussi bien que les autres, mais parce qu'ils n'ont pas fait souche comme eux, ni été pères d'un peuple. Pour quelle raison en effet se serait-elle bornée à ne rappeler que les enfants de deux d'entre les huit fils de Japhet, ou de trois d'entre les quatre de Cham, ou de deux d'entre les six de Sem ? Est-ce que les autres n'ont point eu d'enfants ? Non certes ; mais, comme je l'ai dit, ils n'ont point été pères de nations assez célèbres pour les rendre dignes d'une mention particulière, et ont fait partie, en naissant, d'une société plus vaste.

CHAPITRE IV.

De Babylone et de la confusion des langues.

Mais, quoique l'Écriture rapporte que ces nations furent divisées chacune en leur langue, elle ne laisse pas ensuite de reprendre le temps où elles n'avaient toutes qu'un seul langage, et de déclarer comment arriva la diversité qui y survint. « Toute la terre, dit-elle, parlait « une même langue, lorsque les hommes, s'é- « loignant de l'Orient, trouvèrent une plaine « dans la contrée de Sennaar, où ils s'établirent. « Alors ils se dirent l'un à l'autre : Venez, fai- « sons des briques, et les cuisons au feu. Ils pri- « rent donc des briques au lieu de pierres, et du « bitume au lieu de mortier, et dirent : Bâtissons- « nous une ville, et une tour dont le sommet « s'élève jusqu'au ciel, et rendons notre nom cé- « lèbre avant que de nous séparer. Mais le Sei- « gneur descendit pour voir la ville et la tour « que les enfants des hommes bâtissaient, et dit : « Ils parlent tous une même langue, mais tous « leurs desseins seront bientôt renversés. Venez,

ginti septem. In summa igitur omnes progeniti de tribus filiis Noe, id est, quindecim de Japheth, et triginta unus de Cham, viginti septem de Sem, fiunt septuaginta tres. Deinde sequitur Scriptura, dicens : *Hi filii Sem in tribubus suis secundum linguas suas, in regionibus suis et in gentibus suis.* Itemque de omnibus : *Hæ*, inquit, *tribus filiorum Noe secundum generationes eorum, et secundum gentes eorum. Ab his dispersæ sunt insulæ gentium super terram post diluvium.* Unde colligitur septuaginta tres, vel potius (quod postea demonstrabitur) septuaginta duas gentes tunc fuisse, non homines. Nam et prius cum fuissent commemorati filii Japheth, ita conclusum est : *Ex his segregatæ sunt insulæ gentium in terra sua, unusquisque secundum linguam suam in tribubus suis et in gentibus suis.*

Jam vero in filiis Cham quodam loco apertius gentes commemoratæ sunt, sicut superius ostendi. *Mesraim genuit eos qui dicuntur Ludiim* : et eodem modo cæteræ usque ad septem gentes. Et enumeratis omnibus, postea concludens : *Hi filii Cham*, inquit, *in tribubus suis, secundum linguas suas in regionibus suis, et in gentibus suis.* Propterea ergo multorum filii non sunt commemorati, quia gentibus aliis nascendo accesserunt, ipsi autem gentes facere nequiverunt. Nam qua alia causa, cum filii Japheth octo enumerentur, ex duobus eorum tantum filii nati commemorantur ; et cum filii Cham quatuor nominentur, ex tribus tantum qui nati sunt adjiciuntur ; et cum filii Sem nominentur sex, duorum tantum posteritas attexitur ? numquid cæteri sine filiis remanserunt ? Absit hoc credere : sed gentes propter quas commemorari digni essent, non utique fecerunt ; quia sicut nascebantur, aliis gentibus addebantur.

CAPUT IV.

De diversitate linguarum, principioque Babylonis.

Cum ergo in suis linguis istæ gentes fuisse referantur, redit tamen narrator ad illud tempus, quando una lingua omnium fuit, et inde jam exponit quid acciderit, ut linguarum diversitas nasceretur. *Et erat*, inquit, *omnis terra labium unum, et vox una omnibus. Et factum est, cum moverent ipsi ab Oriente, invenerunt campum in terra Sennaar, et habitaverunt ibi. Et dixit homo proximo suo : Venite, faciamus lateres, et coquamus illos igni. Et facti sunt illis lateres in lapidem, et bitumen erat illis lutum ; et dixerunt, Venite, et ædificemus nobismetipsis civitatem, et turrem cujus caput erit usque ad cœlum, et faciamus nobis nomen, antequam dispergamur in faciem omnis terræ. Et descendit Dominus videre civitatem et turrem, quam ædificaverunt filii hominum. Et dixit Dominus Deus : Ecce genus unum, et labium unum omnium ; et hoc inchoaverunt facere, et nunc non defi-*

« descendons, et confondons leur langue, en sorte « qu'ils ne s'entendent plus l'un l'autre. Et le « Seigneur les dispersa par toute la terre, et ils « cessèrent de travailler à la ville et à la tour. De « là vient qu'on l'appela Confusion, à cause que « ce fut là que Dieu confondit le langage des hom« mes, et qu'il les dispersa ensuite sur toute la « terre. » Cette ville, qui fut appelée *Confusion*, c'est Babylone, dont l'histoire profane elle-même a célébré les merveilles. En effet, Babylone signifie *confusion* : par où l'on apprend que le géant Nemrod en fut le fondateur : ce que l'Écriture avait insinué auparavant en disant que Babylone était la capitale de son royaume, quoiqu'elle ne fût pas arrivée au degré de magnificence où l'orgueil et l'impiété des hommes se flattaient de la porter. Ils prétendaient la faire extraordinairement haute et l'élever jusqu'au ciel, comme parle l'Écriture; soit qu'ils n'eussent ce dessein que pour une des tours de la ville, ou pour toutes, encore que l'Écriture ne parle que d'une, comme elle dit *le soldat* pour désigner toute une armée, ou comme elle dit ailleurs *la grenouille* et *la sauterelle* pour exprimer cette multitude de grenouilles et de sauterelles, deux des plaies qui affligèrent l'Égypte. Mais qu'espéraient entreprendre contre Dieu ces hommes présomptueux avec cette masse de pierres, quand ils l'auraient élevée au-dessus de toutes les montagnes et de la plus haute région de l'air? En quoi peut nuire à Dieu quelque élévation que ce soit de corps ou d'esprit? Le sûr et véritable chemin pour monter au ciel est l'humilité. Elle élève le cœur en haut, mais au Seigneur, et non pas contre le Seigneur, comme l'Écriture le dit de ce géant qui était *un chasseur contre le Seigneur*. C'est en effet ainsi qu'il le faut traduire, et non, *devant le Seigneur*, comme ont fait quelques-uns, trompés par l'équivoque du mot grec, qui peut signifier l'un et l'autre. En effet, il est employé au dernier sens dans ce verset du psaume : « Pleurons devant le « Seigneur qui nous a faits; » et au premier dans le livre de Job, lorsqu'il est dit : « Vous vous êtes « emporté de colère contre le Seigneur. » Et que veut dire *un chasseur*, sinon un trompeur, un oppresseur, et un assassin des animaux de la terre? Il élevait donc une tour contre Dieu avec son peuple, ce qui signifie un orgueil impie; et Dieu punit avec justice leur mauvaise intention, quoiqu'elle ne réussît pas. Mais comment la punit-il? Comme la langue est l'instrument de la domination, c'est en cette partie que l'orgueil a été puni : tellement que l'homme, qui n'avait pas voulu écouter les commandements de Dieu, n'a point été à son tour entendu des hommes quand il leur commandait quelque chose. Ainsi fut dissipée cette conspiration, chacun se séparant de celui qu'il n'entendait pas, pour se joindre à celui qu'il entendait; et les peuples furent divisés par langues et dispersés dans toutes les contrées de la terre par la volonté de Dieu, qui se servit pour cela de moyens qui nous sont tout à fait cachés et incompréhensibles.

cient ex illis omnia quæ conati fuerint facere : venite, et descendentes confundamus ibi linguam eorum, ut non audiant unusquisque vocem proximi sui. Et dispersit eos Dominus inde super faciem omnis terræ, et cessaverunt ædificantes civitatem et turrem. Propter hoc appellatum est nomen illius Confusio; quia ibi confudit Dominus labia omnis terræ : et inde dispersit illos Dominus Deus super faciem omnis terræ. Ista civitas quæ appellata est Confusio, ipsa est Babylon, cujus mirabilem constructionem Gentium etiam commendat historia. Babylon quippe interpretatur Confusio. Unde colligitur gigantem illum Nebroth fuisse illius conditorem, quod superius breviter fuerat intimatum, ubi cum de illo Scriptura loqueretur, ait initium regni ejus fuisse Babylonem, id est, quæ civitatum cæterarum gereret principatum, ubi esset tanquam in metropoli habitaculum regni : quamvis perfecta non fuerit usque in tantum modum, quantum superba cogitabat impietas. Nam nimia disponebatur altitudo, quæ dicta est usque in cœlum, sive unius turris ejus, quam præcipuam moliebantur inter alias; sive omnium turrium, quæ per numerum singularem ita significatæ sunt, ut dicitur miles, et intelliguntur millia militum : ut rana, ut locusta; sic enim appellata est multitudo ranarum ac locustarum in plagis, quibus Ægyptii percussi sunt per Moysen. Quid autem factura fuerat humana et vana præsumptio? Cujuslibet et quantumlibet in cœlum adversus Deum altitudinem molis extolleret, quando montes transcenderet universos? quando spatium nebulosi aeris hujus evaderet? Quid denique noceret Deo quantacumque vel spiritualis, vel corporalis elatio? Tutam veramque in cœlum viam molitur humilitas, sursum levans cor ad Dominum, non contra Dominum : sicut dictus est gigas iste *venator contra Dominum*. Quod non intelligentes nonnulli, ambiguo græco decepti sunt, ut non interpretarentur *contra Dominum*, sed *ante Dominum* : ἐναντίον quippe et *ante* et *contra* significat. Hoc enim verbum est in Psalmo : *Et ploremus ante Dominum, qui fecit nos*. Et hoc verbum est etiam in libro Job, ubi scriptum est, *In furorem erupisti contra Dominum*. Sic ergo intelligendus est gigas iste *venator contra Dominum*. Quid autem hic significatur hoc nomine, quod est *venator*, nisi animalium terrigenarum deceptor, oppressor, exstinctor? Erigebat ergo cum suis populis turrem contra Dominum, qua est impia significata superbia. Merito autem malus punitur affectus, etiam cui non succedit effectus. Genus vero ipsum pœnæ quale fuit? Quoniam dominatio imperantis in lingua est, ibi damnata est superbia, ut non intelligeretur jubens homini, qui noluit intelligere ut obediret Deo jubenti. Sic illa conspiratio dissoluta est, cum quisque ab eo quem non intelligebat, abscederet, nec se nisi ei, cum quo loqui poterat, aggregaret : et per linguas divisæ sunt gentes, dispersæque per terras, sicut Deo placuit, qui hoc modis occultis nobisque incomprehensibilibus fecit.

CHAPITRE V.

De la descente de Dieu pour confondre le langage de ceux qui bâtissaient la tour.

« Le Seigneur, dit l'Écriture, descendit pour « voir la ville et la tour que bâtissaient les en- « fants des hommes; » c'est-à-dire, non les enfants de Dieu, mais cette société d'hommes qui vit selon l'homme, et que nous appelons la cité de la terre. Cette descente de Dieu ne doit pas s'entendre matériellement comme s'il changeait de lieu, lui qui est tout entier partout; mais on dit qu'il descend lorsqu'il fait sur la terre quelque chose d'extraordinaire qui annonce en quelque sorte sa présence. De même, quand on dit qu'il voit quelque chose, ce n'est pas qu'il ne l'eût vue auparavant, lui qui ne peut rien ignorer; mais c'est qu'il la fait voir aux hommes. Ils ne voyaient donc pas cette ville comme ils la virent depuis, quand Dieu leur eût montré combien elle lui déplaisait. Toutefois on peut fort bien entendre que Dieu descendit sur cette ville, parce que ses anges, en qui il habitait, y descendirent; en sorte que ces paroles, « Dieu dit : Ils ne « parlent tous qu'une même langue, » et le reste; et ensuite, « Venez, descendons, et confondons « leur langage, » ne sont qu'une récapitulation pour expliquer ce que l'Écriture avait déjà dit, « que le Seigneur descendit. » En effet, s'il était déjà descendu, que veut dire ceci : « Venez, « descendons, et confondons leur langage » (ce qui s'adresse aux anges), si celui qui était dans les anges ne descendait par leur ministère? Il faut encore remarquer qu'il ne dit pas : Venez et confondez, mais, *venez et confondons;* pour faire voir que Dieu agit tellement par ses ministres, que ses ministres agissent avec lui, suivant cette parole de l'Apôtre : « Nous sommes les « coopérateurs de Dieu. »

CHAPITRE VI.

Comment il faut entendre que Dieu parle aux anges.

On pourrait croire que les paroles de la Genèse, « Faisons l'homme, » auraient été aussi adressées aux anges, si Dieu n'ajoutait, « à no- « tre image. » Cette dernière circonstance ne nous trompe pas là-dessus, ni ne nous permet de croire que l'homme ait été fait à l'image des anges, ou que Dieu et les anges n'aient qu'une même image. Nous avons donc raison d'entendre ces mêmes paroles des personnes de la Trinité. Et néanmoins comme cette Trinité n'est qu'un Dieu, après que Dieu eût dit, « Faisons; Et Dieu, ajoute l'É- « criture, fit l'homme à l'image de Dieu. » Elle ne dit pas : Les dieux firent, ou, à l'image des dieux. Ici de même on pourrait entendre la Trinité, comme si le Père, s'adressant au Fils et au Saint-Esprit, leur eût dit, « Venez, descendons, « et confondons leur langage, » si quelque chose empêchait qu'on ne le pût entendre des anges. Mais ces paroles leur conviennent mieux, parce que c'est principalement à eux à s'approcher de Dieu par de saints mouvements, c'est-à-dire par de pieuses pensées, et à consulter les oracles de la vérité immuable qui leur sert de loi éternelle

CAPUT V.

De descensione Domini ad confundendam linguam ædificantium turrem.

Quod enim scriptum est, *Et descendit Dominus videre civitatem et turrem, quam ædificaverunt filii hominum;* hoc est, non filii Dei, sed illa societas secundum hominem vivens, quam terrenam dicimus civitatem: non loco movetur Deus, qui semper ubique est totus; sed descendere dicitur, cum aliquid facit in terra, quod præter usitatum naturæ cursum mirabiliter factum, præsentiam quodammodo ejus ostendat : nec videndo discit ad tempus, qui nunquam potest aliquid ignorare; sed ad tempus videre et cognoscere dicitur, quod videri et cognosci facit. Non sic ergo videbatur illa civitas, quomodo eam Deus videri fecit, quando sibi quantum displiceret ostendit. Quamvis possit intelligi Deus ad illam civitatem descendisse, quia descenderunt Angeli ejus in quibus habitat; ut quod adjunctum est, *Et dixit Dominus Deus, Ecce genus unum, et labium unum omnium,* et cætera; ac deinde additum, *Venite, et descendentes confundamus ibi linguam eorum;* recapitulatio sit, demonstrans quemadmodum factum sit, quod dictum fuerat, *Descendit Dominus.* Si enim jam descenderat, quid sibi vult, *Venite, et descendentes confundamus* (quod intelligitur Angelis dictum), nisi quia per Angelos descendebat, qui in Angelis descendentibus erat? Et bene non ait, Venite, et descendentes confundite : sed, *Confundamus ibi linguam eorum;* ostendens ita se operari per ministros suos, ut sint etiam ipsi cooperatores Dei : sicut Apostolus dicit, *Dei enim sumus cooperarii.*

CAPUT VI.

Qualis intelligenda sit esse locutio, qua Deus Angelis loquitur.

Poterat et illud, quando factus est homo, de Angelis intelligi quod dictum est, *Faciamus hominem,* quia non dixit, Faciam : sed quia sequitur, *ad imaginem nostram;* nec fas est credere ad imaginem Angelorum hominem factum, aut eamdem esse imaginem Angelorum et Dei; ideo recte illic intelligitur pluralitas Trinitatis. Quæ tamen Trinitas, quia unus est Deus, etiam cum dixisset, *Faciamus : Et fecit,* inquit, *Deus hominem ad imaginem Dei* : non dixit, Fecerunt dii, aut, ad imaginem deorum. Poterat et hic eadem intelligi Trinitas, tanquam Pater dixerit ad Filium et Spiritum sanctum, *Venite, et descendentes confundamus ibi linguam eorum;* si aliquid esset, quod Angelos prohiberet intelligi : quibus potius convenit venire ad Deum motibus sanctis, hoc est cogitationibus piis, quibus ab eis consulitur incommutabilis Veritas, tanquam lex æterna in illa eorum curia superna. Neque enim sibi ipsi sunt veritas; sed creatricis participes Veritatis, ad

dans leur bienheureux séjour. Ils ne sont pas eux-mêmes la vérité; mais, participant à cette vérité créatrice de toutes choses, ils s'en approchent comme de la source de la vie, afin de recevoir d'elle ce qu'ils ne trouvent pas en eux. C'est pourquoi le mouvement qui les porte vers elle est stable en quelque façon, parce qu'ils ne s'en éloignent jamais. Or Dieu ne parle pas aux anges comme nous nous parlons les uns aux autres, ou comme nous parlons à Dieu ou aux anges, ou comme les anges nous parlent, ou comme Dieu nous parle par les anges, d'une manière ineffable, mais qui nous est proportionnée. La parole de Dieu qui précède tous ses ouvrages est la raison immuable de ces ouvrages, qui n'a pas un son fugitif, mais une vertu permanente dans l'éternité, et agissante dans le temps. C'est de cette parole éternelle qu'il se sert pour parler aux anges; et quand il lui plaît de nous parler ainsi au fond du cœur, nous leur devenons semblables en quelque façon : d'ordinaire il nous parle autrement. Afin donc de n'être pas toujours obligé dans cet ouvrage de rendre raison des paroles de Dieu, je dirai ici, une fois pour toutes, que la vérité immuable parle ou par elle-même à la créature raisonnable, d'une manière ineffable, ou par l'entremise de la créature, ou à notre esprit par des images spirituelles, ou à nos oreilles par des sons corporels.

Quant à ces paroles, « Ils n'abandonneront « pas leur projet avant de l'avoir accompli, » il faut les entendre, non dans un sens positif, mais dans un sens interrogatif et comminatoire, comme dans ce passage de Virgile : « On ne « prendra pas les armes? tout mon peuple con- « juré ne se mettra pas à leur poursuite? » De même il faut prendre interrogativement les paroles de la Genèse, comme s'il y avait : Quoi! ils n'abandonneront pas leur projet? etc.

Pour revenir, des trois enfants de Noé sortirent soixante et treize, ou plutôt soixante et douze nations d'un langage différent, qui commencèrent à se répandre par toute la terre, et ensuite à peupler les îles. Mais les peuples se sont bien plus multipliés que les langues; car nous savons que dans l'Afrique plusieurs nations barbares n'usent que d'un seul langage. A l'égard des îles, qui peut douter que, le nombre des hommes croissant, ils n'aient pu y passer à l'aide de vaisseaux?

CHAPITRE VII.

Comment, depuis le déluge, toutes sortes de bêtes ont pu peupler les îles les plus éloignées.

On demande comment les bêtes dont l'homme ne prend pas soin, et qui ne naissent pas de la terre ainsi que les grenouilles, mais par accouplement, tels que les loups et autres animaux, ont pu se trouver dans les îles après le déluge qui avait tout exterminé, à moins qu'elles ne soient provenues de celles qui avaient été sauvées dans l'arche. Pour les îles qui sont proches, on peut croire qu'elles y ont passé à la nage; mais il y en a qui sont si éloignées du continent, qu'il n'est pas probable qu'aucun de ces animaux ait pu y arriver en nageant. On peut répondre que les

illam moventur, tanquam ad fontem vitæ, ut quod non habent ex se ipsis, capiant ex ipsa. Et eorum stabilis est iste motus, quo veniunt, qui non recedunt. Nec sic loquitur Angelis Deus, quomodo nos invicem nobis, vel Deo, vel Angelis, vel ipsi Angeli nobis, sive per illos Deus nobis; sed ineffabili suo modo, nobis autem hoc indicatur nostro modo. Dei quippe sublimior ante suum factum locutio, ipsius sui facti est immutabilis ratio, quæ non habet sonum strepentem atque transeuntem, sed vim sempiterne manentem, et temporaliter operantem. Hac loquitur Angelis sanctis, nobis autem aliter longe positis. Quando autem etiam nos aliquid talis locutionis interioribus auribus capimus, Angelis propinquamus. Non itaque mihi assidue reddenda est ratio in hoc opere de locutionibus Dei. Aut enim Veritas incommutabilis per se ipsam ineffabiliter loquitur rationalis creaturæ mentibus, aut per mutabilem creaturam loquitur, sive spiritualibus imaginibus nostro spiritui, sive corporalibus vocibus corporis sensui.

Illud sane quod dictum est, *Et nunc non deficient ex illis omnia, quæ conati fuerint facere*, non dictum est confirmando, sed tanquam interrogando, sicut solet a comminantibus dici, quemadmodum ait quidam,

Non arma expedient, totaque ex urbe sequentur?

Sic ergo accipiendum est, tanquam dixerit, Nonne omnia deficient ex illis, quæ conati fuerint facere? Sed si ita dicatur, non exprimit comminantem. Verum propter tardiusculos addidimus particulam, id est, Ne, ut diceremus, Nonne : quoniam vocem pronuntiantis scribere non possumus. Ex illis igitur tribus hominibus, Noe filiis, septuaginta tres, vel potius, ut ratio declaratura est, septuaginta duæ gentes totidemque linguæ per terras esse cœperunt, quæ crescendo et insulas impleverunt. Auctus est autem numerus gentium multo amplius quam linguarum. Nam et in Africa barbaras gentes in una lingua plurimas novimus; et homines quidem, multiplicato genere humano, ad insulas inhabitandas navigio transire potuisse, quis ambigat?

CAPUT VII.

An omne bestiarum genus etiam remotissimæ a terris insulæ ex eo numero acceperint, qui in arca a diluvii inundatione servatus est.

Sed quæstio de omni genere bestiarum est, quæ sub cura hominum non sunt, nec sicuti ranæ nascuntur ex terra, sed sola commixtione maris et feminæ propagantur, sicut lupi atque hujusmodi cætera, quomodo post diluvium, quo ea quæ in arca non erant, cuncta deleta sunt, etiam in insulis esse potuerint, si reparata non sunt nisi ex his, quorum genera in utroque sexu arca servavit. Possunt quidem credi ad insulas natando transisse, sed proximas. Sunt autem quædam tam longe positæ a continentibus terris, ut ad eas nulla videatur natare potuisse bestiarum. Quod si homines eas captas secum advexerunt,

hommes, en allant habiter ces îles, en ont embarqué avec eux pour la chasse, outre que Dieu même a fort bien pu en transporter dans les mêmes lieux par le ministère des anges. Que si elles sont sorties de la terre, comme à la création du monde, quand Dieu dit, « Que la terre « produise des animaux, » cela fait voir encore plus clairement que des bêtes de toute espèce n'ont pas tant été mises dans l'arche pour en réparer l'espèce que pour être une figure de l'Église, qui devait être composée de toutes sortes de nations.

CHAPITRE VIII.

Si les hommes monstrueux dont fait mention l'histoire descendent d'Adam ou des fils de Noé.

On demande encore s'il est croyable qu'il soit sorti d'Adam ou de Noé certain genre d'hommes monstrueux, dont l'histoire fait mention. On lit en effet que quelques-uns n'ont qu'un œil au milieu du front; que d'autres ont la pointe du pied tournée en dedans; que d'autres ont les deux sexes, dont ils se servent alternativement, et ont la mamelle droite d'un homme et la gauche d'une femme; qu'il y en a qui n'ont point de bouche, et ne vivent que de l'air qu'ils respirent par le nez; qu'il en est qui n'ont qu'une coudée de haut, que les Grecs nomment Pygmées; qu'en certaines contrées on voit des femmes qui ont des enfants à cinq ans, et qui n'en vivent que huit. On dit encore qu'il y a des peuples d'une merveilleuse vitesse, qui n'ont qu'une jambe et deux pieds, et ne plient point le jarret, qu'on appelle Sciopodes, parce que l'été ils se couchent sur le dos, et se défendent du soleil avec l'ombre de leurs pieds; que d'autres n'ont point de tête, et ont les yeux aux épaules; et une infinité d'autres monstres retracés en mosaïque sur le port de Carthage, d'après une histoire fort curieuse. Que dirai-je des Cynocéphales, dont la tête de chien et les aboiements montrent que ce sont plutôt des bêtes que des hommes? Mais nous ne sommes pas forcés de croire tout cela. Quoi qu'il en soit, quelque part et de quelque figure que naisse un homme, c'est-à-dire un animal raisonnable, il ne faut point douter qu'il ne tire son origine d'Adam, comme du père de tous les hommes. Au reste, il est toujours possible de distinguer dans l'espèce la plus rare les traces du genre et de la nature commune.

La raison que l'on rend des enfantements monstrueux qui arrivent parmi nous peut servir pour des nations tout entières. Dieu, qui est le créateur de toutes choses, sait en quel temps et en quel lieu une chose doit être créée, parce qu'il connaît quel est le rapport ou la disconvenance des parties de l'univers qui contribue à sa beauté. Mais comme nous ne le saurions voir tout entier, nous sommes quelquefois choqués de quelques-unes de ses parties, par cela seul que nous ignorons quelle proportion elles ont avec tout le reste. Nous connaissons des hommes qui ont plus de cinq doigts aux mains et aux pieds; mais encore que le motif nous en soit inconnu, loin

et eo modo ubi habitabant earum genera instituerunt, venandi studio fieri potuisse incredibile non est : quamvis jussu Dei sive permissu etiam opere Angelorum negandum non sit potuisse transferri. Si vero e terra exortæ sunt secundum originem primam, quando dixit Deus, *Producat terra animam vivam :* multo clarius apparet, non tam reparandorum animalium causa, quam figurandarum variarum gentium propter Ecclesiæ sacramentum in arca fuisse omnia genera, si in insulis, quo transire non possent, multa animalia terra produxit.

CAPUT VIII.

An ex propagine Adam vel filiorum Noe quædam genera hominum monstrosa prodierint.

Quæritur etiam, utrum ex filiis Noe, vel potius ex illo uno homine, unde etiam ipsi exstiterunt, propagata esse credendum sit quædam monstrosa hominum genera, quæ gentium narrat historia : sicut perhibentur quidam unum habere oculum in fronte media : quibusdam plantas versas esse post crura : quibusdam utriusque sexus esse naturam, et dextram mammam virilem, sinistram muliebrem, vicibusque alternis coeundo et gignere et parere : aliis ora non esse, eosque per nares tantummodo halitu vivere : alios statura esse cubitales, quos Pygmæos a cubito Græci vocant : alibi quinquennes concipere feminas, et octavum vitæ annum non excedere. Item ferunt esse gentem, ubi singula crura in pedibus habent, nec poplitem flectunt, et sunt mirabilis celeritatis; quos Sciopodas vocant, quod per æstum in terra jacentes resupini umbra se pedum protegant : quosdam sine cervice oculos habentes in humeris : et cætera hominum, vel quasi hominum genera, quæ in maritima platea Carthaginis musivo picta sunt, ex libris deprompta velut curiosioris historiæ. Quid dicam de Cynocephalis, quorum canina capita atque ipse latratus magis bestias quam homines confitetur? Sed omnia genera hominum quæ dicuntur esse, credere non est necesse. Verum quisquis uspiam nascitur homo, id est animal rationale mortale, quamlibet nostris inusitatam sensibus gerat corporis formam, seu colorem, sive motum, sive sonum, sive qualibet vi, qualibet parte, qualibet qualitate naturæ, ex illo uno protoplasto originem ducere, nullus fidelium dubitaverit. Apparet tamen quid in pluribus natura obtinuerit, et quid sit ipsa raritate mirabile.

Qualis autem ratio redditur de monstrosis apud nos hominum partubus, talis de monstrosis quibusdam gentibus reddi potest. Deus enim creator est omnium, qui ubi et quando creari quid oporteat vel oportuerit, ipse novit, sciens universitatis pulchritudinem quarum partium vel similitudine vel diversitate contexat. Sed qui totum inspicere non potest, tanquam deformitate partis offenditur; quoniam cui congruat, et quo referatur, ignorat. Pluribus quam quinis digitis in manibus et pedibus nasci homines, novimus; et hæc levior est quam illa distantia : sed tamen absit ut quis ita desipiat, ut existimet in numero humanorum digitorum errasse Creatorem,

de nous la pensée que le Créateur se soit mépris! Il en est de même des autres différences encore plus grandes : celui dont personne ne peut justement blâmer les ouvrages sait pour quelle raison il les a faits ainsi. Il existe un homme à Hippone-Diarrhyte qui a la plante des pieds en forme de lune, avec deux doigts seulement aux extrémités, et les mains de même. S'il y avait quelque nation entière ainsi conformée, on l'ajouterait à cette histoire curieuse et admirable. Dirons-nous donc que cet homme ne tire pas son origine d'Adam? Les androgynes ou hermaphrodites sont rares, et néanmoins il en paraît de temps en temps en qui les deux sexes sont si bien distingués, qu'il est difficile de décider duquel ils doivent prendre leur nom, bien que l'usage ait prévalu en faveur du plus noble; car androgyne ou hermaphrodite se prend toujours au masculin. Il naquit en Orient, il y a quelques années, un homme double de la ceinture en haut. Il avait deux têtes, deux estomacs et quatre mains; et il vécut assez longtemps pour être vu de plusieurs personnes attirées par la renommée. Combien ne voit-on pas d'enfants qui n'ont aucune ressemblance avec leurs parents, quoiqu'on ne puisse douter de leur filiation? Comme on ne peut pas nier que ces êtres ne tirent leur origine d'Adam, il faut en convenir aussi pour les peuples entiers en qui la nature s'éloigne de son cours ordinaire et de ses lois générales, et qui néanmoins sont des créatures raisonnables, si, après tout, ce qu'on en rapporte n'est point fabuleux : car si nous ignorions que les guenons, les singes à longue queue et les sphinx sont des bêtes, ces historiens nous feraient peut-être accroire que ce sont des nations d'hommes. Mais si ce qu'on lit des peuples en question est véritable, qui sait si Dieu n'a point voulu les créer ainsi, afin que nous ne supposions pas que les monstres humains qui naissent parmi nous soient les ouvrages d'un autre ouvrier moins parfait que lui? Aussi bien, s'il se rencontre des hommes monstrueux dans toutes les nations, pourquoi n'existerait-il pas de même des nations entières d'hommes monstrueux? En définitive, ou ce que l'on raconte de ces nations est faux, ou ce ne sont pas des hommes; ou si ce sont des hommes, ils viennent d'Adam.

CHAPITRE IX.

S'il y a des antipodes?

Quant à ce qu'on nous conte qu'il y a des antipodes, c'est-à-dire des hommes dont les pieds sont opposés aux nôtres, et qui habitent cette partie de la terre où le soleil se lève quand il se couche pour nous, il n'en faut rien croire. Cette assertion n'est appuyée sur aucun témoignage historique, mais sur des conjectures et des raisonnements, parce que la terre étant suspendue en l'air et ronde, ils s'imaginent que la partie qui est sous nos pieds n'est pas sans habitants. Mais ils ne considèrent pas que, supposé même qui

quamvis nesciens cur hoc fecerit. Ita etsi major diversitas oriatur, scit ille quid egerit, cujus opera juste nemo reprehendit. Apud Hipponem-Diarrhytum est homo quasi lunatas habens plantas, et in eis binos tantummodo digitos, similes et manus. Si aliqua gens talis esset, illi curiosæ atque mirabili adderetur historiæ. Num igitur istum propter hoc negabimus ex uno illo, qui primus creatus est, esse propagatum? Androgyni, quos etiam Hermaphroditos nuncupant, quamvis admodum rari sint, difficile est tamen ut temporibus desint, in quibus sic uterque sexus apparet, ut ex quo potius debeant accipere nomen, incertum sit : a meliore tamen, hoc est a masculino, ut appellarentur, loquendi consuetudo prævaluit. Nam nemo unquam Androgynæcas aut Hermaphroditas nuncupavit. Ante annos aliquot, nostra certe memoria, in Oriente duplex homo natus est superioribus membris, inferioribus simplex : nam duo erant capita, duo pectora, quatuor manus; venter autem unus, et pedes duo, sicut uni homini; et tam diu vixit, ut multos ad eum videndum fama contraheret. Quis autem omnes commemorare possit humanos fetus longe dissimiles his ex quibus eos natos esse certissimum est? Sicut ergo hæc ex illo uno negari non possunt originem ducere : ita quæcumque gentes in diversitatibus corporum ab usitato naturæ cursu, quem plures et prope omnes tenent, velut exorbitasse traduntur, si definitione illa includuntur, ut rationalia animalia sint atque mortalia, ab eodem ipso uno primo patre omnium stirpem trahere confitendum est : si tamen vera sunt quæ de illarum nationum varietate et tanta inter se atque nobiscum diversitate traduntur. Nam et simias, et cercopithecos, et sphingas, si nesciremus non homines esse, sed bestias, possent illi historici de sua curiositate gloriantes, velut gentes aliquas hominum nobis impunita vanitate mentiri. Sed si homines sunt, de quibus illa mira conscripta sunt; quid, si propterea Deus voluit etiam nonnullas gentes ita creare; ne in his monstris, quæ apud nos patet ex hominibus nasci, ejus sapientiam, qua naturam fingit humanam, velut artem cujuspiam minus perfecti opificis, putaremus errasse? Non itaque nobis videri absurdum debet, ut quemadmodum in singulis quibusque gentibus quædam monstra sunt hominum, ita in universo genere humano quædam monstra sint gentium. Quapropter, ut istam quæstionem pedetentim cauteque concludam : aut illa, quæ talia de quibusdam gentibus scripta sunt, omnino nulla sunt; aut si sunt, homines non sunt; aut ex Adam sunt, si homines sunt.

CAPUT IX

An inferiorem partem terræ, quæ nostræ habitationi contraria est, Antipodas habere credendum sit.

Quod vero et Antipodas esse fabulantur, id est, homines a contraria parte terræ, ubi sol oritur, quando occidit nobis, adversa pedibus nostris calcare vestigia, nulla ratione credendum est. Neque hoc ulla historica cognitione didicisse se affirmant, sed quasi ratiocinando conjectant, eo quod intra convexa cœli terra suspensa sit, eumdemque locum mundus habeat, et infimum, et medium : et ex hoc opinantur alteram terræ partem, quæ infra est, habitatione hominum carere non posse. Nec attendunt, etiamsi figura conglobata et rotunda mundus esse credatur, sive aliqua ratione mons-

la terre soit ronde, il ne s'ensuivrait pas que la partie qui nous est opposée ne fût point couverte d'eau. D'ailleurs, quand elle ne le serait pas, quelle nécessité y aurait-il qu'elle fût habitée, puisque d'un côté l'Écriture, dont les prédictions accomplies attestent la véracité pour le passé, ne saurait être soupçonnée de mensonge, et que de l'autre il y a trop d'absurdité à dire que quelques hommes aient traversé une si vaste étendue de mer pour aller peupler cette autre partie du monde. Voyons donc si nous pourrons trouver la Cité de Dieu parmi ces hommes qui, selon la Genèse, furent divisés en soixante et douze nations, et autant de langues. Il est évident qu'elle a persévéré dans les enfants de Noé, surtout dans l'aîné, qui est Sem, puisque la bénédiction de Japhet enferme en quelque sorte celle de Sem, et qu'il doit habiter dans ses maisons.

CHAPITRE X.

Généalogie de Sem.

Il faut donc prendre la suite des générations depuis Sem, afin de faire voir la cité de Dieu à partir du déluge, comme la suite des générations de Seth l'a montrée auparavant. C'est pour cela que l'Écriture, après avoir offert la cité de la terre dans Babylone, c'est-à-dire dans la confusion, retourne au patriarche Sem, et commence par lui l'ordre des générations jusqu'à Abraham, marquant combien chacun a vécu avant que d'engendrer celui qui continue cette généalogie, et combien il a vécu depuis. Mais il faut, en passant, que je m'acquitte de ma promesse, et que je rende raison de ce que dit l'Écriture, que l'un des enfants d'Héber fut nommé Phalech, parce que la terre fut divisée de son temps. Que doit-on entendre par cette division, si ce n'est la diversité des langues? L'Écriture, laissant de côté les autres enfants de Sem, qui ne contribuent en rien à la suite des générations, parle seulement de ceux qui la conduisent jusqu'à Abraham : ce qu'elle avait déjà observé avant le déluge dans la généalogie de Seth. Voici comme elle commence celle de Sem : « Sem, fils de Noé, avait cent ans « lorsqu'il engendra Arphaxat, la seconde année « après le déluge; et il vécut encore cinq cents « ans, et engendra des fils et des filles. » Elle poursuit de même pour les autres, en prenant soin d'indiquer l'année où chacun a engendré celui qui sert à cette généalogie, et celles de sa vie; et elle ajoute toujours qu'il a eu d'autres enfants, afin que nous n'allions pas demander sottement comment la postérité de Sem a pu peupler tant de régions, et fonder ce puissant et durable empire des Assyriens, que Ninus étendit si loin.

Mais, pour ne pas nous arrêter inutilement, nous ne marquerons que l'âge auquel chacun des descendants de Sem a eu le fils qui continue la suite de cette généalogie, afin de supputer combien d'années se sont écoulées depuis le déluge

---

tretur; non tamen esse consequens, ut etiam ex illa parte ab aquarum congerie nuda sit terra : deinde etiamsi nuda sit, neque hoc statim necesse esse, ut homines habeat. Quoniam nullo modo Scriptura ista mentitur, quæ narratis præteritis facit fidem, eo quod ejus prædicta complentur : nimisque absurdum est, ut dicatur aliquos homines ex hac in illam partem, Oceani immensitate trajecta, navigare ac pervenire potuisse, ut etiam illic ex uno illo primo homine genus institueretur humanum. Quapropter inter illos tunc hominum populos, qui per septuaginta duas gentes et totidem linguas colliguntur fuisse divisi, quæramus, si possumus invenire illam in terris peregrinantem civitatem Dei, quæ usque ad diluvium arcamque perducta est, atque in filiis Noe per eorum benedictiones perseverasse monstratur, maxime in maximo, qui est appellatus sem : quandoquidem Japheth ita benedictus est, ut in ejusdem fratris sui domibus habitaret.

CAPUT X.

De generatione Sem.

Tenenda est igitur series generationum ab ipso Sem, ut ipsa ostendat post diluvium civitatem Dei; sicut eam series generationum ab illo qui est appellatus Seth, ostendebat ante diluvium. Propter hoc ergo Scriptura divina cum terrenam civitatem in Babylone, hoc est in confusione, monstrasset, ad patriarcham Sem recapitulando revertitur, et orditur inde generationes usque ad Abraham, commemorato etiam numero annorum quanto quisque ad hanc seriem pertinentem filium genuisset, quantoque vixisset. Ubi certe agnoscendum est quod ante promiseram, ut appareat quare sit dictum de filiis Heber, *Nomen unius Phalech, quia in diebus ejus divisa est terra.* Quid enim aliud intelligendum est, terram esse divisam, nisi diversitate linguarum? Omissis igitur cæteris filiis Sem ad hanc rem non pertinentibus, illi connectuntur in ordine generationum, per quos possit ad Abraham perveniri : sicut illi connectebantur ante diluvium, per quos perveniretur ad Noe, generationibus quæ propagatæ sunt ex illo Adam filio, qui appellatus est Seth. Sic ergo incipit generationum ista contextio : *Et hæ generationes Sem. Sem filius centum annorum, cum genuit Arphaxat, secundo anno post diluvium. Et vixit Sem, postquam genuit Arphaxat, quingentos annos, et genuit filios et filias, et mortuus est.* Sic exsequitur cæteros, dicens quoto quisque anno vitæ suæ filium genuerit, ad istum generationum ordinem pertinentem, qui pertendit ad Abraham; et quot annos postmodum vixerit, intimans eum filios filiasque genuisse : ut intelligamus unde potuerint populi accrescere, ne in paucis qui commemorantur hominibus occupati pueriliter hæsitemus, unde tanta spatia terrarum atque regnorum repleri potuerint de genere Sem; maxime propter Assyriorum regnum, unde Ninus ille Orientalium domitor usquequaque populorum ingenti prosperitate regnavit, et latissimum ac fundatissimum regnum, quod diuturno tempore duceretur, suis posteris propagavit.

Sed nos, ne diutius quam opus est immoremur, non quot annos quisque in ista generationum serie vixerit, sed quoto anno vitæ suæ genuerit filium, hoc ordine memorandum tantummodo ponimus, ut et numerum annorum a transacto diluvio usque ad Abraham colligamus, et propter illa, in quibus nos cogit necessitas immorari, breviter

jusqu'à Abraham. Deux ans donc après le déluge, Sem, âgé de cent ans, engendra Arphaxat; Arphaxat engendra Caïnan à l'âge de cent trente-cinq ans; Caïnan avait cent trente ans quand il engendra Sala; Sala en avait autant lorsqu'il engendra Héber; Héber, cent trente-quatre quand il eut Phalech; Phalech, cent trente lorsqu'il engendra Ragau; Ragau cent trente-deux quand il engendra Séruch; Séruch, cent trente quand il eut Nachor; Nachor, soixante et dix-neuf à la naissance de son fils Thara; et Thara à l'âge de soixante et dix ans engendra Abram, que Dieu depuis appela Abraham. Ainsi, depuis le déluge jusqu'à Abraham, il y a mille soixante et douze ans, selon les Septante; car on dit qu'il y en a beaucoup moins, selon l'hébreu : ce dont on ne donne aucune raison bien claire.

Lors donc que nous cherchons la cité de Dieu dans ces soixante et douze nations dont parle l'Écriture, nous ne saurions affirmer positivement si dès ce temps-là, où les hommes ne parlaient tous qu'un même langage, ils abandonnèrent le culte du vrai Dieu; de telle sorte que la vraie piété ne se trouvât que dans les descendants de Sem par Arphaxat jusqu'à Abraham, ou bien si la cité de la terre ne commença qu'à la construction orgueilleuse et impie de la tour de Babel; ou plutôt si les deux cités subsistèrent, celle de Dieu dans les deux fils de Noé, qui furent bénis dans leurs personnes et dans leur race; et celle de la terre, dans celui qui fut maudit ainsi que sa postérité, dans laquelle s'éleva ce géant que l'Écriture appelle « un fort chasseur « contre le Seigneur. » Peut-être est-il plus vraisemblable qu'avant la fondation de Babylone il y avait des idolâtres dans la postérité de Sem et de Japhet, et des adorateurs du vrai Dieu dans celle de Cham; au moins devons-nous croire qu'il y a toujours eu sur la terre des hommes de l'une et de l'autre sorte. Dans les deux psaumes où il est dit, « Tous ont quitté le droit chemin et se sont « corrompus; il n'y en a pas un qui fasse le bien, « pas un seul, » on lit ensuite : « Ces impies, qui « ne font que du mal, et qui dévorent mon peu« ple comme ils feraient un morceau de pain, ne « se reconnaîtront-ils jamais? » Le peuple de Dieu était donc alors; et ainsi ces paroles, « Il n'y « en a pas un qui fasse le bien, pas un seul, » doivent s'entendre des enfants des hommes, et non de ceux de Dieu. Le prophète avait dit auparavant : « Dieu a jeté les yeux du haut du ciel sur « les enfants des hommes, pour voir s'il y en a « quelqu'un qui le connaisse et qui le cherche; » après quoi il ajoute : « Il n'y en a pas un qui « fasse le bien, » pour montrer qu'il ne parle que des enfants des hommes, c'est-à-dire, de ceux qui appartiennent à la cité qui vit selon l'homme, et non selon Dieu.

CHAPITRE XI.

La langue hébraïque, qui était la langue primitive, se conserva dans la postérité d'Héber, après la confusion des langues.

De même que l'existence d'une seule langue

alia cursimque tangamus. Secundo igitur anno post diluvium Sem, cum esset centum annorum, genuit Arphaxat; Arphaxat autem, cum esset centum triginta quinque annorum, genuit Cainan; qui cum esset centum triginta, genuit Sala. Porro etiam ipse Sala totidem annorum erat, quando genuit Heber. Centum vero et triginta et quatuor agebat annos Heber, cum genuit Phalech, in cujus diebus divisa est terra. Ipse autem Phalech vixit centum triginta, et genuit Ragau : et Ragau centum triginta duos, et genuit Seruch : et Seruch centum triginta, et genuit Nachor : et Nachor septuaginta novem, et genuit Thara : Thara autem septuaginta, et genuit Abram : quem postea Deus, mutato vocabulo, nominavit Abraham. Fiunt itaque anni a diluvio usque ad Abraham mille septuaginta et duo, secundum Vulgatam editionem, hoc est interpretum Septuaginta. In hebræis autem codicibus longe pauciores annos perhibent inveniri : de quibus rationem aut nullam, aut difficillimam reddunt.

Cum ergo quærimus in illis septuaginta duabus gentibus civitatem Dei, non possumus affirmare illo tempore, quo erat illis labium unum, id est loquela una, tunc jam genus humanum alienatum fuisse a cultu veri Dei, ita ut in solis istis generationibus pietas vera remaneret, quæ descendunt de semine Sem per Arphaxat, et tendunt ad Abraham : sed ab illa superbia ædificandæ turris usque in cœlum, qua impia significatur elatio, apparuit civitas, hoc est societas, impiorum. Utrum itaque ante non fuerit, an latuerit, an potius utraque permanserit, pia scilicet in duobus filiis Noe, qui benedicti sunt, eorumque posteris; impia vero in eo qui maledictus est, atque ejus progenie, ubi etiam exortus est gigas venator contra Dominum, non est dijudicatio facilis. Fortassis enim, quod profecto est credibilius, et in filiis duorum illorum jam tunc antequam Babylonia cœpisset institui, fuerunt contemptores Dei, et in filiis Cham cultores Dei : utrumque tamen hominum genus terris nunquam defuisse credendum est. Siquidem et quando dictum est, *Omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt; non est qui faciat bonum, non est usque ad unum;* in utroque Psalmo, ubi hæc verba sunt, et hoc legitur, *Nonne cognoscent omnes, qui operantur iniquitatem, qui devorant populum meum in cibo panis?* Erat ergo etiam tunc populus Dei. Unde illud quod dictum est, *Non est qui faciat bonum, non est usque ad unum;* de filiis hominum dictum est, non de filiis Dei. Nam præmissum est, *Deus de cœlo prospexit super filios hominum, ut videret si est intelligens, aut requirens Deum :* ac deinde illa subjuncta, quæ omnes filios hominum, id est, ad civitatem pertinentes quæ vivit secundum hominem, non secundum Deum, reprobos esse demonstrant.

CAPUT XI.

Quod ea primitus lingua in usu hominum fuerit, quæ postea Hebræa ab Heber nomine nuncupata est, et in cujus familia remansit, cum diversitas esset facta linguarum.

Quamobrem sicut lingua una cum esset omnium, non

avant le déluge n'empêcha pas qu'il n'y eût des méchants et que tous les hommes n'encourussent la peine d'être exterminés par les eaux, à la réserve de la famille du juste Noé; ainsi, lorsque les nations furent punies par la diversité des langues, à cause de leur orgueil impie, et répandues par toute la terre, et que la cité des méchants fût appelée Confusion, c'est-à-dire Babylone, la langue que tous les hommes parlaient auparavant demeura dans la famille d'Héber. De là vient, comme je l'ai remarqué ci-dessus, que l'Écriture, dans le dénombrement des enfants de Sem, met Héber le premier, quoiqu'il ne soit que le cinquième de ses descendants. Comme cette langue, qui passe avec raison pour avoir été originairement commune à tous les hommes, demeura dans sa famille, tandis que les autres nations furent divisées suivant les temps, elle fut depuis appelée hébraïque. Il fallait bien en effet lui donner un nom pour la distinguer de toutes les autres, qui avaient aussi chacune le sien; au lieu que, quand elle était unique et universelle, elle n'avait point de nom particulier.

On dira peut-être : Si la terre fut divisée en plusieurs langues du temps de Phalech, fils d'Héber, celle qui était auparavant commune à tous les hommes devait plutôt prendre son nom de Phalech. Mais il faut répondre qu'Héber n'appela son fils Phalech, c'est-à-dire *division*, que parce qu'il vint au monde lorsque la terre fut divisée par langues, et que c'est ce qu'entend l'Écriture, quand elle dit : « La terre fut divisée « de son temps. » Si Héber n'eût encore vécu lors de cette division, il n'aurait pas donné son nom à cette langue qui demeura dans sa famille. Ce qui nous porte à croire que cette langue est celle qui était d'abord commune à tous les hommes, c'est que le changement et la multiplication des langues a été une peine du péché, et qu'ainsi le peuple de Dieu a dû être exempt de cette peine. Aussi n'est-ce pas sans raison que cette langue a été celle d'Abraham, et qu'il ne l'a pu transmettre à tous ses enfants, mais seulement à ceux qui, issus de Jacob, ont composé le peuple insigne de Dieu, reçu son alliance, et propagé la race d'où devait naître le Christ. Héber lui-même n'a pas fait passer cette langue à toute sa postérité, mais seulement à la branche d'Abraham. Ainsi, bien que l'Écriture ne marque pas précisément que la piété se fût conservée dans quelques hommes, lorsque les méchants bâtissaient Babylone, cette obscurité n'est pas tant pour nous priver de la vérité que pour exercer notre attention. Lorsque l'on y voit d'un côté qu'il existe d'abord une langue commune à tous les hommes, qu'il y est fait mention d'Héber avant tous les autres enfants de Sem, encore qu'il n'ait été que le cinquième de ses descendants, et que la langue des patriarches, des prophètes et de l'Écriture même est appelée langue hébraïque; et qu'on demande, de l'autre, où cette langue, qui était commune avant la division des langues, a pu se conserver; certainement, comme il n'y a point de doute que ceux parmi lesquels elle s'est conservée n'aient été exempts de la peine du changement des langues, que se présente-t-il autre

ideo filii pestilentiæ defuerunt; nam et ante diluvium una erat lingua, et tamen omnes præter unam Noe justi domum deleri diluvio meruerunt : ita quando merito elatioris impietatis gentes linguarum diversitate punitæ atque divisæ sunt, et civitas impiorum confusionis nomen accepit, hoc est, appellata est Babylon, non defuit domus Heber, ubi ea quæ antea fuit omnium lingua remaneret. Unde, sicut supra memoravi, cum cœpissent enumerari filii Sem, qui singuli gentes singulas procrearunt, primus est commemoratus Heber, cum sit abnepos ipsius, hoc est, ab illo quintus inveniatur exortus. Quia ergo in ejus familia remansit hæc lingua, divisis per alias linguas cæteris gentibus, quæ lingua prius humano generi non immerito creditur fuisse communis, ideo deinceps Hebræa est nuncupata. Tunc enim opus erat eam distingui ab aliis linguis nomine proprio, sicut aliæ quoque vocatæ sunt nominibus propriis. Quando autem erat una, nihil aliud quam humana lingua, vel humana locutio vocabatur, qua sola universum genus humanum loquebatur.

Dixerit aliquis : Si in diebus Phalech filii Heber divisa est terra per linguas, id est, homines qui tunc erant in terra; ex ejus nomine potius debuit appellari lingua illa, quæ fuit omnibus ante communis. Sed intelligendum est ipsum Heber propterea tale nomen imposuisse filio suo, ut vocaretur Phalech, quod interpretatur Divisio, quia tunc ei natus est, quando per linguas terra divisa est, id est ipso tempore, ut hoc sit quod dictum est : *In diebus ejus divisa est terra.* Nam nisi adhuc Heber viveret, quando linguarum facta est multitudo, non ex ejus nomine nomen acciperet lingua, quæ apud illum potuit permanere. Et ideo credenda est ipsa fuisse prima illa communis : quoniam de pœna venit illa multiplicatio mutatioque linguarum; et utique præter hanc pœnam esse debuit populus Dei. Nec frustra lingua hæc est, quam tenuit Abraham, nec in omnes filios suos transmittere potuit, sed in eos tantum qui propagati per Jacob, et insignius atque eminentius in Dei populum coalescentes, Dei Testamenta et stirpem Christi habere potuerunt. Nec Heber ipse eamdem linguam in universam progeniem suam refudit; sed in eam tantum, cujus generationes perducuntur ad Abraham. Quapropter, etiamsi non evidenter expressum est fuisse aliquod pium genus hominum, quando ab impiis Babylonia condebatur; non ad hoc valuit hæc obscuritas, ut quærentis fraudaretur, sed potius ut exerceretur intentio. Cum enim legitur unam fuisse linguam primitus omnium, et ante omnes filios Sem commendatur Heber, quamvis ab illo quintus oriatur; et Hebræa vocatur lingua, quam Patriarcharum et Prophetarum, non solum in sermonibus suis, verum etiam in Litteris sacris custodivit auctoritas : profecto cum quæritur in divisione linguarum, ubi lingua illa remanere potuerit, quæ fuit ante communis; quæ, sine ulla dubitatione, ubi remansit, non ibi fuit illa pœna, quæ facta est mutatione linguarum; quid aliud occurrit, nisi quod in hujus gente

chose, sinon qu'elle est demeurée dans la famille de celui dont elle a pris le nom, et que ce n'est pas une petite preuve de la vertu de cette famille d'avoir été à couvert de cette punition générale?

Mais il se présente encore une autre difficulté. Comment Héber et Phalech son fils ont-ils pu chacun faire une nation, s'ils n'ont eu tous deux qu'une même langue? Il est certain au fond que le peuple hébreu, qui devint plus tard le grand peuple d'Israël, est descendu d'Héber par Abraham. Comment donc tous les enfants des trois fils de Noé, dont parle l'Écriture, ont-ils établi chacun une nation, si Héber et Phalech n'en ont fait qu'une? Il est fort probable que le géant Nemrod a fondé aussi sa nation, et que l'Écriture en a fait mention à part à cause de sa stature extraordinaire et de la vaste étendue de son empire; de sorte que le nombre des soixante et douze langues ou nations demeure toujours. Quant à Phalech, elle n'en parle pas pour avoir donné naissance à une nation, mais à cause de cet événement mémorable de la division des langues, qui arriva de son temps. On ne doit point être surpris que Nemrod ait vécu jusqu'à la fondation de Babylone et la confusion des langues; car de ce qu'Héber est le sixième depuis Noé, et que Nemrod n'est que le quatrième, il ne s'ensuit pas que Nemrod n'ait pu vivre jusqu'au temps d'Héber. Lorsqu'il y avait moins de générations, ils vivaient davantage, ou venaient au monde plus tard. Aussi faut-il entendre que quand la terre fut divisée en plusieurs nations, non-seulement les descendants de Noé, qui en étaient les pères et les fondateurs, existaient déjà, mais qu'ils avaient déjà des familles nombreuses, et capables de composer chacune une nation. C'est pourquoi il ne faut pas s'imaginer qu'ils soient nés dans le même ordre que l'Écriture les nomme; autrement, comment les douze fils de Jectan, autre fils d'Héber et frère de Phalech, auraient-ils pu déjà faire des nations, si Jectan ne vint au monde qu'après Phalech, attendu que la terre fut divisée à la naissance de Phalech? Ainsi, il est vrai que Phalech a été nommé le premier; mais Jectan n'a pas laissé de venir au monde bien avant lui, en sorte que les douze enfants de Jectan avaient déjà de si grandes familles qu'elles pouvaient être divisées chacune en leur langue. On aurait tort de trouver étrange que l'Écriture en ait usé ainsi, puisque, dans la généalogie des trois enfants de Noé, elle commence par Japhet, qui était le dernier. Or les noms de ces peuples se trouvent encore aujourd'hui en partie les mêmes qu'ils étaient autrefois, comme les Assyriens et les Hébreux; et en partie ils ont été changés par la suite des temps, tellement que les plus versés dans l'histoire en peuvent à peine découvrir l'origine. En effet, on dit que les Égyptiens viennent de Mesraïm, et les Éthiopiens de Chus, deux des fils de Cham; et cependant on ne voit aucun rapport entre leurs noms actuels et leur origine. A tout considérer, on trouvera qu'il y a plus de ces noms qui ont été changés, qu'il

remanserit, a cujus nomine nomen accepit; et hoc justitiæ gentis hujus non parvum apparuisse vestigium, quod, cum aliæ gentes plecterentur mutatione linguarum, ad istam non pervenit tale supplicium?

Sed adhuc illud movet: quomodo potuerunt singulas gentes facere Heber et filius ejus Phalech, si una lingua permansit ambobus? Et certe una est Hebræa gens ex Heber propagata usque ad Abraham, et per eum deinceps, donec magnus fieret populus Israel. Quomodo igitur omnes filii qui commemorati sunt trium filiorum Noe, fecerunt singulas gentes, si Heber et Phalech singulas non fecerunt? Nimirum illud est probabilius, quod gigas ille Nebroth fecerit etiam ipse gentem suam, sed propter excellentiam dominationis et corporis seorsum eminentius nominatus est, ut maneat numerus septuaginta duarum gentium atque linguarum. Phalech autem propterea commemoratus est, non quod gentem fecerit (nam eadem ipsa est ejus gens Hebræa, eademque lingua; sed propter tempus insigne, quod in diebus ejus terra divisa est. Nec movere nos debet, quomodo potuerit gigas Nebroth ad illud ætatis occurrere, quo Babylon condita est, et confusio facta linguarum, atque ex hac divisio gentium. Non enim quia Heber sextus est a Noe, ille autem quartus, ideo non potuerunt ad id tempus convenire vivendo. Hoc enim contigit, cum plus viverent, ubi pauciores sunt generationes, minus ubi plures; aut serius nati essent ubi pauciores, maturius ubi plures. Sane intelligendum est, quando terra divisa est, non solum jam natos cæteros filios filiorum Noe, qui commemorantur patres gentium; sed etiam ejus ætatis fuisse, ut numerosas familias haberent, quæ dignæ fuissent nominibus gentium. Unde nequaquam putandum, quod eo fuerint ordine geniti, quo commemorati leguntur. Alioquin duodecim filii Jectan, qui erat filius alius Heber, frater Phalech, quomodo potuerunt jam gentes facere, si post Phalech fratrem suum Jectan natus est, sicut post eum commemoratus est: quandoquidem tempore quo natus est Phalech, divisa est terra. Proinde intelligendum est, priorem quidem nominatum, sed longe post fratrem suum Jectan fuisse natum, cujus Jectan duodecim filii tam grandes jam familias haberent, ut in linguas proprias dividi possent. Sic enim potuit prior commemorari, qui erat ætate posterior; quemadmodum prius commemorati sunt ex tribus filiis Noe procreati filii Japheth, qui erat minimus eorum; deinde filii Cham, qui erat medius; postremo filii Sem, qui erat primus et maximus. Illarum autem gentium vocabula partim manserunt, ita ut hodieque appareat unde fuerint derivata; sicut ex Assur Assyrii, et ex Heber Hebræi: partim temporis vetustate mutata sunt, ita ut vix homines doctissimi antiquissimas historias perscrutantes, nec omnium, sed aliquarum ex istis origines gentium potuerint reperire. Nam quod ex filio Cham, qui vocabatur Mesraim, Ægyptii perhibentur exorti, nulla hic resonat origo vocabuli: sicut nec Æthiopum, qui dicuntur ad eum filium Cham pertinere, qui Chus appellatus est. Et si omnia conside-

n'en est qui soient demeurés jusqu'à nous.

CHAPITRE XII.

Progrès de la cité de Dieu, depuis Abraham.

Voyons maintenant les progrès de la cité de Dieu depuis le temps d'Abraham, où elle a commencé à paraître avec plus d'éclat, et où les promesses que nous voyons accomplies en Jésus-Christ sont plus claires et plus précises. Abraham, suivant l'Écriture, naquit en Chaldée, qui dépendait de l'empire des Assyriens. Or la superstition et l'impiété régnaient déjà parmi ces peuples, comme parmi les autres nations. La seule famille de Tharé, père d'Abraham, conservait le culte du vrai Dieu et vraisemblablement aussi la langue hébraïque, quoique Josué témoigne que la famille de Tharé servit d'abord les dieux étrangers. Quant au reste de la race d'Héber, elle s'était peu à peu écoulée dans le sein des autres nations, et avait adopté leurs langues; de même que la seule famille de Noé demeura dans le déluge pour réparer le genre humain, ainsi, dans ce déluge de superstitions qui inondaient l'univers, la seule famille de Tharé fut comme l'asile de la cité de Dieu. Comme, après le dénombrement des générations jusqu'à Noé, l'Écriture dit : « Voici la généalogie de « Noé; » de même, après le dénombrement des générations de Sem, fils de Noé, jusqu'à Abraham, elle dit : « Voici la généalogie de Tharé. « Tharé engendra Abram, Nachor et Aran. Aran « engendra Lot, et mourut du vivant de son père « Tharé, au lieu de sa naissance, au pays des « Chaldéens. Abram et Nachor se marièrent. La « femme d'Abram s'appelait Sara, et celle de « Nachor Melcha, fille d'Aran. » Celui-ci eût aussi une autre fille nommée Jesca, que l'on croit être la même que Sara, femme d'Abraham.

CHAPITRE XIII.

Pourquoi l'Écriture ne parle point de Nachor, quand son père Tharé passa de Chaldée en Mésopotamie.

L'Écriture raconte ensuite comment Tharé avec tous les siens abandonna la Chaldée, vint en Mésopotamie, et demeura à Carres; mais elle ne parle point de son fils Nachor, comme s'il ne l'avait pas emmené avec lui. Voici ce qu'on lit : « Tharé prit donc son fils Abram, et Lot son pe« tit-fils, le fils d'Aran, et Sara sa belle-fille, femme « de son fils Abram; et il les emmena de Chaldée « en Chanaan, et il vint à Carres, où il établit sa « demeure. » Il n'est point ici question de Nachor, ni de sa femme Melcha. Lorsque plus tard Abraham envoya son serviteur chercher une femme à son fils Isaac, nous trouvons ceci : « Le servi« teur prit dix chameaux du troupeau de son « maître, et beaucoup d'autres biens, et se dirigea « vers la Mésopotamie, en la ville de Nachor. » Par ce témoignage et plusieurs autres de l'his-

rentur, plura mutata, quam manentia nomina apparent.

CAPUT XII.

De articulo temporis in Abraham, a quo sanctæ successionis novus ordo contexitur.

Nunc jam videamus procursum civitatis Dei, etiam ab illo articulo temporis, qui factus est in patre Abraham, unde incipit esse notitia ejus evidentior, et ubi clariora leguntur promissa divina, quæ nunc in Christo videmus impleri. Sicut ergo Scriptura sancta indicante didicimus, in regione Chaldæorum natus est Abraham : quæ terra ad regnum pertinebat Assyriorum. Apud Chaldæos autem jam etiam tunc superstitiones impiæ prævalebant, quemadmodum per cæteras gentes. Una igitur Tharæ domus erat, de qua natus est Abraham, in qua unius veri Dei cultus, et quantum credibile est, in qua jam sola etiam Hebræa lingua remanserat; quamvis et ipsa in Mesopotamia servisse diis alienis, Jesu Nave narrante referatur; cæteris ex progenie illius Heber in linguas paulatim alias et in nationes alias defluentibus. Proinde sicut per aquarum diluvium una domus Noe remanserat ad reparandum genus humanum, sic in diluvio multarum superstitionum per universum mundum una remanserat domus Tharæ, in qua custodita est plantatio civitatis Dei. Denique sicut illic enumeratis supra generationibus usque ad Noe simul cum annorum numeris, et exposita diluvii causa, priusquam Deus inciperet de arca fabricanda loqui ad Noe, dicitur, *Hæ autem generationes Noe* : ita et hic, enumeratis generationibus ab illo, qui est appellatus Sem, filio Noe, usque ad Abraham, deinde insignis articulus similiter ponitur, ut dicatur, *Hæ sunt generationes Tharæ. Thara genuit Abram et Nachor et Aran : et Aran genuit Lot. Et mortuus est Aran coram Thara patre suo in terra in qua natus est, in regione Chaldæorum. Et sumpserunt Abram et Nachor sibi uxores : nomen mulieris Abram Sara, et nomen mulieris Nachor Melcha, filia Aran.* Iste Aran pater Melchæ fuit et pater Jescæ, quæ Jesca creditur ipsa esse etiam Sara, uxor Abrahæ.

CAPUT XIII.

Quæ ratio fecisse videatur, ut in transmigratione Tharæ, qua Chaldæos deserens in Mesopotamiam transiit, nulla filii ejus Nachor facta sit mentio.

Deinde narratur quemadmodum Thara cum suis regionem reliquerit Chaldæorum, et venerit in Mesopotamiam, et habitaverit in Charra : tacetur autem de uno ejus filio, qui vocabatur Nachor, tanquam eum non duxerit secum. Nam ita narratur : *Et sumpsit Thara Abram filium suum, et Lot filium Aran, filium filii sui, et Saram nurum suam, uxorem Abram filii sui, et eduxit illos de regione Chaldæorum ire in terram Chanaan : et venit in Charram, et habitavit ibi.* Nusquam hic nominatus est Nachor, et uxor ejus Melcha. Sed invenimus postea, cum servum suum mitteret Abraham ad accipiendam uxorem filio suo Isaac, ita scriptum : *Et accepit puer decem camelos de camelis domini sui, et de omnibus bonis domini sui secum, et exsurgens profectus est in Mesopo-*

toire sacrée, il paraît que Nachor sortit de la Chaldée aussi bien que son frère Abraham, et vint habiter avec lui en Mésopotamie. Pourquoi l'Écriture ne parle-t-elle donc point de lui lorsque Tharé passa avec sa famille en Mésopotamie, tandis qu'elle marque non-seulement qu'il y mena son fils Abraham, mais encore Sara, sa belle-fille, et son petit-fils Lot? Pourquoi, si ce n'est peut-être qu'il avait quitté la religion de son père et de son frère pour embrasser la superstition des Chaldéens qu'il abandonna depuis, ou parce qu'il se repentit de son erreur, ou parce qu'il devint suspect aux habitants du pays, et fut obligé d'en sortir afin d'éviter leur persécution? En effet, dans le livre de Judith, comme Holopherne, ennemi des Israélites, se fut enquis quelle nation c'était, et s'il lui fallait faire la guerre, voici ce que lui dit Achior, général des Ammonites : « Seigneur, si vous daignez m'écouter, je « vous dirai ce qui en est de ce peuple qui de- « meure dans ces montagnes, et je ne vous dirai « rien que de très-vrai. Ce peuple est de la race « des Chaldéens. Il habita d'abord en Mésopo- « tamie, parce qu'il ne voulut pas suivre les dieux « de ses pères, qui étaient en honneur dans la « Chaldée; mais il abandonna la voie de ses pères « et adora un seul Dieu du ciel; et les Chaldéens « le chassèrent, et il s'enfuit en Mésopotamie, où « il demeura longtemps. Ensuite son Dieu lui « commanda d'en sortir, et de s'en aller en « Chanaan, où il s'établit; etc. » On voit clairement par là que la famille de Tharé fut persécutée par les Chaldéens, à cause de la véritable religion et du culte du vrai Dieu.

CHAPITRE XIV.

Des années de Tharé, qui mourut à Carres.

Or, après la mort de Tharé, qui vécut, dit-on, deux cent cinq ans en Mésopotamie, l'Écriture commence à parler des promesses que Dieu fit à Abraham; ce qu'elle rapporte ainsi : « Tout le « temps de la vie de Tharé à Carres fut de deux « cent cinq ans, puis il mourut. » Il ne faut pas entendre ce passage comme si Tharé avait passé tout ce temps à Carres; l'Écriture dit seulement qu'il y finit sa vie, qui fut en tout de deux cent cinq ans : on ignorait autrement combien il aurait vécu, puisque l'on ne voit point quel âge il avait quand il vint dans cette ville; et il serait absurde de s'imaginer que, dans une généalogie qui énonce si scrupuleusement le temps que chacun a vécu, il fût le seul oublié. Cette omission, il est vrai, a lieu pour quelques-uns; mais c'est qu'ils n'entrent point dans l'ordre de ceux qui composent la série des générations depuis Adam jusqu'à Noé, et depuis Noé jusqu'à Abraham : il n'en est aucun de ces derniers dont l'Écriture ne marque l'âge.

CHAPITRE XV.

Du temps de promission où Abraham sortit de Carres, d'après l'ordre de Dieu.

Quant à ce que l'Écriture, après avoir parlé

tamiam in civitatem Nachor. Isto et aliis sacræ hujus historiæ testimoniis ostenditur etiam Nachor frater Abrahæ exisse de regione Chaldæorum, sedesque constituisse in Mesopotamia, ubi cum patre suo habitaverat Abraham. Cur ergo Scriptura eum non commemoravit, quando ex gente Chaldæa cum suis profectus est Thara, et habitavit in Mesopotamia, ubi non solum Abraham filius ejus, verum etiam Sarra nurus et Lot nepos ejus commemorantur, quod eos duxerit secum? Cur, putamus, nisi forte quod a paterna et fraterna pietate desciverat, et superstitioni adhæserat Chaldæorum, et postea inde, sive pœnitendo, sive persecutionem passus, quod suspectus haberetur, et ipse emigravit? In libro enim qui inscribitur Judith, cum quæreret Holofernes, hostis Israelitarum, quænam gens illa esset, utrum adversus eam bellandum fuisset, sic ei respondit Achior, dux Ammonitarum : *Audiat dominus noster verbum de ore pueri sui, et referam tibi veritatem de populo qui habitat juxta te montanam hanc, et non exibit mendacium de ore servi tui. Hæc enim progenies populi est Chaldæorum, et antea habitaverunt Mesopotamiam, quia noluerunt sequi deos patrum suorum, qui fuerunt in terra Chaldæorum gloriosi, sed declinaverunt de via parentum suorum, et adoraverunt Deum cœli, quem cognoverunt, et projecerunt eos a facie deorum suorum, et fugerunt in Mesopotamiam, et habitaverunt ibi dies multos. Dixitque illis Deus eorum, ut exirent de habitatione sua, et irent in terram Chanaan; et illic habitaverunt;* et cætera quæ narrat Achior Ammonites. Unde manifestum est, domum Tharæ persecutionem passam fuisse a Chaldæis pro vera pietate, qua unus et verus ab eis colebatur Deus.

CAPUT XIV.

De annis Tharæ, qui in Charra vitæ suæ tempus implevit.

Defuncto autem Thara in Mesopotamia, ubi vixisse perhibetur ducentos et quinque annos, jam incipiunt indicari factæ ad Abraham promissiones Dei, quod ita scriptum est : *Et fuerunt dies Tharæ in Charra quinque et ducenti anni, et mortuus est in Charra.* Non sic autem accipiendum est, quasi omnes hos dies ibi egerit; sed quia omnes dies vitæ suæ, qui fuerunt anni ducenti quinque, ibi compleverit : alioquin nesciretur quot annos vixerit Thara, quoniam non legitur quoto anno vitæ suæ in Charram venerit; et absurdum est existimare in ista serie generationum, ubi diligenter commemoratur quot annos quisque vixerit, hujus solius numerum annorum vitæ non commendatum esse memoriæ. Quod enim quorumdam, quos eadem Scriptura commemorat, taceantur anni, non sunt in hoc ordine, in quo temporum dinumeratio decessione gignentium et genitorum successione contexitur. Iste autem ordo, qui dirigitur ab Adam usque ad Noé, et inde usque ad Abraham, sine numero annorum vitæ suæ neminem continet.

CAPUT XV.

De tempore profectionis Abrahæ, qua secundum præceptum Dei exiit de Charra.

Quod vero, commemorata morte Tharæ patris Abraham,

de la mort de Tharé, père d'Abraham, ajoute, « Et Dieu dit à Abram : Sors de ton pays, de ta « parenté, et de la maison de ton père, etc., » il ne faut pas penser que cela soit arrivé dans l'ordre qu'elle rapporte ; cette opinion enfanterait une difficulté insoluble. En effet, à la suite de ce commandement de Dieu à Abraham, on lit dans la Genèse : « Abram sortit donc avec Lot « pour obéir à Dieu ; et Abram avait soixante et « quinze ans lorsqu'il sortit de Carres. » Comment cela se peut-il, si la chose arriva après la mort de Tharé? Tharé avait soixante et dix ans quand il engendra Abraham ; si l'on y ajoute les soixante et quinze ans qu'avait Abraham lorsqu'il partit de Carres, on a cent quarante-cinq ans. Tharé avait donc cet âge à l'époque où son fils quitta cette ville de Mésopotamie. Ce dernier n'en sortit donc pas après la mort de son père, qui vécut deux cent cinq ans : il faut entendre dès lors que c'est ici une récapitulation assez ordinaire dans l'Écriture, qui, parlant auparavant des enfants de Noé, après avoir dit qu'ils furent divisés en plusieurs langues et nations, ajoute, comme si ce fait venait là selon l'ordre des temps : « Toute la terre « parlait un même langage. » Comment étaient-ils divisés en plusieurs langues, si toute la terre ne parlait qu'un même langage, sinon parce que la Genèse reprend ce qu'elle avait déjà touché ? Elle procède de même dans la circonstance qui nous occupe ; elle a parlé plus haut de la mort de Tharé, mais elle revient à la vocation d'Abraham, qui arriva du vivant de son père, et qu'elle avait omise, pour ne point interrompre le fil de son discours. Ainsi, lorsque Abraham sortit de Carres, il avait soixante et quinze ans, et son père cent quarante-cinq. D'autres ont résolu autrement la question : selon eux, les soixante et quinze années de la vie d'Abraham doivent se compter du jour qu'il fut délivré du feu où il avait été jeté par les Chaldéens pour n'avoir pas voulu adorer cet élément, et non du jour de sa naissance, comme n'ayant proprement commencé à naître qu'alors.

Mais le bienheureux Étienne dit, touchant la vocation d'Abraham, dans les Actes des apôtres : « Le Dieu de gloire apparut à notre père Abraham « lorsqu'il était en Mésopotamie, avant qu'il de« meurât à Carres, et lui dit : Sors de ton pays, « et de ta parenté, et de la maison de ton père, « et viens en la terre que je te montrerai. » Ces paroles d'Étienne font voir que Dieu ne parla pas à Abraham après la mort de son père, qui mourut à Carres, où Abraham demeurait avec lui ; mais avant qu'il habitât cette ville, bien qu'il fût déjà en Mésopotamie. Il en résulte toujours qu'il était alors sorti de la Chaldée ; et ainsi ce qu'Étienne ajoute, « Alors Abraham sortit du pays des Chaldéens, et « vint demeurer à Carres, » ne montre pas ce

deinde legitur, *Et dixit Dominus ad Abram, Exi de terra tua, et de cognatione tua, et de domo patris tui*, et cætera; non quia hoc sequitur in sermone libri, hoc etiam in rerum gestarum tempore sequi existimandum est. Erit quippe, si ita est, insolubilis quæstio. Post hæc enim verba Dei, quæ ad Abraham facta sunt, Scriptura sic loquitur : *Et exiit Abram, quemadmodum locutus est illi Dominus, et abiit cum eo Lot. Abram autem erat quinque et septuaginta annorum, cum exiit ex Charra.* Quomodo potest hoc verum esse, si post mortem patris sui exiit de Charra? Cum enim esset Thara septuaginta annorum, sicut supra intimatum est, genuit Abraham : cui numero additis septuaginta quinque annis, quos agebat Abraham, quando egressus est de Charra, fiunt anni centum quadraginta quinque. Tot igitur annorum erat Thara, quando exiit Abraham de illa Mesopotamiæ civitate : agebat enim annum ætatis suæ septuagesimum quintum; ac per hoc pater ejus, qui eum septuagesimo anno suo genuerat, agebat, ut dictum est, centesimum quadragesimum et quintum. Non ergo inde post mortem patris, id est post ducentos quinque annos, quibus pater ejus vixit, egressus est : sed annus de illo loco profectionis ejus, quoniam ipsius septuagesimus quintus erat, procul dubio patris ejus, qui eum septuagesimo suo anno genuerat, centesimus quadragesimus quintus fuisse colligitur. Ac per hoc intelligendum est more suo Scripturam redisse ad tempus, quod jam narratio illa transierat : sicut superius, cum filios filiorum Noe commemorasset, dixit illos fuisse in gentibus et linguis suis; et tamen postea quasi hoc etiam in ordine temporum sequeretur, *Et erat*, inquit, *omnis terra labium unum, et vox una omnibus*. Quomodo ergo secundum suas gentes et secundum suas linguas erant, si una erat omnibus; nisi quia ad illud quod jam transierat recapitulando est reversa narratio? Sic ergo et hic cum dictum esset, *Et fuerunt dies Tharæ in Charra quinque et ducenti anni, et mortuus est Thara in Charra :* deinde Scriptura redeundo ad id quod ideo prætermiserat, ut prius de Thara id quod inchoatum fuerat compleretur, *Et dixit*, inquit, *Dominus ad Abram, Exi de terra tua*, et cætera. Post quæ Dei verba subjungitur, *Et exiit Abram, quemadmodum locutus est illi Dominus, et abiit cum eo Lot : Abram autem erat quinque et septuaginta annorum, cum exiit ex Charra.* Tunc itaque factum est, quando pater ejus centesimum quadragesimum et quintum annum agebat ætatis : tunc enim fuit hujus septuagesimus quintus. Soluta est autem quæstio ista et aliter, ut septuaginta quinque anni Abrahæ, quando egressus est de Charra, ex illo computarentur, ex quo de igne Chaldæorum liberatus, non ex quo natus est; tanquam tunc potius natus habendus sit.

Sed beatus Stephanus in Actibus Apostolorum cum ista narraret, *Deus*, inquit, *gloriæ apparuit Abrahæ patri nostro, cum esset in Mesopotamia, priusquam habitaret in Charra, et ait ad illum, Exi de terra tua, et de cognatione tua, et de domo patris tui, et veni in terram, quam tibi demonstrabo.* Secundum hæc verba Stephani non post mortem patris ejus locutus est Deus Abrahæ, qui utique in Charra mortuus est, ubi cum illo et ipse filius habitavit; sed priusquam habitaret in eadem civitate, jam tamen cum esset in Mesopotamia. Jam ergo exierat a Chaldæis. Quod itaque adjungit Stephanus, *Tunc Abraham egressus est de terra Chaldæorum, et habitavit in Charra*, non demonstrat quid sit factum, posteaquam locutus est illi Deus (neque enim post illa Dei

qui arriva après que Dieu lui eût parlé (car il ne sortit pas de la Chaldée après cet avertissement du ciel, puisque Étienne dit qu'il le reçut dans la Mésopotamie), mais se rapporte à tout le temps qui se passa depuis qu'il en fut sorti, et qu'il eut fixé son séjour à Carres. Ce qui suit le prouve encore : « Et après la mort de son père, « dit le premier martyr, Dieu l'établit en cette « terre que vos pères ont habitée et que vous ha- « bitez encore aujourd'hui. » Il ne dit pas qu'il sortit de Carres après la mort de son père, mais que Dieu l'établit dans la terre de Chanaan après que son père fut mort. Il faut dès lors entendre que Dieu parla à Abraham lorsqu'il était en Mésopotamie, avant de demeurer à Carres, où il vint dans la suite avec son père, conservant toujours en son cœur le commandement de Dieu ; et qu'il en sortit la soixante et quinzième année de son âge, et la cent quarante-cinquième de celui de son père. Étienne place son établissement dans la terre de Chanaan, et non sa sortie de Carres après la mort de son père, parce que son père était déjà mort quand il acheta cette terre, et commença à la posséder en propre. Quant à ce que Dieu lui dit, « Sors de ton pays, de ta pa- « renté et de la maison de ton père, » bien qu'il fût déjà sorti de la Chaldée et qu'il demeurât en Mésopotamie, il ne voulait pas lui commander d'en sortir de corps, car il l'avait déjà fait, mais d'y renoncer sans retour. Il est assez vraisemblable qu'Abraham sortit de Carres avec sa femme Sarra, et Lot, son neveu, pour obéir à l'ordre de Dieu, après que Nachor eut suivi son père.

CHAPITRE XVI.

Des promesses que Dieu fit à Abraham.

Il faut parler maintenant des promesses que Dieu fit à Abraham, et dans lesquelles apparaissent clairement les oracles que notre Dieu, le vrai Dieu, a rendus en faveur du peuple fidèle annoncé par les prophètes. La première est ainsi conçue : « Le Seigneur dit à Abraham : Sors de ton pays, « de ta parenté et de la maison de ton père, et « viens en la terre que je te montrerai. Je t'éta- « blirai chef d'un grand peuple, je te bénirai, et « rendrai ton nom illustre en vertu de cette bé- « nédiction. Je bénirai ceux qui te béniront, et « maudirai ceux qui te maudiront, et toutes les « nations de la terre seront bénies en toi. » Il est à remarquer ici que deux choses sont promises à Abraham : l'une, que sa postérité posséderait la terre de Chanaan, ce qui est exprimé par ces mots : « Viens en la terre que je te montrerai, « et je t'établirai chef d'un grand peuple ; » et l'autre, beaucoup plus excellente, et que l'on ne doit pas entendre d'une postérité charnelle, mais spirituelle, qui ne le rend pas seulement père du peuple d'Israël, mais de toutes les nations qui marchent sur les traces de sa foi. Or celle-ci est renfermée dans ces paroles : « Toutes les nations « de la terre seront bénies en toi. » Eusèbe pense que cette promesse fut faite à Abraham la soixante et quinzième année de son âge, comme s'il était

verba egressus est de terra Chaldæorum, cum dicat ei locutum Deum cum esset in Mesopotamia), sed ad totum illud tempus pertinet quod ait, *Tunc*, id est, ex quo egressus est a Chaldæis, et habitavit in Charra. Item quod sequitur, *Et inde postquam mortuus est pater ejus, collocavit illum in terra hac, in qua vos nunc habitatis, et patres vestri* : non ait, Postquam mortuus est pater ejus, exiit de Charra; sed inde hic eum collocavit, postquam mortuus est pater ejus. Intelligendum est igitur locutum Deum fuisse ad Abraham, cum esset in Mesopotamia, priusquam habitaret in Charra; sed eum in Charram pervenisse cum patre, retento apud se præcepto Dei, et inde exisse septuagesimo et quinto suo, patris autem sui centesimo quadragesimo quinto anno. Collocationem vero ejus in terra Chanaan, non profectionem de Charra, post mortem patris ejus factam esse dicit; quia jam mortuus erat pater ejus, quando emit terram, cujus ibi jam suæ rei cœpit esse possessor. Quod autem jam in Mesopotamia constituto, hoc est jam egresso de terra Chaldæorum, dicit Deus, *Exi de terra tua, et de cognatione tua, et de domo patris tui;* non ut corpus inde ejiceret, quod jam fecerat, sed ut animum avelleret, dicitur. Non enim exierat inde animo, si spe redeundi et desiderio tenebatur, quæ spes et desiderium, Deo jubente ac juvante, et illo obediente, fuerat amputandum. Non sane incredibiliter existimatur, cum postea secutus esset Nachor patrem suum, tunc Abraham præceptum Domini implesse, ut cum Sarra conjuge sua et Lot filio fratris sui exiret de Charra.

CAPUT XVI.

De ordine et qualitate promissionum Dei, quæ ad Abraham factæ sunt.

Jam considerandæ sunt promissiones Dei factæ ad Abraham. In his enim apertiora Dei nostri, hoc est Dei veri, oracula apparere cœperunt de populo piorum, quem prophetica prænuntiavit auctoritas. Harum prima ita legitur : *Et dixit Dominus ad Abram : Exi de terra tua, et de cognatione tua, et de domo patris tui, et vade in terram, quam tibi demonstravero; et faciam te in gentem magnam, et benedicam te, et magnificabo nomen tuum, et eris benedictus, et benedicam benedicentes te, et maledicam maledicentes te, et benedicentur in te omnes tribus terræ.* Advertendum est igitur, duas res promissas Abrahæ : unam scilicet, quod terram Chanaan possessurum fuerat semen ejus, quod significatur ubi dictum est, *Vade in terram, quam tibi demonstravero, et faciam te in gentem magnam :* aliam vero longe præstantiorem, non de carnali, sed de spirituali semine, per quod pater est, non unius gentis Israeliticæ, sed omnium gentium quæ fidei ejus vestigia consequuntur, quod promitti cœpit his verbis, *Et benedicentur in te omnes tribus terræ.* Hanc promissionem factam arbitratur Eusebius septuagesimo quinto anno ætatis Abrahæ, tanquam

sorti de Carres aussitôt qu'il l'eut reçue ; et cette opinion a pour but de ne point contrarier la déclaration formelle de l'Écriture, qui dit qu'Abraham avait soixante et quinze ans quand il sortit de Carres. Mais si cette promesse fut faite alors, Abraham demeurait donc déjà avec son père à Carres, attendu qu'il n'en eût pas pu sortir, s'il n'y eût été. Cela n'a rien de contraire à ce que dit Étienne : « Le Dieu de gloire apparut « à notre père Abraham lorsqu'il était en Mésopo« tamie, avant qu'il demeurât à Carres. » Il s'agit seulement de rapporter à la même année, et la promesse de Dieu à Abraham qui précéda sa migration à Carres, et sa demeure en cette ville, et sa sortie du même lieu. Nous devons l'entendre ainsi, non-seulement parce qu'Eusèbe, dans sa chronique, commence à compter depuis l'année de cette promesse, et montre qu'il s'en écoula quatre cent trente jusqu'à l'époque où la loi fut donnée après la sortie d'Égypte, mais aussi parce que l'apôtre saint Paul compte de la même manière.

CHAPITRE XVII.

Des trois monarchies qui florissaient du temps d'Abraham, et particulièrement de celle des Assyriens.

En ce temps-là, il y avait trois puissants empires où florissait merveilleusement la cité de la terre, c'est-à-dire, la société des hommes qui vivent selon l'homme, sous la domination des anges prévaricateurs, savoir, ceux des Sicyoniens, des Égyptiens et des Assyriens. Celui-ci était le plus magnifique et le plus puissant de tous; car Ninus, fils de Bélus, avait subjugué toute l'Asie, l'Inde exceptée. Par l'Asie, je n'entends pas parler de celle qui n'est maintenant qu'une province de la seconde ou, selon d'autres, de la troisième partie de toute la terre; mais de cette troisième partie du monde que l'on partage ordinairement en trois grandes divisions, l'Asie, l'Europe et l'Afrique, qui ne forment pas au reste trois portions égales. L'Asie s'étend du midi par l'orient jusqu'au septentrion ; au lieu que l'Europe ne s'étend que du septentrion à l'occident, et l'Afrique de l'occident au midi; de sorte qu'il semble que l'Europe et l'Afrique n'occupent ensemble qu'une moitié de la terre, et que l'Asie toute seule occupe l'autre. Mais on a fait deux parties de l'Europe et de l'Afrique, à cause qu'elles sont séparées l'une de l'autre par la mer Méditerranée. En effet, si l'on divisait la terre entière en deux parties seulement, l'orient et l'occident, l'Asie tiendrait l'une, et l'Europe et l'Afrique l'autre. Ainsi, des trois monarchies qui florissaient alors, celle des Sicyoniens n'était pas sous les Assyriens, parce qu'elle était en Europe : mais comment l'Égypte ne leur était-elle pas soumise, puisqu'ils étaient maîtres de toute l'Asie, à l'Inde près? C'est donc principalement dans l'Assyrie que florissait alors la cité de la terre, cité impie dont la capitale était Babylone, c'est-à-dire confusion, nom qui lui convient parfaitement. Ninus en était roi, et avait succédé à son père Bélus, qui avait tenu le sceptre soixante et cinq ans.

mox ut facta est, de Charra exierit Abraham : quoniam Scripturæ contradici non potest, ubi legitur, *Abram erat quinque et septuaginta annorum, cum exiit ex Charra.* Sed si eo anno facta est ista promissio, jam utique in Charra cum patre suo demorabatur Abraham. Neque enim inde exire posset, nisi prius ibi habitasset. Numquidnam ergo contradicitur Stephano dicenti : *Deus gloriæ apparuit Abrahæ patri nostro, cum esset in Mesopotamia, priusquam habitaret in Charra?* Sed intelligendum est, quod eodem anno facta sint omnia, et Dei promissio antequam in Charra habitaret Abraham, et in Charra habitatio ejus, et inde profectio : non solum quia Eusebius in Chronicis ab anno hujus promissionis computat et ostendit post quadringentos et triginta annos exitum esse de Ægypto, quando lex data est; verum etiam quia id commemorat apostolus Paulus.

CAPUT XVII.

De tribus excellentioribus gentium regnis, quorum unum, id est Assyriorum, jam Abraham genito sublimius eminebat.

Per idem tempus eminentia regna erant gentium, in quibus terrigenarum civitas, hoc est societas hominum secundum hominem viventium, sub dominatu angelorum desertorum insignius excellebat; regna videlicet tria, Sicyoniorum, Ægyptiorum, Assyriorum. Sed Assyriorum multo erat potentius atque sublimius. Nam rex ille Ninus Beli filius, excepta India, universæ Asiæ populos subjugaverat. Asiam nunc dico, non illam partem quæ hujus majoris Asiæ una provincia est, sed eam quæ universa Asia nuncupatur, quam quidam in altera duarum, plerique autem in tertia totius orbis parte posuerunt, ut sint omnes, Asia, Europa, et Africa : quod non æquali divisione fecerunt. Namque ista quæ Asia nuncupatur, a meridie per orientem usque ad septentrionem pervenit : Europa vero a septentrione usque ad occidentem; atque inde Africa ab occidente usque ad meridiem. Unde videntur orbem dimidium duæ tenere, Europa et Africa, alium vero dimidium sola Asia. Sed ideo illæ duæ partes factæ sunt, quia inter utramque ab Oceano ingreditur quidquid aquarum terras interluit, et hoc mare magnum nobis facit. Quapropter si in duas partes orbem dividas, Orientis et Occidentis, Asia erit in una, in altera vero Europa et Africa. Quamobrem trium regnorum, quæ tunc præcellebant, scilicet Sicyoniorum non erat sub Assyriis, quia in Europa sunt : Ægyptiorum autem quomodo eis non subjacebat, a quibus tota Asia tenebatur, solis Indis, ut perhibetur, exceptis? In Assyria igitur prævaluerat dominatus impiæ civitatis : hujus caput erat illa Babylon, cujus terrigenæ civitatis nomen aptissimum est, id est Confusio. Ibi jam Ninus regnabat, post mortem patris sui Beli, qui primus illic regnaverat sexaginta quinque annos. Filius vero ejus Ninus, qui defuncto patri successit in regnum, quinquaginta duos regnavit annos, et habebat in regno quadraginta tres, quando natus

Lui-même régna cinquante-deux ans, et en avait déjà régné quarante-trois lorsque Abraham vint au monde, c'est-à-dire environ douze cents ans avant la fondation de Rome, qui fut comme la Babylone d'occident.

CHAPITRE XVIII.

De la promesse que Dieu réitéra à Abraham.

Abraham sortit donc de Carres la soixante et quinzième année de son âge et la cent quarante-cinquième de celui de son père, et passa avec Lot son neveu, et sa femme Sarra, dans la terre de Chanaan jusqu'à Sichem, où il reçut encore un avertissement du ciel, que l'Écriture rapporte ainsi : « Le Seigneur apparut à Abraham, et lui « dit : Je donnerai cette terre à ta postérité. » Il ne lui est rien dit ici de cette postérité qui devait le rendre père de toutes les nations, mais seulement de celle qui le rendait père du peuple hébreu : c'est en effet ce peuple qui a possédé la terre de Chanaan.

CHAPITRE XIX.

De la chasteté de Sarra, que Dieu protége en Égypte, où Abraham la donnait, non pour sa femme, mais pour sa sœur.

Lorsque ensuite Abraham eut dressé un autel en cet endroit et invoqué Dieu, il alla demeurer au désert, d'où, pressé par la faim, il passa en Égypte. Là il dit que Sarra était sa sœur, ce qui était vrai parce qu'elle était sa cousine germaine, de même que Lot, qui le touchait au même degré, est aussi appelé son frère. Il dissimula donc qu'elle était sa femme, mais il ne le nia pas; remettant à Dieu le soin de veiller sur l'honneur de son épouse, et se gardant, comme homme, des embûches des hommes. S'il n'eût pris en cette rencontre toutes les précautions possibles, il aurait plutôt tenté Dieu que témoigné sa confiance en lui. Nous avons à ce sujet suffisamment répondu aux calomnies de Fauste le manichéen. Aussi arriva-t-il ce qu'Abraham s'était promis de Dieu, puisque Pharaon, roi d'Égypte, qui avait choisi Sara pour épouse, frappé de plusieurs plaies, la rendit à son mari. Loin de nous la pensée que sa chasteté ait reçu aucun outrage de ce prince, lorsque tout porte à croire qu'il en fut détourné par ces fléaux du ciel!

CHAPITRE XX.

Séparation d'Abraham et de Lot.

Lorsque Abraham fut retourné d'Égypte dans le lieu d'où il était sorti, Lot, son neveu, se sépara de lui sans altérer la bonne intelligence qui régnait entre eux, et se retira vers Sodome. Les richesses que tous deux avaient acquises, et les fréquents démêlés de leurs bergers, les déterminèrent à prendre ce parti, afin d'empêcher que les querelles des serviteurs ne vinssent peut-être à causer la désunion parmi les maîtres. Abraham, dans l'intention de prévenir ce malheur, dit à Lot : « Je te prie, qu'il n'y ait point de différend « entre toi et moi, ni entre tes bergers et les miens, « puisque nous sommes frères. Toute cette contrée « n'est-elle pas à nous? Je suis donc d'avis que

---

est Abraham, qui erat annus circiter millesimus ducentesimus ante conditam Romam, veluti alteram in Occidente Babyloniam.

CAPUT XVIII.

De iterato alloquio Dei ad Abraham.

Egressus ergo Abraham de Charra septuagesimo quinto anno ætatis suæ, centesimo autem quadragesimo et quinto patris sui, cum Lot filio fratris et Sarra conjuge perrexit in terram Chanaan, et pervenit usque ad Sichem, ubi rursus accepit divinum oraculum, de quo ita scriptum est : *Et apparuit Dominus Abrahæ, et dixit illi, Semini tuo dabo terram hanc.* Nihil hic de illo semine promissum est, in quo pater factus est omnium gentium : sed de illo solo, de quo pater est unius Israeliticæ gentis; ab hoc enim semine terra illa possessa est.

CAPUT XIX.

De Sarræ pudicitia in Ægypto per Deum custodita, quam Abraham non uxorem suam esse dixerat, sed sororem.

Deinde ædificato ibi altari, et invocato Deo, Abraham profectus est inde, et habitavit in eremo, atque inde ire in Ægyptum famis necessitate compulsus est. Ubi uxorem suam dixit sororem, nihil mentitus. Erat enim et hoc, quia propinqua erat sanguine : sicut etiam Lot eadem propinquitate, cum fratris ejus esset filius, frater ejus est dictus. Itaque uxorem tacuit, non negavit, conjugis tuendam pudicitiam committens Deo, et humanas insidias cavens ut homo : quoniam si periculum quantum caveri poterat, non caveret, magis tentaret Deum, quam speraret in Deum. De qua re contra calumniantem Faustum Manichæum satis diximus. Denique factum est quod de Domino præsumpsit Abraham. Nam Pharao rex Ægypti, qui eam sibi uxorem acceperat, graviter afflictus marito reddidit. Ubi absit ut credamus, alieno concubitu fuisse pollutam : quia multo est credibilius, hoc Pharaonem facere afflictionibus magnis non fuisse permissum.

CAPUT XX.

De secessione Lot et Abrahæ.

Reverso igitur Abraham ex Ægypto in locum unde venerat, tunc Lot fratris filius ab illo in terram Sodomorum, salva charitate, discessit. Divites quippe facti erant, pastoresque multos pecorum habere cœperant, quibus inter se rixantibus, eo modo familiarum suarum pugnacem discordiam vitaverunt. Poterat quippe hinc, ut sunt humana, etiam inter ipsos aliqua rixa consurgere. Proinde hoc malum præcaventis Abrahæ verba ista sunt ad Lot : *Non sit rixa inter me et te, et inter pastores meos et pastores tuos, quia homines fratres nos sumus : nonne ecce tota terra ante te est? Discede a me : si tu in sinistram,*

« nous nous séparions. Si tu vas à gauche, j'irai « à droite; et si tu vas à droite, j'irai à gauche. » Il se peut que la coutume reçue dans les partages, où l'aîné fait les lots et le plus jeune choisit, tire de là son origine.

CHAPITRE XXI.

Dieu réitère ses promesses à Abraham pour la troisième fois.

Après qu'Abraham et Lot se furent ainsi séparés, et que l'un se fut fixé dans la terre de Chanaan et l'autre à Sodome, Dieu parla à Abraham pour la troisième fois, et lui dit : « Regarde de « tous côtés, autant que ta vue peut s'étendre vers « les quatre points du monde : je te donnerai « à toi et à tes descendants, jusqu'à la fin du « siècle, toute cette terre que tu vois, et je mul- « tiplierai ta postérité comme la poussière de la « terre. Si quelqu'un peut compter la poussière « de la terre, il pourra compter aussi ta postérité. « Lève-toi, et mesure cette terre en long et en « large, car je te la donnerai. » On ne voit pas bien si, dans cette promesse, est comprise celle qui l'a rendu père de toutes les nations; on peut néanmoins le conjecturer de ces paroles : « Je « multiplierai ta postérité comme la poussière de « la terre, » expression figurée que les Grecs appellent hyperbole, et familière à l'Écriture ainsi que beaucoup d'autres. On sait que cette figure va audelà de la vérité pour la faire mieux connaître, ce qui a lieu quand ce qu'on dit d'une chose la passe de beaucoup. Qui ne sait combien la poussière de la terre surpasse le nombre de tous les hommes, quel qu'il puisse être, depuis Adam jusqu'à la fin du siècle? combien donc à plus forte raison la postérité d'Abraham, soit charnelle, soit spirituelle? En effet, cette dernière postérité est peu de chose en comparaison de la multitude des méchants, quoique, malgré sa petitesse, le nombre en soit innombrable, d'où vient que l'Écriture la désigne par la poussière de la terre. Mais elle n'est innombrable que pour les hommes, et non pour Dieu, qui sait même le nombre de tous les grains de poussière. Ainsi, comme l'hyperbole de l'Écriture est mieux remplie par les deux postérités d'Abraham, on peut croire que cette promesse s'applique à l'une et à l'autre. Si j'ai dit que cela n'est pas très-clair, c'est que le seul peuple juif a tellement multiplié, qu'il s'est presque répandu dans toutes les contrées de la terre; de sorte qu'il suffit pour justifier l'hyperbole, outre qu'on ne peut pas nier que la terre dont il est question ne soit celle de Chanaan. Néanmoins ces mots, « Je te la donnerai à toi et « à tes descendants jusqu'à la fin du siècle, » peuvent en faire douter, si, par cette expression *jusqu'à la fin du siècle*, on entend *éternellement*; mais si on les prend comme nous pour la fin du monde et le commencement de l'autre, il n'y a point de difficulté. Encore que les Juifs aient été chassés de Jérusalem, ils demeurent dans les autres villes de la terre de Chanaan, et y demeu-

ego in dextram; vel si tu in dextram, ego in sinistram. Hinc fortassis effecta est inter homines pacifica consuetudo, ut quando terrenorum aliquid partiendum est, major dividat, minor eligat.

CAPUT XXI.

De tertia promissione Dei, qua terram Chanaan Abrahæ et semini ejus in perpetuum pollicetur.

Cum ergo digressi essent, separatimque habitarent Abraham et Lot necessitate sustentandæ familiæ, non fœditate discordiæ, et Abraham in terra Chanaan, Lot autem esset in Sodomis, oraculo tertio Dominus dixit ad Abraham : *Respiciens oculis tuis vide a loco in quo nunc tu es, ad Aquilonem, et Africum, et Orientem, et Mare; quia omnem terram quam tu vides, tibi dabo, et semini tuo usque in sæculum, et faciam semen tuum tanquam arenam terræ. Si potest aliquis dinumerare arenam terræ, et semen tuum dinumerabitur. Surgens perambula terram in longitudinem ejus, et in latitudinem, quia tibi dabo eam.* In hac promissione utrum sit etiam illa, qua pater factus est omnium gentium, non evidenter apparet. Potest enim videri ad hoc pertinere, *Et faciam semen tuum tanquam arenam terræ :* quod ea locutione dictum est, quam Græci vocant hyperbolen; quæ utique tropica est, non propria. Quo tamen modo, ut cæteris tropis uti solere Scripturam, nullus qui eam didicit, ambigit. Iste autem tropus, id est modus locutionis, fit quando id quod dicitur, longe est amplius, quam quod eo dicto significatur. Quis enim non videat, quam sit incomparabiliter amplior arenæ numerus, quam potest esse omnium hominum ab ipso Adam usque ad terminum sæculi? quanto ergo magis quam semen Abrahæ; non solum quod pertinet ad Israeliticam gentem, verum etiam quod est, et futurum est, secundum imitationem fidei, toto orbe terrarum in omnibus gentibus? Quod semen, in comparatione multitudinis impiorum, profecto in paucis est : quamvis et ipsi pauci faciant innumerabilem multitudinem suam, quæ significata est secundum hyperbolen per arenam terræ. Sane ista multitudo quæ promittitur Abrahæ, non Deo est innumerabilis, sed hominibus : Deo autem nec arena terræ. Proinde quia non tantum gens Israelitica, sed universum semen Abrahæ, ubi est et promissio, non secundum carnem, sed secundum spiritum plurium filiorum, congruentius arenæ multitudini comparatur; potest hic intelligi utriusque rei facta promissio. Sed ideo diximus, quod non evidenter appareat, quia et illius gentis unius multitudo, quæ secundum carnem nata est ex Abraham per ejus nepotem Jacob, in tantum crevit, ut pene omnes partes orbis impleverit. Et ideo potuit et ipsa secundum hyperbolen arenæ multitudini comparari; quia et hæc sola innumera est homini. Terram certe illam solam significatam, quæ appellata est Chanaan, nemo ambigit. Sed quod dictum est, *Tibi dabo eam, et semini tuo usque in sæculum;* potest movere nonnulos, si *usque in sæculum* intelligant in æternum. Si autem *in sæculum* hoc loco sic accipiant, quemadmodum fideliter tenemus, initium futuri sæculi a fine præsentis ordiri, nihil eos movebit : quia etsi expulsi sunt Israelitæ de Jerosolymis, manent tamen in aliis civi-

reront jusqu'à la fin du monde : ajoutez à cela que quand cette terre est habitée par des chrétiens, c'est la postérité d'Abraham qui l'habite.

CHAPITRE XXII.

Abraham sauve Lot des mains des ennemis, et est béni par Melchisédech.

Abraham, après avoir reçu cette promesse, alla demeurer en un autre endroit de cette contrée, près du chêne de Mambré, qui était en Hébron. Ensuite, les ennemis ayant ravagé le pays de Sodome et vaincu les habitants, Abraham, accompagné de trois cent dix-huit des siens, alla au secours de Lot, que les vainqueurs avaient fait prisonnier, et le délivra de leurs mains après les avoir défaits, sans vouloir rien prendre des dépouilles que le roi de Sodome lui offrait. C'est en cette occasion qu'il fut béni par Melchisédech, prêtre du Très-Haut, dont il est beaucoup parlé dans l'épître aux Hébreux, que plusieurs attribuent à saint Paul, ce dont quelques-uns ne tombent pas d'accord. On vit là pour la première fois le sacrifice que les chrétiens offrent aujourd'hui à Dieu par toute la terre, pour accomplir cette parole du prophète à Jésus-Christ, qui ne s'était pas encore incarné : « Vous êtes le prêtre « éternel selon l'ordre de Melchisédech. » Il ne dit pas selon l'ordre d'Aaron, lequel devait être aboli par la vérité que figuraient ces ombres.

CHAPITRE XXIII.

Abraham est justifié par la foi, sans qu'il fût encore circoncis.

Dieu parla encore à Abraham dans une vision, et l'assura de sa protection et d'une ample récompense; et comme Abraham se plaignit à lui qu'il était déjà vieux, qu'il mourrait sans postérité, et qu'Éliézer, l'un de ses esclaves, serait son héritier, Dieu lui promit qu'il en aurait un, et que sa postérité serait aussi nombreuse que les étoiles du ciel : par où il me semble que Dieu voulait spécialement désigner la postérité spirituelle d'Abraham. Que sont en effet les étoiles, eu égard au nombre, en comparaison de la poussière de la terre; à moins qu'on ne veuille dire que ces deux choses sont semblables, en ce qu'on ne peut aussi compter les étoiles, que l'on ne saurait même voir toutes? On en découvre à la vérité d'autant plus qu'on a meilleure vue; mais il résulte précisément de là qu'il en échappe toujours quelques-unes aux plus clairvoyants, sans parler de celles qui se lèvent et se couchent dans l'autre hémisphère. C'est donc une rêverie de s'imaginer qu'il y en a qui ont connu et mis par écrit le nombre des étoiles, comme on le dit d'Aratus et d'Eudoxe; et l'Écriture sainte suffit pour réfuter cette opinion. Au reste, c'est dans ce chapitre de la Genèse que se trouve la parole que l'Apôtre rappelle pour relever la grâce de Dieu : « Abraham crut Dieu, et sa foi lui fut imputée à

tatibus terræ Chanaan, et usque in finem manebunt; et universa terra illa cum a christianis inhabitatur, etiam ipsum semen est Abrahæ.

CAPUT XXII.

De superatis ab Abraham hostibus Sodomorum, quando et Lot de captivitate eripuit, et a Melchisedech sacerdote benedictus est.

Hoc responso promissionis accepto migravit Abraham, et mansit in alio ejusdem terræ loco, id est juxta quercum Mambre, quæ erat Chebron. Deinde ab hostibus qui Sodomis irruerant, cum quinque reges adversus quatuor bellum gererent, et victis Sodomitis etiam Lot captus esset, liberavit eum Abraham, adductis secum in prælium trecentis decem et octo vernaculis suis : et victoriam fecit regibus Sodomorum, nihilque spoliorum auferre voluit, cum rex cui vicerat obtulisset. Sed plane tunc benedictus est a Melchisedech, qui erat sacerdos Dei excelsi : de quo in Epistola quæ inscribitur ad Hebræos, quam plures apostoli Pauli esse dicunt, quidam vero negant, multa et magna conscripta sunt. Ibi quippe primum apparuit sacrificium, quod nunc a Christianis offertur Deo toto orbe terrarum, impleturque illud quod longe post hoc factum per prophetam dicitur ad Christum, qui fuerat adhuc venturus in carne : *Tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech.* Non scilicet secundum ordinem Aaron : qui ordo fuerat auferendus illucescentibus rebus, quæ illis umbris prænotabantur.

CAPUT XXIII.

Quod credens Abraham justificatus est adhuc in præputio constitutus.

Etiam tunc factum est verbum Domini ad Abraham in visu. Qui cum ei protectionem mercedemque promitteret valde multam; ille de posteritate sollicitus, quemdam Eliezer vernaculum suum futurum sibi hæredem dixit : continuoque illi promissus est hæres, non ille vernaculus, sed qui de ipso Abraham fuerat exiturus : rursusque semen innumerabile, non sicut arena terræ, sed sicut stellæ cœli : ubi mihi magis videtur promissa posteritas cœlesti felicitate sublimis. Nam quantum ad multitudinem pertinet, quid sunt stellæ cæli ad arenam terræ, nisi quis et istam comparationem in tantum esse similem dicat, in quantum etiam stellæ dinumerari non valent? quia nec omnes eas videri posse credendum est. Nam quanto quisque acutius intuetur, tanto plures videt : unde et acerrime cernentibus aliquas occultas esse merito existimatur, exceptis eis sideribus quæ in alia parte orbis a nobis remotissima oriri et occidere perhibentur. Postremo quicumque universum stellarum numerum comprehendisse et conscripsisse jactantur, sicut Aratus vel Eudoxus, vel si qui alii sunt, eos libri hujus contemnit auctoritas. Hic sane illa sententia ponitur, cujus Apostolus meminit propter Dei gratiam com-

« justice; » et il prouve par là que les Juifs ne devaient point se glorifier de leur circoncision, ni empêcher que les gentils ne fussent reçus à la foi de Jésus-Christ, puisque, quand la foi d'Abraham lui fut imputée à justice, il n'avait pas encore été circoncis.

CHAPITRE XXIV.

Ce que signifie le sacrifice que Dieu commanda à Abraham de lui offrir, quand ce patriarche le pria de lui donner quelque signe de l'accomplissement de sa promesse.

Dans cette même vision, Dieu lui dit encore : « Je suis le Dieu qui t'ai fait sortir du pays des « Chaldéens, pour te donner cette terre et t'en « mettre en possession. » Abraham lui ayant demandé comment il connaîtrait qu'il la devait posséder, Dieu lui répondit : « Prends une génisse « de trois ans, une chèvre et un bélier de même « âge, avec une tourterelle et une colombe. Abra- « ham prit tous ces animaux, et après les avoir « coupés en deux, il les plaça à côté l'un de l'au- « tre; mais il ne divisa point les oiseaux. Alors « les oiseaux vinrent fondre sur ces corps qui « étaient divisés, et Abraham s'assit auprès d'eux. « Sur le coucher du soleil, il fut saisi d'une grande « horreur au milieu des ténèbres, et il lui fut dit : « Sache que ta postérité demeurera parmi des « étrangers qui la persécuteront, et la réduiront « en servitude pendant quatre cents ans; mais je « jugerai la nation à la quelle tes descendants « seront assujettis, et ils sortiront des mains de « leurs ennemis chargés de dépouilles. Pour toi, « tu t'en iras en paix avec tes pères, comblé « d'une heureuse vieillesse. Ils ne reviendront « donc ici qu'à la quatrième génération; car les « Amorrhéens n'ont pas encore comblé la mesure « de leurs crimes. Comme le soleil fut couché, « une flamme s'éleva tout à coup, et l'on vit une « fournaise fumante et des lampes de feu qui pas- « sèrent au milieu des animaux divisés. Ce jour- « là Dieu fit alliance avec Abraham, et lui dit : Je « donnerai cette terre à tes enfants, depuis le « fleuve d'Égypte jusqu'au grand fleuve d'Eu- « phrate, les Cénéens, les Cénézéens, les Cedmo- « néens, les Chétéens, les Phéréséens, les Ra- « phaïtes, les Amorrhéens, les Chananéens, les « Évéens, les Gergéséens et les Jébuséens. »

Voilà ce qui se passa dans cette vision; mais vouloir l'expliquer en détail, cela nous mènerait trop loin, et dépasserait les bornes de cet ouvrage. Il suffira de dire ici qu'Abraham ne perdit pas la foi dont l'Écriture le loue, pour avoir dit à Dieu : « Seigneur, comment connaîtrai-je que je dois « posséder cette terre? » Il ne dit pas : Comment se pourra-t-il faire que je possède, comme s'il doutait de la promesse de Dieu, mais, « Com- « ment connaîtrai-je que je dois la posséder? » afin qu'on lui donnât quelque signe qui lui fit connaître comment cela devait se passer : de même que la vierge Marie n'entra en aucune défiance de ce que l'ange lui annonçait, quand elle dit : « Comment cela se fera-t-il? car je ne con- « nais point d'homme. » Elle ne doutait point de la chose, mais elle s'informait de la manière. C'est

mendandam, *Credidit Abraham Deo, et deputatum est illi ad justitiam* : ne circumcisio gloriaretur, gentesque incircumcisas ad fidem Christi nollet admitti. Hoc enim quando factum est, ut credenti Abrahæ deputaretur fides ad justitiam, nondum fuerat circumcisus.

CAPUT XXIV.

De significatione sacrificii, quod Abraham offerre præceptus est, cum poposcisset ut de his quæ crediderat, doceretur.

In eodem visu cum loqueretur ei Deus, etiam hoc ait ad illum : *Ego Deus qui te eduxi de regione Chaldæorum, ut dem tibi terram hanc, ut hæres sis ejus.* Ubi cum interrogasset Abraham secundum quid sciret, quod hæres ejus erit, dixit illi Deus : *Accipe mihi juvencam trimam, et capram trimam, et arietem trimum, et turturem, et columbam. Accepit autem illi hæc omnia, et divisit illa media, et posuit ea contra faciem alterum alteri : aves autem non divisit. Et descenderunt,* sicut scriptum est, *aves supra corpora quæ divisa erant, et consedit illis Abram. Circa solis autem occasum pavor irruit super Abram, et ecce timor tenebrosus magnus incidit ei : et dictum est ad Abram, Sciendo scies, quia peregrinum erit semen tuum in terra non propria, et in servitutem redigent eos, et affligent eos quadringentis annis; gentem autem cui servierint, judicabo ego. Post hæc vero exibunt huc cum supellectili multa. Tu autem ibis ad patres tuos cum pace nutritus in senecta bona. Quarta vero generatione convertent se huc. Nondum enim impleta sunt peccata Amorrhæorum usque adhuc. Cum autem jam sol erat ad occasum, facta est flamma, et ecce fornax fumabunda, et lampades ignis, quæ pertransierunt per media divisa illa. In die illa disposuit Dominus Deus testamentum ad Abram, dicens : Semini tuo dabo terram hanc, a flumine Ægypti usque ad flumen magnum Euphratem, Cenæos, et Cenezæos, et Cedmonæos, et Chetæos, et Pheresæos, et Raphaim, et Amorrhæos, et Chananæos, et Evæos, et Gergesæos, et Jebusæos.*

Hæc omnia in visu facta divinitus atque dicta sunt, de quibus singulis enucleate disserere longum est, et intentionem operis hujus excedit. Quod ergo satis est, nosse debemus : posteaquam dictum est, credidisse Abraham Deo, et deputatum esse illi ad justitiam, non eum in fide defecisse, ut diceret, *Dominator Domine, secundum quid sciam quia hæres ejus ero?* terræ quippe illius promissa erat hæreditas. Non enim ait, Unde sciam, quasi adhuc non crederet : sed ait, *Secundum quid sciam,* ut ei rei quam crediderat, aliqua similitudo adhiberetur, qua ejus modus agnosceretur. Sicut non est virginis Mariæ diffidentia, quod ait, *Quomodo fiet istud, quoniam virum non cognosco?* Quod enim futurum esse

pourquoi l'ange lui répondit : « Le Saint-Esprit « surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut « vous couvrira de son ombre. » Ici de même Dieu donna à Abraham le signe d'animaux immolés, comme le signe de ce qui devait arriver, et dont il ne doutait pas. Par la génisse était signifié le peuple juif soumis au joug de la loi ; par la chèvre, le même peuple pécheur ; et par le bélier, le même régnant et dominant. Ces animaux ont trois ans, à cause des trois époques fort remarquables, depuis Adam jusqu'à Noé, depuis Noé jusqu'à Abraham, et depuis Abraham jusqu'à David, qui, le premier d'entre les Israélites, monta sur le trône par la volonté de Dieu, après la réprobation de Saül : dernière époque durant laquelle ce peuple s'accrut considérablement. Que cela figure ce que je dis, ou toute autre chose, au moins ne douté-je point que les personnes spirituelles ne soient désignées par la tourterelle et par la colombe : d'où vient qu'il est dit qu'Abraham ne divisa point les oiseaux. En effet, les charnels sont divisés entre eux, mais non les spirituels, soit qu'ils se retirent du commerce des hommes, comme la tourterelle, soit qu'ils vivent parmi eux, comme la colombe. Quoi qu'il en soit, l'un et l'autre de ces deux oiseaux est simple et innocent ; et ils marquaient que, même dans le peuple juif à qui cette terre devait être donnée, il y aurait des enfants de promission, et des héritiers du royaume et de la félicité éternelle. Pour les oiseaux qui vinrent fondre sur ces corps divisés, ils figurent les malins esprits, habitants de l'air, et toujours prêts à se repaître de la division des hommes charnels. Quant à ce qu'Abraham s'assit auprès d'eux, cela veut dire que, même au milieu de ces divisions des hommes charnels, il y aura toujours quelques vrais fidèles jusqu'à la fin du monde. La frayeur dont Abraham fut saisi vers le coucher du soleil signifie que, vers la fin du monde, il s'élèvera une cruelle persécution contre les fidèles, selon cette parole de Notre-Seigneur dans l'Évangile : « La persécution « sera si grande alors, qu'il n'y en a jamais eu de « pareille. »

A l'égard de ce que Dieu dit à Abraham, « Sache que ta postérité demeurera parmi des « étrangers qui la persécuteront et la tiendront « captive pendant quatre cents ans, » cela s'entend sans difficulté du peuple juif qui devait être captif en Égypte. Ce n'est pas néanmoins que sa captivité ait duré quatre cents ans, mais c'est qu'elle devait arriver dans cet espace de temps ; de même que l'Écriture dit de Tharé, père d'Abraham, que tout le temps de sa vie à Carres fut de deux cent cinq ans ; non qu'il ait passé toute sa vie en ce lieu, mais parce qu'il y acheva le reste de ses jours. Au reste, l'Écriture dit quatre cents ans pour faire le compte rond ; car il y a un peu plus, soit qu'on les prenne du temps que cette promesse fut faite à Abraham, ou du temps de la naissance d'Isaac. Ainsi que nous l'avons déjà dit, depuis la soixante et quinzième année de la vie

certa erat, modum quo fieret inquirebat. Et hoc cum quæsisset, audivit, *Spiritus sanctus superveniet in te, et virtus Altissimi obumbrabit tibi.* Denique et hic similitudo data est de animalibus, juvenca, capra et ariete, et duabus volucribus, turture et columba : ut secundum hæc futurum sciret, quod futurum esse jam non ambigeret. Sive ergo per juvencam significata sit plebs posita sub jugo legis, per capram eadem plebs peccatrix futura, per arietem eadem plebs etiam regnatura (quæ animalia propterea trima dicuntur, quia cum sint insignes articuli temporum ab Adam usque ad Noe, et inde usque ad Abraham, et inde usque ad David, qui reprobato Saule primus in regno gentis Israeliticæ est Domini voluntate fundatus ; in hoc ordine tertio, qui tenditur ex Abraham usque ad David, tanquam tertiam ætatem gerens ille populus adolevit) ; sive aliquid aliud convenientius ista significent ; nullo tamen modo dubitaverim, spirituales in ea præfiguratos additamento turturis et columbæ. Et ideo dictum est, *Aves autem non divisit* : quoniam carnales inter se dividuntur, spirituales autem nullo modo ; sive a negotiosis conversationibus hominum se removeant, sicut turtur ; sive inter illas degant, sicut columba : utraque tamen avis est simplex et innoxia ; significans et in ipso Israelitico populo, cui terra illa danda erat, futuros individuos filios promissionis et hæredes regni in æterna felicitate mansuri. Aves autem descendentes super corpora quæ divisa erant, non boni aliquid, sed spiritus indicant aeris hujus, pastum quemdam suum de carnalium divisione quærentes. Quod autem illis consedit Abraham, significat etiam inter illas carnalium divisiones veros usque in finem perseveraturos fideles. Et circa solis occasum quod pavor irruit in Abraham, et timor tenebrosus magnus, significat circa hujus sæculi finem magnam perturbationem ac tribulationem futuram fidelium : de qua Dominus dixit in Evangelio, *Erit enim tunc tribulatio magna, qualis non fuit ab initio.*

Quod vero dictum est ad Abraham, *Sciendo scies quia peregrinum erit semen tuum in terra non propria, et in servitutem redigent eos, et affligent eos quadringentis annis* ; de populo Israel, qui fuerat in Ægypto serviturus, apertissime prophetatum est. Non quod in eadem servitute sub Ægyptiis affligentibus quadringentos annos ille populus fuerat peracturus ; sed in ipsis quadringentis annis prænuntiatum est hoc futurum. Quemadmodum enim scriptum est de Thara patre Abrahæ, *Et fuerunt dies Tharæ in Charra quinque et ducenti anni* ; non quia ibi omnes acti sunt, sed quia ibi completi sunt : ita et hic propterea interpositum est, *Et in servitutem redigent eos, et affligent eos quadringentis annis* ; quoniam iste numerus in eadem afflictione completus est, non quia ibi universus peractus est. Quadringenti sane dicuntur anni propter numeri plenitudinem, quamvis aliquanto amplius sint ; sive ex hoc tempore computentur, quo ista promittebantur Abrahæ, sive ex quo natus est Isaac, propter semen Abrahæ, de quo ista prædicuntur. Computantur enim, sicut superius jam diximus, ab anno septuagesimo et quinto Abrahæ, quando ad eum facta est prima promissio, usque ad exitum Israel ex Ægypto, quadrin-

d'Abraham, que la première promesse lui fut faite, jusqu'à la sortie d'Égypte, on compte quatre cent trente ans, dont l'Apôtre parle ainsi : « Ce que je veux dire, c'est que Dieu ayant con- « tracté une alliance avec Abraham, la loi qui « n'a été donnée que quatre cent trente ans après « ne l'a pu rendre nulle, ni anéantir la promesse « faite à ce patriarche. » L'Écriture a donc fort bien pu appeler ici quatre cents ans ces quatre cent trente ans ; outre que, depuis la première promesse faite à Abraham jusqu'à celle-ci, cinq années s'étaient déjà écoulées, et vingt-cinq jusqu'à la naissance d'Isaac.

Relativement à ce qu'elle ajoute, que le soleil étant déjà couché, une flamme s'éleva tout d'un coup, et l'on vit une fournaise fumante et des lampes de feu qui passèrent au milieu des animaux divisés, cela signifie qu'à la fin du monde les charnels seront jugés par le feu. De même en effet que la persécution de la cité de Dieu, qui sera la plus grande de toutes sous l'Antechrist, est marquée par cette frayeur extraordinaire qui saisit Abraham au coucher du soleil, c'est-à-dire à la fin du monde; ainsi ce feu qui parut après que le soleil fut couché, c'est-à-dire après la fin des siècles, marque le jour du jugement qui séparera les hommes charnels que le feu doit sauver, de ceux destinés à être damnés dans le feu. Enfin l'alliance de Dieu avec Abraham signifie proprement la terre de Chanaan, où onze nations sont nommées, depuis le fleuve d'Égypte jusqu'au grand fleuve d'Euphrate. Or, par le fleuve d'Égypte, il ne faut pas entendre le Nil, mais un autre petit fleuve qui la sépare de la Palestine, et passe à Rhinocorure.

CHAPITRE XXV.

D'Agar, servante de Sarra.

Viennent ensuite les enfants d'Abraham, l'un de la servante Agar, et l'autre de Sarra, la femme libre, dont nous avons déjà parlé au livre précédent. En ce qui touche les rapports d'Abraham avec Agar, on ne doit point lui en faire un crime, puisqu'il ne se servit de cette concubine que pour avoir des enfants, et non par un mouvement de concupiscence, et plutôt pour obéir à sa femme que dans l'intention de l'outrager. Elle-même crut en quelque sorte se consoler de sa stérilité en s'appropriant la fécondité de sa servante, et usant du droit qu'elle avait en cela sur son mari, suivant cette parole de l'Apôtre : « Le corps du « mari n'est point à lui, mais à sa femme. » Il n'y a ici aucune intempérance, aucune débauche. La femme donne sa servante à son mari pour en avoir des enfants, le mari la reçoit avec la même intention; ni l'un ni l'autre ne recherche l'abus, mais le simple usage et le fruit de la nature. Aussi, quand la servante devenue grosse commença à s'enorgueillir et à mépriser sa maîtresse, comme Sarra, par une défiance de femme, imputait l'orgueil d'Agar à son mari, Abraham fit bien voir de nouveau qu'il était non l'esclave, mais le maître de son amour ; qu'il avait gardé en la personne d'Agar la foi qu'il devait à Sarra; qu'il ne l'avait connue que pour lui obéir ; qu'il l'avait reçue d'elle, mais qu'il ne l'avait pas de-

genti et triginta anni : quorum Apostolus ita meminit : *Hoc autem dico*, inquit, *testamentum confirmatum a Deo, quæ post quadringentos et triginta annos facta est lex, non infirmat ad evacuandam promissionem.* Jam ergo isti quadringenti et triginta anni, quadringenti poterant nuncupari, quia non sunt multo amplius : quanto magis cum aliquot jam ex isto numero præteriissent, quando illa in visu demonstrata et dicta sunt Abrahæ; vel quando Isaac natus est centenario patri suo, a prima promissione post viginti et quinque annos, cum jam ex istis quadringentis triginta quadringenti et quinque remanerent, quos Deus quadringentos voluit nominare, et cætera quæ sequuntur in verbis prænuntiantis Dei, nullus dubitaverit ad Israeliticum populum pertinere.

Quod vero adjungitur, *Cum autem jam sol erat ad occasum, flamma facta est, et ecce fornax fumabunda, et lampades ignis, quæ pertransierunt per media divisa illa* significat jam in fine sæculi per ignem judicandos esse carnales. Sicut enim afflictio civitatis Dei, qualis antea nunquam fuit, quæ sub Antichristo futura speratur, significatur tenebroso timore Abrahæ circa solis occasum, id est, propinquante jam fine sæculi : sic ad solis occasum, id est, ad ipsum jam finem, significatur isto igne dies judicii dirimens carnales per ignem salvandos, et in igne damnandos. Deinde testamentum factum ad Abraham, terram Chanaan proprie manifestat, et nominat in ea undecim gentes a flumine Ægypti usque ad flumen magnum Euphratem. Non ergo a flumine magno Ægypti, hoc est Nilo; sed a parvo, quod dividit inter Ægyptum et Palæstinam, ubi est civitas Rhinocorura.

CAPUT XXV.

De Agar, ancilla Sarræ.

Jam hinc tempora consequuntur filiorum Abrahæ, unius de Agar ancilla, alterius de Sarra libera, de quibus in libro superiore jam diximus. Quod autem attinet ad rem gestam, nullo modo est inurendum de hac concubina crimen Abrahæ. Usus est ea quippe ad generandam prolem, non ad explendam libidinem; nec insultans, sed potius obediens conjugi, quæ suæ sterilitatis credidit esse solatium, si fecundum ancillæ uterum, quoniam natura non poterat, voluntate faceret suum, et eo jure quo dicit Apostolus, *Similiter et vir non habet potestatem corporis sui, sed mulier*, uteretur mulier ad pariendum ex altera, quod non poterat ex se ipsa. Nulla est hic cupido lasciviæ, nulla nequitiæ turpitudo. Ab uxore causa prolis ancilla marito traditur, a marito causa prolis accipitur : ab utroque non culpæ luxus, sed naturæ fructus exquiritur. Denique cum ancilla gravida, dominæ sterili superbiret, et hoc Sarra suspicione muliebri viro potius imputaret, etiam ibi demonstravit Abraham non se amatorem servum, sed liberum fuisse genitorem, et in Agar Sarræ conjugi pudicitiam custodisse; nec voluptatem suam, sed voluntatem illius implevisse : acce-

mandée; qu'il s'en était approché, mais qu'il ne s'y était pas attaché; qu'il avait engendré, mais qu'il n'avait point aimé. Il dit en effet à Sarra : « Ta servante est en ton pouvoir, fais-en ce qu'il « te plaira. » Homme admirable et digne de ce nom! qui use de sa femme avec tempérance, de sa servante par obtempérance, et d'aucune avec intempérance.

CHAPITRE XXVI.

Dieu promet à Abraham, déjà vieux, un fils de sa femme Sarra, qui était stérile, lui annonce qu'il sera le père des nations, et confirme sa promesse par la circoncision.

Lorsque plus tard Ismaël fut né d'Agar, Abraham pouvait croire que cette naissance accomplissait ce qui lui avait été promis dans le temps où, pour le faire renoncer au dessein qu'il avait d'adopter son serviteur, Dieu lui dit : « Celui-ci « ne sera pas ton héritier, mais celui qui sortira « de toi. » De peur donc qu'il ne crût que cette promesse ne fût accomplie dans le fils de sa servante, « comme Abraham entrait dans sa quatre-vingt-« dix-neuvième année, Dieu lui apparut et lui dit : « Je suis le Seigneur; travaille à me plaire, et sois « parfait devant moi; et j'établirai mon alliance « entre moi et toi, et je multiplierai prodigieuse-« ment ta race. Abraham tomba prosterné sur sa « face. Et Dieu lui dit : Moi je suis, et mon alliance « sera avec toi, et tu seras le père d'une multitude « de nations. Et ton nom ne sera plus désormais « Abram, mais Abraham; car je t'ai établi le père « d'une multitude de nations. Et je te ferai croître « d'une manière prodigieuse, et je t'établirai le chef « des peuples, et des rois sortiront de toi. Et j'éta-« blirai mon alliance entre moi et toi, et entre ta « postérité après toi en ses générations, par un pacte « éternel, afin que je sois ton Dieu, et le Dieu de « ta postérité après toi. Et je te donnerai, et à tes « descendants après toi, la terre de ton pèlerinage, « toute la terre de Chanaan, pour la posséder à « jamais, et je serai leur Dieu. Dieu dit encore à « Abraham : Tu garderas donc mon alliance, toi « et ta postérité après toi, en ses générations. Voilà « l'alliance que vous garderez entre moi et toi, et « ta postérité après toi : Tout mâle d'entre vous « sera circoncis. Et vous circoncirez votre chair, « afin que ce soit là un signe de l'alliance entre « moi et toi. L'enfant mâle de huit jours sera cir-« concis, tout mâle en vos générations; et le servi-« teur né en votre maison, et le serviteur acheté « sera circoncis, et tous ceux qui ne seront pas « sortis de votre race. Et tel sera mon pacte en « votre chair, comme signe d'une alliance éternelle. « Et le mâle dont la chair n'aura point été circon-« cise sera exterminé d'entre son peuple, parce « qu'il a violé mon alliance. Dieu dit encore à Abra-« ham : Tu n'appelleras plus ta femme du nom de « Sara, mais du nom de Sarra. Et je la bénirai, et « d'elle je te donnerai un fils, que je bénirai; et il « régnera sur les peuples, et les rois des nations sor-« tiront de lui. Abraham tomba sur sa face et sou-« rit, disant dans son cœur : Quoi! un fils naîtra « à un homme de cent ans, et Sarra enfantera à

pisse, nec petiisse; accessisse, nec hæsisse; seminasse, nec amasse. Ait enim : *Ecce ancilla tua in manibus tuis, utere ea quomodo tibi placuerit.* O virum viriliter utentem feminis, conjuge temperanter, ancilla obtemperanter, nulla intemperanter!

CAPUT XXVI.

De testificatione Dei ad Abraham, qua eidem seni de sterili Sarra filium spondet, patremque eum gentium statuit, et promissi fidem sacramento circumcisionis obsignat.

Post hæc est natus Ismael ex Agar, in quo putare posset impletum, quod ei promissum fuerat, cum sibi vernaculum suum adoptare voluisset, dicente Deo : *Non erit hæres tuus hic; sed qui exiet de te, ille erit hæres tuus.* Hoc ergo promissum ne in ancillæ filio putaret impletum, jam *cum esset annorum nonaginta et novem, apparuit ei Dominus, et dixit illi : Ego sum Deus, place in conspectu meo, et esto sine querela, et ponam testamentum meum inter me et inter te, et implebo te valde. Et procidit Abram in faciem suam. Et locutus est illi Deus, dicens : Et ego, ecce testamentum meum tecum; et eris pater multitudinis gentium : et non appellabitur adhuc nomen tuum Abram, sed erit nomen tuum Abraham; quia patrem multarum gentium posui te : et augebo te valde, et ponam te in gentes, et reges ex te exibunt : et statuam testamentum meum inter me et inter te, et inter semen tuum post te in generationes eorum in testamentum æternum, ut sim tibi Deus, et semini tuo post te. Et dabo tibi et semini tuo post te terram, in qua incola es, omnem terram Chanaan in possessionem æternam, et ero illis Deus. Et dixit Deus ad Abraham : Tu autem testamentum meum conservabis, tu et semen tuum post te in progenies suas. Et hoc est testamentum quod conservabis inter me et vos, et inter semen tuum post te in generationes suas. Circumcidetur vestrum omne masculinum, et circumcidemini carnem præputii vestri : et erit in signum testamenti inter me et vos. Et puer octo dierum circumcidetur, vestrum omne masculinum in progenies vestras. Vernaculus et emptitius ab omni filio alienigena, qui non est de semine tuo, circumcisione circumcidetur : vernaculus domus tuæ et emptitius. Et erit testamentum meum in carne vestra in testamentum æternum. Et qui non fuerit circumcisus, masculus qui non circumcidetur carnem præputii sui octavo die, interibit anima illa de genere ejus; quia testamentum meum dissipavit. Et dixit Deus ad Abraham : Sara uxor tua, non appellabitur nomen ejus Sara, sed Sarra erit nomen ejus. Benedicam autem illam, et dabo tibi ex ea filium : et benedicam illum; et erit in nationes, et reges gentium ex eo erunt. Et procidit Abraham super faciem suam; et risit, et dixit in animo suo, dicens : Si mihi centum annos habenti nascetur*

« quatre-vingt-dix ans! Et il dit au Seigneur: Qu'il « vous plaise qu'Ismaël vive devant vous. Et Dieu « dit à Abraham: Oui, ta femme Sarra te donnera un « fils que tu nommeras Isaac. Je ferai une alliance « éternelle avec lui, et je serai son Dieu, et le Dieu « de sa postérité après lui. Pour Ismaël, j'ai « exaucé ta prière: je l'ai béni, et je le rendrai « extrêmement puissant. Il sera le père de douze « nations, et je l'établirai chef d'un grand peu-« ple. Mais je contracterai alliance avec Isaac, « que ta femme Sarra t'enfantera en l'année qui va « venir. »

On voit ici des promesses plus expresses de la vocation des gentils en Isaac, en ce fils de promission, qui est un fruit de la grâce et non de la nature, puisqu'il est promis à un vieillard et une femme vieille et stérile. Bien que Dieu ne laisse pas de concourir aux productions qui se font selon le cours ordinaire de la nature, toutefois, lorsque sa main puissante en répare les défaillances, sa grâce paraît avec beaucoup plus d'éclat. Et parce que cette vocation des gentils ne devait pas tant arriver par la génération des enfants que par leur régénération, Dieu commanda la circoncision lorsqu'il promit le fils de Sarra. S'il veut que tous soient circoncis, tant libres qu'esclaves, c'est afin de faire entendre que cette grâce est pour tout le monde. Que figure en effet la circoncision, sinon la nature renouvelée et dépouillée de sa vieillesse? Le huitième jour représente-t-il autre chose que Jésus-Christ, qui ressuscita la semaine finie, c'est-à-dire après le jour du sabbat? Les noms même du père et de la mère sont changés; tout se sent de la nouveauté, et le Nouveau Testament est marqué dans l'Ancien. L'Ancien Testament n'est-il pas réellement le voile du Nouveau? et le Nouveau, la manifestation de l'ancien? Le rire d'Abraham est un témoignage de joie, et non de défiance. Ces paroles qu'il dit en son cœur, « J'aurai donc un fils à « cent ans, et Sarra enfantera à quatre-vingt-dix, » ne sont pas non plus d'un homme qui doute, mais qui admire. Quant à ce que Dieu dit à Abraham, « Je te donnerai à toi et à tes descendants cette « terre où tu es maintenant étranger, toute cette « terre de Chanaan, pour la posséder éternelle-« ment; » si l'on demande comment cela s'est accompli ou se doit accomplir, puisque la possession d'une chose, quelque longue qu'elle soit, ne peut pas durer toujours; il faut dire qu'*éternel* se prend en deux acceptions, ou pour une durée infinie, ou pour une qui est bornée par la fin du monde.

CHAPITRE XXVII.

L'âme de l'enfant qui n'avait point été circoncis le huitième jour était perdue, pour avoir violé l'alliance de Dieu.

On peut encore demander comment il faut interpréter ceci: « Tout enfant mâle qui ne sera « point circoncis le huitième jour sera exterminé « comme un infracteur de mon alliance. » Ce n'est point l'enfant qui est coupable, puisque ce n'est pas lui qui a violé l'alliance de Dieu; mais

filius, et si Sarra annorum nonaginta pariet? Dixit autem Abraham ad Deum: Ismael hic vivat in conspectu tuo. Dixit autem Deus ad Abraham: Ita, ecce Sarra uxor tua pariet tibi filium, et vocabis nomen ejus Isaac: et statuam testamentum meum ad illum in testamentum æternum, esse illi Deus, et semini ejus post illum. De Ismael autem ecce exaudivi te: ecce benedixi eum, et ampliabo illum, et multiplicabo illum valde. Duodecim gentes generabit: et dabo illum in gentem magnam. Testamentum autem meum statuam ad Isaac, quem pariet tibi Sarra in tempore hoc ad annum sequentem.

Hic apertiora promissa sunt de vocatione Gentium in Isaac, id est, in filio promissionis, quo significatur gratia, non natura: quia de sene et anu sterili promittitur filius. Quamvis enim et naturalem procreationis excursum Deus operetur: ubi tamen evidens opus Dei est, vitiata et cessante natura, ibi evidentius intelligitur gratia. Et quia hoc non per generationem, sed per regenerationem futurum erat, ideo nunc imperata est circumcisio, quando de Sarra promissus est filius. Et quod omnes, non solum filios, verum etiam servos vernaculos et emptitios circumcidi jubet, ad omnes istam gratiam pertinere testatur. Quid enim aliud circumcisio significat, quam vetustate exuta naturam renovatam? et quid aliud quam Christum octavus dies, qui hebdomada completa, hoc est post sabbatum, resurrexit? Parentum mutantur et nomina, omnia resonant novitatem, et in Testamento vetere obumbratur novum. Quid est enim quod dicitur Testamentum vetus, nisi occultatio novi? et quid est aliud quod dicitur novum, nisi veteris revelatio? Risus Abrahæ, exsultatio est gratulantis, non irrisio diffidentis. Verba quoque ejus illa in animo suo, *Si mihi centum annos habenti nascetur filius, et si Sarra annorum nonaginta pariet?* non sunt dubitantis, sed admirantis. Si quem vero movet quod dictum est, *Et dabo tibi et semini tuo post te terram, in qua tu incola es, omnem terram Chanaan in possessionem æternam;* quomodo accipiatur impletum, sive adhuc exspectetur implendum, cum possessio quæcumque terrena æterna cuilibet genti esse non possit: sciat æternum a nostris interpretari, quod Græci appellant αἰώνιον, quod a sæculo derivatum est: αἰών quippe græce sæculum nuncupatur. Sed non sunt ausi Latini hoc dicere sæculare, ne longe in aliud mitterent sensum. Sæcularia quippe dicuntur multa, quæ in hoc sæculo sic aguntur, ut brevi etiam tempore transeant: αἰώνιον autem quod dicitur, aut non habet finem, aut usque in hujus sæculi tenditur finem.

CAPUT XXVII.

De masculo, qui si octavo die non fuerit circumcisus, perit anima ejus, quia testamentum Dei dissipavit.

Item potest movere, quomodo intelligi oporteat quod hic dictum est, *Masculus qui non circumcidetur carnem præputii sui octavo die, interibit anima illa de genere ejus, quia testamentum meum dissipavit:* cum hæc nulla culpa sit parvuli, cujus dixit animam

bien les parents, qui n'ont pas eu soin de le circoncire. On doit répondre à cela que les enfants même ont violé l'alliance de Dieu, non pas en leur propre personne, mais en la personne de celui en qui tous les hommes ont péché. Il existe dans le fait bien d'autres alliances de Dieu que ces deux grandes du Vieux et du Nouveau Testament. La première alliance que Dieu fit avec l'homme est celle-ci : « Du jour que vous man« gerez de ce fruit, vous mourrez ; » ce qui a donné lieu à cette parole de l'Ecclésiastique : « Tout homme vieillira comme un vêtement. » C'est une alliance aussi ancienne que le monde, que la nécessité de mourir à tous ceux qui transgressent les commandements de Dieu. Eh ! comment cette parole du prophète, « J'ai regardé « tous les pécheurs du monde comme des préva« ricateurs, » pourrait-elle s'accorder avec cette autre de saint Paul : « Où il n'y a point de loi, il « n'y a point de prévarication, » si tous ceux qui pèchent n'étaient pas coupables de la violation de quelque loi? C'est pourquoi, si les enfants même naissent pécheurs, comme la loi nous l'enseigne, non pas proprement, mais originellement, d'où résulte la nécessité du baptême pour leur remettre leurs péchés, certainement ils sont aussi prévaricateurs de cette loi qui a été donnée dans le paradis terrestre ; en sorte qu'il est également vrai de dire qu'où il n'y a point de loi il n'y a point de prévarication, et que tous les pécheurs du monde sont des prévaricateurs. Ainsi, comme la circoncision était le signe de la régénération, c'est avec justice que le péché originel, qui a violé la première alliance de Dieu, perdait ces enfants, si la régénération ne les sauvait. Il faut donc entendre ainsi ces paroles de l'Écriture, *Tout enfant, etc.*, comme si elle disait : Quiconque ne sera point régénéré périra, parce qu'il a violé mon alliance lorsqu'il a péché en Adam avec tous les autres hommes. Si elle avait dit, Parce qu'il a violé cette alliance que je contracte avec vous, on ne pourrait l'entendre que de la circoncision ; mais comme elle n'a point exprimé quelle alliance ce petit enfant a violée, il est permis de l'entendre de celle dont la violation pourrait être de son fait. Si toutefois quelqu'un prétend que cela doit s'appliquer exclusivement à la circoncision, et que c'est l'alliance que l'enfant qui n'a point été baptisé a violée, il faut qu'il prouve qu'on peut dire d'une personne qu'il a violé une alliance, quoique ce ne soit pas lui qui l'ait violée, mais qu'on l'ait violée en lui ; outre qu'il est mal aisé de justifier la perte d'un enfant qui demeure incirconcis sans qu'il y ait de sa faute, à moins qu'on ne remonte à un péché d'origine.

CHAPITRE XXVIII.

Du changement des noms d'Abraham et de Sarra, qui, l'un à cause de son âge, l'autre à cause de sa stérilité, n'étaient plus en âge d'avoir d'enfants quand ils eurent Isaac.

Lors donc qu'Abraham eut reçu en termes si clairs et si positifs cette grande promesse dont

perituram; nec ipse dissipaverit testamentum Dei, sed majores qui eum circumcidere non curarunt : nisi quia etiam parvuli, non secundum suæ vitæ proprietatem, sed secundum communem generis humani originem, omnes in illo uno testamentum Dei dissipaverunt, in quo omnes peccaverunt. Multa quippe appellantur testamenta Dei, exceptis illis duobus magnis, vetere et novo, quod licet cuique legendo cognoscere. Testamentum autem primum, quod factum est ad hominem primum, profecto illud est : *Qua die ederitis, morte moriemini.* Unde scriptum est in libro, qui Ecclesiasticus appellatur, *Omnis caro sicut vestis veterascit.* Testamentum est a sæculo, morte mori eos, qui transgrediuntur præcepta Dei. Cum enim lex evidentior postea data sit, et dicat Apostolus, *Ubi autem non est lex, nec prævaricatio :* quo pacto quod legitur in Psalmo verum est, *Prævaricatores æstimavi omnes peccatores terræ;* nisi quia omnes legis alicujus prævaricatæ sunt rei, qui aliquo peccato tenentur obstricti? Quamobrem si etiam parvuli, quod vera fides habet, nascuntur non proprie, sed originaliter peccatores, unde illis gratiam remissionis peccatorum necessariam confitemur; profecto eo modo quo sunt peccatores, etiam prævaricatores legis illius, quæ in paradiso data est, agnoscuntur; ut verum sit utrumque, quod scriptum est, et, *Prævaricatores æstimavi omnes peccatores terræ;* et, *Ubi lex non est, nec prævaricatio.* Ac per hoc, quia circumcisio signum regenerationis fuit, et non immerito parvulum propter originale peccatum, quo primum Dei dissipatum est testamentum, generatio disperdet, nisi regeneratio liberet : sic intelligenda sunt hæc divina verba, tanquam dictum sit, Qui non fuerit regeneratus, interibit anima illa de populo ejus, quia testamentum Dei dissipavit, quando in Adam cum omnibus etiam ipse peccavit. Si enim dixisset, Quia hoc testamentum meum dissipavit; nonnisi de ista circumcisione intelligi cogeret : nunc vero, quoniam non expressit cujusmodi testamentum parvulus dissipaverit, liberum est intelligere de illo testamento dictum, cujus dissipatio pertinere possit ad parvulum. Si autem quisquam hoc nonnisi de ista circumcisione dictum esse contendit, quod in ea testamentum Dei, quoniam non est circumcisus, dissipaverit parvulus; quærat locutionis aliquem modum, quo non absurde possit intelligi, ideo dissipasse testamentum, quia licet non ab illo, tamen in illo est dissipatum. Verum sic quoque animadvertendum est, nulla in se negligentia sua injuste interire incircumcisi animam parvuli, nisi originalis obligatione peccati.

CAPUT XXVIII.

De commutatione nominum Abrahæ et Sarræ, qui cum ob unius sterilitatem, ob utriusque autem senectutem generare non possent, munus fecunditatis indepti sunt.

Facta igitur promissione tam magna tamque dilucida ad Abraham, cui evidentissime dictum est, *Patrem mul-*

nous venons de parler, et que nous voyons maintenant s'être accomplie en Jésus-Christ, sa femme et lui changèrent de nom, et l'Écriture ne les appelle plus Abram ni Saraï, mais Abraham et Sarra. Elle rend raison de ce changement de nom à l'égard d'Abraham : « parce que, dit Dieu, je « vous ai établi père de plusieurs nations. » C'est ce que veut dire *Abraham* pour *Abram*, qui était son premier nom; on l'interprète par *illustre père*. L'Écriture ne rend point raison du changement de celui de Sarra, mais les traducteurs hébreux disent que *Saraï* signifie *ma princesse*, et *Sarra, vertu;* d'où vient cette parole de l'épître aux Hébreux : « C'est aussi par la foi que « Sarra reçut la vertu de concevoir. » Or ils étaient tous deux fort âgés, ainsi que l'Écriture le témoigne; et Sarra, qui était stérile, n'avait en outre plus ses menstrues. Encore qu'une femme soit déjà âgée, si elle a encore ses menstrues, elle peut avoir des enfants d'un jeune homme, mais non d'un vieillard; quoiqu'un vieillard puisse en avoir d'une jeune femme, ainsi qu'Abraham, qui en eut de Céthura après la mort de Sarra. L'Apôtre, par cette raison, regarde comme un grand miracle que, le corps d'Abraham étant presque mort, c'est-à-dire à l'égard de femmes aussi âgées que Sarra, il n'ait pas laissé d'engendrer. Il n'était pas mort pour toutes choses, autrement c'eût été un cadavre; mais il l'était relativement à Sarra. On rapporte communément une autre solution de cette difficulté : c'est qu'Abraham eut ensuite des enfants de Céthura, parce que Dieu l'avait rendu capable d'en avoir; mais l'autre réponse me semble meilleure, attendu qu'il est vrai que de nos jours un vieillard de cent ans est hors d'âge d'engendrer, mais il ne l'était pas alors que les hommes vécussent plus longtemps.

CHAPITRE XXIX.

Des trois anges qui apparurent à Abraham sous le chêne de Mambré.

Dieu apparut encore à Abraham sous le chêne de Mambré dans la personne de trois hommes, qui indubitablement étaient des anges, quoique quelques-uns estiment que l'un deux était Jésus-Christ, qui même, à les entendre, était visible avant que de s'être revêtu d'une chair. J'accorde que Dieu, qui est invisible, incorporel, et immuable par sa nature, est assez puissant pour se rendre visible aux yeux des hommes sans aucun changement de sa part, non par soi-même, mais par le ministère de quelqu'une de ses créatures; mais s'ils prétendent que l'un de ces trois hommes était Jésus-Christ, parce qu'Abraham s'adressa à tous trois comme s'ils n'eussent été qu'un seul homme, ainsi que le rapporte l'Écriture, « Il aperçut trois hommes auprès de lui, et aussitôt il courut au-devant d'eux, et dit : Sei« gneur, si j'ai trouvé grâce auprès de vous, etc.; »

tarum gentium posui te; et augebo te valde, et ponam te in gentes, et reges exibunt ex te : et dabo tibi ex Sarra filium; et benedicam illum, et erit in nationes, et reges gentium ex eo erunt: quam promissionem nunc in Christo cernimus reddi : ex illo deinceps illi conjuges non vocantur in Scripturis, sicut antea vocabantur, Abram et Sara; sed sicut nos eos ab initio vocavimus, quoniam sic jam vocantur ab omnibus, Abraham et Sarra. Cur autem mutatum sit nomen Abrahæ, reddita est ratio : *Quia patrem*, inquit, *multarum gentium posui te.* Hoc ergo significare intelligendum est Abraham : Abram vero, quod ante vocabatur, interpretatur Pater excelsus. De nomine autem mutato Sarræ non est reddita ratio : sed, sicut aiunt, qui scripserunt interpretationes nominum hebræorum, quæ his sacris Litteris continentur, Sara interpretatur Princeps mea; Sarra autem Virtus. Unde scriptum est in Epistola ad Hebræos : *Fide et ipsa Sarra virtutem accepit ad emissionem seminis.* Ambo autem seniores erant, sicut Scriptura testatur : sed illa etiam sterilis, et cruore menstruo jam destituta; propter quod jam parere non posset, etiamsi sterilis non fuisset. Porro si femina ita sit provectioris ætatis, ut ei solita mulierum adhuc fluant, de juvene parere potest, de seniore non potest : quamvis adhuc possit ille senior, sed de adolescentula gignere : sicut Abraham post mortem Sarræ de Cethura potuit, quia vividam ejus invenit ætatem. Hoc ergo est quod mirum commendat Apostolus, et ad hoc dicit Abrahæ jam fuisse corpus emortuum : quoniam non ex omni femina, cui esset adhuc aliquod pariendi tempus extremum, generare ipse in illa ætate adhuc posset. Ad aliquid enim emortuum corpus intelligere debemus, non ad omnia. Nam si ad omnia, non jam senectus vivi, sed cadaver est mortui. Quamvis etiam sic solvi soleat ista quæstio, quod de Cethura postea genuit Abraham, quia gignendi donum, quod a Domino accepit, etiam post obitum mansit uxoris. Sed propterea mihi videtur illa, quam secuti sumus, hujus quæstionis solutio præferenda, quia centenarius quidem senex, sed temporis nostri, de nulla potest femina gignere; non tunc, quando adhuc tam diu vivebant, ut centum anni nondum facerent hominem decrepitæ senectutis.

CAPUT XXIX.

De tribus viris vel angelis, in quibus ad quercum Mambre apparuisse Abrahæ Dominus indicatur.

Item Deus apparuit Abrahæ ad quercum Mambre in tribus viris, quos dubitandum non est Angelos fuisse : quamvis quidam existiment unum in eis fuisse Dominum Christum, asserentes eum etiam ante indumentum carnis fuisse visibilem. Est quidem divinæ potestatis, et invisibilis, incorporalis incommutabilisque naturæ, sine ulla sui mutatione etiam mortalibus aspectibus apparere, non per id quod est, sed per aliquid quod sibi subditum est. Quid autem illi subditum non est? Verumtamen si propterea confirmant horum trium aliquem fuisse Christum, quia cum tres vidisset, ad Dominum singulariter est locutus : sic enim scriptum est, *Et ecce tres viri stabant super eum, et videns procucurrit obviam illis ab ostio tabernaculi sui, et adoravit super terram, et dixit: Domine, si inveni gratiam ante te*, et cætera : cur non etiam illud advertunt, duos ex eis venisse, ut Sodomitæ

cette présomption n'a rien de concluant, lorsque la même Écriture témoigne que deux de ces anges étaient déjà partis pour détruire Sodome, lorsque Abraham s'adressa au troisième, et l'appela son seigneur, le conjurant de ne vouloir pas confondre l'innocent avec le coupable, et de pardonner à Sodome. En outre, lorsque Lot parle à ceux-ci, il le fait comme s'il ne parlait qu'à un seul. Après qu'il leur a dit, « Seigneurs, venez, « s'il vous plaît, dans la maison de votre serviteur; » l'Écriture ajoute : « Et les anges le prirent « par la main, lui, sa femme et ses deux filles, « parce que Dieu lui faisait grâce. Et aussitôt « qu'ils l'eurent tiré hors de la ville, ils lui dirent : Sauve-toi, ne regarde point derrière toi, « et ne demeure dans aucun lieu de cette contrée; « sauve-toi sur la montagne, de peur que tu ne « sois enveloppé dans cette ruine. Et Lot leur dit : « Je vous prie, Seigneur, puisque votre serviteur « a trouvé grâce auprès de vous, etc. » Ensuite le Seigneur lui répond aussi au singulier par la bouche de ces deux anges en qui il était, et lui dit : « J'ai eu pitié de toi. » Ainsi, il est bien plus croyable qu'Abraham et Lot envisageaient le Seigneur en la personne de ses anges, quoiqu'ils les prissent pour des hommes; et que c'est pour cela qu'ils lui adressaient la parole. Ils les prenaient, dis-je, pour des hommes; ce qui fit qu'ils les reçurent comme tels, et les traitèrent comme s'ils eussent eu besoin de nourriture : mais d'un autre côté il paraissait en eux quelque chose de si extraordinaire, que ceux qui exerçaient ce devoir d'hospitalité à leur égard ne pouvaient douter que Dieu ne fût présent en eux, comme il a coutume de l'être dans ses prophètes. De là vient qu'ils les appelaient tantôt *seigneurs* au pluriel, en les regardant comme les ministres de Dieu, et tantôt *Seigneur* au singulier, en considérant Dieu même qui était en eux. Or l'Écriture témoigne que c'étaient des anges, et ne le témoigne pas seulement dans la Genèse, où cette histoire est rapportée, mais aussi dans l'épître aux Hébreux, où, louant l'hospitalité : « C'est, dit-elle, « en pratiquant cette vertu que quelques-uns, « sans le savoir, ont reçu chez eux des anges « mêmes. » Ce fut donc par ces trois hommes que Dieu, réitérant à Abraham la promesse qu'il lui avait faite d'un fils nommé Isaac, qu'il devait avoir de Sarra, lui dit : « Il sera chef d'un grand « peuple, et toutes les nations de la terre seront « bénites en lui. » Paroles qui contiennent une promesse pleine et courte de ces deux choses; du peuple d'Israël selon la chair, et de toutes les nations selon la foi.

CHAPITRE XXX.

De la destruction de Sodome et de la délivrance de Lot.

Lot étant sorti de Sodome après cette promesse, une pluie de feu tomba du ciel, et réduisit en cendre ces villes infâmes, où le débordement était si grand, que l'amour contre nature y était aussi commun que les autres actions autorisées par les lois. Ce châtiment effroyable fut une image du jugement dernier. En effet, pourquoi ceux qui échappèrent de cette ruine reçurent-ils ordre des anges de ne point regarder derrière eux, sinon parce que, si nous voulons éviter la

delerentur, cum adhuc Abraham ad unum loqueretur, Dominum appellans, et intercedens ne simul justum cum impio in Sodomis perderet? Illos autem duos sic suscepit Lot, ut etiam ipse in colloquio cum illis suo singulariter Dominum appellaret. Nam cum eis pluraliter dixisset, *Ecce, domini, declinate in domum pueri vestri*, et cætera quæ ibi dicuntur : postea tamen ita legitur, *Et tenuerunt Angeli manum ejus, et manum uxoris ejus, et manus duarum filiarum ejus, in eo quod parceret Dominus ipsi. Et factum est, mox ut eduxerunt illum foras, et dixerunt : Salvam fac animam tuam, ne respexeris retro, nec steteris in tota regione : in monte salvum te fac, ne quando comprehendaris. Dixit autem Lot ad illos : Oro, Domine, quia invenit puer tuus misericordiam ante te*, et quæ sequuntur. Deinde post hæc verba singulariter illi respondit et Dominus, cum in duobus Angelis esset, dicens, *Ecce miratus sum faciem tuam*, et cætera. Unde multo est credibilius, quod et Abraham in tribus et Lot in duobus viris Dominum agnoscebant, cui per singularem numerum loquebantur, etiam cum eos homines esse arbitrarentur : neque enim aliam ob causam sic eos susceperunt, ut tanquam mortalibus et humana refectione indigentibus ministrarent : sed erat profecto aliquid, quo ita excellebant, licet tanquam homines, ut in eis esse Dominum, sicut esse assolet in Prophetis, hi qui hospitalitatem illis exhibebant, dubitare non possent; atque ideo et ipsos aliquando pluraliter, et in eis Dominum aliquando singulariter appellabant. Angelos autem fuisse Scriptura testatur, non solum in hoc Genesis libro, ubi hæc gesta narrantur; verum etiam in Epistola ad Hebræos, ubi, cum hospitalitas laudaretur, *Per hanc*, inquit, *etiam quidam nescientes hospitio receperunt Angelos*. Per illos igitur tres viros, cum rursus filius Isaac de Sarra promitteretur Abrahæ, divinum datum est etiam tale responsum, ut diceretur, *Abraham erit in gentem magnam et multam, et benedicentur in eo omnes gentes terræ*. Et hic duo illa brevissime plenissimeque promissa sunt, gens Israel secundum carnem, et omnes gentes secundum fidem.

CAPUT XXX.

De Lot a Sodomis liberato, atque eisdem cœlesti igne consumptis.

Post hanc promissionem liberato de Sodomis Lot, et veniente igneo imbre de cœlo, tota illa regio impiæ civitatis in cinerem versa est, ubi stupra in masculos in tantam consuetudinem convaluerant, quantam leges solent aliorum factorum præbere licentiam. Verum et hoc eorum supplicium specimen futuri judicii divini fuit. Nam quo pertinet quod prohibiti sunt qui liberabantur ab Angelis retro respicere, nisi quia non est animo redeundum ad

rigueur du jugement à venir, nous ne devons point retourner par nos désirs aux habitudes du vieil homme, dont nous nous sommes dépouillés par la régénération de la grâce? Aussi la femme de Lot, ayant tourné la tête, se sentit arrêtée sur place; et, changée en statue de sel, sa métamorphose est un enseignement symbolique donné aux fidèles pour se garantir d'un semblable malheur. Dans la suite, Abraham fit à Gérare, touchant sa femme, ce qu'il avait fait en Égypte; en sorte qu'Abimélech, qui était roi de cette ville, la lui rendit de même sans l'avoir connue. Et comme il l'eût blâmé d'avoir celé que ce fût sa femme, et de l'avoir fait passer pour sa sœur, Abraham, après lui avoir déclaré que la crainte l'avait obligé d'en user ainsi, ajoute : « De plus, « elle est vraiment ma sœur, car elle est fille de « mon père, quoiqu'elle ne le soit pas de ma « mère. » En effet, Sarra du côté de son père était sœur d'Abraham, et une de ses plus proches parentes. Or elle était si belle, qu'elle était aimable même à cet âge-là.

CHAPITRE XXXI.

Naissance d'Isaac.

Ensuite, un fils naquit à Abraham de Sarra, selon la promesse de Dieu, et il le nomma Isaac, c'est-à-dire *ris*; car le père avait ri quand il lui fut promis, témoignant par là sa joie et son étonnement; et la mère avait ri aussi lorsque la promesse lui fut réitérée par les trois anges, quoique ce rire fût mêlé de doute, comme l'ange le lui reprocha. Mais ce doute fut ensuite dissipé par l'ange. Voilà d'où Isaac prit son nom. Sarra montre bien que ce rire n'était pas un rire de moquerie, mais de joie, lorsqu'elle dit à la naissance d'Isaac : « J'ai ri devant Dieu; et quiconque « saura ceci se réjouira avec moi. » Peu de temps après, la servante fut chassée de la maison avec son fils, figure des deux Testaments, selon l'Apôtre, de l'Ancien et du Nouveau; en quoi Sarra représente la Jérusalem céleste, c'est-à-dire la cité de Dieu.

CHAPITRE XXXII.

Obéissance et foi d'Abraham dans le sacrifice de son fils; et mort de Sarra.

Cependant Dieu tenta Abraham en lui commandant d'immoler son cher fils Isaac, afin d'éprouver son obéissance et de la faire connaître, non à lui, Dieu, qui connaît tout, mais à la postérité. Il ne faut pas certainement blâmer toute sorte de tentation, mais se réjouir de celle qui sert d'épreuve à notre vertu. En effet, l'homme souvent ne se connaîtrait pas lui-même sans ces sortes d'épreuves; s'il reconnaît en elles la main puissante de Dieu qui l'assiste, c'est alors qu'il est véritablement pieux, et qu'au lieu de s'enfler d'une vaine gloire, il est solidement affermi dans la vertu par la grâce. Abraham savait fort bien que Dieu ne se plaisait point à des victimes humaines, quoique, lorsqu'il commande, il soit moins question de raisonner que d'obéir; mais il croyait qu'il était assez puissant pour ressusciter son fils, et il est louable de cette foi. Comme Abraham hésitait à chasser de sa maison sa servante et l'enfant, lorsque Sarra

veterem vitam, qua per gratiam regeneratus exuitur, si ultimum evadere judicium cogitamus? Denique uxor Lot, ubi respexit, remansit; et in salem conversa hominibus fidelibus quoddam præstitit condimentum, quo sapiant aliquid, unde illud caveatur exemplum. Inde rursus Abraham fecit in Geraris apud regem civitatis illius Abimelech, quod in Ægypto de conjuge fecerat, eique intacta similiter reddita est. Ubi sane Abraham objurganti regi cur tacuisset uxorem, sororemque dixisset, aperiens quid timuerit, etiam hoc addidit : *Etenim vere soror mea est de patre, sed non de matre* : quia de patre suo soror erat Abrahæ, de quo propinqua ejus erat. Tantæ autem pulchritudinis fuit, ut etiam in illa ætate posset adamari.

CAPUT XXXI.

De Isaac secundum promissionem nato.

Post hæc natus est Abrahæ, secundum promissionem Dei, de Sarra filius, eumque nominavit Isaac, quod interpretatur Risus. Riserat enim et pater, quando ei promissus est, admirans in gaudio : riserat et mater, quando per illos tres viros iterum promissus est, dubitans in gaudio; quamvis exprobrante angelo quod risus ille, etiamsi gaudii fuit, tamen plenæ fidei non fuit. Post ab eodem angelo in fide etiam confirmata est. Ex hoc ergo puer nomen accepit. Nam quod risus ille non ad irridendum opprobrium, sed ad celebrandum gaudium pertinebat, nato Isaac, et eo nomine vocato, Sarra monstravit; ait quippe, *Risum mihi fecit Dominus; quicumque enim audierit, congaudebit mihi.* Sed post aliquantulum tempus ancilla de domo ejicitur cum filio suo, et duo illa secundum Apostolum Testamenta significantur, vetus et novum: ubi Sarra illa supernæ Jerusalem, hoc est civitatis Dei, figuram gerit.

CAPUT XXXII.

De obedientia et fide Abrahæ, qua per oblationem immolandi filii probatus est, et de morte Sarræ.

Inter hæc, quæ omnia commemorare nimis longum est, tentatur Abraham de immolando dilectissimo filio ipso Isaac, ut pia ejus obedientia probaretur, sæculis in notitiam proferenda, non Deo. Neque enim omnis est culpanda tentatio : quia et gratulanda est, qua fit probatio. Et plerumque aliter animus humanus sibi ipsi innotescere non potest, nisi vires suas sibi, non verbo, sed experimento, tentatione quodammodo interrogante, respondeat : ubi si Dei munus agnoverit, tunc pius est, tunc solidatur firmitate gratiæ, non inflatur inanitate jactantiæ. Nunquam sane crederet Abraham, quod victimis Deus delectaretur humanis : quamvis, divino intonante præcepto, obediendum sit, non disputandum. Verumtamen Abraham confestim filium, cum fuisset immolatus, resurrecturum credidisse laudandus est. Dixerat

l'en pressait, Dieu lui dit : « C'est d'Isaac que « sortira ta postérité. » Cependant il ajoute tout de suite : « Je ne laisserai pas de faire naître un « grand peuple du fils de cette servante, parce « qu'il est né de toi. » Comment donc Dieu dit-il que c'est d'Isaac que sortira la postérité d'Abraham, tandis qu'il semble en dire autant d'Ismaël? L'Apôtre résout cette difficulté, lorsque expliquant ces paroles, « C'est d'Isaac que sor-« tira ta postérité, » il dit : « Cela signifie que « ceux qui sont enfants d'Abraham selon la chair, « ne sont pas pour cela enfants de Dieu; mais « qu'il n'y a de vrais enfants d'Abraham que ceux « qui sont enfants de la promesse. » Dès lors, pour que les enfants de la promesse soient la postérité d'Abraham, il faut qu'ils sortent d'Isaac, c'est-à-dire qu'ils soient assemblés en Jésus-Christ par la grâce qui les appelle. Ce saint patriarche, fortifié par la foi de cette promesse, et persuadé qu'elle devait être accomplie par celui que Dieu lui commandait d'immoler, ne douta point que Dieu ne pût lui rendre celui qu'il lui avait donné contre son espérance. Ainsi l'entend et l'explique l'auteur de l'épître aux Hébreux : « C'est par la « foi, dit-il, qu'Abraham fit éclater son obéis-« sance lorsqu'il fut tenté au sujet d'Isaac; car il « offrit à Dieu son fils unique nonobstant toutes « les promesses qui lui avaient été faites, et que « Dieu lui eût dit : C'est d'Isaac que sortira ta « véritable postérité. Mais il pensait en lui-même « que Dieu pourrait bien le ressusciter après sa « mort. Aussi, ajoute-t-il, lui fut-il rendu comme « une figure de l'avenir. » Or de qui était-il la figure, sinon de celui dont le même apôtre dit : « Dieu n'a pas épargné son propre fils, mais l'a « livré à la mort pour nous tous? » Aussi Isaac porta lui-même le bois du sacrifice dont il devait être la victime, comme Notre-Seigneur porta sa croix. Enfin, puisque Dieu a empêché Abraham de mettre la main sur Isaac parce qu'il ne devait pas mourir, que faut-il entendre de ce bélier par le sang figuratif duquel le sacrifice fut accompli, et qui tenait au buisson par les cornes? que représentait-il, si ce n'est Jésus-Christ couronné d'épines avant que d'être immolé par les Juifs?

Mais écoutons plutôt la voix de Dieu par la bouche de l'ange : « Abraham, dit l'Écriture, « étendit la main, et il saisit le glaive pour im-« moler son fils. Mais l'ange du Seigneur lui cria « du haut du ciel : Abraham. A quoi il répondit : « Me voici. N'étends pas la main sur ton fils, « lui dit l'ange, et ne lui fais point de mal; car je « connais maintenant que tu crains ton Dieu, « puisque tu n'as pas épargné ton fils bien-aimé « pour l'amour de moi. » Je connais maintenant, dit Dieu, c'est-à-dire, j'ai fait connaître; car Dieu ne l'ignorait pas. Lorsque ensuite Abraham eut immolé le bélier au lieu de son fils Isaac, il appela ce lieu *le Seigneur a vu;* c'est pourquoi on dit encore aujourd'hui : « La montagne où le Seigneur « est apparu. » De même que Dieu dit, « Je con-« nais maintenant, » pour dire, j'ai fait maintenant connaître; ainsi Abraham dit : « Le Seigneur « a vu, » pour dire, le Seigneur est apparu, ou s'est fait voir. « Et l'ange appela du ciel Abraham « pour la seconde fois, et lui dit : « J'ai juré par « moi-même, dit le Seigneur; en récompense de « ce que tu viens de faire, et de ce que tu n'as

namque illi Deus, cum de ancilla et filio ejus foras ejiciendis voluntatem conjugis nollet implere : *In Isaac vocabitur tibi semen.* Et certe ibi sequitur ac dicitur, *Filium autem ancillæ hujus in magnam gentem faciam illum; quia semen tuum est.* Quomodo ergo dictum est, *In Isaac vocabitur tibi semen*, cum et Ismaelem Deus semen ejus vocaverit? Exponens autem Apostolus, quid sit, *In Isaac vocabitur tibi semen : Id est*, inquit, *non qui filii carnis, hi filii Dei; sed filii promissionis deputantur in semine.* Ac per hoc filii promissionis, ut sint semen Abrahæ, in Isaac vocantur, hoc est, in Christum vocante gratia congregantur. Hanc ergo promissionem pater pius fideliter tenens, quia per hunc oportebat impleri, quem Deus jubebat occidi, non hæsitavit quod sibi reddi poterat immolatus, qui dari potuit non speratus. Sic intellectum est et in Epistola ad Hebræos, et sic expositum. *Fide*, inquit, *præcessit Abraham, in Isaac tentatus; et unicum obtulit, qui promissiones suscepit, ad quem dictum est, In Isaac vocabitur tibi semen : cogitans quia et ex mortuis excitare potest Deus.* Proinde addidit, *Pro hoc etiam eum et in similitudinem adduxit.* Cujus similitudinem, nisi illius de quo dicit idem Apostolus, *Qui proprio Filio non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum?* Propterea et Isaac, sicut Dominus crucem suam, ita sibi ligna ad victimæ locum, quibus fuerat imponendus, ipse portavit. Postremo quia Isaac occidi non oportebat, posteaquam est pater ferire prohibitus, quis erat ille aries, quo immolato impletum est significativo sanguine sacrificium? Nempe quando eum vidit Abraham, cornibus in frutice tenebatur. Quis ergo illo figurabatur, nisi Jesus, antequam immolaretur, spinis Judaicis coronatus?

Sed divina per Angelum verba potius audiamus. Ait quippe Scriptura : *Et extendit Abraham manum suam sumere machæram, ut occideret filium suum. Et vocavit illum Angelus Domini de cœlo, et dixit : Abraham! Ille autem dixit : Ecce ego. Et dixit : Non injicias manum tuam super puerum, neque facias illi quidquam : nunc enim scivi quia times Deum tu, et non pepercisti filio tuo dilecto propter me. Nunc scivi*, dictum est, nunc sciri feci : neque enim hoc nondum sciebat Deus. Deinde ariete illo immolato pro Isaac filio suo, *vocavit*, ut legitur, *Abraham nomen loci illius, Dominus vidit : ut dicant hodie, In monte Dominus apparuit.* Sicut dictum est, *Nunc scivi*, pro eo quod est, Nunc sciri feci : ita hic, *Dominus vidit*; pro eo quod est, Dominus apparuit; hoc est, Videri se fecit. *Et vocavit Angelus Domini Abraham secundo de cœlo, dicens : Per memetipsum juravi, dicit Dominus, propter quod fecisti verbum hoc, et non pepercisti filio tuo dilecto propter me, nisi benedicens benedi-*

« point épargné ton fils bien-aimé pour l'amour « de moi, je te comblerai de bénédictions, et je « te donnerai une postérité aussi nombreuse que « les étoiles du ciel et que le sable qui est sur le « rivage de la mer. Tes enfants se rendront maî- « tres des villes de leurs ennemis; et toutes les « nations de la terre seront bénies en ta postérité, « parce que tu as obéi à ma voix. » C'est ainsi que Dieu confirma par serment la promesse de la vocation des gentils, après qu'Abraham lui eut offert en holocauste ce bélier qui était la figure de Jésus-Christ. Dieu le lui avait souvent promis, mais il n'en avait jamais fait serment; et qu'est le serment du vrai Dieu, du Dieu qui est la vérité même, sinon une confirmation de sa promesse et un reproche qu'il adresse aux incrédules?

Après cela, Sarra mourut âgée de cent vingt-sept ans, lorsque Abraham en avait cent trente-sept; il était en effet plus vieux qu'elle de dix ans, comme il le dit lui-même quand Dieu lui promit qu'elle lui donnerait un fils : « J'aurai « donc, dit-il, un fils à cent ans, et Sarra enfan- « tera à quatre-vingt-dix? » Abraham acheta un champ, où il ensevelit sa femme. Ce fut alors, ainsi que le rapporte saint Étienne, qu'il fut établi dans cette contrée, parce qu'il commença à y posséder un héritage; ce qui arriva après le trépas de son père, qui, d'après une conjecture probable, était mort deux ans auparavant.

CHAPITRE XXXIII.

Isaac épouse Rebecca, petite-fille de Nachor.

Ensuite Isaac, âgé de quarante ans à l'époque où son père en avait cent quarante, trois ans après la mort de sa mère, épousa Rebecca, petite-fille de son oncle Nachor. Or, quand Abraham envoya son serviteur en Mésopotamie la lui chercher, il lui dit : « Mets ta main sous ma cuisse, et « me fais serment, par le Seigneur et le Dieu du « ciel et de la terre, que tu ne prendras pour « femme à mon fils aucune des filles des Chana- « néens. » Qu'est-ce que cette cérémonie signifie, sinon que le Seigneur et le Dieu du ciel et de la terre devait se revêtir d'une chair tirée des flancs de ce patriarche? Sont-ce là de faibles preuves de la vérité que nous voyons maintenant accomplie en Jésus-Christ?

CHAPITRE XXXIV.

Ce qu'il faut entendre par le mariage d'Abraham avec Céthura, après la mort de Sarra.

Que signifie le mariage d'Abraham avec Céthura après la mort de Sarra? Nous sommes loin de penser qu'un si saint homme l'ait contracté par incontinence, surtout dans un âge aussi avancé. Avait-il encore besoin d'enfants, lui qui croyait fermement que Dieu lui en donnerait d'Isaac autant qu'il y a d'étoiles au ciel et de sable sur le rivage de la mer? Mais si Agar et Ismaël, selon la doctrine de l'Apôtre, sont la figure des hommes charnels du Vieux Testament, pourquoi Céthura et ses enfants ne sont-ils pas de même la figure des hommes charnels qui pensent appartenir au Nouveau? Toutes deux sont appelées femmes et concubines d'Abraham, au lieu que Sarra n'est jamais appelée que sa femme. Quand Agar fut

cam te, et multiplicans multiplicabo semen tuum, sicut stellas cœli, et tanquam arenam quæ est juxta labium maris. Et hæreditate possidebit semen tuum civitates adversariorum; et benedicentur in semine tuo omnes gentes terræ; quia obaudisti vocem meam. Hoc modo est illa de vocatione gentium in semine Abrahæ, post holocaustum, quo significatus est Christus, etiam juratione Dei firmata promissio. Sæpe enim promiserat, sed nunquam juraverat. Quid autem est Dei veri veracisque juratio, nisi promissi confirmatio, et infidelium quædam increpatio?

Post hæc Sarra mortua est, centesimo et vicesimo septimo anno vitæ suæ, centesimo autem et tricesimo septimo viri sui. Decem quippe annis eam præcedebat ætate; sicut ipse, quando sibi ex illa promissus est filius, ait, *Si mihi annorum centum nascetur filius, et si Sarra annorum nonaginta pariet?* Tunc emit agrum Abraham, in quo sepelivit uxorem. Tunc ergo, secundum narrationem Stephani, in terra illa est collocatus, quoniam cœpit ibi esse possessor; post mortem scilicet patris sui, qui colligitur ante biennium fuisse defunctus.

CAPUT XXXIII.

De Rebecca nepte Nachor, quam Isaac accepit uxorem.

Deinde Rebeccam, neptem Nachor patrui sui, cum annorum quadraginta esset Isaac, duxit uxorem, centesimo scilicet et quadragesimo anno vitæ patris sui, triennio post mortem matris suæ. Ut autem illam duceret, quando ab ejus patre in Mesopotamiam servus missus est, quid aliud demonstratum est, cum eidem servo dixit Abraham, *Pone manum tuam sub femore meo, et adjurabo te per Dominum Deum cœli et Dominum terræ, ut non sumas filio meo Isaac uxorem de filiabus Chananæorum*, nisi Dominum Deum cœli et Dominum terræ in carne, quæ ex illo femore trahebatur, fuisse venturum? Numquid hæc parva sunt prænuntiatæ indicia veritatis, quam compleri videmus in Christo?

CAPUT XXXIV.

Quid intelligendum sit in eo quod Abraham post mortem Sarræ accepit uxorem Cethuram.

Quid autem sibi vult, quod Abraham post mortem Sarræ Cethuram duxit uxorem? Ubi absit ut incontinentiam suspicemur, præsertim in illa jam ætate, et in illa fidei sanctitate. An adhuc procreandi filii quærebantur, cum jam Deo promittente tanta multiplicatio filiorum ex Isaac per stellas cœli et arenam terræ fide probatissima teneretur? Sed profecto si Agar et Ismael, doctore Apostolo, significaverunt carnales veteris Testamenti; cur non etiam Cethura et filii ejus significent carnales, qui se ad Testamentum novum existimant pertinere? Ambæ quippe et uxores Abrahæ, et concubinæ sunt appellatæ : Sarra vero nunquam dicta est concubina. Nam et quando data

donnée à Abraham, l'Ecriture dit : « Sarra, femme « d'Abraham, prit sa servante Agar, dix ans après « qu'Abraham fut entré dans la terre de Chanaan, « et la donna pour femme à son mari. » Pour Céthura, qu'il épousa après la mort de Sarra, voici comment l'Écriture en parle : « Abraham épousa « une autre femme nommée Céthura. » Vous voyez que l'Écriture les appelle toutes deux *femmes;* mais ensuite elle les nomme toutes deux *concubines :* « Abraham, dit-elle, donna tout son bien à « son fils Isaac; et quant aux enfants de ses con« cubines, il leur fit quelques présents, et de son « vivant les éloigna de son fils Isaac, en les en« voyant vers les contrées d'Orient. » Les enfants des concubines, c'est-à-dire les Juifs et les hérétiques, reçoivent donc quelques présents, mais ne partagent point le royaume promis; parce qu'il n'y a point d'autre héritier qu'Isaac, et que ce ne sont pas les enfants de la chair qui sont fils de Dieu, mais les enfants de la promesse dont se compose cette postérité, de qui il a été dit : « Ta postérité sortira d'Isaac. » Je ne vois pas pourquoi l'Écriture appellerait Céthura concubine, s'il n'y avait quelque mystère ici. Quoi qu'il en soit, on ne peut pas justement reprocher ce mariage à ce patriarche. Que savons-nous si Dieu ne l'a point permis ainsi afin de confondre, par l'exemple d'un si saint homme, l'erreur de certains hérétiques qui condamnent les secondes noces comme mauvaises? Abraham mourut à l'âge de cent soixante et quinze ans, laissant son fils âgé de soixante et quinze, comme étant venu au monde la centième année de la vie de son père.

CHAPITRE XXXV.

Des deux jumeaux qui se battaient dans le sein de Rebecca.

Voyons maintenant le progrès de la cité de Dieu dans les descendants d'Abraham. Comme Isaac n'avait point encore d'enfants à l'âge de soixante ans, à cause que sa femme était stérile, il en demanda à Dieu, qui l'exauça; mais dans le temps que sa femme était grosse, les deux enfants qu'elle portait se battaient dans son sein. Les grandes douleurs qu'elle en ressentait lui firent consulter Dieu, qui lui répondit : « Deux nations « sont dans votre sein, et deux peuples sortiront « de vos entrailles; l'un surmontera l'autre, et « l'aîné sera soumis au plus jeune. » L'apôtre saint Paul tire de là un grand argument en faveur de la grâce, en ce que, avant que ni l'un ni l'autre ne fussent nés et n'eussent fait ni bien ni mal, le plus jeune est choisi sans aucun mérite précédent, et l'aîné est réprouvé. Il est certain que, quant au péché originel, ils étaient également coupables, et que ni l'un ni l'autre n'en avait commis aucun qui lui fût propre; mais le dessein que je me suis proposé dans cet ouvrage ne me permet pas de m'étendre davantage là-dessus, outre que je l'ai fait amplement ailleurs. A l'égard de ces paroles, « L'aîné sera soumis au plus « jeune, » presque tous nos interprètes l'expliquent du peuple juif, qui doit être assujetti au peuple chrétien; et dans le fait, bien qu'il semble que cela soit accompli dans les Iduméens, issus de l'aîné, qui avait deux noms, Ésaü et Édom, parce

est Agar Abrahæ, ita scriptum est : *Et apprehendit Sarra uxor Abram Agar Ægyptiam ancillam suum, post decem annos quam habitaverat Abram in terra Chanaan, et dedit eam Abram viro suo, ipsi uxorem.* De Cethura autem quam post obitum Sarræ accepit, sic legitur : *Adjiciens autem Abraham sumpsit uxorem, cui nomen Cethura.* Ecce ambæ dicuntur uxores : ambæ porro concubinæ fuisse reperiuntur, postea dicente Scriptura, *Dedit autem Abraham omnem censum suum Isaac filio suo, et filiis concubinarum suarum dedit Abraham dationes, et dimisit eos ab Isaac filio suo adhuc se vivo, ad Orientem, in terram Orientis.* Habent ergo nonnulla munera filii concubinarum, sed non perveniunt ad regnum promissum, nec hæretici, nec Judæi carnales : quia præter Isaac nullus est hæres; et *non qui filii carnis, hi filii Dei; sed filii promissionis deputantur in semine*, de quo dictum est, *In Isaac vocabitur tibi semen.* Neque enim video, cur etiam Cethura post uxoris mortem ducta, nisi propter hoc mysterium, dicta sit concubina. Sed quisquis hæc non vult in istis significationibus accipere, non calumnietur Abrahæ. Quid si enim et hoc provisum est contra hæreticos futuros secundarum adversarios nuptiarum, ut in ipso patre multarum gentium post obitum conjugis iterum conjugari demonstraretur non esse peccatum? Et mortuus est Abraham, cum esset annorum centum septuaginta quinque. Annorum ergo septuaginta quinque Isaac filium dereliquit, quem centenarius genuit.

CAPUT XXXV.

De geminis adhuc in utero Rebeccæ matris inclusis quid indicaverit divina responsio.

Jam ex hoc, quemadmodum per posteros Abrahæ civitatis Dei procurrant tempora, videamus. A primo igitur anno vitæ Isaac, usque ad sexagesimum quo ei nati sunt filii, illud memorabile est, quod cum illi Deum roganti ut pareret uxor ejus, quæ sterilis erat, concessisset Dominus quod petebat, atque haberet illa conceptum, gestiebant gemini adhuc in utero ejus inclusi. Qua molestia cum angeretur, Dominum interrogavit, accepitque responsum : *Duæ gentes in utero tuo sunt, et duo populi de ventre tuo separabuntur, et populus populum superabit, et major serviet minori.* Quod Paulus apostolus magnum vult intelligi gratiæ documentum : quia nondum illis natis, nec aliquid agentibus boni seu mali, sine ullis bonis meritis eligitur minor, majore reprobato : quando procul dubio, quantum attinet ad originale peccatum, ambo pares erant; quantum autem ad proprium, ullius eorum nullum erat. Sed nunc de hac re dicere aliquid latius, instituti operis ratio non sinit, unde et in aliis jam multa diximus. Quod autem dictum est, *Major serviet minori*, nemo fere nostrum aliter intellexit, quam majorem populum Judæorum minori populo Christiano serviturum. Et revera quamvis in gente Idumæorum, quæ nata est de majore, cui duo nomina erant (nam et Esau vocabatur,

qu'ils ont été assujettis aux Israélites, sortis du plus jeune; néanmoins, il est plus croyable que cette prophétie, « Un peuple surmontera l'autre, et « l'aîné servira le plus jeune, » regardait quelque chose de plus grand. Et qu'est-ce cela, sinon ce que nous voyons clairement s'accomplir dans les Juifs et dans les chrétiens?

CHAPITRE XXXVI.

Dieu bénit Isaac, en considération de son père Abraham.

Isaac reçut aussi la même promesse que Dieu avait si souvent faite à son père, et l'Écriture en parle ainsi : « Il y eut une grande famine sur la terre, « outre celle qui arriva du temps d'Abraham; « en sorte qu'Isaac se retira à Gérare, vers Abi- « mélech, roi des Philistins. Là le Seigneur lui « apparut et lui dit : Ne descends point en Égypte, « mais demeure dans la terre que je te dirai; de- « meure là, et je serai avec toi et te bénirai; car « je te donnerai à toi et à ta postérité toute cette « contrée, et j'accomplirai le serment que j'ai fait « à ton père Abraham. Je multiplierai ta postérité « comme les étoiles du ciel, et lui donnerai cette « terre, et en elle seront bénies toutes les na- « tions de la terre, parce qu'Abraham, ton père, « a écouté ma voix et observé mes commande- « ments. » Ce patriarche n'eut point d'autre femme que Rebecca, ni de concubine; mais il se contenta pour enfants de ses deux jumeaux. Il appréhenda aussi pour la beauté de sa femme, parce qu'il habitait parmi des étrangers, et, suivant l'exemple de son père, il l'appela sa sœur; car elle était sa proche parente du côté de son père et de sa mère. Ces étrangers ayant su qu'elle était sa femme, ils ne lui firent aucun déplaisir. On ne doit pas néanmoins le préférer à son père pour n'avoir eu qu'une seule femme, puisque la foi et l'obéissance de son père étaient tellement hors de toute comparaison, qu'en sa considération Dieu promet de lui faire tout le bien qu'il lui fit : « Toutes les nations de la terre, dit-il, seront « bénies en ta postérité, parce que ton père « Abraham a écouté ma voix et observé mes com- « mandements; » et dans une autre vision : « Je « suis le Dieu de ton père Abraham; ne crains pas, « car je suis avec toi et je t'ai béni, et je multi- « plierai ta postérité à cause d'Abraham ton père; » pour montrer combien Abraham a été chaste dans les choses que des personnes impudiques, qui cherchent des exemples dans l'Écriture pour justifier leurs crimes, veulent qu'il ait faites par volupté. Cela nous apprend aussi à ne pas comparer les hommes ensemble par quelques actions particulières, mais par toute la suite de leur vie. Il peut fort bien arriver qu'un homme l'emporte sur un autre en quelque point, et qu'il lui soit de beaucoup inférieur pour tout le reste. Ainsi, quoique la continence soit préférable au mariage, toutefois, un chrétien marié vaut mieux qu'un païen continent, d'autant plus blâmable qu'il demeure infidèle en même temps qu'il est continent. Supposons deux hommes de bien : sans doute celui qui est plus fidèle et plus obéissant à Dieu vaut

et Edom, unde Idumæi), hoc videri possit impletum; quia postea superanda fuerat a populo, qui ortus est ex minore, id est Israelitico, eique fuerat futura subjecta : tamen in aliquid majus intentam fuisse istam prophetiam, qua dictum est, *Populus populum superabit, et major serviet minori*, convenientius creditur. Et quid est hoc, nisi quod in Judæis et Christianis evidenter impletur?

CAPUT XXXVI.

De oraculo et benedictione, quam Isaac non aliter quam pater ipsius, merito ejusdem dilectus, accepit.

Accepit etiam Isaac oraculum tale, quale aliquoties pater ejus acceperat. De quo oraculo sic scriptum est : *Facta est autem fames super terram, præter famem quæ prius facta est in tempore Abrahæ. Abiit autem Isaac ad Abimelech regem Philistinorum in Gerara. Apparuit autem illi Dominus, et dixit : Noli descendere in Ægyptum : habita autem in terra quam tibi dixero, et incole in terra hac; et ero tecum, et benedicam te. Tibi enim et semini tuo dabo omnem terram hanc : et statuam juramentum meum, quod juravi Abrahæ patri tuo; et multiplicabo semen tuum tanquam stellas cœli, et dabo semini tuo omnem terram hanc, et benedicentur in semine tuo omnes gentes terræ, pro eo quod obaudivit Abraham pater tuus vocem meam, et custodivit præcepta mea, et mandata mea, et justificationes meas, et legitima mea.* Iste patriarcha nec uxorem habuit aliam, nec aliquam concubinam, sed posteritate duorum geminorum ex uno concubitu procreatorum contentus fuit. Timuit sane etiam ipse periculum de pulchritudine conjugis, cum habitaret inter alienos, fecitque quod pater, ut eam sororem diceret, taceret uxorem : erat enim ei propinqua paterno et materno sanguine : sed etiam ipsa ab alienigenis, cognito quod uxor ejus esset, mansit intacta. Nec ideo tamen istum patri ejus præferre debemus, quia iste nullam feminam præter unam conjugem noverat. Erant enim procul dubio paternæ fidei et obedientiæ merita potiora, in tantum ut propter illum dicat Deus, huic se facere bona quæ facit : *Benedicentur*, inquit, *in semine tuo omnes gentes terræ, pro eo quod obaudivit Abraham pater tuus vocem meam, et custodivit præcepta mea, et mandata mea, et justificationes meas, et legitima mea.* Et alio rursus oraculo : *Ego sum*, inquit, *Deus Abraham patris tui : noli timere; tecum enim sum, et benedixi te, et multiplicabo semen tuum propter Abraham patrem tuum.* Ut intelligamus quam caste Abraham fecerit, quod hominibus impudicis et nequitiæ suæ de Scripturis sanctis patrocinia requirentibus videtur fecisse libidine : deinde ut etiam hoc noverimus, non ex bonis singulis inter se homines comparare, sed in unoquoque consideremus universa. Fieri enim potest, ut habeat aliquid in vita et moribus quispiam quo superat alium, idque sit longe præstabilius, quam est illud unde ab alio superatur. Ac per hoc sano veroque judicio, cum continentia conjugio præferatur, melior est tamen homo fidelis conjugatus, quam continens infidelis. Sed infidelis homo non solum minus laudandus, ve-

mieux, quoique marié, que celui qui est moins fidèle et moins soumis, encore qu'il garde le célibat; mais, toutes choses égales d'ailleurs, il est indubitable qu'on doit préférer le continent à celui qui est marié.

CHAPITRE XXXVII.

Ce que figuraient Ésaü et Jacob.

Or les deux fils d'Isaac, Ésaü et Jacob, croissent également en âge; et l'aîné, vaincu par son intempérance, cède volontairement au plus jeune son droit d'aînesse pour un plat de lentilles. Nous apprenons de là que ce n'est pas la qualité des viandes, mais la gourmandise, qui est blâmable. Isaac devient vieux, et perd la vue à cause de son grand âge. Il veut bénir son aîné, et, sans le savoir, il bénit le plus jeune à la place de son frère, qui était velu, et dont il avait pris la place, en se couvrant les mains et le cou d'une peau de chèvre, comme portant les péchés d'autrui. Afin qu'on ne s'imaginât pas que cet artifice de Jacob fût répréhensible et ne contînt aucun mystère, l'Écriture a eu soin auparavant de nous avertir « qu'Ésaü était chasseur et toujours dans les « champs, et que Jacob était un homme simple « et qui demeurait sous la tente. » Quelques interprètes, au lieu de *simple*, traduisent *sans artifice*. Comment peut-on accuser de finesse un homme qui n'en avait point? et qu'y a-t-il autre chose en tout ceci qu'un mystère très-profond? Cela ne paraît-il pas par la bénédiction même? « L'odeur qui sort de mon fils, dit Isaac, est « semblable à l'odeur d'un champ plein de fleurs « que le Seigneur a béni. Que Dieu fasse tomber « la rosée du ciel sur tes champs, et les rende « féconds en blé et en vin! Que les nations t'o- « béissent, et que les princes s'abaissent devant « toi! Sois le maître de ton frère, et que les en- « fants de ton père se prosternent devant toi. « Celui qui te bénira sera béni, et celui qui te « maudira sera maudit. » La bénédiction de Jacob est la prédication du nom de Jésus-Christ par toutes les nations. C'est ce qui se fait et s'accomplit maintenant. Isaac est la figure de la loi et des prophètes, de cette loi et de ces prophètes qui bénissent Jésus-Christ par la bouche même des Juifs, quoique ceux-ci ne le pensent pas. Le monde, comme un champ, est rempli de l'odeur du nom de ce Sauveur. La parole de Dieu est la pluie et la rosée du ciel qui rendent ce champ fécond. Sa fécondité est la vocation des gentils. Le blé et le vin dont il abonde, c'est la multitude des fidèles que le blé et le vin unissent dans le sacrement de son corps et de son sang. Les nations lui obéissent, et les princes l'adorent. Il est le maître de son frère, parce que son peuple commande aux Juifs. Les enfants de son père l'adorent, c'est-à-dire les enfants d'Abraham selon la foi, parce qu'il est lui-même fils d'Abraham selon la chair. Celui qui le maudira sera maudit, et celui qui le bénira sera béni. Ce Sauveur qui est à nous est béni, je le répète, par la bouche des Juifs, comme dépositaires de la loi et des prophètes, bien qu'ils ne le pensent pas, et qu'ils en attendent un autre. Lorsque l'aîné demande à son père la bénédiction qu'il lui avait promise,

rum etiam maxime detestandus est. Constituamus ambos bonos; etiam sic profecto melior est conjugatus fidelissimus et obedientissimus Deo, quam continens minoris fidei minorisque obedientiæ : si vero paria sint cætera, continentem conjugato præferre quis ambigat?

CAPUT XXXVII.

De his quæ in Esau et Jacob mystice præfigurabantur.

Duo igitur Isaac filii, Esau et Jacob, pariter crescunt. Primatus majoris transfunditur in minorem ex pacto et placito inter illos, eo quod lenticulam, quem cibum minor paraverat, major immoderatius concupivit, eoque pretio primogenita sua fratri juratione interposita vendidit. Ubi discimus in vescendo non cibi genere, sed aviditate immoderata quemque culpandum. Senescit Isaac, ejusque oculis per senectam visus aufertur. Vult benedicere filium majorem, et pro illo nesciens benedicit minorem, pro fratre majore, qui erat pilosus, se paternis manibus supponentem, hædinis sibi pelliculis coaptatis velut aliena peccata portantem. Iste dolus Jacob, ne putaretur fraudulentus dolus, et non in eo magnæ rei mysterium quæreretur, superius prædixit Scriptura : *Erat Esau homo sciens venari, agrestis : Jacob autem homo simplex, habitans domum.* Hoc nostri quidam interpretati sunt, *sine dolo.* Sive autem *sine dolo*, sive *simplex*, sive potius *sine fictione* dicatur, quod est græce ἄπλαστος, quis est in ista percipienda benedictione dolus hominis sine dolo? quis est dolus simplicis, quæ fictio non mentientis, nisi profundum mysterium veritatis? Ipsa autem benedictio qualis est? *Ecce*, inquit, *odor filii mei tanquam odor agri pleni, quem benedixit Dominus. Et det tibi Deus de rore cœli, et de ubertate terræ, et multitudinem frumenti et vini : et serviant tibi gentes, et adorent te principes, et fias dominus fratris tui, et adorabunt te filii patris tui. Qui maledixerit te, maledictus; et qui benedixerit te, benedictus.* Benedictio igitur Jacob, prædicatio Christi est in omnibus gentibus. Hoc fit, hoc agitur : Lex et Prophetia est Isaac : etiam per os Judæorum Christus ab illa benedicitur velut a nesciente, quia ipsa nescitur. Odore nominis Christi, sicut ager, mundus impletur : ejus est benedictio de rore cœli, hoc est, de verborum pluvia divinorum; et de ubertate terræ, hoc est, de congregatione populorum : ejus est multitudo frumenti et vini, hoc est, multitudo quam colligit frumentum et vinum in Sacramento corporis et sanguinis ejus. Ei serviunt gentes, ipsum adorant principes. Ipse est dominus fratris sui, quia populus ejus dominatur Judæis. Ipsum adorant filii patris ejus, hoc est, filii Abrahæ secundum fidem : quia et ipse filius est Abrahæ secundum carnem. Ipsum qui maledixerit, maledictus; et qui benedixerit, benedictus est. Christus, inquam, noster etiam ex ore Judæorum, quamvis errantium, sed tamen Legem Prophetasque cantantium benedicitur, id est veraciter dicitur; et alius benedici putatur, qui ab eis errantibus ex-

Isaac s'étonne ; et, après avoir vu qu'il avait béni l'un pour l'autre, il admire cet événement, et demande à Ésaü qui il est ; et toutefois il ne se plaint pas d'avoir été trompé : au contraire, éclairé sur ce grand mystère par une lumière intérieure, au lieu de se courroucer contre Jacob, il confirme sa bénédiction. « Quel est, dit-il, « celui qui m'a apporté de la venaison dont j'ai « mangé avant que vous vinssiez? Je l'ai béni, « et il demeurera béni. » Qui n'attendrait ici la malédiction d'un homme en colère, si tout cela ne se passait plutôt par une inspiration d'en haut, que selon la conduite ordinaire des hommes? O merveilles accomplies, mais prophétiquement accomplies! accomplies sur la terre, mais inspirées du ciel; accomplies par l'entremise des hommes, mais conduites par la providence de Dieu! S'il fallait examiner toutes ces choses en détail, elles sont si fécondes en mystères, qu'il faudrait des volumes entiers pour les expliquer. Ainsi les bornes que je me suis prescrites dans cet ouvrage m'obligent à passer à d'autres considérations.

CHAPITRE XXXVIII.

Du voyage de Jacob en Mésopotamie, de la vision qu'il eut en chemin, et de ses quatre femmes.

Jacob est envoyé par ses parents en Mésopotamie pour y chercher une épouse. Voici ce que son père lui dit à son départ : « Ne prends pas « une femme de la terre de Chanaan ; mais lève- « toi, et va en Mésopotamie, chez Bathuël, père « de ta mère, et épouse là quelqu'une des filles de « Laban, frère de ta mère. Que mon Dieu te bé- « nisse et te fasse croître et multiplier, afin que tu « sois père de plusieurs peuples. Qu'il te donne, « et à ta postérité, la bénédiction de ton père Abra- « ham, afin que tu possèdes la terre où tu es main- « tenant étranger, et que Dieu a donnée à Abra- « ham. » Ici paraît clairement la distinction de la postérité de Jacob et de celle d'Ésaü. Lorsque Dieu dit à Abraham : « Ta postérité sortira d'Isaac, » il entend parler de celle qui devait composer la cité de Dieu : cette postérité d'Abraham fut véritablement séparée de celle qui sortit de lui par les enfants d'Agar et de Céthura ; mais il était encore douteux si cette bénédiction était pour les deux enfants d'Isaac, ou seulement pour l'un d'eux. Or, c'est ce que l'on voit maintenant dans cette bénédiction prophétique qu'Isaac donne à Jacob, lorsqu'il lui dit : « Tu seras père de plu- « sieurs peuples : que Dieu te donne la bénédiction « de ton père Abraham. »

Quand Jacob allait en Mésopotamie, il reçut en songe l'oracle du ciel, que l'Écriture rapporte ainsi : « Jacob, laissant le puits du serment, prit « son chemin vers Carres; et étant arrivé en un « lieu où la nuit le surprit, il prit quelques pierres « qu'il trouva là ; et, après les avoir mises sous sa « tête, il s'endormit. Comme il dormait, il lui sem- « bla voir une échelle dont l'un des bouts posait « sur la terre et l'autre touchait au ciel, et les « anges de Dieu montaient et descendaient par « cette échelle ; Dieu était appuyé dessus, qui lui « dit : Je suis le Dieu d'Abraham, ton père, et le « Dieu d'Isaac; ne crains point. Je te donnerai,

spectatur. Ecce benedictionem promissam repetente majore, expavescit Isaac, et alium pro alio se benedixisse cognoscens miratur, et quisnam ille sit, percunctatur : nec tamen se deceptum esse conqueritur; imo confestim revelato sibi intus in corde magno sacramento devitat indignationem, confirmat benedictionem. *Quis ergo*, inquit, *venatus est mihi venationem, et intulit mihi, et manducavi ab omnibus, antequam tu venires, et benedixi eum, et sit benedictus?* Quis non hic maledictionem potius exspectaret irati, si hæc non superna inspiratione, sed terreno more gererentur? O res gestas, sed prophetice gestas; in terra, sed cœlitus; per homines, sed divinitus! Si excutiantur singula tantis fecunda mysteriis, multa sunt implenda volumina : sed huic operi modus moderate imponendus nos in alia festinare compellit.

CAPUT XXXVIII.

De misso Jacob in Mesopotamiam, et de visione quam in itinere somniavit, et de quatuor ipsius feminis.

Mittitur Jacob a parentibus in Mesopotamiam, ut ibi ducat uxorem. Patris mittentis hæc verba sunt : *Non accipies uxorem ex filiabus Chananæorum: surgens fuge in Mesopotamiam in domum Bathuel, patris matris tuæ, et sume tibi inde uxorem de filiabus Laban, fratris matris tuæ. Deus autem meus benedicat te, et augeat te, et multiplicet te; et eris in congregationes gentium; et det tibi benedictionem Abrahæ patris tui, tibi et semini tuo post te, ut hæres fias terræ incolatus tui, quam dedit Deus Abrahæ.* Hic jam intelligimus segregatum semen Jacob ab alio semine Isaac, quod factum est per Esau. Quando enim dictum est, *In Isaac vocabitur tibi semen*, pertinens utique semen ad civitatem Dei; separatum est inde aliud semen Abrahæ, quod erat in ancillæ filio, et quod futurum erat in filiis Cethuræ. Sed adhuc erat ambiguum de duobus geminis filiis Isaac, an ad utrumque, an ad unum eorum illa benedictio pertineret; et si ad unum, quisnam esset illorum. Quod nunc declaratum est, cum prophetice a patre benedicitur Jacob, et dicitur ei : *Et eris in congregationes gentium, et det tibi benedictionem Abrahæ patris tui.*

Pergens itaque in Mesopotamiam Jacob, in somnis accepit oraculum, de quo sic scriptum est : *Et exiit Jacob a Puteo jurationis, et profectus est in Charram, et devenit in locum, et dormivit ibi : occiderat enim sol : et sumpsit ex lapidibus loci, et posuit ad caput suum, et dormivit in loco illo, et somniavit. Et ecce scala stabilita super terram, cujus caput pertingebat ad cœlum : et Angeli Dei ascendebant et descendebant per illam; et Dominus incumbebat super illam; et dixit : Ego sum Deus Abraham patris tui, et Deus Isaac, noli timere : terram in qua tu dormis super eam, tibi dabo illam, et semini tuo; et erit semen tuum sicut arena terræ; et dilatabitur super Mare, et in Africum, et in*

« à toi et à ta postérité, la terre sur laquelle tu dors, « et le nombre de tes enfants égalera la poussière « de la terre. Ils s'étendront depuis l'orient jusqu'à « l'occident, et depuis le midi jusqu'au septen- « trion, et toutes les nations de la terre seront « bénies en toi et en ta postérité. Je suis avec toi « et te garderai partout où tu iras, et je te ra- « mènerai en ce pays-ci, parce que je ne t'aban- « donnerai point que je n'aie accompli tout ce que « je t'ai dit. Alors Jacob se réveilla, et dit : Le « Seigneur est ici, et je ne le savais pas. Et étant « saisi de crainte : Que ce lieu-ci, dit-il, est ter- « rible ! ce ne peut être que la maison de Dieu et « la porte du ciel. Là-dessus il se leva ; et prenant « la pierre qu'il avait mise sous sa tête, il la dressa « pour servir de monument, et l'oignit d'huile « par en haut, et nomma ce lieu la maison de « Dieu. » Ceci contient une prophétie; et il ne faut pas s'imaginer que Jacob versa de l'huile sur cette pierre à la manière des idolâtres, comme s'il en eût fait un dieu, car il ne l'adora point ni ne lui offrit point de sacrifice; mais comme le nom de Christ vient d'un mot grec qui signifie onction, cela figure sans doute quelque grand mystère. Pour l'échelle, notre Sauveur lui-même semble l'expliquer dans l'Évangile, lorsqu'ayant dit de Nathanaël que c'était un véritable Israélite, en qui il n'y avait point de malice, parce qu'Israël, qui est le même que Jacob, avait eu cette vision, il ajoute : « En vérité, en vérité, je vous dis que « vous verrez le ciel ouvert, et les anges de Dieu « monter et descendre sur le fils de l'homme. »

Jacob continua donc son chemin en Mésopotamie, pour y prendre une épouse. Or l'Écriture nous apprend pourquoi il en eut quatre, dont il eut douze fils et une fille, lui qui n'en épousa pas une par concupiscence. Il était venu seulement pour en prendre une; mais, comme on lui en eut supposé une autre que celle qui lui était promise, il ne la voulut pas quitter, de peur qu'elle ne demeurât déshonorée; et comme en ce temps-là il était permis d'avoir plusieurs femmes pour accroître sa postérité, il prit encore la première à qui il avait déjà donné sa foi. Cependant, celle-ci étant stérile, elle lui donna sa servante pour en avoir des enfants; ce que sa sœur aînée fit aussi, quoiqu'elle en eût déjà. Jacob n'en avait recherché qu'une; et s'il connut plusieurs femmes, ce ne fut que pour en avoir des enfants, et à la prière de ses épouses, qui usaient en cela du pouvoir que les lois du mariage leur donnaient sur lui. Il engendra de ses quatre femmes douze fils et une fille. Ensuite il passa en Égypte pour y retrouver son fils Joseph, qui, vendu par ses frères, avait été conduit dans cette contrée, témoin de son esclavage et de son élévation.

CHAPITRE XXXIX.

Pourquoi Jacob fut appelé Israël.

Jacob, comme je viens de le dire, s'appelait aussi Israël, d'où le peuple descendu de lui a pris son nom ; et ce nom lui avait été donné par l'ange qui lutta contre lui à son retour de Mésopotamie, et qui était la figure manifeste de Jésus-Christ. L'avantage qu'il voulut bien que Jacob remportât, signifie le pouvoir que Jésus-Christ

Aquilonem, et ad Orientem ; et benedicentur in te omnes tribus terræ, et in semine tuo. Et ecce ego sum tecum, custodiens te in omni via quacumque ibis ; et reducam te in terram hanc ; quia non te derelinquam, donec faciam omnia, quæ tecum locutus sum. Et surrexit Jacob de somno suo, et dixit: Quia Dominus est in loco hoc, ego autem nesciebam. Et timuit, et dixit : Quam terribilis locus hic ! non est hoc nisi domus Dei, et hæc porta est cœli. Et surrexit Jacob, et sumpsit lapidem quem supposuit ibi ad caput, et statuit illum in titulum, et superfudit oleum in cacumen ejus ; et vocavit Jacob nomen loci illius, Domus Dei. Hoc ad prophetiam pertinet : nec more idololatriæ lapidem perfudit oleo Jacob, velut faciens illum deum; neque enim adoravit eumdem lapidem, vel ei sacrificavit : sed quoniam Christi nomen a chrismate est, id est ab unctione; profecto figuratum est hic aliquid, quod ad magnum pertineat sacramentum. Scalam vero istam intelligitur ipse Salvator nobis in memoriam revocare in Evangelio, ubi cum dixisset de Nathanaele, *Ecce vere Israelita, in quo dolus non est;* quia Israel viderat istam visionem, ipse est enim Jacob : eodem loco ait, *Amen, amen dico vobis, videbitis cœlum apertum, et Angelos Dei ascendentes et descendentes super Filium hominis.*

Perrexit ergo Jacob in Mesopotamiam, ut inde acciperet uxorem. Unde autem illi acciderit quatuor habere feminas, de quibus duodecim filios et unam filiam procreavit, cum earum nullam concupisceret illicite, divina Scriptura indicat. Ad unam quippe accipiendam venerat; sed cum illi altera pro altera supposita fuisset, nec ipsam dimisit, qua nesciens usus fuerat in nocte, ne ludibrio eam videretur habuisse; et eo tempore, quando multiplicandæ posteritatis causa plures uxores lex nulla prohibebat, accepit etiam illam, cui uni jam futuri conjugii fidem fecerat. Quæ cum esset sterilis, ancillam suam, de qua filios ipsa susciperet, marito dedit, quod etiam major soror ejus, quamvis peperisset, imitata, quoniam multiplicare prolem cupiebat, effecit. Nullam Jacob legitur petiisse præter unam, nec usus plurimis nisi gignendæ prolis officio, conjugali jure servato, ut neque hoc faceret, nisi uxores ejus id fieri flagitassent, quæ corporis viri sui habebant legitimam potestatem. Genuit ergo duodecim filios et unam filiam ex quatuor mulieribus. Deinde ingressus est in Ægyptum per filium suum Joseph, qui venditus ab invidentibus fratribus eo perductus fuit, atque ibidem sublimatus.

CAPUT XXXIX.

Quæ ratio fuerit ut Jacob etiam Israel cognominaretur.

Jacob autem etiam Israel, sicut paulo ante dixi, vocabatur : quod nomen magis populus ex illo procreatus obtinuit. Hoc autem nomen illi ab angelo impositum est, qui cum illo fuerat in itinere de Mesopotamia redeunte luctatus, typum Christi evidentissime gerens. Nam quod ei præ-

donna sur lui aux Juifs au temps de sa passion. Toutefois, il demanda la bénédiction à celui qu'il avait surmonté; et cette bénédiction fut l'imposition de ce nom. *Israël* signifie *voyant Dieu*, récompense future de tous les saints à la fin du monde. L'ange le toucha à l'endroit le plus large de la cuisse, et le rendit boiteux. Ainsi le même Jacob fut béni et boiteux; béni en ceux du peuple juif qui ont cru en Jésus-Christ, et boiteux en ceux qui n'ont pas cru; car l'endroit le plus large de la cuisse marque une postérité nombreuse. En effet, il y en a beaucoup plus parmi ses descendants en qui cette prophétie s'est accomplie : « Ils se sont égarés du droit chemin, et ont boité. »

CHAPITRE XL.

Comment on doit entendre que Jacob entra, lui soixante et quinzième, en Égypte.

L'Écriture dit que soixante et quinze personnes entrèrent en Égypte avec Jacob, en l'y comprenant avec ses enfants; et dans ce nombre elle ne fait mention que de deux femmes, l'une fille et l'autre petite-fille de ce patriarche. Mais, à considérer la chose exactement, elle ne veut point dire que la famille de Jacob fût aussi nombreuse le jour ni l'année qu'il y entra, puisqu'elle compte parmi ceux qui y entrèrent des arrière-petits-fils de Joseph, qui ne pouvaient pas être encore au monde. Jacob avait alors cent trente ans, et son fils Joseph trente-neuf. Or il est certain que Joseph n'avait que trente ans, ou un peu plus, quand il se maria. Comment donc aurait-il pu, en l'espace de neuf ans, avoir des arrière-petits-fils? A ce compte, quand Jacob entra en Égypte, Éphraïm et Manassé, enfants de Joseph, n'avaient pas encore neuf ans. Cependant, dans le dénombrement que l'Écriture fait de ceux qui y entrèrent avec lui, elle parle de Machir, fils de Manassé et petit-fils de Joseph, et de Galaad, fils de Machir, c'est-à-dire arrière-petit-fils de Joseph. Elle parle aussi de Utalaam, fils d'Éphraïm, et de Édem, fils et arrière-petit-fils de Utalaam, c'est-à-dire d'un autre petit-fils et arrière-petit-fils de ce patriarche. L'Écriture donc, par l'entrée de Jacob en Égypte, n'entend pas parler du jour ni de l'année qu'il y entra, mais de tout le temps que vécut Joseph, qui fut cause de cette entrée. Voici comment elle parle de Joseph : « Joseph demeura en Égypte « avec ses frères et toute la maison de son père, « et il y vécut cent dix ans, et il vit les enfants « d'Éphraïm jusqu'à la troisième génération, » c'est-à-dire Édem, son arrière-petit-fils du côté d'Éphraïm. C'est là en effet ce que l'Écriture appelle troisième génération. Puis elle ajoute : « Et les « enfants de Machir, fils de Manassé, naquirent sur « les genoux de Joseph, » c'est-à-dire Galaad, son arrière-petit-fils du côté de Manassé, dont l'Écriture, selon son langage ordinaire, parle comme s'il y en avait plusieurs, ainsi que de la fille unique de Jacob, qu'elle appelle *les filles de Jacob*. Il ne faut donc pas s'imaginer que ces enfants

valuit Jacob, utique volenti, ut mysterium figuraret, significat passionem Christi, ubi visi sunt ei prævalere Judæi. Et tamen benedictionem ab eodem angelo, quem superaverat, impetravit : ac sic hujus nominis impositio benedictio fuit. Interpretatur autem Israel, Videns Deum : quod erit in fine præmium omnium sanctorum. Tetigit porro illi idem angelus velut prævalenti latitudinem femoris, eumque isto modo claudum reddidit. Erat itaque unus atque idem Jacob et benedictus et claudus; benedictus in eis qui in Christum ex eodem populo crediderunt, atque in infidelibus claudus. Nam femoris latitudo, generis est multitudo. Plures quippe sunt in ea stirpe, de quibus prophetice prædictum est : *Et claudicaverunt a semitis suis.*

CAPUT XL.

Quomodo Jacob cum septuaginta quinque animabus Ægyptum narretur ingressus; cum plerique ex his qui commemorantur, tempore posteriore sint geniti.

Ingressi itaque referuntur in Ægyptum simul cum ipso Jacob septuaginta quinque homines, annumerato ipso cum filiis suis. In quo numero duæ tantum feminæ commemorantur, una filia, neptis altera. Sed res diligenter considerata non indicat, quod tantus numerus fuerit in progenie Jacob die vel anno quo ingressus est Ægyptum. Commemorati sunt quippe in eis etiam pronepotes Joseph, qui nullo modo jam tunc esse potuerunt : quoniam tunc centum triginta annorum erat Jacob, filius vero ejus Joseph triginta novem; quem cum accepisse tricesimo anno suo, vel amplius, constet uxorem, quomodo potuit per novem annos habere pronepotes de filiis, quos ex eadem uxore suscepit? Cum igitur nec filios haberent Ephræm et Manasses filii Joseph, sed eos pueros infra quam novennes Jacob Ægyptum ingressus invenerit, quo pacto eorum non solum filii, sed etiam nepotes, in illis septuaginta quinque numerantur, qui tunc Ægyptum ingressi sunt cum Jacob? Nam commemoratur ibi Machir filius Manasse, nepos Joseph, et ejusdem Machir filius, id est Galaad, nepos Manasse, pronepos Joseph : ibi est et quem genuit Ephræm, alter filius Joseph, id est Utalaam, nepos Joseph; et filius ipsius Utalaæ Edem, nepos Ephræm, pronepos Joseph : qui nullo modo esse potuerunt, quando Jacob in Ægyptum venit, et filios Joseph nepotes suos, avos istorum, minores quam novem annorum pueros invenit. Sed nimirum introitus Jacob in Ægyptum, quando eum in septuaginta quinque animabus Scriptura commemorat, non unus dies, vel unus annus, sed totum illud est tempus, quamdiu vixit Joseph; per quem factum est ut intrarent. Nam de ipso Joseph eadem Scriptura sic loquitur : *Et habitavit Joseph in Ægypto, ipse et fratres ejus, et omnis cohabitatio patris ejus; et vixit annos centum et decem, et vidit Joseph filios Ephræm usque in tertiam generationem.* Ipse est ille pronepos ejus ab Ephræm tertius. Generationem quippe tertiam dicit, filium, nepotem, pronepotem. Deinde sequitur : *Et filii Machir, filii Manasse, nati sunt supra femora Joseph.* Et hic ille ipse est nepos Manasse, pronepos Joseph. Sed pluraliter appellati sunt, sicut Scriptura consuevit; quæ unam quoque filiam Jacob filias nuncupavit : sicut in latinæ linguæ consuetudine liberi dicuntur pluraliter filii, etiamsi non sint uno amplius.

de Joseph fussent nés quand Jacob entra en Égypte, puisque l'Écriture, pour relever la félicité de Joseph, dit qu'il les vit naître avant que de mourir; mais ce qui trompe ceux qui n'y regardent pas de si près, c'est que l'Écriture dit : « Voici les noms des enfants d'Israël qui entrèrent en Égypte avec Jacob, leur père. » Elle ne parle ainsi que parce qu'elle compte aussi toute la famille de Joseph, et qu'elle prend cette entrée pour toute la vie de ce patriarche, parce que c'est lui qui en fut cause.

CHAPITRE XLI.

Bénédiction de Juda.

Si donc, à cause du peuple chrétien en qui la cité de Dieu est étrangère ici-bas, nous cherchons Jésus-Christ selon la chair dans la postérité d'Abraham, laissant les enfants des concubines, Isaac se présente à nous; dans celle d'Isaac, laissant Ésaü ou Édom, se présente Jacob ou Israël; dans celle d'Israël, les autres mis à part, se présente Juda, parce que Jésus-Christ est né de la tribu de Juda. Voyons pour cette raison la bénédiction prophétique que Jacob lui donna lorsque, proche de la mort, il bénit tous ses enfants : « Juda, dit-il, tes frères te « loueront; tu emmèneras tes ennemis captifs; « les enfants de ton père t'adoreront. Juda est un « jeune lion; tu t'es élevé, mon fils, comme un « arbre qui pousse avec vigueur : tu t'es couché « pour dormir comme un lion et comme un lionceau; qui le réveillera? Le sceptre ne sortira « point de Juda, et les princes ne manqueront « point jusqu'à ce que tout ce qui lui a été « promis soit accompli. Il sera l'attente des nations, et il attachera son ânon au cep de la « vigne. Il lavera sa robe dans le vin, et son « vêtement dans le sang de la grappe de raisin. « Ses yeux sont plus rouges que le vin, et ses « dents plus blanches que le lait. » J'ai expliqué tout cela contre Fauste le manichéen, et je pense avoir suffisamment démontré la vérité de cette prophétie. La mort de Jésus-Christ y est prédite par le *sommeil*; et par le *lion*, le pouvoir qu'il avait de mourir ou de ne mourir pas. C'est ce pouvoir qu'il relève lui-même dans l'Évangile, quand il dit : « J'ai pouvoir de quitter mon âme, et j'ai « pouvoir de la reprendre. Personne ne me la « peut ôter; mais c'est de moi-même que je la « quitte et que je la reprends. » C'est ainsi que le lion a rugi, et qu'il a accompli ce qu'il a dit; c'est à cette même puissance qu'appartient ce qui est dit de sa résurrection : « Qui le réveillera? » c'est-à-dire que nul homme ne le peut que lui-même, qui a dit aussi de son corps : « Détruisez « ce temple, et je le releverai en trois jours. » Le genre de sa mort, c'est-à-dire son élévation sur la croix, est compris en cette seule parole : « Vous « vous êtes élevé. » Et ce que Jacob ajoute ensuite, « Vous vous êtes couché pour dormir, » l'évangéliste l'explique lorsqu'il dit : « Et, penchant la tête, il rendit l'esprit; » si l'on n'aime mieux l'entendre de son tombeau, où il s'est reposé et a dormi, et d'où aucun homme ne l'a ressuscité, comme les prophètes ou lui-même en ont ressuscité quelques-uns, mais d'où il est

Cum ergo ipsius Joseph prædiceretur felicitas, quia videre potuit pronepotes, nullo modo putandi sunt jam fuisse tricesimo nono anno proavi sui Joseph, quando ad eum in Ægyptum Jacob pater ejus advenit. Illud autem est, quod fallit minus ista diligenter intuentes, quoniam scriptum est, *Hæc autem nomina filiorum Israel, qui intraverunt in Ægyptum simul cum Jacob patre suo.* Hoc enim dictum est, quia simul cum illo computantur septuaginta quinque, non quia simul jam erant omnes, quando Ægyptum ingressus est ipse : sed, ut dixi, totum tempus habetur ejus ingressus, quo vixit Joseph, per quem videtur ingressus.

CAPUT XLI.

De benedictione, quam Jacob in Judam filium suum promisit.

Igitur propter populum christianum, in quo Dei civitas peregrinatur in terris, si carnem Christi in Abrahæ semine requiramus, remotis concubinarum filiis, occurrit Isaac : si in semine Isaac, remoto Esau, qui est etiam Edom, occurrit Jacob, qui est et Israel : si in semine Israel ipsius, remotis cæteris, occurrit Judas, quia de tribu Juda exortus est Christus. Ac per hoc cum in Ægypto moriturus Israel filios suos benediceret, quemadmodum Judam prophetice benedixerit, audiamus : *Juda*, inquit, *te laudabunt fratres tui. Manus tuæ super dorsum inimicorum tuorum : adorabunt te filii patris tui. Catulus leonis Juda : ex germinatione, fili mi, ascendisti : recumbens dormisti ut leo, et ut catulus leonis; quis suscitabit eum? Non deficiet princeps ex Juda, et dux de femoribus ejus, donec veniant quæ reposita sunt ei : et ipse exspectatio gentium; alligans ad vitem pullum suum, et cilicio pullum asinæ suæ. Lavabit in vino stolam suam, et in sanguine uvæ amictum suum. Fulvi oculi ejus a vino, et dentes candidiores lacte.* Exposui hæc adversus Manichæum Faustum disputans : et satis esse arbitror, quantum veritas prophetiæ hujus elucet; ubi et mors Christi prædicta est verbo dormitionis, et non necessitas, sed potestas in morte, nomine leonis. Quam potestatem in Evangelio ipse prædicat, dicens : *Potestatem habeo ponendi animam meam, et potestatem habeo iterum sumendi eam. Nemo eam tollit a me : sed ego eam pono a me, et iterum sumo eam.* Sic leo fremuit, sic quod dixit implevit. Ad eam namque pertinet potestatem, quod de resurrectione ejus adjunctum est, *Quis suscitabit eum?* hoc est, quia nullus hominum, nisi se ipse, qui etiam de corpore suo dixit, *Solvite templum hoc, et in triduo resuscitabo illud.* Ipsum autem genus mortis, hoc est sublimitas crucis, in uno verbo intelligitur, quod ait, *Ascendisti.* Quod vero addidit, *Recumbens dormisti*, evangelista exponit, ubi dicit, *et inclinato capite tradidit spiritum.* Aut certe sepultura ejus agnoscitur, in qua recubuit dormiens; et unde illum nullus hominum, sicut Prophetæ aliquos,

sorti tout seul comme d'un sommeil. Pour sa robe qu'il lave dans le vin, c'est-à-dire qu'il purifie de tous péchés dans son sang, qu'est-ce autre chose que l'Église? Les baptisés savent quel est le sacrement de ce sang; d'où vient que l'Écriture ajoute : « Et son vêtement dans le sang « de la grappe. Ses yeux sont rouges de vin. » Qu'est-ce que cela signifie, sinon les personnes spirituelles enivrées de ce divin breuvage dont le Psalmiste chante : « Que votre breuvage qui « enivre est excellent! Ses dents sont plus blan- « ches que le lait, » que les petits boivent chez l'Apôtre, c'est-à-dire les paroles qui nourrissent ceux qui ne sont pas encore capables d'une viande solide. C'est donc en lui que résidaient les promesses faites à Juda, avant l'accomplissement desquelles les princes, c'est-à-dire les rois d'Israël, n'ont point manqué dans cette race. Lui seul était l'attente des nations, et ce que nous en voyons maintenant est plus clair que tout ce que nous en pouvons dire.

CHAPITRE XLII.

Bénédiction des deux fils de Joseph par Jacob.

Or, comme les deux fils d'Isaac, Ésaü et Jacob, ont été la figure de deux peuples, des Juifs et des chrétiens, quoique, selon la chair, les Juifs ne soient pas issus d'Ésaü, mais les Iduméens, non plus que les chrétiens de Jacob, mais les Juifs, la figure consistant seulement en ceci : « L'aîné sera soumis au plus jeune; » le même mystère s'est reproduit dans les deux fils de Joseph. L'aîné était la figure des Juifs, et le plus jeune, des chrétiens. Aussi Jacob, en les bénissant, mit sa main droite sur le plus jeune qui était à sa gauche, et sa gauche sur l'aîné qui était à sa droite : et comme Joseph, leur père, fâché de cette méprise, voulut le faire changer, et lui montra quel était l'aîné : « Je le sais « bien, mon fils, répondit-il, je le sais bien. « Celui-ci sera père d'un peuple, et deviendra très- « puissant; mais son cadet sera plus grand que « lui, et de lui sortiront plusieurs nations. » Voilà deux promesses clairement distinctes. « L'un, « dit l'Écriture, sera père d'un peuple, et l'autre « de plusieurs nations. » N'est-il pas de la dernière évidence que ces deux promesses contiennent le peuple juif, et toutes les nations de la terre qui devaient également sortir d'Abraham; l'un selon la chair, et les autres selon la foi?

CHAPITRE XLIII.

Des temps de Moïse, de Josué, des juges et des rois, jusqu'à David.

Après la mort de Jacob et de Joseph, le peuple juif se multiplia prodigieusement pendant les cent quarante-quatre années qui suivirent jusqu'à la sortie d'Égypte, quoique les Égyptiens, effrayés de leur nombre, les persécutassent si cruellement, que même à la fin ils firent mourir tous les enfants mâles qui venaient au monde. Alors Moïse, choisi de Dieu pour exécuter de grandes choses, fut dérobé à la fureur de ces meurtriers, et porté dans la maison royale, où il fut nourri et adopté par la fille de Pharaon, nom qui

---

vel sicut ipse alios suscitavit, sed sicut a somno ipse surrexit. Stola porro ejus quam lavat in vino, id est, mundata peccatis in sanguine suo, cujus sanguinis sacramentum baptizati sciunt, unde et adjungit, *Et in sanguine uvæ amictum suum*, quid est nisi Ecclesia? *Et fulvi oculi ejus a vino :* spirituales ejus inebriati poculo ejus, de quo canit Psalmus, *Et calix tuus inebrians quam præclarus est! Et dentes ejus candidiores lacte :* quod potant apud Apostolum parvuli, verba scilicet nutrientia, nondum idonei solido cibo. Ipse igitur est in quo reposita erant promissa Judæ, quæ donec venirent, nunquam principes, hoc est reges, Israel ab illa stirpe defuerunt. *Et ipse exspectatio gentium* : quod clarius est videndo, quam fit exponendo.

CAPUT XLII.

De filiis Joseph, quos Jacob prophetica manuum suarum transmutatione benedixit.

Sicut autem duo Isaac filii, Esau et Jacob, figuram præbuerunt duorum populorum in Judæis et Christianis (quamvis quod ad carnis propaginem pertinet, nec Judæi venerint ex semine Esau, sed Idumæi; nec Christianæ gentes de Jacob, sed potius Judæi : ad hoc enim tantum figura valuit, quod dictum est, *Major serviet minori*); ita factum est etiam in duobus filiis Joseph : nam major gessit typum Judæorum, Christianorum autem minor. Quos cum benediceret Jacob, manum dexteram ponens super minorem, quem habebat ad sinistram; sinistram super majorem, quem habebat ad dextram : grave visum est patri eorum, et admonuit patrem velut corrigens ejus errorem, et quisnam eorum esset major ostendens. At ille mutare manus noluit, sed dixit : *Scio, fili, scio. Et hic erit in populum, et hic exaltabitur : sed frater ejus junior major illo erit, et semen ejus erit in multitudinem gentium.* Etiam hic duo illa promissa demonstrat. Nam ille *in populum*, iste *in multitudinem gentium :* quid evidentius quam his duabus promissionibus contineri populum Israelitarum orbemque terrarum in semine Abrahæ, illum secundum carnem, istum secundum fidem?

CAPUT XLIII.

De temporibus Moysi, et Jesu Nave, ac Judicum, atque exinde Regum, quorum quidem Saül primus est, sed David præcipuus et sacramento habetur et merito.

Defuncto Jacob, defuncto etiam Joseph, per reliquos centum quadraginta quatuor annos, donec exiretur de terra Ægypti, in modum incredibilem illa gens crevit, etiam tantis attrita persecutionibus, ut quodam tempore nati masculi necarentur, cum mirantes Ægyptios nimia populi illius incrementa terrerent. Tunc Moyses subtractus furto trucidatoribus parvulorum, ad domum regiam ingentia per eum Deo præparante, pervenit, nutritusque et adoptatus a filia Pharaonis (quod nomen in Ægypto

était commun à tous les rois d'Égypte. Il devint si puissant, qu'il affranchit ce peuple si nombreux de la dure captivité où il gémissait depuis si longtemps; ou, pour mieux dire, Dieu, fidèle à la promesse qu'il avait faite à Abraham, se servit du ministère de Moïse pour la dégager. Celui-ci fut obligé d'abord de s'enfuir dans la terre de Madian, pour avoir tué un Égyptien qui maltraitait un Juif. Ensuite, envoyé par un ordre exprès du ciel, il surmonta les mages de pharaon par la puissance de l'Esprit de Dieu. Après, comme les Égyptiens refusaient de laisser sortir le peuple de Dieu, il les frappa de ces dix plaies si fameuses, de l'eau changée en sang, des grenouilles, des moucherons, des mouches canines, de la mort des bestiaux, des ulcères, de la grêle, des sauterelles, des ténèbres, et de la mort de leurs premiers-nés. Enfin les Égyptiens, vaincus par tant de misères, furent, pour dernier malheur, engloutis sous les flots, tandis qu'ils poursuivaient les Juifs, après leur avoir permis de s'en aller. La mer, qui s'était ouverte pour donner passage aux Hébreux, submergea leurs ennemis par le retour de ses flots. Depuis, ce peuple erra quarante ans dans le désert sous la conduite de Moïse, et c'est là que fut fait le tabernacle du témoignage, dans lequel Dieu était adoré par les sacrifices qui figuraient des choses à venir. La loi y fut aussi donnée sur la montagne au milieu des foudres, des tempêtes, et de voix bruyantes qui attestaient la présence de la Divinité. Ceci arriva aussitôt que le peuple fut sorti d'Égypte et entré dans le désert, cinquante jours après la Pâque et l'immolation de l'agneau, qui était tellement la figure de Jésus-Christ immolé sur la croix, et passant de ce monde à son Père (car Pâque, en hébreu, signifie *passage*), que lorsque le Nouveau Testament fut manifesté par le sacrifice de Jésus-Christ, qui est notre Pâque, cinquante jours après, le Saint-Esprit, appelé dans l'Évangile le doigt de Dieu, descendit du ciel afin de nous faire souvenir de l'ancienne figure, parce que la loi, au rapport de l'Écriture, fut aussi écrite sur les tables par le doigt de Dieu.

Après la mort de Moïse, Jésus, fils de Navé, prit la conduite du peuple, et le fit entrer dans la terre promise, qu'il partagea. Ces deux grands et admirables conducteurs achevèrent heureusement et miraculeusement de grandes guerres, où Dieu montra clairement que les victoires signalées qu'il fit remporter aux Hébreux sur leurs ennemis, furent plutôt pour châtier les crimes des vaincus que pour récompenser le mérite des vainqueurs. Les juges succédèrent à ces deux chefs dans le temps où le peuple était déjà établi dans la terre promise, afin que la première promesse faite à Abraham, touchant un seul peuple et la terre de Chanaan, commençât, en attendant que l'avénement de Jésus-Christ accomplît celle de toutes les nations et de toute la terre. C'est, en effet, la foi de l'Évangile qui en devait faire l'accomplissement, et non pas les observances légales : ce qui fut figuré en ce que ce ne fut pas Moïse, lequel avait reçu pour le peuple la loi sur la montagne, mais Jésus, à qui Dieu même donna ce nom, qui fit entrer les Hébreux dans la terre promise. Sous les juges, il y eut une vicissitude de prospérités et de malheurs, selon

omnium regum fuit), in tantum pervenit virum, ut ipse illam gentem mirabiliter multiplicatam, ex durissimo et gravissimo, quod ibi ferebat, jugo servitutis extraheret, imo per eum Deus, qui hoc promiserat Abrahæ. Prius quippe exinde fugiens, quod, cum Israelitam defenderet, Ægyptium occiderat, et territus fuerat; postea divinitus missus in potestate Spiritus Dei superavit resistentes Pharaonis magos. Tunc per eum Ægyptiis illatæ sunt decem memorabiles plagæ, cum dimittere populum Dei nollent; aqua in sanguinem versa, ranæ et sciniphes, cynomyia, mors pecorum, ulcera, grando, locusta, tenebræ, mors primogenitorum. Ad extremum Israelitas, quos plagis tot tantisque perfracti tandem aliquando dimiserant, Ægyptii in mari Rubro dum persequuntur, exstincti sunt. Illis quippe abeuntibus divisum mare viam fecit : hos autem insequentes in se rediens unda submersit. Deinde per annos quadraginta, duce Moyse, Dei populus per desertum actus est, quando Tabernaculum testimonii nuncupatum est, ubi Deus sacrificiis futura prænuntiantibus colebatur : cum scilicet jam data lex fuisset in monte multum terribiliter; attestabatur enim evidentissima mirabilibus signis vocibusque divinitas. Quod factum est mox ut exitum est de Ægypto, et in deserto populus esse cœpit, quinquagesimo die post celebratum Pascha per ovis immolationem : qui usque adeo typus Christi est, prænuntians eum per victimam passionis de hoc mundo transiturum ad Patrem (Pascha quippe hebræa lingua Transitus interpretatur), ut jam cum revelaretur Testamentum novum, posteaquam Pascha nostrum immolatus est Christus, quinquagesimo die veniret de cœlo Spiritus sanctus : qui dictus est in Evangelio digitus Dei, ut recordationem nostram in primi præfigurati facti memoriam revocaret; quia et legis illæ tabulæ digito Dei scriptæ referuntur.

Defuncto Moyse, populum rexit Jesus Nave, et in terram promissionis introduxit, eamque populo divisit. Ab his duobus mirabilibus ducibus bella etiam prosperrime ac mirabiliter gesta sunt, Deo contestante non tam propter merita Hebræi populi, quam propter peccata earum quæ debellabantur gentium, illas eis provenisse victorias. Post istos duces, Judices fuerunt, jam in terra promissionis populo collocato : ut inciperet interim reddi Abrahæ prima promissio de gente una, id est Hebræa, et terra Chanaan; nondum de omnibus gentibus et toto orbe terrarum : quod Christi adventus in carne, et non veteris Legis observationes, sed Evangelii fides fuerat impletura. Cujus rei præfiguratio facta est, quod non Moyses, qui legem populo acceperat in monte Sina, sed Jesus, cui etiam nomen Deo præcipiente mutatum fuerat ut Jesus vocaretur, populum in terram promissionis induxit. Temporibus autem Judicum, sicut se habebant et peccata populi et misericordia Dei, alternaverunt prospera et adversa bellorum.

que la miséricorde de Dieu ou que les péchés du peuple en décidaient.

De là on passa au règne des rois, dont le premier fut Saül, qui, ayant été réprouvé avec toute sa race et tué dans une bataille, eut pour successeur David, de qui principalement Jésus-Christ est appelé fils dans l'Écriture. C'est par David que commença en quelque sorte la *jeunesse* du peuple de Dieu, dont l'*adolescence* avait duré depuis Abraham jusqu'à lui. L'évangéliste saint Matthieu n'a pas marqué sans mystère, dans la généalogie de Jésus-Christ, quatorze générations depuis Abraham jusqu'à David. En effet, c'est depuis l'*adolescence* que l'homme commence à être capable d'engendrer ; d'où vient que saint Matthieu commence cette généalogie à Abraham, qui fut père de plusieurs nations, quand son nom fut changé. Avant Abraham donc c'était en quelque sorte l'âge qui suivit l'enfance du peuple de Dieu, depuis Noé jusqu'à ce patriarche ; et ce fut pour cette raison qu'il commença en ce temps-là à parler la première langue, c'est-à-dire l'hébraïque. Véritablement, c'est au sortir de l'enfance que l'homme commence à parler (*fari*) ; et de même que ce premier âge est enseveli dans l'oubli, le premier âge du genre humain fut aboli par les eaux du déluge. Ainsi dans le progrès de la cité de Dieu, comme le livre précédent contient le premier âge du monde, celui-ci contient le second et le troisième. En ce troisième âge fut imposé le joug de la loi, qui est figuré par la génisse, la chèvre et le bélier de trois ans, et l'on vit paraître une multitude effroyable de crimes qui jetèrent les fondements du royaume de la terre, où néanmoins se trouvèrent toujours des hommes spirituels, figurés par la tourterelle et par la colombe.

LIVRE DIX-SEPTIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Du temps des prophètes.

Le progrès de la cité de Dieu, de siècle en siècle, nous a fait voir comment s'accomplissent les promesses de Dieu à Abraham, tant à l'égard du peuple juif que de toutes les nations de la terre. Puisque nous avons fini le livre précédent au règne de David, voyons ce qui s'est passé depuis ce règne, autant qu'il sera suffisant pour le dessein que nous nous sommes proposé. Tout le temps depuis que Samuel commença à prophétiser, et ensuite jusqu'à la captivité de Babylone et le rétablissement du temple, qui arriva soixante et dix ans après, ainsi que Jérémie l'avait prédit ; tout ce temps, dis-je, est le temps des prophètes. Encore que nous puissions avec raison appeler prophètes Noé et quelques autres patriarches qui l'ont précédé ou suivi jusqu'aux rois, à cause de certaines choses qu'ils ont faites ou dites en esprit de prophétie touchant la cité de Dieu et le royaume des cieux, d'autant plus qu'il y en a quelques-uns parmi eux à qui l'Écriture sainte donne ce nom, comme Abraham et Moïse ; néanmoins, à proprement parler, le

Inde ventum est ad Regum tempora : quorum primus regnavit Saül : quo reprobato et bellica clade prostrato, ejusque stirpe rejecta, ne inde reges orirentur, David successit in regnum, cujus maxime Christus dictus est filius. In quo articulus quidam factus est et exordium quodammodo juventutis populi Dei : cujus generis quædam velut adolescentia ducebatur ab ipso Abraham usque ad hunc David. Neque enim frustra Matthæus evangelista sic generationes commemoravit, ut hoc primum intervallum quatuordecim generationibus commendaret, ab Abraham scilicet usque ad David. Ab adolescentia quippe incipit homo posse generare : propterea generationum ex Abraham sumpsit exordium ; qui etiam pater gentium constitutus est, quando mutatum nomen accepit. Ante hunc ergo velut pueritia fuit hujus generis populi Dei, a Noe usque ad ipsum Abraham : et ideo prima lingua inventa est, id est hebræa. A pueritia namque homo incipit loqui post infantiam, quæ hinc appellata est, quia fari non potest. Quam profecto ætatem primam demergit oblivio, sicut ætas prima generis humani est deleta diluvio. Quotus enim quisque est, qui suam recordetur infantiam? Quamobrem in isto procursu civitatis Dei, sicut superior unam eamdemque primam, ita duas ætates secundam et tertiam liber iste contineat, in qua tertia propter vaccam trimam, capram trimam, et arietem trimum, impositum est Legis jugum, et apparuit abundantia peccatorum, et regni terreni surrexit exordium, ubi non defuerunt spirituales, quorum in turture et columba figuratum est sacramentum.

LIBER DECIMUS SEPTIMUS.

CAPUT PRIMUM.

De temporibus Prophetarum.

Promissiones Dei, quæ factæ sunt ad Abraham, cujus semini et gentem Israeliticam secundum carnem et omnes gentes deberi secundum fidem, Deo pollicente, didicimus, quemadmodum compleantur, per ordinem temporum procurrens Dei civitas indicavit. Quoniam ergo superioris libri usque ad regnum David factus est finis, nunc ab eodem regno, quantum suscepto operi sufficere videtur, cætera quæ sequuntur attingimus. Hoc itaque tempus, ex quo sanctus Samuel prophetare cœpit, et deinceps donec populus Israel captivus in Babyloniam duceretur, atque inde secundum sancti Jeremiæ prophetiam post septuaginta annos reversis Israelitis Dei domus instauraretur, totum tempus est Prophetarum. Quamvis enim et ipsum Noe patriarcham, in cujus diebus universa terra diluvio deleta est, et alios supra et infra usque ad hoc tempus, quo reges in Dei populo esse cœperunt, propter quædam per eos futura sive quoquo modo significata, sive prædicta, quæ pertinerent ad civitatem Dei regnumque cœlorum, non immerito possimus appellare prophetas ; præsertim quia nonnullos eorum id expressius legimus nuncupatos, sicut Abraham, sicut Moysen : tamen dies Prophetarum præcipue maximeque hi dicti sunt, ex quo cœpit prophetare Samuel, qui et Saülem prius, et eo reprobato ipsum Da-

temps des prophètes ne commence que depuis Samuel, qui, par le commandement de Dieu, sacra d'abord Saül, et ensuite David, après la réprobation de Saül : David, tige de cette dynastie qui devait se perpétuer jusqu'à l'époque déterminée dans les conseils de Dieu. Mais nous ne verrions pas la fin de cet ouvrage, si nous rapportions tout ce que ces prophètes ont prédit de Jésus-Christ, tandis que la cité de Dieu se continuait dans le cours des siècles. Si l'on voulait surtout considérer attentivement l'Écriture sainte dans les choses même qu'elle semble ne rapporter qu'historiquement des rois, on trouverait qu'elle est plus, ou du moins aussi attentive à prédire l'avenir qu'à raconter le passé. Or, qui ne voit avec un peu de réflexion quel travail ce serait d'entreprendre cette sorte de recherche, et combien il faudrait de volumes pour s'en acquitter comme il faut? en second lieu, les choses même qui appartiennent sans contredit à l'ordre prophétique sont en si grand nombre touchant Jésus-Christ et le royaume des cieux, qui est la cité de Dieu, que cette explication dépasserait de beaucoup les bornes de cet ouvrage. Je tâcherai donc, avec l'aide de Dieu, de me restreindre de telle sorte, que, sans omettre le nécessaire, je ne dise rien qui soit superflu.

CHAPITRE II.

Ce ne fut proprement que sous les rois que la promesse de Dieu, touchant la terre de Chanaan, fut accomplie.

Nous avons dit au livre précédent que Dieu promit deux choses à Abraham : l'une, que sa postérité posséderait la terre de Chanaan, ce qui est signifié par ces paroles : « Va en la terre que « je te montrerai, et je te ferai père d'un grand « peuple; » et l'autre, beaucoup plus excellente, et qui ne regarde pas une postérité charnelle, mais spirituelle, qui le rend père, non du seul peuple juif, mais de tous les peuples qui marchent sur les traces de sa foi. Celle-ci est exprimée en ces termes : « En toi je bénirai toutes les « nations de la terre. » Ces deux promesses lui ont été réitérées mainte et mainte fois, comme nous l'avons montré. La postérité d'Abraham, c'est-à-dire le peuple d'Israël selon la chair, était donc déjà établi dans la terre promise, et non-seulement possédait les villes ennemies, mais vivait sous la domination de ses rois. Ainsi les promesses de Dieu commencèrent dès lors à être accomplies en grande partie, non-seulement celles qu'il avait faites aux trois patriarches Abraham, Isaac et Jacob, mais encore celles qu'il fit à Moïse, par qui le même peuple fut délivré de la captivité d'Égypte, et à qui toutes les choses passées furent révélées lorsqu'il conduisait ce peuple par le désert. Toutefois, ce ne fut ni sous Jésus, fils de Navé, ce fameux capitaine, qui fit entrer les Hébreux dans la terre promise, et qui la divisa, selon l'ordre de Dieu, entre les douze tribus, ni sous les juges, que s'accomplit la promesse que Dieu avait faite de donner aux Israélites toute la terre de Chanaan, depuis le fleuve d'Égypte jusqu'au grand fleuve d'Euphrate. Elle ne fut accomplie que sous David et sous son fils Salo-

vid, Deo præcipiente, unxit in regem, de cujus cæteri stirpe succederent, quousque illos succedere sic oporteret. Quæ igitur a Prophetis sunt prædicta de Christo, cum moriendo decedentibus et nascendo succedentibus suis membris civitas Dei per ista curreret tempora, si omnia velim commemorare, in immensum pergitur. Primum quia ipsa Scriptura, quæ per ordinem Reges eorumque facta et eventa digerens, videtur tanquam historica diligentia rebus gestis occupata esse narrandis, si adjuvante Dei Spiritu considerata tractetur, vel magis, vel certe non minus prænuntiandis futuris, quam præteritis enuntiandis, invenietur intenta. Et hoc perscrutando indagare ac disserendo monstrare, quam sit operosum atque prolixum, et quam multis indiguum voluminibus, quis ignorat, qui hæc vel mediocriter cogitat? Deinde quia ea ipsa quæ ad prophetiam non ambigitur pertinere, ita sunt multa de Christo regnoque cœlorum, quæ civitas Dei est, ut ad hoc aperiendum major sit disputatio necessaria, quam hujus operis modus flagitat. Proinde ita, si potuero, stilo moderabor meo, ut huic operi in Dei voluntate peragendo, nec ea quæ supersint dicam, nec ea quæ satis sint prætermittam.

CAPUT II.

Quo tempore sit impleta promissio Dei de terra Chanaan, quam in possessionem etiam Israel carnalis accepit.

In præcedente libro diximus, ab initio ad Abraham promissionum Dei duas res fuisse promissas : unam scilicet, quod terram Chanaan possessurum fuerat semen ejus; quod significatur, ubi dictum est, *Vade in terram, quam tibi demonstravero, et faciam te in gentem magnam* : aliam vero longe præstantiorem, non de carnali, sed de spirituali semine, per quod pater est, non unius gentis Israeliticæ, sed omnium gentium, quæ fidei ejus vestigia consequuntur; quod promitti cœpit his verbis : *Et benedicentur in te omnes tribus terræ.* Et deinceps aliis multis admodum testimoniis hæc duo promissa esse monstravimus. Erat igitur jam in terra promissionis semen Abrahæ, id est populus Israel, secundum carnem : atque ibi non solum tenendo ac possidendo civitates adversariorum, verum etiam reges habendo, regnare jam cœperat, impletis de ipso populo promissionibus Dei magna jam ex parte; non solum quæ illis tribus patribus, Abraham, Isaac, et Jacob, et quæcumque aliæ temporibus eorum, verum etiam quæ per ipsum Moysen, per quem populus idem de servitute Ægyptia liberatus est, et per quem cuncta præterita revelata sunt temporibus ejus, cum populum per eremum duceret, factæ fuerant. Neque autem per insignem ducem Jesum Nave, per quem populus ille in promissionis inductus est terram, expugnatisque gentibus, eam duodecim tribubus, quibus Deus jusserat, divisit, et mortuus est; neque post illum toto tempore Judicum impleta fuerat promissio Dei de terra Chanaan, a quodam flumine Ægypti usque ad flumen magnum Euphratem : nec tamen adhuc prophetabatur futurum, sed exspectabatur

mon, dont le royaume eut toute cette étendue. Ils subjuguèrent en effet et se rendirent tributaires tous ces peuples. Ce fut dès lors sous ces princes que la postérité d'Abraham fut établie en la terre de Chanaan; de sorte qu'il ne manquait plus rien à l'entier accomplissement des promesses de Dieu à cet égard, sinon que les Juifs la possédassent jusqu'à la fin des siècles, s'ils fussent demeurés fidèles à leur Dieu. Mais comme Dieu savait qu'ils ne le seraient pas, il se servit des châtiments temporels dont il les affligea pour exercer le petit nombre de ses fidèles qui étaient parmi eux, afin qu'ils instruisissent ensuite tous ceux qui devaient se convertir à lui dans toutes les nations, en qui il voulait accomplir l'autre promesse par l'incarnation du Christ et la publication du Nouveau Testament.

CHAPITRE III.

Des trois sortes de prophéties de l'Ancien Testament qui se rapportent tantôt à la Jérusalem terrestre, tantôt à la Jérusalem céleste, et tantôt à l'une et à l'autre.

Ainsi toutes les prophéties, tant celles qui ont précédé le règne des rois que celles qui l'ont suivi, regardent en partie la postérité charnelle d'Abraham, et en partie cette autre postérité en qui sont bénis tous les peuples cohéritiers de Jésus-Christ par le Nouveau Testament, pour posséder la vie éternelle et le royaume des cieux. Elles se rapportent en partie à la servante qui engendre des esclaves, c'est-à-dire à la Jérusalem terrestre, qui est esclave avec ses enfants, et en partie à la cité libre, qui est la vraie Jérusalem étrangère ici-bas en quelques-uns de ses enfants, et éternelle dans les cieux; mais il y en a qui se rapportent à l'une et à l'autre, proprement à la servante, et figurativement à la femme libre.

Il y a donc trois sortes de prophéties; les unes qui se rapportent à la Jérusalem terrestre, les autres à la céleste, et les autres à toutes les deux. Donnons-en des exemples. Le prophète Nathan fut envoyé à David pour lui reprocher son crime, et lui en annoncer le châtiment. Qui doute que ces avertissements du ciel et autres semblables, faits en général, c'est-à-dire pour le salut et dans l'intérêt du peuple entier, ou en particulier lorsque quelqu'un des enfants d'Israël avait mérité dans un intérêt temporel un avertissement ou une prédiction d'en haut, n'appartinssent à la cité de la terre? Mais lorsqu'on voit dans Jérémie, « Voici venir le temps, dit le Seigneur, « que je ferai une nouvelle alliance avec la mai- « son d'Israël et la maison de Juda, mais une al- « liance qui ne sera pas semblable à celle que je « fis avec leurs pères, lorsque je les pris par la « main pour les faire sortir d'Égypte; car ils ne « l'ont pas gardée, et c'est pourquoi je les ai « abandonnés, dit le Seigneur. Mais voici l'al- « liance que je veux faire avec la maison d'Is- « raël. Après ce temps-là, dit le Seigneur, je « mettrai mes lois dans leur esprit, et les écri- « rai dans leurs cœurs. Je les regarderai, et je

implendum. Impletum est autem per David, et ejus filium Salomonem; cujus regnum tanto, quanto promissum fuerat, spatio dilatatum est: universos quippe illos subdiderunt, tributariosque fecerunt. Sic igitur in terra promissionis secundum carnem, hoc est in terra Chanaan, sub his regibus semen Abrahæ fuerat constitutum, ut nihil deinde superesset, quo terrena illa Dei promissio compleretur, nisi ut in eadem terra, quantum ad prosperitatem attinet temporalem, per posteritatis successionem inconcusso statu usque ad mortalis sæculi hujus terminum gens permaneret Hebræa, si Domini Dei sui legibus obediret. Sed quoniam Deus noverat, hoc eam non esse facturam, usus est ejus etiam temporalibus pœnis ad exercendos in ea paucos fideles suos, et admonendos qui postea futuri erant in omnibus gentibus, quod eos admoneri oportebat, in quibus alteram promissionem, revelato novo Testamento, per incarnationem Christi fuerat impleturus.

CAPUT III.

De tripartitis significationibus Prophetarum, quæ nunc ad terrenam, nunc ad cœlestem Jerusalem, nunc autem ad utramque referuntur.

Quocirca, sicut oracula illa divina ad Abraham, Isaac, et Jacob, et quæcumque alia signa, vel dicta prophetica, in sacris Litteris præcedentibus facta sunt: ita etiam cæteræ ab isto Regum tempore prophetiæ partim pertinent ad gentem carnis Abrahæ, partim vero ad illud semen ejus, in quo benedicuntur omnes gentes cohæredes Christi per Testamentum novum, ad possidendam vitam æternam regnumque cœlorum. Partim ergo ad ancillam, quæ in servitutem generat, id est terrenam Jerusalem, quæ servit cum filiis suis; partim vero ad liberam civitatem Dei, id est veram Jerusalem æternam in cœlis, cujus filii homines secundum Deum viventes peregrinantur in terris: sed sunt in eis quædam, quæ ad utramque pertinere intelliguntur, ad ancillam proprie, ad liberam figurate.

Tripartita itaque reperiuntur eloquia Prophetarum: siquidem aliqua sunt ad terrenam Jerusalem spectantia, aliqua ad cœlestem, nonnulla ad utramque. Exemplis video probandum esse quod dico. Missus est Nathan propheta, qui regem David argueret de peccato gravi, et ei, quæ consecuta sunt mala, futura prædiceret. Hæc atque hujusmodi sive publice, id est pro salute vel utilitate populi, sive privatim, cum pro suis quisque rebus divina promereretur eloquia, quibus pro usu temporalis vitæ futuri aliquid nosceretur, ad terrenam civitatem pertinuisse, quis ambigat? Ubi autem legitur, *Ecce dies veniunt, dicit Dominus, et consummabo domui Israel et domui Juda testamentum novum, non secundum testamentum quod disposui patribus eorum, in die qua apprehendi manum eorum, ut educerem eos de terra Ægypti: quoniam ipsi non permanserunt in testamento meo, et ego neglexi eos, dicit Dominus. Quia hoc est testamentum, quod constituam domui Israel: post dies illos, dicit Dominus, dabo leges meas in mentem eorum, et super corda eorum scribam eas, et videbo eos, et ero illis in Deum, et ipsi erunt mihi in plebem;*

« serai leur Dieu, et ils seront mon peuple, » il est certain que c'est une prophétie de la Jérusalem céleste, dont Dieu même fait la récompense, et dont l'unique et souverain bien est de le posséder et d'être à lui. Mais quand l'Écriture appelle Jérusalem la cité de Dieu, et qu'on y lit une prophétie qui prédit que la maison de Dieu y sera construite, cela se rapporte à l'une et à l'autre cité; à la Jérusalem terrestre, parce que cela a été accompli, selon la vérité de l'histoire, dans le fameux temple de Salomon; et à la céleste, parce que c'en était une figure. Ce genre de prophétie, composé de l'un et de l'autre dans les livres historiques de l'Ancien Testament, est fort considérable, et a exercé et exerce encore beaucoup de commentateurs de l'Écriture pour trouver les allégories de ce qui doit s'accomplir en la postérité spirituelle d'Abraham, dans ce qui a été prédit et accompli dans sa postérité charnelle. Quelques-uns portent ce goût si loin, qu'ils prétendent qu'il n'y a rien en ces livres qui ait été prédit et qui soit arrivé, ou qui soit arrivé sans avoir été prédit, qui ne doive se rapporter allégoriquement à la cité de Dieu et à ses enfants, qui sont étrangers en cette vie. Si cela est, il n'y aura plus que deux sortes de prophéties dans tous les livres de l'Ancien Testament, les unes qui se rapporteront à la Jérusalem céleste, et les autres à toutes les deux, sans qu'aucune soit uniquement pour la terrestre. C'est pourquoi, comme il me semble que ceux-là se trompent fort, qui excluent toute allégorie des livres historiques de l'Écriture, j'estime aussi que c'est beaucoup oser que de vouloir en trouver partout. J'ai dit, pour cette raison, qu'il vaut mieux distinguer trois sortes de prophéties, sans blâmer toutefois ceux qui, conservant la vérité de l'histoire, en peuvent tirer quelque sens allégorique. Quant aux choses qui ne peuvent faire partie des actions des hommes ni de Dieu, il est évident que l'Écriture n'en parle pas sans dessein, et il faut conséquemment tâcher de les rappeler à un sens spirituel.

CHAPITRE IV.

Du changement figuratif qui s'opéra dans le gouvernement d'Israël, et des prophéties d'Anne, mère de Samuel, qui figurait l'Église.

La cité de Dieu parvint donc, dans le cours des temps, jusqu'à celui des rois, lorsque, Saül ayant été réprouvé, David monta sur le trône, en sorte que ses descendants régnèrent encore longtemps après lui dans la Jérusalem terrestre. Ce changement, qui arriva en la personne de Saül et de David, en figurait un autre des deux Testaments, du Vieux et du Nouveau, où le sacerdoce et la royauté ont été changés par le prêtre et le roi nouveau et immortel, qui est Jésus-Christ. Le grand prêtre Héli réprouvé, et Samuel mis en sa place et exerçant ensemble les fonctions de prêtre et de juge, et d'autre part David sacré

Jerusalem sine dubio superna prophetatur, cujus Deus ipse præmium est, eumque habere atque ipsius esse summum ibi est atque totum bonum. Ad utramque vero pertinet hoc ipsum, quod Jerusalem dicitur Dei civitas, et in ea prophetatur futura domus Dei, eaque prophetia videtur impleri, cum Salomon rex ædificat illud nobilissimum templum. Hæc enim et in terrena Jerusalem secundum historiam contigerunt, et cœlestis Jerusalem figuræ fuerunt. Quod genus prophetiæ ex utroque veluti compactum atque commixtum in Libris veteribus canonicis, quibus rerum gestarum narrationes continentur, valet plurimum, multumque exercuit et exercet ingenia scrutantium Litteras sacras, ut quod historice prædictum completumque legitur in semine Abrahæ secundum carnem, etiam in semine Abrahæ secundum fidem quid implendum allegorice significet inquiratur : in tantum ut quibusdam visum sit, nihil esse in eisdem libris vel prænuntiatum et effectum, vel effectum, quamvis non prænuntiatum, quod non insinuet aliquid ad supernam civitatem Dei ejusque filios in hac vita peregrinos figurata significatione referendum. Sed si hoc ita est, jam bipartita, non tripartita erunt eloquia Prophetarum, vel potius illarum Scripturarum omnium, quæ veteris Instrumenti appellatione censentur. Nihil enim erit illic, quod ad Jerusalem terrenam tantum pertineat, si quidquid ibi de illa, vel propter illam, dicitur atque completur, significat aliquid, quod etiam ad Jerusalem cœlestem allegorica præfiguratione referatur : sed erunt sola duo genera, unum quod ad Jerusalem liberam, alterum quod ad utramque pertineat. Mihi autem sicut multum videntur errare, qui nullas res gestas in eo genere litterarum aliquid aliud præter id quod eo modo gestæ sunt significare arbitrantur; ita multum audere, qui prorsus ibi omnia significationibus allegoricis involuta esse contendunt. Ideo tripartita, non bipartita esse dixi. Hoc enim existimo, non tamen culpans eos, qui potuerint illic de quacumque re gesta sensum intelligentiæ spiritualis exsculpere, servata primitus duntaxat historiæ veritate. Cæterum quæ ita dicuntur, ut rebus humanitus seu divinitus gestis sive gerendis convenire non possint, quis fidelis dubitet non esse inaniter dicta? quis ea non ad intelligentiam spiritualem revocet, si possit, aut ab eo qui potest revocanda esse fateatur?

CAPUT IV.

De præfigurata commutatione Israelitici regni et sacerdotii, et de his quæ Anna mater Samuelis, personam gerens Ecclesiæ, prophetavit.

Procursus igitur civitatis Dei, ubi pervenit ad Regum tempora, quando David Saüle reprobato ita regnum primus obtinuit, ut ejus deinde posteri in terrena Jerusalem diuturna successione regnarent, dedit figuram, re gesta significans atque prænuntians, quod non est prætereundum silentio, de rerum mutatione futurarum, quod attinet ad duo Testamenta, vetus et novum : ubi sacerdotium regnumque mutatum est per sacerdotem eumdemque regem novum ac sempiternum, qui est Christus Jesus. Nam et Heli sacerdote reprobato substitutus in Dei ministerium Samuel, simul officio functus sacerdotis et judicis, et Saüle abjecto rex David fundatus in regno, hoc

roi au lieu de Saül, figuraient ce que je dis. La mère de Samuel même, Anne, qui avait été stérile, et qui depuis eut tant de joie de sa fécondité, semble ne prophétiser autre chose quand, ravie de son bonheur, elle rendit grâce à Dieu, et lui consacra son fils avec la même piété qu'elle le lui avait voué. Voici comme elle s'exprime : « Mon cœur a été affermi dans sa confiance au « Seigneur, et mon Dieu a relevé ma force et ma « gloire. Ma bouche a été ouverte contre mes en« nemis, et je me suis réjouie de votre salut. « Car il n'est point de saint comme le Seigneur, « il n'est point de juste comme notre Dieu ; il « n'est de saint que vous. Ne vous glorifiez point, « et ne parlez point hautement ; qu'aucune pa« role fière et superbe ne sorte de votre bouche, « puisque c'est Dieu qui est le maître des scien« ces, et qu'il forme et conduit ses desseins. Il « a affaibli l'arc des puissants, et les faibles ont « été revêtus de force. Ceux qui ont du pain en « abondance sont devenus languissants, et ceux « qui étaient affamés se sont élevés au-dessus de « la terre, parce que celle qui était stérile a mis « au monde sept enfants, et celle qui avait beau« coup d'enfants est demeurée sans vigueur. C'est « Dieu qui donne la mort et qui redonne la vie ; « c'est lui qui mène aux enfers et qui en ramène. « Le Seigneur rend pauvre ou riche, abaisse ou « élève ceux qu'il lui plaît. Il relève de terre le « pauvre, et tire le misérable du fumier, afin de « le faire asseoir avec les princes de son peuple « et de lui donner pour héritage un trône de gloire. « Il donne de quoi vouer à celui qui fait un vœu, « et il a béni les années du juste, parce que « l'homme n'est pas fort par sa propre force. Le « Seigneur désarmera son adversaire, le Sei« gneur qui est saint. Que le sage ne se glorifie « point de sa sagesse, ni le puissant de sa puis« sance, ni le riche de ses richesses ; mais que « celui qui veut se glorifier se glorifie de connaî« tre Dieu et de rendre justice au milieu de la « terre. Le Seigneur est monté aux cieux et a « tonné ; il jugera les extrémités de la terre, parce « qu'il est juste. C'est lui qui donne la force à « nos rois, et qui relèvera la gloire et la puis« sance de son Christ. »

Croira-t-on que c'est là le discours d'une simple femme qui se réjouit de la naissance de son fils, et sera-t-on assez aveugle pour ne pas voir qu'il est beaucoup au-dessus de sa portée ? En un mot, quiconque fait attention à ce qui est déjà accompli de ces paroles ne reconnaît-il pas clairement que le Saint-Esprit, par le ministère de cette femme, dont le nom même signifie grâce, a prédit la religion chrétienne, la cité de Dieu, dont Jésus-Christ est le roi et le fondateur, et enfin la grâce même de Dieu, dont les superbes s'éloignent et tombent, et dont les humbles sont remplis pour se relever, ce qui retentit surtout dans ce cantique ? Il ne resterait qu'à prétendre que cette femme n'a rien prédit, et que ce sont de simples actions de grâces qu'elle rend à Dieu pour lui avoir donné un fils ; mais que signifie alors ce qu'elle dit : « Il a affaibli l'arc des puis« sants, et les faibles ont été revêtus de force. « Ceux qui ont du pain en abondance sont de« venus languissants, et ceux qui étaient affa« més se sont élevés au-dessus de la terre, parce

quod dico figuraverunt. Mater quoque ipsa Samuelis Anna, quæ prius fuit sterilis, et posteriore fecunditate lætata est, prophetare aliud non videtur, cum gratulationem suam Domino fundit exsultans : quando eumdem puerum natum et ablactatum Deo reddit eadem pietate, qua voverat. Dicit enim : *Confirmatum est cor meum in Domino, et exaltatum est cornu meum in Deo meo. Dilatatum est super inimicos meos os meum : lætata sum in salutari tuo. Quoniam non est sanctus, sicut Dominus ; et non est justus, sicut Deus noster : non est sanctus præter te. Nolite gloriari superbe, et nolite loqui excelsa, neque procedat magniloquium de ore vestro. Quoniam Deus scientiarum Dominus, et Deus præparans adinventiones suas. Arcum potentium fecit infirmum, et infirmi præcincti sunt virtute. Pleni panibus minorati sunt, et esurientes transierunt terram. Quia sterilis peperit septem, et multa in filiis infirmata est. Dominus mortificat et vivificat ; deducit ad inferos, et reducit. Dominus pauperes facit, et ditat ; humiliat, et exaltat. Suscitat a terra pauperem, et de stercore erigit inopem : ut collocet eum cum potentibus populi, et sedem gloriæ hæreditatem dans eis : dans votum voventi, et benedixit annos justi : quoniam non in virtute potens est vir. Dominus infirmum faciet adversarium suum, Dominus sanctus. Non glorietur prudens in prudentia sua, et non glorietur potens in potentia sua, et non glorietur dives in divitiis suis : sed in hoc glorietur qui gloriatur, intelligere et scire Dominum, et facere judicium et justitiam in medio terræ. Dominus ascendit in cœlos, et tonuit : ipse judicabit extrema terræ, quia justus est : et dat virtutem regibus nostris, et exaltabit cornu Christi sui.*

Itane vero verba hæc unius putabuntur esse mulierculæ, de nato sibi filio gratulantis ? tantumne mens hominum a luce veritatis aversa est, ut non sentiat supergredi modum feminæ hujus dicta quæ fudit ? Porro qui rebus ipsis, quæ jam cœperunt etiam in hac terrena peregrinatione compleri, convenienter movetur, nonne intendit, et aspicit, et agnoscit per hanc mulierem, cujus etiam nomen, id est Anna, Gratia ejus interpretatur, ipsam religionem christianam, ipsam civitatem Dei, cujus rex est et conditor Christus, ipsam postremo Dei gratiam prophetico spiritu sic locutam, a qua superbi alienantur, ut cadant, qua humiles implentur, ut surgant, quod maxime hymnus iste personuit ? Nisi quisquam forte dicturus est, nihil istam prophetasse mulierem, sed Deum tantummodo propter filium, quem precata impetravit, exsultanti prædicatione laudasse. Quid ergo sibi vult quod ait : *Arcum potentium fecit infirmum, et infirmi præcincti sunt virtute : pleni panibus minorati sunt, et esurientes transierunt terram : quia sterilis peperit septem, et*

« que celle qui était stérile a mis au monde sept « enfants, et celle qui avait beaucoup d'enfants « n'a plus de vigueur? » Est-ce qu'Anne a eu sept enfants? Elle n'en avait qu'un quand elle disait cela, et n'en eut en tout que cinq, trois fils et deux filles. Bien plus, comme il n'y avait point encore de rois parmi les Juifs, qui la porte à dire : « C'est lui qui donne la force à nos rois, et « qui relèvera la gloire et la puissance de son « Christ, » si ce n'est l'esprit de prophétie?

Que l'Église de Jésus-Christ, la cité du grand Roi, pleine de grâce, féconde en enfants, répète donc ce qu'elle reconnaît avoir été prophétisé d'elle, il y a si longtemps, par la bouche de cette pieuse mère; qu'elle répète : « Mon cœur a été « affermi dans sa confiance au Seigneur, et mon « Dieu a relevé ma force et ma gloire. » Son cœur a été vraiment affermi et sa puissance augmentée, parce qu'elle ne l'a pas mise en elle-même, mais dans le Seigneur son Dieu. « Ma bouche a été « ouverte contre mes ennemis, » parce que la parole de Dieu n'est point captive au milieu des chaînes et de la captivité. « Je me suis réjoui de votre « salut. » Ce *salut*, c'est Jésus-Christ lui-même que le vieillard Siméon, selon le témoignage de l'Évangile, embrassant tout petit et reconnaissant très-grand : « Seigneur, dit-il, vous lais- « sez maintenant aller votre serviteur en paix, « puisque mes yeux ont vu votre salut. » Que l'Église répète donc : « Je me suis réjouie de votre « salut; car il n'est point de saint comme le Sei- « gneur, il n'est point de juste comme notre « Dieu, » parce qu'il n'est pas seulement saint et juste, mais la source de la sainteté et de la justice. « Il n'est de saint que vous, » parce que personne n'est saint que par vous. « Ne vous glo- « rifiez point, et ne parlez point hautement; qu'au « cune parole fière et superbe ne sorte de votre « bouche, puisque c'est Dieu qui est le maître des « sciences; » et personne ne sait ce qu'il sait, parce que celui qui, n'étant rien, se croit quelque chose, se trompe lui-même. Ceci s'adresse aux ennemis de la cité de Dieu, qui appartiennent à Babylone, qui présument trop de leurs forces, et se glorifient en eux-mêmes au lieu de se glorifier en Dieu. De ce nombre sont aussi les Israélites charnels, citoyens de la Jérusalem terrestre, qui, comme dit l'Apôtre, « ne connaissant point la justice « de Dieu, » c'est-à-dire la justice que Dieu donne aux hommes, lui qui seul est juste et rend juste, « et voulant établir leur propre justice, » c'est-à-dire, prétendant qu'ils l'ont acquise par leurs propres forces sans la tenir de lui, « ne sont « point soumis à la justice de Dieu, » parce qu'ils sont superbes et qu'ils croient pouvoir plaire à Dieu par leur propre mérite, et non par la grâce de celui qui est le Dieu des sciences, et par conséquent l'arbitre des consciences, où il voit que toutes les pensées des hommes ne sont que vanité, à moins que lui-même ne les leur inspire. « Il « forme et conduit ses desseins. » Quels desseins, sinon ceux qui tendent à abattre les superbes et à relever les humbles? Ce sont ces desseins qu'il exécute lorsqu'il dit : « L'arc des puissants a été « affaibli, et les faibles ont été revêtus de force. » L'arc a été affaibli, c'est-à-dire qu'il a confondu ceux qui se croyaient assez forts d'eux-mêmes pour accomplir les commandements de Dieu, sans avoir besoin d'aucun secours de sa part. Et ceux-là « sont revêtus de force » qui crient à Dieu,

multa in filiis infirmata est? Numquid septem ipsa pepererat, quamvis sterilis fuerit? Unicum habebat, quando ista dicebat : sed nec postea septem peperit, sive sex, quibus septimus esset ipse Samuel; sed tres mares, et duas feminas. Deinde in illo populo cum adhuc nemo regnaret, quod in extremo posuit, *Dat virtutem regibus nostris, et exaltabit cornu Christi sui*; unde dicebat, si non prophetabat?

Dicat ergo Ecclesia Christi, civitas Regis magni, gratia plena, prole fecunda; dicat quod tanto ante de se prophetatum per os hujus piæ matris agnoscit : *Confirmatum est cor meum in Domino, et exaltatum est cornu meum in Deo meo.* Vere confirmatum cor, et cornu vere exaltatum; quia non in se, sed in Domino Deo suo. *Dilatatum est super inimicos meos os meum* : quia et in angustiis pressurarum sermo Dei non est alligatus, nec in præconibus alligatis. *Lætata sum*, inquit, *in salutari tuo.* Christus est iste Jesus, quem Simeon, sicut in Evangelio legitur, senex amplectens parvum, agnoscens magnum, *Nunc dimittis*, inquit, *Domine, servum tuum in pace, quoniam viderunt oculi mei salutare tuum.* Dicat itaque Ecclesia, *Lætata sum in salutari tuo. Quoniam non est sanctus, sicut Dominus; et non est justus, sicut Deus noster* : tanquam sanctus et sanctificans, justus et justificans. *Non est sanctus præter te* : quia nemo fit nisi abs te. Denique sequitur, *Nolite gloriari superbe, et nolite loqui excelsa, neque exeat magniloquium de ore vestro. Quoniam Deus scientiarum Dominus*, quia nemo scit quod ipse scit : quoniam *qui putat se aliquid esse, cum nihil sit, se ipsum seducit.* Hæc dicuntur adversariis civitatis Dei ad Babyloniam pertinentibus, de sua virtute præsumentibus, in se, non in Domino gloriantibus; ex quibus sunt etiam carnales Israelitæ, terrenæ Jerusalem cives terrigenæ, qui, ut dicit Apostolus, *Ignorantes Dei justitiam*, id est quam dat homini Deus, qui solus est justus et justificans; *et suam volentes constituere*, id est, velut a se sibi partam, non ab illo impertitam; *justitiæ Dei non sunt subjecti*, utique quia superbi, de suo putantes, non de Dei, posse placere se Deo, qui est Deus scientiarum, atque ideo et arbiter conscientiarum, ibi videns cogitationes hominum, quoniam vanæ sunt, si hominum sunt, et ab illo non sunt. *Et præparans*, inquit, *adinventiones suas.* Quas adinventiones putamus, nisi ut superbi cadant, et humiles surgant? Has quippe adinventiones exsequitur, dicens, *Arcus potentium infirmatus est, et infirmi præcincti sunt virtute.* Infirmatus est arcus, id est, intentio eorum qui tam potentes sibi videntur, ut sine Dei dono atque adjutorio humana sufficientia divina possint implere mandata; et præcinguntur virtute, quorum interna vox est,

dans le fond de leur cœur : « Ayez pitié de moi, « Seigneur, parce que je suis faible. »

« Ceux qui avaient du Pain en abondance « sont devenus languissants, et ceux qui étaient « affamés se sont élevés au-dessus de la terre. » Qui sont ceux qui ont du pain en abondance, sinon ceux mêmes qui se croient puissants, c'est-à-dire les Juifs, à qui les oracles de la parole de Dieu ont été confiés? Mais, parmi ce peuple, les enfants de la servante sont devenus languissants, parce que dans ces pains, c'est-à-dire dans la parole de Dieu, que la seule nation juive avait reçue alors, ils ne goûtent que ce qu'il y a de terrestre; au lieu que les gentils, à qui ces pains n'avaient pas été donnés, n'en ont pas eu plutôt mangé, que la faim dont ils étaient pressés les a fait élever au-dessus de la terre pour y savourer tout ce qu'ils renferment de céleste et de spirituel. Et comme si l'on demandait la cause d'un événement si étrange : « Parce que, dit-« elle, celle qui était stérile a mis au monde « sept enfants, et que celle qui avait beaucoup « d'enfants est demeurée sans vigueur. » Cela montre que tout ceci n'est qu'une prophétie à ceux qui savent que la perfection de toute l'Église est marquée dans l'Écriture par le nombre sept. C'est pourquoi l'apôtre saint Jean écrit à sept églises, c'est-à-dire à toute l'Église; et que Salomon dit dans les Proverbes que « la Sagesse s'est « bâti une maison, et l'a appuyée sur sept colon-« nes. » La cité de Dieu était réellement stérile par toutes les nations, avant la naissance de ces enfants qui l'ont rendue féconde. Nous voyons, au contraire, que la Jérusalem terrestre, qui avait un si grand nombre d'enfants, est devenue sans vigueur, parce que les enfants de la femme libre, qui étaient dans son enceinte, faisaient toute sa force, et qu'elle n'a plus que la lettre sans l'esprit.

« C'est Dieu qui donne la mort et qui donne la « vie. » Il a donné la mort à celle qui avait beaucoup d'enfants, et donné la vie à celle qui était stérile, et qui a mis au monde sept enfants. On peut l'entendre aussi, et mieux, qu'il rend la vie à ceux même à qui il avait donné la mort, comme ces paroles qui suivent semblent le confirmer : « C'est lui qui mène aux enfers, et qui en ramè-« ne. » Ceux à qui l'Apôtre dit : « Si vous êtes « morts avec Jésus-Christ, cherchez les choses du « ciel, où Jésus-Christ est assis à la droite de « Dieu; » ceux-là, dis-je, sont mis à mort par le Seigneur pour leur salut, et c'est pour eux que l'Apôtre ajoute : « Goûtez les choses du ciel, « et non pas celles de la terre; » afin qu'eux-mêmes soient ceux qui, pressés de la faim, se sont élevés au-dessus de la terre. « Car vous « êtes morts, » dit encore saint Paul; et voilà comment Dieu fait mourir ses fidèles pour leur salut : « Et votre vie, ajoute cet apôtre, est ca-« chée avec Jésus-Christ en Dieu. » Voilà comment il leur redonne la vie. Mais sont-ce les mêmes qu'il mène aux enfers et qu'il en ramène? L'un et l'autre a été accompli sans difficulté en celui qui est notre chef, avec qui l'Apôtre dit que notre vie est cachée en Dieu. Car *celui qui n'a pas épargné son propre Fils, mais l'a livré à la mort pour tout le monde*, l'a certainement fait mourir de cette façon; et d'autre part, comme il l'a ressuscité, il lui a redonné la vie. Il l'a aussi mené aux enfers, et l'en a ramené, puisque c'est lui-même qui dit, dans le Prophète : « Vous ne « laisserez point mon âme dans les enfers. » C'est

Miserere mei, Domine, quoniam infirmus sum.

Pleni panibus, inquit, *minorati sunt, et esurientes transierunt terram.* Qui sunt intelligendi pleni panibus, nisi iidem ipsi quasi potentes, id est Israelitæ, quibus credita sunt eloquia Dei? Sed in eo populo ancillæ filii minorati sunt : quo verbo minus quidem latino, bene tamen expressum est, quod ex majoribus minores facti sunt : quia et in ipsis panibus, id est divinis eloquiis, quæ Israelitæ soli tunc ex omnibus gentibus acceperunt, terrena sapiunt. Gentes autem quibus lex illa non erat data, posteaquam per novum Testamentum ad eloquia illa venerunt, multum esuriendo terram transierunt; quia in eis non terrena, sed cœlestia sapuerunt. Et hoc, velut quæreretur causa cur factum sit, *Quia sterilis*, inquit, *peperit septem, et multa in filiis infirmata est.* Hic totum quod prophetabatur eluxit agnoscentibus numerum septenarium, quo est universæ Ecclesiæ significata perfectio. Propter quod et Joannes apostolus ad septem scribit Ecclesias, eo modo se ostendens ad unius plenitudinem scribere : et in Proverbiis Salomonis hoc antea præfigurans Sapientia, *ædificavit sibi domum, et suffulsit columnas septem.* Sterilis enim erat in omnibus gentibus Dei civitas, antequam iste fetus, quem cernimus, oriretur. Cernimus etiam, quæ multa in filiis erat, nunc infirmatam Jerusalem terrenam. Quoniam quicumque filii liberæ in ea erant, virtus ejus erant : nunc vero ibi quoniam littera est, et spiritus non est, amissa virtute infirmata est.

Dominus mortificat, et vivificat : mortificavit illam, quæ multa erat in filiis; et vivificavit hanc sterilem, quæ peperit septem. Quamvis commodius possit intelligi eosdem vivificare, quos mortificaverit. Id enim velut repetivit addendo, *Deducit ad inferos, et reducit.* Quibus enim dicit Apostolus, *Si mortui estis cum Christo, quæ sursum sunt quærite, ubi Christus est in dextera Dei sedens;* salubriter utique mortificantur a Domino : quibus adjungit, *Quæ sursum sunt sapite, non quæ super terram;* ut ipsi sint illi, qui esurientes transierunt terram. *Mortui enim estis*, inquit : ecce quomodo salubriter mortificat Deus. Deinde sequitur, *Et vita vestra abscondita est cum Christo in Deo :* ecce quomodo eosdem ipsos vivificat Deus. Sed numquid eosdem deduxit ad inferos et reduxit? Hoc utrumque sine controversia fidelium in illo potius videmus impletum, Capite scilicet nostro, cum quo vitam nostram in Deo Apostolus dixit absconditam. Nam cum *proprio Filio non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit eum*, isto modo utique mortificavit eum. Et quia resuscitavit a mortuis, eumdem rursus vivificavit. Et quia in prophetia vox ejus agnosci-

cette pauvreté du Sauveur qui nous a enrichis. En effet, « c'est le Seigneur qui rend pauvre ou « riche. » La suite nous apprendra ce que cela signifie. « Il abaisse, dit-elle, et élève. » Il abaisse les superbes, et élève les humbles. Tout le discours de cette sainte femme, dont le nom signifie *grâce*, ne respire autre chose que ce qui est dit dans cet autre passage de l'Écriture : « Dieu « résiste aux superbes, et donne sa grâce aux « humbles. »

« Il relève de terre le pauvre. » Je crois que ces paroles ne peuvent s'entendre mieux que de celui « qui, étant si riche, s'est rendu pauvre « pour l'amour de nous, afin, comme je viens de « le dire, que sa pauvreté nous enrichît. » Dieu ne l'a relevé si tôt de terre, qu'afin de garantir son corps de corruption. J'estime qu'on peut encore lui attribuer ce qui suit : « Et relève le mi« sérable du fumier. » En effet, ce fumier d'où il a été relevé s'entend fort bien des Juifs qui l'ont persécuté, au nombre desquels se range saint Paul lui-même, dans le temps où il persécutait l'Église : « Ce que je considérais alors comme un « gain, dit-il, je l'ai regardé depuis comme une « perte, à cause de Jésus-Christ; et non-seule« ment comme une perte, mais comme du fu« mier, pour gagner Jésus-Christ. » Ce pauvre a donc été relevé de terre au-dessus de tous les riches, et ce misérable tiré du fumier au-dessus des plus opulents, afin de tenir rang parmi les puissants du peuple, à qui il dit : « Vous serez « assis sur douze trônes, » et à qui, selon l'expression de notre sainte prophétesse, « il donne « pour héritage un trône de gloire. » Ces puissants avaient dit : « Vous voyez que nous avons « tout quitté pour vous suivre. » Il fallait en effet qu'ils fussent bien puissants pour avoir fait un tel vœu.

Mais de qui avaient-ils reçu la force de le faire, sinon de celui dont il est dit ici : « Il donne « de quoi vouer à celui qui fait un vœu? » Autrement, ils seraient de ces puissants dont l'arc a été affaibli. « Il donne, dit l'Écriture, de quoi « vouer à celui qui fait un vœu; » parce que personne ne pourrait rien vouer à Dieu comme il faut, si l'on ne recevait de lui ce qu'on lui voue. « Et il a béni les années du juste, » afin sans doute qu'il vive sans fin avec celui à qui il est dit : « Vos années ne finiront point. » Là, les années demeurent fixes; au lieu qu'ici elles passent, ou plutôt elles périssent. Elles ne sont pas avant qu'elles viennent, et quand elles sont venues, elles ne sont plus, parce qu'elles viennent en s'écoulant. Des deux choses exprimées en ces paroles, « Il « donne de quoi vouer à celui qui fait un vœu, « et il a béni les années du juste, » nous faisons l'une et nous recevons l'autre; mais on ne reçoit celle-ci de sa bonté que lorsqu'on a fait la première par sa grâce, « attendu que l'homme n'est « pas fort par sa propre force. Le Seigneur dé« sarmera son adversaire, » c'est-à-dire l'envieux qui veut empêcher un homme d'accomplir son vœu. Comme l'expression est équivoque, on peut entendre, par *son adversaire*, l'adversaire de Dieu. Véritablement, lorsque Dieu commence à nous posséder, notre adversaire devient le sien, et nous le surmontons, mais non pas par nos propres forces, vu que la force de l'homme ne vient pas de lui. « Le Seigneur donc désarmera « son adversaire, le Seigneur qui est saint, » afin

tur, *Non derelinques animam meam in inferno*, eumdem deduxit ad inferos et reduxit. Hac ejus paupertate ditati sumus. *Dominus* enim *pauperes facit, et ditat.* Nam quid hoc sit ut sciamus, quod sequitur audiamus : *Humiliat, et exaltat;* utique superbos humiliat, et humiles exaltat. Quod enim alibi legitur, *Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam :* hoc totus habet sermo hujus, cujus nomen interpretatur Gratia ejus.

Jam vero quod adjungitur, *Suscitat a terra pauperem :* de nullo melius quam de illo intelligo, qui *propter nos factus est pauper, cum dives esset, ut ejus paupertate,* sicut paulo ante dictum est, *ditaremur.* Ipsum enim de terra suscitavit tam cito, ut caro ejus non videret corruptionem. Nec illud ab hoc alienabo, quod additum est, *Et de stercore erigit inopem.* Inops quippe idem qui pauper. Stercus vero unde erectus est, rectissime intelliguntur persecutores Judæi, in quorum numero cum se dixisset Apostolus Ecclesiam persecutum, *Quæ mihi*, inquit, *fuerunt lucra, hæc propter Christum damna esse duxi : nec solum detrimenta, verum etiam stercora existimavi esse, ut Christum lucrifacerem.* De terra ergo suscitatus est ille supra omnes divites pauper, et de illo stercore erectus est supra omnes opulentos ille inops : *ut sedeat cum potentibus populi*, quibus ait, *Sedibitis super duodecim sedes. Et sedem gloriæ hæreditatem dans eis.* Dixerant enim potentes illi, *Ecce nos dimisimus omnia, et secuti sumus te;* hoc votum potentissime voverant.

Sed unde hoc eis, nisi ab illo, de quo hic continuo dictum est, *Dans votum voventi?* Alioquin ex illis essent potentibus, quorum infirmatus est arcus. *Dans*, inquit, *votum voventi.* Non enim Domino quisquam quidquam rectum voveret, nisi qui ab illo acciperet quod voveret. Sequitur, *Et benedixit annos justi :* ut cum illo scilicet sine fine vivat, cui dictum est, *Et anni tui non deficient.* Ibi enim stant anni, hic autem transeunt, imo pereunt : antequam enim veniant, non sunt; cum autem venerint, non erunt, quia cum suo fine veniunt. Horum autem duorum, id est, *Dans votum voventi, et benedixit annos justi;* unum est quod facimus, alterum quod sumimus. Sed hoc alterum Deo largitore non sumitur, nisi cum ipso adjutore primum illud efficitur : *quia non in virtute potens est vir. Dominus infirmum faciet adversarium ejus :* illum scilicet qui homini voventi invidet, et resistit, ne valeat implere quod vovit. Potest ex ambiguo græco intelligi et *adversarium suum.* Cum enim Dominus possidere nos cœperit, profecto adversarius qui noster fuerat ipsius fit, et vincitur a nobis; sed non viribus nostris : *quia non in virtute potens est vir. Dominus* ergo *infirmum faciet adversarium suum, Dominus sanctus :*

que cet adversaire soit vaincu par les saints, que le Seigneur, qui est le Saint des Saints, a fait saints.

Ainsi, « que le sage ne se glorifie point de sa « sagesse, ni le puissant de sa puissance, ni le « riche de ses richesses; mais que celui qui veut « se glorifier se glorifie de connaître Dieu, et « d'exercer le jugement et la justice au milieu de « la terre. » Ce n'est pas peu connaître Dieu, que de savoir que la connaissance qu'on en a est un don de sa grâce. Dans le fait, « qu'avez-vous, « dit l'Apôtre, que vous n'ayez reçu? Et si vous « l'avez reçu, pourquoi vous en glorifiez-vous, « comme si l'on ne vous l'eût point donné? » c'est-à-dire, comme si vous le teniez de vous-même. Or celui-là *exerce le jugement et la justice*, qui vit bien; et celui-là vit bien, qui observe les commandements de Dieu, « qui ont pour fin la « charité qui naît d'un cœur pur, d'une bonne « conscience et d'une foi sincère. » Cette charité vient de Dieu, comme le témoigne l'apôtre saint Jean; et par conséquent le pouvoir d'*exercer le jugement et la justice* vient aussi de lui. Mais qu'est-ce que veut dire : *Au milieu de la terre?* Est-ce que ceux qui habitent les extrémités de la terre ne le doivent point? J'estime que par le milieu de la terre l'Écriture entend, *tant que nous vivons dans ce corps,* afin que personne ne s'imagine qu'après cette vie il y a encore du temps pour faire la justice qu'on n'a pas faite ici-bas, et pour éviter le jugement de Dieu. Chacun, dans cette vie, porte sa terre avec soi; et la terre commune reçoit cette terre particulière à la mort de chaque homme, pour la lui rendre au jour de la résurrection. Il faut donc pratiquer le jugement et la justice au milieu de la terre, c'est-à-dire, tandis que notre âme est enfermée dans ce corps de terre, afin que cela nous serve pour l'avenir, « lorsque chacun recevra la récompense du bien « ou du mal qu'il aura fait par le corps. » *Par le corps*, dit l'Apôtre, c'est-à-dire, pendant le temps qu'il a vécu dans le corps; car les pensées de blasphème auxquelles on consent ne sont produites par aucun membre du corps; et cependant on ne laisse pas d'en être coupable. On peut fort bien entendre de la même sorte cette parole du psaume : « Dieu, qui est notre roi avant tous les « siècles, a accompli l'œuvre de notre salut au « milieu de la terre, » attendu que le Seigneur Jésus est notre Dieu; et il est avant les siècles, parce que les siècles ont été faits par lui. Il a accompli l'œuvre de notre salut au milieu de la terre, lorsque le Verbe s'est fait chair, et qu'il a habité dans un corps de terre.

Après avoir dit que le sage ne doit pas se glorifier en lui, mais en Dieu, Anne la prophétesse ajoute, en vue de la rétribution qui doit avoir lieu au jour du jugement : « Le Seigneur est « monté aux cieux, et il a tonné; il jugera les « extrémités de la terre, parce qu'il est juste. » Or cette sainte femme observe dans ces paroles l'ordre de la profession de foi des fidèles. Notre-Seigneur Jésus-Christ est monté au ciel, et il viendra de là juger les vivants et les morts. En effet, comme dit l'Apôtre : « Qui est monté, si ce « n'est celui qui est descendu jusqu'aux plus bas-

ut vincatur a sanctis, quos Dominus sanctus sanctorum effecit sanctos.

Ac per hoc, *Non glorietur prudens in prudentia sua, et non glorietur potens in potentia sua, et non glorietur dives in divitiis suis : sed in hoc glorietur qui gloriatur, intelligere et scire Dominum, et facere judicium et justitiam in medio terræ.* Non parva ex parte intelligit et scit Dominum, qui intelligit et scit etiam hoc a Domino sibi dari, ut intelligat et sciat Dominum. *Quid enim habes*, ait Apostolus, *quod non accepisti? Si autem et accepisti, quid gloriaris, quasi non acceperis?* id est, quasi a te ipso tibi sit, unde gloriaris. Facit autem judicium et justitiam, qui recte vivit. Recte autem vivit, qui obtemperat præcipienti Deo : et *finis præcepti,* id est, ad quod refertur præceptum, *charitas est de corde puro, et conscientia bona, et fide non ficta.* Porro ista *charitas*, sicut Joannes apostolus testatur, *ex Deo est.* Facere igitur judicium et justitiam, ex Deo est. Sed quid est, *in medio terræ?* Neque enim non debent facere judicium et justitiam qui habitant in extremis terræ? quis hoc dixerit? Cur ergo additum est, *in medio terræ?* Quod si non adderetur, et tantummodo diceretur, *facere judicium et justitiam,* magis hoc præceptum ad utrosque homines pertineret, et mediterraneos et maritimos. Sed ne quisquam putaret post finem vitæ, quæ in hoc agitur corpore, superesse tempus judicium justitiamque faciendi, quam dum esset in carne non fecit, et sic divinum evadi posse judicium; *in medio terræ*, mihi videtur dictum, cum quisque vivit in corpore. In hac quippe vita suam terram quisque circumfert, quam moriente homine recipit terra communis, resurgenti utique reddituræ. Proinde *in medio terræ*, id est, cum anima nostra isto terreno clauditur corpore, faciendum est judicium et justitia, quod nobis prosit in posterum, quando *recipiet quisque secundum ea quæ per corpus gessit, sive bonum, sive malum.* *Per corpus* quippe ibi dixit Apostolus, per tempus quo vixit in corpore. Neque enim si quis maligna mente atque impia cogitatione blasphemet, neque id ullis membris corporis operetur, ideo non erit reus, quia id non motu corporis gessit, cum hoc per illud tempus gesserit, quo gessit et corpus. Isto modo congruenter intelligi potest etiam illud quod in psalmo legitur, *Deus autem rex noster ante sæcula operatus est salutem in medio terræ :* ut Dominus Jesus accipiatur Deus noster qui est ante sæcula, quia per ipsum facta sunt sæcula, operatus salutem nostram in medio terræ, cum Verbum caro factum est, et terreno habitavit in corpore.

Deinde posteaquam prophetatum est in his verbis Annæ, quomodo gloriari debeat qui gloriatur, non in se utique, sed in Domino; propter retributionem quæ in die judicii futura est, *Dominus*, inquit, *ascendit in cœlos, et tonuit : ipse judicabit extrema terræ, quia justus est.* Prorsus ordinem tenuit confessionis fidelium. Ascendit enim in cœlum Dominus Christus, et inde venturus est

« ses parties de la terre? Celui qui est descendu « est le même que celui qui est monté au-dessus « de tous les cieux, afin de remplir toutes choses « de la présence de sa majesté. » Il a donc tonné du milieu de ses nuées qu'il remplit du Saint-Esprit, quand il fut monté aux cieux. Et c'est de ces nuées qu'il parle dans le prophète Isaïe, quand il menace la Jérusalem esclave, c'est-à-dire sa vigne ingrate, d'empêcher qu'elles n'épanchent la pluie sur elle. « Il jugera les extrémités de la « terre, » c'est-à-dire, même les extrémités de la terre. Et ne jugera-t-il point aussi les autres parties de la terre, lui qui indubitablement doit juger tous les hommes? Mais il vaut mieux entendre par *les extrémités de la terre* l'extrémité de la vie de l'homme. L'homme en effet ne sera pas jugé sur l'état où il aura été au commencement ou au milieu de sa vie, mais sur celui où il se trouvera au temps de sa mort; d'où vient cette parole de l'Évangile, « qu'il n'y aura de « sauvé que celui qui persévérera jusqu'à la fin. » Celui donc qui persévère jusqu'à la fin à faire jugement et justice au milieu de la terre, ne sera point condamné quand Dieu jugera les extrémités de la terre. « C'est lui qui donne la force à nos « rois, » afin de ne les pas condamner dans son jugement. Il leur donne la force de gouverner la chair en rois, et de vaincre le monde par la grâce de celui qui a répandu son sang pour eux. « Et il relèvera la gloire et la puissance de son « Christ. » Comment le Christ relèvera-t-il la gloire et la puissance de son Christ? Car celui dont il est dit auparavant, « Le Seigneur est « monté aux cieux et a tonné, » est celui-là même dont il est dit ici qu'il relèvera la gloire et la puissance de son Christ. Quel est donc le Christ de son Christ? Est-ce qu'il relèvera la gloire et la puissance de chaque fidèle, comme notre sainte prophétesse le dit d'elle-même au commencement de ce cantique : « Mon Dieu a relevé ma gloire « et ma force? » En effet, nous pouvons fort bien appeler christs tous ceux qui ont été oints du saint chrême, qui tous néanmoins, avec leur chef, ne sont qu'un même Christ. Voilà la prophétie d'Anne, mère du grand Samuel, en qui était figuré alors le changement de l'ancien sacerdoce : figure qui est accomplie aujourd'hui, que celle qui avait beaucoup d'enfants est devenue sans vigueur, afin que celle qui était stérile et qui en a enfanté sept eût un nouveau sacerdoce en Jésus-Christ.

CHAPITRE V.

De la nature du vrai sacerdoce, au sujet d'une parole prophétique adressée à Héli.

L'homme de Dieu qui fut envoyé au grand prêtre Héli, et que l'Écriture ne nomme pas, mais que son ministère doit faire indubitablement reconnaître pour prophète, parle de cela plus clairement. Voici ce que porte le texte sacré : « Un homme de Dieu vint trouver Héli, et lui « dit : Voici ce que dit le Seigneur : Je me suis « révélé à la maison de ton père quand le peuple « en Égypte fut l'esclave de Pharaon; et je l'ai « choisie entre toutes les tribus d'Israël pour le sa« cerdoce, afin qu'elle montât à mon autel, qu'elle « y brûlât l'encens, et qu'elle portât devant moi

ad vivos et mortuos judicandos. Nam *quis ascendit*, sicut dicit Apostolus, *nisi qui et descendit in inferiores partes terræ? Qui descendit, ipse est et qui ascendit super omnes cœlos, ut adimpleret omnia.* Per nubes ergo suas tonuit, quas Spiritu sancto, cum ascendisset, implevit. De quibus ancillæ Jerusalem, hoc est ingratæ vineæ, comminatus est apud Isaiam prophetam, ne pluant super eam imbrem. Sic autem dictum est, *Ipse judicabit extrema terræ :* ac si diceretur, Etiam extrema terræ. Non enim alias partes non judicabit, qui omnes homines procul dubio judicabit. Sed melius intelliguntur extrema terræ, extrema hominis : quoniam non judicabuntur, quæ in melius vel in deterius medio tempore commutantur, sed in quibus extremis inventus fuerit qui judicabitur. Propter quod dictum est, *Qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit.* Qui ergo perseveranter facit judicium et justitiam in medio terræ, non damnabitur, cum judicabuntur extrema terræ. *Et dat*, inquit, *virtutem regibus nostris :* ut non eos judicando condemnet. Dat eis virtutem, qua carnem sicut reges regant, et in illo mundum, qui propter eos fudit sanguinem, vincant. *Et exaltabit cornu Christi sui.* Quomodo Christus exaltabit cornu Christi sui? De quo enim supra dictum est, *Dominus ascendit in cœlos,* et intellectus est Dominus Christus; ipse, sicut hic dicitur, *exaltabit cornu Christi sui.* Quis ergo est Christus Christi sui? An cornu exaltabit uniuscujusque fidelis sui, sicut ista ipsa in principio hujus hymni ait : *Exaltatum est cornu meum in Deo meo?* Omnes quippe unctos ejus chrismate, recte christos possumus dicere : quod tamen totum cum suo capite corpus unus est Christus. Hæc Anna prophetavit, Samuelis mater, sancti viri, multumque laudati. In quo quidem tunc figurata est mutatio veteris sacerdotii, et nunc impleta, quando infirmata est quæ multa erat in filiis, ut novum haberet in Christo sacerdotium sterilis, quæ peperit septem.

CAPUT V.

De his quæ ad Heli sacerdotem homo Dei prophetico locutus est spiritu, significans sacerdotium, quod secundum Aaron institutum fuerat, auferendum.

Sed hoc evidentius ad ipsum Heli sacerdotem missus loquitur homo Dei, cujus quidem nomen tacetur, sed intelligitur officio ministerioque suo sine dubitatione propheta. Sic enim scriptum est : *Et venit homo Dei ad Heli, et dixit : Hæc dicit Dominus : Revelans revelatus sum ad domum patris tui, cum essent in terra Ægypti servi in domo Pharaonis; et elegi domum patris tui ex omnibus sceptris Israel mihi sacerdotio fungi, ut ascenderent ad altare meum, et incenderent incensum, et portarent ephod; et dedi domui patris tui omnia*

« l'éphod ; et j'ai donné à la maison de ton père « tout le revenu des sacrifices des enfants d'Israël. « Pourquoi as-tu foulé aux pieds mon encens et mes « sacrifices, et pourquoi as-tu plus honoré tes en- « fants que moi, puisque tu as mangé avec eux « les prémices de tous les sacrifices de mon peuple « d'Israël ? » C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur et le Dieu d'Israël : « J'avais dit que ta maison « et la maison de ton père passeraient éternelle- « ment en ma présence. Mais loin de moi cette « pensée ! je glorifierai celui qui m'aura glorifié, « et ceux qui me méprisent seront couverts d'igno- « minie. Voici venir le temps où j'exterminerai ta « race et celle de ton père, et dans ma maison il « n'y aura plus un vieillard, de sorte qu'il ne de- « meurera pas un seul des tiens pour monter à l'au- « tel ; et tes yeux s'éteindront et ton âme se dessé- « chera ; et tous ceux qui resteront de ta maison « périront par l'épée ; et ce qui te servira de signe, « c'est qu'Ophni et Phinées mourront en un même « jour. Et je susciterai pour moi un prêtre fi- « dèle, et qui agira selon mon cœur et mon âme ; « et je lui bâtirai une maison durable, qui passera « éternellement devant mon Christ. Quiconque « alors restera de ta maison viendra l'adorer avec « une petite pièce d'argent, et lui dira : Donnez- « moi par pitié la moindre partie du service de « l'autel, afin que je mange du pain. »

On ne peut pas dire que cette prophétie, qui prédit si clairement le changement de l'ancien sacerdoce, ait été accomplie en la personne de Samuel. Quoiqu'il ne fût pas d'une autre tribu que de celle que Dieu avait destinée pour servir à l'autel, il n'était pas pourtant de la famille d'Aaron, de laquelle seule on tirait les prêtres; et par conséquent tout ceci était la figure du changement qui devait se faire par Jésus-Christ, et appartenait proprement à l'Ancien Testament, et figurativement au Nouveau ; je dis quant à l'événement de la chose, et non quant aux paroles. Il y eut encore depuis des prêtres de la famille d'Aaron, comme Sadoch et Abiathar, sous le règne de David, et plusieurs autres, longtemps avant que ce changement fût arrivé en la personne de Jésus-Christ. Mais à présent quel est celui qui contemple ces choses des yeux de la foi, et qui n'avoue qu'elles sont accomplies? Il ne reste en effet aux Juifs ni tabernacle, ni temple, ni autel, ni sacrifice, ni par conséquent aucun prêtre, qui, selon la loi de Dieu, devrait être de la famille d'Aaron, comme ce prophète le fait entendre ici quand il dit : « Voici ce que dit le Seigneur et le « Dieu d'Israël : J'avais résolu que ta maison et « la maison de ton père passerait éternellement « en ma présence. Mais loin de moi cette pensée. « Je glorifierai ceux qui me glorifient, et ceux qui « me méprisent deviendront méprisables. » Par la maison de son père, il n'entend pas parler de celui dont il avait pris immédiatement naissance, mais d'Aaron, le premier grand prêtre, dont tous les autres sont descendus. Ce qui précède le montre clairement : « Je me suis fait connaître, dit-il, « à la maison de ton père, lorsqu'elle était captive « de Pharaon en Égypte, et je l'ai choisie entre « toutes les tribus d'Israël pour les fonctions du « sacerdoce. » Qui était le père d'Héli dans la

quæ sunt ignis filiorum Israel in escam. Et utquid respexisti in incensum meum, et in sacrificium meum, impudenti oculo, et glorificasti filios tuos super me, benedicere primitias omnis sacrificii in Israel in conspectu meo? Propter hoc hæc dicit Dominus Deus Israel: Dixi, Domus tua et domus patris tui transibunt coram me usque in æternum. Et nunc dicit Dominus : Nequaquam, sed glorificantes me glorificabo ; et qui spernit me, spernetur. Ecce dies veniunt, et exterminabo semen tuum et semen domus patris tui, et non erit tibi senior in domo mea omnibus diebus, et virum exterminabo tibi ab altari meo, ut deficiant oculi ejus, et defluat anima ejus ; et omnis qui superaverit domus tuæ, decidet in gladio virorum. Et hoc tibi signum, quod veniet super duos filios tuos hos, Ophni et Phinees ; una die morientur ambo. Et suscitabo mihi sacerdotem fidelem, qui omnia quæ in corde meo et quæ in anima mea faciat ; et ædificabo ei domum fidelem, et transibit coram Christo meo omnibus diebus. Et erit, qui superaverit in domo tua, veniet adorare ei obolo argenti, dicens : Jacta me in unam partem sacerdotii tui manducare panem.

Non est ut dicatur ista prophetia, ubi sacerdotii veteris tanta manifestatione prænuntiata mutatio est, in Samuele fuisse completa. Quanquam enim non esset de alia tribu Samuel, quam quæ constituta fuerat a Domino, ut serviret altari ; tamen non erat de filiis Aaron, cujus progenies fuerat deputata, unde fierent sacerdotes : ac per hoc in ea quoque re gesta, eadem mutatio, quæ per Christum Jesum futura fuerat, adumbrata est : et ad vetus Testamentum proprie, figurate vero pertinebat ad novum, prophetia facti etiam ipsa, non verbi ; id scilicet facto significans, quod verbo ad Heli sacerdotem dictum est per Prophetam. Nam fuerunt postea sacerdotes ex genere Aaron, sicut Sadoch et Abiathar regnante David, et alii deinceps, antequam tempus veniret, quo ista quæ de sacerdotio mutando tanto ante prædicta sunt, effici per Christum oportebat. Quis autem nunc fideli oculo hæc intuens non videat esse completa ? quandoquidem nullum tabernaculum, nullum templum, nullum altare, nullum sacrificium, et ideo nec ullus sacerdos remansit Judæis, quibus, ut de semine Aaron ordinaretur, in Dei fuerat lege mandatum. Quod et hic commemoratum est illo dicente propheta, *Hæc dicit Dominus Deus Israel : Dixi, Domus tua et domus patris tui transibunt coram me usque in æternum. Et nunc dicit Dominus : Nequaquam, sed glorificantes me glorificabo ; et qui me spernit, spernetur.* Quod enim nominat domum patris ejus, non eum de proximo patre dicere, sed de illo Aaron, qui primus sacerdos est institutus, de cujus progenie cæteri sequerentur, superiora demonstrant, ubi ait, *Revelatus sum ad domum patris tui, cum essent in terra Ægypti servi in domo Pharaonis, et elegi domum patris tui ex omnibus sceptris Israel, mihi sacerdotio fungi.* Quis patrum fuit hujus in illa Ægyptia

captivité d'Égypte, de la famille duquel les grands prêtres furent choisis ensuite, sinon Aaron? C'est donc de cette race que Dieu dit ici qu'il n'y aura plus de prêtre à l'avenir; et c'est ce que nous voyons maintenant accompli. Que notre foi y fasse attention, les choses sont présentes: on les voit, on les touche, et elles sautent aux yeux malgré qu'on en ait. « Voici, dit-il, « venir le temps que j'exterminerai ta race et « celle de ton père, et il n'y aura plus de vieillard « en ma maison, etc. » Ce temps prédit est venu. Il n'y a plus de prêtres selon l'ordre d'Aaron; et quiconque reste de cette famille, lorsqu'il considère le sacrifice des chrétiens établi par toute la terre, et qu'il se voit dépouillé d'un si grand honneur, sèche de regret et d'envie.

Ce qui suit appartient proprement à la maison d'Héli: « Tous ceux qui resteront de ta maison « périront par l'épée; et ce qui te servira de « signe, c'est que tes enfants Ophni et Phinées « mourront tous deux en un même jour. » Le même signe donc qui marquait le changement du sacerdoce de sa maison, marquait aussi qu'il devait être retiré de la maison d'Aaron. La mort des enfants d'Héli ne figurait la mort d'aucun homme, mais celle du sacerdoce même dans la famille d'Aaron. Quant à ce qui suit, il se rapporte au grand prêtre, dont Samuel devint la figure en succédant à Héli; et par conséquent ceci doit s'entendre de Jésus-Christ, le véritable grand prêtre du Nouveau Testament: « Et je me choisirai un « prêtre fidèle qui fera tout ce que mon cœur et « mon âme désirent, et je lui construirai une « maison fidèle. » Cette maison est la céleste et éternelle Jérusalem. « Et elle passera, dit-il, éter- « nellement en la présence de mon Christ; » c'est-à-dire, elle paraîtra devant lui; comme il a dit auparavant de la maison d'Aaron: « J'avais « résolu que votre maison et la maison de votre « père passerait éternellement en ma présence. » Remarquez que ce qui passera, c'est la maison, et non le prêtre, c'est-à-dire le Christ, son médiateur et son sauveur. On peut encore entendre qu'elle passera de la mort à la vie pendant tout le temps de notre mortalité, jusqu'à la fin des siècles. Quant à ce que Dieu dit: « Qui fera tout « ce que mon cœur et mon âme désirent; » ne pensons pas que Dieu ait une âme, lui qui est le créateur de l'âme; mais que c'est une expression figurée de l'Écriture, comme quand elle lui donne des mains, des pieds, et les autres membres du corps. De peur qu'on ne s'imagine que c'est selon le corps qu'elle dit que l'homme a été fait à l'image de Dieu, elle donne aussi des ailes à Dieu, dont l'homme est privé, et lui dit: « Mettez-moi à « l'ombre de vos ailes; » afin que les hommes reconnaissent que tout cela n'est dit que par métaphore de cette nature ineffable.

« Et ce qui restera de ta maison viendra l'ado- « rer. » Ceci ne doit pas s'entendre proprement de la maison d'Héli, mais de celle d'Aaron, qui a duré jusqu'à l'avénement de Jésus-Christ, et dont il en reste encore aujourd'hui quelques-uns. A l'égard de la maison d'Héli, Dieu avait déjà dit que tous ceux qui resteraient de cette maison périraient par l'épée. Comment donc ce qu'il dit

servitute, unde, cum liberati essent, electus est ad sacerdotium, nisi Aaron? De hujus ergo stirpe isto loco dixit futurum fuisse, ut non essent ulterius sacerdotes: quod jam videmus impletum. Vigilet fides, præsto sunt res, cernuntur, tenentur, et videre nolentium oculis ingeruntur. *Ecce*, inquit, *dies veniunt, et exterminabo semen tuum, et semen domus patris tui, et non erit tibi senior in domo mea omnibus diebus, et virum exterminabo tibi ab altari meo, ut deficiant oculi ejus, et defluat anima ejus.* Ecce dies qui prænuntiati sunt, jam venerunt. Nullus sacerdos est secundum ordinem Aaron: et quicumque ex ejus genere est homo, cum videt sacrificium Christianorum toto orbe pollere, sibi autem honorem illum magnum esse subtractum, deficiunt oculi ejus, et defluit anima ejus tabe mœroris.

Proprie autem ad hujus domum Heli, cui hæc dicebantur, quod sequitur pertinet: *Et omnis qui superaverit domus tuæ, decidet in gladio virorum. Et hoc tibi signum, quod veniet super duos filios tuos hos, Ophni et Phinees; die uno morientur ambo.* Hoc ergo signum factum est mutandi sacerdotii de domo hujus, quo signo significatum est mutandum sacerdotium domus Aaron. Mors quippe filiorum hujus significavit mortem, non hominum, sed ipsius sacerdotii de filiis Aaron. Quod autem sequitur, ad illum jam pertinet sacerdotem, cujus figuram gessit huic succedendo Samuel. Proinde quæ sequuntur, de Christo Jesu, novi Testamenti vero sacerdote, dicuntur: *Et suscitabo mihi sacerdotem fidelem, qui omnia quæ in corde meo et quæ in anima mea, faciat; et ædificabo ei domum fidelem.* Ipsa est æterna et superna Jerusalem. *Et transibit*, inquit, *coram Christo meo omnibus diebus. Transibit* dixit, conversabitur: sicut superius dixerat de domo Aaron, *Dixi, Domus tua et domus patris tui transibunt coram me in æternum.* Quod autem ait, *coram Christo meo transibit;* de ipsa domo utique intelligendum est, non de illo sacerdote, qui est Christus ipse Mediator atque Salvator. Domus ergo ejus coram illo transibit. Potest et *transibit* intelligi de morte ad vitam, omnibus diebus, quibus peragitur usque in finem sæculi hujus ista mortalitas. Quod autem ait Deus, *Qui omnia quæ in corde meo, et quæ in anima mea, faciat;* non arbitremur habere animam Deum, cum sit conditor animæ: sed ita hoc de Deo tropice, non proprie, dicitur, sicut manus et pedes et alia corporis membra. Et, ne secundum hoc credatur homo in carnis hujus effigie factus ad imaginem Dei, adduntur et alæ, quas utique non habet homo; et dicitur Deo, *Sub umbra alarum tuarum protege me:* ut intelligant homines de illa ineffabili natura, non propriis, sed translatis rerum vocabulis ista dici.

Quod vero adjungitur, *Et erit, qui superaverit in domo tua, veniet adorare ei;* non proprie de domo dicitur hujus Heli, sed illius Aaron, de qua usque ad adventum Jesu Christi homines remanserunt, de quo genere etiam nunc usque non desunt. Nam de illa domo hujus Heli jam supra dictum erat, *Et omnis qui superaverit domus tuæ, decidet in gladio virorum.* Quomodo ergo hic vere

ici peut-il être vrai, « Ce qui restera de ta maison « viendra l'adorer, » à moins qu'on ne l'entende de toute la famille sacerdotale d'Aaron? Si donc il existe de ces restes prédestinés, dont un autre prophète dit « que les restes seront sauvés, » et dont l'Apôtre dit : « Ainsi en ce temps-ci même les « restes ont été sauvés selon l'élection de la grâce; » si, dis-je, il existe de ces restes, indubitablement ils croiront en Jésus-Christ, comme du temps des apôtres plusieurs de cette nation crurent en lui : et encore aujourd'hui l'on en voit quelques-uns, quoique en petit nombre, qui embrassent la foi, et en qui s'accomplit ce que cet homme de Dieu ajoute : « Il viendra l'adorer avec une petite « pièce d'argent. » Qui viendra-t-il adorer, sinon ce souverain prêtre, qui est Dieu aussi? Dans ce sacerdoce établi selon l'ordre d'Aaron, on ne venait au temple ni à l'autel pour adorer le grand prêtre. Que veut dire cette petite pièce d'argent, si ce n'est cette parole abrégée de la foi, dont l'Apôtre fait mention après le prophète, quand il dit : « Le Seigneur fera une parole courte et abrégée « sur la terre? » Or, que l'argent se prenne pour la parole de Dieu, le Psalmiste en fait foi lorsqu'il dit : « Les paroles du Seigneur sont pures; « c'est de l'argent qui a passé par le feu. »

Que dit donc celui qui vient adorer le prêtre de Dieu et le prêtre-Dieu? « Donnez-moi, je vous « prie, quelque part en votre sacerdoce, afin « que je mange du pain. » Je ne prétends rien à la dignité de mes pères, puisqu'elle est abolie; faites-moi seulement part de votre sacerdoce. « Car j'aime mieux être méprisable dans la mai« son du Seigneur, » pourvu que je devienne un membre de votre sacerdoce, quel qu'il soit. Il appelle ici sacerdoce le peuple même dont est souverain prêtre le médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme. C'est à ce peuple que l'apôtre saint Pierre dit : « Vous êtes le peu« ple saint et le sacerdoce royal. » Il est vrai que quelques-uns, au lieu de *votre sacerdoce*, traduisent *de votre sacrifice;* mais cela signifie toujours le même peuple chrétien. De là vient cette parole de l'Apôtre : « Nous ne sommes tous « ensemble qu'un seul pain et qu'un seul corps « en Jésus-Christ; » et encore : « Offrez vos corps « à Dieu comme une hostie vivante. » Ainsi, quand cet homme de Dieu ajoute, « Pour manger du « pain, » il exprime élégamment le genre même du sacrifice, dont le prêtre lui-même dit : « Le « pain que je donnerai pour la vie du monde, « c'est ma chair. » C'est là le sacrifice qui n'est pas selon l'ordre d'Aaron, mais selon l'ordre de Melchisédech. Que celui qui lit ceci l'entende. Cette confession est en même temps courte, humble et salutaire : « Donnez-moi quelque part « en votre sacerdoce, afin que je mange du pain. » C'est là cette petite pièce d'argent, parce que la parole du Seigneur, qui habite dans le cœur de celui qui croit, est courte. Comme il avait dit auparavant qu'il avait donné pour nourriture à la maison d'Aaron les victimes du Vieux Testament, il parle ici de manger du pain, qui est le sacrifice des chrétiens dans le Nouveau.

dici potuit, *Et erit, qui superaverit in domo tua, veniet adorare ei;* si illud est verum, quod ultore gladio nemo inde supererit : nisi quia illos intelligi voluit, qui pertinent ad stirpem, sed illius totius sacerdotii secundum ordinem Aaron? Ergo si de illis est prædestinatis reliquiis, de quibus alius propheta dixit, *Reliquiæ salvæ fient;* unde et Apostolus, *Sic ergo,* inquit, *et in hoc tempore reliquiæ per electionem gratiæ salvæ factæ sunt*; quia de talibus reliquiis bene intelligitur esse de quo dictum est, *Qui superaverit in domo tua:* profecto credit in Christum; sicut temporibus Apostolorum ex ipsa gente plurimi crediderunt; neque nunc desunt, qui, licet rarissime, tamen credant, et impletur in eis quod hic iste homo Dei continuo secutus adjunxit, *Veniet adorare ei obolo argenti:* cui adorare, nisi illi summo sacerdoti, qui et Deus est? Neque enim in illo sacerdotio secundum ordinem Aaron, ad hoc veniebant homines ad templum vel altare Dei, ut sacerdotem adorarent. Quid est autem quod ait, *obolo argenti,* nisi brevitate verbi fidei, de quo commemorat Apostolus dictum, *Verbum consummans et brevians faciet Dominus super terram?* Argentum autem pro eloquio poni, Psalmus testis est, ubi canitur : *Eloquia Domini eloquia casta, argentum igne examinatum.*

Quid ergo dicit iste, qui venit adorare sacerdoti Dei et sacerdoti Deo? *Jacta me in unam partem sacerdotii tui, manducare panem.* Nolo in patrum meorum collocari honore, qui nullus est : jacta me in partem sacerdotii tui. *Elegi enim abjectus esse in domo Dei:* qualecumque et quantulumcumque membrum esse cupio sacerdotii tui. Sacerdotium quippe hic ipsam plebem dicit, cujus plebis ille sacerdos est Mediator Dei et hominum homo Christus Jesus. Cui plebi dicit apostolus Petrus, *Plebs sancta, regale sacerdotium.* Quamvis nonnulli, *sacrificii tui* sint interpretati; non, *sacerdotii tui:* quod nihilominus eumdem significat populum christianum. Unde dicit apostolus Paulus, *Unus panis, unum corpus multi sumus.* Quod ergo addidit, *manducare panem,* etiam ipsum sacrificii genus eleganter expressit, de quo dicit sacerdos ipse, *Panis quem ego dedero, caro mea est pro sæculi vita.* Ipsum est sacrificium, non secundum ordinem Aaron, sed secundum ordinem Melchisedech : qui legit, intelligat. Brevis itaque ista confessio et salubriter humilis, qua dicitur, *Jacta me in partem sacerdotii tui, manducare panem,* ipse est obolus argenti; quia et breve est, et eloquium Domini est habitantis in corde credentis. Quia enim dixerat superius dedisse se domui Aaron cibos de victimis veteris Testamenti, ubi ait, *Dedi domui patris tui omnia quæ sunt ignis filiorum Israel in escam;* hæc quippe fuerant sacrificia Judæorum : ideo hic dixit, *manducare panem;* quod est in novo Testamento sacrificium Christianorum.

CHAPITRE VI.

De l'éternité promise au sacerdoce et au royaume des Juifs, afin que, les voyant détruits, on reconnût que cette promesse regardait un autre royaume et un autre sacerdoce dont ceux-là étaient la figure.

Encore que ces choses paraissent maintenant aussi claires qu'elles étaient obscures lorsqu'elles furent prédites, toutefois il semble qu'on pourrait faire cette objection avec quelque sorte de vraisemblance : Quelle assurance avons-nous que toutes les prédictions des prophètes arrivent, puisque cet oracle du ciel, « Ta maison et la mai- « son de ton père passera éternellement en ma « présence, » n'a pu s'accomplir ? Nous voyons bien que ce sacerdoce a été changé, sans que cette maison puisse jamais espérer d'y rentrer, attendu qu'il a été aboli, et que cette promesse regarde plutôt l'autre sacerdoce qui a succédé à celui-là. Celui qui parle ainsi ne comprend pas encore ou ne se souvient pas que le sacerdoce, même selon l'ordre d'Aaron, était comme l'ombre du sacerdoce futur et éternel ; et qu'ainsi, quand l'éternité lui a été promise, cette promesse ne lui appartenait pas, mais à celui dont il était l'ombre et la figure. Pour que l'on ne s'imaginât pas que l'ombre même dût demeurer, le changement en a dû être aussi prédit.

De même le royaume de Saül, qui fut réprouvé et rejeté, était l'ombre du royaume à venir, qui doit subsister éternellement ; car il faut considérer comme un grand mystère cette huile dont il fut sacré, et ce chrême qui lui donna le nom de Christ. Aussi David lui-même le respectait si fort en Saül, qu'il frémit de crainte et se frappa la poitrine, lorsque, ce prince étant entré dans une caverne obscure pour les nécessités de la nature, il lui coupa le bord de sa robe, pour lui faire voir comment il l'avait épargné quand il pouvait s'en défaire, et dissiper par là les soupçons qu'il avait conçus contre lui, qui étaient cause qu'il le poursuivait avec une animosité furieuse. Il appréhenda donc de s'être rendu coupable de sacrilége, seulement pour avoir touché au vêtement de Saül. Voici comment l'Écriture en parle : « Et David se frappa la poitrine, parce « qu'il avait coupé un pan de sa robe. » Ceux qui l'accompagnaient lui conseillaient de tuer Saül, puisque Dieu le livrait entre ses mains. « A Dieu « ne plaise, dit-il, que je le fasse, et que je mette « la main sur lui, car c'est le Christ du Seigneur! » Ce n'était donc pas proprement la figure qu'il respectait, mais la chose figurée. Ainsi, quand Samuel dit à Saül : « Parce que vous n'avez pas « fait ce que je vous avais dit, ou plutôt ce que « Dieu vous avait dit par moi, le trône d'Israël, « que Dieu vous avait préparé pour durer éter- « nellement, ne subsistera point pour vous ; mais « le Seigneur cherchera un homme selon son cœur, « qu'il établira prince sur son peuple, à cause « que vous n'avez pas obéi à ses ordres ; » ces paroles, dis-je, ne doivent pas s'entendre comme si Dieu, après avoir promis un royaume éternel à Saül, ne voulut plus tenir sa promesse lorsqu'il eut péché ; car Dieu n'ignorait pas qu'il devait

CAPUT VI.

De Judaico sacerdotio et regno, quæ cum in æternum dicantur statuta, non permanent ; ut alia intelligantur, quorum spondetur æternitas.

Cum igitur hæc tanta tunc altitudine prænuntiata sint, tanta nunc manifestatione clarescant ; non frustra tamen moveri quispiam potest, ac dicere : Quomodo confidimus venire omnia, quæ in libris illis ventura prædicta sunt, si hoc ipsum quod ibi divinitus dictum est, *Domus tua et domus patris tui transibunt coram me in æternum*, effectum habere non potuit? Quoniam videmus illud sacerdotium fuisse mutatum ; et quod illi domui promissum est, nec sperari aliquando complendum : quia illud quod ei reprobato mutatoque succedit, hoc potius prædicatur æternum. Hoc qui dicit, nondum intelligit, aut non recolit, etiam ipsum secundum ordinem Aaron sacerdotium, tanquam umbram futuri æterni sacerdotii constitutum : ac per hoc quando ei æternitas promissa est, non ipsi umbræ ac figuræ, sed ei quod per ipsam adumbrabatur figurabaturque, promissum est. Sed ne putaretur ipsa umbra esse mansura, ideo etiam mutatio ejus debuit prophetari.

Regnum quoque isto modo etiam Saülis ipsius, qui certe reprobatus atque rejectus est, futuri regni erat umbra in æternitate mansuri. Oleum quippe illud quo unctus est, et ab eo chrismate christus est dictus, mystice accipiendum, et magnum sacramentum intelligendum est : quod in eo tantum veneratus est ipse David, ut percusso corde pavitaverit, quando in tenebroso occultatus antro, quo etiam Saül urgente intraverat necessitate naturæ, exiguam particulam vestis ejus retrorsum latenter abscidit, ut haberet unde monstraret, quomodo ei pepercerit, cum posset occidere ; atque ita suspicionem de animo ejus, qua sanctum David putans inimicum suum vehementer persequebatur, auferret. Ne itaque reus esset tanti sacramenti in Saüle violati, quia vel indumentum ejus sic attrectavit, extimuit. Ita enim scriptum est : *Et percussit cor David super eum, quia abstulit pinnulam chlamydis ejus.* Viris autem, qui cum illo erant, et ut Saülem in manus suas traditum interimeret suadebant, *Non mihi*, inquit, *contingat a Domino, si fecero hoc verbum domino meo christo Domini, inferre manum meam super eum ; quia christus Domini est hic.* Huic ergo umbræ futuri non propter ipsam, sed propter illud quod præfigurabat, tanta veneratio exhibebatur. Unde et illud quod ait Saüli Samuel, *Quoniam non servasti mandatum meum, quod mandavit tibi Dominus ; quemadmodum nunc paraverat Dominus regnum tuum usque in æternum super Israel, et nunc regnum tuum non stabit tibi ; et quæret Dominus sibi hominem secundum cor suum, et mandabit ei Dominus esse in principem super populum suum ; quia non custodisti quæ mandavit tibi Dominus* : non sic accipiendum est, ac si ipsum Saülem Deus in æternum præ-

pécher; mais il avait préparé son royaume pour être la figure d'un royaume éternel. C'est pourquoi Samuel ajoute : « Votre royaume ne subsis« tera point pour vous. » Celui qu'il figurait a subsisté et subsistera toujours, mais non pas pour Saül ni pour ses descendants. « Et le Seigneur, « dit-il, cherchera un homme, » ou David, ou le médiateur même du Nouveau Testament, qui était aussi figuré par le chrême dont David et sa postérité furent sacrés. Or Dieu ne cherche pas un homme, comme s'il ignorait où il est; mais il s'accommode au langage des hommes, et nous cherche même par là. Nous étions dès lors si bien connus, non-seulement à Dieu le Père, mais à son Fils unique, qui est venu chercher ce qui était perdu, qu'il nous avait élus en lui avant la création du monde. Lors donc que l'Écriture dit qu'*il cherchera*, c'est comme si elle disait qu'il fera reconnaître aux autres pour son ami celui qu'il savait déjà lui appartenir. Ainsi, en latin, de *quœrere* on a formé le verbe composé *acquirere*, acquérir; et même *quœrere* se prend dans le sens *d'acquirere* : d'où le dérivé *quœstus*, qui est synonyme de *lucrum*, gain, acquisition.

CHAPITRE VII.

De la division du royaume d'Israël prédite par Samuel à Saül, et ce qu'elle figurait.

Saül pécha encore une fois en désobéissant à Dieu, et Samuel lui porta encore cette parole de sa part : « Parce que vous avez rejeté le commande« ment de Dieu, Dieu vous a rejeté, et vous ne se« rez plus roi d'Israël. » Comme Saül, avouant son crime, priait Samuel de retourner avec lui, pour en obtenir de Dieu le pardon : « Je ne retournerai « point avec vous, dit-il, parce que vous n'avez « tenu compte du commandement de Dieu. Aussi « le Seigneur ne tiendra pas compte de vous, et vous « ne serez plus roi d'Israël. Là-dessus Samuel lui « tourna le dos, et s'en alla; mais Saül le retint « par le bord de sa robe, qu'il déchira. Alors Sa« muel lui dit : Le Seigneur a ôté aujourd'hui le « royaume à Israël en vous l'ôtant, et il le don« nera à un de vos proches qui est bon au-dessus « de vous; et Israël sera divisé en deux, sans que « le Seigneur change ni se repente; car il ne res« semble pas à l'homme qui est sujet au repentir, « et qui fait des menaces et ne les exécute pas. » Celui à qui il est dit, « Le Seigneur vous rejettera, « et vous ne serez plus roi d'Israël, » et « le Sei« gneur a ôté aujourd'hui le royaume à Israël en « vous l'ôtant; » celui-là, dis-je, régna encore quarante ans depuis, car cela lui fut dit dès le commencement de son règne. Mais Dieu entendait par là qu'aucun de sa famille ne devait lui succéder au royaume, et voulait nous faire jeter les yeux sur celle de David, de laquelle est né, selon la chair, le médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme.

Or, le texte de l'Écriture ne porte pas ce qui se trouve en beaucoup d'exemplaires latins : « Le « Seigneur vous a ôté le royaume d'Israël; » mais, comme nous l'avons traduit sur le grec : « Le « Seigneur a ôté aujourd'hui le royaume à Israël

paraverit regnaturum, et hoc postea noluerit servare peccanti; neque enim eum peccaturum esse nesciebat : sed præparaverat regnum ejus, in quo figura esset regni æterni. Ideo addidit, *Et nunc regnum tuum non stabit tibi.* Stetit ergo, et stabit, quod in illo significatum est : sed non huic stabit, quia non in æternum ipse fuerat regnaturus, nec progenies ejus, ut saltem per posteros alterum alteri succedentes videretur impleri quod dictum est, *in æternum. Et quæret*, inquit, *Dominus sibi hominem* : sive David, sive ipsum Mediatorem significans Testamenti novi, qui figurabatur in chrismate etiam quo unctus est ipse David et progenies ejus. Non autem quasi nesciat ubi sit, ita Deus sibi hominem quærit : sed per hominem more hominum loquitur; quia et sic loquendo nos quærit. Non solum enim Deo Patri, verum etiam ipsi quoque Unigenito ejus, qui venit quærere quod perierat, usque adeo jam eramus noti, ut in ipso essemus electi ante constitutionem mundi. *Quæret sibi* ergo dixit, pro eo ac si diceret, quem suum esse jam novit, sibi esse familiarem aliis ostendet. Unde in latina lingua hoc verbum accipit præpositionem, et, Acquirit, dicitur : quod satis apertum est quid significet. Quanquam et sine additamento præpositionis Quærere intelligatur Acquirere : ex quo lucra vocantur et quæstus.

CAPUT VII.

De disruptione regni Israelitici, qua præfiguratur perpetua divisio Israelis spiritualis ab Israele carnali.

Rursus peccavit Saul per inobedientiam, et rursus Samuel ait illi in verbo Domini : *Quia sprevisti verbum Domini, sprevit te Dominus, ut non sis rex super Israel.* Et rursus pro eodem peccato, cum id confiteretur Saül, et veniam precaretur, rogaretque Samuelem, ut reverteretur cum illo ad placandum Deum : *Non revertar*, inquit, *tecum*; *quia sprevisti verbum Domini, et spernet te Dominus, ne sis rex super Israel. Et convertit Samuel faciem suam, ut abiret : et tenuit Saül pinnulam diploidis ejus, et disrupit eam. Et dixit ad eum Samuel, Disrupit Dominus regnum ab Israel de manu tua hodie, et dabit proximo tuo bono super te, et dividetur Israel in duo : et non convertetur, neque pœnitebit eum; quoniam non est sicut homo, ut pœniteat eum : ipse minatur, et non permanet.* Iste cui dicitur, *Spernet Dominus, ne sis rex super Israel*; et, *Disrupit Dominus regnum ab Israel de manu tua hodie*; quadraginta annos regnavit super Israel, tanto scilicet spatio temporis, quanto et ipse David, et audivit hoc primo tempore regni sui : ut intelligamus ideo dictum, quia nullus de stirpe ejus fuerat regnaturus; et respiciamus ad stirpem David, unde exortus est secundum carnem Mediator Dei et hominum homo Christus Jesus.

Non autem habet Scriptura, quod in plerisque latinis codicibus legitur, *Disrupit Dominus regnum Israel de manu tua*; sed sicut a nobis positum est inventum in græcis, *Disrupit Dominus regnum ab Israel de manu tua*; ut hoc intelligatur, *de manu tua*; quod est, *ab Israel*. Populi ergo Israel personam figurate gerebat homo iste, qui populus regnum fuerat amissurus, Christo Jesu

« en vous l'ôtant, » pour montrer que Saül représentait le peuple d'Israël qui devait perdre le royaume, Notre-Seigneur Jésus-Christ devant régner spirituellement par le Nouveau Testament. Ainsi, quand il est dit, « Et il le donnera à un « de vos proches, » cela s'entend d'une parenté selon la chair. En effet, selon la chair, Jésus-Christ a pris naissance d'Israël, aussi bien que Saül. Quant à ce qui suit : « Qui est bon au-dessus « de vous, » cela peut s'entendre, « qui est meil-« leur que vous, » et quelques-uns l'ont traduit ainsi ; mais il est mieux de le prendre par rapport à cette autre parole prophétique : « Jusqu'à ce « que j'aie mis tous vos ennemis sous vos pieds, » du nombre desquels est Israël, à qui Jésus-Christ a ôté le royaume comme à son persécuteur. Il y avait toutefois parmi les Juifs un autre Israël en qui ne se trouvait aucune malice, comme le froment caché sous la paille. C'est de là que sont sortis les apôtres, et tant de martyrs, dont Étienne a été le premier. De là ont pris naissance tant d'Églises dont parle l'apôtre saint Paul, « glo-« rifiant Dieu, dit-il, à cause de ma conversion. »

Je ne doute point que par ces mots, « Et Israël « sera divisé en deux, » il ne laisse entendre, « en Israël ennemi de Jésus-Christ, et Israël fidèle à Jésus-Christ ; en Israël appartenant à la servante, et Israël appartenant à la femme libre. » Ces deux Israël étaient d'abord mêlés ensemble, comme Abraham étant attaché à la servante, jusqu'à ce que celle qui était stérile, ayant été rendue féconde par la grâce de Jésus-Christ, s'écriât : « Chassez la servante avec son fils. » Il est vrai qu'Israël fut partagé en deux, à cause du péché de Salomon sous le règne de son fils Roboam, et qu'il demeura en cet état, chaque faction ayant ses rois à part, jusqu'à ce que toute la nation fût vaincue par les Chaldéens, et emmenée captive à Babylone. Mais qu'est-ce que cela fait à Saül ? Si cette menace était nécessaire, ne devait-on pas l'adresser plutôt à David, dont Salomon était fils ? Maintenant même les Juifs ne sont pas divisés entre eux, mais dispersés par toute la terre, dans la société d'une même erreur. Or cette division, dont Dieu menace ici ce peuple et ce royaume dans la personne de Saül qui le représentait, doit être éternelle et immuable, selon ces paroles qui suivent : « Et Dieu ne changera « ni ne se repentira point ; car il ne ressemble pas « à l'homme, qui est sujet au repentir, et qui fait « des menaces et ne les exécute pas. » Lorsque l'Écriture dit qu'il se repent, cela ne marque que le changement des choses qu'il connaît par une prescience qui ne change point. Quand donc elle dit qu'il ne se repent point, elle entend qu'il ne change point.

Ainsi l'arrêt de cette division d'Israël est un arrêt perpétuel et irrévocable. Tous ceux qui dans tous les temps passèrent de la synagogue des Juifs à l'Église de Jésus-Christ, ne faisaient point partie de cette synagogue selon la prescience de Dieu, quoique les uns et les autres fussent unis selon la nature humaine. Aussi tous les Israélites qui, s'attachant à Jésus-Christ, persévèrent dans cette union, ne seront jamais avec ces Israélites qui s'opiniâtrent toute leur vie à être ses ennemis, mais demeureront toujours dans cette division qui a été prédite ici. Le Vieux Testament donné sur le

Domino nostro per novum Testamentum, non carnaliter, sed spiritualiter regnaturo. De quo cum dicitur, *Et dabit illud proximo tuo*, ad carnis cognationem id refertur : ex Israel enim Christus secundum carnem, unde et Saül. Quod vero additum est, *bono super te*, potest quidem intelligi, *meliori te* ; nam et quidam sic sunt interpretati : sed melius sic accipitur, *bono super te*, ut quia ille bonus est, ideo sit super te, juxta illud aliud propheticum, *Donec ponam omnes inimicos tuos sub pedibus tuis*. In quibus est et Israel, cui suo persecutori regnum abstulit Christus. Quamvis fuerit illic et Israel, in quo dolus non erat, quoddam quasi frumentum illarum palearum. Nam utique inde erant Apostoli, inde tot martyres, quorum prior Stephanus ; inde tot Ecclesiæ, quas apostolus Paulus commemorat, in conversione ejus magnificantes Deum.

De qua re non dubito intelligendum esse quod sequitur, *Et dividetur Israel in duo* : in Israel scilicet inimicum Christo, et Israel adhærentem Christo ; in Israel ad ancillam, et Israel ad liberam pertinentem. Nam ista duo genera primum simul erant, velut Abraham adhuc adhæreret ancillæ, donec sterilis per Christi gratiam fecundata clamaret, *Ejice ancillam et filium ejus*. Propter peccatum quidem Salomonis regnante filio ejus Roboam, scimus Israel in duo fuisse divisum, atque ita perseverasse, habentibus singulis partibus reges suos, donec illa gens tota a Chaldæis esset ingenti vastatione subversa atque translata. Sed hoc quid ad Saülem, cum si tale aliquid comminandum esset, ipsi David fuerit potius comminandum, cujus erat filius Salomon ? Postremo nunc inter se gens Hebræa divisa non est, sed indifferenter in ejusdem erroris societate dispersa per terras. Divisio vero illa, quam Deus sub persona Saülis, illius regni et populi figuram gerentis, eidem regno populoque minatus est, æterna atque immutabilis significata est, per hoc quod adjunctum est, *Et non convertetur, neque pœnitebit eum ; quoniam non est sicut homo, ut pœniteat eum : ipse minatur, et non permanet* : id est, homo minatur, et non permanet ; non autem Deus, quem non pœnitet, sicut hominem. Ubi enim legitur quod pœniteat eum, mutatio rerum significatur, immutabili præscientia manente divina. Ubi ergo non pœnitere dicitur, non mutare intelligitur.

Prorsus insolubilem videmus per hæc verba prolatam divinitus fuisse sententiam de ista divisione populi Israel, et omnino perpetuam. Quicumque enim ad Christum transierunt, vel transeunt, vel transibunt inde, non erant inde secundum Dei præscientiam, non secundum generis humani unam eamdemque naturam. Prorsus quicumque ex Israelitis adhærentes Christo perseverant in illo, nunquam erunt cum eis Israelitis, qui ejus inimici usque in finem vitæ hujus esse persistunt : sed in divisione, quæ hic prænuntiata est, perpetuo permanebunt. Nihil enim

Sinaï, et qui n'engendre que des esclaves, ne sert qu'en ce qu'il rend témoignage au Nouveau; et tous les Juifs maintenant qui lisent Moïse ont un voile sur le cœur qui leur en dérobe l'intelligence. Mais lorsque quelqu'un d'eux passe à Jésus-Christ, ce voile est ôté. En effet, ceux qui passent à Jésus-Christ changent aussi d'intention et de désirs, et n'aspirent plus à une félicité charnelle, mais spirituelle. C'est pourquoi, dans cette fameuse journée des Juifs contre les Philistins, où le ciel se déclara si ouvertement en faveur des premiers à la prière de Samuel, ce prophète prit une pierre et la posa entre les deux Massephat, la nouvelle et l'ancienne, et l'appela Abennézer, c'est-à-dire *la pierre du secours*, parce que, dit-il, c'est jusqu'ici que Dieu nous a secourus. Or Massephat signifie *intention*; et *cette pierre du secours*, c'est la *médiation* du Sauveur, par qui il faut passer de la vieille Massephat à la nouvelle, c'est-à-dire de l'intention qui regardait une fausse et charnelle habitude dans un royaume charnel, à celle qui s'en propose une véritable et spirituelle dans le royaume des cieux par le moyen du Nouveau Testament. Comme il n'est rien de meilleur que cette félicité, c'est jusque-là que Dieu nous aide.

CHAPITRE VIII.

Des promesses de Dieu à David touchant Salomon, lesquelles ne peuvent s'entendre que de Jésus-Christ.

Il faut voir maintenant, autant que cela peut servir à notre dessein, les promesses que Dieu a faites à David même, qui prit la place de Saül, dont le changement figurait le dernier changement auquel se rapporte toute l'Écriture. Toutes choses prospérant à David, il résolut de bâtir une maison à Dieu, ce fameux temple qui fut l'ouvrage de son fils Salomon. Comme il était dans cette pensée, Dieu parla au prophète Nathan, et, après lui avoir déclaré que David ne lui bâtirait pas une maison, et qu'il s'en était bien passé jusqu'alors : « Tu diras, ajouta-t-il, à mon serviteur David : Voici ce que dit le Seigneur tout-puissant : Je t'ai choisi parmi les pasteurs, afin que tu fusses le conducteur de mon peuple. Je t'ai assisté dans toutes tes entreprises, j'ai dissipé tous tes ennemis, et j'ai égalé ta gloire à celle des plus grands rois. Je veux assigner un lieu à mon peuple et l'y établir, afin qu'il y demeure séparé des autres nations, et que rien ne trouble son repos à l'avenir. Les méchants ne l'opprimeront plus comme autrefois, lorsque je lui donnai des juges pour le conduire. Je ferai que tous tes ennemis te laisseront en paix, et tu me bâtiras une maison. Car lorsque tes jours seront accomplis, et que tu seras endormi avec tes pères, je ferai sortir un roi de ta race, dont j'affermirai le trône. C'est lui qui me construira une maison, et je maintiendrai son empire. Je lui tiendrai lieu de père, et je l'aimerai comme mon fils. Que s'il vient à m'offenser, je lui ferai sentir les effets de ma colère, et le châtierai avec rigueur; mais je ne retirerai

prodest Testamentum vetus de monte Sina in servitutem generans, nisi quia testimonium perhibet Testamento novo. Alioquin quamdiu legitur Moyses, velamen super corda eorum positum est : cum autem quisque inde transierit ad Christum, auferetur velamen. Transeuntium quippe intentio ipsa mutatur de vetere ad novum; ut non jam quisque intendat accipere carnalem, sed spiritualem felicitatem. Propter quod ipse magnus propheta Samuel, antequam unxisset regem Saül, quando exclamavit ad Dominum pro Israel, et exaudivit eum; et cum offerret holocaustosim, accedentibus alienigenis ad pugnam contra populum Dei, tonuit Dominus super eos, et confusi sunt, et offenderunt coram Israel, atque superati sunt : assumpsit lapidem unum, et statuit illum inter Massephat novam et veterem, et vocavit nomen ejus Abennezer, quod est latine Lapis adjutoris : et dixit, *Usque huc adjuvit nos Dominus.* Massephat interpretatur Intentio. Lapis ille adjutoris medietas est Salvatoris, per quem transeundum est a Massephat vetere ad novam, id est, ab intentione qua exspectabatur in carnali regno beatitudo falsa carnalis, ad intentionem qua per novum Testamentum exspectatur in regno cœlorum beatitudo verissima spiritualis : qua quoniam nihil est melius, huc usque adjuvat Deus.

CAPUT VIII.

De promissionibus ad David in filio ejus, quæ nullatenus in Salomone, sed plenissime inveniuntur in Christo.

Jam nunc video esse monstrandum quid ipsi David, qui Saüli successit in regnum, cujus mutatione finalis illa mutatio figurata est, propter quam divinitus cuncta dicta, cuncta conscripta sunt, Deus promiserit, quod ad rem qua de agimus pertinet. Cum regi David multa prospera provenissent, cogitavit facere Deo domum, templum illud scilicet excellentissime diffamatum, quod a rege Salomone filio ejus postea fabricatum est. Hoc eo cogitante, factum est verbum Domini ad Nathan prophetam, quod perferret ad regem. Ubi cum dixisset Deus quod non ab ipso David sibi ædificaretur domus, neque per tantum tempus se mandasse cuiquam in populo suo, ut sibi fieret domus cedrina: *Et nunc*, inquit, *hæc dices servo meo David : Hæc dicit Dominus omnipotens : Accepi te de ovili ovium, ut esses in ducem super populum meum in Israel, et eram tecum in omnibus quibus ingrediebaris, et exterminavi omnes inimicos tuos a facie tua, et feci te nominatum secundum nomen magnorum qui sunt super terram : et ponam locum populo meo Israel, et plantabo illum, et inhabitabit seorsum, et non sollicitus erit ultra; et non apponet filius iniquitatis humiliare eum, sicut ab initio a diebus quibus constitui judices super populum meum Israel. Et requiem tibi dabo ab omnibus inimicis tuis : et nuntiabit tibi Dominus, quoniam domum ædificabis ipsi. Et erit cum repleti fuerint dies tui, et dormies cum patribus tuis, et suscitabo semen tuum post te, qui erit de ventre tuo, et præparabo regnum ejus. Hic ædificabit mihi domum nomini meo, et dirigam thronum illius usque in æternum. Ego ero illi in patrem, et ille erit mihi in filium.*

« point de dessus lui ma miséricorde, comme j'ai « fait à l'égard de ceux dont j'ai détourné ma face. « Sa maison me sera fidèle, et son royaume durera « autant que les siècles. »

Quiconque s'imagine que cette promesse a été accomplie en Salomon se trompe fort; et son erreur vient de ce qu'il ne s'arrête qu'à ces paroles, « C'est lui qui me construira une maison, » et qu'en effet Salomon a élevé à Dieu un temple superbe, sans faire attention à celles-ci : « Sa maison « me sera fidèle, et son royaume durera autant « que les siècles. » Qu'il regarde donc le palais de Salomon, rempli de femmes étrangères et idolâtres qui entraînent ce roi, d'abord si sage, dans leur idolâtrie; et qu'il ne se permette pas de penser que les promesses de Dieu sont vaines, ou qu'il n'a pu prévoir que ce prince et sa maison s'égareraient ainsi. Lors même que nous ne les verrions point accomplies en la personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est né de David selon la chair, nous ne devrions point douter qu'elles ne le regardassent, à moins que d'en vouloir attendre vainement un autre, comme les Juifs. Il est si vrai que, par ce fils qui est ici promis à David, ils n'entendent point Salomon, que, par un merveilleux aveuglement, ils en attendent encore un autre que celui qui s'est fait reconnaître pour tel par des marques si claires et si évidentes. A la vérité, on voit aussi en Salomon quelque image des choses à venir, en ce qu'il a bâti le temple, et vécu en paix avec tous ses voisins, comme le porte son nom, car Salomon signifie *pacifique;* et que les commencements de son règne furent admirables : mais il faut demeurer d'accord qu'il n'était pas Jésus-Christ lui-même, et qu'il n'en était que la figure. De là vient que l'Écriture dit beaucoup de choses de lui, non-seulement dans les livres historiques, mais dans le psaume soixante et onzième qui porte son nom en tête; lesquelles ne sauraient du tout lui convenir, et conviennent fort bien à Jésus-Christ, pour montrer que l'un n'était que la figure, et que l'autre était la réalité. Pour n'en citer qu'un exemple, on ignore quelles étaient les bornes du royaume de Salomon, et cependant on lit dans ce psaume : « Il étendra son empire de l'une à « l'autre mer, et depuis le fleuve jusqu'aux extré- « mités de la terre; » ce que nous voyons accompli en la personne du Sauveur, qui a commencé son règne au fleuve où il fut baptisé par saint Jean et reconnu par les disciples, qui ne l'appelèrent pas seulement Maître, mais Seigneur.

Salomon ne commença à régner du vivant de son père David (ce qui n'arriva à aucun autre des rois d'Israël) que pour nous apprendre que ce n'est pas de lui que Dieu parle ici, quand il dit à David : « Lorsque tes jours seront accomplis « et que tu seras endormi avec tes pères, je ferai « sortir un roi de ta race, dont j'affermirai le « trône. » Quelque intervalle de temps qu'il y ait

Et si venerit iniquitas ejus, redarguam illum in virga virorum, et in tactibus filiorum hominum : misericordiam autem meam non amoveam ab eo, sicut amovi a quibus amovi a facie mea : et fidelis erit domus ejus, et regnum ejus usque in æternum coram me, et thronus ejus erit erectus usque in æternum.

Hanc tam grandem promissionem qui putat in Salomone fuisse completam, multum errat. Attendit enim quod dictum est, *Hic ædificabit mihi domum;* quoniam Salomon templum illud nobile exstruxit : et non attendit, *Fidelis erit domus ejus, et regnum ejus usque in æternum coram me.* Attendat ergo et aspiciat Salomonis domum plenam mulieribus alienigenis colentibus deos falsos, et ipsum ab eis regem aliquando sapientem in eamdem idololatriam seductum atque dejectum : et non audeat existimare Deum vel hoc promisisse mendaciter, vel talem Salomonem domumque ejus futuram non potuisse præscire. Non hinc autem deberemus ambigere, nec si non in Christo Domino nostro, qui factus est ex semine David secundum carnem, jam videremus ista compleri; ne vane atque inaniter his alium aliquem requiramus, sicut carnales Judæi. Nam et ipsi usque adeo filium, quem loco isto regi David promissum legunt, intelligunt non fuisse Salomonem, ut eo qui promissus est tanta jam manifestatione declarato adhuc mirabili cæcitate alium sperare se dicant. Facta est quidem nonnulla imago rei futuræ etiam in Salomone, in eo quod templum ædificavit, et pacem habuit secundum nomen suum (Salomon quippe Pacificus est latine), et in exordio regni sui mirabiliter laudabilis fuit : sed eadem sua persona per umbram futuri prænuntiabat etiam ipse Christum Dominum nostrum, non exhibebat. Unde quædam de illo ita scripta sunt, quasi de ipso ista prædicta sint, dum Scriptura sancta etiam rebus gestis prophetans, quodammodo in eo figuram delineat futurorum. Nam præter libros divinæ historiæ, ubi regnasse narratur, Psalmus etiam septuagesimus primus titulo nominis ejus inscriptus est : in quo tam multa dicuntur, quæ omnino ei convenire non possunt, Domino autem Christo aptissima perspicuitate conveniunt, ut evidenter appareat, quod in illo figura qualiscumque adumbrata sit, in isto autem ipsa veritas præsentata. Notum est enim quibus terminis regnum conclusum fuerit Salomonis : et tamen in eo psalmo legitur, ut alia taceam, *Dominabitur a mari usque ad mare, et a flumine usque ad terminos orbis terræ;* quod in Christo videmus impleri. A flumine quippe dominandi sumpsit exordium, ubi baptizatus a Joanne, eodem monstrante cœpit agnosci a discipulis, qui eum non solum magistrum, verum etiam Dominum appellaverunt.

Nec ob aliud, vivente adhuc patre suo David, regnare Salomon cœpit, quod nulli illorum regnum contigit, nisi ut hinc quoque satis eluceat, non esse ipsum, quem prophetia ista præsignat, quæ ad ejus patrem loquitur, dicens; *Et erit, cum repleti fuerint dies tui, et dormies cum patribus tuis, et suscitabo semen tuum post te, qui erit de ventre tuo, et præparabo regnum illius.* Quomodo ergo propter id quod sequitur, *Hic ædificabit mihi domum,* iste Salomon putabitur prophetatus : et non potius propter id quod præcedit, *Cum repleti fuerint dies tui, et dormies cum patribus tuis, suscitabo semen tuum post te*, alius pacificus intelligitur esse promissus, qui non ante, sicut iste, sed post mortem David prænuntiatus est suscitandus? Quamlibet enim longo interposito

eu entre Jésus-Christ et David, toujours est-il certain qu'il est venu depuis sa mort, et qu'il a bâti une maison à Dieu, non de bois et de pierre, mais d'hommes. C'est à cette maison, ou, en d'autres termes, aux fidèles, que l'apôtre saint Paul dit : « Le temple de Dieu est saint, et c'est vous « qui êtes ce temple. »

CHAPITRE IX.

De la prophétie du psaume quatre-vingt-huitième, semblable à celle de Nathan dans le second livre des Rois.

C'est pour cela qu'au psaume quatre-vingt-huitième, qui a pour titre, « Instruction pour « Éthan, Israélite, » il est fait mention des promesses de Dieu à David; et l'on y voit quelque chose de semblable à ce que nous venons de rapporter du second livre des Rois. « J'ai juré, « dit Dieu, j'ai juré à David, mon serviteur, « que je ferai fleurir éternellement sa race. Vous « avez parlé en vision à vos enfants, et vous « avez dit : J'ai mis mon secours sur un homme « puissant, et j'ai élevé sur le trône celui que j'ai « choisi parmi mon peuple. J'ai trouvé mon serviteur David, et je l'ai oint de mon huile sainte. « Car ma main sera son appui, et mon bras le « soutiendra. L'ennemi n'aura point d'avantage « sur lui, et l'enfant d'iniquité ne lui pourra « nuire. J'abattrai ses ennemis à ses pieds, et « je mettrai en fuite ceux qui le haïssent. Ma « vérité et ma miséricorde seront avec lui, et je « relèverai sa gloire et sa puissance. J'étendrai « sa main sur la mer, et sa droite sur les fleuves. « Il m'invoquera et me dira : Vous êtes mon « père, vous êtes mon Dieu et mon asile. Et je « l'établirai mon premier-né, et l'élèverai au-« dessus de tous les rois de la terre. Je lui con-« serverai toujours ma faveur, et l'alliance que « je ferai avec lui sera inviolable. J'établirai sa « race pour jamais, et son trône durera autant « que les cieux. » Tout cela doit s'entendre de Jésus-Christ sous la personne de David, à cause de la forme de serviteur qu'il a prise de David dans le sein de la Vierge. Un peu plus loin il est parlé des péchés de ses enfants, presque dans les mêmes termes qu'au livre des Rois, de ceux de Salomon : « Si ses enfants, dit Dieu, « abandonnent ma loi et ne marchent pas dans « ma crainte, s'ils profanent mes ordonnances et « ne gardent pas mes commandements, je les « châtierai la verge à la main, et je leur enver-« rai mes fléaux; mais je ne retirerai point ma « miséricorde de dessus lui. »

Ailleurs, dans un psaume où il semble que Dieu veuille parler de David, on lit : « Si ses fils aban-« donnent ma loi, et ne marchent pas dans la « voie de mes commandements; s'ils profanent « mes ordonnances, s'ils ne gardent pas mes lois; « je visiterai leur iniquité la verge à la main, je « flagellerai leurs délits, mais je ne retirerai pas « ma miséricorde de dessus lui. » Il ne dit pas *de dessus eux*, quoiqu'il parle de ses enfants, mais *de dessus lui*, ce qui pourtant, à le bien prendre, est la même chose. On ne peut, en effet, trouver en Jésus-Christ même, qui est le chef de l'Église, aucun péché qui ait besoin d'indul-

tempore Jesus Christus veniret, procul dubio post mortem regis David, cui sic est promissus, eum venire oportebat, qui ædificaret domum Deo, non de lignis et lapidibus, sed de hominibus, qualem illum ædificare gaudemus. Huic enim domui dicit Apostolus, hoc est, fidelibus Christi : *Templum enim Dei sanctum est, quod estis vos.*

CAPUT IX.

Quam similis in Psalmo octogesimo octavo sit prophetia de Christo, his quæ in Regnorum libris Nathan prophetante promittuntur.

Propter quod et in Psalmo octogesimo et octavo, cujus est titulus, *Intellectus ipsi Æthan Israelitæ*, commemorantur promissiones Dei factæ regi David, et istis, quæ in libro Regnorum sunt posita, quædam ibi similia dicuntur, sicut est : *Juravi David servo meo : Usque in æternum præparabo semen tuum.* Et iterum : *Tunc locutus es in aspectu filiis tuis, et dixisti : Posui adjutorium super potentem, et exaltavi electum de populo meo. Inveni David servum meum, in oleo sancto meo unxi eum. Manus enim mea auxiliabitur ei, et brachium meum confortabit eum. Non proficiet inimicus in eo, et filius iniquitatis non apponet nocere ei. Et concidam inimicos ejus a facie ejus, et eos qui oderunt eum, fugabo. Et veritas mea et misericordia mea cum ipso, et in nomine meo exaltabitur cornu ejus. Et ponam in mari manum ejus, et in fluminibus dexteram ejus. Ipse invocabit me : Pater meus es tu, Deus meus et susceptor salutis meæ. Et ego primogenitum ponam illum, excelsum apud reges terræ. In æternum servabo illi misericordiam meam, et testamentum meum fidele ipsi. Et ponam in sæculum sæculi semen ejus, et thronum ejus sicut dies cœli.* Quæ omnia de Domino Jesu intelliguntur, quando recte intelliguntur, sub nomine David, propter formam servi, quam de semine David idem Mediator assumpsit ex virgine. Continuo etiam dicitur de peccatis filiorum ejus tale aliquid, quale in Regnorum libro positum est, et quasi de Salomone proclivius accipitur. Ibi namque, hoc est in Regnorum libro, *Et si venerit*, inquit, *iniquitas ejus, redarguam illum in virga virorum, et in tactibus filiorum hominum : misericordiam autem meam non amoveam ab eo :* tactibus significans plagas correptionis. Unde illud est, *Ne tetigeritis christos meos.* Quod quid est aliud, quam, Ne læseritis? In Psalmo vero cum ageret tanquam de David, ut quiddam ejusmodi etiam ibi diceret, *Si dereliquerint*, inquit, *filii ejus legem meam, et in judiciis meis non ambulaverint; si justificationes meas profanaverint, et mandata mea non custodierint; visitabo in virga iniquitates eorum, et in flagellis delicta eorum : misericordiam autem meam non dispergam ab eo.* Non dixit, Ab eis, cum loqueretur de filiis ejus, non de ipso : sed dixit, *ab eo*; quod bene intellectum tantumdem valet. Non enim Christi

gence ou de punition, mais bien dans son peuple, qui compose ses membres et son corps mystique. C'est pour cela qu'au livre des Rois il est parlé de *son iniquité*, au lieu qu'ici il est parlé de celle de ses enfants, pour nous faire entendre que ce qui est dit de son corps est dit en quelque sorte de lui-même. Par la même raison, lorsque Saül persécutait son corps, c'est-à-dire ses fidèles, il lui cria du ciel : « Saül, Saül, pourquoi « me persécutes-tu? » Le psaume ajoute : « Je « n'enfreindrai point mon serment, ni ne pro- « fanerai mon alliance; je ne démentirai point « les paroles qui sortent de ma bouche; j'ai une « fois juré par ma sainteté, je ne tromperai « point David; sa race durera éternellement; « son trône demeurera à jamais devant moi « comme le soleil et la lune, et je veux qu'elle « en soit un témoin irréprochable dans le « ciel. »

CHAPITRE X.

La différence entre ce qui s'est passé dans le royaume de la Jérusalem terrestre et les promesses de Dieu, donnait à entendre que ces promesses regardaient un autre royaume et un autre roi.

Après des assurances si certaines d'une si grande promesse, de peur qu'on ne la crût accomplie en Salomon et qu'on ne l'y cherchât inutilement, le Psalmiste s'écrie : « Pour « vous, Seigneur, vous les avez rejetés et anéan- « tis. » Cela est arrivé à l'égard du royaume de Salomon en ses descendants, jusqu'à la ruine de la Jérusalem terrestre qui était le siége de son empire, et surtout du temple qu'il avait construit. Mais afin que l'on n'en tirât pas la conséquence que Dieu eût manqué à sa parole, David ajoute aussitôt : « Vous avez différé votre « Christ. » Ce Christ n'est donc ni David, ni Salomon, puisqu'il est différé. Encore que tous les rois des Juifs fussent appelés christs à cause du chrême dont on les oignait à leur sacre, et que David lui-même donne ce nom à Saül, il n'y avait toutefois qu'un seul Christ véritable, dont tous ceux-là étaient la figure. Et ce Christ était différé pour longtemps, selon l'opinion de ceux qui croyaient que ce dût être David ou Salomon; mais il devait venir en son temps, selon l'ordre de la providence de Dieu. Cependant le psaume nous apprend ensuite ce qui arriva pendant ce délai dans la Jérusalem terrestre, où l'on espérait qu'il régnerait : « Vous avez, dit-il, « rompu l'alliance que vous aviez faite avec votre « serviteur, vous avez souillé son diadème dans « la poussière, vous avez abattu ses remparts, « et ses citadelles n'ont pu le mettre en sûreté. « Tous les passants l'ont pillé, il est devenu « l'opprobre de ses voisins. Vous avez protégé « ceux qui l'opprimaient, et donné des sujets « de joie à ses ennemis. Vous avez émoussé la « pointe de son épée, et ne l'avez point aidé « dans le combat. Vous avez obscurci l'éclat de sa « gloire et brisé son trône. Vous avez abrégé le « temps de son règne, et l'avez couvert de con-

ipsius, quod est caput Ecclesiæ, possent inveniri ulla peccata, quæ opus esset humanis correptionibus servata misericordia divinitus coerceri; sed in ejus corpore ac membris, quod populus ejus est. Ideo in libro Regnorum, *iniquitas ejus* dicitur; in Psalmo autem, *filiorum ejus* : ut intelligamus de ipso dici quodammodo, quod de ejus corpore dicitur. Propter quod etiam ipse de cœlo, cum corpus ejus, quod sunt fideles ejus, Saulus persequeretur, *Saule,* inquit, *Saule, quid me persequeris?* Deinde in consequentibus Psalmi, *Neque nocebo*, inquit, *in veritate mea, neque profanabo testamentum meum, et quæ procedunt de labiis meis non reprobabo. Semel juravi in sancto meo, si David mentiar* : id est, nequaquam David mentiar. Solet enim sic loqui Scriptura. Quid autem non mentiatur, adjungit, et dicit, *Semen ejus in æternum manebit; et sedes ejus sicut sol in conspectu meo, et sicut luna perfecta in æternum, et testis in cœlo fidelis.*

CAPUT X.

Quam diversa acta sint in regno terrenæ Jerusalem, ab his quæ promiserat Deus, ut intelligeretur promissionis veritas ad alterius Regis et regni gloriam pertinere.

Post hæc tantæ promissionis validissima firmamenta, ne putarentur in Salomone completa, tanquam id speraretur, nec inveniretur : *Tu vero*, inquit, *repulisti, et ad nihilum deduxisti, Domine.* Hoc quippe factum est de regno Salomonis in posteris ejus, usque ad eversionem ipsius terrenæ Jerusalem, quæ regni ejusdem sedes fuit; et maxime ipsius templi labem, quod fuerat a Salomone constructum. Sed ne ob hoc putaretur Deus contra sua promissa fecisse, continuo subjecit, *Distulisti Christum tuum.* Non est ergo ille Salomon, sed nec ipse David, si dilatus est Christus Domini. Cum enim christi ejus dicerentur omnes reges mystico illo chrismate consecrati, non solum a rege David et deinceps, sed ab illo etiam Saüle, qui populo eidem rex primus est unctus, ipse quippe David eum christum Domini appellat : erat tamen unus verus Christus, cujus illi figuram prophetica unctione gestabant; qui secundum opinionem hominum, qui eum putabant in David vel in Salomone intelligendum, differebatur in longum; secundum autem dispositionem Dei venturus suo tempore parabatur. Interea dum ille differtur, quid factum sit de regno terrenæ Jerusalem, ubi sperabatur utique regnaturus, secutus iste psalmus adjunxit, atque ait : *Evertisti testamentum servi tui, profanasti in terra sanctitatem ejus. Destruxisti omnes macerias ejus, posuisti munitiones ejus in formidinem. Diripuerunt eum omnes transeuntes viam, factus est opprobrium vicinis suis. Exaltasti dexteram inimicorum ejus, jucundasti omnes inimicos ejus. Avertisti adjutorium gladii ejus, et non es opitulatus ei in bello. Dissolvisti eum ab emundatione, sedem ejus in terram collisisti. Minuisti dies sedis ejus, perfudisti eum confusione.* Hæc omnia venerunt super ancillam Jerusalem, in qua regnaverunt

« fusion. » Tous ces malheurs sont tombés sur la Jérusalem esclave, où même quelques enfants de la Jérusalem libre ont régné, quoiqu'ils ne soupirassent qu'après la Jérusalem céleste dont ils étaient sortis, et où ils espéraient régner un jour par la grâce du Christ véritable. Mais si l'on veut savoir comment tous ces maux lui sont arrivés, il faut l'apprendre de l'histoire.

CHAPITRE XI.

De la substance du peuple de Dieu, laquelle se trouve en Jésus-Christ revêtu de chair, et qui seule a pu délivrer son âme de l'enfer.

Le prophète adresse ensuite une prière à Dieu, mais sa prière même est une prophétie : « Jusques à quand, Seigneur, dit-il, détourne-« rez-vous jusqu'à la fin ? » il faut sous-entendre *votre face*, ou *votre miséricorde*. Par *la fin*, sont exprimés les derniers temps où cette nation même croira en Jésus-Christ. Mais, avant cela, il faut que tous les malheurs que le prophète a déplorés arrivent. C'est pourquoi il ajoute : « Votre colère s'allumera comme un feu. Sou-« venez-vous quelle est ma substance. » Par cette substance, l'on ne peut rien concevoir de mieux que Jésus-Christ même, qui a tiré de ce peuple sa substance et sa nature humaine. « Car « ce n'est pas en vain, dit-il, que vous avez créé « tous les enfants des hommes. » En effet, sans ce Fils de l'homme, sans cette substance d'Israël, par qui sont sauvés plusieurs enfants des hommes, ce serait en vain que tous les enfants des hommes auraient été créés ; tandis que maintenant il est vrai que toute la nature humaine est tombée de la vérité dans la vanité par le péché du premier homme, d'où vient cette parole d'un autre psaume : « L'homme est « devenu semblable à une chose vaine, ses jours « passent comme l'ombre ; » mais ce n'est pas pourtant en vain que Dieu a créé tous les enfants des hommes, puisqu'il en délivre plusieurs de cette vanité par le médiateur Jésus, et que les autres qu'il a prévus ne devoir pas délivrer, il les a créés, par un ordre très-beau et très-juste, pour servir aux autres, et pour relever, par l'opposition de ces deux cités, l'éclat et la gloire de la cité céleste. Le Psalmiste ajoute : « Quel homme vivra et ne mourra point, qui « délivrera son âme de l'enfer ? » Quel est celui-là, sinon *cette substance* d'Israël tirée de David, c'est-à-dire Jésus-Christ, dont l'Apôtre dit qu'étant une fois ressuscité des morts, il ne meurt plus, et que la mort n'a plus d'empire sur lui? Bien qu'il vive maintenant et qu'il ne soit plus sujet à la mort, il n'a pas laissé de mourir; mais il a délivré son âme de l'enfer, où il était descendu pour rompre les liens du péché, qui en retenaient quelques-uns captifs. Or, il l'a délivrée par cette puissance dont il dit, dans l'Évangile : « J'ai le pouvoir de quitter mon âme, « et le pouvoir de la reprendre. »

CHAPITRE XII.

Comment il faut entendre ces paroles du

nonnulli etiam filii liberæ, regnum illud tenentes in dispensatione temporaria : regnum autem cœlestis Jerusalem, cujus erant filii, in vera fide habentes, et in vero Christo sperantes. Quomodo autem ista venerint super illud regnum, index est rerum gestarum, si legatur, historia.

CAPUT XI.

De substantia populi Dei, quæ per susceptionem carnis in Christo est : qui solus eruendi ab inferis animam suam habuit potestatem.

Post hæc autem prophetata ad precandum Deum Propheta convertitur : sed et ipsa precatio prophetatio est. *Usquequo, Domine, avertis in finem?* subauditur, *faciem tuam;* sicut alibi dicitur, *Usquequo avertis faciem tuam a me?* Nam ideo quidam codices hic non habent, *avertis;* sed, *averteris :* quanquam possit intelligi, Avertis misericordiam tuam, quam promisisti David. Quod autem dixit, *in finem;* quid est, nisi, Usque in finem? Qui finis intelligendus est ultimum tempus, quando in Christum Jesum etiam illa gens est creditura, ante quem finem illa fieri oportebat, quæ superius ærumnosa deflevit. Propter quæ et hic sequitur, *Exardescet sicut ignis ira tua. Memento quæ est mea substantia.* Nihil hic melius, quam ipse Jesus intelligitur, substantia populi ejus, ex quo natura est carnis ejus. *Non enim vane*, inquit, *constituisti omnes filios hominum.* Nisi enim esset unus Filius hominis substantia Israel, per quem Filium hominis liberarentur multi filii hominum, vane utique constituti essent omnes filii hominum. Nunc vero omnis quidem humana natura per peccatum primi hominis in vanitatem de veritate collapsa est, propter quod dicit alius psalmus, *Homo vanitati similis factus est dies ejus velut umbra prætereunt :* sed non vane Deus constituit omnes filios hominum; quia et multos a vanitate liberat per mediatorem Jesum, et quos liberandos non esse præscivit, ad utilitatem liberandorum et comparationem duarum inter se a contrario civitatum, non utique vane in totius rationalis creaturæ pulcherrima atque justissima ordinatione constituit. Deinde sequitur, *Quis est homo qui vivet, et non videbit mortem; eruet animam suam de manu inferi?* Quis est iste, nisi substantia illa Israel ex semine David, Christus Jesus? De quo dicit Apostolus, quod *surgens a mortuis, jam non moritur, et mors ei ultra non dominabitur.* Sic enim vivet et non videbit mortem, ut tamen mortuus fuerit; sed animam suam eruerit de manu inferi, quo propter quorumdam solvenda inferni vincla descenderat : eruerit autem potestate illa, de qua in Evangelio dicit, *Potestatem habeo ponendi animam meam, et potestatem habeo iterum sumendi eam.*

CAPUT XII.

Ad quorum personam pertinere intelligenda sit flagitatio promissorum, de quibus in Psalmo dicitur, Ubi sunt misericordiæ tuæ, Domine, antiquæ, etc.

Sed cætera psalmi hujus, quæ ita se habent, *Ubi sunt*

psaume quatre-vingt-huit : « Où sont, Seigneur, vos anciennes miséricordes, etc. »

Pour le reste de ce psaume, qui est conçu ainsi, « Seigneur, où sont les anciennes miséricordes « que vous avez fait serment d'exercer envers « David ? Souvenez-vous, Seigneur, de l'opprobre de vos serviteurs, et qu'il m'a fallu essuyer en « silence les reproches de tant de nations, ces reproches injurieux que vos ennemis m'ont fait du « changement de votre Christ ; » quant à ces paroles, dis-je, il est permis de demander si elles s'appliquent aux Israélites, qui désiraient que Dieu accomplît la promesse qu'il avait faite à David, ou plutôt à la personne des chrétiens, qui sont Israélites selon l'esprit et non selon la chair. Véritablement elles ont été dites ou écrites du vivant d'Éthan, dont le nom est en tête de ce psaume, et sous le règne de David ; et par conséquent il n'y a point d'apparence que l'on dît alors, « Seigneur, où sont les anciennes miséri« cordes que vous avez fait serment d'exercer « envers David ? » si le prophète ne se mettait à la place de ceux qui devaient venir longtemps après, et à l'égard de qui ces promesses faites à David étaient anciennes. On peut donc entendre que, lorsque les gentils persécutaient les chrétiens, ils leur reprochaient la passion de Jésus-Christ, que l'Écriture appelle un changement, parce qu'en mourant il est devenu immortel. On peut aussi entendre que le changement du Christ a été reproché aux Juifs, en ce qu'au lieu d'être, comme ils l'attendaient, leur sauveur, il est devenu celui des gentils. C'est ce que plusieurs peuples, qui ont cru en lui par le Nouveau Testament, leur reprochent encore maintenant ; de sorte que c'est en leur personne qu'il est dit : « Souvenez-vous, Seigneur, de l'opprobre de « vos serviteurs, » parce que Dieu ne les oubliant pas, mais ayant compassion de leur misère, doit les attirer un jour eux-mêmes à la foi. Mais il me semble que le premier sens est meilleur. En effet, il ne semble pas à propos d'appeler serviteurs de Dieu les ennemis de Jésus-Christ, à qui l'on reproche que le Christ les a abandonnés pour passer aux gentils ; et que cette qualité convient mieux à ceux qui, exposés à de rudes persécutions pour le nom de Jésus-Christ, se sont souvenus du royaume promis à la race de David, et, touchés d'un ardent désir de le posséder, ont dit à Dieu : « Seigneur, où sont les anciennes « miséricordes que vous avez fait serment d'exer« cer envers David ? Souvenez-vous, Seigneur, « de l'opprobre de vos serviteurs, et qu'il m'a « fallu essuyer en silence les reproches de tant de « nations ; ces reproches injurieux que vos en« nemis m'ont fait du changement de votre « Christ, » ne le prenant pas pour un changement, mais pour un anéantissement. Que veut dire, *souvenez-vous, Seigneur*, sinon, Ayez pitié de moi, et, pour les humiliations que j'ai souffertes avec tant de patience, donnez-moi la gloire que vous aviez promise à David avec serment ? Que si nous attribuons ces paroles aux Juifs, ces serviteurs de Dieu, qui furent emmenés captifs à Babylone après la prise de la Jérusalem terrestre et avant la naissance de Jésus-Christ, ont pu les dire aussi, en entendant par *le changement du Christ* qu'ils ne devaient pas attendre de lui une félicité temporelle telle que fut celle dont ils avaient

miserationes tuæ antiquæ, Domine, quas jurasti David in veritate tua ? Memento, Domine, opprobrii servorum tuorum, quod continui in sinu meo multarum gentium : quod exprobraverunt inimici tui, Domine : quod exprobraverunt, commutationem Christi tui : utrum ex persona dicta sint illorum Israelitarum, qui desiderabant reddi sibi promissionem, quæ facta est ad David ; an potius Christianorum, qui non secundum carnem, sed secundum spiritum sunt Israelitæ, merito quæri potest. Dicta sunt quippe ista vel scripta tempore quo fuit Æthan, de cujus nomine titulum iste psalmus accepit, et idem tempus regni David fuit : ac per hoc non diceretur, *Ubi sunt miserationes tuæ antiquæ, Domine, quas jurasti David in veritate tua ?* nisi eorum personam in se Propheta transfiguraret, qui longe postea futuri erant, quibus hoc tempus esset antiquum, quando regi David ista promissa sunt. Potest autem intelligi multas gentes, quando persequebantur Christianos, exprobrasse illis passionem Christi, quam Scriptura commutationem vocat ; quoniam moriendo immortalis est factus. Potest et commutatio Christi secundum hoc accipi exprobrata Israelitis, quia cum eorum speraretur futurus, factus est gentium : et hoc eis nunc exprobrant multæ gentes, quæ crediderunt in eum per novum Testamentum, illis in vetustate remanentibus : ut ideo dicatur, *Memento, Domine, opprobrii servorum tuorum* ; quia non eos obliviscente, sed potius miserante Domino, et ipsi post hoc opprobrium credituri sunt. Sed ille quem prius posui, convenientior sensus mihi videtur. Inimicis enim Christi, quibus exprobratur, quod eos ad gentes transiens reliquerit Christus, incongrue vox ista coaptatur, *Memento, Domine, opprobrii servorum tuorum* ; non enim servi Dei nuncupandi sunt tales Judæi : sed eis verba ista competunt, qui cum graves humilitates persecutionum pro Christi nomine paterentur, recordari potuerunt excelsum regnum semini David fuisse promissum ; et ejus desiderio dicere, non desperando, sed petendo, quærendo, pulsando, *Ubi sunt miserationes tuæ antiquæ, Domine, quas jurasti David in veritate tua ? Memento, Domine, opprobrii servorum tuorum, quod continui in sinu meo multarum gentium :* hoc est, In interioribus meis patienter pertuli. *Quod exprobravereunt inimici tui, Domine quod exprobraverunt, commutationem Christi tui :* non eam putantes commutationem, sed consumptionem. Quid est autem, *Memento, Domine,* nisi, ut miserearis, et pro tolerata patienter humilitate mea, reddas celsitudinem, quam jurasti David in veritate tua ? Si autem Judæis assignemus hæc verba, illi servi Dei talia dicere potuerunt, qui expugnata terrena Jerusalem, antequam Jesus Christus humanitus nasceretur, in captivitatem ducti sunt, intelligentes commutationem

joui quelques années auparavant sous le règne de Salomon, mais une félicité céleste et spirituelle; et c'est là le changement que les nations idolâtres reprochaient, sans s'en douter, au peuple de Dieu, lorsqu'elles l'insultaient dans sa captivité. C'est aussi ce qui se trouve ensuite dans le même psaume, et qui en fait la conclusion : « Que la bénédiction du Seigneur demeure éter« nellement ! ainsi soit-il, ainsi soit-il ; » vœu très-convenable à tout le peuple de Dieu qui appartient à la Jérusalem céleste, soit à l'égard de ceux qui étaient cachés dans le Vieux Testament avant que le Nouveau fût dévoilé, soit pour ceux qui dans le Nouveau sont manifestement à Jésus-Christ. La bénédiction du Seigneur, promise à la race de David, n'est pas circonscrite dans un aussi petit espace de temps que le règne de Salomon; mais elle ne doit avoir d'autres bornes que l'éternité. La certitude de l'espérance que nous en avons est marquée par la répétition de ces mots : « Ainsi soit-il, ainsi soit-il. » David, instruit de cette circonstance, dit au second livre des Rois, qui a donné lieu à cette digression du psaume : « Vous avez parlé pour longtemps en « faveur de la maison de David; » et un peu après : « Commencez donc maintenant, et bénissez pour « jamais la maison de votre serviteur, etc.; » parce qu'il était sur le point d'avoir un fils dont la race était destinée à donner naissance à Jésus-Christ, qui devait rendre éternelle sa maison, et en même temps la maison de Dieu. Elle est la maison de David à raison de sa race, et la maison de Dieu à cause de son temple, mais d'un temple fait d'hommes et non de pierres, et où le peuple doit demeurer éternellement avec son Dieu et en son Dieu, et Dieu avec son peuple et en son peuple; en sorte que Dieu remplisse son peuple, et que le peuple soit plein de son Dieu, lorsque Dieu sera tout en tous, notre récompense dans la paix et notre force dans le combat. Comme Nathan avait dit à David, « Le Seigneur vous aver« tit que vous lui bâtirez une maison ;» David dit ensuite à Dieu : « Seigneur tout-puissant, Dieu « d'Israël, vous avez révélé à votre serviteur que « vous lui bâtiriez une maison. » Dans le fait, nous bâtissons cette maison en vivant bien, et Dieu la bâtit aussi en nous aidant à bien vivre; « parce que si le Seigneur ne bâtit lui-même une «maison, en vain travaillent ceux qui la bâtissent.» Lorsque le temps de la dernière dédicace de cette maison sera venu, alors s'accomplira ce que Dieu dit ici par Nathan : « J'assignerai un lieu à mon « peuple, et l'y établirai, afin qu'il y demeure « séparé des autres nations, et que rien ne trou« ble son repos à l'avenir. Les méchants ne l'op« primeront plus comme autrefois, lorsque je lui « donnai des juges pour le conduire. »

CHAPITRE XIII.

Que la paix promise à David par Nathan n'était point celle du règne de Salomon.

C'est une folie d'attendre ici-bas un si grand bien, ou de s'imaginer que cela ait été accompli sous le règne de Salomon à cause de la paix dont on y jouit. L'Écriture ne relève cette paix que parce qu'elle était la figure d'une autre; et elle-même a

Christi, quia scilicet non per eum terrena carnalisque felicitas, qualis paucis annis regis Salomonis apparuit, sed cœlestis ac spiritualis esset fideliter exspectanda : quam tunc ignorans infidelitas gentium, cum Dei populum exsultabat atque insultabat esse captivum, quid aliud quam Christi commutationem, sed scientibus nesciens, exprobrabat? Et ideo quod sequitur, ubi psalmus iste concluditur, *Benedictio Domini in æternum : fiat, fiat;* universo populo Dei ad cœlestem Jerusalem pertinenti, sive in illis qui latebant in Testamento vetere, antequam revelaretur novum, sive in his qui jam Testamento novo revelato manifeste pertinere cernuntur ad Christum, satis congruit. Benedictio quippe Domini in semine David, non ad aliquod tempus, qualis diebus Salomonis apparuit, sed in æternum speranda est, in qua certissima spe dicitur, *Fiat, fiat.* Illius enim spei est confirmatio verbi hujus iteratio. Hoc ergo intelligens David ait in secundo Regnorum libro, unde ad istum psalmum digressi sumus : *Et locutus es pro domo servi tui in longinquum.* Ideo autem post paululum ait :*Nunc incipe, et benedic domum servi tui usque in æternum*, et cætera; quia tunc geniturus erat filium, ex quo progenies ejus duceretur ad Christum, per quem futura erat domus ejus æterna, eademque domus Dei. Domus enim David, propter genus David; domus autem Dei eadem ipsa, propter templum Dei, de hominibus factum, non de lapidibus, ubi habitet in æternum populus cum Deo et in Deo suo, et Deus cum populo atque in populo suo : ita ut Deus sit implens populum suum, et populus plenus Deo suo, cum Deus erit omnia in omnibus, ipse in pace præmium, qui virtus in bello. Ideo cum in verbis Nathan dictum sit, *Et nuntiabit tibi Dominus quoniam domum ædificabit ipsi:* postea dictum est in verbis David, *Quoniam tu Dominus omnipotens Deus Israel, revelasti aurem servi tui, dicens, Domum ædificabo tibi.* Hanc enim domum et nos ædificamus bene vivendo, et Deus ut bene vivamus opitulando : quia *nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laborabunt ædificantes eam.* Cujus domus cum venerit ultima dedicatio, tunc fiet illud, quod hic per Nathan locutus est Deus, dicens: *Et ponam locum populo meo Israel, et plantabo illum, et inhabitabit seorsum, et non sollicitus erit ultra : et non apponet filius iniquitatis humiliare eum, sicut ab initio a diebus quibus constitui judices super populum meum Israel.*

CAPUT XIII.

An promissæ pacis veritas illis temporibus possit adscribi, quæ sub Salomone fluxerunt.

Hoc tam magnum bonum quisquis in hoc sæculo et in hac terra sperat, insipienter sapit. An quispiam putabit in pace regni Salomonis id esse completum? Pacem quippe illam Scriptura in umbra futuri excellenti prædicatione commendat. Sed huic suspicioni vigilanter occursum est,

eu soin de prévenir cette interprétation, lorsque, après avoir dit, « Les méchants ne l'opprimeront « plus, » elle ajoute aussitôt : « Comme autrefois, « lorsque je lui donnai des juges pour le conduire. » Ce peuple, avant d'être gouverné par des rois, fut gouverné par des juges, et *les méchants*, c'est-à-dire ses ennemis, l'opprimaient de temps en temps; mais, avec tout cela, on trouve sous les juges de plus longues paix que celle du règne de Salomon, qui dura quarante ans. Il y en eut une de quatre-vingts ans sous Aod. Loin donc, loin de nous la pensée que cette promesse regarde le règne de Salomon, et bien moins encore celui d'aucun autre roi, puisque pas un d'eux n'a joui d'une paix aussi longue que celle qui arriva sous le règne de ce prince, et que cette nation n'a jamais été si puissante qu'elle n'ait appréhendé le joug des rois, ses voisins. Par une suite nécessaire de l'inconstance des choses du monde, jamais aucun peuple n'a eu un empire si bien affermi, qu'il n'ait craint l'invasion des ennemis. Ainsi ce lieu d'une demeure si paisible et si assurée, qui est promis ici, est un lieu éternel, et qui est dû à des éternels dans la Jérusalem libre où régnera véritablement le peuple d'Israël, et où il jouira de la vue de Dieu, selon la promesse attachée à son nom. Le désir d'une si haute récompense doit nous porter à tâcher, par le moyen de la foi, de mener une vie pieuse dans ce triste et fâcheux pèlerinage.

CHAPITRE XIV.

Des Psaumes de David.

La cité de Dieu s'avançant donc dans le cours des temps, David régna d'abord sur la Jérusalem terrestre, qui était une ombre de la Jérusalem future. Ce prince était savant dans l'art du chant; il aimait la musique, non pour le plaisir de l'oreille, mais par un sentiment plus élevé, pour consacrer à son Dieu ses cantiques, remplis de grands mystères. L'assemblage et l'accord de plusieurs sons différents marque en effet l'union des différentes parties d'une ville bien policée. Ajoutez à cela que toutes ses prophéties sont contenues dans les cent cinquante psaumes, que nous appelons le psautier. De ces psaumes, quelques-uns veulent que ceux-là seulement soient de lui qui portent son nom. D'autres ne lui attribuent que ceux qui ont pour titre, *de David*, et disent que ceux où on lit, *à David*, ont été faits par d'autres et appropriés à sa personne. Mais ce sentiment est réfuté par le Sauveur même dans l'Évangile, lorsqu'il dit que David lui-même a appelé le Christ son Seigneur dans le psaume cent neuf, en ces termes : « Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à « ma droite, jusqu'à ce que j'aie abattu vos « ennemis sous vos pieds. » Or ce psaume, comme beaucoup d'autres, n'a pas pour titre, *de David*, mais *à David*. Il me semble donc que l'opinion la plus vraisemblable est celle qui attribue tous les psaumes à David, et qu'il en a

cum, posteaquam dictum est, *Et non apponet filius iniquitatis humiliare eum;* continuo subjunctum est, *Sicut ab initio a diebus quibus constitui judices super populum meum Israel.* Judices namque, priusquam reges ibi esse cœpissent, super illum populum fuerant constituti, ex quo terram promissionis accepit. Et utique humiliabat eum filius iniquitatis, hoc est, hostis alienigena, per intervalla temporum, quibus leguntur paces alternasse cum bellis : et inveniuntur illic pacis tempora prolixiora quam Salomon habuit, qui quadraginta regnavit annos. Nam sub eo judice qui appellatus est Aod, octoginta anni pacis fuerunt. Absit ergo, ut Salomonis tempora in hac promissione prædicta esse credantur : multo minus utique cujuslibet regis alterius. Non enim quisquam eorum in tanta, quanta ille, pace regnavit : nec unquam omnino gens illa ita regnum tenuit, ut sollicita non fuerit ne hostibus subderetur; quia in tanta mutabilitate rerum humanarum nulli aliquando populo concessa est tanta securitas, ut huic vitæ hostiles non formidaret incursus. Locus ergo iste qui promittitur tam pacatæ ac securæ habitationis, æternus est, æternisque debetur in matre Jerusalem libera, ubi erit veraciter populus Israel : hoc enim nomen interpretatur Videns Deum : cujus præmii desiderio pia per fidem vita in hac ærumnosa peregrinatione ducenda est.

CAPUT XIV.

De studio David in dispositione mysterioque Psalmorum.

Procurrente igitur per tempora civitate Dei, primo in umbra futuri, in terrena scilicet Jerusalem regnavit David. Erat autem David vir in canticis eruditus, qui harmoniam musicam non vulgari voluptate, sed fideli voluntate, dilexerit; eaque Deo suo, qui verus est Deus, mystica rei magnæ figuratione servierit. Diversorum enim sonorum rationabilis moderatusque concentus concordi varietate compactam bene ordinatæ civitatis insinuat unitatem. Denique omnis fere prophetia ejus in Psalmis est, quos centum quinquaginta liber continet, quem Psalmorum vocamus. In quibus nonnulli volunt, eos solos factos esse a David, qui ejus nomine inscripti sunt. Sunt item qui putant non ab eo factos, nisi qui prænotantur, *Ipsius David :* qui vero habent in titulis, *Ipsi David*, ab aliis factos, personæ ipsius fuisse coaptatos. Quæ opinio voce evangelica Salvatoris ipsius refutatur, ubi ait, quod ipse David in Spiritu Christum dixerit esse Dominum suum : quoniam Psalmus centesimus nonus sic incipit : *Dixit Dominus Domino meo, Sede a dextris meis, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum.* Et certe idem psalmus non habet in titulo, *Ipsius David*; sed, *Ipsi David*, sicut plurimi. Mihi autem credibilius videntur existimare qui omnes illos centum et quinquaginta Psalmos ejus

intitulé quelques-uns d'autres noms que du sien, qui figurent quelque chose de relatif au sujet; et qu'il en a laissé d'autres sans y mettre de nom, par une inspiration de Dieu, dont la raison, il est vrai, n'est pas évidente, mais n'est pas néanmoins sans mystère. Il ne faut point s'arrêter à ce que quelques psaumes portent en tête les noms de quelques prophètes qui ne sont venus que longtemps après David, et qui semblent toutefois y parler, puisque l'esprit prophétique qui inspirait ce prince a fort bien pu aussi lui révéler les noms de ces prophètes, et lui faire chanter des choses qui leur convenaient; comme nous voyons qu'un certain prophète a parlé de Josias et de ses actions, plus de trois cents ans avant que ce prince naquît.

CHAPITRE XV.

S'il convient d'entrer ici dans l'explication des prophéties contenues dans les psaumes touchant Jésus-Christ et son Église.

Je vois bien qu'on attend de moi que j'explique ici les prophéties de Jésus-Christ et de son Église, qui sont dans les psaumes; mais ce qui m'empêche de le faire, quoique je l'aie déjà fait pour un de ces divins cantiques, c'est plutôt l'abondance que la stérilité de la matière. Il serait trop long en effet de les expliquer toutes : et quand je restreindrais mon choix, j'aurais à craindre que les hommes versés en ces sortes de matières ne m'accusassent d'avoir omis les plus nécessaires. D'ailleurs, un témoignage qu'on produit d'un psaume doit être confirmé par toute la suite du psaume, afin que, si tout ne sert à l'appuyer, au moins rien n'y soit contraire. En procédant autrement, on ferait plutôt des centons que l'on appliquerait à son sujet, dans un sens tout différent de celui que les pièces dont ils se composeraient ont à leur place naturelle. Pour montrer ce rapport de toutes les parties du psaume avec le témoignage qu'on en tirerait, il serait besoin de l'expliquer tout entier. Or, quel travail cette marche exigerait, il est aisé de se l'imaginer par ce que d'autres et nous-mêmes en avons écrit ailleurs. Que celui qui en aura la volonté et le loisir lise ces commentaires, et il y trouvera combien de grandes choses David a prophétisées de Jésus-Christ et de son Église, c'est-à-dire du roi et de la cité qu'il a fondée.

CHAPITRE XVI.

Le psaume quarante-quatre est une prophétie positive ou figurée de Jésus-Christ et de son Église.

Quelque propres et manifestes que soient les locutions prophétiques, il faut qu'il y en ait toujours aussi de figurées, et ce sont celles-là qui donnent de l'exercice aux savants quand ils veulent les expliquer à des esprits moins ouverts. Il en est toutefois qui désignent d'abord le Sauveur et son Église, quoiqu'il y reste toujours quelque chose d'obscur qui demande d'être expliqué à loisir, comme ce passage du psaume quarante-quatre : « Mon cœur brûle de s'épan-

operi tribuunt, eumque aliquos prænotasse etiam nominibus aliorum, aliquid quod ad rem pertineat figurantibus, cæteros autem nullius hominis nomen in titulis habere voluisse : sicut ei varietatis hujus dispositionem, quamvis latebrosam, non tamen inanem Dominus inspiravit. Nec movere debet ad hoc non credendum, quod nonnullorum nomina Prophetarum, qui longe post David regis tempora fuerunt, quibusdam psalmis in eo libro leguntur inscripta; et quæ ibi dicuntur, velut ab eis dici videntur. Neque enim non potuit propheticus Spiritus prophetanti regi David hæc etiam futurorum Prophetarum nomina revelare, ut aliquid, quod eorum personæ conveniret, prophetice cantaretur : sicut rex Josias exorturus et regnaturus post annos amplius quam trecentos, cuidam prophetæ, qui etiam facta ejus futura prædixit, cum suo nomine revelatus est.

CAPUT XV.

An omnia quæ in Psalmis de Christo et Ecclesia prophetantur, ad contextum hujus operis coaptanda sint.

Nunc jam exspectari a me video, ut hoc loco libri hujus aperiam quid in Psalmis David de Domino Jesu Christo vel ejus Ecclesia prophetaverit. Ego autem ut hoc non ita faciam, sicut videtur ipsa exspectatio postulare (quamvis jam in uno fecerim), copia quam inopia magis impedior. Omnia enim ponere vitandæ prolixitatis causa prohibeor : vereor autem ne, cum aliqua elegero, multis qui ea noverunt, videar magis necessaria præterisse; deinde, quia testimonium quod profertur, de contextione totius Psalmi debet habere suffragium (aut certe nihil sit quod ei refragetur, si non omnia suffragantur), ne more centonum ad rem quam volumus, tanquam versiculos decerpere videamur, velut de grandi carmine, quod non de re illa, sed de alia longeque diversa reperiatur esse conscriptum. Hoc autem ut in quocumque psalmo possit ostendi, exponendus est totus : quod quanti operis sit, et aliorum, et nostra volumina, in quibus hoc fecimus, satis indicant. Legat ergo illa, qui voluerit, et potuerit : inveniet quot et quanta rex David idemque propheta de Christo et ejus Ecclesia prophetaverit, de Rege scilicet et civitate quam condidit.

CAPUT XVI.

De his quæ in quadragesimo quarto Psalmo ad Christum et Ecclesiam pertinentia, aut aperte dicuntur, aut tropice.

Quamlibet enim de quacumque re propriæ sint atque manifestæ propheticæ locutiones, necesse est ut eis etiam tropicæ misceantur : quæ maxime propter tardiores ingerunt doctoribus laboriosum disputandi exponendique negotium. Quædam tamen Christum et Ecclesiam ipsa prima facie, mox ut dicuntur, ostendunt; etsi ex otio restant exponenda, quæ in eis minus intelliguntur : quale illud est in eodem Psalmorum libro : *Eructavit cor meum*

« cher pour chanter la gloire de mon roi. Ma « langue obéit comme la plume à l'écrivain rapide. Vous êtes le plus beau des enfants des « hommes, la grâce est répandue sur vos lèvres; c'est pourquoi Dieu vous a comblé de ses « bénédictions pour jamais. Très-puissant, ceignez votre épée. Beau et gracieux comme vous « l'êtes, vous ne sauriez manquer de réussir dans « toutes vos entreprises, et de vous rendre maître « des cœurs. La vérité, la douceur et la justice « accompagnent vos pas, et vous signalerez votre « puissance par des actions miraculeuses. Dieu « tout-puissant, que vos flèches sont aiguës! vous « en percerez le cœur de vos ennemis, et les peuples tomberont à vos pieds. Votre trône, mon « Dieu, est un trône éternel, et le sceptre de votre « empire est un sceptre de justice. Vous avez aimé « la justice et haï l'iniquité; aussi votre Dieu a « rempli votre cœur de joie comme d'un baume « exquis, dont il vous a sacré avec plus d'abondance que tous vos compagnons. Vos vêtements « sont imprégnés de myrrhe, d'ambre et de sandal; « de suaves odeurs s'exhalent de vos palais d'ivoire, « où les filles des rois font vos délices et votre « gloire. » Quel est l'esprit assez grossier pour ne pas reconnaître dans ces paroles Jésus-Christ que nous prêchons et en qui nous croyons, lorsque le prophète entend parler d'un Dieu, dont le trône est éternel, et que Dieu sacre en Dieu, c'est-à-dire, d'un chrême spirituel et invisible? Est-il quelqu'un d'assez peu familiarisé avec cette religion, et d'assez sourd à son vaste retentissement, pour ignorer que le Christ s'appelle ainsi de son sacre et de son onction? Or, ce roi une fois connu, les autres choses qui sont dites ici par métaphore, qu'il est le plus beau des enfants des hommes, d'une beauté d'autant plus digne d'amour et d'admiration qu'elle est moins corporelle, quelle est son épée, quelles sont ses flèches, et quel est celui qui, lui étant assujetti, règne par la vérité, la douceur et la justice; tout cela, dis-je, peut s'examiner à loisir.

Que l'on jette ensuite les yeux sur son Église, sur cette épouse unie à un si grand époux par un mariage spirituel et par les liens d'un amour divin; par cette épouse dont il est dit peu après : « La reine s'est assise à votre droite dans une « parure éclatante. Écoutez, ma fille, voyez et « prêtez l'oreille; oubliez votre pays et la maison « de votre père; car le roi s'est épris d'amour « pour votre beauté, lui, le Seigneur votre Dieu. « Les habitants de Tyr l'adoreront avec des présents; les plus riches du peuple vous feront la « cour. Toute la gloire de la fille du roi vient du « dedans, et elle est vêtue d'une robe à franges « d'or, toute brillante de broderies. On amènera « au roi les filles de sa suite; on vous offrira « celles qui approchent de plus près de sa personne. On les amènera avec joie et allégresse, « on les fera entrer dans le palais du roi. Il vous « est né des enfants à la place de vos pères; vous « les établirez princes sur toute la terre. Ils se « souviendront de votre nom, Seigneur, dans « la suite de tous les âges. C'est pourquoi tous « les peuples vous loueront éternellement et dans « tous les siècles. » Je ne pense pas que quelqu'un soit assez déraisonnable pour s'imaginer que tout cela doive s'entendre d'une simple femme, épouse de celui à qui il est dit : « Votre trône, « mon Dieu, est un trône éternel, et le sceptre de

verbum bonum, dico ego opera mea regi. Lingua mea calamus scribæ velociter scribentis. Speciosus forma præ filiis hominum : diffusa est gratia in labiis tuis, propterea benedixit te Deus in æternum. Accingere gladium tuum circa femur potentissime. Specie tua et pulchritudine tua, intende, prospere procede, et regna. Propter veritatem et mansuetudinem et justitiam; et deducet te mirabiliter dextera tua. Sagittæ tuæ acutæ potentissimæ. Populi sub te cadent, in corde inimicorum regis. Sedes tua, Deus, in sæcula sæculorum, virga directionis virga regni tui. Dilexisti justitiam, et odio habuisti iniquitatem : propterea unxit te, Deus, Deus tuus oleo exsultationis præ participibus tuis. Myrrha et gutta et casia a vestimentis tuis, a domibus eburneis : ex quibus delectaverunt te filiæ regum in honore tuo. Quis non hic Christum, quem prædicamus, et in quem credimus, quamlibet sit tardus, agnoscat : cum audiat Deum, cujus sedes est in sæcula sæculorum; et unctum a Deo, utique sicut ungit Deus, non visibili, sed spirituali atque intelligibili chrismate? Quis enim tam rudis est in hac religione, vel tam surdus adversus ejus famam longe lateque diffusam, ut Christum a chrismate, hoc est ab unctione, appellatum esse non noverit? Agnito autem rege Christo, jam cætera quæ hic tropice dicta sunt, quomodo sit speciosus forma præ filiis hominum, quadam tanto magis amanda atque miranda, quanto minus corporea pulchritudine; quis gladius ejus, quæ sagittæ, et cætera isto modo non proprie, sed tropice posita, jam subditus ei qui regnat propter veritatem et mansuetudinem et justitiam, inquirat ex otio.

Deinde aspiciat ejus Ecclesiam, tanto viro suo spirituali connubio et divino amore conjunctam : de qua dicitur in his quæ sequuntur : *Astitit regina a dextris tuis in vestitu deaurato, circumamicta varietate. Audi, filia, et vide, et inclina aurem tuam, et obliviscere populum tuum, et domum patris tui. Quoniam concupivit rex speciem tuam, quia ipse est Dominus Deus tuus. Et adorabunt eum filiæ Tyri in muneribus : vultum tuum deprecabuntur divites plebis. Omnis gloria ejus filiæ regis intrinsecus, in fimbriis aureis, circumamicta varietate. Afferentur regi virgines post eam, proximæ ejus afferentur tibi. Afferentur in lætitia et exsultatione : adducentur in templum regis. Pro patribus tuis nati sunt tibi filii : constitues eos principes super omnem terram. Memores erunt nominis tui, in omni generatione et generatione. Propterea populi confitebuntur tibi in æternum, et in sæculum sæculi.* Non opinor quemquam ita desipere, ut hic aliquam mulierculam prædicari credat atque describi : conjugem videlicet illius, cui dictum est, *Sedes tua, Deus in sæcula sæculorum : virga directionis virga regni tui*

« votre empire est un sceptre de justice. Vous avez « aimé la justice et haï l'iniquité; aussi votre Dieu « a rempli votre cœur de joie comme d'un baume « exquis, dont il vous a sacré avec plus d'abon-« dance que tous vos compagnons. » C'est Jésus-Christ qui a été ainsi sacré d'une onction plus pleine que tout le reste des chrétiens; et ceux-là sont les compagnons de sa gloire, dont l'union et la concorde sur toute la terre fait cette reine qui est appelée, dans un autre psaume, *la Cité du grand Roi.* Voilà cette spirituelle Sion, dont le nom signifie *spéculation*, parce qu'elle contemple les grands biens de l'autre vie et y tourne toutes ses pensées; voilà cette Jérusalem céleste dont nous avons dit tant de choses, et qui a pour ennemie la cité du diable, Babylone, c'est-à-dire *confusion*. Cette reine néanmoins en est délivrée sur toute la terre par la régénération, et passe de la domination d'un très-méchant prince sous celle d'un très-bon roi. On lui dit pour cette raison : « Oubliez votre pays et la maison de « votre père. » Les Israélites, qui ne sont tels que selon la chair et non par la foi, font partie de cette cité impie, et sont ennemis du *grand Roi*, et de la reine son épouse. Après qu'ils eurent mis à mort le Christ qui était venu vers eux, il a plutôt été le Sauveur de ceux qu'il n'a pas vus alors qu'il était revêtu d'une chair mortelle. Aussi dit-on à notre roi, dans un psaume : « Vous me « délivrerez des révoltes de ce peuple, vous m'é-« tablirez chef des nations. Un peuple que je « ne connaissais point m'a servi; il m'a obéi aus-« sitôt qu'il a entendu parler de moi. » Le peuple des gentils, que le Christ n'a pas connu lorsqu'il était au monde, et qui néanmoins croit en lui sur ce qu'il en a appris, en sorte que c'est justement qu'il est écrit de lui, « Il m'a obéi aussitôt qu'il « a entendu parler de moi, » parce que « la foi « vient de l'ouïe; » ce peuple, dis-je, joint aux vrais Israélites selon la chair et selon la foi, compose la cité de Dieu, qui a aussi enfanté le Christ selon la chair, quand elle n'était qu'en ces seuls Israélites. De là était la vierge Marie, dans le sein de laquelle le Christ a pris une chair pour devenir homme. C'est de cette cité qu'un autre psaume dit : « Sion deviendra mère, et une « multitude d'hommes naîtra dans son sein : « c'est le Très-Haut lui-même qui l'a fondée. » Quel est ce Très-Haut, sinon Dieu? Et par conséquent le Christ qui est Dieu, et qui l'était avant que de devenir homme dans cette cité par la maternité de Marie, l'a fondée lui-même dans les patriarches et dans les prophètes. Puis donc qu'il a été prédit si longtemps auparavant à cette cité de Dieu, à cette reine, ce que nous voyons maintenant accompli, « Il vous est né des en-« fants à la place de vos pères, que vous établirez « princes sur toute la terre; » certainement, quelque obscurité qu'il y ait ici dans les autres expressions figurées, et quelque sens qu'on leur donne, elles doivent s'accorder avec des choses qui sont si claires.

CHAPITRE XVII.

Sacerdoce et passion de Jésus-Christ prédits aux cent neuvième et vingt-unième psaumes.

C'est ainsi que dans cet autre psaume où le

Dilexisti justitiam, et odio habuisti iniquitatem : propterea unxit te, Deus, Deus tuus oleo exsultationis præ participibus tuis : Christum utique præ Christianis. Hi sunt enim participes ejus, ex quorum in omnibus gentibus unitate atque concordia fit ista regina : sicut in alio psalmo de illa dicitur, *Civitas Regis magni.* Ipsa est Sion spiritualiter : quod nomen latine interpretatum Speculatio est. Speculatur enim futuri sæculi magnum bonum; quoniam illuc dirigitur ejus intentio. Ipsa est et Jerusalem eodem modo spiritualiter, unde multa jam diximus. Ejus inimica est civitas diaboli Babylon, quæ Confusio interpretatur. Ex qua tamen Babylone regina ista in omnibus gentibus regeneratione liberatur, et a pessimo rege ad optimum Regem, id est, a diabolo transit ad Christum. Propter quod ei dicitur, *Obliviscere populum tuum et domum patris tui.* Cujus civitatis impiæ portio sunt et Israelitæ sola carne, non fide : inimici etiam ipsi magni hujus Regis, ejusque reginæ. Ad ipsos enim veniens, et ab eis Christus occisus, magis aliorum factus est, quos non vidit in carne. Unde per cujusdam psalmi prophetiam dicit Rex ipse noster, *Erues me de contradictionibus populi, constitues me in caput gentium. Populus quem non cognovi, servivit mihi; in obauditu auris obaudivit mihi.* Populus ergo iste gentium, quem non cognovit Christus præsentia corporali, in quem tamen Christum sibi annuntiatum credidit, ut merito de illo diceretur, *In obauditu auris obaudivit mihi;* quia fides ex auditu est : iste, inquam, populus additus veris et carne et fide Israelitis civitas est Dei, quæ ipsum quoque secundum carnem peperit Christum, quando in solis illis Israelitis fuit. Inde quippe erat virgo Maria, in qua carnem Christus, ut homo esset, assumpsit. De qua civitate psalmus alius ait, *Mater Sion, dicet, homo et homo factus est in ea, et ipse fundavit eam Altissimus.* Quis est iste Altissimus, nisi Deus? Et per hoc Christus Deus, antequam in illa civitate per Mariam fieret homo, ipse in Patriarchis et Prophetis fundavit eam. Cum igitur huic reginæ civitati Dei tanto ante dictum sit per prophetiam, quod jam videmus impletum, *Pro patribus tuis nati sunt tibi filii, constitues eos principes super omnem terram :* ex filiis quippe ejus per omnem terram sunt præpositi et patres ejus, cum confiteantur ei populi concurrentes ad eam cum confessione laudis æternæ in sæculum sæculi : procul dubio quidquid hic tropicis locutionibus subobscure dictum est, quoquo modo intelligatur, debet his rebus manifestissimis convenire.

CAPUT XVII.

De his quæ ad sacerdotium Christi in Psalmo centesimo nono, et de his quæ in Psalmo vigesimo primo ad passionem ipsius spectant.

Sicut etiam in illo psalmo, ubi sacerdos Christus, quem

sacerdoce de Jésus-Christ est déclaré ouvertement, comme ici sa royauté, ces paroles pourraient sembler obscures : « Le Seigneur a dit à « mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite jus« qu'à ce que j'abatte vos ennemis sous vos « pieds. » Nous ne voyons pas en effet Jésus-Christ assis à la droite de Dieu le Père, nous le croyons; ni ses ennemis abattus sous ses pieds, ce qui ne se verra qu'à la fin du monde. Mais lorsque le Psalmiste chante, « Le Seigneur fera « sortir de Sion le sceptre de votre empire, et « vous régnerez souverainement au milieu de vos « ennemis, » cela est si clair, qu'il faudrait être aussi impudent qu'impie pour le nier. Nos adversaires mêmes avouent que la loi de Jésus-Christ, que nous appelons l'Évangile, et que nous reconnaissons pour le sceptre de son empire, est sortie de Sion. Quant au règne qu'il exerce au milieu de ses ennemis, ceux mêmes sur qui il l'exerce le témoignent assez par leur rage et leur jalousie. A l'égard de ce qu'on lit un peu après, « Le Seigneur a juré, et il ne s'en dédira point, « que vous serez prêtre éternel selon l'ordre de « Melchisédech; » puisqu'il n'y a plus maintenant nulle part de sacerdoce ni de sacrifice selon l'ordre d'Aaron, et qu'on offre partout, sous le souverain pontife Jésus-Christ, ce qu'offrit Melchisédech quand il bénit Abraham, qui peut douter de qui cela est dit? Il faut donc rapporter à ces choses claires et évidentes celles qui dans le même psaume sont un peu plus obscures, et que nous avons déjà expliquées dans les sermons que nous en avons faits au peuple. Ainsi, ce que Jésus-Christ dit dans un autre psaume où il parle de sa passion, « Ils ont percé mes mains et mes « pieds, et ont compté mes os; ils m'ont consi« déré et regardé; » cela, dis-je, est clair; et l'on voit bien qu'il parle de son corps étendu sur la croix, pieds et mains cloués, et servant en cet état de spectacle à ses ennemis; d'autant plus qu'il ajoute : « Ils ont partagé entre eux mes vê« tements, et jeté ma robe au sort; » prophétie dont l'accomplissement se trouve marqué dans l'histoire de l'Évangile. Les traits aussi clairs qui sont dans ce psaume doivent servir de lumière aux autres plus obscurs, vu que, des faits qui y sont évidemment prédits, il y en a qui s'accomplissent encore tous les jours à nos yeux, comme ce qui suit : « Toutes les parties de la « terre se souviendront du Seigneur et se con« vertiront à lui, et toutes les nations du monde « lui rendront leurs adorations et leurs hommages, « parce que l'empire appartient au Seigneur, et « il dominera sur les nations. »

CHAPITRE XVIII.

Mort et résurrection du Sauveur prédites dans les psaumes trois, quarante, quinze et soixante-sept.

Les oracles des Psaumes n'ont point tu non plus sa résurrection. Que signifient en effet ces paroles du troisième psaume : « Je me suis en« dormi et j'ai sommeillé, et je me suis éveillé « parce que le Seigneur m'a pris? » A moins

admodum hic rex, apertissime prædicatur : *Dixit Dominus Domino meo, Sede a dextris meis; donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum.* Sedere Christus ad dexteram Dei Patris creditur, non videtur : ejus etiam inimicos poni sub pedibus ejus nondum apparet; id agitur, apparebit in fine; etiam hoc nunc creditur, post videbitur. Verum quod sequitur, *Virgam virtutis tuæ emittet Dominus ex Sion, et dominare in medio inimicorum tuorum*, ita clarum est, ut non solum infideliter et infeliciter, sed etiam impudenter negetur. Et ipsi quippe fatentur inimici, ex Sion missam fuisse legem Christi, quod Evangelium nos vocamus, et eam virgam virtutis ejus agnoscimus. Dominari vero eum in medio inimicorum suorum, iidem ipsi inter quos dominatur, dentibus frendendo et tabescendo, et nihil adversus eum valendo, testantur. Deinde quod paulo post dicit, *Juravit Dominus, et non pœnitebit eum :* quibus verbis immutabile futurum esse significat, quod adjungit, *Tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech*, ex eo quod jam nusquam est sacerdotium et sacrificium secundum ordinem Aaron, et ubique offertur sub sacerdote Christo, quod protulit Melchisedech, quando benedixit Abraham, quis ambigere permittitur, de quo ista dicantur? Ad hæc itaque manifesta referuntur, quæ paulo obscurius in eodem psalmo posita sunt, quando recte intelliguntur : quod in nostris jam popularibus Sermonibus fecimus. Sic et in illo ubi humilitatem passionis suæ per prophetiam Christus eloquitur, dicens, *Foderunt manus meas et pedes, dinumeraverunt omnia ossa mea. Ipsi vero consideraverunt et conspexerunt me.* Quibus utique verbis in cruce corpus significavit extentum, manibus pedibusque confixis et clavorum transverberatione confossis, eoque modo se spectaculum considerantibus et conspicientibus præbuisse. Addens etiam, *Diviserunt sibi vestimenta mea, et super vestem meam miserunt sortem.* Quæ prophetia quemadmodum impleta sit, evangelica narratur historia. Tunc profecto et alia recte intelliguntur, quæ ibi minus aperte dicta sunt, cum congruunt his quæ tanta manifestatione claruerunt : præsertim quia et illa quæ non transacta credimus, sed præsentia contuemur, sicut in eodem psalmo leguntur tanto ante prædicta, ita nunc exhibita jam toto orbe cernuntur. Ibi enim paulo post dicitur : *Commemorabuntur, et convertentur ad Dominum universi fines terræ, et adorabunt in conspectu ejus universæ patriæ gentium; quoniam Domini est regnum, et ipse dominabitur gentium.*

CAPUT XVIII.

De Psalmo tertio, et de quadragesimo, et de quinto decimo, et de sexagesimo septimo, in quibus mors et resurrectio Domini prophetantur.

De resurrectione quoque ejus nequaquam Psalmorum oracula tacuerunt. Nam quid est aliud quod in Psalmo tertio ex persona ejus canitur, *Ego dormivi, et somnum cepi : exsurrexi quoniam Dominus suscipiet me?* An

qu'on ne soit assez déraisonnable pour croire que le Prophète nous ait voulu apprendre comme une grande chose qu'il s'est réveillé après s'être endormi, si ce sommeil n'était la mort, et ce réveil la résurrection de Jésus-Christ, qu'il devait prédire de la sorte? Le psaume quarante en parle encore plus clairement, lorsqu'en la personne du Médiateur, le Prophète, selon sa coutume, raconte comme passées des choses qu'il prophétise, parce que, dans la Prescience de Dieu, les choses à venir sont en quelque sorte arrivées, à cause de la certitude de l'événement. « Mes ennemis, « dit-il, ont fait des imprécations contre moi : « quand mourra-t-il, et quand sa mémoire sera-« t-elle abolie? S'il venait me voir, il me parlait « avec déguisement, et se fortifiait dans sa ma-« lice; et il n'était pas plutôt sorti, qu'il s'attrou-« pait avec les autres. Tous mes ennemis for-« maient des complots contre moi; ils méditaient « tous le dessein de me perdre. Ils ont pris contre « moi des résolutions injustes; mais celui qui « dort ne se réveillera-t-il pas? » C'est comme s'il disait : Celui qui meurt ne ressuscitera-t-il pas? Ce qui précède montre assez que ses ennemis avaient conspiré sa mort, et que toute cette trame fut ourdie par celui qui entrait et sortait pour le trahir. Or, à qui ne se présente ici le traître Judas, devenu, de son disciple, le plus cruel de ses ennemis? Pour leur faire sentir qu'ils l'immoleraient en vain, puisqu'il devait ressusciter, il leur dit : « Celui qui dort ne se réveillera-« t-il pas? » ce qui revient à ceci : Que faites-vous, pauvres insensés? votre crime n'est qu'un sommeil pour moi. Celui qui dort ne se réveillera-t-il pas? Et néanmoins, pour prouver qu'un crime si énorme ne demeurerait pas impuni, il ajoute : « Celui qui vivait avec moi dans une si grande « union, en qui j'avais mis ma confiance, et qui « mangeait de mon pain, m'a écrasé de son talon. « Mais vous, Seigneur, ayez pitié de moi et me « rendez la vie, et je me vengerai d'eux. » Ne voit-on pas cette vengeance, lorsque l'on considère les Juifs exterminés de leur pays après de sanglantes défaites, depuis la mort et la passion de Jésus-Christ? Après qu'il eût été mis à mort par eux, il est ressuscité, et les a châtiés de ces peines temporelles, en attendant celles qu'il leur réserve pour ne s'être pas convertis, lorsqu'il jugera les vivants et les morts. Le Sauveur même, montrant le traître à ses apôtres en lui présentant un morceau de pain, fit mention de ce verset du psaume, et dit qu'il devait s'accomplir en lui : « Celui qui « mangeait de mon pain m'a écrasé de son talon. » Quant à ce qu'il ajoute, « En qui j'avais mis ma « confiance, » cela ne convient pas au chef, mais au corps. Jésus-Christ connaissait bien sans doute celui dont il avait dit auparavant : « L'un « de vous est un diable; » mais il a coutume d'attribuer à sa personne ce qui appartient à ses membres, parce que la tête et le corps ne font qu'un Christ; d'où vient cette parole de l'Évangile : « J'ai eu faim, et vous m'avez donné à « manger. » Ce que lui-même expliquant : « Quand « vous avez fait cela, dit-il, aux plus petits de « ceux qui sont à moi, c'est à moi que vous l'a-« vez fait. » S'il dit qu'il avait mis sa confiance

forte quisquam ita desipit, ut credat velut aliquid magnum nobis indicare voluisse Prophetam, quod dormierit, et exsurrexerit, nisi somnus iste mors esset, et evigilatio resurrectio, quam de Christo sic oportuit prophetari? Nam et in quadragesimo multo manifestius id ostenditur, ubi ex persona ejusdem Mediatoris, more solito, tanquam præterita narrantur, quæ futura prophetabantur; quoniam quæ ventura erant jam in prædestinatione et præscientia Dei velut facta erant, quia certa erant. *Inimici*, inquit, *mei dixerunt mala mihi : Quando morietur, et peribit nomen ejus? Et si ingrediebatur ut videret, vana locutum est cor ejus, congregavit iniquitatem sibi. Egrediebatur foras, et loquebatur simul in unum. Adversus me susurrabant omnes inimici mei, adversus me cogitabant mala mihi. Verbum iniquum disposuerunt adversus me : Numquid qui dormit, non adjiciet ut resurgat?* Hic certe ita posita sunt verba hæc, ut nihil aliud dixisse intelligatur, quam si diceret, Numquid qui moritur, non adjiciet ut reviviscat? Superiora quippe demonstrant mortem ipsius cogitasse et disposuisse inimicos ejus, et hoc actum esse per eum qui ingrediebatur ut videret, et egrediebatur ut proderet. Cui autem hic non occurrat ex discipulo ejus factus traditor Judas? Quia ergo facturi erant quod moliebantur, id est, occisuri erant eum, ostendens illos vana malitia frustra occisuros resurrecturum, sic adjecit hunc versum, velut si diceret, Quid agitis vani? quod vestrum scelus erit, meus somnus erit. *Numquid qui dormit, non adjiciet ut resurgat?* Et tamen eos tam magnum nefas non impune facturos, consequentibus indicat versibus, dicens : *Etenim homo pacis meæ in quem speravi, qui edebat panes meos, ampliavit super me calcaneum;* hoc est, conculcavit me. *Tu autem*, inquit, *Domine, miserere mei, et resuscita me, et reddam illis.* Quis hoc jam neget, qui Judæos post passionem resurrectionemque Christi de sedibus suis bellica strage et excidio funditus eradicatos videt? Occisus enim ab eis resurrexit, et reddidit eis interim temporariam disciplinam, excepto quod non correctis servat, quando vivos et mortuos judicabit. Nam Dominus ipse Jesus istum ipsum traditorem suum per panem porrectum ostendens Apostolis, hunc etiam versum psalmi hujus commemoravit, et in se dixit impletum : *Qui edebat panes meos, ampliavit super me calcaneum.* Quod autem ait, *In quem speravi*, non congruit capiti, sed corpori. Neque enim nesciebat eum ipse Salvator, de quo ante jam dixerat, *Unus ex vobis diabolus est.* Sed solet in se membrorum suorum transferre personam, et sibi tribuere quod esset illorum, quia caput et corpus unus est Christus : unde illud est in Evangelio, *Esurivi, et dedistis mihi manducare.* Quod exponens ait : *Quando uni ex minimis meis fecistis, mihi fecistis.* Se itaque dixit sperasse, quod tunc speraverant de Juda discipuli ejus, quando est connumeratus Apostolis.

Judæi autem Christum, quem sperant, moriturum esse

en Judas, c'est que ses disciples avaient bien espéré de celui-ci quand il fut mis au nombre des apôtres.

Quant aux Juifs, ils ne croient pas que le Christ qu'ils attendent doive mourir. Aussi ne pensent-ils pas que celui que la loi et les prophètes ont annoncé soit pour nous; mais ils prétendent qu'il doit leur appartenir uniquement, et qu'il sera exempt de la mort. Ainsi ils soutiennent, par une folie et un aveuglement prodigieux, que les paroles que nous venons de rapporter ne doivent pas s'entendre de la mort et de la résurrection, mais du sommeil et du réveil. Mais le psaume quinze leur crie aussi : « C'est pour cela « que mon cœur est plein de joie, que ma langue « se répand en chants d'allégresse, et que mon « corps reposera en espérance, parce que vous « ne laisserez point mon âme en enfer, et que « vous ne permettrez pas que votre saint souffre « aucune corruption. » Quel autre parlerait avec autant de confiance que celui qui est ressuscité le troisième jour? Peuvent-ils l'entendre de David? Le psaume soixante-sept crie de son côté : « Notre Dieu est un Dieu qui sauve, et le Sei« gneur même sortira par la mort. » Que peut-on dire de plus clair? Le Seigneur Jésus n'est-il pas un Dieu qui sauve, lui dont le nom même signifie Sauveur? En effet, c'est la raison qui en fut rendue quand l'ange dit à la Vierge : « Vous « enfanterez un fils que vous nommerez Jésus, « parce qu'il sauvera son peuple en le délivrant « de ses péchés. » Comme il a versé son sang pour lui obtenir la rémission de ses péchés, il n'a pas dû autrement sortir de cette vie que par la mort. C'est pour cette raison que le Prophète, après avoir dit, « Notre Dieu est un Dieu qui « sauve, » ajoute aussitôt : « Et le Seigneur même « sortira par la mort, » pour montrer que c'était en mourant qu'il devait sauver. Or il dit avec admiration : « Et le Seigneur même, » comme s'il disait : Telle est la vie des hommes mortels, que le Seigneur même n'en a pu sortir que par la mort.

CHAPITRE XIX.

Le psaume soixante-huit prophétise l'obstination des Juifs dans leur infidélité.

Certes les Juifs ne résisteraient pas à des témoignages si évidents confirmés par l'événement, si la prophétie du psaume soixante-huit ne s'accomplissait en eux. Après que David a introduit Jésus-Christ, qui dit, en parlant de sa passion, ce que nous voyons accompli dans l'Évangile, « Ils m'ont donné du fiel pour nourriture, et du « vinaigre pour étancher ma soif, » il ajoute : « Qu'en récompense leur table leur devienne un « piége et une pierre d'achoppement. Que leurs « yeux soient obscurcis, afin qu'ils ne voient « point, et chargez-les toujours de fardeaux qui « les fassent marcher tout courbés; » et les autres malheurs qu'il ne leur souhaite pas, mais qu'il leur prédit comme s'il les leur souhaitait. Quelle merveille donc qu'ils ne voient pas des choses si évidentes, puisque leurs yeux ne sont obscurcis qu'afin qu'ils ne les voient pas? Quelle merveille qu'ils ne comprennent pas les choses du ciel, eux qui sont toujours accablés de pesants fardeaux qui les courbent vers la terre? Ces méta-

non sperant. Ideo quem Lex et Prophetæ annuntiaverunt, nostrum esse non putant; sed nescio quem suum, quem sibi alienum a mortis passione confingunt. Ideo mirabili vanitate atque cæcitate verba quæ posuimus, non mortem et resurrectionem, sed somnum et evigilationem significasse contendunt. Sed clamat eis etiam Psalmus quintus decimus : *Propter hoc jucundatum est cor meum, et exsultavit lingua mea, insuper et caro mea requiescet in spe : quoniam non derelinques animam meam in inferno, nec dabis Sanctum tuum videre corruptionem.* Quis in ea spe diceret requievisse carnem suam, ut non derelicta anima sua in inferno, sed cito ad eam redeunte revivisceret, ne corrumperetur, sicut cadavera corrumpi solent, nisi qui die tertio resurrexit? Quod utique dicere non possunt de propheta et rege David. Clamat et sexagesimus septimus Psalmus : *Deus noster, Deus salvos faciendi, et Domini exitus mortis.* Quid apertius diceretur? Deus enim salvos faciendi Dominus est Jesus, quod interpretatur Salvator, sive Salutaris. Nam ratio nominis hujus hæc reddita est, quando priusquam ex Virgine nasceretur dictum est : *Pariet filium, et vocabis nomen ejus Jesum. Ipse enim salvum faciet populum suum a peccatis eorum.* In quorum peccatorum remissionem quoniam sanguis ejus effusus est, non utique oportuit eum de hac vita exitus alios habere quam mortis. Ideo cum dictum esset, *Deus noster, Deus salvos faciendi;* continuo subjunctum est, *Et Domini exitus mortis;* ut ostenderetur moriendo salvos esse facturus. Sed mirando dictum est, *Et Domini;* tanquam diceretur, Talis est ista vita mortalium, ut nec ipse Dominus aliter ab illa exiret, nisi per mortem.

CAPUT XIX.

De Psalmo sexagesimo octavo, in quo Judæorum pertinax infidelitas declaratur.

Sed ut Judæi tam manifestis hujus prophetiæ testimoniis, etiam rebus ad effectum tam clarum certumque perductis, omnino non cedant, profecto in eis illud impletur, quod in eo psalmo qui hunc sequitur scriptum est. Cum enim et illic ex persona Christi, quæ ad ejus passionem pertinent, prophetice dicerentur, commemoratum est quod in Evangelio patuit : *Dederunt in escam meam fel, et in siti mea potum mihi dederunt acetum.* Et velut post tale convivium epulasque sibi hujuscemodi exhibitas mox intulit, *Fiat mensa eorum coram ipsis in muscipulam, et in retributionem, et in scandalum : obscurentur oculi eorum, ne videant, et dorsum eorum semper incurva* : et cætera, quæ non optando sunt dicta, sed optandi specie prophetando prædicta. Quid ergo mirum, si hæc manifesta non vident, quorum oculi sunt obscurati, ne videant? quid mirum, si cœlestia non suspiciunt, qui ut in terrena sint proni, dorsum eorum semper incurvum

phores prises du corps marquent réellement les vices de l'esprit. Mais en voilà assez sur les psaumes, c'est-à-dire sur la prophétie de David, car il faut savoir se borner. Que ceux qui savent toutes ces choses m'excusent, et ne se plaignent pas de moi si j'ai peut-être omis d'autres témoignages qu'ils estiment encore plus forts.

CHAPITRE XX.

Du règne et des vertus de David, et des prophéties de Jésus-Christ, qui se rencontrent dans les livres de Salomon.

David régna donc dans la Jérusalem terrestre, lui qui était enfant de la céleste, et dont l'Écriture parle fort avantageusement, parce qu'il effaça tellement ses crimes par les humiliations d'une sainte pénitence, qu'il est sans doute du nombre de ceux dont il dit lui-même : « Heureux « ceux dont les iniquités sont pardonnées, et les « péchés ont été couverts! » A David succéda son fils, Salomon, qui, comme nous l'avons dit plus haut, commença à régner du vivant de son père. La fin de son règne ne répondit pas aux commencements; car la prospérité, qui corrompt d'ordinaire les plus sages, l'emporta sur cette haute sagesse dont le bruit s'est répandu dans tous les siècles. On trouve que ce prince a aussi prophétisé dans ses trois livres canoniques, les Proverbes, l'Ecclésiaste, et le Cantique des cantiques. Pour les deux autres, intitulés *la Sagesse* et *l'Ecclésiastique*, on a coutume de les lui attribuer, à cause de quelque ressemblance de style; mais les doctes prétendent qu'ils ne sont pas de lui. Toutefois, il y a longtemps qu'ils ont autorité dans l'Église, surtout dans celle d'Occident. La passion du Sauveur est clairement prédite dans celui qu'on appelle *la Sagesse*. Les sacriléges meurtriers de Jésus-Christ y parlent ainsi : « Opprimons le juste, parce qu'il nous est incom« mode, qu'il est contraire à nos œuvres; il nous « reproche nos péchés, et publie partout nos cri« mes; il se vante de connaître Dieu, et il se « nomme son fils; il contrôle jusqu'à nos pensées, « et sa vue même nous est à charge; car il mène « une vie toute différente de la vie des autres, et « ses voies ne sont pas les nôtres. Il nous regarde « comme des menteurs, et s'éloigne de nos sen« tiers comme d'une souillure; il estime heureuse « la fin des justes, et se glorifie d'avoir Dieu « pour père. Voyons donc si ce qu'il dit est vrai, « et éprouvons quelle sera sa fin. S'il est vrai« ment fils de Dieu, Dieu le protégera et le tirera « des mains de ses ennemis. Faisons-lui souffrir « toute sorte d'affronts et de tourments, pour « voir jusqu'où va sa modération et sa patience. « Condamnons-le à une mort ignominieuse, car « nous jugerons de ses paroles par ses actions. « Voilà quelles ont été leurs pensées; mais ils se « sont trompés, parce que leur malice les a aveu« glés. » Quant à *l'Ecclésiastique*, la foi des gentils y est prédite ainsi : « Seigneur, qui êtes « le maître de tous les hommes, ayez pitié de « nous, et que tous les peuples vous craignent. « Étendez votre main sur les nations étrangères,

est? His enim verbis translatis a corpore, vitia significantur animorum. Ista de Psalmis, hoc est de prophetia regis David, satis dicta sint, ut aliquis modus sit. Ignoscant autem qui hæc legunt, et cuncta illa noverunt; et de his quæ fortasse firmiora me prætermisisse vel intelligunt, vel existimant, non querantur.

CAPUT XX.

De regno ac merito David, et de filio ipsius Salomone, eaque prophetia quæ ad Christum pertinens invenitur, vel in eis libris qui scriptis ipsius copulantur, vel in eis quos ipsius esse non dubium est.

Regnavit ergo David in terrena Jerusalem, filius cœlestis Jerusalem, divino multum testimonio prædicatus : quia et delicta ejus tanta pietate superata sunt, per saluberrimam pœnitendi humilitatem, ut prorsus inter eos sit, de quibus ipse ait, *Beati quorum remissæ sunt iniquitates, et quorum tecta sunt peccata.* Post hunc regnavit eidem populo universo Salomon ejus filius, qui, ut supra dictum est, patre suo vivente cœpit regnare. Hic bonis initiis, malos exitus habuit. Quippe secundæ res, quæ sapientium animos fatigant, magis huic obfuerunt, quam profuit ipsa sapientia, etiam nunc et deinceps memorabilis, et tunc longe lateque laudata. Prophetasse etiam ipse reperitur in suis libris, qui tres recepti sunt in auctoritatem canonicam, Proverbia, Ecclesiastes, et Canticum canticorum. Alii vero duo, quorum unus Sapientia, alter Ecclesiasticus dicitur, propter eloquii nonnullam similitudinem, ut Salomonis dicantur, obtinuit consuetudo : non autem esse ipsius, non dubitant doctiores; eos tamen in auctoritatem, maxime occidentalis, antiquitus recepit Ecclesia : quorum in uno, qui appellatur Sapientia Salomonis, passio Christi apertissime prophetatur. Impii quippe interfectores ejus commemorantur dicentes : *Circumveniamus justum, quoniam insuavis est nobis, et contrarius est operibus nostris, et improperat nobis peccata legis, et infamat in nos peccata disciplinæ nostræ. Promittit scientiam Dei se habere, et filium Dei se nominat. Factus est nobis in traductionem cogitationum nostrarum. Gravis est nobis etiam ad videndum, quoniam dissimilis est aliis vita illius, et immutatæ viæ ejus. Tanquam nugaces æstimati sumus ab illo, et abstinet se a viis nostris quasi ab immunditiis : præfert novissima justorum, et gloriatur patrem Deum se habere. Videamus ergo si sermones illius veri sunt, et tentemus quæ ventura sunt illi, et sciemus quæ erunt novissima ejus. Si enim justus est filius Dei, suscipiet illum et liberabit eum de manu contrariorum. Contumelia et tormento interrogemus illum, ut sciamus reverentiam illius, et probemus patientiam ipsius. Morte turpissima condemnemus illum : erit enim ei respectus ex sermonibus illius. Hæc cogitaverunt, et erraverunt : excæcavit enim illos malitia ipsorum.* In Ecclesiastico autem fides gentium futura prædicitur isto modo : *Miserere nostri, dominator Deus omnium, et immitte timorem tuum super*

« afin qu'elles reconnaissent votre puissance, afin « que vous soyez glorifié en elles comme vous « l'êtes en nous, et qu'elles apprennent avec nous « qu'il n'y a point d'autre Dieu que vous, Sei- « gneur. » Cette prophétie, conçue en forme de souhait, s'est accomplie en Jésus-Christ; mais comme ces Écritures ne sont pas canoniques parmi les Juifs, elles n'ont pas tant de force contre les opiniâtres.

Pour les trois autres livres, qui certainement sont de Salomon, et que les juifs reconnaissent pour canoniques, il serait trop long et trop laborieux de montrer comment tout ce qui s'y trouve se rapporte à Jésus-Christ et à l'Église. Toutefois ce discours des impies dans les Proverbes, « Ensevelissons injustement le juste dans la « terre, et, comme l'enfer, engloutissons-le tout vi- « vant. Abolissons-en la mémoire de dessus la « terre, emparons-nous de ce qu'il possède de « plus précieux; » ce discours, dis-je, n'est pas si obscur qu'on ne le puisse aisément entendre de Jésus-Christ, et de l'Église, qui est son plus précieux héritage. Notre-Seigneur lui-même, dans l'Évangile, montre par une parabole que les mauvais vignerons dirent quelque chose de semblable, lorsque, voyant le fils du père de famille : « Voici, dirent-ils, l'héritier : allons, « tuons-le, et nous serons maîtres de son héritage.» Tous ceux qui savent que Jésus-Christ est la sagesse de Dieu, n'entendent non plus que de lui et de son Église cet autre passage des Proverbes que nous avons touché plus haut, lorsque nous parlions de la femme stérile qui a enfanté sept enfants : « La Sagesse, dit Salomon, s'est bâti « une maison, et l'a appuyée sur sept colon- « nes. Elle a immolé ses victimes, mêlé son vin « dans une coupe, et dressé sa table; elle a envoyé « ses serviteurs pour convier hautement à venir « boire du vin de sa coupe, et a dit : Que celui « qui n'est pas sage vienne à moi; et elle dit à « ceux qui manquent de bon sens : Venez, man- « gez de mes pains, et buvez le vin que je vous « ai préparé. » Ces paroles nous font connaître clairement que la sagesse de Dieu, c'est-à-dire le Verbe coéternel au Père, s'est bâti une maison dans le sein d'une vierge en y prenant un corps, et qu'il s'est uni l'Église comme les membres à la tête, qu'il a immolé les martyrs comme des victimes, qu'il a couvert une table de pain et de vin, où se voit même le sacerdoce selon l'ordre de Melchisédech, qu'il y a invité les insensés, parce que, comme dit l'Apôtre : « Dieu a choisi « les faibles selon le monde, pour confondre les « puissants. » Néanmoins, c'est à ces faibles que la Sagesse dit ensuite : « Quittez votre folie, afin « de vivre; et cherchez la sagesse, afin d'acquérir « la vie. » Or, avoir place à sa table, c'est commencer d'avoir la vie. Que peuvent mieux signifier ces autres paroles de l'Ecclésiaste : « L'homme « n'a d'autre bien que ce qu'il boit et mange ? » qu'est-ce, dis-je, que ces paroles peuvent mieux signifier que la participation à cette table, où le souverain prêtre et médiateur du Nouveau Testament nous donne son corps et son sang selon l'ordre de Melchisédech? Ce sacrifice a succédé à tous les autres du Vieux Testament, qui n'étaient que des ombres de celui-ci. Aussi reconnaissons-nous la voix de ce même médiateur dans la

omnes gentes: extolle manum tuam super gentes alienas, et videant potentiam tuam. Sicut coram illis sanctificatus es in nobis, ita coram nobis magnificeris in illis, et agnoscant te secundum quod et nos agnovimus te, quia non est Deus præter te, Domine. Hanc optandi et precandi specie prophetiam per Jesum Christum videmus impletam. Sed adversus contradictores non tanta firmitate proferuntur, quæ scripta non sunt in canone Judæorum.

In tribus vero illis, quos Salomonis esse constat, et Judæi canonicos habent, ut ostendatur ad Christum et Ecclesiam pertinere quod in eis ejusmodi reperitur, operosa disputatio necessaria est, quæ nos ultra quam oportet, si nunc adhibetur, extendit. Tamen quod in Proverbiis legitur, viros impios dicere, *Abscondamus in terra virum justum injuste, absorbeamus vero eum, tanquam infernus, viventem, et auferamus ejus memoriam de terra, possessionem ejus pretiosam apprehendamus :* non ita obscurum est, ut de Christo et possessione ejus Ecclesia sine laboriosa expositione non possit intelligi. Tale quippe aliquid etiam Dominus ipse Jesus per evangelicam parabolam ostendit dixisse malos colonos : *Hic est hæres, venite, occidamus eum, et nostra erit hæreditas.* Itemque illud in eodem libro, quod jam ante perstrinximus, cum ageremus de sterili quæ peperit septem, nonnisi de Christo et Ecclesia mox ut fuerit pronuntiatum consuevit intelligi ab eis, qui Christum Sapientiam Dei esse noverunt. *Sapientia ædificavit sibi domum, et suffulsit columnas septem; immolavit suas victimas, miscuit in cratere vinum suum, et paravit mensam suam. Misit servos suos convocans cum excellenti prædicatione ad craterem, dicens : Quis est insipiens ? divertat ad me. Et inopibus sensu dixit : Venite, manducate de meis panibus, et bibite vinum quod miscui vobis.* Hic certe agnoscimus Dei Sapientiam, hoc est, Verbum Patri coæternum, in utero virginali domum sibi ædificasse corpus humanum, et huic, tanquam capiti membra, Ecclesiam subjunxisse, martyrum victimas immolasse, mensam in vino et panibus præparasse, ubi apparet etiam sacerdotium secundum ordinem Melchisedech, insipientes et inopes sensu vocasse; quia, sicut dicit Apostolus, infirma hujus mundi elegit, ut confunderet fortia. Quibus tamen infirmis quod sequitur dicit : *Derelinquite insipientiam, ut vivatis; et quærite prudentiam, ut habeatis vitam.* Participem autem fieri mensæ illius, ipsum est incipere habere vitam. Nam et in alio libro, qui vocatur Ecclesiastes, ubi ait, *Non est bonum homini, nisi quod manducabit et bibet;* quid credibilius dicere intelligitur, quam quod ad participationem mensæ hujus pertinet, quam sacerdos ipse Mediator Testamenti novi exhibet secundum ordinem Melchisedech de corpore et sanguine suo? Id enim sacrificium successit omnibus illis sacrificiis veteris Testamenti, quæ immolabantur in umbra futuri :

prophétie du psaume trente-neuf : « Vous n'avez « point voulu de victime ni d'offrande, mais « vous m'avez disposé un corps, » parce que, pour tout sacrifice et oblation, son corps est offert et servi à ceux qui y participent. Que l'Ecclésiaste n'entende pas parler de viandes charnelles lorsqu'il nous porte si souvent à boire et à manger, cette parole le prouve clairement : « Il vaut mieux aller dans une maison de deuil « que dans celle où l'on fait bonne chère ; » un peu après : « Les sages aiment à aller dans une « maison de deuil, et les fous dans une maison de « fête. » Mais il vaut mieux rapporter ici de ce livre ce qui regarde les deux cités, celle du diable et celle de Jésus-Christ, et les rois de l'une et de l'autre : « Malheur à toi, terre dont le roi est jeune « et dont les princes mangent dès le matin ! Mais « bénie sois-tu, terre dont le roi est fils des libres, « et dont les princes mangent dans le temps « convenable, pour se nourrir plutôt que pour « le plaisir du festin. » Ce jeune roi est le diable, que Salomon appelle ainsi à cause de sa folie, de son orgueil, de sa témérité, de son insolence, et des autres vices auxquels les jeunes gens sont sujets. Jésus-Christ, au contraire, est ce fils des libres, c'est-à-dire des saints patriarches appartenant à la cité libre dont il est issu selon la chair. Les princes de cette cité qui mangent dès le matin, c'est-à-dire avant le temps, désignent ceux qui se hâtent de goûter la fausse félicité de ce monde sans vouloir attendre celle de l'autre, qui est la seule véritable : au lieu que les princes de la cité de Jésus-Christ attendent en patience le temps d'une félicité qui ne trompe point. C'est ce qu'il veut dire par ces paroles, « pour se « nourrir plutôt que pour le plaisir du festin ; » parce qu'ils ne se repaissent point d'une espérance, suivant cette parole de l'Apôtre : « L'es- « pérance ne confond point ; » et cette autre du psaume : « Tous ceux qui vous attendent ne seront « point confus. » Quant au Cantique des cantiques, c'est une réjouissance spirituelle des saintes âmes aux noces du roi et de la reine de cette cité, c'est-à-dire de Jésus-Christ et de l'Église ; mais cette joie est cachée sous le voile de l'allégorie, afin qu'on ait plus d'envie de la connaître et plus de plaisir à la découvrir, et d'y voir cet époux à qui on dit, dans le même cantique, « Ceux qui « sont justes vous aiment, » et cette épouse à qui l'on dit aussi : « La charité fait vos délices. » Nous passons sous silence plusieurs autres choses, pour ne pas excéder les bornes de cet ouvrage.

CHAPITRE XXI.

Des rois de Juda et d'Israël après Salomon.

Peu de paroles ou d'actions des autres rois qui vinrent après Salomon, soit dans Juda, soit dans Israël, peuvent se rapporter à Jésus-Christ et à son Église. Je dis dans Juda ou dans Israël, parce que ce furent les noms que portèrent ces deux parties du peuple, depuis que Dieu l'eut divisé, pour le crime de Salomon, sous son fils Roboam, qui lui succéda. Les dix tribus dont Jéroboam, serviteur de Salomon, fut établi roi, et dont Samarie était la capitale, retinrent le nom d'Israël, qui était celui de tout le peuple. Les deux autres tribus, Juda et Benjamin, qui étaient

propter quod etiam vocem illam in Psalmo tricesimo et nono ejusdem Mediatoris per prophetiam loquentis agnoscimus : *Sacrificium et oblationem noluisti, corpus autem perfecisti mihi.* Quia pro illis omnibus sacrificiis et oblationibus corpus ejus offertur, et participantibus ministratur. Nam istum Ecclesiastem in hac sententia manducandi et bibendi, quam sæpe repetit, plurimumque commendat, non sapere carnalis epulas voluptatis, satis illud ostendit, ubi ait : *Melius est ire in domum luctus, quam in domum potus :* et paulo post, *Cor,* inquit, *sapientium in domo luctus, est cor insipientium in domo epularum.* Sed illud magis commemorandum existimo de hoc libro, quod pertinet ad civitates duas, unam diaboli, alteram Christi, et earum reges diabolum et Christum : *Væ tibi, terra,* inquit, *cujus rex adolescens et principes tui mane comedunt. Beata tu, terra, cujus rex tuus filius ingenuorum et principes tui in tempore comedunt, in fortitudine, et non in confusione.* Adolescentem dixit diabolum, propter stultitiam, et superbiam, et temeritatem, et petulantiam, cæteraque vitia, quæ huic ætati assolent abundare : Christum autem filium ingenuorum, sanctorum scilicet Patriarcharum, pertinentium ad liberam civitatem, ex quibus est in carne progenitus. Principes illius civitatis mane manducantes, id est ante horam congruam ; quia non exspectant opportunam, quæ vera est, in futuro sæculo felicitatem, festinanter beari hujus sæculi celebritate cupientes. Principes autem civitatis Christi tempus non fallacis beatitudinis patienter exspectant. Hoc ait, *in fortitudine, et non in confusione :* quia non eos fallit spes ; de qua dicit Apostolus, *Spes autem non confundit.* Dicit et Psalmus, *Etenim qui te exspectant non confundentur.* Jam vero Canticum canticorum spiritualis quædam sanctarum est voluptas mentium, in conjugio illius Regis et reginæ civitatis, quod est Christus et Ecclesia. Sed hæc voluptas allegoricis tegminibus involuta est, ut desideretur ardentius, nudeturque jucundius, et appareat sponsus, cui dicitur in eodem Cantico, *Æquitas dilexit te;* et sponsa quæ ibi audit, *Charitas in deliciis tuis.* Tacita multa transimus, cura hujus operis terminandi.

CAPUT XXI.

De regibus post Salomonem, sive in Juda, sive in Israel.

Cæteri post Salomonem reges Hebræorum vix inveniuntur per aliqua ænigmata dictorum suorum rerumve gestarum, quod ad Christum et Ecclesiam pertineat, prophetasse, sive in Juda, sive in Israel. Sic enim appellatæ sunt illius populi partes, ex quo propter Salomonis offensam tempore filii ejus Roboam, qui patri successit in regnum, Deo vindicante divisus est. Proinde tribus decem, quas accepit Jeroboam servus Salomonis, rex eis in Samaria constitutus, proprie vocabantur Israel, quamvis

demeurées à Roboam en considération de David, dont Dieu ne voulait pas entièrement détruire le royaume, et qui avaient Jérusalem pour capitale, s'appelèrent le royaume de Juda, parce que Juda était la tribu d'où David était issu. La tribu de Benjamin, dont était sorti Saül, prédécesseur de David, faisait aussi partie du royaume de Juda, qu'on appelait ainsi pour le distinguer du royaume d'Israël, qui comprenait dix tribus. Celle de Lévi, comme sacerdotale et consacrée au service de Dieu, ne faisait partie ni de l'un ni de l'autre royaume, et était comptée pour la treizième. Or ce nombre impair des tribus venait de ce que, des douze enfants de Jacob qui en avaient établi chacun une, Joseph en avait fondé deux, Éphraïm et Manassé. Toutefois, on peut dire que la tribu de Lévi appartenait plutôt au royaume de Juda, à cause du temple de Jérusalem, où elle exerçait son ministère. Après ce partage du peuple, Roboam, fils de Salomon, fut le premier roi de Juda, et établit le siége de son empire à Jérusalem; et Roboam, son serviteur, fut le premier roi d'Israël, et fixa sa résidence à Samarie. Comme Jéroboam voulait faire la guerre à Israël, sous prétexte de rejoindre à son empire cette partie que la violence d'un usurpateur en avait démembrée, Dieu l'en empêcha, et lui fit dire par son prophète que lui-même avait conduit tout cela : ce qui montra que ni Israël ni Jéroboam n'étaient coupables de cette division, mais qu'elle était arrivée par la seule volonté de Dieu, qui avait ainsi puni le crime de Salomon. Lors donc que les deux partis eurent reconnu que c'était un coup du ciel, ils demeurèrent en paix; d'autant plus que ce n'était qu'une division de royaume, et non pas de religion.

CHAPITRE XXII.

Idolâtrie de Jéroboam.

Mais Jéroboam, roi d'Israël, assez malheureux pour se défier de la bonté de Dieu, bien qu'il l'eût éprouvé fidèle et qu'il eût reçu de sa main la couronne qu'il lui avait promise, appréhenda que Roboam ne débauchât ses sujets lorsqu'ils iraient au temple de Jérusalem, où tout le peuple juif était obligé par la loi de se rendre tous les ans pour sacrifier, et que les siens ne rentrassent sous l'obéissance de la race royale de David. Pour l'empêcher, il introduisit l'idolâtrie dans son royaume, et fut cause que son peuple sacrifia aux idoles avec lui. Toutefois Dieu ne laissa pas de reprendre par ses prophètes, non-seulement ce prince, mais ses successeurs imitateurs de son impiété, et tout le peuple. Parmi eux s'élevèrent ces deux fameux prophètes, Élie et Élisée, qui firent même beaucoup de miracles; et comme Élie disait à Dieu, « Seigneur, ils ont « égorgé vos prophètes, ils ont renversé vos au-« tels, je suis resté seul, et ils me cherchent pour « me faire mourir; » il lui fut répondu qu'il y avait encore sept mille hommes qui n'avaient point plié le genou devant Baal.

hoc universi populi illius nomen esset. Duabus vero tribubus, Judæ scilicet et Benjamin, quæ propter David, ne penitus regnum stirpis ejus fuisset eradicatum, remanserant subjacentes civitati Jerusalem, Judæ nomen fuit : quia ipsa erat tribus unde David. Benjamin vero tribus altera ad idem regnum, sicut dixi, pertinens, erat unde fuit Saül rex ante David. Sed simul istæ duæ tribus, ut dictum est, Juda vocabantur; et hoc nomine discernebantur ab Israel, quod appellabantur proprie decem tribus habentes suum regem. Nam tribus Levi, quoniam sacerdotalis fuit, Dei, non regum servitio mancipata, tertia decima numerabatur. Joseph, quippe unus ex duodecim filiis Israel, non unam, sicut cæteri singulas, sed duas tribus fecit, Ephræm et Manassen. Verumtamen etiam tribus Levi ad regnum Jerosolymitanum pertinebat magis, ubi erat Dei templum, cui serviebat. Diviso igitur populo, primus regnavit in Jerusalem Roboam, rex Juda, filius Salomonis; et in Samaria Jeroboam, rex Israel, servus Salomonis. Et cum voluisset Roboam tanquam tyrannidem divisæ illius partis bello persequi, prohibitus est populus pugnare cum fratribus suis, dicente Deo per prophetam, se hoc fecisse. Unde apparuit nullum in ea re, vel regis Israel, vel populi fuisse peccatum, sed voluntatem Dei vindicantis impletam. Qua cognita, pars utraque inter se pacata conquievit : non enim religionis, sed regni fuerat facta divisio.

CAPUT XXII.

De Jeroboam, qui impietate idololatriæ subditum sibi populum profanavit.

Verum rex Israel Jeroboam mente perversa non credens Deo, quem veracem promisso sibi regno datoque probaverat, timuit ne veniendo ad templum Dei, quod erat in Jerusalem, quo secundum divinam legem sacrificandi causa universæ illi genti veniendum fuit, seduceretur ab eo populus, et stirpi David tanquam regio semini redderetur; et instituit idololatriam in regno suo, et populum Dei secum simulacrorum cultu obstrictum nefanda impietate decepit. Nec tamen omnimodo cessavit Deus non solum illum regem, verum etiam successores ejus et impietatis imitatores, populumque ipsum, arguere per Prophetas. Nam ibi exstiterunt et magni illi insignesque Prophetæ, qui etiam mirabilia multa fecerunt, Elias et Elisæus discipulus ejus. Etiam ibi dicenti Eliæ, *Domine, Prophetas tuos occiderunt, altaria tua suffoderunt, et ego relictus sum solus, et quærunt animam meam;* responsum est, illic esse septem millia virorum, qui non curvaverunt genua ante Baal.

CAPUT XXIII.

De vario utriusque regni Hebræorum statu, donec ambo populi in captivitatem diverso tempore duce-

CHAPITRE XXIII.

De la captivité de Babylone, et du retour des Juifs.

Le royaume de Juda, dont Jérusalem était la capitale, ne manqua pas non plus de prophètes qui parurent de temps en temps, selon qu'il plaisait à Dieu de les envoyer, ou pour annoncer ce qui était nécessaire, ou pour reprendre les crimes et recommander la justice. Là se trouvèrent aussi des rois, quoiqu'en moins grand nombre que dans Israël, qui commirent contre Dieu d'énormes péchés qui attirèrent le courroux du ciel sur eux et sur leur peuple, qui les imitait; mais, en récompense, il y en eut d'autres d'une vertu signalée : au lieu que tous les rois d'Israël ont été méchants, les uns plus, les autres moins. L'un et l'autre parti éprouvait donc diversement la bonne ou la mauvaise fortune, ainsi que la divine Providence l'ordonnait ou le permettait; et ils étaient affligés non-seulement de guerres étrangères, mais de guerres civiles, où l'on voyait éclater tantôt la justice et tantôt la miséricorde de Dieu, jusqu'à ce que, sa colère s'allumant de plus en plus, toute cette nation fût entièrement vaincue par les Chaldéens, et emmenée captive en Assyrie, d'abord le peuple d'Israël, et ensuite celui de Juda, après la ruine de Jérusalem et de son temple fameux. Ils demeurèrent dans cette captivité l'espace de soixante et dix années; après ils furent renvoyés dans leur pays, où ils rebâtirent le temple; et, bien que plusieurs d'entre eux demeurassent en des régions étrangères et reculées, ils ne furent plus depuis divisés en deux partis, mais ils n'eurent qu'un roi qui résidait à Jérusalem; et tous les Juifs, quelque éloignés qu'ils fussent, se rendaient au temple à certain temps de l'année. Mais ils ne manquèrent pas non plus alors d'ennemis qui leur firent la guerre; et quand le Messie vint au monde, il les trouva déjà tributaires des Romains.

CHAPITRE XXIV.

Des derniers prophètes des Juifs.

Tout le temps qui s'écoula depuis leur retour jusqu'à l'avénement du Sauveur, c'est-à-dire depuis Malachie, Aggée, Zacharie et Esdras, ils n'eurent point de prophètes parmi eux. Zacharie, père de saint Jean-Baptiste, et Élisabeth, sa femme, prophétisèrent au temps de la naissance du Messie avec Siméon et Anne. On peut y joindre saint Jean, qui fut le dernier des prophètes, et qui montra Jésus-Christ, s'il ne le prédit; ce qui a fait dire à Notre-Seigneur : « La loi et les prophètes ont duré jusqu'à Jean. » L'Évangile nous apprend aussi que la Vierge même prophétisa avant saint Jean; mais les Juifs infidèles ne reçoivent point ces prophéties, quoique reçues par tous ceux d'entre eux qui en si grand nombre ont embrassé notre religion. C'est véritablement à cette époque qu'Israël a été divisé en deux, de cette division immuable prédite par Samuel à Saül. Pour Malachie, Aggée, Zacharie et Esdras,

rentur, revocato postea Juda in regnum suum, quod novissime in Romanorum transiit potestatem.

Itemque in regno Juda pertinente ad Jerusalem, etiam succedentium regum temporibus non defuerunt Prophetæ : sicut Deo placebat eos mittere, vel ad prænuntiandum quod opus erat, vel ad corripienda peccata, præcipiendamque justitiam. Nam et illic, etsi longe minus quam in Israel, tamen exstiterunt reges qui suis impietatibus Deum graviter offenderent, et moderatis flagellis cum populo simili plecterentur. Piorum sane regum merita ibi non parva laudantur. In Israel autem reges alios magis, alios minus, omnes tamen reprobos legimus. Utraque igitur pars, sicut jubebat divina providentia, vel sinebat, variis et erigebatur prosperitatibus, et adversitatibus premebatur : et sic affligebatur, non solum externis, verum etiam inter se civilibus bellis, ut certis existentibus causis, misericordia Dei vel ira patesceret; donec ejus indignatione crescente, universa gens illa a Chaldæis debellantibus, non solum subverteretur in sedibus suis, sed etiam ex maxima sui parte transferretur in terras Assyriorum, prius illa pars, quæ vocabatur Israel in tribubus decem; postea vero etiam Judas, eversa Jerusalem et templo illo nobilissimo : in quibus terris per annos septuaginta captivum egit otium. Post quos inde dimissa, templum quod eversum fuerat, instauravit : et quamvis plurimi ejus in alienigenarum degerent terris, non habuit tamen deinceps duas regni partes, et duos diversos in singulis partibus reges : sed in Jerusalem princeps eorum unus erat; atque ad Dei templum, quod ibi erat, omnes undique, ubicumque essent, et undecumque possent, per certa tempora veniebant. Sed nec tunc eis hostes ex aliis gentibus expugnatoresque defuerunt : nam etiam Romanorum jam tributarios eos Christus invenit.

CAPUT XXIV.

De Prophetis qui vel apud Judæos postremi fuerunt, vel quos circa tempus nativitatis Christi evangelica prodit historia.

Toto autem illo tempore, ex quo redierunt de Babylonia, post Malachiam, Aggæum et Zachariam, qui tunc prophetaverunt, et Esdram, non habuerunt Prophetas usque ad Salvatoris adventum, nisi alium Zachariam patrem Joannis, et Elisabeth ejus uxorem, Christi nativitate jam proxima; et eo jam nato, Simeonem senem, et Annam viduam jamque grandævam, et ipsum Joannem novissimum : qui juvenis, jam juvenem Christum, non quidem futurum prædixit, sed tamen incognitum prophetica cognitione monstravit : propter quod ipse Dominus ait, *Lex et Prophetæ usque ad Joannem.* Sed istorum quinque prophetatio ex Evangelio nobis nota est : ubi et ipsa Virgo mater Domini ante Joannem prophetasse invenitur. Sed hanc istorum prophetiam Judæi reprobi non accipiunt : acceperunt autem, qui ex eis innumerabiles Evangelio crediderunt. Tunc enim vere Israel divisus est in duo, divisione illa, quæ per Samuelem prophetam Saüli regi est immutabilis prænuntiata. Malachiam vero, Aggæum, Zachariam, et Esdram, etiam Judæi reprobi in

tous les Juifs sans exception les mettent au nombre des livres canoniques, dont ils ferment la liste; car ils sont du petit nombre des prophètes qui, entre tant d'autres dont il ne reste rien, ont laissé des écrits qui jouissent de l'autorité canonique; et il ne sera pas hors de propos d'en rapporter ici quelques témoignages qui regardent Jésus-Christ et son Église. Mais cela se fera plus convenablement au livre suivant; il est temps de finir celui-ci, qui est assez long.

LIVRE DIX-HUITIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Récapitulation de ce qui a été traité dans les livres précédents, jusqu'au temps du Sauveur.

J'ai promis de parler de la naissance, du progrès et de la fin des deux cités, après avoir réfuté dans les dix premiers livres de cet ouvrage les ennemis de la cité de Dieu, qui préfèrent leurs dieux à Jésus-Christ son fondateur, et ont conçu une cruelle inimitié contre les chrétiens. J'ai fait voir en quatre livres, depuis le dixième jusqu'au quatorzième, la naissance de l'une et de l'autre. Le quinzième en a montré le progrès, depuis le premier homme jusqu'au déluge, et depuis le déluge jusqu'à Abraham. Mais depuis Abraham jusqu'aux rois des Juifs, ce qui comprend le seizième livre, et de là jusqu'à la naissance du Sauveur, ce qu'embrasse le dix-septième, il semble qu'on n'y voie que le progrès de la cité de Dieu, encore que celle du monde n'ait pas toujours laissé de continuer son cours. Mais j'en ai usé ainsi, afin que la cité de Dieu parût plus distinctement depuis que les promesses de l'avénement du Messie ont commencé à être plus claires, jusqu'à sa naissance, qui en a été l'accomplissement; quoique, jusqu'à la publication du Nouveau Testament, elle ne se soit montrée qu'à travers des ombres. Il faut donc reprendre maintenant le cours de la cité du monde depuis Abraham, afin qu'on puisse comparer ensemble ces deux cités.

CHAPITRE II.

De l'état et des rois de la cité de la terre au temps d'Abraham.

Tandis que les hommes répandus par toute la terre, sans cesser toutefois d'être unis par le lien d'une commune nature, cherchent chacun à satisfaire ou ses besoins ou sa convoitise, et que ce qu'ils désirent n'est pas capable de les contenter, parce que ce qui est fini ne peut tenir lieu de tout, il arriva souvent qu'ils s'armèrent l'un contre l'autre, et que le parti le plus puissant opprima le plus faible. Le vaincu, accablé par le vainqueur, acheta la paix aux dépens de l'empire, et même de la liberté; tellement qu'il est fort

auctoritatem canonicam receptos novissimos habent. Sunt enim et scripta eorum, sicut aliorum, qui in magna multitudine Prophetarum perpauci ea scripserunt, quæ auctoritatem canonis obtinerent. De quorum prædictis, quæ ad Christum Ecclesiamque ejus pertinent, nonnulla mihi in hoc opere video esse ponenda : quod commodius fiet, adjuvante Domino, sequenti libro; ne hunc tam prolixum ulterius oneremus.

LIBER DECIMUS OCTAVUS.

CAPUT PRIMUM

De his quæ usque ad tempora Salvatoris decem et septem voluminibus disputata sunt.

De civitatum duarum, quarum Dei una, sæculi hujus est altera, in qua nunc est, quantum ad hominum genus pertinet, etiam ista peregrina, exortu et procursu et debitis finibus me scripturum esse promisi : cum prius inimicos civitatis Dei, qui conditori ejus Christo deos suos præferunt, et livore sibi perniciosissimo atrociter invident Christianis, quantum me adjuvaret ejus gratia, refellissem; quod voluminibus decem prioribus feci. De hac vero mea, quam modo commemoravi, tripartita promissione, decimum sequentibus quatuor libris ambarum est digestus exortus; deinde procursus ab homine primo usque ad diluvium libro uno, qui est hujus operis quintus decimus; atque inde usque ad Abraham rursus ambæ, sicut in temporibus, ita et in nostris litteris cucurrerunt. Sed a patre Abraham usque ad regum tempus Israelitarum, ubi sextum decimum volumen absolvimus, et inde usque ad ipsius in carne Salvatoris adventum, quousque decimus septimus liber tenditur, sola videtur in meo stilo cucurrisse Dei civitas : cum in hoc sæculo non sola cucurrerit, sed ambæ utique in genere humano, sicut ab initio simul, suo procursu tempora variaverint. Verum hoc ideo feci, ut prius, ex quo apertiores Dei promissiones esse cœperunt, usque ad ejus ex Virgine nativitatem, in quo fuerant quæ primo promittebantur implenda, sine interpellatione a contrario alterius civitatis, ista quæ Dei est procurrens, distinctius appareret; quamvis usque ad revelationem Testamenti novi, non in lumine, sed in umbra cucurrerit. Nunc ergo, quod intermiseram, video esse faciendum, ut ex Abrahæ temporibus quomodo etiam illa cucurrerit, quantum satis videtur, attingam, ut ambæ inter se possint consideratione legentium comparari.

CAPUT II.

De terrenæ civitatis regibus atque temporibus, quibus ab exortu Abrahæ sanctorum tempora supputata conveniunt.

Societas igitur usquequaque mortalium diffusa per terras et in locorum quantislibet diversitatibus, unius tamen ejusdemque naturæ quadam communione devincta, utilitates et cupiditates suas quibusque sectantibus, dum id quod appetitur, aut nemini, aut non omnibus sufficit, quia non est idipsum, adversum se ipsam plerumque dividitur, et pars partem, quæ prævalet, opprimit. Victrici enim victa succumbit, dominationi scilicet, vel etiam li-

extraordinaire d'en voir qui aient mieux aimé périr que se soumettre. En effet, la nature crie en quelque sorte à l'homme qu'il vaut mieux se soumettre au vainqueur, que de s'exposer aux dernières fureurs de la guerre. De là vient que, par un ordre de la providence de Dieu, qui règle le sort des batailles, quelques peuples ont été les maîtres des autres. Mais, entre tous les empires que les divers intérêts de la cité de la terre ont établis, il s'en présente à nous deux beaucoup plus puissants que les autres, celui des Assyriens et celui des Romains, tous deux séparés de temps et de lieu. Celui des Assyriens, situé en Orient, a fleuri le premier; et celui des Romains, qui n'est venu qu'après, s'est étendu en Occident : la fin de l'un a été le commencement de l'autre. On peut dire que les autres royaumes n'ont été que comme des petits rejetons de ceux-ci.

Ninus, second roi des Assyriens, qui avait succédé à son père Bélus, tenait l'empire, quand Abraham naquit en Chaldée. En ce temps-là florissait aussi le petit royaume des Sicyoniens, par où Varron, cet homme si docte, commence son Histoire romaine. Des rois des Sicyoniens, il descend aux Athéniens, de ceux-ci aux Latins, et des Latins aux Romains. Mais, comme je l'ai dit, tous ces empires qui ont précédé la fondation de Rome n'étaient presque rien en comparaison de celui des Assyriens; et quoique Salluste reconnaisse que les Athéniens ont été célèbres dans la Grèce, il croit pourtant que la renommée les a faits plus puissants qu'ils n'étaient en effet. Voici comment il en parle : « Les faits d'armes des « Athéniens ont été grands et glorieux, et je n'en « disconviens pas ; mais toutefois un peu au-des- « sous de ce qu'on en publie. L'éloquence de « leurs historiens a beaucoup contribué à leur « éclat, etc. » Ajoutez à cela qu'Athènes a été comme l'école des arts et des sciences, ce qui ne lui a pas peu donné de réputation. Quant à l'empire, il n'y en avait point en ce temps-là de plus grand ni de plus étendu que l'empire d'Assyrie. En effet, on dit que Ninus subjugua toute l'Asie, c'est-à-dire la moitié de la terre, quoique nominalement elle n'en soit qu'une des trois parties, et porta ses conquêtes jusqu'aux confins de la Libye. Les Indiens furent les seuls de tous les peuples d'Orient qui demeurèrent libres de sa domination; encore, après sa mort, furent-ils attaqués par sa femme Sémiramis. On voit combien de contrées, combien de rois relevaient de l'empire assyrien. Abraham donc naquit chez les Chaldéens, sous le règne de Ninus; mais comme les affaires des Grecs nous sont bien plus connues que celles des Assyriens, et qu'elles ont passé jusqu'à nous par le moyen des Latins, et, après ceux-ci, des Romains qui en sont descendus; j'estime qu'il ne sera pas hors de propos de nommer en passant les rois des Assyriens, afin qu'on voie comment Babylone, qui est comme une première Rome, a marché dans le cours des siècles avec la cité de Dieu, étrangère ici-bas.

bertati qualemcumque pacem præferens ac salutem : ita ut magnæ fuerint admirationi qui perire quam servire maluerunt. Nam in omnibus fere gentibus quodammodo vox naturæ ista personuit, ut subjugari victoribus mallent, quibus contigit vinci, quam bellica omnifariam vastatione deleri. Hinc factum est ut non sine Dei providentia, in cujus potestate est ut quisque bello aut subjugetur aut subjuget, quidam essent regnis præditi, quidam regnantibus subditi : sed inter plurima regna terrarum, in quæ terrenæ utilitatis vel cupiditatis est divisa societas (quam civitatem mundi hujus universali vocabulo nuncupamus), duo regna cernimus longe cæteris provenisse clariora, Assyriorum primum, deinde Romanorum, ut temporibus, ita locis inter se ordinata atque distincta. Nam quo modo illud prius, hoc posterius; eo modo illud in Oriente, hoc in Occidente surrexit : denique in illius fine hujus initium confestim fuit. Regna cætera, cæterosque reges velut appendices istorum dixerim.

Ninus ergo jam secundus rex erat Assyriorum, qui patri suo Belo successerat, regni illius primo regi, quando in terra Chaldæorum natus est Abraham. Erat etiam tempore illo regnum Sicyoniorum admodum parvum, a quo ille undecumque doctissimus Marcus Varro scribens de Gente populi Romani, velut antiquo tempore, exorsus est. Ab his enim Sicyoniorum regibus ad Athenienses pervenit, a quibus ad Latinos, inde ad Romanos : sed ante conditam Romam in comparatione regni Assyriorum perexigua ista memorantur. Quamvis Athenienses in Græcia plurimum claruisse fateatur etiam Sallustius Romanus historicus, plus tamen fama, quam re ipsa. Nam loquens de illis : « Atheniensium, » inquit, « res gestæ, « sicuti ego existimo, satis amplæ magnificæque fuere : « verum aliquanto minores tamen, quam fama feruntur. « Sed quia provenere ibi scriptorum magna ingenia, per « terrarum orbem Atheniensium facta pro maximis cele- « brantur. Ita eorum qui fecere, virtus tanta habetur, « quantum eam verbis potuere extollere præclara ingenia. » Accedit huic civitati non parva etiam ex litteris et philosophis gloria, quod ibi potissimum talia studia viguerunt. Nam quantum attinet ad imperium, nullum majus primis temporibus, quam Assyriorum fuit, nec tam longe lateque diffusum. Quippe ubi Ninus rex, Beli filius, universam Asiam, quæ totius orbis ad numerum partium tertia dicitur, ad magnitudinem vero dimidia reperitur, usque ad Libyæ fines subegisse traditur. Solis quippe Indis in partibus Orientis non dominabatur : quos tamen eo defuncto Semiramis uxor ejus est aggressa bellando. Ita factum est, ut quicumque in illis terris populi, sive reges erant, Assyriorum regno ditionique parerent, et quidquid imperaretur efficerent. Abraham igitur in eo regno apud Chaldæos Nini temporibus natus est. Sed quoniam res Græcæ multo sunt nobis quam Assyriæ notiores, et per Græcos ad Latinos, ac deinde ad Romanos, qui etiam ipsi Latini sunt, temporum seriem deduxerunt qui gentem populi Romani in originis ejus antiquitate rimati sunt; ob hoc debemus, ubi opus est, Assyrios memorare reges : ut appareat quemadmodum Babylonia, quasi prima Roma, cum peregrina in hoc mundo Dei civitate

Relativement à ce qui peut servir au parallèle de ces deux cités, il faut plutôt l'emprunter des Grecs et des Latins, où se trouve aussi Rome, comme une seconde Babylone.

Lors donc qu'Abraham vint au monde, Ninus était le second roi des Assyriens, et Europs des Sicyoniens; l'un avait succédé à Bélus, et l'autre à Égialée. Quand Dieu promit à Abraham une postérité nombreuse après qu'il fut sorti de Babylone, les Assyriens en étaient à leur quatrième roi, et les Sicyoniens à leur cinquième. Alors le fils de Ninus régnait chez les Assyriens après sa mère Sémiramis, qu'il tua, dit-on, pour la punir du mariage incestueux qu'elle avait osé contracter avec lui. Quelques-uns croient qu'elle fonda Babylone, peut-être parce qu'elle la rebâtit; car nous avons montré, au seizième livre, quand et comment elle fut fondée. Pour le fils de Sémiramis, les uns le nomment Ninus, les autres Ninias, nom dérivé de celui de son père. Telxion tenait alors le sceptre des Sicyoniens, et son règne fut si tranquille que ses sujets, après sa mort, en firent un dieu, et lui décernèrent des jeux et des sacrifices.

CHAPITRE III.

Sous quels rois des Assyriens et des Sicyoniens Isaac naquit à Abraham alors âgé de cent ans, et Rebecca donna au même Isaac, âgé de soixante ans, deux fils, Esaü et Jacob.

Ce fut de son temps que naquit Isaac, selon la promesse que Dieu en avait faite à son père Abraham, qui l'eut à l'âge de cent ans de sa femme Sara, à qui la stérilité et le grand âge avaient ôté l'espérance d'avoir des enfants. Arrius, cinquième roi des Assyriens, régnait alors. Isaac, âgé de soixante ans, eut deux enfants jumeaux de sa femme Rebecca, Ésaü et Jacob, Abraham étant encore vivant, et ayant cent soixante ans; mais il mourut quinze ans après, sous le règne de l'ancien Xerxès, roi des Assyriens, surnommé Balée, et de Thuriaque ou Thurimaque, roi des Sicyoniens, tous deux septièmes rois de leurs peuples. Le royaume des Argiens prit naissance sous les petits-fils d'Abraham, et Inachus en fut le premier roi. Il ne faut pas oublier qu'au rapport de Varron, les Sicyoniens avaient coutume de sacrifier sur le sépulcre de Thurimaque. Sous les règnes d'Armamitre et de Leucippe, huitièmes rois des Assyriens et des Sicyoniens, et sous celui d'Inachus, premier roi des Argiens, Dieu parla à Isaac et lui fit les mêmes promesses qu'à son père, qu'il donnerait la terre de Chanaan à sa postérité, et qu'en elle toutes les nations seraient bénies. Il promit la même bénédiction à son fils Jacob, appelé depuis Israël, sous le règne de Béloc, neuvième roi des Assyriens, et de Phoronée, fils d'Inachus, deuxième roi des Argiens; car Leucippe, huitième roi des Sicyoniens, vivait encore. Ce fut sous ce Phoronée, roi d'Argos, que la Grèce commença à devenir célèbre par ses lois et ses institutions. Phégoüs, frère de Phoronée, mais plus jeune, fut honoré comme un dieu après

procurrat. Res autem quas propter comparationem civitatis utriusque, terrenæ scilicet et cœlestis, huic operi oportet inserere, magis ex Græcis et Latinis, ubi et ipsa Roma quasi secunda Babylonia est, debemus assumere.

Quando ergo natus est Abraham, secundi reges erant, apud Assyrios Ninus, apud Sicyonios Europs : primi autem, illic Belus, hic Ægialeus fuerunt. Cum vero egresso Abraham de Babylonia, promisit ei Deus ex illo magnam gentem futuram, et in ejus semine omnium gentium benedictionem, Assyrii quartum regem habebant, Sicyonii quintum : apud illos enim regnabat filius Nini post matrem Semiramidem, quæ ab illo interfecta perhibetur, ausa filium mater incestare concubitu. Hanc putant nonnulli condidisse Babylonem, quam quidem potuit instaurare. Quando autem, vel quomodo condita fuerit, in sexto decimo libro diximus. Filium porro Nini et Semiramidis, qui matri successit in regnum, quidam etiam ipsum Ninum, quidam vero derivato a patre vocabulo Ninyan vocant. Sicyoniorum autem regnum tunc tenebat Telxion. Quo regnante usque adeo ibi mitia et læta tempora fuerunt, ut eum defunctum velut deum colerent sacrificando, et ludos celebrando, quos ei primitus institutos ferunt.

CAPUT III.

Quibus regnantibus apud Assyrios atque Sicyonios Abrahæ centenario Isaac de promissione sit natus, vel ipsi Isaac sexagenario Esau et Jacob gemini de Rebecca sint editi.

Hujus temporibus etiam Isaac ex promissione Dei natus est centenario patri filius Abrahæ de Sarra conjuge, quæ sterilis et anus jam spem prolis amiserat. Tunc et Assyriis quintus erat rex Arrius. Ipsi vero Isaac sexagenario nati sunt gemini, Esau et Jacob, quos ei Rebecca uxor peperit, avo eorum Abraham adhuc vivente, et centum sexaginta ætatis annos agente : qui expletis centum septuaginta quinque defunctus est; regnantibus apud Assyrios Xerxe illo antiquiore, qui etiam Baleus vocabatur, et apud Sicyonios Thuriaco, quem quidam Thurimachum scribunt, septimis regibus. Regnum autem Argivorum simul cum Abrahæ nepotibus ortum est, ubi primus regnavit Inachus. Sane quod prætereundum non fuit, etiam apud sepulcrum septimi sui regis Thuriaci sacrificare Sicyonios solere, Varro refert. Regnantibus porro octavis regibus, Armamitre Assyriorum, Sicyoniorum Leucippo, et primo Argivorum Inacho, Deus locutus est ad Isaac, atque ipsi quoque eadem quæ patri ejus duo illa promisit, semini scilicet ejus terram Chanaan, et in ejus semine benedictionem cunctarum gentium. Hæc ipsa promissa sunt etiam filio ejus, nepoti Abrahæ, qui est appellatus primo Jacob, post Israel, cum jam Belocus rex nonus Assyriis, et Phoroneus Inachi filius secundus regnaret Argivis, Leucippo adhuc apud Sicyonios permanente. His temporibus Græcia sub Phoroneo Argolico rege legum et judiciorum quibusdam clarior facta est institutis : Phegous

sa mort, et on lui bâtit un temple sur son tombeau. J'estime qu'ils lui déférèrent cet honneur parce que, dans la partie du royaume que son père lui avait donnée de son vivant, ainsi qu'il avait fait pour son autre fils, il avait élevé des chapelles aux dieux, et divisé les temps par mois et par années. Cela fut cause que les hommes encore grossiers, surpris de ces nouveautés, crurent qu'il était devenu dieu après sa mort, ou le voulurent ainsi. On dit qu'Io, fille d'Inachus, appelée depuis Isis, fut honorée en Égypte comme une grande déesse; quoique d'autres écrivent qu'elle vint d'Éthiopie en Égypte, où elle régna avec tant de justice et étendit son sceptre sur une si grande étendue de pays, outre l'invention des lettres et plusieurs autres choses utiles qu'elle y apporta, qu'après sa mort les Égyptiens la révérèrent comme une divinité, et défendirent, sous peine de la vie, de dire qu'elle avait été une simple mortelle.

CHAPITRE IV.

Des temps de Jacob et de son fils Joseph.

Lorsque Balée, dixième roi des Assyriens, occupait le trône, sous le règne de Messapus, surnommé Céphise, neuvième roi des Sicyoniens, si néanmoins ce ne sont point deux hommes différents, et sous celui d'Apis, troisième roi des Argiens, Isaac mourut âgé de cent quatre-vingts ans, et laissa ses deux jumeaux qui en avaient cent vingt. Le plus jeune des deux Jacob, qui appartenait à la cité de Dieu, à l'exclusion de l'aîné, avait douze fils. Joseph, l'un d'eux, ayant été vendu par ses frères du vivant d'Isaac, leur aïeul, à des marchands qui trafiquaient en Égypte, fut tiré de la prison où il languissait, et présenté à l'âge de trente ans à Pharaon, roi d'Égypte, qui le combla d'honneurs et de biens, parce qu'il lui avait expliqué ses songes, et prédit les sept années d'abondance qui devaient être suivies des sept autres années de stérilité : récompense de sa chasteté et de la fidélité qu'il avait gardée à son maître en laissant son manteau entre les mains d'une femme adultère et perfide, plutôt que de profaner le lit conjugal. La seconde année de la stérilité, Jacob vint en Égypte avec toute sa famille, âgé de cent trente ans, comme il le dit lui-même au roi Pharaon, qui le lui demandait. Joseph en avait alors trente-neuf, attendu que les sept années d'abondance et deux de la stérilité s'étaient écoulées depuis qu'il avait commencé à être en faveur.

CHAPITRE V.

D'Apis, troisième roi des Argiens, dont les Égyptiens firent leur dieu Sérapis.

En ce temps Apis, roi des Argiens, qui avait passé en Égypte et y était mort, devint ce fameux Sérapis, le plus grand de tous les dieux des Égyptiens. Pourquoi ne fut-il pas nommé Apis après sa mort, mais Sérapis? Varron en donne une raison fort claire, qui est que les Grecs ap-

tamen frater hujus Phoronei junior, cum esset mortuus, ad ejus sepulcrum templum est constitutum, in quo coleretur ut deus, et ei boves immolarentur. Credo honore tanto ideo dignum putarunt, quia in regni sui parte (pater quippe loca ambobus distribuerat, in quibus eo vivente regnarent) iste sacella constituerat ad colendos deos, et docuerat observari tempora per menses atque annos, quid eorum quatenus metirentur atque numerarent. Hæc in eo nova mirantes rudes adhuc homines, morte obita deum esse factum sive opinati sunt, sive voluerunt. Nam et Io filia Inachi fuisse perhibetur, quæ postea Isis appellata, ut magna dea culta est in Ægypto : quamvis aliis scribant eam ex Æthiopia in Ægyptum venisse reginam; et quod late justeque imperaverit, eisque multa commoda et litteras instituerit, hunc honorem illi habitum esse divinum posteaquam ibi mortua est, et tantum honorem, ut capitali crimine reus fieret, si quis eam fuisse hominem diceret

CAPUT IV.

De temporibus Jacob et filii ejus Joseph.

Regnantibus Assyriorum decimo rege Baleo, et Sicyoniorum nono Messapo, qui etiam Cephisos a quibusdam traditur (si tamen duorum nominum homo unus fuit, ac non potius alterum pro altero putaverunt fuisse hominem, qui in suis posuerunt scriptis alterum nomen), cum rex Argivorum tertius Apis esset, mortuus est Isaac annorum centum octoginta, et reliquit geminos suos annorum centum et viginti : quorum minor Jacob pertinens ad civitatem Dei, de qua scribimus, majore utique reprobato, habebat duodecim filios; quorum illum, qui vocabatur Joseph, mercatoribus in Ægyptum transeuntibus fratres, adhuc Isaac avo eorum vivente, vendiderant. Stetit autem ante Pharaonem Joseph, quando ex humilitate, quam pertulit, sublimatus est, cum triginta esset annorum : quoniam somnia regis divine interpretatus, prænuntiavit septem ubertatis annos futuros, quorum abundantiam præpollentem consequentes alii septem steriles fuerant consumpturi; et ob hoc eum rex præfecerat Ægypto, de carcere liberatum, quo eum conjecerat integritas castitatis; quam fortiter servans male amanti dominæ, et male credulo domino mentituræ, veste etiam derelicta de manibus attrahentis aufugiens, non consensit ad stuprum. Secundo autem anno septem annorum sterilium, Jacob in Ægyptum cum suis omnibus venit ad filium, agens annos centum et triginta, sicut interroganti regi ipse respondit; cum Joseph ageret triginta et novem, ad triginta scilicet quos agebat, quando a rege honoratus est, additis septem ubertatis, et duobus famis.

CAPUT V.

De Api, rege Argivorum, quem Ægyptii Serapim nominatum divino honore coluerunt.

His temporibus rex Argivorum Apis navibus transvectus in Ægyptum, cum ibi mortuus fuisset, factus est Serapis omnium maximus Ægyptiorum deus. Nominis autem hujus, cur non Apis etiam post mortem, sed Serapis appellatus sit, facillimam rationem Varro reddidit.

pelant *soros* un cercueil, et celui d'Apis ayant été honoré avant qu'on lui eût bâti un temple, on le nomma d'abord Sorosapis ou Sorapis, et puis, en changeant une lettre, comme cela arrive souvent, Sérapis. Il fut aussi ordonné que quiconque l'appellerait homme serait puni du dernier supplice; et Varron dit que c'était pour signifier cette défense que les statues d'Isis et de Sérapis avaient toutes un doigt sur les lèvres. Quant à ce bœuf que l'Égypte, par une étrange superstition, nourrissait si délicatement en son honneur, comme ils l'adoraient vivant et non pas dans le cercueil, ils l'appelèrent Apis et non Sérapis. A la mort de ce bœuf, on en mettait un autre à sa place, taché pareillement de blanc; ce qui passait pour un grand prodige. Mais il n'était pas difficile aux démons, qui prenaient plaisir à tromper ces peuples, de représenter à une vache en chaleur un bœuf semblable à celui-là; comme Jacob avait des chèvres et des brebis de la même couleur que les baguettes bigarrées qu'il mettait devant les yeux de leurs mères. Ce que les hommes font avec des couleurs véritables, les démons le peuvent faire très-aisément par le moyen de couleurs fausses et fantastiques.

CHAPITRE VI.

Sous les règnes de quels rois argien et assyrien Jacob mourut en Égypte.

Apis, roi des Argiens et non des Égyptiens, mourut donc en Égypte, et son fils Argus lui succéda. C'est de lui que les Argiens prirent leur nom; car on ne les nommait pas ainsi auparavant. Sous le règne de celui-ci, et d'Ératus chez les Sicyoniens, et sous celui de Balée, roi des Assyriens, qui vivait encore, Jacob mourut en Égypte, âgé de cent quarante-sept ans, après avoir béni ses enfants et les enfants de son fils Joseph, et annoncé clairement le Messie, lorsque, bénissant Juda, il dit : « Le sceptre ne sortira pas de « Juda, jusqu'à ce que ce qui lui a été promis « soit accompli; et il sera l'attente des nations. » Sous le règne d'Argus, la Grèce commença à cultiver ses terres et à semer le blé, qui lui avait été apporté d'une contrée étrangère. Argus, après sa mort, fut aussi adoré comme un dieu, et on lui décerna des temples et des sacrifices : culte qui avait été rendu avant lui à un particulier nommé Homogyre, qui fut tué d'un coup de foudre, et qui le premier attela des bœufs à la charrue; ce qui lui valut les honneurs divins.

CHAPITRE VII.

Sous quels rois mourut Joseph en Égypte.

Sous le règne de Mamytus, douzième roi des Assyriens, et de Plemnée, le onzième des Sicyoniens, temps où Argus était encore roi des Argiens, Joseph mourut en Égypte, âgé de cent dix ans. Après sa mort, le peuple de Dieu multipliant prodigieusement demeura en Égypte l'espace de cent

Quia enim arca in qua mortuus ponitur, quod omnes jam sarcophagum vocant, σορός dicitur græce; et ibi eum venerari sepultum cœperant, priusquam templum ejus esset exstructum : velut Soros et Apis, Sorapis primo, deinde una littera, ut fieri assolet, commutata, Serapis dictus est. Et constitutum est etiam de illo, ut quisquis eum hominem dixisset fuisse, capitalem penderet pœnam. Et quoniam fere in omnibus templis, ubi colebantur Isis et Serapis, erat etiam simulacrum, quod digito labiis impresso admonere videretur, ut silentium fieret; hoc significare idem Varro existimat, ut homines eos fuisse taceretur. Ille autem bos, quem mirabili vanitate decepta Ægyptus in ejus honorem deliciis affluentibus alebat, quoniam eum sine sarcophago vivum venerabantur, Apis, non Serapis vocabatur. Quo bove mortuo, quoniam quærebatur et reperiebatur vitulus coloris ejusdem, hoc est, albis quibusdam maculis similiter insignitus; mirum quiddam et divinitus sibi procuratum esse credebant. Non enim magnum erat dæmonibus ad eos decipiendos phantasiam talis tauri, quam sola cerneret, ostentare vaccæ concipienti atque prægnanti, unde libido matris attraheret quod in ejus fetu jam corporaliter appareret : sicut Jacob de virgis variatis, ut oves et capræ variæ nascerentur, effecit. Quod enim homines coloribus et corporibus veris, hoc dæmones figuris fictis facillime possunt animalibus concipientibus exhibere.

CAPUT VI.

Quo regnante apud Argivos, quove apud Assyrios, Jacob in Ægypto sit mortuus.

Apis ergo rex, non Ægyptiorum, sed Argivorum, mortuus est in Ægypto. Huic filius Argus successit in regnum, ex cujus nomine et Argi, et ex hoc Argivi, appellati sunt : superioribus autem regibus nondum vel locus vel gens habebat hoc nomen. Hoc ergo regnante apud Argivos, et apud Sicyonios Erato, apud Assyrios vero adhuc manente Baleo, mortuus est Jacob in Ægypto annorum centum quadraginta septem, cum moriturus filios suos et nepotes ex Joseph benedixisset, Christumque apertissime prophetasset, dicens in benedictione Judæ, *Non deficiet princeps ex Juda, et dux de femoribus ejus, donec veniant quæ reposita sunt ei : et ipse exspectatio gentium.* Regnante Argo suis cœpit uti frugibus Græcia, et habere segetes in agricultura, delatis aliunde seminibus. Argus quoque post obitum deus haberi cœpit, templo et sacrificiis honoratus. Qui honor eo regnante ante illum delatus est homini privato et fulminato cuidam Homogyro, eo quod primus ad aratrum boves junxerit.

CAPUT VII.

Quorum regum tempore Joseph in Ægypto defunctus sit.

Regnantibus Assyriorum duodecimo Mamytho, et undecimo Sicyoniorum Plemnæo, et Argis adhuc manente Argo, mortuus est Joseph in Ægypto annorum centum et decem. Post cujus mortem populus Dei mirabiliter

quarante-cinq ans; assez tranquillement d'abord, tant que vécurent les pharaons qui avaient vu Joseph. Mais depuis, comme le grand nombre des Hébreux devenait suspect aux Égyptiens, ceux-ci les affligèrent cruellement, et leur firent souffrir mille maux; ce qui néanmoins ne les empêchait pas de multiplier de plus en plus. Pendant ce temps les royaumes d'Assyrie et de Grèce poursuivaient leur cours.

CHAPITRE VIII.

Sous quels rois naquit Moïse.

Ainsi, au temps de Saphrus, quatorzième roi des Assyriens, et d'Orthopolis, le douzième des Sicyoniens, lorsque les Argiens comptaient Criasus pour leur cinquième roi, naquit en Égypte ce Moïse qui délivra le peuple de Dieu de la captivité sous laquelle il gémissait, et où Dieu le laissait languir pour lui faire désirer l'assistance de son Créateur. Quelques-uns croient que Prométhée vivait alors; et comme il faisait profession de sagesse, on lui attribua la formation de l'homme. On ne sait pas néanmoins quels étaient les sages de son temps. On rapporte que son frère Atlas était grand astrologue, ce qui a donné lieu de dire qu'il portait le ciel sur ses épaules; quoiqu'il existe une haute montagne de ce nom, d'où ce conte a bien pu tirer son origine. En ce temps-là beaucoup de fables commencèrent à avoir cours dans la Grèce; et sous le règne de Cécrops, roi des Athéniens, la superstition des Grecs mit plusieurs morts au rang des dieux. Mélantomice, femme de Criasus, et Phorbas leur fils, sixième roi des Argiens, furent de ce nombre, aussi bien que Jasus et Sthénélas, ou Sthénéleus, ou Sthénélus, car les historiens ne conviennent pas de son nom, l'un fils de Triopas, septième roi, et l'autre de Jasus, neuvième roi des Argiens. Alors vivait Mercure, petit-fils d'Atlas par Maïa, suivant le témoignage de presque tous les historiens. Celui-ci apprit aux hommes beaucoup d'arts utiles à la vie, ce qui fut cause qu'ils en firent un dieu après sa mort. Vers le même temps, mais après lui, vint Hercule, que quelques-uns néanmoins placent auparavant, en quoi je pense qu'ils se trompent. Mais, quoi qu'il en soit du temps, les plus graves historiens tombent d'accord que tous deux furent des hommes qui reçurent des honneurs divins pour avoir contribué à améliorer le sort de cette vie mortelle. Quant à Minerve, elle est bien plus ancienne qu'eux, puisqu'on la vit, dit-on, jeune fille du temps d'Ogygès auprès du lac Triton, d'où elle fut surnommée Tritonienne. On lui doit beaucoup d'inventions utiles; et l'on se porta d'autant plus à la croire une déesse, que son origine n'était pas connue. Quant à ce que l'on prétend qu'elle sortit de la tête de Jupiter, c'est plutôt une fiction de poëtes qu'une vérité historique. Toutefois, les historiens ne sont pas d'accord sur l'époque où vivait Ogygès, du temps duquel arriva un grand déluge, non celui qui submergea toute la terre, excepté ceux qui furent sauvés dans l'arche; car l'histoire grecque ni l'histoire latine n'ont point connu celui-là, mais

crescens mansit in Ægypto centum quadraginta quinque annos, tranquille prius, donec morerentur quibus Joseph notus fuit: deinde quia invidebatur incrementis ejus, erantque suspecta, quousque inde liberaretur, persecutionibus (inter quas tamen divinitus fecundata multiplicatione crescebat) et laboribus premebatur intolerabilis servitutis. In Assyria vero et Græcia per idem tempus regna eadem permanebant.

CAPUT VIII.

Quorum regum ætate Moyses natus sit.

Cum ergo regnaret Assyriis quartus decimus Saphrus, et Sicyoniis duodecimus Orthopolis, et Criasus quintus Argivis, natus est in Ægypto Moyses, per quem populus Dei de servitute Ægyptia liberatus est, in qua eum ad desiderandum sui Creatoris auxilium sic exerceri oportebat. Regnantibus memoratis regibus fuisse a quibusdam creditur Prometheus; quem propterea ferunt de luto formasse homines, quia sapientiæ optimus doctor fuisse perhibetur: nec tamen ostenditur qui ejus temporibus fuerint sapientes. Frater ejus Atlas magnus fuisse astrologus dicitur: unde occasionem fabula invenit, ut eum cœlum portare confingeret: quamvis mons ejus nomine nuncupetur, cujus altitudine potius cœli portatio in opinionem vulgi venisse videatur. Multa quoque alia ex illis in Græcia temporibus confingi fabulosa cœperunt: sed usque ad Cecropem, regem Atheniensium, quo regnante eadem civitas etiam tale nomen accepit, et quo regnante Deus per Moysen eduxit ex Ægypto populum suum, relati sunt in deorum numerum aliquot mortui cæca et vana consuetudine ac superstitione Græcorum. In quibus Criasi regis conjux Melantomice, et Phorbas filius eorum, qui post patrem rex Argivorum sextus fuit, et septimi regis Triopæ filius Iasus, et rex nonus Sthenelas, sive Stheneleus, sive Sthenelus, varie quippe in diversis auctoribus invenitur. His temporibus etiam Mercurius fuisse perhibetur, nepos Atlantis, ex Maia filia: quod vulgatiores etiam litteræ personant. Multarum autem artium peritus claruit, quas et hominibus tradidit: quo merito eum post mortem deum esse voluerunt, sive etiam crediderunt. Posterior fuisse Hercules dicitur, ad ea tamen tempora pertinens Argivorum: quamvis nonnulli eum Mercurio præferant tempore; quos falli existimo. Sed quolibet tempore nati sint, constat inter historicos graves, qui hæc antiqua litteris mandaverunt, ambos homines fuisse, et quod mortalibus ad istam vitam commodius ducendam beneficia multa contulerint, honores ab eis meruisse divinos. Minerva vero longe his antiquior. Nam temporibus Ogygii ad lacum, qui Tritonis dicitur, virginali apparuisse fertur ætate; unde et Tritonia nuncupata est: multorum sane operum inventrix; et tanto proclivius dea credita, quanto minus origo ejus innotuit. Quod enim de capite Jovis nata canitur, poetis et fabulis, non historiæ rebusque gestis est applicandum. Quanquam Ogygius ipse quando fuerit, cujus temporibus etiam diluvium magnum factum est, non illud maximum quo nulli homines evaserunt, nisi qui in arca esse potuerunt, quod gentium nec

un autre plus grand que celui de Deucalion. Varron n'a rien trouvé de plus ancien que le déluge d'Ogygès, et c'est de ce temps qu'il commence son livre des Antiquités romaines. Eusèbe et Jérôme après lui disent, dans leur chronique, conforme en cela à l'opinion de quelques historiens antérieurs, que le déluge d'Ogygès arriva plus de trois cents ans après, sous Phoronée, second roi des Argiens. Quoi qu'il en soit, Minerve était déjà adorée comme une déesse du temps de Cécrops, roi des Athéniens, sous le règne duquel Athènes fut fondée ou rebâtie.

CHAPITRE IX.

Origine du nom d'Athènes, fondée ou rebâtie sous Cécrops.

Voici, selon Varron, la raison pour laquelle cette ville fut nommée Athènes, qui est un nom tiré de celui de Minerve, que les Grecs appellent (*Athêna*). Un olivier étant tout à coup sorti de terre en cet endroit, et une source d'eau en un autre, ces prodiges étonnèrent le roi, qui députa vers Apollon de Delphes pour savoir ce que cela signifiait, et ce qu'il fallait faire. L'oracle répondit que l'olivier signifiait Minerve, et l'eau Neptune, et que c'était aux habitants à savoir de laquelle de ces deux divinités ils donneraient le nom à leur ville. Cécrops assemble tous les citoyens, tant hommes que femmes; car les femmes parmi eux avaient alors voix dans les délibérations. Comme il eut recueilli les suffrages, tous les hommes furent pour Neptune, et toutes les femmes pour Minerve; et parce qu'il y avait une femme de plus, Minerve l'emporta. Alors Neptune, irrité, ravagea de ses flots les terres des Athéniens, ce qui n'est pas difficile aux démons. Pour l'apaiser, les femmes, selon le même auteur, furent punies de trois sortes de peines : la première, que désormais elles n'auraient plus voix dans les assemblées; la seconde, qu'aucun de leurs enfants ne porterait leur nom; et enfin, qu'on ne les appellerait point Athéniennes. Ainsi cette cité, mère et nourricière de tant d'arts et de tant de célèbres philosophes, à qui la Grèce n'a jamais rien eu de comparable, fut appelée Athènes par un jeu des démons qui se moquèrent de sa crédulité, et fut obligée de punir le vainqueur pour calmer le vaincu, redoutant plus les eaux de Neptune que les armes de Minerve. En effet, Minerve, qui était demeurée victorieuse, fut vaincue dans ces femmes ainsi châtiées, et elle n'eut pas seulement le pouvoir de faire porter son nom à celles à qui elle était redevable de sa victoire. On voit assez ce qu'on pourrait dire là-dessus, si je ne me hâtais de passer à d'autres choses.

CHAPITRE X.

De l'origine du nom de l'Aréopage selon Varron, et du déluge de Deucalion sous Cécrops.

Cependant Varron refuse d'ajouter foi aux fables qui sont au désavantage des dieux, de

Græca nec Latina novit historia, sed tamen majus quam postea tempore Deucalionis fuit, inter scriptores historiæ non convenit. Nam Varro inde exorsus est librum, cujus mentionem superius feci, et nihil sibi, ex quo perveniat ad res Romanas, proponit antiquius quam Ogygii diluvium, hoc est, Ogygii factum temporibus. Nostri autem qui Chronica scripserunt, prius Eusebius, post Hieronymus, qui utique præcedentes aliquos historicos in hac opinione secuti sunt, post annos amplius quam trecentos jam secundo Argivorum Phoroneo rege regnante Ogygii diluvium fuisse commemorant. Sed quolibet tempore fuerit, jam tamen Minerva tanquam dea colebatur, regnante Atheniensibus Cecrope, sub quo rege etiam ipsam vel instauratam ferunt, vel conditam civitatem.

CAPUT IX.

Quando Atheniensium civitas sit condita, et quam causam nominis ejus Varro perhibeat.

Nam ut Athenæ vocarentur, quod certe nomen a Minerva est, quæ græce Ἀθηνᾶ dicitur, hanc causam Varro indicat. Cum apparuisset illic repente olivæ arbor, et alio loco aqua erupisset, regem prodigia ista moverunt, et misit ad Apollinem Delphicum sciscitatum quid intelligendum esset, quidve faciendum. Ille respondit quod olea Minervam significaret, unda Neptunum, et quod esset in civium potestate, ex cujus nomine potius duorum deorum, quorum signa illa essent, civitas vocaretur. Isto Cecrops oraculo accepto, cives omnes utriusque sexus (mos enim tunc in eisdem locis erat, ut etiam feminæ publicis consultationibus interessent) ad ferendum suffragium convocavit. Consulta igitur multitudine mares pro Neptuno, feminæ pro Minerva tulere sententias : et quia una plus est inventa feminarum, Minerva vicit. Tunc Neptunus iratus marinis fluctibus exæstuantibus terras Atheniensium populatus est : quoniam spargere latius quaslibet aquas difficile dæmonibus non est. Cujus ut iracundia placaretur, triplici supplicio dicit idem auctor ab Atheniensibus affectas esse mulieres : ut nulla ulterius ferrent suffragia, ut nullus nascentium maternum nomen acciperet, ut ne quis eas Athenæas vocaret. Ita illa civitas mater ac nutrix liberalium doctrinarum, et tot tantorumque philosophorum, qua nihil habuit Græcia clarius atque nobilius, ludificantibus dæmonibus de lite deorum suorum, maris et feminæ, et de victoria per feminas feminæ Athenas nomen accepit : et a victo læsa ipsam victricis victoriam punire compulsa est, plus aquas Neptuni quam Minervæ arma formidans. Nam in mulieribus quæ sic punitæ sunt, et Minerva quæ vicerat, victa est; nec adfuit suffragatricibus suis, ut suffragiorum deinceps perdita potestate, et alienatis filiis a nominibus matrum, Athenæas saltem vocari liceret, et ejus deæ mereri vocabulum, quam viri dei victricem fecerant ferendo suffragium. Quæ et quanta hinc dici possent, nisi sermo ad alia properaret?

CAPUT X.

Quid Varro tradat de nuncupatione Areopagi, et de diluvio Deucalionis.

Attamen Marcus Varro non vult fabulosis adversus deos fidem adhibere figmentis, ne de majestatis eorum

peur d'avoir quelque sentiment indigne de leur majesté. C'est pour cela qu'il ne veut pas que l'Aréopage, où l'apôtre Paul disputa avec les Athéniens, ait été ainsi nommé de ce que Mars, que les Grecs appellent *Arès*, étant accusé d'homicide devant douze dieux qui le jugèrent en ce bourg (*pagus*), fut renvoyé absous, ayant eu six voix pour lui, et le partage parmi eux étant toujours favorable à l'accusé. Il rejette donc cette opinion commune, et tâche d'établir une autre origine de ce nom, qu'il va déterrer dans de vieilles histoires qui n'ont rien d'authentique, sous prétexte qu'il est injurieux aux divinités de leur attribuer des querelles ou des procès; et il soutient que cette histoire de Mars n'est pas moins fabuleuse que ce qu'on dit de ces trois déesses, Junon, Minerve et Vénus, qui comparurent devant Pâris pour la pomme d'or, et dont la rivalité fait le sujet de chants et de danses scéniques en l'honneur de ces divinités, qui se plaisent à voir représenter sur les théâtres leurs crimes réels ou supposés. Mais Varron, qui fait tant ici l'homme religieux, rendant une raison historique et non fabuleuse du nom d'Athènes, nous raconte qu'il survint un si grand différend entre Neptune et Minerve sur ce sujet, qu'Apollon n'osa s'en rendre l'arbitre, mais en remit la décision au jugement des hommes, comme Jupiter fit de celui des trois déesses, qu'il renvoya à Pâris; et il ajoute que Minerve l'emporta par le nombre des suffrages, mais qu'elle fut vaincue en la personne de celles qui l'avaient fait vaincre, et n'eut pas le pouvoir de leur faire porter son nom. En ce temps-là, sous le règne de Cranaüs, successeur de Cécrops, selon Varron, ou, selon Eusèbe et Jérôme, sous celui de Cécrops même, arriva le déluge de Deucalion, appelé ainsi à cause que le pays où Deucalion régnait en fut principalement inondé; mais ce déluge ne s'étendit point jusqu'en Égypte, ni jusqu'aux lieux circonvoisins.

CHAPITRE XI.

Sous quels rois eurent lieu la sortie d'Égypte commandée par Moïse, et la mort de Josué, son successeur.

Moïse tira d'Égypte le peuple de Dieu, sur la fin du règne de Cécrops, roi d'Athènes, Ascatade étant roi des Assyriens, Marathus des Sicyoniens, et Triopas des Argiens. Il lui donna ensuite la loi qu'il avait reçue de Dieu sur le mont Sinaï, et qui s'appelle le Vieux Testament, parce qu'il ne contient que des promesses temporelles, au lieu que Jésus-Christ promet le royaume des cieux dans le Nouveau. Il était nécessaire de garder cet ordre, qui, selon l'Apôtre, s'observe en tout homme qui s'avance dans la vertu, et qui consiste en ce que la partie corporelle précède la spirituelle. « Le premier « homme, dit-il avec raison, est le terrestre « formé de la terre; et le second est le céleste

dignitate indignum aliquid sentiat. Et ideo nec Areopagon, ubi cum Atheniensibus Paulus apostolus disputavit, ex quo loco Areopagitæ appellati sunt curiales urbis ejusdem, vult inde accepisse nomen, quod Mars, qui græce Ἄρης dicitur, cum homicidii crimine reus fieret, judicantibus duodecim diis in eo pago, sex sententiis absolutus est; quia ubi paris numeri sententiæ fuissent, præponi absolutio damnationi solebat. Sed contra istam, quæ multo est amplius celebrata, opinionem, aliam quamdam de obscurarum notitia litterarum causam nominis hujus conatur astruere, ne Areopagon Athenienses de nomine Martis et pagi, quasi Martis pagum nominasse credantur; in injuriam videlicet numinum, a quibus litigia vel judicia existimat aliena : non minus hoc, quod de Marte dicitur, falsum esse asseverans, quam illud quod de tribus deabus, Junone scilicet, et Minerva, et Venere, quæ pro malo aureo adipiscendo, apud judicem Paridem de pulchritudinis excellentia certasse narrantur; et ad placandos ludis deos, qui delectantur seu veris, seu falsis istis criminibus suis, inter theatricos plausus cantantur atque saltantur. Hæc Varro non credit, ne deorum naturæ seu moribus credat incongrua : et tamen, non fabulosam, sed historicam rationem de Athenarum vocabulo reddens, tantam Neptuni et Minervæ litem suis litteris inserit, de cujus nomine potius illa civitas vocaretur, ut, cum prodigiorum ostentatione contenderent, inter eos judicare nec Apollo consultus auderet, sed deorum jurgium finiendum, sicut memoratarum trium dearum ad Paridem Jupiter, ita et iste ad homines mitteret, ubi vinceret Minerva suffragiis, et in pœna suarum suffragatricium vinceretur, quæ in adversariis suis viris obtinere Athenas potuit, et amicas suas feminas Athenæas habere non potuit. His temporibus, ut Varro scribit, regnante Atheniensibus Cranao, successore Cecropis, ut autem nostri Eusebius et Hieronymus, adhuc eodem Cecrope permanente, diluvium fuit, quod appellatum est Deucalionis, eo quod ipse regnabat in earum terrarum partibus, ubi maxime factum est. Hoc autem diluvium nequaquam ad Ægyptum atque ad ejus vicina pervenit.

CAPUT XI.

Quo tempore Moyses populum de Ægypto eduxerit; et de Jesu Nave, qui eidem successit, quorum regum ætate sit mortuus.

Eduxit ergo Moyses ex Ægypto populum Dei, novissimo tempore Cecropis Atheniensium regis, cum apud Assyrios regnaret Ascatades, apud Sicyonios Marathus, apud Argivos Triopas. Educto autem populo in monte Sina divinitus acceptam tradidit legem : quod vetus dicitur Testamentum, quia promissiones terrenas habet; et per Jesum Christum futurum fuerat Testamentum novum, quo regnum cœlorum promitteretur. Hunc enim ordinem servari oportebat, sicut in unoquoque homine, qui in Deum proficit, id agitur, quod ait Apostolus, ut non sit prius quod spirituale est; sed quod animale, postea spirituale : quoniam sicut dicit, et verum est, *Primus homo de terra, terrenus; secundus homo de cœlo, cœlestis*. Rexit autem populum Moyses per annos quadraginta in deserto :

« descendu du ciel. » Or Moïse gouverna le peuple dans le désert l'espace de quarante années, et mourut âgé de cent vingt ans, après avoir aussi prophétisé le Christ par les figures des observances charnelles, par le tabernacle, le sacerdoce, les sacrifices et autres cérémonies mystérieuses. A Moïse succéda Jésus, fils de Navé, qui établit le peuple dans la terre promise, après avoir exterminé, par l'ordre de Dieu, les peuples qui l'habitaient. Il mourut après vingt-sept années de commandement, sous les règnes d'Amyntas, dix-huitième roi des Assyriens; de Corax, le seizième des Sicyoniens; de Danaüs, le dixième des Argiens; et d'Érichthon, le quatrième des Athéniens.

CHAPITRE XII.

Institutions religieuses en Grèce, depuis la sortie d'Égypte jusqu'à la mort de Josué.

Durant ce temps, c'est-à-dire, depuis que le peuple d'Israël fut sorti d'Égypte jusqu'à la mort de Josué, les rois de la Grèce instituèrent en l'honneur des faux dieux plusieurs solennités qui rappelaient le souvenir du déluge, et de ces temps malheureux où les hommes passaient tantôt au sommet des montagnes, et tantôt descendaient dans les plaines. Telle est l'explication que l'on donne des Lupercales, qui sont des fêtes où l'on monte et l'on descend. C'est en ce même temps que Dionysius, autrement Bacchus, se trouvant dans l'Attique, apprit, dit-on, à son hôte l'art de planter la vigne, et fut honoré comme un dieu après sa mort. Alors des jeux de musique furent dédiés à Apollon de Delphes, suivant son ordre, pour l'apaiser, parce qu'ils attribuaient la stérilité de la Grèce à ce qu'ils n'avaient pas garanti son temple du feu, lorsque Danaüs fit une irruption dans leur pays. Érichthon fut le premier qui institua en Attique des jeux en son honneur, aussi bien qu'à Minerve, dont le prix était une branche d'olivier, attendu que Minerve avait enseigné la culture de cet arbre, comme Bacchus celle de la vigne. Xanthus, roi de Crète, que d'autres nomment autrement, enleva en ce temps-là Europe, dont il eut Rhadamanthe, Sarpédon et Minos, que l'on fait communément fils de Jupiter. Mais les adorateurs de ces dieux prennent ce que nous avons rapporté du roi de Crète pour l'histoire, et ce qu'on dit de Jupiter et qu'on représente sur les théâtres pour la fable, et pour des fictions dont on se sert afin d'apaiser des dieux qui se plaisent à la représentation de leurs faux crimes. C'était aussi alors qu'Hercule florissait en Syrie, mais un autre que celui dont nous avons parlé ci-dessus. Les plus savants dans l'histoire comptent en effet plusieurs Bacchus et plusieurs Hercules. Cet Hercule dont nous parlons, et à qui l'on attribue les douze fameux travaux, n'est pas celui qui tua Antée, mais celui qui se brûla lui-même sur le mont Œta, lorsque cette vertu qui lui avait fait dompter tant de monstres succomba sous l'effort d'une légère douleur. C'est vers ce temps que le roi

et mortuus est annorum centum et viginti; cum Christum etiam ipse prophetasset per figuras observationum carnalium in tabernaculo, et sacerdotio, et sacrificiis, aliisque mysticis plurimisque mandatis. Moysi successit Jesus Nave : et in terram promissionis introductum populum collocavit, ex auctoritate divina debellatis gentibus, a quibus eadem loca tenebantur. Qui cum populum rexisset post mortem Moysi viginti et septem annos, etiam ipse defunctus est : regnante apud Assyrios octavo decimo Amynta, apud Sicyonios sexto decimo Corace, apud Argivos decimo Danao, apud Athenienses quarto Erichthonio.

CAPUT XII.

De sacris falsorum deorum, quæ reges Græciæ illis temporibus instituerunt, quæ ab exitu Israel ex Ægypto usque ad Jesu Nave obitum dinumerantur.

Per hæc tempora, id est, ab exitu Israel ex Ægypto usque ad mortem Jesu Nave, per quem populus idem terram repromissionis accepit, sacra sunt instituta diis falsis a regibus Græciæ, quæ memoriam diluvii, et ab eo liberationis hominum, vitæque tunc ærumnosæ modo ad alta, modo ad plana migrantium, solemni celebritate revocarunt. Nam et Lupercorum per sacram viam ascensum atque descensum sic interpretantur, ut ab eis significari dicant homines, qui propter aquæ inundationem summa montium petiverunt, et rursus eadem residente ad ima redierunt. His temporibus Dionysium, qui etiam Liber pater dictus est, et post mortem deus habitus, vitem ferunt ostendisse in Attica terra hospiti suo. Tunc Apollini Delphico instituti sunt ludi musici, ut placaretur ira ejus, qua putabant afflictas esse sterilitate Græciæ regiones, quia non defenderint templum ejus, quod rex Danaus, cum easdem terras bello invasisset, incendit. Hos autem ludos ut instituerent, oraculo sunt ejus admoniti. In Attica vero rex Erichthonius ei ludos primus instituit : nec ei tantum, sed etiam Minervæ, ubi præmium victoribus oleum ponebatur, quod ejus fructus inventricem Minervam, sicut vini Liberum tradunt. Per eos annos a rege Xantho Cretensium, cujus apud alios aliud nomen invenimus, rapta perhibetur Europa, et inde geniti Rhadamanthus, Sarpedon, et Minos, quos magis ex eadem muliere filios Jovis esse vulgatum est. Sed talium deorum cultores illud quod de rege Cretensium diximus, historicæ veritati; hoc autem quod de Jove poetæ cantant, theatra concrepant, populi celebrant, vanitati deputant fabularum, ut esset unde ludi fierent placandis numinibus etiam falsis eorum criminibus. His temporibus Hercules in Syria clarus habebatur; sed nimirum alius, non ille de quo supra locuti sumus. Secretiore quippe historia plures fuisse dicuntur et Liberi patres et Hercules. Hunc sane Herculem, cujus ingentia duodecim facta numerant, inter quæ Antæi Afri necem non commemorant, quod ea res ad alterum Herculem pertinet, in Œta monte a se ipso, incensum produnt suis litteris, cum ea virtute, qua monstra subegerat, morbum tamen, quo languebat, sustinere non posset. Illo

ou plutôt le tyran Busiris, immolait ses hôtes à ses dieux. Il était fils de Neptune, et avait pour mère Libya, fille d'Épaphus : mais je veux que cette filiation soit une fable inventée par les poëtes, pour désarmer les dieux, et que Neptune n'ait point déshonoré la fille d'Épaphus. On dit qu'Érichthon, roi d'Athènes, dont les dernières années coïncident avec les temps de la mort de Josué, était fils de Vulcain et de Minerve. Toutefois, comme ils veulent que Minerve soit vierge, ils disent que Vulcain voulant user du droit que Jupiter lui avait donné sur elle, et celle-ci le repoussant, il s'échauffa pendant cette contestation, et que de la violence de son amour naquit un enfant qui, à cause de cela, fut nommé Érichthon; attendu qu'en grec *eris* signifie querelle, et *chthon* la terre. Il est vrai que les plus savants rejettent cette explication, et disent que ce qui a donné lieu à la fable, c'est que dans le temple de Vulcain et de Minerve (car il n'y en avait qu'un pour tous deux à Athènes) on trouva un enfant entortillé d'un serpent; et comme on ne savait à qui il était, on l'attribua à Vulcain et à Minerve. Cependant, la fable rend mieux raison de son nom que cette histoire. Mais que nous importe que l'histoire soit approuvée des hommes religieux, si la fable plaît aux démons impurs, qu'ils adorent néanmoins comme des dieux? Ainsi, bien qu'ils ne veuillent pas avouer d'eux ces sortes de choses, ils ne les justifient pas tout à fait, attendu que c'est par l'ordre de leurs dieux qu'ils célèbrent des jeux où on les représente, et que ces dieux s'apaisent par ces infamies. Pour être fausses, ils n'en sont guère moins coupables, puisque c'est toujours un crime véritable que de prendre plaisir à de faux crimes.

CHAPITRE XIII.

Fables inventées du temps des juges.

Après la mort de Josué, le peuple de Dieu fut gouverné par des juges, et éprouva une vicissitude d'adversités et de prospérités, selon qu'ils étaient dignes des grâces ou de la colère de Dieu. C'est en ce temps qu'on inventa les fables de Triptolème, qui, porté sur des serpents ailés, distribua du blé, par l'ordre de Cérès, dans les pays affligés par la famine; du Minotaure, qui était un monstre enfermé dans un labyrinthe d'où on ne pouvait sortir lorsqu'on y était une fois entré; des Centaures, moitié hommes et moitié chevaux; de Cerbère, chien à trois têtes qui garde l'entrée des enfers; de Phryxus et Hellé, sa sœur, qui traversèrent les airs sur un bélier; de la Gorgone à la chevelure de serpents, qui changeait en pierres ceux qui la regardaient; de Bellérophon, qui était porté sur un cheval ailé; d'Amphion, qui faisait mouvoir les arbres et les rochers au son de sa lyre; de Dédale et de son fils Icare, qui se fabriquèrent des ailes et s'envolèrent; d'Œdipe, qui contraignit le Sphinx, monstre à quatre pieds et à visage humain, de se précipiter du haut de son rocher, pour avoir résolu l'énigme que le mons-

tempore vel rex, vel potius tyrannus Busiris suis diis suos hospites immolabat, quem filium perhibent fuisse Neptuni, ex matre Libya, filia Epaphi. Verum non credatur hoc stuprum perpetrasse Neptunus, ne dii accusentur : sed poetis et theatris ista tribuantur, ut sit unde placentur. Erichthonii regis Atheniensium, cujus novissimis annis Jesus Nave mortuus reperitur, Vulcanus et Minerva parentes fuisse dicuntur. Sed quoniam Minervam virginem volunt, in amborum contentione Vulcanum commotum effudisse aiunt semen in terram, atque inde homini nato ob eam causam tale inditum nomen. Græca enim lingua ἔρις contentio, et χθών terra est; ex quibus duobus compositum vocabulum est Erichthonius. Verum, quod fatendum est, refellunt et a suis diis repellunt ista doctiores, qui hanc opinionem fabulosam hinc exortam ferunt, quia in templo Vulcani et Minervæ, quod ambo unum habebant Athenis, expositus inventus est puer dracone involutus, qui eum significavit magnum futurum, et propter commune templum, cum essent parentes ejus ignoti, Vulcani et Minervæ dictum esse filium : nominis tamen ejus originem fabula illa potius quam ista designat historia. Sed quid ad nos? Hoc in veracibus libris homines instruat religiosos, illud in fallacibus ludis dæmones delectet impuros : quos tamen illi religiosi tanquam deos colunt; et cum de illis hæc negant, ab omni eos crimine purgare non possunt, quoniam ludos eis poscentibus exhibent, ubi turpiter aguntur quæ velut sapienter negantur, et his falsis ac turpibus dii placantur, ubi etsi fabula cantat crimen numinum falsum, delectari tamen falso crimine, crimen est verum.

CAPUT XIII.

Qualium fabularum figmenta exorta sint eo tempore, quo Hebræis Judices præesse cœperunt.

Post mortem Jesu Nave, populus Dei Judices habuit, quibus temporibus alternaverunt apud eos et humilitates laborum pro eorum peccatis, et prosperitates consolationum propter miserationem Dei. His temporibus fabulæ fictæ sunt de Triptolemo, quod jubente Cerere, anguibus portatus alitibus, indigentibus terris frumenta volando contulerit : de Minotauro, quod bestia fuerit inclusa Labyrintho; quo cum intrassent homines, inextricabili errore, inde exire non poterant : de Centauris, quod equorum hominumque fuerit natura conjuncta : de Cerbero, quod sit triceps inferorum canis : de Phryxo et Helle ejus sorore, quod vecti ariete volaverint : de Gorgone, quod fuerit crinita serpentibus, et aspicientes convertebat in lapides : de Bellerophonte, quod equo pennis volante sit vectus, qui equus Pegasus dictus est : de Amphione, quod citharæ suavitate lapides mulserit et attraxerit : de fabro Dædalo, et ejus Icaro filio, quod sibi coaptatis pennis volaverint : de Œdipo, quod monstrum quoddam, quæ Sphinga dicebatur, humana facie quadrupedem, soluta quæ ab illa proponi solebat velut insolubili quæstione, suo præcipitio perire compulerit : de Antæo, quem necavit

re lui avait proposée ; d'Antée, qu'Hercule étouffa en le soulevant de terre, parce que, comme la Terre était sa mère, Antée se relevait plus fort toutes les fois qu'il tombait. Ces fables, et autres semblables, jusqu'à la guerre de Troie, où Varron finit son second livre des Antiquités romaines, ont été inventées à l'occasion de quelques événements véritables, et ne sont point déshonorantes pour les dieux. Mais, quant à ceux qui ont feint que Jupiter enleva Ganymède, crime qui est celui de Tantale, et qu'il abusa de Danaé en se changeant en pluie d'or, par où l'on a voulu marquer quelque femme qui se laissa corrompre pour de l'argent; il faut qu'ils aient eu bien mauvaise opinion des hommes pour les avoir crus capables d'ajouter foi à ces rêveries. Cependant ceux qui honorent le plus Jupiter sont les premiers à les soutenir ; et, bien loin de s'indigner contre ceux qui en ont été les auteurs, ils appréhenderaient la colère des dieux si l'on ne les représentait sur les théâtres. En ce même temps Latone mit au monde Apollon, non celui dont on consultait les oracles, mais cet autre qui fut berger d'Admète avec Hercule, et qui néanmoins a tellement passé pour un dieu, que presque tout le monde le confond avec le premier. Ce fut aussi alors que Bacchus fit la guerre aux Indiens, accompagné d'une troupe de femmes appelées bacchantes, plus célèbres par leur fureur que par leur courage. Quelques-uns écrivent qu'il fut vaincu et fait prisonnier ; et d'autres, qu'il fut même tué dans le combat par Persée, sans oublier le lieu où il fut enseveli ; et toutefois les démons ont fait instituer des fêtes en son honneur, qu'on appelle Bacchanales, et dont le sénat a eu tant de honte après plusieurs siècles, qu'il les a bannies de Rome. Persée et sa femme Andromède vivaient vers le même temps ; et, après leur mort, ils furent si constamment réputés pour dieux, qu'on ne rougit pas, qu'on ne craignit pas d'appeler quelques étoiles de leur nom.

CHAPITRE XIV.

Des poëtes théologiens.

En ce même temps il y eut des poëtes qu'on appelait aussi théologiens, parce qu'ils faisaient des vers en l'honneur des dieux, mais de dieux qui, bien que supérieurs aux autres hommes, ont été pourtant des hommes ; ou bien même ne sont que les éléments du monde, qui est l'ouvrage du vrai Dieu ; ou des anges élevés à ce haut degré par la volonté du Créateur et par leurs mérites. Que si parmi tant de fables ils ont dit quelque chose du vrai Dieu, comme ils en adoraient d'autres avec lui, ils ne lui ont pas rendu le culte qui n'est dû qu'à lui seul ; outre qu'ils n'ont pu se défendre de déshonorer ces dieux mêmes par des contes ridicules. De ce nombre ont été Orphée, Musée et Linus. Mais ces théologiens ont adoré les dieux et n'ont pas été adorés comme des dieux, encore que la cité des impies fasse présider Orphée aux cérémonies sacrées, ou plutôt sacriléges, célébrées en l'honneur des dieux infernaux. Ino, femme du roi Athamas, se jeta dans

Hercules, quod filius Terræ fuerit, propter quod cadens in terram fortior soleret assurgere : et si qua forte alia prætermisi. Hæ fabulæ bellum ad usque Trojanum, ubi secundum librum Marcus Varro de populi Romani gente finivit, ex occasione historiarum, quæ res veraciter gestas continent, ita sunt ingeniis hominum fictæ, ut non sint opprobriis numinum affixæ. Porro autem quicumque finxerunt a Jove ad stuprum raptum pulcherrimum puerum Ganymedem, quod nefas rex Tantalus fecit, et Jovi fabula tribuit; vel Danaes per imbrem aureum appetisse concubitum, ubi intelligitur pudicitia mulieris auro fuisse corrupta; quæ illis temporibus vel facta vel ficta sunt, aut facta ab aliis et ficta de Jove, dici non potest quantum mali de hominum præsumpserint cordibus, quod possent ista patienter ferre mendacia, quæ tamen etiam libenter amplexi sunt : qui utique quanto devotius Jovem colunt, tanto eos qui hæc de illo dicere ausi sunt, severius punire debuerunt. Nunc vero, non solum eis qui ista finxerunt, irati non sunt; sed ut talia figmenta etiam in theatris agerent, ipsos deos potius iratos habere timuerunt. His temporibus Latona Apollinem peperit, non illum cujus oracula solere consuli superius loquebamur, sed illum qui cum Hercule servivit Admeto : qui tamen sic est deus creditus, ut plurimi ac pene omnes unum eumdemque Apollinem fuisse opinentur. Tunc et Liber pater bellavit in India, qui multas habuit in exercitu feminas, quæ Bacchæ appellatæ sunt, non tam virtute nobiles, quam furore. Aliqui sane et victum scribunt istum Liberum et vinctum; nonnulli et occisum in pugna a Perseo, nec ubi fuerit sepultus tacent : et tamen ejus velut dei nomine per immundos dæmones Bacchanalia sacra, vel potius sacrilegia sunt instituta : de quorum rabiosa turpitudine post tam multos annos sic senatus erubuit, ut in urbe Roma esse prohiberet. Per ea tempora Perseus et uxor ejus Andromeda posteaquam sunt mortui, sic eos in cœlum receptos esse crediderunt, ut imagines eorum stellis designare, eorumque appellare nominibus non erubescerent, non timerent.

CAPUT XIV.

De theologis poetis.

Per idem temporis intervallum exstiterunt poetæ, qui etiam theologi dicerentur, quoniam de diis carmina faciebant : sed talibus diis, qui licet magni homines, tamen homines fuerunt; aut mundi hujus, quem verus Deus fecit, elementa sunt; aut in principatibus et potestatibus pro voluntate Creatoris et suis meritis ordinati : et si quid de uno vero Deo inter multa vana et falsa cecinerunt, colendo cum illo alios qui dii non sunt, eisque exhibendo famulatum qui uni tantum debetur Deo, non ei utique rite servierunt, nec a fabuloso deorum suorum dedecore etiam ipsi se abstinere potuerunt Orpheus, Musæus, Linus. Verum isti theologi deos coluerunt, non pro diis culti sunt : quamvis Orpheum nescio quomodo infernis sacris, vel potius sacrilegiis, præficere soleat ci-

la mer avec son fils Mélicerte ; et ils furent tous deux mis au rang des dieux, comme beaucoup d'autres hommes de ce temps-là, et entre autres Castor et Pollux. Les Grecs appellent Leucothée la mère de Mélicerte, et les Latins Matuta ; mais les uns et les autres la prennent pour une déesse.

CHAPITRE XV.

Fin du royaume des Argiens, et naissance de celui des Laurentes.

Vers le même temps le royaume des Argiens prit fin, et fut transféré à Mycènes, dont Agamemnon fut roi ; et celui des Laurentes commença à s'établir : ils eurent pour premier roi Picus, fils de Saturne, lorsque Débora était juge des Hébreux. Cette femme fut élevée à cet honneur par un ordre exprès de Dieu, car elle était prophétesse ; mais comme ses prophéties sont obscures, il faudrait trop nous étendre pour faire voir le rapport qu'elles ont à Jésus-Christ. Les Laurentes florissaient donc déjà en Italie, et c'est d'eux que sont sortis les Romains, comme les autres sont venus des Grecs. Cependant la monarchie des Assyriens subsistait toujours, et ils comptaient Lamparès pour leur vingt-troisième roi, quand Picus fut le premier des Laurentes. C'est aux adorateurs de ces dieux à voir ce qu'ils veulent qu'ait été Saturne, père de ce Picus ; car ils disent que ce n'était pas un homme. D'autres ont écrit qu'il avait régné en Italie avant Picus ; et Virgile en parle ainsi : « C'est lui qui rassembla « ces hommes sauvages et vagabonds, qui leur « donna des lois, et qui appela cette contrée Latium, parce qu'il s'y était caché pour éviter la « fureur de son fils. C'est sous son règne que l'on « place le siècle d'or. » Mais qu'ils traitent cela de fiction poétique, et qu'ils disent, s'ils veulent, que le père de Picus s'appelait Stercé, et qu'il fut ainsi nommé à cause qu'étant fort bon laboureur, il apprit aux hommes à féconder la terre avec du fumier, d'où vient que quelques-uns l'appellent Stercutius ; quoi qu'il en soit, ils en ont fait pour cette raison le dieu de l'agriculture. Ils ont mis aussi Picus parmi les dieux, à cause qu'il était excellent augure et grand capitaine. Picus engendra Faunus, second roi des Laurentes, qu'ils ont aussi déifié. Avant la guerre de Troie, ces apothéoses étaient fréquentes.

CHAPITRE XVI.

De Diomède et de ses compagnons, changés en oiseaux après la ruine de Troie.

Après la ruine de Troie, si célèbre par elle-même et par les poëtes qui l'ont chantée, que les enfants même connaissent, et qui arriva sous le règne de Latinus, fils de Faunus, dont ces peuples tirèrent leur nom, et ne s'appelèrent plus Laurentes, mais Latins, les Grecs victorieux retournèrent dans leur pays, et souffrirent une infinité de maux dans cette retraite. Mais ils en prirent sujet d'augmenter le nombre de leurs divinités. En effet, ils firent un dieu de Diomède,

vitas impiorum. Uxor autem regis Athamantis, quæ vocabatur Ino, et ejus filius Melicertes præcipitio spontaneo in mari perierunt, et opinione hominum in deos relati sunt : sicut alii homines eorum temporum, Castor et Pollux. Illam sane Melicertis matrem Leucotheam Græci, Matutam Latini vocaverunt : utrique tamen putantes deam.

CAPUT XV.

De occasu regni Argivorum, quo tempore apud Laurentes Picus, Saturni filius, regnum patris primus accepit.

Per ea tempora regnum finitum est Argivorum, translatum ad Mycenas, unde fuit Agamemnon : et exortum est regnum Laurentum, ubi Saturni filius Picus regnum primus accepit, judicante apud Hebræos femina Debbora : sed per illam Dei spiritus id agebat : nam etiam prophetissa erat, cujus prophetia minus aperta est, quam ut possimus eam sine diuturna expositione de Christo demonstrare prolatam. Jam ergo regnabant Laurentes utique in Italia, ex quibus evidentior ducitur origo Romana post Græcos : et tamen adhuc regnum Assyriorum permanebat, ubi erat rex vicesimus tertius Lampares, cum primus Laurentum Picus esse cœpisset. De hujus Pici patre Saturno viderint quid sentiant talium deorum cultores, qui negant hominem fuisse : de quo et alii scripserunt, quod ante Picum filium suum in Italia ipse regnaverit ; et Virgilius notioribus litteris dicit :

Is genus indocile et dispersum montibus altis
Composuit, legesque dedit, Latiumque vocari
Maluit ; his quoniam latuisset tutus in oris.
Aurea, quæ perhibent, illo sub rege fuere
Sæcula.

Sed hæc poetica opinentur esse figmenta, et Pici patrem Stercen potius fuisse asseverent, a quo peritissimo agricola inventum ferunt, ut fimo animalium agri fecundarentur, quod ab ejus nomine stercus est dictum : hunc quidam Stercutium vocatum ferunt. Qualibet autem ex causa eum Saturnum appellare voluerint, certe tamen hunc Stercen sive Stercutium merito agriculturæ fecerunt deum. Picum quoque similiter ejus filium in talium deorum numerum receperunt, quem præclarum augurum et belligeratorem fuisse asserunt. Picus Faunum genuit, Laurentum regem secundum : etiam iste deus illis vel est, vel fuit. Hos ante Trojanum bellum divinos honores mortuis hominibus detulerunt.

CAPUT XVI.

De Diomede post Trojæ exidium in deos relato, cujus socii traditi sunt in volucres esse conversi.

Troja vero eversa, excidio illo usquequaque cantato puerisque notissimo, quod et magnitudine sui et scriptorum excellentibus linguis insigniter diffamatum atque vulgatum est, gestumque regnante jam Latino Fauni filio, ex quo Latinorum regnum dici cœpit, Laurentumque cessavit : Græci victores, deletam Trojam derelinquentes, et ad propria remeantes, diversis et horrendis cladibus dilacerati atque contriti sunt : et tamen etiam ex eis deorum suorum numerum auxerunt. Nam et Diomedem fecerunt

quoiqu'ils rapportent, non comme une fable, mais comme une vérité historique, que les dieux empêchèrent son retour en punition de ses crimes, et que ses compagnons furent changés en oiseaux, sans qu'il leur pût rendre leur première forme après qu'il fut devenu dieu, ni obtenir cette grâce de Jupiter pour sa bienvenue. Ils assurent même qu'il y a un temple qui lui est consacré dans l'île Diomédée, peu distante du mont Garganus, situé dans la Pouille; et qu'autour de ce temple volent ces oiseaux autrefois ses compagnons, qui l'honorent encore tellement, qu'ils remplissent leur bec d'eau et l'en arrosent. Ils ajoutent que lorsque des Grecs viennent en cette île, non-seulement ils ne s'en effarouchent point, mais les caressent; au lieu que, quand ils voient des étrangers, ils volent contre eux en fureur, et souvent les tuent avec leur bec, qui est extrêmement fort et long.

CHAPITRE XVII.

Sentiment de Varron sur certaines métamorphoses.

Varron, pour confirmer ces fictions, rapporte d'autres choses, qui ne sont pas moins incroyables, de Circé, cette fameuse sorcière, qui changea en bêtes les compagnons d'Ulysse; et des Arcades, qui passaient à la nage un étang après avoir été tirés au sort, et, transformés en loups, vivaient dans les forêts avec les animaux de leur espèce. Il ajoute que, s'ils s'abstenaient de chair humaine, ils repassaient l'étang au bout de neuf ans, et reprenaient leur première forme. Il parle en outre d'un certain Déménète qui, ayant goûté du sacrifice d'un petit enfant que les Arcades font à leur dieu Lycée, fut changé en loup; et que dix ans après il retourna en sa première forme, et remporta le prix aux jeux olympiques. Le même auteur estime qu'en Arcadie on ne donne le nom de Lycée à Pan et à Jupiter qu'à cause de ces changements d'hommes en loups, qui, suivant ces peuples, s'opèrent par la volonté de ces dieux; car les Grecs appellent un loup *lycos*, d'où le nom de *Lycée* est dérivé. Varron ajoute encore que les Lupercales de Rome tirent leur origine de ces mystères.

CHAPITRE XVIII.

Ce qu'il faut croire des métamorphoses.

Ceux qui lisent cela attendent peut-être mon sentiment là-dessus; mais qu'en pourrais-je dire autre chose, sinon qu'il faut fuir du milieu de Babylone, c'est-à-dire sortir de la cité du monde, qui est la société des anges et des hommes impies, et nous retirer à grands pas vers le Dieu vivant avec l'assistance de la foi, compagne de la charité? Plus nous voyons que la puissance des démons est grande ici-bas, plus nous devons nous attacher au Médiateur, qui nous retire des choses inférieures pour nous élever aux choses supérieures. En effet, si nous disons qu'il ne faut point ajouter foi à ces sortes de fables, nous ne manquerons pas même aujourd'hui de gens qui assureront en avoir appris ou expérimenté de sem-

deum, quem pœna divinitus irrogata perhibent ad suos non revertisse; ejusque socios in volucres fuisse conversos, non fabuloso poeticoque mendacio, sed historica attestatione confirmant: quibus nec deus, ut putant, factus, humanam revocare naturam, vel ipse potuit, vel certe a Jove suo rege tanquam cœlicola novitius impetravit. Quin etiam templum ejus esse aiunt in insula Diomedea, non longe a monte Gargano, qui est in Apulia; et hoc templum circumvolare, atque incolere has alites tam mirabili obsequio, ut rostrum aqua impleant et aspergant: et eo si Græci venerint, vel Græcorum stirpe progeniti, non solum quietas esse, verum et insuper adulare; si autem alienigenas viderint, subvolare ad capita, tamque gravibus ictibus, ut etiam perimant, vulnerare. Nam duris et grandibus rostris satis ad hæc prælia perhibentur armatæ.

CAPUT XVII.

De incredibilibus commutationibus hominum quid Varro tradiderit.

Hoc Varro ut astruat, commemorat alia non minus incredibilia de maga illa famosissima Circe, quæ socios quoque Ulyssis mutavit in bestias, et de Arcadibus, qui sorte ducti transnatabant quoddam stagnum, atque ibi convertebantur in lupos, et cum similibus feris per illius regionis deserta vivebant. Si autem carne non vescerentur humana, rursus post novem annos eodem renatato stagno reformabantur in homines. Denique etiam nominatim expressit quemdam Demænetum, cum gustasset de sacrificio, quod Arcades immolato puero, deo suo Lycæo facere solerent, in lupum fuisse mutatum, et anno decimo in figuram propriam restitutum, pugilatu sese exercuisse, et Olympiaco vicisse certamine. Nec idem propter aliud arbitratur historicus in Arcadia tale nomen affictum Pani Lycæo et Jovi Lycæo, nisi propter hanc in lupos hominum mutationem, quod eam nisi vi divina fieri non putarent. Lupus enim græce λύκος dicitur, unde Lycæi nomen apparet inflexum. Romanos etiam Lupercos ex illorum mysteriorum velut semine dicit exortos.

CAPUT XVIII.

Quid credendum sit de transformationibus quæ arte dæmonum hominibus videntur accidere.

Sed de ista tanta ludificatione dæmonum, nos quid dicamus, qui hæc legent, fortassis exspectent. Et quid dicemus, nisi de medio Babylonis esse fugiendum? Quod præceptum propheticum ita spiritualiter intelligitur, ut de hujus sæculi civitate, quæ profecto et angelorum et hominum societas impiorum est, fidei passibus, quæ per dilectionem operatur, in Deum vivum proficiendo fugiamus. Quanto quippe in hæc ima potestatem dæmonum majorem videmus, tanto tenacius Mediatori est inhærendum, per quem de imis ad summa conscendimus. Si enim dixerimus ea non esse credenda, non desunt etiam nunc, qui ejusmodi quædam, vel certissima audisse, vel etiam expertos se esse asseverent. Nam et nos cum essemus in

blables. Lorsque j'étais en Italie, j'appris que certaines hôtelières se vantaient de donner aux passants d'un fromage qui les changeait sur-le-champ en chevaux, dont elles se servaient pour porter ce dont elles avaient besoin; après quoi elles leur rendaient leur première forme, et que néanmoins ils conservaient toujours la raison en cet état, comme Apulée le rapporte ou le feint de lui-même dans son Ane d'or.

Cependant ces choses sont tellement rares, qu'on a raison de n'y pas ajouter foi. Il faut pourtant croire fermement que, comme Dieu est tout-puissant, il peut faire tout ce qu'il veut, soit pour faire grâce ou pour punir; et que les démons, qui sont des anges, mais corrompus, ne peuvent rien que ce que leur permet celui dont les jugements sont quelquefois secrets, mais jamais injustes. Il est donc certain que, quand ils font de semblables choses, ils ne créent pas de nouvelles natures, mais changent celles que le vrai Dieu a créées, et les font paraître autres qu'elles ne sont. Ainsi, non-seulement je ne crois pas que les démons puissent en aucune sorte changer l'âme d'un homme en celle d'une bête, mais qu'ils ne peuvent pas même faire ce changement en son corps. Ce qu'ils font donc, à mon avis, c'est d'assoupir les sens de l'homme d'un assoupissement bien plus profond que celui du sommeil; et cependant comme sa fantaisie, quoique incorporelle, est susceptible de mille impressions différentes des corps, et capable de le revêtir d'une forme imaginaire et de le faire paraître ainsi aux yeux des autres hommes, ils peuvent même faire que celui dont ils se jouent se croie tel qu'il paraît, comme il lui pourrait sembler en dormant qu'il est un cheval; et qu'il porte quelque charge sur son dos. Si ces charges sont de vrais corps, ce sont les démons qui les portent, afin de surprendre les hommes par cette illusion, et leur faire croire que la bête qu'ils voient est aussi réelle que la charge qu'elle porte. Un certain Præstantius racontait que son père, ayant par hasard mangé de ce fromage, demeura comme endormi sur son lit sans qu'on le pût éveiller; que quelques jours après il se réveilla comme d'un profond sommeil, et disait qu'il lui avait semblé en dormant qu'il était devenu cheval, et qu'il avait porté des vivres à l'armée avec les autres chevaux : convoi qu'on appelait rhétique, du nom du pays où il était destiné. Le transport se trouva vrai, comme il le disait, bien qu'il prît tout cela pour un songe. Un autre rapportait qu'une nuit, avant de s'endormir, il avait vu venir à lui un philosophe platonicien de sa connaissance, qui lui avait expliqué certains sentiments de Platon qu'il ne lui avait pas voulu découvrir auparavant. Comme on demandait à ce philosophe pourquoi il avait accordé à cet homme, dans sa maison, ce qu'il lui avait refusé ailleurs : Je ne l'ai pas fait, dit-il, mais j'ai songé que je l'avais fait. Et ainsi l'un vit en veillant, par le moyen d'une image fantastique, ce que l'autre avait rêvé.

Au reste, ces choses nous ont été transmises par des personnes dignes de foi, et que nous

Italia, audiebamus talia de quadam regione illarum partium, ubi stabularias mulieres imbutas his malis artibus, in caseo dare solere dicebant, quibus vellent seu possent viatoribus, unde in jumenta illico verterentur, et necessaria quæque portarent, postque perfuncta opera iterum ad se redirent : nec tamen in eis mentem fieri bestialem, sed rationalem humanamque servari, sicut Apuleius in libris quos Asini aurei titulo inscripsit, sibi ipsi accidisse, ut accepto veneno, humano animo permanente asinus fieret, aut indicavit, aut finxit.

Hæc vel falsa sunt, vel tam inusitata, ut merito non credantur. Firmissime tamen credendum est, omnipotentem Deum omnia posse facere quæ voluerit, sive vindicando, sive præstando, nec dæmones aliquid operari secundum naturæ suæ potentiam (quia et ipsa angelica creatura est, licet proprio sit vitio maligna), nisi quod ille permiserit, cujus judicia occulta sunt multa, injusta nulla. Nec sane dæmones naturas creant, si aliquid tale faciunt, de qualibus factis ista vertitur quæstio; sed specie tenus, quæ a vero Deo sunt creata, commutant, ut videantur esse quod non sunt. Non itaque solum animum, sed nec corpus quidem ulla ratione crediderim dæmonum arte vel potestate in membra et lineamenta bestialia veraciter posse converti : sed phantasticum hominis, quod etiam cogitando sive somniando per rerum innumerabilia genera variatur, et cum corpus non sit, corporum tamen similes mira celeritate formas capit, sopitis aut oppressis corporeis hominis sensibus, ad aliorum sensum nescio quo ineffabili modo figura corporea posse perduci : ita ut corpora ipsa hominum alicubi jaceant, viventia quidem, sed multo gravius atque vehementius quam somno suis sensibus obseratis; phantasticum autem illud veluti corporatum in alicujus animalis effigie appareat sensibus alienis, talisque etiam sibi homo esse videatur, sicut talis sibi videri posset in somnis, et portare onera : quæ onera si vera sunt corpora, portantur a dæmonibus, ut illudatur hominibus, partim vera onerum corpora, partim jumentorum falsa cernentibus. Nam quidam nomine Præstantius patri suo contigisse indicabat, ut venenum illud per caseum in domo sua sumeret, et jaceret in lecto suo quasi dormiens, qui tamen nullo modo poterat excitari. Post aliquot autem dies eum velut evigilasse dicebat, et quasi somnia narrasse quæ passus est, caballum se scilicet factum, annonam inter alia jumenta bajulasse militibus, quæ dicitur Retica, quoniam ad Retias deportatur. Quod ita, ut narravit, factum fuisse compertum est : quæ tamen ei sua somnia videbantur. Indicavit et alius se domi suæ per noctem, antequam requiesceret, vidisse venientem ad se quemdam philosophum sibi notissimum, sibique exposuisse nonnulla Platonica, quæ antea rogatus exponere noluisset. Et cum ab eodem philosopho quæsitum fuisset, cur in domo ejus fecerit quod in domo sua petenti negaverat : « Non feci, » inquit, « sed me fecisse somniavi. » Ac per hoc alteri per imaginem phantasticam exhibitum est vigilanti, quod alter vidit in somnis.

Hæc ad nos non quibuscumque, qualibus credere putare-

aurions peine à démentir. Si donc ce que l'on rapporte des Arcades et des compagnons d'Ulysse est vrai, je pense que cela s'est fait comme je viens de le dire. Pour les oiseaux de Diomède, comme on dit que la race en subsiste encore, je pense que ses compagnons ne furent pas métamorphosés en ces oiseaux, mais que ces oiseaux furent substitués en leur place, comme la biche au lieu d'Iphigénie. Il était facile aux démons, avec la permission de Dieu, d'opérer de semblables prestiges. Mais comme Iphigénie fut trouvée vivante après le sacrifice, on jugea aisément que la biche avait été substituée en sa place; tandis que les compagnons de Diomède n'ayant point été retrouvés depuis, parce que les mauvais anges les exterminèrent par l'ordre de Dieu, on a cru qu'ils avaient été changés en ces oiseaux, que les démons leur substituèrent. Quant à ce que ces oiseaux arrosent d'eau le temple de Diomède, caressent les Grecs et persécutent les étrangers, c'est un stratagème des mêmes démons, auxquels il importe de faire croire que Diomède est devenu dieu, afin de tromper les simples, et de leur faire rendre à des hommes morts, qui n'ont pas même vécu en hommes, des honneurs qui ne sont dus qu'au vrai Dieu, qu'au Dieu vivant.

CHAPITRE XIX.

Énée vint en Italie au temps où Labdon était juge des Hébreux.

Après la ruine de Troie, Énée aborda en Italie avec vingt navires qui portaient les restes des Troyens. Latinus était roi de cette contrée, comme Ménesthée des Athéniens, Polyphide des Sicyoniens, Tautane des Assyriens, et Labdon, juge des Hébreux. Après la mort de Latinus, Énée régna trois ans en Italie, tous les rois dont nous venons de parler étant encore vivants, à l'exception de Polyphide, roi des Sicyoniens, à qui Pélasgus avait succédé. Samson était aussi juge des Hébreux à la place de Labdon; et comme il était extraordinairement fort, on le prit pour Hercule. Comme Énée avait disparu après sa mort, les Latins s'en firent un dieu. Les Sabins mirent aussi au rang des dieux Sangus ou Sanctus, leur premier roi. Environ vers le même temps, Codrus, roi des Athéniens, se déguisa pour se faire tuer par les Péloponnésiens, leurs ennemis, et sauva son pays par cette mort volontaire. Ceux-ci avaient reçu réponse de l'oracle qu'ils vaincraient les Athéniens s'ils ne tuaient point leur roi : Codrus les trompa en changeant d'habit, et en les provoquant par des insultes (*jurgiis*) à le tuer; d'où ce mot de Virgile : *Et jurgia Codri.* C'est pour cela que les Athéniens l'honorèrent comme un dieu. Sous le règne de Silvius, quatrième roi des Latins et fils d'Énée, non de Créuse, de laquelle il eut Ascagne, troisième roi de ces peuples, mais de Lavinie, fille de Latinus, qui mit au monde Silvius après la mort d'Énée, Onée étant le vingt-neuvième roi des Assyriens, Mélanthus le seizième d'Athènes, et le grand

mus indignum, sed eis referentibus pervenerunt, quos nobis non existimaremus fuisse mentitos. Proinde quod homines dicuntur, mandatumque est litteris, ab diis vel potius dæmonibus Arcadibus, in lupos solere converti, et quod

Carminibus Circe socios mutavit Ulyxi,

secundum istum modum mihi videtur fieri potuisse, quem dixi; si tamen factum est. Diomedeas autem volucres, quandoquidem genus earum per successionem propaginis durare perhibetur, non mutatis hominibus factas, sed subtractis credo fuisse suppositas; sicut cerva pro Iphigenia, regis Agamemnonis filia. Neque enim dæmonibus judicio Dei permissis hujusmodi præstigiæ difficiles esse potuerunt : sed quia illa virgo postea viva reperta est, suppositam pro illa cervam esse, facile cognitum est. Socii vero Diomedis quia nusquam subito comparuerunt, et postea nullo loco apparuerunt, perdentibus eos ultoribus angelis malis, in eas aves quæ pro illis sunt occulte ex aliis locis, ubi est hoc genus avium, ad ea loca perductæ, ac repente suppositæ, creduntur esse conversi. Quod autem Diomedis in templum aquam rostris afferunt et aspergunt, et quod blandiuntur Græcigenis, alienigenas persequuntur, mirandum non est fieri dæmonum instinctu; quorum interest, persuadere deum factum esse Diomedem, ad decipiendos homines, ut falsos deos cum veri Dei injuria multos colant, et hominibus mortuis, qui nec cum viverent, vere vixerunt, templis, altaribus, sacrificiis, sacerdotibus (quæ omnia cum recta sunt, nonnisi uni Deo vivo et vero debentur) inserviant.

CAPUT XIX.

Quod eo tempore Æneas in Italiam venerit, quo Labdon judex præsidebat Hebræis.

Eo tempore post captam Trojam atque deletam, Æneas cum viginti navibus, quibus portabantur reliquiæ Trojanorum, in Italiam venit, regnante ibi Latino, et apud Athenienses Menestheo, apud Sycionios Polyphide, apud Assyrios Tautane; apud Hebræos autem judex Labdon fuit. Mortuo autem Latino, regnavit Æneas tribus annis, eisdem in supradictis locis manentibus regibus, nisi quod Sicyoniorum jam Pelasgus erat, et Hebræorum judex Samson : qui cum mirabiliter fortis esset, putatus est Hercules. Sed Æneam, quoniam quando mortuus est, non comparuit, deum sibi fecerunt Latini. Sabini etiam regem suum primum Sancum, sive ut aliqui appellant Sanctum, retulerunt in deos. Per idem tempus, Codrus, rex Atheniensium, Peloponnensibus ejusdem hostibus civitatis se interficiendum ignotus objecit : et factum est. Hoc modo eum prædicant patriam liberasse. Responsum enim acceperant Peloponnenses tum demum se superaturos, si eorum regem non occidissent. Fefellit ergo eos habitu pauperis apparendo, et in suam necem per jurgium provocando. Unde ait Virgilius : « Et jurgia Codri. » Et hunc Athenienses tanquam deum sacrificiorum honore coluerunt. Quarto Latinorum rege Silvio, Æneæ filio, non de Creusa, de qua fuit Ascanius, qui tertius ibi regnavit, sed de Lavinia, Latini filia, quem posthumum Æneas dicitur habuisse; Assyriorum autem vicesimo et nono Oneo, et Melantho Atheniensium sexto decimo, judice autem Hebræorum Heli sacerdote,

rêtre Héli jugeant le peuple hébreu, la monarchie des Sicyoniens fut éteinte, après avoir duré l'espace de neuf cent cinquante-neuf ans.

CHAPITRE XX.

Succession des rois des Juifs après le temps des juges.

Ce fut vers ce temps-là que le gouvernement des juges étant fini parmi les Juifs, ils élurent pour leur premier roi Saül, sous lequel vivait le prophète Samuel. Les rois latins commencèrent alors à s'appeler Silviens, de Silvius, fils d'Énée, comme depuis on appela Césars tous les empereurs romains qui succédèrent à Auguste. Après la réprobation de Saül, qui régna quarante ans, David monta sur le trône des Juifs. Depuis Codrus, les Athéniens n'eurent plus de rois, mais ils élurent des magistrats pour gouverner leur république. A David, dont le règne dura aussi quarante ans, succéda son fils Salomon, qui bâtit ce fameux temple de Jérusalem. De son temps, les Latins fondèrent Albe, qui donna son nom à leurs rois. Salomon laissa son royaume à son fils Roboam, sous qui la Judée fut divisée en deux royaumes.

CHAPITRE XXI.

Des rois du Latium, dont le premier et le douzième, c'est-à-dire, Énée et Aventin, furent mis au rang des dieux.

Les Latins eurent onze rois après Énée, qu'ils ne mirent point comme lui au nombre des dieux; mais Aventin, qui fut le douzième, ayant été tué dans un combat et enseveli sur le mont qui porte encore aujourd'hui son nom, eut rang parmi ces divinités de leur façon. D'autres historiens ne veulent pas qu'il soit mort dans la bataille, mais qu'il n'ait plus paru depuis; ni que ce mont ait pris son nom de lui, mais des oiseaux qui vinrent (*advenerunt*) s'abattre dessus. Après Aventin, les Latins ne firent plus de dieux que Romulus, fondateur de Rome, qui fut troisième roi depuis lui. Il eut pour successeur immédiat Procas, *la gloire des Troyens*, comme dit Virgile. Et ce fut sous le règne de celui-ci que Rome s'enfantant déjà en quelque sorte, la grande monarchie des Assyriens prit fin, et passa aux Mèdes, après avoir duré plus de treize cents ans, en la commençant à Bélus, père de Ninus. Amulius succéda à Procas. Ils disent que Rhéa ou Ilia, fille de son frère Numitor et mère de Romulus, qu'il avait consacrée à Vesta, conçut deux jumeaux du dieu Mars, honorant ainsi ou excusant sa faiblesse; et, pour le prouver, ils ajoutent que ces deux enfants ayant été exposés par ordre d'Amulius, une louve les allaita. Ils prétendent que cet ani-

regnum Sicyoniorum consumptum est, quod per annos nongentos quinquaginta et novem traditur fuisse porrectum.

CAPUT XX.

De successione ordinis regii apud Israelitas post judicum tempora.

Mox eisdem per loca memorata regnantibus, Israelitarum regnum, finito tempore judicum, a Saüle rege sumpsit exordium : quo tempore fuit Samuel propheta. Ab illo igitur tempore hi reges Latinorum esse cœperunt, quos cognominabant Silvios : ab eo quippe qui filius Æneæ primus dictus est Silvius, cæteris subsecutis et propria nomina imponebantur, et hoc non defuit cognomentum; sicut longe postea Cæsares cognominati sunt, qui successerunt Cæsari Augusto. Reprobato autem Saüle, ne quisquam ex ejus stirpe regnaret, eoque defuncto, David successit in regnum post annos a Saülis imperio quadraginta. Tunc Athenienses habere deinde reges post Codri interitum destiterunt, et magistratus habere cœperunt administrandæ reipublicæ. Post David, qui etiam ipse quadraginta regnavit annos, filius ejus Salomon rex Israelitarum fuit, qui templum illud nobilissimum Dei Jerosolymitanum condidit. Cujus tempore apud Latinos condita est Alba, ex qua deinceps non Latinorum, sed Albanorum reges appellari, in eodem tamen Latio, cœperunt. Salomoni successit filius ejus Roboam, sub quo in duo regna populus ille divisus est, et singulæ partes suos singulos reges habere cœperunt.

CAPUT XXI.

De regibus Latii, quorum primus Æneas et duodecimus Aventinus dii facti sunt.

Latium post Æneam, quem deum fecerant, undecim reges habuit, quorum nullus deus factus est. Aventinus autem, qui duodecimo loco Æneam sequitur, cum esset prostratus in bello, et sepultus in eo monte, qui etiam nunc ejus nomine nuncupatur, deorum talium, quales sibi faciebant, numero est additus. Alii sane noluerunt eum in prælio scribere occisum, sed non comparuisse dixerunt : sed nec ex ejus vocabulo appellatum montem, sed ex adventu avium dictum Aventinum. Post hunc non est deus factus in Latio, nisi Romulus conditor Romæ. Inter istum autem et illum reges reperiuntur duo : quorum primus est, ut Virgiliano eum versu eloquar,

Proximus ille Procas, Trojanæ gloria gentis.

Cujus tempore quia jam quodammodo Roma parturiebatur, illud omnium regnorum maximum Assyriorum finem tantæ diuturnitatis accepit. Ad Medos quippe translatum est post annos ferme mille trecentos quinque, ut etiam Beli, qui Ninum genuit, et illic parvo contentus imperio primus rex fuit, tempora computentur. Procas autem regnavit ante Amulium. Porro Amulius, fratris sui Numitoris filiam, Rheam nomine, quæ etiam Ilia vocabatur, Romuli matrem, Vestalem virginem fecerat, quam volunt de Marte geminos concepisse, isto modo stuprum ejus honorantes, vel excusantes, et adhibentes argumentum, quod infantes expositos lupa nutriverit. Hoc enim genus bestiæ ad Martem existimant pertinere, ut videlicet ideo lupa credatur admovisse ubera parvulis, quia filios domini sui Martis agnovit : quamvis non desint qui dicant, cum expositi vagientes jacerent, a nescio qua primum meretrice fuisse collectos, et primas ejus suxisse mamillas (meretrices autem lupas vocabant, unde etiam nunc turpia loca earum lupanaria nuncupantur), et eos

mal est consacré à Mars, et qu'il reconnut les enfants de son maître ; quoiqu'il ne manque pas de gens qui disent que ce fut une prostituée qui les recueillit et en prit soin, et les mit ensuite entre les mains de Faustule, un des bergers du roi, qui les donna à sa femme Acca pour les nourrir. En effet, on appelait *louves* ces sortes de femmes, d'où vient qu'encore aujourd'hui on appelle de leur nom les lieux de débauche. Mais quand Dieu aurait permis que des bêtes farouches eussent nourri ces enfants qui devaient fonder un si grand empire, pour faire plus de honte à ce roi cruel qui les avait fait jeter dans la rivière, qu'y aurait-il en cela de si merveilleux ? Numitor, grand-père de Romulus, succéda à son frère Amulius, et Rome fut bâtie la première année de son règne. Ainsi il gouverna depuis conjointement avec son petit-fils Romulus.

CHAPITRE XXII.

Fondation de Rome dans le temps que l'empire d'Assyrie prit fin, et qu'Ézéchias était roi de Juda.

Pour le dire en un mot, Rome fut bâtie comme une seconde Babylone et comme fille de la première, dont il a plu à Dieu de se servir pour dompter l'univers, et former de toutes les nations un seul et même corps. Il y avait alors des peuples puissants et aguerris, qui ne se soumettaient pas aisément, et ne pouvaient être vaincus sans qu'il en coûtât beaucoup de peine et de sang aux vainqueurs. Véritablement, lorsque les Assyriens conquirent presque toute l'Asie, les peuples n'étaient ni en aussi grand nombre ni aussi exercés aux armes, de sorte qu'ils en eurent bien meilleur marché. Depuis ce grand déluge, dont il ne se sauva que huit personnes, jusqu'à Ninus qui se rendit maître de toute l'Asie, il ne s'était écoulé qu'environ mille ans. Mais Rome ne vint pas si aisément à bout de l'Orient et de l'Occident, et de tant de nations que nous voyons aujourd'hui soumises à son empire, parce qu'elle trouva de toutes parts des ennemis puissants et belliqueux. Lors donc qu'elle fut fondée, il y avait déjà sept cent dix-huit ans que les Juifs demeuraient dans la terre promise, Josué ayant gouverné ce peuple vingt-sept ans, les juges trois cent vingt-neuf ans, et les rois trois cent soixante-deux. Achaz régnait alors en Juda, ou, selon d'autres, son successeur Ézéchias, prince très-bon et très-pieux, qui vivait du temps de Romulus ; et Osée tenait le sceptre d'Israël.

CHAPITRE XXIII.

Des prédictions de la sibylle Érythrée touchant Jésus-Christ.

Quelques-uns tiennent que ce fut en ce temps que parut la sibylle Érythrée. Varron en compte plusieurs. Pour celle-ci, elle a fait quelques prédictions assez claires de Jésus-Christ en vers, qui ont été mal traduits en latin, comme nous l'avons reconnu par un exemplaire grec que le proconsul Flaccianus, homme d'un éminent savoir et très-éloquent, nous montra ; et il nous

---

postea ad Faustulum pervenisse pastorem, atque ab ejus Acca uxore nutritos. Quanquam si ad arguendum hominem regem, qui eos in aquam projicii crudeliter jusserat, eis infantibus per quos tanta civitas condenda fuerat, de aqua divinitus liberatis, per lactantem feram Deus voluit subvenire, quid mirum est? Amulio successit in regnum Latiale frater ejus Numitor, avus Romuli, cujus Numitoris primo anno condita est Roma ; ac per hoc cum suo deinceps, id est Romulo, nepote regnavit.

CAPUT XXII.

Quod eo tempore Roma sit condita, quo regnum Assyriorum intercidit, et quo Ezechias regnabat in Juda.

Ne multis morer, condita est civitas Roma, velut altera Babylon, et velut prioris filia Babylonis, per quam Deo placuit orbem debellare terrarum, et in unam societatem reipublicæ legumque perductum longe lateque pacare. Erant enim jam populi validi et fortes, et armis gentes exercitatæ, quæ non facile cederent, et quas opus esset ingentibus periculis et vastatione utrimque non parva atque horrendo labore superari. Nam quando regnum Assyriorum totam pene Asiam subjugavit, licet bellando sit factum, non tamen multum asperis et difficilibus bellis fieri potuit, quia rudes adhuc ad resistendum gentes erant, nec tam multæ, vel tam magnæ : siquidem post illud maximum atque universale diluvium, cum in arca Noe octo soli homines evaserunt, anni non multo amplius quam mille transierant, quando Ninus Asiam totam, excepta India, subjugavit. Roma vero tot gentes et Orientis et Occidentis, quas imperio Romano subditas cernimus, non ea celeritate ac facilitate perdomuit ; quoniam paulatim crescendo robustas eas et bellicosas, quaquaversum dilatabatur, invenit. Tempore figitur quo Roma condita est, populus Israel habebat in terra promissionis annos septingentos decem et octo. Ex quibus viginti septem pertinent ad Jesum Nave, deinde ad tempus judicum trecenti viginti novem. Ex quo autem ibi reges esse cœperant, anni erant trecenti sexaginto duo. Et rex tunc erat in Juda, cujus nomen erat Achaz, vel, sicut alii computant, qui ei successit Ezechias, quem quidem constat optimum et piissimum regem Romuli regnasse temporibus In ea vero Hebraici populi parte quæ appellabatur Israel, regnare cœperat Osee.

CAPUT XXIII.

De sibylla Erythræa, quæ inter alias sibyllas cognoscitur de Christo evidentia multa cecinisse.

Eodem tempore nonnulli sibyllam Erythræam vaticinatam ferunt. Sibyllas autem Varro prodidit plures fuisse, non unam. Hæc sane Erythræa sibylla quædam de Christo manifesta conscripsit : quod etiam nos prius in latina lingua versibus male latinis et non stantibus legimus, per nescio cujus interpretis imperitiam, sicut post cognovimus. Nam vir clarissimus Flaccianus, qui etiam proconsul fuit,

fit remarquer que les premières lettres de ces vers, jointes ensemble, faisaient en grec : *Jésus-Christ, fils de Dieu, Sauveur*. Or voici le sens de ces vers, selon la version latine : « Aux appro-« ches du jugement, la terre sera glacée de crainte. « Le Roi immortel viendra du ciel juger l'univers, « et alors les bons et les méchants verront le « Dieu tout-puissant, accompagné de ses saints. « Il jugera les âmes revêtues de leurs corps, et la « terre aura perdu sa beauté. Les hommes effrayés « laisseront à l'abandon leurs trésors et ce qu'ils « avaient de plus précieux. Le feu embrasera la « terre, la mer et le ciel, et ouvrira les portes de « l'enfer. Les bienheureux jouiront d'une lumière « pure et brillante, et les coupables seront la « proie des flammes éternelles. Les crimes les « plus cachés seront découverts et les consciences « mises à nu. Le soleil perdra sa lumière, et les « étoiles seront éteintes. La lune s'obscurcira, les « cieux seront ébranlés sur leurs pôles, et les « plus hautes montagnes combleront les vallons. « Toute la machine de l'univers sera détruite, et « le feu consumera l'eau des fleuves et des fon-« taines. Alors on entendra sonner la trompette, « et tout retentira de cris et de plaintes. La terre « s'ouvrira jusque dans ses abîmes ; les rois pa-« raîtront tous devant le tribunal du souverain « Juge, et les cieux épancheront un fleuve de « feu et de soufre. » Au reste, il y a dans le grec vingt-sept vers, nombre qui compose le cube de trois. Ajoutez à cela que, si l'on joint ensemble les premières lettres de ces cinq mots grecs que nous avons dit signifier *Jésus-Christ, fils de Dieu, Sauveur*, on trouvera *Ichthus*, qui veut dire *poisson*, nom qui désigne mystiquement le Sauveur, parce que lui seul a pu demeurer vivant, c'est-à-dire exempt de péché, au milieu des abîmes de notre mortalité.

D'ailleurs, que cette prédiction, dont je n'ai rapporté que quelques vers, soit de la sibylle Érythrée ou de celle de Cumes, car on n'est pas d'accord là-dessus, toujours est-il certain qu'elle ne contient rien qui favorise le culte des faux dieux ; au contraire, elle s'élève en certains endroits si fortement contre eux et contre leurs adorateurs, qu'il me semble qu'on peut mettre cette sibylle au nombre des âmes qui composent la cité de Dieu. Lactance insère aussi dans ses œuvres quelques prédictions de la sibylle touchant Jésus-Christ ; mais il ne dit point de laquelle. J'ai jugé à propos de rassembler ici les citations qui se trouvent éparses en divers endroits de son livre, et qui sont fort courtes. « Ensuite, dit-elle, « il tombera entre les mains des méchants, qui « lui donneront des soufflets et lui cracheront au « visage. Pour lui, il présentera sans résistance « son dos innocent aux coups de fouet, et il se lais-« sera souffleter sans rien dire, afin que personne « ne connaisse qui il est, ni d'où il vient, et qu'il « parle aux enfers et soit couronné d'épines. Par

homo facillimæ facundiæ, multæque doctrinæ, cum de Christo colloqueremur, græcum nobis codicem protulit, carmina esse dicens sibyllæ Erythrææ, ubi ostendit quodam loco in capitibus versuum ordinem litterarum ita se habentem, ut hæc in eo verba legerentur, Ἰησοῦς Χρειστὸς Θεοῦ Υἱὸς Σωτὴρ : quod est latine, « Jesus Christus Dei Filius Salvator. » Hi autem versus quorum primæ litteræ istum sensum, quem diximus, reddunt, sicut eos quidam latinis et stantibus versibus est interpretatus, hoc continent :

Ι Judicii ad signum tellus sudore madescet.
Η E cœlo Rex adveniet per sæcla futurus :
Σ Scilicet in carne præsens ut judicet orbem.
Ο Unde Deum cernent incredulus atque fidelis
Υ Celsum cum sanctis, ævi jam termino in ipso.
Σ Sic animæ cum carne aderunt, quas judicat ipse :
Χ Cum jacet incultus densis in vepribus orbis.
Ρ Rejicient simulacra viri, cunctam quoque gazam :
Ε Exuret terras ignis, pontumque polumque
Ι Inquirens, tetri portas effringet Averni.
Σ Sanctorum sed enim cunctæ lux libera carni
Τ Tradetur, sontes æterna flamma cremabit.
Ο Occultos actus retegens, tunc quisque loquetur
Σ Secreta, atque Deus reserabit pectora luci.
Θ Tunc erit et luctus, stridebunt dentibus omnes.
Ε Eripitur solis jubar, et chorus interit astris.
Ο Volvetur cœlum, lunaris splendor obibit.
Υ Dijiciet colles, valles extollet ab imo.
Υ Non erit in rebus hominum sublime vel altum,
Ι Jam æquantur campis montes, et cærula ponti
Ο Omnia cessabunt, tellus confracta peribit.
Σ Sic pariter fontes torrentur, fluminaque igni.
Σ Sed tuba tum sonitum tristem demittet ab alto
Ω Orbe, gemens facinus miserum variosque labores :
Τ Tartareumque chaos monstrabit terra dehiscens.
Η Et coram hic Domino reges sistentur ad unum.
Ρ Recidet e cœlis ignisque et sulphuris amnis.

Sunt versus viginti et septem, qui numerus quadratum ternarium solidum reddit. Tria enim ter ducta fiunt novem : et ipsa novem si ter ducantur, ut ex lato in altum figura consurgat, ad viginti septem perveniunt. Horum autem græcorum quinque verborum, quæ sunt, Ἰησοῦς Χρειστὸς Θεοῦ Υἱὸς Σωτὴρ, quod est latine, « Jesus Christus Dei « Filius Salvator ; » si primas litteras jungas, erit Ἰχθύς, id est Piscis, in quo nomine mystice intelligitur Christus, eo quod in hujus mortalitatis abysso velut in aquarum profunditate vivus, hoc est sine peccato, esse potuerit.

Hæc autem sibylla sive Erythræa, sive, ut quidam magis credunt, Cumæa, ita nihil habet in toto carmine suo, cujus exigua ista particula est, quod ad deorum falsorum sive factorum cultum pertineat ; quin imo ita etiam contra eos et contra cultores eorum loquitur, ut in eorum numero deputanda videatur, qui pertinent ad civitatem Dei. Inserit etiam Lactantius operi suo quædam de Christo vaticinia sibyllæ, quamvis non exprimat cujus. Sed quæ ipse singillatim posuit, ego arbitratus sum conjuncta esse ponenda, tanquam unum sit prolixum, quæ ille plura commemoravit et brevia. « In manus iniquas, » inquit, « in-« fidelium postea veniet : dabunt autem Deo alapas manibus « incestis, et impurato ore exspuent venenatos sputus : da-« bit vero ad verbera simpliciter sanctum dorsum. Et cola-« phos accipiens tacebit, ne quis agnoscat, quod verbum, « vel unde venit ut inferis loquatur, et corona spinea co-« ronetur. Ad cibum autem fel, et ad sitim acetum dede-

« une inhumanité barbare, ils lui ont donné du « fiel à manger et du vinaigre à boire. Car, folle « nation que tu es, tu n'as pas reconnu ton Dieu « qui se moquait de toute la sagesse des hommes, « mais tu l'as couronné d'épines et abreuvé de fiel. « Le voile du temple se déchirera, et, pendant « trois heures, de profondes ténèbres couvriront « la terre en plein midi. Il mourra et s'endor« mira durant trois jours; puis, retournant à « la lumière, il sera les prémices de la résurrec« tion. » Voilà ce que Lactance rapporte en plusieurs lieux de son ouvrage, et que nous avons réuni, en marquant toujours néanmoins les premières lettres de chaque vers. Quelques auteurs écrivent que la sibylle Érythrée n'était pas du temps de Romulus, mais de la guerre de Troie.

CHAPITRE XXIV.

Les sept sages ont fleuri sous le règne de Romulus, dans le temps où les dix tribus d'Israël furent menées captives en Chaldée.

Sous le règne de ce même Romulus vivait Thalès le Milésien, un des sept sages qui succédèrent aux poëtes théologiens, dont Orphée fut le plus célèbre. Environ dans le même temps, les dix tribus d'Israël furent vaincues par les Chaldéens et emmenées captives, les deux autres, celles de Juda, dont le siége était à Jérusalem, n'ayant point eu de part à ce malheur. Romulus ayant disparu de la terre, les Romains le mirent au rang des dieux, ce qui ne se pratiquait plus depuis longtemps, et ne se fit dans la suite à l'égard des Césars que par flatterie. Cicéron prend de là occasion de louer extraordinairement Romulus d'avoir mérité cet honneur dans un siècle aussi poli que celui-là, bien qu'il n'y eût point encore de philosophes. Mais quoique les siècles suivants n'aient plus fait de nouvelles divinités, ils n'ont pas laissé d'adorer les anciennes, et même d'augmenter la superstition par des statues, chose inconnue aux anciens. Les démons les portèrent même à représenter sur les théâtres les crimes supposés des dieux, et à consacrer des jeux en leur honneur, pour renouveler ainsi ces fables, parce que le monde était trop civilisé pour en introduire de nouvelles. Numa succéda à Romulus; et, bien qu'il eût peuplé Rome d'une infinité de dieux, il n'eut pas le bonheur, après sa mort, d'être de ce nombre; peut-être parce qu'on crut que le ciel en était si plein, qu'il n'y restait pas de place pour lui. On dit que la sibylle Samienne était de son temps, vers le commencement du règne de Manassé, roi des Juifs, qui fit mourir cruellement le prophète Isaïe.

CHAPITRE XXV.

Philosophes qui se sont signalés sous le règne de Sédéchias, roi des Juifs, et de Tarquin l'Ancien, roi des Romains, au temps de la prise de Jérusalem et de la ruine du temple.

Sous le règne de Sédéchias, roi des Juifs, et

« runt : inhospitalitatis hanc monstrabunt mensam. Ipsa « enim insipiens tuum Deum non intellexisti, ludentem « mortalium mentibus; sed spinis coronasti, et horridum « fel miscuisti. Templi vero velum scindetur : et medio « die nox erit tenebrosa nimis in tribus horis. Et morte « morietur tribus diebus somno suscepto : et tunc ab in« feris regressus ad lucem veniet primus, resurrectionis « principio revocatis ostenso. » Ista Lactantius carptim per intervalla disputationis suæ, sicut ea poscere videbantur, quæ probare intenderat, adhibuit testimonia sibyllina, quæ nos nihil interponentes, sed in unam seriem connexa ponentes, solis capitibus, si tamen scriptores deinceps ea servare non negligant, distinguenda curavimus. Nonnulli sane Erythræam sibyllam, non Romuli, sed belli Trojani tempore fuisse scripserunt.

CAPUT XXIV.

Quod regnante Romulo septem sapientes claruerint, quo tempore decem tribus quæ Israel dicebantur, in captivitatem a Chaldæis ductæ sunt, idemque Romulus mortuus divino honore donatus est.

Eodem Romulo regnante Thales Milesius fuisse perhibetur, unus e septem sapientibus, qui post theologos poetas, in quibus Orpheus maxime omnium nobilitatus est, σοφοί appellati sunt, quod est latine sapientes. Per idem tempus decem tribus, quæ in divisione populi vocatæ sunt Israel, debellatæ a Chaldæis, et in eas terras captivæ ductæ sunt, remanentibus in Judæa terra duabus illis tribubus, quæ nomine Judæ vocabantur, sedemque regni habebant Jerusalem. Mortuum Romulum, cum et ipse non comparuisset, in deos, quod et vulgo notissimum est, retulere Romani; quod usque adeo fieri jam desierat, nec postea nisi adulando, non errando, factum est temporibus Cæsarum, ut Cicero magnis Romuli laudibus tribuat, quod non rudibus et indoctis temporibus, quando facile homines fallebantur, sed jam expolitis et eruditis meruerit hos honores; quamvis nondum efferbuerat ac pullulaverat philosophorum subtilis et acuta loquacitas. Sed etiamsi posteriora tempora deos homines mortuos non instituerunt, tamen ab antiquis institutos colere ut deos et habere non destiterunt : quin etiam simulacris, quæ veteres non habebant, auxerunt vanæ atque impiæ superstitionis illecebram, id efficientibus immundis in eorum corde dæmonibus, per fallacia quoque oracula decipientibus, ut fabulosa etiam crimina deorum, quæ jam urbaniore sæculo non fingebantur, per ludos tamen in eorumdem falsorum numinum obsequium turpiter agerentur. Regnavit deinde Numa post Romulum, qui cum illam civitatem putaverit deorum profecto falsorum numerositate muniendam, in eamdem turbam referri mortuus ipse non meruit, tanquam ita putatus sit cœlum multitudine numinum constipasse, ut locum ibi reperire non posset. Hoc regnante Romæ, et apud Hebræos initio regni Manasse, a quo impio rege propheta Isaias perhibetur occisus, Samiam fuisse sibyllam ferunt.

CAPUT XXV.

Qui philosophi enituerint regnante apud Romanos Tarquino Prisco, apud Hebræos Sedechia, cum Jerusalem capta est, templumque subversum.

Regnante vero apud Hebræos Sedechia, et apud Roma-

de Tarquin l'Ancien, roi de Rome, qui avait succédé à Ancus Martius, le peuple juif fut mené captif à Babylone, après la ruine de Jérusalem et du temple de Salomon. Ce malheur leur avait été prédit par les prophètes, et particulièrement par Jérémie, qui même en avait marqué l'année. Pittacus de Mytilène, un des sept sages, comme Thalès, vivait en ce temps-là, et Eusèbe y joint les cinq autres, savoir : Solon d'Athènes, Chilon de Lacédémone, Périandre de Corinthe, Cléobule de Linde, et Bias de Priène. Ils furent nommés sages, parce que leur genre de vie avait quelque chose au-dessus du commun, et qu'ils ont donné quelques préceptes courts et utiles pour les mœurs. Du reste, ils n'ont point laissé d'autres écrits à la postérité, si ce n'est quelques lois qu'on dit que Solon donna aux Athéniens. Thalès a aussi laissé quelques livres sur la physique. D'autres physiciens parurent encore en ce temps, comme Anaximandre, Anaximène et Xénophane. Pythagore florissait aussi alors, et c'est lui qui porta le premier le nom de philosophe.

CHAPITRE XXVI.

Fin de la captivité de Babylone et de la royauté chez les Romains.

En ce temps-là Cyrus, roi de Perse, qui commandait aussi aux Chaldéens et aux Assyriens, relâchant un peu de la captivité des Juifs, en renvoya cinquante mille pour rebâtir le temple. Mais ils se bornèrent à en jeter les fondements et à élever un autel, à cause des incursions continuelles des ennemis; de sorte que l'ouvrage fut différé jusqu'au règne de Darius. Ce fut alors qu'arriva ce qui est rapporté dans l'histoire de Judith, que les Juifs ne reçoivent point parmi les livres canoniques. Donc, sous le règne de Darius, roi de Perse, les soixante et dix années prédites par Jérémie étant accomplies, la liberté fut rendue aux Juifs du temps de Tarquin le Superbe, roi de Rome, qui le chassa, et s'affranchit de la domination de ses rois. Jusque-là il y eut toujours des prophètes parmi les Juifs; mais, à cause de leur grand nombre, il y en a peu dont les écrits soient reçus comme canoniques, tant par les Juifs que par nous. Sur la fin du livre précédent j'ai promis d'en dire quelque chose, et il est temps de m'acquitter de ma promesse.

CHAPITRE XXVII.

Prophètes qui s'élevèrent parmi les Juifs, au commencement de l'empire romain.

Afin que nous puissions bien voir en quel temps ils vivaient, remontons un peu plus haut. Le livre d'Osée, qui est le premier des douze petits prophètes, porte en tête : « Voici ce que le Seigneur a dit à Osée, du temps d'Ozias, de Joathan, d'Achas et d'Ézéchias, rois de Juda. » Amos

nos Tarquinio Prisco, qui successerat Anco Martio, ductus est captivus in Babyloniam populus Judæorum, eversa Jerusalem et templo illo a Salomone constructo. Increpantes enim eos Prophetæ de iniquitatibus et impietatibus suis, hæc eis ventura prædixerant, maxime Jeremias, qui etiam numerum definivit annorum. Eo tempore Pittacus Mitylenæus, alius e septem sapientibus, fuisse perhibetur. Et quinque cæteros, qui ut septem numerentur, Thaleti, quem supra commemoravimus, et huic Pittaco adduntur, eo tempore fuisse scribit Eusebius, quo captivus Dei populus in Babylonia tenebatur. Hi sunt autem, Solon Atheniensis, Chilo Lacedæmonius, Periander Corinthius, Cleobulus Lindius, Bias Prienæus. Omnes hi septem appellati sapientes post poetas theologos claruerunt, quia genere vitæ quodam laudabili præstabant hominibus cæteris, et morum nonnulla præcepta sententiarum brevitate complexi sunt. Nihil autem monumentorum, quod ad litteras attinet, posteris reliquerunt, nisi quod Solon quasdam leges Atheniensibus dedisse perhibetur: Thales vero physicus fuit, et suorum dogmatum libros reliquit. Eo captivitatis Judaicæ tempore, et Anaximander, et Anaximenes, et Xenophanes physici claruerunt. Tunc et Pythagoras, ex quo cœperunt appellari philosophi.

CAPUT XXVI.

Quod eo tempore, quo impletis septuaginta annis Judæorum est resoluta captivitas, Romani quoque a dominatu sunt regio liberati.

Per idem tempus Cyrus rex Persarum, qui etiam Chaldæis et Assyriis imperabat, relaxata aliquanta captivitate Judæorum, quinquaginta millia hominum ex eis ad instaurandum templum regredi fecit. A quibus tantum prima cœpta fundamina, et altare constructum est. Incursantibus autem hostibus, nequaquam progredi ædificando valuerunt, dilatumque opus est usque ad Darium. Per idem tempus etiam illa sunt gesta, quæ conscripta sunt in libro Judith : quem sane in canone Scripturarum Judæi non recepisse dicuntur. Sub Dario ergo rege Persarum impletis septuaginta annis, quos Jeremias propheta prædixerat, reddita est Judæis soluta captivitate libertas, regnante Romanorum septimo rege Tarquinio. Quo expulso etiam ipsi a regum suorum dominatione liberi esse cœperunt. Usque ad hoc tempus Prophetas habuit populus Israel: qui cum multi fuerint, paucorum et apud Judæos et apud nos canonica scripta retinentur. De quibus me aliqua positurum esse promisi in hoc libro, cum clauderem superiorem, quod jam video esse faciendum.

CAPUT XXVII.

De temporibus Prophetarum, qui tunc de vocatione Gentium multa cecinerunt, quando Romanorum regnum cœpit.

Tempora igitur eorum ut possimus advertere, in anteriora paululum recurramus. In capite libri Osee prophetæ, qui primus in duodecim ponitur, ita scriptum est : *Verbum Domini quod factum est ad Osee in diebus Oziæ, et Joathan, et Achaz, et Ezechiæ regum Juda.* Amos quoque diebus regis Oziæ prophetasse se scribit : addit

de même dit qu'il prophétisa sous Ozias ; il ajoute aussi, sous Jéroboam, roi d'Israël, qui vivait vers ce temps-là. Isaïe, fils d'Amos, soit du prophète ou d'un autre qui ne l'était pas, indique au commencement de son ouvrage les quatre rois dont parle Osée au début du sien, et déclare comme lui qu'il prophétisa sous leur règne. Michée marque aussi le temps de sa prophétie après Ozias, sous Joathan, Achas et Ézéchias. Il faudrait y joindre Jonas et Johel, dont l'un prophétisa sous Ozias, et l'autre sous Joathan ; au moins selon les Chroniques, car eux-mêmes n'en disent rien. Or, tout cet espace de temps s'étend depuis Procas, roi des Latins, ou Aventin, son prédécesseur, jusqu'à Romulus, roi de Rome, ou même jusqu'au commencement du règne de son successeur, Numa Pompilius, jusqu'où s'étend celui d'Ézéchias. Ainsi ce fut en cet espace de temps que parurent ces sources de prophétie, sur la fin de l'empire des Assyriens et au commencement de celui des Romains ; afin que, de même qu'à la naissance de la monarchie des Assyriens les promesses du Messie avaient été faites à Abraham, elles fussent renouvelées à ces prophètes au commencement de celle des Romains et de la Babylone d'Occident, sous le règne de laquelle elles devaient s'accomplir par l'avénement de Jésus-Christ. Ces dernières prophéties sont encore plus claires que les autres, comme ne devant pas seulement servir aux Juifs, mais aux païens.

CHAPITRE XXVIII.

Vocation des gentils, prédite par Osée et par Amos.

Il est vrai qu'Osée est quelquefois profond et difficile à pénétrer ; mais il faut en rapporter ici quelque chose pour m'acquitter de ma promesse : « Et « il arrivera, dit-il, qu'au même lieu où il est « écrit, Vous n'êtes point mon peuple, ils seront « aussi appelés les enfants du Dieu vivant. » Les apôtres même ont entendu cette prophétie de la vocation des gentils. Et comme les gentils sont aussi spirituellement les enfants d'Abraham, et qu'ainsi on a raison de les appeler le peuple d'Israël, le prophète ajoute : « Et les enfants « de Juda et d'Israël seront rassemblés en un « même corps et n'auront plus qu'un chef, et ils « s'élèveront de la terre. » Ce serait ôter la grâce à cette prophétie, que de la vouloir expliquer davantage. Qu'on se souvienne seulement de la pierre angulaire, et de ces deux murailles, l'une composée des Juifs, et l'autre des gentils ; celle-là sous le nom de Juda, et celle-ci sous le nom d'Israël, s'appuyant toutes deux sur un même chef, et toutes deux s'élevant de la terre. A l'égard de ces Israélites charnels qui ne veulent pas croire en Jésus-Christ, le même prophète témoigne qu'ils croiront un jour en lui, c'est-à-dire leurs enfants, lorsqu'il dit : « Les enfants « d'Israël demeureront longtemps sans roi, sans « prince, sans sacrifice, sans autel, sans sacer-

etiam Jeroboam regem Israel, qui per eosdem dies fuit. Necnon Isaias filius Amos, sive supradicti prophetæ, sive, quod magis perhibetur, alterius qui non propheta eodem nomine vocabatur, eosdem reges quatuor quos posuit Osee, in capite libri sui ponit, quorum diebus se prophetasse præloquitur. Michæas etiam eadem suæ prophetiæ commemorat tempora post dies Oziæ. Nam tres qui sequuntur reges nominat, quos et Osee nominavit, Joathan, et Achaz, et Ezechiam. Hi sunt quos eodem tempore simul prophetasse ex eorum litteris invenitur. His adjungitur Jonas eodem Ozia rege regnante, et Joel cum jam regnaret Joathan, qui successit Oziæ. Sed istorum prophetarum duorum tempora in Chronicis, non in eorum libris potuimus invenire, quoniam de suis diebus tacent. Tenduntur autem hi dies a rege Latinorum Proca, sive superiore Aventino, usque ad regem Romulum jam Romanorum, vel etiam usque ad regni primordia successoris ejus Numæ Pompilii : Ezechias quippe rex Juda eo usque regnavit ; ac per hoc per ea tempora isti velut fontes prophetiæ pariter eruperunt, quando regnum defecit Assyrium, cœpitque Romanum : ut scilicet quemadmodum regni Assyriorum primo tempore exstitit Abraham, cui promissiones apertissimæ fierent in ejus semine benedictionis omnium gentium ; ita occidentalis Babylonis exordio, qua fuerat Christus imperante venturus, in quo implerentur illa promissa oracula Prophetarum, non solum loquentium, verum etiam scribentium in tantæ rei futuræ testimonium solverentur. Cum enim prophetæ nunquam fere defuissent populo Israel, ex quo ibi reges esse cœperunt, in usum tantummodo eorum fuere, non gentium : quando autem ea scriptura manifestius prophetica condebatur, quæ gentibus quandoque prodesset, tunc oportebat inciperet, quando condebatur hæc civitas, quæ gentibus imperaret.

CAPUT XXVIII.

De his quæ ad Evangelium Christi pertinent, quid Osee et Amos prophetaverint.

Osee igitur propheta, quanto profundius quidem loquitur tanto operosius penetratur. Sed aliquid inde sumendum est, et hic ex nostra promissione ponendum. *Et erit*, inquit, *in loco quo dictum est eis, Non populus meus vos, vocabuntur et ipsi filii Dei vivi.* Hoc testimonium propheticum de vocatione populi Gentium, qui prius non pertinebat ad Deum, etiam Apostoli intellexerunt. Et quia ipse quoque populus Gentium spiritualiter est in filiis Abrahæ, ac per hoc recte dicitur Israel, propterea sequitur, et dicit : *Et congregabuntur filii Juda et filii Israel in idipsum, et ponent sibimet principatum unum, et ascendent a terra.* Hoc si adhuc velimus exponere, eloquii prophetici obtundetur sapor. Recolatur tamen lapis ille angularis, et duo illi parietes, unus ex Judæis, alter ex Gentibus ; ille nomine filiorum Juda, iste nomine filiorum Israel, eidem uni principatui suo in idipsum innitentes, et ascendentes, agnoscantur a terra. Istos autem carnales Israelitas, qui nunc nolunt credere in Christum, postea credituros, id est, filios eorum (nam utique isti in suum locum moriendo transibunt), idem propheta testatur, dicens : *Quoniam diebus multis sedebunt filii Israel sine rege, sine principe, sine sacrificio, sine altari, sine sacerdotio,*

« doce, sans prophéties. » Qui ne voit que c'est l'état où sont maintenant les Juifs ? Mais écoutons ce qu'il ajoute : « Et après cela les enfants « d'Israël reviendront, et chercheront le Seigneur « leur dieu, et leur roi David; et ils s'étonneront « de leur aveuglement, et de la grâce de Dieu « dans les derniers temps. » Il n'y a rien de plus clair que cette prophétie, où Jésus-Christ est marqué par David, parce que, comme dit l'Apôtre : « Il est né selon la chair de la race de « David. » Ce même prophète a prédit la résurrection du Sauveur au troisième jour, mais d'une manière mystérieuse et prophétique, lorsqu'il a dit : « Il nous guérira après deux jours, et nous « ressusciterons le troisième. » C'est d'après cela que l'Apôtre nous dit : « Si vous êtes ressuscités « avec Jésus-Christ, cherchez les choses du ciel. » Voici encore une prophétie d'Amos sur ce sujet : « Israël, dit-il, prépare-toi pour invoquer ton Dieu ; « car c'est moi qui fais gronder le tonnerre, qui « forme les tourbillons, et qui annonce aux hom« mes leur Sauveur. » Et ailleurs : « En ce jour« là, dit-il, je relèverai le pavillon de David « qui est tombé, et je rétablirai tout ce qui est « détruit; en sorte que tout le reste des hommes « me chercheront, et toutes les nations qui de« viendront mon peuple, dit le Seigneur qui fait « ces merveilles. »

CHAPITRE XXIX.

Prophéties d'Isaïe touchant Jésus-Christ et son Église.

Isaïe n'est pas du nombre des douze petits prophètes, qu'on nomme ainsi parce qu'ils ont écrit peu de chose au prix de ceux qu'on appelle les grands prophètes. Parmi ceux-là est Isaïe, que je joins à Osée et à Amos, parce qu'il était du même temps. Ce prophète donc, entre les instructions qu'il donne au peuple et les menaces qu'il lui fait de la part de Dieu, a prédit beaucoup plus de choses que tous les autres, de Jésus-Christ et de son Église, c'est-à-dire, du Roi de gloire et de la cité qu'il a bâtie; tellement qu'il y en a qui disent que c'est plutôt un évangéliste qu'un prophète. Mais, pour abréger, je n'en rapporterai ici qu'un seul passage. Il dit, en la personne de Dieu le Père : « Mon serviteur sera « rempli de science et de sagesse ; il sera comblé « d'honneur et de gloire. Comme il sera un « spectacle d'horreur à plusieurs qui le verront « déshonoré et défiguré, il sera un sujet d'admi« ration à une infinité de peuples, et les rois, « pleins d'étonnement, demeureront dans un pro« fond silence, parce que ceux à qui il n'a point « été annoncé le verront, et ceux qui n'ont point « entendu parler de lui sauront qui il est. Seigneur, « qui a cru à ce qu'il nous a ouï dire, et à qui le « bras de Dieu a-t-il été révélé? Nous bégayerons « devant lui comme un enfant, et notre langue « sera sèche comme une racine dans une terre « sans eau. Il n'a ni gloire ni beauté. Nous l'avons « vu, et il était méconnaissable, et le dernier des « hommes était moins difforme que lui. C'est un « homme en butte aux coups et accablé de fai« blesse. Il a caché sa gloire, c'est pourquoi il a « été méprisé et déshonoré. Il porte nos péchés,

sine manifestationibus. Quis non videat, nunc sic esse Judæos? Sed quid adjungat, audiamus : *Et postea*, inquit, *revertentur filii Israel, et inquirent Dominum Deum suum, et David regem suum : et stupescent in Domino, et in bonis ipsius, in novissimis diebus*. Nihil est ista prophetia manifestius, cum David regis nomine significatus intelligatur Christus, *qui factus est*, sicut dicit Apostolus, *ex semine David secundum carnem*. Prænuntiavit iste propheta etiam tertio die Christi resurrectionem futuram, sicut eam prophetica altitudine prænuntiari oportebat, ubi ait : *Sanabit nos post biduum, in die tertio resurgemus*. Secundum hoc enim nobis dicit Apostolus, *Si resurrexistis cum Christo, quæ sursum sunt quærite*. Amos quoque de rebus talibus sic prophetat : *Præpara*, inquit, *te, ut invoces Deum tuum Israel ; quia ecce ego firmans tonitruum, et creans spiritum, et annuntians in hominibus Christum suum*. Et alio loco : *In illa die*, inquit, *resuscitabo tabernaculum David quod cecidit, et reædificabo quæ ceciderunt ejus, et destructa ejus resuscitabo, et reædificabo ea, sicut dies sæculi ; ita ut exquirant me residui hominum, et omnes gentes in quibus invocatum est nomen meum super eos, dicit Dominus faciens hæc*.

CAPUT XXIX.

Quæ ab Isaia de Christo et Ecclesia sint prædita.

Isaias propheta non est in libro duodecim Prophetarum, qui propterea dicuntur minores, quia sermones eorum sunt breves, in eorum comparatione qui majores ideo vocantur, quia prolixa volumina condiderunt : ex quibus est hic Isaias, quem propter eadem prophetiæ tempora subjungo supradictis duobus. Isaias ergo inter illa quæ arguit iniqua, et justa præcepit, et peccatori populo mala futura prædixit, etiam de Christo et Ecclesia, hoc est de Rege et ea quam condidit civitate, multo plura quam cæteri prophetavit : ita ut a quibusdam evangelista quam propheta potius diceretur. Sed propter rationem operis terminandi, unum de multis hoc loco ponam. Ex persona quippe Dei Patris loquens : *Ecce*, inquit, *intelliget puer meus, et exaltabitur, et glorificabitur valde. Quemamodum stupescent super te multi, ita gloria privabitur ab hominibus species tua et gloria tua ab hominibus : ita mirabuntur gentes multæ super eum, et continebunt reges os suum : quoniam quibus non est annuntiatum de illo, videbunt; et qui non audiebunt, intelligente. Domine, quis credidit auditui nostro, et brachium Domini cui revelatum est? Annuntiavimus coram illo, ut infans, ut radix in terra sitienti : non est species illi, neque gloria. Et vidimus eum, et non habebat speciem, neque decorem : sed species ejus sine honore, deficiens præ omnibus hominibus. Homo in plaga positus, et sciens ferre infirmitatem : quoniam aversa est facies ejus : inhonoratus est, nec magni æstimatus est. Hic peccata nostra portat, et pro nobis dolet : et nos existimavimus*

« et c'est pour nous qu'il souffre; et nous avons « cru que c'était pour ses crimes. Cependant c'est « pour nos iniquités qu'il a été couvert de bles- « sures, et c'est nos péchés qui l'ont réduit en cet « état de faiblesse. Il nous a procuré la paix par « ses souffrances, et ses plaies ont été notre guéri- « son. Nous étions tous comme des brebis égarées; « tous les hommes s'étaient détournés du droit « chemin, et le Seigneur l'a livré pour nos péchés, « et il n'a pas ouvert la bouche pour se plaindre. « Il a été mené comme une brebis à la boucherie, « et il est demeuré muet comme un agneau devant « celui qui le tond. Son abaissement lui a servi « de degré pour monter à la gloire : qui pourra « raconter sa génération? Il sera enlevé du monde, « et les péchés de mon peuple le conduiront au « supplice. Sa sépulture coûtera la vie aux mé- « chants, et les riches porteront la vengeance de « sa mort; parce qu'il n'a fait aucun mal, qu'il « n'y a en lui ni artifice ni déguisement, et que « le Seigneur veut le guérir de ses blessures. Si « vous souffrez la mort pour vos péchés, vous « verrez une longue postérité. Le Seigneur veut « le délivrer de toute douleur, lui rendre le jour, « remplir son esprit de lumière, justifier le juste « qui s'est sacrifié pour plusieurs, et qui s'est « chargé de leurs péchés. Aussi s'acquerra-t-il un « domaine sur plusieurs, et il partagera les dé- « pouilles des puissants; parce qu'il a été livré à « la mort et mis au rang des scélérats, qu'il a « porté les péchés de plusieurs, et qu'il est mort « pour leurs péchés. » Voilà ce qu'il dit de Jésus-Christ.

Voyons ce qu'il ajoute de l'Église : « Réjouis- « sez-vous, stérile qui n'enfantez point; éclatez « en cris de joie, vous qui ne concevez point; car « celle qui est abandonnée aura plus d'enfants « que celle qui a un mari. Étendez le lieu de votre « demeure, et dressez vos pavillons. Ne ménagez « point le terrain, prenez de grands alignements, « et enfoncez de bons pieux en terre. Étendez- « vous à droite et à gauche, car votre postérité « possédera les nations comme son héritage, et « vous peuplerez les cités désertes. Vous êtes « maintenant honteuse, à cause des reproches « qu'on vous fait; mais ne craignez rien, cette « honte sera ensevelie dans un éternel oubli, et « vous ne vous souviendrez plus de l'opprobre de « votre veuvage, parce que le Seigneur qui vous « a créée s'appelle le Dieu des armées; et celui « qui vous a délivrée est le Dieu d'Israël et de toute « la terre. » En voilà assez; et bien qu'il se trouve certaines choses dans ces passages qui auraient besoin d'explication, il en est d'autres qui sont si claires, que nos ennemis même les entendent malgré qu'ils en aient.

CHAPITRE XXX.

Des prophéties de Michée, Jonas et Joël, touchant Jésus-Christ.

Le prophète Michée, parlant de Jésus-Christ sous la figure d'une haute montagne, dit ceci : « Dans les derniers temps, la montagne du Sei- « gneur paraîtra élevée au-dessus des plus hautes « montagnes, et les peuples s'y rendront en foule « de toutes parts, et diront : Venez, montons « sur la montagne du Seigneur, et allons en la « maison du Dieu de Jacob, et il nous enseignera « le chemin qui mène à lui, et nous marcherons « dans ses sentiers. Car la loi sortira de Sion, et

illum esse in dolore, et in plaga, et in afflictione. Ipse autem vulneratus est propter iniquitates nostras, et infirmatus est propter peccata nostra. Eruditio pacis nostræ in eo : livore ejus nos sanati sumus. Omnes ut oves erravimus, homo a via sua erravit : et Dominus tradidit illum pro peccatis nostris : et ipse propter quod afflictus est, non aperuit os suum. Ut ovis ad immolandum ductus est, et ut agnus ante eum qui se tondet, sine voce, sic non aperuit os suum. In humilitate judicium ejus sublatum est. Generationem ejus quis enarrabit? Quoniam tolletur de terra vita ejus. Ab iniquitatibus populi mei ductus est ad mortem. Et dabo malignos pro sepultura ejus, et divites pro morte ejus. Quoniam iniquitatem non fecit, nec dolum in ore suo : et Dominus vult purgare eum de plaga. Si dederitis pro peccato animam vestram, videbitis semen longævum : et Dominus vult auferre a dolore animam ejus, ostendere illi lucem, et formare intellectum, justificare justum bene servientem pluribus : et peccata eorum ipse portabit. Propterea ipse hæreditabit plures, et fortium dividet spolia : propter quod tradita est ad mortem anima ejus; et inter iniquos æstimatus est, et ipse peccata multorum portavit, et propter peccata eorum traditus est. Hæc de Christo.

Jam vero de Ecclesia, quod sequitur, audiamus : *Lætare*, inquit, *sterilis, quæ non paris; erumpe et clama, quæ non parturis : quoniam multi filii desertæ magis, quam ejus quæ habet virum. Dilata locum tabernaculi tui, et aulæarum tuarum : fige, noli parcere, prolonga funiculos tuos, et palos tuos conforta; adhuc in dexteram et sinistram partem extende. Et semen tuum hæreditabit gentes; et civitates desertas inhabitabis. Ne timeas, quoniam confusa es; neque verearis, quia exprobrata es : quoniam confusionem æternam oblivisceris, et opprobrii viduitatis tuæ non eris memor. Quoniam Dominus faciens te, Dominus Sabaoth nomen ejus : et qui eruit te, ipse Deus Israel universæ terræ vocabitur*, et cætera. Verum ista sint satis : et in eis sunt exponenda nonnulla; sed sufficere arbitror quæ ita sunt aperta, ut etiam inimici intelligere cogantur inviti.

CAPUT XXX.

Quæ Michæas, et Jonas et Joel novo Testamento congruentia prophetaverint.

Michæas propheta Christum in figura ponens magni cujusdam montis, hæc loquitur : *Erit in novissimis diebus manifestus mons Domini paratus super vertices montium; et exaltabitur super colles. Et festinabunt ad eum plebes, et ibunt gentes multæ, et dicent : Venite, ascendamus in montem Domini, et in domum Dei Jacob,*

« la parole du Seigneur de Jérusalem. Il jugera « plusieurs peuples, et s'assujettira des nations « puissantes pour longtemps. » Le même prophète dit, du lieu de la naissance du Sauveur : « Et toi, « Bethléem, maison d'Ephrata, tu es trop petite « pour être mise au rang de ces villes de Juda « qui fournissent des milliers d'hommes, et ce- « pendant c'est de toi que sortira le prince d'Is- « raël. Sa sortie est dès le commencement et de « toute éternité. C'est pourquoi il les abandonnera « jusqu'au temps où celle qui est en travail d'en- « fant doit devenir mère, et le reste de ses frères « se rangeront avec les enfants d'Israël. Il s'arrê- « tera, il contemplera, et il paîtra son troupeau « par l'autorité et le pouvoir qu'il en a reçu du « Seigneur; et ils rendront leurs hommages au « Seigneur leur Dieu, parce qu'il sera glorifié « jusqu'aux extrémités de la terre. »

Le prophète Jonas n'a pas tant annoncé le Sauveur par ses paroles que par ses travaux. Pourquoi a-t-il été englouti par une baleine et vomi le troisième jour, sinon pour signifier la résurrection de Jésus-Christ?

Pour Joël, il faudrait s'engager dans une longue dissertation pour expliquer toutes les prophéties qu'il a faites de Jésus-Christ et de l'Église. Toutefois j'en rapporterai un passage que les apôtres même alléguèrent, quand le Saint-Esprit descendit sur les fidèles assemblés, comme Jésus-Christ l'avait promis. « Après cela, dit-il, je ré- « pandrai mon esprit sur toute chair. Vos fils et « vos filles prophétiseront, vos vieillards auront « des songes, et vos jeunes gens des visions. En « ce temps-là je répandrai mon Esprit sur mes « serviteurs et sur mes servantes. »

CHAPITRE XXXI.

Salut du monde par Jésus-Christ, prédit par Abdias, Nahum et Habacuc.

Trois des petits prophètes, Abdias, Nahum et Habacuc, ne disent rien du temps où ils ont prophétisé, et l'on n'en trouve rien non plus dans la Chronique d'Eusèbe et de Jérôme. Il est vrai qu'ils joignent Abdias à Michée; mais je pense que c'est une faute de copiste, car ils mettent Abdias sous Josaphat, et il est certain que Michée n'est venu que longtemps après. Pour les deux autres, ils n'en parlent point du tout. Toutefois, comme ils sont reçus parmi les livres canoniques, il ne faut pas que nous les omettions. Abdias, le plus court de tous les prophètes, parle contre le peuple d'Idumée, c'est-à-dire contre Ésaü, l'aîné des deux enfants d'Isaac, qui fut réprouvé. Que si par l'Idumée nous entendons toutes les nations, en prenant la partie pour le tout, comme cela est assez ordinaire dans le langage des hommes, nous pouvons fort bien expliquer de Jésus-Christ ce qu'il dit entre autres choses : « Le salut et la « sainteté seront sur la montagne de Sion; » et un peu après, vers la fin de cette prophétie : « Ceux qui ont été rachetés de la montagne de « Sion s'élèveront pour défendre la montagne d'É- « saü et y faire régner le Seigneur. » Il est évident que ceci a été accompli lorsque ceux qui ont été rachetés de la montagne de Sion, c'est-à-dire les fidèles de la Judée, et surtout les apôtres, se

et ostendet nobis viam suam, et ibimus in semitis ejus; quia ex Sion procedet lex, et verbum Domini ex Jerusalem. Et judicabit inter plebes multas, et redarguet gentes potentes usque in longinquum. Prædicens iste propheta et locum in quo natus est Christus : *Et tu*, inquit, *Bethlehem domus Ephrata, minima es, ut sis in millibus Juda : ex te mihi prodiet, ut sit in principem Israel : et egressus ejus ab initio, et ex diebus æternitatis. Propterea dabit eos usque ad tempus parturientis pariet, et residui fratres ejus convertentur ad filios Israel. Et stabit, et videbit, et pascet gregem suum in virtute Domini, et in honore nominis Domini Dei sui erunt : quoniam nunc magnificabitur usque ad summum terræ.*

Jonas autem propheta non tam sermone Christum, quam sua quadam passione prophetavit, profecto apertius, quam si ejus mortem et resurrectionem voce clamaret. Utquid enim exceptus est ventre belluino, et die tertio redditus, nisi ut significaret Christum de profundo inferni die tertio rediturum?

Joel omnia quæ prophetat, multis verbis compellit exponi, ut quæ pertinent ad Christum et Ecclesiam dilucescant. Unum tamen, quod etiam Apostoli commemoraverunt, quando in congregatos credentes Spiritus sanctus, sicut a Christo promissus fuerat, desuper venit, non prætermittam. *Et erit*, inquit, *post hæc, et effundam de Spiritu meo super omnem carnem : et prophetabant filii vestri et filiæ vestræ : et seniores vestri somnia somniabunt, et juvenes vestri visa videbunt : et quidem in servos meos et ancillas meas in illis diebus effundam de Spiritu meo.*

CAPUT XXXI.

Quæ in Abdia, in Naum, et Ambacu de salute mundi in Christo prænuntiata reperiantur.

Tres prophetæ de minoribus, Abdias, Naum, Ambacum, nec sua tempora dicunt ipsi, nec in Chronicis Eusebii et Hieronymi, quando prophetaverint, invenitur. Abdias enim positus est quidem ab eis cum Michæa, sed non eo loco, ubi notantur tempora, quando Michæam prophetasse ex ejus litteris constat : quod errore negligenter describentium labores alienos existimo contigisse. Duos vero alios commemoratos in codicibus Chronicorum quos habuimus, non potuimus invenire : tamen quia canone continentur, nec ipsi oportet prætereantur a nobis. Abdias, quantum ad scripturam ejus attinet, omnium brevissimus Prophetarum, adversus Idumæam loquitur, gentem scilicet Esau, ex duobus geminis filiis Isaac, nepotibus Abrahæ, majoris illius reprobati. Porro si Idumæam modo locutionis, quo intelligitur a parte totum, accipiamus positam esse pro gentibus : de Christo agnoscere possumus quod ait inter cætera. *In monte autem Sion erit salus, et erit sanctum.* Et paulo post in fine ipsius prophetiæ : *Et ascendent*, inquit, *resalvati ex monte Sion, ut defendant montem Esau, et erit Domino regnum.* Apparet quippe id esse completum, cum resalvati ex monte Sion, id est ex Judæa, credentes in Christum, qui præcipue agnoscun-

sont élevés pour défendre la montagne d'Ésaü. Comment l'ont-ils défendue, si ce n'est par la prédication de l'Évangile, en sauvant ceux qui ont cru, et les tirant de la puissance des ténèbres pour les faire passer au royaume de Dieu? C'est ce qui est ensuite exprimé par ces paroles : « Afin « d'y faire régner le Seigneur. » En effet, la montagne de Sion signifie la Judée, où devait commencer le salut et paraître la sainteté, qui est Jésus-Christ; et la montagne d'Ésaü est l'Idumée, figure de l'Église des gentils, que ceux qui ont été rachetés de la montagne de Sion ont défendue, comme je viens de le dire, pour y faire régner le Seigneur. Cela était obscur avant d'arriver; mais qui ne le comprend depuis l'événement?

Pour le prophète Nahum, voici comme il parle, ou plutôt comme Dieu parle par sa bouche : « Je « briserai, dit-il, les idoles taillées, et celles qui « sont de fonte, et les ensevelirai, parce que voici « sur les montagnes les pieds légers de ceux qui « portent et annoncent la paix. Juda, solennisez « vos fêtes et rendez vos vœux; car vos jours de « fête ne vieilliront plus désormais. Tout est « consommé, tout est accompli. Celui qui souffle « sur votre face, et qui délivre de l'affliction, va « monter. » Qui est monté des enfers, et qui a soufflé sur la face de Juda, c'est-à-dire des Juifs ses disciples, sinon celui qui leur a communiqué son esprit après sa résurrection? Ceux dont les fêtes se renouvellent de telle sorte qu'elles ne peuvent plus vieillir, appartiennent au Nouveau Testament. Du reste, nous voyons les idoles des faux dieux détruites par l'Évangile, et comme ensevelies dans l'oubli; et nous reconnaissons cette prophétie encore accomplie en ce point. Quant à Habacuc, de quel autre avénement que de celui du Sauveur peut-il parler quand il dit : « Le Seigneur me répondit : Écris distinctement « cette vision sur le buis, afin que celui qui la lira « l'entende. Car cette vision s'accomplira sans « faute à la fin, quoique l'accomplissement n'en « soit pas encore si prochain. S'il tarde à venir, « attends-le patiemment, car il va venir sans dé- « lai. »

CHAPITRE XXXII.

Prophéties du cantique d'Habacuc.

Et dans sa prière ou son cantique, à quel autre que le Sauveur dit-il : « Seigneur, j'ai entendu « ce que vous m'avez fait entendre, et j'ai été « saisi de frayeur; j'ai contemplé vos ouvrages, « et j'en ai été épouvanté. » Qu'est-ce que cela qu'une surprise extraordinaire à la vue du salut des hommes, que Dieu lui avait fait connaître : « Vous serez reconnu au milieu de deux animaux? » Qu'est-ce, sinon, ou au milieu des deux Testaments, ou au milieu des deux larrons, ou au milieu de Moïse et d'Élie, qui parlaient avec lui sur la montagne où il se transfigura? « Vous serez « connu dans la suite des temps. » Cela est trop clair pour avoir besoin qu'on l'explique. « Lorsque « mon âme sera troublée, au plus fort de votre « colère vous vous souviendrez de votre miséri- « corde. » Il dit cela en la personne des Juifs, parce que, dans le temps qu'ils crucifiaient Jésus-Christ transportés de fureur, Jésus, se souvenant de sa miséricorde, dit : « Mon Père, pardonnez-

tur Apostoli, ascenderunt, ut defenderent montem Esau. Quomodo defenderent, nisi per Evangelii prædicationem salvos faciendo eos qui crediderunt, ut eruerentur de potestate tenebrarum, et transferrentur in regnum Dei? Quod consequenter expressit addendo, *Et erit Domino regnum.* Mons enim Sion Judæam significat, ubi futura prædicta est salus, et sanctum, quod est Christus Jesus : mons vero Esau Idumæa est, per quam significata est Ecclesia gentium, quam defenderunt, sicut exposui, resalvati ex monte Sion, ut esset Domino regnum. Hoc obscurum erat antequam fieret; sed factum quis non fidelis agnoscat?

Naum vero propheta, imo per illum Deus : *Exterminabo*, inquit, *sculptilia et conflatilia : ponam sepulturam tuam : quia veloces ecce super montes pedes evangelizantis, et annuntiantis pacem. Celebra, Juda, dies festos tuos, redde vota tua : quia jam non adjicient ultra, ut transeant in vetustatem. Consummatum est, consumptum est, ablatum est. Ascendit, qui insufflat in faciem tuam, eripiens te ex tribulatione.* Quis ascenderit ab inferis, et insufflaverit in faciem Judæ, hoc est Judæorum discipulorum, Spiritum sanctum, recolat qui meminit Evangelium. Ad novum enim Testamentum pertinent, quorum dies festi ita spiritualiter innovantur, ut in vetustatem transire non possint. Porro per Evangelium exterminata sculptilia et conflatilia, id est idola deorum falsorum, et oblivioni tanquam sepulturæ tradita jam videmus; et hanc etiam in hac re prophetiam completam esse cognoscimus.

Ambacum de quo alio, quam de Christi adventu, qui futurus fuerat, intelligitur dicere, *Et respondit Dominus ad me, et dixit, Scribe visum aperte in buxo; ut assequatur qui legit ea : quia adhuc visio ad tempus, et orietur in fine, et non in vacuum : si tardaverit, sustine eum; quia veniens veniet, et non morabitur?*

CAPUT XXXII.

De prophetia quæ in Oratione Ambacu et Cantico continetur.

In Oratione autem sua cum Cantico, cui nisi Domino Christo dicit, *Domine, audivi auditionem tuam, et timui; Domine, consideravi opera tua, ex expavi?* quid enim hoc est, nisi præcognitæ, novæ, ac repentinæ salutis hominum ineffabilis admiratio? *In medio duorum animalium cognosceris*, quid est, nisi aut in medio duorum Testamentorum, aut in medio duorum latronum, aut in medio Moysi et Eliæ cum eo in monte sermocinantium? *Dum appropinquant anni, cognosceris; in adventu temporis ostenderis*, nec exponendum est. *In eo dum conturbata fuerit anima mea, in ira misericordiæ memor eris*, quid est, nisi quod Judæos in se transfiguravit, quorum gentis fuit, qui cum magna ira turbati crucifigerent Christum, ille misericordiæ memor dixit, *Pater, ignosce illis*,

« leur, car ils ne savent ce qu'ils font. Dieu viendra de Théman, et le Saint viendra de la montagne couverte d'une ombre épaisse. » D'autres, au lieu de Théman, traduisent, du côté du Midi; ce qui marque l'ardeur de la charité et l'éclat de la vérité. Pour la montagne couverte d'une ombre épaisse, on peut l'expliquer diversement; mais il me paraît mieux de l'entendre de la profondeur des Écritures, qui contiennent les prophéties de Jésus-Christ. Il y a en effet beaucoup de choses obscures et cachées qui exercent ceux qui les veulent pénétrer. Or Jésus-Christ sort de ces ténèbres, quand celui qui les développe l'y trouve. « Il a fait éclater son pouvoir dans les cieux, et « la terre est pleine de ses merveilles. » C'est ce que le Psalmiste dit quelque part : « Mon Dieu, « montez au-dessus des cieux, et faites éclater votre « gloire par toute la terre. Sa splendeur sera aussi « vive que la plus vive lumière; » c'est-à-dire que le bruit de son nom fera ouvrir les yeux aux fidèles. « Il tiendra des cornes en ses mains : » c'est le trophée de la croix. « Il a mis sa force dans « la charité : » cela n'a point besoin d'explication. « La parole marchera devant lui et le suivra; » c'est-à-dire qu'il a été prédit avant qu'il vînt, et annoncé depuis qu'il s'en est allé. « Il s'est arrêté, « et la terre a été ébranlée : » il s'est arrêté pour nous secourir, et la terre a été mue à croire. « Il « a tourné les yeux sur les nations, et elles ont « séché : » il a eu pitié d'elles, et elles ont été touchées de repentir. « Les montagnes ont été pulvérisées par un puissant effort; » c'est-à-dire que l'orgueil des superbes a cédé à la force des miracles. « Les collines éternelles ont été abaissées : » elles ont été humiliées pour un temps, afin d'être élevées pour l'éternité. « J'ai vu ses entrées « éternelles et triomphantes, le prix de ses travaux, » c'est-à-dire : J'ai reconnu que les travaux de la charité recevront une récompense éternelle. « Les Éthiopiens et les Madianites seront « remplis d'étonnement : » les peuples surpris de tant de merveilles, ceux même qui ne sont pas sous l'empire romain, seront sous celui de Jésus-Christ. « Vous mettrez-vous en colère, Seigneur, « contre les fleuves, et déchargerez-vous votre fureur sur la mer? » C'est qu'il ne vient pas maintenant pour juger le monde, mais pour le sauver. « Vous monterez sur vos chevaux, et vos courses « produiront le salut; » c'est-à-dire : Vos évangélistes vous porteront, parce que vous les conduisez; et votre Évangile procure le salut à ceux qui croient en vous. « Vous tendrez votre arc « contre les sceptres, dit le Seigneur; » vous menacerez de votre jugement les rois même de la terre. « La terre s'ouvrira pour recevoir les fleuves « dans son sein. » Les cœurs des hommes, à qui il est dit, « Déchirez vos cœurs et non pas vos « vêtements, » s'ouvriront pour recevoir la parole des prédicateurs, et confesser le nom de Jésus-Christ. « Les peuples vous verront et s'affligeront; » c'est-à-dire qu'ils pleureront, afin d'être bien heureux. « En marchant, vous ferez rejaillir « de l'eau de toutes parts : » vous répandrez de tous côtés des torrents de doctrine en marchant dans vos prédicateurs. « Une voix est sortie de « l'abîme; » c'est-à-dire que le cœur de l'homme,

quia nesciunt quid faciunt? Deus de Theman veniet, et sanctus de monte umbroso et condenso. Quod hic dictum est, *de Theman veniet;* alii interpretati sunt *ab Austro*, vel *ab Africo :* per quod significatur meridies, id est fervor charitatis et splendor veritatis. Montem vero umbrosum atque condensum, quamvis multis modis possit intelligi, libentius acceperim Scripturarum altitudinem divinarum, quibus prophetatus est Christus. Multa quippe ibi umbrosa atque condensa sunt, quæ mentem quærentis exerceant. Inde autem venit, cum ibi eum, qui intelligit, invenit. *Operuit cœlos virtus ejus, et laudis ejus plena est terra.* Quid est, nisi quod etiam in Psalmo dicitur, *Exaltare super cœlos, Deus, et super omnem terram gloria tua? Splendor ejus ut lumen erit*, quid est, nisi, Fama ejus credentes illuminabit? *Cornua in manibus ejus sunt*, quid est, nisi tropæum crucis? *Et posuit charitatem firmam fortitudinis suæ*, nec exponendum est. *Ante faciem ejus ibit verbum, et prodiet in campum post pedes ejus*, quid est, nisi quod et antequam huc veniret, prænuntiatus est; et posteaquam hinc reversus est, annuntiatus est? *Stetit, et terra commota est*, quid est, nisi *stetit* ad subveniendum; *et terra commota est* ad credendum? *Respexit, et tabuerunt gentes :* hoc est, misertus est, et fecit populos pœnitentes. *Contriti sunt montes violentia :* hoc est, vim facientibus miraculis, elatorum est contrita superbia. *Defluxerunt calles æternales :* hoc est, humiliati sunt ad tempus, ut erigerentur in æternum. *Ingressus æternos ejus pro laboribus vidi :* hoc est, non sine mercede æternitatis laborem charitatis aspexi. *Tabernacula Æthiopum expavescent, et tabernacula terræ Madian:* hoc est, gentes repente perterritæ nuntio mirabilium tuorum, etiam quæ non sunt in jure Romano, erunt in populo christiano. *Numquid in fluminibus iratus es, Domine, aut in fluminibus furor tuus, vel in mari impetus tuus?* Hoc ideo dictum est, quia non venit nunc ut judicet mundum, sed ut salvetur mundus per ipsum. *Quia ascendes super equos tuos; et equitatio tua salus :* hoc est, Evangelistæ tui portabunt te, qui reguntur a te; et Evangelium tuum salus est eis, qui credunt in te. *Intendens intendes arcum tuum super sceptra, dicit Dominus :* hoc est, comminaberis judicium tuum etiam regibus terræ. *Fluminibus scindetur terra :* hoc est, influentibus sermonibus prædicantium te, aperientur ad confitendum hominum corda, quibus dictum est, *Scindite corda vestra, et non vestimenta.* Quid est, *Videbunt te, et dolebunt populi*, nisi ut lugendo sint beati? Quid est, *Dispergens aquas incessu*, nisi ambulando in eis qui te usquequaque annuntiant, hac atque hac dispergis fluenta doctrinæ? Quid est, *Abyssus dedit vocem suam?* an profunditas cordis humani quid ei videretur expressit? *Altitudo phantasiæ suæ*, tanquam versus superioris est expositio; altitudo enim est abyssus. Quod autem ait, *phantasiæ suæ*, subaudiendum est, *vocem dedit :* hoc est, quod diximus, quid ei videretur expressit. Phantasia quippe visio est, quam non

qui est un abîme, n'a pu retenir ce qu'il pensait de vous, et a publié votre gloire partout. « La « profondeur de son imagination; » c'est une explication de ce qui précède; et il faut sous-entendre, « a fait entendre sa voix et a publié « ce qu'elle voyait. Le soleil s'est levé, et la lune « a gardé son rang : » Jésus-Christ est monté au ciel, et l'Église a été ordonnée sous son roi. « Vous lancerez vos flèches en plein jour, » parce que votre parole sera prêchée publiquement. « Et elles brilleront à la lueur de vos armes. » Il avait dit à ses disciples : « Dites en plein jour ce « que je vous dis dans les ténèbres. » « Vos me« naces abaisseront la terre, » c'est-à-dire humilieront les hommes. « Et vous abattrez les nations « dans votre fureur; » parce que vous dompterez les superbes, et ferez tomber vos vengeances sur leur tête. « Vous êtes sorti dans l'intention de « sauver votre peuple pour sauver vos christs, « et vous avez livré les méchants en proie à la « mort : » cela est clair. « Vous les avez chargés de « chaînes : » par ces chaînes on peut aussi entendre la sagesse. « Vous avez mis des entraves « à leurs pieds, et un carcan à leur cou. Vous « les avez rompues avec étonnement : » il faut sous-entendre les chaînes. De même qu'il a noué celles qui sont bonnes, il a brisé les mauvaises; d'où cette parole du psaume : « Vous avez rompu « mes chaînes avec étonnement; » c'est-à-dire avec l'admiration de tous ceux qui ont été témoins de cette merveille. « Les plus grands en seront « touchés; ils seront affamés comme un pauvre « qui mange en cachette : » c'est que quelques-uns des premiers d'entre les Juifs, touchés des paroles et des miracles du Sauveur, le venaient trouver, et, pressés de la faim, mangeaient en secret le pain de sa doctrine, à cause qu'ils craignaient les Juifs, comme le remarque l'Évangile. « Vous avez poussé vos chevaux dans la mer, et « troublé ses eaux ; » c'est-à-dire les peuples. Les uns ne se convertiraient pas par crainte, et les autres ne persécuteraient pas avec fureur, si tous n'étaient troublés. « J'ai contemplé ces choses, « et mes entrailles en ont été émues. La frayeur « a pénétré jusque dans mes os, et toute ma na« ture en a été changée. » Faisant réflexion sur ce qu'il disait, il en a été lui-même épouvanté. Il prévoyait ce tumulte des peuples, suivi de grandes persécutions contre l'Église; et aussitôt s'en reconnaissant un membre : « Je me repose« rai, dit-il, au temps de l'affliction, » comme étant de ceux qui, comme dit l'Apôtre, se réjouissent en espérance, et souffrent la tribulation avec un cœur résigné, « afin d'aller trouver le « peuple qui a été étranger ici-bas comme moi, » en s'éloignant de ce peuple méchant qui lui était uni selon la chair, et qui n'était point étranger en ce monde, et ne cherchait point la céleste patrie. « Car le figuier ne portera point de fruit, ni « la vigne de raisin. Les oliviers tromperont l'at« tente du laboureur, et la campagne ne produira « rien. Les brebis mourront faute de pâturage, « et il n'y aura plus de bœufs dans les étables. » Il voyait que cette nation, qui devait mettre à mort Jésus-Christ, perdrait les biens spirituels qu'il a prophétiquement figurés par les temporels; et parce que la colère du ciel est tombée sur ce peuple, à cause qu'ignorant la justice de Dieu il a voulu établir la sienne à sa place, il ajoute aussitôt : « Mais moi je me réjouirai dans le Sei-

tenuit, non operuit, sed confitendo eructavit. *Elevatus est sol, et luna stetit in ordine suo :* hoc est, ascendit Christus in cœlum, et ordinata est Ecclesia sub rege suo. *In lucem jacula tua ibunt :* hoc est, non in occultum, sed in manifestum verba tua mittentur. *In splendorem coruscationis armorum tuorum :* subaudiendum est, *jacula tua ibunt.* Dixerat enim suis, *Quæ dico vobis in tenebris dicite in lumine. In comminatione minorabis terram :* id est, comminando humiliabis homines. *Et in furore dejicies gentes :* quia eos qui se exaltant, vindicando collides. *Existi in salutem populi tui, ut salvos faceres christos tuos; misisti in capita iniquorum mortem :* nihil horum est exponendum. *Excitasti vincula usque ad collum.* Et bona hic possunt intelligi vincula sapientiæ, ut injiciantur pedes in compedes ejus, et collum in torquem ejus. *Præcidisti in stupore mentis :* subaudiamus, *vincula :* excitavit enim bona, præcidit mala, de quibus ei dicitur, *Disrupisti vincula mea :* et hoc *in stupore mentis,* id est, mirabiliter. *Capita potentium movebuntur in ea :* in ea scilicet admiratione. *Adaperient morsus suos, sicut edens pauper absconse.* Potentes enim quidam Judæorum veniebant ad Dominum facta ejus et verba mirati, et esurientes panem doctrinæ manducabant absconse propter metum Judæorum, sicut eos prodidit Evangelium. *Et immisisti in mare quos tuos turbantes aquas multas :* quæ nihil sunt aliud, quam populi multi. Non enim alii timore converterentur, alii furore persequerentur, nisi omnes turbarentur: *Observavi, et expavit venter meus a voce orationis labiorum meorum : et introivit tremor in ossa mea, et subtus me turbata est habitudo mea.* Intendit in ea quæ dicebat, et ipsa sua est oratione perterritus, quam prophetice fundebat, et in qua futura cernebat. Turbatis enim populis multis, vidit imminentes Ecclesiæ tribulationes, continuoque se membrum ejus agnovit, atque ait, *Requiescam in die tribulationis :* tanquam ad eos pertinens, qui sunt spe gaudentes, in tribulatione patientes. *Ut ascendam,* inquit, *in populum peregrinationis meæ :* recedens utique a populo maligno carnalis cognationis suæ, non peregrinante in hac terra, neque supernam patriam requirente. *Quoniam ficus,* inquit, *non afferet fructus, et non erunt nativitates in vineis : mentietur opus olivæ, et campi non facient escam. Defecerunt ab esca oves, et non supersunt præsepibus boves.* Vidit eam gentem, quæ Christum fuerat occisura, ubertatem copiarum spiritualium perdituram, quas per terrenam fecunditatem more prophetico figuravit. Et quia iram Dei talem propterea passa est illa gens, quia Dei ignorans justitiam, suam voluit constituere, iste continuo, *Ego autem,* inquit, *in Domino*

« gneur, je me réjouirai en mon Sauveur et mon « Dieu. Le Seigneur mon Dieu est ma force, il « affermira mes pas jusqu'à la fin. Il me retirera « en un lieu élevé, afin que je triomphe par son « cantique; » c'est-à-dire par ce cantique dont le Psalmiste dit quelque chose de pareil en ces termes : « Il a affermi mes pieds sur la pierre, et il « a conduit mes pas. Il m'a mis en la bouche un « nouveau cantique, un hymne à la louange de « notre Dieu. » Celui-là donc triomphe par le cantique du Seigneur, qui se plaît à entendre les louanges de Dieu, et non pas les siennes, « afin « que celui qui se glorifie ne se glorifie que dans « le Seigneur. » Au reste, quelques exemplaires portent : « Je me réjouirai en Dieu mon Jésus; » ce qui me paraît meilleur que « en Dieu mon « Sauveur, » parce que Jésus est un nom plein de douceur et de confiance.

CHAPITRE XXXIII.

Des prophéties de Jérémie et de Sophonias, touchant Jésus-Christ et la vocation des gentils.

Jérémie est du nombre des grands prophètes, aussi bien qu'Isaïe. Il prophétisa sous Josias, roi de Jérusalem, et du temps d'Ancus Martius, roi des Romains, la captivité des Juifs étant proche; et sa prophétie alla jusqu'au cinquième mois de cette captivité, comme il le dit luimême. On lui joint Sophonias, un des petits prophètes, parce qu'il prophétisa aussi sous Josias, comme lui-même le témoigne; mais il ne dit point combien de temps. Jérémie prophétisa donc non-seulement du temps d'Ancus Martius, mais de Tarquin l'Ancien, cinquième roi de Rome, qui l'était déjà lorsque les Juifs furent emmenés captifs. Jérémie dit donc de Jésus-Christ : « Le Seigneur, le Christ par qui « nous respirons, a été pris pour nos péchés; » marquant ainsi en peu de paroles et que Jésus-Christ est notre Seigneur, et qu'il a souffert pour nous. Et dans un autre endroit : « Celui-« ci est mon Dieu, et nul autre n'est comparable « à lui. Il est l'auteur de toute sagesse, et il « l'a donnée à Jacob son serviteur, et à Israël « son bien-aimé. Après cela il a été vu sur terre, « et il a conversé parmi les hommes. » Quelques-uns n'attribuent pas ce témoignage à Jérémie, mais à Baruch son secrétaire, quoique ordinairement on le donne au premier. Le même prophète, parlant encore du Messie : « Voici « venir le temps, dit le Seigneur, que je ferai « sortir de la tige de David un germe glorieux. Il « régnera et sera rempli de sagesse, et fera « justice sur la terre. Alors Juda sera sauvé, et « Israël demeurera en sûreté, et ils l'appelleront « le Seigneur notre juste. » Voici comme il parle de la vocation des gentils alors future, et maintenant accomplie : « Seigneur, mon Dieu et mon « refuge au temps de l'affliction, les nations « viendront à vous des extrémités de la terre, « et diront : Il est vrai que nos pères ont adoré « de vaines statues, qui ne sont bonnes à rien. » Et parce que les Juifs ne devaient pas le connaître, et qu'il fallait qu'ils le fissent mourir, le même prophète en parle ainsi : « Leur esprit est « extrêmement pesant : c'est un homme; qui « le connaîtra? » Ce passage, que j'ai rapporté au

exsultabo, gaudebo in Deo salutari meo, Dominus Deus meus virtus mea, statuet pedes meos in consummationem; super excelsa imponet me, ut vincam in cantico ejus, scilicet illo cantico de quo similia quædam dicuntur in Psalmo : *Statuit supra petram pedes meos, et direxit gressus meos; et immisit in os meum canticum novum, hymnum Deo nostro.* Ipse ergo vincit in cantico Domini, qui placet in ejus laude, non sua : ut *qui gloriatur, in Domino glorietur.* Melius autem mihi videntur quidam codices habere, *Gaudebo in Deo Jesu meo*, quam hi qui volentes id latine ponere, nomen ipsum non posuerunt, quod est nobis amicius et dulcius nominare.

CAPUT XXXIII.

De Christo et vocatione Gentium quæ Jeremias et Sophonias prophetico spiritu sint præfati.

Jeremias propheta de majoribus est, sicut Isaias; non de minoribus, sicut cæteri, de quorum scriptis nonnulla jam posui. Prophetavit autem regnante Josia in Jerusalem, et apud Romanos Anco Martio, jam propinquante captivitate Judæorum. Tetendit autem prophetiam usque ad quintum mensem captivitatis : sicut in ejus litteris invenimus. Sophonias autem unus de minoribus adjungitur ei. Nam et ipse in diebus Josiæ prophetasse se dicit : sed quousque, non dicit. Prophetavit ergo Jeremias, non solum Anci Martii, verum etiam Tarquinii Prisci temporibus, quem Romani habuerunt quintum regem. Ipse enim, quando est illa captivitas facta, regnare jam cœperat. Prophetans ergo de Christo Jeremias, *Spiritus*, inquit, *oris nostri Dominus Christus captus est in peccatis nostris*: sic breviter ostendens, et Dominum nostrum Christum, et passum esse pro nobis. Item alio loco : *Hic Deus meus*, inquit, *et non æstimabitur alter ad eum : qui invenit omnem viam prudentiæ, et dedit eam Jacob puero suo, et Israel dilecto suo : post hæc in terra visus est, et cum hominibus conversatus est.* Hoc testimonium quidam non Jeremiæ, sed scribæ ejus attribuunt, qui vocabatur Baruch : sed Jeremiæ celebratius habetur. Rursus idem propheta de ipso : *Ecce*, inquit, *dies veniunt, ait Dominus, et suscitabo David germen justum, et regnabit rex, et sapiens erit, et faciet judicium et justitiam in terra. In diebus illis salvabitur Juda, et Israel habitabit confidenter : et hoc est nomen quod vocabunt eum, Dominus justus noster.* De vocatione etiam gentium, quæ fuerat futura (et eam nunc impletam cernimus) sic locutus est : *Domine, Deus meus et refugium meum in die malorum, ad te gentes venient ab extremo terræ, et dicent : Vere mendacia coluerunt patres nostri simulacra, et non est in illis utilitas.* Quia vero non erant eum agnituri Judæi, a quibus eum et occidi oportebat, sic idem propheta significat : *Grave cor per omnia, et homo est, et quis co-*

dix-septième livre touchant le Nouveau Testament, dont Jésus-Christ est le médiateur, est encore de Jérémie : « Voici venir le temps, dit « le Seigneur, que je contracterai une nouvelle « alliance avec la maison de Jacob, etc. »

Pour Sophonias, qui prophétisait du même temps que Jérémie, je suis bien aise d'en citer néanmoins ici quelque chose au sujet de Jésus-Christ. « Attendez que je ressuscite, dit le Sei- « gneur, car j'ai résolu de réunir les nations et « les royaumes ; » et encore : « Le Seigneur leur « sera redoutable; il exterminera tous les dieux « de la terre, et toutes les nations l'adoreront, « chacune en son pays ; » et un peu après : « Je ferai que tous les peuples parleront comme « ils doivent; ils invoqueront tous le nom du « Seigneur, et lui seront assujettis. Ils m'appor- « teront des victimes des bords des fleuves « d'Éthiopie. Alors vous n'aurez plus de confu- « sion de toutes les impiétés que vous avez com- « mises contre moi, car j'effacerai toute la malice « de vos offenses, et il ne vous arrivera plus de « vous enorgueillir sur ma montagne sainte. Je « rendrai votre peuple doux et modeste, et les « restes d'Israël craindront le Seigneur. » C'est « de ces restes que l'Apôtre a dit, après un autre prophète : « Quand le nombre des enfants « d'Israël égalerait le sable de la mer, il n'y aura « que les restes qui seront sauvés; » car les restes de cette nation ont cru au Messie.

CHAPITRE XXXIV.

Des prédictions de Daniel et d'Ézéchiel sur le même sujet.

Daniel et Ézéchiel, deux des grands prophètes, prophétisèrent pendant la captivité même de Babylone; et le premier a été jusqu'à marquer le nombre des années jusqu'à l'avénement et à la passion du Sauveur. Cela serait long à supputer, et a déjà été fait par d'autres avant nous; mais voici comme il parle de sa puissance et de sa gloire : « J'eus une vision en « dormant, où je voyais le Fils de l'homme envi- « ronné de nuées, qui vint jusqu'à l'Ancien « des jours. Comme on le lui eut présenté, il « lui donna puissance, honneur et empire, avec « ordre à tous les peuples, à toutes les tribus « et à toutes les langues de lui rendre leurs « hommages. Son pouvoir est un pouvoir éternel « qui ne finira jamais, et son empire sera tou- « jours florissant. »

Ézéchiel de même, figurant Jésus-Christ par David, à cause qu'il est né de lui selon la chair, d'où vient qu'il est appelé serviteur de Dieu, quoiqu'il soit son fils, en parle ainsi en la personne de Dieu le Père : « Je susciterai, « dit-il, un pasteur pour paître mes troupeaux, « mon serviteur David; et il les fera paître, et « il sera leur pasteur. Pour moi, je serai leur « Dieu, et mon serviteur David régnera au mi- « lieu d'eux. C'est le Seigneur qui l'a dit. » Et dans un autre endroit : « Ils n'auront plus qu'un

gnoscet eum? Hujus est etiam illud quod in libro decimo septimo posui de Testamento novo, cujus est mediator Christus. Ipse quippe Jeremias ait, *Ecce dies veniunt, dicit Dominus, et consummabo super domum Jacob Testamentum novum*, et cætera quæ ibi leguntur.

Sophoniæ autem prophetæ, qui cum Jeremia prophetabat, hæc prædicta de Christo interim ponam : *Exspecta me, dicit Dominus, in die resurrectionis meæ, in futurum : quia judicium meum, ut congregem gentes, et colligam regna.* Et iterum : *Horribilis*, inquit, *Dominus super eos, et exterminabit omnes deos terræ: et adorabit eum vir de loco suo, omnes insulæ gentium.* Et paulo post : *Tunc*, inquit, *transvertam in populos linguam, et in progenies ejus, ut omnes invocent nomen Domini, et serviant ei sub uno jugo: a finibus fluminum Æthiopiæ afferent mihi hostias. In illo die non confunderis ex omnibus adinventionibus tuis, quas impie egisti in me : quia tunc auferam abs te pravitates injuriæ tuæ: et jam non adjicies ut magnificeris super montem sanctum meum : et subrelinquam in te populum mansuetum et humilem: et verebuntur a nomine Domini, qui reliqui fuerint Israel.* Hæ sunt reliquiæ, de quibus alibi prophetatur, quod Apostolus etiam commemorat : *Si fuerit numerus filiorum Israel sicut arena maris, reliquiæ salvæ fient.* Hæ quippe in Christum illius gentis reliquiæ crediderunt.

CAPUT XXXIV.

De prophetia Danielis et Ezechielis, quæ in Christum Ecclesiasiamque concordat.

In ipsa porro Babyloniæ captivitate prius prophetaverunt Daniel et Ezechiel, alii scilicet duo ex Prophetis majoribus. Quorum Daniel etiam tempus quo venturus fuerat Christus atque passurus, numero definivit annorum : quod longum est computando monstrare, et ab aliis factitatum est ante nos. De potestate vero ejus et gloria sic locutus est : *Videbam*, inquit, *in visu noctis, et ecce cum nubibus cœli ut Filius hominis veniens erat, et usque ad Vetustum dierum pervenit : et in conspectu ejus prælatus est : et ipse datus est principatus, et honor, et regnum : et omnes populi, tribus et linguæ ipsi servient. Potestas ejus, potestas perpetua, quæ non transibit; et regnum ejus non corrumpetur.*

Ezechiel quoque more prophetico per David Christum significans, quia carnem de David semine assumpsit; propter quam formam servi, qua factus est homo, etiam servus Dei dicitur idem Dei Filius, sic eum prophetando prænuntiat ex persona Dei Patris : *Et suscitabo*, inquit, *super pecora mea pastorem unum qui pascat ea, servum meum David : et ipse pascet ea, et ipse erit eis in pastorem. Ego autem Dominus ero eis in Deum, et servus meus David princeps in medio eorum: ego Dominus locutus sum.* Et alio loco : *Et rex*, inquit, *unus erit omnibus imperans : et non erunt ultra duæ gentes, nec di-*

« roi, et ne formeront plus deux peuples ni deux « royaumes séparés. Ils ne se souilleront plus « d'idolâtrie et d'autres abominations; et je les « tirerai de tous les lieux où ils m'ont offensé, « et les purifierai de leurs crimes. Ils seront mon « peuple, et je serai leur Dieu; et mon serviteur « David sera à tous leur roi et leur pasteur. »

CHAPITRE XXXV.

Des prédictions d'Aggée, de Zacharie et de Malachie, touchant Jésus-Christ.

Restent trois petits prophètes qui ont prophétisé vers la fin de la captivité de Babylone, Aggée, Zacharie et Malachie. Aggée prédit en peu de mots Jésus-Christ et l'Église, en ces termes : « Voici ce que dit le Seigneur des ar-« mées : Encore un peu de temps, et j'ébranlerai « le ciel et la terre, la mer et le continent, et je « remuerai toutes les nations; et le Désiré de « tous les peuples viendra. » Cette prophétie est déjà accomplie en partie, et le reste s'accomplira à la fin du monde. Dieu ébranla le ciel quand Jésus-Christ s'incarna, par le témoignage que les astres et les anges rendirent à son incarnation. Il émut la terre par le grand miracle de l'enfantement d'une vierge. Il émut la mer et le continent, lorsque le Sauveur fut annoncé dans les îles et par tout le monde. Ainsi nous voyons que toutes les nations sont mues à embrasser la foi. Mais pour ce qui suit, « Et le Désiré de tous les peuples « viendra, » cela doit s'entendre de son dernier avénement; car, avant que de souhaiter qu'il vînt, il fallait l'aimer et croire en lui. Zacharie parle ainsi de Jésus-Christ et de l'Église : « Ré-« jouis-toi, dit-il, fille de Sion; bondis de joie, « fille de Jérusalem; car voici venir ton roi, pour « te justifier et pour te sauver. Il est pauvre, « et vient monté sur une ânesse et sur le pou-« lain d'une ânesse; mais son pouvoir s'étend « d'une mer à l'autre, et depuis les fleuves jus-« qu'aux confins de la terre. » L'Évangile nous apprend quand Notre-Seigneur se servit de cette monture, et fait même mention de cette prophétie. Et un peu après, parlant à Jésus-Christ même de la rémission des péchés, qui devait se faire par son sang : « Et vous aussi, « dit-il, vous avez tiré vos captifs de la citerne « sans eau, par le sang de votre Testament. » On peut expliquer diversement et selon la foi cette citerne sans eau; mais, pour moi, je pense qu'on ne le peut mieux entendre que de la misère humaine, qui est comme une citerne desséchée et stérile, où les eaux de la justice ne coulent jamais, et qui est pleine de la fange du péché. C'est de cette citerne que le Psalmiste dit : « Il m'a tiré d'une malheureuse citerne et « d'un abîme de boue. »

Malachie annonçant l'Église, que nous voyons déjà fleurir par Jésus-Christ, dit clairement aux Juifs, en la personne de Dieu : « Vous ne m'agréez « point, et je ne veux point de vos présents; car « depuis le levant jusqu'au couchant mon nom est « grand parmi les nations. On me fera des sacrifi-« ces partout, et l'on m'offrira une oblation pure, « parce que mon nom est grand parmi les na-« tions dit le Seigneur. » Ce sacrifice est celui du

videntur amplius in duo regna : neque polluentur ultra in idolis suis, et abominationibus suis, et in cunctis iniquitatibus suis. Et salvos eos faciam de universis sedibus suis, in quibus peccaverunt, et mundabo eos : et erunt mihi populus, et ego ero illis Deus : et servus meus David rex super eos, et pastor unus erit omnium eorum.

CAPUT XXXV.

De trium prophetarum vaticinio, id est, Aggæi, Zachariæ et Malachiæ.

Restant tres minores Prophetæ, qui prophetaverunt in fine captivitatis, Aggæus, Zacharias, Malachias. Quorum Aggæus Christum et Ecclesiam hac apertius brevitate prophetat : *Hæc dicit Dominus exercituum : Adhuc unum modicum est, et ego commovebo cœlum, et terram, et mare, et aridam, et movebo omnes gentes; et veniet Desideratus cunctis gentibus.* Hæc prophetia partim jam completa cernitur, partim speratur in fine complenda. Movit enim cœlum Angelorum et siderum testimonio, quando incarnatus est Christus. Movit terram ingenti miraculo, de ipso virginis partu. Movit mare et aridam, cum et in insulis et in orbe toto Christus annuntiatur. Ita moveri omnes gentes videmus ad finem. Jam vero quod sequitur, *Et veniet Desideratus cunctis gentibus*, de novissimo ejus exspectatur adventu. Ut enim desideratus esset exspectantibus, prius oportuit eum dilectum esse credentibus.

Zacharias de Christo et Ecclesia : *Exsulta*, inquit, *valde, filia Sion; jubila, filia Jerusalem : ecce Rex tuus veniet tibi, justus, et salvator; ipse pauper, et ascendens super asinam, et super pullum filium asinæ : et potestas ejus a mari usque ad mare, et a fluminibus usque ad fines terræ.* Hoc quando factum sit, ut Dominus Christus in itinere jumento hujus generis uteretur, in Evangelio legitur : ubi et hæc prophetia commemoratur ex parte, quantum illi loco sufficere visum est. Alio loco ad ipsum Christum in Spiritu prophetiæ loquens de remissione peccatorum per ejus sanguinem : *Tu quoque*, inquit, *in sanguine testamenti tui emisisti vinctos tuos de lacu, in quo non est aqua.* Quid per hunc lacum velit intelligi, possunt diversa sentiri, etiam secundum rectam fidem. Mihi tamen videtur non eo significari melius, nisi humanæ miseriæ siccam profunditatem quodammodo et sterilem, ubi non sunt fluenta justitiæ, sed iniquitatis lutum. De hoc quippe etiam in Psalmo dicitur : *Et eduxit me de lacu miseriæ, et de luto limi.*

Malachias prophetans Ecclesiam, quam per Christum cernimus propagatam, Judæis apertissime dicit ex persona Dei : *Non est mihi voluntas in vobis, et munus non suscipiam de manu vestra. Ab ortu enim solis usque ad occasum, magnum est nomen meum in gentibus, et in omni loco sacrificabitur et offeretur nomini meo oblatio munda : quia magnum nomen meum in gen-*

sacerdoce de Jésus-Christ selon l'ordre de Melchisédech, que nous voyons s'offrir depuis le levant jusqu'au couchant, tandis qu'on ne peut nier que le sacrifice des Juifs, à qui Dieu dit. « Vous ne « m'agréez point, et je ne veux point de vos pré- « sents, » ne soit aboli. Pourquoi donc attendent-ils encore un autre Christ, puisque cette prophétie qu'ils voient accomplie n'a pu s'accomplir que par lui? Un peu après, le même prophète, parlant encore en la personne de Dieu, dit de lui : « J'ai fait avec lui une alliance de vie et de paix; « je lui ai donné ma crainte, et il m'a craint et « respecté. La loi de la vérité était en sa bouche; « il marchera en paix avec moi, et il en retirera « plusieurs de leur iniquité. Car les lèvres du « grand prêtre seront les dépositaires de la science; « et ils l'iront consulter sur la loi, parce que « c'est l'ange du Seigneur tout-puissant. » Il ne faut pas s'étonner que Jésus-Christ soit appelé l'ange de Dieu; de même qu'il est serviteur à cause de la forme de serviteur sous laquelle il est venu parmi les hommes, il est aussi ange à cause de l'Évangile qu'il leur a annoncé, car *évangile*, en grec, signifie *bonne nouvelle*, et *ange*, *messager*. Aussi le même prophète dit encore de lui : « Je m'en vais envoyer mon ange pour préparer « la voie devant moi, et aussitôt viendra dans son « temple le Seigneur que vous cherchez, et l'ange « du testament que vous demandez. Le voici qui « vient, dit le Seigneur et le Dieu tout-puissant: « et qui pourra supporter l'éclat de sa gloire et « soutenir ses regards? » Il a prédit en cet endroit le premier et le second avénement de Jésus-Christ; son premier avénement lorsqu'il dit, « Et « aussitôt le Seigneur viendra dans son temple, » c'est-à-dire dans sa chair, dont il dit dans l'Évangile, « Détruisez ce temple, et je le rétablirai « en trois jours; » et le second en ces termes : « Le voici qui vient, dit le Seigneur tout-puissant; « et qui pourra supporter l'éclat de sa gloire et « soutenir ses regards? » Quant à ce qu'il dit, « Le Seigneur que vous cherchez et l'ange du « testament que vous demandez, » il marque que les Juifs même cherchent le Christ dans les Écritures, et désirent l'y trouver. Mais plusieurs d'entre eux, aveuglés par leurs péchés, ne voient pas que celui qu'ils cherchent et qu'ils désirent est déjà venu. Par *testament*, il entend parler du Nouveau qui contient des promesses éternelles, et non de l'Ancien qui n'en a que de temporelles; mais ces temporelles ne laissent pas de troubler beaucoup de personnes faibles qui en font cas et qui ne servent Dieu que pour cela, quand ils voient les méchants comblés de ces sortes de biens. C'est pourquoi le même prophète, pour distinguer la béatitude éternelle du Nouveau Testament, qui ne sera donnée qu'aux bons, de la félicité temporelle de l'Ancien, qui d'ordinaire est commune aux bons et aux méchants, dit : « Vous avez tenu des discours qui « me sont injurieux, dit le Seigneur. Et vous « dites : En quoi avons-nous mal parlé de vous? « Vous avez dit : C'est une folie de servir Dieu; « que nous revient-il d'avoir observé ses com- « mandements, et de nous être humiliés en la « présence du Seigneur tout-puissant? N'avons-

tibus, dicit Dominus. Hoc sacrificium per sacerdotium Christi secundum ordinem Melchisedech, cum in omni loco a solis ortu usque ad occasum Deo jam videamus offerri, sacrificium autem Judæorum, quibus dictum est, *Non est mihi voluntas in vobis, nec accipiam de manibus vestris munus*, cessasse negare non possunt; quid adhuc exspectant alium Christum, cum hoc quod prophetatum legunt et impletum vident, impleri non potuerit, nisi per ipsum? Dicit enim paulo post de ipso ex persona Dei : *Testamentum meum erat cum eo vitæ et pacis : et dedi ei ut timore timeret me, et a facie nominis mei revereretur. Lex veritatis erat in ore ipsius, in pace dirigens ambulavit mecum, et multos convertit ab iniquitate: quoniam labia sacerdotis custodient scientiam, et legem inquirent ex ore ejus; quoniam angelus Domini omnipotentis est.* Nec mirandum est, quia omnipotentis Dei angelus dictus est Christus Jesus. Sicut enim servus propter formam servi, in qua venit ad homines; sic et angelus propter Evangelium, quod nuntiavit hominibus. Nam si græca ista interpretemur, et Evangelium bona nuntiatio est, et angelus nuntius. De ipso quippe iterum dicit : *Ecce mitto angelum meum, et prospiciet viam ante faciem meam : et subito veniet in templum suum Dominus quem vos quæritis, et angelus testamenti quem vos vultis. Ecce venit, dicit Dominus omnipotens : et quis sustinebit diem introitus ejus? aut quis resistet in aspectu ejus?* Hoc loco et primum et secundum Christi prænuntiavit adventum : primum scilicet, de quo ait, *Et subito veniet in templum suum;* id est, in carnem suam, de qua dixit in Evangelio, *Solvite templum hoc, et in triduo resuscitabo illud :* secundum vero, ubi ait, *Ecce venit, dicit Dominus omnipotens, et quis sustinebit diem introitus ejus, aut quis resistet in aspectu ejus?* Quod autem dicit, *Dominus quem vos quæritis, et angelus testamenti quem vos vultis*, significavit utique etiam Judæos secundum Scripturas quas legunt, Christum quærere, et velle. Sed multi eorum, quem quæsierunt et voluerunt, venisse non agnoverunt, excæcati in cordibus suis præcedentibus meritis suis. Quod sane hic nominat testamentum, vel supra, ubi ait, *Testamentum meum erat cum eo;* vel hic, ubi eum dixit angelum testamenti : novum procul dubio Testamentum debemus accipere, ubi sempiterna; non vetus, ubi temporalia sunt promissa : quæ pro magno habentes plurimi infirmi; et Deo vero talium rerum mercede servientes, quando vident eis impios abundare, turbantur. Propter quod idem propheta, ut novi Testamenti beatitudinem æternam, quæ non dabitur nisi bonis, distingueret a veteris terrena felicitate, quæ plerumque datur et malis : *Ingravastis*, inquit, *super me verba vestra, dicit Dominus, et dixistis, In quo detraximus de te? Dixistis, Vanus est omnis qui servit Deo; et quid plus, quia custodivimus observationes ejus, et quia ambulavimus supplicantes ante fa-*

« nous donc pas raison d'estimer heureux les « méchants et les ennemis de Dieu, puisqu'ils « triomphent dans la gloire et dans l'opulence? « Voilà ce que ceux qui craignaient Dieu ont « murmuré tout bas ensemble. Et le Seigneur a « vu tout cela et entendu leurs plaintes; et il a fait « un registre en faveur de ceux qui le craignent « et qui le révèrent. » Ce registre signifie le Nouveau Testament. Mais écoutons ce qui suit : « Et « ils seront mon héritage, dit le Seigneur tout-« puissant, au jour que j'agirai ; et je les épargne-« rai comme un père épargne un fils obéissant. « Alors vous parlerez un autre langage, et vous « verrez la différence qu'il y a entre le juste et « l'injuste, entre celui qui sert Dieu et celui qui « ne le sert pas. Car voici venir le jour allumé « comme une fournaise ardente, et il les consu-« mera. Tous les étrangers et tous les pécheurs « seront comme du chaume, et ce jour qui s'ap-« proche les brûlera tous, dit le Seigneur, sans « qu'il reste d'eux ni branches ni racines. Mais « pour vous qui craignez mon nom, le soleil de « justice se lèvera pour vous, et vous trouverez « une abondance de tous biens à l'ombre de ses « ailes. Vous bondirez comme de jeunes taureaux « échappés, et vous foulerez aux pieds les mé-« chants, et ils deviendront cendre sous vos pas « au jour que j'agirai, dit le Seigneur tout-puis-« sant. » Ce jour est le jour du jugement, dont nous parlerons plus amplement en son lieu, si Dieu nous en fait la grâce.

CHAPITRE XXXVI.

D'Esdras et des livres des Machabées.

Esdras vint après, dans le temps que le peuple fut délivré de la captivité de Babylone. Mais il passe plutôt pour historien que pour prophète, aussi bien que l'auteur du livre d'Esther, où sont rapportées les actions glorieuses de cette princesse, qui arrivèrent vers ce temps-là. On peut dire néanmoins qu'Esdras a prophétisé Jésus-Christ, dans cette dispute qui s'éleva entre quelques jeunes gens pour savoir quelle était la chose du monde la plus puissante. L'un ayant dit que c'était les rois, l'autre le vin, et le troisième les femmes, qui souvent commandent aux rois, celui-ci néanmoins démontra après que c'était la vérité. Or l'Évangile nous apprend que Jésus-Christ est la vérité. Depuis le temps où le temple fut rétabli jusqu'à Aristobule, les Juifs ne furent plus gouvernés par des rois, mais par des princes. La supputation de ces temps ne se trouve pas dans les Écritures canoniques, mais ailleurs, comme dans les Machabées, que les Juifs rejettent comme apocryphes. Mais l'Eglise est d'un autre sentiment, à cause des souffrances admirables de quelques martyrs qui, avant l'incarnation de Jésus-Christ, ont combattu pour la loi de Dieu jusqu'au dernier soupir, et enduré des maux étranges et inouïs.

CHAPITRE XXXVII.

Nos prophètes sont plus anciens que les philosophes.

Du temps de nos prophètes, dont les écrits

ciem Domini omnipotentis? Et nunc nos beatificamus alienos, et reædificantur omnes qui faciunt iniqua : et adversati sunt Deo, et salvi facti sunt. Hæc oblocuti sunt, qui timebant Dominum, unusquisque ad proximum suum : et animadvertit Dominus, et audivit : et scripsit librum memoriæ in conspectu suo, eis qui timent Dominum, et reverentur nomen ejus. Isto libro significatum est Testamentum novum. Denique quod sequitur, audiamus : *Et erunt mihi, dicit Dominus omnipotens, in diem, qua ego facio, in acquisitionem : et eligam eos, sicut homo eligit filium suum servientem sibi : et convertemini, et videbitis inter justum et injustum, et inter servientem Deo, et non servientem. Quoniam ecce dies venit ardens sicut clibanus, et concremabit eos : et erunt omnes alienigenæ, et omnes facientes iniquitatem stipula, et incendet illos dies qui adveniet, dicit Dominus omnipotens : et non derelinquetur eorum radix, neque sarmentum. Et orietur vobis timentibus nomen meum, sol justitiæ : et sanitas in pennis ejus : et exibitis, et exsultabitis sicut vituli ex vinculis resoluti : et conculcabitis iniquos, et erunt cinis sub pedibus vestris in die, in quo ego facio, dicit Dominus omnipotens.* Hic est qui dicitur dies judicii : de quo suo loco, si Deus voluerit, loquemur uberius.

CAPUT XXXVI.

De Esdra et libris Machabæorum.

Post hos tres prophetas, Aggæum, Zachariam, Malachiam, per idem tempus liberationis populi ex Babylonica servitute scripsit etiam Esdras, qui magis rerum gestarum scriptor est habitus, quam propheta : sicuti est et liber, qui appellatur Esther : cujus res gesta in laudem Dei non longe ab his temporibus invenitur : nisi forte Esdras in eo Christum prophetasse intelligendus est, quod inter juvenes quosdam orta quæstione, quid amplius valeret in rebus; cum reges unus dixisset, alter vinum, tertius mulieres, quæ plerumque regibus imperarent : idem tamen tertius veritatem super omnia demonstravit esse victricem. Consulto autem Evangelio, Christum cognoscimus esse veritatem. Ab hoc tempore apud Judæos restituto templo, non reges, sed principes fuerunt usque ad Aristobulum : quorum supputatio temporum non in Scripturis sanctis, quæ canonicæ appellantur, sed in aliis invenitur, in quibus sunt et Machabæorum libri, quos non Judæi, sed Ecclesia pro canonicis habet, propter quorumdam Martyrum passiones vehementes atque mirabiles, qui antequam Christus venisset in carnem, usque ad mortem pro Dei lege certaverunt, et mala gravissima atque horribilia pertulerunt.

CAPUT XXXVII.

Quod prophetica auctoritas omni origine gentilis philosophiæ inveniatur antiquior.

Tempore igitur Prophetarum nostrorum, quorum jam scripta ad notitiam fere omnium gentium pervenerunt, et

sont maintenant connus de tout le monde, il n'y avait point encore de philosophes parmi les gentils, du moins qui portassent ce nom. C'est Pythagore qui l'a porté le premier; et il n'a commencé à fleurir que vers la fin de la captivité de Babylone. A plus forte raison les autres philosophes ont-ils été postérieurs aux prophètes. En effet, Socrate lui-même, le maître de tous ceux qui étaient alors en vogue, et le premier pour la morale, ne se trouve qu'après Esdras, suivant la Chronique d'Eusèbe; peu après vint Platon, qui a surpassé de beaucoup tous les autres disciples de Socrate. Les sept sages même qui ne s'appelaient pas encore philosophes, et les physiciens qui succédèrent à Thalès dans la recherche des choses naturelles, comme Anaximandre, Anaximène, Anaxagore, et quelques autres qui ont été avant Pythagore, n'ont précédé aucun de nos prophètes. Thalès, le premier philosophe, ne parut que sous le règne de Romulus, lorsque les torrents de prophétie qui devaient inonder toute la terre sortirent des sources d'Israël. Il n'y a donc que les poëtes théologiens, Orphée, Linus et Musée, qui soient plus anciens que nos prophètes. Encore n'ont-ils pas devancé Moïse, ce grand théologien, qui a annoncé le Dieu unique et véritable, et dont les écrits tiennent le premier rang parmi les livres canoniques. Ainsi, quant aux Grecs, dont la langue a donné beaucoup d'éclat aux lettres humaines, ils n'ont pas sujet de se glorifier de leur sagesse comme plus ancienne que notre religion, en qui seule se trouve la sagesse véritable. Il est vrai que parmi les barbares, comme en Égypte, il y avait déjà quelques semences de doctrine avant Moïse; autrement l'Écriture sainte ne dirait pas qu'il avait été instruit dans toutes les sciences des Égyptiens à la cour de Pharaon; mais la science même des Égyptiens n'a pas précédé celle de tous nos prophètes, puisque Abraham a eu aussi cette qualité. Et quelle science pouvait-il y avoir en Égypte avant qu'Isis, qu'ils adorèrent après sa mort comme une grande déesse, leur eût donné l'invention des lettres et des caractères? Or Isis était fille d'Inachus, qui régna le premier sur les Argiens, au temps des descendants d'Abraham.

CHAPITRE XXXVIII.

Pourquoi l'Église rejette les écrits de quelques prophètes.

Si nous remontons plus haut avant le déluge universel, nous trouverons le patriarche Noé, que je puis aussi justement appeler prophète, puisque l'arche même qu'il construisit, et dans laquelle il se sauva avec sa famille, était une prophétie de notre temps. Que dirai-je d'Énoch, le septième des descendants d'Adam? L'apôtre saint Jude ne dit-il pas, dans son épître canonique, qu'il a prophétisé? Que si leurs écrits ne sont pas reçus comme canoniques par les Juifs, non plus que par nous, cela ne vient que de leur trop grande antiquité, qui les a rendus suspects. Ce n'est pas qu'on ne produise quelques ouvrages, que ceux qui croient vrai tout ce qui leur plaît sou-

multo magis post eos fuerunt philosophi gentium, qui hoc etiam nomine vocarentur, quod cœpit a Samio Pythagora, qui eo tempore, quo Judæorum est soluta captivitas, cœpit excellere atque cognosci. Multo ergo magis cæteri philosophi post Prophetas reperiuntur fuisse. Nam ipse Socrates Atheniensis, magister omnium qui tunc maxime claruerunt, tenens in ea parte, quæ moralis vel activa dicitur, principatum, post Esdram in Chronicis invenitur. Non multo post etiam Plato natus est, qui longe cæteros Socratis discipulos anteiret. Quibus si addamus etiam superiores, qui nondum philosophi vocabantur, septem scilicet Sapientes, ac deinde physicos qui Thaleti successerunt, in perscrutanda natura rerum studium ejus imitati, Anaximandrum scilicet et Anaximenem et Anaxagoram, aliosque nonnullos, antequam Pythagoras philosophum primus profiteretur, nec illi Prophetas nostros universos temporis antiquitate præcedunt: quandoquidem Thales, post quem cæteri fuerunt, regnante Romulo eminuisse fertur, quando de fontibus Israel in eis litteris, quæ toto orbe manarent, prophetiæ flumen erupit. Soli igitur illi theologi poetæ, Orpheus, Linus, Musæus, et si quis alius apud Græcos fuit, his Prophetis Hebræis, quorum scripta in auctoritate habemus, annis reperiuntur priores. Sed nec ipsi verum theologum nostrum Moysen, qui unum verum Deum veraciter prædicavit, cujus nunc scripta in auctoritatis canone prima sunt, tempore prævenerunt: ac per hoc quantum ad Græcos attinet, in qua lingua litteræ hujus sæculi maxime ferbuerunt, nihil habent unde sapientiam suam jactent, quo religione nostra, ubi vera sapientia est, si non superior, saltem videatur antiquior. Verum, quod fatendum est, non quidem in Græcia, sed in barbaris gentibus, sicut in Ægypto, jam fuerat ante Moysen nonnulla doctrina, quæ illorum sapientia diceretur: alioquin non scriptum esset in Libris sanctis, Moysen eruditum fuisse omni sapientia Ægyptiorum, tunc utique quando ibi natus est, et a filia Pharaonis adoptatus atque nutritus, etiam liberaliter educatus est. Sed nec sapientia Ægyptiorum sapientiam Prophetarum nostrorum tempore antecedere potuit, quandoquidem et Abraham propheta fuit. Quid autem sapientiæ esse potuit in Ægypto, antequam eis Isis, quam mortuam tanquam deam magnam colendam putaverunt, litteras traderet? Isis porro Inachi filia fuisse proditur, qui primus regnare cœpit Argivis, quando Abrahæ jam nepotes reperiuntur exorti.

CAPUT XXXVIII.

Quod quædam sanctorum scripta ecclesiasticus canon non receperit.

Jam vero si longe antiquiora repetam, et ante illud grande diluvium noster erat utique Noe patriarcha, quem prophetam quoque non immerito dixerim: si quidem ipsa arca quam fecit, et in qua cum suis evasit, prophetia nostrorum temporum fuit. Quid Enoch septimus ab Adam, nonne etiam in canonica epistola apostoli Judæ prophetasse prædicatur? Quorum scripta ut apud Judæos et apud nos in auctoritate non essent, nimia fecit antiquitas, propter quam videbantur habenda esse suspecta, ne proferrentur falsa pro veris. Nam et proferuntur quædam

tiennent être d'eux; mais l'Église ne les reçoit pas, non qu'elle rejette l'autorité de ces grands hommes qui ont été si agréables à Dieu, mais parce qu'elle ne croit pas que ces ouvrages soient d'eux. Il ne faut pas trouver étrange que des écrits si anciens soient suspects, puisque, dans l'histoire des rois de Juda et d'Israël que nous recevons, il est fait mention de plusieurs choses qui ne s'y trouvent pas. D'ailleurs, il y a même des choses dans cette histoire sacrée qui se trouvent en d'autres prophètes dont l'Écriture parle comme en ayant aussi écrit, et cependant ces ouvrages n'ont point été reçus au nombre des livres canoniques. J'avoue que j'en ignore la raison, si ce n'est que ces prophètes ont pu écrire certaines choses comme hommes et sans l'inspiration du Saint-Esprit, et que ce sont celles-là que l'Église ne reçoit point dans son canon pour faire partie de la religion, bien qu'elles puissent être d'ailleurs utiles et véritables. Quant aux ouvrages qu'on attribue aux prophètes, et qui contiennent quelque chose de contraire aux Écritures canoniques, cela seul suffit pour les convaincre de fausseté.

CHAPITRE XXXIX.

La langue hébraïque a toujours eu des caractères.

Il ne faut donc pas s'imaginer, comme font quelques-uns, qu'il n'y ait que la langue hébraïque qui ait été conservée par Héber, qui a donné son nom aux Hébreux, et qu'elle soit passée de lui à Abraham, et que les caractères hébreux n'aient commencé qu'à la loi qui fut donnée à Moïse. Il est bien plus croyable que cette langue a été conservée par tradition avec ses caractères. En effet, Moïse établit des personnes pour enseigner les lettres, avant que la loi eût été donnée. L'Écriture les appelle des *introducteurs aux lettres*, à cause qu'ils y conduisaient en quelque sorte ceux à qui ils les montraient. Aucune nation n'a donc droit de se vanter de sa science, comme plus ancienne que nos patriarches et nos prophètes, puisque l'Égypte même, qui a coutume de se glorifier de l'antiquité de la sienne, ne peut prétendre à cet avantage. Personne n'oserait dire que les Égyptiens aient été bien savants avant que d'avoir reçu l'invention des caractères, c'est-à-dire avant Isis. D'ailleurs, qu'était-ce que cette science dont on a fait tant de bruit et qu'ils appelaient sagesse, que l'astronomie et autres semblables curiosités, qui sont ordinairement plus propres à exercer l'esprit qu'à lui donner la teinture d'une véritable sagesse? Pour cette philosophie qui se vante d'apprendre aux hommes le moyen de devenir heureux, elle n'a fleuri en ce pays que vers le temps de Mercure Trismégiste, longtemps véritablement avant les sages ou les

quæ ipsorum esse dicantur ab eis qui pro suo sensu passim, quod volunt, credunt. Sed ea castitas canonis non recepit, non quod eorum hominum, qui Deo placuerunt, reprobetur auctoritas, sed quod ista esse non credantur ipsorum. Nec mirum debet videri, quod suspecta habentur, quæ sub tantæ antiquitatis nomine proferuntur; quandoquidem in ipsa historia regum Juda et regum Israel, quæ res gestas continet, de quibus eidem Scripturæ canonicæ credimus, commemorantur plurima, quæ ibi non explicantur, et in libris aliis inveniri dicuntur, quos Prophetæ scripserunt, et alicubi eorum quoque Prophetarum nomina non tacentur; nec tamen inveniuntur in canone, quem recepit populus Dei. Cujus rei, fateor, causa me latet; nisi quod existimo, etiam ipsos, quibus ea quæ in auctoritate religionis esse deberent, sanctus utique Spiritus revelabat, alia sicut homines historica diligentia, alia sicut Prophetas inspiratione divina scribere potuisse; atque hæc ita fuisse distincta, ut illa tanquam ipsis, ista vero tanquam Deo per ipsos loquenti, judicarentur esse tribuenda; ac sic illa pertinerent ad ubertatem cognitionis, hæc ad religionis auctoritatem: in qua auctoritate custoditur canon, præter quem si qua jam etiam sub nomine veterum Prophetarum scripta proferuntur, nec ad ipsam copiam scientiæ valent, quoniam utrum eorum sint, quorum esse dicuntur, incertum est; et ob hoc eis non habetur fides, maxime his in quibus etiam contra fidem librorum canonicorum quædam leguntur, propter quod ea prorsus non esse apparet illorum.

CAPUT XXXIX.

De hebraicis litteris, quæ nunquam in suæ linguæ proprietate non fuerint.

Non itaque credendum est, quod nonnulli arbitrantur, hebræam tantum linguam per illum qui vocabatur Heber, unde Hebræorum vocabulum est, fuisse servatam, atque inde pervenisse ad Abraham, hebræas autem litteras a lege cœpisse, quæ data est per Moysen; sed potius per illam successionem patrum, memoratam linguam cum suis litteris custoditam. Denique Moyses in populo Dei constituit, qui docendis litteris præessent, prius quam divinæ legis ullas litteras nossent. Hos appellat Scriptura γραμματοεισαγωγεῖς, qui latine dici possunt litterarum inductores vel introductores, eo quod eas inducant, id est introducant quodammodo in corda discentium, vel in eas potius ipsos quos docent. Nulla igitur gens de antiquitate sapientiæ suæ super Patriarchas et Prophetas nostros, quibus inerat divina sapientia, ulla se vanitate jactaverit; quando nec Ægyptus invenitur, quæ solet falso et inaniter de suarum doctrinarum antiquitate gloriari, qualicumque sapientia sua Patriarcharum nostrorum tempore prævenisse sapientiam. Neque enim quisquam dicere audebit mirabilium disciplinarum eos peritissimos fuisse, antequam litteras nossent, id est, antequam Isis eo venisset, easque ibi docuisset. Ipsa porro eorum memorabilis doctrina, quæ appellata est sapientia, quid erat nisi maxime astronomia, et si quid aliud talium disciplinarum magis ad exercenda ingenia, quam ad illuminandas vera sapientia mentes valere solet? Nam quod attinet ad philosophiam, quæ se docere profitetur aliquid, unde fiant homines beati, circa tempora Mercurii, quem Trismegistum vocaverunt, in illis terris ejusmodi studia claruerunt: longe quidem ante sapientes vel philoso-

philosophes de la Grèce, mais toutefois après Abraham, Isaac, Jacob, Joseph, et même après Moïse. Atlas, ce grand astrologue, frère de Prométhée et aïeul maternel du grand Mercure, de qui Mercure Trismégiste fut petit-fils, vivait lorsque Moïse naquit.

CHAPITRE XL.

Folie et vanité des Égyptiens, qui donnent à leur science une antiquité de cent mille ans.

C'est donc en vain que certains discoureurs, enflés d'une sotte présomption, disent qu'il y a plus de cent mille ans que l'astrologie est connue en Égypte. Et de quel livre ont-ils tiré ce grand nombre d'années, eux qui n'ont appris à lire de leur Isis il n'y a guère plus de deux mille ans? Au moins Varron, dont l'autorité n'est pas peu considérable, l'assure ainsi; et cela s'accorde assez bien avec l'Écriture sainte. Dès lors qu'on ne compte pas encore six mille ans depuis la création du premier homme, ceux qui avancent des choses si contraires à une vérité si certaine ne méritent-ils pas plutôt d'être moqués que réfutés? En effet, à qui nous en pouvons-nous mieux rapporter, pour les choses passées, qu'à celui qui a prédit des choses à venir que nous voyons maintenant accomplies? La diversité même qui se trouve entre les historiens sur ce sujet, ne nous donne-t-elle pas lieu d'en croire plutôt ceux qui ne sont pas contraires à notre histoire sacrée? Quand les citoyens de la cité du monde, qui sont répandus par toute la terre, voient des hommes très-savants, à peu près d'une égale autorité, qui ne conviennent pas en des choses de fait fort éloignées de notre temps, ils ne savent à qui ils doivent plutôt donner créance. Mais pour nous, qui sommes appuyés sur une autorité divine en ce qui concerne l'histoire de notre religion, nous ne doutons point que tout ce qui y est contraire ne soit très-faux, sans nous mettre en peine si les autres choses qui se trouvent dans les histoires profanes sont de même, puisque, soit qu'elles soient vraies ou fausses, elles ne servent de rien pour nous rendre meilleurs ni plus heureux.

CHAPITRE XLI.

Les écrivains canoniques sont autant d'accord entre eux que les philosophes le sont peu.

Mais, pour ne point parler de l'histoire, pourquoi les philosophes, qui semblent n'avoir eu d'autre but dans leurs études que de trouver le moyen d'arriver à la félicité, ont-ils eu tant d'opinions différentes, sinon parce qu'ils ont agi dans cette recherche comme des hommes et par des raisonnements humains? Je veux que, la vaine gloire en ayant porté plusieurs à se départir de l'opinion des autres afin d'être les auteurs de leur doctrine, quelques-uns néanmoins ne l'aient fait que par l'amour de la vérité : que peut la misérable prévoyance des hommes pour parvenir à la béatitude, si elle n'y est conduite par une autorité divine? Pour nos auteurs, à qui l'on attribue justement une autorité canonique, il n'y a pas la moindre différence de sentiment

---

phos Græciæ, sed tamen post Abraham, et Isaac, et Jacob, et Joseph; nimirum etiam post ipsum Moysen. Eo quippe tempore, quo Moyses natus est, fuisse reperitur Atlas ille magnus astrologus, Promethei frater, maternus avus Mercurii majoris, cujus nepos fuit Trismegistus iste Mercurius.

CAPUT XL.

De Ægyptiorum mendacissima vanitate, quæ antiquitati scientiæ suæ centum millia adscribit annorum.

Frustra itaque vanissima præsumptione garriunt quidam, dicentes, ex quo rationem siderum comprehendit Ægyptus, amplius quam centum annorum millia numerari. In quibus enim libris istum numerum collegerunt, qui non multum ante annorum duo millia litteras magistra Iside didicerunt? Non enim parvus auctor est in historia Varro, qui hoc prodidit, quod a litterarum etiam divinarum veritate non dissonat. Cum enim ab ipso primo homine, qui est appellatus Adam, nondum sex millia annorum compleantur, quomodo non isti ridendi potius, quam refellendi sunt, qui de spatio temporum tam diversa, et huic exploratæ veritati tam contraria persuadere conantur? Cui enim melius narranti præterita credimus, quam qui etiam futura prædixit, quæ præsentia jam videmus? Nam et ipsa historicorum inter se dissonantia copiam nobis præbet, ut ei potius credere debeamus, qui divinæ, quam tenemus, non repugnat historiæ. Porro autem cives impiæ civitatis, diffusi usquequaque per terras, cum legunt doctissimos homines, quorum nullius contemnenda videatur auctoritas, inter se de rebus gestis ab ætatis nostræ memoria remotissimis discrepantes, cui potius credere debeant, non inveniunt. Nos vero in nostræ religionis historia, fulti auctoritate divina, quidquid ei resistit, non dubitamus esse falsissimum, quomodolibet sese habeant cætera in sæcularibus litteris; quæ seu vera seu falsa sint, nihil momenti afferunt, quo recte beateque vivamus.

CAPUT XLI.

De philosophicarum opinionum dissensionibus, et canonicarum apud Ecclesiam concordia Scripturarum.

Ut autem jam cognitionem omittamus historiæ, ipsi philosophi, a quibus ad ista progressi sumus, qui non videntur laborasse in studiis suis, nisi ut invenirent quomodo vivendum esset accommodate ab beatitudinem capessendam, cur dissenserunt et a magistris discipuli, et inter se condiscipuli, nisi quia ut homines humanis sensibus et humanis ratiocinationibus ista quæsierunt? Ubi quamvis esse potuerit et studium gloriandi, quo quisque alio sapientior et acutior videri cupit, nec sententiæ quodammodo addictus alienæ, sed sui dogmatis et opinionis inventor : tamen ut nonnullos vel etiam plurimos eorum fuisse concedam, quos a suis doctoribus vel discendi sociis amor veritatis abruperit, ut pro ea certarent, quam veritatem putarent, sive illa esset, sive non esset; quid agit, aut quo vel qua, ut ad beatitudinem perveniatur, hu-

entre eux. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner qu'on ait cru qu'ils ont été inspirés du ciel pour écrire ce qu'ils ont écrit, et que cette créance n'ait pas été renfermée dans un petit nombre de personnes chicanant dans une école ou dans un gymnase, mais se soit répandue parmi tant de peuples, dans les champs et dans les villes, parmi les savants et les ignorants. Quant aux prophètes, il ne fallait pas qu'il y en eût beaucoup, de peur que ce que la religion devait rendre précieux ne fût avili par leur multitude; et toutefois ils devaient être en assez grand nombre pour faire admirer leur parfaite conformité. Dans la multitude des philosophes dont nous avons les ouvrages, je ne crois pas qu'on en puisse trouver deux qui soient d'accord en toutes choses.

Cependant, jamais cette cité abandonnée au culte des démons a-t-elle tellement embrassé les sentiments de l'auteur de quelque secte que ce soit, qu'elle ait condamné tous les autres qui avaient des opinions contraires? N'a-t-on pas vu en vogue, dans la même ville d'Athènes, et les épicuriens qui soutenaient que les dieux ne prenaient aucun soin des choses humaines, et les stoïciens qui admettaient, au contraire, une Providence? C'est pourquoi je m'étonne qu'Anaxagore ait été accusé pour avoir dit que le soleil était une pierre ardente et nié que ce fût un dieu, tandis qu'Épicure a fleuri et vécu tranquille dans la même ville, quoiqu'il ne niât pas seulement la divinité du soleil et des autres astres, mais qu'il soutînt qu'il n'y avait ni Jupiter ni autre puissance dans le monde à qui les hommes dussent adresser leurs vœux. N'est-ce pas à Athènes qu'Aristippe enseignait que le souverain bien réside dans la volupté du corps, et Antisthène dans la vertu, tous deux philosophes célèbres et disciples de Socrate, et qui pourtant plaçaient la souveraine félicité en des choses si opposées? De plus, le premier disait que le sage doit fuir la vie politique, et le second, qu'il doit la rechercher; et tous deux avaient des sectateurs. Ils combattaient chacun pour leur opinion sous les portiques, dans les gymnases, dans leurs maisons, au milieu d'une foule d'auditeurs. Les uns soutenaient qu'il n'y a qu'un monde, les autres, qu'il y en a une infinité. Des premiers, les uns disaient qu'il a commencé, les autres qu'il était sans commencement; les uns, qu'il doit finir, les autres, qu'il durera toujours; ceux-ci, qu'il est conduit par une Providence, ceux-là, par le hasard. Quelques-uns voulaient que l'âme de l'homme fût immortelle, d'autres mortelle; et de ceux qui la soutenaient immortelle, les uns disaient qu'elle passait dans le corps des bêtes par certaines révolutions, et les autres rejetaient ce sentiment; de ceux qui la faisaient mortelle, les uns prétendaient qu'elle mourait avec le corps, les autres, qu'elle vit même après, plus ou moins de temps, mais qu'à la fin elle mourait. Les uns plaçaient le souverain bien dans le corps, les autres dans l'esprit, les autres dans tous les deux; les autres y ajoutaient les biens de la fortune. Quelques-uns disaient qu'il faut toujours croire le témoignage des sens, les autres, pas toujours, les autres, jamais. Quel peuple, quel sénat, quelle autorité publique de la cité de la terre s'est jamais mise en peine de juger de tant d'opinions dif-

mana se porrigit infelicitas, si divina non ducit auctoritas? Denique auctores nostri, in quibus non frustra sacrarum litterarum figitur et terminatur canon, absit ut inter se aliqua ratione dissentiant. Unde non immerito, cum illa scriberent, eis Deum vel per eos locutum, non pauci in scholis atque gymnasiis litigiosis disputationibus garruli, sed in agris atque in urbibus cum doctis atque indoctis tot tantique populi crediderunt. Ipsi sane pauci esse debuerunt, ne multitudine vilesceret quod religione carum esse oporteret: nec tamen ita pauci, ut eorum non sit miranda consensio. Neque enim in multitudine philosophorum, qui labore etiam litterario monumenta suorum dogmatum reliquerunt, facile quis invenerit, inter quos cuncta quæ sensere conveniant: quod ostendere hoc opere longum est.

Quis autem sectæ cujuslibet auctor sic est in hac dæmonicola civitate approbatus, ut cæteri improbarentur, qui diversa et adversa senserunt? Nonne apud Athenas et Epicurei clarebant, asserentes res humanas ad deorum curam non pertinere, et Stoici, qui contraria sentientes, eas regi atque muniri diis adjutoribus atque tutoribus disputabant? Unde miror cur Anaxagoras reus factus sit, quia solem esse dixit lapidem ardentem, negans utique deum; cum in eadem civitate gloria floruerit Epicurus, vixeritque securus, non solum solem vel ullum siderum deum esse non credens, sed nec Jovem, nec ullum deorum omnino in mundo habitare contendens, ad quem preces hominum supplicationesque perveniant. Nonne ibi Aristippus in voluptate corporis summum bonum ponens, ibi Antisthenes virtute animi potius hominem fieri beatum asseverans, duo philosophi nobiles et ambo Socratici, in tam diversis atque inter se contrariis finibus vitæ summam locantes, quorum etiam ille fugiendam, iste administrandam sapienti dicebat esse rempublicam, ad suam quisque sectam sectandam discipulos congregabat? Nempe palam in conspicua et notissima porticu, in gymnasiis, in hortulis, in locis publicis ac privatis, catervatim pro sua quisque opinione certabant: alii asserentes unum, alii innumerabiles mundos; ipsum autem unum alii ortum esse, alii vero initium non habere; alii interiturum, alii semper futurum; alii mente divina, alii fortuitu et casibus agi: alii immortales esse animas, alii mortales; et qui immortales, alii revolvi in bestias, alii nequaquam; qui vero mortales, alii mox interire post corpus, alii vivere etiam postea vel paululum, vel diutius, non tamen semper: alii in corpore constituentes finem boni, alii in animo, alii in utroque, alii extrinsecus posita etiam bona ad animum et corpus addentes: alii sensibus corporis semper, alii non semper, alii nunquam, putantes esse credendum. Has et alias pene innumerabiles dissensiones philosophorum, quis unquam populus, quis senatus, quæ potestas vel dignitas publica

férentes des philosophes, pour approuver les unes et condamner les autres? Ne les a-t-elle pas toutes indifféremment reçues, quoiqu'il ne fût pas question entre eux de quelque héritage ou de quelque somme d'argent, mais des choses les plus importantes qui décident du malheur ou de la félicité des hommes? Car, bien qu'on y dît quelque chose de vrai, la fausseté s'y débitait avec la même licence; de sorte que ce n'est pas sans raison que cette cité se nomme Babylone, c'est-à-dire Confusion. Et il importe peu au diable, qui en est le roi, qu'ils soient dans des erreurs contraires, puisque leur impiété les rend tous également ses esclaves.

Mais pour ce peuple et cette cité, je veux dire ces Israélites à qui la parole de Dieu a été confiée, ils n'ont jamais confondu les faux prophètes avec les véritables; mais ils reconnaissaient pour les auteurs des Écritures sacrées ceux qui étaient parfaitement d'accord en tout. Ceux-là étaient leurs philosophes, leurs sages, leurs théologiens, leurs prophètes, leurs docteurs et de vertu et de piété. Quiconque a vécu selon leurs maximes n'a pas vécu selon l'homme, mais selon Dieu, qui parlait en eux. S'ils défendent les sacriléges, c'est Dieu qui les défend. S'ils commandent d'honorer son père et sa mère, c'est Dieu qui le commande. S'ils disent, « Tu ne « seras point adultère, ni homicide, ni voleur, » ce sont autant d'oracles du ciel. Tout ce que quelques philosophes ont dit de vrai parmi tant de faussetés, et qu'ils ont tâché de persuader avec tant de peine, par exemple, que c'est Dieu qui a créé le monde et qui le gouverne par sa providence, de la beauté de la vertu, de l'amour de la patrie, de l'amitié, des bonnes œuvres, et de toutes les choses qui concernent les bonnes mœurs, quoiqu'ils ignorassent à quelle fin elles doivent être rapportées, tout cela a été prêché aux citoyens de la cité du ciel par la bouche des prophètes, sans chicane et sans contention; afin que quiconque connaîtrait ces vérités ne les regardât pas comme des inventions de l'esprit humain, mais comme la parole de Dieu même.

CHAPITRE XLII.

Ptolémée Philadelphe, roi d'Égypte, fait traduire l'Écriture sainte en grec.

Un des Ptolémées, roi d'Égypte, souhaita de connaître ces Écritures sacrées. Car après la mort d'Alexandre le Grand, qui avait subjugué toute l'Asie et presque toute la terre, et conquis même la Judée, ses capitaines ayant démembré son empire, l'Égypte échut à la race des Ptolémées. Le premier de tous fut le fils de Lagus, qui emmena captifs en Égypte beaucoup de Juifs. Mais Ptolémée Philadelphe, son successeur, les renvoya tous en leur pays avec des présents pour le temple, et pria le grand-prêtre Éléazar de lui donner l'Écriture sainte pour la placer dans sa fameuse bibliothèque. Éléazar la lui ayant

impiæ civitatis dijudicandas, et alias probandas ac recipiendas, alias improbandas repudiandasque curavit, ac non passim sine ullo judicio confuseque habuit in gremio suo tot controversias hominum dissidentium, non de agris et domibus, vel quacumque pecuniaria ratione, sed de his rebus, quibus aut misere vivitur aut beate? Ubi etsi aliqua vera dicebantur, eadem licentia dicebantur et falsa; prorsus ut non frustra talis civitas mysticum vocabulum Babylonis acceperit. Babylon quippe interpretatur Confusio, quod nos jam dixisse meminimus. Nec interest diaboli regis ejus, quam contrariis inter se rixentur erroribus, quos merito multæ variæque impietatis pariter possidet.

At vero gens illa, ille populus, illa civitas, illa respublica, illi Israelitæ, quibus credita sunt eloquia Dei, nullo modo pseudoprophetas cum veris Prophetis pari licentia confuderunt: sed concordes inter se atque in nullo dissentientes, sacrarum Litterarum veraces ab eis agnoscebantur et tenebantur auctores. Ipsi eis erant philosophi, hoc est, amatores sapientiæ, ipsi sapientes, ipsi theologi, ipsi prophetæ, ipsi doctores probitatis atque pietatis. Quicumque secundum illos sapuit et vixit, non secundum homines, sed secundum Deum, qui per eos locutus est, sapuit et vixit. Ibi si prohibitum est sacrilegium, Deus prohibuit. Si dictum est, *Honora patrem tuum et matrem tuam*, Deus jussit. Si dictum est, *Non mœchaberis*, *Non homicidium facies*, *Non furaberis*, et cætera hujusmodi, non hæc ora humana, sed oracula divina fuderunt. Quidquid philosophi quidam inter falsa, quæ opinati sunt, verum videre potuerunt, et laboriosis disputationibus persuadere moliti sunt, quod mundum istum fecerit Deus, eumque ipse providentissimus administret, de honestate virtutum, de amore patriæ, de fide amicitiæ, de bonis operibus atque omnibus ad mores probos pertinentibus rebus, quamvis nescientes ad quem finem et quonam modo essent ista omnia referenda, propheticis, hoc est divinis vocibus, quamvis per homines, in illa civitate populo commendata sunt, non argumentationum concertationibus inculcata; ut non hominis ingenium, sed Dei eloquium contemnere formidaret, qui illa cognosceret.

CAPUT XLII.

Qua dispensatione providentiæ Dei Scripturæ sacræ Veteris Testamenti ex hebræo in græcum eloquium translatæ sint, ut Gentibus innotescerent.

Has sacras Litteras etiam unus Ptolemæorum regum Ægypti nosse studuit et habere. Nam post Alexandri Macedonis, qui etiam Magnus cognominatus est, mirificentissimam minimeque diuturnam potentiam, qua universam Asiam, imo pene totum orbem, partim vi et armis, partim terrore subegerat, quando inter cætera Orientis etiam Judæam ingressus obtinuit; eo mortuo comites ejus, cum regnum illud amplissimum non pacifice inter se possessuri divisissent, sed potius dissipassent, bellis omnia vastaturi, Ptolemæos reges habere cœpit Ægyptus: quorum primus Lagi filius, multos ex Judea captivos in Ægyptum transtulit. Huic autem succedens alius Ptolemæus, qui est appellatus Philadelphus, omnes quos ille adduxerat subjugatos, liberos redire permisit: insuper et dona regia in templum

envoyée, Ptolémée lui demanda des interprètes pour la traduire en grec; de sorte qu'on lui donna soixante-douze Juifs, six de chaque tribu, qui entendaient parfaitement l'une et l'autre langue, c'est-à-dire le grec et l'hébreu. Mais la coutume a voulu qu'on appelât cette version la version des Septante. On dit qu'ils s'accordèrent tellement dans cette traduction, que l'ayant faite chacun à part, selon l'ordre de Ptolémée, qui voulait éprouver par là leur fidélité, ils se rencontrèrent absolument en tout, tant pour le sens que pour l'arrangement des paroles, si bien qu'il semblait qu'un seul l'eût faite. Et il ne faut pas trouver cela étrange, puisqu'en effet ils étaient tous inspirés d'un même esprit, Dieu ayant voulu, par une si grande merveille, rendre vénérable aux gentils l'autorité de ces Écritures.

CHAPITRE XLIII.

Prééminence de la version des Septante sur toutes les autres.

Bien que d'autres aient traduit en grec l'Écriture sainte, comme Aquila, Symmaque, Théodotion, et un auteur inconnu, dont la traduction, à cause de cela, s'appelle la Cinquième version, l'Église a reçu la version des Septante comme si elle était unique, en sorte que la plupart des Grecs chrétiens ne savent pas même s'il y en a d'autres. C'est sur cette version qu'a été faite celle dont les Églises latines se servent, quoique de notre temps le prêtre Jérôme, homme très-versé dans ces trois langues, l'ait traduite en latin sur l'hébreu. Mais quoique les Juifs reconnaissent qu'elle est très-fidèle, et soutiennent au contraire que les Septante se sont trompés en beaucoup de choses, néanmoins les Églises de Jésus-Christ préfèrent celle-ci; parce qu'encore qu'elle n'eût pas été faite par miracle, l'autorité de tant de savants hommes qui l'auraient faite de concert entre eux, serait toujours préférable à celle d'un seul interprète. Mais la façon si extraordinaire dont elle a été traduite portant des marques visibles d'une assistance divine, quelque autre version qu'on en fasse sur l'hébreu, elle doit être conforme aux Septante; ou si elle paraît différente en certaines choses, il faut croire qu'en ces endroits il y a quelque grand mystère caché en celle des Septante. Le même esprit qui était dans les prophètes lorsqu'ils composaient l'Écriture, animait les Septante quand ils l'interprétaient. Ainsi, il a fort bien pu les faire parler différemment, quoique ceux qui l'entendent comme il faut y trouvent toujours le même sens. Il a pu même passer ou ajouter quelque chose, pour montrer que tout cela s'est fait par une autorité divine, et que ces interprètes ont plutôt suivi l'esprit qui les guidait, qu'ils ne se sont assujettis à la lettre qu'ils voyaient. Quelques-uns ont cru

Dei misit, petivitque ab Eleazaro tunc pontifice, dari sibi Scripturas, quas profecto audierat fama prædicante divinas; et ideo concupiverat habere in bibliotheca, quam nobilissimam fecerat. Has ei cum idem pontifex misisset hebræas, post etiam ille interpretes postulavit; et dati sunt septuaginta duo, de singulis duodecim tribubus seni homines, linguæ utriusque doctissimi, hebrææ scilicet atque græcæ. Quorum interpretatio ut Septuaginta vocetur, jam obtinuit consuetudo. Traditur sane tam mirabilem ac stupendum planeque divinum in eorum verbis fuisse consensum, ut cum ad hoc opus separatim singuli sederint (ita enim eorum fidem Ptolemæo placuit explorare), in nullo verbo, quod idem significaret et tantumdem valeret, vel in verborum ordine, alter ab altero discreparet: sed tanquam unus esset interpres, ita quod omnes interpretati sunt, unum erat: quoniam re vera Spiritus erat unus in omnibus. Et ideo tam mirabile Dei munus acceperant, ut illarum Scripturarum, non tanquam humanarum, sed sicut erant, tanquam divinarum, etiam isto modo commendaretur auctoritas, credituris quandoque gentibus profutura, quod jam videmus effectum.

CAPUT XLIII.

De auctoritate Septuaginta interpretum, quæ, salvo honore hebræi stili, omnibus sit interpretibus præferenda.

Nam cum fuerint et alii interpretes, qui ex hebræa lingua in græcam sacra illa eloquia transtulerunt, sicut Aquila, Symmachus, Theodotion; sicut etiam illa est interpretatio, cujus auctor non apparet, et ob hoc sine nomine interpretis, Quinta editio nuncupatur: hanc tamen, quæ Septuaginta est, tanquam sola esset, sic recepit Ecclesia, eaque utuntur Græci populi Christiani, quorum plerique utrum alia sit aliqua ignorant. Ex hac Septuaginta interpretatione etiam in latinam linguam interpretatum est quod Ecclesiæ Latinæ tenent. Quamvis non defuerit temporibus nostris presbyter Hieronymus, homo doctissimus, et omnium trium linguarum peritus, qui non ex græco, sed ex hebræo in latinum eloquium easdem Scripturas converterit. Sed ejus tam litteratum laborem quamvis Judæi fateantur esse veracem, Septuaginta vero interpretes in multis errasse contendant; tamen Ecclesiæ Christi tot hominum auctoritati, ab Eleazaro tunc pontifice ad hoc tantum opus electorum, neminem judicant præferendum: quia etsi non eis unus apparuisset Spiritus, sine dubitatione divinus, sed inter se verba interpretationis suæ Septuaginta docti more hominum contulissent, ut quod placuisset omnibus hoc maneret, nullus eis unus interpres debuit anteponi; cum vero tantum in eis signum divinitatis apparuit, profecto quisquis alius illarum Scripturarum ex hebræa in quamlibet aliam linguam interpres est verax, aut congruit illis Septuaginta interpretibus, aut si congruere non videtur, altitudo ibi prophetica esse credenda est. Spiritus enim qui in Prophetis erat, quando illa dixerunt, idem ipse erat etiam in Septuaginta viris, quando illa interpretati sunt: qui profecto auctoritate divina et aliud dicere potuit, tanquam propheta ille utrumque dixisset, quia utrumque idem Spiritus diceret; et hoc ipsum aliter, ut si non eadem verba, idem tamen sensus bene intelligentibus dilucesceret; et aliquid prætermittere, et aliquid addere, ut etiam hinc ostenderetur non humanam fuisse in illo opere servitutem, quam verbis debebat interpres, sed divinam potius potestatem, quæ mentem replebat et

qu'il fallait corriger la version grecque des Septante sur les exemplaires hébreux : toutefois ils n'ont osé retrancher ce que les Septante avaient de plus que l'hébreu ; ils ont seulement ajouté ce qui était de moins dans les Septante, et l'ont marqué avec des étoiles au commencement des versets. Ils ont marqué de même avec de petites broches ce qui n'est pas dans l'hébreu et se trouve dans les Septante; et l'on voit encore aujourd'hui beaucoup de ces exemplaires, tant grecs que latins, marqués de cette sorte. Pour les choses qui ne sont ni omises ni ajoutées dans la version des Septante, mais qui sont seulement dites d'une autre façon, soit qu'elles fassent un même sens ou un sens différent en apparence, mais qui se concilie fort bien en effet, on ne les peut trouver sans conférer le grec avec l'hébreu. Si donc nous ne considérons les hommes qui ont travaillé à ces Écritures que comme les organes de l'Esprit de Dieu, nous dirons, pour les choses qui sont dans l'hébreu et qui ne se trouvent pas dans les Septante, que le Saint-Esprit ne les a pas voulu dire par ces prophètes-ci, mais par les autres ; et pour celles au contraire qui sont dans les Septante et qui ne sont pas dans l'hébreu, que le même Saint-Esprit a mieux aimé les dire par ces derniers prophètes que par les premiers ; mais nous les regarderons tous comme des prophètes. C'est de cette sorte qu'il a dit une chose par Isaïe et une autre par Jérémie, ou la même chose autrement par celui-ci et par celui-là. Et pour les choses qui se trouvent également dans l'hébreu et dans les Septante, c'est que le Saint-Esprit s'est voulu servir des uns et des autres pour les dire ; car, de même qu'il a assisté les premiers pour les empêcher de rien dire qui fût contraire l'un à l'autre, il a conduit la plume des seconds pour les rendre parfaitement conformes.

CHAPITRE XLIV.

Conformité de la version des Septante et de l'hébreu au sujet de Ninive.

Mais on dira : Comment saurai-je, au sujet de Jonas parlant aux Ninivites, s'il leur dit : « Encore « trois jours, » ou « encore quarante jours, et Ni- « nive sera détruite ? » Qui ne voit que ce prophète, envoyé pour menacer cette ville de sa ruine, n'a pu dire l'un et l'autre? Si donc l'on me demande ce qu'il a dit, je crois que c'est plutôt quarante jours, comme le porte l'hébreu. Car les Septante, qui sont venus longtemps après, ont pu mettre dans la bouche de Jonas une prédiction qui ne laissât pas au fond de revenir au même sens, quoique exprimée en d'autres termes, afin d'avertir par là le lecteur de s'élever au-dessus de l'histoire pour chercher ce qu'elle signifie, sans mépriser l'autorité ni des Septante ni de l'hébreu. Ces choses sont effectivement arrivées dans Ninive, mais elles en signifiaient d'autres qui ne convenaient pas à cette ville. De même, le prophète fut effectivement trois jours dans le ventre de la baleine, et néanmoins il en figurait un autre qui devait demeurer dans l'enfer pendant ce temps, et qui est le Seigneur de tous les prophètes. C'est pourquoi si, par

regebat interpretis. Nonnulli autem codices græcos interpretationis Septuaginta ex hebræis codicibus emendandos putarunt : nec tamen ausi sunt detrahere, quod hebræi non habebant, et Septuaginta posuerunt; sed tantummodo addiderunt quæ in hebræis inventa, apud Septuaginta non erant; eaque signis quibusdam in stellarum modum factis, ad capita eorumdem versuum notaverunt, quæ signa asteriscos vocant. Illa vero quæ non habent hebræi, habent autem Septuaginta, similiter ad capita versuum jacentibus virgulis, sicut scribuntur unciæ, signaverunt. Et multi codices has notas habentes usquequaque diffusi sunt et latini. Quæ autem non prætermissa vel addita, sed aliter dicta sunt, sive alium sensum faciant etiam ipsum non abhorrentem, sive alio modo eumdem sensum explicare monstrentur, nisi utrisque codicibus inspectis nequeunt reperiri. Si igitur, ut oportet, nihil aliud intueamur in Scripturis illis, nisi quid per homines dixerit Dei Spiritus, quidquid est in hebræis codicibus, et non est apud interpretes Septuaginta noluit ea per istos, sed per illos Prophetas Dei Spiritus dicere. Quidquid vero est apud Septuaginta, in hebræis autem codicibus non est, per istos ea maluit, quam per illos, idem Spiritus dicere, sic ostendens utrosque fuisse prophetas. Isto enim modo alia per Isaiam, alia per Jeremiam, alia per alium atque alium prophetam, vel aliter eadem per hunc ac per illum dixit, ut voluit. Quidquid porro apud utrosque invenitur, per utrosque dicere voluit unus atque idem Spiritus; sed ita, ut illi præcederent prophetando, isti sequerentur prophetice illos interpretando : quia sicut in illis vera, et concordantia dicentibus unus pacis Spiritus fuit; sic et in istis non secum conferentibus, et tamen tanquam uno ore cuncta interpretantibus, idem Spiritus unus apparuit.

CAPUT XLIV.

Quid intelligendum sit de Ninivitarum excidio, cujus denuntiatio in hebræo quadraginta dierum spatio tenditur, in Septuaginta autem tridui brevitate concluditur.

Sed ait aliquis, Quomodo sciam quid Jonas propheta dixerit Ninivitis, utrum, *Triduum, et Ninive evertetur*; an, *Quadraginta dies ?* Quis enim non videat non potuisse utrumque tunc dici a Propheta, qui missus fuerat terrere comminatione imminentis exitii civitatem? Cui si tertio die fuerat futurus interitus, non utique quadragesimo die : si autem quadragesimo, non utique tertio. Si ergo a me quæritur, quid horum Jonas dixerit, hoc puto potius quod legitur in hebræo, *Quadraginta dies, et Ninive evertetur.* Septuaginta quippe longe posterius interpretati aliud dicere potuerunt, quod tamen ad rem pertinèret, et in unum eumdemque sensum, quamvis sub altera significatione, concurreret; admoneretque lectorem, utraque auctoritate non spreta, ab historia sese attollere ad ea requirenda, propter quæ significanda historia ipsa conscripta est. Gesta sunt quippe illa in Ninive civitate, sed aliquid etiam significaverunt, quod modum illius civitatis excedat : sicut gestum est, quod ipse Propheta in ventre ceti triduo fuit, et tamen alium significavit in pro-

cette ville, était figurée l'Église des gentils, qui a été détruite en quelque façon par la pénitence, en ce qu'elle n'est plus ce qu'elle était; comme c'est Jésus-Christ qui a opéré en elle ce changement, c'est lui-même qui est signifié soit par les trois jours, soit par les quarante; par les quarante, parce qu'il demeura autant de temps avec ses disciples après sa résurrection, avant que de monter au ciel; et par les trois jours, parce qu'il ressuscita le troisième jour. Ainsi il semble que les Septante aient voulu réveiller le lecteur qui ne s'arrêtait qu'au récit de l'histoire, pour le porter à approfondir la prophétie qu'elle contient, et qu'ils lui aient dit en quelque sorte : Cherchez dans les quarante jours celui-là même en qui vous pourrez aussi trouver les trois jours; et vous trouverez que l'un s'est accompli dans son ascension, et l'autre dans sa résurrection. Il a donc fort bien pu être désigné par l'un et par l'autre nombre, dans le prophète Jonas d'une façon, dans la prophétie des Septante de l'autre, mais toujours par un seul et même esprit. J'abrége, et laisse de côté d'autres exemples où l'on croirait que les Septante se sont éloignés de la vérité hébraïque, quoique, bien entendus, on les y trouve parfaitement conformes. Aussi les apôtres se sont servis indifféremment de l'hébreu et de la version des Septante : en quoi j'ai cru devoir les imiter, parce que ce n'est qu'une même autorité divine. Mais achevons ce qui nous reste à dire.

CHAPITRE XLV.

Décadence figurative des Juifs depuis la captivité de Babylone.

Depuis que les Juifs n'eurent plus de prophètes, c'est-à-dire, après la captivité de Babylone et le rétablissement du temple, ils devinrent plus méchants qu'ils n'avaient été, bien que ce fût le temps où ils croyaient devenir meilleurs. C'est ainsi que ce peuple charnel entendait cette prophétie d'Aggée : « La gloire de cette dernière « maison sera plus grande que celle de la pre- « mière. » Mais ce qui précède fait bien voir qu'il parle ici du Nouveau Testament, lorsque, promettant clairement le Christ, il dit : « J'ébranlerai « toutes les nations, et le Désiré des nations vien- « dra. » Les Septante, par une autorité prophétique, ont rendu ces paroles dans un autre sens qui convient mieux au corps qu'à la tête, c'est-à-dire à l'Église qu'à Jésus-Christ. « Ceux, di- « sent-ils, que le Seigneur a élus parmi toutes « les nations viendront; » suivant cette parole du Sauveur dans l'Évangile : « Beaucoup d'ap- « pelés, mais peu d'élus. » En effet, c'est de ces gentils élus, comme de pierres vivantes, que la maison de Dieu est bâtie par le Nouveau Testament, maison bien plus illustre que le temple construit par Salomon et rétabli après la captivité de Babylone. Les Juifs n'eurent donc plus de prophètes depuis ce temps-là, et souffrirent même beaucoup des rois étrangers et des Romains, afin qu'on ne crût pas que cette prophétie d'Ag-

fundo inferni triduo futurum, qui Dominus est omnium Prophetarum. Quapropter si per illam civitatem recte accipitur Ecclesia gentium prophetice figurata, eversa scilicet per pœnitentiam, ut qualis fuerat jam non esset; hoc quoniam per Christum factum est in Ecclesia gentium, cujus illa Ninive figuram gerebat, sive per quadraginta dies, sive per triduum, idem ipse significatus est Christus; per quadraginta scilicet, quia tot dies peregit cum discipulis suis post resurrectionem, et ascendit in cœlum; per triduum vero, quia die tertio resurrexit : tanquam lectorem nihil aliud quam historiæ rerum gestarum inhærere cupientem, de somno excitaverint Septuaginta interpretes, iidemque Prophetæ, ad perscrutandam altitudinem prophetiæ, et quodammodo dixerint : In quadraginta diebus ipsum quære, in quo et triduum potueris invenire; illud in ascensione, hoc in ejus resurrectione reperies. Propter quod utroque numero significari convenientissime potuit, quorum unum per Jonam prophetam, alterum per Septuaginta interpretum prophetiam, tamen unus atque idem Spiritus dixit. Longitudinem fugio, ut non hæc per multa demonstrem, in quibus ab hebraica veritate putantur Septuaginta interpretes discrepare, et bene intellecti inveniuntur esse concordes. Unde etiam ego pro meo modulo vestigia sequens Apostolorum, quia et ipsi ex utrisque, id est, ex hebræis et ex Septuaginta, testimonia prophetica posuerunt, utraque auctoritate utendum putavi, quoniam utraque una atque divina est. Sed jam quæ restant, ut possumus, exsequamur.

CAPUT XLV.

Quod Judæi post instaurationem templi continuis adversitatibus sint afflicti, ut probaretur alterius templi ædificationem propheticis vocibus fuisse promissam.

Posteaquam gens Judæa cœpit non habere Prophetas, procul dubio deterior facta est, eo scilicet tempore, quo se sperabat instaurato templo post captivitatem, quæ fuit in Babylonia, futuram esse meliorem. Sic quippe intelligebat populus ille carnalis, quod prænuntiatum est per Aggæum prophetam dicentem, *Magna erit gloria domus istius novissimæ, plus quam primæ.* Quod de novo Testamento dictum esse, paulo superius demonstravit, ubi ait aperte Christum promittens, *Et movebo omnes gentes, et veniet Desideratus cunctis gentibus.* Quo loco Septuaginta interpretes alium sensum magis corpori quam capiti, hoc est, magis Ecclesiæ quam Christo convenientem prophetica auctoritate dixerunt : *Venient quæ electa sunt Domini de cunctis gentibus*, id est, homines, de quibus ipse Jesus in Evangelio, *Multi*, inquit, *vocati, pauci vero electi.* Talibus enim electis gentium, domus Dei ædificatur per Testamentum novum lapidibus vivis, longe gloriosior, quam templum illud fuit, quod a rege Salomone constructum est, et post captivitatem instauratum. Propter hoc ergo nec Prophetas ex illo tempore habuit illa gens, et multis cladibus afflicta est ab alienigenis regibus, ipsisque Romanis, ne hanc Aggæi

gée eût été accomplie dans le rétablissement du temple.

Peu de temps après ils furent subjugués par Alexandre ; et quoique ce prince n'ait pas ravagé leur pays, parcequ'ils n'osèrent lui résister, toutefois la gloire de cette maison n'était pas aussi grande que sous la libre domination de leurs rois. Il est vrai qu'Alexandre immola des victimes dans le temple de Dieu ; mais ce fut moins par une véritable piété que par une vaine superstition, croyant qu'il devait aussi l'adorer avec les autres dieux. Après la mort d'Alexandre, Ptolémée, fils de Lagus, emmena les Juifs captifs en Égypte, et ils ne retournèrent en Judée que sous Ptolémée Philadelphe, son successeur, celui qui fit traduire l'Écriture par les Septante. Ensuite ils eurent sur les bras les guerres rapportées aux livres des Machabées. Après ils furent vaincus par Ptolémée Épiphane, roi d'Alexandrie, et contraints cruellement par Antiochus, roi de Syrie, d'adorer les idoles ; et le temple souillé de toutes sortes d'abominations, jusqu'à ce qu'il fût purifié de toute cette idolâtrie par la valeur de Judas Machabée, grand capitaine, qui défit les chefs de l'armée d'Antiochus.

A peu de temps de là, un certain Alcimus usurpa la souveraine sacrificature, quoiqu'il ne fût pas de la race sacerdotale, ce qui était un attentat. Environ cinquante ans après, pendant lesquels même ils ne furent pas en paix, bien qu'ils eussent quelques succès favorables, Aristobule prit le diadème, et fut ensemble roi et pontife. C'est le premier roi qu'ils eurent après la captivité de Babylone, tous les autres depuis ce temps-là n'ayant porté que la qualité de chefs ou de princes, qualité qu'implique celle de roi, mais sans réciprocité. Alexandre succéda à Aristobule dans le sacerdoce et la royauté, et l'on dit qu'il maltraita fort ses sujets. Sa femme Alexandra fut, après lui, reine des Juifs ; et depuis ce temps leurs maux augmentèrent toujours. Comme ses deux fils Aristobule et Hyrcan se disputaient l'empire, ils attirèrent les armes romaines contre les Juifs, parce qu'Hyrcan implora leur secours contre son frère. Rome alors avait déjà dompté l'Afrique et la Grèce, et porté ses armes victorieuses en beaucoup d'autres parties du monde ; en sorte qu'elle était comme accablée du poids de sa propre grandeur. Elle avait été agitée de furieuses séditions qui furent suivies de la révolte des alliés, et ensuite des guerres civiles ; et les forces de la république étaient tellement abattues qu'elle ne pouvait encore subsister longtemps. Pompée, l'un des plus grands capitaines du peuple romain, étant entré en Judée, prit la ville de Jérusalem, ouvrit le temple comme vainqueur, non pour adorer le vrai Dieu, mais pour profaner son sanctuaire, et pénétra dans le Saint des Saints, ce qui n'était permis qu'au grand-prêtre. Après avoir confirmé le pontificat d'Hyrcan, et établi Antipater gouverneur de la Judée, il emmena Aristobule prisonnier avec lui. Les Juifs devin-

prophetiam in illa instauratione templi opinaretur impletam.

Non multo enim post adveniente Alexandro subjugata est ; quando etsi nulla facta est vastatio, quoniam non sunt ausi ei resistere, et ideo placatum facillime subditi receperunt, non erat tamen gloria tanta domus illius, quanta fuit in suorum regum libera potestate. Hostias sane Alexander immolavit in Dei templo, non ad ejus cultum vera pietate conversus, sed impia vanitate cum diis eum falsis colendum putans. Deinde Ptolemæus, Lagi filius, quod supra memoravi, post Alexandri mortem, captivos inde in Ægyptum transtulit, quos ejus successor Ptolemæus Philadelphus benevolentissime inde dimisit : per quem factum est, quod paulo ante narravi, ut Septuaginta interpretum Scripturas haberemus. Deinde contriti sunt bellis, quæ in Machabæorum libris explicantur. Post hæc capti a rege Alexandriæ Ptolemæo, qui est appellatus Epiphanes; inde ab Antiocho, rege Syriæ, multis et gravissimis malis ad idola colenda compulsi, templumque ipsum repletum sacrilegis superstitionibus gentium, quod tamen dux eorum strenuissimus Judas, qui etiam Machabæus dictus est, Antiochi ducibus pulsis, ab omni illa idololatriæ contaminatione mundavit.

Non autem multo post Alcimus quidam per ambitionem, cum a genere sacerdotali esset alienus, quod nefas erat, pontifex factus est. Hinc jam post annos ferme quinquaginta, in quibus eis tamen pax non fuit, quamvis aliqua et prospere gesserint, primus apud eos Aristobulus assumpto diademate, et rex et pontifex factus est. Antea quippe, ex quo de Babyloniæ captivitate reversi sunt, templumque instauratum est, non reges, sed duces vel principes habuerunt : quamvis et qui rex est, possit dici princeps a principatu imperandi, et dux eo quod sit ductor exercitus : sed non continuo quicumque principes vel duces sunt, etiam reges dici possunt, quod iste Aristobulus fuit. Cui successit Alexander, etiam ipse rex et pontifex, qui crudeliter in suos regnasse traditur. Post hunc uxor ejus Alexandra regina Judæorum fuit, ex cujus tempore et deinceps mala sunt eos secuta graviora. Filii quippe hujus Alexandræ Aristobulus et Hyrcanus inter se de imperio dimicantes, vires adversus Israeliticam gentem provocavere Romanas. Hyrcanus namque ab eis contra fratrem poposcit auxilium. Tunc jam Roma subjugaverat Africam, subjugaverat Græciam, lateque etiam aliis orbis partibus imperans tanquam se ipsam ferre non valens, sua se quodammodo magnitudine fregerat. Pervenerat quippe ad seditiones domesticas graves, atque inde ad bella socialia, moxque civilia, tantumque se comminuerat atque attriverat, ut ei mutandus reipublicæ status, quo regeretur regibus, immineret. Pompeius ergo populi Romani præclarissimus princeps, Judæam cum exercitu ingressus civitatem capit, templum reserat, non devotione supplicis, sed jure victoris, et ad sancta sanctorum, quo nisi summum sacerdotem non licebat intrare, non ut venerator, sed ut profanator accedit : confirmatoque Hyrcani pontificatu, et subjugatæ genti imposito custode Antipatro, quos tunc procuratores vocabant, vinctum secum Aristobulum ducit. Ex illo Judæi etiam tributarii Romano-

rent alors tributaires des Romains. Ensuite Cassius pilla le temple ; et quelques années après les Juifs eurent même pour roi un étranger, Hérode, sous le règne duquel naquit le Christ. Le temps prédit par le patriarche Jacob, « Le sceptre ne « sortira pas de Juda, jusqu'à ce que vienne « celui à qui la promesse est faite, et il sera l'at« tente des nations ; » ce temps, dis-je, était déjà accompli. Les Juifs ne manquèrent donc point de rois de leur nation jusqu'à cet Hérode; et ainsi le temps où celui pour qui les promesses du Nouveau Testament étaient réservées, afin qu'il fût l'attente des nations ; le temps, dis-je, où il devait venir au monde, était arrivé. Or les nations ne pourraient pas attendre, comme elles font, son avénement glorieux, où il doit exercer ses jugements sur les hommes, si elles ne croyaient en cet autre avénement où il a souffert d'être jugé par les hommes.

CHAPITRE XLVI.

Naissance du Sauveur, et dispersion des Juifs par toute la terre.

Sous le règne d'Hérode en Judée, et l'empereur Auguste ayant donné la paix au monde, après que toute l'autorité de la république romaine fut passée entre ses mains, le Christ naquit, selon la prophétie, à Bethléem, ville de Juda, et naquit visiblement d'une vierge comme homme, quoiqu'invisiblement il fût Dieu et fils de Dieu. Le prophète l'avait ainsi prédit en ces termes : « Voici ve« nir le temps qu'une vierge concevra et enfantera « un fils qui sera appelé Emmanuël, c'est-à-dire « Dieu avec nous. » Il fit plusieurs miracles pour faire connaître sa divinité, dont l'Évangile rapporte quelques-uns qu'elle croit suffisants pour la prouver. Le premier est sa naissance miraculeuse ; et le dernier, sa résurrection et son ascension au ciel. Pour les Juifs qui l'ont fait mourir, et qui n'ont pas voulu croire en lui parce qu'il fallait qu'il mourût et qu'il ressuscitât, ils ont été chassés de leur pays par les Romains, et dispersés par toute la terre. Ainsi ils nous rendent témoignage, par leurs Écritures, que nous n'avons pas inventé les prophéties qui parlent de Jésus-Christ. Plusieurs même d'entre eux les ayant considérées avant la passion, mais surtout après la résurrection, ont cru en lui, et c'est d'eux qu'il est dit : « Quand « le nombre des enfants d'Israël égalerait le sable « de la mer, il n'y en aura qu'un petit reste de « sauvés. » Les autres ont été aveuglés, suivant cette prédiction : « Qu'en récompense leur table « devienne pour eux un piége et une pierre d'achop« pement ; que leurs yeux soient obscurcis afin « qu'ils ne voient point, et faites que leur dos « soit toujours courbé. » Ainsi, en cela même qu'ils n'ajoutent point foi à ces Écritures, les leurs s'accomplissent en eux, encore qu'ils soient assez aveugles pour ne le pas voir ; à moins qu'on ne dise que les chrétiens ont supposé les prophéties des sibylles ou autres touchant Jésus-Christ. Mais, sans nous arrêter à celles-là, nous nous contentons de celles que nos ennemis nous fournissent malgré eux, et dont ils sont eux-mêmes

rum esse cœperunt. Postea Cassius etiam templum expoliavit. Deinde post paucos annos etiam Herodem alienigenam regem habere meruerunt, quo regnante natus est Christus. Jam enim venerat plenitudo temporis significata prophetico Spiritu per os patriarchæ Jacob, ubi ait : *Non deficiet princeps ex Juda, neque dux de femoribus ejus, donec veniat cui repositum est, et ipse exspectatio gentium.* Non ergo defuit Judæorum princeps ex Judæis, usque ad istum Herodem, quem primum acceperunt alienigenem regem. Tempus ergo jam erat, ut veniret ille cui repositum erat, quod novo promissum est Testamento, ut ipse esset exspectatio gentium. Fieri autem non posset, ut exspectarent gentes eum venturum, sicut eum cernimus exspectari, ut veniat ad faciendum judicium in claritate potentiæ, nisi prius in eum crederent, cum venit ad patiendum judicium in humilitate patientiæ.

CAPUT XLVI.

De ortu Salvatoris nostri, et de dispersione Judæorum per omnes gentes.

Regnante ergo Herode in Judæa, apud Romanos autem jam mutato reipublicæ statu, imperante Cæsare Augusto, et per eum orbe pacato, natus est Christus secundum præcedentem prophetiam in Bethlehem Judæ, homo manifestus ex homine virgine, Deus occultus ex Deo Patre. Sic enim propheta prædixerat : *Ecce virgo in utero accipiet, et pariet filium, et vocabunt nomen ejus Emmanuel, quod est interpretatum, Nobiscum Deus.* Qui ut in se commendaret Deum, miracula multa fecit; ex quibus quædam, quantum ad eum prædicandum satis esse visum est, Scriptura evangelica continet. Quorum primum est, quod tam mirabiliter natus est : ultimum autem, quod cum suo resuscitato a mortuis corpore ascendit in cœlum. Judæi autem, qui eum occiderunt, et in eum credere noluerunt, quia oportebat eum mori et resurgere, vastati infelicius a Romanis, funditusque a suo regno, ubi jam eis alienigenæ dominabantur, eradicati dispersique per terras (quandoquidem ubique non desunt), per Scripturas suas testimonio nobis sunt prophetias nos non finxisse de Christo ; quas plurimi eorum considerantes, et ante passionem, et maxime post ejus resurrectionem crediderunt in eum, de quibus prædictum est, *Si fuerit numerus filiorum Israel sicut arena maris, reliquiæ salvæ fient.* Cæteri vero excæcati sunt de quibus prædictum est, *Fiat mensa eorum coram ipsis in laqueum, et in retributionem, et in scandalum. Obscurentur oculi eorum, ne videant; et dorsum illorum semper incurva.* Proinde cum Scripturis nostris non credunt, complentur in eis suæ, quas cæci legunt : nisi forte quis dixerit illas prophetias Christianos finxisse de Christo, quæ Sibyllæ nomine, vel aliorum proferuntur, si quæ sunt, quæ non pertinent ad populum Judæorum. Nobis quidem illæ sufficiunt, quæ de nostrorum inimicorum codicibus proferuntur, quos agnoscimus propter hoc testimonium, quod nobis inviti perhibent eosdem codices habendo atque servando, per omnes gentes etiam

les dépositaires; et nous les recevons d'autant plus, qu'elles prédisent aussi cet événement. Dans les psaumes qu'ils lisent tous les jours, il y a cette prophétie : « C'est mon Dieu, il me pré« viendra par sa miséricorde. Mon Dieu m'a dit, « en me parlant de mes ennemis : Ne les tuez pas, « de peur qu'ils n'oublient votre loi; mais disper« sez-les par votre puissance. » Dieu donc a fait voir sa miséricorde à l'Église dans les Juifs ses ennemis, parce que, comme dit l'Apôtre : « Leur « crime est le salut des gentils. » Et il ne les a pas tués, c'est-à-dire qu'il n'a pas entièrement détruit le judaïsme, de peur qu'ayant oublié la loi de Dieu, ils ne nous pussent rendre le témoignage dont nous parlons. Aussi ne s'est-il pas contenté de dire, « Ne les tuez pas, de peur qu'ils « n'oublient votre loi; » mais il ajoute : « Disper« sez-les. » Si avec ce témoignage des Écritures ils demeuraient dans leur pays, sans être dispersés partout, l'Église, qui est répandue par toute la terre, ne les pourrait pas avoir de tous côtés pour témoins des prophéties qui regardent Jésus-Christ.

CHAPITRE XLVII.

Si, avant l'incarnation de Jésus-Christ, d'autres que les Juifs ont appartenu à la cité de Dieu.

Si d'autres que le peuple juif ont prophétisé quelque chose du Christ, c'est pour nous une accumulation de preuves; mais nous n'avons pas autrement besoin de leur témoignage. En effet, nous ne l'alléguons que pour montrer qu'il est assez croyable qu'il y en a eu aussi parmi les autres peuples à qui ce mystère a été révélé, et qui ont été poussés à le prédire, soit qu'ils aient été faits eux-mêmes participants de cette grâce, ou qu'ils en aient été instruits par les démons, que nous savons avoir confessé Jésus-Christ présent, tandis que les Juifs ne le reconnaissaient pas. Aussi je ne crois pas que les Juifs mêmes osent soutenir que personne qu'eux n'ait servi le vrai Dieu, depuis l'élection de Jacob et la réprobation d'Ésaü. A la vérité, il n'y a point eu d'autre peuple que celui-là qui ait été proprement appelé le peuple de Dieu ; mais ils ne peuvent nier qu'il n'y ait eu quelques personnes parmi les autres nations qui aient été de véritables Israélites, en tant que citoyens de la céleste patrie. S'ils le nient, il est aisé de les convaincre par l'exemple de Job, cet homme saint et admirable, qui n'était ni Juif ni prophète, mais un étranger originaire d'Idumée, que l'Écriture néanmoins loue si hautement, qu'elle déclare que nul homme de son temps ne lui était comparable pour la piété. Bien que l'histoire ne dise pas en quel temps il vivait, nous conjecturons par son livre, que les Juifs, pour son excellence, mettent entre les canoniques, qu'il est venu au monde environ trois générations après le patriarche Jacob. Or je ne doute point que ce ne soit un effet de la providence de Dieu, que nous ayons appris par l'exemple de celui-ci qu'il y en a pu avoir parmi les autres peuples qui aient appartenu à la Jérusalem spirituelle. Mais il faut croire que cette grâce n'a été faite qu'à ceux à

ipsos esse dispersos, quaquaversum Christi Ecclesia dilatatur. Nam prophetia in Psalmis, quos etiam legunt, de hac re præmissa est, ubi scriptum est : *Deus meus, misericordia ejus præveniet me. Deus meus demonstravit mihi in inimicis meis, ne occideris eos, ne quando obliviscantur legem tuam : disperge eos in virtute tua.* Demonstravit ergo Deus Ecclesiæ in ejus inimicis Judæis gratiam misericordiæ suæ, quoniam, sicut dicit Apostolus, delictum illorum, salus gentibus. Et ideo non eos occidit, id est, non in eis perdidit quod sunt Judæi, quamvis a Romanis fuerint devicti et oppressi; ne obliti legem Dei, ad hoc, de quo agimus, testimonium nihil valerent. Ideo parum fuit, ut diceret, *Ne occideris eos, ne quando obliviscantur legem tuam :* nisi etiam adderet, *Disperge eos :* quoniam si cum isto testimonio Scripturarum in sua tantummodo terra, non ubique essent, profecto Ecclesia quæ ubique est, eos prophetiarum, quæ de Christo præmissæ sunt, testes in omnibus gentibus habere non posset.

CAPUT XLVII.

An ante tempora christiana aliqui fuerint extra Israeliticum genus, qui ad cœlestis civitatis consortium pertinerent.

Quapropter quisquis alienigena, id est, non ex Israel progenitus, nec ab illo populo in canonem sacrarum litterarum receptus, legitur aliquid prophetasse de Christo, si in nostram notitiam venit, aut venerit, ad cumulum a nobis commemorari potest : non quo necessarius sit, etiamsi desit, sed quia non incongrue creditur fuisse et in aliis gentibus homines, quibus hoc mysterium revelatum est, et qui hoc etiam prædicere impulsi sunt, sive participes ejusdem gratiæ fuerint, sive expertes, sed per malos angelos docti sunt, quos etiam præsentem Christum, quem Judæi non agnoscebant, scimus fuisse confessos. Nec ipsos Judæos existimo audere contendere, neminem pertinuisse ad Deum, præter Israelitas, ex quo propago Israel esse cœpit, reprobato ejus fratre majore. Populus enim revera, qui proprie Dei populus diceretur, nullus alius fuit : homines autem quosdam non terrena, sed cœlesti societate ad veros Israelitas supernæ cives patriæ pertinentes etiam in aliis gentibus fuisse, negare non possunt : quia si negant, facillime convincuntur de sancto et mirabili viro Job, qui nec indigena, nec proselytus, id est advena populi Israel fuit; sed ex gente Idumæa genus ducens, ibi ortus, ibidem mortuus est : qui divino sic laudatur eloquio, ut quod ad justitiam pietatemque attinet, nullus ei homo suorum temporum coæquetur. Quæ tempora ejus quamvis non inveniamus in Chronicis, colligimus tamen ex libro ejus, quem pro sui merito Israelitæ in auctoritatem canonicam receperunt, tertia generatione posteriorem fuisse quam Israel. Divinitus autem provisum fuisse non dubito, ut ex hoc uno sciremus etiam per alias gentes esse potuisse qui secundum Deum vixerunt eique placuerunt, pertinentes ad spiritualem Jerusalem. Quod nemini concessum fuisse creden-

qui l'unique médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme, a été révélé; et que son incarnation leur était prédite avant qu'elle arrivât, comme elle nous a été annoncée depuis qu'elle est arrivée; en sorte qu'une seule et même foi conduise par lui à Dieu tous ceux qui sont prédestinés pour être sa cité, sa maison et son temple. Pour toutes les autres prophéties de Jésus-Christ qu'on produit d'ailleurs, on peut penser que les chrétiens les ont inventées. C'est pourquoi il n'est rien de plus fort contre tous ceux qui voudraient révoquer en doute notre foi, ni de plus propre pour nous y affermir, si nous prenons les choses comme il faut, que les prophéties de Jésus-Christ tirées des livres des Juifs, qui, ayant été arrachés de leur pays et dispersés par tout le monde pour servir de témoignage à la foi de l'Église, sont cause qu'elle fleurit partout.

CHAPITRE XLVIII.

La prophétie d'Aggée touchant la seconde maison de Dieu, qui doit être plus illustre que la première, ne s'entend pas du temple de Jérusalem, mais de l'Église.

Cette maison de Dieu est bien plus auguste que la première, faite de bois et de pierre, et où l'art avait employé toute sorte de matériaux précieux. La prophétie d'Aggée n'a donc pas été accomplie dans le rétablissement de ce temple, attendu que, depuis qu'il fut rebâti, il ne fut pas si fameux qu'il était du temps de Salomon. On peut dire même qu'il perdit beaucoup de sa gloire, d'abord par les prophéties qui vinrent à cesser, et ensuite par les diverses calamités qui affligèrent les Juifs jusqu'à leur entière désolation; mais pour cette nouvelle maison qui appartient au Nouveau Testament, elle est d'autant plus illustre qu'elle est composée de pierres vivantes, c'est-à-dire, des fidèles renouvelés par l'Esprit de Dieu. Elle a été figurée par le rétablissement du temple de Salomon, parce que, dans le langage prophétique, ce rétablissement signifie le Nouveau Testament. Ainsi, lorsque Dieu a dit, par le prophète dont nous parlons, « Je donnerai la paix en ce lieu-ci; » comme ce lieu désignait l'Église qui devait être bâtie par Jésus-Christ, on ne doit entendre autre chose par là, sinon : Je donnerai la paix; au lieu que celui-ci signifie : Parce que toutes les choses qui sont figures d'autres semblent en quelque sorte en tenir la place; comme l'Apôtre a dit, « La pierre était Jésus-Christ, » par la raison que celle dont il parle en était la figure. La gloire de cette maison du Nouveau Testament est donc plus grande que celle de l'Ancien; et elle paraîtra telle quand on en fera la dédicace. C'est alors que « viendra le Désiré « des nations, » comme le porte le texte hébreu; parce que son premier avénement ne pouvait pas être désiré de tous les peuples, qui ne connaissaient pas celui qu'ils devaient désirer, et par conséquent ne croyaient point en lui. C'est aussi alors que, selon la version des Septante, dont le sens est pareillement prophétique, « les élus du « Seigneur viendront de toutes les parties de la

dum est, nisi cui divinitus revelatus est unus mediator Dei et hominum homo Christus Jesus : qui venturus in carne sic antiquis sanctis prænuntiabatur, quemadmodum nobis venisse nuntiatus est, ut una eademque per ipsum fides omnes in Dei civitatem, Dei domum, Dei templum prædestinatos perducat ad Deum. Sed quæcumque aliorum prophetiæ de Dei per Christum Jesum gratia proferuntur, possunt putari a Christianis esse confictæ. Ideo nihil est firmius ad convincendos quoslibet alienos, si de hac re contenderint, nostrosque faciendos, si recte sapuerint, quam ut divina prædicta de Christo ea proferantur, quæ in Judæorum scripta sunt codicibus : quibus avulsis de sedibus propriis, et propter hoc testimonium toto orbe dispersis, Christi usquequaque crevit Ecclesia.

CAPUT XLVIII.

Prophetiam Aggæi, qua dixit majorem futuram gloriam domus Dei, quam primum fuisset, non in reædificatione templi, sed in Ecclesia Christi esse completam.

Hæc domus Dei majoris est gloriæ, quam fuerat illa prima lignis et lapidibus, cæterisque pretiosis rebus metallisque constructa. Non itaque Aggæi prophetia in templi illius instauratione completa est. Ex quo enim instauratum est, nunquam ostenditur habuisse tantam gloriam, quantam habuit tempore Salomonis : imo potius ostenditur primum cessatione prophetiæ fuisse domus illius gloriam diminutam, deinde ipsius gentis cladibus tantis usque ad ultimum excidium, quod factum est a Romanis, sicut ea quæ supra sunt commemorata testantur. Hæc autem domus ad novum pertinens Testamentum, tanto utique majoris est gloriæ, quanto meliores sunt lapides vivi, quibus credentibus renovatisque construitur. Sed ideo per instaurationem templi illius significata est, quia ipsa renovatio illius ædificii significat eloquio prophetico alterum Testamentum, quod appellatur novum. Quod ergo Deus dixit per memoratum prophetam, *Et dabo pacem in loco isto :* per significantem locum, ille qui eo significatur, intelligendus est : ut quia illo loco instaurato significata est Ecclesia, quæ fuerat ædificanda per Christum, nihil aliud accipiatur, quod dictum est, *Dabo pacem in loco isto*; nisi, Dabo pacem in loco, quem significat locus iste. Quoniam omnia significantia videntur quodammodo earum rerum, quas significant, sustinere personas : sicut dictum est ab Apostolo, *Petra erat Christus;* quoniam petra illa, de qua hoc dictum est, significabat utique Christum. Major est itaque gloria domus hujus novi Testamenti, quam domus prioris veteris Testamenti : et tunc apparebit major, cum dedicabitur. Tunc enim *veniet Desideratus cunctis gentibus,* sicut legitur in hebræo. Nam prius ejus adventus nondum erat desideratus omnibus gentibus. Non enim quem deberent desiderare, sciebant, in quem non crediderant. Tunc etiam secundum Septuaginta interpretes (quia et ipse propheticus sensus est), *venient quæ electa sunt Domini de cunctis gentibus.* Tunc enim vere non venient nisi electa, de quibus

« terre. » A partir de cette époque, il ne viendra rien que ce qui a été élu, et dont l'Apôtre dit : « Il nous a élus en lui avant la création du monde. » Le grand architecte qui a dit : « Beaucoup d'ap- « pelés, mais peu d'élus, » n'entendait pas que ceux qui, ayant été appelés au festin, avaient mérité qu'on les en chassât, dussent entrer dans l'édifice de cette maison, dont la durée sera éternelle, mais seulement les élus. Or, maintenant que ceux qui doivent être séparés de l'aire avec le van remplissent l'Église, la gloire de cette maison ne paraît pas aussi grande qu'elle le semblera lorsque chacun sera toujours où il sera une fois.

CHAPITRE XLIX.

Elus et réprouvés mêlés ensemble ici-bas.

Durant ce siècle pervers, en ces tristes jours où l'Église par des humiliations passagères s'acquiert une grandeur immortelle pour l'avenir, et est exercée par une infinité de craintes, de douleurs, de travaux et de tentations, sans avoir d'autre joie que l'espérance, si elle se réjouit comme il faut; beaucoup de réprouvés sont mêlés avec les élus, et les uns et les autres sont renfermés comme dans ce filet de l'Évangile, où ils nagent pêle-mêle dans la mer de ce monde, jusqu'à ce que tous arrivent au rivage, où les méchants seront séparés des bons, et Dieu habitera dans les bons comme dans son temple, pour être tout en tous. Ainsi nous voyons maintenant s'accomplir cette parole de celui qui disait, dans le psaume : « J'ai fait entendre ma voix, et ils se « sont multipliés sans nombre. » Cela se fait maintenant, depuis qu'il a publié et annoncé d'abord par la bouche de Jean-Baptiste son précurseur, et en second lieu par sa propre bouche : « Faites pénitence, car le royaume des cieux est « proche. » Il a choisi des disciples qu'il a aussi nommés apôtres, sans naissance, sans nom, illettrés, afin d'être et de faire en eux tout ce qu'ils seraient et feraient de grand. Il y en eut un d'eux qui n'était pas digne de son choix ; mais, usant bien d'une mauvaise chose, il s'en servit pour accomplir ce qui était ordonné touchant sa passion, et pour apprendre, par son exemple, à son Église à supporter les méchants. Ensuite, après avoir passé sur la terre en semant l'Évangile, il souffrit, mourut et ressuscita, montrant par sa passion ce que nous devons endurer pour la vérité, et par sa résurrection ce que nous devons espérer pour l'éternité, sans parler du profond mystère de son sang répandu pour la rémission des péchés. Il conversa quarante jours sur terre avec ses disciples, et monta au ciel en leur présence; et dix jours après il leur envoya le Saint-Esprit de son Père qu'il leur avait promis, dont le grand signe et le signe extrêmement nécessaire était alors, en ceux qui l'avaient reçu, qu'ils parlaient toute sorte de langues, pour montrer l'unité de l'Église catholique qui devait se répandre parmi toutes les nations et ainsi parler toute sorte de langues.

dicit Apostolus, *Sicut elegit nos in ipso ante mundi constitutionem.* Ipse quippe architectus, qui dixit, *Multi vocati, pauci autem electi*, non de his qui vocati sic venerunt, ut de convivio projicerentur, sed de electis demonstraturus est ædificatam domum, quæ nullam deinceps formidabit ruinam. Nunc autem, quando et hi replent ecclesias, quos tanquam in area ventilatio separabit, non apparet tanta gloria domus hujus, quanta tunc apparebit, quando quisquis ibi erit, semper erit.

CAPUT XLIX.

De indiscreta multiplicatione Ecclesiæ, qua in hoc sæculo multi reprobi miscentur electis.

In hoc ergo maligno sæculo, in his diebus malis, ubi per humilitatem præsentem futuram comparat Ecclesia celsitudinem, et timorum stimulis, dolorum tormentis, laborum molestiis, tentationum periculis eruditur, sola spe gaudens, quando sanum gaudet, multi reprobi miscentur bonis; et utrique tanquam in sagenam evangelicam colliguntur; et in hoc mundo, tanquam in mari, utrique inclusi retibus indiscrete natant, donec perveniatur ad littus, ubi mali segregentur a bonis, et in bonis tanquam in templo suo, sit Deus omnia in omnibus. Proinde vocem nunc agnoscimus ejus impleri, qui loquebatur in Psalmo, atque dicebat, *Annuntiavi, et locutus sum, multiplicati sunt super numerum.* Hoc fit nunc, ex quo primum per os præcursoris sui Joannis, deinde per os proprium annuntiavit, et locutus est, dicens, *Agite pænitentiam, appropinquavit enim regnum cælorum.* Elegit discipulos, quos et Apostolos nominavit, humiliter natos, inhonoratos, illitteratos; ut quidquid magnum essent et facerent, ipse in eis esset et faceret. Habuit inter eos unum, quo malo utens bene, et suæ passionis dispositum impleret, et Ecclesiæ suæ tolerandorum malorum præberet exemplum. Seminato, quantum per ejus oportebat præsentiam corporalem, sancto Evangelio, passus est, mortuus est, resurrexit : passione ostendens quid sustinere pro veritate, resurrectione quid sperare in æternitate debeamus; excepta altitudine sacramenti, qua sanguis ejus in remissionem peccatorum fusus est. Conversatus est in terra quadraginta dies cum discipulis suis, atque ipsis videntibus ascendit in cœlum, et post dies decem misit promissum Spiritum sanctum : cujus venientis in eos qui crediderant, tunc signum erat maximum et maxime necessarium, ut unusquisque eorum linguis omnium gentium loqueretur : ita significans unitatem catholicæ Ecclesiæ per omnes gentes futuram, ac sic linguis omnibus locuturam.

CAPUT L.

De prædicatione Evangelii, quæ per passiones prædicantium clarior et potentior facta est.

Deinde secundum illam prophetiam, *Ex Sion lex pro-*

CHAPITRE L.

Prédication de l'Évangile, plus célèbre encore et plus efficace par la passion de ceux qui l'annonçaient.

Dans la suite, selon cette prophétie, « La loi « sortira de Sion, et la parole du Seigneur de « Jérusalem, » et suivant la prédiction du Sauveur même, lorsque, après sa résurrection, il ouvrit l'esprit à ses disciples étonnés, pour leur faire entendre les Écritures, et leur dit : « Il « fallait, selon qu'il est écrit, que le Christ souf« frît, et qu'il ressuscitât le troisième jour, et qu'on « prêchât en son nom la pénitence et la rémission « des péchés dans toutes les nations, en com« mençant par Jérusalem; » et lorsque, comme ils s'enquéraient de son dernier avénement, il leur répondit : « Ce n'est pas à vous à savoir les « temps ou les moments dont mon Père s'est ré« servé la disposition; mais vous recevrez la vertu « du Saint-Esprit qui viendra en vous, et vous « me rendrez témoignage à Jérusalem, et dans « toute la Judée et la Samarie, et jusqu'aux ex« trémités de la terre; » suivant, dis-je, toutes ces choses, l'Église se répandit d'abord à Jérusalem, et de là en Judée et en Samarie; et l'Évangile fut ensuite porté aux gentils par le ministère de ceux que Jésus-Christ avait lui-même allumés comme des flambeaux pour éclairer toute la terre, et embrasés du Saint-Esprit. Il leur avait dit : « Ne craignez point ceux qui tuent le corps, « mais qui ne peuvent tuer l'âme; » et le feu de la charité, qui brûlait leur cœur, étouffait en eux toute crainte. Il ne s'est pas seulement servi pour la prédication de l'Évangile de ceux qui l'avaient vu et entendu avant et après sa passion et sa résurrection; ceux qui leur ont succédé ont aussi porté sa parole par tout le monde parmi de sanglantes persécutions, Dieu se déclarant en leur faveur par plusieurs prodiges et par divers dons du Saint-Esprit; afin que les gentils, croyant en celui qui a été crucifié pour les racheter, révérassent avec un amour digne de chrétiens le sang des martyrs qu'ils avaient répandu dans l'aveuglement d'une fureur diabolique, et que les rois mêmes dont les édits ravageaient l'Église se soumissent humblement à ce nom que leur cruauté s'était efforcée d'exterminer, et qu'ils commençassent à persécuter les faux dieux, pour l'amour desquels ils avaient auparavant persécuté les adorateurs du vrai Dieu.

CHAPITRE LI.

Les hérétiques utiles à l'Église.

Mais le diable, voyant qu'on abandonnait les temples des démons, et que tout le monde courait au nom du Sauveur et du Médiateur, suscita les hérétiques pour combattre la doctrine chrétienne sous le nom de chrétiens, comme s'il pouvait y avoir dans la cité de Dieu des personnes de sentiments contraires, comme on a vu des philosophes dans la cité de confusion en avoir d'entièrement opposés. Si donc ceux qui, dans l'Église de Jésus-Christ, ont des opinions mauvaises et dangereuses, après en avoir été repris, y persistent opiniâtrément, et refusent de se rétracter de leurs dogmes pernicieux, ils deviennent hérétiques, et une fois sortis de l'Église, elle les regarde comme des ennemis qui servent à l'exercer. Tout hérétiques qu'ils sont, ils

diet, et verbum Domini ex Jerusalem: et secundum ipsius Domini Christi prædicta, ubi post resurrectionem stupentibus eum discipulis suis *aperuit sensum, ut intelligerent Scripturas, et dixit eis, Quoniam sic scriptum est, et sic oportebat Christum pati, et resurgere a mortuis tertio die, et prædicari in nomine ejus pœnitentiam et remissionem peccatorum per omnes gentes, incipientibus ab Jerusalem;* et ubi rursus eis de adventu ejus novissimo requirentibus respondit, atque ait, *Non est vestrum scire tempora vel momenta quæ Pater posuit in sua potestate : sed accipietis virtutem Spiritus sancti supervenientem in vos, et eritis mihi testes in Jerusalem, et in tota Judæa et Samaria, et usque in fines terræ :* primum se ab Jerusalem diffudit Ecclesia, et cum in Judæa atque Samaria plurimi credidissent, et in alias gentes itum est, eis annuntiantibus Evangelium, quos ipse, sicut luminaria, et aptaverat verbo, et accenderat Spiritu sancto. Dixerat enim eis, *Nolite timere eos qui corpus occidunt, animam autem non possunt occidere.* Qui ut frigidi timore non essent, igne charitatis ardebant. Denique per ipsos, non solum qui eum et ante passionem et post resurrectionem viderant et audierant, verum etiam post obitum eorum per posteros eorum, inter horrendas persecutiones et varios cruciatus ac funera martyrum prædicatum est toto orbe Evangelium, contestante Deo signis, et ostentis, et variis virtutibus, et Spiritus sancti muneribus : ut populi gentium credentes in eum, qui pro eorum redemptione crucifixus est, christiano amore venerarentur sanguinem martyrum, quem diabolico furore fuderunt; ipsique reges, quorum legibus vastabatur Ecclesia, ei nomini salubriter subderentur, quod de terra crudeliter auferre conati sunt, et falsos deos inciperent persequi, quorum causa cultores Dei veri fuerant antea persecuti.

CAPUT LI.

Quod etiam per hæreticorum dissensiones fides catholica roboretur.

Videns autem diabolus templa dæmonum deseri, et in nomen liberantis Mediatoris currere genus humanum, hæreticos movit, qui sub vocabulo christiano doctrinæ resisterent christianæ, quasi possent indifferenter sine ulla correptione haberi in civitate Dei, sicut civitas confusionis indifferenter habuit philosophos inter se diversa et adversa sentientes. Qui ergo in Ecclesia Christi morbidum aliquid pravumque sapiunt, si correpti ut sanum rectumque sapiant, resistunt contumaciter, suaque pestifera et mortifera dogmata emendare nolunt, sed defensare persistunt; hæretici fiunt, et foras exeuntes habentur in exercentibus inimicis. Etiam sic quippe veris illis

ne laissent pas d'être utiles aux vrais catholiques qui sont les membres de Jésus-Christ, Dieu se servant bien des méchants même, et toutes choses contribuant à l'avantage de ceux qui l'aiment. En effet, tous les ennemis de l'Église, quelque erreur qui les aveugle, ou quelque passion qui les anime, s'ils reçoivent le pouvoir de l'affliger corporellement, ils exercent sa patience; et s'ils la combattent seulement par leurs mauvais sentiments, ils exercent sa sagesse: mais, de quelque façon que ce soit, ils lui donnent toujours sujet de pratiquer la bienveillance ou la générosité envers ses ennemis, soit qu'elle agisse avec eux dans des conférences paisibles, ou par une discipline terrible. C'est pourquoi le diable, qui est le prince de la cité des impies, a beau soulever ses suppôts contre la cité de Dieu étrangère en ce monde, il ne lui saurait nuire. Dieu ne la laisse point sans consolation dans l'adversité, de peur qu'elle ne s'abatte; ni sans exercice dans la prospérité, de peur qu'elle ne s'élève, tempérant ainsi l'un par l'autre, suivant cette parole du psaume: « Vos consolations ont rempli « mon âme de joie, à proportion des douleurs « qui affligent mon cœur; » et suivant ce que dit l'Apôtre: « Réjouissez-vous en espérance, et « soyez patients dans la tribulation. »

Quant à ce que dit le même docteur, que « tous « ceux qui veulent vivre saintement en Jésus-« Christ seront persécutés, » il ne faut pas s'imaginer que cela puisse manquer en aucun temps, puisque, lors même que l'Église est à couvert de la violence de ceux du dehors, ce qui n'est pas une petite consolation pour les faibles, il y en a toujours beaucoup au dedans qui affligent cruellement le cœur des fidèles par leur mauvaise conduite, en ce qu'ils sont cause qu'on blasphème la religion chrétienne et catholique; et cette injure qu'ils lui font leur est d'autant plus sensible qu'ils l'aiment davantage, et qu'ils voient qu'on l'en aime moins. Ils ne sont pas non plus peu touchés lorsqu'ils considèrent que les hérétiques, qui se disent aussi chrétiens et ont les mêmes sacrements et les mêmes Écritures, en jettent dans le doute plusieurs qui veulent embrasser le christianisme, et donnent lieu de calomnier notre religion. Ce sont ces déréglements des hommes qui font souffrir la persécution à ceux qui veulent vivre saintement en Jésus-Christ, lors même que personne ne les tourmente en leur corps. Aussi le Psalmiste marque que cette persécution est intérieure, quand il dit: « A proportion des « douleurs qui affligent mon cœur. » Mais d'ailleurs, comme on sait que les promesses de Dieu sont immuables, et que l'Apôtre dit « que Dieu « connaît ceux qui sont à lui, » et qu'ainsi nul ne peut périr de ceux « qu'il a connus par sa « prescience, et prédestinés pour être conformes « à l'image de son Fils, » le Psalmiste ajoute: « Vos consolations ont rempli mon âme de joie. » Or, cette douleur qui afflige le cœur des fidèles, à cause des mœurs des mauvais ou des faux chrétiens, est utile à ceux qui la ressentent, parce qu'elle naît de la charité, qui fait qu'ils ne sont pas bien aises qu'ils se perdent, ni qu'ils empêchent les autres de se sauver. Ils reçoivent aussi

catholicis membris Christi malo suo prosunt, dum Deus utitur et malis bene, et diligentibus eum omnia cooperantur in bonum. Inimici enim omnes Ecclesiæ, quolibet errore cæcentur vel malitia depraventur, si accipiunt potestatem corporaliter affligendi, exercent ejus patientiam; si tantummodo male sentiendo adversantur, exercent ejus sapientiam; ut autem etiam inimici diligantur, exercent ejus benevolentiam, aut etiam beneficentiam, sive suadibili doctrina cum eis agatur, sive terribili disciplina. Ac per hoc diabolus princeps impiæ civitatis, adversus peregrinantem in hoc mundo civitatem Dei vasa propria commovendo, nihil ei nocere permittitur. Cui procul dubio et rebus prosperis consolatio, ut non frangatur adversis; et rebus adversis exercitatio, ut non corrumpatur prosperis, per divinam providentiam procuratur: atque ita temperatur utrumque ab alterutro, ut in Psalmo illam vocem non aliunde agnoscamus exortam, *Secundum multitudinem dolorum meorum in corde meo, consolationes tuæ jucundaverunt animam meam.* Hinc est et illud Apostoli, *Spe gaudentes, in tribulatione patientes.*

Nam et id, quod ait idem doctor, *Quicumque volunt in Christo pie vivere, persecutionem patientur*, nullis putandum est deesse posse temporibus. Quia et cum ab eis qui foris sunt non sævientibus, videtur esse tranquillitas, et revera est, plurimumque consolationis affert, maxime infirmis; non tamen desunt, imo multi sunt intus, qui corda pie viventium suis perditis moribus cruciant: quoniam per eos blasphematur christianum et catholicum nomen: quod quanto est charius eis, qui volunt pie vivere in Christo, tanto magis dolent, quod per malos intus positos fit, ut minus quam piorum mentes desiderant, diligatur. Ipsi quoque hæretici, cum cogitantur habere nomen et sacramenta christiana, et Scripturas, et professionem, magnum dolorem faciunt in cordibus piorum: quia et multi volentes esse Christiani, propter eorum dissensiones hæsitare coguntur, et multi maledici etiam in his inveniunt materiam blasphemandi Christianum nomen; quia et ipsi quoquo modo Christiani appellantur. His atque hujusmodi pravis moribus et erroribus hominum persecutionem patiuntur qui volunt in Christo pie vivere, etiam nullo infestante neque vexante corpus illorum. Patiuntur quippe hanc persecutionem non in corporibus, sed in cordibus. Unde illa vox est: *Secundum multitudinem dolorum meorum in corde meo.* Non enim ait, In corpore meo. Sed rursus quoniam cogitantur immutabilia divina promissa, et quod ait Apostolus, *Novit Dominus qui sunt ejus: Quos enim præscivit, et prædestinavit conformes imaginis Filii sui;* ex eis perire nullus potest: ideo sequitur in illo psalmo, *Consolationes tuæ jucundaverunt animam meam.* Dolor autem ipse, qui fit in cordibus piorum, quos persequuntur mores Christianorum malorum sive falsorum, prodest dolentibus; quoniam de charitate descendit, qua eos perire nolunt, nec impedire aliorum salutem. Denique magnæ consolationes fiunt etiam de

beaucoup de consolation quand ils se corrigent; et leur conversion leur donne autant de joie que leur perte leur causait de douleurs. C'est ainsi que dans ce siècle, pendant ces malheureux jours, non-seulement depuis Jésus-Christ et les apôtres, mais depuis Abel, le premier juste égorgé par son frère, jusqu'à la fin des siècles, l'Église voyage parmi les persécutions du monde et les consolations de Dieu.

CHAPITRE LII.

S'il n'y aura point de persécution contre l'Église jusqu'à l'Antechrist.

C'est pourquoi je ne pense pas qu'on doive croire légèrement ce que quelques-uns avancent, que l'Église ne souffrira plus d'autre persécution jusqu'à l'Antechrist que les dix qu'elle a souffertes, et que c'est lui qui ouvrira la onzième. Ils comptent la première sous Néron, la seconde sous Domitien, la troisième sous Trajan, la quatrième sous Antonin, la cinquième sous Sévère, la sixième sous Maximin, la septième sous Décius, la huitième sous Valérien, la neuvième sous Aurélien, et la dixième sous Dioclétien et Maximien. Ils disent que les dix plaies d'Égypte qui précédèrent la sortie du peuple de Dieu sont les figures de ces dix persécutions, et que la dernière qui arrivera sous l'Antechrist a été figurée par la onzième plaie d'Égypte, qui arriva lorsque les Égyptiens, poursuivant les Hébreux jusque dans la mer Rouge, qu'ils passèrent à pied sec, furent engloutis par le retour de ses flots. Mais je ne pense pas que ce qui s'est passé en Égypte fût une figure des persécutions de l'Église, quoique ceux qui sont de ce sentiment y trouvent des rapports fort ingénieux, mais qui ne sont fondés néanmoins que sur des conjectures de l'esprit humain, qui se trompe souvent.

Que diront-ils de la persécution où le Sauveur même fut crucifié? en quel ordre la mettront-ils? Que s'ils disent qu'il ne faut compter que celles qui concernent le corps, et non celle qui a attaqué et fait mourir la tête, que diront-ils de celle qui s'éleva à Jérusalem après que Jésus-Christ fut monté au ciel, et où saint Étienne fut lapidé; où saint Jacques, frère de saint Jean, eut la tête tranchée; où l'apôtre saint Pierre fut mis en prison, et délivré par un ange; où les fidèles furent chassés de Jérusalem; où saint Paul ravageait l'Église, et souffrit après pour elle ce qu'il lui avait fait souffrir, soit dans la Judée, ou dans les autres nations où son zèle lui faisait prêcher Jésus-Christ? Pourquoi donc veulent-ils commencer à Néron les persécutions de l'Église, puisque ce n'est que par d'horribles souffrances, qu'il serait trop long de déduire ici, qu'elle est arrivée au règne de ce prince? S'ils croient que l'on doit mettre au nombre des persécutions de l'Église toutes celles qui lui ont été suscitées par des rois, Hérode était roi, et il lui en fit une cruelle après l'ascension du Sauveur. D'ailleurs que deviendra celle de Julien, qu'ils ne mettent pas entre les dix? Dira-t-on qu'il n'a point persécuté l'Église, lui qui défendit aux chrétiens d'apprendre ou d'enseigner les let-

correctionibus eorum, quæ piorum animas tanta jucunditate perfundunt, quantis doloribus de sua perditione cruciaverunt. Sic in hoc sæculo, in his, diebus malis non solum a tempore corporalis præsentiæ Christi et Apostolorum ejus, sed ab ipso Abel, quem primum justum impius frater occidit, et deinceps usque in hujus sæculi finem, inter persecutiones mundi et consolationes Dei peregrinando procurrit Ecclesia.

CAPUT LII.

An credendum sit, nullam jam superesse, præter undecimam, quæ in ipso Antichristi tempore sit futura.

Proinde ne illud quidem temere puto esse dicendum, sive credendum, quod nonnullis visum est, vel videtur, non amplius Ecclesiam passuram persecutiones usque ad tempus Antichristi, quam quot jam passa est, id est decem, ut undecima eademque novissima sit ab Antichristo. Primam quippe computant a Nerone quæ facta est, secundam a Domitiano, a Trajano tertiam, quartam ab Antonino, a Severo quintam, sextam a Maximino, a Decio septimam, octavam a Valeriano, ab Aureliano nonam, decimam a Diocletiano et Maximiano. Plagas enim Ægyptiorum, quoniam decem fuerunt, antequam inde exire inciperet populus Dei; putant ad hunc intellectum esse referendas, ut novissima Antichristi persecutio, similis videatur undecimæ plagæ, qua Ægyptii, dum hostiliter sequerentur Hebræos, in mari Rubro, populo Dei per siccum transeunte, perierunt. Sed ego illa re gesta in Ægypto, istas persecutiones prophetice significatas esse non arbitror: quamvis ab eis, qui hoc putant, exquisite et ingeniose illa singula his singulis comparata videantur, non prophetico Spiritu, sed conjectura mentis humanæ, quæ aliquando ad verum pervenit, aliquando fallitur.

Quid enim, qui hoc sentiunt, dicturi sunt de persecutione, qua ipse Dominus crucifixus est? in quo eam numero posituri? Si autem hac excepta existimant computandum, tanquam illæ numerandæ sint, quæ ad corpus pertinent, non qua ipsum caput est appetitum et occisum; quid agent de illa, quæ, posteaquam Christus ascendit in cœlum, Jerosolymis facta est, ubi beatus Stephanus lapidatus est, ubi Jacobus frater Joannis gladio trucidatus, ubi apostolus Petrus ut occideretur inclusus et per Angelum liberatus, ubi fugati atque dispersi de Jerosolymis fratres, ubi Saulus, qui postea Paulus apostolus factus est, vastabat Ecclesiam; ubi ipse quoque jam fidem, quam persequebatur, evangelizans, qualia faciebat, est passus, sive per Judæam, sive per alias gentes, quacumque Christum ferventissimus prædicabat? Cur ergo eis a Nerone videtur ordiendum, cum ad Neronis tempora inter atrocissimas persecutiones, de quibus nimis longum est cuncta dicere, Ecclesia crescendo pervenerit? Quod si a regibus factas persecutiones in numero existimant esse debere; rex fuit Herodes, qui etiam post ascensum Domini gravissimam fecit. Deinde quid respondent etiam de Juliano, quem non numerant in decem? An ipse non est Ecclesiam persecutus, qui Christianos liberales litteras docere ac discere vetuit? Sub quo Valentinianus major, qui

tres humaines ? sous qui Valentinien, qui fut depuis empereur, perdit la charge qu'il avait dans l'armée pour avoir confessé la foi chrétienne : pour ne rien dire de ce qu'il avait commencé de faire à Antioche, s'il n'eût été effrayé par la constance admirable d'un jeune homme qui chanta tout le jour des psaumes au milieu des plus cruels tourments, parmi les ongles de fer et les chevalets. Enfin Valens, arien, frère de ce Valentinien, n'a-t-il pas allumé, de notre temps, en Orient une sanglante persécution contre l'Église ? Comme elle est répandue par tout le monde, elle peut être persécutée dans un lieu sans qu'elle le soit en l'autre : à moins qu'on ne veuille pas compter au nombre de ses persécutions celle que le roi des Goths fit en son pays aux catholiques, durant laquelle plusieurs souffrirent le martyre, ainsi que nous l'avons appris de quelques-uns de nos frères, qui se souvenaient d'en avoir été témoins dans leur enfance. Que dirai-je de celle qui vient de s'élever en Perse, et qui n'est pas encore bien éteinte ? N'a-t-elle pas été si grande, que quelques-uns ont été contraints de se retirer dans les villes romaines ? Quand je fais réflexion sur ces choses et autres semblables, il me semble qu'on ne doit pas déterminer le nombre des persécutions de l'Église. Mais aussi il n'y aurait pas moins de témérité à assurer qu'elle en doit souffrir d'autres avant celle de l'Antechrist, dont aucun chrétien ne doute. Nous laisserons donc cela indécis, le parti le plus sage et le plus sûr étant de n'en rien assurer positivement.

CHAPITRE LIII.

On ne sait point quand la dernière persécution du monde arrivera.

Pour cette dernière persécution de l'Antechrist, le Sauveur lui-même la fera cesser par sa présence. Il est écrit « qu'il le tuera du souffle de sa bouche, et qu'il l'anéantira par l'éclat de sa présence. » On demande ordinairement ici quand cela arrivera, mais mal à propos : car s'il nous était utile de le savoir, qui nous l'aurait pu mieux apprendre que Jésus-Christ, notre Dieu et notre maître, quand ses disciples l'interrogèrent là-dessus ? Ils ne s'en turent pas, mais le lui demandèrent lorsqu'il était encore ici-bas, et lui dirent : « Seigneur, sera-ce en ce temps que vous rétablirez le royaume d'Israël ? » Mais il leur répondit : « Ce n'est pas à vous à savoir les temps « dont mon Père s'est réservé la disposition. » Ils ne demandaient pas l'heure, ni le jour, ni l'année, mais le temps ; et toutefois Jésus-Christ leur fit cette réponse. C'est donc en vain que nous tâchons de déterminer les années qui restent jusqu'à la fin du monde, puisque nous apprenons de la Vérité qu'il ne nous appartient pas de le savoir. Cependant les uns en comptent quatre cents, d'autres cinq cents, et d'autres mille, depuis l'ascension du Sauveur jusqu'à son dernier avénement. Or, de dire maintenant sur quoi chacun d'eux appuie son opinion, cela serait trop long et même inutile. Ils ne se fondent que sur des conjectures humaines, sans alléguer rien de cer-

post eum tertius imperator fuit, fidei christianæ confessor exstitit, militiaque privatus est. Ut omittam quæ apud Antiochiam facere cœperat, nisi unius fidelissimi et constantissimi juvenis, qui multis, ut torquerentur, apprehensis, per totum diem primus est tortus, inter ungulas cruciatusque psallentis libertatem atque hilaritatem miratus horruisset, et in cæteris deformius erubescere timuisset. Postremo nostra memoria Valens supradicti Valentiniani frater Arianus, nonne magna persecutione per Orientis partes catholicam vastavit Ecclesiam? Quale est autem, non considerare, Ecclesiam per totum mundum fructificantem atque crescentem posse in aliquibus gentibus persecutionem pati a regibus, et quando in aliis non patitur? Nisi forte non est persecutio computanda, quando rex Gothorum in ipsa Gothia persecutus est Christianos crudelitate mirabili, cum ibi non essent nisi catholici, quorum plurimi martyrio coronati sunt : sicut a quibusdam fratribus, qui tunc illic pueri fuerant, et se ista vidisse incunctanter recordabantur, audivimus? Quid modo in Perside? nonne ita in Christianos ferbuit persecutio (si tamen jam quievit), ut fugientes inde nonnulli usque ad Romana oppida pervenerint? Hæc atque hujusmodi mihi cogitanti, non videtur esse definiendus numerus persecutionum, quibus exerceri oportet Ecclesiam. Sed rursus affirmare aliquas futuras a regibus, præter illam novissimam, de qua nullus ambigit Christianus, non minoris est temeritatis. Itaque hoc in medio relinquimus, neutram partem quæstionis hujus astruentes, sive destruentes, sed tantummodo ab affirmandi quodlibet horum audaci præsumptione revocantes.

CAPUT LIII.

De tempore novissimæ persecutionis occulto.

Illam sane novissimam persecutionem, quæ ab Antichristo futura est, præsentia sua ipse exstinguet Jesus. Sic enim scriptum est, quod *eum interficiet spiritu oris sui, et evacuabit illuminatione præsentiæ suæ.* Hic quæri solet, Quando istud erit? Importune omnino. Si enim hoc nobis nosse prodesset, a quo melius quam ab ipso Deo magistro interrogantibus discipulis diceretur? Non enim siluerunt inde apud eum; sed a præsente quæsierunt, dicentes : *Domine, si hoc tempore præsentaberis, et quando regnum Israel?* At ille : *Non est*, inquit, *vestrum scire tempora quæ Pater in sua posuit potestate.* Non utique illi de hora, vel die, vel anno, sed de tempore interrogaverant, quando istud accepere responsum. Frustra igitur annos, qui huic sæculo remanent, computare ac definire conamur, cum hoc scire non esse nostrum ex ore Veritatis audiamus. Quos tamen alii quadringentos, alii quingentos, alii etiam mille ab ascensione Domini usque ad ejus ultimum adventum compleri posse dixerunt. Quemadmodum autem quisque eorum astruat opinionem suam, longum est demonstrare, et non necessarium. Conjecturis quippe utuntur humanis, non ab eis certum aliquid de Scripturæ canonicæ auctoritate profertur. Omnium vero de

tain des Écritures canoniques. Mais celui qui a dit, « Il ne vous appartient pas de savoir les « temps dont mon Père s'est réservé la disposi- « tion, » a déjoué toutes ces supputations, et nous commande de nous tenir en repos là-dessus.

Comme néanmoins cette parole est de l'Évangile, il n'est pas surprenant qu'elle n'ait pas empêché les idolâtres de feindre des réponses des démons touchant la durée de la religion chrétienne. Voyant que tant de cruelles persécutions n'avaient servi qu'à l'accroître au lieu de la détruire, ils ont inventé je ne sais quels vers grecs, comme si c'était un oracle, qui portent que saint Pierre s'est servi de certains sortiléges pour faire adorer le nom de Jésus-Christ pendant trois cent soixante et cinq ans, et qu'après ce temps son culte sera aboli. O la belle imagination pour des gens qui se piquent de doctrine! O qu'il est digne de ces grands esprits qui ne veulent point croire en Jésus-Christ, de croire de lui de semblables rêveries! de dire que Pierre, son disciple, n'a pas appris de lui la magie, et que néanmoins il a été magicien; et qu'il a mieux aimé faire adorer le nom de son maître que le sien, s'exposant pour cela à une infinité de périls et à la mort même. Si Pierre, magicien, a fait que le monde aimât tant Jésus, qu'a fait Jésus innocent pour être tant aimé de Pierre? Qu'ils se répondent à eux-mêmes là-dessus, et qu'ils comprennent s'ils peuvent que la même grâce de Dieu qui a fait aimer Jésus-Christ au monde pour la vie éternelle, l'a fait aimer à saint Pierre pour la même vie éternelle, jusqu'à souffrir la mort temporelle pour l'amour de lui. Quels sont d'ailleurs les dieux qui peuvent prédire ces choses et ne les sauraient empêcher, et sont obligés de céder aux enchantements d'un magicien et d'un scélérat qui a tué, à ce qu'ils disent, un enfant d'un an, l'a mis en pièces, et l'a enseveli avec des cérémonies sacriléges; et de permettre qu'une secte qui leur est contraire ait subsisté si longtemps, surmonté tant d'horribles persécutions, non pas en leur résistant, mais en les souffrant, et détruit leurs idoles, leurs temples, leurs sacrifices et leurs oracles? En un mot, quel est le dieu qu'un si grand crime a pu porter ou contraindre à souffrir tout cela? Ce n'est pas à un démon, mais à un dieu, que ces vers disent que Pierre a imposé cette loi par son art magique. Certes, ce dieu est digne de ceux qui ne veulent pas reconnaître Jésus-Christ pour leur Dieu.

CHAPITRE LIV.

Rêverie des païens sur la durée de la religion chrétienne.

Voilà une partie de ce que j'alléguerais contre eux, si cette année, vainement promise et sottement crue, n'était pas encore écoulée. Mais puisqu'il y a déjà quelque temps que ces trois cent soixante et cinq ans, depuis l'établissement du culte de Jésus-Christ par son incarnation et par la prédication des apôtres, sont accomplis, que faut-il davantage pour réfuter cette fausseté? Qu'on ne les prenne pas, si l'on veut, à la nais-

hac re calculantium digitos resoluit, et quiescere jubet ille qui dicit: *Non est vestrum scire tempora, quæ Pater in sua posuit potestate.*

Sed hæc quia evangelica sententia est, mirum non est non ea repressos fuisse deorum multorum falsorumque cultores, quominus fingerent dæmonum responsis, quos tanquam deos colunt, definitum esse quanto tempore mansura esset religio christiana. Cum enim viderent, nec tot tantisque persecutionibus eam potuisse consumi, sed his potius mira incrementa sumpsisse, excogitaverunt nescio quos versus græcos, tanquam consulenti cuidam, divino oraculo effusos, ubi Christum quidem ab hujus tanquam sacrilegii crimine faciunt innocentem; Petrum autem maleficiis fecisse subjungunt, ut coleretur Christi nomen per trecentos sexaginta quinque annos, deinde completo memorato numero annorum, sine mora sumeret finem. O hominum corda doctorum! o ingenia litterata digna credere ista de Christo, quæ credere non vultis in Christum, quod ejus discipulus Petrus ab eo magicas artes non didicerit, sed ipso innocente tamen ejus maleficus fuerit, nomenque illius, quam suum, coli maluerit magicis artibus suis, magnis laboribus et periculis suis, postremo etiam effusione sanguinis sui! Si Petrus maleficus fecit, ut Christum sic diligeret mundus; quid fecit innocens Christus, ut eum sic diligeret Petrus? Respondeant igitur ipsi sibi, et si possunt, intelligant illa superna gratia factum esse, ut propter æternam vitam Christum diligeret mundus, qua gratia factum est, ut et propter æternam vitam ab illo accipiendam, et usque ad temporariam mortem pro illo patiendam Christum diligeret Petrus. Deinde isti dii qui sunt, qui possunt ista prædicere, nec possunt avertere, ita succumbentes uni malefico, et uni sceleri magico, quo puer, ut dicunt, anniculus occisus, et dilaniatus, et ritu nefario sepultus est, ut sectam sibi adversariam tam prolixo tempore convalescere, tot tantarumque persecutionum horrendas crudelitates, non resistendo, sed patiendo superare, et ad suorum simulacrorum, templorum, sacrorum, oraculorum eversionem pervenire permitterent? Quis postremo est deus, non noster utique, sed ipsorum, qui vel illectus tanto scelere vel impulsus est ista præstare? Non enim alicui dæmoni, sed deo dicunt illi versus hæc Petrum arte magica definisse. Talem deum habent, qui Christum non habent.

CAPUT LIV.

De stultissimo mendacio Paganorum, quo christianam religionem non ultra trecentos sexaginta quinque annos mansuram esse, finxerunt.

Hæc atque hujusmodi multa colligerem, si nondum annus ipse transisset, quem divinatio ficta promisit, et decepta vanitas credidit. Cum vero ex quo nominis Christi cultus per ejus in carne præsentiam et per Apostolos institutus est, ante aliquot annos anni trecenti sexaginta quinque completi sint, quid aliud quærimus, unde ista falsitas refellatur? Ut enim in Christi nativitate hujus rei non

sance du Sauveur, parce qu'il n'avait pas encore alors de disciples, au moins ne peut-on nier que la religion chrétienne n'ait commencé à paraître quand il commença à en avoir, c'est-à-dire après qu'il eut été baptisé par saint Jean dans le Jourdain. En effet, c'est ce que marquait cette prophétie : « Il étendra sa domination d'une mer à « l'autre, et depuis le fleuve jusqu'aux extrémi- « tés de la terre. » Mais parce que la foi n'avait pas encore été annoncée à tous avant sa passion et sa résurrection, comme l'apôtre saint Paul le dit aux Athéniens en ces termes, « Il avertit « maintenant tous les hommes, en quelque lieu « qu'ils soient, de faire pénitence, parce qu'il a « arrêté un jour pour juger le monde selon la « justice, par celui en qui il a voulu que tous « crussent en le ressuscitant des morts; » il vaut mieux, pour résoudre cette question, commencer là à compter, surtout parce que c'est alors que le Saint-Esprit fut donné dans cette ville où devait commencer la seconde loi, c'est-à-dire le Nouveau Testament. La première, qui est le Vieux Testament, fut donnée par Moïse sur le mont Sinaï; mais pour celle-ci, qui devait être donnée par le Christ, voici ce qui en avait été prédit : « La loi « sortira de Sion, et la parole du Seigneur de « Jérusalem : » d'où vient que lui-même a dit qu'il fallait qu'on prêchât en son nom la pénitence à toutes les nations, mais en commençant par Jérusalem. C'est donc là que le culte de ce nom a commencé, et qu'on a, pour la première fois, cru en Jésus-Christ crucifié et ressuscité. C'est là que la foi fut d'abord si fervente, que des milliers d'hommes, s'étant miraculeusement convertis, vendirent tous leurs biens et les distribuèrent aux pauvres, pour embrasser la sainte pauvreté, et être plus prêts à combattre jusqu'à la mort pour la défense de la vérité au milieu des Juifs frémissants et altérés de sang. Si cela ne s'est point fait par magie, pourquoi font-ils difficulté de croire que la même vertu divine, qui a opéré une si grande merveille en ce lieu, ait pu faire la même chose par toute la terre? Et si ce furent les maléfices de Pierre qui causèrent ce prodigieux changement dans Jérusalem, et firent qu'une si grande multitude d'hommes, qui avaient crucifié le Sauveur, ou qui lui avaient insulté sur la croix, furent tout d'un coup portés à l'adorer, il faut voir, par l'année où cela est arrivé, quand les trois cent soixante et cinq ans ont été accomplis. Jésus-Christ est mort le 25 mars, sous le consulat des deux Géminus. Il ressuscita le troisième jour, suivant le témoignage des apôtres, qui en furent témoins oculaires. Quarante jours après, il monta au ciel, et envoya le Saint-Esprit le dixième jour suivant. Ce fut alors que mille hommes crurent en lui, sur la prédication des apôtres. Ce fut donc alors que commença le culte de son nom par la vertu du Saint-Esprit, comme nous le croyons et comme il est vrai; ou, comme l'impiété le feint ou le pense follement, par les enchantements de Pierre. Peu de temps après, cinq mille hommes se convertirent après avoir été témoins de la guérison miraculeuse d'un boiteux de naissance, qui était si impotent qu'on le portait tous les jours à la porte du temple pour demander l'aumône, et qui marcha d'un pied ferme à la parole de Pierre et au nom

ponamus initium, quia infans et puer discipulos non habebat, tamen quando habere cœpit, procul dubio tunc innotuit per ejus corporalem præsentiam doctrina et religio christiana, id est, posteaquam in fluvio Jordane ministerio Joannis est baptizatus. Propter hoc enim de illo prophetia illa præcesserat, *Dominabitur a mari usque ad mare, et a flumine usque ad terminos orbis terræ.* Sed quoniam, priusquam passus esset et resurrexisset a mortuis, nondum fides omnibus fuerat definita; in resurrectione quippe Christi definita est (nam sic apostolus Paulus Atheniensibus loquitur, dicens, *Jam nunc annuntiat hominibus, omnes ubique agere pœnitentiam, eo quod statuit diem, judicare orbem in æquitate, in viro, in quo definivit fidem omnibus, resuscitans illum a mortuis*) : melius in hac quæstione solvenda inde initium sumimus; præsertim quia tunc datus est etiam Spiritus sanctus, sicut eum dari post resurrectionem Christi oportebat in ea civitate, ex qua debuit incipere lex secunda, hoc est Testamentum novum. Prima enim fuit ex monte Sina per Moysen, quod Testamentum vocatur vetus. De hac autem quæ per Christum danda erat, prædictum est, *Ex Sion prodiet lex, et verbum Domini ex Jerusalem.* Unde et ipse per omnes gentes dixit prædicari oportere in nomine suo pœnitentiam, sed tamen incipientibus ab Jerusalem. Ibi ergo exorsus est hujus nominis cultus, ut in Christum Jesum, qui crucifixus fuerat et resurrexerat, crederetur : ibi hæc fides tam insignibus initiis incanduit, ut aliquot hominum millia in Christi nomen mirabili alacritate conversa, venditis suis rebus ut egenis distribuerentur, proposito sancto et ardentissima charitate ad paupertatem voluntariam pervenirent, atque inter frementes et sanguinem sitientes Judæos, se usque ad mortem pro veritate certare, non armata potentia, sed potentiore patientia præpararent. Hoc si nullis magicis artibus factum est, cur credere dubitant, eadem virtute divina per totum mundum id fieri potuisse qua hoc factum est? Si autem ut Jerosolymis sic ad cultum nominis Christi accenderetur tanta hominum multitudo, quæ illum in cruce, vel fixerat prensum, vel riserat fixum, jam maleficium illud fecerat Petrus, ex ipso anno quærendum est, quando trecenti sexaginta quinque completi sint. Mortuus est ergo Christus duobus Geminis consulibus, octavo kalendas aprilis. Resurrexit tertia die, sicut Apostoli suis etiam sensibus probaverunt. Deinde post quadraginta dies ascendit in cœlum : post decem dies, id est quinquagesimo post suam resurrectionem die, misit Spiritum sanctum. Tunc tria millia hominum Apostolis eum prædicantibus crediderunt. Tunc itaque nominis illius cultus exorsus est, sicut nos credimus, et veritas habet, efficacia Spiritus sancti; sicut autem finxit vanitas impia vel putavit, magicis artibus Petri. Paulo post etiam signo mirabili facto, quando ad verbum ipsius Petri quidam mendicus ab utero matris ita

de Jésus-Christ. Ensuite l'Église s'augmenta de plus en plus, et fit de nouvelles conquêtes. De là il est aisé de calculer le jour même auquel cette année a commencé. Ce fut quand le Saint-Esprit fut envoyé, c'est-à-dire, le 14 de mai. Or, en comptant les consuls, l'on trouve que ces trois cent soixante et cinq ans ont été accomplis le 14 de mai, sous le consulat d'Honorius et d'Eutychianus. Cependant, l'année d'après, sous le consulat de Manlius Théodorus, lorsque, selon l'oracle des démons ou la fiction des hommes, il ne devait plus y avoir de christianisme, sans parler de ce qui se passa ailleurs, Gaudentius et Jovius, intendants de l'empereur Honorius, ruinèrent dans la célèbre ville de Carthage, le 19 mars, les temples des faux dieux, et brisèrent leurs idoles. Depuis ce temps jusqu'à cette heure, c'est-à-dire, pendant l'espace d'environ trente années, qui ne voit combien le culte du nom de Jésus-Christ s'est augmenté, particulièrement depuis que plusieurs de ceux qui étaient retenus par cette vaine prophétie ont embrassé notre religion, voyant cette année chimérique écoulée? Nous donc qui sommes chrétiens et qui en portons le nom, nous ne croyons pas en Pierre, mais en celui en qui Pierre a cru; et nous n'avons pas été charmés par ses sortiléges, mais édifiés par ses prédications. Jésus-Christ, qui est le maître de Pierre, est aussi notre maître, et il nous enseigne la doctrine qui conduit à la vie éternelle.

Mais il est temps de finir ce livre, attendu que nous avons suffisamment fait voir, ce me semble, le progrès des deux cités, qui sont mêlées ici-bas depuis le commencement jusqu'à la fin. Celle de la terre s'est fait tels dieux qu'il lui a plu, pour leur offrir des sacrifices; mais celle du ciel, étrangère sur la terre, ne se fait point de dieux, mais est faite elle-même par le vrai Dieu, pour être son véritable sacrifice. Toutes deux néanmoins ont part également aux biens et aux maux de cette vie; mais leur foi, leur espérance et leur charité sont différentes, jusqu'à ce que le dernier jugement les sépare, et que chacune d'elles arrive à sa fin, qui n'aura point de fin. C'est de cette fin de l'une et de l'autre que nous aurons à parler dans la suite.

LIVRE DIX-NEUVIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Varron compte deux cent quatre-vingt-huit sectes de philosophes touchant le souverain bien.

Puisque j'ai désormais à traiter des fins de l'une et de l'autre cité, il faut auparavant que je rapporte en peu de mots les raisonnements par lesquels les hommes ont tâché de se faire une béatitude parmi les misères de cette vie, afin de montrer, non-seulement par l'autorité divine, mais encore par la raison, combien il y a de

claudus, ut ab aliis portaretur, et ad portam templi, ubi stipem peteret, poneretur, in nomine Jesu Christi salvus exsilivit, quinque millia hominum crediderunt : ac deinde aliis atque aliis accessibus credentium crevit Ecclesia. Ac per hoc colligitur etiam dies, ex quo annus ipse sumpsit initium, scilicet quando missus est Spiritus sanctus, id est, per idus maias. Numeratis proinde consulibus, trecenti sexaginta quinque anni reperiuntur impleti per easdem idus, consulatu Honorii et Eutychiani. Porro sequenti anno, consule Mallio Theodoro, quando jam secundum illud oraculum dæmonum aut figmentum hominum nulla esse debuit religio christiana, quid per alias terrarum partes forsitan factum sit, non fuit necesse perquirere. Interim quod scimus, in civitate notissima et eminentissima Carthagine Africæ Gaudentius et Jovius comites imperatoris Honorii, quarto decimo kalendas aprilis falsorum deorum templa everterunt, et simulacra fregerunt. Ex quo usque ad hoc tempus per triginta ferme annos quis non videat quantum creverit cultus nominis Christi, præsertim posteaquam multi eorum Christiani facti sunt, qui tanquam vera illa divinatione revocabantur a fide, eamque completo eodem annorum numero inanem ridendamque viderunt? Nos ergo qui sumus vocamurque Christiani, non in Petrum credimus, sed in quem credidit Petrus; Petri de Christo ædificati sermonibus, non carminibus venenati; nec decepti maleficiis, sed beneficiis ejus adjuti. Ille Petri magister Christus in doctrina, quæ ad vitam ducit æternam, ipse est et magister noster.

Sed aliquando jam concludamus hunc librum, huc usque disserentes, et quantum satis visum est demonstrantes, quisnam sit duarum civitatum, cœlestis atque terrenæ, ab initio usque in finem permixtarum mortalis excursus. Quarum illa quæ terrena est, fecit sibi quos voluit, vel undecumque, vel etiam ex hominibus falsos deos, quibus sacrificando serviret : illa autem quæ cœlestis peregrinatur in terra, falsos deos non facit, sed a vero Deo ipsa fit, cujus verum sacrificium ipsa sit. Ambæ tamen temporalibus vel bonis pariter utuntur, vel malis pariter affliguntur, diversa fide, diversa spe, diverso amore, donec ultimo judicio separentur, et percipiat unaquæque suum finem, cujus nullus est finis : de quibus ambarum finibus deinceps disserendum est.

LIBER DECIMUS NONUS.

CAPUT PRIMUM.

Quod in quæstione, quam de finibus bonorum et malorum philosophica disputatio ventilavit, ducentas octoginta et octo sectas esse posse Varro perspexerit.

Quoniam de civitatis utriusque, terrenæ scilicet et cœlestis, debitis finibus deinceps mihi video disputandum; prius exponenda sunt, quantum operis hujus terminandi ratio patitur, argumenta mortalium, quibus sibi ipsi beatitudinem facere in hujus vitæ infelicitate moliti sunt, ut ab eorum rebus vanis spes nostra quid differat, quam

différence entre les chimères des philosophes, et l'espérance que Dieu nous donne ici-bas et qui doit être suivie de la véritable félicité. Les philosophes ont parlé fort diversement de la fin des biens et des maux, et se sont donné beaucoup de peine pour trouver ce qui peut rendre l'homme heureux. La fin de notre bien est effectivement le motif qui doit nous porter à rechercher tout le reste, et ce qui doit être recherché pour lui-même; de même que la fin du mal est ce qui nous engage à fuir toute autre chose, et ce qui doit être fui pour lui-même. Ainsi, par la fin du bien, nous n'entendons pas parler d'une fin qui consume le bien pour n'être plus, mais qui le perfectionne pour être plus entier; et nous ne prenons pas aussi la fin du mal pour ce qui détruit le mal, mais pour ce qui le porte à son dernier période. Ces deux fins sont donc le souverain bien et le souverain mal; et c'est pour les trouver que se sont beaucoup tourmentés, comme je l'ai dit, ceux qui ont fait profession, dans le siècle, de l'étude de la sagesse. Mais quoiqu'ils aient erré de plus d'une manière, la lumière naturelle néanmoins ne leur a pas permis de s'éloigner tellement de la vérité, qu'ils n'aient mis le souverain bien et le souverain mal, les uns dans l'âme, les autres dans le corps, et les autres dans tous les deux. De cette triple division, Varron, dans son livre de la Philosophie, tire une si grande diversité de sentiments, qu'en y ajoutant quelques légères différences, il compte jusqu'à deux cent quatre-vingt-huit sectes possibles.

Voici comment il procède. Il y a, dit-il, quatre choses que les hommes cherchent naturellement, sans avoir besoin pour cela de maître ni d'instruction : le plaisir, qui est un mouvement agréable des sens; le repos, qui exclut tout ce qui pourrait incommoder le corps : deux choses qu'Épicure confond, et appelle volupté; les premiers biens de la nature, qui comprennent tout ce que nous venons de dire; et encore d'autres choses, comme la santé du corps et l'intégrité de ses membres, avec les avantages de l'esprit. Or, ces quatre choses sont tellement en nous, qu'on doit rechercher la vertu pour elles, ou les rechercher elles-mêmes pour la vertu, ou qu'elles doivent être recherchées pour elles-mêmes; et de là naissent douze sectes. Véritablement, de cette façon, chacune est triplée : ce que je vais faire voir en une, après quoi il ne sera pas difficile de le reconnaître en toutes. Lorsque la volupté du corps est soumise à la vertu, ou lui est préférée, ou lui est jointe, cela fait trois sectes. Or, elle est soumise à la vertu quand on s'en sert pour l'acquérir; puisqu'il est du devoir de la vertu de vivre pour la patrie, et de lui engendrer des enfants, deux choses qui ne peuvent se faire sans volupté. Mais lorsqu'on la préfère à la vertu, on la recherche pour elle-même; et en ce cas, la vertu n'est qu'un moyen pour acquérir ou pour conserver la volupté; et elle en devient l'esclave, dernier degré de la honte, si toutefois on la peut appeler vertu. Cette infamie néanmoins a trouvé des défenseurs et des apologistes parmi les phi-

Deus nobis dedit, et res ipsa, hoc est vera beatitudo quam dabit, non tantum auctoritate divina, sed adhibita etiam ratione, qualem propter infideles possumus adhibere, clarescat. De finibus enim bonorum et malorum multa et multipliciter inter se philosophi disputarunt : quam quæstionem maxima intentione versantes, invenire conati sunt quid efficiat hominem beatum. Illud enim est finis boni nostri, propter quod appetenda sunt cætera, ipsum autem propter seipsum : et illud finis mali, propter quod vitanda sunt cætera, ipsum autem propter se ipsum. Finem ergo boni nunc dicimus, non quo consumatur, ut non sit, sed quo perficiatur, ut plenum sit; et finem mali, non quo esse desinat, sed quo usque nocendo perducat. Fines itaque isti sunt, summum bonum, et summum malum. De quibus inveniendis, atque in hac vita summo bono adipiscendo, vitando autem summo malo, multum, sicut dixi, laboraverunt, qui studium sapientiæ in hujus sæculi vanitate professi sunt : nec tamen eos, quamvis diversis errantes modis, naturæ limes in tantum ab itinere veritatis deviare permisit, ut non alii in animo, alii in corpore, alii in utroque fines bonorum ponerent et malorum. Ex qua tripartita velut generalium distributione sectarum, Marcus Varro in libro de Philosophia tam multam dogmatum varietatem diligenter et subtiliter scrutatus advertit, ut ad ducentas octoginta octo sectas, non quæ jam essent, sed quæ esse possent, adhibens quasdam differentias, facillime perveniret.

Quod ut breviter ostendam, inde oportet incipiam, quod ipse advertit, et posuit in libro memorato : quatuor esse quædam, quæ homines sine magistro, sine ullo doctrinæ adminiculo, sine industria vel arte vivendi, quæ virtus dicitur, et procul dubio discitur, velut naturaliter appetunt; aut voluptatem, qua delectabiliter movetur corporis sensus; aut quietem, qua fit ut nullam molestiam quisque corporis patiatur; aut utramque, quam tamen uno nomine voluptatis Epicurus appellat; aut universaliter prima naturæ, in quibus et hæc sunt, et alia, vel in corpore, ut membrorum integritas, et salus atque incolumitas ejus; vel in animo, ut sunt ea quæ vel parva, vel magna in hominum reperiuntur ingeniis. Hæc igitur quatuor, id est, voluptas, quies, utrumque, prima naturæ, ita sunt in nobis, ut vel virtus, quam postea doctrina inserit, propter hæc appetenda sit, aut ista propter virtutem, aut utraque propter se ipsa : ac per hoc fiunt hinc duodecim sectæ : per hanc enim rationem singulæ triplicantur; quod cum in una demonstravero, difficile non erit id in cæteris invenire. Cum ergo voluptas corporis animi virtuti aut subditur, aut præfertur, aut jungitur, tripartita variatur diversitate sectarum. Subditur autem virtuti, quando in usum virtutis assumitur. Pertinet quippe ad virtutis officium, et vivere patriæ, et propter patriam filios procreare : quorum neutrum fieri potest sine corporis voluptate. Nam sine illa nec cibus potusque sumitur, ut vivatur; nec concumbitur, ut generatio propagetur. Cum vero præfertur virtuti, ipsa appetitur propter se ipsam, virtus autem assumenda creditur propter illam, id est, ut nihil virtus agat, nisi ad consequendam vel conservandam corporis voluptatem : quæ vita deformis est quidem, quippe

losophes. Enfin, la volupté est jointe à la vertu, quand on ne les recherche point l'une pour l'autre, mais chacune pour elle-même. De même donc que la volupté, ou soumise, ou préférée, ou jointe à la vertu, fait trois sectes, de même le repos ou les deux ensemble, ou les premiers biens de la nature, en font chacun trois, parce que ces choses, selon la diversité des opinions, sont ou jointes, ou soumises, ou préférées à la vertu, et ainsi composent douze sectes. Mais on double ce nombre en y ajoutant une différence, qui est la société. En effet, quiconque embrasse quelqu'une de ces sectes, ou le fait seulement pour soi, ou le fait aussi pour quelqu'un avec qui il s'associe, et à qui il doit souhaiter le même avantage. Dès lors, il y a douze sectes de philosophes qui tiennent qu'ils ne doivent philosopher que pour eux-mêmes; et il y en a douze autres qui estiment qu'ils le doivent faire aussi en faveur de ceux à qui ils veulent procurer le même bien. Or, ces vingt-quatre sectes se doublent encore et montent jusqu'à quarante-huit, en y ajoutant une différence prise de la nouvelle Académie. De ces vingt-quatre sectes, chacune peut être soutenue comme certaine, et c'est ainsi que les stoïciens ont prétendu qu'il est certain que le souverain bien de l'homme ne consiste que dans la vertu; ou comme incertaine, mais vraisemblable, comme ont fait les nouveaux académiciens. Voilà donc vingt-quatre sectes de philosophes qui défendent leur opinion comme assurée, et vingt-quatre autres qui la soutiennent comme douteuse. Bien plus, chacune de ces quarante-huit sectes pouvant être tenue, ou en suivant la manière de vivre des autres philosophes, ou en suivant celle des cyniques, cette différence les double encore, et en fait quatre-vingt-seize. Ajoutez à cela que comme on peut embrasser chacune d'elles, ou en menant une vie tranquille, ce qu'ont fait ceux qui n'ont pu ou voulu s'appliquer qu'aux sciences; ou une vie active, à la manière de ceux qui ont joint l'étude de la philosophie au gouvernement de l'État; ou une mêlée des deux, tels que ceux qui ont donné une partie de leur loisir à la contemplation, et l'autre à l'action; ces différences peuvent tripler ce nombre des sectes, et en faire jusqu'à deux cent quatre-vingt-huit.

Voilà ce que j'ai recueilli du livre de Varron le plus succinctement et le plus clairement que j'ai pu, en lui prêtant mes paroles. Or, de dire maintenant comment cet auteur, après avoir réfuté les autres sectes, en choisit une qu'il prétend être celle des anciens académiciens, et avoir eu Platon pour maître, et tenu des dogmes certains jusqu'à Polémon, à la différence des nouveaux académiciens qui révoquent tout en doute, et qui commencèrent à Arcésilas, successeur de Polémon; de rapporter, dis-je, toutes ces choses en détail, aussi bien que les preuves qu'il allègue pour montrer que les anciens académiciens ont été exempts d'erreur comme de doute, cela serait infiniment long; et néanmoins il ne le faut pas omettre tout à fait. Il rejette donc tout d'abord toute

ubi virtus servit dominæ voluptati; quamvis nullo modo hæc dicenda sit virtus : sed tamen etiam ista horribilis turpitudo quosdam philosophos patronos et defensores suos habuit. Virtuti porro voluptas jungitur, quando neutra earum propter alteram, sed propter se ipsas ambæ appetuntur. Quapropter sicut voluptas vel subdita, vel prælata, vel juncta virtuti, tres sectas facit; ita quies, ita utrumque, ita prima naturæ alias ternas inveniuntur efficere. Pro varietate quippe humanarum opinionum virtuti aliquando subduntur, aliquando præferuntur, aliquando junguntur, ac sic ad duodenarium sectarum numerum pervenitur. Sed iste quoque numerus duplicatur adhibita una differentia, socialis videlicet vitæ : quoniam quisquis sectatur aliquam istarum duodecim sectarum, profecto aut propter se tantum id agit, aut etiam propter socium, cui debet hoc velle quod sibi. Quocirca duodecim sunt eorum, qui propter se tantum unamquamque tenendam putant; et aliæ duodecim eorum, qui non solum propter se sic vel sic philosophandum esse decernunt, sed etiam propter alios, quorum bonum appetunt sicut suum. Hæ autem sectæ viginti quatuor iterum geminantur, addita differentia ex Academicis novis, et fiunt quadraginta octo. Illarum quippe viginti quatuor unamquamque sectarum potest quisque sic tenere ac defendere ut certam, quemadmodum defenderunt Stoici, quod hominis bonum, quo beatus esset, in animi tantummodo virtute consisteret : potest alius ut incertam, sicut defenderunt Academici novi, quod eis etsi non certum, tamen verisimile videbatur. Viginti quatuor ergo fiunt per eos, qui eas velut certas propter veritatem, et aliæ viginti quatuor per eos, qui ea dem quamvis incertas propter verisimilitudinem sequendas putant. Rursus, quia unamquamque istarum quadraginta octo sectarum potest quisque sequi habitu cæterorum philosophorum, itemque potest alius habitu Cynicorum, ex hac etiam differentia duplicantur, et nonaginta sex fiunt. Deinde quia earum singulas quasque ita tueri homines possunt atque sectari, ut aut otiosam diligant vitam, sicut hi qui tantummodo studiis doctrinæ vacare voluerunt atque valuerunt; aut negotiosam, sicut hi qui cum philosopharentur, tamen administratione reipublicæ regendisque rebus humanis occupatissimi fuerunt; aut ex utroque genere temperatam, sicut hi qui partim erudito otio, partim necessario negotio, alternantia vitæ suæ tempora tribuerunt : propter has differentias potest etiam triplicari numerus iste sectarum, et ad ducentas octoginta octo perduci.

Hæc de Varronis libro, quantum potui, breviter ac dilucide posui, sententias ejus meis explicans verbis. Quomodo autem refutatis cæteris unam eligat, quam vult esse Academicorum veterum, quos a Platone institutos usque ad Polemonem, qui ab illo quartus ejus scholam tenuit, quæ Academia dicta est, habuisse certa dogmata vult videri; et ob hoc distinguit ab Academicis novis, quibus incerta sunt omnia, quod philosophiæ genus ab Arcesila cœpit successore Polemonis; eamque sectam, id est veterum Academicorum, sicut dubitatione ita omni errore carere arbitretur, longum est per omnia demonstrare : nec tamen omni ex parte res omittenda est. Removet ergo

les différences qui ont multiplié ces sectes ; et il les rejette, parce qu'elles ne renferment pas le souverain bien, et qu'ainsi elles ne peuvent constituer un genre particulier de philosophie, l'homme ne philosophant que pour être heureux. C'est ce qui rend heureux que l'on appelle exclusivement le souverain bien. Lors donc qu'on demande si le sage doit mener une vie civile et sociable, et procurer à son ami tout le bien qu'il se procure à lui-même, ou s'il ne doit rechercher la béatitude que pour soi, il n'est pas question du souverain bien, mais s'il y faut associer quelque autre avec soi. De même, quand on demande s'il faut révoquer toutes choses en doute, comme les nouveaux académiciens, ou si l'on doit les tenir pour certaines avec les autres philosophes, on ne demande pas quel est le bien qu'on doit chercher, mais s'il faut douter ou non de la vérité du bien que l'on cherche. La manière de vivre des cyniques, différente de celle des autres philosophes, ne concerne pas non plus la question du souverain bien ; mais, en le supposant véritable, on demande seulement s'il faut vivre comme eux. Il s'en est trouvé qui, tout en plaçant le souverain bien en différentes choses, les uns dans la vertu et les autres dans la volupté, ne laissaient pas de vivre tous comme les cyniques. Ainsi, ce qui constitue la différence entre les cyniques et les autres philosophes est étranger à ce qui constitue le souverain bien. Autrement, la même manière de vivre impliquerait la même fin, et réciproquement.

CHAPITRE II.

Varron réduit toutes ces sectes à trois, qui, en dernière analyse, doivent se réduire à une.

De même, lorsqu'on demande si l'on doit embrasser la vie active ou la vie contemplative, ou celle qui est mêlée des deux, il ne s'agit pas du souverain bien, mais du genre de vie qui en facilite davantage l'acquisition. Du moment que l'on est en effet parvenu au souverain bien, on est heureux ; et cependant on ne l'est pas toujours pour suivre un de ces trois genres de vie, puisqu'en le suivant on peut errer touchant le souverain bien. Ce sont donc des questions entièrement différentes, celle du souverain bien qui constitue chaque secte de philosophes, et celles de la vie civile, de l'incertitude des académiciens, du genre de vie et du vêtement des cyniques, et des trois sortes de vie, l'active, la contemplative, et l'autre tempérée des deux. C'est pourquoi Varron, rejetant ces quatre différences qui faisaient monter les sectes jusqu'au nombre de

prius illas omnes differentias, quæ numerum multiplicavere sectarum : quas ideo removendas putat, quia non in eis est finis boni. Neque enim existimat ullam philosophiæ sectam esse dicendam, quæ non eo distet a cæteris, quod diversos habeat fines bonorum et malorum. Quandoquidem nulla est homini causa philosophandi, nisi ut beatus sit : quod autem beatum facit, ipse est finis boni : nulla est igitur causa philosophandi, nisi finis boni : quamobrem quæ nullum boni finem sectatur, nulla philosophiæ secta dicenda est. Cum ergo quæritur de sociali vita, utrum sit tenenda sapienti, ut summum bonum, quo fit homo beatus, ita velit et curet amici sui, quemadmodum suum, an suæ tantummodo beatitudinis causa faciat quidquid facit; non de ipso summo bono quæstio est, sed de assumendo vel non assumendo socio ad hujus participationem boni, non propter se ipsum, sed propter eumdem socium, ut ejus bono ita gaudeat, sicut gaudet suo. Item cum quæritur de Academicis novis, quibus incerta sunt omnia, utrum ita sint res habendæ, in quibus philosophandum est, an, sicut aliis philosophis placuit, certas eas habere debeamus; non quæritur quid in boni fine sectandum sit, sed de ipsius boni veritate, quod sectandum videtur, utrum sit, necne, dubitandum : hoc est, ut id planius eloquar, utrum ita sectandum sit, ut qui sectatur, dicat esse verum; an ita, ut qui sectatur, dicat verum sibi videri, etiamsi forte sit falsum; tamen uterque sectetur unum atque idem bonum. In illa etiam differentia quæ adhibetur ex habitu et consuetudine Cynicorum, non quæritur quisnam sit finis boni, sed utrum in illo habitu et consuetudine sit vivendum ei, qui verum sectatur bonum, quodlibet ei verum videatur esse atque sectandum. Denique fuerunt, qui cum diversa sequerentur bona finalia, alii virtutem, alii voluptatem, eumdem tamen habitum et consuetudinem tenebant, ex qua Cynici appellabantur. Ita illud quidquid est, unde philosophi Cynici discernuntur a cæteris, ad eligendum ac tenendum bonum, quo beati fierent, utique nil valebat. Nam si aliquid ad hoc interesset, profecto idem habitus eumdem finem sequi cogeret, et diversus habitus eumdem sequi finem non sineret.

CAPUT II.

Quomodo, remotis omnibus differentiis, quæ non sectæ, sed quæstiones sunt, ad tripartitam summi boni definitionem Varro perveniat, quarum tamen una sit eligenda.

In tribus quoque illis vitæ generibus, uno scilicet non segniter, sed in contemplatione vel inquisitione veritatis otioso, altero in gerendis rebus humanis negotioso, tertio ex utroque genere temperato, cum quæritur quid horum sit potius eligendum, non finis boni habet controversiam; sed quid horum trium difficultatem vel facilitatem afferat ad consequendum vel retinendum finem boni, id in ista quæstione versatur. Finis enim boni, cum ad eum quisque pervenerit, protinus beatum facit. In otio autem litterato, vel in negotio publico, vel quando utrumque vicibus agitur, non continuo quisque beatus est. Multi quippe in quolibet horum trium possunt vivere, et in appetendo boni fine quo fit homo beatus, errare. Alia est igitur quæstio de finibus bonorum et malorum, quæ unamquamque philosophorum sectam facit : et aliæ sunt quæstiones de sociali vita, de cunctatione Academicorum, de vestitu et victu Cynicorum, de tribus vitæ generibus, otioso, actuoso, et ex utroque modificato; quarum nulla est, in qua de bonorum et malorum finibus disputatur. Proinde quoniam Marcus Varro has quatuor adhibens differentias, id est, ex vita sociali, ex Academicis novis ex Cynicis, ex

deux cent quatre-vingt-huit, revient aux douze, où il s'agit de savoir quel est le souverain bien de l'homme, et examine quelle est la véritable. Or, pour trouver ces douze sectes, on triple, comme je l'ai dit, ces quatre choses, la volupté, le repos, tous les deux ensemble, et les premiers biens de la nature, attendu que chacune d'elles est ou soumise, ou préférée, ou jointe à la vertu, et ainsi compose ensemble douze sectes. De ces quatre choses, Varron en ôte trois, la volupté, le repos, et l'union de la volupté et du repos; non qu'il les improuve, mais parce qu'elles sont comprises et au delà dans les premiers biens de la nature. Ainsi, il croit qu'il n'y a que trois sectes à examiner pour voir quelle est la véritable, attendu qu'il ne peut y en avoir plus d'une qui soit telle; et ces trois sectes naissent de ce que l'on recherche les premiers biens de la nature pour la vertu, ou la vertu pour eux, ou l'un et l'autre pour soi-même.

CHAPITRE III.

Opinion de Varron touchant le souverain bien.

Voici comment il procède dans cet examen. Comme le souverain bien que cherche la philosophie n'est pas le bien de la plante, ni de la bête, ni de Dieu, mais de l'homme, il estime qu'il faut voir d'abord ce que c'est que l'homme. Il croit qu'il y a deux parties en lui, le corps et l'âme, et il ne doute point que l'âme ne soit beaucoup plus excellente que le corps. Quant à la question de savoir si l'âme seule est l'homme, en sorte que le corps soit pour elle ce que le cheval est au cavalier, c'est ce qu'il prétend qu'on doit examiner : le cavalier, dans le fait, n'est pas l'homme et le cheval, mais l'homme seul, qui pourtant s'appelle ainsi par suite du rapport qu'il a avec le cheval; ou si le corps seul est l'homme avec quelque rapport à l'âme, comme la coupe au breuvage; car le breuvage n'est pas la coupe qui le contient; et quand on dit, Buvez cette coupe, cela comprend l'un et l'autre, comme si la coupe était le breuvage même, parce qu'elle y a quelque rapport; ou enfin si l'homme n'est ni l'âme seule ni le corps seul, mais un composé des deux, comme un attelage de chevaux n'est

isto vitæ genere tripartito ad sectas ducentas octoginta octo pervenit, et si quæ aliæ possunt similiter adjici; remotis eis omnibus, quoniam de sectando summo bono nullam inferunt quæstionem, et ideo sectæ nec sunt, nec vocandæ sunt, ad illas duodecim, in quibus quæritur quid sit bonum hominis, quo assecuto fit beatus, ut ex eis unam veram, cæteras falsas ostendat esse, revertitur. Nam remoto illo tripartito genere vitæ, duæ partes hujus numeri detrahuntur, et sectæ nonaginta sex remanent. Remota vero differentia ex Cynicis addita, ad dimidium rediguntur, et quadraginta octo fiunt. Auferamus etiam quod ex Academicis novis adhibitum est, rursus dimidia pars remanet, id est viginti quatuor. De sociali quoque vita quod accesserat, similiter auferatur, duodecim sunt reliquæ, quas ista differentia, ut viginti quatuor fierent, duplicaverat. De his ergo duodecim nihil dici potest, cur sectæ non sint habendæ. Nihil quippe aliud in eis quæritur, quam fines bonorum et malorum. Inventis autem bonorum finibus, profecto e contrario sunt malorum. Hæ autem ut fiant duodecim sectæ, illa quatuor triplicantur, voluptas, quies, utrumque, et prima naturæ, quæ primigenia Varro vocat. Hæc quippe quatuor dum singillatim virtuti aliquando subduntur, ut non propter se ipsa, sed propter officium virtutis appetenda videantur, aliquando præferuntur, ut non propter se ipsa, sed propter hæc adipiscenda vel conservanda necessaria virtus putetur, aliquando junguntur, ut propter se ipsa et virtus, et ista appetenda credantur; quaternarium numerum triplum reddunt, et ad duodecim sectas perveniunt. Ex illis autem quatuor rebus Varro tres tollit, voluptatem scilicet, et quietem, et utrumque : non quod eas improbet, sed quod primigenia illa naturæ et voluptatem in se habeant, et quietem. Quid ergo opus est ex his duabus tria quædam facere, duo scilicet, dum singillatim appetuntur voluptas aut quies, et tertium, cum ambæ simul; quandoquidem prima naturæ et ipsas, et præter ipsas alia multa contineant? De tribus ergo sectis ei placet diligenter esse tractandum, quænam sit potius eligenda. Non enim veram plus quam unam vera ratio esse permittit, sive in his tribus sit, sive alicubi alibi, quod post videbimus. Interim de his tribus quomodo unam Varro eligat, quantum breviter aperteque possumus, disseramus. Istæ nempe tres sectæ ita fiunt, cum vel prima naturæ propter virtutem, vel virtus propter prima naturæ, vel utraque, id est, et virtus et prima naturæ, propter se ipsa sunt expetenda.

CAPUT III.

De tribus sectis summum hominis bonum quærentibus, quam eligendam Varro definiat.

Quid ergo istorum trium sit verum atque sectandum, isto modo persuadere conatur. Primum, quia summum bonum in philosophia non arboris, non pecoris, non dei, sed hominis quæritur, quid sit ipse homo, quærendum putat. Sentit quippe in ejus natura duo esse quædam, corpus et animam : et horum quidem duorum melius esse animam longeque præstabilius omnino non dubitat; sed utrum anima sola sit homo, ut ita sit ei corpus tanquam equus equiti. Eques enim non homo et equus, sed solus homo est : ideo tamen eques dicitur, quod aliquo modo se habeat ad equum. An corpus solum sit homo, aliquo modo se habens ad animam, sicut poculum ad potionem : non enim calix et potio, quam continet calix, simul dicitur poculum, sed calix solus; ideo tamen quod potioni continendæ sit accommodatus. An vero nec anima sola, nec solum corpus, sed simul utrumque sit homo, cujus pars sit una sive anima sive corpus, ille autem totus ex utroque constet, ut homo sit : sicut duos equos junctos bigas vocamus, quorum sive dexter, sive sinister, pars est bigarum, unum vero eorum quoquo modo se habeat ad al-

aucun des chevaux attelés ensemble. Varron s'arrête à ce parti, et, par conséquent, conclut que le souverain bien de l'homme consiste dans la félicité de l'âme et du corps. Il croit donc que les premiers biens de la nature sont désirables pour eux-mêmes, et que la vertu, qui s'acquiert par l'étude, et qui est comme l'art de bien vivre, est un bien de l'âme très-excellent; qu'ainsi la vertu recherche pour elle-même les premiers biens de la nature, et en jouit plus ou moins selon qu'ils sont plus ou moins grands, méprisant les moindres lorsque cela est nécessaire pour acquérir ou conserver les autres. Or elle ne préfère à elle-même aucun des biens de l'âme ou du corps, parce qu'elle use comme il faut de soi-même et des autres biens qui rendent l'homme heureux. Mais quand elle n'est pas quelque part, quelque abondance de biens qui s'y trouve, ils ne sont pas pour le bien de celui qui les possède, parce qu'il en use mal. Lors donc qu'un homme jouit de la vertu et des autres biens de l'âme et du corps, sans lesquels elle ne peut subsister, sa vie est heureuse. Elle est encore plus heureuse lorsqu'il en possède d'autres dont la vertu n'a pas absolument besoin; mais elle est très-heureuse lorsqu'il ne lui en manque aucun, soit du corps ou de l'âme. La vie n'est pas la même chose que la vertu, puisque toute sorte de vie n'est pas vertu, mais celle-là seulement qui est sage et réglée : et cependant, quelque vie que ce soit peut être sans la vertu, au lieu que la vertu ne peut être sans la vie. On peut en dire autant de la mémoire et de la raison : elles sont en l'homme avant la science, et la science ne saurait être sans elles, ni par conséquent la vertu, puisqu'elle est un fruit de l'étude. Quant aux perfections du corps, comme la vitesse, la beauté, la force, et autres semblables avantages, bien que la vertu s'en puisse passer, et qu'ils soient indépendamment d'elle, toutefois ce sont des biens; et, selon ces philosophes, elle les aime pour l'amour d'elle-même, et s'en sert ou en jouit avec bienséance.

Ils disent que cette vie bienheureuse est aussi une vie sociable, qui aime le bien de ses amis comme le sien propre, et leur souhaite les mêmes avantages qu'à elle-même; soit qu'ils habitent la même maison, comme une femme, des enfants, des domestiques; ou la même ville, comme des citoyens; ou toute la terre, comme toutes les nations; ou le monde, ce qui comprend le ciel et la terre, comme les dieux, que nous appelons plus proprement anges, et qu'ils regardent comme les amis du sage. Mais ils soutiennent qu'il ne faut point douter du souverain bien et du souverain mal, et prétendent que c'est en cela qu'ils diffèrent des nouveaux académiciens, sans se mettre en peine quelle sorte de vie on suive, celle des cyniques, ou quelque autre que ce soit. Pour les trois genres de vie dont nous avons parlé, l'active, la contemplative, et celle qui est mêlée des deux, la dernière leur plaît davantage. Varron assure que c'est là la doctrine de la vieille Académie, au sentiment d'Antiochus, le maître de Cicéron et le sien; quoique Cicéron le veuille

terum, bigas non dicimus, sed ambos simul. Horum autem trium hoc eligit tertium, hominemque nec animam solam, nec solum corpus, sed animam simul et corpus esse arbitratur. Proinde summum bonum hominis, quo fit beatus, ex utriusque rei bonis constare dicit, et animæ scilicet et corporis. Ac per hoc prima illa naturæ propter se ipsa existimat expetenda, ipsamque virtutem quam doctrina inserit velut artem vivendi, quæ in animæ bonis est excellentissimum bonum. Quapropter eadem virtus, id est ars agendæ vitæ, cum acceperit prima naturæ, quæ sine illa erant, sed tamen erant etiam quando eis doctrina adhuc deerat, omnia propter se ipsam appetit, simulque etiam se ipsam : omnibusque simul et se ipsa utitur, eo fine ut omnibus delectetur atque perfruatur, magis minusque, ut quæque inter se majora atque minora sunt, tamen omnibus gaudens, et quædam minora, si necessitas postulat, propter majora vel adipiscenda vel tenenda, contemnens. Omnium autem bonorum vel animi vel corporis, nihil sibi virtus omnino præponit. Hæc enim bene utitur et se ipsa, et cæteris, quæ hominem faciunt beatum, bonis. Ubi vero ipsa non est, quamlibet multa sint bona, non bono ejus sunt, cujus sunt; ac per hoc jam nec ejus bona dicenda sunt, cui male utenti utilia esse non possunt. Hæc ergo vita hominis, quæ virtute et aliis animi et corporis bonis, sine quibus virtus esse non potest, fruitur, beata esse dicitur : si vero et aliis, sine quibus esse virtus potest, vel ullis, vel pluribus, beatior : si autem prorsus omnibus, ut nullum omnino bonum desit, vel animi vel corporis, beatissima. Non enim hoc est vita, quod virtus; quoniam non omnis vita, sed sapiens vita virtus est : et tamen qualiscumque vita sine ulla virtute potest esse; virtus vero sine ulla vita non potest esse. Hoc et de memoria dixerim atque ratione, et si quid aliud tale est in homine. Sunt enim hæc et ante doctrinam, sine his autem non potest esse ulla doctrina : ac per hoc nec virtus, quæ utique discitur. Bene autem currere, pulchrum esse corpore, viribus ingentibus prævalere, et cætera hujusmodi talia sunt, ut et virtus sine his esse possit, et ipsa sine virtute : bona sunt tamen; et secundum istos etiam ipsa propter se ipsam diligit virtus, utiturque illis et fruitur, sicut virtutem decet.

Hanc vitam beatam etiam socialem perhibent esse, quæ amicorum bona propter se ipsa diligat sicut sua, eisque propter ipsos hoc velit quod sibi; sive in domo sint, sicut conjux et liberi et quicumque domestici; sive in loco, ubi domus ejus est, sicuti est urbs, ut sunt hi qui cives vocantur; sive in toto orbe, ut sunt gentes, quas ei societas humana conjungit; sive in ipso mundo, qui censetur nomine cœli et terræ, sicut esse dicunt deos, quos volunt amicos esse homini sapienti, quos nos familiarius Angelos dicimus. De bonorum autem et e contrario malorum finibus negant ullo modo esse dubitandum, et hanc inter se et novos Academicos affirmant esse distantiam, nec eorum interest quidquam, sive cynico, sive alio quolibet habitu et victu in his finibus, quos veros putant, quisque philosophetur. Ex tribus porro illis vitæ generibus, otioso, actuoso, et quod ex utroque compositum est, hoc tertium sibi placere asseverant. Hæc sensisse

plutôt faire passer pour stoïcien que pour académicien. Mais cela nous importe peu, puisque nous devons juger des opinions de ces philosophes, sans nous mettre en peine quelle est celle qu'ils ont suivie.

CHAPITRE IV.

Opinion des chrétiens touchant le souverain bien.

Si l'on nous demande quel est le sentiment de la cité de Dieu sur tous ces points, et d'abord touchant les fins des biens et des maux, elle-même répondra que la vie éternelle est le souverain bien, et la mort éternelle le souverain mal; et qu'ainsi nous devons tâcher de bien vivre, afin d'acquérir celle-là et d'éviter celle-ci. Il est écrit que « le juste vit de la foi, » parce que nous ne voyons point encore notre bien; de sorte qu'il faut que nous le cherchions par la foi, et que nous n'avons pas de nous-mêmes le pouvoir de bien vivre, mais qu'il faut que celui qui nous a donné la foi de son assistance nous aide à croire et à prier. Pour ceux qui ont cru que le souverain bien est en cette vie ou dans le corps, ou dans l'âme, ou dans tous les deux ensemble, et, pour être plus explicite, soit dans le plaisir, soit dans la vertu, soit dans l'un et l'autre; soit dans le repos, soit dans la vertu, soit dans l'un et l'autre; soit dans le plaisir et le repos, soit dans la vertu, soit dans tout cela ensemble; soit dans les premiers biens de la nature, soit dans la vertu, soit dans l'union de ces biens et de la vertu : c'est une étrange vanité d'avoir placé leur béatitude ici-bas, et surtout de l'avoir fait dépendre d'eux-mêmes. La Vérité se moque bien d'eux, quand elle dit, par un prophète, « Le Seigneur sait que les « pensées des hommes sont vaines, » ou selon que le lit l'apôtre saint Paul : « Le Seigneur connaît « la vanité des pensées des sages. »

Quel fleuve d'éloquence pourrait suffire pour exprimer toutes les misères de cette vie? Cicéron les a déplorées, comme il a pu, dans la consolation de la mort de sa fille; mais que ce qu'il a pu est peu de chose! A l'égard de ce qu'on nomme les premiers biens de la nature, les peut-on posséder en cette vie, qu'ils ne soient sujets à une infinité de révolutions? En effet, à quelle douleur et à quelle inquiétude, deux sentiments si opposés à la vérité et au repos, le corps du sage n'est-il point exposé? Le retranchement ou la débilité des membres est contraire à l'intégrité des parties du corps, la laideur à sa beauté, la maladie à sa santé, la lassitude à ses forces, la langueur ou la pesanteur à son agilité; et cependant qu'y a-t-il de tout cela dont le sage soit exempt? L'assiette et les mouvements du corps, quand ils sont dans la juste mesure, sont aussi mis au rang des premiers biens de la nature. Mais que sera-ce si quelque indisposition fait trembler les membres? Que sera-ce si l'épine du dos se courbe de sorte qu'un homme soit obligé de marcher à quatre pattes comme une bête? Cela ne détruira-t-il pas l'assiette ferme et droite du corps, et ne rompra-t-il pas la beauté et la mesure de ses mouvements? Que dirai-je des premiers biens naturels de l'âme, le sens et l'entendement, dont l'un lui est donné

atque docuisse Academicos veteres, Varro asserit, auctore Antiocho, magistro Ciceronis et suo, quem sane Cicero in pluribus fuisse Stoicum, quam veterem Academicum vult videri. Sed quid ad nos, qui potius de rebus ipsis judicare debemus, quam pro magno de hominibus quid quisque senserit scire?

CAPUT IV.

De summo bono et summo malo quid Christiani sentiant.

Si ergo quæratur a nobis, quid civitas Dei de his singulis interrogata respondeat, ac primum de finibus bonorum malorumque quid sentiat, respondebit æternam vitam esse summum bonum, æternam vero mortem summum malum : propter illam proinde adipiscendam, istamque vitandam, recte nobis esse vivendum. Propter quod scriptum est, *Justus ex fide vivit :* quoniam neque bonum nostrum jam videmus, unde oportet ut credendo quæramus; neque ipsum recte vivere nobis ex nobis est, nisi credentes adjuvet et orantes, qui et ipsam fidem dedit, qua nos ab illo adjuvandos esse credamus. Illi autem qui in ista vita fines bonorum et malorum esse putaverunt, sive in corpore, sive in animo, sive in utroque ponentes summum bonum; atque, ut id explicatius eloquar, sive in voluptate, sive in virtute, sive in utraque; sive in quiete, sive in virtute, sive in utraque; sive in voluptate simul et quiete, sive in virtute, sive in utrisque; sive in primis naturæ, sive in virtute, sive in utrisque : hic beati esse, et a se ipsis beati fieri mira vanitate voluerunt. Irrisit hos Veritas per prophetam dicentem, *Novit Dominus cogitationes hominum*; vel, sicut hoc testimonium posuit apostolus Paulus, *Dominus novit cogitationes sapientium, quoniam vanæ sunt.*

Quis enim sufficit, quantovis eloquentiæ flumine, vitæ hujus miserias explicare? Quam lamentatus est Cicero in Consolatione de morte filiæ, sicut potuit : sed quantum est quod potuit? Ea quippe quæ dicuntur prima naturæ, quando, ubi, quomodo tam bene se habere in hac vita possunt, ut non sub incertis casibus fluctuent? Quis enim dolor contrarius voluptati, quæ inquietudo contraria quieti, in corpus cadere sapientis non potest? Membrorum certe amputatio vel debilitas hominis expugnat incolumitatem, deformitas pulchritudinem, imbecillitas sanitatem, vires lassitudo, mobilitatem torpor, aut tarditas : ecquid horum est, quod nequeat in carnem sapientis irruere? Status quoque corporis atque motus, cum decentes atque congruentes sunt, inter naturæ prima numerantur : sed quid si aliqua mala valetudo membra tremore concutiat? quid si usque ad ponendas in terram manus dorsi spina curvetur, et hominem quodammodo quadrupedem faciat? nonne omnem statuendi corporis et movendi speciem decusque pervertet? Quid ipsius animi primigenia quæ appellantur bona, ubi duo prima ponunt propter comprehensionem perceptionemque veritatis, sensum et intellectum? Sed qualis quantusque remanet sensus, si, ut alia taceam, fiat homo surdus et cæcus? Ratio vero

pour percevoir la vérité, et l'autre pour la comprendre? Que deviendra le premier, si un homme devient sourd et aveugle; et le second, lorsque la raison est troublée ou assoupie? Combien les frénétiques font-ils d'extravagances qui nous tirent les larmes des yeux quand nous les considérons sérieusement? Parlerai-je de ceux qui sont possédés des démons? Où leur raison est-elle ensevelie, quand le malin esprit abuse de leur âme et de leur corps à sa volonté? Et qui peut s'assurer que cet accident n'arrivera point au sage pendant cette vie? Il y a plus : combien défectueuse est la connaissance de la vérité ici-bas, où, selon cette parole de la Sagesse, « ce « corps mortel et corruptible appesantit l'âme, et « cette demeure de terre et de boue émousse la « vigueur de l'esprit? » Ces désirs irréfléchis, que l'on met également au nombre des premiers biens de la nature, ne sont-ils pas dans les furieux la cause de ces mouvements et de ces actions qui nous font horreur?

Enfin, la vertu même, qui s'attribue le premier rang parmi les biens de l'homme, que fait-elle sur terre qu'une guerre continuelle avec les vices, et avec des vices qui ne sont pas hors de nous, mais en nous; qui ne sont pas étrangers, mais qui nous appartiennent? Quelle guerre n'a pas à soutenir la tempérance, qui réprime les appétits désordonnés de la chair, de peur qu'ils ne fassent consentir l'esprit à des actions criminelles? Et ne nous imaginons pas qu'il n'y ait point de vice en nous, lorsque « la chair, comme dit l'Apôtre, convoite contre l'esprit; » puisqu'il existe une vertu qui y est contraire, lorsque, selon le même apôtre, « l'esprit convoite contre la « chair. Car, dit-il, ces choses sont contraires « l'une à l'autre, tellement que vous ne faites pas « ce que vous voudriez. » Or, que voulons-nous faire quand nous voulons que le souverain bien soit en nous sans aucun défaut, sinon que la chair s'accorde avec l'esprit, et qu'il n'y ait plus de divorce entre eux? Mais puisque, en dépit de nos bons désirs, nous ne le saurions faire en cette vie, tâchons au moins, avec le secours de Dieu, de ne point consentir aux convoitises déréglées de la chair. Dieu nous garde donc de croire, tandis que nous avons sur les bras cette guerre intestine, que nous possédions déjà la béatitude qui doit être le fruit de notre victoire! Quel homme est parvenu à un si haut degré de sagesse, qu'il n'ait plus du tout à combattre contre ses passions?

Que dirai-je de cette vertu qu'on appelle prudence? Toute sa vigilance n'est-elle pas occupée à discerner le bien d'avec le mal, pour rechercher l'un et fuir l'autre? Cela même ne prouve-t-il pas que le mal est en nous ou parmi nous? Nous apprenons par elle que c'est un mal de consentir à nos mauvaises inclinations, et que c'est un bien d'y résister; et cependant ce mal auquel la prudence nous apprend à ne pas consentir, et que la tempérance nous fait combattre, n'est détruit ni par la prudence ni par la tempérance. La justice de même, dont l'emploi est de rendre à chacun

et intelligentia quo recedet, ubi sopietur, si aliquo morbo efficiatur insanus? Phrenetici multa absurda cum dicunt, vel faciunt, plerumque a bono suo proposito et moribus aliena, imo suo bono proposito moribusque contraria, sive illa cogitemus, sive videamus, si digne consideremus, lacrymas tenere vix possumus, aut forte nec possumus. Quid dicam de his, qui dæmonum patiuntur incursus? ubi habent absconditam vel obrutam intelligentiam suam, quando secundum suam voluntatem et anima eorum et corpore malignus utitur spiritus? Et quis confidit hoc malum in hac vita evenire non posse sapienti? Deinde perceptio veritatis in hac carne qualis aut quanta est, quando, sicut legimus in veraci libro Sapientiæ, *Corpus corruptibile aggravat animam, et deprimit terrena inhabitatio sensum multa cogitantem?* Impetus porro vel actionis appetitus, si hoc modo recte latine appellatur ea quam Græci vocant ὁρμὴν, quia et ipsam primis naturæ deputant bonis, nonne ipse est, quo geruntur etiam insanorum illi miserabiles motus, et facta quæ horremus, quando pervertitur sensus ratioque sopitur?

Porro ipsa virtus, quæ non est inter prima naturæ, quoniam eis postea doctrina introducente supervenit, cum sibi bonorum culmen vindicet humanorum, quid hic agit nisi perpetua bella cum vitiis, nec exterioribus, sed interioribus; nec alienis, sed plane nostris et propriis; maxime illa, quæ græce σωφροσύνη, latine temperantia nominatur, qua carnales frenantur libidines, ne in quæque flagitia mentem consentientem trahant? Neque enim nullum est vitium, cum, sicut dicit Apostolus, *Caro concupiscit adversus spiritum* : cui vitio contraria virtus est, cum, sicut idem dicit, *Spiritus concupiscit adversus carnem. Hæc enim*, inquit, *invicem adversantur; ut non ea quæ vultis faciatis.* Quid autem facere volumus, cum perfici volumus finem summi boni, nisi ut caro adversus spiritum non concupiscat, nec sit in nobis hoc vitium, contra quod spiritus concupiscat? Quod in hac vita quamvis velimus, quoniam facere non valemus, id saltem in adjutorio Dei faciamus, ne carni concupiscenti adversus spiritum, spiritu succumbente cedamus, et ad perpetrandum peccatum nostra consensione pertrahamur. Absit ergo ut, quamdiu in hoc bello intestino sumus, jam nos beatitudinem, ad quam vincendo volumus pervenire, adeptos esse credamus. Et quis est usque adeo sapiens, ut contra libidines nullum habeat omnino conflictum?

Quid illa virtus, quæ prudentia dicitur? nonne tota vigilantia sua bona discernit a malis, ut in illis appetendis istisque vitandis nullus error obrepat? Ac per hoc et ipsa nos in malis, vel mala in nobis esse testatur. Ipsa enim docet nos, malum esse ad peccandum consentire, bonumque esse ad peccandum non consentire libidini. Illud tamen malum, cui nos non consentire docet prudentia, facit temperantia, nec prudentia, nec temperantia tollit huic vitæ. Quid justitia, cujus munus est sua cuique tribuere (unde fit in ipso homine quidam justus ordo naturæ, ut anima subdatur Deo et animæ caro, ac per hoc Deo et anima et caro), nonne demonstrat in eo se

ce qui lui appartient, et qui maintient en l'homme cet ordre équitable de la nature, que l'âme soit soumise à Dieu et le corps à l'âme, et qu'ainsi l'âme et le corps lui soient soumis, ne fait-elle pas bien voir, par la peine qu'elle a à s'acquitter de cette fonction, qu'elle n'est pas encore à la fin de son travail? L'âme est en effet d'autant moins soumise à Dieu qu'elle pense moins à lui; et la chair est d'autant moins soumise à l'esprit qu'elle a plus de désirs qui lui sont contraires. Ainsi, tant que nous sommes sujets à ces faiblesses et à ces langueurs, comment osons-nous dire que nous sommes déjà sauvés? Et si nous ne sommes pas encore sauvés, de quel front pouvons-nous prétendre que nous sommes bienheureux? Quant à la force, quelque sagesse qui l'accompagne, n'est-elle pas un témoin irréprochable des maux qui accablent les hommes, et que la patience est contrainte de supporter? Véritablement je m'étonne que les stoïciens aient la hardiesse de nier que ce soient des maux, en même temps qu'ils avouent que, s'ils sont si grands que le sage ne puisse ou ne doive les souffrir, il faut qu'il se donne la mort et qu'il sorte de la vie. Cependant la vanité de ces philosophes les rend si stupides, qu'ils ne rougissent point de dire que leur sage est heureux quand il deviendrait aveugle, sourd, muet, impotent, affligé des plus cruelles douleurs, et même de celles qui le condamnent à se faire mourir. O vie heureuse, qui cherche la mort afin de n'être plus! Si elle est bienheureuse, que n'y demeure-t-on? et si on la fuit à cause des maux qui l'affligent, comment est-elle bienheureuse? ou comment n'appeler point maux des choses qui mettent la force à bout, et qui ne l'obligent pas seulement à se rendre, mais qui la font devenir folle, jusqu'à dire qu'une vie est heureuse, et que néanmoins on doit la fuir? Qui est assez aveugle pour ne pas voir qu'on ne la devrait pas fuir si elle était heureuse? Que s'ils avouent qu'on la doit fuir à cause des faiblesses qui l'accablent, que ne quittent-ils leur fierté pour avouer aussi modestement qu'elle est misérable? N'est-ce pas plutôt par impatience que par courage que ce fameux Caton s'est donné la mort, et pour n'avoir pu souffrir César victorieux? Où est la force de cet homme tant vanté? Elle a cédé, elle a succombé; elle a été tellement surmontée, qu'il a fui et abandonné une vie bienheureuse. Est-ce qu'elle ne l'était pas encore? elle était donc malheureuse. Comment donc des choses qui rendaient une vie infortunée et odieuse n'étaient-elles pas des maux?

Aussi les péripatéticiens, et ceux de la vieille Académie, dont Varron soutient la doctrine, avouent-ils que ce sont des maux (en quoi ils sont plus raisonnables); mais il y a lieu de s'étonner de ce qu'ils prétendent en même temps que, nonobstant tout cela, on ne laisse pas d'être heureux. Les tourments et les douleurs du corps sont des maux, dit Varron, et des maux d'autant pires qu'ils sont plus grands; c'est pourquoi, ajoute-t-il, vous devez sortir de cette vie pour vous en délivrer. De quelle vie? De cette vie, dit-il, qui est attaquée de tant de maux. Elle est donc bienheureuse parmi les maux pour lesquels vous dites qu'il en faut sortir? Ne serait-ce point que vous l'appelez heureuse parce qu'il

adhuc opere laborare potius, quam in hujus operis jam fine requiescere? Tanto quippe minus anima subditur Deo, quanto minus Deum in ipsis suis cogitationibus concipit; et tanto minus animæ subditur caro, quanto magis adversus spiritum concupiscit. Quamdiu ergo nobis inest hæc infirmitas, hæc pestis, hic languor, quomodo nos jam salvos; et si nondum salvos, quomodo jam beatos illa finali beatitudine dicere audebimus? Jam vero illa virtus, cujus nomen est fortitudo, in quantacumque sapientia evidentissima testis est humanorum malorum, quæ compellitur patientia tolerare. Quæ mala Stoici philosophi miror qua fronte mala non esse contendant, quibus fatentur, si tanta fuerint, ut ea sapiens vel non possit, vel non debeat sustinere, cogi eum mortem sibimet inferre, atque ex hac vita emigrare. Tantus autem superbiæ stupor est in his hominibus, hic se habere finem boni et a se ipsis fieri beatos putantibus, ut sapiens eorum, hoc est, qualem mirabili vanitate describunt, etiamsi excæcetur, obsurdescat, obmutescat, membris debilitetur, doloribus crucietur, et si quid aliud talium malorum dici aut cogitari potest, incidat in eum, quo sibi mortem cogatur inferre, hanc in his malis vitam constitutam, eos non pudeat beatam vocare. O vitam beatam, quæ ut finiatur, mortis quærit auxilium! Si beata est, maneatur in ea: si vero propter ista mala fugitur ab ea, quomodo est beata? Aut quomodo ista non sunt mala, quæ vincunt fortitudinis bonum, eamdemque fortitudinem non solum sibi cedere, verum etiam delirare compellunt, ut eamdem vitam et dicat beatam, et persuadeat esse fugiendam? Quis usque adeo cæsus est, ut non videat quod, si beata esset, fugienda non esset? Sed si propter infirmitatis pondus, qua premitur, hanc fugiendam fatentur; quid igitur causæ est, cur non etiam miseram fracta superbiæ cervice fateantur? Utrum, obsecro, Cato ille patientia, an potius impatientia se peremit? Non enim hoc fecisset, nisi victoriam Cæsaris impatienter tulisset. Ubi est fortitudo? Nempe cessit, nempe succubuit, nempe usque adeo superata est, ut vitam beatam derelinqueret, desereret, fugeret. An non erat jam beata? Misera ergo erat. Quomodo igitur mala non erant, quæ vitam miseram fugiendamque faciebant?

Quapropter etiam ipsi, qui mala ista esse confessi sunt, sicut Peripatetici, sicut veteres Academici, quorum sectam Varro defendit, tolerabilius quidem loquuntur: sed eorum quoque mirus est error, quod in his malis, etsi tam gravia sint, ut morte fugienda sint, ab ipso sibimet illata, qui hæc patitur, vitam beatam tamen esse contendunt. « Mala sunt, » inquit, « tormenta atque cruciatus corporis; et tanto sunt pejora, quanto potuerint « esse majora? quibus ut careas, ex hac vita fugiendum « est. » Qua vita, obsecro? Hac, inquit, quæ tantis aggravatur malis. Certe ergo beata est in eisdem ipsis ma-

vous est permis de vous délivrer de ces maux par la mort? Que serait-ce donc si quelque secret jugement de Dieu vous retenait parmi ces maux, sans vous permettre d'en être jamais délivré par la mort? Du moins seriez-vous obligés alors d'avouer qu'une vie de cette sorte est misérable. Ce n'est donc pas parce qu'on la quitte bientôt qu'elle n'est pas misérable, puisque vous la jugez telle vous-même si elle était éternelle. Ce n'est pas, je le répète, parce qu'elle est courte qu'elle n'est pas malheureuse, à moins que de vouloir appeler félicité une courte misère. Il faut que des maux soient bien violents, pour obliger un homme, et un homme sage, à cesser d'être homme pour s'en délivrer. Ils disent, et avec raison, que c'est comme la première voix de la nature, que l'homme s'aime soi-même, et conséquemment qu'il a une aversion naturelle pour la mort, et qu'il cherche tout ce qui peut entretenir l'union de l'âme et du corps. Il faut que des maux soient bien violents, pour éteindre ce sentiment de la nature qui nous porte à faire tous nos efforts pour éviter la mort; et l'éteindre de telle sorte que nous la désirions, et tournions nos propres mains contre nous-mêmes, si personne ne consent à nous la donner. Il est nécessaire que des maux soient bien violents, pour rendre la force homicide, si néanmoins elle mérite encore ce nom, puisqu'elle succombe tellement sous ces maux, que non-seulement elle ne peut conserver par la patience un homme dont elle avait pris le soin et la protection, mais qu'elle est même contrainte de le tuer. Le sage à la vérité doit souffrir la mort en patience, mais celle qui lui vient d'ailleurs que de lui-même. Mais si, selon eux, il est obligé de se la donner, certainement il faut qu'ils accordent que les choses qui l'y obligent ne sont pas seulement des maux, mais des maux insupportables. Une vie donc sujette à tant de malheurs ne s'appellerait point heureuse, si ceux qui la soutiennent telle cédaient aussi bien à la vérité qu'à la douleur, et ne prétendaient point jouir du souverain bien dans un lieu où les vertus mêmes, qui est ce que l'homme a de plus excellent ici-bas, sont des témoins d'autant plus fidèles de nos misères qu'elles travaillent davantage à nous en garantir. Si ce sont de vraies vertus, ce qui ne peut être qu'en ceux qui ont une véritable piété, elles ne promettent à personne de le délivrer de toutes sortes de maux : il faudrait qu'elles mentissent pour cela; mais tout ce qu'elles peuvent faire, c'est de nous promettre que, pourvu que nous espérions le siècle à venir, cette vie, qui est nécessairement misérable à cause de tant d'accidents fâcheux qui l'environnent, deviendra un jour bienheureuse. Mais comment serait-elle heureuse maintenant que nous ne sommes pas encore sauvés? Aussi l'apôtre saint Paul, ne parlant point des hommes imprudents et vicieux, mais de ceux qui ont une véritable piété, et par conséquent de véritables vertus, dit : « Nous « sommes sauvés en espérance. Or, quand on « voit ce qu'on avait espéré de voir, ce n'est plus « espérance; car qui espère voir ce qu'il voit « déjà? Mais c'est la patience qui fait que nous « espérons voir ce que nous ne voyons pas en-

lis, propter quæ dicis esse fugiendam? An ideo beatam dicis, quia licet tibi ab his malis morte discedere? Quid si ergo in eis aliquo judicio divino tenereris, nec permittereris mori, nec unquam sine illis esse sinereris? Nempe tunc saltem miseram talem diceres vitam. Non igitur propterea misera non est, quia cito relinquitur : quandoquidem si sempiterna sit, etiam abs te ipso misera judicatur. Non itaque propterea, quoniam brevis est, nulla miseria debet videri; aut, quod est absurdius, quia brevis miseria est, ideo etiam beatitudo appellari. Magna vis est in eis malis, quæ cogunt hominem, secundum ipsos etiam sapientem, sibimet auferre quod homo est : cum dicant, et verum dicant, hanc esse naturæ primam quodammodo et maximam vocem, ut homo concilietur sibi, et propterea mortem naturaliter fugiat; ita sibi amicus, ut esse se animal, et in hac conjunctione corporis atque animæ vivere velit, vehementerque appetat. Magna vis est in eis malis, quibus iste naturæ vincitur sensus, quo mors omni modo omnibus viribus conatibusque vitatur; et ita vincitur, ut quæ vitabatur, optetur, appetatur, et, si non potuerit aliunde contingere, ab ipso homine sibimet inferatur. Magna vis est in eis malis, quæ fortitudinem faciunt homicidam : si tamen adhuc dicenda est fortitudo, quæ ita his malis vincitur, ut hominem, quem, sicut virtus, regendum tuendumque suscepit, non modo non possit per patientiam custodire, sed ipsa insuper cogatur occidere. Debet quidem etiam mortem sapiens ferre patienter, sed quæ accidit aliunde : secundum istos autem si eam sibi ipse inferre compellitur, profecto fatendum est eis, non solum mala, sed intolerabilia etiam mala esse, quæ hoc eum perpetrare compellunt. Vita igitur, quæ istorum tam magnorum tamque gravium malorum aut premitur oneribus, aut subjacet casibus, nullo modo beata diceretur, si homines qui hoc dicunt, sicut victi malis ingravescentibus, cum sibi ingerunt mortem, cedunt infelicitati, ita victi certis rationibus, cum quærunt beatam vitam, dignarentur cedere veritati, et non sibi putarent in ista mortalitate fine summi boni esse gaudendum; ubi virtutes ipsæ, quibus hic certe nihil melius atque utilius in homine reperitur, quanto majora sunt adjutoria contra vim periculorum, laborum, dolorum, tanto fideliora testimonia miseriarum. Si enim veræ virtutes sunt, quæ nisi in eis, quibus vera inest pietas, esse non possunt; non se profitentur hoc posse, ut nullas miserias patiantur homines, in quibus sunt : neque enim mendaces sunt veræ virtutes, ut hoc profiteantur; sed ut vita humana, quæ tot et tantis hujus sæculi malis esse cogitur misera, spe futuri sæculi sit beata, sicut et salva. Quomodo enim beata est, quæ nondum salva est? Unde et apostolus Paulus non de hominibus imprudentibus, impatientibus, intemperantibus et iniquis, sed de his qui secundum veram pietatem viverent, et ideo virtutes quas haberent, veras haberent, ait, *Spe enim salvi facti sumus. Spes autem quæ videtur, non est spes : quod enim quis videt, quid sperat? Si autem quod non videmus speramus, per patientiam exspectamus.* Sicut ergo spe

« core. » De même que nous sommes sauvés en espérance, nous sommes aussi bienheureux en espérance; notre bonheur, non plus que notre salut, n'est pas encore présent, mais à venir; et nous l'attendons par la patience, parce que nous sommes au milieu des maux qu'il faut supporter patiemment, jusqu'à ce que nous arrivions à la jouissance de ces biens ineffables qui ne seront traversés d'aucun déplaisir. C'est ce salut de l'autre vie qui sera aussi la béatitude finale : béatitude que ces philosophes ne veulent pas croire parce qu'ils ne la voient point, et au lieu de laquelle ils s'en forment en ce monde une très-vaine, qu'ils fondent sur une vertu d'autant plus fière qu'elle est plus fausse.

CHAPITRE V.

Maux auxquels est sujette la vie civile.

Quant à ce qu'ils veulent que la vie du sage soit une vie de société, nous sommes bien plus d'accord avec eux en ce point. Comment la cité de Dieu dont nous parlons aurait-elle pris naissance, ou comment se serait-elle avancée dans le cours des temps, ou parviendrait-elle à sa fin, si la vie des saints n'était sociable? Mais qui pourrait énumérer tous les maux auxquels cette vie est sujette? qui peut même les imaginer? Qu'ils écoutent, dans leurs poëtes comiques, ce qu'un homme dit avec l'approbation de tous les hommes : « J'ai épousé une femme, quelle mi« sère ! J'ai eu des enfants, autre embarras. » Que dirai-je des peines qui se rencontrent dans l'amour, et que le même Térence décrit ailleurs : les injures, les soupçons, les inimitiés, la guerre et la paix? Tout le monde n'est-il pas plein de ces désordres? n'arrivent-ils pas même souvent dans les plus honnêtes liaisons? Ne voyons-nous pas qu'il n'y a partout que querelles, jalousies, inimitiés, guerre? Ce sont des maux certains et que nous sentons; mais pour la paix, c'est un bien incertain, parce que nous ne connaissons pas la disposition intérieure de ceux avec qui nous la voudrions bien entretenir; et quand nous la connaîtrions aujourd'hui, nous ne savons pas s'ils ne changeront point demain. En effet, qui doivent être plus amis que ceux qui demeurent dans une même maison? Cependant, qui peut s'assurer là-dessus, puisque nous en voyons tous les jours qui se trahissent l'un l'autre, et dont la haine devient d'autant plus irréconciliable que leur liaison paraissait plus étroite? C'est ce qui a fait dire à Cicéron ce mot qu'on ne saurait rappeler sans gémir, tant il est vrai : « Il n'y a point de trahisons plus dangereuses que « celles qui se couvrent du masque de l'amitié ou « de quelque autre nom aussi doux. Car il est « aisé de se garder d'un ennemi déclaré ; mais le « moyen de se garantir d'un mal secret et domes« tique, qui vous opprime avant que vous puissiez « le prévoir? » De là vient aussi cet oracle de l'Écriture : « Les ennemis de l'homme sont ceux « de sa maison; » oracle qu'il est impossible d'entendre sans être touché d'une vive douleur. Quand quelqu'un aurait assez de force pour supporter patiemment une trahison, ou assez de vigilance pour en détourner l'effet, il ne se peut

salvi, ita spe beati facti sumus : et sicut salutem, ita beatitudinem, non jam tenemus præsentem, sed exspectamus futuram : et hoc *per patientiam*; quia in malis sumus, quæ patienter tolerare debemus, donec ad illa veniamus bona, ubi omnia erunt, quibus ineffabiliter delectemur; nihil erit autem, quod jam tolerare debeamus. Talis salus, quæ in futuro erit sæculo, ipsa erit etiam finalis beatitudo. Quam beatitudinem isti philosophi, quoniam non videntes nolunt credere, hic sibi conantur falsissimam fabricare, quanto superbiore, tanto mendaciore virtute.

CAPUT V.

De sociali vita, quæ cum maxime expetenda sit, multis offensionibus sæpe subvertitur.

Quod autem socialem vitam volunt esse sapientis, nos multo amplius approbamus. Nam unde ista Dei civitas, de qua hujus operis ecce jam undevicesimum librum versamus in manibus, vel inchoaretur exortu, vel progrederetur excursu, vel apprehenderet debitos fines, si non esset socialis vita sanctorum? Sed in hujus mortalitatis ærumna quot et quantis abundet malis societas humana, quis enumerare valeat? quis æstimare sufficiat? Audiant apud comicos suos hominem cum sensu atque consensu omnium hominum dicere :

Duxi uxorem, quam ibi miseriam vidi! Nati filii,
Alia cura.

Quid itidem illa, quæ in amore vitia commemorat idem Terentius, injuriæ, suspiciones, inimicitiæ, bellum, pax rursum: nonne res humanas ubique impleverunt? nonne et in amicorum honestis amoribus plerumque contingunt? nonne his usquequaque plenæ sunt res humanæ, ubi injurias, suspiciones, inimicitias, bellum, mala certa sentimus; pacem vero incertum bonum, quoniam corda eorum, cum quibus eam tenere volumus, ignoramus; et si nosse hodie possemus, qualia cras futura essent utique nesciremus. Qui porro inter se amiciores solent esse, vel debent, quam qui una etiam continentur domo? Et tamen quis inde securus est, cum tanta sæpe mala ex eorum occultis insidiis exstiterint; tanto amariora, quanto pax dulcior fuit; quæ vera putata est, cum astutissime fingeretur? Propter quod omnium pectora sic attingit, ut cogat in gemitum, quod ait Tullius: « Nullæ sunt occultiores « insidiæ, quam hæ quæ latent in simulatione officii, aut « in aliquo necessitudinis nomine. Nam eum qui palam est « adversarius, facile cavendo vitare possis : hoc vero oc« cultum, intestinum ac domesticum malum non solum « existit, verum etiam opprimit, antequam prospicere atque « explorare potueris. » Propter quod etiam divina vox illa, *Et inimici hominis, domestici ejus*, cum magno dolore cordis auditur : quia etsi quisque tam fortis sit, ut æquo animo perferat; vel tam vigilans, ut provido consilio caveat, quæ adversus eum molitur amicitia simulata : eorum

faire néanmoins, s'il est homme de bien, qu'il ne s'afflige beaucoup de l'état malheureux de celui qui s'en sert. Si donc une maison n'est pas un asile assuré contre ces sortes de maux, que sera-ce d'une ville, qui est d'autant plus remplie de procès et de différends, qu'elle est plus grande, et qui peut bien à la vérité n'être point troublée de séditions et de guerres civiles, mais qui ne saurait ne les point craindre?

CHAPITRE VI.

Erreur des jugements humains, lorsque la vérité est cachée.

Que dirons-nous des jugements que les hommes font des hommes, et qui ne peuvent manquer de se faire dans les villes les plus paisibles? Quoi de plus triste et de plus déplorable, puisque ceux qui jugent ne peuvent lire dans la conscience de ceux qu'ils jugent : d'où vient qu'ils sont souvent obligés de mettre à la question des témoins innocents, pour tirer d'eux une vérité qui ne les regarde point? Que dirai-je de celle même qu'on donne à chacun pour son propre fait? N'est-ce pas une étrange chose de torturer une personne pour savoir si elle est coupable, et de faire souvent souffrir à un innocent une peine certaine pour un crime incertain; non parce qu'on a découvert s'il l'a commis, mais parce qu'on l'ignore? Ainsi l'ignorance d'un juge est souvent la cause du malheur d'un innocent. Ce qu'il y a de plus odieux, ce qui est digne d'un torrent de larmes, c'est que, le juge tourmentant un accusé de peur de faire mourir un innocent par ignorance, il se trouve qu'il tue l'innocent torturé, pour ne point le faire mourir. Si, d'après la doctrine des philosophes dont nous venons de parler, il aime mieux sortir de cette vie que de souffrir davantage la question, il avoue qu'il a commis le crime qu'il n'a pas commis. Cependant sur cela le juge le condamne et le fait mourir, sans savoir encore s'il a tué un coupable ou un innocent, la question ayant été inutile pour découvrir son innocence, et n'ayant même servi qu'à le faire passer pour coupable. Parmi ces ténèbres de la vie civile, un juge qui est sage montera-t-il sur le tribunal ou non? Sans doute il y montera; car la société civile, qu'il croit ne pouvoir abandonner sans crime, l'y oblige; et il ne pense pas que ce soit un crime de torturer des innocents pour le fait d'autrui, ou de les contraindre souvent par la violence des tourments à se déclarer faussement coupables, et de les faire mourir sur cet aveu, bien que d'ordinaire ils meurent dans la torture même, ou peu après. Que dirai-je de ce qu'il arrive quelquefois qu'un accusateur, qui n'a entrepris son accusation que pour le bien public, et afin que les crimes ne demeurent pas impunis, est envoyé lui-même au supplice faute de preuves, parce que l'accusé a corrompu les témoins, et qu'il ne confesse rien dans la question? Un juge ne croit pas errer en faisant tous ces maux, parce qu'il ne les fait pas à dessein, mais par une ignorance invincible, et par une obligation indispensable de la société civile. Mais, encore qu'on ne puisse l'accuser de malice, c'est toujours une grande misère que cela; et si la nécessité l'exempte

tamen hominum perfidorum malo, cum eos esse pessimos experitur, si ipse bonus est, graviter excrucietur necesse est; sive semper mali fuerint, et se bonos finxerint, sive in istam malitiam ex bonitate mutati sint. Si ergo domus commune perfugium in his malis humani generis tuta non est, quid civitas, quæ quanto major est, tanto forum ejus litibus et civilibus et criminalibus plenius, etiamsi quiescant, non solum turbulentæ, verum sæpius et cruentæ seditiones, ac bella civilia, a quorum eventis sunt aliquando liberæ civitates, a periculis nunquam?

CAPUT VI.

De errore humanorum judiciorum, cum veritas latet.

Quid ipsa judicia hominum de hominibus, quæ civitatibus in quantalibet pace manentibus deesse non possunt, qualia putamus esse, quam misera, quam dolenda? quandoquidem hi judicant, qui conscientias eorum, de quibus judicant, cernere nequeunt. Unde sæpe coguntur tormentis innocentium testium ad alienam causam pertinentem quærere veritatem. Quid cum in sua causa quisque torquetur; et cum quæritur utrum sit nocens, cruciatur, et innocens luit pro incerto scelere certissimas pœnas; non quia illud commisisse detegitur, sed quia non commisisse nescitur? Ac per hoc ignorantia judicis plerumque est calamitas innocentis. Et quod est intolerabilius, magisque plangendum, rigandumque, si fieri possit, fontibus lacrymarum; cum propterea judex torqueat accusatum, ne occidat nesciens innocentem, fit per ignorantiæ miseriam, ut et tortum et innocentem occidat, quem ne innocentem occideret torserat. Si enim secundum istorum sapientiam delegerit ex hac vita fugere, quam diutius illa sustinere tormenta; quod non commisit, commisisse se dicit. Quo damnato et occiso, utrum nocentem an innocentem judex occiderit, adhuc nescit, quem ne innocentem nesciens occideret torsit: ac per hoc innocentem et ut sciret torsit, et dum nescire occidit. In his tenebris vitæ socialis, sedebit judex ille sapiens, an non sedebit? Sedebit plane. Constringit enim eum, et ad hoc officium pertrahit humana societas, quam deserere nefas ducit. Hoc enim nefas esse non ducit, quod testes innocentes in causis torquentur alienis: quod hi qui arguuntur, vi doloris plerumque superati, et de se falsa confessi, etiam puniuntur innocentes, cum jam torti fuerint innocentes: quod etsi non morte puniantur, in ipsis vel ex ipsis tormentis plerumque moriuntur: quod aliquando et ipsi qui arguunt, humanæ societati fortasse, ne crimina impunita sint, prodesse cupientes, et mentientibus testibus, reoque ipso contra tormenta durante immaniter, nec fatente, probare quod objiciunt non valentes, quamvis vera objecerint, a judice nesciente damnantur. Hæc tot et tanta mala non deputat esse peccata: non enim hæc facit sapiens judex nocendi voluntate, sed necessitate nesciendi; et tamen quia cogit humana societas, necessitate etiam judicandi. Hæc est ergo quam dicimus, miseria certe hominis, etsi non malitia sapientis. An vero necessitate nesciendi atque judicandi

de crime en le forçant à condamner des innocents et à sauver des coupables, osera-t-on l'appeler bienheureux? Combien fera-t-il plus sagement de reconnaître et de haïr la misère dans laquelle cette nécessité l'engage, et, s'il a quelque sentiment de piété, de crier à Dieu : « Délivrez-moi « de mes nécessités! »

CHAPITRE VII.

De la diversité des langues qui rompt la société des hommes, et de la misère des guerres qui passent même pour les plus justes.

Après la ville vient le monde, qu'ils mettent au troisième rang dans la société civile; car ils commencent par la maison. Or, comme il est plus grand, aussi est-il plus plein de périls. En premier lieu, la diversité des langues y rend l'homme en quelque sorte étranger à l'homme, attendu que si deux hommes, dont l'un ignore la langue de l'autre, se rencontrent, et qu'ils soient obligés de demeurer ensemble, deux animaux muets, même d'espèce différente, s'associeront plutôt que ces deux voyageurs, quelque ressemblance de nature qu'il y ait entre eux; et un homme aimera mieux être avec son chien qu'avec un étranger. Mais, dira-t-on, une cité puissante et victorieuse, en donnant la loi aux vaincus, leur a aussi donné sa langue, ou du moins a pourvu à ce que l'on ne manquât point d'interprètes. Cela est vrai; mais combien a-t-il fallu répandre de sang pour cela? Et encore ne sommes-nous pas au bout de nos maux. Sans parler des nations étrangères qu'on a toujours eu de temps en temps sur les bras, cette vaste étendue de l'empire n'a-t-elle pas produit quelque chose de plus fâcheux, les guerres sociales et civiles, qui affligent beaucoup plus cruellement l'univers, et dont la crainte seule est un grand mal? Que si j'entreprenais de représenter ces horribles calamités, quoique je ne le puisse faire avec toute la force que cette description demanderait, quand verrait-on la fin d'un si long ouvrage? Mais le sage, disent-ils, n'entreprendra que des guerres justes. Comme si ce n'était pas cela même qui doive l'affliger, s'il se souvient qu'il est homme? Il ne peut faire une guerre juste, que ce ne soit pour punir l'injustice de ses adversaires; et c'est cette injustice des hommes qu'un homme doit déplorer, quand elle ne serait suivie d'aucune guerre. Quiconque considère des maux si grands et si étranges, ne peut s'empêcher d'avouer que ce ne soit une misère. S'il s'en trouve quelqu'un qui les souffre ou qui les envisage sans aucune douleur, il est d'autant plus misérable de se croire heureux, qu'il ne se croit tel que parce qu'il a perdu tout sentiment humain.

CHAPITRE VIII.

Des misères inséparables de l'amitié.

Mais quand nous ne nous tromperions point dans le choix de nos amis, et que nous n'en aurions que de bons et de véritables, n'est-il pas

torquet insontes, punit insontes, et parum est illi quod non est reus, si non sit insuper et beatus? Quanto consideratius et homine dignius agnoscit in ista necessitate miseriam, eamque in se odit; et, si pie sapit, clamat ad Deum, *De necessitabus meis erue me?*

CAPUT VII.

De diversitate linguarum, qua societas hominum dirimitur; et de miseria bellorum, etiam quæ justa dicuntur.

Post civitatem vel urbem sequitur orbis terræ, in quo tertium gradum ponunt societatis humanæ, incipientes a domo, atque inde ad urbem, deinde ad orbem progrediendo venientes : qui utique, sicut aquarum congeries, quanto major est, tanto periculis plenior. In quo primum linguarum diversitas hominem alienat ab homine. Nam si duo sibimet invicem fiant obviam, neque præterire, sed simul esse aliqua necessitate cogantur, quorum neuter norit linguam alterius; facilius sibi animalia muta, etiam diversi generis, quam illi, cum sint homines ambo, sociantur. Quando enim quæ sentiunt, inter se communicare non possunt, propter solam linguæ diversitatem, nihil prodest ad consociandos homines tanta similitudo naturæ : ita ut libentius homo sit cum cane suo, quam cum homine alieno. At enim opera data est, ut imperiosa civitas non solum jugum, verum etiam linguam suam domitis gentibus per pacem societatis imponeret; per quam non deesset, imo et abundaret etiam interpretum copia. Verum est : sed hoc quam multis et quam grandibus bellis, quanta strage hominum, quanta effusione humani sanguinis comparatum est? Quibus transactis, non est tamen eorumdem malorum finita miseria. Quamvis enim non defuerint, neque desint hostes exteræ nationes, contra quas semper bella gesta sunt, et geruntur : tamen etiam ipsa imperii latitudo peperit pejoris generis bella, socialia scilicet et civilia; quibus miserabilius quatitur genus humanum, sive cum belligeratur, ut aliquando conquiescant; sive cum timetur, ne rursus exsurgant. Quorum malorum multas et multiplices clades, duras et diras necessitates, si ut dignum est eloqui velim, quanquam nequaquam sicut res postulat possim; quis erit prolixæ disputationis modus? Sed sapiens, inquiunt, justa bella gesturus est. Quasi non, si se hominem meminit, multo magis dolebit justorum necessitatem sibi exstitisse bellorum : quia nisi justa essent, ei gerenda non essent, ac per hoc sapienti nulla bella essent. Iniquitas enim partis adversæ justa bella ingerit gerenda sapienti : quæ iniquitas utique homini est dolenda, quia hominum est, etsi nulla ex ea bellandi necessitas nasceretur. Hæc itaque mala tam magna, tam horrenda, tam sæva, quisquis cum dolore considerat, miseriam fateatur. Quisquis autem vel patitur ea sine animi dolore, vel cogitat, multo utique miserius ideo se putat beatum, quia et humanum perdidit sensum.

CAPUT VIII.

Quod amicitia bonorum secura esse non possit, dum a periculis quæ in hac vita sunt, trepidari necesse sit.

Si autem non contingat quædam ignorantia similis de-

vrai que plus nous en avons de cette sorte, plus nous appréhendons pour eux les accidents de cette malheureuse vie? Nous ne craignons pas seulement qu'ils soient affligés par la faim, les guerres, les maladies, la captivité avec tous les malheurs qu'elle entraîne à sa suite; mais encore bien plus, qu'ils ne deviennent perfides et méchants. Lorsque cela arrive (et nous sommes d'autant plus exposés à ces mécomptes que nous avons plus d'amis), qui peut concevoir l'excès de douleur que nous en ressentons, à moins que de l'avoir éprouvé soi-même? Nous aimerions mieux véritablement apprendre leur mort, bien que nous ne le puissions faire encore sans un sensible déplaisir. En effet, comment se pourrait-il que nous ne fussions point affligés de la mort de ceux dont la vie nous était si agréable? Pour ne l'être pas, il faudrait ne prendre aucun plaisir à leur conversation et à leur compagnie, être insensible à tous les témoignages de l'amitié, rompre les liens les plus doux de la société humaine, en un mot devenir stupide. Que si cela est impossible, comment ne pas trouver amère la mort de personnes dont la vie nous était si douce? De là viennent ces plaies de l'âme que nous cause leur perte, et qui ne se peuvent guérir que par le moyen des consolations; car il ne s'ensuit pas qu'il n'y ait rien à guérir dans l'âme, sous prétexte que ses blessures se renferment d'autant plus vite qu'elle est plus forte. Et cela étant, ne peut-on pas dire que la terre est toute pleine de misères; ce qui a donné lieu à cette parole de l'Écriture : « La vie de l'homme sur la terre « n'est-elle pas une continuelle tentation? » et à celle-ci de Notre-Seigneur : « Malheur au monde, « à cause des scandales! » et encore : « Comme « l'injustice sera triomphante, la charité de plu- « sieurs se refroidira. » Aussi, nous nous consolons de la mort de nos amis vertueux, en ce qu'elle les délivre des maux qui d'ordinaire accablent ou corrompent ici-bas les bons eux-mêmes.

CHAPITRE IX.

Que l'amitié des saints anges et des hommes est sujette à illusion, à cause de la malice des démons.

Quant aux saints anges, c'est-à-dire à la quatrième société qu'établissent ces philosophes qui, passant de la terre au ciel pour embrasser le monde dans leur système, veulent que nous ayons les dieux pour amis, nous ne craignons pas pour eux ni qu'ils meurent, ni qu'ils deviennent méchants. Mais comme nous ne conversons pas avec eux aussi familièrement qu'avec les hommes, et que quelquefois, ainsi que nous l'apprend l'Écriture, Satan se transforme en ange de lumière pour tenter ceux qui ont besoin d'être exercés de cette sorte, ou qui méritent d'être

mentiæ, quæ tamen in hujus vitæ misera conditione sæpe contingit, ut credatur vel amicus esse qui inimicus est, vel inimicus qui amicus est; quid nos consolatur in hac humana societate erroribus ærumnisque plenissima, nisi fides non ficta, et mutua dilectio verorum et bonorum amicorum? Quos quanto plures et in locis pluribus habemus, tanto longius latiusque metuimus, ne quid eis contingat mali de tantis malorum aggeribus hujus sæculi. Non enim tantummodo solliciti sumus, ne fame, ne bellis, ne morbis, ne captivitatibus affligantur, ne in eadem servitute talia patiantur, qualia nec cogitare sufficimus : verum etiam, ubi timor est multo amarior, ne in perfidiam, malitiam nequitiamque mutentur. Et quando ista contingunt (tanto utique plura, quanto illi sunt plures, et in pluribus locis) et in nostram notitiam perferuntur, quibus cor nostrum flagris uratur, quis potest, nisi qui talia sentit, advertere? Mortuos quippe audire mallemus : quamvis et hoc sine dolore non possimus audire. Quorum enim nos vita propter amicitiæ solatia delectabat, unde fieri potest ut eorum mors nullam nobis ingerat mœstitudinem? Quam qui prohibet, prohibeat, si potest, amica colloquia, interdicat amicalem vel intercidat affectum, omnium humanarum necessitudinum vincula mentis immiti stupore disrumpat; aut sic eis utendum censeat, ut nulla ex eis animum dulcedo perfundat. Quod si fieri nullo modo potest, etiam hoc quo pacto futurum est, ut ejus nobis amara mors non sit, cujus dulcis est vita? Hinc est enim et luctus, quoddam non inhumani cordis quasi vulnus, aut ulcus, cui sanando adhibentur officiosæ consolationes. Non enim propterea non est quod sanetur, quoniam quanto est animus melior, tanto in eo citius faciliusque sanatur. Cum igitur etiam de charissimorum mortibus, maxime quorum sunt humanæ societati officia necessaria, nunc mitius, nunc asperius affligatur vita mortalium; mortuos tamen eos, quos diligimus, quam vel a fide, vel a bonis moribus lapsos, hoc est, in ipsa anima mortuos audire seu videre mallemus : qua ingenti materia malorum plena est terra; propter quod scriptum est, *Numquid non tentatio est vita humana super terram?* Et propter quod ipse Dominus ait, *Væ mundo ab scandalis* : et iterum, *Quoniam abundavit*, inquit, *iniquitas*, *refrigescet charitas multorum.* Ex quo fit, ut bonis amicis mortuis gratulemur, et cum mors eorum nos contristet, ipsa nos certius consoletur : quoniam malis caruerunt, quibus in hac vita etiam boni homines vel conteruntur, vel depravantur, vel in utroque periclitantur.

CAPUT IX.

De amicitia sanctorum Angelorum, quæ homini in hoc mundo non potest esse manifesta, propter fallaciam dæmonum.

In societate vero sanctorum Angelorum, quam philosophi illi, qui nobis deos amicos esse voluerunt, quarto constituerunt loco, velut ad mundum venientes ab orbe terrarum, ut sic quodammodo complecterentur et cœlum; nullo modo quidem metuimus, ne tales amici vel morte nos sua, vel depravatione contristent. Sed quia nobis non ea qua homines familiaritate miscentur (quod etiam ipsum ad ærumnas hujus pertinet vitæ) et aliquando satanas, sicut legimus, transfigurat se velut angelum lucis, ad tentandos eos quos ita vel erudiri opus est, vel decipi justum est; magna Dei misericordia necessaria est, ne quisquam, cum bonos Angelos amicos se habere putat, habeat malos dæ-

trompés, la miséricorde de Dieu nous est bien nécessaire pour nous empêcher de prendre pour amis les démons, au lieu des saints anges. N'est-ce pas encore là une des grandes misères de cette vie, que d'être sujets à cette méprise? Il est certain que ces philosophes, qui ont cru avoir les dieux pour amis, sont tombés dans cette illusion; et cela paraît assez par les sacrifices impies qu'ils leur offraient, et par les jeux infâmes qu'ils représentaient en leur honneur et à leur sollicitation.

CHAPITRE X.

De la récompense réservée aux saints qui ont surmonté les tentations.

Les saints même et les fidèles adorateurs du seul vrai Dieu ne sont pas à l'abri de leurs tromperies et de leurs tentations. Cela ne leur est pas inutile pour exciter leur vigilance, et leur faire désirer avec plus d'ardeur le lieu où l'on jouit d'une paix et d'une félicité parfaites. C'est là en effet que le corps et l'âme recevront du Créateur de toutes les natures toutes les perfections dont la leur est capable; l'âme étant guérie par la sagesse, et le corps renouvelé par la résurrection. C'est là que les vertus n'auront plus de vices à combattre ni de maux à supporter, mais qu'elles posséderont, pour prix de leur victoire, une paix éternelle qu'aucun ennemi ne troublera. Telle est la béatitude finale, la fin de la perfection qui ne finira jamais. Le monde nous appelle heureux quand nous jouissons de la paix, telle qu'elle peut être en ce monde, accompagnée d'une bonne vie; mais cette béatitude, comparée à celle dont nous parlons, est une véritable misère. La vraie vertu consiste donc à faire un bon usage des biens et des maux de cette vie, alors surtout qu'elle les rapporte et qu'elle se rapporte elle-même à cette fin qui nous doit mettre en possession d'une paix souveraine.

CHAPITRE XI.

La paix doit faire le souverain bien de l'autre vie.

Nous pouvons dire de la paix ce que nous avons dit de la vie éternelle, qu'elle est la fin de nos biens; d'autant mieux qu'il est dit dans le psaume, à la cité de Dieu, qui fait le sujet de cette laborieuse controverse: « Jérusalem, loue le Seigneur: Sion, loue ton Dieu de ce qu'il a fermé « tes portes et béni tes enfants. C'est lui qui a « établi la paix comme ta fin. » Lorsque ses portes seront fermées, personne n'y entrera ni n'en sortira plus; et ainsi, par cette fin dont parle le psaume, il faut entendre cette paix finale dont nous parlons. Le nom même de cette cité, c'est-à-dire Jérusalem, est un nom mystérieux qui signifie *vision de paix*. Mais parce que nous nous servons du nom de paix, même dès cette vie, nous avons mieux aimé appeler vie éternelle

mones amicos fictos, eosque tanto nocentiores, quanto astutiores ac fallaciores patiatur inimicos. Et cui magna ista Dei misericordia necessaria est, nisi magnæ humanæ miseriæ, quæ ignorantia tanta premitur, ut facile istorum simulatione fallatur? Et illos quidem philosophos in impia civitate, qui deos sibi amicos esse dixerunt, in dæmones malignos incidisse certissimum est, quibus tota ipsa civitas subditur, æternum cum eis habitura supplicium. Ex eorum quippe sacris, vel potius sacrilegiis, quibus eos colendos, et ex ludis immundissimis, ubi eorum crimina celebrantur, quibus eos placandos putaverunt, eisdem ipsis auctoribus et exactoribus talium tantorumque dedecorum, satis ab eis qui colantur apertum est.

CAPUT X.

Quis fructus sanctis de superata hujus vitæ tentatione paratus sit.

Sed neque sancti et fideles unius veri Dei summique cultores, ab eorum fallaciis et multiformi tentatione securi sunt. In hoc enim loco infirmitatis et diebus malignis etiam ista sollicitudo non est inutilis; ut illa securitas, ubi pax plenissima atque certissima est, desiderio ferventiore quæratur. Ibi enim erunt naturæ munera, hoc est, quæ naturæ nostræ ab omnium naturarum Creatore donantur, non solum bona, verum etiam sempiterna; non solum in animo, qui sanatur per sapientiam, verum etiam in corpore, quod resurrectione renovabitur. Ibi virtutes, non contra ulla vitia vel mala quæcumque certantes, sed habentes victoriæ præmium æternam pacem, quam nullus adversarius inquietet. Ipsa est enim beatitudo finalis, ipse perfectionis finis, qui consumentem non habet finem. Hic autem dicimur quidem beati, quando pacem habemus, quantulacumque hic haberi potest in vita bona: sed hæc beatitudo illi, quam finalem dicimus, beatitudini comparata, prorsus miseria reperitur. Hanc ergo pacem, qualis hic potest esse, mortales homines in rebus mortalibus quando habemus, si recte vivimus, bonis ejus recte utitur virtus: quando vero eam non habemus, etiam malis, quæ homo patitur, bene utitur virtus. Sed tunc est vera virtus, quando et omnia bona quibus bene utitur, et quidquid in bono usu bonorum et malorum facit, et se ipsam ad eum finem refert, ubi nobis talis et tanta pax erit, qua melior et major esse non possit.

CAPUT XI.

De beatitudine pacis æternæ, in qua sanctis finis est, id est vera perfectio.

Quapropter possumus dicere, fines bonorum nostrorum esse pacem, sicut æternam esse diximus vitam: præsertim quia ipsi civitati Dei, de qua nobis est ista operosissima disputatio, in sancto dicitur Psalmo, *Lauda, Jerusalem, Dominum; collauda Deum tuum, Sion. Quoniam confirmavit seras portarum tuarum, benedixit filios tuos in te, qui posuit fines tuos pacem.* Quando enim confirmatæ fuerint seræ portarum ejus, jam in illam nullus intrabit, nec ab illa ullus exibit. Ac per hoc fines ejus eam debemus hic intelligere pacem, quam volumus demonstrare finalem. Nam et ipsius civitatis mysticum nomen, id est Jerusalem, quod et ante jam diximus, Visio pacis interpretatur. Sed quoniam pacis nomen etiam in his rebus mortalibus frequentatur, ubi utique non est vita æterna; propterea finem civitatis hujus, ubi erit summum bonum

la fin de cette cité, où elle doit trouver son souverain bien. C'est de cette fin que l'Apôtre dit : « Mais maintenant, affranchis du péché et de« venus les esclaves de Dieu, vous avez pour « fruit votre sanctification, et pour fin la vie « éternelle. » D'un autre côté, par la raison que ceux qui ne sont pas versés dans l'Écriture sainte peuvent aussi entendre par la vie éternelle celle des méchants, tant à cause de l'immortalité de l'âme, établie même par quelques philosophes, qu'à cause qu'ils ne pourraient pas être tourmentés éternellement, comme la foi nous l'enseigne, s'ils ne vivaient éternellement, il vaut mieux appeler la fin de cette cité, qui doit faire son souverain bien, la paix dans la vie éternelle, ou la vie éternelle dans la paix. La paix est un si grand bien, que, même dans les choses mortelles et passagères, on ne saurait rien trouver de meilleur. Il ne sera donc pas, ce me semble, hors de propos d'en dire ici quelque chose à l'occasion de cette paix souveraine qui doit faire le bonheur de la cité dont nous parlons; et la paix est une chose si douce et si chère à tout le monde, que j'espère que ce que j'en dirai ne sera désagréable à personne.

CHAPITRE XII.

Toutes choses, les guerres même, tendent à la paix.

Tous ceux qui considèrent avec moi la nature des choses reconnaissent que, de même qu'il n'y a personne qui ne soit bien aise d'avoir de la joie, il n'y a personne non plus qui ne désire la paix. En effet, ceux même qui font la guerre ne la font que pour vaincre, et par conséquent pour parvenir à la paix. Qu'est-ce que la victoire, sinon l'assujettissement des rebelles, qui ne se soumettent pas sans que l'on jouisse aussitôt de la paix? Les guerres se font donc en vue de la paix, même par ceux qui prennent plaisir à exercer leur valeur dans les combats : ce qui fait voir clairement que la paix est la fin et le but de la guerre. Tous ceux qui font la guerre cherchent la paix, au lieu que personne ne fait la paix pour avoir la guerre. Aussi ceux même qui rompent la paix ne la rompent pas parce qu'ils la haïssent, mais pour en obtenir une à leur gré. Ils ne veulent donc pas qu'il n'y ait point de paix, mais qu'elle soit telle qu'ils la veulent; et lors même qu'ils se séparent séditieusement des autres, ils ne sauraient venir à bout de leurs desseins, s'ils n'entretiennent une espèce de paix avec ceux de leur parti. De là vient que les voleurs mêmes conservent la paix avec leurs compagnons, afin de la pouvoir troubler plus impunément parmi les autres. Que s'il s'en trouve quelqu'un si puissant et si ennemi de toute société qu'il ne s'associe avec personne, et qu'il exécute seul ses meurtres et ses brigandages, du moins conserve-t-il toujours quelque ombre de paix avec ceux qu'il ne peut tuer, et à qui il veut cacher ce qu'il fait. D'ailleurs, il est certain que dans son intérieur il a soin de vivre en paix avec sa femme, avec ses enfants et avec ses domestiques, parce qu'il est bien aise qu'ils lui obéissent. Autrement il se fâche contre eux, et même, s'il est besoin, il a recours à la cruauté

ejus, æternam vitam maluimus commemorare quam pacem. De quo fine Apostolus ait, *Nunc vero liberati a peccato, servi autem facti Deo, habetis fructum vestrum in sanctificationem, finem vero vitam æternam.* Sed rursus quia vita æterna ab his qui familiaritatem non habent cum Scripturis sanctis, potest accipi etiam malorum vita; vel secundum quosdam etiam philosophos, propter animæ immortalitatem, vel etiam secundum fidem nostram, propter pœnas interminabiles impiorum, qui utique in æternum cruciari non poterunt, nisi etiam vixerint in æternum : profecto finis civitatis hujus, in quo summum habebit bonum, vel pax in vita æterna, vel vita æterna in pace dicendus est, ut facilius ab omnibus possit intelligi. Tantum est enim pacis bonum, ut etiam in rebus terrenis atque mortalibus nihil gratius soleat audiri, nihil desiderabilius concupisci, nihil postremo possit melius inveniri. De quo si aliquanto diutius loqui voluerimus, non erimus, quantum arbitror, onerosi legentibus, et propter finem civitatis hujus, de qua nobis sermo est, et propter ipsam dulcedinem pacis quæ omnibus chara est.

CAPUT XII.

Quod etiam bellantium sævitia omnesque hominum inquietudines ad pacis finem cupiant pervenire, sine cujus appetitu nulla natura sit.

Quod enim mecum quisquis res humanas naturamque communem utcumque intuetur agnoscit, sicut nemo est qui gaudere nolit, ita nemo est qui pacem habere nolit. Quandoquidem et ipsi qui bella volunt, nihil aliud quam vincere volunt : ad gloriosam ergo pacem bellando cupiunt pervenire. Nam quid est aliud victoria, nisi subjectio repugnantium? quod cum factum fuerit, pax erit. Pacis igitur intentione geruntur et bella, ab his etiam qui virtutem bellicam student exercere imperando atque pugnando. Unde pacem constat belli esse optabilem finem. Omnis enim homo etiam belligerando pacem requirit : nemo autem bellum pacificando. Nam et illi qui pacem, in qua sunt, perturbari volunt, non pacem oderunt, sed eam pro arbitrio suo cupiunt commutari. Non ergo ut sit pax nolunt, sed ut ea sit quam volunt. Denique etsi per seditionem se ab aliis separaverint, cum eis ipsis conspiratis vel conjuratis suis nisi qualemcumque pacis speciem teneant, non efficiunt quod intendunt. Proinde latrones ipsi, ut vehementius et tutius infesti sint paci cæterorum, pacem volunt habere sociorum. Sed etsi unus sit tam præpollens viribus, et conscios ita cavens, ut nulli socio se committat, solusque insidians et prævalens, quibus potuerit oppressis et exstinctis prædas agat, cum eis certe quos occidere non potest, et quos vult latere quod facit, qualemcumque umbram pacis tenet. In domo autem sua cum uxore et cum filiis, et si quos alios illic habet, studet profecto esse pacatus : eis quippe ad nutum obtemperantibus sine dubio delectatur. Nam si non fiat, indignatur, corripit, vindicat : et domus suæ pacem, si ita necesse sit, etiam sæviendo componit; quam sentit esse non posse, nisi quidam principio, quod ipse in domo

pour maintenir la paix dans sa maison, parce qu'il sait bien qu'il n'y peut parvenir qu'autant qu'il y a quelqu'un à qui tous les autres sont soumis. C'est pourquoi si une ville ou tout un peuple voulait se soumettre à lui comme il désire que ceux de sa maison lui soient soumis, il ne se cacherait plus dans une caverne comme un brigand, mais il monterait sur le trône comme un roi. Tous souhaitent donc d'avoir la paix avec ceux qu'ils veulent s'assujettir à leur gré; ils s'efforcent même d'assujettir ceux à qui ils font la guerre, afin de leur dicter la loi et d'être les arbitres de la paix.

Supposons un homme, comme celui de la Fable, si farouche et si sauvage, qu'il n'ait aucun commerce avec personne. Quoique pour royaume il eût un antre désert et affreux, et qu'il fût si méchant qu'on lui a donné un nom qui, en grec, signifie méchanceté; qu'il n'eût point de femme avec qui il pût s'entretenir agréablement, point d'enfants qu'il pût caresser, point d'amis avec qui il pût converser, non pas même avec son père Vulcain, bien que plus heureux que lui en ce qu'il n'engendra point un semblable monstre; qu'enfin il ne donnât rien à personne, mais enlevât aux autres tout ce qu'il pouvait; toutefois, dans cette caverne solitaire, qui, selon la description du poëte, était toujours tiède de sang, il ne cherchait qu'à conserver la paix, et que personne ne vînt l'importuner, ni troubler son repos. Enfin, il voulait avoir la paix avec son corps, et n'avait de bien qu'autant qu'il jouissait de cette paix. Il commandait à ses membres, et ils lui obéissaient; mais afin d'apaiser cette guerre intestine que lui faisait la faim, et d'empêcher qu'elle ne chassât son âme de son corps, il ravissait, tuait, dévorait, et n'usait de cette cruauté barbare que pour maintenir la paix entre les deux parties dont il était composé : de sorte que, s'il eût voulu entretenir avec les autres la paix qu'il tâchait de se procurer à lui-même dans sa caverne, on ne l'eût appelé ni méchant ni monstre. Si l'étrange figure de son corps et les flammes qu'il vomissait par la bouche l'empêchaient d'avoir commerce avec les hommes, peut-être n'était-il ainsi cruel que par la nécessité de vivre. Mais disons plutôt qu'un tel homme n'a jamais existé que dans l'imagination des poëtes, qui ne l'ont dépeint sous ces couleurs qu'afin de relever davantage Hercule. En effet, les animaux même, je ne dis pas les brebis, les cerfs, les colombes, les étourneaux, les abeilles, mais les plus sauvages, ceux de la nature desquels il participait, tels que les lions, les renards, les vautours, les hiboux, s'accouplent, et ont des petits qu'ils nourrissent et qu'ils élèvent. Un tigre devient doux pour ses petits, et les caresse. Un milan, quelque solitaire et carnassier qu'il soit, s'accouple, fait son nid, couve ses œufs, nourrit ses poussins, et se maintient en paix dans sa maison avec sa femelle, comme avec une petite mère de famille. Combien plus l'homme, par les lois de sa nature, est-il porté à faire société avec les autres hommes et à vivre en paix avec tout le monde,

sua est, cætera in eadem domestica societate subjecta sint. Ideoque si offerretur ei servitus plurium, vel civitatis vel gentis, ita ut sic ei servirent, quemadmodum sibi domi suæ serviri volebat; non se jam latronem latebris conderet, sed regem conspicuum sublimaret, cum eadem in illo cupiditas et malitia permaneret. Pacem itaque cum suis omnes habere cupiunt, quos ad suum arbitrium volunt vivere. Nam et cum quibus bellum gerunt, suos facere, si possint, volunt, eisque subjectis leges suæ pacis imponere.

Sed faciamus aliquem, qualem canit poetica et fabulosa narratio; quem fortasse, propter ipsam insociabilem feritatem, semihominem quam hominem dicere maluerunt. Quamvis ergo hujus regnum diræ speluncæ fuerit solitudo, tamque malitia singularis, ut ex hac ei nomen inventum sit; nam malus græce κακὸς dicitur, quod ille vocabatur : nulla conjux ei blandum ferret referretque sermonem, nullis filiis vel alluderet parvulis, vel grandiusculis imperaret, nullo amici colloquio frueretur, nec Vulcani patris, quo vel hinc tantum non parum felicior fuit, quia tale monstrum ipse non genuit : nihil cuiquam daret, sed a quo posset quidquid vellet, et quando posset, et quantum vellet auferret : tamen in ipsa sua spelunca solitaria, cujus ut describitur, semper recenti cæde tepebat humus, nihil aliud quam pacem volebat, in qua nemo illi molestus esset, nec ejus quietem vis ullius terrorve turbaret. Cum corpore suo denique pacem habere cupiebat : et quantum habebat, tantum illi bene erat. Quandoquidem membris obtemperantibus imperabat; et ut suam mortalitatem adversum se ex indigentia rebellantem, ac seditionem famis ad dissociandam atque excludendam de corpore animam concitantem, quanta posset festinatione pacaret, rapiebat, necabat, vorabat; et quamvis immanis ac ferus, paci tamen suæ vitæ ac salutis immaniter et ferociter consulebat : ac per hoc si pacem, quam in sua spelunca atque in se ipso habere satis agebat, cum aliis etiam habere vellet, nec malus, nec monstrum, nec semihomo vocaretur. Aut si ejus corporis forma, et atrorum ignium vomitus ab eo deterrebat hominum societatem, forte non nocendi cupiditate, sed vivendi necessitate sæviebat. Verum iste non fuerit, vel, quod magis credendum est, talis non fuerit, qualis vanitate poetica describitur : nisi enim nimis accusaretur Cacus, parum Hercules laudaretur. Talis ergo homo, sive semihomo, melius, ut dixi, creditur non fuisse sicut multa figmenta poetarum. Ipsæ enim sævissimæ feræ, unde ille partem habuit feritatis (nam et semiferus dictus est), genus proprium quadam pace custodiunt, coeundo, gignendo, pariendo, fetus fovendo atque nutriendo, cum sint pleræque insociabiles et solivagæ : non scilicet ut oves, cervi, columbæ, sturni, apes; sed ut leones, vulpes, aquilæ, noctuæ. Quæ enim tigris non filiis suis mitis immurmurat, et pacata feritate blanditur? quis milvus, quantumlibet solitarius rapinis circumvolet, non conjugium copulat, nidum congerit, ova confovet, pullos alit, et quasi cum sua matrefamilias societatem domesticam quanta potest pace conservat? Quanto magis homo fertur quodammodo naturæ suæ legibus ad ineundam societatem pacemque cum hominibus, quantum in ipso est, omnibus obtinendam; cum etiam mali pro pace

puisque les méchants eux-mêmes combattent pour maintenir celle des personnes qui leur appartiennent, et voudraient, si cela se pouvait, que tous les hommes leur fussent soumis, afin que tout obéît à un seul, c'est-à-dire conservât la paix avec lui, ou par crainte ou par amour? C'est ainsi que l'orgueil imite malheureusement Dieu. Il ne veut point avoir de compagnons sous lui, mais il veut être maître au lieu de lui. Il hait donc la juste paix de Dieu, et aime la sienne qui est injuste, attendu qu'il faut qu'il en aime une, quelle qu'elle soit, n'y ayant point de vice si contraire à la nature, qu'il en efface jusqu'aux dernières traces.

Celui donc qui sait préférer ce qui est droit à ce qui est dépravé, et ce qui est selon l'ordre à ce qui est contre l'ordre, voit que la paix des méchants ne mérite pas d'être appelée paix, en comparaison de celle des bons. Or, il faut nécessairement que ce qui est contre l'ordre, et le renverse, entretienne la paix avec quelqu'une des parties dont il est composé; autrement il ne serait rien du tout. Si quelqu'un était pendu par les pieds la tête en bas, l'ordre et la situation de ses membres seraient renversés, ce qui doit être naturellement au-dessus étant au-dessous. Ce désordre trouble donc la paix du corps, et c'est en cela qu'il est fâcheux. Cependant l'âme est en paix avec son corps et travaille pour sa conservation, d'où vient la douleur qu'elle ressent : que si, succombant sous les maux qu'il endure, elle vient à s'en séparer, tant que l'union des membres subsiste, il y a toujours quelque sorte de paix entre eux : ce qui fait qu'on peut dire toujours que quelqu'un est pendu. Quant à ce que le corps terrestre tend vers la terre et se débat contre le lien qui le tient ainsi suspendu, c'est qu'il veut jouir de la paix qui lui est propre en cet état : son poids est comme la voix par laquelle il demande qu'on le replace dans le lieu de son repos; et, quoique privé d'âme et de sentiment, il ne s'éloigne point pourtant de la paix qui lui est propre, soit qu'il la possède, soit qu'il y tende. Si on l'embaume pour l'empêcher de se dissoudre, il y a encore une sorte de paix entre ses parties, qui les tient unies les unes aux autres, et qui fait que le corps tout entier demeure dans le lieu qui lui est convenable, et conséquemment dans un lieu paisible. Mais si on ne l'embaume point, il se fait un combat des humeurs fétides qui sont en lui; ce qui produit la putréfaction jusqu'à ce que ces parties discordantes, retournant aux éléments du monde, rentrent peu à peu dans la paix propre à chacune d'elles. Néanmoins, cela ne fait aucun tort aux lois du souverain Créateur, qui maintient l'ordre et la paix de l'univers; car, bien que plusieurs petits animaux soient engendrés du cadavre d'un plus grand, par la loi du même Créateur chacun d'eux a soin d'entretenir avec soi-même la paix qui est nécessaire pour sa conservation. Et quand le corps mort d'un animal serait mangé par d'autres, il rencontrerait toujours ces mêmes lois répandues partout, qui savent unir chaque chose à celle qui lui est propre, quelque désunion et quelque changement qu'elle ait souffert.

suorum belligerent, omnesque, si possint, suos facere velint, ut uni cuncti et cuncta deserviant; quo pacto, nisi in ejus pacem, vel amando, vel timendo consentiant? Sic enim superbia perverse imitatur Deum. Odit namque cum sociis æqualitatem sub illo : sed imponere vult sociis dominationem suam pro illo. Odit ergo justam pacem Dei, et amat iniquam pacem suam : non amare tamen qualemcumque pacem nullo modo potest. Nullum quippe vitium ita contra naturam est, ut naturæ deleat etiam extrema vestigia.

Itaque pacem iniquorum in pacis comparatione justorum ille videt nec pacem esse dicendam, qui novit præponere recta pravis et ordinata perversis. Quod autem perversum est, hoc etiam necesse est ut in aliqua et ex aliqua et cum aliqua rerum parte pacatum sit, in quibus est, vel ex quibus constat; alioquin nihil esset omnino. Velut si quisquam capite deorsum pendeat, perversus est utique situs corporis et ordo membrorum; quia id quod desuper esse natura postulat, subter est, et quod illa subter vult esse, desuper factum est; conturbavit carnis pacem ista perversitas, et ideo est molesta : verumtamen anima corpori suo pacata est, et pro ejus salute satagit, et ideo est qui doleat; quæ si molestiis ejus exclusa discesserit, quandiu membrorum manet compago, non est sine quadam partium pace quod remanet, et ideo adhuc est qui pendeat. Et quod terrenum corpus in terram nititur, et vinculo quo suspensum est renititur, in suæ pacis ordinem tendit, et locum quo requiescat quodammodo ponderis voce poscit, jamque exanime ac sine ullo sensu, a pace tamen naturali sui ordinis non recedit, vel cum tenet eam, vel cum fertur ad eam. Si enim adhibeantur medicamenta, atque curatio, quæ formam cadaveris dissolvi dilabique non sinat, adhuc pax quædam partes partibus jungit, totamque molem applicat terreno et convenienti, ac per hoc loco pacato. Si autem nulla adhibeatur cura condiendi, sed naturali cursui relinquatur, tandiu quasi tumultuatur dissidentibus exhalationibus, et nostro inconvenientibus sensui : id enim est quod in putore sentitur, donec mundi conveniat elementis, et in eorum pacem particulatim paulatimque discedat. Nullo modo tamen inde aliquid legibus summi illius Creatoris Ordinatorisque subtrahitur, a quo pax universitatis administratur : quia etsi de cadavere majoris animantis animalia minuta nascantur, eadem lege Creatoris quæque corpuscula in salutis pace suis animulis serviunt : etsi mortuorum carnes ab aliis animalibus devorentur, easdem leges per cuncta diffusas ad salutem generis cujusque mortalium, congrua congruis pacificantes, quaquaversum trahantur, et rebus quibuscumque jungantur, et in res quaslibet convertantur et commutentur, inveniunt.

CHAPITRE XIII.

De la paix universelle que, d'après les lois de la nature, les passions même ne peuvent troubler indéfiniment.

Ainsi, la paix du corps réside dans le juste tempérament de ses parties, et celle de l'âme irraisonnable, dans le repos réglé de ses appétits. La paix de l'âme raisonnable est le parfait accord de la connaissance et de l'action; celle du corps et de l'âme, la vie et la santé de l'animal bien ordonnées. La paix entre l'homme mortel et Dieu immortel est une obéissance réglée par la foi et soumise à la loi éternelle; celle des hommes entre eux, une concorde raisonnable. La paix d'une maison, c'est une juste correspondance entre ceux qui y commandent et ceux qui y obéissent : la paix d'une ville, c'est la même correspondance entre les citoyens. La paix de la cité céleste consiste dans une union très-réglée et très-parfaite pour jouir de Dieu, et pour jouir les uns des autres en Dieu; et celle de toutes choses, c'est la tranquillité de l'ordre. L'ordre est ce qui assigne sa place à chaque chose. Ainsi, parce que ceux qui sont malheureux, en tant que tels, ne sont point en paix, il est vrai qu'ils ne sont point non plus dans cet ordre tranquille que rien ne trouble; mais, d'autre part, comme ils sont justement malheureux, ils ne peuvent pas être tout à fait hors de l'ordre. A la vérité, ils ne sont pas avec les bienheureux, mais au moins est-ce par la loi de l'ordre qu'ils en sont séparés. Ils sont troublés et inquiétés, et toutefois ils ne laissent pas d'avoir quelque convenance avec leur état. Ils ont dès lors quelque ombre de tranquilité dans leur ordre; ils ont donc aussi quelque paix. Mais ils sont malheureux, parce qu'encore qu'ils soient dans le lieu où ils doivent être, ils ne sont pas dans le lieu où ils ne devraient rien souffrir; quoiqu'il soit vrai qu'ils seraient encore plus malheureux s'ils n'avaient point de convenance avec le lieu où ils sont. Or, quand ils souffrent, la paix est troublée à cet égard ; mais elle subsiste encore dans leur nature, qui n'est pas détruite; et à cet autre égard ils ne souffrent point. De même qu'il y a quelque vie sans douleur, et qu'il ne peut y avoir de douleur sans quelque vie, ainsi il a quelque paix sans guerre ; mais il ne peut y avoir de guerre sans quelque paix, puisque la guerre suppose toujours quelque nature qui l'entretient; et une nature ne saurait subsister sans quelque sorte de paix.

Ainsi, il y a une nature où il ne se trouve point de mal, et où il ne peut pas même s'en trouver; mais il ne saurait en exister où il ne se trouve aucun bien. C'est pourquoi la nature du diable même n'est pas mauvaise en tant que nature; mais c'est la perversité qui la rend telle. C'est pour cela qu'il n'est pas demeuré dans la Vérité, mais il n'a pu se soustraire au jugement de la Vérité. Il n'est pas demeuré dans la tranquillité de l'ordre, mais il n'a pas toutefois évité la puissance du souverain ordonnateur. Le bien de Dieu, qui est inséparable de sa nature, ne le met pas à l'abri de la justice de Dieu, qui conserve un ordre dans sa peine même; et Dieu ne punit pas en lui ce qu'il a créé, mais le mal que lui-même a commis. Dieu ne lui ôte pas tout ce qu'il lui a donné, mais il lui ôte quelque chose et lui laisse le reste, afin qu'il subsiste toujours

CAPUT XIII.

De pace universali, quæ inter quaslibet perturbationes privari non potest lege naturæ.

Pax itaque corporis est ordinata temperatura partium. Pax animæ irrationalis, ordinata requies appetitionum. Pax animæ rationalis, ordinata cognitionis actionisque consensio. Pax corporis et animæ, ordinata vita et salus animantis. Pax hominis mortalis et Dei, ordinata in fide sub æterna lege obedientia. Pax hominum, ordinata concordia. Pax domus, ordinata imperandi atque obediendi concordia cohabitantium. Pax civitatis, ordinata imperandi atque obediendi concordia civium. Pax cœlestis civitatis, ordinatissima et concordissima societas fruendi Deo et invicem in Deo. Pax omnium rerum, tranquillitas ordinis. Ordo est parium dispariumque rerum sua cuique loca tribuens dispositio. Proinde miseri, quia, in quantum miseri sunt, utique in pace non sunt, tranquillitate quidem ordinis carent, ubi perturbatio nulla est : verumtamen quia merito justeque miseri sunt, in ea quoque ipsa sua miseria præter ordinem esse non possunt; non quidem conjuncti beatis, sed ab eis tamen ordinis lege sejuncti. Qui cum sine perturbatione sunt, rebus in quibus sunt, quantacumque congruentia coaptantur : ac per hoc est in eis ordinis nonnulla tranquillitas : inest ergo nonnulla pax. Verum ideo miseri sunt, quia, etsi in aliqua securitate non dolent, non tamen ibi sunt, ubi securi esse ac dolere non debeant : miseriores autem, si pax eis cum ipsa lege non est, qua naturalis ordo administratur. Cum autem dolent, ex qua parte dolent, pacis perturbatio facta est : in illa vero adhuc pax est, in qua nec dolor urit, nec compago ipsa dissolvitur. Sicut ergo est quædam vita sine dolore, dolor autem sine aliqua vita esse non potest : sic est pax quædam sine ullo bello, bellum vero esse sine aliqua pace non potest; non secundum id quod bellum est, sed secundum id quod ab eis vel in eis geritur, quæ aliquæ naturæ sunt : quod nullo modo essent, si non qualicumque pace subsisterent.

Quapropter natura est, in qua nullum malum est, vel etiam in qua nullum potest esse malum : esse autem natura, in qua nullum bonum sit, non potest. Proinde nec ipsius diaboli natura, in quantum natura est, malum est : sed perversitas eam malam facit. Itaque in veritate non stetit, sed veritatis judicium non evasit : in ordinis tranquillitate non mansit, nec ideo tamen a potestate Ordinatoris effugit. Bonum Dei, quod illi est in natura, non eum subtrahit justitiæ Dei, qua ordinatur in pœna : nec ibi Deus bonum insequitur quod creavit, sed malum quod ille commisit. Neque enim totum aufert quod naturæ dedit; sed aliquid adimit, aliquid relinquit, ut sit qui doleat quod adimit. Et ipse dolor testimonium est boni adempti

pour ressentir ce qu'on lui a ôté. La douleur même qu'il ressent est un témoignage du bien qu'on lui a ôté et de celui qu'on lui a laissé, puisque, s'il ne lui était encore demeuré quelque bien, il ne pourrait pas s'affliger de celui qu'il a perdu. Celui qui pèche est encore pire, s'il se réjouit de la perte qu'il fait de l'équité. Mais celui qui est tourmenté, si cela ne lui produit aucun bien, au moins s'afflige-t-il de la perte de son salut. Comme l'équité et le salut sont deux biens, et qu'il faut plutôt s'affliger que se réjouir de la perte d'un bien, à moins qu'il n'y ait compensation à cette perte, car l'équité est un bien plus grand que la santé, les méchants ont sans doute plus de raison de s'affliger de leurs supplices, qu'ils n'en ont eu de se réjouir de leurs crimes. De même que se réjouir, lorsqu'on pèche, est une marque que la volonté est mauvaise; s'affliger lorsqu'on souffre, c'est aussi une preuve que la nature est bonne. En effet, celui qui s'afflige d'avoir perdu la paix de sa nature, ne s'afflige que parce qu'il conserve certains restes de paix qui font qu'il aime sa nature. Or, c'est très-justement que, dans le dernier supplice, les méchants déplorent, au milieu de leurs tortures, la perte qu'ils ont faite des biens naturels et qu'ils sentent que celui qui les leur ôte est ce Dieu très-juste envers qui ils en ont été ingrats. Dieu donc, qui a créé toutes les natures avec une sagesse admirable, et qui les ordonne avec une souveraine justice, et qui a mis l'homme sur la terre comme son plus grand ornement, nous a donné certains biens convenables à cette vie; c'est-à-dire, la paix temporelle telle qu'on peut l'avoir ici-bas, tant avec nous-mêmes qu'avec les autres hommes, et toutes les choses nécessaires pour la conserver ou pour la recouvrer, comme la lumière, l'air, l'eau, et tout ce qui sert à nourrir, couvrir, guérir ou orner le corps; mais sous cette condition très-équitable que ceux qui feront bon usage de ces biens en recevront de plus grands et de meilleurs, c'est-à-dire, une paix immortelle accompagnée d'une gloire également sans fin et de la jouissance de Dieu, et du prochain en Dieu; et que ceux qui en feront mauvais usage perdront même ces biens-là, et n'auront pas les autres.

CHAPITRE XIV.

Les lois divines et humaines ont pour objet unique le bien de la paix.

L'usage des choses temporelles se rapporte uniquement dans la cité de la terre à la paix terrestre, et dans la cité de Dieu, à la paix éternelle. C'est pour cela que, si nous étions des animaux sans raison, nous ne désirerions rien que le juste tempérament des parties du corps et la satisfaction de nos appétits; et la paix du corps servirait à la paix de l'âme; car celle-ci ne peut subsister sans l'autre, mais elles s'aident mutuellement pour la conservation du tout. De même, en effet, que les animaux font voir qu'ils aiment la paix du corps en fuyant la douleur, et celle de l'âme lorsqu'ils suivent l'attrait du plaisir pour arriver à satisfaire les besoins de leurs appétits, ils montrent aussi, en fuyant la mort, combien ils aiment la paix, qui entre-

et boni relicti. Nisi enim bonum relictum esset, bonum amissum dolere non posset. Nam qui peccat, pejor est, si lætatur in damno æquitatis. Qui vero cruciatur, si nihil inde acquirat boni, dolet damnum salutis. Et quoniam æquitas ac salus utrumque bonum est, bonique amissione dolendum est potius quam lætandum (si tamen non sit compensio melioris, melior est autem animi æquitas, quam corporis sanitas, profecto convenientius injustus dolet in supplicio, quam lætatus est in delicto. Sicut ergo lætitia deserti boni in peccato testis est voluntatis malæ, ita dolor amissi boni in supplicio testis est naturæ bonæ. Qui enim dolet amissam naturæ suæ pacem, ex aliquibus reliquiis pacis id dolet, quibus fit, ut sibi amica natura sit. Hoc autem in extremo supplicio recte fit, ut iniqui et impii naturalium bonorum damna in cruciatibus defleant, sentientes eorum ablatorem justissimum Deum, quem contempserunt benignissimum largitorem. Deus ergo naturarum omnium sapientissimus conditor et justissimus ordinator, qui terrenorum ornamentorum maximum instituit mortale genus humanum, dedit hominibus quædam bona huic vitæ congrua; id est, pacem temporalem pro modulo mortalis vitæ in ipsa salute et incolumitate ac societate sui generis, et quæque huic paci vel tuendæ vel recuperandæ necessaria sunt, sicut ea quæ apte ac convenienter adjacent sensibus, lux, nox, auræ spirabiles, aquæ potabiles, et quidquid ad alendum, tegendum, curandum ornandumque corpus congruit: eo pacto æquissimo, ut qui mortalis talibus bonis paci mortalium accommodatis recte usus fuerit, accipiat ampliora atque meliora, ipsam scilicet immortalitatis pacem, eique convenientem gloriam et honorem in vita æterna ad fruendum Deo, et proximo in Deo: qui autem perperam, nec illa accipiat, et hæc amittat.

CAPUT XIV.

De ordine ac lege, sive cœlesti, sive terrena, quæ tota ad fructum pacis refertur.

Omnis igitur usus rerum temporalium refertur ad fructum terrenæ pacis in civitate terrena: in cœlesti autem civitate refertur ad fructum pacis æternæ. Quapropter si irrationalia essemus animantia, nihil appeteremus præter ordinatam temperaturam partium corporis et requiem appetitionum: nihil ergo præter quietem carnis et copiam voluptatum, ut pax corporis prodesset paci animæ. Si enim desit pax corporis, impeditur etiam irrationalis pax animæ; quia requiem appetitionum consequi non potest. Utrumque autem simul ei paci prodest, quam inter se habent anima et corpus, id est, ordinatæ vitæ ac salutis. Sicut enim pacem corporis amare se ostendunt animantia, cum fugiunt dolorem; et pacem animæ cum propter explendas indigentias appetitionum voluptatem sequuntur: ita mortem fugiendo satis indicant quantum diligant pacem, qua sibi concilantur anima et corpus. Sed quia homini ra-

tient l'union du corps et de l'âme. Mais parce que l'homme a une âme raisonnable, il fait servir à la paix de cette âme tout ce qu'il a de commun avec les bêtes, afin de contempler et d'agir, c'est-à-dire afin d'entretenir une bonne intelligence entre la connaissance et l'action, en quoi nous avons fait consister la paix de l'âme raisonnable. Il doit, pour cette raison, souhaiter de n'avoir ni douleur qui le tourmente, ni désir qui l'inquiète, et que la mort ne sépare point les deux parties qui le composent, afin de connaître ce qui est utile, et de régler sa vie et ses mœurs sur cette connaissance. Mais afin que, comme son esprit est faible, le désir même de connaître ne l'engage point dans quelque erreur, il a besoin de l'instruction de Dieu pour être assuré, et de son assistance pour être libre : et parce que, tant qu'il est dans ce corps mortel, il est en quelque sorte étranger à l'égard de Dieu, il marche par la foi, comme dit l'Apôtre, et non par la claire-vision; tellement qu'il rapporte toute la paix du corps, ou de l'âme, ou de tous les deux ensemble, à cette paix qui est entre l'homme mortel et Dieu immortel, afin que son obéissance soit réglée par la foi et soumise à la loi éternelle. Mais, comme ce divin maître enseigne deux préceptes principaux, l'amour de Dieu et l'amour du prochain, où l'homme trouve aussi l'amour de soi-même, et que celui qui aime Dieu ne se trompe point dans ce dernier amour, il s'ensuit qu'il faut qu'il porte aussi le prochain à aimer Dieu, puisque Dieu lui commande de l'aimer, comme il s'aime lui-même. Il doit donc rendre ce devoir de charité à sa femme, à ses enfants, à ses domestiques et à tous les hommes, autant qu'il le pourra, comme il doit vouloir que les autres le lui rendent, s'il en a besoin; et ainsi il aura la paix avec tout le monde, autant que cela dépendra de lui; j'entends une paix humaine, c'est-à-dire une concorde bien réglée. L'ordre de cette concorde consiste en premier lieu à ne faire tort à personne, et en second lieu à faire même du bien à tous ceux que l'on peut. Son premier devoir est donc d'avoir soin des siens; car la nature et la société lui donnent plus de moyen et de commodité de prendre garde à ceux-là qu'aux autres. C'est ce qui fait dire à l'Apôtre que « quiconque n'a « pas soin des siens, et particulièrement de ceux « de sa maison, est apostat, et pire qu'un infi- « dèle. » Voilà aussi d'où naît la paix domestique, c'est-à-dire, une bonne intelligence entre ceux qui commandent et qui obéissent dans une même maison. Les uns y commandent qui ont soin des autres, comme le mari commande à la femme, le père et la mère aux enfants, et les maîtres aux serviteurs; et les autres y obéissent de qui l'on prend soin, comme les femmes obéissent à leurs maris, les enfants à leurs pères et à leurs mères, et les serviteurs à leurs maîtres. Mais dans la maison d'un homme juste qui vit de la foi, et qui est étranger ici-bas, ceux qui commandent servent ceux à qui ils semblent commander; car ils ne commandent pas par un esprit de domination, mais par le désir charitable d'aider ceux qui leur sont soumis, et de leur faire du bien.

tionalis anima inest, totum hoc quod habet commune cum bestiis, subdit paci animæ rationalis, ut mente aliquid contempletur, et secundum hoc aliquid agat, ut sit ei ordinata cognitionis actionisque consensio, quam pacem rationalis animæ dixeramus. Ad hoc enim velle debet nec dolore molestari, nec desiderio perturbari, nec morte dissolvi, ut aliquid utile cognoscat, et secundum eam cognitionem vitam moresque componat. Sed ne ipso studio cognitionis propter humanæ mentis infirmitatem in pestem alicujus erroris incurrat, opus habet magisterio divino, cui certus obtemperet, et adjutorio, ut liber obtemperet. Et quoniam, quamdiu est in isto mortali corpore, peregrinatur a Domino; ambulat per fidem, non per speciem : ac per hoc omnem pacem vel corporis, vel animæ, vel simul corporis et animæ refert ad illam pacem, quæ homini mortali est cum immortali Deo; ut ei sit ordinata in fide sub æterna lege obedientia. Jam vero quia duo præcipua præcepta, hoc est, dilectionem Dei et dilectionem proximi, docet magister Deus; in quibus tria invenit, homo quæ diligat, Deum, se ipsum, et proximum; atque ille in se diligendo non errat qui diligit Deum : consequens est, ut etiam proximo ad diligendum Deum consulat, quem jubetur sicut se ipsum diligere. Sic uxori, sic filiis, sic domesticis, sic cæteris quibus potuerit hominibus; et ad hoc sibi a proximo, si forte indiget, consuli velit : ac per hoc erit pacatus, quantum in ipso est, omni homini, pace hominum, id est ordinata concordia : cujus hic ordo est, primum ut nulli noceat, deinde ut etiam prosit cui potuerit. Primitus ergo inest ei suorum cura : ad eos quippe habet opportuniorem facilioremque aditum consulendi, vel naturæ ordine, vel ipsius societatis humanæ. Unde Apostolus dicit : *Quisquis autem suis, et maxime domesticis non providet, fidem denegat, et est infideli deterior.* Hinc itaque etiam pax domestica oritur, id est, ordinata imperandi obediendique concordia cohabitantium. Imperant enim qui consulunt : sicut vir uxori, parentes filiis, domini servis. Obediunt autem quibus consulitur : sicut mulieres maritis, filii parentibus, servi dominis. Sed in domo justi viventis ex fide, et adhuc ab illa cœlesti civitate peregrinantis, etiam qui imperant, serviunt eis, quibus videntur imperare. Neque enim dominandi cupiditate imperant, sed officio consulendi; nec principandi superbia sed providendi misericordia.

CAPUT XV.

De libertate naturali, et de servitute, cujus prima causa peccatum est, qua homo malæ voluntatis etiamsi non est mancipium alterius hominis, servus est propriæ libidinis.

Hoc naturalis ordo præscribit; ita Deus hominem con-

CHAPITRE XV.

La servitude est une peine du péché, et l'homme naturellement libre est moins l'esclave d'un autre homme que de ses propres passions.

L'ordre naturel le demande aussi, et c'est ainsi que Dieu a créé l'homme. « Qu'il domine, dit-il, « sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du « ciel, et sur tous les animaux de la terre. » Après avoir créé l'homme raisonnable et l'avoir fait à son image, il n'a pas voulu qu'il dominât sur les hommes, mais sur les bêtes. Voilà pourquoi les premiers justes ont été pasteurs plutôt que rois, Dieu voulant nous apprendre par là l'ordre de la nature, qui a été renversé par le désordre du péché. C'est donc avec justice que le joug de la servitude a été imposé au pécheur. Aussi, ne voyons-nous point que l'Écriture sainte parle d'esclaves avant que le patriarche Noé eût infligé au péché de son fils ce titre honteux. Ainsi le péché seul a mérité ce nom, et non pas la nature. Or on croit que le mot de *serf*, en latin, vient de ce que les vainqueurs *conservaient* ceux qu'ils auraient pu tuer par le droit de la guerre : cela même est une peine du péché. On ne saurait faire une guerre juste que les ennemis n'en fassent une injuste; et toute victoire, même celle que remportent les méchants, est un effet des justes jugements de Dieu, qui humilie par là les vaincus ou châtie leurs péchés. Témoin ce grand serviteur de Dieu, Daniel, qui dans la captivité confesse les siens et ceux de son peuple, et reconnait avec une juste douleur qu'elle n'a point d'autre cause que leurs crimes. La première cause de la servitude est donc le péché, qui assujettit un homme à un homme; ce qui n'arrive que par le jugement de Dieu, qui n'est point capable d'injustice, et qui sait imposer des peines différentes selon la différence des coupables. Notre-Seigneur dit : « Quiconque pèche est esclave du « péché; » et ainsi il y a plusieurs esclaves qui, en tant que justes, sont plus libres que les méchants maîtres qu'ils servent. L'empire des passions est, en effet, bien autrement redoutable que celui des hommes, puisque, sans parler des autres, celle de dominer exerce elle-même une cruelle domination sur l'esprit de ceux qu'elle possède. Mais, dans cet ordre qui soumet quelques hommes à d'autres hommes, de même que l'humilité est avantageuse à ceux qui sont assujettis, l'orgueil nuit aux maîtres. Dans l'ordre naturel selon lequel Dieu avait créé l'homme, nul n'était esclave de l'homme ou du péché; mais la servitude même, qui est une peine, fut imposée par cette loi qui commande de conserver l'ordre naturel, et qui défend de le troubler; puisque, si l'on n'avait rien fait contre cette loi, la servitude n'aurait rien à punir. C'est pourquoi l'Apôtre avertit les esclaves même d'être soumis à leurs maîtres et de leur être affectionnés, pour rendre en quelque sorte leur servitude libre, en ne les servant pas par la crainte de la peine, mais par l'amour de leur devoir, jusqu'à ce que l'iniquité passe et que toute domination humaine soit anéantie, lorsque Dieu sera tout en tous.

CHAPITRE XVI.

De la juste domination.

Aussi, nous voyons que les patriarches ne met-

didit. Nam, *Dominetur*, inquit, *piscium maris, et volatilium cœli, et omnium repentium quæ repunt super terram.* Rationalem factum ad imaginem suam noluit nisi irrationabilibus dominari : non hominem homini, sed hominem pecori. Inde primi justi, pastores pecorum magis quam reges hominum constituti sunt : ut etiam sic insinuaret Deus, quid postulet ordo creaturarum, quid exigat meritum peccatorum. Conditio quippe servitutis jure intelligitur imposita peccatori. Proinde nusquam Scripturarum legimus servum, antequam hoc vocabulo Noe justus peccatum filii vindicaret. Nomen itaque istud culpa meruit, non natura. Origo autem vocabuli servorum in latina lingua inde creditur ducta, quod hi qui jure belli possent occidi, a victoribus cum servabantur, servi fiebant, a servando appellati; quod etiam ipsum sine peccati merito non est. Nam et cum justum geritur bellum, pro peccato et a contrario dimicatur : et omnis victoria, cum etiam malis provenit, divino judicio victos humiliat, vel emendans peccata, vel puniens. Testis est homo Dei Daniel, cum in captivitate positus, peccata sua et peccata populi sui confitetur Deo, et hanc esse causam illius captivitatis pio dolore testatur. Prima ergo servitutis causa peccatum est; ut homo homini conditionis vinculo subderetur : quod non fit nisi Deo judicante, apud quem non est iniquitas, et novit diversas pœnas meritis distribuere delinquentium. Sicut autem supernus Dominus dicit, *Omnis qui facit peccatum, servus est peccati* : ac per hoc multi quidem religiosi dominis iniquis, non tamen liberis serviunt : *A quo enim quis devictus est, huic et servus addictus est.* Et utique felicius servitur homini, quam libidini; cum sævissimo dominatu vastet corda mortalium, ut alias omittam, libido ipsa dominandi. Hominibus autem illo pacis ordine, quo aliis alii subjecti sunt, sicut prodest humilitas servientibus, ita nocet superbia dominantibus. Nullus autem natura, in qua prius Deus hominem condidit, servus est hominis, aut peccati. Verum et pœnalis servitus ea lege ordinatur, quæ naturalem ordinem conservari jubet, perturbari vetat : quia si contra eam legem non esset factum, nihil esset pœnali servitute coercendum. Ideoque Apostolus etiam servos monet subditos esse dominis suis, et ex animo eis cum bona voluntate servire : ut scilicet, si non possunt a dominis liberi fieri, suam servitutem ipsi quodammodo liberam faciant; non timore subdolo, sed fideli dilectione serviendo, donec transeat iniquitas, et evacuetur omnis principatus, et potestas humana, et sit Deus omnia in omnibus.

CAPUT XVI.

De æquo jure dominandi.

Quocirca etiamsi habuerunt servos justi patres nostri,

taient de différence entre leurs enfants et leurs esclaves que pour ce qui regardait leurs biens temporels; car ils les aimaient tous également en Dieu, de qui nous attendons les biens éternels: ce qui est tellement conforme à l'ordre naturel, que le nom de père de famille est venu de là, et s'est si bien établi dans le monde, que les méchants maîtres eux-mêmes l'affectent. Mais ceux qui sont vraiment pères de famille veillent à ce que tous ceux de leur maison, serviteurs aussi bien qu'enfants, honorent Dieu, et désirent d'arriver à cette maison céleste, où il ne sera plus nécessaire de commander aux hommes, parce qu'ils n'auront plus de besoins auxquels il faille pourvoir; mais jusque-là les bons maîtres ont plus à souffrir de ce qu'ils commandent, que les serviteurs de ce qu'ils obéissent. Or, si quelqu'un vient à troubler la paix domestique, il faut le châtier pour son utilité, autant que cela peut se faire justement, afin de le ramener à la paix dont il s'était écarté. Comme ce n'est pas être bienfaisant que d'aider une personne à perdre un plus grand bien, ce n'est pas non plus être méchant que de la laisser tomber dans un plus grand mal, sous prétexte de lui en épargner un petit. La bonté demande non-seulement qu'on ne nuise à personne, mais encore qu'on empêche son prochain de mal faire, ou qu'on le châtie quand il a mal fait, ou afin de le corriger lui-même, ou au moins pour retenir les autres par cet exemple. Du moment que la maison est le commencement et la partie d'une ville, et que tout commencement se rapporte à sa fin et toute partie à son tout, il est visible que la paix de la maison doit se rapporter à celle de la cité. De là vient que le père de famille doit prendre exemple de la loi de la cité pour la conduite de sa maison, afin qu'elle puisse en entretenir la paix.

CHAPITRE XVII.

Comment la cité du ciel doit se conduire ici-bas avec celle de la terre.

Mais ceux qui ne vivent pas de la foi cherchent la paix de leur maison dans les biens et les commodités de cette vie; au lieu que ceux qui vivent de la foi attendent les biens éternels de l'autre vie qui leur ont été promis, et se servent des temporels comme des voyageurs et des étrangers, non pour y mettre leur cœur et se détourner de Dieu auquel ils tendent, mais pour y puiser un soulagement, et se rendre plus supportable le poids de ce corps corruptible qui appesantit l'âme. Ainsi, il est vrai que l'usage des choses nécessaires à la vie est commun aux uns et aux autres dans le gouvernement de leur maison; mais la fin à laquelle ils rapportent cet usage est bien différente. Il en est de même de la cité de la terre, qui ne vit pas de la foi. Elle recherche la paix temporelle; et l'unique but qu'elle se propose dans la concorde qu'elle tâche d'établir parmi les citoyens, est qu'il y ait entre eux une union de volonté pour pouvoir jouir plus aisément du repos et des plaisirs. Mais la cité céleste, ou plutôt la partie de cette cité qui est étrangère ici-bas, et qui vit de

sic administrabant domesticam pacem, ut secundum hæc temporalia bona, filiorum sortem a servorum conditione distinguerent; ad Deum autem colendum, in quo æterna bona speranda sunt, omnibus domus suæ membris pari dilectione consulerent. Quod naturalis ordo ita præscribit, ut nomen patrum familias hinc exortum sit, et tam late vulgatum, ut inique etiam dominantes hoc se gaudeant appellari. Qui autem veri patresfamilias sunt, omnibus in familia sua tanquam filiis ad colendum et promerendum Deum consulunt; desiderantes atque optantes venire ad cœlestem domum, ubi necessarium non sit officium imperandi mortalibus, quia necessarium non erit officium consulendi jam in illa immortalitate felicibus: quo donec veniatur, magis debent patres quod dominantur, quam servi tolerare quod serviunt. Si quis autem in domo per inobedientiam domesticæ paci adversatur, corripitur, seu verbo, seu verbere, seu quolibet alio genere pœnæ justo atque licito, quantum societas humana concedit, pro ejus qui corripitur utilitate, ut paci unde dissiluerat coaptetur. Sicut enim non est beneficentiæ, adjuvando efficere ut bonum quod majus est amittatur; ita non est innocentiæ, parcendo sinere ut in malum gravius incidatur. Pertinet ergo ad innocentis officium, non solum nemini malum inferre, verum etiam cohibere a peccato, vel punire peccatum; ut aut ipse qui plectitur, corrigatur experimento, aut alii terreantur exemplo. Quia igitur hominis domus initium sive particula debet esse civitatis, omne autem initium ad aliquem sui generis finem, et omnis pars ad universi, cujus pars est, integritatem refertur: satis apparet esse consequens, ut ad pacem civicam pax domestica referatur, id est, ut ordinata imperandi obediendique concordia cohabitantium referatur ad ordinatam imperandi obediendique concordiam civium. Ita fit, ut ex lege civitatis præcepta sumere patremfamilias oporteat, quibus domum suam sic regat, ut sic paci accommodata civitatis.

CAPUT XVII.

Unde cœlestis societas cum terrena civitate pacem habeat, et unde discordiam.

Sed domus hominum qui non vivunt ex fide, pacem terrenam ex hujus temporalis vitæ rebus commodisque sectatur. Domus autem hominum ex fide viventium, exspectat ea quæ in futurum æterna promissa sunt, terrenisque rebus ac temporalibus tanquam peregrina utitur, non quibus capiatur et avertatur quo tendit in Deum, sed quibus sustentetur ad facilius toleranda minimeque augenda onera corporis corruptibilis, quod aggravat animam. Idcirco rerum vitæ huic mortali necessariarum utrisque hominibus et utrique domui communis est usus; sed finis utendi cuique suus proprius, multumque diversus. Ita etiam terrena civitas, quæ non vivit ex fide, terrenam pacem appetit; in eoque defigit imperandi obediendique concordiam civium, ut sit eis de rebus ad mortalem vitam pertinentibus humanarum quædam compositio voluntatum. Civitas autem cœlestis, vel potius pars ejus, quæ in hac mortalitate peregrinatur, et vivit ex fide, etiam ista

la foi, ne se sert de cette paix que par nécessité, en attendant que tout ce qu'il y a de mortel en elle passe. Cela est cause que, tandis qu'elle est comme captive dans son pèlerinage à travers la cité de la terre, où toutefois elle a déjà reçu les promesses de sa rédemption et le don spirituel comme un gage de ces promesses, elle ne fait point de difficulté d'obéir aux lois de cette cité qui servent à régler les choses nécessaires à la vie, afin que, comme elle lui est commune avec elle, il y ait, sous ce rapport, une concorde réciproque entre les deux cités. De ce que la cité de la terre a eu certains sages dont la sagesse est condamnée dans l'Écriture, et qui, sur de fausses imaginations, ou trompés par les démons, croyaient qu'il fallait se rendre favorables plusieurs dieux, comme présidant chacun à diverses choses, l'un au corps, l'autre à l'âme; et, dans le corps même, celui-ci à la tête, celui-là au cou, et ainsi des autres membres; et dans l'âme aussi, l'un à l'esprit, l'autre à la science, ou à la colère, ou à l'amour; pareillement dans les choses qui servent à la vie, celui-ci aux troupeaux, cet autre aux blés ou aux vignes, et ainsi du reste; et que, d'un autre côté, la cité céleste ne reconnaissait qu'un seul Dieu, et croyait qu'à lui seul était dû le culte de lâtrie; elle n'a pu, par ces raisons, avoir une religion commune avec la cité de la terre, et elle s'est trouvée dans la nécessité de différer d'elle à cet égard; de sorte qu'elle aurait été en danger d'être toujours exposée à la haine et aux persécutions de ses ennemis, s'ils n'eussent enfin été effrayés du nombre de ceux qui embrassaient son parti, et de la protection visible du ciel. Donc, tandis que cette cité céleste voyage sur la terre, elle attire à elle des citoyens de toutes les nations, et appelle de toutes les parties de la terre une société qui, comme elle, voyage ici-bas, sans se mettre en peine de la diversité des mœurs, du langage et des coutumes de ceux qui la composent, pourvu que cela ne les empêche point de servir le même Dieu. La cité celeste use aussi, pendant son pélerinage, de la paix temporelle et des choses qui sont nécessairement attachées à notre nature mortelle; elle est bien aise que les hommes vivent en bonne intelligence, autant que la piété et la religion le peuvent permettre; et elle rapporte la paix terrestre à la paix céleste, qui est tellement la vraie paix, que la créature raisonnable n'en peut justement avoir d'autre, et qui consiste dans une union très-réglée et très-parfaite, qui a pour fin de jouir de Dieu et de jouir les uns des autres en Dieu. Lorsque nous en serons venus là, notre vie ne sera plus mortelle, ni notre corps animal; mais nous posséderons une vie immortelle et un corps spirituel, sans aucune indigence, et entièrement soumis à la volonté. Elle a cette paix ici-bas par la foi; elle vit de cette foi lorsqu'elle rapporte à l'acquisition de cette paix tout ce qu'elle fait de bonnes œuvres en ce monde tant à l'égard de Dieu que du prochain, d'autant que la vie de la cité est une vie de société.

pace necesse est utatur, donec ipsa cui talis pax necessaria est, mortalitas transeat. Ac per hoc dum apud terrenam civitatem, velut captivam vitam suæ peregrinationis agit, jam promissione redemptionis et dono spirituali tanquam pignore accepto, legibus terrenæ civitatis, quibus hæc administrantur, quæ sustentandæ mortali vitæ accommodata sunt, obtemperare non dubitat : ut, quoniam communis est ipsa mortalitas, servetur in rebus ad eam pertinentibus inter civitatem utramque concordia. Verum quia terrena civitas habuit quosdam suos sapientes, quos divina improbat disciplina, qui vel suspicati vel decepti a dæmonibus crederent multos deos conciliandos esse rebus humanis, ad quorum diversa quodammodo officia diversa subdita pertinerent, ad alium corpus, ad alium animus, inque ipso corpore ad alium caput, ad alium cervix, et cætera singula ad singulos; similiter in animo ad alium ingenium, ad alium doctrina, ad alium ira, ad alium concupiscentia; inque ipsis rebus vitæ adjacentibus, ad alium pecus, ad alium triticum, ad alium vinum, ad alium oleum, ad alium silvæ, ad alium nummi, ad alium navigatio, ad alium bella atque victoriæ, ad alium conjugia, ad alium partus ac fecunditas, et ad alios alia cætera; cœlestis autem civitas unum Deum solum colendum nosset, eique tantummodo serviendum servitute illa, quæ græce λατρεία dicitur, et non nisi Deo debetur, fideli pietate censeret : factum est, ut religionis leges cum terrena civitate non posset habere communes, proque his ab ea dissentire haberet necesse, atque oneri esse diversa sentientibus, eorumque iras et odia et persecutionum impetus sustinere, nisi cum animos adversantium aliquando terrore suæ multitudinis, et semper divino adjutorio propulsaret. Hæc ergo cœlestis civitas dum peregrinatur in terra, ex omnibus gentibus cives evocat, atque in omnibus linguis peregrinam colligit societatem; non curans quidquid in moribus, legibus, institutisque diversum est, quibus pax terrena vel conquiritur, vel tenetur; nihil eorum rescindens, nec destruens, imo etiam servans ac sequens : quod licet diversum in diversis nationibus, ad unum tamen eumdemque finem terrenæ pacis intenditur, si religionem qua unus summus et verus Deus colendus docetur, non impedit. Utitur ergo etiam cœlestis civitas in hac sua peregrinatione pace terrena, et de rebus ad mortalem hominum naturam pertinentibus, humanarum voluntatum compositionem, quantum salva pietate ac religione conceditur, tuetur atque appetit, eamque terrenam pacem refert ad cœlestem pacem : quæ vere ita pax est, ut rationalis duntaxat creaturæ sola pax habenda atque dicenda sit, ordinatissima scilicet et concordissima societas fruendi Deo, et invicem in Deo; quo cum ventum fuerit, non erit vita mortalis, sed plane certeque vitalis; nec corpus animale, quod dum corrumpitur, aggravat animam, sed spirituale sine ulla indigentia, ex omni parte subditum voluntati. Hanc pacem, dum peregrinatur in fide, habet; atque ex hac fide juste vivit, cum ad illam pacem adipiscendam refert quidquid bonarum actionum gerit erga Deum et proximum, quoniam vita civitatis utique socialis est.

CHAPITRE XVIII.

La foi chrétienne rejette l'incertitude de la nouvelle Académie.

Quant à cette différence que Varron tire de la nouvelle Académie, qui enseigne que tout est incertain, la cité de Dieu déteste cette incertitude comme une folie. Elle n'hésite point sur la connaissance des choses qu'elle comprend par la raison, bien que cette connaissance soit fort limitée à cause du corps corruptible qui appesantit l'âme, et que, comme dit l'Apôtre, « nous ne « connaissons qu'imparfaitement : » ce qui n'empêche pas que notre connaissance ne soit très-certaine. Elle croit aussi au rapport des sens dans les choses qui paraissent évidentes, parce qu'encore qu'on se trompe quelquefois en les croyant, on se trompe bien davantage en ne les croyant jamais. Elle ajoute encore foi aux Écritures saintes, anciennes et nouvelles, que nous appelons canoniques, qui sont comme la source de la foi dont le juste vit, et qui nous fait marcher avec assurance dans le lieu de notre pèlerinage. Cette foi demeurant certaine et inviolable, nous pouvons douter sans crainte de certaines choses qui ne nous sont connues ni par les sens ni par la raison, et sur lesquelles l'Écriture ne s'explique point, et qui ne nous ont point été confirmées par des témoignages incontestables.

CHAPITRE XIX.

De la vie et des mœurs du peuple chrétien.

Peu importe à la cité de Dieu tel ou tel genre de vie, pourvu qu'il ne soit pas contraire aux commandements de Dieu et à la foi qui mène à lui. C'est pourquoi, quand les philosophes mêmes se font chrétiens, elle ne les oblige point de quitter leur manière de vivre, à moins qu'elle ne choque sa religion, mais seulement à abandonner leurs mauvais dogmes. Ainsi elle néglige cette différence que Varron a tirée des cyniques, s'ils ne font rien après tout qui soit contre l'honnêteté et la tempérance. Quant à ces trois genres de vie, l'actif, le contemplatif, et celui qui est mêlé des deux, quoique chacun, en conservant la foi, puisse vivre dans lequel des trois il lui plaira, sans que cela l'empêche de parvenir aux promesses éternelles, il importe toutefois de considérer ce qu'on embrasse par l'amour de la vérité, et ce qu'on suit par le devoir de la charité. On ne doit point tellement s'adonner au repos de la contemplation, qu'on ne songe aussi à être utile au prochain, ni s'abandonner à l'action de telle sorte qu'on oublie la contemplation. Dans le repos on ne doit pas aimer l'oisiveté, mais s'occuper à la recherche de la vérité, afin de profiter soi-même de cette connaissance, et d'en faire part aux autres avec libéralité ; et dans l'action il ne faut aimer ni l'honneur ni la puissance, parce que tout cela n'est que vanité, mais le travail qui l'accompagne, lorsqu'il contribue au salut de ceux qui nous sont soumis. C'est ce qui a fait dire à l'Apôtre que « celui qui désire « l'épiscopat désire une bonne œuvre. » L'épiscopat est, en effet, un titre de charge, et non de dignité; ἐπισκοπεῖν, en grec, signifiant veiller sur quelqu'un et en avoir soin, pour montrer que celui-là n'est

CAPUT XVIII.

Quam diversa sit Academiæ novæ ambiguitas a constantia fidei christianæ.

Quod autem attinet ad illam differentiam, quam de Academicis novis Varro adhibuit, quibus incerta sunt omnia, omnino civitas Dei talem dubitationem tanquam dementiam detestatur, habens de rebus, quas mente atque ratione comprehendit, etiamsi parvam propter corpus corruptibile, quod aggravat animam, quoniam sicut dicit Apostolus, *Ex parte scimus*, tamen certissimam scientiam : creditque sensibus in rei cujusque evidentia, quibus per corpus animus utitur; quoniam miserabilius fallitur, qui nunquam putat eis esse credendum. Credit etiam Scripturis sanctis, et veteribus et novis, quas Canonicas appellamus, unde fides ipsa concepta est, ex qua justus vivit; per quam sine dubitatione ambulamus, quamdiu peregrinamur a Domino : qua salva atque certa, de quibusdam rebus, quas neque sensu, neque ratione percepimus, neque nobis per Scripturam canonicam claruerunt, nec per testes quibus non credere absurdum est, in nostram notitiam pervenerunt, sine justa reprehensione dubitamus.

CAPUT XIX.

De habitu et moribus populi christiani.

Nihil sane ad istam pertinet civitatem quo habitu vel more vivendi, si non est contra divina præcepta, istam fidem, qua pervenitur ad Deum, quisque sectetur : unde ipsos quoque philosophos, quando Christiani fiunt, non habitum vel consuetudinem victus, quæ nihil impedit religionem, sed falsa dogmata mutare compellit. Unde illam quam Varro adhibuit ex Cynicis differentiam, si nihil turpiter atque intemperanter agat, omnino non curat. Ex tribus vero illis vitæ generibus, otioso, actuoso, et ex utroque composito, quamvis salva fide quisque possit in quolibet eorum vitam ducere, et ad sempiterna præmia pervenire; interest tamen quid amore teneat veritatis, quid officio charitatis impendat. Nec sic quisque debet esse otiosus, ut in eodem otio utilitatem non cogitet proximi; nec sic actuosus, ut contemplationem non requirat Dei. In otio non iners vacatio delectare debet; sed aut inquisitio, aut inventio veritatis : ut in ea quisque proficiat, et quod invenerit teneat, et alteri non invideat. In actione vero non amandus est honor in hac vita, sive potentia; quoniam omnia vana sub sole : sed opus ipsum, quod per eumdem honorem vel potentiam fit, si recte atque utiliter fit, id est, ut valeat ad eam salutem subditorum, quæ secundum Deum est : unde jam superius disputavimus. Propter quod ait Apostolus, *Qui episcopatum desiderat, bonum opus desiderat*. Exponere voluit quid sit episcopatus ; quia nomen est operis, non honoris. Græcum est enim, atque inde ductum vocabulum, quod ille qui præficitur, eis qui-

pas évêque qui aime à commander, sans se soucier d'être utile à ceux à qui il commande. Tout le monde peut s'appliquer à la recherche de la vérité, en quoi consiste le repos louable de la vie contemplative; mais quant à l'éminence du rang dans l'ordre hiérarchique, condition nécessaire de toute société, quand on remplirait tous les devoirs de son ministère d'une manière irrépréhensible, il est toujours honteux de la désirer pour elle-même. Il ne faut qu'aimer la vérité, pour embrasser le saint repos de la contemplation; mais ce doit être la charité et la nécessité qui nous engagent dans l'action : tellement que, si personne ne nous impose ce fardeau, il faut vaquer à la recherche et à la contemplation de la vérité; et si on nous l'impose, il faut s'y soumettre par charité et par nécessité. Mais alors même il ne faut pas abandonner tout à fait les douceurs de la contemplation, de peur que, privés de cet appui, nous ne soyons accablés de la pesanteur de notre charge.

CHAPITRE XX.

Les citoyens de la cité de Dieu ne sont heureux ici-bas qu'en espérance.

Donc, puisque le souverain bien de la cité de Dieu consiste dans cette paix, non par laquelle passent les hommes mortels en naissant et en mourant, mais dans laquelle, étant immortels, ils demeurent sans souffrir aucun mal, qui peut nier que cette vie ne soit très-heureuse, et que celle que nous menons ici-bas, même accompagnée de tous les biens temporels, ne soit comparativement très-misérable? Cependant, quelle qu'elle soit, quiconque s'y conduit de telle sorte qu'il en rapporte l'usage à celle qu'il aime ardemment et qu'il espère fermement, on peut, avec raison, l'appeler heureux même dès ce monde, mais plutôt parce qu'il espère cette vie ultérieure, que parce qu'il possède la vie présente. La possession de ce qu'il y a de meilleur en cette vie, sans l'espérance de l'autre, est au fond une fausse béatitude et une grande misère. En effet, on n'y jouit pas des vrais biens de l'âme, puisque cette sagesse n'est pas véritable, qui, dans les choses qu'elle discerne avec sagacité, qu'elle fait avec force, qu'elle réprime avec tempérance, et qu'elle distribue avec justice, ne se propose pas cette fin, où Dieu sera tout en tous par une éternité assurée et par une paix parfaite.

CHAPITRE XXI.

Selon les définitions de Cicéron dans ses livres de la République, ce mot n'a jamais été qu'un vain nom chez les Romains.

J'ai maintenant à m'acquitter, avec le plus de brièveté et de clarté que je pourrai, de la promesse que j'ai faite au second livre de cet ouvrage, de montrer que, selon les définitions dont Scipion se sert dans les livres de la République de Cicéron, il n'y a jamais eu de république parmi les Romains. Il définit la république *la chose du peuple;* et il dit que le peuple est une multitude de personnes assemblées pour vivre ensemble sous un droit dont elles conviennent pour l'utilité générale. Or il explique ensuite ce qu'il entend par ce droit, lorsqu'il dit qu'une république ne peut être gouvernée sans justice. Là donc où il n'y a point de jus-

bus præficitur superintendit, curam eorum scilicet gerens : ἐπί quippe, Super; σκοπός vero, Intentio est : ergo ἐπισκοπεῖν, si velimus, latine Superintendere possumus dicere; ut intelligat non se esse episcopum, qui præesse dilexerit, non prodesse. Itaque a studio cognoscendæ veritatis nemo prohibetur, quod ad laudabile pertinet otium : locus vero superior, sine quo regi populus non potest, etsi ita teneatur atque administretur ut decet, tamen indecenter appetitur. Quamobrem otium sanctum quærit charitas veritatis : negotium justum suscipit necessitas charitatis. Quam sarcinam si nullus imponit, percipiendæ atque intuendæ vacandum est veritati : si autem imponitur, suscipienda est propter charitatis necessitatem : sed nec sic omni modo veritatis delectatio deserenda est, ne subtrahatur illa suavitas, et opprimat ista necessitas.

CAPUT XX.

Quod cives sanctorum in vitæ hujus tempore spe beati sint.

Quamobrem summum bonum civitatis Dei cum sit æterna pax atque perfecta, non per quam mortales transeant nascendo atque moriendo, sed in qua immortales maneant nihil adversi omnino patiendo; quis est qui illam vitam vel beatissimam neget, vel in ejus comparatione istam, quæ hic agitur, quantislibet animi et corporis externarumque rerum bonis plena sit, non miserrimam judicet? Quam tamen quicumque sic habet, ut ejus usum referat ad illius finem, quam diligit ardentissime, ac fidelissime sperat, non absurde dici etiam nunc beatus potest, spe illa potius, quam re ista. Res vero ista sine spe illa, beatitudo falsa et magna miseria est : non enim veris animi bonis utitur. Quoniam non est vera sapientia, quæ intentionem suam in his quæ prudenter discernit, gerit fortiter, cohibet temperanter, justeque distribuit, non in illum dirigit finem, ubi erit Deus omnia in omnibus, æternitate certa et pace perfecta.

CAPUT XXI.

An secundum definitiones Scipionis, quæ in dialogo Ciceronis sunt, unquam fuerit Romana respublica.

Quapropter nunc est locus, ut quam potero breviter ac dilucide expediam, quod in secundo hujus operis libro me demonstraturum esse promisi, secundum definitiones, quibus apud Ciceronem utitur Scipio in libris de Republica, nunquam rempublicam fuisse Romanam. Breviter enim rempublicam definit esse rem populi. Quæ definitio si vera est, nunquam fuit Romana respublica : quia nunquam fuit res populi; quam definitionem voluit esse reipublicæ. Populum enim esse definivit cœtum multitudinis, juris consensu et utilitatis communione sociatum. Quid autem

tice il n'y a point de droit. Comme on fait justement ce qu'on a droit de faire, il est impossible qu'on ne soit pas injuste quand on agit sans droit. En effet, il ne faut pas appeler droits les établissements injustes des hommes, puisque eux-mêmes ne nomment droit que ce qui vient de la source de la justice, et rejettent comme fausse cette maxime de quelques-uns, que le droit du plus fort consiste dans ce qui lui est utile. Ainsi, où il n'y a point de vraie justice, il ne peut y avoir de multitude d'hommes assemblés pour se gouverner par un droit dont ils conviennent, et, par conséquent, il ne peut y avoir de peuple, suivant la définition de Scipion ou de Cicéron. S'il n'y a point de peuple, il n'y a point non plus de *chose du peuple*, mais d'une multitude telle quelle, qui ne mérite pas le nom de peuple. Si donc la république est la *chose du peuple*, et qu'il n'y ait point de peuple s'il n'est assemblé pour se gouverner selon le droit, et que d'ailleurs il n'y ait point de droit où il n'y a point de justice, il s'ensuit nécessairement qu'où il n'y a point de justice il n'y a point de république. La justice est une vertu qui rend à chacun ce qui lui appartient. Quelle est donc cette justice qui ôte l'homme au vrai Dieu, pour l'assujettir à d'infâmes démons? Est-ce là rendre à chacun ce qui lui appartient? Un homme qui ôte un fonds à celui qui l'a acheté, pour le donner à celui qui n'y a point de droit, est injuste; et un homme qui se soustrait lui-même à Dieu, son souverain Seigneur et Créateur, pour servir les malins esprits, sera juste?

Dans ces mêmes livres de la République, on soutient fortement la cause de la justice contre l'injustice; et parce qu'en parlant d'abord pour l'injustice, on avait dit que sans elle une république ne pouvait ni s'accroître ni s'établir, puisqu'il est injuste que des hommes soient assujettis à d'autres hommes; on répond pour la justice que cela est juste, parce que la servitude est avantageuse à ceux qui y sont, lorsque les autres n'en abusent pas, et que c'est leur ôter la licence de mal faire. Pour appuyer cette raison, on ajoute que la nature même nous en fournit un bel exemple, attendu que Dieu commande à l'homme, l'âme au corps, et la raison aux passions. Cet exemple fait voir assez que la servitude est utile à quelques-uns, mais qu'il est utile à tout le monde de servir Dieu. Or, quand l'esprit est soumis à Dieu, c'est avec justice qu'il commande au corps, et que dans l'esprit même la raison commande aux passions. Donc, lorsque l'homme ne sert pas Dieu, quelle justice peut-il y avoir en l'homme, puisque ce n'est que le service qu'il lui rend qui donne droit à l'esprit de commander au corps, et à la raison de gouverner les passions? S'il n'y a point de justice dans un homme de cette sorte, certainement il n'y en aura point non plus dans une assemblée composée de tels hommes. Il n'y aura point non plus de droit dont ils conviennent et qui leur donne le nom de peuple, et, par conséquent, point de république. Que dirai-je de l'utilité que Scipion fait encore entrer dans la définition de peuple? Il est certain qu'à y regarder de

dicat juris consensum, disputando explicat; per hoc ostendens geri sine justitia non posse rempublicam : ubi ergo justitia vera non est, nec jus potest esse. Quod enim jure fit, profecto juste fit : quod autem fit injuste, nec jure fieri potest. Non enim jura dicenda sunt vel putanda iniqua hominum constituta : cum illud etiam ipsi jus esse dicant, quod de justitiæ fonte manaverit; falsumque esse, quod a quibusdam non recte sentientibus dici solet, id esse jus, quod ei qui plus potest, utile est. Quocirca ubi non est vera justitia, juris consensu sociatus cœtus hominum non potest esse; et ideo nec populus, juxta illam Scipionis vel Ciceronis definitionem : et si non populus, nec res populi, sed qualiscumque multitudinis, quæ populi nomine digna non est. Ac per hoc, si respublica res populi est, et populus non est qui consensu non sociatus est juris, non est autem jus, ubi nulla justitia est : procul dubio colligitur, ubi justitia non est, non esse rempublicam. Justitia porro ea virtus est, quæ sua cuique distribuit. Quæ igitur justitia est hominis, quæ ipsum hominem Deo vero tollit, et immundis dæmonibus subdit? Hoccine est sua cuique distribuere? An qui fundum aufert ei a quo emptus est, et tradit ei qui nihil in eo habet juris, injustus est; et qui se ipsum aufert dominanti Deo, a quo factus est, et malignis servit spiritibus, justus est?

Disputatur certe acerrime atque fortissime in eisdem ipsis de Republica libris adversus injustitiam pro justitia. Et quoniam, cum prius ageretur pro injustitiæ partibus contra justitiam, et diceretur nisi per injustitiam rempublicam stare augerique non posse; hoc veluti validissimum positum erat, injustum esse, ut homines hominibus dominantibus serviant; quam tamen injustitiam nisi sequatur imperiosa civitas, cujus est magna respublica, non eam posse provinciis imperare : responsum est a parte justitiæ, ideo justum esse, quod talibus hominibus sit utilis servitus, et pro utilitate eorum fieri cum recte fit, id est, cum improbis aufertur injuriarum licentia; et domiti se melius habebunt, quia indomiti deterius se habuerunt : subditumque est, ut ista ratio firmaretur, veluti a natura sumptum nobile exemplum, atque dictum est, « Cur igitur « Deus homini, animus imperat corpori, ratio libidini « cæterisque vitiosis animi partibus? » Plane hoc exemplo satis edoctum est, quibusdam esse utilem servitutem; et Deo quidem ut serviatur, utile esse omnibus. Serviens autem Deo animus, recte imperat corpori, inque ipso animo ratio Domino Deo subdita, recte imperat libidini vitiisque cæteris. Quapropter ubi homo Deo non servit, quid in eo putandum est esse justitiæ; quandoquidem Deo non serviens, nullo modo potest juste animus corpori, aut humana ratio vitiis imperare? Et in si homine tali non est ulla justitia, procul dubio nec in hominum cœtu, qui ex hominibus talibus constat. Non est hic ergo juris ille consensus, qui hominum multitudinem populum facit, cujus res dicitur esse respublica. Nam de utilitate quid dicam, cujus etiam communione sociatus cœtus hominum, sicut se habet ista definitio, populus nuncupatur? Quamvis enim, si diligenter attendas, nec utilitas sit ulla viventium,

près, rien n'est utile à des impies, comme le sont tous ceux qui, au lieu de servir Dieu, servent les démons, qui sont eux-mêmes d'autant plus impies, qu'étant des esprits immondes, ils veulent qu'on leur sacrifie comme à des dieux. Mais laissant cela de côté, ce que nous avons dit touchant le droit suffit, à mon avis, pour faire voir que, selon cette définition, il ne peut y avoir de peuple, ni par conséquent de république, où il n'y a point de justice. Prétendre que les Romains n'ont pas servi dans leur république des esprits immondes, mais des dieux bons et saints, c'est ce qui ne se peut soutenir sans stupidité ou sans impudence, après tout ce que nous avons dit sur ce sujet; mais, pour ne point me répéter, je dirai seulement ici qu'il est écrit dans la loi du vrai Dieu que celui qui sacrifiera à d'autres dieux qu'à lui seul, sera exterminé. Il ne veut donc pas qu'on sacrifie ni aux bons ni aux mauvais dieux.

CHAPITRE XXII.

Si le Dieu des chrétiens est le vrai Dieu, et le seul à qui l'on doive sacrifier.

Mais, dira-t-on, quel est ce Dieu, ou comment prouve-t-on que lui seul méritait le culte des Romains? Il faut être bien aveugle pour demander encore quel est ce Dieu. C'est ce Dieu dont les prophètes ont prédit les choses que nous voyons; c'est lui qui dit à Abraham que toutes les nations seraient bénies en lui : ce qui s'accomplit en Jésus-Christ, qui est né d'Abraham selon la chair, comme le reconnaissent malgré eux ses ennemis mêmes; c'est lui dont le Saint-Esprit a fait prédire toutes les choses que j'ai rapportées dans les livres précédents touchant l'Église que nous voyons répandue par toute la terre; c'est lui que Varron, le plus docte des Romains, pense être Jupiter, quoiqu'il ne sache ce qu'il dit. Au moins cela fait-il voir qu'un homme si savant n'a pas jugé que ce Dieu ne fût point, ou qu'il fût méprisable, puisqu'il l'a cru le même que celui qu'il prenait pour le souverain de tous les dieux. Enfin, c'est celui que le plus savant des philosophes, Porphyre, bien qu'ardent ennemi des chrétiens, avoue être un grand Dieu, même selon le témoignage de ceux qu'il croyait des dieux.

CHAPITRE XXIII.

Des oracles que Porphyre rapporte touchant Jésus-Christ.

Porphyre, dans ses livres qu'il intitule *Philosophie des oracles*, dit (je me sers de ses expressions telles qu'elles ont été traduites du grec en latin) : « Quelqu'un ayant demandé à Apol-« lon à quel dieu il devait s'adresser pour retirer « sa femme du christianisme, Apollon lui répon-« dit : Il vous serait peut-être plus aisé d'écrire « sur l'eau, ou de voler, que de guérir l'esprit « blessé de votre femme. Laissez-là donc, dans sa « ridicule erreur, chanter, d'une voix feinte et lu-

qui vivunt impie; sicut vivit omnis qui non servit Deo, servitque dæmonibus, tanto magis impiis, quanto magis sibi, cum sint immundissimi spiritus, tanquam diis sacrificari volunt : tamen quod de juris consensu diximus, satis esse arbitror, unde appareat per hanc definitionem non esse populum, cujus respublica esse dicatur, in quo justitia non est. Si enim dicunt non spiritibus immundis, sed diis bonis atque sanctis in sua republica servisse Romanos; numquid eadem toties repetenda sunt, quæ jam satis, imo ultra quam satis est, diximus? Quis enim ad hunc locum per superiores hujus operis libros pervenit, qui dubitare adhuc possit, malis et impuris dæmonibus servisse Romanos, nisi vel nimium stolidus, vel impudentissime contentiosus? Sed ut taceam quales sint, quos sacrificiis colebant; in lege veri Dei scriptum est, *Sacrificans diis eradicabitur, nisi Domino tantum.* Nec bonis igitur, nec malis diis sacrificari voluit, qui hoc cum tanta comminatione præcepit.

CAPUT XXII.

An verus sit Deus, cui Christiani serviunt, cui soli debeat sacrificari.

Sed responderi potest : Quis iste Deus est, aut unde dignus probatur, cui deberent obtemperare Romani, ut nullum deorum præter ipsum colerent sacrificiis? Magnæ cæcitatis est, adhuc quærere quis iste sit Deus. Ipse est Deus, cujus Prophetæ prædixerunt ista quæ cernimus. Ipse est Deus, a quo responsum accepit Abraham, *In semine tuo benedicentur omnes gentes.* Quod in Christo fieri, qui secundum carnem de illo semine exortus est, iidem ipsi qui remanserunt hujus nominis inimici, velint nolintve, cognoscunt. Ipse est Deus, cujus divinus Spiritus per eos locutus est, quorum prædicta atque completa per Ecclesiam, quam videmus toto orbe diffusam, in libris superioribus posui. Ipse est Deus, quem Varro doctissimus Romanorum Jovem putat, quamvis nesciens quid loquatur : quod tamen ideo commemorandum putavi, quoniam vir tantæ scientiæ nec nullum istum deum potuit existimare, nec vilem. Hunc enim eum esse credidit, quem summum putavit Deum. Postremo ipse est Deus, quem doctissimus philosophorum, quamvis Christianorum acerrimus inimicus, etiam per eorum oracula, quos deos putat, Deum magnum Porphyrius confitetur.

CAPUT XXIII.

Quæ Porphyrius dicat oraculis deorum responsa esse de Christo.

Nam in libris quos ἐκ λογίων φιλοσοφίας appellat, in quibus exsequitur atque conscribit rerum ad philosophiam pertinentium velut divina responsa, ut ipsa verba ejus, quemadmodum ex lingua græca in latinam interpretata sunt, ponam : « Interroganti, » inquit, « quem deum pla-« cando revocare possit uxorem suam a Christianismo, « hæc ait versibus Apollo. » Deinde verba velut Apollinis ista sunt : « Forte magis poteris in aqua impressis lit-« teris scribere, aut adinflans pennas leves per aera ut avis « volare, quam pollutæ revoces impiæ uxoris sensum. « Pergat quomodo vult inanibus fallaciis perseverans, et « lamentationibus fallacissimis mortuum Deum cantans, « quem a judicibus recta sentientibus perditum, pessima

« gubre, un Dieu mort, qui a été condamné et « livré publiquement à une mort infâme, à la « mort de la croix, par des juges très-sages. » Après quoi Porphyre ajoute : « Il fait bien voir « combien la secte des chrétiens est corrompue, « puisqu'il dit que les Juifs honorent Dieu mieux « qu'elle ne le fait. » Et remarquez qu'en voulant rabaisser les chrétiens et les mettre au-dessous des Juifs, il avoue que ceux-ci adorent Dieu ; car c'est ainsi que ce philosophe explique ces paroles de l'oracle d'Apollon, que Jésus-Christ a été mis à mort par des juges très-sages, comme s'ils l'avaient fait mourir justement. Je m'en rapporte à ce qui en est touchant la vérité de cet oracle, qui, peut-être, est de l'invention de Porphyre ; mais nous verrons ensuite comment ce philosophe s'accorde avec lui-même, ou accorde ensemble les oracles. Maintenant il nous dit que les Juifs, comme véritables adorateurs de Dieu, ont condamné justement Jésus-Christ à une mort infâme ; il devait donc écouter le Dieu des Juifs, quand il dit que celui qui sacrifiera à d'autres dieux qu'au seul vrai Dieu sera exterminé. Mais produisons quelque chose de plus clair encore, et voyons combien il relève le Dieu des Juifs : « Apollon, dit-il, « interrogé lequel vaut mieux de la raison ou de « la loi, a répondu... » Il rapporte ensuite les vers d'Apollon, où il dit entre autres choses : « Dieu est un roi qui engendre, et un roi avant « toutes choses, en la présence duquel le ciel, la « terre, la mer et les enfers tremblent, et les dieux « mêmes sont saisis de frayeur, et que les saints « Hébreux honorent fort religieusement. » Voilà un oracle d'Apollon qui, selon Porphyre, reconnaît que le Dieu des Juifs est si grand, que les dieux mêmes tremblent devant lui. Donc puisque ce Dieu a dit que celui qui sacrifie aux dieux sera exterminé, je m'étonne que Porphyre lui-même n'ait pas été effrayé, et n'ait pas craint d'être exterminé en faisant des sacrifices aux dieux.

Ce philosophe dit aussi du bien de Jésus-Christ, comme s'il avait oublié les paroles outrageantes que nous venons de rapporter, ou comme si les dieux n'avaient mal parlé de lui que lorsqu'ils étaient endormis, et, le connaissant mieux à leur réveil, lui eussent donné les louanges qu'il mérite. Il s'écrie, comme s'il allait proposer quelque chose de merveilleux et d'incroyable : « Quelques« uns seront sans doute surpris de ce que nous « allons dire. C'est que les dieux ont déclaré que « le Christ était un homme très-juste, et qu'il a été « fait immortel ; et ils ont parlé honorablement « de lui. Mais ils assurent en même temps que les « chrétiens ne valent rien et sont dans l'erreur, « et ils les décrient beaucoup. » Après, il rapporte les oracles des dieux qui en parlent en termes si outrageants, et il ajoute : « Mais pour le Christ, « voici la réponse d'Hécate à des gens qui lui « demandaient si c'était un dieu : Vous savez quel « est l'état d'une âme immortelle séparée du corps, « mais que lorsqu'elle s'est détournée de la sa« gesse, elle erre toujours : celle dont vous vous en« quérez est l'âme d'un homme éminent en piété, « mais ceux qui l'honorent sont dans l'erreur. « Voilà donc, continue Porphyre, l'oracle qui « dit que le Christ était un homme très-vertueux,

« in speciosis ferro vincta mors interfecit. » Deinde post hos versus Apollinis, qui non stante metro latine interpretati sunt, subjunxit atque ait : « In his quidem irre« mediabile sententiæ eorum manifestavit, dicens quoniam « Judæi suscipiunt Deum magis quam isti. » Ecce ubi decolorans Christum, Judæos præposuit Christianis, confitens quod Judæi suscipiant Deum. Sic enim exposuit versus Apollinis, ubi a judicibus recta sentientibus Christum dicit occisum, tanquam illis juste judicantibus, merito sit ille punitus. Viderit quid de Christo vates mendax Apollinis dixerit, atque iste crediderit, aut fortasse vatem, quod non dixit, dixisse iste ipse confinxerit : quam vero sibi constet, vel ipsa oracula inter se faciat convenire, postea videbimus. Hic tamen Judæos, tanquam Dei susceptores, recte dicit judicasse de Christo, quod eum morte pessima excruciandum esse censuerint. Deus itaque Judæorum, cui perhibet testimonium, audiendus fuit, dicens : *Sacrificans diis eradicabitur, nisi Domino tantum.* Sed ad manifestiora veniamus, et audiamus quam magnum Deum dicat esse Judæorum. Item ad ea quæ interrogavit Apollinem, quid melius, verbum sive ratio, an lex ; « respondit, » inquit, « versibus, hæc dicens. » Ac deinde subjicit Apollinis versus, in quibus et isti sunt, ut quantum satis est inde decerpam : « In Deum vero, » inquit, « generatorem, et in regem ante omnia, quem tremit et « cœlum, et terra, atque mare, et infernorum abdita, et « ipsa numina perhorrescunt : quorum lex est Pater, « quem valde sancti honorant Hebræi. » Tali oraculo dei sui Apollinis, Porphyrius tam magnum Deum dixit Hebræorum, ut eum et ipsa numina perhorrescant. Cum ergo Deus iste dixerit, *Sacrificans diis eradicabitur*, miror quod ipse Porphyrius non perhorruerit, et sacrificans diis eradicari non formidaverit.

Dicit etiam bona philosophus iste de Christo, quasi oblitus illius, de qua paulo ante locuti sumus, contumeliæ suæ ; aut quasi in somnis dii ejus maledixerint Christo, et evigilantes eum bonum esse cognoverint, digneque laudaverint. Denique tanquam mirabile aliquid atque incredibile prolaturus, « Præter opinionem, » inquit, « profecto « quibusdam videatur esse quod dicturi sumus. Christum « enim dii piissimum pronuntiaverunt et immortalem fac« tum, et cum bona prædicatione ejus meminerunt : Chris« tianos vero pollutos, » inquit, « et contaminatos, et er« rore implicatos esse dicunt ; et multis talibus adversus « eos blasphemiis utuntur. » Deinde subjicit velut deorum oracula blasphemantium Christianos. Et post hæc, « De « Christo autem, » inquit, « interrogantibus si est Deus, ait « Hecate : Quoniam quidem immortalis anima post corpus « ut incedit, nosti, a sapientia autem abscissa semper errat, « viri pietate præstantissimi est illa anima, hanc colunt « aliena a se veritate. » Deinde post verba hujus quasi oraculi sua ipse contexens, « Piissimum igitur virum, » inquit, « eum dixit, et ejus animam, sicut et aliorum piorum, post « obitum immortalitate donatam, et hanc colere Christia-

« et que son âme a reçu l'immortalité comme celle « des autres justes ; mais que les chrétiens sont « dans l'erreur en l'adorant. Et comme quelques-« uns, ajoute-t-il, lui demandaient, Pourquoi « donc a-t-il été condamné ? la déesse répondit : « Le corps est toujours exposé aux tourments, « mais cela n'empêche pas que l'âme des justes « n'ait le ciel pour demeure. Quant à celle-ci, elle « est fatale aux autres âmes qui ne sont pas des-« tinées à recevoir les faveurs des dieux ni à « connaître Jupiter, et elle est cause de leur « erreur. C'est pour cela que les dieux ne les ai-« ment point. Mais pour lui, il est un homme pieux, « et il habite le ciel en la compagnie des hommes « pieux. Vous ne parlerez donc pas mal de lui, « mais vous aurez pitié de la folie des hommes, « si enclins à l'erreur.

Qui est assez stupide pour ne pas voir ou que ces oracles ont été supposés par cet homme artificieux et ennemi mortel des chrétiens, ou qu'ils ont été rendus par des démons à la même fin, c'est-à-dire afin que, comme ils louent Jésus-Christ, on croie qu'ils ont raison de condamner les chrétiens ; et qu'ainsi l'on soit détourné de la voie du salut éternel, où l'on n'entre que par le christianisme ? Comme ils sont infiniment rusés, ils ne se soucient pas qu'on ajoute foi aux louanges qu'ils donnent à Jésus-Christ, pourvu que l'on croie aussi ce qu'ils disent des chrétiens, et qu'on loue Jésus-Christ ; mais de telle sorte qu'on ne l'adore jamais, et qu'ainsi l'on ne soit point délivré de leur domination par le moyen de ce Sauveur. Outre qu'ils le louent de telle façon que quiconque croira en lui sur leur rapport ne sera jamais vraiment chrétien, mais photinien, et, en cette qualité, ne le prendra point pour un dieu, mais pour un simple homme : ce qui l'empêchera d'être sauvé par son moyen, et de se dégager des filets de ces démons imposteurs. Mais pour nous, nous ne saurions approuver ni la censure d'Apollon, ni les louanges d'Hécate. L'un veut que Jésus-Christ ait été justement condamné à mort par ses juges, et l'autre en parle comme d'un homme très-pieux, mais toujours homme. Mais ils n'ont l'un et l'autre qu'un même dessein, d'empêcher que les hommes ne se fassent chrétiens, parce que les hommes ne peuvent être délivrés de leur tyrannie qu'en se faisant chrétiens. Cependant, que ce philosophe, ou plutôt ceux qui ajoutent foi à ces prétendus oracles, accordent auparavant, s'ils le peuvent, Apollon et Hécate, et fassent qu'ils le condamnent tous deux, ou qu'ils le louent tous deux. Mais quand ils le pourraient faire, nous n'en éviterions pas moins pour cela les malins esprits. Puisqu'ils voient qu'un dieu et une déesse ne sont pas d'accord sur Jésus-Christ, et que l'un le blâme et l'autre le loue, certainement, s'ils sont raisonnables, ils ne les doivent point croire en ce qu'ils disent des chrétiens.

Au reste, quand Porphyre, ou Hécate, dit que Jésus-Christ est une cause fatale d'erreur pour les chrétiens, je voudrais bien savoir s'il les y engage volontairement ou malgré lui. Si c'est volontairement, comment est-il juste ? et si c'est malgré lui, comment est-il bienheureux ? Mais

« nos ignorantes. Interrogantibus autem, » inquit, « Cur « ergo damnatus est? oraculo respondit dea, Corpus qui-« dem debilitantibus tormentis semper oppositum est : « anima autem piorum cœlesti sedi insidet. Illa vero anima « aliis animabus fataliter dedit, quibus fata non annue-« runt deorum obtinere dona, neque habere Jovis immor-« talis agnitionem, errore implicari. Propterea ergo diis « exosi : quia quibus fato non fuit nosse Deum, nec dona « a diis accipere, his fataliter dedit iste errore implicari. « Ipse vero pius, et in cœlum, sicut pii, concessit. Itaque « hunc quidem non blasphemabis, misereberis autem ho-« minum dementiam : ex eo in eis facile præcepsque pe-« riculum. »

Quis ita stultus est, ut non intelligat aut ab homine callido, eoque Christianis inimicissimo hæc oracula fuisse conficta, aut consilio simili ab impuris dæmonibus ista fuisse responsa ; ut scilicet, quoniam laudant Christum, proptera credantur veraciter vituperare Christianos ; atque ita, si possint, intercludant viam salutis æternæ, in qua fit quisque christianus ? Suæ quippe nocendi astutiæ milleform entiunt non esse contrarium, si credatur eis laudantibus Christum, dum tamen credatur etiam vituperantibus Christianos ; ut eum qui utrumque crediderit, talem Christi faciant laudatorem, ne velit esse christianus : ac sic quamvis ab illo laudatus, ab istorum tamen dæmonum dominatu eum non liberet Christus. Præsertim quia ita laudant Christum, ut quisquis in eum talem crediderit, qualis ab eis prædicatur, Christianus verus non sit, sed Photinianus hæreticus, qui tantummodo hominem, non etiam Deum noverit Christum : et ideo per eum salvus esse non possit, nec istorum mendaciloquorum dæmonum laqueos vitare vel solvere. Nos autem neque Apollinem vituperantem Christum, neque Hecaten possumus approbare laudantem. Ille quippe tanquam iniquum Christum vult credi, quem a judicibus recta sentientibus dicit occisum ; ista, hominem piissimum, sed hominem tantum. Una est tamen et illius et hujus intentio, ut nolint homines esse Christianos ; quia nisi Christiani erunt, ab eorum erui potestate non poterunt. Iste vero philosophus, vel potius qui talibus adversus Christianos quasi oraculis credunt, prius faciant, si possunt, ut inter se de ipso Christo Hecate atque Apollo concordent, eumque aut ambo condemnent, aut ambo collaudent. Quod si facere potuissent, nihilominus nos et vituperatores et laudatores Christi fallaces dæmones vitaremus. Cum vero eorum deus et dea inter se de Christo, ille vituperando, ista laudando dissentiant ; profecto eis blasphemantibus Christianos non credunt homines, si recte ipsi sentiant.

Sane Christum laudans, vel Porphyrius, vel Hecate, cum dicat eum ipsum dedisse fataliter Christianis, ut implicarentur errore, causas tamen ejusdem, sicut putat, pandit erroris. Quas antequam ex verbis ejus exponam, prius quæro, Si fataliter dedit Christus Christianis erroris implicationem, utrum volens, an nolens dederit. Si

écoutons la cause de cette erreur, selon ce philosophe : « Il y a, dit-il, de petits esprits terrestres « en certain lieu, assujettis aux mauvais démons. « Les sages des Hébreux, entre lesquels était ce « Jésus, suivant les oracles d'Apollon que je viens « de rapporter, détournaient les personnes reli- « gieuses du culte de ces mauvais démons et de « ces esprits inférieurs, et les portaient à adorer « plutôt les dieux célestes, et surtout Dieu le « Père. C'est aussi, ajoute-t-il, ce que les dieux « même commandent; et nous avons montré ci- « dessus comment ils avertissent de reconnaître « Dieu, et veulent qu'on l'adore partout. Mais les « ignorants et les impies, qui ne sont pas destinés « à recevoir les faveurs des dieux, ni à connaître « Jupiter, ont rejeté toute sorte de dieux, pour « embrasser le culte des mauvais démons. Il est « vrai qu'ils feignent de servir Dieu, mais ils ne « font rien de ce qu'il faut pour cela. Dieu, « comme père de toutes choses, n'a besoin de rien; « mais nous attirons ses grâces sur nous, lorsque « nous l'honorons par la justice, par la chasteté « et par les autres vertus, et que notre vie est une « continuelle prière, par l'imitation de ses perfec- « tions et la recherche de sa vérité. Cette recher- « che, dit-il, nous purifie, et l'imitation nous ap- « proche de lui. » A la vérité, il parle assez bien de Dieu le Père, et de la pureté des mœurs, en quoi consiste principalement le culte qu'on lui rend. Les livres des prophètes hébreux sont pleins de ces sortes de préceptes, lorsqu'ils reprennent le vice ou qu'ils louent la vertu. Mais pour les chrétiens, il se trompe ou les calomnie autant qu'il plaît aux démons, qu'il prend pour des dieux : comme s'il était bien difficile de se souvenir des infamies qui se commettent dans les temples ou sur les théâtres en l'honneur des dieux, et de considérer ce qui se lit dans nos églises, ou ce qu'on y offre au vrai Dieu, pour juger de là de quel côté est l'édification, ou la ruine des mœurs. Mais quel autre que l'esprit malin lui a dit ou inspiré ce mensonge ridicule et évident, que les chrétiens révèrent plutôt qu'ils ne haïssent les démons, que les Hébreux défendent d'adorer? Mais ce Dieu que les sages des Hébreux ont adoré défend aussi de sacrifier aux esprits célestes, aux anges et aux vertus, que nous aimons et honorons dans le pèlerinage de cette vie mortelle, comme nos citoyens qui sont déjà bienheureux. Il fait entendre cette menace, éclatante comme le tonnerre, dans la loi qu'il a donnée à son peuple : « Celui qui sacrifiera aux « dieux sera exterminé ; » et, de peur qu'on ne s'imaginât que cette défense ne regarde que les mauvais démons et ces esprits terrestres que Porphyre appelle esprits inférieurs, parce que l'Écriture sainte les appelle aussi les dieux des gentils, comme dans ce passage du psaume, « Tous les dieux des gentils sont des démons, » Dieu ajoute aussitôt : « Et à d'autres qu'au Sei- « gneur ». La traduction grecque lève ici l'équivoque du latin, *nisi Domino soli*, qui pourrait donner à entendre qu'il s'agit du soleil.

Donc le dieu des Juifs, à qui un si grand phi-

volens, quomodo justus? si nolens, quomodo beatus? Sed jam causas ipsius audiamus erroris. « Sunt, » inquit, « spiritus terreni minimi loco quodam malorum dæmonum « potestati subjecti. Ab his sapientes Hebræorum, quo- « rum unus iste etiam Jesus fuit, sicut audisti divina Apol- « linis, quæ superius dicta sunt; ab his ergo Hebræi « dæmonibus pessimis et minoribus spiritibus vetabant « religiosos, et ipsis vacare prohibebant : venerari autem « magis cœlestes deos, amplius autem venerari Deum Pa- « trem. Hoc autem, » inquit, « et dii præcipiunt, et in « superioribus ostendimus, quemadmodum animum ad- « vertere ad Deum monent, et illum colere ubique im- « perant. Verum indocti et impiæ naturæ, quibus vere « fatum non concessit a diis dona obtinere, neque habere « Jovis immortalis notionem, non audientes et deos et di- « vinos viros, deos quidem omnes recusaverunt, prohibi- « tos autem dæmones et hos non odisse, sed revereri. « Deum autem simulantes colere, ea sola per quæ Deus « adoratur, non agunt. Nam Deus quidem, utpote omnium « Pater, nullius indiget : sed nobis est bene, cum eum per « justitiam et castitatem aliasque virtutes adoramus, ipsam « vitam precem ad ipsum facientes, per imitationem et « inquisitionem de ipso. Inquisitio enim purgat, » inquit : « imitatio deificat affectionem ad ipsum operando. » Bene quidem prædicavit Deum Patrem, et quibus sit colendus moribus dixit. Quibus præceptis prophetici Libri pleni sunt Hebræorum, quando sanctorum vita sive vituperatur, sive laudatur. Sed in Christianis tantum errat, aut tantum calumniatur, quantum volunt dæmones, quos opinatur deos, quasi cuiquam difficile sit recolere, quæ turpia, quæ dedecora erga deorum obsequium in theatris agebantur et templis; et attendere quæ legantur, dicantur, audiantur in ecclesiis, vel Deo vero quid offeratur; et hinc intelligere ubi ædificium, et ubi ruina sit morum. Quis autem huic dixit vel inspiravit, nisi diabolicus spiritus, tam vanum apertumque mendacium, quod dæmones ab Hebræis coli prohibitos revereantur potius, quam oderint Christiani? Sed Deus ille quem coluerunt sapientes Hebræorum, etiam cœlestibus sanctis Angelis et Virtutibus Dei, quos beatissimos tanquam cives in hac nostra peregrinatione mortali veneramur et amamus, sacrificari vetat, intonans in lege sua, quam dedit populo suo Hebræo, et valde minaciter dicens, *Sacrificans diis eradicabitur*. Et ne quisquam putaret dæmonibus pessimis terrenisque spiritibus, quos iste dicit minimos vel minores, ne sacrificetur esse præceptum; quia et ipsi in Scripturis sanctis dicti sunt dii, non Hebræorum, sed gentium; quod evidenter in Psalmo Septuaginta interpretes posuerunt, dicentes, *Quoniam omnes dii gentium dæmonia* : ne quis ergo putaret istis quidem dæmoniis prohibitum, cœlestibus autem vel omnibus, vel aliquibus sacrificari esse permissum, mox addidit, *nisi Domino soli*, id est, nisi Domino tantum : ne forte in eo quod ait, *nisi Domino soli*, Dominum solem credat esse quispiam, cui sacrificandum putat : quod non ita esse intelligendum, in Scripturis græcis facillime reperitur.

losophe rend un témoignage si avantageux, a donné une loi en hébreu à son peuple, qui est connue par toute la terre ; et elle porte expressément que celui qui sacrifiera aux dieux et à d'autres qu'au Seigneur sera exterminé. Qu'est-il besoin d'aller chercher d'autres passages dans cette loi ou dans les prophètes, pour montrer que le Dieu véritable et souverain ne veut point qu'on sacrifie à d'autres qu'à lui ? Voici un oracle court, mais terrible, sorti de la bouche de ce Dieu que les plus savants hommes du paganisme exaltent si fort ; qu'on l'écoute, qu'on le craigne, qu'on y obéisse, de peur qu'on n'encoure la peine dont il menace : « Celui, dit-il, qui sacrifiera aux « dieux et à d'autres qu'au Seigneur sera exter« miné. » Ce n'est pas qu'il ait besoin de rien qui soit à nous, mais c'est qu'il nous est avantageux d'être à lui. Il est écrit dans les saintes Lettres des Hébreux : « J'ai dit au Seigneur : Vous « êtes mon Dieu, parce que vous n'avez point « besoin de mes biens. » Or nous-mêmes, c'est-à-dire sa cité, sommes le plus noble et le plus excellent sacrifice qui lui puisse être offert ; et tel est le mystère que nous célébrons dans nos oblations qui sont connues aux fidèles, ainsi que nous l'avons dit aux livres précédents. Les oracles du ciel ont déclaré hautement, par la bouche des prophètes hébreux, que le sacrifice des victimes que les Juifs immolaient comme des figures de l'avenir cesserait, et que les nations, du levant au couchant, n'offriraient qu'un seul sacrifice ; ce que nous voyons maintenant accompli. Nous avons rapporté dans cet ouvrage quelques-uns de ces témoignages, autant que nous l'avons jugé à propos. Ainsi, où n'est point cette justice qui fait qu'on n'obéit qu'au Dieu souverain et qu'on ne sacrifie qu'à lui seul, là certainement aussi n'est point une multitude d'hommes assemblés pour se gouverner selon un même droit pour l'utilité générale ; et par conséquent il n'y a point là non plus de peuple, si c'en est là la véritable définition. Il n'y a donc point non plus de république, puisqu'il n'y a point de bien du peuple où il n'y a point de peuple.

CHAPITRE XXIV.

Suivant quelle définition l'empire romain, ainsi que plusieurs autres États, peut s'attribuer justement les dénominations de peuple et de république.

Si ce n'est pas là la vraie définition de peuple, et qu'on le définisse plutôt ainsi, Le peuple est l'assemblée de plusieurs créatures qui s'unissent pour chercher ensemble ce qu'elles aiment ; certainement, pour connaître quel est chaque peuple, il faudra examiner ce qu'il aime. Toutefois, quelle que soit la chose qu'il aime, si c'est une assemblée, non de bêtes, mais de créatures raisonnables, unies par le même intérêt, on peut fort bien la nommer un peuple, d'autant meilleur que l'intérêt qui le lie sera plus noble, et d'autant plus mauvais que ce qu'il se propose est moins excellent. Suivant cette définition, le peuple romain est un peuple, et son gouverne-

Deus igitur Hebræorum, cui tam magnum tantus etiam iste philosophus perhibet testimonium, legem dedit Hebræo populo suo, hebræo sermone conscriptam, non obscuram et incognitam, sed omnibus jam gentibus diffamatam, in qua lege scriptum est, *Sacrificans diis eradicabitur, nisi Domino tantum.* Quid opus est in hac ejus lege, ejusque Prophetis de hac re multa perquirere? Imo non perquirere, non enim abstrusa vel rara sunt; sed aperta et crebra colligere, et in hac disputatione mea ponere : quibus luce clarius apparet, nulli omnino nisi tantum sibi Deum verum et summum voluisse sacrificari. Ecce hoc unum breviter, imo granditer, minaciter, sed veraciter dictum ab illo Deo, quem tam excellenter eorum doctissimi prædicant, audiatur, timeatur, impleatur, ne inobedientes eradicatio consequatur. *Sacrificans*, inquit, *diis eradicabitur, nisi Domino tantum :* non quo rei egeat alicujus, sed quia nobis expedit ut res ejus simus. Hinc enim canitur in sacris Litteris Hebræorum : *Dixi Domino, Deus meus es tu, quoniam bonorum meorum non eges.* Hujus autem præclarissimum atque optimum sacrificium nos ipsi sumus, hoc est civitas ejus, cujus rei mysterium celebramus oblationibus nostris, quæ fidelibus notæ sunt, sicut in libris præcedentibus disputavimus. Cessaturas enim victimas, quas in umbra futuri offerebant Judæi, et unum sacrificium gentes a solis ortu usque ad occasum, sicut jam fieri cernimus oblaturas, per Prophetas Hebræos oracula increpuere divina : ex quibus quantum satis visum est, nonnulla protulimus, et huic jam operi aspersimus. Quapropter ubi non est ista justitia, ut secundum suam gratiam civitati obedienti Deus imperet unus et summus, ne cuiquam sacrificet, nisi tantum sibi; et per hoc in omnibus hominibus ad eamdem civitatem pertinentibus atque obedientibus Deo, animus etiam corpori, atque ratio vitiis, ordine legitimo fideliter imperet; ut quemadmodum justus unus, ita cœtus populusque justorum vivat ex fide, quæ operatur per dilectionem, qua homo diligit Deum, sicut diligendus est Deus, et proximum sicut semetipsum : ubi ergo non est ista justitia, profecto non est cœtus hominum juris consensu et utilitatis communione sociatus. Quod si non est, utique populus non est, si vera est hæc populi definitio. Ergo nec respublica est : quia res populi non est, ubi ipse populus non est.

CAPUT XXIV.

Qua definitione constet populi et reipublicæ nuncupationem recte sibi non solum Romanos, sed etiam regna alia vindicare.

Si autem populus non isto, sed alio definiatur modo, velut si dicatur, Populus est cœtus multitudinis rationalis, rerum quas diligit concordi communione sociatus : profecto ut videatur qualis quisque populus sit, illa sunt intuenda quæ diligit. Quæcumque tamen diligat, si cœtus est multitudinis, non pecorum, sed rationalium creaturarum, et eorum quæ diligit concordi communione sociatus est, non absurde populus nuncupatur; tanto utique melior,

ment est sans doute une république. Or l'histoire nous apprend ce que ce peuple a aimé d'abord et dans la suite, et de quelle manière, entraîné à de cruelles séditions par la dépravation de ses mœurs, et de là conduit aux guerres des alliés et aux guerres civiles, il a violé la concorde même, qui est en quelque sorte le salut du peuple. Je ne voudrais cependant pas dire que ce ne fût plus un peuple, ni son gouvernement une république, tant que c'est une assemblée de personnes raisonnables, liées ensemble par un intérêt commun. Ce que je dis de ce peuple, je le dis de même des Athéniens, des Égyptiens, des Assyriens, et de tout autre empire, grand ou petit; car, généralement parlant, la cité des impies, rebelle aux ordres du vrai Dieu qui défend de sacrifier à d'autres qu'à lui, n'a point de véritable justice, lors même que l'âme y sait commander au corps, et la raison aux passions.

CHAPITRE XXV.

Où la vraie religion n'est pas, il n'y a point de vraies vertus.

En effet, quelque empire que l'esprit semble avoir sur le corps et la raison sur les passions, si l'esprit et la raison ne sont eux-mêmes soumis à Dieu, comme Dieu le commande, cet empire n'est pas selon l'ordre. Comment une âme qui ignore le vrai Dieu, et qui, au lieu de lui être assujetti, se prostitue à des démons infâmes, peut-elle être maîtresse de son corps et de ses mauvaises inclinations? C'est pourquoi les vertus qu'elle pense avoir, si elle ne les rapporte à Dieu, sont plutôt des vices que des vertus. Encore que quelques-uns s'imaginent qu'elles sont vraiment telles lorsqu'on les rapporte à elles-mêmes, toutefois alors même elles sont enflées et superbes, et ainsi elles ne sont pas des vertus, mais des vices. En effet, comme ce qui fait vivre le corps n'est pas un corps, mais quelque chose au-dessus du corps, de même ce qui rend l'homme bienheureux ne vient pas de l'homme, mais est au-dessus de l'homme; et ainsi des autres esprits créés.

CHAPITRE XXVI.

La cité de Dieu, dans son pèlerinage, ne laisse pas de profiter de la paix du peuple séparé de Dieu.

En un mot, de même que l'âme est la vie du corps, Dieu est la vie bienheureuse de l'homme; d'où vient cette parole des saintes Lettres des Hébreux : « Heureux le peuple qui a « Dieu pour maître! » Malheureux donc le peuple qui ne sert pas ce Dieu! Il ne laisse pas pourtant de jouir d'une certaine paix qui n'est pas à réprouver; mais il n'en jouira pas à la fin, parce qu'il n'en use pas bien avant la fin. Or nous avons intérêt qu'il jouisse de cette paix pendant cette vie, parce que, tant que les deux cités sont mêlées ensemble, nous nous servons nous-mêmes de la paix de cette Babylone, dont le peuple de

quanto in melioribus; tantoque deterior, quanto est in deterioribus concors. Secundum istam definitionem nostram, Romanus populus, populus est; et res ejus sine dubitatione respublica. Quid autem primis temporibus suis, quidve sequentibus populus ille dilexerit, et quibus moribus ad cruentissimas seditiones, atque inde ad socialia atque civilia bella perveniens, ipsam concordiam, quæ salus quodammodo est populi, ruperit atque corruperit, testatur historia : de qua in præcedentibus libris multa posuimus. Nec ideo tamen vel ipsum non esse populum, vel ejus rem dixerim non esse rempublicam, quamdiu manet qualiscumque rationalis multitudinis cœtus, rerum quas diligit concordi communione sociatus. Quod autem de isto populo et de ista republica dixi, hoc de Atheniensium vel quorumcumque Græcorum, hoc de Ægyptiorum, hoc de illa priore Babylone Assyriorum, quando in rebus suis publicis imperia vel parva vel magna tenuerunt, et de alia quacumque aliarum gentium intelligar dixisse atque sensisse. Generaliter quippe civitas impiorum, cui non imperat Deus obedienti sibi, ut sacrificium non offerat, nisi tantummodo sibi, et per hoc in illa et animus corpori, ratioque vitiis recte ac fideliter imperet, caret justitiæ veritate.

CAPUT XXV.

Quod non possint ibi veræ esse virtutes, ubi non est vera religio.

Quamlibet enim videatur animus corpori, et ratio vitiis laudabiliter imperare; si Deo animus et ratio ipsa non servit, sicut sibi serviendum esse ipse Deus præcepit, nullo modo corpori vitiisque recte imperat. Nam qualis corporis atque vitiorum potest esse mens domina, veri Dei nescia, nec ejus imperio subjugata, sed vitiosissimis dæmonibus corrumpentibus prostituta? Proinde virtutes, quas sibi habere videtur, per quas imperat corpori et vitiis ad quodlibet adipiscendum vel tenendum, nisi ad Deum retulerit, etiam ipsæ vitia sunt potius quam virtutes. Nam licet a quibusdam tunc veræ et honestæ putentur esse virtutes, cum ad se ipsas referuntur, nec propter aliud expetuntur; etiam tunc inflatæ ac superbæ sunt : et ideo non virtutes, sed vitia judicanda sunt. Sicut enim non est a carne, sed super carnem, quod carnem facit vivere : sic non est ab homine, sed super hominem, quod hominem facit beate vivere; nec solum hominem, sed etiam quam libet Potestatem Virtutemque cœlestem.

CAPUT XXVI.

De pace populi alienati a Deo, qua utitur ad pietatem populus Dei, dum in hoc peregrinus est mundo.

Quocirca ut vita carnis anima est, ita beata vita hominis Deus est, de quo dicunt sacræ Litteræ Hebræorum, *Beatus populus, cujus est Dominus Deus ipsius.* Miser igitur populus ab isto alienatus Deo. Diligit tamen ipse etiam quamdam pacem suam non improbandam, quam quidem non habebit in fine, quia non ea bene utitur ante finem. Hanc autem ut interim habeat in hac vita, nostra etiam interest : quoniam quamdiu permixtæ sunt ambæ civitates, utimur et nos pace Babylonis : ex qua ita per fidem populus Dei liberatur, ut apud hanc interim pere-

Dieu est tellement délivré par la foi, qu'il demeure au milieu d'elle comme étranger. C'est pour cela que l'Apôtre avertit l'Église de prier pour les rois et les grands du monde, « afin, dit-il, que nous « menions une vie tranquille en toute piété et « charité. » Lorsque Jérémie prédit à l'ancien peuple de Dieu sa captivité, et lui commande de sa part d'aller à Babylone sans résister, afin de lui donner cette preuve de sa patience, il l'avertit aussi de prier pour cette ville, « parce que, « dit-il, vous trouverez votre paix dans la « sienne ; » c'est-à-dire, une paix temporelle, qui est commune aux bons et aux méchants.

CHAPITRE XXVII.

Des troubles inséparables de la paix des serviteurs de Dieu dans cette vie mortelle.

Quant à la paix qui nous est propre, nous en jouissons ici avec Dieu *par la foi*, et nous la posséderons un jour éternellement avec lui *par la claire vision.* Mais sur la terre, la paix dont nous jouissons, commune ou particulière, est telle, qu'elle sert plutôt à soulager notre misère qu'à nous rendre heureux. Notre justice même, bien qu'elle soit vraie parce que nous la rapportons au vrai bien, est si défectueuse en cette vie, qu'elle consiste plutôt dans la rémission des péchés que dans aucune vertu parfaite. Témoin l'oraison de toute la cité de Dieu étrangère sur la terre, et qui crie à Dieu, par la bouche de tous ses membres : « Pardonnez-nous nos « offenses, comme nous les pardonnons à ceux « qui nous ont offensés. » Cette oraison ne sert de rien pour ceux dont « la foi est morte et des« tituée des œuvres, » mais seulement pour ceux dont « la foi opère par amour. » Les justes même ont besoin de cette prière, parce qu'encore que leur âme soit soumise à Dieu, la raison ne commande pas parfaitement aux vices en cette vie mortelle, et dans ce corps corruptible qui appesantit l'âme. Ce commandement n'est pas effectivement sans combat et sans résistance. C'est pourquoi, avec quelque vigilance que l'on combatte en ce lieu d'infirmité, et quelque victoire qu'on remporte sur ses ennemis, on donne toujours quelque prise sur soi, sinon par les actions, du moins par les paroles ou par les pensées. De là vient que, tant que l'on commande aux vices, on ne jouit pas encore d'une pleine paix, parce que ceux qui résistent ne se domptent pas sans danger; et l'on ne triomphe pas en repos de ceux qui sont domptés, parce qu'il faut toujours veiller pour empêcher qu'ils ne se relèvent. Parmi ces tentations dont l'Écriture dit, avec tant de précision, que « la vie de l'homme sur la terre n'est que « tentation, » qui présumera n'avoir point besoin de dire à Dieu, *Pardonnez-nous nos offenses*, sinon un homme superbe, qui n'est pas grand, mais enflé, et à qui celui qui donne sa grâce aux humbles résiste avec justice? Ici donc la justice consiste, à l'égard de l'homme, à obéir à Dieu ; à l'égard du corps, à être soumis à l'esprit ; et à l'égard des vices, à demeurer assujettis à la raison, et à demander à Dieu sa grâce et le pardon de ses fautes, comme à le remercier des biens qu'on en a reçus. Mais, dans cette paix finale,

grinetur. Propter quod et Apostolus admonuit Ecclesiam, ut oraret pro regibus ejus atque sublimibus, addens et dicens, *ut quietam et tranquillam vitam agamus cum omni pietate et charitate.* Et propheta Jeremias cum populo Dei veteri venturam prænuntiaret captivitatem, et divinitus imperaret ut obedienter in Babyloniam irent, Deo suo etiam ista patientia servientes, monuit et ipse ut oraretur pro illa, dicens, *quia in ejus est pace pax vestra*, utique interim temporalis, quæ bonis malisque communis est.

CAPUT XXVII.

De pace servientium Deo, cujus perfecta tranquillitas in hac temporali vita non potest apprehendi.

Pax autem nostra propria, et hic est cum Deo per fidem, et in æternum erit cum illo per speciem. Sed hic sive illa communis, sive nostra propria, talis est pax, ut solatium miseriæ sit potius quam beatitudinis gaudium. Ipsa quoque nostra justitia, quamvis vera sit propter veri boni finem, ad quem refertur, tamen tanta est in hac vita, ut potius peccatorum remissione constet, quam perfectione virtutum. Testis est oratio totius civitatis Dei, quæ peregrinatur in terris. Per omnia quippe membra sua clamat ad Deum, *Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris.* Nec pro eis est efficax hæc oratio, quorum fides sine operibus mortua est : sed pro eis quorum fides per dilectionem operatur. Quia enim Deo quidem subdita, in hac tamen conditione mortali, et corpore corruptibili quod aggravat animam, non perfecte vitiis imperat ratio, ideo necessaria est justis talis oratio. Nam profecto quanquam imperetur, nequaquam sine conflictu vitiis imperatur. Et utique subrepit aliquid in hoc loco infirmitatis etiam bene confligenti, sive hostibus talibus victis subditisque dominanti, unde, si non facili operatione, certe labili locutione aut volatili cogitatione peccetur. Et ideo quamdiu vitiis imperatur, plena pax non est : quia et illa quæ resistunt, periculoso debellantur prælio ; et illa quæ victa sunt, nondum securo triumphantur otio, sed adhuc sollicito premuntur imperio. In his ergo tentationibus, de quibus omnibus in divinis eloquiis breviter dictum est, *Numquid non tentatio est vita humana super terram?* quis ita vivere se præsumat, ut dicere Deo, *Dimitte nobis debita nostra*, non necesse habeat, nisi homo elatus? Nec vero magnus, sed inflatus ac tumidus, cui per justitiam resistit qui gratiam largitur humilibus. Propter quod scriptum est : *Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam.* Hic itaque in unoquoque justitia est, ut obedienti Deus homini, animus corpori, ratio autem vitiis etiam repugnantibus imperet, vel subigendo, vel resistendo ; atque ut ab ipso Deo petatur et meritorum gratia, et venia delictorum, ac de acceptis bonis gratiarum actio persolvatur. In illa vero pace finali, quo referenda, et cujus adipis-

qui doit être le but de toute la justice que nous tâchons d'acquérir ici-bas, comme la nature sera guérie sans retour de toutes ses mauvaises inclinations, et que nous ne sentirons aucune résistance ni dans nous-mêmes, ni de la part des autres, il ne sera pas nécessaire que la raison commande aux passions qui ne seront plus; mais Dieu commandera à l'homme, et l'esprit au corps, avec une facilité et une douceur qui répondra à un état si glorieux et si fortuné. Cet état sera éternel, et nous serons assurés de son éternité; et c'est en cela que consistera notre souverain bien.

CHAPITRE XXVIII.

De la fin des méchants.

Pour ceux qui n'appartiennent pas à cette cité de Dieu, leur misère, au contraire, sera éternelle; ce que l'Écriture appelle aussi la seconde mort, à cause que ni l'âme, ni le corps, ne vivront : l'âme, parce qu'elle sera séparée de Dieu qui est sa vie; et le corps, parce qu'il souffrira des douleurs éternelles. Aussi, cette seconde mort sera bien plus fâcheuse, parce qu'elle ne pourra finir par la mort. Mais d'autant que la guerre est contraire à la paix, comme la misère l'est à la béatitude, et la mort à la vie, on peut demander quelle guerre il y aura dans le souverain mal, comme nous avons dit qu'il y aura une paix dans le souverain bien. Que celui qui fait cette demande prenne garde à ce qu'il y a de mauvais dans la guerre, et il trouvera que cela ne consiste que dans l'opposition et la contrariété des choses entre elles. Quelle guerre donc plus grande et plus cruelle peut-on s'imaginer, que celle où la volonté est tellement contraire à la passion, et la passion à la volonté, que leur inimitié ne cesse jamais par la victoire de l'une ni de l'autre; et où la douleur combat tellement contre le corps, qu'ils ne se surmontent jamais? Quand il arrive en ce monde un pareil combat, ou la douleur a le dessus et la mort en ôte le sentiment, ou la nature est victorieuse et la santé chasse la douleur. Mais là la douleur demeure pour tourmenter, et la nature subsiste pour sentir la douleur; car ni l'une ni l'autre n'est détruite, afin que le supplice dure toujours. Mais parce que les bons et les méchants arriveront les uns au souverain bien et les autres au souverain mal par le jugement, nous en parlerons, s'il plaît à Dieu, dans le livre suivant.

LIVRE VINGTIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Bien que Dieu juge en tout temps, il ne sera néanmoins question dans ce livre que du jugement dernier.

Dans l'intention où nous sommes de parler du jour du dernier jugement, autant que Dieu nous en fera la grâce, et de l'établir contre les impies et les incrédules, nous devons rapporter les témoignages de l'Écriture sur ce sujet, comme fondement de notre controverse. Nos adversaires

cendæ causa habenda est ista justitia, quoniam sanata immortalitate atque incorruptione natura vitia non habebit, nec unicuique nostrum vel ab alio vel a se ipso quidquam repugnabit, non opus erit ut ratio vitiis, quæ nulla erunt, imperet : sed imperabit Deus homini, animus corpori; tantaque obediendi ibi erit suavitas et facilitas, quanta vivendi regnandique felicitas. Et hoc illic in omnibus atque in singulis æternum erit, æternumque esse certum erit : et ideo pax beatitudinis hujus, vel beatitudo pacis hujus, summum bonum erit.

CAPUT XXVIII.

In quem finem venturus sit exitus impiorum.

Eorum autem qui non pertinent ad istam civitatem Dei, erit e contrario miseria sempiterna, quæ etiam secunda mors dicitur : quia nec anima ibi vivere dicenda est, quæ a vita Dei alienata erit; nec corpus, quod æternis doloribus subjacebit. Ac per hoc ideo durior ista secunda mors erit, quia finiri morte non poterit. Sed quoniam sicut miseria beatitudini, et mors vitæ, ita bellum paci videtur esse contrarium; merito quæritur, sicut pax in bonorum finibus prædicata est atque laudata, quod vel quale bellum in finibus malorum e contrario possit intelligi. Verum qui hoc quærit, attendat quid in bello noxium perniciosumque sit, et videbit nihil aliud esse, quam inter se rerum adversitatem atque conflictum. Quod igitur bellum gravius et amarius cogitari potest, quam ubi voluntas sic adversa est passioni, et passio voluntati, ut nullius earum victoria tales inimicitiæ finiantur; et ubi sic confligit cum ipsa natura corporis vis doloris, ut neutrum alteri cedat? Hic enim quando contingit iste conflictus, aut dolor vincit, et sensum mors adimit; aut natura vincit, et dolorem sanitas tollit. Ibi autem et dolor permanet, ut affligat; et natura perdurat, ut sentiat : quia utrumque ideo non deficit, ne pœna deficiat. Ad hos autem fines bonorum et malorum, illos expetendos, istos cavendos, quoniam per judicium transibunt ad illos boni, ad istos mali; de hoc judicio, quantum Deus donaverit, in consequenti volumine disputabo.

LIBER VIGESIMUS.

CAPUT PRIMUM.

Quod quamvis omni tempore Deus judicet, in hoc tamen libro de novissimo ejus judicio sit proprie disputandum.

De die ultimi judicii Dei, quod ipse donaverit, locuturi, eumque asserturi adversus impios et incredulos, tanquam in ædificii fundamento prius ponere testimonia divina debemus. Quibus qui nolunt credere, humanis ratiunculis falsis atque fallacibus contravenire conantur, ad hoc ut

opposent à ces témoignages des raisonnements humains, raisonnements faux et trompeurs, sur lesquels ils s'appuient pour prétendre que l'Écriture doit s'entendre dans un autre sens, ou qu'elle n'a pas l'autorité divine qu'on lui donne. Je n'estime pas qu'il y ait personne qui les entende en leur propre sens, et qui, croyant d'ailleurs que ce sont les paroles du vrai Dieu prononcées par l'organe de ses prophètes, n'y donne son assentiment; soit qu'il le confesse de bouche, soit que, par honte ou par opiniâtreté, il n'en veuille pas demeurer d'accord.

Ainsi, ce que toute l'Église du vrai Dieu professe, savoir, que Jésus-Christ doit venir du ciel juger les vivants et les morts, c'est ce que nous appelons le dernier jour, c'est-à-dire, le temps du jugement dernier. Il est incertain combien de temps il doit durer; mais, pour peu qu'on soit versé dans l'Écriture sainte, on sait que sa coutume est de se servir du mot de *jour* pour celui de *temps*. Or, quand nous parlons du jour du jugement de Dieu, nous ajoutons le dernier, parce que maintenant même il juge, et qu'il a jugé dès le commencement du monde, en chassant du paradis les premiers hommes coupables. On peut dire même qu'il a jugé, quand il condamna les anges prévaricateurs, dont le prince, vaincu par l'envie, séduisit les hommes après s'être séduit lui-même. Ce n'est pas non plus sans un juste et profond jugement de Dieu que les démons et les hommes mènent une vie si misérable et sujette à tant d'erreurs et de peines, les uns dans l'air et les autres sur la terre. Mais quand personne n'aurait péché, ce serait toujours par un jugement équitable de Dieu que toutes les créatures demeureraient éternellement unies à leur Seigneur. Il ne juge pas seulement de tous les démons et de tous les hommes en général, en ordonnant qu'ils soient misérables, à cause du péché du premier ange et du premier homme; il juge encore en particulier des œuvres de chacun d'eux, qui procèdent de leur propre volonté. Nous voyons, en effet, dans l'Évangile que les démons le prient de ne pas les tourmenter; ce qui suppose que Dieu peut les épargner ou les punir avec justice, suivant ce qu'ils ont mérité; et les hommes sont punis de leurs crimes, souvent à la vue de tous, mais toujours au moins en secret, soit en cette vie ou en l'autre; quoiqu'aucun homme ne fasse le bien s'il n'est aidé du ciel, de même qu'aucun homme ni aucun démon ne fait le mal si Dieu ne le lui permet par un jugement très-juste. Il n'y a point d'injustice en Dieu, comme dit l'Apôtre; et les jugements de Dieu sont impénétrables, et ses voies sont incompréhensibles. Nous ne parlons pas ici de ces jugements que Dieu a exercés au commencement des temps, ni de ceux qu'il exerce encore tous les jours, mais du dernier jugement, qui se fera quand Jésus-Christ viendra du ciel juger les vivants et les morts. Tel est proprement le jour qu'on appelle le jour du jugement, parce qu'on ne demandera point, comme on le fait maintenant, pourquoi ce méchant homme est heureux, ou pourquoi cet homme de bien est misérable, puisqu'alors la félicité ne sera que pour les bons, et la misère pour les méchants.

aut aliud significare contendant quod adhibetur testimonium de Litteris sacris, aut omnino divinitus esse dictum negent. Nam nullum existimo esse mortalium, qui cum ea, sicut dicta sunt, intellexerit, et a summo ac vero Deo per animas sanctas dicta esse crediderit, non eis cedat atque consentiat : sive id etiam ore fateatur, sive aliquo vitio fateri erubescat, aut metuat; vel etiam pervicacia simillima insaniæ, id quod falsum esse novit aut credit, contra id quod verum esse novit aut credit, etiam contentiosissime defendere moliatur.

Quod ergo in confessione ac professione tenet omnis Ecclesia Dei veri, Christum de cœlo esse venturum ad vivos ac mortuos judicandos, hunc divini judicii ultimum diem dicimus, id est, novissimum tempus. Nam per quot dies hoc judicium tendatur, incertum est : sed Scripturarum more sanctarum diem poni solere pro tempore, nemo qui illas litteras quamlibet negligenter legerit, nescit. Ideo autem cum diem judicii Dei dicimus, addimus ultimum vel novissimum; quia et nunc judicat, et ab humani generis initio judicavit, dimittens de paradiso, et a ligno vitæ separans primos homines peccati magni perpetratores : imo etiam quando angelis peccantibus non pepercit, quorum princeps homines a se ipso subversus invidendo subvertit, procul dubio judicavit. Nec sine illius alto justoque judicio, et in hoc aerio cœlo, et in terris, et dæmonum et hominum miserrima est vita, erroribus ærumnisque plenissima. Verum etsi nemo peccasset, non sine bono rectoque judicio universam rationalem creaturam perseverantissime sibi Domino suo cohærentem in æterna beatitudine retineret. Judicat etiam, non solum universaliter de genere dæmonum atque hominum, ut miseri sint propter primorum meritum peccatorum; sed etiam de singulorum operibus propriis, quæ gerunt arbitrio voluntatis. Nam et dæmones ne torqueantur, precantur : nec utique injuste vel parcitur eis, vel pro sua quique improbitate torquentur. Et homines plerumque aperte, semper occulte, luunt pro suis factis divinitus pœnas, sive in hac vita, sive post mortem : quamvis nullus hominum agat recte, nisi divino adjuvetur auxilio; nullus dæmonum aut hominum agat inique, nisi divino eodemque justissimo judicio permittatur. Sicut enim ait Apostolus, *Non est iniquitas apud Deum*; et, sicut ipse alibi dicit, *Inscrutabilia sunt judicia Dei, et investigabiles viæ ejus*. Non igitur in hoc libro de illis primis, nec de istis mediis Dei judiciis, sed de ipso novissimo judicio, quantum ipse tribuerit, disputabo, quando Christus de cœlo venturus est vivos judicaturus et mortuos. Iste quippe dies judicii proprie jam vocatur, eo quod nullus ibi erit imperitæ querelæ locus, cur injustus ille sit felix, et cur ille justus infelix. Omnium namque tunc nonnisi bonorum vera et plena felicitas, et omnium nonnisi malorum digna et summa infelicitas apparebit.

CHAPITRE II.

Abîmes des jugements de Dieu.

Nous apprenons maintenant à souffrir les maux en patience, puisque les bons même les souffrent; et à ne pas faire grand cas des biens, puisque les méchants y ont part comme les autres. Ainsi, nous trouvons une instruction salutaire dans les choses même où les raisons de la conduite de Dieu nous sont cachées. Nous ne savons pas véritablement par quel jugement de Dieu cet homme de bien est pauvre et ce méchant est riche; pourquoi celui qui, à notre avis, devrait être affligé pour ses crimes vit dans la joie, tandis que celui dont la bonne vie méritait des récompenses gémit dans l'affliction; pourquoi l'innocent est confondu, condamné devant les tribunaux de la justice humaine, et le coupable en sort impuni, et quelquefois triomphant; pourquoi l'impie se porte bien, tandis que l'homme religieux est malade et languissant. Des voleurs sont forts et robustes, et des gens qui ne sont pas seulement capables de mal parler de personne sont accablés de maladies. Des enfants, dont la vie serait fort utile à la société, sont emportés par une mort prématurée, et d'autres, qui ne méritaient pas seulement de voir le jour, vivent très-longtemps. Des hommes tout couverts de crimes parviennent aux charges et aux honneurs, et des personnes simples et innocentes demeurent dans la poussière. Encore si cette conduite était constante, et qu'en cette vie, où « l'homme, comme dit le Psalmiste, n'est que « vanité, et où ses jours passent comme l'ombre, » il n'y eût que les méchants qui possédassent les biens temporels, et que les bons qui fussent affligés, on pourrait l'attribuer à un juste jugement de Dieu et même à un jugement favorable, et dire qu'il veut que ceux qui ne doivent point obtenir les biens éternels soient ou trompés ou consolés par les temporels; et que ceux qui ne souffriront point les peines éternelles endurent quelques afflictions passagères pour les châtier ou pour les exercer; mais, puisque non-seulement les bons éprouvent du mal et les méchants du bien, ce qui semble injuste, et qu'en outre il arrive d'ordinaire du mal aux méchants et du bien aux bons, cela rend les jugements de Dieu plus impénétrables, et ses voies plus incompréhensibles. Encore que nous ignorions par quel jugement Dieu fait ces choses ou les permet, lui qui est également puissant, sage et juste, il nous est toujours avantageux d'apprendre à ne pas estimer beaucoup des biens ou des maux que nous voyons être communs aux bons et aux méchants, pour ne chercher que les biens qui sont propres aux bons, et ne fuir que les maux qui sont propres aux méchants. Lorsque nous serons arrivés à ce jugement de Dieu, dont le temps s'appelle proprement le jour du jugement, et quelquefois le jour du Seigneur, alors nous reconnaîtrons la justice de tous les jugements de Dieu, et même de celui par lequel il cache maintenant aux hommes cette justice, quoique les âmes pieuses ne doutent point que ce qui est caché ne soit juste.

CAPUT II.

De varietate rerum humanarum, cui non potest dici deesse judicium Dei, quamvis nequeat vestigari.

Nunc autem et mala æquo animo ferre discimus, quæ patiuntur et boni; et bona non magnipendere, quæ adipiscuntur et mali. Ac per hoc etiam in his rebus, in quibus non apparet divina justitia, salutaris est divina doctrina. Nescimus enim quo judicio Dei bonus ille sit pauper, malus ille sit dives : iste gaudeat, quem pro suis perditis moribus cruciari debuisse mœroribus arbitramur; contristetur ille, quem vita laudabilis gaudere debuisse persuadet : exeat de judicio non solum inultus, verum etiam damnatus innocens, aut iniquitate judicis pressus, aut falsis obrutus testimoniis; e contrario scelestus adversarius ejus non solum impunitus, verum etiam vindicatus insultet : impius optime valeat, pius languore tabescat : latrocinentur sanissimi juvenes; et qui nec verbo quemquam lædere potuerunt, diversa morborum atrocitate affligantur infantes : utilis rebus humanis immatura morte rapiatur; et qui videtur nec nasci debuisse, diutissime insuper vivat : plenus criminibus sublimetur honoribus, et hominem sine querela tenebræ ignobilitatis abscondant : et cætera hujusmodi, quæ quis colligit, quis enumerat? Quæ si haberent in ipsa velut absurditate constantiam, ut in hac vita, in qua *homo*, sicut sacer Psalmus eloquitur, *vanitati similis factus est, et dies ejus velut umbra prætereunt*, nonnisi mali adipiscerentur transitoria bona ista atque terrena, nec nisi boni talia paterentur mala, posset hoc referri ad judicium justum Dei, vel etiam benignum; ut qui non erant assecuturi bona æterna, quæ faciunt beatos, temporalibus vel deciperentur pro malitia sua, vel pro Dei misericordia consolarentur bonis; et qui non erant passuri æterna tormenta, temporalibus vel pro suis quibuscumque et quantuliscumque peccatis affligerentur, vel propter implendas virtutes exercerentur malis. Nunc vero quando non solum in malo sunt boni, et in bono mali, quod videtur injustum; verum etiam plerumque et malis mala eveniunt, et bonis bona proveniunt : magis inscrutabilia fiunt judicia Dei, et investigabiles viæ illius. Quamvis ergo nesciamus quo judicio Deus ista vel faciat, vel fieri sinat, apud quem summa virtus est et summa sapientia, summa justitia, nulla infirmitas, nulla temeritas, nulla iniquitas : salubriter tamen discimus non magnipendere seu bona, seu mala, quæ videmus esse bonis malisque communia; et illa bona quærere, quæ bonorum, atque illa mala maxime fugere, quæ propria sunt malorum. Cum vero ad illud Dei judicium venerimus, cujus tempus jam proprie dies judicii, et aliquando dies Domini nuncupatur; non solum quæcumque tunc judicabuntur, verum etiam quæcumque ab initio judicata, et quæcumque usque ad illud tempus adhuc judicanda sunt, apparebunt esse justissima. Ubi hoc quoque manifestabitur, quam justo judicio Dei fiat, ut nunc tam multa ac pene omnia justa judicia Dei sensus mentesque mortalium

CHAPITRE III.

Opinion de Salomon sur les choses qui, dans cette vie, sont communes aux bons et aux méchants.

Salomon, le plus sage roi d'Israël, qui régna à Jerusalem, commence ainsi l'Ecclésiaste, que les Juifs aussi reconnaissent pour canonique: « Vanité des vanités, dit l'Ecclésiaste, vanité des « vanités; tout est vanité. Que revient-il à l'homme « de tout son travail sous le soleil? » Après avoir passé en revue les misères et les erreurs de cette vie, et montré qu'il n'y a rien de stable ni de solide ici-bas, entre autres malheurs il déplore particulièrement celui-ci, que la sagesse ayant autant d'avantage sur la folie que la lumière sur les ténèbres, et le sage étant aussi éclairé que le fou est aveugle, tous néanmoins ont un même sort, pour marquer sans doute que les maux de cette vie sont communs aux bons et aux méchants. Il ajoute que les bons souffrent comme s'ils étaient méchants, et que les méchants triomphent comme s'ils étaient bons: « Il y a encore, dit-il, « une autre vanité sur la terre. Il se trouve des jus- « tes à qui le mal arrive, comme s'ils avaient fait les « œuvres des impies; et il y a des impies qui vivent « dans le repos, comme s'ils avaient fait les œu- « vres des justes. Je dis que cela est encore une « vanité. » Cet homme si sage consacre presque tout son livre à relever ces sortes de vanités, sans doute pour nous porter à désirer cette vie où il n'y a point de vanité sous le soleil, mais où se trouve la vérité sous celui qui a fait le soleil. Mais le moyen de croire que l'homme se pût laisser aller à ces vanités, sinon par un juste jugement de Dieu? Et néanmoins, tandis qu'il y est sujet, il importe beaucoup de savoir s'il résiste ou s'il obéit à la vérité, et s'il est vraiment religieux ou s'il ne l'est pas; non pour acquérir les biens de cette vie ou pour en éviter les maux, mais pour le dernier jugement, où les biens seront pour jamais le partage des bons, comme les maux celui des méchants. Enfin ce sage conclut son livre ainsi: « Craignez Dieu et observez ses commandements, « parce que c'est là tout l'homme; car Dieu ju- « gera toutes les œuvres des hommes, même des « plus méprisables, soit bonnes ou mauvaises. » Que pouvait-on dire de plus court, de plus véritable, et de plus salutaire? « Craignez Dieu, « dit-il, et gardez ses commandements, parce que « c'est là tout l'homme. » En effet, sans cela l'homme n'est rien, puisque tant qu'il demeure semblable à la vanité, pour me servir des termes du prophète, il n'est pas réformé à la ressemblance de la vérité.

CHAPITRE IV.

Saint Augustin prouvera d'abord le jugement dernier par les passages du Nouveau Testament, et ensuite par des témoignages de l'Ancien.

Il faut donc tirer de l'Écriture les preuves du

lateant; cum tamen in hac re piorum fidem non lateat, justum esse quod latet.

CAPUT III.

Quid in libro Ecclesiaste Salomon de his quæ in hac vita et bonis et malis sunt communia, disputarit.

Nempe Salomon, sapientissimus rex Israel, qui regnavit in Jerusalem, librum qui vocatur Ecclesiastes, et a Judæis quoque habetur in sacrarum canone Litterarum, sic exorsus est: *Vanitas vanitantium, dixit Ecclesiastes; vanitas vanitantium, et omnia vanitas. Quæ homini abundantia in omni labore suo, quo laborat sub sole?* Et cum ex hac sententia connecteret cætera, commemorans ærumnas erroresque vitæ hujus, et vanescentes interea temporum lapsus, ubi nihil solidum, nihil stabile retinetur; in ea rerum vanitate sub sole, illud etiam deplorat quodammodo, quod cum sit abundantia sapientiæ super insipientiam, sicut abundantia lucis super tenebras, sapientisque oculi sint in capite ipsius, et stultus in tenebris ambulet; unus tamen incursus incurrat omnibus, utique in hac vita quæ sub sole agitur: significans videlicet ea mala, quæ bonis et malis videmus esse communia. Dicit etiam illud, quod et boni patiantur mala, tanquam mali sint, et mali tanquam boni sint, adipiscantur bona, ita loquens: *Est*, inquit, *vanitas, quæ facta est super terram; quia sunt justi, super quos venit sicut factum impiorum; et sunt impii, super quos venit sicut factum justorum. Dixi quoniam hoc quoque vanitas.* In hac vanitate, cui, quantum satis visum est, intimandæ totum istum librum vir sapientissimus deputavit, non utique ob aliud, nisi ut eam vitam desideremus, quæ vanitatem non habet sub hoc sole, sed veritatem sub illo qui fecit hunc solem: in hac ergo vanitate, numquid nisi justo Dei rectoque judicio similis eidem vanitati factus vanesceret homo? In diebus tamen vanitatis suæ interest plurimum, utrum resistat, an obtemperet veritati, et utrum sit expers veræ pietatis, an particeps: non propter vitæ hujus vel bona acquirenda, vel mala vitanda vanescendo transeuntia; sed propter futurum judicium, per quod erunt et bonis bona, et malis mala, sine fine mansura. Denique iste sapiens hunc librum sic conclusit, ut diceret, *Deum time, et mandata ejus custodi; quia hoc est omnis homo: quia omne hoc opus Deus adducet in judicium in omni despecto, sive bonum, sive malum.* Quid brevius, verius, salubrius dici potuit, *Deum*, inquit, *time, et mandata ejus custodi; quia hoc est omnis homo.* Quicumque enim est, hoc est, custos utique mandatorum Dei: quoniam qui hoc non est, nihil est. Non enim ad veritatis imaginem reformatur, remanens in similitudine vanitatis. *Quia omne hoc opus*, id est, quod ab homine fit in hac vita, *sive bonum, sive malum, Deus adducet in judicium, in omni despecto*, id est, in omni etiam qui contemptibilis hic videtur, et ideo nec videtur: quoniam Deus et ipsum videt, nec eum despicit, nec cum judicat præterit.

dernier jugement de Dieu, mais en commençant par le Nouveau Testament. Bien que l'Ancien soit le premier dans l'ordre des temps, le Nouveau néanmoins est plus excellent, parce que l'autre n'a servi qu'à l'annoncer : ce qui n'empêchera pas que nous ne rapportions en suite des témoignages de l'Ancien pour confirmer ceux du Nouveau. L'Ancien comprend la loi et les prophètes, le Nouveau, l'Évangile et les Epîtres des apôtres. Or l'Apôtre dit que « la loi n'a servi qu'à faire connaître « le péché, au lieu que maintenant la justice de « Dieu nous est révélée sans la loi, quoique attes- « tée par la loi et par les prophètes, et qu'elle « est communiquée, par la foi en Jésus-Christ, à « tous ceux qui croient en lui. » Cette justice de Dieu appartient au Nouveau Testament et tire ses preuves de l'Ancien, c'est-à-dire, de la loi et des prophètes. Je dois donc d'abord proposer le fait, et ensuite produire les témoins. C'est Jésus-Christ lui-même qui nous enseigne à observer cet ordre, lorsqu'il dit « qu'un docteur bien instruit « dans le royaume de Dieu est semblable à un « père de famille qui tire de son trésor de nouvel- « les et de vieilles choses. » Il ne dit pas de vieilles et de nouvelles choses : ce qu'il n'eût pas pourtant manqué, de faire s'il n'eût eu plus d'égard au mérite qu'au temps.

CHAPITRE V.

Preuves du jugement dernier tirées du Nouveau Testament.

Le Sauveur lui-même, reprochant leur incrédulité à quelques villes où il avait fait de grands miracles, et leur en préférant d'autres où il n'avait point porté l'Évangile : « Je vous déclare, dit-il, « qu'au jour du jugement Tyr et Sidon seront trai- « tées moins rigoureusement que vous ; » et un peu après, s'adressant à une autre ville : « Je t'assure, « dit-il, qu'au jour du jugement Sodome sera trai- « tée moins rigoureusement que toi. » Il montre clairement par là que le jour du jugement doit arriver. Il dit encore ailleurs : « Les Ninivites s'élè- « veront au jour du jugement contre ce peuple, et « le condamneront, parce qu'ils ont fait pénitence « à la prédication de Jonas, et qu'il y a ici plus « que Jonas. La reine du Midi s'élèvera, au jour « du jugement, contre ce peuple, et le condamnera, « parce qu'elle est venue des extrémités de la « terre pour entendre la sagesse de Salomon, et « qu'il y a ici plus que Salomon. » Nous apprenons deux choses de ce discours : que le jugement doit venir et que les morts y ressusciteront, attendu que les Ninivites et la reine du Midi étaient morts quand Notre-Seigneur disait cela ; et cependant il témoigne qu'ils ressusciteront au jour du jugement. Quant à ce qu'il dit, qu'ils condamneront les Juifs, ce n'est pas qu'ils les jugent, mais c'est que ceux-ci, en comparaison d'eux, mériteront encore davantage d'être condamnés.

Ailleurs, à propos du mélange qui se fait en ce monde des bons et des méchants, et de la séparation qui en sera faite au jour du jugement, il se sert de la parabole d'un champ semé de bon grain où l'on répand de l'ivraie ; et l'expliquant à ses disciples, « Celui qui sème le bon grain, dit-il, « est le Fils de l'homme. Le champ est le monde.

CAPUT IV.

Quod ad disserendum de novissimo judic o Dei, novi primum Testamenti, ac deinde veteris testimonia prolaturus sit.

Hujus itaque ultimi judicii Dei testimonia de Scripturis sanctis quæ ponere institui, prius eligenda sunt de libris Instrumenti novi, postea de veteris. Quamvis enim vetera priora sint tempore, nova tamen anteponenda sunt dignitate ; quoniam illa vetera præconia sunt novorum. Nova igitur ponentur prius, quæ ut firmius probemus, assumentur et vetera. In veteribus habentur Lex et Prophetæ, in novis Evangelium et apostolicæ Litteræ. Ait autem Apostolus, *Per legem enim cognitio peccati. Nunc autem sine lege justitia Dei manifestata est, testificata per Legem et Prophetas : justitia autem Dei, per fidem Jesu Christi in omnes qui credunt.* Hæc justitia Dei ad novum pertinet Testamentum, et testimonium habet a veteribus Libris, hoc est, a Lege et Prophetis. Prius ergo ipsa causa ponenda est, et postea testes introducendi. Hunc et ipse Jesus Christus ordinem servandum esse demonstrans, *Scriba*, inquit, *eruditus in regno Dei, similis est viro patrifamilias, proferenti de thesauro suo nova et vetera.* Non dixit, Vetera et nova : quod utique dixisset, nisi maluisset meritorum ordinem servare quam temporum.

CAPUT V.

Quibus sententiis Domini Salvatoris divinum judicium futurum in fine sæculi declaretur.

Ergo ipse Salvator cum objurgaret civitates, in quibus virtutes magnas fecerat, neque crediderant, et eis alienigenas anteponeret, *Verumtamen*, inquit, *dico vobis, Tyro et Sidoni remissius erit in die judicii quam vobis.* Et paulo post alteri civitati, *Amen*, inquit, *dico vobis, quia terræ Sodomorum remissius erit in die judicii quam tibi.* Hic evidentissime prædicat diem judicii esse venturum. Et alio loco, *Viri Ninivitæ*, inquit, *surgent in judicio cum generatione ista, et condemnabunt eam ; quia pœnitentiam egerunt in prædicatione Jonæ, et ecce plus quam Jona hic. Regina Austri surget in judicio cum generatione ista, et condemnabit eam ; quia venit a finibus terræ audire sapientiam Salomonis, et ecce plus quam Salomon hic.* Duas hoc loco res discimus, et venturum esse judicium, et cum mortuorum resurrectione venturum. De Ninivitis enim et regina Austri quando ista dicebat, de mortuis sine dubio loquebatur, quos tamen in die judicii resurrecturos esse prædixit. Nec ideo dixit, *condemnabunt*, quia ipsi judicabunt : sed quia ex ipsorum comparatione isti merito damnabuntur.

Rursus alio loco, cum de hominum bonorum et malorum nunc permixtione, postea separatione, quæ utique die judicii futura est, loqueretur, adhibuit similitudinem de tritico seminato et superseminatis zizaniis, eamque

« Le bon grain, ce sont les enfants du royaume ; « et l'ivraie, les enfants du diable. L'ennemi qui « l'a semée, c'est le diable ; la moisson, la fin du « monde ; et les moissonneurs, les anges. Comme « donc on amasse l'ivraie et qu'on la brûle dans « le feu, il en sera de même à la fin du siècle. Le « Fils de l'homme enverra ses anges, qui enlève- « ront hors de son royaume ceux qui scandalisent « les autres et qui commettent l'iniquité ; et ils les « jetteront dans la fournaise ardente, où il n'y « aura que pleurs et que grincements de dents. « Alors les justes brilleront comme le soleil dans « le royaume de leur Père. Que celui qui a des « oreilles pour entendre, entende. » Il est vrai qu'il ne nomme pas ici le jour du jugement, mais il l'exprime bien mieux par les choses mêmes, et prédit qu'il arrivera à la fin du monde.

Il dit encore ailleurs à ses disciples : « Je vous « dis, en vérité, que vous qui m'avez suivi, lors- « qu'au temps de la régénération le Fils de l'homme « sera assis sur le trône de sa gloire, vous serez « aussi assis sur douze trônes, et jugerez les douze « tribus d'Israël. » Nous apprenons de ce passage que le Sauveur jugera le monde avec ses apôtres ; d'où vient qu'ailleurs il dit aux Juifs : « Si c'est « au nom de Béelzébuth que je chasse les démons, « au nom de qui vos enfants les chassent-ils ? « C'est pourquoi ils seront eux-mêmes vos juges. » Nous ne devons pas nous imaginer pour cela qu'il n'y en aura que douze qui jugeront avec lui, sous prétexte qu'il ne parle que de douze trônes ; c'est que le nombre douze signifie multitude, à cause du nombre sept qui la marque d'ordinaire, et dont les parties, c'est-à-dire trois et quatre, multipliées l'une par l'autre, donnent douze ; sans parler des autres raisons qu'on pourrait trouver dans ce nombre pour prouver ce que je dis. Autrement, comme l'apôtre saint Mathias fut mis à la place du traître Judas, il s'ensuivrait que l'apôtre saint Paul, qui a plus travaillé qu'eux tous, n'aurait point de trône pour juger, quoiqu'il témoigne assez lui-même qu'il sera du nombre des juges, quand il dit : « Ne savez vous pas que « nous jugerons les anges ? » Il faut en dire autant de ceux qui doivent être jugés. Encore que Notre-Seigneur ne parle que des douze tribus d'Israël, il ne s'ensuit pas que Dieu et ceux qui jugeront avec lui ne jugent aussi la tribu de Lévi, qui est la treizième, ou qu'ils ne jugent que les Juifs. Quant à la *régénération* dont il parle, indubitablement il a voulu marquer par là la résurrection des morts. Notre corps, en effet, sera régénéré par l'incorruptibilité, comme notre âme est régénérée par la foi.

Je laisse de côté beaucoup d'autres passages qui semblent faire allusion au dernier jugement, mais qui, considérés de près, se trouvent ou ambigus, ou relatifs d'un autre sujet, comme à cet avénement du Sauveur qui se fait tous les jours dans son Église, c'est-à-dire dans ses membres, dans lesquels il vient peu à peu, par la raison que l'Église tout entière est son corps ; ou à la destruction de la Jérusalem terrestre, dont il parle comme s'il était question de la fin du monde et du jour de ce grand et dernier jugement ; de sorte qu'on ne saurait entendre ce qu'il veut dire, à

suis exponens discipulis : *Qui seminat*, inquit, *bonum semen, est Filius hominis : ager autem est mundus : bonum vero semen hi sunt filii regni ; zizania autem filii sunt nequam : inimicus autem qui seminavit ea, est diabolus : messis vero consummatio sæculi est, messores autem Angeli sunt. Sicut ergo colliguntur zizania, et igni comburuntur ; sic erit in consummatione sæculi. Mittet Filius hominis Angelos suos, et colligent de regno ejus omnia scandala, et eos qui faciunt iniquitatem, et mittent eos in caminum ignis : ibi erit fletus et stridor dentium. Tunc justi fulgebunt sicut sol in regno Patris eorum. Qui habet aures audiendi, audiat.* Hic judicium quidem vel diem judicii non nominavit, sed multo eum clarius ipsis rebus expressit, et in fine sæculi futurum esse prædixit.

Item discipulis suis : *Amen*, inquit, *dico vobis, quod vos qui secuti estis me, in regeneratione, cum sederit Filius hominis in sede majestatis suæ, sedebitis et vos super sedes duodecim, judicantes duodecim tribus Israel.* Hic discimus cum suis discipulis judicaturum Jesum. Unde et alibi Judæis dixit : *Si ego in Beelzebub ejicio dæmonia, filii vestri in quo ejiciunt ? Ideo ipsi judices vestri erunt.* Nec quoniam super duodecim sedes sessuros esse ait, duodecim solos homines cum illo judicaturos putare debemus. Duodenario quippe numero, universa quædam significata est judicantium multitudo, propter duas partes numeri septenarii, quo significatur plerumque universitas : quæ duæ partes, id est tria et quatuor, altera per alteram multiplicatæ duodecim faciunt. Nam et quatuor ter, et tria quater duodecim sunt : et si qua alia hujus duodenarii numeri, quæ ad hoc valeat, ratio reperitur. Alioquin quoniam in locum Judæ traditoris apostolum Matthiam legimus ordinatum ; apostolus Paulus, qui plus illis omnibus laboravit, ubi ad judicandum sedeat, non habebit : qui profecto cum aliis sanctis ad numerum judicum se pertinere demonstrat, cum dicit, *Nescitis quia angelos judicabimus ?* De ipsis quoque judicandis in hoc numero duodenario similis causa est. Non enim quia dictum est, *judicantes duodecim tribus Israel*, tribus Levi, quæ tertia decima est, ab eis judicanda non erit, aut solum illum populum, non etiam cæteras gentes judicabunt. Quod autem ait, *in regeneratione*, procul dubio mortuorum resurrectionem nomine voluit regenerationis intelligi. Sic enim caro nostra regenerabitur per incorruptionem, quemadmodum est anima nostra regenerata per fidem.

Multa prætereo, quæ de ultimo judicio ita dici videntur, ut diligenter considerata reperiantur ambigua, vel magis ad aliud pertinentia ; scive scilicet ad eum Salvatoris adventum, quo per totum hoc tempus in Ecclesia sua venit, hoc est, in membris suis, particulatim atque paulatim, quoniam tota corpus est ejus ; sive ad excidium terrenæ Jerusalem : quia et de illo cum loquitur, plerumque sic loquitur, tanquam de fine sæculi atque de illo die judicii no-

moins que de comparer ensemble tout ce qu'en disent les trois évangélistes saint Matthieu, saint Marc et saint Luc. Ils s'éclaircissent réciproquement l'un l'autre, tellement qu'on voit mieux ce qui doit être rapporté à une même chose. C'est aussi ce que je me suis proposé dans une lettre que j'ai écrite à Hésychius d'heureuse mémoire, évêque de Salone, dont le titre est : *De la fin du siècle.*

Je viens donc à ce passage de l'Évangile selon saint Matthieu, où il est parlé de la séparation des bons et des méchants, qui se fera au dernier jugement : « Quand le Fils de l'homme, dit le Sauveur, viendra dans sa majesté accompagné de « tous ses anges, il s'assoira sur son trône, et « tous les peuples de la terre seront assemblés en « sa présence; et il les séparera les uns des autres « comme un berger sépare les brebis des boucs; « et il mettra les brebis à sa droite, et les boucs à « sa gauche. Alors le roi dira à ceux qui seront « à sa droite : Venez, vous que mon Père a bénis; « prenez possession du royaume qui vous a été « préparé dès le commencement du monde. Car « j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai « eu soif, et vous m'avez donné à boire; j'ai eu « besoin d'abri, et vous m'avez donné l'hospitalité; j'étais nu, et vous m'avez vêtu; malade, « et vous m'avez visité; prisonnier, et vous m'êtes « venus voir. Alors les justes lui repartiront : Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu avoir « faim, et que nous vous avons donné à manger; « ou avoir soif, et que nous vous avons donné à « boire? Quand est-ce que nous vous avons vu « sans abri, et que nous vous avons donné l'hospitalité; ou sans vêtement, et que nous vous « avons vêtu? Et quand est-ce que nous vous « avons vu malade ou en prison, et que nous « vous sommes venus visiter? Et le roi leur répondra : Je vous dis en vérité qu'autant de fois « que vous avez rendu ces assistances aux moindres de mes frères, c'est à moi-même que vous « les avez rendues. Il dira ensuite à ceux qui seront à sa gauche : Retirez-vous de moi, maudits, et allez au feu éternel, qui a été préparé « pour le diable et pour ses anges. » Il leur reproche ensuite de n'avoir pas fait pour lui les choses dont il vient de louer ceux qui sont à sa droite; et sur la demande qu'ils lui font, quand est-ce qu'ils l'ont vu en avoir besoin, il leur répond de même que tous les devoirs de charité qu'ils n'ont pas rendus aux moindres de ses frères, c'est à lui-même qu'ils ont manqué de les rendre. Puis concluant : « Et alors, dit-il, ceux-ci iront au supplice éternel, et les justes dans la vie éternelle. » Saint Jean l'évangéliste dit clairement qu'il a prédit que le jugement doit se faire quand les morts ressusciteront. Après avoir dit que le Père ne juge personne, mais qu'il a donné tout pouvoir de juger au Fils, afin que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père, parce que celui qui n'honore pas le Fils n'honore pas le Père qui l'a envoyé, il ajoute aussitôt : « En vérité, en vérité « je vous dis que celui qui entend ma parole, et « qui croit en celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle, et ne viendra point en jugement, mais « passe de la mort à la vie. » Il assure que ses fidèles ne viendront point en jugement. Comment donc seront-ils séparés des méchants par le juge-

vissimo et magno loquatur; ita ut dignosci non possit omnino, nisi ea quæ apud tres evangelistas, Matthæum, Marcum, et Lucam de hac re similiter dicta sunt, inter se omnia conferantur. Quædam quippe alter obscurius, alter explicat planius; ut ea quæ ad unam rem pertinentia dicuntur, appareat unde dicantur. Quod facere utcumque curavi in quadam epistola, quam rescripsi ad beatæ memoriæ virum Hesychium, Salonitanæ urbis episcopum, cujus epistolæ titulus est, de Fine sæculi.

Proinde jam illud hic dicam, quod in Evangelio secundum Matthæum de separatione bonorum et malorum legitur per judicium præsentissimum atque novissimum Christi. *Cum autem venerit,* inquit, *Filius hominis in majestate sua, et omnes Angeli cum eo, tunc sedebit super sedem majestatis suæ, et congregabuntur ante eum omnes gentes, et separabit eos ab invicem, sicut pastor segregat oves ab hædis : et statuet oves quidem a dextris suis, hædos autem a sinistris. Tunc dicet Rex his, qui a dextris ejus erunt, Venite, benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum a constitutione mundi. Esurivi enim, et dedistis mihi manducare; sitivi, et dedistis mihi bibere; hospes eram, et collegistis me; nudus, et cooperuistis me; infirmus, et visitastis me; in carcere eram, et venistis ad me. Tunc respondebunt ei justi, dicentes : Domine, quando te vidimus esurientem, et pavimus; sitientem, et dedimus tibi potum? Quando autem te vidimus hospitem, et collegimus te; aut nudum, et cooperuimus te? Aut quando te vidimus infirmum, aut in carcere, et venimus ad te? Et respondens Rex dicet illis, Amen dico vobis, quamdiu fecistis uni de his fratribus meis minimis, mihi fecistis. Tunc dicet,* inquit, *et his qui a sinistris erunt : Discedite a me, maledicti, in ignem æternum, qui paratus est diabolo et angelis ejus.* Deinde similiter etiam his enumerat, quod illa non fecerint, quæ dextros fecisse memoravit. Similiterque interrogantibus, quando eum viderint in horum indigentia constitutum : quod minimis suis factum non est, sibi factum non fuisse respondet; sermonemque concludens, *Et hi,* inquit, *in supplicium æternum ibunt; justi autem in vitam æternam.* Joannes vero evangelista apertissime narrat eum in resurrectione mortuorum futurum prædixisse judicium. Cum enim dixisset, *Neque enim Pater judicat quemquam, sed judicium omne dedit Filio, ut omnes honorificent Filium, sicut honorificant Patrem : qui non honorificat Filium, non honorificat Patrem, qui misit illum* : protinus addidit, *Amen, amen dico vobis, quia qui verbum meum audit, et credit ei qui me misit, habet vitam æternam; et in judicium non veniet, sed transiit a morte in vitam.* Ecce hic dixit fideles suos in judicium non venire. Quomodo ergo per judicium separabuntur a malis, et ad ejus dexteram sta-

ment, et mis à sa droite, à moins qu'on ne prenne ici le jugement pour la condamnation? Il est certain, en effet, que ceux qui entendent sa parole, et qui croient en celui qui l'a envoyé, ne seront point condamnés.

CHAPITRE VI.

Des deux résurrections.

Ensuite il ajoute : « En vérité, en vérité je vous « dis que le temps vient, et qu'il est déjà venu, « que les morts entendront la voix du Fils de Dieu, « et que ceux qui l'entendront vivront : car, « comme le Père a la vie en lui-même, il a aussi « donné au Fils d'avoir la vie en lui-même. » Il ne parle pas encore de la seconde résurrection, c'est-à-dire, de celle des corps, qui doit arriver à la fin du monde, mais de la première qui se fait maintenant. C'est pour distinguer celle-ci de l'autre qu'il dit : « Le temps vient, et il est déjà « venu. » Or, cette résurrection ne regarde pas les corps, mais les âmes. Les âmes ont aussi leur mort, qui est l'impiété et le crime; et c'est de cette mort que sont morts ceux dont le même Seigneur dit : « Laissez les morts ensevelir leurs « morts, » c'est-à-dire, laissez ceux qui sont morts de la mort de l'âme ensevelir ceux qui sont morts de celle du corps. Il dit donc de ces morts que l'impiété et le crime ont fait mourir dans l'âme : « Le temps vient, et il est déjà venu, « que les morts entendront la voix du Fils de Dieu; « et ceux qui l'entendront vivront. » « Ceux, dit-« il, qui l'entendront, » c'est-à-dire qui lui obéiront, qui croiront en lui, et qui persévéreront jusqu'à la fin. Il ne fait ici aucune différence entre les bons et les mechants, parce qu'il est avantageux à tous d'entendre sa voix, et de vivre, en passant de la mort de l'impiété à la vie de la grâce; mort dont l'Apôtre dit : « Donc, tous sont « morts, et un seul est mort pour tous, afin que « ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mê-« mes, mais pour celui qui est mort et ressuscité « pour eux. » Ainsi, tous sans exception sont morts par le péché, soit par le péché originel, soit par les péchés actuels qu'ils y ont ajoutés, ou par ignorance, ou par malice; et un seul vivant, c'est-à-dire, exempt de tout péché, est mort pour tous ces morts, afin que ceux qui vivent, parce que leurs péchés leur ont été remis, ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort pour tous à cause de nos péchés, et qui est ressuscité pour notre justification; afin que, croyant en celui qui justifie l'impie, et étant justifiés de notre impiété comme des morts qui ressuscitent, nous puissions appartenir à la première résurrection qui se fait maintenant. A celle-là n'appartiennent que ceux qui seront éternellement heureux; au lieu que Notre-Seigneur nous apprend que les bons et les méchants appartiendront à la seconde, dont il va parler tout à l'heure. Celle-ci est de miséricorde, et celle-là de justice. Ce qui fait dire au Psalmiste : « Sei-« gneur, je chanterai votre miséricorde et votre « jugement. »

Notre-Seigneur parle ensuite de ce jugement : « Et il lui a donné le pouvoir de juger, parce qu'il « est Fils de l'homme. » Il montre par là qu'il viendra juger, revêtu de la même chair dans laquelle il était venu pour être jugé; et il dit pour cette rai-

bunt, nisi quia hoc loco judicium pro damnatione posuit? In tale quippe judicium non venient, qui audiunt verbum ejus, et credunt ei qui misit illum.

CAPUT VI.

Quæ sit prima resurrectio, quæ secunda.

Deinde adjungit, et dicit : *Amen, amen dico vobis quia venit hora, et nunc est, quando mortui audient vocem Filii Dei; et qui audierint, vivent. Sicut enim Pater habet vitam in semetipso, sic dedit et Filio habere vitam in semetipso.* Nondum de secunda resurrectione, id est corporum, loquitur, quæ in fine futura est; sed de prima, quæ nunc est. Hanc quippe ut distingueret, ait, *Venit hora, et nunc est.* Non autem ista corporum, sed animarum est. Habent enim et animæ mortem suam in impietate atque peccatis : secundum quam mortem mortui sunt, de quibus idem Dominus ait, *Sine mortuos sepelire mortuos suos*; ut scilicet in anima mortui, in corpore mortuos sepelirent. Propter istos ergo impietate et iniquitate in anima mortuos, *Venit*, inquit, *hora, et nunc est, quando mortui audient vocem Filii Dei; et qui audierint, vivent. Qui audierint* dixit, qui obedierint, qui crediderint, et usque in finem perseveraverint. Nec fecit hic ullam differentiam bonorum et malorum. Omnibus enim bonum est audire vocem ejus, et vivere, ad vitam pietatis ex impietatis morte transeundo. De qua morte ait apostolus Paulus, *Ergo omnes mortui sunt, et pro omnibus mortuus est, ut qui vivunt, jam non sibi vivant, sed ei qui pro ipsis mortuus est, et resurrexit.* Omnes itaque mortui sunt in peccatis, nemine prorsus excepto, sive originalibus, sive etiam voluntate additis, vel ignorando, vel sciendo nec faciendo quod justum est : et pro omnibus mortuis vivus mortuus est unus, id est, nullum habens omnino peccatum : ut qui per remissionem peccatorum vivunt, jam non sibi vivant, sed ei qui pro omnibus mortuus est propter peccata nostra, et resurrexit propter justificationem nostram; ut credentes in eum qui justificat impium, ex impietate justificati, tanquam ex morte vivificati, ad primam resurrectionem, quæ nunc est, pertinere possimus. Ad hanc enim primam non pertinent, nisi qui beati erunt in æternum : ad secundam vero, de qua mox locuturus est, et beatos pertinere docebit, et miseros. Ista est misericordiæ, illa judicii. Propter quod in Psalmo scriptum est : *Misericordiam et judicium cantabo tibi, Domine.*

De quo judicio consequenter adjunxit, atque ait : *Et potestatem dedit ei judicium facere, quia Filius hominis est.* Hic ostendit, quod in ea carne veniet judicaturus, in qua venerat judicandus. Ad hoc enim ait, *quoniam Filius hominis est.* Ac deinde subjungens unde agimus : *Nolite*, inquit, *mirari hoc, quia veniet hora*;

son : « Parce qu'il est Fils de l'homme ; » puis, parlant de ce dont nous traitons : « Ne vous étonnez pas de cela, dit-il; car le temps viendra « que tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront la voix du Fils de l'homme ; et ceux qui « auront bien vécu sortiront pour ressusciter à « la vie, comme les autres pour ressusciter en « jugement. » Voilà ce jugement dont il s'est servi un peu auparavant comme ici, pour désigner la damnation, en ces termes : « Celui qui entend ma « parole, et qui croit en celui qui m'a envoyé, a la « vie éternelle, et ne viendra point en jugement, « mais passe de la mort à la vie ; » c'est-à-dire qu'appartenant à la première résurrection, par laquelle on passe maintenant de la mort à la vie, il ne tombera point dans la damnation, qu'il entend par le jugement, comme ici : « Mais les au« tres pour ressusciter en jugement ; » ce qui signifie : « pour être condamnés. » Que celui donc qui ne veut pas être condamné à la seconde résurrection ressuscite à la première ; car « le temps « vient, et il est déjà venu, que les morts en« tendront la voix du Fils de Dieu ; et ceux qui « l'entendront vivront, » ou, en d'autres termes, ne tomberont point dans la damnation que l'Écriture appelle la seconde mort, en laquelle, après la seconde résurrection, qui est celle des corps, seront précipités ceux qui ne ressuscitent pas à la première, qui est celle des âmes. « Le temps « viendra, » et il n'ajoute pas : Et il est déjà venu, parce qu'il ne viendra qu'à la fin du monde, au grand et dernier jugement de Dieu ; « le temps, « dis-je, viendra que tous ceux qui sont dans les « sépulcres entendront sa voix, et sortiront. » Il ne dit pas, comme lorsqu'il parle de la première résurrection, que ceux qui l'entendront vivront. En effet, tous ceux qui l'entendront ne vivront pas, au moins de la vie qui seule mérite ce nom, parce qu'elle est bienheureuse. S'ils n'avaient quelque sorte de vie, ils ne pourraient pas l'entendre, ni sortir de leurs tombeaux, lorsque leur corps ressuscitera. Or, il nous apprend ensuite pourquoi tous ne vivront pas : « Ceux, dit-il, « qui ont bien vécu sortiront pour ressusciter à la « vie : » voilà ceux qui vivront ; « et les autres, « pour ressusciter en jugement ; » voilà ceux qui ne vivront pas, parce qu'ils mourront de la seconde mort. S'ils ont mal vécu, c'est qu'ils ne sont pas ressuscités à la première résurrection qui se fait maintenant, c'est-à-dire à celle des âmes, ou parce qu'ils n'y ont pas persévéré jusqu'à la fin. De même qu'il y a deux régénérations, dont j'ai déjà parlé ci-dessus, l'une selon la foi, qui se fait maintenant par le baptême, et l'autre selon la chair, qui se fera au dernier jugement, quand la chair deviendra immortelle et incorruptible ; ainsi il y a deux résurrections : la première, qui se fait à cette heure et qui est celle des âmes, qui empêche de tomber dans la seconde mort ; et la seconde qui, ne se fera qu'à la fin du monde et ne regarde pas les âmes, mais les corps, et qui, par suite du dernier jugement, enverra les uns dans la seconde mort, et les autres dans cette vie où il n'y a point de mort.

CHAPITRE VII.

Ce qu'il faut entendre par le règne de mille ans, dont parle saint Jean dans son Apocalypse.

Le même évangéliste parle de ces deux résurrections dans son Apocalypse, mais de telle

in qua omnes qui in monumentis sunt, audient vocem ejus; et procedent qui bona fecerunt, in resurrectionem vitæ; qui vero mala egerunt, in resurrectionem judicii. Hoc est illud judicium, quod paulo ante, sicut nunc, pro damnatione posuerat, dicens, *Qui verbum meum audit, et credit ei qui misit me, habet vitam æternam, et in judicium non veniet, sed transiit a morte in vitam* : id est, pertinendo ad primam resurrectionem, qua nunc transitur a morte ad vitam, in damnationem non veniet, quam significavit appellatione judicii, sicut etiam hoc loco, ubi ait, *Qui vero mala egerunt, in resurrectionem judicii*, id est, damnationis. Resurgat ergo in prima, qui non vult in secunda resurrectione damnari. *Venit* enim *hora, et nunc est, quando mortui audient vocem Filii Dei; et qui audierint, vivent*, id est, in damnationem non venient, quæ secunda mors dicitur : in quam mortem, post secundam, quæ corporum futura est, resurrectionem, præcipitabuntur, qui in prima, quæ animarum est, non resurgunt. *Veniet* enim *hora* (ubi non ait, *et nunc est;* quia in fine sæculi erit, hoc est in ultimo et maximo judicio Dei), *quando omnes qui in monumentis sunt, audient vocem ejus, et procedent.* Non dixit quemadmodum in prima, *et qui audierint, vivent.* Non enim omnes vivent, ea scilicet vita, quæ quoniam beata est, sola vita dicenda est. Nam utique non sine qualicumque vita possent audire, et de monumentis resurgente carne procedere. Quare autem non omnes vivent, in eo quod sequitur, docet : *Qui bona*, inquit, *fecerunt, in resurrectionem vitæ*, hi sunt qui vivent : *qui vero mala egerunt, in resurrectionem judicii*, hi sunt qui non vivent ; quia secunda morte morientur. Mala quippe egerunt, quoniam male vixerunt : male autem vixerunt, quia in prima, quæ nunc est, animarum resurrectione non revixerunt, aut in eo quod revixerant, non in finem usque manserunt. Sicut ergo duæ sunt regenerationes, de quibus jam supra locutus sum, una secundum fidem, quæ nunc fit per Baptismum ; alia secundum carnem, quæ fiet in ejus incorruptione atque immortalitate per judicium magnum atque novissimum : ita sunt et resurrectiones duæ, una prima, quæ et nunc est, et animarum est, quæ venire non permittit in mortem secundam ; alia secunda, quæ nunc non est, sed in sæculi fine futura est, nec animarum, sed corporum est, quæ per ultimum judicium alios mittet in secundam mortem, alios in eam vitam, quæ non habet mortem.

CAPUT VII.

De mille annis quid in Apocalypsi Joannis scriptum sit, et quid de eis rationabiliter sentiatur.

De his duabus resurrectionibus idem Joannes evange-

sorte que quelques-uns des nôtres, n'ayant pas compris la première, ont donné dans des visions ridicules. Voici ce que dit cet apôtre : « Je vis « descendre du ciel un ange qui avait la clef de « l'abîme et une chaîne en sa main; et il prit le « dragon, cet ancien serpent qu'on nomme le dia- « ble et Satan, et le lia pour mille ans; puis, l'ayant « précipité dans l'abîme, il ferma l'abîme et le « scella sur lui, afin qu'il ne séduisît plus les na- « tions, jusqu'à ce que les mille ans fussent ac- « complis; après quoi il doit être délié pour un « peu de temps. Je vis aussi des trônes et des per- « sonnes assises dessus, à qui la puissance de ju- « ger fut donnée; avec les âmes de ceux qui ont « été égorgés pour le témoignage qu'ils ont rendu « à Jésus et pour la parole de Dieu, et tous ceux « qui n'ont point adoré la bête ni son image, « ni reçu son caractère sur leur front ou dans leur « main; et ils ont régné pendant mille ans avec « Jésus. Les autres n'ont point vécu jusqu'à ce « que mille ans soient accomplis. Voilà la pre- « mière résurrection. Heureux et saint est celui « qui y a part! La seconde mort n'aura point de « pouvoir sur eux, mais ils seront prêtres de Dieu « et de Jésus-Christ, et ils régneront mille ans « avec lui. » Ceux à qui ces paroles ont donné lieu de croire que la première résurrection sera corporelle ont surtout adopté cette opinion à cause du nombre de mille ans, dans la pensée que tout ce temps doit être comme le sabbat des saints, où ils se reposeront après les travaux de six mille ans qui se seront écoulés depuis que l'homme a été créé, et précipité de la félicité du paradis dans les misères de cette vie mortelle, afin que, comme il est écrit que « devant Dieu un « jour est comme mille ans et mille ans comme « un jour, » six mille ans s'étant écoulés comme six jours, le septième, c'est-à-dire les derniers mille ans, tienne lieu de sabbat aux saints qui ressusciteront pour le solenniser. Cette opinion serait jusqu'à un certain point supportable, si l'on croyait que durant ce sabbat les saints jouiront de quelques délices spirituelles, à cause de la présence du Sauveur, et j'ai moi-même été autrefois de ce sentiment; mais comme ils disent que ceux qui ressusciteront alors seront dans des festins continuels, il n'y a que des âmes charnelles qui puissent avoir cette pensée. Aussi, ceux qui sont plus spirituels appellent millénaires ceux qui suivent cette opinion. Il serait trop long de les réfuter en détail, il vaut mieux montrer comme on doit entendre ces paroles de l'Apocalypse.

Notre-Seigneur Jésus-Christ dit lui-même que « personne ne peut entrer dans la maison « du fort, et lui enlever ses biens, qu'il ne l'ait lié « auparavant. » Par le *fort* il entend le diable, parce qu'il s'est assujetti le genre humain; et par ses biens, les fidèles qu'il tenait engagés dans l'impiété et dans le crime. Afin donc de lier ce fort, saint Jean, dans l'Apocalypse, vit un ange descendre du ciel, qui tenait la clef de l'abîme et une chaîne. « Et il prit, dit-il, le « dragon, cet ancien serpent qu'on nomme le

ista in libro qui dicitur Apocalypsis, eo modo locutus est, ut earum prima a quibusdam nostris non intellecta, insuper etiam in quasdam ridiculas fabulas verteretur. Ait quippe in libro memorato Joannes apostolus : *Et vidi angelum descendentem de cœlo, habentem clavem abyssi, et catenam in manu sua, et tenuit draconem illum serpentem antiquum, qui cognominatus est diabolus et satanas, et alligavit illum mille annis, et misit illum in abyssum; et clausit, et signavit super eum, ut non seduceret jam gentes, donec finiantur mille anni : post hæc oportet eum solvi brevi tempore. Et vidi sedes, et sedentes super eas, et judicium datum est. Et animæ occisorum propter testimonium Jesu, et propter verbum Dei, et si qui non adoraverunt bestiam, nec imaginem ejus, neque acceperunt inscriptionem in fronte aut in manu sua, et regnaverunt cum Jesu mille annis : reliqui eorum non vixerunt, donec finiantur mille anni. Hæc resurrectio prima est. Beatus et sanctus est, qui habet in hac prima resurrectione partem. In istis secunda mors non habet potestatem; sed erunt sacerdotes Dei et Christi, et regnabunt cum eo mille annis.* Qui propter hæc hujus libri verba primam resurrectionem futuram suspicati sunt corporalem, inter cætera maxime numero annorum mille permoti sunt, tanquam oporteret in sanctis eo modo veluti tanti temporis fieri sabbatismum, vacatione scilicet sancta post labores annorum sex millium, ex quo creatus est homo et magni illius peccati merito in hujus mortalitatis ærumnas de paradisi felicitate dimissus est, ut quoniam scriptum est, *Unus dies apud Dominum sicut mille anni, et mille anni sicut dies unus*, sex annorum millibus tanquam sex diebus impletis, sequatur velut sabbati septimus in annis mille postremis, ad hoc scilicet sabbatum celebrandum resurgentibus sanctis. Quæ opinio esset utcumque tolerabilis, si aliquæ deliciæ spirituales in illo sabbato adfuturæ sanctis per Domini præsentiam crederentur. Nam etiam nos hoc opinati fuimus aliquando. Sed cum eos qui tunc resurrexerint, dicant immoderatissimis carnalibus epulis vacaturos, in quibus cibus sit tantus ac potus, ut non solum nullam modestiam teneant, sed modum quoque ipsius incredulitatis excedant : nullo modo ista possunt nisi a carnalibus credi. Hi autem qui spirituales sunt, istos ista credentes Χιλιαστάς appellant græco vocabulo; quos, verbum e verbo exprimentes, nos possumus Milliarios nuncupare. Eos autem longum est refellere ad singula; sed potius, quemadmodum Scriptura hæc accipienda sit, jam debemus ostendere.

Ait ipse Dominus Jesus Christus, *Nemo potest introire in domum fortis, et vasa ejus eripere, nisi prius alligaverit fortem* : diabolum volens intelligi fortem, quia ipse genus humanum potuit tenere captivum; vasa vero ejus, quæ fuerat erepturus, fideles suos futuros, quos ille in diversis peccatis atque impietatibus possidebat. Ut ergo alligaretur hic fortis, propterea vidit iste apostolus in Apocalypsi *angelum descendentem de cœlo, habentem clavem abyssi, et catenam in manu sua. Et*

« diable et Satan, et le lia pour mille ans, » c'est-à-dire qu'il l'empêcha de séduire et de s'assujettir ceux qui devaient être délivrés. Pour les mille ans, on peut les entendre de deux manières : ou parce que cela se fait dans les derniers mille ans, c'est-à-dire au sixième millénaire, comme au sixième jour, dont les dernières années courent maintenant, et qui sera suivi d'un sabbat qui n'a point de soir, je veux dire du repos des saints, qui ne finira point; en sorte que l'Écriture appelle mille ans la dernière partie de ce temps, en prenant la partie pour le tout : ou au moins elle se sert de ce nombre pour toute la durée du monde, employant ainsi un nombre parfait pour marquer la plénitude des temps. Le nombre de mille est le cube de dix, parce que dix foix dix font cent à la vérité, mais c'est une figure plane; et pour la rendre solide, il faut multiplier cent par dix, et cela fait mille. D'ailleurs, si l'Écriture se sert de cent pour un nombre indéfini, comme lorsque Notre-Seigneur promet à celui qui quittera tout pour le suivre « qu'il recevra le centuple dès cette vie; » ce que l'Apôtre expliquant en quelque sorte, dit qu'un véritable chrétien possède toutes choses, quoiqu'il semble qu'il n'ait rien, combien plus le nombre de mille doit-il signifier une universalité? Aussi, est-ce le meilleur sens qu'on puisse donner à ces paroles du psaume : « Il s'est toujours souvenu de son alliance et de la promesse « qu'il a faite pour mille générations, » c'est-à-dire pour toutes les générations.

« Et il le précipita, dit-il, dans l'abîme. » Par cet abîme est marquée la multitude innombrable des impies, dont le cœur est un gouffre de malignité contre l'Église de Dieu; non que le diable n'y fût déjà auparavant, mais parce qu'étant exclu des fidèles, il a commencé à posséder davantage les autres. Celui-là est plus possédé du diable, qui non-seulement est éloigné de Dieu, mais qui hait même les serviteurs de Dieu sans sujet. « Et il le ferma, dit-il, et le scella sur « lui, afin qu'il ne séduisît plus les nations, jus« qu'à ce que mille ans fussent accomplis. » Il le ferma sur lui, c'est-à-dire il lui défendit d'en sortir. A l'égard de ce qu'il ajoute, qu'il le scella, il a marqué par là, selon moi, que Dieu ne veut pas qu'on sache qui sont ceux qui appartiennent au démon ou qui ne lui appartiennent pas; et c'est une chose entièrement cachée en cette vie, parce qu'il est incertain si celui qui semble être debout ne tombera point, et si celui qui semble être tombé ne se relevera point. Or le diable est ainsi lié et enfermé pour l'empêcher de séduire les nations qui appartiennent à Jésus-Christ, et qu'il séduisait auparavant. « Dieu, « comme dit l'Apôtre, Dieu a résolu, avant la nais« sance du monde, de les délivrer de la puissance « des ténèbres, et de les faire passer dans le « royaume du fils de son amour. » Les fidèles ignorent-ils que maintenant même il séduit les nations, et les entraîne avec lui au supplice éternel? Mais ce ne sont pas celles qui sont prédestinées à la vie bienheureuse. Il ne faut pas

tenuit, inquit, *draconem illum serpentem antiquum, qui cognominatus est diabolus et satanas, et alligavit eum mille annis*, hoc est, ejus potestatem ab eis seducendis ac possidendis, qui fuerant liberandi, cohibuit atque frenavit. Mille autem anni duobus modis possunt, quantum mihi occurrit, intelligi : aut quia in ultimis annis mille ista res agitur, id est, sexto annorum milliario tanquam sexto die, cujus nunc spatia posteriora volvuntur; secuturo deinde sabbato, quod non habet vesperam, requie scilicet sanctorum, quæ non habet finem : ut hujus milliarii tanquam diei novissimam partem, quæ remanebat usque ad terminum sæculi, mille annos appellaverit; eo loquendi modo, quo pars significatur a toto : aut certe mille annos pro annis omnibus hujus sæculi posuit; ut perfecto numero notaretur ipsa temporis plenitudo. Millenarius quippe numerus denarii numeri quadratum solidum reddit. Decem quippe decies ducta, fiunt centum; quæ jam figura quadrata, sed plana est. Ut autem in altitudinem surgat, et solida fiat, rursus centum decies multiplicantur, et mille sunt. Porro si centum ipsa pro universitate aliquando ponuntur, quale illud est, quod Dominus omnia sua dimittenti et eum sequenti promisit, dicens, *Accipiet in hoc sæculo centuplum* : quod exponens quodammodo Apostolus, ait, *Quasi nihil habentes, et omnia possidentes*; quia et ante jam dictum erat, *Fidelis hominis totus mundus divitiarum est* : quanto magis mille pro universitate ponuntur, ubi est soliditas ipsius denariæ quadraturæ? Unde nec illud melius intelligitur, quod in Psalmo legitur : *Memor fuit in sæculum testamenti sui, verbi quod mandavit in mille generationes*, id est, in omnes.

Et misit illum, inquit, *in abyssum* : utique diabolum misit in abyssum. Quo nomine significata est multitudo innumerabilis impiorum, quorum in malignitate adversus Ecclesiam Dei multum profunda sunt corda : non quia ibi diabolus ante non erat; sed ideo illuc dicitur missus, quia exclusus a credentibus plus cœpit impios possidere. Plus namque possidetur a diabolo, qui non solum alienatus est a Deo, verum etiam gratis odit servientes Deo. *Et clausit*, inquit, *et signavit super eum, ut jam non seduceret gentes, donec finiantur mille anni. Clausit super eum*, dictum est, interdixit ei ne possit exire, id est, vetitum transgredi. *Signavit* autem, quod addidit, significasse mihi videtur, quia occultum esse voluit, qui pertineant ad partem diaboli, et qui non pertineant. Hoc quippe in sæculo isto prorsus latet : quia et qui videtur stare, utrum sit casurus; et qui videtur jacere, utrum sit surrecturus, incertum est. Ab eis autem gentibus seducendis hujus interdicti vinculo et claustro diabolus prohibetur atque cohibetur, quas pertinentes ad Christum seducebat antea, vel tenebat. Has enim Deus elegit ante mundi constitutionem eruere de potestate tenebrarum, et transferre in regnum Filii charitatis suæ, sicut Apostolus dicit. Nam seducere illum gentes etiam nunc, et secum trahere in æternam pœnam, sed non prædestinatas in æternam vitam, quis fidelis ignorat? Nec moveat, quod

s'arrêter à ce que le diable séduit souvent ceux même qui, régénérés en Jésus-Christ, marchent dans les voies de Dieu; car « le Seigneur con« naît ceux qui sont à lui; » et de ceux-là Satan n'en séduit aucun jusqu'à le faire tomber dans la damnation éternelle. Le Seigneur les connaît comme Dieu, c'est-à-dire comme celui à qui rien de tout ce qui doit arriver n'est caché; et non comme un homme qui ne voit un autre homme que quand il est présent, si toutefois on peut dire qu'il voit celui dont il ne voit pas le cœur, mais qui ne sait pas ce qu'il doit devenir ensuite, non plus que lui-même. Le diable est donc lié et enfermé dans l'abîme, afin qu'il ne séduise plus les nations qui composent l'Église, qu'il séduisit auparavant, lorsque l'Église n'était pas encore. Il n'est pas dit, en effet, *afin qu'il ne séduisît plus personne*, mais, « afin qu'il ne séduisît plus les na« tions, » par lesquelles l'Apôtre a sans doute voulu qu'on entendît l'Église. « Jusqu'à ce que « mille ans fussent accomplis, » c'est-à-dire, ou ce qui reste du sixième jour qui est de mille ans, ou ce qui reste de la durée du monde.

Quant à ce qu'il dit, « Afin qu'il ne séduisît « plus les nations, jusqu'à ce que mille ans « fussent accomplis, » il ne faut pas l'entendre comme s'il devait plus tard séduire les nations qui composent l'Église des prédestinés; mais ou cette expression est semblable à celle-ci : « Nos « yeux sont arrêtés sur le Seigneur notre Dieu, « jusqu'à ce qu'il ait pitié de nous; » car quand il aura eu pitié de ses serviteurs, ils ne laisseront pas de jeter les yeux sur lui; ou au moins voici l'ordre de ces paroles : « Et il ferma l'a« bîme et le scella sur lui, jusqu'à ce que mille « ans fussent accomplis. » A l'égard de ce qu'il ajoute, « Afin qu'il ne séduisît point les na« tions, » il le faut entendre indépendamment du reste, comme si toute cette période était conçue ainsi : « Et il ferma l'abîme et le scella sur lui, « jusqu'à ce que mille ans fussent accomplis, « afin qu'il ne séduisît plus les nations. »

CHAPITRE VIII.

De l'enchaînement et de l'affranchissement du diable.

« Après cela, dit-il, il doit être délié pour un « peu de temps. » Si le diable est lié et enfermé, afin qu'il ne puisse pas séduire l'Église, sa délivrance consistera-t-elle donc à le pouvoir? A Dieu ne plaise! Il ne séduira jamais l'Église prédestinée et élue avant la création du monde, dont il est dit que « le Seigneur connaît ceux qui sont « à lui; » et cependant il y aura ici une Église au temps même que le diable doit être délié, comme il y en a toujours eu une depuis son établissement. Saint Jean dit un peu après que le diable, une fois délié, portera les nations qu'il aura séduites dans tout le monde à lui faire la guerre, et que le nombre de ses ennemis égalera le sable de la mer. « Et ils se répandirent, dit-il, sur la « terre, et environnèrent le camp des saints et la « cité bien-aimée de Dieu. Mais Dieu fit tomber un « feu du ciel qui les dévora; et le diable qui les « séduisait fut jeté dans un étang de feu et de « soufre avec la bête et le faux prophète, pour y

sæpe diabolus seducit etiam illos, qui jam regenerati in Christo, vias ingrediuntur Dei. *Novit* enim *Dominus qui sunt ejus* : ex his in æternam damnationem neminem ille seducit. Sic enim novit eos Dominus, ut Deus, quem nihil latet etiam futurorum; non ut homo, qui hominem ad præsens videt (si tamen videt, cujus cor non videt), qualis autem postea sit futurus, nec se ipsum videt. Ad hoc ergo ligatus est diabolus, et inclusus in abysso, ut jam non seducat gentes, ex quibus constat Ecclesia, quas antea seductas tenebat, antequam esset Ecclesia. Nec enim dictum est, ut non seduceret aliquem; sed, *ut non seduceret*, inquit, *jam gentes*; in quibus Ecclesiam procul dubio voluit intelligi : *donec finiantur*, inquit, *mille anni*, id est, aut quod remanet de sexto die, qui constat ex mille annis; aut omnes anni, quibus deinceps hoc sæculum peragendum est.

Nec sic accipiendum est quod ait, *ut non seduceret jam gentes, donec finiantur mille anni*, quasi postea seducturus sit eas duntaxat gentes, ex quibus prædestinata constat Ecclesia, a quibus seducendis illo est vinculo claustroque prohibitus. Sed aut illa locutione dictum est, quæ in Scripturis aliquoties invenitur, qualis est in Psalmo, *Sic oculi nostri ad Dominum Deum nostrum, donec misereatur nostri*, neque enim cum misertus fuerit, non erunt oculi servorum ejus ad Dominum Deum suum : aut certe iste est ordo verborum, *Et clausit, et signavit super eum, donec finiantur mille anni*; quod vero interposuit, *ut non seduceret jam gentes*, ita se habet ut ab hujus ordinis connexione sit liberum, et seorsus intelligendum, velut sit post adderetur, ut, sic se haberet tota sententia, *Et clausit, et signavit super eum, donec finiantur mille anni, ut non seduceret jam gentes*; id est, ideo clausit, donec finiantur mille anni, ut jam non seduceret gentes.

CAPUT VIII.

De alligatione et solutione diaboli.

Post hæc, inquit, *oportet eum solvi brevi tempore*. Si hoc est diabolo ligari et includi, Ecclesiam non posse seducere; hæc ergo erit solutio ejus, ut possit? Absit : nunquam enim ab illo Ecclesia seducetur prædestinata et electa ante mundi constitutionem, de qua dictum est, *Novit Dominus qui sunt ejus* : et tamen hic erit etiam illo tempore, quo solvendus est diabolus, sicut ex quo est instituta, hic fuit et erit omni tempore, in suis utique qui succedunt nascendo morientibus. Nam paulo post dicit, quod solutus diabolus seductas gentes toto orbe terrarum attrahet in bellum adversus eam, quorum hostium numerus erit ut arena maris. *Et ascenderunt*, inquit, *super terræ latitudinem, et cinxerunt castra sanctorum, et dilectam civitatem : et descendit ignis de cœlo a Deo, et comedit eos : et diabolus qui seducebat eos, missus est in stagnum ignis et sulphuris, ubi et bestia et pseu-*

« être tourmentés jour et nuit dans les siècles des « siècles. » Cela regarde le dernier jugement, et néanmoins j'ai été bien aise de le rapporter, de peur qu'on ne s'imagine que, dans ce peu de temps que le diable doit être délié, il n'y aura point d'Église en ce monde, soit qu'il ne l'y trouve plus, ou qu'il la détruise par ses persécutions. Le diable n'est donc pas lié dans tout ce temps que comprend l'Apocalypse, savoir, depuis le premier avénement de Jésus-Christ jusqu'à la fin du monde, où se fera le second : ce que saint Jean appelle mille ans ; en sorte que l'Écriture entende par là qu'il ne séduira point l'Église pendant cet intervalle, puisqu'il ne la séduira pas non plus lors même qu'il sera délié. En effet, il est indubitable que si c'est être lié pour lui que de ne pouvoir séduire l'Église, il le pourra faire quand il sera délié. Être lié par rapport au diable, c'est donc n'avoir pas permission de tenter les hommes autant qu'il peut, par adresse ou par violence, pour les faire passer à son parti. Si cela lui était permis pendant un si long espace de temps, la faiblesse des hommes est telle, qu'il ferait tomber plusieurs fidèles et en empêcherait plusieurs de le devenir : ce que Dieu ne veut pas. Aussi, est-ce pour l'en empêcher qu'il est lié.

Mais il sera délié quand il ne restera plus guère de temps. L'Écriture nous apprend que lui et ses suppôts exerceront toute leur rage contre l'Église pendant trois ans et demi ; et ceux à qui il aura affaire seront tels, qu'il ne les pourra surmonter ni par force, ni par artifice. Or, s'il n'était jamais délié, on ne connaîtrait pas si bien sa puissance et sa malignité, ni la patience de l'Église, non plus que la sagesse admirable avec laquelle le Tout-Puissant a su se servir de sa malice, en ne l'empêchant pas tout à fait d'un côté de tenter les saints, afin d'exercer leur vertu, et ne lui permettant pas aussi, de l'autre, d'user de toute sa fureur, de crainte qu'il ne terrassât une infinité de personnes faibles dont l'Église devait être remplie, en les en faisant sortir ou en les empêchant d'y entrer. Il sera donc délié sur la fin des temps, afin que la cité de Dieu reconnaisse, à la gloire de son Rédempteur et de son Libérateur, quel adversaire elle aura surmonté. Que sommes-nous en comparaison des chrétiens qui seront alors, puisqu'ils surmonteront un ennemi déchaîné que nous avons bien de la peine à combattre, tout lié qu'il est, quoiqu'il ne faille point douter que, dans cet intervalle même, Jésus-Christ n'ait eu et n'ait encore quelques soldats si braves et si expérimentés, que, quand ils seraient encore en vie lorsque le diable sera délié, ils ne craindraient ni ses efforts, ni ses stratagèmes?

Le diable n'a pas seulement été lié lorsque l'Église a commencé à se répandre de la Judée dans les autres nations ; mais il l'est encore maintenant et le sera jusqu'à la fin des siècles, où il doit être délié. Nous voyons encore tous les jours des personnes quitter leur infidélité, dans laquelle il les retenait, et embrasser la foi ; et il y en aura toujours sans doute qui se convertiront ainsi jusqu'à la fin du monde. Ce fort est lié de même à l'égard

dopropheta; et cruciabuntur die ac nocte in sæcula sæculorum. Sed hoc jam ad judicium novissimum pertinet, quod nunc propterea commemorandum putavi, ne quis existimet eo ipso parvo tempore, quo solvetur diabolus, in hac terra Ecclesiam non futuram, illo hic eam vel non inveniente, cum fuerit solutus, vel absumente, cum fuerit modis omnibus persecutus. Non itaque per totum hoc tempus, quod liber iste complectitur, a primo scilicet adventu Christi usque in sæculi finem, quo erit secundus ejus adventus, ita diabolus alligatur, ut ejus hæc ipsa sit alligatio, per hoc intervallum, quod mille annorum numero appellat, non seducere Ecclesiam; quandoquidem illam nec solutus utique seducturus est. Nam profecto si ei alligari est, non posse seducere, sive non permitti; quid erit solvi, nisi posse seducere, sive permitti? Quod absit ut fiat : sed alligatio diaboli, est non permitti exercere totam tentationem, quam potest vel vi vel dolo ad seducendos homines, in partem suam cogendo violenter fraudulenterve fallendo. Quod si permitteretur in tam longo tempore et tanta infirmitate multorum, plurimos tales, quales Deus id perpeti non vult, et fideles dejiceret, et ne crederent impediret : quod ne faceret, alligatus est.

Tunc autem solvetur, quando et breve tempus erit. Nam tribus annis et sex mensibus legitur totis suis suorumque viribus sæviturus : et tales erunt, cum quibus ei belligerandum est, ut vinci tanto ejus impetu insidiisque non possint. Si autem nunquam solveretur, minus appareret ejus maligna potentia, minus sanctæ civitatis fidelissima patientia probaretur; minus denique perspiceretur, quam magno ejus malo tam bene fuerit usus Omnipotens : qui eum nec omnino abstulit a tentatione sanctorum, quamvis ab eorum interioribus hominibus, ubi in Deum creditur, foras missum, ut forinsecus ejus oppugnatione proficerent; et in eis qui sunt ex parte ipsius, alligavit, ne quantam posset effundendo et exercendo malitiam, innumerabiles infirmos ex quibus Ecclesiam multiplicari et impleri oportebat, alios credituros, alios jam credentes, a fide pietatis hos deterreret, hos frangeret; et solvet in fine, ut quam fortem adversarium Dei civitas superaverit, cum ingenti gloria sui redemptoris, adjutoris, liberatoris, aspiciat. In eorum sane, qui tunc futuri sunt, sanctorum atque fidelium comparatione quid sumus? quandoquidem ad illos probandos tantus solvetur inimicus, cum quo nos ligato tantis periculis dimicamus. Quamvis et hoc temporis intervallo quosdam milites Christi tam prudentes et fortes fuisse atque esse, non dubium est, ut etiam si tunc in ista mortalitate viverent, quando ille solvetur, omnes insidias ejus atque impetus et caverent sapientissime, et patientissime sustinerent. . . . . .

Hæc autem alligatio diaboli non solum facta est, ex quo cœpit Ecclesia præter Judæam terram in nationes alias aliasque dilatari; sed etiam nunc fit, et fiet usque ad terminum sæculi, quo solvendus est. Quia et nunc homines ab infidelitate, in qua ipse eos possidebat, convertuntur ad fidem, et usque in illum finem sine dubio convertentur : et utique unicuique iste fortis tunc alligatur, quando

de chacun des fidèles, lorsqu'ils lui sont enlevés comme sa dépouille; comme, d'autre part, l'abîme où il est enfermé n'a pas été détruit par la mort des premiers persécuteurs de l'Église, mais à ceux-là d'autres ont succédé et leur succéderont jusqu'à la fin des siècles, afin qu'il soit toujours enfermé dans ces cœurs pleins de passion et d'aveuglement, comme dans un profond abîme. Or, c'est une question de savoir si, pendant ces trois dernières années et demie que le démon exercera toute sa fureur, il y en aura encore quelques-uns parmi les fidèles qui embrasseront la foi. Comment cette parole se justifiera t-elle, « Personne ne « peut entrer dans la maison du fort et lui enlever « ses biens, qu'il ne l'ait d'abord lié, » si on les lui enlève lors même qu'il est délié? Il semble donc que cela nous oblige à croire qu'en ce peu de temps l'Église ne fera aucune nouvelle conquête, mais que le diable combattra seulement contre ceux qui se trouveront déjà chrétiens; et si quelques-uns de ceux-là sont vaincus, il faut dire qu'ils n'étaient pas du nombre des prédestinés. Ce n'est pas en vain que le même saint Jean, qui a écrit l'Apocalypse, a dit de quelques-uns, dans une de ses Épîtres : « Ils sont sortis d'avec nous, « mais ils n'étaient pas d'entre nous; car, s'ils eus- « sent été d'entre nous, ils seraient demeurés. » Mais que dirons-nous des petits enfants? Il n'est pas croyable que cette dernière persécution n'en trouve point parmi les chrétiens qui ne soient baptisés, et que même il ne leur en naisse pendant ce temps, et en ce cas que leurs parents ne les baptisent. Comment donc enlèvera-t-on ces biens à Satan, puisqu'il sera délié, et que, selon la parole du Sauveur, personne n'entre en sa maison et ne lui enlève ses biens, qu'il ne l'ait lié auparavant? Croyons donc plutôt que, même pendant ce temps, il ne manquera point de personnes qui se retirent de l'Église ou même qui y entrent, mais que les parents auront assez de courage pour baptiser leurs enfants, aussi bien que les nouveaux convertis; qu'ils vaincront ce fort, tout délié qu'il sera, c'est-à-dire quoiqu'il emploie contre eux des ruses et des efforts qu'il n'avait point encore mis en usage, tellement qu'ils lui seront enlevés, quoiqu'il ne soit pas lié. Néanmoins, ce que dit l'Évangile subsistera toujours, « que personne ne peut entrer dans la maison du « fort, et lui enlever ses biens, qu'il ne l'ait lié « auparavant. » Cet ordre a été, en effet, observé. On a lié d'abord le fort, et ensuite on lui a enlevé ses biens dans toutes les nations pour en composer l'Église, qui s'est depuis accrue et fortifiée au point de devenir capable de le dépouiller, lors même qu'il sera délié. De même qu'il faut avouer que la charité de plusieurs se refroidira, à cause que le crime sera triomphant, et que plusieurs, qui ne sont pas écrits au livre de vie, succomberont sous les persécutions inouïes du diable déjà délié; il faut croire aussi que, non-seulement les véritables chrétiens, mais que quelques-uns même qui seront hors de l'Église, aidés de la grâce de Dieu et de la considération des Écritures, qui ont prédit la fin du monde qu'ils verront arriver, seront plus disposés à croire ce qu'ils ne croyaient pas, et plus forts pour vaincre le dia-

ab illo tanquam vas ejus eripitur: et abyssus ubi inclusus est, non in eis consumpta est, quando sunt mortui, qui tunc erant quando esse cœpit inclusus; sed successerunt eis alii nascendo, atque succedunt, donec finiatur hoc sæculum, qui oderint Christianos, in quorum quotidie, velut in abysso, cæcis et profundis cordibus includatur. Utrum autem etiam illis ultimis tribus annis et mensibus sex, quando solutus totis viribus sæviturus est, aliquis in qua non fuerat, sit accessurus ad fidem, nonnulla quæstio est. Quomodo enim stabit quod dictum est, *Quis intrat in domum fortis, ut vasa ejus eripiat, nisi prius alligaverit fortem?* si etiam soluto eripiuntur? Ac per hoc ad hoc cogere videtur ista sententia, ut credamus illo, licet exiguo tempore, neminem accessurum esse populo christiano, sed cum eis qui jam Christiani reperti fuerint, diabolum pugnaturum : ex quibus etiamsi aliqui victi secuti eum fuerint, non eos ad prædestinatum filiorum Dei numerum pertinere. Neque enim frustra idem Joannes apostolus, qui et hanc Apocalypsim scripsit, in epistola sua de quibusdam dicit, *Ex nobis exierunt, sed non erant ex nobis: nam si fuissent ex nobis, mansissent utique nobiscum.* Sed quid fiet de parvulis? Nimium quippe incredibile est, nullos jam natos et nondum baptizatos præoccupari Christianorum filios illo tempore infantes, nullos etiam ipsis nasci jam diebus; aut si erunt, non eos a parentibus suis ad lavacrum regenerationis modo quocumque perduci. Quod si fiet, quo pacto soluto jam diabolo vasa ista eripientur, in cujus domum nemo intrat, ut vasa ejus eripiat, nisi prius alligaverit eum? Imo vero id potius est credendum, nec qui cadant de Ecclesia, nec qui accedant Ecclesiæ illo tempore defuturos : sed profecto tam fortes erunt et parentes pro baptizandis parvulis suis, et hi qui tunc primitus credituri sunt, ut illum fortem vincant etiam non ligatum, id est, omnibus, qualibus antea nunquam, vel artibus insidiantem, vel urgentem viribus, et vigilanter intelligant, et toleranter ferant; ac sic illi etiam non ligato eripiantur. Nec ideo falsa erit evangelica illa sententia, *Quis intrat in domum fortis, ut vasa ejus eripiat, nisi prius alligaverit fortem?* Secundum enim sententiæ ejus veritatem, ordo iste servatus est, ut prius alligaretur fortis, ereptisque vasis ejus, longe lateque in omnibus gentibus ex firmis et infirmis ita multiplicaretur Ecclesia, ut ex ipsa rerum divinitus prædictarum et impletarum robustissima fide, etiam soluto vasa possit auferre. Sicut enim fatendum est, multorum refrigescere charitatem, cum abundat iniquitas, et inusitatis maximisque persecutionibus atque fallaciis diaboli jam soluti, eos qui in libro vitæ scripti non sunt, multos esse cessuros : ita cogitandum est, non solum quos bonos fideles illud tempus inveniet, sed nonnullos etiam qui foris adhuc erunt, adjuvante Dei gratia per considerationem Scripturarum, in quibus et alia et finis ipse prænuntiatus est, quem venire jam sentiunt, ad credendum quod non credebant, futuros esse firmiores, et ad vincendum etiam non ligatum diabolum for-

ble, tout déchaîné qu'il sera. Disons dans cet état de choses qu'il a été lié, afin qu'on lui puisse enlever ses vases lors même qu'il sera délié, suivant cette parole du Sauveur : « Comment peut-« on entrer dans la maison du fort armé pour lui « enlever ses biens, qu'on ne le lie auparavant? »

CHAPITRE IX.

En quoi consiste le règne des saints avec Jésus-Christ pendant mille ans, et en quoi il diffère du règne éternel.

Pendant ces mille ans que le diable est lié, c'est-à-dire, durant tout le temps qui s'écoule depuis le premier avénement de Jésus-Christ jusqu'au second, les saints régneront avec ce Sauveur. Véritablement si, outre le royaume dont il doit dire à la fin des siècles, « Venez, vous « que mon père a bénis, prenez possession du « royaume qui vous a été préparé, » ses saints à qui il a dit, « Je suis avec vous jusqu'à la fin « du monde, » n'en avaient, dès maintenant, un autre où ils règnent avec lui, certes l'Église ne serait pas appelée son royaume, ou le royaume des cieux. C'est à cette heure que le docteur de la loi, dont parle l'Évangile, qui tire son trésor de nouvelles et de vieilles choses, est instruit dans le royaume de Dieu ; et c'est de l'Église que les moissonneurs doivent arracher l'ivraie que le père de famille avait laissé croître parmi le bon grain jusqu'à la moisson. Notre-Seigneur explique ainsi cette parabole : « La moisson, c'est la « fin du siècle. Comme donc on ramasse l'ivraie « et qu'on la jette au feu, la même chose arrivera « à la fin du monde. Le Fils de l'homme enverra « ses anges ; et ils arracheront de son royaume « tous les scandales. » Sera-ce du royaume où il n'y a pas de scandale? Non sans doute. C'est donc de celui d'ici-bas, qui est son Église. Il avait dit plus haut : « Celui qui violera l'un de ces « moindres commandements, et qui enseignera « ainsi les hommes, sera le dernier dans le « royaume des cieux ; mais celui qui fera et ensei-« gnera sera grand dans le royaume des cieux. » Il dit que tous deux sont dans le royaume des cieux, tant celui qui ne fait pas ce qu'il enseigne que celui qui le fait ; mais que l'un est très-petit, et l'autre grand. Il ajoute aussitôt : « Car je vous dis « que, si votre justice n'est plus grande que celle « des scribes et des pharisiens, » c'est-à-dire que la justice de ceux qui ne font pas ce qu'ils enseignent ; puisqu'il déclare d'eux, dans un autre endroit, « qu'ils disent ce qu'il faut faire, et ne le font « pas. » « Vous n'entrerez point dans le royaume des « cieux. » Il faut donc entendre d'une autre manière le royaume des cieux où sont et celui qui ne pratique pas ce qu'il enseigne et celui qui le pratique, et le royaume où n'entre que celui qui pratique ce qu'il enseigne. Ainsi le premier c'est l'Église d'ici-bas, et le second c'est l'Église telle qu'elle sera quand les méchants n'y seront plus. L'Église est donc dès maintenant le royaume de Jésus-Christ et le royaume des cieux : de sorte que dès à présent ses saints règnent avec lui, à la vérité autrement qu'ils ne régneront alors ; mais néanmoins l'ivraie ne règne point avec lui, quoiqu'elle croisse dans l'Eglise avec le bon grain.

tiores. Quod si ita erit, propterea præcessisse dicenda est ejus alligatio, ut et ligati et soluti exspoliatio sequeretur : quoniam de hac re dictum est, *Quis intrabit in domum* [illegible]

[illegible]

[illegible] messores illi, quæ permisit cum tritico simul crescere usque ad messem : quod exponens ait, *Messis est finis sæculi : messores autem Angeli sunt. Sicut ergo colliguntur zizania, et igni comburuntur ; sic erit in consummatione sæculi : mittet Filius hominis Angelos suos, et colligent de regno ejus omnia scandala.* Numquid de regno illo, ubi nulla sunt scandala? De isto ergo regno ejus, quod est hic Ecclesia, colligentur. Item dicit, *Qui solverit unum de mandatis istis minimis, et docuerit sic homines,* [illegible] *et sic docuerit, magnus vocabitur in regno cœlorum.* [illegible] Ecclesia est qualis nunc est [illegible] Ecclesia est qualis tunc erit [illegible] in ea non erit. Ergo Ecclesia et nunc est regnum Christi, regnumque cœlorum. Regnant itaque cum illo etiam nunc sancti ejus, aliter quidem, quam tunc regnabunt : nec tamen cum illo regnant zizania, quamvis in E-

Ceux-là seuls règnent avec lui, qui font ce que dit l'Apôtre : « Si vous êtes ressuscités avec Jésus-« Christ, goûtez les choses du ciel où Jésus-Christ « est assis à la droite de Dieu ; cherchez les choses « du ciel, et non celles de la terre. » Il dit d'eux encore, que leur conversation est dans le ciel. Enfin, ceux-là règnent avec lui, qui sont tellement dans son royaume, qu'ils sont eux-mêmes son royaume. Or, comment ceux-là sont-ils le royaume de Jésus-Christ, qui, bien qu'ils y soient jusqu'à la fin du monde et des scandales, y cherchent leurs intérêts, et non pas ceux de Jésus-Christ?

Voici comment l'Apocalypse parle de ce royaume, où l'on a encore des ennemis à combattre ou à retenir dans leur devoir, jusqu'à ce qu'on arrive dans le royaume paisible où l'on régnera sans trouble et sans traverses. Voici comme il s'explique sur cette première résurrection qui se fait maintenant. Après avoir dit que le diable demeure lié pendant mille ans, et qu'ensuite il doit être délié pour un peu de temps, aussitôt, reprenant ce que l'Église fait pendant ces mille ans, ou ce qui se passe dans l'Église : « Et je vis des « trônes, et des hommes assis sur ces trônes; et on « leur donna le pouvoir de juger. » Il ne faut pas s'imaginer que ceci soit dit du dernier jugement, mais des trônes des chefs, et des chefs mêmes qui gouvernent maintenant l'Église. Quant au pouvoir de juger qui leur est donné, il semble qu'on ne le puisse mieux entendre que de celui-ci : « Ce « que vous lierez sur la terre sera lié au ciel, et ce « que vous délierez sur la terre sera délié au ciel : « d'où vient cette parole de l'Apôtre : Qu'ai-je « affaire de juger ceux qui sont hors de l'É-« glise? Mais n'est-ce pas à vous à juger ceux qui « sont dans l'Église? Et les âmes, dit saint Jean, « de ceux qui ont été mis à mort pour avoir rendu « témoignage à Jésus » (il faut sous-entendre ce qu'il dit ensuite), « ont régné mille ans avec Jé-« sus, » c'est-à-dire, les âmes des martyrs encore séparées de leurs corps. En effet, les âmes des justes trépassés ne sont point séparées de l'Église, qui maintenant même est le royaume de Jésus-Christ : autrement on n'en ferait point mémoire à l'autel dans la communion du corps de Jésus-Christ, et il ne servirait de rien dans le danger de recourir à son baptême, pour ne pas sortir du monde sans l'avoir reçu; ni à la réconciliation, lorsqu'on a été séparé de ce même corps par la pénitence ou par sa mauvaise vie. Pourquoi pratique-t-on ces choses, sinon parce que les fidèles, tout morts qu'ils sont, ne laissent pas d'être membres de l'Église? Dès lors leurs âmes, quoique séparées de leurs corps, règnent déjà avec Jésus-Christ pendant ces mille ans : d'où vient qu'on lit, dans le même livre de l'Apocalypse : « Bienheureux sont les morts qui meurent dans le « Seigneur ! L'Esprit leur dit déjà qu'ils se repo-« sent de leurs travaux ; car leurs œuvres les « suivent. » L'Église commence donc par régner ici avec Jésus-Christ dans les vivants et dans les morts; car, comme dit l'Apôtre, « Jésus-Christ « est mort, afin d'avoir empire sur les vivants et « sur les morts. » Mais saint Jean ne fait mention que des âmes des martyrs, parce que ceux-là règnent principalement avec Jésus-Christ après leur mort, qui ont combattu jusqu'à la mort pour

clesia cum tritico crescant. Regnant enim cum illo qui faciunt quod Apostolus ait, *Si resurrexistis cum Christo, quæ sursum sunt sapite, ubi Christus est in dextera Dei sedens : quæ sursum sunt quærite, non quæ super terram.* De qualibus item dicit, quod eorum conversatio sit in cœlis. Postremo regnant cum illo, qui eo modo sunt in regno ejus, ut sint etiam ipsi regnum ejus. Quomodo autem sunt regnum Christi, qui, ut alia taceam, quamvis ibi sint donec colligantur in fine sæculi de regno ejus omnia scandala, tamen illic sua quærunt, non quæ Jesu Christi?

De hoc ergo regno militiæ, in quo adhuc cum hoste confligitur, et aliquando repugnatur repugnantibus vitiis, aliquando cedentibus imperatur, donec veniatur ad illud pacatissimum regnum, ubi sine hoste regnabitur, et de hac prima resurrectione quæ nunc est, liber iste sic loquitur. Cum enim dixisset, alligari diabolum mille annis, et postea solvi brevi tempore; mox recapitulando quid in istis mille annis agat Ecclesia vel agatur in ea, *Et vidi*, inquit, *sedes et sedentes super eas, et judicium datum est.* Non hoc putandum est de ultimo judicio dici : sed sedes præpositorum, et ipsi præpositi intelligendi sunt, per quos Ecclesia nunc gubernatur. Judicium autem datum nullum melius accipiendum videtur, quam id quod dictum est, *Quæ ligaveritis in terra, ligata erunt et in cœlo; et quæ solveritis in terra, soluta erunt et in cœlo.* Unde Apostolus, *Quid enim mihi est*, inquit, *de his qui foris sunt judicare? nonne de his qui intus sunt vos judicatis? Et animæ*, inquit, *occisorum propter testimonium Jesu, et propter verbum Dei :* subauditur quod postea dicturus est, *regnaverunt cum Jesu mille annis*, animæ scilicet martyrum nondum sibi corporibus suis redditis. Neque enim piorum animæ mortuorum separantur ab Ecclesia, quæ nunc etiam est regnum Christi. Alioquin nec ad altare Dei fieret eorum memoria in communicatione corporis Christi; nec aliquid prodesset ad ejus in periculis Baptismum currere, ne sine illo finiatur hæc vita; nec ad reconciliationem, si forte per pœnitentiam malamve conscientiam quisque ab eodem corpore separatus est. Cur enim fiunt ista, nisi quia fideles, etiam defuncti, membra ejus sunt? Quamvis ergo cum suis corporibus nondum, jam tamen eorum animæ regnant cum illo, dum isti mille anni decurrunt. Unde in hoc eodem libro et alibi legitur : *Beati mortui, qui in Domino moriuntur, amodo et jam dicit Spiritus, ut requiescant a laboribus suis; nam opera eorum sequuntur illos.* Regnat itaque cum Christo nunc primum Ecclesia in vivis et mortuis. *Propterea* enim, sicut dicit Apostolus, *mortuus est Christus, ut et vivorum et mortuorum dominetur.* Sed ideo tantummodo martyrum animas commemoravit, quia ipsi præcipue regnant mortui, qui usque ad mortem pro veritate certaverunt. Sed a parte totum

la vérité : ce qui n'empêche pas qu'en prenant la partie pour le tout, nous n'entendions que les autres morts appartiennent aussi à l'Église, qui est le royaume de Jésus-Christ.

Quant à ce qui suit, « Et tous ceux qui n'ont « point adoré la bête ni son image, ni reçu son « caractère sur leur front ou dans leur main, » il faut l'entendre des vivants et des morts. Pour cette bête, quoique cela demande un plus grand examen, on peut fort bien l'expliquer de la cité impie, et du peuple infidèle contraire au peuple fidèle et à la cité de Dieu. A l'égard de son image, je la prends pour le déguisement de ceux qui, faisant profession de la foi, vivent comme des infidèles. Ils feignent d'être ce qu'ils ne sont pas, et ne sont chrétiens que de nom. En effet, non-seulement les ennemis déclarés de Jésus-Christ et de sa cité glorieuse appartiennent à la bête, mais encore l'ivraie qui doit être ôtée à la fin du monde de son royaume, qui est l'Église. Et qui sont ceux qui n'adorent la bête ni son image, si-non ceux qui font ce que dit l'Apôtre, et qui ne sont point attachés à un même joug avec les infidèles? Ils n'adorent point, c'est-à-dire, ils ne consentent point, ils ne se soumettent point, ni ne reçoivent le caractère, c'est-à-dire le sceau du crime, ni sur le front par leur profession, ni dans la main par leurs actions. Ceux qui sont exempts de cette profanation, soit qu'ils vivent encore dans cette chair mortelle ou qu'ils soient morts, règnent dès maintenant avec Jésus-Christ d'une manière convenable à tout ce temps désigné par mille ans.

« Les autres, dit saint Jean, n'ont point vécu. « Car c'est maintenant le temps que les morts en-« tendront la voix du Fils de Dieu, et que ceux « qui l'entendront vivront ; mais, pour les autres, « ils ne vivront point. » Et quant à ce qu'il ajoute, « Jusqu'à ce que mille ans soient accom-« plis, » il faut entendre par là qu'ils n'ont point vécu pendant le temps où ils devaient vivre, « en passant de la mort à la vie. » Ainsi, quand le temps de la résurrection des corps sera arrivé, ils ne sortiront point de leurs tombeaux pour vivre, mais pour être jugés et condamnés; ce qui constitue la seconde mort. Jusqu'à ce que les mille ans soient accomplis, quiconque pendant tout ce temps où se fait la première résurrection n'aura point vécu, c'est-à-dire, n'aura point entendu la voix du Fils de Dieu, ni passé de la mort à la vie, passera infailliblement à la seconde mort avec son corps dans la seconde résurrection, qui est celle des corps. Saint Jean ajoute : « Voilà la première résurrection. Heu-« reux et saint est celui qui y participe! » Or, celui-là seul y a part qui non-seulement ressuscite en sortant du péché, mais encore persévère en cet état de résurrection. « La seconde mort, « poursuit-il, n'a point de pouvoir sur ceux-là; » mais elle en a sur les autres, dont il a dit auparavant : « Les autres n'ont pas vécu, jusqu'à ce « que mille ans soient accomplis. » Encore que, dans cet espace qu'il nomme mille ans, ils aient vécu de la vie du corps, ils n'ont pas vécu de celle de l'âme en ressuscitant et sortant de la mort du péché, afin d'avoir part à la première

etiam cæteros mortuos intelligimus pertinentes ad Ecclesiam, quod est regnum Christi.

Quod vero sequitur, *Et si qui non adoraverunt bestiam, nec imaginem ejus, nec acceperunt inscriptionem in fronte, aut in manu sua :* simul de vivis ac mortuis debemus accipere. Quæ sit porro ista bestia, quamvis sit diligentius inquirendum, non tamen abhorret a fide recta, ut ipsa impia civitas intelligatur, et populus infidelium contrarius populo fideli et civitati Dei. Imago vero ejus simulatio ejus mihi videtur, in eis videlicet hominibus, qui velut fidem profitentur, et infideliter vivunt. Fingunt enim se esse quod non sunt, vocanturque non veraci effigie, sed fallaci imagine Christiani. Ad eamdem namque bestiam pertinent non solum aperte inimici nominis Christi et ejus gloriosissimæ civitatis, sed etiam zizania, quæ de regno ejus, quod est Ecclesia, in fine sæculi colligenda sunt. Et qui sunt qui non adorant bestiam nec imaginem ejus, nisi qui faciunt quod ait Apostolus, *Ne sitis jugum ducentes cum infidelibus?* Non adorant enim, id est, non consentiunt, non subjiciuntur : neque accipiunt inscriptionem, notam scilicet criminis, in fronte, propter professionem; in manu, propter operationem. Ab his igitur malis alieni, sive adhuc in ista mortali carne viventes, sive defuncti, regnant cum Christo jam nunc, quodam modo huic tempori congruo, per totum hoc intervallum, quod numero mille significatur annorum.

Reliqui eorum, inquit, *non vixerunt*. Hora enim nunc est, cum mortui audient vocem Filii Dei; et qui audierint, vivent : reliqui vero eorum non vivent. Quod vero subdidit, *donec finiantur mille anni*; intelligendum est, quod eo tempore non vixerunt, quo vivere debuerunt, ad vitam scilicet de morte transeundo. Et ideo cum dies venerit, quo fiat et corporum resurrectio, non ad vitam de monumentis procedent, sed ad judicium; ad damnationem scilicet, quæ secunda mors dicitur. Donec enim finiantur mille anni, quicumque non vixerit, id est, isto toto tempore quo agitur prima resurrectio, non audierit vocem Filii Dei, et ad vitam de morte transierit; profecto in secunda resurrectione, quæ carnis est, in mortem secundam cum ipsa carne transibit. Sequitur enim, et dicit, *Hæc resurrectio prima est. Beatus et sanctus qui habet in hac prima resurrectione partem*, id est, particeps ejus est. Ipse est autem particeps ejus, qui non solum a morte, quæ in peccatis est, reviviscit, verum etiam in eo quod revixerit, permanebit. *In istis*, inquit, *secunda mors non habet potestatem*. Habet ergo in reliquis, de quibus superius ait, *Reliqui eorum non vixerunt, donec finiantur mille anni :* quoniam isto toto temporis intervallo, quod mille annos vocat, quantumcumque in eoquisque eorum vixit in corpore, non revixit a morte, in qua eum tenebat impietas, ut sic reviviscendo primæ resurrectionis particeps fieret, atque in eo potestatem secunda mors non haberet.

résurrection, et que la seconde mort n'ait point de pouvoir sur eux.

CHAPITRE X.

Contre ceux qui croient que la résurrection ne regarde que les corps.

Il en est qui croient qu'on ne peut appeler résurrection que celle des corps; et ainsi ils soutiennent que cette première résurrection, dont parle saint Jean, doit s'entendre aussi de celle-là. Il n'appartient, disent-ils, de se relever qu'à ce qui tombe; or les corps tombent en mourant, d'où vient qu'on les appelle des cadavres; donc ce ne sont pas les âmes qui ressuscitent, mais les corps. Mais que répondront-ils à l'Apôtre, qui admet aussi une résurrection de l'âme? Ceux-là étaient ressuscités selon l'homme intérieur, et non pas selon l'extérieur, à qui il dit : « Si vous « êtes ressuscités avec Jésus-Christ, ne goûtez « plus que les choses du ciel. » C'est ce qu'il exprime ailleurs en d'autres paroles : « Afin, dit- « il, que comme Jésus-Christ est ressuscité des « morts par la gloire du Père, nous marchions « aussi dans une vie nouvelle. » De là vient encore ce mot : « Levez-vous, vous qui dormez; « et ressuscitez des morts, et Jésus-Christ vous « éclairera. » Et quant à ce qu'ils disent, qu'il n'appartient qu'aux corps de tomber, que n'écoutent-ils ces paroles : « Ne vous éloignez point « de lui, de peur que vous ne tombiez ; » et : « S'il « tombe ou s'il demeure debout, c'est pour son « maître; » et encore : « Que celui qui se croit « debout prenne garde de tomber. » Assurément cette chute s'entend de l'âme et non pas du corps. Si donc c'est à ce qui tombe à ressusciter, et que les âmes tombent aussi, il faut avouer qu'elles ressuscitent. Quant à ce que saint Jean, après avoir dit que la seconde mort n'a point de pouvoir sur ceux-là, ajoute, « Mais ils seront prê- « tres de Dieu et de Jésus-Christ, et ils régneront « avec lui mille ans, » il ne faut pas entendre cela des seuls évêques ou des seuls prêtres, mais de tous les fidèles, qu'il nomme ainsi parce qu'ils sont tous membres d'un seul pontife; comme on les appelle tous chrétiens, à cause du chrême mystique auquel ils ont tous part. Aussi, est-ce d'eux que l'apôtre saint Pierre a dit : « Le peuple « saint et le sacerdoce royal. » Au reste, saint Jean déclare, bien qu'en peu de mots et comme en passant, que Jésus-Christ est Dieu, lorsqu'il appelle les chrétiens *les prêtres de Jésus-Christ*, c'est-à-dire, du Père et du Fils; quoique, de même que Jésus-Christ est fils de l'homme, à cause de la forme d'esclave qu'il a prise, il a aussi été fait prêtre pour toujours, selon l'ordre de Melchisédech, ainsi que nous l'avons dit plusieurs fois dans cet ouvrage.

CHAPITRE XI.

De Gog et Magog, que le diable suscitera contre l'Église à la fin des siècles.

« Et quand les mille ans seront révolus, Satan « sera délivré de sa prison, et il sortira pour sé- « duire les nations qui sont aux quatre coins du « monde, Gog et Magog; et il les portera à faire « la guerre, et leur nombre égalera le sable de « la mer. » Il les séduira donc alors, pour les attirer à cette guerre; car auparavant il les sédui-

CAPUT X.

Quid respondendum sit eis, qui putant resurrectionem ad sola corpora, non etiam ad animas pertinere.

Sunt qui putant resurrectionem dici non posse nisi corporum : ideoque istam quoque in corporibus primam futuram esse contendunt. Quorum enim est, inquiunt, cadere, eorum est resurgere : cadunt autem corpora moriendo : nam et a cadendo cadavera nuncupantur. Non ergo animarum, inquiunt, resurrectio potest esse, sed corporum. Sed quid contra Apostolum dicunt, qui eam resurrectionem appellat? Nam secundum interiorem, non secundum exteriorem hominem utique resurrexerant, quibus ait, *Si resurrexistis cum Christo, quæ sursum sunt sapite.* Quem sensum verbis aliis alibi posuit, dicens, *Ut quemadmodum Christus a mortuis resurrexit per gloriam Patris, sic et nos in novitate vitæ ambulemus.* Hinc est et illud, *Surge, qui dormis, et exsurge a mortuis, et illuminabit te Christus.* Quod autem dicunt, non posse resurgere, nisi qui cadunt; et ideo putant resurrectionem ad corpora, non ad animas pertinere, quia corporum est cadere : cur non audiunt, *Non recedatis ab illo, ne cadatis;* et, *Suo domino stat aut cadit;* et, *Qui putat se stare, videat ne cadat?* Puto enim quod in anima, non in corpore casus iste cavendus est. Si igitur cadentium est resurrectio, cadunt autem et animæ; profecto et animas resurgere confitendum est. Quod autem cum dixisset, *In istis secunda mors non habet potestatem :* adjunxit atque ait, *Sed erunt sacerdotes Dei et Christi, et regnabunt cum eo mille annis :* non utique de solis episcopis et presbyteris dictum est, qui proprie jam vocantur in Ecclesia sacerdotes : sed sicut omnes Christianos dicimus propter mysticum chrisma, sic omnes sacerdotes, quoniam membra sunt unius sacerdotis. De quibus apostolus Petrus, *Plebs*, inquit, *sancta, regale sacerdotium.* Sane, licet breviter atque transeunter, insinuavit Deum esse Christum, dicendo, *Sacerdotes Dei et Christi*, hoc est, Patris et Filii; quamvis propter formam servi, sicut filius hominis, ita etiam sacerdos Christus effectus sit in æternum, secundum ordinem Melchisedech. De qua re in hoc opere non semel diximus.

CAPUT XI.

De Gog et Magog, quos ad persequendam Ecclesiam Dei, solutus prope finem sæculi diabolus incitabit.

Et cum finiti fuerint, inquit, *mille anni, solvetur satanas de custodia sua, et exibit ad seducendas nationes, quæ sunt in quatuor angulis terræ, Gog et Magog, et trahet eos in bellum, quorum numerus est ut arena maris.* Ad hoc ergo tunc seducet, ut in hoc bellum trahat. Nam et antea modis quibus poterat, per

sait aussi de toutes les manières qu'il pouvait par une infinité de maux. Mais alors *il sortira*, c'est-à-dire qu'il fera éclater sa haine et persécutera ouvertement. Cette persécution sera la dernière que l'Église souffrira par toute la terre, c'est-à-dire que toute la cité de Dieu sera persécutée par toute la cité des impies. Il ne faut pas entendre par Gog et par Magog des peuples barbares d'une certaine contrée du monde, comme quelques-uns qui pensent que ce sont les Gètes ou les Massagètes, à cause des premières lettres de ces noms. En effet, l'Écriture marque clairement qu'ils seront répandus par tout l'univers, quand elle dit : « Les nations qui sont aux quatre coins « de la terre; » et elle ajoute que c'est Gog et Magog. Or, nous avons appris que Gog signifie *toit*, et Magog, *du toit;* comme qui dirait, *la maison et celui qui en sort*. Ces nations sont, comme nous disions un peu plus haut, l'abîme où le diable est enfermé, et c'est lui-même qui en sort : de sorte qu'elles sont *la maison*, et lui *celui qui sort de la maison*. Ou bien, si nous entendons ces deux mots des nations, elles sont la maison, parce que le diable y est enfermé maintenant et comme à couvert; et elles sortiront de la maison, lorsqu'elles feront éclater la haine qu'elles couvent. Quant à ce qu'il dit, « Et ils se « répandirent sur la terre, et environnèrent le « camp des saints et la cité bien-aimée, » il ne faut pas entendre cela comme s'ils étaient venus ou devaient venir en un lieu particulier et déterminé, puisque le camp des saints et la cité bien-aimée n'est autre chose que l'Église, qui sera répandue par toute la terre. C'est là qu'elle sera assiégée et pressée par ses ennemis, qui exciteront contre elle une cruelle persécution, et mettront en usage tout ce qu'ils auront de rage et de malice, sans pouvoir triompher de son courage; ce qui est marqué par le mot *camp*.

CHAPITRE XII.

Du feu que saint Jean vit descendre du ciel et consumer les ennemis de l'Église.

Saint Jean ajoute : « Et un feu descendit du « ciel, qui les dévora. » Il ne faut pas entendre cela du dernier supplice où on les précipitera, avec ces paroles : « Retirez-vous de moi, mau-« dits, et allez au feu éternel; » puisque alors ils seront envoyés dans le feu, et le feu ne tombera pas du ciel sur eux. Or, par le ciel, on peut fort bien entendre ici la fermeté des saints, qui les empêchera de succomber sous la violence de leurs persécuteurs. Le firmament est le ciel; et c'est par cette fermeté que les méchants seront tourmentés d'un zèle ardent, en voyant qu'ils ne peuvent attirer les saints de Jésus-Christ au parti de l'Antechrist. Voilà le feu qui les dévorera; et ce feu *vient de Dieu*, parce que c'est sa grâce qui rend les saints invincibles, ce qui tourmentera extrêmement leurs ennemis. De même qu'il y a un bon zèle, comme celui dont parle le Psalmiste quand il dit, « Le zèle de votre maison me dé-« vore, » il y en a aussi un mauvais, ainsi que le dit l'Écriture : « Le zèle s'est emparé d'une

mala multa et varia seducebat. *Exibit* autem dictum est, in apertam persecutionem de latebris erumpet odiorum. Hæc enim erit novissima persecutio, novissimo imminente judicio, quam sancta Ecclesia toto terrarum orbe patietur, universa scilicet civitas Christi ab universa diaboli civitate, quantacumque erit utraque super terram. Gentes quippe istæ, quas appellat Gog et Magog, non sic sunt accipiendæ, tanquam sint aliqui in aliqua parte terrarum barbari constituti, sive quos quidam suspicantur Getas et Massagetas, propter litteras horum nominum primas, sive aliquos alios alienigenas, et a Romano jure sejunctos. Toto namque orbe terrarum significati sunt isti esse, cum dictum est, *Nationes quæ sunt in quatuor angulis terræ* : easque subjecit esse *Gog et Magog*. Quorum interpretationem nominum esse comperimus Gog tectum, Magog de tecto : tanquam domus, et ipse qui procedit de domo. Gentes igitur sunt, in quibus diabolum velut in abysso superius intelligebamus inclusum; et ipse de illis quodammodo sese efferens et procedens : ut illæ sint tectum, ipse de tecto. Si autem utrumque referamus ad gentes, non unum horum ad illas, alterum ad diabolum : et tectum ipsæ sunt, quia in eis nunc includitur et quodammodo tegitur inimicus antiquus; et de tecto ipsæ erunt, quando in apertum odium de operto erupturæ sunt. Quod vero ait, *Et ascenderunt super terræ latitudinem, et cinxerunt castra sanctorum et dilectam civitatem :* non utique ad unum locum venisse, vel venturi esse significati sunt, quasi aliquo uno loco futura sint castra sanctorum et dilecta civitas; cum hæc non sit nisi Christi Ecclesia toto terrarum orbe diffusa : ac per hoc ubicumque tunc erit, quæ in omnibus gentibus erit, quod significatum est nomine latitudinis terræ, ibi erunt castra sanctorum, ibi erit dilecta Deo civitas ejus; ibi ab omnibus inimicis suis, quia et ipsi in omnibus gentibus cum illa erunt, persecutionis illius immanitate cingetur, hoc est, in angustias tribulationis arctabitur, urgebitur, concludetur; nec militiam suam deseret, quæ vocabulo est appellata castrorum.

CAPUT XII.

An ad ultimum supplicium pertineat impiorum, quod descendisse ignis de cœlo, et eosdem comedisse memoratur.

Quod vero ait, *Et descendit ignis de cœlo, et comedit eos :* non extremum putandum est id esse supplicium, quod erit, cum dicetur, *Discedite a me, maledicti, in ignem æternum*. Tunc quippe in ignem mittentur ipsi, non ignis de cœlo veniet super ipsos. Hic autem bene intelligitur *ignis de cœlo*, de ipsa firmitate sanctorum, qua non cessuri sunt sævientibus, ut eorum faciant voluntatem. Firmamentum est enim cœlum, cujus firmitate illi cruciabuntur ardentissimo zelo; quoniam non poterunt attrahere in partes Antichristi sanctos Christi. Et ipse erit ignis qui comedet eos, et hoc *a Deo :* quia Dei munere insuperabiles fiunt sancti, unde excruciantur inimici. Sicut enim in bono positum est, *Zelus domus tuæ comedit me*; ita e contrario, *Zelus occupavit plebem ineruditam, et nunc ignis contrarios comedet. Et nunc*

« populace ignorante; et c'est là le feu qui con« sumera alors les méchants, » et non celui du dernier jugement. Que si saint Jean a entendu par ce feu la plaie qui frappera les persécuteurs de l'Église à la venue de Jésus-Christ, lorsqu'il tuera l'Antechrist du souffle de sa bouche, ce ne sera pas non plus le dernier supplice des impies, mais bien celui qu'ils doivent souffrir après la résurrection des corps.

CHAPITRE XIII.

Le temps de la persécution de l'Antechrist doit être compris dans les mille ans.

Cette dernière persécution de l'Antechrist doit durer trois ans et demi, selon l'Apocalypse et le prophète Daniel. Bien que ce temps soit court, on a raison de demander s'il sera compris ou non dans les mille ans de la captivité du diable et du règne des saints. S'il y est compris, le règne des saints s'étendra au delà de la captivité du diable; et ils régneront avec leur roi, lors même que le diable sera délié, et qu'il les persécutera de tout son pouvoir. Comment donc l'Écriture détermine-t-elle le règne des saints et la captivité du diable par le même espace de mille ans, si le diable doit être délié trois ans et demi avant que les saints cessent de régner ici-bas avec Jésus-Christ? D'un autre côté, si nous disons que les trois ans et demi ne sont point compris dans les mille ans, afin que le règne des saints cesse avec la captivité du diable, ce qui semble être le sens le plus naturel des paroles de l'Apocalypse, nous serons obligés d'avouer que les saints ne régneront point avec Jésus-Christ pendant cette persécution. Mais qui oserait dire que ses membres ne régneront pas avec lui, lorsqu'ils lui seront le plus étroitement unis; et lorsque la gloire des combattants sera d'autant plus grande, et leur couronne plus éclatante, que le combat sera plus rude et plus opiniâtre? Ou, si l'on prétend qu'on ne peut pas dire qu'ils régneront alors à cause des maux qu'ils souffriront, il faudra dire aussi que pendant les mille ans même tous les saints qui ont souffert ne régnaient pas avec Jésus-Christ au temps de leurs souffrances, et qu'ainsi ceux qui ont été égorgés pour avoir rendu témoignage à Jésus, et pour la parole de Dieu, dont l'auteur de l'Apocalypse dit qu'il vit les âmes, ne régnaient pas avec ce Sauveur quand ils souffraient persécution, et qu'ils n'étaient pas son royaume quand il le possédait d'une manière si excellente. Or, il n'y a rien de plus faux ni de plus absurde que cela. Mais au moins l'on ne peut pas nier que les âmes des martyrs ne règnent pendant les mille ans avec Jésus-Christ, et qu'elles ne règnent même après avec lui lorsque le diable sera délié. Il faut dire aussi par conséquent qu'après les mille ans les saints ré-

utique, excepto scilicet ultimi illius igne judicii. Aut si eam plagam, qua percutiendi sunt Ecclesiæ persecutores, veniente jam Christo, quos viventes inveniet super terram, quando interficiet Antichristum spiritu oris sui, ignem appellavit descendentem de cœlo, eosque comedentem, neque hoc ultimum supplicium erit impiorum, sed illud quod facta corporum resurrectione passuri sunt.

CAPUT XIII.

An tempus persecutinois Antichristi mille annis annumerandum sit.

Hæc persecutio novissima, quæ futura est ab Antichristo (sicut jam diximus, quia et in hoc libro superius, et apud Danielem prophetam positum est), tribus annis et sex mensibus erit. Quod tempus, quamvis exiguum, utrum ad mille annos pertineat, quibus et diabolum ligatum dicit, et sanctos regnare cum Christo; an eisdem annis hoc parvum spatium superaddatur, atque sit extra, merito ambigitur. Quia si dixerimus ad eosdem annos hoc pertinere, non tanto tempore, sed prolixiore cum Christo regnum sanctorum reperietur extendi, quam diabolus alliga i. Profecto enim sancti cum suo Rege etiam in ipsa præcipue persecutione regnabunt mala tanta vincentes, quando jam diabolus non erit alligatus, ut eos persequi omnibus viribus possit. Quomodo ergo ista Scriptura eisdem mille annis utrumque determinat, diaboli scilicet alligationem, regnumque sanctorum; cum trium annorum et sex mensium intervallo prius desinat alligatio diaboli, quam regnum sanctorum in his mille annis cum Christo? Si autem dixerimus parvum persecutionis hujus hoc spatium non computandum in mille annis, sed eis impletis potius adjiciendum; ut propriè possit intelligi, quod cum dixisset, *Sacerdotes Dei et Christi regnabunt cum eo mille annis*, adjecit, *Et cum finiti fuerint mille anni, solvetur satanas de custodia sua;* isto enim modo et regnum sanctorum et vinculum diaboli simul cessatura esse significat, ut deinde persecutionis illius tempus nec ad sanctorum regnum, nec ad custodiam satanæ, quorum utrumque in mille annis est, pertinere, sed superadditum et extra computandum esse credatur: cogemur fateri sanctos in illa persecutione regnaturos non esse cum Christo. Sed quis audeat dicere, tunc cum illo non regnatura sua membra, quando ei maxime atque fortissime cohærebunt, et quo tempore quanto erit acrior impetus belli, tanto major gloria non cedendi, tanto densior corona martyrii? Aut si propter tribulationes, quas passuri sunt, non dicendi sunt regnaturi; consequens erit, ut etiam superioribus diebus in eisdem mille annis quicumque tribulabantur sanctorum, eo ipso tempore tribulationis suæ Christo non regnasse dicantur: ac per hoc et illi, quorum animas auctor libri hujus vidisse se scribit occisorum propter testimonium Jesu et propter verbum Dei, non regnabant cum Christo quando patiebantur persecutionem; et ipsi regnum Christi non erant, quos Christus excellentius possidebat. Absurdissimum id quidem et omni modo aversandum. Sed certe animæ victrices gloriosissimorum martyrum, omnibus doloribus ac laboribus superatis atque finitis, posteaquam mortalia membra posuerunt, cum Christo utique regnaverunt et regnant, donec finiantur mille anni, ut postea receptis etiam corporibus jam immortalibus regnent. Proinde tribus illis annis atque dimidio, animæ occisorum pro ejus martyrio, et quæ antea de corporibus exierunt, et quæ ipsa novissima persecutione sunt exituræ, regnabunt cum illo, donec finiatur mortale sæculum, et ad illud regnum,

gneront encore avec le Sauveur, et qu'ainsi leur règne s'étendra de ces trois ans et demi au delà de la captivité du diable. Lors donc que saint Jean dit, « Les prêtres de Dieu et de Jésus-Christ « régneront avec lui pendant mille ans; et, les « mille ans finis, Satan sera délivré de sa pri- « son, » il faut entendre que les mille ans ne finiront pas le règne des saints, mais seulement la captivité du diable; ou au moins que, comme trois ans et demi sont peu considérables sur tout le temps qui est marqué par mille ans, l'Écriture ne s'est pas mise en peine de les y comprendre; comme nous avons vu ci-dessus au seizième livre de cet ouvrage, touchant les quatre cents ans qu'il nomme ainsi pour faire le compte rond, quoiqu'il y en eût un peu davantage; ce qui lui est assez ordinaire, si l'on y veut prendre garde.

CHAPITRE XIV.

De la damnation du diable et des siens; et récapitulation de ce qui a été dit sur la résurrection de la chair et le jugement dernier.

Après avoir parlé de la dernière persécution, saint Jean résume en peu de mots tout ce que le diable doit souffrir au dernier jugement, avec la cité dont il est le prince: « Et le diable, dit-il, qui « les séduisait, fut jeté dans un étang de feu et de « soufre, où la bête et le faux prophète seront « tourmentés jour et nuit dans les siècles des siè- « cles. » Nous avons dit plus haut que par la bête on peut fort bien entendre la cité impie; et quant à son faux prophète, c'est ou l'Antechrist, ou cette image, et, en d'autres termes, ce fantôme dont nous avons parlé au même endroit. L'Apôtre revient ensuite au dernier jugement qui se fera à la seconde résurrection des morts, c'est-à-dire celle des corps, et déclare comment il lui a été révélé: « Je vis, dit-il, un grand trône blanc, et celui « qui était assis dessus, devant qui le ciel et la « terre s'enfuirent et disparurent. » Il ne dit pas: Je vis un grand trône blanc, et celui qui était assis dessus, et le ciel et la terre s'enfuirent devant lui, parce que cela n'arriva pas alors, c'est-à-dire, avant qu'on eût jugé les vivants et les morts; mais il dit qu'il vit assis sur le trône celui devant qui le ciel et la terre s'enfuirent, mais dans la suite. Lorsque le jugement sera achevé, ce ciel et cette terre cesseront en effet d'exister; et il y aura un ciel nouveau et une terre nouvelle. Ce monde passera, non par destruction, mais par changement; ce qui a fait dire à l'Apôtre: « La figure de ce monde passe; « c'est pourquoi je désire que vous viviez sans soin « et sans souci de ce monde. » C'est donc la figure qui passe, et non la nature. Saint Jean, après avoir dit qu'il vit celui qui était assis sur le trône, devant qui s'enfuient le ciel et la terre, ce qui n'arrivera qu'après, ajoute: « Je vis aussi les « morts, grands et petits; et des livres furent « ouverts: et un autre livre fut ouvert, qui est « le livre de la vie de chacun, et les morts furent « jugés sur ce qui était écrit dans ces livres, « chacun selon leurs œuvres. » Il dit que des li-

ubi mors non erit, transeatur. Quocirca cum Christo regnantium sanctorum plures anni erunt, quam vinculi diaboli et custodiæ: quia illi cum suo rege Dei Filio, jam diabolo non ligato etiam per tres illos annos ac semissem, regnabunt. Remanet igitur, ut cum audimus, *Sacerdotes Dei et Christi regnabunt cum illo mille annis; et cum finiti fuerint mille anni, solvetur satanas de custodia sua*; aut non regni hujus sanctorum intelligamus annos mille finiri, sed vinculi diaboli atque custodiæ; ut annos mille, id est, annos omnes suos, quæque pars habeat diversis ac propriis prolixitatibus finiendos, ampliore sanctorum regno, breviore diaboli vinculo: aut certe, quoniam trium annorum et sex mensium brevissimum spatium est, computari noluisse credatur, sive quod minus satanæ vinculum, sive quod amplius videtur regnum habere sanctorum: sicut de quadringentis annis in sexto decimo hujus operis volumine disputavi; quoniam plus aliquid erant, et tamen quadringenti sunt nuncupati: et talia sæpe reperiuntur in Litteris sacris, si quis advertat.

CAPUT XIV.

De damnatione diaboli cum suis, et per recapitulationem de resurrectione corporea omnium mortuorum, et de judicio ultimæ retributionis.

Post hanc autem commemorationem novissimæ persecutionis, breviter complectitur totum, quod ultimo jam judicio diabolus, et cum suo principe civitas inimica passura est. Dicit enim: *Et diabolus qui seducebat eos, missus est in stagnum ignis et sulphuris, quo bestia et pseudopropheta; et cruciabuntur die ac nocte in sæcula sæculorum.* Bestiam bene intelligi ipsam impiam civitatem, supra jam diximus. Pseudo vero propheta ejus aut Antichristus est, aut imago illa, id est figmentum de quo ibi locuti sumus. Post hæc ipsum novissimum judicium, quod erit in secunda resurrectione mortuorum, quæ corporum est, recapitulando narrans, quomodo fuerit sibi revelatum, *Et vidi*, inquit, *thronum magnum et candidum et sedentem super eum, cujus a facie fugit cœlum et terra, et locus eorum inventus non est.* Non ait, Vidi thronum magnum et candidum et sedentem super eum, et ab ejus facie fugit cœlum et terra; quoniam non tunc factum est, id est, antequam esset de vivis et mortuis judicatum: sed eum se vidisse dixit in throno sedentem, a cujus facie fugit cœlum et terra; sed postea. Peracto quippe judicio tunc esse desinet hoc cœlum et hæc terra, quando incipiet esse cœlum novum et terra nova. Mutatione namque rerum, non omni modo interitu transibit hic mundus. Unde et Apostolus ait, *Prœterit enim figura hujus mundi, volo vos sine sollicitudine esse.* Figura ergo præterit, non natura. Cum ergo se Joannes vidisse dixisset sedentem super thronum, a cujus facie, quod postea futurum est, fugit cœlum et terra: *Et vidi*, inquit, *mortuos magnos et pusillos; et aperti sunt libri; et alius liber apertus est, qui est vitæ uniuscujusque; et judicati sunt mortui ex ipsis scripturis librorum secundum facta sua.* Libros dixit esse apertos, et librum: sed librum cujusmodi non tacuit; *qui est*, inquit, *vitæ*

vres furent ouverts, et un autre, qui est le livre de la vie de chacun. Or ces premiers livres sont l'Ancien et le Nouveau Testament, pour montrer les choses que Dieu a ordonné qu'on fît; et cet autre particulier de la vie de chacun est pour faire voir ce que chacun aura ou n'aura pas fait. A prendre ce livre matériellement, combien faudrait-il qu'il fût grand et gros? ou combien faudrait-il de temps pour lire un livre contenant la vie de chaque homme? Est-ce qu'il y aura autant d'anges que d'hommes, et que chacun entendra sa vie de l'ange qui lui sera donné? Il n'y aura donc pas un livre pour tous, mais un pour chacun. Cependant, l'Écriture n'en marque qu'un pour tous, quand elle dit : « Et un autre « livre fut ouvert. » Il faut dès lors entendre une vertu divine, par laquelle chacun se ressouviendra de toutes ses œuvres, tant bonnes que mauvaises; et elles lui seront toutes présentes en un instant, afin que sa conscience le condamne ou le justifie, et qu'ainsi tous les hommes soient jugés en un moment. Si cette vertu divine est nommée un livre, c'est qu'on y lit en quelque sorte tout ce qu'on se souvient d'avoir fait. Pour montrer quels morts doivent être jugés, c'est-à-dire les grands et les petits, il ajoute, par forme de récapitulation, en reprenant ce qu'il avait omis, ou plutôt ce qu'il avait remis : « Et la mer « présenta ses morts; et la mort et l'enfer ren- « dirent les leurs, » ce qui arriva sans doute avant que les morts fussent jugés, et cependant il ne le rapporte qu'après : ainsi, j'ai raison de dire qu'il reprend ce qu'il avait omis. Mais maintenant il garde l'ordre, et croit devoir répéter ce qu'il a déjà dit du jugement. Après ces paroles, « Et la mer rendit ses morts; et la mort et « l'enfer rendirent les leurs, » il ajoute aussitôt : « Et chacun fut jugé selon ses œuvres; » et c'est ce qu'il avait dit auparavant : « Et les « morts furent jugés selon leurs œuvres. »

CHAPITRE XV.

Des morts que vomit la mer, et de ceux que la mort et l'enfer rendirent.

Mais quels sont ces morts que la mort vomit et qu'elle contenait? Ceux qui meurent dans la mer ne sont-ils pas aussi dans l'enfer? ou est-ce que la mort conserve leur corps? ou, ce qui est encore plus absurde, la mer avait-elle les bons morts, et l'enfer les méchants? Qui le croira? Il me semble donc que c'est avec raison que quelques-uns entendent ici le siècle par la mer. Ainsi saint Jean, voulant marquer que ceux que Jésus-Christ trouvera encore vivants seront jugés avec ceux qui doivent ressusciter, les appelle aussi morts, tant les bons que les méchants; les bons, à qui il est dit, « Vous êtes morts, et votre vie « est cachée en Dieu avec Jésus-Christ; » et les méchants, dont il est dit : « Laissez les morts en- « sevelir leurs morts. » On peut aussi les appeler morts, en ce qu'ils ont des corps mortels; ce qui a donné lieu à cette parole de l'Apôtre : « Il « est vrai que le corps est mort, à cause du pé- « ché; mais l'esprit est vivant, à cause de la jus-

uniuscujusque. Ergo illi libri, quos priore loco posuit, intelligendi sunt sancti et veteres et novi, ut in illis ostenderetur quae Deus fieri sua mandata jussisset : in illo autem qui est vitæ uniuscujusque, quid horum quisque non fecisset, sive fecisset. Qui liber si carnaliter cogitetur, quis ejus magnitudinem, aut longitudinem valeat æstimare? aut quanto tempore legi poterit liber, in quo scriptæ sunt universæ vitæ universorum? An tantus Angelorum numerus aderit, quantus hominum erit, et vitam suam quisque ab Angelo sibi adhibito audiet recitari? Non ergo unus liber erit omnium, sed singuli singulorum. Scriptura vero ista unum volens intelligi, *Et alius*, inquit, *liber apertus est.* Quædam igitur vis est intelligenda divina, qua fiet ut cuique opera sua, vel bona vel mala, cuncta in memoriam revocentur, et mentis intuitu mira celeritate cernantur; ut accuset, vel excuset scientia conscientiam; atque ita simul et omnes et singuli judicentur. Quæ nimirum vis divina, libri nomen accepit. In ea quippe quodammodo legitur, quidquid ea faciente recolitur. Ut autem ostendat, qui mortui judicandi sint, pusilli et magni, recapitulando dicit tanquam ad id rediens, quod prætermiserat, potiusve distulerat : *Et exhibuit mare mortuos qui in eo erant, et mors et infernus reddiderunt mortuos quos in se habebant.* Hoc procul dubio prius factum est, quam essent mortui judicati : et tamen illud prius dictum est. Hoc est ergo quod dixi, recapitulando eum ad id rediisse quod intermiserat. Nunc autem ordinem tenuit, atque ut explicaretur ipse ordo, commodius etiam de judicatis mortuis, quod jam dixerat, suo repetivit loco. Cum enim dixisset, *Et exhibuit mare mortuos qui in eo erant, et mors et infernus reddiderunt mortuos quos in se habebant*; mox addidit quod paulo ante posuerat, *Et judicati sunt singuli secundum facta sua.* Hoc est enim quod supra dixerat, *Et judicati sunt mortui secundum facta sua.*

CAPUT XV.

Qui sint mortui, quos ad judicium exhibuit mare, vel quos mors et inferi reddiderunt.

Sed qui sunt mortui, quos exhibuit mare, qui in eo erant? Neque enim qui in mari moriuntur, non sunt in inferno, aut corpora eorum servantur in mari; aut, quod est absurdius, mare habebat bonos mortuos, et infernus malos. Quis hoc putaverit? Sed profecto convenienter quidam hoc loco mare pro isto sæculo positum accipiunt. Cum ergo et quos hic inveniet Christus in corpore constitutos, simul significaret cum iis qui resurrecturi sunt judicandos, etiam ipsos mortuos appellavit, et bonos quibus dicitur, *Mortui enim estis, et vita vestra abscondita est cum Christo in Deo*; et malos de quibus dicitur, *Sine mortuos sepelire mortuos suos.* Possunt mortui etiam propter hoc dici, quod mortalia gerunt corpora : unde Apostolus, *Corpus quidem*, inquit, *mortuum est propter peccatum; spiritus autem vita est propter justitiam* : utrumque in homine vivente, atque in hoc corpore

« tice ; » montrant par là que l'un et l'autre est dans un homme vivant et un corps qui est mort, et un esprit qui est vie. Il ne dit pas toutefois le corps mortel, mais *le corps mort*, quoiqu'il le dise ensuite, comme en effet on l'appelle plus communément. Ce sont ces morts que *la mer vomit*; c'est-à-dire que ce siècle présenta les hommes qui y étaient, parce qu'ils n'étaient pas encore morts. « Et la mort, dit-il, et l'enfer rendirent aussi leurs morts. » La mer les présenta, selon la traduction littérale, parce qu'ils comparurent dans l'état où ils furent trouvés ; au lieu que la mort et l'enfer les rendirent, parce qu'ils les rappelèrent à la vie qu'ils avaient déjà quittée. Peut-être n'est-ce pas sans raison qu'il ne dit pas seulement *la mort*, mais *l'enfer* : la mort, pour marquer les justes qui l'ont seulement soufferte sans aller en enfer ; et l'enfer, à cause des méchants qui y souffrent même des supplices. S'il est au fond assez vraisemblable que les saints de l'Ancien Testament, qui ont cru l'incarnation de Jésus-Christ, ont été, après leur mort, dans des lieux, à la vérité, fort éloignés de ceux où les méchants sont tourmentés, mais néanmoins dans les enfers, jusqu'à ce qu'ils en fussent tirés par le sang du Sauveur et par la descente qu'il y fit certainement, les véritables chrétiens, après l'effusion de ce sang divin, ne vont point dans les enfers en attendant qu'ils reprennent leurs corps et qu'ils reçoivent la récompense qu'ils méritent. Or, après avoir dit, « Et ils furent jugés chacun selon leurs œuvres, » il ajoute en un mot quel fut ce jugement : « Et la mort, dit-il, et l'enfer furent jetés dans un étang de feu, » désignant par là le diable et tous les démons, attendu que le diable est auteur de la mort et des peines de l'enfer. C'est même ce qu'il a dit auparavant plus clairement par anticipation : « Et le « diable qui les séduisait fut jeté dans un étang « de feu et de soufre. » Ce qu'il avait exprimé là plus obscurément, « Où la bête et le faux prophète, etc., » il l'éclaircit ici en ces termes : « Et « ceux qui ne se trouvèrent pas écrits dans le livre de vie furent jetés dans l'étang de feu. » Ce livre n'avertit pas Dieu, comme s'il pouvait se tromper par oubli ; mais il signifie la prédestination de ceux à qui la vie éternelle sera donnée. Dieu ne les lit pas dans ce livre, comme s'il ne les connaissait pas ; mais plutôt sa prescience infaillible est ce livre de vie dans lequel ils sont écrits, c'est-à-dire connus de toute éternité.

CHAPITRE XVI.

Du nouveau ciel et de la nouvelle terre.

Après avoir parlé du jugement des méchants, saint Jean avait à nous dire aussi quelque chose de celui des bons. Il a déjà expliqué ce que Notre-Seigneur a exprimé en ce peu de mots : « Ceux-« ci iront au supplice éternel ; » il lui reste à expliquer ce qui suit immédiatement : « Et les justes à « la vie éternelle. Et je vis, dit-il, un ciel nou-« veau et une terre nouvelle. Car le premier ciel « et la première terre avaient disparu ; et il n'y « avait plus de mer. » Cela arrivera dans l'ordre que j'ai marqué ci-dessus, à propos du passage où il dit avoir vu celui qui était assis sur le trône, devant qui le ciel et la terre s'enfuirent. Aussitôt que ceux qui ne sont pas écrits au livre de vie

constituto esse demonstrans, et corpus mortuum, et spiritum vitam. Nec tamen dixit corpus mortale, sed mortuum : quamvis eadem paulo post etiam mortalia corpora, sicut usitatius vocantur, appellet. Hos ergo mortuos exhibuit mare, qui in eo erant, id est, exhibuit homines hoc sæculum, quicumque in eo erant, quia nondum obierant. *Et mors et infernus*, inquit, *reddiderunt mortuos, quos in se habebant.* Mare exhibuit, quia sicut inventi sunt, adfuerunt : mors vero et infernus reddiderunt, quoniam vitæ, de qua jam exierant, revocarunt. Nec frustra fortasse non satis fuit ut diceret *mors*, aut *infernus*, sed utrumque dictum est : mors, propter bonos, qui tantummodo mortem perpeti potuerunt, non et infernum; infernus autem propter malos, qui etiam pœnas apud inferos pendunt. Si enim non absurde credi videtur, antiquos etiam sanctos, qui venturi Christi tenuerunt fidem, locis quidem a tormentis impiorum remotissimis, sed apud inferos fuisse, donec eos inde sanguis Christi et ad ea loca descensus erueret, profecto deinceps boni fideles effuso illo pretio jam redempti, prorsus inferos nesciunt, donec etiam receptis corporibus, bona recipiant quæ merentur. Cum autem dixisset, *Et judicati sunt singuli secundum facta sua* : breviter subjecit, quemadmodum fuerint judicati : *Et mors et infernus*, inquit, *missi sunt in stagnum ignis* : his nominibus significans diabolum, quoniam mortis est auctor et infernarum pœnarum, universamque simul dæmonum societatem. Hoc est enim quod supra evidentius præoccupando jam dixerat, *et diabolus qui seducebat eos, missus est in stagnum ignis et sulphuris.* Quod ibi vero obscurius adjunxerat, dicens, *Quo et bestia, et pseudopropheta*; hic apertius, *Et qui non sunt*, inquit, *inventi in libro vitæ scripti, missi sunt in stagnum ignis.* Non Deum liber iste commemorat, ne oblivione fallatur : sed prædestinationem significat eorum, quibus æterna dabitur vita. Neque enim nescit eos Deus, et in hoc libro legit, ut sciat : sed potius ipsa ejus præscientia de illis, quæ falli non potest, liber est vitæ, in quo sunt scripti, id est, ante præcogniti.

CAPUT XVI.

De cœlo novo, et terra nova.

Finito autem judicio, quo prænuntiavit judicandos malos, restat ut etiam de bonis dicat. Jam enim explicavit quod breviter a Domino dictum est, *Ibunt isti in supplicium æternum;* sequitur, ut explicet quod etiam ibi connectitur, *Justi autem in vitam æternam. Et vidi*, inquit, *cœlum novum, et terram novam. Nam primum cœlum et terra prima recesserunt, et mare jam non est.* Isto fiet ordine, quod superius præoccupando jam dixit, vidisse se super thronum sedentem, a cujus facie fugit cœlum et terra. Judicatis quippe his, qui scripti

auront été jugés et envoyés au feu éternel, dont le lieu et la nature sont, à mon avis, inconnus à tous les hommes, à moins que Dieu ne le leur révèle, alors la figure du monde passera par l'embrasement de l'univers, comme elle passa autrefois par le déluge. Cet embrasement détruira les qualités des éléments corruptibles qui étaient conformes au tempérament de nos corps corruptibles, pour leur en donner d'autres qui conviennent à des corps immortels, afin que le monde renouvelé soit en harmonie avec les corps des hommes qui seront renouvelés pareillement. Quant à ce qu'il ajoute, *qu'il n'y aura plus de mer*, il n'est pas aisé de décider, ou si elle sera desséchée par un si grand embrasement, ou seulement renouvelée. Nous lisons bien qu'il y aura un ciel nouveau et une terre nouvelle; mais pour une mer nouvelle, il ne me souvient pas d'en avoir jamais rien lu. Il est vrai que dans ce même livre il est parlé d'une sorte de mer semblable à du cristal; mais il n'est pas là question de la fin du monde, et il ne dit pas que ce fût proprement une mer, mais *une sorte de mer;* encore qu'à l'imitation des prophètes qui se plaisent à se servir de métaphores pour voiler leur pensée, saint Jean, disant qu'*il n'y avait plus de mer*, ait pu entendre parler de la même dont il avait dit auparavant que *la mer présenta ses morts.* En effet, il n'y aura plus de siècle plein de tempêtes et d'orages, comme à présent.

CHAPITRE XVII.

État de l'Église triomphante.

« Ensuite, dit-il, je vis descendre la grande « cité, la nouvelle Jérusalem qui venait de Dieu, « parée comme une jeune épouse ornée pour son « époux. Et j'entendis une grande voix qui sortait « du trône et disait : Voici le tabernacle de Dieu « avec les hommes; et il demeurera avec eux, et « ils seront son peuple, et il sera leur Dieu. Il « essuiera toutes les larmes de leurs yeux, et il « n'y aura plus ni mort, ni deuil, ni cris, ni dou- « leur, parce que le premier état sera fini. Et ce- « lui qui était assis sur le trône dit : Je m'en vais « faire toutes choses nouvelles. » Il dit que cette cité descend du ciel, parce que la grâce de Dieu qui l'a formée en vient; il lui dit aussi par la même raison dans Isaïe : « Je suis le Seigneur « qui te forme. » Elle est à la vérité descendue du ciel dès son commencement, depuis que ses citoyens s'accroissent par la grâce du baptême, qui leur a été communiquée par la venue du Saint-Esprit; mais elle recevra une si grande splendeur au dernier jugement qui se fera par Jésus-Christ, qu'il ne lui restera plus aucune marque de vieillesse, puisque les corps même passeront, de la corruption et de la mortalité, à un état immortel et incorruptible. Il me semble qu'il y aurait de l'impudence à soutenir que ce que dit ici saint Jean doive s'entendre des mille ans que les saints règnent avec leur roi, attendu qu'il dit clairement que « Dieu essuiera toutes les larmes de « leurs yeux, et qu'il n'y aura plus ni mort, ni

non sunt in libro vitæ, et in æternum ignem missis (qui ignis cujusmodi, et in qua mundi vel rerum parte futurus sit, hominem scire arbitror neminem, nisi forte cui Spiritus divinus ostendit), tunc figura hujus mundi mundanorum ignium conflagratione præteribit, sicut factum est mundanarum aquarum inundatione diluvium. Illa itaque, ut dixi, conflagratione mundana elementorum corruptibilium qualitates, quæ corporibus nostris corruptibilibus congruebant, ardendo penitus interibunt; atque ipsa substantia eas qualitates habebit, quæ corporibus immortalibus mirabili mutatione conveniant : ut scilicet mundus in melius innovatus, apte accommodetur hominibus etiam carne in melius innovatis. Quod autem ait, *Et mare jam non est :* utrum maximo illo ardore siccetur, an et ipsum vertatur in melius, non facile dixerim. Cœlum quippe novum et terram novam futuram legimus : de mari autem novo aliquid me uspiam legisse, non recolo; nisi quod in hoc eodem libro reperitur, *tanquam mare vitreum simile crystallo.* Sed tunc non de isto fine sæculi loquebatur : nec proprie dixisse videtur mare, sed *tanquam mare.* Quamvis et nunc, sicut amat prophetica locutio propriis verbis translata miscere, ac sic quodammodo velare quod dicitur, potuit de illo mari dicere, *Et mare jam non est;* de quo supra dixerat, *Et exhibuit mare mortuos, qui in eo erant.* Jam enim tunc non erit hoc sæculum vita mortalium turbulentum et procellosum, quod maris nomine figuravit.

CAPUT XVII.

De Ecclesiæ glorificatione sine fine post finem.

Et civitatem, inquit, *magnam Jerusalem novam vidi descendentem de cœlo a Deo, aptatam, quasi novam nuptam ornatam marito suo. Et audivi vocem magnam de throno dicentem, Ecce tabernaculum Dei cum hominibus, et habitabit cum eis, et ipsi erunt populus ejus, et ipse Deus erit cum eis. Et absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum; et mors jam non erit, neque luctus, neque clamor, sed nec dolor ullus, quia priora abierunt. Et dixit sedens in throno, Ecce nova facio omnia.* De cœlo descendere ista civitas dicitur, quoniam cœlestis est gratia, qua Deus eam fecit. Propter quod ei dicit etiam per Isaiam, *Ego sum Dominus faciens te.* Et de cœlo quidem ab initio sui descendit, ex quo per hujus sæculi tempus, gratia Dei desuper veniente per lavacrum regenerationis in Spiritu sancto misso de cœlo subinde cives ejus accrescunt. Sed per judicium Dei, quod erit novissimum per ejus Filium Jesum Christum, tanta ejus et tam nova de Dei munere claritas apparebit, ut nulla remaneant vetustatis vestigia : quandoquidem et corpora ad incorruptionem atque immortalitatem novam ex vetere corruptione atque mortalitate transibunt. Nam hoc de isto tempore accipere, quo regnat cum Rege suo mille annis, impudentiæ nimiæ mihi videtur : cum apertissime dicat, *Absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum; et mors jam non erit, neque*

« deuil, ni cris, ni douleur. » Et qui serait assez déraisonnable pour prétendre que, parmi les misères de cette vie mortelle, non-seulement tout le peuple de Dieu, mais même aucun saint en particulier, soit exempt de larmes et d'ennui; tandis qu'au contraire plus on est saint et plein de bons désirs, et plus on répand de pleurs dans la prière? N'est-ce pas la cité sainte et la Jérusalem céleste qui dit : « Mes larmes m'ont servi de « nourriture jour et nuit; » et : « Je tremperai « mon lit de mes pleurs toute la nuit, je le bai- « gnerai de mes larmes; » et : « Mes gémissements « ne vous sont point cachés; » et encore : « Ma « douleur s'est renouvelée? » Ne sont-ce pas ses enfants qui gémissent, parce qu'ils voudraient bien n'être pas dépouillés de ce corps, mais être revêtus par-dessus d'immortalité, en sorte que ce qu'il y a de mortel en eux fût absorbé par la vie? Ne sont-ce pas eux qui, possédant les prémices de l'esprit, soupirent en eux-mêmes en attendant l'adoption divine, c'est-à-dire la rédemption de leurs corps? L'apôtre saint Paul n'était-il pas un des citoyens de cette Jérusalem céleste, surtout quand il était saisi d'une profonde tristesse, et percé jusqu'au cœur d'une douleur violente et continuelle à cause des Israélites, qui étaient ses frères selon la chair? Quand la mort ne sera-t-elle plus dans cette cité, sinon quand on dira : « O mort, où est ta victoire? O mort, « où est ton aiguillon? Or l'aiguillon de la mort, « c'est le péché, » qui ne sera plus alors; mais maintenant ce n'est pas un habitant obscur de cette cité, mais saint Jean lui-même, qui crie dans son épître : « Si nous disons que nous som- « mes sans péchés, nous nous séduisons nous- « mêmes, et la vérité n'est point en nous. » Je demeure d'accord que dans l'Apocalypse il y a beaucoup de choses obscures pour exercer l'esprit du lecteur, et peu de claires pour faire comprendre le reste; et la raison de cette obscurité consiste principalement en ce que l'auteur y dit les mêmes choses en tant de manières, qu'il semble que c'en soit de diverses, quoique ce ne soit que la même exprimée diversement; mais quant à ces paroles, « Dieu essuiera toutes les larmes de « leurs yeux; et il n'y aura plus ni mort, ni deuil, « ni cris, ni douleur, » elles regardent si évidemment le siècle à venir et l'éternité des saints, dont toutes ces misères seront bannies, qu'il ne faut rien chercher de clair dans l'Écriture, si cela est obscur.

CHAPITRE XVIII

Ce que saint Pierre dit du jugement dernier.

Voyons actuellement ce que l'apôtre saint Pierre a écrit de ce jugement. « Dans les derniers « jours, dit-il, il viendra des séducteurs pleins « d'artifices, qui, suivant leurs propres passions, « diront : Qu'est devenue la promesse de son « avénement? Car depuis que nos pères sont morts, « toutes choses vont comme elles allaient au « commencement du monde. Mais ils ne veulent « pas savoir que les cieux furent d'abord dégagés « des eaux par la parole de Dieu, aussi bien que « la terre; et que le monde d'alors périt et fut

luctus, neque clamor, sed nec dolor ullus. Quis vero tam sit absurdus, et obstinatissima contentione vesanus, qui audeat affirmare in hujus mortalitatis ærumnis, non dico populum sanctum, sed unumquemque sanctorum, qui hanc vel ducat, vel ducturus sit, vel duxerit vitam, nullas habentem lacrymas et dolores; cum potius quanto quisque est sanctior et desiderii sancti plenior, tanto sit ejus in orando fletus uberior? Annon est vox civis supernæ Jerusalem, *Factæ sunt mihi lacrymæ meæ panis die ac nocte?* et, *Lavabo per singulas noctes lectum meum, in lacrymis meis stratum meum rigabo?* et, *Gemitus meus non est absconditus a te?* et, *Dolor meus renovatus est?* Aut vero non ejus filii sunt, qui ingemiscunt gravati, in quo nolunt exspoliari, sed supervestiri, ut absorbeatur mortale a vita? Nonne ipsi sunt, qui primitias habentes Spiritus, in semet ipsis ingemiscunt, adoptionem exspectantes, redemptionem corporis sui? An ipse apostolus Paulus non erat supernus Jerosolymitanus, vel non multo magis hoc erat, quando pro Israelitis fratribus carnalibus suis tristitia illi erat magna, et continuus dolor cordi ejus? Quando autem mors non erit in ista civitate, nisi quando dicetur, *Ubi est, mors, contentio tua? ubi est, mors, aculeus tuus? Aculeus autem mortis est peccatum?* Quod tunc utique non erit, quando dicetur, *Ubi est?* Nunc vero non quilibet infimus civis illius civitatis, sed idem ipse Joannes in Epistola sua clamat, *Si dixerimus quia peccatum non habemus, nos ipsos seducimus, et veritas in nobis non est.* Et in hoc quidem libro, cujus nomen est Apocalypsis, obscure multa dicuntur, ut mentem legentis exerceant, et pauca in eo sunt, ex quorum manifestatione indagentur cætera cum labore : maxime quia sic eadem multis modis repetit, ut alia atque alia dicere videatur; cum aliter atque aliter hæc ipsa dicere vestigetur. Verum in his verbis, ubi ait, *Absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum; et mors jam non erit, neque luctus, neque clamor, sed nec dolor ullus :* tanta luce dicta sunt de sæculo futuro et immortalitate atque æternitate sanctorum (tunc enim solum, atque ibi solum ista non erunt), ut nulla debeamus in Litteris sacris quærere vel legere manifesta, si hæc putaverimus obscura.

CAPUT XVIII.

Quid apostolus Petrus de novissimo Dei judicio prædicarit.

Nunc jam videamus, quid etiam apostolus Petrus de hoc judicio scripserit : *Venient*, inquit, *in novissimo dierum illusione illudentes, secundum proprias concupiscentias suas euntes, et dicentes, Ubi est promissum præsentiæ ipsius? Ex quo enim patres dormierunt, sic omnia perseverant ab initio creaturæ. Latet enim illos hoc volentes, quia cœli erant olim et terra de aqua, et per aquam constituta Dei verbo;*

« submergé par les eaux. Mais les cieux et la terre « d'à présent ont été rétablis par la même parole « de Dieu, et sont réservés pour être brûlés par « le feu au jour du jugement, lorsque les méchants « périront. Or apprenez une chose, mes bien-ai- « més, que, devant Dieu, un jour est comme mille « ans, et mille ans comme un jour. Ainsi le Sei- « gneur ne diffère point l'accomplissement de sa « promesse comme quelques-uns se l'imaginent, « mais il vous attend en patience, parce qu'il ne « veut pas qu'aucun périsse, mais que tous se « convertissent et se repentent. Or, le jour du « Seigneur viendra comme un larron, et alors « les cieux passeront avec grand fracas, les élé- « ments seront dissous par la violence du feu, et « la terre consumée avec tous ses ouvrages. Dans « l'attente d'un jour si terrible, combien votre « conduite doit-elle être pure et sainte pour être « en état d'aller au-devant du Seigneur, lorsque « les cieux tout en feu et les éléments se dissou- « dront? Mais nous attendons, selon sa promesse, « de nouveaux cieux et une nouvelle terre, où la « justice fera son séjour. » Il ne dit rien ici de la résurrection des morts, mais il s'étend fort sur la ruine du monde; et par ce qu'il dit du déluge il semble nous avertir de la manière dont l'univers doit périr un jour. Il dit, en effet, que le monde qui était alors périt, et non-seulement le globe de la terre, mais encore les cieux, c'est-à-dire l'air, dont le lieu était occupé par les eaux; car il n'entend point parler des cieux supérieurs, où sont le soleil, la lune et les étoiles. Toute la région de l'air, qu'il appelle cieux, fut donc couverte d'eau et périt ainsi avec la terre. « Mais, dit-il, « les cieux et la terre d'à présent ont été rétablis « par la même parole de Dieu, et sont réservés « pour être brûlés par le feu au jour du jugement, « lorsque les méchants périront. » Ainsi, le même monde qui a été rétabli à la place de celui qui avait été détruit par le déluge est réservé pour le feu du dernier jugement, lorsque les méchants périront. Il déclare, sans hésiter, que les hommes périront, à cause du grand changement qui leur arrivera, bien que leur nature doive toujours demeurer au milieu des supplices éternels. On dira peut-être: Si le monde est embrasé après que le jugement sera porté, où seront les saints lors de son embrasement, et avant qu'on l'ait remplacé par un ciel nouveau et une nouvelle terre? Puisqu'ils auront des corps, il faut bien qu'ils soient quelque part. Nous pouvons répondre qu'ils seront dans ces hautes régions où le feu de l'embrasement n'atteindra point, non plus que l'eau du déluge. Leurs corps seront tels alors qu'ils pourront demeurer où il leur plaira; et ils ne craindront pas même le feu de cet embrasement, comme étant immortels et incorruptibles; de même que les trois enfants de Babylone demeurèrent dans la fournaise ardente sans en recevoir aucune atteinte, quoique leurs corps fussent mortels et corruptibles.

per quæ, qui tunc erat mundus, aqua inundatus deperiit. Qui autem nunc sunt cœli et terra, eodem verbo repositi sunt, igni reservandi in diem judicii et perditionis hominum impiorum. Hoc unum vero non lateat vos, charissimi, quia unus dies apud Dominum, sicut mille anni; et mille anni, sicut dies unus. Non tardat Dominus promissum, sicut quidam tarditatem existimant : sed patienter fert propter vos, nolens aliquem perire, sed omnes in pœnitentiam converti. Veniet autem dies Domini ut fur, in quo cœli magno impetu transcurrent : elementa autem ardentia resolventur; et terra, et quæ in ipsa sunt opera exurentur. His ergo omnibus pereuntibus, quales oportet esse vos in sanctis conversationibus exspectantes, et properantes ad præsentiam diei Domini, per quam cœli ardentes solventur, et elementa ignis ardore decoquentur? Novos vero cœlos, et terram novam, secundum promissa ipsius, exspectamus, in quibus justitia inhabitat. Nihil hic dixit de resurrectione mortuorum : sed sane de perditione mundi hujus satis. Ubi etiam commemorans factum ante diluvium, videtur admonuisse quodammodo, quatenus in fine hujus sæculi mundum istum periturum esse credamus. Nam et illo tempore perisse dixit, qui tunc erat, mundum : nec solum orbem terræ, verum etiam cœlos, quos utique istos aerios intelligimus, quorum locum ac spatium tunc aqua crescendo superaverat. Ergo totus, aut pene totus aer iste ventosus (quod cœlum vel potius cœlos vocat, sed istos utique imos, non illos supremos, ubi sol, et luna, et sidera constituta sunt), conversus fuerat in humidam qualitatem; atque hoc modo cum terra perierat, cujus terræ utique prior facies fuerat deleta diluvio. *Qui autem nunc sunt*, inquit, *cœli et terra, eodem verbo repositi sunt, igni reservandi in diem judicii et perditionis hominum impiorum.* Proinde qui cœli, et quæ terra, id est, qui mundus, pro eo mundo qui diluvio periit, ex eadem aqua repositus est, ipse igni novissimo reservatur in diem judicii et perditionis hominum impiorum. Nam et hominum, propter magnam quamdam commutationem, non dubitat dicere perditionem futuram; cum tamen eorum, quamvis in æternis pœnis, sit mansura natura. Quærat forsitan aliquis, si post factum judicium mundus iste ardebit, antequam pro illo cœlum novum, et terra nova reponatur, eo ipso tempore conflagrationis ejus ubi erunt sancti, quum eos habentes corpora in aliquo corporali loco esse necesse sit. Possumus respondere, futuros eos esse in superioribus partibus, quo ita non ascendet flamma illius incendii, quemadmodum nec unda diluvii. Talia quippe illis inerunt corpora, ut illic sint, ubi esse voluerint. Sed nec ignem conflagrationis illius pertimescent immortales atque incorruptibiles facti : sicut virorum trium corruptibilia corpora atque mortalia, in camino ardenti vivere illæsa potuerunt.

CHAPITRE XIX.

Preuves du dernier jugement et de l'Antechrist, tirées de la seconde épître de saint Paul aux Thessaloniciens.

Je me vois dans la nécessité de négliger un grand nombre de témoignages des évangélistes et des apôtres touchant ce dernier jugement, de peur de trop grossir ce livre; mais je ne puis passer ce que saint Paul en écrit aux Thessaloniciens : « Nous vous prions, dit-il, mes frères, par « l'avénement de Notre-Seigneur Jésus-Christ et « par notre réunion en lui, de ne vous pas laisser « légèrement ébranler sur la foi de quelques prophéties, ou sur quelque discours ou quelque let« tre qu'on supposerait venir de nous, pour vous « faire croire que le jour du Seigneur est proche. « Que personne ne vous trompe. Il faut aupara« vant que l'apostat vienne et que l'homme de « péché paraisse, ce fils de perdition qui s'oppo« sera à Dieu, et qui s'élèvera au-dessus de tout « ce qui s'appelle Dieu et qu'on adore, jusqu'à « s'asseoir dans le temple de Dieu, voulant lui« même passer pour Dieu. Ne vous souvient-il « pas que je vous disais tout cela quand j'étais en« core avec vous? Et vous savez bien ce qui em« pêche qu'il ne vienne, afin qu'il paraisse en son « temps; car le mystère d'iniquité commence « déjà à se former. Seulement que celui qui tient « maintenant tienne ce qu'il tient, jusqu'à ce « qu'il sorte; et alors se découvrira ce méchant « que le Seigneur Jésus tuera du souffle de sa « bouche, et qu'il dissipera par l'éclat de sa pré« sence; ce méchant, dis-je, qui doit venir avec « la puissance de Satan et faire une infinité de « prodiges et de faux miracles, pour séduire ceux « qui périssent pour n'avoir pas aimé la vérité « qui les eût sauvés. C'est pourquoi Dieu leur en« verra une erreur si forte et si plausible, qu'ils « croiront au mensonge, afin que tous ceux qui « n'ont point cru à la vérité, mais qui ont consenti « à l'iniquité, soient condamnés. »

Il est hors de doute que l'Apôtre a dit ceci de l'Antechrist et du jour du jugement qu'il appelle le jour du Seigneur, en ajoutant que le Seigneur ne viendra point avant que celui qu'il nomme l'apostat ne soit venu. Que si l'on peut appeler avec raison tous les méchants des apostats, combien plus celui-ci qui en est le prince? Mais quel est le temple de Dieu où il doit s'asseoir pour se faire adorer comme Dieu? On ne peut décider si c'est dans les ruines du temple de Salomon ou dans l'Église. S'il s'agissait du temple d'une idole ou du démon, il est certain que l'Apôtre ne l'appellerait pas le temple de Dieu. Ce qui fait croire à quelques-uns que, par l'Antechrist, saint Paul n'entend pas parler du prince des impies, mais de toute la multitude de ceux qui lui appartiennent et qui forment un corps avec lui. Ainsi, ils pensent qu'il vaut mieux lire, avec les exemplaires grecs, qu'il s'asseoira, non pas dans le temple de Dieu, comme porte le latin, mais pour être le temple de Dieu, c'est-à-dire que les impies et leur chef voudront passer pour l'Église. Quant à ce que saint Paul ajoute, « Et vous savez « bien ce qui empêche qu'il ne vienne, afin qu'il

CAPUT XIX.

Quid apostolus Paulus Thessalonicensibus scripserit de manifestatione Antichristi, cujus tempus dies Domini subsequetur.

Multas evangelicas apostolicasque sententias de divino isto judicio novissimo video mihi esse prætereundas, ne hoc volumen in nimiam longitudinem provolvatur : sed nullo modo est prætereundus apostolus Paulus, qui scribens ad Thessalonicenses : *Rogamus*, inquit, *vos, fratres, per adventum Domini nostri Jesu Christi, et nostræ congregationis in ipsum, ut non cito moveamini mente, neque terreamini, neque per spiritum, neque per verbum, neque per epistolam tanquam per nos missam, quasi instet dies Domini : ne quis vos seducat ullo modo. Quoniam nisi venerit refuga primum, et revelatus fuerit homo peccati, filius interitus, qui adversatur et superextollitur supra omne quod dicitur Deus, aut quod colitur; ita ut in templo Dei sedeat, ostentans se tanquam sit Deus. Non retinetis in memoria, quod adhuc cum essem apud vos, hæc dicebam vobis? Et nunc quid detineat scitis, ut reveletur in suo tempore. Jam enim mysterium iniquitatis operatur. Tantum qui modo tenet teneat, donec de medio fiat : et tunc revelabitur iniquus, quem Dominus Jesus interficiet spiritu oris sui, et evacuabit illuminatione præsentiæ suæ eum, cujus est præsentia secundum operationem satanæ, in omni virtute, et signis, et prodigiis mendacii, et in omni seductione (iniquitatis, his qui pereunt; pro eo quod dilectionem) veritatis non receperunt, ut salvi fierent. Et ideo mittet illis Deus operationem erroris, ut credant mendacio, et judicentur omnes qui non crediderunt veritati, sed consenserunt iniquitati.*

Nulli dubium est, eum de Antichristo ista dixisse; diemque judicii (hunc enim appellat diem Domini) non esse venturum, nisi ille prior venerit, quem refugam vocat, utique a Domino Deo. Quod si de omnibus impiis merito dici potest, quanto magis de isto? Sed in quo templo Dei sit sessurus, incertum est : utrum in illa ruina templi, quod a Salomone rege constructum est, an vero in Ecclesia. Non enim templum alicujus idoli aut dæmonis, templum Dei Apostolus diceret. Unde nonnulli, non ipsum principem, sed universum quodammodo corpus ejus, id est, ad eum pertinentem hominum multitudinem, simul cum ipso suo principe hoc loco intelligi Antichristum volunt : rectiusque putant etiam latine dici, sicut in græco est, non, *in templo Dei*; sed, *in templum Dei sedeat*, tanquam ipse sit templum Dei, quod est Ecclesia : sicut dicimus, Sedet in amicum, id est, velut amicus; vel si quid aliud isto locutionis genere dici solet. Quod autem ait, *Et nunc quid detineat scitis*, id est, quid sit in mora, quæ causa sit dilationis ejus, *ut reveletur in suo tempore*, scitis : quoniam scire illos dixit, aperte hoc

« paraisse en son temps ; » comme il dit qu'ils le savent, il n'a pas voulu s'en expliquer plus clairement. Ainsi, nous qui l'ignorons, nous avons bien de la peine à comprendre ce qu'il veut dire, d'autant plus que ce qu'il ajoute rend encore la chose plus obscure. En effet, que signifie : « Le « mystère d'iniquité commence déjà à se former? « Seulement que celui qui tient maintenant tienne « ce qu'il tient jusqu'à ce qu'il sorte ; et alors ce « méchant se découvrira? » J'avoue franchement que je n'entends pas ce qu'il veut dire. Je rapporterai néanmoins sur ce passage les conjectures de quelques-uns que j'ai été à même de lire ou d'entendre.

Il en est qui pensent que saint Paul parle ici de l'empire romain, et que c'est pour cela qu'il a affecté d'être obscur, de crainte qu'on ne l'accusât de faire des imprécations contre un empire qu'on regardait comme éternel; qu'ainsi, par ces paroles, « Le mystère d'iniquité commence déjà « à se former, » il entend Néron, dont on regardait dès lors les œuvres comme étant de l'Antechrist : d'où vient que plusieurs croient qu'il ressuscitera pour être l'Antechrist. D'autres pensent même qu'il n'a pas été tué, mais qu'on en a fait courir le bruit, pour l'enlever plus aisément, et qu'on le conserve quelque part dans le même âge qu'il avait, lorsqu'on l'a cru mort, jusqu'à ce qu'il paraisse en son temps et soit rétabli dans son royaume. Cette opinion, au reste, me semble fort hardie. Toutefois ces paroles de l'Apôtre, « Seulement que celui qui tient maintenant tienne « ce qu'il tient, jusqu'à ce qu'il sorte, » semblent pouvoir s'entendre de l'empire romain, comme s'il disait : Seulement que celui qui commande maintenant commande, *jusqu'à ce qu'il sorte*, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'on lui ôte l'empire; *et alors le méchant se découvrira*, c'est-à-dire l'Antechrist, comme tout le monde en tombe d'accord. Mais d'autres pensent que ces paroles, « Vous savez ce qui empêche qu'il ne vienne; car « le mystère d'iniquité commence déjà à se for- « mer, » ne doivent s'appliquer qu'aux méchants et aux hypocrites qui sont dans l'Église, jusqu'à ce qu'ils soient en assez grand nombre pour fournir un grand peuple à l'Antechrist; et que c'est ce qu'il appelle *le mystère d'iniquité*, parce qu'il semble caché; que d'ailleurs l'Apôtre exhorte les fidèles à demeurer fermes dans leur foi, lorsqu'il leur dit : « Seulement que celui qui tient main- « tenant tienne ce qu'il tient, jusqu'à ce qu'il « sorte, » c'est-à-dire jusqu'à ce que le mystère d'iniquité sorte de l'Église, où il est maintenant caché. Ceux-là estiment que ce mystère d'iniquité est celui dont parle saint Jean dans son épître, quand il dit : « Mes petits enfants, voici « la dernière heure ; car, comme vous avez ouï dire « que l'Antechrist doit venir et qu'il y a déjà « maintenant plusieurs Antechrists, cela nous fait « connaître que nous sommes arrivés à la dernière « heure. Ils sont sortis d'avec nous, mais ils n'é- « taient pas des nôtres; car s'ils eussent été des « nôtres, ils fussent demeurés. » De même, disent-ils, que plusieurs hérétiques, que saint Jean appelle des Antechrists, sont déjà sortis de l'Église à cette heure qu'il dit être la dernière, ainsi tous ceux qui n'appartiendront pas à Jésus-Christ, mais à l'Antechrist, en sortiront alors; et c'est en ce temps qu'il paraîtra.

C'est ainsi qu'on explique diversement ces pa-

dicere noluit. Et ideo nos qui nescimus quod illi sciebant, pervenire cum labore ad id quod sensit Apostolus, cupimus, nec valemus : præsertim quia et illa quæ addidit, hunc sensum faciunt obscuriorem. Nam quid est, *Jam enim mysterium iniquitatis operatur. Tantum qui modo tenet teneat, donec de medio fiat; et tunc revelabitur iniquus?* Ego prorsus quid dixerit, me fateor ignorare. Suspiciones tamen hominum, quas vel audire, vel legere potui, non tacebo.

Quidam putant hoc de imperio dictum fuisse Romano; et propterea Paulum apostolum non id aperte scribere voluisse, ne calumniam videlicet incurreret, quod Romano imperio male optaverit, cum speraretur æternum : ut hoc quod dixit, *Jam enim mysterium iniquitatis operatur*, Neronem voluerit intelligi, cujus jam facta velut Antichristi videbantur. Unde nonnulli ipsum resurrecturum, et futurum Antichristum suspicantur. Alii vero nec occisum putant, sed subtractum potius, ut putaretur occisus; et vivum occultari in vigore ipsius ætatis, in qua fuit, cum crederetur exstinctus, donec suo tempore reveletur, et restituatur in regnum. Sed multum mihi mira est hæc opinantium tanta præsumptio. Illud tamen quod ait Apostolus, *Tantum qui modo tenet teneat, donec de medio fiat*: non absurde de ipso Romano imperio creditur dictum, tanquam dictum sit, Tantum qui modo imperat imperet, donec de medio fiat, id est, de medio tollatur. *Et tunc revelabitur iniquus* : quem significari Antichristum, nullus ambigit. Alii vero et quod ait, *Quid detineat scitis; et mysterium operari iniquitatis*, non putant dictum, nisi de malis et fictis, qui sunt in Ecclesia, donec perveniant ad tantum numerum, qui Antichristo magnum populum faciat; et hoc esse mysterium iniquitatis, quia videtur occultum. Hortari autem Apostolum fideles, ut in fide quam tenent, tenaciter perseverent, dicendo, *Tantum qui modo tenet teneat, donec de medio fiat* : hoc est, donec exeat de medio Ecclesiæ mysterium iniquitatis, quod nunc occultum est. Ad ipsum enim mysterium pertinere arbitrantur, quod ait in Epistola sua Joannes evangelista, *Pueri, novissima hora est : et sicut audistis, quod Antichristus sit venturus; nunc autem antichristi multi facti sunt : unde cognoscimus quod novissima sit hora. Ex nobis exierunt : sed non erant ex nobis. Quod si fuissent ex nobis, permansissent utique nobiscum.* Sicut ergo ante finem in hac hora, inquiunt, quam Joannes novissimam dicit, exierunt multi hæretici de medio Ecclesiæ, quos multos dicit antichristos : ita omnes tunc inde exibunt, qui non ad Christum, sed ad illum novissimum Antichristum pertinebunt, et tunc revelabitur.

Alius ergo sic, alius autem sic Apostoli obscura verba

roles obscures de l'Apôtre; mais au moins on ne doute point qu'il n'ait dit que Jésus-Christ ne viendra point juger les vivants et les morts, que l'Antechrist ne soit venu séduire ceux qui seront déjà morts dans l'âme, encore que leur séduction soit un effet du secret jugement de Dieu. L'Antechrist, comme dit l'Apôtre, viendra avec la puissance de Satan, et fera une infinité de prodiges et de faux miracles pour séduire ceux qui périssent; car alors Satan sera délié, et il agira de tout son pouvoir par l'Antechrist, en faisant plusieurs merveilles supposées. On a coutume de demander ici si l'Apôtre les appelle de faux miracles, parce que ce ne sera que des illusions et des prestiges, ou parce qu'ils porteront à embrasser la fausseté ceux qui croiront que ces prodiges sont au-dessus de la puissance du diable, faute de connaître ce qu'il peut, et surtout ce qu'il pourra alors, qu'il recevra un pouvoir plus grand qu'il n'en ait jamais eu. En effet, lorsque le feu tomba du ciel et consuma la nombreuse famille de Job avec tant de troupeaux, et qu'un tourbillon de vent abattit la maison où étaient ses enfants et les écrasa sous ses ruines, ce n'était pas des illusions, et cependant c'était des œuvres de Satan, à qui Dieu avait donné ce pouvoir. Quoi qu'il en soit (car nous saurons mieux alors pourquoi l'Apôtre les appelle de faux miracles), il est certain qu'ils séduiront ceux qui auront mérité d'être séduits pour n'avoir pas aimé la vérité qui les eût sauvés. L'Apôtre ne dissimule pas que Dieu leur enverra une erreur si forte et si spécieuse, qu'ils croiront au mensonge. Il la leur enverra, parce qu'il permettra au diable de faire ces prodiges, et il le lui permettra par un jugement très-juste, bien que le dessein du diable en cela soit injuste et criminel. « Afin, ajoute-t-il, « que tous ceux qui n'ont point cru à la vérité, « mais qui ont consenti à l'iniquité, soient con« damnés. » Ainsi ils seront séduits par ces jugements de Dieu également justes et cachés, qu'il n'a jamais cessé d'exercer sur les hommes depuis le péché du premier homme; et ils seront condamnés dans ce dernier et public jugement par Jésus-Christ, qui condamnera le monde avec autant de justice que le monde l'a condamné injustement.

CHAPITRE XX.

Ce que saint Paul dit de la résurrection des morts, dans sa première épître aux Thessaloniciens.

L'Apôtre ne parle pas ici de la résurrection des morts; mais, dans la première épître aux mêmes Thessaloniciens, « Je ne veux pas, dit-il, mes « frères, que vous ignoriez ce qui regarde ceux « qui dorment, de peur que vous ne vous affli« giez comme font les autres hommes qui n'ont « point d'espérance. Car si nous croyons que Jé« sus-Christ est mort et ressuscité, nous devons « croire aussi que Dieu amènera avec Jésus ceux « qui sont morts en lui. Nous vous déclarons donc, « selon la parole du Seigneur, que nous qui vi« vons, et qui sommes réservés pour l'avéne« ment du Seigneur, nous ne préviendrons point « ceux qui sont déjà dans le sommeil de la

conjectant : quod tamen eum dixisse non dubium est, Non veniet ad vivos et mortuos judicandos Christus, nisi prius venerit ad seducendos in anima mortuos adversarius ejus Antichristus; quamvis ad occultum jam judicium Dei pertineat, quod ab illo seducentur. *Præsentia* quippe *ejus erit*, sicut dictum est, *secundum operationem satanæ, in omni virtute, et signis, et prodigiis mendacii, et in omni seductione iniquitatis, his qui pereunt.* Tunc enim solvetur satanas, et per illum Antichristum in omni sua virtute mirabiliter quidem, sed mendaciter operabitur. Quæ solet ambigi utrum propterea dicta sint signa et prodigia mendacii, quoniam mortales sensus per phantasmata decepturus est; ut quod non facit, facere videatur : an quia illa ipsa, etiamsi erunt vera prodigia, ad mendacium pertrahent credituros non ea potuisse nisi divinitus fieri, virtutem diaboli nescientes; maxime quando tantam, quantam nunquam habuit, acceperit potestatem. Non enim quando de cœlo ignis cecidit, et tantam familiam cum tantis gregibus pecorum sancti Job uno impetu absumpsit, et turbo irruens et domum dejiciens filios ejus occidit, phantasmata fuerunt : quæ tamen fuerunt opera satanæ, cui Deus dederat hanc potestatem. Propter quid horum ergo dicta sint prodigia et signa mendacii, tunc potius apparebit. Sed propter quodlibet horum dictum sit, seducentur eis signis atque prodigiis, qui seduci merebuntur : *pro eo quod dilectionem veritatis*, inquit, *non receperunt, ut salvi fierent.* Nec dubitavit Apostolus addere, et dicere : *Ideo mittet illis Deus operationem erroris, ut credant mendacio.* Deus enim mittet, quia Deus diabolum facere ista permittet, justo ipse judicio, quamvis faciat ille iniquo malignoque consilio. *Ut judicentur*, inquit, *omnes qui non crediderunt veritati, sed consenserunt iniquitati.* Proinde judicati seducentur, et seducti judicabuntur. Sed judicati seducentur illis judiciis Dei occulte justis, juste occultis, quibus ab initio peccati rationalis creaturæ nunquam judicare cessavit : seducti autem judicabuntur novissimo manifestoque judicio per Jesum Christum, justissime judicaturum, injustissime judicatum.

CAPUT XX.

Quid idem apostolus in prima ad eosdem Epistola de resurrectione mortuorum docuerit.

Sed hic Apostolus tacuit de resurrectione mortuorum : ad eosdem autem scribens in Epistola prima : *Nolumus*, inquit, *ignorare vos, fratres, de dormientibus, ut non contristemini, sicut et cæteri, qui spem non habent. Nam si credimus, quod Jesus mortuus est, et resurrexit : ita et Deus eos qui dormierunt per Jesum, adducet cum eo. Hoc enim vobis dicimus in verbo Domini, quia nos viventes, qui reliqui sumus in adventum Domini, non præveniemus eos qui ante dormierunt : quoniam ipse Dominus in jussu, et in voce Archangeli, et in tuba Dei*

« mort; mais, à la voix de l'archange et au son « de la trompette de Dieu, le Seigneur lui-même « descendra du ciel; et ceux qui seront morts en « Jésus-Christ ressusciteront les premiers. En- « suite nous autres qui sommes vivants et qui se- « rons demeurés jusqu'alors, nous serons empor- « tés avec eux dans les nues et au milieu des airs « au-devant du Seigneur; et ainsi nous serons « pour jamais avec le Seigneur. » Ces paroles de l'Apôtre marquent clairement la résurrection future, lorsque Notre-Seigneur Jésus-Christ viendra juger les vivants et les morts.

Mais on a coutume de demander si ceux que Notre-Seigneur trouvera vivants en la personne de qui parle ici saint Paul, ne mourront point; ou si, dans le moment où ils seront emportés dans l'air au-devant du Seigneur, ils passeront par la mort à l'immortalité. On aurait tort de croire que, dans le temps qu'ils seront portés par l'air, ils ne puissent mourir et ressusciter. Aussi ne faut-il pas entendre ces paroles : « Et ainsi nous « serons pour jamais avec le Seigneur, » comme si saint Paul voulait dire par là que nous demeurerons toujours avec lui dans l'air, puisqu'il n'y demeurera pas lui-même et qu'il y viendra seulement en passant; mais nous serons ainsi pour jamais avec le Seigneur, c'est-à-dire que quelque part que nous soyons avec lui nous aurons toujours des corps immortels. Or, c'est l'Apôtre même qui nous oblige en quelque sorte à croire que ceux que Notre-Seigneur trouvera vivants souffriront la mort et recevront l'immortalité incontinent, puisqu'il dit que « tous revivront en Jésus-Christ, » et que « ce qu'on sème dans la terre ne renaît, « s'il ne meurt auparavant. » Comment donc ceux que Jésus-Christ trouvera vivants revivront-ils en lui par l'immortalité, s'ils ne meurent? Il est vrai que, si l'on ne peut pas dire proprement du corps d'un homme qu'il soit semé, à moins qu'il ne retourne à la terre, suivant cette sentence que Dieu prononça contre le premier prévaricateur : « Tu es terre, et tu retourneras en « terre; » il faut avouer que ceux que Notre-Seigneur trouvera en vie à son avénement ne sont point compris dans ces paroles de l'Apôtre ni dans celles de la Genèse, puisque, étant enlevés dans les nues, ils ne seront pas semés en terre en y retournant, soit qu'ils ne meurent point du tout, soit qu'ils meurent momentanément dans l'air.

Mais, d'un autre côté, le même apôtre, écrivant aux Corinthiens, dit que nous ressusciterons tous, ou, suivant d'autres exemplaires, que nous dormirons tous. Si donc on ne peut ressusciter sans avoir passé par la mort, et que, par le sommeil dont il est ici parlé, nous ne puissions entendre autre chose que la mort, comment tous ressusciteront ou dormiront-ils, si tant d'hommes que Jésus-Christ trouvera vivants ne doivent ni dormir ni ressusciter? J'estime donc qu'il faut nous en tenir à ce que nous venons de dire, que ceux que Jésus-Christ trouvera en vie, et qui seront emportés dans l'air, mourront en ce moment pour reprendre aussitôt leurs corps immortels. Pourquoi ne croirions-nous pas que cette multitude de corps ne puissent être semés en quelque sorte dans l'air, et y reprendre à l'heure même une vie

descendet de cœlo; et mortui in Christo resurgent primo : deinde nos viventes, qui reliqui sumus, simul cum illis rapiemur in nubibus in obviam Christo in aera; et ita semper cum Domino erimus. Hæc verba apostolica resurrectionem mortuorum futuram, quando veniet Dominus Christus, utique ad vivos et mortuos judicandos, præclarissime ostendunt.

Sed quæri solet, utrum illi quos hic viventes inventurus est Christus, quorum personam in se atque illos qui tunc secum vivebant, transfigurabat Apostolus, nunquam omnino morituri sint; an ipso temporis puncto, quo cum resurgentibus rapientur in nubibus in obviam Christo in aera, ad immortalitatem per mortem mira celeritate transibunt. Neque enim dicendum est, fieri non posse, ut dum per aera in sublime portantur, in illo spatio et moriantur et reviviscant. Quod enim ait, *Et ita semper cum Domino erimus* : non sic accipiendum est, tanquam in aere nos dixerit semper cum Domino esse mansuros; quia nec ipse utique ibi manebit, quia veniens transiturus est. Venienti quippe ibitur obviam, non manenti : sed *ita cum Domino erimus*, id est, sic erimus habentes corpora sempiterna, ubicumque cum illo fuerimus. Ad hunc autem sensum, quo existimemus etiam illos, quos hic vivos inventurus est Dominus, in ipso parvo spatio et passuros mortem et accepturos immortalitatem, ipse Apostolus nos videtur urgere, ubi dicit, *In Christo omnes vivificabuntur :* cum alio loco de ipsa loquens resurrectione corporum dicat, *Tu quod seminas, non vivificatur, nisi moriatur.* Quomodo igitur, quos viventes hic Christus inveniet, per immortalitatem in illo vivificabuntur, etsi non moriantur; cum videamus propter hoc esse dictum, *Tu quod seminas, non vivificatur, nisi moriatur?* Aut si recte non dicimus seminari, nisi ea corpora hominum, quæ moriendo quoquo modo revertuntur in terram; sicut sese habet etiam illa in transgressorem patrem generis humani divinitus prolata sententia, *Terra es, et in terram ibis :* fatendum est istos, quos nondum de corporibus egressos, cum veniet Christus, inveniet, et istis verbis Apostoli, et illis de Genesi non teneri : quoniam sursum in nubibus rapti, non utique seminantur; quia nec eunt in terram, nec redeunt; sive nullam prorsus experiantur mortem, sive paululum in aere moriantur.

Sed aliud rursus occurrit, quod idem dixit apostolus, cum de resurrectione corporum ad Corinthios loqueretur : *Omnes resurgemus*; vel, sicut alii codices habent, *Omnes dormiemus.* Cum ergo nec resurrectio fieri possit, nisi mors præcesserit, nec dormitionem possimus illo loco intelligere, nisi mortem; quomodo omnes vel dormient, vel resurgent, si tam multi, quos in corpore inventurus est Christus, nec dormient, nec resurgent? Si ergo sanctos, qui reperientur Christo veniente viventes, eique in obviam rapientur, crediderimus in eodem raptu de mortalibus corporibus exituros, et ad eadem mox immortalia redituros, nullas in verbis Apostoli patiemur angustias, sive ubi dicit,

immortelle et incorruptible, lorsque nous croyons ce que nous dit le même apôtre, que la résurrection se fera en un clin d'œil, et que la poussière des corps, répandue en cent lieux, sera rassemblée avec tant de facilité et de promptitude? Quant à cette parole de la Genèse, « Tu es terre, et tu « retourneras en terre, » il ne faut pas s'imaginer qu'elle ne s'accomplisse pas dans les saints qui mourront dans l'air, sous prétexte que leurs corps ne retomberont point en terre, attendu que ces mots, « Tu iras en terre, » signifient : Tu iras par la mort où tu étais avant que de recevoir la vie, c'est-à-dire, tu deviendras ce que tu étais avant que d'avoir reçu une âme. L'homme n'était, en effet, que terre lorsque Dieu souffla sur sa face pour lui donner la vie. C'est donc comme s'il lui disait : Tu es une terre animée, ce que tu n'étais pas; tu seras une terre sans âme, comme tu étais. Ce que sont tous les corps morts avant qu'ils pourrissent, ceux-là le seront s'ils meurent, quelque part qu'ils meurent. Ils iront dès lors en terre, puisque d'hommes vivants ils deviendront terre, de même que ce qui devient cendre va en cendre, et ainsi du reste. Mais toutes nos réflexions à ce sujet ne sont que des conjectures; et nous ne comprendrons bien qu'alors ce qu'il en est véritablement. Si nous voulons être chrétiens, nous devons croire la résurrection des corps au jour du jugement; mais nous ne sommes pas obligés pour cela d'en comprendre parfaitement la manière. Il nous reste à voir, comme nous l'avons promis, ce que les prophètes de l'Ancien Testament disent de ce dernier jugement; et j'estime qu'à cet égard nous n'aurons pas besoin de nous étendre beaucoup, après tout ce que nous venons de dire.

CHAPITRE XXI.

Preuves de la résurrection et du dernier jugement, tirées du prophète Isaïe.

Le prophète Isaïe dit : « Les morts ressusciteront, et ceux qui sont dans les tombeaux en sortiront; et tous ceux qui sont sur la terre se réjouiront, car la rosée qui vient de vous est leur « salut; mais la terre des impies tombera. » Tout ce qui précède regarde la résurrection des bienheureux; mais ceci, « La terre des impies tom« bera, » doit s'entendre des corps des méchants qui tomberont dans la damnation. Pour ce qui regarde la résurrection des bons, si nous y voulons prendre garde, nous trouverons qu'il faut rapporter à la première ce qu'il dit, que « les « morts ressusciteront, » et à la seconde ce qu'il ajoute, « que ceux qui sont dans les tombeaux « ressusciteront aussi. » Quant à ces paroles, « Et « tous ceux qui sont sur la terre se réjouiront, car « la rosée qui vient de vous est leur salut, » elles s'appliquent aux saints que Jésus-Christ trouvera vivants à son avénement. Par le salut, nous ne pouvons entendre ici raisonnablement que

Tu quod seminas, non vivificatur, nisi moriatur; sive ubi dicit, *Omnes resurgemus*; aut, *Omnes dormiemus*: quia nec illi per immortalitatem vivificabuntur, nisi, quamlibet paululum, tamen ante moriantur; ac per hoc et a resurrectione non erunt alieni, quam dormitio præcedit, quamvis brevissima, non tamen nulla. Cur autem nobis incredibile videatur, illam multitudinem corporum in aere quodammodo seminari, atque ibi protinus immortaliter atque incorruptibiliter reviviscere, cum credamus, quod idem ipse Apostolus apertissime dicit, in ictu oculi futuram resurrectionem, et in membra sine fine victura tanta facilitate tamque inæstimabili velocitate rediturum antiquissimorum cadaverum pulverem? Nec ab illa sententia, qua homini dictum est, *Terra es, et in terram ibis*, futuros illos sanctos arbitremur immunes, si eorum morientium in terram non recident corpora, sed sicut in ipso raptu morientur, ita et resurgent, dum ferentur in aera. *In terram* quippe *ibis*, est, In hoc ibis amissa vita, quod eras antequam sumeres vitam : id est, Hoc eris exanimatus, quod eras antequam esses animatus. Terræ quippe insufflavit Deus in faciem flatum vitæ, cum factus est homo in animam vivam : tanquam diceretur, Terra es animata, quod non eras; terra eris exanimis, sicut eras. Quod sunt et antequam putrescant omnia corpora mortuorum : quod erunt et illa, si morientur, ubicumque moriantur, cum vita carebunt, quam continuo receptura sunt. Sic ergo ibunt in terram, quia ex vivis hominibus terra erunt : quemadmodum it in cinerem, quod fit cinis; it in vetustatem, quod fit vetus; it in testam, quod ex luto fit testa : et alia sexcenta sic loquimur. Quomodo autem sit futurum quod nunc pro nostræ ratiunculæ viribus utcumque conjicimus, tunc erit potius, ut nosse possimus. Resurrectionem quippe mortuorum futuram esse in carne, quando Christus venturus est vivos judicaturus et mortuos, oportet, si christiani esse volumus, ut credamus. Sed non ideo de hac re inanis est fides nostra, si quemadmodum futura sit, perfecte comprehendere non valemus. Verum jam, sicut supra promisimus, de hoc judicio Dei novissimo etiam prophetici veteres libri quid prænuntiaverint, quantum satis esse videbitur, debemus ostendere : quæ, sicut arbitror, non tanta mora necesse erit tractari et exponi, si istis, quæ præmisimus, lector curaverit adjuvari.

CAPUT XXI.

Quid Isaias propheta de mortuorum resurrectione et de retributione judicii sit locutus.

Propheta Isaias, *Resurgent*, inquit, *mortui, et resurgent qui in sepulcris erant : et lætabuntur omnes qui sunt in terra; ros enim qui abs te est, sanitas illis est : terra vero impiorum cadet.* Totum illud superius ad resurrectionem pertinet beatorum. Quod autem ait : *Terra vero impiorum cadet*, bene intelligitur dictum, Corpora vero impiorum ruina damnationis excipiet. Jam porro si de bonorum resurrectione quod dictum est, diligentius et distinctius velimus intueri, ad primam referendum est quod dictum est, *Resurgent mortui;* ad secundam vero quod sequitur, *et resurgent qui in sepulcris erant.* Jam si et illos inquiramus sanctos, quos hic vivos inventurus est Dominus, eis congrue deputabitur quod adjunxit, *Et lætabuntur omnes qui sunt in terra; ros enim qui abs te est, sanitas illis est.* Sanitatem loco isto, immortalitatem rec-

l'immortalité, vu que l'on peut dire qu'il n'y a point de salut ou de santé plus parfaite que celle qui n'a point besoin, pour s'entretenir, de prendre tous les jours des aliments comme des remèdes. Le même prophète parle encore ainsi du jour du jugement, après avoir donné de l'espérance aux bons et de la frayeur aux méchants : « Voici ce « que dit le Seigneur : Je me détournerai sur eux « comme un fleuve de paix, et comme un torrent « qui inondera la gloire des nations. Leurs en- « fants seront portés sur les épaules et caressés « sur les genoux. Je vous caresserai comme une « mère caresse son enfant, et ce sera dans Jéru- « salem que vous recevrez cette consolation. « Vous verrez, et votre cœur se réjouira, et vos os « germeront comme l'herbe. On reconnaîtra la « main du Seigneur envers ceux qui le servent, « et il exécutera ses menaces contre les rebelles. « Car voilà le Seigneur qui va venir comme un « feu ; et ses chariots seront comme la tempête, « pour exercer sa vengeance dans sa colère, et « livrer tout en proie aux flammes. Car toute la « terre sera jugée par le feu du Seigneur, et toute « chair par son glaive. Plusieurs seront blessés par « le Seigneur. » A l'égard des bons, il dit qu'il se détournera sur eux comme un fleuve de paix : ce qui sans doute signifie une abondance de paix, la plus grande qui puisse être. C'est de cette paix que nous jouirons à la fin, et dont nous avons amplement parlé au livre précédent; c'est ce fleuve qu'il déclare qu'il fera détourner sur ceux à qui il promet une si grande félicité, pour nous faire entendre que dans cette heureuse région, qui est le ciel, toutes choses seront désaltérées de ses eaux. Mais parce que cette paix communiquera même aux corps une vigueur immortelle, c'est pour cela qu'il dit qu'il détournera ce fleuve sur eux, afin qu'il se répande d'en haut sur les choses les plus basses, et qu'il rende les hommes égaux aux anges. Par la Jérusalem dont il parle, il ne faut pas entendre celle qui est esclave, ainsi que ses enfants, mais avec l'Apôtre celle qui est libre et notre mère, et qui est éternelle dans les cieux, où nous serons consolés après les travaux et les ennuis de cette vie mortelle, et portés sur ses épaules et sur ses genoux comme de petits enfants. Nous serons en quelque sorte tout neufs pour une si haute félicité, et pour les douceurs ineffables que nous goûterons dans son sein. Là nous verrons, et notre cœur se réjouira. Il ne dit point ce que nous verrons ; mais que sera-ce, sinon Dieu? Alors s'accomplira en nous la promesse de l'Évangile : « Bienheureux ceux qui « ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu ! » Que sera-ce, sinon toutes ces choses que nous ne voyons point maintenant, mais que nous croyons, et dont l'idée que nous nous formons, selon la faible capacité de notre esprit, est infiniment au-dessous de ce qu'elles sont réellement? « Vous « verrez, dit-il, et votre cœur se réjouira. » Ici vous croyez, et là vous verrez.

Mais parce qu'il dit, « Et votre cœur se ré- « jouira, » de peur que nous ne pensions que ces biens de la Jérusalem céleste ne regardent que l'esprit, il ajoute : « Et vos os germeront comme « l'herbe, » où il insinue la résurrection des corps, comme reprenant ce qu'il avait omis. Elle ne se fera pas, en effet, lorsque nous aurons vu, mais nous verrons après qu'elle sera faite. Il avait déjà parlé auparavant d'un ciel nouveau et d'une terre nouvelle, aussi bien que des promesses faites aux saints : « Il y aura, dit-il, un ciel

tissime accipimus. Ea namque est plenissima sanitas, quæ non reficitur alimentis tanquam quotidianis medicamentis. Item de judicii die spem prius dans bonis, deinde terrens malos, idem propheta sic loquitur : *Hæc dicit Dominus, Ecce ego declino in eos ut flumen pacis, et ut torrens inundans gloriam gentium. Filii eorum super humeros portabuntur, et super genua consolabuntur. Quemadmodum si quem mater consoletur, ita ego vos consolabor; et in Jerusalem consolabimini : et videbitis, et gaudebit cor vestrum, et ossa vestra ut herba exorientur. Et cognoscetur manus Domini colentibus eum : et comminabitur contumacibus. Ecce enim Dominus ut ignis veniet, et ut tempestas currus ejus, reddere in indignatione vindictam, et vastationem in flamma ignis. In igne enim Domini judicabitur omnis terra, et in gladio ejus omnis caro : multi vulnerati erunt a Domino.* In bonorum promissione flumen pacis profecto abundantiam pacis illius debemus accipere, qua major esse non possit. Hac utique in fine rigabimur : de qua in præcedenti libro abundanter locuti sumus. Hoc flumen se in eos declinare dicit, quibus tantam beatitudinem pollicetur, ut intelligamus in illius felicitatis regione, quæ in cœlis est, hoc flumine omnia satiari. Sed quia et terrenis corporibus pax incorruptionis atque immortalitatis inde influet, ideo declinare se dicit hoc flumen, ut de supernis quodammodo etiam inferiora perfundat, et homines æquales Angelis reddat. Jerusalem quoque, non illam quæ servit cum filiis suis, sed liberam matrem nostram intelligamus, secundum Apostolum, æternam in cœlis. Ibi post labores ærumnarum curarumque mortalium consolabimur, tanquam parvuli ejus in humeris genibusque portati. Rudes enim nos et novos blandissimis adjutoriis insolita nobis illa beatitudo suscipiet. Ibi videbimus, et gaudebit cor nostrum. Nec expressit quid videbimus : sed quid, nisi Deum? ut impleatur in nobis promissum evangelicum, *Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt*; et omnia illa, quæ nunc non videmus, credentes autem, pro modulo capacitatis humanæ, longe minus quam sunt atque incomparabiliter cogitamus. *Et videbitis*, inquit, *et gaudebit cor vestrum*. Hic creditis, ibi videbitis.

Sed quoniam dixit, *Et gaudebit cor vestrum* : ne putaremus illa bona Jerusalem ad nostrum tantummodo spiritum pertinere; *Et ossa*, inquit, *vestra ut herba exorientur* : ubi resurrectionem corporum strinxit, velut quod non dixerat reddens : neque enim cum viderimus, fiet; sed cum fuerit facta, videbimus. Nam et de cœlo novo ac terra nova jam supra dixerat, dum ea quæ sanctis promittuntur in fine, sæpe ac multiformiter diceret : *Erit*,

« nouveau et une terre nouvelle; et ils ne se « souviendront plus du passé, mais ils ne trou- « veront que des sujets de joie dans cet heureux « séjour. Je ferai que Jérusalem ne sera plus « qu'une fête perpétuelle, et mon peuple la joie « même. Et Jérusalem fera tout mon plaisir, et « mon peuple toutes mes délices. On n'y entendra « plus de pleurs ni de gémissements; » et le reste, que quelques âmes charnelles tâchent de rapporter au règne prétendu de mille ans. Il mêle ici les expressions figurées avec les autres, selon la coutume des prophètes, afin que notre esprit s'exerce utilement à y chercher un sens spirituel; mais la paresse ou l'ignorance s'arrête aux apparences de la lettre, et ne va pas plus avant. Pour revenir aux paroles du prophète que nous avions commencé à expliquer, après avoir dit, « Et vos os germeront comme l'herbe, » pour montrer qu'il ne parle que de la résurrection des bons, il ajoute: « Et l'on reconnaîtra la main du « Seigneur envers ceux qui le servent. » Qu'est-ce, sinon la main de celui qui distingue ceux qui le servent, de ceux qui le méprisent? Il parle ensuite de ces derniers dans les termes suivants: « Et il exécutera ses menaces contre les rebelles. « Car voilà le Seigneur qui va venir comme un « feu, et ses chariots seront comme la tempête, « pour exercer sa vengeance dans sa colère, et don- « ner tout en proie aux flammes. Car toute la « terre sera jugée par le feu du Seigneur, et toute « chair par son glaive, et plusieurs seront bles- « sés par le Seigneur. » Par ces mots de *feu*, de *tempête* et de *glaive*, il entend le supplice de l'enfer. Pour *ses chariots*, on peut les expliquer du ministère des anges. Quant à ce qu'il ajoute, que toute la terre et toute chair sera jugée par le feu du Seigneur et par son glaive, il n'y faut pas comprendre les saints et les spirituels, mais seulement les hommes terrestres et charnels, dont il est dit qu'ils ne goûtent que les choses de la terre, et que c'est une mort que de goûter les choses de la terre, et enfin ceux que Dieu appelle chair quand il dit: « Mon esprit ne demeurera « plus parmi ces gens-ci, parce qu'ils ne sont que « chair. » A l'égard de ce que le prophète dit, que « plusieurs seront blessés par le Seigneur, » ces blessures doivent s'entendre de la seconde mort. Il est vrai qu'on peut prendre aussi en bonne part *le feu, le glaive et les blessures*. Notre-Seigneur dit lui-même qu'il est venu apporter le feu sur la terre; les disciples virent comme des langues de feu, qui se divisèrent quand le Saint-Esprit descendit sur eux. Notre-Seigneur dit encore qu'il n'est pas venu apporter la paix sur la terre, mais le glaive. L'Écriture appelle la parole de Dieu un glaive à deux tranchants, à cause des deux Testaments; et dans le Cantique des cantiques, l'Église s'écrie qu'elle est blessée d'amour, comme d'un trait. Mais ici, où nous lisons que Dieu doit venir pour exécuter ses vengeances, on voit assez comment toutes ces autres choses doivent s'expliquer.

Après avoir déclaré, en un mot, ceux qui seront consumés par ce jugement, marquant les pé-

inquit, *cœlum novum et terra nova, et non erunt memores priorum, nec ascendent in cor ipsorum: sed lætitiam et exsultationem invenient in ea. Ecce ego faciam Jerusalem exsultationem, et populum meum lætitiam; et exsultabo in Jerusalem, et lætabor in populo meo; et ultra non audietur in illa vox fletus*: et cætera, quæ quidam ad carnales illos mille annos referre conantur. Locutiones enim tropicæ propriis prophetico more miscentur: ut ad intellectum spiritualem intentio sobria cum quodam utili ac salubri labore perveniat: pigritia vero carnalis, vel ineruditæ atque inexercitatæ tarditas mentis contenta litteræ superficie, nihil putat interius requirendum. Hæc de propheticis verbis, quæ ante istum locum scripta sunt, satis dixerim. In hoc autem loco, unde ad illa digressi sumus, cum dixisset, *Et ossa vestra ut herba exorientur*, ut resurrectionem quidem carnis, sed tamen bonorum, se nunc commemorare monstraret, adjunxit, *Et cognoscetur manus Domini colentibus eum*. Quid est hoc, nisi manus distinguentis cultores suos a contemptoribus suis? De quibus sequentia contexens, *Et comminabitur*, inquit, *contumacibus*, sive, ut ait alius interpres, *incredulis*. Nec tunc comminabitur: sed quæ nunc dicuntur minaciter, tunc efficaciter implebuntur. *Ecce enim Dominus*, inquit, *ut ignis veniet, et ut tempestas currus ejus, reddere in indignatione vindictam, et vastationem in flamma ignis. In igne enim Domini judicabitur omnis terra, et in gladio ejus omnis caro: multi vulnerati erunt a Domino*. Sive igne, sive tempestate, sive gladio, pœnam judicii significat: quandoquidem ipsum Dominum quasi ignem dicit esse venturum, eis profecto quibus pœnalis ejus erit adventus. Currus vero ejus (nam pluraliter dicti sunt) angelica ministeria non inconvenienter accipimus. Quod autem ait, omnem terram et omnem carnem in ejus igne et in gladio judicari, non etiam hic spirituales intelligamus et sanctos, sed terrenos atque carnales, de qualibus dictum est, *Qui terrena sapiunt*; et, *Sapere secundum carnem, mors est*: et quales omnino caro appellantur a Domino, ubi dicit, *Non permanebit spiritus meus in hominibus istis, quoniam caro sunt*. Quod vero hic positum est, *Multi vulnerati erunt a Domino*: isto vulnere fiet mors secunda. Potest quidem et ignis, et gladius, et vulnus accipi in bono. Nam et ignem Dominus velle se dixit mittere in mundum. Et visæ sunt illis linguæ divisæ velut ignis, quando venit Spiritus sanctus. Et, *Non veni*, inquit idem Dominus, *pacem mittere in terram, sed gladium*. Et sermonem Dei dicit Scriptura gladium bis acutum; propter aciem geminam Testamentorum duorum. Et in Cantico canticorum, charitate se dicit sancta Ecclesia vulneratam, velut amoris impetu sagittatam. Sed hic cum legimus vel audimus ultorem Dominum esse venturum, quemadmodum hæc intelligenda sint, clarum est.

Deinde breviter commemoratis eis, qui per hoc judicium consumentur, sub figura ciborum in Lege vetere vetitorum, a quibus se non abstinuerunt, peccatores impiosque

cheurs et les impies sous la figure des viandes défendues par l'ancienne loi dont ils ne se sont pas abstenus, il reprend la grâce du Nouveau Testament, depuis le premier avénement du Sauveur jusqu'au jugement dernier, dont nous parlons : par où il conclut toute sa prophétie. Il raconte que le Seigneur déclare qu'il viendra pour rassembler toutes les nations, et qu'elles seront témoins de sa gloire, attendu, comme dit l'Apôtre, « que tous ont péché, et ont besoin de la gloire de « Dieu. » Isaïe ajoute qu'il fera de si grands miracles parmi eux, que cela les portera à croire en lui; qu'il enverra quelques-uns d'entre eux en divers pays, et dans les îles les plus éloignées qui n'ont jamais ouï parler de lui, ni vu sa gloire; qu'ils annonceront son Évangile parmi les nations, et rangeront à la foi les frères de ceux à qui le prophète parle, c'est-à-dire les Israélites élus; qu'ils amèneront à Dieu, de toutes les contrées du monde, un présent sur des chevaux et sur des chariots, qui sont les secours du ciel, lesquels se transmettent par le ministère des anges ou des hommes; et qu'ils l'amèneront dans la sainte cité de Jérusalem, qui maintenant est répandue par toute la terre dans les fidèles. En effet, les hommes croient où ils sont aidés d'en haut, et ils viennent où ils croient. Or, le Seigneur les compare aux enfants d'Israël qui lui offrent des victimes dans son temple, avec des cantiques de louange, ce que l'Église pratique déjà partout; et il leur promet qu'il se choisira parmi eux des prêtres et des lévites, ce que nous voyons aussi s'accomplir maintenant. De nos jours ne choisit-on pas les prêtres et les lévites, non selon la race et le sang, comme cela se pratiquait d'abord dans le sacerdoce, qui était selon l'ordre d'Aaron, mais comme il convient à l'esprit du Nouveau Testament, où Jésus-Christ est le souverain prêtre selon l'ordre de Melchisédech, en considérant ce que la grâce donne de mérite à chacun? Ne choisit-on pas, dis-je, des prêtres et des lévites, dont il ne faut pas juger par la dignité qu'obtiennent souvent ceux qui en sont indignes, mais par la sainteté qui ne peut être commune aux bons et aux méchants?

Après avoir ainsi parlé de cette miséricorde de Dieu sur son Église, dont les effets nous sont si sensibles et si connus, il promet, de la part de Dieu, les fins où chacun arrivera lorsque le dernier jugement aura séparé les bons des méchants : « Car, de même que le nou« veau ciel et la nouvelle terre demeureront « en ma présence, dit le Seigneur, ainsi votre « semence et votre nom demeureront devant « moi; et ils passeront de mois en mois et de « sabbat en sabbat, et toute chair viendra « m'adorer en Jérusalem, dit le Seigneur; et ils « sortiront, et verront les membres des hommes « prévaricateurs. Leur ver ne mourra point, et le « feu qui les brûlera ne s'éteindra point; et ils ser« viront de spectacle à toute chair. » C'est par où le prophète Isaïe finit son livre, comme c'est par là que le monde doit finir. Quelques versions, au lieu des *membres des hommes*, portent *les cadavres des hommes*, entendant évidemment par là la peine des corps des damnés, quoique d'ordinaire on n'appelle cadavre qu'une chair sans âme, au lieu que les corps dont il parle seront animés, autrement ils ne pourraient souffrir aucun tourment; si ce n'est peut-être que,

significans, recapitulat ab initio gratiam novi Testamenti a primo Salvatoris adventu usque ad ultimum judicium, de quo nunc agimus, perducens finiensque sermonem. Narrat namque Dominum dicere se venire, ut congreget omnes gentes, easque venturas et visuras gloriam ejus. *Omnes enim*, sicut dicit Apostolus, *peccaverunt, et egent gloria Dei*. Et relicturum se dicit super eos signa, quæ utique mirantes credant in eum : et emissurum ex illis salvatos in gentes diversas, et in longinquas insulas, quæ non audierunt nomen ejus, neque viderunt gloriam ejus; et annuntiaturos gloriam ejus in gentibus; et adducturos fratres istorum, quibus loquebatur, id est, in fide sub Deo Patre fratres Israelitarum electorum : adducturos autem ex omnibus gentibus munus Domino in jumentis et vehiculis (quæ jumenta et vehicula bene intelliguntur adjutoria esse divina, per cujusque generis ministeria Dei, vel angelica, vel humana), in civitatem sanctam Jerusalem, quæ nunc in sanctis fidelibus est diffusa per terras. Ubi enim divinitus adjuvantur, ibi credunt; et ubi credunt, ibi veniunt. Comparavit autem illos Dominus, tanquam per similitudinem, filiis Israel offerentibus ei suas hostias cum psalmis in domo ejus; quod ubique jam facit Ecclesia : et promisit ab ipsis se accepturam sibi Sacerdotes et Levitas; quod nihilominus fieri nunc videmus. Non enim ex genere carnis et sanguinis, sicut erat primum secundum ordinem Aaron; sed sicut oportebat in Testamento novo, ubi secundum ordinem Melchisedech summus sacerdos est Christus, pro cujusque merito quod in eum gratia divina contulerit, Sacerdotes et Levitas eligi nunc videmus : qui non isto nomine, quod sæpe assequuntur indigni, sed ea quæ non est bonis malisque communis, sanctitate pensandi sunt.

Hæc cum de ista, quæ nunc impertitur Ecclesiæ, perspicua nobisque notissima Dei miseratione dixisset; promisit et fines ad quos per ultimum judicium facta bonorum malorumque discretione venietur, dicens per Prophetam, vel de Domino dicens ipse Propheta : *Quomodo enim cœlum novum et terra nova manebit coram me, dixit Dominus, sic stabit semen vestrum et nomen vestrum : et erit mensis ex mense, et sabbatum ex sabbato. Veniet omnis caro in conspectu meo adorare in Jerusalem, dixit Dominus : et egredientur, et videbunt membra hominum qui prævaricati sunt in me. Vermis eorum non morietur, et ignis eorum non exstinguetur, et erunt visui omni carni*. Ad hoc iste propheta terminavit librum, ad quod terminabitur sæculum. Quidam sane non interpretati sunt, *membra hominum*; sed, *cadavera virorum*, per cadavera significantes evidentem corporum pœnam : quamvis cadaver nisi caro exanimis, non soleat nuncupari; illa vero animata erunt corpora, alioquin nulla poterunt

comme ce seront les corps de ceux qui tomberont dans la seconde mort, on les puisse raisonnablement appeler ainsi; d'où vient cette parole du même prophète, que j'ai déjà citée : « La terre « des impies tombera. » Qui ne sait que *cadavre* vient d'un mot latin qui signifie tomber? Au reste, il est manifeste que par *les hommes* il entend aussi les femmes, puisque personne n'oserait dire que les femmes pécheresses n'aient pas part à ce supplice. Mais ce qui importe particulièrement à notre sujet, puisque le prophète, parlant des bons, dit que *toute chair viendra*, parce que ce peuple sera composé de toutes les nations, et que, parlant des méchants, il les nomme *membres* ou *cadavres*, il fait certainement voir par là que le jugement, qui fera la séparation des bons et des méchants, suivra la résurrection de la chair, qui est si clairement exprimée ici par les mots dont il se sert.

CHAPITRE XXII.

Comment il faut entendre que les bons sortiront pour voir le supplice des méchants.

Mais comment les bons *sortiront-ils* pour voir le supplice des méchants? Dirons-nous qu'ils quitteront leurs bienheureuses demeures par un mouvement corporel, pour passer à ces lieux de supplices et être témoins de leurs tourments? A Dieu ne plaise! Mais ils sortiront par la connaissance. Ce mot *sortir* fait entendre que ceux qui seront tourmentés seront dehors : d'où vient même que Notre-Seigneur appelle ces lieux *les ténèbres extérieures*, auxquelles même est contraire l'entrée, dont il est dit au bon serviteur : « Entrez « dans la joie de votre Seigneur; » afin qu'on ne s'imagine pas que les méchants y entrent pour y être connus, tandis que ce sont plutôt les saints qui sortent en quelque sorte vers eux, par la connaissance qu'ils ont de leur misère. Ceux qui seront dans les tourments ne sauront pas ce qui se passera au dedans, *dans la joie du Seigneur*; mais ceux qui posséderont cette joie sauront ce qui se passera dehors, dans ces *ténèbres extérieures*. C'est pour cela qu'il est dit qu'ils *sortiront*, parce qu'ils connaîtront ce qui se fera à l'égard de ceux même qui seront dehors. Si les prophètes ont pu connaître ces choses lorsqu'elles n'étaient pas encore arrivées, par le peu que Dieu en révélait à des hommes mortels, comment les saints immortels les ignoreront-ils alors qu'elles le seront, et que *Dieu sera tout en tous?* La semence et le nom des saints demeureront donc stables dans cette béatitude; j'entends cette semence dont saint Jean dit : « Et la semence de « Dieu demeure en lui; » et ce nom dont le même Isaïe a dit : « Je leur donnerai un nom éternel, « et ils passeront de mois en mois et de sabbat en « sabbat, » comme de lune en lune et de repos en repos; car les saints seront eux-mêmes l'un et l'autre, lorsque, de ces ombres anciennes et passagères, ils entreront dans ces lumières nouvelles et éternelles. Quant à ce feu qui ne s'éteindra point, et ce ver immortel, qui feront le supplice des réprouvés, on les explique diversement. Quelques-uns rapportent l'un et l'autre au corps, et les autres à l'âme. D'autres disent que

sentire tormenta : nisi forte quia mortuorum erunt corpora, id est, eorum qui in secundam mortem cadent, ideo non absurde etiam cadavera dici possunt. Unde est et illud, quod ab eodem propheta dictum jam supra posui : *Terra vero impiorum cadet*. Quis autem non videat a cadendo esse appellata cadavera? *Virorum* autem pro eo posuisse illos interpretes, quod est *hominum*, manifestum est. Neque enim quisquam dicturus est, prævaricatrices feminas in illo supplicio non futuras : sed ex potiore, præsertim de quo femina facta est, uterque sexus accipitur. Verum quod ad rem maxime pertinet, cum et in bonis dicitur, *Veniet omnis caro* : quia ex omni genere hominum populus iste constabit; non enim omnes homines ibi erunt, quando in pœnis plures erunt : sed, ut dicere cœperam, cum et in bonis caro, et in malis membra vel cadavera nominantur; profecto post resurrectionem carnis, cujus fides his rerum vocabulis omnino firmatur, illud quo boni et mali suis finibus dirimentur, futurum esse judicium declaratur.

CAPUT XXII.

Qualis futura sit egressio sanctorum ad videndas pœnas malorum.

Sed quomodo egredientur boni ad videndas pœnas malorum? Numquid corporis motu beatas illas relicturi sunt sedes, et ad loca pœnalia perrecturi, ut malorum tormenta conspiciant præsentia corporali? Absit : sed egredientur per scientiam. Hoc enim verbo significatum est, eos qui cruciabuntur extra futuros. Propter quod et Dominus ea loca tenebras exteriores vocat : quibus contrarius est ille ingressus, de quo dicitur servo bono, *Intra in gaudium Domini tui* : ne illuc mali putentur ingredi, ut sciantur; sed ad illos potius velut egredi scientia, qua eos cognituri sunt, boni; quia id quod extra est cogniturì sunt. Qui enim erunt in pœnis, quid agatur intus in gaudio Domini nescient : qui vero erunt in illo gaudio, quid agatur foris in illis tenebris exterioribus scient. Ideo dictum est, *egredientur* : quia eos etiam qui foris ab eis erunt, utique non latebunt. Si enim hæc Prophetæ nondum facta nosse potuerunt, per hoc quod erat Deus, quantulumcumque erat, in eorum mortalium mentibus; quomodo immortales sancti jam facta tunc nescient, cum Deus erit omnia in omnibus? Stabit ergo in illa beatitudine sanctorum semen et nomen : semen, scilicet de quo Joannes ait, *Et semen ejus in ipso manet* : nomen vero, de quo per hunc Isaiam dictum est, *Nomen æternum dabo eis. Et erit eis mensis ex mense et sabbatum ex sabbato*, tanquam luna ex luna et requies ex requie : quorum utrumque ipsi erunt, cum ex his umbris veteribus et temporalibus in illa lumina nova ac sempiterna transibunt. In pœnis autem malorum et inexstinguibilis ignis et vivacissimus vermis, ab aliis atque aliis aliter atque aliter est expositus. Alii quippe utrumque ad corpus, alii utrumque ad

le feu tourmentera le corps, et le ver l'âme; et qu'ainsi il faut entendre le premier proprement, et le second par métaphore, ce qui paraît plus vraisemblable; mais ce n'est pas ici le lieu de parler de cette différence, puisque nous avons destiné ce livre au dernier jugement qui fera la séparation des bons et des méchants. Pour ce qui regarde leurs récompenses ou leurs châtiments, nous en parlerons plus amplement une autre fois.

CHAPITRE XXIII.

Comment Daniel parle de la persécution de l'Antechrist, du jugement dernier, et du royaume des saints.

Daniel prédit aussi ce dernier jugement, après l'avoir fait précéder de l'avénement de l'Antechrist; et il conduit sa prophétie jusqu'au royaume éternel des saints. Ayant vu dans une vision prophétique quatre bêtes, qui signifient quatre royaumes, et le quatrième conquis par un certain roi qui est l'Antechrist, et après cela le royaume éternel du Fils de l'homme, c'est-à-dire de Jésus-Christ: « Mon esprit, dit-il, fut saisi d'horreur; « moi, Daniel, je demeurai tout épouvanté, et « les visions de ma tête me troublèrent. Je m'ap« prochai donc d'un de ceux qui étaient pré« sents, et lui demandai la vérité de tout ce que « je voyais; et il me l'apprit. Ces quatre grandes « bêtes, me dit-il, sont quatre royaumes qui « s'établiront sur la terre, et qui ensuite seront « détruits. Les saints du Très-Haut prendront « leur place et régneront jusque dans le siècle, « et jusque dans le siècle des siècles. Après cela, « poursuivit-il, je m'enquis avec soin quelle était « la quatrième bête, si différente des autres, et « beaucoup plus terrible, car ses dents étaient de « fer et ses ongles d'airain: elle mangeait et dé« vorait tout, et foulait le reste aux pieds. Je « m'informai aussi des dix cornes qu'elle avait à « la tête, et d'une autre qui en sortit, et en fit tom« ber trois des premières. Et cette corne avait « des yeux et une bouche qui disait de grandes « choses; et elle était plus grande que les autres. « Je m'aperçus que cette corne faisait la guerre « aux saints et était plus forte qu'eux, jusqu'à ce « que l'Ancien des jours vint, et donna le royaume « aux saints du Très-Haut. Ainsi, le temps étant « venu, les saints furent mis en possession du « royaume. Alors celui à qui je parlais me dit: « La quatrième bête sera un quatrième royaume « qui s'élèvera sur la terre et détruira tous les « autres. Il dévorera toute la terre, et la foulera « aux pieds, et la ravagera. Ses dix cornes sont « dix rois, après lesquels il en viendra un plus « méchant que tous les autres, qui en humiliera « trois, vomira des blasphèmes contre le Très« Haut, et fera souffrir mille maux à ses saints. « Il entreprendra même de changer les temps et « d'abolir la loi; et on le laissera régner un temps, « des temps et la moitié d'un temps. Après vien« dra le jugement qui lui ôtera l'empire et l'exter« minera pour jamais; et toute la puissance, la « grandeur et la domination souveraine des rois « sera donnée aux saints du Très-Haut. Son « royaume sera éternel, et toutes les puissances

---

animum retulerunt: alii proprie ad corpus ignem, tropice ad animum vermem, quod credibilius esse videtur. Sed nunc de hac differentia non est temporis disputare. De judicio namque ultimo, quo fiet diremptio bonorum et malorum, hoc volumen implere suscepimus: de ipsis vero præmiis et pœnis alias diligentius disserendum est.

CAPUT XXIII.

Quid prophetaverit Daniel de persecutione Antichristi, et de judicio Dei, regnoque sanctorum.

Daniel de hoc ultimo, judicio sic prophetat, ut Antichristum prius quoque venturum esse prænuntiet, atque ad æternum regnum sanctorum perducat narrationem suam. Cum enim visione prophetica quatuor bestias significantes quatuor regna vidisset; ipsumque quartum a quodam rege superatum, qui Antichristus agnoscitur; et post hæc æternum regnum Filii hominis, qui intelligitur Christus: *Horruit*, inquit, *spiritus meus, ego Daniel in habitudine mea, et visus capitis mei conturbabant me. Et accessi*, inquit, *ad unum de stantibus, et veritatem quærebam ab eo de his omnibus; et dixit mihi veritatem.* Deinde, quid audierit ab illo, a quo de omnibus his quæsivit, tanquam eo sibi exponente, sic loquitur: *Hæ quatuor bestiæ magnæ, quatuor regna surgent in terra, quæ auferentur, et accipient regnum sancti Altissimi: et obtinebunt illud usque in sæculum, et usque in sæculum sæculorum. Et quærebam*, inquit, *diligenter de bestia quarta, quæ erat differens præ omni bestia, terribilis amplius: dentes ejus ferrei, et ungues ejus ærei, manducans et comminuens, et reliqua pedibus suis conculcans: et de cornibus ejus decem, quæ erant in capite ejus, et de altero quod ascendit, et excussit de prioribus tria: cornu illud in quo erant oculi, et os loquens magna; et visus ejus major cæteris. Videbam, et cornu illud faciebat bellum cum sanctis: et prævalebat ad ipsos, donec venit Vetustus dierum, et regnum dedit sanctis Altissimi: et tempus pervenit, et regnum obtinuerunt sancti.* Hæc Daniel quæsisse se dixit. Deinde quid audierit, continuo subjungens, *Et dixit*, inquit, id est, ille a quo quæsierat, respondit, et dixit, *Bestia quarta, quartum regnum erit in terra, quod prævalebit omnibus regnis: et manducabit omnem terram, et conculcabit eam, et concidet. Et decem cornua ejus, decem reges surgent: et post eos surget alius, qui superabit malis omnes, qui ante eum fuerunt; et tres reges humiliabit, et verba adversus Altissimum loquetur; et sanctos Altissimi conteret. Et suspicabitur mutare tempora et legem: et dabitur in manu ejus usque ad tempus, et tempora, et dimidium temporis. Et judicium sedebit, et principatum removebunt ad exterminandum et perdendum usque in finem; et regnum, et potestas, et magnitudo regum, qui sub omni cœlo sunt, data est sanctis Altissimi. Et regnum ejus regnum sempiternum: et omnes principa-*

« le serviront et lui obéiront. Voilà ce qu'il me « dit. Cependant j'étais extrêmement troublé, et « mon visage en fut tout changé; mais je ne « laissai pas de bien retenir ce qu'il m'avait dit. » Quelques-uns ont expliqué ces quatre royaumes de ceux des Assyriens, des Perses, des Macédoniens et des Romains; et si l'on veut en savoir la raison, il n'y a qu'à lire les commentaires du prêtre Jérôme sur Daniel, qui sont écrits avec assez de soin et d'érudition. Mais au moins ne peut-on douter que Daniel ne dise ici très-clairement que la tyrannie de l'Antechrist contre les fidèles, quoique courte, précédera le dernier jugement et le règne éternel des saints. Il paraît par la suite que le temps, les temps et la moitié d'un temps signifient ici un an, deux ans et la moitié d'un an, c'est-à-dire trois ans et demi. Il est vrai que les temps semblent marquer un temps indéfini, mais l'hébreu ne désigne que deux temps; car on dit que les Hébreux ont un *duel* aussi bien que les Grecs : nombre que les Latins n'ont pas dans la conjugaison des verbes. Pour les dix rois, je ne sais s'ils signifient dix rois qui se trouveront réellement dans l'empire romain quand l'Antechrist viendra, et j'ai peur que ce nombre ne nous trompe. Que savons-nous s'il n'est pas mis là pour signifier l'universalité de tous les rois qui doivent précéder son avénement, comme l'Écriture se sert assez souvent du nombre de mille, de cent ou de sept, etc., pour marquer une totalité?

Le même Daniel parle ainsi dans un autre passage : « Le temps viendra qu'il s'élevera une per« sécution si cruelle, qu'il n'y en aura jamais eu « de semblable sur la terre. En ce temps-là, tous « ceux qui se trouveront écrits sur votre livre « seront sauvés, et plusieurs de ceux qui dorment « sous un monceau de terre ressusciteront; les « uns pour la vie éternelle, et les autres pour un « opprobre et une confusion éternelle. Or, ceux « qui sont intelligents auront un éclat pareil à « celui du firmament, et ceux qui enseignent la « justice à plusieurs brilleront à jamais comme « les étoiles. » Ce passage de Daniel est assez conforme à un autre de l'Évangile, où il est aussi parlé de la résurrection des corps. Ceux que l'évangéliste dit être *dans des sépulcres*, Daniel dit qu'ils sont *sous un monceau de terre*, ou, comme d'autres l'interprètent, *dans la poussière de la terre*. De même que là il est dit qu'ils *sortiront*, ici il est dit qu'ils *ressusciteront*. Dans l'Évangile, « ceux qui auront bien vécu sortiront « de leurs tombeaux pour ressusciter à la vie, « et ceux qui auront mal vécu pour ressusciter à « leur damnation; » et dans le prophète, « les « uns ressusciteront pour la vie éternelle, et les « autres pour un opprobre et une confusion éter« nelle. » Que l'on ne s'imagine pas que l'évangéliste et le prophète diffèrent l'un de l'autre, sous prétexte que celui-là dit, « Tous ceux qui « sont dans les sépulcres, » et que celui-ci dit : « Plusieurs de ceux qui sont sous un monceau « de terre; » car quelquefois l'Écriture met *plusieurs* pour *tous*. C'est ainsi qu'il est dit à Abraham, « Je vous ai établi père de plusieurs na« tions, » bien qu'il lui soit dit ailleurs : « Toutes « les nations seront bénies en votre semence. » Il est dit encore un peu après à Daniel, touchant

tus ipsi servient, et obaudient. Huc usque, inquit, *finis sermonis. Ego Daniel, multum cogitationes meæ conturbabant me, et forma mea immutata est super me, et verbum in corde meo conservavi.* Quatuor illa regna exposuerunt quidam Assyriorum, Persarum, Macedonum, et Romanorum. Quam vero convenienter id fecerint, qui nosse desiderant, legant presbyteri Hieronymi librum in Danielem, satis diligenter eruditeque conscriptum. Antichristi tamen adversus Ecclesiam sævissimum regnum, licet exiguo spatio temporis sustinendum, donec Dei ultimo judicio regnum sancti accipiant sempiternum, qui vel dormitans hæc legit, dubitare non sinitur. Tempus quippe et tempora et dimidium temporis, annum unum esse et duos et dimidium, ac per hoc tres annos et semissem, etiam numero dierum posterius posito dilucescit, aliquando in Scripturis et mensium numero declaratur. Videntur enim tempora indefinite hic dicta lingua latina : sed per dualem numerum dicta sunt, quem Latini non habent. Sicut autem Græci, ita hunc dicuntur habere et Hebræi. Sic ergo dicta sunt tempora, tanquam dicerentur duo tempora. Vereri me sane fateor, ne in decem regibus, quos tanquam decem homines videtur inventurus Antichristus, forte fallamur, atque ita ille inopinatus adveniat, non existentibus tot regibus in orbe Romano. Quid enim si numero isto denario universitas regum significata est, post quos ille venturus est; sicut millenario, centenario, septenario significatur plerumque universitas, et aliis atque aliis numeris, quos nunc commemorare non est necesse?

Alio loco idem Daniel, *Et erit,* inquit, *tempus tribulationis, qualis non fuit ex quo nata est gens super terram usque ad tempus illud. Et in tempore illo salvabitur populus tuus omnis qui inventus fuerit scriptus in libro. Et multi dormientium in terræ aggere exsurgent : hi in vitam æternam, et hi in opprobrium et in confusionem æternam. Et intelligentes fulgebunt sicut claritas firmamenti, et ex justis multi sicut stellæ in sæcula.* Et adhuc sententiæ illi evangelicæ est locus iste simillimus, de resurrectione duntaxat mortuorum corporum. Nam qui illic dicti sunt esse *in monumentis*, ipsi hic *dormientes in terræ aggere*; vel, sicut alii interpretati sunt, *in terræ pulvere*. Et sicut ibi, *procedent*, dictum est; ita hic, *exsurgent*. Sicut ibi, *Qui bona fecerunt, in resurrectionem vitæ; qui autem mala egerunt, in resurrectionem judicii*; ita et isto loco, *Hi in vitam æternam, et hi in opprobrium et in confusionem æternam.* Non autem diversum putetur, quod cum ibi positum sit, *Omnes qui sunt in monumentis*, hic non ait Propheta, Omnes; sed, *Multi dormientium in terræ aggere*. Ponit enim aliquando Scriptura pro omnibus multos. Propterea et Abrahæ dictum est, *Patrem multarum gentium posui te*; cui tamen alio loco,

la même résurrection : « Et vous, venez, et vous « reposez; car il reste encore du temps jusqu'à « la consommation des siècles, et vous vous re- « poserez, et ressusciterez pour posséder votre « héritage à la fin des temps. »

CHAPITRE XXIV.

Preuves de la fin du monde et du jugement dernier, tirées des Psaumes.

Il y a beaucoup de choses dans les psaumes touchant le jugement dernier, mais la plupart n'y sont qu'effleurées. Il ne faut pas toutefois que je passe ici sous silence ce qui y est dit en termes très-clairs de la fin du monde : « Seigneur, « dit le Psalmiste, vous avez créé la terre au « commencement; et les cieux sont l'ouvrage de « vos mains. Ils périront; mais pour vous, vous « demeurerez. Ils vieilliront tous comme un vê- « tement. Vous les changerez de forme comme « un manteau, et ils seront changés. Mais vous, « vous êtes toujours le même, et vos années ne « finiront point. » De là vient que Porphyre, qui loue la piété des Hébreux, de ce qu'ils adorent le grand et le vrai Dieu terrible même à ses divinités, accuse les chrétiens d'une extrême folie suivant les oracles de ses dieux, parce qu'ils disent que le monde périra. Cependant, voilà que dans les saintes Lettres des Hébreux on dit au Dieu devant qui toutes les autres divinités tremblent, de l'aveu d'un si grand philosophe : « Les « cieux sont l'ouvrage de vos mains, et ils péri- « ront. » Est-ce que quand les cieux périront, le monde, dont ils sont la partie la plus haute et la plus assurée, ne périra point? Si ce sentiment déplaît à Jupiter, et qu'il blâme les chrétiens par un oracle d'être trop crédules, comme l'écrit ce philosophe, pourquoi ne traite-t-il pas aussi de folie la sagesse des Hébreux de l'avoir inséré dans leurs livres sacrés. Mais si c'est cette sagesse même des Juifs qui plaît tant à Porphyre, qu'il la fait louer par la bouche de ses dieux; si, dis-je, c'est cette sagesse qui nous apprend que les cieux doivent périr, quelle aberration de détester principalement la religion chrétienne parce qu'on y croit que le monde doit périr, puisque les cieux ne peuvent périr autrement? Avec tout cela il est vrai que dans ces Écritures qui sont proprement à nous, et ne sont pas communes aux Hébreux, c'est-à-dire dans les évangiles et dans les épîtres des apôtres, on lit que « la figure de ce « monde passe, » que « le monde passe, » que « le ciel et la terre passeront; » mais il faut tomber d'accord que ces expressions sont plus douces que celles des Hébreux, qui disent que le monde périra. De même, dans l'épître de saint Pierre, où il est dit que le monde qui existait alors périt par le déluge, il est aisé de voir quelle est la partie du monde que cet apôtre a voulu désigner par là, et comment il entend qu'elle a péri, et quels sont les cieux qui ont été mis à la place, et qui sont réservés pour être brûlés par le feu au jour du jugement et de la ruine des méchants. Quant à ce qu'il dit un peu après, « Le jour du « Seigneur viendra comme un larron, et alors les « cieux passeront avec grand fracas, les éléments « embrasés se dissoudront, et la terre avec tout « ce qu'elle contient sera consumée par le feu; » et ensuite, « Donc, puisque toutes ces choses doi-

In semine, inquit, *tuo benedicentur omnes gentes*. De tali autem resurrectione huic quoque ipsi prophetæ Danieli paulo post dicitur : *Et tu veni, et requiesce : adhuc enim dies in completionem consummationis; et requiesces, et resurges in sorte tua in fine dierum.*

CAPUT XXIV.

In Psalmis Davidicis quæ de fine sæculi hujus et novissimo Dei judicio prophetentur.

Multa de judicio novissimo dicuntur in Psalmis, sed eorum plura transeunter et strictim. Hoc tamen quod de fine hujus sæculi apertissime dictum est ibi, nequaquam silentio præteribo. *Principio terram tu fundasti, Domine, et opera manuum tuarum sunt cœli. Ipsi peribunt, tu autem permanes : et omnes sicut vestimentum veterascent, et sicut opertorium mutabis eos, et mutabuntur; tu autem idem ipse es, et anni tui non deficient.* Quid est quod Porphyrius, cum pietatem laudet Hebræorum, qua magnus et verus et ipsis numinibus terribilis ab eis colitur Deus, Christianos ob hoc arguit maximæ stultitiæ, etiam ex oraculis deorum suorum, quod istum mundum dicunt esse periturum? Ecce in litteris pietatis Hebræorum dicitur Deo, quem confitente tanto philosopho, etiam ipsa numina perhorrescunt, *Opera manuum tuarum sunt cœli, ipsi peribunt*. Numquid, quando cœli peribunt, mundus, cujus iidem cœli superior pars est et tutior, non peribit? Si hæc sententia Jovi displicet, cujus, ut scribit iste philosophus, velut gravioris auctoritatis oraculo in Christianorum credulitate culpatur; cur non similiter sapientiam, tanquam stultitiam, culpat Hebræorum, in quorum libris piissimis invenitur? Porro si in illa sapientia, quæ Porphyrio tam multum placet, ut eam deorum quoque suorum vocibus prædicet, legitur cœlos esse perituros; cur usque adeo vana est ista fallacia, ut in fide Christianorum, vel inter cætera, vel præ cæteris hoc detestentur, quod in ea periturus creditur mundus, quo utique nisi pereunte cœli non possunt perire? Et in Litteris quidem sacris, quæ proprie nostræ sunt, non Hebræis nobisque communes, id est, in evangelicis et apostolicis libris legitur, *Præterit figura hujus mundi :* legitur, *Mundus transit :* legitur, *Cœlum et terra transibunt.* Sed puto quod *præterit, transit, transibunt*, aliquanto mitius dicta sunt, quam *peribunt*. In Epistola quoque Petri apostoli, ubi aqua inundatus, qui tunc erat, perisse dictus est mundus, satis clarum est, et quæ pars mundi a toto significata, et quatenus perisse dicta sit, et qui cœli repositi igni reservandi in diem judicii et perditionis hominum impiorum. Et in eo quod paulo post ait, *Veniet dies Domini ut fur, in quo cœli magno impetu transcurrent, elementa autem ardentia resolventur, et terra, et quæ in ipsa sunt opera exurentur;* ac deinde

« vent périr, quels ne devez-vous point être? » on peut fort bien entendre que les cieux qui périront sont ceux dont il dit qu'ils sont réservés pour être brûlés par le feu; et que les éléments qui doivent se dissoudre par l'ardeur du feu sont ceux qui occupent cette basse partie du monde, exposée aux troubles et aux orages; mais que les globes célestes où sont suspendus les astres demeureront intacts. Quant à ce qui est écrit, que « les étoiles tomberont du ciel, » outré qu'on peut donner à ces paroles un autre sens et meilleur que celui que porte la lettre, cela montre encore davantage que ces lieux-là demeureront, si toutefois les étoiles doivent tomber; c'est alors ou une façon de parler figurée, ce qui est plus vraisemblable; ou cela doit s'entendre de quelques météores qui se formeront dans la moyenne région de l'air, comme celui dont parle Virgile quand il dit : « On vit une étoile, suivie d'une « longue traînée de lumière, passer dans le ciel « et aller se perdre dans la forêt d'Ida. » Mais en ce qui touche ce que je viens de rapporter du psaume, il semble qu'il n'excepte aucun des cieux, et qu'ils doivent tous périr, puisqu'il dit que les cieux sont l'ouvrage des mains de Dieu, et qu'ils périront. Par la raison qu'il n'y en a pas un qui ne soit l'ouvrage de ses mains, il semble qu'il n'y en ait aussi pas un qui ne doive périr. Je ne pense pas, en effet, qu'ils veuillent expliquer ces paroles du psaume par celles de saint Pierre qu'ils haïssent tant, ni dire que, comme cet apôtre a entendu la partie pour le tout quand il a dit que le monde périt par le déluge le Psalmiste de même n'a entendu parler que de la partie la plus basse des cieux, quand il a dit que les cieux périront. Puis donc qu'il n'y a point d'apparence qu'ils en usent de la sorte, de peur d'approuver le sentiment de l'apôtre saint Pierre, et d'être obligés de donner à ce dernier embrasement autant de pouvoir qu'il en donne au déluge, eux qui soutiennent qu'il est impossible que tout le genre humain périsse par les eaux ou par le feu; il ne leur reste autre chose à dire sinon que leurs dieux ont loué la sagesse des Hébreux, parce qu'ils n'avaient pas lu ce psaume.

Le psaume quarante-neuf parle aussi du jugement dernier en ces termes : « Dieu viendra visiblement, notre Dieu viendra, et il ne se taira pas. « Un feu dévorant marchera devant lui, et une « tempête effroyable bruira autour de lui. Il appellera le ciel en haut, et la terre, afin de discerner son peuple. Assemblez-lui ses saints, « qui préfèrent l'observation de sa loi aux sacrifices. » Nous expliquons ceci de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui viendra du ciel, comme nous l'espérons, juger les vivants et les morts. Il viendra visiblement pour juger justement les bons et les méchants, lui qui est déjà venu caché pour être injustement jugé par les méchants. Il viendra visiblement, je le répète, et il ne se taira pas; c'est-à-dire qu'il parlera en juge, lui qui s'est tu devant son juge lorsqu'il fut conduit à la mort comme une brebis qu'on mène à la boucherie, et qui demeura muet comme un agneau qui se laisse tondre, ainsi que nous le voyons annoncé dans Isaïe et accompli dans l'Évangile.

subjecit, *His omnibus pereuntibus quales oportet vos esse?* possunt illi cœli intelligi perituri, quos dixit repositos igni reservandos; et ea elementa accipi arsura, quæ in hac ima mundi parte subsistunt procellosa et turbulenta, in qua eosdem cœlos dixit esse repositos, salvis illis superioribus, et in sua integritate manentibus, in quorum firmamento sunt sidera constituta. Nam et illud quod scriptum est, stellas de cœlo esse casuras, præter quod potest multo probabilius et aliter intelligi, magis ostendit mansuros esse illos cœlos : si tamen stellæ inde casuræ sunt; cum vel tropica sit locutio, quod est credibilius, vel in isto imo cœlo futurum sit, utique mirabilius quam nunc fit. Unde et illa Virgiliana

Stella facem ducens multa cum luce cucurrit,

et Idæa se condidit silva. Hoc autem quod de Psalmo commemoravi, nullum cœlorum videtur relinquere, quod periturum esse non dixerit. Ubi enim dicitur : *Opera manuum tuarum sunt cœli, ipsi peribunt;* quam nullum eorum ab opere Dei, tam nullum eorum a perditione secernitur. Non enim dignabuntur de Petri apostoli locutione, quem vehementer oderunt, Hebræorum defendere pietatem, deorum suorum oraculis approbatam; ut saltem ne totus mundus periturus esse credatur, sic a toto pars accipiatur, in eo quod dictum est, *Ipsi peribunt,* cum soli cœli infimi sint perituri; quemadmodum in apostolica illa Epistola a toto pars accipitur, quod diluvio perisse dictus est mundus, quamvis sola ejus cum suis cœlis pars ima perierit. Sed quia hoc, ut dixi, non dignabuntur, ne vel apostoli Petri approbent sensum, vel tantum concedant conflagrationi novissimæ, quantum dicimus valuisse diluvium, qui nullis aquis, nullis flammis totum genus humanum posse perire contendunt : restat ut dicant, quod propterea dii eorum Hebræam sapientiam laudaverunt, quia istum Psalmum non legerant.

In Psalmo etiam quadragesimo nono de judicio Dei novissimo intelligitur dictum, *Deus manifestus veniet, Deus noster, et non silebit. Ignis in conspectu ejus ardebit, et in circuitu ejus tempestas valida. Advocabit cœlum sursum, et terram discernere populum suum. Congregate illi justos ejus, qui disponunt testamentum ejus super sacrificia.* Hoc nos de Domino nostro Jesu Christo intelligimus, quem de cœlo speramus esse venturum ad vivos et mortuos judicandos. Manifestus enim veniet inter justos et injustos judicaturus juste, qui prius venit occultus ab injustis judicandus injuste. Ipse, inquam, *manifestus veniet, et non silebit,* id est, in voce judicis evidens apparebit, qui prius cum venisset occultus, ante judicem siluit, quando sicut ovis ad immolandum ductus est, et sicut agnus coram tondente fuit sine voce, quemadmodum de illo per Isaiam legimus prophetatum, et in Evangelio, videmus impletum. De igne vero et tempestate, cum in Isaiæ prophetia tale aliquid tractaremus, quomodo essent hæc intelligenda, jam diximus. Quod vero dictum est, *Ad-*

Quant au *feu* et à la *tempête* qui accompagneront le Seigneur, nous avons déjà dit comment il faut entendre ces expressions, en expliquant quelque chose de semblable du prophète Isaïe. Pour ces paroles : « Il appellera le ciel en haut, » comme les saints et les justes s'appellent avec raison un *ciel*, le Psalmiste veut dire ici sans doute ce que dit l'Apôtre, que nous serons emportés dans les nues pour aller au-devant du Seigneur au milieu des airs. A le comprendre selon la lettre, comment le ciel est-il appelé en haut, comme s'il pouvait être ailleurs? A l'égard de ce qui suit, « Et la terre, pour faire la séparation « de son peuple, » si l'on sous-entend seulement *il appellera*, c'est-à-dire il appellera la terre sans sous-entendre *en haut*, on peut fort bien penser que le ciel figure ceux qui doivent juger avec lui, et la terre ceux qui doivent être jugés; et alors ces paroles, « Il appellera le ciel en haut, » ne signifieront pas ici qu'il enlèvera les saints dans les airs, mais qu'il les fera asseoir sur des trônes pour juger. Ces mots peuvent encore avoir ce sens : « Il appellera le ciel en haut, » c'est-à-dire qu'il appellera les anges dans le plus haut des cieux, pour descendre en leur compagnie et juger le monde; et *il appellera* aussi *la terre*, c'est-à-dire les hommes qui doivent être jugés sur la terre. Mais si, lorsque le Psalmiste dit, *Et la terre*, etc., on sous-entend l'un et l'autre, c'est-à-dire qu'*il appellera*, et qu'*il l'appellera en haut*, je ne pense pas qu'on puisse mieux l'entendre que des hommes qui seront emportés dans les airs au-devant de Jésus-Christ, et qu'il appelle *ciel* à cause de leurs âmes, et *terre*, à cause de leurs corps. Or, qu'est-ce que *discerner* son *peuple*, sinon séparer par le jugement les bons d'avec les méchants, comme les brebis d'avec les boucs? Il s'adresse ensuite aux anges, et leur dit : *Assemblez-lui ses saints*, parce que sans doute une chose si importante se fera par le ministère des anges. Que si nous demandons quels sont ces saints qu'ils lui doivent assembler : « Ceux, dit-« il, qui préfèrent l'observation de sa loi aux sacri-« fices, » en quoi consiste la vie des saints En effet, ou les œuvres de miséricorde sont préférables aux sacrifices, suivant cet oracle du ciel, « J'aime mieux la miséricorde que le sacrifice; » ou au moins, en donnant un autre sens aux paroles du Psalmiste, les œuvres mêmes de miséricorde sont les sacrifices qui servent à apaiser Dieu, comme je me souviens de l'avoir dit au dixième livre de cet ouvrage. Les justes accomplissent le *Testament de Dieu* par ces œuvres, parce qu'ils les font à cause des promesses qui sont contenues dans son Nouveau Testament; d'où vient qu'au dernier jugement, après que Jésus-Christ aura assemblé ses saints et les aura mis à sa droite, il leur dira : « Venez, vous que « mon Père a bénis, prenez possession du royaume « qui vous est préparé dès le commencement du « monde; car j'ai eu faim, et vous m'avez donné « à manger, » et le reste qui se trouve en ce lieu touchant les bonnes œuvres des bons, et la récompense éternelle qu'ils en recevront par la dernière sentence.

CHAPITRE XXV.

Prophétie de Malachie touchant le jugement dernier et le purgatoire.

Le prophète Malachie, qui est aussi appelé

---

vocabit cœlum sursum : quoniam sancti et justi recte cœlum appellantur; nimirum hoc est, quod ait Apostolus, *Simul cum illis rapiemur in nubibus in obviam Christo in aera.* Nam secundum litteræ superficiem, quomodo sursum advocatur, cœlum, quasi possit esse nisi sursum? Quod autem adjunctum est, *Et terram discernere populum suum*, si tantummodo subaudiatur *advocabit*, id est, advocabit et terram, nec subaudiatur *sursum*, hunc videtur habere sensum secundum rectam fidem, ut cœlum intelligatur in eis qui cum illo sunt judicaturi, et terra in eis qui judicandi sunt : ut *Advocabit cœlum sursum*, non hic intelligamus, Rapiet in aera; sed, In judiciarias sedes eriget. Potest et illud intelligi : *Advocabit cœlum sursum*, Advocabit Angelos in supernis et excelsis locis, cum quibus descendat ad faciendum judicium : Advocabit *et terram*, id est, homines in terra utique judicandos. Si autem utrumque subaudiendum est, cum dicitur, *et terram*, id est, et *advocabit*, et *sursum*; ut iste sit sensus, Advocabit cœlum sursum, et terram advocabit sursum : nihil melius intelligi existimo, quam homines qui rapientur in obviam Christo in aera, sed cœlum dictum propter animas, terram propter corpora. *Discernere* porro *populum suum*, quid est, nisi per judicium separare bonos a malis, tanquam oves ab hædis? Deinde conversio sermonis ad Angelos facta est : *Congregate illi justos ejus.* Profecto enim per angelicum ministerium tanta res peragenda est. Si autem quærimus, quos justos ei congregaturi sunt Angeli : *Qui disponunt*, inquit, *testamentum ejus super sacrificia.* Hæc est omnis vita justorum, disponere testamentum Dei super sacrificia. Aut enim opera misericordiæ sunt *super sacrificia*, id est, sacrificiis præponenda, juxta sententiam Dei dicentis, *Misericordiam volo quam sacrificium* : aut si *super sacrificia*, in sacrificiis intelligitur dictum, quomodo super terram fieri dicitur quod fit utique in terra : profecto ipsa opera misericordiæ sunt sacrificia quibus placetur Deo, sicut in libro hujus operis decimo me disseruisse reminiscor : in quibus operibus disponunt justi testamentum Dei, quia propter promissiones quæ novo ejus Testamento continentur, hæc faciunt. Unde congregatis sibi justis suis, et ad suam dexteram constitutis, novissimo utique judicio, dicturus est Christus, *Venite, benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum a constitutione mundi. Esurivi enim, et dedistis mihi manducare*; et cætera quæ ibi proferuntur de bonorum operibus bonis, et de eorum præmiis sempiternis per ultimam sententiam judicantis.

ange, et, suivant quelques-uns, le même qu'Esdras, dont il y a d'autres écrits reçus dans le canon des livres saints, car Jérôme dit que c'est le sentiment des Hébreux; Malachie, dis-je, a parlé ainsi du jugement dernier : « Le voici qui « vient, dit le Seigneur tout-puissant; et qui sou- « tiendra l'éclat de son avénement, ou qui pourra « supporter ses regards? Car il sera comme le feu « d'une fournaise ardente et comme l'herbe des « foulons. Et il s'assoira comme un fondeur qui « affine et épure l'or et l'argent; et il purifiera les « enfants de Lévi. Il les affinera comme on affine « l'or et l'argent, et ils offriront des victimes au « Seigneur en justice. Et le sacrifice de Juda et « de Jérusalem plaira au Seigneur, comme autre- « fois dans les premières années. Je m'approche- « rai de vous pour juger, et je serai un témoin « fidèle contre les enchanteurs, les adultères et « les parjures, contre ceux qui retiennent le sa- « laire de l'ouvrier, qui oppriment les veuves, « outragent les orphelins, font injustice à l'étran- « ger, et ne craignent point mon nom, dit le Sei- « gneur tout-puissant. Car je suis le Seigneur vo- « tre Dieu, et je ne change point. » Ces paroles font voir clairement, à mon avis, qu'en ce jugement il y aura pour quelques-uns des peines purifiantes. Que peut-on entendre autre chose par ceci? « Qui soutiendra l'éclat de son avénement, « ou qui pourra supporter ses regards? Car il sera « comme le feu d'une fournaise ardente et comme « l'herbe des foulons. Il s'assoira comme un « fondeur qui affine et épure l'or et l'argent, et il « purifiera les enfants de Lévi. Il les affinera « comme on affine l'or et l'argent. » Isaïe dit quelque chose de semblable : « Le Seigneur, dit-il, « fera disparaître les impuretés des fils et des fil- « les de Sion, et ôtera le sang du milieu d'eux par « le feu du jugement, par un feu dévorant. » A moins qu'on ne veuille dire qu'ils seront purifiés et comme affinés, lorsque les méchants seront séparés d'eux par le jugement dernier; et que la séparation et la damnation des uns sera la purification des autres, d'autant qu'à l'avenir ils vivront sans être ainsi mêlés ensemble. Mais, d'un autre côté, lorsque le prophète ajoute qu'il purifiera les enfants de Lévi, et les affinera comme on affine l'or et l'argent, qu'ils offriront des victimes au Seigneur en justice, et que le sacrifice de Juda et de Jérusalem plaira au Seigneur, il fait bien voir que ceux qui seront purifiés plairont à Dieu par des sacrifices de justice, et qu'ainsi ils seront purifiés de l'injustice qui était cause qu'ils lui déplaisaient auparavant. Or, eux-mêmes seront des victimes d'une pleine et parfaite justice, lorsqu'ils seront purifiés. Que pourraient-ils en cet état offrir de plus agréable à Dieu qu'eux-mêmes? Mais nous parlerons ailleurs de ces peines purifiantes, afin d'en traiter plus à fond. Au reste, par les enfants de Lévi, de Juda et de Jérusalem, il faut entendre l'Église de Dieu, composée non-seulement des Juifs, mais des autres nations; non pas telle qu'elle est dans ce temps de pèlerinage où nous ne nous pouvons dire exempts du péché sans nous tromper et sans mentir, mais telle qu'elle sera alors, purifiée par le dernier jugement comme une aire nettoyée par le van,

CAPUT XXV.

De prophetia Malachiæ, qua Dei judicium ultimum declaratur, et quorumdam dicitur per purificatorias pœnas facienda mundatio.

Propheta Malachias, sive Malachi, qui et Angelus dictus est, qui etiam Esdras sacerdos, cujus alia in canonem scripta recepta sunt, ab aliquibus creditur (nam de illo hanc esse Hebræorum opinionem dicit Hieronymus), judicium novissimum prophetat, dicens : *Ecce venit, dicit Dominus omnipotens : et quis sustinebit diem introitus ejus, aut quis ferre poterit ut aspiciat eum? Quia ipse ingreditur quasi ignis conflatorii, et quasi herba lavantium : et sedebit conflans, et emundans, sicut aurum et sicut argentum, et emundabit filios Levi, et fundet eos sicut aurum et argentum : et erunt Domino offerentes hostias in justitia. Et placebit Domino sacrificium Juda et Jerusalem, sicut diebus pristinis, et sicut annis prioribus. Et accedam ad vos in judicio, et ero testis velox super maleficos, et super adulteros, et super eos qui jurant in nomine meo mendaciter, et qui fraudant mercedem mercenario, et opprimunt per potentiam viduas, et percutiunt pupillos, et pervertunt judicium advenæ, et qui non timent me, dicit Dominus omnipotens. Quoniam ego Dominus Deus vester, et non mutor.* Ex his quæ dicta sunt, videtur evidentius apparere in illo judicio quasdam quorumdam purgatorias pœnas futuras. Ubi enim dicitur, *Quis sustinebit diem introitus ejus, aut quis ferre poterit ut aspiciat eum? Quia ipse ingreditur quasi ignis conflatorii, et quasi herba lavantium : et sedebit conflans et emundans, sicut aurum et sicut argentum, et emundabit filios Levi, et fundet eos sicut aurum et argentum;* quid aliud intelligendum est? Dicit tale aliquid et Isaias : *Lavabit Dominus sordes filiorum et filiarum Sion, et sanguinem emundabit de medio eorum spiritu judicii et spiritu combustionis.* Nisi forte sic eos dicendum est emundari a sordibus, et eliquari quodammodo, cum ab eis mali per pœnale judicium separantur, ut illorum segregatio atque damnatio purgatio sit istorum, quia sine talium de cætero permixtione victuri sunt. Sed cum dicit, *Et emundabit filios Levi, et fundet eos sicut aurum et argentum, et erunt Domino offerentes hostias in justitia, et placebit Domino sacrificium Juda et Jerusalem*, utique ostendit eos ipsos, qui emundabuntur, deinceps in sacrificiis justitiæ Domino esse placituros, ac per hoc ipsi a sua injustitia mundabuntur, in qua Domino displicebant. Hostiæ porro in plena perfectaque justitia, cum mundati fuerint, ipsi erunt. Quid enim acceptius Deo tales offerunt, quam se ipsos? Verum ista quæstio de purgatoriis pœnis, ut diligentius pertractetur, in tempus aliud differenda est. Filios autem Levi et Juda et Jerusalem, ipsam Dei Ecclesiam debemus accipere, non ex Hebræis tantum, sed ex aliis etiam gentibus congregatam : nec talem, qualis nunc est, ubi *si dixerimus quia peccatum non habemus, nos ipsos seducimus, et veritas in nobis non est :*

ceux même qui en ont besoin ayant été purifiés par le feu, en sorte qu'il n'y ait plus personne qui soit obligé d'offrir de sacrifice pour ses péchés. Véritablement, tous ceux qui sacrifient ainsi sont sans doute coupables de quelques péchés; et c'est pour en obtenir le pardon qu'ils sacrifient.

CHAPITRE XXVI.

Comparaison des sacrifices dits sacrifices des premières années, avec ceux que les saints offriront à Dieu après le dernier jugement.

Or Dieu, pour montrer que sa cité sera alors exempte de tout péché, dit que « les enfants de Lévi offriront des sacrifices en justice. » Ce ne sera donc pas en péché, ni par conséquent pour le péché; d'où l'on peut conclure que ce qui suit, « Et le sacrifice de Juda et de Jérusalem plaira au Seigneur, comme autrefois dans les premières années, » ne peut servir de fondement raisonnable aux Juifs pour prétendre que cela contient une promesse de ramener le temps des sacrifices de l'Ancien Testament. Ils n'offraient point alors de victimes en justice, mais en péché, puisqu'ils les offraient, surtout dans l'origine, pour leur péché spécialement, jusque-là même que le grand prêtre, qui vraisemblablement était plus juste que les autres, avait coutume, selon le commandement de Dieu, d'offrir d'abord pour ses péchés, ensuite pour ceux du peuple. Il faut dès lors expliquer le sens de ces paroles : « Comme autrefois dans les premières « années. » Peut-être entend-il parler du temps que les premiers hommes furent dans le paradis; et en effet c'est véritablement alors qu'étant exempts de toute souillure et de tout péché, ils s'offraient eux-mêmes à Dieu comme des victimes très-pures. Mais depuis qu'ils en furent chassés pour leur désobéissance, et que toute la nature humaine fut condamnée en eux, personne, à l'exception du Médiateur et des petits enfants baptisés, n'est exempt de péché, selon l'Écriture, pas même l'enfant d'un jour. Que si l'on répond que ceux-là offrent des sacrifices en justice qui les offrent avec foi, parce que *le juste vit de la Foi*, bien que l'on tombe d'accord qu'il se séduit lui-même s'il se dit exempt de péché, peut-on comparer le temps de la foi au temps où ceux qui offriront des victimes en justice seront purifiés par le feu du dernier jugement? Donc, puis qu'il faut croire qu'après cette purification les justes n'auront aucun péché, certainement ce temps ne peut être comparé à cet égard qu'avec celui où les premiers hommes, avant leur infidélité, menaient dans le paradis une vie parfaitement heureuse et innocente. Ainsi, l'on peut fort bien entendre de ce temps-là ces paroles du prophète : « Comme « autrefois dans les premières années. » Dans Isaïe, après la promesse d'un ciel nouveau et d'une terre nouvelle, entre autres choses qu'il propose sous le voile d'énigmes et d'allégories touchant la félicité des saints, et que nous n'avons pas voulu expliquer en détail pour éviter la longueur : « Les jours de mon peuple, dit-il, seront comme « l'arbre de vie. » Or, qui est assez peu versé

sed qualis tunc erit, velut area per ventilationem, ita per judicium purgata novissimum; eis quoque igne mundatis, quibus talis mundatio necessaria est; ita ut nullus omnino sit qui offerat sacrificium pro peccatis suis. Omnes enim qui sic offerunt, profecto in peccatis sunt, pro quibus dimittendis offerunt, ut cum obtulerint, acceptumque Deo fuerit, tunc dimittantur.

CAPUT XXVI.

De sacrificiis quæ sancti offerent Deo sic placitura, quomodo in diebus pristinis et annis prioribus placuerunt.

Volens autem Deus ostendere civitatem suam tunc in ista consuetudine non futuram, dixit filios Levi oblaturos hostias in justitia : non ergo in peccato, ac per hoc non pro peccato. Unde intelligi potest in eo quod secutus adjunxit, atque ait, *Et placebit Domino sacrificium Juda et Jerusalem, sicut diebus pristinis, et sicut annis prioribus*, frustra sibi Judæos secundum legem veteris Testamenti sacrificiorum suorum præterita tempora polliceri. Non enim tunc in justitia, sed in peccatis hostias offerebant, quando pro peccatis præcipue ac primitus offerebant, usque adeo ut sacerdos ipse, quem debemus utique credere cæteris fuisse justiorem, secundum Dei mandatum soleret primum pro suis offerre peccatis, deinde pro populi. Quapropter exponere nos oportet quomodo sit accipiendum quod dictum est, *Sicut diebus pristinis, et sicut annis prioribus.* Fortassis enim tempus illud commemorat, quo primi homines in paradiso fuerunt. Tunc enim puri atque integri ab omni sorde ac labe peccati se ipsos Deo mundissimas hostias offerebant. Cæterum ex quo commissæ prævaricationis causa inde dimissi sunt, atque humana in eis natura damnata est, excepto uno Mediatore, et post lavacrum regenerationis quibusque adhuc parvulis, *Nemo mundus a sorde*, sicut scriptum est, *nec infans, cujus est vita unius diei super terram.* Quod si respondetur, etiam eos merito dici posse offerre hostias in justitia, qui offerunt in fide; *Justus* enim *ex fide vivit*; quamvis se ipsum seducat, si dixerit se peccatum non habere; et ideo non dicat, quia ex fide vivit : numquid dicturus est quispiam hoc fidei tempus illi fini esse coæquandum, quando igne judicii novissimi mundabuntur, qui offerant hostias in justitia? Ac per hoc quoniam post talem mundationem nullum peccatum justos habituros esse credendum est, profecto illud tempus, quantum attinet ad non habere peccatum, nulli tempori comparandum est, nisi quando primi homines in paradiso ante prævaricationem innocentissima felicitate vixerunt. Recte itaque intelligitur hoc significatum esse, cum dictum est, *Sicut diebus pristinis, et sicut annis prioribus.* Nam et per Isaiam posteaquam cœlum novum et terra nova promissa est, inter cætera, quæ ibi de sanctorum beatitudine per allegorias et ænigmata exsequitur, quibus expositionem congruam reddere nos prohibuit vitandæ longitudinis cura, *Secundum dies*, inquit, *ligni vitæ erunt dies populi mei.* Quis autem sacras Litteras attigit, et ignorat ubi Deus plantaverit lignum vitæ, a

dans les Écritures pour ignorer où Dieu avait planté l'arbre de vie, dont les premiers hommes furent privés quand leur désobéissance les chassa du paradis, et que Dieu établit un ange avec une épée flamboyante pour le garder?

Que si quelqu'un soutient que ces jours de l'arbre de vie dont parle le prophète Isaïe sont ceux de l'Église qui s'écoulent maintenant, et que c'est Jésus-Christ que le prophète appelle l'arbre de vie, parce qu'il est la sagesse de Dieu, dont Salomon dit que c'est un arbre de vie pour tous ceux qui l'embrassent, et que les premiers hommes ne passèrent point des années dans le paradis, d'où ils furent si promptement chassés qu'ils n'eurent pas le loisir d'y engendrer des enfants, de sorte qu'on ne peut rapporter à ce temps-là ces paroles du prophète Malachie, « Comme autrefois dans les premières années; » si, dis-je, quelqu'un est de ce sentiment, j'aime mieux laisser cette question, pour n'être pas obligé d'entrer dans une dissertation trop longue et trop ennuyeuse, puisque aussi bien je vois un autre sens pour nous empêcher de croire que le prophète nous promette ici le retour des sacrifices charnels des Juifs, comme si c'était un grand présent. Ces victimes de l'ancienne loi, que Dieu voulait pures et sans aucun défaut, représentaient les hommes vertueux et sans tache, tel qu'a été le seul Jésus-Christ. Comme donc après ce jugement, lorsque ceux qui en sont dignes auront été purifiés par le feu, on ne trouvera plus aucun péché dans tous les saints, et qu'ainsi ils s'offriront eux-mêmes en justice comme des victimes sans tache et sans défaut, ils seront certainement ce qu'ils étaient dans le temps passé et dans les premières années, quand on offrit à Dieu des victimes très-pures en figure de ceci, puisque la pureté que signifiait le corps de ces animaux immolés se trouvera alors dans la chair immortelle et dans l'âme des saints.

Ensuite le prophète, s'adressant à ceux qui ne mériteront pas d'être purifiés, mais d'être condamnés : « Et je m'approcherai de vous, dit « Dieu, pour juger, et je serai un prompt témoin « contre les enchanteurs, contre les adultères, « etc.; » et, après avoir fait le dénombrement de beaucoup d'autres crimes, il ajoute : « Car je « suis le Seigneur votre Dieu, et je ne change « point; » comme s'il disait : Encore que vos crimes vous changent en vous faisant devenir plus méchants, et ma grâce en vous rendant meilleurs, pour moi je ne change point. Il dit qu'il se portera pour *témoin*, parce qu'il n'a pas besoin, pour juger, d'autres témoins que de lui-même; et qu'il sera un *prompt témoin*, ou parce qu'il doit venir tout d'un coup et inopinément, lorsqu'on le croyait encore bien éloigné; ou parce qu'il convaincra les consciences, sans avoir besoin de beaucoup de paroles. En effet, comme il est écrit, « Les pensées de l'impie déposeront « contre lui; » et, selon l'Apôtre, « Les pensées des « hommes les accuseront ou les excuseront au jour « que Dieu jugera, par Jésus-Christ, de tout ce qui « est caché dans le cœur. » C'est donc ainsi qu'il faut entendre que le Sauveur sera un *prompt témoin*, parce qu'en un instant il remettra en mémoire de quoi convaincre et punir une conscience.

cujus cibo separatis illis hominibus, quando eos sua de paradiso ejecit iniquitas, eidem ligno circumposita est ignea terribilisque custodia?

Quod si quisquam illos dies ligni vitæ, quos commemoravit propheta Isaias, istos qui nunc aguntur Ecclesiæ Christi dies esse contendit, ipsumque Christum lignum vitæ prophetice dictum, quia ipse est Sapientia Dei, de qua Salomon ait, *Lignum vitæ est omnibus amplectentibus eam;* nec annos egisse aliquos in paradiso illos primos homines, unde tam cito ejecti sunt, ut nullum ibi gignerent filium; et ideo non posse illud tempus intelligi in eo quod dictum est, *Sicut diebus pristinis, et sicut annis prioribus* : istam prætereo quæstionem, ne cogar (quod prolixum est) cuncta discutere, ut aliquid horum veritas manifestata confirmet. Video quippe alterum sensum, ne dies pristinos et annos priores carnalium sacrificiorum nobis pro magno munere per Prophetam promissos fuisse credamus. Hostiæ namque illæ veteris Legis in quibusque pecoribus immaculatæ ac sine ullo prorsus vitio jubebantur offerri, et significabant homines sanctos, qualis solus inventus est Christus, sine ullo omnino peccato. Proinde quia post judicium, cum fuerint etiam igne mundati qui ejusmodi mundatione sunt digni, in omnibus sanctis nullum invenietur omnino peccatum, atque ita se ipsos offerent in justitia, ut tales hostiæ omni modo immaculatæ ac sine ullo vitio sint futuræ, erunt profecto sicut pristinis diebus et sicut annis prioribus, quando in umbra hujus rei futuræ mundissimæ offerebantur hostiæ. Hæc erit namque munditia tunc in immortali carne ac mente sanctorum, quæ figurabatur in illarum corporibus hostiarum.

Deinde propter eos qui non mundatione, sed damnatione sunt digni, *Et accedam*, inquit, *ad vos in judicium, et ero testis velox super maleficos et super adulteros,* et cætera, quibus damnabilibus enumeratis criminibus addidit, *Quoniam ego Dominus Deus vester, et non mutor :* tanquam diceret, Cum vos mutaverit et in deterius culpa vestra, et in melius gratia mea, ego non mutor. Testem vero se dicit futurum, quia in judicio suo non indiget testibus : eumque velocem, sive quia repente venturus est, eritque judicium ipso inopinato ejus adventu celerrimum, quod tardissimum videbatur; sive quia ipsas convincet sine ulla sermonis prolixitate conscientias. *In cogitationibus enim,* sicut scriptum est, *impii interrogatio erit.* Et Apostolus, *Cogitationibus,* inquit, *accusantibus, vel etiam excusantibus in die qua judicabit Deus occulta hominum, secundum Evangelium meum per Jesum Christum.* Etiam sic ergo Dominus futurus testis intelligendus est velox, cum sine mora revocaturus est in memoriam, unde convincat puniatque conscientiam.

CHAPITRE XXVII.

De la séparation des bons et des méchants, au jour du jugement dernier.

Ce que j'ai rapporté sommairement du même prophète, au dix-huitième livre, regarde aussi le jugement dernier. Voici le passage : « Ils seront « mon héritage, dit le Seigneur tout-puissant, « au jour que j'agirai ; et je les épargnerai comme « un père épargne un fils obéissant. Alors je me « comporterai d'une autre sorte, et vous verrez « la différence qu'il y a entre le juste et l'impie, « entre celui qui sert Dieu et celui qui ne le sert « pas. Car voici venir le jour allumé comme une « fournaise ardente; et il les consumera. Tous « les étrangers et tous les pécheurs seront comme « du chaume; et le jour qui s'approche les brû- « lera tous, dit le Seigneur, sans qu'il reste d'eux « ni branches ni racines. Mais pour vous qui « craignez mon nom, le soleil de justice se lèvera « pour vous, et vous trouverez une abondance « de tous biens à l'ombre de ses ailes. Vous bon- « direz comme de jeunes taureaux échappés, et « vous foulerez aux pieds les méchants, et ils « deviendront cendre sous vos pas, dit le Sei- « gneur tout-puissant. » Quand cette différence des peines et des récompenses qui sépare les méchants d'avec les bons, et qui ne se voit pas, sous le soleil, dans la vanité de cette vie, paraîtra sous le soleil de justice qui éclairera l'autre, alors viendra le dernier jugement.

CHAPITRE XXVIII.

Il faut interpréter spirituellement la loi de Moïse pour prévenir les murmures des âmes charnelles.

Quant à ce que le même prophète ajoute, « Souvenez-vous de la loi que j'ai donnée pour « tout Israël à mon serviteur Moïse, sur la mon- « tagne d'Horeb, » c'est fort à propos qu'il fait mention des commandements, après avoir relevé la grande différence qu'il y aura entre ceux qui observent la loi et ceux qui la méprisent. Il le fait aussi afin d'apprendre aux Juifs à concevoir spirituellement la loi, et à y trouver Jésus-Christ, qui est le juge qui doit faire le discernement des bons et des méchants. Ce n'est pas en vain que le même Seigneur dit aux Juifs : « Si vous aviez « foi en Moïse, vous me croiriez aussi ; car c'est « de moi qu'il a écrit. » En effet, c'est parce qu'ils prennent la loi charnellement, et qu'ils ne savent pas que ses promesses temporelles ne sont que des figures des récompenses éternelles, qu'ils sont tombés dans ces murmures, et ont dit : « C'est « une folie de servir Dieu ; que nous en revient-il « d'avoir observé ses commandements, et de « nous être humiliés en la présence du Seigneur « tout-puissant? N'avons-nous donc pas raison « d'estimer heureux les méchants et les ennemis « de Dieu, puisqu'ils triomphent dans la gloire « et dans l'opulence? » Pour arrêter ces murmures, le prophète a été obligé en quelque sorte de déclarer le dernier jugement, où les méchants ne

CAPUT XXVII.

De separatione bonorum et malorum, per quam novissimi judicii discretio declaratur.

Illud etiam, quod aliud agens in octavo decimo libro ex isto propheta posui, ad judicium novissimum pertinet, ubi ait : *Erunt mihi, dicit Dominus omnipotens, in die qua ego facio in acquisitionem, et eligam eos sicut eligit homo filium suum qui servit ei : et convertemini, et videbitis quid sit inter justum et iniquum, et inter servientem Deo et eum qui non servit ei. Quia ecce dies venit ardens sicut clibanus, et comburet eos, et erunt omnes alienigenæ, et universi qui faciunt iniquitatem, stipula : et succendet eos dies veniens, dicit Dominus omnipotens : et non relinquetur in eis radix, neque ramus. Et orietur vobis, qui timetis nomen meum, sol justitiæ, et sanitas in pennis ejus ; et egrediemini, et salietis sicut vituli de vinculis relaxati : et conculcabitis iniquos, et erunt cinis sub pedibus vestris, dicit Dominus omnipotens.* Hæc distantia præmiorum atque pœnarum justos dirimens ab injustis, quæ sub isto sole in hujus vitæ vanitate non cernitur, quando sub illo sole justitiæ in illius vitæ manifestatione clarebit, tunc profecto erit judicium quale nunquam fuit.

CAPUT XXVIII.

De lege Moysi spiritualiter intelligenda, ne in damnabilia murmura carnalis sensus incurrat.

Quod vero subjungit idem propheta, *Mementote legis Moysi servi mei, quam mandavi ei in Choreb ad omnem Israel* ; præcepta et judicia opportune commemorat, post declaratum tam magnum futurum inter observatores legis contemptoresque discrimen ; simul etiam ut discant legem spiritualiter intelligere, et inveniant in ea Christum, per quem judicem facienda est inter bonos et malos ipsa discretio. Non enim frustra idem Dominus ait Judæis, *Si crederetis Moysi, crederetis et mihi ; de me enim ille scripsit.* Carnaliter quippe accipiendo legem, et ejus promissa terrena rerum cœlestium figuras esse nescientes, in illa murmura corruerunt, ut dicere auderent, *Vanus est qui servit Deo : et quid amplius, quia custodivimus mandata ejus, et quia ambulavimus supplices ante faciem Domini omnipotentis? Et nunc nos beatos dicimus alienos, et ædificantur omnes qui faciunt iniquitatem.* Quibus eorum verbis quodammodo propheta compulsus est novissimum prænuntiare judicium, ubi mali nec saltem falso sint beati, sed apertissime appareant miserrimi ; et boni nulla temporali saltem miseria laborent, sed clara ac sempiterna beatitudine perfruantur. Dixerat quippe istorum talia quædam verba etiam superius dicentium, *Omnis qui facit malum, bonus est in cons-*

posséderont pas même une fausse félicité, mais paraîtront évidemment malheureux, et où les bons ne seront assujettis à aucune misère, mais jouiront clairement d'une béatitude éternelle. Il avait rapporté auparavant quelques plaintes semblables de ces personnes en ces termes : « Tout « homme qui fait mal est bon devant Dieu, et il « n'y a que les méchants qui lui plaisent. » C'est donc en entendant charnellement la loi de Moïse qu'ils se sont portés à ces plaintes : d'où vient qu'au psaume soixante-douze quelqu'un dit qu'il a chancelé et a senti ses pieds défaillir en considérant la prospérité des méchants, et qu'il a envié leur condition, jusque-là qu'il dit entre autres choses : « Comment Dieu voit-il cela? Le « Très-Haut connaît-il ces choses? » Il dit encore : « C'est donc bien en vain que j'ai conservé « purs mon cœur et mes mains. » Enfin, il avoue qu'il s'est efforcé inutilement de comprendre pourquoi les bons paraissent misérables en cette vie, et les méchants heureux : de sorte qu'il a recours au dernier jugement : « Je m'efforce en « vain, dit-il; il faut attendre que j'entre dans « le sanctuaire de Dieu, et que je voie la fin. » En effet, à la fin du monde, au dernier jugement, il n'en sera pas ainsi; et les choses paraîtront bien autrement, quand éclateront à découvert la félicité des bons et la misère des méchants.

CHAPITRE XXIX.

Élie doit venir avant le jugement, et les Juifs se convertiront à sa prédication.

Après les avoir avertis de se souvenir de la loi de Moïse, comme il prévoyait bien qu'ils seraient encore longtemps sans la concevoir spirituellement, il ajoute aussitôt : « Je vous enver« rai le prophète Élie avant que ce grand et fa« meux jour du Seigneur arrive, qui tournera le « cœur du père vers le fils, et le cœur de l'homme « vers son prochain, de peur qu'à mon avénement « je ne détruise entièrement la terre. » C'est un bruit assez généralement répandu parmi les fidèles, qu'à la fin du monde, avant le jugement, les Juifs doivent croire au vrai Messie, c'est-à-dire en notre Christ, par le moyen de ce grand et admirable prophète Élie, qui leur expliquera la loi. Et véritablement on a raison d'espérer qu'il sera le précurseur de l'avénement de Jésus-Christ, puisque ce n'est pas sans raison que l'on croit que maintenant même il est vivant. Il est certain, d'après le témoignage de l'Écriture, qu'il a été ravi dans un char de feu. Lorsqu'il sera venu, il expliquera spirituellement la loi que les Juifs entendent encore charnellement, et *il tournera le cœur du père vers le fils*, c'est-à-dire le cœur des pères vers leurs enfants ; car les Septante ont mis ici le singulier pour le pluriel. Le sens est que les Juifs, qui sont les enfants des prophètes, du nombre desquels était Moïse, entendront la loi comme leurs pères, attendu que le cœur des pères se tournera vers les enfants, et le cœur des enfants se tournera vers les pères, lorsqu'ils auront les mêmes sentiments qu'eux. Les Septante ajoutent que *le cœur de l'homme se tournera vers son prochain*, parce qu'il n'y a rien de plus proche que les pères et les enfants. On peut encore donner un autre sens plus relevé aux paroles des Septante, qui ont interprété l'Écriture en prophètes, et dire qu'Élie

---

pectu Domini, et tales ei placent. Ad hæc, inquam, contra Deum murmura pervenerunt, legem Moysi accipiendo carnaliter. Unde et ille in Psalmo septuagesimo secundo, pene commotos dicit fuisse pedes suos, et effusos gressus suos utique in lapsum, quia zelavit in peccatoribus, pacem peccatorum intuens; ita ut inter cætera diceret, *Quomodo scivit Deus, et si est scientia in Altissimo?* diceret etiam, *Numquid vane justificavi cor meum, et lavi in innocentibus manus meas?* Ut autem solveret hanc difficillimam quæstionem, quæ fit, cum videntur boni esse miseri, et felices mali : *Hoc*, inquit, *labor est ante me, donec introeam in sanctuarium Dei, et intelligam in novissima.* Judicio quippe novissimo non sic erit : sed in aperta iniquorum miseria, et aperta felicitate justorum, longe quam nunc est aliud apparebit.

CAPUT XXIX.

De adventu Eliæ ante judicium, cujus prædicatione Scripturarum secreta reserante, Judæi convertentur ad Christum.

Cum autem admonuisset, ut meminissent legis Moysi : quoniam prævidebat eos multo adhuc tempore non eam spiritualiter, sicut oportuerat, accepturos, continuo subjecit : *Et ecce ego mittam vobis Eliam Thesbiten, antequam veniat dies Domini magnus et illustris, qui convertet cor patris ad filium, et cor hominis ad proximum suum, ne forte veniens percutiam terram penitus.* Per hunc Eliam magnum mirabilemque prophetam exposita sibi lege, ultimo tempore ante judicium, Judæos in Christum verum, id est, in Christum nostrum esse credituros, celeberrimum est in sermonibus cordibusque fidelium. Ipse quippe ante adventum judicis Salvatoris non immerito speratur esse venturus : quia etiam nunc vivere non immerito creditur. Curru namque igneo raptus est de rebus humanis, quod evidentissime sancta Scriptura testatur. Cum venerit ergo, exponendo legem spiritualiter, quam nunc Judæi carnaliter sapiunt, *convertet cor patris ad filium*, id est, cor patrum ad filios : singularem quippe pro numero plurali interpretes Septuaginta posuerunt. Et est sensus, ut etiam filii sic intelligant legem, id est Judæi, quemadmodum patres eam intellexerunt, id est Prophetæ, in quibus erat et ipse Moyses. Sic enim cor patrum convertetur ad filios, cum intelligentia patrum perducetur ad intelligentiam filiorum; *et cor filiorum ad patres eorum*, dum in id quod senserunt illi, consentient et isti : ubi Septuaginta dixerunt, *et cor hominis ad proximum suum*. Sunt enim inter se valde proximi patres et filii. Quanquam in verbis Septuaginta interpretum, qui prophetice interpretati sunt, potest sensus

tournera le cœur de Dieu le Père vers le Fils, non en faisant qu'il l'aime, mais en instruisant les Juifs de cet amour, et les portant par là eux-mêmes à aimer notre Christ, qu'ils haïssaient auparavant. En effet, de notre temps, en ce qui regarde les Juifs, Dieu a le cœur détourné de notre Christ, parce qu'ils ne croient pas qu'il soit Dieu, ni fils de Dieu; mais alors Dieu aura pour eux le cœur tourné vers son fils, quand, leur cœur étant changé, ils apprendront l'amour du Père envers le Fils. Quant à ce qui suit, « Et le « cœur de l'homme vers son prochain, » comment pouvons-nous mieux interpréter ces paroles, qu'en disant qu'Élie tournera le cœur de l'homme vers Jésus-Christ homme? car, lorsqu'il était notre Dieu sous la forme de Dieu, il a pris la forme de serviteur, et a daigné devenir notre prochain. Voilà donc ce que fera Élie : « De peur, « dit-il, qu'à mon avénement je ne détruise en-« tièrement la terre. » C'est que ceux-là sont terre, qui ne goûtent que les choses de la terre, comme les Juifs charnels : d'où viennent ces murmures contre Dieu, « que les méchants lui plai-« sent, et que c'est une folie de le servir. »

CHAPITRE XXX.

Lorsqu'il est dit dans l'Ancien Testament que Dieu viendra juger le monde, il faut entendre cela de Jésus-Christ.

Il y a beaucoup d'autres témoignages de l'Écriture touchant le dernier jugement, mais il serait trop long de les rapporter : il suffit que nous l'ayons prouvé par l'un et l'autre Testament. Mais l'Ancien ne déclare pas si formellement que le Nouveau que c'est Jésus-Christ qui doit le faire. De ce qu'il y est dit que le Seigneur Dieu viendra, il ne s'ensuit pas que ce soit Jésus-Christ, d'autant que cette qualité convient aussi bien au Père, ou au Saint-Esprit, qu'au Fils. Il ne faut pas toutefois laisser cela sans preuves. Il est nécessaire pour cela de montrer d'abord comment Jésus-Christ parle dans les prophètes sous le titre de Seigneur Dieu, afin qu'aux autres endroits où cela ne paraît pas, et où néanmoins il est dit que le Seigneur Dieu doit venir pour juger, on puisse l'entendre de Jésus-Christ. Il y a un passage dans le prophète Isaïe qui fait voir clairement ce que je dis. Voici comment Dieu parle par ce prophète : « Écoutez-moi, Jacob et « Israël que j'appelle. Je suis le premier et je suis « pour jamais. Ma main a fondé la terre, et ma « droite a affermi le ciel. Je les appellerai, et ils « s'assembleront tous et entendront. Qui a an-« noncé ces choses? Comme je vous aime, j'ai ac-« compli votre volonté sur Babylone, et exter-« miné la race des Chaldéens. J'ai parlé et j'ai « appelé; je l'ai amené et l'ai fait réussir dans « ses entreprises. Approchez-vous de moi, et « écoutez ceci. Dès le commencement je n'ai « point parlé en secret; j'étais présent, lorsque « ces choses se faisaient. Et maintenant le Sei-« gneur Dieu m'a envoyé, et son Esprit. » C'est lui-même qui parlait tout à l'heure comme le Seigneur Dieu; et néanmoins on ne saurait pas que c'est Jésus-Christ, s'il n'eût ajouté : « Et « maintenant le Seigneur Dieu m'a envoyé, et son

alius idemque electior inveniri; ut intelligatur Elias cor Dei Patris conversurus ad Filium : non utique agendo ut Pater diligat Filium, sed docendo quod Pater diligat Filium; ut et Judæi, quem prius oderant, diligant eumdem, qui noster est, Christum. Judæis enim nunc aversum cor habet Deus a Christo nostro, quia hoc putant : Eis ergo tunc cor ejus convertetur ad Filium, cum ipsi converso corde didicerint dilectionem Patris in Filium. Quod vero sequitur, *et cor hominis ad proximum suum*, id est, convertet Elias et cor hominis ad proximum suum; quid melius intelligitur, quam cor hominis ad hominem Christum? Cum enim sit in forma Dei Deus noster, formam servi accipiens esse dignatus est etiam proximus noster. Hoc ergo faciet Elias. *Ne forte*, inquit, *veniam, et percutiam terram penitus.* Terra sunt enim, qui terrena sapiunt; sicut Judæi carnales usque nunc : ex quo vitio contra Deum murmura illa venerunt, *Quia mali ei placent*; et, *Vanus est qui servit Deo.*

CAPUT XXX.

Quod in libris veteris Testamenti cum Deus legitur judicaturus, intelligendus sit Christus.

Multa alia sunt Scripturarum testimonia divinarum de novissimo judicio Dei; quæ si omnia colligam, nimis longum erit. Satis ergo sit, quod et novis et veteribus Litteris sacris hoc prænuntiatum esse probavimus. Sed veteribus per Christum futurum esse judicium, id est, judicem Christum de cœlo esse venturum, non tam, quam novis, evidenter expressum est : propterea quia cum ibi dicit Dominus Deus se esse venturum, vel Dominum Deum dicitur esse venturum, non consequenter intelligitur Christus. Dominus enim Deus et Pater est, et Filius, et Spiritus sanctus : neque hoc tamen intestatum relinquere nos oportet. Primo itaque demonstrandum est, quemadmodum Jesus Christus tanquam Dominus Deus loquatur in propheticis libris, et tamen Jesus Christus evidenter appareat : ut et quando sic non apparet, et tamen ad illud ultimum judicium Dominus Deus dicitur esse venturus, possit Jesus Christus intelligi. Est locus apud Isaiam prophetam, qui hoc quod dico evidenter ostendit. Deus enim per prophetam, *Audi me*, inquit, *Jacob et Israel quem ego voco. Ego sum primus, et ego in sempiternum : et manus mea fundavit terram, et dextera mea firmavit cœlum. Vocabo eos, et stabunt simul, et congregabuntur omnes, et audient. Quis eis nuntiavit hæc? Diligens te, feci voluntatem tuam super Babylonem, ut auferrem semen Chaldæorum. Et locutus sum, et ego vocavi : adduxi eum, et prosperam feci viam ejus. Accedite ad me, et audite hæc. Non a principio in abscondito locutus sum : quando fiebant, ibi eram. Et nunc Dominus Deus misit me, et Spiritus ejus.* Nempe ipse est, qui loquebatur sicut Dominus Deus : nec tamen intelligeretur Jesus Christus, nisi addidisset, *Et nunc*

« Esprit. » Il dit cela, en effet, selon la forme de serviteur, et parle d'une chose à venir comme si elle était passée; de même qu'en cet autre passage du même prophète : « Il a été conduit à la « mort comme une brebis qu'on mène à la bou« cherie. » Il ne dit pas, Il sera conduit, mais il se sert d'un passé pour un futur, selon le langage ordinaire des prophètes.

Il y a un autre passage dans Zacharie, où il dit clairement que le Tout-Puissant a envoyé le Tout-Puissant. Or de qui peut on entendre cela, que de Dieu le Père qui a envoyé Dieu le Fils? Voici le passage : « Le Seigneur tout-puissant a « dit : Après la gloire il m'a envoyé vers les na« tions, qui vous ont pillé; car vous toucher, « c'est toucher la prunelle de son œil. J'étendrai « ma main sur eux, et ils deviendront les dépouil« les de ceux qui étaient leurs esclaves; et vous « connaîtrez que c'est le Seigneur tout-puissant « qui m'a envoyé. » Voilà le Seigneur tout-puissant qui dit qu'il est envoyé par le Seigneur tout-puissant. Qui oserait entendre ces paroles d'un autre que Jésus-Christ, qui parle aux brebis égarées de la maison d'Israël? Aussi dit-il dans l'Évangile : « Je n'ai été envoyé que pour les brebis « perdues de la maison d'Israël, » qu'il compare ici à la prunelle des yeux de Dieu, pour montrer combien il les chérit. De ces brebis ont été les apôtres mêmes. Mais *après la gloire*, c'est-à-dire après sa résurrection glorieuse, car auparavant, comme dit saint Jean l'évangéliste, « Jé« sus n'était pas encore glorifié, » il fut aussi envoyé aux nations en la personne de ses apôtres; et ainsi fut accompli ce qu'on lit dans le psaume : « Vous me délivrerez des rébellions de ce peuple, « vous m'établirez chef des nations, » afin que ceux qui avaient pillé les Israélites, et dont les Israélites avaient été esclaves, devinssent eux-mêmes les dépouilles des Israélites; car c'est ce qu'il avait promis aux apôtres, en leur disant : « Je vous ferai pêcheurs d'hommes; » et à l'un d'eux : « Dès ce moment, ton emploi sera de « prendre des hommes. » Ils deviendront donc des dépouilles, mais en un bon sens, comme sont celles qu'on enlève dans l'Évangile à ce fort armé, après l'avoir lié de chaînes encore plus fortes que lui. Le Seigneur parlant encore par le même prophète : « En ce jour-là, dit-il, j'aurai « soin d'exterminer toutes les nations qui vien« nent contre Jérusalem, et je verserai sur la « maison de David et sur les habitants de Jéru« salem l'esprit de grâce et de miséricorde. Ils « jetteront les yeux sur moi, à cause qu'ils m'ont « insulté; et ils se lamenteront, comme ils se la« menteraient au sujet d'un fils bien-aimé; ils « seront outrés de douleur, comme ils le seraient « pour un fils unique. » A qui appartient-il, sinon à Dieu seul, d'exterminer toutes les nations ennemies de la sainte cité de Jérusalem, qui *viennent contre elle*, c'est-à-dire qui lui sont contraires, ou, selon d'autres versions, qui *viennent sur* elle, c'est-à-dire pour se l'assujettir? Et à qui appartient-il de répandre l'esprit de grâce et de miséricorde sur la maison de David et sur les habitants de Jérusalem? Sans doute cela n'appartient qu'à Dieu; aussi c'est à Dieu que le prophète le fait dire. Et toutefois Jésus-Christ fait voir que c'est lui qui est ce Dieu qui fait toutes

Dominus Deus misit me, et Spiritus ejus. Hoc enim dixit secundum formam servi, de re futura utens præteriti temporis verbo : quemadmodum apud eumdem prophetam legitur, *Sicut ovis ad immolandum ductus est.* Non enim ait, Ducetur : sed pro eo quod futurum erat, præteriti temporis verbum posuit. Et assidue prophetia sic loquitur.

Est et alius locus apud Zachariam, qui hoc evidenter ostendit, quod omnipotentem misit omnipotens : quis quem, nisi Deus Pater Deum Filium? Nam ita scriptum est : *Hæc dicit Dominus omnipotens, Post gloriam misit me super gentes, quæ spoliaverunt vos; quia qui tetigerit vos, quasi qui tangit pupillam oculi ejus. Ecce ego inferam manum meam super eos, et erunt spolia his qui servierant eis; et cognoscetis quia Dominus omnipotens misit me.* Ecce dicit Dominus omnipotens, a Domino omnipotente se missum. Quis hic audeat intelligere nisi Christum loquentem, scilicet ovibus quæ perierant domus Israel? Ait namque in Evangelio, *Non sum missus, nisi ad oves quæ perierunt domus Israel* : quas hic comparavit pupillæ oculi Dei, propter excellentissimum dilectionis affectum; ex quo genere ovium etiam ipsi Apostoli fuerunt. Sed post gloriam resurrectionis utique suæ, quæ antequam fieret, ait evangelista, *Jesus nondum erat glorificatus*; etiam super gentes missus est in Apostolis suis : ac sic impletum est quod in Psalmo legitur, *Erues me de contradictionibus populi, constitues me in caput gentium* : ut qui spoliaverant Israelitas, quibusque Israelitæ servierant, quando sunt gentibus subditi, non vicissim eodem modo spoliarentur, sed ipsi spolia fierent Israelitarum. Hoc enim Apostolis promiserat, dicens, *Faciam vos piscatores hominum.* Et uni eorum, *Ex hoc jam*, inquit, *homines eris capiens.* Spolia ergo fierent, sed in bonum, tanquam erepta vasa illi forti, sed fortius alligato.

Item per eumdem prophetam Dominus loquens, *Et erit*, inquit, *in die illa, quæram auferre omnes gentes quæ veniunt contra Jerusalem, et effundam super domum David, et super habitatores Jerusalem Spiritum gratiæ et misericordiæ; et aspicient ad me, pro eo quod insultaverunt; et plangent super eum planctum quasi super charissimum, et dolebunt dolore quasi super unigenitum.* Numquid nisi Dei est auferre omnes gentes inimicas sanctæ civitatis Jerusalem, quæ *veniunt contra* eam, id est, contrariæ sunt ei, vel, sicut alii sunt interpretati, *veniunt super* eam, id est, ut eam sibi subjiciant; aut super domum David effundere, et super habitatores ejusdem civitatis Spiritum gratiæ et misericordiæ? Hoc utique Dei est, et ex persona Dei dicitur per Prophetam : et tamen hunc Deum hæc tam magna et tam divina facientem sese Christus ostendit, adjungendo atque dicendo, *Et aspicient ad me, pro eo quod insultaverunt;*

ces merveilles, lorsqu'il ajoute : « Et ils jetteront « les yeux sur moi, à cause qu'ils m'ont insulté, « et ils se lamenteront comme ils se lamenteraient « au sujet d'un fils bien-aimé ; ils seront outrés « de douleur, comme ils le seraient pour un fils « unique. » Car en ce jour-là les Juifs même qui doivent recevoir l'esprit de grâce et de miséricorde, jetant les yeux sur Jésus-Christ qui viendra dans sa majesté, et voyant que c'est lui qu'ils ont méprisé dans son abaissement en la personne de leurs pères, se repentiront de lui avoir insulté au jour de sa passion. Quant à leurs pères, qui ont été les auteurs d'une si grande impiété, ils le verront bien aussi lorsqu'ils ressusciteront ; mais ce ne sera que pour être punis de cet attentat, et non pas pour se convertir. Ce n'est donc pas d'eux qu'il faut entendre ces paroles : « Je répandrai sur la maison de David « et sur les habitants de Jérusalem l'esprit de « grâce et de miséricorde, et ils jetteront les « yeux sur moi, à cause qu'ils m'ont insulté, » quoique ceux qui croiront à la prédication d'Elie doivent descendre d'eux. Mais de même que nous disons aux Juifs, C'est vous qui avez fait mourir Jésus-Christ, quoique ce soit leurs ancêtres ; de même ceux-ci s'affligeront d'avoir fait en quelque sorte ce qu'ont fait ceux dont ils seront descendus. Encore donc qu'après avoir reçu l'esprit de grâce et de miséricorde, ils ne soient point enveloppés dans une même condamnation, ils ne laisseront pas de pleurer le crime de leurs pères, comme s'ils en étaient coupables. Au reste, au lieu que les Septante ont traduit, « Ils « jetteront les yeux sur moi, à cause qu'ils m'ont « insulté ; » l'hébreu porte : « Ils jetteront les « yeux sur moi, qu'ils ont percé ; » ce qui montre encore mieux le crucifiement de Jésus-Christ. Toutefois, *l'insulte*, suivant l'expression adoptée par les Septante, embrasse en quelque sorte toutes les parties de sa passion : car ils lui insultèrent quand il fut pris, quand il fut lié, quand il fut jugé, quand il fut revêtu d'un manteau d'ignominie, couronné d'épines, frappé sur la tête à coups de roseau, adoré le genou en terre, quand il porta sa croix, et quand il y fut attaché. Ainsi, en réunissant l'une et l'autre version, et en lisant qu'*ils lui ont insulté*, et qu'*ils l'ont percé*, nous reconnaîtrons encore mieux la vérité de la passion du Sauveur.

Lors donc que nous voyons dans les prophètes que Dieu doit venir juger, il le faut entendre de Jésus-Christ, parce que, encore que ce soit le Père qui doive juger, il ne jugera que par l'avénement du Fils de l'homme. Car il ne jugera personne visiblement ; mais il a donné tout pouvoir de juger au Fils, qui viendra pour rendre jugement, comme il est venu pour le subir. Car de quel autre que de lui peut-on entendre ce que Dieu dit par Isaïe sous le nom de Jacob et d'Israël, dont il est issu selon la chair ? « Jacob est mon serviteur, « je le protégerai ; Israël est mon élu : c'est pour« quoi mon âme le chérit particulièrement. Je lui « ai donné mon esprit ; il prononcera le jugement « aux nations. Il ne criera point, ni ne cessera ; « et sa voix ne sera point ouïe dehors. Il ne bri« sera point le roseau cassé, ni n'éteindra la « mèche qui fume encore ; mais il jugera en vé« rité. Il sera resplendissant, et ne pourra être

et plangent super eum planctum quasi super charissimum (sive, *dilectum*), *et dolebunt dolore quasi super unigenitum.* Pœnitebit quippe in die illa Judæos, etiam eos qui accepturi sunt Spiritum gratiæ et misericordiæ, quod in ejus passione insultaverint Christo, cum ad eum adspexerint in sua majestate venientem, eumque esse cognoverint, quem prius humilem in suis parentibus illuserunt : quamvis et ipsi parentes eorum tantæ illius impietatis auctores resurgentes videbunt eum, sed puniendi jam, non adhuc corrigendi. Non itaque hoc loco ipsi intelligendi sunt, ubi dictum est, *Et effundam super domum David et super habitatores Jerusalem Spiritum gratiæ et misericordiæ; et aspicient ad me, pro eo quod insultaverunt :* sed tamen de illorum stirpe venientes, qui per Eliam illo tempore sunt credituri. Sed sicut dicimus Judæis, Vos occidistis Christum, quamvis hoc parentes eorum fecerint : sic et isti se dolebunt fecisse quodammodo, quod fecerunt illi, ex quorum stirpe descendunt. Quamvis ergo accepto Spiritu gratiæ et misericordiæ jam fideles non damnabuntur cum impiis parentibus suis ; dolebunt tamen tanquam ipsi fecerint, quod ab illis factum est. Non igitur dolebunt reatu criminis, sed pietatis affectu. Sane ubi dixerunt Septuaginta interpretes, *Et aspicient ad me, pro eo quod insultaverunt;* sic interpretatum est ex Hebræo, *Et aspicient ad me, quem confixerunt.* Quo quidem verbo evidentius Christus apparet crucifixus. Sed illa insultatio, quam Septuaginta ponere maluerunt, ejus universæ non defuit passioni. Nam et detento, et alligato, et adjudicato, et opprobrio ignominiosæ vestis induto, et spinis coronato, et calamo in capite percusso, et irridenter fixis genibus adorato, et crucem suam portanti, et in ligno jam pendenti utique insultaverunt. Proinde interpretationem non sequentes unam, sed utramque jungentes, cum et *insultaverunt*, et *confixerunt* legimus, plenius veritatem Dominicæ passionis agnoscimus.

Cum ergo in propheticis litteris ad novissimum judicium faciendum Deus legitur esse venturus, etsi ejus alia distinctio non ponatur ; tantummodo propter ipsum judicium Christus debet intelligi : quia etsi Pater judicabit, per adventum Filii hominis judicabit. Nam ipse per suæ præsentiæ manifestationem *non judicat quemquam, sed omne judicium dedit Filio :* qui manifestabitur homo judicaturus, sicut homo est judicatus. Quis est enim alius, de quo item Deus loquitur per Isaiam sub nomine Jacob et Israel, de cujus semine corpus accepit? quod ita scriptum est : *Jacob puer meus, suscipiam illum : Israel electus meus, assumpsit eum anima mea. Dedi Spiritum meum in illum, judicium gentibus proferet. Non clamabit, neque cessabit, neque audietur foris vox ejus. Calamum quassatum non conteret, et linum fumans non exstinguet ; sed in veritate proferet judicium. Refulgebit, et non confringetur, donec ponat in terra judi-*

« opprimé, jusqu'à ce qu'il établisse le jugement « sur terre; et les nations espéreront en lui. » L'hébreu ne porte pas *Jacob* et *Israël :* mais les Septante nous voulant avertir comment il faut entendre le mot de « serviteur, » et qu'il n'est appelé ainsi qu'à cause du profond abaissement du Très-Haut, ont mis le nom même de celui de la postérité duquel il a pris cette forme de serviteur. Le Saint-Esprit lui a été donné; et nous le voyons descendre sur lui dans l'Évangile, sous la forme d'une colombe. Il a prononcé le jugement aux nations, parce qu'il a prédit l'accomplissement futur de ce qui leur était caché. Sa douceur l'a empêché de crier, et toutefois il n'a cessé de prêcher la vérité. Mais sa voix n'a point été ouïe dehors, et ne l'est point encore, parce que ceux qui sont retranchés de son corps ne lui obéissent point. Il n'a point brisé ni éteint les Juifs, ses persécuteurs, qui sont comparés ici à un roseau cassé, à cause qu'ils ont perdu leur fermeté, et à une mèche fumante, à cause qu'ils n'ont plus de lumière; mais il les a épargnés, parce qu'il n'était pas encore venu pour les juger, mais pour être jugé par eux. Il a prononcé un jugement véritable, leur prédisant qu'ils seraient punis, s'ils profitaient en leur malice. Sa face a été resplendissante sur la montagne, et son nom célèbre dans l'univers; et il n'a pu être opprimé par ses persécuteurs, ni en sa personne, ni dans son Église. Ainsi c'est en vain que ses ennemis disent : « Quand est-ce que son nom « périra, et sera aboli? Jusqu'à ce qu'il établisse « le jugement sur la terre. » Voilà ce que nous cherchions, et qui était caché. Car c'est le dernier jugement qu'il établira sur la terre, quand il descendra du ciel. Nous voyons déjà accompli ce que le prophète ajoute : « Et les na« tions espéreront en son nom. » Que ce qui ne se peut nier serve donc à faire croire ce qu'on nie avec impudence. Car qui eût osé espérer ce que ceux même qui refusent de croire en Jésus-Christ voient déjà avec nous, et qui fait qu'ils grincent des dents et sèchent de dépit, parce qu'ils ne le sauraient nier? Qui eût osé espérer, je le répète, que les nations espéreraient au nom de Jésus-Christ, quand on le prenait, qu'on le liait, qu'on le bafouait, qu'on lui insultait, qu'on le crucifiait, et enfin quand ses disciples mêmes avaient perdu l'espérance qu'ils commençaient à avoir en lui? Ce qu'à peine un seul larron crut alors sur la croix, toutes les nations le croient maintenant, et sont marquées du signe de la croix où il est mort, de peur qu'elles ne meurent éternellement.

Personne donc ne doute de ce dernier jugement, annoncé dans les saintes Écritures, si ce n'est ceux qui, par une incrédulité aveugle et opiniâtre, ne croient pas en ces Écritures mêmes, quoiqu'elles aient déjà justifié à toute la terre une partie des vérités qu'elles annoncent. Voici donc les choses qui arriveront en ce jugement ou vers ce temps-là : l'avénement d'Élie, la conversion des Juifs, la persécution de l'Antechrist, la venue de Jésus-Christ pour juger, la résurrection des morts, la séparation des bons et des méchants, l'embrasement du monde, et son renouvellement. Il faut croire que tout cela arrivera; mais comment et en quel ordre, l'expérience

cium, et in nomine ejus gentes sperabunt. In hebræo non legitur *Jacob* et *Israel*; sed quod ibi legitur *servus meus*, nimirum Septuaginta interpretes volentes admonere quatenus id accipiendum sit, quia scilicet propter formam servi dictum est, in qua se Altissimus humillimum præbuit, ipsius hominis nomen ad eum significandum posuerunt, de cujus genere eadem servi forma suscepta est. Datus est in eum Spiritus sanctus, quod et columbæ specie, Evangelio teste, monstratum est. Judicium gentibus protulit, quia prænuntiavit futurum, quod gentibus erat occultum. Mansuetudine non clamavit, nec tamen in prædicanda veritate cessavit. Sed non est audita foris vox ejus, nec auditur; quandoquidem ab eis qui foris ab ejus corpore præcisi sunt, non illi obeditur : ipsosque suos persecutores Judæos, qui calamo quassato perdita integritate, et lino fumanti amisso lumine comparati sunt, non contrivit, nec exstinxit; quia pepercit eis, qui nondum venerat eos judicare, sed ab eis judicari. In veritate sane judicium protulit, prædicens eis quando puniendi essent, si in sua malignitate persisterent. Refulsit in monte facies ejus, in orbe fama ejus : nec confractus, sive contritus est, quia neque in se, neque in Ecclesia sua, ut esse desisteret, persecutoribus cessit. Et ideo non est factum, nec fiet, quod inimici ejus dixerunt, vel dicunt, *Quando morietur, et peribit nomen ejus? Donec ponat in terra judicium.* Ecce manifestatum est quod absconditum quærebamus. Hoc enim est novissimum judicium, quod ponet in terra, cum venerit ipse de cœlo. De quo jam videmus impletum, quod hic ultimum positum est, *Et in nomine ejus gentes sperabunt.* Per hoc certe quod negari non potest, etiam illud credatur quod impudenter negatur. Quis enim speraret, quod etiam hi qui nolunt adhuc credere in Christum, jam nobiscum vident, et quoniam negare non possunt, dentibus suis frendent, et tabescunt? Quis, inquam, speraret gentes in Christi nomine speraturas, quando tenebatur, ligabatur, cædebatur, illudebatur, crucifigebatur; quando et ipsi discipuli spem perdiderant, quam in illo habere jam cœperant? Quod tunc vix unus latro speravit in cruce, nunc sperant gentes longe lateque diffusæ; et ne in æternum moriantur, ipsa in qua ille mortuus est, cruce signantur.

Nullus igitur vel negat vel dubitat, per Jesum Christum tale quale istis sacris Litteris prænuntiatur, futurum esse novissimum judicium, nisi qui eisdem Litteris, nescio qua incredibili animositate seu cæcitate, non credit, quæ jam veritatem suam orbi demonstravere terrarum. In illo itaque judicio vel circa illud judicium has res didicimus esse venturas, Eliam Thesbiten, fidem Judæorum, Antichristum persecuturum, Christum judicaturum, mortuorum resurrectionem, bonorum malorumque diremptionem, mundi conflagrationem, ejusdemque renovationem. Quæ omnia quidem ventura esse credendum est : sed quibus modis, et quo ordine veniant, magis tunc docebit rerum expe-

nous l'apprendra mieux alors que toutes nos conjectures ne peuvent le faire maintenant. J'estime pourtant qu'elles arriveront dans le même ordre que je les ai marquées.

Il ne nous reste plus que deux livres pour achever cet ouvrage, et nous acquitter de notre promesse. Dans l'un je traiterai du supplice des méchants, et dans l'autre de la félicité des bons; et j'y réfuterai les vains raisonnements de ceux qui se croient bien sages en se moquant des promesses de Dieu, et qui méprisent comme fausses et ridicules les choses qui servent à nourrir notre foi. Mais pour ceux qui sont sages selon Dieu, sa toute-puissance est le grand argument qui leur fait croire toutes les choses qui semblent incroyables aux hommes, et qui néanmoins sont contenues dans les saintes écritures, dont la fidélité est déjà justifiée en plusieurs manières; et ils tiennent pour certain qu'il ne se peut que Dieu ait voulu nous tromper en aucune sorte, mais qu'il peut faire ce qui paraît impossible aux infidèles.

LIVRE VINGT ET UNIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Dessein de ce livre.

Je me propose, avec l'aide de Dieu, de traiter dans ce livre du supplice que doit souffrir le diable avec tous ses complices, lorsque les deux cités seront parvenues à leurs fins par Notre-Seigneur Jésus-Christ, juge des vivants et des morts. Or j'ai mieux aimé observer cet ordre, et parler ensuite de la félicité des saints, parce que dans l'un et l'autre état on aura un corps; et qu'il semble plus incroyable que des corps puissent subsister parmi des tourments éternels que dans une félicité éternelle, exempte de toute douleur. Ainsi, quand j'aurai établi le premier, je prouverai l'autre bien plus aisément. Et l'Écriture sainte ne s'éloigne pas même de cet ordre; car, encore que quelquefois elle commence par la félicité des bons, comme en ce passage : « Ceux qui ont « bien vécu sortiront de leurs tombeaux pour « ressusciter à la vie, et ceux qui ont mal vécu « en sortiront pour être condamnés ; » toutefois, en d'autres endroits elle n'en parle qu'après, comme en celui-ci : « Le Fils de l'homme en« verra ses anges, qui ôteront tous les scandales « de son royaume, et les jetteront dans la four« naise ardente. C'est là qu'il y aura des pleurs « et des grincements de dents. Alors, les justes « resplendiront comme le soleil dans le royaume « de leur Père. » Et encore : « Ainsi, les méchants « iront au supplice éternel, et les bons dans la « vie éternelle. » Et si l'on y prend garde, on trouvera que les prophètes observent tantôt cet ordre, et tantôt l'autre. Mais il serait trop long d'en apporter les preuves; il me suffit d'avoir rendu raison de celui que je tiens.

CHAPITRE II.

Si des corps peuvent vivre éternellement dans le feu.

Que dirai-je donc, pour prouver aux incrédules que des corps humains vivants et animés

rientia, quam nunc ad perfectum hominum intelligentia valet consequi. Existimo tamen eo quo a me commemorata sunt ordine esse ventura.

Duo nobis ad hoc opus pertinentes reliqui sunt libri, ut adjuvante Domino promissa compleamus : quorum unus erit de malorum supplicio, alius de felicitate justorum : in quibus maxime, sicut Deus donaverit, argumenta refellentur humana, quæ contra prædicta ac promissa divina sapienter sibi miseri rodere videntur, et salubris fidei nutrimenta velut falsa et ridenda contemnunt. Qui vero secundum Deum sapiunt, omnium quæ incredibilia videntur hominibus, et tamen Scripturis sanctis, quarum jam veritas multis modis asserta est, continentur, maximum argumentum tenent veracem Dei omnipotentiam, quem certum habent nullo modo in eis potuisse mentiri, et posse facere quod impossibile est infideli.

LIBER VIGESIMUS PRIMUS.

CAPUT PRIMUM.

De ordine disputationis.

Cum per Jesum Christum Dominum nostrum, judicem vivorum atque mortuorum, ad debitos fines ambæ pervenerint civitates, quarum una est Dei, altera diaboli, cujusmodi supplicium sit futurum diaboli et omnium ad eum pertinentium in hoc libro nobis, quantum ope divina valebimus, diligentius disputandum est. Ideo autem hunc tenere ordinem malui, ut postea disseram de felicitate sanctorum, quoniam utrumque cum corporibus erit; et incredibilius videtur esse in æternis corpora durare cruciatibus, quam sine dolore ullo in æterna beatitudine permanere. Ac per hoc cum illam pœnam non debere esse incredibilem demonstravero, adjuvabit me plurimum, ut multo facilius omni carens molestia immortalitas corporum in sanctis futura credatur. Nec a divinis ordo iste abhorret eloquiis, ubi aliquando quidem bonorum beatitudo prius ponitur, ut est illud, *Qui bona fecerunt, in resurrectionem vitæ : qui autem mala egerunt, in resurrectionem judicii* : sed aliquando et posterius, ut est, *Mittet Filius hominis Angelos suos, et colligent de regno ejus omnia scandala, et mittent in caminum ignis ardentis, illic erit fletus et stridor dentium; tunc justi fulgebunt sicut sol in regno Patris sui*; et illud, *Sic ibunt isti in supplicium æternum; justi autem, in vitam æternam.* Et in prophetis, quod commemorare longum est, nunc ille, nunc iste ordo, si quis inspiciat, invenitur. Sed ego istum qua causa elegerim, dixi.

peuvent non-seulement ne jamais mourir, mais qu'ils peuvent même subsister éternellement au milieu des flammes et des tourments? Car ils ne veulent pas que notre démonstration se fonde sur des inductions tirées de la puissance du Tout-Puissant, mais sur des exemples. Nous leur répondrons donc qu'il y a des animaux qui certainement sont corruptibles, puisqu'ils sont mortels, et qui ne laissent pas de vivre au milieu du feu, et qu'on trouve une certaine sorte de vers dans des sources d'eau chaude qu'on ne saurait toucher sans se brûler, qui non-seulement y vivent, mais qui ne peuvent vivre ailleurs. Mais ils ne le veulent pas croire, à moins qu'on ne le leur montre; et quand on le leur montre, ou que cela leur est affirmé par des témoins dignes de foi, ils disent que cela ne suffit pas encore pour prouver ce que nous disons, d'autant que ces animaux ne vivent pas toujours, et qu'ils vivent en ces lieux sans douleur, parce que, ces éléments étant conformes à leur nature, ils s'y fortifient, bien loin d'y être tourmentés : comme si le contraire n'était pas plus vraisemblable. Car il est vrai que c'est une chose merveilleuse d'être tourmenté par le feu, et néanmoins d'y vivre; mais il est bien plus surprenant de vivre dans le feu, et de n'y pas souffrir. Si donc on croit l'un, pourquoi ne croira-t-on pas l'autre?

CHAPITRE III.

Que la souffrance et l'immortalité ne s'excluent pas.

Mais il n'y a point de corps, dit-on, qui puisse souffrir sans pouvoir mourir. Qu'en sait-on? Car qui peut assurer que les démons ne souffrent pas en leurs corps, lorsqu'ils avouent eux-mêmes qu'ils sont extrêmement tourmentés? Que si l'on répond qu'il n'y a point de corps solide et palpable, ou, pour m'expliquer plus clairement, qu'il n'y a point de chair qui puisse souffrir, qu'elle ne puisse mourir aussi, il est vrai que l'expérience favorise cette assertion; car nous ne connaissons point de chair qui ne soit mortelle. Mais c'est aussi à quoi se réduit l'argumentation de nos adversaires à leurs yeux, ce qu'ils n'ont pas expérimenté est impossible. Cependant, quelle raison y a-t-il à faire de la douleur un argument de mort, vu qu'elle est plutôt une marque de vie? Car l'on peut demander si ce qui souffre peut toujours vivre; mais il est certain que tout ce qui souffre vit, et que la douleur ne se peut trouver qu'en ce qui a vie. Il est donc nécessaire que celui qui souffre vive ; et il n'est pas nécessaire que la douleur donne la mort, puisque toute douleur ne tue pas même nos corps, qui sont mortels, et qui doivent mourir. Or ce qui est cause que la douleur tue maintenant, c'est que l'âme est tellement unie au corps, qu'elle cède aux grandes douleurs et se retire; parce que la liaison des membres est si délicate, qu'elle ne peut soutenir l'effort de ces douleurs aiguës. Mais alors l'âme sera tellement jointe au corps, et le corps sera tel, que cette union ne pourra être dissoute par aucun espace de temps, ni par quelque douleur que ce soit. Ainsi, il est vrai qu'il n'y a point maintenant de chair qui puisse souffrir et être immortelle; mais aussi alors la chair ne sera pas telle qu'elle est, comme la mort sera

CAPUT II.

An possint corpora in ustione ignis esse perpetua.

Quid igitur ostendam, unde convincantur increduli, posse humana corpora animata atque viventia, non solum nunquam morte dissolvi, sed in æternorum quoque ignium durare tormentis? Nolunt enim hoc ad Omnipotentis nos referre potentiam, sed aliquo exemplo persuaderi sibi flagitant. Quibus si respondebimus, esse animalia profecto corruptibilia, quia mortalia, quæ tamen in mediis ignibus vivant : nonnullum etiam genus vermium in aquarum calidarum scaturigine reperiri, quarum fervorem nemo impune contrectat; illos autem non solum sine ulla sui læsione ibi esse, sed extra esse non posse : aut nolunt credere, si ostendere non valemus; aut si valuerimus sive oculis demonstrare res ipsas, sive per testes idoneos edocere, non satis hoc esse ad exemplum rei, de qua quæstio est, eadem infidelitate contendent : quia hæc animalia nec semper vivunt, et in illis fervoribus sine doloribus vivunt, suæ quippe naturæ convenientibus vegetantur illis, non cruciantur elementis; quasi non incredibilius sit vegetari, quam cruciari talibus rebus. Mirabile est enim, dolere in ignibus, et tamen vivere : sed mirabilius, vivere in ignibus, nec dolere. Si autem hoc creditur, cur non et illud?

CAPUT III.

An consequens sit ut corporeum dolorem sequatur carnis interitus.

Sed nullum est, inquiunt, corpus quod dolere possit, nec possit mori. Et hoc unde scimus? Nam de corporibus quis certus est dæmonum, utrum in eis doleant, quando se affligi magnis cruciatibus confitentur? Quod si respondetur, terrenum corpus solidum scilicet atque conspicuum nullum esse, atque ut uno potius nomine id explicem, nullam esse carnem quæ dolere possit, morique non possit : quid aliud dicitur, nisi quod sensu corporis homines et experientia collegerunt? Nullam namque carnem nisi mortalem sciunt : et hæc est eorum tota ratio, ut quod experti non sunt, nequaquam esse posse arbitrentur. Nam cujus rationis est dolorem facere mortis argumentum, cum vitæ potius sit indicium? Etsi enim quærimus, utrum semper possit vivere : certum tamen est vivere omne quod dolet, doloremque omnem nisi in re vivente esse non posse. Necesse est ergo ut vivat dolens, non est necesse ut occidat dolor : quia nec corpora ista mortalia, et utique moritura, omnis dolor occidit; et ut dolor aliquis possit occidere, illa causa est, quoniam sic est anima connexa huic corpori, ut summis doloribus cedat, atque discedat: quoniam et ipsa compago membrorum atque vitalium sic infirma est, ut eam vim quæ magnum vel summum do-

bien différente de celle que nous connaissons. Car il y aura bien toujours une mort; mais elle sera éternelle, parce que l'âme ne pourra vivre étant séparée de Dieu, ni être délivrée par la mort des douleurs du corps. La première mort chasse l'âme du corps malgré elle, et la seconde l'y retiendra malgré elle. L'une et l'autre néanmoins ont cela de commun, que le corps fait souffrir à l'âme ce qu'elle ne veut pas.

Ces censeurs remarquent bien qu'il n'y a point maintenant de chair qui puisse souffrir, et qui ne puisse mourir; et ils ne prennent pas garde qu'il y a pourtant quelque chose de tel qui est bien plus noble que la chair. Car l'esprit même, qui par sa présence fait vivre et gouverne le corps, peut souffrir, et ne peut mourir. Voilà une chose qui a le sentiment de la douleur, et qui est immortelle. Ce que nous savons donc maintenant qui se passe dans l'esprit de tous les hommes, se passera alors dans le corps de tous les damnés. D'ailleurs, si nous voulons y regarder de plus près, nous trouverons que la douleur, qu'on appelle corporelle, appartient plutôt à l'âme. Car c'est l'âme qui souffre et non le corps, quand même sa douleur lui vient du corps, comme quand elle souffre à l'endroit où le corps est blessé. Et de même que nous disons que les corps sentent et vivent, quoique le sentiment et la vie du corps viennent de l'âme; de même nous disons que les corps souffrent, quoique la douleur du corps soit originairement dans l'âme. L'âme donc souffre avec le corps à l'endroit du corps où il se passe quelque chose qui le fait souffrir; mais elle souffre seule aussi, quoiqu'elle soit dans le corps, comme lorsque quelque cause même qu'on ne voit pas la rend triste, bien que son corps soit sain. Elle souffre même quelquefois hors du corps. Car ce mauvais riche souffrait dans les enfers, quand il disait : *Je souffre beaucoup dans cette flamme.* Pour le corps, il ne souffre point, s'il n'est animé; et il ne peut être animé, s'il n'a une âme. Si donc la conséquence de la douleur à la mort était bonne, ce serait plutôt à l'âme de mourir, puisque c'est principalement elle qui souffre. Puis donc que celle qui souffre davantage ne peut mourir, pourquoi conclure que les corps des damnés mourront, parce qu'ils doivent être tourmentés? Les platoniciens ont cru que c'est le corps qui produit les passions dans l'âme; ce qui a fait dire à Virgile; *De là vient qu'ils craignent, qu'ils désirent, qu'ils s'affligent, et qu'ils se réjouissent.* Mais nous les avons convaincus, au quatorzième livre de cet ouvrage, que de leur aveu les âmes, même purifiées de toute souillure, ont une extrême envie de retourner dans leurs corps. Or il est certain que ce qui est capable de désir est aussi capable de douleur, puisque le désir se tourne en douleur lorsqu'il est frustré de son attente, ou qu'il perd le bien qu'il avait acquis. Si donc l'âme ne laisse pas d'être immortelle en sa manière, quoique ce soit elle seule qui souffre dans l'homme, ou du moins qui souffre le plus, il ne s'ensuit pas que les corps des damnés puissent mourir, parce qu'ils souffriront. Enfin, si les corps sont cause que les âmes souffrent, pourquoi ne leur causent-ils pas aussi

lorem facit, non valeat sustinere. Tunc autem tali corpori anima et eo connectitur modo, ut illud vinculum sicut nulla temporis longitudine solvitur, ita nullo dolore rumpatur. Proinde etiamsi caro nunc talis nulla est, quæ sensum doloris perpeti possit, mortemque non possit : erit tamen tunc talis caro, qualis nunc non est; sicut talis erit et mors, qualis nunc non est. Non enim nulla, sed sempiterna mors erit; quando nec vivere anima poterit Deum non habendo, nec doloribus corporis carere moriendo. Prima mors animam nolentem pellit e corpore, secunda mors animam nolentem tenet in corpore : ab utraque morte communiter id habetur, ut quod non vult anima, de suo corpore patiatur.

Attendunt autem isti contradictores nullam esse nunc carnem, quæ dolorem pati possit, mortemque non possit; et non attendunt esse tamen aliquid tale quod corpore majus sit. Ipse quippe animus, cujus præsentia corpus vivit et regitur, et dolorem pati potest, et mori non potest. Ecce inventa res est, quæ cum sensum doloris habeat, immortalis est. Hoc igitur erit tunc etiam in corporibus damnatorum, quod nunc esse scimus in animis omnium. Si autem consideremus diligentius, dolor qui dicitur corporis, magis ad animam pertinet. Animæ enim est dolere, non corporis, etiam quando ei dolendi causa existit a corpore, cum in eo loco dolet, ubi læditur corpus. Sicut ergo dicimus corpora sentientia, et corpora viventia, cum ab anima sit corpori sensus et vita; ita et corpora dicimus dolentia, cum dolor corpori nisi ab anima esse non possit. Dolet itaque anima cum corpore in eo loco ejus, ubi aliquid contingit ut doleat. Dolet et sola, quamvis sit in corpore, cum aliqua causa etiam invisibili tristis est ipsa corpore incolumi. Dolet etiam non in corpore constituta : nam utique dolebat dives ille apud inferos, quando dicebat, *Crucior in hac flamma.* Corpus autem nec exanime dolet, nec animatum sine anima dolet. Si ergo a dolore argumentum recte sumeretur ad mortem, ut ideo mors possit accidere, quia potuit accidere et dolor, magis ad animam pertineret mori, ad quam magis pertinet et dolere. Cum vero illa quæ magis dolere potest, non possit mori, quid momenti affert cur illa corpora, quoniam futura sunt in doloribus, ideo etiam moritura esse credamus? Dixerunt quidem Platonici, ex terrenis corporibus moribundisque membris esse animæ et metuere, et cupere, et dolere, atque gaudere. Unde Virgilius, « Hinc, » inquit, (id est, ex moribundis terreni corporis membris) « metuunt cupiuntque, dolent gaudentque ». Sed convicimus eos in quarto decimo hujus operis libro, habere animas secundum ipsos ab omni etiam corporis labe purgatas, diram cupiditatem, qua rursus incipiunt in corpora velle reverti. Ubi autem potest esse cupiditas, profecto etiam dolor potest. Frustrata quippe cupiditas sive non perveniendo quo tendebat, sive amittendo quo pervenerat, vertitur in dolorem. Quapropter si anima, quæ vel sola vel maxime dolet, habet tamen quamdam pro suo modo immortalitatem suam, non ideo mori pote-

bien la mort que la douleur, sinon parce qu'il ne s'ensuit pas que ce qui fait souffrir fasse mourir? Pourquoi donc est-il incroyable que ce feu puisse acuser de la douleur aux corps des damnés sans leur donner la mort, puisque nous voyons que les corps mêmes font souffrir les âmes, sans les tuer? La douleur n'est donc pas un argument nécessaire de la mort.

CHAPITRE IV.

Exemples tirés de la nature.

Si donc la salamandre qui vit dans le feu, comme l'ont écrit les naturalistes, et si certaines montagnes célèbres de Sicile qui subsistent depuis longtemps au milieu des flammes qu'elles vomissent, suffisent pour faire voir que tout ce qui brûle ne se consume pas; et que l'âme d'ailleurs fait voir que tout ce qui est capable de douleur n'est pas sujet à la mort; pourquoi nous demande-t-on encore des exemples pour prouver qu'il n'est pas incroyable que les corps des hommes condamnés à un supplice éternel conserveront leur âme au milieu des flammes; qu'ils brûleront sans être détruits, et qu'ils souffriront sans mourir? Car alors la substance de la chair recevra une qualité particulière de celui qui en a donné de merveilleuses à tant de choses que nous voyons, et que leur multitude nous empêche d'admirer. Car quel autre que le Dieu créateur de toutes choses a donné à la chair du paon mort de ne se point corrompre? Cela m'avait d'abord paru incroyable; mais il arriva qu'on me servit à Carthage cet oiseau cuit. En ayant donc fait garder une partie, on me l'apporta environ autant de temps après, qu'il en eût fallu pour corrompre toute autre viande, et je la trouvai saine. Un mois après, je la trouvai dans le même état; au bout de l'année, elle était seulement un peu plus sèche. Qui a donné à la paille une qualité si froide, qu'elle conserve la neige; ou si chaude, qu'elle mûrit les fruits verts? Qui peut expliquer les merveilles du feu même, qui noircit tout ce qu'il brûle, quoique lui-même soit luisant, et qui, ayant la plus belle couleur du monde, décolore la plupart des choses qu'il touche, et d'une braise étincelante en fait du charbon tout noir? Cet effet néanmoins n'est pas régulier; car, au contraire, les pierres cuites au feu blanchissent; et, bien qu'il soit plutôt rouge que blanc, le blanc ne laisse pas d'avoir rapport à la lumière, comme le noir aux ténèbres. Mais, quoique le feu brûle le bois et cuise les pierres, il ne s'ensuit pas pourtant que ces choses sur lesquelles il agit d'une façon contraire, soient contraires entre elles. Car il est vrai que du bois et des pierres sont des corps différents, mais non pas contraires, comme sont le blanc et le noir. Que dirai-je des charbons? N'est-ce pas une chose merveilleuse qu'ils soient si faibles qu'un rien suffit pour les écraser, et en même temps si forts qu'il n'y ait point d'humidité qui les corrompe, ni de temps qui les détruise; jusque-là que ceux qui plantent des bornes en mettent d'ordinaire dessous pour convaincre un chicaneur, après quelque espace de temps que ce soit, de la vérité des

runt illa corpora, quia dolebunt. Postremo si corpora faciunt, ut animæ doleant, cur eis dolorem possunt, mortem vero inferre non possunt, nisi quia consequens non est, ut mortem faciat, quod dolorem facit? Cur ergo incredibile est, ita ignes illis corporibus dolorem posse inferre, non mortem, sicut ipsa corpora dolere animas faciunt, quas tamen non ideo mori cogunt? Non est ergo necessarium futuræ mortis argumentum dolor.

CAPUT IV.

De naturalibus exemplis.

Quapropter si, ut scripserunt qui naturas animalium curiosius indagarunt, salamandra in ignibus vivit; et quidam notissimi Siciliæ montes, qui tanta diuturnitate temporis atque vetustate usque nunc ac deinceps flammis æstuant, atque integri perseverant, satis idonei testes sunt, non omne quod ardet absumi; et anima indicat, non omne quod dolere potest, posse etiam mori: quid adhuc a nobis rerum poscuntur exempla, quibus doceamus, non esse incredibile, ut hominum corpora sempiterno supplicio punitorum, et in igne animam non amittant, et sine detrimento ardeant, et sine interitu doleant? Habebit enim tunc istam carnis substantia qualitatem ab illo inditam, qui tam miras et varias tot rebus indidit, quas videmus, ut eas, quia multæ sunt, non miremur. Quis enim nisi Deus creator omnium dedit carni pavonis mortui ne putresceret? Quod cum auditum incredibile videretur, evenit ut apud Carthaginem nobis cocta apponeretur hæc avis: de cujus pectore pulparum, quantum visum est, decerptum servari jussimus: quod post dierum tantum spatium, quanto alia caro quæcumque cocta putresceret, prolatum atque oblatum, nihil nostrum offendit olfactum. Itemque repositum post dies amplius quam triginta, idem quod erat inventum est: idemque post annum, nisi quod aliquantum corpulentiæ siccioris et contractioris fuit. Quis paleæ dedit vel tam frigidam vim, ut obrutas nives servet; vel tam fervidam, ut poma immatura maturet?

De ipso igne mira quis explicet, quo quæque adusta nigrescunt, cum ipse sit lucidus; et pene omnia quæ ambit et lambit, colore pulcherrimus decolorat, atque ex pruna fulgida carbonem teterrimum reddit? Neque id quasi regulariter definitum est: nam e contrario lapides igne candente percocti, et ipsi fiunt candidi, et quamvis ille magis rubeat, illi albicent, congruit tamen luci quod album est, sicut nigrum tenebris. Cum itaque ignis in lignis ardeat, ut lapides coquat, contrarios habet non in contrariis rebus effectus. Etsi enim lapides et ligna diversa sunt; contraria tamen non sunt, sicut album et nigrum, quorum in lapidibus unum facit, alterum in lignis, clarus illos clarificans, hæc obfuscans; cum in illis deficeret, nisi in istis viveret. Quid in carbonibus, nonne miranda est et tanta infirmitas, ut ictu levissimo frangantur, pressu facillimo conterantur; et tanta firmitas, ut nullo humore corrumpantur, nulla ætate vincantur, usque adeo ut eos substernere soleant, qui limites figunt, ad convincendum litiga-

partages? Qui est cause qu'ils demeurent si longtemps incorruptibles dans une terre humide où il n'y a point de bois qui ne pourrisse, sinon ce grand et général corrupteur de toutes choses, le feu?

Considérons la chaux, cet autre miracle de la nature. Sans répéter ce que nous avons déjà dit, que le feu, qui noircit les autres choses, la blanchit, ne conçoit-elle pas secrètement le feu dans son sein? et lors même qu'elle ne nous semble qu'une masse froide, l'expérience ne nous découvre-t-elle pas qu'il était caché et assoupi? Aussi est-ce pour cela que nous l'appelons de la chaux vive, comme si le feu qui est dedans était l'âme invisible de ce corps visible. Mais ce qui est plus admirable, c'est qu'on l'allume quand on l'éteint, puisque, pour lui ôter le feu qu'elle cache, on verse de l'eau dessus, et qu'alors elle s'échauffe par cela même qui refroidit tout ce qui est chaud. Comme si elle expirait, le feu qu'elle cachait paraît et s'en va; et elle devient ensuite si froide par cette espèce de mort, que l'eau ne l'allume plus; de sorte qu'au lieu de l'appeler de la chaux vive, nous disons que c'est de la chaux éteinte. Que peut-on ajouter à cette merveille? Et néanmoins en voici encore une autre : Si l'on verse de l'huile dessus, cela ne l'allume point, quoique l'huile soit l'aliment du feu. Certainement, si l'on nous racontait un semblable miracle de quelque pierre des Indes, et que nous n'en eussions point l'expérience, ou nous n'en croirions rien, ou nous en serions extrêmement surpris. Mais nous n'admirons point les choses que nous avons tous les jours devant les yeux, non qu'elles soient moins merveilleuses, mais parce qu'elles sont ordinaires; tellement que nous avons cessé d'admirer même certaines raretés des Indes, lorsque nous avons pu les revoir.

Il y en a beaucoup parmi nous qui ont des diamants, surtout les orfèvres et les lapidaires. On dit que cette pierre ne peut être brisée ni par le fer ni par le feu, mais seulement par du sang de bouc; mais ceux qui la possèdent et qui la connaissent l'admirent-ils comme ceux à qui l'on en montre la vertu pour la première fois? Ceux même à qui on ne la montre pas ne le croient peut-être point; ou s'ils le croient, ils l'admirent comme une chose qu'ils n'ont pas éprouvée; ou s'ils l'éprouvent, ils ne laissent pas de l'admirer comme une chose extraordinaire; mais l'épreuve fréquente leur en ôte enfin peu à peu l'admiration. Nous savons que l'aimant attire le fer; et la première fois que j'en fus témoin, j'en fus vraiment épouvanté. Je voyais un anneau de fer enlevé par l'aimant, et puis, comme s'il eût communiqué sa vertu au fer, cet anneau en leva un autre, et celui-là un troisième; de sorte qu'il se fit une chaîne d'anneaux suspendus en l'air. Qui ne serait effrayé de la vertu de cette pierre, vertu qui n'était pas seulement en elle, mais qui passait d'anneau en anneau, et les attachait ensemble par des liens invisibles? Mais ce que j'en ai appris de mon frère et mon collègue

torem, quisquis post quantalibet tempora exstiterit, fixumque lapidem limitem non esse contenderit? Quis eos in terra humida infossos, ubi ligna putrescerent, tam diu durare incorruptibiliter posse, nisi rerum ille corruptor ignis effecit?

Intueamur etiam miraculum calcis, excepto eo, de quo jam satis diximus, quod igne candicat, quo alia tetra redduntur, etiam occultissime ab igne ignem concipit, eumque jam gleba tangentibus frigida tam latenter servat, ut nulli nostro sensui prorsus appareat, sed compertus experimento, etiam dum non apparet, sciatur inesse sopitus. Propter quod eam vivam calcem loquimur, velut ipse ignis latens anima sit invisibilis visibilis corporis. Jam vero quam mirum est, quod cum exstinguitur, tunc accenditur? Ut enim occulto igne careat, aqua infunditur, aquave perfunditur; et cum ante sit frigida, inde fervescit, unde ferventia cuncta frigescunt. Velut exspirante ergo illa gleba discedens ignis, qui latebat, apparet, ac deinde tanquam morte sic frigida est, ut adjecta unda non sit arsura, et quam calcem vocabamus vivam, vocemus exstinctam. Quid est quod huic miraculo addi posse videatur? et tamen additur. Nam si non adhibeas aquam, sed oleum, quod magis fomes est ignis, nulla ejus perfusione vel infusione fervescit. Hoc miraculum si de aliquo Indico lapide legeremus, sive audiremus, et in nostrum experimentum venire non posset, profecto aut mendacium putaremus, aut certe granditer miraremur. Quarum vero rerum ante oculos nostros quotidiana documenta versantur, non genere minus mirabili, sed ipsa assiduitate vilescunt, ita ut ex ipsa India; quæ remota est pars orbis a nobis, desierimus nonnulla mirari, quæ ad nos potuerunt miranda perduci.

Adamantem lapidem multi apud nos habent, et maxime aurifices insignitoresque gemmarum, qui lapis nec ferro, nec igni, nec alia vi ulla, perhibetur præter hircino sanguine vinci. Sed qui eum habent atque noverunt, numquid ita mirantur, ut hi quibus primum potentia ejus ostenditur? Quibus autem non ostenditur, fortasse nec credunt; aut si credunt, inexperta mirantur; et si contigerit experiri, adhuc quidem mirantur insolita, sed assiduitas experiendi paulatim subtrahit admirationis incitamentum. Magnetem lapidem novimus mirabilem ferri esse raptorem: quod cum primum vidi, vehementer inhorrui. Quippe cernebam a lapide ferreum annulum raptum atque suspensum; deinde tanquam ferro quod rapuerat, vim dedisset suam, communemque fecisset, idem annulus admotus est alteri, eumque suspendit, atque ut ille prior lapidi, sic alter annulus priori annulo cohærebat : accessit eodem modo tertius, accessit et quartus, jamque sibi per mutua circulis nexis, non implicatorum intrinsecus, sed extrinsecus adhærentium, quasi catena pependerat annulorum. Quis istam vim lapidis non stuperet, quæ illi non solum inerat, verum etiam per tot suspensa transibat, et invisibilibus ea vinculis subligabat? Sed multo est mirabilius, quod a fratre et coepiscopo meo Severo Milevitano de isto lapide comperi. Se ipsum namque vidisse narravit,

Sévère, évêque de Milève, est bien plus étrange. Il me racontait que, dînant un jour chez Bathanaire, autrefois comte d'Afrique, celui-ci prit une de ces pierres, et la mettant sous une assiette d'argent sur laquelle il y avait un morceau de fer, le fer suivait tous les mouvements de sa main, sans que l'argent qui était entre deux en reçût aucune impression. Je rapporte ce que j'ai vu moi-même, et ce que je tiens d'une personne que je ne crois pas moins que le témoignage de mes propres yeux. J'ajouterai ce que j'ai lu de la même pierre, qu'elle n'enlève pas le fer quand on met un diamant auprès; et si elle l'avait déjà enlevé, elle le laisse tomber à l'approche du diamant. Ces pierres nous viennent des Indes; mais si nous cessons déjà de les admirer parce qu'elles nous sont connues, que feront ceux qui nous les envoient, s'ils se les procurent aisément? Peut-être sont-elles aussi communes parmi eux que l'est chez nous la chaux, dont nous n'admirons point les effets surprenants, parce que nous les voyons tous les jours.

CHAPITRE V.

Exemples de plusieurs choses qui ne laissent pas d'être, quoiqu'on n'en puisse rendre raison.

Cependant, lorsque nous parlons aux infidèles des miracles de Dieu, passés ou futurs, dont nous ne leur pouvons faire toucher la vérité par l'expérience, ils nous en demandent la raison; et parce que nous ne leur en saurions donner, à cause que ces sortes de choses passent la portée de l'esprit humain, ils les traitent de fables. Qu'ils nous rendent donc eux-mêmes raison de tant de merveilles, dont nous sommes ou pouvons être témoins. S'ils avouent que cela est impossible, qu'ils avouent donc aussi qu'il ne s'ensuit pas qu'une chose n'ait été ou ne doive être, sous prétexte qu'on n'en peut pas rendre raison. Sans m'arrêter à une infinité de choses passées dont l'histoire nous fait foi, j'en veux seulement rapporter ici quelques-unes qui subsistent encore, et de la vérité desquelles chacun peut s'assurer par lui-même, en allant sur les lieux. On dit que le sel d'Agrigente en Sicile fond dans le feu et pétille dans l'eau; que chez les Garamantes il y a une fontaine si froide le jour, qu'on n'en saurait boire, et si chaude la nuit, qu'on ne peut y toucher; que dans l'Épire il y en a une autre où les flambeaux allumés s'éteignent, et ceux qui sont éteints se rallument; qu'il y a une pierre en Arcadie qui, une fois échauffée, demeure toujours chaude, quoi qu'on fasse, d'où vient qu'on l'appelle *asbeste*; que le bois d'un certain figuier d'Égypte ne surnage pas comme les autres bois, mais va au fond de l'eau; et ce qui est plus étrange, lorsqu'il a été quelque temps au fond, il revient sur l'eau, bien qu'étant trempé il dût être plus pesant; que dans les environs de Sodome on rencontre certains fruits que leur apparente maturité invite à cueillir, et qui tombent en cendre sous la dent ou sous la main qui les touche; qu'en Perse il y a une pierre qui brûle quand on la presse un peu, ce qui l'a fait nommer *pyrite*; qu'au même pays il y a une autre pierre nommée

quemadmodum Bathanarius quondam comes Africæ, cum apud eum convivaretur episcopus, eumdem protulerit lapidem, et tenuerit sub argento, ferrumque super argentum posuerit; deinde sicut subter movebat manum, qua lapidem tenebat, ita ferrum desuper movebatur, atque argento medio nihilque patiente, concitatissimo cursu ac recursu infra lapis ab homine, supra ferrum rapiebatur a lapide. Dixi quod ipse conspexi, dixi quod ab illo audivi, cui tanquam ipse viderim credidi. Quid etiam de isto magnete legerim dicam. Quando juxta eum ponitur adamas, non rapit ferrum; et si jam rapuerat, ut ei appropinquaverit, mox remittit. India mittit hos lapides: sed si eos nos cognitos jam desistimus admirari, quanto magis illi a quibus veniunt, si eos facillimos habent, sic forsitan habent ut nos calcem, quam miro modo aqua fervescentem, qua solet ignis exstingui, et oleo non fervescentem, quo solet ignis accendi, quia in promptu nobis est, non miramur?

CAPUT V.

Quanta sint quorum ratio nequeat agnosci, et tamen eadem vera esse non sit ambiguum.

Verumtamen homines infideles, qui cum divina vel præterita vel futura miracula prædicamus, quæ illis experienda non valemus ostendere, rationem a nobis earum flagitant rerum; quam quoniam non possumus reddere (excedunt enim vires mentis humanæ), existimant falsa esse quæ dicimus; ipsi de tot mirabilibus rebus, quas vel videre possumus, vel videmus, debent reddere rationem. Quod si fieri ab homine non posse perviderint, fatendum est eis, non ideo aliquid non fuisse, vel futurum non esse, quia ratio inde non potest reddi; quandoquidem sunt ista de quibus similiter non potest. Non itaque pergo per plurima quæ mandata sunt litteris, non gesta atque transacta, sed in locis quibusque manentia; quo si quisquam ire voluerit et potuerit, utrum vera sint, explorabit, sed pauca commemoro. Agrigentinum Siciliæ salem perhibent, cum fuerit admotus igni, vel ut in aqua fluescere; cum vero ipsi aquæ, velut in igne crepitare. Apud Garamantas quemdam fontem tam frigidum diebus, ut non bibatur; tam fervidum noctibus, ut non tangatur. In Epiro alium fontem, in quo faces, ut in cæteris, exstinguuntur accensæ; sed, non ut in cæteris, accenduntur exstinctæ. Asbeston Arcadiæ lapidem propterea sic vocari, quod accensus semel jam non possit exstingui. Lignum cujusdam ficus Ægyptiæ, non ut ligna cætera in aquis natare, sed mergi; et quod est mirabilius, cum in imo aliquandiu fuerit, inde ad aquæ superficiem rursus emergere, quando madefactum debuit humoris pondere prægravari. Poma in terra Sodomorum gigni quidem, et ad maturitatis faciem pervenire; sed morsu pressuve tentata, in fumum ac favillam corio fatiscente vanescere. Pyritem lapidem Persicum tenentis manum, si vehementius prematur, adurere, propter quod ab igne nomen accepit. In eadem Perside gi-

sélénite, dont la blancheur croît et diminue avec la lune; qu'en Cappadoce les cavales conçoivent en aspirant le vent, et que leurs poulains ne vivent pas plus de trois ans; que l'île de Tilos, dans les Indes, est préférée à tous les autres terroirs, parce que les arbres y conservent toujours leur verdure.

Que ces infidèles qui ne veulent pas ajouter foi à l'Écriture sainte, sous prétexte qu'elle contient des choses incroyables, rendent raison, s'ils peuvent, de toutes ces merveilles. Il n'y a point de raison, disent-ils, pour que de la chair brûle et ne soit point consumée; pour qu'elle souffre et ne meure point. Certes, voilà de grands philosophes, de pouvoir rendre raison de tout ce qu'il y a de merveilleux au monde! Qu'ils rendent donc raison de ce peu que je viens de rapporter. Je ne doute point que, s'ils n'en avaient jamais ouï parler, et que nous leur dissions qu'elles doivent arriver un jour, ils ne les crussent encore bien moins que celles que nous leur proposons. En effet, qui d'entre eux nous voudrait croire, si, de même que nous dissions que les corps des damnés vivront et souffriront éternellement dans les flammes, nous disions que, dans le siècle futur, il y aura un sel qui fondra dans le feu et petillera dans l'eau; ou une fontaine si chaude pendant la fraîcheur de la nuit, qu'on n'osera y toucher, et si froide dans la plus grande chaleur du jour, qu'on n'en pourra boire; ou une pierre qui brûlera ceux qui la presseront, ou qui, une fois enflammée, ne pourra s'éteindre? Si donc nous disions qu'on verra toutes ces choses dans le siècle futur, et que ces incrédules nous répondissent, Si vous voulez que nous les croyions, rendez-nous-en la raison: nous avouerions que cela n'est pas en notre pouvoir, et que l'intelligence humaine est trop bornée pour pénétrer les causes de ces merveilleux ouvrages de Dieu; que néanmoins nous sommes assurés que Dieu ne fait jamais rien sans raison, que rien de ce qu'il veut ne lui est impossible; et que nous croyons tout ce qu'il nous annonce, parce que nous ne pouvons croire qu'il soit ni menteur, ni impuissant. Cependant que répondent ces censeurs de notre foi, ces gens si raisonnables, quand nous leur demandons raison de choses subsistantes qui sont au-dessus de la raison humaine, et qu'elle juge même contraires à la nature? Qu'ils conçoivent donc une fois pour toutes qu'il ne s'ensuit pas qu'une chose ne soit ou ne doive être, par cela seul que la raison nous en est cachée.

CHAPITRE VI.

Que les miracles n'ont pas tous la même cause.

Peut-être diront-ils que tout ce que nous venons de rapporter est faux, et que s'il fallait croire tout cela, il faudrait croire aussi ce que les mêmes auteurs rapportent, qu'il y a eu ou qu'il y a un certain temple de Vénus où l'on voit une lampe qui brûle en plein air, et que les vents ni les pluies ne peuvent éteindre. Il ne serait pas

qui etiam lapidem Selenitem, cujus interiorem candorem cum luna crescere atque deficere. In Cappadocia etiam vento equas concipere, eosdemque fetus non amplius triennio vivere. Tylon Indiæ insulam eo præferri cæteris terris, quod omnis arbor quæ in ea gignitur, nunquam nudatur tegmine foliorum.

De his atque aliis innumerabilibus mirabilibus, quæ historia non factorum et transactorum, sed manentium locorum tenet, mihi autem aliud agenti ea persequi nimis longum est, reddant rationem, si possunt, infideles isti, qui nolunt divinis Litteris credere; quid aliud quam non putantes eas esse divinas, eo quod res habeant incredibiles, sicuti hoc est unde nunc agimus. Non enim admittit, inquiunt, ulla ratio, ut caro ardeat, nec absumatur; doleat, neque moriatur: ratiocinatores videlicet magni, qui de omnibus rebus quas esse mirabiles constat, possint reddere rationem. Reddant ergo de his, quæ pauca posuimus, quæ procul dubio si esse nescirent, et ea futura esse diceremus, multo minus crederent, quam quod nunc dicentibus nobis nolunt credere aliquando venturum. Quis enim eorum nobis crederet, si, quemadmodum dicimus futura hominum viva corpora, quæ semper arsura atque dolitura, nec tamen aliquando moritura sint, ita diceremus in futuro sæculo futurum salem, quem faceret ignis velut in aqua fluescere, eumdemque faceret aqua velut in igne crepitare; aut futurum fontem, cujus aqua in refrigerio noctis sic ardeat, ut non possit tangi; in æstibus vero diei sic algeat, ut bibi non possit; aut futurum lapidem, vel eum qui suo calore manum constringentis adureret, vel eum qui undecumque accensus exstingui omnino non posset, et cætera quæ prætermissis aliis innumeris commemoranda interim duxi? Hæc ergo in illo sæculo, quod futurum est, si diceremus futura, nobisque increduli responderent, Si vultis ut ea credamus, de singulis reddite rationem: nos non posse confiteremur, eo quod istis et similibus Dei miris operibus infirma mortalium ratiocinatio vinceretur; fixam tamen apud nos esse rationem, non sine ratione Omnipotentem facere, unde animus humanus infirmus rationem non potest reddere: et in multis quidem rebus incertum nobis esse quid velit; illud tamen esse certissimum, nihil eorum illi esse impossibile, quæcumque voluerit: eique nos credere prædicenti, quem neque impotentem, neque mentientem possumus credere. Hi tamen fidei reprehensores, exactoresque rationis, quid ad ista respondent, de quibus ratio reddi ab homine non potest, et tamen sunt, et ipsi rationi naturæ videntur esse contraria? Quæ si futura esse diceremus, similiter a nobis, sicut eorum quæ futura esse dicimus, ab infidelibus ratio posceretur. Ac per hoc, cum in talibus operibus Dei deficiat ratio cordis et sermonis humani, sicut ista non ideo non sunt, sic non ideo etiam illa non erunt, quoniam ratio de utrisque ab homine non potest reddi.

CAPUT VI.

De diversis miraculorum causis.

Hic forte respondeant, Prorsus nec ista sunt, nec ista credimus, falsa de his dicta, falsa conscripta sunt; et adjiciant ratiocinantes, atque dicentes, Si talia credenda sunt, credite et vos quod in easdem litteras est relatum, fuisse vel esse quoddam Veneris fanum, atque ibi cande-

impossible qu'ils prétendissent par là nous avoir fermé la bouche, attendu que, si nous déclarons qu'il ne faut point le croire, nous donnerons atteinte aux autres merveilles que nous avons rapportées, et que, si nous recevons au contraire cette histoire comme véritable, nous autorisons les divinités du paganisme. Mais, ainsi que je l'ai dit au dix-huitième livre de cet ouvrage, nous ne sommes pas obligés de croire tout ce que renferme l'histoire des païens, attendu que souvent les historiens mêmes, comme dit Varron, se contredisent en quelque sorte à dessein : nous en croyons, si nous voulons, tout ce qui n'est point contraire aux livres à qui nous devons une foi entière à l'égard des merveilles de la nature, dont nous nous servons pour persuader aux incrédules les choses à venir que nous leur proposons; nous nous contentons de celles dont nous pouvons nous-mêmes avoir l'expérience, ou qu'il n'est pas difficile de justifier par de bons témoins. Quant à ce temple de Vénus et à cette lampe qui ne peut s'éteindre, loin de nous embarrasser, cela même nous ouvre un beau champ. Nous ajoutons encore à cette lampe tous les miracles de la magie, tant ceux que les démons opèrent par eux-mêmes, que ceux qu'ils font par l'entremise des hommes. En effet, nous ne les saurions nier, sans aller contre le témoignage de nos Écritures. De trois choses l'une : ou l'industrie des hommes s'est servi de la pierre *asbeste* pour animer cette lampe; ou c'est un ouvrage de la magie; ou quelque démon, sous le nom de Vénus, a produit cette merveille. En effet, les malins esprits sont attirés en certains lieux, non par des viandes, comme les animaux, mais par certains signes appropriés à leur génie, comme par diverses sortes de pierres, d'herbes, de bois, d'animaux, de charmes et de cérémonies. Or, pour être ainsi attirés par les hommes, ils les séduisent d'abord, soit en leur glissant un poison secret dans le cœur, soit en nouant avec eux de fausses amitiés; et ils font quelques disciples, qu'ils établissent maîtres de plusieurs. On n'aurait pu savoir au juste, si eux-mêmes ne l'avaient appris, quelles sont les choses qu'ils aiment ou qu'ils abhorrent, ce qui les attire ou les contraint de venir; en un mot, tout ce qui fait la science de la magie. Mais ils travaillent surtout à se rendre maîtres des cœurs, et c'est ce dont ils se glorifient davantage quand ils se transforment en anges de lumière. Ils font donc beaucoup de choses, dont nous nous devons d'autant plus donner de garde que nous avouons qu'elles sont plus merveilleuses; mais elles nous servent même à prouver ce que nous avançons; car si des démons impurs sont si puissants, combien plus puissants sont les saints anges? Combien Dieu, qui a donné aux anges le pouvoir d'opérer tant de merveilles, est-il encore plus puissant qu'eux?

Si donc l'art produit tant de choses admirables par le moyen des mécaniques, que ceux qui n'en ont pas le secret les croient divines, comme cette statue de fer suspendue en l'air dans un temple par des pierres d'aimant, ou comme cette lampe de Vénus dont nous venons de par-

labrum, et in eo lucernam sub divo sic ardentem, ut eam nulla tempestas, nullus imber exstingueret, unde sicut ille lapis, ita ista λύχνος ἄσβεστος, id est, lucerna inexstinguibilis, nominata est. Quod propterea poterunt dicere, ut respondendi nobis angustias ingerant: quia si dixerimus non esse credendum, scripta illa miraculorum, infirmabimus; si autem credendum esse concesserimus, confirmabimus numina paganorum. Sed nos, sicut jam in libro duodevigesimo hujus operis dixi, non habemus necesse omnia credere quæ continet historia gentium, cum et ipsi inter se historici, sicut ait Varro, quasi data opera et quasi ex industria per multa dissentiant; sed ea, si volumus, credimus quæ non adversantur libris, quibus non dubitamus oportere nos credere. De his autem miraculorum locis, nobis ad ea quæ futura persuadere incredulis volumus, satis illa sufficiunt; quæ nos quoque possumus experiri, et eorum testes idoneos non difficile est invenire. De isto autem fano Veneris et lucerna inexstinguibili, non solum in nullas coarctamur angustias, verum etiam latitudinis nobis campus aperitur. Addimus enim ad istam lucernam inexstinguibilem, et humanarum et magicarum, id est per homines dæmonicarum artium, et ipsorum per se ipsos dæmonum multa miracula : quæ si negare voluerimus, eidem ipsi cui credimus sacrarum Litterarum adversabimur veritati. Aut ergo in lucerna illa mechanicum aliquid de lapide asbesto ars humana molita est, aut arte magica factum est, quod homines illo mirarentur in templo, aut dæmon quispiam sub nomine Veneris tanta se efficacia præsentavit, ut hoc ibi prodigium et appareret hominibus, et diutius permaneret. Illiciuntur autem dæmones ad inhabitandum per creaturas, quas non ipsi, sed Deus condidit, delectabilibus pro sua diversitate diversis, non ut animalia cibis, sed ut spiritus signis, quæ cujusque delectationi congruunt, per varia genera lapidum, herbarum, lignorum, animalium, carminum, rituum. Ut autem illiciantur ab hominibus, prius eos ipsi astutissima calliditate seducunt, vel inspirando eorum cordibus virus occultum, vel etiam fallacibus amicitiis apparendo, eorumque paucos discipulos suos faciunt, plurimorumque doctores. Neque enim potuit, nisi primum ipsis docentibus, disci quid quisque illorum appetat, quid exhorreat, quo invitetur nomine, quo cogatur : unde magicæ artes earumque artifices exstiterunt. Maxime autem possident corda mortalium, qua potissimum possessione gloriantur, cum se transfigurant in Angelos lucis. Sunt ergo facta eorum plurima, quæ quanto magis mirabilia confitemur, tanto cautius vitare debemus. Sed ad hoc unde nunc agimus, nobis etiam ipsa proficiunt. Si enim hæc immundi dæmones possunt, quanto potentiores sunt sancti Angeli, quanto potentior est his omnibus Deus, qui tantorum miraculorum effectores etiam ipsos Angelos fecit?

Quamobrem si tot et tanta mirifica, quæ μηχανήματα appellant, Dei creatura utentibus humanis artibus fiunt, ut ea qui nesciunt opinentur esse divina; unde factum est, ut in quodam templo lapidibus magnetibus in solo et camera proportione magnitudinis positis, simulacrum ferreum aeris illius medio inter utrumque lapidem, ignorantibus quid

ler, et dont peut-être tout le miracle consistait, comme nous l'avons dit, en une asbeste qu'on y avait employée adroitement; si les ouvrages des magiciens, que l'Écriture appelle sorciers et enchanteurs, ont pu donner tant de vogue aux démons, qu'un poëte célèbre n'a pas hésité à dire, d'une magicienne, qu'elle promettait de calmer ou de troubler les esprits des hommes à son gré, d'arrêter les fleuves, et de faire rebrousser chemin aux astres, d'évoquer les ombres des morts, de faire trembler la terre et descendre les arbres des montagnes : combien est-il plus aisé à Dieu de faire des merveilles qui paraissent incroyables aux infidèles, lui qui a créé les pierres et les hommes qui en savent si bien user, avec les anges, qui sont plus puissants que tous les animaux de la terre? Son pouvoir surpasse tout ce qu'on peut concevoir de plus merveilleux; et sa sagesse, qui n'est pas moindre que son pouvoir, éclate autant dans l'ordre et la conduite des choses qu'il a créées, que sa puissance dans la création de l'univers.

CHAPITRE VII.

La toute-puissance de Dieu est la raison des choses qui sont au-dessus de la raison.

Pourquoi Dieu ne peut-il pas faire que les corps des trépassés ressuscitent, et que ceux des damnés soient éternellement tourmentés dans le feu, lui qui a créé le ciel, la terre, l'air et les mers, si pleins de miracles, et le monde, qui est un plus grand miracle que tout cela? Mais ceux contre lesquels nous argumentons, qui croient que Dieu a créé l'univers et les dieux dont il se sert pour le gouverner, et qui reconnaissent ou même exaltent les puissances qui opèrent divers effets surprenants, ou d'eux-mêmes, ou par le moyen de certaines cérémonies, ou par des invocations magiques; quand nous leur proposons la vertu merveilleuse d'autres choses qui ne sont ni des animaux raisonnables, ni des esprits, comme sont celles dont nous avons fait mention, ils répondent : C'est leur nature; la nature leur a donné cette force et cette propriété. Ainsi la seule raison donc pour laquelle le sel d'Agrigente fond dans le feu et petille dans l'eau, c'est que c'est sa nature. Cependant, il semble plutôt que cela soit contre la nature, qui a donné à l'eau et non pas au feu la vertu de faire fondre le sel, et au feu et non pas à l'eau celle de le faire petiller. Mais, disent-ils, la nature de ce sel est d'être contraire au sel ordinaire. Voilà donc la raison que l'on rend de cette fontaine des Garamantes, glacée pendant le jour et bouillante la nuit; de cette autre qui allume les flambeaux éteints; de cette pierre qui, une fois enflammée, ne peut plus s'éteindre; et enfin de tant d'autres choses qu'il serait fastidieux de répéter, et qui, bien qu'elles semblent avoir des qualités contraires à la nature, ne s'expliquent qu'en disant que c'est leur nature. Cette réponse est assurément courte et suffisante. Mais puisque Dieu est auteur de toutes les natures, pourquoi nous demandent-ils une raison

sursum esset ac deorsum, quasi numinis potestate penderet; quale aliquid etiam in illa lucerna Veneris de lapide asbesto ab artifice fieri potuisse jam diximus : si magorum opera, quos nostra Scriptura veneficos et incantatores vocat, in tantum dæmones extollere potuerunt, ut congruere hominum sensibus sibi nobilis poeta videretur, de quadam femina, quæ tali arte polleret, dicens :

Hæc se carminibus promittit solvere mentes,
Quas velit, ast aliis duras immittere curas;
Sistere aquam fluviis, et vertere sidera retro;
Nocturnosque ciet manes : mugire videbis
Sub pedibus terram, et descendere montibus ornos :

quanto magis Deus potens est facere quæ infidelibus sunt incredibilia, sed illius facilia potestati; quandoquidem ipse lapidum aliarumque vim rerum et hominum ingenia, qui ea miris utuntur modis, angelicasque naturas omnibus terrenis potentiores animantibus condidit, universa mirabilia mirabili vincente virtute, et operandi, jubendi, sinendique sapientia, utens omnibus tam mirabiliter, quam creavit?

CAPUT VII.

Quod in rebus miris summa credenti radio sit omnipotentia Creatoris.

Cur itaque facere non possit Deus, ut et resurgant corpora mortuorum, et igne æterno crucientur corpora damnatorum, qui fecit mundum in cœlo, in terra, in aere, in aquis, innumerabilibus miraculis plenum; cum sit omnibus quibus plenus est procul dubio majus et excellentius etiam ipse mundus miraculum? Sed isti cum quibus vel contra quos agimus, qui et Deum esse credunt a quo factus est mundus, et deos ab illo factos per quos ab illo administratur mundus, et miraculorum effectrices, sive spontaneorum, sive cultu et ritu quolibet imperatorum, sive etiam magicorum mundanas vel non negant, vel insuper et prædicant potestates, quando eis rerum vim mirabilem proponimus aliarum, quæ nec animalia sunt rationalia, nec ulla ratione præditi spiritus, sicut sunt ea, quorum pauca commemoravimus, respondere assolent : Vis est ista naturæ, natura eorum sic se habet, propriarum istæ sunt efficaciæ naturarum. Tota itaque ratio est, cur Agrigentinum salem flamma fluere faciat, aqua crepitare, quia hæc est natura ejus. At hoc esse potius contra naturam videtur, quæ non igni, sed aquæ dedit salem solvere; torrere autem igni, non aquæ. Sed ista, inquiunt, salis hujus naturalis est vis, ut his contraria patiatur. Hæc igitur ratio redditur et de illo fonte Garamantico, ubi una vena friget diebus, noctibus fervet, vi utraque molesta tangentibus. Hæc et de illo alios qui cum sit contrectantibus frigidus, et facem sicut alii fontes exstinguat accensam, dissimiliter tamen atque mirabiliter idem ipse accendit exstinctam. Hæc et de lapide asbesto, qui cum ignem nullum habeat proprium, accepto tamen sic ardet alieno, ut non possit exstingui. Hæc de cæteris quæ piget retexere, quibus licet vis insolita contra naturam inesse videatur, alia tamen de illis non redditur ratio, nisi ut dicatur, hanc eorum esse naturam. Brevis sane ista est ratio, fateor, sufficiensque responsio. Sed cum Deus auctor sit naturarum omnium, cur nolunt fortiorem nos

plus forte, quand ils ne veulent pas croire quelque chose comme impossible, et que nous leur répondons que telle est la volonté de Dieu tout-puissant, qui n'est appelé ainsi que parce qu'il peut faire tout ce qu'il veut, lui qui a pu créer tant de choses surprenantes que j'ai rapportées, et qu'on croirait sans doute impossibles si l'on ne les montrait, ou qu'il n'y eût des témoins dignes de foi qui assurassent les avoir vues? Pour celles qui n'ont point d'autres témoins que les auteurs qui les rapportent, lesquels, n'étant pas des écrivains canoniques, ont pu se tromper, il est permis à chacun d'en croire ce qu'il lui plaît.

Je ne veux pas même qu'on croie légèrement toutes celles que j'ai rapportées, parce que je n'en suis pas moi-même assuré, si ce n'est de celles que j'ai éprouvées et qu'il est aisé à chacun d'éprouver, comme de la chaux, qui bout dans l'eau, et qui demeure froide dans l'huile; de la pierre d'aimant, qui ne saurait remuer un fétu, et qui enlève le fer; de la chair du paon, qui ne se corrompt point, quoique celle de Platon même se soit corrompue; de la paille, qui est si froide qu'elle conserve la neige, et si chaude qu'elle fait mûrir les fruits; du feu, qui blanchit les pierres, et noircit beaucoup d'autres choses. Il en est de même de l'huile, qui fait des taches noires, quoiqu'elle soit claire et luisante; et de l'argent, qui noircit ce qu'il touche, bien qu'il soit blanc. Il est certain aussi que de très-beau bois mis au feu devient du charbon noir, fragile et incorruptible. Je suis témoin de toutes ces choses, et de beaucoup d'autres qu'il serait trop long de rapporter ici. Pour les autres dont j'ai parlé, et que je n'ai pas éprouvées, mais seulement lues, je n'en ai pu trouver de témoins, excepté de cette fontaine où les flambeaux allumés s'éteignent, et ceux qui sont éteints s'allument; et des fruits de Sodome, qui sont beaux à la vue, et qui s'évanouissent en cendre et en fumée quand on les veut manger. Il est vrai que, pour cette fontaine, je n'ai trouvé personne qui m'ait dit l'avoir vue en Épire; mais j'en sais qui m'ont dit en avoir vu une toute semblable en Gaule, près de Grenoble. Quant aux fruits de Sodome, non-seulement des histoires dignes de foi, mais tant de personnes l'assurent, que je n'en puis douter. Je laisse les autres pour ce qu'elles sont; mais je les ai rapportées parce que je les ai lues dans les historiens de nos adversaires, afin de montrer combien ils reçoivent de choses sans raison sur la foi de leurs écrivains, tandis qu'ils ne daignent pas nous croire quand nous leur proposons des choses que Dieu doit faire, et qui sont au-dessus de la raison et de l'expérience. Quelle meilleure raison peut-on rendre de ces choses, que de dire que le Tout-Puissant les a prédites dans les mêmes livres où il en a prédit beaucoup d'autres qui sont déjà arrivées? Celui-là même fera, parce qu'il l'a prédit, des choses que l'on croit impossibles, qui a fait, parce qu'il l'avait promis, que les nations incrédules en croient d'incroyables.

reddere rationem, quando aliquid velut impossibile nolunt credere, eisque redditionem rationis poscentibus respondemus, hanc esse voluntatem omnipotentis Dei, qui certe non ob aliud vocatur omnipotens, nisi quoniam quidquid vult potest; qui potuit creare tam multa, quæ nisi ostenderentur, aut a credendis hodieque testibus dicerentur, profecto impossibilia putarentur, non solum quæ ignotissima apud nos, verum etiam quæ notissima posui. Illa enim quæ apud nos præter eos, quorum de his libros legimus, non habent testem, et ab eis conscripta sunt qui non sunt divinitus docti atque humanitus falli forte potuerunt, licet cuique sine recta reprehensione non credere.

Nam nec ego volo temere credi cuncta quæ posui, quia nec a me ipso ita creduntur tanquam nulla de illis sit in mea cogitatione dubitatio, exceptis his quæ vel ipse sum expertus, et cuivis facile est experiri; sicut de calce, quod fervet in aqua, in oleo frigida est, de magnete lapide, quod nescio qua sorbitione insensibili stipulam non moveat, et ferrum rapiat; de carne non putrescente pavonis, cum putruerit et Platonis; de palea sic frigente ut fluescere nivem non sinat, sic calente ut maturescere poma compellat; de igne fulgido, quod secundum suum fulgorem lapides coquendo candificet, et contra eumdem suum fulgorem urendo plurima obfuscet. Tale est quod et nigræ maculæ offunduntur ex oleo splendido, similiter nigræ lineæ de candido imprimuntur argento. De carbonibus etiam, quod accendente igne sic vertantur in contrarium, ut de lignis pulcherrimis tetri, fragiles de duris, imputribiles de putribilibus fiant. Hæc ipse quædam cum multis, quædam cum omnibus novi, et alia plurima, quæ huic libro inserere longum fuit. De his autem quæ posui non experta, sed lecta, præter de fonte illo, ubi faces exstinguuntur ardentes et accenduntur exstinctæ, et de pomis terræ Sodomorum forinsecus quasi maturis, intrinsecus fumeis, nec testes aliquos idoneos a quibus utrum vera essent audirem, potui reperire. Et illum quidem fontem non inveni, qui in Epiro vidisse se dicerent, sed qui in Gallia similem nossent non longe a Gratianopoli civitate. De fructibus autem Sodomitarum arborum, non tantum litteræ fide dignæ indicant, verum etiam tam multi se loquuntur expertos, ut hinc dubitare non possim. Cætera vero sic habeo, ut neque affirmanda, neque neganda decreverim; sed ideo etiam ipsa posui, quoniam apud eorum, contra quos agimus, historicos legi : ut ostenderem qualia multa, multique illorum, nulla reddita ratione, in suorum litteratorum scripta litteris credant, qui nobis credere, quando id quod eorum experientiam sensumque transgreditur, omnipotentem Deum dicimus esse facturum, nec reddita ratione dignantur. Nam quæ melior et validior ratio de rebus talibus redditur, quam cum Omnipotens ea posse facere perhibetur, et facturus dicitur, quæ prænuntiasse ibi legitur, ubi alia multa prænuntiavit, quæ fecisse monstratur? Ipse quippe faciet, quia se facturum esse prædixit, quæ impossibilia putantur, qui promisit et fecit ut ab incredulis gentibus incredibilia crederentur.

CHAPITRE VIII.

Les changements que Dieu opère dans les choses ne sont point contre leur nature.

Mais s'ils répondent qu'ils ne croient pas ce que nous disons des corps humains, qui doivent toujours brûler et ne jamais mourir, parce que nous savons que ce n'est pas la nature des corps de cette sorte; au lieu qu'il est naturel à toutes les autres choses merveilleuses que nous avons rapportées, d'être telles qu'elles sont : nous pourrions répliquer que, selon nos Écritures, la nature du corps de l'homme avant le péché était de ne pouvoir mourir; et qu'ainsi, à la résurrection des morts, il sera rétabli dans son premier état. Mais comme ils ne veulent point recevoir cette autorité, puisque, s'ils la recevaient, nous ne serions pas en peine de leur prouver les tourments éternels des damnés, il faut produire quelques témoignages de leurs plus savants écrivains, qui fassent voir qu'une chose peut être dans la suite du temps tout autre qu'elle n'était dans son état naturel.

Voici ce que je trouve dans les livres de Varron, intitulés *De la nation romaine* : « Il parut, « dit-il, un étrange prodige au ciel; car Castor « écrit que la brillante étoile de Vénus, que Plaute « appelle *Vesperugo*, et Homère Ἕσπερος, change « de couleur, de grandeur, de figure, de mouve- « ment; ce qui n'était jamais arrivé. Adraste de « Cyzique et Dion de Naples, deux mathématiciens « célèbres, disaient que cela arriva sous le règne « d'Ogygès. » Varron, qui est un si grand auteur, n'appellerait pas cet accident un prodige, s'il ne lui eût semblé contre nature. Nous disons que tout prodige est contre nature : ce qui toutefois n'est pas. En effet, comment serait contre nature ce qui se fait par la volonté de Dieu, lorsque la volonté du Créateur est de fait la nature de chaque chose? Les prodiges ne sont donc pas contre nature, mais contre la connaissance que nous en avons. Qui pourrait raconter la multitude innombrable des prodiges qui se trouvent dans les histoires profanes? Mais arrêtons-nous seulement à ce qui regarde notre sujet. Qu'y a-t-il de mieux réglé par l'auteur de la nature que le cours des astres? qu'y a-t-il qui soit établi sur des lois plus fixes et plus immuables? Et toutefois, quand il a plu à celui qui gouverne ses créatures avec un empire absolu, une étoile qui se fait remarquer entre toutes les autres par sa grandeur et par son éclat a changé de couleur, de grandeur, de figure, et, ce qui est plus admirable, de mouvement. Certes cet événement mit tous les astrologues en défaut et dérangea tous leurs calculs, qui sont si sûrs, à ce qu'ils prétendent, qu'ils ont osé avancer, sur la foi de leurs supputations, qu'une pareille chose n'était jamais arrivée auparavant ni depuis à cette étoile. Pour nous, nous lisons dans les Écritures que le soleil même s'arrêta au commandement de Josué, pour lui donner le temps d'achever sa victoire; et qu'il re-

CAPUT VIII.

Non esse contra naturam, cum in aliqua re, cujus natura innotuit, aliquid ab eo quod erat notum, incipit esse diversum.

Si autem propterea respondent, se non credere quæ de humanis semper arsuris nec unquam morituris corporibus dicimus, quia humanorum corporum naturam novimus longe aliter institutam; unde nec illa ratio hinc reddi potest, quæ de illis naturis mirabilibus reddebatur, ut dici possit, Vis ista naturalis est, rei hujus ista natura est; quoniam scimus humanæ carnis istam non esse naturam : habemus quidem quod respondeamus de Litteris sacris, hanc ipsam scilicet humanam carnem aliter institutam fuisse ante peccatum, id est, ut posset nunquam perpeti mortem; aliter autem post peccatum, qualis in ærumna hujus mortalitatis innotuit, ut perpetem vitam tenere non possit. Sic ergo aliter quam nobis nota est, instituetur in resurrectione mortuorum. Sed quoniam istis non credunt litteris, ubi legitur qualis in paradiso vixerit homo, quantumque fuerit a necessitate mortis alienus, quibus utique si crederent, non cum illis de pœna damnatorum, quæ futura est, operosius ageremus; de litteris eorum, qui doctissimi apud illos fuerunt, aliquid proferendum est, quo appareat posse fieri, ut aliter se habeat quæque res, quam prius in rebus innotuerat suæ determinatione naturæ.

Est in Marci Varronis libris, quorum inscriptio est, De gente populi Romani, quod eisdem verbis, quibus ibi legitur, et hic ponam : « In cœlo, » inquit, « mirabile exstitit portentum : nam in stella Veneris nobilissima, quam « Plautus Vesperuginem, Homerus Hesperon appellat, pulcherrimam dicens, Castor scribit tantum portentum « exstitisse, ut mutaret colorem, magnitudinem, figuram, cursum : quod factum ita neque antea, nec postea « sit. Hoc factum Ogyge rege dicebant Adrastus Cyzicenus et Dion Neapolites, mathematici nobiles. » Hoc certe Varro tantus auctor portentum non appellaret, nisi esse contra naturam videretur. Omnia quippe portenta contra naturam dicimus esse : sed non sunt. Quomodo est enim contra naturam, quod Dei fit voluntate, cum voluntas tanti utique Conditoris conditæ rei cujusque natura sit? Portentum ergo fit, non contra naturam, sed contra quam est nota natura. Quis autem portentorum numerat multitudinem, quæ historia gentium continetur? Sed nunc in hoc uno attendamus, quod ad rem de qua agimus pertinet. Quid ita dispositum est ab auctore naturæ cœli et terræ, quemadmodum cursus ordinatissimus siderum? quid tam ratis legibus fixisque firmatum? Et tamen quando ille voluit, qui summo regit imperio ac potestate quod condidit, stella præ cæteris magnitudine atque splendore notissima, colorem, magnitudinem, figuram, et (quod est mirabilius) sui cursus ordinem legemque mutavit. Turbavit profecto tunc, si ulli jam fuerunt canones astrologorum, quos velut inerrabili computatione de præteritis ac futuris astrorum motibus conscriptos habent, quos canones sequendo ausi sunt dicere hoc quod de Lucifero contigit, nec antea, nec postea contigisse. Nos autem in divinis Libris legimus, etiam solem ipsum et stetisse, cum hoc a Domino Deo petivisset vir sanctus Jesus Nave, donec cœptum prælium victoria terminaret; et retrorsum redisse,

tourna en arrière pour assurer le roi Ézéchias des quinze années de vie que Dieu lui accordait encore. Mais lorsque les infidèles croient ces sortes de miracles accordés aux mérites des saints, ils les attribuent à la magie; comme ce que j'ai rapporté ci-dessus de cette sorcière de Virgile, « qui arrêtait le cours des rivières et faisait « rétrograder les astres. » Nous lisons aussi dans l'Écriture que le Jourdain s'arrêta pour laisser passer le peuple de Dieu sous la conduite de Josué, et que la même chose arriva depuis en faveur du prophète Élie et de son disciple Élisée; mais quant à ce que Varron rapporte de l'étoile de Vénus, on ne voit point que cela soit arrivé à la prière de personne.

Que les infidèles ne s'embarrassent donc point des natures qui leur sont connues, comme si Dieu n'y pouvait faire des changements qu'ils ne connaissent pas, quoique, à dire vrai, les choses les plus communes ne paraîtraient pas moins merveilleuses aux hommes, s'ils n'étaient accoutumés à n'admirer que celles qui sont rares. Si l'on consultait la raison, qui n'admirerait dans cette multitude infinie d'hommes, qu'ils sont tous si semblables que cela les distingue de tous les autres animaux, et en même-temps si dissemblables qu'on les distingue aisément les uns des autres? Mais la différence qui existe entre eux est encore plus admirable que leur ressemblance, parce qu'il paraît assez naturel que des animaux d'une même espèce se ressemblent; et cependant, parce qu'il n'y a que ce qui est rare qui soit merveilleux, nous nous étonnons bien plus de voir deux hommes qui se ressemblent si fort, qu'on les prenne d'ordinaire l'un pour l'autre.

Mais peut-être ne croient-ils pas ce que je viens de rapporter de Varron, bien que ce soit un de leurs historiens et un très-savant homme, ou qu'ils en sont moins touchés parce que ce prodige ne dura pas longtemps, et que l'étoile reprit bientôt son cours ordinaire. Voici donc une autre merveille qui subsiste encore aujourd'hui, et qui, à mon avis, doit suffire pour les convaincre que, quand ils connaissent une chose d'une façon, il ne faut pas qu'ils concluent que Dieu ne la peut changer en une autre qu'ils ne connaissent pas. La terre de Sodome n'a pas toujours été comme elle est; sa superficie était semblable à celle des autres terres, et même plus fertile; car l'Écriture la compare au paradis. Cependant, depuis que le feu du ciel est tombé dessus, comme leurs historiens même en font foi, la face en est affreuse au rapport de ceux qui en reviennent; et ses fruits, sous une belle apparence, ne renferment qu'un peu de cendre et de fumée. Elle n'était pas telle autrefois, et l'auteur de toutes les natures a fait en la sienne un changement si prodigieux, qu'il dure encore après un si long temps.

Comme il n'a pas été impossible à Dieu de créer les natures qu'il lui a plu, il ne lui est pas impossible non plus de les changer comme il lui plaît.

ut regi Ezechiæ quindecim anni ad vivendum additi, hoc etiam prodigio promissioni Dei significarentur adjuncto. Sed ista quoque miracula, quæ meritis sunt concessa sanctorum, quando credunt isti facta, magici artibus tribuunt. Unde illud est quod superius commemoravi dixisse Virgilium,

Sistere aquam fluviis, et vertere sidera retro.

Nam et fluvium stetisse superius, inferiusque fluxisse, cum populus Dei, ductore supra memorato Jesu Nave, viam carperet, et Elia propheta transeunte, ac postea discipulo ejus Elisæo id esse factum in sacris Litteris legimus; et retro versum fuisse maximum sidus regnante Ezechia, modo commemoravimus. Quod vero de Lucifero Varro scripsit, non est illic dictum alicui homini petenti id fuisse concessum.

Non ergo de notitia naturarum caliginem sibi faciant infideles, quasi non possit in aliqua re divinitus fieri aliud, quam in ejus natura per humanam suam experientiam cognoverunt: quamvis et ipsa quæ in rerum natura omnibus nota sunt, non minus mira sint; essentque stupenda considerantibus cunctis, si solerent homines mirari mira nisi rara. Quis enim, consulta ratione, non videat in hominum innumerabili numerositate, et tanta naturæ similitudine, valde mirabiliter sic habere singulos singulas facies, ut nisi inter se similes essent, non discerneretur species eorum ab animalibus cæteris; et rursus nisi inter se dissimiles essent, non discernerentur singuli ab hominibus cæteris? Quos ergo similes confitemur, eosdem dissimiles invenimus. Sed mirabilior est consideratio dissimilitudinis; quoniam similitudinem justius videtur exposcere natura communis. Et tamen quoniam quæ sunt rara, ipsa sunt mira, multo amplius admiramur quando duos ita similes reperimus, ut in eis discernendis aut semper, aut frequenter erremus.

Sed quod dixi scriptum a Varrone, licet eorum sit historicus idemque doctissimus, fortasse vere factum esse non credunt; aut quia non diu mansit talis ejusdem sideris cursus, sed reditum est ad solitum, minus isto moventur exemplo. Habent ergo aliud, quod etiam nunc possit ostendi, eisque puto debere sufficere, quo commoneantur, cum aliquid adverterint in aliqua institutione naturæ, eamque sibi notissimam fecerint, non se inde Deo debere præscribere, quasi eam non possit in longe aliud, quam eis cognita est, vertere atque mutare. Terra Sodomorum non fuit utique ut nunc est: sed jacebat simili cæteris facie, eademque vel etiam uberiore fecunditate pollebat; nam Dei paradiso in divinis eloquiis comparata est. Hæc posteaquam tacta de cœlo est, sicut illorum quoque attestatur historia, et nunc ab eis qui veniunt ad loca illa conspicitur, prodigiosa fuligine horrori est, et poma ejus interiorem favillam mendaci superficie maturitatis includunt. Ecce non erat talis, et talis est. Ecce a Conditore naturarum natura ejus in hanc fœdissimam diversitatem mirabili mutatione conversa est: et quod post tam longum accidit tempus, tam longo tempore perseverat.

Sicut ergo non fuit impossibile Deo, quas voluit, instituere; sic ei non est impossibile, in quidquid voluerit, quas instituit, mutare naturas. Unde illorum quoque miraculorum multitudo silvescit, quæ monstra, ostenta,

De là vient ce nombre infini de monstres et de prodiges des païens, qu'il serait infiniment trop long de rapporter tous, et qu'ils nomment ainsi, à cause qu'ils prétendent qu'ils présagent l'avenir (*monstrant, prædicant*). Mais qu'ils prédisent ce qu'il leur plaira, soit qu'ils se trompent, soit qu'en effet Dieu permette que les démons se servent de ces moyens pour punir leur curiosité et les aveugler encore davantage; pour nous, nous pensons que ce qu'on appelle phénomènes contre nature, suivant une locution usitée dont saint Paul se sert lui-même, lorsqu'il dit que l'olivier sauvage enté contre nature sur le bon olivier participe à son suc et à sa séve; que ces phénomènes, dis-je, qui, au fond, ne sont rien moins que contre nature, servent à faire connaître qu'il sera aisé à Dieu de faire des corps des damnés ce qu'il a prédit qu'il en fera. Or, comment il l'a prédit, c'est ce que j'estime avoir suffisamment montré au livre précédent, par des témoignages tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament.

CHAPITRE IX.

De l'enfer, et de la nature des peines éternelles.

Il ne faut donc pas douter que ce que Dieu a dit par son prophète du supplice éternel des damnés ne s'accomplisse : « Leur ver ne mourra point, et « le feu qui les brûlera ne s'éteindra pas. » Notre-Seigneur Jésus-Christ même, pour mieux inculquer cela, nous dit, lorsqu'il nous commande de retrancher les membres que nous aimons le plus, du moment qu'ils nous scandalisent : « Il vaut « mieux pour vous que vous entriez avec une seule « main dans la vie, que d'en avoir deux et d'être « jeté dans l'enfer, où leur ver ne meurt point, « et où le feu qui les brûle ne s'éteint point. » Il dit la même chose du pied : « Il vaut mieux pour vous « d'entrer dans la vie éternelle n'ayant qu'un pied, « que d'en avoir deux et d'être précipité dans l'en« fer, où leur ver ne meurt point, et où le feu qui « les brûle ne s'éteint point. » Il parle de même de l'œil : « Il vaut mieux pour vous que vous entriez « au royaume de Dieu n'ayant qu'un œil, que « d'en avoir deux et d'être précipité dans l'enfer, « où leur ver ne meurt point, et où le feu qui les « brûle ne s'éteint point. » Il ne s'est pas lassé de répéter trois fois la même chose au même lieu. Qui ne serait épouvanté de cette répétition, et de cette menace sortie avec tant de force d'une bouche divine?

Au reste, ceux qui veulent que ce ver et ce feu ne soient pas des peines du corps, mais de l'âme, disent que ceux qui seront séparés du royaume de Dieu seront comme brûlés dans l'âme par une douleur et un repentir tardif et inutile, et qu'ainsi l'Écriture a fort bien pu se servir du mot de feu pour marquer cette douleur cuisante : d'où vient, ajoutent-ils, cette parole de l'Apôtre : « Qui « est scandalisé sans que je brûle ? » Ils croient aussi que le ver signifie la même douleur. Il est écrit, disent-ils, que « comme la teigne ronge un « habit, et le ver le bois, ainsi la tristesse afflige

portenta, prodigia nuncupantur : quæ recolere et commemorare si velim, hujus operis quis erit finis? Monstra sane dicta perhibent a monstrando, quod aliquid significando demonstrent; et ostenta ab ostendendo; et portenta a portendendo, id est, præostendendo; et prodigia, quod porro dicant, id est, futura prædicant. Sed viderint eorum conjectores, quomodo ex eis sive fallantur, sive instinctu spirituum, quibus cura est tali pœna dignos animos hominum noxiæ curiositatis retibus implicare, etiam vera prædicant, sive multa dicendo aliquando in aliquid veritatis incurrant. Nobis tamen ista quæ velut contra naturam fiunt, et contra naturam fieri dicuntur (quo more hominum locutus est et Apostolus, dicendo, contra naturam in olea insitum oleastrum factum esse participem pinguedinis oleæ), et monstra, ostenta, portenta, prodigia nuncupantur, hoc monstrare debent, hoc ostendere, vel præostendere, hoc prædicere, quod facturus sit Deus, quæ de corporibus hominum se prænuntiavit esse facturum, nulla impediente difficultate, nulla præscribente lege naturæ. Quomodo autem prænuntiaverit, satis in libro superiore docuisse me existimo, decerpendo de Scripturis sanctis et novis et veteribus, non quidem omnia ad hoc pertinentia, sed quæ sufficere huic operi judicavi.

CAPUT IX.

De gehenna, et æternarum qualitate pœnarum.

Quod igitur de sempiterno supplicio damnatorum per suum prophetam Deus dixit, fiet; omnino fiet : *Vermis eorum non morietur, et ignis eorum non exstinguetur*. Ad hoc enim vehementius commendandum, etiam Dominus Jesus, cum membra quæ hominem scandalizant pro his hominibus poneret, quos ut sua membra dextra quis diligit, eaque præciperet amputari : *Bonum est*, inquit, *tibi debilem introire in vitam, quam duas manus habentem ire in gehennam, in ignem inexstinguibilem, ubi vermis eorum non moritur, et ignis eorum non exstinguitur*. Similiter de pede : *Bonum est tibi*, inquit, *claudum introire in vitam æternam, quam duos pedes habentem mitti in gehennam ignis inexstinguibilis, ubi vermis eorum non moritur, et ignis non exstinguitur*. Non aliter ait et de oculo : *Bonum est tibi luscum introire in regnum Dei, quam duos oculos habentem mitti in gehennam ignis, ubi vermis eorum non moritur, et ignis non exstinguitur*. Non eum piguit uno loco eadem verba ter dicere : quem non terreat ista repetitio, et illius pœnæ comminatio tam vehemens ore divino?

Utrumque autem horum, ignem scilicet atque vermem, qui volunt ad animi pœnas, non ad corporis pertinere, dicunt etiam uri dolore animi sero atque infructuose pœnitentis eos qui fuerint a regno Dei separati : et ideo ignem pro isto dolore urente non incongrue poni potuisse contendunt : unde illud Apostoli est, *Quis scandalizatur, et ego non uror?* Eumdem etiam vermem putant intelligendum esse. Nam scriptum est, inquiunt, *Sicut tinea vestimentum et vermis lignum, sic mœror excruciat cor viri*. Qui vero pœnas et animi et corporis in illo supplicio futuras esse non

« le cœur de l'homme. » Mais ceux qui ne doutent point que le corps ne soit tourmenté en enfer aussi bien que l'âme, soutiennent que le corps y sera brûlé par le feu, et l'âme rongée en quelque sorte par un ver de douleur. Encore que ce sentiment soit plus probable, parce qu'il est sans doute absurde que le corps et l'âme ne souffrent pas tous deux en enfer, je croirais néanmoins plus volontiers que le ver et le feu s'entendent du corps, que non pas de l'âme; et je dirais que l'Écriture ne fait pas mention de la peine de l'âme, parce qu'elle est impliquée nécessairement dans celle du corps. En effet, on lit dans l'Ancien Testament que « le supplice de la chair « de l'impie sera le feu et le ver. » Il pouvait dire plus brièvement, *le supplice de l'impie*. Pourquoi a-t-il dit *de la chair de l'impie*, sinon parce que le ver et le feu seront tous deux le supplice du corps? Ou, s'il a parlé de la chair, parce que les hommes seront punis pour avoir vécu selon la chair, et tomberont dans la seconde mort que l'Apôtre a marquée, quand il a dit, « Si « vous vivez selon la chair, vous mourrez; » que chacun choisisse lequel des deux il aime le mieux, ou d'attribuer le feu au corps et le ver à l'âme, l'un proprement et l'autre par métaphore, ou de les attribuer tous deux proprement au corps. J'ai déjà montré que les animaux peuvent vivre et souffrir dans le feu sans mourir et sans se consumer, par un miracle de la toute-puissance de Dieu, qu'on ne lui peut refuser, sans ignorer quel est l'auteur de toutes les merveilles de la nature. En effet, c'est lui qui a fait dans le monde tout ce que j'en ai rapporté de merveilleux; et le monde, qui est encore plus merveilleux que tout ce qu'il contient. Que chacun choisisse donc lequel des deux il lui plaira, et qu'il donne le ver au corps par une expression propre, ou à l'âme métaphoriquement. De savoir au juste ce qui en sera, nous le connaîtrons mieux un jour, lorsque la science des saints sera si parfaite, qu'ils n'auront point besoin d'éprouver ces peines pour les connaître; car maintenant « nous ne savons « les choses qu'en partie, jusqu'à ce que ce qui est « parfait soit arrivé. » Il suffit seulement de ne pas croire que les corps des damnés ne seront point tourmentés par le feu.

CHAPITRE X.

Si le feu de l'enfer, étant matériel, peut brûler les démons qui n'ont point de corps.

Ici se présente une difficulté. On peut demander si ce feu, qui est matériel afin de pouvoir tourmenter les corps, pourra tourmenter aussi les démons qui sont des esprits, puisque le même feu servira de supplice aux démons aussi bien qu'aux hommes, suivant cette parole de Jésus-Christ: « Retirez-vous de moi, maudits, et allez « au feu éternel, qui a été préparé pour le diable et « pour ses anges. » Il faut donc que les démons aient aussi, comme quelques hommes doctes l'ont cru, des corps composés de cet air grossier et humide que l'on sent lorsque le vent l'agite. En effet, si cet élément ne pouvait recevoir au-

dubitant, igne uri corpus, animum autem rodi quodammodo verme mœroris affirmant. Quod etsi credibilius dicitur; quia utique absurdum est, ibi dolorem aut corporis, aut animi defuturum: ego tamen facilius est ut ad corpus dicam utrumque pertinere, quam neutrum; et ideo tacitum in illis divinæ Scripturæ verbis animi dolorem, quoniam consequens esse intelligitur, etiamsi non dicatur, ut corpore sic dolente animus quoque sterili pœnitentia crucietur. Legitur quippe et in veteribus Scripturis, *Vindicta carnis impii, ignis et vermis*. Potuit brevius dici, Vindicta impii. Cur ergo dictum est, *carnis impii*, nisi quia utrumque, id est, et ignis et vermis, pœna erit carnis? Aut si vindictam carnis propterea dicere voluit, quia hoc in homine vindicabitur, quod secundum carnem vixerit (propter hoc enim veniet in mortem secundam, quam significavit Apostolus dicens, *Si enim secundum carnem vixeritis, moriemini*); eligat quisque quod placet, aut ignem tribuere corpori, animo vermem; hoc proprie, illud tropice; aut utrumque proprie corpori. Jam enim satis superius disputavi, posse animalia etiam in ignibus vivere, in ustione sine consumptione, in dolore sine morte, per miraculum omnipotentissimi Creatoris: cui hoc possibile esse qui negat, a quo sit quidquid in naturis omnibus miratur ignorat. Ipse enim est Deus, qui omnia in hoc mundo magna et parva miracula quæ commemoravimus, et incomparabiliter plura quæ non commemoravimus, fecit, eademque ipso mundo uno atque omnium maximo miraculo inclusit. Eligat ergo unum de duobus quisque quod placet, utrum et vermem ad corpus proprie, an ad animum translato a corporalibus ad incorporalia vocabulo existimet pertinere. Quid autem horum verum sit, res ipsa expeditius indicabit, quando erit scientia tanta sanctorum, ut eis cognoscendarum illarum pœnarum necessaria non sit experientia, sed ea quæ tunc erit plena atque perfecta, ad hoc quoque sciendum sapientia sola sufficiat. Nunc enim ex parte scimus, donec veniat quod perfectum est. Dum tamen nullo modo illa corpora talia futura esse credamus, ut nullis ab igne afficiantur doloribus.

CAPUT X.

An ignis gehennæ, si corporalis est, possit malignos spiritus, id est dæmones incorporeos, tactu suo adurere.

Hic occurrit quærere, si non erit ignis incorporalis, sicut est animi dolor, sed corporalis, tactu noxius, ut eo possint corpora cruciari; quomodo in eo erit etiam pœna spirituum malignorum? Idem quippe ignis erit, supplicio scilicet hominum attributus et dæmonum, dicente Christo, *Discedite a me, maledicti, in ignem æternum, qui paratus est diabolo et angelis ejus*. Nisi quia sunt quædam sua etiam dæmonibus corpora, sicut doctis hominibus visum est, ex isto aere crasso atque humido, cujus impulsus vento flante sentitur. Quod genus elementi si nihil igne perpeti posset, non ureret fervefactus in balneis.

eune impression du feu, il ne brûlerait pas lorsqu'il est échauffé dans un bain; pour brûler, il faut qu'il soit brûlé le premier. Mais si l'on soutient que les démons n'ont point de corps, il n'est pas besoin de se mettre beaucoup en peine de prouver le contraire. Qui nous empêcherait de dire que les esprits, même incorporels, peuvent être tourmentés par un feu corporel d'une manière très-réelle, mais merveilleuse, du moment que les esprits des hommes, qui certainement sont aussi incorporels, peuvent être maintenant enfermés dans des corps, et y seront unis alors par des liens indissolubles? Si les démons n'ont point de corps, ils seront attachés à des feux corporels pour en être tourmentés; non qu'ils animent ces feux pour en faire des animaux composés d'âme et de corps, mais, comme je l'ai dit, cela se fera d'une manière merveilleuse et ineffable; et ils seront tellement unis à ces feux, qu'ils en recevront de la douleur, sans leur communiquer la vie. Cette autre manière même dont les esprits sont maintenant unis aux corps, pour en faire des animaux, est tout à fait merveilleuse et incompréhensible à l'homme, et cependant c'est son être.

Je dirais que ces esprits brûleront sans corps, comme le mauvais riche brûlait dans les enfers, quand il disait, « Je souffre beaucoup dans cette « flamme, » si je ne m'apercevais qu'on peut répondre que cette flamme était de même nature que les yeux qu'il leva et dont il vit le Lazare, que la langue qu'il voulait rafraîchir d'une goutte d'eau, et que le doigt du Lazare, dont il voulait se servir pour cela, quoique toutes ces choses se passassent dans un lieu où les âmes n'avaient point de corps. Cette flamme qui le brûlait, et cette goutte d'eau qu'il demandait, étaient donc incorporelles, comme le sont les choses qu'on voit en dormant ou dans une extase, qui, bien qu'incorporelles, apparaissent pourtant comme des corps. L'homme même qui est en cet état, quoiqu'il n'y soit qu'en esprit, ne laisse pas de se voir si semblable à son corps, qu'il n'y peut trouver de différence. Mais cette gehenne, que l'Écriture appelle aussi un étang de feu et de soufre, sera un feu corporel, et tourmentera les corps des hommes et des démons; ou si ceux-ci n'ont point de corps, ils seront unis à ce feu pour en souffrir de la douleur sans l'animer. Il n'y aura dans le fait qu'un feu pour les uns et pour les autres, comme l'a dit la Vérité.

CHAPITRE XI.

Pourquoi les supplices des damnés seront eternels, quoique leurs crimes n'aient été que temporels.

Mais quelques-uns de ceux contre qui nous défendons la Cité de Dieu prétendent qu'il est injuste de punir d'un supplice éternel des péchés commis en si peu de temps : comme si jamais aucune loi avait proportionné le temps de la peine au temps du crime. Cicéron écrit que les lois établissent huit sortes de peines : l'amende, la prison, le fouet, le talion, l'ignominie, l'exil, la mort et la servitude. Y a-t-il aucune de toutes ces peines dont la durée se mesure à celle du péché,

Ut enim urat, prior uritur, facitque quod patitur. Si autem quisquam nulla habere corpora dæmones asseverat, non est de hac re aut laborandum operosa inquisitione, aut contentiosa disputatione certandum. Cur enim non dicamus, quamvis miris, tamen veris modis etiam spiritus incorporeos posse pœna corporalis ignis affligi, si spiritus hominum, etiam ipsi profecto incorporei, et nunc potuerunt includi corporalibus membris, et tunc potuerunt corporum suorum vinculis insolubiliter alligari? Adhærebunt ergo, si eis nulla sunt corpora, spiritus dæmonum, imo spiritus dæmones, licet incorporei, corporeis ignibus cruciandi : non ut ignes ipsi, quibus adhærebunt, eorum junctura inspirentur, et animalia fiant, quæ constent spiritu et corpore; sed, ut dixi, miris et ineffabilibus modis adhærendo, accipientes ex ignibus pœnam, non dantes ignibus vitam. Quia et iste alius modus, quo corporibus adhærent spiritus, et animalia fiunt, omnino mirus est, nec comprehendi ab homine potest, et hoc ipse homo est.

Dicerem quidem sic arsuros sine ullo suo corpore spiritus, sicut ardebat apud inferos ille dives, quando dicebat, *Crucior in hac flamma* : nisi convenienter responderi cernerem, talem fuisse illam flammam, quales oculi quos levavit, et Lazarum vidit, qualis lingua cui humorem exiguum desideravit infundi, qualis digitus Lazari de quo id sibi fieri postulavit : ubi tamen erant sine corporibus animæ. Sic ergo incorporalis et illa flamma qua exarsit, et illa guttula quam poposcit; qualia etiam sunt visa dormientium sive in extasi cernentium res incorporales, habentes tamen similitudinem corporum. Nam et ipse homo cum spiritu, non corpore, sit in talibus visis, ita se tamen tunc similem suo corpori videt, ut discernere omnino non possit. At vero gehenna illa, quod etiam stagnum ignis et sulphuris dictum est, corporeus ignis erit, et cruciabit corpora damnatorum, aut et hominum et dæmonum, solida hominum, aeria dæmonum; aut tantum hominum corpora cum spiritibus, dæmones autem spiritus sine corporibus, hærentes sumendo pœnam, non impertiendo vitam corporalibus ignibus. Unus quippe utrisque ignis erit, sicut Veritas dixit.

CAPUT XI.

An hoc ratio justitiæ habeat, ut non sint extensiora pœnarum tempora, quam fuerint peccatorum.

Sic autem quidam eorum, contra quos defendimus civitatem Dei, injustum putant, ut pro peccatis quamlibet magnis, parvo scilicet tempore perpetratis, pœna quisque damnetur æterna; quasi ullius id unquam justitia legis attendat, ut tanta mora temporis quisque puniatur, quanta mora temporis unde puniretur admisit. Octo genera pœnarum in legibus esse scribit Tullius, damnum, vincula, verbera, talionem, ignominiam, exsilium, mortem, servitutem. Quid horum est quod in breve tempus pro cujusque peccati celeritate coarctetur, ut tanta vindicetur

si ce n'est peut-être celle du talion, qui ordonne que le criminel souffre le même mal qu'il a fait; d'où vient cette parole de la loi : « Œil pour œil, dent pour dent? » Il se peut faire que la justice arrache l'œil à un homme en aussi peu de temps qu'il l'a arraché à un autre; mais si la raison veut que celui qui a donné un baiser à la femme d'autrui soit puni du fouet, combien de temps souffre-t-il pour une chose qui s'est passée en un moment? La douceur d'une courte volupté n'est-elle pas alors châtiée d'une longue douleur? Que dirai-je de la prison? N'y doit-on demeurer qu'autant de temps qu'on a été à commettre le délit pour lequel on y est mis? Ne voyons-nous pas qu'un esclave demeure plusieurs années dans les fers, pour avoir offensé son maître d'une seule parole, ou l'avoir blessé d'un coup qui a passé en un instant? Pour l'amende, l'ignominie, l'exil et la servitude, comme ces peines sont d'ordinaire irrévocables, ne sont-elles pas en quelque sorte semblables aux peines éternelles, eu égard à la brièveté de cette vie? Elles ne peuvent pas être réellement éternelles, parce que la vie même, où on les souffre, ne l'est pas; et toutefois des fautes que l'on punit par de si longs supplices se commettent en très-peu de temps, sans que personne ait jamais cru qu'il fallût proportionner la longueur des tourments au temps, plutôt qu'à la grandeur du crime. Aussi ne faut-il pas s'imaginer que les lois fassent consister le supplice de ceux qu'elles punissent de mort dans le temps de leur exécution, qui ne dure presque rien; elles le mettent principalement en ce qu'elles les ôtent pour jamais de la société des vivants. Or, c'est la même chose en son genre d'ôter les hommes de cette cité immortelle, par le supplice de la seconde mort, que de les ôter de cette cité mortelle par celui de la première. De même que les lois de celle-ci n'y rappellent jamais ceux qui ont été exécutés; ainsi, ceux qui sont condamnés à la seconde mort ne sont jamais rappelés à la vie éternelle de l'autre. Comment donc, disent-ils, cette parole de votre Christ sera-t-elle vraie : « On vous mesurera selon la mesure que vous aurez mesuré les autres, » si l'on punit un péché temporel d'un supplice éternel? Mais ils ne prennent pas garde que cette *même mesure*, dont il est parlé ici, ne regarde pas le temps, mais le mal; c'est-à-dire que celui qui aura fait le mal le souffrira; quoiqu'on puisse aussi fort bien l'entendre des jugements dont Notre-Seigneur parle en cet endroit. Ainsi, par exemple, si celui qui juge et condamne injustement son prochain est jugé lui-même et condamné justement, il est mesuré selon la même mesure, bien qu'il ne reçoive pas la même chose qu'il a donnée. Il est jugé comme il a jugé les autres; mais la condamnation qu'il souffre est juste, au lieu que celle qu'il a faite est injuste.

CHAPITRE XII.

Grandeur du péché du premier homme.

Mais une peine éternelle semble dure et injuste aux hommes, parce qu'en cette vie mortelle ils n'ont pas cette haute et pure sagesse qui pourrait leur faire sentir la grandeur du péché du premier homme. Plus l'homme jouissait de Dieu,

morula, quanta deprehenditur perpetratum, nisi forte talio? id enim agit, ut hoc patiatur quisque quod fecit. Unde illud est Legis, *Oculum pro oculo, dentem pro dente.* Fieri enim potest, ut tam brevi tempore quisque amittat oculum severitate vindictæ, quam tulit ipse alteri improbitate peccati. Porro autem si alienæ feminæ osculum infixum, rationis sit verbere vindicare, nonne qui illud puncto temporis fecerit, incomparabili horarum spatio verberatur, et suavitas voluptatis exiguæ diuturno dolore punitur? Quid, in vinculis numquid tam diu quisque judicandus est esse debere, quam diu fecit unde meruit alligari; cum annosas pœnas servus in compedibus pendat, qui verbo aut ictu celerrime transeunte vel lacessivit dominum, vel plagavit? Jam vero damnum, ignominia, exsilium, servitus, cum plerumque sic infligu‍ntur, ut nulla venia relaxentur, nonne pro hujus vitæ modo similia pœnis videntur æternis? Ideo quippe æterna esse non possunt, quia nec ipsa vita, quæ his plectitur, porrigitur in æternum : et tamen peccata, quæ vindicantur longissimi temporis pœnis, brevissimo tempore perpetrantur; nec quisquam exstitit qui censeret tam cito nocentium finienda esse tormenta, quam cito factum est vel homicidium, vel adulterium, vel sacrilegium, vel quodlibet aliud scelus, non temporis longitudine, sed iniquitatis et impietatis magnitudine metiendum. Qui vero pro aliquo grandi crimine morte mulctatur, numquid mora qua occiditur, quæ perbrevis est, ejus supplicium leges æstimant, et non quod eum in sempiternum auferunt de societate viventium? Quod est autem de ista civitate mortali homines supplicio primæ mortis, hoc est de civitate illa immortali homines supplicio secundæ mortis auferre. Sicut enim non efficiunt leges hujus civitatis, ut in eam quisque revocetur occisus; sic nec illius, ut in vitam revocetur æternam, secunda morte damnatus. Quomodo ergo verum est, inquiunt, quod ait Christus vester, *In qua mensura mensi fueritis, in ea remetietur vobis,* si temporale peccatum supplicio punitur æterno? Nec attendunt, non propter æquale temporis spatium, sed propter vicissitudinem mali, id est, ut qui mala fecerit, mala patiatur, eamdem dictam fuisse mensuram. Quamvis hoc in ea re proprie possit accipi, de qua Dominus cum hoc diceret, loquebatur, id est, de judiciis et condemnationibus. Proinde qui judicat et condemnat injuste, si judicatur et condemnatur juste, in eadem mensura recipit, quamvis non hoc quod dedit. Judicio enim fecit, judicio patitur : quamvis fecerit damnatione quod iniquum est, patiatur damnatione quod justum est.

CAPUT XII.

De magnitudine prævaricationis primæ.

Sed pœna æterna ideo dura et injusta sensibus videtur humanis, quia in hac infirmitate moribundorum sensuum deest ille sensus altissimæ purissimæque sapientiæ, quo sentiri possit quantum nefas in illa prima prævaricatione

plus son crime a été grand de l'avoir abandonné; et il a mérité de souffrir un mal éternel, pour avoir aboli en lui un bien qui pouvait être pareillement sans fin. Si toute la masse du genre humain a été condamnée, c'est que celui qui a commis d'abord ce crime a été puni avec sa postérité, qui était en lui comme dans sa racine : de sorte que personne n'est exempt de ce supplice qu'il mérite, s'il n'en est délivré par une grâce qu'il ne mérite pas; et tous les hommes sont tellement partagés, qu'on voit en quelques-uns ce que peut une miséricorde gratuite, et ce qu'une juste vengeance peut dans les autres. L'une et l'autre ne saurait paraître en tous, puisque, si tous demeuraient dans la peine d'une juste condamnation, on ne verrait dans aucun la miséricorde du Rédempteur; et d'autre part, si tous étaient transportés des ténèbres à la lumière, la sévérité de la vengeance ne paraîtrait en personne. Or, il y en a plus de punis que de sauvés, pour montrer ce qui était dû à tous. Lors même que tous seraient enveloppés dans cette vengeance, nul ne pourrait blâmer justement la justice d'un Dieu vengeur; mais comme il y en a tant qui en sont délivrés, nous avons sujet de rendre à notre Libérateur des actions de grâces immortelles pour un bienfait si gratuit.

CHAPITRE XIII.

Contre ceux qui croient que les méchants, après la mort, ne seront punis que de peines rédemptives.

Les platoniciens, il est vrai, ne veulent pas qu'aucun péché demeure impuni; mais ils ne reconnaissent point d'autres peines que celles qui servent à corriger les coupables, soit que les lois divines ou humaines les ordonnent, soit qu'on les souffre en cette vie ou en l'autre, pour n'en avoir point souffert ici-bas, ou n'en être pas devenu meilleur. De là vient que Virgile, après avoir dit que les corps mortels et terrestres sont cause que les âmes craignent et désirent, s'affligent et se réjouissent, et qu'elles ne peuvent respirer un air libre et pur, étant enfermées dans des ténèbres et dans une noire prison, ajoute aussitôt : « Et lors même qu'elles sont sorties de « cette vie, elles ne demeurent pas entièrement « pures de toute la corruption qu'elles ont tirée « de leur corps; tellement qu'il faut que, par des « voies admirables, elles soient lavées des souil- « lures qu'elles ont contractées pendant un si « long temps. Elles sont donc diversement tour- « mentées et punies des crimes qu'elles ont commis « autrefois. Les unes sont suspendues en l'air et « exposées aux vents, les autres sont plongées au « fond de la mer ou brûlées dans le feu. » Ceux qui sont de ce sentiment ne connaissent après la mort que des peines purgatives; et parce que l'eau, l'air et le feu sont des éléments supérieurs à la terre, ils veulent que quelqu'un d'eux serve pour expier les crimes dont on s'est souillé par le commerce de la terre. Aussi Virgile a-t-il marqué ces trois éléments, comme servant à purifier les âmes. Pour nous, nous reconnaissons qu'il y a quelques peines purgatives même en cette vie mortelle, mais pour ceux qui en profitent, et non

commissum sit. Quanto enim magis homo fruebatur Deo, tanto majore impietate dereliquit Deum, et factus est malo dignus æterno, qui hoc in se peremit bonum, quod esse posset æternum. Hinc est universa generis humani massa damnata : quoniam qui hoc primitus admisit, cum ea quæ in illo fuerat radicata sua stirpe punitus est, ut nullus ab hoc justo debitoque supplicio, nisi misericordia et indebita gratia liberetur; atque ita dispertiatur genus humanum, ut in quibusdam demonstretur quid valeat misericors gratia, in cæteris quid justa vindicta. Neque enim utrumque demonstraretur in omnibus : quia, si omnes remanerent in pœnis justæ damnationis, in nullo appareret misericors gratia redimentis : rursum, si omnes a tenebris transferrentur in lucem, in nullo appareret veritas ultionis. In qua propterea multo plures quam in illa sunt, ut sic ostendatur quid omnibus deberetur. Quod si omnibus redderetur, justitiam vindicantis juste nemo reprehenderet : quia vero tam multi exinde liberantur, est unde agantur maximæ gratiæ gratuito muneri liberantis.

CAPUT XIII.

Contra opinionem eorum qui putant criminosis supplicia post mortem causa purgationis adhiberi.

Platonici quidem, quamvis impunita nulla velint esse peccata, tamen omnes pœnas emendationi adhiberi putant, vel humanis inflictas legibus, vel divinis, sive in hac vita, sive post mortem, si aut parcatur hic cuique, aut ita plectatur ut hic non corrigatur. Hinc est Maronis illa sententia, ubi cum dixisset de terrenis corporibus moribundisque membris, quod animæ

Hinc metuunt cupiuntque, dolent gaudentque, nec auras
Suspiciunt, clausæ tenebris et carcere cæco;

secutus adjunxit, atque ait :

Quin et supremo cum lumine vita reliquit;

id est, cum die novissimo reliquit eas ista vita.

Non tamen (inquit) omne malum miseris, nec funditus omnes
Corporeæ excedunt pestes, penitusque necesse est
Multa diu concreta modis inolescere miris.
Ergo exercentur pœnis, veterumque malorum
Supplicia expendunt : aliæ panduntur inanes
Suspensæ ad ventos, aliis sub gurgite vasto
Infectum eluitur scelus, aut exuritur igni.

Qui hoc opinantur, nullas pœnas nisi purgatorias volunt esse post mortem, ut quoniam terris superiora sunt elementa, aqua, aer, ignis, ex aliquo istorum mundetur per expiatorias pœnas, quod terrena contagione contractum est. Aer quippe accipitur in eo quod ait, « Suspensæ ad « ventos : » aqua in eo quod ait, « Sub gurgite vasto : » ignis autem suo nomine expressus est, cum dixit, « Aut « exuritur igni. » Nos vero etiam in hac quidem mortali vita esse quasdam pœnas purgatorias confitemur, non

pour ceux qui n'en deviennent pas meilleurs ou qui en deviennent pires. Toutes les autres peines, soit temporelles ou éternelles, arrivent, par l'ordre de la providence de Dieu, par le ministère des hommes et des bons ou des mauvais anges, pour les péchés passés ou pour les présents, ou pour exercer et manifester la vertu. Lorsqu'un homme souffre quelque mal par la malice ou l'ignorance d'un autre, celui qui le fait par ignorance ou par malice pèche; mais Dieu, qui le permet par un juste et secret jugement, ne pèche pas. Les uns souffrent des peines temporelles en cette vie seulement, les autres après la mort, et les autres et maintenant et en l'autre vie, mais néanmoins avant le dernier jugement. Or ceux qui souffrent des peines temporelles après la mort ne tombent point dans les éternelles qui doivent suivre ce jugement. Nous avons déjà dit qu'il y en a à qui ce qui n'est pas remis en ce siècle est remis en l'autre, afin qu'ils ne soient pas punis du supplice éternel.

CHAPITRE XIV.

Des maux temporels de cette vie.

Il en est fort peu qui ne souffrent rien en cette vie. Nous en avons toutefois connu qui sont arrivés à une extrême vieillesse sans avoir jamais eu la moindre fièvre, et qui ont mené une vie fort tranquille; quoique, à le bien prendre, toute la vie des hommes ne soit qu'une peine, parce que ce n'est qu'une tentation continuelle, selon la parole de l'Écriture. L'ignorance même n'est-elle pas une grande peine, puisque pour l'éviter on contraint les enfants, par la crainte des châtiments, d'apprendre les arts et les sciences? L'étude à laquelle on les oblige par des peines est encore quelque chose de si pénible, qu'ils aiment quelquefois mieux les souffrir que d'étudier. D'ailleurs qui n'aurait horreur de retourner en enfance, et n'aimerait mieux mourir si on lui proposait l'un ou l'autre? Elle commence par les larmes, et présage en quelque sorte par là, sans le savoir, les maux où l'on entre en entrant dans cette vie. On dit néanmoins que Zoroastre, roi des Bactriens, rit en naissant; mais ce prodige ne lui pronostiqua rien de bon; car on tient qu'il inventa la magie, qui toutefois ne lui servit de rien contre ses ennemis, puisqu'il fut vaincu par Ninus, roi des Assyriens. L'Écriture dit « qu'un joug pesant est imposé aux enfants d'Adam, du jour qu'ils sortent du sein de leur mère « jusqu'au jour de leur sépulture, qu'ils entrent « dans le sein de la mère commune. » C'est un arrêt tellement inévitable, que les enfants même délivrés par le baptême du péché originel, qui était le seul qui les rendait coupables, sont sujets à une infinité de maux, jusqu'à être quelquefois tourmentés des malins esprits; mais loin de nous la pensée que cela leur nuise, lorsque ces obsessions viennent à les faire mourir à cet âge.

quibus affliguntur quorum vita vel non inde fit melior, vel potius inde fit pejor; sed illis sunt purgatoriæ, qui eis coerciti corriguntur. Cæteræ omnes pœnæ, sive temporariæ, sive sempiternæ, sicut unusquisque divina providentia tractandus est, inferuntur, vel pro peccatis sive præteritis, sive in quibus adhuc vivit ille qui plectitur, vel pro exercendis declarandisque virtutibus, per homines et angelos, seu bonos seu malos. Nam etsi quisquam mali aliquid alterius improbitate vel errore patiatur, peccat quidem homo, qui vel ignorantia, vel injustitia cuiquam mali aliquid facit: sed non peccat Deus, qui justo, quamvis occulto, judicio fieri sinit. Sed temporarias pœnas alii in hac vita tantum, alii post mortem, alii et nunc et tunc, verumtamen ante judicium illud severissimum novissimumque patiuntur. Non autem omnes veniunt in sempiternas pœnas, quæ post illud judicium sunt futuræ, qui post mortem sustinent temporales. Nam quibusdam, quod in isto non remittitur, remitti in futuro sæculo, id est, ne futuri sæculi æterno supplicio puniantur, jam supra diximus.

CAPUT XIV.

De pœnis temporalibus istius vitæ.

Rarissimi sunt autem qui nullas in hac vita, sed tantum post eam pœnas luunt. Fuisse tamen aliquos, qui usque ad decrepitam senectutem ne levissimam quidem febriculam senserint, quietamque duxerint vitam, ipsi et novimus et audivimus: quanquam vita ipsa mortalium tota pœna sit, quia tota tentatio est, sicut sacræ Litteræ personant, ubi scriptum est, *Numquid non tentatio est vita humana super terram?* Non enim parva pœna est ipsa insipientia, vel imperitia, quæ usque adeo fugienda merito judicatur, ut per pœnas doloribus plenas pueri cogantur quæque artificia vel litteras discere : ipsumque discere, ad quod pœnis adiguntur, tam pœnale est eis, ut nonnunquam ipsas pœnas per quas compelluntur discere, malint ferre, quam discere. Quis autem non exhorreat, et mori eligat, si ei proponatur, aut mors perpetienda, aut rursus infantia? Quæ quidem quod non a risu, sed a fletu orditur hanc lucem, quid malorum ingressa sit, nesciens prophetat quodammodo. Solum, quando natus est, ferunt risisse Zoroastrem, nec ei boni aliquid monstrosus risus ille portendit. Nam magicarum artium fuisse perhibetur inventor: quæ quidem illi nec ad præsentis vitæ vanam felicitatem contra suos inimicos prodesse potuerunt. A Nino quippe rege Assyriorum, cum esset ipse Bactrianorum, bello superatus est. Prorsus quod scriptum est, *Grave jugum super filios Adam, a die exitus de ventre matris eorum, usque in diem sepulturæ in matrem omnium*, usque adeo impleri necesse est, ut ipsi parvuli per lavacrum regenerationis ab originalis peccati, quo solo tenebantur, vinculo jam soluti, mala multa patientes, nonnulli et incursus spirituum malignorum aliquando patiantur. Quæ quidem passio absit ut eis obsit, si hanc vitam in illa ætate, etiam ipsa passione ingravescente et animam de corpore excludente, finierint.

CHAPITRE XV.

La grâce de Dieu qui nous délivre de notre ancienne misère est un acheminement au siècle futur.

Mais toutes les misères qui accompagnent cette vie mortelle n'ont pour but que de nous avertir que ce sont des suites de cet énorme péché qui fut commis dans le paradis; que toutes les grâces du Nouveau Testament ne regardent que l'autre vie, dont elles sont comme les arrhes; et que maintenant nous devons vivre en espérance, et, nous avançant de jour en jour, mortifier par l'esprit nos mauvaises inclinations. Dieu connaît en effet ceux qui sont à lui, et tous ceux qui sont conduits par l'esprit de Dieu sont enfants de Dieu, mais par grâce et non par nature. Il n'y a qu'un seul fils de Dieu par nature, qui par sa bonté s'est fait fils de l'homme, afin qu'étant enfants de l'homme par nature, nous devinssions enfants de Dieu par grâce. Toujours immuable, il s'est revêtu de notre nature pour nous sauver, et, sans perdre sa divinité, il s'est fait participant de nos faiblesses, afin que changés en mieux nous perdions ce que nous avons de vicieux et de mortel par la communication de sa justice et de son immortalité, et que nous conservions dans la bonté souveraine de sa nature ce qu'il a fait de bon dans la nôtre. De même que nous sommes tombés par le péché d'un seul homme dans une si déplorable misère, nous arriverons par la grâce d'un seul homme mais d'un homme-Dieu, à la possession d'un si grand bien. Personne ne doit s'assurer d'avoir passé de ce premier état au second, qu'il ne soit arrivé au lieu où il n'y aura plus de tentation, et qu'il ne possède cette paix qu'il cherche par les divers combats que la chair livre contre l'esprit et l'esprit contre la chair. Or cette guerre n'aurait pas lieu si l'homme, par l'usage de son libre arbitre, eût conservé sa droiture naturelle; mais, par son refus d'entretenir avec Dieu une paix qui faisait son bonheur, il est contraint maintenant de combattre misérablement contre lui-même. Toutefois cet état vaut encore mieux que celui où il était avant de s'être converti à Dieu. Il vaut mieux combattre le vice que de le laisser régner sans combat; et la guerre accompagnée de l'espérance d'une paix éternelle est préférable à la captivité dont on ne pense point à sortir. Il est vrai que nous souhaiterions bien de n'avoir plus cette guerre sur les bras, et qu'enflammés du divin amour nous désirons ardemment cette paix qui réglera tellement toutes choses, qu'elle soumettra pour jamais les moindres aux plus grandes; mais lors même, ce qu'à Dieu ne plaise, nous n'espérerions pas un si grand bien, nous devrions toujours mieux aimer ce combat, quoique pénible, que de souffrir que nos passions nous dominassent sans résistance.

CHAPITRE XVI.

Miséricorde de Dieu envers les enfants qui meurent avant l'âge de raison, et envers les pénitents.

La miséricorde de Dieu est véritablement si grande à l'égard des vases de miséricorde qu'il

CAPUT XV.

Quod omne opus gratiæ Dei eruentis nos de profunditate veteris mali, ad futuri sæculi pertineat novitatem.

Verumtamen in gravi jugo quod positum est super filios Adam, a die exitus de ventre matris eorum, usque in diem sepulturæ in matrem omnium, etiam hoc malum mirabile reperitur, ut sobrii simus, atque intelligamus hanc vitam de peccato illo nimis nefario, quod in paradiso perpetratum est, factam nobis esse pœnalem, totumque quod nobiscum agitur per Testamentum novum, non pertinere nisi ad novi sæculi hæreditatem novam, ut hic pignore accepto, illud cujus hoc pignus est suo tempore consequamur: nunc autem ambulemus in spe, et proficientes de die in diem, spiritu facta carnis mortificemus. *Novit* enim *Dominus qui sunt ejus;* et, *Quotquot Spiritu Dei aguntur, hi filii sunt Dei*, sed gratia, non natura. Unicus enim natura Dei Filius, propter nos misericordia factus est filius hominis, ut nos natura filii hominis, filii Dei per illum gratia fieremus. Manens quippe ille immutabilis, naturam nostram, in qua nos susciperet, suscepit a nobis; et tenax divinitatis suæ, nostræ infirmitatis particeps factus est; ut nos in melius commutati, quod peccatores mortalesque sumus, ejus immortalis et justi participatione amittamus, et quod in natura nostra bonum fecit, impletum summo bono in ejus naturæ bonitate servemus. Sicut enim per unum hominem peccantem in hoc tam grave malum devenimus: ita per unum hominem eumdemque Deum justificantem ad illud bonum tam sublime veniemus. Nec quisquam se debet ab isto ad illum transisse confidere, nisi cum ibi fuerit, ubi tentatio nulla erit; nisi pacem tenuerit, quam belli hujus, in quo caro concupiscit adversus spiritum et spiritus adversus carnem, multis et variis certaminibus quærit. Hoc autem bellum nunquam ullum esset, si natura humana per liberum arbitrium in rectitudine, in qua facta est, perstitisset. Nunc vero quæ pacem felix cum Deo habere noluit, secum pugnat infelix, et cum sit hoc malum miserabile, melius est tamen quam priora vitæ hujus. Melius confligitur quippe cum vitiis, quam cum sine ulla conflictione dominantur. Melius est, inquam, bellum cum spe æternæ pacis, quam sine ulla liberationis cogitatione captivitas. Cupimus quidem etiam hoc bello carere, et ad capessendam ordinatissimam pacem, ubi firmissima stabilitate potioribus inferiora subdantur, igne divini amoris accendimur. Sed si, quod absit, illius tanti boni spes nulla esset, malle debuimus in hujus conflictationis molestia remanere, quam vitiis in nos dominationem non eis resistendo permittere.

CAPUT XVI.

Sub quibus gratiæ legibus omnes regeneratorum habeantur ætates.

Verum tanta est Dei misericordia in vasa misericordiæ

a destinés à la gloire, que les enfants même, qui sont presque soumis à toutes les mauvaises inclinations de la chair, ne laissent pas d'être transférés de la puissance des ténèbres au royaume de Jésus-Christ, sans passer seulement par le purgatoire, lorsqu'ils viennent à mourir en cet âge où ils ne sont pas encore capables des commandements de Dieu, et qu'ils ont reçu les sacrements du Médiateur. Car la seule régénération spirituelle suffit pour empêcher qu'après la mort l'alliance que la génération charnelle avait contractée avec la mort ne puisse nuire. Mais quand on est arrivé à un âge capable de discipline, il faut commencer la guerre contre les vices, et s'y porter avec courage, de peur de tomber en des péchés qui méritent la damnation. Nos mauvaises inclinations sont plus faciles à surmonter quand elles ne sont pas encore fortifiées par l'habitude; mais lorsqu'elles ont pris empire sur nous et qu'elles nous maîtrisent, la victoire est plus difficile. Mais on ne les surmonte véritablement que lorsqu'on le fait par l'amour de la véritable justice, qui ne se trouve que dans la foi en Jésus-Christ. Car si la loi commande sans que l'esprit vienne au secours, la défense qu'elle fait du péché ne sert qu'à en augmenter le désir; si bien qu'on y ajoute encore la violation de la loi. Quelquefois aussi on surmonte des vices manifestes par d'autres qui sont cachés, que l'on prend pour des vertus, quoique l'orgueil et une vanité périlleuse y règnent. Les vices ne sont donc vraiment surmontés que lorsqu'on les surmonte par l'amour de Dieu, que Dieu seul donne, et qu'il ne donne que par le Médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme, qui, pour nous associer à sa divinité, a voulu se rendre participant de nos misères. Or, il y en a très-peu qui soient assez heureux pour ne commettre aucun péché mortel depuis qu'ils ont atteint l'âge de raison, et pour comprimer par le don de l'esprit tous les mouvements déréglés de la convoitise. Mais la plupart, après avoir reçu les commandements de la loi, l'ont violée, et, s'étant laissé emporter au torrent des vices, ils ont recours ensuite à la pénitence; et assistés de la grâce de Dieu, qui les soumet à lui, ils reprennent une nouvelle vigueur, et demeurent victorieux de leurs mauvaises habitudes. Que celui donc qui désire éviter les peines éternelles ne soit pas seulement baptisé, mais justifié en Jésus-Christ, afin qu'il passe véritablement de l'empire du diable sous le joug de ce Sauveur. Et qu'il ne s'imagine pas qu'il y ait des peines rédemptives après le dernier et redoutable jugement! On ne saurait nier pourtant que le feu même éternel ne fasse plus ou moins souffrir les damnés, selon la diversité de leurs crimes; soit qu'il ne soit pas si ardent pour les uns que pour les autres, soit que son ardeur soit égale, mais que tous ne la sentent pas également.

CHAPITRE XVII.

De ceux qui pensent que les peines des damnés ne seront pas éternelles.

Il est à propos maintenant de combattre avec douceur l'opinion de quelques-uns des nôtres, qui, étant fort tendres pour les misérables, ne veu-

quæ præparavit in gloriam, ut etiam prima hominis ætas, id est, infantia quæ sine ullo renisu subjacet carni, et secunda quæ pueritia nuncupatur, ubi nondum ratio suscepit hanc pugnam, et fere sub omnibus vitiosis delectationibus jacet, quia licet jam fari valeat, et ideo infantiam transisse videatur, nondum in ea est præcepti capax infirmitas mentis; si sacramenta Mediatoris acceperit, etiamsi hanc in eis annis vitam finiat, translata scilicet a potestate tenebrarum in regnum Christi, non solum pœnis non præparetur æternis, sed ne ulla quidem post mortem purgatoria tormenta patiatur. Sufficit enim sola spiritualis regeneratio, ne post mortem obsit quod carnalis generatio cum morte contraxit. Cum autem ventum fuerit ad ætatem, quæ præceptum jam capit, et subdi potest legis imperio, suscipiendum est bellum contra vitia, et gerendum acriter, ne ad damnabilia peccata perducat. Et si quidem nondum victoriarum consuetudine roborata sunt, facilius vincuntur et cedunt : si autem vincere atque imperare consueverunt, laboriosa difficultate superantur. Neque id fit veraciter atque sinceriter, nisi veræ delectatione justitiæ : hæc est autem in fide Christi. Nam si lex jubens adsit et spiritus juvans desit, per ipsam prohibitionem desiderio crescente atque vincente peccati, etiam reatus prævaricationis accedit. Nonnunquam sane apertissima vitia aliis vitiis vincuntur occultis, quæ putantur esse virtutes, in quibus regnat superbia et quædam sibi placendi altitudo ruinosa. Tunc itaque victa vitia deputanda sunt, cum Dei amore vincuntur, quem nisi Deus ipse non donat, nec aliter nisi per Mediatorem Dei et hominum hominem Jesum Christum, qui factus est particeps mortalitatis nostræ, ut nos participes faceret divinitatis suæ. Paucissimi autem sunt tantæ felicitatis, ut ab ipsa ineunte adolescentia nulla damnabilia peccata committant, vel in flagitiis, vel in facinoribus, vel in nefariæ cujusquam impietatis errore, sed magna spiritus largitate opprimant, quidquid eis posset carnali delectatione dominari. Plurimi vero præcepto legis accepto, cum prius victi fuerint prævalentibus vitiis et prævaricatores ejus effecti, tunc ad gratiam confugiunt adjuvantem, qua fiant et amarius pœnitendo, et vehementius pugnando, prius Deo subdita, atque ita carni præposita mente victores. Quisquis igitur cupit pœnas evadere sempiternas, non solum baptizetur, verum etiam justificetur in Christo, ac sic vere transeat a diabolo ad Christum. Purgatorias autem pœnas nullas futuras opinetur, nisi ante illud ultimum tremendumque judicium. Nequaquam tamen negandum est, etiam ipsum æternum ignem pro diversitate meritorum quamvis malorum aliis leviorem, aliis futurum esse graviorem, sive ipsius vis atque ardor pro pœna digna cujusque varietur, sive ipse æqualiter ardeat, sed non æquali molestia sentiatur.

CAPUT XVII.

De his qui putant nullorum hominum pœnas in æternum esse mansuras.

Nunc jam cum misericordibus nostris agendum esse video, et pacifice disputandum, qui vel omnibus illis homi-

lent pas croire que les hommes qui seront condamnés aux flammes par l'arrêt très-équitable du souverain juge souffrent éternellement, mais prétendent qu'ils seront délivrés après un espace de temps plus ou moins long, selon l'énormité de leurs crimes. Les uns font cette grâce à tous les damnés, et les autres seulement à quelques-uns. Mais Origène est encore plus indulgent. Car il croit que le diable même et ses anges, après avoir longtemps souffert, seront à la fin délivrés de leurs tourments, pour être associés aux saints anges. Mais l'Église l'a condamné justement pour cette erreur et pour d'autres encore, et particulièrement pour ces vicissitudes éternelles de félicité et de misère qu'il attribue aux âmes. En quoi il se dément de cette compassion qu'il semble avoir pour les misérables, puisqu'il fait souffrir aux saints de véritables misères, en leur attribuant une béatitude où ils ne sont point assurés de posséder éternellement le bien qui les rend heureux. L'erreur de ceux qui veulent qu'il n'y ait que les damnés dont les supplices finissent pour jouir ensuite d'une félicité éternelle, est bien différente de celle d'Origène. Cependant, si leur opinion est bonne et vraie parce qu'elle est indulgente, elle sera d'autant meilleure et plus vraie qu'elle sera plus indulgente. Que cette source de bonté s'étende donc jusqu'aux anges réprouvés, au moins après plusieurs siècles de tortures. Pourquoi se répand-elle sur toute la nature humaine, et vient-elle à se tarir pour les anges? Leur pitié pourtant n'ose aller plus loin, ni passer jusqu'à délivrer le diable. Cependant, si quelqu'un osait aller jusque-là, sa bonté en serait encore plus grande, mais son erreur en serait aussi plus pernicieuse.

CHAPITRE XVIII.

De ceux qui croient qu'aucun homme ne sera damné au dernier jugement, à cause de l'intercession des saints.

D'autres, comme j'ai pu m'en assurer dans la conversation, sous prétexte de respecter l'Écriture, mais en effet pour leur propre intérêt, font encore Dieu plus indulgent envers les hommes que les premiers. Car ils avouent bien que les méchants et les infidèles méritent d'être punis, comme l'Écriture les en menace; mais ils soutiennent que, lorsque le jugement sera venu, la clémence l'emportera, et que Dieu, qui est bon, les rendra aux prières et aux intercessions de ses saints. Car s'ils priaient pour eux lorsqu'ils les persécutaient, que ne feront-ils point quand ils les verront abattus et humiliés? Il ne faut pas croire, disent-ils, qu'ils perdent leurs entrailles de miséricorde, surtout en cet état d'une vertu consommée qui les met à l'abri de toutes les passions, ni douter que Dieu ne les exauce, alors que leurs prières seront parfaitement pures. Les premiers, qui prétendent que les méchants seront à la fin délivrés de leurs tourments, allèguent

nibus, quos justissimus Judex dignos gehennæ supplicio judicabit, vel quibusdam eorum nolunt credere pœnam sempiternam futuram, sed post certi temporis metas pro cujusque peccati quantitate longioris sive brevioris eos inde existimant liberandos. Qua in re misericordior profecto fuit Origenes, qui et ipsum diabolum atque angelos ejus post graviora pro meritis et diuturniora supplicia ex illis cruciatibus eruendos atque sociandos sanctis Angelis credidit. Sed illum et propter hoc, et propter alia nonnulla, et maxime propter alternantes sine cessatione beatitudines et miserias, et statutis sæculorum intervallis ab istis ad illas, atque ab illis ad istas itus ac reditus interminabiles, non immerito reprobavit Ecclesia: quin et hoc quod misericors videbatur amisit, faciendo sanctis veras miserias quibus pœnas luerent, et falsas beatitudines in quibus verum ac securum, hoc est, sine timore certum sempiterni boni gaudium non haberent. Longe autem aliter istorum misericordia humano errat affectu, qui hominum illo judicio damnatorum miserias temporales, omnium vero qui vel citius vel tardius liberantur, æternam felicitatem putant. Quæ sententia si propterea bona et vera quia misericors est, tanto erit melior et verior quanto misericordior fuerit. Extendatur ergo ac profundatur fons hujus misericordiæ usque ad damnatos angelos, saltem post multa atque prolixa quantumlibet sæcula liberandos. Cur usque ad universam naturam manat humanam, et cum ad angelicam ventum fuerit, mox arescit? Non audent tamen se ulterius miserando porrigere, et ad liberationem ipsius quoque diaboli pervenire. Verum si aliquis audet, vincit nempe istos, et tamen tanto invenitur errare deformius, et contra recta Dei verba perversius, quanto sibi videtur sentire clementius.

CAPUT XVIII.

De his qui novissimo judicio, propter intercessiones sanctorum, neminem hominum putant esse damnandum.

Sunt etiam, quales in collocutionibus nostris ipse sum expertus, qui cum venerari videantur Scripturas sanctas, moribus improbandi sunt; et agendo causam suam, multo majorem quam isti misericordiam Deo tribuunt erga humanum genus. Dicunt enim de malis et infidelibus hominibus divinitus quidem verum prædictum esse, quod digni sunt pœna: sed cum ad judicium ventum fuerit, misericordiam esse superaturam. Donabit enim eos, inquiunt, misericors Deus precibus et intercessionibus sanctorum suorum. Si enim orabant pro illis, quando eos patiebantur inimicos, quanto magis quando videbunt humiles supplicesque prostratos? Neque enim credendum est, aiunt, tunc amissuros sanctos viscera misericordiæ, cum fuerint plenissimæ ac perfectissimæ sanctitatis, ut qui tunc orabant pro inimicis suis, quando et ipsi sine peccato non erant, tunc non orent pro supplicibus suis, quando nullum cœperint habere peccatum. Aut vero Deus tunc eos non exaudiet tot et tales filios suos, quando in tanta eorum sanctitate nullum inveniet orationis impedimentum? Testimonium vero Psalmi, et illi quidem qui permittunt infideles atque impios homines saltem longo tempore cruciari, et postea

pour eux ce passage du psaume : « Dieu oubliera-t-il sa clémence ? et sa colère arrêtera-« t-elle le cours de ses miséricordes? » Mais ceux-ci soutiennent qu'il favorise encore bien plus leur opinion. Sa colère, disent-ils, veut que tous ceux qui sont indignes de la béatitude éternelle souffrent un supplice éternel. Mais pour permettre qu'ils en souffrent aucun, quelque court qu'il soit, ne faut-il pas que sa colère arrête le cours de ses miséricordes? Cependant, c'est ce que nie le Psalmiste. Car il ne dit pas : Sa colère arrêtera-t-elle longtemps le cours de ses miséricordes? mais il dit qu'elle ne l'arrêtera point du tout.

Que si l'on répond que les menaces du jugement de Dieu sont donc fausses, puisqu'il n'y condamnera personne, ils répliquent qu'elles ne sont pas plus fausses que celle qu'il fit à Ninive de la détruire : ce qui n'arriva pas pourtant, quoiqu'il l'eût menacée sans condition. Car le Prophète ne dit pas, Ninive sera détruite, si elle ne se corrige et ne fait pénitence, mais : « Encore quarante « jours, et Ninive sera détruite. » Cette menace était donc vraie, ajoutent-ils, parce qu'ils méritaient ce châtiment; mais Dieu ne l'exécuta point, parce que sa colère n'arrêta pas le cours de sa miséricorde, et qu'il se laissa fléchir à leurs cris et à leurs larmes. Si donc, disent-ils, il pardonna alors, quoique cela dût affliger son prophète, combien se rendra-t-il plus favorable quand tous ses saints intercéderont pour des suppliants? Mais ils pensent que l'Écriture n'a point parlé de ce pardon, afin d'en effrayer plusieurs par la crainte des supplices, et les obliger à se convertir, et qu'il y en ait qui puissent prier pour ceux qui ne se convertiront pas. Ils ne prétendent pas néanmoins que l'Écriture n'ait rien laissé entrevoir. Car à quoi bon, disent-ils, cette parole du psaume, « Seigneur, que la douceur que vous « avez cachée à ceux qui vous craignent, est « grande et abondante ! » sinon pour nous faire entendre que cette douceur de la miséricorde de Dieu est cachée aux hommes pour les retenir dans la crainte? Ils ajoutent que c'est pour cela que l'Apôtre a dit : « Dieu a permis que tous tom-« bassent dans l'infidélité, afin de faire grâce à « tous, » pour montrer qu'il ne damnera personne. Toutefois ceux qui sont de cette opinion ne l'étendent pas jusqu'à Satan et à ses anges. Car ils ne sont touchés de compassion que pour leurs semblables; et en cela ils plaident principalement leur cause, parce que, comme ils vivent dans le désordre, ils se flattent de cette impunité générale qu'ils couvrent du nom de miséricorde. Mais ceux qui l'accordent même au prince des démons et à ses satellites portent encore plus haut qu'eux la miséricorde de Dieu.

CHAPITRE XIX.

De ceux qui prétendent que tous ceux qui ont été baptisés, et qui ont participé au corps de Jésus-Christ, seront sauvés, de quelque manière qu'ils aient vécu, et en quelque hérésie qu'ils soient tombés.

Il y en a d'autres qui ne promettent pas à tous

de malis omnibus erui, sed magis isti pro se dicunt esse, ubi legitur : *Numquid obliviscetur misereri Deus, aut continebit in ira sua miserationes suas ?* Ira ejus est, inquiunt, ut omnes indigni beatitudine sempiterna, ipso judicante puniantur supplicio sempiterno. Sed si vel longum, vel prorsus ullum esse permiserit, profecto ut possit hoc fieri, continebit in ira sua miserationes suas, quod eum Psalmus dicit non esse facturum. Non enim ait, Numquid diu continebit in ira sua miserationes suas? sed quod prorsus non continebit, ostendit.

Sic ergo isti volunt judicii Dei comminationem non esse mendacem, quamvis sit neminem damnaturus, quemadmodum ejus comminationem, qua dixit eversurum se esse Niniven civitatem, mendacem non possumus dicere; et tamen non factum est, inquiunt, quod sine ulla conditione prædixit. Non enim ait, Ninive evertetur, si non egerint pœnitentiam, seque correxerint : sed hoc non addito prænuntiavit futuram eversionem illius civitatis. Quam comminationem propterea veracem putant, quia hoc prædixit Deus quod vere digni erant pati, quamvis hoc non esset ipse facturus. Nam etsi pœnitentibus pepercit, inquiunt, utique illos pœnitentiam non ignorabat acturos, et tamen absolute ac definite eorum eversionem futuram esse prædixit. Hoc ergo erat, inquiunt, in veritate severitatis, quia id erant digni; sed in ratione miserationis non erat, quam non continuit in ira sua, ut ab ea pœna supplicibus parceret, quam fuerat contumacibus comminatus. Si ergo tunc pepercit, aiunt, quando sanctum suum Prophetam fuerat parcendo contristaturus, quanto magis tunc miserabilius supplicantibus parcet, quando ut parcat omnes sancti ejus orabunt? Sed hoc quod ipsi suis cordibus suspicantur, ideo putant Scripturas tacuisse divinas, ut multi se corrigant, vel prolixarum vel æternarum timore pœnarum, et sint qui possint orare pro eis, qui se non correxerint : nec tamen opinantur omni modo id eloquia divina tacuisse. Nam quo pertinet, inquiunt, quod scriptum est, *Quam multa multitudo dulcedinis tuæ, Domine, quam abscondisti metuentibus te!* nisi ut intelligamus propter timorem fuisse absconditam misericordiæ divinæ tam multam secretamque dulcedinem? Addunt etiam propterea dixisse Apostolum, *Conclusit enim Deus omnes in infidelitate, ut omnium misereatur,* quo significaret, quod ab illo nemo damnabitur. Nec isti tamen qui hoc sentiunt, hanc opinionem suam usque ad liberationem vel nullam damnationem diaboli atque angelorum ejus extendunt. Humana quippe circa solos homines moventur misericordia, et causam maxime agunt suam, per generalem in genus humanum quasi Dei miserationem impunitatem falsam suis perditis moribus pollicentes : ac per hoc superabunt eos in prædicanda Dei misericordia, qui hanc impunitatem etiam principi dæmonum et ejus satellitibus pollicentur.

CAPUT XIX.

De his qui impunitatem omnium peccatorum promittunt etiam hæreticis, propter participationem corporis Christi.

Item sunt alii, ab æterno supplicio liberationem, nec

les hommes cette délivrance des supplices éternels, mais seulement à ceux qui ont reçu le baptême de Jésus-Christ, et qui participent à son corps, de quelque manière qu'ils aient vécu, et en quelque hérésie ou impiété qu'ils soient tombés. Et ils se fondent sur ce que le Sauveur a dit : « Voici le pain qui est descendu du ciel, afin que « celui qui en mangera ne meure point. Je suis le « pain vivant, descendu du ciel. Si quelqu'un « mange de ce pain, il vivra éternellement. » Il faut donc nécessairement, disent-ils, que ceux-là soient délivrés de la mort éternelle, et qu'ils passent quelque jour à la vie éternelle.

CHAPITRE XX.

De ceux qui n'accordent cette grâce qu'à ceux qui ont été catholiques, quoique ensuite ils soient tombés dans l'hérésie ou dans l'idolâtrie.

Quelques-uns ne font pas cette grâce à tous ceux qui ont reçu le baptême de Jésus-Christ et qui ont participé au sacrement de son corps, mais seulement aux catholiques quoique pécheurs, parce qu'étant membres du corps de Jésus-Christ, ils ont effectivement mangé son corps, et non-seulement en sacrement : corps dont l'Apôtre dit : « Nous ne sommes tous ensemble qu'un « même pain et un même corps ; » de sorte que bien qu'ils tombent ensuite en quelque hérésie, ou même dans l'idolâtrie, parce qu'ils ont reçu le baptême de Jésus-Christ étant dans son corps, c'est-à-dire dans l'Église catholique, et qu'ils ont mangé le corps de ce Sauveur, ils ne mourront pas éternellement, mais jouiront quelque jour de la vie éternelle. Et la grandeur de leur impiété ne servira qu'à rendre leurs peines plus longues, mais non pas à faire qu'elles ne finissent point.

CHAPITRE XXI.

De ceux qui ne l'accordent qu'aux catholiques qui mourront dans l'unité de l'Église, quoique d'ailleurs ils aient mal vécu.

Mais d'autres, considérant cette parole de l'Évangile, qu'il n'y aura de sauvé que celui qui persévérera jusqu'à la fin, ne promettent cette faveur qu'à ceux qui seront toujours demeurés dans l'Église catholique, quoiqu'ils y aient mal vécu, et disent qu'ils seront sauvés par le feu, en vertu du fondement dont l'Apôtre dit : « Per-« sonne ne peut poser d'autre fondement que « celui que j'ai mis, qui est Jésus-Christ. Or on « verra ce que chacun aura bâti sur ce fondement, « si c'est de l'or, ou de l'argent, ou des pierres « précieuses, ou du bois, ou du foin, ou de la « paille. Car le jour du Seigneur le manifestera, « et le feu fera connaître quel est l'ouvrage de « chacun. Celui dont l'ouvrage demeurera en re-« cevra récompense. Celui dont l'ouvrage sera « brûlé souffrira à cause de la perte ; il ne lais-« sera pas pourtant d'être sauvé, mais comme par « le feu. » Ils disent donc qu'un chrétien catholique, quelque vie qu'il mène, a Jésus-Christ pour fondement, lequel manque à toute hérésie retranchée de l'unité de son corps. Et, à cause de ce fondement, ils croient que, dans quelque

---

ipsis saltem omnibus hominibus promittentes, sed tantummodo Christi Baptismate ablutis, qui participes fiunt corporis ejus, quomodolibet vixerint, in quacumque hæresi vel impietate fuerint, propter illud quod ait Jesus : *Hic est panis qui de cœlo descendit, ut si quis ex ipso manducaverit, non moriatur. Ego sum panis vivus, qui de cœlo descendit : si quis manducaverit ex hoc pane, vivet in æternum.* Ab æterna ergo morte, inquiunt, necesse est istos erui, et ad vitam æternam quandocumque perduci.

CAPUT XX.

De his qui non omnibus, sed iis tantum qui apud Catholicos sunt renati, etiamsi postea in multa crimina erroresque proruperint, indulgentiam pollicentur.

Item sunt qui hoc nec omnibus habentibus Baptismatis Christi et ejus corporis sacramentum, sed solis Catholicis, quamvis male viventibus pollicentur ; quia non solo sacramento, sed re ipsa manducaverunt corpus Christi, in ipso ejus corpore constituti, de quo dicit Apostolus, *Unus panis, unum corpus multi sumus :* ut etiamsi postea in aliquam hæresim vel etiam in gentilium idololatriam lapsi fuerint, tantum quia in corpore Christi, id est in Ecclesia catholica, sumpserunt Baptismum Christi et manducaverunt corpus Christi, non moriantur in æternum, sed vitam quandoque consequantur æternam ; atque illa omnis impietas quanto major fuerit, non eis valeat ad æternitatem, sed ad diuturnitatem magnitudinemque pœnarum.

CAPUT XXI.

De his qui eos qui permanent in catholica fide, etiamsi pessime vixerint, et ob hoc uri meruerint, tamen propter fidei fundamentum salvandos esse definiunt.

Sunt autem qui propter id quod scriptum est, *Qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit :* non nisi in Ecclesia catholica perseverantibus, quamvis in ea male viventibus, hoc promittunt, per ignem videlicet salvandis merito fundamenti, de quo ait Apostolus, *Fundamentum enim aliud nemo potest ponere, præter id quod positum est, quod est Christus Jesus. Si quis autem ædificat super fundamentum hoc aurum, argentum, lapides pretiosos, ligna, fenum, stipulam, uniuscujusque opus manifestabitur. Dies enim declarabit; quoniam in igne revelabitur, et uniuscujusque opus quale sit, ignis probabit. Si cujus opus permanserit quod superædificavit, mercedem accipiet : si cujus opus autem arserit, damnum patietur ; ipse autem salvus erit, sic tamen quasi per ignem.* Dicunt ergo cujuslibet vitæ catholicum Christianum Christum habere in fundamento, quod fundamentum nulla hæresis habet a corporis ejus unitate præcisa. Et ideo propter hoc fun-

désordre qu'il ait vécu, il sera sauvé par le feu, comme ayant bâti dessus avec du bois, du foin et de la paille; c'est-à-dire qu'il sera enfin délivré de ce feu qui tourmentera les méchants au dernier jugement.

CHAPITRE XXII.

De ceux qui pensent que les peines éternelles de l'enfer ne seront point pour ceux qui font l'aumône, quelque vie qu'ils aient menée.

J'en ai aussi rencontré qui croient que les flammes éternelles ne seront que pour ceux qui négligent de faire de dignes aumônes pour racheter leurs péchés, suivant cette parole de l'apôtre saint Jacques, qu'on jugera sans miséricorde celui qui n'aura point fait miséricorde. Celui donc, disent-ils, qui l'aura faite, quoique avec ses aumônes il ait mené une vie déréglée, sera jugé avec miséricorde, si bien qu'il ne sera point puni du tout, ou qu'il sera à la fin délivré. C'est pour cela qu'ils pensent que le juge même des vivants et des morts ne fait mention que des aumônes, lorsqu'il s'adresse à ceux qui sont à sa droite ou à sa gauche; et ils prétendent que cette demande que nous faisons tous les jours dans l'oraison Dominicale, « Remettez-nous « nos offenses, comme nous les remettons à ceux « qui nous ont offensés, » se rapporte à cela. Car quiconque pardonne l'offense qui lui a été faite, fait sans doute l'aumône. Et Notre-Seigneur a tant relevé lui-même le pardon des injures, qu'il a dit : « Si vous pardonnez à ceux qui vous of« fensent, votre Père vous pardonnera vos péchés; « mais si vous ne leur pardonnez point, votre « Père céleste ne vous pardonnera point non plus. » A cette sorte d'aumône se rapporte aussi ce que dit saint Jacques, que celui qui n'aura point fait miséricorde sera jugé sans miséricorde. Et Notre-Seigneur n'a point distingué les grands des petits péchés, mais il a dit généralement que Dieu pardonnera les péchés à ceux qui pardonneront aux autres. Ainsi, dans quelque désordre que vive un pécheur jusqu'à la mort, ils estiment que ses crimes lui sont remis tous les jours en vertu de cette oraison qu'on récite tous les jours, pourvu qu'il se souvienne de pardonner de bon cœur à ceux qui l'ont offensé quand ils lui demandent pardon. Quand avec l'aide de Dieu j'aurai répondu à toutes ces choses, je mettrai fin à ce livre.

CHAPITRE XXIII.

Que les supplices des hommes seront éternels, aussi bien que ceux des démons.

Et premièrement il faut voir pourquoi l'Église n'a pu souffrir l'opinion de ceux qui promettent au diable le pardon même après de très-grands et de très-longs supplices. Car tant de saints si versés dans l'un et l'autre Testament n'ont envié la béatitude à personne ; mais c'est qu'ils ont vu que ce serait anéantir cet arrêt que le Sauveur déclare qu'il prononcera au jour du jugement :

damentum, etiamsi malæ vitæ fuerit catholicus Christianus, velut qui superædificaverit ligna, fenum, stipulam, putant eum salvum fieri per ignem, id est, post pœnas ignis illius liberari, quo igne in ultimo judicio punientur mali.

CAPUT XXII.

De his qui putant ea crimina, quæ inter eleemosynarum opera committuntur, ad damnationis judicium non vocari.

Comperi etiam quosdam putare eos tantummodo arsuros illius æternitate supplicii, qui pro peccatis suis facere dignas eleemosynas negligunt, juxta illud apostoli Jacobi : *Judicium autem sine misericordia illi qui non fecit misericordiam.* Qui ergo fecerit, inquiunt, quamvis mores in melius non mutaverit, sed inter ipsas suas eleemosynas nefarie ac nequiter vixerit, judicium illi cum misericordia futurum est, ut aut nulla damnatione plectatur, aut post aliquod tempus sive parvum, sive prolixum, ab illa damnatione liberetur. Ideo Judicem ipsum vivorum atque mortuorum noluisse existimant aliud commemorare se esse dicturum, sive dextris quibus est vitam daturus æternam, sive sinistris quos æterno supplicio damnaturus, nisi eleemosynas sive factas, sive non factas. Ad hoc pertinere aiunt et in oratione Dominica quotidianam postulationem : *Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris.* Quisquis enim illi qui in eum peccavit, dimittit ignoscendo peccatum, procul dubio eleemosynam facit. Quam rem Dominus sic ipse commendavit, ut diceret : *Si enim dimiseritis peccata hominibus, dimittet vobis et Pater vester peccata vestra : si autem non dimiseritis hominibus, neque Pater vester qui in cœlis est, dimittet vobis.* Ergo et ad hoc genus eleemosynarum pertinet quod ait apostolus Jacobus, judicium futurum sine misericordia ei qui non fecit misericordiam. Nec dixit Dominus, inquiunt, magna vel parva; sed, *Dimittet vobis Pater vester peccata vestra, si et vos dimiseritis hominibus.* Ac per hoc putant etiam eis qui perdite vixerint, donec claudant diem vitæ hujus extremum, per hanc orationem, qualiacumque et quantacumque fuerint, omnia quotidie peccata dimitti, sicut ipsa quotidie frequentatur oratio, si hoc tantummodo custodire meminerint, ut quando ab eis veniam petunt, qui eos peccato qualicumque læserunt, ex corde dimittant. Cum ad hæc omnia, Deo donante, respondero, liber iste claudendus est.

CAPUT XXIII.

Contra opinionem eorum qui dicunt, nec diaboli, nec hominum malorum perpetua futura supplicia.

Ac primum quæri oportet atque cognosci, cur Ecclesia ferre nequiverit hominum disputationem, diabolo etiam post maximas et diuturnissimas pœnas, purgationem vel indulgentiam pollicentem. Neque enim tot sancti et sacris veteribus ac novis Litteris eruditi, mundationem et regni cœlorum beatitudinem post qualiacumque et quantacumque supplicia, qualibuscumque et quantiscumque angelis inviderunt : sed potius viderunt divinam vacuari vel infirmari non posse sententiam, quam se Dominus prænun-

« Retirez-vous de moi, maudits, et allez dans le « feu éternel, qui est préparé pour le diable et pour « ses anges. » Car cela montre clairement que le diable et ses anges brûleront dans un feu éternel, aussi bien que ces paroles de l'Apocalypse : « Le « diable qui les séduisait fut jeté dans un étang « de feu et de soufre avec la *bête* et le faux pro« phète, où ils seront tourmentés jour et nuit « dans les siècles des siècles, » c'est-à-dire éternellement, selon le langage ordinaire de l'Écriture. C'est pourquoi on ne saurait trouver d'autre raison, ni même de raison plus juste et plus évidente de cette croyance fixe et immuable de la véritable piété, qu'il n'y aura plus de retour à la justice et à la vie des saints pour le diable et pour ses anges ; et cela, parce que l'Écriture, qui ne trompe personne, dit que Dieu ne les a point épargnés, et qu'il les a condamnés en attendant aux ténébreuses prisons de l'enfer, où ils sont gardés pour être punis au dernier jugement, après lequel on les jettera dans un feu éternel, où ils seront tourmentés dans les siècles des siècles. Que si cela est ainsi, comment peut-on prétendre que tous les hommes, ou même quelques-uns, seront délivrés de cette éternité de peines après quelques longues souffrances que ce puisse être, à moins que de donner atteinte à la foi qui nous fait croire que le supplice des démons sera éternel? Car si ceux ou quelques-uns de ceux à qui l'on dira, « Retirez-vous de moi, maudits, et allez au feu « éternel qui est préparé pour le diable et pour ses « anges, » ne doivent pas toujours demeurer dans ce feu, pourquoi croira-t-on que le diable et ses anges y demeureront éternellement? Est-ce que la sentence que Dieu prononcera contre les anges et contre les hommes ne sera vraie que pour les anges? Assurément cela sera ainsi, si les conjectures des hommes l'emportent sur la parole de Dieu. Mais comme cela est impossible, ceux qui désirent se garantir du supplice éternel ne doivent pas perdre leur temps à disputer contre Dieu, mais accomplir ses commandements tandis qu'il en est encore temps. D'ailleurs, quelle apparence y a-t-il d'entendre par supplice éternel « un feu qui doit durer longtemps, » et par « vie « éternelle » une vie qui doit durer toujours, vu que Jésus-Christ au même lieu, et sans distinction ni intervalle, a dit : « Ainsi ceux-ci iront au sup« plice éternel, et les justes dans la vie éternelle? » Si l'un et l'autre est éternel, certainement on doit entendre ou que l'un et l'autre durera longtemps mais finira pourtant, ou que l'un et l'autre durera toujours et ne finira point. Car ces deux choses sont corrélatives : d'un côté le supplice éternel, et de l'autre la vie éternelle ; de sorte qu'on ne peut prétendre sans absurdité que dans une seule et même expression la vie éternelle n'ait point de fin, et le supplice éternel en ait une. Puis donc que la vie éternelle des saints ne finira point, sans doute que le supplice éternel des damnés sera de même.

CHAPITRE XXIV.

Contre ceux qui croient qu'au jour du jugement Dieu pardonnera à tous les méchants, à cause de l'intercession des saints.

Or ce raisonnement conclut aussi contre ceux qui, plaidant leur cause, tâchent de détruire les

tiavit in judicio prolaturum atque dicturum, *Discedite a me, maledicti, in ignem æternum, qui paratus est diabolo et angelis ejus.* Sic quippe ostendit æterno igne diabolum et angelos ejus arsuros. Et quod scriptum est in Apocalypsi, *Diabolus qui seducebat eos, missus est in stagnum ignis et sulphuris, quo et bestia et pseudopropheta; et cruciabuntur die ac nocte in sæcula sæculorum.* Quod ibi dictum est, *æternum;* hic dictum est, *in sæcula sæculorum :* quibus verbis nihil Scriptura divina significare consuevit, nisi quod finem non habet temporis. Quamobrem prorsus nec alia causa, nec justior atque manifestior inveniri potest, cur verissima pietate teneatur fixum et immobile, nullum regressum ad justitiam vitamque sanctorum diabolum et angelos ejus habituros, nisi quia Scriptura, quæ neminem fallit, dicit eis Deum non pepercisse, et sic ab illo esse interim prædamnatos, ut carceribus caliginis inferi retrusi traderentur servandi, atque ultimo judicio puniendi, quando eos æternus ignis accipiet, ubi cruciabuntur in sæcula sæculorum. Quod si ita est, quomodo ab hujus æternitate pœnæ, vel universi, vel quidam homines post quantumlibet temporis subtrahentur, ac non statim enervabitur fides, qua creditur sempiternum dæmonum futurum esse supplicium? Si enim quibus dicetur, *Discedite a me, maledicti, in ignem æternum, qui paratus est diabolo et angelis ejus,* vel universi vel aliqui eorum non semper ibi erunt ; quid causæ est cur diabolus et angeli ejus semper ibi futuri esse credantur? an forte Dei sententia, quæ in malos et angelos et homines proferetur, in angelos vera erit, in homines falsa? Ita plane hoc erit, si non quod Deus dixit, sed quod suspicantur homines plus valebit. Quod fieri quia non potest, non argumentari adversus Deum, sed divino potius, dum tempus est, debent parere præcepto, qui sempiterno cupiunt carere supplicio. Deinde quale est æternum supplicium pro igne diuturni temporis existimare, et vitam æternam credere sine fine, cum Christus eodem ipso loco, in una eademque sententia dixerit utrumque complexus, *Sic ibunt isti in supplicium æternum; justi autem, in vitam æternam?* Si utrumque æternum, profecto aut utrumque cum fine diuturnum, aut utrumque sine fine perpetuum debet intelligi. Par pari enim relata sunt, hinc supplicium æternum, inde vita æterna. Dicere autem in hoc uno eodemque sensu, Vita æterna sine fine erit, supplicium æternum finem habebit, multum absurdum est. Unde, quia vita æterna sanctorum sine fine erit, supplicium quoque æternum quibus erit, finem procul dubio non habebit.

CAPUT XXIV.

Contra eorum sensum, qui in judicio Dei omnibus reis propter sanctorum preces putant esse parcendum.

Hoc autem et adversus eos valet, qui suas agentes cau-

paroles de Dieu sous prétexte d'une plus grande miséricorde, et qui prétendent qu'elles sont vraies, non parce que les hommes doivent souffrir les peines dont il les a menacés, mais parce qu'ils méritent de les souffrir. Car il les donnera, disent-ils, à l'intercession de ses saints, qui alors prieront d'autant plus pour leurs ennemis que leur sainteté sera plus grande, et en obtiendront aussi plus aisément le pardon. Pourquoi donc, si leurs prières sont si efficaces, ne les emploieront-ils pas de même pour les anges pour qui le feu éternel est préparé, afin que Dieu révoque son arrêt et les préserve de ces flammes? Quelqu'un sera-t-il assez hardi pour l'avancer, et pour dire que les saints anges se joindront aux bons, qui seront alors égaux aux anges de Dieu, afin d'intercéder pour les anges et pour les hommes qui doivent être damnés, et que la miséricorde les dérobe aux vengeances de la justice? ce qu'aucun catholique n'a dit et ne dira jamais. Autrement, il n'y a point de raison pour que l'Église ne prie pas même dès maintenant pour le diable et pour ses anges, puisque Dieu, qui est son maître, lui a commandé de prier pour ses ennemis. La même raison donc qui empêche maintenant l'Église de prier pour les mauvais anges qu'elle sait être ses ennemis, l'empêchera alors de prier pour les hommes destinés aux flammes éternelles, quoiqu'elle possède une sainteté consommée. Car maintenant elle prie pour les hommes qui sont ses ennemis, parce que c'est encore le temps d'une pénitence utile. En effet, que demande-t-elle à Dieu pour eux, sinon la pénitence, et qu'ils sortent des piéges du diable, qui les tient captifs et en dispose à son gré? Que si l'Église connaissait dès à présent ceux qui sont prédestinés à aller avec le diable dans le feu éternel, elle prierait aussi peu pour eux que pour lui. Mais parce qu'elle n'en est pas assurée, elle prie pour tous ses ennemis qui vivent ici-bas, quoiqu'elle ne soit pas exaucée pour tous. Car elle n'est exaucée que pour ceux qui, bien que ses ennemis, sont prédestinés à devenir ses enfants par le moyen de ses prières. Mais prie-t-elle pour les âmes de ceux qui meurent dans leur obstination, et qui n'entrent point dans son sein? Et pourquoi cela, sinon parce qu'elle compte déjà au nombre des complices du diable ceux qui pendant cette vie ne sont point amis de Jésus-Christ? La même raison donc qui empêche maintenant l'Église de prier pour les mauvais anges, l'empêchera alors de prier pour les hommes destinés au feu éternel. Et c'est encore pour la même raison que, bien qu'elle prie maintenant pour les méchants qui sont en vie, elle ne prie pas pourtant pour les méchants ou les infidèles qui sont morts. Car il y en a qui meurent, et pour qui les prières de l'Eglise ou de quelques personnes pieuses sont exaucées; mais c'est pour ceux qui, ayant été régénérés en Jésus-Christ, n'ont pas si mal vécu qu'on les juge indignes de cette assistance; ni si bien, qu'elle ne leur soit pas nécessaire : comme il s'en trouvera aussi, après la résurrection des morts,

sas contra Dei venire verba, velut misericordia majore conantur; ut ideo videlicet vera sint, quia ea quæ dixit homines esse passuros, pati digni sunt, non quia passuri sunt. Donabit enim eos, inquiunt, precibus sanctorum suorum, etiam tunc tanto magis orantium pro inimicis suis, quanto sunt utique sanctiores, eorumque efficacior est oratio, et exauditione Dei dignior, jam nullum habentium omnino peccatum. Cur ergo eadem perfectissima sanctitate, et cuncta impetrare valentibus mundissimis et misericordissimis precibus, etiam pro angelis non orabunt, quibus paratus est ignis æternus, ut Deus sententiam suam mitiget, et reflectat in melius, eosque ab illo igne faciat alienos? An erit forsitan quisquam, qui et hoc futurum esse præsumat, affirmans etiam sanctos Angelos simul cum sanctis hominibus, qui tunc æquales erunt Angelis Dei, pro damnandis et angelis et hominibus oraturos, ut misericordia non patiantur, quod veritate merentur pati? Quod nemo sanæ fidei, dixit, nemo dicturus est. Alioqui nulla causa est, cur non etiam nunc pro diabolo et angelis ejus oret Ecclesia, quam Magister Deus pro inimicis suis jussit orare. Hæc igitur causa, qua fit ut nunc Ecclesia non oret pro malis angelis, quos suos esse novit inimicos, eadem ipsa causa est, qua fiet ut in illo tunc judicio etiam pro hominibus æterno igne cruciandis, quamvis perfecta sit sanctitate, non oret. Nunc enim propterea pro eis orat, quos in genere humano habet inimicos, quia tempus est pœnitentiæ fructuosæ. Nam quid maxime pro eis orat, nisi *ut det illis Deus*, sicut dicit Apostolus, *pœnitentiam, et resipiscant de diaboli laqueis, a quo captivi tenentur secundum ipsius voluntatem?* Denique si de aliquibus ita certa esset, ut qui sint illi, etiam nosset, qui licet adhuc in hac vita sint constituti, tamen prædestinati sunt in æternum ignem ire cum diabolo; tam pro eis non oraret, quam nec pro ipso. Sed quia de nullo certa est, orat pro omnibus duntaxat hominibus inimicis suis in hoc corpore constitutis : nec tamen pro omnibus exauditur. Pro his enim solis exauditur, qui, etsi adversantur Ecclesiæ, ita sunt tamen prædestinati, ut pro eis exaudiatur Ecclesia, et filii efficiantur Ecclesiæ. Si qui autem usque ad mortem habebunt cor impœnitens, nec ex inimicis convertentur in filios, numquid jam pro eis, id est pro talium defunctorum spiritibus, orat Ecclesia? Quid ita, nisi quia jam in parte diaboli computatur qui, dum esset in corpore, non est translatus ad Christum?

Eadem itaque causa est, cur non oretur tunc pro hominibus æterno igne puniendis, quæ causa est, ut neque nunc, neque tunc oretur pro angelis malis : quæ itidem causa est, ut quamvis pro hominibus, tamen jam nec nunc oretur pro infidelibus impiisque defunctis. Nam pro defunctis quibusdam, vel ipsius Ecclesiæ, vel quorumdam piorum exauditur oratio : sed pro his quorum in Christo regeneratorum nec usque adeo vita in corpore male gesta est, ut tali misericordia judicentur digni non esse, nec usque adeo bene, ut talem misericordiam reperiantur necessariam non habere. Sicut etiam facta resur-

à qui Dieu fera miséricorde et qu'il n'enverra point dans le feu éternel, après qu'ils auront souffert les peines que souffrent les âmes des trépassés. Car il ne serait pas vrai de dire de quelques-uns qu'il ne leur sera pardonné ni en ce siècle ni en l'autre, s'il n'y en avait à qui l'on pardonne en l'autre vie, quoiqu'on ne leur pardonne pas en celle-ci. Mais puisque le juge des vivants et des morts a dit, « Venez, vous que « mon Père a bénis; prenez possession du royaume « qui vous a été préparé dès la naissance du « monde; » et aux autres au contraire, « Retirez- « vous de moi, maudits, et allez au feu éternel « qui a été préparé pour le diable et pour ses « anges, » et, « Ceux-ci iront au supplice éternel, « et les justes à la vie éternelle; » il y a trop de présomption à prétendre que le supplice ne sera éternel pour aucun de ceux que Dieu dit devoir aller au supplice éternel, et ce serait donner lieu de désespérer ou de douter de la vie éternelle.

Que personne donc n'explique ces paroles du psaume : « Dieu oubliera-t-il sa clémence? et « sa colère arrêtera-t-elle le cours de ses miséri- « cordes? » comme si la sentence de Dieu était vraie à l'égard des bons et fausse à l'égard des méchants, ou vraie à l'égard des hommes de bien et des mauvais anges, et fausse à l'égard des hommes méchants. Ce que dit le psaume se rapporte aux vases de miséricorde et aux enfants de la Providence, du nombre desquels était ce prophète même qui, après avoir dit, « Dieu oubliera-t-il sa clémence? et sa colère « arrêtera-t-elle le cours de ses miséricordes? » ajoute aussitôt : « Et j'ai dit : Je commence « maintenant. Ce changement est un coup de la « droite du Très-Haut : » par où il explique sans doute ce qu'il venait de dire : « Sa colère arrête- « ra-t-elle le cours de ses miséricordes? » car cette vie mortelle où l'homme est devenu semblable à la vanité, et où ses jours passent comme une ombre, est un effet de la colère de Dieu. Et toutefois, malgré cette colère, il n'oublie pas de faire miséricorde, en faisant lever son soleil sur les bons et sur les méchants, et pleuvoir sur les justes et sur les injustes; et ainsi sa colère n'arrête point le cours de ses miséricordes, surtout à l'égard de ce dont le psaume fait mention quand il dit : « Je commence maintenant. « Ce changement est un coup de la droite du Très- « Haut. » Quelque misérable que soit cette vie, Dieu ne laisse pas d'y changer en mieux les vases de miséricorde, parce qu'encore que sa colère subsiste toujours au milieu de cette malheureuse corruption, elle n'arrête pas néanmoins le cours de ses miséricordes. Puis donc que la vérité de ce divin cantique est accomplie en cette manière, il n'est pas besoin de l'entendre aussi du lieu où ceux qui n'appartiennent pas à la cité de Dieu seront punis d'un supplice éternel. Que si quelqu'un veut étendre ce passage jusqu'aux tourments des damnés, qu'il l'explique au moins ainsi : que la colère de Dieu n'arrêtera point le cours de sa miséricorde, même à leur égard, non en les garantissant de ces peines ou en les en délivrant, mais en les leur rendant plus légères qu'ils ne méritent : sentiment néanmoins que je ne prétends pas établir, par cela seul que je ne le rejette point.

rectione mortuorum non deerunt quibus post pœnas, quas patiuntur spiritus mortuorum, impertiatur misericordia, ut in ignem non mittantur æternum. Neque enim de quibusdam veraciter diceretur, quod non eis remittatur neque in hoc sæculo, neque in futuro, nisi essent quibus, etsi non in isto, tamen remittetur in futuro. Sed cum dictum fuerit a Judice vivorum atque mortuorum, *Venite, benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum a constitutione mundi;* et aliis e contrario, *Discedite a me, maledicti, in ignem æternum, qui paratus est diabolo, et angelis ejus*; et, *Ibunt isti in supplicium æternum, justi autem in vitam æternam :* nimiæ præsumptionis est dicere, cuiquam eorum æternum supplicium non futurum, quos Deus ituros in supplicium dixit æternum, et per hujus præsumptionis persuasionem facere, ut de ipsa quoque vita vel desperetur vel dubitetur æterna.

Nemo itaque sic intelligat Psalmum canentem, *Numquid obliviscetur misereri Deus, aut continebit in ira sua miserationes suas?* ut opinetur de hominibus bonis veram, de malis falsam, aut de bonis hominibus et malis angelis veram, de malis autem hominibus falsam Dei esse sententiam. Hoc enim quod ait Psalmus, ad vasa misericordiæ pertinet, et ad filios promissionis, quorum erat unus etiam ipse Propheta; qui, cum dixisset, *Numquid obliviscetur misereri Deus, aut continebit in ira sua miserationes suas?* continuo subjecit, *Et dixi, Nunc cœpi, hæc est immutatio dexteræ Excelsi.* Exposuit profecto quid dixerit, *Numquid continebit in ira sua miserationes suas?* Ira enim Dei est etiam ista vita mortalis, ubi homo vanitati similis factus est, et dies ejus velut umbra prætereunt. In qua tamen ira non obliviscitur misereri Deus, faciendo solem suum oriri super bonos et malos, et pluendo super justos et injustos; ac sic non continet in ira sua miserationes suas : maximeque in eo quod expressit hic Psalmus, dicendo, *Nunc cœpi, hæc est immutatio dexteræ Excelsi :* quoniam in hac ipsa ærumnosissima vita, quæ ira Dei est, vasa misericordiæ mutat in melius, quamvis adhuc in hujus corruptionis miseria maneat ira ejus, quia nec in ipsa ira sua continet miserationes suas. Cum ergo isto modo compleatur divini illius cantici veritas, non est eam necesse etiam illic intelligi, ubi non pertinentes ad civitatem Dei sempiterno supplicio punientur. Sed quibus placet istam sententiam usque ad illa impiorum tormenta protendere, saltem sic intelligant, ut, manente in eis ira Dei, quæ in æterno est prænuntiata supplicio, non contineat Deus in hac ira sua miserationes suas, et faciat eos non tanta quanta digni sunt pœnarum atrocitate cruciari; non ut eas pœnas vel nunquam subeant, vel aliquando finiant, sed ut eas mitiores quam merita sunt eorum levioresque patiantur. Sic enim et ira Dei manebit, et in ipsa ira sua miseratio-

Pour ceux qui estiment que ceci n'est qu'une menace, « Retirez-vous de moi, maudits, et « allez au feu éternel, » et, « Ceux-ci iront au « supplice éternel, » et, « Ils seront tourmentés « dans les siècles des siècles, » et encore, « Leur « ver ne mourra point, et le feu qui les brûlera « ne s'éteindra point, » et autres choses semblables; ce n'est pas tant moi qui les combats et qui les réfute, que l'Écriture sainte. En effet, les Ninivites ont fait pénitence en cette vie; c'est pourquoi elle leur a été utile, ayant comme semé dans ce champ, où Dieu a voulu qu'on semât avec larmes ce qu'on moissonnera plus tard avec joie. Qui peut nier toutefois que ce que Dieu avait prédit d'eux n'ait été accompli, à moins que de ne pas considérer assez comment Dieu détruit les pécheurs, non-seulement quand il est en colère contre eux, mais aussi quand il leur fait miséricorde? Il les détruit en deux façons, ou comme les Sodomites, en punissant les hommes même pour leurs péchés; ou comme les Ninivites, en détruisant les péchés des hommes par la pénitence. Ce que Dieu avait annoncé est donc arrivé. La méchante Ninive a été renversée, et elle est devenue bonne, ce qu'elle n'était pas; et bien que ses murs et ses maisons soient demeurés debout, elle a été ruinée dans ses mauvaises mœurs. Ainsi, quoique le prophète se soit affligé de ce que les Ninivites ne ressentirent pas l'effet qu'ils appréhendaient de ces menaces et de ces prédictions, néanmoins ce que Dieu avait prévu arriva, parce qu'il savait bien que cette prédiction devait être accomplie d'une manière plus favorable.

Mais afin que ces personnes qui ont une sensibilité mal réglée sachent comment l'on doit entendre ces paroles de l'Écriture, « Seigneur, que « la douceur que vous avez cachée à ceux qui « vous craignent est grande et abondante! » qu'ils lisent ce qui suit : « Mais vous l'avez consommée « en ceux qui espèrent en vous. » Qu'est-ce à dire, « Vous l'avez cachée à ceux qui vous crai- « gnent, et vous l'avez consommée en ceux qui « espèrent, » sinon que la justice de Dieu n'est pas douce à ceux qui ne le servent que par la crainte de la peine, comme font ceux qui veulent établir leur propre justice en la fondant sur la loi? Comme ils ne connaissent pas la justice de Dieu, ils ne la peuvent goûter. Ils mettent leur espérance en eux-mêmes, au lieu de la mettre en lui; c'est pourquoi l'abondance de la douceur de Dieu leur est cachée, parce qu'à la vérité ils craignent Dieu, mais de cette crainte servile qui n'est point accompagnée d'amour; car l'amour parfait bannit la crainte. Il a donc consommé sa douceur en ceux qui espèrent en lui, en leur inspirant son amour, afin qu'étant remplis d'une crainte chaste que l'amour ne bannit pas, mais qui demeure éternellement, lorsqu'ils se glorifient ils se glorifient dans le Seigneur. En effet, la justice de Dieu, c'est Jésus-Christ qui nous a été donné de Dieu pour être notre sagesse, notre justice, notre sanctification et notre rédemption, afin que, comme il est écrit, celui qui se glorifie se glorifie dans le Seigneur. Cette justice de Dieu, qui est un don de la grâce, et non l'effet de nos mérites, n'est pas connue de ceux qui, voulant établir leur propre justice, ne sont point soumis à la justice de Dieu, qui est Jésus-Christ. C'est dans cette justice que se trouve l'abondance de la dou-

nes suas non continebit. Quod quidem non ideo confirmo, quoniam non resisto.

Cæterum eos qui putant minaciter potius quam veraciter dictum, *Discedite a me, maledicti, in ignem æternum*; et, *Ibunt isti in supplicium æternum*; et, *Cruciabuntur in sæcula sæculorum*; et, *Vermis eorum non morietur, et ignis non exstinguetur*, et cætera hujusmodi, non tam ego, quam ipsa Scriptura divina planissime atque plenissime redarguit ac refellit. Ninivitæ quippe in hac vita egerunt pœnitentiam; et ideo fructuosam, velut in hoc agro seminantes, in quo Deus voluit cum lacrymis seminari, quod postea cum lætitia meteretur : et tamen quis negabit, quod Dominus prædixit, in eis fuisse completum, nisi parum advertat, quemadmodum peccatores Deus non solum iratus, verum etiam miseratus evertat? Evertuntur enim peccatores duobus modis, aut sicut Sodomitæ, ut pro peccatis suis ipsi homines puniantur, aut sicut Ninivitæ, ut ipsa hominum peccata pœnitendo destruantur. Factum est ergo quod prædixit Deus : eversa est Ninive quæ mala erat, et bona ædificata est quæ non erat. Stantibus enim mœnibus atque domibus, eversa est civitas in perditis moribus. Ac sic quamvis Propheta fuerit contristatus, quia non est factum quod illi homines timuerunt illo prophetante venturum : factum est tamen quod fuerat Deo præsciente prædictum; quoniam noverat qui prædixit, quomodo in melius esset implendum.

Ut autem noverint isti in perversum misericordes quo pertineat quod scriptum est, *Quam multa multitudo dulcedinis tuæ, Domine, quam abscondisti timentibus te!* legant quod sequitur, *perfecisti autem sperantibus in te*. Quid est, *Abscondisti timentibus*, *perfecisti sperantibus*, nisi quia illis qui timore pœnarum suam volunt justitiam constituere quæ in lege est, non est justitia Dei dulcis, quia nesciunt eam? Non enim gustaverunt eam. In se namque sperant, non in ipso : et ideo eis absconditur multitudo dulcedinis Dei; quoniam timent quidem Deum, sed illo timore servili, qui non est in charitate, quia perfecta charitas foras mittit timorem. Ideo sperantibus in eum perfici dulcedinem suam, inspirando eis charitatem suam, ut timore casto, non quem charitas foras mittit, sed permanente in sæculum sæculi, cum glorientur, in Domino glorientur. Justitia quippe Dei Christus est, *qui factus est nobis*, sicut dicit Apostolus, *sapientia a Deo, et justitia, et sanctificatio, et redemptio : ut quemadmodum scriptum est, Qui gloriatur, in Domino glorietur*. Hanc Dei justitiam, quam donat gratia sine meritis, nesciunt illi qui suam justitiam volunt constituere, et ideo justitiæ Dei, quod Christus est, non sunt subjecti. In qua justitia est multa multitudo dulcedinis Dei, propter quam dicitur in Psalmo, *Gustate, et videte quam dulcis est*

ceur de Dieu ; d'où vient cette parole du psaume : « Goûtez, et voyez combien le Seigneur est doux. » En ce pèlerinage nous la goûtons plutôt que nous ne nous en rassasions : ce qui allume encore davantage la faim et la soif que nous en avons, jusqu'à ce que nous en soyons pleinement rassasiés lorsque nous le verrons tel qu'il est, et que cette parole du Psalmiste sera accomplie : « Je « serai rassasié quand votre gloire paraîtra. » C'est ainsi que Jésus-Christ consomme l'abondance de sa douceur en ceux qui espèrent en lui. Or, si Dieu cache à ceux qui le craignent l'abondance de cette douceur telle que ceux que nous combattons ici se l'imaginent, parce qu'il ne doit pas damner les méchants, afin que, ne sachant pas ce secret et craignant d'être damnés, ils vivent bien, et qu'ainsi il puisse y en avoir qui prient pour ceux qui vivent mal ; comment la consomme-t-il en ceux qui espèrent en lui, puisque, selon cette rêverie, c'est par cette douceur même qu'il ne doit pas damner ceux qui n'espèrent pas en lui? Qu'on cherche donc cette douceur qu'il consomme en ceux qui espèrent en lui, et non celle qu'on s'imagine qu'il consommera en ceux qui le méprisent et qui le blasphèment; car c'est en vain qu'on cherche en l'autre vie ce qu'on a négligé d'acquérir en celle-ci.

Quant à cette parole de l'Apôtre : « Dieu a per« mis que tous tombassent dans l'infidélité, afin « de faire miséricorde à tous, » il ne veut pas dire par là que Dieu ne damnera personne, et son sens est clair. Lorsqu'il écrit aux païens convertis, il leur dit, à propos des Juifs qui devaient aussi se convertir dans la suite : « Comme autre« fois vous-mêmes vous ne croyiez point en Dieu, « et que maintenant vous avez obtenu miséri« corde, tandis que les Juifs sont demeurés in« crédules, ainsi les Juifs n'ont pas cru pendant « que vous avez obtenu miséricorde, afin qu'un « jour ils l'obtiennent eux-mêmes. » Puis il ajoute ce dont ceux ci se servent pour se tromper, et dit : « Car Dieu a permis que tous tombassent « dans l'infidélité, afin de faire grâce à tous. » Qui *tous*, si ce n'est ceux dont il parlait, c'est-à-dire vous et eux ? Dieu a donc laissé tomber dans l'infidélité tous les gentils et tous les Juifs qu'il a connus et prédestinés pour être conformes à l'image de son Fils, afin que, se repentant de leur infidélité et en ayant de la confusion, ils eussent recours à la miséricorde de Dieu, et s'écriassent avec le Psalmiste : « Seigneur, que la douceur que « vous avez cachée à ceux qui vous craignent est « grande et abondante ! Mais vous l'avez con« sommée en ceux qui espèrent, » non en eux-mêmes, mais *en vous*. Il fait donc miséricorde à tous les vases de miséricorde. Qu'est-ce à dire à tous? C'est-à-dire à ceux qu'il a prédestinés, appelés, justifiés et glorifiés d'entre les gentils et d'entre les Juifs, ne devant damner personne, non de tous les hommes, mais de tous ceux-là.

CHAPITRE XXV.

Contre ceux qui croient que les hérétiques ou les mauvais catholiques seront délivrés des peines de l'enfer par la vertu des sacrements.

Répondons maintenant à ceux qui ne promettent pas cette grâce à tous les hommes, mais seu-

Dominus. Et hanc quidem in hac peregrinatione gustantes, non ad satietatem sumentes, esurimus eam potius ac sitimus, ut ea postea saturemur, cum videbimus eum sicuti est, et implebitur quod scriptum est, *Saturabor, cum manifestabitur gloria tua*. Ita perficit Christus multam multitudinem dulcedinis suæ sperantibus in eum. Porro autem si eam, quam illi putant, dulcedinem suam Deus abscondit timentibus eum, qua non est impios damnaturus, ut hoc nescientes et damnari timentes recte vivant, ac sic possint esse qui orent pro non recte viventibus; quomodo eam perficit sperantibus in eum, quandoquidem, sicut somniant, per hanc dulcedinem non damnaturus est eos, qui non sperant in eum? Illa igitur ejus dulcedo quæratur, quam perficit sperantibus in eum, non quam perficere putatur contemnentibus et blasphemantibus eum. Frustra itaque homo post hoc corpus inquirit, quod in hoc corpore sibi comparare neglexit.

Illud quoque apostolicum, *Conclusit enim Deus omnes in infidelitate, ut omnium misereatur;* non ideo dictum est, quod neminem sit damnaturus : sed superius apparet unde sit dictum. Nam cum de Judæis postea credituris Apostolus loqueretur ad Gentes, ad quas utique jam credentes conscribebat epistolas : *Sicut enim vos*, inquit, *aliquando non credidistis Deo, nunc autem misericordiam consecuti estis illorum incredulitate : sic et hi nunc non crediderunt in vestra misericordia, ut et ipsi misericordiam consequantur*. Deinde subjecit, unde isti sibi errando blandiuntur, atque ait, *Conclusit enim Deus omnes in infidelitate, ut omnium misereatur*. Quos omnes, nisi de quibus loquebatur, tanquam dicens, et vos et illos? Deus ergo et Gentiles et Judæos, quos præscivit et prædestinavit conformes imaginis Filii sui, omnes in infidelitate conclusit : ut de amaritudine infidelitatis suæ pœnitendo confusi, et ad dulcedinem misericordiæ Dei credendo conversi, clamarent illud in Psalmo, *Quam multa multitudo dulcedinis tuæ, Domine, quam abscondisti timentibus te, perfecisti autem sperantibus*, non in se, sed *in te!* Omnium itaque miseretur vasorum misericordiæ. Quid est, omnium? Et eorum scilicet quos ex Gentibus, et eorum quos ex Judæis prædestinavit, vocavit, justificavit, glorificavit; non omnium hominum, sed istorum omnium neminem damnaturus.

CAPUT XXV.

An hi qui inter hæreticos baptizati sunt, et deteriores postea male vivendo facti sunt, vel hi qui apud Catholicos renati ad hæreses aut schismata transierunt, vel hi qui a Catholicis apud quos renati sunt, non recedentes, criminose vivere persliterunt, possint privilegio Sacramentorum remissionem æterni sperare supplicii.

Sed jam respondeamus etiam illis, qui non solum dia-

lement à ceux qui auront reçu le baptême de Jésus-Christ et participé à son corps et à son sang, de quelque manière qu'ils aient vécu, et en quelque hérésie ou impiété qu'ils aient été. L'Apôtre les réfute lorsqu'il dit : « Les œuvres de la chair « sont aisées à connaître, comme la fornication, « l'impureté, l'impudicité, l'idolâtrie, les empoi« sonnements, les inimitiés, les contentions, les « jalousies, les animosités, les divisions, les hé« résies, les envies, l'ivrognerie, la débauche et « autres choses semblables, dont je vous ai déjà « dit, et vous le dis encore, que ceux qui com« mettent ces crimes ne posséderont point le « royaume de Dieu. » Cette menace de saint Paul est vaine, si des gens de cette sorte possèdent le royaume de Dieu après quelque temps de souffrances qu'on voudra; mais comme elle a pour fondement la vérité, il s'ensuit qu'ils ne le posséderont point. Or, s'ils ne possèdent jamais le royaume de Dieu, ils seront condamnés au supplice éternel; car il n'y a point de milieu entre ce royaume et l'enfer.

Il faut donc voir comment on doit entendre ce que dit Notre-Seigneur : « Voici le pain qui « est descendu du ciel, afin que quiconque en « mange ne meure point. Je suis le pain vivant « descendu du ciel. Si quelqu'un mange de ce « pain, il vivra éternellement. » Ceux à qui nous devons répondre ensuite, c'est-à-dire qui ne promettent pas le pardon dont nous parlons à tous ceux qui auront reçu le sacrement de baptême et le corps de Jésus-Christ, mais aux seuls catholiques, quoiqu'ils aient mal vécu, réfutent euxmêmes ceux auxquels nous répondons maintenant. Il ne suffit pas, disent-ils, de manger le corps de Jésus-Christ en sacrement, il le faut manger en effet, en faisant véritablement partie de son corps, dont l'Apôtre dit : « Nous ne sommes tous « ensemble qu'un même pain et un même corps. » Il n'y a donc que celui qui est dans l'unité de son corps dont les fidèles ont coutume de recevoir le sacrement à l'autel, c'est-à-dire qui en est un membre, dont on puisse dire véritablement qu'il mange le corps de Jésus-Christ et boit son sang. Ainsi les hérétiques et les schismatiques, qui sont séparés de l'unité de ce corps, peuvent bien recevoir le même sacrement, mais sans fruit et même avec dommage, pour être condamnés plus sévèrement, et non pour être délivrés plus tard. Ceux-là ne sont pas dans le lien de paix représenté par ce sacrement.

Mais, d'autre part, ceux-ci qui ont raison de soutenir qu'on ne doit pas dire que celui-là mange le corps de Jésus-Christ, qui n'est pas dans le corps de Jésus-Christ, ont tort de promettre la délivrance des peines éternelles à ceux qui sortent de l'unité de ce corps pour se jeter dans l'hérésie ou dans l'idolâtrie : d'abord, parce qu'il n'est pas supportable de prétendre que ceux qui, sortant de l'Église catholique, ont formé des hérésies détestables et sont devenus hérésiarques, soient de meilleure condition que ceux qui, n'ayant jamais été catholiques, sont tombés dans leurs piéges, puisqu'un déserteur et un ennemi

bolo et angelis ejus, sicut nec isti, sed ne ipsis quidem omnibus hominibus liberationem ab æterno igne promittunt; verum eis tantum qui Christi Baptismate abluti et corporis ejus et sanguinis participes facti sunt, quomodolibet vixerint, in quacumque hæresi vel impietate fuerint. Sed contradicit eis Apostolus, dicens : *Manifesta autem sunt opera carnis, quæ sunt fornicatio, immunditia, luxuria, idolorum servitus, veneficia, inimicitiæ, contentiones, æmulationes, animositates, dissensiones, hæreses, invidiæ, ebrietates, comessationes, et his similia : quæ prædico vobis, sicut prædixi, quoniam qui talia agunt, regnum Dei non possidebunt.* Hæc profecto apostolica falsa est sententia, si tales post quantalibet tempora liberati regnum Dei possidebunt. Sed quoniam falsa non est, profecto regnum Dei non possidebunt. Et si in regni Dei possessione nunquam erunt, æterno supplicio tenebuntur : quoniam non est locus medius, ubi non sit in supplicio, qui illo non fuerit constitutus in regno.

Quamobrem quod ait Dominus Jesus, *Hic est panis qui de cœlo descendit, ut si quis ex ipso manducaverit, non moriatur. Ego sum panis vivus, qui de cœlo descendi; si quis manducaverit ex hoc pane, vivet in æternum*, quomodo sit accipiendum, merito quæritur. Et ab istis quidem quibus nunc respondemus, hunc intellectum auferunt illi quibus deinde respondendum est : hi sunt autem qui hanc liberationem, nec omnibus habentibus sacramentum Baptismatis et corporis Christi, sed solis Catholicis, quamvis male viventibus, pollicentur : quia non solo, inquiunt, sacramento, sed re ipsa manducaverunt corpus Christi, in ipso scilicet ejus corpore constituti : de quo corpore ait Apostolus, *Unus panis, unum corpus multi sumus*. Qui ergo est in ejus corporis unitate, id est, in Christianorum compage membrorum cujus corporis sacramentum fideles communicantes de altari sumere consueverunt, ipse vere dicendus est manducare corpus Christi, et bibere sanguinem Christi. Ac per hoc hæretici et schismatici ab hujus unitate corporis separati possunt idem percipere sacramentum, sed non sibi utile, imo vero etiam noxium, quo judicentur gravius, quam vel tardius liberentur. Non sunt quippe in eo vinculo pacis, quod illo exprimitur sacramento.

Sed rursus etiam isti qui recte intelligunt, non dicendum esse eum manducare corpus Christi, qui in corpore non est Christi, non recte promittunt eis qui vel in hæresim, vel etiam in gentilium superstitionem, ex illius corporis unitate labuntur, liberationem quandoque ab æterni igne supplicii. Primum, quia debent attendere, quam sit intolerabile atque a sana doctrina nimis devium, ut multi ac pene omnes, qui hæreses impias condiderunt exeuntes de catholica Ecclesia, et facti sunt hæresiarchæ, meliores habeant causas, quam hi qui nunquam fuerunt catholici, cum in eorum laqueos incidissent; si illos hæresiarchas hoc facit liberari a supplicio sempiterno, quod in catholica Ecclesia baptizati sunt, et sacramentum corporis Christi in vero Christi corpore primitus acceperunt, cum pejor uti-

de la foi est pire que celui qui ne l'a jamais abandonnée, pour ne l'avoir jamais reçue : et en second lieu, parce que l'Apôtre les combat de même que les premiers, lorsqu'après avoir rapporté les œuvres de la chair, il conclut aussi que « ceux « qui commettent ces crimes ne posséderont « point le royaume de Dieu. »

C'est pourquoi ceux même qui vivent dans le désordre, et qui demeurent jusqu'à la fin comme dans la communion de l'Église catholique, ne doivent pas se tenir assurés, sous prétexte qu'il est dit que « celui qui persévérera jusqu'à la fin « sera sauvé ; » tandis que par leur mauvaise vie ils abandonnent la justice qui donne la vie et qui n'est autre que Jésus-Christ, soit en se laissant aller à la fornication, ou en déshonorant leur corps par d'autres impuretés que l'Apôtre n'a pas seulement voulu nommer, ou en faisant quelqu'une des choses dont il dit que ceux qui les font ne posséderont point le royaume de Dieu. Puis donc que tous ceux qui commettent ces crimes ne peuvent être dans le royaume de Dieu, ils seront indubitablement dans le supplice éternel. On ne peut pas dire que, persévérant dans ces désordres jusqu'à la fin de leur vie, ils aient persévéré en Jésus-Christ jusqu'à la fin, puisque persévérer en Jésus-Christ, c'est persévérer en sa foi. Or cette foi, selon la définition du même apôtre, opère par amour; et l'amour, comme il le dit encore ailleurs, ne fait point le mal. Il ne faut donc pas dire que ceux-ci même mangent le corps de Jésus-Christ, puisqu'ils ne doivent pas être comptés parmi ses membres. Sans alléguer d'autres raisons, ils ne sauraient être ensemble les membres du Sauveur et les membres d'une prostituée. Enfin, lorsque Jésus-Christ lui-même dit, « Celui qui mange ma chair et « boit mon sang demeure en moi et moi en lui, » il fait bien voir ce que c'est que manger son corps et boire son sang véritablement, et non-seulement en sacrement. C'est demeurer en Jésus-Christ, afin que Jésus-Christ demeure aussi en nous. Et de fait, c'est comme s'il disait : Que celui qui ne demeure point en moi, et en qui je ne demeure point, ne prétende pas manger mon corps ou boire mon sang. Ceux-là donç ne demeurent point en Jésus-Christ, qui ne sont point ses membres. Or, ceux-là ne sont point ses membres, qui se font les membres d'une prostituée, à moins qu'ils ne retournent à lui par la pénitence.

CHAPITRE XXVI.

Ce qu'il faut entendre par ces paroles : Être sauvé comme par le feu, et avoir Jésus-Christ pour fondement.

Mais les catholiques, disent-ils, ont pour fondement Jésus-Christ, de l'unité duquel ils ne se sont point séparés, quelque mauvaise vie qu'ils aient menée, c'est-à-dire quoiqu'ils aient bâti sur ce fondement du bois, du foin et de la paille. La vraie foi, qui fait qu'ils ont Jésus-Christ pour fondement, pourra les délivrer finalement de l'enfer, bien qu'avec perte pour eux, parce que ce qu'ils auront bâti dessus sera brûlé. Que l'apôtre saint Jacques leur réponde en peu de mots : « Si quelqu'un dit qu'il a la foi et qu'il n'ait point

que sit desertor fidei et ex desertore oppugnator ejus effectus, quam ille qui non deseruit quam numquam tenuit. Deinde quia et his occurrit Apostolus eadem verba proferens, et enumeratis illis carnis operibus eadem veritate prædicens, *Quoniam qui talia agunt, regnum Dei non possidebunt.*

Unde nec illi in perditis et damnabilibus moribus debent esse securi, qui usque in finem quidem velut in communione Ecclesiæ catholicæ perseverant, intuentes quod dictum est, *Qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit;* et per vitæ iniquitatem, ipsam vitæ justitiam, quod eis Christus est, deserunt, sive fornicando, sive alias immunditias flagitiorum, quas nec Apostolus exprimere voluit, in suo corpore perpetrando, sive turpitudine luxuriæ diffluendo, sive aliquid aliud eorum agendo de quibus ait, *Quoniam qui talia agunt, regnum Dei non possidebunt.* Ac per hoc quicumque agunt talia, nisi in sempiterno supplicio non erunt, quia in Dei regno esse non poterunt. In his enim perseverando usque in hujus vitæ finem, non utique dicendi sunt in Christo perseverasse usque in finem : quia in Christo perseverare, est in ejus fide perseverare. Quæ *fides,* ut eam definit idem apostolus, *per dilectionem operatur. Dilectio* autem, sicut ipse alibi dicit, *malum non operatur.* Nec isti ergo dicendi sunt manducare corpus Christi; quoniam nec in membris computandi sunt Christi. Ut enim alia taceam, non possunt simul esse et membra Christi, et membra meretricis. Denique ipse dicens, *Qui manducat carnem meam, et bibit sanguinem meum, in me manet, et ego in eo;* ostendit quid sit non sacramento tenus, sed re vera corpus Christi manducare, et ejus sanguinem bibere : hoc est enim in Christo manere, ut in illo maneat et Christus. Sic enim hoc dixit, tanquam diceret, Qui non in me manet, et in quo ego non maneo, non se dicat aut existimet manducare corpus meum, aut bibere sanguinem meum. Non itaque manent in Christo, qui non sunt membra ejus. Non sunt autem membra Christi, qui se faciunt membra meretricis, nisi malum illud pœnitendo esse destiterint; et ad hoc bonum reconciliatione redierint.

CAPUT XXVI.

Quid sit in fundamento habere Christum, et quibus spondeatur salus quasi per ignis usturam.

Sed habent, inquiunt, Christiani catholici in fundamento Christum, a cujus unitate non recesserunt, tametsi huic fundamento superædificaverunt quamlibet pessimam vitam, velut ligna, fenum, stipulam : recta itaque fides, per quam Christus est fundamentum, quamvis cum damno, quoniam illa quæ superædificata sunt exurentur, tamen poterit eos quandoque ab illius ignis perpetuitate salvare. Respondeat eis breviter apostolus Jacobus : *Si quis dicat se fidem habere, opera autem non habeat, numquid poterit fides salvare eum?* Et quis est, inquiunt,

« les œuvres, la foi pourra-t-elle le sauver? » Et qui est donc, poursuivent-ils, celui dont l'apôtre saint Paul dit : « Il ne laissera pas pourtant d'être « sauvé, mais comme par le feu ? » Voyons ensemble qui c'est; mais toujours est-il très-certain que ce n'est pas celui dont parle saint Jacques; autrement ce serait mettre en opposition ces deux apôtres, puisque l'un dit qu'encore que quelqu'un ait de mauvaises œuvres, la foi le sauvera par le feu; et l'autre, que la foi ne pourra sauver celui qui n'a point de bonnes œuvres.

Nous trouverons quel est celui qui peut être sauvé par le feu, si nous trouvons auparavant ce que c'est qu'avoir Jésus-Christ pour fondement. Pour le découvrir bientôt par le moyen de la comparaison même dont nous nous servons, il faut considérer que dans un édifice rien ne précède le fondement. Quiconque donc a de telle sorte Jésus-Christ dans le cœur, qu'il ne lui préfère point les choses terrestres et temporelles, non pas même celles dont l'usage est permis, a Jésus-Christ pour fondement. Mais s'il lui préfère ces choses, bien qu'il semble avoir la foi de Jésus-Christ, il n'a pas Jésus-Christ pour fondement : combien moins l'a-t-il lorsque, méprisant ses commandements salutaires, il ne songe qu'à assouvir ses passions? Ainsi, quand un chrétien aime une femme de mauvaise vie, et, s'attachant à elle, devient un même corps avec elle, il n'a point Jésus-Christ pour fondement. Mais quand il aime sa femme selon Jésus-Christ, qui doute qu'il n'ait Jésus-Christ pour fondement? Que s'il l'aime selon le monde et charnellement, comme les gentils qui ne connaissent point Dieu, l'Apôtre lui permet encore cela par condescendance, ou plutôt c'est Jésus-Christ qui le lui permet; dès lors celui-là peut aussi avoir Jésus-Christ pour fondement, puisque, s'il ne lui préfère point son amour et son plaisir, quoiqu'il bâtisse sur ce fondement du bois, du foin et de la paille, il ne laissera pas d'être sauvé par le feu. Les afflictions, comme un feu, brûleront ces délices et ces amours qui ne sont pas criminelles, à cause du mariage; et à ce feu appartiennent les veuvages, les pertes d'enfants, et toutes les autres calamités qui emportent ou traversent ces plaisirs. Ainsi, cet édifice fera tort à celui qui l'aura fait, parce qu'il n'aura pas ce qu'il aura édifié, et qu'il sera affligé de la perte des choses dont la jouissance le flattait. Mais il sera sauvé par ce feu à cause du fondement, parce que, si un tyran lui proposait le choix, il ne préférerait pas ces choses à Jésus-Christ. Voyez dans les écrits de l'Apôtre un homme qui édifie sur ce fondement de l'or, de l'argent et des pierres précieuses. « Celui, dit-il, « qui n'a point de femme pense aux choses de « Dieu et à plaire à Dieu. » Voyez-en maintenant un autre qui édifie du bois, du foin et de la paille. « Mais celui, dit-il, qui a une femme « pense aux choses du monde et à plaire à sa « femme. » « On verra quel est l'ouvrage de « chacun; car le jour du Seigneur le fera connaî« tre; » c'est-à-dire le jour de l'affliction; « car, « ajoute-t-il, il sera manifesté par le feu. » Il appelle l'affliction un feu, comme il est dit ailleurs que « la fournaise éprouve les vases du potier, et « l'affliction les hommes justes. » « Et le feu « découvrira quel est l'ouvrage de chacun. » *Celui*

de quo dicit apostolus Paulus, *Ipse autem salvus erit, sic tamen quasi per ignem?* Simul quis iste sit, inquiramus : hunc tamen non esse, certissimum est, ne duorum Apostolorum sententias mittamus in rixam, si unus dicit, Etiamsi mala opera quis habuerit, salvabit eum fides per ignem; alius autem, Si opera non habeat, numquid poterit fides salvare eum?

Inveniemus ergo quis possit salvari per ignem, si prius invenerimus quid sit habere in fundamento Christum. Quod ut de ipsa similitudine quantocius advertamus : Nihil in ædificio præponitur fundamento; quisquis itaque sic habet in corde Christum, ut ei terrena et temporalia nec ea quæ licita sunt atque concessa præponat, fundamentum habet Christum. Si autem præponit, etsi videatur habere fidem Christi, non est tamen in eo fundamentum Christus, cui talia præponuntur : quanto magis, si salutaria præcepta contemnens committat illicita, non præposuisse Christum, sed postposuisse convincitur, quem posthabuit imperantem sive concedentem, dum contra ejus imperata sive concessa suam per flagitia delegit explere libidinem? Si quis itaque christianus diligit meretricem, eique adhærens unum corpus efficitur, jam in fundamento non habet Christum. Si quis autem diligit uxorem suam, si secundum Christum, quis ei dubitet in fundamento esse Christum? Si vero secundum hoc sæculum, si carnaliter, si in morbo concupiscentiarum, sicut et gentes quæ ignorant Deum, etiam hoc secundum veniam concedit Apostolus, imo per Apostolum Christus. Potest ergo et iste habere in fundamento Christum. Si enim ei nihil talis affectionis voluptatisque præponat, quamvis superædificet ligna, fenum, stipulam, Christus est fundamentum, propter hoc salvus erit per ignem. Delicias quippe hujusmodi amoresque terrenos, propter conjugalem quidem copulam non damnabiles, tribulationis ignis exuret : ad quem ignem pertinent et orbitates, et quæcumque calamitates quæ auferunt hæc. Ac per hoc ei qui ædificavit, erit ædificatio ista damnosa; quia non habebit quod superædificavit, et eorum amissione cruciabitur, quibus fruendo utique lætabatur. Sed per hunc ignem salvus erit merito fundamenti, quia etsi utrum id, an Christum habere mallet, a persecutore proponeretur, illud Christo non præponeretur. Vide in Apostoli verbis hominem ædificantem super fundamentum aurum, argentum, lapides pretiosos : *Qui sine uxore est*, inquit, *cogitat quæ sunt Dei, quomodo placeat Deo.* Vide alium ædificantem ligna, fenum, stipulam : *Qui autem matrimonio junctus est*, inquit, *cogitat quæ sunt mundi, quomodo placeat uxori. Uniuscujusque opus manifestabitur : dies enim declarabit;* dies utique tribulationis : *quoniam in igne*, inquit, *revelabitur.* Eamdem tribulationem ignem vocat, sicut alibi legitur, *Vasa figuli probat fornax, et homines justos tentatio tribulationis.* Et, *Uniuscujusque opus quale sit, ignis probabit. Si cujus opus*

dont l'ouvrage demeurera (car les pensées de Dieu et le soin de lui plaire demeurent) *recevra récompense de ce qu'il aura édifié*, c'est-à-dire qu'il recueillera le fruit de ses pensées et de ses affections. *Mais celui dont l'ouvrage sera brûlé en souffrira la perte*, parce qu'il n'aura pas ce qu'il avait aimé. *Il ne laissera pas pourtant d'être sauvé*, parce qu'aucune affliction ne l'a séparé de ce fondement, *mais comme par le feu;* car il ne perdra pas sans douleur ce qu'il possédait avec attachement. Nous avons trouvé, ce me semble, un feu qui ne damne aucun de ces deux dont nous parlons, mais qui enrichit l'un, nuit à l'autre, et les éprouve tous deux.

Mais nous voulons prendre le feu dont parle ici saint Paul, dans le sens de celui dont Notre-Seigneur dit à ceux qui sont à sa gauche : « Retirez-vous de moi, maudits, et allez au feu éternel ; » en sorte que nous mettions de ce nombre-là ceux même qui bâtissent sur le fondement du bois, du foin et de la paille, et que nous prétendions qu'ils sortiront de ce feu en vertu de ce fondement, après y avoir été tourmentés quelque temps pour leurs péchés : que devons-nous penser de ceux qui sont à la droite, et à qui l'on dit, « Venez, vous que mon Père a bénis, prenez possession du royaume qui vous est préparé, » sinon que ce sont ceux qui ont bâti sur le fondement de l'or, de l'argent et des pierres précieuses? Si donc par le feu dont parle l'Apôtre quand il dit, *Comme par le feu*, on entend le feu d'enfer, il faudra dire que les uns et les autres, c'est-à-dire ceux qui sont à la droite et ceux qui sont à la gauche, y seront également envoyés. Le feu dont il est dit, « Le jour du Seigneur manifestera « quel est l'ouvrage de chacun, et le feu le fera connaître, » éprouvera les uns et les autres ; et, par conséquent, ce n'est pas le feu éternel, puisque celui dont l'ouvrage demeurera, c'est-à-dire ne sera point consumé par ce feu, recevra récompense de ce qu'il aura édifié; et que celui dont l'ouvrage sera brûlé trouvera son châtiment dans son regret. Ceux-là seuls qui seront à la gauche seront envoyés dans celui-là par une dernière et perpétuelle damnation, au lieu que celui-ci éprouve ceux qui sont à la droite. Mais il les éprouve de telle sorte qu'il ne brûle point l'édifice des uns et brûle celui des autres, sans que cela empêche qu'eux-mêmes ne soient sauvés, parce qu'ils ont établi Jésus-Christ pour leur fondement, et l'ont aimé plus que tout le reste. Or, s'ils sont sauvés, ils seront certainement aussi à la droite, et entendront avec les autres : « Venez, vous que mon Père a bénis, prenez possession du royaume qui vous est préparé, » et non à la gauche où seront les réprouvés, c'est-à-dire ceux à qui l'on dira : « Retirez-vous de « moi, maudits, et allez au feu éternel. » Aucun d'entre eux ne sera délivré de ce feu, d'autant qu'ils iront tous au supplice éternel, où leur ver ne mourra point et le feu qui les brûlera ne s'éteindra point et où ils seront tourmentés jour et nuit dans les siècles des siècles.

Que si l'on dit que, dans l'intervalle de temps qui se passera entre la mort de chacun et le jugement dernier, les âmes des trépassés souffriront ce feu dont parle saint Paul, et qu'il ne sera senti que de ceux dont il brûlera l'édifice, c'est-à-dire de ceux qui ne se sont rendus coupables que de

permanserit (permanet enim quod quisque cogitat quæ sunt Dei, quomodo placeat Deo), *quod superædificavit, mercedem accipiet :* id est, unde cogitavit, hoc sumet. *Si cujus* autem *opus arserit, damnum patietur :* quoniam quod dilexerat, non habebit. *Ipse autem salvus erit;* quia nulla eum tribulatio ab illius fundamenti stabilitate movit *: sic tamen quasi per ignem.* Quod enim sine illiciente amore non habuit, sine urente dolore non perdit. Ecce, quantum mihi videtur, inventus est ignis, qui nullum eorum damnet, sed unum ditet, alterum damnificet, ambos probet.

Si autem ignem illum isto loco voluerimus accipere, de quo Dominus dicet sinistris, *Discedite a me, maledicti, in ignem æternum*; ut in eis etiam isti esse credantur, qui ædificant super fundamentum ligna, fenum, stipulam, eosque ex illo igne post tempus pro malis meritis impertitum liberet boni meritum fundamenti : quid arbitrabimur dextros quibus dicetur, *Venite, benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum,* nisi eos qui ædificaverunt super fundamentum aurum, argentum, lapides pretiosos? Sed in illum ignem, de quo dictum est, *sic tamen quasi per ignem*, si hoc modo est intelligendus, utrique mittendi sunt, et dextri scilicet, et sinistri. Illo quippe igne utrique probandi sunt, de quo dictum est, *Dies enim declarabit, quoniam in igne revelabitur, et uniuscujusque opus quale sit*[1], *ignis probabit.* Si ergo utrumque probabit ignis, ut si cujus opus permanserit, id est, non fuerit igne consumptum, quod superædificavit, mercedem accipiat; si cujus autem opus arserit, damnum patiatur : profecto non est ipse æternus ille ignis. In illum enim soli sinistri novissima et perpetua damnatione mittentur, iste autem dextros probat. Sed alios eorum sic probat, ut ædificium quod super Christum fundamentum ab eis invenerit esse constructum, non exurat atque consumat : alios autem aliter, id est, ut quod superædificaverunt, ardeat, damnumque inde patiantur; salvi fiant autem, quoniam Christum in fundamento stabiliter positum præcellenti charitate tenuerunt. Si autem salvi fient, profecto et ad dexteram stabunt, et cum cæteris audient, *Venite, benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum :* non ad sinistram, ubi illi erunt, qui salvi non erunt, et ideo audient, *Discedite a me, maledicti, in ignem æternum.* Nemo quippe ab illo igne salvabitur, quia in supplicium æternum ibunt illi omnes, ubi vermis eorum non morietur, et ignis non exstinguetur, quo cruciabuntur die ac nocte in sæcula sæculorum.

Post istius sane corporis mortem, donec ad illum veniatur, qui post resurrectionem corporum futurus est damnationis et remunerationis ultimus dies, si hoc temporis intervallo spiritus defunctorum ejusmodi ignem dicuntur perpeti, quem non sentiant illi qui non habuerunt

péchés véniels, je ne m'y oppose pas, parce que cela peut être vrai. La mort même du corps, qui est une peine du premier péché, et que chacun souffre en son temps, peut faire partie de ce feu. Les persécutions de l'Église qui ont couronné tant de martyrs, et qu'endurent tous ceux qui sont chrétiens, sont aussi comme un feu qui éprouve ces différents édifices, qui consume les uns avec leurs auteurs, lorsqu'il n'y trouve point Jésus-Christ pour fondement, brûle les autres sans toucher à leurs auteurs qui seront sauvés, quoique avec perte, et épargne absolument les autres, parce qu'ils sont bâtis de sorte qu'ils demeureront éternellement. Il y aura aussi vers la fin du monde, au temps de l'Antechrist, une persécution si horrible, qu'il n'y en a jamais eu de semblable. Combien y aura-t-il alors d'édifices, soit d'or ou de foin, élevés sur le bon fondement, qui est Jésus-Christ, que ce feu éprouvera avec dommage pour les uns et joie pour les autres, mais sans perdre ni les uns ni les autres à cause de ce bon fondement? Mais quiconque préfère à Jésus-Christ, je ne dis pas sa femme dont il se sert pour la volupté, mais même d'autres personnes qu'on n'aime pas de cette sorte, comme sont les parents, n'a point Jésus-Christ pour fondement, et ainsi il ne sera pas sauvé par le feu; et il ne sera point du tout sauvé, parce qu'il ne pourra demeurer avec le Sauveur, qui, parlant de cela très-clairement, dit : « Celui qui aime son père ou sa mère « plus que moi n'est pas digne de moi; et celui « qui aime son fils et sa fille plus que moi n'est « pas non plus digne de moi. » Pour celui qui aime humainement ses parents, en sorte néanmoins qu'il ne les préfère pas à Jésus-Christ, et qui aimerait mieux les perdre que lui, si on le mettait à cette épreuve, sera sauvé par le feu, parce qu'il faut que la perte de ces choses cause autant de douleur qu'on y trouvait de plaisir. Enfin, celui qui aime ses parents en Jésus-Christ, et qui aide à s'unir à lui et à acquérir son royaume, ou qui ne les aime que parce qu'ils sont ses membres, à Dieu ne plaise qu'un amour de cette sorte soit un édifice de bois, de foin et de paille que le feu consumera! c'est un édifice d'or, d'argent et de pierres précieuses. Eh! comment pourrait-il aimer plus que Jésus-Christ ceux qu'il n'aime que pour Jésus-Christ?

CHAPITRE XXVII.

Contre ceux qui s'imaginent qu'on sera sauvé, quelque vie qu'on ait menée, pourvu qu'on ait pratiqué l'aumône.

Nous n'avons plus à répondre qu'à ceux qui disent que le feu éternel ne sera que pour ceux qui négligent de faire de dignes aumônes pour leurs péchés, suivant cette parole de l'apôtre saint Jacques : « On jugera sans miséricorde celui « qui n'a point fait miséricorde. » Celui donc, disent-ils, qui l'a faite, bien qu'il n'ait pas quitté sa mauvaise vie, sera jugé avec miséricorde, de sorte qu'il ne sera point du tout damné, ou il sera

tales mores et amores in hujus corporis vita ut eorum ligna, fenum, stipula consumatur; alii vero sentiant qui ejusmodi secum ædificia portaverunt, sive ibi tantum, sive et hic et ibi, sive ideo hic ut non ibi, sæcularia, quamvis a damnatione venialia concremantem ignem transitoriæ tribulationis inveniant, non redarguo, quia forsitan verum est. Potest quippe ad istam tribulationem pertinere etiam ipsa mors carnis, quæ de peccati primi perpetratione concepta est, ut secundum cujusque ædificium tempus quod eam sequitur ab unoquoque sentiatur. Persecutiones quoque quibus martyres coronati sunt, et quas patiuntur quicumque Christiani, probant utraque ædificia velut ignis et alia consumunt cum ipsis ædificatoribus, si Christum in eis non inveniunt fundamentum; alia sine ipsis, si inveniunt, quia, licet cum damno, salvi erunt ipsi : alia vero non consumunt, quia talia reperiunt quæ maneant in æternum. Erit etiam in fine sæculi tribulatio tempore Antichristi, qualis nunquam antea fuit. Quam multa erunt tunc ædificia, sive aurea, sive fenea super optimum fundamentum, quod est Christus Jesus, ut ignis ille probet utraque, et de aliis gaudium, de aliis inferat damnum; neutros tamen perdat in quibus hæc inveniet, propter stabile fundamentum. Quicumque autem, non dico uxorem, cujus etiam commixtione carnis ad carnalem utitur voluptatem, sed ipsa quæ ab hujusmodi delectationibus aliena sunt nomina pietatis, humano more carnaliter diligendo, Christo anteponit, non eum habet in fundamento, et ideo non per ignem salvus erit, sed salvus non erit, quia esse cum Salvatore non poterit, qui de hac re apertissime loquens ait, *Qui amat patrem aut matrem plus quam me, non est me dignus : et qui amat filium aut filiam super me, non est me dignus.* Verum qui has necessitudines sic amat carnaliter, ut tamen eas Christo Domino non præponat, malitque ipsis carere quam Christo, si ad hunc fuerit articulum tentationis adductus, per ignem salvus erit : quia ex earum amissione tantum necesse est urat dolor, quantum hæserat amor. Porro qui patrem, matrem, filios, filias, secundum Christum dilexerit, ut ad ejus regnum obtinendum eique cohærendum illis consulat, vel hoc in eis diligat, quod membra sunt Christi, absit ut ista dilectio reperiatur in lignis, feno et stipula consumenda, sed prorsus ædificio aureo, argenteo, gemmeo deputabitur. Quomodo autem potest eos plus amare quam Christum, quos amat utique propter Christum?

CAPUT XXVII.

Contra eorum persuasionem, qui putant sibi non ob futura peccata, in quibus, cum eleemosynas facerent, perstiterunt.

Restat eis respondere, qui dicunt æterno igne illos tantummodo arsuros, qui pro peccatis suis facere dignas eleemosynas negligunt, propter illud quod ait apostolus Jacobus : *Judicium autem sine misericordia illi qui non fecit misericordiam* : Qui ergo fecit, inquiunt, quamvis non correxerit perditos mores, sed nefarie ac nequiter inter ipsas suas eleemosynas vixerit, cum misericordia illi futurum est judicium, ut aut non damnetur omnino aut post aliquod tempus a damnatione novis-

enfin délivré de cette damnation. Ils assurent que le discernement que Jésus-Christ fera entre ceux qui seront à la droite ou à la gauche, pour envoyer les uns au royaume et les autres au supplice éternel, ne sera fondé que sur le soin ou la négligence de faire des aumônes. Ils tâchent encore de prouver, par l'oraison Dominicale, que les péchés qu'ils commettent tous les jours, quels qu'ils soient, peuvent être remis par ces œuvres de charité. De même, disent-ils, qu'il n'y a point de jour que les chrétiens ne récitent cette oraison, il n'y a point de crime qu'on commette tous les jours qu'elle n'efface quand nous disons, « Pardonnez-nous nos offenses, » si nous avons soin de faire ce qui suit : « Comme nous pardon« nons à ceux qui nous ont offensés. » Notre-Seigneur, ajoutent-ils, ne dit pas, Si vous pardonnez aux hommes les fautes qu'ils font contre vous, votre Père vous pardonnera les péchés légers que vous commettez tous les jours, mais, « Il « vous pardonnera vos péchés. » Ils estiment donc qu'en quelque nombre et de quelque qualité qu'ils soient, quand même on les commettrait tous les jours et qu'on mourrait sans en être sorti auparavant, les aumônes en obtiendront le pardon.

Mais ils ont raison de vouloir que ce soit de dignes aumônes; car s'ils disaient que tous les crimes, en quelque grand nombre qu'ils soient, seront remis par toute sorte d'aumônes, ils seraient frappés eux-mêmes d'une proposition si absurde. En effet, ce serait dire qu'un homme très-riche, en donnant tous les jours quelques pièces de monnaie aux pauvres, pourrait racheter des homicides, des adultères, et les autres crimes les plus énormes. Que si cela ne se peut avancer sans folie, certainement, si l'on demande quelles sont ces dignes aumônes capables d'effacer les péchés, et desquelles le précurseur même de Jésus-Christ entendait parler quand il disait, « Faites de dignes fruits de pénitence, » on ne trouvera pas sans doute que ce soient celles des gens qui commettent tous les jours des crimes; d'abord, parce que leurs brigandages vont bien plus haut que le peu qu'ils donnent à Jésus-Christ en la personne des pauvres, afin d'acheter tous les jours de lui l'impunité de leurs actions damnables; et d'ailleurs, quand ils donneraient tout leur bien aux membres de Jésus-Christ pour un seul crime, s'ils ne cessaient de le commettre par le moyen de cette charité qui ne fait point de mal, cela ne leur servirait de rien. Que celui donc qui fait de dignes aumônes pour ses péchés commence à les faire envers lui-même. Il n'est pas raisonnable d'exercer envers le prochain une charité qu'on n'exerce pas envers soi-même, puisqu'il est écrit : « Vous aimerez votre prochain « comme vous-même; » et encore : « Ayez pitié de « votre âme, en vous rendant agréable à Dieu. » Celui donc qui ne fait pas cette aumône à son âme de plaire à Dieu, comment peut-on dire qu'il fait de dignes aumônes pour ses péchés? C'est pour cela qu'il est écrit : « A qui peut être bon « celui qui est méchant envers lui-même? » Les aumônes aident les prières; c'est pourquoi il faut faire réflexion sur ces paroles : « Mon fils, vous « avez péché, ne péchez plus, et priez Dieu qu'il

sima liberetur. Nec ob aliud existimant Christum de solo dilectu atque neglectu eleemosynarum discretionem inter dexteros et sinistros esse facturum, quorum alios in regnum, alios in supplicium mittat æternum. Ut autem quotidiana sibi opinentur, quæ facere omnino non cessant, qualiacumque et quantacumque sint, per eleemosynas dimitti posse peccata, orationem quam docuit ipse Dominus, et suffragatricem sibi adhibere conantur, et testem. Sicut enim nullus est, inquiunt, dies, quo a Christianis hæc oratio non dicatur : ita nullum est quotidianum qualecumque peccatum, quod per illam non dimittatur, cum dicimus, *Dimitte nobis debita nostra*, si quod sequitur facere curemus, *sicut et nos dimittimus debitoribus nostris*. Non enim ait Dominus, inquiunt, Si dimiseritis peccata hominibus, dimittet vobis Pater vester quotidiana parva peccata vestra; sed, *Dimittet vobis*, inquit, *peccata vestra*. Qualiacumque ergo vel quantacumque sint, etiamsi quotidie perpetrentur, nec ab eis vita discedant in melius commutata, per eleemosynam veniæ non negatæ remitti sibi posse præsumunt.

Sed bene, quod isti dignas pro peccatis commonent eleemosynas esse faciendas : quoniam si dicerent qualescumque eleemosynas pro peccatis et quotidianis et magnis et quantacumque scelerum consuetudine misericordiam posse impetrare divinam, ut ea quotidiana remissio sequeretur, viderent rem se dicere absurdam atque ridiculam. Sic enim cogerentur fateri fieri posse, ut opulentissimus homo decem nummulis diurnis in eleemosynas impensis, homicidia, et adulteria, et nefaria quæque facta redimeret. Quod si absurdissimum et insanissimum est dicere : profecto si quæratur, quæ dignæ sint pro peccatis eleemosynæ, de quibus etiam Christi præcursor ille dicebat, *Facite ergo fructus dignos pœnitentiæ;* procul dubio non invenientur eas facere, qui vitam suam usque ad mortem quotidianorum criminum perpetratione confodiunt. Primum, quia in auferendis rebus alienis longe plura diripiunt, ex quibus perexigua pauperibus largiendo, Christum se ad hoc pascere existimant, ut licentiam malefactorum ab illo se emisse, vel quotidie potius emere credentes, securi damnabilia tanta committant. Qui si pro uno scelere omnia sua distribuerent indigentibus membris Christi, nisi desisterent a talibus factis, habendo charitatem, quæ non agit perperam, aliquid eis prodesse non posset. Qui ergo dignas pro suis peccatis eleemosynas facit, prius eas facere incipiat a se ipso. Indignum est enim, ut in se non faciat qui facit in proximum, cum audiat dicentem Dominum, *Diliges proximum tuum tanquam te ipsum*. Itemque audiat, *Miserere tuæ animæ placens Deo*. Hanc eleemosynam, id est, ut Deo placeat, non faciens animæ suæ, quomodo dignas pro peccatis suis eleemosynas facere dicendus est? Ad hoc enim et illud scriptum est : *Qui sibi malignus est, cui bonus erit?* Orationes quippe adjuvant eleemosynæ. Et utique intuendum est quod legimus : *Fili, peccasti, ne adjicias iterum, et de præteritis deprecare, ut tibi dimittantur*. Propter hoc ergo eleemosynæ faciendæ sunt, ut cum

« vous pardonne vos péchés passés. » Nous devons donc faire des aumônes afin d'être exaucés, lorsque nous prions pour nos péchés passés, et non pour obtenir la licence de mal faire.

Or Notre-Seigneur a prédit qu'il imputera à ceux qui seront à la droite les aumônes qu'ils auront faites, et à ceux qui seront à la gauche celles qu'ils auront manqué de faire, pour montrer ce que peuvent les aumônes pour effacer les péchés commis, et non pour les commettre sans cesse impunément. Mais il ne faut pas croire que ceux qui ne veulent pas changer de vie fassent des aumônes; car ce que Jésus-Christ même leur dit, « Quand vous avez manqué à rendre « ces devoirs au moindre des miens, c'est à moi « que vous avez manqué à les rendre, » témoigne assez qu'ils ne les rendent pas lors même qu'ils les croient rendre. En effet, s'ils donnaient du pain à un chrétien qui a faim, comme à Jésus-Christ, certainement ils ne se refuseraient pas eux-mêmes le pain de justice, qui est Jésus-Christ, parce que Dieu ne regarde pas à qui l'on donne, mais avec quel esprit on donne. Ainsi, celui qui aime Jésus-Christ dans un chrétien, lui fait l'aumône avec le même esprit qu'il s'approche de ce Sauveur, et non celui par lequel il veut s'en éloigner en demeurant impuni; et l'on s'éloigne d'autant plus de Jésus-Christ qu'on aime davantage ce qu'il condamne. En effet, que sert-il d'être baptisé, si l'on n'est justifié? Celui qui a dit, « Si l'on ne renaît de l'eau et du Saint-« Esprit, on ne saurait entrer dans le royaume de « Dieu, » n'a-t-il pas dit aussi : « Si votre justice « n'est plus grande que celle des scribes et des « pharisiens, vous n'entrerez point dans le « royaume des cieux?» Pourquoi plusieurs courent-ils au baptême pour éviter le premier, et pourquoi si peu se mettent-ils en peine d'être justifiés pour éviter le second? De même que celui-là n'appelle pas son frère *fou*, qui, lorsqu'il lui dit cette injure, n'est pas en colère contre son frère, mais contre son vice; car autrement il mériterait l'enfer : ainsi, au contraire, celui qui donne l'aumône à un chrétien, et qui n'aime pas en lui Jésus-Christ, ne la donne pas à un chrétien. Or celui-là n'aime pas Jésus-Christ, qui refuse d'être justifié en Jésus-Christ. Et comme il servirait de peu à celui qui appellerait son frère *fou* par colère et sans songer à le corriger, de faire des aumônes pour obtenir le pardon de cette faute, à moins que de se réconcilier avec lui, suivant ce commandement qui nous en est fait au même lieu, « Lorsque vous faites votre offrande à l'au-« tel, si vous vous souvenez d'avoir offensé votre « frère, laissez là votre offrande, et allez vous « réconcilier auparavant avec lui, et puis vous « reviendrez offrir votre présent; » ainsi, il sert de peu de faire de grandes aumônes pour ses péchés, quand on demeure dans l'habitude du péché.

Quant à l'oraison de chaque jour que Notre-Seigneur lui-même nous a enseignée, d'où vient qu'on l'appelle Dominicale, elle efface bien les péchés de chaque jour, quand chaque jour on dit : « Pardonnez-nous nos offenses, » et qu'on ne dit pas seulement, mais qu'on fait ce qui suit : « Comme nous pardonnons à ceux qui nous « ont offensés. » Mais on récite cette prière parce qu'on commet des péchés, et non pas

de præteritis peccatis deprecamur, exaudiamur, non ut in eis perseverantes, licentiam malefaciendi nos per eleemosynas comparare credamus.

Ideo autem Dominus et dextris eleemosynas ab eis factas, et sinistris non factas se imputaturum esse prædixit, ut hinc ostenderet quantum valeant eleemosynæ ad priora delenda, non ad perpetua impune committenda peccata. Tales autem eleemosynas non dicendi sunt facere qui vitam nolunt a consuetudine scelerum in melius commutare. Quia et in hoc quod ait, *Quando uni ex minimis meis non fecistis, mihi non fecistis*; ostendit eos non facere etiam quando se facere existimant. Si enim Christiano esurienti panem tanquam Christiano darent, profecto sibi panem justitiæ, quod ipse Christus est, non negarent : quoniam Deus, non cui detur, sed quo animo detur, attendit. Qui ergo Christum diligit in Christiano, hoc animo ei porrigit eleemosynam quo accedit ad Christum, non quo vult recedere impunitus a Christo. Tanto enim magis quisque deserit Christum, quanto magis diligit quod improbat Christus. Nam quid cuiquam prodest, quod baptizatur, si non justificatur? Nonne qui dixit, *Nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu sancto, non intrabit in regnum Dei;* ipse etiam dixit, *Nisi abundaverit justitia vestra super Scribarum et Pharisæorum, non intrabitis in regnum cœlorum?* Cur illud timendo multi currunt baptizari, et hoc non timendo non multi curant justificari? Sicut ergo non dicit fratri suo, *Fatue*, qui cum hoc dicit, non ipsi fraternitati, sed peccato ejus infensus est; alioquin reus erit gehennæ ignis : ita e contrario, qui porrigit eleemosynam Christiano, non Christiano porrigit, qui non in eo diligit Christum; non autem diligit Christum, qui justificari recusat in Christo. Et quemadmodum si quis præoccupatus fuerit hoc delicto, ut fratri suo dicat, *Fatue*, id est, non ejus peccatum volens auferre convicietur injuste; parum est illi ad hoc redimendum eleemosynas facere, nisi etiam quod ibi sequitur remedium reconciliationis adjungat. Ibi enim sequitur : *Si ergo offers munus tuum ad altare, et ibi recordatus fueris, quia frater tuus habet aliquid adversum te, relinque ibi munus tuum ad altare, et vade prius reconciliare fratri tuo, et tunc veniens offeres munus tuum.* Ita parum est eleemosynas quantaslibet facere pro quocumque scelere, et in consuetudine scelerum permanere.

Oratio vero quotidiana, quam docuit ipse Dominus, unde et Dominica nominatur, delet quidem quotidiana peccata, cum quotidie dicitur *Dimitte nobis debita nostra;* atque id quod sequitur non solum dicitur, sed etiam fit, *sicut et nos dimittimus debitoribus nostris :* sed quia fiunt peccata, ideo dicitur; non ut ideo fiant, quia dicitur. Per hanc enim nobis voluit Salvator ostendere, quantumlibet juste in hujus vitæ caligine atque infirmitate vivamus, non nobis deesse peccata pro quibus dimittendis debeamus orare,

pour en commettre. Notre Sauveur nous a voulu montrer par là que, quelque bonne vie que nous menioes dans les ténèbres et la langueur où nous sommes, nous commettons tous les jours des fautes pour lesquelles nous avons besoin de prier, et de pardonner à ceux qui nous offensent, si nous voulons que Dieu nous pardonne. Lors donc que Notre-Seigneur a dit, « Si vous pardon« nez aux hommes les fautes qu'ils font contre « vous, votre Père vous pardonnera aussi vos « péchés, » il n'a pas entendu nous donner une fausse confiance en cette oraison, pour commettre tous les jours des crimes, ou par autorité, en nous mettant au-dessus des lois, ou par adresse, en trompant les hommes; mais il a voulu par là nous apprendre à ne nous pas croire exempts de tout péché, quoique nous soyons exempts de crimes : avertissement que Dieu donna aussi autrefois aux prêtres de l'ancienne loi, en leur commandant d'offrir en premier lieu des sacrifices pour leurs péchés, et ensuite pour ceux du peuple. De fait, si nous considérons attentivement les paroles de notre grand et divin Maître, nous trouverons qu'il ne dit pas, Si vous pardonnez aux hommes les fautes qu'ils font contre vous, votre Père vous pardonnera aussi vos péchés, quels qu'ils soient, mais, « Votre Père vous pardonnera aussi vos péchés. » Il enseignait une prière de tous les jours, et parlait à ses disciples qui étaient justes. Qu'est-ce donc à dire, *vos péchés*, sinon ceux dont vous-mêmes, qui êtes justifiés et sanctifiés, ne serez pas exempts? Tandis que nos adversaires, qui cherchent dans cette prière un prétexte pour commettre tous les jours des crimes, prétendent que Notre-Seigneur a voulu aussi parler des grands péchés, parce qu'il n'a pas dit, Il vous pardonnera les petits péchés, mais, « Il vous « pardonnera vos péchés ; » nous, au contraire, considérant ceux à qui il parlait, et lui entendant dire *vos péchés*, nous ne devons entendre par là que les petits, parce que ses disciples n'en commettaient point d'autres : mais les grands même, dont il se faut entièrement défaire par une véritable conversion, ne sont point remis par la prière, si l'on ne fait ce qui est dit au même endroit : « Comme nous pardonnons à ceux « qui nous ont offensés. » Que si les fautes, même légères, dont les plus saints ne sont pas exempts en cette vie, ne se pardonnent qu'à cette condition; combien plus les crimes énormes, bien qu'on cesse de les commettre, puisque Notre-Seigneur dit : « Mais si vous ne pardonnez point les « fautes qu'on commet contre vous, votre Père « ne vous pardonnera point non plus! » A quoi revient ce que dit l'apôtre saint Jacques, « qu'on « jugera sans miséricorde celui qui n'a point fait « miséricorde. » On doit aussi se souvenir de ce serviteur à qui son maître avait remis dix mille talents qu'il l'obligea à payer ensuite, parce qu'il avait été inexorable envers un autre serviteur comme lui, qui lui devait cent deniers. Ce qu'ajoute le même apôtre, que « la miséricorde « l'emporte sur la justice, » a lieu pour ceux qui sont enfants de la promesse, et vases de miséricorde. Ces justes même, qui ont vécu dans une telle sainteté qu'ils reçoivent dans nos tabernacles éternels ceux qui s'en sont fait des amis par les richesses d'iniquité, ne sont devenus tels que par la miséricorde de celui qui justifie l'impie, en lui donnant une récompense gratuite et qu'il n'a point méritée. De ce nombre est l'Apôtre,

et eis qui in nos peccant, ut et nobis ignoscatur, ignoscere. Non itaque propterea Dominus ait, *Si dimiseritis peccata hominibus, dimittet vobis et Pater vester peccata vestra*, ut de hac oratione confisi, securi quotidiana scelera faceremus, vel potentia qua non timeremus hominum leges, vel astutia qua ipsos homines falleremus : sed ut per illam disceremus, non putare nos esse sine peccatis, etiamsi a criminibus essemus immunes : sicut etiam Legis veteris sacerdotes hoc ipsum Deus de sacrificiis admonuit, quæ jussit eos primum pro suis, deinde pro populi offerre peccatis. Nam et ipsa verba tanti Magistri et Domini nostri vigilanter intuenda sunt. Non enim ait, Si dimiseritis peccata hominibus, et Pater vester dimittet vobis qualiacumque peccata : sed ait, *peccata vestra*. Quotidianam quippe orationem docebat, et justificatis utique discipulis loquebatur. Quid est ergo, *peccata vestra*, nisi peccata sine quibus nec vos eritis, qui justificati et sanctificati estis? Ubi ergo illi, qui per hanc orationem occasionem perpetrandorum quotidie scelerum quærunt, dicunt Dominum significasse etiam magna peccata, quoniam non dixit, Dimittet vobis parva, sed *peccata vestra* : ibi nos considerantes qualibus loquebatur, et audientes dictum, *peccata vestra*, nihil aliud debemus existimare quam parva, quoniam talium jam non erant magna. Verumtamen nec ipsa magna, a quibus omnino mutatis in melius moribus recedendum est, dimittuntur orantibus, nisi fiat quod ibi dicitur, *sicut et nos dimittimus debitoribus nostris*. Si enim minima peccata, sine quibus non est etiam vita justorum, aliter non remittuntur : quanto magis multis et magnis criminibus involuti, etiamsi ea perpetrare jam desinant, nullam indulgentiam consequuntur, si ad remittendum aliis quod in eos quisque peccaverit, inexorabiles fuerint, cum dicat Dominus, *Si autem non dimiseritis hominibus, neque Pater vester dimittet vobis?* Ad hoc enim valet quod etiam Jacobus apostolus ait, judicium futurum sine misericordia illi qui non fecit misericordiam. Venire quippe debet in mentem etiam servus ille, cui debitori dominus ejus relaxavit decem millia talentorum; quæ postea jussit ut redderet, quia ipse non misertus est conservi sui, qui ei debebat centum denarios. In his ergo qui filii sunt promissionis et vasa misericordiæ, valet quod ait idem apostolus, consequenter adjungens, *Superexsultat autem misericordia judicio*. Quoniam et illi justi qui tanta sanctitate vixerunt, ut alios quoque recipiant in tabernacula æterna, quibus amici facti sunt de mammona iniquitatis, ut tales essent, misericordia liberati sunt ab eo qui justificat impium, imputans mercedem secundum gratiam, non secundum debitum. In eorum quippe numero est Aposto-

qui dit : « J'ai obtenu miséricorde pour être « fidèle. »

Pour ceux qui sont reçus dans les tabernacles éternels par de semblables personnes, il faut avouer que, comme ils n'ont pas assez bien vécu pour être sauvés sans le suffrage des saints, la miséricorde à leur égard l'emporte encore bien plus sur la justice. Et, néanmoins, il ne faut pas s'imaginer qu'un scélérat impénitent soit reçu dans les tabernacles éternels, pour avoir assisté les saints des richesses d'iniquité, c'est-à-dire de son argent ou de ses richesses mal acquises, ou au moins fausses, mais que l'iniquité croit vraies, parce qu'elle ne connaît pas les vraies richesses qui rendent opulents ceux qui reçoivent les autres dans les tabernacles éternels. Il y a donc un certain genre de vie qui n'est pas tellement mauvais, que les aumônes soient inutiles à ceux qui y sont pour gagner le ciel; ni tellement bon, qu'il leur suffise pour acquérir un si grand bonheur, à moins que d'obtenir miséricorde par les mérites de ceux dont ils se sont fait des amis ici-bas par leurs aumônes. A ce sujet, j'ai coutume de m'étonner qu'on trouve même dans Virgile cette parole de Notre-Seigneur: « Faites-vous des amis des richesses d'iniquité, « afin qu'ils vous reçoivent dans les tabernacles « éternels; » à quoi revient ce qu'il dit ailleurs : « Celui qui reçoit un prophète en qualité de pro-« phète, recevra la récompense du prophète; et « celui qui reçoit un juste en qualité de juste, re-« cevra la récompense du juste. » Dans le passage où ce poëte décrit les champs Élysées, que les païens croient être la demeure des âmes des bienheureux, non-seulement il y place ceux qui y sont arrivés par leurs propres mérites, mais encore ceux qui ont obligé les autres à se souvenir d'eux par les services qu'ils leur ont rendus : comme s'il leur disait ce mot que les chrétiens ont si souvent à la bouche, quand quelqu'un, par humilité, se recommande à quelque homme de bien, et lui dit, Souvenez-vous de moi, et tâche de l'y obliger par ses bons offices. Mais de savoir quel est ce genre de vie, et quels sont ces crimes qui ferment l'entrée du ciel, et dont néanmoins on obtient le pardon par l'intercession des saints dont on s'est fait ami, il est très-difficile de s'en assurer, et très-dangereux de le déterminer. Pour moi, quelque recherche que j'en aie faite jusqu'à cette heure, je ne l'ai pu découvrir. Peut-être cela est-il caché, de peur que nous n'en devenions plus lâches à éviter ces sortes de péchés; car si nous les connaissions, il se pourrait que nous ne nous missions pas en peine d'en sortir, sous prétexte que les aumônes suffisent pour nous en faire obtenir le pardon. Au lieu que maintenant que nous ne les connaissons pas, nous sommes plus obligés de nous tenir sur nos gardes, et de tâcher de nous avancer dans la vertu, sans négliger toutefois de nous faire des amis par le moyen des aumônes.

Mais cette délivrance qu'on obtient, ou par ses prières ou par l'intercession des saints, ne sert qu'à empêcher d'être envoyé au feu éternel, et

lus, qui dicit : *Misericordiam consecutus sum, ut fidelis essem.*

Illi autem qui recipiuntur a talibus in tabernacula æterna, fatendum est quod non sint his moribus præditi, ut eis liberandis sine suffragio sanctorum sua possit vita sufficere, ac per hoc multo amplius in eis superexsultat misericordia judicio. Nec tamen ideo putandus est quisquam sceleratissimus nequaquam vita vel bona vel tolerabiliore mutatus, recipi in tabernacula æterna, quoniam obsecutus est sanctis de mammona iniquitatis, id est, de pecunia, vel divitiis, quæ male fuerant acquisitæ; aut etiamsi bene, non tamen veris, sed quas iniquitas putat esse divitias, quoniam nescit quæ sint veræ divitiæ, quibus illi abundant, qui et alios recipiunt in æterna tabernacula. Est itaque quidam vitæ modus, nec tam malæ, ut his qui eam vivunt, nihil prosit ad capessendum regnum cœlorum largitas eleemosynarum, quibus etiam justorum sustentatur inopia, et fiunt amici qui in tabernacula æterna suscipiant; nec tam bonæ, ut ad tantam beatitudinem adipiscendam eis ipsa sufficiat, nisi eorum meritis quos amicos fecerint, misericordiam consequantur. (Mirari autem soleo etiam apud Virgilium istam Domini reperiri sententiam, ubi ait : *Facite vobis amicos de mammona iniquitatis, ut et ipsi recipiant vos in tabernacula æterna.* Cujus est et illa simillima, *Qui recipit prophetam in nomine prophetæ, mercedem prophetæ accipiet; et qui recipit justum in nomine justi, mercedem justi accipiet.* Nam cum Elysios campos poeta ille describeret, ubi putant habitare animas beatorum, non solum ibi posuit eos, qui propriis meritis ad illas sedes pervenire potuerunt, sed adjecit, atque ait,

Quique sui memores alios fecere merendo;

id est, qui promeruerunt alios, eosque sui memores promerendo fecerunt. Prorsus tanquam eis dicerent, quod frequentatur ore Christiano, cum se cuique sanctorum humilis quisque commendat, et dicit, Memor mei esto : atque ut id esse possit, promerendo efficit.) Sed quis iste sit modus, et quæ sint ipsa peccata, quæ ita impediunt perventionem ad regnum Dei, ut tamen sanctorum amicorum meritis impetrent indulgentiam, difficillimum est invenire, periculosissimum definire. Ego certe usque ad hoc tempus cum inde satagerem, ad eorum indaginem pervenire non potui. Et fortassis propterea latent, ne studium proficiendi ad omnia peccata cavenda pigrescat. Quoniam si scirentur quæ vel qualia sint delicta, pro quibus etiam permanentibus nec profectu vitæ melioris absumptis intercessio sit inquirenda et speranda justorum, eis secura se obvolveret humana segnities, nec evolvi talibus implicamentis ullius virtutis expeditione curaret, sed tantummodo quæreret aliorum meritis liberari, quos amicos sibi de mammona iniquitatis eleemosynarum largitione fecisset. Nunc vero dum venialis iniquitatis, etiamsi perseveret, ignoratur modus, profecto et studium in meliora proficiendi orationi instando vigilantius adhibetur, et faciendi de mammona iniquitatis sanctos amicos cura non spernitur.

Verum ista liberatio quæ fit sive suis quibusque oratio-

non à en sortir quand on y sera une fois. Ceux même qui pensent que ce qui est dit dans l'Évangile de cette bonne terre qui rapporte des fruits en abondance, l'une trente, l'autre soixante et l'autre cent pour un, doit s'entendre des saints, qui, selon la diversité de leurs mérites, délivreront, les uns trente hommes, les autres soixante, et les autres cent, croient que cela arrivera au jour du jugement, et non après. On rapporte à ce sujet que quelqu'un voyant que, sous ce prétexte, les hommes se flattaient d'une fausse impunité, parce qu'il semble par là que tous peuvent être délivrés, répondit agréablement qu'il valait bien mieux tâcher, par sa bonne vie, d'être du nombre des intercesseurs, de peur qu'il n'y en ait si peu, qu'il n'en demeure beaucoup pour qui ils ne puissent intercéder. En voilà assez pour répondre à ceux qui ne méprisent pas nos Écritures, mais qui, les expliquant mal, y trouvent, non ce qui y est, mais ce qu'ils veulent. Finissons donc maintenant ce livre, comme nous l'avons promis.

LIVRE VINGT-DEUXIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

De la condition des anges et des hommes.

Ce dernier livre, ainsi que nous nous y sommes engagé au livre précédent, contiendra le traité de la béatitude éternelle de la cité de Dieu. Or, cette béatitude est appelée éternelle, non parce qu'elle doit longtemps durer, mais parce qu'elle ne doit jamais finir. « Son royaume, comme il « est écrit dans l'Évangile, n'aura point de fin. » Cette éternité ne consistera pas dans une révolution continuelle de personnes qui meurent et d'autres qui leur succèdent, comme on dit qu'un arbre est toujours vert lorsque de nouvelles feuilles, remplaçant celles qui tombent, donnent toujours le même ombrage; mais en ce que tous ses citoyens seront immortels, et que les hommes acquerront ce que les saints anges n'ont jamais perdu. Le Dieu tout-puissant qui en est le fondateur fera cette merveille; car il l'a promis, et il ne peut mentir : et, pour en confirmer la vérité, il a déjà accompli beaucoup de choses qu'il avait promises, sans parler de celles dont il n'avait rien dit.

C'est lui qui dès le commencement a créé le monde rempli de tous les biens visibles et intelligibles, où nous ne voyons rien de meilleur que les esprits qu'il a doués d'intelligence, rendus capables de le connaître et de le posséder, et joints ensemble par les liens d'une même société que nous appelons la cité sainte et céleste, dans laquelle Dieu même fait leur félicité, et leur sert comme de vie et de nourriture. C'est lui qui a donné un libre arbitre à cette nature intelligente, en sorte que si elle voulait abandonner Dieu, qui

nibus, sive intercedentibus sanctis, id agit ut in ignem quisque non mittatur æternum : non ut cum fuerit missus, post quantumcunque tempus inde eruatur. Nam et illi qui putant sic intelligendum esse, quod scriptum est, afferre terram bonam uberem fructum, aliam tricenum, aliam sexagenum, aliam centenum; ut sancti pro suorum diversitate meritorum, alii tricenos homines liberent, alii sexagenos, alii centenos : hoc in die judicii futurum suspicari solent, non post judicium. Qua opinione quidam cum videret homines impunitatem sibi perversissime pollicentes, eo quod omnes isto modo ad liberationem pertinere posse videantur, elegantissime respondisse perhibetur, bene potius esse vivendum, ut inter eos quisque reperiatur, qui pro aliis intercessuri sunt liberandis; ne tam pauci sint, ut cito ad numerum suum vel tricenum, vel sexagenum, vel centenum unoquoque eorum perveniente, multi remaneant qui erui jam de pœnis illorum intercessione non possint, et in eis inveniatur quisquis sibi spem fructus alieni temeritate vanissima pollicetur. Hæc me respondisse illis suffecerit, qui sacrarum Litterarum, quas communes habemus, auctoritatem non spernunt, sed eas male intelligendo, non quod illæ loquuntur, sed hoc potius putant futurum esse quod ipsi volunt. Hac itaque responsione reddita, librum, sicut promisimus, terminamus.

LIBER VIGESIMUS SECUNDUS.

CAPUT PRIMUM.

De conditione Angelorum et hominum.

Sicut in proximo libro superiore promisimus, iste hujus totius operis ultimus disputationem de civitatis Dei æterna beatitudine continebit. Quæ non propter ætatis per multa sæcula longitudinem, tamen quandocunque finiendam, æternitatis nomen accepit; sed quemadmodum scriptum est in Evangelio, *Regni ejus non erit finis*. Nec ita ut aliis moriendo decedentibus, aliis succedentibus oriendo, species in ea perpetuitatis appareat, sicut in arbore quæ perenni fronde vestitur, eadem videtur viriditas permanere, dum labentibus et cadentibus foliis, subinde alia quæ nascuntur, faciem conservant opacitatis : sed omnes in ea cives immortales erunt, adipiscentibus et hominibus, quod nunquam sancti Angeli perdiderunt. Faciet hoc Deus omnipotentissimus ejus conditor. Promisit enim, nec mentiri potest; et quibus fidem hinc quoque faceret, multa sua, et non promissa, et promissa jam fecit.

Ipse est enim, qui in principio condidit mundum, plenum bonis omnibus visibilibus atque intelligibilibus rebus, in quo nihil melius instituit quam spiritus, quibus intelligentiam dedit, et suæ contemplationis habiles capacesque sui præstitit, atque una societate devinxit, quam sanctam et supernam dicimus civitatem, in qua res qua sustententur beatique sint, Deus ipse illis est, tanquam vita victusque communis. Qui liberum arbitrium eidem intellectuali na-

est la source de sa béatitude, elle tombât aussitôt dans la misère; qui, prévoyant que quelques anges, enflés de vanité et voulant mettre leur félicité en eux-mêmes, la perdraient, n'a pas voulu leur ôter ce pouvoir, jugeant qu'il vaut mieux et que c'est l'effet d'une plus grande puissance de se bien servir du mal, que de ne point permettre le mal : mal qui n'aurait jamais été si la nature muable, quoique bonne et créée par le Dieu suprême et le bien immuable qui est l'auteur de tout bien, ne se l'était rendu tel en péchant; de sorte que son péché même atteste sa bonté originaire. Si elle-même n'était un grand bien, quoique inférieur à son Créateur, certainement l'abandon de Dieu, comme de sa lumière, ne pourrait être un mal pour elle. En effet, de même que l'aveuglement est un défaut de l'œil, et que cela même témoigne que l'œil a été créé pour voir la lumière, en sorte que son défaut même sert à montrer que ce membre est le plus noble; ainsi la nature, qui jouissait de Dieu, nous apprend, même par son désordre, qu'elle a été créée bonne, puisqu'elle n'est misérable que parce qu'elle ne jouit plus de Dieu. C'est lui qui a très-justement puni d'une misère éternelle la chute volontaire des anges, et qui a donné à ceux qui sont demeurés attachés à ce souverain bien une assurance de ne le perdre jamais, comme la récompense de leur fidélité. C'est lui qui a créé aussi l'homme droit avec le même libre arbitre, animal terrestre à la vérité, mais digne du ciel, s'il demeurait attaché à son Créateur, à condition aussi qu'en s'en séparant il tomberait dans la misère convenable à sa nature; et, prévoyant de même que l'homme pécherait en transgressant sa loi et l'abandonnant, il n'a pas voulu non plus le priver de la puissance de son libre arbitre, parce qu'il prévoyait aussi le bien qu'il devait tirer de ce mal, et qu'il rassemblerait par sa grâce un si grand peuple de cette race mortelle justement condamnée, qu'il en pourrait remplir les places des anges prévaricateurs; de sorte que cette cité suprême et bien-aimée, non-seulement ne sera pas privée du nombre de ses citoyens, mais en aura peut-être même davantage.

CHAPITRE II.

De l'éternelle et immuable volonté de Dieu.

Il est vrai que les méchants font beaucoup de choses contre la volonté de Dieu; mais il est si sage et si puissant, qu'il les fait toutes réussir à bien. C'est pourquoi quand on dit qu'il change de volonté, comme, par exemple, lorsqu'il se met en colère contre ceux à qui il était favorable, c'est plutôt eux qui changent que lui; et ils ne le trouvent changé que parce qu'ils souffrent; de même que le soleil change pour des yeux malades que la lumière incommode, au lieu qu'auparavant elle leur était agréable, bien qu'il demeure toujours le même en soi. On appelle aussi volonté de Dieu celle qu'il forme dans les cœurs de ceux qui accomplissent ses commandements, et dont l'Apôtre dit : « C'est Dieu qui opère en nous la volonté même. » De même que l'on appelle justice de Dieu, non-seulement celle par laquelle il est juste lui-même mais encore celle qu'il produit

turæ tribuit tale, ut si vellet, desereret Deum, beatitudinem scilicet suam, continuo miseria secutura. Qui cum præsciret angelos quosdam per elationem, qua ipsi sibi ad beatam vitam sufficere vellent, tanti boni desertores futuros, non eis ademit hanc potestatem, potentius et melius esse judicans etiam de malis bene facere, quam mala esse non sinere. Quæ omnino nulla essent, nisi natura mutabilis, quamvis bona, et a summo Deo atque incommutabili bono, qui bona omnia condidit, instituta, peccando ea sibi ipsa fecisset. Quo etiam peccato suo teste convincitur, bonam conditam se esse naturam. Nisi enim magnum et ipsa, licet non æquale Conditori, bonum esset, profecto desertio Dei tanquam luminis sui malum ejus esse non posset. Nam sicut cæcitas oculi vitium est, et idem ipsum indicat ad lumen videndum oculum esse creatum, ac per hoc etiam ipso vitio suo excellentius ostenditur cæteris membris membrum capax luminis (non enim alia causa esset vitium ejus carere lumine) : ita natura quæ fruebatur Deo, optimam se institutam docet etiam ipso vitio, quo ideo misera est, quia non fruitur Deo; qui casum angelorum voluntarium justissima pœna sempiternæ infelicitatis obstrinxit, atque in eo summo bono permanentibus cæteris, ut de sua sine fine permansione certi essent, tanquam ipsius præmium permansionis dedit. Qui fecit hominem ipsum etiam rectum cum eodem libero arbitrio, terrenum quidem animal, sed cœlo dignum, si suo cohæreret auctori : miseria similiter, si eum desereret, secutura, qualis naturæ hujusmodi conveniret. Quem similiter cum prævaricatione legis Dei per Dei desertionem peccaturum esse præsciret, nec illi ademit liberi arbitrii potestatem, simul prævidens, quid boni de malo ejus esset ipse facturus, qui de mortali progenie merito justeque damnata tantum populum gratia sua colligit, ut inde suppleat, et instauret partem quæ lapsa est angelorum; ac sic illa dilecta et superna civitas non fraudetur suorum numero civium, quin etiam fortassis et uberiore lætetur.

CAPUT II.

De æterna Dei et incommutabili voluntate.

Multa enim fiunt quidem a malis contra voluntatem Dei : sed tantæ est ille sapientiæ tantæque virtutis, ut in eos exitus sive fines, quos bonos et justos ipse præscivit, tendant omnia, quæ voluntati ejus videntur adversa. Ac per hoc cum Deus mutare dicitur voluntatem, ut quibus lenis erat, verbi gratia, reddatur iratus, illi potius quam ipse mutantur, et eum quodammodo mutatum in his quæ patiuntur inveniunt : sicut mutatur sol oculis sauciatis, et asper quodammodo ex miti, et ex delectabili molestus efficitur, cum ipse apud se ipsum maneat idem qui fuit. Dicitur etiam voluntas Dei, quam facit in cordibus obedientium mandatis ejus, de qua dicit Apostolus, *Deus est enim, qui operatur in vobis et velle.* Sicut justitia Dei non solum qua ipse justus est dicitur, sed illa etiam quam

en l'homme qu'il rend juste; ainsi l'on appelle loi de Dieu celle qui est plutôt des hommes, mais que lui-même a donnée aux hommes. En effet, c'étaient des hommes à qui Jésus-Christ dit : « Il « est écrit dans votre loi, » quoique nous lisions autre part : « La loi de son Dieu est gravée dans « son cœur. » C'est selon cette volonté que Dieu forme dans les hommes, qu'on dit qu'il veut ce qu'il ne veut pas en effet lui-même, mais ce qu'il fait vouloir aux siens; comme on dit qu'il a connu une chose qu'il fait connaître à ceux qui l'ignoraient. Lorsque l'Apôtre dit, « Mais main« tenant connaissant Dieu ou plutôt étant connus « de Dieu, » il ne faut pas croire que Dieu commençât alors à les connaître, eux qu'il connaissait avant la création du monde; mais on dit qu'il les connut alors, parce qu'il les fit connaître. Je me souviens d'avoir déjà dit quelque chose de ces locutions dans les livres précédents. Selon cette volonté donc par laquelle nous disons que Dieu veut ce qu'il fait vouloir aux autres qui ne savent pas ce qui doit arriver, il veut plusieurs choses qu'il ne fait pas.

En effet, ses saints veulent beaucoup de choses que lui-même leur inspire et qui néanmoins n'arrivent pas; comme lorsqu'ils prient pour quelqu'un et qu'ils ne sont pas exaucés, bien que ce soit lui qui les ait portés à le prier par un mouvement du Saint-Esprit. Ainsi, quand les saints, inspirés de Dieu, veulent et prient que chacun soit sauvé, nous pouvons dire que Dieu veut et ne fait pas; mais, d'après cette volonté qui est aussi éternelle que sa prescience, il a certainement fait tout ce qu'il a voulu au ciel et sur la terre, non-seulement quant aux choses passées ou présentes, mais même à l'égard des futures. Or, avant que le temps arrive auquel il a voulu qu'arrivât ce qu'il a connu et ordonné avant tous les temps, nous disons : Cela arrivera quand Dieu voudra. Que si nous n'ignorons pas seulement le temps auquel une chose doit arriver, mais encore si elle doit arriver, nous disons : Cela arrivera si Dieu veut : non qu'il ait alors une volonté qu'il n'avait pas, mais parce que ce qui est résolu de toute éternité dans sa volonté immuable arrivera alors.

CHAPITRE III.

Promesse de la béatitude éternelle des saints, et du supplice éternel des impies.

Ainsi, pour laisser de côté une infinité d'autres choses, de même que nous voyons maintenant s'accomplir en Jésus-Christ ce que Dieu promit à Abraham, quand il lui dit, « Toutes les « nations seront bénies en vous; » ainsi ce qu'il a promis à cette même race, lorsqu'il dit par son prophète, « Ceux qui étaient dans les tombeaux « ressusciteront, » s'accomplira pareillement; aussi bien que cette autre parole : « Il y aura « un ciel nouveau et une terre nouvelle, et ils ne « se souviendront plus du passé, et ils en perdront « entièrement la mémoire; mais ils trouveront « en elle des sujets de joie et d'allégresse. Je « vais faire de Jérusalem et de mon peuple une « fête et une réjouissance, et je prendrai mon « plaisir en Jérusalem et mon contentement en « mon peuple, et l'on n'y entendra plus désormais « ni plaintes ni soupirs; » et ce qu'il dit par un

in homine, qui ab illo justificatur, facit : sic et lex ejus vocatur, quæ potius est hominum, sed ab ipso data. Nam utique homines erant, quibus ait Jesus, *In lege vestra scriptum est :* cum alio loco legamus, *Lex Dei ejus in corde ipsius*. Secundum hanc voluntatem, quam Deus operatur in hominibus, etiam velle dicitur, quod ipse non vult, sed suos id volentes facit : sicut dicitur cognovisse, quod ut cognosceretur fecit, a quibus ignorabatur. Neque enim dicente Apostolo, *Nunc autem cognoscentes Deum, imo cogniti a Deo*, fas est ut credamus, quod eos tunc cognoverit Deus præcognitos ante constitutionem mundi : sed tunc cognovisse dictus est, quod tunc ut cognosceretur effecit. De his locutionum modis jam et in superioribus libris memini disputatum. Secundum hanc ergo voluntatem, qua Deum velle dicimus quod alios efficit velle, a quibus futura nesciuntur, multa vult, nec facit.

Multa enim volunt fieri sancti ejus ab illo inspirata sancta voluntate, nec fiunt; sicut orant pro quibusdam pie sancteque, et quod orant non facit, cum ipse in eis hanc orandi voluntatem sancto Spiritu suo fecerit. Ac per hoc, quando secundum Deum volunt et orant sancti, ut quisque sit salvus, possumus illo modo locutionis dicere, Vult Deus et non facit; ut ipsum dicamus velle, qui ut velint isti facit. Secundum illam vero voluntatem suam, quæ cum ejus præscientia sempiterna est, profecto in cœlo et in terra omnia quæcumque voluit, non solum præterita vel præsentia, sed etiam futura jam fecit. Verum antequam veniat tempus, quo voluit ut fieret, quod ante tempora universa præscivit atque disposuit, dicimus, Fiet quando Deus voluerit. Si autem non solum tempus quo futurum est, verum etiam utrum futurum sit ignoramus, dicimus, Fiet, si Deus voluerit : non quia Deus novam voluntatem, quam non habuit, tunc habebit; sed quia id quod ex æternitate in ejus immutabili præparatum est voluntate, tunc erit.

CAPUT III.

De promissione æternæ beatitudinis sanctorum, et perpetuis suppliciis impiorum.

Quapropter, ut cætera tam multa prætercam, sicut nunc in Christo videmus impleri quod promisit Abrahæ, dicens, *In semine tuo benedicentur omnes gentes* : ita quod eidem semini ejus promisit, implebitur, ubi ait per prophetam, *Resurgent qui erant in monumentis;* et quod ait, *Erit cœlum novum et terra nova, et non erunt memores priorum, nec ascendent in cor ipsorum; sed lætitiam et exsultationem invenient in ea. Ecce ego faciam Jerusalem exsultationem et populum meum lætitiam; et exsultabo in Jerusalem, et lætabor in populo meo; et ultra non audietur in ea vox fletus.* Et per alium prophetam, quod prænuntiavit discens ei-

autre prophète en s'adressant au prophète même : « En ce temps-là tout votre peuple qui se trou- « vera écrit dans le livre sera sauvé, et plusieurs « de ceux qui dorment dans la poussière de la « terre, » ou, selon d'autres interprètes, « dans des « monceaux de terre, ressusciteront, les uns « pour la vie éternelle, et les autres pour rece- « voir un opprobre et une confusion éternelle; » et ailleurs, par le même prophète : « Les saints « du Très-Haut recevront le royaume, et ils le « posséderont jusque dans le siècle, et jusque « dans les siècles des siècles; » et un peu après : « Et son royaume sera un royaume éternel; » et autres promesses semblables que j'ai rapportées dans le vingtième livre, ou que j'ai omises, et qui se trouvent néanmoins dans l'Écriture. Toutes ces choses arriveront comme celles dont l'accomplissement a été un sujet d'étonnement pour les incrédules. C'est le même Dieu qui a promis les unes et les autres; c'est lui qui a prédit que les unes et les autres arriveraient, lui devant qui tremblent les divinités des païens, comme le témoigne Porphyre même, l'un de leurs plus célèbres philosophes.

CHAPITRE IV.

Contre ceux qui s'imaginent que des corps terrestres ne peuvent demeurer dans le ciel.

Mais ces hommes si savants et si sages, et en même temps si rebelles à une autorité si grande qui a porté tant de personnes de toute condition à croire et à espérer ce que nous disons, s'imaginent avoir trouvé un argument fort subtil contre la résurrection des corps, quand ils allèguent ce qui est rapporté par Cicéron au troisième livre de la République. Après avoir dit qu'Hercule et Romulus sont devenus dieux, d'hommes qu'ils étaient auparavant, cet orateur ajoute : « Mais leurs corps « n'ont pas été enlevés au ciel ; car la nature ne « souffre pas que ce qui est formé de la terre de- « meure autre part que dans le lieu de son ori- « gine. » Voilà le grand raisonnement de ces sages, dont le Seigneur connaît les pensées et voit qu'elles sont vaines. Si nous étions seulement des âmes, c'est-à-dire des esprits sans corps, habitant le ciel sans savoir qu'il y a des animaux terrestres, et que l'on vînt nous dire alors qu'un jour nous serions unis par un lien merveilleux aux corps terrestres pour les animer, n'aurions-nous pas encore plus de sujet de n'en rien croire, et n'alléguerions-nous pas avec beaucoup plus de vraisemblance que la nature ne peut souffrir l'alliance d'une chose spirituelle avec une corporelle? Cependant la terre est pleine d'esprits à qui des corps terrestres sont joints d'une manière inexplicable. Pourquoi donc un corps terrestre ne pourra-t-il pas être enlevé parmi les corps célestes, si Dieu le veut ainsi, puisqu'un esprit qui est plus excellent que tous les corps, et, par conséquent, qu'un corps céleste, a pu être uni à un corps terrestre? Est-ce qu'une si petite partie de terre a pu retenir une chose qui vaut mieux qu'un corps céleste, afin d'en recevoir la vie et le sentiment, et que le ciel dédaignera de la recevoir en cet état où elle est vivante et animée, ou ne la pourra retenir, elle qui tire sa vie et son sentiment d'une chose plus excellente que tout corps céleste? Mais cela n'a pas lieu maintenant, parce que le temps destiné par celui qui a fait une chose que l'habitude a

dem prophetæ, *In tempore illo salvabitur populus tuus omnis qui inventus fuerit scriptus in libro : et multi dormientium in terræ pulvere* (sive, ut quidam interpretati sunt, *aggere*) *exsurgent; hi in vitam æternam, et hi in opprobrium et confusionem æternam.* Et alio loco per eumdem prophetam : *Accipient regnum sancti Altissimi, et obtinebunt illud usque in sæculum, et usque in sæculum sæculorum.* Et paulo post, *Regnum*, inquit, *ejus regnum sempiternum.* Et alia quæ ad hoc pertinentia in libro vicesimo posui, sive quæ non posui, et tamen in eisdem Litteris scripta sunt : venient et hæc, sicut et ista venerunt, quæ increduli non putabant esse ventura. Idem quippe Deus utraque promisit, utraque ventura esse prædixit, quem perhorrescunt numina Paganorum, teste etiam Porphyrio, nobilissimo philosopho Paganorum.

CAPUT IV.

Contra sapientes mundi, qui putant terrena hominum corpora ad cœleste habitaculum non posse transferri.

Sed videlicet homines docti atque sapientes contra vim tantæ auctoritatis, quæ omnia genera hominum, sicut tanto ante prædixit, in hoc credendum sperandumque convertit, acute sibi argumentari videntur adversus corporum resurrectionem, et dicere quod in tertio de Republica libro a Cicerone commemoratum est. Nam cum Herculem et Romulum ex hominibus deos esse factos asseveraret : « Quorum non corpora, » inquit, « sunt in cœlum elata; « neque enim natura pateretur, ut id quod esset e terra, « nisi in terra maneret. » Hæc est magna ratio sapientium, quorum Dominus novit cogitationes, quoniam vanæ sunt. Si enim animæ tantummodo essemus, id est, sine ullo corpore spiritus, et in cœlo habitantes terrena animalia nesciremus, nobisque futurum esse diceretur, ut terrenis corporibus animandis quodam vinculo mirabili necteremur; nonne multo fortius argumentaremur id credere recusantes, et diceremus naturam non pati, ut res incorporea ligamento corporeo vinciretur? Et tamen plena est terra vegetantibus animis hæc membra terrena, miro sibi modo connexa et implicita. Cur ergo eodem volente Deo, qui fecit hoc animal, non poterit terrenum corpus in cœleste corpus attolli, si animus omni, ac per hoc etiam cœlesti corpore præstabilior, terreno corpori potuit illigari? An terrena particula tam exigua potuit aliquid cœlesti corpore melius apud se tenere, ut sensum haberet et vitam, et eam sentientem atque viventem dedignabitur cœlum suscipere, aut susceptam non poterit sustinere, cum de re sentiat et vivat ista meliore, quam est corpus omne cœleste? Sed ideo nunc non fit, quia nondum est tempus quo id fieri voluit, qui hoc quod videndo jam viluit,

rendue vile, et qui est toutefois beaucoup plus merveilleuse que ce qu'ils ne veulent pas croire, n'est pas encore venu. N'aurions-nous pas sujet de nous étonner davantage de ce que des esprits incorporels, plus excellents que tout corps céleste, soient unis à des corps terrestres, plutôt que de ce que des corps, quoique terrestres, soient élevés dans des demeures célestes à la vérité, mais corporelles, si nous n'avions coutume de voir le premier, et que c'est ce que nous sommes; au lieu que nous n'avons jamais vu l'autre, et que ce n'est pas encore notre nature? Certes, si nous consultons la raison, nous trouverons qu'il est beaucoup plus merveilleux de joindre des corps à des esprits que d'unir des corps à des corps, bien que ces corps soient différents, et que les uns soient célestes et les autres terrestres.

CHAPITRE V.

Preuve de la résurrection des corps.

Mais je veux que cela ait été autrefois incroyable. Voilà le monde qui croit maintenant que le corps de Jésus-Christ, tout terrestre qu'il est, a été emporté au ciel, voilà les doctes et les ignorants qui croient que la chair ressuscitera et qu'elle montera au ciel; et il en est très-peu qui demeurent incrédules. S'ils croient une chose croyable, que ceux qui ne la croient pas considèrent combien ils sont stupides; et s'ils croient une chose incroyable, il n'est pas moins incroyable qu'on se soit porté à croire une chose de cette nature. Le même Dieu a donc prédit ces deux choses incroyables, que les corps ressusciteraient et que le monde le croirait; et il les a prédites toutes deux bien longtemps avant que l'une des deux arrivât. De ces deux choses incroyables nous en voyons déjà une accomplie, qui est que le monde croirait une chose incroyable : pourquoi désespérons-nous de voir l'autre, puisque celle qui est arrivée n'est pas moins difficile à croire? Que si nous considérons la manière dont le monde a cru, elle paraîtra encore plus incroyable. Jésus-Christ a envoyé un petit nombre d'hommes grossiers et ignorants, qui n'avaient aucune teinture des belles-lettres, ni de grammaire, ni de dialectique, ni de rhétorique, en un mot, de pauvres pêcheurs; il les a envoyés, dis-je, à la mer de ce siècle avec les seuls filets de la foi, et ils ont pris une infinité de poissons de toute espèce, et entre autres des philosophes mêmes, bien qu'ils fussent plus difficiles à prendre. A deux choses incroyables ajoutons, s'il vous plaît, cette troisième, qui ne l'est pas moins. Voilà donc déjà trois choses incroyables qui néanmoins sont arrivées. Il est incroyable que Jésus-Christ soit ressuscité en sa chair, et qu'avec cette même chair il soit monté au ciel. Il est incroyable que le monde ait cru une chose si incroyable. Il est incroyable qu'un petit nombre d'hommes de basse condition, inconnus, ignorants, aient pu persuader une chose si incroyable au monde et aux savants du monde. De ces trois choses incroyables nos adversaires ne veulent pas croire la première; ils sont contraints de voir la seconde, et ils ne la sauraient comprendre, à moins que de croire la troisième. Pour la résurrection de Jésus-Christ et son ascension au ciel en la chair où il est ressuscité, elle est déjà prêchée et crue dans tout l'univers. Si elle n'est pas croyable, d'où vient qu'on la croit par toute la terre? Si plusieurs per-

multo mirabilius quam illud quod abistis non creditur, fecit. Cur enim non vehementius admiramur incorporeos animos cœlesti corpore potiores, terrenis illigari corporibus, quam corpora, licet terrena, sedibus quamvis cœlestibus, tamen corporeis sublimari, nisi quia hoc videre consuevimus, et hoc sumus, illud vero nondum sumus, nec aliquando adhuc vidimus? Nam profecto sobria ratione consulta mirabilioris esse divini operis reperitur, incorporalibus corporalia quodammodo attexere, quam licet diversa, quia illa cœlestia, ista terrestria tamen corpora et corpora copulare.

CAPUT V.

De resurrectione carnis, quam quidam mundo credente non credunt.

Sed hoc incredibile fuerit aliquando : ecce jam credidit mundus sublatum terrenum Christi corpus in cœlum; resurrectionem carnis et ascensionem in supernas sedes, paucissimis remanentibus atque stupentibus, vel doctis, vel indoctis, jam crediderunt et docti et indocti. Si rem credibilem crediderunt, videant quam sint stolidi, qui non credunt : si autem res incredibilis credita est, etiam hoc utique incredibile est, sic creditum esse, quod incredibile est. Hæc igitur duo incredibilia, resurrectionem scilicet nostri corporis in æternum, et rem tam incredibilem mundum esse crediturum, idem Deus, antequam vel unum horum fieret, ambo futura esse prædixit. Unum duorum incredibilium jam factum videmus, ut quod erat incredibile, crederet mundus : cur id quod reliquum est desperatur, ut etiam hoc veniat, quod incredibile credidit mundus, sicut jam venit, quod similiter incredibile fuit, ut rem tam incredibilem crederet mundus, quandoquidem hoc utrumque incredibile, quorum videmus unum, alterum credimus, in eisdem Litteris prædictum sit, per quas credidit mundus? Et ipse modus quo mundus credidit, si consideretur, incredibilior invenitur. Ineruditos liberalibus disciplinis, et omnino, quantum ad istorum doctrinas attinet, impolitos, non peritos grammatica, non armatos dialectica, non rhetorica inflatos, piscatores Christus cum retibus fidei ad mare hujus sæculi paucissimos misit, atque ita et ex omni genere tam multos pisces, et tanto mirabiliores, quanto rariores etiam ipsos philosophos cepit. Duobus illis incredibilibus, si placet, imo quia placere debet, addamus hoc tertium. Jam ergo tria sunt incredibilia, quæ tamen facta sunt. Incredibile est Christum resurrexisse in carne, et in cœlum ascendisse cum carne : incredibile est mundum rem tam incredibilem credidisse : incredibile est homines ignobiles, infimos, paucissimos, imperitos rem tam incredibilem, tam efficaciter mundo,

sonnes illustres et éclairées ont dit qu'ils l'ont vue, et ont pris soin de publier cette merveille, il n'est pas étrange que le monde l'ait crue, et il faut être bien opiniâtre pour ne la pas croire : mais si, comme il est vrai, le monde a cru un petit nombre d'hommes inconnus et ignorants sur ce qu'ils ont rapporté, pourquoi une poignée d'opiniâtres et d'entêtés ne croiront-ils pas ce que tout le monde croit? Et le monde a cru à ces témoins méprisables, parce que la majesté de Dieu a paru en eux avec bien plus d'éclat. L'éloquence dont ils se sont servis pour persuader le monde n'a pas consisté en paroles, mais en miracles; de sorte que ceux qui n'avaient pas vu Jésus-Christ ressusciter et monter au ciel avec son corps n'ont pas eu de peine à le croire, lorsque ceux qui leur disaient l'avoir vu confirmaient leur témoignage par une infinité de prodiges. En effet, ils voyaient des hommes, qui ne pouvaient savoir au plus que deux langues, parler tout d'un coup toutes les langues du monde; un boiteux de naissance marcher droit à leur parole et au nom de Jésus-Christ, après quarante ans d'infirmité; les linges qu'ils avaient touchés guérir les malades; leur ombre opérer le même miracle; et une infinité d'autres merveilles, sans parler des morts qu'ils ressuscitaient. Que si nos adversaires tombent d'accord que tout cela est arrivé comme nous le lisons, voilà bien des choses incroyables que nous ajoutons aux trois premières; et il faut qu'ils soient bien opiniâtres pour ne pas croire une chose incroyable telle que la résurrection du corps de Jésus-Christ et son ascension au ciel, puisque nous la confirmons par tant d'autres choses qui ne sont pas moins incroyables, et qui néanmoins sont arrivées. Que si, au contraire, ils ne croient pas que les apôtres aient fait ces miracles pour établir la foi de la résurrection et de l'ascension de Jésus-Christ, ce seul miracle nous suffit pour que toute la terre l'ait cru sans miracles.

CHAPITRE VI.

L'amour fit un dieu de Romulus, et la foi fit aimer Dieu en Jésus-Christ.

Il n'est pas hors de propos de rapporter ici ce que dit Cicéron touchant la divinité de Romulus, et comment il admire qu'elle ait été crue. Voici ses propres paroles : « Ce qu'il y a de plus admi« rable en Romulus, c'est que les autres hom« mes qui ont été faits dieux vivaient dans des « siècles grossiers, où il était aisé de persuader aux « peuples tout ce qu'on voulait; mais il n'y a pas « encore six cents ans que Romulus vivait, lors« que les sciences florissaient déjà depuis long« temps dans le monde, et y avaient dissipé la bar« barie; » et un peu après : « D'où il suit qu'Ho« mère a existé bien des années avant Romulus; « tellement que, les hommes étant dès lors éclai« rés et les siècles polis, il était difficile de rien

et in illo etiam doctis persuadere potuisse. Horum trium incredibilium primum nolunt isti, cum quibus agimus, credere; secundum coguntur et cernere; quod non inveniunt unde sit factum, si non credunt tertium. Resurrectio certe Christi, et in cœlum cum carne in qua resurrexit ascensio, toto jam mundo prædicatur et creditur : si credibilis non est, unde toto terrarum orbe jam credita est? Si multi nobiles, sublimes, docti eam se vidisse dixerunt, et quod viderunt, diffamare curarunt, eis mundum credidisse non mirum est; sed istos adhuc credere nolle perdurum est : si autem, ut verum est, paucis, obscuris, minimis, indoctis eam se vidisse dicentibus et scribentibus credidit mundus; cur pauci obstinatissimi, qui remanserunt, ipsi mundo jam credenti adhuc usque non credunt? Qui propterea numero exiguo ignobilium, infimorum, imperitorum hominum credidit, quia in tam contemptibilibus testibus multo mirabilius divinitas se ipsa persuasit. Eloquia namque persuadentium quæ dicebant, mira fuerunt facta, non verba. Qui enim Christum in carne resurrexisse, et cum illa in cœlum ascendisse non viderant, id se vidisse narrantibus, non loquentibus tantum, sed etiam mirifica facientibus signa credebant. Homines quippe, quos unius, vel ut multum, duarum linguarum fuisse noverant, repente linguis omnium gentium loquentes mirabiliter audiebant. Claudum ab uberibus matris ad eorum verbum in Christi nomine post quadraginta annos incolumem constitisse; sudaria de corporibus eorum ablata sanandis profuisse languentibus; in via qua fuerant transituri positos in ordine innumerabiles morbis variis laborantes, ut ambulantium super eos umbra transiret, continuo salutem solere recipere; et alia multa stupenda in Christi nomine per eos facta, postremo etiam mortuos resurrexisse cernebant. Quæ si, ut leguntur, gesta esse concedunt, ecce tot incredibilia tribus illis incredibilibus addimus; et ut credatur unum incredibile, quod de carnis resurrectione atque in cœlum ascensione dicitur, multorum incredibilium testimonia tanta congerimus, et nondum ad credendum horrenda duritia incredulos flectimus. Si vero per Apostolos Christi, ut eis crederetur, resurrectionem atque ascensionem prædicantibus Christi, etiam ista miracula facta esse non credunt; hoc nobis unum grande miraculum sufficit, quod eam terrarum orbis sine ullis miraculis credidit.

CAPUT VI.

Quod Roma conditorem suum Romulum diligendo deum fecerit; Ecclesia autem Christum Deum credendo dilexerit.

Recolamus etiam hoc loco illud quod de Romuli credita divinitate Tullius admiratur. Verba ejus ut scripta sunt, inseram : « Magis est, » inquit, « in Romulo admirandum, « quod cæteri qui dii ex hominibus facti esse dicuntur, mi« nus eruditis hominum sæculis fuerunt, ut fingendi pro« clivis esset ratio, cum imperiti facile ad credendum im« pellerentur. Romuli autem ætatem minus his sexcentis « annis jam inveteratis litteris atque doctrinis, omnique « illo antiquo ex inculta hominum vita errore sublato « fuisse cernimus. » Et paulo post de eodem Romulo ita loquitur, quod ad hunc pertinet sensum : « Ex quo intel« ligi potest, » inquit, « permultis annis ante Homerum « fuisse, quam Romulum, ut jam doctis hominibus ac « temporibus ipsis eruditis ad fingendum vix quidquam

« feindre. En effet, l'antiquité a reçu des fables « qui étaient même quelquefois assez mal inventées ; mais le siècle de Romulus était trop instruit pour rien admettre qui ne fût au moins « vraisemblable. » Un des plus savants hommes du monde et le plus éloquent qui ait jamais été, Cicéron, dit que c'est une merveille qu'on ait cru la divinité de Romulus, parce que ce siècle était trop savant pour ajouter foi à des fables. Cependant, qui a cru que Romulus était un dieu, si ce n'est Rome, et encore Rome naissante? Ceux qui vinrent après furent obligés de conserver ce qu'ils avaient reçu de leurs ancêtres; et, après avoir sucé cette superstition avec le lait, ils la répandirent parmi les peuples que Rome fit passer sous son joug; de sorte qu'encore qu'ils n'en crussent rien, ils ne laissaient pas de dire que Romulus était un dieu, pour ne pas offenser la maîtresse du monde, qui s'était engagée dans cette opinion par un excès d'affection envers son fondateur, plutôt que parce qu'elle aimait à se tromper. Pour Jésus-Christ, quoiqu'il soit le fondateur de la cité éternelle, celle-ci ne l'a pas cru dieu parce qu'il l'a fondée, mais il l'a fondée parce qu'elle l'a cru dieu. Rome, déjà fondée et consacrée, a élevé un temple à son fondateur, où elle l'a adoré comme un dieu; mais la Jérusalem dont nous parlons a établi Jésus-Christ Dieu pour fondement de sa foi, afin de pouvoir être bâtie et consacrée. Celle-là a cru dieu Romulus, parce qu'elle l'aimait; et celle-ci croyant que Jésus-Christ est dieu, l'a aimé. De même donc que quelque circonstance a précédé l'amour de celle-là, et lui a fait croire aisément même un avantage de celui qu'elle aimait; ainsi quelque chose a précédé la foi de celle-ci, pour lui faire aimer sans précipitation un avantage très-véritable de celui en qui elle croit. Sans parler de tant de miracles qui ont établi la divinité de Jésus-Christ, nous avons des prophéties de lui dont nous n'attendons pas l'accomplissement comme nos pères, mais qui sont déjà accomplies. Il n'en est pas ainsi de Romulus. On lit ce qui lui est arrivé pour avoir bâti Rome et y avoir régné, sans que cela eût été prédit de lui antérieurement. L'histoire nous dit bien qu'on a cru qu'il avait été transporté au nombre des dieux, mais elle ne le prouve point; elle n'apporte aucun miracle pour justifier la vérité de cette apothéose. On parle d'une louve qui nourrit les deux frères, ce que les historiens relèvent comme une grande merveille; mais qu'est-ce que cela pour montrer qu'un homme est dieu? Quand cette louve aurait été une bête et non pas une courtisane, ce prodige aurait été commun aux deux frères, et cependant il n'y en a qu'un qui passe pour dieu. D'ailleurs, à qui a-t-on défendu de dire que Romulus, Hercule ou autres héros étaient des dieux? et qui a mieux aimé mourir que de ne le pas dire? Ou plutôt, y aurait-il jamais eu une seule nation qui eût adoré Romulus, sans la crainte du nom romain? Et cependant, qui pourrait seulement compter tous ceux qui ont mieux aimé perdre la vie par les plus cruels tourments, que de nier la divinité de Jésus-Christ? Ainsi la crainte d'une légère indignation des Romains obligeait quelques peuples vaincus à ado-

« esset loci. Antiquitas enim recepit fabulas, fictas etiam « nonnunquam incondite : hæc ætas autem jam exculta « præsertim eludens omne quod fieri non potest respuit. » Unus e numero doctissimorum hominum, idemque eloquentissimus omnium M. Tullius Cicero, propterea dicit divinitatem Romuli mirabiliter creditam, quod erudita jam tempora fuerunt, quæ falsitatem non reciperent fabularum. Quis autem Romulum deum nisi Roma credidit, atque id parva et incipiens? Tum deinde posteris servare fuerat necesse quod acceperant a majoribus, ut cum ista superstitione in lacte quodammodo matris ebibita cresceret civitas, atque ad tam magnum perveniret imperium, ut ex ejus fastigio velut ex altiore quodam loco alias quoque gentes, quibus dominaretur, hac sua opinione perfunderet; ut non quidem crederent, sed tamen dicerent deum Romulum, ne civitatem, cui serviebant, de conditore ejus offenderent, aliter eum nominando quam Roma; quæ id non amore quidem hujus erroris, sed tamen amoris errore crediderat. Christus autem quanquam sit cœlestis et sempiternæ conditor civitatis, non tamen eum, quoniam ab illo condita est, Deum credidit : sed ideo potius est condenda, quia credidit. Roma conditorem suum jam constructa et dedicata tanquam deum coluit in templo : hæc autem Jerusalem conditorem suum Deum Christum, ut construi posset et dedicari, posuit in fidei fundamento. Illa illum amando esse deum credidit, ista istum Deum esse credendo amavit. Sicut ergo præcessit unde amaret illa, et de amato jam libenter etiam falsum bonum crederet; ita præcessit unde ista crederet, ut recta fide, non temere quod falsum, sed quod verum erat amaret. Exceptis enim tot et tantis miraculis, quæ persuaserunt Deum esse Christum, prophetiæ quoque divinæ fide dignissimæ præcesserunt, quæ in illo, non sicut a patribus adhuc creduntur implendæ, sed jam demonstrantur impletæ. De Romulo autem quia condidit Romam, in eaque regnavit, auditur, legiturve quod factum est, non quod ante fuerat prophetatum : sed quod sit receptus in deos, creditum tenent litteræ, non factum docent. Nullis quippe rerum mirabilium signis id ei vere provenisse monstratur. Lupa quippe illa nutrix, quod videtur quasi magnum exstitisse portentum, quale aut quantum est ad demonstrandum deum? Certe enim etsi non meretrix lupa fuit illa, sed bestia, cum commune fuerit ambobus, frater tamen ejus non habetur deus. Quis autem prohibitus est, aut Romulum, aut Herculem, aut alios tales homines deos dicere, et mori maluit, quam non dicere? Aut vero aliqua gentium coleret inter deos suos Romulum, nisi Romani nominis metus cogeret? Quis porro numeret, quam multi quantalibet sævitia crudelitatis occidi, quam Christum Deum negare maluerunt? Proinde metus quamlibet levis indignationis, quæ ab animis Romanorum, si non fieret, posse putabatur existere, compellebat aliquas civitates positas sub jure Romano tanquam deum colere Romulum : a Christo autem Deo non solum colendo, verum etiam con-

rer Romulus comme un dieu ; et la crainte des plus horribles supplices et de la mort même n'a su empêcher tant de martyrs par toute la terre, non-seulement d'adorer Jésus-Christ comme un dieu, mais même de le confesser publiquement. La cité de Dieu n'a point combattu alors contre ses persécuteurs pour la conservation d'une vie temporelle, bien qu'elle fût encore pèlerine sur la terre, et qu'elle eût une nombreuse armée de peuples; mais plutôt elle ne leur a point résisté pour acquérir la vie éternelle. Ils étaient liés, mis en prison, battus, tourmentés, brûlés, déchirés, égorgés; et tout cela ne servait qu'à en augmenter le nombre. Ils ne croyaient pas combattre pour leur salut, s'ils ne le méprisaient pour l'amour du Sauveur.

Je sais qu'au troisième livre de la République de Cicéron, si je ne me trompe, on soutient qu'un État bien réglé n'entreprend jamais la guerre que pour garder sa foi, ou pour se conserver. Or Cicéron explique ailleurs ce qu'il entend par *se conserver*, lorsqu'il dit : « Les particuliers se dérobent souvent par une prompte mort à la « pauvreté, à l'exil, à la prison, au fouet, et aux « autres peines que souffrent les insensés ; mais la « mort même, qui semble affranchir les autres de « toute peine, est une peine pour un État, qui « doit être éternel. Ainsi la mort n'est point « naturelle à une république comme elle l'est à « l'homme, qui non-seulement la doit subir malgré « qu'il en ait, mais souvent même la doit souhaiter. Mais la destruction d'un État est jusqu'à « un certain point une image de la ruine et de « la destruction du monde entier.» Cicéron dit cela parce qu'il croyait, avec les platoniciens, que le monde durera toujours. Il est donc constant qu'il veut qu'une république entreprenne la guerre pour sa conservation, c'est-à-dire pour demeurer éternelle ici-bas, encore que les particuliers qui la composent naissent et meurent par une continuelle révolution, comme un arbre conserve toujours le même ombrage, quoique ses feuilles tombent et se renouvellent. La mort, selon lui, n'est pas une peine pour les particuliers, puisque souvent elle les délivre de toute peine, mais seulement pour un État entier : de sorte qu'on peut demander avec raison si les Sagontins firent bien quand ils aimèrent mieux que leur république pérît que de manquer de foi aux Romains, car les citoyens de la cité de la terre les louent de cette action. Mais je ne vois pas comment ils pouvaient suivre cette maxime de Cicéron, qu'il ne faut entreprendre la guerre que pour garder sa foi, ou pour se conserver ; puisque l'on ne dit point ce qu'il faut faire de préférence, au cas qu'on ne puisse conserver l'une sans perdre l'autre. En effet, les Sagontins ne pouvaient se sauver sans trahir la foi qu'ils devaient aux Romains, ni garder leur foi sans se perdre, comme cela arriva. Il n'en est pas de même du salut de la cité de Dieu. On le conserve, ou plutôt on l'acquiert avec la foi et par la foi, et l'on n'y peut arriver quand on l'a perdue. C'est cette pensée d'un cœur ferme et généreux qui a fait un si grand nombre de martyrs, tandis que Romulus n'en a pu avoir un seul qui ait soutenu sa divinité prétendue.

fitendo, tantam per orbem terræ martyrum multitudinem metus revocare non potuit, non levis offensionis animorum, sed immensarum variarumque pœnarum, et ipsius mortis, quæ plus cæteris formidatur. Neque tunc civitas Christi, quamvis adhuc peregrinaretur in terris, et haberet tamen magnorum agmina populorum, adversus impios persecutores suos pro temporali salute pugnavit; sed potius ut obtineret æternam, non repugnavit. Ligabantur, includebantur, cædebantur, torquebantur, urebantur, laniabantur, trucidabantur, et multiplicabantur. Non erat eis pro salute pugnare, nisi salutem pro Salvatore contemnere.

Scio in libro Ciceronis tertio, nisi fallor, de Republica, disputari, nullum bellum suscipi a civitate optima, nisi aut pro fide, aut pro salute. Quid autem dicat pro salute, vel intelligi quam salutem velit, alio loco demonstrans, « Sed his pœnis, » inquit, « quas etiam stultissimi sen« tiunt, egestate, exsilio, vinculis, verberibus, elabuntur « sæpe privati, oblata mortis celeritate. Civitatibus autem « mors ipsa pœna est, quæ videtur a pœna singulos vindi« care. Debet enim constituta sic esse civitas, ut æterna « sit. Itaque nullus interitus est reipublicæ naturalis, ut « hominis, in quo mors non modo necessaria est, verum « etiam optanda persæpe. Civitas autem cum tollitur, de« letur, exstinguitur : simile est quodammodo (ut parva « magnis conferamus) ac si omnis hic mundus intereat et « concidat. » Hoc ideo dixit Cicero, quia mundum non interiturum cum Platonicis sentit. Constat ergo eum pro ea salute bellum voluisse suscipi a civitate, qua fit ut maneat hic civitas, sicut dicit, æterna, quamvis morientibus et nascentibus singulis; sicut perennis est opacitas oleæ vel lauri, atque hujusmodi cæterarum arborum, singulorum lapsu ortuque foliorum. Mors quippe, ut dicit, non hominum singulorum, sed universæ pœna est civitatis, quæ a pœna plerumque singulos vindicat. Unde merito quæritur, utrum recte fecerint Saguntini, quando universam suam civitatem interire maluerunt, quam fidem frangere, qua cum ipsa Romana republica tenebantur : in quo suo facto laudantur ab hominibus terrenæ reipublicæ civibus. Sed quomodo huic disputationi possent obedire, non video, ubi dicitur nullum suscipiendum esse bellum, nisi aut pro fide, aut pro salute : nec dicitur, si in unum simul periculum ita duo ista concurrerint, ut teneri alterum sine alterius amissione non possit, quid sit potius eligendum. Profecto enim Saguntini si salutem eligerent, fides eis fuerat deserenda : si fides tenenda, amittenda utique salus, sicut et factum est. Salus autem civitatis Dei talis est, ut cum fide ac per fidem teneri, vel potius acquiri possit; fide autem perdita, ad eam quisque venire non possit. Quæ cogitatio firmissimi ac patientissimi cordis, tot ac tantos martyres fecit, qualem ne unum quidem habuit, vel habere potuit, quando est deus creditus Romulus.

CHAPITRE VII.

Le monde a cru en Jésus-Christ par une vertu divine, et non par une foi humaine.

Mais il est ridicule d'alléguer la fausse divinité de Romulus, quand nous parlons de Jésus-Christ. Cependant si dès le temps de Romulus, c'est-à-dire environ six cents ans avant Cicéron, le monde était déjà si poli qu'il rejetait comme faux tout ce qui n'était pas vraisemblable, à combien plus forte raison depuis, du temps de Cicéron même, et surtout ensuite sous les règnes d'Auguste et de Tibère, qui appartenaient à des siècles plus raffinés, aurait-on rejeté la résurrection de Jésus-Christ en la chair et son ascension au ciel comme une chose impossible, si la vérité divine ou la véritable divinité, et une infinité de miracles, n'eussent montré qu'elle avait pu se faire, et même qu'elle s'était faite? De là vient que, malgré tant de cruelles persécutions, on a cru et prêché hautement la résurrection et l'immortalité de la chair qui a précédé en Jésus-Christ, et qui doit s'accomplir un jour dans tous les autres, et que cette croyance a été semée par toute la terre pour croître et se fortifier de plus en plus par le sang des martyrs. Lorsque les prophéties se sont jointes aux miracles, la vérité trouva entrée dans les esprits, et l'on reconnut qu'elle était plutôt contraire à la coutume qu'à la raison, jusqu'à ce que le monde, qui persécutait les chrétiens avec fureur, se rangeât de leur côté et embrassât la foi.

CHAPITRE VIII.

Des miracles que Dieu n'a point cessé d'opérer jusqu'à ce jour, pour fonder sur la terre la foi en Jésus-Christ.

Pourquoi donc, disent-ils, ces miracles qui, selon vous, se faisaient autrefois, ne se font-ils plus maintenant? Je pourrais répondre qu'ils étaient nécessaires avant que le monde crût, pour le porter à croire. A présent, quiconque demande encore des prodiges pour croire est lui-même un grand prodige de ne pas croire, tandis que toute la terre croit. Mais ils ne nous font cette objection que pour empêcher qu'on ne croie que ces miracles soient véritablement arrivés. D'où vient donc qu'on publie si hautement partout que Jésus-Christ est monté au ciel avec son corps? D'où vient qu'en des siècles polis, où l'on rejetait tout ce qui paraissait impossible, le monde a cru sans miracles des choses tout à fait incroyables? Diront-ils qu'elles ont été crues, parce qu'elles étaient croyables? Que ne les croient-ils donc eux-mêmes? Voici à quoi se réduit tout notre raisonnement : Ou des choses incroyables qui se voyaient ont persuadé une chose incroyable qu'on ne voyait pas; ou cette chose était tellement croyable, qu'elle n'avait pas besoin de miracles pour être crue; et, dans ce cas, où trouver une plus grande opiniâtreté que celle de nos adversaires? C'est là ce qu'on peut répondre aux plus obstinés. Que plusieurs miracles aient été opérés pour attester ce grand et salutaire miracle par

CAPUT VII.

Quod ut mundus in Christum crederet, virtutis fuerit divinæ, non persuasionis humanæ.

Sed valde ridiculum est, de Romuli falsa divinitate, cum de Christo loquimur, facere mentionem. Verumtamen cum sexcentis ferme annis ante Ciceronem Romulus fuerit, atque illa ætas jam fuisse doctrinis dicatur exculta, ut quod fieri non potest, omne respueret : quanto magis post sexcentos annos ipsius tempore Ciceronis, maximeque postea sub Augusto atque Tiberio, eruditioribus utique temporibus, resurrectionem carnis Christi atque in cœlum ascensionem, tanquam id quod fieri non potest, mens humana ferre non posset, eludensque ab auribus cordibusque respueret, nisi eam fieri potuisse, atque factam esse divinitas ipsius veritatis, vel divinitatis veritas, et contestantia miraculorum signa monstrarent; ut terrentibus et contradicentibus tam multis tamque magnis persecutionibus, præcedens in Christo, deinde ad novum sæculum in cæteris secutura resurrectio atque immortalitas carnis et fidelissime crederetur, et prædicaretur intrepide, et per orbem terræ pullulatura fecundius cum martyrum sanguine sereretur. Legebantur enim præconia præcedentia Prophetarum, concurrebant ostenta virtutum, et persuadebatur veritas nova consuetudini, non contraria rationi, donec orbis terræ qui persequebatur furore sequeretur fide.

CAPUT VIII.

De miraculis quæ ut mundus in Christum crederet facta sunt, et fieri mundo credente non desinunt.

Cur, inquiunt, nunc illa miracula, quæ prædicatis facta esse, non fiunt? Possem quidem dicere, necessaria fuisse priusquam crederet mundus, ad hoc ut crederet mundus. Quisquis adhuc prodigia ut credat inquirit, magnum est ipse prodigium, qui mundo credente non credit. Verum hoc ideo dicunt, ut nec tunc illa miracula facta fuisse credantur. Unde ergo tanta fide Christus usquequaque cantatur in cœlum cum carne sublatus? unde temporibus eruditis, et omne quod fieri non potest respuentibus, sine ullis miraculis nimium mirabiliter incredibilia credidit mundus? An forte credibilia fuisse, et ideo credita esse dicturi sunt? Cur ergo ipsi non credunt? Brevis est igitur nostra complexio : Aut incredibilis rei, quæ non videbatur, alia incredibilia, quæ tamen fiebant et videbantur, fecerunt fidem; aut certe res ita credibilis, ut nullis quibus persuaderetur miraculis indigeret, istorum nimiam redarguit infidelitatem. Hoc ad refellendos vanissimos dixerim. Nam facta esse multa miracula, quæ attestarentur illi uni grandi salubrique miraculo, quo Christus in cœlum cum carne in qua resurrexit, ascendit, negare non possumus. In eisdem quippe veracissimis Libris cuncta conscripta sunt, et quæ facta sunt, et propter quod credendum facta sunt. Hæc, ut fidem facerent, innotuerunt; hæc per fidem, quam fecerunt, multo clarius innotescunt. Leguntur quippe in populis, ut credantur;

lequel Jésus-Christ est ressuscité et monté au ciel avec son corps, c'est ce qu'on ne peut nier. En effet, les livres sacrés ne se bornent pas à rapporter ces merveilles; ils déclarent encore pour quelle raison elles ont été faites. La connaissance de ces choses a eu pour objet de donner la foi aux hommes, et la foi qu'elles leur ont donnée les fait encore plus connaître. On les lit aux peuples afin qu'ils croient, et néanmoins on ne les leur lirait pas si elles n'avaient été crues. Il se fait encore des miracles au nom de Jésus-Christ, soit par les sacrements, soit par les prières et les reliques de ses saints; mais ils ne sont pas aussi célèbres que les premiers. Les saintes Lettres, qui devaient être répandues partout, font connaître ceux-là en tous lieux, et les transmettent à la mémoire de tous les peuples; mais ceux-ci ne sont connus qu'aux lieux où ils se passent, et souvent à peine sont-ils connus d'une ville entière ou du voisinage, surtout quand la ville est grande : outre que l'autorité de ceux qui les rapportent n'est pas assez considérable pour ne laisser aucun doute.

Le miracle qui eut lieu à Milan lorsque j'y étais, quand un aveugle recouvra la vue, a pu être connu de plusieurs, parce que la ville est grande, parce que l'empereur y était, et que cela se passa à la vue d'un peuple immense qui était accouru pour voir les corps des saints martyrs Gervais et Protais, qui avaient été découverts en songe à l'évêque Ambroise, et par la vertu desquels cet aveugle fut guéri. Mais qui, à l'exception d'un petit nombre, a entendu parler à Carthage de la guérison miraculeuse d'Innocent, autrefois avocat de la préfecture, que je vis de mes propres yeux? Comme il était très-pieux, ainsi que toute sa maison, il nous avait reçus chez lui, mon frère Alype et moi, au retour de notre voyage d'outre-mer, n'étant pas encore clercs, mais cependant engagés déjà au service de Dieu; tellement que nous demeurions avec lui. Les médecins le traitaient de certaines fistules hémorroïdales qu'il avait en très-grande quantité, et qui le faisaient beaucoup souffrir : ils y avaient déjà appliqué le fer, et tâchaient d'achever la cure par des médicaments. L'opération avait été fort douloureuse; mais les médecins avaient laissé par mégarde subsister une fistule, de sorte que, toutes les autres étant guéries, celle-là seule était demeurée, sans que tout ce que tentaient les médecins servît de rien. Le malade, se défiant de ces longueurs, et appréhendant extrêmement qu'il ne lui fallût encore subir une incision, comme le lui avait fait craindre un autre médecin son domestique, que ceux-ci avaient empêché d'assister à l'opération, et que son maître tout en colère avait chassé de la maison, et n'avait consenti à recevoir qu'avec beaucoup de difficulté; le malade, dis-je, s'écria un jour, tout hors de lui : Est-ce que vous me ferez encore une opération? Faudra-t-il que je souffre ce que m'a prédit celui que vous avez chassé? Alors ils commencèrent à se moquer de l'ignorance de ce médecin, et à rassurer le malade par de belles promesses. Cependant plusieurs jours se passent, et tout ce qu'on faisait était inutile. Les médecins néanmoins persistaient toujours à dire qu'ils guériraient cette hémorroïde par la force

nec in populis tamen nisi credita legerentur. Nam etiam nunc fiunt miracula in ejus nomine, sive per sacramenta ejus, sive per orationes vel memorias sanctorum ejus, sed non eadem claritate illustrantur, ut tanta quanta illa gloria diffamentur. Canon quippe sacrarum Litterarum, quem definitum esse oportebat, illa facit ubique recitari, et memoriæ cunctorum inhærere populorum : hæc autem ubicumque fiunt, ibi sciuntur vix a tota ipsa civitate vel quocumque commanentium loco. Nam plerumque etiam ibi paucissimi sciunt, ignorantibus cæteris, maxime si magna sit civitas; et quando alibi aliisque narrantur, non tanta ea commendat auctoritas, ut sine difficultate vel dubitatione credantur, quamvis Christianis fidelibus a fidelibus indicentur.

Miraculum quod Mediolani factum est, cum illic essemus, quando illuminatus est cæcus, ad multorum notitiam potuit pervenire, quia et grandis est civitas, et ibi erat tunc Imperator, et immenso populo teste res gesta est, concurrente ad corpora martyrum Protasii et Gervasii : quæ cum laterent, et penitus nescirentur, episcopo Ambrosio per somnium revelata reperta sunt; ubi cæcus ille depulsis veteribus tenebris diem vidit.

Apud Carthaginem autem quis novit, præter admodum paucissimos, salutem, quæ facta est Innocentio ex advocato vicariæ præfecturæ, ubi nos interfuimus, et oculis aspeximus nostris? Venientes enim de transmarinis, me et fratrem meum Alypium, nondum quidem clericos, sed jam Deo servientes, ut erat cum tota domo sua religiosissimus, ipse susceperat, et apud eum tunc habitabamus. Curabatur a medicis : fistulas, quas numerosas atque perplexas habuit in posteriore atque ima corporis parte, jam secuerant ei, et artis suæ cætera medicamentis agebant. Passus autem fuerat in sectione illa et diuturnos et acerbos dolores. Sed unus inter multos sinus fefellerat medicos, atque ita latuerat, ut eum non tangerent, quem ferro aperire debuerant. Denique sanatis omnibus quæ aperta curabant, iste remanserat solus, cui frustra impendebatur labor. Quas moras ille suspectas habens, multumque formidans ne iterum secaretur, quod ei prædixerat alius medicus domesticus, ejus, quem non admiserant illi, ut saltem videret, cum primum sectus est, quomodo id facerent, iratusque illum domo abjecerat, vixque receperat, erupit, atque ait : Iterum me secturi estis? Ad illius, quem noluistis esse præsentem, verba venturus sum? Irridere illi medicum imperitum, metumque hominis bonis verbis promissionibusque lenire. Præterierunt et alii dies plurimi, nihilque proficiebat omne quod fiebat. Medici tamen in sua pollicitatione persistebant, non se illum sinum ferro, sed medicamentis esse clausuros. Adhibuerunt et alium grandævum jam medicum, satisque in illa arte laudatum (adhuc enim vivebat) Ammonium, qui, loco inspecto, idem quod illi ex eorum diligentia peritiaque promisit. Cujus

de leurs médicaments, sans y appliquer le fer. Ils firent encore venir leur vieux confrère Ammonius, assez fameux pour ces sortes de cures, qui, après avoir examiné le mal, en porta le même jugement que les autres; de sorte que le malade, s'assurant là-dessus, commençait déjà à railler son médecin domestique de ce qu'il lui avait prédit qu'il faudrait faire une nouvelle incision. Que dirai-je de plus? Après beaucoup de temps inutilement écoulé, à la fin étant las et confus, ils furent obligés d'avouer qu'il n'y avait que le fer qui le pût guérir. Ce discours épouvanta extrêmement le malade, il en pâlit; et, dès qu'il fut un peu revenu de sa frayeur et qu'il put parler, il leur commanda de se retirer et de ne plus revenir. Après avoir pleuré et s'être tourmenté longtemps, il n'eut point d'autre ressource que de faire venir un certain Alexandrin, chirurgien célèbre, pour faire ce qu'il ne voulait pas que les autres fissent. Celui-ci vint donc; mais, après avoir reconnu par les cicatrices l'habileté des médecins qui l'avaient traité, il lui conseilla, en homme de bien, de les reprendre, et de ne pas les priver du fruit de leurs efforts. Il ajouta qu'en effet il ne pouvait guérir qu'en souffrant encore une incision; mais qu'il n'était pas d'humeur à vouloir remporter la gloire d'une cure si avancée, et dans laquelle il admirait le soin et l'adresse de ceux qui l'avaient opéré. Le malade se réconcilia donc avec ses médecins; il fut résolu qu'ils feraient l'incision en présence d'Alexandrin, et l'opération fut remise au lendemain. Cependant, les médecins s'étant retirés, le malade tomba dans une si profonde tristesse que toute la maison en fut remplie de deuil, comme s'il eût déjà été mort; et nous avions bien de la peine à les consoler. Il était visité tous les jours d'un grand nombre de personnes pieuses, et entre autres de Saturnin d'heureuse mémoire, évêque d'Uzales, et de Gélose, prêtre, avec quelques diacres de l'église de Carthage. De ce nombre était aussi l'évêque Aurélius, qui seul de tous ceux-là est encore vivant, avec lequel nous nous sommes entretenus souvent de cela, et il s'en souvenait fort bien. Comme ceux-ci venaient sur le soir voir le malade comme à l'ordinaire, il les pria de la manière la plus attendrissante d'assister le lendemain matin à ses funérailles plutôt qu'à ses souffrances; car les incisions précédentes lui avaient fait tant de mal, qu'il croyait fermement mourir entre les mains des médecins. Ils le consolèrent du mieux qu'ils purent, et l'exhortèrent à se confier en Dieu et à se soumettre à sa volonté. Ensuite nous nous mîmes en prière; et nous étant agenouillés et prosternés en terre selon notre coutume, il s'y jeta avec tant d'impétuosité qu'il semblait que quelqu'un l'eût fait tomber rudement, et il commença à prier. Mais qui pourrait exprimer de quelle manière, avec quelle ardeur, quels transports, quels torrents de larmes, quels gémissements et quels sanglots, tellement que tous ses membres en tremblaient et qu'il en était presque suffoqué? Je ne sais si les autres priaient, et si tout cela ne les détournait point; pour moi, je ne le pouvais faire, et je dis seulement en moi-même ce peu de mots : Seigneur, quelles prières de vos serviteurs exaucerez-vous, si vous n'exaucez celle-ci? Il me pa-

ille factus auctoritate securus, domestico suo medico, qui futuram prædixerat aliam sectionem faceta hilaritate, velut jam salvus, illusit. Quid plura? Tot dies postea inaniter consumpti transierunt, ut fessi atque confusi faterentur eum nisi ferro nullo modo posse sanari. Expavit, expalluit nimio timore turbatus : atque ubi se collegit, farique potuit, abire illos jussit, et ad se amplius non accedere, nec aliud occurrit fatigato lacrymis et illa jam necessitate constricto, nisi ut adhiberet Alexandrinum quemdam, qui tunc chirurgus mirabilis habebatur, ut ipse faceret quod ab illis fieri nolebat iratus. Sed posteaquam venit ille, laboremque illorum in cicatricibus sicut artifex vidit, boni viri functus officio, persuasit homini ut illi potius qui in eo tantum laboraverant, quantum ipse inspiciens mirabatur, curationis suæ fine fruerentur, adjiciens quod revera nisi sectus esset, salvus esse non posset; sed valde abhorrere a suis moribus, ut hominibus quorum artificiosissimam operam, industriam, diligentiam admirans in cicatricibus ejus videret, propter exiguum quod remansit, palmam tanti laboris auferret. Redditi sunt animo ejus, et placuit ut eodem Alexandrino assistente ipsi sinum illum ferro, qui jam consensu omnium aliter insanabilis putabatur, aperirent. Quæ res dilata est in consequentem diem. Sed cum abiissent illi, ex mœrore nimio domini tantus est in domo illa exortus dolor, ut tanquam funeris planctus vix comprimeretur a nobis. Visitabant eum quotidie sancti viri, episcopus tunc Uzalensis, beatæ memoriæ Saturninus, et presbyter Gelosus, ac diaconi Carthaginensis Ecclesiæ : in quibus erat, et ex quibus solus est nunc in rebus humanis, jam episcopus cum honore a nobis debito nominandus Aurelius, cum quo recordantes mirabilia opera Dei, de hac re sæpe collocuti sumus, eumque valde meminisse, quod commemoramus, invenimus. Qui cum eum, sicut solebant, vespere visitarent, rogavit eos miserabilibus lacrymis, ut mane dignarentur esse præsentes suo funeri potius quam dolori. Tantus enim eum metus ex prioribus invaserat pœnis, ut se inter medicorum manus non dubitaret esse moriturum. Consolati sunt eum illi, et hortati ut in Deo fideret, ejusque voluntatem viriliter ferret. Inde ad orationem ingressi sumus : ubi nobis ex more genua figentibus, atque incumbentibus terræ, ille se ita projecit, tanquam fuisset aliquo graviter impellente prostratus, et cœpit orare : quibus modis, quo affectu, quo motu animi, quo fluvio lacrymarum, quibus gemitibus atque singultibus succutientibus omnia membra ejus et pene intercludentibus spiritum, quis ullis explicet verbis? Utrum orarent alii, nec in hæc eorum averteretur intentio, nesciebam. Ego tamen prorsus orare non poteram : hoc tantummodo breviter in corde meo dixi, Domine, quas tuorum preces exaudis, si has non exaudis? Nihil enim mihi videbatur addi jam posse, nisi ut expiraret orando. Surreximus, et accepta ab Episcopo benedictione

raissait qu'on n y pouvait rien ajouter, sinon d'expirer en priant. Nous nous levâmes; et, après avoir reçu la bénédiction de l'évêque, nous nous retirâmes, le malade priant les assistants de se trouver chez lui le lendemain matin, et eux l'exhortant à avoir bon courage. Le jour venu que l'on appréhendait tant, les serviteurs de Dieu arrivèrent comme ils l'avaient promis. Les médecins entrent; on prépare tout ce qui était nécessaire pour l'opération; on tire les redoutables instruments; chacun demeure interdit et en suspens. Ceux qui avaient le plus d'autorité l'encouragent, tandis qu'on le met dans la position la plus commode pour celui qui devait faire l'incision; on délie les bandages, on découvre la partie malade; le médecin regarde, et cherche de l'œil et de la main l'hémorroïde qu'il devait ouvrir. Enfin, après avoir bien regardé, il trouve une cicatrice très-ferme. Il n'y a point de paroles qui puissent exprimer la joie que tous ceux qui étaient présents ressentirent en ce moment, et les actions de grâces qui furent rendues à Dieu: il vaut mieux le laisser penser que de le dire.

Dans la même ville de Carthage, une femme pieuse et du rang le plus distingué, nommée Innocente, avait un cancer au sein, mal incurable selon les médecins. On a coutume de couper la partie où est le mal, ou, si l'on veut prolonger un peu sa vie, de n'y rien faire du tout; et c'est, à ce qu'on dit, le sentiment d'Hippocrate. Cette dame avait appris cela d'un savant médecin, son ami; de sorte qu'elle n'avait plus recours qu'à Dieu. La fête de Pâques étant proche, elle fut avertie en songe de prendre garde à la première femme qui se présenterait à elle au sortir du baptistère, et de la prier de faire le signe de la croix sur son mal. Cette femme le fit, et Innocente fut guérie à l'heure même. Le médecin qui lui avait dit de n'employer aucun remède si elle voulait vivre un peu plus longtemps, la voyant parfaitement guérie, lui demanda ce qu'elle avait fait pour cela, étant sans doute bien aise d'apprendre un remède qu'Hippocrate avait ignoré. Mais comme elle le lui dit, il lui répondit agréablement : Je pensais que vous m'alliez dire quelque chose de bien merveilleux; et comme il accompagnait cette réponse d'un air si dédaigneux que cette femme avait grande peur qu'il n'allât dire quelque parole outrageuse contre Jésus-Christ : Quelle grande merveille, ajouta-t-il aussitôt, que Jésus-Christ ait guéri un cancer, lui qui a ressuscité un mort de quatre jours? Lorsque j'eus appris ce qui s'était passé, je ne pus supporter la pensée qu'un si grand miracle, arrivé dans une si grande ville et à une personne de cette condition, demeurât caché; je fus même sur le point de l'en réprimander. Mais comme elle m'eut répondu qu'elle ne l'avait pas passé sous silence, je demandai à quelques dames de ses amies intimes, qui étaient alors avec elle, si elles le savaient; et m'ayant répondu que non : Voilà, dis-je, comme vous le publiez; vos meilleures amies n'en savent rien! Comme elle ne m'avait rapporté la chose que fort brièvement, je la lui fis recommencer tout au long devant ces dames, qui en furent singulièrement étonnées, et en rendirent gloire à Dieu.

discessimus; rogante illo ut mane adessent, illis ut æquo animo esset hortantibus. Illuxit dies qui metuebatur, aderant servi Dei, sicut se adfuturos esse promiserant : ingressi sunt medici, parantur omnia quæ hora illa poscebat, tremenda ferramenta proferuntur, attonitis suspensisque omnibus. Eis autem quorum erat major auctoritas, defectum animi ejus consolando erigentibus, ad manus secturi membra in lectulo componuntur, solvuntur nodi ligamentorum, nudatur locus, inspicit medicus, et secandum illum sinum armatus atque intentus inquirit. Scrutatur oculis, digitisque contrectat; tentat denique modis omnibus : invenit firmissimam cicatricem. Jam illa lætitia et laus atque gratiarum actio misericordi et omnipotenti Deo, quæ fusa est ore omnium lacrymantibus gaudiis, non est committenda meis verbis : cogitetur potius, quam dicatur.

In eadem Carthagine Innocentia, religiosissima femina, de primariis ipsius civitatis, in mamilla cancrum habebat : rem, sicut medici dicunt, nullis medicamentis sanabilem. Aut ergo præcidi solet, et a corpore separari membrum ubi nascitur, aut, ut aliquanto homo diutius vivat, tamen inde morte quamlibet tardius adfutura, secundum Hippocratis, ut ferunt, sententiam omnis est ommittenda curatio. Hoc illa a perito medico et suæ domui familiarissimo acceperat, et ad solum Deum se orando converterat. Admonetur in somnis appropinquante Pascha, ut in parte feminarum observanti ad baptisterium, quæcumque illi baptizata primitus occurrisset, signaret ei locum signo Christi : fecit, et confestim sanitas consecuta est. Medicus sane qui ei dixerat, ut nihil curationis adhiberet, si paulo diutius vellet vivere, cum inspexisset eam postea, et sanissimam comperisset, quam prius habere illud malum tali inspectione cognoverat, quæsivit ab ea vehementer quid adhibuisset; cupiens, quantum intelligi datur, nosse medicamentum, quo Hippocratis definitio vinceretur. Cumque ab ea quid factum esset audisset, voce velut contemnentis et vultu, ita ut illa metueret ne aliquod contumeliosum verbum proferret in Christum, religiosa urbanitate respondisse fertur : Putabam, inquit, magnum aliquid te mihi fuisse dicturam. Atque illa jam exhorrescente, mox addidit : Quid grande fecit Christus sanare cancrum, qui quatriduanum mortuum suscitavit? Hoc ego cum audissem, et vehementer stomacharer, in illa civitate atque in illa persona, non utique obscura, factum tam ingens miraculum sic latere, hinc eam et admonendam et pene objurgandam putavi. Quæ cum mihi respondisset non se inde tacuisse; quæsivi ab eis, quas forte tunc matronas amicissimas secum habebat, utrum hoc antea scissent. Responderunt se omnino nescisse. Ecce, inquam, quomodo non taces, ut nec istæ audiant, quæ tibi tanta familiaritate junguntur. Et quia breviter ab ea quæsiveram, feci ut illis audientibus multumque mirantibus et

Un médecin goutteux de la même ville ayant donné son nom pour être baptisé, vit en songe, la nuit qui précéda son baptême, de petits enfants noirs et frisés qu'il prenait pour des démons, qui lui défendirent de se faire baptiser cette année-là. Sur son refus de leur obéir, ils lui marchèrent sur les pieds, en sorte qu'il y sentit des douleurs plus cruelles que jamais; ce qui ne l'empêcha pas de se faire baptiser le lendemain comme il l'avait promis à Dieu; et il sortit des eaux salutaires du baptême, non-seulement guéri de ces douleurs extraordinaires, mais encore de sa goutte, sans qu'il en ait jamais ressenti depuis aucune atteinte, quoiqu'il ait vécu encore longtemps. Qui a entendu parler de ce miracle? Cependant nous le savons, et avec nous un petit nombre de nos frères du voisinage, aux oreilles de qui il est arrivé.

Un habitant de Curube fut guéri de même d'une paralysie et d'une hernie, et sortit du baptême comme s'il n'avait jamais rien eu. Qui connaît ce miracle que ceux de Curube, et peut-être quelques autres en fort petit nombre? Pour nous, quand nous l'apprîmes, nous fîmes venir cet homme à Carthage par l'ordre du saint évêque Aurélius, quoique nous en eussions été informé par des personnes très-dignes de foi.

Hespérius, d'une famille tribunitienne, possède dans notre voisinage un domaine sur les terres de Fussales, appelé Zubédi, où, ayant reconnu que les esprits malins tourmentaient ses esclaves et son bétail, il pria nos prêtres, en mon absence, que quelqu'un d'eux y allât pour les en chasser par ses prières. Un d'entre eux s'y rendit, et offrit le sacrifice du corps de Jésus-Christ, avec de vives prières pour faire cesser cette vexation; et aussitôt elle cessa par la miséricorde de Dieu. Or Hespérius avait reçu d'un de ses amis un peu de la terre sainte de Jérusalem, où Jésus-Christ fut enseveli et ressuscita le troisième jour; et il l'avait suspendue dans sa chambre, pour se garantir lui-même de l'infestation du démon. Lorsque sa maison en fut délivrée, il pensa à ce qu'il ferait de cette terre, qu'il ne voulait plus par respect garder dans sa chambre. Il arriva par hasard que mon collègue Maximin, évêque de Sinite, et moi, étions alors dans les environs : il nous fit prier de l'aller voir, nous y allâmes; et, après nous avoir fait le récit de tout ce qui s'était passé, il nous pria d'enfouir cette terre quelque part où les chrétiens pussent s'assembler pour y faire le service de Dieu. Nous y consentîmes. Il y avait près de là un jeune paysan paralytique qui, sur cette nouvelle, pria ses parents de le porter sans délai en ce lieu saint, où à peine fut-il arrivé qu'il s'en retourna sur ses pieds parfaitement guéri, après avoir fait son oraison.

Dans une métairie nommée Victoriana, distante de trente milles d'Hippone, il y a un monument en l'honneur des deux martyrs de Milan, Gervais et Protais. On y porta un jeune homme qui, étant allé sur le midi, en été, abreuver son cheval à la rivière, fut possédé par le démon. Comme il était étendu par terre auprès du monument, comme s'il eût été mort, la maîtresse du lieu y vint sur le soir, selon sa coutume, avec

glorificantibus Deum, totum ex ordine, quemadmodum gestum fuerit, indicaret.

Medicum quemdam podagrum in eadem urbe, qui cum dedisset nomen ad Baptismum, et pridie quam baptizaretur, in somnis a pueris nigris cirratis, quos intelligebat dæmones, baptizari eodem anno prohibitus fuisset, eisque non obtemperans, etiam conculcantibus pedes ejus in dolorem acerrimum, qualem nunquam expertus est, isset, magisque eos vincens lavacro regenerationis, ut voverat, ablui non distulisset, in Baptismate ipso non solum dolore, quo ultra solitum cruciabatur, verum etiam podagra caruisse, nec amplius, cum diu postea vixisset, pedes doluisse quis novit? Nos tamen novimus, et paucissimi fratres ad quos id potuit pervenire.

Ex mimo quidam Curubitanus, non solum a paralysi, verum etiam ab informi pondere genitalium, cum baptizaretur, salvus effectus est; et liberatus utraque molestia, tanquam mali nihil habuisset in corpore, de fonte regenerationis ascendit. Quis hoc præter Curubim novit, et præter rarissimos aliquos qui hoc ubicumque audire potuerunt? Nos autem cum hoc comperissemus, jubente sancto episcopo Aurelio, etiam ut veniret Carthaginem fecimus : quamvis a talibus prius audierimus, de quorum fide dubitare non possemus.

Vir tribunitius Hesperius apud nos est; habet in territorio Fussalensi fundum Zubedi appellatum : ubi cum afflictione animalium et servorum suorum domum suam spirituum malignorum vim noxiam perpeti comperisset, rogavit nostros, me absente, presbyteros, ut aliquis eorum illo pergeret, cujus orationibus cederent. Perrexit unus, obtulit ibi sacrificium corporis Christi, orans quantum potuit, ut cessaret illa vexatio : Deo protinus miserante cessavit. Acceperat autem ab amico suo terram sanctam de Jerosolymis allatam, ubi sepultus Christus die tertio resurrexit; eamque suspenderat in cubiculo suo, ne quid mali etiam ipse pateretur. At ubi domus ejus ab illa infestatione purgata est, quid de illa terra fieret, cogitabat; quam diutius in cubiculo suo reverentiæ causa habere nolebat. Forte accidit, ut ego et collega tunc meus episcopus Sinitensis ecclesiæ Maximinus, in proximo essemus : ut veniremus, rogavit, et venimus. Cumque nobis omnia retulisset, etiam hoc petivit, ut infoderetur alicubi, atque ibi orationum locus fieret, ubi etiam possent Christiani ad celebranda quæ Dei sunt congregari. Non restitimus : factum est. Erat ibi juvenis paralyticus rusticanus : hoc audito, petivit a parentibus suis, ut illum ad eum locum sanctum non cunctanter afferrent. Quo cum fuisset allatus, oravit, atque inde continuo pedibus suis salvus abscessit.

Victoriana dicitur villa, ab Hippone-Regio minus triginta millibus abest. Memoria martyrum ibi est Mediolanensium Protasii et Gervasii. Portatus est eo quidam adolescens, qui cum die medio tempore æstatis equum ablueret in fluminis gurgite, dæmonem incurrit. Ibi cum jaceret vel morti proximus, vel simillimus mortuo, ad vespertinos illuc

ses servantes et quelques religieuses, pour y chanter des hymnes et y faire sa prière. Alors le démon, frappé et comme réveillé par ces voix, saisit l'autel avec un frémissement terrible, sans oser ou sans pouvoir le remuer, comme s'il eût été lié; et, priant d'une voix pitoyable qu'on lui pardonnât, confessa quand, comment et en quel endroit il était entré dans le corps de ce jeune homme. A la fin, promettant de sortir, il nomma toutes les parties de son corps, avec menace de les couper en sortant; et en disant cela il sortit. Mais l'œil de ce pauvre jeune homme tomba sur sa joue, retenu par une petite veine comme par une racine, et sa prunelle devint toute blanche. Ceux qui étaient présents, et qui s'étaient mis en prière avec les personnes qui étaient accourues au bruit, touchés de ce spectacle, quoique contents de voir ce jeune homme revenu à son bon sens, étaient affligés de la perte de son œil, et disaient qu'il fallait appeler un médecin. Alors le beau-frère de celui qui l'avait apporté là, prenant la parole : « Dieu, dit-il, qui a chassé le démon à « la prière de ses saints, peut bien aussi lui rendre « la vue. » Là-dessus il remit comme il put l'œil à sa place, et le banda avec son mouchoir, qu'il laissa sur la plaie pendant sept jours; après quoi l'ayant ôté, il le trouva parfaitement guéri. D'autres trouvèrent aussi en ce lieu leur guérison; mais cela serait trop long à rapporter ici.

Je connais une fille d'Hippone qui, s'étant frottée d'une huile où le prêtre qui priait pour elle avait mêlé ses larmes, fut aussitôt délivrée du malin esprit. Je sais que la même chose arriva à un jeune homme la première fois qu un évêque, qui ne l'avait point vu, pria pour lui.

Il y avait à Hippone un vieillard nommé Florence, homme pauvre et pieux, qui vivait de son métier de tailleur. Comme il eut perdu sa casaque et qu'il n'avait pas de quoi en acheter une autre, il courut au tombeau des vingt martyrs, qui est fort célèbre parmi nous, et les pria tout haut de l'habiller. Quelques jeunes gens qui se trouvèrent là par hasard, et qui avaient envie de rire, l'ayant entendu, le suivirent quand il sortit, et se mirent à le railler, comme s'il eût demandé cinquante oboles aux martyrs pour avoir un habit. Mais lui, continuant toujours son chemin sans rien dire, vit un grand poisson qui se débattait sur le rivage, qu'il prit avec l'assistance de ces jeunes gens, et le vendit trois cents oboles à un cuisinier chrétien, nommé Catose, à qui il raconta tout ce qui s'était passé. Il se disposait à acheter de la laine, afin que sa femme lui fît un habit comme elle pourrait; mais le cuisinier ayant ouvert le poisson, lui trouva dans le ventre une bague d'or; de sorte que, touché de compassion et effrayé de cette merveille, il la porta à cet homme, disant : Voilà comme les vingt martyrs ont pris soin de vous vêtir.

L'évêque Préjectus ayant apporté à Tibilis des reliques du très-glorieux martyr saint Étienne, il se fit un grand concours de peuple à ce reliquaire. Une femme aveugle des environs pria qu'on la menât à l'évêque qui portait ce sacré dépôt, donna des fleurs pour les faire toucher aux reliques, et, après qu'on les lui eut rendues,

hymnos et orationes cum ancillis suis et quibusdam sanctimonialibus ex more domina possessionis intravit; atque hymnos cantare cœperunt. Qua voce ille quasi percussus, excussus est : et cum terribili fremitu altare apprehensum movere non audens sive non valens, tanquam eo fuerit alligatus, aut affixus, tenebat : et cum grandi ejulatu parci sibi rogans, confitebatur ubi adolescentem, et quando, et quomodo invaserit. Postremo se exiturum esse denuntians, membra ejus singula nominabat, quæ se amputaturum exiens minabatur : atque inter hæc verba discessit ab homine. Sed oculus ejus in maxillam fusus, tenui venula ab interiore quasi radice pendebat, totumque ejus medium, quod nigellum fuerat, albicaverat. Quo viso qui aderant (concurrerant autem etiam alii vocibus ejus acciti, et se omnes in orationem pro illo straverant), quamvis eum sana mente stare gauderent, rursus tamen propter oculum ejus contristati, medicum quærendum esse dicebant. Ibi maritus sororis ejus, qui eum illo detulerat, Potens est, inquit Deus, sanctorum orationibus, qui fugavit dæmonem, lumen reddere. Tunc, sicut potuit, oculum lapsum atque pendentem, loco suo revocatum ligavit orario : nec nisi post septem dies putavit esse solvendum. Quod cum fecisset, sanissimum invenit. Sanati sunt illic et alii, de quibus dicere longum est.

Hipponensem quamdam virginem scio, cum se oleo perunxisset, cui pro illa orans presbyter instillaverat lacrymas suas, mox a dæmonio fuisse sanatam. Scio etiam episcopum semel pro adolescente, quem non vidit orasse, illumque illico dæmone caruisse.

Erat quidam senex Florentius Hipponensis noster, homo religiosus et pauper; sartoris se arte pascebat, casulam perdiderat, et unde sibi emeret non habebat : ad Viginti Martyres, quorum memoria apud nos est celeberrima, clara voce, ut vestiretur, oravit. Audierunt eum adolescentes, qui forte aderant, irrisores; eumque discedentem exagitantes prosequebantur, quasi a Martyribus quinquagenos folles, unde vestimentum emeret, petivisset. At ille tacitus ambulans, ejectum grandem piscem palpitantem vidit in littore, eumque illis faventibus atque adjuvantibus apprehendit, et cuidam coquo Catoso nomine, bene christiano, ad coquinam conditariam, indicans quid gestum sit, trecentis follibus vendidit, lanam comparare inde disponens, ut uxor ejus quomodo posset, ei quo indueretur, efficeret. Sed coquus concidens piscem, annulum aureum in ventriculo ejus invenit, moxque miseratione flexus, et religione perterritus, homini eum reddidit, dicens, Ecce quomodo Viginti Martyres te vestierunt.

Ad Aquas-Tibilitanas episcopo afferente Præjecto reliquias martyris gloriosissimi Stephani, ad ejus memoriam veniebat magnæ multitudinis concursus et occursus. Ibi cæca mulier, ut ad episcopum portantem duceretur, oravit : flores quos ferebat dedit; recepit, oculis admovit,

les porta à ses yeux et recouvra la vue aussitôt. Tous ceux qui étaient présents furent extrêmement surpris de ce miracle; mais elle marcha la première devant eux, et n'eut plus besoin de guide.

Lucille, évêque de Sinite, ville dans le voisinage d'Hippone, portant en procession les reliques du même martyr, fut guéri tout d'un coup d'une fistule qui le faisait beaucoup souffrir, et que les médecins étaient sur le point d'ouvrir.

Euchaire, prêtre d'Espagne, qui demeurait à Calame, fut guéri d'une pierre qui le tourmentait depuis longtemps, par les reliques du même martyr, que l'évêque Possidius y apporta. Le même étant tombé dans une autre maladie qui le mit si bas qu'on le croyait mort, revint par le moyen de sa robe qu'on jeta sur lui, après l'avoir fait toucher aux reliques de saint Étienne.

Il y avait là un homme fort âgé, nommé Martial, des plus considérables de la ville, qui avait une grande aversion pour la religion chrétienne. Sa fille était chrétienne, et son gendre avait été baptisé la même année. Ceux-ci le voyant malade, le conjurèrent avec larmes de se faire chrétien; mais il le refusa, et les chassa en colère d'auprès de lui. Son gendre trouva à propos d'aller au tombeau de saint Étienne pour demander à Dieu la conversion de son beau-père. Il le fit avec beaucoup de ferveur, et prit quelques fleurs de l'autel, qu'il mit sous la tête du malade comme il était déjà nuit. Alors son beau-père s'étant endormi, il n'était pas encore jour qu'il cria qu'on courût chercher l'évêque qui était alors avec moi à Hippone; et, à son défaut, il fit venir des prêtres, à qui il dit qu'il était chrétien, et qui le baptisèrent, au grand étonnement de tout le monde. Tant qu'il vécut, il eut toujours ces mots en la bouche: Seigneur Jésus, recevez mon esprit; sans savoir que ces paroles, qui furent les dernières qu'il prononça, avaient aussi été les dernières que dit saint Étienne quand les Juifs le lapidèrent.

Deux goutteux furent aussi guéris par le même saint, l'un citoyen et l'autre étranger; celui-là en un moment, celui-ci après avoir eu révélation de ce qu'il devait faire quand la douleur se ferait sentir.

Audure est une terre où il y a une église, et dans cette église une chapelle de saint Étienne. Il arriva par hasard que, pendant qu'un petit enfant jouait dans la cour, des bœufs qui traînaient un chariot, sortant de leur chemin, firent passer la roue sur lui et le tuèrent sur-le-champ. Sa mère l'emporta; et, l'ayant mis près du lieu consacré au saint, non-seulement il recouvra la vie, mais il ne parut pas même qu'il eût été blessé.

Une religieuse qui demeurait à Caspale, terre située dans les environs, étant fort malade et abandonnée des médecins, on porta sa robe à la même chapelle; mais la religieuse mourut avant qu'on l'eût rapportée. Ses parents néanmoins en couvrirent son corps, et elle ressuscita et fut guérie.

protinus vidit. Stupentibus qui aderant, præibat exsultans, viam carpens, et viæ ducem ulterius non requirens.

Memorati memoriam martyris, quæ posita est in castello Sinitensi, quod Hipponensi coloniæ vicinum est, ejusdem loci Lucillus episcopus, populo præcedente atque sequente portabat. Fistula, cujus molestia jam diu laboraverat, et familiarissimi sui medici, qui eam secaret, opperiebatur manus, illius piæ sarcinæ vectatione repente sanata est: nam deinceps eam in suo corpore non invenit.

Eucharius est presbyter ex Hispania, Calamæ habitat, veteri morbo calculi laborabat; per memoriam supradicti martyris, quam Possidius illo advexit episcopus, salvus factus est. Idem ipse postea morbo alio prævalescente, mortuus sic jacebat, ut ei jam pollices ligarentur: opitulatione memorati martyris, cum de memoria ejus reportata fuisset et super jacentis corpus missa ipsius presbyteri tunica, suscitatus est.

Fuit ibi vir in ordine suo primarius, nomine Martialis, ævo jam gravis, et multum a religione abhorrens christiana. Habebat sane fidelem filiam, et generum eodem anno baptizatum. Qui cum eum ægrotantem multis et magnis lacrymis rogarent, ut christianus fieret, prorsus abnuit, eosque a se turbida indignatione submovit. Visum est genero ejus, ut iret ad memoriam sancti Stephani, et illic pro eo quantum posset oraret, ut Deus illi daret mentem bonam, qua credere non differret in Christum. Fecit hoc ingenti gemitu et fletu, et sinceriter ardente pietatis affectu: deinde abscedens, aliquid de altari florum, quod occurrit, tulit; eique, cum jam nox esset, ad caput posuit: tum dormitum est. Et ecce ante diluculum clamat, ut ad episcopum curreretur, qui mecum forte tunc erat apud Hipponem. Cum ergo audisset eum absentem, venire presbyteros postulavit. Venerunt, credere se dixit, admirantibus atque gaudentibus omnibus, baptizatus est. Hoc, quamdiu vixit, in ore habebat: Christe, accipe spiritum meum: cum hæc verba beatissimi Stephani, quando lapidatus est a Judæis, ultima fuisse nesciret; quæ huic quoque ultima fuerunt: nam non multo post etiam ipse defunctus est.

Sanati sunt illic per eumdem martyrem etiam podagri duo, unus civis, peregrinus unus; sed civis omni modo: peregrinus autem per revelationem quid adhiberet quando doleret, audivit; et cum hoc fecerit, dolor continuo conquiescit.

Audurus nomen est fundi, ubi ecclesia est, et in ea memoria Stephani martyris. Puerum quemdam parvulum, cum in area luderet, exorbitantes boves qui vehiculum trahebant, rota obtriverunt, et confestim palpitavit exspirans. Hunc mater arreptum ad eamdem memoriam posuit; et non solum revixit, verum etiam illæsus apparuit.

Sanctimonialis quædam in vicina possessione, quæ Caspaliana dicitur, cum ægritudine laboraret, ac desperaretur, ad eamdem memoriam tunica ejus allata est: quæ antequam revocaretur, illa defuncta est. Hac tamen tunica operuerunt cadaver ejus parentes, et recepto spiritu salva facta est.

A Hippone, un nommé Bassus, de Syrie, priait devant les reliques de ce martyr pour sa fille qui était dangereusement malade, lorsque quelques-uns de ses gens accoururent, et lui dirent qu'elle était morte; mais quelques-uns de ses amis qu'ils rencontrèrent en chemin les empêchèrent de lui annoncer cette nouvelle, de peur qu'il ne pleurât devant tout le monde. Quand il fut de retour au logis, qui retentissait des plaintes et des cris de ses domestiques, et qu'il eût jeté la robe de sa fille, qu'il apportait de l'église, sur son corps, elle revint incontinent à la vie.

Le fils d'un certain Irénée, collecteur des impôts, était mort dans la même ville. Dans le temps que l'on se préparait à faire ses funérailles, un des amis du père lui conseilla de faire frotter son corps de l'huile du même martyr : ce qui ayant été fait, l'enfant ressuscita.

Le tribunitien Eleusinus, qui avait mis son fils sur un monument consacré à saint Étienne dans une maison qu'il possède au faubourg d'Hippone, le remporta vivant, après avoir prié pour lui avec beaucoup de larmes.

Je pourrais encore rapporter beaucoup d'autres miracles; mais que ferai-je? il faut bien finir cet ouvrage. Je ne doute point que plusieurs des nôtres qui me liront ne soient fâchés que j'en aie omis beaucoup, qu'ils savent aussi bien que moi; mais je les prie de m'excuser, et de considérer combien il serait long de faire ce que je suis obligé, pour finir, de ne faire pas. Si je voulais seulement rapporter toutes les guérisons qui se sont opérées à Calame et à Hippone par le glorieux martyr saint Étienne, elles contiendraient plusieurs volumes; encore ne serait-ce que celles dont on a dressé des relations pour les lire au peuple; car nous avons ordonné qu'on en dressât, lorsque nous avons vu de notre temps plusieurs miracles semblables à ceux d'autrefois, persuadés que nous étions qu'il n'en fallait pas laisser perdre la mémoire. Or, il n'y a pas encore deux ans que cette relique est à Hippone; et bien qu'on n'ait pas dressé des relations de tous les miracles qui se sont faits depuis, toutefois il s'en trouve déjà près de soixante et dix lorsque j'écris ceci. Mais à Calame, où les reliques de ce saint martyr sont depuis un plus longtemps, et où l'on a plus de soin de faire ces relations, le nombre en monte bien plus haut.

Nous savons que plusieurs miracles illustres sont arrivés à Uzales, colonie voisine d'Utique, par les reliques du même martyr, que l'évêque Évode y a apportées bien avant qu'il y en eût à Hippone; mais on n'a pas coutume d'y faire des relations, au moins cela ne se pratiquait pas autrefois; peut-être le fait-on maintenant. Comme nous y étions il n'y a pas longtemps, une dame de grande condition, nommée Pétronia, ayant été guérie miraculeusement d'une langueur qui avait épuisé tous les remèdes des médecins, nous l'exhortâmes, avec l'agrément de l'évêque, d'en dresser une relation qui fût lue au peuple; ce qu'elle m'accorda fort obligeamment. Elle y inséra une chose que je ne puis oublier ici, quoique je me hâte de passer à ce qui reste. Elle dit qu'un Juif lui persuada de porter sur elle à nu une cein-

Apud Hipponem Bassus quidam Syrus ad memoriam ejusdem martyris orabat pro ægrotante et periclitante filia, eoque secum vestem ejus attulerat; cum ecce pueri de domo cucurrerunt, qui ei mortuam nuntiarent. Sed cum, orante illo, ab amicis ejus exciperentur, prohibuerunt eos illi dicere, ne per publicum plangeret. Qui cum domum redisset jam suorum ejulatibus personantem, et vestem filiæ quam ferebat, super eam projecisset, reddita est vitæ.

Rursus ibidem apud nos Irenæi, cujusdam collectarii filius, ægritudine extinctus est. Cumque corpus jaceret exanime, atque a lugentibus et lamentantibus exsequiæ pararentur, amicorum ejus quidam inter aliorum consolantium verba suggessit, ut ejusdem martyris oleo corpus perungeretur. Factum est, et revixit.

Itemque apud nos vir tribunitius Eleusinus super memoriam Martyris, quæ in suburbano ejus est, ægritudine exanimatum posuit infantulum filium: et post orationem, quam multis cum lacrymis ibi fudit, viventem levavit.

Quid faciam? Urget hujus operis implendi promissio, ut non hic possim omnia commemorare quæ scio: et procul dubio plerique nostrorum, cum hæc legent, dolebunt me tam multa prætermisisse, quæ utique mecum sciunt. Quos jam nunc, ut ignoscant, rogo; et cogitent quam prolixi laboris sit facere, quod me hic non facere suscepti operis necessitas cogit. Si enim miracula sanitatum, ut alia taceam, ea tantummodo velim scribere, quæ per hunc martyrem, id est, gloriosissimum Stephanum, facta sunt in colonia Calamensi, et in nostra, plurimi conficiendi sunt libri : nec tamen omnia colligi poterunt, sed tantum de quibus libelli dati sunt, qui recitarentur in populis. Id namque fieri voluimus; cum videremus antiquis similia divinarum signa virtutum etiam nostris temporibus frequentari; et ea non debere multorum notitiæ deperire. Nondum est autem biennium, ex quo apud Hipponem-Regium cœpit esse ista memoria, et multis, quod nobis certissimum est, non datis libellis, de iis quæ mirabiliter facta sunt, illi ipsi qui dati sunt ad septuaginta ferme numerum pervenerant, quando ista conscripsi. Calamæ vero, ubi et ipsa memoria prius esse cœpit et crebrius dantur, incomparabili multitudine superant.

Uzali etiam, quæ colonia Uticæ vicina est, multa præclara per eumdem Martyrem facta cognovimus : cujus ibi memoria longe prius quam apud nos, ab episcopo Evodio constituta est. Sed libellorum dandorum ibi consuetudo non est, vel potius non fuit : nam fortasse nunc esse jam cœpit. Cum enim nuper illic essemus, Petroniam, clarissimam feminam, quæ ibi mirabiliter ex magno atque diuturno, in quo medicorum adjutoria cuncta defecerant, languore sanata est, hortati sumus, volente supradicto loci episcopo, ut libellum daret, qui recitaretur in populo; et obedientissime paruit. In quo posuit etiam, quod hic reticere non possum, quamvis ad ea quæ hoc opus urgent, festinare compellar. A quodam Judæo dixit sibi fuisse persuasum, ut annulum capillatio cingulo insereret, quod

ture de cheveux où il y eût une bague dont le chaton fût fait d'une pierre trouvée dans les reins d'un bœuf. Cette femme, portant cette ceinture sur elle, venait à l'église du saint martyr. Mais étant un jour partie de Carthage, comme elle se fut arrêtée dans une de ses terres sur les bords du fleuve de Bagrade, et qu'elle se leva ensuite pour continuer son chemin, elle fut tout étonnée de voir son anneau à ses pieds; tellement que, tâtant sa ceinture pour voir si elle ne s'était point détachée, et la trouvant bien liée, elle crut que l'anneau s'était rompu ; mais l'ayant trouvé très-entier, elle prit ce prodige pour une assurance de sa guérison; et, déliant sa ceinture, elle la jeta avec l'anneau dans la rivière. Ceux-là n'ont garde de le croire, qui ne croient pas que le Seigneur Jésus est sorti du sein de sa mère sans nuire à sa virginité, et entré, les portes fermées, dans le lieu où étaient ses disciples. Mais qu'ils s'informent au moins de cela, et s'ils le trouvent vrai, qu'ils croient le reste. C'est une dame illustre, de grande naissance, et mariée avantageusement; elle demeure à Carthage, la ville est grande, la personne connue; il ne se peut faire que ceux qui s'informeront de ce miracle ne trouvent ce qui en est. Au moins le martyr même, par les prières duquel elle a été guérie, a cru au fils d'une vierge, et en celui qui est entré, les portes fermées, où étaient ses disciples. En un mot, et tout ce que nous disons présentement n'est que pour en venir là, il a cru en celui qui est monté au ciel avec le même corps dans lequel il était ressuscité; et si tant de merveilles s'opèrent par son intercession, c'est qu'il a donné sa vie pour maintenir cette foi. Il se fait encore aujourd'hui beaucoup de miracles; le même Dieu qui a fait ceux que nous lisons fait ceux-ci par les personnes qu'il lui plaît et comme il lui plaît: mais ces derniers ne sont pas si connus, parce qu'une fréquente lecture ne les imprime pas dans la mémoire comme les autres. Aux lieux même où l'on prend le soin d'en faire des relations, ceux qui sont présents lorsqu'on les lit ne les entendent qu'une fois, et il y en a beaucoup qui n'y sont pas présents. Ceux même qui les ont entendu lire ne les retiennent pas; et à peine s'en trouve-t-il un seul de ceux-là qui les rapporte aux autres.

En voici un qui est arrivé parmi nous, qui n'est pas plus grand que ceux dont j'ai fait mention, mais qui est si illustre, que je ne crois pas qu'il y ait personne à Hippone qui ne l'ait vu ou qui n'en ait ouï parler, et qui le puisse jamais oublier. Dix enfants, dont sept fils et trois filles, natifs de Césarée en Cappadoce, et d'assez bonne condition, ayant été maudits par leur mère pour quelque outrage qu'ils lui firent après la mort de leur père, furent miraculeusement frappés d'un horrible tremblement de membres; de sorte que, ne pouvant souffrir la confusion qu'ils en recevaient dans leur pays, ils s'en allèrent, chacun de leur côté, errer dans tout l'empire romain. Il en vint deux à Hippone, un frère et une sœur, Paul et Palladie, déjà fameux par leur disgrâce en beaucoup d'endroits. Ils y arrivèrent environ quinze jours avant la fête de Pâques; et ils visitaient tous les jours l'église où il y avait des reliques du glorieux saint Étienne, priant Dieu d'apaiser sa colère et de leur rendre leur première

sub omni veste ad nuda corporis cingeretur : qui annulus haberet sub gemma lapidem in renibus inventum bovis. Hoc alligata quasi remedio ad sancti Martyris limina veniebat. Sed profecta a Carthagine, cum, in confinio fluminis Bagradæ in sua possessione mansisset, surgens ut iter perageret, ante pedes suos illum jacentem annulum vidit, et capillatiam zonam qua fuerat alligatus, mirata tentavit. Quam cum omnino suis nodis firmissimis, sicut fuerat, comperisset adstrictam, crepuisse atque exsiluisse annulum suspicata est : qui etiam ipse cum integerrimus fuisset inventus, futuræ salutis quodammodo pignus de tanto miraculo se accepisse præsumpsit, atque illud vinculum solvens, simul cum eodem annulo, projecit in flumen. Non credunt hoc, qui etiam Dominum Jesum per integra virginalia matris enixum, et ad discipulos ostiis clausis ingressum fuisse non credunt : sed hoc certe quærant, et, si verum invenirent, illa credant. Clarissima femina est, nobiliter nata, nobiliter nupta, Carthagini habitat : ampla civitas, ampla persona rem quærentes latere non sinit. Martyr certe ipse, quo impetrante illa sanata est, in Filium permanentis virginis credidit, in eum qui ostiis clausis ad discipulos ingressus est, credidit : postremo, propter quod omnia ista dicuntur a nobis, in eum qui ascendit in cœlum cum carne, in qua resurrexerat, credidit; et ideo per eum tanta fiunt, quia pro ista fide animam posuit. Fiunt ergo etiam nunc multa miracula, eodem Deo faciente per quos vult, et quemadmodum vult, qui et illa quæ legimus fecit : sed ista nec similiter innotescunt, neque, ut non excidant animo, quasi glarea memoriæ, crebra lectione tunduntur. Nam et ubi diligentia est, quæ nunc apud nos esse cœpit, ut libelli eorum qui beneficia percipiunt, recitentur in populo, semel hoc audiunt qui adsunt, pluresque non adsunt ut nec illi qui adfuerunt, post aliquot dies, quod audierunt, mente retineant, et vix quisquam reperiatur illorum, qui ei quem non adfuisse cognoverit, indicet quod audivit.

Unum est apud nos factum, non majus quam illa quæ dixi, sed tam clarum atque illustre miraculum, ut nullum arbitrer esse Hipponensium, qui hoc non vel viderit, vel didicerit, nullum qui oblivisci ulla ratione potuerit. Decem quidam fratres (quorum septem sunt mares, tres feminæ) de Cæsarea Cappadociæ suorum civium non ignobiles, maledicto matris recenti, patris eorum obitu destitutæ, quæ injuriam sibi ab eis factam acerbissime tulit, tali pœna sunt divinitus coerciti, ut horribiliter quaterentur omnes tremore membrorum : in qua fœdissima specie oculos suorum civium non ferentes, quaquaversum cuique ire visum est, toto pene vagabantur orbe Romano. Ex his etiam ad nos venerunt duo, frater et soror, Paulus et Palladia, multis aliis locis miseria diffamante jam cogniti. Venerunt autem ante Pascha ferme dies quindecim, ecclesiam quotidie, et in ea memoriam gloriosissimi Ste-

santé. Partout où ils allaient, ils attiraient sur eux les yeux de toute la ville; et quelques uns qui les avaient vus ailleurs, et qui savaient la cause de ce tremblement, le disaient aux autres. Le jour de Pâques venu, et une grande multitude de peuple se trouvant déjà dans l'église, comme le jeune homme tenait les balustres du lieu où était la relique du martyr, il tomba tout à coup, et demeura par terre comme endormi, sans toutefois trembler comme il avait coutume, même en dormant. Cet accident étonna tout le monde, et plusieurs en furent touchés; et comme quelques-uns voulaient le relever, d'autres les en empêchèrent, et dirent qu'il valait mieux attendre l'issue de son sommeil, lorsque le jeune homme se leva sur ses pieds sans trembler, car il était guéri, regardant ceux qui le regardaient. Qui put s'empêcher alors de rendre grâce à Dieu? Toute l'église retentit de cris de joie; et l'on courut promptement à moi pour me le dire à l'endroit où j'étais assis, comme j'étais prêt à m'avancer vers le peuple. Ils venaient l'un sur l'autre, le dernier m'annonçant cette nouvelle, comme si je ne l'avais pas apprise du premier. Comme je m'en réjouissais et en rendais grâce à Dieu en moi-même, le jeune homme guéri entra lui-même avec les autres, et se jeta à mes pieds; je l'embrassai et le relevai. Nous nous avançâmes vers le peuple; l'église était toute pleine, et l'on n'entendait partout que ces mots : Dieu soit béni, Dieu soit loué! Je saluai le peuple, et ils recommencèrent encore plus fort les mêmes acclamations. Enfin, comme chacun eut fait silence, on lut quelques leçons de l'Écriture. Quand le temps où je devais parler fut venu, je fis un petit discours selon l'exigence du temps et la grandeur de cette joie, aimant mieux qu'ils considérassent l'éloquence de Dieu dans une œuvre si magnifique, que dans mes paroles. Le jeune homme dîna avec nous, et nous raconta en détail toute l'histoire de son malheur, et de celui de ses frères et sœurs et de sa mère. Le lendemain, après le sermon, je promis au peuple de lui en lire le récit le jour suivant. Le troisième jour donc d'après le dimanche de Pâques, comme on en faisait la lecture, je fis mettre le frère et la sœur sur les degrés du lieu où je montais pour parler au peuple, afin qu'on les pût voir. Tout le peuple les regardait tous deux, l'un dans une attitude tranquille, et l'autre tremblante de tous ses membres; de sorte que ceux qui ne l'avaient pas vu apprenaient par la sœur la miséricorde que Dieu avait faite au frère. Dans le fait, ils voyaient ce dont il se fallait réjouir pour lui, et ce qu'il fallait demander pour elle. Là-dessus, comme on eut achevé de lire la relation, je les fis retirer; et je commençais à faire quelques réflexions sur cette histoire, lorsqu'on entendit de nouvelles acclamations qui venaient du tombeau du saint martyr. Toute l'assistance se tourna aussitôt de ce côté-là, et tout le monde y courut. Cette jeune fille ne fut pas plutôt descendue des degrés où je l'avais fait mettre, qu'elle alla au monument du martyr y faire ses prières; mais dès qu'elle en eut touché les barreaux, elle tomba comme son frère, et se releva parfaitement saine. Comme nous demandions ce qui était arrivé, et d'où venaient ces cris de joie, ils entrèrent avec elle

phani frequentabant, orantes ut jam sibi placaretur Deus et salutem pristinam redderet. Et illic, et quacumque, ibant, convertebant in se civitatis aspectum. Nonnulli qui eos alibi viderant, causamque tremoris eorum noverant, aliis, ut cuique poterant, indicabant. Venit et Pascha, atque ipso die dominico mane, cum jam frequens populus præsens esset, et loci sancti cancellos, ubi martyrium erat idem juvenis orans teneret, repente prostratus est, et dormienti simillimus jacuit : non tamen tremens, sicut etiam per somnum solebat. Stupentibus qui aderant, atque aliis paventibus, aliis dolentibus, cum eum quidam vellent erigere, nonnulli prohibuerunt, et potius exitum expectandum esse dixerunt. Et ecce surrexit, et non tremebat, quoniam sanatus erat, et stabat incolumis, intuens intuentes. Quis ergo se tenuit a laudibus Dei? Clamantium gratulantiumque vocibus ecclesia usquequaque completa est. Inde ad me curritur, ubi sedebam jam processurus : iruit alter quisque post alterum, omnis posterior quasi novum, quod alius prior dixerat nuntiantes : meque gaudente et apud me gratias Deo agente, ingreditur etiam ipse cum pluribus, inclinatur ad genua mea, erigitur ad osculum meum. Procedimus ad populum, plena erat ecclesia, personabat vocibus gaudiorum, Deo gratias! Deo laudes! nemine tacente, hinc atque inde clamantium. Salutavi populum, et rursus eadem ferventiore voce clamabant. Facto tandem silentio, Scripturarum divinarum sunt lecta solemnia. Ubi autem ventum est ad mei sermonis locum, dixi pauca pro tempore et pro illius jucunditate lætitiæ. Magis enim eos in opere divino quamdam Dei eloquentiam, non audire, sed considerare permisi. Nobiscum homo prandit, et diligenter nobis omnem suæ ac maternæ fraternæque calamitatis indicavit historiam. Sequenti itaque die, post sermonem redditum, narrationis ejus libellum in crastinum populo recitandum promisi. Quod cum ex dominico Paschæ die tertio fieret in gradibus exedræ, in qua de superiore loquebar loco, feci stare ambos fratres, cum eorum legeretur libellus. Intuebatur populus universus sexus utriusque, unum stantem sine deformi motu, alteram membris omnibus contrementem. Et qui ipsum non viderant, quid in eo divinæ misericordiæ factum esset, in ejus sorore cernebant. Videbant enim quid in eo gratulandum, quid pro illa esset orandum. Inter hæc recitato eorum libello, de conspectu populi abire eos præcepi; et de tota ipsa causa aliquanto diligentius cœperam disputare, cum ecce, me disputante, voces aliæ de memoria Martyris novæ gratulationis audiuntur. Conversi sunt eo qui me audiebant, cœperuntque concurrere. Illa enim ubi de gradibus descendit, in quibus steterat, ad sanctum Martyrem orare perrexerat. Quæ mox ut cancellos attigit, collapsa similiter velut in somnum, sana surrexit. Dum ergo requireremus quid factum fuerit, unde iste strepitus lætus exstiterit, ingressi sunt cum illa in basilicam, ubi era-

dans la basilique où nous étions, la ramenant guérie du tombeau du martyr. Alors il s'éleva un si grand cri de joie, qu'on croyait que cela ne finirait point. Elle fut conduite au même lieu où on l'avait vue tremblante un peu auparavant, et on se réjouissait de la voir aussi saine que son frère. Ils considéraient la bonté de Dieu d'avoir prévenu leurs prières, et de les avoir exaucées sur la seule volonté de le prier pour elle; aussi il s'élevait de toutes parts de si grands cris d'allégresse, qu'à peine les pouvait-on entendre sans incommodité. Qu'y avait-il dans le cœur de ces gens qui leur causait une si grande satisfaction, sinon la foi de Jésus-Christ, pour laquelle saint Étienne avait répandu son sang?

CHAPITRE IX.

Tous les miracles opérés par les martyrs au nom de Jésus-Christ sont autant de témoignages de la foi qu'ont eue les martyrs en ce Sauveur.

A qui ces miracles rendent-ils témoignage, sinon à cette foi qui prêche que Jésus-Christ est ressuscité avec un corps, et monté au ciel avec un corps? Les martyrs mêmes ont été les martyrs, c'est-à-dire les témoins de cette foi; et c'est en la soutenant qu'ils se sont attiré la haine et les persécutions du monde, qu'ils ont vaincu, non en résistant, mais en mourant. C'est pour cette foi que sont morts ceux qui peuvent obtenir ces grâces du Seigneur, pour la gloire de qui ils sont morts. C'est pour cette foi qu'ils ont tant souffert, afin que leur patience fût suivie de ces miracles de puissance. Si la résurrection de la chair n'a pas précédé dans Jésus-Christ, ou ne doit pas arriver comme elle a été annoncée par ce Sauveur, ou prédite par les prophètes, qui l'ont annoncé lui-même, pourquoi les martyrs, qui ont été égorgés pour cette foi qui prêche la résurrection, ont-ils tant de pouvoir? En effet, soit que Dieu fasse ces miracles par lui-même ou par ses ministres, c'est-à-dire ou par les esprits des martyrs, comme s'ils étaient encore au monde, ou par le ministère des anges, les martyrs y interposant seulement leurs prières, ou de quelque autre manière incompréhensible aux hommes; toujours faut-il tomber d'accord qu'ils rendent témoignage à cette foi, qui prêche la résurrection éternelle des corps.

CHAPITRE X.

Les miracles des faux dieux ne méritent pas d'être crus comme ceux des martyrs.

Ils diront peut-être que leurs dieux ont fait aussi des choses merveilleuses. Je le veux bien, s'ils commencent déjà à comparer leurs dieux aux hommes qui sont morts parmi nous. Diront-ils qu'ils ont aussi des dieux tirés du nombre des hommes morts, comme Hercule, Romulus, et plusieurs autres qui, dans leur opinion, ont été reçus au rang des dieux? Mais nous ne croyons point que nos martyrs soient des dieux, parce que nous savons que notre Dieu est le leur; et

mus, adducentes eam sanam de Martyris loco. Tum vero tantus ab utroque sexu admirationis clamor exortus est, ut vox continuata cum lacrymis non videretur posse finiri. Perducta est ad eum locum, ubi paulo ante steterat tremens. Exsultabant eam similem fratri, cui doluerant remansisse dissimilem: et nondum fusas preces suas pro illa, jam tamen præviam voluntatem tam cito exauditam esse cernebant. Exsultabant in Dei laudem voce sine verbis, tanto sonitu, quantum aures nostræ ferre vix possent. Quid erat in cordibus exsultantium, nisi fides Christi, pro qua Stephani sanguis effusus est?

CAPUT IX.

Quod universa miracula, quæ per martyres in Christi nomine fiunt, ei fidei testimonium ferant, qua in Christum martyres crediderunt.

Cui, nisi huic fidei attestantur ista miracula, in qua prædicatur Christus resurrexisse in carne, et in cœlum ascendisse cum carne? Quia et ipsi martyres hujus fidei martyres, id est, hujus fidei testes fuerunt huic fidei testimonium perhibentes mundum inimicissimum et crudelissimum pertulerunt; eumque, non repugnando, sed moriendo vicerunt. Pro ista fide mortui sunt, qui hæc a Domino impetrare possunt, propter cujus nomen occisi sunt. Pro hac fide præcessit eorum mira patientia, ut in his miraculis tanta ista potentia sequeretur. Nam si carnis in æternum resurrectio vel non prævenit in Christo, vel non ventura est, sicut prænuntiatur a Christo, vel sicut prænuntiata est a Prophetis, a quibus prænuntiatus est Christus; cur et mortui tanta possunt, qui pro ea fide, qua hæc resurrectio prædicatur, occisi sunt? Sive enim Deus ipse per se ipsum miro modo, quo res temporales operatur æternus, sive per suos ministros ista faciat; et eadem ipsa quæ per ministros facit, sive quædam faciat etiam per Martyrum spiritus, sicut per homines adhuc in corpore constitutos; sive omnia ista per Angelos; quibus invisibiliter, immutabiliter, et incorporaliter imperat, operetur; ut quæ per Martyres fieri dicuntur, eis orantibus tantum et impetrantibus, non etiam operantibus fiant; sive alia istis, alia illis modis, qui nullo modo comprehendi a mortalibus possunt: ei tamen attestantur hæc fidei, in qua carnis in æternum resurrectio prædicatur

CAPUT X.

Quanto dignius honorentur martyres, qui ideo multa mira obtinent, ut Deus verus colatur, quam dæmones, qui ob hoc quædam faciunt, ut ipsi dii esse credantur.

Hic forte dicturi sunt, etiam deos suos aliqua mira fecisse. Bene, si jam incipiunt deos suos nostris mortuis hominibus comparare. An dicent etiam se habere deos ex hominibus mortuis, sicut Herculem, sicut Romulum, sicut alios multos, quos in deorum numerum receptos opinantur? Sed nobis martyres non sunt dii: quia unum eumdemque Deum et nostrum scimus et martyrum. Nec tamen miraculis, quæ per Memorias nostrorum martyrum fiunt, ullo modo comparanda sunt miracula, quæ facta per templa perhibentur illorum. Verum si qua similia vi-

cependant les miracles que les païens prétendent avoir été faits par les temples de leurs dieux, ne sont nullement comparables à ceux qui se font par les tombeaux de nos martys. Que si quelques-uns paraissent semblables, nos martyrs ne laissent pas de vaincre leurs dieux, comme Moïse vainquit les mages de Pharaon. Or les démons opèrent ces prodiges par le même orgueil qui les a portés à vouloir être dieux; au lieu que nos martyrs les font, ou plutôt Dieu les fait par eux ou à leurs prières, afin d'établir de plus en plus cette foi qui nous fait croire qu'ils ne sont pas nos dieux, mais qu'ils n'ont qu'un même Dieu avec nous. Enfin ils ont bâti des temples à des dieux de cette sorte, leur ont dressé des autels, institué des prêtres, et fait des sacrifices; mais pour nous, nous n'élevons point des temples à nos martyrs comme à des dieux, mais des tombeaux comme à des hommes morts, dont les esprits sont vivants devant Dieu; et nous n'y dressons point des autels pour leur offrir des sacrifices; mais nous immolons un sacrifice à Dieu seul, qui est notre Dieu et le leur. En ce sacrifice, ils sont nommés en leur lieu et en leur ordre, comme des hommes de Dieu qui ont vaincu le monde en le confessant; mais l'évêque qui sacrifie ne les invoque point. C'est à Dieu et non pas à eux qu'il sacrifie, quoiqu'il sacrifie en mémoire d'eux, parce qu'il est prêtre de Dieu et non des martyrs. Pour le sacrifice, c'est le corps de Jésus-Christ, qui ne leur est pas offert, parce qu'eux-mêmes sont aussi ce corps. Aux miracles de qui croira-t-on donc plutôt, ou de ceux qui veulent passer pour dieux auprès de ceux pour qui ils les font, ou de ceux qui ne les font que pour établir la foi de la divinité de Jésus-Christ, ou de ceux qui veulent consacrer leurs crimes, ou de ceux qui ne veulent pas même qu'on consacre leurs louanges, mais qu'on les rapporte à la gloire de celui en qui on les loue? C'est en Dieu que leurs âmes sont louées. Ajoutons donc foi et à leurs discours et à leurs miracles, puisqu'ils ont souffert la mort en disant la vérité, afin de pouvoir faire les miracles que nous voyons. Une des principales vérités qu'ils ont prêchée, c'est que Jésus-Christ est ressuscité, et qu'il a fait voir en sa chair le premier exemple de l'immortalité de la résurrection qu'il nous a promise, ou au commencement du nouveau siècle, ou à la fin de celui-ci.

CHAPITRE XI.

Contre les platoniciens, qui prétendent prouver, par le poids des éléments, qu'un corps terrestre ne peut demeurer dans le ciel.

Contre cette grâce signalée de Dieu, ces philosophes, dont Dieu sait que les pensées sont vaines, argumentent par le poids des éléments. Ils ont appris de Platon, leur maître, que les deux plus grands corps du monde, et les plus éloignés l'un de l'autre, sont joints et unis par deux qui sont au milieu, c'est-à-dire par l'air et par l'eau. Ainsi, disent-ils, puisque la terre est le premier corps en montant, l'eau le second, l'air le troisième, et le ciel le quatrième, un corps terrestre ne peut pas être dans le ciel. Chaque élément est balancé par son propre poids, pour tenir son rang et sa place. Voilà les arguments dont la faiblesse présomptueuse des hommes se sert pour combat-

dentur, sicut a Moyse magi Pharaonis, sic eorum dii victi sunt a martyribus nostris. Fecerunt autem illa dæmones eo fastu impuræ superbiæ, quo eorum dii esse voluerunt: faciunt autem ista martyres vel potius Deus aut orantibus aut cooperantibus eis, ut fides illa proficiat, qua eos, non deos esse nostros, sed unum Deum habere nobiscum credamus. Denique illi talibus diis suis et templa ædificaverunt, et statuerunt aras, et sacerdotes instituerunt, et sacrificia fecerunt: nos autem martyribus nostris non templa sicut diis, sed Memorias sicut hominibus mortuis, quorum apud Deum vivunt spiritus, fabricamus; nec ibi erigimus altaria, in quibus sacrificemus martyribus, sed uni Deo et martyrum et nostro: ad quod sacrificium, sicut homines Dei, qui mundum in ejus confessione vicerunt, suo loco et ordine nominantur; non tamen a sacerdote, qui sacrificat, invocantur. Deo quippe, non ipsis sacrificat, quamvis in Memoria sacrificet eorum: quia Dei sacerdos est, non illorum. Ipsum vero sacrificium corpus est Christi, quod non offertur ipsis, quia hoc sunt et ipsi. Quibus igitur potius credendum est miracula facientibus? eisne qui se ipsos volunt haberi deos ab his quibus ea faciunt; an eis qui, ut in Deum credatur, quod et Christus est, faciunt quidquid mirabile faciunt? eisne qui sacra sua etiam crimina sua esse voluerunt; an eis qui nec laudes suas volunt esse sacra sua, sed totum quod veraciter laudantur, ad ejus gloriam proficere in quo laudantur? In Domino quippe laudantur animæ eorum. Credamus ergo eis et vera dicentibus, et mira facientibus. Dicendo enim vera, passi sunt, ut possent facere mira. In eis veris est præcipuum, quod Christus resurrexit a mortuis, et immortalitatem resurrectionis in sua carne primus ostendit, quam nobis adfuturam, vel in principio novi sæculi, vel in hujus fine promisit.

CAPUT XI.

Contra Platonicos, qui de naturalibus elementorum ponderibus argumentantur terrenum corpus in cœlo esse non posse.

Contra quod magnum Dei donum ratiocinatores isti, quorum cogitationes novit Dominus quoniam vane sunt, de ponderibus elementorum argumentantur: quoniam scilicet magistro Platone didicerunt, mundi duo corpora maxima atque postrema duobus mediis, aere scilicet et aqua, esse copulata atque conjuncta. Ac per hoc, inquiunt, quoniam terra abhinc sursum versus est prima, secunda aqua super terram, tertius aer super aquam, quartum super aera cœlum; non potest esse terrenum corpus in cœlo. Momentis enim propriis, ut ordinem suum teneant, singula elementa librantur. Ecce qualibus argumentis omnipotentiæ Dei humana contradicit infirmitas, quam possidet vanitas. Quid ergo faciunt in aere terrena tot corpora, cum

tre la toute-puissance de Dieu. Que font donc tant de corps terrestres dans l'air, qui est le troisième au-dessus de la terre? à moins qu'on ne veuille dire que celui qui a donné aux corps terrestres des oiseaux la faculté de s'élever en l'air par la légèreté de leurs plumes, ne pourra donner aux corps des hommes, devenus immortels, la vertu de demeurer même au plus haut des cieux. Les animaux terrestres qui ne peuvent voler, comme sont les hommes, devraient vivre sous la terre comme les poissons, qui sont des animaux aquatiques, vivent sous l'eau. Pourquoi un animal terrestre ne tire-t-il pas au moins sa vie du second élément qui est l'eau, au lieu de la tirer du troisième? Pourquoi, appartenant à la terre, ne peut-il vivre dans le second élément qui est sur la terre, sans être suffoqué, et faut-il qu'il vive dans le troisième? Y a-t-il quelque chose à dire contre l'ordre des éléments? ou le défaut ne vient-il pas plutôt de leur raisonnement que de la nature? Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai déjà dit au treizième livre, qu'il y a beaucoup de corps terrestres pesants, comme le plomb, à qui l'art peut donner certaines figures qui les font nager sur l'eau : et l'on refusera au souverain Artisan le pouvoir de donner au corps humain une qualité qui l'élève et le retienne dans le ciel?

Il y a plus : ils ne peuvent pas même se servir, de l'ordre des éléments pour combattre ce que j'ai avancé ci-dessus ; car, de même que la terre occupe par son poids la première région, et après elle l'eau, puis l'air, de même l'âme est au-dessus de tout cela par sa nature. En effet, Aristote prétend que c'est un cinquième corps, et Platon que ce n'est point un corps. Si c'était un cinquième corps, certainement il serait au-dessus de tous les autres; mais comme ce n'en est pas un, elle les surpasse encore bien autrement. Que fait-elle donc dans un corps terrestre? Que fait la chose la plus subtile, la plus légère et la plus active de toutes, dans une masse si grossière, si pesante et si inerte? Une nature si excellente ne pourra-t-elle pas élever son corps dans le ciel? et si maintenant des corps terrestres ont bien la vertu de retenir les âmes en bas, les âmes ne pourront-elles pas un jour élever en haut des corps terrestres?

En outre, si nous voulons examiner les miracles de leurs dieux, qu'ils opposent à ceux de nos martyrs, ne trouverons-nous pas encore qu'ils nous justifient? Si jamais leurs dieux ont rien fait d'extraordinaire, certainement c'est ce que rapporte Varron, qu'une vestale, accusée d'avoir violé son vœu de chasteté, puisa de l'eau du Tibre dans un crible, qu'elle porta à ses juges sans qu'il s'en répandit une goutte. Qui soutenait sur le crible l'eau, qui est pesante? Qui empêchait qu'il n'en tombât rien à terre, nonobstant tant d'ouvertures? Ils répondront que c'est quelque dieu ou quelque démon. Si c'est un dieu, en est-il un plus puissant que celui qui a créé le monde? et si c'est un démon, est-il plus puissant qu'un ange qui obéit au Dieu créateur du monde? Si donc un moindre dieu, ange ou démon, a pu tenir suspendu un élément pesant et liquide, en sorte qu'on eût dit que l'eau eût changé de nature, un Dieu tout-puissant, qui a créé tous les éléments, ne pourra-t-il ôter à un corps ter-

a terra sit aer tertius? Nisi forte, qui per plumarum et pennarum levitatem donavit avium terrenis corporibus ut portentur in aere, immortalibus factis corporibus hominum non poterit donare virtutem, qua etiam in summo cœlo valeant habitare. Animalia quoque ipsa terrena, quæ volare non possunt, in quibus et homines sunt, sicut sub aqua pisces, quæ sunt aquarum animalia, ita sub terra vivere debuerunt. Cur ergo non saltem de secundo, id est, de aquis, sed de elemento tertio terrenum animal carpit hanc vitam? quare cum pertineat ad terram, in secundo, quod super terram est, elemento vivere si cogatur, continuo suffocatur, et ut vivat, vivit in tertio? an erat hic ordo elementorum, vel potius non in natura rerum, sed in istorum argumentationibus deficit? Omitto dicere, quod jam in tertio decimo libro dixi, quam multa gravia terrena sint corpora, sicut plumbum, et formam tamen ab artifice accipiant, qua natare valeant super aquam : et ut accipiat qualitatem corpus humanum, qua ferri in cœlum, et esse possit in cœlo, omnipotenti Artifici contradicitur?

Jam vero contra illud quod dixi superius, etiam istum considerantes atque tractantes elementorum ordinem, quo confidunt, non inveniunt omnino quod dicant. Sic est enim hinc sursum versus terra prima, aqua secunda, tertius aer, quartum cœlum, ut super omnia sit animæ natura. Nam et Aristoteles quintum corpus eam dixit esse, et Plato nullum. Si quintum esset, certe superius esset cæteris : cum vero nullum est, multo magis superat omnia. In terreno ergo quid facit corpore? in hac mole quid agit subtilior omnibus? in hoc pondere quid agit levior omnibus? in hac tarditate quid agit celerior omnibus? Itane per hujus tam excellentis naturæ meritum non poterit effici, ut corpus ejus levetur in cœlum, et cum valeat nunc natura corporum terrenorum deprimere animas deorsum, aliquando et animæ levare sursum terrena corpora non valebunt?

Jam si ad eorum miracula veniamus, quæ facta a diis suis opponunt Martyribus nostris, nonne etiam ipsa pro nobis facere, et nobis reperientur omnino proficere? Nam inter magna miracula deorum suorum, profecto magnum illud est, quod Varro commemorat, Vestalem virginem, cum periclitaretur falsa suspicione de stupro, cribrum implesse aqua de Tiberi, et ad suos judices nulla ejus parte stillante portasse. Quis aquæ pondus supra cribrum tenuit? quis tot cavernis patentibus nihil inde in terram cadere permisit? Responsuri sunt, Aliquis deus, aut aliquis dæmon. Si deus, numquid major est Deo qui fecit hunc mundum? Si dæmon, numquid potentior est Angelo, qui Deo servit, a quo factus est mundus? Si ergo deus minor, vel angelus, vel dæmon potuit pondus humidi elementi sic suspendere, ut aquarum videatur mutata fuisse natura : itane Deus omnipotens, qui omnia ipse creavit elementa, terreno corporis

restre sa pesanteur, pour le faire habiter où voudra l'esprit qui lui donnera la vie?

D'ailleurs, puisqu'ils mettent l'air entre le feu et l'eau, au-dessous de l'un et au-dessus de l'autre, d'où vient que nous le trouvons souvent entre deux eaux, ou entre l'eau et la terre? Qu'est-ce que les nuées selon eux? Que de l'eau? et cependant ne trouve-t-on pas l'air entre elles et les mers? Par quel poids et quel ordre des éléments, des torrents d'eau très-impétueux sont-ils suspendus au-dessus de l'air dans les nuées, avant que de courir au-dessous de l'air, sur la terre?

Et enfin pourquoi l'air est-il entre le ciel et la terre dans toutes les parties du monde, si sa place est entre le ciel et l'eau, comme celle de l'eau est entre l'air et la terre? Bien plus, si l'ordre des éléments est, comme le veut Platon, que les deux extrêmes, c'est-à-dire le feu et la terre, soient unis par deux autres qui sont au milieu, l'air et l'eau, et que le feu occupe le plus haut du ciel, et la terre la plus basse partie du monde comme son fondement, et qu'ainsi la terre ne puisse pas être dans le ciel, pourquoi le feu est-il sur la terre? Par la même raison, ces deux éléments, la terre et le feu, le plus bas et le plus haut, doivent être tellement chacun à leur place, que, comme ils ne veulent pas que celui qui doit être en bas puisse être en haut, il ne faut pas non plus que celui qui doit être en haut puisse être en bas. Comme ils ne pensent donc pas qu'il puisse jamais y avoir la moindre particule de terre dans le ciel, nous ne devrions voir non plus la moindre particule du ciel sur la terre. Cependant, il est si bien non-seulement sur la terre, mais sous la terre, que les sommets des montagnes le vomissent; outre qu'il sert sur la terre aux différents usages des hommes, et qu'il naît même de la terre, puisqu'il s'engendre du bois et des cailloux, qui sont sans doute des corps terrestres. Mais le feu d'en haut, disent-ils, est un feu tranquille, pur, inoffensif et éternel; au lieu que celui-ci est actif, plein de fumée, corruptible et corrompant. Il ne corrompt pas pourtant les montagnes et les cavernes, où il brûle continuellement. Mais je veux qu'il soit différent de l'autre, afin de pouvoir servir à nos besoins. Pourquoi donc ne veulent-ils pas que nous croyions que la nature des corps terrestres, devenue un jour incorruptible, s'accommodera avec le ciel, comme maintenant le feu corruptible s'accommode avec la terre? Ils ne sauraient donc tirer aucun avantage du poids ni de l'ordre des éléments, pour montrer qu'un Dieu tout-puissant ne fera pas nos corps de telle sorte qu'ils puissent même demeurer dans le ciel.

CHAPITRE XII.

Objections des païens contre la résurrection des corps.

Mais ils ont coutume de nous chicaner fort pointilleusement sur la résurrection de la chair, et de nous demander, pour se moquer de notre croyance, si les enfants venus avant le terme ressusciteront, et, comme Notre-Seigneur a dit que le moindre cheveu de notre tête ne périra point, si la taille et la force seront égales en tous, ou si les corps seront de différente grandeur. Si

grave pondus auferre non poterit, ut in eodem elemento habitet vivificatum corpus, in quo voluerit vivificans spiritus?

Deinde cum aera medium ponant inter ignem desuper et aquam subter, quid est quod eum inter aquam et aquam, et inter aquam et terram sæpe invenimus? Quid enim volunt esse aquosas nubes, inter quas et maria aer medius reperitur? Quonam, quæso, elementorum pondere atque ordine efficitur, ut torrentes violentissimi atque undosissimi, antequam sub aere in terris curant, super aera in nubibus pendeant? Cur denique aer est medius inter summa cœli, et nuda terrarum, quaquaversum orbis extenditur, si locus ejus inter cœlum et aquas, sicut aquarum inter ipsum et terras est constitutus?

Postremo si ita est elementorum ordo dispositus, ut secundum Platonem duobus mediis, id est aere et aqua, duo extrema, id est ignis et terra, jungantur, cœlique obtineat ille summi locum, hæc autem imi, velut fundaminis mundi, et ideo in cœlo esse non potest terra; cur est ipse ignis in terra? Secundum hanc quippe rationem ita ista duo elementa in locis propriis, imo ac summo, terra et ignis esse debuerunt, ut quemadmodum nolunt in summo esse posse quod imi est, ita nec in imo posset esse quod summi est. Sicut ergo nullam putant vel esse vel futuram esse terræ particulam in cœlo, ita nullam particulam videre debuimus ignis in terra. Nunc vero non solum in terris, verum etiam sub terris ita est, ut eum eructent vertices montium; præter quod in usibus hominum et esse ignem in terra, et eum nasci videmus ex terra: quandoquidem et de lignis et de lapidibus nascitur, quæ sunt corpora sine dubitatione terrena. Sed ille, inquiunt, ignis est tranquillus, purus, innoxius, sempiternus: iste autem turbidus, fumeus, corruptibilis atque corruptor. Nec tamen corrumpit montes, in quibus jugiter æstuat, cavernasque terrarum. Verum esto, sit illi iste dissimilis, ut terrenis habitationibus congruat: cur ergo nolunt ut credamus naturam corporum terrenorum aliquando incorruptibilem factam cœlo convenientem futuram, sicut nunc ignis corruptibilis his convenit terris? Nihil igitur afferunt ex ponderibus atque ordine elementorum, unde omnipotenti Deo, quominus faciat corpora nostra talia, ut etiam in cœlo possint habitare, præscribant.

CAPUT XII.

Contra calumnias infidelium, quibus Christianos de credita carnis resurrectione irrident.

Sed scrupulosissime quærere, et fidem qua credimus resurrecturam carnem, ita quærendo, assolent irridere, Utrum fetus abortivi resurgant? Et quoniam Dominus ait, *Amen dico vobis, capillus capitis vestri non peribit*; utrum statura et robur æqualia futura sint omnibus, an

tous les corps sont égaux, comment les enfants avortés auront-ils alors ce qu'ils n'ont pas eu ici, s'ils ressuscitent? ou s'ils ne ressuscitent pas, parce qu'ils ne sont pas nés, mais ont coulé, ils font la même difficulté sur les petits enfants venus à terme, à qui la même taille manque lorsqu'ils meurent enfants. Nous ne pouvons pas dire que ceux qui n'ont pas seulement été engendrés, mais régénérés, ne ressusciteront point. De plus, ils demandent de quelle stature seront les corps dans cette égalité. S'ils sont tous aussi grands et aussi puissants que ceux qui ont été ici les plus grands, ils demandent où plusieurs prendront ce qui leur manquait ici-bas pour atteindre à cette taille; et si, comme dit l'Apôtre, nous parviendrons tous à la mesure de l'âge parfait de Jésus-Christ; et si, selon le même apôtre, Dieu nous a prédestinés pour être conformes à l'image de son Fils, c'est-à-dire si le corps de Jésus-Christ doit être la mesure des corps de tous ceux qui seront dans son royaume, il faudra, disent-ils, retrancher de la stature plusieurs personnes. En ce cas, comment s'accomplira cette parole, que le moindre cheveu de notre tête ne périra point, quoiqu'on puisse demander, touchant les cheveux mêmes, si nous aurons alors tout ce que les barbiers en coupent? Que si cela est, qui n'aura horreur de cette difformité? Il faudra en dire autant des ongles, que tout ce que nous en retranchons retournera. Où sera la bienséance, qui certainement doit être tout autre dans cet état bienheureux qu'elle ne peut être dans cette misérable vie? Mais si tout cela ne retourne point, comment donc, disent-ils, n'y aura-t-il aucun des cheveux de notre tête qui périsse? Ils font la même difficulté sur la maigreur ou l'embonpoint. Si tous sont égaux, les uns ne seront pas maigres et les autres gras. Il faudra donc ajouter aux uns et retrancher aux autres.

Ils ne trouvent pas moins de difficulté dans les corruptions qui arrivent aux corps morts, dont une partie s'évanouit en poussière et une autre s'évapore dans l'air, les uns sont mangés des bêtes, les autres consumés par le feu; et d'autres, tombant dans l'eau par un naufrage ou autrement, se corrompent de telle sorte qu'ils s'écoulent en cet élément, et ils ne croient pas que tout cela se puisse recueillir pour en former une chair. Ils s'arrêtent encore aux défauts des corps qui viennent de naissance ou d'accident; sur quoi ils allèguent par raillerie les enfantements monstrueux, et demandent si ces corps ressusciteront ainsi contrefaits. Si nous répondons que les corps ne ressusciteront avec aucun de ces défauts, ils croient nous convaincre par les cicatrices des plaies que nous disons être demeurées au corps de Notre-Seigneur après sa résurrection. Mais la question la plus difficile, c'est de savoir à qui appartiendra la chair d'un homme qu'un autre homme affamé a mangé pour se nourrir. Elle s'est assimilée à la substance de celui qui l'a mangée, comme cela paraît en ce qu'il est devenu plus gras. Ils demandent donc si elle retournera au premier, à qui elle était, ou à celui qui s'en est

diversæ corporum quantitates? Si enim æqualitas corporum erit, unde habebunt quod hic non habuerunt in mole corporis illi abortivi, si resurgent et ipsi? Aut si non resurgent, quia nec nati sunt, sed effusi, eamdem quæstionem de parvulis versant, unde illis mensura corporis, quam nunc defuisse videmus, accedat, cum in hac ætate moriuntur. Neque enim dicturi sumus, eos non resurrecturos, qui non solum generationis, verum etiam regenerationis capaces sunt. Deinde interrogant, quem modum ipsa æqualitas habitura sit. Si enim tam magni et tam longi erunt omnes, quam fuerunt quicumque hic fuerunt maximi atque longissimi, non solum de parvulis, sed de plurimis quærunt, unde illis accessurum sit, quod hic defuit, si hoc quisque recipiet, quod hic habuit. Si autem, quod ait Apostolus, occursuros nos omnes *in mensuram ætatis plenitudinis Christi*; et illud alterum, *Quos prædestinavit conformes imaginis Filii sui*, sic intelligendum est, ut statura et modus Christi corporis omnium qui in regno ejus erunt, humanorum corporum sit futurus: Multis erit, inquiunt, de magnitudine et longitudine corporis detrahendum: et ubi jam erit, *Capillus capitis vestri non peribit*, si de ipsa corporis quantitate tam multum peribit? Quamvis et de ipsis capillis possit inquiri, utrum redeat quidquid tondentibus decidit. Quod si rediturum est, quis non exhorreat illam deformitatem? Nam hoc et de unguibus videtur necessario secuturum, ut redeat tam multum quod corporis curatura desecuit. Et ubi erit decus? quod certe majus, quam in ista esse corruptione potuit, in illa jam immortalitate esse debebit. Si autem non redibit, ergo peribit: quomodo ergo, inquiunt, capillus capitis non peribit? De macie quoque vel pinguedine similiter disputant. Nam si æquales omnes erunt; non utique alii macri, alii pingues erunt. Accedet ergo aliis aliquid, aliis minuetur. Ac per hoc, non quod erat recipiendum, sed alicubi addendum est, quod non fuit; et alicubi perdendum, quod fuit.

De ipsis etiam corruptionibus et dilapsionibus corporum mortuorum, cum aliud vertatur in pulverem, in auras aliud exhaletur; sint quos bestiæ, sint quos ignis absumat; naufragio vel quibuscumque aquis ita quidam pereant, ut eorum carnes in humorem putredo dissolvat; non mediocriter permoventur, atque omnia ista recolligi in carnem et redintegrari posse non credunt. Consectantur etiam quasque fœditates et vitia, sive accedant, sive nascantur: ubi et monstrosos partus cum horrore atque irrisione commemorant, et requirunt quænam cujusque deformitatis resurrectio sit futura. Si enim nihil tale redire in corpus hominis dixerimus, responsionem nostram de locis vulnerum, cum quibus Dominum Christum resurrexisse prædicamus, se confutaturos esse præsumunt. Sed inter hæc omnia quæstio difficillima illa proponitur, in cujus carnem reditura sit caro, qua corpus alterius, vescentis humana viscera fame compellente, nutritur. In carnem quippe conversa est ejus, qui talibus vixit alimentis; et ea quæ macies ostenderat detrimenta, supplevit. Utrum ergo illi redeat homini cujus caro prius fuit, an illi potius cujus postea facta est, ad hoc per-

nourri, afin d'éluder la foi de la résurrection et nous obliger à admettre dans l'âme, avec Platon, une vicissitude éternelle de véritable misère et de fausse félicité; ou à tenir, avec Porphyre, qu'elle finira ses misères après diverses révolutions en plusieurs corps, non en prenant un corps immortel, mais en fuyant toutes sortes de corps.

CHAPITRE XIII.

Si les enfants qui meurent dans le sein de leur mère ressusciteront.

Je vais répondre, avec l'aide de Dieu, aux objections que je me suis proposées de la part de nos adversaires. Je n'oserais nier ni assurer que les enfants avortés qui meurent dans le sein de leur mère ressuscitent, bien que je ne voie pas pourquoi nous les exclurions du nombre de ceux qui ressusciteront, puisqu'ils sont du nombre des morts. Ou tous les morts ne ressusciteront pas, et il y aura des âmes qui demeureront éternellement sans corps, savoir, celles qui n'en ont eu que dans le sein de leur mère; ou si toutes les âmes humaines reprennent les corps qu'elles ont eus, quelque part qu'elles les aient laissés, je ne devine pas pour quelle raison ceux même qui sont morts dans le sein de leur mère ne ressusciteraient point. Mais, quelque sentiment qu'on ait là-dessus, au moins faut-il dire d'eux, s'ils ressuscitent, ce que nous dirons des enfants déjà nés.

CHAPITRE XIV.

Si les enfants ressusciteront aussi petits qu'ils étaient en mourant.

Que dirons-nous des enfants, sinon qu'ils ne ressusciteront pas aussi petits qu'ils étaient en mourant? mais ils recevront en un instant, par la toute-puissance de Dieu, l'accroissement où ils devaient arriver avec le temps. Quand Notre-Seigneur a dit que pas un cheveu de notre tête ne périra, il n'a pas entendu que ce qui nous manque ne nous sera pas ajouté, mais que nous ne perdrons rien de ce que nous avons. Or, la stature parfaite du corps manque à un enfant qui meurt en cet âge, quoiqu'on puisse dire qu'il l'ait déjà en vertu, comme tous les membres sont contenus ainsi dans la semence, encore qu'il nous en manque quelques-uns, lors même que nous sommes nés, comme les dents ou autres semblables. C'est dans cette vertu séminale de la matière qu'est renfermé tout ce qu'on ne voit pas encore, et qui doit paraître un jour. C'est en elle que l'enfant, qui doit être petit ou grand, est déjà grand ou petit. C'est selon cette vertu que nous ne craignons point de rien perdre à la résurrection des corps, puisque, quand tous devraient ressusciter avec la taille des géants, ceux qui l'ont été ne perdraient rien de ce qu'ils ont eu; et que celui qui a tiré toutes choses du néant ne serait pas en peine de trouver une matière pour suppléer ce qui manque aux autres.

contantur, ut fidem resurrectionis illudant : ac sic animæ humanæ, aut alternantes, sicut Plato, veras in felicitates falsasque promittant beatitudines; aut post multas itidem per diversa corpora revolutiones, aliquando tamen eam, sicut Porphyrius, finire miserias, et ad eas nunquam redire fateantur; non tamen corpus habendo immortale, sed corpus omne fugiendo.

CAPUT XIII.

An abortivi non pertineant ad resurrectionem, si pertinent ad numerum mortuorum.

Ad hæc ergo quæ ab eorum parte contraria, me digerente, mihi videntur opposita, misericordia Dei meis nisibus opem ferente, respondeam. Abortivos fetus, qui, cum jam vixissent in utero, ibi sunt mortui, resurrecturos ut affirmare ita negare non audeo : quamvis non videam quomodo ad eos non pertineat resurrectio mortuorum, si non eximuntur de numero mortuorum. Aut enim non omnes mortui resurgent, et erunt aliquæ humanæ animæ sine corporibus in æternum, quæ corpora humana, quamvis intra viscera materna, gestarunt : aut si omnes animæ humanæ recipient resurgentia sua corpora, quæ habuerunt ubicumque viventia, et morientia reliquerunt, non invenio quemadmodum dicam ad resurrectionem non pertinere mortuorum, quoscumque mortuos etiam in uteris matrum. Sed utrumlibet de his quisque sentiat, quod de jam natis infantibus dixerimus, hoc etiam de illis intelligendum est, si resurgent.

CAPUT XIV.

An infantes in ea sint resurrecturi habitudine corporis, quam habituri erant ætatis accessu.

Quid ergo de infantibus dicturi sumus, nisi quia non in ea resurrecturi sunt corporis exiguitate, qua mortui; sed quod eis tardius accessurum erat tempore, hoc sunt illo Dei opere miro atque celerrimo recepturi? In sententia quippe Domini, ubi ait, *Capillus capitis vestri non peribit*, dictum est non defuturum esse quod fuit, non autem negatum est adfuturum esse quod defuit. Defuit autem infanti mortuo perfecta quantitas sui corporis : perfecto quippe infanti deest utique perfectio magnitudinis corporalis; quæ cum accesserit, jam statura longior esse non possit. Hunc perfectionis modum sic habent omnes, ut cum illo concipiantur atque nascantur; sed habent in ratione, non in mole : sicut ipsa jam membra omnia sunt latenter in semine, cum etiam natis nonnulla adhuc desint, sicut dentes, ac si quid ejusmodi. In qua ratione uniuscujusque materiæ indita corporali, jam quodammodo, ut ita dicam, liciatum esse videtur, quod nondum est, imo quod latet, sed accessu temporis erit, vel potius apparebit. In hac ergo infans jam brevis aut longus est, qui brevis longusve futurus est. Secundum hanc rationem profecto in resurrectione corporis detrimenta corporis non timemus : quia, seti æqualitas futura esset omnium, ita ut omnes usque ad giganteas magnitudines pervenirent, ne illi qui maximi fuerunt, minus haberent aliquid in statura, quod eis contra sententiam Christi periret, qui dixit, nec capillum capitis esse periturum; Creatori utique qui creavit cuncta de

CHAPITRE XV.

Si la taille de Jésus-Christ sera la mesure de celle de tous les hommes.

Pour Jésus-Christ, il est ressuscité en la même stature qu'il est mort; et il ne faut pas dire qu'il doive être plus grand au jour de la résurrection générale qu'il n'était lorsqu'il apparut à ses disciples sous la forme qui leur était connue, afin d'égaler la taille des plus grands. Que si nous disons que les plus grands doivent être réduits à la mesure du Sauveur, il périra beaucoup du corps de plusieurs, quoique lui-même nous assure que pas un cheveu de notre tête ne périra. Reste donc que chacun reprenne la taille qu'il avait en sa jeunesse, bien qu'il soit mort vieux, ou qu'il aurait eue si la mort ne l'eût prévenu. Quant à ce que l'Apôtre dit de la mesure de l'âge parfait de Jésus-Christ, ou il le faut expliquer autrement, et dire que la mesure de l'âge parfait de ce chef mystique trouvera son accomplissement dans la perfection des membres; ou, si nous l'entendons de la résurrection des morts, il faut dire que les corps ne ressusciteront ni au-dessus ni au-dessous de la jeunesse, mais dans l'âge et la force à laquelle nous savons que Jésus-Christ est arrivé. Les plus savants même d'entre les païens ont défini que la plénitude de la jeunesse est environ à trente ans, après quoi l'homme commence à être sur son retour. Aussi l'Apôtre ne dit-il pas à la mesure du corps ou de la stature, mais à la mesure de l'âge parfait de Jésus-Christ.

CHAPITRE XVI.

Comment il faut entendre que les saints seront conformes à l'image du Fils de Dieu.

Quant à ce qu'il dit, que les prédestinés seront conformes à l'image du Fils de Dieu, cela se peut fort bien entendre selon l'homme intérieur; d'où vient qu'il nous dit en un autre endroit : « Ne vous conformez point au siècle, « mais réformez-vous par un renouvellement « d'esprit. » Ainsi, par la même partie de nous où nous sommes réformés pour n'être pas conformes au siècle, nous devenons conformes à l'image du Fils de Dieu. On peut encore entendre que, de même qu'il s'est rendu conforme à nous en devenant mortel, nous serons conformes à lui en devenant immortels; ce qui regarde pareillement la résurrection des corps. Que si l'on veut aussi expliquer ces paroles de la forme en laquelle les corps ressusciteront, cette *conformité*, non plus que la *mesure* dont parle l'Apôtre, ne regardera que l'âge, et non pas la taille. Chacun donc ressuscitera aussi grand qu'il était ou qu'il aurait été en sa jeunesse; quoique, pour la forme, il n'importera pas que ce soit celle d'un vieillard ou d'un enfant, puisque l'esprit ni le corps ne seront plus sujets alors à aucune faiblesse. De sorte que si quelqu'un voulait soutenir que chacun ressuscitera dans la

nihilo, quomodo deesse posset, unde adderet quod addendum esse mirus artifex nosset?

CAPUT XV.

An ad Dominici corporis modum omnium mortuorum resurrectura sint corpora.

Sed utique Christus in ea mensura corporis, in qua est mortuus, resurrexit, nec fas est dicere, cum resurrectionis omnium tempus venerit, accessuram corpori ejus eam magnitudinem, quam non habuit, quando in ea discipulis, in qua illis erat notus, apparuit, ut longissimis fieri possit æqualis. Si autem dixerimus ad Dominici corporis modum etiam quorumque majora corpora redigenda, peribit de multorum corporibus plurimum, cum ipse nec capillum periturum esse promiserit. Restat ergo, ut suam recipiat quisque mensuram, quam vel habuit in juventute, etiamsi senex est mortuus; vel fuerat habiturus, si est ante defunctus. Atque illud quod commemoravit Apostolus de mensura ætatis plenitudinis Christi, aut propter aliud intelligamus dictum esse, id est, ut illi capiti in populis Christianis accedente omnium perfectione membrorum ætatis ejus mensura compleatur; aut, si hoc de resurrectione corporum dictum est, sic accipiamus dictum, ut nec ultra, nec infra juvenilem formam resurgant corpora mortuorum; sed in ejus ætate et robore, usque ad quam Christum hic pervenisse cognovimus. Circa triginta quippe annos definierunt esse etiam sæculi hujus doctissimi homines juventutem : quæ cum fuerit spatio proprio terminata, inde jam hominem in detrimenta vergere gravioris ac senilis ætatis. Et ideo non esse dictum, In mensuram corporis; vel, In mensuram staturæ : sed, *In mensuram ætatis plenitudinis Christi.*

CAPUT XVI.

Qualis intelligenda sit sanctorum conformatio ad imaginem Filii Dei.

Illud etiam quod ait, *prædestinatos conformes imaginis Filii Dei*, potest et secundum interiorem hominem intelligi. Unde nobis alio loco dicit, *Nolite conformari huic sæculo, sed reformamini in novitate mentis vestræ.* Ubi ergo reformamur, ne conformemur huic sæculo, ibi conformamur Dei Filio. Potest et sic accipi, ut, quemadmodum ille nobis mortalitate, ita nos illi efficiamur immortalitate conformes : quod quidem et ad ipsam resurrectionem corporum pertinet. Si autem etiam in his verbis, qua forma resurrectura sint corpora sumus admoniti; sicut illa mensura, ita et ista conformatio, non quantitatis intelligenda est, sed ætatis. Resurgent itaque omnes tam magni corpore, quam vel erant, vel futuri erant in juvenili ætate : quamvis nihil oberit, etiamsi erit infantilis vel senilis corporis forma, ubi nec mentis, nec ipsius corporis ulla remanebit infirmitas. Unde etiam si quis in eo corporis modo, in quo defunctus est, resurrecturum unumquemque contendit, non est cum illo laboriosa contradictione pugnandum.

même conformation de membres qu'il est mort, il n'y aurait pas grand inconvénient.

CHAPITRE XVII.

Si les femmes ressusciteront dans leur sexe.

Quelques-uns concluent de ces deux passages de saint Paul que nous avons rapportés, où il dit que nous parviendrons tous à l'état d'homme parfait et à la mesure de la plénitude de l'âge de Jésus-Christ, et que nous serons conformes à l'image du Fils de Dieu; ils concluent, dis-je, que les femmes ne ressusciteront point dans leur sexe, mais dans celui de l'homme, parce que Dieu a formé l'homme seul du limon de la terre, et a tiré la femme de l'homme. Mais j'estime plus raisonnable le sentiment de ceux qui tiennent la résurrection de l'un et de l'autre sexe. Il n'y aura point là cette convoitise qui est ici-bas la cause de la confusion que nous avons de ces membres. En effet, avant le péché l'homme et la femme étaient nus, et ils n'en rougissaient pas. Le vice sera donc alors ôté aux corps, mais on conservera leur nature. Or, le sexe de la femme n'est pas un vice, mais sa nature; et comme il n'y aura plus là de commerce charnel ni d'accouchements, la femme sera ornée d'une nouvelle beauté qui n'allumera pas la convoitise qui ne sera plus, mais qui fera louer la sagesse et la bonté de Dieu, qui a fait ce qui n'était pas, et purifié ce qu'il a fait. Il fallait que, dès le commencement du genre humain, une côte fût tirée du côté de l'homme endormi pour en faire une femme, afin d'annoncer dès lors par là Jésus-Christ et l'Église. Ce sommeil d'Adam était la mort du Sauveur, dont le côté fut percé d'une lance sur la croix, après qu'il eut rendu l'esprit; et il en sortit du sang et de l'eau, qui sont les sacrements, sur lesquels l'Église est *édifiée*. Aussi l'Écriture s'est-elle servie de ce mot; car elle ne dit pas que Dieu forma ou fabriqua cette côte, mais qu'*il l'édifia* en femme : d'où vient que l'Apôtre appelle l'Église *l'édifice du corps de Jésus-Christ*. La femme est donc créature de Dieu aussi bien que l'homme, mais elle a été faite de l'homme pour marquer l'unité : et elle a été faite de cette manière, pour figurer Jésus-Christ et l'Église. Celui qui a créé l'un et l'autre sexe les rétablira tous deux. Aussi Jésus-Christ même, interrogé par les Saducéens, qui niaient la résurrection, à qui des sept frères appartiendrait cette femme qui les avait tous eus pour maris l'un après l'autre, tandis que chacun voulait faire revivre la postérité de son frère, suivant le commandement de la loi : « Vous vous trompez, leur dit-il, faute « de connaître les Écritures et le pouvoir de Dieu. » Et au lieu de dire, comme c'en était l'occasion, Parce que celle dont il est question ne sera pas femme, mais homme, il dit : « Car en la résur-« rection on ne se mariera point et on n'épousera « point; mais ils seront comme les anges de Dieu « dans le ciel. » Ils seront égaux aux anges pour l'immortalité et la béatitude, mais non pas pour le corps, non plus que pour la résurrection dont les anges n'ont point eu besoin, parce qu'ils n'ont pu mourir. Notre-Seigneur a donc dit qu'il n'y aura point de noces à la résurrection, mais non pas qu'il n'y aura point de femmes; et il l'a dit en une occasion où la véritable réponse était de dire qu'il n'y en aurait point, s'il avait prévu qu'il n'y en dût point avoir. Bien plus, il a témoigné

CAPUT XVII.

An in suo sexu resuscitanda atque mansura sint corpora feminarum.

Nonnulli propter hoc quod dictum est, *Donec occurramus omnes in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi*; et, *conformes imaginis Filii Dei*; nec in sexu femineo resurrecturas feminas credunt, sed in virili omnes aiunt : quoniam Deus solum virum fecit ex limo, feminam ex viro. Sed mihi melius sapere videntur, qui utrumque sexum resurrecturum esse non dubitant. Non enim libido ibi erit, quæ confusionis est causa. Nam priusquam peccassent, nudi erant, et non confundebantur vir et femina. Corporibus ergo illis vitia detrahentur, natura servabitur. Non est autem vitium sexus femineus, sed natura : quæ tunc quidem et a concubitu et a partu immunis erit : erunt tamen membra feminea, non accommodata usui veteri, sed decori novo, quo non alliciatur aspicientis concupiscentia, quæ nulla erit, sed Dei laudetur sapientia atque clementia, qui et quod non erat fecit, et liberavit a corruptione quod fecit. Ut enim in exordio generis humani de latere viri dormientis costa detracta femina fieret, Christum et Ecclesiam tali facto jam tunc prophetari oportebat. Sopor quippe ille viri, mors erat Christi, cujus exanimis in cruce pendentis latus lancea perforatum est, atque inde sanguis et aqua profluxit : quæ sacramenta esse novimus, quibus ædificatur Ecclesia. Nam hoc etiam verbo Scriptura usa est, ubi non legitur, Formavit, aut Finxit; sed, *Ædificavit eam in mulierem* : unde et Apostolus ædificationem dicit corporis Christi, quod est Ecclesia. Creatura est ergo Dei femina, sicut vir : sed ut de viro fieret, unitas commendata; ut autem illo modo fieret, Christus, ut dictum est, et Ecclesia figurata est. Qui ergo utrumque sexum instituit, utrumque restituet. Denique et ipse Jesus interrogatus a Sadducæis, qui negabant resurrectionem, cujus septem fratrum erit uxor, quam singuli habuerunt, dum quisque eorum vellet defuncti semen, sicut Lex præceperat, excitare : *Erratis*, inquit, *nescientes Scripturas, neque virtutem Dei*. Et cum locus esset, ut diceret, De qua enim me interrogatis, vir erit etiam ipsa, non mulier; non hoc dixit : sed dixit, *In resurrectione enim neque nubent, neque uxores ducent, sed sunt sicut Angeli Dei in cœlo*. Æquales utique Angelis immortalitate ac felicitate, non carne : sicut nec resurrectione, qua non indiguerunt Angeli; quoniam nec mori potuerunt. Nuptias ergo Dominus futuras negavit esse in resurrectione, non feminas : et ibi negavit, ubi talis quæstio vertebatur, ut eam negato sexu muliebri celeriore facilitate dissolveret, si eum ibi prænosceret non futurum : imo etiam futurum esse firmavit di-

qu'il y en aurait, en disant qu'on ne s'y *mariera* point, ce qui regarde les femmes, et qu'on n'y *épousera* point, ce qui concerne les hommes. Celles qui se marient ici et ceux qui épousent seront à la résurrection; mais ils n'y feront point de telles alliances.

CHAPITRE XVIII.

De l'homme parfait, c'est-à-dire de Jésus-Christ et de son corps, c'est-à-dire l'Église, qui est sa plénitude.

Relativement à ce que dit l'Apôtre, que « nous « parviendrons tous à l'état de l'homme parfait, » considérons avec attention toute la suite de son raisonnement. Voici comment il s'exprime : « Celui qui est descendu est celui-là même qui est « monté au-dessus de tous les cieux, afin de « consommer toutes choses. Lui-même en a établi quelques-uns apôtres, d'autres prophètes, « ceux-ci évangélistes, ceux-là pasteurs et docteurs, pour la consommation des saints, l'œuvre du ministère et l'édifice du corps de Jésus-Christ, jusqu'à ce que nous parvenions tous à « l'unité d'une même foi, à la connaissance du « Fils de Dieu, à l'état d'un homme parfait, et à « la mesure de la plénitude de l'âge de Jésus-Christ, afin que nous ne soyons plus comme « des enfants, nous laissant aller à tout vent « de doctrine, et aux illusions des hommes fourbes qui veulent nous engager dans l'erreur; « mais que, pratiquant la vérité par la charité, « nous croissions en toutes choses en Jésus-Christ, « qui est la tête d'où tout le corps bien lié et bien « disposé reçoit l'accroissement qui lui est convenable par le moyen des vaisseaux qui portent « la vie, selon la mesure et la force de chaque « partie, pour s'édifier soi-même dans la charité. » Voilà quel est l'homme parfait, la tête et le corps composé de tous les membres, qui recevront leur dernière perfection en leur temps. Il y en a pourtant tous les jours qui se joignent à ce corps, tandis que s'édifie l'Église, à qui l'on dit : « Vous « êtes le corps de Jésus-Christ et ses membres; » et ailleurs : « Pour son corps, qui est l'Église; » et encore : « Nous ne sommes tous ensemble qu'un « seul pain et un seul corps. » C'est de l'édifice de ce corps qu'il est dit ici : « Pour la consommation des saints, l'œuvre du ministère, et « l'édifice du corps de Jésus-Christ; » et ensuite l'Apôtre ajoute le passage dont il est question : « Jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité « d'une même foi, à la connaissance du Fils de « Dieu, à l'état d'un homme parfait, à la mesure de la plénitude de l'âge de Jésus-Christ, « etc., » jusqu'à ce qu'il ait montré en quel corps l'on doit entendre cette mesure, en disant : « Afin « que nous croissions en toutes choses en Jésus-Christ, qui est la tête d'où tout le corps bien lié « et bien disposé reçoit l'accroissement qui lui « est convenable par le moyen des vaisseaux qui « portent la vie, selon la mesure et la force de « chaque partie. » Comme il y a une mesure de chaque partie, il y en a une aussi de tout le corps, composé de toutes ses parties; et c'est la mesure de plénitude, dont il est dit : « A la mesure de la « plénitude de l'âge de Jésus-Christ. » Il fait encore mention de cette plénitude lorsque, parlant de Jésus-Christ, il dit : « Il l'a établi pour être

cendo, *Non nubent*, quod ad feminas pertinet; *neque uxores ducent*, quod ad viros. Erunt ergo, quæ vel nubere hic solent, vel ducere uxores : sed ibi hoc non facient.

CAPUT XVIII.

De viro perfecto, id est Christo, et corpore ejus, id est Ecclesia, quæ est ipsius plenitudo.

Proinde quod ait Apostolus, occursuros nos omnes in virum perfectum, totius ipsius circumstantiam lectionis considerare debemus, quæ ita se habet : *Qui descendit*, inquit, *ipse est et qui ascendit super omnes cœlos, ut adimpleret omnia. Et ipse dedit quosdam quidem Apostolos, quosdam autem Prophetas, quosdam vero Evangelistas, quosdam autem pastores et doctores, ad consummationem sanctorum, in opus ministerii, in ædificationem corporis Christi, donec occurramus omnes in unitatem fidei, et agnitionem Filii Dei, in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi : ut ultra non simus parvuli, jactati et circumlati omni vento doctrinæ, in illusione hominum, in astutia ad machinationem erroris : veritatem autem facientes in charitate augeamur in illo per omnia, qui est caput Christus; ex quo totum corpus connexum, et compactum per omnem tactum subministrationis, secundum operationem in mensuram uniuscujusque partis, incrementum corporis facit in ædificationem sui, in charitate.* Ecce qui est vir perfectus, caput et corpus, quod constat omnibus membris, quæ suo tempore complebuntur. Quotidie tamen eidem corpori accedunt, dum ædificatur Ecclesia, cui dicitur, *Vos autem estis corpus Christi, et membra.* Et alibi, *Pro corpore*, inquit, *ejus, quod est Ecclesia.* Itemque alibi, *Unus panis, unum corpus multi sumus.* De cujus corporis ædificatione et hic dictum est, *Ad consummationem sanctorum, in opus ministerii, in ædificationem corporis Christi* : ac deinde subjectum unde nunc agimus, *Donec occurramus omnes in unitatem fidei, et agnitionem Filii Dei, in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi*, et cætera; donec eadem mensura in quo corpore intelligenda esset, ostenderet, dicens : *Augeamur in illo per omnia, qui est caput Christus; ex quo totum corpus connexum, et compactum per omnem tactum subministrationis, secundum operationem in mensuram uniuscujusque partis.* Sicut est ergo mensura uniuscujusque partis; ita totius corporis, quod omnibus suis partibus constat, est utique mensura plenitudinis, de qua dictum est : *In mensuram ætatis plenitudinis Christi.* Quam plenitudinem etiam illo commemoravit loco, ubi ait de Christo : *Et ipsum dedit caput super omnia Ecclesiæ, quæ est corpus ejus,*

« le chef de toute l'Église, qui est son corps et « sa plénitude, lui qui consomme tout en tous. » Mais lors même qu'il faudrait entendre le passage dont il s'agit, de la résurrection, qui nous empêcherait d'expliquer aussi de la femme ce qu'il dit de *l'homme*, en prenant *l'homme* pour tous les deux, comme dans ce verset du psaume : « Bienheureux l'homme qui craint le Seigneur ? » Les femmes qui le craignent y sont ausssi comprises.

CHAPITRE XIX.

Les corps n'auront aucun défaut lors de la résurrection.

Il n'est pas besoin maintenant de répondre à ce qu'on allègue des ongles et des cheveux. Si l'on a une fois bien entendu qu'il ne périra rien du corps, afin qu'il n'ait rien de difforme, on entendra aussi aisément que ce qui serait une énormité difforme sera distribué par toute la masse du corps, et non pas mis en des lieux où il en résulterait un effet désagréable. Comme, si l'on refaisait un vase d'argile d'un autre qui est déjà fait, il ne serait pas nécessaire que cette portion de terre qui formait l'anse ou le fond dans le premier, le formât dans le nouveau; mais il suffirait, pour faire le même vase, que toute l'argile du premier entrât dans l'autre, sans en rien perdre. Si donc les cheveux et les ongles, tant de fois coupés, ne peuvent retourner en leur place sans produire une difformité, ils n'y retourneront pas; et néanmoins ils ne périront point, parce qu'ils seront changés en la même chair à laquelle ils appartenaient, afin d'y occuper quelque lieu sans blesser l'économie du corps; quoique ce que Notre-Seigneur dit, que pas un cheveu de notre tête ne périra, se puisse bien mieux entendre du nombre des cheveux que de leur longueur; d'où vient qu'il dit ailleurs : « Tous les cheveux de « votre tête sont comptés. » Ce n'est pas que je croie que rien ne doive périr de notre corps de tout ce qui lui était naturel; mais je veux montrer que tout ce qu'il y a en lui de défectueux, et sert à faire voir la misère de sa condition, y retournera; de sorte que la difformité périra, la substance du corps demeurant toujours tout entière. Que si un artisan qui avait mal fait exprès une statue peut tellement la refondre, qu'il en conserve toutes les parties, sans néanmoins y laisser ce qu'elle avait de difforme, que ne faut-il point attendre, je vous prie, du suprême Artisan? Ne pourra-t-il pas ôter aux corps les défauts qui les défigurent et qui sont des peines du péché, sans leur faire rien perdre de leur substance?

Il ne faut point dès lors que ceux qui sont trop maigres ou trop gras appréhendent d'être là tels qu'ils ne voudraient pas même être ici. Toute la beauté du corps consiste en une certaine proportion de parties, accompagnée d'un coloris agréable. Or, quand cette proportion manque, ce qui choque la vue, c'est qu'il y a quelque chose de trop ou de trop peu. Ainsi cette difformité,

plenitudo ejus, qui omnia in omnibus impletur. Verum si hoc ad resurrectionis formam, in qua erit unusquisque, referendum esset; quid nos impediret nominato viro intelligere et feminam, ut virum pro homine positum acciperemus? Sicut in eo quod dictum est, *Beatus vir qui timet Dominum*; utique ibi sunt et feminæ, qui timent Dominum.

CAPUT XIX.

Quod omnia corporis vitia, quæ in hac vita humano contraria sunt decori, in resurrectione non sint futura, ubi manente naturali substantia, in unam pulchritudinem et qualitas concurret et quantitas.

Quid jam respondeam de capillis atque unguibus? Semel quippe intellecto ita nihil periturum esse de corpore, ut deforme nihil sit in corpore, simul intelligitur ea quæ deformem factura fuerant enormitatem, massæ ipsi accessura esse, non locis in quibus membrorum forma turpetur. Velut si de limo vas fieret, quod rursus in eumdem limum redactum totum de toto iterum fieret, non esset necesse ut illa pars limi, quæ in ansa fuerat, ad ansam rediret, aut quæ fundum fecerat, ipsa rursus faceret fundum; dum tamen totum reverteretur in totum, id est, totus ille limus in totum vas nulla sui perdita parte remearet. Quapropter si capilli toties tonsi unguesve desecti ad loca sua deformiter redeunt, non redibunt : nec tamen cuique resurgenti peribunt, quia in eamdem carnem, ut quemcumque ibi locum corporis teneant, servata partium congruentia, materiæ mutabilitate vertentur. Quamvis quod ait Dominus, *Capillus capitis vestri non peribit*, non de longitudine, sed de numero capillorum dictum multo aptius possit intelligi. Unde et alibi dicit, *Capilli capitis vestri numerati sunt omnes.* Neque hoc ideo dixerim, quod aliquid existimem corpori cuiquam periturum, quod naturaliter inerat; sed quod deforme natum fuerat (non utique ob aliud, nisi ut hinc quoque ostenderetur, quam sit pœnalis conditio ista mortalium), sic esse rediturum, ut servata integritate substantiæ, deformitas pereat. Si enim statuam potest artifex homo, quam propter aliquam causam deformem fecerat, conflare, et pulcherrimam reddere, ita ut nihil inde substantiæ, sed sola deformitas pereat, ac si quid in illa figura priore indecenter exstabat, nec parilitate partium congruebat, non de toto, unde fecerat, amputare atque separare, sed ita conspergere universo atque miscere, ut nec fœditatem faciat, nec minuat quantitatem; quid de omnipotente Artifice sentiendum est? Ergone non poterit quasque deformitates humanorum corporum, non modo usitatas, verum etiam raras atque monstrosas, quæ huic miseræ vitæ congruunt, abhorrent autem ab illa futura felicitate sanctorum, sic auferre ac perdere, ut quascumque earum faciunt, etsi naturalia, tamen indecora excrementa substantiæ corporalis, nulla ejus diminutione tollantur?

Ac per hoc non est macris pinguibusve metuendum, ne ibi etiam tales sint, quales, si possent, nec hic esse voluissent. Omnis enim corporis pulchritudo est partium congruentia cum quadam coloris suavitate. Ubi autem non est partium congruentia, aut ideo quid offendit, quia pravum est, aut ideo quia parum, aut ideo quia ni-

qui naît de la disproportion des parties, n'aura plus lieu lorsque le Créateur suppléera ce qui manque, ou ôtera ce qui est superflu. Pour la couleur, combien sera-t-elle vive et éclatante, lorsque « les justes brilleront comme le soleil dans le « royaume de leur Père? » Il faut croire que Jésus-Christ déroba cet éclat aux yeux de ses disciples, quand il se montra à eux après sa résurrection, attendu que sans doute ils ne l'eussent pu soutenir; et cependant ils avaient besoin de regarder leur maître pour le reconnaître : d'où vient même qu'il leur fit toucher ses cicatrices, et qu'il but et mangea avec eux, non par nécessité, mais par la puissance qu'il avait de le faire. Lorsque l'on ne voit pas quelque chose qui est présent, et qu'on en voit d'autres qui sont présentes aussi, comme nous disons que les disciples ne virent pas l'éclat du visage de Notre-Seigneur, quoique présent, tandis qu'ils voyaient d'autres choses, les Grecs appellent cela *aorasie*, ce que les interprètes latins ont appelé *aveuglement* dans la Genèse, faute d'un autre mot. C'est de cet aveuglement que les Sodomites furent frappés, lorsqu'ils cherchaient la porte de Lot sans la pouvoir trouver. En effet, si c'eût été un véritable aveuglement qui les eût frappés, ils auraient plutôt cherché des guides pour les reconduire, que la porte pour entrer.

Or, je ne sais comment l'affection que nous avons pour les bienheureux martyrs fait que nous voudrions bien voir dans le ciel les cicatrices des plaies qu'ils ont reçues pour le nom de Jésus-Christ, et peut-être les verrons-nous. Ce ne sera pas une difformité dans leur corps, mais des marques honorables qui lui donneront encore plus de lustre et d'éclat. Il ne faut pas croire toutefois que les membres qu'on leur aura coupés leur manquent à la résurrection, eux à qui il a été dit que pas un cheveu de leur tête ne périra ; mais s'il est à propos qu'on voie ces marques glorieuses de leurs blessures dans leur chair immortelle, les endroits où ils auront été blessés ou mutilés en conserveront les cicatrices, sans qu'ils perdent aucun de leurs membres. Encore qu'alors les corps n'aient plus aucun défaut, il ne faut pas prendre pour un défaut ces marques de vertu.

CHAPITRE XX.

Dieu peut rappeler aisément toutes les parties dissipées des corps, pour les ressusciter.

A Dieu ne plaise que la toute-puissance du Créateur ne puisse rappeler, pour ressusciter les corps, toutes les parties qui en ont été ou dévorées par les bêtes, ou consumées par le feu, ou changées en poussière, en eau ou en air! A Dieu ne plaise que rien soit tellement caché dans le sein de la nature, qu'il se dérobe à la connaissance ou au pouvoir du Créateur! Cicéron, le grand auteur de nos adversaires, voulant définir Dieu autant qu'il en était capable : « C'est, dit-il, « un esprit libre et agissant, dégagé de toute com- « position, qui connaît et meut toutes choses, et « qui a lui-même un mouvement éternel. » Il avait trouvé cela dans les livres des plus grands phi-

mium. Proinde nulla erit deformitas, quam facit incongruentia partium, ubi et quæ prava sunt corrigentur; et quod minus est quam decet, unde Creator novit, inde supplebitur; et quod plus est quam decet, materiæ servata integritate, detrahetur. Coloris porro suavitas quanta erit, ubi justi fulgebunt sicut sol in regno Patris sui? Quæ claritas in Christi corpore, cum resurrexit, ab oculis discipulorum potius abscondita fuisse, quam defuisse credenda est. Non enim eam ferret humanus atque infirmus aspectus, quando ille a suis ita deberet attendi, ut posset agnosci. Quo pertinuit etiam, ut contrectantibus ostenderet suorum vulnerum cicatrices; ut etiam cibum potumque sumeret, non alimentorum indigentia, sed ea qua et hoc poterat potestate. Cum autem aliquid non videtur, quamvis adsit, a quibus alia, quæ pariter adsunt, videntur, sicut illam claritatem dicimus adfuisse non visam, a quibus alia videbantur, ἀορασία græce dicitur : quod nostri interpretes latine dicere non valentes, in libro Geneseos cæcitatem interpretati sunt. Hanc enim passi sunt Sodomitæ, quando quærebant ostium justi viri, nec poterant invenire. Quæ si cæcitas fuisset, qua fit ut nihil possit videri, non ostium quo ingrederentur, sed duces itineris a quibus inde abducerentur, inquirerent.

Nescio quo autem modo sic afficimur amore martyrum beatorum, ut velimus in illo regno in eorum corporibus videre vulnerum cicatrices, quæ pro Christi nomine pertulerunt : et fortasse videbimus. Non enim deformitas in eis, sed dignitas erit, et quædam, quamvis in corpore, non corporis, sed virtutis pulchritudo fulgebit. Nec ideo tamen si aliqua martyribus amputata et ablata sunt membra, sine ipsis membris erunt in resurrectione mortuorum, quibus dictum est, *Capillus capitis vestri non peribit*. Sed si hoc decebit in illo novo sæculo, ut indicia gloriosorum vulnerum in illa immortali carne cernantur, ubi membra, ut præciderentur, percussa vel secta sunt, ibi cicatrices, sed tamen eisdem membris redditis, non perditis, apparebunt. Quamvis itaque omnia quæ acciderunt corpori vitia, tunc non erunt; non sunt tamen deputanda vel appellanda vitia virtutis indicia.

CAPUT XX.

Quod in resurrectione mortuorum natura corporum quibuslibet modis dissipatorum in integrum undecumque revocanda sit.

Absit autem ut ad resuscitanda corpora vitæque reddenda non possit omnipotentia Creatoris omnia revocare, quæ vel bestiæ, vel ignis absumpsit, vel in pulverem cineremve collapsum, vel in humorem solutum, vel in auras est exhalatum. Absit ut sinus ullus secretumque naturæ ita recipiat aliquid subtractum sensibus nostris, ut omnium Creatoris aut lateat cognitionem, aut effugiat potestatem. Deum certe volens, sicut poterat, definire Cicero tantus auctor ipsorum, « Mens quædam, » inquit, « est so- « luta et libera, secreta ab omni concretione mortali, « omnia sentiens et movens, ipsaque prædita motu sem-

losophes. Ainsi, pour parler selon leur sentiment, comment une chose peut-elle être inconnue à celui qui connaît tout, ou fuir devant celui qui meut tout?

Cela me donne lieu de répondre à cette question qui paraît plus difficile que toutes les autres: à qui, lors de la résurrection, appartiendra la chair d'un homme mort, qui est devenue celle d'un homme vivant? Supposez que quelqu'un, pressé par la faim, mange de la chair d'un homme mort, malheur que l'histoire nous apprend être arrivé quelquefois, et dont nos misérables temps fournissent aussi de tristes exemples, qui peut soutenir avec raison que tout le mort se soit écoulé en excréments, et que rien ne se soit changé en la substance de celui qui s'en est nourri, vu que l'embonpoint qu'il a recouvré montre assez quelles sont les ruines qui ont été réparées par ce secours? J'ai déjà dit quelque chose ci-dessus qui peut servir à résoudre cette difficulté; car toutes les chairs que la faim a consumées se sont évaporées dans l'air, et nous avons dit que la toute-puissance de Dieu peut aisément rappeler tout ce qui s'est évanoui. Cette chair mangée sera donc rendue à celui en qui elle a d'abord commencé à être une chair humaine, puisque l'autre ne l'a que d'emprunt, et c'est comme un argent prêté qu'il doit rendre; et la sienne que la faim avait dissipée lui sera rendue par celui qui peut rappeler, quand il veut, tout ce qui est évaporé dans l'air; bien que, lors même qu'elle serait tout à fait anéantie, et qu'il n'en serait rien demeuré dans les plus secrets replis de la nature, il serait aisé à un Dieu tout-puissant d'en suppléer une autre. Mais comme la Vérité a dit que pas un cheveu de notre tête ne périra, il serait absurde de penser qu'un petit poil ne pût se perdre, et que tant de chairs consumées par la faim pussent périr.

De toutes ces choses que nous avons traitées selon notre faible pouvoir, il résulte que les corps auront, à la résurrection, la même taille qu'ils ont ou auront eue dans leur jeunesse, avec la beauté et la proportion de tous leurs membres. Il est assez vraisemblable que, pour garder cette proportion, Dieu distribuera dans toute la masse du corps ce qui serait difforme s'il était en un seul endroit, et qu'ainsi il pourra même ajouter quelque chose à sa stature. Ou, si l'on prétend que chacun ressuscitera dans la même stature qu'il est mort, à la bonne heure, pourvu qu'on bannisse toute difformité, toute faiblesse, toute pesanteur, toute corruption, et enfin tout autre défaut contraire à la beauté de ce royaume, où les enfants de la résurrection et de la promesse seront égaux aux anges de Dieu, sinon pour le corps et pour l'âge, au moins pour la béatitude.

CHAPITRE XXI.

Les corps des bienheureux ressusciteront spirituels.

Tout ce qui s'est perdu des corps vivants ou des corps morts, après le trépas, sera dès lors rétabli avec ce qui est demeuré dans les tombeaux,

« piterno. » Hoc autem reperit in doctrinis magnorum philosophorum. Ut igitur secundum ipsos loquar, quomodo aliquid vel latet omnia sentientem, vel irrevocabiliter fugit omnia moventem?

Unde jam etiam quæstio illa solvenda est, quæ difficilior videtur cæteris : ubi quæritur, cum caro mortui hominis etiam alterius fit viventis caro, cui potius eorum in resurrectione reddatur. Si enim quispiam confectus fame atque compulsus vescatur cadaveribus hominum, quod malum aliquoties accidisse, et vetus testatur historia, et nostrorum temporum infelicia experimenta docuerunt; num quisquam veridica ratione contendet, totum digestum fuisse per imos meatus, nihil inde in ejus carnem mutatum atque conversum, cum ipsa macies quæ fuit et non est, satis indicet quæ illis escis detrimenta suppleta sint? Jam itaque aliqua paulo ante præmisi, quæ ad istum quoque nodum solvendum valere debebunt. Quidquid enim carnium exhausit fames, utique in auras est exhalatum : unde diximus omnipotentem Deum posse revocare quod fugit. Reddetur ergo caro illa homini, in quo esse caro humana primitus cœpit. Ab illo quippe altero tanquam mutuo sumpta deputanda est : quæ sicut æs alienum, ei redhibenda est, unde sumpta est. Sua vero illi, quem fames exinanierat, ab eo qui potest etiam exhalata revocare, reddetur. Quamvis et si omnibus perisset modis, nec ulla ejus materies in ullis naturæ latebris remansisset, unde vellet, eam repararet Omnipotens. Sed propter sententiam Veritatis, qua dictum est, *Capillus capitis vestri non peribit;* absurdum est ut putemus, cum capillus hominis perire non possit, tantas carnes fame depastas atque consumptas perire potuisse.

Quibus omnibus pro nostro modulo consideratis atque tractatis, hæc summa conficitur, ut in resurrectione carnis in æternum eas mensuras habeat corporum magnitudo, quas habebat perficiendæ sive perfectæ cujusque indita corpori ratio juventutis, in membrorum quoque omnium modulis congruo decore servato. Quod decus ut servetur, si aliquid demptum fuerit indecenti alicui granditati in parte aliqua constitutæ, quod per totum spargatur, ut neque id pereat, et congruentia partium ubique teneatur, non est absurdum, ut aliquid inde etiam staturæ corporis addi posse credamus; cum omnibus partibus, ut decorem custodiant, id distribuitur, quod si enormiter in una esset, utique non deceret. Aut si contenditur in ea quemque statura corporis resurrecturum esse, in qua defunctus est, non pugnaciter resistendum est; tantum absit omnis deformitas, omnis infirmitas, omnis tarditas, omnisque corruptio, et si quid aliud illud non decet regnum, in quo resurrectionis et promissionis filii æquales erunt Angelis Dei, si non corpore, non ætate, certe felicitate.

CAPUT XXI.

De novitate corporis spiritualis, in quam sanctorum caro mutabitur.

Restituetur ergo et quidquid de corporibus vivis, vel post mortem de cadaveribus periit, et simul cum eo quod in sepulcris remansit, in spiritualis corporis novitatem

et ressuscitera en un corps nouveau et spirituel, revêtu d'incorruptibilité et d'immortalité. Mais quand même, par quelque fâcheux accident, ou par la cruauté des ennemis, il serait entièrement réduit en poudre, et que, dissipé en air ou en eau, il ne se trouverait, pour ainsi dire, nulle part, il ne pourra néanmoins être soustrait à la toute-puissance du Créateur, et pas un cheveu de sa tête ne périra. La chair spirituelle sera donc soumise à l'esprit, mais une chair néanmoins, et non pas un esprit; comme l'esprit charnel a été soumis à la chair, mais un esprit néanmoins, et non pas une chair. Nous avons ici-bas une expérience de cela, et une expérience qui est un effet de la peine du péché. En effet, ceux-là n'étaient pas charnels selon la chair, mais selon l'esprit, à qui l'Apôtre dit : « Je ne vous ai pu parler « comme à des hommes spirituels, mais comme « à des personnes qui sont encore charnelles. » Et l'homme spirituel l'est tellement en cette vie, qu'il ne laisse pas d'être encore charnel selon le corps, et de voir en ses membres une loi qui résiste à la loi de son esprit. Mais il sera aussi spirituel selon le corps, lorsque la même chair sera tellement ressuscitée, que cette parole de saint Paul se trouvera accomplie : « Le corps est semé « animal, et il ressuscitera spirituel. » Or quelles seront les perfections de ce corps spirituel, comme nous n'en avons pas encore l'expérience, j'aurais peur qu'il n'y eût de la témérité à en parler. Toutefois, puisqu'il y va de la gloire de Dieu de ne pas cacher la joie qui fait l'objet de notre espérance, et que le Psalmiste dit, dans les plus violents transports d'un saint et ardent amour, « Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison, » tâchons, avec son aide, de conjecturer, par les grâces qu'il fait aux bons et aux méchants en cette misérable vie, combien doit être grande celle dont nous ne pouvons parler dignement, faute de l'avoir éprouvée. Je laisse à part ce temps où Dieu créa l'homme droit; je laisse à part la vie bienheureuse de ce couple fortuné dans les délices du paradis terrestre, puisqu'elle fut si courte que leurs enfants n'eurent pas le bonheur de la goûter; je ne parle que de cette vie malheureuse que nous connaissons, en laquelle nous sommes, qui est exposée à une infinité de tentations, ou, pour mieux dire, qui n'est qu'une tentation continuelle, quelque progrès que nous fassions dans la vertu : qui peut expliquer tous les témoignages que Dieu y donne aux hommes de sa bonté et de son indulgence?

CHAPITRE XXII.

Des misères de cette vie, qui sont des peines du péché du premier homme, et dont on ne peut être délivré que par la grâce de Jésus-Christ.

Que toute la race des hommes ait été condamnée dans sa première origine, cette vie même, s'il la faut appeler ainsi, remplie de tant de maux, le témoigne assez. En effet, que dit autre chose cette profonde ignorance où naissent tous les enfants d'Adam, qui est la source de toutes leurs erreurs, et dont ils ne peuvent sortir sans beaucoup de peine et de travail? Que disent autre chose tant d'affections vaines et nuisibles, d'où naissent tant de cuisants soucis, les inquiétudes, les tristesses, les craintes, les fausses joies,

ex animalis corporis vetustate mutatum resurget, incorruptione atque immortalitate vestitum. Sed etsi vel casu aliquo gravi vel inimicorum immanitate totum penitus conteratur in pulverem, atque in auras vel in aquas dispersum quantum fieri potest, nusquam esse sinatur omnino, nullo modo subtrahi poterit omnipotentiæ Creatoris, sed capillus in eo capitis non peribit. Erit ergo spiritui subdita caro spiritualis, sed tamen caro, non spiritus : sicut carni subditus fuit spiritus ipse carnalis, sed tamen spiritus, non caro. Cujus rei habemus experimentum in nostræ pœnæ deformitate. Non enim secundum carnem, sed utique secundum spiritum carnales erant, quibus ait Apostolus : *Non potui vobis loqui quasi spiritualibus, sed quasi carnalibus.* Et homo spiritualis sic in hac vita dicitur, ut tamen corpore adhuc carnalis sit, et videat aliam legem in membris suis repugnantem legi mentis suæ : erit autem etiam corpore spiritualis, cum eadem caro sic resurrexerit, ut fiat quod scriptum est, *Seminatur corpus animale, resurget corpus spirituale.* Quæ sit autem, et quam magna spiritualis corporis gratia, quoniam nondum venit in experimentum, vereor ne temerarium sit omne quod de illa profertur eloquium. Verumtamen quia spei nostræ gaudium propter Dei laudem non est tacendum, et de intimis ardentis sancti amoris medullis dictum est, *Domine, dilexi decorem domus tuæ :* de donis ejus quæ in hæc ærumnosissima vita bonis malisque largitur, ipso adjuvante, conjiciamus, ut possumus, quantum sit illud, quod nondum experti, utique digne eloqui non valemus. Omitto enim quando fecit hominem rectum; omitto vitam illam duorum conjugum in paradisi fecunditate felicem, quoniam tam brevis fuit, ut ad nascentium sensum nec ipsa pervenerit : in hac quam novimus, in qua adhuc sumus, cujus tentationes, imo quam totam tentationem, quamdiu in ea sumus, quantumlibet proficiamus, perpeti non desinimus, quæ sint indicia circa genus humanum bonitatis Dei, quis poterit explicare?

CAPUT XXII.

De miseriis ac malis, quibus humanum genus merito primæ prævaricationis obnoxium est, et a quibus nemo nisi per Christi gratiam liberatur.

Nam quod ad primam originem pertinet, omnem mortalium progeniem fuisse damnatam, hæc ipsa vita, si vita dicenda est, tot et tantis malis plena testatur. Quid enim aliud indicat horrenda quædam profunditas ignorantiæ, ex qua omnis error existit, qui omnes filios Adam tenebroso quodam sinu suscipit, ut homo ab illo liberari sine labore, dolore, timore non possit? Quid amor ipse tot rerum vanarum atque noxiarum, et ex hoc mordaces curæ, perturbationes, mœrores, formidines, insana gaudia, discordiæ, lites, bella, insidiæ, iracundiæ, inimicitiæ, fallacia,

les querelles, les procès, les guerres, les trahisons, les colères, les inimitiés, la tromperie, la fraude, la flatterie, le larcin, les rapines, la perfidie, l'orgueil, l'ambition, l'envie, les homicides, les parricides, la cruauté, l'inhumanité, la méchanceté, la débauche, l'insolence, l'impudence, l'impudicité, les fornications, les adultères, les incestes, les péchés contre nature, et tant d'autres impuretés qu'on n'oserait seulement nommer; les sacriléges, les hérésies, les blasphèmes, les parjures, l'oppression des innocents, les calomnies, les surprises, les prévarications, les faux témoignages, les jugements injustes, les violences, les brigandages, et autres malheurs semblables qui ne sauraient tous tomber dans la pensée des hommes, et qui néanmoins traversent leur vie? Il est vrai que ce sont les méchants qui commettent ces crimes; mais ils ne laissent pas de venir tous de cette ignorance et de ce mauvais amour, comme d'une racine que tous les enfants d'Adam ont en eux dès leur naissance. Qui ne sait dans quelle ignorance de la vérité, qui est toute manifeste dans les enfants, et dans combien de passions différentes qui commencent déjà à paraître au sortir de l'enfance, l'homme vient au monde; de sorte que si on le laissait vivre à sa fantaisie, il n'y a presque point de dérèglements où il ne se portât?

Mais, par un effet de la providence de Dieu, qui n'abandonne pas tout à fait ceux qu'il a condamnés, et qui, nonobstant sa colère, n'arrête point le cours de ses miséricordes, la loi et l'instruction veillent contre ces ténèbres et ces convoitises dans lesquelles nous naissons. Cependant cela ne se fait pas sans beaucoup de peines et de douleurs. Et pourquoi, je vous prie, toutes ces menaces qu'on fait aux enfants pour les retenir dans leur devoir? Pourquoi ces maîtres, ces gouverneurs, ces férules, ces fouets, ces verges, dont l'Écriture dit qu'il se faut souvent servir envers un enfant qu'on aime, de peur qu'il ne devienne incorrigible et indomptable? Pourquoi toutes ces peines, sinon pour vaincre l'ignorance et réprimer la convoitise, deux maux qui entrent avec nous dans ce monde? D'où vient que nous avons de la peine à nous souvenir d'une chose, et que nous l'oublions sans peine; qu'il faut beaucoup de travail pour apprendre, et qu'il n'en faut point pour ne rien savoir; qu'il en coûte tant pour être diligent, et qu'il est si aisé d'être paresseux? Cela ne montre-t-il pas clairement à quoi la nature corrompue se porte par son propre poids, et de quel secours elle a besoin pour s'en relever? La paresse, la négligence, la lâcheté, la fainéantise, sont des vices qui fuient le travail, tandis que le travail même, qui est utile, est une peine.

Mais, outre les peines des enfants, sans lesquelles on ne peut apprendre ce que veulent les grandes personnes, qui à peine veulent quelque chose utilement; qui peut, je ne dis pas exprimer, mais comprendre toutes celles auxquelles les hommes sont sujets, et qui sont inséparables de leur misérable condition? Quelle appréhension et quelle douleur ne causent point la mort des personnes qui nous sont chères, la perte des biens, les condamnations, les supercheries des hommes, les faux soupçons, les violences qu'on peut souffrir, comme les brigandages, la cap-

adulatio, fraus, furtum, rapina, perfidia, superbia, ambitio, invidentia, homicidia, parricidia, crudelitas, sævitia, nequitia, luxuria, petulantia, impudentia, impudicitia, fornicationes, adulteria, incesta, et contra naturam utriusque sexus tot stupra atque immunditiæ, quas turpe est etiam dicere, sacrilegia, hæreses, blasphemiæ, perjuria, oppressiones innocentium, calumniæ, circumventiones, prævaricationes, falsa testimonia, iniqua judicia, violentiæ, latrocinia, et quidquid talium malorum in mentem non venit, et tamen de vita ista hominum non recedit? Verum hæc hominum sunt malorum, ab illa tamen erroris et perversi amoris radice venientia, cum qua omnis filius Adam nascitur. Nam quis ignorat cum quanta ignorantia veritatis, quæ jam in infantibus manifesta est; et cum quanta abundantia vanæ cupiditatis, quæ in pueris incipit apparere, homo veniat in hanc vitam, ita ut si dimittatur vivere ut velit, et facere quidquid velit, in hæc facinora et flagitia quæ commemoravi, et quæ commemorare non potui, vel cuncta vel multa perveniat?

Sed divina gubernatione non omni modo deserente damnatos, et Deo non continente in ira sua miserationes suas, in ipsis sensibus generis humani prohibitio et eruditio contra istas, cum quibus nascimur, tenebras vigilant, et contra hos impetus opponuntur, plenæ tamen etiam ipsæ laborum et dolorum. Quid enim sibi volunt multimodæ formidines, quæ cohibendis parvulorum vanitatibus adhibentur? quid pædagogi, quid magistri, quid ferulæ, quid lora, quid virgæ, quid disciplina illa qua Scriptura sancta dicit dilecti filii latera esse tundenda, ne crescat indomitus, domarique jam durus aut vix possit, aut fortasse nec possit? Quid agitur his pœnis omnibus, nisi ut debelletur imperitia, et prava cupiditas infrenetur, cum quibus malis in hoc sæculum venimus? Quid est enim, quod cum labore meminimus, sine labore obliviscimur; cum labore discimus, sine labore nescimus; cum labore strenui, sine labore inertes sumus? Nonne hinc apparet in quid velut pondere suo proclivis et prona sit vitiosa natura, et quanta ope, ut hinc liberetur, indigeat? Desidia, segnities, pigritia, negligentia, vitia sunt utique quibus labor fugitur, cum labor ipse, etiam qui est utilis, pœna sit.

Sed præter pueriles pœnas, sine quibus disci non potest quod majores volunt, qui vix aliquid utiliter volunt, quot et quantis pœnis genus agitetur humanum, quæ non ad malitiam nequitiamque iniquorum, sed ad conditionem pertinent miseriamque communem, quis ullo sermone digerit, quis ulla cogitatione comprehendit? Quantus est metus, quanta calamitas ab orbitatibus atque luctu, a damnis et damnationibus, a deceptionibus et mendaciis hominum, a suspicionibus falsis, ab omnibus violentis facinoribus et sceleribus alienis? quandoquidem ab eis et deprædatio, et captivitas, et vincula, et carceres, et exsi-

tivité, les fers, la prison, l'exil, les tortures, les mutilations, les infamies et les brutalités, et mille autres choses horribles qui arrivent souvent? Ajoutez à cela une infinité d'accidents auxquels les hommes ne contribuent point, le chaud, le froid, les orages, les inondations, les foudres, la grêle, les tremblements de terre, les chutes de maisons, les venins des herbes, des eaux, de l'air ou des animaux, les morsures des bêtes ou mortelles ou incommodes, la rage d'un chien, cet animal naturellement ami de l'homme, plus à craindre que les lions et les dragons, et qui rend un homme qui en est mordu plus redoutable aux siens que les bêtes les plus farouches. Que ne souffrent point ceux qui voyagent sur terre ou sur mer? Qui peut aller quelque part sans s'exposer à quelque accident imprévu? Un homme qui se portait fort bien, revenant chez lui, tomba, se rompit une jambe, et en mourut. Qui est en apparence plus en sûreté qu'un homme assis dans sa chaise? Héli tombe de la sienne, et se tue. Quels accidents les laboureurs, ou plutôt tous les hommes, ne craignent-ils point pour les biens de la campagne, tant de la part du ciel et de la terre que de la part des animaux? Ils ne sont assurés de la moisson que quand elle est dans la grange; et toutefois nous en savons qui l'ont perdue même lorsqu'elle y était, par des tempêtes et des inondations. Qui se peut assurer sur son innocence d'être à couvert des insultes des démons, puisque quelquefois ils tourmentent si cruellement des enfants nouvellement baptisés, que Dieu, qui le permet ainsi, nous apprend bien par là à déplorer la misère de cette vie et à désirer la félicité de l'autre? Que dirai-je des maladies, qui sont en si grand nombre que même les livres des médecins ne les contiennent pas toutes? La plupart même des remèdes qu'on emploie pour les guérir sont autant de tourments; si bien qu'un homme ne se peut délivrer d'une douleur que par une autre. La soif n'en a-t-elle pas contraint quelques-uns à boire de l'urine? La faim n'a-t-elle pas porté des hommes à se nourrir non-seulement de cadavres humains qu'ils avaient rencontrés, mais de la chair d'hommes tués exprès? N'a-t-on pas vu des mères, poussées par une faim exécrable, plonger le couteau dans le sein de leurs enfants? Le sommeil même, qu'on appelle proprement repos, combien est-il souvent inquiet, accompagné de songes terribles et affreux qui effrayent l'âme, et dont les images sont si vives qu'on ne les saurait distinguer de la vérité? En certaines maladies, ces rêveries tourmentent même ceux qui veillent, sans parler des illusions que les démons font aux hommes en leur plus grande santé, et dont ils se servent au moins pour troubler leur sens, s'ils ne peuvent par là les attirer à leur parti.

Il n'y a que la grâce du Sauveur Jésus-Christ, notre Seigneur et notre Dieu, qui nous puisse délivrer de l'enfer de cette misérable vie. C'est ce que son nom même signifie; et nous lui devons

lia, et cruciatus, et amputatio membrorum, et privatio sensuum, et oppressio corporis ad obscenam libidinem opprimentis explendam, et alia multa horrenda sæpe contingunt. Quid ab innumeris casibus qui forinsecus corpori formidantur, æstibus et frigoribus, tempestatibus, imbribus, alluvionibus, coruscatione, tonitru, grandine, fulmine, motibus hiatibusque terrarum, oppressionibus ruinarum, ab offensione et pavore vel etiam malitia jumentorum, a tot venenis fruticum, aquarum, aurarum, bestiarum, a ferarum vel tantum modo molestis vel etiam mortiferis morsibus, a rabie quæ contingit ex rabido cane, ut etiam blanda et amica suo domino bestia nonnunquam vehementius et amarius quam leones draconesque metuatur, faciatque hominem, quem forte attaminaverit, contagione pestifera ita rabiosum, ut a parentibus, conjuge, filiis, pejus omni bestia formidetur? Quæ mala patiuntur navigantes? quæ, terrena itinera gradientes? Quis ambulat ubicumque non inopinatis subjacens casibus? De foro quidam rediens domum sanis pedibus suis, cecidit, pedem fregit, et ex illo vulnere finivit hanc vitam. Quid videtur sedente securius? De sella in qua sedebat cecidit Heli sacerdos, et mortuus est. Agricolæ, imo vero omnes homines quot et quantos a cœlo et terra, vel a perniciosis animalibus casus metuunt agrorum fructibus? Solent tamen de frumentis tandem collectis et reconditis esse securi. Sed quibusdam, quod novimus, proventum optimum frumentorum fluvius improvisus, fugientibus hominibus, de horreis ejecit atque abstulit. Contra mille formes dæmonum incursus, quis innocentia sua fidit? quandoquidem ne quis fideret, etiam parvulos baptizatos, quibus certe nihil est innocentius, aliquando sic vexant, ut in eis maxime Deo sinente, ista monstretur hujus vitæ flenda calamitas, et alterius desideranda felicitas. Jam vero de ipso corpore tot existunt morborum mala, ut nec libris medicorum cuncta comprehensa sint. In quorum pluribus ac pene omnibus etiam ipsa adjumenta et medicamenta tormenta sunt, ut homines a pœnarum exitio pœnali eruantur auxilio. Nonne ad hoc perduxit sitientes homines ardor immanis, ut urinam quoque humanam vel etiam suam biberent? nonne ad hoc fames, ut a carnibus hominum abstinere se non possent, nec inventos homines mortuos, sed propter hoc a se occisos, nec quoslibet alienos, verum etiam filios matres incredibili crudelitate, quam rabida esuries faciebat, absumerent? Ipse postremo somnus, qui proprie quietis nomen accepit, quis verbis explicet sæpe somniorum visis quam sit inquietus; et quam magnis, licet falsarum rerum, terroribus, quas ita exhibet, et quodammodo exprimit, ut a veris eas discernere nequeamus, animam miseram sensusque perturbet? Qua falsitate visorum etiam vigilantes in quibusdam morbis et venenis miserabilius, agitantur : quamvis multimoda varietate fallaciæ homines etiam sanos maligni dæmones nonnunquam decipiant talibus visis, ut etiamsi eos per hæc ad sua traducere non potuerint, sensus tamen eorum solo appetitu qualitercumque persuadendæ falsitatis illudant.

Ab hujus tam miseræ quasi quibusdam inferis vitæ, non liberat nisi gratia Salvatoris Christi, Dei ac Domini nostri. Hoc enim nomen est ipse Jesus; interpretatur

demander surtout qu'après celle-ci il nous délivre d'une autre encore plus misérable, qui n'est pas tant une vie qu'une mort. Bien que nous trouvions en celle-ci de grands soulagements à nos maux dans les choses saintes et dans l'intercession des saints, toutefois ceux qui demandent ces grâces ne les obtiennent pas toujours, de peur que ce ne soit ce motif qui nous porte à suivre une religion qu'il faut plutôt embrasser pour l'autre vie, où il n'y aura plus du tout de mal. C'est pour cela que la grâce aide les bons parmi ces maux, afin qu'ils les supportent d'autant plus constamment qu'ils ont plus de foi. Les doctes du siècle prétendent que la philosophie y fait aussi quelque chose, cette philosophie que, selon Cicéron, les dieux ont accordée dans sa pureté à un petit nombre de personnes; et ils n'ont jamais fait, dit-il, et ne peuvent faire un plus grand présent aux hommes, pour montrer que ceux mêmes que nous combattons ont été obligés en quelque façon de reconnaître que la grâce de Dieu est nécessaire pour acquérir la véritable philosophie. Que si la véritable philosophie, qui est l'unique secours contre les misères de cette vie, a été donnée à si peu de personnes, cela témoigne bien encore que ces misères sont des peines auxquelles les hommes ont été condamnés. Or, comme ils tombent d'accord que le ciel ne nous a point fait de plus grand présent que celui-là, il faut croire aussi que ce présent ne nous peut être fait que par le Dieu qui est reconnu pour le plus grand des dieux par ceux mêmes qui en adorent plusieurs.

CHAPITRE XXIII.

Des misères de cette vie propres aux bons, indépendamment de celles qui leur sont communes avec les méchants.

Outre les maux de cette vie qui sont communs aux bons et aux méchants, les bons ont des traverses particulières à essuyer dans la guerre continuelle qu'ils font à leurs passions. Les révoltes de la chair contre l'esprit sont tantôt plus grandes et tantôt moindres, mais elles ne cessent jamais; de sorte que, ne la pouvant pas dominer tout à fait comme nous voudrions, il ne nous reste qu'à résister à ses suggestions autant que Dieu nous en donne le pouvoir, et de veiller continuellement sur nous-mêmes, de crainte qu'une fausse apparence ne nous trompe, qu'un discours artificieux ne nous surprenne, que quelque erreur ne s'empare de notre esprit, que nous ne prenions un bien pour un mal, ou un mal pour un bien; que la crainte ne nous détourne de faire ce qu'il faut, que la passion ne nous précipite à faire ce qu'il ne faut pas, que le soleil ne se couche sur notre colère, que la haine ne nous porte à rendre le mal pour le mal, qu'une tristesse excessive ou déraisonnable ne nous accable, que nous ne soyons ingrats d'un bienfait reçu, que les médisances ne nous troublent, que nous ne fassions quelque jugement téméraire, que ceux qu'on fait de nous ne nous abattent, que le péché ne règne en notre corps mortel en secondant ses désirs, que nous ne fassions servir nos membres d'instruments d'iniquité pour le péché, que notre œil ne suive ses

quippe Salvator : maxime ne post hanc miserior ac sempiterna suscipiat, non vita, sed mors. Nam in ista quamvis sint per sancta ac sanctos curationum magna solatia; tamen ideo non semper etiam ipsa beneficia tribuuntur petentibus, ne propter hoc religio quæratur, quæ propter aliam magis vitam, ubi mala non erunt omnino ulla, quærenda est : et ad hoc meliores quosque in his malis adjuvat gratia, ut quanto fideliore, tanto fortiore corde tolerentur. Ad quam rem etiam philosophiam prodesse dicunt docti hujus sæculi, quam dii quibusdam paucis, ait Tullius, veram dederunt. Nec hominibus, inquit, ab his aut datum est donum majus, aut potuit ullum dari : usque adeo et ipsi, contra quos agimus, quoquo modo compulsi sunt in habenda, non quacumque, sed vera philosophia divinam gratiam confiteri. Porro si paucis divinitus datum est veræ philosophiæ contra miserias hujus vitæ unicum auxilium, satis et hinc apparet humanum genus ad luendas miseriarum pœnas esse damnatum. Sicut autem hoc, ut fatentur, nullum divinum majus est donum, sic a nullo deo dari credendum est, nisi ab illo, quo et ipsi qui multos deos colunt, nullum dicunt esse majorem.

CAPUT XXIII.

De his quæ, præter illa mala quæ bonis malisque communia sunt, ad justorum laborem specialiter pertinent.

Præter hæc autem mala hujus vitæ bonis malisque communia, habent in ea justi etiam proprios quosdam labores suos, quibus adversus vitia militant, et in talium præliorum tentationibus periculisque versantur. Aliquando enim concitatius, aliquando remissius, non tamen desinit caro concupiscere adversus spiritum, et spiritus adversus carnem, ut non ea quæ volumus faciamus, omnem malam concupiscentiam consumendo; sed eam nobis, quantum divinitus adjuti possumus, non ei consentiendo subdamus, vigiliis continuis excubantes; ne opinio veri similis fallat, ne decipiat sermo versutus, ne se tenebræ alicujus erroris offundant, ne quod bonum est malum, aut quod malum est bonum esse credatur, ne ab his quæ agenda sunt metus revocet, ne in ea quæ agenda non sunt cupido præcipitet, ne super iracundiam sol occidat, ne inimicitiæ provocent ad retributionem mali pro malo, ne absorbeat inhonesta vel immoderata tristitia, ne impertiendorum beneficiorum ingerat mens ingrata torporem, ne maledicis rumoribus bona conscientia fatigetur, ne temeraria de alio suspicio nos nostra decipiat, ne aliena de nobis falsa nos frangat, ne regnet peccatum in nostro mortali corpore ad obediendum desideriis ejus, ne membra nostra exhibeantur iniquitatis arma peccato, ne oculus

appétits déréglés, qu'un désir de vengeance ne nous emporte, que nous n'arrêtions nos regards ni nos pensées sur des objets illégitimes, que nous ne prenions plaisir à entendre quelque parole outrageuse ou déshonnête, que nous ne fassions ce qui n'est pas permis, quoique nous en soyons tentés; que dans cette guerre pénible et pleine de dangers nous ne nous promettions la victoire de nos propres forces, ou que nous ne nous l'attribuions, au lieu de l'attribuer à la grâce de celui dont l'Apôtre dit : « Grâces soient « rendues à Dieu, qui nous donne la victoire « par Notre-Seigneur Jésus-Christ; » et ailleurs : « Nous demeurons victorieux au milieu de tous « ces maux par la grâce de celui qui nous a ai- « més. » Sachons pourtant que, quelque résistance que nous opposions aux vices, et quelque avantage que nous remportions sur eux, tant que nous sommes dans ce corps mortel, nous ne pouvons manquer de dire à Dieu : « Remettez-nous nos « dettes. » Mais, dans ce royaume où nous demeurerons éternellement revêtus de corps immortels, nous n'aurons plus de guerre ni de dettes, comme nous n'en aurions jamais eu si notre nature était demeurée dans l'état de sa première pureté. Ainsi, cette guerre même où nous sommes si exposés, et dont nous désirons d'être délivrés par une dernière victoire, fait ainsi partie des maux de cette vie, qui, ainsi que nous venons de le démontrer, a été condamnée de Dieu par tant de misères qui l'accompagnent.

CHAPITRE XXIV.

Des biens de cette vie, toute condamnée qu'elle est.

Il faut louer la justice de ce souverain juge dans ces misères mêmes qui affligent le genre humain; mais considérons aussi, s'il vous plaît, de quels biens sa bonté les tempère. D'abord, il n'a pas voulu arrêter, même après le péché, l'effet de cette bénédiction qu'il avait donnée aux hommes quand il leur dit : « Croissez et multipliez, et « peuplez la terre. » La fécondité est demeurée dans une race justement condamnée; et quoique le péché nous ait imposé la nécessité de mourir, il n'a pu nous ôter cette vertu admirable des semences, ou plutôt cette vertu encore plus admirable qui les produit, et qui est profondément enracinée et comme entée dans la substance de nos corps : mais ces deux choses vont ici-bas de compagnie dans le cours des siècles, et le mal que nous tirons de notre premier père, et le bien que nous recevons de la bonté du Créateur. Dans le mal originel il y a deux choses, le péché et le supplice; et il y en a deux autres dans le bien originel, la propagation et la conformation. Nous avons assez parlé ci-dessus des maux, dont l'un, qui est le péché, vient de notre audace, et l'autre, qui est le supplice, est l'effet du jugement de Dieu. J'ai dessein maintenant de parler des biens que Dieu a communiqués ou communique encore à notre nature, toute corrompue et condamnée qu'elle est. Dieu, en la condamnant, ne lui a pas ôté tout ce qu'il lui avait donné, autrement elle ne serait plus du tout; et, en l'assujettissant au dia-

sequatur concupiscentiam, ne vindicandi cupiditas vincat, ne in eo quod male delectat, vel visio vel cogitatio remoretur, ne improbum aut indecens verbum libenter audiatur, ne fiat quod non licet, etiamsi libet, ne in hoc bello laborum periculorumque plenissimo vel de viribus nostris speretur facienda victoria, vel viribus nostris facta tribuatur, sed ejus gratiæ, de quo ait Apostolus : *Gratias autem Deo, qui dat nobis victoriam per Dominum nostrum Jesum Christum.* Qui et alio loco, *In his*, inquit, *omnibus supervincimus per eum qui dilexit nos.* Sciamus tamen quantalibet virtute præliandi vitiis repugnemus, vel etiam vitia superemus et subjugemus, quamdiu sumus in hoc corpore, nobis deesse non posse unde dicamus Deo, *Dimitte nobis debita nostra.* In illo autem regno ubi semper cum corporibus immortalibus erimus, nec prælia nobis erunt ulla, nec debita; quæ nusquam et nunquam essent, si natura nostra, sicut recta creata est, permaneret. Ac per hoc etiam noster iste conflictus, in quo periclitamur, et de quo nos victoria novissima cupimus liberari, ad vitæ hujus mala pertinet, quam tot tantorumque testimonio malorum probamus esse damnatam.

CAPUT XXIV.

De bonis quibus etiam hanc vitam damnationi obnoxiam Creator implevit.

Jam nunc considerandum est, hanc ipsam miseriam generis humani, in qua laudatur justitia punientis, qualibus et quam multis impleverit bonis ejusdem bonitas, cuncta quæ creavit administrantis. Primum benedictionem illam quam protulerat ante peccatum, dicens, *Crescite, et multiplicamini, et replete terram*, nec post peccatum voluit inhibere, mansitque in stirpe damnata donata fecunditas; nec illam vim mirabilem seminum, imo etiam mirabiliorem qua efficiuntur et semina, inditam corporibus humanis et quodammodo intextam, peccati vitium potuit auferre, quo nobis impacta est etiam necessitas mortis : sed utrumque simul currit isto quasi fluvio atque torrente generis humani; malum quod a parente trahitur, et bonum quod a creante tribuitur. In originali malo duo sunt, peccatum atque supplicium : in originali bono alia duo, propagatio et conformatio. Sed quantum ad præsentem pertinet intentionem nostram, de malis, quorum unum de nostra venit audacia, id est peccatum, alterum de judicio Dei, id est supplicium, jam satis diximus. Nunc de bonis Dei, quæ ipsi quoque vitiatæ damnatæque naturæ contulit, sive usque nunc confert, dicere institui. Neque enim damnando aut totum abstulit quod dederat, alioquin nec esset omnino; aut eam removit a sua potestate, etiam cum diabolo pœnaliter subdidit, cum nec ipsum diabolum a suo alienaverit imperio; quandoquidem ut ipsius quoque diaboli natura subsistat, ille facit qui summe est, et facit esse quidquid aliquo modo est.

ble pour la punir, il ne s'est pas privé du pouvoir qu'il avait sur elle, puisqu'il s'est toujours conservé son empire sur le démon même, et que celui-ci ne subsisterait pas sans celui qui est l'être souverain, et la cause de la subsistance de tous les êtres.

De ces deux biens qui se répandent de sa bonté comme d'une source sur la nature même corrompue et condamnée, il lui a donné la propagation en la bénissant, lorsqu'il fit les premiers ouvrages du monde, qu'il acheva le septième jour. Pour la conformation, il la continue toujours, ne cessant point d'agir. S'il venait à soustraire sa puissance efficace, ses créatures ne pourraient passer outre, ni achever les temps par leurs mouvements mesurés, ni même conserver l'être qu'elles ont reçu. Dieu a donc tellement créé l'homme, qu'il lui a donné le pouvoir d'en engendrer d'autres, sans néanmoins l'y obliger; et, bien qu'il ait ôté ce pouvoir à quelques-uns en les rendant stériles, il ne l'a pourtant pas ôté à tout le genre humain. Mais encore que cette faculté soit demeurée à l'homme nonobstant son péché, elle n'est pas telle qu'elle aurait été s'il n'eût point péché; car, depuis que l'homme est déchu par sa désobéissance de cet état de gloire où il avait été créé, il est devenu semblable aux bêtes et engendre comme elles; et toutefois il lui est toujours resté quelque étincelle de raison, par laquelle il a été fait à l'image de Dieu. Mais si la conformation ne se joignait à la propagation, celle-ci demeurerait oisive, et ne pourrait accomplir son ouvrage. Quoique l'homme et la femme n'eussent point eu de commerce ensemble, Dieu pouvait sans cela peupler le monde d'hommes, en en créant plusieurs, comme il en avait créé un; mais le mâle et la femelle pourraient bien s'accoupler, mais sans engendrer, si Dieu n'était créateur. De la même manière que l'Apôtre dit, de l'institution spirituelle qui forme l'homme à la piété et à la justice, que « ce n'est ni celui qui « plante ni celui qui arrose qui est quelque chose, « mais Dieu, qui donne l'accroissement; » ainsi l'on peut dire que ce n'est point l'homme, dans l'union conjugale, qui est quelque chose, mais Dieu, qui donne l'être; que ce n'est point la mère qui porte son fruit dans son sein et qui le nourrit, qui est quelque chose, mais Dieu, qui donne l'accroissement. Lui seul, par l'action dont il opère encore maintenant, fait que les semences se développent, et sortent de ces plis secrets et invisibles qui les tenaient cachées, pour exposer à nos yeux les beautés visibles que nous admirons; lui seul, liant ensemble par des nœuds admirables la nature spirituelle et corporelle, l'une pour commander et l'autre pour obéir, en compose cet animal, ouvrage si grand et si merveilleux, que non-seulement l'homme, qui est un animal raisonnable, et par conséquent plus noble et plus excellent que tous les animaux de la terre, mais la moindre petite mouche, ne se peut considérer sans étonnement, et sans en louer le Créateur.

C'est donc lui qui a donné à l'âme humaine l'entendement, où la raison et l'intelligence sont comme assoupies dans les enfants, pour se réveiller et s'exercer avec l'âge, afin qu'ils soient capables de connaître la vérité et d'aimer le bien, et qu'ils acquièrent la sagesse et les vertus né-

Duorum igitur illorum, quæ diximus bona etiam in naturam peccato vitiatam supplicioque damnatam de bonitatis ejus quodam veluti fonte manare, propagationem in primis mundi operibus benedictione largitus est, a quibus operibus die septimo requievit. Conformatio vero in illo ejus est opere, quo usque nunc operatur. Efficacem quippe potentiam suam si rebus subtrahat, nec progredi poterunt et suis dimensis motibus peragere tempora, nec prorsus in eo quod creatæ sunt aliquatenus permanebunt. Sic ergo creavit hominem Deus, ut illi adderet fertilitatem quamdam, qua homines alios propagaret, congenerans eis ipsam etiam propagandi possibilitatem, non necessitatem, quibus tamen voluit hominibus abstulit eam Deus, et steriles fuerunt: non tamen generi humano abstulit semel datam primis duobus conjugibus benedictionem generandi. Hæc ergo propagatio quamvis peccato ablata non fuerit, non tamen etiam ipsa talis est, qualis fuisset, si nemo peccasset. Ex quo enim homo in honore positus, posteaquam deliquit, comparatus est pecoribus, similiter generat: non in eo tamen penitus exstincta est quædam velut scintilla rationis, in qua factus est ad imaginem Dei. Huic autem propagationi si conformatio non adhiberetur, nec ipsa in sui generis formas modosque procederet. Si enim non concubuissent homines, et nihilo minus Deus vellet implere terras hominibus; quomodo creavit unum sine commixtione maris et feminæ, sic posset omnes: concumbentes vero nisi illo creante generantes esse non possunt. Sicut ergo ait Apostolus de institutione spirituali, qua homo ad pietatem justitiamque formatur, *Neque qui plantat est aliquid, neque qui rigat; sed qui incrementum dat Deus*: ita etiam hic dici potest, Nec qui concumbit, nec qui seminat, est aliquid; sed qui format Deus. Nec mater quæ conceptum portat, et partum nutrit, est aliquid; sed qui incrementum dat Deus. Ipse namque operatione, qua nunc usque operatur, facit ut numeros suos explicent semina, et a quibusdam latentibus atque invisibilibus involucris in formas visibiles hujus quod aspicimus decoris evolvant. Ipse incorpoream corporeamque naturam, illam præpositam, istam subjectam, miris modis copulans et connectens, animantem facit. Quod opus ejus tam magnum et mirabile est, ut non solum in homine, quod est animal rationale, et ex hoc cunctis terrenis animantibus excellentius atque præstantius, sed in qualibet minutissima muscula bene consideranti stuporem mentis ingerat, laudemque pariat Creatoris.

Ipse itaque animæ humanæ mentem dedit, ubi ratio et intelligentia in infante sopita est quodammodo, quasi nulla sit, excitanda scilicet atque exserenda ætatis accessu, qua sit scientiæ capax atque doctrinæ, et habilis perceptioni veritatis et amoris boni: qua capacitate hauriat sapientiam virtutibusque sit prædita, quibus prudenter, fortiter, temperanter, et juste, adversus errores et cætera

cessaires pour combattre les erreurs et les autres vices, et les vaincre par le seul désir de plaire à Dieu. Encore que cette capacité n'ait pas toujours son effet dans la créature raisonnable, qui peut néanmoins exprimer ou même concevoir la grandeur du bien renfermé dans ce merveilleux ouvrage du Tout-Puissant? Outre l'art de bien vivre et d'arriver à la félicité immortelle qui s'appelle vertu, et que la seule grâce de Dieu en Jésus-Christ donne aux enfants de la promesse et du royaume, l'esprit humain n'a-t-il pas inventé une infinité d'arts qui font voir qu'il faut bien qu'un entendement qui agit avec tant de force et d'étendue dans les choses ou superflues ou nuisibles, ait un grand fond de biens dans sa nature pour y avoir pu trouver tout cela? Jusqu'où n'est pas allée l'industrie des hommes pour les habits et les bâtiments, ou pour l'agriculture et la navigation? Jusqu'où n'a-t-elle point porté la sculpture et la peinture, et que ne fait-elle point tous les jours dans les changements incroyables de scène et les merveilles poétiques du théâtre? Quelles ruses n'a-t-elle point trouvées pour prendre, tuer ou dompter les bêtes farouches? Combien de sortes de poisons, d'armes, de machines inventées contre les hommes mêmes? Combien de secours et de remèdes pour conserver ou rétablir la santé? Combien d'assaisonnements et de mets pour le plaisir de la bouche et pour réveiller l'appétit? Quelle multitude et diversité de signes pour faire connaître et approuver nos pensées, entre lesquels les paroles et les lettres tiennent le premier rang? Quelle variété d'ornements dans l'éloquence et la poésie pour réjouir l'esprit et pour charmer l'oreille, sans parler de tant d'instruments de musique, de tant d'airs et de chants? Quelle connaissance n'a-t elle pas acquise des mesures et des nombres? Avec quelle sagacité d'esprit n'a-t-elle point compris l'harmonie et les révolutions des astres? Et enfin, qui peut dire toutes les choses qu'elle connaît au monde, surtout si nous voulions insister sur chacune en particulier, au lieu de les rapporter en général? Pour défendre même des erreurs et des faussetés, combien les philosophes et les hérétiques ont-ils fait paraître d'esprit? Nous ne parlons maintenant que de la nature de l'entendement humain qui sert d'ornement à cette vie mortelle, et non de la foi et de la vérité par laquelle on acquiert l'immortelle. Certes, une nature si excellente ayant pour auteur un Dieu également juste et puissant qui gouverne lui-même tous ses ouvrages, elle ne serait jamais tombée dans ces misères, et de ces misères n'irait point dans les tourments éternels, à l'exception seulement de ceux qui en seront délivrés, si elles n'avaient été précédées dans le premier homme, d'où sont sortis tous les autres, de quelque grand et énorme péché.

Que si nous considérons notre corps même, bien qu'il meure comme celui des bêtes, et qu'il y en ait beaucoup qui l'ont plus robuste que nous, quelle bonté et quelle providence de Dieu n'y éclatent point? Les organes des sens et les autres membres n'y sont-ils pas tellement disposés, sa forme et sa stature si bien tempérée, qu'il paraît

ingenerata vitia dimicet, eaque nullius rei desiderio nisi boni illius summi atque immutabilis vincat. Quod etsi non faciat, ipsa talium bonorum capacitas in natura rationali divinitus instituta quantum sit boni, quam mirabile opus Omnipotentis, quis competenter effatur, aut cogitat? Præter enim artes bene vivendi et ad immortalem perveniendi felicitatem, quæ virtutes vocantur, et sola Dei gratia, quæ in Christo est, filiis promissionis regnique donantur, nonne humano ingenio tot tantæque artes sunt inventæ et exercitæ, partim necessariæ, partim voluptariæ, ut tam excellens vis mentis atque rationis in his etiam rebus quas superfluas, imo et periculosas perniciosasque appetit, quantum bonum habeat in natura, unde ista potuit vel invenire, vel discere, vel exercere, testetur? Vestimentorum et ædificiorum ad opera quam mirabilia, quam stupenda, industria humana pervenerit; quo in agricultura, quo in navigatione profecerit; quæ in fabricatione quorumque vasorum, vel etiam statuarum et picturarum varietate excogitaverit et impleverit; quæ in theatris mirabilia spectantibus, audientibus incredibilia facienda et exhibenda molita sit; in capiendis, occidendis, domandis irrationalibus animantibus quæ et quanta repererit : adversus ipsos homines tot genera venenorum, tot armorum, tot machinamentorum, et pro salute mortali tuenda atque reparanda quot medicamenta atque adjumenta comprehenderit : pro voluptate faucium quot condimenta et gulæ irritamenta repererit : ad indicandas et suadendas cogitationes, quam multitudinem varietatemque signorum, ubi præcipuum locum verba et litteræ tenent; ad delectandos animos, quos elocutionis ornatus, quam diversorum carminum copiam; ad mulcendas aures, quot organa musica, quos cantilenæ modos excogitaverit : quantam peritiam dimensionum atque numerorum, meatusque et ordines siderum quanta sagacitate comprehenderit : quam multa rerum mundanarum cognitione se impleverit, quis possit eloqui, maxime si velimus non acervatim cuncta congerere, sed in singulis immorari? In ipsis postremo erroribus et falsitatibus defendendis, quam magna claruerint ingenia philosophorum atque hæreticorum, quis æstimare sufficiat? Loquimur enim nunc de natura mentis humanæ, qua ista vita mortalis ornatur, non de fide atque itinere veritatis, qua illa immortalis acquiritur. Hujus tantæ naturæ conditor cum sit utique Deus verus et summus, ipso cuncta quæ fecit administrante et summam potestatem summamque habente justitiam, nunquam profecto in has miserias decidisset, atque ex his, præter eos solos qui liberabuntur, in æternas esset itura, nisi nimis grande peccatum in homine primo, de quo cæteri exorti sunt, præcessisset.

Jam vero in ipso corpore, quamvis nobis sit cum belluis mortalitate commune, multisque earum reperiatur infirmius, quanta Dei bonitas, quanta providentia tanti Creatoris apparet? Nonne ita sunt in eo loca sensuum et cætera membra disposita, speciesque ipsa ac figura et statura totius corporis ita modificata, ut ad ministerium animæ

clairement avoir été fait pour le service et le ministère d'une âme raisonnable? L'homme n'a pas été créé courbé vers terre comme les animaux irraisonnables; mais sa stature droite et élevée l'avertit de porter ses pensées et ses désirs vers le ciel. D'ailleurs, cette merveilleuse vitesse donnée à la langue et à la main pour parler et pour écrire, et pour exécuter tant de choses, ne montre-t-elle pas assez combien excellente est l'âme qui a reçu un corps de cette sorte pour son usage? quoique, à dire le vrai, quand le corps n'aurait pas besoin d'agir, les proportions en sont observées avec tant d'art et de justesse, qu'il serait difficile de décider si, dans sa structure, on a eu plus d'égard à l'utilité qu'à la beauté. Au moins n'y voyons-nous rien d'utile qui ne soit beau tout ensemble : ce qui nous semblerait encore mieux, si nous connaissions les rapports et les proportions que toutes les parties ont entre elles, et dont nous pouvons découvrir quelque chose dans ce que nous en voyons au dehors. Quant à ce qui en est caché, comme cet enlacement de veines, de nerfs, de muscles et de fibres, personne ne le saurait connaître. En effet, encore que des anatomistes aient disséqué des cadavres, et quelquefois même des personnes malades qui sont mortes entre leurs mains, et qu'ils aient cruellement fouillé dans les parties les plus secrètes du corps humain pour apprendre à le guérir, toutefois, qui d'entre eux a trouvé cette proportion admirable dont nous parlons, et que les Grecs appellent harmonie, puisqu'ils ne l'ont pas seulement osé chercher? Que si nous la pouvions connaître dans les entrailles même, qui n'ont aucune beauté apparente, nous y trouverions quelque chose de plus beau et qui satisferait plus notre esprit que tout ce qui flatte le plus agréablement nos sens dans la figure extérieure du corps. Or, il y a certaines choses dans le corps qui ne sont que pour l'ornement et non pas pour le service, comme les mamelles de l'homme, et la barbe, qui n'est pas destinée à le défendre, puisque autrement les femmes, qui sont plus faibles, devraient en avoir aussi. Si donc il n'y a aucun membre, de tous ceux qui paraissent, qui n'orne autant qu'il sert, et qu'il y en ait même qui ne soient que pour l'ornement, je pense que l'on comprend aisément que, dans la structure du corps, on a eu plus d'égard à la beauté qu'à la nécessité. En effet, le temps de la nécessité passera, et il en viendra un autre, où nous ne jouirons que de la beauté les uns des autres sans aucune concupiscence, ce dont nous devons extrêmement louer le Créateur, à qui il est dit dans le psaume : « Vous vous êtes revêtu d'éclat et de « gloire. »

Que dirai-je de tant d'autres choses également belles et utiles dont l'univers est plein, et dont la bonté de Dieu a donné l'usage et le spectacle à l'homme, quoique condamné à toutes ces peines et ces misères; de ce vif éclat de la lumière, et de la magnificence du soleil, de la lune et des étoiles; de ces sombres beautés des forêts, des couleurs et de l'odeur des fleurs, de cette multitude d'oiseaux si différents de chant et de plumage, de cette diversité infinie d'animaux, dont les plus

rationalis se indicet factum? Non enim ut animalia rationis expertia prona esse videmus in terram, ita creatus est homo : sed erecta in cœlum corporis forma admonet eum quæ sursum sunt sapere. Porro mira mobilitas, quæ linguæ ac manibus attributa est, ad loquendum et scribendum apta atque conveniens, et ad opera artium plurimarum officiorumque complenda, nonne satis ostendit, quali animæ ut serviret tale sit corpus adjunctum? Quanquam et detractis necessitatibus operandi, ita omnium partium congruentia numerosa sit, et pulchra sibi parilitate respondeat, ut nescias utrum in eo condendo major sit utilitatis habita ratio, quam decoris. Certe enim nihil creatum videmus in corpore utilitatis causa, quod non habeat etiam decoris locum. Plus autem nobis id appareret, si numeros mensurarum, quibus inter se cuncta connexa sunt et coaptata, nossemus : quos forsitan data opera in his quæ foris eminent, humana posset vestigare solertia; quæ vero tecta sunt, atque a nostris remota conspectibus, sicuti est tanta perplexitas venarum atque nervorum et viscerum, secreta vitalium, invenire nullus potest. Quia etsi medicorum diligentia nonnulla crudelis, quos anatomicos appellant, laniavit corpora mortuorum, sive etiam inter manus secantis perscrutantisque morientium, atque in carnibus humanis satis inhumane abdita cuncta rimata est, ut quid, et quomodo, quibus locis curandum esset addisceret; numeros tamen de quibus loquor, quibus coaptatio, quæ ἁρμονία græce dicitur, tanquam cujusdam organi, extrinsecus atque intrinsecus totius corporis constat, quid dicam, nemo valuit invenire, quos nemo ausus est quærere? Qui si noti esse potuissent, in interioribus quoque visceribus, quæ nullum ostentant decus, ita delectaret pulchritudo rationis, ut omni formæ apparenti quæ oculis placet, ipsius mentis, quæ oculis utitur, præferretur arbitrio. Sunt vero quædam ita posita in corpore, ut tantummodo decorem habeant, non et usum : sicut habet pectus virile mamillas, sicut facies barbam, quam non esse munimento, sed virili ornamento, indicant puræ facies feminarum, quas utique infirmiores muniri tutius conveniret. Si ergo nullum membrum est, in his quidem conspicuis, unde ambigit nemo, quod ita sit alicui operi accommodatum, ut non etiam sit decorum; sunt autem nonnulla, quorum solum decus, et nullus est usus : puto facile intelligi in conditione corporis dignitatem necessitati fuisse prælatam. Transitura est quippe necessitas, tempusque venturum quando sola invicem pulchritudine sine ulla libidine perfruamur : quod maxime ad laudem referendum est Conditoris, cui dicitur in Psalmo, *Confessionem et decorem induisti.*

Jam cætera pulchritudo et utilitas creaturæ, quæ homini, licet in istos labores miseriasque projecto atque damnato, spectanda atque sumenda divina largitate concessa est, quo sermone terminari potest? in cœli et terræ et maris multimoda et varia pulchritudine, in ipsius lucis tanta copia tamque mirabili specie, in sole ac luna et sideribus, in opacitatibus nemorum, in coloribus et odoribus florum, in diversitate ac multitudine volucrum garrula-

petits sont les plus admirables? Nous admirons en effet une fourmi et une abeille plus qu'une baleine. Parlerai-je de la mer, qui fournit toute seule un si grand spectacle à nos yeux, et des diverses couleurs dont elle se couvre comme d'autant d'habits différents, paraissant tantôt verte, tantôt bleue, et tantôt pourprée? Combien y a-t-il même de plaisir à la voir courroucée, pourvu qu'on ne soit pas dessus? Que dirai-je de cette multitude de mets différents qu'on a trouvés contre la faim, de ces divers assaisonnements que l'auteur de la nature a donnés aux viandes contre le dégoût, de cette infinité de remèdes qui servent à conserver ou à rétablir la santé, de cette agréable vicissitude des jours et des nuits, de ces doux zéphyrs qui tempèrent les chaleurs de l'été, et de tant de sortes d'habillements que nous fournissent les arbres ou les animaux? Qui pourrait tout raconter? Et si je voulais même étendre ce peu que je ne fais qu'indiquer, combien me faudrait-il de temps pour cela, puisqu'il n'y a pas une de ces merveilles qui n'en comprenne plusieurs? Si toutes ces choses ne sont que les consolations de misérables condamnés, et non les récompenses des bienheureux, quelles seront donc les récompenses, si les soulagements sont tels? Qu'est-ce que Dieu donnera à ceux qu'il a prédestinés à la vie, s'il donne ces choses à ceux qu'il a prédestinés à la mort? De quels biens ne comblera-t-il point en la bienheureuse vie ceux pour qui il a voulu que son Fils unique souffrît tant de maux en cette vie mortelle et misérable? Aussi l'Apôtre, parlant de ceux qui sont prédestinés à ce royaume : « Que ne nous donnera-t-il point, « dit-il, après n'avoir pas épargné son propre Fils, « et l'avoir livré à la mort pour tous tant que nous « sommes? » Quand cette promesse sera accomplie, que ne serons-nous point, et quels biens ne recevrons-nous pas dans ce royaume, ayant déjà reçu pour gage la mort d'un Dieu? En quel état sera l'homme lorsqu'il n'aura plus de passions à combattre, et qu'il sera dans une paix parfaite avec lui-même? Ne connaîtra-t-il pas certainement toutes choses sans peine et sans erreur, lorsqu'il puisera la sagesse de Dieu à la source même? Quel sera son corps quand, parfaitement soumis à l'esprit, dont il tirera une vie abondante, il n'aura plus besoin d'aliments? Il ne sera plus animal, mais spirituel, revêtu à la vérité de la substance de la chair, mais exempt désormais de toute corruption charnelle.

CHAPITRE XXV.

Contre ceux qui ne veulent pas croire à la résurrection de la chair.

Les plus fameux philosophes conviennent avec nous des biens dont l'âme bienheureuse jouira; ils combattent seulement la résurrection de la chair, et la nient autant qu'ils peuvent. Mais le grand nombre de ceux qui y croient a rendu presque imperceptible le nombre de ceux qui la nient, et les savants et les ignorants, les sages du monde et les simples, se sont rangés du côté de Jésus-Christ, qui a fait voir dans sa résurrection ce que ceux-ci trouvent absurde. Le monde a cru ce que Dieu a prédit; et cette foi même du

rum atque pictarum, in multiformi specie tot tantorumque animantium, quorum illa plus habent admirationis, quæ molis minimum (plus enim formicularum et apicularum opera stupemus, quam immensa corpora balenarum); in ipsius quoque maris tam grandi spectaculo, cum sese diversis coloribus induit velut vestibus, et aliquando viride, atque hoc multis modis, aliquando purpureum, aliquando cæruleum est. Quam porro delectabiliter spectatur etiam quandocumque turbatur, et fit inde major suavitas, quia sic demulcet intuentem, ut non jactet et quatiat navigantem? Quid ciborum usquequaque copia contra famem? quid saporum diversitas contra fastidium, naturæ diffusa divitiis, non coquorum arte ac labore quæsita? Quanta in tam multis rebus tuendæ ac recuperandæ salutis auxilia? Quam grata vicissitudo diei alternantis et noctis? Aurarum quam blanda temperies? In fructicibus et pecoribus indumentorum conficiendorum quanta materies? Omnia commemorare quis possit? Hæc autem sola, quæ a me velut in quemdam sunt aggerem coarctata, si vellem velut colligata involucra solvere atque discutere, quanta mihi mora esset in singulis, quibus plurima continentur? Et hæc omnia miserorum sunt damnatorumque solatia, non præmia beatorum. Quæ igitur illa sunt, si tot ac talia et tanta sunt ista? Quid dabit eis quos prædestinavit ad vitam, qui hæc dedit etiam eis quos prædestinavit ad mortem? quæ bona in illa beata vita faciet eos sumere, pro quibus in hac misera unigenitum Filium suum voluit usque ad mortem mala tanta perferre? Unde Apostolus de ipsis in illud regnum prædestinatis loquens, *Qui proprio, inquit, Filio non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit eum, quomodo non et cum illo omnia nobis donabit?* Cum hæc promissio complebitur, quid erimus? quales erimus? Quæ bona in illo regno accepturi sumus, quandoquidem Christo moriente pro nobis tale jam pignus accepimus? Qualis erit spiritus hominis, nullum omnino habens vitium, nec sub quo jaceat, nec cui cedat, nec contra quod saltem laudabiliter dimicet, pacatissima virtute perfectus? Rerum ibi omnium quanta, quam speciosa, quam certa scientia, sine errore aliquo vel labore, ubi Dei sapientia de ipso suo fonte potabitur, cum summa felicitate, sine ulla difficultate? Quale erit corpus, quod omni modo spiritui subditum, et eo sufficienter vivificatum, nullis alimoniis indigebit? Non enim animale, sed spirituale erit, habens quidem carnis, sed sine ulla carnali corruptione substantiam.

CAPUT XXV.

De pervicacia quorumdam, qui resurrectionem carnis, quam, sicut prædictum est, totus mundus credit, impugnant.

Verum de animi bonis, quibus post hanc vitam beatissimus perfruetur, non a nobis dissentiunt philosophi nobiles : de carnis resurrectione contendunt; hanc quantum possunt negant. Sed credentes multi, negantes paucissimos reliquerunt, et ad Christum, qui hoc quod istis videtur absurdum, in sua resurrectione monstravit, fideli corde conversi sunt, docti et indocti, sapientes mundi et

monde a été aussi prédite, sans qu'on puisse attribuer cette prédiction aux sortiléges de Pierre, puisqu'elle l'a précédé de tant d'années. Celui qui a annoncé ces choses est le même Dieu devant qui tremblent toutes les autres divinités, comme je l'ai déjà dit quelquefois; et je ne suis pas fâché de le répéter ici, puisque Porphyre le reconnaît, et tâche de le prouver par les oracles de ses dieux, et qu'il le loue tellement qu'il l'appelle père et roi. Or, à Dieu ne plaise que nous entendions ce qu'il a prédit, comme le veulent ceux qui ne croient pas avec le monde ce qu'il a prédit que le monde croirait! Pourquoi ne l'entendre pas plutôt comme l'entend le monde, de qui la foi même a été prédite? En effet, s'ils ne prétendent qu'il faut l'entendre d'une autre manière que pour s'empêcher de faire injure à ce Dieu à qui ils rendent un témoignage si avantageux, et ne pas dire que sa prédiction est vaine; n'est-ce pas lui en faire encore une plus grande de dire qu'il la faut entendre autrement que ne le croit le monde, dont lui-même a annoncé la foi, l'a louée, l'a accomplie? Pourquoi ne peut-il faire que la chair ressuscite et vive éternellement? Est-ce que c'est un mal et une chose indigne de lui? Mais nous avons déjà amplement parlé de sa toute-puissance, qui fait tant de choses incroyables. Veulent-ils savoir ce que ne peut le Tout-Puissant? le voici : Il ne peut mentir. Croyons donc ce qu'il peut, en ne croyant pas ce qu'il ne peut. Ne croyant pas qu'il puisse mentir, qu'ils croient qu'il fera ce qu'il a promis; et qu'ils le croient comme l'a cru le monde, dont il a prédit la foi. Mais comment montrent-ils que ce soit un mal? Il n'y aura là aucune corruption, qui est le mal du corps. Nous avons parlé de l'ordre des éléments et des autres objections qu'on fait sur ce sujet, et nous avons fait voir au treizième livre combien les mouvements d'un corps incorruptible seront souples et aisés, par ce que nous en voyons maintenant lorsqu'il se porte bien, quoique sa santé actuelle la plus parfaite ne soit pas comparable à l'immortalité qu'il possédera quelque jour. Que ceux qui n'ont pas lu ce que j'ai dit ci-dessus, ou qui ne s'en veulent pas souvenir, prennent la peine de le lire, s'il leur plaît.

CHAPITRE XXVI.

D'une opinion de Porphyre, touchant le souverain bien.

Mais, disent-ils, Porphyre dit qu'une âme, pour être heureuse, doit fuir toute sorte de corps. C'est donc en vain que nous prétendons que le corps sera incorruptible, si l'âme ne peut être heureuse qu'elle ne fuie le corps. J'ai déjà suffisamment répondu à cette objection au treizième livre; j'ajouterai seulement ici : Que Platon, leur maître, corrige donc ses livres, et dise que leurs dieux fuiront leurs corps pour être bienheureux, c'est-à-dire qu'ils mourront, lui qui dit qu'ils sont enfermés dans des corps célestes, et que néanmoins le dieu qui les a créés leur a promis qu'ils y demeureraient toujours, afin qu'ils pussent être assurés de leur félicité, quoique cela ne dût pas être naturellement. Il renverse en cela aussi ce raisonnement qu'ils

insipientes. Hoc enim credidit mundus, quod prædixit Deus; qui etiam hoc prædixit, quod hanc rem mundus fuerat crediturus. Neque enim Petri maleficiis eam cum laude credentium tanto ante prænuntiare compulsus est. Ille est enim Deus, quem (sicut jam dixi aliquoties, nec commemorare me piget), confitente Porphyrio, atque id oraculis deorum suorum probare cupiente, ipsa numina perhorrescunt : quem sic laudavit, ut eum et Deum patrem et regem vocaret. Absit enim, ut sic intelligenda sint quæ prædixit, quomodo volunt hi qui hoc cum mundo non crediderunt, quod mundum crediturum esse prædixit. Cur enim non potius ita, sicut crediturus tanto ante prædictus est mundus, non sicut paucissimi garriunt, qui hoc cum mundo, quod crediturus prædictus est, credere noluerunt? Si enim propterea dicunt alio modo esse credenda, ne, si dixerint vana esse conscripta, injuriam faciant illi Deo, cui tam magnum perhibent testimonium; tantam prorsus ei vel etiam graviorem faciunt injuriam, si aliter dicunt esse intelligenda, non sicut mundus ea credidit, quem crediturum ipse laudavit, ipse promisit, ipse complevit. Utrum enim non potest facere ut resurgat caro, et vivat in æternum; an propterea credendum non est id eum esse facturum, quia malum est atque indignum Deo? Sed de omnipotentia ejus, qua tot et tanta facit incredibilia, jam multa diximus. Si volunt invenire quod omnipotens non potest, habent prorsus : ego dicam, Mentiri non potest. Credamus ergo quod potest, non credendo quod non potest. Non itaque credentes quod mentiri possit, credant esse facturum quod se facturum esse promisit : et sic credant, sicut credidit mundus, quem crediturum esse prædixit, quem crediturum esse laudavit, quem crediturum esse promisit, quem credidisse jam ostendit. Hoc autem malum esse, unde demonstrant? Non erit illic ulla corruptio, quod est corporis malum. De ordine elementorum jam disputavimus, de aliis hominum conjecturis satis diximus : quanta sit futura in corpore incorruptibili facilitas motus, de præsentis bonæ valetudinis temperamento, quæ utique nullo modo illi comparanda est immortalitati, in libro tertio decimo satis, ut opinor, ostendimus. Legant superiora operis hujus, qui vel non legerunt, vel volunt recolere quod legerunt.

CAPUT XXVI.

Quid Porphyrius de summo bono senserit

Sed Porphyrius ait, inquiunt, ut beata sit anima, corpus omne esse fugiendum. Nihil ergo prodest quia incorruptibile diximus futurum corpus, si anima beata non erit, nisi corpus omne effugerit. Sed jam et hinc in libro memorato quantum oportuit disputavi : verum hic unum inde tantum commemorabo. Emendet libros suos istorum omnium magister Plato, et dicat eorum deos, ut beati sint, sua corpora fugituros, id est, esse morituros, quos in cœlestibus corporibus dixit inclusos; quibus tamen Deus, a quo facti sunt, quo possent esse securi, immortalitatem, id est, in eisdem corporibus æternam permansionem, non

font à tout propos, qu'il ne faut pas croire à la résurrection de la chair, parce qu'elle est impossible; car, selon ce même philosophe, lorsque Dieu incréé a promis l'immortalité aux dieux qu'il a créés, il leur a dit qu'il ferait une chose impossible. En effet, voici le discours que Platon lui prête : « Comme vous êtes créés, dit-il, vous ne « sauriez être immortels et indissolubles. Vous « ne serez pourtant pas dissous, et vous ne mour- « rez point, et la mort ne l'emportera pas sur « ma volonté, qui est un lien plus ferme pour « vous retenir à la vie que tous ceux qui vous « y attachent naturellement. » Après cela, on ne peut plus douter que, suivant Platon, le dieu créateur des autres dieux ne leur ait promis ce qui est impossible. Celui qui dit, « Vous ne pou- « vez à la vérité être immortels, mais vous le « serez parce que je le veux, » que dit-il autre chose, sinon : Je ferai que vous serez ce que vous ne pouvez être? Celui-là donc ressuscitera la chair immortelle, incorruptible et spirituelle, qui, selon Platon, a promis de faire ce qui est impossible. Pourquoi donc crient-ils encore que ce que Dieu a promis de faire, et que tout le monde croit sur sa parole, est impossible, surtout lorsqu'il a aussi promis que le monde le croirait? Nous ne disons pas qu'un autre dieu le doive faire que celui qui, selon Platon, fait des choses impossibles. Il ne faut donc pas que les âmes fuient tout corps pour être heureuses, mais qu'elles en reçoivent un incorruptible. Et en quel corps incorruptible est-il plus raisonnable qu'elles se réjouissent, que dans le corruptible où elles ont gémi? Ainsi elles n'auront pas cette folle manie que Virgile leur attribue après Platon, de vouloir retourner en leur corps, puisqu'elles en seront revêtues pour toute l'éternité.

CHAPITRE XXVII.

On peut induire la résurrection des corps des opinions de Platon et de Porphyre.

Ainsi Platon et Porphyre ont dit chacun une chose que, s'ils avaient pu échanger entre eux leurs opinions, peut-être auraient-ils été chrétiens. Platon avance que les âmes ne peuvent être éternellement sans corps, de sorte que celles même des sages y retourneront, quoique après un long temps; et Porphyre déclare que lorsque l'âme parfaitement purifiée sera retournée au Père, elle ne retournera jamais aux misères de cette vie. Si Platon avait donné à Porphyre cette vérité qu'il a perçue, que les âmes même des hommes justes et sages retourneront en des corps humains; et que Porphyre eût fait part à Platon de cette autre vérité qu'il a connue, que les âmes saintes ne retourneront jamais aux misères d'un corps corruptible, je pense qu'ils verraient bien qu'il s'ensuit de là que les âmes doivent retourner dans des corps, mais dans des corps immortels et incorruptibles. Que Porphyre dise donc avec Platon : Elles retourneront dans des corps; que Platon dise avec Porphyre : Elles ne retourneront

eorum natura id habente, sed suo consilio prævalente, promisit. Ubi etiam evertit illud quod dicunt, quoniam est impossibilis, ideo resurrectionem carnis non esse credendam. Apertissime quippe juxta eumdem philosophum, ubi diis a se factis promisit Deus non factus immortalitatem, quod impossibile est, se dixit esse facturum. Sic enim eum locutum narrat Plato : « Quoniam estis orti, » inquit, « immortales esse et indissolubiles non potestis : « non tamen dissolvemini, neque vos ulla mortis fata pe- « riment, nec erunt valentiora, quam consilium meum, « quod majus est vinculum ad perpetuitatem vestram, « quam illa quibus estis colligati. » Si, non solum absurdi, sed surdi non sunt qui hæc audiunt, non utique dubitant diis factis, ab illo deo qui eos fecit, secundum Platonem, quod est impossibile fuisse promissum. Qui enim dicit, « Vos quidem immortales esse non potestis, sed mea « voluntate immortales eritis : » quid aliud dicit, quam id quod fieri non potest, me faciente tamen eritis? Ille igitur carnem incorruptibilem, immortalem, spiritualem resuscitabit, qui juxta Platonem, id quod impossibile est, se facturum esse promisit. Quid adhuc, quod promisit Deus, quod Deo promittenti credidit mundus, qui etiam ipse promissus est crediturus, esse impossibile clamant? Quandoquidem nos Deum, qui etiam secundum Platonem facit impossibilia, id facturum esse clamamus. Non ergo, ut beatæ sint animæ, corpus est omne fugiendum, sed corpus incorruptibile recipiendum. Et in quo convenientius incorruptibili corpore lætabuntur, quam in quo corruptibili gemuerunt? Sic enim non in eis erit illa dira cupiditas, quam posuit ex Platone Virgilius, ubi ait :

Rursus et incipiant in corpora velle reverti.

Sic, inquam, cupiditatem revertendi ad corpora non habebunt, cum corpora, in quæ reverti cupiunt, secum habebunt; et sic habebunt, ut nunquam non habeant, nunquam ea prorsus vel ad exiguum quamlibet tempus ulla morte deponant.

CAPUT XXVII.

De contrariis definitionibus Platonis atque Porphyrii, in quibus si uterque alteri cederet, a veritate neuter deviaret.

Singula quædam dixerunt Plato atque Porphyrius, quæ si inter se communicare potuissent, facti essent fortasse Christiani. Plato dixit, sine corporibus animas in æternum esse non posse. Ideo enim dixit, etiam sapientium animas post quamlibet longum tempus, tamen ad corpora redituras. Porphyrius autem dixit, animam purgatissimam, cum redierit ad Patrem, ad hæc mala mundi nunquam esse redituram. Ac per hoc, quod verum vidit Plato, si dedisset Porphyrio, etiam justorum atque sapientium purgatissimas animas ad humana corpora redituras; rursus quod verum vidit Porphyrius, si dedisset Platoni, nunquam redituras ad miserias corruptibilis corporis animas sanctas : ut non singuli hæc singula, sed ambo et singuli utrumque dicerent, puto quod viderent esse jam consequens, ut et redirent animæ ad corpora, et talia reciperent corpora, in quibus beate atque immortaliter viverent. Quoniam secundum Platonem, etiam sanctæ animæ ad humana corpora redibunt; secundum Porphyrium, ad mala mundi hujus sanctæ animæ non

point à leurs premières misères : et ils reconnaîtront alors tous deux qu'elles retourneront en des corps où elles ne souffriront plus rien. Ce n'est autre chose que ce que Dieu a promis, que les âmes bienheureuses retourneront pour jamais dans leurs corps immortels. Car s'ils accordaient une fois que les âmes des saints retourneront en des corps immortels, je pense qu'ils n'auraient pas beaucoup de peine à leur permettre de retourner en ceux où ils ont souffert les maux de cette vie, et où ils ont religieusement servi Dieu pour en être délivrés.

CHAPITRE XXVIII.

On peut également conclure la résurrection de la chair, telle que nous la croyons, des sentiments de Platon, de Labéon et de Varron, en les réunissant.

Quelques-uns des nôtres qui aiment Platon à cause de la beauté de son style et de quelques vérités répandues dans ses écrits, disent qu'il professe à peu près le même sentiment que nous touchant la résurrection. Mais Cicéron en parle dans ses livres de la République, plutôt comme d'un jeu de ce philosophe qu'autrement. Il introduit un homme ressuscité, qui raconte des choses conformes aux sentiments de Platon. Labéon rapporte aussi que deux hommes morts le même jour se rencontrèrent en un carrefour, et qu'ensuite on leur commanda de retourner à leurs corps, et qu'ils se jurèrent une parfaite amitié, qui dura jusqu'à leur mort. Mais ces sortes de résurrections sont semblables à celles que nous savons de certaines personnes rendues à la vie, mais non pas pour ne plus mourir. Varron raconte quelque chose de plus merveilleux dans ses livres *du Peuple romain.* Voici ses paroles : « Quel-« ques astrologues, dit-il, ont écrit que les hom-« mes renaissent après un certain espace de temps, « et fixent cet espace à quatre cent quarante ans; « après quoi l'âme reprend le même corps qu'elle « avait eu. » Ce que Varron et ces astrologues disent ici, car il ne les nomme point, n'est pas absolument vrai, puisque, lorsque les âmes seront retournées à leurs corps, elles ne les quitteront plus; mais au moins cela renverse-t-il beaucoup d'arguments que nos adversaires tirent d'une impossibilité prétendue. Ceux qui ont été de ce sentiment n'ont pas estimé que des corps évaporés dans l'air, ou écoulés en eau, ou réduits en cendre et en poussière, ou passés dans la substance des bêtes ou des hommes qui s'en sont nourris, ne puissent être rétablis en leur premier état. Si donc Platon et Porphyre, ou plutôt ceux qui les aiment et qui sont encore vivants, tiennent que les âmes purifiées retourneront dans des corps, comme le dit Platon, et que néanmoins elles ne retourneront point à leurs misères, comme le veut Porphyre; c'est-à-dire s'ils tiennent ce qu'enseigne notre religion, qu'elles rentreront dans des corps où elles demeureront éternellement sans souffrir aucun mal, qu'ils prennent aussi de Varron qu'elles retourneront aux mêmes corps qu'elles animaient d'abord, et

redibunt. Dicat itaque cum Platone Porphyrius, Redibunt ad corpora : dicat Plato cum Porphyrio, Non redibunt ad mala : et ad ea corpora redire consentient, in quibus nulla patiantur mala. Hæc itaque non erunt nisi illa quæ promittit Deus, beatas animas in æternum cum sua æterna carne facturus. Hoc enim, quantum existimo, jam facile nobis concederent ambo, ut qui faterentur ad immortalia corpora redituras animas esse sanctorum, ad sua illas redire permitterent, in quibus mala hujus sæculi pertulerunt, in quibus Deum, ut his malis carerent, pie fideliterque coluerunt.

CAPUT XXVIII.

Quid ad veram resurrectionis fidem vel Plat , vel Labeo, vel etiam Varro conferre sibi potuerint, si opiniones eorum in unam sententiam convenissent.

Nonnulli nostri, propter quoddam præclarissimum loquendi genus, et propter nonnulla quæ veraciter sensit, amantes Platonem, dicunt eum aliquid simile nobis etiam de mortuorum resurrectione sensisse. Quod quidem sic tangit in libris de Republica Tullius, ut eum lusisse potius, quam quod id verum esset, affirmet dicere voluisse. Inducit enim hominem revixisse, et narrasse quædam quæ Platonicis disputationibus congruebant. Labeo etiam duos dicit uno die fuisse defunctos, et occurrisse invicem in quodam compito, deinde ad corpora sua jussos fuisse remeare, et constituisse inter se amicos se esse victuros, atque ita esse factum, donec postea morerentur. Sed isti auctores talem resurrectionem corporis factam fuisse narrarunt, quales fuerunt eorum quos resurrexisse novimus, et huic quidem redditos vitæ, sed non eo modo ut non morerentur ulterius. Mirabilius autem quiddam Marcus Varro ponit in libris, quod conscripsit de Gente populi Romani : cujus putavi verba ipsa esse ponenda. « Gene-« thliaci quidam scripserunt, » inquit, « esse in renas-« cendis hominibus quam appellant παλιγγενεσίαν Græci : « hac scripserunt confici in annis numero quadringentis « quadraginta, ut idem corpus et eadem anima, quæ « fuerint conjuncta in homine aliquando, eadem rursus « redeant in conjunctionem. » Iste Varro quidem, sive illi Genethliaci nescio qui (non enim nomina eorum prodidit, quorum commemoravit sententiam), aliquid dixerunt, quod licet falsum sit (cum enim semel ad eadem corpora quæ gesserunt, animæ redierint, nunquam ea postea sunt relicturæ); tamen multa illius impossibilitatis, qua contra nos isti garriunt, argumenta convellit, et destruit. Qui enim hoc sentiunt, sive senserunt, non eis visum est fieri non posse, ut dilapsa cadavera in auras, in pulverem, in cinerem, in humores, in corpora vescentium bestiarum, vel ipsorum quoque hominum, ad id rursus redeant, quod fuerunt. Quapropter Plato et Porphyrius, vel potius quicumque illos diligunt et adhuc vivunt, si nobis consentiunt etiam sanctas animas ad corpora redituras, sicut ait Plato, nec tamen ad mala ulla redituras, sicut ait Porphyrius; ut ex his fiat consequens quod fides prædicat christiana, talia corpora recepturas in quibus sine ullo malo in æternum feliciter vivant; assumant etiam hoc

toute la question de la résurrection de la chair sera terminée pour eux.

CHAPITRE XXIX.

De la vision de Dieu.

Voyons maintenant, autant qu'il plaira à Dieu de nous éclairer là-dessus, ce que les saints feront dans leurs corps immortels et spirituels. Pour avouer franchement ce qui en est, je ne sais quelle sera cette action, ou plutôt ce repos et ce calme dont ils jouiront. Les sens du corps ne m'en ont jamais rien rapporté; et quant à l'intelligence, qu'est-ce que toute notre intelligence, en comparaison d'une chose si excellente? C'est là que règne « la paix de Dieu, qui, comme « dit l'Apôtre, surpasse tout entendement. » Quel entendement, sinon le nôtre, ou peut-être même celui des anges? Dans le fait, elle ne surpasse pas celui de Dieu. Si donc les saints doivent vivre dans la paix de Dieu, certainement la paix où ils doivent vivre surpasse tout entendement. Qu'elle ne surpasse le nôtre, il n'en faut point douter; mais si elle surpasse même celui des anges, comme il semble que l'Apôtre le donne à entendre, puisque qui dit *tout* n'excepte rien, il le faut expliquer de la paix dont jouit Dieu, et dire que ni nous ni les anges même ne la peuvent connaître comme Dieu la connaît. Ainsi elle surpasse assurément tout autre entendement que le sien. Mais parce que nous participerons aussi selon notre étroite capacité à cette paix, soit à l'égard de nous-mêmes, ou à l'égard les uns des autres, ou à l'égard de lui en tant qu'il est notre souverain bien; de même les anges la connaissent autant qu'ils en sont capables, et les hommes aussi, mais beaucoup moins qu'eux, quelque spirituels qu'ils soient. Combien grand n'était point celui qui disait, « Nous connaissons en partie et « en partie nous devinons, jusqu'à ce que ce qui « est parfait soit accompli; » et, « Nous ne voyons « maintenant que comme dans un miroir et en « énigme; mais alors nous verrons face à face! » C'est ainsi que voient déjà les saints anges, qui sont aussi appelés nos anges parce qu'ayant été délivrés de la puissance des ténèbres et transférés au royaume de Jésus-Christ, après avoir reçu le Saint-Esprit pour gage de notre réconciliation, nous commençons déjà à appartenir à ces anges avec qui nous respirons en commun cette sainte cité de Dieu, dont nous avons déjà écrit tant de livres. Les anges de Dieu sont donc nos anges, comme le Christ de Dieu est le nôtre. Ils sont les anges de Dieu, parce qu'ils ne l'ont point abandonné; et ils sont nos anges, parce que nous commençons à être leurs concitoyens. C'est ce qui a fait dire à Notre-Seigneur: « Prenez bien garde « de ne mépriser aucun de ces petits; car je vous « assure que leurs anges voient sans cesse la face « de mon Père dans le ciel. » Nous verrons comme ils voient, mais nous ne voyons pas encore de la sorte; d'où vient cette parole de l'Apôtre que je viens de rapporter: « Nous ne voyons « maintenant que dans un miroir et en énigme, « mais alors nous verrons face à face. » Cette vision nous est réservée pour récompense de notre foi, et saint Jean en parle ainsi: « Lorsqu'il

de Varrone, ut ad eadem corpora redeant, in quibus antea fuerunt; et apud eos tota quæstio de carnis in æternum resurrectione solvetur.

CAPUT XXIX.

De qualitate visionis, qua in futuro sæculo sancti Deum videbunt.

Nunc jam quid acturi sint in corporibus immortalibus atque spiritualibus sancti, non adhuc eorum carne carnaliter, sed spiritualiter jam vivente, quantum Dominus dignatur adjuvare, videamus. Et illa quidem actio, vel potius quies atque otium quale futurum sit, si verum velim dicere, nescio. Non enim hoc unquam per sensus corporis vidi. Si autem mente, id est intelligentia, vidisse me dicam, quantum est, aut quid est nostra intelligentia ad illam excellentiam? Ibi est enim *pax Dei*, *quæ*, sicut ait Apostolus, *superat omnem intellectum*: quem nisi nostrum, aut fortasse etiam sanctorum Angelorum? non enim et Dei. Si ergo sancti in Dei pace victuri sunt, profecto in ea pace victuri sunt, quæ superat omnem intellectum. Quoniam nostrum quidem superat, non est dubium: si autem superat et Angelorum, ut nec ipsos excepisse videatur, qui ait, *omnem intellectum*; secundum hoc dictum esse debemus accipere, quia pacem Dei, qua ipse Deus pacatus est, sicut novit Deus, non eam nos sic possumus nosse, nec ulli Angeli. *Superat* itaque *omnem intellectum*, non dubium quod præter suum. Sed quia et nos pro modo nostro pacis ejus participes facti summam in nobis atque inter nos et cum ipso pacem, quantum nostrum summum est, obtinebimus: isto modo pro suo modo sciunt eam sancti Angeli, homines autem nunc longe infra, quantumlibet provectu mentis excellant. Considerandum est enim quantus vir dicebat, *Ex parte scimus, et ex parte prophetamus, donec veniat quod perfectum est*; et, *Videmus nunc per speculum in ænigmate, tunc autem facie ad faciem*. Sic jam vident sancti Angeli, qui etiam nostri Angeli dicti sunt, quia eruti de potestate tenebrarum, et accepto Spiritus pignore translati ad regnum Christi, ad eos Angelos jam cœpimus pertinere, cum quibus nobis erit sancta atque dulcissima, de qua jam tot libros scripsimus, Dei civitas ipsa communis. Sic sunt ergo Angeli nostri, qui sunt Angeli Dei, quemadmodum Christus Dei, Christus est noster. Dei sunt, quia Deum non reliquerunt: nostri sunt, quia suos cives nos habere cœperunt. Dixit autem Dominus Jesus, *Videte ne contemnatis unum de pusillis istis. Dico enim vobis, quia Angeli eorum in cœlis semper vident faciem Patris mei, qui in cœli est.* Sicut ergo illi vident, ita et nos visuri sumus: sed nondum ita videmus. Propter quod ait Apostolus, quod paulo ante dixi, *Videmus nunc per speculum in ænigmate, tunc autem facie ad faciem*. Præmium itaque fidei nobis visio ista servatur, de qua et Joannes apostolus loquens, *Cum apparuerit*, inquit, *similes ei erimus, quoniam videbi-*

« paraîtra, nous serons semblables à lui, parce « que nous le verrons tel qu'il est. » Par la *face* de Dieu il faut entendre sa manifestation, et non cette partie de notre corps que nous appelons ainsi.

C'est pourquoi, quand on me demande ce que feront les saints dans ce corps spirituel, je ne dis pas ce que je vois, mais ce que je crois; suivant cette parole du psaume : « J'ai cru, et « c'est ce qui m'a fait parler. » Je dis donc qu'ils verront Dieu dans le corps; mais de savoir si ce sera par le corps, comme c'est maintenant par son moyen que nous voyons le soleil, la lune, les étoiles, et les autres objets sensibles, ce n'est pas une petite question. Il est dur de dire que les saints ne puissent alors ouvrir et fermer les yeux quand ils voudront; mais il est encore plus dur de dire que quiconque fermera les yeux ne verra pas Dieu. Si le prophète Élisée, quoique absent de corps, vit son serviteur Giézi qui prenait des présents de Naaman, à combien plus forte raison verront-ils toutes choses dans ce corps spirituel, non-seulement bien qu'ils ferment les yeux, mais aussi encore qu'ils soient absents? Ce sera alors le temps de cette perfection dont parle l'Apôtre, lorsqu'il dit : « Nous connaissons « en partie, et en partie nous devinons. Mais lors- « que ce qui est parfait sera arrivé, ce qui n'est « qu'en partie sera aboli. » Pour montrer ensuite par quelque comparaison combien cette vie, quelque progrès qu'on y fasse dans la vertu, est différente de l'autre : « Quand j'étais enfant, dit-il, « je jugeais en enfant, je parlais en enfant, je « raisonnais en enfant; mais lorsque je suis de- « venu homme, je me suis défait de tout ce qui « tenait de l'enfant. Nous ne voyons maintenant « que comme dans un miroir et en énigme, mais « alors nous verrons face à face. Je ne connais « maintenant qu'en partie, mais je connaîtrai « alors comme je suis connu. » Si donc en cette vie, où la prophétie même ne mérite pas plus d'être comparée à la connaissance que nous aurons en l'autre qu'un enfant est comparable à un homme fait, Élisée vit son serviteur qui prenait des présents quoiqu'il ne fût pas avec lui, dirons-nous que lorsque ce qui est parfait sera arrivé, et que le corps corruptible n'appesantira plus l'âme, les saints auront besoin, pour voir, des eux corporels dont le prophète Élisée n'eut pas besoin? Voici comment ce prophète parle à Giézi, selon la version des Septante : « Mon esprit n'al- « lait-il pas avec toi, et ne sais-je pas que Naa- « man est sorti de son char au-devant de toi, et « que tu as accepté de l'argent? » ou, comme le prêtre Jérôme l'a traduit sur l'hébreu : « Mon es- « prit n'était-il pas présent quand Naaman est « descendu de son char pour aller au-devant de « toi? » Le prophète dit qu'il vit cela de l'esprit, aidé sans doute surnaturellement d'en haut; à combien plus forte raison les saints recevront-ils cette grâce du ciel, lorsque Dieu sera tout en tous? Toutefois les yeux du corps auront aussi leur fonction et seront dans leur place, et l'esprit s'en servira par le moyen du corps, qui sera spirituel. Encore que le prophète Élisée n'en ait pas eu besoin pour voir son serviteur absent,

mus eum sicuti est. Facies autem Dei manifestatio ejus intelligenda est, non aliquod tale membrum, quale nos habemus in corpore, atque isto nomine nuncupamus.

Quapropter cum ex me quæritur, quid acturi sint sancti in illo corpore spirituali, non dico quod jam video, sed dico quod credo : secundum illud quod in Psalmo lego, *Credidi, propter quod locutus sum.* Dico itaque, Visuri sunt Deum in ipso corpore : sed utrum per ipsum, sicut per corpus nunc videmus solem, lunam, stellas, mare, ac terram, et quæ sunt in ea, non parva quæstio est. Durum est enim dicere quod sancti talia corpora tunc habebunt, ut non possint oculos claudere atque aperire cum volent. Durius autem, quod ibi Deum, quisquis oculos clauserit, non videbit. Si enim propheta Elisæus puerum suum Giezi absens corpore vidit accipientem munera, quæ dedit ei Naaman Syrus, quem propheta memoratus a lepræ deformitate mundaverat, quod servus nequam domino suo non vidente, latenter se fecisse putaverat; quanto magis in illo corpore spirituali videbunt sancti omnia, non solum si oculos claudant, verum etiam unde sunt corpore absentes? Tunc enim erit perfectum illud, de quo loquens Apostolus, *Ex parte*, inquit, *scimus, et ex parte prophetamus; cum autem venerit quod perfectum est, quod ex parte est evacuabitur.* Deinde ut, quomodo posset, aliqua similitudine ostenderet, quantum ab illa quæ futura est distet hæc vita, non qualiumcumque hominum, verum etiam qui præcipua hic sanctitate sunt præditi : *Cum essem*, inquit, *parvulus; quasi parvulus sapiebam, quasi parvulus loquebar, quasi parvulus cogitabam; cum autem factus sum vir, evacuavi ea quæ parvuli erant. Videmus nunc per speculum in ænigmate, tunc autem facie ad faciem. Nunc scio ex parte, tunc autem cognoscam sicut et cognitus sum.* Si ergo in hac vita, ubi hominum mirabilium prophetia ita comparanda est illi vitæ quasi parvuli ad juvenem, vidit tamen Elisæus accipientem munera servum suum, ubi ipse non erat; itane cum venerit quod perfectum est, nec jam corpus corruptibile aggravabit animam, sed incorruptibile nihil impediet, illi sancti ad ea quæ videnda sunt oculis corporeis, quibus Elisæus absens ad servum suum videndum non indiguit, indigebunt? Nam secundum interpretes Septuaginta, ista sunt ad Giezi verba Prophetæ : *Nonne cor meum iit tecum, quando conversus est vir de curru suo in obviam tibi, et accepisti pecuniam?* et cætera. Sicut autem ex Hebræo interpretatus est presbyter Hieronymus, *Nonne cor meum, inquit, in præsenti erat, quando reversus est homo de curru suo in occursum tui?* Corde suo se dixit hoc vidisse Propheta, adjuto quidem mirabiliter, nullo dubitante, divinitus. Sed quanto amplius tunc omnes munere isto abundabunt, cum Deus erit omnia in omnibus? Habebunt tamen etiam illi oculi corporei officium suum, et in loco suo erunt, uteturque illis spiritus per spirituale corpus. Neque enim et ille Propheta, quia non

il ne s'ensuit pas qu'il ne s'en servît point pour voir les objets présents, lesquels néanmoins il pouvait voir aussi de l'esprit, bien qu'il les fermât, comme il en vit qui étaient absents. Loin de nous l'intention de dire que les saints ne verront pas Dieu en l'autre vie les yeux fermés, puisqu'ils le verront toujours de l'esprit.

La question est de savoir s'ils le verront aussi avec les yeux du corps lorsqu'ils les auront ouverts. Que si leurs yeux, tout spirituels qu'ils seront dans un corps spirituel, n'ont pas plus de vertu que les nôtres n'en ont maintenant, certainement ils ne pourront pas s'en servir pour voir Dieu. Ils auront bien une autre vertu si, par leur moyen, on voit cette nature incorporelle qui n'est point contenue dans un lieu limité, mais qui est tout entière partout. Quoique nous disions que Dieu soit au ciel et en terre, suivant ce qu'il dit lui-même par le prophète, « Je remplis le ciel et la terre, » il ne s'ensuit pas qu'il ait une partie de lui-même autre dans le ciel que sur la terre; mais il est tout entier dans le ciel et tout entier sur la terre, non en divers temps, mais à la fois; ce qui est impossible à toute nature corporelle. Leurs yeux auront alors une plus grande vertu, non qu'ils aient la vue plus perçante que celle que quelques-uns attribuent aux aigles ou aux serpents; car ces animaux, quelque clairvoyants qu'ils soient, ne sauraient voir que des corps, mais parce qu'ils verront même les choses incorporelles. Telle est peut-être cette vertu qui fut donnée au saint homme Job, quand il disait à Dieu : « Auparavant je vous entendais, mais à cette heure mon « œil vous voit; c'est pourquoi je me suis méprisé moi-même; je suis comme fondu à mes « yeux, et j'ai cru que je n'étais que cendre et « que poussière; » bien qu'on puisse entendre cela des yeux de l'esprit, dont saint Paul dit : « Afin qu'il éclaire les yeux de votre cœur. » Or, que Dieu se voie de ces yeux-là quand on le verra, c'est ce dont ne doute aucun chrétien qui ajoute la foi qu'il doit à cette parole de notre Dieu et de notre maître : « Bienheureux ceux « qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu. » Mais de savoir si on le verra aussi des yeux du corps, c'est ce que nous examinons maintenant.

Pour ce qui est écrit, « Et toute chair verra « le salut de Dieu, » il n'y a aucun inconvénient à l'entendre comme s'il y avait : Et tout homme verra le Christ de Dieu, qui a été vu dans un corps, et qui se verra de même quand il jugera les vivants et les morts. Qu'il soit *le salut de Dieu*, cela se justifie par plusieurs témoignages de l'Écriture, mais particulièrement par ces paroles du vénérable vieillard Siméon, qui, ayant pris le petit Jésus entre ses bras, dit : « C'est maintenant, Seigneur, que vous pouvez « laisser aller en paix votre serviteur selon votre « parole, puisque mes yeux ont vu votre salut. » Quant à ce passage de Job, tel qu'il se trouve dans les exemplaires hébreux, « Je verrai Dieu « dans ma chair, » sans doute que Job y a prophétisé la résurrection de la chair, mais il n'a pas dit pourtant : Je verrai Dieu *par* ma chair. Et quand il l'aurait dit, on pourrait l'entendre de Jésus-Christ, qui est Dieu aussi, et qu'on verra dans la chair par le moyen de la chair. Mais

eis indiguit ut videret absentem, non eis usus est ad videnda præsentia; qua tamen spiritu videre posset, etiamsi illos clauderet, sicut vidit absentia, ubi cum eis ipse non erat. Absit ergo, ut dicamus illos sanctos in illa vita Deum clausis oculis non visuros, quem spiritu semper videbunt.

Sed utrum videbunt et per oculos corporis, cum eos apertos habebunt, inde quæstio est. Si enim tantum poterunt in corpore spirituali eo modo utique etiam ipsi oculi spirituales, quantum possunt isti quales nunc habemus; procul dubio per eos Deus videri non poterit. Longe itaque alterius erunt potentiæ, si per eos videbitur incorporea illa natura, quæ non continetur loco, sed ubique tota est. Non enim quia dicimus Deum et in cœlo esse, et in terra (ipse quippe ait per Prophetam, *Cœlum et terram ego impleo*), aliam partem dicturi sumus eum in cœlo habere, et in terra aliam : sed totus in cœlo est, totus in terra; non alternis temporibus, sed utrumque simul, quod nulla natura corporalis potest. Vis itaque præpollentior oculorum erit illorum, non ut acrius videant, quam quidam perhibentur videre serpentes vel aquilæ (quantalibet enim acrimonia cernendi eadem quoque animalia nihil aliud possunt videre quam corpora) : sed ut videant et incorporalia. Et fortasse ista virtus magna cernendi data fuerit ad horam etiam in isto mortali corpore oculis sancti viri Job, quando ait ad Deum, *In obauditu auris audiebam te prius, nunc autem oculus meus videt te; propterea despexi memetipsum, et distabui, et existimavi me terram et cinerem.* Quamvis hic nihil prohibeat oculum cordis intelligi, de quibus oculis ait Apostolus : *Illuminatos oculos habere cordis vestri.* Ipsis autem videri Deum, cum videbitur, Christianus ambigit nemo, qui fideliter accipit, quod ait Deus ille magister : *Beati mundi corde, quoniam ipsi Deum videbunt.* Sed utrum etiam corporalibus oculis ibi videatur, hoc in ista quæstione versamus.

Illud enim quod scriptum est, *Et videbit omnis caro salutare Dei*, sine ullius nodo difficultatis sic intelligi potest, ac si dictum fuerit, Et videbit omnis homo Christum Dei : qui utique in corpore visus est, et in corpore videbitur, quando vivos et mortuos judicabit. Quod autem ipse sit salutare Dei, multa sunt et alia testimonia Scripturarum : sed evidentius venerandi illius senis Simeonis verba declarant, qui cum infantem Christum accepisset in manus suas, *Nunc*, inquit, *dimittis servum tuum, Domine, secundum verbum tuum, in pace; quoniam viderunt oculi mei salutare tuum.* Illud etiam quod ait supra memoratus Job, sicut in exemplaribus quæ ex Hebræo sunt invenitur, *Et in carne mea videbo Deum :* resurrectionem quidem carnis sine dubio prophetavit; non tamen dixit, Per carnem meam. Quod quidem si dixisset, posset Deus Christus intelligi, qui per carnem in carne videbitur : nunc vero potest et sic accipi, *In carne mea vi-*

maintenant, en l'entendant de Dieu même, on peut fort bien l'expliquer ainsi : « Je verrai Dieu « dans ma chair, » c'est-à-dire, je serai dans ma chair lorsque je verrai Dieu. De même ce que dit l'Apôtre, « Nous verrons face à face, » ne nous oblige point à croire que nous verrons Dieu par cette partie du corps où sont les yeux corporels, lui que nous verrons sans interruption des yeux de l'esprit; puisque, si l'homme intérieur n'avait aussi une face, le même apôtre ne dirait pas : « Mais pour nous, contemplant dans « sa splendeur la gloire du Seigneur, nous som« mes transformés en la même image, nous avan« çant de clarté en clarté, comme éclairés par « l'esprit du Seigneur. » Nous n'entendons pas autrement ces paroles du psaume : « Approchez« vous de lui, et vous serez éclairés, et vos faces « ne rougiront point. » C'est par la foi qu'on approche de Dieu, et il est certain que la foi n'appartient pas au corps, mais au cœur : mais comme nous ignorons jusqu'à quel degré de perfection doit être élevé le corps spirituel des bienheureux, car nous parlons d'une chose dont nous n'avons point d'expérience, et sur laquelle l'Écriture ne se déclare pas formellement, il faut de nécessité que ce qu'on lit dans la Sagesse nous arrive : « Les pensées des hommes sont « chancelantes, et leur prévoyance incertaine. »

Si cette maxime des philosophes était certaine, que les objets des sens et de l'esprit sont tellement partagés, que l'on ne saurait voir les choses intelligibles par le corps, ni les corporelles par l'esprit, assurément l'on ne pourrait voir Dieu par les yeux d'un corps même spirituel. Mais et la saine raison et l'autorité des prophètes repoussent cette supposition. Qui serait assez peu sensé pour dire que Dieu ne connaît point les choses corporelles? Cependant il n'a point de corps pour les voir par son moyen. Il y a plus : ce que nous avons rapporté d'Élisée ne montre-t-il pas clairement qu'on peut voir les choses corporelles par l'esprit, sans avoir besoin du corps? Quand Giézi prit les présents de Naaman, cela se passa corporellement, et toutefois le prophète ne le vit pas des yeux du corps, mais par l'esprit. Comme il est constant que les corps se voient par l'esprit, pourquoi ne se peut-il pas faire que la vertu d'un corps spirituel soit telle qu'on voie même un esprit par le corps? car Dieu est esprit. D'ailleurs chacun connaît par un sentiment intérieur, et non par les yeux du corps, la vie qui l'anime; mais pour la vie des autres, il la voit par le corps, quoique ce soit une chose invisible. Comment discernons-nous les corps vivants de ceux qui ne le sont pas, sinon parce que nous voyons en même temps les corps et la vie qui les anime, laquelle nous ne saurions voir que par le corps? Mais nous ne la verrions point des yeux du corps, si nous ne voyions aussi un corps vivant.

C'est pourquoi il se peut faire, et il est fort croyable, que nous verrons tellement alors les corps du ciel nouveau et de la nouvelle terre, que nous y découvrirons Dieu présent partout, non comme aujourd'hui, où ce qui ne se peut voir de lui se voit en quelque sorte, par les choses créées, comme dans un miroir et en énigme, et plus par la foi qu'autrement, mais comme nous

debo Deum; ac si dixisset, In carne mea ero, cum videbo Deum. Et illud quod ait Apostolus, *Facie ad faciem*, non cogit ut Deum per hanc faciem corporalem, ubi sunt oculi corporales, nos visuros esse credamus, quem spiritu sine intermissione videbimus. Nisi enim esset etiam interioris hominis facies, non diceret idem apostolus, *Nos autem revelata facie gloriam Domini speculantes, in eamdem imaginem transformamur de gloria in gloriam, tanquam a Domini spiritu.* Nec aliter intelligimus quod in Psalmo canitur, *Accedite ad eum, et illuminamini, et facies vestræ non erubescent.* Fide quippe acceditur ad Deum, quam cordis constat esse, non corporis. Sed quia spirituale corpus nescimus quantos habebit accessus (de re quippe inexperta loquimur); ubi aliqua, quæ aliter intelligi nequeat, divinarum Scripturarum non occurrit et succurrit auctoritas, necesse est ut contingat in nobis quod legitur in libro Sapientiæ : *Cogitationes mortalium timidæ, et incertæ providentiæ nostræ.*

Ratiocinatio quippe illa philosophorum, qua disputant ita mentis aspectu intelligibilia videri, et sensu corporis sensibilia, id est, corporalia, ut nec intelligibilia per corpus, nec corporalia per se ipsam mens valeat intueri, si posset nobis esse certissima, profecto certum esset per oculos corporis etiam spiritualis nullo modo posse videri Deum. Sed istam ratiocinationem et vera ratio et prophetica irridet auctoritas. Quis enim ita sit aversus a vero, ut dicere audeat Deum corporalia ista nescire? Numquid ergo corpus habet, per cujus oculos ea possit addiscere? Deinde quod de propheta Elisæo paulo ante diximus, nonne satis indicat etiam spiritu, non per corpus, corporalia posse cerni? Quando enim servus ille munera accepit, utique corporaliter gestum est; quod tamen Propheta non per corpus, sed per spiritum vidit. Sicut ergo constat videri corpora spiritu; quid si tanta erit potentia spiritualis corporis, ut corpore videatur et spiritus? Spiritus enim est Deus. Deinde vitam quidem suam, qua nunc vivit in corpore, et hæc terrena membra vegetat facitque viventia, interiore sensu quisque, non per corporeos oculos, novit : aliorum vero vitas, cum sint invisibiles, per corpus videt. Nam unde viventia discernimus a non viventibus corpora, nisi corpora simul vitasque videamus, quas nisi per corpus videre non possumus? Vitas autem sine corporibus corporeis oculis non videmus.

Quamobrem fieri potest, valdeque credibile est, sic nos esse visuros mundana tunc corpora cœli novi et terræ novæ, ut Deum ubique præsentem et universa etiam corporalia gubernantem, per corpora quæ gestabimus, et quæ conspiciemus quaquaversum oculos duxerimus, clarissima perspicuitate videamus : non sicut nunc invisibilia Dei, per ea quæ facta sunt, intellecta conspiciuntur per speculum in ænigmate, et ex parte, ubi plus in nobis valet fides qua credimus, quam rerum corporalium species quam

voyons maintenant la vie des hommes vivants qui se présentent à nos yeux. Nous ne croyons pas qu'ils vivent, mais nous le voyons. Alors donc, ou les yeux du corps seront tellement perfectionnés qu'on verra Dieu par leur moyen comme on le voit par l'esprit, ce qu'il est difficile, ou même impossible, de justifier par aucun témoignage de l'Écriture ; ou, ce qui est plus aisé à comprendre, Dieu nous sera si connu et si sensible que nous le verrons par l'esprit au-dedans de nous, dans les autres, dans lui-même, dans le ciel nouveau et dans la terre nouvelle, en un mot, dans toute créature qui sera alors; et que nous le verrons aussi par le corps dans tout corps, de quelque côté que nous jetions les yeux. On verra aussi à nu les pensées de chacun ; et alors s'accomplira ce que dit l'Apôtre : « Ne jugez point avant le temps, jusqu'à ce que le Seigneur vienne et qu'il porte la lumière dans les « plus épaisses ténèbres, et découvre les pensées « des cœurs. Chacun alors recevra de Dieu la « louange qui lui est due. »

CHAPITRE XXX.

Félicité des bienheureux.

Combien grande sera cette félicité qui ne sera traversée d'aucun mal, et où aucun bien ne sera caché ; où enfin l'on n'aura point d'autre occupation que de chanter les louanges de Dieu, qui sera tout en tous! Que ferait-on autre chose en un lieu où il n'y aura ni paresse ni indigence? Le Psalmiste n'est pas d'un autre sentiment quand il dit : « Heureux ceux qui habitent dans votre maison, « Seigneur ; ils vous loueront éternellement. » Toutes les parties de notre corps qui sont maintenant destinées à certains usages nécessaires à la vie, n'auront point alors d'autre usage que de concourir aux louanges de Dieu. Toute cette harmonie du corps dont j'ai parlé, et qui nous est maintenant cachée, se découvrant alors à nos yeux avec une infinité d'autres choses admirables, nous transportera d'une sainte ardeur pour louer hautement un si grand ouvrier. Je n'oserais déterminer quels seront les mouvements de ces corps spirituels : on peut dire néanmoins que les mouvements du corps, quels qu'ils soient, seront toujours dans la convenance aussi bien que sa figure, en un lieu où il n'y aura rien que de convenable. Au moins est-il assuré que le corps sera aussitôt où l'esprit voudra, et qu'il ne voudra rien qui soit contraire à la dignité du corps ou de l'esprit. C'est là que se trouvera la vraie gloire, où il n'y aura ni erreur ni flatterie. C'est là que se trouvera le véritable honneur, puisqu'on ne le refusera à aucun qui le mérite, et qu'il ne sera déféré à aucun qui ne le mérite pas ; et que même personne d'indigne ne le demandera en un lieu où il n'y aura personne qui n'en soit digne. C'est là que se trouvera la véritable paix, où l'on ne souffrira rien de contraire ni de soi-même ni des autres. Celui-là même qui est l'auteur de la vertu en sera la récompense, parce qu'il n'y a rien de meilleur que lui, et qu'il l'a promis. Que signifie

per oculos cernimus corporales. Sed sicut homines, inter quos viventes motusque vitales exserentes vivimus, mox ut aspicimus, non credimus vivere, sed videmus; cum eorum vitam sine corporibus videre nequeamus, quam tamen in eis per corpora remota omni ambiguitate conspicimus : ita quacumque spiritualia illa lumina corporum nostrorum circumferemus, incorporeum Deum omnia regentem, etiam per corpora contuebimur. Aut ergo per illos oculos sic videbitur Deus, ut aliquid habeant in tanta excellentia menti simile, quo et incorporea natura cernatur, quod ullis exemplis sive Scripturarum testimoniis divinarum vel difficile vel impossibile est ostendere : aut quod est ad intelligendum facilius, ita Deus nobis erit notus atque conspicuus, ut videatur spiritu a singulis nobis in singulis nobis, videatur ab altero in altero, videatur in se ipso, videatur in cœlo novo et in terra nova, atque in omni quæ tunc fuerit creatura; videatur et per corpora in omni corpore quocumque fuerint spiritualis corporis oculi acie perveniente directi. Patebunt etiam cogitationes nostræ invicem nobis. Tunc enim implebitur quod Apostolus cum dixisset, *Nolite ante tempus judicare quidquam*; mox addidit, *donec veniat Dominus, et illuminet abscondita tenebrarum, et manifestabit cogitationes cordis, et tunc laus erit unicuique a Deo.*

CAPUT XXX.

De æterna felicitate civitatis Dei, sabbatoque perpetuo.

Quanta erit illa felicitas, ubi nullum erit malum, nullum latebit bonum, vacabitur Dei laudibus, qui erit omnia in omnibus! Nam quid aliud agatur, ubi neque ulla desidia cessabitur, neque ulla indigentia laborabitur, nescio. Admoneor etiam sancto Cantico, ubi lego, vel audio, *Beati qui habitant in domo tua, Domine, in sæcula sæculorum laudabunt te.* Omnia membra et viscera incorruptibilis corporis, quæ nunc videmus per usus necessitatis varios distributa, quoniam tunc non erit ipsa necessitas, sed plena, certa, secura, sempiterna felicitas, proficient in laudibus Dei. Omnes quippe illi, de quibus jam sum locutus, qui nunc latent, harmoniæ corporalis numeri non latebunt, intrinsecus et extrinsecus per corporis cuncta dispositi; et cum cæteris rebus, quæ ibi magnæ atque mirabiles videbuntur, rationales mentes in tanti artificis laudem rationabilis pulchritudinis delectatione succendent. Qui motus illic talium corporum sint futuri temere definire non audeo, quod excogitare non valeo. Tamen et motus et status, sicut ipsa species, decens erit, quicumque erit, ubi quod non decebit, non erit. Certe ubi volet spiritus, ibi protinus erit corpus : nec volet aliquid spiritus, quod nec spiritum possit decere, nec corpus. Vera ibi gloria erit, ubi laudantis nec errore quisquam, nec adulatione laudabitur. Verus honor, qui nulli negabitur digno, nulli deferetur indigno : sed nec ad eum ambiet ullus indignus, ubi nullus permittetur esse nisi dignus. Vera pax, ubi nihil adversi, nec a se ipso, nec ab alio quisquam patietur. Præmium virtutis erit ipse qui virtutem dedit, eique se ipsum, quo melius et majus nihil possit esse, promisit. Quid est enim aliud quod per Prophetam dixit, *Ero illorum Deus, et ipsi*

autre chose ce qu'il a dit par le prophète, « Je « serai leur Dieu, et ils seront mon peuple, » sinon : Je serai l'objet qui remplira tous leurs souhaits; je serai tout ce que les hommes peuvent honnêtement désirer, vie, santé, nourriture, richesses, gloire, honneur, paix, en un mot tous les biens; afin que, comme dit l'Apôtre, « Dieu « soit tout en tous? » Celui-là sera la fin de nos désirs, qu'on verra sans fin, qu'on aimera sans dégoût, qu'on louera sans lassitude : occupation qui sera commune à tous, aussi bien que la vie éternelle.

Au reste, il n'est pas possible de savoir quel sera le degré de gloire proportionné aux mérites de chacun. Il n'y a point de doute pourtant qu'il n'y ait beaucoup de différence en cela. Et c'est encore un des grands biens de cette cité, que l'on ne portera point envie à ceux qu'on verra au-dessus de soi, comme maintenant les anges ne sont point envieux de la gloire des archanges; et l'on souhaitera aussi peu de posséder ce qu'on n'aura pas reçu, quoiqu'on soit parfaitement uni à celui qui le recevra, que le doigt souhaite d'être l'œil, bien que l'œil et le doigt entrent dans la structure d'un même corps. Chacun donc y possédera tellement son don, l'un plus grand, l'autre plus petit, qu'il aura encore le don de n'en point désirer de plus grand que le sien.

Il ne faut pas s'imaginer qu'ils n'auront point de libre arbitre, sous prétexte qu'ils ne pourront prendre plaisir au péché ; il sera même d'autant plus libre qu'il sera délivré du plaisir de pécher, pour prendre invariablement plaisir à ne plus pécher. Le premier libre arbitre qui fut d'abord donné à l'homme quand Dieu le créa droit, consistait à pouvoir ne pas pécher et aussi à pouvoir pécher ; mais ce dernier, qu'il doit recevoir à la fin, sera d'autant plus puissant qu'il ne pourra plus pécher ; ce qu'il n'aura pas pourtant de soi-même, mais du bienfait de Dieu. Autre chose est d'être Dieu, et autre chose d'être participant de Dieu. Dieu par nature ne peut pécher, mais celui qui est participant de Dieu reçoit de lui la grâce de ne pouvoir pécher. Or il fallait garder cet ordre dans le bienfait de Dieu, de donner premièrement à l'homme un libre arbitre par lequel il pût ne point pécher, et ensuite de lui en donner un par lequel il ne le pourra plus; celui-là pour acquérir le mérite, et celui-ci comme une récompense. Mais comme il a péché lorsqu'il l'a pu, il est délivré par une grâce plus abondante, afin d'arriver à cette liberté où il ne le pourra plus. De même que la première immortalité qu'Adam perdit en péchant consistait à pouvoir ne pas mourir, et que la dernière consistera à ne pouvoir mourir; ainsi la première liberté de la volonté consistait à pouvoir ne pas pécher, et la dernière consistera à ne pouvoir pécher. De cette sorte, l'homme ne pourra non plus perdre sa vertu que sa félicité. Il n'en sera pourtant pas moins libre. Dira-t-on que Dieu n'a point de libre arbitre, sous prétexte qu'il ne saurait pécher? Tous les citoyens de cette divine cité auront donc une volonté parfaitement libre, exempte de tout mal, comblée de tout bien, jouissant sans interruption des délices d'une joie immortelle, sans plus se souvenir de ses fautes ni de ses misères, et sans oublier néanmoins sa

erunt mihi plebs; nisi, Ego ero unde satientur, ego ero quæcumque ab hominibus honeste desiderantur, et vita, et salus, et victus, et copia, et gloria, et honor, et pax, et omnia bona? Sic enim et illud recte intelligitur, quod ait Apostolus, *ut sit Deus omnia in omnibus.* Ipse finis erit desideriorum nostrorum, qui sine fine videbitur, sine fastidio amabitur, sine fatigatione laudabitur. Hoc munus, hic affectus, hic actus profecto erit omnibus, sicut ipsa vita æterna, communis.

Cæterum qui futuri sint pro meritis præmiorum etiam gradus honorum atque gloriarum, quis est idoneus cogitare, quanto magis dicere? Quod tamen futuri sint, non est ambigendum. Atque id etiam beata civitas illa magnum in se bonum videbit, quod nulli superiori ullus inferior invidebit, sicut nunc non invident Archangelis Angeli cæteri : tamque nolet esse unusquisque quod non accepit, quamvis sit pacatissimo concordiæ vinculo ei qui accepit obstrictus, quam nec in corpore vult oculus esse qui est digitus, cum membrum utrumque contineat totius carnis pacata compago. Sic itaque habebit donum alius alio minus, ut hoc quoque donum habeat, ne velit amplius.

Nec ideo liberum arbitrium non habebunt, quia peccata eos delectare non poterunt. Magis quippe erit liberum, a delectatione peccandi usque ad delectationem non peccandi indeclinabilem liberatum. Nam primum liberum arbitrium, quod homini datum est, quando primum creatus est rectus, potuit non peccare, sed potuit et peccare : hoc autem novissimum eo potentius erit, quo peccare non poterit. Verum hoc quoque Dei munere, non suæ possibilitate naturæ. Aliud est enim, esse Deum; aliud, participem Dei. Deus natura peccare non potest; particeps vero Dei ab illo accipit, ut peccare non possit. Servandi autem gradus erant divini muneris, ut primum daretur liberum arbitrium, quo non peccare posset homo; novissimum, quo peccare non posset : atque illud ad comparandum meritum, hoc ad recipiendum præmium pertineret. Sed quia peccavit ista natura cum peccare potuit, largiore gratia liberatur, ut ad eam perducatur libertatem, in qua peccare non possit. Sicut enim prima immortalitas fuit, quam peccando Adam perdidit, posse non mori, novissima erit non posse mori : ita primum liberum arbitrium posse non peccare, novissimum non posse peccare. Sic enim erit inamissibilis voluntas pietatis et æquitatis, quomodo est felicitatis. Nam utique peccando nec pietatem nec felicitatem tenuimus, voluntatem vero felicitatis nec perdita felicitate perdidimus. Certe Deus ipse numquid, quoniam peccare non potest, ideo liberum arbitrium habere negandus est? Erit ergo illius civitatis et una in omnibus, et inseparabilis in singulis voluntas libera, ab omni malo liberata, et impleta omni bono, fruens indeficienter æternorum jucunditate gaudiorum, oblita culparum, oblita pœnarum; nec tamen ideo suæ liberationis oblita, ut liberatori suo non sit grata,

délivrance, pour n'être pas ingrate envers son libérateur.

L'âme se souviendra aussi de ses maux passés, mais intellectuellement, et sans les ressentir, comme un habile médecin qui connaît plusieurs maladies par son art, sans les avoir jamais éprouvées. Comme on peut connaître les maux de deux manières, par science ou par expérience, car un homme de bien connaît autrement les vices qu'un méchant homme qui s'y abandonne, on peut les oublier aussi de deux manières. Celui qui les a appris par science les oublie tout autrement que celui qui les a soufferts ; celui-là, en négligeant la connaissance, et celui-ci, en ne les souffrant plus. C'est selon cette dernière sorte d'oubli, que les saints ne se souviendront plus de leurs maux passés. Ils seront exempts de tous maux, sans qu'il leur en reste le moindre sentiment; et toutefois, par le moyen de la science, qu'ils posséderont en son plus haut point, ils ne connaîtront pas seulement leur misère passée, mais aussi la misère éternelle des damnés. En effet, s'ils ne se souviennent pas d'avoir été misérables, comment, selon le Psalmiste, chanteront-ils éternellement les miséricordes de Dieu? Cependant cette cité n'aura point de plus grande joie que de chanter ce cantique à la gloire du Sauveur qui nous a rachetés par son sang. Là cette parole sera accomplie : « Tenez-vous en « repos, et reconnaissez que je suis Dieu. » C'est là vraiment le grand sabbat qui n'aura point de soir; sabbat figuré dans la Genèse, quand il est dit : « Dieu se reposa de toutes ses œuvres le « septième jour, et il le bénit et le sanctifia, parce « qu'il s'y reposa de tous les ouvrages qu'il avait « entrepris. » Car nous serons nous-mêmes *le septième jour,* quand nous serons remplis et comblés de sa bénédiction et de sa sanctification. Là nous nous reposerons, et nous reconnaîtrons que c'est lui qui est Dieu, qualité que nous avons voulu usurper quand nous l'avons abandonné pour écouter cette parole du séducteur, « Vous serez « comme des dieux, » et que nous eussions eue en quelque sorte par participation et par grâce, si nous lui fussions demeurés fidèles, au lieu de le quitter. Qu'avons-nous fait en le quittant, que de mourir misérablement? Alors, rétablis par sa bonté et remplis d'une grâce plus abondante, nous nous reposerons éternellement, et verrons que c'est lui qui est Dieu, dont nous serons pleins quand il sera tout en tous. Nos bonnes œuvres mêmes, quand nous les croyons plus à lui qu'à nous, nous sont imputées pour obtenir ce sabbat; au lieu que si nous nous les attribuons, elles deviendront des œuvres serviles, puisqu'il est dit du sabbat : « Vous n'y ferez aucune œuvre « servile ; » d'où vient cette parole qui est dans le prophète Ezéchiel : « Je leur ai donné mes sab- « bats comme un signe d'alliance entre eux et « moi, afin qu'ils sussent que je suis le Seigneur « qui les sanctifie. » Nous saurons parfaitement cela quand nous serons parfaitement en repos, et que nous verrons parfaitement que c'est lui qui est Dieu.

Ce sabbat paraîtra encore plus clairement si l'on compte les âges, selon l'Écriture, comme autant de jours, puisqu'il se trouve justement le septième. Le premier âge, comme le premier

Quantum ergo attinet ad scientiam rationalem, memor præteritorum etiam malorum suorum; quantum autem ad experientis sensum, prorsus immemor. Nam et peritissimus medicus, sicut arte sciuntur, omnes fere morbos corporis novit : sicut autem corpore sentiuntur, plurimos nescit, quos ipse non passus est. Ut ergo scientiæ malorum duæ sunt; una, qua potentiam mentis non latent; altera, qua experientis sensibus inhærent (aliter quippe sciuntur omnia vitia per sapientiæ doctrinam, aliter per insipientis pessimam vitam) : ita et obliviones malorum duæ sunt. Aliter ea namque obliviscitur eruditus et doctus, aliter expertus et passus : ille, si peritiam negligat; iste, si miseria careat. Secundum hanc oblivionem, quam posteriore loco posui, non erunt memores sancti præteritorum malorum : carebunt enim omnibus, ita ut penitus deleantur de sensibus eorum. Ea tamen potentia scientiæ, quæ magna in eis erit, non solum sua præterita, sed etiam damnatorum eos sempiterna miseria non latebit. Alioquin si se fuisse miseros nescituri sunt, quomodo, sicut ait Psalmus, misericordias Domini in æternum cantabunt? Quo cantico in gloriam gratiæ Christi, cujus sanguine liberati sumus, nihil erit profecto illi jucundius civitati. Ibi perficietur, *Vacate, et videte quoniam ego sum Deus.* Quod erit vere maximum sabbatum non habens vesperam, quod commendavit Dominus in primis operibus mundi, ubi legitur : *Et requievit Deus die septimo ab omnibus operibus suis, quæ fecit : et benedixit Deus diem septimum, et sanctificavit eum, quia in eo requievit ab omnibus operibus suis, quæ inchoavit Deus facere.* Dies enim septimus etiam nos ipsi erimus, quando ejus fuerimus benedictione et sanctificatione pleni atque refecti. Ibi vacantes videbimus quoniam ipse est Deus : quod nobis ipsi esse voluimus, quando ab illo cecidimus, audientes a seductore, *Eritis sicut dii;* et recedentes a vero Deo, quo faciente dii essemus ejus participatione, non desertione. Quid enim sine illo fecimus, nisi quod in ira ejus defecimus? A quo refecti, et gratia majore perfecti, vacabimus in æternum, videntes quia ipse est Deus, quo pleni erimus quando ipse erit omnia in omnibus. Nam et ipsa bona opera nostra, quando ipsius potius intelliguntur esse quam nostra, tunc nobis ad hoc sabbatum adipiscendum imputantur. Quia si nobis ea tribuerimus, servilia erunt; cum de sabbato dicatur, *Omne opus servile in eo non facietis.* Propter quod et per Ezechielem prophetam dicitur, *Et sabbata mea dedi eis in signum inter me et inter eos, ut scirent quia ego Dominus qui sanctifico eos.* Hoc perfecte tunc sciemus, quando perfecte vacabimus, et perfecte videbimus quia ipse est Deus.

Ipse etiam numerus ætatum, veluti dierum, si secundum eos articulos temporis computetur, qui in Scripturis videntur expressi, iste sabbatismus evidentius apparebit, quoniam septimus invenitur : ut prima ætas tanquam dies

jour, se prend depuis Adam jusqu'au déluge; le second, depuis le déluge jusqu'à Abraham; et quoique celui-ci ne comprenne pas tant de temps que le premier, il comprend autant de générations. Depuis Abraham jusqu'à Jésus-Christ, l'évangéliste Matthieu compte trois âges qui comprennent chacun quatorze générations, un depuis Abraham jusqu'à David, l'autre depuis David jusqu'à la captivité de Babylone, et le troisième depuis cette captivité jusqu'à la naissance temporelle de Jésus-Christ. Voilà donc déjà cinq âges. Le sixième s'écoule à présent, et ne doit être mesuré par aucun nombre certain de générations, à cause de cette parole du Sauveur : « Ce n'est pas à vous de connaître les temps dont « mon Père s'est réservé la disposition. » Après celui-ci, Dieu se reposera comme au septième jour, lorsqu'il nous fera reposer en lui, nous qui serons ce septième jour. Il serait trop long de traiter ici de ces sept âges. Il suffit que le septième sera notre sabbat, qui n'aura point de soir, mais qui finira par le jour dominical, qui sera le huitième jour, et un jour éternel consacré par la résurrection de Jésus-Christ, et qui figure le repos éternel, non-seulement de l'esprit, mais du corps. C'est là que nous nous reposerons et que nous verrons ; que nous verrons et que nous aimerons; que nous aimerons et que nous louerons. Voilà ce qui sera à la fin sans fin. Et quelle autre fin nous proposons-nous que d'arriver à un royaume qui n'a point de fin ?

Il me semble que je me suis acquitté de ma promesse, et que j'ai achevé ce grand ouvrage, avec l'assistance de Dieu. Que ceux qui trouvent que j'en ai trop ou trop peu dit me le pardonnent, et que ceux qui pensent que j'en ai dit assez en rendent grâce à Dieu avec moi. Ainsi soit-il !

primus sit ab Adam usque ad diluvium, secunda inde usque ad Abraham, non æqualitate temporum, sed numero generationum : denas quippe habere reperiuntur. Hinc jam, sicut Matthæus evangelista determinat, tres ætates usque ad Christi subsequuntur adventum, quæ singulæ denis et quaternis generationibus explicantur : ab Abraham usque ad David una, altera inde usque ad transmigrationem in Babyloniam, tertia inde usque ad Christi carnalem nativitatem. Fiunt itaque omnes quinque. Sexta nunc agitur, nullo generationum numero metienda, propter id quod dictum est, *Non est vestrum scire tempora, quæ Pater posuit in sua potestate.* Post hanc tanquam in die septimo requiescet Deus, cum eumdem septimum diem, quod nos erimus, in se ipso Deo faciet requiescere. De istis porro ætatibus singulis nunc diligenter longum est disputare. Hæc tamen septima erit sabbatum nostrum, cujus finis non erit vespera, sed dominicus dies velut octavus æternus, qui Christi resurrectione sacratus est, æternam non solum spiritus, verum etiam corporis requiem præfigurans. Ibi vacabimus, et videbimus; videbimus, et amabimus; amabimus, et laudabimus. Ecce quod erit in fine sine fine. Nam quis alius noster est finis, nisi pervenire ad regnum, cujus nullus est finis?

Videor mihi debitum ingentis hujus operis, adjuvante Domino, reddidisse. Quibus parum, vel quibus nimium est, mihi ignoscant : quibus autem satis est, non mihi, sed Deo mecum gratias congratulantes agant. Amen.

NOTES

SUR LA CITÉ DE DIEU.

LIVRE I.

I. *Gloriosissimam civitatem Dei, fili charissime Marcelline, suscepi.* L'Église honore plusieurs saints de ce nom. Celui à qui saint Augustin dédie son ouvrage était comte de l'empire, et périt victime de la haine des donatistes.

Ubi fuerat interdictum quod alibi jure belli licuisset. En abandonnant Rome au pillage, Alaric avait néanmoins ordonné de respecter les églises et ceux qui s'y seraient réfugiés. On lit dans Orose : « Alaricum capta urbe præceptum suis hoc dedisse, ut si qui in sancta loca, præcipue ad sanctorum Petri et Pauli basilicas confugissent, hos inprimis inviolatos securosque esse sinerent. » (*Hist.* lib. VII, cap. 39.)

LIVRE VIII.

II. *Italicum genus auctorem habuit Pythagoram Samium. Pythagore* naquit à Samos, vers l'an 584 avant J. C. Il visita l'Inde, l'Égypte, la Phénicie, l'Asie Mineure. Il était initié aux mystères d'Orphée et de Bacchus. Il établit son école à Crotone, dans ce qu'on appelait la Grande Grèce, c'est-à-dire au milieu des colonies grecques, au sud de l'Italie. De là le nom de cette école, dite *Italique*. Il en forma une sorte de congrégation ou d'institut moral et politique : on n'y était admis qu'après de longues épreuves, et sous la condition d'observer certaines pratiques, et de se conformer à un genre de vie particulier. Il fallait, par exemple, garder le silence pendant deux, trois et même cinq ans, selon que les circonstances paraissaient l'exiger. Pythagore exerçait sur ses disciples un empire absolu et en obtenait une foi presque aveugle. Quand on leur demandait la raison de leurs dogmes, ils se contentaient de répondre : *Le maître l'a dit*. Jamblique, qui a écrit la vie de Pythagore, prétend qu'il eut jusqu'à six cents disciples vivant en communauté.

Ce philosophe célèbre voulant, comme tant d'autres, expliquer l'origine des choses, crut pouvoir assigner les nombres intellectuels, c'est-à-dire perçus par l'esprit, comme les archétypes des objets réels. Comme tous les nombres se résolvent dans l'unité, il admettait pour premier principe l'unité absolue et invariable, et appelait cette unité *monade*. On peut la nommer esprit, Dieu, raison, etc., parce qu'elle n'a point d'autre principe d'existence qu'elle-même, et qu'elle est la source de toute production. La monade, prise absolument, renferme dans son sein la matière, la produit ; et alors existe la *dyade*, nombre pair, divisible, imparfait, et le principe de toutes les imperfections. L'une représente le principe actif, et l'autre, le principe passif. Le premier effet de l'union de ces deux principes est la *triade*, nombre mystérieux dans les doctrines orientales, le premier impair qui ait une puissance mathématique, et qui, multiplié par lui-même, donne 9. La première de toutes les puissances mathématiques est 4, résultat de 2 multiplié par 2 : c'est la *tétrade*, nombre réputé le plus parfait, parce qu'il représente la vertu génératrice, d'où dérivent toutes les combinaisons. Les nombres 1, 2, 3 et 4, mis ensemble par l'addition, donnent 10, première unité du multiple, et nouveau principe générateur des combinaisons numériques. Ainsi fut formée la table de Pythagore, si connue dans les éléments d'arithmétique. Les pythagoriciens appliquèrent cette théorie subtile et fort peu intelligible des nombres à la musique, à la géométrie, à l'astronomie, et même à la morale.

Pythagore enseignait aussi la métempsycose ; et c'est pour ce motif qu'il proscrivait l'usage des viandes. Il prétendait, dit-on, se souvenir d'avoir existé autrefois dans le corps d'Euphorbe, qui exista au siége de Troie. Au reste, on ne sait rien de bien certain sur les vraies doctrines de Pythagore, parce qu'il ne nous reste aucun écrit de lui.

Parmi ses successeurs, on cite, entre autres, Empédocle, d'Agrigente ; Ocellus, de Lucanie ; Timée, de Locres ; Archytas, de Tarente, qui reçut Platon chez lui et l'eut pour disciple.

Ionici vero generis princeps fuit Thales Milisius. Thalès, issu d'une famille phénicienne, vécut au temps de Crésus, vers l'an 600 avant J. C. Il vint se fixer à Milet dans un âge déjà avancé, et y fonda l'école dite *Ionique*. Le premier, il donna sur l'origine du monde et de l'homme, sur le mouvement, la grandeur et les révolutions des corps célestes, des idées qui, bien qu'empruntées à la doctrine orphique, s'en éloignaient cependant par des observations scientifiques plus positives. Convaincu, comme la plupart des philosophes de l'antiquité, qu'un principe matériel avait donné naissance à l'univers, il pensait que ce principe était l'eau. Il admettait en outre une intelligence suprême, qui, l'eau étant donnée, en avait formé tous les éléments à l'aide du mouvement. On lui attribue la célèbre sentence : Γνῶθι σεαυτόν (connais-toi toi-même).

Anaximandre, le second philosophe ionien, regardait l'infini comme le premier principe de l'univers ; l'eau n'était que le second. Il est assez difficile de comprendre comment l'infini a pu donner naissance à l'eau. Qu'entendait-il par cet infini ?

Anaximène, disciple et successeur d'Anaximandre, regardait l'air comme éternel, infini, divin, toujours en mouvement, et comme le principe de toutes choses.

Anaxagore appartient à la même école. Il admit le premier, entre les philosophes ioniens, un principe distinct de la matière. Il fut ami de Périclès, et introduisit la philosophie à Athènes.

XII. *Ex quibus sunt valde nobilitati Græci, Plotinus, Jamblichus, Porphyrius. Plotin*, philosophe platonicien, né vers l'an 205 à Lycopolis, dans la haute Égypte, s'attacha, à l'âge de vingt-huit ans, au célèbre Ammonius Saccas, fondateur du néo-platonisme. Pendant onze ans il suivit assidûment ses leçons. Il tenta, mais vainement, d'aller, à la suite de l'armée de Gordien, puiser la sagesse orientale à sa source, chez les Perses et les Indiens. De retour de cette expédition désastreuse, il se rendit à Rome, et y ouvrit une école qui eut une grande réputation. Il se retira, dans sa vieillesse, en Campanie, et y mourut vers 270.

Plotin a laissé sur sa doctrine cinquante-quatre traités, que son principal disciple, Porphyre, se chargea de reviser et de publier. Ces traités sont divisés en dix sections, sous le titre d'*Ennéades* ou neuvaines, parce que chacun contient neuf chapitres.

Le but de la philosophie, selon Plotin, c'est l'union immédiate de l'âme humaine avec l'être divin : on y arrive par la contemplation ou l'extase. Il reconnaissait dans la divinité une sorte de trinité : Dieu en soi ou l'unité absolue; Dieu, comme intelligence; Dieu, comme puissance. Dieu, par sa puissance, a tout créé; et les êtres sont sortis de son sein par émanation. Tenant aux principes de Pythagore sur la transmigration des âmes, il était persuadé, comme cet ancien philosophe, que les âmes sont attachées aux corps en punition de fautes antérieures, et qu'elles peuvent mériter, par une bonne conduite, d'être affranchies de ce lien honteux. Aussi avait-il honte d'être logé dans un corps, et ne voulut-il jamais laisser prendre son portrait. Sa doctrine peut se résumer dans ces paroles qu'il prononça en mourant : « Je fais un dernier effort pour ramener ce qu'il y a de divin en moi à ce qu'il y a de divin dans l'univers. » Il se vantait d'avoir un génie familier, comme Socrate; mais celui de Plotin, disaient les disciples, était au-dessus des simples démons, et au rang des dieux.

Porphyre, le plus célèbre des disciples de Plotin, dont le véritable nom était *Malk* (qui, en syriaque, veut dire *roi*, et que l'on a grécisé par *Porphyrius*, *Purpuratus*), naquit à Tyr en 233. Après la mort de Plotin, il enseigna la philosophie et l'éloquence à Rome, et mourut dans cette ville en 304. Les principaux ouvrages de Porphyre qui nous sont parvenus sont : une *Vie de Plotin;* une *Vie de Pythagore;* un traité *de l'Abstinence des viandes.*

Comme Plotin son maître, Porphyre enseignait une philosophie toute mystique, et s'efforçait de s'unir à Dieu par l'extase. Tous ses ouvrages sont imbus de cette mystérieuse théurgie, qui consistait dans divers moyens de purifier l'âme, et, en quelque sorte, de la déifier. Il avait d'abord embrassé le christianisme, mais pour en devenir plus tard l'ennemi juré.

Jamblique, né à Chalcis, en Cœlésyrie, fut disciple de Porphyre. Inférieur en talent et en savoir à Porphyre et à Plotin, il parvint néanmoins à une plus grande réputation, sans doute parce qu'il les dépassa en exaltation. Il nous a laissé, entre autres ouvrages, une *Exhortation à la philosophie;* une *Vie de Pythagore;* un livre *sur les Mystères des Égyptiens.* Les démons, les anges et les esprits jouent le rôle principal dans la philosophie de Jamblique. Il passa même pour avoir un commerce fréquent avec les esprits célestes, et pour jouir, par leur entremise, du don de faire des miracles. Il fut un des derniers adversaires du christianisme.

LIVRE XI.

XXII. *Sic autem manichœi non desiperent.* Le nom de *manichéens* a été donné, depuis Manès, à tous ceux qui admettent la doctrine de deux principes opposés, le principe du bien et le principe du mal. Manès, auteur ou plutôt réformateur de cette doctrine, qu'on retrouve au fond de toutes les croyances de l'antique Orient, était de Chaldée, et naquit vers l'an 240 de l'ère chrétienne. Il était chrétien, et fut même ordonné prêtre; mais, ayant été excommunié pour ses erreurs, il se retira à la cour du roi Sapor I, que les Grecs appellent Artaxerxès, et qui fut le fondateur de la seconde monarchie des Perses. Il fut en grande faveur auprès de ce prince, qu'il suivit dans différentes guerres, plutôt en qualité de magicien que de médecin.

Le système de Manès était un amalgame des principes orientaux avec les dogmes chrétiens, qui avait pour fondement l'existence de deux principes contraires et coéternels, l'un bon et l'autre mauvais.

Il enseignait que ces deux principes, c'est-à-dire que Dieu avec ses anges et le diable avec ses démons, avaient originairement chacun leur empire, divisé par certaines bornes. Selon lui, l'empire du second était composé de cinq régions distinctes, formées d'un élément différent; à chaque région présidait une puissance mauvaise, avec plusieurs démons qui lui étaient subordonnés; et tous étaient sous la domination du grand prince ou du diable. Dieu connaissait les ténèbres; mais les ténèbres ne le connaissaient pas, jusqu'à ce que, par leur augmentation et par suite de leurs guerres intestines, les mauvais anges furent jetés sur les frontières de la lumière, et attaquèrent son empire. La lumière, voyant cette invasion, forma le premier homme des cinq éléments de la substance céleste, qui étaient contraires à ceux de la matière ou des ténèbres, et l'envoya pour s'opposer à ses ennemis : elle le fit secourir dans ce combat par une autre puissance, appelée l'Esprit vivant. Les démons cependant se saisirent d'une partie de la puissance céleste, et depuis ce temps-là le bien et le mal sont mêlés, et c'est de ce mélange qu'est résulté notre monde. En effet, l'Esprit vivant, l'une des premières intelligences ou émanations de la lumière, enchaîna les démons dans les airs, après les avoir vaincus; et de deux substances, l'une bonne et l'autre mauvaise, présentement mêlées ensemble, il forma notre univers. Il fit avec la substance spirituelle, qu'il put sauver de la corruption de la matière, le soleil et les cieux suprêmes; la partie qui resta corrompue à quelques degrés servit à la formation de la lune et des planètes inférieures; et ce qui continua d'être trop confondu avec la matière fut employé à former tout ce qui compose le monde sublunaire, où chaque chose est plus ou moins parfaite, à proportion qu'elle participe plus ou moins de la substance céleste. Telle est l'histoire de l'origine du mal, selon Manès.

Quelques philosophes pensent que par l'Esprit vivant Manès entendait le Fils de Dieu; d'autres, que c'était le Saint-Esprit, ou plus probablement une intelligence inférieure. Par le premier homme, il entendait l'âme humaine avant son union avec le corps; il la faisait d'une substance matérielle. Cette notion était fondée sur la doctrine de la préexistence des âmes, qu'avaient adoptée Platon, plusieurs anciens philosophes et quelques hérétiques; et c'était conformément à cette doctrine que quelques-uns prétendaient que les âmes étaient envoyées dans les corps, en punition de fautes précédemment commises. Selon Manès, le premier homme était une émanation médiate de Dieu, c'est-à-dire une partie, non de son essence, mais de la substance céleste : il assurait que, dans la nature, chaque chose était animée, ou douée, à certains degrés, d'une âme ou d'un esprit. Il disait que les anges présidaient à chaque astre; que les démons dans l'air étaient cause des tempêtes; que, voyant que les âmes humaines étaient la partie la plus excellente de la substance céleste, ils imaginèrent, pour les retenir, de former deux corps organisés de matière, sur le modèle du premier homme, afin de les attirer, et se servirent des amorces de la concupiscence pour les incliner à perpétuer leur captivité. Les manichéens, en effet, suivant saint Augustin (De mor. manich.), faisaient consister le péché dans l'usage du mariage. Leur raison était qu'il est fondé sur la concupiscence, et qu'il perpétue l'ouvrage du diable, en renfermant les âmes humaines dans des corps de matière. Par une contradiction assez singulière, Manès tolérait la fornication.

La transmigration des âmes était aussi un de ses dogmes. La mort, selon lui, était leur véritable naissance; elle les affranchissait de l'empire de la matière et du diable. Il niait

la résurrection de la chair, parce qu'il regardait la chair comme un mal; mais il enseignait qu'il y aurait un jugement général; que le monde serait détruit par le feu, lorsque la substance céleste aurait été délivrée de la matière et entièrement purgée; que les démons alors seraient renfermés dans les ténèbres, dont les bords seraient gardés, afin qu'ils n'entrassent plus dans le royaume de Dieu.

Tel est le fondement philosophique du fameux système manichéen, qui fit tant de bruit dans les troisième, quatrième et cinquième siècles. Les Pères de l'Église, et à leur tête saint Augustin, l'ont combattu avec force.

Le manichéisme, perpétué à travers les siècles, produisit au moyen âge cette multitude de sectes qui faisaient profession de réformer la religion et l'Église : tels furent les *albigeois*, les *cathares*, etc.

XXIII. *Nam diversa de illis Hermes Ægyptius, quem magistrum vocant, sensit et scripsit.*

Hermès *Trismégiste* (c'est-à-dire *trois fois grand*), personnage incertain, que les Égyptiens, et d'après eux les Grecs, regardaient comme le père de toutes les sciences, le législateur et le bienfaiteur de l'Égypte. On lui rapportait plus spécialement les sciences occultes; et, longtemps après l'extinction du paganisme, les alchimistes le regardaient encore comme leur patron. Il nous reste quelques-uns des livres attribués à cet Hermès, et connus sous le nom de *livres hermétiques*, mais qui sont évidemment apocryphes.

Quant à la philosophie des Égyptiens, nous ne la connaissons que par ce que nous en ont transmis les auteurs grecs et latins. Ils admettaient deux principes éternels, Osiris et Isis, l'un actif et l'autre passif. Outre ces deux principes, ils admettaient un principe du mal, nommé Typhon. Il y avait trois états futurs pour les âmes : un état de gloire et de lumière, un état de ténèbres et de souffrances, un état intermédiaire ou de transmigration.

LIVRE XII.

XXIII. *Hinc Origenes jure culpatur.*

« Les philosophes païens, mêlant les superstitions de leur fausse religion à l'enseignement public de la philosophie, usaient de toutes les ressources qui étaient en leur pouvoir, afin de dénaturer le christianisme, et de le rendre odieux par leurs calomnies. Leurs écoles étant pernicieuses, on défendit à la jeunesse chrétienne de les fréquenter. D'un autre côté, on vit de l'inconvénient à laisser cette jeunesse dans l'ignorance des sciences profanes, même de la philosophie, dont on pouvait tirer un grand parti en faveur de la vraie religion. Alors il parut expédient de fonder une école publique, non inférieure en savoir aux écoles tenues par les païens, et qui ne présentât pas les mêmes dangers. Alexandrie était, à cette époque, la ville savante, le centre où se réunissaient les talents, et comme le théâtre où toutes les connaissances humaines étaient présentées au public. C'était là aussi que, pour l'honneur du nom chrétien, il convenait d'avoir la lutte qu'on se proposait de soutenir : c'est ce que l'on fit.

« Nous ne savons pas précisément dans quel temps cette célèbre école fut ouverte. Saint Pantène, prêtre, originaire de Sicile, la tenait avec grande distinction sous l'empereur Commode, à la fin du deuxième siècle. Ce docte professeur expliquait publiquement l'Écriture sainte, souvent par des allégories. Aux vérités divines contenues dans les livres sacrés, il joignait le résumé de toutes les sectes philosophiques. Tout en prenant dans chacune ce qui lui paraissait vrai, il donnait cependant la préférence à la stoïcienne, selon ce que rapporte saint Jérôme. Envoyé par Démétrius, évêque d'Alexandrie, pour prêcher la foi aux brachmanes et aux autres Indiens, il s'acquitta de sa mission avec zèle. De retour à Alexandrie, il trouva son école dignement tenue par saint Clément, son disciple. Alors il exerça sans se plaindre, pendant le reste de sa vie, les modestes fonctions de catéchiste.

« *Clément*, né à Alexandrie même, à ce qu'il paraît, et surnommé Alexandrin, fut élevé dans le paganisme. Ayant suivi les écoles publiques d'Athènes et voyagé de différents côtés, il avait étudié la philosophie des Égyptiens, des Assyriens, des Indiens et des diverses sectes grecques. Devenu disciple de saint Pantène, à Alexandrie, il goûta sa doctrine et l'embrassa. Il le servit avec zèle, pour le bien de la religion, de son érudition, qui était immense.

« Contemporain d'Ammonius Saccas, il l'imita dans son éclectisme, prenant partout ce qu'il trouvait de bon et de vrai, pour en faire une doctrine raisonnable, digne d'un sage. Il professait une haute estime pour la philosophie, dégagée de tout alliage et réduite à ses véritables éléments. A son avis, la philosophie, ainsi entendue, n'était qu'un recueil des traditions primitives consignées dans les livres hébraïques, ou une communication du Verbe divin : au fond elle était la même partout, appartenait substantiellement au christianisme, et lui servait de préparation. Saint Clément composa, sur ces principes, plusieurs ouvrages importants : 1° les *Hypotyposes*, ou instructions, dont il ne reste que des fragments. On croit qu'il avait fait cet ouvrage après sa conversion, lorsqu'il était encore peu instruit des vérités chrétiennes; il cherchait à accorder ces vérités avec les principes de la philosophie; 2° *Exhortation aux Gentils*, pour les détacher de leurs faux dieux et les amener au christianisme par l'exposition de la doctrine chrétienne; 3° les *Stromates ou Tapisseries*, recueil de pensées chrétiennes et de maximes philosophiques. On présume que l'auteur les avait écrites au jour le jour, à mesure qu'elles lui venaient, afin de pouvoir les retrouver au besoin.

« On regrette qu'il n'y montre pas toujours un discernement proportionné à sa vaste érudition. En plusieurs endroits, il attribue aux philosophes ce qu'ils n'ont pas dit, change ou modifie leurs opinions, pour les amener à l'unité qu'il cherchait; il altère même quelquefois ou semble altérer les dogmes chrétiens, pour mieux les faire cadrer avec certains principes philosophiques auxquels il tenait. Ainsi, voulant concilier Moïse et Platon sur la formation des êtres sensibles, il dit que Dieu engendra le monde comme il avait engendré son Fils; ce qui est doublement faux : faux, par rapport à Platon, qui fait la matière éternelle, et faux relativement à Moïse, qui la fait sortir du néant par la toute-puissance de Dieu.

« On reproche à saint Clément d'autres inexactitudes semblables, conséquences de son penchant pour un syncrétisme universel, et de sa prédilection pour les opinions platoniciennes.

« 4° Il composa encore un excellent traité de morale, sous le titre de *Pédagogue*. Cet ouvrage est divisé en trois livres. L'auteur y fait un beau portrait de la morale chrétienne, trace les règles d'une tempérance sévère, et relève les avantages de la modestie dans les femmes.

« *Origène*, le prodige de son siècle par ses talents, par son travail et par ses immenses connaissances, naquit à Alexandrie, l'an 185. Il eut pour premier maître Léonidas, son père, homme instruit et fervent chrétien; puis saint Clément, dont il suivit la savante école, et de qui il apprit la méthode du syncrétisme, source de tant d'erreurs.

« Amené par les circonstances à remplacer saint Clément son maître, dans l'école d'Alexandrie, il brilla du plus grand éclat, et éclipsa tous les autres maîtres. Parmi ses nombreux auditeurs, il compta des chrétiens, des philosophes païens, et même des femmes. La pureté de ses

mœurs et la sainteté de sa vie rehaussaient son talent, et lui gagnèrent une confiance générale.

« Les troubles arrivés à Alexandrie, sous le règne de Caracalla, l'obligèrent à quitter cette ville en 215. Voyageant en Grèce, il assista aux leçons publiques de philosophie à Athènes, au rang des simples auditeurs. S'étant retiré à Césarée de Palestine, il y enseigna, puis revint continuer son école à Alexandrie. Là, il occupait jusqu'à quatorze secrétaires, dont sept écrivaient des notes sous sa dictée, et sept autres les mettaient en ordre : les premiers étaient appelés *notaires*, et les autres *libraires*.

« Origène avait lu, médité, analysé les livres des pythagoriciens, des stoïciens et des platoniciens; il possédait si parfaitement tous les systèmes et toutes les doctrines qui avaient été enseignées jusque-là, il en parlait si pertinemment et d'une manière si intéressante, que les philosophes païens eux-mêmes l'écoutaient avec admiration, lisaient ses ouvrages, lui soumettaient les leurs, et souvent s'en rapportaient à son jugement.

« L'immensité de ses connaissances, et le désir qu'il avait de concilier ensemble les doctrines égyptiennes, grecques, juives et chrétiennes, le jetèrent dans des erreurs qu'on lui a justement reprochées : on lui en a attribué, il est vrai, contre lesquelles ses disciples et lui ont constamment réclamé; mais on ne peut voir aussi que d'autres ne soient vraiment de lui. Par exemple, les suivantes :

« 1° La matière est sortie du sein de Dieu par voie d'émanation (c'est ce que disaient également les nouveaux platoniciens). 2° Dieu a un corps subtil et délié. 3° Le Verbe, par qui tout a été fait, est inférieur au principe d'où il émane, c'est-à-dire au Père, comme les rayons de lumière sont inférieurs au soleil. 4° Dieu avait créé primitivement des esprits innombrables, qui n'ont pas tous persévéré dans le bien : il a fait le monde pour distribuer, selon leur mérite, ceux des esprits créés qui ont prévariqué. Ainsi, les âmes sont toutes préexistantes aux corps. 5° Les anges sont composés de corps et d'âme : le corps des bons anges est d'une matière plus subtile que le corps des mauvais. 6° Les mauvais anges conservent la liberté : s'ils en veulent bien user, ils expieront leur faute et se relèveront de leur chute. 7° Chaque homme a un ange fidèle qui l'accompagne, mais il a aussi un ange mauvais qui le suit partout. 8° Les âmes préexistantes sont condamnées, pour leurs péchés, à régir une portion de matière, et passent des corps célestes dans des corps humains, des corps humains dans les corps subtils des démons; mais elles ne passent point dans des corps de bêtes, ni dans des corps inanimés : en conséquence, la métempsycose des anciens et des Orientaux ne peut être admise.

« Origène paraissait reconnaître dans l'homme, comme les néoplatoniciens, l'esprit, l'âme et le corps : l'âme tenait le milieu entre l'esprit et le corps, et avait la faculté de s'attacher à l'un ou à l'autre. Il donnait aux astres une âme raisonnable, libre de faire le bien ou le mal, capable de louer Dieu ou de ne lui rendre aucun honneur, de connaître ou de prévenir l'avenir. Selon lui, les âmes criminelles descendaient, après la mort, dans l'enfer, pour y être tourmentées plus ou moins longtemps, d'une manière proportionnée au nombre et à la qualité de leurs fautes. Elles devaient y être purifiées par le feu, et revenir à leur premier état. Elles pouvaient de nouveau pécher ou persévérer : si elles péchaient, elles seraient envoyées encore dans des corps, parce qu'à ce monde devait succéder un autre monde, à celui-ci un autre monde encore, et ainsi de suite pendant un grand nombre de siècles. Après cela viendrait le règne éternel. Il ne peut y avoir de châtiments éternels, ni pour les anges rebelles, ni pour les hommes coupables.

« Ces opinions, déduites en grande partie du platonisme d'Alexandrie, se trouvent presque toutes dans l'ouvrage d'Origène, intitulé *Des principes*. Le texte grec de cet ouvrage est perdu; nous n'en avons qu'une traduction latine, faite au quatrième siècle par Rufin. Rufin avoue lui-même y avoir ajouté plusieurs choses, et en avoir retranché d'autres qu'il regardait comme des erreurs. Nous ne pouvons donc être entièrement certains de ce qui appartient à l'auteur du livre. » (Extrait de l'*Histoire abrégée de la philosophie*, de M. Bouvier, évêque du Mans.)



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

LIVRE CINQUIÈME.

LIVRE SIXIÈME.

LIVRE SEPTIÈME.

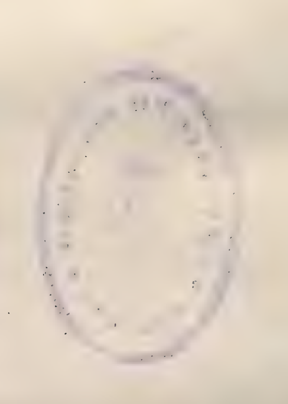
LIVRE HUITIÈME.

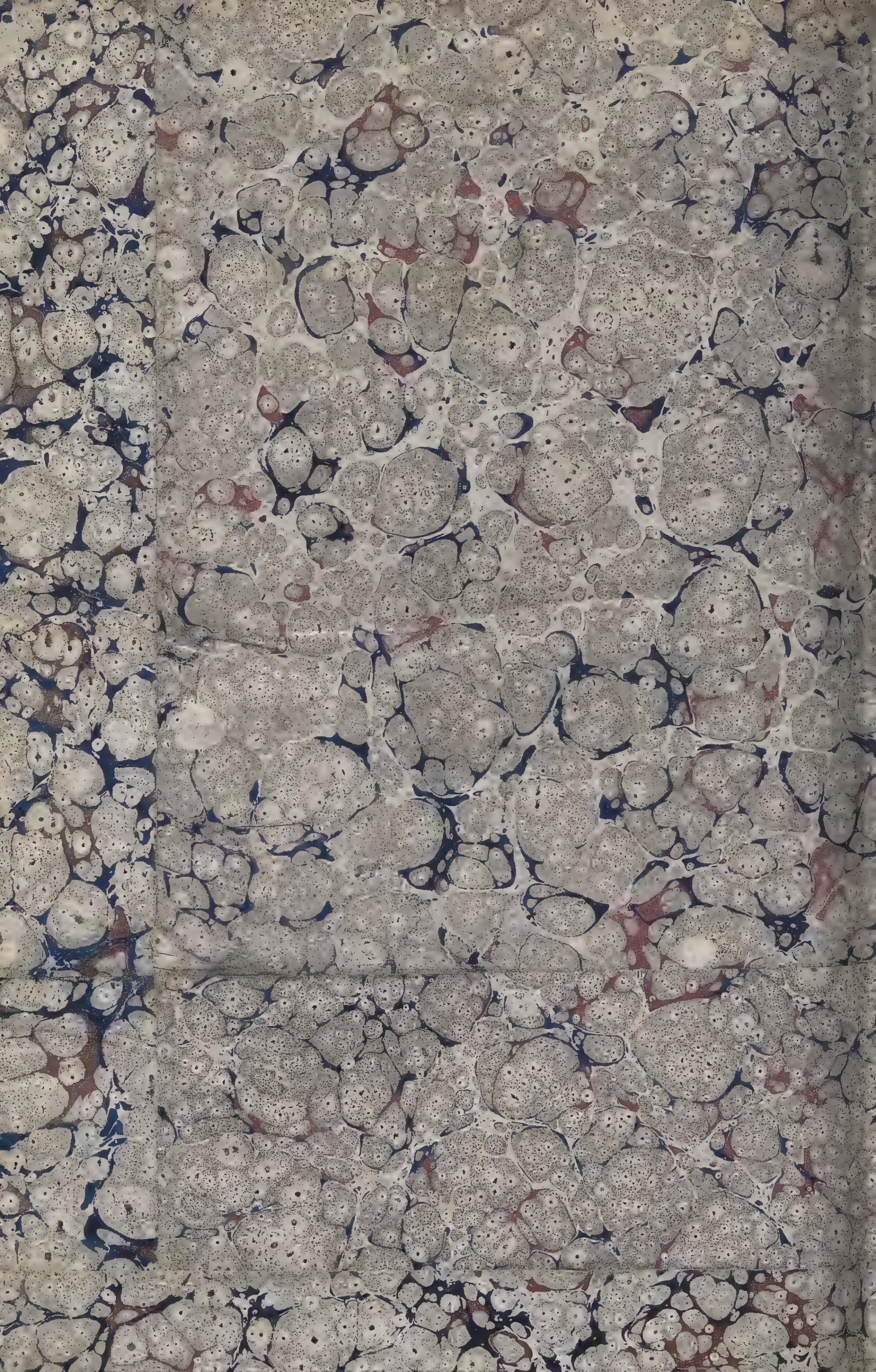
LIVRE NEUVIÈME.

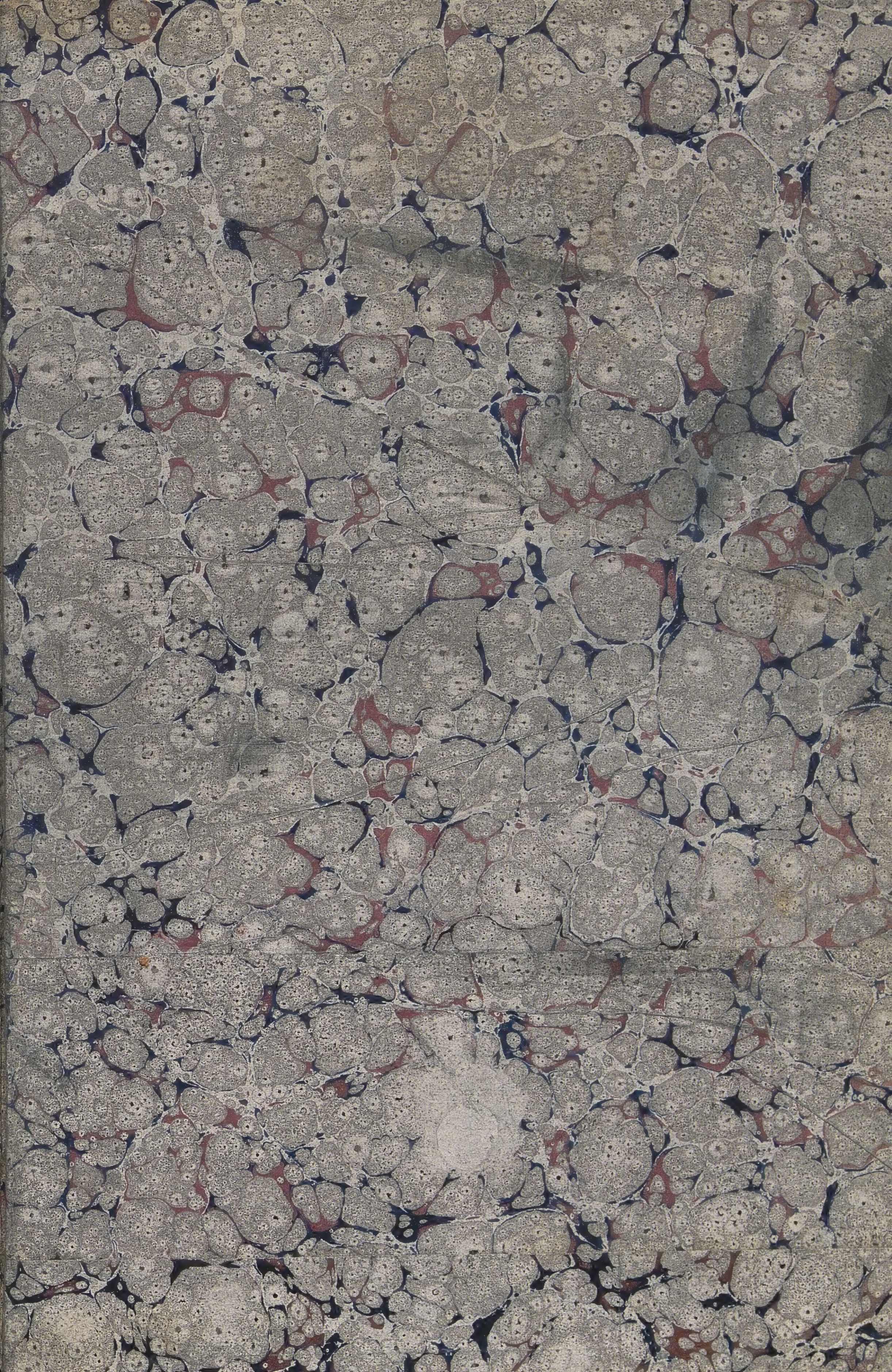
LIVRE DIXIÈME.

LIVRE ONZIÈME.

LIVRE DIX-HUITIÈME.

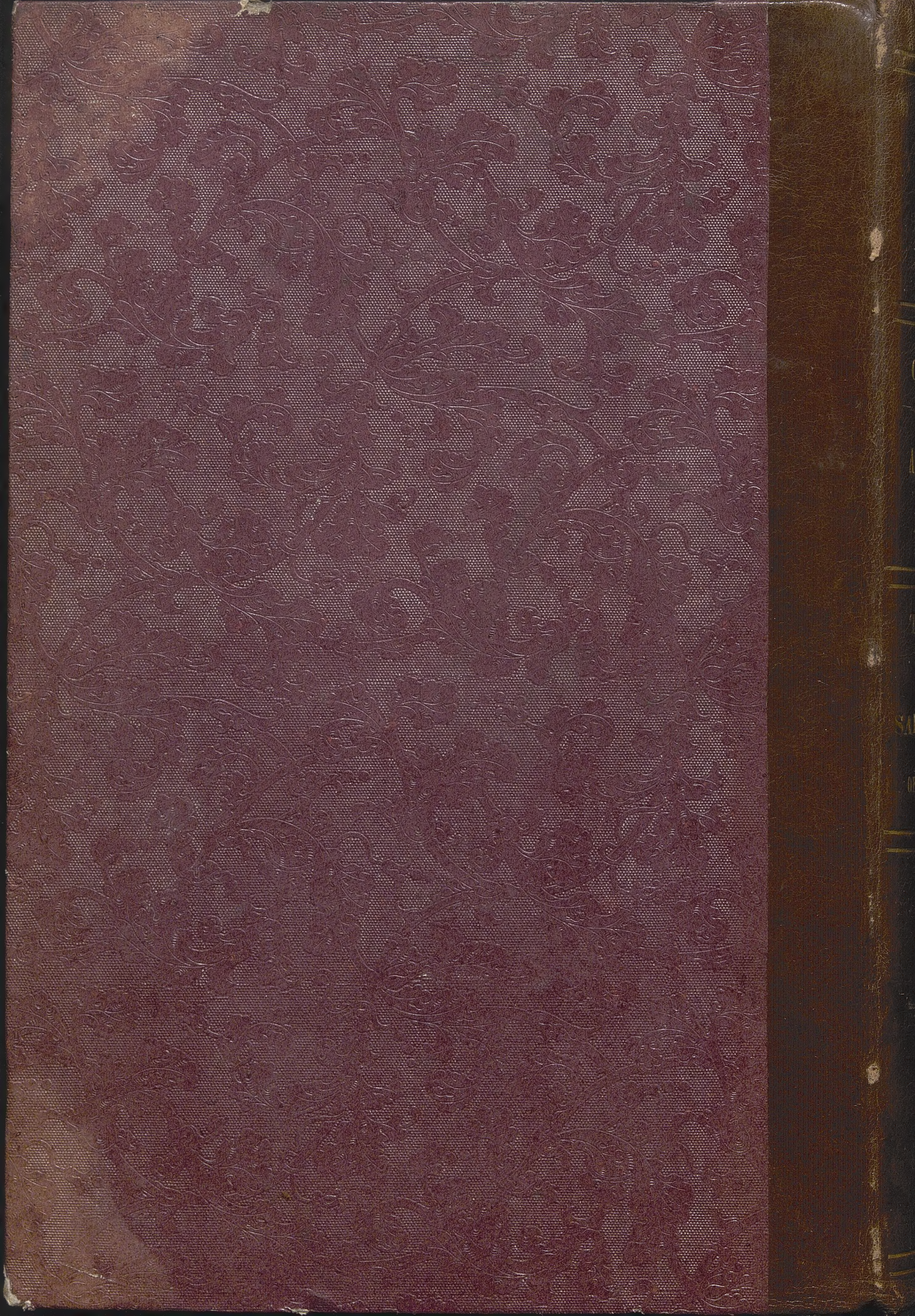






LIVRE DIX-NEUVIÈME.

LIVRE VINGTIÈME.




colorchecker CLASSIC
calibrite
mm